



HAL
open science

Le logement social en Algérie à la période coloniale (années 1920 - 1960)

Thierry Guillopé

► **To cite this version:**

Thierry Guillopé. Le logement social en Algérie à la période coloniale (années 1920 - 1960). Histoire. Université Gustave Eiffel, 2023. Français. NNT : 2023UEFL2014 . tel-04274859

HAL Id: tel-04274859

<https://theses.hal.science/tel-04274859>

Submitted on 8 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



ÉCOLE DOCTORALE
Cultures et Sociétés
Laboratoire Analyse Comparée des Pouvoirs

THÈSE
Pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST EN HISTOIRE

Le logement social en Algérie à la période coloniale (années 1920 – 1960)

Volume 1

Présentée et soutenue publiquement par

par Thierry Guillopé
le 30 juin 2023

Composition du jury de thèse :

Sylvie THÉNAULT, Directrice de recherche au CNRS, CHS, co-directrice de thèse

Loïc VADELORGE, Professeur d'histoire contemporaine, Université Gustave Eiffel, ACP, co-directeur de thèse

Jim HOUSE, Senior lecturer, University of Leeds, rapporteur

Najet MOUAZIZ-BOUCHENTOUF, Maîtresse de conférences HDR, Université des sciences et de la technologie d'Oran (Mohamed Boudiaf), rapporteure

Emmanuel BELLANGER, Directeur de recherche au CNRS, CHS, examinateur

Hélène BLAIS, Professeure d'histoire contemporaine, École normale supérieure de Paris, IHMC, examinatrice

Vincent LEMIRE, Professeur d'histoire contemporaine, Université Gustave Eiffel, ACP, examinateur

La table des abréviations est située en début du volume 3 (annexes).

Une carte des localités nommées dans ce travail se trouve p. 169.

Remerciements

Les pages des « remerciements-de-thèse » trouveront-elles un jour leur historienne ou leur historien ? Elle le mérite : page la plus lue – il ne faut pas se leurrer –, elle dit beaucoup de ce qu'expose et masque l'auteur. C'est aussi, de toute évidence, la plus dure à écrire

Il est d'usage de parer directeur et directrice de toutes les vertus mais il arrive parfois que la vérité rejoigne, et dépasse de loin, la bienséance : c'est donc à Sylvie Thénault et Loïc Vadelorge que vont en premier lieu mes remerciements. Ils ont l'un et l'autre dirigé au premier sens du terme ce travail : ils l'ont orienté, guidé et inspiré pour le mieux. Ils ont aussi désorienté bien des idées, saugrenues ou mal échafaudées. Si ce travail a quelques richesses et quelques qualités d'écriture c'est à eux qu'il le doit. Enfin et peut-être surtout, ils ont insufflé à tous nos échanges autant de finesse que de sympathie.

Mes remerciements vont ensuite à Emmanuel Bellanger, Hélène Blais, Jim House, Vincent Lemire et Najet Mouaziz-Bouchentouf : avoir accepté d'être dans mon jury de thèse est un honneur et une joie.

Collègues, laboratoires et étudiants ont fait le quotidien de cette recherche et l'ont soutenu, parfois financièrement : qu'ils en soient toutes et tous remerciés, à Marne-la-Vallée, Aix-en-Provence et Avignon. Bois-de-l'Étang, Moulin de Testas, Jas de Bouffan : l'enthousiasme des moments passés là-bas le dispute à la poésie de ces noms. Les équipes administratives qui les font vivre doivent être plus qu'honorées : merci, donc, à Camille Bourdiel, Thérèse Lortoral, Thanh-Ha Ly, Marie-Ange Paquita et Latifa Zeroual-Belbou.

Les archivistes et bibliothécaires forment la puissante armée des ombres de ce travail sans laquelle rien n'aurait été possible. J'ai particulièrement découvert leur travail ces dernières années et ne l'admire que plus. Mes remerciements vont à chacune et chacune d'entre eux et en particulier à celles et ceux des centres d'archives dont j'ai plus qu'usé les chaises, partagé les pannes de chauffage et, trop souvent, demandé un nombre invraisemblable de documents. Mes pensées vont en particulier à l'ensemble du personnel des Archives nationales d'outre-mer, des Archives nationales d'Algérie et de France et des Archives des wilayas d'Alger, Constantine et Oran. Merci aux équipes de la Médiathèque de la MMSH, de la BNF et des bibliothèques des Fenouillères et des Glycines. Une mention spéciale pour les architectes ayant pensé les terrasses au soleil et les vues sur mer. Je pardonne à ceux ayant bâti d'inaccessibles jardins.

Nombre de collègues méritent bien plus que quelques lignes. À Marne, le laboratoire ACP n'aurait pas été le même sans les fringantes et fringants doctorants Louis Baldasseroni, Antoine Chabod, Hugo Chausserie-Laprée, Pauline Guillemet, Danilo Guiral Bassi, Paul Lecat, Tristan Loubes (*Tolosa* !) et Maxime Martignon. Et toutes et tous n'auraient pas non plus été grand-chose sans toutes les chercheuses et tous les chercheurs qui font ce laboratoire qu'on ne peut qualifier que d'exceptionnel. Loïc Vadelorge et Corine Maitte l'ont successivement dirigé : merci pour l'énergie mise dans cette tâche singulièrement compliquée. Préparer des cours avec plusieurs d'entre vous a été un régal. La mention spéciale est attribuée à ceux réalisés avec Mathilde Larrère et Moïse Gharbi. Les vendredis et samedis d'échanges avec les doctorantes et doctorants de Sylvie Thénault, Samuel André-Bercovici, Nadia Biskri, Chabha Bouslimani, Mélissa Chauvin Bilouta

et Chloé Nejma Rondeleux, ont été plus que précieux. Merci pour les lectures si incroyablement avisées ! Merci à l'ensemble du CHS pour l'accueil.

Les Marnaises et Marnais Florence Costa, Elias Drach, Nicolas Le Borgne, Victor Maghin, Félicie Roux, Dimitri Wawrzyniak, Mariana Tournon, Yvon Le Bourhis et Francine Pietka me pardonneront d'être évoqués à part : ils le sont, pour le meilleur, l'art de la joie et celui de retourner le monde.

J'ai été deux ans employé dans le cadre du programme de recherche *Archival City*. La densité, la richesse et l'allégresse des discussions ne peuvent être restituées qu'en XML. Merci, pour tout ceci et en particulier à Elsa Camus, Carole Lamoureux, Paul Lecat. Merci à Vincent Lemire et à tous les membres de cette fine équipe pour la confiance et l'intérêt portés à mon travail.

L'avant-garde de tant de choses, tentant brinqueballement de faire de l'histoire avec sérénité, offensive et courtes nuits aurait été, paraît-il, localisée dans le Groupe de recherches sur les ordres coloniaux et quelques autres galaxies. Élise Abassade, Vincent Bollenot, Aliénor Cadiot, Armel Campagne, Victor Delaporte, Quentin Gasteuil, Lydia Hadj-Ahmed, Didier Inowlocki, Mélina Joyeux, David Leconte, Pierre-Jean Le Foll-Luciani, Sara Legrandjacques, Adélaïde Marine-Gougeon, Julie Marquet, Jonas Matheron, Nassima Mekaoui, Baptiste Mollard, Hugo Mulonnière, Chloé Rosner, Margo Stemmelin, Gregory Valdespino, Nessim Znaïen : cette thèse n'aurait littéralement pas été possible sans votre goût pour la finesse, les blagues grandioses et les musiques pour le moins louches. Plus nos thèses seront fameuses, plus nous serons nous-mêmes obscures...

Les moments au sein de la Halqa ont été eux aussi roboratifs : Annamaria Bianco, Antonis Nasis, Christelle Mazloum Zakia Mestari et Carla Yared les ont fait vivre.

Antonin Plarier, incomparable de sagacité, m'a fait découvrir l'Algérie du XIX^e siècle et le génie de l'écriture à quatre mains. Mais tout ceci vaut peu de choses par rapport au reste : les joies marseillaises et le bœuf à la Guinness.

Deux personnes d'exception mériteraient d'avoir leur nom sur la première page de cette thèse : Thibault Lecourt, génie de la cartographie, et Yassine Noui, génie de l'arabe. Et de tant d'autres choses ! Merci de m'avoir fait progresser en ces deux domaines pour lesquels je ne suis évidemment encore qu'un débutant. Comme a pu l'écrire Karl M. il y a 149 ans : il est rare de trouver des complices aussi exacts dans notre temps corrompu.

Des relectrices et relecteurs ont aidé à rendre les pages qui suivent un tant soit peu lisibles : Vincent Bollenot, Victor Delaporte, Teddy Delaunay, Antoine Grèzes, Tristan Guyonnet, Sara Legrandjacques, Aubin Peaudeau, Christian Phéline, Nabila Stambouli, Margo Stemmelin. Du respect sur vos noms.

Des lieux et des personnes méritent aussi, en bataille, d'être cités à comparaître : à l'insu de leur plein gré, ils ont aussi fait cette thèse.

Des villes, quartiers et immeubles ont fait la trame de ce travail. C'est dire le bilan carbone de l'historien que je tente d'être : Albi, Alger, Annaba, Bentellis, Cancon, Constantine, Filali, les Glycines, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montreuil, Nice, Oran, Pantin, Paris, Rennes, Roubaix, Saint-Denis, Sétif, Skikda, Taguemount-Azouz, la rue de Tanger, Tunis, Vaour. Et j'en passe... Merci à toutes celles et ceux qui m'y ont hébergé : il eut été impossible de faire la moindre

recherche sans vos bouts de canapé et votre hospitalité sans bornes. Une question d'histoire urbaine est restée sans réponse : comment peut-on vivre dans des villes sans pizzas à la tranche ?

Les colocataires de la rue Lepère et les voisins de la rue Curie sont aussi à hisser sur le pavois : Marie, David, Julie, Mattéo, Mehdi, Soazig, Mael, Louis, Adrien, Sébastien, Michel, Chantal et Tobi.

Dans tous ces lieux, des collègues et ami-e-s ont supporté, d'une façon ou d'une autre, ce travail : merci à Boussad Aïche, Mehenni Akbal, Allaoua Amara, Anissa Bouayed, Anissa Boutemedjet, Mourad Bouzar, Emmanuel Blanchard, Daho Djerbal, Jean-Pierre Frey, Didier Guignard, Jean-Marie Jehl, Asma Hadjilah, Mahfoud Hani, Amina Louiza Lacheheb, Abdelmadjid Merdaci, Guillaume Michel, Mohammed, Claudine Piaton, Florence Renucci, Ibtissem Rezgui, Assia Samaï-Bouadjadja, Sabrina, Ouarda Siari-Tengour, Rachid Sidi Boumedine, Angélique Somda, Nabila Stambouli et Chantal Vankalck, Amel Zerourou et Zohra. Didier Le Gall a éveillé mon goût de l'histoire.

Les Noui m'ont fait plus qu'aimé l'Algérie. Abdelouahab m'a initié à la vente de frites-omelettes. Oussama est tout. Midou m'a embarqué dans les fileries.

La route de Filali passait par Arcueil ; en amont, mes parents. Pour tout, merci ! Jérôme, Béatrice, Cyril et... Malo sont, sans le savoir, les bons génies de ce travail. Il en va de même, d'autres façons, de Catherine et Dominique, d'Annick et de Gabriel. Kimi et Pilou ont sans doute été mes compagnons de travail les plus fidèles.

D'autres donnent de la saveur à tout et notamment à l'Algérie : Ahmed, Aïda, Alia, Aziz, Chérif, Djelloul, Hacène, Hamid, Imène, Inam, Jim Thierry, Lotfi, Samiha, Slimane, Narjis (BEM), Sarah, Sahara, Seyf, Sofiane, Tayeb. Les copains, copines et camarades de ce bas monde : QLF. Une thèse est bien falote à vôt côtés.

A Théo, avec qui j'aurais tant aimé poursuivre nos corrosives palabres.

Antoine, que tu le veuilles ou non, tu es l'un des rares à avoir eu la folie de suivre – que dis je : de porter – cette thèse du début à la fin, de Paris à Marseille en passant par Alger et V.-dont-je-ne-peux-prononcer-à-nouveau-le-nom. Attention au prochain crochet du gauche. David, Clara, Nicolas, Paul et Thibault ont fait chacun, avec des intensités sans mesure, de même. L'une de mes joies a été d'épuiser ces derniers dans les rues d'Alger. Chloé est plus qu'une immensissime amie et chercheuse. Elle a suivi, encouragé, aidé, accompagné et épicié ce travail. La dive b., jamais trop lointaine, a elle aussi aidé de tout son possible.

Marion pourrait faire une thèse d'anthropologie sur les grandeurs et misères de ce qu'est un doctorant. Puisse-t-elle ne pas s'y mettre ! Il y a mieux à faire. Car où trouverais-je un visage qui réveille les souvenirs les plus grandioses et les plus doux de ma vie ? Merci à elle pour... tout. Le goût de la tajine fera l'avenir. *En route !*

Il va de soi, avec autant de coups de main pour mener à bien ce modeste travail, qu'une thèse incarne le mirage de la figure de l'auteur. L'essentiel ce qui est valable est dû aux échanges avec les personnes mentionnées, et bien d'autres ; toutes les erreurs, maladresses, analyses fautives sont de mon fait.

Pour celles et ceux qui, quoique flairant le piège, oseraient poursuivre au-delà de ces pages : bonne lecture !

Sommaire

Introduction	11
1. Coloniser, peupler, loger : l'élaboration d'un objet de recherche	13
2. Une histoire des logements sociaux en Algérie	20
3. Une histoire économique et sociale de l'Algérie sous domination coloniale.....	25
4. Sources et outils d'une histoire urbaine de l'Algérie	40
Chapitre 1. L'habitat au sortir de la Première guerre mondiale.....	51
I. De l'arrêt des chantiers au retour de la prospérité.....	51
II. « Crise » de l'habitat européen, « évolutions » de l'habitat « indigène ».....	60
 Partie 1. Loger pour approfondir la prépondérance française (années 1920 – années 1930)	
Introduction de la 1 ^{ère} partie	83
Chapitre 2. Des politiques de l'habitat au service de l'ordre colonial.....	87
I. Discours et dispositifs sanitaires : l'habitat salubre pour soigner et pacifier la société	88
II. Les HBM : peupler, franciser et pouvoir administrer l'Algérie.....	99
III. L'« habitat indigène » : fixer la main-d'œuvre et transformer la société colonisée.....	129
Chapitre 3. Des villes à l'Empire, s'organiser pour bâtir.....	163
I. Les appropriations différenciées d'une politique sociale métropolitaine.....	164
II. S'approprier une politique sociale pour s'émanciper ?.....	184
III. Bâtir des logements salubres en Algérie : soutiens et contraintes	208
Chapitre 4. Les logements bâtis : disparités spatiales et ségrégations raciales	227
I. Rythmes et localisations des constructions à l'échelle de la colonie	228
II. Les logements dans la ville : extension urbaine, logiques d'implantation et équipements.....	252
III. Les intérieurs : une amélioration différenciée du confort et de l'hygiène.....	281
Chapitre 5. Bénéficiaire d'un logement social : des citoyens aux multiples ressources	299
I. Pouvoir bénéficier, pouvoir payer et pouvoir demander une HBM	300
II. Stabilisation d'une classe moyenne et fabrique de quartiers ségrégués	328
Conclusion de la 1 ^{ère} partie.....	371

Partie 2. Loger, d'une guerre à l'autre : la centralité d'une politique prise dans l'impossible réformisme colonial

Introduction de la 2 ^e partie	375
Chapitre 6. Nationalisme, antisémitisme et entre-soi européen à l'épreuve de la guerre (1940-1945).....	379
I. Loger les « indigènes » : les continuités d'une politique (1940-1945)	381
II. Des HBM dans la guerre, 1 : comprendre l'antisémitisme à Constantine (1940-1942)	396
III. Des HBM dans la guerre, 2 : à Guelma, tuer entre voisins (1945).....	415
Chapitre 7. Les politiques du logement, révélateurs des apories du réformisme colonial .	433
I. Construire pour faire face aux crises urbaines et coloniales	436
II. Rencontres impériales et discours de pacification coloniale	458
III. Acteurs et dispositifs réglementaires d'une nouvelle politique de l'habitat.....	477
Chapitre 8. Bâtir : de la paix à une guerre qui dure (années 1950).....	511
I. Repenser et réorganiser la production du logement	512
II. Les cités bâties : diversification des maîtres d'ouvrage et des types de logements.....	535
Chapitre 9. Habiter son logement social en temps de guerre	581
I. Procédures et loyers : une hiérarchisation socio-raciale des attributions qui perdure	583
II. Bénéficiaires d'un « logement social » et mesure des ségrégations urbaines.....	606
III. Les logements comme champ de bataille et les reconfigurations des frontières urbaines	635
Conclusion de la 2 ^e partie.....	661
Conclusion générale	665
1. Le Plan de Constantine : une histoire à renouveler par-delà l'indépendance.....	665
2. Construire des logements sociaux, édifier le fait colonial : impossible réformisme, enracinement européen et ségrégations	671
3. Perspectives de recherche : histoires urbaines, prosopographies des dominations et logiques archivistiques	675
Table des matières	687

Introduction

Qui ne les verrait ? Que l'on entre ou que l'on sorte d'Alger par la « route moutonnaire », une voie rapide qui relie la capitale algérienne aux proches communes de l'est¹ (Hussein Dey, Maison-Carrée), les deux immenses barres de logements de la cité des Dunes marquent l'espace et s'imposent au regard². Dessinées par les architectes métropolitains Henri et Yves Gouyon, Paul Bellissent et Louis Regeste³, bâties en préfabrication⁴, elles forment un total d'environ 840 logements⁵. Elles sont mises en chantier début avril 1961, soit six ans après avoir été envisagées par l'office départemental des habitations à loyer modéré (HLM) et la confirmation de dotations par le ministère de la Reconstruction et du logement⁶. Près des deux-tiers des logements de ces barres sont dits achevés lorsque l'Algérie devient indépendante en juillet 1962⁷. Les Dunes sont occupées « par des squatters » à compter du 19 mars, soit au moment même où le gouvernement français et le gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) signent les accords d'Évian⁸.

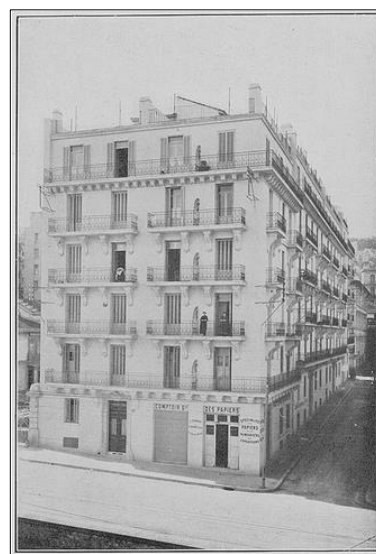
Quatre décennies plus tôt, c'est l'office municipal des habitations à bon marché d'Alger (HBM) qui inaugurerait rue Mazagran ses quatre premiers « immeubles modernes » dessinés par un architecte algérois, Armen Richard⁹. Ils sont aujourd'hui fondus dans le paysage du bas de Bab el Oued, à proximité de l'effervescente esplanade d'El Kettani. Au matin du 16 décembre

-
- 1 Les localités sont dénommées telles qu'elles apparaissent dans les sources de cette étude. La correspondance des toponymes (villes, quartier, rues) entre l'époque coloniale et aujourd'hui est fournie en annexe.
 - 2 Cette cité ne doit pas être confondue avec celle éponyme de Chéragas, commune des hauteurs d'Alger. Sur celle-ci, voir DELUZ Jean-Jacques, *Alger, chronique urbaine*, Saint-Denis, Bouchène, 2001, p. 199-201.
 - 3 Sur les Gouyon, voir notamment la lettre d'Henri au ministère de la Reconstruction et du logement [MRL], 3 octobre 1955 (ANF, 19771085-103 ; sur installation d'un cabinet à Alger en 1953 et sa direction par Paul Bellissent).
 - 4 DELUZ Jean-Jacques, *L'urbanisme et l'architecture d'Alger. Aperçu critique*, Liège, Mardaga, 1995, p. 104.
 - 5 Anonyme, Note ms., s.d. [entre avril et juillet 1960] (ANF, 19771085-103 ; sur la date de mise en chantier, avec mention de 847 logements). Une 2^e tranche de travaux de 984 logements était prévue mais sa construction n'a visiblement jamais débuté (*cf.* mention « opération non-retenue » par Pierre Charlet [chef du service de l'Aide à la construction, une direction de la Construction du ministère éponyme] dans une note ms. en date du 15 juillet 1960 (ANF, 19771085-103). Elle est aussi mentionnée comme étant « en adjudication » fin 1961 (« ODHLM d'Alger – Bilan d'activité au 1^{er} octobre 1961 », s.d. [fin de l'année 1961] (ANF, 19771106-25 ; avec mention de 838 logements pour la 1^{ère} tranche, ce qui est aussi le cas dans le doc. cité en n. 8)).
 - 6 Les premières mentions de ce programme de construction apparaissent dans la lettre d'Henri Borgeaud (sénateur d'Alger) au MRL, 6 août 1955 (ANF, 19771085-103) puis dans les autorisations de financement délivrées à la fin de l'année 1955 (ANF, 19771076-9 ; dossier n° 91/7014, décision de la commission d'attribution des prêts du MRL du 15 décembre 1955).
 - 7 Sur l'achèvement de 538 logements voir la lettre de Charlet au président de la société des Grandes travaux de l'Est, 7 juillet 1962 (ANF, 19771085-103). Présentation du projet dans *Chantiers nord-africains* [CNA], 33, 1959, p. 6.
 - 8 Lettre du président de la société des Grands travaux de l'Est au ministre de la Construction, 21 juin 1962 (ANF, 19771085-103).
 - 9 Il s'agit très probablement d'Armen Richard, père (1872-1928) ou fils (1892-1954) ; voir leur feuille de matricule militaire (respectivement ANOM, 1 RM 51 (n° 802) et 1 RM 139 (n° 924)) ainsi que AÏCHE Boussad, HUEBER Juliette, LOCHARD Thierry, PIATON Claudine, *Alger. Ville & architecture. 1830-1940*, Alger / Arles, Barzakh / Honoré Clair, 2016, p. 341.

1923, le président de l'office municipal d'HBM, le maire d'Alger et le gouverneur général, entourés de toutes les autorités de la ville, tiennent des discours dans lesquels ils mettent en avant l'impérieuse nécessité de loger les « familles nombreuses » et « populaires » souffrant de la crise du logement ainsi que l'amélioration de l'hygiène urbaine¹.



Cité des Dunes
Wikimédia Commons, photographie
du début des années 2000.



HBM rue Mazagran
La construction moderne,
14 décembre 1924, p. 126.

Les HLM des Dunes comme les HBM de la rue Mazagran sont représentatives des logements bâtis des années 1920 au début des années 1960 par les offices publics se vouant à la construction de « logements sociaux ». Ceux-ci forment un ensemble disparate de constructions, que l'on considère leurs morphologies (ici collectives, là individuelles), leurs qualités, leurs maîtres d'ouvrage (publics, privés ou mixte) ou encore leurs statuts (locatif ou en accession à la propriété). Toutes ces caractéristiques et leurs diverses combinaisons déterminent les modalités de financement ainsi que les bénéficiaires des logements sociaux bâtis. Comme en France et en Europe, ils ont pour but de « satisfaire les besoins des populations plus ou moins défavorisées ou n'ayant pas la possibilité financière de se loger sur le marché privé [et] financés, en totalité ou en partie, à partir de crédits publics ou parapublics »².

Ce type de construction relève, en Algérie comme en métropole, de la politique d'habitations à bon marché (HBM) à partir de 1894 puis de celle dite d'habitations à loyer modéré (HLM) qui prend sa suite à partir de 1950. Les normes spécifiques de constructions (surface, équipements) font, en plus des financements publics, la spécificité de ces logements.

1 A. D., « L'office public des habitations à bon marché – Inauguration du premier groupe d'immeubles », *Dépêche algérienne* [DA], 17 décembre 1923, p. 6.
2 FOURCAUT Annie, VOLDMAN Danièle, « Penser les crises du logement en Europe au XX^e siècle », *Le Mouvement Social*, 245, 2013, p. 3-15, ici p. 5.

Dans la colonie, la définition du logement social prend cependant une dimension supplémentaire : la mise en place à partir de la fin des années 1920 d'une politique d'habitat à l'égard des colonisés. Ceux-ci sont le plus souvent définis dans la documentation consultée comme « indigènes » jusqu'à la Seconde Guerre mondiale puis comme « musulmans », « Français-musulmanes » ou, lorsque la guerre pour l'indépendance s'installe dans la durée, de « Français de souche nord-africaine »¹. Aucun des divers types de logements sociaux n'est formellement rendu inaccessible aux « indigènes » : il leur est réglementairement possible de bénéficier d'une HBM, d'une HLM ou de logements de qualité². La solvabilité des demandeurs est, comme en métropole, le principal critère formel d'attribution. Celui-ci et, plus généralement, l'ensemble des modalités circonscrivant le groupe des bénéficiaires recèlent, on le verra, d'importants enjeux et créent des conflits dans la distribution des logements.

Les immeubles des Dunes (HLM) et de la rue Mazagran (HBM) sont emblématiques de quelques-unes des dynamiques qui se déploient dans les villes et les bourgs d'Algérie des années 1920 au début des années 1960 : renouvellement des formes urbaines ; temporalités et massification de la construction ; vigueur de l'industrie du bâtiment en temps de paix comme de guerre ; multiplicité des acteurs impliqués, de part et d'autre de la Méditerranée ; luttes pour l'obtention d'un logement et, en somme, d'une place dans l'espace urbain ; constitution des politiques de l'habitat en catégorie d'action publique ; délimitation des groupes pouvant bénéficier de logements. Cette liste laisse toutefois dans l'ombre plusieurs éléments. D'une part, aucun de ces deux groupes d'immeubles ne relève de la politique spécifique d'« habitat indigène » élaborée de la fin des années 1920 au début des années 1950. D'autre part, cette esquisse, fondée sur quelques documents administratifs et des articles de presse, ne rend pas compte des tensions et hiérarchisations propres à la société coloniale. Il convient cependant, avant de scruter tous les problèmes afférents à l'histoire de l'habitat en Algérie, de revenir sur la genèse de ce travail, à la fois archivistique et propre au fait colonial en Algérie.

1. Coloniser, peupler, loger : l'élaboration d'un objet de recherche

1.1. Problèmes archivistiques et problèmes historiques

L'importance des logements sociaux en Algérie à compter de la fin de la Première Guerre mondiale avait été entr'aperçue lors de la réalisation d'un premier travail consacré à la ville de

1 Des réflexions sur les catégories descriptives et analytiques sont proposées au point 1.3 de cette introduction.

2 Pouvant être féminin ou masculin, HBM et HLM sont dans ce travail accordés au féminin ; sur l'historicité de ce terme, voir COUDROY DE LILLE Laurent, « HLM », COUDROY DE LILLE Laurent, DEPAULE Jean-Charles, MARIN Brigitte, TOPALOV Christian (dir.), *L'Aventure des mots de la ville. À travers le temps, les langues, les sociétés*, Paris, Robert Laffont, 2010, p. 581-586.

Constantine¹. Le nombre non-négligeable d'HBM bâties dès la fin du XIX^e siècle – plus d'une centaine – faisait de cette ville une pionnière en la matière². Les possibilités de renouer par leur biais l'analyse matérielle et sociale des villes en situations coloniales s'étaient révélées fructueuses³. Au printemps 2013, un premier séjour de recherche à Constantine avait été l'occasion de repérer, parmi les archives préfectorales, un modeste ensemble de neuf liasses uniquement dédiées à la construction et à la gestion des HBM pendant l'entre-deux-guerres et décrites comme telles⁴. Celles-ci font partie de la série dite « communale » classée selon le principe qu'une liasse renvoie à une municipalité. Que ces papiers soient, au sein de cette série, les seuls catégorisés de façon thématique était significatif : il y avait eu, dans le bureau préfectoral producteur de ces documents, une singularité du traitement des papiers relevant des HBM. Contrairement à d'autres sphères de la vie administrative, les conservateurs avaient préservé (à moins qu'ils ne l'aient créé ?) cet isolat archivistique. Ce constat, somme toute plutôt banal pour qui consulte les archives des départements de France métropolitaine où abondent les versements spécifiques, hisse immédiatement, pour l'historiographie de l'Algérie, les habitations à bon marché en objet d'étude en tant que tel. Écrire leur histoire est en effet tributaire d'archives résiduelles : celles sauvées d'administrations défailtantes en termes de conservation et celles épargnées par les faits de guerre ou des catastrophes diverses⁵.

Un second élément arrime tout particulièrement les politiques du logement social aux fondements du fait colonial en Algérie : dans le contexte d'une colonie de peuplement, les autorités se posent continûment la question de l'installation pérenne de Français et, plus largement, d'Européens⁶. De leur point de vue, les conditions matérielles d'existence des Européens d'Algérie

-
- 1 GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France en Algérie coloniale. Histoire urbaine de Constantine (1901-1914)*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction d'Anne-Laure Dupont et Rainer Hudemann, Université Paris-Sorbonne, 2013, 348 p. et en particulier p. 199-242 (chapitre 7 : « Bâtir hors du Rocher ou s'y retrancher ? Mouvement HBM et habitat "indigène" »).
 - 2 Qu'on la compare à des villes de métropole ou de l'Empire (les premiers organismes HBM ne sont institués qu'à la fin des années 1920 au Sénégal (1926) et en Indochine (1928) ; voir BLAIS Hélène, « Reconfigurations territoriales et histoires urbaines. L'emprise spatiale des sociétés coloniales », SINGARAVÉLOU Pierre (dir.), *Les Empires coloniaux, XIX^e – XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2013, p. 169-214, ici p. 207).
 - 3 Sur l'intérêt d'établir un tel lien, voir DUMASY François, « Repenser l'histoire urbaine de la colonisation. Quelques réflexions pour une approche sociale des formes dans le cas maghrébin », BADUEL Pierre Robert (dir.), *Chantiers et défis de la recherche sur le Maghreb contemporain*, Paris / Tunis, Karthala / IRMC, 2009, p. 265-287, ici p. 284.
 - 4 AWC, CPE-675 à 683. Il s'agit du dépôt d'archives de la wilaya ; celui-ci correspond, pour la France, à un dépôt d'archives départementales. Le fonds « CPE » (communes de plein exercice) représente précisément les papiers du bureau préfectoral en charge de la tutelle communale.
 - 5 En se cantonnant aux documents et archives qui intéressent la période étudiée, des destructions du fait de décisions administratives existent durant tout le XX^e siècle. Toujours en s'y restreignant, les guerres ayant occasionné des destructions avérées sont la Seconde Guerre mondiale, la guerre d'indépendance algérienne et la guerre des années 1990. Tous ces points sont détaillés en présentation de chacun des dépôts et fonds d'archives consultés.
 - 6 CHOI Sung, « French Algeria, 1830-1962 », CAVANAGH Edward, VERACINI Lorenzo (dir.), *The Routledge handbook of the History of settler colonialism*, New York, Routledge, 2017, p. 201-214 (nulle mention, cependant, des politiques publiques urbaines).

et, parmi elles, l'habitat sont capitales pour tenir l'Algérie. Coloniser, peupler et loger : ces trois dynamiques s'enchevêtrent de diverses façons à compter du début des années 1920 et jusqu'au début des années 1960¹. Non que cette rencontre ne se fasse pas les décennies précédentes mais le logement comme modalité de l'action publique n'existait qu'en germe ou à l'état de rares réalisations, en Algérie comme en métropole.

Ce travail repose en outre, de bout en bout, sur un double paradoxe. En premier lieu, des politiques publiques du logement sont constamment reconduites alors même qu'elles échouent à réaliser l'un des principaux objectifs qui lui est assigné : résoudre, par l'intervention sociale, la question nationale algérienne. La mention de cet échec n'est pas ici un jugement historique *a posteriori* : il est régulièrement formulé, comme on le verra, par divers acteurs qui s'impliquent dans la construction de logements sociaux. L'ambivalence et la multiplicité des décideurs l'expliquent sans l'épuiser ; il en va de même de l'immensité des besoins, sans cesse croissants. Les Européens, près d'un million et plus que jamais urbains au début des années 1950², sont toujours aussi nombreux une décennie plus tard à solliciter un logement auprès des divers organismes bâtisseurs. En parallèle, le nombre de demandes de la part des « indigènes » est plus important que jamais. Le second paradoxe des logements sociaux qui sont bâtis à compter de l'après-Première Guerre mondiale se situe dans l'identité des bénéficiaires : comment, pour les Européens, faire en sorte de maintenir une grammaire des différences et des dynamiques d'exclusion sans jamais les affirmer formellement ? Comment, pour ceux qui sont sans cesse décrits comme des « indigènes » et qui souhaitent obtenir un tel logement, contourner l'ensemble des obstacles les excluant ?

Les logements sociaux – leurs politiques, les constructions et leurs bénéficiaires – sont l'objet de ce travail. Leur étude ouvre à deux ensembles de réflexions. Le premier consiste à établir une histoire des politiques de l'habitat et une histoire de leurs bénéficiaires. Le second consiste à situer les logements sociaux dans une histoire urbaine en situation coloniale : histoire des municipalités dans lesquelles ils sont bâtis, histoire des interactions sociales et citadines, histoire de l'État, des pouvoirs et de ses réformes, histoire des circulations en tout genre (individus, idées, matériaux). Ainsi est-ce en articulant au mieux ces ensembles que le sens de la triade loger – peupler – coloniser, ses mutations et les interprétations à lui donner, peut pleinement se comprendre.

-
- 1 Éléments de réflexion en d'autres espaces dans DESAGE Fabien, MOREL JOURNAL Christelle, SALA PALA Valérie (dir.), *Le peuplement comme politiques*, Rennes, PUR, 2014, 385 p. (voir, plus loin, pour la discussion historiographique).
 - 2 KATEB Kamel, *Européens, « Indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962). Représentations et réalités des populations*, Alger, El Maarifa, 2010 [2001], p. 241 (984 000 Européens au recensement de 1954).

1.2. Penser des temporalités enchevêtrées dans la moyenne durée

Si cette recherche propose des pistes à compter du début du XX^e siècle, elle se concentre sur la période allant de la fin de la Première Guerre mondiale au début des années 1960. Avant la Première Guerre mondiale, les constructions financées par les premières lois de logement social (1894-1912) sont trop peu nombreuses pour que leur analyse renouvelle de précédents travaux¹. La fin de la Première Guerre mondiale, en revanche, voit les autorités (administrations, élus) et les entrepreneurs de travaux publics de métropole et d'Algérie relancer la construction de logements, notamment par le biais de financements publics. L'étude des logements lancés avant le Plan de Constantine (1958) clôt ce travail². De leur élaboration dans les deux premiers tiers des années 1950 à leur achèvement, l'Algérie est devenue indépendante : la cité des Dunes (Maison-Carrée) évoquée plus haut est à cet égard paradigmatique. Construction, distribution, moments de guerre : l'histoire des logements ici considérés se prolonge jusqu'en 1962-1963. Néanmoins, le Plan de Constantine a été retenu comme borne finale. D'une part, combinant investissements dans l'agriculture, le logement, l'industrie et la scolarisation, celui-ci mérite d'être étudié pour lui-même, ce que font de récents travaux³. D'autre part, ce Plan est l'occasion de créer de nouveaux organismes et de nouveaux financements ; de nouveaux acteurs entrent en scène⁴. Enfin, les archives accessibles ne permettent guère de comprendre que les projets (et non les réalisations) urbanistiques et d'écrire une histoire des investissements économiques⁵ (et non de leurs bénéficiaires). Elles forment ainsi un ensemble considérable qui dépasse de celles utilisées dans ce travail⁶.

Penser les temporalités et bifurcations à l'œuvre dans les phénomènes historiques structure depuis plusieurs décennies les sciences sociales et en particulier les études du fait urbain et du fait colonial⁷. Ce travail n'y déroge pas et tente d'articuler autant que faire se peut celles des politiques

1 Constructions principalement concentrées à Constantine ; analysées dans GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France...*, *op. cit.*, p. 231-232 (résumé dans la présente thèse, chapitre 1-I.1).

2 Administrativement « plan de développement économique et social de l'Algérie » présenté lors d'un discours à Constantine par le président De Gaulle, le 3 octobre 1958.

3 Éléments bibliographiques sur le Plan de Constantine en conclusion (1.), épilogue de ce travail.

4 Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie (la CEDA), un établissement public national d'exécution qui hérite des budgets antérieurement dévolus au budget extraordinaire de l'Algérie ; la direction du Plan et des études économiques (délégation générale du gouvernement de l'Algérie), un organe de coordination et d'orientation ; nouveaux organismes de construction ; implication nouvelle des bureaux d'étude.

5 Principalement les importants ANF, F60-4001 à 4077 et SAEF, fonds d'archives de la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie (13,75 m.l.) ; éléments épars aux ANOM, aux archives du MAE et au SHD. L'histoire des immeubles bâtis se prolonge avec les fonds produits après l'indépendance.

6 Les fonds d'archives utilisés dans l'ensemble de ce travail se réduisent à peu de choses au-delà de la fin des années 1950 : par exemple, les archives de la CDC *actuellement classées* sont très pauvres au-delà du milieu des années 1950 ; il en va de même après la fin des années 1950 pour des liasses de l'importante série ANF, 19771106 (contrôle des organismes HLM d'Algérie par le ministère de la Construction) ; à Alger, les archives de la direction gubernatoriale des Travaux publics n'ont pu être consultées (voir l'annexe de présentation des ANA).

7 PROST Antoine, « La périodisation des politiques urbaines françaises depuis 1945 : le point de vue d'un historien », *Bulletin de l'IHTP*, Suppl. 5, 1984, p. 32-47 ; LEPETIT Bernard, PUMAIN Denise (dir.), *Temporalités*

publiques et celles des citoyens, celles des métropolitains et celles des habitants de l'Algérie, celles des Européens et celles des « indigènes » ainsi que celles des différentes classes sociales qui peuplent les villes et bourgs de la colonie. Les périodisations proposées tentent de tenir ensemble toutes ces temporalités. Le temps de la Seconde Guerre mondiale et de ses conséquences immédiates (1940-1947) est central à plusieurs titres : blocage des constructions et accentuation inédite des problèmes urbains ; renouvellement des politiques du logement lors de la sortie de guerre ; reconfiguration des rapports entre autorités et populations, plus que jamais centrés autour la question nationale algérienne. Avant, dans les années 1920-1930, la colonisation est dans les villes d'Algérie un phénomène que l'ancienneté quasi-séculaire semble rendre incontestable. C'est un moment d'approfondissement de la prépondérance française ; la construction de logements sociaux s'inscrit dans cette dynamique. Après, la période de la fin des années 1940 au début des années 1960 se distingue autrement : elle est marquée par l'irrésistible imbrication entre crise urbaine et crise coloniale.

1.3. Logements, racialisation des rapports sociaux et hiérarchies urbaines

L'étude des logements sociaux permet, par-delà les assignations raciales, de considérer l'ensemble des habitants du Nord de l'Algérie. Les deux principaux groupes qu'ordonne la « situation coloniale » sont, pour la période ici considérée, les « indigènes » et les Européens. Les « Israélites » sont alors, en dépit de leurs nombreuses spécificités, de plus en plus intégrés à ces derniers, au regard de l'administration comme dans leurs pratiques quotidiennes¹. Les « indigènes » sont presque partout numériquement très supérieurs ; ils forment aussi une minorité sociologique et politique. Les Européens sont, eux, dans une situation inverse : minorité numérique, ils contrôlent pouvoirs économiques et politiques².

Ceux que les catégories administratives dénomment « indigènes » sont, à compter des années 1930 et surtout de 1943-1944, de plus en plus nombreux à revendiquer l'indépendance de leur pays et l'appellation exclusive d'Algériens. Les Européens sont quant à eux dans leur grande majorité, en 1920-1960, nés en Algérie de familles françaises, italiennes, espagnoles ou maltaises³. Ces deux groupes sont ceux qu'ordonne principalement la situation coloniale ; leurs contours sont

urbaines, Paris, Anthropos, 1993, 317 p. Sur les temporalités relatives au fait colonial, voir les travaux mentionnés *infra*, n. 3 p. 33.

1 Sur l'intégration des « Israélites » au groupe des Européens et ses limites, voir LE FOLL-LUCIANI Pierre-Jean, *Les Juifs algériens dans la lutte anticoloniale*, Rennes, PUR, 2015, 541 p. (des années 1920 au début des années 1960).

2 BALANDIER Georges, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, 11, 1951, p. 44-79, ici p. 48, 52 et 62-69.

3 THÉNAULT Sylvie, « Migrations, colonisation. France – Algérie, XIX^e – XX^e siècles », *Le Mouvement Social*, 258, 2017, p. 3-12, ici p. 4-7.

formalisés par les assignations quotidiennes, qu'elles soient du fait de l'administration ou par tout un chacun. Ces dernières ne sauraient néanmoins restituer toute l'épaisseur des formes d'existence et des trajectoires des habitants de l'Algérie. Celles-ci ne peuvent l'être qu'en croisant plusieurs lignes de force qui structurent la vie aux colonies : identification et auto-identification raciale et nationale, genre, statuts juridique et social, pratiques et croyances religieuses, maîtrise des langues, rapport à l'urbanité, à la ruralité ou encore à la propriété¹.

Comment, dans le foisonnement des (auto-)identifications et des vécus, divers et parfois contradictoires, décrire de façon adéquate les individus et groupes considérés ? Si les polysémies, les flous et les contradictions sont inhérents aux catégories de l'ensemble des sciences sociales – dont celles ayant la ville pour objet² –, il y a lieu de parler d'un « malaise dans les catégories »³ particulièrement aiguë pour l'étude des situations coloniales⁴. Plusieurs choix ont été faits. Tout d'abord, les catégories des sources ont été privilégiées. Les employés des administrations, les Européens et les « indigènes » francophones sont les auteurs très majoritaires de celles analysées. Ils utilisent abondamment les catégories d'« indigènes », « israélites » et « européens ». *M'tourni*, *hadri* ou *berrani* sont quelques autres catégories utilisées par les arabophones⁵. Si toutes sont essentialisantes, les guillemets ne sont utilisés que pour les catégories instituant de la domination coloniale. Ainsi sont-ils employés pour évoquer les « indigènes », « français-musulmans » ou « Israélites » ; les Européens sont donc désignés sans guillemets⁶.

1 COHEN Muriel, LACROIX Annick, « Entre Algérie et France : écrire une histoire sociale des Algériens au vingtième siècle », *French Politics, Culture & Society*, 34-2, 2016, p. 1-10, en particulier p. 2.

2 TOPALOV Christian, « Ceci n'est pas un dictionnaire », COUDROY DE LILLE Laurent (*et alii*), *L'Aventure des mots...*, *op. cit.*, p. XV-XLIV, en particulier p. XVI-XVII ; MOUSSAOUI Abderrahmane, « Entre langue administrative et désignations urbaines : nommer et catégoriser les lieux urbains en Algérie », LEIMDORFER François, WALD Paul (dir.), *Parler en ville, parler de la ville. Essais sur les registres urbains*, Paris, Éditions de la MSH / Unesco, 2004, p. 77-89. Pour des considérations plus générales, voir BECKER Howard Saul, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2002 [1998], p. 142-147 et JENKINS Richard, « Categorization : Identity, Social Process and Epistemology », *Current Sociology*, 48-3, 2000, p. 7-25.

3 BRANCHE Raphaëlle, *La guerre d'Algérie : une histoire apaisée ? L'histoire en débat*, Paris, Seuil, 2005, p. 349-384 (titre de cette partie) ; concernant les façons de nommer les « populations présentes sur le sol algérien », voir les p. 354-359.

4 Pour l'Algérie, voir PERVILLÉ Guy, « Comment appeler les habitants de l'Algérie avant la définition légale d'une nationalité algérienne ? », *Cahiers de la Méditerranée*, 54, 1997, p. 55-60 et THÉNAULT Sylvie, « L'histoire au musée : l'espace, le temps, les mots de l'Algérie coloniale », SAVARESE Éric (dir.), *L'Algérie dépassionnée. Au-delà du tumulte des mémoires*, Paris, Syllepse, 2008, p. 45-54. Pour des réflexions plus larges sur les catégorisations coloniales, voir BAZIN Jean, « À chacun son Bambara [1985] », *Id., Des clous dans la Joconde. L'anthropologie autrement*, Toulouse, Anarchasis, 2008, p. 87-127.

5 *M'tourni* est un terme disqualifiant utilisé par les « indigènes » à l'égard de ceux ayant acquis la citoyenneté française ou qui sont devenus chrétiens. Les *hadri* (singulier *hadar*) sont ceux réputés citadins de longue date ; les *berranis* sont les « indigènes » installés depuis peu en ville.

6 Le substantif d'« Européen » se trouve, dans les sources, avec ou sans majuscule. Les choix typographiques sont variables et nul n'est exempt de limites, l'important étant de les exposer, problématiser et de varier les catégories analytiques à mesure de la variété des situations analysées (substantiel et salutaire rappel chez NOIRIEL Gérard, *Sur la « crise » de l'histoire*, Paris, Belin, 1996, p. 159) ; voir par exemple l'exposé que peut faire THÉNAULT Sylvie, *Les ratonnades d'Alger, 1956. Une histoire de racisme colonial*, Paris, Seuil, 2022, p. 18.

Les rapports sociaux en Algérie sont, comme en d'autres situations coloniales, des « relations raciales »¹. À partir du cas indochinois, Emmanuelle Saada expose que « dans les années 1920, le mot “race” désigne tout à la fois une réalité biologique et un ensemble de propriétés sociales et de compétences culturelles qui se manifestent dans les comportements »². La même définition peut s'appliquer pour les usages de ce terme de « race » dans l'Algérie des années 1920 à l'indépendance. Il est le plus souvent mobilisé en lui adjoignant les qualificatifs d'« indigène »³, « israélite »⁴ ou « européenne »⁵. Les statuts juridiques et politiques ont aussi leur importance. Ils distinguent les sujets des citoyens. À compter de 1870, les « Israélites » appartiennent au second de ces groupes. Pour la période étudiée, les Espagnols, Italiens ou Anglo-maltais – de moins en moins nombreux pour la période qui nous intéresse en raison des naturalisations – n'ont pas de droits politiques mais n'en appartiennent pas moins au groupe des Européens⁶. S'ils le demandent, les « indigènes » peuvent devenir, à partir de 1865, citoyen ; il n'y en eu guère plus de quelques milliers⁷.

L'omniprésence, dans les rapports sociaux urbains d'Algérie, de la dimension raciale invite à interroger les dynamiques de racialisation des politiques du logement social. Ce terme est compris dans le présent travail comme un « processus de minorisation [qui] puise sa source dans l'assignation des membres de tel ou tel groupe à une origine pensée comme radicalement autre et par là même inférieure »⁸. Ce processus est sous-tendu par d'autres dynamiques sociales autant qu'il s'y imbrique (sujétion politique, infériorisation économique, maîtrise linguistique, manières de vivre, etc.) et qui font la singularité historique de chaque situation étudiée⁹. Les dynamiques de

1 BALANDIER Georges, « La situation coloniale... », art. cité, p. 73-75.

2 SAADA Emmanuelle, *Les enfants de la colonie. Les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, 2007, chapitre 7 (« Citoyens en vertu de la race » ; citation p. 220).

3 Par exemple « En cas d'échec, la race indigène aurait à subir les dures conséquences du *Vae Victis* » (réponse de la section communiste d'El Affroun à un questionnaire posé par le délégué permanent à la propagande, Charles-André Julien, s.d. [avril 1921], citée par AGERON Charles-Robert, « Les communistes français devant la question algérienne de 1921 à 1924 », *Le Mouvement Social*, 78, 1972, p. 7-37, ici p. 14).

4 Par exemple dans la lettre du préfet d'Oran au gouverneur général, mars 1851 (ANOM, 92-Q1 ; citée par BLANCHARD Emmanuel, « La Garde nationale “introuvable”. La formation de l'ordre urbain en situation coloniale (Algérie, 1830-1852) », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 50, 2015, § 24 de la version en ligne.

5 Par exemple « ...comparer la natalité et la mortalité par races d'Européens » (LEMAIRE Gaston, *Compte rendu des travaux du bureau municipal d'hygiène pour 1922 à 1923 inclus*, Alger, Impr. algérienne, 1925, p. 8 et 88).

6 MEYNIER Gilbert, « L'Algérie et les Algériens sous le système colonial. Approche historico-historiographique », *Insaniyat*, 65/66, 2014, p. 13-70 (point 1.b).

7 BLÉVIS Laure, *Sociologie d'un droit colonial : citoyenneté et nationalité en Algérie (1865-1947) : une exception républicaine ?*, Thèse de science politique sous la direction de Jean-Robert Henry, Université d'Aix-Marseille 3, 2004, p. 404 sq.

8 MAZOUZ Sarah, *Race*, Paris, Anamosa, 2020, p. 31 (avec des compléments p. 48-53). Voir également BRUN Solène, COSQUER Claire, *Sociologie de la race*, Paris, Armand Colin, 2022, p. 27-36.

9 SAADA Emmanuelle, « Le racisme de l'expansion. Les discriminations raciales au regard des situations coloniales », FASSIN Didier, FASSIN Éric (dir.), *De la question sociale à la question raciale. Représenter la société française*, Paris, La Découverte, 2009 [2006], p. 63-79, ici p. 68-69.

racialisation et celles de construction et distribution de logements sociaux sont interrogées en regard l'une de l'autre.

Si les rapports sociaux en Algérie à la période coloniale ont une dimension raciale, ils ne s'y résument cependant pas. Ainsi, variété et combinaison des catégories d'analyse sont privilégiées : « indigènes », européen, « israélite », citadin, colon, colonisé, *berrani*, *hadri*, bourgeois, ouvrier, homme, femme, francophone, arabophone, italoophone, hispanophone, « musulman », élu, électeur, etc. Ce choix s'adosse à la multiplicité des dynamiques sociales constitutives des phénomènes étudiés et à la relative fluidité des identifications des acteurs. Plutôt que d'étudier des « indigènes » ou des Européens, le présent travail s'attache donc à penser les interactions entre eux. Enfin, qu'elles servent à diviser les individus en groupes sociaux ou qu'elles soient mobilisées par ces derniers dans le cadre d'actions publiques ou, encore, qu'elles soient d'usage dans le discours scientifique, les catégorisations ont elles-mêmes une histoire¹ : ce travail s'attelle à écrire celle de certaines d'entre elles, comme celle du « bon locataire », de l'« insalubrité » ou encore du « contact » entre populations².

2. Une histoire des logements sociaux en Algérie

2.1. En Algérie : foisonnements de l'histoire de l'architecture et des études urbaines

Cette thèse invite notamment à penser tout à la fois l'état du parc de logements dans la colonie, les évolutions démographiques ainsi que les discours et institutions qui promeuvent cet habitat. Jean-Jacques Deluz et Joëlle Deluz-Labruyère avaient déjà entamé ce travail il y a plus de trente ans pour la ville d'Alger en se fondant sur la presse et leur connaissance personnelle d'Alger³. D'autres – toutes et tous architectes⁴ – ont poursuivi ces réflexions pionnières en

1 Les travaux de Jacques Guilhaumou sur l'histoire des concepts sont fondateurs (années 1990-2000) ; plus récemment, voir BACKOUCHE Isabelle, COSANDEY Fanny, DUCREUX Marie-Élizabeth, DUHAMELLE Christophe, HADDAD Elie, JOLY Laurent, MARRAUD Mathieu, « Frontières, seuils, limites : histoire sociale des catégorisations. Introduction », *L'Atelier du Centre de recherches historiques*, 21 bis, 2020 [en ligne].

2 Dans le sillage de travaux désormais nombreux. Pour ne citer que quelques-uns de ceux qui intéressent directement ce travail : BOURDIEU Pierre, « À propos de la famille comme catégorie réalisée », *Actes de la recherche en sciences sociales [ARSS]*, 100, 1993, p. 32-36, PIGUET Marie-France, *Classe. Histoire du mot et genèse du concept, des physiocrates aux historiens de la Restauration*, Lyon, PUL, 1996, 324 p., TISSOT Sylvie, *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil, 2007, 300 p., DEVRIENDT Émilie, MONTE Michèle, SANDRÉ Marion, « Analyse du discours et catégorie "raciales" : problèmes, enjeux, perspectives », *Mots*, 116, 2018, p. 9-37, JAKES Aaron George, « The Scales of Public Utility », BOOTH Marilyn (ed.), *The Long 1890s in Egypt. Colonial Quiescence, Subterranean Resistance*, Edinburg, EUP, 2014, p. 57-86 (sur le sens d'isti'mar, de « travaux publics » ou « développement » à « colonisation »), SIDI MOUSSA Nedjib, *La fabrique du musulman : essai sur la professionnalisation et la racialisation de la question sociale*, Paris, Libertalia, 2017, 147 p., WILLEMS Marie-Claire, « Débats sur le sens du terme "musulman" dans les sciences sociales françaises (1980-2020) », *REMMM*, 152, 2022 [en ligne] ou encore ASSERAF Arthur, *Electric News in Colonial Algeria*, Oxford, OUP, 2019, p. 193 (sur la catégorie de « colonisé »).

3 DELUZ Jean-Jacques, DELUZ-LABRUYÈRE Joëlle, « L'allogio sociale a Algeri durante il periodo coloniale (1920-1962) », *Storia Urbana*, 35/36, 1986, p. 107-152.

4 À l'exception des historiennes Annie Fourcaut et Muriam Haleh Davis (cf. *infra*, n. 3 et 4 p. 21).

diverses directions sans jamais penser, toutefois, ces logements dans leurs imbrications avec les rapports sociaux et à l'échelle de l'ensemble de la colonie : conception initiale, acteurs à l'œuvre, multiplicité des conflits présidant à leur élaboration, reformulation puis abandon ou acceptation, chantiers, installation, départ ou maintien des bénéficiaires, façons d'habiter, similitudes et différences d'une ville à l'autre.

Les recherches existantes se sont principalement attelées à élaborer une histoire architecturale et intellectuelle des politiques du logement. Celles-ci s'inscrivent tour à tour soit dans une histoire urbaine d'Alger, soit dans une scansion chronologique particulière, soit en étudiant à part le type d'habitat spécifiquement dédié aux « indigènes ». Alger concentre l'immense majorité des travaux, alors même qu'elle a un statut particulier : elle est une véritable capitale coloniale tant elle réunit administrations, institutions particulières et capitaux. Depuis les années 1990, les politiques du logement y ont été étudiées pour leur segment dédié aux « indigènes »¹, durant une mandature spécifique² – celle de l'actif Jacques Chevallier –, un événement particulier³ ou le temps de la guerre d'indépendance⁴. Certains de ses ensembles les plus marquants ont également suscité des monographies⁵. Hormis Alger, Oran est la seule autre ville à avoir fait l'objet d'études dédiées aux logements sociaux⁶. De récents ouvrages d'histoire

-
- 1 ÇELIK Zeynep, *Urban Forms and Colonial Confrontations. Algiers under French Rule*, Berkeley, UC&P, 1997, chapitres 4 et 5 ; AÏCHE Boussad, « Des cités indigènes aux cités de recasement en Algérie (1930-1950) », JELIDI Charlotte (dir.), *Villes maghrébines en situations coloniales*, Paris / Tunis, Karthala / IRMC, 2014, p. 97-111 ; BOUFASSA Sami, « Autour des projets d'habitat pour "Indigènes" en Algérie. Expressions d'un discours ethnicisant », *Al-Sabil. Revue d'histoire, d'archéologie et d'architecture maghrébines*, 9, 2020 [en ligne].
 - 2 HAKIMI Ahmed, *La Bataille du logement. Alger, 1953-1962*, DEA d'urbanisme et aménagement sous la direction de Stéphane Yerasimos, Institut français d'urbanisme (Université Paris 8), 1991, 113 p.
 - 3 FOURCAUT Annie, « Alger-Paris : crise du logement et choix des grands ensembles. Autour du XIII^e Congrès national d'habitation et d'urbanisme d'Alger (mai 1952) », CHABBI-CHEMROUK Naïma, DJELAL-ASSARI Nadia, SAFAR-ZITOUN Madani, SIDI BOUMEDINE Rachid (éd.), *Alger. Lumières sur la ville*, Alger, Dalimen, 2004, p. 128-133.
 - 4 HENNI Samia, *Architecture de la contre-révolution. L'armée française dans le nord de l'Algérie*, Paris, Éditions B42, 2019 [2017], 350 p. ; DAVIS Muriam Haleh, *Markets of Civilization. Islam and Racial Capitalism in Algeria*, Durham, DUP, 2022, 288 p. Inscription dans une histoire économique à l'échelle impériale initiée par ELSENHANS Harmut, *La guerre d'Algérie, 1954-1962. La transition d'une France à l'autre : le passage de la IV^e à la V^e République*, Paris, Publisud, 2000 [1974], 1071 p.
 - 5 AMOR Habes, *La cité de Climat de France de Fernand Pouillon*, Thèse d'architecture sous la direction de Jean-Lucien Bonillo, École d'architecture de Marseille-Luminy, 1996, n. p. ; ZENBOUDJI ZAHAF Samia, *De l'îlot à la barre. Configuration spatiale de l'ensemble d'habitat urbain du Champ de manœuvres (1928-1958)*, Thèse d'architecture, EPAU, 2004, 384 p. Pour l'ensemble des constructions de Fernand Pouillon, voir la partie bibliographique consacrée à Alger après la Seconde Guerre mondiale (Boulbene-Mouadji, 2017 ; Voldman, 2006 ; Türtcher, 2020).
 - 6 MOUAZIZ-BOUCHENTOUF Najet, « Le logement social à Oran. Conception, usages et ébauche d'évaluation », *Revue géographique de l'Est*, 54-3/4, 2014 [en ligne] ; TAIBI Sofiane, *Le logement social en Algérie : filiations et caractéristiques contemporaines (1922-1965). Cas de la ville d'Oran*, Thèse d'architecture et d'urbanisme sous la direction de Mohamed Madani, Université des sciences et de la technologie d'Oran (Mohamed Boudiaf), 2021, 333 p.

de l'architecture accordent une place conséquente à une histoire urbaine qui aborde la question du logement, pour Alger comme pour Oran¹.

Ces travaux prennent la suite de ceux relevant des études urbaines des décennies précédentes. Les villes d'Algérie forment l'un des objets de recherche les plus féconds des années 1970 et 1980², moment fort de « remontée de l'urbain dans le champ scientifique »³ des études maghrébines et, plus généralement, dans l'ensemble des sciences sociales⁴. Les travaux sur Alger se multiplient⁵, dont ceux de Farouk Benatia et Madani Safar-Zitoun sur le logement après l'indépendance⁶. Sans s'en réclamer, ces chercheurs inscrivaient leurs analyses dans le sillage de recherches parmi les plus fécondes d'alors : celles menées par des universitaires français dans les années 1950-1960, d'appartenances et de parcours divers. Certains étaient en poste à l'Institut d'urbanisme de l'université d'Alger⁷, d'autres en métropole⁸, d'autre encore étaient venus en

-
- 1 AÏCHE Boussad (et alii), *Alger...*, *op. cit.* ; HUEBER Juliette, LOCHARD Thierry, PIATON Claudine, *Oran. Ville & architecture, 1790-1960*, Alger / Arles, Barzakh / Honoré Clair, 2021, 359 p. ; nœuds problématiques de la recherche dans CHERIF Nabila, « Alger, 1830-1980 : chronique d'une historiographie en construction », *Perspectives*, 2, 2017, p. 131-152.
 - 2 KADRI Aïssa, « Pierre Bourdieu. Le temps de l'Algérie », *Tumultes*, 58/59, 2022, p. 139-164, ici p. 159 ; voir également SIDI BOUMEDIENE Rachid, TAÏEB Messaoud, *La recherche urbaine en Algérie : un état de la question*, Paris / Tours, Interurba / Urbama, 1996, 107 p.
 - 3 LIAUZU Claude, MEYNIER Gilbert, SGROÏ-DUFRESNE Maria, SIGNOLES Pierre, *Enjeux urbains au Maghreb. Crises, pouvoirs et mouvements sociaux*, Paris, L'Harmattan, 1985, 218 p.
 - 4 PERROT Jean-Claude, *Genèse d'une ville moderne. Caen au XVIII^e siècle*, La Haye / Paris, Mouton, 1975, 2 vol., 1157 p. fait figure de travail-pivot dans le champ historique ; voir la lecture qu'en propose 40 ans plus tard BACKOUCHE Isabelle, « À l'orée de l'histoire urbaine », *Genèses*, 100-101, 2015, p. 147-154. Voir aussi FOURCAUT Annie, « De la classe au territoire ou du social à l'urbain », *Le Mouvement Social*, 200, 2002, p. 170-176.
 - 5 Voir principalement, dans la bibliographie dédiée à Alger, ceux de Djaffar Lesbet (1985), Maria Sgroï-Dufresnes (1986), Federico Cresti (1993) et Zohra Hakimi (2011). Voir également le dossier coordonné par Rachid Sidi Boumedine et Pierre Signoles intitulé « Les politiques de logement social au Maghreb / Machrek et dans le Sud Global » (*Naqd*, 38-39, 2020 ; trois articles concernent l'Algérie du temps présent).
 - 6 BENATIA Farouk, *L'appropriation de l'espace à Alger après 1962*, Alger, SNED, 1977, 189 p. et *Id.*, *Alger : agrégat ou cité ? L'intégration citadine de 1919 à 1979*, Alger, SNED, 1980, 408 p. ; SAFAR-ZITOUN Madani, *Stratégies patrimoniales et urbanisation. Alger, 1962-1992*, Paris, L'Harmattan, 1996, 297 p. ; voir, pour les années 1980-2000, BADUEL Pierre Robert (dir.), *Habitat, État, société au Maghreb*, Paris, CNRS Éditions, 2002, 396 p.
 - 7 Celui d'Eugène Pasquali est le premier d'une courte série (*La Casbah d'Alger. Ce qu'elle a été, ce qu'elle est, ce qu'elle pourrait être*, Thèse d'urbanisme sous la direction de Georges Marçais, Institut d'urbanisme de l'université d'Alger, 1951, 211 p.) ; voir le bilan essentiel de FREY Jean-Pierre, « Les valises du progrès urbanistique. Modèles, échanges et transferts de savoir entre la France et l'Algérie », *Les Cahiers d'EMAM*, 2010 [en ligne].
 - 8 TORRES Georges, *Les bidonvilles d'Alger*, DES de géographie, Université d'Aix-Marseille, 1953, 140 p. ; TRAVERS Lucette, *La ville de Bône*, Mémoire pour le DES de géographie sous la direction de Jean Dresch, Faculté de Lettres de Paris, 1955, 3 vol., 334, 150 et 152 p. ; PELLETIER Jean, *Alger 1955. Essai d'une géographie sociale*, Alger, Apic, 2015 [1959], 254 p. (travail principalement mené en 1954) ; TARTARY Jacques, *L'habitat rural en Algérie*, Mémoire de fin d'études sous la direction de Jean Royer, Institut d'urbanisme de l'université de Paris, 1962, 667 p. (il n'a pas été possible de déterminer si Tartary avait fait son service militaire en Algérie) ; FAIDUTTI-RUDOLPH [Anne-Marie], « Les grandes lignes du développement urbain de Constantine », *Bulletin de l'association de géographes français [BAGF]*, 298, 1961, p. 38-51 (l'autrice est indiquée comme « assistante à la faculté des lettres de Lyon » dans *Revue de géographie de Lyon*, 35-1, 1960, p. 2).

Algérie pour y enseigner au début des années 1950¹ ou y faire leur service militaire durant la guerre². Mahfoud Kaddache, premier étudiant algérien à être diplômé en histoire de l'université d'Alger, a produit un travail fondateur sur la Casbah³ (1950) que seul avait précédé René Lespès par d'indispensables monographies sur Alger (1930) puis Oran⁴ (1938).

L'historiographie du logement en situation coloniale dépasse cependant le cas algérien. Ainsi, au début des années 2010, Vanessa Caru a consacré ses travaux à Bombay : la nécessité de concevoir une politique du logement s'y est progressivement imposée dans la première moitié du XX^e siècle tant au sein de l'administration britannique que chez les nationalistes indiens⁵. En 2019, un ouvrage collectif faisait le point sur la place du logement social au Moyen-Orient en proposant des réflexions sur ses architectures, ses liens avec le développement urbain, les réformes sociales et les nationalismes⁶. Des démarches analogues ont été menées par Caroline Herbelin pour le Vietnam et Samia Ammar pour la Tunisie⁷. L'historiographie anglophone a, en ce domaine, largement devancé celle francophone. Les rapports entre politiques de logement et domination coloniale ont ainsi été scrutées dès les années 1980-1990, par exemple pour l'Indonésie, le Zimbabwe, la Rhodésie, Hong Kong et Israël⁸. Tous ces travaux ont prioritairement pour sujet les politiques publiques du logement et les interactions entre acteurs qui les font ou les critiquent.

-
- 1 PRENANT André, « Facteurs du peuplement d'une ville de l'Algérie intérieure : Sétif », *Annales de géographie*, 334, 1953, p. 434-451 et, du même auteur, « Questions de structure urbaine dans trois faubourgs de Sidi Bel-Abbès », *BAGF*, 257-258, 1956, p. 62-72.
 - 2 COQUERY Michel, « L'extension récente des quartiers musulmans d'Oran », *BAGF*, 307-308, 1962, p. 169-187.
 - 3 KADDACHE Mahfoud, *La Kasbah*, Mémoire de DES, Université d'Alger, 1950, 87 p. ; SOUFI Fouad, « Mahfoud Kaddache, un historien à l'université d'Alger », SIARI-TENGOUR Ouanassa, KADRI Aïssa (éd.), *Génération engagées et mouvements nationaux. Le XX^e siècle au Maghreb*, Oran, CRASC, 2012, p. 23-30.
 - 4 LESPÈS René, *Alger. Étude de géographie et d'histoire urbaines*, Paris, Félix Alcan, 1930, 860 p. ; LESPÈS René, *Oran. Étude de géographie et d'histoire urbaines*, Paris, Félix Alcan, 1938, 509 p. Lespès a consulté des archives municipales à présent disparues ou difficiles d'accès (sur ce point, voir *infra*, chapitre I-II.1).
 - 5 CARU Vanessa, *Des toits sur la grève. Le logement des travailleurs et la question sociale à Bombay*, Paris, Armand Colin, 2013, 411 p.
 - 6 GHARIPOUR Mohammad, KILINC Kıvanç (ed.), *Social Housing in the Middle East. Architecture, Urban Development and Transnational Identity*, Bloomington, IndUP, 2019, 330 p. (études proprement historiques concernant l'Égypte, Israël, Chypre et Téhéran).
 - 7 HERBELIN Caroline, « Des HBM au Viêt Nam. La question du logement social en situation coloniale », *Moussons*, 13/14, 2009, p. 123-146 ; AMMAR Samia, « Les cités d'habitations à bon marché au pied des remparts de la ville de Tunis », *Città e Storia*, 2016-2, p. 211-232. La première a soutenu une thèse en histoire de l'art, la seconde en architecture.
 - 8 COBBAN James L., « Public Housing in Colonial Indonesia, 1900-1940 », *Modern Asian Studies*, 27, 1993, p. 871-896 ; RAKODI Carol, « From a Settler History to an African Present : Housing Markets in Harare, Zimbabwe », *Society and Space*, 13-1, 1995, p. 91-115 ; HOME Robert K., « From Barrack Compounds to the Single-Family House : Planning Worker Housing in Colonial Natal and Northern Rhodesia », *Planning Perspectives*, 15, 2000, p. 327-347 ; JONES Margaret, « Tuberculosis, Housing and the Colonial State : Hong Kong, 1900-1950 », *Modern Asian Studies*, 37, 2003, p. 653-682 ; KARK Ruth, « Planning, Housing and Land Policy, 1948-1952 : The Formation of Concepts and Governmental Frameworks », TROEN S. Ilan, NOAH Lucas (ed.), *Israel the First decade of Independence*, New York, Suny Press, 1995, p. 461-494 ; KALLUS Rachel, « The political construct of the "Everyday" : the Role of Housing in Making Place and Identity », YACOBI Haïm (ed.), *Constructing a Sense of Place. Architecture and the Zionist Discourse*, Aldershot, Ashgate, 2004, p. 136-165.

2.2. En France : des politiques publiques aux bénéficiaires, une ample historiographie

Les études sur le logement en France, qu'il concerne spécifiquement les colonisés ou non, sont également très dynamiques. Elles sont principalement axées sur les façons dont les décideurs (élus divers, autorités administratives) identifient les colonisés puis les « immigrés » selon des catégorisations raciales et sociales¹. À partir des années 1980, Alain Faure, Annie Fourcaut et Danièle Voldman ont ouvert la voie à des études focalisées sur la diversité des acteurs – notamment les habitants – impliqués dans l'élaboration des formes urbaines et les multiples échelons de décision qui gouvernent l'urbain² ; les bénéficiaires d'HBM de la première moitié du XX^e siècle ont été étudiés en parallèle³. Plus récemment, normes et modalités de financement ont été analysées de façon spécifique⁴. Des villes (Marseille, Lyon, Roubaix) ont fait l'objet de travaux s'interrogeant sur les relations entre pouvoirs publics et immigration ainsi que sur la racialisation qui y est à l'œuvre en la situant dans un héritage colonial⁵. Combinant tous ces axes de réflexion,

-
- 1 DE BARROS Françoise, « Des “Français musulmans d'Algérie” aux “immigrés”. L'importation de classifications coloniales dans les politiques du logement en France (1950-1970) », *ARSS*, 159, 2005, p. 26-53 ; CHOUKRI Hmed, *Loger les étrangers « isolés » en France : socio-histoire d'une institution d'État, la Sonacotra*, Thèse de science politique, Université Paris 1, 2006, 2 vol., 669 + 33 p. ; LYONS Amelia H., *The Civilizing Mission in the Metropole. Algerian Families and the French Welfare State during Decolonization*, Stanford, SUP, 2013, 324 p., en particulier les chapitres 4 et 6 ; BELMESSOUS Fatiha, « Du “seuil de tolérance” à la “mixité sociale” : répartition et mise à l'écart des immigrés dans l'agglomération lyonnaise (1970-2000) », *Belgeo*, 3, 2013 [en ligne] ; *Id.*, « Les bénéficiaires des politiques du logement en France (XIX^e – XX^e siècle). Histoire d'une catégorisation normalisée », *Droit et ville*, 89, 2020, p. 115-131. Voir également MAZALEYRAT Solenne, *L'habitat social en France et au Maroc. Les politiques de logements sociaux menées à Bordeaux et Casablanca (1912-1980)*, Thèse d'histoire sous la direction de Pierre Vermeren et Jörg Gertel, Universités Paris 1 – Panthéon Sorbonne et de Leipzig, 2018, 334 p.
 - 2 Mouvement historiographique dont un bilan intermédiaire peut être fixé avec BAUDOUI Rémi, FAURE Alain, FOURCAUT Annie, MOREL Martine, VOLDMAN Danièle, « Écrire une histoire contemporaine de l'urbain », *Vingtième Siècle*, 27, 1990, p. 97-106. Deux jalons importants sont VOLDMAN Danièle, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1997, 487 p. ; FOURCAUT Annie, *La Banlieue en morceaux. La crise des lotissements défectueux en France dans l'entre-deux-guerres*, Grâne, Créaphis, 2000, 349 p. Concernant le domaine des constructions de logements sociaux, voir CARRIOU Claire, *Loger les ménages et aménager l'espace urbain ? Les politiques d'habitations à bon marché et la question de l'intégration territoriale du logement social (1889-1939)*, Thèse d'urbanisme et aménagement sous la direction de Jean-Claude Driant, Université Paris 12, 2007, 453 p. et URDICIAN Christophe, *Construction, réhabilitation et destruction de logements sociaux à Montluçon (1948-1988). Quarante ans de politique publique vue à l'échelle locale*, Thèse d'histoire sous la direction de Sabine Effosse, Université Paris-Nanterre, 2021, 474 p.
 - 3 CHAGNY Robert, « Le logement social à Grenoble dans l'entre-deux-guerres : l'OPHBM de 1921 à 1938 », *Le Mouvement Social*, 137, 1986, p. 77-108 ; BERTHET Claire, *Contribution à une histoire du logement social en France au XX^e siècle. Des bâtisseurs aux habitants : les HBM des États-Unis de Lyon*, Mons / Paris, Autrement dit / L'Harmattan, 1997, 335 p. ; FAURE Alain, « “Les couches nouvelles de la propriété”. Un peuple parisien à la conquête du bon logis à la veille de la Grande Guerre », *Le Mouvement social*, 182, 1998, p. 53-78 ; *Id.*, « Comment se logeait le peuple parisien à la Belle Époque ? », *Vingtième Siècle*, 64, 1999, p. 41-51.
 - 4 EFFOSSE Sabine (dir.), *L'invention du logement aidé en France. L'immobilier au temps des Trente glorieuses*, Vincennes, IGPDE, 2003, 736 p. ; CROIZÉ Jean-Claude, *Politique et configuration du logement en France (1900-1980)*, Sarrebruck, EUE, 2010, 3 t., 270, 208 et 245 p.
 - 5 ELONGBIL-EWANE Émilie, *Loger les Algérien-ne-s à Lyon et les Turc-que-s à Berlin-Ouest. De l'accueil des populations migrantes à la gestion des territoires urbains. 1950-1970*, Thèse d'histoire sous la direction de Sylvie Schweitzer, Université Lyon 2, 2014, 621 p. ; LOUNICI Fathia, *Les pouvoirs publics face à l'immigration algérienne en banlieue nord de Paris de la Libération aux années 1960*, Thèse d'histoire sous la direction de Loïc Vadelorge, Université Paris-Est, 2014, 438 p. ; NASIALI Minayo, *Native to the Republic. Empire, social citizenship and everyday life in Marseille since 1945*, Ithaca, CoUP, 2016, 231 p. ; VULBEAU Janoé, *Roubaix :*

les historiens Cédric David et Muriel Cohen ont consacré dans les années 2010 de substantielles réflexions aux bénéficiaires de logements sociaux dans l'agglomération parisienne¹.

L'étude des logements sociaux en Algérie dans toutes leurs composantes s'inscrit ainsi au croisement de champs historiographiques dynamiques : histoire des politiques publiques, histoire des catégorisations coloniales et histoire des constructions et de leur distribution. Localiser l'étude d'un tel habitat en Algérie doit prendre en compte le foisonnement d'études d'architectes et d'urbanistes s'intéressant au bâti, avant tout algérois, des XIX^e et XX^e siècles. Elle doit aussi s'appuyer sur une histoire sociale des villes et des pouvoirs de l'Algérie à la période coloniale qui a subi une longue éclipse des années 1990 aux années 2000. En cela, la connaissance des logements sociaux ouvre à une meilleure connaissance des villes et de leurs espaces, de l'État, des municipalités et des habitants de l'Algérie des années 1920 au début des années 1960.

3. Une histoire économique et sociale de l'Algérie sous domination coloniale

3.1. Construire les pouvoirs urbains, les spatialités et la situation coloniale

L'étude des groupes et acteurs sociaux ainsi que les représentations et catégorisations dont ils sont l'objet forment deux historiographies particulièrement prolifiques dans les années 1970-1980. Depuis, qu'elle prenne pour cadre les villes ou l'Algérie, l'histoire sociale et culturelle a pu être considérée comme le parent pauvre de la recherche². Les travaux concernant les villes n'ont pas cessé ; ils privilégient depuis les années 1990 l'étude de la fabrication et de l'appropriation des territoires urbains³. Ceux relatifs à l'Algérie ont développé une histoire sociale du politique soucieuse d'analyser le nationalisme algérien et le mouvement ouvrier⁴. Les recherches se sont par ailleurs concentrées, dans les années 1990-2000, sur la guerre d'indépendance algérienne : trente ans après sa fin, d'importants fonds d'archives étaient désormais disponibles. Proposer une histoire sociale de ce conflit et en particulier des villes reste encore, pour l'essentiel, à faire⁵. Au croisement

la construction d'une ville face aux Algériens. Politiques urbaines et racialisation (1950-1990), Thèse d'histoire sous la direction de Thibault Tellier, Université Rennes 1, 2021, 573 p.

1 COHEN Muriel, *Des familles invisibles. Politiques publiques et trajectoires résidentielles de l'immigration algérienne (1945-1985)*, Thèse d'histoire dirigée par Annie Fourcaut, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2013, 627 p. (thèse éditée ; concernant la citation de tels travaux plutôt que des versions éditées, voir l'introduction à la bibliographie) ; DAVID Cédric, *Logement social des immigrants et politique municipale en banlieue ouvrière (Saint-Denis, 1944-1995). Histoire d'une improbable citoyenneté urbaine*, Thèse d'histoire sous la direction de Marie-Claude Blanc-Chaléard, Université Paris 10, 2016, 2 vol., 700 + 203 p.

2 FOURCAUT Annie, VADELORGE Loïc, « Où en est l'histoire urbaine du contemporain ? », *Histoire urbaine*, 32, 2011, p. 137-157, ici p. 151 ; COHEN Muriel, LACROIX Annick, « Entre Algérie et France... », art. cité, p. 3-4 ; BLANCHARD Emmanuel, THÉNAULT Sylvie, « Quel "monde du contact" ? Pour une histoire sociale de l'Algérie pendant la période coloniale », *Le Mouvement Social*, 236, 2011, p. 3-7.

3 FOURCAUT Annie, « De la classe au territoire... », art. cité, p. 172-174.

4 BLANCHARD Emmanuel, THÉNAULT Sylvie, « Quel "monde du contact" ?... », art. cité, p. 5.

5 BRANCHE Raphaëlle, *La guerre d'Algérie...*, op. cit., p. 367-370 et, concernant la méconnaissance des villes, p. 380. Éléments dans le récent SA'ADĀWI Muṣṭafā, « Al-ḥawādir al-ḡazā' iriyya wa-l-tawra al-tahrīriyya (1954-1962) min al-hāmiš ilā al-markaz », *RHM*, 186, 2022, p. 81-113 [Les villes algériennes et l'insurrection libératrice

de ces historiographies relatives aux villes et à l'Algérie¹, l'écriture d'une histoire des sociétés urbaines en situation coloniale – dynamique pour l'Afrique subsaharienne² – n'a guère concerné l'Algérie³. La thèse d'Hugo Vermeren fait exception. Elle concerne les Italo-bônois de 1865 à 1940⁴. La bibliographie d'une importante synthèse concernant « la ville coloniale » est à ce titre significative : l'étude des formes urbaines et des institutions y domine largement et l'Algérie en est quasiment absente⁵. L'histoire des villes et bourgs d'Algérie reste donc méconnue en deux points-clefs : celui des pouvoirs urbains et celui des espaces.

L'histoire de l'habitat et de ses politiques est inséparable de son contexte. La connaissance des organismes de construction – offices publics, sociétés privées pouvant obtenir des prêts à bon marché – ouvre à celle des villes et, au sein de chacune d'entre elle, à celle des élus municipaux, cantonaux et des délégations financières⁶. Le principal cadre d'élaboration des politiques du logement est la commune. En Algérie, les Européens vivent majoritairement dans celles dites de plein exercice (CPE) qui sont aussi les plus grandes agglomérations ; les « indigènes » habitent quant à eux surtout en zones rurales, quadrillées par des communes dites mixtes⁷ (CM).

(1954-1962) de la marge au centre]. Les analyses de BEN CHEIKH Hakim, *Madīnat al-Ġazā'ir al-awḍā' al-iġtimā'iyya wa al-anṭrūbūlūġiyya (1945-1954)*, Alger, Dar Houma, 2013, 335 p. [*Alger. Conditions sociales et anthropologiques (1945-1954)*] s'arrêtent lorsque débute l'insurrection de novembre 1954.

- 1 Pour l'Algérie, voir les nombreuses contributions dans CORRIOU Morgan, OUALDI M'hamed (dir.), *Une histoire sociale et culturelle du politique en Algérie et au Maghreb. Études offertes à Omar Carlier*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018, 532 p. dont le titre met en avant autant le cadre général des travaux d'Omar Carlier qu'une des principales lignes de force de l'historiographie de l'Algérie des années 2010. Pour une inscription à l'échelle de l'ensemble des formations impériales, voir BLAIS Hélène, « Reconfigurations territoriales... », art. cité, p. 190-214. Pour l'histoire des villes, voir MENJOT Denis (textes rassemblés par), « Histoire urbaine, héritages, usages et perspectives », *Histoire urbaine*, 59, 2020, p. 17-36.
- 2 Bilan historiographique dans COQUERY-VIDROVITCH Catherine, « De la ville en Afrique noire », *Annales*, 61-5, 2006, p. 1087-1119 et en particulier p. 1098-1108 ; réflexions épistémologiques dans FOURCHARD Laurent, GOERG Odile, « Par-delà le colonial : repenser l'urbain depuis l'Afrique », *Histoire urbaine*, 63, 2022, p. 5-20.
- 3 DUMASY François, « Repenser l'histoire urbaine de la colonisation... », art. cité ; JELIDI Charlotte, « Introduction. Les villes, les acteurs de leur production et leurs archives (XIX^e – XX^e siècles) » et GIUDICE Christophe, « Pour une histoire ordinaire des villes maghrébines » dans JELIDI Charlotte (dir.) *Villes maghrébines en situations coloniales*, Paris / Tunis, Karthala / IRMC, 2014, respectivement p. 11-38 et 205-220.
- 4 VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône. Migrations méditerranéennes et colonisation de peuplement en Algérie (1865-1940)*, Thèse d'histoire sous la direction de Marie-Claude Blanc-Chaléard, Université Paris-Ouest Nanterre La Défense, 2015, 689 p. (travail édité en 2017 par l'École française de Rome).
- 5 GOERG Odile, HUETZ DE LEMPS Xavier, *La ville coloniale (XV^e – XX^e siècles)*, Paris, Seuil, 2012 [2003], p. 397-434. Même constat avec VACHER Hélène, *Villes coloniales aux XIX^e – XX^e siècles, d'un sujet d'action à un objet d'histoire (Algérie, Maroc, Libye et Iran). Essais et guide bibliographique*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2005, 191 p.
- 6 Seuls les élus de cette dernière assemblée sont connus de façon substantielle, grâce aux travaux de BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? Les délégations financières algériennes. 1898-1945*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2 t., 996 et 787 p. (avec notices biographiques dans le t. 1, p. 939-981). Un travail analogue à BRUNET Jean-Paul (dir.), *Les conseillers municipaux des villes de France au XX^e siècle*, Pessac, PUB, 2007, 219 p. concernant les élus d'Algérie serait plus qu'utile. Pour le Maroc, voir LAMBERT David, « Du local au colonial : les notables municipaux français au Maroc (1912-1939) », *Outre-Mers*, 370/371, 2011, p. 111-123.
- 7 Le travail de Claude Collot sur *Les institutions de l'Algérie durant la période coloniale (1830-1962)* reste une synthèse indépassée (Alger / Paris, OPU / Éditions du CNRS, 1987, 343 p.) ; toutes les informations qui suivent en proviennent. La grande loi municipale de 1884 est applicable à l'Algérie et régit les communes de plein exercice ; elle est amendée en 1919 (COLLOT Claude, *Les institutions...*, op. cit., p. 96 et 99).

Dans les communes de plein exercice, le nombre d'élus « indigènes » ne peut dépasser le tiers (1919-1944) puis les deux-cinquièmes (à compter de 1944) de l'effectif total du conseil municipal : les Européens en sont ainsi les maîtres incontestés¹. Les communes mixtes sont partagées en centres de colonisation peuplés d'Européens et de douars habités par les « indigènes » ; elles ont à leur tête un administrateur nommé par le gouverneur général². Qu'ils s'adressent aux Européens ou aux « indigènes », la quasi-totalité des programmes d'habitat étudiés dans cette thèse est réalisé dans les CPE : celle-ci contribue donc avant tout à une meilleure connaissance de cette circonscription et de son « monde de politiciens locaux, d'obédiences diverses mais à majorité radicale, tous solidement enracinés dans leurs terroirs locaux »³. En ce qu'elle concerne les politiques publiques et la période des années 1920-1950, cette histoire est avant tout coloniale. Du point de vue des institutions, le siècle de domination française a balayé tout héritage ottoman de la gestion urbaine⁴.

Au-delà de la connaissance des élus d'Algérie, l'étude des logements sociaux rend nécessaire celle des « notables », c'est-à-dire de tous ceux dont l'influence s'inscrit en de multiples champs (économique, politique, social, culturel, familial, etc.) et qui, par cette multiplicité même, cumulent importance (biens, activités), visibilité (biens, nom, action) et utilité (pour leurs « clients » ou « protégés », pour l'administration, pour le gouvernement) ; enfin, ils fondent leur légitimité sur les liens qu'ils établissent entre les pouvoirs et les autres citoyens⁵. Après un siècle de colonisation, les notables européens dominent la vie politique de l'Algérie ; bien que moins nombreux et largement mis au ban du champ politique, il existe aussi un petit nombre d'« indigènes » qu'il est possible de qualifier de notables⁶.

1 COLLOT Claude, *Les institutions...*, *op. cit.*, p. 99-100.

2 COLLOT Claude, *Les institutions...*, *op. cit.*, p. 103-135 ; il ne convient pas de revenir ici sur le détail de cette circonscription. L'exercice du pouvoir et de la vie sociale dans les communes mixtes est mieux connue depuis les travaux d'Annick Lacroix (*Une histoire sociale et spatiale de l'État dans l'Algérie colonisée. L'administration des postes, télégraphes et téléphones du milieu du XIX^e siècle à la Seconde Guerre mondiale*, Thèse d'histoire sous la direction d'Olivier Wieviorka, ENS Cachan, 2014, 2 vol., 970 p.), Antonin Plarier (*Le Banditisme rural en Algérie à la période coloniale (1871 – années 1920)*, Thèse d'histoire sous la direction de Sylvie Thénault, Université Paris 1, 2019, 2 vol., 710 p.) et Mélissa Chauvin Bilouta (*Modalités de fabrication et d'application du régime dit de l'indigénat en Algérie (des années 1870 aux années 1920)*, Thèse d'histoire sous la direction de Sylvie Thénault, Université Paris 1, 2022, 483 p.

3 AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, t. 2 : 1871-1954, Paris, PUF, 1979, p. 365.

4 LAFI Nora (dir.), *Municipalités méditerranéennes. Les réformes urbaines ottomanes au miroir d'une histoire comparée (Moyen-Orient, Maghreb, Europe méridionale)*, Berlin, K. Schwartz, 2005, 373 p. ; pour une comparaison avec une municipalité dans un autre contexte colonial français, voir TRÉPIED Benoît, *Une mairie dans la France coloniale. Koné, Nouvelle-Calédonie*, Paris, Karthala, 2010, 392 p.

5 Éléments de synthèse repris de LAMBERT David, *Notables des colonies. Une élite de circonstance en Tunisie et au Maroc (1881-1939)*, Rennes, PUR, 2009, p. 17-55.

6 Ceux-ci peuvent être entrevus par la lecture de HAMET Ismaël, *Les musulmans français du Nord de l'Afrique*, Paris, Armand Colin, 1906, 316 p. ; leur (faible) proportion parmi les notables européens peut l'être avec BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or de l'Algérie*, Alger, Baconnier, 1937, 305 p.

L'espace – pensé comme une production sociale recourant aux organisations et formes disponibles du passé pour en inventer de nouvelles¹ – est également l'objet d'analyses pour lui-même tant il a sa part dans les dynamiques à l'œuvre au sein des villes. Les politiques de logement et les façons de les habiter sont en effet liées aux phénomènes de rapprochement et/ou de distanciation², d'appropriation et/ou d'aliénation³ ou encore aux effets de lieux⁴. En traitant l'espace dans ses dimensions discursives autant que concrètes et matérielles par le biais d'outils éprouvés – une microhistoire structurée par les jeux d'échelles et la connaissance des acteurs –, une histoire spatiale du fait colonial permet de mieux comprendre la construction des identités sociales aussi bien que le renforcement ou le craquellement des dominations qui font et défont les interactions et les espaces urbains⁵. Le fait colonial « implique nécessairement la coexistence des spatialités multiples » : l'étude des logements sociaux et de leurs éventuelles spécificités contribue à saisir leurs superpositions, oppositions et articulations⁶. Plus généralement, les emboîtements entre production de logements sociaux, production de l'espace et production d'une « situation coloniale »⁷ sont questionnés.

Penser les échelles d'action des individus et groupes ainsi que celles de gouvernement est désormais commun dans les études historiques⁸. C'est particulièrement nécessaire pour un travail se situant au croisement de l'histoire urbaine et de l'histoire du fait colonial, les villes et les colonies ne cessant d'être décrites comme des espaces « feuilletés »⁹. Penser les logements sociaux à toutes les échelles – intérieurs, immeubles, quartiers, villes, colonies, empires, transnational –

-
- 1 LEPETIT Bernard, « Espace et histoire. Hommage à Fernand Braudel », *Annales*, 41-6, 1986, p. 1187-1191, ici p. 1190. Voir en outre LABOULAIS Isabelle, « Les historiens français et les formes spatiales : questionnements et manières de faire (1986-1998) », GOERG Odile, ROGERS Rebecca, WAQUET Jean-Claude (dir.), *Les espaces de l'historien*, Strasbourg, PUS, 2000, p. 33-50.
 - 2 Réflexions fondatrices dans CHAMBOREDON Jean-Claude, LEMAIRE Madeline, « Proximité spatiale et distance sociale, les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, 11-1, 1970, p. 3-33, en particulier p. 11-20.
 - 3 SÉGAUD Marion, *Anthropologie de l'espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer*, Paris, Armand Colin, 2010 [2008], p. 70-103.
 - 4 BOURDIEU Pierre, « Effets de lieu », *Id.* (dir.), *La Misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 159-167.
 - 5 BLAIS Hélène, « Coloniser l'espace : territoires, identités, spatialité », *Genèses*, 74, 2009, p. 145-159, en particulier p. 149-150 ; BLAIS Hélène, DEPREST Florence, SINGARAVÉLOU Pierre, « Introduction. Pour une histoire spatiale du fait colonial », *Id.* (dir.), *Territoires impériaux. Une histoire spatiale du fait colonial*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2012, p. 7-21, en particulier § 5 et 13-15 de la version en ligne. Voir, de façon plus générale, BOURDELAIS Patrice, LEPETIT Bernard, « Histoire et espace », AURIAC Franck, BRUNET Roger (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, 1986, p. 15-26.
 - 6 BLAIS Hélène (et alii), « Introduction. Pour une histoire spatiale... », art. cité, § 14.
 - 7 BALANDIER Georges, « La situation coloniale... », art. cité.
 - 8 REVEL Jacques (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard / Seuil, 1996, 243 p.
 - 9 BLAIS Hélène (et alii), « Introduction. Pour une histoire spatiale... », art. cité, § 14-15 et 34 (à partir de BURBANK Jane, COOPER Frederick, *Empires in World History*, Princeton, PUP, 2010, en particulier p. 1-22) ; pour les villes, voir les bilans historiographiques proposés par SAUNIER Pierre-Yves, « La ville en quartiers : découpages de la ville en histoire urbaine », *Genèses*, 15, 1994, p. 103-114 (axé en outre sur les impasses méthodologiques) et celui, plus récent, de CAMELLINO Gaia, DE PIERI Filippo, FIJALKOW Yankel, « Introduction. Histoire et quartiers », *Les Cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère*, 15, 2022 [en ligne].

n'est ni facultatif ni de forme. Ces constructions sont en effet décidées aussi bien au sein d'organes municipaux (offices municipaux, conseils municipaux) et départementaux (offices départementaux, conseils généraux) qu'à Alger (gouvernement général) et à Paris (ministères, institutions financières). Se départant du « tête-à-tête » Algérie-métropole¹, les logements sociaux s'inscrivent par ailleurs dans des échanges avec l'Allemagne, le Maroc ou Tel Aviv². La documentation existante n'a permis d'établir que quelques histoires d'immeubles de façon substantielle ; celles-ci confirment l'intérêt de cette échelle d'analyse pour éclairer l'histoire sociale et politique d'Alger ou de Constantine dans les années 1950 autant qu'elles conduisent à souligner la diversité des trajectoires des habitants d'un même immeuble³. L'échelle du quartier, qu'il soit un cadre de construction de logements sociaux ou qu'il en soit intégralement formé, est, elle aussi, particulièrement pertinente : elle permet d'envisager les façons dont l'habitat fait le quartier, matériellement et dans son identification. Ce qui fait que des quartiers soient « européens » ou « indigènes » et les limites de ces qualificatifs sont ainsi clarifiés.

Sauf exceptions (Alger, Oran, Bône), l'historiographie des villes d'Algérie est pauvre en monographies urbaines : alors que leur valeur heuristique est reconnue⁴, ce manque freine la compréhension de nombreuses dynamiques historiques⁵. Des approches monographiques ayant valeur d'appui aux démonstrations émaillent donc l'ensemble des analyses qui suivent⁶. L'histoire urbaine ici menée est tout à la fois une histoire des municipalités et une histoire de la production de l'espace concomitantes à celle de la situation coloniale. L'histoire des logements sociaux ouvre aussi à une histoire des habitants de l'Algérie, de leurs trajectoires et de leurs interactions.

3.2. Habiter l'Algérie : populations, citadinités, interactions

L'histoire de l'habitat et de ses politiques a pour cadre essentiel les évolutions démographiques de l'Algérie et en particulier de ses villes. Elles sont, de la même façon qu'en

1 BLAIS Hélène, FREDJ Claire, THÉNAULT Sylvie, « Désenclaver l'histoire de l'Algérie à la période coloniale », *RHMC*, 63-2, 2016, p. 7-13.

2 Sur ces aspects impériaux et transnationaux, voir le chapitre 3-III.1.

3 Parmi les nombreuses histoires d'immeubles, voir BOURILLON Florence, « Un immeuble dans Paris », *Cahiers d'histoire*, 44-4, 1999, p. 591-611 (travail fondé sur les « calepins de révision du cadastre », documents dont il n'existe nul équivalent qui soit archivé et disponible, pour l'instant, pour l'Algérie) et FOOT John, « Micro-history of a house : memory and place in a Milanese neighbourhood, 1890-2000 », *Urban History*, 34-3, 2007, p. 431-452.

4 BELLANGER Emmanuel, *Ivry, banlieue rouge. Capitale du communisme français, XX^e siècle*, Paris, Créaphis, 2017, p. 498.

5 L'importante bibliographie, classée par ville, ne doit pas faire illusion : les répétitions y sont nombreuses. Ce manque n'a guère été comblé depuis le constat fait par BRANCHE Raphaëlle, *La guerre d'Algérie...*, op. cit., p. 367-370 et 380.

6 Sur les monographies comme appui aux raisonnements historiques, voir FOURCAUT Annie, VADELORGE Loïc, « Où en est l'histoire urbaine... », art. cité, p. 157.

métropole et dans d'autres colonies¹, l'objet d'attention depuis le milieu du XIX^e siècle². Quelques décennies après la métropole, les années 1920-1960 forment en Algérie un moment de cristallisation de la question du logement comme question politique et sociale, par l'action des pouvoirs publics ou par celle de divers militants, qu'ils soient européens ou « indigènes ». Deux enjeux démographiques principaux structurent toute cette période : la très forte croissance de la population que les recensements catégorisent comme « indigène » et la faible croissance de la population identifiée comme européenne, voire sa stagnation et son repli dans les villes. Ce découplage exaspère les tensions coloniales : en juillet 1944, le gouverneur général Catroux estime que « le problème démographique domine toutes [les] préoccupations »³ ; à Alger, la démographie serait « le seul mal dont souffre » la ville au début des années 1950⁴. La guerre qui débute en 1954 conduit quant à elle plus que jamais nombre d'habitants d'Algérie à formuler les rapports de force et les conflits coloniaux et urbains selon des considérations démographiques⁵.

Au début des années 1930, des personnes impliquées dans les décisions municipales font plus que jamais le lien entre « ruée » de la population « indigène musulmane » et problèmes de logement⁶ : c'est par exemple le cas, dans les années 1930, de René Lespès – historien et auteur d'une introduction au plan d'aménagement d'Alger⁷ – ou encore de Charles Lévy, important élu de Sétif très actif dans la construction de logements pour Européens et pour « indigènes » et membre de la commission consultative du recensement de 1931⁸. Quoiqu'ils souffrent d'approximations – dont étaient bien conscients les contemporains – et de catégorisations

1 Bilans historiographiques dans FOUCRIER Annick, « Populations coloniales », *Annales de démographie historique*, 113, 2007, p. 5-11 et ROSENTAL Paul-André, « L'argument démographique. Population et histoire politique au 20^e siècle », *Vingtième Siècle*, 95, 2007, p. 3-14 (deux introductions de dossiers).

2 KATEB Kamel, *Européens...*, *op. cit.*

3 Gouverneur général, *Documents et textes concernant la Commission chargée d'établir un programme de réformes politiques, économiques et sociales en faveur des musulmans français d'Algérie*, Alger, juillet 1944 (cité par NOUSCHI André, *L'Algérie amère, 1914-1994*, Paris, Éditions de la MSH, 1995, p. 139).

4 PASQUALI Eugène, *La Casbah d'Alger...*, *op. cit.*, p. 198.

5 « Les Français nous emmerdent (...) Nous n'avons qu'à les tuer trente et même s'ils nous tuent trente, comme nous sommes les plus nombreux, ceux des nôtres qui resteront seront enfin les maîtres du pays et bien débarrassés » (« français-musulman » s'énervant dans un trolley, septembre 1956 (cité par THÉNAULT Sylvie, *Les ratonnades...*, *op. cit.*, p. 146) ; « Le problème de l'Algérie est tout simple. Ils sont douze millions et nous sommes un million. Que chacun en tue douze et il n'y aura plus de problème d'Algérie » (propos de Georges Watin, cités dans une émission de France 3, avril 1991 ; cités à partir d'OULD AOUDIA Jean-Philippe, *L'assassinat de Château Royal. Alger 15 mars 1962*, Paris, Tirésias, 1992, p. 177).

6 LESPÈS René, « Projet d'enquête sur l'habitat des indigènes musulmans dans les centres urbains de l'Algérie », *Revue Africaine*, 76-362/363, 1935, p. 431-437, ici p. 431 (« ruée » et « indigènes musulmans »).

7 LESPÈS René, *Alger. Esquisse de géographie urbaine. Introduction au plan d'agrandissement et d'embellissement de la ville d'Alger*, Alger, Jules Carbonel, 1925, 231 p. Importants développements relatifs à la démographie dans ses monographies sur Alger et Oran (citées *supra*, n. 4 p. 23 ; pour Oran, voir la mise au point de BENKADA Saddek, *Oran, 1732-1912. Essai d'analyse de la transition historique d'une ville algérienne vers la modernité urbaine*, Oran, Éditions du CRASC, 2019, p. 445-459).

8 Arrêté gubernatorial, 3 juillet 1929 (*JOA-LD*, 4 octobre 1929, p. 479 ; reproduit dans KATEB Kamel, *Européens...*, *op. cit.*, p. 354-355).

problématiques¹, ces opérations de comptage permettent de donner des ordres de grandeur des évolutions démographiques. Au milieu des années 1950, Jean Despois propose une synthèse du demi-siècle écoulé (Diagramme Intro-1).

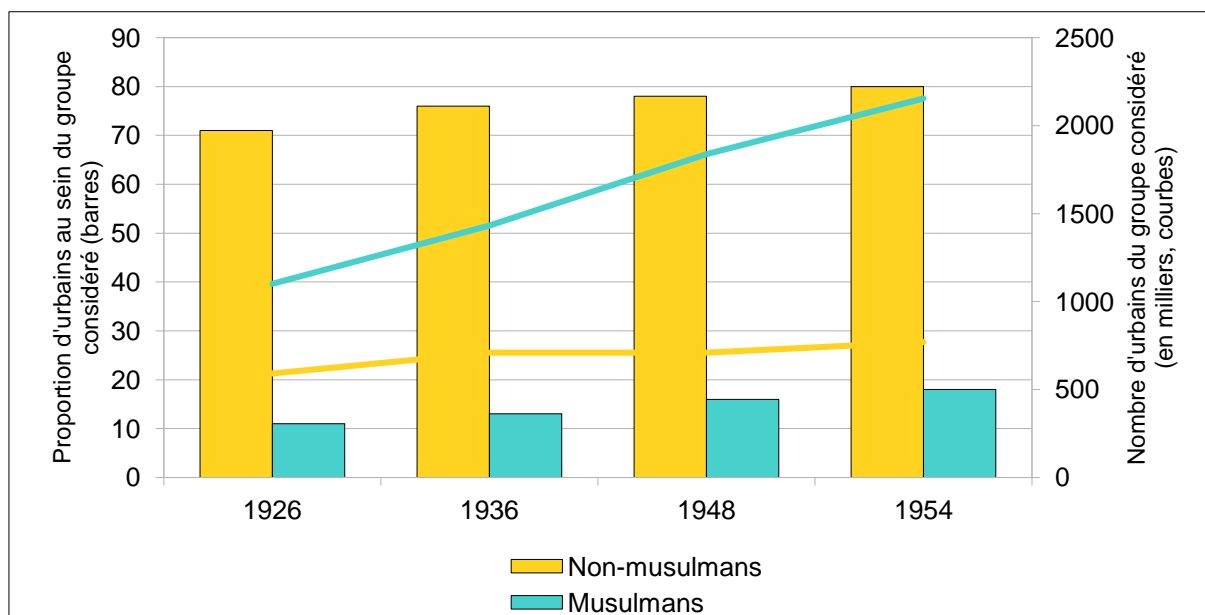


Diagramme Intro-1 – La population urbaine en Algérie (années 1920 – années 1960)

Les catégories ici utilisées sont celles de Jean Despois ; celles des recensements sont plus variables et bien plus détaillées. J. Despois n'indique pas non plus selon quels critères il estime qu'une population est « urbaine ». Ces chiffres sont donc d'autant plus à considérer comme des ordres de grandeur. Pourcentages arrondis à l'unité.

Source : DESPOIS Jean, « La population algérienne au 31 octobre 1954 », *Annales de géographie*, 347, 1956, p. 55-56, ici p. 56. Si les chiffres proposés par Kamel Kateb à partir des *Annuaire statistiques de l'Algérie* ne sont pas tout à fait les mêmes, ils sont analogues (« Population et organisation de l'espace en Algérie », *L'espace géographique*, 32-4, 2003, p. 311-331, ici p. 314).

Il est possible d'esquisser, à partir de ces données, quelques-unes des évolutions démographiques de l'Algérie des années 1920 aux années 1950. Européens et « indigènes » s'urbanisent progressivement. Les premiers, qui ont toujours vécu avant tout en ville, y habitent plus que jamais. Les seconds sont toujours à trois-quarts ruraux ; l'essentiel de ceux installés en ville conservent de nombreux liens avec les campagnes². Despois précise en outre que seule

1 Il existe aussi des « résultats aberrants » parmi les recensements effectués en métropole (DROUARD Alain, DUPÂQUIER Jacques, « La connaissance des faits démographiques », DUPÂQUIER Jacques (dir.), *Histoire de la population française*, t. 4 : *De 1914 à nos jours*, PUF, 1995, p. 13-47, ici p. 34. Les travaux récents les plus réflexifs sur ces questions sont ESCAFRÉ-DUBLET Angéline, KESZTENBAUM Lionel, SIMON Patrick, « La greffe coloniale en métropole. Les Français musulmans dans le recensement de 1954 », *Sociétés contemporaines*, 110, 2018, p. 35-58 et *Id.*, « Quand le recensement comptait les Français musulmans », *Population & Sociétés*, 583, 2020, p. 1-4.

2 LOYER François, HERVIER Dominique, « La ville, entre urbanité et ruralité. Présentation », *Histoire urbaine*, 8, 2003, p. 5-8. Pour l'Algérie, voir les études pionnières et peu poursuivies d'André Prenant (PRENANT André, « Facteurs du peuplement d'une ville de l'Algérie intérieure : Sétif », *Annales de géographie*, 334, 1953, p. 434-451 et PRENANT André, « Questions de structure urbaine dans trois faubourgs de Sidi Bel-Abbès », *BAGF*,

l'agglomération oranaise est, en 1954, encore majoritairement européenne. Les agglomérations d'Alger et de Sidi Bel-Abbès l'étaient encore en 1948¹. La croissance démographique des « indigènes » et la disproportion croissante du nombre d'Européens et d'« indigènes » sont deux phénomènes qui structurent l'évolution sociale, économique et politique des villes des années 1920 aux années 1960. Ce fait est, dans ses grandes lignes, connu² ; il l'est moins, d'une part, dès que l'on quitte les préfectures et, d'autre part, dès que l'on souhaite penser diverses variables, comme la place des « Israélites », celle de telle ou telle catégorie d'Européens ou des naturalisés. Pour progresser dans la connaissance de ces phénomènes et interroger au mieux l'articulation entre évolution des populations et politiques de logement, un traitement géomatique des recensements de 1921, 1926, 1931 et 1936 a été mené³. L'échelle de ces données est communale. L'évolution de la démographie des quartiers n'est, ici, qu'abordée à partir de sources fragmentaires, notamment pour Alger et Constantine⁴.

L'articulation de la réflexion de l'échelle des logements jusqu'à l'échelle impériale est entre autres possible à partir de démarches biographiques et prosopographiques⁵, un temps dynamiques pour l'Algérie avant d'être délaissées⁶. L'histoire inséparablement sociale et culturelle de ses habitants, « indigènes » comme européens, est étudiée sous de multiples angles :

257/258, 1956, p. 62-72) et d'Omar Carlier (*Modèles centraux et terrains périphériques, la relation ville-campagne et le cas de la mobilisation politique dans le Nord-Est constantinois (1930-1950)*, Oran, CRASC, 1988, 58 p.).

- 1 Gouvernement général de l'Algérie (direction générale des Finances – service de Statistique générale), *Résultats statistiques du dénombrement de la population effectué le 31 octobre 1948*, t. 1 : *Population légale ou de résidence habituelle*, Alger, Impr. V. Heintz, 1950, p. XXXI-XXXII.
- 2 KATEB Kamel, *Européens...*, *op. cit.* et *Id.*, « Population et organisation de l'espace en Algérie », *L'espace géographique*, 32-4, 2003, p. 311-331 ; avant ces travaux-là et sans être ici exhaustif, voir BOYER Pierre, « L'évolution démographique des populations musulmanes du département d'Alger (1830/66-1948) », *Revue africaine*, 101-438/439, 1954, p. 308-353 ; NOUSCHI André, « Le sens de certains chiffres. Croissance urbaine et vie politique en Algérie (1926-1936) », *Études maghrébines. Mélanges Charles-André Julien*, Paris, PUF, 1964, p. 198-210 et *Id.*, *L'Algérie amère...*, *op. cit.*, p. 201-203.
- 3 Seul le temps de travail a limité l'étude de ceux de 1948 et 1954. Thibault Lecourt (Avignon université) doit être ici plus que remercié : sa façon de partager son savoir, où la finesse le dispute à la joie, est plus que rare.
- 4 Documents du bureau municipal d'hygiène d'Alger, du début des années 1910 au début des années 1930 (éléments dans le chapitre 1, *infra*) ; séance du conseil municipal de Constantine, 10 juin 1926 (CMC, R-90). Données par quartiers pour Bône et Oran respectivement exploitées par Claire Marynowier (*Être socialiste dans l'Algérie coloniale. Pratiques, cultures et identités d'un milieu partisan dans le département d'Oran, 1919-1939*, Thèse d'histoire sous la direction de Marc Lazar, IEP de Paris, 2013, p. 283) et David Prochaska (« La ségrégation résidentielle en société coloniale : le cas de Bône (Algérie), 1872-1954 », *Cahiers d'histoire*, 25-2, 1980, p. 148-176).
- 5 BURDY Jean-Paul, « La monographie de quartier en histoire urbaine : quelques éléments de bilan sur une recherche stéphanoise », *Histoire, économie et société*, 13-3, 1994, p. 441-448, ici p. 444-446. Voir l'annexe biographique produite dans le cadre de cette thèse.
- 6 Voir entre autres Association de recherche pour un dictionnaire biographique de l'Algérie, *Parcours*, 13 numéros, 1985-1993 ; GALLISSOT René (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier. Maghreb – Algérie. Engagements sociaux et question nationale, de la colonisation à l'indépendance, 1830-1962*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2006, 605 p. [désormais en ligne] ; voir la dizaine de références de dictionnaires biographiques en bibliographie (Histoire de l'Algérie à la période coloniale – Figures).

pratiques, normes, représentations et interactions sociales sont pensées ensemble¹. Dit autrement, l'histoire qui est ici proposée a tout à voir avec le fait colonial mais elle le déborde aussi de toutes parts. Elle est ancrée dans les municipalités tout en étant socialement située.

En sus de la connaissance des spatialités, penser l'élaboration de politiques – nécessairement envisagées sur plusieurs années – et la vie dans des logements – dont la perspective temporelle est plus variable – permet également de contribuer à la connaissance d'historicités multiples : celle des décideurs² (y compris de métropole) et celle des habitants de l'Algérie³. Consciemment ou inconsciemment, tous se projettent dans le temps de façon diverse et changeante en fonction de référents qui sont ceux de leurs environnements familiaux, citadins, professionnels ou encore religieux. En 1930-1960, le signifiant ottoman s'estompe sans tout à fait disparaître des mémoires, l'horizon d'attente d'une indépendance dotant l'Algérie d'un État-nation se précise, le temps colonial autant que sa contestation s'imposent de plus en plus, les rythmes urbains et du salariat gagnent en vigueur, l'Algérie est de plus en plus synchronisée avec la métropole et le monde⁴.

L'étude de ceux qui font les logements s'est principalement déclinée de deux façons : celle des décideurs (administrateurs, élus, architectes) et celle des bénéficiaires, deux catégories qui se recoupent parfois⁵. Pour les décideurs, il s'agit, après d'autres, de se départir de la « chanson de geste des grands hommes »⁶ ayant fait la politique de logement social. Comprendre les situations dans lesquelles ils situent leur action permet d'ancrer l'élaboration et l'application de politiques dans des dynamiques urbaine, sociale, politique, culturelle et individuelle. Les façons dont chacun articule cette politique sociale avec la situation coloniale sont particulièrement interrogées. La maturation et la contextualisation de ce que l'historiographie nomme

1 CERUTTI Simona, « Histoire pragmatique, ou de la rencontre entre histoire sociale et histoire culturelle », *Tracés*, 15, 2008, p. 147-168.

2 LABORIER Pascale, TROM Danny (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, 2003, 540 p.

3 BRANCHE Raphaëlle, « "Au temps de la France". Identités collectives et situation coloniale en Algérie », *Vingtième Siècle*, 117, 2013, p. 199-213 ; BERTRAND Romain, « Politiques du moment colonial. Historicités indigènes et rapports vernaculaires au politique en "situation coloniale" », *Questions de recherche*, 26, 2008 [en ligne] ; GRANGAUD Isabelle, OUALDI M'hamed, « Tout est-il colonial dans le Maghreb ? Ce que les travaux des historiens modernistes peuvent apporter », *L'Année du Maghreb*, 10, 2014, p. 233-254 ; LEFEBVRE Camille, OUALDI M'hamed, « Remettre le colonial à sa place. Histoires enchevêtrées des débuts de la colonisation en Afrique de l'Ouest et au Maghreb », *Annales*, 72-4, 2017, p. 937-943 ; FROUARD Hélène, « De la rue de l'Oasis au chemin de la Caille : un rêve pavillonnaire au début du XX^e siècle », VOLDMAN Danièle (dir.), *Désirs de toits. Le logement entre désir et contrainte depuis la fin du XIX^e siècle*, Grâne, Créaphis, 2010, p. 33-52, ici p. 52.

4 CARLIER Omar, « L'espace et le temps dans la recomposition du lien social. L'Algérie de 1830 à 1930 », DAKHLIA Jocelyne (dir.), *Urbanité arabe. Hommage à Bernard Lepetit*, Arles / Paris, Actes Sud / Sindbad, 1998, p. 149-224 ; ASSERAF Arthur, *Electric News in Colonial Algeria*, Oxford, OUP, 2019, 223 p.

5 Voir l'annexe biographique (une centaine de trajectoires et leurs façons de faire et/ou d'habiter les logements).

6 TANTER Annick, TOUBON Jean-Claude, « Le mouvement HLM dans la construction de la politique de la ville, BAUDIN Gérard, GENESTIER Philippe (dir.), *Banlieues à problèmes. La construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, Paris, La Documentation française, 2002, p. 47-68, ici p. 47.

communément « réformisme urbain » (comment atténuer ou faire cesser les diverses crises qui touchent les villes ?) et « réformisme colonial » (comment changer les modalités de la domination coloniale pour la faire perdurer ?) se trouvent ainsi réinterrogées à l'aune des politiques du logement¹. Les relations entre ces diverses formes de réformisme le sont aussi². Pour les bénéficiaires, l'objectif est de confronter les personnes obtenant un logement social aux discours de leurs promoteurs ; une meilleure connaissance des réalités matérielles et quotidiennes des villes d'Algérie est un autre but. Déménager et habiter un nouveau logement est parfois l'objet, par les bénéficiaires, de récits ou mentions disant le rapport entretenu aux attachements et assignations « communautaires » : les sentiments et façons de s'identifier et d'être identifié à la France (francité), à une Algérie indépendante (algérianité), au judaïsme (judéité), à l'islam (islamité) ou encore à l'Italie (italianité) sont éclairés par le biais des choix résidentiels et des représentations des uns et des autres³.

L'analyse des façons de vivre et de leurs reconfigurations à la suite de l'obtention d'un nouveau logement – celle des « comportements » pour reprendre le mot de Jacques Berque appelant à une telle étude⁴ – n'est qu'esquissée. Plutôt que de se concentrer sur des évolutions personnelles et domestiques, l'étude des trajectoires dans l'espace urbain a été privilégiée. Celles-ci peuvent être réunies sous le vocable de citadinité, entendue ici comme le « résultat d'un parcours, d'un investissement, d'une projection »⁵ profondément imbriqué avec le fait urbain. Cette définition convient particulièrement bien à une étude croisée des logements, des bifurcations

-
- 1 VOLDMAN Danièle, « Sur les “crises” urbaines », *Vingtième Siècle*, 64, 1999, p. 5-10 et « Autour de l'année 1928. Le social et l'urbain », *Vie sociale*, 3-4, 1999, 168 p. ; BLÉVIS Laure, « Quelle citoyenneté pour les Algériens ? », BOUCHÈNE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI-TENGOUR Ouanassa, THÉNAULT Sylvie (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, 2014 [2012], p. 352-358. Contextualisation plus large de ces réformismes avec CHATRIOT Alain, « Réformer le social sous la Troisième République », *RHMC*, 56-4bis, 2009, p. 40-53 et THÉNAULT Sylvie, « L'État colonial. Une question de domination », SINGARAVÉLOU Pierre (dir.), *Les Empires coloniaux...*, *op. cit.*, p. 216-256, ici p. 225. Dans un autre contexte impérial voir ALLEAUME Ghislaine, « Les voyages d'un paradigme : la réforme et ses usages (Égypte, XIX^e et XX^e siècles) » et TOPALOV Christian, « Réforme, science et politique : points de vue croisés sur les conditions morales de la domination », dans *Égypte / Monde arabe*, 20, 2019, respectivement p. 19-36 et 37-55.
 - 2 Rares éléments de réflexions chez MEYNIER Gilbert, « Violette à l'ère des ruptures », GASPARD Françoise (dir.), *De Dreux à Alger. Maurice Violette, 1870-1960*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 161-193, ici p. 169 (sur le social comme champ d'intervention quand la sujétion coloniale, politique et culturelle est niée).
 - 3 Pour citer les principales identifications que la documentation a permis de repérer. Sur l'une ou l'autre d'entre elles, voir les travaux d'Hugo Vermeren (*Les Italiens à Bône. ...*, *op. cit.* ; sur l'italianité et la francité) et de Pierre-Jean Le Foll-Luciani (*Les Juifs algériens dans la lutte anticoloniale*, Rennes, PUR, 2015, 541 p. ; tout à la fois sur la judéité, la francité et l'algérianité).
 - 4 BERQUE Jacques, « Vers une étude des comportements en Afrique du Nord », *Revue africaine*, 100-446/449, 1956, p. 523-536 ; autre mention dans « Cent vingt-cinq ans de sociologie maghrébine », *Annales*, 11-3 1956, p. 296-324, ici p. 316. Rare étude en ce sens par VIROLLE Marie, *Gestes d'Algérie*, Paris, Karthala, 2007, 178 p. Voir, pour un autre espace colonisé, BURTON Antoinette, *Dwelling in the Archive. Women Writing Home and History in Late colonial India*, Oxford, OUP, 2003, 202 p.
 - 5 LEMIRE Vincent, *Jérusalem 1900. La ville sainte à l'âge des possibles*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 214.

biographiques – fussent-elles minimales –, des formations institutionnelles, de la production de l'espace et des manières d'être en ville, de se l'approprier et de s'y attacher¹.

L'histoire des relations entre citoyens est l'un des points nodaux de ce travail. Elle se déploie ici selon deux pôles : l'histoire des ségrégations sociales et raciales d'une part, l'histoire des « mondes du contact » d'autre part. La première est commune à l'histoire urbaine du contemporain en France et dans l'ensemble des colonies². La seconde est devenue centrale dans l'histoire de l'Algérie à la période coloniale³ ; elle s'inscrit dans le cadre général de l'étude des accommodations entre personnes et sociétés de cultures distinctes qui se développent en situation coloniale⁴. Les dynamiques de ségrégations urbaines sont ici entendues dans une triple acception, soit comme « produit du jeu des acteurs politiques et économiques qui interviennent dans la ville (...) ; reflet des pratiques et représentations des groupes sociaux urbains qui amplifient ou modulent les effets de division (...) ; politiques délibérées de mise à l'écart [de] groupes sociaux ou ethniques »⁵. Leur complémentarité ou non et leur articulation à d'autres dynamiques urbaines et sociales sont continuellement questionnées. La contextualisation de ces ségrégations en fonction des acteurs et des villes est nécessaire pour, plus que de les constater, en comprendre les rouages, les reconductions ou les affaiblissements.

L'histoire des logements sociaux permet aussi de mettre à l'épreuve la notion de « monde du contact ». Concentrant le peuplement européen, les villes sont l'un des espaces privilégiés de ce « monde d'une certaine communication où se tissent – qu'on le veuille ou non – certains liens de relations, de voisinage, de vie côte à côte, d'habitudes communes (...), de vie semblable. [Entre le racisme des Européens et le quant-à-soi des « indigènes »] s'interpose un monde composite, émietté, mais surtout dual (...) un minuscule creuset »⁶. La connaissance des bénéficiaires de logements conduit donc à celle de la coexistence – sans préjuger des échanges et

-
- 1 La bibliographie sur la citoyenneté est importante ; en son sein, voir en particulier MARIN Brigitte, « Une "citoyenneté" au ras du sol ? Gestion urbaine et habitants ordinaires », DAKHLI Leyla, LEMIRE Vincent (dir.), *Étudier en liberté les mondes méditerranéens. Mélanges offerts à Robert Ilbert*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016, p. 189-199, en particulier p. 191. Bilan des usages scientifiques de cette notion polysémique dans BERRY-CHIKHAOUI Isabelle, « Les notions de citoyenneté et d'urbanité dans l'analyse des villes du Monde arabe. Essai de clarification », *Cahiers d'EMAM*, 18, 2009, p. 9-20.
 - 2 VADELORGE Loïc, « Ségrégation urbaine et mixité sociale *versus* métissage. Réflexions sur l'historiographie urbaine contemporaine », MOLIN Michel, CAPANEMA Silvia, DELUERMOZ Quentin, REDON Marie (dir.), *Du transfert culturel au métissage. Concepts, acteurs, pratiques*, Rennes, PUR, 2015, p. 127-140, en particulier les § 24-28 de la version en ligne, relatifs à l'historicisation de la notion de ségrégation. Pour l'Algérie, les études sont toutefois rares ; voir par exemple PELLETIER Jean, *Alger 1955...*, *op. cit.* et PROCHASKA David, « La ségrégation résidentielle... », art. cité.
 - 3 BLANCHARD Emmanuel, THÉNAULT Sylvie, « Quel "monde du contact" ?... », art. cité, p. 3-7.
 - 4 Voir par exemple l'important WHITE Richard, *Le Middle Ground. Indiens, Empires et Républiques dans la région des Grands Lacs, 1650-1815*, Toulouse, Anacharsis, 2009 [1991], 731 p.
 - 5 VADELORGE Loïc, « Ségrégation urbaine... », art. cité, § 25 (à partir de FOURCAUT Annie, *La ville divisée. Les ségrégations urbaines en question, France XVIII^e – XX^e siècles*, Grâne, Créaphis, 1996, 465 p.).
 - 6 REY-GOLDZEIGUER Annie, *Aux origines de la guerre d'Algérie, 1940-1945*, Paris, La Découverte, 2006, p. 69-70 et 76.

éventuelles compréhensions mutuelles – de populations que les assignations coloniales tendent à ne cesser de séparer. La relative continuité des politiques de logement social des années 1920 aux années 1950 permet d’interroger les devenir et la réalité de ce « contact » au-delà de l’entre-deux-guerres, période jusqu’à présent principalement étudiée¹. Le contact des citoyens d’Algérie avec d’autres acteurs est également considéré² (Alliés en 1942-1945, rencontres en métropole, au Maghreb ou au Machrek). Cette notion de « contact » est elle-même historicisée, tant elle est employée à compter de la fin des années 1940 par les principaux acteurs des politiques du logement dans la colonie.

En somme, l’étude des individus qui décident et s’activent pour bâtir des logements sociaux ainsi que celle de leurs bénéficiaires ouvre à celle des historicités, spatialités et à diverses modalités identificatoires des habitants des villes et bourgs d’Algérie pendant une quarantaine d’années. Elle permet également des questionnements sur la fabrique des politiques publiques s’affirmant comme étant sociales. Sont aussi interrogées les citadinités et les interactions sociales dans une situation tout à la fois coloniale et urbaine qui ne cesse, quoique ce soit de façon discontinue, de se tendre. Enfin, elle conduit à proposer quelques éléments d’histoire de l’attachement³ (à un quartier, à une ville, à l’Algérie) ainsi que d’histoire de la bêtise⁴ (auxquels les échecs ont partie liée) et de la cécité coloniale⁵, trois notions balbutiantes de l’historiographie et étudiées dans ce travail autant que proposées comme outils heuristiques.

3.3. Une histoire de l’État en France et en Algérie

En sus des assemblées territoriales (municipalités, conseils généraux, délégations financières), une large partie des institutions qui assurent la production de logements en Algérie est du ressort, comme en France, de l’État : ministère de la Construction et ses devanciers,

1 BLANCHARD Emmanuel, THÉNAULT Sylvie, « Quel “monde du contact” ?... », art. cité, p. 6 ; REY-GOLDZEIGUER Annie, *Aux origines de la guerre d’Algérie...*, op. cit., p. 69-96.

2 Voir par exemple PERRUSSEL Kamil, *Alger, une ville en guerre. Une urbanité à inventer, 1942-1945*, Mémoire de Master d’histoire sous la direction de Guillaume Piketty, IEP de Paris, 2022, p. 182-185.

3 BREVIGLIERI Marc, « Peut-on faire l’histoire d’un attachement ? L’invention d’une vie dans les Aurès (Algérie) », *SociologieS*, 2013 [en ligne] (réflexions épistémologiques à partir de COLONNA Fanny, *Le Meunier, les moines et le bandit. Des vies quotidiennes dans l’Aurès du XX^e siècle*, Arles, Actes Sud, 2010, 220 p.) ; dans un autre contexte colonial, voir VALDESPINO Gregory Hallie, *At Home in Empire. The Politics of Dwelling in France and Senegal, 1914-1974*, Phd of history under the supervision of Leora Auslander, University of Chicago, 2022, 381 p.

4 LACHENAL Guillaume, *Le document qui devait sauver l’Afrique. Un scandale pharmaceutique aux colonies*, Paris, La Découverte, 2014, chapitre 1 (« Une anthropologie de la bêtise coloniale »), en particulier p. 17-23 (sur « l’impuissance, l’hubris et l’irrationalité constitutives du gouvernement colonial », p. 18)

5 DARMON Pierre, *L’Algérie des passions, 1870-1939*, Paris, Perrin, 2012 [2009], p. 732 et 740 ; éléments de comparaison dans FERRO Marc, *L’Aveuglement. Une autre histoire de notre monde*, Paris, Tallandier, 2017, 512 p.

Caisse des dépôts et consignations et préfectures¹. En Algérie, le gouvernement général occupe une position institutionnelle singulière, entre préfectures et ministère de l'Intérieur ; après sa transformation en ministère de l'Algérie (1956), il relève directement du gouvernement. Écrire une histoire des politiques de logement en Algérie revient ainsi nécessairement à écrire une histoire de l'État français ou du moins de son versant colonial algérien. Cette histoire prend corps dans les départements qui forment l'Algérie habitée par des Européens, soit celle du Nord découpée en trois départements (puis quinze à compter de 1957). La domination de nature coloniale qui s'y déploie et une vigilance continue à articuler les échelles de réflexion rend possible une histoire de France qui ne s'enferme pas dans un territoire par trop réduit².

L'histoire de l'administration étatique aux colonies est l'objet de nombreuses réflexions³ ; rares sont cependant celles qui parviennent à se pencher sur le travail administratif lui-même et la myriade d'acteurs qui font et, dans une certaine mesure, sont l'État⁴. La multiplicité des « bureaucraties, localités, groupes, agents, personnels »⁵ qui forment l'armature administrative étatique des politiques du logement en Algérie est ici étudiée avec leurs formations et reconfigurations, réglementations, acteurs, objectifs, idéologies⁶. Cette démarche permet de saisir ce qu'est concrètement l'État en Algérie plutôt que de postuler qu'il soit « colonial » ou « moderne », épithètes qui, sans nier leur intérêt, tendent à clore la réflexion plus qu'ils ne l'ouvrent⁷. L'appareil d'État en Algérie est également pensé dans ses diverses interactions : avec les citoyens et sujets s'adressant à lui⁸ ; avec d'autres institutions, comme les conseils

-
- 1 Il en va de même des politiques de population auxquelles s'imbriquent les politiques de logement ; sur les liens des premières avec les États, voir DE LUCA BARRUSSE Virginie, PRAZ Anne-Françoise, « Les politiques de population : resituer l'objet de recherche », *Annales de démographie historique*, 129, 2015, p. 149-164.
 - 2 ROUGERIE Jacques, « Faut-il départementaliser l'histoire de France ? », *Annales*, 21-1, 1966, p. 178-193.
 - 3 Bilan dans le dossier coordonné par EL MECHAT Samia, « Les administrations coloniales. État de l'historiographie. Structures et acteurs », *Bulletin de l'IHTP*, 87, 2007, p. 11-107 et *Id.* (dir.), *Les administrations coloniales, XIX^e – XX^e siècles. Esquisse d'une histoire comparée*, Rennes, PUR, 2009, 268 p. ; éléments dans BERTRAND Romain, SAADA Emmanuelle, « L'État colonial », *Politix*, 66, 2004, p. 11-13 (introduction d'un dossier) ; voir également le bilan plus récent établi par THÉNAULT Sylvie, « L'État colonial... », art. cité.
 - 4 BUTON François, « L'observation historique du travail administratif », *Genèses*, 72, 2008, p. 2-3.
 - 5 Définition succincte de ce qui constitue l'État par LECA Jean, « État », BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie, RAVINET Pauline, MULLER Pierre (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019 [2004], p. 226-239, ici p. 228 ; voir également FRIDENSON Patrick, « Pour une histoire de l'État contemporain comme organisation », *Cahiers du centre de recherches historiques*, 25, 2000, p. 149-156.
 - 6 En cette veine, voir les récents travaux d'Annick Lacroix pour l'Algérie (*Une histoire sociale et spatiale de l'État...*, *op. cit.*) et d'Antoine Perrier pour le Maroc et la Tunisie (*La liberté des protégés : souverains, ministres et serviteurs des monarchies marocaines et tunisienne sous protectorat français (1881-1956)*, Thèse d'histoire sous la direction de Paul-André Rosental et M'hamed Oualdi, IEP de Paris, 2019, 2 vol., 785 p.).
 - 7 SCHAUB Jean-Frédéric, « La notion d'État Moderne est-elle utile ? Remarques sur les blocages de la démarche comparatiste en histoire », *Cahiers du monde russe*, 46-1/2, 2005, p. 51-64, en particulier les § 11-13 de la version en ligne ; *Id.*, « La catégorie "études coloniales" est-elle indispensable ? », *Annales*, 63-3, 2008, p. 625-646.
 - 8 LACROIX Annick, *Une histoire sociale et spatiale de l'État...*, *op. cit.* ; BACKOUCHE Isabelle, « Des parisiens écrivent à l'administration. Le jeu des frontières sociales et spatiales (1920-1945) », *L'Atelier du CRH*, 21bis, 2020 [en ligne] ; BLANCHARD Emmanuel, *Des colonisés ingouvernables : adresses d'Algérien.ne.s aux autorités françaises (Akbou, Paris, 1919-1940)*, Mémoire inédit d'HDR garantie par Romain Bertrand, 2022, 446 p.

municipaux, les assemblées villageoises « indigènes » s’occupant des affaires du douar¹ (*djamaâs*) ou encore l’administration des chemins de fer ; avec des administrations métropolitaines et celles d’autres colonies constitutives d’un « espace administratif impérial »².

Ce travail vise à comprendre ce que sont une politique – vision, objectifs – et une action – moyens mis en œuvre – publiques en situation coloniale³. Soit, en d’autres termes, comprendre, par le biais de la question du logement, les modalités d’élaboration, d’application, de reconduction et de reformulation d’une grammaire des différences constamment arrimée à une racialisation des populations⁴. Les notions de « public » et de « privé » sont également interrogées : l’approche par le logement et ses politiques est ici particulièrement heuristique, tant tous deux participent de la formalisation de ces catégories et tant la situation coloniale elle-même est engagée par ce découpage⁵. Qui fait les politiques publiques et pour qui ? Quel accès aux différents espaces urbains pour chacun ? Comment ceux-ci sont-ils habités⁶ ?

Les politiques sont menées par des institutions. L’histoire des plus connues (ministère de la Construction, Caisse des dépôts et consignation) n’est qu’évoquée et réinterprétée à l’aune de leur action en Algérie ; celles plus obscures (comités de patronage, directions gubernatoriales) sont l’objet d’études plus fouillées⁷. Ces détours s’avèrent d’autant plus nécessaires pour comprendre les logiques constitutives des archives que directions et bureaux ont produites. Qu’ils soient d’encadrement, « intermédiaires »⁸ ou subalternes, fonctionnaires et divers employés de

1 COLLOT Claude, *Les institutions...*, *op. cit.*, p. 89. Sur ces assemblées et leurs relations à l’État (français puis algérien) dans la longue durée voir DJERBAL Daho, « Les auxiliaires de l’administration française dans l’Est algérien des années trente et quarante. Intégration et dissidence », *Bulletin de l’IHTP*, 87, 2007, p. 89-96, MACMASTER Neil, « The Roots of Insurrection : The Role of the Algerian Village Assembly (*Djemâa*) in Peasant Resistance, 1863-1962 », *Comparative Studies in Society and History*, 55-2, 2013, p. 419-447 et CHACHOUA Kamel, « Réédition des sciences sociales et renouvellement des sciences sociales sur l’Algérie. Discussion critique autour de deux ouvrages récents d’Alain Mahé sur l’anthropologie de la Kabylie », *REMMM*, 152, 2022 [en ligne], en particulier § 19-24.

2 STEINMETZ Georges, « État-mort, État-fort, État-empire », *ARSS*, 201-202, 2014, p. 112-119, ici p. 118.

3 MOTIS Alejandra, POINTEAU-LAGADEC Erwan, RAGER Cléo, SCHMIT Élisabeth, VALLET Matthieu, « L’action publique, un thème pour l’historien ? », *Hypothèses*, 19, 2016, p. 97-108.

4 COOPER Frederick, STOLER Ann Laura, *Repenser le colonialisme*, Paris, Payot, 2013 [1997], 173 p.

5 KERROU Mohamed (dir.), *Public et privé en islam. Espaces, autorités et libertés*, Tunis, IRMC, 2002, 342 p.

6 Annick Lacroix pose une question tout à fait analogue pour les PTT : « un service pour quel public ? » (*Une histoire sociale et spatiale de l’État...*, *op. cit.*, p. 10-11).

7 Voir l’annexe dédiée aux Institutions. Axes de recherche d’une telle historicisation dans STEINMO Sven, « Néo-institutionnalisme historique », *Dictionnaire des politiques publiques...*, *op. cit.*, p. 382-390.

8 LE BIHAN Jean, « La catégorie de fonctionnaires intermédiaires au XIX^e siècle. Retour sur une enquête », *Genèses*, 73, 2008, p. 4-19.

l'administration d'État en Algérie sont mal connus¹, à l'exception des instituteurs², des postiers³ et des administrateurs de communes mixtes⁴ – pour ne rien dire de ceux des administrations municipales, presque totalement inconnus⁵. Plutôt qu'une histoire des fonctionnaires et des employés de l'administration d'État en Algérie – recherche en tant que telle qui reste à mener –, une centaine de biographies d'acteurs engagés dans la production et la distribution de logements ont été esquissées⁶. Elles permettent de comprendre ce que sont leurs positionnements et d'entrevoir ce que serait leur « sens commun »⁷ – affects et idées, aussi bien non-dits que structurants – colonial voire impérial. L'imbrication de la société européenne à l'administration et la distance de celle « indigène » à son égard sont ainsi historicisées⁸. L'action de ces individus et des institutions qu'ils font est encadrée par un canevas juridique et réglementaire en constante élaboration⁹. La fabrique et l'application du droit en situation coloniale sont pensées par celui relatif aux logements sociaux et à ses diverses déclinaisons¹⁰. Quels sont, par exemple, les seuils et limites de revenus fixés pour bénéficier de tel ou tel logement ? Comment, pour ceux le souhaitant, écarter les « indigènes » des HBM et HLM dont ils ne sont pas formellement exclus ?

-
- 1 Les caïds sont en partie connus grâce à ESTABLET Colette, *Être caïd dans l'Algérie coloniale*, Paris, Éditions du CNRS, 1991, 385 p.
 - 2 Principalement connus grâce aux travaux de Fanny Colonna, Annisa Hélie et Abderrahim Sekfali (voir, en bibliographie, la section « Histoire de l'Algérie à la période coloniale – Faits sociaux et économiques – Écoles, scolarisation et enseignants »). Concernant les universitaires, voir le travail en cours de Margo Stemmelin (*Alger, capitale orientaliste ? Vie intellectuelle et culturelle en Algérie coloniale (1880-1930)*, Thèse sous la direction d'Emmanuelle Sibeud, Université Paris 8, en préparation).
 - 3 LACROIX Annick, *Une histoire sociale et spatiale de l'État...*, *op. cit.* ; voir aussi, pour l'administration hospitalière, MARQUIS Paul, *Les fous de Joinville. Une histoire sociale de la psychiatrie dans l'Algérie coloniale (1933-1962)*, Thèse d'histoire sous la direction de Guillaume Piketty et Richard Keller, IEP de Paris, 2021, 2 vol., 552 + 93 p.
 - 4 BROCHIER André, *Dictionnaire des administrateurs de commune mixte en Algérie*, Aix-en-Provence, AMAROM, 2018, 2 t., 331 + 252 p. ; MOUTONNET Paul, *L'administrateur de commune mixte en Algérie de 1876 à 1940*, Thèse d'histoire sous la direction de Jacques Frémeaux, Université de Nice, 2 vol., 1994, 432 p. ; BILOUTA CHAUVIN Mélissa, *Modalités de fabrication...*, *op. cit.*
 - 5 Éléments chez GUIGNARD Didier, *L'abus de pouvoir en Algérie coloniale, 1880-1914. Visibilité et singularité*, Thèse d'histoire sous la direction de Robert Ilbert, Aix-Marseille Université, 2008, 2 vol., 695 p. Pour la métropole, voir les travaux d'Emmanuel Bellanger, dont l'ouvrage co-dirigé avec Jacques Girault, *Villes de banlieues. Personnel communal, élus locaux et politiques urbaines en banlieue parisienne au XX^e siècle*, Grâne, Créaphis, 2008, 490 p.
 - 6 Voir l'annexe biographique.
 - 7 STOLER Ann Laura, *Au cœur de l'archive coloniale. Questions de méthode*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2019 [2009], p. 66-89. Antoine Perrier a judicieusement souligné que cet « ouvrage théorique présente parfois une construction abstruse et [que] l'indéniable inventivité de son style confine souvent à l'hermétisme » – la traduction de cet ouvrage était sans doute nécessaire pour s'en assurer (compte rendu dans « Le cœur colonial mis à nu », *La vie des idées*, 20 mai 2020 [en ligne]). Autres éléments sur cette question dans BOLLENOT Vincent, LECONTE David, LEGRANDJACQUES Sara, GASTEUIL Quentin, GUILLOPÉ Thierry, « Introduction. (Dé)construire les archives coloniales [2020] », *French Colonial History*, à paraître à l'été 2023 et SARTORI Paolo, « Introduction. Reading colonial archives with a grain of salt », *Quaderni Storici*, 167, 2022, p. 290-307.
 - 8 BOURDIEU Pierre, *Travail et travailleurs en Algérie*, Paris, Raisons d'Agir, 2021 [1963], p. 58-59.
 - 9 Attention attirée sur ces points par THÉNAULT Sylvie, « L'État colonial... », art. cité, p. 218. Voir l'annexe dédiée aux Textes réglementaires.
 - 10 L'importance du droit dans la fabrique de la ville est soulignée par DUMASY François, « Repenser l'histoire urbaine de la colonisation... », art. cité, p. 275 ; le droit comme pilier de la domination coloniale est interrogé par SAADA Emmanuelle, « Penser le fait colonial à travers le droit en 1900 », *Mil neuf cent*, 27, 2009, p. 103-116.

Les pages qui suivent sont donc une contribution à l'histoire de ce qui fait l'État en Algérie pendant une quarantaine d'années à compter de la fin de la Première Guerre mondiale : hommes – les femmes sont beaucoup plus rares –, institutions et relations avec les citoyens. Outre ce qui se fait au sein des organismes de logement et des municipalités, les dynamiques d'inclusion et d'exclusion qu'impulsent ou réfrènent les agents de l'État sont analysées. C'est, en somme, tout un pan des logiques de domination coloniale qui est ainsi étudié¹.

4. Sources et outils d'une histoire urbaine de l'Algérie

4.1. Des logements invisibles ? Fantômes et lambeaux d'archives

Il convient d'emblée de dire ce sur quoi cette thèse ne se fonde pas. Tout d'abord et sauf épaves, les archives des organismes d'HBM-HLM n'ont pas pu être consultées². Beaucoup sont réputées détruites par les plasticages de l'OAS³ ou dans diverses violences de 1961-1962⁴ quand d'autres dont on ne connaît pas le devenir étaient, dès leur présence dans les bureaux, fort mal organisées⁵. À Bône, des « milliers de dossiers »⁶ ont été rongées par l'humidité des caves les accueillant⁷. D'autres types d'archives si couramment utilisés pour connaître l'histoire des logements et des villes dans lesquelles ils s'insèrent ont échappé à toute consultation :

-
- 1 Autres éléments saillants et propres au monde rural dans PLARIER Antonin, *Le Banditisme rural...*, *op. cit.*, 2019, vol. 1, partie 3.
 - 2 Usage central par DAVID Cédric, *Logement social des immigrants...*, *op. cit.*, VOLDMAN Danièle, *Locataires et propriétaires. Une histoire française*, Paris, Payot, 2016, p. 171-175 et BOURGEOIS Marine, *Tris et sélection des populations dans le logement social. Une ethnographie comparée de trois villes françaises*, Thèse de science politique sous la direction de Patrick Le Galès, IEP de Paris, 2017, 679 p. ; voir aussi BODINEAU Pierre, « Les pionniers du logement social à Dijon dans la première moitié du XX^e siècle », Dominique LE PAGE, Jérôme LOISEAU, Alain RAUWEL (dir.), *Urbanités. Vivre, survivre, se divertir dans les villes (XV^e – XX^e siècle). Études en l'honneur de Christine Lamarre*, Dijon, EUD, 2012, p. 243-254 et GARDET Mathias, *Jean Viollet et l'apostolat laïc. Les œuvres du Moulin-Vert (1902-1956)*, Paris, Beauchesne, 2005, 355 p. État des lieux de la modeste ouverture de ces archives dans CARRIOU Claire, « Des statistiques imaginées, perdues, oubliées ? Les HBM et leur dénombrement (1894-1939) », *Genèses*, 87, 2012, p. 26-46, ici p. 32.
 - 3 C'est le cas, sans être exhaustif, des offices publics d'Oran (municipal et/ou départemental) et de l'office municipal d'Alger. Voir, sur ce point, l'annexe dédiée aux archives des organismes de logement (en Algérie).
 - 4 Destruction des archives techniques et comptables du bureau de chantier des Dunes « à la suite d'opération militaires de contrôle » selon une lettre du chef de chantier des Dunes au directeur de l'ODHLM d'Alger en date du 29 mars 1962 (ANF, 19771085-103).
 - 5 Remarque pour nombre d'organismes du dép. d'Alger faite par le président de la commission de contrôle des attributions de logements HLM (Hervé Bouvet de la Maisonneuve) dans son rapport annuel en date du 15 avril 1961 (ANF, 19771106-34) ; voir des précisions pour divers organismes dans l'annexe dédiée aux archives des organismes de logement.
 - 6 Selon le président du Patrimoine coopératif bônois (Albert Baylet) lors de l'AG du 24 mars 1929, p. 30 (CDC, 070195-0031 à 35-c. 3040) ; précisions dans l'annexe dédiée aux archives des organismes de logement.
 - 7 OUZROUROU Salah, *Notre Indépendance confisquée. D'un coup d'État à l'autre. Mémoires*, Tizi Ouzou, La Pensée, 2017, p. 102 sq.

recensements nominatifs¹ et fichiers électoraux², documents de nature foncière³ ou produits par divers services municipaux⁴ (du logement, de l'hygiène, etc.) et, pour informer la vie quotidienne et divers types de conflits, par des instances judiciaires⁵. L'ensemble de ces documents, produits pour la fabrication et la gestion de la ville au quotidien⁶, permettent d'établir une histoire des villes de France métropolitaine. Ils ont été produits de façon analogue et archivés de façon peut-être plus aléatoire par les préfectures et municipalités d'Algérie⁷. Certains fonds d'archives sont difficiles d'accès en raison du contenu nominatif des informations qu'ils recèlent (cas des recensements, comme celui de 1936 du département d'Alger⁸) ou de leur inaccessibilité⁹. Il n'est, en l'état des connaissances, pas possible d'établir une hiérarchie dans les facteurs rendant impossible la

-
- 1 Par exemple PELLETIER Jean, *Alger 1955...*, *op. cit.* et CHAGNY Robert, « Le logement social à Grenoble dans l'entre-deux-guerres : l'OPHBM de 1921 à 1938 », *Le Mouvement Social*, 137, 1986, p. 77-108.
 - 2 Usage central par PROCHASKA David, « La ségrégation résidentielle... », art. cité et VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône...*, *op. cit.* ; pour la métropole, voir par exemple BURDY Jean-Paul, *Le soleil noir. Un quartier de Saint-Étienne (1840-1940)*, Lyon, PUL, 1989, 270 p. (avec annexe méthodologique).
 - 3 VORMS Charlotte, *Bâtisseurs de banlieue. Madrid : le quartier de la Prosperidad (1860-1936)*, Grâne, Créaphis, 2012, 367 p. ; LECAT Paul, *La fabrique d'un quartier ordinaire. Le quartier de la Réunion entre Charonne et Paris des années 1830 aux années 1930*, Thèse d'histoire sous la direction de Frédéric Moret et Charlotte Vorms, Université Gustave Eiffel, 2021, vol. 2, p. 3-6 (sur les « calepins des propriétés bâties ») ; pour l'Algérie, voir GUIGNARD Didier, « Les archives vivantes des conservations foncières en Algérie », *L'Année du Maghreb*, 13, 2015, p. 79-108.
 - 4 Usages de documents très divers par BACKOUCHE Isabelle, GENSBURGER Sarah, LE BOURHIS Éric, « Spoliation et voisinage. Le logement à Paris, 1943-1944 », *Histoire urbaine*, 62, 2022, p. 79-102. Pour ne citer que les travaux d'histoire urbaine les plus substantiels fondant leurs réflexions sur des archives municipales, voir LEGOULLON Gwenaëlle, *Les grands ensembles en France. Genèse d'une politique publique, 1945-1962*, Paris, Éditions du CTHS, 2004, 2014, 355 p., CARRIOU Claire, *Loger les ménages et aménager l'espace urbain ? Les politiques d'habitations à bon marché et la question de l'intégration territoriale du logement social (1889-1939)*, Thèse d'urbanisme et aménagement sous la direction de Jean-Claude Driant, Université Paris 12, 2007, 453 p. et FRIOUX Stéphane, *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente glorieuses*, Paris, PUF, 2013, 387 p. Les archives de la municipalité d'Alger n'ont été définitivement repérées qu'en février 2022 ; quoiqu'incommunicables, une partie est classée (voir en annexe la description du fonds DZ-AW-16-VA).
 - 5 En Algérie, des documents produits par les juridictions françaises et intéressants immédiatement l'histoire du logement ont été localisés (consultation des inventaires) aux AWA (série T) et aux AWC (série Justice). Les archives de la justice « musulmane » n'ont pas fait l'objet de sondages (sur celles-ci, voir CHAKROUN Djilali, « Ahamiyya sigilāt al-mahākim al-šar'ayya bi-l-Ġazā'ir fi al-ḥifāz 'alā tāriḥ wa-qīm al-muġtama' al-ġazā'irī », *RHM*, 175, 2019, p. 169-184 [Importance des manuscrits dans la préservation de l'histoire de la société algérienne et de ses valeurs. Les archives des tribunaux islamiques en question] ; archives à la BNA).
 - 6 Plus largement sur la fabrique et la circulation des documents dans le gouvernement urbain, voir HULL Matthew, *Government of Paper. The Materiality of Bureaucracy in Urban Pakistan*, Berkeley, UC&P, 2012, 301 p.
 - 7 Voir par exemple le rapport annuel établi par l'archiviste en chef du dép. d'Alger (Pierre Boyer) en date du 30 août 1946 (ANOM, GGA-59S-18) et celui, plus incisif encore, en date du 28 avril 1948 (ANOM, 91-S9) ; voir les précisions dans l'annexe dédiée à la présentation des archives. La comparaison avec la conservation des archives municipales en métropole est cependant difficile tant leur histoire est méconnue (voir néanmoins RUSCICA Marie-Catherine, « La collecte des archives et les relations avec les services versants », *La gestion des archives contemporaines. Actes du II^e congrès national des archivistes communaux*, Paris, Archives nationales, 1989, p. 13-25 et DE VALINGER Léon, « Enquête internationale sur l'histoire des archives municipales », *Archivum. Revue internationale des archives*, 13, 1965, p. 1-143).
 - 8 HITANI Nour-Eddine, *Dénombrement de la population, année 1936*, s.l.n.d. (instrument de recherche d'un fonds conservé aux AWA).
 - 9 Cas de la quasi-totalité des archives municipales. Pour un état des lieux de plusieurs dépôts de l'agglomération algéroise, voir MATI Aïcha, *al-aršif al-baladī fi-l-Ġazā'ir. Dirāsa maydāniyya li-baladiyyāt wilāyyat al-Ġazā'ir*, Mémoire de Magister de bibliothéconomie sous la direction de Mehenni Akbal, Université d'Alger 2, 2013, 236 p. + annexes [*Les archives municipales en Algérie. Une étude de terrain des municipalités de la wilaya d'Alger*] (précisions sur ces dépôts dans l'annexe dédiée à la présentation des archives municipales).

consultation d'archives : la part des pertes et des destructions ainsi que leur datation et la part de ce qui est archivé mais bloqué à la consultation nécessiterait des recherches complémentaires qui dépassent le cadre de ce travail¹.

Comment écrire une histoire du logement sans archives des organismes bâtisseurs et une histoire urbaine dépourvue d'archives municipales et de nombre de ses archives les plus classiques ? Comme d'autres sujets passés au crible de la critique historique, les logements sociaux en Algérie sont saisis par le biais de corpus éclatés. Les archives de l'Algérie coloniale ont connu plusieurs dispersions : à celle propre à l'émiettement des institutions qui font la ville² s'est ajoutée celle propre à la colonisation (multiplication des intervenants) puis à la décolonisation de l'Algérie (destructions et dislocation des archives). Il a ainsi été nécessaire de chercher tout document permettant d'informer l'habitat social selon les diverses facettes précédemment évoquées. L'enquête s'est concentrée autour de la trilogie logement, bâtisseur, bénéficiaire. Les sources permettant d'aborder simultanément ces trois piliers sont rares, expliquant la constitution d'un corpus hétérogène pour multiplier les angles d'approche et saisir la place de l'habitat dans les reconfigurations de la citoyenneté³.

D'autres éléments ont sous-tendu le travail de recherche dans son ensemble. L'histoire urbaine et sociale ici élaborée se fait à partir de fantômes d'archives (les documents un jour produits existent-ils toujours ?) autant que de lambeaux (à quel ensemble plus vaste appartenaient les documents désormais constitués en archives ?). Prendre acte de ce phénomène documentaire conduit à la mise au jour d'une triple contrainte épistémologique et à autant de stratégies de recherche. La sérendipité archivistique a permis de constituer des corpus cohérents⁴. L'histoire des documents et du devenir-archive de certains d'entre eux a été questionnée pour en connaître les tenants et limites et afin de déterminer le savoir qu'il est possible d'établir à partir d'eux⁵.

1 Éléments de réflexion dans la présentation des fonds. Une partie de ce travail a été réalisée en 2020-2022 dans le cadre d'*Archival City*, programme de recherche portant sur les archives urbaines de plusieurs villes (Alger, Bologne, Chiang Mai, Jérusalem, Paris, Quito) et financé par l'université Gustave Eiffel.

2 BOURILLON Florence, COUDROY DE LILLE Laurent, « Introduction. Archives urbaines », *Histoire urbaine*, 59, 2020, p. 37-41.

3 Sur ces démarches, courantes, voir les travaux exemplaires d'Anaïs Albert (*La vie à crédit ? La consommation des classes populaires à Paris (années 1880 – 1920)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2021, p. 32), Claire Marynower (*Être socialiste dans l'Algérie coloniale. Pratiques, cultures et identités d'un milieu partisan dans le département d'Oran, 1919-1939*, Thèse d'histoire sous la direction de Marc Lazar, IEP de Paris, 2013, p. 45-49) et Gabrielle Hecht (*Le rayonnement de la France. Énergie nucléaire et identité nationale après la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Amsterdam, 2014 [1998], 455 p.).

4 Voir par exemple l'élargissement des corpus d'archives mené par François Chaslin dans *Un Corbusier*, Paris, Seuil, 2015, 517 p. (en particulier les p. 21, 134, 160-161, 227, 244-245 et 264 qui exposent diverses trouvailles archivistiques importantes pour renouveler la connaissance d'un individu qui a fait l'objet de nombreux travaux).

5 Voir en annexe les introductions proposées pour chaque fonds avant que ne soient listées les cotes d'archives : cela a semblé être le gage minimal d'une réelle *présentation* des sources. Ce travail prolonge celui des conservatrices et conservateurs d'archives (YALE Elizabeth, « The History of Archives : The State of Discipline », *Book History*, 18, 2015, p. 332-359 et DUVAL Frédéric (dir.), *En quête de sources. Dictionnaire critique*, Paris, École nationale des Chartes, 2021, 446 p.). Voir aussi, plus littéraire mais tout aussi instructif,

Articuler de façon heuristique les ensembles documentaires revient à être attentif aux nœuds problématiques propres à chacun d'entre eux (fonds constitués comme papiers épars) aussi bien qu'entre les uns et les autres.

Au total, les centaines de liasses consultées forment deux ensembles : les archives des tutelles administratives et financières des organismes de logement ont permis d'en comprendre les constructions, les décideurs et les bénéficiaires ; une constellation d'autres documents ont permis de les inscrire dans leur environnement urbain.

4.2. Les archives du contrôle administratif et financier

Les lois relatives aux HBM et HLM réglementent de façon tatillonne leur construction. L'argent débloqué par le Trésor métropolitain, inscrit par l'Algérie à son budget ou avancé par diverses institutions financières (Caisse des dépôts, caisses des retraites des chemins de fer, banques) doit être remboursé. D'épais dossiers sont constitués afin de s'assurer que l'argent est avancé à des organismes solvables ou donné à ceux pouvant toucher des subventions. Le contrôle est donc à la fois administratif et financier ; il est effectué par les préfetures, le gouvernement général, le ministère de la Construction (et ses prédécesseurs), les organismes prêteurs et par l'inspection des Finances. Toutes ces institutions ont massivement conservé les dossiers produits.

Les archives des directions et bureaux préfectoraux dédiant tout ou partie de leur action au logement sont conservées en Algérie. Elles sont hétérogènes : massives à Oran¹, à l'état de lambeaux à Alger et Constantine². Celles de Constantine ne concernent que l'entre-deux-guerres. Les archives gubernatoriales conservées à Alger sont très riches pour cette même période : de très nombreuses liasses de documents du bureau des HBM (intégré à la direction de l'Intérieur et des beaux-arts) sont classées par organisme³. Les « dossiers individuels concernant chaque candidat à l'occupation [d'un logement] avec extrait des rôles d'impôts et copies d'avertissements et toutes preuves utiles relatives à la situation de famille »⁴ qui y sont mentionnés en 1937 n'ont cependant pas été retrouvés. Après la Seconde Guerre mondiale, le contrôle administratif à l'échelon de l'Algérie passe à la direction des Travaux publics. Ses archives, conservées⁵, n'ont pu être

OLENDER Maurice, « Matériaux du rêve [2012] », *Id.*, *Un fantôme dans la bibliothèque*, Paris, Seuil, 2017, p. 11-89, en particulier p. 67. Enfin, se reporter à MORSEL Joseph, « Du texte aux archives : le problème de la source », *BUCEMA*, hors-série n° 2, 2008 [en ligne]

1 Série relative aux Travaux publics (AWO, 8R ; plus de 150 liasses).

2 Séries relatives au contrôle communal (AWC, CPE-675 à 683) et départemental (AWA, 5K-82 à 102).

3 ANA, IBA-HBM (plus de 170 liasses).

4 Lettre du chef de la mission d'Algérie de l'inspection générale des Finances ([Joseph de] Fabry) au chef de la division des HBM de l'inspection générale des Finances ([Xavier Colas] des Francs), 24 juillet 1937 (ANF, 19771140-5).

5 Voir, concernant ces archives (conservation, impossibilité de les consulter), les précisions fournies en introduction de la présentation des ANA (fonds IBA-HBM).

consultées ; la correspondance entre cette direction et le cabinet du gouverneur général – des documents plus synthétiques – a été en revanche analysée¹. À Paris, un bureau aux appellations pour le moins changeantes du ministère de la Santé publique (puis de la Construction) est chargé de donner son accord pour le déblocage de fonds par la Caisse des dépôts. Chacune de ces liasses comprend donc des documents réglementaires (statuts, procès-verbaux administratifs ou relatifs aux chantiers) et une abondante correspondance. Les organismes privés permettant l'accès à la propriété joignent également à leur demande d'emprunt des procès-verbaux d'assemblées générales et des listes de bénéficiaires².

En Algérie comme en métropole, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a été l'un des principaux bailleurs de fonds de la politique de construction d'HBM puis d'HLM par le biais de ses prêts à taux avantageux. Souhaitant s'assurer de leur bon remboursement, la Caisse en a consciencieusement conservé la trace, là aussi en les triant par organisme demandeur ; chaque liasse recèle des documents analogues à ceux évoqués précédemment³. La CDC n'a néanmoins pas financé l'ensemble des constructions et ses archives ne permettent donc pas de toutes les documenter. L'autre institution créancière-clef est la Caisse de retraites des chemins de fer algériens de l'État (CRCFAE) ; ses dossiers de prêts n'ont toutefois pas été retrouvés en dépit de longues recherches⁴. Enfin, le contrôle poussé des organismes HBM-HLM est réalisé occasionnellement par un service gubernatorial d'inspection dédié et par l'inspection des Finances : les rapports du premier sont avant tout disponibles dans les fonds du ministère de la Construction, les rapports de la seconde dans ses propres archives⁵.

Les autres dispositifs de construction inclus dans cette étude du « logement social » sont moins documentés que les HBM et HLM. Les logements bâtis à compter de 1954 par la Compagnie immobilière algérienne peuvent être amplement documentés par les archives de la Banque de Paris et des Pays-Bas⁶ et, surtout, celles du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie⁷. Les premières archives sont de nature réglementaire (procès-verbaux de conseils d'administration, correspondance) quand les secondes permettent aussi de documenter les immeubles eux-mêmes,

1 ANOM, fonds des cabinets civils du gouvernement général (9CAB à 15CAB ; une quarantaine de dossiers souvent peu épais).

2 ANF, 19771106-1 à 34. L'ensemble de ces pièces est détaillé dans l'article 13 de l'arrêté gubernatorial du 22 mars 1922 (reproduit en annexe Textes réglementaires) ; les documents demandés ne varient guère les décennies suivantes.

3 CDC, divers versements, près d'une centaine de contrats de prêts.

4 Longues recherches aux archives de la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF, héritière des organismes successifs ayant la charge du réseau ferré en Algérie) ; demande auprès de la SNCF et des caisses des retraites des chemins de fer (voir à ce propos CHEVANDIER Christian, « Les archives de la Caisse de retraite du personnel de la SNCF : une source primordiale pour l'histoire sociale des cheminots », *Bulletin du Centre Pierre-Léon d'histoire économique et sociale*, 4, 1994, p. 55-61).

5 SAEF, une vingtaine de rapports.

6 BNP, 21CABET-398 à 407 (4 liasses).

7 ANMT, 2001026 (répertoire des prêts, une quarantaine de volumineuses liasses).

de la construction à la désignation des bénéficiaires. La politique spécifique d'« habitat indigène » élaborée de la fin des années 1920 au début des années 1950 est la plus pauvrement informée. Cette politique était avant tout à la charge des communes dont les archives sont d'une conservation et d'un accès difficile¹. Les documents produits en 1946-1947 lors de l'élaboration du Plan d'action communal sont à ce titre particulièrement précieux, ne serait-ce que pour établir ce qui a été bâti les décennies précédentes². Au total, les HBM construites dans l'entre-deux-guerres représentent les constructions que nos recherches archivistiques, menées principalement entre 2017 et 2019, sont parvenues à documenter le plus densément.

4.3. Des logements dans le fourmillement des villes et le labyrinthe des pouvoirs

La connaissance des villes autant que celle des acteurs de la production de logement et des bénéficiaires a nécessité la consultation de nombre d'autres archives. Elles permettent d'éclairer les fonds précédemment évoqués : des documents réglementaires et budgétaires divers³ ainsi que des délibérations des délégations financières, conseils généraux et assemblées municipales⁴ et des papiers de ministres⁵, maires⁶ ou conseillers municipaux⁷, d'architectes⁸ et d'urbanistes⁹ intervenus dans l'élaboration des constructions permettent d'en affiner la connaissance¹⁰. Il en va de même des papiers d'un des derniers directeurs de l'OMHLM d'Alger avant l'indépendance¹¹. Quelques films et des fonds photographiques ont également été analysés¹². Les registres du consistoire de Constantine ont permis un éclairage particulier sur les Juifs de cette ville dont les

1 Sur la conservation et la communicabilité des archives municipales, voir la présentation dédiée. Par ailleurs, les archives du contrôle gubernatorial, *a priori* exercé par la direction des Affaires indigènes, n'ont pas été retrouvées. Cette politique n'est contrôlée par aucun ministère et n'est pas financée par la Caisse des dépôts.

2 ANOM, GGA-1Y, près de 300 dossiers de communes de plein exercice et mixte consultés.

3 Nombreux journaux et bulletins officiels ; ANOM, 81F (documents du ministère d'État chargé des Affaires algériennes) et série H (Affaires indigènes) ; imprimés divers.

4 Consultation exhaustive des délibérations des délégations financières de 1919 à 1939 ; consultation exhaustive (sauf lacunes) des bulletins municipaux officiels d'Alger (BNF), Constantine (CMC), Annaba (AAPCA), Sétif (Archives privées d'Assia Samaï-Bouadjadja).

5 ANF, archives de Raoul Dautry, Claudius-Petit (ministres de la Reconstruction et de l'urbanisme) et Pierre Sudreau (ministère de la Construction) ; CHSP, archives de Paul Delouvrier (délégué général du gouvernement en Algérie).

6 Papiers de Jacques Chevallier (maire d'Alger de 1953 à 1958) conservés par sa fille Corinne Brac de la Perrière ; IHS, 125J (correspondance de Chevallier avec Boris Souvarine).

7 Archives privés d'André Berthier (conseiller municipal de Constantine après la Seconde Guerre mondiale en parallèle de ses activités de conservateur des archives départementales), conservées par l'association ArchéoJuraSites.

8 ANF, archives de Fernand Pouillon ; ANMT, archives de Roland Simounet ; AD13, archives de Georgette Cottin-Euziol ; AD68, archives de Pierre Egal ; IFA, une dizaine de fonds.

9 AD68, archives de Pierre Dalloz ; CED, archives de Jean-Jacques Deluz ; papiers de Jean de Maisonneul (sous-directeur du service d'urbanisme du dép. d'Alger à compter de 1944), conservés par sa fille Sibylle de Maisonneul.

10 Les papiers de Jean Scelles (élu de l'Union française) et Jeanne Scelles-Millie (architecte) sont également très riches.

11 Papiers de Jean Fleury, conservés par sa fille Odile Fleury.

12 Notamment au sein de la Médiathèque du patrimoine et de l'ECPAD ; presque tous les fonds d'archives évoqués contiennent çà et là des photographies, de même qu'une partie de la presse et des imprimés.

représentants étaient particulièrement actifs au sein des conseils d'administration de plusieurs organismes de la ville¹ ; les archives de l'Alliance israélite universelle ont permis d'y apporter quelques compléments, de même que pour Sétif².

Producteurs comme bénéficiaires de logements peuvent être mieux connus grâce à l'exploration de nombreuses archives de surveillance et de répression³ ainsi qu'avec des dossiers personnels de fonctionnaires⁴, de cheminots⁵, de militaires⁶, de naturalisation⁷ et de candidat ou récipiendaire de la Légion d'honneur⁸. Les matricules militaires et l'état civil permettent principalement de préciser nombre d'éléments biographiques, principalement pour ceux nés citoyens français ou l'étant devenus⁹. La presse a également été abondamment exploitée¹⁰, de même que les témoignages, qu'ils soient écrits¹¹ ou, plus rarement, oraux¹². Les notes prises par Pierre Bourdieu – lorsque, étudiant la société d'Algérie après son service militaire, il consulte les documents de l'office municipal d'HLM d'Alger – fournissent des précisions sur les habitants des logements sociaux édifiés dans les années 1950¹³ ; il en va de même des papiers, bien moins nombreux, que certains locataires ont conservés¹⁴. Les archives syndicales¹⁵ et franc-maçonniques apportent quelques compléments¹⁶.

1 ACHJ, AL-Co, une dizaine de registre couvrant la période 1899-1958.

2 AIU, une quinzaine de documents en autant de liasses ont été réellement intéressants.

3 ANOM, fonds divers (du gouvernement général, des préfectures et sous-préfectures, des communes mixtes) ; AD28, 13J et AD66, 56J (dossiers de surveillances conservés respectivement par les gouverneur généraux Maurice Viollette et Pierre Bordes) ; ANOM et SHD, archives des SAS et SAU ; SHD, fonds divers.

4 ANF, F14 (agents des travaux publics), F17 (enseignants), F90 (agents des PTT), divers fonds du ministère de la Justice et de l'Intérieur.

5 ANMT, une quinzaine de dossiers de la compagnie de l'ouest algérien (dans les fonds de la compagnie du PLM) ; SNCF, une vingtaine de dossiers ; SNTF, une vingtaine de dossiers.

6 SHD, principalement la sous-série GR-8Ye.

7 ANF, BB11 pour l'essentiel (une vingtaine de dossiers consultés).

8 ANF, près de 200 dossiers (consultation de la version numérisée sur la base Léonore) ; ANOM, 93-6368 à 6398 (plus d'une centaine de dossiers de candidats – heureux ou malheureux – consultés).

9 ANOM, consultation des versions numérisées. Voir les éléments introductifs à l'annexe biographique.

10 Voir la présentation des titres de presse analysés, comprenant des précisions quant au type de lecture adopté (exhaustive, sondages ou usage de l'océrisation).

11 Plus de 200 ouvrages de mémoires, de taille et intérêt très variables, ont été consultés (voir le classement établi, par ville, dans la présentation des imprimés ayant valeur de source) ; voir également les documents du CDHA, mentionnés dans la section des archives privés ainsi que le journal personnel de Gabriel Audisio, employé préfectoral puis gubernatorial (BMVR de Marseille) ou encore la correspondance de Jean Pomier, agent de la préfecture d'Alger (Archives municipales de Toulouse, 5S).

12 Entretiens réalisés par Raphaëlle Branche dans le cadre de sa thèse d'histoire (SHD, 4K : Jean Vaujour, Paul Houdart, André Gallice) et de la série « En guerre(s) pour l'Algérie – Les grands entretiens » (INA, 2022). Entretiens semi-directifs réalisés avec une dizaine d'individus, qu'ils soient, par exemple, descendants d'élus municipaux très impliqués dans l'établissement de programmes de logements, administrateurs d'organismes HLM ou encore parents de bénéficiaires. Au sein des immeubles, la mémoire des lieux a été bouleversée par les très importants changements de locataires de 1962 (RAHAL Malika, *Algérie 1962. Une histoire populaire*, Alger / Paris, Barzakh / La Découverte, 2022, p. 277), pour ne rien dire des décennies suivantes.

13 GED, 1ARCH-249 à 260.

14 Papiers de Maurice Masseboeuf, conservés par son petit-fils Jean-Louis Masseboeuf ; MAHJ, papiers de la famille Beckouche.

15 CFTD, CGT et FO.

16 Grand Orient de France, liasses relatives à Constantine, Guelma et Sétif.

De qui ces documents portent-ils la parole¹ ? Depuis plusieurs décennies, historiennes et historiens ont coutume de se demander où trouver les mots des dominés et en particulier, en situation coloniale, celle des « indigènes »². La ligne de partage essentielle oppose, dans ce travail, avant tout décideurs et bénéficiaires, administrations et citoyens. La documentation est à l'avenant : elle est très majoritairement produite par des Européens et seuls quelques « indigènes » – élus, fonctionnaires et administrateurs d'organismes – apparaissent parmi ceux qui participent de la construction des logements sociaux dans la colonie (ou la critiquent). Les décideurs sont également nombreux à s'être fait, au soir de leur vie, mémorialistes³. C'est aussi le cas des bénéficiaires étudiés, qu'ils aient appartenu à la société européenne⁴ ou « indigène »⁵ quoique, pour ces derniers, moins de témoignages ont été produits et consultés.

Les « indigènes », en situation de domination raciale et, le plus souvent, économique, ne postulent que de façon minoritaire aux HBM et HLM – sauf à partir des années 1950 – ; c'est donc sans surprise que leur parole n'apparaît que de façon secondaire dans les archives les plus denses évoquées précédemment. S'engager à souscrire un prêt en accession à la propriété, signer un bail de location auprès d'un office public ou faire une réclamation sont le fait, avant tout, d'individus économiquement stables : une large majorité d'« Européens » et d'« Israélites » (singularisés comme tels à Constantine et Sétif, où ils sont nombreux) et une minorité d'« indigènes ». Toutes les archives analysées sont écrites dans la langue hégémonique de l'administration : le français. La presse écrite en arabe a fait l'objet de sondages afin de déterminer la circulation des informations relatives aux logements et les discours qu'avaient à leur égard divers titres⁶ ; ça n'est pas le cas des périodiques en espagnol ou en italien, respectivement diffusés en de modestes tirages à l'ouest et à l'est de la colonie.

1 FARGE Arlette, « De la parole [1995] », *Id.*, *Des lieux pour l'histoire*, Paris, Seuil, 1997, p. 67-81.

2 SPIVAK Gayatri Chakravorty, *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, Paris, Amsterdam, 2009 [1988], 107 p. ; SAADA Emmanuelle, « La parole est aux “indigènes” », *Genèses*, 69, 2007, p. 2-3 ; pour l'Algérie voir en particulier PLARIER Antonin, *Le Banditisme rural...*, *op. cit.*, 2019, p. 33-39 ; les dominations de genre sont particulièrement étudiées, pour s'en tenir à deux études situées au Maghreb à la période coloniale, dans ABASSADE Élise, *Militantes communistes en Tunisie (1921-1963)*, Thèse d'histoire sous la direction d'Emmanuelle Sibeud et Habib Kazdagli, Universités Paris 8 et de La Manouba (Tunis), 2021, 849 p. et MEKAOUI Nassima, *Les domestiques dans l'Algérie coloniale à l'épreuve des relations de classes d'altérité et de domination (1830-1962)*, Thèse sous la direction de Nancy Green, EHESS, en préparation. Plus généralement, voir FRONDIZI Alexandre, FUREIX Emmanuel, « Introduction. Vous avez dit “écritures populaires” ? », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 65, 2022, p. 9-22.

3 FOUICH Robert, *Des Dardanelles à Sophia-Antipolis*, s.l., Chez l'auteur, 1992, 255 p. et BAGHRICHE Hachemi, *Militant à 15 au Parti du Peuple Algérien (PPA). Le pont de la liberté*, Paris, L'Harmattan, 2005, 182 p. ; etc.

4 CHAULET Claudine et Pierre, *Le choix de l'Algérie. Deux voix, une mémoire*, Alger, Barzakh, 2013, 502 p. ; etc.

5 BENTOUMI Amar, *Crime et infamie. La colonisation vécue par un Algérien, 1923-1962*, Alger, Casbah Éditions, 2013, 694 p. ; etc.

6 Le détail et les nuances des propos n'auraient pu être pleinement compris sans l'aide de Yassine Noui : qu'il en soit immensément remercié.

L'invention de corpus documentaires – jamais découverts, toujours redécouverts¹ – est d'abord un vertige, grisant autant que désarçonnant. Le tourbillon des documents et des rencontres afférentes (et inversement) perdrait qui ne pourrait ou ne saurait prendre le temps de les lire au rythme qui sied : lentement ou en un survol, le plus souvent en y revenant. Les corpus repérés ont, au fil des mois, été ciselés, par la mise de côté de certains documents et l'adjonction de nouveaux². Ils ont dans le même temps fait l'objet, sans originalité et sans s'en contenter, d'une sévère érudition critique³. D'une ou deux heures (comme une conférence d'informations relative à l'habitat), de quelques mois (ce qu'il peut falloir pour enclencher une démarche de demande d'avance) ou de plusieurs décennies (comme le remboursement d'un prêt), les phénomènes étudiés ont fait l'objet de périodisations diverses qui, autant que faire se peut, ont été articulées les unes aux autres. Combinées à des spatialisations particulières, des études de cas autant que des trajectoires ont été établies, des tensions autant que des paroles singulières ont été restituées. Invention et découpage de corpus, érudition, périodisation : autant de facettes de ce que peut signifier problématiser.

Les analyses menées combinent démarches qualitatives, quantitatives et cartographiques. De multiples tableaux et graphiques jalonnent la démonstration ; des réflexions sur la construction des données chiffrées sont mises en regard afin d'en éclairer le sens, l'intérêt et les limites. Des bases de données ont été constituées pour effectuer des dénombrements relatifs aux organismes constructeurs, à leurs administrateurs, aux logements bâtis et à leurs bénéficiaires⁴. Ces données, mise en forme de sources elles-mêmes nativement quantitatives ou agrégation d'éléments pouvant l'être, ont été en partie cartographiées : évolutions démographiques, domiciles

1 L'exemple le plus caractéristique semble être celui des archives municipales de Jérusalem : conservées, évoquées (DE COURCELLES Dominique, « Le service des archives municipales à Jérusalem », *Gazette des archives*, 117-118, 1982, p. 108-110), masquées en raison des tensions politiques et militaires (COHEN-YASHAR Yochanan, « Les Archives municipales de Jérusalem », *Ariel*, 1996, p. 66-71), occultées puis remises sur le devant de la scène depuis la fin des années 1990 (LEMIRE Vincent, *Essai d'hydrohistoire (1840-1948)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 23-24 et *Id.*, *Jérusalem 1900...*, *op. cit.*, p. 15).

2 Sur l'acte de trancher comme façon de problématiser, voir l'entretien avec Georges Didi-Huberman mené par François Caillat dans *Foucault contre lui-même*, Paris, PUF, 2014, p. 133 sq, en particulier p. 146-149.

3 L'érudition pensée comme forme de la problématisation est défendue par le dossier « L'érudition », *Hermès*, 87, 2021, en particulier en son introduction p. 15-16. Sur la note de bas de page comme conversation, voir GRAFTON Anthony, *Les origines tragiques de l'érudition. Une histoire de la note de bas de page*, Seuil, 1998 [1997], 224 p. La nécessité de ne pas s'enfermer dans une érudition dénuée de contextualisation amples, soulignée à maintes reprises, a été bien mise en lumière par DUCLERT Vincent, « L'Affaires Dreyfus et le tournant critique (note critique) », *Annales*, 50-3, 1995, p. 563-578.

4 L'élaboration de ces bases de données est précisée en annexe 5-8 et 5-12 (notices méthodologiques précises consacrées à la connaissance quantitative des bénéficiaires). Elles sont disponibles en ligne sur la plateforme Nakala (gérée par l'infrastructure de recherche Huma-Num). Voir, concernant la diffusion de données, FOUÉRE Marie-Aude, RILLON Ophélie, POMMEROLLE Marie-Emmanuelle, « Pourquoi Sources ? Rigueur empirique, réflexivité et archivage en sciences humaines et sociales et dans les études africaines », *Sources*, 1, 2020, p. 1-21 et MORSEL Joseph, NOÛS Camille, « Sortir l'histoire de son berceau judiciaire. Référentialité, vérifiabilité, répliquabilité de l'enquête historique ? », *Genèses*, 129, 2022, p. 116-137. Éléments problématiques généraux dans JOLIVET Vincent, « Base de données », DUVAL Frédéric (dir.), *En quête de sources...*, *op. cit.*, p. 67-74.

d'administrateurs d'organismes, localisation des constructions ou encore violences sur les hauteurs de Bab el Oued, espace d'une très forte concentration de logements sociaux de divers types¹. Des documents des années 1920-1960 – photographies, statistiques, plans – et d'autres produits au fil des mois de recherche – biographies, statistiques, histoires d'institutions ou de procédures de financement, études de cas complémentaires, etc. – constituent un dense volume d'annexes. Cet ensemble a valeur autant de corpus de preuves complémentaires à la démonstration que d'invitation à prolonger les recherches ici entamées : histoire de villes et de quartiers, histoire d'individus et de groupes, histoire économique ou visuelle².

Ce travail s'attelle à comprendre comment, pendant quatre décennies, le social et le colonial se sont imbriqués en un ensemble de politiques publiques pensées pour résoudre des crises multiples. Les citadinités et les modalités de sujétion des habitants des villes d'Algérie ont contribué à faire et défaire ces politiques. Un état des lieux de la « crise du logement » qui traverse les villes et bourgs d'Algérie et du regard porté sur l'habitat des « indigènes » au sortir de la Première Guerre mondiale ouvre la thèse (chapitre 1). Quel est l'habitat des citadins et ruraux d'Algérie avant que ne débutent les premiers chantiers de logements sociaux ? Comment sont élaborées les distinctions entre les logements « européens » et « indigènes » ? Puis, le découpage en deux parties suit la chronologie précédemment présentée : les années 1920-1930 font l'objet de la première partie tandis que la seconde débute avec la Seconde Guerre mondiale.

Dans la première partie, les objectifs sous-tendant la construction d'HBM et de « cités indigènes » sont auscultés par une étude des discours et des délibérations de diverses assemblées ainsi que des positions des médecins hygiénistes et d'importants colons (chapitre 2). Les organismes HBM – offices publics et sociétés privés – sont ensuite étudiés afin de comprendre qui sont les individus et groupes agissant pour la construction de logements sociaux (chapitre 3). Les HBM et l'« habitat indigène » sont ensuite abordés : qu'est-ce qui est effectivement bâti et où ? quelles inscriptions urbaines ? quelles articulations avec les phénomènes d'étalement urbain et de ségrégations sociales et raciales, de leur approfondissement ou de leur affaiblissement ? (chapitre 4). L'analyse des bénéficiaires effectifs des HBM est ensuite conduite en confrontant les règlements d'attribution, les loyers des logements et les trajectoires des individus obtenant un tel logement (chapitre 5).

1 Les corpus de données les plus importants (recensements ; constructions) ont fait l'objet d'un traitement géomatique par QGIS.

2 Les « échafaudages » que présente Nicolas Mariot dans *Tous unis dans la tranchée ? 1914-1918, les intellectuels rencontrent le peuple* (Paris, Seuil, 2013, p. 387-437) sont l'un des exemples récents les plus probants ; les « Annexes » que propose Fanny Colonna dans *Savants paysans. Éléments d'histoire sociale sur l'Algérie rurale* (Alger, OPU, 1987, p. 279-353) sont également du plus haut intérêt.

La seconde partie mène des raisonnements analogues à partir de la Seconde Guerre mondiale. Elle s'intéresse d'abord aux années 1940-1945. Le prisme du logement permet en effet de compléter l'historiographie de l'État français en Algérie, ses façons de gouverner et son antisémitisme. La société européenne dans la guerre est elle-même mieux connue en la pensant à l'aune du logement (chapitre 6). Le chapitre suivant s'ancre dans la période qui s'étire de la fin des années 1940 au milieu des années 1950. C'est le moment de la reconduction des objectifs assignés aux politiques du logement les décennies précédentes, de leur diversification et du renouvellement d'une partie de ses acteurs-clefs (chapitre 7). Les constructions de logements reprennent à l'extrême fin des années 1940 et progressent durant toute la décennie qui suit. Quels changements dans les discours portés sur l'habitat la guerre qui débute en 1954 provoque-t-elle ? Comment les politiques du logement permettent-elles de loger des catégories de bénéficiaires toujours plus larges autant qu'elles sont de plus en plus annexées au rétablissement de l'ordre colonial ? (chapitre 8). L'examen des façons de bénéficier d'un logement social pendant les années 1950 et de les habiter vient clore l'ensemble de ces réflexions. Les débats et violences qui font les années 1954-1962 se réverbèrent dans maints immeubles et cités d'habitat social quand ces derniers n'en sont pas le centre : citadinités, espaces (des villes, quartiers et immeubles) et guerre sont considérés ensemble (chapitre 9).

Chapitre 1. L'habitat au sortir de la Première guerre mondiale

La connaissance de l'habitat en Algérie au sortir de la guerre est un préalable à l'étude des politiques de logement menées dans les années 1920 et 1930. En raison de la profusion et de l'originalité des sources les documentant, les villes et les bourgs du département d'Alger sont prioritairement présentées. La préfecture a notamment diligenté des enquêtes qui n'ont pas d'équivalent.

Quelles sont les dynamiques de la construction au sortir de la guerre ? Quel est alors l'état du parc de logements ? Quels regards les autorités gubernatoriales, préfectorales et municipales portent-elles sur les différents forment d'habitat des citoyens ? Répondre à ces questions permet d'inscrire les politiques du logement social dans leur contexte. L'histoire économique de la construction constitue un premier ensemble de réflexions situant au mieux aussi bien la « crise du logement » des Européens que la politique d'HBM déployée pour tenter d'y parer (I). Les considérations des autorités, de savants et de la presse mettent en valeur la multiplicité des causes d'une telle crise ainsi que la dualité des diagnostics portés sur l'habitat (II).

I. De l'arrêt des chantiers au retour de la prospérité

Saisir les dynamiques du marché de la construction dans les villes d'Algérie est essentiel pour comprendre le nombre de logements privés disponibles et la remise en route de l'appareil productif après le quasi-arrêt de la construction durant la Première Guerre mondiale (I.1). Les bourgs et villes d'Algérie n'ont guère souffert de destructions durant la guerre. Les bombardements de Bône et de Philippeville n'en occasionnèrent guère que de minimales¹. Les effets économiques et sociaux du conflit touchent toutefois l'industrie du bâtiment dans la colonie et la rente locative, élément-clé de la mise en chantier de nouveaux logements (I.2). Les statistiques disponibles – produites par les municipalités et, parfois, les syndicats commerciaux – sont à prendre avec circonspection tant elles peuvent parfois se contredire. Elles permettent toutefois d'esquisser des tendances et de mieux comprendre dans quel contexte économique, politique et industriel s'insère la construction des HBM en Algérie².

1 MÉLIA Jean, *Les Bombardements de Bône et de Philippeville (4 août 1914). L'odyssée du « Goeben » et du « Breslau »*, Paris, Berger-Levrault, 1927, p. 57-58, 61 et 96 ; MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée : la guerre de 1914-1918*, Genève, Droz, 1981, p. 263-264 et DARMON Pierre, *L'Algérie des passions. 1870-1939*, Paris, Perrin, 2012 [2009], p. 411.

2 Pour le contexte métropolitain, voir les versions éditées de deux thèses d'État : LESCURE Michel, *Les Banques, l'État et le marché immobilier en France à l'époque contemporaine, 1820-1940*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1982, 621 p. et TOPALOV Christian, *Le Logement en France. Histoire d'une marchandise impossible*, Paris, FNSP, 1987, 437 p.

I.1. La Première Guerre mondiale : effets immédiats et conséquences

René Lespès, enseignant d'histoire et géographie au lycée d'Alger, décrit les années 1896-1914 comme une période de « fièvre des bâtisseurs »¹. Avec le début des hostilités, l'essentiel des chantiers cessent et la production de logements chute drastiquement. Toutefois, tous les chantiers ne s'arrêtent pas². À Constantine, par exemple, l'édification des neufs dernières maisons du 3^e programme de construction de la coopérative d'HBM le Patrimoine coopératif constantinois se poursuit durant la seconde moitié de l'année 1914 au faubourg Bellevue et s'achève mi-1915 ; des crédits sont encore votés cette année-là pour viabiliser un quartier alors composé d'une centaine de pavillons à bon marché³. Le maire tient « absolument » à trouver du travail aux « ouvriers des mines et des chantiers extérieurs arrêtés »⁴. Dix ans plus tard il indiquera qu'il s'agissait de maintenir la marche normale de la cité afin de « montrer aux indigènes que la France ne redoutait pas l'issue de la guerre, qu'elle avait foi dans la victoire, qu'elle ne quitterait pas l'Afrique du Nord »⁵. Au quartier de Sidi Mabrouk, les travaux de construction de maisons et des réseaux techniques ne cessent qu'en septembre 1917. Les matériaux⁶ et la main-d'œuvre⁷ sont devenus plus rares et plus chers que jamais ; la situation du budget communal est également de plus en plus critique⁸.

1 LESPÈS René, *Alger. Étude de géographie et d'histoire urbaines*, Paris, Félix Lacan, 1930, p. 407.

2 *Le Républicain de Constantine*, 2 novembre 1914 (cité par MEYNIER Gilbert, « L'économie de l'est algérien pendant la guerre de 1914-1918 », *Revue historique*, 247, 1972, p. 81-116, ici p. 83 ; inquiétudes de Victor Spielmann, conseiller municipal « indigénophile » de Bordj Bou Arréridj, quant au chômage massif induit par l'arrêt des chantiers).

3 « État donnant la situation du Patrimoine coopératif constantinois – Immeubles appartenant à la société et maisons en cours d'achat », s.d. [certifié conforme le 14 juin 1924 et donnant les dates de construction des maisons bâties depuis les débuts de la société en 1910] (CDC, 110384-001-c. 922) ; MALLEBAY Ernest, « L'homme qu'il nous faudrait », *Annales africaines*, 1, janvier 1918, p. 2 ; GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France en Algérie coloniale. Histoire urbaine de Constantine (1901-1914)*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction d'Anne-Laure Dupont et Rainer Hudemann, Université Paris-Sorbonne, 2013, p. 231-232.

4 Lettre du maire de Constantine (Émile Morinaud) au directeur (« et ami ») de l'Agriculture, du commerce et de la colonisation au gouvernement général (Charles Brunel), 18 août 1914 (ANA, IBA-HBM-020).

5 Réponse du maire de Constantine (Morinaud) au « rapport de M. [Jean] Appert (inspecteur des Finances) concernant la vérification du service de M. Ghristi, receveur municipal à Constantine », s.d. [cité dans la sé. du cons. mun. de Constantine du 10 mai 1926] (CMC, R-90).

6 LESPÈS René, *Alger...*, *op. cit.*, p. 691 (les tonnages des matériaux de construction importés sont respectivement de 167 394 tonnes en 1913, 16 091 tonnes en 1918, 69 170 tonnes en 1921, 110 118 tonnes en 1924, 118 189 tonnes en 1926) ; voir aussi DEMONTÈS Victor, *L'Algérie industrielle et commerçante*, Paris, Larose, 1930, p. 38-39 ; MEYNIER Gilbert, « La crise des transports maritimes entre l'Algérie et la France (1914-1918) », *Cahiers de la Méditerranée*, hors-série n° 2, 1977, p. 183-191 ; MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée...*, *op. cit.*, p. 342-343 (avant 1914 deux tiers de la chaux et du ciment et 150 000 tonnes de bois sont importés).

7 MEYNIER Gilbert, « L'économie de l'est algérien... », art. cité, p. 112-114. L'auteur rappelle toutefois que les prix ont augmenté plus vite que les salaires, que ce soit ceux des ouvriers agricoles ou des fonctionnaires.

8 Lettre du préfet de Constantine au gouverneur général, 10 novembre 1923 (ANOM, GGA-30L-39) ; MEYNIER Gilbert, « L'économie de l'est algérien... », art. cité, p. 116.

Nombre d'entreprises de maçonnerie cessent leur activité et ne redémarrent que fort lentement¹. Si l'on ne peut chiffrer et spatialiser précisément l'évolution globale de production de logements pendant la guerre pour toute l'Algérie, l'arrêt presque total des constructions, notamment à partir de 1917, est certain. En 1918, seuls « quelques hangars et quelques constructions légères » sont édifiés à Alger². Les données disponibles concernant les permis de construire examinés pour la ville d'Alger en témoignent (Diagramme 1-1). Cette chute des constructions semble suivre le rythme des grandes métropoles européennes³.

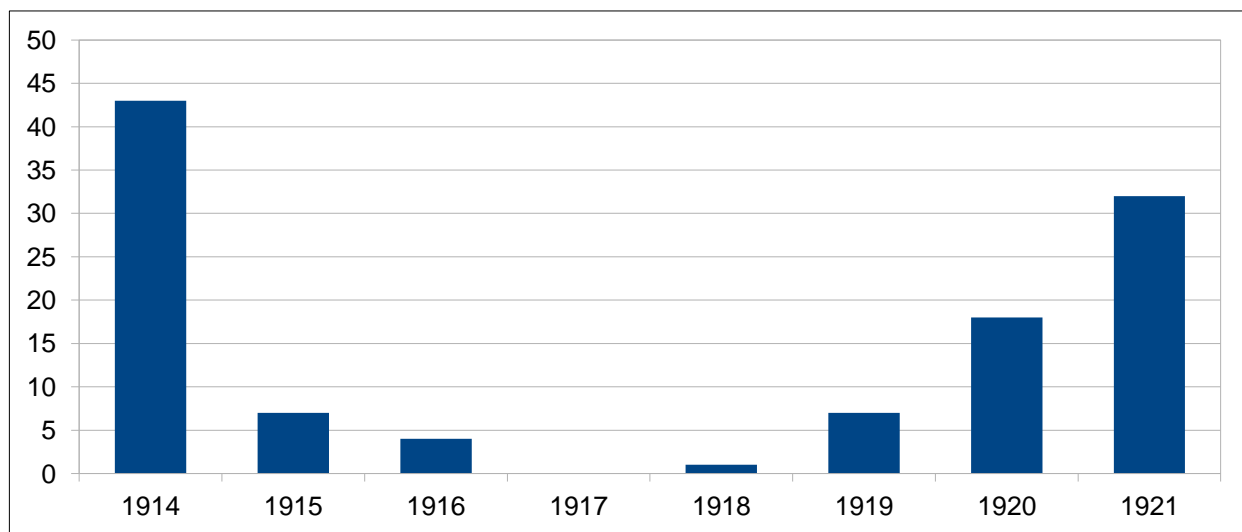


Diagramme 1-1 – Nombre de permis de construire examinés par la municipalité d'Alger de 1914 à 1921

À noter : le permis de construire est instauré en Algérie par l'article 10 du décret du 5 août 1908 (*JORF-LD*, 7 août 1908, p. 5562-5565 ; application de la loi du 15 février 1902 à l'Algérie) dans les communes « où un bureau d'hygiène aura été institué ». Celui d'Alger l'est en 1911.

Source : LEMAIRE Gaston, *Compte rendu des travaux du bureau municipal d'hygiène pour 1914 à 1921 inclus*, Alger, Impr. algérienne, 1922, p. 343. Ces données ne doivent être comprises que comme des ordres de grandeur. De son côté, la Chambre Syndicale d'Alger indique qu'il y avait entre 100 et 120 immeubles en construction par an avant août 1914. Puis, jusqu'en mai 1919, ce chiffre aurait chuté à sept ou huit (« Déclassement des terrains militaires – Rapport de l'entrepreneur Laurent », *L'Alg. éco.*, 2, 15 mai 1919, p. 23-28, ici p. 24) ; Boussad Aïche et Thierry Locharde mentionnent la construction de onze immeubles en 1916 (AÏCHE Boussad, HUEBER Juliette, LOCHARD Thierry, PIATON Claudine, *Alger. Ville & architecture, 1830-1940*, Alger / Paris, Barzakh / Honoré Clair, 2016, p. 25 ; ils n'indiquent pas la source utilisée) ; voir aussi LESPÈS René, *Alger...*, *op. cit.*, p. 407

- 1 DEMONTÈS Victor, *L'Algérie industrielle... op. cit.*, p. 79-81 ; « X^e groupe – Génie civil », *L'Algérie économique [L'Alg. éco.]*, 2, 15 mai 1919, p. 1 ; « Crise économique – Répercussion sur l'industrie du bâtiment », *L'Alg. éco.*, 45, 1^{er} mars 1921, p. 95 (remarque de [Jules] Denoyel sur la diminution des travaux). ; « Fête de l'entreprise », *L'Alg. éco.*, 49, 1^{er} mai 1921, p. 202 (crise du bâtiment et tensions constructeurs-fournisseurs).
- 2 LESPÈS René, *Alger...*, *op. cit.*, n. 3 p. 410.
- 3 MAGRI Susanna, « Housing », ROBERT Jean-Louis, WINTER Jay (dir.), *Capital Cities at War : Paris, London, Berlin, 1914-1919*, Cambridge, CUP, 1997, p. 374-417, ici p. 375 et 391 ; sur l'arrêt des travaux d'assainissement urbain et leur lent redémarrage dans les années 1920, voir FRIOUX Stéphane, *Les réseaux de la modernité. Amélioration de l'environnement et diffusion de l'innovation dans la France urbaine (fin XIX^e siècle – années 1950)*, Thèse d'histoire sous la direction de Jean-Luc Pinol, Université Lumière – Lyon 2, 2009, p. 424-431.

Les résultats d'une enquête commandée par le préfet d'Alger en novembre 1920 en vue de rechercher des solutions à la crise du logement permettent de donner la mesure et les raisons de l'arrêt des constructions¹. Quoique de nature qualitative plus que quantitative et souvent sans détails, les réponses de 103 des 108 communes de plein exercice (CPE) que compte alors le département d'Alger sont sans équivoque (Tableau 1-1).

Population européenne agglomérée dans les chefs-lieux	Nombre total de CPE	CPE ayant répondu au questionnaire du préfet	CPE ayant indiqué...			
			...que la « crise du logement » sévissait	...que cette « crise » est due à l'arrêt des constructions		
				Nombre total	Indiquant des problèmes de matériaux (coûts + rareté)	Indiquant des problèmes de main-d'œuvre (coûts)
Habitants > 5 000	5	5	5	5	3 + 0	2
5 000 > habitants > 2 000	10	8	8	6	3 + 1	2
2 000 > habitants > 1 000	17	15	12	10	4 + 0	3
1 000 > habitants > 500	25	24	17	8	5 + 1	3
500 > habitants	51	51	21	5	4 + 0	2
Total	108	103	63	34	19 + 2	12

Source : Préfecture d'Alger, *Crise du logement – Réponses à la circulaire préfectorale du 19 novembre 1920*, s.d. [fin novembre ou début décembre 1920] (AWA, 5K-82). Le registre collationnant les réponses des communes ne contient pas les réponses de Baba Hassen, Chéragas, Médéa, Miliana et Tizi Ouzou. Pour la population européenne agglomérée dans les chefs-lieux, voir *Tableau général des communes de l'Algérie – Situation au 6 mars 1921 [TGCA-1921]*, Alger, Impr. É. Pfister, 1922, p. 3-52 (à titre d'exemple « Birtouta » est une commune dont le total d'Européens est de 652. Toutefois, 293 vivent au chef-lieu et 359 dans les « Haouchs et fermes ». La *Statistique générale de l'Algérie* ne permet pas un ce niveau de détail). Le *TGCA-1921* mentionne 109 CPE ; on y a soustrait celle de Cap Matifou, érigée en CPE par décret du 25 décembre 1920 et qui n'a donc pas pu répondre à l'enquête préfectorale). Seuls les Européens étant mentionnés dans cette enquête préfectorale, nous avons croisé les données qu'elle contient avec les chiffres du recensement de mars 1921 concernant les Européens (sans les « comptés à part »).

Tableau 1-1 – Communes du département d'Alger indiquant être touchées par la crise du logement en 1920

Parmi les communes ayant répondu à l'enquête préfectorale, les cinq plus importantes du département (Alger, Blida, Hussein Dey, Maison-Carrée, Boufarik), toutes situées dans l'arrondissement d'Alger, ont vu l'essentiel des chantiers arrêtés en raison du coût des matériaux et de la main-d'œuvre. Léopold Barthelet, le sous-chef de bureau qui rassemble ces résultats, conclut que la « crise du logement » sévit tout autant dans les communes peuplées de deux à cinq mille Européens ; l'arrêt des constructions y est aussi un facteur majeur². Dans les bourgs les moins peuplés d'Européens, l'arrêt des constructions n'est pas la seule cause avancée par les maires pour expliquer la crise du logement. Une telle interruption est évoquée dans près de trois-quarts des

1 Circulaire du préfet d'Alger, 19 novembre 1920 (AWA, 5K-82).

2 Par ordre d'importance (en nombre d'Européens) : El Biar (4 372), Guyotville (3 666), Saint-Eugène (3 584), Orléansville (2 892), Kouba (2 384), Birmandreis (2 275), Castiglione (2 081), Rouiba (2 067).

villages habités par 500 à 1 000 Européens mais seulement dans 2/5^e de ceux de moins de 500 Européens. Dans ces derniers, les causes y sont souvent plus diverses que l'arrêt des constructions : achat de maisons par les « indigènes », installation de nouveaux ménages.

I.2. Les dimensions de la reprise

Les constructions reprennent lentement après la fin des hostilités. En 1920, les chantiers sont globalement arrêtés depuis six ans, notamment dans les grandes villes où la situation est d'autant plus tendue que la croissance démographique y est intense. Le docteur Lemaire, directeur du bureau d'hygiène de la ville d'Alger, affirme en 1922 que la construction « commence à peine à reprendre »¹. La cherté de la main-d'œuvre et des matériaux reste prégnante². Les entrepreneurs groupés au sein du Syndicat commercial algérois indiquent que l'affaissement de la rente immobilière en raison de diverses lois sur les loyers a réduit les investissements dans le bâtiment³. Toutefois, aucun maire ou administrateur de commune mixte n'évoque ce point-là en réponse à l'enquête préfectorale sur la « crise du logement » dans leur commune⁴.

En vertu des décrets d'août et septembre 1914 régulièrement reconduits durant tout le conflit, les familles de soldats au front et le « petits locataires » bénéficient en effet de délais de paiement⁵. Jean-Claude Croizé estime que plus de 90 % des locataires de France métropolitaine ont obtenu de tels reports⁶. Si l'on ignore la proportion de gens concernés à Alger par ce moratoire, les tensions autour du paiement des loyers sont vives. À Alger, un peu plus tardivement que dans des villes de France et d'Europe, une association de défense des locataires est fondée à la fin de la

1 LEMAIRE Gaston (docteur), *Compte rendu des travaux du bureau municipal d'hygiène pour 1914 à 1921 inclus*, Alger, Impr. algérienne, 1922, p. 7.

2 Sé. du cons. mun. d'Alger, 23 février 1923 (*Annexe au Bulletin municipal officiel de la ville d'Alger [A-BMOVA]*, 5 avril 1923, p. 54 ; vœu du socialiste Adolphe Cayron) ; voir aussi Gouverneur général (présenté par), *Exposé de la situation générale de l'Algérie [ESGA] en 1922*, Alger, Impr. V. Heintz, 1923, p. 615. Dix ans plus tard, le premier adjoint au maire d'Alger revient sur ce problème des matériaux (PASQUIER-BRONDE Louis, « Alger – Son développement depuis l'Occupation française », DU VIVIER DE STREEL Jean, PROST Henri, ROYER Jean (dir.), *L'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux* (Communications et rapports du congrès international de l'urbanisme aux colonies et dans les pays de latitude intertropicale), t. 1, La Charité-sur-Loire, Delayance, 1932, p. 33-40, ici p. 38.

3 « XI^e Groupe (entrepreneurs de Travaux Publics) – Sé. du 8 mai 1919 – La Crise des logements à Alger », *L'Alg. éco.*, 2, 15 mai 1919, p. 21-27, ici p. 26 et « Crise du bâtiment », *L'Alg. éco.*, 49, 1^{er} mai 1921, p. 204-205 ; voir aussi LESPÈS René, *Alger...*, *op. cit.*, p. 407 ; pour le contexte métropolitain, voir FROUARD Hélène, *Du coron au HLM. Patronat et logement social (1894-1953)*, Rennes, PUR, 2008, p. 40.

4 Pour une présentation et une analyse de cette enquête préfectorale, voir *infra* II.1.

5 VOLDMAN Danièle, *Locataires et propriétaires. Une histoire française*, Paris, Payot, 2016, p. 146-160 ; *Id.*, « L'encadrement des loyers depuis 1900, une question européenne », *Le Mouvement Social*, 2013, 245, p. 137-147 ; CROIZÉ Jean-Claude, *Politique et configuration du logement en France (1900-1980)*, vol. 2 : *Des années 1900 aux années 1940. L'irruption du politique*, Mémoire d'HDR en aménagement de l'espace et urbanisme garantie par Colette Valat, Université Paris-Ouest Nanterre, 2009, p. 18-21.

6 CROIZÉ Jean-Claude, *Politique et configuration...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 18.

guerre¹. Son éphémère président est l'« ultra-réactionnaire et raciste »² Victor Trenga, influent médecin algérois d'une quarantaine d'années³. La région d'Alger du Parti communiste français considère qu'elle est dirigée par « de gros propriétaires et [qu'elle s'occupe] beaucoup plus des intérêts électoraux de quelques individus que de la grande masse des locataires » et crée donc, en 1926, un Syndicat des locataires concurrent⁴. Aucun mouvement de locataires ne semble toutefois prendre de l'ampleur comme c'est par exemple le cas à Tripoli ou à Bombay⁵.

La loi du 9 mars 1918 – régulation du social par une législation sur les loyers – permet de sortir du provisoire⁶. Cette loi, applicable à l'Algérie, fixe les catégories de personnes aptes à bénéficier d'exemptions de paiement jusqu'à la fin de la guerre : familles des soldats tués à l'ennemi ou de blessures consécutives à leur présence au front, invalides et portés disparus, familles des civils tués par faits de guerre et femmes de prisonniers. La loi fixe aussi, pour bénéficier de ces exemptions, un niveau de ressource maximal ; elle indique quels sont les loyers concernés en fonction de la taille et de la localisation des villes. Enfin, elle prévoit que l'État verse une indemnité de 50 % du loyer aux propriétaires faiblement imposés ; des remises d'impôt et l'étalement des dettes sont aussi prévus à leur égard. Contrairement au souhait initial des législateurs, la loi de mars 1918 « fut maintenue avec divers aménagements pendant trente ans »⁷. À l'échelle nationale, constructeurs et bailleurs évoquent donc souvent la perpétuation du moratoire, certes amendé, pour justifier leur refus d'investir dans la pierre : l'érosion continue des

-
- 1 « Ligue des Locataires – La réunion d'hier à la Mairie d'Alger », *L'Écho d'Alger [ÉA]*, 23 juin 1919, p. 2 ; pour Paris, voir MAGRI Susanna, « Housing », art. cité, p. 376 et 388 et *Id.*, « Le mouvement des locataires à Paris et dans sa banlieue, 1919-1925 », *Le Mouvement Social*, 137, 1986, p. 55-76.
 - 2 MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée...*, *op. cit.*, p. 198 ; voir aussi CHAULET-ACHOUR Christiane, « Un roman d'alerte : 1962 en 1922. *Berbéropolis... l'an quarante de la République berbère* par Victor Trenga (Alger, 1922) », *Babel*, 38, 2018, § 34 et 58. Sur ce médecin très actif, voir CLARK Hannah-Louise, *Doctoring the Bled : medical auxiliaries and the administration of rural life in colonial Algeria, 1904-1954*, PhD of History under the supervision of Katja Guenther, University of Princeton, 2014, p. 117-131 et « Décès – Antoine Trenga », *La Dépêche algérienne [DA]*, 15 mai 1915, p. 3 (concernant sa famille).
 - 3 « Ligue des Locataires... », art. cité ; ANOM, 1 RM 76 (n° 1629) ; CHAULET-ACHOUR Christiane, « Un roman... », art. cité, § 6-10 ; KADDACHE Mahfoud, *La vie politique à Alger de 1919 à 1939*, Alger, Enag, 2009 [1970], p. 105-107. En Angleterre, ces ligues sont aussi animées par les individus les plus aisés de la classe ouvrière et implantés de longue date dans la ville où ils se mobilisent (ENGLANDER, *Landlord and Tenant in Urban Britain, 1838-1918*, Oxford, Clarendon Press, 1983, chapitres 10 et 11).
 - 4 « La nouvelle loi sur les loyers », *La Lutte sociale*, 16 avril 1926, p. 1 (syndicat adhérent à l'Union confédérale des locataires de France et des Colonies).
 - 5 DUMASY François, *Tripoli coloniale. Histoire sociale et économique d'une ville sous domination italienne*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2022, chapitre 6-II ; CARU Vanessa, « Des ajustements de circonstance. L'État colonial, le mouvement nationaliste et les lois de contrôle des loyers (Bombay, 1818-1928) », *Le Mouvement Social*, 242, 2013, p. 81-95, ici p. 87 et 95
 - 6 Loi du 9 mars 1918 (*JORF-LD*, 12 mars 1918, p. 2271-2277). Pour une réflexion détaillée sur une des lois contrôlant les loyers dans une autre ville coloniale, voir CARU Vanessa, « Des ajustements de circonstance... », art. cité.
 - 7 VOLDMAN Danièle, *Locataires et propriétaires...*, *op. cit.*, p. 161 et 164 (les anciens combattants, par exemple, continuent d'avoir des facilités pour étaler leurs arriérés et pour rester dans leur logement à l'expiration du bail).

loyers durant l'entre-deux-guerres contribue selon eux à limiter la construction privée¹. Néanmoins, François Robert est parvenu à déterminer que les immeubles populaires lyonnais ont au début des années 1920 de « forts taux de rentabilité »² ; une enquête similaire serait donc à poursuivre pour Alger et les villes d'Algérie.

Les chiffres de la construction en Algérie sont éparpillés et ne précisent guère, comme l'avait déjà noté René Lespès, le nombre de pièces habitables³. Une mise en relation du volume de constructions avec l'évolution démographique fait toutefois ressortir d'importantes disparités entre les principales villes d'Algérie (Tableau 1-2). Ni le recensement de la population par le gouvernement général, ni les données fournies par Victor Demontès (professeur d'histoire au lycée d'Alger et secrétaire général de la Société de géographie d'Alger⁴) en 1923 ne sont d'une grande précision. Il est toutefois possible d'estimer le nombre d'immeubles construits et, *in fine*, l'importance ou non de l'effort de construction réalisé à l'échelle de chaque ville.

Ainsi, pour la première moitié des années 1920, le nombre de chantiers semble particulièrement faible à Constantine, ville qui gagne proportionnellement le plus d'habitants. Il est sans doute suffisant à Oran où la population, inversement, croît relativement moins. Ces disparités dans le marché du bâtiment expliquent en partie celles du nombre d'HBM bâties⁵. Des mentions marginales permettent de se faire une idée de la nature de ces constructions. Selon Louis Pasquier-Bronde (premier adjoint au maire d'Alger et président de l'office municipal d'HBM), ce sont surtout des villas qui ont été bâties de 1914 à 1923, principalement et de façon désordonnée dans les quartiers de Mustapha supérieur, Belcourt et Bab el Oued, à Birmandreis (quartier de la Redoute) ou encore à Hussein Dey, El Biar et Saint-Eugène⁶ (Carte 1-1).

1 CROIZÉ Jean-Claude, *Politique et configuration...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 31-36 et 40. Sur les difficultés à évaluer l'impact économique de ce moratoire, voir ROBERT François, « L'impact économique du moratoire et de l'encadrement des loyers (Lyon, 1914-1926) », *Le Mouvement Social*, 259, 2017, p. 79-97.

2 ROBERT François, « L'impact économique du moratoire... », art. cité, p. 96-97.

3 LESPÈS René, *Alger...*, *op. cit.*, p. 407.

4 « Écho – Au lycée d'Alger », *L'ÉA*, 15 janvier 1918, p. 2 (soutenance de son doctorat d'histoire) ; « Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord », *L'ÉA*, 26 décembre 1919, p. 2.

5 Chapitre 4-I.1.2 (faiblesse du nombre d'HBM bâties à Oran, importance de leur nombre à Constantine).

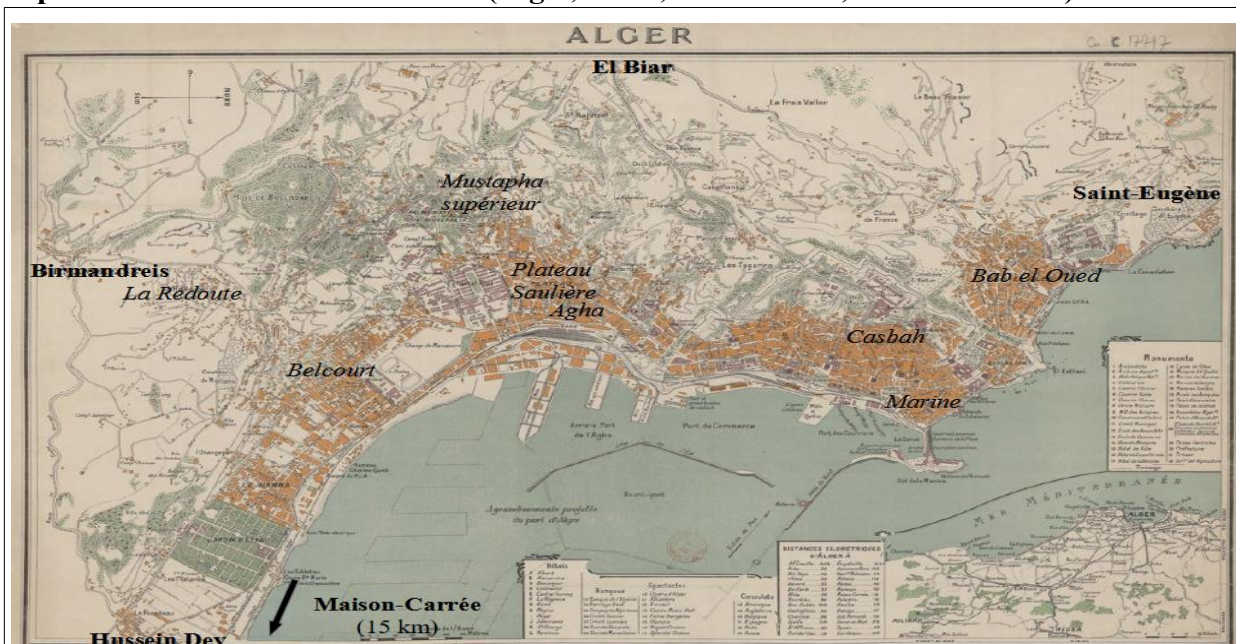
6 Réponse du maire d'Alger [Louis Pasquier-Bronde] au préfet d'Alger, 15 février 1923 (AWA, 5K-82 ; par ailleurs citée par LESPÈS René, *Alger...*, *op. cit.*, n. 3 p. 410, qui a consulté ce document non publié dans le *BMOVA*).

	Accroissement de la population entre 1921 et 1926 (valeur absolue)			Nombre d'immeubles bâti entre janvier 1919 et fin juin 1925	Nombre d'immeubles bâtis par rapport à la croissance de la population*
	« Européens » (« Français » – dont « Israélites » – et « étrangers »)	« Indigènes » (« sujets français » et « étrangers »)	Total		
Alger	11 663 (+ 7,8 %)	7 602 (+ 15,9 %)	19 265 (+ 9,8 %)	917	1 pour 13 Européens 1 pour 21 citadins
Oran	2 416 (+ 2 %)	4 556 (+ 22,7 %)	6 972 (+ 5 %)	2046	1 pour 1 Européen 1 pour 3 citadins
Constantine	5 163 (+ 14 %)	10 303 (+ 28 %)	15 466 (+ 21,2 %)	263	1 pour 19 Européens 1 pour 58 citadins
Bône	2 969 (+ 10,5 %)	3 924 (+ 10,6 %)	6 893 (+ 16,5 %)	Environ 130 ¹	1 pour 22 Européens 1 pour 53 citadins
Maison-Carrée	941 (+ 15,7 %)	2 188 (+ 41,5 %)	3 129 (+ 27,7 %)	129 ² [bâti entre 1914 et février 1923]	1 pour 7 Européens 1 pour 24 citadins

* Proportions indicatives (de notre fait ; ayant fait l'objet d'une troncature). Deux calculs sont proposés afin de fournir deux éclairages sur la situation. Il est probable que les autorisations de bâtir soient avant tout délivrées à des constructions destinées aux Européens, la croissance démographique « indigène » dans les villes étant de plus en plus consécutive à l'exode rural ; beaucoup de ceux arrivant en ville s'installent en bidonvilles, donc dans des baraques ne faisant pas l'objet d'autorisations de bâtir.

Sources : TGCA-1921 et 1926 (pour l'accroissement de la population ; prise en compte de la « population totale sans les comptés à part ») ; DEMONTÈS Victor, *L'Algérie industrielle et commerçante*, Paris, Larose, 1930, p. 80 (pour le nombre d'immeubles bâtis entre janvier 1919 et fin juin 1925 ; l'auteur n'indique pas la provenance des données qu'il propose).

Tableau 1-2 – Nombre d'immeubles bâtis et rapport avec la croissance démographique dans la première moitié des années 1920 (Alger, Oran, Constantine, Maison-Carrée)



Carte 1-1 – L'extension urbaine d'Alger au milieu des années 1920

Source : FARNET Er., « Alger », Paris, E. Chiron, s.d. [ca 1925], 1/8 000^e (BNF, GE-C-17797). Les communes sont en gras ; les quartiers sont en italique.

- 1 Données calculées à partir de COTEREAU Jean, « La situation actuelle de Bône. Études préliminaires – Résumé du rapport d'enquête de MM. Danger, urbanistes, en vue de l'aménagement, de l'embellissement et de l'extension de la ville », *Chantiers nord-africains [CNA]*, juillet, 1933, p. 746-755, graphique p. 749 (reproduit *infra*, p. 59).
- 2 Cons. mun. de Maison-Carrée, 8 février 1923 (AWA, 5K-82).

De la même façon qu'en métropole¹, la construction redémarre plutôt dans la deuxième moitié des années 1920². La relance de l'appareil productif d'Algérie joue ici un rôle-clé. Gilbert Meynier note qu'en 1922, la production de chaux et ciments, désormais originaires à 90 % d'Algérie, est le double de celle d'avant-guerre³. De nouvelles usines ouvrent⁴.

À Alger s'opère un « véritable rush spéculatif, un accaparement de toutes les surfaces libres en direction d'Hussein Dey et de Maison-Carrée, dans toute la zone influencée par le voisinage du port en voie de développement et par l'aménagement des nouveaux quartiers industriels » ; les coteaux de Mustapha sont aussi massivement bâtis. Dans ce quartier comme dans d'autres villes d'Algérie, l'activité des organismes HBM contribue à la reprise du bâtiment⁵. Dans la capitale coloniale, 500 immeubles seraient bâtis en 1928 et 697 en 1929⁶. De 1930 à 1936, 2 560 immeubles sont construits à Oran, 700 autres sont surélevés⁷.

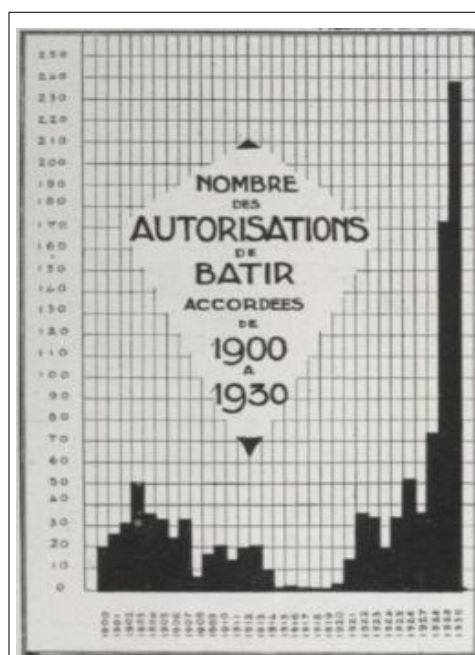


Diagramme 1-1 – Autorisations de bâtir accordées par la mairie de Bône (1900-1930)

Source : COTEREAU Jean, « La situation actuelle de Bône. Études préliminaires... », *Chantiers nord-africains [CNA]*, juillet, 1933, p. 746-755, graphique p. 749

À Constantine, 2 200 autorisations de bâtir sont délivrées de 1919 à 1935⁸. À Bône, le nombre d'autorisations de bâtir croît exponentiellement jusqu'en 1930⁹ (Diagramme 1-2), avant

- 1 RONCAYOLO Marcel, *Les grammaires d'une ville. Essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1996, p. 234.
- 2 LESPÈS René, *Alger...*, *op. cit.*, p. 407 ; PASQUIER-BRONDE Louis, « Alger – Son développement... », art. cité, p. 38 (« reprise intensive de la construction à partir de 1927-1928 » ; *idem* pour la citation suivante).
- 3 MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée...*, p. 342.
- 4 « L'industrie du ciment à Mostaganem », *Livre d'or de l'Oranie*, Alger, L'Afrique du Nord illustrée, 1925, p. 470-471 (le propriétaire est François Riccio) ; FRANC Julien, *Le chef d'œuvre colonial de la France en Algérie : la colonisation de la Mitidja*, Paris, Honoré Champion, 1928, p. 690 (usines de divers matériaux de construction à Pointe Pescade, Rivet, Maison-Carrée, Gué de Constantine, Marengo, Boufarik, Maison-Carrée).
- 5 LESPÈS René, *Alger...*, *op. cit.*, p. 410 (citation) et 427-428 (sur constructions dans le quartier de Mustapha) ; *ESGA-1924*, p. 810 et *ESGA-1925*, p. 847 (HBM et reprise de la construction).
- 6 AÏCHE Boussad (et alii), *Alger. Ville & architecture...*, *op. cit.*, p. 25 (sans mention de source ; on a vu plus haut (p. 5) que les chiffres proposés dans cet ouvrage ne sont pas les mêmes que ceux dont dispose le directeur du bureau municipal d'hygiène). L'activité du bâtiment en 1929 est décrite comme « extraordinaire » (*ESGA-1929*, p. 686).
- 7 LESPÈS René, *Oran. Étude de géographie et d'histoire urbaines*, Paris, Félix Alcan, 1938, p. 249.
- 8 LESPÈS René, « Algérie 1937. Les villes – Constantine », *CNA*, 9, 1937, p. 437-439, ici p. 438.
- 9 COTEREAU Jean, « La situation actuelle de Bône... », art. cité, p. 746-755 (graphique p. 749). Raymon Danger a très probablement produit ce graphique à partir des données de la municipalité ; pour des exemples de dossier d'instruction d'autorisations de construire à Bône, voir AAPCA, « Série violette » [années 1930 – années 1950].

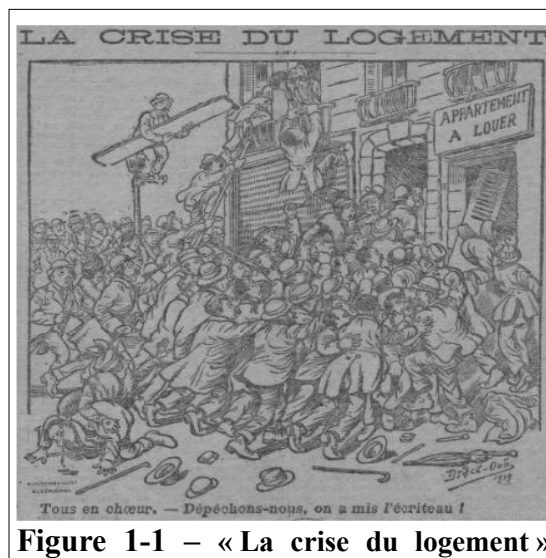
de décroître... contrairement au nombre de logements effectivement bâtis : c'est dire comme ces statistiques doivent être prises avec circonspection et, autant que possible, croisées avec d'autres¹.

L'un des effets de la crise du début des années 1930 en Algérie, profonde à partir du printemps 1931, est le ralentissement de la construction d'immeubles neufs². Du 1^{er} janvier 1933 au 31 août 1934, seuls 734 immeubles sont bâtis à Alger³ et, selon une autre source, 422 en 1933 puis 428 en 1934⁴. Fathi Bentabet repère pour sa part un net ralentissement de la construction dans les villes de l'ouest de l'Algérie à partir de 1935⁵ ; celle-ci repart néanmoins dès 1936, certes de façon passagère⁶. La construction d'HBM s'inscrit dans ces cycles de production de logements. Elle est avant tout pensée pour résoudre une « crise du logement » qui semble ne cesser de s'accroître.

II. « Crise » de l'habitat européen, « évolutions » de l'habitat « indigène »

L'habitat s'impose dès avant la Première Guerre mondiale comme une catégorie des politiques publiques et des débats sociaux. En mars 1919, 5 000 familles algéroises seraient à la recherche d'un logement et 2 000 autres seraient menacées d'expulsion⁷. La presse, les élus puis l'administration parlent alors de « crise du logement », comme avant-guerre⁸ et comme en métropole⁹, pour décrire un manque de plus en plus intenable (Figure 1-1).

-
- 1 Lettre du sous-préfet de Bône au préfet de Constantine, 4 décembre 1934 (CDC, 110384-010-c. 35013 ; 189 autorisations de bâtir en 1932 (218 logements), 159 en 1933 (284 logements), 135 en 1934 (345 logements)).
 - 2 BERQUE Jacques, *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Seuil, 1979 [1962], n. 3 p. 56 ; LEFEUVRE Daniel, *Chère Algérie. La France et sa colonie (1930-1962)*, Paris, Flammarion, 2005 [1997], p. 69-93 ; voir aussi SAINTE-MARIE Alain, « La crise de 1929 en Afrique du Nord », *Peuples Méditerranéens*, 5, 1978, p. 49-72 ; pour une réflexion à l'échelle de l'ensemble des colonies françaises d'Afrique voir « Dossier. L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938) », *RFHOM*, 232/233, 1976, p. 375-776.
 - 3 « Alger. Ville neuve », *Acier*, 1935, p. 1-60, ici p. 12. L'origine de cette information n'est pas mentionnée.
 - 4 Anonyme [probablement un employé du Crédit foncier de l'Algérie et de la Tunisie], « Note », s.d. [probablement décembre 1935] (ANMT, 2001026-1155).
 - 5 BENTABET Fathi, *Les centres urbains d'Oranie en 1930-1939 : crise économique, salariés, mouvements sociaux et syndicalisme*, Thèse d'histoire sous la direction de Benjamin Stora, Université Paris 13, 2013, p. 36.
 - 6 LESPÈS René, *Oran...*, *op. cit.*, p. 249.
 - 7 Musette, « Petite Gazette – La question du logement », *L'ÉA*, 20 mars 1919, p. 2 ; voir aussi DARMON Pierre, *L'Algérie des passions...*, *op. cit.*, p. 455 ; lettre du président du Foyer des cheminots algériens (Charles Marchal) de l'État au directeur général de la CDC, 14 août 1922 (CDC, 110384-c. 729 ; mention d'un manque de 3 000 logements).
 - 8 TERMÉCHU, « Opinion libre – La crise du logement », *L'ÉA*, 6 mai 1912, p. 1.
 - 9 DAUMARD Adeline, WILLARD Claude, « Les classes urbaines au temps de l'inflation et des tensions sociales », BRAUDEL Fernand, LABROUSSE Ernest (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, t. 4, vol. 2 : *Années 1914 à 1950*, PUF, 1980, p. 859-953, ici p. 918 ; FOURCAUT Annie, VOLDMAN Danièle, « Penser les crises du logement en Europe au XX^e siècle », *Le Mouvement Social*, 245, p. 3-15, ici p. 4 (sur le flou de la définition de « crise du logement ») et p. 8-11 (sur ses usages en Europe du milieu du XIX^e siècle à l'entre-deux-guerres).



Source : L'ÉA, 31 mars 1919, p. 1.

Figure 1-1 – « La crise du logement »

Comme souvent, les crises – ici urbaines et sociales, potentiellement politiques – alimentent une production documentaire importante. La préfecture d'Alger diligente en effet trois enquêtes dans la première moitié des années 1920. Exceptionnelles par leur précision, leur ampleur et leur état de conservation, elles sont consultable aux archives de la wilaya d'Alger¹. L'ampleur de la crise du logement et les représentations qu'ont les maires de leurs administrés s'y trouvent mises en valeur (II.1). Une enquête à l'initiative du gouvernement général, publiée en 1921, concerne spécifiquement l'habitat des « indigènes ». Celle-ci quitte en partie le giron administratif pour être confiée à des géographes et ethnologues (II.2). Les enquêtes sont alors une modalité de gouvernement des populations éprouvée de longue date en métropole et, quoiqu'encore méconnue, en Algérie². Elles diffèrent toutefois profondément selon leurs auteurs : aux uns l'enquête mobilisant tous les rouages de l'administration, aux autres le regard de sciences qui, plus que d'autres, sont liées à l'approfondissement de la colonisation. Les diagnostics sont sous-tendus par des discours sélectionnant dans ce qui fait l'ordinaire du logement : modalités de construction, façons d'habiter, évolution de la propriété ou encore qualificatifs utilisés³. Historiciser ces choix contribue à comprendre ce qu'est gouverner les populations d'Algérie dans le premier tiers du XX^e siècle.

1 Préfecture d'Alger, *Crise du logement*, novembre 1920, n. p. [une centaine de feuillets] ; Préfecture d'Alger, *Crise du logement*, 1923, n. p. [une centaine de feuillets] ; Préfecture d'Alger (1^{er} bureau), *Crise du logement. Enquête de juillet 1924. Réponses des communes – Projet de création d'un office départemental d'HBM*, 1924, n. p. [une centaine de feuillets]. Ces trois registres sont consultables à la cote AWA, 5K-82.

2 Voir par exemple et en un sens élargi, GRABER Frédéric, « Enquêtes publiques, 1820-1830. Définir l'utilité publique pour justifier le sacrifice dans un monde de projets », *RHMC*, 63-3, 2016, p. 31-63 (pour la métropole) et BLAIS Hélène, « Les enquêtes des cartographes en Algérie, ou les ambiguïtés de l'usage des savoirs vernaculaires en situation coloniale », *RHMC*, 54-4, 2007, p. 70-85 (pour l'Algérie).

3 Voir, sur ce qu'est dans toute sa polysémie le « diagnostic urbain », VADELORGE Loïc, « Diagnostic patrimonial et histoire urbaine », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 33, 2017, en particulier § 6 à 10 de la version en ligne.

II.1. Rareté et dégradation des logements européens

La première enquête initiée en novembre 1920, précédemment évoquée, naît d'une volonté du gouverneur général Jean-Baptiste Abel (1919-1921) : réviser les dispositifs législatifs concernant la cession de terrains militaires aux sociétés HBM. Il s'agit, dans son esprit, de bâtir pour conjurer une « crise », inédite depuis plus d'un demi-siècle et qui ne cesse de s'accroître depuis 1914¹. À la suite de cette initiative gubernatoriale, le préfet Albert Jean Lefébure décide d'établir, à l'échelle de son département, un panorama de l'état de la « crise du logement » ainsi qu'un inventaire des terrains communaux et domaniaux sur lesquels il serait possible de bâtir rapidement². Elle fait l'objet d'une synthèse par un sous-chef de bureau de la préfecture d'Alger, Léopold Barthelet, puis est présentée devant le conseil général qui vote l'impression de 500 exemplaires³.

La deuxième enquête a pour origine le souhait d'établir des « mesures à prendre pour éviter les difficultés d'application de la loi du 31 mars 1922 »⁴. Ses mesures limitant les prorogations de loyers et augmentant ces derniers risquent de provoquer nombre d'expulsions de locataires⁵. Le préfet Alliez souhaite éviter des désordres urbains au moment où les tribunaux ordinaires doivent reprendre, avec cette loi, leurs compétences en ce qui concerne les litiges relatifs aux loyers⁶. Ces différends étaient passés, avec la loi du 9 mars 1918, aux mains de « commissions arbitrales » tentant de concilier à l'amiable propriétaires et locataires. Le préfet veut connaître l'état du parc de logement dans le département d'Alger ; il souhaite aussi connaître précisément le nombre de familles menacées d'expulsions⁷. En parallèle, une réunion est organisée avec le gouverneur général afin d'assurer des logements à la vingtaine de locataires déjà expulsés ; les magistrats sont quant à eux invités par le procureur de la République à éviter les expulsions afin de conserver « la tranquillité générale »⁸. L'appareil administratif est mis sous tension par une

1 DARMON Pierre, *L'Algérie des passions...*, *op. cit.*, p. 455.

2 Circulaire du préfet d'Alger, 19 novembre 1920 (AWA, 5K-82). Cette circulaire évoque la volonté de révision d'Abel de la loi du 14 janvier 1890 et le décret du 2 août 1912 statuant sur les modalités de cessions des terrains militaires ; elle mentionne aussi l'action du préfet Lefébure.

3 BARTHELET [Jean-Baptiste Léopold] (pour le compte de la comm. dép. (Alger)), *Crise du logement (février 1921) – Extrait du PV de la séance du 7 mars 1921*, Alger, Impr. adm. V. Heintz, 1921, 12 p. (ANOM, 915-64 et 91502-56 ; ANA, IBA-HBM-058 ; BMA, brochure n° 601).

4 Circulaire du préfet d'Alger, 18 janvier 1923 (AWA, 5K-82). Cette circulaire relaie celle du ministre de l'Intérieur du 22 décembre 1922.

5 La loi du 31 mars 1922 est applicable à l'Algérie (*JORF-LD*, 1^{er} avril 1922, p. 3542-3545, ici p. 3545 (art. 24)) ; *La loi sur les loyers expliquée et commentée*, Paris, Le Petit Havre, 1922, 24 p.

6 ROBERT François, « L'impact économique du moratoire... », art. cité, p. 87-89.

7 Circulaire du préfet d'Alger, 18 janvier 1923 (AWA, 5K-82).

8 Sé. du cons. mun. d'Alger, 9 mars 1923 (*A-BMOVA*, 20 avril 1923, p. 70) ; sont présents à cette réunion Steeg (gouverneur général), Ginoux (directeur de son cabinet civil), Dubief (secrétaire général de l'administration gubernatoriale), Alliez (préfet d'Alger), le colonel commandant le Génie et un capitaine de vaisseau représentant l'Amiral commandant la Marine, Raffi (maire d'Alger) et Pasquier-Bronde (1^{er} adjoint au maire).

loi métropolitaine. Est-ce le signe que, comme en d'autres espaces coloniaux¹, il est insupportable aux autorités qu'errent en ville trop de familles européennes ? C'est en tous cas un révélateur des craintes des pouvoirs (administration, élus) quant à la vive ébullition sociale algéroise, notamment entretenue par les socialistes et les communistes². Comme dans d'autres villes dans lesquelles ces derniers tentent de gagner en influence³, les plus de 3 000 logements estimés manquant⁴ sont une pierre de touche de leur critique des inégalités⁵. Le consul des États-Unis juge d'ailleurs lui aussi la situation assez sensible pour rédiger un rapport qu'il envoie à sa hiérarchie⁶.

La troisième enquête préfectorale (juin 1924) a pour ambition de documenter l'état de la « crise du logement » afin d'aider le conseil général à « prendre une décision en connaissance de cause »⁷ concernant la création d'un office départemental d'HBM. Cette initiative relève moins que les précédentes d'une volonté de résoudre une « crise du logement » qui, quoiqu'elle ne soit pas moins aiguë, semble alors créer moins de troubles dans le département. La méthode élaborée les années précédentes – circulaire-questionnaire et réception des réponses – a été à nouveau mis en œuvre.

Ces centaines de questionnaires retournés à la préfecture d'Alger par les mairies du département constituent une documentation importante et très précise de l'état de l'habitat des Européens au début des années 1920 dans le département d'Alger. Les réponses à chacune de ces enquêtes permettent de balayer presque l'intégralité des communes de l'Algérois. Reliées en registre, des fonctionnaires préfectoraux peuvent consulter ces documents. D'autres personnes peuvent en avoir besoin, comme René Lespès, habitué des archives départementales⁸, lorsqu'il rédige l'introduction du plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension (PAEE) d'Alger en 1925 ou encore sa monumentale *Étude de géographie et d'histoire urbaines* d'Alger à la fin des années 1920⁹.

1 Voir par exemple STOLER Ann Laura, *Au cœur de l'archive coloniale. Questions de méthode*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2019 [2009], p. 205-211 (en particulier p. 207-208) et 228-240.

2 KADDACHE Mahfoud, *La vie politique à Alger...*, *op. cit.*, p. 89-102.

3 FOURCAUT Annie (dir.), *Banlieue rouge, 1920-1960, années Thorez, années Gabin. Archétype du populaire, banc d'essai des modernités*, Paris, Autrement, 1992, 291 p.

4 Lettre du président du Foyer des cheminots algériens de l'État (Marchal) au directeur général de la CDC, 14 août 1922 (CDC, 110384-003-c. 729 ; l'auteur de cette lettre n'indique pas comment il établit cette estimation).

5 Sé. extra. du cons. mun. d'Alger, 17 mars 1922 (*A-BMOVA*, 5-20 mars 1922, p. 86 ; motion du socialiste Adolphe Cayron pour trouver des solutions d'urgence aux expulsions).

6 Edward A. Dow, « Housing conditions in Algeria », 5 mars 1921 (Record of the Department of State relatif to internal affairs of France, 1910-1929. Algeria [Princeton University] (cité par CLARK Hannah-Louise, *Doctoring the Bled...*, *op. cit.*, n. 69 p. 212)).

7 Circulaire du préfet d'Alger, 25 juin 1924 (AWA, 5K-82).

8 Victor Brincat (archiviste du dép. d'Alger), « Rapport annuel (1926-1927) sur le fonctionnement du service des Archives », 17 août 1927, p. 7 (ANOM, 91-S-10 ; consultation du recensement de 1926)

9 LESPÈS René, *Alger: Esquisse de géographie urbaine. Introduction au plan d'agrandissement et d'embellissement de la ville d'Alger*, Alger, J. Carbonel, 1925, 232 p. ; LESPÈS René, *Alger...*, *op. cit.*, n. 3 p. 410 (mention de l'usage de cette enquête) et p. 7 (remerciements envers [Victor] Brincat, directeur des archives de la préfecture d'Alger depuis 1918 ; sur celui-ci, voir le paragraphe introductif consacré à la présentation des AWA).

Si l'on ne peut inférer que ce département soit représentatif des deux autres, du moins l'analyse de ces enquêtes permet de mieux connaître l'habitat des Européens et la perception qu'en ont les maires des villes et bourgs d'Algérie au début des années 1920. Nos analyses se concentrent sur les première et troisième enquêtes, celles de novembre 1920 et juin 1924 ; la deuxième, celle de 1923, est un peu moins riche en informations sur l'habitat. Pour être pleinement interrogées, elles sont croisées avec les recensements de 1911 et 1921 (*Tableau général des communes de l'Algérie*¹). Quelles que soient les failles et incohérences des services statistiques en Algérie à cette époque, ces données permettent d'entrevoir les variations démographiques². Tous les auteurs estiment par ailleurs que les informations concernant les populations agglomérées, principalement étudiées ici, sont plus étayées que celles concernant les habitants des douars³.

Le recensement de mars 1921 est réalisé quelques mois après l'enquête préfectorale de novembre 1920, lancée en vue de faciliter la cession de terrains militaires aux municipalités. Dans ce contexte, des municipalités peuvent exagérer le manque de logements sur leur commune en vue de récupérer un maximum de foncier militaire (cas de Dellys). L'hypothèse n'est toutefois pas valable dans les communes où les militaires sont peu présents. La comparaison des réponses des municipalités avec les données du recensement fait apparaître certaines incongruités.

Ainsi, à la fin de l'année 1920, près des deux tiers (61 %) des communes de plein exercice (CPE) ayant répondu à l'enquête préfectorale disent subir une « crise du logement », c'est-à-dire un manque de logements pour les Européens⁴. C'est le cas seulement d'un cinquième (21 %) des communes mixtes (CM). Les compléments de réponse permettent de préciser les causes de cette situation. Comme on l'a vu, les problèmes relatifs aux matériaux dominent. Outre ceux-ci, un dixième des maires des CPE faisant état d'un manque de logement mentionnent le retour des mobilisés et la venue d'« indigènes » des douars vers les centres ; un gros tiers de ces maires (40 %) invoquent la hausse de la population européenne et un septième (14 %) l'achat des immeubles par les « indigènes ». Dans les CM, la situation semble inverse : la venue d'« indigènes » dans les centres prévaut (quatre CM sur cinq) parmi les communes ayant déclaré

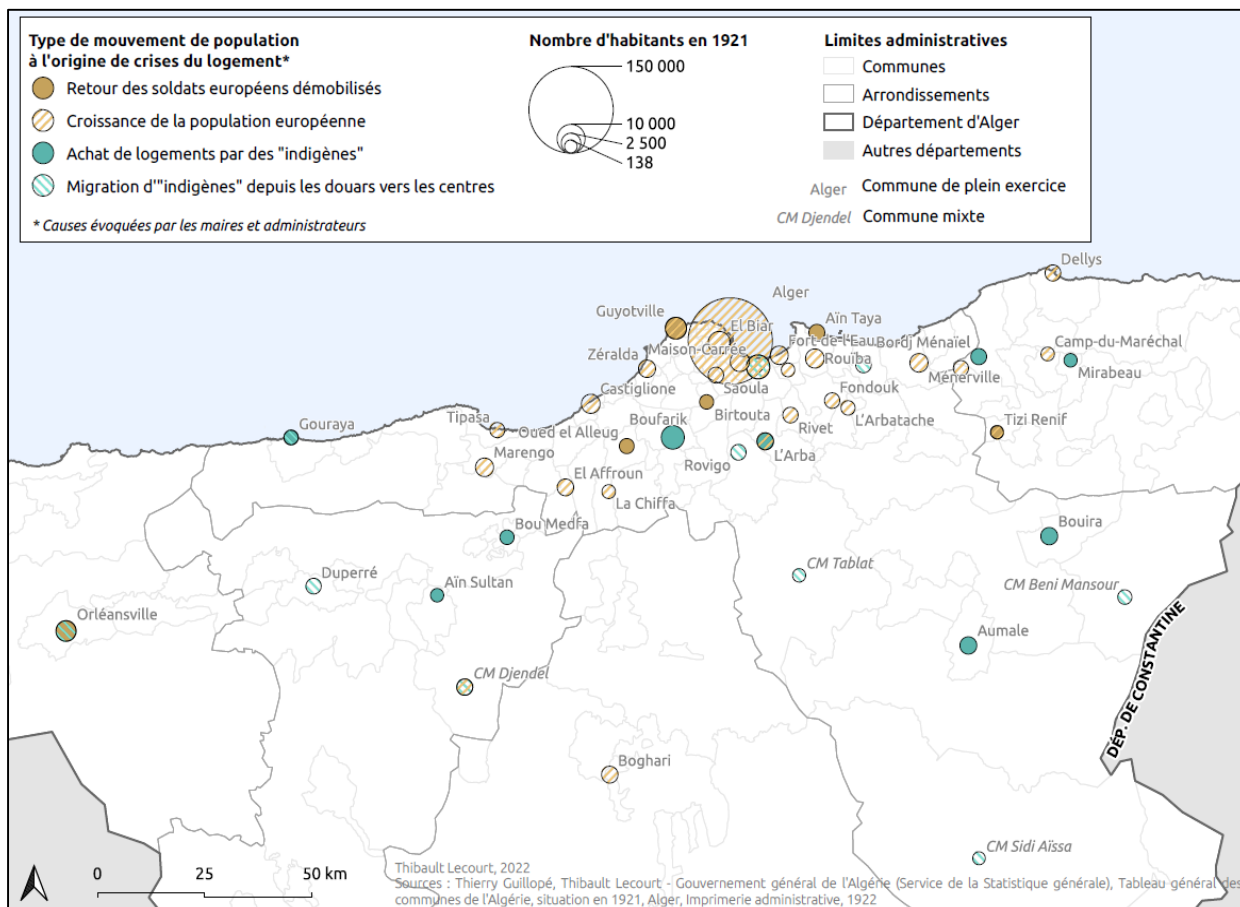
1 Plus loin *TGCA*.

2 Sur la fiabilité des dénombrements de population voir KATEB Kamel, *Européens, « Indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962). Représentations et réalités des populations*, Éditions El Maarifa, 2010 [2001], p. 107-109 et 223-229 ; AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie...*, *op. cit.*, p. 469-479 ; MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée ...*, *op. cit.*, p. 193 et 645.

3 MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée...*, *op. cit.*, p. 643-653.

4 Le détail des données chiffrées ici mobilisées est consultable dans l'annexe 1-1.

subir une « crise du logement ». Géographiquement, peu de tendances fortes se dessinent (Carte 1-2).



Carte 1-2 – Expliquer la crise du logement des Européens dans le département d’Alger (1920)

Le croisement avec les recensements de 1911 et 1921 conduit à constater l’ampleur du manque de logements quand la population européenne augmente. Inversement, lorsque le nombre d’Européens baisse ou stagne, plusieurs explications existent et, parfois, se combinent : leurs logements se sont dégradés, provoquant des départs ; les recensements ne dénombrent pas tous les travailleurs ; la venue d’« indigènes » est, elle, diversement renseignée selon les administrateurs. Certains y insistent quand d’autres négligent de la renseigner.

Dans les communes où croît la population européenne, diverses explications sont parfois données : nouveaux mariages, retour des femmes mariées dans les villages ou encore hausse du nombre de travailleurs. L’essentiel des communes jouxtant la capitale coloniale voient leur population croître par l’installation d’Algérois, comme à Kouba ou El Biar. Ça n’est toutefois pas toujours le cas, Dély Ibrahim par exemple, perd près d’un tiers de sa population européenne et a des logements vacants¹. Les localités proches d’Alger sont nombreuses à affirmer souffrir d’un

1 Réponse du maire de Dély Ibrahim au quest. préf., 4 décembre 1920 (AWA, 5K-82). La population passe de 644 à 450 Européens et de 303 à 372 « indigènes » entre 1911 et 1921.

manque de logements, notamment celles qui voient leur population européenne croître significativement. C'est le cas des municipalités littorales de Castiglione (active cité de pêche¹), Guyotville et Fort-de-l'Eau. Maison-Carrée, où s'installent nombre d'industries pendant et après la guerre² (faïencerie, céramique, usine de congélation, ébénisterie), gagne près de 20 % d'Européens. Il en va de même dans le Sahel algérois, où des bourgs comme Ménerville (important nœud ferroviaire), Fondouk et Rivet gagnent de nombreux Européens (environ + 30 %). À la lisière de la Kabylie, Isserville devient « un centre industriel et commerçant très important qui se développe rapidement [c'est pourquoi] les logements manquent totalement en ce moment »³. La situation est analogue dans d'autres villes d'Algérie où s'agrandissent les ateliers de transformations, comme ceux dédiés au tabac autour de Bône⁴. En revanche, les populations européennes des communes d'Arbatache, Rouiba, Zéralda (Sahel algérois) et Boghari (au sud du département) ne croissent que de façon négligeable.

Que penser des municipalités disant subir une « crise du logement » causée par la venue d'Européens alors même que leur nombre baisse, souvent dans des proportions significatives ? C'est le cas de plusieurs municipalités situées, tout au plus, à une cinquantaine de kilomètres d'Alger : L'Arba, El Affroun, Tipasa, La Chiffa et, dans une moindre mesure, Maison Blanche, Marengo et Saoula. En Kabylie, la population européenne de Dellys chute franchement, de même qu'à Camp-du-Maréchal et Tizi Renif. C'est aussi le cas des petits centres européens de la commune mixte de Djendel (sud-est d'Alger), sauf Voltaire qui se maintient. Il est possible d'envisager plusieurs explications à un tel décalage.

D'une part, des maisons sont probablement inhabitables en raison du manque d'entretien. Cependant, les maires ne l'indiquent pas toujours : seuls ceux de Rovigo, Ténès et Dellys le font⁵. Ailleurs, des demeures tombent en ruine, comme à Kherba⁶. D'autre part, la population d'ouvriers

1 VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône. Migrations méditerranéennes et colonisation de peuplement en Algérie (1865-1940)*, Thèse d'histoire sous la direction de Marie-Claude Blanc-Chaléard, Université Paris-Ouest Nanterre La Défense, 2015, p. 457.

2 MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée...*, *op. cit.*, p. 152, 341-343, 348 et 665 ; LESPÈS René, *Alger...*, *op. cit.*, p. 754-801 (sur l'industrie jusqu'en 1930) ; même lien entre industrialisation consécutive à la guerre et crise du logement pour plusieurs villes de France dans VOLDMAN Danièle, *Locataires et propriétaires...*, *op. cit.*, p. 163.

3 Réponse du maire d'Isserville (Émile Péliissié) au quest. préf., 27 novembre 1920 (AWA, 5K-82). Les évolutions démographiques et de la propriété à Isserville et Bordj Ménaïel sont analysées dans GUIGNARD Didier, *1871. L'Algérie sous séquestre. Une coupe dans le corps social, XIX^e – XX^e siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2023, p. 208-220.

4 Sé. du cons. mun. de Bône, 9 novembre 1926 (ANF, 19771106-2 ; évoquant la situation du logement dans la ville depuis la fin de la guerre et faisant le lien avec la venue en ville de « familles indigènes » enrichies par la culture du tabac) ; sur la croissance de la culture et de la transformation du tabac autour de Bône après la Première Guerre mondiale, voir MUSSARD Christine, *L'obsession communale. La Calle, un territoire de colonisation dans l'Est algérien (1884-1957)*, Aix-en-Provence, PUP, 2018, p. 179-180.

5 Réponse des maires de Ténès (Philibert Lauprêtre), Dellys (Christian Orlandi) et Rovigo (Albert Maurice Dumas) au quest. du préf., respectivement les 28 et 29 novembre 1920 et le 1^{er} décembre 1920 (AWA, 5K-82).

6 Réponse du maire de Kherba (Couderc) au quest. préf., 29 novembre 1920 (AWA, 5K-82).

nouvellement installée n'y est peut-être guère recensée : c'est éventuellement le cas à El Affroun où « une industrie nouvelle existe » (s'ajoutant à un important atelier de traitement de crin végétal). En outre, le maire indique qu'il y a davantage de cheminots en raison du passage à la journée de 8 h¹. Le maire de Maison Blanche insiste aussi sur la hausse du nombre de travailleurs du rail et des employés des PTT ; il mentionne aussi celle des ouvriers agricoles².

À Tipasa, « l'exploitation de terrains » a pour conséquence la croissance de la « main-d'œuvre européenne »³. Là encore, le recensement et la perception du maire divergent : il y aurait, au chef-lieu, 447 Européens en 1921 (- 23 %). Il est possible que les Espagnols, peut-être des manœuvres ou des ouvriers agricoles, n'aient pas été recensés. C'est visiblement aussi le cas à Birtouta et Saoula, où la crise du logement serait causée par « l'arrivée en ville de nombreux ouvriers de nationalité étrangère », ce que n'enregistre pas le *TGCA* de 1921⁴. À Dellys, le maire indique que le manque de logements est surtout causé par la hausse de la population civile et militaire ; le recensement le contredit, qu'on se situe à l'échelle de toute la commune ou uniquement du chef-lieu. Il y aurait, ne serait-ce qu'à Dellys et selon le recensement de 1921, 745 Européens (- 15,4 %) et 2 525 « indigènes » (- 0,7 %). Enfin et surtout, les maires de l'essentiel de ces localités n'insistent pas sur l'augmentation, bien réelle, du nombre d'« indigènes » dans leur commune⁵.

Plusieurs maires et administrateurs de communes ayant indiqué que la croissance de la population européenne était l'une des causes de la « crise du logement » n'ont pas jugé nécessaire d'insister sur la progression, pourtant parfois importante, des « indigènes ». L'« arabisation des villages de colonisation » s'approfondit durant la guerre⁶. C'est notamment le cas dans des communes où les Européens restent, malgré tout, majoritaires. Il en va ainsi à Guyotville (+ 330 % d'« indigènes »), Fort-de-l'Eau (+ 274 %), Zéralda (+ 141 %), El Biar (+ 95 %), Kouba (+ 76 %), Castiglione (+ 73 %), Ménerville (+ 60 %), Rouiba⁷ (+ 23 %) ;

1 Réponse du maire d'El Affroun (Gaston Averseng) au quest. préf., 29 novembre 1920 (AWA, 5K-82) ; MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée...*, *op. cit.*, p. 150 (fabrique de crin) et 333 (croissance au lendemain de la guerre de la culture et de la transformation du tabac).

2 Réponse du maire de Maison-Blanche au quest. préf., 29 novembre 1920 (AWA, 5K-82).

3 Réponse du maire de Tipasa (Henri Théron) au quest. préf., 29 novembre 1920 (AWA, 5K-82).

4 Réponses des maires de Birtouta (Jean Coudray) et Saoula (Lucien Thévenet) au quest. préf., 27 novembre et 7 décembre 1920 (AWA, 5K-82).

5 AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie...*, *op. cit.*, p. 469-474 et 482-485.

6 AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie...*, *op. cit.*, p. 262.

7 Les données de Rouiba sont celles de son chef-lieu et des fermes l'entourant, agglomérées dans le recensement de 1921 (*TGCA-1921*, p. 14).

c'est un peu moins le cas à Rivet¹ (+ 6 %), Arbatache (+ 1,4 %) et Fondouk² (la population stagne). Dans les communes de Kabylie de Tizi Renif, Isserville et Camp-du-Maréchal, les données par chef-lieu ne mentionnent presque pas d'« indigènes », voire aucun (Isserville, *TGCA-1926*), ce qui semble incohérent. Dans ces communes de l'arrondissement de Tizi Ouzou, celui où le recensement est réputé le plus fiable³, les populations globales (chefs-lieux et douars) évoluent différemment : + 18 % pour Tizi Renif, + 11 % pour Isserville et un inexplicable - 4 % pour Camp-du-Maréchal.

Ailleurs, des maires de communes où les « indigènes » sont majoritaires dès 1911 n'ont pas jugé nécessaire d'indiquer que leur présence serait la cause d'une « crise du logement ». Cette situation existe à Maison-Blanche (+ 65 %), Tipasa⁴ (+ 38 %), El Affroun (+ 37 %), Marengo⁵ (+ 26 %) Saoula (+ 10 %), L'Arba (+ 9 %) et La Chiffa (+ 8 %). Le cas des centres de la commune mixte de Djendel est plus singulier : comme la population européenne, celle « indigène » décroît franchement, sans qu'on puisse l'expliquer⁶. Voltaire perd 29 % de sa population « indigène » (254 individus en 1921), Lavigerie 38 % (239 en 1921) et Borély-la-Sapie 56 % (92 en 1921). La « crise du logement » évoquée par l'administrateur n'en est que plus opaque.

Inversement, les édiles de six CPE (Orléansville, L'Alma, Duperré, Rovigo, Gouraya, Maison-Carrée) et les administrateurs de quatre CM (Tablat, Beni Mansour, Sidi Aïssa, Djendel) ont souligné la venue d'« indigènes », reconduisant ainsi l'usage de catégories coloniales dans le descriptif et l'analyse de l'habitat existant. Ceux-ci sont « occupés chez les Européens »⁷ à Maison-Carrée tandis qu'ils opèrent « un envahissement du village »⁸ à Rovigo. Le maire d'Orléansville, Joseph Robert, souligne pour sa part avec empathie que les « cultivateurs indigènes » ont quitté douars et cultures pour commercer en ville « où ils sont plus en sécurité »⁹,

1 Ce pourcentage est ici calculé à partir de la partie de douar-commune entourant le chef-lieu ; presque aucun « indigène » n'est effectivement décompté au chef-lieu. Étant donné qu'il est douteux qu'aucun ne s'y rende, nous avons pris le parti de faire une évaluation de la croissance de population aux alentours ; *idem* pour L'Arbatache et Maison Blanche.

2 Ce pourcentage est ici calculé à partir des données agglomérées de toutes les sections de la commune (*cf.* annexe 1-1 pour des précisions).

3 MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée...*, *op. cit.*, p. 196.

4 Les données de Tipasa (chef-lieu) et du douar Chenoua ont été agglomérées ; la comparaison entre 1911 et 1921 serait sinon impossible puisque les agents recenseurs ont visiblement inscrit la quasi-totalité des « indigènes » de 1911 dans le douar Chenoua (*TGCA-1911*, p. 16).

5 Pour une raison de cohérence similaire à celle de Tipasa, les données de Marengo (chef-lieu), « Bou Yersen, fermes » et des « Haouchs et fermes européennes » ont été agglomérées (*TGCA-1911*, p. 12).

6 Sur le centre de la Lavigerie dans l'entre-deux-guerres, voir le dense témoignage de TETON FAVORY Arlette, *Une vie de pied-noir du bled. Une longue histoire d'amour tissée de petites histoires d'amour*, Aix-en-Provence, Chez l'autrice, 2004, p. 24 *sq.*

7 Réponse du maire de Maison-Carrée (Tourenne) au quest. préf., 1^{er} décembre 1920 (AWA, 5K-82)

8 Réponse du maire de Rovigo (Dumas) au quest. préf., 1^{er} décembre 1920 (AWA, 5K-82)

9 Réponse du maire d'Orléansville (Joseph Robert) au quest. préf., 7 décembre 1920 (AWA, 5K-82).

loin des séditions et attaques d'insoumis, déserteurs et miséreux des années 1916-1920 et de leurs répressions¹. Dans cette ville, où l'importance relative des Européens et des « indigènes » s'inverse entre 1911 et 1921, le maire ne semble pas s'inquiéter de l'arrivée de nombreux ruraux, voire se réjouit que sa ville leur serve de refuge². Ne minimiserait-il toutefois pas l'importance de la famine de 1920 dans leur venue en ville afin d'y « implorer la charité publique »³ ? L'arrondissement d'Orléansville est, à cet égard, le plus touché d'Algérie⁴. Ne serait-ce pas le même cas de figure à Aumale et Bordj Ménaïel (Kabylie), où nombre d'« indigènes » ont récemment migré et dont les alentours sont aussi agités par de nombreux troubles jusqu'au mitan des années 1920⁵ ?

Ces éléments permettent de conclure sur trois points. Tout d'abord, la « crise du logement » suit la timide industrialisation de l'Algérie. Ensuite, ce tableau confirme que beaucoup de travailleurs, notamment étrangers, échappent aux dénombrements quinquennaux. Enfin, il interroge la sensibilité des maires et administrateurs : tous n'insistent pas sur la croissance de leur population « indigène ».

Au-delà de l'installation d'« indigènes » dans les villes et centres, neuf maires soulignent leurs achats d'habitations « européennes » depuis la fin de la guerre (Boufarik, L'Arba, Bouira, Aumale, Bordj Ménaïel, Mirabeau, Gouraya, Bou Medfa, Aïn Sultan). Les « indigènes » sont majoritaires en 1911 dans toutes ces communes, sauf à Boufarik où les Européens sont à peine plus nombreux (100 Européens pour 96 « indigènes »). À L'Arba, le maire s'émeut que les « indigènes » achètent les biens des Européens « à des prix fantastiques »⁶. À Boufarik, ces transactions ont pour effet « de chasser les Européens »⁷. Dans le village isolé de Bou Medfa le maire, sans doute excessif, indique que « toutes les habitations sont habitées par les indigènes »⁸. À Bordj Ménaïel, l'achat « intensif » d'immeubles européens, transformés en

1 PLARIER Antonin, *Le Banditisme rural en Algérie à la période coloniale (1871 – années 1920)*, Thèse d'histoire sous la direction de Sylvie Thénault, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2019, vol. 1, p. 545-550 ; KADDACHE Mahfoud, *Histoire du nationalisme algérien*, t. 1 : 1919-1939, Alger / Paris, Edif 2000, 2003 [2000], p. 25.

2 Il y a à Orléansville (chef-lieu) 2 911 Européens et 2 709 « indigènes » en 1911 (soit 100 Européens pour 93 « indigènes »). Le *TGCA-1921* y recense 2 892 Européens et 3 626 « indigènes » (soit 100 pour 125).

3 Discours du conseiller général et délégué financier Mustapha Si Henni lors du passage du préfet d'Alger à Orléansville, 29 novembre 1920 (« M. Lefébure au douar des Medjadja », *L'ÉA*, 2 décembre 1920, p. 3 ; aussi cité par KADDACHE Mahfoud, *Histoire du nationalisme...*, *op. cit.*, p. 25) ; voir AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie...*, *op. cit.*, p. 293-295 (famine) et DARMON Pierre, *L'Algérie des passions...*, *op. cit.*, p. 439-466.

4 MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée...*, *op. cit.*, p. 650-651.

5 PLARIER Antonin, *Le Banditisme rural...*, *op. cit.*, p. 544-545 ; réponses des maires de Bordj Ménaïel et Aumale au quest. préf., 27 et 29 novembre 1920 (AWA, 5K-82).

6 Réponse du maire de L'Arba (Joseph Bagnouls) au quest. préf., 29 novembre 1920 (AWA, 5K-82).

7 Réponse du maire de Boufarik (Benjamin Pédureau) au quest. préf., 29 novembre 1920 (AWA, 5K-82).

8 Réponse du maire de Bou Medfa (Germain Xavier) au quest. préf., 8 décembre 1920 (AWA, 5K-82).

magasins ou en cafés maures « raréfie le logement [et] entrave l'essor et la prospérité du village »¹. Enfin, à Mirabeau (Kabylie) « les indigènes ont acheté tous les immeubles disponibles pendant la mobilisation et ne les louent qu'à leurs coreligionnaires »².

L'étude des réponses des maires et administrateurs de l'Algérois permet d'identifier les localités où les Européens ont du mal à se loger. L'employé de la préfecture synthétisant ces réponses conclut devant le conseil général d'Alger qu'« [il en va] de l'avenir de la race et du pays »³. En outre, la comparaison des réponses à l'enquête préfectorale et du mouvement des populations permet d'esquisser une galerie d'édiles – qui restent tous à mieux connaître – ressentant plus que d'autres la pression démographique « indigène ». Le langage des correspondances administratives diffère de la crudité des discussions privées : « [Il y en a] trop. Qu'ils crèvent tous ! », s'exclament ainsi certains Européens d'Alger après la publication du recensement de 1921⁴. Parmi les élus, ceux craignant l'augmentation de la population « indigène » sont toutefois moins nombreux que ceux qui n'insistent pas dessus ou sur leurs achats d'immeubles. S'il est difficile de cerner les sentiments de l'ensemble des Européens, seule une minorité des élus de l'Algérois semble gagnée par un sentiment obsidional à l'égard des « indigènes »⁵.

La « crise du logement » est un phénomène vécu par de larges pans de la population : nombre de citoyens cherchent vainement un logement, d'autres n'en trouvent qu'à un prix exorbitant. En outre, beaucoup vivent dans des appartements surpeuplés et très dégradés⁶. C'est par exemple le cas dans les quartiers algérois de la Casbah et, en contrebas, dans celui de la Marine (Carte 1). La Casbah est surtout habitée par des « indigènes » : les trois-quarts de ses 38 000 habitants sont catégorisés ainsi par le directeur du bureau municipal d'hygiène. Environ 3/5^e d' « indigènes » d'Alger y ont élu domicile en 1921⁷. À cette date, plus de 26 000 personnes sont recensées à la Marine. Ce quartier est plus mixte que la Casbah : des « indigènes » y côtoient

1 Réponse du maire de Bordj Ménaïel (Louis Arbès) au quest. préf., 27 novembre 1920 (AWA, 5K-82).

2 Réponse du maire de Mirabeau (Georges Deiss) au quest. préf., 27 novembre 1920 (AWA, 5K-82).

3 BARTHELET [Jean Baptiste Léopold], *Crise du logement...*, *op. cit.*, p. 6.

4 Journal ms. de Gabriel Audisio, 30 mars 1921 (BMVR, GAMS-1 ; feuillet 56 ; Audisio est depuis peu rédacteur au gouvernement général ; il rapporte les propos tenus à la « pension Béguet » par « d'honnêtes petits commerçants et des employés râpeux mais importants »).

5 C'est aussi, par exemple, le cas dans deux centres (Lamy, Blandan) de la commune mixte de La Calle, où est établi un couvre-feu (MUSSARD Christine, *L'obsession communale...*, *op. cit.*, p. 151).

6 Il ne convient pas, dans la présente thèse, de détailler l'état de dégradation de très nombreux quartiers de toutes les villes de l'Algérie.

7 Nous reprenons ici les données fournies par LEMAIRE Gaston, *Compte rendu des travaux du bureau municipal d'hygiène pour 1922 à 1923 inclus*, Alger, Impr. Algérienne, 1925, p. 64 et 97, comme l'a fait avant nous Mahfoud Kaddache (*La vie politique à Alger...*, *op. cit.*, p. 9-15). Selon le docteur Lemaire, 38 262 personnes sont recensées, en 1921, dans la Casbah ; les « indigènes » représentent 78 % d'entre eux, soit 29 845 individus. La ville d'Alger étant, en 1921, peuplée de 47 669 « indigènes » (46 825 « sujets français » et 844 « étrangers »), on en déduit que 62,6 % des « indigènes » sont domiciliés dans la Casbah.

nombre d'Italo-algérois¹. Dans ces quartiers, l'entassement dans des logements très dégradés y est la norme². Plusieurs écroulements d'immeubles émaillent la vie de ces quartiers. Le plus important d'entre eux, fin août 1929, tue 57 personnes et accélère les projets de destruction du quartier de la Marine³. Léopold Barthelet, chef de bureau à la préfecture qui a rassemblé les réponses à l'enquête de 1920, résume la situation devant le conseil général : « Le péril du taudis s'aggrave dans des proportions incroyables »⁴. La tuberculose, marqueur d'insalubrité, est dans la Casbah et la Marine plus importante que dans tous les autres quartiers⁵.

Autre élément essentiel, la catégorie de « crise du logement » ne concerne quasiment que les Européens dans le langage administratif⁶. Les maires et administrateurs de l'Algérois pensent uniquement à eux lorsqu'ils répondent aux enquêtes préfectorales qu'il n'y a pas de « crise du logement ». Ni les circulaires préfectorales ni les réponses faites n'évoquent ni ne questionnent, sauf exception, l'habitat des citadins et ruraux « indigènes ». Ce lapsus est une autre facette de la racialisation à l'œuvre dans les discours administratifs : aux uns la sollicitude, aux autres l'indifférence. Enfin, les discours des colonisés (presse, élus, pétitions) sont eux-mêmes dépourvus, dans la première moitié des années 1920, de mention relatives à l'habitat, ce qui contribue à les auto-exclure des diagnostics sur le logement. Les réactions sociales ou politiques concernant les conditions d'habitat des « indigènes » n'en sont que plus tardives. Cet aspect très matériel de la vie sociale ne semble donc pas encore être une catégorie revendicative de ces derniers, alors même qu'il devient central dans les considérations des Européens⁷.

Lorsque les autorités locales mentionnent les « indigènes » c'est parfois dans un registre témoignant de l'angoisse de leur présence accrue dans l'habitat « européen », catégorie qui se cristallise dans les années 1920 et désigne les constructions bâties par les Européens pour leurs

1 LÉON Antoine, « Marins de commerce et pêcheurs d'Alger en 1930 », *Outre-Mers*, 313, 1996, p. 53-75.

2 Sur la Casbah, voir HADJILAH Asma, *La ville et l'architecture européennes du XIX^e siècle dans la Casbah d'Alger. Transformation et construction : entre liberté et idéal esthétique*, Thèse d'architecture sous la direction de Nabila Cherif, EPAU, 2022.

3 Les programmes de destruction de quartiers n'entrent pas dans le cadre de cette thèse.

4 BARTHELET [Jean-Baptiste Léopold], *Crise du logement...*, *op. cit.*, p. 6.

5 Sur la tuberculose, voir la série des *Comptes rendus des travaux du bureau municipal d'hygiène*, Alger, Impr. algérienne, 1914, 1922, 1925 et 1930 (par le directeur de ce bureau, Gaston Lemaire). L'insalubrité comme cause de la tuberculose est mise en avant par la majorité des médecins depuis le premier tiers du XIX^e siècle (PINOL Jean-Luc, WALTER François, *Histoire de l'Europe urbaine*, t. 4 : *La ville contemporaine jusqu'à la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Seuil, 2012 [2003], p. 111-112 et MIRALLES Celia, *La tuberculose dans l'espace social barcelonais, 1929-1936*, Thèse d'histoire, Université Lyon 2 / Universitat politècnica de Catalunya, 2014, p. 204-213).

6 Il en allait de même avant la guerre : l'habitat est un angle mort de la « politique indigène » du gouverneur Charles Jonnart (1903-1911). Alors que l'habitat est *a minima* dès la fin du XIX^e siècle une catégorie administrative mobilisée pour les Européens elle ne l'est pas pour les « indigènes » (AGERON Charles-Robert, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, Paris, PUF, 1968, t. 2, p. 1003-1021).

7 La première occurrence repérée de « crise du logement » pour décrire l'habitat des « indigènes » est de 1929 (sé. du cons. mun. d'Alger, 30 octobre 1929 (*A-BMOVA*, 5-20 novembre 1929, p. 646 ; remarque d'Abdennour Tamzali)).

usages. Des réponses aux enquêtes préfectorales de 1923 et 1924 permettent de le percevoir. Une anxiété mâtinée de racisme – l’un alimentant probablement l’autre – fait conclure au maire de Lavarande (commune de la vallée du Chéelif, à mi-chemin d’Alger et d’Orléansville) qu’il « y aurait lieu d’expulser du village les nombreux arabes qui habitent des maisons européennes et qui les laissent tomber en ruine »¹. Ce cliché se retrouve dans les discours d’élus et administrateurs métropolitains à l’égard des classes populaires, accusées de dégrader leur logement et leur quartier. Il semble toutefois davantage enraciné dans une représentation associant « Arabes » et destruction, devenue commune en Algérie depuis les années 1840². La situation de Lavarande n’est peut-être pas non plus étrangère à la remarque du maire, François Parent. Cet agriculteur, victime d’une « tentative d’assassinat » en octobre 1920, dirige un bourg qui a la réputation de « compter bon nombre de mauvais sujets »³. Parent a également sans doute à l’esprit l’insurrection, deux décennies plus tôt, de Margueritte, localité située à une dizaine de kilomètres de Lavarande⁴. Au sortir de la guerre et durant tout l’entre-deux-guerres, les grands quotidiens alimentent ces peurs en assimilant la venue de ruraux vers les villes à l’insécurité et à l’insalubrité⁵. Répondant au préfet d’Alger qui lui demandait ce que comptait faire la municipalité pour trouver des abris à la population – sous-entendue « européenne » –, il allait visiblement de soi pour le maire de cette petite commune que la « crise du logement » serait résolue si chacun habitait le logement supposément afférent à son identité⁶. L’« autre » est, dans plusieurs petits centres, insupportable et doit être mis à distance.

Seules deux réponses aux questionnaires préfectoraux de 1920, 1923 et 1924 (sur plus de 350) considèrent que la « crise du logement » concerne aussi les « indigènes ». Leur isolement dans l’ensemble archivistique en fait des pièces significatives de la rigidité de l’usage des catégories par l’immense majorité des autorités locales. L’administrateur de la commune mixte de

1 Réponse du maire de Lavarande (Parent) à la circulaire préfectorale [circ. préf.] du 18 janvier 1923, 24 janvier 1923 (AWA, 5K-82).

2 DAVIS Diana K., *Les mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb*, Seyssel, Champ Vallon, 2012 [2007], 329 p.

3 « L’attentat contre le maire de Lavarande », *L’ÉA*, 11 novembre 1920, p. 1. La proportion d’Européens et d’« indigènes » y est stable selon les *TGCA*. Il y a 176 Européens pour 1 253 « indigènes » en 1911 (10 pour 71) et 189 Européens pour 1 284 « indigènes » en 1921 (1 pour 68) (données agglomérées du chef-lieu et de la section « Zaccar, partie de douar-commune »). Le maire ne fait toutefois aucune remarque de ce genre dans sa réponse au quest. préf. de novembre 1920 (datée du 30 novembre (AWA, 5K-82)).

4 PHELINE Christian, *L’Aube d’une révolution. Margueritte, Algérie, 26 avril 1901*, Toulouse, Privat, 2012, 245 p. ; Parent est domicilié en 1895 à Beni Mered et en 1911 à Lavarande (ANOM, 1 RM 61 (n° 485)) ; on ignore où il est en 1901. Sur la circulation du récit de cet événement dans les familles européennes des environs, voir TETON FAVORY Arlette, *Une vie de pied-noir...*, *op. cit.*, p. 48-49 (souvenirs des années 1930 ; l’autrice est née en 1925).

5 DARMON Pierre, *L’Algérie des passions...*, *op. cit.*, p. 540 (il cite en particulier *L’Écho d’Alger* et *L’Écho d’Oran*).

6 Une inquiétude du même type est perceptible à la même époque dans le village de Lacroix, à proximité de la frontière tunisienne (MUSSARD Christine, *L’obsession communale...*, *op. cit.*, p. 134).

Djendel (située à une centaine de kilomètres au sud-ouest d'Alger) indique que seules quelques familles chassées de leur douar par le mauvais temps et le manque de travail se retrouvent sans logement¹. À Staoueli (Sahel algérois), le souci du maire, Édouard Hunebelle, est analogue mais il se fait plus disert. Il mentionne – fait unique – la « crise du logement » comme « inquiétante et dangereuse pour l'hygiène, car les indigènes couchent parfois à vingt et même trente dans une pièce de 16 m² environ² ». Volontaire et lucide, il est aussi le seul à relier les difficultés de la « population ouvrière » et celles des « indigènes » dans un même constat : les loyers (40 à 50 F par mois, pour un salaire journalier de 7 F maximum) sont, au regard des usages d'alors, trop chers pour leurs faibles salaires. Comme demandé, le maire de Staoueli propose un projet pour lutter contre cette « crise ». Il demande la réaffectation spéciale de deux lots de la commune, afin de « satisfaire aux besoins des habitants européens et indigènes » et a déjà fait dresser deux plans de lotissements « pour chaque catégorie ». Cette réponse est significative d'une double limite : ce maire est le seul à proposer un projet pour les « indigènes » de sa commune tandis que, sous sa plume, la dissolution des catégories coloniales par des considérations communes aux « Européens » et « indigènes » n'aura été que temporaire.

Les taudis prolifèrent et il existe trop peu d'appartements : la « crise du logement » est donc aussi bien qualitative que quantitative. Par une telle « crise », les autorités administratives désignent les fragilités immobilières et urbaines en Algérie³. Cette crise est aussi métropolitaine et européenne. En France, l'expression prend un tour officiel avec la création, en mars 1920, d'une commission parlementaire⁴. S'il reste à préciser l'histoire de cette catégorie et de ses usages, on constate immédiatement son flou et les tâtonnements au sein des discours administratifs, signes d'une élaboration récente, hésitante et incertaine autant que de la diversité des situations qu'elle décrit⁵.

Au début des années 1920 les autorités administratives et élues ne s'intéressent donc guère au manque de logement des « indigènes ». Avant-guerre, toutefois, ils s'y sont penchés sous

1 Réponse de l'administrateur de Djendel (Julienne) à la circ. préf. du 18 janvier 1923, 24 janvier 1923 (AWA, 5K-82).

2 Réponse du maire de Staoueli (Hunebelle) à la circ. préf. du 18 janvier 1923, 24 janvier 1923 (AWA, 5K-82).

3 Il s'agit d'un phénomène qui concerne aussi les populations des protectorats marocains et tunisiens. Voir à ce sujet BALEK Rodd [MONCHICOURT Charles], *La Tunisie après la guerre : problèmes politiques*, Paris, Comité de l'Afrique française, 1922, p. 155-156 [« Le problème des étrangers », *L'Afrique française*, janvier, février et mars 1921 ; Charles Monchicourt est alors contrôleur civil à Béja (« Liste des membres de la société historique algérienne », *Revue africaine*, 62-306, 1921, p. 6)].

4 *JORF-LD*, 7 mars 1920, p. 3757 (comm. instituée « en vue de l'étude des mesures propres à remédier à la crise du logement ») ; FOURCAUT Annie, VOLDMAN Danièle, « Penser les crises du logement en Europe... », art. cité.

5 FOURCAUT Annie, VOLDMAN Danièle, « Penser les crises du logement... », art. cité p. 8-11 ; voir aussi les réflexions de MAGRI Susanna, « Housing », art. cité, p. 341-342.

l'angle de l'ethnologie. Une enquête très souvent citée dans les années 1920 et 1930 permet de comprendre le regard que portent les autorités sur l'habitat des « indigènes ».

II.2. Une ethnologie de l'habitat « indigène »

La réalisation et la publication de l'*Enquête sur l'habitation indigène de l'Algérie*, signée par Augustin Bernard, sont retardées par la guerre. Elle paraît enfin en 1921. Bernard, d'abord docteur en géographie à partir d'un travail de cabinet sur la Nouvelle-Calédonie¹, est devenu à partir de 1896 un bon connaisseur de l'Algérie². Il est, quoiqu'il s'en défende au soir de sa vie³, « intimement lié aux milieux politiques radicaux-socialistes »⁴. Son *Enquête sur l'habitation* est une synthèse des investigations réalisées par les sous-préfets, maires, administrateurs de communes mixtes et officiers du service des Affaires indigènes qu'avait ordonnées le gouverneur général Charles Lutaud en juin 1911⁵. Des administrateurs de communes mixtes diffusent aussi, à leur échelle, les réflexions que la demande d'enquête gubernatoriale a suscitées⁶.

Selon Bernard, c'est Edmond Doutté qui aurait indiqué à Lutaud de diligenter cette recherche. Arabisant et berbérissant expérimenté, Doutté a été, à la fin du XIX^e siècle, administrateur de commune mixte dans les Aurès puis rédacteur à la préfecture d'Oran ; il a fait ensuite de nombreuses missions au Maroc (1900-1901). Alain Messaoudi décrit successivement ce savant comme un ethnographe mettant son savoir au service de l'extension de l'influence française puis désirant davantage sauvegarder les singularités « indigènes »⁷. Ainsi, l'enquête qu'il recommande au gouverneur général se situe dans cette ambiguïté, entre offensive contre les populations maghrébines et sauvegarde de leur genre de vie. Une telle position liant création de

1 NORDMAN Daniel, « Une soutenance à la Sorbonne en 1895 : les thèses d'Augustin Bernard », SINGARAVÉLOU Pierre (dir.), *L'Empire des géographes. Géographie, exploration et colonisation, XIX^e – XX^e siècle*, Paris, Belin, 2008, p. 69-79 ; NORDMAN Daniel, « BERNARD Joseph Augustin », POUILLON François (dir.), *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Paris, IISMM / Karthala, 2012 [2008], p. 100-102.

2 Voir ses *Souvenirs africains*, dact., s. d. [début des années 1940], 118 p. (SHD, GR-1K-21-1).

3 Augustin Bernard, *Souvenirs africains*, doc. cité, p. 115.

4 DEPREST Florence, « Découper le Maghreb : deux géographies coloniales antagonistes (1902-1937) », *M@ppemonde* [en ligne], 91, 2008.

5 Circulaire du gouverneur général, 30 juin 1911 (citée dans BERNARD Augustin, *Enquête sur l'habitation rurale des indigènes de l'Algérie*, Alger, Impr. orientale Fontana Frères, 1921, p. XI ; *idem* pour l'information qui suit concernant Doutté). Bernard et Doutté ont d'ailleurs co-signé en 1917 un article intitulé « L'habitation rurale des indigènes de l'Algérie » (*Annales de Géographie*, t. 26, 141, 1917, p. 219-228) qui résume certaines des conclusions de l'enquête initiée en 1911. Sur les enquêtes ethnologiques en Algérie, voir TRUMBULL IV Georges, *An Empire of Facts. Colonial Power, Cultural Knowledge and Islam in Algeria, 1870-1914*, Cambridge, CUP, 2009, 309 p. Étude d'un phénomène analogue au Maroc dans BURKE Edmund III, « The Creation of the Moroccan Colonial Archive, 1880-1930 », *History and Anthropology*, 18-1, 2007, p. 1-9.

6 L'article de l'administrateur-adjoint de la commune mixte de Dra el-Mizan, Léonard Barlette, s'inscrit dans ce contexte (« Notice sur le mode d'habitation des indigènes dans la commune mixte de Dra el-Mizan [Kabylie] », *Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*, 17, 1913, p. 101-113), comme le précise Bernard (*Enquête sur l'habitation rurale...*, *op. cit.*, n. 1 p. 60).

7 MESSAOUDI Alain, « DOUTTÉ Edmond », POUILLON François (dir.), *Dictionnaire des orientalistes...*, *op. cit.*, p. 332-333 ; DOUTTÉ Edmond, *Missions au Maroc. En tribu*, Paris, Geuthner, 1914, 441 p. (ouvrage prônant la sauvegarde des particularités « indigènes »).

conservatoires de la vie « indigène » et paternalisme est centrale, aussi bien dans l'esprit militaire colonial¹ que dans la sphère savante². La volonté administrative qui aiguillonne Bernard est à l'origine de son savoir ethnographique

Il propose également une cartographie de son travail (Carte 1-3). Quand bien même les aplats de couleurs ne donnent à voir qu'une représentation spatiale imprécise, ces cartes sont pensées comme de « précieux matériaux d'études et d'indispensables instruments d'organisation et de commandement (...) [Ce sont] la base de la politique indigène »³. Elles contribuent à former le regard de ceux qui les consultent – avant tout administrateurs et savants – et, *in fine*, les représentations des Européens qui gouvernent l'Algérie⁴. Bernard met en regard, sur une carte hors-texte, le territoire de chaque type d'habitat et la « densité de population indigène ». La cartographie est pointilliste en dépit de données récoltées fort peu homogènes⁵.



Source : Carte hors-texte, 1921, 1/500 000^e (BERNARD Augustin, *Enquête sur l'habitation rurale...*, *op. cit.*). Le cyan représente le territoire de la tente, le vert celui des gourbis, le violet celui des « maisons à toit de tuiles », le jaune celui des « maisons à terrasses et le bordeaux les maisons européennes. Le cartouche en haut à gauche est une carte « de la densité de la population indigène ».

Carte 1-3 – « L'habitation rurale des indigènes en Algérie »

1 RIVET Daniel, *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc*, Paris, L'Harmattan, 1988, t. 2, p. 35-55 et 223-287.
 2 OULEBSIR Nabila, *Les usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930)*, Paris, Éditions de la MSH, 2004, p. 233-260.
 3 MARTONNE Ed. [Édouard], *Cartographie coloniale*, Paris, Larose, 1935, p. 225 (description de la carte de l'habitat des « indigènes » en Algérie de Bernard). Les souvenirs inédits de Martonne sont conservés sous la cote SHD, GR-1K-278 (2 vol., 1948 : *L'Ancre au col (1900-1916)* et *Vive la coloniale (1916-1934)*) ; DE SUREMAIN Marie-Albane, « Cartographie coloniale et encadrement des populations en Afrique coloniale française dans la première moitié du XX^e siècle », *Outre-Mers*, 324/325, 1999, p. 29-64 ; LASCOURMES Pierre, « Gouverner par les cartes », *Genèses*, 68, 2007, p. 2-3, notamment p. 3.
 4 Sur le lien entre cartographie et fabrique des identités et récits nationaux, voir les travaux fondateurs de RAFFENSTEIN Claude, *Pour une géographie du pouvoir*, Lyon, ENS Lyon, 2019 [1980], 249 p.
 5 BERNARD Augustin, *Enquête sur l'habitation rurale...*, *op. cit.*, p. 125 (appendice méthodologique).

En revanche et contrairement à d'autres Européens, il ne propose pas de photographies de l'habitat étudié, peut-être pour réduire les coûts d'un travail déjà repoussé de plusieurs années¹. La circulaire gubernatoriale qui cadre le travail de Bernard distingue les tentes des constructions. Elle précise qu'il faut aussi, parmi celles-ci, séparer les gourbis des « maisons recouvertes d'une terrasse » et des « maisons recouvertes d'un toit en tuiles ». Le gouverneur général insiste : « Il est très important aussi, en ce qui concerne les maisons, d'indiquer si elles sont faites à la mode européenne et avec les matériaux européens ». Bernard conclut d'ailleurs sur ce point :

« Il y a lieu seulement de noter que l'évolution de l'habitation indigène s'est poursuivie et accentuée. Pendant la guerre, l'émigration des travailleurs, l'allocation payée aux femmes des mobilisés, le taux élevé des salaires en Algérie même, le haut prix de vente des denrées agricoles, ont procuré aux indigènes, en Kabylie notamment, des bénéfices exceptionnels. Le mouvement de construction à la mode européenne s'en est remarquablement accru »².

L'enquête historique de Gilbert Meynier confirme ces phénomènes tout en les relativisant largement à l'aune de l'omniprésente misère des « indigènes », que la guerre a accentuée³. C'est là tout le but de l'enquête de Bernard : repérer, dans les structures d'habitation, les leviers d'évolution de la population « indigène » pour, *in fine*, approfondir leur francisation et leur attachement à la France.

La physionomie des bâtiments d'habitation est, dans cette enquête, l'étalon de l'évolution des populations « indigènes », allant du gourbi à son « perfectionnement », la maison indigène à tuiles ou à terrasse puis, dernier stade de l'évolution, la maison « européenne »⁴. Dans l'entre-deux-guerres, l'essentiel des « indigènes » vivent dans ce qui est communément appelé « gourbi »⁵. Ce dernier est défini par Bernard comme « ce qui n'est ni tente, ni maison (...) une hutte »⁶ ; il est considéré comme « la maison la plus primitive qui soit (...) Il se compose de quatre murs en pierres grossièrement maçonnés avec de la terre ; une toiture en diss [branchage] le

1 COMBIER Marc, GUICHETEAU Gérard, *L'Algérie oubliée. Images d'Algérie (1910-1954)*, Paris, Acropole, 2004, 207 p. (avec notice biographique sur René Prouho (p. 199), dont une photographie est reproduite *infra*).

2 BERNARD Augustin, *Enquête sur l'habitation rurale...*, *op. cit.*, p. XIV.

3 MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée...*, *op. cit.*, p. 661.

4 BERNARD Augustin, *Enquête sur l'habitation rurale...*, *op. cit.*, p. 19 ; voir aussi *Id.*, « L'Habitation indigène dans les possessions françaises – L'Afrique du Nord (Conférence faite à l'École coloniale, 22 janvier 1931) », BERNARD Augustin, JULIEN G., LABOURET Henri, LEENHARDT M., ROBEQUAIN Ch., *L'Habitation indigène dans les possessions françaises*, Paris, Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et coloniales (Extrait de « La Terre et la Vie »), 1931, p. 21.

5 Pour la situation en Tunisie à la même époque, voir ABIDI-BELHADJ Beya, « Mobilité et aménagement de l'habitat rural dans la plaine de la basse vallée de la Medjerda, Tunisie (XIX^e – XX^e siècle) », CANEPARI Eleonora, REGNARD Céline (dir.), *Les logements de la mobilité (XVII^e – XXI^e siècle)*, Paris / Aix-en-Provence, Karthala / MMSH, 2018, p. 121-140, en particulier p. 127-129.

6 BERNARD Augustin, *Enquête sur l'habitation rurale...*, *op. cit.*, p. 29.

protège contre la pluie et le soleil »¹. Si l'on s'en tient aux discours de cet auteur et de l'essentiel de ses contemporains, c'est là que vivent les familles « indigènes »².

En 1923, Demontès synthétise les données chiffrées publiées dans l'*Enquête* de Bernard. Cette production statistique concernant l'habitat des « indigènes » s'inscrit dans une tradition que l'on peut dater d'au moins du milieu du XIX^e siècle³. Étant donné le manque de rigueur dans l'établissement de ces chiffres autant que l'imprécision des catégories, nous ne les proposons qu'à titre indicatif. En 1911, les « indigènes » sont entre 20 et 30 % à vivre dans des maisons éponymes (Tableau 1-3). Kamel Kateb a étudié sur le temps long l'évolution de l'habitat des « indigènes ». Il en déduit un net recul de la tente et une progression des « gourbis » depuis le milieu du XIX^e siècle, mouvement qu'a accéléré la Première Guerre mondiale, la hausse du prix des céréales ayant entraîné l'extension des cultures au détriment de l'élevage⁴.

	Département d'Oran	Département d'Alger	Département de Constantine
« Maisons indigènes »	33 486 (22,7 %)	73 410 (30,8 %)	80 286 (25,1 %)
« Tentés et gourbis »	113 978 (77,3 %)	164 587 (69,2 %)	239 033 (74,9 %)
Total	147 464	237 997	319 319

Source : DEMONTÈS Victor, *L'Algérie économique : la population algérienne*, t. 2, Alger, Impr. algérienne, 1923, 498 p. (à partir de données de l'*Enquête sur l'habitation des indigènes de l'Algérie* d'Augustin Bernard (1921)) ; cité par KATEB Kamel, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie...*, *op. cit.*, p. 183).

Tableau 1-3 – Proportion d'« indigènes » vivant en « maisons “indigènes” » et en « tentés et gourbis » (1911)

Le gourbi est réputé être le plus souvent séparé en deux « par un tapis arabe ou par un tissu de fabrication européenne ». La partie la plus proche de l'entrée est dévolue aux hommes, l'autre aux femmes. Le mobilier y est décrit comme « sommaire » : vaisselle et *qanoûn* (brasero) en terre cuite, quelques plats de bois, exceptionnellement un coffre⁵. En dépit des diverses typologies exposées, la frontière qui sépare le « gourbi », parfois qualifié d'« arabe », de la « maison [d'un]

- 1 SOULIÉ Henri, « Hygiène des indigènes algériens », BRUCH Edmond (dir.), *Hygiène et assistance en Algérie*, Alger-Mustapha, Giralt, 1900, p. 49-80, ici p. 55-56 (Soulié est alors sous-directeur de l'Institut Pasteur et professeur suppléant à l'école de médecine d'Alger).
- 2 Anthropologie historique des familles « indigènes » dans ADDI Lahouari, « Femme, famille et lien social en Algérie », KIAN-THIÉBAUT Azadeh, LADIER-FOULADI Marie (dir.), *Famille et mutations socio-politiques. L'approche culturaliste à l'épreuve*, Paris, Éditions de la MSH, 2005, p. 71-87.
- 3 BUDIN Jacques, *Colonisation, acculturation et résistances...*, *op. cit.*, p. 56 (pour 1856) et p. 253 (pour 1844-1845).
- 4 KATEB Kamel, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie...*, *op. cit.*, p. 182-184 ; BOUTABBA Hynda, FARHI Abdallah, MILI Mohamed, « La société Hūḍni d'Algérie : colonisation et transformation des formes d'habitat domestique (fin XIX^e – mi-XX^e siècle) », *Espaces et sociétés*, 179, 2019, p. 161-184, ici p. 170-180.
- 5 SOULIÉ Henri, « Hygiène des indigènes... », art. cité, p. 56, AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie...*, *op. cit.*, p. 219 et NOUSCHI André, *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête jusqu'en 1919. Essai d'histoire économique et sociale*, Saint-Denis, Bouchène, 2013 [1961], p. 88-92.

village kabyle » est floue, comme en témoigne les légendes de photographies prises à la fin du XIX^e siècle par Victor Théolier et dans le premier quart du siècle par Henri Deneux et René Prouho¹ (Photographies 1-1 à 1-3).

Ces trois photographes n'ont pas d'objectifs de publication. Ils cadrent les habitations en mettant en avant l'aspect grossier de leur construction, l'absence de viabilisation des terrains, le dénuement d'habitants vêtus de hardes et n'étant entourés d'aucun outil ni même objet si ce n'est un très modeste *qanoûn* (Photographie 1-1). Nulle photographie de l'intérieur d'une maison « indigène » ou d'un « gourbi » n'a été retrouvée alors même que ce motif est alors courant en Europe². Outre des conditions matérielles compliquées (manque de lumière, peu de recul), le principal problème pour réaliser de tels clichés est l'accès même aux intérieurs des « indigènes », constituant un espace réputé « inviolable » : celui des femmes, de la famille et de leur identité³.

Bernard lie l'habitat et ses modifications au niveau d'évolution des sociétés⁴. Il décrit ainsi un ensemble allant de la tente à la maison « européenne » en passant par le gourbi et la maison « indigène ». Toutefois, il considère que le passage de la tente au gourbi « n'est pas entièrement justifié » et est avant tout une marque de paupérisation des populations rurales qui, dans l'entre-deux-guerres, s'entassent de plus en plus aux abords des villes⁵. La maison européenne est, idéalement, faite en « bonne maçonnerie » et distinguant *a minima* un espace pour les humains et un autre pour les animaux⁶. Dans les faits, il s'agit le plus souvent de vieilles bâtisses, de hangars-abris construits pour les journaliers agricoles⁷. La maison « indigène » est décrite comme plus sommaire et bâtie avec les matériaux trouvés sur place (Photographies 1-2 et 1-3) et ne se distinguant pas toujours de ce qui est qualifié de « gourbi » (Photographie 1-1).

1 GUI Isabelle, « Photographies et monuments historiques : les fonds photographiques de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 31, 2016, p. 91-101.

2 NESBIT Molly, *Eugène Atget, 1857-1927. Intérieurs parisiens*, Paris, Carré, 1992 [1982], 119 p. ; BONNIN Philippe, MANALE Margaret, *Wie Berlin wohnt / Habiter Berlin. 175 photographies, 1900-1920*, Grâne, Créaphis, 2016, 240 p. ; TOPALOV Christian, « Maurice Halbwichs, photographe des taudis parisiens (1908) », *Genèses*, 28, p. 128-145 (Halbwichs a enseigné la philosophie au lycée de Constantine en 1901-1902). Le peu de photographies d'intérieurs est également souligné dans HAINE-DALMAIS Lydie, *Photographier le Maghreb : regards allogènes sur les sociétés et communautés indigènes (1850-1950)*, Thèse d'histoire sous la direction d'Omar Carlier, Université Paris 7, 2011, t. 1, p. 267.

3 AMRANE MINNE Danièle Djamila, *Les femmes algériennes dans la guerre*, Alger, Barzakh, 2014 [1991], p. 55 ; ÇELIK Zeynep, « Framing the Colony : Houses of Algeria Photographed », *Art History*, 27, 4, 2004, p. 616-626.

4 BERNARD Augustin, *Enquête sur l'habitation rurale...*, p. 123 ; sur ce point, voir en particulier KATEB Kamel, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie...*, *op. cit.*, p. 182-184.

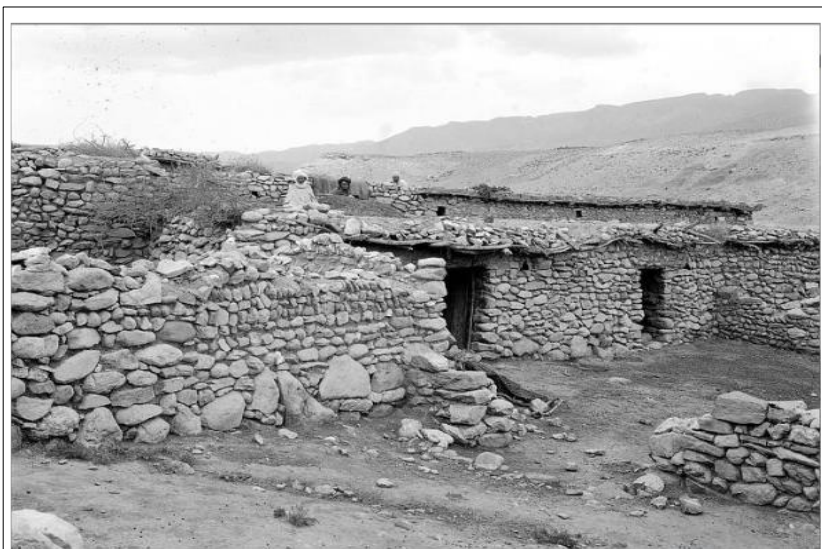
5 BERNARD Augustin, *L'Algérie*, Paris, Félix Alcan, 1929 (cité par KATEB Kamel, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie...*, *op. cit.*, p. 184) ; voir aussi AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie...*, *op. cit.*, p. 219 (le gourbi coûterait de dix à vingt fois moins cher que la tente du nomade, la *khaïma*).

6 SOULIÉ Henri, « Hygiène des indigènes... », art. cité, p. 41-42.

7 AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie...*, *op. cit.*, p. 219.



Photographie 1-1 – Un « gourbi arabe », s.d. [1897-1904]



Photographie 1-3 – Maisons kabyles des Ouled Yisis [ca 1925]



Photographie 1-2 – « Village kabyle : maisons et habitants » [ca 1920-1925]

Photographie 1

Source : THÉOLIER Victor, « Gourbi arabe [dans le Constantinois ?] », *Album de photographies sans retouches*, s.d. [1897-1904] (AP-Pierre Théolier ; <http://www.constantine-hier-aujourd'hui.fr/LesImages/photos1900/divers.htm> (mis en ligne sur ce site ; consulté le 24 juin 2020)).

Photographie 2

Source : DENEUX Henri, « Village kabyle : maisons et habitants », s.d. [milieu des années 1920], négatif noir et blanc, support verre, gélatino-bromure, 9 x 12 cm (Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, négatif n° DNX09134).

Photographie 3

Source : PROUHO René, « Maisons kabyles des Ouled Yisis [localisation inconnue], s.d. [ca 1925], négatif souple gélatino-bromure, 18 x 24 cm (Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, négatif n° HF002939).

Les représentations visuelles des « gourbis » étant rares, d'autres sont proposées en annexe 1-2.

Le lien entre habitat et évolutions sociales a ses implications politico-administratives :

« Le rôle du gouvernement et de l'administration est de guider cette évolution, de ménager les transitions, d'aider les indigènes à s'adapter aux conditions nouvelles d'existence. Il n'a pas failli à cette tâche. (...) Quant à conserver la société indigène avec ses caractères traditionnels, il n'y faut pas songer ; et ce serait chercher l'impossible¹ ».

L'adoption par les « indigènes » de la maison « à l'europpéenne » est exposée comme nécessaire par Bernard et Douттé pour que s'affermisse la présence française². Moins optimiste, Demontès écrit en 1923 que « les indigènes se fixent au sol et bâtissent des maisons ou se confectionnent des gourbis et ce n'est pas là comme on pourrait le croire, parce qu'ils s'enrichissent, ce qui est le cas pour quelques-uns ; c'est aussi parce qu'ils s'appauvrissent, ayant perdu leurs terres de parcours et leurs bestiaux »³. En les resituant dans les termes des débats des années 1900-1920, ces propos sur la culture matérielle se veulent « assimilationnistes » (les « indigènes » doivent adopter l'habitat européen) plutôt qu'« associationnistes »⁴ (que les « indigènes » vivent à leur façon en association avec les Français). Plus encore, le changement de l'habitat par étapes à partir de l'existant est une façon de concilier, au moins par le discours, les exigences d'une « politique indigène » confuse et les « aspirations renaissantes de l'idéal assimilateur » des années 1910⁵.

Selon Bernard, les résultats de son enquête « ont paru assez intéressants, tant au point de vue théorique qu'au point de vue pratique pour qu'il fût souhaitable d'effectuer une enquête semblable dans la Régence de Tunis »⁶. Outre cette circulation impériale de ses méthodes et résultats, les considérations ethnologiques de Bernard et ses présupposés ont été considérablement diffusées. Il enseigne en effet aux universités d'Alger et de la Sorbonne et est un auteur aux nombreuses publications, savantes ou de vulgarisation ; il est aussi impliqué au gouvernement général⁷. Il contribue donc à enraciner chez ses lecteurs et interlocuteurs un regard évolutionniste sur l'habitat « indigène » et sur leurs genres de vie, différenciés en fonction de leur francisation⁸.

1 BERNARD Augustin, *Enquête sur l'habitation rurale...*, *op. cit.*, p. 123-124.

2 BERNARD Augustin, DOUTTÉ Edmond, « L'habitation rurale des indigènes... », art. cité, p. 228.

3 DEMONTÈS Victor, *L'Algérie économique : la population algérienne*, t. 2, Alger, Impr. algérienne, 498 p. (cité par KATEB Kamel, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie...*, *op. cit.*, p. 377).

4 DEPREST Florence, « Découper le Maghreb... », art. cité (fondé sur BERNARD Augustin, *Afrique septentrionale et occidentale*, t. 1 : *Généralités – Afrique du Nord*, Paris, Armand Colin, 1937, 284 p.).

5 AGERON Charles-Robert, *Les Algériens musulmans...*, *op. cit.*, t. 2, p. 989-995 (pour les citations) ; FREDJ Claire, DE SUREMAIN Marie-Albane, « Un Prométhée colonial ? Encadrement et transformation des sociétés », SINGARAVÉLOU Pierre (dir.), *Les empires coloniaux, XIX^e – XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2013, p. 257-299, en particulier p. 275-281.

6 BERNARD Augustin, *Enquête sur l'habitation rurale des indigènes de la Tunisie, faite par ordre de Lucien Saint, Résident général de France à Tunis*, Tunis, J. Barlier, 1924, p. XI.

7 DEPREST Florence, « Découper le Maghreb... », art. cité.

8 Voir par exemple BERNARD Augustin (et alii), *L'Habitation indigène dans les possessions françaises*, *op. cit.* ; sur une cette « ethnologie culturelle », voir SIBEUD Emmanuelle, « Cultures coloniales et impériales. Du discours colonial aux transactions culturelles du quotidien », SINGARAVÉLOU Pierre (dir.), *Les empires...*,

Bernard influence donc fortement les politiques de l'habitat élaborées spécifiquement pour les « indigènes ».

Deux types d'enquêtes, deux regards, deux ensembles de catégories sont déployés pour appréhender l'habitat des Européens d'une part et celui des « indigènes » d'autre part. Celui des premiers est considéré comme « en crise », devant faire l'objet de politiques publiques et principalement pensé en termes de tensions sociales et urbaines. Celui des seconds est envisagé comme l'un des leviers d'« évolutions » sociales et culturelles pour lequel aucune action administrative d'envergure n'est, au début des années 1920, envisagée ; les discours s'y rapportant sont surchargés en assignations identitaires. Le fait que des « indigènes » adoptent la maison « à l'européenne » peut aussi bien être l'objet de considérations enthousiastes – car ferment d'affermissement de la présence française ou preuve de prospérité – que de craintes – car signifiant l'éviction des Européens. L'ensemble de ces clivages forment les linéaments des discours sur l'habitat en Algérie et leur donne une teneur avant tout coloniale.

*

* *

Habiter dans les villes et bourgs d'Algérie est, au sortir de la Première Guerre mondiale, plus difficile que jamais : l'industrie de la construction ne fonctionne pleinement que de 1925 à 1935 et, partout, la démographie de l'ensemble de la population s'accroît. En certains bourgs, des maires accusent les « indigènes » d'accentuer la « crise du logement » en s'appropriant les maisons dévolues aux Européens. La qualité de l'habitat s'est partout dégradée en raison de l'absence de travaux durant la guerre. La densification du logement dans les villes n'a fait qu'accentuer ce phénomène.

Administrations gubernatoriale et préfectorales élaborent des enquêtes afin de connaître l'état de l'habitat avant, éventuellement, de fixer des dispositifs d'action publique. Tout diffère dans l'observation de l'habitat des Européens et dans celui des « indigènes », des façons de rassembler les informations aux catégories utilisées pour les mettre en forme. Discours et regards sont quasi-systématiquement ordonnés selon des lignes de fractures coloniales opposant Européens et « indigènes » ; ce partage est lui-même adossé à des représentations sociales qui font la part belle aux considérations et assignations culturelles. Les clivages entre Européens (Français

op. cit., p. 335-375, en particulier p. 354-358 ; sur la place de l'évolutionnisme dans l'anthropologie au XX^e siècle, voir THOMAS Nicholas, *Hors du temps. Histoire et évolutionnisme dans le discours anthropologique*, Paris, Belin, 1998 [1989], 236 p.

et principalement Espagnols, Italiens et Maltais) ont dans l'ensemble disparu et les « Israélites » sont désormais pleinement intégrés à ce groupe : les discours sur l'habitat ont, comme ceux sur d'autres sphères de la vie sociale, contribué à cristalliser une identité européenne.

Les administrations et élus qui s'emparent du problème du logement l'inscrivent dans ceux, nombreux, portant sur l'Algérie : le renouvellement de l'habitat – et plus largement celui des villes – engage l'avenir de la colonie. Il existe autant de point de vue que d'individus s'emparant de ce problème : citoyens – principalement Européens – militant pour l'établissement d'une politique du logement, préfetures et savants engageant des enquêtes. Pour tous, les assignations et distinctions coloniales sont au fondement de leurs représentations et de leurs prises de positions.

Les politiques du logement élaborées dans les années 1920 et 1930 sont aussi bien une réponse à la « crise du logement » dans les villes et bourgs de la colonie que tributaires de ces représentations de l'habitat.

Partie 1. Loger pour approfondir la prépondérance française (années 1920 – années 1930)

Après le retour à la paix, la politique d’habitat à bon marché se déploie avec une nouvelle vigueur en métropole¹. En Algérie, les HBM sont décrites en 1922 par l’un de ses principaux promoteurs comme « une œuvre éminemment sociale [et] également une œuvre de colonisation »². Une politique d’« habitat indigène » est également mise en œuvre pour les colonisés. Ces politiques sont pensées par les acteurs locaux – habitants et administrations – dans le contexte de sociétés urbaines et rurales déterminées par le fait colonial depuis près d’un siècle. Celles-ci sortent alors d’une guerre qui a largement mobilisé et transformé les différents segments de la société algérienne.

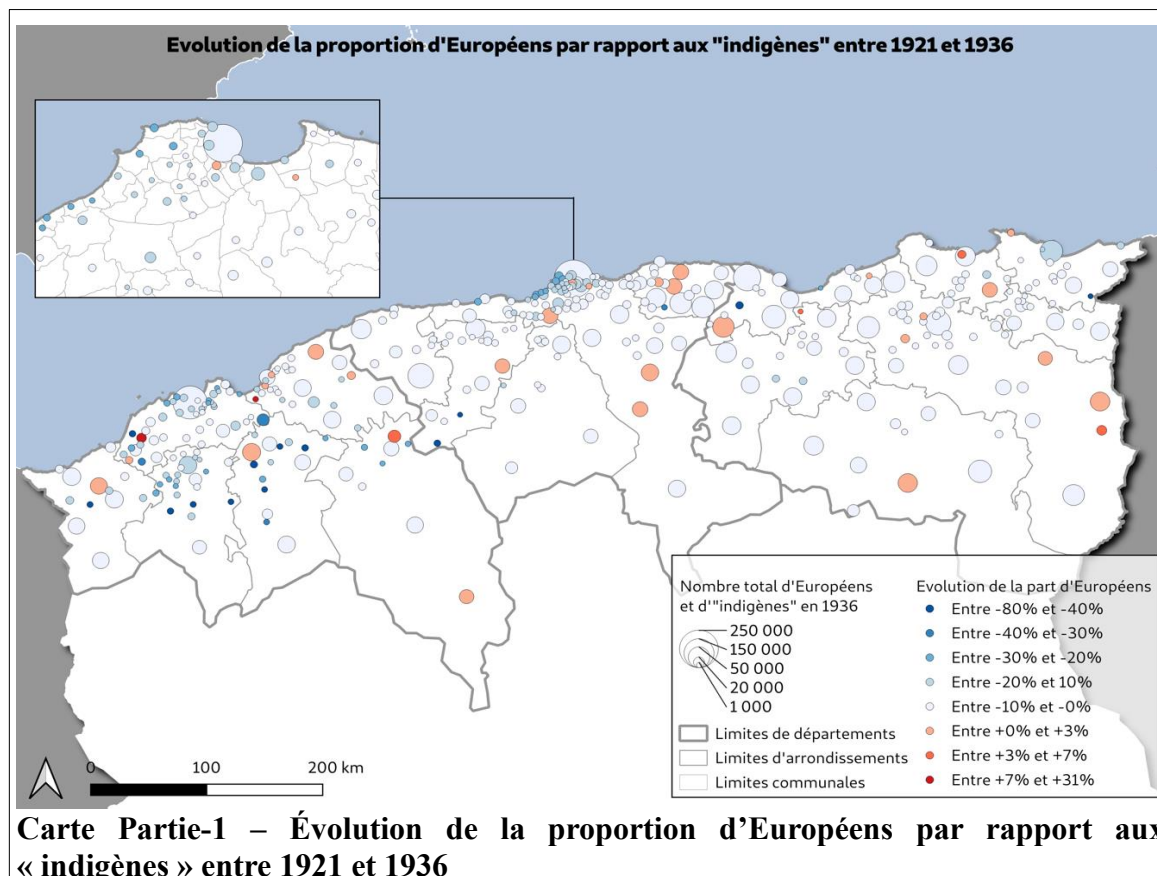
Les années 1920 et 1930 forment deux décennies durant lesquelles les tendances et clivages déjà à l’œuvre dès avant la guerre ne cessent de se renforcer. Prolongeant le constat établi en comparant les recensements de 1911 et 1921, la croissance démographique des « indigènes » continue d’être bien plus importante que celle des Européens, faisant presque partout décroître la proportion de ces derniers (). Les villes sont, pour tous les ruraux, une destination privilégiée. Par ailleurs, la guerre a très largement accentué l’ouverture des « indigènes » à la métropole quand nombre d’Européens se crispent sur le maintien de leur situation dans la colonie.

Deux faits inédits s’imposent en Algérie durant ces deux décennies : des hommes nouveaux – élus, réformistes religieux et nationalistes – prennent de plus en plus position sur de très nombreux sujets sociaux et politiques. Leur action se couple à celles de citoyens anonymes qui, à compter du milieu des années 1930, occupent de plus en plus la rue. Les critiques s’affermissent et ne peuvent plus être aisément balayées ni recouvertes d’une sourde indifférence par les élus européens. D’autre part, en même temps que leur peuplement s’accroît de façon importante (de + 25 % à parfois + 100 %), la physionomie des villes change : les ruraux « indigènes » deviennent très nombreux parmi les citoyens. Avec eux croissent les bidonvilles et l’inquiétude de l’administration et de nombreux Européens. Ces derniers constatent avec impuissance qu’ils perdent la maîtrise totale de l’espace urbain et que la convergence de problèmes irrésolus – politiques, sociaux, urbains – fragilise la prépondérance européenne. C’est dans cette ébullition

1 Ces diverses réflexions sont alimentées, sauf indications contraires, par la lecture de PEYROULOU Jean-Pierre, « 1919-1944 : l’essor de l’Algérie algérienne », BOUCHÈNE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARITENGOUR Ouanassa, THÉNAULT Sylvie (dir.), *Histoire de l’Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, 2014 [2012], p. 319-346 et de VOLDMAN Danièle, *Locataires et propriétaires. Une histoire française*, Payot, 2016, p. 161-192 (« Chapitre 7. Fragiles équilibres »).

2 Sé. du cons. mun. de Constantine, 12 juillet 1922 (AWC, CPE-227 ; remarque de Paul Genon) ; ces propos sont l’objet d’une contextualisation et d’une analyse dans le chapitre 2-I.2.

aux rapports de force sans cesse changeants que se développent des politiques de l'habitat pensées comme des solutions à des problèmes qui excèdent toujours le strict domaine du logement.



Source : traitement géographique des TGCA-1921 et RSCA-1936 par Thierry Guillopé et Thibault Lecourt.

La réglementation relative aux HBM s'applique dans l'ensemble à l'Algérie, de la loi Siegfried (1894) à la loi Loucheur (1928, une loi de financement) en passant par les lois Strauss (1906), Ribot (1908, sur le crédit immobilier) ou encore Bonnevey (1912, sur les offices publics) : l'Algérie peut donc être synchronisée du mouvement de réforme urbaine qui passe très largement par la politique du logement. Divers textes (arrêtés et circulaires), commissions et financements propres à la colonie complètent ceux de la Métropole¹. Ils sont décidés depuis la fin du XIX^e siècle par l'administration gubernatoriale en collaboration avec les délégations financières, « parlement colonial » assurant le vote du budget de la colonie en même temps que la domination des Européens – et notamment celle des grands colons, avant tout en quête de sécurité et d'une main-d'œuvre bon marché². Avant de délibérer en assemblée plénière, quatre sections formulent des vœux séparés : « colon » et « non-colon » européens d'une part, « arabe » et « kabyle » d'autre part. En sus de cette institution, les conseils municipaux et, dans une moindre mesure, les conseils

1 Outre les analyses contenues dans les chapitres qui suivent, voir le détail proposé dans les annexes Textes réglementaires, Institutions-1 (« Administrer et contrôler les HBM, 1. En Algérie comme en métropole »), Institutions-2 (« Administrer et contrôler les HBM, 2. Spécificités d'Algérie ») et 3-2 (sur les financements).

2 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? Les délégations financières algériennes. 1898-1945*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2 t., 2008 et 2010, 996 + 787 p.

départementaux forment l'infrastructure institutionnelle et décisionnaire de ces politiques de l'habitat.

Les Européens sont statutairement maîtres de ces assemblées : ils en sont les principaux électeurs et les « indigènes » ne peuvent qu'y être minoritaires. Ce sont donc avant tout les Européens qui peuvent initier et orienter une politique du logement par ailleurs fortement contrainte, aussi bien réglementairement que financièrement et politiquement. Les coûts de la reconstruction dans les départements du nord et de l'est, les difficultés économiques (crises du milieu des années 1920 puis des années 1930) et les tensions internationales croissantes pèsent lourdement, à chaque échelon de gouvernement, sur les investissements publics et sur la hiérarchie des problèmes à traiter. Comme partout en Europe, les interventions dans le domaine du logement sont rendues plus légitimes que jamais en raison des interventions répétées de l'État, notamment, durant la guerre, par le biais de réglementations relatives aux loyers. Elles sont en outre, en Algérie, racialement orientées : les financements sociaux sont avant tout dédiés aux Européens, nombreux à être mal logés.

De quelles façons sont adoptées et mises en œuvre en Algérie des politiques du logement visant avant tout la prépondérance coloniale des Européens ? Les objectifs poursuivis par la construction d'HBM et de cités d'« habitat indigène », les individus et groupes actifs en ce sens, les constructions et les bénéficiaires effectifs sont l'objet de réflexions successives. Ces politiques s'inscrivent dans des objectifs d'hygiénisation des agglomérations, de peuplement français de la colonie et de stabilisation de la main-d'œuvre « indigène » en particulier à proximité des exploitations agricoles (chapitre 2). Les HBM sont bâties par des organismes – offices publics et sociétés privées – dont la fondation et le devenir sont très largement redevables des contextes et jeux d'acteurs locaux. Leur dynamisme est également tributaire des échanges d'idées (en Algérie ainsi qu'avec la métropole et d'autres pays) et des emprises foncières disponibles (chapitre 3). La connaissance précise des espaces des constructions éclaire les modalités de l'étalement urbain aussi bien que les logiques de ségrégations (chapitre 4). Enfin, l'étude des individus ayant effectivement obtenu une HBM est une contribution à l'histoire sociale des villes d'Algérie (chapitre 5).

Chapitre 2. Des politiques de l’habitat au service de l’ordre colonial

Les politiques de l’habitat – HBM théoriquement pour tous et « habitat indigène » dédié à cette catégorie de la population – sont menées pour répondre à un double problème, aussi bien qualitatif que quantitatif. Leur objectif déclaré, en Algérie, ne varie guère par rapport à celui des politiques métropolitaines : il s’agit de bâtir alors que manquent les logements et qu’une partie du parc existant, insalubre, favorise la diffusion de maladies dites « sociales », comme la tuberculose.

En Algérie, la situation se trouve toutefois aggravée en raison du contexte colonial. Si toute crise du logement tend les relations sociales, ici il s’agit de relations entre citoyens et colonisés, entre Européens et « indigènes ». La crise du logement est de surcroît exacerbée par le contexte démographique : décroissance européenne, exode rural des « indigènes » provoquant une croissance de la population urbaine qui paraît, à partir des années 1930, vertigineuse. Les politiques d’habitat social visent alors de plus en plus à conjurer ces problèmes, qu’il faut en outre considérer à l’aune des bouleversements sociaux, économiques et politiques qui impactent l’Algérie coloniale. Les politiques d’habitat sont donc à considérer en lien avec celles de réforme urbaine et de réforme de la colonisation.

Ce chapitre se concentre sur l’analyse des soubassements des politiques d’habitat à diverses échelles, de la métropole aux communes en passant par le gouvernement général, les délégations financières et des fédérations d’organismes HBM. L’élaboration de villes saines est, comme en métropole, un pilier des discours guidant les politiques de construction : HBM et « habitat indigène » doivent contribuer à régler les crises sanitaires et urbaines¹. Le regard, le discours et parfois l’indifférence porté aux colonisés donne toutefois une autre tonalité à ce projet hygiéniste (I). Par ailleurs, la domination coloniale en Algérie s’arrimant au peuplement du territoire par des Européens, les politiques de l’habitat cherchent à y fixer ces derniers, notamment en agissant sur le logement des agents de l’État (II). Enfin, la quasi-totalité des « indigènes » ne pouvant payer les loyers requis par les HBM, une politique d’habitat spécifique leur est dédiée à partir du milieu des années 1920. Celle-ci s’articule autour de considérations hygiénistes, économiques et sécuritaires particulières (III).

1 MAREC Yannick Marec (dir.), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIII^e – fin XX^e siècle)*, Grâne, Créaphis, 2005, 756 p.

I. Discours et dispositifs sanitaires : l’habitat salubre pour soigner et pacifier la société

Après les administrateurs et les ethnologues qui ont enquêté depuis le début du siècle sur l’habitat, les médecins reprennent en Algérie la réflexion sur l’insalubrité initiée de longue date et largement venue, avec les praticiens, de métropole¹ (I.1). Une fois leurs diagnostics posés sur tel ou tel quartier, certains s’engagent dans l’hygiénisation des villes : diffusion de savoirs, prescriptions, présence dans des commissions ou bureaux d’hygiène, établissement d’infrastructures de soins. Dans plusieurs villes et tout particulièrement dans le Constantinois, des médecins s’impliquent dans les organismes HBM, qu’il s’agisse de coopératives ou d’offices publics (I.2). Ces figures méconnues y sont, dans les années 1880-1930, certains des fers de lance du pastorianisme². Elles peuvent être appréhendées grâce à une documentation fragmentaire (archives administratives, presse) car, d’une part, les archives locales des commissions d’hygiène et de la salubrité n’ont pas été repérées et, d’autre part, ces praticiens ont été peu médiatisés³.

L’étude de l’implication des médecins dans les projets (élaboration, discussion, financement, réalisation) relatifs à la salubrité des villes d’Algérie et, plus précisément, à l’habitat à bon marché permet de distinguer les intentions des projets hygiénistes sans « les prendre pour la réalité »⁴. L’implication de ces professionnels dans les HBM n’exclut pas que d’autres – ingénieurs et architectes, presque tous formés hors de la colonie – s’y soient aussi engagés⁵. L’étude des médecins est ici privilégiée en raison de leur place de premier ordre dans l’élaboration et l’application de politiques de l’hygiène et de construction d’HBM⁶.

1 MARCOVITCH Anne, « French Colonial Medicine and Colonial Rule : Algeria and Indochina », MACLEOD Roy, LEWIS Milton, *Disease, Medicine and Empire*, Londres, Routledge, 1988, p. 103-117.

2 MEYNIER Gilbert, *L’Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX^e siècle*, Alger, El Maarifa, 2010 [1981], p. 196 (invitation mieux connaître « le rôle des médecins pastoriens d’Algérie ») ; l’hybridation du savoir de Pasteur avec la tradition islamique (par des médecins, muftis ou officiers des Affaires indigènes) est analysée par CLARK Hannah-Louise, « Of Jinn Theories and Germ Theories : Translating Microbes, Bacteriological Medicine, and Islamic Law in Algeria », *Osiris*, 36, 2021, p. 64-85, en particulier p. 77-84.

3 À l’inverse, par exemple, du docteur David qu’a pu étudier en détails Guillaume Lachenal dans *Le Médecin qui voulut être roi. Sur les traces d’une utopie coloniale*, Paris, Seuil, 2017, 353 p. (voir en particulier « Chapitre 2. Une vitrine de l’humanisme colonial », p. 27-33 et, pour une réflexion sur les archives mobilisables et mobilisées, « Chapitre 33. Les émeutes de la lumière », p. 297-303).

4 FREDJ Claire, « Compte rendu : Olivier Le Cour Grandmaison, *L’Empire des hygiénistes. Vivre aux colonies*, Paris, Fayard, 2014, 361 p. », *RHMC*, 63-2, 2016, p. 178-181, ici p. 179.

5 GRELON André, « Les ingénieurs du Maghreb et du Moyen-Orient : vue d’Europe », LONGUENESSE Élisabeth (dir.), *Bâtisseurs et Bureaucrates. Ingénieurs et Société au Maghreb et au Moyen-Orient*, Lyon, Maison de l’Orient, 1991, p. 29-44, ici p. 38-39.

6 Sur la multiplicité et les concurrences entre experts dans la gestion des problématiques urbaines, voir BARLES Sabine, « Experts contre experts : les champs d’épandage de la ville de Paris dans les années 1870 », *Histoire urbaine*, 14, 2005, p. 65-80 et FRIOUX Stéphane, *Les réseaux de la modernité. Amélioration de l’environnement et diffusion de l’innovation dans la France urbaine (fin XIX^e siècle – années 1950)*, Thèse de doctorat d’histoire sous la direction de Jean-Luc Pinol, Université Lumière – Lyon 2, p. 136-138.

I.1. Renforcer la « race » française, hygiéniser les quartiers « indigènes »

La leçon inaugurale d'Allyre Chassevant, nouveau titulaire de la chaire d'hygiène de la faculté mixte de médecine et de pharmacie d'Alger¹, en 1920, est un moment important de l'hygiène sociale en Algérie². Impliqué dans des instances et réseaux hygiénistes métropolitains depuis les années 1890, Chassevant vient d'arriver³ dans une faculté qui joue alors un rôle moteur dans le mouvement d'institutionnalisation et de légitimation des politiques d'hygiène⁴. S'il reste difficile de mesurer la répercussion du propos de Chassevant, son statut et ses réseaux font de lui une personne écoutée et les thèmes qu'il synthétise sont presque systématiquement repris de la même façon pendant plus de trois décennies⁵. Il défend l'articulation de pratiques-clefs de l'hygiénisme que le milieu médical tente de diffuser depuis déjà plus d'un demi-siècle : prévention, contrôle, vaccinations, alimentation soignée, rues et immeubles salubres, travail collaboratif des médecins, architectes, administrations, ingénieurs.

Il y adjoint diverses considérations, comme la lutte contre la dépopulation et le souhait, alors assez commun chez les hygiénistes⁶, de « créer une race qui devienne la plus énergique du monde »⁷. Ces objectifs existent déjà dans les années 1900, notamment parmi les quelques organismes HBM existant en Algérie⁸ ; l'hécatombe de 1914-1918 les a réinstaurés comme des priorités. Quelques mois plus tôt, des conseillers généraux constantinois plaçaient l'objectif – que l'on retrouve alors aussi en métropole⁹ – de « conservation et [d']amélioration de la race » au

1 Sur l'université d'Alger, voir MÉLIA Jean, *L'épopée intellectuelle de l'Algérie. Histoire de l'Université d'Alger*, Alger, La maison des livres, 1950, 275 p. ; on se reportera également à STEMMELIN Margo, *Alger, capitale orientaliste ? Vie intellectuelle et culturelle en Algérie coloniale (1880-1930)*, Thèse d'histoire sous la direction d'Emmanuelle Sibeud, Université Paris 8, en préparation.

2 CHASSEVANT Allyre, « L'hygiène collaboratrice de la victoire et de la reconstitution nationale. Son rôle en Algérie », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 4^e série, 33, 1920, p. 321-341. Il n'a pas été possible de déterminer la date précise de cette leçon inaugurale, ni le public présent.

3 « À "L'Officiel" », *L'ÉA*, 27 novembre 1919, p. 1 (nomination à la faculté mixte d'Alger le 26 novembre 1919).

4 BERNARD Léon, « L'enseignement de l'hygiène en France », *Le Mouvement sanitaire*, 1-1, 31 mai 1924, p. 17-24, en particulier p. 19 et 21 (un diplôme d'hygiène a été institué à l'université d'Alger ; il en va de même, dans le sillage de Lyon et Paris, à Montpellier et Bordeaux) ; voir aussi DE LUCA BARRUSSE Virginie, « L'invention du "problème sanitaire de l'immigration" au cours des années 1920 », *RHPS*, 5, 2012, p. 61-77, ici p. 65-66. Sur le parcours et les réseaux d'Allyre Chassevant avant son arrivée à Alger, voir sa notice biographie en annexe.

5 Sur la difficulté à saisir la répercussion des discours et sur l'importance du public qui peut assister à une conférence [conf.] ou un congrès, voir FRIOUX Stéphane, *Les réseaux de la modernité...*, *op. cit.*, p. 139.

6 DE LUCA BARRUSSE Virginie, « L'invention du "problème sanitaire de l'immigration"... », art. cité, p. 68.

7 CHASSEVANT Allyre, « L'hygiène collaboratrice... », art. cité, p. 336 ; ANDERSEN Margaret Cook, *Regeneration through empire. French pronatalists and colonial settlement in the Third Republic*, Lincoln, UNP, 2015, p. 159-236 (liens entre « lutte contre la dépopulation » et colonisation) ; LE BRAS Hervé, *Marianne et les lapins. L'obsession démographique*, Paris, Oliver Orban, 1991, 263 p. (liens entre natalité et nationalisme), CAHEN Fabrice, « Medicine, statistics and the encounter of abortion and "depopulation" in France (1870-1920) », *History of the Family*, 14, 2009, p. 19-35 (constructions de statistiques) et BECCHIA Alain, « Les milieux parlementaires et la dépopulation de 1900 à 1914 », *Communications*, 44, 1986, p. 201-246 (évolutions des parlementaires).

8 Lettre [ou discours ?] d'un administrateur du Patrimoine coopératif bônois [Pat. coop. bôn.] aux [ou devant les ?] conseillers généraux du Constantinois, 7 octobre 1912 (AAPCA, document non coté).

9 ROSENTAL Paul-André, *Destins de l'eugénisme*, Paris, Seuil, 2016, 553 p. (en particulier n. 1 p. 23).

fondement d'un vœu demandant à bâtir des « maisons ouvrières à bon marché »¹. En parallèle des discours de médecins et élus hygiénistes, des administrateurs adossent eux aussi « l'avenir de la race et du pays [la colonisation de peuplement] » à la résolution de la « crise du logement » par une politique soutenue d'HBM².

Concluant un rapport du bureau municipal d'hygiène d'Alger pour les années 1922-1923, son directeur, Gaston Lemaire, va dans le même sens. Il indique d'une part que « dans un pays de peuplement où il y a intérêt, jusqu'à nouvel ordre, à assurer la prépondérance aux éléments actifs de la colonisation, nous devons être très attentifs à tout ce qui peut sauvegarder le patrimoine des naissances ». Il ajoute que « les éléments colonisateurs [les Européens] en Algérie sont dotés d'une natalité puissante et c'est là un patrimoine qu'il faudrait sauvegarder »³. Considérant les « musulmans », il estime que « l'amélioration de [leur] hygiène (...) assurerait non moins utilement l'œuvre colonisatrice, qui a besoin de main-d'œuvre et la voit s'expatrier »⁴. D'autres parlent de « sauver la race, le capital humain de [l'Algérie] »⁵ non sans ambiguïtés : ces termes de Henri Aboulker, médecin et président au début des années 1920 du Comité algérien d'études sociales⁶ (CAES, créé en 1915 pour défendre les droits et l'image des soldats juifs) décrivent une « race » qu'on peut estimer, étant donné les positions d'Aboulker, comme étant synonyme de « peuple » français ou, éventuellement, européen.

Ambitieux, Chassevant conclut sa leçon inaugurale en affirmant qu'« Alger peut être le modèle des villes salubres de l'Afrique du Nord et, son climat aidant, doit devenir la capitale hygiénique de la Méditerranée »⁷. Chassevant prolonge ainsi l'image que nombre d'Algérois ont de leur ville : si elle a été, un temps, la capitale française des soins pour tuberculeux, « il ne faut pas en laisser diminuer les avantages par les maléfices de l'agglomération urbaine »⁸.

1 Sé. du cons. gén. de Constantine, 21 octobre 1919 (vœu de Léon Dubois, Paul Quintard, Noël Martin et Jean Bulliod) (AWC, CPE-210).

2 BARTHELET [Jean Baptiste Léopold] (pour le compte de la Comm. dép. (Alger)), *Crise du logement (février 1921) – Extrait du PV de la séance du 7 mars 1921*, Alger, Impr. adm. V. Heintz, 1921, p. 6. Barthelet est alors sous-chef de bureau à la préfecture d'Alger ; c'est lui qui est chargé des questions d'HBM.

3 LEMAIRE Gaston, *Compte rendu des travaux du bureau municipal d'hygiène pour 1922 à 1923 inclus [BMH-1922-1923]*, Alger, Impr. algérienne, 1925, p. 116 et 128.

4 *BMH-1922-1923*, p. 116.

5 DF-1929-SO-DNC, sé. du 27 mai 1929, p. 322 (Henri Aboulker) et p. 323 (Joseph Galle, président de sé.).

6 CHABOU Habiba, *La vie politique et les juifs à Alger (1919-1943) : de l'affaire des étudiants au rétablissement du décret Crémieux*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction de Sylvie Thénault, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2016, p. 50 ; COHEN David, « Les circonstances de la Fondation du Comité algérien d'études sociales ou la prise de conscience d'une élite intellectuelle juive face au phénomène antisémite en Algérie (1915-1921) », *Revue des études juives*, t. 161, fasc. 1-2, 2002, p. 179-225.

7 CHASSEVANT Allyre, « L'hygiène collaboratrice... », art. cité, ici p. 341.

8 PHÉLINE Maurice, *Contribution à l'étude des habitations salubres et à bon marché : la question à Alger*, Mascara, P. Muselli fils, 1911, p. 26. Sur Alger comme espace sain pour celles et ceux atteints de tuberculose voir DARMON Pierre, *L'Algérie des passions. 1870-1939*, Paris, Perrin, 2012 [2009], p. 151 et 274 ; ENCKELL Pierre, « Le temps des hiverneurs », JORDI Jean-Jacques, PLANCHE Jean-Louis (dir.), *Alger 1860-1939. Le modèle ambigu du triomphe colonial*, Paris, Autrement, 1999, p. 101-107 ; BAUBÉROT Arnaud,

Hors d'Alger, le comité de patronage des HBM et de la prévoyance sociale (CPHBMPS, institution départementale devant promouvoir les HBM et contrôler l'activité des organismes de son ressort) du département d'Oran insiste, de même, sur la nécessité de résoudre la crise du logement qui frappe les Européens d'Algérie « dans l'intérêt même de la repopulation française »¹.

Parlant à Alger et amené à y travailler longuement, le docteur Chassevant axe sa leçon sur des thèmes propres à la colonie. Il expose les deux objectifs principaux de la santé publique en Algérie : faire baisser la mortalité dont le taux dépasse celui de toutes les villes de France métropolitaine et surveiller une population « arabe » et « nomade » aux « habitudes sanitaires suspectes »². Il insiste sur la dimension contagieuse de certaines maladies, notamment la tuberculose qui, « née dans la hutte du miséreux, frappe l'enfant du riche dans son luxueux logis ». Quant au « poux de l'Arabe, atteint de typhus exanthématique, [il] contamine par sa morsure l'Européen, qui le frôle dans le tramway ». À Alger, la Casbah fait figure de point de départ de l'essentiel des épidémies³. Dans les autres villes d'Algérie, les quartiers « indigènes [font partout courir des dangers] à l'agglomération européenne »⁴. Le typhus est alors « endémique dans le nord de l'Afrique » ; une grave épidémie éclate en 1920-1921⁵. En 1917, une épidémie de variole cause près d'une centaine de morts⁶. Enfin, au lendemain de la pandémie de grippe espagnole, aussi mortifère en Algérie qu'en métropole, la peur de diverses maladies contagieuses est plus forte que jamais⁷. Ce sentiment se prolonge durant tout l'entre-deux-guerres⁸ dans de larges pans des sphères

BOURILLON Florence (dir.), *Urbaphobie. La détestation de la ville aux XIX^e et XX^e siècles*, Pompignac, Éditions Bière, 2009, 351 p.

- 1 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 30 juin 1920 (AWO, 8R-8422). Sur les CPHBMPS, voir l'annexe Institutions-1.
- 2 CHASSEVANT Allyre, « L'hygiène collaboratrice... », art. cité, p. 337-338 (*idem* pour les deux citations suivantes) ; sur le traitement du typhus aux colonies, voir *infra*, n. 7.
- 3 *BMH-1922-1923*, p. 127 ; sé. du cons. mun. d'Alger, 18 octobre 1929 (*A-BMOVA*, 5-20 novembre 1929, p. 631 ; intervention de Marius Dalloni).
- 4 BENOÎT G. [Georges] (docteur), *Rapport de la Commission chargée d'étudier les mesures contre le choléra dans le département de Constantine*, Alger, Impr. Fontana Frères, 1912, p. 26 (exemple de Tébessa en 1912).
- 5 Gouvernement général de l'Algérie, *Organisation des services de protection de la santé publique en Algérie*, Alger, Impr. adm. Émile Pfister, 1922, p. 6-8.
- 6 CRESPO Gérard, « Alger pendant la Grande Guerre », JORDI Jean-Jacques, PLANCHE Jean-Louis (dir.), *Alger, 1860-1939...*, *op. cit.*, p. 61-71, ici p. 66.
- 7 DARMON Pierre, « Une tragédie dans la tragédie : la grippe espagnole en France (avril 1918 – avril 1919) », *Annales de démographie historique*, 2000-2, 2001, p. 153-175, ici p. 167-168. Pour une contextualisation générale, voir VINET Freddy, *La Grande Grippe. 1918. La pire épidémie du siècle*, Paris, Vendémiaire, 2018, 264 p. ; GUILLAUME Pierre, « La tuberculose », BARDET Jean-Pierre (dir.), *Peurs et terreurs face à la contagion*, Paris, Fayard, 1988, p. 155-281 ; PELIS Kim, *Charles Nicolle Pasteur's imperial missionary : typhus and Tunisia*, Rochester, URP, 384 p., en particulier p. 47-74 et 145-157.
- 8 Voir par exemple « Notre enquête sur la Casbah et la presse algérienne – La Casbah, foyer d'infection », *JGTPB*, 11 mars 1930, p. 1 ; « Autour de notre enquête sur la Casbah – Au cons. mun. d'Alger », *JGTPB*, 20 mars 1930, p. 1 (retranscription d'une intervention du conseiller municipal Bensmaïa) ; sé. du cons. mun. d'Alger, 27 janvier 1928 (*A-BMIVA*, 5-20 mai 1928, p. 2 ; intervention de Bou Meddine), 18 octobre 1929 (*A-BMOVA*, 5-20 novembre 1929, p. 63 ; intervention de Marius Dalloni) et 25 août 1936 (*A-BMOVA*, 5-20 octobre 1936, p. 239 ; intervention d'Augustin Rozis) ; DF-1929-SO-DNC, sé. du 27 mai 1929, p. 321 (intervention de H. Aboulker) ; voir sur ce point BERQUE Jacques, *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Seuil, 1979 [1962], p. 87-88.

savantes, dirigeantes et populaires européennes¹ ; il agit comme un puissant moteur de l'action des médecins hygiénistes et de ceux pensant l'aménagement des villes².

Croissance de la population et puissance de la « race », hygiène publique conquérante et considérations différenciées à l'égard des groupes raciaux constituant les populations urbaines d'Algérie sont des thématiques que l'on retrouve, pour les trente années qui suivent, dans la bouche et sous la plume des administrateurs des organismes HBM et des élus (municipaux, cantonaux ou délégués financiers) ou administrateurs (préfectoraux ou gubernatoriaux) promoteurs des HBM et de l'« habitat indigène ». Pour réaliser ces vues, Chassevant décrit un médecin entouré de « techniciens (...) administrateurs, pharmaciens, architectes, ingénieurs »³. En travaillant avec ces professionnels, les médecins impliqués dans des instances d'hygiène (conseil départemental, bureau municipal) ou ceux qui administrent des organismes HBM éprouvent les notions mises en avant par les hautes autorités d'hygiène sociale. Leur quotidien et la rencontre avec d'autres référentiels théoriques leur permettent aussi de reformuler leurs perspectives, notamment urbaines. Il convient donc, pour « suivre la diffusion des idées, leur appropriation par des personnes, des milieux, des institutions multiples »⁴, d'esquisser les trajectoires de ces médecins. S'ils travaillent avec d'influents ingénieurs et techniciens municipaux (le chef de la voirie Lucien Poulain et l'ingénieur Gabriel Laurent Giner à Alger, l'agent-voyer Antoine Scamaroni à Constantine ou l'ingénieur Louis Cailla à Orléansville par exemple), leur nombre et l'importance de leur action invitent à se concentrer sur eux. Dans une veine d'histoire et de sociologie des sciences, il s'agit d'appliquer à l'Algérie un questionnement forgé en terrain parisien : comment les compétences professionnelles des personnels médicaux conduisent-elles « à des décisions et produisent-elles des effets urbains »⁵ ?

1 FAVRET Claudine, *Les tribulations d'une famille d'Alger*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2003, p. 137 (sur la crainte d'être « contaminés par la vermine » en longeant les gourbis d'El Kettar, à Alger) ; MARTINI Michel, *Chronique des années algériennes. 1946-1962*, Saint-Denis, Bouchène, 2002, p. 24 (« Le “*tous les Arabes ont la vérole*” est sûrement l'affirmation que j'ai le plus entendu dire et répéter » au cours d'un séjour en 1946).

2 MIRALLES Celia, *La tuberculose dans l'espace social barcelonais, 1929-1936*, Thèse d'histoire sous la direction de Jean-Luc Pinol et José Luis Oyón, Université Lyon 2 / Universitat politècnica de Catalunya, 2014, p. 144-150 ; sur les phénomènes de contagions voir DELAURENTI Béatrice, LE ROUX Thomas (dir.), *De la contagion*, Paris, Vendémiaire, 2020, 448 p.

3 CHASSEVANT Allyre, « L'hygiène collaboratrice... », art. cité, p. 331 ; BARLES Sabine, *La Ville délétère. Médecins et ingénieurs dans l'espace urbain, XVIII^e – XX^e siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, 373 p. (collaboration entre médecins et ingénieurs) ; MORY Pascal, « Architecture et hygiénisme à Paris au début du XX^e siècle. L'architecte entre savoir médical et pouvoir politique », BOURDELAIS Patrice, *Les Hygiénistes. Enjeux, modèles et pratiques (XVIII^e – XX^e siècle)*, Paris, Belin, 2001, p. 145-162 (relations entre médecins et architectes).

4 ROSENTAL Paul-André, *Destins de l'eugénisme...*, *op. cit.*, p. 24.

5 FIJALKOW Yankel, « Statistique sanitaire et volontés politiques : le cas parisien au tournant du siècle », BOURDELAIS Patrice (dir.), *Les Hygiénistes. Enjeux, modèles et pratiques*, Paris, Belin, 2001, p. 97-117, ici p. 98.

I.2. Des médecins pastoriens piliers des institutions et organismes HBM

Les médecins sont d'abord présents auprès du gouvernement général, au sein de la « commission consultative des HBM », instituée par un arrêté du gouverneur général Steeg (1921-1925) le 20 mars 1922. Celle-ci permet de penser les interactions entre acteurs scientifiques, administratifs et associatifs (coopérateurs, syndicalistes, militants) ainsi que les catégories de réflexion et d'action qu'ils mobilisent¹. Cette commission est saisie par le gouverneur général pour traiter des questions relatives aux logements économiques, jardins ouvriers, bains-douches ; elle doit suggérer des mesures pour remédier à la crise du logement et donner son avis sur les demandes de subventions, avances ou souscription d'actions de la colonie dans des sociétés HBM². Elle se réunit annuellement de 1922 à 1930, peut-être à nouveau au milieu des années 1930³ ; elle doit être composée de médecins, élus, administratifs, professeurs, syndicalistes et « personnalités compétentes » en matière d'HBM⁴. Seul le procès-verbal de l'année 1926 a été retrouvé. Il permet d'identifier les divers acteurs de la politique de l'habitat à l'échelle de la colonie⁵.

Les principaux animateurs du mouvement HBM du milieu des années 1920 y étaient déjà impliqués avant 1914 : Louis Pasquier-Bronde et Ernest Murat à Alger, Paul Genon à Constantine, Julien Maraval à Oran. Comme en dispose l'arrêté de mars 1922, des administrateurs gubernatoriaux, des juristes et des architectes sont membres de cette commission. Deux des trois « personnalités compétentes » devant composer cette commission sont des médecins (Murat et Maraval). Les deux « représentants des syndicats professionnels ouvriers » font partie de groupements plus réformistes que révolutionnaires. Georges Minguès est le fondateur (1922) du Syndicat professionnel des cheminots de l'Afrique du Nord qui est à l'initiative, en novembre 1929, de l'union CFTC d'Algérie⁶. À la SFIO à partir de 1911, Paul Degioanni est, pour sa part,

1 Les développements qui suivent se fondent, sauf indication contraire, sur « Comm. consultative des HBM – Session ordinaire de 1926 », 20 juillet 1926, 13 p. (AWC, CPE-210 ; document produit par le service du Travail, intégré à la direction de l'Agriculture, du commerce et de la colonisation du gouvernement général).

2 Arrêté gubernatorial, 20 mars 1922 (AWC, CPE-677 ; reproduit en Annexe-Textes réglementaires). Sur les missions de cette comm., voir aussi Gouverneur général (présenté par), *Exposé de la situation générale de l'Algérie en 1922* [désormais *ESGA* suivi de l'année considérée], Alger, Ancienne impr. Victor Heintz, 1923, p. 690 et la sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 10 mai 1922 (AWO, 8R-8422) ainsi que leur rappel dans la note intitulée « Modalités d'application en Algérie de la législation des HBM », s.d. [probablement fin du printemps 1932, en vue de la venue de l'inspecteur du ministère de la Santé publique Louis Hudelo en juin 1932] (ANA, IBA-HBM-060).

3 Dans son rapport final de septembre 1932 faisant suite à sa mission de contrôle des organismes d'HBM d'Algérie, L. Hudelo note que cette comm. consultative ne s'est pas réunie depuis deux ans (Hudelo, *Rapport*, s.l.n.d. [adressé au gouvernement général de l'Algérie le 8 septembre 1932]) (ANA, IBA-HBM-060).

4 Article 3 de l'arrêté gubernatorial du 20 mars 1922 (AWC, CPE-677)

5 Pour une présentation détaillée des membres de cette comm., voir l'annexe 2-1.

6 CHAULET Alexandre, « L'Union algérienne des syndicats chrétiens », *Syndicalisme chrétien*, 117, avril 1934, p. 912-913, ici p. 912 ; « MINGUES Georges [Maitron] », version mise en ligne le 17 juin 2014, consultée le 11 août 2020.

un défenseur d'un socialisme prônant avant tout les coopératives et les sociétés mutuelles¹ ; il est par ailleurs très actif au sein de la CGT d'Alger dont il est membre au moins à partir de 1913 et trésorier en 1920 (il le demeure par-delà la scission de la CGTU en 1921) avant de devenir secrétaire de l'Union des Syndicats d'Algérie² (cégétiste).

Plusieurs membres de cette commission combinent les affiliations leur donnant du poids dans l'action sociale. Pasquier-Bronde, Murat, Maraval, Genon et Wilfrid Lagier sont ainsi élus (excepté le dernier), membres de coopératives ou d'offices publics d'HBM et membres d'instances départementales voire algériennes relatives aux HBM. Parmi eux, Murat, médecin, est à la fois membre du conseil départemental d'hygiène et vice-président de l'OMHBM d'Alger ; Maraval, lui aussi médecin, est président de l'OMHBM d'Oran. Chassevant, autre médecin présent dans cette commission, ne s'est en revanche pas investi dans des organismes HBM. Enfin, si Maurice Phéline a consacré en 1911 sa thèse de médecine à une étude des « habitations salubres et à bon marché » dans la capitale coloniale (à l'initiative de son directeur de thèse et « professeur d'hygiène » Joseph Crespin), il ne semble pas avoir poursuivi ses activités et ses recherches en ce sens³. Son travail permet toutefois de souligner que les débats alors en cours en métropole pour renouveler les modalités de construction des HBM atteignent l'Algérie⁴ (la loi Bonnevey créant les OPHBM est voté en juillet 1912) ; il en allait de même une quinzaine d'années plus tôt, en parallèle du vote de première loi sur les HBM⁵ (1894). C'est donc avant d'autres corps professionnels (juristes, économistes) ou sociaux (membre des mutualités, syndicalistes) que certains membres du corps médical se sont intéressés à la question de l'habitat salubre en Algérie et ont produit des savoirs sur ce sujet ; cette dynamique est analogue à ce qui se fait au même moment en métropole⁶.

1 JUVING Alexandre, *Le socialisme en Algérie*, Alger, Jules Carbonel, 1924, p. 111-112 ; « DEGIOANNI Paul [Maitron] », version mise en ligne le 29 novembre 2013, consultée le 11 août 2020.

2 « CGT – Aux travailleurs de l'Algérie groupés dans les syndicats confédérés », *Demain*, 17 avril 1926, p. 3.

3 PHÉLINE Maurice, *Contribution...*, *op. cit.* Sur l'initiative du sujet de thèse, voir p. 3. Joseph Crespin est par ailleurs adjoint au maire d'Alger de juin 1902 à mai 1904, spécialement chargé de l'assistance publique (sé. du cons. mun. d'Alger, 1^{er} octobre 1920 (*A-BMOVA*, 5-20 octobre 1920, p. 352) ; voir aussi « Cons. mun. d'Alger – sé. du 1^{er} octobre », *L'ÉA*, 2 octobre 1920, p. 2).

4 FOURCAUT Annie, « Le modèle historique des Offices : la loi Bonnevey, une rupture dans l'histoire du logement social », *Les Cahiers du Gridauh*, 24, 2014, p. 13-20.

5 KOZIELL Louis Joseph Pierre, *L'Hygiène de quelques quartiers d'Alger*, Bordeaux, Impr. Y. Cadoret, 1897, p. 46-50 (chapitre 8 : « De la nécessité de créer à Alger des cités ouvrières »). L'auteur est natif d'Alger (ANOM, 1 RM 49 (n° 1891) ; après ses études de médecine à Bordeaux, il s'installe comme médecin de colonisation à Oued Marsa, près de Bougie (« Échos – Échos médicaux », *DA*, 28 mai 1897, p. 4) ; il fait toute la suite de sa carrière à Duperré (« Actes officiels », *DA*, 16 mars 1904, p. 4), où il meurt en 1943 (« Avis de décès », *DA*, 10 septembre 1943, p. 2).

6 MURARD Lion, ZYLBERMAN Patrick, *L'Hygiène dans la République. La Santé publique en France ou l'utopie contrariée (1870-1918)*, Paris, Fayard, 1996, 805 p. ; CAVÉ Isabelle, *Les médecins-législateurs et le mouvement hygiéniste sous la troisième République (1870-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2014, 300 p.

Dans les départements et les villes, les praticiens de santé (médecins et pharmaciens) sont inégalement actifs. Certains s'investissent dans les conseils généraux, « lieux centraux de la vie politique locale »¹. Ainsi, lors de la session d'octobre 1919 de l'assemblée départementale de Constantine, trois médecins présentent un vœu imbriquant crise du logement, développement de l'alcoolisme et de la tuberculose, la première étant présentée comme accroissant les autres. Ils estiment qu'il faut, pour y parer, « multiplier les habitations ouvrières saines, confortables et de prix modéré »². Les dépositaires de ce vœu sont Léon Dubois, Paul Quintard, Jean Bulliod, Noël Martin et Osmond Leroy. Le premier est l'un des plus puissants négociants bônois. Les quatre autres sont médecins, à Bône (Quintard, Bulliod) et Constantine (Martin, Leroy).

Certains d'entre eux sont membres depuis plusieurs années des comités d'hygiène de leur ville tout en promouvant la mutualité depuis le début du siècle³ (Quintard, Martin, Leroy). L'importance attribuée au logement « ouvrier » – catégorie privilégiée par ces élus – est primordiale dans la lutte, relancée au sortir de la guerre en Algérie comme en métropole, contre les « fléaux sociaux » ou « maladies sociales »⁴ ; accorder les loyers avec les salaires est une autre solution proposée par ces conseillers généraux⁵. Soulignant la situation économique difficile et la dimension d'« intérêt national » de l'« œuvre » d'habitat salubre, ces élus adjurent l'État d'« intervenir ».

D'autres médecins et pharmaciens conjuguent, dès les années 1920, leurs ambitions hygiénistes et urbaines avec un investissement dans les organismes dédiés au logement « à bon marché » – c'est la catégorie promue par les diverses lois existantes depuis la fin du XIX^e siècle. Paulin Martel, pharmacien-chef de l'hôpital de Constantine depuis juillet 1893, membre du conseil départemental d'hygiène dès le début des années 1890 ou encore organisateur de la lutte anti-

1 MONIER Frédéric, *La politique des plaintes. Clientélisme et demandes sociales dans le Vaucluse d'Édouard Daladier (1890-1940)*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2007, p. 95 ; ROUSSELIER Nicolas, « Sur les conseils généraux des années 1920 : une enquête en cours », *Bulletin de la société d'histoire moderne et contemporaine*, 3-4, 1998, p. 79-82 ; PRIGENT François, « Les réseaux seconds en politique. Prosopographie des conseillers généraux socialistes du Morbihan au XX^e siècle (1898-2004) », *Recherches socialistes*, 42, 2008, p. 38-54.

2 Sé. du cons. gén. de Constantine, 21 octobre 1919 (AWC, CPE-210). Même remarque par Saladin (architecte et secrétaire général du CPHBMPS du dép. d'Alger) en 1906 (« Compte rendu des travaux pour 1906 du CPHBMPS d'Alger », cité dans PHÉLINE Maurice, *Contribution...*, *op. cit.*, p. 21).

3 MONTROY Louis-Pierre, *La presse dans le département de Constantine (1870-1918)*, Thèse d'histoire sous la direction de Jean-Louis Miège, Université Aix-Marseille 1, 1982, t. 1 p. 566 (Leroy) et t. 2 p. 1310 (Bulliod), p. 1657 (Martin) et p. 1769 (Quintard). Pour Leroy et Quintard, voir les documents relatifs à leur légion d'honneur.

4 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? Les délégations financières algériennes, 1898-1945*, t. 2 : *Le déséquilibre des réalisations*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2010, p. 501-511. Pour un exemple d'action dép. en métropole voir HENRY Stéphane, *Vaincre la tuberculose (1879-1939). La Normandie en proie à la peste blanche*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2013, p. 141-150.

5 Sé. du cons. gén. de Constantine, 21 octobre 1919 (AWC, CPE-210) ; *idem* pour les citations suivantes. Réflexions analogues chez Maurice Phéline en 1911 (PHÉLINE Maurice, *Contribution...*, *op. cit.*, p. 8).

tuberculeuse est, depuis le début du siècle¹, une figure de proue du mouvement HBM dans l'est de l'Algérie. Il aurait introduit à Constantine, en même temps que d'autres médecins et pharmaciens dans toute la Méditerranée, les méthodes pastoriennes². En 1915, il souscrit à 83 actions de 100 francs auprès de l'active société d'habitations à bon marché le Patrimoine coopératif constantinois, fondée en 1910 et devant rassembler des capitaux avant de pouvoir demander un prêt à la Caisse des dépôts³. Il en est toujours un membre actif dans les années 1920 et 1930⁴.

Jules Pastor, pharmacien et élu municipal (au moins en 1905-1912), est une autre figure constantinoise. Son ami et inébranlable édile de Constantine Émile Morinaud le décrit comme le moteur de « la fondation de nos HBM »⁵. Outre sa profession médicale, Pastor est un important propriétaire terrien qui occupe à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle d'importants postes dans les institutions agricoles et commerciales tout en écrivant régulièrement dans les journaux⁶. Il est élu en 1909 président du récent « Comité provisoire de la Société coopérative constantinoise pour la construction de maisons individuelles salubres et à bon marché », matrice du Patrimoine coopératif⁷. Inscrivant son action dans un objectif de concorde sociale et raciale des populations d'Algérie, il indique, galvanisé à la suite des premières réalisations, que des gens de tous métiers et de « toute race » ont rejoint le Patrimoine – il n'omet que de préciser les proportions de chaque « métier » et « race »⁸.

Des médecins ont aussi une place de première importance dans plusieurs autres sociétés coopératives actives dans les années 1920 et 1930. À Constantine, les médecins Bernard Guigon, Pascal Arrighi et Joseph Attal, alors respectivement premier adjoint au maire, conseiller municipal et conseiller général de Constantine, participent en juillet 1922 à la fondation de la société

-
- 1 « HBM. Enquête. Section israélite. Rapport de M. Martel », novembre 1904, p. 6. (AWC, CPE-210 ; reproduit dans GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France en Algérie coloniale. Histoire urbaine de Constantine (1901-1914)*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction d'Anne-Laure Dupont et Rainer Hudemann, Université Paris-Sorbonne, 2013, p. 289-292 ; autre interprétation dans PERRIER Aurelie E., *Intimate Matters : Negotiating Sex, Gender and the Home in Colonial Algeria, 1830-1914*, PhD of History, Georgetown University, 2014, p. 369-374).
 - 2 Voir sa notice biographique en annexe. Pour une contextualisation est-méditerranéenne, voir MOULIN Anne-Marie, « Ville ottomanes de l'Empire », DUMONT Paul, GEORGEON François (dir.), *L'hygiène dans la ville : la médecine ottomane à l'heure pastoriennne (1887-1908)*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 186-209.
 - 3 « Patrimoine coopératif constantinois [Pat. coop. const.] – Liste des souscripteurs et actionnaires [du 4^e prog. de construction] », s.d. [joint une lettre du président de la société au gouvernement général datée du 5 mai 1915] (ANA, IBA-HBM -020) ; GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France...*, *op. cit.*, p. 226-232 (sur la société avant 1920).
 - 4 « Rapport des commissaires-vérificateurs annexé au procès-verbal de l'AG du Pat. coop. const. », 30 mars 1924 (CDC, 110384-001-c. 922) ; AG du Pat. coop. const., 20 juin 1926 (ANF, 19771106-2) ; « Liste des membres du CA et commissaires-vérificateurs du Pat. coop. const. », 5 septembre 1931 (ANA, IBA-HBM-044).
 - 5 MORINAUD Émile, *Mes Mémoires. Cinquante années d'histoire politique du département de Constantine. Première campagne contre le décret Crémieux*, Alger, Baconnier Frères, 1941, p. 85.
 - 6 MONTROY Louis-Pierre, *La presse dans le département de Constantine...*, *op. cit.*, t. 3 p. 1767 et 2270.
 - 7 *Le Républicain*, 30 octobre 1909 ; il est renouvelé à ce poste en décembre (*Le Républicain*, 6 janvier 1910) ; il démissionne de la présidence de cette société en mai 1913 (« À Constantine », *L'ÉA*, 11 mai 1913, p. 3).
 - 8 Lettres de Pastor au maire de Constantine, 11 janvier et 24 juin 1910 (lues aux cons. mun. de Constantine des 12 février et 13 juillet 1910) (AWC, CPE-216). Sur les bénéficiaires réels des d'HBM, voir le chapitre 5.

coopérative l'Abri familial ; ils s'en désengagent par la suite¹. À Sétif, le docteur Rahmine Raymond Guedj, deuxième adjoint au maire, est l'un des fondateurs et animateurs, durant les années 1920, de la coopérative le Patrimoine sétifien fondée en 1922². Jules Mesguich (ou Mesguiche), lui aussi adjoint au maire, fait de même à Souk Ahras avec la fondation du Patrimoine souk-ahrasien en 1924³. À Perrégaux, le médecin communal et adjoint au maire Joseph Ribet est, dans les années 1920, vice-président de la Cité le Travail, la société coopérative locale ; il en est néanmoins le « véritable administrateur », le président Pascal Serres s'occupant surtout de ses activités de maire⁴.

Sans qu'ils semblent être des moteurs du mouvement HBM dans leurs villes, d'autres médecins et pharmaciens se sont investis dans les années 1920 et 1930 dans les institutions publiques encadrant les HBM⁵ (CPHBMPS, OPHBM). À Alger, le docteur Charles Aboulker (cousin de Henri Aboulker⁶), médecin-chef des hôpitaux et élu au conseil général d'Alger ainsi qu'aux délégations financières est membre du CPHBMPS d'Alger au moins en 1931⁷. À Constantine, le docteur Louis Piquet, lui aussi « pastorien de la première heure » et « directeur des services d'hygiène de la commune et du département de Constantine (...) membre du Conseil départemental d'hygiène depuis 1895 »⁸, est pour sa part présent dans les conseils d'administration des offices municipaux d'HBM de Bône (1932) puis de Philippeville (1934). Il avait été membre en 1904 de la « commission européenne d'enquête sur la situation des habitations ouvrières à Constantine ». Il ne semble toutefois pas avoir joué de rôle majeur dans ces offices⁹. Le médecin Liagre est quant à lui membre du conseil d'administration de l'OMHBM de Constantine en 1932

-
- 1 PV de l'AG constitutive de L'Abri familial, 13 juillet 1922 (ANA, IBA-HBM-063) ; ils ne sont plus jamais mentionnés par la suite dans les documents relatifs à la société. À cette date, le docteur Attal est par ailleurs président du consistoire israélite de Constantine (voir la notice biographique de Joseph Attal en annexe).
 - 2 Délibération de l'AG constitutive du Patrimoine sétifien [PS], 6 décembre 1921 (dépôt d'une délibération de la société d'HBM chez M. Bourdin, notaire à Sétif, 16 mars 1922 (ANF, 19771106-23)) ; CA du PS, s.d. [fin 1926] et 27 décembre 1927 (CDC, 110384-001-c. 1459).
 - 3 « Souk Ahras – HBM », 11 avril 1924, p. 5. « Souk Ahras – Cons. mun. », *L'ÉA*, 11 mars 1936, p. 6 (éloge funèbre par le maire Léon Deyron, retraçant notamment le parcours politique du docteur Mesguiche).
 - 4 Louis Hudelo (contrôleur du ministère de la Santé publique), « Notice sur la Cité le Travail », s.d. [reçu par le ministère de la Santé publique le 6 février 1933] (ANF, 19771106-22) ; Pascal Serres est président de cette société à partir de 1924 (AG de la Cité le Travail, 21 mars 1924 et lettre de l'inspecteur dép. du travail à l'inspecteur divisionnaire, 24 juillet 1924 (ANA, IBA-HBM-118)).
 - 5 Sur les médecins et pharmaciens élus aux délég. financ., voir BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 1 : *L'institution et les hommes*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2008, p. 403.
 - 6 Lien de parenté selon une lettre d'Albert Confino au président de l'AIU, 27 juillet 1921 (AIU, I-C-2.06j) ; nécrologie et récit d'impressionnantes obsèques dans « Dernier hommage », *L'ÉA*, 20 décembre 1937, p. 1-2.
 - 7 CPHBMPS du dép. d'Alger, « Rapport sur les travaux du comité pendant l'année 1931 », s.d. [envoyé par le préfet d'Alger au gouverneur général le 21 avril 1932] (ANA, IBA-HBM-058).
 - 8 Préfet de Constantine, « Légion d'honneur – Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer le docteur PIQUET Louis officier de la légion d'honneur », s.d. [1930] (ANOM, 93-6372).
 - 9 « Liste des membres du CA de l'OPHBM de Bône », 18 avril 1932 (CDC, 110384-010-c. 35013 ; créé en 1932) ; « PV du CA de l'OMHBM de Philippeville », 16 juillet 1934 (AWC, CPE-464 ; créé en 1927). Sur la commission de 1904, voir GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France...*, *op. cit.*, p. 218.

au titre de premier adjoint au maire de Constantine,¹. À Bône, les pharmaciens Mellini (1932) et le docteur Sauzay (1939) sont aussi mentionnés comme administrateurs de l'office municipal².

La présence au sein du conseil d'administration de l'OMHBM de Bône des docteurs Félix Pétrolacci et Paul Pantaloni est singulière : maires de Bône, respectivement de 1925 à 1933 puis de 1933 à 1941, ils sont les seuls dirigeants de municipalités à avoir été membres de telles instances d'organismes HBM³. Si des places au sein des OMHBM sont de droit dévolues à des conseillers municipaux, rien n'oblige à y désigner le maire. Il y a tout lieu de penser – nous y reviendrons plus loin⁴ – que Pétrolacci et Pantaloni sont particulièrement attachés à maîtriser pleinement l'OMHBM de leur ville afin de consolider l'ensemble de leur pouvoir municipal. Ils sont en outre commissaires-vérificateurs des comptes de l'important Patrimoine coopératif bônois⁵.

Derniers médecins repérés dans les institutions d'HBM, le directeur de l'hôpital civil de Constantine, le docteur Champion, investit dans le Patrimoine coopératif à titre de modeste soutien 5 actions de 100 F ; le docteur Moussa fait de même avec une action de 100 F⁶. Des quelques médecins et pharmaciens « indigènes » de l'entre-deux-guerres et au vu des sources consultables, aucun ne s'engagea vivement dans les organismes HBM⁷. Seul le docteur Mohammed Salah Bendjelloul tentera à la fin des années 1930 d'organiser à Constantine, avec énergie mais sans succès, une société coopérative spécifiquement musulmane⁸.

Ce panorama des médecins et pharmaciens investis à partir du début des années 1920 dans l'édification de logements à bon marché permet d'entrevoir l'action de certains praticiens à divers échelons, du gouvernement général à la ville, de Constantine à Oran en passant par Alger. Les praticiens du Constantinois ont été nombreux à investir les organismes (offices et

1 Louis Hudelo, « Notices sur les sociétés – Annexes au Rapport de M. Hudelo (Constantine) », s.d. [août 1932] (ANA, IBA-HBM-060).

2 « Liste des membres du CA de l'OMHBM de Bône », 18 avril 1932 (CDC, 110384-010-c. 35013) ; « Délibération prise par le CA de l'OMHBM de Bône », 8 février 1939 (CDC, 110384-010-c. 35014). Selon son fils, Paul Sauzay a fait ses études de médecine à Alger, soutint en 1925 une thèse sur l'assistance aux psychopathes en Algérie et se montra « notamment partisan des services “ouverts” dans les hôpitaux » ; il meurt en 1939 (COMBIER Marc, GUICHETEAU Gérard, *L'Algérie oubliée. Images d'Algérie (1910-1954)*, Paris, Acropole, 2004, p. 151). Sauzay et Mellini avaient respectivement été, au moins en 1932 et 1939, directeur du bureau municipal d'hygiène de Bône et pharmacien chef de l'hôpital civil (« 3^e comm. sanitaire – Arrondissement de Bône », 1^{er} décembre 1932 (ANF, 19771106-4) ; « L'“Officiel” publie une promotion dans l'ordre de la santé publique », *L'ÉA*, 12 août 1939, p. 2).

3 « Liste des membres du CA de l'OMHBM de Bône », 18 avril 1932 (CDC, 110384-010-c. 35013) et « Délibération prise par le CA de l'OMHBM de Bône », doc. cité.

4 Voir le chapitre 5-III.

5 Sur Félix Pétrolacci, voir « AG ordinaire du Pat. coop. bôn. », 30 mars 1930, p. 43 (CDC, 070195-031-c. 3040). Sur Paul Pantaloni, voir « AG extra. du Pat. coop. bôn. », 25 mars 1934 (ANA, IBA-HBM-013).

6 « Pat. coop. const. – Liste des souscripteurs et actionnaires [du 4^e prog. de construction] », doc. cité.

7 Louis-Pierre Montoy comptabilise par exemple 33 médecins et 12 pharmaciens dans le Constantinois entre 1919 et 1954 (quoiqu'il relève surtout des praticiens ayant exercé durant l'entre-deux-guerres) (« Médecins, pharmaciens, dentistes algériens dans le dép. de Constantine (1914-1954) », MEYNIER Gilbert, PLANCHE Jean-Louis (dir.), *Intelligentsias francisées au Maghreb*, Paris, Laboratoire Tiers-monde (université Paris 7), 1990, p. 44-53).

8 Voir tout particulièrement le chapitre 3-II.2 (analyse de cette inaction et de ces échecs).

coopératives) et institutions (notamment les CPHBMPS et les comités d'hygiène) de leur département ; peu l'ont fait dans l'Algérois, presque aucun dans l'Oranais. Parmi la trentaine de villes et villages où se constituent un organisme HBM et dans lesquels s'édifient des logements sous l'égide des lois afférentes, beaucoup ne sont pas animés, de près ou de loin, par des membres des professions médicales¹. C'est le cas à Mostaganem, Tlemcen, Sidi Bel-Abbès, Saïda, Mascara, Relizane, Aïn Tédèles, Inkermann dans l'Oranais ; El Affroun, Blida, Boufarik, Maison-Carrée dans l'Algérois ; Bougie, Bordj Bou Arréridj, Djidjelli, Biskra, Batna, Aïn M'Lila, Kroubs, Aïn Beïda, Tébessa, Souk Ahras, Oued Zenati, Guelma dans le Constantinois².

Ainsi, si des médecins émettent d'énergiques vœux pour l'amélioration des logements populaires et si quelques-uns ont eu des positions importantes à l'échelon gubernatorial, ils sont, au niveau des municipalités, inégalement engagés dans le mouvement HBM. Des médecins impliqués un temps dans le « socialisme colonial » (comme Louis Laurens, à Constantine au début des années 1920³), réputés proches des indigents (comme le constantinois Eugène Cattoir⁴) ou investis dans une myriade d'œuvres sociales (comme Paul Gasser et Jules Abadie d'Oran⁵) ne s'engagent pas dans le mouvement d'édification d'HBM. Il n'est possible que de formuler des hypothèses pour expliquer cette situation : des médecins ou pharmaciens charismatiques ont-ils, plus qu'ailleurs, entraîné leurs collègues dans l'est de la colonie ? Les médecins oranais et algérois s'investissent-ils dans d'autres domaines d'hygiène sociale ou s'en désintéressent-ils franchement, concentrés sur d'autres projets ou reléguant leurs ambitions sociales et hygiénistes au second plan⁶ ?

II. Les HBM : peupler, franciser et pouvoir administrer l'Algérie

Au-delà d'ambitions hygiénistes, l'habitat à bon marché est doté dès le début des années 1920 d'une mission complémentaire et tout aussi centrale : loger les Européens pour garantir le peuplement du pays (notamment dans les petites villes) et, parmi eux, les fonctionnaires qui seuls

1 Pour une analyse des dirigeants des organismes d'HBM, voir le chapitre 3-I.

2 Voir la carte des organismes d'HBM dans le chapitre 3-I.1.

3 « LAURENS Louis [Maitron] », version mise en ligne le 6 avril 2014, consultée le 16 août 2019 ; on retrouve la trace de ce médecin dans BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or de l'Algérie*, Alger, Baconnier, 1937, p. 197.

4 ATTAL Robert, *Constantine. Ombres du passé, récits*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 164 et « CATTOIR Eugène Louis [Maitron] », version mise en ligne le 24 janvier 2014, dernière modification le 23 avril 2019, consultée le 16 août 2019.

5 On trouvera la liste de ses actions dans la notice rédigée par le ministère du Travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale le 29 décembre 1927 pour sa promotion au grade d'officier de la légion d'honneur (ANF, 19800035-0051-6220) ; le lecteur trouvera des éclairages sur ses activités dans BAUDOIN Laurent, *Un siècle de mutualisme : Monceau assurances*, Paris, Monceau Assurances mutuelles associées, 2008, p. 396 et SALINAS Alfred, *Jules Abadie. Itinéraire d'un médecin devenu ministre et maire d'Oran*, Paris, L'Harmattan, 2015, 256 p. Sur Jules Gasser, voir BENKADA Saddek, *Oran, 1732-1912. Essai d'analyse de la transition historique d'une ville algérienne vers la modernité urbaine*, Oran, Éditions du CRASC, 2019, p. 413-427.

6 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? ...*, op. cit., t. 1, p. 401-402.

permettent de quadriller le territoire et de le dominer. Maire, préfets et gouvernement général s'inquiètent, comme en métropole¹, de la dépopulation, réelle ou perçue ; celle-ci s'est le plus souvent aggravée, dans les zones rurales, pendant la Grande guerre. Le sens commun de « dépopulation » renvoie, dans toutes les sources, à la chute ou à la stagnation du nombre d'Européens ; au-delà de cas particuliers – par endroits, la population « indigène » décroît un temps – cela témoigne des obsessions des autorités coloniales². Bâtir des HBM s'inscrit également dans une logique de transformation d'une population par trop diverse : franciser les Européens. La situation matérielle des Européens, le peuplement de l'Algérie par ces derniers et l'approfondissement de la colonisation sont ainsi intimement liés.

Les fonctionnaires souffrent – comme en d'autres territoires colonisés³ – de ne pouvoir se loger aisément : outre les difficultés matérielles induites, leur autorité en est parfois affaiblie. Cela peut aussi accroître le désir de certains d'aller vivre en ville, ce qui semble être, à la fin de la guerre, le souhait de « la plupart des fonctionnaires ruraux »⁴. Étudier les politiques du logement par le biais de catégories professionnelles (instituteurs, magistrats, caïds) permet par ailleurs de saisir la grammaire des différentes politiques publiques menées, par-delà les assignations coloniales. Cela rend possible, dans le même temps, d'interroger ce que font les conditions d'existence à l'identité. En somme, les HBM sont mises, par toutes les autorités qui se saisissent de ce dispositif social, au service d'impératifs politiques et coloniaux de premier ordre. Loger les Européens et les agents de l'État renvoie à des enjeux de peuplement et de paix sociale (II.1) mais aussi d'administration coloniale (II.2).

II.1. Des visées sociales très politiques : stabiliser les ordres urbain et colonial

II.1.1. Lutter contre la fragilisation des institutions et la dépopulation européenne

En Kabylie, la pénurie de logements pour Européens est particulièrement soulignée par diverses autorités (administrateurs de communes mixtes, sous-préfet de Tizi Ouzou, préfet d'Alger, gouverneur général). Si cette région est à considérer comme un cas-limite, son étude est intéressante car le phénomène touche l'ensemble des petites villes et bourgs d'Algérie. Il entrave l'installation durable de fonctionnaires, notamment ceux considérés comme de plus haute valeur

1 BEAUPRÉ Nicolas, *1914-1945. Les grandes guerres*, Paris, Belin, 2012, p. 263-282.

2 STOLER Ann Laura, *Au cœur de l'archive coloniale. Questions de méthode*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2019 [2009], 391 p.

3 CARU Vanessa, « Des ajustements de circonstance. L'État colonial, le mouvement nationaliste et les lois de contrôle des loyers (Bombay, 1918-1928) », *Le Mouvement social*, 242, 2013, p. 81-95, ici p. 89

4 DF-1919-SO-DNC, sé. du 3 juin 1919, p. 928 (Auguste Bories, élu de Mostaganem).

et ceux venant de métropole¹. L'essentiel des agents de l'État, femmes comme hommes, Européens comme « indigènes », sont concernés ; tous ne font toutefois pas l'objet de la même attention².

En janvier 1921, le receveur des Domaines de Bordj Ménaïel (à une soixantaine de kilomètres à l'est d'Alger, en lisière de la Kabylie) fait remonter avec inquiétude au préfet d'Alger que « certains fonctionnaires ont dû quitter la commune faute de logements et les autres sont journellement mis en demeure de subir de fortes hausses de loyers »³. Les constructions de logements n'ont pas plus repris qu'ailleurs. En parallèle, la population a beaucoup augmenté : les Européens ne sont pas plus nombreux entre les recensements de 1911 (744) et de 1921⁴ (746) ; en revanche, les « indigènes » sont 25 % plus nombreux⁵ (plus de 3 500 en 1921), en raison de l'accroissement naturel et d'un solde migratoire positif⁶. Selon le même fonctionnaire, les « indigènes » achètent de façon « intensive » les immeubles et les transforment en magasins ou cafés maures, ce qui provoque une pénurie de logements et « entrave l'essor et la prospérité du village »⁷. À Michelet (centre de la Kabylie, commune mixte du Djurdjura), c'est le porteur de contraintes « qui n'a pu rejoindre son poste faute de logement »⁸. La situation est analogue à Tablat, chef-lieu de la commune mixte éponyme (à une soixantaine de kilomètres au sud d'Alger). L'administrateur envisage d'y bâtir « deux ou trois HBM dont l'utilité est urgente [afin de] loger ses agents ou des fonctionnaires de la localité »⁹. La population européenne du bourg y est, elle aussi, stable entre 1911 et 1921, passant de 154 à 157 individus. Dans le même temps, la population indigène recensée augmente de 106 % (88 en 1911, 171 en 1921), contribuant probablement à la raréfaction des logements¹⁰.

1 Sur l'intérêt heuristique des cas-limites, voir HAMIDI Camille, « De quoi un cas est-il le cas ? Penser les cas limites », *Politix*, 100, 2012, p. 85-98, en particulier p. 94-98.

2 DF-1928-SO-DNC, sé. du 9 juin 1928, p. 607-613 (logements des infirmières visiteuses) ; DF-1931-SO-DNC, sé. du 12 décembre 1931, p. 733-744 et p. 810-825 (difficultés de logement de maints fonctionnaires, notamment les médecins de colonisation) ; DF-1932-SO-DNC, sé. du 5 octobre 1932, p. 84 (douaniers vivant à Lacroix dans des « baraques ») ; DF-1933-SO-DNC, sé. du 16 mai 1933, p. 390 et DF-1933-SO-DI-SA, sé. du 17 mai 1933, p. 132 (pas d'auxiliaires médicaux à Perrégaux en raison du manque de logement) ; *Rapport présenté par M. Jaillet au nom de la commission interdépartementale des grands travaux*, p. 68 (DF-1935-SO-AP-Annexes) ; 1927-SO-DC, sé. du 21 mai 1927, p. 444-445 (besoin de logements pour les médecins de colonisation) ; etc.

3 Lettre du receveur des Domaines de Bordj Ménaïel au directeur des Domaines d'Alger, 28 janvier 1921 (AWA, 5K-82).

4 L'accroissement naturel stagne aussi : 104 naissances et 106 décès d'Européens y sont enregistrés de 1911 à 1921 (mairie de B. Ménaïel, « État-civil – Mouvement de la population », 20 octobre 1922 (ANOM, 91-1G-27)).

5 *TGCA-1911* (2 838 « indigènes ») et *TGCA-1921* (3 547 « indigènes ») (population agglomérée au chef-lieu).

6 Maire de Bordj Ménaïel, « État-civil – Mouvement de la population », doc. cité.

7 Lettre du receveur des Domaines de B. Ménaïel au directeur des Domaines d'Alger, 28 janvier 1921, doc. cité.

8 Lettre de l'admi. de la commune mixte [CM] du Djurdjura [Léon Eugène Lèbre] au sous-préfet de Tizi Ouzou, 23 février 1921 (ANOM, 915-64).

9 Lettre de l'admi. de la CM de Tablat [Henri Georges] au préfet d'Alger, 1^{er} décembre 1920 (AWA, 5K-82).

10 En sus des *TGCA-1911 et TGCA-1921* (seule la population agglomérée au chef-lieu est ici considérée), voir les données synthétisées par l'administrateur de Tablat, « État-civil – Mouvement de la population », 25 octobre 1922 (ANOM, 91-1G-27).

De façon générale, Barthelet, auteur en 1921 du rapport sur la crise du logement précédemment évoqué conclut qu'une des vocations premières des offices publics (municipaux et départementaux) d'HBM à créer est de loger les employés des collectivités publiques¹. La discussion qui suit la présentation de ce rapport par le conseiller général Marcel Mourgues devant la commission départementale du conseil général (présidée par un élu et chargée de coordonner les affaires courantes avec le préfet²) algérois est empreinte d'une sourde inquiétude : « nos fonctionnaires, les services publics ne trouvent plus à se loger. Vous, poursuit le secrétaire général de l'assemblée en s'adressant à ses collègues, avez eu à vous occuper récemment de [Jacques] Lenoir, président du tribunal de Tizi Ouzou ; son successeur [Pierre Malo] ne peut pas arriver à se loger ; il en est de même pour le Trésor et on se demande si l'on ne sera pas obligé de transférer la Trésorerie à Dellys »³. La création d'un OMHBM est envisagée pour « assurer aux services publics le logement qui risque de leur faire défaut »⁴. Début 1922, la question de tels services à Tizi Ouzou est inscrite au programme de la session ordinaire des délégations financières⁵. Un an plus tard, le CPHBMPS d'Alger indique que bâtir des HBM rendrait, de façon générale, « un grand service aux employés des administrations qui ne peuvent habiter trop loin de leurs bureaux »⁶.

Au-delà des cas de Lenoir et Malo, les conditions de logement du personnel judiciaire à Tizi Ouzou semblent être précaire pendant plusieurs années⁷. Au début de 1928, Louis-Étienne Fulconis, procureur général près la cour d'appel d'Alger, répond au gouverneur général Bordes (1927-1930) lui demandant s'il est vrai que le procureur de la République à Tizi Ouzou est bien « locataire d'un de ses subordonnés »⁸. Le premier magistrat d'Algérie indique que le procureur en poste à Tizi Ouzou, André Robert, est en effet locataire depuis juillet 1924 d'Ahmed Hacene,

1 BARTHELET, *Crise du logement...*, *op. cit.*, p. 10. Les circulaires du 16 septembre 1918 du ministre du Travail et de la prévoyance sociale et celles des 19 avril 1919 et 16 avril 1920 du ministre de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale rappellent aux préfets d'initier des offices publics d'HBM (AWA, 5K-99).

2 Réglementée par la loi du 10 août 1871 (articles 69 à 88 ; www.legifrance.gouv.fr, consulté le 13 août 2020).

3 BARTHELET, *Crise du logement...*, *op. cit.*, p. 11 ; *Annuaire rétrospectif de la magistrature, XIX^e – XX^e siècle* [en ligne] (pour le nom du successeur de Lenoir). Mourgues est par ailleurs membre du CPHBMPS du dép. d'Alger (H. M., « La crise du logement », *L'ÉA*, 17 avril 1921, p. 2). Sur la rivalité entre Dellys et Tizi Ouzou, voir « Dellys, port de la région kabyle », *L'ÉA*, 3 août 1919, p. 2 et VISBECQ A. [Auguste Alphonse], *Dellys. Petite monographie locale*, Alger, L. Chaix fils & C^{ie}, 1926, p. 66.

4 Sé. du cons. mun. de Tizi Ouzou, 19 mars 1921 (citée dans la lettre du ministre de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale au gouverneur général, 18 mars 1922 (ANF, 19771106-32)).

5 DF-1922-SO-PS, p. 228-230 ; DF-1922-SO-DI-SK, sé. du 3 juin 1922, p. 36 (vœu de Belkacem Roumane) ; DF-1922-DI-SA, sé. du 12 juin 1922, p. 206 (vœu de Bouthiba el Hajj Ben Yamina).

6 Lettre du CPHBMPS du dép. d'Alger au gouverneur général, s.d. (citée lors de la sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran du 21 décembre 1923 (AWO, 8R-8422)).

7 Sur les difficultés du personnel judiciaire à trouver un logement, voir DF-1931-SO-DC, sé. du 27 novembre 1931, p. 289-290 et 295 ; DF-1931-SO-DNC, sé. des 27 novembre (p. 181) et 12 décembre 1931 (p. 738 (concernant les juges de paix et la vacance d'une quinzaine de postes de magistrats) et p. 741 (logement du président du tribunal civil de Tizi Ouzou)).

8 Lettre du procureur général près la cour d'appel d'Alger au gouverneur général, 31 janvier 1928 (AD66, 56J-60 ; « personnelle »). *Idem* pour la citation qui suit.

« interprète judiciaire, suivant conventions verbales. (...) Il s'est logé où il a pu dans cette ville où, comme partout ailleurs, sévit la crise des logements, et où la plus grande partie des immeubles appartient à des indigènes ».

Le gouverneur général s'indigne du fait qu'un procureur soit redevable à l'un de ses subordonnés, qui plus est « indigène ». Fulconis lui répond plus laconiquement. Ainsi, le gouverneur Bordes refuse le double renversement des hiérarchies, professionnelle et coloniale, qui s'opère dans ce rapport de location induit par la pénurie de logements. L'inquiétude du gouverneur s'inscrit dans le contexte de la « responsabilité morale »¹ des Européens et plus encore des fonctionnaires. Ces derniers se doivent d'assurer et de rehausser leur « dignité » et leur « prestige » de façon continue². Ces catégories sont notamment utilisées lorsque des délégués financiers demandent que les caïds soient mieux logés : « N'est-ce pas diminuer son prestige que d'astreindre un caïd à vivre la vie du fellah ? »³. Se loger chez l'un de ses administrés, ce qui est la norme bien plus que l'exception⁴, nuit à leur fonction en « portant atteinte à [leur] indépendance »⁵.

Outre cette préoccupation inhérente à toute relation d'autorité et particulièrement aiguë en situation coloniale, les trajectoires de Bordes et de Fulconis éclairent leurs propos opposés. En janvier 1928, le premier, quoique rompu à la vie politique de l'Algérie⁶, n'est gouverneur que depuis deux mois. Bordes situe sans doute mal cet Hacene, nom qui renvoie peut-être pour lui à un « indigène » quelconque. Fulconis, quant à lui, est né en Algérie ; il y a fait l'intégralité de sa carrière de magistrat avant d'être nommé en novembre 1926 procureur général auprès de la cour

1 HARDY Georges (directeur de l'École coloniale), « La préparation sociale des jeunes gens qui se destinent à la colonisation : fonctionnaires et colons », *Semaines sociales de France. Le problème social aux colonies* (compte rendu *in extenso* des cours et conférences), Lyon, Chronique sociale de France, 1931, p. 470 (cité par SAADA Emmanuelle, « Citoyens et sujets de l'Empire français. Les usages du droit en situation coloniale », *Genèses*, 53, 2003, p. 4-24, ici p. 4) ; sur cette session des Semaines sociales de France (à Mulhouse) voir AM Lyon, 131-II-77.

2 SAADA Emmanuelle, « Citoyens et sujets... », art. cité, p. 4-24, en particulier p. 21-23.

3 DF-1928-SO-AP, sé. du 22 juin 1928, p. 1029-1030 (Moulay Mustapha) et 1032-1033 (réponse du gouverneur général Viollette qui annonce un projet de « maison du caïd ») ; sur le logement des caïds, voir DF-1924-SO-DI-SA, sé. des 27 mai (p. 37-38 ; Ben Rahal) et 4 juin 1924 (p. 218-219 ; *idem*), DF-1928-SO-DI-SA, sé. des 7 (p. 72-73 ; Benchenane) et 13 juin 1928 (p. 182-183 ; Chérif Sisbane), DF-1934-SO-DI-SK, sé. du 7 juin 1934, p. 347-348 (Mohamed Ghlamallah), DF-1935-SO-DI-SA, sé. du 6 juin 1935, p. 137-141 (Abdelkader Smati et Sisbane ; René Foudil n'est pas d'accord avec leur demande, considérant les caïds convenablement logés), DF-1936-SO-DI-SA, sé. du 12 juin 1936, p. 405 (Ghlamallah ; réponse négative de l'administration dans DF-1937-SO-AP-Réponse aux vœux, p. 118).

4 HADJADJ Bachir, *Les Voleurs de rêves. Cent cinquante ans d'histoire d'une famille algérienne*, Paris, Albin Michel, 2007, p. 144 (témoignage d'un fils de caïd sur les logements de son père).

5 DF-1936-SE-DNC, sé. du 25 novembre 1936, p. 444 (Charles Lévy) et DF-1936-SE-AP, sé. du 26 novembre 1936, p. 367-368 (vœu de la comm. des finances dont le rapporteur est Marcel Duclos). Sur la « politique des caïds » des années 1930 aux années 1950, voir MACMASTER Neil, *War in the mountains. Peasant society and counterinsurgency in Algeria, 1919-1958*, Oxford, OUP, 2020, chapitres 3 et 4.

6 CANTIER Jacques, *Le gouverneur général Bordes et l'Algérie du Centenaire*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Jean Rives, 1990, 348 p. (postes en Algérie de 1912 à 1927).

d'appel d'Alger¹. Il connaît Ahmed Hacene au moins de réputation puisque celui-ci, entré dans l'administration en 1911, a mené « diverses missions de propagande durant la guerre »² ; il est en outre interprète judiciaire à Tizi Ouzou depuis au moins 1920³, délégué financier et conseiller municipal depuis 1925⁴. Le fait qu'il soit « très évolué »⁵ rassérène probablement Fulconis. En outre, René Fulconis, son frère cadet, secrétaire général du conseil général d'Alger est au fait de la crise du logement dans le département⁶. Ainsi, la trajectoire de Fulconis, ses connaissances et sa longue présence en Algérie lui font certainement relativiser la situation du procureur de Tizi Ouzou.

Cette correspondance est symptomatique de la tonalité que Bordes souhaite donner aux rapports hiérarchiques au sein de son administration et, plus largement, aux relations d'autorité existant entre travailleurs de grades différents et plus encore entre Européens et « indigènes », notamment lorsqu'un fonctionnaire supérieur est concerné. Ces relations sont observées dans leurs moindres détails et les normes qui les régissent ont pour socle principal le maintien des hiérarchies, jusque dans la sphère domestique et la relation entre propriétaire et locataire. Au-delà des déboires de ces fonctionnaires, le préfet d'Alger s'inquiète de la situation du peuplement européen de l'ensemble de l'arrondissement de Tizi Ouzou ; ses subalternes lui précisent la gravité de la situation⁷. Les Européens y sont particulièrement peu nombreux par rapport aux « indigènes » (Carte 2-1).

Les données du recensement de 1921 permettent au préfet de constater la diminution du nombre d'Européens dans cette circonscription (- 14 %) et, dans le même temps, la très légère hausse du nombre d'« indigènes » (+ 1 %) en dépit d'un exode de plus en plus massif de travailleurs vers la métropole⁸. Le préfet d'Alger en conclut que « l'influence française se trouve

1 Dossier de carrière de Louis Étienne Fulconis (ANF, BB-6(II)-875).

2 BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or...*, *op. cit.*, p. 155 (avec photographie).

3 « Dans les dép. – Dép. d'Alger – Tizi Ouzou », *L'ÉA*, 7 mars 1920, p. 3. Son dossier personnel d'interprète judiciaire n'est pas conservé dans le carton dédié des ANOM (GGA-3T-44).

4 « Les élections municipales – Indigènes », *L'ÉA*, 6 mai 1925, p. 5.

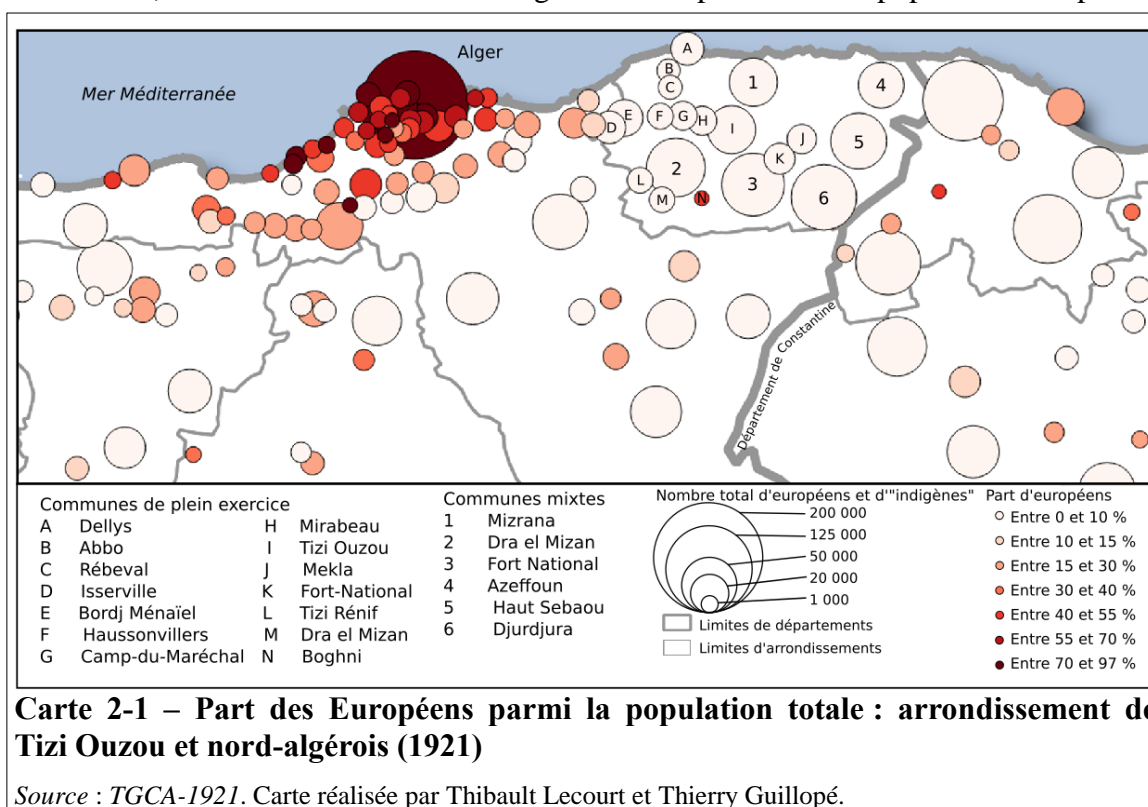
5 VIOLLETTE Maurice, *L'Algérie vivra-t-elle ? Notes d'un ancien gouverneur général*, Paris, Félix Alcan, 1931, p. 414 ; dans la même veine, voir « Dans la légion d'honneur », *La Kabylie française*, 21 septembre 1929, p. 1 ; voir enfin HACENE Ahmed, *Paroles algériennes / Kalimāt jazā'iriat*, Alger, Éditions du Croissant, 1929, 12 p.

6 ANOM, 1 RM 31 (n° 579) ; ANOM, 1 RM 45 (n° 45) ; « Avis de décès – Fulconis », *L'ÉA*, 19 décembre 1927, p. 7.

7 Lettre du préfet d'Alger au sous-préfet de Tizi Ouzou, 14 février 1921 et lettre du maire de Tizi Ouzou au sous-préfet de Tizi Ouzou, 26 mars 1921 (ANOM, 915-64).

8 La population « indigène » de l'arrondissement de Tizi Ouzou passe, selon les données indiquées par le préfet d'Alger, de 424 501 habitants (1911) à 428 504 (1921) (+ 0,9 %) alors que celle européenne passe, dans le même temps, de 9 331 à 7 992 (- 14,4 %) (lettre du préfet d'Alger au gouverneur général, s.d. [entre fin mars 1921 et mi-avril 1921] (ANOM, 915-64 ; il s'agit des données non-corrigées)). Les chiffres publiés en 1922 diffèrent quelque peu. Les « indigènes » recensés sont 423 277 en 1911 et 443 730 en 1921, soit une croissance de 4,8 % ; les Européens recensés sont, eux, 8 059 en 1911 et 8 056 en 1921, soit une quasi-stagnation (*TGCA-1911*, p. 56-57 et *TGCA-1921*, p. 52-53) ; BLANCHARD Emmanuel, *Histoire de l'immigration algérienne en France*, Paris, La Découverte, 2018, p. 29-38 et MEKKI Ali, *De la vallée de la Soummam à la vallée de la Durance. Un siècle d'émigration et d'immigration kabyles, 1915-2015*, Aix-en-Provence, PUP, 2017, 302 p.

grandement menacée » et qu'il est impératif de « maintenir le plus d'éléments français en Kabylie et [d'y] retenir ceux que la crise du logement oblige à quitter la région. Il serait donc nécessaire, dès maintenant, d'assurer les ressources en logement indispensables à la population européenne »¹.



Ce souci de l'habitat des Européens en Kabylie et du peuplement de cette région est, plus largement, à resituer dans la lutte contre le « spectre du « déclin démographique français »² : active depuis la fin du XIX^e siècle, elle est relancée après la guerre et exprimé de façon aiguë dans cette région de l'Algérie. La « crise du logement » est très importante au chef-lieu d'arrondissement, Tizi Ouzou. Au cours de la séance du conseil municipal du 19 mars 1921, le tout nouveau maire Arsène Weinmann

« fait ressortir que cette question présente ici un caractère alarmant, en ce qu'elle met en péril, non seulement l'avenir de la ville, mais l'œuvre même de l'influence française en Kabylie. Centre géographique de la Kabylie, Tizi Ouzou est entourée de 400 000 indigènes laborieux et économes³, dont beaucoup possèdent les ressources suffisantes pour acheter en ville, à n'importe quel prix, les maisons à vendre qu'ils habitent ensuite eux-mêmes avec leurs familles. Si l'on songe que la population de Tizi Ouzou ne compte que 1 200 Européens, dont beaucoup de fonctionnaires, on comprend l'importance extrême que prennent les

1 Lettre du préfet d'Alger au gouverneur général, s.d. [entre fin mars 1921 et le 13 avril 1921] (ANOM, 915-64).
 2 ZALC Claire, « 1927. Naturaliser », BOUCHERON Patrick (dir.), *Histoire mondiale de la France*, Paris, Seuil, 2017, p. 601-605, ici p. 602.
 3 Le maire fait probablement ici référence au nombre d'« indigènes » dans l'arrondissement de Tizi Ouzou (cf. *supra*, n. 8 p. 104). Un article de *La Kabylie française* l'indique peuplé de 436 496 habitants (« Dénombrement de la population du dép. d'Alger – Opérations du 6 mars 1921 », *La Kabylie française*, 7 mai 1921, p. 2).

menaces d'expulsion prochaine dont sont l'objet plusieurs services publics »¹.

À la différence des petits bourgs évoqués précédemment dans lesquels la population européenne stagne, celle de Tizi Ouzou décroît : elle passe de 1 268 individus recensés en 1911 à 1 175 en 1921² (– 7 %). Le solde naturel négatif entre 1911 et 1921³ (– 32) et un solde migratoire lui aussi négatif ont provoqué cette baisse. La population « indigène » est, elle, devenue presque égale à la population européenne, atteignant 1 027 individus recensés en 1921⁴ (+ 56 %). Tizi Ouzou comptait 10 « indigènes » pour 19 Européens en 1911 ; la proportion est de 10 pour 11 en 1921. Cette évolution est vécue au quotidien par le maire, les conseillers municipaux et le journal local, *La Kabylie française*, en rend compte (dirigé par Charles Collomb, défenseur intransigeant de la prééminence des Européens⁵). Plus généralement, cette crainte du changement dans le rapport démographique entre Européens et « indigènes » s'approfondit au cours des années 1920 et 1930 dans nombre de bourgs⁶. Le thème de la « dépopulation » européenne de l'Algérie trouve par ailleurs un écho régulier dans les revues métropolitaines⁷ et plus encore lors du Centenaire de la colonisation⁸ ou à la suite des publications de recensement⁹. Une inquiétude relative à la « déprise humaine »¹⁰ d'une région géographiquement et symboliquement équivalente (une moyenne montagne que les décideurs scrutent et réifient) comme le Massif central se manifeste au même moment en métropole. Dans une situation coloniale où les Européens n'oublient pas les insurrections « indigènes » passées¹¹, la racialisation continue des rapports sociaux transforme ce constat en frayeur. Au milieu des années 1920, le conseil municipal de

1 « Tizi Ouzou – Cons. mun., sé. du 19 mars 1921 », *La Kabylie française*, 2 avril 1921, p. 3. Weinmann a été élu le 11 février 1921, en remplacement de François Pitavy, démissionnaire (« La vie municipale – Élection du maire de Tizi Ouzou », *La Kabylie française*, 19 février 1921, p. 2).

2 *TGCA-1911*, p. 40 et *TGCA-1921*, p. 40 (sur 1 175 Européens, 1 092 sont français, soit 93 %).

3 Maire de Tizi Ouzou, « État-civil – Mouvement de la population », 20 octobre 1922 (ANOM, 91-1G-27).

4 *TGCA-1911*, p. 41 (658 « indigènes ») et *TGCA-1921*, p. 41.

5 MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée...*, *op. cit.*, p. 693 et 710.

6 MERLE Paul (administrateur adjoint détaché à Saint-Denis-du-Sig (Oranie)), *Contribution à l'étude de l'habitat indigène en Algérie*, s.l., Centre des hautes études d'administration musulmane [CHEAM], 20 décembre 1937, n. p. (ANF, 20000002-35 ; étude sur l'habitat à Bou Henni, à une cinquantaine de kilomètres au sud-ouest d'Oran ; le départ des Européens et la croissance des « musulmans » pourraient avoir des « conséquences redoutables pour l'avenir de la colonisation française »).

7 HAURY Paul (membre du Conseil supérieur de la Natalité), « L'Alliance Nationale et les pouvoirs publics », *Revue de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française [RANAPF]*, 193, 1928, p. 232-238, ici p. 237-238 (cet article est basé sur BARTHELET L., « Peuplement et natalité en Algérie et dans l'Afrique du Nord », *BSGAAN*, 112, 1927, p. 478-508 (signé du 30 juillet 1927 ; Barthelet est désigné comme « secrétaire général de la ligne des familles nombreuses françaises d'Algérie » (cf. notice biographique en annexe)).

8 LEFEBVRE-DIBON [Paul] (président de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française) « Impressions d'Algérie », *RANAPF*, 215, 1930, p. 161-167 ; BORIE L. [Pierre Jean Louis] (général), « Le XII^e Congrès de la Natalité. Constantine-Alger, 4-8 avril 1930 », *RANAPF*, 214, mai 1930, p. 137-142.

9 HAURY Paul, « La population de l'Algérie d'après le dernier recensement », *RANAPF*, 253, 1933, p. 239-243.

10 CORNU Pierre, *La forteresse du vide. Une histoire des hautes terres du Massif central entre déprise humaine et emprise symbolique (XIX^e – XX^e siècles)*, Thèse d'histoire sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université de Lyon 2, 2000, 3 vol., 865 + 189 p. ; BEAUPRÉ Nicolas, *1914-1945...*, *op. cit.*, p. 282.

11 BRANCHE Raphaëlle, *L'embuscade de Palestro. Algérie 1956*, Paris, La Découverte, 2018 [2010], p. 102-104 (sur la mémoire, dans cette commune de Kabylie, de l'insurrection d'« indigènes » en 1871).

Tizi Ouzou continue de s'alarmer de la « dépopulation » de la ville et considère que ses « ressources municipales sont insuffisantes pour créer un OMHBM »¹. Cette impossibilité financière de créer un office situe Tizi Ouzou dans la catégorie des villes modestes². Les élus municipaux soulignent en outre que les travailleurs européens sont trop démunis pour constituer une coopérative d'HBM (en vue de devenir locataires-acquéreurs) : ils ne peuvent réunir le capital nécessaire à sa fondation ni faire les apports minimaux nécessaires à la construction des maisons³.

Après avoir fait le constat d'une crise du logement aiguë dans l'arrondissement de Tizi Ouzou, le préfet d'Alger initie une enquête pour connaître, à l'échelle de chaque commune, l'habitat et la nature de son occupation⁴. Les autorités s'intéressent avant tout à l'appropriation (location, achat) d'habitations d'Européens par des « indigènes » et, *in fine*, à la fragilité voire au recul de la colonisation en Kabylie. Les communes les plus touchées sont celles d'Isserville et Tizi Ouzou⁵. Les données fournies par le maire du chef-lieu d'arrondissement permettent de mesurer le transfert de la propriété immobilière des Européens aux « indigènes »⁶. La propriété des logements par les « indigènes » a bondi de plus de 50 % voire de plus de 100 %. En février 1921, ils possèdent plus de la moitié des habitations de Tizi Ouzou. Cette proportion croissante ne peut que contribuer à alerter les autorités. Pis, une trentaine de locataires européens – et bien davantage d'individus s'il s'agit de familles – ont été mis à la porte de leur logement à la suite de son achat par des « indigènes ». Les vingt logements bâtis entre 1921 et l'été 1924 sont bien insuffisants pour résorber une crise qui dure, selon le maire, depuis le milieu de la guerre ; en 1924, il recense une trentaine de familles « mal logées ou sans logis »⁷. Tizi Ouzou s'inscrit donc,

1 Sé. du cons. mun. de Tizi Ouzou, 18 juillet 1924 (AWA, 5K-82 ; envoi à la préfecture d'Alger en réponse à la circulaire du 25 juin 1924 relative à l'éventuelle création d'un ODHBM pour l'Algérois) et « Cons. mun. – Compte rendu des sé. des 18 et 24 juillet 1924 », *La Kabylie française*, 26 juillet 1924, p. 1 (mention, en sus, d'un vœu relatif à la « dépopulation »). En 1922, le CPHBMPS du dép. d'Alger indiquait qu'un OMHBM est en voie de création à Tizi Ouzou (« Rapport sur les travaux du Comité pendant l'année 1921 », 8 février 1922 (ANA, IBA-HBM-058)). L'admi. de la CM de Tablat affirme lui aussi que les Européens du chef-lieu sont trop impécunieux (sé. de la comm. mun. de Tablat, 30 juillet 1924 (AWA, 5K-82)).

2 PINOL Jean-Luc, « Villes “riches”, villes “pauvres”. Les finances municipales de l'entre-deux-guerres », *Vingtième Siècle*, 64, 1999, p. 67-82 (villes de plus de 10 000 habitants) ; *Id.*, « Les finances des petites villes dans la France des années 1930 », *Cahiers d'histoire*, XLIII, 3-4, 1998 p. 603-627 (villes de moins de 10 000 habitants).

3 Sur ce point-là, voir le chapitre 3-I.1.

4 Lettre du préfet d'Alger au sous-préfet de Tizi Ouzou, 14 février 1921 et circulaire du sous-préfet de Tizi Ouzou, 16 février 1921 (ANOM, 915-64).

5 Réponse du maire d'Isserville (Émile Pélissié) au questionnaire du sous-préfet de Tizi Ouzou, 19 février 1921 (ANOM, 915-64). La commune de Bordj Ménéaël n'a pas répondu à la demande du sous-préfet (« Crise du logement – Renseignements demandés le 14 février 1921 », s.d. [février 1921] (ANOM, 915-64)).

6 Voir le détail dans l'annexe 2-2.

7 Réponse du maire de Tizi Ouzou (Auguste Weinmann) au questionnaire du préfet, 5 juillet 1924 (AWA, 5K-82). Il n'est pas précisé si les logements bâtis sont aux mains des « indigènes » ou des « Européens ».

au début des années 1920, dans une triple dynamique qui est tout à la fois celle de l'exode rural¹, celle de la décrue du peuplement colonial² et celle de la déposssession immobilière³.

Préfet, sous-préfet et élus municipaux font la part belle aux deux derniers processus (décrue du peuplement colonial et déposssession immobilière). Ils ne mobilisent guère, en ce début des années 1920, le vocabulaire ou les statistiques de l'émigration vers les villes. À Tizi Ouzou au début des années 1920, mobilité de la propriété immobilière urbaine et départ des Européens de la ville forment un seul et même problème. Les HBM sont pensées comme pouvant inverser ces tendances.

II.1.2. Faire barrage au communisme, au fascisme et aux « indigènes »

Les promoteurs de la construction d'HBM dans les diverses assemblées de la colonie et au sein des organismes HBM insistent beaucoup, notamment lorsque l'agitation communiste et ouvrière s'affirme avec vigueur à la fin de la guerre, sur la nécessité de soutenir l'accès à la petite propriété. Ce réformisme urbain et social est ainsi pensé, dans les années 1920, comme l'éteignoir des contestations européennes. Le 15 juin 1919, Émile Morinaud, principale figure de la vie politique constantinoise depuis plus de vingt ans (maire, délégué financier et ancien député), se récrie devant l'ensemble des délégués financiers : « Si nous rejetons la lutte des classes, si nous rejetons ce que j'appellerai le socialisme verbal, nous sommes pourtant partisans d'un socialisme pratique (...) Nous nous emploierons de plus en plus à la création de jardins ouvriers, d'HBM, au développement de tous les genres de coopératives (*Très bien ! Très bien !*) »⁴. Après octobre 1917 et plus encore après le retour à la paix en métropole, élus et notables d'Algérie⁵ et de métropole⁶

1 ROSENTAL Paul-André, *Les sentiers invisibles : espace, familles et migrations dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999, 255 p. ; GUSTIAUX Romain, « La loi Loucheur de 1928. Contexte, filiation et diversité des positionnements politiques autour du logement social dans les années 1920 », *Pour Mémoire*, 15, 2015, p. 162-177, ici p. 165 (lien entre exode rural et politiques de l'habitat).

2 AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, t. 2 : 1871-1954, Paris, PUF, 1979, p. 474-477 ; LEFEUVRE Daniel, « Les trois replis de l'Algérie française », JAUFFRET Jean-Charles (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Autrement, 2003, p. 56-72 (surtout sur les années 1945-1962).

3 L'architecte en chef du service des Bâtiments civils signale une même situation au Vietnam en juillet 1929 (cité par HERBELIN Caroline, « Des HBM au Viêt Nam. La question du logement social en situation coloniale », *Moussons. Recherches en sciences humaines sur l'Asie du Sud-Est*, 13/14, 2009 [en ligne], ici § 8 et n. 7).

4 DF-1919-SO-AP, sé. du 15 juin 1919, p. 437 ; voir aussi DF-1919-SO-DNC, sé. du 27 mai 1919, p. 595-596.

5 DF-1920-SO-DNC, sé. du 29 mai 1920, p. 463 (docteur Joseph Saliège, après des manifestations à Alger 8 jours plus tôt (KADDACHE Mahfoud, *La vie politique à Alger de 1919 à 1939*, Alger, ENAG, 2009 [1970], p. 99)) ; DF-1920-SO-DNC, sé. du 17 juin 1920, p. 1263 (Guastavino) ; DF-1922-SO-NC, sé. du 30 mai 1922, p. 293 (Saliège) ; BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 1, p. 462-472 (l'anticommunisme règne aux délég. financ.) ; DF-1929-SO-DNC, sé. du 29 mai 1929, p. 617 (César Boniface, qui a « poussé à la construction de petites maisons salubres » ; sur son élection à la mairie de Ménerville puis aux délég. financ., voir MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée...*, *op. cit.*, p. 188, p. 152-153 et « Les funérailles émouvantes », *L'ÉA*, 12 juin 1935, p. 1.

6 BERSTEIN Serge, BECKER Jean-Jacques *Histoire de l'anti-communisme en France*, t. 1 : 1917-1940, Paris, Olivier Orban, 1987, p. 29-88 ; BEAUPRÉ Nicolas, *1914-1945...*, *op. cit.*, p. 623-626 ; FROUARD Hélène, *Du coron au HLM. Patronat et logement social (1894-1953)*, Rennes, PUR, 2008, p. 43.

sont très diserts, notamment durant les périodes électorales ou de grève, en propos anticommunistes.

L'administration gubernatoriale inscrit elle aussi les HBM et l'accèsion à la petite propriété dans un objectif de « maintien de la paix sociale » et de « lutte contre le bolchevisme »¹. Ce dispositif urbain et social s'insère dans tout un ensemble de propositions de réformes vouées à assagir la société européenne d'Algérie, comme en métropole et dans d'autres villes européennes². Tous s'inscrivent, en ce début des années 1920, dans la continuité de leurs positions des années 1900-1910 et dans celle des premiers législateurs des HBM³. Ils se situent aussi sur le terrain de la lutte politique car, notamment à Alger, les années d'après-guerre sont, comme en métropole, riches de conflictualité sociale⁴. Celle-ci est à son apogée en 1920 avant de retomber⁵. En parallèle, « l'union des classes » souhaitée par les délégués financiers semblant advenir, ces élus ne font plus que de très rares allusions, après 1923, à la lutte des classes⁶. À l'échelon municipal, les expulsions locatives suscitent périodiquement des craintes d'élus socialistes ou radicaux de gauche : ils redoutent que la paix sociale ne s'en trouve fragilisée⁷.

Plusieurs dirigeants influents d'organismes HBM ont le même discours, là encore en phase avec leurs homologues de métropole⁸. L'inspecteur des chemins de fer au PLM Wilfrid Lagier est, dans la première moitié des années 1920, à la fois un ancien membre de l'Association fraternelle des chemins de fer, un fervent propagandiste en faveur de la création de sociétés coopératives de

-
- 1 Sé. du conseil de gouvernement, 8 avril 1921 (ANOM, GGA-3F-187-2 ; conseiller adjoint de gouvernement Sabatier) ; voir aussi le discours du gouverneur général Théodore Steeg lors de l'ouverture de la première sé. de la comm. cons. des HBM (« M. Steeg à la comm. des HBM », *L'ÉA*, 3 mai 1922, p. 2).
 - 2 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 1, p. 461 ; pour la métropole, voir MONIER Frédéric, « L'État face à la contestation communiste », BARUCH Marc-Olivier, DUCLERT Vincent (dir.), *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française, 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000, p. 417-428 ; SUSANNA Magri, « Housing », ROBERT Jean-Louis, WINTER Jay (dir.), *Capital Cities at War : Paris, London, Berlin, 1914-1919*, Cambridge, CUP, 1997, p. 374-417, ici p. 377, 388 et 412 (situation en Europe).
 - 3 DF-1913-SO-DNC, sé. du 2 juin 1913, p. 554 (É. Morinaud). Propos analogue par un des principaux législateurs des HBM dans Alexandre Ribot, « La crise du logement », *La Réforme sociale*, p. 5-39, ici p. 21. Voir GUERRAND Roger-Henri, *Les origines du logement social en France*, Paris, Éditions ouvrières, 1966, p. 291 ; FAURE Alain, « “Les couches nouvelles de la propriété”. Un peuple parisien à la conquête du bon logis à la veille de la Grande Guerre », *Le Mouvement social*, 182, 1998, p. 53-78, en particulier p. 54-56 ; VOLDMAN Danièle, *Locataires et propriétaires. Une histoire française*, Paris, Payot, 2016, p. 135-136.
 - 4 MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée...*, *op. cit.*, p. 690-709 ; KADDACHE Mahfoud, *La vie politique à Alger...*, *op. cit.*, p. 89-102. Pour la situation en métropole, voir MONIER Frédéric, *Les années 20...*, *op. cit.*, p. 63-76.
 - 5 Pour la métropole, voir WILLARD Claude, TARTAKOWSKY Danielle, *Des lendemains qui chantent ? La France des Années folles et du Front populaire*, Paris, Messidor / Éditions sociales, 1986, 270 p.
 - 6 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 1, p. 436 (sur les désirs d'« union des classes » aux délg. financ.) et 461 (sur le calme dans les rapports de classe après 1923).
 - 7 Sé. du cons. mun. d'Alger, 9 mars 1923 et 9 novembre 1928 (respectivement dans *A-BMOVA*, 20 avril 1923, p. 70 (vœu d'Alphonse Raffi) et 5-20 février 1929, p. 327 (vœu d'Adolphe Cayron)) ; lien entre mal-logement et communisme établi dans *L'Effort algérien*, hebdomadaire catholique proche des conseillers municipaux Louis Pasquier-Bronde ou Georges Minguès (« Logement et communisme », *L'Effort algérien*, 26 mai 1928, p. 1)
 - 8 PÉTREQUIN Daniel, « Les deux “sources” de la coopération d'habitation », *La Revue de l'économie sociale*, 13, 1988, p. 106-108 ; VIGNA Xavier, *Histoire des ouvriers en France au XX^e siècle*, Paris, Perrin, 2012, p. 80 et 90-93.

consommation et de construction, le fondateur et président du Foyer des cheminots PLM et l'un des membres du conseil d'administration de l'OMHBM de la ville d'Alger ainsi que du CPHBMPS du département d'Alger. Il est aussi l'une des figures de la SFIO d'Alger. Lorsque le doctorant et socialiste Alexandre Juving lui demande ce qui a motivé, en 1895, la fondation de la Société coopérative de consommation des chemins de fer algériens, il lui indique que c'était afin de « combattre les syndicats comme ces derniers combattaient à l'époque la coopération. Son origine fut nettement anti-socialiste »¹. Lorsqu'il fonde en février 1923 la coopérative de production l'Avenir du bâtiment d'Alger (ou « Guilde du bâtiment ») il compte bien « réaliser l'accession du prolétariat au capitalisme » en faisant en sorte que les ouvriers deviennent de petits patrons². À Bône, l'influent président du Patrimoine coopératif bônois et ancien socialiste Albert Baylet ne dit pas autre chose lorsqu'il estime en 1929 que c'est en vivant côte à côte dans des logements HBM de diverses catégories que les différentes classes sociales « apprennent à s'estimer, à connaître la véritable fraternité »³.

En plus de ces ambitions proprement politiques et sociales, les HBM sont chargées de desseins plus spécifiquement coloniaux : elles sont pensées, notamment à compter de la fin des années 1920, comme pouvant contribuer à l'installation pérenne d'Européens en Algérie, qu'ils soient français – notamment de métropole – ou non. Peu de discours ou de textes en témoignent à l'échelon étatique ou gubernatorial. On ne repère guère qu'en 1922-1923, à la fin des années 1920 puis en 1935 des vellétés de soutiens aux petits colons en les faisant bénéficier des dispositifs d'HBM mais de telles démarches ne semble pas aboutir⁴. Hors des instances étatiques, en revanche, plusieurs acteurs-clefs du mouvement HBM ont pensé la construction de logements aidés par l'État comme un soutien au peuplement français de l'Algérie. L'étude des positions de Paul Genon et d'Albert Baylet, influents présidents d'organismes et de fédérations d'HBM, permet de mieux comprendre ce qui anime une large partie des promoteurs de l'habitat à bon marché en Algérie. Ils articulent tous deux construction d'HBM et colonisation, que ce soit de façon

1 Propos rapportés par Alexandre Juving dans *Le socialisme...*, *op. cit.*, p. 170.

2 JUVING Alexandre, *Le socialisme...*, *op. cit.*, p. 178-183. Les occurrences de ce genre peuvent être multipliées : voir par exemple la lettre de Jacques Guieu (président du « Comité de défense des intérêts de Sidi Mabrouk ») à Eugène Vallet (délégué financier), 17 mai 1927 (ANOM, GGA-30L-39).

3 AG du Pat. coop. bôn., 24 mars 1929, p.18 (CDC, 070195-0031-c. 3040).

4 DF-1922-SO-DC, sé. du 30 mai 1922, p. 332 (le commissaire du gouvernement général Ch. Brunel indique que le service spécial de colonisation étudie des projets d'« HBM pour les ouvriers agricoles et petits cultivateurs, petites industries rurales et industries annexes de la ferme ») ; ABEILHÉ Abel, *Rapport général fait au nom de la Commission des finances chargée d'examiner le projet de budget pour l'exercice 1924*, p. 18 ; *ESGA-1934*, p. 8-9 ; lettre du directeur de l'Agriculture, du commerce et de la colonisation au ministre du Travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale, 2 juin 1928 (ANF, 19771106-20 ; sur les projets de statuts de la société d'intérêt collectif agricole d'HBM d'El Affroun) ; lettre du gouverneur général (Carde) au préfet de Constantine, 17 avril 1935 (AWC, CPE-679) ; circulaire du préfet d'Alger, 10 mai 1935 (ANOM, 912-106) ; sur le manque d'hygiène des maisons de colons, voir DF-1921-SO-DNC, sé. du 1^{er} juin 1921, p. 648-649 (Lévy) et DF-1922-Réponse aux vœux, p. 61 ; voir aussi DF-1934-SO-AP, sé. du 5 mai 1934, p. 279 (discours du gouverneur général).

rhétorique en vue de l'obtention de financements ou en affirmant inscrire ces constructions dans un objectif d'apaisement des tensions intra-européennes. Paul Genon est élu municipal de Constantine et président du Patrimoine coopératif de la ville, lorsqu'il défend en 1922 devant l'assemblée communale une importante demande de subvention. Celle-ci doit permettre de réaliser des travaux d'aménagement d'un quartier d'HBM. Outre le règlement de la « crise du logement », il indique vouloir

« aider la commune de Constantine dans la réalisation d'une œuvre éminemment sociale : celle des HBM. En Algérie, cette institution est également une œuvre de colonisation, puisqu'elle fixe dans la colonie de nombreux travailleurs qui, ainsi que leur descendance, sont attachés à notre sol par la possession du toit familial »¹.

Pour sa part, Albert Baylet explique en 1930 – au moment de convaincre la Caisse des dépôts de lui octroyer un prêt – qu'« il est indispensable de fixer, dans cette ville favorisée [Bône], les familles venues de France ou naturalisées »². Après près d'une dizaine d'années d'échanges avec la Caisse, c'est la première fois qu'il s'exprime ainsi, insistant sur la qualité de métropolitain des uns ou celle de néo-français des autres. Par souci de rapidité administrative, il demandait même en 1922 de « rayer de la demande d'emprunt [des Italiens] s'ils doivent être une cause de retard dans la réalisation du prêt » souhaité³. À la fin des années 1920, le bougiote Joseph Galle, président des délégations financières, parle de faire venir en Algérie « des étrangers sélectionnés » puisqu'il ne vient « guère plus de familles de France »⁴. Les catégories d'origine prennent parfois le pas sur celle de travailleur qu'évoquait quelques années auparavant Genon ; plus largement, la thématique de la stabilisation de la main-d'œuvre, si présente en métropole ou concernant, en Algérie, les colonisés, n'est guère mobilisée pour ce qui concerne les Européens⁵. À la même époque, Baylet définit les coopératives HBM comme les « organismes par excellence de l'éducation du citoyen »⁶.

1 Sé. du cons. mun. de Constantine, 12 juillet 1922 (AWC, CPE-227) ; voir aussi DF-1910-SO, sé. du 2 juin 1910, p. 889 (A. Bories, qui se dit influencé par Genon), *La Dépêche de Constantine*, 2 avril 1920 (citée par BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, op. cit., t. 1, p. 460 ; il n'indique pas qui tient cette position) et la lettre de Jacob Soussan au Grand chancelier de la légion d'honneur, 7 avril 1937 (ANF, 19800035-259-34521).

2 Albert Baylet (président), « HBM – 6^e prog. – Note sur le fonctionnement de la société », s.d. [1930], p. 2 (CDC, 070195-0031-c. 3040).

3 Albert Baylet (président), « 2^e emprunt avec affectation hypothécaire de 1^{er} rang au profit de l'État », 26 juin 1922 (CDC, 070195-0031-c. 654). En vertu d'un accord de réciprocité avec l'Italie du 30 septembre 1919, il est possible pour les Italiens de bénéficier des dispositifs d'HBM (Hudelo, « Rapport à l'attention du gouverneur général », s.d. [envoi du 8 septembre 1932], 48 p., ici p. 43 (ANA, IBA-HBM-060) ; voir aussi la lettre du préfet de Constantine au président de la SCI de Constantine, 15 novembre 1932 (AWC, CPE-680)).

4 DF-1929-SO-AP, sé. du 21 mars 1929, p. 389-390 (discours inaugural).

5 Concernant le lien entre politique de l'habitat et fixation de la main-d'œuvre algérienne, voir *infra* III.

6 AG du Pat. coop. bôn., 30 mars 1930, p. 7 (CDC, 070195-0031-c. 3040). Dans une veine d'orthopraxie, le secrétaire général de la Société française des HBM estime que les HBM peuvent corriger, chez les Italiens et les Espagnols, des « coutumes en matière d'habitation [qui] laissent à désirer » (L. Ferrand, « L'habitation à bon marché en Algérie », art. cité, p. 225).

A-t-il cette position car plusieurs des administrateurs du Patrimoine coopératif bônois sont, au début des années 1930, naturalisés¹ (De Palo, Bianchi et Garguillo) ?

Il convient d'éprouver les propos d'Albert Baylet à l'aune des parcours des postulants du programme d'HBM qu'il communique à la Caisse. Si l'objectif proclamé de cet influent président d'organisme d'HBM est de fixer métropolitains et étrangers naturalisés, il ne s'y tient guère : parmi les 32 postulants du programme pour lequel il demande un prêt à la CDC en 1930, 17 sont natifs d'Algérie (presque tous sont de Bône ou alentours), 6 sont nés en métropole (quoique 4 soient dans le Constantinois depuis plusieurs années), 1 est italien, 1 autre est espagnol². Les familles venues de France ou naturalisées que Baylet souhaite fixer à Bône ne sont donc guère celles qui, au début des années 1930, bénéficient d'une HBM. L'explication principale semble être que très peu de chefs de famille appartenant à ces catégories-là ont demandé un prêt à la Caisse par le biais du Patrimoine coopératif bônois, contrairement aux anciens Bônois.

Dans son argumentation auprès de l'institution créancière métropolitaine, Baylet assigne donc aux coopératives HBM une mission qu'elles ne semblent guère en mesure d'atteindre. L'« éducation du citoyen » par la conquête de la petite propriété privée moderne³, censée approfondir la francisation d'individus récemment naturalisés, ne s'adresse ici qu'à des Français de naissance et à de rares naturalisés de longue date, comme en métropole⁴. De même, l'objectif de fixer des familles récemment venues de métropole n'est aucunement rempli : la totalité des postulants sont déjà en Algérie depuis de nombreuses années.

En sus des objectifs de fixation des populations européennes en Algérie, les HBM doivent parer une autre peur qui s'accroît chez les citadins, notamment après les triomphales fêtes du Centenaire de la colonisation. Les urbains étaient jusqu'alors plus sereins que les colons isolés ou ceux des petits centres qui pouvaient éventuellement ressentir une certaine crainte vis-à-vis de leurs voisins « indigènes »⁵. Ainsi, en opposition à une récente et rude enquête d'un contrôleur du

1 « Composition du CA du Pat. coop. bôn. », s.d. [envoyé à la CDC avec un dossier en date de juillet-août 1930] (CDC, 110384-0010-c. 35014) ; ANOM, 3 RM 43 (n° 178) ; ANOM, ECA-RM-Philippeville-1888 (mariage de Charles dit Catardo Garguillo et Jeanne Eugénie Keller, « italien et française ») et ANOM, 3 RM 46 (n° 846) ; ANOM, 3 RM 76 (n° 271). L'architecte Socrate Alfano, membre du CA du Pat. coop. bôn. de 1922 à 1924 est aussi un Italien naturalisé (AG du Pat. coop. bôn., 19 mars 1922 et « Liste des membre du CA », 18 septembre 1924 (CDC, 070195-0031-c. 1165) ; ANOM, 3 RM 81 (n° 1324) ; « Listes électorale – Bône », 1919 et 1931 (partiellement saisies par Hugo Vermeren en un fichier qu'il m'a aimablement communiqué).

2 Pour la reconstitution du parcours de ces individus, voir l'annexe 2-3.

3 Sur le couple propriété-citoyenneté, la bibliographie est foisonnante ; synthèse problématisée essentielle dans VOLDMAN Danièle, *Locataires et propriétaires...*, *op. cit.*, p. 42-70, à compléter par BLAUFARB Rafe, *L'invention de la propriété privée. Une autre histoire de la Révolution*, Seyssel, Champ Vallon, 2019 [2016], 345 p.

4 BLANC-CHALÉARD Marie-Claude, « Les immigrés et le logement en France depuis le XIX^e siècle. Une histoire paradoxale », *Hommes et migrations*, 1264, 2006, p. 20-34, ici p. 22 ; FROUARD Hélène, *Du coron au HLM...*, *op. cit.*, p. 81.

5 PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945. Une subversion française dans l'Algérie coloniale*, Constantine, Média-Plus, 2009, p. 66-73.

ministère de la Santé publique sur les institutions d’HBM de la colonie, une brochure pose fin 1932 une question rhétorique : l’Algérie « restera-t-elle française ? ». La référence à *L’Algérie vivra-t-elle ?* (1931), essai très diffusé de l’ancien gouverneur général Maurice Viollette (1925-1927), est évidente¹. Les auteurs de ce texte voulant s’insérer dans les débats de ce début des années 1930 sont Albert Baylet et Charles Fourier, deux figures des coopératives HBM d’alors². Ils répondent à leur propre question avec emphase : « Oui, par l’école et le logement populaire ». La vocation de l’enseignement est, selon ces deux Constantinois, d’apprendre à penser et à agir en français.

La mission des institutions d’HBM est selon eux de « fix[er] au sol ces races errantes que l’école vient de conquérir »³. Le logement est ici dit « populaire » plutôt qu’« ouvrier », « social » ou « à bon marché » afin d’insister sur la dimension nationale, inclusive et non-confliktuelle de la politique d’HBM ; c’est aussi un terme de plus en plus utilisé dans la sphère politique radicale et socialiste, dont Albert Baylet est plutôt proche⁴. Placées à « la première place des œuvres sociales en Algérie pour le développement de la natalité [et] le bien-être général », les HBM se voient parées de toutes les vertus. Elles permettraient « la lutte contre les éclats nationalistes d’étrangers formant des faisceaux récents sur lesquels il est prudent de fixer l’attention ». L’expression de « races errantes » précédemment utilisée englobe donc avant tout les Italiens ayant migré en Algérie et plus encore leurs descendants naturalisés et leurs enfants. Ceux-ci sont nombreux dans l’est algérien, notamment à Bône et, dans une moindre mesure, à Constantine ; une partie d’entre eux se rapproche au début des années 1930 des groupes fascistes⁵.

-
- 1 Sur les circulations de cet ouvrage de l’été 1931, voir François Beuscher, « L’Algérie vivra », *L’ÉA*, 30 août, 4 et 9 septembre 1931, p. 1 ; Jules Cazenave, « Les inquiétudes de M. Maurice Viollette », *DA*, 3 août 1931, p. 1 ; Étienne Antonelli, « L’Algérie, vivra-t-elle ? », *Annales coloniales*, 13 août 1931, p. 1 ; ROUANET Jules, *L’Algérie vivra. Réponse aux « Notes d’un ancien Gouverneur général »*, Alger, Société d’impr. de presse algérienne, 1931, 32 p.
 - 2 Fédération des organismes d’HBM du dép. de Constantine, *Considérations présentées sur le Rapport de la Commission Hudelo*, Constantine, Impr. Lefert Frères, s.d. [fin 1932-1933], p. 4 (ANA, IBA-HBM-060). *Idem* pour les citations suivantes. Charles Fourier est présenté comme « secrétaire général du Foyer constantinois de l’Ancien combattant » et Albert Baylet comme « membre du CPHBMPS du dép. de Constantine, membre de la comm. consultative des HBM et vice-président de la Fédération nationale des comités d’HBM ». Envoi de cette brochure aux membres des délég. financ. (AGE du Pat. coop. bôn., 25 mars 1934, p. 14 (ANA, IBA-HBM-013)).
 - 3 *Considérations présentées...*, *op. cit.* p. 4 ; voir par ailleurs ROSENTAL Paul-André, « Migrations, souveraineté, droits sociaux. Protéger et expulser les étrangers en Europe du XIX^e siècle à nos jours », *Annales*, 66-2, 2011-2, p. 335-373, en particulier p. 341 et 357-359.
 - 4 Sur l’usage et la labilité du terme « populaire », voir BOURDIEU Pierre, « Vous avez dit “populaire” ? », *ARSS*, 46, 1983, p. 98-105 et, plus largement, MAYAFFRE Damon, *Le Poids des mots. Le discours de gauche et de droite dans l’entre-deux-guerres. Maurice Thorez, Léon Blum, Pierre-Étienne Flandin et André Tardieu (1928-1939)*, Paris, Honoré Champion, 2000, p. 407-428 et 456-481.
 - 5 VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône. Migrations méditerranéennes et colonisation de peuplement en Algérie (1865-1940)*, Thèse d’histoire sous la direction de Marie-Claude Blanc-Chaléard, Université Paris-Ouest Nanterre La Défense, 2015, p. 506-570, en particulier p. 521-524 (construction d’une *Casa degli Italiani*, achevée en février 1933 ; voir aussi « L’inauguration à Bône de la “Casa degli italiani” », *L’Af. Nord ill.*, 25 février 1933, p. 3). Cette *Casa*, bâtie boulevard Narbonne, est à l’entrée du quartier de Beauséjour, presque intégralement bâti de HBM par le Pat. coop. bôn. Pour des cartographies historiques des Italiens dans le Constantinois et des naturalisés d’origine italienne dans le même dép. voir VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône...*, *op. cit.*, p. 65, 67, 439 et 475.

En 1932, la proposition de Baylet et Fourier, tout à la fois urbaine et sociale, s'inscrit dans deux temporalités politiques. La première remonte à la fin du XIX^e siècle et les anathèmes envers le « péril étranger » qu'aurait créé, aux dires de ses très hétéroclites détracteurs, la loi de naturalisation de 1889¹. Le « parti français », bien implanté à Bône et à Constantine, maniait alors une rhétorique renvoyant au destin de la colonie, lui-même en prise avec des craintes d'autonomisme des immigrants et de leurs descendants². La seconde prend corps au début des années 1920, dans le sillage de la prise du pouvoir par les fascistes en Italie³. Ces propositions sociales à l'égard des Européens sont alors à rebours de l'esprit dominant : c'est en effet précisément à partir de 1932, en Algérie comme en métropole, que s'imposent plus que jamais des discours xénophobes, attaquant notamment la main-d'œuvre étrangère au nom de la protection des travailleurs français, qu'ils soient citoyens ou « indigènes »⁴. La proposition de Baylet et Fourier semble être restée sans lendemain et circonscrite à une réponse au contrôleur des HBM du ministère de la Santé publique, sans doute car la menace fasciste en Algérie est restée mesurée⁵. Elle n'en révèle pas moins les imbrications, dans l'Algérie de l'entre-deux-guerres, des notions d'intégration urbaine, de citoyenneté et de renforcement de la colonisation.

Dans la deuxième moitié années 1930, l'acuité croissante de la « question indigène » réoriente les missions assignées aux HBM⁶. Celles-ci se déploient de moins en moins dans un champ de luttes politiques et urbaines européennes et de plus en plus dans un espace clivé par les tensions coloniales. Baylet continue de lier « race » européenne et son renforcement, politiques de logements sociaux et devenir de l'Algérie française. Plus alarmiste, il expose ainsi lors d'un congrès national des sociétés HBM qui se tient à Lille les 10 et 11 juillet 1936 : les « compatriotes qui nous abandonnent sont remplacés par un flot d'immigrants étrangers et, dans le creuset où se forme la race algérienne, les gouttes de sang français deviennent de plus en plus rares. Ne sent-on pas le frémissement arabe ? »⁷. Quelques années plus tôt, Edmond Du Vivier du Streel, ancien

1 Sur ce « péril étranger », voir VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône...*, *op. cit.*, p. 172-173 et p. 374-379.

2 VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône...*, *op. cit.*, p. 374 ; GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France...*, *op. cit.*, p. 23.

3 VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône...*, *op. cit.*, p. 506-570, notamment p. 515-520 (premiers *fasci* à Bône).

4 ZALC Claire, « La République est assimilatrice », FONTAINE Marion, MONIER Frédéric, PROCHASSON Christophe (dir.), *Une contre-histoire de la III^e République*, Paris, La Découverte, 2013, p. 163-175, ici p. 164 ; AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine...*, *op. cit.*, t. 2, p. 413 ; VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône...*, *op. cit.*, 427-432, en particulier p. 429.

5 TROMBELLO Jérôme, *Les Italiens en Algérie. Une peur française (1880-1942)*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Jean-Louis Triaud, Université de Provence, 2002, p. 40-68.

6 Sur la « question indigène » dans les années 1920 et 1930, voir MARYNOWER Claire, *L'Algérie à gauche. 1900-1962*, Paris, PUF, 2018, p. 160-168 ; voir aussi, pour une étude plus détaillée, MARYNOWER Claire, *Être socialiste dans l'Algérie coloniale. Pratiques, cultures et identités d'un milieu partisan dans le département d'Oran, 1919-1939*, Thèse d'histoire sous la direction de Marc Lazar, IEP de Paris, 2013, p. 199-268 (années 1920), 437-500 (première moitié des années 1930) et 760-762 (1936).

7 BAYLET Albert, « Nécessité de construire des HBM algériennes », *Notre Maison*, 119-120, août-sept. 1936, p. 8-10, ici p. 10.

directeur des Congrès de l'exposition coloniale de 1931 à Vincennes, arguait depuis la métropole qu'il

« est souhaitable que le nombre [d'Européens] aille, sans cesse, en croissant, car ils constituent la meilleure sauvegarde de la souveraineté européenne. (...) Cet accroissement seul permettra de tenir tête aux tendances nationalistes des populations indigènes qu'une propagande bolcheviste ou autre s'efforce de surexciter et de développer. Tout l'effort des urbanistes doit donc tendre à *favoriser l'immigration européenne* dans les colonies et à *procurer, à cet effet, le maximum d'avantages aux citoyens de race blanches* dans les cités qu'ils organisent. (...) Tout doit concourir à assurer le bien-être européen et à attirer les immigrants »¹.

À Bône, les « étrangers européens » (ou « non musulmans ») sont en effet proportionnellement plus nombreux au sein de la population bônoise européenne au tout début des années 1930 qu'ils ne l'étaient au milieu de la décennie précédente². Toutefois, contrairement aux impressions et dires de Baylet, la population française « d'origine métropolitaine » augmente de 30 % de 1931 à 1936, soit dans une proportion identique à celle « d'origine coloniale » et légèrement plus que les proportions d'Européens naturalisés (+ 29 %) ; les étrangers sont, eux, 12 % moins nombreux entre ces mêmes dates³. Ainsi, plus que le reflet d'une réalité démographique, la position de Baylet témoigne surtout de sa représentation du corps social : il perçoit celui-ci comme un ensemble de citoyens et citoyens éclatés en divers segments (Français d'Algérie, métropolitains, Italo-bônois et Malto-bônois supposés peu francisés).

S'inscrivant dans le sillage d'une position presque aussi ancienne que la colonisation, Baylet estime qu'il faut accroître l'amalgame des populations européennes afin de faire bloc face à la démographie « indigène » dont l'importante progression n'échappe désormais plus à personne⁴. Les colonisés restent minoritaires à Bône dans les années 1930 ; ils y sont cependant proportionnellement de plus en plus nombreux (Tableau 2-1). Leur croissance atteint son paroxysme entre 1926 et 1931, soit les années précédant les remarques de Baylet et Fourier.

1 DU VIVIER DE STREEL E. [Edmond], « Introduction », DU VIVIER DE STREEL Edmond, PROST Henri, ROYER Jean, *L'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux* (Communications & rapports du congrès international de l'urbanisme aux colonies & dans les pays de latitude intertropicale), t. 1, La Charité-sur-Loire, Delayance, 1932, p. 9-13, ici p. 12. C'est l'auteur qui souligne.

2 Ce sont les deux catégories des recensements, l'une utilisée jusqu'en 1926, l'autre à partir de 1931. Les étrangers recensés à Bône sont 6 310 en 1921 (dont 70 % d'Italiens), 5 600 en 1926 (dont 69 % d'Italiens), 7 393 en 1931 (dont 58 % d'Italiens) et 6 506 en 1936 (dont 58 % d'Italiens). Les étrangers européens représentent en 1921, 1926, 1931 et 1936 respectivement 29 %, 18 %, 25 % et 17 % du total de la population européenne (citoyens français et étrangers) recensée de Bône. Ces chiffres et les proportions calculées sont issues des données disponibles dans *TGCA-1921*, p. 130 ; *TGCA-1926*, p. 134 ; *TGCA-1931*, p. 169 ; *TGCA-1936*, p. 175. *Idem* concernant la population « d'origine métropolitaine » qui suit.

3 La catégorie « Français d'origine métropolitaine » n'existe pas dans les recensements de 1921 et 1926, amalgamant en « Français d'origine » ceux nés en métropole et ceux nés en Algérie ; c'est pour cela que nous proposons ici des données fondées sur les recensements de 1931 et 1936. Entre 1926 et 1931 la population d'étrangers européens s'était accrue de 32 %.

4 Sur les discours relatifs à une « fusion des races » européennes en Algérie et les relations entre Européens au XIX^e siècle, voir BRUNET Guy, « Naissance d'une population européenne. Migration et nuptialité dans l'Algérie coloniale à la fin du Second Empire », *Popolazione e Storia*, 13-2, 2012, p. 67-89.

De façon générale, le sentiment que les « indigènes » constituent une force politique, sociale et urbaine unifiée – alors même qu’ils sont eux-mêmes dispersés et s’opposent entre eux – face à laquelle il faut se rassembler s’accroît chez les Européens à compter des manifestations « indigènes » de 1933-1934 et plus encore du Front populaire et du Congrès musulman¹. En parallèle des luttes sociales s’inscrivant sous la bannière du premier, la réunion des efforts des principales organisations dites « musulmanes » se fait au nom du second².

Date du recensement	« indigènes »		Européens		Nombre d'« indigènes » pour cent Européens
	Population recensée	Croissance intercensitaire	Population recensée	Croissance intercensitaire	
6 mars 1921	13 681	/	28 096	/	49
7 mars 1926	17 505	28 %	31 065	10,6 %	56
8 mars 1931	28 519	62,9 %	37 134	19,5 %	77
8 mars 1936	38 348	34,5 %	44 972	21,1 %	85

Les pourcentages sont arrondis au dixième. Le nombre d'« indigènes » pour cent Européens est arrondi à l'unité. Les discours de Baylet et de Du Vivier du Streel mis en regard de ces statistiques étant centrés sur les Européens, seuls ces derniers sont ici considérés. Les données de recensement étant changeantes, nous avons procédé ainsi :

* En 1921 et en 1926, les catégories « indigènes » et « Européens » correspondent aux mêmes catégories de recensement.

* En 1931 et 1936, nous additionnons

- dans la catégorie « indigènes » les données concernant les populations d'« indigènes musulmans naturalisés français » (0,34 % du total des « indigènes » en 1931 et 0,32 % en 1936), « d'indigènes musulmans sujets français » (96,7 % du total des « indigènes » en 1931 et 98,3 % en 1936) et d'« étrangers musulmans » (3 % des « indigènes » en 1931 et 1,4 % en 1936).
- dans la catégorie « Européens » les données concernant les populations de « Français d'origine » (37,8 % en 1931 et 40,5 % en 1936), d'« étrangers naturalisés français » (42,3 % en 1931 et 45 % en 1936) et d'« étrangers non-musulmans » (19,9 % en 1931 et 14,5 % en 1936).

Sources : TGCA-1921 (p. 130-131), TGCA-1926 (p. 134-135), RSCA-1931 (p. 168-169) et RSCA-1936 (p. 174-175).

Tableau 2-1 – La croissance démographique des « indigènes » et des Européens et leurs évolutions relatives à Bône (1921-1936)

Baylet poursuit dans le même sens en juin 1938 lorsqu’il s’exprime devant le congrès des sociétés coopératives. Il estime plus que jamais nécessaire de fixer dans la colonie

« les immigrants européens (...) venant se fondre dans le creuset français pour former une France nouvelle et jeune contrebalançant le nombre de la population indigène encore plus prolifique (...) Le meilleur moyen de fixer les immigrants venus de la Métropole ou des pays latins voisins est de leur faciliter l'accès de la petite propriété dans les campagnes et dans les villes. Aux raisons d'humanité, de justice et de paix sociales invoquées en France, s'ajoute ici une idée impériale commandant d'accroître encore l'élément européen pour assurer la prépondérance de l'esprit français et conserver l'Algérie à notre patrie (...) Pour l'avenir de la race française, [le] développement [du peuplement français] est à encourager. Les HBM le peuvent en facilitant l'accès de la petite propriété (...) C'est une question de patriotisme bien comprise pouvant nous éviter dans l'avenir de grosses pertes de sang si notre pays est fort par

1 MARYNOWER Claire, *L'Algérie à gauche...*, op. cit., p. 48-56.

2 MARYNOWER Claire, *L'Algérie à gauche...*, op. cit., p. 48-56.

l'appoint des fils de ses colonies »¹.

Le propos se fait plus tranché encore que les années précédentes : fixer des Européens en Algérie par la petite propriété que permettent les lois d'HBM est le meilleur moyen pour que l'Algérie reste à la France et, en parallèle, que la puissance française s'accroisse. Dans un monde où ne cessent de grandir les tensions (crise des Sudètes, victoire du franquisme) ce type de discours résonne chez une partie des métropolitains². L'influent président de la Fédération algérienne des HBM a donc progressivement complété la liste des objectifs qu'il assigne à la politique sociale d'habitations à bon marché : elle doit permettre à la fin des années 1930, en plus de soutenir l'entreprise de peuplement colonial, de renforcer les forces de l'Empire.

II.2. Loger les enseignants : renforcer l'autorité coloniale, fixer des métropolitains

Analyser les conditions de logement des institutrices et instituteurs européens et indigènes, c'est s'interroger sur la situation matérielle d'un groupe social clef de la colonisation de l'Algérie, central à la fois dans la structuration du peuplement européen et dans l'encadrement des populations colonisées³. Dans l'entre-deux-guerres, nombre d'enseignantes et enseignants européens et « indigènes » forment, souvent « au détriment de leur confort »⁴, un milieu qui contribue grandement à l'ébauche d'un fragile « monde du contact ». L'austérité voire la misère de leur logement – qui existe aussi en métropole, quoique de façon moins massive⁵ – a suscité des discussions et rapports explicitement pensés en termes aussi bien urbains que coloniaux. L'étude des membres de cette catégorie professionnelle est facilitée par la grande diversité de documents les concernant (témoignages⁶, presse professionnelle, dossiers de fonctionnaires).

Il est impossible de qualifier et de quantifier précisément l'état du logement de tous ces agents de l'État. Évoquer et décrire la précarité de leurs conditions matérielles d'existence est un schème argumentatif évident⁷. Néanmoins, les autorités sont conscientes que les conditions

1 BAYLET Albert, « Rapport déposé au nom de la délégation algérienne », 10 juin 1938 (reproduit dans *Notre Maison*, 139-140, juin-juill. 1938, p. 7-8). Nous ignorons où ce congrès s'est tenu.

2 LACAZE Yvon, « L'opinion publique française et la crise de Munich », *Francia*, 18-3, 1991, p. 73-83 ; MAYAFFRE Damon, « Exalter l'Empire pour désertier l'Europe : le repli impérial dans les discours munichois », *RFHOM*, 326-327, 2000, p. 273-287.

3 COLONNA Fanny, *Instituteurs algériens : 1883-1939*, Alger / Paris, OPU / PFNSP, 1975, 240 p.

4 REY-GOLDZEIGUER Annie, *Aux origines de la guerre d'Algérie (1940-1945). De Mers el-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois*, Alger, Casbah Éditions, 2002 [La Découverte, 2001], p. 79.

5 HÉLIE Anissa, *Maîtresses et mission coloniale en Méditerranée. Trajectoires d'institutrices européennes en Algérie coloniale, 1874-1949 : émanciper les écolières ou féminiser les « fatmas » ?*, Thèse d'histoire sous la direction d'Omar Carlier, EHESS, 2006, vol. 1, p. 267.

6 LEJEUNE Philippe, « Les instituteurs du XIX^e siècle racontent leur vie », *Histoire de l'éducation*, 25, 1985, p. 53-82, en particulier p. 56-65 (sur la propension des enseignants à se raconter) ; FRAJERMAN Laurent, « L'engagement des enseignants (1918-1968) », *Histoire de l'éducation*, 117, 2008, p. 57-96, notamment p. 89-95.

7 FASSIN Didier, « La supplique. Stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence », *Annales*, 55-5, 2000, p. 955-981.

matérielles de ces agents de l'État influencent leur maintien en poste. Elles se montrent attentives à ce genre de difficultés.

II.2.1. Dans les douars : indigence des logements et fragilisation de l'autorité

Enseignantes et enseignants des douars réalisent des sacrifices parfois lourds en acceptant de travailler dans des régions parfois très éloignées des centres urbains ou de lieux qui leur sont familiers. Ces sacrifices pèsent plus encore sur les institutrices : non seulement les agents de l'État nommés loin des grands centres urbains sont proportionnellement plus nombreux à être des femmes ou des colonisés¹ mais les enseignants du premier degré sont, parmi les fonctionnaires européens, ceux qui ont les traitements les plus faibles². Quoique l'engagement professionnel de ce corps de métier soit mis en scène par le pouvoir colonial, celui-ci est bien réel³. Lorsqu'ils sont proposés aux institutrices et instituteurs par les communes⁴, les logements sont régulièrement décrits comme misérables. Le témoignage de Jeanne Bottini-Honot est à cet égard significatif. Elle est en poste à Reibell-Chellala (à 300 kilomètres au sud d'Alger, sur les hauts-plateaux) d'octobre 1923 à octobre 1927. Les instituteurs et institutrices sont, parmi les fonctionnaires européens, ceux qui ont les traitements les plus faibles. Bottini-Honot est, en plus d'être très loin de Bône (où elle est née et a grandi), immédiatement déçue du logement qui lui échoit et qu'elle décrit comme une « maison-taudis arabe (...) qui eût été acceptable, coquet même avec ses murs blanchis à la chaux, sans l'existence d'un WC mal construit et malsain, sans l'humidité [provoquant] des suintements qui faisaient tomber le crépissage »⁵. En outre, les pièces de ce logement « ne communiquent pas entre elles et donnent dans un couloir de service »⁶, bien loin des standards fixés par l'instruction de 1906 codifiant ce que doivent être les logements des

1 Sur la nomination des femmes à des postes éloignés des centres urbains voir l'exemple des postières présenté dans LACROIX Annick, *Une histoire sociale et spatiale de l'État dans l'Algérie colonisée. L'administration des postes, télégraphes et téléphones du milieu du XIX^e siècle à la Seconde Guerre mondiale*, Thèse d'histoire sous la direction d'Olivier Wieviorka, ENS Cachan, 2014, vol. 1, p. 683-685. A. Hélié affirme le contraire mais sans étayer son assertion (*Maîtresses...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 270-272, notamment p. 270).

2 HÉLIE Anissa, *Maîtresses...*, *op. cit.*, p. 114.

3 Sur la mise en valeur, par le discours colonial, des instituteurs et institutrices européens dans le *bled*, voir HÉLIE Anissa, *Maîtresses...*, vol. 1, p. 276-278. Charles-Robert Ageron parle d'« apostolat » en relevant l'âge prématurée du décès de nombre d'« instituteurs indigènes » (*Les Algériens musulmans et la France, 1871-1919*, Alger, EDIF 2000, 2010 [1968], t. 2, p. 951 ; terme analogue dans les publications gubernatoriales (*ESGA-1922*, p. 73)).

4 Ça n'est pas toujours le cas, en dépit de l'obligation qu'établit la loi du 19 juillet 1889 (art. 4 ; *JORF-LD*, 20 juillet 1889, p. 3557-3561, ici p. 3557) ; voir par ailleurs HÉLIE Anissa, *Maîtresses...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 113 et 273 ; voir aussi p. 294, où est mentionné que trois institutrices vivent dans une chambre).

5 BOTTINI-HONOT Jeanne, *Parmi des inconnus*, Constantine, Éditions de l'Académie Numidia, 1929, p. 110-113.

6 Lettre d'Eugène Bottini au préfet d'Oran, 31 mars 1925 (ANOM, GGA-5M-3 ; voir en annexe 2-4 le plan du logement dessiné par Eugène Bottini, joint à cette lettre).

enseignants¹ (59 m² ; cuisine, salle à manger, deux chambres à coucher, un WC et un débarras-buanderie). D'autres fonctionnaires décrivent une même insalubrité des logements professionnels, à l'image des postiers d'Aumale en 1910² ou des infirmières visiteuses dans les Aurès³. En 1927, M^{me} Bottini-Honot est diagnostiquée tuberculeuse et obtient en congé de longue durée⁴. Lorsque le recteur de l'académie d'Alger lui demande de rejoindre à nouveau le poste de Reibell, elle lui indique que ce serait « y chercher la mort à laquelle nous avons [elle et ses enfants] une première fois échappé »⁵.

De façon générale, lorsque l'administration ne peut leur fournir de logement, le loyer « engloutit une bonne partie du traitement » des institutrices et instituteurs⁶. Cette situation est notamment due à la faiblesse, comme en métropole, des indemnités de logements, égales pour les instituteurs et institutrices européens et « indigènes »⁷. Elles sont toujours décrites comme insuffisantes⁸. M^{me} C., qui débute sa carrière en 1940 à Lodi (près de Médéa) doit par exemple séjourner dans une très modeste pension pour laquelle elle dépense plus des deux-tiers de son traitement⁹. La situation matérielle de ces fonctionnaires entraîne ainsi des défections dont les autorités académiques s'alarment¹⁰. En outre et comme pour les magistrats, la modestie de leurs logements inquiète le ministère de l'Instruction publique car elle risque de « provoquer nécessairement une sorte d'infériorité que les indigènes (...) ne laisseraient pas échapper »¹¹. Se souvenant de l'école où elle a enseigné et du logement annexe où elle a vécu à partir de 1919,

1 « Instruction spéciale de 1906 » (citée par HÉLIE Anissa, *Maîtresses...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 262 et vol. 2, p. 125-131).

2 HÉLIE Anissa, *Maîtresses...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 275-278 (logement de fonction à Paul Cazelles, entre Médéa et Djelfa, sans WC ni eau, ni cuisine, ni cheminée) ; LACROIX Annick, *Une histoire sociale et spatiale...*, *op. cit.*, p. 351-352.

3 DF-1931-SO-DNC, sé. du 3 décembre 1931, p. 342.

4 BOTTINI-HONOT Jeanne, *Parmi des inconnus...*, *op. cit.*, p. 175 ; congé (fin 1927 à fin 1928) mentionné, aussi, dans « J. Bottini – Notice individuelle », 10 juillet 1929 (GODF, Corr.-1716 ; communiquée par son mari au Grand-Orient de France afin d'appuyer une demande de mutation) et dans divers documents du dossier personnel d'Eugène Bottini (ANOM, GGA-5M-3). Sur l'obligation des congés de longue durée pour tout enseignant ou enseignante atteint de la tuberculose, voir DF-1923-SO-DC, sé. du 30 mai 1923, p. 682.

5 BOTTINI-HONOT Jeanne, *Parmi des inconnus...*, *op. cit.*, p. 180. Lettre similaire dans HÉLIE Anissa, *Maîtresses...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 114-115 (reproduction d'une lettre d'une institutrice de Marbot (CM de Teniet el-Had) au gouverneur général, 18 janvier 1912 (ANOM, GGA-9S-1)).

6 HÉLIE Anissa, *Maîtresses...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 113.

7 DF-1923-DNC, sé. du 24 mai 1923, p. 358-359 (réponse de Tailliar à Marchis). Cette égalité est établie par le décret du 2 octobre 1920, art. 7 (*JORF-LD*, 5 octobre 1920, p. 14846-14847, ici p. 14847 ; voir aussi AGERON Charles-Robert, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, Paris, PUF, 1968, t. 2, n. 4 p. 945).

8 HÉLIE Anissa, *Maîtresses...*, *op. cit.*, p. vol. 1, p. 267.

9 Environ 550 F sur les 800 F qu'elle touche (HÉLIE Anissa, *Maîtresses...*, *op. cit.*, p. 113).

10 HÉLIE Anissa, *Maîtresses...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 115 (inquiétudes en 1942 ; défections mentionnées au moins dès les années 1920). Mention de nombreux départs vers la Tunisie et le Maroc dans DF-1919-SE-AP, sé. du 27 octobre 1919, p. 7 (Pierre Bordes, secrétaire général du gouvernement), DF-1920-SO-AP, sé. du 22 juin 1920, p. 803 (Abderrahmane Ourabah, qui dit reprendre une remarque de l'année précédente du délégué non-colon Morinaud) et DF-1922-SO-AP, sé. du 17 juin 1922, p. 159 (Gustave Mercier).

11 LEBOURGEOIS Stanislas, *Rapport sur la situation de l'enseignement primaire en Algérie*, Paris, Impr. Dupond, 1880, 72 p. (cité par HÉLIE Anissa, *Maîtresses...*, *op. cit.*, p. 273).

M^{lle} Dv. conclut de leur délabrement : « Quelle belle image de la France on donnait aux indigènes ! »¹. La « leçon de choses »² que doivent incarner les instituteurs et, au-delà, les besoins matériels nouveaux que leur exemple doit susciter ne peuvent être prodigués par des maîtres vivant trop chichement. Toutefois, M^{lle} Dv., Gaston Revel et probablement nombre d'autres instituteurs européens des écoles des douars et centres de colonisations vivent parfois dans des logements nettement plus convenables : la première lorsqu'elle enseigne au nouveau centre de colonisation d'Aïn Dzirat³ (à proximité de Tiaret), le second à Aïn Tabia⁴ (commune mixte de Collo, près de Philippeville).

Si le logement de ces agents de l'État exerçant dans les douars peut donc être misérable, celui de la majorité de ceux qui y enseignent, c'est-à-dire principalement les « adjoints indigènes »⁵, est presque systématiquement pire⁶. Les enjeux coloniaux afférents à leur situation sont aussi bien présents. En Algérie, les dépenses de construction et d'aménagement des classes primaires destinées aux « indigènes » et des logements de leurs instituteurs sont, depuis la loi du 1^{er} mai 1915 que Charles-Robert Ageron estime « capitale pour l'avenir du pays », du ressort de la colonie et non plus des communes⁷. C'est pourquoi les délégations financières doivent en discuter les crédits. En 1923, les conditions de logement des enseignants « indigènes » sont ainsi l'objet de remarques dans l'*Exposé de la situation générale de l'Algérie* et de longues discussions au sein de trois des quatre sections des délégations financières⁸ ; seule la délégation des colons ne se saisit pas de la question⁹. Le logement des instituteurs indigènes s'impose comme catégorie de l'action publique probablement en raison de la conjonction de trois faits nouveaux : les « indigènes » revendiquent, à compter du début des années 1920, l'accès à l'instruction

1 M^{lle} Dv, *Souvenirs*, non-publiés, s.d., 290 p. (HÉLIE Anissa, *Maîtresses...*, *op. cit.*, vol. 1 p. 264 et vol. 2, p. 84).

2 COLONNA Fanny, *Instituteurs...*, *op. cit.*, p. 59-60 et HÉLIE Anissa, *Maîtresses...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 270-278.

3 HÉLIE Anissa, *Maîtresses...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 87-88 et 268.

4 REVEL Gaston, « Rapport sur l'école de garçons indigènes d'Aïn-Tabia, CM de Collo », s.d. [1941-1942] (retranscrit « retravaillé sans en transformer le sens » aux p. 113-120 de SEMPÉ Gaston (présentation et notes par), *Un instituteur communiste en Algérie. L'engagement et le combat (1936-1965). Carnets, correspondance, discours et photographies de Gaston Revel*, Cahors, La Louve Éditions, 2013, p. 116 ; photographie du logement p. 98).

5 HÉLIE Anissa, *Maîtresses...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 115.

6 Rare contre-exemple dans le témoignage de Ghenima Aït Khaled, fille de l'instituteur Mohand Boumendjel (entretien réalisé à Paris en 2003 par Malika Rahal et cité l'ouvrage de cette dernière, *Ali Boumendjel. Une affaire française, une histoire algérienne*, Alger, Barzakh, 2011 [2010], p. 55 ; école de Larba, aux environs d'Alger).

7 « Loi relative aux dépenses de construction des écoles primaires spéciales aux indigènes de l'Algérie », *JORF-LD*, 2 mai 1915, p. 2781-2782 ; AGERON Charles-Robert, *Les Algériens musulmans...*, *op. cit.*, t. 2, p. 948 ; BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 2, p. 438.

8 *ESGA-1922*, p. 73 (problèmes de logements mentionnés pour « Constantine, Collo, El-Arrouch, Souk Ahras, etc. »).

9 Est-ce parce qu'elle considère que l'enseignement primaire des « indigènes » du *bled* est « absolument ridicule » ? (propos d'Eugène Vallet en 1920, cité par BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 2, p. 444).

française¹ ; la situation financière s'améliorant, les délégations décident de ne pas continuer la politique d'attente qui caractérise les années 1920-1923² ; une « association d'instituteurs d'origine indigène » se constitue en 1921 et diffuse un bulletin, *La Voix des humbles*, à partir de 1922. Celui-ci est lu et cité par des élus, contribuant à faire émerger ce problème dans les débats des délégations financières³.

Mû par « humanité » et plus encore pour le « prestige de la France », le délégué Raymond Laquière est le premier à aborder la question devant ses collègues non-colons. Il évoque la situation « déplorable » du logement des instituteurs « indigènes » pour laquelle ces derniers ne manquent pas de protester ; il les décrit « parqués (...) contraints à une promiscuité regrettable, la plupart d'entre eux ayant une pièce et une cuisine pour eux, leur femme et leurs enfants et quelque fois leurs parents (...) le délabrement y est tel qu'on hésiterait à y mettre des animaux »⁴. Des élus de la section arabe font des observations similaires⁵ ; devant les délégués kabyles, Abderrahmane Ourabah estime qu'un maître vivant mal ne peut avoir d'autorité⁶. Mobilisée sur ce point, l'Association des instituteurs d'origine indigène publie en 1922 des rapports d'inspection. C'est sur ceux-ci qu'Ourabah fonde son discours lorsqu'il évoque les exemples d'écoles du Constantinois⁷. Selon un rapport de 1921, les locaux de l'école de Bir El Enchir (Clauzel, près de Guelma) « sont dans un état déplorable. La salle de classe et le logement n'ont pas été blanchis depuis 1913. Beaucoup de vitres sont cassées, des tuiles manquent sur la toiture, d'où de nombreuses gouttières qui dégradent murs et plafonds ». L'instituteur et sa famille (soit six personnes) vivent dans une pièce et une cuisine⁸. Dans une autre école, neuf personnes vivent dans une pièce⁹. La section kabyle adopte rapidement l'amendement d'Ourabah visant à augmenter de 100 000 F les crédits du chapitre relatif aux dépenses de grosses réparations des écoles primaires « indigènes »¹⁰. Areski Cherfa préconisait, quelques jours plus tôt, la construction uniformisée de logement pour ces instituteurs¹¹.

1 COLONNA Fanny, *Instituteurs algériens...*, *op. cit.*, p. 36-37 et p. 198-199 ; AGERON Charles-Robert, *Les Algériens musulmans...*, *op. cit.*, t. 2, p. 649.

2 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 2, p. 552.

3 DF-1923-SO-AP, sé. du 19 juin 1923, p. 559-560 (Abderrahmane Ourabah).

4 DF-1923-SO-DNC, sé. du 24 mai 1923, p. 350-351 (Laquière ; soutien de Guastavino).

5 DF-1923-SO-DI-SA, sé. du 29 mai 1923, p. 86-88 (Mohamed Benchenane, Zerrouk Mahieddine et Amar Benyacoub), du 7 juin 1923, p. 212-214 (vœu voté à l'unanimité) et du 8 juin 1923, p. 221-223 (d'A. Benyacoub).

6 DNC-1923-SO-DI-SK, sé. du 28 mai 1923, p. 45-46 ; voir aussi DNC-1923-SO-DI-SK, sé. du 24 mai, p. 27 (Areski Cherfa) et du 25 mai 1923, p. 34 (Si Salah et Areski Cherfa).

7 Il cite explicitement cette association devant l'assemblée plénière (DF-1923-SO-AP, sé. du 19 juin 1923, p. 559-560 ; mention des écoles de Bir El Enchir (près de Guelma), Melila Kebira (près d'Aïn Tagrout), Bitouna (La Calle) ou encore Sidi Khaled (Biskra) ; l'orthographe de ces mechtas et douars, variable, est celle de la délibération citée.

8 *La Voix des humbles*, 2, 1922, p. 21 (cité par COLONNA Fanny, *Instituteurs algériens...*, *op. cit.*, p. 54-55).

9 DF-1923-SO-AP, sé. du 19 juin 1923, p. 559 (A. Ourabah).

10 Il s'agit, à cette date, du chapitre 16 de la section IV (« Affaires indigènes ») du budget ordinaire.

11 DF-1923-SO-DI-SK, sé. du 24 mai 1923, p. 27.

Devant la délégation des non-colons et les sections arabe et kabyle, Charles Tailliar, commissaire du gouvernement (chargé de représenter l'administration gubernatoriale devant les délégations financières) et recteur de l'académie d'Alger, défend la politique alors menée en indiquant que l'indigence de tels logements a pour cause la politique des « écoles-gourbis » (officiellement « écoles auxiliaires ») initiée à la fin des années 1900 par son prédécesseur¹. Ces écoles « ne devaient comporter qu'une classe toute simple, avec un mobilier aussi réduit que possible et une chambre pour l'auxiliaire »². Déplorant l'indigence de ces 160 à 200 écoles³, il indique qu'à l'avenir seront bâtis des « logements plus vastes, sans exagération, et plus sains »⁴. En critiquant cette politique abandonnée en 1914, il masque le délabrement de nombre des 800 écoles pour « indigènes » bâties depuis 1889 (dont 473 édifiées avant 1909) et de leurs logements⁵.

Après les séances séparées de chaque délégation et section, la question est discutée en assemblée plénière le 19 juin 1923. Comme bien souvent⁶, la commission des finances propose de rejeter l'amendement de la section arabe, estimant que « les dépenses de constructions scolaires inscrites au budget extraordinaire » sont amplement suffisantes⁷. Ourabah expose à nouveau la gravité de la situation et insiste sur le fait que les municipalités et l'administration se désintéressent du sort des instituteurs « indigènes ». Il considère que la colonie n'utilise pas les prérogatives que lui octroie la loi du 1^{er} mai 1915 (art. 2) l'autorisant à passer outre les tenaces réticences des communes à bâtir des écoles pour les « indigènes ». Il évoque lui aussi l'exemplarité nécessaire des instituteurs des douars, cette fois-ci pour demander des logements « dignes des éducateurs du monde musulman »⁸. Les délégués européens, même ceux estimant qu'il faut davantage financer l'amélioration des logements des instituteurs « indigènes », ne le suivent pas et ne votent pas de nouveaux crédits. La situation n'évolue guère les années suivantes quoique la question soit « mise

1 DF-1923-SO-DNC, sé. du 24 mai 1923, p. 359 ; DF-1923-SO-DI-SK, sé. du 25 mai 1923, p. 34 ; DF-1923-SO-DI-SA, sé. du 29 mai 1923, p. 86-88. Sur les « écoles-gourbis », voir DESVAGES Hubert, « L'enseignement des musulmans en Algérie sous le rectorat de Jeanmaire : le rôle de l'école, 1888-1914 », *Le mouvement social*, 70, 1970, p. 109-137 et AGERON Charles-Robert, *Les Algériens musulmans...*, *op. cit.*, t. 2, p. 943-949. Voir enfin, notamment concernant les questions de financement, BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 2, p. 434 (ralentissement de l'effort financier de l'Algérie en matière scolaire après l'obtention, en 1901, de son autonomie budgétaire) et 445-449 (sur les « écoles auxiliaires »).

2 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 2, p. 446.

3 AGERON Charles-Robert, *Les Algériens musulmans...*, *op. cit.*, t. 2, p. 946 (exposé de la variation des décomptes).

4 DF-1923-SO-DNC, sé. du 24 mai 1923, p. 359.

5 Nous reprenons les chiffres proposés par Jacques Bouveresse (*Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 2, n. 1 p. 468). Sur ce délabrement au sortir de la guerre, voir *ESGA-1919*, p. 59.

6 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 2, p. 433.

7 DF-1923-SO-AP, sé. du 19 juin 1923, p. 559. La même argumentation avait été faite en 1907 par le gouverneur général Jonnart en réponse à une demande de la comm. des affaires extérieures de la Chambre examinant, au sein d'un projet de loi tendant à autoriser l'Algérie à contracter un emprunt, les dotations pour de nouvelles « écoles indigènes » (BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 2, p. 446).

8 DF-1923-SO-AP, sé. du 19 juin 1923, p. 560.

à l'étude »¹. En 1924, le recteur indique que seuls des « cas particuliers » pourront faire l'objet de réparations² ; aucun plan d'ensemble d'importance n'est envisagé.

Les dépenses inscrites au budget extraordinaire de la colonie et dédiées aux constructions scolaires de l'enseignement des « indigènes » augmentent effectivement. Ça n'est cependant le cas que de 1918 à 1927 et de façon très faible ; elles décroissent ensuite³. L'analyse des crédits spécifiquement consacrés aux réparations des « classes indigènes » et des logements attenants est à cet égard éloquente. De tels financements, toujours dérisoires, augmentent en effet rarement plus que le budget de la colonie dans son ensemble. C'est le cas en 1925 (+ 38 % contre + 25 %) et en 1930 (+ 30 % contre + 25 %) ; ces années sont suivies d'une stagnation ou d'une diminution, rendant impossible un programme d'entretien minimal. À l'inverse, de 1927 à 1930, quand la croissance du budget colonial est maximale (+ 1 247 millions de francs, soit + 125 %), l'augmentation de tels crédits de réparation est insignifiante (+ 400 000 F, soit + 39 %). En 1936, la politique budgétaire de rigueur menée par le président du Conseil Pierre Laval (1935) se fait rudement sentir⁴ : le budget voté par les délégations financières est le plus faible de la décennie. En son sein, celui dédié aux réparations des « écoles indigènes » (logements compris) est diminué de 92 % ; celui des écoles européennes (logements compris) ne l'est « que » de 72 %. On ne saurait s'étonner, à la vue de tels financements, que Mouloud Feraoun fasse, en octobre 1935, ses premières armes d'instituteur à Taourirt-Aden (centre de la Kabylie) en logeant dans « le débarras d'une mosquée »⁵. Plus que pour les institutrices et instituteurs européens, la promiscuité des conditions de vie des enseignants colonisés est patente. Enseignants, élus et administrateurs européens et « indigènes » ont des conclusions analogues sur les conséquences d'une telle indignité du logement pour tous les instituteurs : l'image de la France s'en trouve dépréciée et l'autorité coloniale affaiblie.

II.2.2. Dans les villes : des HBM pour assurer le service de l'État

Élus et administrations s'emparent aussi de la question du logement des enseignants des agglomérations. Certains d'entre eux se groupent au sein de coopératives de construction d'HBM afin d'obtenir un logement respectant certains standards de confort et situé dans un quartier désiré.

1 DF-1924-Réponse à un vœu formulé par la section arabe en 1923, p. 82-83 ; voir aussi DF-1924-SO-DNC, sé. du 28 mai 1924, p. 226 (recteur rappelé au vœu des élus algériens par les délégués Carles et Guastavino), DF-1925-SO-Réponse à un vœu formulé par la section arabe en 1924, p. 52.

2 DF-1924-SO-DI-SK, sé. du 11 juin 1924, p. 66 (Édouard Ardaillon, en réponse au délégué Belkacem Roumane).

3 Sur ces données budgétaires et toutes celles qui suivent ainsi que sur leur élaboration complexe, voir l'annexe 2-5.

4 MARGAIRAZ Michel, *L'État, les finances et l'économie. Histoire d'une conversion (1933-1952)*, Vincennes, IGPDE, 1991, t. 1, chapitre 3-II.

5 Témoignage d'Ali Feraoun, fils de l'écrivain, dans *L'IvrEscq*, mars-avril 2012, p. 6 (cité par LENZINI José, *Mouloud Feraoun. Un écrivain engagé*, Alger, Casbah Éditions, 2016, p. 100 ; local trouvé par l'administration).

Deux sources permettent de mettre en valeur l'importance du logement dans la mutation des enseignants ainsi que pour leur fixation dans la colonie : les souvenirs de Jeanne Bottini-Honot et les documents relatifs au contrôle d'une coopérative accueillant en son sein nombre d'enseignants, le Foyer des cheminots algériens de l'État.

Après avoir été mutée de Reibell-Chellala à Sétif en 1928 pour y suivre son mari commissaire-enquêteur au service de la propriété indigène, Bottini-Honot, mère de quatre jeunes enfants, se met en quête d'un logement¹. La tâche n'est pas aisée : les mutations sont d'ailleurs « souvent empêchées par le manque de logements »². À la fin des années 1920 et au début des années 1930, la « crise du logement » pèse à Sétif³. Les efforts de Bottini-Honot se révèlent vains et elle se sent « prise de dégoût pour cette ville qui [lui] parut alors triste, inhospitalière »⁴. Le Patrimoine sétifien, une des trois coopératives HBM de la ville, lui permet finalement de trouver un logement par l'entremise, selon elle, de son président Charles Lévy. Au-delà de la bienveillance de cet édile, les relations de son mari ont sûrement été utiles. Eugène Bottini est en effet membre de loges du Grand-Orient de France en Algérie (Bougie, Sétif) depuis le début des années 1920⁵. Plusieurs dignitaires de cette loge sont eux-mêmes des fondateurs et administrateurs du Patrimoine sétifien (Alexandre Delort, Raymond Guedj, Paul Renard) ; c'est aussi le cas d'El Hachemi Stambouli, fils de la locataire-acquéreuse bailleuse des époux Bottini.

Après un désarroi initial, ces fonctionnaires louent donc à partir du 1^{er} octobre 1928 un appartement dans la « maison Stambouli », l'une des plus grandes du lotissement. Il s'agit d'une HBM en accession à la propriété (ou « location-acquisition ») : le sociétaire devient acquéreur de la maison bâtie lorsqu'il a remboursé, par paiement de son loyer, le prêt à bon marché dont il a bénéficié⁶. En juin 1929, les Bottini déboursent 500 F par mois pour ce logement qui leur semble trop petit⁷. À cette date, une institutrice titulaire a un traitement mensuel d'un peu plus de 900 F⁸.

1 Sur son mari, voir BOTTINI-HONOT Jeanne, *Parmi des inconnus...*, *op. cit.*, p. 164 ; voir aussi ANOM, 3 RM 51 (n° 1222). Ce registre de matricule mentionne par ailleurs les quatre enfants du couple ; on trouve l'âge de ceux-ci (14, 11, 7 et 5 ans) dans « J. Bottini – Notice individuelle », 10 juillet 1929 (GODF, Corr.-1716).

2 Discours de Paul Genon devant le gouverneur général de passage à Sétif, s.d. (reproduit dans un vœu du CPHBMPS du dép. de Constantine du 28 novembre 1928 (AWC, CPE-677)). Sur les problèmes de mutation relatifs à la rareté des logements, voir aussi BRUNET, *Rapport sur la situation de l'enseignement primaire dans le département de Constantine*, Constantine, Imprimerie Braham, 1907, 22 p. (cité par HÉLIE Anissa, *Maîtresses...*, p. 267).

3 Président de la comm. des HBM de Sétif (sous-préfet Gœpfert), « Procès-verbal de la réunion de la comm. des HBM », 23 février 1933 (ANA, IBA-HBM-019 ; les représentants des locataires et des sociétés HBM, Temime, Mazucca, Pascal, Levy, Carrat et Fiorini n'évoquent que les besoins de la population « israélite » (estimation de 500 familles mal logées)). Cette comm. locale est « chargée d'apprécier les besoins en logement » afin d'arbitrer les intérêts des locataires et ceux des propriétaires.

4 BOTTINI-HONOT Jeanne, *Parmi des inconnus...*, *op. cit.*, p. 151 ; *idem* concernant l'entremise de Charles Lévy (en outre délégué financier non-colon et grand promoteur des HBM et de l'« habitat indigène », *cf. infra*, III-1.1).

5 Sur l'affiliation de chacun d'entre eux à l'Union sétifienne et la maison Stambouli, voir la biographie d'E. Bottini.

6 Sur le détail législatif des dispositifs HBM, voir le chapitre 3-I.

7 Lettre de Jeanne Bottini au gouverneur général, 10 juin 1929 (AD66, 56J-110).

8 Témoignage de M^{me} A., cité par HÉLIE Anissa, *Maîtresses...*, vol. 2, p. 96.

À titre de comparaison, un pavillon HBM deux fois plus grand est loué en 1930 à Alger pour 750 F par mois¹. Quatre ans plus tard et en dépit de l'inflation, des appartements loués par l'OMHBM d'Alger à des instituteurs sont deux fois moins chers². Eugène Bottini est plutôt haut placé dans la hiérarchie : il est alors commissaire enquêteur de classe exceptionnelle au service gubernatorial de la propriété indigène et gagne plus de 2 300 F par mois³. Ces deux traitements les situent donc dans la frange aisée de la population européenne et devraient *a priori* leur permettre de payer un loyer avec bien moins de difficultés que l'essentiel des Sétifois⁴. C'est dire, ainsi, tout à la fois l'intensité de la crise du logement à Sétif à la fin des années 1920 et l'usage pour le moins détourné de leurs ambitions initiales des HBM en accession à la propriété.

À Alger, des enseignants – surtout du lycée et de l'université – rejoignent début 1922 une toute nouvelle coopérative de construction initialement fondée par et pour des cheminots, le Foyer des cheminots algériens de l'État (FCAE), du nom d'une des principales sociétés des chemins de fer concessionnaire en Algérie. Afin d'obtenir un prêt à bon marché, son président Charles Marchal⁵ (dessinateur aux chemins de fer et Belcourtois) adresse à la Caisse des dépôts en juin 1922 les pièces réglementaires et souligne l'urgence de la demande⁶. Il présente un projet de 58 pavillons à bâtir sur les hauteurs de Mustapha et au Télémy ; ceux-ci doivent être construits en location-acquisition. Le dossier constitué aux archives de la Caisse et l'étude de la situation sociale des demandeurs permettent de mesurer l'urgence réelle de la situation et ce qui la sous-tend.

Selon Marchal, « c'est pour répondre aux nombreuses demandes que nous avons entrepris un programme aussi important. *Indépendamment des cheminots notre Société comprend de nombreux autres fonctionnaires parmi lesquels des membres de l'enseignement (...) qui, faute de logements étaient sur le point d'abandonner l'instruction de nos enfants et de rentrer dans la métropole. Nous aurons donc retenu parmi nous le meilleur élément de la colonisation française* ». La volonté de convaincre avec emphase (le départ des enseignants serait imminent) et en mettant en avant le gain envisageable pour l'administration (financer et bâtir des HBM les fixerait en Algérie) est ici évidente. Un employé d'une des deux administrations (Caisse des dépôts ou gouvernement général) ayant eu entre les mains ce document, a souligné un passage afin d'en relever la teneur inhabituelle, peut-être pour s'inquiéter de ce phénomène et noter la solution

1 « Bail – Maurice Massebœuf (propriétaire) et André Basset (locataire) », 25 juin 1930 (AP-Jean-Louis Massebœuf).

2 Sé. du cons. mun. d'Alger, 22 septembre 1933 (*A-BMOVA*, 5-20 octobre 1933, p. 270).

3 Fiche d'employé d'Eugène Bottini, dates diverses (ANOM, GGA-5M-3).

4 HÉLIE Anissa, *Maîtresses...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 113 (sur la nécessité du traitement du mari pour les institutrices).

5 Domicilié au 14, rue Adolphe Blasselle (CA du FCAE, s.d. [conforme au 19 juin 1922] (CDC, 110384-001-c. 729)).

6 Ch. Marchal, « Rapport à l'appui de la première demande de prêt adressée à la CDC », 19 juin 1922 (CDC, 110384-001-c. 729 ; société constituée le 8 janvier 1922). *Idem* pour la citation en italique qui suit (souligné dans le texte).

proposée par l'auteur de la lettre consistant à loger les enseignants pour les retenir en Algérie. Ce propos n'est néanmoins pas que rhétorique. Début 1922, les services du gouvernement général signalent qu'on « trouve de moins en moins de professeurs de la Métropole [pour l'enseignement secondaire] consentant à venir exercer en Algérie (...) Les raisons [des] refus résident dans la cherté des déplacements, dans la rareté des logements, dans les prix élevés des hôtels où l'on doit attendre qu'on ait trouvé un appartement, dans l'insuffisance des avantages faits aux professeurs d'Algérie »¹.

Le président de la très élitiste Société des agrégés, Édouard Rey, se mobilise pour le FCAE, signe de l'entregent non-négligeable de certains des membres de la coopérative. Celui-ci a probablement été alerté par Georges Valat, Joseph Crouzet et/ou Fernand Gallot, respectivement professeurs agrégés d'italien, d'arabe et de mathématiques au lycée d'Alger et sociétaires du FCAE depuis au moins la fin du printemps 1922². Rey écrit directement à la Caisse des dépôts alors que le premier dossier de demande de prêt n'a été adressé à cette dernière que trois semaines plus tôt :

« Vous n'ignorez pas l'acuité parfois douloureuse avec laquelle la question des loyers se pose pour les fonctionnaires, pour les universitaires en particulier. (...) Or, un groupe de collègues du Lycée d'Alger (...), vient de prendre une initiative des plus intéressantes. Ils sont entrés dans la Société d'HBM "Le Foyer des Cheminots algériens de l'État", où ils ont été reçus avec la plus grande cordialité. (...) Il s'agit de donner un foyer sain à 58 familles, soit à près de 300 personnes. Ils demandent 1 318 260 francs, et seraient heureux que la CDC leur donne au moins une réponse de principe avant le 14 juillet »³.

Rey insiste sur le fait que certains enseignants risquent d'être incessamment expulsés alors même que se profile la rentrée scolaire. Dans quelle mesure les enseignants postulant à ce programme d'HBM sont-ils logés de façon précaire ? Il convient, pour le déterminer, de se pencher sur leur situation. Le premier projet de construction du FCAE comprend, pour un total de 58 postulants, 10 enseignants⁴. Entre juin et août 1922, le directeur général de la Caisse fait néanmoins remarquer au président de la société qu'il ne lui est pas possible de réaliser le prêt envisagé pour bâtir 58 pavillons, la loi du 26 décembre 1921 ne permettant pas à l'institution de

1 *ESGA-1921*, p. 28.

2 Sur J. Crouzet, F. Gallot et G. Valat, voir leurs dossiers de carrière, respectivement côtés ANF, F17-24727, F17-26304 et ANF, F17-24935 et MESSAOUDI Alain, *Les arabisants et la France coloniale. Annexes*, Lyon, ENS Éditions, 2015, notice biographique de Valat en ligne (consultée le 17 août 2019). Tous trois sont mentionnés comme candidats à un prêt à taux réduit en juin 1922 (« État donnant la situation de la société le FCAE à la date du 15 juin 1922 – En projet », s.d. [conforme au 15 juin 1922] (CDC, 110384-001-c. 729)).

3 Lettre d'E. Rey (président de la Société des agrégés ; c'est lui qui souligne) au chef du bureau des prêts de la CDC, 7 juillet 1922 (CDC, 110384-001-c. 729). Le secrétariat de cette société nous a indiqué que leurs archives ne sont pas classées et qu'il est peu probable qu'elles contiennent des documents de cette période (courriel, 30 août 2019).

4 Sept « professeurs » (G. Valat, J. Crouzet, Gonalard [ou Goinard ?], F. Gallot, Jean Guelfi, Joseph Léonardon, Marie Ghirardi) et trois membres de l'enseignement primaire (Édouard Sansot, Antoine Semperi, Frementin) (« État donnant la situation de la société le FCAE à la date du 15 juin 1922... », doc. cité).

la rue de Lille de prêter davantage à la société que ce qu'elle détient en capital social. La coopérative réduit donc son projet à 20 pavillons¹ ; seul Georges Valat parvient à s'inscrire à ce programme-là. Les pavillons sont bâtis à Mustapha supérieur dans la première moitié de l'année 1923².

Un second programme de construction est envisagé par ce Foyer des cheminots dès février 1923³. Un dossier contenant les documents nécessaires est envoyé à la Caisse cinq mois plus tard⁴. En juin 1924, des employés de cette institution financière estiment qu'une partie des postulants à des crédits HBM sont trop rémunérés pour être admis comme bénéficiaires : c'est pourquoi la Caisse ajourne la demande de prêt de cette coopérative et lui demande de fournir des renseignements complémentaires⁵. Ceux-ci permettent de mieux cerner qui sont ces enseignants se disant, par l'intermédiaire de la Société des agrégés, en très grand besoin⁶. En septembre 1925, le projet définitif du second programme de construction de la même société comprend 29 pavillons ; six enseignants, un inspecteur de l'enseignement primaire et le secrétaire de l'académie en font partie⁷. Les parcours et situations sociales des dix enseignants et personnel de l'académie d'Alger qui candidatent à une HBM par le biais de ces deux programmes de construction peuvent être mieux connus, outre les renseignements fournis par le Foyer des cheminots, par l'étude de leur dossier personnel dans les fonds du ministère de l'Instruction publique⁸.

En novembre 1922, Paul Rigal, conseiller municipal d'Alger, estime qu'il est impossible de se loger convenablement pour moins de 1 500 F par an, soit entre 7 et 13 % des salaires de huit des neufs enseignants postulant à ces programmes de HBM⁹ ; cette proportion est inférieure à ce que dépense, à cette date, l'essentiel des Algérois¹⁰. Ces enseignants ont peut-être des baux – presque tous dans des quartiers plutôt aisés d'Alger et de son agglomération¹¹ – qui arrivent à

1 Lettre du président de la société au directeur général de la CDC, 14 août 1922 (CDC, 110384-001-c. 729). Sur la loi aiguillant la décision et le montant des prêts, voir FROUARD Hélène, « La Caisse des dépôts et les HBM (1894-1921). Un long apprentissage », *Histoire urbaine*, 23, 2008, p. 23-40, ici p. 36.

2 Ch. Marchal, « État donnant la situation du FCAE au 23 juillet 1923 », 23 juillet 1923 (CDC, 110384-001-c. 1054).

3 Assemblée générale du FCAE, 11 mars 1923 (CDC, 110384-001-c. 1054).

4 Ch. Marchal, « Note relative au 2^e prog. de constructions envisagé », 23 juillet 1923 (CDC, 110384-001-c. 1054).

5 « Note pour la Commission d'attribution des prêts », 24 avril 1924 (prêt ajourné) ; lettre du ministre de l'Hygiène au directeur général de la CDC, 6 juin 1924 (renseignements complémentaires demandés) et lettre du ministre de l'Hygiène au ministre de l'Intérieur, 8 juillet 1924 (prêt accordé) (CDC, 110384-001-c. 1054 et ANF, 19771106-11).

6 Ensemble de fiches individuelles auto-déclaratives de sociétaires inscrits au 2^e prog. de construction du FCAE, s.d. [envoyées par la société coopérative le 1^{er} juillet 1924] (CDC, 110384-001-c. 1054).

7 Emprunt contracté par le FCAE auprès de la CDC, s.d. [24 septembre 1925] (CDC, 110384-001-c. 1054).

8 Voir les parcours et niveau de vie détaillés de ces neufs bénéficiaires dans l'annexe 2-6.

9 Sé. du cons. mun. d'Alger, 10 novembre 1922 (*A-BMOVA*, 20 décembre 1922, p. 348).

10 Sur le coût de divers loyers et leur proportion dans le budget de chaque ménage, voir le chapitre 5-I.1.2

11 Mis à part Édouard Marius Sanson, domicilié lorsqu'il postule au 1^{er} prog. de construction rue Médée (Casbah, à la lisière du boulevard Gambetta qui la délimite), très probablement dans l'école où il enseigne de la rentrée

expiration à l'été 1922, lorsque Rey se fait alarmiste. Ils semblent toutefois suffisamment solvables pour louer un logement à l'exception, peut-être, de la seule institutrice, M^{me} Savoye¹. La crise du logement qui sévit à Alger et « s'aggrave en dépit des constructions »² les en empêche peut-être. En outre, elle ne leur laisse peut-être comme choix pour devenir propriétaire que de recourir au dispositif de location-attribution que permettent les lois d'HBM.

Le président de la coopérative insiste auprès de ses interlocuteurs de Paris sur les conditions de vie d'Alger, cité « certainement plus pénible que n'importe quelle ville de France, par suite de son climat débilitant et des nombreux soins spéciaux qui en sont la conséquence et absorbent, souvent au-delà, les ressources supplémentaires résultant de l'octroi du quart colonial aux fonctionnaires de la colonie »³. Finalement, au milieu des années 1920, presque tous les enseignants qui ont rejoint le Foyer des cheminots algériens de l'État ont obtenu l'HBM escomptée. Il est impossible de savoir s'ils auraient quitté la colonie comme l'annonçait le président de la Société des agrégés s'ils n'avaient pas obtenu gain de cause ; inversement, rien ne permet d'étayer que l'obtention d'une HBM a contribué à enraciner en Algérie des enseignants en majorité natifs de métropole⁴. Les trajectoires de Fernand Gallot, Maurice Massebœuf et Marie Ghirardi tendent d'ailleurs à prouver le contraire. Gallot part en métropole en 1929. Massebœuf fait de même en 1930, revient en Algérie comme inspecteur à Constantine de 1931 à 1936 puis rentre définitivement en métropole. Ghirardi reste à Alger jusqu'en 1937 alors même qu'elle n'a finalement pas obtenu d'HBM.

La brève analyse du parcours de ces bénéficiaires permet de battre en brèche le discours alarmiste de ces membres de coopératives HBM et de leurs soutiens : ils peuvent *a priori* louer des logements. Mais ces derniers auraient-ils été du confort escompté et dans le quartier désiré ? L'examen de cet ensemble documentaire permet de confirmer que le tout début des années 1920 correspond à une période de fortes tensions sur l'accès au marché locatif de qualité et plus encore sur celui de l'acquisition. Les déplorations initiales peuvent aussi être mises, au moins pour partie, sur le compte d'une « intériorisation d'une certaine arrogance coloniale »⁵ combinée au fait que ces enseignants ont pour étalon de mesure le microcosme européen. Enfin, obtenir une HBM n'a

1920 à juillet 1922, lorsqu'il est muté rue Négrier (« Dans l'enseignement primaire – Mutations », *L'ÉA*, 25 septembre 1920, p. 2 ; « Enseignement primaire – Mouvement du personnel », *L'ÉA*, 3 juillet 1922, p. 2).

- 1 Nous ne nous étendons pas ici sur les réseaux familiaux ou amicaux des uns et des autres. Pour n'en citer qu'un, Georges Valat est par exemple le beau-fils de Paul Rivaille, colon délégué financier de la circonscription de Marengo (MESSAOUDI Alain, *Les arabisants...*, notice biographique en ligne (consultée le 17 août 2019)).
- 2 Lettre du président du FCAE (Marchal) au directeur général de la CDC, 21 juin 1924 (ANF, 19771106-11).
- 3 Lettre du président du FCAE (Marchal) au directeur général de la CDC, 21 juin 1924 (ANF, 19771106-11).
- 4 La lecture des dossiers personnels ne le permet pas (ANF, F17 ; peu de lettres évoquant les problèmes de logement).
- 5 HÉLIE Anissa, *Maîtresses...*, *op. cit.*, p. 125.

pas permis de retenir dans la colonie des enseignants que carrières et désirs poussent vers la métropole.

L'étude de cas de ces enseignants d'Alger est singulière en raison du relais effectué à Paris par le président de la Société des agrégés¹. Toutefois, l'intérêt porté au logement des instituteurs par le conseil municipal d'Alger² ou celui de Constantine³ et d'autres coopératives HBM⁴ se confirme au début des années 1930 alors que la crise du logement ne se résorbe pas en dépit des constructions. L'analyse de la situation à Alger et celle de la famille Bottini à Sétif permettent de mettre en valeur plusieurs dynamiques que l'on retrouve au fondement d'autres constructions d'HBM par des sociétés coopératives. D'une part, l'administration supérieure, des élus et des coopérateurs insistent sur les conséquences dramatiques que peuvent avoir pour la vie quotidienne des citoyens et, pis, pour la colonisation, le manque de logements ou leur piètre qualité⁵. D'autre part, on constate, *a minima* en quelques cas, la captation d'une politique publique, certes aux contours mal définis, par une fraction relativement aisée de la population. L'objectif de fixation en Algérie de métropolitains par l'octroi d'un logement social, souvent sous-jacent, parfois explicite, innerve les discours et pensées de tous les promoteurs du logement social en Algérie des années 1920 à 1962.

III. L'« habitat indigène » : fixer la main-d'œuvre et transformer la société colonisée

Dans les années 1920 et davantage encore dans les années 1930, de plus en plus d'« indigènes » gagnent les villes et principaux bourgs agricoles, notamment ceux de la Mitidja ou des villages viticoles oranais. L'entassement croissant qui en résulte ainsi que l'ébullition sociale et politique – notamment après 1936 – conduisent élus et administration à penser des politiques de salubrité et des politiques de logement voire de relogement.

1 VERNEUIL Yves, *Les agrégés : histoire d'une exception française*, Paris, Belin, 2017 [2005], 638 p.

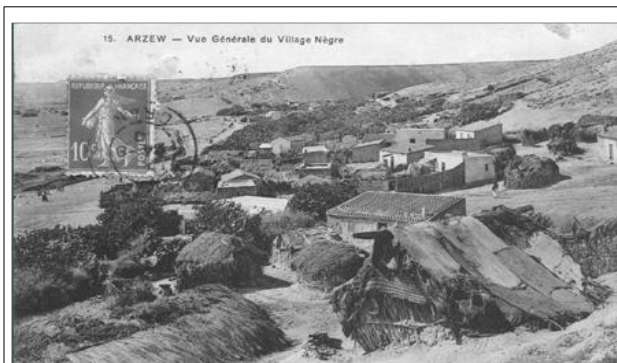
2 Sé. du cons. mun. d'Alger, 21 mars 1930 (*A-BMOVA*, 5-20 avril 1930, p. 74 ; proposition, pour le compte d'une comm. dédiée à l'étude du logement des instituteurs, d'Otto Mantoux de faire bâtir par l'OMHBM d'Alger un immeuble pour les instituteurs ; le terrain envisagé est situé entre le boulevard Guillemin et les rues Fourreau et Mizon, à Bab el Oued) ; voir aussi sé. du cons. mun. d'Alger, 8 janvier 1932 (*A-BMOVA*, 5-20 février 1932, p. 8 (suppression de l'affectation spéciale des logements aux instituteurs, illégale)).

3 Lettre de l'inspecteur d'académie de Constantine au maire de Constantine, 23 janvier 1931 (AWC, CPE-231 ; « Il serait intéressant à tous égards que [la question du logement des enseignants] fut résolue : nous aurions là sans doute, un moyen d'attirer et de fixer à Constantine un personnel qui nous fait, en grande partie, défaut »).

4 Sé. du cons. mun. d'Alger, 12 décembre 1930 (*A-BMOVA*, 5-20 décembre 1930, p. 598 ; accord pour garantie de prêt en vue de la construction en location-acquisition d'un immeuble du Foyer des cheminots PLM au 120, rue de Lyon qui doit comprendre de nombreux instituteurs).

5 Pour les effets de la « crise du logement » sur le service des PTT, voir *ESGA-1922*, p. 254.

De plus en plus nombreux, les « villages nègres »¹ – appellation coloniale décrivant les ensembles de gourbis et masures habitées par les « indigènes » en lisière des agglomérations – puis les « bidonvilles »² inquiètent les autorités autant qu’ils révoltent,



Photographie 2-1 – Vue générale du « village nègre » d’Arzew, s.d. [ca 1900]

Source : auteur, éditeur et date de mise en circulation inconnues [années 1900-1910] (Coll. pers.).

surtout dans la deuxième moitié des années 1930, un petit nombre d’élus « indigènes » et les citoyens les plus critiques³. Les « bidonvilles » procèdent bien souvent des « villages nègres » (Photographie 2-1), le bouillonnement social et politique en plus. Ils sont présents dans les grandes villes comme dans les plus petites : Alger, Hussein Dey, Maison-Carrée, Oran, Constantine ou encore à Saïda, Saint-Denis-du-Sig ou Berrouaghia ; on y trouve surtout des « gourbis » et maisons de fortune aussi bien que quelques grandes maisons, certes plus rares⁴.

La promotion d’une politique d’« habitat indigène » à partir du milieu des années 1920, d’abord par quelques médecins (Murat) ou importants colons (Lévy), ne se réfère pas aux quelques expériences des décennies précédentes⁵. Le constat fait que les « indigènes » ne peuvent payer les loyers des HBM est l’un des socles d’une politique qui leur est spécifiquement dédiée⁶. Celle-ci est partiellement connue de l’historiographie⁷ ; ce sont les acteurs qui la portent, leurs motivations et desseins qui sont ici analysés. Les projets sont l’objet d’une attention particulière, qu’ils aient été fondateurs (cité « Bel Air » de Sétif), longuement évoqués par l’historiographie (immeubles du boulevard de Verdun à Alger) ou d’une importance considérable (diverses cités à Alger). Les logements patronaux – ceux qui ne bénéficient pas d’argent public –, quasiment inexistantes,

1 BEKKOUCHE Ammara, « Un quartier nommé Ville Nouvelle. Du village nègre colonial à la Medina J’didia des Oranais », *Annales de la Recherche urbaine*, 98, 2005, p. 114-221.

2 HOUSE Jim, « Intervening on “Problem” Areas and their Inhabitants. The Socio-Political and Security Logics behind Censuses in the Algiers Shantytowns, 1941-1962 », *Histoire & mesure*, 34-1, 2019, p. 121-150.

3 Anonyme, « Le scandale des bidonvilles », *Le Parlement algérien*, 3 juin 1939, p. 2 (expulsion d’une centaine de personnes vivant dans vingt baraques de la cité Bisch) ; sur ce texte – publié par le journal du Parti du peuple algérien (PPA) alors clandestin – et son intertextualité avec des écrits de Camus parus dans *Alger Républicain*, voir PHÉLINE Christian, SPIQUEL-COURDILLE Agnès, *Camus, militant communiste. Alger, 1935-1937*, Paris, Gallimard, 2017, p. 290.

4 Les sources de ces quelques bidonvilles sont en annexe 2-7.

5 TARTARY Jacques, « L’habitat rural en Algérie », *La Vie urbaine*, 3, juill.-sept. 1963, p. 176-235, en particulier p. 223-227 (sur Bédrabine (constructions, fin du XIX^e siècle) et le Foyer kabyle (coopérative HBM des Pères blancs active dès 1912)) ; intégralement fondé sur BERQUE Augustin, « L’habitation de l’indigène algérien », *Revue africaine*, 78-366/367, 1936, p. 43-100, ici p. 78-84 ; GUILLOPE Thierry, *Édifier la France...*, op. cit., p. 233-235 (sur le « village arabe » de Constantine, a priori jamais réalisé).

6 Rappel en ce sens de Charles Lévy dans DF-1931-SO-AP, sé. du 17 décembre 1931, p. 819-820.

7 Voir par exemple, dans une veine d’histoire des idées, HAKIMI Zohra, *Alger. Politiques urbaines, 1846-1958*, Saint-Denis, Bouchène, 2011, p. 189-199.

ne sont pas considérés ici¹. Une attention particulière est portée aux processus d'élaboration des projets, à leur contextualisation politique et sociale et aux jeux d'acteurs. La démonstration suit, en plusieurs points, une alternance entre étude des espaces urbains et étude des espaces ruraux ; les logiques de gouvernement des populations y sont souvent analogues. Ce partage est le fruit à la fois des nécessités d'exposition, des découpages administratifs coloniaux et des différences de situations vécues en ville et à la campagne en dépit des migrations importantes qui existent de l'une à l'autre.

Les premiers projets de construction et les fondateurs d'une politique d'habitat spécifiquement « indigène » sont étudiés dans un premier temps (III.1). La lutte contre l'insalubrité en ville et la fixation de la main-d'œuvre agricole dans les campagnes en sont les aiguillons essentiels. La clarification des motivations sous-tendant cette politique et ses rythmes de diffusion, d'appropriation et de reformulation dans l'Algérie de la première moitié des années 1930 constituent un second moment de cette politique (III.2). L'« habitat indigène » devient omniprésent dans les discours après 1936 ; elle est souvent reliée explicitement à des ambitions de réformes parfois antagonistes (III.3).

III.1. Les premiers projets (première moitié des années 1920)

III.1.1. Des vœux sans lendemains et une expérience fondatrice à Sétif

Les premières mentions de constructions de logements spécifiquement destinés aux « indigènes » datent de 1923. En mai de cette année, Laurent Lafaille, indique lors d'une séance du CPHBMPS du département d'Oran, que le Foyer oranais, coopérative d'HBM qu'il préside depuis sa fondation à la fin de l'année 1921, « étudie actuellement un type de maisons à l'usage des indigènes. Toutes propositions utiles seront faites à l'administration dès que le projet sera au point »². Le projet de cette société coopérative présidée par ce chef d'escadron à la retraite et adjoint au maire d'Oran (Jules Molle) depuis juin 1921 semble être resté sans lendemains³.

C'est ensuite à Alger et Constantine que l'on retrouve, portés par des médecins et des élus, des projets d'habitat dédiés aux « indigènes ». En 1925, le docteur Lemaire souligne, en conclusion de son rapport sur l'état sanitaire d'Alger, « la nécessité d'étendre les constructions destinées à la population indigène »⁴. Il affirme défendre cette idée visant à « décongestionner la Casbah »

1 Voir quelques exemples en annexe 4-1.

2 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 12 mai 1923 (AWO, 8R-8422).

3 Dossier de pension dans SHD, GR-11Yf-4929 ; « Élections municipales – Scrutin de ballottage du 12 juin 1921 », *L'ÉO*, 13 juin 1921, p. 2 ; « Le Foyer Oranais – Statuts », s.d. [fin 1921 ou hiver 1922], signé par le président, Lafaille (ANF, 19771106-21) ; voir par ailleurs DARMON Pierre, *L'Algérie des passions...*, op. cit., p. 308.

4 *BMH-1922-1923*, p. 127.

depuis qu'il a été nommé à la tête du bureau municipal d'hygiène en 1912¹. Dans la capitale de l'est algérien, Maurice Laloum indique, lors d'une séance du conseil municipal d'octobre 1925, que l'OMHBM alors en cours de constitution devra s'atteler, à partir de 1928 et après s'être porté sur le « quartier israélite » et le « quartier ouvrier d'El Kantara » (plutôt peuplé d'Européens), à bâtir pour les « indigènes »². Un agent de la préfecture rappelle toutefois en 1932 au préfet que l'office ne l'a encore saisi d'aucun projet de construction qui leur soit dédié³.

Les membres du CPHBMPS du département d'Alger font une proposition analogue en décembre 1925. Les membres de cette instance formulent un vœu « tendant à ce que des mesures soient prises par les pouvoirs publics et par les municipalités pour assurer un logement aux nombreux indigènes qui envahissent les grandes villes et constituent actuellement un danger pour l'hygiène et la santé publique »⁴. Charles Brunel, le directeur de l'Agriculture, du commerce et de la colonisation au sein du gouvernement général soumet ce vœu à la commission consultative des HBM et appelle immédiatement l'attention du maire d'Alger « sur les desiderata relatifs à la création de quartiers indigènes »⁵. La construction d'un habitat dédié aux « indigènes » est discuté fin janvier 1926 au conseil municipal⁶. Le Dr Murat, par ailleurs membre de ce conseil, formule une demande en ce sens en juillet 1926 lors de la séance inaugurale de la commission gubernatoriale dédiée aux HBM. Il se prononce en faveur d'un crédit spécial pour « loger dans de meilleures conditions d'hygiène et de salubrité [la] population indigène »⁷. Le même Brunel lui objecte que les sections « indigènes » (arabe et kabyle) des délégations financières sont « hostiles à toute différenciation entre Européens et indigènes, au point de vue de l'inscription et de l'utilisation des crédits budgétaires. Ils demandent notamment que les uns et les autres bénéficient au même titre des mesures de protection et de prévoyance sociale adoptées par les Assemblées algériennes »⁸. Brunel défend-t-il la non-séparation de principe des dépenses dédiées aux Européens et aux « indigènes » – complètement fausse dans son application – et / ou s'agit-il d'un prétexte pour ne pas penser et financer une politique spécifique aux « indigènes » ?

1 *BMH-1926-1929*, p. 21 ; sur l'expression de cette idée dès 1912, voir *BMH-1922-1923*, p. 127.

2 Sé. du cons. mun. de Constantine, 30 octobre 1925 (CMC, R-89 ; Maurice Laloum, dans le cadre d'une discussion sur les projets à fixer pour l'OMHBM en cours de constitution).

3 Anonyme (agent de la 2^e division de la préfecture) [Benelmouffok, représentant du préfet auprès de l'OMHBM ?], « Note pour M. le préfet », s.d. [ca février 1932] (AWC, CPE-679).

4 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Alger, 15 décembre 1925 (ANA, IBA-HBM-058).

5 Brouillon de lettre de Brunel (directeur de l'Agriculture, du commerce et de la colonisation) au président du CPHBMPS du dép. d'Alger, 31 décembre 1925 (ANA, IBA-HBM-058).

6 Sé. du cons. mun. d'Alger, 29 janvier 1926 (*A-BMOVA*, 5 juin 1926, p. 43-44 ; Sidi Boumeddine, Pasquier-Bronde et Cayron ont fait des démarches auprès du gouverneur général).

7 « Comm. consultative des HBM – session ordinaire de 1926 », 20 juillet 1926, 13 p. (document produit par le service du Travail, intégré à la direction de l'Agriculture, du commerce et de la colonisation du gouvernement général) (AWC, CPE-210 ; le docteur Murat est soutenu par Wilfrid Lagier).

8 « Comm. consultative des HBM... », doc. cité. Ni la lecture suivie des délibérations des sections arabe et kabyle des délég. financ. ni la lecture de la thèse de J. Bouveresse n'ont permis de confirmer les dires de Brunel.

Si ces premiers vœux restent peu détaillés et ne semblent pas immédiatement suivis d'effets, ça n'est pas le cas à Sétif. Charles Lévy, grand minotier et élu aux délégations financières à compter de 1920, met un terrain à la disposition de la municipalité qui y fait bâtir, de 1923 à 1933, un ensemble de plus de 440 maisonnettes. Celles-ci inspireront tous les projets d'« habitat indigène » pour un quart de siècle. Cette cité Bel Air est édiflée hors de la ville, à environ un kilomètre au nord des remparts ; les logements sont très sommaires et de plain-pied¹. Ces constructions ont avant tout été pensées pour recaser les près de 1 000 « indigènes » vivant dans 150 « mesures » du « village nègre »² sises au sud de la ville et détruites à la demande du gouverneur général qui y voyait un « danger pour l'hygiène »³. Environ 800 personnes vivaient à Bel Air en 1929, un millier en 1930, 2 700 en 1932, 2 500 en 1936 (Lévy estime que la cité est alors surpeuplée) et près de 4 000 en 1944⁴.

III.1.2. Loger les « indigènes » pour renforcer la colonisation

En dépit de ses premières évocations dans le cadre de situations urbaines, l'« habitat indigène » est une politique qui s'affirme tout d'abord en milieu rural. Maurice Viollette, gouverneur général depuis mai 1925, s'exprime sur ce point à partir de février 1927⁵, prenant largement exemple sur la cité Bel Air de Sétif⁶. Maire radical de Dreux à partir de 1908, il y promeut diverses œuvres sociales depuis deux décennies, dont un OMHBM à compter de

1 Constructions décrites et analysées dans le détail dans le chapitre 4-III.2.

2 DF-1929-SO-DNC, sé. du 29 mai 1929, p. 483 (exposé de Lévy) ; Anonyme « Note concernant la cité indigène de Bel Air », s.d. [avant 1929] (ANOM, GGA-64S-36 ; mention de 800 personnes au « village nègre »).

3 DF-1922-SO-DNC, sé. du 14 juin 1922, p. 891 (Lévy).

4 DF-1929-SO-DNC, sé. du 12 juin 1929, p. 793 ; DF-1936-SO-DNC, sé. du 27 mai 1936, p. 33 ; BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 2, p. 511 ; « La cité indigène de Bel-Air », s.d. [joint à la lettre du président de la Région économique d'Algérie (Louis Morard) au secrétaire d'État à la Marine, 22 août 1941] (SHD, GR-1P-39).

5 Progr. soumis par Maurice Viollette à la comm. de l'Assistance des délég. financ., 11 février 1927 (VIOLLETTE Maurice, *L'Algérie vivra-t-elle ?...*, *op. cit.*, p. 231-242 ; ce discours étant expurgé de nombreux passages, nous n'en faisons pas le point de départ de notre analyse).

6 Circulaire du gouverneur général, 13 avril 1927 (ANOM, 912-106 ; reproduite par M. Viollette dans *L'Algérie vivra-t-elle ?...*, *op. cit.*, p. 225-227 ; bref commentaire dans MADORÉ-CLÉMENCEAU Françoise, *Maurice Viollette en Algérie et le projet Blum-Viollette (1925-1938)*, Mémoire de Maîtrise d'histoire, s.l., 1976, p. 197-199 (cette autrice utilise *L'Assistance et l'hygiène publiques en Algérie*, Alger, Jules Carbonel, 1927, p. 219)).

1922¹ – ce qui est devenu courant à cette date-là. Plutôt que fervent « praticien du “socialisme municipal” »², il inscrit son action dans une proximité avec le solidarisme de Léon Bourgeois³.

La politique d’habitat qu’il esquisse vise la salubrité aussi bien que l’aménagement « rationnel » des villages « indigènes »⁴. Il tente en cela d’appliquer aux espaces des colonisés les prescriptions de la loi Cornudet (14 mars 1919) relative à l’aménagement des villes⁵. Son ambition est, plus largement, d’« encourager la propagande nécessaire pour amener progressivement et par persuasion [les « indigènes »] à une autre conception de l’habitat ». Pour ce faire, il requiert des préfets la réalisation de plans de « regroupement » des habitations isolées. Il s’agit dans son esprit de lutter contre la « dissémination des habitants [qui est] une chose très fâcheuse [puisqu’elle] rend la vie très difficile pour ceux isolés, loin de la protection administrative, loin des médecins, loin des écoles, loin même des centres de travail qui pourraient procurer un peu d’aisance à la famille. La colonisation elle-même souffre de cet état de choses qui, il faut l’avouer, n’est pas très favorable à la sécurité [des « indigènes »] ». À peine débutée, l’action du gouverneur est rapidement saluée pour ses bienfaits hygiénistes (notamment envers la tuberculose) par le professeur Soulié⁶. Les objectifs de salubrité et d’organisation des villages peuplés d’« indigènes » ne sont cependant plus guère évoqués les années suivantes ; loin d’être centraux, ils sont supplantés par d’autres buts qui excèdent largement les sphères sanitaires et sociales.

Les positions des délégués financiers prolongent celles du gouverneur, faisant de l’année 1927 le véritable point de départ de la politique d’« habitat indigène ». L’amélioration de l’habitat est au cœur d’un rapport présenté par l’ élu non-colon Charles Lévy et approuvé à l’unanimité lors de la séance plénière du 14 juin 1927⁷. Lévy, « autorisé par l’admirable réussite de la cité de

1 GASPARD Françoise (dir.), *Maurice Viollette. Un homme, trois républiques. 1870-1960. Catalogue de l’exposition du Musée des Beaux-Arts de Chartres (29 novembre 1985 – 15 janvier 1986)*, Chartres, Musée des Beaux-Arts de Chartres, 1985, p. 68 ; Gaspard, diplômée en histoire, a été maire socialiste de Dreux de 1976 à 1983.

2 GASPARD Françoise, « Avant-propos. Un homme, trois républiques », GASPARD Françoise (dir.), *De Dreux à Alger. Maurice Viollette, 1870-1960*, Paris, L’Harmattan, 1991, p. 9-23, ici p. 15 ; sur le lien entre « socialisme municipal » et politiques du logement, voir CHAMOUARD Aude, « La mairie socialiste, matrice du réformisme (1900-1939) », *Vingtème Siècle*, 96, 2007, p. 23-33, notamment p. 25 et 32.

3 AUDIER Serge, *Léon Bourgeois. Fonder la solidarité*, Paris, Michalon, 2007, p. 53-76 ; pour une étude de cas, voir CONCATO Francis, LARGESSE Pierre, « La politique sociale de Charles Mouchel à Elbeuf de 1894 à 1911, solidarisme ou socialisme municipal », PETIT Jacques-Guy, MAREC Yannick (dir.), *Le social dans la ville, en France et en Europe (1750-1914)*, Paris, Éditions de l’Atelier, 1996, p. 143-158.

4 Circulaire du gouverneur général, 13 avril 1927, doc. cité ; *idem* pour les citations de ce paragraphes qui suivent.

5 Sur cette loi et son importance dans les politiques de logement, voir le chapitre 4-II.2.2.

6 Extrait du discours du professeur Soulié prononcé au cours du banquet des médecins de colonisation du 30 mai 1927 (AM de Dreux ; cité par MADORÉ-CLÉMENCEAU, *Maurice Viollette... , op. cit.*, p. 199). Le docteur Henri Soulié (1857-1931) est le co-auteur (avec Paul Picard et Lucien Raynaud) d’*Hygiène et pathologie nord-africaine... , op. cit.* Intéressé par les questions de l’habitat, il assiste en mai 1927 (de même que le docteur Chassevant) au Congrès algérien des sociétés et groupements d’HBM (*L’ÉA*, 18 mai 1927, p. 4).

7 DF-1927-SO-AP, sé. du 14 juin 1927, p. 684-703 (rapport de Lévy centré sur l’enseignement professionnel) et 703-726 (discussion), Le rapport de Lévy est fait au nom d’une comm. présidée par Morard et composée de Lévy, Havard, Serda, Zévaco, Lisbonne, Benchenane, Moulay Mustapha, Sisbane, Cherfa, Hacene. Rapport et

“Bel Air” (...) a voulu en généraliser l’expérience »¹. Ce programme d’habitat s’inscrit dans une politique d’« artisanat indigène » devant maximiser les rendements. La main-d’œuvre « indigène » doit être formée puis utilisée pour « faire disparaître 400 000 gourbis » en faisant place, en une cinquantaine d’années, à des « maisonnettes ou des petites fermes » permettant la « sécurité » dans les douars². La construction de 8 000 maisons (d’une pièce avec courette) par an est prévue, les « indigènes » en devenant propriétaires au bout de 25 ou 30 ans moyennant un loyer annuel de 200 F. Doit-on comprendre cette position comme l’usage d’une rhétorique économique – de plus en plus courante³ – et coloniale afin de convaincre les autres élus, « indigènes » compris, du bien-fondé d’un projet envisagé davantage, à titre personnel, dans ses dimensions sociales et humanitaires ? C’est, en l’état de la documentation, indécis. Lévy est toutefois impliqué dans l’économie agricole de l’Algérie, ses instances hygiénistes et la défense de la colonisation.

Dans ce rapport de juin 1927, Charles Lévy défend aussi l’idée qu’une politique d’« habitat indigène » permettra de fournir à l’armée un « contingent de soldats double de celui qu’elle a aujourd’hui » grâce à l’amélioration des conditions de vie des bénéficiaires⁴. Cet objectif est cependant trop rarement mentionné pour être au cœur de cette politique ; sa formulation semble davantage rhétorique puisque Lévy défend le financement de son projet par le renoncement, par la métropole, d’une partie de la contribution militaire que lui verse l’Algérie⁵. Certains des délégués financiers les plus influents rehaussent avec emphase l’importance de cette politique : Gustave Mercier estime que c’est ainsi « la question indigène tout entière qui se trouve posée »⁶ et Louis Morard que l’« avenir du pays » s’en trouverait changé⁷. Le directeur des Affaires indigènes Jean Mirante abonde en leur sens⁸. En 1935, il s’agit pour Lévy d’une « affaire d’ordre impérial »⁹.

Ce projet n’est pas rediscuté lors des séances des délégations financières de 1928. Au printemps 1929, Joseph Galle rappelle, se réclamant du maréchal Bugeaud¹⁰, le projet défendu par Charles Lévy¹¹. Le 28 mai 1929, les élus de la section arabe prient le gouvernement général

discussion sont résumés dans BERQUE Augustin, « L’habitation... », art. cité, p. 89-92 (mention des 200 F de loyer).

1 BERQUE Augustin, « L’habitation... », art. cité, p. 89.

2 DF-1927-SO-AP, sé. du 14 juin 1927, p. 695 ; voir aussi DF-1927-SO-DNC, sé. du 1^{er} juin 1927, p. 726-752 ; voir enfin BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, op. cit., t. 2, p. 512-513.

3 BEAUPRÉ Nicolas, *1914-1945...*, op. cit., p. 588 ; COSTANTINI Dino, *Mission civilisatrice. Le rôle de l’histoire coloniale dans la construction de l’identité politique française*, Paris, La Découverte, 2008, p. 112-129.

4 DF-1927-DNC, sé. du 1^{er} juin 1927, p. 738.

5 Sur ce point, voir l’annexe 2-8.

6 DF-1927-SO-AP, sé. du 14 juin 1927, p. 704 ; il revient aussi sur le gain de sécurité que permettrait ce plan.

7 DF-1929-DNC, sé. du 6 juin 1929, p. 795.

8 DF-1929-SO-DNC, sé. du 29 mai 1929, p. 796 (Mirante, commissaire du gouvernement).

9 DF-1935-DNC, sé. du 3 juin 1935, p. 143.

10 DF-1929-DNC, sé. du 6 juin 1929, p. 795 (il cite BUGEAUD Thomas-Robert, *Quelques réflexions sur trois questions fondamentales de notre établissement en Afrique*, Paris, Impr. de A. Guyot et Scribe, 1846, p. 32).

11 DF-1929-SO-DNC, sé. du 21 mars 1929, p. 389-390.

de mettre en œuvre le projet d’habitat indigène avec un financement métropolitain¹. Le lendemain, le président des délégués non-colons, Victor Carles, demande à Mirante – réputé promoteur des « œuvres indigènes d’assistance »² pour les uns, concussionnaire pour les autres³ – ce que compte faire l’administration du projet présenté deux ans plus tôt⁴. Ce dernier répond seulement que des lieux d’expérimentation sont recherchés. Lévy, lui, en appelle à l’aide de la métropole pour cette politique d’« habitat indigène », si nécessaire notamment pour « fixer » près des lieux de travail – essentiellement des exploitations agricoles – la main-d’œuvre⁵. En Algérie, cet objectif est affiché au moins à la veille de la Première Guerre mondiale, si ce n’est bien avant⁶. Les années 1920 sont aussi un moment de rétrécissement du réservoir de main-d’œuvre bon marché venue d’Espagne et d’Italie, renchérissant le prix de celle « indigène » formée a minima⁷. En métropole, les travailleurs font l’objet d’une attention analogue, notamment car, en ces années de croissance et de quasi plein-emploi, ils sont en quête du meilleur salaire⁸.

III.2. Ambitions et blocages d’une politique publique (1926-1936)

III.2.1. Dans les villes : promotion de la salubrité publique et enjeux politiques

Les premiers logements urbains destinés spécifiquement aux « indigènes » sont bâtis à Alger. Un projet de construction est discuté à partir de début 1926⁹. Plus d’un an et demi plus tard, l’OMHBM de la ville d’Alger obtient de la ville un terrain situé boulevard de Verdun¹⁰ (longeant la haute Casbah, en lieu et place d’anciennes fortifications) ; il y fait construire à partir de juin

-
- 1 DF-1929-SO-DI-SA, sé. du 28 mai 1929, p. 88-89 ; DF-1929-SO-AP, sé. du 15 juin 1929, p. 599-600 (rappel du vœu par Galle) et 602 (vœu appuyé par le délégué arabe Sisbane).
 - 2 Gouverneur général (Carde), « Renseignements produits à l’appui du projet de décret tendant à nommer Jean Mirante commandeur de la légion d’honneur », s.d. [juillet 1933] (ANF, LH-1888-10) ; voir aussi MIRANTE Jean, *La France et les œuvres indigènes...*, *op. cit.*, p. 35-36.
 - 3 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 1, p. 965 (accusations de *L’Ikdam*, 15 décembre 1933).
 - 4 DF-1929-SO-DNC, sé. du 29 mai 1929, p. 480.
 - 5 DF-1929-SO-DNC, sé. du 29 mai 1929, p. 480-481 ; voir aussi la sé. du 6 juin 1929, p. 795-798.
 - 6 GUILLOPÉ Thierry, PLARIER Antonin, « Écrire une micro-histoire d’une situation coloniale. Une ville-mine d’Algérie par les archives de ses protagonistes (Aïn-Mokra, mi-XIX^e siècle – début XX^e siècle) », *French Colonial History*, à paraître en 2023.
 - 7 VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône...*, *op. cit.*, p. 420-432.
 - 8 NOIRIEL Gérard, *Une Histoire populaire de la France*, Marseille, Agone, 2018, p. 364 ; NOIRIEL Gérard, « Du “patronage” au “paternalisme” : la restructuration des formes de domination de la main-d’œuvre ouvrière dans l’industrie métallurgique française », *Le Mouvement social*, 144, 1988, p. 17-35, notamment p. 21-22, 28, 30 et 33 (sur le déficit chronique de main-d’œuvre, notamment qualifiée et la résolution de ce problème par la construction de logements) ; FROUARD Hélène, *Du coron au HLM...*, *op. cit.*, p. 21, 27 et 70-71 ; CHEVANDIER Christian, « Politiques patronales de fixation du personnel : des cas atypiques dans l’industrie mécanique », *Bulletin du Centre Pierre-Léon d’histoire économique et sociale*, 2-3, 1994, p. 53-64.
 - 9 Sé. du cons. mun. d’Alger, 29 janvier 1926 et 15 janvier 1927 (*A-BMOVA*, 5 juin 1926, p. 43-44 (Boumeddine, Pasquier-Bronde et Cayron ont fait des démarches auprès du gouverneur général) et 5 mars 1927, p. 6 (question de Chekiken sur l’état du projet)).
 - 10 Sé. du cons. mun. d’Alger, 17 juin 1927 (*A-BMOVA*, 5 août 1927, p. 213 ; rapport Chekiken) ; « Traités réalisés au mois de novembre 1927 » (*BMOVA*, 20 novembre – 5 décembre 1927, p. 110) ; P. R., « L’œuvre de l’OPHBM de la ville d’Alger », *CNA*, juin 1929, p. 389-396 (« faire profiter les Musulmans des bienfaits de l’HBM »).

1929¹, trop lentement selon des élus « indigènes »², un immeuble pour les « indigènes désirant vivre à l'indigène »³. Cette ensemble situé boulevard de Verdun accueille, à partir de décembre 1930, 418 locataires dans 62 logements⁴ (essentiellement de deux et trois pièces).

La construction de cet immeuble a-t-elle été accélérée afin d'édifier les visiteurs qui viendraient à l'occasion du Centenaire de la colonisation ? C'est en d'autres villes un souhait explicite : le conseiller municipal constantinois Belkacem Benhabylès demande par exemple à ses collègues qu'« en raison de la proximité du Centenaire [on autorise des] crépissages qui donneraient aux maisons un aspect bien plus propre »⁵. À Alger, la localisation de l'immeuble du boulevard de Verdun, visible par les touristes qui feraient le tour de la Casbah, plaide en ce sens⁶. Toutefois, Charles Lévy s'attriste et s'agace, un an et demi avant les festivités, en ces termes :

« Il eut été intéressant de montrer ce que nous avons fait pour l'habitat des indigènes. Les tentes ont été transformées en gourbis où l'hygiène n'est encore que relative et le confort inexistant. Nous avons élaboré un programme, de formation récente. (...) À l'occasion du Centenaire, il semble qu'il aurait été opportun de montrer ce qui a été fait dans ce sens. Or, on a complètement négligé ce côté-là qui est primordial (...) Je m'étonne qu'on n'ait pas songé à doter une œuvre qui n'eût pas manqué d'apparaître comme une preuve tangible de civilisation en Algérie »⁷.

L'effort de propagande par la mise en scène de l'« habitat indigène » apparaîtrait donc bien faible ; nul n'en fait d'ailleurs mention avant la fin des festivités du Centenaire. En octobre 1930, le conseiller municipal algérois Abdennour Tamzali, de plus en plus combatif à l'orée du Centenaire puis déçu de celui-ci⁸, affirme *a posteriori* que c'est « par la grâce » de ces festivités

-
- 1 Sé. du cons. mun. d'Alger, 21 juin 1929 (*A-BMOVA*, 5-20 juillet 1929, p. 561-569) ; un emprunt est signé, auprès d'une institution qui n'est pas mentionnée, le 10 décembre 1928 (« Emprunt OPHBM Alger », s.d. [communiqué à M. Hudelo le 21.6.1932] (ANA, IBA-HBM-060)).
 - 2 Sé. du cons. mun. d'Alger, 23 novembre 1928 et 30 octobre 1929 (*A-BMOVA*, respectivement des 5-20 décembre 1928, p. 364 (Sidi Boumeddine) et des 5-20 novembre 1929, p. 646 (Abdennour Tamzali (« il faut passer de l'abstraction aux actes »), Sidi Boumeddine et Khelifa Kerrad (qui font confiance à l'équipe municipale)).
 - 3 Sé. du cons. mun. d'Alger, 30 octobre 1929 (*A-BMOVA*, 5-20 novembre 1929, p. 646 ; expression de Pasquier-Bronde, premier adjoint au maire) ; voir aussi « L'œuvre de l'OPHBM de la ville d'Alger », *CNA*, juin 1929, p. 389-396, ici p. 395 ; une dizaine d'années plus tard, ces logements sont décrits par le même Pasquier-Bronde comme étant pour les « ménages [indigènes] adaptés à la vie urbaine » (lettre du président de l'OMHBM de la ville d'Alger au préfet d'Alger, 2 avril 1941 (ANOM, 91-10I-9)).
 - 4 Date d'entrée des locataires dans cet immeuble dans la sé. du cons. mun. d'Alger du 23 janvier 1931 (*A-BMOVA*, 5-20 janvier 1931, p. 9) ; nombre d'habitants en 1931 dans le « Rapports sur les travaux du CPHBMPS du dép. d'Alger pendant l'année 1931 », s.d. [envoyé par le préfet au gouverneur général le 21 avril 1932] (ANA, IBA-HBM-058) et « M. le gouverneur Jules Carde a inauguré... », *L'ÉA*, 15 décembre 1931, p. 3.
 - 5 Sé. du cons. mun. de Constantine, 20 septembre 1929 (AWC, CPE-231) ; sur Belkacem Benhabylès, voir « Échos – Légion d'honneur », *L'ÉA*, 7 novembre 1931, p. 2 ; Guy Pervillé indique qu'il est naturalisé français (*Les étudiants algériens de l'université française, 1880-1962*, Paris, Éditions du CNRS, 1984, p. 89).
 - 6 C'est l'analyse de Jean-Jacques Deluz et Joëlle Deluz-Labruyère (« L'allogio sociale a Algeri durante il periodo coloniale (1920-1962) », *Storia Urbana*, 35/36, 1986, p. 107-152, p. 120).
 - 7 DF-1928-SO-DNC, sé. du 11 juin 1928, p. 679-680.
 - 8 Sé. du cons. mun. d'Alger, 25 avril 1930 (*A-BMOVA*, 5-20 mai 1930, p. 98 ; voir aussi « Cons. mun. d'Alger du 25 avril 1930 », *L'ÉA*, 26 avril 1930, p. 3 (demande d'élargissement des droits politiques et sociaux des « indigènes ») ; KADDACHE Mahfoud, *La vie politique à Alger...*, *op. cit.*, p. 197 ; Abdennour Tamzali est fait vice-président, le 31 octobre 1930, de la Fédération des élus musulmans du dép. d'Alger qui se constitue et qui a

et « non sans peine » que quelques « indigènes » sont logés boulevard de Verdun par l'OMHBM¹. Deux semaines plus tôt, le conseiller municipal de Constantine Abdelhadk (dit Ismaïl) Belaggoun s'irritait – visiblement après deux ans de vaines démarches pour créer une société HBM et trouver un terrain à bâtir² – de la même façon : « on nous donne un os à ronger (...) chaque fois que les indigènes ont demandé un terrain [pour bâtir des pavillons], on nous a toujours répondu, trouvez ce terrain »³. Ainsi, plus que par souci de propagande – qui n'est pas à exclure mais ne transparait guère dans la documentation⁴ – ces logements ont été envisagés, un temps, pour l'accueil des touristes attendus en 1930⁵. La crainte de ne pouvoir héberger tout le monde est en effet la principale raison du peu de publicité faite par les organisateurs du Centenaire⁶.

Afin d'apaiser les tensions urbaines qui lui sont inhérentes, le projet de destruction du quartier de la Marine se voit adjoindre des programmes de relogement de ses habitants⁷. Au moins en juillet 1931, la construction d'une « cité indigène » est prévue sur une partie (puis sur la totalité⁸) des 26 hectares de l'ancienne propriété Legembre sise au lieu-dit du Climat de France, sur les hauteurs de Bab el Oued⁹. Ces dernières constituent, avec celles de Mustapha, les espaces prévus par le Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension de 1930 pour le « peuplement indigène »¹⁰. Cette propriété avait été acquise en 1929 par l'OMHBM d'Alger afin de créer des

vocation à faire progresser les revendications des élus algériens (*L'ÉA*, 31 octobre 1930, p. 3 et 1^{er} novembre 1930, p. 2).

- 1 Sé. du cons. mun. d'Alger, 24 octobre 1930 (*A-BMOVA*, 5-20 novembre 1930, p. 248 ; il est contredit par Sidi Boumeddine, autre élu « indigène » et membre du CA de l'OMHBM de la ville d'Alger). Cette remarque d'Abd. Tamzali est commentée dans AÏCHE Boussad, « Des cités indigènes aux cités de recasement en Algérie (1930-1950) », JELIDI Charlotte (dir.), *Villes maghrébines en situations coloniales*, Paris / Tunis, Karthala / IRMC, 2014, p. 97-111, ici p. 98. Cette sé. est longuement citée en une de la *Tribune indigène algérienne*, 17, novembre 1930.
- 2 Sé. du cons. mun. de Constantine, 28 février 1928 (AWC, CPE-230).
- 3 Sé. du cons. mun. de Constantine, 10 octobre 1930 (AWC, CPE-231) ; la personnalité et le parcours de Belaggoun (ou Bellagoun) sont comparables à celles d'Abd. Tamzali (ANOM, 93-4234 ; fiche de police concernant Belaggoun).
- 4 AÏCHE Boussad, *Architecture des années trente à Alger : les figures de la modernité*, Thèse en Arts, histoire, théorie, pratique sous la direction de Sylviane Leprun, Université Bordeaux 3, 2010, p. 314 ; une recherche par océrisation dans *L'ÉA* n'a pas permis de repérer de mise en scène des logements HBM du boulevard de Verdun par les autorités françaises, inaugurés le 14 décembre 1931 (« M. le gouverneur Jules Carde... », art. cité).
- 5 DF-1928-SO-DNC, sé. du 11 juin 1928, p. 646 et 667 ; DF-1928-SO-DC, sé. du 12 juin 1928, p. 701 et 711 ; DF-1928-SO-AP, sé. du 22 juin 1928, p. 1114-1115 ; DF-1928-SE-PS, p. 25. Concernant Constantine, voir les « 1^{ère} et 27^e sé. de la Comm. centrale du Centenaire – extraits des sé. concernant le dép. de Constantine », 29 décembre 1927 et 4 mars 1929 (ANOM, 93-5414) ; ce projet est finalement abandonné (« 31^e sé. de la... », 29 mai 1929 (ANOM, 93-5414)). Pour Oran, voir la sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 10 mai 1929 (AWO, 8R-8422) et *Le département d'Oran et son conseil général : 1830-1930*, Oran, Impr. Heintz, 1930, p. 667.
- 6 DF-1928-SO-DNC, sé. du 11 juin 1928, p. 661 et 668 (Ch. Brunel, commissaire général du Centenaire).
- 7 Sé. du cons. mun. d'Alger, 30 octobre 1929 (*A-BMOVA*, 5-20 novembre 1929, p. 649) et 11 mars 1932 (*A-BMOVA*, 5-20 mai 1932, p. 77-78).
- 8 Sé. du cons. mun. d'Alger, 21 avril 1933 (*A-BMOVA*, 5-20 avril 1933, p. 116).
- 9 Sé. du cons. mun. d'Alger, 3 juillet 1931 (*A-BMOVA*, 5-20 août 1931, p. 204) et sé. du cons. mun. d'Alger, 11 mars 1932 (*A-BMOVA*, 5-20 mai 1932, p. 78) ; ce terrain a été acheté le 28 juin 1928 (« Emprunt OMHBM Alger », s.d. [communiqué à M. Hudelo le 21 juin 1932] (ANA, IBA-HBM-060).
- 10 *BMH-1926-1929*, p. 27 ; HAKIMI Zohra, *Alger. Politiques urbaines...*, op. cit., p. 87-111. Sur ces PAEE, voir le chapitre 4-II.2.2.

réserves foncières devant accueillir, à terme, une « cité-jardin » aussi bien pour les Européens que pour, « à côté » d’eux¹, les « indigènes »². Cette cité est prévue pour accueillir ceux qui, parmi ces derniers, ont été expulsés du quartier de la Marine ; elle doit être bâtie par la Régie foncière de la ville d’Alger³. En novembre 1931, la municipalité évoque en parallèle de cette « cité indigène » particulière le relogement « de la population maritime et ouvrière », notamment sur le terrain des anciennes Messageries maritimes, dans le bas de Bab el Oued⁴.

À Alger, l’initiative de séparer les « indigènes » du reste des expulsés de la Marine est un débat jamais définitivement tranché. Leur allouer des logements particuliers est un vœu des conseillers municipaux Tamzali et Hadjammar. Le premier considère que les « indigènes » les moins « évolués » (...) se trouveraient gênés [dans des] constructions européennes »⁵. Les terrains Legembre sont finalement abandonnés dans la deuxième moitié de l’année 1932 car les élus municipaux, européens comme indigènes, s’accordent à penser qu’ils « ne convenaient pas pour l’instant, étant donné que la cité à construire serait trop éloignée du centre de la ville. C’est pourquoi la Régie a porté ses vues sur les terrains Pérez [contigus aux terrains Legembre], pour le recasement de la population indigène [expulsée du quartier de la Marine] »⁶. Sidi Boumeddine et Khelifa Kerrad, deux élus « indigènes », s’opposent, concernant ce terrain-là, à ce que soient distingués Européens et « indigènes » : ils refusent que leurs mandants leur reprochent de les reléguer de ce côté-ci de la ville et considèrent le terrain comme trop pentu et trop cher⁷. Aucune « cité indigène » ne voit davantage le jour sur ce terrain Pérez (ou « boucle

-
- 1 Sé. du cons. mun. d’Alger, 21 mars 1930 (*A-BMOVA*, 5-20 avril 1930, p. 83) ; un projet de viabilisation est immédiatement envisagé, cf. « Climat-de-France – Propriété de l’OMHBM », plan au 1/1 000^e dressé par Danger ff., 1929 (AWA, côte non-mentionnée et reproduit dans HAKIMI Zohra, « René Danger, Henri Prost et les débuts de la planification urbaine à Alger », COHEN Jean-Louis, OULEBSIR Nabila, KANOUN Youcef (dir.), *Alger. Paysage urbain et architectures, 1800-2000*, Besançon, Les Éditions de l’Imprimeur, 2003, p. 140-159, ici p. 144).
 - 2 Sé. du cons. mun. d’Alger, 29 mars 1929 (*A-BMOVA*, 5-20 avril 1929, p. 476-477 ; achat par l’OMHBM de la ville d’Alger) ; le terrain est vendu à la ville d’Alger par l’OMHBM en avril 1931 (sé. du cons. mun. d’Alger, 17 avril 1931 (*A-BMOVA*, 5-20 juin 1931, p. 144)).
 - 3 Sé. du cons. mun. d’Alger, 3 juillet 1931 (*A-BMOVA*, 5-20 août 1931, p. 205 ; Brunel, maire), 15 juillet 1932 (*A-BMOVA*, 5-20 septembre 1932, p. 208 ; discussion en vue cession du terrain de la ville à la Régie foncière) et 11 mars 1932 (*A-BMOVA*, 5-20 mai 1932, p. 78). Amara demande d’accélérer la création de cette cité pour « indigènes » en mars 1930 (sé. du cons. mun. d’Alger, 21 mars 1930 (*A-BMOVA*, 5-20 avril 1930, p. 83)).
 - 4 Sé. du cons. mun. d’Alger du 13 novembre 1931 (*A-BMOVA*, 5-20 janvier 1932, p. 292 ; rapport du maire Brunel). Ce terrain est qualifié d’« ancienne propriété Tabet-Valensi et Lebar » dans la sé. du cons. mun. du 15 juillet 1932 (*A-BMOVA*, 5-20 septembre 1932, p. 208).
 - 5 Sé. du cons. mun. d’Alger, 3 juillet 1931 (*A-BMOVA*, 5-20 août 1931, p. 205-206).
 - 6 Sé. du cons. mun. d’Alger, 28 décembre 1932 (*A-BMOVA*, 5-20 décembre 1932, p. 371) ; un projet de « relogement des habitants » de la Marine est évoqué lors de la sé. du cons. mun. d’Alger du 31 janvier 1934 (*A-BMOVA*, 5-20 avril 1934, p. 36) ; une « seconde cité indigène » est évoquée, en sus de celle du terrain Pérez, lors de la sé. du cons. mun. d’Alger du 29 mai 1934 (*A-BMOVA*, 5-20 août 1934, p. 170). Le terrain Pérez est vendu par la ville à la Régie foncière en 1933 (sé. du cons. mun. d’Alger, 1^{er} septembre 1933 (*A-BMOVA*, 5-20 octobre 1933, p. 242)).
 - 7 Sé. du cons. mun. d’Alger, 28 décembre 1932 (*A-BMOVA*, 5-20 décembre 1932, p. 369-371).

Pérez ») dans les années 1930 en dépit des plans et adjudications réalisés en 1935 et 1936¹. La Régie foncière achève toutefois les trois premiers groupes de logements dits des Messageries maritimes entre août 1934 et août 1935² ; devant accueillir entre 1 000 et 2 000 personnes³, ils sont « destinés à reloger tous les habitants [de la Marine], qu'ils soient européens ou indigènes »⁴.

Il est, de façon générale, rare de trouver dans la documentation existante des mentions de relogement des habitants « indigènes ». C'était le cas à Sétif, lorsque la municipalité faisait détruire, au milieu des années 1920, le « village nègre » et bâtissait la cité « Bel Air ». On en retrouve aussi la trace au milieu des années 1930 dans le petit centre thermal d'Hammam Melouane (est de Blida) où sont réaménagés les abords d'importantes sources. La « société des Eaux Thermales d'Hammam Melouane », surtout composée de médecins, diligente des travaux que réalise un architecte algérois⁵. Un journaliste résume l'opération en 1935 : « Il a fallu commencer immédiatement la construction de cette cité, pour pouvoir loger les indigènes dont les abris occupaient les emplacements du Grand Hôtel et des Thermes »⁶. Ce cas semble toutefois unique : la même année, les élus « indigènes » abondent en récriminations envers de nombreuses expropriations conséquentes à de grands projets de travaux publics⁷.

Six autres « cités indigènes » sont envisagées au début des années 1930 en Algérie, à Alger, Maison-Carrée, Oran, Constantine, Bône et Philippeville. À Alger, outre des constructions envisagées pour recaser les habitants de la Marine, une cité « indigène » est pensée au moins dès le lendemain des festivités du Centenaire. Celle-ci doit permettre de « faire disparaître [les] foyers

1 Sé. du cons. mun. d'Alger, 22 mars 1935 (*A-BMOVA*, 5-20 mai 1935, p. 401 ; terrassement), 27 mars 1936 (*A-BMOVA*, 5-20 mai 1936, p. 105 ; divers lots) et 25 novembre 1936 (*A-BMOVA*, 5-20 janvier 1937, p. 350-351 ; réseaux d'eau) ; SOCARD Tony, « Plan masse », *CNA*, avril 1936 p. 185.

2 Sé. du cons. mun. d'Alger, 21 décembre 1934 (*A-BMOVA*, 5-20 décembre 1935, p. 356 ; date d'achèvement des travaux) ; AÏCHE Boussad, HUEBNER Juliette, LOCHARD Thierry, PIATON Claudine, *Alger. Ville & architecture. 1830-1940*, Alger / Arles, Barzakh / Honoré Clair, 2016, p. 238 (nombre de logements).

3 Le chiffre de 1 000 est fourni par un inspecteur de l'enseignement primaire en mars 1934 (cité lors de la sé. du cons. mun. d'Alger, 6 avril 1934 (*A-BMOVA*, 5-20 juin 1934, p. 113)). Celui de 2 000 est évoqué dans divers textes d'architectes (« Informations diverses », *CNA*, février 1933, p. 193 et « L'exposition d'architecture », *CNA*, mars 1933, p. 314 ; c'est le chiffre repris par AÏCHE Boussad (et *alii*), *Alger. Ville & architecture... , op. cit.*, p. 238).

4 Sé. du cons. mun. d'Alger, 21 décembre 1934 (*A-BMOVA*, 5-20 décembre 1935, p. 356 ; Ch. Brunel, maire, en complément d'un rapport préalable de Pasquier-Bronde en vue de l'approbation d'un emprunt de 125 millions de francs de la Régie foncière afin qu'elle construise des immeubles de relogement (rapport approuvé à l'unanimité)).

5 Gérard Besse, « La station thermale et touristique d'Hammam-Mélouane », *L'Af. Nord ill.*, 6 février 1932 (p. 7) et 22 décembre 1934 (p. 4-5) ; « L'Équipement thermal de l'Algérie – J. Carde a inauguré... », *L'ÉA*, 6 septembre 1935, p. 1 et 2 (membres du CA : docteurs Désiré Duboucher, Henri Duboucher, Puget ; Defour, Delabeye, Ghersi, Tiar) ; l'architecte, Édouard Lowe, est né à Alger (ANOM, 1 RM 90 (n° 249) ; ANOM, ECA-RN-Alger-1881 (Jacques Émile Édouard Lowe)) ; voir enfin DF-1935-SO-AP, sé. du 21 juin 1935, p. 564 et 597.

6 « La nouvelle station thermale d'Hammam Melouane (Edouard Lowe architecte) », *CNA*, octobre 1935, p. 639-644, ici p. 639 ; voir aussi « L'Équipement thermal de l'Algérie », *L'Af. Nord ill.*, 14 septembre 1935, p. 2-4.

7 DF-1935-SO-DI-SA, sé. des 17 et 18 juin 1935, respectivement p. 295 (René Foudil) et 318-320 (Abdesselam Taleb) ; DF-1935-SO-DI-SK, sé. du 19 juin 1935, p. 451 (Allaoua Tamzali) ; BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? ... , op. cit.*, t. 2, p. 680-689 ; DREW Allison, *We are no longer in France : communists in colonial Algeria*, Manchester, MUP, 2014, p. 48 et 62-67 (luttres paysannes face aux expropriations dans les années 1920 et 1930).

d'infections » que constituent les « villages indigènes [gourbis] du boulevard Gambetta et de la cité Bisch »¹. L'association des habitants du quartier et la Fédération des comités de quartier, qui ont un représentant au sein du conseil municipal, poussent en ce sens². Cette « cité indigène » est envisagée en août 1932 sur le terrain Scala au Clos Salembier³ (hauteurs d'Alger), sans que les objectifs qui sous-tendent ce projet ne soient réaffirmés ; il en va de même lorsque le préfet délivre une autorisation de lotir en décembre 1933⁴. La salubrité est à nouveau mise au premier plan en 1935 lorsqu'il s'agit d'évoquer la construction d'une cité de relogement pour les habitants de bidonvilles en bordure du chemin de Fontaine-Bleue⁵ (hauteurs de Belcourt). À Maison-Carrée, la peur d'une incontrôlable contagion prévaut largement dans l'exposé des motifs de la cité Sainte-Corinne⁶. À Oran, l'« habitat indigène préoccupe énormément [les] élus musulmans » qui souhaitent sortir les « indigènes du taudis, lui donner une habitation salubre, aérée, ensoleillée »⁷. À Orléansville l'« habitat indigène » semble n'avoir été, en 1932 comme en 1935, qu'une promesse de campagne électorale⁸.

Quoique certains journalistes insistent sur la salubrité, les motivations qui président à la construction des « cités indigènes » dans l'est de l'Algérie ne sont pas toujours très claires⁹. À Philippeville, la « création d'une cité indigène au faubourg de l'Espérance » est subventionnée

-
- 1 Sé. du cons. mun. d'Alger, 24 octobre 1930 (*A-BMOVA*, 5-20 novembre 1930, p. 247-248).
 - 2 Sé. du cons. mun. d'Alger, 24 octobre 1930 (*A-BMOVA*, 5-20 novembre 1930, p. 247-248 ; Charles Vial, soutenu par Charles Sarramégna, évoque la rédaction d'un « cahier de revendications » adressé à la municipalité ; il lie destruction « de ces groupements disparates » et création d'une « cité indigène »). Vial préside, avant son élection en mai 1929 au cons. mun. d'Alger, le Comité des Tagarins et Fort-l'Empereur et est délégué à la Fédération des comités de quartiers (article éponyme, *L'ÉA*, 1^{er} avril 1929, p. 3).
 - 3 Sé. du cons. mun. d'Alger, 26 août 1932 (*A-BMOVA*, 5-20 octobre 1932, p. 245) ; terrain acheté par la ville à la fin des années 1920 puis cédé à l'OMHBM dans la première moitié de l'année 1932 (sé. du cons. mun. d'Alger, 9 novembre 1928 (*A-BMOVA*, 5-20 février 1929, p. 354), 11 septembre 1931 (*A-BMOVA*, 5-20 octobre 1931, p. 251) et 13 janvier 1933 (*A-BMOVA*, 5-20 janvier 1933, p. 7)) ; un cimetière y avait été envisagé à la fin des années 1920 (sé. du cons. mun. d'Alger, 28 octobre 1927 (*A-BMOVA*, 20 décembre 1927, p. 308), 27 janvier 1928 (*A-BMOVA*, 5-20 mai 1928, p. 4-7) et 9 novembre 1928 (*A-BMOVA*, 5-20 février 1929, p. 354)). Il est toujours envisagé en 1931 (sé. du cons. mun. d'Alger, 3 juillet 1931 (5-20 août 1931, p. 203-204)).
 - 4 Sé. du cons. mun. d'Alger, 28 février 1936 (*A-BMOVA*, 5-20 avril 1936) ; AÏCHE Boussad, *Architecture des années trente à Alger...*, *op. cit.*, p. 317-319.
 - 5 Sé. du cons. mun. d'Alger, 26 juillet 1935 (*A-BMOVA*, 5-20 septembre 1935, p. 198 ; Louis Coste, appuyé par Sidi Boumeddine et Benhadj).
 - 6 Sé. du cons. mun. extra. de Maison-Carrée, 6 avril 1934 (*BMOMC*, 15 avril 1934, p. 1675-1676 ; demande au préfet d'Alger que la colonie fasse bâtir une cité indigène au quartier Sainte-Corinne, avant d'en détruire les taudis) ; voir aussi sé. du cons. mun. extra., 15 mars 1935 (*BMOMC*, 15 avril 1935, p. 1849-1852) ; sur cette cité bâtie entre 1935 et 1937, voir COHEN Jean-Louis, OULEBSIR Nabila, KANOUN Youcef (dir.), *Alger. Paysage urbain...*, *op. cit.*, p. 301 et BOUSSAD Aïche, « Des cités indigènes aux cités de recasement... », art. cité, p. 102-107. Sur la peur de la contagion, voir *supra*, I-1.
 - 7 « La vie municipale – La question des HBM pour les indigènes », *L'ÉO*, 20 septembre 1934, p. 4 ; « Tribune électorale », *L'ÉO*, 1^{er} mai 1934, p. 3 ; « Représentation indigène », *L'ÉO*, 4 mai 1934, p. 4).
 - 8 « Commune d'Orléansville – Élections municipales du 5 mai 1929 », *Le Progrès*, 2 mai 1929, p. 1 (prog. de la liste Robert) ; deux élus (Abdelkader Saïah Mustapha et Haouari Azizi) sont nommés en 1931 pour étudier la « question de l'habitat indigène » (« Cons. mun. – Sé. des 26 et 27 novembre 1931 », *Le Progrès*, 3 décembre 1931, p. 1) ; *Alger socialiste*, 25 avril 1935 (cité par KADDACHE Mahfoud, *Histoire du nationalisme algérien*, t. 1 : 1919-1939, Alger / Paris, Edif 2000, 2003 [2000], n. 22 p. 386).
 - 9 Ph. C., « Questions algériennes – L'habitat indigène », *L'ÉB*, 3 juin 1934, p. 1.

en 1931 et une « cité Cuttoli », du nom du maire et conseiller général de la ville, Paul Cuttoli, est évoquée en 1933 par une revue d'architecture et d'urbanisme¹. Cent logements d'une pièce sont dits « en cours d'exécution » en 1935 et « achevés » en avril 1937² ; cette « cité Cuttoli » est évoquée comme un exemple à suivre par Mohamed Benbadis, délégué financier constantinois³. À Bône, un ensemble (150 maisonnettes de deux pièces) est prévu au moins à partir de 1932 ; il est « annoncé » en 1936 et 1937 et doit être mis en chantier au début de l'année 1939 sur le site du Pont Blanc⁴. Ce projet de « cité indigène » est exposé dans la presse spécialisée métropolitaine⁵. Au printemps 1940 l'adjudication n'est toujours qu'envisagée⁶. Cette « cité musulmane » du Pont Blanc est sans doute bâtie vers 1943-1944⁷ (72 logements⁸ ?). À Constantine, l'OMHBM envisage aussi dans la première moitié des années 1930 « la construction de logements destinés aux indigènes », sans plus de précisions sur ses finalités⁹.

S'il n'est pas toujours possible de saisir ce qui motive ces projets d'habitat ou de « cité indigène » dans les principales villes d'Algérie, deux tendances se dégagent tout de même. D'une part, l'ambition de réformer les villes en y accroissant la salubrité apparaît maintes fois ; elle a, comme en métropole ou dans d'autres territoires colonisés¹⁰, parti lié avec des politiques d'expulsion et de déguerpissement. Celles-ci ne sont ni explicites, ni exclusives. D'autre part, les exemples de relogements à Sétif, Alger voire dans le petit bourg d'Hamam Melouane permettent de souligner le souhait, au moins minimal, des autorités coloniales et municipales

-
- 1 *ESGA-1931*, p. 168-169. S'agit-il de la « cité d'assistance indigène » envisagée pour 1930 par Paul Cuttoli (voir sa lettre au gouverneur général, 22 octobre 1929 (AD66, 56J-108)) ? Voir aussi COTEREAU Jean, « La modernisation d'une ville algérienne – Philippeville », *CNA*, février 1933, p. 164-176, ici p. 176.
 - 2 BERQUE Augustin, « L'habitation... », art. cité, p. 96 ; *ESGA-1935*, p. 183 ; *ESGA-1936*, p. 200 ; Jules Rouanet, « Le problème de l'habitat indigène – Pour faire le point », *TNA*, 30 avril 1937, p. 1.
 - 3 BENBADIS Mohamed Mustapha, « Pose de la première pierre », *Centenaire de l'entrée de Constantine dans la patrie française. 13 octobre, 1837-1937*, Constantine, Auguste Paulette & ses fils Éditeurs, 1937, p. 56.
 - 4 Raymon Danger, « Le PAEE de la ville de Bône et les cités indigènes en Algérie », *Le Musée social*, janvier 1933, p. 19-20 ; « Cité indigène – Bône », *CNA*, mars 1933, p. 272 ; Raymon Danger, « État de l'assainissement de la ville de Bône », *Urbanisme*, 38, août 1935, p. 330-332, ici p. 332 ; BERQUE Augustin, « L'habitation... », art. cité, p. 98 ; Jules Rouanet, « Le problème de l'habitat indigène... », art. cit., p. 1 ; « La construction d'une cité indigène à Bône », *JGTPB*, 25 janvier 1939 (coupure dans ANF, F60-736) ; « L'habitat indigène à Bône », *TNA*, 21 décembre 1938, p. 1 (travaux pas encore adjugés) ; lettre du sous-préfet de Bône au préfet de Constantine, 16 avril 1938 (ANA, IBA-HBM-075 ; déclaration d'utilité publique pour l'achat du terrain le 26 février 1938).
 - 5 Louis Leclerc, « La chronique des HBM – Les HBM en Algérie – Le logement indigène. Une magnifique initiative de la société coopérative “Le Patrimoine coopératif bônois” », *Notre Maison*, 124-125, jan.-fév. 1937, p. 3.
 - 6 Lettre du maire de Bône au sous-préfet de Bône, s.d. [fin avril ou début mai 1940] (ANOM, 933-398 ; réponse à une demande de lister ce qui a été réalisé pour les « indigènes » en date du 22 avril 1940).
 - 7 Sé. du cons. mun. de Bône, 29 février 1948 (AAPCA, B-80 ; cité occupée par les troupes alliées) ; le maire Raoul Borra indique, sans doute pour décrédibiliser son prédécesseur Paul Pantaloni, que « rien n'a été fait au titre de l'“habitat indigène” » (maire de Bône, « Rapport sur l'habitat », s.d. [avant février 1947] (ANOM, GGA-1Y-151).
 - 8 C'est le nombre mentionné dans la sé. du cons. mun. de Bône du 19 janvier 1950 (AAPCA, B-86).
 - 9 DF-1934-SO-DI-SK, sé. du 24 mai 1934, p. 14 (Jean Vigouroux, commissaire du gouvernement).
 - 10 GRANIER Anne, « Une politique d'abandon surveillée : la zone de Boulogne-sur-Seine pendant l'entre-deux-guerres (1919-1933) », *Espaces et Sociétés*, 171, 2017, p. 19-36 ; voir par exemple, pour le Vietnam, PAPIN Philippe, « Densité du bâti urbain et modes de construction à Hà Nội, 1889-1940 », *Habitat et développement*, 10, 1995, p. 66-80 ; PAPIN Philippe, *Histoire de Hanoi*, Paris, Fayard, 2004 [2001], p. 404.

d'apaiser les crises urbaines, inséparablement sociales, sanitaires et coloniales à Alger (quartier de la Marine) et plus proprement coloniales à Sétif (« village nègre »).

III.2.2. Un vœu sans moyens : fixer la main-œuvre « indigène »

C'est au printemps 1929, alors que Bordes est gouverneur général depuis plus d'un an, que l'administration algérienne entreprend, en continuité avec les ambitions de Viollette, « l'étude d'un programme de l'habitat indigène [comme] base de l'artisanat et du paysannat »¹. Les constructions nouvelles doivent être « groupées en villages [afin de] permettre la stabilisation de la main-d'œuvre nécessaire pour le développement économique du pays ». Créer « l'attachement de l'artisan à son foyer » est un objectif plus affirmé que jamais². Cet objectif est sans cesse confirmé les années suivantes et s'impose à celui de salubrité³. Il est exprimé alors que s'affirme, chez les Européens, le sentiment d'un « exode » des travailleurs vers les grandes villes d'Algérie et, pire, vers la métropole. Albert Dromigny, délégué colon et président honoraire de la Confédération générale des agriculteurs d'Algérie, affirme ainsi que seuls « les malingres » restent en Algérie, fragilisant ainsi économiquement la colonie⁴. Les prix de la main-d'œuvre s'en trouvent renchérissés, au grand dam de l'administration et des délégués financiers colons, arabes et kabyles⁵. Un « office de la main d'œuvre » est créé à la fin de l'année 1929 afin de remédier à cette situation⁶.

En vue d'en multiplier les réussites, l'*Exposé de la situation générale de l'Algérie* cite l'exemple de la « coopérative de main-d'œuvre » du hameau de Chaïba (commune de Koléa, à quelques kilomètres à l'ouest d'Alger), « qui a entrepris de résoudre le problème de main-

1 *ESGA-1929*, p. 582 ; *idem* pour la citation qui suit. Sur le lien entre habitat et paysannat, voir aussi le compte rendu de la « Journée d'amitié rurale » de L'Arba (présidée par M^{gr} Leynaud ; positions de la jeunesse agricole chrétienne) publié dans *DA*, 14 juin 1937, p. 5 (cité par Jules Rouanet, « Le problème de l'Habitat indigène – Achoppements », *JGTPB*, 18 juin 1937, p. 1).

2 Circulaire du préfet d'Alger aux sous-préfets du dép., 17 mai 1929 (ANOM, 912-106).

3 *ESGA-1930*, p. 630-631 ; la même visée est confirmée dans *ESGA-1931*, p. 168-169, *ESGA-1932*, p. 157, *ESGA-1933*, p. 127-128, *ESGA-1934*, p. 180, *ESGA-1935*, p. 182-183 ; DF-1933-SO-DI-SA, sé. du 22 mai 1933, p. 197-198 (Mirante) ; DF-1934-SE-CS, sé. du 21 novembre 1934, p. 58 (rapport de Galle pour la comm. des finances) ; circulaire du préfet d'Alger, 20 octobre 1931 (ANOM, 912-106).

4 DF-1929-SO-PS, p. 227 ; voir aussi DF-1929-SO-AP, sé. du 21 mars 1929, p. 581-583 (Gustave Mercier) et du 19 juin 1929, p. 1116-1117 (Dromigny). La rhétorique de l'« exode » des « indigènes » s'impose aux délég. financ. depuis les rangs des élus colons (DF-1920-DC, sé. du 1^{er} juin 1920, p. 500-503 ; Dromigny).

5 DF-1929-PS, p. 227 ; MERCIER Marcel, « Étude sur la crise de la main-d'œuvre en Algérie », *Revue algérienne, tunisienne et marocaine de législation et de jurisprudence*, 45, 1929, p. 97-131, notamment p. 117 ; voir aussi MERCIER Marcel, *Le Centenaire de la France africaine*, Alger, Imbert, 1929, 15 p. (cité par LEFEUVRE Daniel, *Chère Algérie...*, *op. cit.*, p. 35) et BERNARD Augustin, « La main-d'œuvre dans l'Afrique du Nord », art. cité, p. 298 et 304-311 ; BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 2 p. 505 et 722.

6 « Comment se procurer des travailleurs agricoles », *L'ÉA*, 15 avril 1930, p. 5 (évocation de l'arrêté du 12 décembre 1929). Cet office a pour modèle les « offices départementaux de placement » créés en métropole pendant la guerre (VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône...*, *op. cit.*, p. 428).

d'œuvre en améliorant les conditions de logement et de vie des ouvriers indigènes »¹. Cette coopérative a été créée au début de janvier 1930 pour les colons de Chaïba (dont Dromigny, qui en est à l'initiative) et alentours « désireux de se procurer de la main-d'œuvre au moment des grands travaux »². Elle a, pour arriver à ce résultat, construit « des logements comprenant un vaste dortoir bien éclairé et aéré (...) une salle de réunions et cantine, des lavabos, un lavoir, des WC (...) [et fait installer] une sirène puissante pour indiquer le commencement et la fin des heures de travail »³. Qualifiée de « sociale », la politique d'« habitat indigène » lie donc avant tout le financement gubernatorial de logements – qui doivent être planifiés par les communes⁴ – à un objectif d'attachement des travailleurs algériens à leurs employeurs et *in fine* à des objectifs économiques. Le géographe Augustin Bernard décrit lui, plus généralement, cette politique comme un moyen pour affermir l'« emprise » française sur l'Afrique du Nord⁵.

À la fin de l'hiver 1930, la « sous-commission de la main-d'œuvre » du gouvernement général, créée 18 mois plus tôt⁶, appuie ces vues en même temps qu'elle propose de créer « des logements ouvriers et des cités ouvrières dans les centres industriels les plus importants » sans préciser quelles en sont les populations-cibles⁷. Des projets, quoique sans suites, sont élaborés pour Oran et Hussein Dey dans le premier tiers des années 1930⁸. En avril 1932, l'adjoint au maire

-
- 1 *ESGA-1929*, p. 435 ; voir aussi « Sous-comm. de la main-d'œuvre – Sé. du 13 mars 1930 », *L'ÉA*, 4 mai 1930, p. 3 et DF-1931-SO-DC, sé. du 19 novembre 1931, p. 172-173 (Mirante, commissaire du gouvernement).
 - 2 « Chronique des dép. algériens – Alger – Koléa-Chaïba », *L'ÉA*, 5 janvier 1930, p. 6. Dromigny affirmait déjà en 1919 vouloir lutter contre le taudis des ouvriers agricoles (« Chronique électorale – Le prog. minimum des colons », *L'ÉA*, 23 octobre 1919, p. 2 ; il représente alors la Confédération des Agriculteurs du dép. d'Alger, la Confédération des vigneron des trois dép. et l'Union des Syndicats (société des agriculteurs)). Une cave coopérative est créée fin 1924 (« Dans les dép. – Alger – Chaïba », *L'ÉA*, 18 novembre 1924, p. 4).
 - 3 « Comment se procurer... », art. cité (évocation, aussi, de la « Travailcoop » de Bône) ; le docteur Lemaire propose de bâtir des « dortoirs surveillés » pour célibataires, sur le modèle de ce qui se fait en métropole pour les travailleurs émigrés (*BMH-1926-1929*, p. 30). Voir, concernant la construction de logements patronaux pour ouvriers agricoles en Tunisie, ABIDI-BELHADJ Beya, « Mobilité et aménagement de l'habitat rural dans la plaine de la basse vallée de la Medjerda, Tunisie (XIX^e – XX^e siècle) », CANEPARI Eleonora, REGNARD Céline (dir.), *Les logements de la mobilité (XVII^e – XXI^e siècle)*, Paris / Aix-en-Provence, Karthala / MMSH, 2018, p. 121-136, notamment p. 131-136.
 - 4 DF-1931-SO-DC, sé. du 19 novembre 1931, p. 172 (Mirante, commissaire du gouvernement) ; DF-1934-SO-DI-SA, sé. du 30 mai 1934, p. 124 (Foudil).
 - 5 BERNARD Augustin, « L'Afrique du Nord », BERNARD Augustin, JULIEN G., LABOURET Henri, LEENHARDT M., ROBEQUAIN Ch., *L'Habitation indigène dans les possessions françaises*, Paris, Société d'Éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1931, p. 1-22, ici p. 21-22 (AP Jean-Pierre Frey ; voir aussi BMA, brochure n° 643). Publication d'une conf. donnée le 22 janvier 1931 à l'École coloniale.
 - 6 DF-1929-SO-AP, sé. du 19 juin 1929, p. 1116-1117.
 - 7 Sé. des 17 février et 13 mars 1930 de la « sous-comm. de la main-d'œuvre » (intégrée au « Service central de la main-d'œuvre et des offices de placement »), évoquées dans *ESGA-1930*, p. 524 ; VIET Vincent, « La politique de main-d'œuvre et les travailleurs étrangers et coloniaux entre 1914 et 1950 », *Hommes & Migrations*, 1263, 2006, p. 10-25, en particulier p. 15-20 (histoire des institutions actives en métropole durant l'entre-deux-guerres, que l'on complétera avec MULONNIÈRE Hugo, *Administrer le travail des « Nord-Africains » en métropole (1919 – fin des années 1940). Contribution à une socio-histoire de l'État en contexte impérial*, Thèse d'histoire sous la direction de Raphaëlle Branche, Université Paris Nanterre, 2023, 623 p.).
 - 8 Lettre du gouverneur général à Paul Homo (président de la société anonyme « Les cités ouvrières de l'Algérie »), 1^{er} août 1930 et lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 13 novembre 1933 (ANF, 19771106-2) ; *ESGA-1930*, p. 524 ; *ESGA-1931*, p. 546 ; DF-1930-SO-AP, sé. du 21 janvier 1931, p. 1281.

d'Alger Louis Pasquier-Bronde emporte l'assentiment de ses collègues lorsqu'il présente un projet de logements pour les employés communaux, aussi bien européens qu'algériens, travaillant à l'usine du service des eaux de l'Harrach. Cette dernière nécessite une présence continue de travailleurs, ce qui est rendu difficile par l'éloignement de ces usines¹. Si les ouvriers « indigènes » ne sont donc pas les seules cibles de politiques liant explicitement construction de logements et stabilisation de la main-d'œuvre, l'intérêt des pouvoirs publics à leur égard semble toutefois dominer celui porté aux ouvriers européens.

Le gouverneur général Jules Carde (1930-1935), auparavant à la tête de l'Afrique occidentale française où il s'ingénia à « faire du noir »² – c'est à dire à maximiser la productivité de la main-d'œuvre et la qualité physiologique des conscrits – ordonne à la fin de l'année 1931 une enquête « afin de déterminer les régions où la transformation de l'habitat indigène peut être entreprise avec la collaboration des communes »³. Près de 70 municipalités se disent disposées à présenter des projets de « villages indigènes »⁴. Celles-ci ne sont pas connues ; celles indifférentes ou hostiles à cette politique ne le sont pas non plus⁵. Le 22 juillet 1932, une loi autorisant la colonie à emprunter jusqu'à 70 millions de francs est votée afin de financer, entre autres, la « construction d'habitations pour les indigènes »⁶. Bien que ce dessein soit placé en 1933 sous le signe de « l'urgence absolue » par le gouverneur général⁷, le directeur des Travaux publics ne peut

-
- 1 Sé. du cons. mun. d'Alger, 1^{er} avril 1932 (*A-BMOVA*, 5-20 mai 1932, p. 100-101). À cette date, 37 Européens (18 commissionnés et 19 auxiliaires) et 24 « indigènes » (7 commissionnés et 17 auxiliaires) y travaillent. Le préfet a finalement refusé que la mairie d'Alger subventionne ces constructions (Hudelo (contrôleur du ministère de la Santé publique), « Rapport sur l'Auxiliaire municipale », janvier 1933 (ANF, 19771106-1)).
 - 2 GERVAIS Raymond, MANDÉ Issiaka, « Comment compter les sujets de l'Empire ? Les étapes d'une démographie impériale en AOF avant 1946 », *Vingtième Siècle*, 95, 2007, p. 63-74, ici p. 71 ; CONKLIN Alice, *A Mission to Civilize. The Republican Idea of Empire in France and West Africa. 1895-1930*, Stanford, SUP, 1997, p. 218-245 ; PEIRETTI-COURTIS Delphine, *Corps noirs et médecins blancs. La fabrique du préjugé racial, XIX^e – XX^e siècles*, Paris, La Découverte, 2021, p. 234-252.
 - 3 *ESGA-1931*, p. 168-169 ; voir aussi les circulaires du préfet d'Alger, 6 novembre 1931 et 20 février 1933 (reproduites dans BENATIA Farouk, *Alger : agrégat ou cité ? L'intégration citadine de 1919 à 1979*, Alger, SNED, 1980, p. 331-332).
 - 4 *ESGA-1931*, p. 169 ; le gouverneur général était, à la fin de l'année 1931, moins enthousiaste que l'*ESGA-1931* (publié en avril 1932) (lettre du gouverneur général au préfet d'Alger, 12 octobre 1931, citée dans la circulaire du préfet d'Alger aux maires et administrateurs du dép., 20 octobre 1931 (ANOM, 912-106) ; sur le moment de publication des *ESGA*, voir la « note préliminaire » de l'*ESGA-1930*, p. 1).
 - 5 Edmond Brua indique par exemple que Raoul Verdin, maire d'El Kseur (Kabylie), est hostile au financement de logements pour les « indigènes », les infrastructures devant primer (« La civilisation française au pied du mur, II », *L'ÉB*, 28 février 1932, p. 1). On trouve toutefois la trace d'éventuels projets d'HBM pour les « indigènes » de la part de Verdin quelques semaines plus tôt (« Un exemple à suivre », *L'Avenir de Bougie*, 31 décembre 1931, p. 4 ; voir aussi, dans le même numéro, « Raoul Verdin, candidat », p. 4 (projet de construction d'HBM pour retraités)).
 - 6 *JORF-LD*, 24 juillet 1932, p. 8020-8022, ici p. 8022 et *JORF-LD*, 25 juillet 1932, p. 8074-8076, ici p. 8075 (*erratum*, avec mention des crédits ouverts à la section des « Affaires indigènes », absents de l'imprimé de la veille). Il n'a pas été possible de retrouver la position de la Caisse des dépôts à propos de cette loi.
 - 7 DF-1933-SO-PS, p. 101 (progr. des grands travaux présenté par l'administration) ; même ton dans Edmond Brua, « La civilisation française au pied du mur... », art. cité.

qualifier, au même moment, les constructions jusqu'alors réalisées que d'« expérimentales » du fait, selon lui, de l'étréitesse des financements métropolitains¹.

Les délégués financiers arabes et kabyles, soutenus par des élus non-colons à partir de 1934, soulignent à plusieurs reprises l'insuffisance et la lenteur des mises en chantier² ; les élus municipaux « indigènes » d'Alger et de Maison-Carrée font de même³. Pour s'opposer à cette croissante « fermentation algérienne »⁴, le gouverneur général Carde institue le 24 février 1934 une « commission des réformes indigènes » chargée d'émettre des « avis sur les améliorations qu'il serait opportun d'apporter à la condition matérielle et morale des populations indigènes »⁵. Quoique cette commission dont les travaux débutent le 16 avril suscite globalement l'enthousiasme des élus « indigènes »⁶, ses conclusions ne semblent avoir été ni publicisées, ni avoir eu de portée⁷.

Près de 650 logements sont édifiés par le biais de ces crédits de 1930 à l'ouverture de nouveaux financements en juillet 1936 ; plus de 300 sont à cette date en construction. Ceux bâtis se répartissent en 22 communes⁸ (11 dans l'Algérois, 9 dans le Constantinois, 2 dans l'Oranais). Six ans plus tôt, elles étaient 70 à se dire désireuses de bâtir : les deux-tiers d'entre-elles se sont-elles réfrénées dans leurs demandes de financement gubernatorial en raison du retournement de la conjuncture salariale, meilleure pour des grands propriétaires qui sont aussi en maints cas à la tête des petites municipalités ? À partir de la fin de l'année 1930, la main-d'œuvre redevient en effet abondante et bon marché, rendant un peu moins nécessaire la nécessité de fidéliser et fixer des

1 DF-1933-SO-DI-SA, sé. du 22 mai 1933, p. 278 (Édouard Balensi, commissaire du gouvernement) ; BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 2, p. 680-689 (insuffisance des crédits votés aux délég. financ. et attitude « dilatoire » de l'administration face aux vœux des « indigènes »).

2 DF-1932-SO-DI-SK, sé. du 20 octobre 1932, p. 46 (Abdenmour Tamzali ; réponse laconique de l'adm. dans DF-1933-SO-PS, p. 146-147) ; DF-1933-SO-DI-SA, sé. du 9 mai 1933, p. 41-42 (Foudil), du 22 mai 1933, p. 195 (Sisbane) et du 23 mai 1933, p. 277 (Smati ; Foudil estime qu'il ne faut pas trop en demander à l'adm. ; cette sé. a suscité l'attention du cabinet du président du Conseil, qui l'a archivée (ANF, F60-736)) ; DF-1934-SO-DI-SA, sé. du 23 mai 1934, p. 40-42 (Ali Mebarek) ; DF-1934-SE-CS, sé. du 21 novembre 1934, p. 58 (Galle) et p. 72 (Foudil) ; DF-1935-SO-DNC, sé. du 3 juin 1935, p. 141-144 (Lévy) ; DF-1935-SO-DI-SA, sé. du 15 juin 1935, p. 264 (Saïah) ; DF-1935-SO-DI-SK, sé. du 6 juin 1935, p. 400-401 (Abd. Tamzali et Saïah).

3 Sé. du cons. mun. d'Alger, 26 août 1932 (*A-BMOVA*, 5-20 octobre 1932, p. 244-245 ; Kerrad, Mohamed Tiar et Elias Bensemmane) ; sé. du cons. mun. de Maison-Carrée, 11 juillet 1935 (« À travers Alger – Banlieue d'Alger – Maison-Carrée – Cons. mun. », *L'ÉA*, 19 juillet 1935, p. 5).

4 AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine...*, *op. cit.*, t. 2, p. 423 (présence massive d'« indigènes » dans la manifestation du 12 février 1934, avec violences en fin de journée. Sur ce point, voir aussi KADDACHE Mahfoud, *Histoire du nationalisme algérien...*, *op.cit.*, t. 1, p. 265 ; bouclage de la Casbah ; il est aussi plus affirmatif concernant le déploiement d'un drapeau vert).

5 Anonyme, « La Comm. des réformes indigènes », *Questions nord-africaines [QNA]*, 1, 25 novembre 1934, p. 112 (revue fondée et dirigée par Paul-Émile Viard, professeur à la faculté de droit d'Alger ; Augustin Bernard, Louis Massignon, Louis Milliot, Louis Pasquier-Bronde sont, entre autres, dans son « comité de patronage »).

6 « La Comm. des réformes indigènes reçoit M. Jean Montigny », *L'ÉA*, 19 avril 1934, p. 4 ; AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine...*, *op. cit.*, t. 2, p. 423.

7 Aucune mention de cette comm. dans les *ESGA-1933*, *ESGA-1934* et *ESGA-1935*.

8 *ESGA-1935*, p. 183 (nous ne comptons que 228 logements pour Sétif, soit la somme des 84 logements réalisés en 1932 et des 144 logements réalisés en 1933 (*ESGA-1934*, p. 158) ; le chiffre de 372 prend visiblement en compte les logements édifiés par dès le milieu des années 1920). Pour l'analyse de ce qui est bâti, voir le chapitre 4-I.2.

travailleurs¹. L'administration se défend d'être inactive en rappelant qu'elle dote tous les projets que les communes lui présentent². Les ambitions de l'administration et de certains délégués financiers (freiner l'exode des « indigènes » vers les villes et fixer la main-d'œuvre) semblent ainsi avoir buté sur la faiblesse des financements alloués aux « indigènes » et la modestie des demandes municipales.

III.3. Entre sauvegarde du *statu quo* colonial et réformisme (1936-1939)

Les « fronts parallèles »³ – Congrès musulman et Front populaire – qui s'imposent au printemps 1936 ouvrent la voie à un renouveau des revendications sociales. En octobre 1936⁴, l'Algérie obtient un crédit de 100 millions de francs dans le cadre du « plan de travaux destinés à combattre et à prévenir le chômage » établi par la loi du 18 août 1936⁵. Parmi ces 100 millions, 30 millions échoient à la politique d'« habitat indigène » qui peut alors « entrer dans une phase nouvelle »⁶. Chaque département obtient 10 millions ; parmi eux, 7 millions sont destinés à l'habitat urbain « dans les grandes villes [et] dans les villes et les villages européens d'une certaine importance » et 3 millions le sont pour « l'établissement de trois prototypes de centres ruraux spécifiquement indigènes »⁷. Au Maroc, l'administration protectorale élabore au même moment un plan d'action global de 4,5 millions de francs⁸. Cette synchronisation des plans d'investissement se fait notamment sous l'égide du Haut Comité méditerranéen mis en place par le Front populaire⁹. Pensant ces nouveaux financements comme un jalon important, la circulaire gubernatoriale du 11 janvier 1937 qui fixe ces propositions est nommée « charte de l'habitat

1 DF-1930-1931-SO-AP, sé. du 21 janvier 1931, p. 1282-1283.

2 DF-1935-SO-PS, p. 173 (réponse à un vœu de la section arabe des délégations « indigènes » ; aucun délégué financier ne remet en doute cette affirmation).

3 MARYNOWER Claire, *L'Algérie à gauche...*, op. cit., p. 48-56.

4 Décret du 15 octobre 1936, article 1 (*JORF-LD*, 22 octobre 1936, p. 11014)

5 *JORF-LD*, 20 août 1936, p. 8986-8987 ; sur cette loi voir SALY Pierre, « La politique française des grands travaux (1929-1939) fut-elle keynésienne ? », *Revue économique*, 31-4, 1980, p. 706-742, en particulier p. 707 et n. 3 p. 708 ; voir aussi VIGREUX Jean, *Histoire du Front populaire. L'échappée belle*, Paris, Tallandier, 2018 [2016], p. 178 et NORD Philip, *France's New Deal. From the Thirties to the Postwar Era*, Princeton, PUPr, 2010, p. 43-44.

6 *ESGA-1936*, p. 191. Voir aussi DF-1936-SE-DNC, sé. du 17 novembre 1936, p. 188 et DF-1936-SE-DI-SA, sé. du 18 novembre 1936, p. 109 (« levain d'espérance » pour le directeur des Affaires indigènes, Louis Milliot).

7 *ESGA-1936*, p. 191. Le détail des financements des HBM et de l'habitat indigène est présenté en annexe 3-2.

8 « La crise de l'habitat indigène urbain au Maroc », *TNA*, 15 décembre 1937, p. 1.

9 Les volumineuses archives de ce comité n'ont été que sondées (ANF, F60-736 pour l'habitat en Algérie et F60-660 pour l'habitat au Maroc).

indigène »¹. Comme pour la loi Loucheur (1928), cette politique d'habitat est spatialisée « en termes de handicaps à compenser [et] d'équilibres à respecter »².

Au-delà de ces nouveaux financements, deux types de discours s'affirment de plus en plus parmi les Européens. Les uns sont de plus en plus accusateurs envers l'inertie des pouvoirs publics ; les autres sont perlés d'angoisse devant le nombre d'« indigènes » dont la croissance démographique, auparavant « objet de fierté »³, est exponentielle et qui, de surcroît, sont plus revendicateurs. Le recensement de mars 1936 (publié en 1937) confirme s'il en était besoin l'intensité de la hausse de la population algérienne⁴. En outre, la peur de mouvements d'une violence incontrôlée qui a ressurgi à la suite des émeutes antijuives du 5 août 1934 ne se dissipe pas. L'habitat des « indigènes » et ses politiques se situent au croisement de ces enjeux démographiques, sociaux et politiques. Il est, à ce titre, de plus en plus invoqué par des acteurs très divers, notamment une fois passées les grandes grèves de mai 1936 et pendant que se poursuit l'agitation sociale et politique jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Pour les villes comme pour les campagnes, l'« habitat indigène » se voit assigner de nouveaux objectifs ; ils se superposent à ceux élaborés depuis la fin des années 1920.

III.3.1. Prolifération des discours et nouveaux objectifs de l'« habitat indigène »

Après juin 1936, des acteurs auparavant muets sur le problème de l'habitat « indigène » se positionnent. Aux délégations financières, ce sujet s'impose à nouveau lors de la session ordinaire de juin 1936 (sauf parmi les élus colons). Le 3 juin, Abdennour Tamzali en fait « un problème vital, qui revêt même un caractère social et national »⁵. Il souligne l'acuité de la crise dont la solution ne peut plus être ajournée, notamment à Alger⁶. Dix jours plus tard, Lévy tente une nouvelle fois de convaincre ses collègues des bienfaits qu'apporterait une vaste politique d'habitat « au profit des indigènes [car] c'est la seule solution possible si vous voulez que l'Algérie vive ! »⁷.

1 Paul Cortès (rédacteur principal au gouvernement général), « Les subventions de la Métropole et l'Habitat indigène », *JGTPB*, 28 août 1937 (coupure dans AN, F-60-736). Expression réutilisée à la fin de la Seconde Guerre mondiale dans André Mercier (député), René Fayer (secrétaire de l'UD des syndicats du dép. d'Alger et membre de l'Ass. consultative), « Contribution à la discussion du § 10 du prog. de réformes musulmanes : "Développement de l'Habitat indigène urbain et rural" », s.d. [avant une note du 8 janvier 1945], p. 3 (ANOM, GGA-8CAB-7).

2 GUSTIAUX Romain, « La loi Loucheur de 1928... », art. cité, p. 176 ; on contextualisera avec DARD Olivier, « La construction progressive d'un discours et d'un milieu aménageur des années trente au début des années cinquante », CARO Patrice, DARD Olivier, DAUMAS Jean-Claude (dir.), *La politique d'aménagement du territoire en France. Racines, logiques et résultats*, Rennes, PUR, 2002, p. 65-77.

3 LEFEUVRE Daniel, *Chère Algérie...*, op. cit., p. 28.

4 *RSCA-1936*, Alger, Impr. Victor Heintz, 1937, 257 p. ; LEFEUVRE Daniel, *Chère Algérie...*, op. cit., p. 69 et 73.

5 DF-1926-SO-DI-SK, sé. du 3 juin 1936, p. 29 ; voir aussi DF-1926-SO-DI-SA, sé. du 10 juin 1936, p. 331-336 et 359-361 (discussion agitée du prog. de grands travaux).

6 DF-1926-SO-DI-SK, sé. des 3 et 12 juin 1936, respectivement p. 29 et 85.

7 DF-1936-SO-DNC, sé. du 13 juin 1936, p. 711 ; il défend à nouveau la politique d'« habitat indigène » le 20 juin par le biais de la comm. de la santé publique (DF-1936-SO-AP, sé. du 20 juin 1936, p. 904-905).

Il reprend là, sans susciter l'émotion de ses collègues, un motif qui a fait florès depuis la parution en 1931 du livre de l'ancien gouverneur général Viollette, *L'Algérie vivra-t-elle ?* – sous-entendu sous domination française¹. Le 17 juin, le docteur Abdelkader Smati, investi depuis plusieurs années dans les œuvres d'assistance aux « indigènes »², demande fermement que soient amplifiés les chantiers de logements³. Son souhait déclenche une discussion agitée sur les dotations spécifiquement allouées aux « indigènes ». Depuis la métropole, Albert Baylet ponctue son discours devant un congrès des coopératives HBM en insistant sur ce que vise avant tout la politique d'« habitat indigène » : la « conservation de l'Algérie à la France »⁴. C'est dans ce contexte de vifs débats de l'été 1936 qu'Augustin Berque, alors administrateur principal des communes mixtes détaché auprès de la direction des Affaires indigènes, fait paraître à l'automne sa grande enquête sur l'habitation indigène⁵. Celle-ci, peut-être réalisée dans le sillage des recommandations de René Lespès⁶, avait d'abord été exposée en février 1936 dans une conférence au « Centre de colonisation comparée » ; il en a revu les épreuves en juillet et août 1936⁷.

C'est par cette étude très citée⁸ de Berque qu'une thématique, plus discrète les années précédentes⁹, s'impose à mesure que s'approfondissent les crises sociales et politiques : celle de

-
- 1 Voir *supra*, n. 1 p. 113 ; pour son réemploi après 1936, voir A. Z., « Le pouvoir central ordonne d'arrêter les grands travaux indigènes – Une protestation du Dr Tamzali », *DA*, 25 août 1937 (l'« habitat indigène (...) est vital pour l'Algérie ») ; Jean Oudinot, « Français, voulez-vous perdre l'Algérie ? V. Pour constituer une classe moyenne rurale, il faut commencer par sortir l'indigène de son gourbi », *L'Aube*, 17 octobre 1937 (coupure dans ANF, F60-736) ; AGERON Charles-Robert, « Un rapport inédit de Louis Massignon à la Comm. du Centenaire de l'Algérie [1985] », *De l'« Algérie française » à l'Algérie algérienne*, Saint-Denis, Bouchène, 2005, p. 347-354, en particulier p. 354 (Massignon évoque la « dernière chance de la France » en Algérie en avril 1930).
 - 2 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 2, p. 973-974 (le docteur Smati s'efforce de favoriser le développement de l'assistance aux mères et nourrissons lancée par le gouverneur Viollette) ; voir aussi BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or...*, *op. cit.*, p. 277.
 - 3 DF-1936-SO-AP, sé. du 17 juin 1936, p. 481-484 (Augustin Bel et Mohamed Bendjelloul soutiennent à Smati) et p. 481-493 (tensions) ; Jacques Bouveresse souligne cet incident (*Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 2, p. 689).
 - 4 Albert Baylet, « Nécessité de construire des HBM algérienne », *Notre Maison*, 119-120, août-sept. 1936, p. 9. Les termes soulignés le sont dans la revue.
 - 5 BERQUE Augustin, « L'habitation... », art. cité ; « Personnel de l'administration centrale – Augustin Berque – Détail des services » (ANOM, GGA-1Ga-138) et VATIN Jean-Claude, « BERQUE Augustin », POUILLON François (dir.), *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Paris, IISMM / Karthala, 2012 [2008], p. 107-109.
 - 6 LESPÈS René, « Projet d'Enquête sur l'habitat des Indigènes musulmans », *Revue africaine*, 76-362/363, 1935, p. 432-436. Sur la proximité entre Lespès et Berque, membre de la Société historique algérienne, voir *infra*, n. 1 p. 156.
 - 7 BERQUE Augustin, « L'habitation... », art. cité, n. 1 p. 43 (date et lieu de la conf.), n. 3 p. 92 (il dit avoir revu son texte en juillet 1936) et n. 1 p. 87 (il cite la sé. du cons. mun. d'Alger du 25 août 1936).
 - 8 J. Rouanet, « Le problème de l'habitat indigène... », art. cité ; J. Labruyère, « Une campagne nationale à entreprendre... », art. cité ; « L'habitat et l'enfance indigène », *La Presse libre*, 22 juin 1937 (coupure dans ANOM, 91-4I-52 (A)) ; etc.
 - 9 On en repère la trace chez Augustin Bernard en 1931 (« L'Habitation indigène... », art. cité, p. 21-22), chez Lucien Ferrand en 1933 (« L'habitation à bon marché en Algérie », art. cité, p. 227) ou encore chez René Lespès en 1935 (« Projet d'Enquête sur l'habitat... », art. cité, p. 436) ; voir aussi Ph. C., « Questions algériennes – L'habitat indigène », *L'ÉB*, 3 juin 1934, p. 1, Octave Pesle, « Pour une politique de contact entre la France et les indigènes musulmans de l'Afrique du Nord », *QNA*, 4, 25 novembre 1935, p. 39-59 et son complément, [Louis] Pasquier-Bronde, « La préparation des contacts », *QNA*, 5, 15 juillet 1936, p. 39-46.

l'apaisement des relations sociales et coloniales¹ voire d'un rapprochement des Européens et des « indigènes »² par le biais d'une politique de l'habitat dédiée à ces derniers. Des « indigènes » la défendent aussi, comme Mohamed Zerkine à Constantine³. Le gouverneur général Georges Le Beau (1935-1940), par ailleurs connaisseur des arcanes du ministère en charge des HBM⁴, ne conclut pas autre chose lorsqu'il indique qu'« il faut en Algérie une politique d'autorité dans la justice, de fermeté dans la bienveillance, de paix pour tous, une politique de contact »⁵. Des figures du mouvement HBM métropolitain, comme Louis Leclerc, formulent aussi de telles vues⁶. Celles-ci ne sont pas sans analogie avec les désirs de rapprochement entre ouvriers et bourgeois que prônent réformateurs sociaux ou notables⁷.

Dans les municipalités, l'été 1936 est aussi un moment d'affirmations renouvelées de projets d'« habitat indigène ». Ceux-ci sont portés par des objectifs qui se multiplient. Alors politiquement plus convaincants, ceux d'amélioration des conditions de vie⁸ des « indigènes » et d'hygiénisation des villes⁹ repassent au premier plan devant le projet de fixation de la main-

1 BERQUE Augustin, « L'habitation... », art. cité, p. 71-73.

2 BAYLET Albert, « Nécessité de construire... », art. cité, p. 8-10 (propos de Baylet à un congrès des HBM à Lille) ; voir aussi Anonyme, « Fédération des organismes d'HBM du dép. de Constantine [présidée par A. Baylet] », *La Dépêche de Constantine*, 9 mai 1937 (coupure dans ANOM, 91-4I-52 (A)).

3 Sé. du cons. mun. de Constantine, 22 décembre 1930 (AWC, CPE-678 ; « j'estime que c'est par contact de l'ensemble que nous parviendrons à nous entendre »).

4 Il a été, en 1924, directeur de l'Assistance et de l'hygiène au sein du ministère du Travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale (BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 2, p. 961).

5 « Le Gouverneur Le Beau a inauguré une politique d'habitat indigène qui permet l'accession à la propriété », *L'ÉA*, 18 avril 1937, p. 3 (et coupure dans ANOM, 91-4I-52 (A)) ; voir aussi Anonyme, « Note sur l'habitat indigène », 21 mai 1937 (ANOM, GGA-3CAB-82). L'auteur de cette note est peut-être Augustin Berque, nommé le 15 avril 1937 chef des « services de l'Économie sociale indigène et du personnel » au sein de la direction des Affaires indigènes (« Personnel de l'administration centrale – Augustin Berque... », doc. cité. Sur les discours, après la Seconde Guerre mondiale, adossant « politique de contact » et politique de l'habitat, voir le chapitre 7-II.2.2.

6 Louis Leclerc, « La chronique des HBM ... », art. cité, p. 3. Leclerc est membre du CPHBMPS du dép. de la Seine et auteur, avec Pierre Guillemot-Saint-Vinebault, d'un *Traité pratique des HBM. Application de la loi Loucheur. Société d'HBM. SCI. Offices d'HBM et unions de secours mutuels* (Paris, Librairie de la Construction Moderne, 1929, X-456 p. (avec une préface d'Ambroise Rendu, élu municipal et cantonal de Paris)).

7 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, p. 449 (position d'A. Bories en 1911 ; position qui n'est cependant pas partagée par la majorité des délégués financiers) ; pour un cadrage plus large, voir KAPLAN Steven Laurence, MINARD Philippe (dir.), *La France, malade du corporatisme ? XVIII^e – XX^e siècles*, Paris, Belin, 2004, 556 p. et DARD Olivier, « Le corporatisme en France à l'époque contemporaine : tentative de bilan historiographique et perspectives de recherches », *Histoire, Économie & Société*, 35-1, 2016, p. 45-57.

8 « La nouvelle cité indigène de Guelma », *Le Progrès de Guelma*, 4 octobre 1937, p. 1 ; « Guelma aura bientôt sa cité indigène », *TNA*, 26 novembre 1938, p. 1 ; voir aussi PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945. Une subversion française dans l'Algérie coloniale*, Constantine, Média-Plus, 2009, p. 78 ; BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 2, p. 684.

9 Sé. du cons. mun. d'Alger, 25 août 1936 (*A-BMOVA*, 5-20 octobre 1936, p. 238) et 12 mars 1937 (*A-BMOVA*, 5-20 mai 1937, p. 115) ; Anonyme, « Fédération des organismes d'HBM du dép. de Constantine », *La Dépêche de Constantine*, 9 mai 1937 et « L'habitat indigène – Pose de la première pierre », *La Dépêche de Constantine*, 15 octobre 1937 (coupures dans ANOM, 91-4I-52 (A)) ; « Note sur l'habitat indigène », 21 mai 1937 (ANOM, GGA-3CAB-82 ; cette note émane de la direction des Affaires indigènes) ; « Chronique locale – Cons. mun. du 18 novembre », *L'Écho de Tiaret*, 28 novembre 1936, p. 2 (positions des élus Azam et Mirgon, élus sur une liste PSF) ; « Dans les dép. – Tiaret », *L'ÉA*, 20 avril 1937, p. 6.

d'œuvre¹. Il en va de même de propositions tout à la fois économiques et sociales : réduire le chômage en bâtissant², accroître le nombre de consommateurs par le biais d'un habitat renouvelé³. Les discours d'escorte de cette politique publique portent également de nouvelles temporalités d'action. Le 25 août 1936, le maire d'Alger, Augustin Rozis, indique que « l'amélioration de l'habitat indigène », qui n'avait pas été discutée en conseil municipal depuis près de deux ans, ne peut plus attendre⁴. Il affirme qu'il s'y consacrera quels que soient les « sacrifices financiers à consentir » et accuse le gouvernement général d'être inactif⁵. Le surlendemain, l'élu municipal « indigène » Mohamed Tiar fait paraître dans *L'Écho d'Alger* un article exigeant la mise en chantier de projets trop longuement discutés par diverses instances, qu'ils soient municipaux ou envisagés par la coopérative de construction qu'il dirige⁶. En réponse, le président de l'OMHBM défend, sans acrimonie, l'action de son organisme et de la municipalité précédente dont il était premier adjoint⁷.

D'autres interpellations ou articles témoignent de l'agacement face à la prolifération de projets et discours sans suites : « L'habitat indigène depuis cinquante ans a fait couler beaucoup plus d'encre que de mortier, et fait bâtir beaucoup plus de beaux discours que de maisons confortables »⁸. Est-ce en réponse à ces agacements que 21 maires et administrateurs de petites villes et communes mixtes du Constantinois se disent désireux de construire des « habitations indigènes » tout en soulignant ne pouvoir en supporter les dépenses⁹ ? Qu'est-ce qui pousse les

-
- 1 BERQUE Augustin, « L'habitation... », art. cité, p. 94 et 98 ; DF-1936-SE-DNC, sé. du 17 novembre 1936, p. 188 (Joseph Robert) ; DF-1936-SE-CS, sé. du 30 novembre 1936, p. 109 (rapport Galle).
 - 2 DF-1930-SO-DNC, sé. du 19 mai 1936, p. 18 (remarque Lévy) ; DF-1936-SO-DNC, sé. du 29 mai 1936, p. 139 (remarque Lévy) et 144 (Mercier) ; DF-1936-AP, sé. du 20 juin 1936, p. 985 (Mercier). Gustave Mercier est un proche d'Augustin Berque : ce dernier est en 1936 trésorier de la Société historique algérienne que préside le premier (« L'assemblée générale de la Société historique algérienne », *L'ÉA*, 21 janvier 1936, p. 5) ; voir encore « Pour combattre et prévenir le chômage – Le Syndicat professionnel des architectes de France et des colonies propose... », *TNA*, 11 juillet 1937, p. 1
 - 3 DF-1936-SE-AP, sé. du 30 novembre 1936, p. 109 (Galle s'exprime ici en tant que rapporteur de la comm. des finances en charge du budget de l'exercice 1937).
 - 4 Sé. du cons. mun. d'Alger, 27 août 1936 (*A-BMOVA*, 5-20 octobre 1936, p. 238) ; voir aussi sé. du cons. mun. d'Alger, 12 mars 1937 (*A-BMOVA*, 5-20 mai 1937, p. 115).
 - 5 Sé. du cons. mun. d'Alger, 27 août 1936 (*A-BMOVA*, 5-20 octobre 1936, p. 238).
 - 6 Mohamed Tiar, « L'habitat indigène dans les grandes villes d'Algérie », *L'ÉA*, 27 août 1936, p. 4 (reproduit dans *JGTPB*, 8 septembre 1936 et cité par AÏCHE Boussad, *Architecture des années trente à Alger...*, op. cit., p. 310). Mohamed Chérif Benlabiod, Mohamed Zerkine et Larbi Tahrat font de même à Constantine (sé. du cons. mun. de Constantine, 13 août et 9 novembre 1936 (*AWC*, CPE-234)).
 - 7 Louis Pasquier-Bronde, « L'habitat indigène dans les grandes villes d'Algérie », *L'ÉA*, 5 septembre 1936, p. 5.
 - 8 J. R., « Habitat indigène : où en sommes-nous en Algérie ? », *JGTPB*, 26 septembre 1936 (cité par HAKIMI Zohra, *Alger. Politiques urbaines...*, p. 190) ; DF-1936-SO-DI-SA, sé. du 29 mai 1936, p. 111-113 (Mohamed Ghlamallah et Maâmar Ghorab) et DF-1936-SE-DI-SK, sé. des 17 et 18 novembre 1936, p. 6 et 15 (Abdenour et Allaoua Tamzali) ; sé. du cons. mun. d'Alger, 18 janvier 1937 (*A-BMOVA*, 5-20 mars 1937, p. 10 ; Abdelkader Haddou) ; M. Z. [Zerkine ?], « Un problème angoissant », *L'Entente*, 20 octobre 1938 (coupure dans ANOM, 91-4I-52 (A)).
 - 9 Lettre du préfet de Constantine au gouverneur général, 12 janvier 1937 (ANOM, 93-1589). Le préfet liste les CPE d'Oued Zenati, Grarem, Le Hamma, Rouffach, Morsott, Fedj M'Zala, Aïn Touta, Aïn Mokra, Duzerville, La Soummam, Aïn Abessa, Guelma, Souk Ahras et les CM de Châteaudun-du-Rhummel, La Calle, Jemmapes, Belezma, Les Eulmas, Les Bibans, La Séfia et Souk Ahras.

municipalités d'Orléansville et de Bougie à financer en 1939 de tels logements¹ ? La décennie s'achève dans l'exaspération pour nombre d'élus « indigènes », qui considèrent par exemple que la politique municipale algéroise est à la fois « anti-musulmane et anti-ouvrière »². L'historienne Caroline Herbelin repère, à cette date, l'inauguration des premiers logements pour Vietnamiens à Saïgon. À Hanoï, le maire Henri Virgitti, né à Oran et ayant toujours des liens avec sa famille d'Algérie, propose fin 1936 de bâtir des logements pour les Tonkinois : peut-on voir là une circulation impériale de projets urbains pour les populations colonisées ou est-ce plutôt une concomitance relative à l'agitation qui, en 1936, a secoué les deux colonies³ ?

Hors des institutions, des groupements européens allant de l'extrême droite⁴ à l'extrême gauche⁵ mettent eux aussi, à partir de 1936-1937, l'« habitat indigène » au premier plan de leurs articles et tracts. Pariant sur l'action sociale contre la promotion politique, une constellation d'individus défendant le *statu quo* colonial promeuvent la construction de « cités indigènes » pour mieux repousser le projet Blum-Viollette relatif à l'octroi de la citoyenneté à environ 20 000 « indigènes »⁶. Cette politique sociale urbaine est envisagée comme l'éteignoir du réformisme colonial. Socialistes et communistes relient leur vues sur l'« habitat indigène » à des ambitions plus larges de réforme de la société coloniale⁷. La politique urbaine devient ainsi un terrain de luttes ; c'est pourquoi elle est observée de près par l'administration et le gouvernement, qu'il s'agisse des services de surveillance d'Algérie ou de la présidence du Conseil⁸. Les enquêtes

-
- 1 Sé. du cons. mun. d'Orléansville, 4 juillet 1939 (« Cons. mun. – Sé. du 4 juillet 1939 », *Le Progrès*, 13 juillet 1939, p. 1 ; « Le cons. mun. d'Orléansville a voté le 4 juillet... », *TNA*, 19 juillet 1939, p. 1) ; « Dans nos dép. – Constantine – Habitat indigène », *L'ÉA*, 6 février 1939, p. 5 (approbation du projet bougiote, dont on trouve une première mention dans « Dans les dép. – Constantine – Bougie », *L'ÉA*, 14 avril 1938, p. 7).
 - 2 Sé. du cons. mun. d'Alger, 23 décembre 1938 (*A-BMOVA*, 20 février 1939, p. 513 ; Messaoud Boukhroufa, élu en juillet 1937 sur une liste animée par plusieurs communistes (« Les élections municipales indigènes – La liste d'Union populaire est élue en entier », *L'ÉA*, 5 juillet 1937, p. 1)) ; voir aussi les remarques d'Amar Ouzegane, élu sur la même liste que Boukhroufa, lors des sé. du cons. mun. d'Alger des 15 juillet 1938 et 30 juin 1939 (*A-BMOVA*, 5-20 septembre 1938, p. 293 et *A-BMOVA*, 20 août 1939, p. 333).
 - 3 HERBELIN Caroline, « Des HBM au Viêt Nam... », art. cité, § 13 et 14 (l'auteur cite des délibérations municipales des 30 novembre et 16 décembre 1936 et VIRGITTI Henri, *Quelques œuvres sociales dans la ville de Hanoi*, Hanoi, Impr. d'Extrême-Orient, 1938, 79 p.) ; pour les liens entre le Tonkin et l'Algérie de la famille Virgitti, voir « Avis de décès – Alger – Aïn-Taya », *L'ÉA*, 8 octobre 1933, p. 8 et ANOM, ECA-Oran-1886 (Édouard Henri Virgitti).
 - 4 J. Labruyère, « Une campagne nationale à entreprendre – Des maisons pour les indigènes », *La Flamme*, 1^{er} février 1937 (journal du PSF ; coupures dans ANOM, 91-4I-52 (A) et ANF, F60-736) ; KALMAN Samuel, *French Colonial Fascism : The Extrem Right in Algeria, 1919-1939*, New York, Palgrave Macmillan, 2013, p. 137 (adoption par le PPF du slogan « le pain, l'habitat, l'instruction » au début de l'année 1937) ; etc.
 - 5 « Pour une politique hardie d'urbanisme », s.d. [tract de la section du PCA de Constantine en vue des élections municipales partielles du 26 juin 1938] (ANOM, GGA-3CAB-94) ; Mohamed Chaïeb, « Le coin des jeunes SFIO », *Alger socialiste*, 29 mai 1937 et A. [Allal] Sadoun, « Tribune libre – L'épidémie des Planteurs – Le vrai problème : celui de l'habitat musulman », *Oran Républicain*, 23 novembre 1938 (coupures dans ANOM, 91-4I-52 (A) ; etc.
 - 6 Julien Depoix, « La vraie réforme algérienne », *Annales coloniales*, 17 septembre 1937, p. 1 ; Jean Oudinot, « Français, voulez-vous perdre l'Algérie ?... », art. cité.
 - 7 MARYNOWER Claire, « Réformer l'Algérie ? Des militants socialistes en “situation coloniale” dans l'entre-deux-guerres », *Histoire@Politique*, 13, 2011, p. 112-124.
 - 8 Voir les coupures de presse conservées aux ANOM (91-4I-52 (A)) et aux ANF (F60-736).

publiques préalables à toutes constructions sont une autre occasion possible, pour les citoyens, de se positionner sur l'« habitat indigène »¹. Cette catégorie de logement prend donc, dans les assemblées comme dans l'espace social, une tonalité nouvelle. Le vocabulaire utilisé pour exposer ce problème comme pour proposer des solutions n'est guère nouveau. C'est davantage le cas de l'utilisation discursive de cette catégorie de l'action publique. D'une part, l'urgence est désormais la temporalité qui innerve tous les discours. D'autre part, cet élément de la vie quotidienne est instrumentalisé par des groupes politiques les veilles d'élections, contribuant à l'inscrire à l'agenda politique et faire entrer la catégorie « d'habitat indigène » dans le vocabulaire des citoyens.

III.3.2. Une politique de main-d'œuvre, de sécurité et d'aménagement

À la fin de l'été 1936, Augustin Berque écrit que le programme d'« habitat rural » destiné aux « indigènes » est « momentanément abandonné » faute de crédits². L'*Exposé de la situation générale de l'Algérie* se fait, à partir de l'édition publiée en 1937, moins disert sur les objectifs poursuivis par la politique d'« habitat indigène »³. Des administrateurs gubernatoriaux continuent néanmoins de s'exprimer à ce propos. Le directeur des Affaires indigènes Louis Milliot espère « adopter une politique de groupement et de fixation du peuplement indigène »⁴. Il envisage de « grouper les indigènes sur un point choisi, par exemple à proximité d'un marché et d'un point d'eau, équiper ce petit centre de peuplement indigène qui devra comprendre la maison commune, maison du caïd, un fondouk, un hammam autant que possible, une école et une cabine téléphonique, si on ne peut pas installer un bureau de postes »⁵. Berque envisage que cela puisse contribuer à accélérer la création d'une « petite bourgeoisie rurale »⁶. Dépassant les clivages urbain / rural, la municipalité de Tlemcen décide pour sa part de bâtir, mi-1937, des logements pour fixer au village de Mansourah (situé à 3 kilomètres) des ouvriers agricoles⁷.

L'attendue Commission de répartition des crédits métropolitains extraordinaires établie par le gouverneur général précise le 8 décembre 1936 qu'« il ne s'agit pas de « justice distributive » mais bien plutôt de simples essais destinés à montrer à la population indigène les avantages du mode d'habitat que nous tentons de leur faire adopter »⁸. Ne pouvant financer de plan de

1 Commune d'El Affroun, « PV d'enquête de commodo et incommodo », 26 et 27 avril 1932 (AWA, 3L-186).

2 BERQUE Augustin, « L'habitation... », art. cité, p. 94 ; « Personnel de l'adm. centrale – A. Berque... », doc. cité.

3 *ESGA-1936*, p. 190-199.

4 DF-1936-SO-DI-SA, sé. du 28 mai 1936, p. 54 (avec les assentiments des élus de la section arabe).

5 DF-1936-SE-DNC, sé. du 17 novembre 1936, p. 176 (avec l'appui de Mercier, p. 179).

6 BERQUE Augustin, « L'habitation... », art. cité, p. 98. Berque situe le début de la création d'une telle classe en 1897 (la loi foncière du 16 février 1897 permettant la « sécurité [des] titres immobiliers » ; critique de cette analyse dans AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine...*, op. cit. p. 508).

7 « Dans sa réunion du 7 juillet le cons. mun. de Tlemcen a adopté... », *TNA*, 25 juillet 1937, p. 1.

8 Lettre du responsable des Affaires indigènes de la préfecture de Constantine au gouverneur général, 12 janvier 1937 (ANOM, 93-1589) ; sur la valeur des exemples pour convaincre et entraîner l'ensemble des « indigènes » voir aussi BERQUE Augustin, « L'habitation... », art. cité, p. 81 ; voir enfin DF-1936-SE-DNC,

construction pour tous les douars de la colonie, direction des Affaires indigènes et délégués financiers envisagent d'édifier des centres devant servir d'exemples. Pour être couronnés de succès, ceux-ci doivent être localisés le plus judicieusement possible¹. Face aux réticences récurrentes des populations ciblées, les administrateurs préfèrent agir là « où les populations rurales se sont déjà créé, de leur propre mouvement, des maisons qui s'inspirent beaucoup de notre mode d'habitat [celui européen] »². En sus de donner l'exemple, les autorités souhaitent que quelques maisons forment « l'amorce d'un village » et servent à « fixer au sol des familles de semi-nomades »³ (CM de Tébessa) ou qu'elles soient « destinées à loger d'anciens élèves des sections industrielles » (notamment des maçons⁴) d'un centre d'éducation professionnelle (CM d'Oum el Bouaghi).

En sus de la lutte contre l'exode rural, de la fixation de la main-d'œuvre, de « l'amélioration sociale de l'indigène »⁵ dans son ensemble et de la mise en place « d'une meilleure hygiène » dans les quartiers et douars, certains administrateurs pensent la politique d'« habitat indigène » comme le marchepied d'une « plus facile surveillance des milieux musulmans »⁶. Paul Merle, administrateur de la commune mixte de Saint-Lucien (Oranais), ne fait là que souligner, par l'étude d'une inédite expérience d'« urbanisme rural indigène » (la reconstruction de Bou Henni, dans l'Oranais, après les inondations de début janvier 1928), l'une des vues d'Augustin Berque qui lie stabilisation des populations rurales et « sécurité politique »⁷. Peu de traces de cet objectif subsistent dans les archives : c'est sans doute car celui-ci – et le diagnostic y présidant – est devenu si partagé qu'il n'est plus nécessaire d'être rappelé.

sé. du 17 novembre 1936, p. 186 (Lévy implore ses collègues d'appuyer la création de cette comm. ; le gouverneur général lui avait demandé une semaine plus tôt des précisions sur les dispositifs financiers les plus adéquats (lettre du gouverneur général Le Beau à Lévy, 12 novembre 1936 (copie dans CDHA, 1000-ARC-137 ; papiers de Charles Lévy, déposés par un petit-fils)).

- 1 BERQUE Augustin, « L'habitation... », p. 67 (agir, à l'exemple de Lyautey, sans précipitation (p. 77)).
- 2 Lettre du responsable des Affaires indigènes de la préfecture de Constantine au gouverneur général, 12 janvier 1937 (ANOM, 93-1589) ; position analogue dans « L'habitat indigène », 1^{er} mars 1938 (ANF, F60-736 ; note anonyme et confidentielle émanant du cabinet du gouverneur général). Augustin Berque indique qu'il fallait agir envers les « indigènes » qui, par contact avec les Européens, sont « à demi-appriivoisés » (« L'habitation... », p. 77 et 98).
- 3 « Habitat indigène – Prog. de constructions envisagées pour 1937 – Communes qui ont accepté de participer à l'exécution de ce prog. dans la proportion des 20 % prévus à leur charge par décision gubernatoriale », s.d. [fin 1936 – début 1937] (ANOM, 93-1589).
- 4 La formation des maçons est considérée comme « l'une des plus importantes qui soit parce qu'elle aurait pour conséquence certaine, à bref délai, l'amélioration de l'habitat indigène » (ESGA-1921, p. 72-73 ; voir aussi ESGA-1925, p. 499 et ESGA-1934, p. 499 ; DF-1921-SO-DC, sé. du 28 mai 1921 et DF-SO-DNC, sé. du 31 mai 1922, p. 363-365 (Mirante) ; ABEILHÉ Abel, *Rapport général fait au nom de la Commission des finances chargée d'examiner le projet de budget pour l'exercice 1924*, p. 104-105 ; DF-1927-SO-AP, sé. du 14 juin 1927, p. 695 (Lévy) et 712 (Dromigny) ; voir enfin la circulaire du gouverneur général, 13 avril 1927 (ANOM, 912-106)).
- 5 « Note sur l'habitat indigène », 21 mai 1937 (ANOM, GGA-3CAB-82) ; BERQUE Augustin, « L'habitation... », art. cité, p. 93-94.
- 6 MERLE Paul, *Contribution à l'étude... op., cit.*, p. 14 (AN, 20000002-35) ; *idem* pour la citation qui suit.
- 7 BERQUE Augustin, « L'habitation... », art. cité, p. 98 ; même idée dans DF-1936-SE-DNC, sé. du 17 novembre 1936, p. 171 (Georges Laffont).

Les crédits ouverts et attribués à l'automne 1936 (3 millions de francs par département pour l' « habitat rural ») puis rallongés en mai 1937 permettent à l'administration d'envisager la création de « prototypes de centres ruraux spécifiquement indigènes »¹. Ceux-ci n'ont aucun équivalent en métropole, espace néanmoins lui aussi alors sujet à une profusion de réflexions sur la refonte de l'administration territoriale². Ils doivent être tels que ceux décrits en novembre 1936 par Milliot, groupant bâtiments administratifs et habitat ; ils doivent être bâtis près des voies de communication, dans un lieu salubre et aisés à alimenter en eau potable³. Puisqu'il s'agit d'« expériences », la direction des Affaires indigènes envisage d'en créer dans chacune des trois zones de la colonie (littorale, tellienne, des hauts-plateaux) afin de déterminer ce qui fonctionne le mieux. Ces réflexions des Affaires indigènes se retrouvent dans le décret du 25 août 1937, l'« expérience » des « centres municipaux » qui vise la « refonte du système communal algérien tendant à l'extension, par étapes, de la législation métropolitaine à des unités administratives dont le douar serait l'élément essentiel »⁴. Ce texte limite « provisoire[ment] les centres municipaux à quatre unités judicieusement choisies [afin de fortifier] leurs chances de succès » : El Bordj (CM Cacherou, Oranais), Aïoun el-Adjaiz (CM Châteaudun-du-Rhumel, Constantinois), Seriet (CM Tablat, Algérois), Oumalou⁵ (CM Fort-National, Algérois).

Si la hausse du coût des matériaux puis le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale ont finalement réduit l'expérience à l'installation de trois « centres ruraux » pour toute l'Algérie, l'étude des motifs qui président à l'établissement de ces projets permet de saisir les motivations qui sous-tendent ces initiatives d'« habitat indigène » de la fin des années 1930. La direction des Affaires indigènes tente d'élaborer une politique cohérente liant dimensions institutionnelles et matérielles. La mise en œuvre de ses vues s'est cristallisée autour de la faculté de droit d'Alger et

1 Lettre du préfet d'Alger au sous-préfet de Médéa, 19 janvier 1937 (ANOM, 912-106).

2 BELLANGER Emmanuel, « Les syndicats de communes d'une France en morceaux ou comment réformer sans supprimer (1890-1970) », LE SAOUT Rémi (dir.), *Réformer l'intercommunalité*, Rennes, PUR, 2012, p. 207-225 ; HENNING Jérôme, « La création des Régions Clémentel », DELAIGUE Philippe, GAZEAU Chrystelle (dir.), *Centre et périphérie*, Kremlin-Bicêtre, Mare & Martin, 2017, p. 221-233.

3 Lettre du préfet d'Alger au sous-préfet de Médéa, 19 janvier 1937 (ANOM, 912-106) ; voir aussi « Aux délég. financ. – MM. Milliot et Balensi ont exposé le projet de création d'un paysanat indigène », *TNA*, 16 juin 1937, p. 1.

4 Marx Dormoy (ministre de l'Intérieur), « Rapport au Président de la République – Préambule au décret du 25 août 1937 », *JORF-LD*, 27 août 1937, p. 9836-9840, ici p. 9836. *Idem* pour la citation qui suit ; VIAR Paul-Émile, *Les centres municipaux dans les communes mixtes d'Algérie*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1939, 98 p. ; SELLES-LEFRANC Michèle, « Réforme communale et institutions locales en Kabylie pendant la période coloniale : les ambiguïtés des outils méthodologiques d'une politique administrative (1937-1962) », *Bulletin de l'IHTP*, 87, 2007, p. 16-29.

5 MUSSARD Christine, *Archéologie d'un territoire de colonisation en Algérie : la commune mixte de La Calle (1884-1957)*, Thèse de doctorat sous la direction de Francis Simonis, Université d'Aix-Marseille, 2012, p. 231-235. Pour l'expérience dirigée au douar Oumalou par Khider Hadjerès (instituteur), voir l'article d'Albert Camus dans *Alger Républicain* du 13 juin 1939 (cité par Malika Rahal dans HADJERÈS Sadek, *Quand une nation s'éveille. Mémoires*, t. 1 : 1928-1949, Alger, Inas Éditions, 2014, p. 32 ; longs extraits de l'article reproduits en n. 5).

de la société historique algérienne¹. « Centres ruraux » et « centres municipaux » ne sont pas tentés aux mêmes endroits, sans doute en raison des possibilités budgétaires et foncières et des jeux de forces locaux. Dans la commune mixte d'Oum el Bouaghi, vingt logements sont destinés aux « ouvriers » de la localité et six autres aux « artisans » maçons formés au centre d'éducation professionnelle. Vingt « mas individuels » sont prévus pour les fellahs, qui reçoivent en parallèle des lots pour y mener une « expérience de culture de céréales avec méthodes modernes »². Ce lieu a sans doute été choisi en raison de son administrateur depuis 1931, Jean Rigal, véritable « modèle des administrateurs français en Algérie »³. Une même expérience est tentée au douar Beni Ouassine (CM Marnia, Oranais, 15 « mas » envisagés). Au douar Sakra (CM des Eulmas, Constantinois) 67 habitations sont prévues en parallèle d'une « coopérative de culture » ; une « ferme expérimentale » est aussi prévue au lieu-dit Aïn Bouchekif (douar Aouissat⁴, CM de Tiaret, Oranais). Le service de l'Économie indigène d'Augustin Berque expose régulièrement ces projets et débuts de réalisations dans la presse spécialisée⁵.

Le commentaire du préfet de Constantine, René Bouffet, sur l'avant-projet des Eulmas est significatif quant aux heurts de cette politique d'« habitat indigène » et à la hiérarchie des objectifs de la politique expérimentale des « centres municipaux » :

« L'expérience qui a été faite des petits centres de colonisation a conduit l'Administration à abandonner dans la région des hauts-plateaux la formule tendant à grouper des cultivateurs dans une agglomération constituant un village. Cette vie en commun entraîne (...) des frais d'installation considérables (adduction d'eau, voirie, éclairage public, etc.) ; elle incite également (...) à fréquenter les cafés et par-là même à négliger l'exploitation de leurs terres, elle provoque des conflits de voisinage qui chez les indigènes sont susceptibles de dégénérer en rixes graves. Enfin, pendant les périodes précédant les consultations électorales, il n'est pas douteux que ce groupement d'électeurs ne peut que susciter une effervescence qu'il y a tout lieu d'éviter dans les campagnes. Quant à l'entretien et à la salubrité d'un tel centre, la

-
- 1 L. Milliot, Paul-Émile Viard et Maurice Gaffiot (par ailleurs membre de la comm. gubernatoriale des HBM initiée en 1922) ont enseigné à la faculté de droit dans les années 1930 (« VIARD Paul [Base de données des députés français] », version mise en ligne n.d. (consultée le 5 novembre 2020)) ; Viard a fréquenté René Lespès, Gustave Mercier ou encore Augustin Berque au sein du bureau de la Société historique algérienne, tous impliqués dans les réflexions sur l'« habitat indigène » (« Liste des membres de la société », *Revue africaine*, 78-366/367, 1936, p. 6). Sur les liens entre administrateurs du gouvernement général et juristes de la faculté de droit d'Alger voir BELLŒUVRE Marie-Laure, *Lobbies et pouvoirs de la faculté de droit d'Alger sur le gouvernement local (1909-1939)*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Robert Ilbert, Université d'Aix-Marseille, 1988, p. 93-96.
 - 2 Anonyme (cabinet du gouverneur général), « L'habitat indigène rural », 1^{er} mars 1938 (ANF, F60-736). Toutes les informations du paragraphe qui suit proviennent de ce document. En janvier 1937, les douars Sidi R'Gheiss et Gourn (CM d'Oum el Bouaghi) étaient envisagés pour accueillir de telles constructions (lettre du directeur des Affaires indigènes de la préfecture de Constantine au gouverneur général, 12 janvier 1937 (ANOM, 93-1589)).
 - 3 BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or...*, *op. cit.*, p. 259-260.
 - 4 Divers documents dans ANOM, 926-122 ; douar constitué de deux parties, de part et d'autre de la CPE de Trumelet. Voir aussi « Les voyages gubernatoriaux », *L'ÉO*, 1^{er} mars 1938, p. 3 (mention des architectes Lathuillie [en fait *a priori* Lathuillière] et Albert Teviller) « Le gouverneur général à Tiaret », *L'ÉA*, 1^{er} mars 1938, p. 1-2. Précisions sur les constructions d'Aïn Bouchekif au chapitre 6-I.1.2.
 - 5 Anonyme « Comment la France administre son empire – Une œuvre considérable s'accomplit sans relâche en Algérie », *TNA*, 7 décembre 1938, p. 1 ; « Une éloquente démonstration de l'œuvre accomplie en deux ans par le service de l'Économie sociale indigène », *TNA*, 29 mars 1939, p. 7 et 9 ; Anonyme, « Pour relever l'Économie sociale indigène – Une œuvre magnifique se développe... », *TNA*, 26 août 1939, p. 1 et 4 ; etc.

connaissance des conditions de la vie indigène me permet de penser que l'Administration se trouvera en présence de difficultés très sérieuses. Pour toutes ces raisons, si je vous transmets le projet en question, je crois qu'il vaudrait mieux lui substituer en définitive un projet plus conforme aux mœurs et aux habitudes des indigènes, plus propre à les fixer à la terre »¹.

La productivité agricole, la fixation des « indigènes » à leurs douars et la sécurité quotidienne et lors des moments politiques fixent l'indiscutable cadre de l'« habitat indigène »². Celui-ci est fondé sur l'indolence et la violence supposées des « indigènes ». Enfin, les budgets prévus par les administrateurs de communes mixtes pour la viabilisation et l'assainissement des centres envisagés sont bien trop modestes pour que la salubrité soit un objectif de premier plan.

III.3.3. Franciser la culture matérielle, entre assimilationnisme et profit

La relation entre évolution de l'habitat et évolution sociale est établie par Bernard dans son enquête publiée en 1921 ; d'autres administrateurs et journalistes influents formulent ce tel lien, assez commun parmi les savants depuis le début du XX^e siècle³, tout au long des années 1930⁴. Nombreux sont ceux qui reprennent l'idée que les « indigènes » changent d'habitat à mesure qu'ils se sédentarisent ou s'enrichissent⁵, mouvement qu'il convient d'accélérer⁶. À l'inverse, « les bidonvilles, pestevilles, etc. sont la honte de la ville d'Alger et de la civilisation »⁷. L'habitat dégradé et celui de fortune représentent ainsi, pour tous ceux qui se saisissent de la question de l'habitat, le contre-modèle absolu de leur projet de société. Civiliser,

1 Lettre du préfet de Constantine au directeur des Affaires indigènes, s.d. [avant sept. 1937], citée dans la note que le directeur des Affaires indigènes (Milliot) adresse au gouverneur général le 7 septembre 1937, 13 p. (ANF, F60-736).

2 DF-1936-SE-DI-SA, sé. du 20 novembre 1936, p. 147 ; A. Saïah, président de la section arabe évoquant un projet d'« habitat indigène » à Carnot, près d'Orléansville, initialement trop proche de fermes de colons).

3 POËTE Marcel, *Introduction à l'urbanisme*, Paris, Boivin, 1929, p. 3 ; BAUDOUÏ Rémy, « Marcel Poëte et Le Corbusier. L'histoire dans le projet d'urbanisme », *Les Annales de la Recherche urbaine*, 37, 1988, p. 46-54 et TESTART Alain, « La question de l'évolutionnisme dans l'anthropologie sociale », *Revue française de sociologie*, 33-2, 1992, p. 155-187, en particulier p. 159-162. Pour une contextualisation d'ensemble, voir THOMAS Nicholas, *Hors du temps. Histoire et évolutionnisme dans le discours des anthropologues*, Paris, Belin, 1998 [1989], 288 p. et, plus spécifiquement pour les architectes, DECUP-PANNIER Benoîte, LÉGER Jean-Michel, « La famille et l'architecte : les coups de dés des concepteurs », *Espaces et sociétés*, 120-121, 2005, p. 15-44, ici p. 16.

4 BERNARD Augustin, *Enquête sur l'habitation rurale des indigènes de l'Algérie*, Alger, Impr. orientale Fontana Frères, 1921, p. XIV et 123-124 ; *Id.*, « L'Habitation indigène dans les possessions françaises – L'Afrique du Nord », BERNARD Augustin, JULIEN G., LABOURET Henri, LEENHARDT M., ROBEQUAIN Ch., *L'Habitation indigène dans les possessions françaises*, Paris, Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et coloniales (Extrait de « La Terre et la Vie »), 1931, p. 1-22, ici p. 22 ; A. Berque, « L'habitation... », art. cité.

5 BERNARD Augustin, *Enquête sur l'habitation rurale...*, *op. cit.*, p. 19 (du nomadisme à la sédentarité) ; Fédération dép. des organismes d'HBM du dép. de Constantine [A. Baylet et Ch. Fourrier], *Considérations présentées...*, *op. cit.*, p. 4 (l'enrichissement a pour conséquence la quête d'un logement plus confortable) ; BERQUE Augustin, « L'habitation... », art. cité, p. 98 (lien entre politique d'habitat rural et création d'une « petite bourgeoisie »).

6 DF-1934-SO-AP, sé. du 5 mai 1934, p. 274 (discours d'ouverture du gouverneur général Carde) ; « L'Habitat des indigènes de l'Algérie », *L'ÉB*, 20 janvier 1935 (reproduction d'un rapport de Galle).

7 Sé. du cons. mun. d'Alger, 23 décembre 1938 (*A-BMOVA*, 20 février 1938, p. 513 ; Boukhroufa).

moderniser et éduquer les « indigènes » deviennent ainsi des buts continûment assignés à la politique d'« habitat indigène ».

En juin 1927, Charles Aboulker indique aux autres délégués financiers que « donner le goût d'une habitation confortable c'est augmenter ses besoins [ceux des « indigènes »] et l'obliger à produire davantage, à s'instruire, à prendre rang parmi les hommes vraiment civilisés »¹. Dans le Constantinois, Paul Genon, l'un des piliers du département pour la construction d'HBM, veut que le gouverneur général finance davantage l'habitat afin, notamment, d'amplifier « la modernisation des goûts dans les divers éléments de la population indigène »².

Les baux emphytéotiques de la cité Bel Air de Sétif visent un tel objectif d'éducation à un nouvel habitat. Ce dispositif contractuel permet aussi à l'administration de contrôler étroitement les bénéficiaires d'une maison. L'ancien gouverneur général Viollette précise ainsi en 1931 que :

« si l'indigène acquérait (...) un droit de propriété, nul ne pourrait plus s'immiscer dans l'administration de sa maison, puisque la propriété est le droit d'user et d'abuser. Or il est essentiel de pouvoir l'obliger à entretenir et à réparer, et spécialement à refaire périodiquement les blanchiments à la chaux et, chose plus importante encore, à réaliser chaque année les pulvérisations nécessaires sur le sol pour la destruction des insectes de toutes sortes »³.

L'un de ses successeur, Carde, émet quelques mois plus tard une circulaire recommandant aux communes qui construiraient puis loueraient des maisons aux « indigènes » de faire, en des termes identiques à ce qui se fait en métropole⁴, « l'éducation des occupants au point de vue de la conservation des locaux en bon état »⁵. À Alger, le premier adjoint Pasquier-Bronde estimait en 1929 « qu'il y a des familles [européennes de la cité Bobillot] qui ont besoin de faire leur apprentissage au point de vue [de la] tenue [propreté] en général » et qu'il faut améliorer la « discipline » des locataires⁶. Ce type de propos est toutefois rare et nul parmi les Européens n'est accusé de ne pas « vivre à l'européenne »⁷ – cette catégorie n'étant jamais explicitée. En parallèle, des voix s'élèvent, par exemple parmi les chrétiens sociaux, pour que l'« habitat indigène » se développe afin que soit tangible « l'article du programme de colonisation qui détermine notre rôle d'éducateur des peuples inexpérimentés et celui qui se rapporte au développement de l'hygiène »⁸.

1 DF-1927-SO-AP, sé. du 14 juin 1927, p. 650 (rapport Zévaco sur l'assistance sociale puis discussion, p. 594-665) ; Dromigny associe aussi habitat et civilisation dans DF-1931-SO-DNC, sé. du 10 décembre 1931, p. 635.

2 Discours de Genon prononcé lors du passage à Sétif du gouverneur général le 4 novembre 1928, reproduit dans une délibération du CPHBMPS du dép. de Constantine du 28 novembre 1928 (AWC, CPE-677 ; pour un compte rendu de cette visite, voir *L'ÉA*, 5 novembre 1928, p. 2 et 3).

3 VIOLLETTE Maurice, *L'Algérie vivra-t-elle ?...*, *op. cit.*, p. 224 ; même position dans DF-1929-SO-AP, sé. du 21 mars 1929, p. 405 (discours d'ouverture du gouverneur général Bordes).

4 L. Ferrand, « L'habitation à bon marché en Algérie », art. cité ; TELLIER Thibault, *Le temps des HLM, 1945-1975*, Paris, Autrement, 2007, p. 68-77.

5 Dépêche du gouverneur général, 12 octobre 1931 (citée dans la circulaire du préfet d'Alger, 20 octobre 1931) (ANOM, 912-106).

6 Sé. du cons. mun. d'Alger, 30 octobre 1929 (*A-BMOVA*, 5-20 novembre 1929, p. 646).

7 Sé. du cons. mun. d'Alger, 30 octobre 1929 (*A-BMOVA*, 5-20 novembre 1929, p. 646).

8 « Les taudis des indigènes en Algérie », *L'Effort algérien*, 3 octobre 1931, p. 3.

Les années qui suivent, l'idée de transformer les façons de vivre des « indigènes » se combine à l'objectif d'en faire des consommateurs de meubles « européens », avant tout afin d'accroître le volume des contributions indirectes¹. Un ingénieur des travaux publics affirme en 1930 qu'avec des maisons saines « l'indigène vivra comme l'Européen ; il aura un loyer, du mobilier, de l'hygiène et des soins ; il sera obligé de dépenser comme lui, son salaire ne sera plus un sursalaire et il travaillera six jours par semaines au lieu de quatre ou trois »². Ayant soutenu la construction de la cité Bel Air de Sétif lorsqu'il était gouverneur général, Viollette estime qu'il n'était alors pas possible que la masse des « indigènes », trop pauvre, dorment sur des lits. Ainsi doivent-ils se contenter d'une natte ; pour ne pas être trop dur, le sol est prévu en terre battue³. Il estime en parallèle que ceux ayant un salaire stable changent leurs façons de vivre⁴. Les notions de modernisation, de civilisation et d'éducation sont globalement interchangeables dans les divers énoncés étudiés. Elles sont toutes trois intimement reliées à l'idée d'assimilation, ici par le biais de l'élargissement de la culture matérielle européenne. Celui-ci doit aussi permettre d'accroître la puissance financière de la colonie.

Quelques discours ciblent en particulier femmes et enfants « indigènes ». En 1930, Bernard considère que ces femmes passent l'essentiel de leur temps chez elles. S'il ne s'étend pas sur ce point ni ne prouve une telle assertion, il conclut que l'amélioration des conditions de logement entraînera des « progrès de toutes sortes, en particulier dans la condition de la femme »⁵. Essentialisant les populations rurales, supposées « moins vaniteu[s]es et moins imperméables à notre influence que les citadins », il invite ses lecteurs et les autorités à penser les politiques publiques en particulier pour elles⁶. Un nouveau logement assorti d'un enseignement professionnel doit transformer, à terme, « la femme indigène [en] auxiliaire et conseillère du mari »⁷. La scolarisation des filles « indigènes » s'accroît alors très timidement⁸.

1 DF-1927-SO-AP, sé. du 14 juin 1927, p. 650 (Ch. Aboulker) ; DF-1929-SO-DNC, sé. du 29 mai 1929, p. 489-490 (Morard et Guastavino) ; DF-1934-SO-DNC, sé. du 23 mai 1934, p. 72 (Galle, dans le cadre d'une discussion sur la situation financière) ; DF-1936-SO-AP, sé. du 22 juin 1936, p. 997-998 et DF-1936-SE-AP, sé. du 30 novembre 1936, p. 108-109 (Galle) ; DF-1936-SE-DNC, sé. du 17 novembre 1936, p. 171 (Laffont).

2 Galves, « Étude [sur l'habitat pour les ouvriers indigènes et étrangers] », s.d., citée par l'inspecteur dép. du travail d'Oran (Bouffier) au préfet d'Oran, 28 janvier 1930 (ANF, 19771106-30). L'auteur de ce rapport est probablement Albert Galves (ANOM, 2 RM 97 (n° 242)). Raisonnements analogues dans BERNARD Augustin, « La main-d'œuvre... », art. cité, p. 307-311 (cité Bel Air de Sétif évoquée comme un exemple édifiant).

3 VIOLLETTE Maurice, *L'Algérie vivra-t-elle ? ...*, op. cit., p. 224.

4 VIOLLETTE Maurice, *L'Algérie vivra-t-elle ? ...*, op. cit., p. 224-225 (exemple des « petits fonctionnaires indigènes, par exemple des agents forestiers (...). [Celui] qui a été sous-officier (...) manifeste déjà la notion du confortable »).

5 BERNARD Augustin, « L'Habitation indigène dans les possessions françaises... », art. cité, p. 21-22.

6 BERNARD Augustin, « L'Habitation indigène dans les possessions françaises... », art. cité, p. 21-22 ; *idem* dans DF-1927-SO-AP, sé. du 14 juin 1927, p. 713 (Dromigny).

7 Augustin Bernard, « La main-d'œuvre dans l'Afrique du Nord », art. cité, p. 309.

8 DF-1927-SO-AP, sé. du 14 juin 1927, p. 716 (Ahmed Hacene ; sur la scolarisation des filles à Tizi Ouzou), DF-1930-1931-SO-DNC, sé. du 12 décembre 1930, p. 358 (Mercier) et DF-1936-SO-AP, sé. du 22 juin 1936, p. 1172

Au même moment, le directeur des Affaires indigènes affirme que « la femme [est] un facteur qu'il ne faut pas négliger dans l'évolution des populations kabyles vers la civilisation française »¹. À compter de fin 1936, des féministes européennes s'intéressent aux conditions de vie des femmes « indigènes »². « La » femme « indigène », kabyle ou non, était auparavant à peu près totalement exclue de toute action publique³. Elle devient – au moment où une politique d'allocations familiales est pensée en métropole et, pour les Européens, en Algérie⁴ – de plus en plus une catégorie sur laquelle administration et élus veulent avoir prise.

L'enfance « indigène » est une catégorie pensée en lien avec l'habitat à partir de la seconde moitié des années 1930⁵. On retrouve la trace de telles réflexions dans des cercles de gauche, qu'ils soient de tendance démocrate-chrétienne ou socialisante. Dans la première quinzaine de juin 1937, Jeanne Scelles-Millie expose ses idées sur « l'habitat et l'enfance indigène », à la Maison de l'Agriculture (boulevard Baudin) puis au Cercle du Progrès⁶ (place du gouvernement). Cette ingénieure-architecte formée à l'École spéciale des travaux publics avait présenté lors du congrès de la section algérienne des ingénieurs civils de France de mars 1937⁷ une étude très citée sur l'habitat de la « famille arabe »⁸. Le « camarade »⁹ et entrepreneur en de BTP Jacques Waligorski donne quelques jours plus tard une conférence sur « l'enfant et l'habitat »¹⁰.

(Smati) ; DIAF Meriem, *L'éducation des filles musulmanes en Algérie par l'école primaire de 1923 à 1939*, Mémoire de Master recherche 1^{ère} année sous la direction de Nadine Picaudou, Université Paris 1, 2007, 71 p.

1 DF-1930-1931-SO-DI-SA, sé. du décembre 1930, p. 10.

2 Vonnik, « L'habitat indigène », *Femmes de demain*, 1^{er} janvier 1937 (cité par ROBERT-GUIARD Claudine, « Être féministe en contexte colonial dans l'Algérie des années 1930. Les militantes de l'Union française pour le suffrage des femmes », *Revue historique*, 673, 2015, p. 125-148, ici p. 142).

3 MACMASTER Neil, « L'enjeu des femmes dans la guerre », BOUCHÈNE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI-TENGOUR Ounassa, THÉNAULT Sylvie (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, 2014 [2012], p. 539-545, notamment p. 540 ; DF-SO-DI-SK, sé. de janvier 1901, p. 1380 (sé. citée par BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, op. cit., t. 2, p. 512 ; date non-précisée ; lien habitat-femmes « indigènes » fait par Mammeri Gana et Saïd Kadri) ; TITAH Rachida, *La galerie des absentes. La femme algérienne dans l'imaginaire masculin*, La Tour-d'Aigues, Édition de l'Aube, 1996, p. 80.

4 MATH Antoine, « Les allocations familiales et l'Algérie coloniale à l'origine du FAS et de son financement par les régimes de prestations familiales », *Revue des politiques sociales et familiales*, 53, 1998, p. 35-44.

5 Si *Al-Nağāh* promeut bien une défense de l'enfance « indigène » – notamment contre les maladies –, ce journal ne mentionne nulle politique de l'habitat (sondages ; voir également SUBAIHI Aïcha, TAOUNZA Mahfoud, « ḡarīdat *Al-Nağāh* wa al-da'wa li-l-takaffala bi-l-tuful al-ḡazā'iriyya ḡaḥiyyat al-siyyāsa al-ista'māriyya », *Afkār wa-āfāq*, 7-1, 2019, p. 51-73 [Le journal *Al-Nağāh* et l'appel à prendre en charge l'enfance algérienne victime de la politique coloniale (1924-1933)], en particulier p. 57-62 (appels à lutter contre la tuberculose).

6 « La ville et la banlieue – Conf. – L'enfant et l'habitat indigène », *L'ÉA*, 1^{er} juin 1937, p. 5 (conf. prévue le soir) et 9 juin 1937, p. 4 (conf. prévue le 13 juin ; retranscrite dans « L'habitat et l'enfance indigènes », *La Presse libre*, 22 et 29 juin 1937, p. 4. Conf. évoquée dans René Famin, « Les dires de nos lecteurs – L'Habitat indigène », *TNA*, 7 mai 1937, p. 1 (repris dans « Loger l'indigène », *Annales coloniales*, 14 mai 1937, p. 1), dans des articles de J. Rouanet (« Le problème de l'Habitat indigène – Pour faire... », art. cité ; « Le problème de l'Habitat indigène », *TNA*, 18 juin 1937, p. 1) et dans « L'habitat musulman », *La Voix des humbles*, 187, 1938, p. 26-32 ; etc.

7 « Le congrès de la section algérienne des ingénieurs civils de France », *L'ÉA*, 28 mars 1937, p. 4.

8 Étude non retrouvée ; c'est Lucienne Jean-Darrouy qui utilise l'expression « famille arabe » (« L'éloquence des chiffres. Alger – Bidonvilles – 30 000 habitants », *Alger républicain*, 1^{er} novembre 1938 (coupure dans ANOM, 91-4I-52 (A)).

9 « Les cours et conférences de l'Institut supérieur ouvrier », *L'ÉA*, 10 décembre 1936, p. 7 (Institut cégétiste).

10 « La ville et la banlieue – Conférences – L'enfant et l'habitat », *L'ÉA*, 22 juin 1937, p. 5.

Dans son riche travail sur les délégations financières, Jacques Bouveresse écrit que

« le souci affiché par les Délégations européennes d'améliorer l'hygiène et la salubrité publique par la généralisation des mesures les plus variées de protection sociale ne semble jamais avoir constitué, en dépit des efforts de la délégation indigène, qu'un prétexte à d'amples développements oratoires, à la manifestation d'une pseudo volonté de progrès, sans rapport avec la politique réelle, toute imprégnée d'égoïsme sacré, de froid réalisme ou, au mieux, de paternalisme, des représentants de la grosse colonisation terrienne »¹.

L'analyse des propositions de divers élus (délégués financiers et élus municipaux) devant décider des financements de l'habitat à l'intention des citadins et ruraux « indigènes » permet de nuancer ces considérations. La prolifération des discours, notamment dans le sillage du Front populaire, est certaine. Quelles que soient les nuances de chacun, l'« habitat indigène » est toujours pensé comme devant renforcer la colonisation, notamment en termes économiques. L'historienne Hélène Frouard n'écrit pas autre chose pour décrire les politiques de logement patronal en métropole de l'entre-deux-guerres : « Du logement comme outil économique au logement comme objet de réforme sociale, l'écart paraît grand »². Bâtir pour les « indigènes » est progressivement revêtu de plus en plus de vertus : fixer la main-d'œuvre pour le patronat colonial, éviter la croissance démographique dans les villes, pacifier les relations sociale et coloniales, éduquer et assimiler. Les autorités métropolitaines n'ont, elles, visiblement guère pensé soutenir cette politique d'habitat particulière pour maintenir en Algérie les « indigènes ».

Au sein des délégations financières, les lignes de partage relatives à cette politique d'habitat ne se font pas selon l'appartenance aux catégories d'Européen ou d'« indigène ». Des élus comme Charles Lévy ou Joseph Galle y sont bien plus actifs que des élus « indigènes », des notables pour l'essentiel peu prolixes en ce domaine. Au sein des municipalités, instances où siègent des élus plus divers et dans l'ensemble moins aisés qu'aux délégations, l'agacement et le dépit des élus « indigènes » se font croissant tout au long des années 1930. Ils butent sur l'inertie de la quasi-totalité des élus ; celle-ci ne s'ébrèche que face à l'agitation de 1936-1937.

*

* *

Les politiques d'habitat sont pensées en Algérie selon divers objectifs. Les HBM doivent permettre d'accroître la salubrité et la vigueur de la « race » – notion aux contours changeants – française, de maintenir à flot le peuplement européen, de loger les fonctionnaires et soutenir la lutte contre le communisme puis contre le fascisme. L'« habitat indigène » a pour but de fixer et

1 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, op. cit., t. 2, p. 518.

2 FROUARD Hélène, *Du coron au HLM...*, op. cit., p. 79.

fidéliser la main-d'œuvre ; il s'articule avec un aménagement du territoire et au souhait de renforcer la sécurité. Ces deux politiques sont pensées pour attacher leurs bénéficiaires aux pouvoirs qui les diligentent et, de façon plus large, à la France. Elles partagent aussi le projet d'éducation à de nouvelles normes d'habitation. « Civiliser » et « moderniser » sont des termes qui ne sont appliqués qu'à l'habitat « indigène ». Si des logiques spécifiquement urbaines motivent et orientent souvent ces politiques, les considérations coloniales sont toujours présentes et s'imposent parfois au premier chef : discours de médecins hygiénistes essentialisant chaque groupe de population selon des critères raciaux, souhait de bâtir des HBM pour loger des Européens et des fonctionnaires en vue de tenir le territoire, rassembler les Européens face au « frémissement arabe », politique d'« habitat indigène » essentiellement pensée pour loger la main-d'œuvre des colons¹.

Un même objectif peut par ailleurs avoir des sens très ambivalents voire contradictoires en fonction des populations ciblées et des contextes urbain, social et politique : bâtir pour les délogés de l'insalubre quartier de la Marine au début des années 1930 n'est ainsi pas du tout indexé aux mêmes logiques que de construire pour les « indigènes » des bidonvilles de Maison-Carrée à la fin de la même décennie ; affirmer en contexte électoral vouloir bâtir une « cité indigène » à Orléansville n'a pas le même sens ni la même portée que de bâtir des groupes de logements pour ouvriers agricoles « indigènes » à proximité de Tlemcen. Dans tous les cas, l'urgence d'établir une politique sociale de l'habitat pour les « indigènes » s'impose dans l'espace public et l'agenda politique.

Ainsi est-ce à divers titres que les politiques d'habitat sont, dans l'Algérie de l'entre-deux-guerres, des piliers de la gouvernementalité coloniale : elles mobilisent des institutions et des procédures très diverses ; elles contribuent à reconfigurer les discours sur ce que doit être une politique de réforme – sociale comme coloniale – et les façons de l'ajuster en fonction des populations ciblées ; elles participent à l'usage et au renforcement des assignations raciales ; se disant sociales, elles sont avant tout portées par le dessein de maintenir l'ordre colonial autant que des équilibres urbains et ruraux.

1 BAYLET Albert, « Nécessité de construire des HBM... », doc. cité.

Chapitre 3. Des villes à l'Empire, s'organiser pour bâtir

Face à la « crise » du logement, l'administration et un petit nombre de notables – médecins mais aussi commerçants et fonctionnaires – formulent des solutions et s'organisent. Les premières traces d'édification de « maisons ouvrières » en Algérie laissent à penser que ce mouvement fut initié, à l'extrême fin du XIX^e siècle, à distance des autorités (notamment au sein de bourses du travail, de groupes de cheminots ou initiés par des prêtres) mais non sans elles¹. Des groupements souffrent toutefois de n'être nullement aidés par les municipalités ou les comités départementaux de prévoyance des HBM et de la prévoyance sociale² (CPHBMPS). Au sortir de la Première Guerre mondiale, maires et préfets se font désormais plus volontaires : les maires initient notamment des offices publics d'HBM – rendus possible par la loi Bonnefoy de 1912 – quand les préfets les y incitent. Ainsi et comme en métropole, l'administration algérienne se résout à prendre sa part dans la lutte contre le taudis. Cette implication, certes limitée, se décline de diverses façons : incitations financières, tentatives de réservation foncière, conférences.

L'essentiel des villes d'Algérie, grandes et petites, se voient dotées dans les années 1920 et 1930, d'organismes HBM. Il convient, pour en comprendre les dynamiques de constitution, d'adopter et de croiser analyse statistique, géographique et prosopographique. Les sociétés privées et les offices publics sont distinguées car les logiques qui président à leur constitution aussi bien que le statut des logements bâtis (et, *in fine*, leurs destinataires) diffèrent considérablement. L'« habitat indigène » n'est ici guère abordé puisque cette politique est directement menée par les municipalités, aidées en cela par d'importants financements gubernatoriaux.

L'étude d'ensemble des organismes HBM permet de mieux comprendre qui, à l'échelle de la colonie, se saisit de cette politique sociale initiée dans les milieux réformateurs métropolitains. Les sociabilités et l'inflexion ou non des devenirs urbains des citoyens d'Algérie s'en trouvent éclairés. Les distinctions géographiques, sociales et raciales sont mesurées afin de distinguer les ressorts de l'inclusion ou de l'exclusion urbaine et politique (I). L'étude fouillée de la fondation et de l'administration d'organismes constantinois et algérois qui se définissent ou sont définis par

-
- 1 GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France en Algérie coloniale. Histoire urbaine de Constantine (1901-1914)*, Mémoire de 2^e année de Master sous la direction d'Anne-Laure Dupont et Rainer Hudemann, Université Paris-Sorbonne, 2013, p. 199-242 ; PHÉLINE Maurice, *Contribution à l'étude des habitations salubres et à bon marché : la question à Alger*, Mascara, P. Muselli fils, 1911, p. 28-31 ; « À Mostaganem – Cité coopérative », s.d. [printemps 1912] (coupure de presse collée à l'intérieur du registre côté AWO, 8R-8422) ; « Prévoyance sociale – HBM », *L'Indépendant de Mostaganem*, 17 mai 1914, p. 3 et B. R., « À Perrégaux – Chez les cheminots », *L'ÉO*, 12 juillet 1912, p. 3.
 - 2 Lettre du président de la Famille algéroise au ministre du Commerce, 18 mars 1906 (ANF, 19771106-11) ; sur les CPHBMPS, voir l'annexe Institutions-1.

des catégorisations coloniales aide à comprendre l'imbrication des logiques sociales et coloniales à l'échelle urbaine (II). Saisir les réseaux de réformateurs urbains qui dynamisent l'activité des organismes HBM ainsi que les contraintes, notamment foncières, qui entravent les mises en chantier, permet de contextualiser les possibilités et limites d'une politique sociale en situation coloniale (III).

I. Les appropriations différenciées d'une politique sociale métropolitaine

Deux types d'organismes s'occupent de bâtir les HBM envisagées pour pallier le manque de logements et fixer des Européens en Algérie : les sociétés privées, pouvant être « anonymes » (SA), « coopératives » (SC) ou de « crédit immobilier » (SCI) d'une part ; les offices publics, municipaux ou départementaux, d'autre part. Les sociétés privées, quelle que soit leur forme, s'attellent surtout à bâtir des pavillons destinés à la « location-acquisition » ; elles se distinguent entre elles principalement par les différents taux d'intérêt qu'elles peuvent obtenir pour leurs avances et quelques obligations légales¹. Les offices publics bâtissent presque exclusivement des immeubles dont les appartements sont destinés à la location simple. Ces deux types d'organismes assurent la maîtrise d'ouvrage puis la gestion administrative et financière des constructions. Ils gèrent des dossiers d'emprunt et des dossiers de locataires : ils doivent rembourser une avance et récupérer des loyers. À la différence des locataires simples, les « locataires-acquéreurs » qui bénéficient d'avances – par l'intermédiaire des sociétés HBM – deviennent, une fois le remboursement intégral réalisé, propriétaires de leur bien. Bâtir « à bon marché » signifie – depuis la loi Siegfried (1894) pour les sociétés privées et à partir de la loi Bonnevey (1912) pour les offices – obtenir des prêts à bon marché c'est à dire ayant un faible loyer de l'argent. En métropole, le Trésor rembourse à la Caisse des dépôts et consignations la différence entre ce loyer et le taux d'emprunt, fixé par la loi (entre 2 et 2,5 %), auxquels les organismes HBM sont autorisés à emprunter. C'est, pour les organismes HBM de la colonie, le budget de l'Algérie qui paye cet « intérêt différentiel »².

Tout un ensemble d'institutions et de mécanismes de contrôle – administratif et financier – s'organise : les comités départementaux de patronage des HBM et de la prévoyance sociale donnent un avis sur les sociétés en voie de constitution puis délivrent les certificats de salubrité indiquant que la construction est conforme aux normes légales ; le Comité permanent du Conseil supérieur des HBM (CSHBM) rend un avis au ministère de la Santé publique avant que ne soient approuvées les sociétés en voie de constitution ; la « commission d'attribution des prêts » se réunit

1 Le détail de ces différences et les textes réglementaires les fixant sont en annexe 3-1.

2 Les règles et volumes de financements dédiés à la politique d'HBM sont détaillés dans l'annexe 3-2.

régulièrement pour juger la validité et la solidité des demandes de prêts des organismes HBM, privés comme publics, désireux d'obtenir des prêts de la Caisse des dépôts¹. Une « commission consultative des HBM » à la composition (administrateurs, élus, médecin, architecte, représentants des travailleurs et des sociétés HBM), aux formes et aux missions analogues est chargée, sous la tutelle du gouvernement général, de s'occuper des demandes d'emprunt formulées, à partir du dernier tiers des années 1920, auprès d'autres institutions créancières, principalement la caisse de retraite des chemins de fer algériens de l'État (CRCFAE) et la caisse des retraites de l'Algérie² (CRA).

Au sein de cet ensemble d'institutions administratives et financières, les organismes HBM sont les premiers acteurs de la construction : ce sont eux qui projettent les logements, les dessinent et les budgétisent, dans un cadre législatif et normatif précis. Intermédiaires entre locataires ou locataires-acquéreurs et institutions créancières, ces organismes sont au centre de la construction d'HBM et de leur distribution. Leur création (dates, localisations, dynamiques y contribuant) et leurs membres fondateurs sont ici étudiés en premier lieu. Il convient notamment de comprendre ce qui les singularise de la métropole. La création de tels organismes, notamment privés, est analysée (I.1) et resituée dans son contexte social et politique (I.2). La place des « indigènes » dans la fondation et l'administration des organismes HBM fait ensuite l'objet d'une étude de détail (I.3).

I.1. Fondation et administration des organismes HBM

I.1.1. 1921-1931 : une décennie de création d'organismes privés

L'analyse de l'année de création et d'approbation des organismes HBM par le ministère de la Santé publique permet de dégager les rythmes et l'ampleur de l'appropriation, par des citoyens d'Algérie, des lois sociales dédiées à la construction de logements salubres et à bon marché³. Distinguer les créations d'organismes restées sans suites, celles approuvées par le ministère de tutelle et les organismes qui bâtissent effectivement est tout aussi essentiel pour saisir les devenir des initiatives qui président à la constitution de société d'HBM (Diagramme 3-1). De là se dégage le rythme de constitution de l'appareil de production des HBM.

1 FROUARD Hélène, « La Caisse des dépôts et les HBM (1894-1921). Un long apprentissage », *Histoire urbaine*, 23, 2008, p. 23-40 ; KAMOUN Patrick, « Financement du logement social et évolutions de ses missions. De 1894 (loi Siegfried) à nos jours », *Informations Sociales*, 123, 2005, p. 20-33 ; FOURCAUT Annie « La Caisse des dépôts et le logement social : questions en moyenne durée », AGLAN Alya, MARGAIRAZ Michel, VERHEYDE Philippe (dir.), *La Caisse des dépôts et consignations, la Seconde Guerre mondiale et le XX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2003, p. 181-184. L'historique de ces institutions et les archives qu'elles ont produites sont détaillés dans l'annexe Institutions-1.

2 Le financement des HBM en Algérie par ces institutions est précisé dans l'annexe 3-2-C.

3 Le détail des modalités de création des organismes HBM est précisé en annexe 3-3.

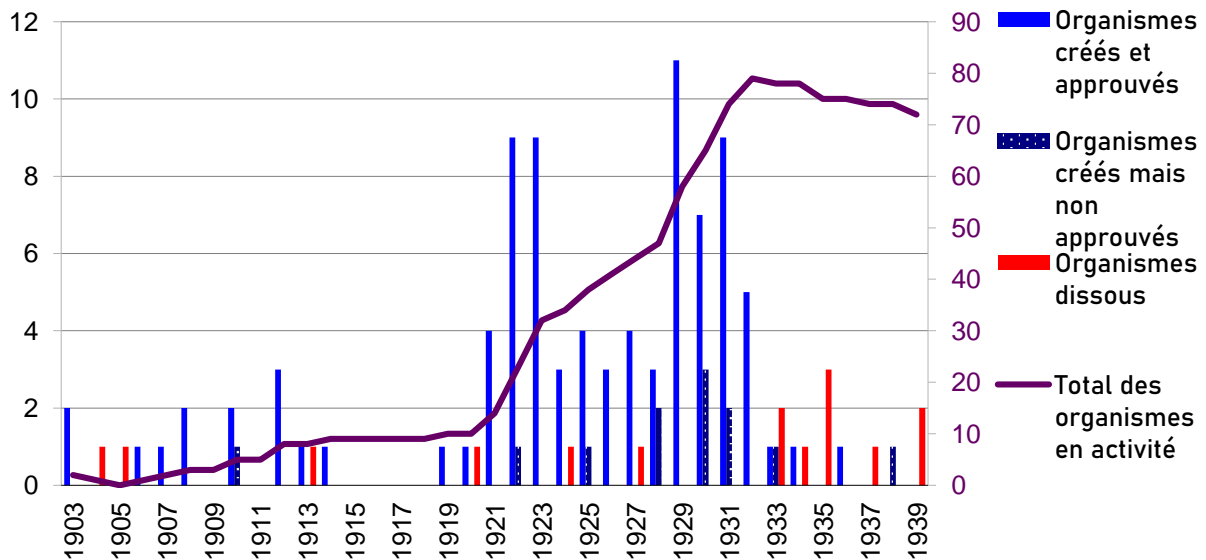


Diagramme 3-1 – Créations, approbations et dissolutions d’organismes HBM (Algérie, 1903-1939)

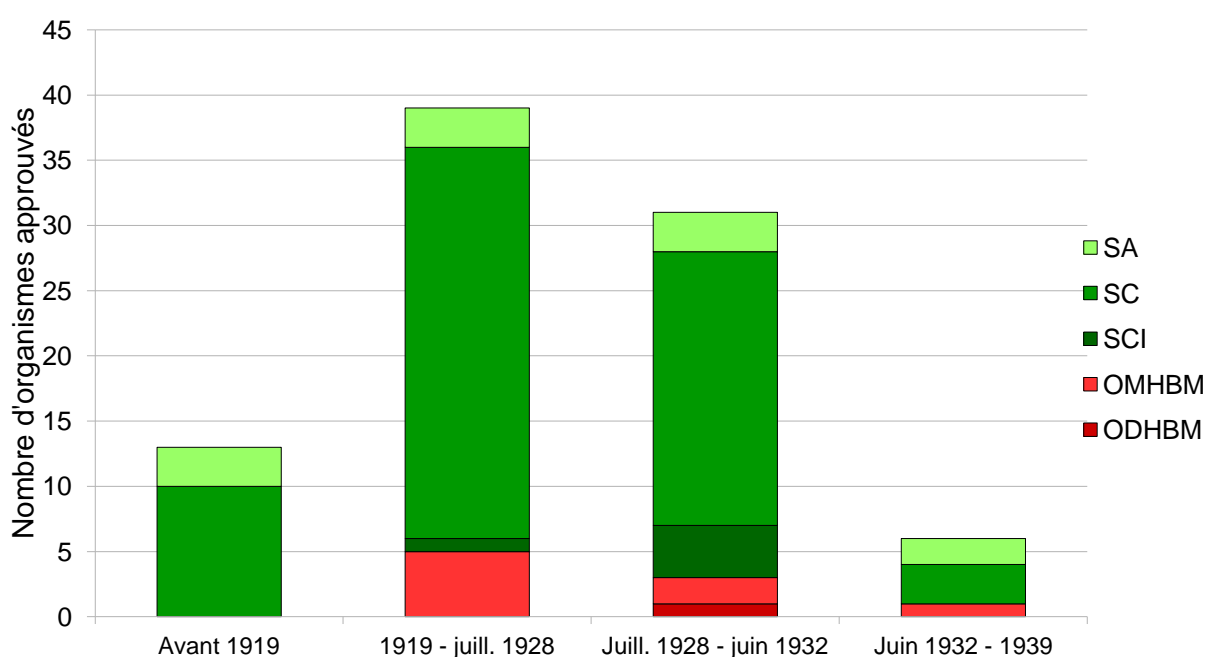


Diagramme 3-2 – Approbations d’organismes HBM par le ministère de la Santé publique en fonction de leur statut (Algérie, 1903-1939)

Sources de ces deux diagrammes : DF-1932-AP-SO-Rapport Hudelo, p. 207-210 (Annexe 2 : « organismes HBM de la colonie » ; ANF, 19771106-1 à 34 (dossiers des organismes HBM ayant demandé leur approbation au ministère de la Santé publique ; pour documenter les sociétés non-approuvées) ; PHÉLINE Maurice, *Contribution à l'étude des habitations salubres et à bon marché : la question à Alger*, Mascara, P. Muselli fils, 1911, p. 27-31 (sur trois sociétés algéroises : la Maison familiale, le Coin de terre et le foyer et la Société algérienne de crédit pour HBM ; cette dernière n'est évoquée que par cette source et est classée comme SCI par nos soins en vertu de sa dénomination) ; *JORF-LD* (décrets d'approbation des sociétés ; nous n'en avons trouvé aucun avant 1919, soit qu'ils ne sont pas publiés, soit que l'océrisation de cette publication par la BNF (Gallica) ne fonctionne pas pour eux).
Jeu de données : Nakala/Tables/CH3_organismes_créés et bâtisseurs (1903-1939)/Feuille_approbations, créations, dissolutions.ods.

Les sociétés les plus actives au sortir de la guerre sont celles constituées avant 1914. On observe une vague de créations, en 1921-1923 sans que l'on puisse en expliquer précisément les causes : reprise de l'activité économique, encouragements étatiques et municipaux, désirs de citoyens de se grouper en sociétés coopératives se combinent souvent indistinctement. Une nouvelle phase de fondations de sociétés HBM se manifeste en 1928-1932 : il s'agit là d'une conséquence immédiate de la loi Loucheur qui trouve, en Algérie comme en métropole, un écho certain¹. À l'été 1932, les préconisations du rapport de Louis Hudelo – un contrôleur des HBM du ministère de la Santé publique, sollicité pour inspecter l'ensemble des organismes de la colonie – freinent la création des organismes HBM avant un arrêt brutal en avril 1933. La Caisse des dépôts cesse alors de financer les HBM². Quatre périodes peuvent donc être distinguées : avant la fin de la Première Guerre mondiale (1903-1919, soit seize années) ; de celle-ci au vote de la loi Loucheur (13 juillet 1928 ; soit neuf années) ; la prolifique période qui court du vote de cette loi à juin 1932, date à laquelle un inspecteur du ministère de la Santé publique recommande de brider la création de sociétés (soit quatre années) au vu des très nombreux abus commis (bénéficiaires indus, plans de construction non respectés, sous-locations interdites) ; de juin 1932 à l'éclatement de la guerre en 1939 (soit sept années).

Les sociétés coopératives de construction sont, quelle que soit la période considérée, les plus nombreuses à être créées et approuvées par le ministère de tutelle (Diagramme 3-2) : elles représentent plus des trois-quarts des organismes constitués avant la guerre, proportionnellement un peu moins entre 1919 et le vote de la loi Loucheur (juillet 1928) et encore près de deux-tiers des sociétés créées entre cette dernière et juin 1932. Des sociétés anonymes, peu nombreuses, sont approuvées à peu près de façon équivalente durant les quatre périodes. Les sociétés de crédit immobilier sont quant à elles principalement créées dans le sillage de la loi Loucheur. Ainsi, à la fin de l'année 1932, les principales villes de la colonie comptent plusieurs sociétés privées de constructions d'HBM (Carte 3-1) : c'est le cas des préfectures (Alger, Oran, Constantine) ainsi que de Bône, Sétif et Philippeville. Ces trois dernières villes, très dynamiques, sont à l'image du département auquel elles sont rattachées, celui de Constantine : si celui-ci est de loin le moins peuplé d'Européens – principaux fondateurs de ces organismes privés – il est presque aussi dynamique que celui d'Alger du point de vue de la coopération afin de bâtir des HBM. Dans le département d'Alger, la capitale coloniale concentre la quasi-totalité des sociétés de construction (Carte 3-1 et Tableau 3-1).

1 « Les HBM en Algérie », *BSFHBM*, 44-1, 1933, p. 47-48 (repris d'un article du *Temps*, 3 novembre 1932, p. 6).

2 CARRIOU Claire, « Des statistiques imaginées, perdues, oubliées ? Les HBM et leur dénombrement (1894-1939) », *Genèses*, 87, 2012, p. 26-46, ici p. 40.

Organismes	Oran		Alger		Constantine	
	Non-approuvés	Approuvés	Non-approuvés	Approuvés	Non-approuvés	Approuvés
Sociétés coopératives	2	14	4	25	2	25
Sociétés anonymes	0	1	2	8	0	2
Sociétés de crédit immobilier	1	0	0	1	0	4
Total	3	15	6	34	2	31
	11 sociétés non-approuvées + 80 sociétés approuvées					
<i>Sources</i> : les mêmes que pour les diagrammes <i>supra</i> .						
<i>Jeu de données</i> : Nakala/Tables/CH3_organismes_crés et bâtisseurs (1903-1939)/Feuille_approbations, créations, dissolutions.ods.						

Tableau 3-1 – Nombre de d’organismes privés d’HBM par département (1903-1939)

L’essentiel des chefs-lieux d’arrondissement – exception faite de Miliana, Médéa, Tiaret¹ et Tizi Ouzou – sont aussi pourvus de coopératives HBM. Des villes de troisième ordre ont aussi de telles sociétés, qu’elles comportent un important peuplement européen (l’agricole Boufarik, la cheminote Perrégaux, l’ouvrière Tébessa) ou que celui-ci soit assez faible (Laferrière près d’Oran, El Affroun dans la Mitidja, Biskra à l’est en lisière des Territoires du sud). Un peu plus de 10 % des tentatives de constitution de sociétés privées d’HBM sont restées sans suites². Les volontés de citoyens – presque tous Européens, sauf exceptions (*cf. infra*, I.3 et II.2) – se sont heurtées à quatre ensembles de blocages : suspicion de montages financiers³ ; refus des administrateurs, finalement, de se constituer en société d’HBM⁴ ; fondateurs ne prolongeant pas l’énergie initiale, que ce soit par incapacité à rassembler le capital nécessaire⁵ ou en raison d’une inactivité non-expliquée⁶ ; refus du Comité permanent du Conseil supérieur des HBM d’approuver un nouvel organisme à Constantine, considérant qu’il y en a déjà trop⁷.

1 Tiaret n’est fait chef-lieu de l’arrondissement éponyme qu’en juin 1938 (décret du ministère de l’Intérieur du 12 juin 1938, publié dans le *JORF-LD*, 15 juin 1938, p. 6790) ; cité jusqu’alors dans l’arrondissement d’Oran.

2 Faute d’études similaires sur la métropole, il est impossible de comparer la situation de l’Algérie avec cette dernière.

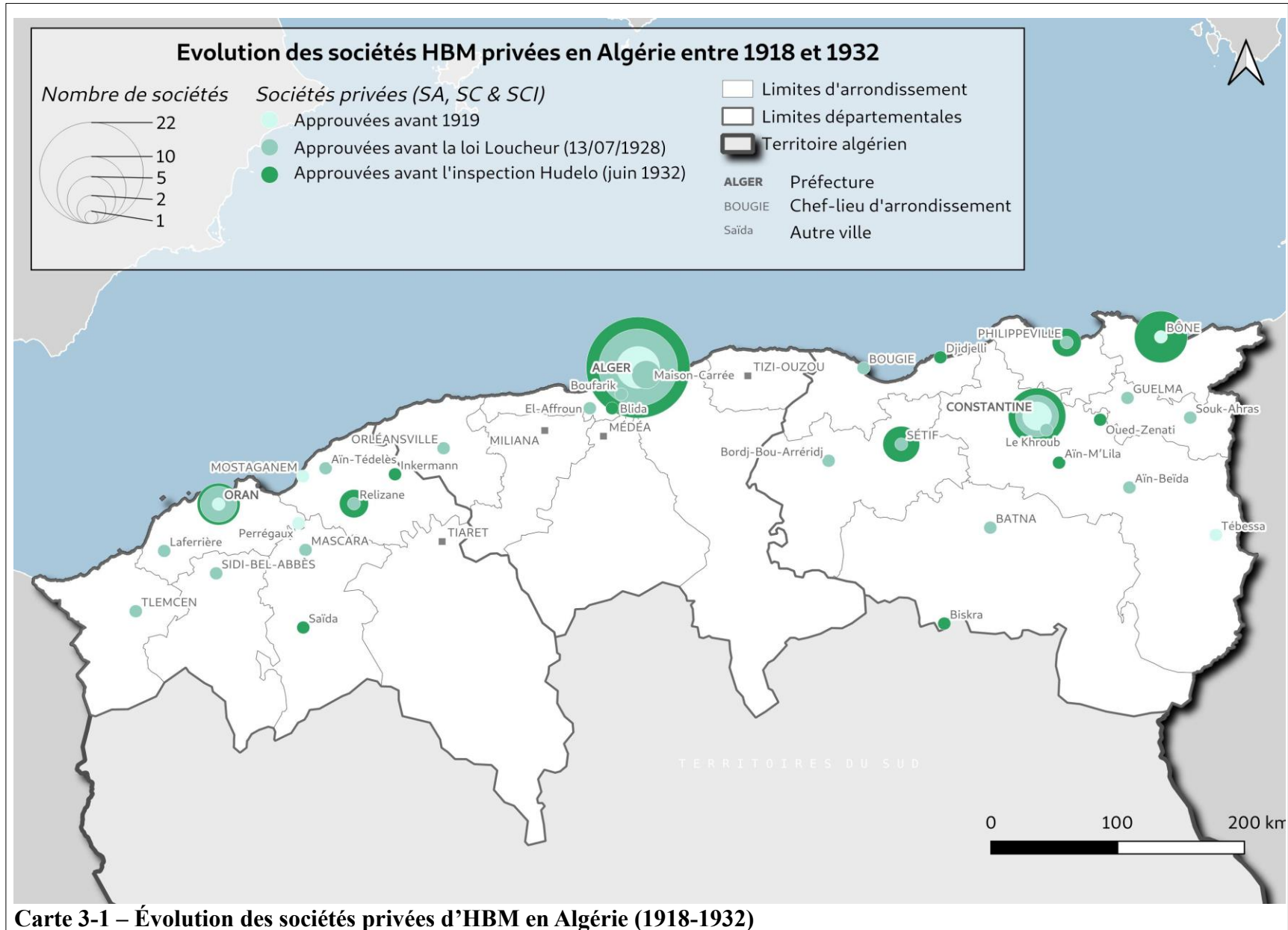
3 SCI de l’Oranie (Oran, 1931) ; SA la Maison algéroise (Alger, 1933). Les sources relatives à l’ensemble des affirmations qui suivent sont disponibles dans le tableau « Nakala/Tables/CH3_organismes_crés et bâtisseurs (1903-1939)/Feuille_bâtisseurs.ods » (colonne J).

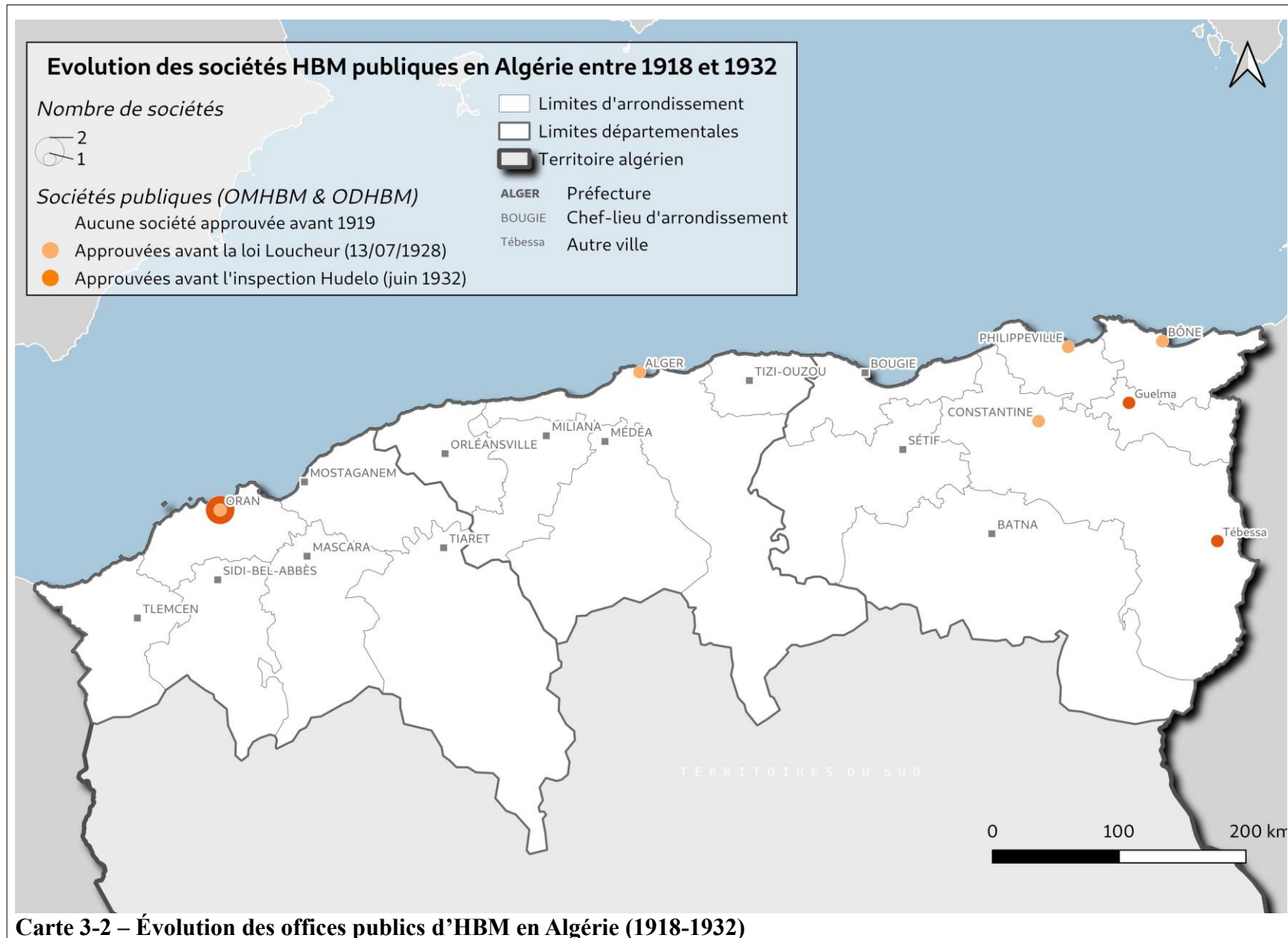
4 Cité Ascione (Alger, 1930) ; société d’intérêt collectif agricole d’HBM (El Affroun, 1928).

5 SC la Maison familiale (Guyotville, 1922) ; SC le Rail (Saïda, 1925) ; SC le sud-est constantinois (Tébessa, 1928).

6 SC le Foyer des anciens combattants [Foy. anc. comb.] (Blida, 1930) ; SA d’El Biar Quartier St-Raphaël (El Biar, 1930) ; SC le Foyer des cheminots oranais (Oran, 1930).

7 SC la Maison familiale (Constantine, 1938).





Carte 3-2 – Évolution des offices publics d’HBM en Algérie (1918-1932)

Dans les années 1920 et 1930, près d'une quinzaine d'organismes sont dissous, que les sociétaires le décident lors d'une assemblée générale extraordinaire ou que le ministère de la Santé publique le décide pour lutter contre les organismes agissant frauduleusement, notamment après l'inspection de Louis Hudelo. Le Foyer kabyle illustre bien la première situation : les administrateurs estiment, après 23 années d'effort ayant permis de loger près de 350 personnes, avoir mené à bien leur mission et ne pouvoir continuer à bâtir étant donné la cherté des prix¹. La Cité de la mutuelle des mutilés, réformés et combattants de l'Afrique du nord correspond à la seconde situation : l'inspecteur ministériel estime que la société n'a respecté aucune des règles de constitution et risque de se « livrer, comme tant d'autres à des réalisations fantaisistes »². Les abus et fraudes ne sont pas un phénomène original dans le domaine de l'urbanisme et de la construction de logements³. Il n'est néanmoins pas possible, à défaut de travaux sur les abus des organismes HBM de métropole, de mesurer et de resituer pleinement l'intensité de ceux de la colonie.

I.1.2. L'inégale répartition des offices publics

Les offices municipaux sont, pour leur part, surtout créés et approuvés dans les deux premiers tiers des années 1920 (1921 à Alger ; 1923 à Oran, quoique demandé par la municipalité dès 1913 ; 1926 à Constantine ; 1927 à Philippeville et Bône) (Carte 3-2 et Diagramme 3-2). Leur création est par endroits débattue, comme à Alger où le conseiller socialiste Louis Lematte estime préférable que la ville réalise immédiatement un grand emprunt plutôt que de se perdre en formalités⁴. Les villes de Saïda (1920) et de Tizi Ouzou (1921) envisagent de constituer un office avant de renoncer, faute de pouvoir le doter des 100 000 F nécessaires⁵. Le conseil municipal de

-
- 1 PV de l'AGE du Foyer kabyle, 25 avril 1938 (ANF, 19771106-12) ; la dissolution de cette société est approuvée par un arrêté du ministère de la Santé publique du 24 mars 1939 (papillon agrafé sur la pochette du Foyer kabyle (ANF, 19771106-12)) ; voir aussi les cas analogues de la Cité universitaire d'Alger (approuvée le 5 janvier 1928, décidant de sa dissolution lors de l'AGE du 8 juillet 1935 (ANF, 19771106-2)), du Foyer témouchentois (approuvée le 15 juillet 1925, décidant de sa dissolution le 19 mars 1928 (ANF, 19771106-24)) ou encore du Foyer blidéen (approuvée le 13 octobre 1931 et décidant de sa dissolution en 1935 (ANF, 19771106-3)).
 - 2 Hudelo, « [Note sur] le Foyer-cité de la mutuelle des mutilés, réformés, veuves et orphelins et anciens combattants de l'Afrique du Nord », mars 1932 (ANF, 19771106-1). Arrêté d'approbation du 20 janvier 1932 puis retrait de celle-ci par un arrêté du 3 mars 1933 (ANF, 19771106-1) ; si la société franco-algérienne à Alger (approuvée le 15 janvier 1936) décide de sa dissolution lors de l'AGE du 1^{er} mars 1939, elle est poussée à le faire par les services de contrôle du gouvernement général et du ministère de tutelle (Georges Bonnafous (contrôleur des HBM au ministère de la Santé publique), « Rapport sur la société franco-algérienne d'HBM », 15 mars 1938 (ANF, 19771106-2)).
 - 3 FOURCAUT Annie, *La banlieue en morceaux. La crise des lotissements défectueux en France dans l'entre-deux-guerres*, Grâne, Créaphis, 2000, chapitre 2 (en particulier p. 81).
 - 4 Sé. du cons. mun. d'Alger, 30 janvier 1921 (extrait disponible dans ANF, 19771106-27).
 - 5 Sé. du cons. mun. de Saïda, 31 décembre 1920 et lettre du ministre de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale au gouverneur général, 18 mars 1922 (ANF, 19771106-32) ; sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 20 avril 1921 (AWO, 8R-8422) ; lettre du maire de Tizi Ouzou (Arsène Weinmann) au sous-préfet de Tizi Ouzou, 26 mars 1921 (mention d'un vote au cons. mun. du 19 mars 1921 pour la création d'un OMHBM) et CPHBMPS du dép. d'Alger, « Rapport sur les travaux du comité pendant l'année 1921 », 8 février 1922 (ANA, IBA-HBM-058).

Saïda estime en avoir besoin car, la ville est « située sur la ligne de pénétration du sud oranais, est très fréquentée et est un centre très actif et doté d'une garnison très importante »¹. Celui de Tizi Ouzou envisageait de bâtir pour les fonctionnaires. D'autres offices municipaux sont envisagés sans suites par les municipalités de Maison-Carrée (1920) et de Tlemcen² (1921).

Une émulation semble, comme pour les sociétés privées, avoir gagné les municipalités de l'est algérien : Guelma, Tébessa et Sétif se dotent d'un office au début des années 1930 (respectivement en 1930, 1931 et 1932) ; ceux-ci ne construiront cependant rien³. La municipalité de Stora s'en est tenue à initier la création d'un office, sans suite⁴. Seul le département d'Oran possède, dans l'entre-deux-guerres, un office départemental (1931, envisagé dès l'automne 1920⁵). Celui-ci est notamment pensé afin d'éventuellement bâtir pour les « indigènes » et les « étrangers »⁶. À Alger, le CPHBMPS sollicite en 1924 la préfecture et le conseil général pour que soit créé un office départemental⁷ ; ce vœu reste sans suite car l'administration estime que les sociétés privées suffisent, qu'il s'agisse de la SCI d'Alger⁸ ou de la SA l'Auxiliaire municipale⁹. Dans une veine libérale, les sociétés privées sont préférées à la constitution d'organismes parapublics. En deux décennies, 89 organismes HBM ont été créés en Algérie : 9 publics et 80 privés. Leur répartition spatiale est loin d'être homogène : Alger en concentre à elle seule plus d'une trentaine, les villes du Constantinois en sont aussi dotées, ce qui est moins le cas de l'Oranie. Les relations avec les municipalités, groupements et certains acteurs locaux sont déterminantes en la matière comme pour la mise en chantier.

1 Sé. du Conseil de gouvernement, 1^{er} juillet 1921 (ANF, 19771106-32).

2 Sé. extra. du cons. mun. de Maison-Carrée, 3 décembre 1920 (*BMOMC*, 15 décembre 1920, p. 8-9) et 30 mai 1930 (*BMOMC*, 15 juin 1930, p. 725-727 ; concernant l'extension de l'OMHBM d'Alger à la commune de Maison-Carrée) ; sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 9 novembre 1921 (AWO, 8R-8422 ; concernant Tlemcen).

3 Lettre du secrétaire d'État à la Santé au vice-président du Conseil d'État, 5 novembre 1942 (ANF, 19771106-24 ; concernant Tébessa) ; lettre du ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme au gouverneur général, 15 décembre 1949 (ANF, 19771106-30 ; concernant Guelma) ; « Note pour le Comité permanent du CSHBM – Suppression de l'OMHBM de Sétif », 22 juillet 1933 (ANF, 19771106-32 ; celui-ci est supprimé pour éviter qu'il y ait une crise de l'immobilier ; un tel office est envisagé dès 1925 (sé. du cons. mun. de Sétif, 9 février et 25 avril 1925 (AP-ASB))).

4 Sé. du cons. mun. de Stora, 5 janvier 1937 et lettre du maire de Stora au préfet de Constantine, 13 février 1937 (AWC, CPE-679) ; maire de Stora, « Plan d'action communal – Habitat », 24 août 1946 (ANOM, GGA-1Y-226 ; mention d'un projet d'immeuble HBM de 25 logements que la guerre n'a pas permis de réaliser).

5 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 9 novembre 1921 (AWO, 8R-8422 ; mention que le cons. gén. d'Oran a demandé la création d'un ODHBM dans ses sessions d'octobre 1920 et avril 1921).

6 « Note pour le Comité permanent du CSHBM – ODHBM d'Oran », 11 décembre 1930 (ANF, 19771106-30).

7 Circulaire préfectorale, 25 juin 1924 (AWA, 5K-82 ; au début du registre intitulé *Crise du logement. Enquête de juillet 1924. Réponses des communes – projet de création d'un ODHBM*, n.p.) ; vœu réitéré par le CPHBMPS en 1925 (cité lors de la sé. du cons. gén. du 20 mai 1925 (ANA, IBA-HBM-058 ; rapport présenté par Chekiken)).

8 « Rapport du préfet du dép. d'Alger – Présenté devant le cons. gén. d'Alger », 2 novembre 1928 (ANF, 19771106-4) ; voir aussi la circulaire préfectorale du 2 décembre 1924 (AWA, 5K-82).

9 [Pierre Joseph] Arripe (inspecteur du service gubernatorial de l'Inspection des institutions de mutualité et de prévoyance sociale), « Note sur la SA la Maison algéroise, 24 février 1934 (ANF, 19771106-2).

I.2. L'environnement politique et social des administrateurs

I.2.1. Conseils municipaux, notables, anciens combattants et cheminots

La connaissance des fondateurs et administrateurs des organismes HBM est essentielle pour mieux comprendre les réalisations, une fois les sociétés et offices constitués. Les analyses qui suivent sont concentrées sur les sociétés qui peuvent bâtir (c'est-à-dire celles approuvées par le ministère de la Santé publique) et plus particulièrement sur celles qui ont effectivement bâti (Tableau 3-2). Les listes d'actionnaires et d'administrateurs, les comptes rendus d'assemblées générales et de conseils d'administration servent à documenter les individus et groupes sociaux investis dans les groupements HBM. Ces documents sont produits à la demande des tutelles administratives (ministère de la Santé publique, gouvernement général) et financières (prêteurs, notamment la CDC) lors de la fondation des organismes et de la constitution des dossiers de prêt¹. Des mentions dans la presse ou dans la correspondance administrative les complètent.

La quasi-totalité des organismes oranais approuvés par le ministère de la Santé publique bâtissent des logements. Dans le département de Constantine, plus des deux-tiers des organismes approuvés bâtissent ; dans celui d'Alger, c'est moins de la moitié (15 sur 35). Plusieurs raisons peuvent expliquer cela : suspicion de montages financiers menant le ministère de la Santé publique à retirer l'approbation initialement octroyée² ; société qui périclité³ ; impossibilité de trouver un terrain, le foncier étant trop cher⁴ ; impossibilité d'obtenir un emprunt⁵ ; inactivité, notamment des deux sociétés algéroises initiés par des élus « indigènes »⁶ ; intégration à une société existante et active de longue date⁷.

-
- 1 Voir le détail des pièces à produire et du cheminement des dossiers de demande d'avance dans l'annexe 3-2-D.
 - 2 SA de construction et de gérance de Cités ouvrières (Alger, 1933 ; les dates indiquées sont celles du retrait d'approbation ministérielle ou d'inactivité) ; SA Cité de la mutuelle des mutilés, réformés, combattants de l'Afrique du Nord (Alger, 1933) ; SA franco-algérienne (Alger, 1939). Les sources relatives à l'ensemble des affirmations qui suivent sont disponible dans Nakala/Tables/CH3_organismes_crésés et bâtisseurs (1903-1939)/Feuille/approbations, créations, dissolutions.ods » sur l'entrepôt de données Nakala (colonne J).
 - 3 SC Cité universitaire (Alger, 1934 ; la société a bâti un stade et s'en est tenu au gros œuvre de logements étudiants).
 - 4 SC Foyer témouchentois (Aïn Témouchent, 1928) ; SC Foyer blidéen (Blida, 1935).
 - 5 SC Prévoyance djidjellienne (Djidjelli, fin des années 1930) ; SC Patrimoine orléansvillois (Orléansville, fin des années 1930).
 - 6 SC Maison familiale (Blida, 1922) ; SC d'HBM de Relizane (Relizane, 1935) ; SC Dar Essalem (Alger, 1934) ; SA Foyer musulman (Alger, 1935). Sur ces deux dernières sociétés, voir *infra*, II.2.
 - 7 SC Foyer du mutilé constantinois (Constantine, 1924).

Organismes	Oran		Alger		Constantine	
	Approuvés	Bâtitseurs	Approuvés	Bâtitseurs	Approuvés	Bâtitseurs
Sociétés coopératives	14	13	25	17	25	20
Sociétés anonymes	1	1	8	2	2	0
Sociétés de crédit immobilier	0	0	1	1	4	3
Offices publics (municip ^s et département ^s)	1 OM + 1 OD	1 OM + 1 OD	1 OM	1 OM	6 OM	3 OM
Total	17	16	35	20	37	26
	62 organismes ont construit des HBM, parmi les 89 approuvés					
<i>Sources et jeux de données</i> : les mêmes que pour les diagrammes <i>supra</i> .						

Tableau 3-2 – Nombre d’organismes approuvés et organismes bâtisseurs par département (1903-1939)

Les offices publics d’HBM sont gérés par un conseil d’administration de 18 membres composé d’élus municipaux ou cantonaux (un tiers), qui nomment eux-mêmes des « personnalités qualifiées » (un tiers) ; le préfet fait de même (un tiers). La composition de ces conseils est globalement à l’image des municipalités ; elle est légèrement modifiée lorsque les élus de ces dernières sont renouvelés. Les administrateurs sont presque exclusivement des notables issus du commerce ou des fonctionnaires. Les sociétés privées (coopératives, anonymes et de crédit immobilier) sont les seules analysées ici, les conseils d’administration des offices publics étant le reflet des municipalités. Comprendre la composition des conseils d’administration des organismes privés permet d’entrevoir les groupes et sociabilités à l’œuvre dans l’édification de logements « à bon marché » dans les villes d’Algérie. Les réseaux sociaux, associatifs, professionnels et politiques des administrateurs de ces organismes sont principalement de quatre types : municipaux, commerciaux, d’anciens combattants et cheminots. Ils ne diffèrent guère en cela des sociétés de métropole¹. La mise en série des données concernant les fondateurs (ou, à défaut d’information, des premiers administrateurs) permet d’avoir une vue d’ensemble de ces réseaux (Tableau 3-3).

1 CARBONNIER Youri, *Les premiers logements sociaux en France*, Paris, La Documentation française, 2008, 284 p. (implication des notabilités commerciales, notamment dans les SA) ; GUSTIAUX Romain, « L’empreinte de la Grande guerre sur le logement social en France (1912-1928) », *RHPS*, 9, 2016, p. 88-109 (implication des anciens combattants) ; KAMOUN Patrick, *La brique et le rail : des cités de cheminots au logement pour tous*, Paris, Éditions Public histoire, 2007, 191 p.

Sociétés liées à ... <i>Avec des exemples de sociétés</i>	... la municipalité*	... d'importantes notabilités commerciales**	...aux associations d'anciens combattants***	... aux cheminots****
S ^{tés} créées mais non approuvées (N = 11)	6 <i>SC Foyer des ch. oranais</i> <i>SC Maison familiale de Constantine</i>	3 <i>SCI de l'Oranie</i> <i>SA d'El Biar-Quartier Saint-Raphaël</i>	2 <i>SC Foyer des AC (Blida)</i> <i>Cité Ascione (Alger)</i>	2 <i>SC Foyer des ch. oranais</i> <i>SC Le rail saïdéen</i>
S ^{tés} approuvées mais n'ayant rien bâti (N = 18)	6 <i>SA Foyer musulman (Alger)</i> <i>SC Foyer blidéen</i> <i>SC d'HBM de Relizane</i>	5 <i>SA Société franco-algérienne (Alger)</i> <i>SC Dar Essalam (Alger)</i>	4 <i>SC Pat. co. orléansivillois</i>	1 <i>La Maison moderne (Constantine)</i>
S ^{tés} bâtisseuses (N = 56)	31 <i>SC Foyer oranais</i> <i>SC Pat. co. constantinois</i>	19 dont 2 aussi liées à une municipalité <i>SCI d'Alger</i> <i>SC d'HBM d'El-Affroun</i>	8 dont 3 aussi liées à une municipalité <i>SC Cité sociale (Alger)</i> <i>Foyer des AC (Sétif)</i>	7 dont 6 aussi liées à une municipalité <i>Cité le Travail (Perrégaux)</i> <i>Foyers des ch. (Alger)</i>
Totaux	39 , dont 31 ont bâti (soit près de 4/5 ^e)	27 , dont 19 ont bâti (soit environ 3/4)	14 , dont 8 ont bâti (soit > la moitié)	9 , dont 6 ont bâti (soit les 2/3)

ch. = cheminots **AC** = Anciens combattants **Pat. co.** = Patrimoine coopératif **dép.** = département

* Société ayant en son sein au moins un élu municipal.

** Société ayant en son sein un membre de la Chambre de commerce, du tribunal de commerce ou du Syndicat commercial de la ville. Ont également été comptabilisées :

1) la SC la Cité familiale de l'Afrique française (les fondateurs sont tous de la compagnie d'assurance éponyme ; à Alger), la SC le Foyer familial maison-carréen (les fondateurs sont presque tous cadres à la société Altairac), la SA J. J. Carnaud et Forges de Basse-Indre à Alger (fondateurs inconnus, mais les constructions sont exclusivement destinées aux travailleurs de l'entreprise), la Cité sociale (Alger, dont plusieurs fondateurs sont membres de la Caisse régionale de crédit agricole), la SC d'HBM d'El Affroun (dont le président est aussi président de coopératives agricoles locales).

2) les sociétés ayant des grands propriétaires terriens à leur tête : la SA l'Auxiliaire municipale (Alger) et les SC la Cité ouvrière tédelesienne (Aïn Tédelès), le Pat. co. du Kroubs et le Patrimoine sétifien (Sétif).

*** Société ayant en son sein des membres dirigeants des associations d'anciens combattants, mutilés, prisonniers ou veuves de guerre.

**** Sociétés dont les fondateurs sont exclusivement des cheminots ainsi que les SC la Cité coopérative de Mostaganem, le Toit saïdéen (Saïda), la Cité le Travail (Perrégaux), le Foyer bel-abbésien (Sidi Bel-Abbès) et le Patrimoine coopératif ain-beidéen (Aïn Beida), très largement investies par des cheminots.

À noter 1 : des données sont manquantes pour plusieurs communes, notamment la composition des conseils municipaux et tout particulièrement ceux du département de Constantine (les collections de journaux étant lacunaires ou complexes à consulter). **Les chiffres donnés ici représentent donc un nombre minimal de sociétés.** C'est aussi ce qui explique que le total par ligne puisse parfois être inférieur au nombre total de sociétés considérées.

À noter 2 : les totaux par lignes dépassent parfois le nombre total de sociétés considérées car une société peut à la fois être liée à une municipalité et être liée à d'importantes notabilités commerciales, à une association d'anciens combattants ou à des cheminots.

Sources : PV des AG constitutives de chaque société (ANF, 19771106-1 à 34 ; dossiers de prêts de la CDC ; ANA, IBA-HBM) ; presse locale, quotidienne et hebdomadaire (pour connaître la composition des conseils municipaux).

Jeux de données : Nakala/Tables/CH3_organismes_liens avec municipalité, AC, cheminots, etc (1919-1939)/Feuille_statistiques.ods ; voir *idem*, /Feuille_détails.ods.

Tableau 3-3 – Liens des organismes privés d'HBM avec diverses groupes sociaux et politiques (1919-1939)

Il convient en premier lieu de noter que le lien avec une municipalité ne conduit pas nécessairement à la mise en chantier de logements. L'un des cas les plus singuliers est celui de

Blida. Ce chef-lieu de canton et centre de la Mitidja compte comme élu municipal de 1929 à 1935 le médecin Maurice Phéline¹, celui-là même qui invitait vingt ans plus tôt les autorités à accroître les efforts de construction d’HBM. Il ne semble cependant pas s’y impliquer car aucune HBM n’est mise en chantier durant tout l’entre-deux-guerres à Blida. À Tébessa, le maire Adrien Mercier est l’un des sept fondateurs de la société coopérative le Sud-est constantinois. Trois autres travaillent par ailleurs à la commune mixte : Alexis Truillot (secrétaire) qui avait déjà tenté d’œuvrer pour le logement populaire un quart de siècle plus tôt², Morali et Bouin³ (commis). Cette situation d’autorité ne les aide pas former leur société puisqu’ils ne parviennent pas à réunir les 50 000 F de capital nécessaire⁴.

L’implication de notables financiers n’aide pas non plus nécessairement : les sociétés qu’ils fondent sont notamment soupçonnées de montages frauduleux. Les sociétés censées bâtir pour les « indigènes » (le Foyer musulman et Dar Essalam d’Alger, la Maison familiale de Constantine) n’ont rien construit ; leurs fondateurs et administrateurs ont pourtant d’importants relais dans les instances décisionnaires municipales et commerciales de leurs villes⁵. Par ailleurs et en dépit de leur rôle central dans les villes de l’entre-deux-guerres⁶, les sociétés animées par nombre d’anciens combattants sont proportionnellement celles qui ont le moins mené leurs projets à terme.

I.2.2. Catholiques sociaux, officiers en retraite et nébuleuse socialiste

Au-delà de ces grandes catégories, diverses figures se distinguent. Louis Pasquier-Bronde est l’une des plus marquantes puisqu’il fonde et préside pas moins de six sociétés durant le premier tiers du siècle : deux anonymes (« algérienne de crédit pour HBM » en 1901, sans suite, et l’Auxiliaire municipale en 1927), trois coopératives (le Coin de terre et le foyer qui devient le Foyer algérois en 1908, le Foyer féminin et la Cité sociale en 1931) et la société de crédit immobilier d’Alger⁷ (1914). Il est par ailleurs président de l’OMHBM de la capitale coloniale de 1925 à 1935 (nommé par la municipalité au titre de délégué des sociétés HBM). Il est, enfin, membre du CPHBMPS d’Alger durant les années 1920 et 1930 et fondateur de la Fédération des

1 PHÉLINE Maurice, *Contribution...*, *op. cit.* ; « Les élections municipales », *L’ÉA*, 7 mai 1929, p. 4 (Phéline est élu sur la liste de Gaston Ricci).

2 GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France...*, *op. cit.*, p. 203.

3 Lettre du président de la SC le Sud-est constantinois au ministre du Travail, de l’hygiène, de l’assistance et de la prévoyance sociale, 20 novembre 1928 (ANF, 19771106-24) ; « Les élections municipales », *La Dépêche de Constantine*, 4 mai 1925, p. 2 (pour déterminer qu’Adrien Mercier est alors maire de Tébessa).

4 Papillon agrafé sur la pochette de la SC le sud-est constantinois (ANF, 19771106-24).

5 Sur ces sociétés « indigènes » et leurs échecs, voir les paragraphes détaillés qui leur sont consacrés *infra*, II.2.

6 PROST Antoine, *Les anciens combattants et la société française (1914-1939)*, Paris, PFNSP, 1977, t. 3, p. 234 ; HASSETT Dónal, *Mobilizing memory. The Great War and the language of politics in colonial Algeria, 1918-1939*, Oxford, OUP, 2019, chapitre 5.

7 Si elles ne sont pas indiquées, les sources mobilisées sont mentionnées dans les biographies des individus évoqués.

institutions d’HBM de la province d’Alger (1932). Comme c’est alors souvent le cas¹, il lie fortement implication dans les cercles catholiques, aménagement des villes d’Algérie et construction d’HBM (publications dans l’hebdomadaire *L’Effort algérien*, fondé en 1927 ; contributions aux Semaines sociales de France² en 1926 et 1930). D’autres catholiques s’impliquent dans l’édification d’HBM, y compris au sein du clergé : le curé Émile Dauzon à El Biar³, des Pères blancs au sein du précoce Foyer kabyle⁴ (principalement actif de 1912 à 1935, autour d’Henri Marchal et Gustave Bouillon), le cheminot et syndicaliste Georges Minguès (administrateur du Foyer des cheminots⁵) ou encore Germaine Kellermann et Lucien Goupille, à la fois administrateurs de la Cité sociale présidée par Pasquier-Bronde et laïcs actifs au sein d’œuvres religieuses, comme l’Union féminine civique et sociale⁶.

Plusieurs officiers en retraite fondent des sociétés et les président dans leurs premières années de telle sorte qu’elles deviennent vite dynamiques. À Bône, l’ingénieur du Génie Louis Jammy fonde, en « vrai *deus ex machina* »⁷, le Patrimoine coopératif bônois (1910). À Oran, le commandant Laurent Lafaille fonde le Foyer oranais à la fin de l’année 1921, soit seulement près de six mois après avoir été élu conseiller municipal. Cet arabisant est en outre l’un des premiers à mettre en avant, dès 1923 mais sans lendemain, la nécessité de bâtir pour les « indigènes ». Si de multiples lectures et expériences ont pu le mener à une telle proposition, comment ne pas lire dans son action une large appropriation de la pensée de Lyautey, qu’il s’agisse de son *Rôle social de l’officier* (1891) ou de la politique coloniale qu’il mène en tant que Résident

-
- 1 CHATELAN Olivier, *Les catholiques et la croissance urbaine dans l’agglomération lyonnaise pendant les Trente glorieuses (1945-1975)*, Thèse d’histoire sous la direction de Denis Pelletier, Université Lyon 2, 2009, p. 79-84.
 - 2 DURAND Jean-Dominique (dir.), *Les Semaines sociales de France. Cent ans d’engagement social des catholiques français, 1904-2004*, Paris, Parole et silence, 2006, 486 p.
 - 3 PHÉLINE Maurice, *Contribution...*, *op. cit.*, p. 29 (SC Le coin de terre et le foyer, patronnée par l’abbé Lemire ; quelques constructions qui forment la Cité Scala ; sur la visite de l’abbé Lemire mi-avril 1907 dans les quelques constructions édifiées, voir « L’abbé Lemire à Alger », *L’Illustration algérienne, tunisienne et marocaine*, 27 avril 1907, p. 8 ; *DA*, 5 (p. 5), 8 (p. 5), 11 (p. 5) et 17 avril 1907 (p. 4). Il est encore évoqué lors de la sé. du cons. mun. d’Alger du 2 septembre 1920 (*A-BMOVA*, 5-20 septembre 1920, p. 272) ; voir enfin SAAIDIA Oissila, *L’Algérie catholique. Une histoire de l’Église catholique en Algérie, XIX^e – XX^e siècles*, Paris, CNRS Éditions, 2018, p. 128.
 - 4 Le Foyer kabyle est une coopérative de construction fondée en 1912 par Maximilien Lugon-Moulin (maire de Fort-National), placée sous l’égide de l’Association franco-algérienne pour l’expansion de l’influence française dans l’Afrique du Nord, fondée en 1909 et animée par des religieux et religieuses (FREDJ Claire, « Encadrer la naissance dans l’Algérie coloniale. Personnels de santé et assistance à la mère et à l’enfant “indigène” (XIX^e – début du XX^e siècle), *Annales de démographie historique*, 122, 2011, p. 169-203, ici n. 25 p. 195) ; voir les rares documents reçus au ministère du Travail et de la prévoyance sociale dans ANF, 19771106-12 ; BERQUE Augustin, « L’habitation de l’indigène algérien », *Revue africaine*, 78-366/367, 1936, p. 43-100, ici p. 81-83.
 - 5 *JORF-LD*, 29 août 1931, p. 9547 (il n’est pas indiqué s’il appartient au Foyer des cheminots PLM ou de l’État) ; « Réunion du syndicat professionnel... », *L’Effort algérien*, 28 octobre 1929, p. 3.
 - 6 AG constitutive de la Cité sociale, 5 juin 1931 (ANF, 19771106-10) ; *L’Effort algérien*, 10 janvier 1931, p. 3 (« Palmarès de la Charité algéroise – Œuvres d’hommes », sur L. Goupille), 5 septembre 1931, p. 1 (« Un Foyer féminin à Alger »), 12 décembre 1931, p. 3 (« M^{lle} Butillard à Alger », au sujet de G. Kellermann).
 - 7 ARNAUD Louis, *Bône : son histoire, ses histoires*, s.l., s.n., 1958, p. 41 ; « Résumé de services de Louis Jammy [en vue d’être fait] chevalier de la Légion d’honneur », s.d. [avant le 30 décembre 1892] (ANF, 19800035-0104-13093).

général au Maroc¹ (1912-1925) ? Lafaille est d'ailleurs présent dans ce protectorat d'août 1914 à mai 1919 et y fréquente donc peut-être personnellement le maréchal². À Saïda, l'intendant militaire en retraite Adrien Nicolazo fonde en août 1929 – soit trois mois après avoir été élu au conseil municipal et immédiatement fait premier adjoint – le Toit saïdéen, coopérative HBM qu'il fait prospérer³. Était-il dans les années 1920 en contact avec Laurent Lafaille, qu'il a nécessairement connu à Tlemcen lorsqu'ils y étaient tous les deux officiers à compter de fin 1913⁴ ? À Alger, le capitaine en retraite Léon Laffaille initie le Foyer des fonctionnaires algériens victimes de la guerre et des anciens combattants avant d'en démissionner une fois la société approuvée, considérant son rôle achevé⁵.

Si l'essentiel des fondateurs et administrateurs des sociétés HBM semblent distants de la politique ou impliqués dans le radicalisme triomphant qui tient l'essentiel des municipalités de la colonie, quelques-uns s'impliquent à gauche ou à droite. Fort peu d'acteurs du mouvement ouvrier s'investissent dans la construction d'HBM. Certains les critiquent parfois vertement, à l'image du communiste Rocchi en 1926⁶. Sidi Bel-Abbès est la principale ville où s'articulent implication dans les luttes sociales et politiques et investissement dans la construction d'un habitat salubre. Le professeur d'école primaire supérieure Maurice Guillon et le cheminot Édouard Carayon fondent le Foyer bel-abbésien en novembre 1919 lorsqu'ils sont encore membres de la SFIO. Un an plus tard et après avoir été élus au conseil municipal, ils passent tous deux à la SFIC.

-
- 1 Voir en particulier MAZALEYRAT Solenne, *L'habitat social en France et au Maroc. Les politiques de logements sociaux menées à Bordeaux et Casablanca (1912-1980)*, Thèse d'histoire sous la direction de Pierre Vermeren et Jörg Gertel, Universités Paris 1 – Panthéon Sorbonne et de Leipzig, 2018, 334 p. et RIVET Daniel, *Lyautéy et l'institution du protectorat français au Maroc*, Paris, L'Harmattan, 1988, t. 2, p. 35-55 et 223-287.
 - 2 « État des services de Laurent Marius Pascal Lafaille », dates diverses (SHD, GR-11Yf-4929) ; BENSADOUN Henry, VALEROY Luc, *L'Oranie biographique. 1934-1935*, Oran, Impr. Heintz frères, s.d. [1935], p. 139.
 - 3 Lettre des fondateurs du Toit saïdéen au ministre de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale, 5 août 1929 (ANF, 19771106-22) ; BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or de l'Algérie*, Alger, Baconnier, 1937, p. 238-239.
 - 4 « Chronique locale – Intendance », *Le Courrier de Tlemcen*, 12 décembre 1913, p. 2 (arrivée de Nicolazo à Tlemcen) ; « État des services de Laurent Marius Pascal Lafaille », doc. cité (nommé fin décembre 1913 major du 2^e chasseurs d'Afrique, basé à Tlemcen).
 - 5 Dépôt des statuts de la société chez M^e Vaugien (notaire à Alger), 9 février 1929, p. 1 (ANF, 19771106-12) ; « Chez les victimes de la guerre », *L'ÉA*, 21 décembre 1929, p. 7. Il n'a pas été possible de déterminer si ce Léon Laffaille (né le 6 août 1866) est apparenté à Laurent Lafaille [parfois Laffaille] (né le 10 août 1861) précédemment évoqué.
 - 6 « Dép. de Constantine – M. Charles Lévy, délégué financier », *La Lutte sociale [LS]*, 26 février 1926, p. 3 (annonce d'un article critique sur les HBM) ; « Dép. de Constantine – Sétif », *LS*, 2 avril 1926, p. 3 (adjudication trop chère) ; « Dép. de Constantine – Sétif – M. Lévy et ses maisons à bon marché », *LS*, 16 avril 1926, p. 3 (critique de l'emplacement choisi, insalubre) ; Rocchi, « Dép. de Constantine – Sétif – Les HBM », *LS*, 6 août 1926, p. 3. Pour déterminer l'implication ou non des fondateurs et administrateurs des sociétés HBM nous avons recherché leur trace dans l'ensemble de la bibliographie existante et tout particulièrement dans le Maitron, les thèses d'A. Juving, M. Aouimeur, N. Benallègue, F. Bentabet, C. Marynowier et H. Vermeren ; le DEA de J. Delorme ; le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier de l'Oranie* de H. Touati ; des sondages dans la presse (cf. liste en annexe) ; pour la métropole, voir FOURCAUT Annie, GIRAULT Jacques, GUERRAND Roger-Henri, LINDENBERG Daniel, PERROT Michelle, TERRAY Emmanuel, *La question du logement et le mouvement ouvrier français*, Paris, Éditions de La Villette, 1981, 245 p.

Si l'on ignore la suite de la trajectoire politique de Carayon qui reste toutefois à Sidi Bel-Abbès¹, Guillon démissionne de l'assemblée municipale aussi bien que du jeune parti révolutionnaire² (décembre 1922) puis, devenu enseignant à Boufarik³, devient secrétaire général de la corporative Union générale des fonctionnaires⁴ (milieu des années 1920). L'instituteur Fernand Chabaud, autre fondateur et administrateur du Foyer bel-abbésien, est en 1926 le secrétaire de la section socialiste de la ville, alors « en pleine reconstruction »⁵.

Les coopératives cheminotes d'HBM d'Alger sont notamment animées par Wilfrid Lagier et Marcel Petitbon. Lagier, chef de section au PLM, s'implique depuis la fin du XIX^e siècle dans les coopératives (de consommation, de construction, de soutien aux orphelins de cheminots) dans une veine réformiste qu'il dit lui-même « anti-socialiste »⁶. Il est membre, à partir de décembre 1921, du CPHBMPS du département d'Alger⁷ ; il constitue au même moment le Foyer des cheminots PLM⁸. Il entre en janvier 1923 au conseil d'administration de l'OMHBM d'Alger⁹, trois mois avant d'être défait, sous l'étiquette SFIO, aux élections des délégations financières¹⁰. Petitbon, ingénieur des Travaux publics, est en 1929 à la fois administrateur du Foyer des cheminots algériens de l'État et candidat lui aussi malheureux de la SFIO aux élections municipales¹¹.

Certains des administrateurs de sociétés les plus actifs viennent du militantisme socialiste¹². C'est du moins le cas pour Albert Baylet et Paul Renard. Tous deux sont, avant-guerre, militants à la SFIO. Baylet, instituteur, explique ainsi son rôle moteur dans la construction d'HBM à Bône : « J'ai cessé, affirme-t-il, d'appartenir à un parti politique, religieux ou philosophique dès

1 Il y est domicilié en 1936 (ANOM, 2 RM 134 (n° 1055)).

2 DREURE Éloïse, *Moscou-Paris-Alger, naissance et affirmation du Parti communiste algérien (1920-1939)*, Thèse d'histoire sous la direction de Jean Vigreux, Université de Franche-Comté, 2022, p. 214.

3 Il y est domicilié en 1923 (ANOM, 3 RM 55 (n° 301)).

4 « Union générale des fonctionnaires », *L'ÉA*, 21 février 1926, p. 3 (son suppléant est Léopold Barthelet).

5 MARYNOWER Claire, *Être socialiste dans l'Algérie coloniale. Pratiques, cultures et identités d'un milieu partisan dans le département d'Oran, 1919-1939*, Thèse d'histoire sous la direction de Marc Lazar, IEP de Paris, 2013, p. 364.

6 Cité par JUVING Alexandre, *Le socialisme en Algérie*, Alger, Jules Carbonel, 1924, p. 170 (socialiste semble ici être un synonyme de communiste) ; *idem* pour son implication dans diverses coopératives (ainsi que p. 178-183).

7 Rapport sur les travaux du CPHBMPS du dép. d'Alger pour 1921, 8 février 1922 (ANA, IBA-HBM-058).

8 « Le Foyer des cheminots PLM d'Alger, *L'ÉA*, 21 janvier 1922, p. 4. Voir la biographie de Lagier en annexe.

9 Arrêté préfectoral, 6 mars 1923 (*RAA-DA*, 9, 1923, p. 268-269).

10 « La situation électorale », *L'ÉA*, 11 avril 1923, p. 2 ; « Élections aux délég. financ. », *L'ÉA*, 16 avril 1923, p. 3.

11 Sé. du CA du Foyer des cheminots algériens de l'État [FCAE], 1^{er} septembre 1925 (CDC, 110384-001-c. 1054) ; « AG du FCAE », *L'ÉA*, 31 mars 1929, p. 3 ; « Les élections municipales – Liste SFIO », *L'ÉA*, 26 avril 1929, p. 5.

12 Voir aussi, l'action de quatre instituteurs « socialistes » (JUVING Alexandre, *Le socialisme..., op. cit.*, p. 115-117) : les frères Camille et Théophile Deleuze (administrateurs du Pat. coop. const dans les années 1910-1920) ; Paul Laugénie, créateur (fin 1921) puis secrétaire général du Pat. coop. boug. (il quitte Bougie pour Sfax en 1925 cf. « Apéritif d'adieu », *L'Oued Sahel*, 12 mars 1925, p. 2) ; Dominique Cianfarini, qui tente de fonder (fin 1923 ; société finalement non-constituée) le Pat. coop. batnéen (présent à Bougie de 1910 à 1922 ; à Batna de 1922 à 1933 ; puis à Philippeville, cf. SEKFALI Abderrahim, *Les maîtres d'école du Constantinois de 1850 à 1950. Dictionnaire biographique*, Alger, Casbah Éditions, 2016, p. 149 ; mention, aussi, de son anticommunisme).

que je me suis occupé des HBM »¹. Renard, alors chef de gare, se présentait aux élections législatives de juin 1912 sous l'étiquette de la Fédération socialiste de l'Algérie, « contre tous les candidats bourgeois (...) afin de travailler à la transformation sociale par la conquête des pouvoirs publics »². Il fonde en décembre 1921 le Patrimoine sétifien.

Rares sont les personnalités des sociétés HBM à être marquées franchement à droite. La documentation consultée conduit surtout à constater que certains le sont bien longtemps après s'être investis dans la constitution d'organismes de construction. D'une façon similaire à la situation métropolitaine³, plusieurs deviennent Croix-de-Feu dans les années 1930, comme Georges Coste et Amédée Giorza, respectivement fondateur-président du Patrimoine coopératif batnéen⁴ (Batna, fondé en 1927) et du Foyer des anciens combattants de Sétif⁵ (fondé en 1931). Bernard Rouquet fonde puis préside le Foyer des anciens combattants algériens d'Alger (fondé en 1929) en même temps qu'il dirige l'Union nationale des combattants⁶, groupement marqué à droite. Des sociétés tout à fait analogues sont créées précisément au même moment en métropole⁷.

I.3. De rares « indigènes » parmi les administrateurs

Trois organismes sont créés dans les années 1930 afin de bâtir pour les « indigènes ». Ces derniers sont toutefois aussi présents dans plusieurs organismes qui, quoiqu'essentiellement fondés par des Européens, n'excluent formellement personne : il est tout à fait possible pour un « indigène » de souscrire des actions dans un organisme HBM, d'en être membre ou administrateur voire président. Les administrateurs de ces organismes ne sont presque jamais identifiés dans la documentation existante selon des catégories coloniales. Il est toutefois possible, en recourant à d'autres sources, de proposer une estimation du nombre d'individus qui *pourraient être* socialement ou administrativement catégorisés comme « indigènes »⁸. Des cas particuliers invitent par ailleurs à d'autant plus de précautions. Le cheminot Alexandre Saoula préside par exemple au moins en 1925 et 1926 l'actif Foyer des cheminots algériens de l'État à Alger ; fils du « musulman » Mohammed Chérif Saoula et de l'italienne d'Angèle Calabri⁹, il avait été naturalisé

1 Lettre d'Albert Baylet au gouverneur général, 19 septembre 1948 (copie envoyée par l'auteur au ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, 2 octobre 1948) (ANF, 19771106-33).

2 JUVING Alexandre, *Le socialisme...*, *op. cit.*, p. 216-217.

3 NOBÉCOURT Jacques, *Le colonel de La Rocque (1885-1946), ou les pièces du nationalisme chrétien*, Paris, Fayard, 1996, p. 346-350 et 656-661.

4 Lettre du commissaire de police de Batna au sous-préfet de Batna, 10 février 1935 (ANOM, 93-B3-323).

5 « Le congrès constantinois des victimes de guerre », *L'ÉA*, 18 février 1934, p. 6

6 « Dernier hommage », *L'ÉA*, 16 mai 1938, p. 1 et 5 (récit de ses funérailles – lors desquelles toute la droite algéroise se déplaça – et dense nécrologie).

7 DUPONT Daniel, BARDIN Michèle, *Le Fiac, une histoire singulière*, Nancy, Bialec, 2008, 164 p. Le Fiac est le Foyer des invalides et des anciens combattants de Paris (société fondée en janvier 1929).

8 Les « indigènes » bénéficiant d'une HBM sont analysés dans le chapitre 5-II.3.

9 Selon ANOM, 3 RM 59 (n° 952). Fils de Chérif Ben Ahmed (né à Constantine) et d'Angeline Michele Raphaële Calabrietto (née à Torre del Greco, près de Naples) selon l'extrait du registre des actes de naissance de la commune

en 1903¹. Si de telles trajectoires biographiques sont rares, elles invitent à se questionner sur les biais de sources tels que les catégorisations produites par leurs auteurs ou des raisonnements trop exclusivement construits sur d'hasardeuses réflexions onomastiques². Elles appellent aussi à analyser les socialisations de chacun – notamment dans le cadre des organismes HBM – avec précaution. Penser la présence des « indigènes » dans l'administration des organismes HBM conduit d'autant plus à des conclusions indicatives que les sources existantes sont disparates, à la fois dans le temps et dans l'espace ; c'est notamment pour cela qu'aucun traitement statistique précis n'a été ici opéré.

Souscrire des actions dans une société d'HBM est une première forme d'investissement. Plus de 180 « indigènes » – dont sept femmes – ont pu être repérés parmi près d'un millier d'Européens au sein de diverses listes de souscripteurs d'actions dans les organismes privés, dont les deux tiers dans deux listes concernant une société d'Orléansville³. Il s'agit souvent d'un ou deux « indigènes » parmi une vingtaine ou une trentaine d'Européens. Dans la capitale du Chélif, plus de 70 actionnaires « indigènes » engagent chacun en 1931 entre 100 et 300 F, ce qui représente moins d'un tiers du total. Un tiers d'entre eux récupère d'ailleurs l'année suivante leurs actions (seuls 20 % d'Européens font de même). L'histoire de l'investissement dans le logement social s'ouvre ici sur une histoire de l'investissement individuel dans un chef-lieu d'arrondissement et sur celle des relations entre « classes moyennes » européennes et « indigènes ». Un même phénomène peut être observé quelques années plus tôt à Constantine, cette fois-ci entre deux groupes de citoyens qu'un fonctionnaire assigne, en s'y attardant, comme « indigène » pour l'un et « israélite » pour l'autre. En août 1923, l'inspecteur départemental du travail Albert Ameye qui a alors le contrôle des institutions d'HBM dans ses prérogatives constate au sujet de l'Abri familial :

« Je crois devoir faire mention ici de la surprise que m'a causée l'inscription [la souscription d'actions] de 14 indigènes comme membres d'une association essentiellement israélite alors qu'il existe entre israélites et indigènes un antagonisme permanent.

J'ai sondé sur ce point quelques notabilités indigènes sans obtenir aucune explication. (...) Je renonce personnellement à donner une explication valable et fondée de ce fait. Je me demande seulement si ces 14 sociétaires sont réellement décidés à construire, si malgré leur premier versement, ils ne figurent pas sur la liste uniquement pour faire nombre »⁴.

d'El Arrouch produit le 6 juillet 1903 ; qualificatifs de « musulman » et d'« italienne » dans l'acte de notoriété produit au sujet d'Alexandre Mustapha Saoula, 28 juillet 1903 (ANF, BB11-4166 ; dossier n° 6738 X 03).

1 Sé. du CA du FCAE, 1^{er} septembre 1925 (CDC, 110384-001-c. 1054) et « Le Foyer des cheminots », *L'ÉA*, 28 juin 1926, p. 3 (pour déterminer qu'A. Saoula préside la société) ;

2 Les corpus et stratégies de recherche pour connaître les « indigènes » administrant ou bénéficiant d'une HBM sont exposés dans l'annexe 5-12.

3 Des éléments relatifs à la vie de cette société sont exposés dans biographie de son président, Louis Cailla (annexe).

4 Lettre de l'inspecteur dép. du Travail de Constantine (Albert Ameye) à l'inspecteur divisionnaire, 7 août 1923 (ANA, IBA-HBM-063). L'inspection du travail, sous tutelle du gouverneur général, est en charge du contrôle des « encouragements financiers accordés aux organismes HBM » à partir de 1922 (décision de la comm. consultative ordinaire ; voir la lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 14 novembre 1922 (AWC, CPE-677). Sur les missions des inspecteurs du travail en Algérie dans la première moitié des années 1920, voir *ESGA-1923*, p. 750, *ESGA-1924*, p. 834 et *ESGA-1925*, p. 867 ainsi que DF-1928-SO-DNC, sé. du 7 juin 1928, p. 519-521.

S'il est, en l'état de la documentation disponible, difficile d'interpréter cette circulation d'argent, le pressentiment de l'inspecteur du travail s'avère juste : aucun des quatorze « indigènes » – dont d'importants notables – évoqués par Ameye n'investit dans la société ni ne bâtit une HBM¹.

Fonder une société HBM et l'administrer est une autre forme d'engagement d'« indigènes » dans les organismes avant tout dirigés par des Européens. Près d'une trentaine d'« indigènes » ont pu être identifiés dans des sociétés privées ; trois autres ont été repérés au sein de conseils d'administration des OMHBM². Les administrateurs impliqués dans des sociétés constantinoises représentent plus des deux tiers des individus recensés. Au-delà d'un éventuel biais de sources, il semble toutefois que des petites cités comme Le Khroub, Aïn M'Lila ou encore Oued Zénati ont été des espaces où propriétaires terriens et classes moyennes (fonctionnaires, sous-officiers) « indigènes » et européennes se sont organisées pour bâtir des HBM – notamment pour elles-mêmes. Au moins quatre de ces administrateurs « indigènes », tous Constantinois, sont devenus citoyens français et ont abandonné leur statut personnel : leur implication dans un organisme d'HBM se fait dans le sillage de leur francisation. À l'inverse, les organismes d'Alger et d'Oran semblent sous-investis par des « indigènes ». S'il n'est possible que d'avoir à ce sujet une conclusion provisoire, ce peut être le signe d'une distance plus importante entre les notabilités « indigènes » et européennes de ces départements (et notamment de leurs préfectures).

Les « indigènes » présents dans ces divers organismes HBM ne sont, le plus souvent, que des individus isolés parmi des personnes que l'administration coloniale autant que les relations quotidiennes assignent à une identité d'Européen. Ils peuvent tout de même parfois être plusieurs, comme au sein du Patrimoine coopératif du Khroub (petit nœud ferroviaire à proximité de Constantine) où un quart des 19 fondateurs sont des « indigènes », dont un naturalisé. Il reste toutefois impossible d'affirmer qu'ils constituent un sous-groupe défendant des positions communes ; leur investissement réel est d'ailleurs probablement très inégal. Au sein de cette coopérative, Mohamed Bilek, figure du socialisme constantinois, est par exemple président (1925) puis secrétaire (1929) au moment où Mohamed Benbadis, conseiller général, délégué financier et grand notable défendant le *statu quo* colonial, est commissaire-vérificateur des comptes. À Constantine, Ammar Hammouche rappelle lors d'une séance du conseil municipal qu'il est

1 Elhassine Ben Cherif Mustapha Ben Bedjaoui, Abdellah Ben Bedjaoui, Allaoua Ben Tobal, Houssine Ben Embarek Madoui, Abdelbaki Bertoudji, Salah Ben Embarek Dorghal, Amor Ben Sal. Chaabane, Touam Ben Bedjaoui, Mahmed Ben Hadj Mosli, Barkat Bendjelloul, Mustapha Belhadj, Allaoua Boudida et Braham Tchandarli (« Demandes d'inscription par ordre de date », s.d. [liste jointe à la lettre de l'inspecteur dép. du Travail de Constantine à l'inspecteur divisionnaire, 7 août 1923] (ANA, IBA-HBM-063)).

2 Des éléments biographiques concernant ces individus sont rassemblés dans l'annexe 3-4.

« le seul élu indigène au sein du conseil d'administration de l'Office. Dans les discussions, [il s'est] élevé dès que les intérêts des indigènes étaient menacés »¹.

Les sociétés privées d'HBM sont fondées, présidées et administrées par une écrasante majorité d'Européens, le plus souvent soutenus par les municipalités voire par de puissants notables. Les cheminots et les anciens combattants sont particulièrement actifs. Cependant, quoique ces deux groupes mêlent Européens et « indigènes », ces derniers sont presque totalement absents des sociétés privées d'HBM. Ce phénomène n'est pas lié à l'impossibilité d'investissement financier, certes limité : des notables comme des journaliers souscrivent par endroits à des actions dans les sociétés HBM. La législation n'interdit nullement à des « indigènes » de créer de telles sociétés. Toutefois, l'important développement d'associations (notamment sportives et musicales) dirigées par des « indigènes » se fait, durant l'entre-deux-guerres, avant tout afin d'organiser une vie sociale qui soit à distance des Européens².

La modestie de la présence des « indigènes » dans les organismes HBM relève donc en partie d'une envie de réduire les relations avec les Européens et de se cantonner à ses quartiers. Malek Bennabi, fourmillant de détails lorsqu'il se remémore le Constantine de la première moitié du XX^e siècle, indique que « la vie "indigène" se rétrécissait, se réfugiait dans les ruelles et les impasses de Sidi Rached [un quartier « indigène »] », du moins dans les années 1900-1910³. À Berrouaghia (petite ville à une centaine de kilomètres au sud d'Alger), le boucher Miloud Mokhtefi qui aime à dire qu'il coupe les côtelettes « "à la parisienne" » peut, l'aisance conquise, réaliser son « rêve » : bâtir une maison à l'extérieur du village⁴. Si ni le souvenir de Bennabi ni la situation peut-être trop particulière de Mokhtefi ne sont généralisables à l'ensemble des citadins « indigènes », ils invitent à questionner ce qui fait le propre des possibilités de s'organiser et de bâtir : être inscrit dans des réseaux qui sont autant de soutiens, vouloir mobiliser des institutions publiques urbaines, gubernatoriales et métropolitaines et surtout être en capacité financière de le faire. L'histoire des sociabilités urbaines s'imbrique ici à celle des capacités d'action et des arrangements de chacun en situation coloniale. L'étude d'organismes HBM assignés ou auto-assignés « israélite » et « indigène » permet d'éclaircir ces réticences ou impuissances.

1 Sé. du cons. mun. de Constantine, 10 octobre 1930 (AWC, CPE-231).

2 CARLIER Omar, « Médina et modernité : l'émergence d'une société civile "musulmane" à Alger à l'entre-deux-guerres », BADUEL Pierre-René (dir.), *Chantiers et défis de la recherche sur le Maghreb contemporain*, Paris / Tunis, Karthala / IRMC, 2009, p. 199-227.

3 BENNABI Malek, *Mémoires d'un témoin du siècle*, Alger, Éditions nationales algériennes, 1965, p. 8.

4 MOKHTEFI Mokhtar, *J'étais français-musulman. Itinéraire d'un soldat de l'ALN*, Alger, Barzakh, 2016, p. 26 (témoignage, en début de l'ouvrage, sur son père et sa famille). L'auteur ne précise pas la date de cette construction, visiblement entre le début des années 1910 et les années 1930.

II. S'approprier une politique sociale pour s'émanciper ?

Des liens confessionnels semblent par endroits sous-tendre l'implication d'administrateurs de sociétés HBM. Assimilés au groupe dominant, les catholiques ne semblent pas s'être rassemblés autour de projets de construction ; aucune dynamique de ce type ne perce, en effet, de la lecture suivie des archives de l'archevêché d'Alger ou de *L'Effort algérien* (1927-1949), hebdomadaire défendant les thèses du christianisme social. Souhaitant œuvrer au « Bien commun »¹ et dans une veine de christianisme universaliste², l'action menée à Alger par Pasquier-Bronde ne s'adresse pas majoritairement aux catholiques. Le souhait de comprendre pleinement les dynamiques qui portent et cernent le logement social implique de ne pas enfermer la réflexion dans des corpus documentaires trop étroits ; les documents produits par les instances de décision, de construction, de contrôle ou de financement sont aussi riches d'informations administratives et financières que normés. Opérer un décloisonnement documentaire permet d'élargir notre compréhension du logement social en le connectant à de multiples dynamiques de l'Algérie de l'entre-deux-guerres.

« Indigènes » et « Israélites » sont les deux groupes sur lesquels pèsent le plus, quoique de façon différente et renouvelée³, des assignations coloniales qui les construisent en même temps qu'elles les discriminent. C'est aussi en leur sein que l'on repère des figures désireuses d'édifier, par le biais de coopératives de construction d'HBM, des logements qui contribueraient à émanciper socialement ceux qu'ils décrivent comme leurs « coreligionnaires ». Les paragraphes qui suivent entremêlent ainsi histoire d'organismes HBM et biographies de leurs fondateurs et administrateurs⁴. Les nombreuses figures présentées ici le sont par nécessité : le plus souvent méconnues de l'historiographie, les documenter est une contribution à une histoire sociale dynamique car au plus près des acteurs et de leurs relations. Les documents de l'Alliance israélite universelle (AIU) et des consistoires⁵, bien conservés pour Constantine ainsi que pour Sétif et Bône, sont à cet égard très riches⁶. Les archives de police et la presse ont eux aussi été largement

1 PASQUIER-BRONDE Marie-Louise et Paul, *Louis Pasquier-Bronde. 1875-1956. Soixante ans au service de la cité. Biographie d'après ses notes*, Alger, Baconnier, 1957, p. 43.

2 PASQUIER-BRONDE Louis, *Vers une démocratie organisée*, Alger, Impr. F. Montégut, 1922, 117 p.

3 LE FOLL-LUCIANI Pierre-Jean, « La sortie de guerre des notables juifs et musulmans d'Algérie. Stratégies comparées (1918-1923) », *Outre-Mers*, 400/401, 2018, p. 213-236.

4 Dans le sillage de GARDET Mathias, *Jean Viollet et l'apostolat laïc. Les œuvres du Moulin-Vert (1902-1956)*, Paris, Beauchesne, 2005, p. 176-208 (sur la Société du logement ouvrier, fondée en 1902). Voir l'annexe biographique.

5 Les « associations culturelles » prennent, après les décrets de 1907 appliquant en Algérie la loi de 1905, la succession des consistoires dans l'organisation communautaire et religieuse israélite (ASSAN Valérie, *Les Consistoires israélites d'Algérie au XIX^e siècle. « L'alliance de la civilisation et de la religion »*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 140-147). Par commodité, nous utiliserons de façons équivalentes « associations culturelles » et « consistoires ».

6 Registres du consistoire de Constantine, 1899-1942 et 1952-1958 (ACHJ, à Jérusalem, campus de Giv'at Ram). Les papiers du consistoire de Bône sont eux aussi à Jérusalem, au sein de l'« Institution Grand-Rabbin Rahamim et Saül Naouri » ; une substantielle sélection en a été publiée dans *Histoire de la communauté juive de Bône depuis*

mises à contribution : *La Vérité* (1915-1923, sous-titré « revue israélite »), *La voix des humbles* (1922-1939, porte-voix d'instituteurs « d'origine indigène ») ou encore *Al-Muntaqid* (1925-1939, journal du réformiste religieux Abdelhamid Ben Badis). Au sortir de la guerre, des « Israélites » constantinois décident de se grouper en organismes HBM afin de bâtir massivement pour que s'améliore la situation matérielle de leurs « coreligionnaires » (II.1). Des « indigènes » font de même à Alger et à Constantine à partir de 1933 (II.2).

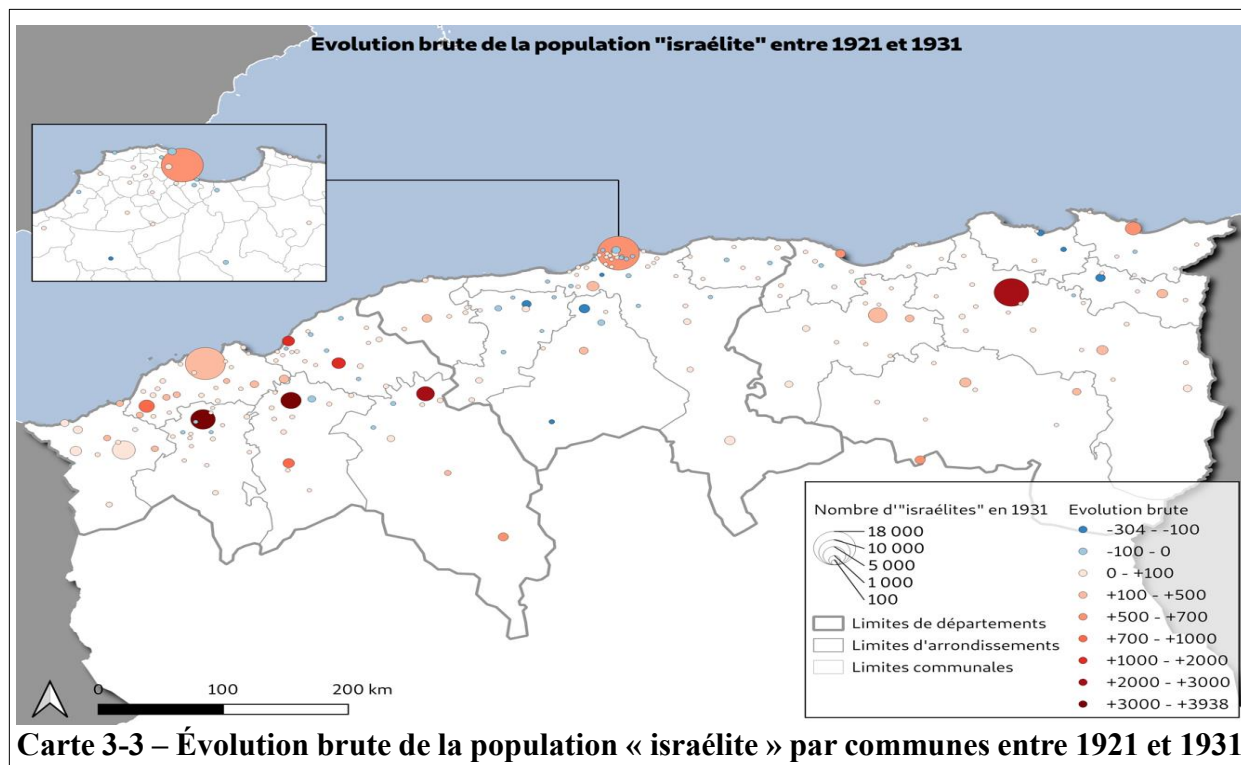
II.1. Des notables juifs dans l'est algérien : des HBM pour réformer la société israélite

Des notables « israélites » de Constantine et de Sétif s'activent, dès avant la Première Guerre mondiale, pour élaborer des sociétés coopératives d'HBM. Leur objectif principal, en collaboration avec des Européens dans les deux cas, est d'aider leurs « coreligionnaires » à accéder à une certaine dignité urbaine et sociale pour, à terme, que cesse l'antisémitisme dont ils sont victimes. Les sources consultées ne permettent de repérer une situation de ce type que pour ces deux villes. Des figures des institutions juives sont certes impliquées ailleurs – Bône¹, Guelma², Orléansville³ voire Alger⁴ et Oran⁵ où Sarah Elgozi est l'une des rares administratrice repérées – dans la fondation ou l'administration d'organismes HBM ; elles semblent toutefois l'être à titre individuel et sans buts explicites pour les « Israélites » mal logés. Entre 1921 et 1931, la croissance de la population « israélite » est particulièrement forte à Constantine (+ 22 %) et Sétif (+ 7 %),

1887. *Documents d'archives*, Jérusalem, Publication de l'Institution Grand-Rabbin Rahamim et Saül Naouri, 2005, 2 t., 536 + 614 p.

- 1 Joseph Cohen est nommé membre du CA du Toit collectif bônois lors de son AG constitutive (ANF, 19771106-17) ; il n'a pas été possible d'être certain qu'il s'agit du président du consistoire de Bône (voir les PV des sé. du CA du consistoire de Bône des 4 octobre 1911, 7 novembre 1918, 31 janvier 1920 et 30 décembre 1923 reproduits dans *Histoire de la communauté juive de Bône...*, *op. cit.*, t. 1, dates citées). Le fait que le grand rabbin Rahamim Naouri donne, au moins dans les années 1950, des cours à son domicile du « palais Loucheur » (immeuble bâti par le Toit collectif bônois) plaide pour une présence forte de membres du consistoire dans cette coopérative de construction.
- 2 Édouard Elkaïem (ou Elkaïm, ou Elkhaïm) est l'un des fondateurs de la Prévoyance guelmoise (CA, 1^{er} février 1924 (ANF, 19771106-20)) et membre du CA de cette société durant tout l'entre-deux-guerres. Il est par ailleurs membre de l'association culturelle israélite de la ville en 1936 (« Élections consistoriales... », *Le Progrès de Guelma*, 10 février 1936, p. 3). Il en va de même de Joseph Attal, membre du CA de cette société en 1934.
- 3 Elie (ou Eliaou) Médioni (dit « le jeune ») est nommé administrateur du Patrimoine coopératif orléansvillois lors de l'AG constitutive du 25 août 1932 (ANF, 19771106-21) ; il reste à ce poste au moins jusqu'en 1937 (BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or...*, *op. cit.*, p. 220). Il était, les années précédentes, secrétaire de la culturelle israélite (« Culturelle israélite », *Le Progrès*, 15 juillet 1926, p. 2). Un Moïse Cixous et un Mardochée Bensaïd apparaissent aussi tout à la fois dans la liste des administrateurs de cet organisme (ANF, 19771106-21) et comme membres de la culturelle israélite (« Culturelle israélite », *Le Progrès*, 1^{er} décembre 1921, p. 2, sur l'élection de Mardochée Bensaïd ; « Culturelle israélite », *Le Progrès*, 15 juillet 1926, p. 2, sur l'élection de Moïse Cixous et Mardochée Bensaïd) ; il n'a toutefois pas été possible d'établir avec certitude qu'il s'agit des mêmes personnes quoique ce soit probable.
- 4 Jacob Soussan, « négociant constructeur », est décrit en 1934 comme « depuis longtemps le créateur des lotissements et des HBM » ; il est membre de nombreuses sociétés de bienfaisance israélites (« Un homme de bien », *Bulletin de la Fédération des sociétés juives d'Algérie*, 1^{ère} année, 2, 1^{er} juin 1934, p. 3). Toutefois, nous n'avons retrouvé sa trace dans aucune des sociétés HBM approuvées par le ministère de la Santé publique.
- 5 Voir en annexe la notice biographique consacrée à Sarah Elgozi, administratrice de l'OMHBM de la ville d'Oran.

contribuant à expliquer les efforts des autorités consistoriales à bâtir (Carte 3-3). La croissance de cette catégorie de la population – quand il est possible de l'évaluer, ce qui n'est pas toujours le cas, comme à Mascara ou Tiaret¹ – est moins intense dans d'autres villes (Alger, + 3,5 % ; Oran, + 2 %), expliquant en partie qu'il n'y ait pas d'interventions consistoriales équivalentes à ce qui se fait à Constantine et Sétif.



II.1.1. Sétif : le logement social contre l'antisémitisme

Le 18 octobre 1920, Charles Lévy, important minotier sétifien récemment élu aux délégations financières, écrit au secrétaire général de l'Alliance israélite universelle : « Dès que j'aurai un moment je mettrai sur pied le projet des habitations à bon marché »². S'il n'en dit pas plus dans ce bref courrier, son évocation des HBM advient à la suite d'agressions antisémites et de pillages de magasins survenus à Sétif trois mois plus tôt, le 17 juillet 1920³. Des violences

1 À Mascara et Tiaret, les « israélites naturalisés français » sont respectivement 81 et 92 en 1921 ; les « citoyens français d'origine israélite » y sont respectivement 4 019 et 3 018 en 1931. Ces données sont de toutes évidences incohérentes.

2 Lettre de Charles Lévy au secrétaire général de l'Alliance israélite universelle, 18 octobre 1920 (AIU, I-L-2).

3 Sous-préfet de Sétif, « Rapport mensuel de l'administrateur détaché à la sous-préfecture de Sétif sur la surveillance et l'administration des indigènes des CPE de l'arrondissement – mois de juillet 1920 », 3 août 1920 (ANOM, GGA-11H-47) ; sé. du cons. mun. de Sétif, 8 septembre 1920 (AP-ASB) ; voir aussi COLE Joshua, « Antisémitisme et situation coloniale pendant l'entre-deux-guerres en Algérie. Les émeutes antijuives de Constantine (août 1934) », *Vingtième Siècle*, 108, 2010, p. 3-23, ici n. 2 p. 10 ; KADDACHE Mahfoud, *Histoire du nationalisme algérien*, t. 1 : 1919-1939, Alger / Paris, Edif 2000, 2003 [2000], p. 25.

analogues sont aussi commises à Alger¹. Après avoir détaillé leurs diverses causes, Lévy expose l'état de « l'important (...) prolétariat israélite qui n'a pas évolué ». Il conclut qu'il est « de notre devoir, tant au point de vue social que celui de notre race, d'élever [ceux] qui constituent des foyers d'effervescence susceptibles de se propager très loin, même dans les pays civilisés comme la France »². Cinq ans plus tôt, le Comité juif algérien d'études sociales se donnait lui aussi la tâche de penser et résoudre les « questions sociales se rattachant à l'antisémitisme »³. Le programme électoral de Lévy en vue des élections aux délégations financières le singularise aussi, parmi les autres candidats, par son ambition d'accélérer la « propagation des œuvres d'HBM, "foyers d'hygiène et de paix sociale" »⁴. Cette conquête d'une position au sein de l'assemblée financière de l'Algérie en vue d'y insuffler, entre autres, des ambitions sociales se redouble donc d'une envie plus circonstanciée de rehausser les conditions de vie des Juifs d'Algérie afin d'améliorer leur place dans la société coloniale.

Lévy est surtout connu de son temps puis par l'historiographie pour ses nombreuses et importantes activités d'agriculteur et minotier, son intense et « inlassable esprit d'initiative »⁵ aux délégations financières ainsi que ses « œuvres sociales »⁶ (mutuelles agricoles, HBM et « habitat indigène »). Avec cette lettre du 18 octobre 1920, c'est un Charles Lévy inquiet et actif à l'égard des Juifs de Sétif qui se dégage. Il prolonge en cela l'action d'autres, pour certains natifs d'Algérie, pour d'autres nés en métropole, qui ont l'ambition, dès 1830, d'améliorer le sort des Juifs d'Algérie tout en les assimilant à la culture française⁷.

L'Alliance israélite universelle a fait de même à partir du début du XX^e siècle⁸. Cette institution, fondée en 1860 et initialement tournée vers l'Orient s'est établie en Algérie à la suite des violents troubles antijuifs de la fin du XIX^e siècle⁹. Abraham Navon, directeur des œuvres de l'AIU pour l'est algérien de 1902 à 1911, s'est intéressé au logement à bon marché. Il le relie

1 CHABOU Habiba, *La vie politique et les juifs à Alger (1919-1943) : de l'affaire des étudiants au rétablissement du décret Crémieux*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction de Sylvie Thénault, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2016, p. 49-51 (incidents à l'université d'Alger).

2 Lettre de Charles Lévy au secrétaire général de l'Alliance israélite universelle, 13 août 1920 (AIU, IV-B-25).

3 Rapport de fondation du Comité juif algérien d'études sociales (CJAES), 8 avril 1915 (AIU, I-C ; cité par TSCHANTRE Bruno, *Les comités juifs d'Algérie entre 1915 et 1962*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Jean-Marc Chouraqui et Robert Ilbert, Université de Provence, 1994, p. 12.

4 *La Dépêche de Constantine*, 5 avril 1920 (cité par BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 1, p. 540) ; il pousse immédiatement en ce sens (DF-1920-SO-AP, sé. du 9 juin 1920, p. 1005).

5 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 1, p. 405.

6 LALOUM Jean, « Destin d'une famille juive alsacienne en Algérie », *Archives juives*, 32-2, 1999, p. 47-72, notamment p. 53-60 (« Charles Lévy, champion de l'action sociale »).

7 ASSAN Valérie, *Les consistoires israélites d'Algérie...*, *op. cit.*, p. 22-23 et p. 43-59.

8 ASSAN Valérie, *Les consistoires israélites d'Algérie...*, *op. cit.*, p. 165-183 et 186-225.

9 KASPI André (dir.), *Histoire de l'Alliance israélite universelle : de 1860 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2010, 575 p. ; CHARVIT Yossef, *La France, l'élite rabbinique d'Algérie et la Terre sainte au XIX^e siècle. Tradition et modernité*, Paris, Honoré Champion, 2005, p. 57 ; sur l'action de l'AIU à Constantine au début du XX^e siècle, voir GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France...*, *op. cit.*, p. 135-143.

comme beaucoup à la régénérescence des pauvres et, sous sa plume, des pauvres Juifs de Constantine alors très nombreux¹. Sa riche correspondance avec le siège de l'AIU à Paris fourmille de détails sur la vie urbaine et sociale du Constantinois, des milieux juifs mais pas uniquement². Pour leur part, les membres du consistoire de Constantine, alors tous natifs de la ville, postulent à l'extrême fin du XIX^e siècle, que « la régénération morale des Israélites ne peut être obtenue que par un travail susceptible d'améliorer leur situation matérielle »³. Plutôt qu'aider à habiter des logements salubres, ils pensaient alors la régénération par l'agriculture.

Alors que croît le mouvement pour l'habitat à bon marché en France et qu'il est informé de la récente implication des Rothschild au sein de celui-ci, Navon envisage avec enthousiasme l'édification d'HBM, pour améliorer la situation économique des Juifs de Constantine et, plus largement, pour les émanciper de ce qu'il considère comme des traditions et pesanteurs constitutives du judaïsme local⁴. En 1903, il estime que « ce qu'il faudrait, pour amener une régénération rapide et intensive [des Juifs de Constantine], ce serait des œuvres sociales nombreuses embrassant toutes les catégories de la population : cités ouvrières, petites banques de prêts aux artisans, fourneaux économiques, sociétés coopératrices, sociétés d'assistance mutuelle »⁵. Un an plus tard, Navon écrit :

« qu'il n'y a pas de meilleure méthode pour guérir les maux qui les accablent [les Juifs de Constantine] que celle de s'attaquer aux causes mêmes qui les engendrent. Le jour où l'ouvrier se sentira libéré de ce poids écrasant que le bloc des préjugés exerce sur lui, le jour où il croira à la vie commune, le jour où il aura son humble foyer lui appartenant, ce jour-là non seulement il prendra conscience de lui-même, mais il suffira à faire la destinée de ses enfants, il n'aura plus besoin de l'assistance des bureaux de bienfaisance des consistoires ou des comités d'assistance publique ou privée »⁶.

-
- 1 Avant Constantine, Abraham Navon (1864-1952), natif d'Andrinople (empire ottoman, à la frontière bulgare) a été successivement directeur des œuvres de l'AIU à Tunis, Samacoff (Bulgarie), Tripoli (Libye), Jérusalem et Constantinople (« Renseignements demandés par la Grande Chancellerie à l'appel de toute proposition pour la légion d'honneur faite par le ministère des Affaires étrangères », 17 janvier 1929 (ANF, 19800035-0034-4309).
 - 2 Sa correspondance est archivée à l'AIU aux cotes AIU, IV-E-35 et AIU, I-C-4.09 ; dans la même veine, voir la lettre d'Elie Antébi (alors instituteur dans l'école de l'AIU de Constantine) au président de l'AIU, 1^{er} septembre 1903 (AIU, III-E-29). Sur Elie Antébi, né à Damas, ayant grandi au Caire et resté sujet ottoman, voir ANTÉBI Elizabeth, *Albert Antébi (1873-1919) ou la religion de la France*, Mémoire en sciences religieuses sous la direction de Gérard Nahon, EPHE, 1996, 3 vol., n. p. (le vol. 2 contient des lettres éditées ; cf. les n^o 81 et 151, relatives à Constantine).
 - 3 Lettre du consistoire de Constantine au consistoire central de Paris, 18 mars 1899 (citée par ATTAL Robert, *Les communautés juives de l'Est algérien de 1865 à 1906*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 98).
 - 4 Sur l'implication des Rothschild dans la construction de maisons pour les travailleurs, voir « La fondation Rothschild », *L'Univers israélite*, 43, 15 juillet 1904, p. 531-532. Pour un cadrage général, voir DUMONT Marie-Jeanne, *La Fondation Rothschild et les premières habitations à bon marché de Paris : 1900-1925*, Paris, Ministère de l'urbanisme et du logement, 1984, 281 p. ; Yossef Charvit rappelle qu'Edmond de Rothschild était surnommé par nombre de Juifs (de Palestine, mais pas uniquement) « le célèbre donateur » (*Ha-nadiv ha-yadoua*) (CHARVIT Yossef, *La France, l'élite rabbinique d'Algérie...*, op. cit., p. 61).
 - 5 Lettre d'A. Navon (directeur de l'AIU de Constantine) au président de l'AIU, 12 octobre 1903, p. 26 (AIU, IV-E-35a).
 - 6 Lettre d'A. Navon (directeur de l'AIU de Constantine) au secrétaire général de l'AIU, 14 novembre 1904 (AIU, IV-E-35b) ; voir aussi les sé. du consistoire israélite de Constantine des 19 novembre 1904 et 12 mai 1905 (ACHJ AL-Co-5).

A l'instar de divers réformateurs sociaux et d'édiles municipaux, Navon envisage l'édification d'une cinquantaine de pavillons HBM comme le déclencheur d'un « courant nouveau de faible émigration [hors du quartier juif, vers les faubourgs], dans l'espoir que l'exemple ébranlera la masse »¹. C'est donc dans la continuité de ces projets et réalisations déjà anciens (de Juifs de France, ou d'agents de l'AIU nés dans l'empire ottoman) à destination des Juifs d'Algérie que Charles Lévy situe son action. Fils d'optants alsaciens arrivés en Algérie lorsqu'il n'avait que deux ans, il s'en distingue toutefois par un établissement au long cours en Algérie.

Menant à bien ses projets, Charles Lévy fait partie des fondateurs du Patrimoine sétifien, coopérative de construction d'HBM créée en décembre 1921 et qui, très active durant tout l'entre-deux-guerres, bâtit plus de 200 maisons à bon marché². Il travaille avec énergie à cette œuvre en compagnie du docteur Rahmin Raymond Guedj. Ce conseiller municipal (élu depuis 1904) sétifien est, lors de l'assemblée générale constitutive du Patrimoine sétifien, le secrétaire de séance³. Il est par ailleurs investi au sein de l'association culturelle israélite du milieu des années 1920 au milieu des années 1930 ainsi qu'au sein de la Fédération des culturelles israélites du département de Constantine⁴. Ces deux personnalités importantes tout aussi bien de la vie municipale que pour les « Israélites » de Sétif fondent ainsi une importante coopérative d'HBM à partir de l'objectif d'améliorer les conditions matérielles de ces derniers afin, en dernier lieu, de lutter contre l'antisémitisme. Atteindre ce but passe par le rapprochement des « Israélites » et des Européens : c'est ce qui explique que la majorité des administrateurs du Patrimoine sétifien sont des Européens et que les maisons bâties ne bénéficient pas uniquement aux « Israélites » de la ville.

II.1.2. Constantine : l'Abri familial, une coopérative de construction « israélite » ?

Lorsque ce ne sont pas les fondateurs de coopératives d'HBM eux-mêmes qui indiquent agir pour leurs semblables, d'autres le font à leur place. À la fin de l'année 1922, l'inspecteur

1 Lettre d'A. Navon (directeur de l'AIU de Constantine) au secrétaire général de l'AIU, 14 novembre 1904 (AIU, IV-E-35b). Sur l'implication des édiles municipaux à Constantine à cette époque, voir GUILLOPE Thierry, *Édifier la France... op. cit.*, p. 205-207.

2 « Dépôt d'une délibération de la société d'HBM le Patrimoine sétifien [Pat. sét.] chez M^e Bourdin (notaire à Sétif) – Nom des personnes ayant établi les statuts et premiers administrateurs nommés par l'AG constitutive du 6 décembre 1921 », 16 mars 1922 (AN, 19771106-23). Lévy préside cette assemblée générale constitutive.

3 « Dépôt d'une délibération de la société d'HBM le Pat. sét... », doc. cité. Par la suite, Rahmin Guedj est au moins membre du CA du Pat. sét. en 1926 et 1927 (« Liste des membres du CA du Pat. sét. », s.d. [fin 1926] et « Liste des membres du CA du Pat. sét. », 27 décembre 1927 (CDC, 110384-001-c. 1459).

4 Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Guedj Rahmin chevalier de la Légion d'honneur », 15 mai 1932 (ANOM, 93-6388) ; préfet de Constantine, « Détails sur les services extraordinaires rendus par le candidat [en vue de sa promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur] et avis du maire [de Sétif] », s.d. [avant mai 1932] (ANOM, 93-6362) ; préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui des candidatures à la croix d'officier de la Légion d'honneur », 15 mai 1933 (ANF, 19800035-73-9029). Cette documentation n'a pas permis d'établir qu'il présidait l'association culturelle israélite de Sétif de 1925 à 1933 ; il est probable qu'il la préside dès 1919 et au-delà de 1933. Il a été impossible de déterminer quand Rahmin Raymond Guedj a présidé la Fédération des culturelles israélites du dép. de Constantine.

départemental du travail de Constantine Albert Ameye écrit au sujet de la nouvelle société coopérative l'Abri familial, fondée en mai, qu'elle « s'adressait plus particulièrement à la population israélite de Constantine, actuellement cantonnée dans un quartier surpeuplé »¹. Cette société ne s'y limite cependant pas : elle se présente comme destinée aux habitants du « ghetto » (le quartier « israélite ») et à ceux de Bab Djebia² (peuplé d'« indigènes ») ; tous s'entassent pour l'essentiel dans des taudis. Ameye s'intéresse à la question des HBM depuis le milieu des années 1910 et s'y investit en aidant par exemple la première société de Constantine, le Patrimoine coopératif, à accroître son capital en vue de débiter un nouveau programme de construction³. Il a par ailleurs collaboré en novembre 1920 avec Léon Adida sur le problème de l'apprentissage⁴. Celui-ci est l'un des fondateurs de l'Abri familial et directeur des œuvres de l'Alliance israélite depuis peu⁵. Ainsi peut-on supposer qu'Ameye s'exprime en connaissant bien une partie des personnalités influentes des institutions juives de Constantine.

L'assemblée générale constitutive de l'Abri familial se tient en juillet 1922 ; le conseil d'administration élu est composé de « personnes honorablement connues à Constantine et formant en quelque sorte une caution morale appréciable »⁶ (Figure 3-1). Cette société est, selon Ameye, à l'initiative d'Henri Lellouche. En sus de Léon Adida, « banquier » et « négociant » d'importance, trente membres fondateurs sont mentionnés comme ayant contribué à la fondation de la société en mai 1922 ; ensemble, ils ont souscrit 300 actions de 100 F⁷. Dresser une prosopographie de ce groupe de fondateurs permet de préciser les ressources, les motivations et les objectifs de chacun d'entre eux. C'est aussi une forme de contribution à l'histoire des sociabilités locales et à l'histoire du judaïsme en Algérie et en particulier à Constantine.

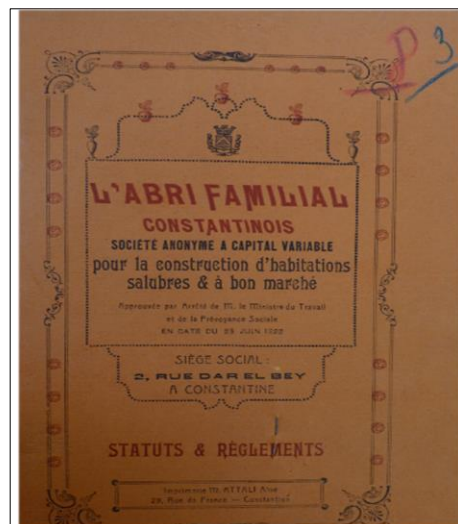


Figure 3-1 – Statuts et règlements de l'Abri familial constantinois

Source : *L'Abri familial constantinois. Statuts et règlements*, s.d. [années 1920, communiqué à la CDC en mars 1929 afin d'obtenir un prêt] (« P3 » signifie « 3^e pièce du dossier ») (CDC, 110384-

1 Lettre de l'inspecteur dép. du travail de Constantine à l'inspecteur divisionnaire, 7 août 1923, doc. cité.

2 *L'Abri familial constantinois. SA à capital variable pour la construction d'habitations salubres & à bon marché. Statuts et règlements, Constantine*, Impr. M. Attali Aîné, s.d. [1922], p. 4 et 5 (CDC, 110384-016, c. 2334).

3 « Souscriptions d'actions [en vue du 4^e programme de construction du Pat. coop. const.] », s.d. [liste jointe à un dossier envoyé le 5 mai 1915 par le président de la société au gouverneur général] (ANA, IBA-HBM-020).

4 Lettre de L. Adida au président de l'AIU, 3 novembre 1920 (AIU, III-E-27) ; « Une belle œuvre sociale – Le comité de patronage d'apprentis de Constantine », *L'Af. Nord ill.*, 27 mai 1922, p. 6-7.

5 Lettre de L. Adida au président de l'AIU, 14 octobre 1920 (AIU, III-E-27).

6 Lettre de l'inspecteur dép. du travail de Constantine au gouverneur général, 28 décembre 1922 (ANA, IBA-HBM-063 ; *idem* concernant la personne à l'initiative de l'Abri familial).

7 Procès-verbal de l'AG constitutive de l'Abri familial, 13 juillet 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

Il convient tout d'abord de déterminer si les fondateurs de l'Abri familial se définissent eux-mêmes comme « israélites » et, si c'est le cas, dans quelle mesure ils sont impliqués dans la vie religieuse et/ou sociale du judaïsme constantinois voire algérien. Procéder par une onomastique bien rapide, souvent faute de mieux, n'est pas satisfaisant étant donné sa fiabilité douteuse¹. « Ce qui pourrait établir vraiment la qualité de Juif aurait été l'inscription à une [association] culturelle israélite de l'intéressé »² : il a semblé nécessaire, étant donné l'importance des assignations dans l'Algérie de la période coloniale, de se tourner vers des archives internes du judaïsme algérien (registres et correspondances consistoriaux et de l'AIU ; *La Vérité*, journal « israélite ») afin d'établir précisément le lien au judaïsme de chacun dans ses interventions sociale et urbaine³.

Au moins 12 des 31 fondateurs de l'Abri familial sont membres avant 1922 de l'association culturelle israélite⁴ ; deux autres en sont membres quelques années plus tard⁵. Ces douze notables tout à la fois français, algériens et juifs connaissent par ailleurs globalement bien la métropole⁶. Ils sont entourés de dix-neuf autres personnes que les sources consultées ne mentionnent pas comme impliquées dans les organismes israélites. Près de la moitié des membres fondateurs sont donc des personnes influentes du judaïsme constantinois, dont le président de la culturelle (Joseph Attal) et celui auquel il a succédé⁷ (Elie Narboni). Plusieurs de ces fondateurs se mettent en retrait lorsque le conseil d'administration de la société est élu par la première assemblée générale. Parmi les dix administrateurs élus, il est avéré que huit sont investis dans les instances juives de la ville : Lellouche (élu président de la société), Laloum (vice-président), Adolphe Nahon (secrétaire-trésorier), Medioni, Narboni, Sultan, Attal, Adida. Ainsi peut-on conclure que cette

1 ZALC Claire, *Dénaturalisés. Les retraits de nationalité sous Vichy*, Paris, Seuil, 2016, p. 110-116.

2 LUBETZKI Joseph, *La Condition des Juifs en France sous l'Occupation allemande, 1940-1944*, Paris, CDJC, 1945, p. 136 (cité par ZALC Claire, *Dénaturalisés...*, *op. cit.*, p. 107).

3 Le document qui liste tous les fondateurs de l'Abri familial constantinois est le « Procès-verbal de l'AG constitutive de l'Abri familial », 13 juillet 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

4 Joseph Attal, Émile Barkatz, Léon Adida, Henri Lellouche, Maurice Laloum, Adolphe Nahon, Ruben Halimi, Abraham Sultan, Émile Zerbib, Elie Narboni, Elie Medioni, Salomon El Kaïm (membre de la culturelle d'Aïn Beïda). Pour atteindre le chiffre de 31 fondateurs de cette société, nous ne comptons les « fils de Judas Gozland » (mention apparaissant sur le document étudié) que comme une personne. L'essentiel des sources utilisées pour connaître le parcours de chacun d'entre eux sont mentionnées dans l'annexe biographique.

5 Prosper Gozland remplace son défunt père à la comm. israélite du bureau préfectoral de bienfaisance en septembre 1925 (procès-verbal de la réunion de la comm. israélite du bureau préfectoral de bienfaisance, 17 septembre 1925 (ACHJ, AL-Co-185)). Samuel El Kaïm devient pour sa part membre de la culturelle israélite à la fin de l'année 1927 (sé. du CA de l'association culturelle israélite, 14 décembre 1936 (ACHJ, AL-Co-8)). Signalons en dernier lieu que Joseph Moatti est mentionné comme trésorier de la société du Talmud Torah (qui gère les écoles israélites) pour la fin de l'année 1925 (sé. du comité de la société du Talmud Torah, 10 décembre 1925 (AIU, II-B-4)).

6 Voir à ce sujet la lettre d'Elie Antébi au président de l'AIU, 1^{er} septembre 1903 (AIU, III-E-29 ; évocation des « voyages fréquents » que les « Algérois » et « Marocains » – soit les Juifs de Constantine nés à Alger ou dans l'ouest de l'Algérie, voire à Tanger – font avec la France métropolitaine).

7 Tous les prénoms cités ici sont ceux que les concernés utilisent le plus communément (dans les sources de l'AIU ou du consistoire et lorsqu'ils signent un article dans la presse). Pour plus de précisions, voir les notices biographiques de chacun en annexe.

société d’HBM est très largement une émanation du consistoire de Constantine. En outre, six des fondateurs de l’Abri familial s’impliquent dans la structuration d’un très modeste mouvement sioniste à Constantine, témoignant de la vigueur de leur identité juive¹. En créant cette coopérative, ces notables-fondateurs réalisent ainsi de façon novatrice le souhait ancien de l’un des leurs, Abraham Navon. Celui-ci souhaitait une douzaine d’années plus tôt – en des termes similaires à ceux des élites de métropole lorsqu’ils s’expriment sur les classes populaires² – que ses « coreligionnaires » « empruntent [aux Français] leur prévoyance, eux les grands imprévoyants »³. Ils réagissent aussi sans doute de la même façon que Charles Lévy à Sétif : les HBM sont pensées comme un moyen d’ascension sociale afin d’échapper aux agressions antisémites, nombreuses en 1920-1921 à Constantine⁴.

Les décisions urbaines ont entre autres comme fondement l’épaisseur d’existences sociales plus ou moins implantées en ville : ce sont celles-ci qu’il convient de préciser. Les personnalités impliquées dans la fondation de l’Abri familial et les ressorts de leur action se comprennent mieux à la lumière de leurs parcours et vécus familiaux. Nous connaissons le lieu de naissance de vingt-cinq des trente-deux personnes qui ont fondé l’Abri familial ; les sept que nous ne considérons pas ici sont par ailleurs les moins impliquées dans la vie juive, municipale ou dans les coopératives du département⁵. Au sein de ce groupe de vingt-cinq personnes, dix-neuf sont nées à Constantine⁶. Émile Barkatz est né à Batna (à une centaine de kilomètres au sud de Constantine). Trois sont nées plus à l’ouest en l’Algérie : Joseph Moatti à Alger, Adolphe Nahon à Tiaret (à plus de 200 kilomètres à l’est d’Oran) et Salomon El Kaïm à Oran. Deux sont nées en France : Pascal Arrighi en Corse (venu probablement à Constantine après ses études de médecine) et Paul Genon en Isère (venu enfant à Constantine).

Les lieux de naissance des parents de chacune de ces personnes, quoique moins connus, permettent de préciser l’ancienneté de la présence familiale à Constantine. Seules sept personnes

1 « Keren Hayesod », *La Vérité*, 2 février 1923, p. 1-2 (constitution de la section constantinoise du KH, organisme qui collecte des fonds pour financer le mouvement sioniste ; six fondateurs de l’Abri familial sont membres de son bureau : Ruben Halimi, Prosper Gozland, Abraham Sultan, Émile Zerbib, Henri Lellouche, Salomon Tubiana).

2 ALBERT Anaïs, *La vie à crédit ? La consommation des classes populaires à Paris (années 1880 – 1920)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2021, p. 15.

3 Lettre d’A. Navon (directeur de l’AIU de Constantine) au président de l’AIU, 30 janvier 1911 (AIU, II-B-11).

4 COLE Joshua, *Lethal Provocation. The Constantine Murders and the Politics of French Algeria*, Ithaca, CoUP, 2019, p. 57-61.

5 Nous ne considérons donc pas, dans ce paragraphe, les trajectoires des familles de Judas Sfedj, Salomon Tubiana, Abraham Azerad, David Sebaoun, Martin Darmon, Martin Levi et Sylvain Chemla, sur lesquels nous n’avons collecté aucun renseignement familial, ou trop incertains.

6 Joseph Attal, Léon Adida, Henri Lellouche, Maurice Laloum, Ruben Halimi, Abraham Sultan, Émile Zerbib, Prosper Gozland, Elie Narboni, Thomas Toretta, Barochy Lévy, Elie Médioni, Paul Raimbault, Moïse Adida, Samuel El Kaïm, Ernest Bakouche, les « frères Gozland », Bernard Guigon et Eugène Bourceret.

ont leurs deux parents nés à Constantine¹. Trois ont un père qui, venant d'Alger, du Maroc ou de France, s'est allié à une famille constantinoise². Six sont de « nouveaux » Constantinois dans la mesure où aucun de leurs parents n'est né dans cette ville mais sont de Tétouan, d'Alger, de Corse ou de France³. Nous ignorons où sont nées les mères d'Émile Barkatz (son père est constantinois) et des frères El Kaïm (leur père est tétouanais). Les lacunes de l'état civil (actes de naissance, de mariage et de décès) et le fait que leurs mariages aient été officialisés par un rabbin⁴ fait que nous ignorons où sont nés les pères et mères d'Émile Zerbib, Henri Lellouche et Adolphe Nahon. En sus d'être une création du consistoire, l'Abri familial est donc aussi un regroupement de Français juifs et d'Européens natifs de Constantine et de sa région mais aussi d'Alger, d'Oran ou de France.

Un groupe de quadragénaires nés autour de 1880, qui n'ont connu que la République et la qualité de citoyen, constitue donc le noyau le plus actif des débuts de l'Abri familial. Entrés dans l'âge adulte au moment de la grande crise antisémite de la fin du XIX^e siècle, ils pénètrent franchement, au sortir de la Grande guerre, les organismes israélites et les assemblées locales. Henri Lellouche (né en 1880) devient le premier président de l'Abri familial, Maurice Laloum (né en 1881) le premier vice-président et Adolphe Nahon (né en 1877) le premier secrétaire-trésorier. Les autres membres du premier conseil d'administration (Abraham Stora, Léon Adida, Sylvain Chemla) ont tout juste la quarantaine. Ils sont entourés de leurs aînés Thomas Toretta (né en 1872) et Joseph Attal (né en 1871). Narboni (né en 1863) et Medioni (né en 1862) représentent la génération précédente ; ce sont les figures de proue aussi bien du consistoire que de la « conciliation » entre républicains opportunistes et radicaux qui, dans le Constantinois, avait permis d'assagir la vie politique à partir de 1907⁵.

En élargissant la réflexion à ceux qui ne s'associent que brièvement à la fondation de l'Abri familial en juillet 1922, Barkatz (né en 1868) fait figure de passeur entre deux générations.

1 Joseph Attal, Maurice Laloum, Ruben Halimi, Abraham Sultan, Prosper Gozland, Ernest Bakouche, les « frères Gozland » (que nous ne comptons que pour un).

2 Elie Médioni (son père est né à Alger), Baroch Lévy (son père est né à Morask, au Maroc), Eugène Bourceret (son père est né à Prangey, en Haute-Marne).

3 Léon Adida et Moïse Adida sont nés à Constantine de parents tétouanais, Elie Narboni de parents algérois, Thomas Toretta de parents italiens, Bernard Guigon de parents métropolitains (père ardéchois, mère vauclusienne) mariés en Algérie et Paul Raimbault de parents métropolitains mariés dans le Cher. Pour mémoire, une « centaine » de familles seraient venues à Constantine, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, depuis Alger et le Maroc (lettre de Navon (directeur de l'AIU de Constantine) au président de l'AIU, 12 octobre 1903, p. 7 (AIU, IV-E-35a)). Sur les migrations des juifs de Tétouan voir TAÏEB Jacques, *Sociétés juives du Maghreb moderne (1500-1900). Un monde en mouvement*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2000, p. 85 et LEIBOVICI Sarah, *Chronique des juifs de Tétouan (1860-1896)*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1984, 327 p.

4 Cette information est inscrite sur les actes de naissance de leurs enfants.

5 Pour une vue à l'échelle de l'Algérie de cette « conciliation » on consultera avec profit BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 1, p. 518-536 et t. 2, p. 755 (rappel de l'importance de cette « conciliation ») ; pour une analyse à l'échelle de Constantine, voir GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France...*, *op. cit.*, p. 28-30.

Deux négociants connus de la place, Joseph Moatti (né en 1852) et Salomon Tubiana (né en 1865) se joignent, sans investissement au long cours, à l'énergie initiale. Plusieurs trentenaires et quadragénaires travaillant dans le commerce font de même : Ernest Bakouche (né en 1882), Martin Darmon (né en 1886), Baroch Lévy (né en 1888), Martin Levi (né en 1893) ou encore les frères Gozland (nés entre 1889 et 1900). Parmi les Européens travaillant de concert avec eux, Toretta (né en 1872) est un connaisseur éprouvé de la vie politique et sociale constantinoise, Raimbault (né en 1877) et Genon (né en 1878) s'y frottent depuis le début du siècle. Arrighi (né en 1886), jeune médecin, fait figure de nouveau venu.

L'étude des professions des uns et des autres est elle aussi éclairante. L'essentiel des fondateurs de l'Abri familial vit du commerce ou de la banque : près d'une moitié (quatorze sur trente-deux) sont désignés comme étant des « négociants ». Leurs maisons de commerce traitent, pour l'essentiel, des « tissus indigènes » (haïks, gandouras, etc.) ; ils sont tous aisés. Quoiqu'il soit difficile d'en déterminer pleinement l'ampleur, plusieurs d'entre eux sont aussi de grands propriétaires terriens¹. Quatre autres sont « représentants de commerce », « fondé de pouvoir » ou « gérant ». Narboni et Zerbib, « propriétaires », vivent de leurs rentes immobilières. Léon Adida est un important banquier de la place de Constantine². Sfedj, « limonadier » possède probablement un café ou un établissement de restauration, sans doute important³. Barkatz possède une importante entreprise de minoterie. Henri Lellouche, désigné comme « agriculteur » est par ailleurs « agréé au tribunal de commerce »⁴ (il y défend les intérêts des plaideurs). D'autres professions libérales sont elles aussi bien représentées : trois sont avocats (Sultan, Bourceret, Toretta) et trois autres docteurs (Attal, Arrighi, Guigon). Seuls deux sont fonctionnaires (Genon, contrôleur aux PTT ; Raimbault, professeur à l'école primaire supérieure). Le conseil d'administration issu de l'assemblée générale constitutive donne les mêmes proportions. Ces fondateurs appartiennent donc surtout à la grande bourgeoisie commerciale et foncière ; quelques-uns exerçant des professions libérales ou de fonctionnaire se joignent eux.

1 Claude Martin note qu'« à Constantine, les Hassoum, les Narboni, les Laloum, les Zerbib, possédaient plus de cinq mille hectares de terrains », sans détailler ni indiquer d'où il tient cette information (MARTIN Claude, *Les israélites algériens de 1830 à 1902*, Paris, Éditions Herakles, 1936, p. 171-172).

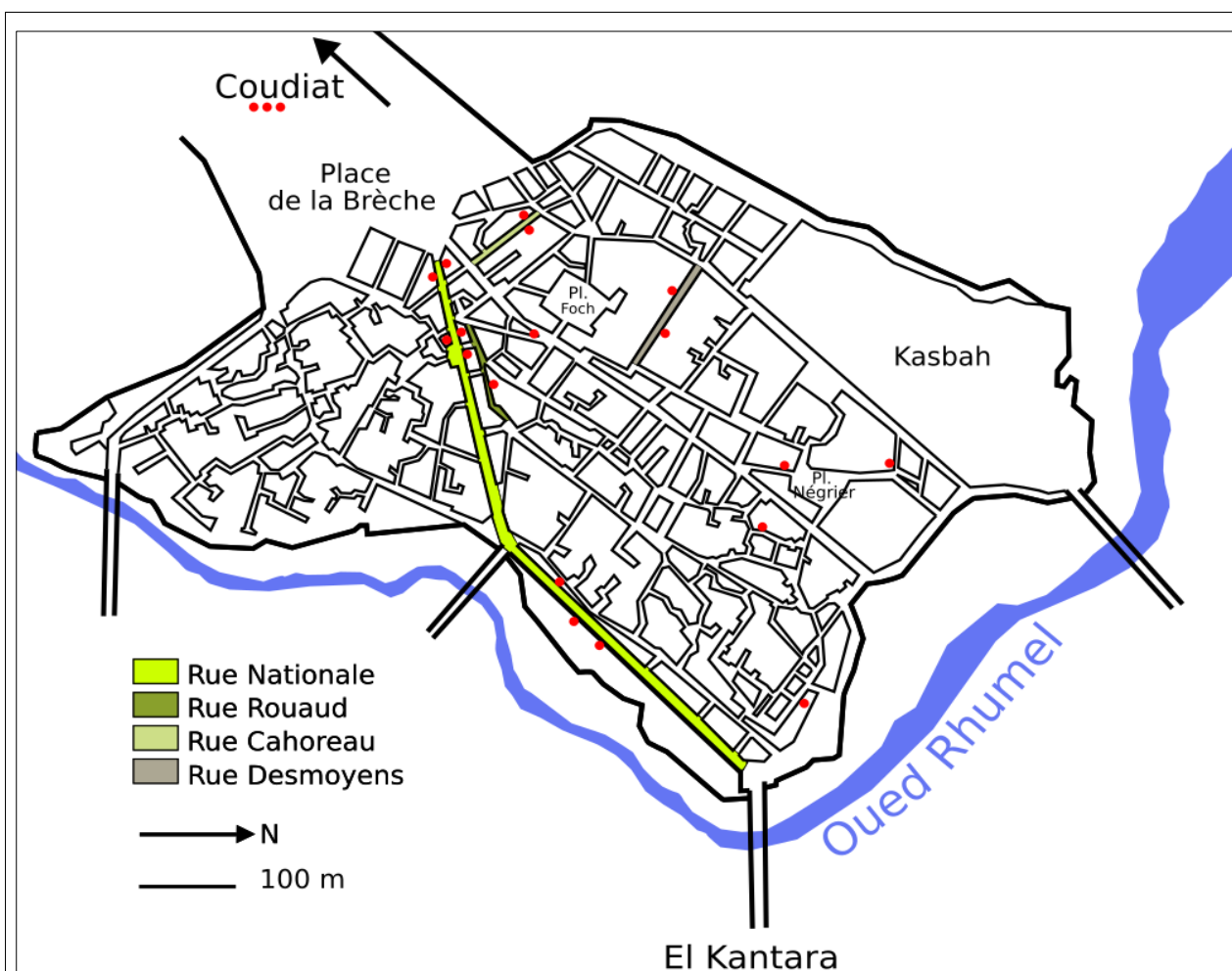
2 ADIDA-GOLDBERG Josy, *Les deux pères : récit*, Paris, Orizons, 2008, p. 22-28.

3 S'agit-il du propriétaire (ou fondateur ?) du grand *Café de France*, très important établissement de la rue de France ? Ce dernier serait géré, dans les années 1950 et 1960, par « Vve Judas Sfedj » (www.engival.fr/const-france-numeros.htm, consulté le 27 novembre 2020 ; « compilation d'indications réalisée à partir de publicités, revues, bottins et souvenirs constantinois »).

4 ANOM, 3 RM 51 (n° 986) ; préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Henri Haï Lellouche chevalier de la Légion d'honneur », 25 juillet 1930 (ANOM, 93-6367).

L'implication de notables dans le démarrage d'une société HBM n'a rien d'original si on la compare avec la métropole¹. La spécificité de l'Abri familial se situe ailleurs. Elle réside dans le fait que ce soit le seul groupement HBM qui semble être à ce point une création consistoriale. Elle acte par ailleurs, dans la sphère de la philanthropie et de l'action sociale, l'ouverture de notables « israélites » à des figures qui ne sont pas, *a priori*, juives (et inversement). En effet, lorsqu'à la fin du XIX^e siècle, un même « groupe de notables » avait fondé *Le Travail*, une société philanthropique visant à combattre les préjugés antisémites, tous ses membres étaient impliqués dans les activités consistoriales².

Les adresses de domiciliation mentionnées sur les registres de matricules militaires permettent de comprendre la place sociale et urbaine de ces personnes (Carte 3-4).



Carte 3-4 – Domicile de 21 des 31 fondateurs de l'Abri familial de Constantine (1922)

Source : Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de l'Abri familial, 13 juillet 1922 (ANA, IBA-HBM-063) ; carte réalisée à partir de celle du War Office, « Constantine », 1/5 000^e, 1941 (University of Texas Library).

- 1 ISAAC Philippe, *Le problème de l'habitation urbaine en France. Étude des moyens pouvant contribuer à une amélioration du logement*, Lyon, Impr. du Salut public, 1943, p. 147 ; CARBONNIER Youri, *Les premiers logements sociaux...*, *op. cit.*, p. 251.
- 2 ASSAN Valérie, « Charité et philanthropie dans les communautés juives d'Algérie au XIX^e siècle », *Les Cahiers de Framespa*, 15, 2014 [en ligne], § 43. Le comité fondateur était alors composé de négociants, d'instituteurs, d'un clerc d'avoué, d'un avocat, d'un publiciste, d'un artiste peintre.

Au début des années 1920, nombreux sont ceux domiciliés rue Nationale, grande artère percée sur ordre de Napoléon III et permettant de rejoindre la passerelle Perrégaux et le pont d'El Kantara puis, au-delà, le quartier de la gare¹ (quartier d'El Kantara) : Bernard Guigon est domicilié au n° 3, la clinique Arrighi aux n° 4-6, Abraham Sultan au n° 17, Ruben Halimi au n° 18, Joseph Attal au n° 19, Baroch et Martin Lévi sont au n° 65, Paul Raimbault au n° 74, Joseph Moatti au n° 80². Outre cet axe commerçant essentiel de la vie constantinoise et lieu de prédilection des notables étudiés, les fondateurs de l'Abri familial habitent aussi d'autres larges rues qui ont été percées au XIX^e siècle pour être habitées par des Européens³. Eugène Bourceret est domicilié au 44, rue Caraman. Également autour de la place Foch, Prosper Gozland est au 23, rue Rouaud (quartier mixte, plutôt « israélite ») et les Adida sont au 19, rue Desmoyens⁴ (rue plutôt européenne), de même qu'Émile Zerbib, au n° 26. Plus proches encore de la place de la Brèche, Chemla est au 26, rue Cahoreau et le cadet des frères Gozland au n° 29. Lellouche et trois des frères Gozland vivent au cœur du quartier « israélite » : le premier au bord du ravin du Rhumel, au n° 7 de la populeuse rue Thiers, les autres rue Henri Namia. Martin Darmon (4, rue Négrier) et Ernest Bakouche (2, rue Blanqui) vivent en lisière de ce quartier, à deux pas de la grande synagogue et des locaux du consistoire. Maurice Laloum, Thomas Toretta, Émile Barkatz et David Sebaoun sont domiciliés hors du Rocher. Les trois premiers sont installés dans les appartements les plus chics du plateau du Coudiat (rues Carnot, de France, Séguy-Villevalaix) ; le dernier en est au pied (rue Mercuri). Les alliances familiales permettent de parfaire ce tableau socio-urbain. Certaines familles investissent ensemble (frères Gozland, frères Adida, frères Lévi, frères Elkaim) ; d'autres sont liées entre elles par mariage (Émile Zerbib avec la sœur de Prosper Gozland ; Émile Barkatz et Elie Médioni tous deux mariés avec une Lévy-Valensin). Les fondateurs de l'Abri familial forment donc un milieu que les activités professionnelles, le standard de vie comme les lieux d'habitation ou les relations familiales structurent fortement. Le judaïsme, pour la défense duquel l'Abri familial est créé selon l'inspecteur du travail Ameye et pour lequel nombre des fondateurs sont très impliqués, n'en est qu'une facette.

1 Sur le percement de la rue Nationale, voir BELABED-SAHRAOUI Badia, *Pouvoir municipal et production de la ville coloniale. Constantine, 1854-1903*, Sarrebruck, EUE, 2011, 365 p. ; MOSBAH Zoubir, *Urbanisme colonial du XIX^e et XX^e siècle de la ville de Constantine : confrontation de deux systèmes de représentation*, Mémoire de Magister en urbanisme sous la direction de Salah Chaouche, 2008, p. 179-182 ; BIESSE-EICHELBRENNER Michèle, *Constantine : la conquête et le temps des pionniers*, L'Haÿ-les-Roses, Chez l'autrice, 1985, 207 p.

2 Elie Narboni y est aussi domicilié ; son adresse précise est inconnue. Sur le superbe de nombre d'appartements de la rue Nationale, voir ADIDA-GOLDBERG Josie, *Lettre à mon père*, s.l., Chez l'autrice, s.d. [2016], p. 20.

3 BELABED-SAHRAOUI Badia, « Politique municipale et pratique urbaine : Constantine au XIX^e siècle », *Insaniyat*, 35-36, 2007 [en ligne], § 69.

4 On se référera, pour une description de l'intérieur de cet appartement luxueux, au témoignage de la petite-fille de Moïse Adida, lui-même frère de Léon Adida : ADIDA-GOLDBERG Josy, « Conférence donnée le dimanche 11 novembre 2012 », *Musée d'art et d'histoire du judaïsme* (disponible en ligne <https://collections.ushmm.org/search/catalog/irn532668>, consultée le 29 janvier 2020).

On ne retrouve plus d'Européens au sein du conseil d'administration de l'Abri familial, élu en juillet 1922¹. Les diverses sensibilités du judaïsme local, « constantinois », « algérois » (pour les natifs d'Alger) ou « marocain » (de l'ouest de l'Algérie voire du Maroc), y sont représentées. C'est là le signe que les conflits internes qui se cristallisaient jusqu'avant la guerre se sont largement atténués². « Algérois » et « Marocains » étaient en effets décrits dans les années 1900 par les autorités de l'Alliance comme formant une « classe arrogante et accapareuse »³ tout en étant les plus disposés à accepter la « civilisation » française⁴. Léon Adida, né à Constantine de parents tétouanais, n'en poursuit pas moins sa déploration sur la situation de l'immense partie des Juifs de Constantine. Il écrit ainsi en janvier 1923 au président de l'Alliance que « malgré quelques bonnes volontés, la civilisation et les mœurs françaises n'ont presque pas fait de chemin à Constantine et des milliers d'enfants réclament les bienfaits de vos œuvres »⁵.

Outre leur activité régulière au sein du consistoire, Narboni, Barkatz, Attal, Laloum, Lellouche, Nahon et Sultan s'étaient déjà retrouvés autour de la lutte contre l'antisémitisme renaissant à Constantine : en juin 1921, ils signent collectivement un rapport à ce propos et le communique à l'Alliance à Paris⁶. Les avocats Sultan et Toretta sont eux aussi fers-de-lance de la lutte contre l'antisémitisme *via* la presse depuis le début du XX^e siècle⁷. Témoin du dynamisme des Juifs de Constantine, c'est aussi dans cette ville qu'est édité *La Vérité* (1915-1923), seul journal « politique et d'informations israélites » – c'est son sous-titre – d'Algérie⁸. Par ailleurs, selon Léon Adida, « la guerre a bien changé le caractère du juif constantinois en général. Avec les souffrances endurcies pendant de nombreuses années il a acquis la notion de ses droits »⁹. Cette nouvelle sensibilité contribue à expliquer qu'un groupe de notables juifs se saisisse des possibilités nouvelles qu'ouvrent des lois sociales, notamment en se rapprochant des figures européennes

1 AG constitutive, 13 juillet 1922 et lettre de l'inspecteur divisionnaire du travail au gouverneur général, 28 décembre 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

2 Sur les conflits au sein du judaïsme constantinois avant 1914, voir GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France...*, *op. cit.*, p. 135-141. On trouvera des points de comparaison dans les mémoires de recherche de Benjamin Drif (*La communauté juive de Bône (1870-1940) : mutations socio-culturelles à l'époque coloniale*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction de Patricia Hidiroglou, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2015, p. 81-85 et 203-207) et d'Habiba Chabou (*La vie politique et les juifs...*, *op. cit.*, p. 77-79) ; voir aussi ASSAN Valérie, *Les Consistoires israélites d'Algérie...*, *op. cit.*, p. 112 (situation à Oran) et p. 175-183 (divers conflits).

3 Lettre d'A. Navon (directeur de l'AIU de Constantine) au président de l'AIU, 6 janvier 1903 (AIU-IV-E-35a).

4 Lettre d'Elie Antébi (instituteur dans l'école de l'AIU de Constantine) au président de l'AIU, 1^{er} septembre 1903 (AIU, III-E-29).

5 Lettre de L. Adida (directeur de l'AIU de Constantine) au président de l'AIU, 7 janvier 1923 (AIU, III-E-27).

6 Rapport concernant la situation à Constantine, 27 juin 1921 (AIU, I-C-4.08) ; voir aussi l'inquiétude d'Elie Narboni dans une lettre qu'il adresse le 15 juillet 1921 au président de l'Alliance (AIU, I-C-4.08)

7 MONTROY Louis-Pierre, *La presse dans le département de Constantine (1870-1918)*, Thèse de 3^e cycle d'histoire sous la direction de Jean-Louis Miège, Université Aix-Marseille I, 1982, vol. 1, p. 562.

8 BEL-ANGE Norbert, *Les Juifs de Mostaganem...*, *op. cit.*, p. 248.

9 Lettre de L. Adida (directeur de l'AIU à Constantine) au président de l'AIU, 17 juin 1921 (AIU, I-C-4.08).

centrales de la construction d’HBM à Constantine comme Paul Genon, « l’âme et le propagateur » de ces logements dans la colonie¹.

L’insertion institutionnelle des leaders de l’Abri familial est un dernier point à souligner. Joseph Attal est ainsi, au moins en 1921, conseiller général². En 1919, Sultan, Lellouche et Nahon rejoignent Barkatz au conseil municipal – il y est élu depuis 1908. Ils y retrouvent Arrighi, Genon, Raimbault, Guigon, Bourceret et Toretta (ce dernier étant élu à titre « indigène »). Tous ne sont d’ailleurs pas élus sur les mêmes listes ; quoique s’opposant – de façon très mesurée – au conseil municipal³, ils travaillent ensemble à créer un organisme d’HBM. Présents au moment de l’élaboration des statuts de la société coopérative, ces élus européens ne le sont plus lorsqu’il s’agit, au sein de son conseil d’administration, de gérer les débuts de la société. En l’absence de trace de conflit entre eux et les notables « israélites », l’explication est peut-être qu’ils ont apporté une caution initiale à cette initiative d’élus municipaux puis ont été pris par d’autres engagements. Genon préside par exemple l’autre société coopérative de Constantine, le très actif Patrimoine coopératif constantinois et soutient fermement l’Abri familial lorsqu’il s’agit de lui accorder la garantie municipale, nécessaire pour obtenir des prêts⁴. C’est aussi en tant que conseiller municipal – et alors qu’un OMHBM est en cours de constitution⁵ – que Maurice Laloum sollicite d’autres élus. Il souhaite que le premier immeuble de l’office soit bâti « dans le quartier israélite » dont il rappelle le délabrement et la surpopulation⁶.

Médioni et Laloum sont, de leur côté, très investis dans les groupements commerciaux : chambre de commerce et syndicat commercial. C’est d’ailleurs autour de notables « israélites » et européens de ces institutions qu’est fondée, à la fin des années 1920, la Société de crédit immobilier de Constantine ; le but principal est d’élargir le crédit immobilier à bon marché aux classes moyennes de la ville. Autre important lieu de sociabilité des petits et grands notables des villes d’Algérie, les loges maçonniques attirent quelques-uns des membres fondateurs de l’Abri

1 DF-1913-SO-DNC, sé. du 2 juin 1913, p. 554 (Auguste Bories).

2 « Dans les dép. – Constantine – Châteaudun-du-Rhumel », *L’ÉA*, 25 juin 1921, p. 4.

3 Voir par exemple *L’Action sociale*, 12 octobre 1924 (sur l’élection de Barkatz au poste de deuxième adjoint, bien reçue par Sultan, Raimbault, Lellouche et Arrighi en dépit qu’il soit membre d’un autre groupe politique ; sur ces derniers, voir par ailleurs « Après la démission de M. Guigon – Documents intéressants », *L’Action sociale*, 22 et 29 juin 1924, p. 1 et 2). Eugène Bourceret est, en 1922, deuxième adjoint au maire, Émile Morinaud (préfet de Constantine, « Renseignements produits à l’appui du projet de décret tendant à nommer Eugène Bourceret chevalier de la Légion d’honneur », 6 novembre 1933 (ANF, 19800035-440-58915)).

4 Sé. du cons. mun. de Constantine, 23 novembre 1922 (ANF, 19771106-18).

5 Celui-ci est créé par décret du 8 avril 1926 après une demande du cons. mun. lors de la sé. du 6 juin 1925 (*JORF-LD*, 15 avril 1926, p. 4513).

6 Sé. du cons. mun. de Constantine, 30 octobre 1925 (CMC, R-89) ; il évoque par ailleurs la visite que les conseillers municipaux y ont fait avec le gouverneur général Viollette le dimanche précédent (« M. Viollette à Constantine », *L’ÉA*, 26 octobre 1925, p. 2).

familial¹. En 1922, Guigon, Toretta, Barkatz et Sultan en sont membres². Au début des années 1920, une partie d'entre eux n'y sont cependant pas les bienvenus : les demandes d'initiation de Lellouche et de Bakouche sont ajournées en juin 1920, sans que l'on en connaisse la raison³.

L'étude en profondeur des fondateurs de l'Abri familial permet de saisir le détail des positionnements et des relations entre acteurs au sein d'un organisme d'HBM. Le dynamisme de notables actifs tout à la fois dans la sphère communautaire juive et celle du changement urbain est souligné par l'étude du Patrimoine sétifien et de l'Abri familial. Les administrateurs de ces sociétés, pleinement intégrés à nombre d'institutions publiques, visent entre autres l'ascension sociale de leurs « coreligionnaires ». La situation coloniale est ici le cadre d'une appropriation particulière d'une politique sociale initialement pensée depuis la métropole. Des notables et élus « indigènes » envisagent eux aussi diverses modalités pour améliorer les conditions matérielles de vie de leurs semblables et mandants afin de les hisser, à défaut d'égalité politique, à une dignité urbaine et sociale qui vaille celle des Européens.

II.2. Des « indigènes » ne parvenant pas à s'emparer de la politique d'HBM

La formation d'associations par et pour les « indigènes » croît rapidement après la guerre⁴. Celles créées sont alors surtout philanthropiques⁵. Les années 1930 constituent pour beaucoup de petites et grandes villes d'Algérie, notamment de l'est algérien, un moment d'« efflorescence associative »⁶ qui « prend le pas sur les confréries et les corporations économico-communautaires »⁷ sans que l'action de ces dernières ne disparaisse. C'est dans cette dynamique que s'inscrivent la création dans les années 1930 – soit une décennie plus tard qu'en Tunisie⁸ – de plusieurs sociétés coopératives d'HBM destinées aux « indigènes » et administrées par eux.

Deux sociétés pour lesquelles les sources sont les plus abondantes retiennent ici l'attention : le Foyer musulman (Alger) et la Maison familiale » (Constantine). S'il s'agit avant

1 La bibliographie est importante sur ce point ; on consultera dans un premier temps MARYNOWER Claire, *Être socialiste...*, *op. cit.*, *passim* ; voir aussi MORLAT Patrice, *La République des Frères. Le Grand Orient de France de 1870 à 1940*, Paris, Perrin, 2019, 848 p. (les colonies sont abordées en divers chapitres).

2 Guigon et Barkatz sont destinataires de la « Circulaire adressée aux membres de la loge Cirta » du 29 novembre 1917 (GODF, Corr.-959) ; Sultan est initié après eux (« Avis d'initiation d'Abraham Sultan », 28 octobre 1917 (GODF, Corr.-959)). Toretta serait membre de la loge Cirta selon Louis-Pierre Montoy (*La presse dans le département de Constantine...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 778).

3 « Ajournement des demandes de Henri Lellouche, Ernest Bakouche et Maurice Bakouche », 26 juin 1920 (GODF, Corr.-959).

4 BADJADJA Abdelkrim, « Les associations musulmanes à Constantine de 1917 à 1941 [1992] », *Un regard constantinois. Suite aux confessions d'un archiviste algérien*, Paris, Société des Écrivains, 2008, p. 159-194.

5 FROMAGE Julien, *Innovation politique et mobilisation de masse en « situation coloniale » : un « printemps algérien » des années 1930 ? L'expérience de la Fédération des élus musulmans du département de Constantine*, Thèse d'histoire sous la direction d'Omar Carlier, EHESS, 2012, vol. 1, p. 198-200.

6 FROMAGE Julien, *Innovation politique...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 185.

7 FROMAGE Julien, *Innovation politique...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 195.

8 BERQUE Jacques, *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Seuil, 1979 [1962], p. 216.

tout d'une histoire d'échecs, elle n'est pas sans intérêt pour saisir les motivations des acteurs impliqués et les dynamiques à l'œuvre¹. Enfin, l'étude de ces deux sociétés ne signifie pas que d'autres citoyens colonisés ne se soient pas mobilisés pour bâtir un habitat salubre destinés spécifiquement aux « indigènes » ou aux « musulmans » (selon les catégories alors utilisées). Fin 1928, la Fraternelle musulmane de Bougie présente par exemple au gouverneur général un projet de « cité ouvrière »², très probablement en lien avec une demande, émanant de plusieurs associations européennes et « indigènes », de construction d'une « première cité musulmane d'HBM »³. La Fraternelle musulmane de Bougie est en effet dirigée dans la deuxième moitié des années 1920 par Mohamed Saïdi, *oukil* (défenseur) judiciaire connaissant très bien l'un des plus importants promoteurs des HBM en Algérie, le délégué financier bougiote Joseph Galle avec lequel il collabore depuis plusieurs années⁴. À Alger, trois notables et élus municipaux « indigènes » et européens créent en avril 1933 l'évanescence coopérative d'HBM Dar Essalam⁵ (la « maison de la paix ») : Mohamed Tiar, Bachir Sidi Boumeddine et Philippe Chabassière. Tiar est membre de la chambre de commerce de Bougie (est-il en contact avec les notables bougiotes qui, comme Mohamed Saïdi et Hassinou Gamgit, s'activent alors pour bâtir un habitat destiné aux « indigènes » ?) et est alors élu municipal à Alger⁶ ; Sidi Boumeddine est élu dans la même assemblée et siège au conseil d'administration de l'OMHBM ; Chabassière est le secrétaire général de cet office.

1 BOCK Fabienne, BÜHRER-THIERRY Geneviève, ALEXANDRE Stéphanie (dir.), *L'échec en politique, objet d'histoire*, Paris, L'Harmattan, 2008, 342 p.

2 Lettre de l'association culturelle la « Fraternelle musulmane de Bougie » au gouverneur général (Bordes), s.d. [fin 1928, après le passage en décembre du gouverneur général] (AD66, 56J-117). L'auteur de cette lettre tient à « remercier très chaleureusement » le gouverneur de sa visite en ville ; il remercie aussi par la même occasion le délégué financier de la ville, Joseph Galle.

3 Lettre collective (« les présidents des notables et retraités indigènes ; des mutilés, combattants, familles nombreuses et du Patrimoine coopératif bougiote [Pat. coop. boug.] ») au gouverneur général, 19 décembre 1928 (sur papier à en-tête du Pat. coop. boug.) (AD66, 56J-103).

4 « Apéritif d'adieu », *L'ÉB*, 23 septembre 1923, p. 1, « Constitution d'un comité de secours pour les combattants du Maroc – Commissions », *L'ÉB*, 26 juillet 1925, p. 3, « Nécrologie », *L'ÉB*, 31 août 1930, p. 2 et « Comité de secours aux victimes de Constantine », *L'ÉB*, 9 août 1934, p. 2 (sur la présidence de la Fraternelle musulmane par Saïdi) ; « M^e Laboris indigènes », *L'ÉB*, 25 novembre 1909, p. 3, « Hyménée », *L'ÉB*, 1^{er} octobre 1922, p. 3 et « Nichan Iftikhar », *L'ÉB*, 31 juillet 1927, p. 3 (concernant le travail de Saïdi chez Galle). Tous deux travaillent aussi conjointement au sein du bureau de bienfaisance musulman (« Élections municipales du 3 mai 1925 – Liste des candidats indigènes », *L'ÉB*, 3 mai 1925, p. 3 ; concernant Saïdi) et préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Joseph Galle officier de la Légion d'honneur », 4 décembre 1929 (ANF, 19800035-543-62145 ; Galle préside ce bureau de bienfaisance depuis 1919).

5 « Dépôt des statuts de la société coopérative à capital variable “Dar Essalam” – Étude M^e Pierre-Auguste Yon, notaire, 5, rue de Strasbourg à Alger, successeur de M^e Bourdin », 3 avril 1933 (ANF, 19771106-11) ; voir aussi « Les candidatures aux élections municipales indigènes d'Alger », *L'ÉA*, 22 juin 1937, p. 6 (mention d'obtention de crédits), Mohammed Tiar, « L'habitat indigène dans les grandes villes d'Algérie », *L'ÉA*, 27 août 1936, p. 4 (résumé des démarches réalisées par la coopérative) et la « Note sur les sociétés HLM “Dar Esselem” (...) », 30 novembre 1950 (ANF, 19771106-2 ; sur l'absence de réalisations).

6 « Les élections municipales – Candidats au titre indigène », *L'ÉA*, 11 (p. 5) et 14 (p. 2) mai 1929.

II.2.1. Bourgeois algérois, promoteurs de l'*iṣlāh* et HBM

La première trace d'une société de construction d'HBM proprement « indigène » date d'octobre 1932. Quatorze Algérois souscrivent alors pour 50 000 F d'actions au Foyer musulman¹. La liste des souscripteurs de cette société anonyme forme une constellation de notables, presque tous qualifiés de « propriétaires » (on ne compte qu'un « industriel », Omar Mouhoub). Bien qu'approuvée par le ministre de la Santé publique en janvier 1932², cette société est restée inactive. Il est, à ce titre, moins nécessaire que pour l'Abri familial constantinois de se pencher en détail sur chacune des personnes impliquées dans sa fondation. Hamoudou Chekiken et René Foudil en sont les deux figures phares : ce sont eux qui déposent les statuts de la société chez le notaire³. Tous deux sont particulièrement actifs depuis plusieurs années dans la défense des conditions de vie des « indigènes »⁴.

D'autres notables « indigènes » investissent un petit capital dans le Foyer musulman. Après les espérances brisées d'améliorations politiques et sociales à l'occasion du Centenaire, l'heure est alors à l'union⁵. Omar Boudierba, Mahmoud Ben Ouenniche, Omar Mouhoub, Mohammed Ben Merabet, Mahieddine Kaddour, Mahmoud Ben Siam, Si Rabah Touhami, Kaddour Roudocci, Aissaoui Athmane, Si Taieb Okbi, Abderrahmane Ben Arbia et Rachid Bakhouché sont parmi les premiers souscripteurs de la société⁶. Sans s'attarder individuellement sur chacun d'entre eux, plusieurs (Ben Ouenniche, Ben Merabet, Mouhoub, Ben Siam) sont actifs au sein d'autres associations, notamment musicales, que Chekiken a fondées⁷. Afaf Zekkour et Malcolm Theoleyre ont souligné l'importance de ces grandes familles de notables⁸ – principalement riches de leurs terres et du commerce – dans la vie associative algéroise et la densité des liens entre plusieurs d'entre elles⁹. De tous ceux-ci, Mahmoud Ben Siam est *a priori* le seul qui soit à l'automne 1932 conseiller municipal : il avait été réélu en 1929 à la mairie de

1 « Étude de M^e Cohen-Choulal (notaire à Alger) – Déclaration de souscription d'action par le Foyer musulman – Versement », 7 octobre 1932 (ANF, 19771106-2) ; « Le Foyer musulman est créé à Alger », *L'Ikdam*, 15 octobre 1932, p. 2.

2 Mention sur la couverture de la liasse contenant les quelques papiers que cette société a fait parvenir au ministre de la Santé publique (ANF, 19771106-2) ; ce décret d'approbation n'a toutefois pas été retrouvé dans le *JORF-LD*.

3 « Étude de M^e Cohen-Choulal (notaire à Alger) – Déclaration de souscription d'action... », doc. cité.

4 Voir leurs notices biographiques en annexe.

5 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? ...*, op. cit., t. 2, p. 887.

6 « Étude de M^e Cohen-Choulal (notaire à Alger) – Déclaration de souscription d'action... », doc. cité.

7 THEOLEYRE Malcolm, *Musique arabe, folklore de France ? Musique, politique et communautés musicales en contact à Alger durant la période coloniale (1862-1962)*, Thèse d'histoire sous la direction d'Emmanuelle Loyer, IEP de Paris, 2016, p. 132-133, 153 et n. 5 p. 155.

8 CARLIER Omar, « Contribution à une approche de la petite bourgeoisie urbaine algérienne entre les deux guerres », *RASJEP* 15-4, 1978, p. 907-968 ; les travaux sont, sinon, presque inexistant à ce sujet.

9 THEOLEYRE Malcolm, *Musique arabe...*, op. cit., p. 154-155 ; ZEKKOUR Afaf, « Les lieux de sociabilité islahistes et leurs usages : la ville d'Alger (1931-1940) », *Le Mouvement social*, 236, 2011, p. 23-34, ici p. 26-28.

Hussein Dey, obtenant en outre un poste d'adjoint¹. La présence de cet élu et de Taieb Okbi sont significatives. Ben Siam est alors vice-président du Cercle du progrès (*nādī al-taraqqī* au 9, place du Gouvernement), lieu essentiel, dès sa fondation en 1927, de la vie intellectuelle, politique et artistique des « indigènes »².

En décembre 1929, les statuts modifiés de ce cercle indiquent comme but essentiel : « aider à l'action civilisatrice de la France en poursuivant l'éducation intellectuelle, économique et sociale des musulmans de l'Algérie et ce avec le bienveillant concours et sous l'égide de l'administration »³. Instituteurs, commerçants, professions libérales, lettrés, journalistes, « tous [ceux] liés aux forces politiques, religieuses et intellectuelles modernistes » mais aussi dockers s'y retrouvent⁴. En janvier 1930, le cheikh Taieb el Okbi en devient, à la demande de Mahmoud Ben Siam et de Mohamed Ben Merabet (que l'on retrouve comme membres fondateurs du Foyer musulman) le conférencier principal⁵. Ce cheikh d'une quarantaine d'années (il est né en 1888) est alors l'un des animateurs de la réforme de l'islam en Algérie (*al-iṣlāḥ*). Ainsi devient-il vice-président de l'Association des Oulémas Musulmans Algériens (AOMA) lors de sa création, à la suite de discussions initiées au Cercle du progrès, en juin 1931⁶. Son implication un an plus tard, certes visiblement modeste, dans l'élaboration d'une société de construction d'HBM peut donc se comprendre comme une contribution au renouvellement, par l'usage d'une loi sociale française, de l'implication urbaine de toute une frange des notabilités « indigènes » allant des commerçants aux religieux. Les oulémas ont ainsi, comme les Frères musulmans en Égypte au

1 THEOLEYRE Malcolm, *Musique arabe...*, *op. cit.*, p. 157. Mahmoud Ben Siam est issu d'une famille de grands propriétaires agricoles de Miliana (HAMET Ismaël, *Les musulmans français du Nord de l'Afrique*, Paris, Librairie Armand Colin, 1906, p. 163) ; sur cette famille, voir par ailleurs PÉNET Florence, *Ottomane, tricentenaire et born again. Histoire de la maison Ben-Smen*, s.l., Chez l'autrice, 2014, 80 p.

2 Voir par exemple « Au Cercle du progrès », *L'ÉA*, 10 février 1933, p. 5. Sur le Cercle du Progrès, voir CARLIER Omar, « Medina and Modernity : the Emergence of Muslim Civil Society in Algiers between the Two World Wars », ÇELIK Zeynep (ed.), *Walls of Algiers : Narratives of the City through Text and Image*, Los Angeles, Getty Research Institute, 2009, p. 62-84 et CARLIER Omar, « Médina et modernité : l'émergence d'une société civile "musulmane" à Alger à l'entre-deux-guerres », BADUEL Pierre-René (dir.), *Chantiers et défis de la recherche sur le Maghreb contemporain*, Paris / Tunis, Karthala / IRMC, 2009, p. 199-227.

3 « Groupements et sociétés d'Alger », *L'ÉA*, 2 janvier 1930, p. 5.

4 CARLIER Omar, *Entre nation et jihad. Histoire sociale des radicalismes algériens*, Paris, PFNSP, 1995, p. 43 ; PLANCHE Jean-Louis, « Les voies de l'Algérianité », JORDI Jean-Jacques, PLANCHE Jean-Louis (dir.), *Alger 1860-1939. Le modèle ambigu du triomphe colonial*, Paris, Autrement, 1999, p. 180-203, ici p. 192.

5 EL OKBI Nacim, « Le Nadi El Taraqqi ou Cercle du Progrès à Alger : origine, activités, rôle dans l'affirmation d'une identité algérienne (1927-1962) », Communication pour la journée d'étude « L'Appel pour une trêve civile en Algérie (22 janvier 1956) » au Centre des Glycines (Alger) [disponible en ligne, <http://glycines.hypotheses.org/478> (mis en ligne le 23 janvier 2016, consulté le 2 février 2020)]. La famille Ben Merabet héberge par ailleurs El Okbi dans l'une de ses villas, à Kouba (ZEKKOUR Affaf, « Les lieux de sociabilité... », art. cité, p. 27-29).

6 Sur la fondation de l'AOMA et la place qu'y a Taieb el Okbi, voir COURREYE Charlotte, *L'Association des Oulémas Musulmans Algériens et la construction de l'État algérien indépendant : fondation, héritages, appropriations et antagonismes (1931-1991)*, Thèse de littératures et civilisations sous la direction de Catherine Mayeur-Jaouen et James McDougall, Inalco, 2016, p. 56-81 et en particulier p. 63 et 74.

même moment, des ambitions hygiénistes¹. La liste des souscripteurs au Foyer musulman permet aussi de comprendre les réseaux des notables algérois : d'anciennes familles urbaines s'y mêlent à des promoteurs d'un renouveau religieux.

En parallèle de cette vie associative « indigène », des Juifs et catholiques se joignent, à partir de 1933, aux musulmans afin d'entamer des relations interreligieuses par-delà les assignations de croyance et coloniales². Parmi les très rares catholiques qui s'engagent dans une telle voie, le jeune Jean Scelles (né en 1904) a son importance. Ce catholique social investi dans la Jeune République de Marc Sangnier³ devient proche au début des années 1930 de Taieb el Okbi. C'est aussi dans ces années-là qu'il serait intervenu « pour faire appliquer la loi Loucheur [1928] en Algérie »⁴. Avec sa femme, l'architecte et ingénieure Jeanne Scelles-Millie (née en 1900), il s'investit aussi bien dans les cercles de catholiques sociaux (journal *L'Effort algérien*) que dans le dialogue interreligieux et l'amélioration des conditions d'existence des « indigènes ». L'élaboration de la coopérative de construction le Foyer musulman est donc le fruit de rencontres et discussions au sein des assemblées élues locales, du Cercle du progrès et de familles amies ; elle l'est aussi de la convergence d'ambitions hygiénistes, modernistes, « indigénophiles » et œcuméniques⁵.

Les questions relatives à l'habitat restent, au-delà de 1932-1933, au cœur de l'attention de Foudil, Chekiken et El Okbi⁶. Ceux-ci les inscrivent plus largement au sein de réflexions sur « l'islam et les lois sociales »⁷. Peut-être cette initiative menée par des notables algérois a-t-elle buté sur des discordances entre ses fondateurs ou, autre hypothèse, ceux-ci ont préféré se concentrer sur d'autres associations dont ils sont membres comme *al-ḥayriyya al-islamiyya* (la Bienfaisance islamique, fondée en 1933) qui se consacre à diverses activités charitables⁸ (aide alimentaire, création dans la Casbah d'un asile de nuit pour les nécessiteux).

1 CHIFFOLEAU Sylvia, « L'utopie hygiéniste dans l'Égypte libérale (1920-1985) », BOURDELAIS Patrice (dir.), *Les Hygiénistes. Enjeux, modèles et pratiques*, Paris, Belin, 2001, p. 393-419, ici p. 397.

2 EL OKBI Nacim, « Le Nadi El Taraqqi... », art. cité.

3 Agent du SLNA, « Note sur Jean Scelles à l'intention du préfet d'Alger », s.d. [mars 1948] (ANOM, 91-1K-762).

4 Agent du SLNA, « Note sur Jean Scelles... », doc. cité.

5 Sur cette dynamique, voir la mise au point de FOUILLOUX Étienne, « Religion et politique en Méditerranée orientale (1878-1914) », *Archives de sciences sociales des religions*, 50-2, 1980, p. 167-175.

6 DF-1933-SO-DI-SA, sé. du 26 mai 1933, p. 278 (et tiré à part dans ANF, F60-736) ; KADDACHE Mahfoud, *La vie politique à Alger de 1919 à 1939*, Alger, ENAG, 2009 [1970], p. 229.

7 Lettre du commissaire de police de Tizi Ouzou au préfet d'Alger, 29 juillet 1935 (ANOM, 91-2I-43 ; thématique d'une conférence) ; EL OKBI Nacim, « Le Nadi El Taraqqi... », art. cité (conférences sur la tuberculose, s.d.).

8 « “El-Kheirīa”. Une société de bienfaisance musulmane est créée à Alger », *L'Ikdam*, 28 décembre 1933, p. 3 ; EL OKBI Nacim, « Le Nadi El Taraqqi... », art. cité. Cette association aurait été créée pour faire pièce à l'AMINA (Assistance morale aux indigènes nord-africains) pilotée par les Pères blancs (BENTOUMI Amar, *Crime et infamie. La colonisation vécue par un Algérien*, Alger, Casbah Éditions, 2013, p. 266) ; voir enfin ANOM, 91-4I-186 (surveillance de cette association) et le chapitre 6-I.1.1 (asile de nuit inauguré en 1942).

II.2.2. La Maison familiale de Constantine, une initiative à contretemps

À Constantine, des élus « indigènes » tentent dès la fin des années 1920 de constituer, sans succès, une société d'HBM et de trouver des terrains à bâtir¹. Ce n'est qu'à l'automne 1938, alors que reflue la combative union des colonisés de l'été 1936 (Congrès musulman parallèle au Front populaire), qu'une société « spécialement destinée aux Indigènes [est] créée dans le but de les faire profiter des bienfaits de la législation sur les HBM »², notamment du dispositif de « vente-location »³. L'assemblée générale constitutive de la Maison familiale se tient à l'hôtel de ville de Constantine le 23 octobre 1938 ; 335 souscripteurs sont présents ou se font représenter⁴.

À la différence du Foyer musulman, la Maison familiale n'est pas – quoique soutenue par le CPHBMPS local, le conseil général et le gouvernement général⁵ – approuvée par le Comité permanent du Conseil supérieur des HBM et, *in fine*, par le ministère de la Santé publique qu'il conseille. Les membres de ce comité arguent qu'il y a déjà trop de coopératives d'HBM dans le département. La création de la Maison familiale vient donc, aux yeux des tutelles ministérielles, à contretemps. Cela occasionne « une profonde déception chez les Musulmans qui n'admettent pas qu'on leur refuse l'approbation d'une société créée pour la première fois par des Musulmans et au profit des Musulmans »⁶. D'octobre 1938 à juillet 1939, le président de la Maison familiale, Mohammed Bendjelloul) entretient tout de même une énergique correspondance avec le ministère de la Santé publique pour que la coopérative, forte selon lui de plus de 800 sociétaires, soit approuvée. Il se résout finalement, de guerre lasse, à l'englober dans une coopérative d'HBM déjà existante mais inactive : la Maison moderne⁷. L'étude des principaux membres fondateurs de la Maison familiale est instructive pour comprendre qui se saisit, avec succès ou non, des dispositifs d'habitat à bon marché. Dans la mesure où elle n'a rien bâti et que nous ne bénéficions pas de sources autres qu'administratives, l'étude du groupe fondateur de la Maison familiale est, comme pour le Foyer musulman, moins ample que celle de l'Abri familial.

Les statuts de cette société coopérative, déposés chez M^e Joseph Renucci le 14 octobre 1938, ont été établis par vingt « indigènes »⁸ ; le bureau de l'assemblée générale constitutive est composé de Mohammed Bendjelloul, Chabane Touam, Mohammed Gharnaout et

1 Sé. du cons. mun. de Constantine, 28 février 1928 (AWC, CPE-230).

2 Lettre du président de la société au préfet de Constantine, 19 novembre 1938 (ANF, 19771106-19).

3 Lettre du président de la société au préfet de Constantine, 4 juillet 1939 (ANF, 19771106-19).

4 AG constitutive, 23 octobre 1938 (ANF, 19771106-19).

5 Sé. du CPHBMPS du dép. de Constantine, 22 novembre 1938 (ANF, 19771106-19) ; lettre du président de la société au préfet de Constantine, 19 novembre 1938 (ANF, 19771106-19 ; mention d'une souscription du cons. gén., lors de sa sé. du 7 novembre 1938, de cent actions d'un montant total de 10 000 F) ; lettre du gouverneur général au ministre de la Santé publique, 20 décembre 1938 (ANF, 19771106-19).

6 Lettre du président de la société au préfet de Constantine, 4 juillet 1939 (ANF, 19771106-19).

7 Lettre du président de la société au préfet de Constantine, 4 juillet 1939 (ANF, 19771106-19).

8 AG constitutive, 23 octobre 1938 (ANF, 19771106-19).

Amar Hammouche¹. Ces derniers se sont rapprochés d'un notaire actif dans les « œuvres sociales qui intéressent les indigènes »² à Aïn Beïda puis à Constantine et proche de longue date des élus « indigènes » constantinois³. Tous les quatre sont des membres importants de la Fédération des élus musulmans du département de Constantine, présidée à partir de 1932 par le docteur Bendjelloul⁴ ; celui-ci, par ses diverses activités, prolonge l'idéal du médecin socialement utile mis en avant depuis la fin du XIX^e siècle aussi bien par la République⁵ que par la *nahḍa*⁶. Ce dernier préside par ailleurs le Congrès musulman de mai à décembre 1936⁷.

Pour l'essentiel, les vingt membres fondateurs de la Maison familiale sont des notables-clefs de la société « indigène » de la capitale de l'est algérien ; ils sont aussi des figures centrales de la vie politique municipale (voire au-delà) constantinoise. La Maison familiale est fondée par : six membres de professions libérales (Mohamed Bendjelloul, médecin ; Allaoua Bendjelloul, son frère, pharmacien ; Mohammed Zerkine, chirurgien-dentiste ; Mohammed Gharnaout, clerc de notaire ; Hadj Driss Bouherid, avocat ; Taieb Ben Hamla Hadj, courtier) ; six fonctionnaires (Amar Hammouche, professeur d'arabe au lycée de garçons ; Abdelkader Mahdi, chef de division à la préfecture et seul citoyen, par son père naturalisé, de la société⁸ ; Mohammed Gradchi et Abderrahmane Merdjemek, instituteurs ; Messaoud Boumalit et Ben Moussa Mahrez ben Zine, respectivement « interprète » et « commis » au service de la propriété indigène) ; trois « propriétaires » (Hacine Bencharif, Ahmed Ben Yahia, Chabane Touam) ; deux « commerçants » (Bachir Benkhellaf, Bakir Benkalayia), un « industriel » (Omar Ben Saïd Bentchicou), un « publiciste » (Abdelhamid Zoughaileche) et un « employé » (Tahar Abdelmoumene).

1 AG constitutive, 23 octobre 1938 (ANF, 19771106-19).

2 Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer chevalier de la Légion d'honneur Joseph Renucci », s.d. [avant le 24 mai 1938, décret de nomination dans cet ordre] (ANF, 19800035-1431-65583). Renucci (né en 1896 à Lamoricière (dép. d'Oran)) préside alors la chambre des notaires du dép. de Constantine.

3 Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui d'un projet de décret tendant à nommer officier de la Légion d'honneur Joseph Renucci », 21 août 1946 (ANF, 19800035-1431-65583 ; mention qu'il désamorce « en 1932, une campagne de démission collective des élus musulmans » ; il s'agit plus vraisemblablement de la démission collective d'élus municipaux constantinois de juin 1933 (FROMAGE Julien, *Innovation politique...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 302)).

4 FROMAGE Julien, « Le docteur Bendjelloul et la Fédération des élus musulmans », BOUCHÈNE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI-TENGOUR Ouanassa, THÉNAULT Sylvie, *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Alger / Paris, Barzakh / La Découverte, « Poche », 2014 [2012], p. 398-401 ; FROMAGE Julien, *Innovation politique...*, *op. cit.*, *passim*.

5 FAURE Olivier, *Histoire sociale de la médecine (XVIII^e – XX^e siècles)*, Paris, Anthropos, 1994, 272 p.

6 GONZALES-QUIJANO, « La renaissance arabe au XIX^e siècle : médiums, médiations, médiateurs », HALLAQ Boutros, TOELLE Heidi (dir.), *Histoire de la littérature arabe moderne*, t. 1 : 1800-1945, Arles, Actes Sud, 2007, p. 71-113.

7 MARYNOWER Claire, *Être socialiste...*, *op. cit.*, p. 564.

8 Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer MAHDI Abdallah chevalier de la Légion d'honneur », 8 novembre 1932 (ANF, 19800035-1217-40514).

Tous les élus qui fondent cette coopérative de construction sont membres de la Fédération des élus musulmans du Constantinois : Mohammed Bendjelloul (conseiller municipal, conseiller général et délégué financier), Chabane Touam, Ammar Hammouche, Hacine Bencharif, Hadj Driss Bouherid, Bakir Benkelaya et Mohammed Zerkine¹ (conseillers municipaux). D'autres peuvent être considérés comme des sympathisants actifs de cette Fédération, comme Messaoud Boumalit, Ben Moussa Mahrez Ben Zine, Mohammed Gradchi, Omar Ben Saïd Benthicou, Ahmed Ben Yahia ou encore Taieb Ben Hamla Hadj². Certains d'entre eux (Benthicou, Gradchi, Zerkine) sont aussi proches de la très influente section constantinoise de l'Association des Oulémas Musulmans Algériens³. Au moins l'un des fondateurs est membre de la SFIO⁴ (Ahmed ben Yahia) et peut-être un autre est-il l'un des fers-de-lance du mouvement ouvrier à Constantine⁵ (Tahar Abdelmoumen). Tous sont très investis dans diverses sociétés de bienfaisance comme le Comité des Meskines (Bendjelloul, Bencharif), la Ligue des familles nombreuses de Constantine pour « français musulmans » (Bencharif, Gradchi, Touam), dans l'association des anciens combattants musulmans de Constantine (Benkelaya, Gradchi, Zerkine), le Club sportif constantinois (Benkelaya, Driss Bouherid Hadj, Touam) ou encore dans le scoutisme algérien⁶ (Gradchi).

La Maison familiale est donc tout à la fois une émanation des élus « indigènes » du conseil municipal de Constantine et de plusieurs notables de la ville. Le conseil d'administration qui émane de la première assemblée générale est socialement plus mixte : y sont élus – outre le docteur Bendjelloul, Mahdi, Benthicou, Gharnaout, Touam, Boumalit, Gradchi, Benkelaya – le traminoth Mohammed Ben Hamadi Hamlaoui, le cheminot Lakhdar Meddouar, l'employé de l'hôpital civil Mohammed Ben Ali Slimani et le postier cégétiste Hamoudi Athmani. Chacune de ces quatre personnes préside par ailleurs l'amicale « indigène » de sa profession⁷.

1 Voir, pour toutes les personnes citées dans ce paragraphe, FROMAGE Julien, *Innovation politique...*, *op. cit.*, *passim*. Toutes les informations fournies ici sont valables à la date de la fondation de la Maison familiale.

2 FROMAGE Julien, *Innovation politique...*, vol. 1, p. 215 ; Chef de la police spéciale dép., « Rapport – Surveillance politique des indigènes – Élections municipales complémentaires », 21 juin 1938 (ANOM, GGA-3CAB-94 ; concernant Taieb Ben Hamla Hadj)).

3 COURREYE Charlotte, *L'association des Oulémas Musulmans...*, *op. cit.*, p. 88 ; FROMAGE Julien, *Innovation politique...*, *op. cit.*, p. 206 et 214.

4 FROMAGE Julien, *Innovation politique...*, *op. cit.*, p. 232.

5 Cet « employé » selon le PV de l'AG constitutive de la Maison familiale du 23 octobre 1938 (ANF, 19771106-19) est peut-être celui indiqué, sans mention de prénom, comme membre du syndicat CGT des traminoth (« Militants syndicalistes rouges du dép. de Constantine », s.d. [automne 1939] (ANOM, 93-6746 ; liste constituée par la préfecture de Constantine dans le sillage de l'interdiction du PCF et du PCA et, *a priori*, de perquisitions dans les locaux syndicaux) ; voir aussi, sur ce syndicaliste, DREW Allison, *We are no longer in France : communists in colonial Algeria*, Manchester, MUP, 2014, p. 162.

6 Sur les engagements associatifs multiples des fondateurs de la Maison familiale, voir FROMAGE Julien, *Innovation politique...*, *op. cit.*, p. 214.

7 Lettre du président de la société au préfet de Constantine, s.d. [joint à une lettre du 19 novembre 1938] (ANF, 19771106-19) ; sur Hamoudi Athamni, voir « Appel aux travailleurs du dép. de Constantine », 23 octobre 1939 (IHS-CGT, 99-CFD-12 ; mention qu'il est membre, en 1939, de la CGT) et LACROIX Annick, *Une histoire*

Le souhait de ces personnalités de fonder une société coopérative de construction à côté des autres sociétés, très dynamiques à Constantine (le Patrimoine coopératif, l'Abri familial), témoigne aussi bien d'une volonté commune de s'approprier la législation du logement social que des capacités de rassemblement du docteur Bendjelloul. Toutefois, la création de la Maison familiale survient précisément dix ans après le vote de la loi Loucheur, c'est-à-dire lorsque les crédits permettant de financer les HBM sont devenus rarissimes. Durant cette décennie, les « indigènes » de Constantine et de toute la colonie ne se sont vus octroyer qu'un bien petit nombre d'HBM, qu'il s'agisse de logements loués par l'OMHBM ou, plus encore, des logements en location-acquisition bâtis dans le cadre des sociétés privées¹. En parallèle, l'effervescence politique du Congrès musulman et du Front populaire reflue. C'est dans ce triple contexte que doit être située cette tentative d'élaboration, à distance des groupements européens, d'une politique de logement social s'adressant à la petite classe moyenne « indigène ».

L'exaspération relative à la dégradation des conditions matérielles d'existence des Constantinois se combine ici à l'insuccès de l'investissement dans les organismes municipaux et départementaux d'HBM et à l'expérience acquise en leur sein : Zerkine a soutenu la constitution du Foyer constantinois de l'Ancien combattant², Hammouche est membre du conseil d'administration de l'OMHBM de la ville³ (au moins en 1930) et a par ailleurs vécu dans l'un des logements bâtis au Camp des oliviers par cet organisme⁴, Mahdi est secrétaire du CPHBMPS du département⁵ (au moins en 1932) et Abdelhak Belaggoun, nommé commissaire de surveillance des comptes de la société, avait tenté d'échafauder une société HBM à la fin des années 1920 puis s'est plusieurs fois saisi de la question de l'« habitat indigène » au sein du conseil municipal⁶. Enfin, ces fondateurs de la Maison familiale sont proches de Rabah Zénati et Larbi Tahrat, instituteurs et coopérateurs au sein du Patrimoine coopératif constantinois⁷ ; ce dernier est également, à la fin des années 1920, commissaire-vérificateur de l'Abri familial⁸.

sociale et spatiale de l'État dans l'Algérie colonisée : l'administration des Postes, Télégraphes, Téléphones du milieu du XIX^e siècle à la Seconde Guerre mondiale, Thèse d'histoire sous la direction d'Olivier Wiewiorka, ENS Cachan, vol. 1, p. 739 (membre, en 1939, de l'AOMA) et 749-750 (parcours professionnel).

- 1 Lettre du président de la société au préfet de Constantine, 4 juillet 1939 (ANF, 19771106-19) ; pour l'étude des bénéficiaires des dispositifs HBM, voir le chapitre 5.
- 2 AGE du Foyer constantinois de l'ancien combattant (ex-Foy. anc. com. des Dardanelles et d'Orient), 3 avril 1932 (ANF, 19771106-18).
- 3 Sé. du cons. mun. de Constantine, 10 octobre 1930 (AWC, CPE-231).
- 4 « Notice individuelle d'Ammar Hammouche », s.d. [celles pour les années 1930-1931 à 1933-1934] (est domicilié Cité Laloum, bât. 8 puis rue Léonardi, à Bellevue (voir les notices pour 1934-1935 et au-delà) (ANF, F17-27987).
- 5 Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer MAHDI Abdallah chevalier de la Légion d'honneur », 8 novembre 1932, doc. cité.
- 6 Sé. du cons. mun. de Constantine, 28 février 1928 et 10 octobre 1930 (AWC, CPE-230 et CPE-231).
- 7 « État donnant la situation du Pat. coop. const. à la date du 14 juin 1924 », s.d. [certifié conforme le 14 juin 1924 ; pièce produite en vue d'obtenir un prêt pour le 5^e programme] (CDC, 110384-001-c. 922 ; concernant Zénati) ; « État des sociétaires du 6^e programme », 6 mars 1932 (ANA, IBA-HBM-060 ; concernant Tahrat).
- 8 « Liste des membres du CA de l'Abri familial », s.d. [1929] (CDC, 110384-004-c. 2334).

Les tentatives d'organiser des sociétés HBM « indigènes » dans les années 1930 sont des échecs. Elles sont aussi bien plus tardives qu'en Tunisie où d'« antiques bourgeois »¹ œuvrent en ce sens avec succès depuis le début des années 1920. À Alger, l'inactivité de Dar Essalem (1934) et du Foyer musulman (1935) résulte des velléités de ses fondateurs, d'un moment prêtant peu à la création d'organismes nouveaux ou de blocages de la part des autorités. Si l'inspecteur ministériel Hudelo invite en juin 1932 l'administration algérienne à refréner la constitution de sociétés, cela n'explique pas que ces sociétés algéroises n'aient pas été approuvées par le ministère de la Santé publique. À Constantine, la tentative menée par Bendjelloul pour fonder le Foyer familial (1938) vient plus encore à contretemps : la dynamique de fondation d'organismes HBM a cessé depuis plusieurs années. Ainsi est-ce probablement loin de toute considération coloniale que les membres du comité permanent du Conseil supérieur des HBM rendent un avis négatif à l'approbation de cette société.

L'échec de ces tentatives de constructions d'HBM dédiées aux « indigènes » ne met que plus en valeur le succès d'une société comme l'Abri familial. Pour s'en tenir au cas de Constantine, le plus étudié à travers ces exemples, le devenir social et urbain des « Israélites » et des « indigènes » s'en trouve considérablement modifié, accentuant la bifurcation entre ces deux catégories de citoyens qu'avait créées le décret Crémieux un demi-siècle plus tôt. Une fois les organismes approuvés, la conception des logements, la capacité à obtenir des financements rapidement et la mise en chantier sont inégalement aisées en fonction des administrateurs et de leurs réseaux ainsi que de la ville dans laquelle ils agissent et des disponibilités foncières.

III. Bâtir des logements salubres en Algérie : soutiens et contraintes

Une fois que les organismes HBM sont établis avec un capital, un conseil d'administration et éventuellement le soutien d'institutions ou d'associations, il leur faut encore penser la forme qu'ils souhaitent donner à l'ensemble pavillonnaire ou à l'immeuble envisagé ainsi qu'à leurs matériaux. Plus généralement, les réflexions et discussions relatives au logement social sont portés par une nébuleuse de réformateurs urbains². Celle-ci permet aux administrateurs des sociétés et offices de penser les logements et de convaincre sociétaires, citoyens ou mandants de l'intérêt de bâtir des logements sociaux. L'étude des réseaux réformateurs en Algérie et en lien avec des personnes et expériences situées à des milliers de kilomètres permet de penser l'inscription des promoteurs des HBM en Algérie dans un ensemble plus vaste qui, souvent, sert d'inspiration et de

1 BERQUE Jacques, *Le Maghreb...*, *op. cit.*, p. 216 ; sur les HBM à Tunis, voir AMMAR Samia, « Les cités d'habitations à bon marché au pied des remparts de la ville de Tunis », *Città e Storia*, XI-2, 2016, p. 211-232.

2 TOPALOV Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999, 574 p.

soutien (III.1). Des contraintes, au premier rang desquelles la rareté des réserves foncières et leur accapitation par les militaires, viennent contrebalancer ce dynamisme et entravent la mise en œuvre d'une politique de logement social réclamée de toutes parts (III.2).

III.1. Des réseaux de réformateurs à l'échelle de l'Algérie et de l'Empire

III.1.1. Correspondre avec des organismes et des municipalités de métropole

Les administrations municipales et préfectorales ainsi que les organismes HBM d'Algérie sont pleinement intégrés, dans les années 1920 et 1930, aux nombreux échanges nationaux et internationaux qui se font alors entre les villes¹. Au milieu des années 1920, Léopold Barthelet, sous-chef de bureau à la préfecture et secrétaire-trésorier du comité de prévoyance des HBM et de la prévoyance sociale (CPHBMPS) du département d'Alger affirme que le comité « n'a cessé d'être en relations avec les œuvres de prévoyance sociale du département et de la métropole et a échangé avec elles toutes les communications utiles »². Sans que l'on puisse être exhaustif, ce CPHBMPS entretient par exemple une correspondance suivie avec le maire de Lyon en 1921³ ; il s'adresse également, en 1924, aux CPHBMPS de Paris et de Boulogne-sur-Seine⁴.

Hors d'Alger, d'autres organismes ont aussi, à la même époque, des relations avec des groupements HBM et des villes de métropole. Ainsi, les membres du conseil d'administration de la dynamique société la Cité le Travail de Perrégaux (ville cheminote, à 80 kilomètres au sud-est d'Oran) sont en relation, à la fin de l'hiver 1920, avec la société coopérative parisienne le Cottage social⁵, société d'auto-construction alors en plein essor⁶. Les « procédés nouveaux pour bâtir vite »⁷ suscitent l'intérêt du conseil d'administration de cette société de l'ouest algérien. La même année, une brève correspondance est aussi engagée entre le CPHBMPS du département d'Oran et

1 PAYRE Renaud, *Une science communale ? Réseaux réformateurs et municipalité providence*, Paris, Éditions du CNRS, 2007, 309 p. ; PAYRE Renaud, SAUNIER Pierre-Yves, « Municipalités de tous pays, unissez-vous ! L'Union internationale des villes ou l'Internationale municipale (1913-1940) », *Amministrare*, 30-1, 1998, p. 217-239.

2 Léopold Barthelet (pour le compte du CPHBMPS du dép. d'Alger), « Rapport sur les travaux du comité pendant l'année 1926 », 18 janvier 1927 (ANA, IBA-HBM-058).

3 Le « Relevé des dépenses administratives du 1^{er} janvier au 31 mars 1921 » du CPHBMS du dép. d'Alger mentionne l'envoi de plusieurs lettres au maire de Lyon (AWA, 5K-99) ; voir aussi la lettre du président de la comm. permanente des Congrès de l'habitation au CPHBMS du dép. d'Alger, 26 août 1921 (AWA, 5K-99 ; mention de l'envoi du compte rendu du 3^e Congrès de l'habitation qui se tint à Lyon début mars 1921, faite à la demande du CPHBMPS du dép. d'Alger) ; les HBM de Lyon avait déjà attiré l'attention de l'administration gubernatoriale en 1912 (secrétaire général du gouvernement général, « Note », 15 mai 1912 (ANA, IBA-HBM-020)).

4 « Fonctionnement du CPHBMPS du dép. d'Alger du 2 avril au 19 décembre 1924 », 22 décembre 1924 (AWA, 5K-99). En fusionnant en 1925 avec Billancourt, Boulogne-sur-Seine est devenu Boulogne-Billancourt.

5 AG de la Cité le Travail, 25 mars 1920 (ANA, IBA-HBM-118).

6 *Le Cottage social*, n^o spécial de vulgarisation, 1920, n. p.

7 AG de la Cité le Travail, 25 mars 1920 (ANA, IBA-HBM-118) ; voir aussi « Inauguration d'un groupe d'HBM », *L'ÉA*, 7 juillet 1922, p. 4 (« procédés nouveaux » mis en œuvre par l'architecte [Albert] Fournier pour la construction de 25 à 30 HBM du Foyer algérois au lieu-dit Lachadenède à Alger), détaillé dans « Les maisons à bon marché », *TNA*, 5 novembre 1921, p. 1.

l'ODHBM du Calvados¹. Celle-ci fait long feu en raison, selon Lecamus, architecte du gouvernement général très actif dans la construction d'HBM au début des années 1920², des « différents modes de construction existant entre la métropole et la colonie »³. C'est vraisemblablement Cazalet, à la fois président de la Cité le Travail et membre du CPHBMPS du département d'Oran, qui est à l'initiative de ces relations avec des organismes métropolitains. Il est en effet curieux des procédés qui paraissent alors les plus innovants, avant de déchanter quant à leur usage en Algérie⁴.

Trois ans plus tard et quoique Cazalet quitte l'Algérie pour sa retraite en France, une correspondance est échangée entre le CPHBMS d'Oran et l'abbé Lemire, figure métropolitaine centrale de l'habitat et des jardins ouvriers. Une documentation sur l'organisation d'un concours relatif à de tels jardins lui est demandée⁵. D'autres cherchent l'appui de personnalités métropolitaines pour qu'avancent des dossiers : le président du Foyer Laferriérois (Maurice Mongin) échange avec le président de la Fédération nationale des sociétés coopératives d'HBM⁶, le président de l'éphémère Maison des Blidéens (Victor Thisse, avoué et conseiller municipal) correspond avec Georges Benoît-Lévy, directeur de l'influente Association des Cités-jardins de France⁷.

III.1.2. Se fédérer et échanger de part et d'autre de la Méditerranée

Les membres des organismes HBM d'Algérie s'organisent aussi au sein de « foires-expos », congrès ou fédérations, qu'elles soient départementale, algérienne, métropolitaine voire européenne⁸. Un « concours de construction d'habitations individuelles et aménagements

1 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 17 novembre 1920 (AWO, 8R-8422).

2 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 22 janvier 1920 et 14 juin 1923 (AWO, 8R-8422).

3 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 17 novembre 1920 (AWO, 8R-8422).

4 AG de la Cité le Travail, 25 mars 1920 (ANA, IBA-HBM-118 ; pour établir que Cazalet préside alors le CA de cette société) ; sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 22 janvier 1920 (AWO, 8R-8422 ; pour établir qu'il est aussi membre, en 1920, du CPHBMPS du dép. d'Oran. Nous ne sommes parvenus à établir ni le nom, ni la profession de ce Cazalet.

5 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 16 novembre 1923 (AWO, 8R-8422).

6 Lettres du président de la Fédération nationale des sociétés coopératives d'HBM au ministre du Travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale, 22 août et 6 novembre 1925 et 26 février 1926 (ANF, 19771106-21).

7 Lettre de Georges Benoît-Lévy au directeur de la division des HBM et de l'épargne (ministère du Travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale), 4 septembre 1922 (ANF, 19771106-15). Sur les réseaux de G. Benoît-Lévy, voir GUELTON Mayalène, *De la cité-jardin à la cité-linéaire : Georges Benoît-Lévy, parcours d'un propagandiste idéaliste (1903-1939)*, Thèse d'histoire de l'architecture sous la direction de François Loyer, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 2008, 2 vol., 420 + 207 p.

8 FRIOUX Stéphane, *Les réseaux de la modernité. Amélioration de l'environnement et diffusion de l'innovation dans la France urbaine (fin XIX^e siècle – années 1950)*, Thèse d'histoire sous la direction de Jean-Luc Pinol, Université Lumière Lyon 2, 2009, p. 113-129 ; voir aussi RASMUSSEN Anne, « L'hygiène en congrès (1852-1912) : circulation et configurations internationales », BOURDELAIS Patrice (dir.), *Les Hygiénistes..., op. cit.*, p. 213-239. Il n'a pas été possible de retrouver l'ouvrage « très documenté sur les foires et expositions d'Algérie et du Maroc » de Maurice Thiebault-Abitboul, un industriel algérois (mentionné dans la notice signée du ministre

intérieurs » est par exemple proposé par le CPHBMPS algérois lors de la Foire Expo d'avril 1921 qui se tient à Alger, notamment en vue de parfaire les techniques de construction¹. En lien avec cet événement, au début de l'année 1921, ce comité de patronage réitère l'idée véhiculée un an plus tôt par l'Association fraternelle des chemins de fer : créer à la faculté des sciences d'Alger un laboratoire d'« essais et de recherches de matériaux »². À Alger, une bibliothèque de documentation dédiée aux HBM est mise en place par le CPHBMPS du département dès 1922 ; selon ses gestionnaires, elle fonctionnerait plutôt bien³. Les HBM tiennent une place importante à la grande « exposition d'urbanisme et d'architecture moderne » qui se tient à Alger en février 1933⁴ ; l'« habitat indigène » a par ailleurs – est-ce la première fois ? – son espace à la foire d'Alger du printemps 1939⁵. Des figures d'organismes HBM se déplacent aussi souvent pour inciter à la création de coopératives : Wilfrid Lagier se rend à Maison-Carrée et Guyotville⁶ (deux cités proches d'Alger) ainsi qu'à Oran puis Orléansville⁷, Guillon se déplace à Tlemcen⁸, Genon parcourt toute la colonie⁹, Amédée Giorza de Sétif se rend dans le bourg voisin de Kerrata¹⁰, etc. En 1923, une délégation du nouveau Foyer laferriérois se rend à Oran afin de visiter les constructions du Foyer oranais¹¹. Tous sont ainsi à leur manière des promoteurs organisant et dynamisant localement les constructions d'HBM dans la colonie.

du Commerce et de l'industrie le concernant, s.d. [avant le 7 janvier 1931, date du décret le faisant chevalier de la Légion d'honneur] (ANF, LH-3-43).

- 1 CPHBMPS du dép. d'Alger, « Programme du concours ouvert en vue de rechercher les procédés de construction et d'aménagement les meilleurs pour l'édification des HBM », 28 février 1921, 4 p. (ANA, IBA-HBM-058) ; lettre du gouverneur général au préfet d'Alger, 8 mars 1921 (ANA, IBA-HBM-058) ; H. M., « La crise du logement », *L'ÉA*, 17 avril 1921, p. 2 ; voir enfin DF-1921-SO-DNC, sé. du 2 juin 1921, p. 699-703.
- 2 CPHBMPS du dép. d'Alger, « Rapport sur les travaux du Comité de patronage pendant l'année 1921 », doc. cité. Une circulaire du ministère de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale du 30 juillet 1921 invite aussi, dans le sillage du CSHBM, les préfetures et CPHBMPS à encourager la standardisation des matériaux (AWC, CPE-677). La Chambre de commerce de Constantine abonde aussi en ce sens (sé. de la Chambre de commerce de Constantine, 26 septembre 1921 (AWC, CPE-677)).
- 3 CPHBMPS du dép. d'Alger, « Demande de subvention », 6 mars 1922 (ANA, IBA-HBM-058) ; Léopold Barthelet (pour le compte du CPHBMPS du dép. d'Alger), « Rapport sur les travaux du comité pendant l'année 1926 », 18 janvier 1927 (ANA, IBA-HBM-058). Sur la constitution de bibliothèques ayant la ville pour objet, voir COUDROY DE LILLE Laurent, « Henri Sellier, 1883-1943 ou la cause des villes. Retour sur un engagement en urbanisme », *Histoire urbaine*, 37, 2013, p. 5-30, ici p. 9-22.
- 4 COTEREAU Jean, « L'Exposition d'urbanisme et d'architecture moderne à Alger », *L'Af. Nord ill.*, 18 février 1933, p. 2-20.
- 5 « La VII^e Foire d'Alger doit connaître un vif succès », *TNA*, 4 mars 1939, p. 1.
- 6 CPHBMPS du dép. d'Alger, « Rapport sur les travaux du CP pendant l'année 1921 », doc. cité ; « À travers Alger – Habitations à bon marché », *L'ÉA*, 12 mars 1922, p. 3 et 13 mai 1922, p. 4.
- 7 « Chronique des dép. algériens – Oran – Un foyer des cheminots oranais », *L'ÉA*, 19 juillet 1930, p. 6 ; « Dans les dép. – Alger – Orléansville », *L'ÉA*, 16 avril 1931, p. 6.
- 8 « Les habitations à bon marché », *Le Courrier de Tlemcen*, 28 avril 1922, p. 1.
- 9 AG du Patrimoine coopératif bônois [Pat. coop. bôn.], 20 mai 1928 (CDC, 070195-c. 3040 ; Albert Baylet) ; vœu du CPHBMPS du dép. de Constantine, 28 novembre 1928 (AWC, CPE-677).
- 10 « Chronique des dép. algériens – Constantine – Kerrata – Amicale des victimes de la guerre et anciens combattants », *L'ÉA*, 14 mars 1932, p. 6.
- 11 « Une délégation du Foyer Laferriérois à Oran », *La Gazette d'Aïn Témouchent*, 13 septembre 1923, p. 2.

Par ailleurs, les organismes HBM se fédèrent entre eux. À la fin de l'hiver 1922 se tient une réunion constitutive d'une Fédération des coopératives d'HBM¹ ; devant couvrir toute l'Algérie, elle n'a toutefois guère laissé de traces. En mai 1927, 43 groupements HBM se réunissent dans le local des associations agricoles à Alger pour un premier « congrès algérien des sociétés et groupements HBM »² ; ils ne semblent toutefois pas constituer une fédération pérenne³.

Des organisations départementales ont laissé des traces ténues. En mars 1924, les « groupements et sociétés HBM » de l'Oranie se constituent en fédération ; celle-ci est formalisée sous forme d'association en septembre 1928⁴. Une Fédération des institutions d'HBM de la province d'Alger est créée en avril 1932⁵. À l'est, les coopératives se rassemblent, au moins pour la période allant de 1932 à 1935, au sein d'une Fédération départementale des organismes HBM du département de Constantine⁶. Des rencontres départementales sont aussi organisées. À Laferrière, « l'hygiène et la prévoyance sociale » sont au cœur d'un congrès qui leur est dédié fin mars 1924⁷. En 1929, Maurice Mongin propose à ses collègues du CPHBMPS qu'un « Congrès national et international [soit] organisé à Oran à l'occasion de l'Exposition générale de 1930 »⁸. Un « stand » au sein de l'« exposition » – à Oran ou Alger ? – est finalement élaboré⁹ ; un congrès spécifiquement dédié aux HBM est organisé à Oran en mai 1932¹⁰.

Réflexions et positions sur l'urbanisme et le logement circulent d'une rive à l'autre de la Méditerranée par le biais de comptes rendus de congrès ou de conférences faites par ceux qui en reviennent¹¹. C'est une autre façon, notamment pour ceux ayant moins le temps et l'argent de se

1 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 1^{er} mars 1922 (AWO, 8R-8422).

2 « Congrès algérien des sociétés et groupements HBM », *L'ÉA*, 18 mai 1927, p. 4. Ce congrès est à l'initiative de Mongin (vice-président de la Fédération nationale des coopératives d'HBM et président de sa section oranaise) et Lagier (président de la Fédération algérienne des sociétés HBM). Voir aussi BOUSSAD Aïche, *Architecture des années trente à Alger : les figures de la modernité*, Thèse en arts, histoire, théorie et pratique sous la direction de Sylviane Leprun, 2010, p. 300. Sur les congrès d'édiles municipaux et de réformateurs urbains, voir FRIOUX Stéphane, *Les réseaux de la modernité...*, *op. cit.*, p. 130-145.

3 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 3 octobre 1929 (AWO, 8R-8422 ; demande de Mongin de constituer une telle fédération).

4 AGE de la Fédération dép. des groupements et sociétés HBM de l'Oranie, 21 août 1928 (ANOM, 92-3300 ; voir aussi *Le Département d'Oran et son Conseil général : 1830-1930*, Oran, Impr. Heintz, 1930, p. 667) ; statuts reçus à la préfecture le 7 (ou le 17, la date est peu lisible) septembre 1928 ; Mongin en est son premier président.

5 « Fédération des institutions d'HBM de la province d'Alger », *L'ÉA*, 22 avril 1932, p. 3 ; Pasquier-Bronde en est élu président.

6 Fédération dép. des organismes HBM du dép. de Constantine, *Considérations présentées sur le Rapport de la Commission Hudelo*, Constantine, Impr. Lefert Frères, s.d. [fin 1932-1933], 16 p. (ANA, IBA-HBM-060) ; « Le Congrès des HBM du dép. de Constantine s'est tenu à Bône », *L'ÉA*, 1^{er} juillet 1935, p. 2 ; Baylet est élu président.

7 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 14 mars 1924 (AWO, 8R-8422).

8 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 3 octobre 1929 (AWO, 8R-8422).

9 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 26 avril 1930 (AWO, 8R-8422).

10 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 16 décembre 1932 (AWO, 8R-8422).

11 LAUGÉNIE P. [Paul], « La crise des logements et ses remèdes », *L'Action sociale*, 6 avril 1924, p. 3 (digression sur le congrès de la Fédération du bâtiment s'étant tenu en juin 1922 à l'exposition coloniale de Marseille).

déplacer, comme les ouvriers ou petits fonctionnaires, de se tenir au courant des idées de réforme urbaine. C'est par exemple le cas d'un groupe de cheminots algérois qui se retrouve mi-avril 1920 dans une salle de l'hôtel de ville – alors boulevard de la République, sur le front de mer, à proximité immédiate de la place du Gouvernement – autour des publications qui font suite aux congrès de l'habitation tenus à Lyon en octobre 1919 et en mars 1920¹. Ces travailleurs formulent un ensemble de vœux qu'ils adressent aux autorités municipale et gubernatoriale : lutte contre le logement insalubre, usage des terrains militaires « selon les règles de l'urbanisme moderne » ou encore édification de « cités ouvrières ». Ces demandes émanent d'un groupe de travailleurs du rail réformistes lié aux notables de la ville et luttant contre la contestation communiste. Elles sont le signe d'une pleine appropriation par des ouvriers et employés des thématiques-clefs des réformateurs urbains qu'ils contribuent à diffuser.

Les principales figures du mouvement HBM d'Algérie quittent aussi l'Algérie pour échanger avec d'autres réformateurs urbains². En avril 1922, Maurice Guillon – professeur à l'école primaire supérieur de Sidi Bel-Abbès, fondateur en cette ville du Foyer bel-abbésien et alors encore secrétaire de l'interfédération SFIO d'Afrique du Nord – et Wilfrid Lagier se rendent à Paris pour le congrès des CPHBMPS³. Ce rendez-vous est à l'initiative de la Société française des HBM (présidée par Jules Siegfried), de comités départementaux de patronage, de la Fédération nationale des sociétés coopératives d'HBM et d'OPHBM. Il a comme objectif d'initier une « centralisation intelligente » des initiatives en faveur des HBM⁴. Guillon indique y avoir fait une « ample moisson de renseignements », notamment en visitant des chantiers à Paris, Charenton, Les Lilas et Drancy⁵. La même année, Oran est à l'honneur de l'exposition coloniale de Marseille⁶. L'année suivante se tient le Congrès international d'urbanisme et d'hygiène municipale à Strasbourg : si le Maroc y est très représenté, seuls Marcel Mourgues (conseiller général d'Alger) et Lucien Poulain (chef de la voirie d'Alger et premier organisateur de l'OMHBM d'Alger en 1921) s'y rendent pour l'Algérie⁷.

1 Texte signé par « Les membres de la section d'Alger de l'Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français », assemblés à la mairie d'Alger le 18 avril 1920 (ANOM, GGA-40S-4). Cette réunion, ses participants et ses échanges, sont détaillés dans l'annexe 3-5.

2 FRIOUX Stéphane, *Les réseaux de la modernité...*, op. cit., p. 67-145.

3 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 1^{er} mars 1922 et 10 mai 1922 (AWO, 8R-8422).

4 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 10 mai 1922 (AWO, 8R-8422).

5 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 10 mai 1922 (AWO, 8R-8422).

6 Gaston Rambert, « L'urbanisme à l'Exposition coloniale de Marseille (avril – novembre 1922) », *La Vie urbaine*, 4^e année, 15, 15 août 1922, p. 419-437, ici p. 434. Sur cette exposition, voir ANGELINI Jean, *L'exposition nationale coloniale de Marseille 1922*, Thèse de 3^e cycle de lettres, Université d'Aix-en-Provence, 1969, 202 p. et BUNEL Céline, *Les expositions coloniales en Provence*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Robert Ilbert, Université de Provence, 1992, 110 p.

7 SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES URBANISTES, *Où en est l'urbanisme en France et à l'étranger (Congrès international d'urbanisme et d'hygiène municipale, Strasbourg, 1923)*, Paris, Librairie de l'Enseignement

En 1925, Jérôme Tarting assiste à Clermont-Ferrand au VII^e Congrès de la Natalité ; ce puissant entrepreneur de travaux publics¹ y représente à la fois la Chambre de commerce d'Alger, la Ligue des familles nombreuses et le CPHBMPS du département d'Alger. Il détaille, dans une conférence faite à son retour, les réalisations exécutées sous l'égide de Michelin². L'année suivante, un délégué du même comité de patronage se rend au V^e Congrès national des HBM³. En 1928, Wilfrid Lagier représente l'Algérie à un « congrès de l'habitation » à Paris⁴. Des membres du bureau gubernatorial des HBM ainsi que des offices municipaux de Bône et d'Oran exposent ce qu'ils font lors de l'exposition coloniale de 1931 qui se tient à Paris⁵. Mi-juillet 1932, douze représentants de sociétés coopératives d'HBM d'Algérie, surtout oranaises, sont présents au congrès de la Fédération nationale des coopératives d'HBM qui se tient à Mulhouse⁶. En mars 1933, le docteur Gaston Lemaire, directeur du bureau d'hygiène de la ville d'Alger depuis une vingtaine d'années et un membre du CPHBMPS d'Oran participent à l'exposition d'hygiène de Lyon⁷.

À la fin des années 1930, certains se rendent plusieurs années d'affilée aux congrès de la Fédération nationale des sociétés coopératives d'HBM, comme Alphonse Henri – pour le compte du Foyer bel-abbésien – et Albert Baylet – pour le compte du Patrimoine coopératif bônois. Après avoir été présents aux congrès de 1936 (Lille) et de 1938 (lieu inconnu), ils sont applaudis en juin 1939 à celui de Nantes, n'hésitant pas « comme chaque année (...) à effectuer un long voyage

technique – Léon Eyrolles Éditeur, 1923, p. 499 (« Aïn Bessem » est indiqué : il est très probable que ce soit son très actif conseiller général, Mourgues, qui en soit le représentant).

- 1 BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or...*, *op. cit.*, p. 284 ; « Mort de Jérôme Tarting », *L'ÉA*, 1^{er} mai 1934, p. 5.
- 2 A. A., « Pour les familles nombreuses – À propos du congrès de Clermont-Ferrand », *L'ÉA*, 9 novembre 1925, p. 3 ; autre référence aux logements proposés chez Michelin dans El Bouni, « Les fléaux sociaux algériens – Taudis et gourbis », *La Voix des humbles*, 73, avril 1929 (l'entreprise publicise alors largement son action, cf. *La construction des maisons ouvrières en série chez Michelin*, Clermont-Ferrand, Michelin et C^{ie}, 1925, 44 p. (cité par FROUARD Hélène, *Du coron au HLM. Patronat et logement social (1894-1953)*, Rennes, PUR, 2008, p. 47-48)).
- 3 Léopold Barthelet (pour le compte du CPHBMPS du dép. d'Alger), « Rapport sur les travaux du comité pendant l'année 1926 », 18 janvier 1927 (ANA, IBA-HBM-058) ; le lieu de ce congrès n'est pas précisé.
- 4 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 3 juillet 1928 (AWO, 8R-8422) ; voir aussi RIBOLDAZZI Renzo, *Un'altra modernità : l'IFHTP e la cultura urbanistica tra le due guerre, 1923-1939*, Roma, Gangemi, 2009, n. 25 p. 107-108 (ouvrage sur *l'International Federation for Housing and Town Planning* ; présence notamment de Georges Benoit-Lévy et Raymond Unwin).
- 5 Ministère des Colonies, *Exposition coloniale internationale et des pays d'outre-mer. Paris, 1931. Rapport général*, t. 6 : *Section métropolitaine, 1^{ère} partie*, Paris, Impr. nationale, 1933, p. 564.
- 6 *Notre Maison*, 71, août 1932, p. 4. Cinquante-cinq coopératives sont représentées au total à ce congrès. Les sociétés coopératives d'HBM d'Algérie qui y envoient un représentant sont presque toutes oranaises : l'Abri familial oranais, le Foyer oranais, la Ruche des PTT (toutes trois d'Oran), la Cité ouvrière tédésienne (Aïn Tédélès), le Foyer mascaréen (Mascara), la Cité coopérative mostaganémoise (Mostaganem), la Cité le Travail (Perrégaux), l'Inkermannaise (Inkermann), le Toit saïdéen (Saïda), le Foyer tlemcenien (Tlemcen), le Foyer coopératif rural de l'Oranie (Laferrière) ; seul le Pat. coop. bôn. (Bône) représente un autre dép., celui de Constantine.
- 7 Sé. du cons. mun. d'Alger, 11 mars 1932 (*A-BMOVA*, 5-20 mai 1932, p. 87) ; sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 16 décembre 1932 (AWO, 8R-8422).

pour prendre part aux travaux »¹. Les congrès de la mutualité coloniale intéressent aussi vivement les membres des CPHBMPS. Le comité d'Alger délègue ainsi l'un de ses membres à celui de Rabat en 1927 et à celui de Paris en septembre 1931². Outre les rendez-vous en Algérie, en métropole ou dans le protectorat voisin, un membre de ce comité de patronage va à Berlin au « Congrès international de l'habitation »³. Inversement, des coopérateurs métropolitains participent aussi dans la colonie à des conférences et discussions avec leurs homologues. Un passage de Briat à Oran à l'automne 1928 est mentionné⁴ tandis que Lucien Ferrand profite d'un « voyage touristique » en Algérie en 1933 pour rencontrer des directeurs d'offices publics et le président du Patrimoine coopératif constantinois⁵.

La construction d'HBM en Algérie se structure dans l'entre-deux-guerres autour de groupements, rendez-vous et relations très diverses, dans la colonie comme en lien avec la métropole. Le contenu de ces très nombreux échanges et leurs conséquences dans la pensée et la pratique des administrateurs d'organismes HBM d'Algérie restent néanmoins difficiles à évaluer⁶. La circulation d'idées relatives à l'urbanisme et au logement ne se cantonnent pas à l'axe métropole-Algérie ; elle est transcontinentale autant que transimpériale.

III.1.3. S'inscrire dans un réseau urbain transcontinental et transimpérial

S'il est complexe de déterminer ce que les participants à ces échanges en retirent, leur répétition suggère qu'ils sont suffisamment instructifs et utiles pour qu'ils souhaitent les réitérer : découverte de nouveautés, constitution d'un réseau de connaissances voire d'amis, possibilités de faire avancer un dossier, etc. Qu'ils s'y rendent ou non, les administrateurs des organismes HBM évoquent occasionnellement divers pays européens comme des exemples à suivre. Barthelet, chargé des affaires économiques et des HBM à la préfecture d'Alger, se réfère,

1 *Notre Maison*, 119-120, août-sept. 1936, n° spécial consacré au congrès de Lille, 20 p., notamment p. 3 et 8 ; « Congrès des sociétés coopératives, 10 juin 1938 », *Notre Maison*, 139-140, juil. 1938, p. 6-8 ; « Congrès de la Fédération nationale des sociétés coopératives d'HBM de France et d'Algérie. Nantes, 4 juin 1939 », *Notre Maison*, 151-153, juin-août 1939, p. 3-4

2 « Fonctionnement du CPHBMPS du dép. d'Alger », 5 juillet 1927 (AWA, 5K-99) ; « Comptabilité du CPHBMPS du dép. d'Alger – Archives – Exercice 1931 – Pièces justificatives » (AWA, 5K-99) ; voir aussi *5^e Congrès de la mutualité coloniale et des pays de protectorat (Rabat, 1927)*, s.d. [1930], 317 p. et *6^e Congrès de la mutualité coloniale et des pays de protectorat (Paris, 1931)*, s.d. [1932] (ces deux ouvrages ont été publiés sous la direction de Léonce Gamard et édités par la Fédération de la mutualité coloniale et des pays de protectorat).

3 CPHBMPS du dép. d'Alger, « Rapport sur les travaux du comité pendant l'année 1931 », s.d. [envoyé par le préfet d'Alger aux services du gouvernement général le 21 avril 1932] (ANA, IBA-HBM-058).

4 « Fédération dép. des groupements et sociétés HBM de l'Oranie – Conseil fédéral du 28 octobre », *L'ÉO*, 1^{er} novembre 1928, p. 3. Peut-être s'agit-il d'Edmond Briat (1864-1948), « mécanicien, secrétaire du syndicat des ouvriers des industries de précision, [l'un] des fondateurs de l'A.O.I.P. [Association des ouvriers en instruments de précision] et [qui siège] dans son conseil d'administration durant un demi-siècle. [Il est] l'un des responsables puis le secrétaire général de la Chambre consultative des associations ouvrières de production de 1907 à 1940 (...) [et a] un rôle essentiel au sein de la coopération de production » (DREYFUS Michel, « Le musée social, de la Grande Guerre au Front populaire », *Vie sociale*, 7, 2014, p. 43-58, ici p. 54).

5 L. [Lucien] Ferrand, « L'habitation à bon marché en Algérie », *BSFHBM*, 44-4, 1933, p. 224-234.

6 C'est moins le cas des débats et échanges postérieurs à la Seconde Guerre mondiale (cf. chapitre 7-II).

dans son rapport sur la crise du logement dans le département d'Alger de 1921, aux « congrès internationaux d'hygiène » de Dresde (1911) pour évoquer la densité urbaine optimale d'habitat puis à celui de Londres (1909) afin de souligner l'importance pour les municipalités d'avoir une politique foncière¹. Rares sont alors ceux qui défendent une telle position². Pasquier-Bronde (alors au comité de patronage des HBM d'Alger) connaît les données relatives aux logements que publie le Bureau international du travail ou encore la situation foncière outre-Atlantique³.

Albert Baylet, lors de l'assemblée générale du Patrimoine coopératif bônois de mai 1928, glose sur la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche⁴. Au printemps suivant, le même expose, pour la première fois et devant une « salle comble » de près de 200 personnes, l'intérêt des renouvellements architecturaux en cours, notamment à partir du « progrès » que représente le « ciment armé ». Ses usages de plus en plus courants permettent de ne pas être « esclave de la routine » et de promouvoir « une esthétique nouvelle (...) plus conforme aux règles de l'économie, du calcul et des goûts modernes ». Baylet s'inspire de réalisations faites en maints endroits :

« les types de photographies de maisons édifiées en Allemagne, particulièrement à Stuttgart où les terrasses supportent des jardins, les grandes maisons en construction à Alger, Constantine et ailleurs, les belles villas de tous prix de Casablanca où les vastes quartiers qu'elles ont formés et qui constituent une floraison architecturale universellement admirée, ont provoqué en nous des sentiments d'admiration et de confiance »⁵.

Baylet confirme cette connaissance et cette admiration lorsqu'il défend la poursuite des constructions d'HBM en Algérie devant le congrès de la Fédération nationale des sociétés coopératives d'HBM de Lille de juillet 1936. Il y évoque les maisons déjà bâties qui « rappellent le *home* anglais, les demeures allemandes, hollandaises, suisses livrées aux ouvriers des pays voisins »⁶. À Constantine, les membres de l'Abri familial – pour partie impliqués dans le mouvement sioniste⁷ – ont très probablement eu vent de l'expérience de la cité-jardin « Max Nordau » de Tel Aviv, initiée en 1919 par le Fonds national juif et relayée par *La Vérité*, journal dirigé par Abraham Sultan, l'un des membres de cette coopérative⁸. Ces propos éparés tenus

1 BARTHELET [Jean-Baptiste Léopold] (pour le compte de la comm. dép. (Alger)), *Crise du logement (février 1921) – Extrait du PV de la séance du 7 mars 1921*, Alger, Impr. adm. V. Heintz, 1921, p. 8.

2 COUDROY DE LILLE Laurent, « Quelques antécédents historiques de la loi d'orientation foncière en matière de zonage », *Pour Mémoire*, hors-série 26, 2019, p. 22-30, ici p. 26-27.

3 Anonyme, « Plus-value foncière et constructions à bon marché », *L'Effort algérien*, 29 novembre 1927, p. 3 (attribuable à Pasquier-Bronde, de loin le principal auteur d'articles ayant trait à l'urbanisme dans ce journal)

4 AG du Pat. coop. bôn., 20 mai 1928, p. 7 (CDC, 070195-0031-c. 3040).

5 AG du Pat. coop. bôn., 25 mars 1929, p. 14-16 (CDC, 070195-0031-c. 3040). Sur les importantes constructions de logements à bon marché à Stuttgart voir GUERRAND Roger-Henri, MOISSINAC Christine, *Henri Sellier, urbaniste et réformateur social*, Paris, La Découverte, 2005, p. 148-153.

6 *Notre Maison*, 119-120, août-sept. 1936, p. 8.

7 « Keren Hayesod », *La Vérité*, 2 février 1923, p. 1-2 ; voir également *supra*, n. 1 p. 192.

8 « Nouvelles palestiniennes », *La Vérité*, 18 avril 1923, p. 2 ; sur ce projet jamais réalisé, voir HERBERT Gilbert, SOSNOVSKY Silivina, *Bauhaus on the Carmel and the crossroads of Empire : architecture and planning in Haifa during the British mandate*, Jérusalem, Yad Izhak Ben-Zvi, 1993, p. 68-72 et KARK Ruth, Z Aidman

lors d'assemblées générales et congrès sont entre autres à comprendre comme des éléments de rhétorique. Ils servent à convaincre les auditeurs, d'Algérie ou de métropole, qu'il faut redoubler d'efforts pour ne pas s'exclure du « progrès » et pour éviter que les villes d'Algérie ne deviennent des territoires urbains de second ordre. La circulation d'images – Baylet évoque la consultation de photographies – et de modèles urbains alimentent une émulation entre villes d'Algérie, de France, d'Europe, du reste de l'empire voire de Palestine.

Ces quelques exemples permettent de conclure sur la volonté, au sortir de la guerre, de développer la construction en Algérie en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs, que ce soit pour échanger avec des villes très dynamiques en matière de logement social ou pour rechercher des informations sur les techniques les plus novatrices de construction. Cette quête de modèles s'inscrit dans une série d'échanges internationaux à laquelle s'intègre pleinement les villes et certains bourgs d'Algérie¹. Les acteurs de cette large mise en réseau peuvent être aussi bien des cheminots « réformistes » employés et ouvriers, parfois membres de l'encadrement, que des notables élus dans diverses instances municipales et départementales et/ou parfois impliqués dans des associations culturelles².

III.2. Une nécessité : déclasser les nombreux terrains militaires

III.2.1. Face à l'urgence : les temporalités de la projection urbaine

L'armée possède l'essentiel des emprises foncières disponibles à proximité des centres urbains. Si c'est aussi le cas en métropole et dans les villes européennes, ce phénomène est largement amplifié par la situation coloniale. Les possessions foncières de l'armée sont en effet à l'avenant de leur importance cruciale en termes de maintien de l'ordre en Algérie. Face aux réticences du Génie à déclasser des parcelles de terrains, des élus proposent des solutions s'inscrivant dans différentes temporalités : logements de fortune à court terme, HBM à moyen terme.

Les villes d'Algérie font face, dès avant la Première Guerre mondiale, à un problème commun à de nombreuses cités d'Europe : la croissance urbaine se trouve corsetée par les fortifications militaires et, plus encore, par leurs importantes zones de servitudes inconstructibles³ (*zones non ædificandi*). La plus connue, en France, est celle qui enserre Paris et qui est déclassée

Miki, « Garden cities in the Jewish Yishuv of Palestine : Zionist ideology and practice, 1905-1945 », *Planning Perspectives*, 31-1, 2016, p. 55-82.

1 FRIOUX Stéphane, *Les réseaux de la modernité...*, *op. cit.*, p. 223-254, en particulier p. 253.

2 Se reporter, concernant les membres des CPHBMPS des dép. d'Alger et d'Oran dans les années 1920, à l'annexe concernant les CPHBMPS (annexe Institutions-1).

3 PINOL Jean-Luc, WALTER François, *Histoire de l'Europe urbaine*, t. 4 : *La ville contemporaine jusqu'à la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Seuil, 2012 [2003], p. 24-27.

en 1919¹. En Algérie, ces enceintes sont héritées de l'époque ottomane et du début de la conquête (comme Alger) ou de la construction des villes coloniales² (Sidi Bel-Abbès, Sétif, Batna, Orléansville). Des municipalités, relayées par des délégués financiers³, ont parfois demandé dès le dernier quart du XIX^e siècle le rasement de ces enceintes, décrites comme devenues inutiles.

La question du domaine militaire se pose « plus impérieusement que jamais » après la Première Guerre mondiale⁴. Les promoteurs des HBM estiment que cette politique « se soude de façon étroite à celle du déclassement des fortifications »⁵. La contestation des enceintes et de leurs zones de servitudes se généralise et s'affermite tant les villes « étouffent dans leur ceinture de pierre »⁶. La loi du 13 novembre 1911 est un jalon important dans l'histoire du déclassement de bâtiments militaires et des servitudes attenantes⁷. Elle ne concerne toutefois que quelques villes (comme Mostaganem, Orléansville ou Blida) et, souvent, seulement quelques ouvrages ou terrains. Des décrets d'application du ministère de la Guerre sont en outre indispensables. Ils sont parfois fort tardifs : Blida, par exemple, ne bénéficie d'un décret qu'en 1928, soit dix-sept ans après la loi de 1911.

Les demandes de déclassement des terrains et ouvrages militaires reprennent dès le retour de la paix. À Alger, les entrepreneurs de travaux publics organisés au sein du Syndicat commercial algérien (XI^e groupe) demandent en février et mars 1919 le déclassement et la mise en adjudication de terrains militaires. Il s'agit à leurs yeux d'accélérer un mouvement latent : la surface de ces terrains ne cesse en effet de se réduire depuis la fin du XIX^e siècle (Carte 3-5 et 3-6).

1 JORF-LD, 20 avril 1919, p. 4146-4153 ; GRANIER Anne, *La Zone et les zoniers de Paris. Approches spatiales d'une marge urbaine (1912-1946)*, Thèse d'histoire sous la direction de Jean-Luc Pinol, ENS de Lyon, 2017.

2 Alger est de très loin la ville la plus connue de l'historiographie : LOCHARD Thierry, AÏCHE Boussad, « Alger, évolution urbaine 1830-1930 », AÏCHE Boussad, LOCHARD Thierry, PIATON Claudine (dir.), *Alger. Ville & architecture, 1830-1940*, Alger / Arles, Barzakh / Honoré Clair, 2016, p. 13-29, ici p. 16-17 et 22-23 ; CRESTI Federico, « Description et iconographie de la ville d'Alger au XVI^e siècle », *RMMM*, 34, 1982, p. 1-22 ; BENSELAMA-MESSIKH Safia, *Les fortifications ottomanes d'Alger. Essai de restitution typologique et défensive (1516-1830)*, Thèse d'archéologie sous la direction de Nicolas Faucherre, Université Aix-Marseille, 2014, 2 vol., 462 + 441 p.

3 Voir, pour ce point, les « sources complémentaires » citées dans l'annexe 3-6.

4 LESPÈS René, *Alger. Étude de géographie et d'histoire urbaines*, Paris, Félix Lacan, 1930, p. 434. Le problème est évoqué sans plus de détails par BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 2, p. 702.

5 DF-1920-SO-DNC, sé. du 17 juin 1920, p. 1266 (Octave Passerieu).

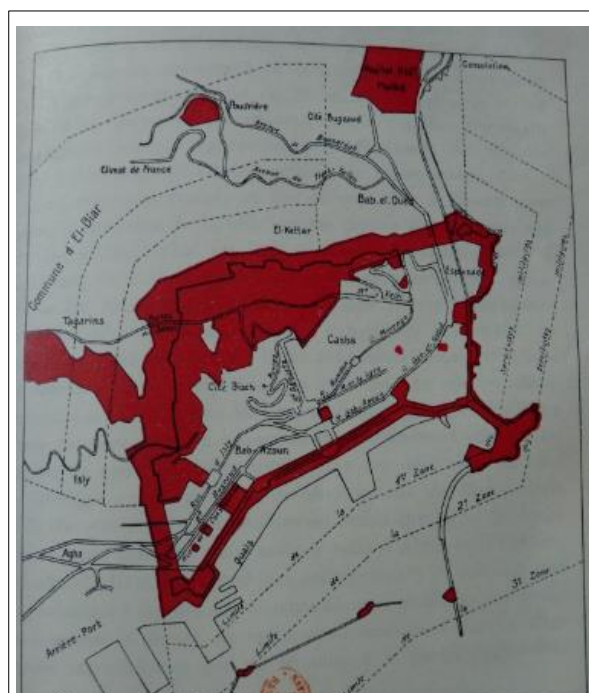
6 BARTHELET [Jean-Baptiste Léopold], *Crise du logement...*, *op. cit.*, p. 7 ; même expression dans DF-1920-DNC, sé. du 17 juin 1920, p. 1269 (Joseph Saliège) et dans « Dans les dép. – Constantine – Guelma – Les remparts », *L'ÉA*, 21 janvier 1936, p. 7 ; Gabriel Conesa s'en souvient de la même façon (*Bab el-Oued, notre paradis perdu*, Calvisson, Gandini, 1995, p. 51).

7 Pour le détail des effets de cette loi et de toutes celles qui concernent, de 1911 à 1951, le déclassement de bâtiments et parcelles militaires, voir l'annexe 3-6 ; on trouvera par ailleurs un exposé du processus législatif et administratif de déclassement des fortifications et zones de servitudes dans SARDAIN Marie-France, « Les servitudes militaires autour des fortifications », *Revue historique des armées*, 274, 2014, p. 3-14.



Carte 3-5 – Alger, terrains et servitudes militaires (166 hectares en 1882)

Source : LESPÈS René, *Alger...*, *op. cit.*, p. 376.



Carte 3-6 – Alger, terrains et servitudes militaires (69 hectares 1928)

Source : LESPÈS René, *Alger...*, *op. cit.*, p. 434

Ces entrepreneurs indiquent vouloir « remédier à la crise des logements (...) mais aussi permettre à des industriels de créer des cités ouvrières »¹. Des candidats aux élections de décembre 1919, comme Jean-Marie Guastavino à Alger, s’emparent de ces mêmes thèmes². De leur côté, les élus municipaux suivent unanimement leur collègue François Poulalion – par ailleurs secrétaire général du Syndicat commercial³ – dans un vœu de novembre 1920 demandant l’application à l’Algérie de la loi du 31 octobre 1919 qui autorise les municipalités et les communes à acquérir des terrains afin de faciliter la construction d’HBM⁴. La question anime d’autres municipalités⁵, les délégations financières, les conseils généraux et les délégués des sociétés HBM lors de congrès en métropole⁶. Ainsi et de la même façon qu’en Europe, des partisans de la suppression des

1 « Syndicat commercial algérien – Le déclassement des terrains militaires de la ville d’Alger », *L’ÉA*, 15 avril 1919, p. 1. Voir aussi dans *L’Alg. éco.* : « Déclassement des terrains militaires de la ville d’Alger », 1, 1^{er} mai 1919, p. 6 ; « Déclassement des terrains militaires. Suppression des servitudes », 2, 15 mai 1919, p. 23 ; François Poulalion, « La crise des logements et les HBM », 2, 15 mai 1919, p. 28-29 ; 49-50, 1^{er} mai 1921, p. 205 (vœu de suppression des zones de servitudes et du déclassement des fortifications).

2 « Les élections au cons. gén. – 5^e circonscription (Mustapha) », *L’ÉA*, 10 décembre 1919, p. 2.

3 « Correspondance », *L’Alg. éco.*, 28, 15 juin 1920, p. 200.

4 Sé. extra. du cons. mun. d’Alger, 1^{er} octobre 1920 (*A-BMOVA*, 5-20 octobre 1920, p. 352 ; loi publiée au *JORF-LD*, 1^{er} novembre 1919, p. 12214) ; voir en sus l’initiative gubernatoriale (sans suites ?) concernant la session gratuite de terrains pour les sociétés HBM (circulaire du préfet d’Alger du 19 novembre 1920 (*AWA*, 5K-82)).

5 Sé. du cons. mun. de Maison-Carrée, 28 juin 1920 et 10 avril 1925 (*BMOMC*, 15 juillet 1920 et 15 avril 1925, respectivement p. 12-13 et p. 24).

6 DF-1921-SO-AP, sé. du 15 juin 1921, p. 395-404 (vœu de Ch. Lévy) ; sé. du cons. gén. de Constantine, 21 octobre 1919 (*AWC*, CPE-210) ; sé. du CPHBMPS du dép. d’Oran, 10 mai 1922 (résumé de l’intervention de Wilfrid Lagier, délégué d’Alger au congrès des CPHBMPS, au sujet des déclassements de terrains militaires).

murailles et autres servitudes militaires sont, au moins à Alger, des acteurs économiques-clefs¹. Ils ne sont cependant pas les seuls : soutenu par le préfet d'Oran, l'instituteur socialiste Maurice Guillon demande par exemple, le dérasement partiel des fortifications de Sidi Bel-Abbès².

Avant même que leur déclassement ne serve à terme à l'édification d'HBM, les terrains militaires constituent un vide urbain propre à résoudre à court terme la crise du logement. Aux délégations financières, Jean-Marie Guastavino, l'un des plus actifs³, envisage un « palliatif immédiat » destiné aux « citoyens français dignes d'intérêt »⁴ : encadrer, dans un vœu resté visiblement sans suites, la construction de « logis de fortune [et] temporaires » sur des terrains militaires. La municipalité les louerait puis les rétrocéderait gratuitement et pour une durée limitée à des « familles nombreuses, artisans, employés modestes [et] victimes de guerre » qui y bâtiraient à leurs frais⁵. Ce délégué financier lie la nécessité de répondre immédiatement à un problème qui s'approfondit à l'audace et à la résilience qu'il prête aux Européens d'Algérie :

« Il faudrait nier les facultés d'initiative et d'intelligence de nos compatriotes pour supposer que l'idée que nous vous suggérons aboutira à un échec. Nos algériens [les Européens d'Algérie], au sortir de cette guerre qui a mis en mouvement leurs facultés d'initiative, n'ont plus à apprendre comment se construit un logis de fortune, eux qui ont enrichi l'argot militaire du mot « cagna »⁶. Avec de vieux matériaux, des épaves, des agglomérés en pisé, ils auraient tôt fait de construire des logis qu'ils ne peuvent trouver ailleurs et que la loi est impuissante à leur procurer. Nous aurions, ainsi, en très peu de temps des quartiers plus confortables peut-être que ceux des zoniers de la région parisienne. Certes, l'esthétique de ces quartiers n'est pas à espérer, mais convient-il de parler d'esthétique quand il est nécessaire absolument de se mettre à l'abri.

Beaucoup feront à ce projet un grief : celui de malmener les lois de l'hygiène. Nous leur répondrons d'un mot : c'est qu'il est plus hygiénique de loger en plein air dans des édicules bâtis « à la diable » que de s'entasser dans des taudis de la ville, dont les loyers sont devenus aussi chers, grâce à la spéculation, que certains appartements bourgeois d'avant-guerre. L'administration, d'autre part, pourrait construire dans ces quartiers, et à peu de frais, des latrines publiques qui pourront donner satisfaction à nos hygiénistes.

Une nécessité domine le problème de l'habitation rare : c'est de trouver un moyen IMMÉDIAT d'atténuer les conséquences d'une situation des plus graves et des plus dangereuses pour le bon ordre public. Si l'administration veut, *mais si elle le veut sérieusement*, elle tient dans ses mains un moyen d'atténuation de la crise »⁷.

1 PINOL Jean-Luc, WALTER François, *La ville contemporaine...*, *op. cit.*, p. 26.

2 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 5 juin 1920 (AWO, 8R-8422).

3 GUASTAVINO Jean-Marie, *Au service des Algériens*, Blida, Impr. A. Mauguin, 1932, p. 41-73 (compendium de ses discours aux délégs. Financ. ; les HBM forment le thème le plus développé).

4DF-1920-SO-DNC, sé. du 10 juin 1920, p. 1263 (vœu de Guastavino).

5 DF-1920-SO-DNC, sé. du 29 mai 1920, p. 464 (vœu de Guastavino, préalablement présenté au cons. gén. ; il est soutenu par Raymond Laquière, Alfred Lisbonne, Jean Eugène Macé, César Boniface).

6 Si « cagna » est *a priori* devenu commun dans la langue française durant la Première Guerre mondiale, il dérive plutôt de l'annamite (cnrtl.fr/definition/cagna, § Étymol. et Hist ; consulté en ligne le 14 janvier 2021).

7 DF-1920-SO-DNC, sé. du 10 juin 1920, p. 1265-1266 (vœu de Guastavino ; majuscules et italiques sont dans le compte rendu de sé.).

Guastavino est alors un notable qui commence à s'installer dans la vie politique algéroise : avocat à la cour d'appel d'Alger, il remporte ses premiers succès électoraux en 1919-1920¹ (élu départemental, délégué financier). Il s'affirme comme « républicain indépendant », se réclame régulièrement de « ses origines plébéiennes »² et, gage d'une estime minimale qu'il porte au milieu ouvrier, s'oppose à la répression disciplinaire qui vise les traminois actifs dans les importantes grèves de mai 1920³. Ce projet de politique publique du logement s'adosse-t-il à des « jugements de classe »⁴ assignant les Européens pauvres à un habitat de fortune ou n'est-il, comme l'indique son promoteur, pensé que comme un pis-aller temporaire à la crise du logement qui règne alors à Alger ? Il s'inscrit, en tous cas, dans le temps long de choix politiques liant, dans un contexte d'urgence, l'installation d'Européens en Algérie à l'édification, à leur égard, de « gourbis »⁵. Il se situe, aussi, dans le temps court de l'après-guerre : l'auto-construction se développe considérablement en réponse à la crise du logement⁶. C'est le cas dans les banlieues de métropole et, quoique la situation soit peu documentée pour l'Algérie, il n'y a guère de raisons qu'un même phénomène ne s'y développe pas.

III.2.2. Lever les craintes et blocages du ministère de la Guerre

L'obtention de terrains ou le rasement des fortifications font l'objet de demandes exaspérées des élus européens. Ceux-ci doivent batailler ferme pour avoir gain de cause et doivent, dans certaines villes, affronter les positions sécuritaires de l'armée. Ils dénoncent la lenteur du ministère de la Guerre. Lors de l'assemblée plénière des délégations financières de 1921, Ferdinand Marchis se récrie ainsi :

« Au moment où toutes les enquêtes étaient terminées, où il ne manquait plus que la signature

1 « Élections dép. – Scrutin de ballottage du 21 décembre », *L'ÉA*, 22 décembre 1919, p. 1 ; « Élections aux délég. financ. – Scrutin du 18 avril », *L'ÉA*, 19 avril 1920, p. 1 ; il avait tout de même été, au moins en 1912, secrétaire du sénateur « républicain » d'Alger Maurice Colin (« Échos – Le nouveau préfet d'Alger », *Le Sémaphore algérien*, 7 février 1912, p. 1). Sur Guastavino voir sa notice biographique dans *Parcours*, 9, 1988, p. 75-77 (par Jacques Binoche, Jean-Louis Planche et Louis-Pierre Montoy).

2 « Élections aux délég. financ. – 8^e circonscription (Kabylie, non-colons) – Candidature de M. Guastavino », *L'ÉA*, 13 avril 1920, p. 2 ; voir aussi « Les élections au cons. gén. – 5^e circonscription (Mustapha) », *L'ÉA*, 10 décembre 1919, p. 2 (Guastavino se dit « fils d'ouvrier » et indique avoir grandi « dans ces quartiers populeux de Mustapha » ; son père est « charpentier » en 1881 (ANOM, 1 RM 108 (n° 265)) ; ANOM, ECA-RM-Alger-1881 (Joseph Guastavino et Catherine Pou)).

3 « Cons. gén. d'Alger – Sé. du lundi 10 juin 1920 », *L'ÉA*, 11 mai 1920, p. 2.

4 MARIOT Nicolas, « “Je crois qu'ils ne me détestent pas”. Écrire l'inimitié dans les correspondances lettrées de la Grande Guerre », *Genèses*, 96, 2014, p. 62-85, ici p. 67 et 82.

5 Lettre d'Auguste Vital à Ismaÿl Urbain, 11 novembre 1872 (NOUSCHI André, *Correspondance du Docteur A. Vital avec I. Urbain (1845-1874). L'opinion et la vie publiques constantinoises sous le Second Empire et les débuts de la Troisième République*, Saint-Denis, Bouchène, 2016 [1958], p. 307-308 ; plus d'une centaine de familles alsaciennes sont, dans le Constantinois, logées dans des « gourbis construits par l'administration (...) des tentes [et] des gourbis construits par les arabes ») ; LAFITTE Paul, « Alsaciens d'Algérie », *L'ÉA*, 1^{er} mai 1914, p. 1 (construction de « gourbis, parfois des baraques en planches » pour les optants alsaciens arrivant en Algérie dans les années 1870).

6 FOURCAUT Annie, *La banlieue en morceaux...*, op. cit.

du Ministère de la Guerre au bas du décret qui devait être rendu, pour des raisons absolument impossibles à concevoir, on a prétendu à ce moment qu'il allait se produire une révolution indigène en Algérie, une invasion des indigènes du sud vers les villes du nord. Le ministre, apeuré par les bruits mis en circulation, n'a alors pas mis sa signature au bas du décret en question et depuis nous attendons »¹.

Ces craintes sont, dans certains cas, au fondement de décisions qui, *in fine*, produisent – ou plutôt, en l'espèce, empêchent de produire – l'espace urbain. Elles semblent bien plus émaner des hautes autorités métropolitaines que des populations urbaines d'Algérie et de leurs représentants.

Des lois de déclassement d'ouvrages militaires se succèdent toutefois durant les années 1920 (Philippeville, Constantine, Mostaganem, Sidi Bel-Abbès, Bône, Sétif) ; un nouvel ensemble de lois de ce genre est voté entre 1931 et 1934² (Oran, Tiaret, Batna, Orléansville, Sétif, Alger, Miliana, Relizane, Aumale). Des décrets d'application suivent, souvent un à deux ans plus tard. De demandes municipales à la signature d'un décret en passant par le vote d'une loi et de longues démarches administratives avec les services du Génie et diverses instances du ministère de la Guerre, le cycle qui mène à l'arasement des fortifications et à la libération d'espaces constructibles semble tout à fait analogue à celui qui a cours en métropole³. Les décisions au cas par cas de déclassement partiel, de même que la durée des démarches administratives, s'étirent souvent sur de longues années. Elles sont une constante de tout l'entre-deux-guerres ; l'agacement de groupements souhaitant bâtir⁴, de la presse spécialisée⁵, des bénéficiaires potentiels d'une HBM⁶ ou encore de candidats à l'acquisition de terrains pour bâtir un « village indigène modèle »⁷ est à l'avenant. À Alger, le déclassement de la *zone non ædificandi* est d'autant plus pressant que l'activité des sociétés HBM contribue elle-même à augmenter le prix des terrains⁸. À Tébessa, la destruction des remparts qui « ne forment qu'un amas de ruine » est avancée comme la première solution à une crise du logement qui n'en finit plus⁹. Ils sont toutefois encore debout à l'extrême

1 DF-1921-SO-AP, sé. du 15 juin 1921, p. 397-398.

2 Ces lois et leurs décrets d'application sont répertoriés dans l'annexe 3-6.

3 CHARVET Marie, *Les Fortifications de Paris. De l'hygiénisme à l'urbanisme, 1880-1919*, Rennes, PUR, 2015, p. 135-176 ; GRANDVOINNET Philippe, « Les emprises militaires dans l'urbanisme grenoblois du XX^e siècle : des opportunités foncières au patrimoine paysager », *In Situ*, 16, 2011 et MEILLERAND Marie-Clotilde, « Les terrains militaires comme ressort de l'urbanisation au XX^e siècle dans l'agglomération lyonnaise », *In Situ*, 16, 2011.

4 Francis George, « Pour l'essor des villes algériennes – La question des fortifications », *JGTPB*, 12 avril 1930, p. 1.

5 Jean Cotereau, « Les villes captives », *JGTPB*, 25 octobre 1932, p. 1 (notamment au sujet d'Aumale).

6 Philippe Chabassière (président), « Le Foyer des Mutilés », *L'Algérie mutilée*, 16 octobre 1927, p. 1-2 ; sé. du cons. mun. d'Alger, 8 mars 1929 (*A-BMOVA*, 5-20 avril 1929, p. 457 ; vœu de Clément Carabin pour le compte de la Fédération nationale des plus grands invalides de guerre).

7 Sé. du cons. mun. d'Alger, 27 janvier 1928 (*A-BMOVA*, 5-20 mai 1928, p. 2-3 ; vœu de Sidi Boumeddine).

8 Président de la société (Charles Marchal), « 2^e programme de constructions du Foyer des cheminots algériens de l'État d'Alger – Note relative au programme envisagé », 23 juillet 1923 (CDC, 110384-001-c. 1054)

9 « La crise du logement », *L'Avenir de Tébessa*, 27 avril 1924, p. 1.

fin des années 1930¹. L'autorité militaire est ainsi, en maints endroits, considérée comme « la grande fautive »², la responsable des lenteurs de la construction.

Quelques préventions liées à la crainte de « troubles ou d'insurrection » distinguent singulièrement l'Algérie pour quelques rares localités (remarque de Ferdinand Marchis en 1921 évoquée plus haut ; loi autorisant des déclassements partiels d'enceinte à Batna, Cherchell et Orléansville en 1931). À l'inverse, le conseil municipal de Sétif demande unanimement en 1919 le déclassement des fortifications après avoir estimé

« (...) que ce serait une offense faite à la population indigène que de croire qu'elle pourrait se révolter contre la Patrie en attaquant notre ville, alors que les sujets musulmans ont donné tant de preuves de leur attachement à la France dans la guerre où ils se sont si bien comportés »³.

Comme c'est le cas depuis le milieu du XIX^e siècle dans les réflexions sur les fortifications, les attitudes prêtées aux « indigènes » jouent un rôle central⁴ ; à Sétif en 1919, le conseil municipal de Sétif les estime sûrs. Le directeur du Génie du département et l'ingénieur des Ponts et chaussées de la ville formulent quelques mois plus tard des avis opposés⁵. L'assemblée municipale réitère cependant son vœu. Une loi autorisant le déclassement partiel de l'enceinte et l'aliénation des terrains ainsi libérés n'est votée, finalement, que le 29 novembre 1928. En mai 1931, le conseiller municipal Raymond Schurer (de l'Association des anciens combattants, élu à la municipalité en 1929) obtient que les terrains au sud-ouest de la porte de Biskra soient vendus au Foyer des anciens combattants de la ville, une coopérative d'HBM qu'il vient de fonder⁶.

1 Président de l'OMHBM de Tébessa, « Rapport sur la nécessité des constructions projetées », 4 février 1938 (ANF, 19771106-32).

2 Lettre de présidents de plusieurs groupements bougiotes (notables et retraités indigènes ; mutilés ; anciens combattants ; familles nombreuses ; Pat. coop. boug.) au gouverneur général, 19 décembre 1928 (AD66, 56J-103 ; cette lettre est dactylographiée sur un papier à en-tête de la dernière de ces sociétés).

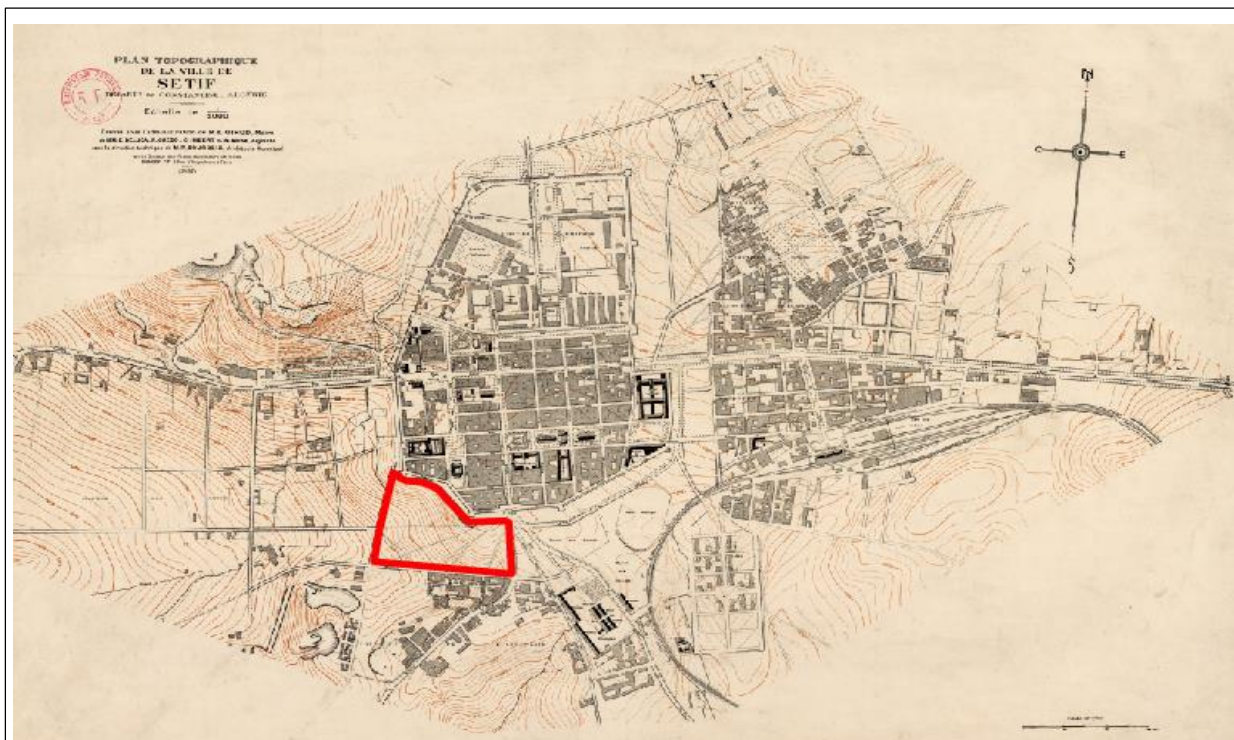
3 Sé. du cons. mun. de Sétif, 31 mai 1919 (AP-ASB ; vœu adopté à partir d'une proposition du maire, Charles Aubry).

4 BLAIS Hélène, « Fortifier Alger ? Le territoire de la colonie en débat vers 1840 », *M@ppemonde*, 91, 2008 [en ligne], en particulier la conclusion.

5 Sé. du cons. mun. de Sétif, 29 août 1919 (AP-ASB).

6 Sé. du cons. mun. de Sétif, 13 mai 1931 (ANA, IBA-HBM-019 ; AWC, CPE-500). Les statuts de cette société ont été approuvés le 12 février 1931 (*JORF-LD*, 14 février 1931, p. 1945) ; BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or...*, *op. cit.*, p. 271 (sur Schurer ; celui-ci ne préside l'association des anciens combattants, succédant à Amédée Giorza, qu'en octobre 1932 (« Chronique de nos dép. – Constantine – Sétif – Chez les anciens combattants », *L'ÉA*, 22 octobre 1932, p. 7)).

Une seconde loi, en date du 20 juin 1931, autorise le déclassement de toute l'enceinte (sauf celle de la citadelle) ; un décret d'application est signé par le ministre de la Guerre cinq mois plus tard¹. Paul Cuttoli et Émile Morinaud avaient au préalable plaidé la cause des élus sétifois auprès du ministre de la Guerre et ancien directeur de l'Intérieur au gouvernement général, André Maginot². De nouveaux délais relatifs à la fixation, par ce dernier, d'un prix minimum des terrains issus de ce déclassement prolonge les démarches administratives, au grand dam des élus municipaux³. Les terrains sont finalement remis aux Domaines en mars 1933 et rapidement vendus à la commune de Sétif qui en fait don au Foyer des anciens combattants, une coopérative d'HBM⁴ ; celle-ci y bâtit environ 70 pavillons pour ses sociétaires⁵ (Carte 3-7).



Carte 3-7 – Sétif, 1933 : un exemple de terrain militaire déclassé et cédé à un organisme HBM (Foyer des anciens combattants de Sétif)

Fond de carte : « Plan topographique de la ville de Sétif », 1930, 1/5 000^e (dressé sous l'administration d'E. Girod (maire), E. Deluca, R. Guedj, C. Imbert, M. Moka (adjoints), sous la direction technique de R. [René] Bourdeix (architecte municipal), par la société des Plans régulateurs de villes, Danger f.f.) (BNF, GE D-8969). La surface figurée en rouge est de notre fait.

- 1 *JORF-LD*, 1^{er} décembre 1928, p. 12558 ; *JORF-LD*, 23 juin 1931, p. 6739 ; *JORF-LD*, 3 décembre 1931, p. 12365 ; sé. du cons. mun. de Sétif, 7 juillet 1931 (AP-ASB).
- 2 Sé. du cons. mun. de Sétif, 28 février 1931 (AP-ASB) ; sur Maginot comme directeur de l'Intérieur au gouvernement général, voir SAINT-ANDRÉ Rémi, *Sur les ailes du temps. Mes souvenirs aéronautiques d'Algérie. 1930-1963*, Paris, Chez l'auteur, 1987, p. 239 et le journal de François Poulalion à la date du 8 janvier 1932 (CDHA, 159ARC-04).
- 3 Sé. du cons. mun. de Sétif, 22 février 1933 (AP-ASB).
- 4 Sé. du cons. mun. de Sétif, 21 avril et 8 juin 1933 (AP-ASB)
- 5 [Louis] Hudelo (contrôleur des HBM au ministère de la Santé publique), « Notice – Le Foy. anc. comb. (Sétif) », mai 1932 (ANF, 19771106-23 ; 75 pavillons en construction) ; « Le Foy. anc. comb. (Sétif) – Situation au 30 septembre 1944 », s.d. (ANA, IBA-HBP-003 ; 69 HBM bâties et attribuées) ; « Dans les dép. – Constantine – Sétif – Le Foy. anc. comb. de Sétif », *L'ÉA*, 6 juillet 1936, p. 6 (72 maisons bâties).

Les organismes HBM, qu'ils soient publics ou privés, doivent donc s'affirmer avec une ardeur toute particulière pour obtenir les emprises foncières nécessaires à leurs projets. Ils semblent soutenus par l'essentiel des autorités locales (municipalités, préfectures, gouvernement général). Le ministère de la Guerre et, en son sein, le Conseil supérieur de la Guerre, instance consultative-clef, rend quant à lui des décisions dirimantes souvent compliquées à contredire et à faire lever. Le renforcement du lien entre urbanisme, construction de logements sociaux et libération des emprises militaires est tout à fait classique dans les villes de France et d'Europe de l'entre-deux-guerres. L'ampleur des possessions militaires en Algérie n'est pas connue avec suffisamment de précision pour dire dans quelle mesure l'intensité des blocages est plus importante dans la colonie qu'en métropole. Elle semble bien l'être, en l'état de la documentation rassemblée ici. Surtout, quoiqu'elle est loin d'être systématique, la crainte d'une révolte « indigène » singularise la situation de l'Algérie. Elle la revêt d'une spécificité toute coloniale.

*

* *

Les administrateurs des organismes HBM sont avant tout le reflet des hiérarchies urbaines : les Européens les président et quelques « indigènes » en sont membres. Les premiers appartiennent, sauf rares nuances, aux tenants du *statu quo* colonial. Les seconds sont, que ce soit au sein d'un office public ou d'une société privée, toujours minoritaires. Ils ne peuvent donc guère en infléchir les décisions-clefs (achat du foncier, fixation d'un programme de construction, sélection des bénéficiaires). Menées par des édiles comme Bendjelloul ou Tiar, les tentatives de certains d'entre eux pour élaborer des sociétés bâtissant des HBM qui leur seraient réservées ont échoué. Initiées au début des années 1930, ces tentatives achoppent sur l'épuisement des crédits Loucheur et le nombre excessif d'organismes privés d'HBM.

En considérant les hiérarchies sociales, les administrateurs des près de cent organismes créés dans l'entre-deux-guerres appartiennent avant tout aux catégories aisées de la population. La présence d'un nombre non-négligeable de cheminots, postiers, petits fonctionnaires ou ouvriers élargit néanmoins leur spectre social. Enfin et sans originalité particulière, l'insertion dans les réseaux politiques municipaux, départementaux et coloniaux s'avère essentielle pour bénéficier de lois pensées pour que des acteurs locaux s'en saisissent. Les citoyens ayant de pleins droits de citoyenneté ne peuvent qu'en bénéficier davantage que les colonisés.

Dans l'est de l'Algérie, les fondateurs du Patrimoine sétifien et l'Abri familial disent vouloir prioritairement se consacrer au logement des « Israélites ». S'ils ne peuvent légalement s'en tenir à cette catégorie de la population, il reste que ces organismes privés ont permis à des

individus ainsi catégorisés d'obtenir un pavillon à bon marché¹. C'est dire, dans ces deux localités, la différence entre les devenirs urbains des « indigènes » et des « Israélites ». Les clivages coloniaux distinguant les citoyens – européens et « Israélites » – et ceux dont les droits politiques, notamment au sein des instances élues d'Algérie, sont limités – les « indigènes » – influencent la présence des uns et des autres dans les conseils d'administration des organismes HBM. C'est là l'un des piliers des blocages dans l'amélioration du statut social et urbain des « indigènes ». La situation de ces institutions à vocation sociale est donc consubstantielle à la situation administrative et politique de la colonie.

Nombre d'administrateurs des organismes HBM d'Algérie entretiennent des échanges réguliers entre eux et avec leurs homologues de métropole, voire d'autres pays d'Europe, du Maroc et de Palestine. L'ensemble de ces correspondances, rencontres et lectures forme l'espace de sociabilité du réformisme urbain en Algérie par l'édification de logements à bon marché. Dans l'ensemble, bien peu de ces administrateurs lient cette ambition à une réforme de la colonisation. En parallèle, les « indigènes » (élus et Oulémas notamment) qui tentent de réformer et d'améliorer diverses facettes de la vie quotidienne de leurs « coreligionnaires » sont également bien rares à établir un lien entre leurs revendications relatives aux droits politiques, le réformisme urbain et l'élaboration d'une politique de logement.

1 L'analyse détaillée des bénéficiaires d'HBM est menée dans le chapitre 5.

Chapitre 4. Les logements bâtis : disparités spatiales et ségrégations raciales

L'étude des politiques sociales de l'habitat ne doit pas s'en tenir aux discours et projets mais aborder les logements effectivement bâtis. Il importe d'établir sur ce point des estimations quantitatives aussi précises que possible. Les HBM autant que les logements construits sous l'égide de la politique d'« habitat indigène » sont en outre l'objet d'analyses chronologiques et spatiales¹. Ces constructions sont par ailleurs pensées à diverses échelles – Algérie, villes, quartiers, intérieurs – qui, toutes, permettent d'éclairer différents aspects des politiques sociales de l'habitat.

L'échelle de l'Algérie rend possible l'établissement de distinctions entre villes. Ce panorama établi, les logiques qui président à la mise en chantier peuvent être mieux analysées, notamment par l'étude de la surface sociale et politique des administrateurs d'organismes et des maires. L'échelle urbaine permet de se pencher sur les modalités de l'étalement des villes de l'entre-deux-guerres en situation coloniale. Cette focale permet aussi d'interroger les logiques de ségrégation, leurs ressorts et leur importance². La comparaison entre nouveaux quartiers bâtis est ici nécessaire pour proposer une analyse aussi juste que possible³. Une étude des équipements urbains – techniques et sociaux – est également proposée. L'échelle domestique, pleinement heuristique⁴, clôt l'étude de ce qui a été effectivement construit : surfaces, pièces, sanitaires ou encore matériaux de construction sont entrevus.

La construction de logements n'est pas un fait social autonome : l'action des administrateurs d'organismes et des maires, les revendications habitantes, les ressources autant que les entraves dont dispose chacun – qu'elles soient coloniales, politiques, sociales ou culturelles – sont scrutées pour déterminer ce qui favorise ou limite les mises en chantier, l'équipement du quartier ou des domiciles et l'intégration urbaine. Les aspects esthétiques des constructions sont

1 BLAIS Hélène, DEPREST Florence, SINGARAVÉLOU Pierre (dir.), *Territoires impériaux : une histoire spatiale du fait colonial*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, 336 p. ; BLAIS Hélène, « Coloniser l'espace : territoires, identités, spatialité », *Genèses*, 74, 2009, p. 145-159 (recension de huit ouvrages), en particulier p. 149-152.

2 BLAIS Hélène, « Reconfigurations territoriales et histoires urbaines. L'emprise spatiale des sociétés coloniales », SINGARAVÉLOU Pierre (dir.), *Les empires coloniaux. XIX^e – XX^e siècles*, Paris, Seuil, p. 169-214, ici p. 202 sq ; GOERG Odile, HUETZ DE LEMPS, *La ville coloniale. XV^e – XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2012 [2003], p. 317-333.

3 LÉVY Albert, « Formes urbaines et significations : revisiter la morphologie urbaine », *Espaces et sociétés*, 122, 2005, p. 25-48, en particulier p. 39-42 ; CLÉMENÇON Anne-Sophie, NOIZET Hélène, *Faire ville. Entre planifié et impensé, la fabrique ordinaire des formes urbaines*, Saint-Denis, PUV, 2020, 350 p.

4 CLANCY-SMITH Julia, GOUDA Frances (dir.), *Domesticating the Empire. Race, Gender and Family Life in French and Dutch Colonialism*, Charlottesville, UPV, 1998, 348 p. ; ABOU-HODEIB Toufoul, *A Taste for Home. The Modern Middle Class in Ottoman Beirut*, Stanford, SUP, 2017, 260 p. ; etc.

laissés de côté car plusieurs travaux existent déjà en la matière¹. En outre, l'étude des plans et maquettes ne dit souvent rien des projets effectivement réalisés, tant ces derniers diffèrent le plus souvent des projets² ; les modifications apportées au bâti depuis près d'un siècle sont par ailleurs trop nombreuses pour recourir à une observation contemporaine sur le terrain³.

C'est donc une histoire multi-scalaire de la réalité matérielle du logement de l'Algérie de l'entre-deux-guerres qui est ici dressée. L'étude des constructions d'HBM et de cités d'« habitat indigène » permet de s'interroger sur les politiques publiques comme moteur de l'expansion urbaine et des dynamiques de ségrégations urbaines. Transformer la vie quotidienne des citoyens est une autre facette de ces politiques, notamment en bâtissant des quartiers racialement homogènes : les HBM sont presque exclusivement bâties au bénéfice d'Européens tandis que des cités spécifiques sont dédiées aux « indigènes ».

Les sources essentielles sont ici les dossiers administratifs des programmes de construction ; ils sont complétés, plus que dans les chapitres précédents, par la presse et les bulletins municipaux officiels. Une attention particulière est portée à tout ce qui concerne les financements effectifs (montants, rythmes, nature des dépenses). Le rythme et la localisation des constructions à l'échelle de l'Algérie sont abordés dans un premier temps (I). Les lieux où sont implantés HBM et l'« habitat indigène » ainsi que les équipements dont ils sont dotés sont ensuite étudiés à l'échelle des villes (II). L'analyse des intérieurs vient clore ce chapitre (III).

I. Rythmes et localisations des constructions à l'échelle de la colonie

Estimer le nombre d'HBM – non-formellement réservées aux Européens mais dans lesquelles ils sont très majoritaires⁴ – et celui de logements bâtis sous l'égide de la politique d'« habitat indigène » se révèle, de la même façon qu'en métropole, singulièrement compliqué. Cela s'avère néanmoins nécessaire pour mettre en regard les discours et ambitions de chaque acteur (chapitre 2) avec la réalité effective des constructions, leur ampleur et leur localisation.

1 Dans le sillage de WRIGHT Gwendolyn, *The Politics of Design in French Colonial Urbanism*, Chicago, UChP, 1991, 389 p. Voir par exemple ÇELIK Zeynep, *Urban Forms and Colonial Confrontations. Algiers under French Rule*, Berkeley, UCaP, 1997, 236 p. et HERBELIN Caroline, *Architectures du Vietnam colonial : repenser le métissage*, Paris, CTHS / INHA, 2016, 367 p. ; BLAIS Hélène, « Reconfigurations territoriales et histoires urbaines... », art. cité, p. 196 sq (pour un point historiographique).

2 Rapports d'inspection dans la série ANF, 19771106 ; par exemple, « Compte rendu des opérations de [Louis Arripe] (inspecteur de l'Inspection des institutions de mutualité et de prévoyance sociale [IIMPS]) sur le fonctionnement de la Prévoyance guelmoise », s.d. [fin 1933 ou début 1934] (ANF, 19771106-20 ; « (...) aucune de ces maisons n'a été fait selon le plan ayant servi à la délivrance des certificats de salubrité » ; de telles assertions sont récurrentes).

3 Observations personnelles ; HAMLAOUI Randa, *Le renouvellement urbain du centre-ville de Guelma. Cas d'étude : le Bon Accueil*, Mémoire de Master d'architecture sous la direction d'Ahcène Frikha, Brahim Taleb et Fatma Zahra Djouad, Université 8 mai 1945 de Guelma, 2020, p. 50-89 (quartier HBM Bon Accueil de Guelma).

4 Voir, concernant ce point-là, le chapitre 5.

Les personnalités les plus qualifiées ont elles-mêmes parfois bien du mal à proposer des évaluations, qu'elles soient précises ou globales : dans son important rapport sur les HBM dans la colonie, le contrôleur ministériel Louis Hudelo estime par exemple que « bientôt 10 000 HBM auront été bâties »¹ alors même que le chiffre d'environ 4 000 est, à cette date, bien plus crédible². La presse spécialisée s'avère parfois plus documentée³, sans qu'on puisse bien déterminer les conditions de production et la circulation de ces statistiques.

Dans une optique de peuplement et de gestion de la main-d'œuvre, les constructions faites dans le cadre de ces deux politiques (HBM, « habitat indigène ») sont les plus documentées parmi l'ensemble des logements bâtis. L'action étatique a produit une documentation sans équivalent pour les logements bâtis par les employeurs, qu'ils soient européens ou, plus rarement, « indigènes » et qu'on ne peut cerner que très fragmentairement⁴ ; ces logements sont rares, quoique pas nécessairement plus que dans les villes de métropole⁵. L'histoire des logements patronaux reste à faire, qu'il s'agisse des « habitations ouvrières » pour Européens travaillant dans des domaines agricoles ou dans l'industrie, de ceux visant les ouvriers agricoles « indigènes » à l'initiative d'employeurs européens – qui suscitent parfois la haine des colons – ou encore des logements souvent très médiocres pour les mineurs « indigènes »⁶.

Le flou des dénombrements opérés par les administrations de la colonie et de la métropole oblige à multiplier les corpus afin de connaître le nombre d'HBM et de logements bâtis sous l'égide de la politique d'« habitat indigène »⁷. Les HBM peuvent être dénombrées grâce aux dossiers produits par les tutelles gubernatoriale⁸ et ministérielle⁹ ainsi que par les contrats de prêts de la Caisse des dépôts et consignations (qui n'est néanmoins qu'une institution créancière parmi d'autres). Il est possible de décompter les logements relevant de l'« habitat indigène » grâce aux *Exposés de la situation générale de l'Algérie*, une production gubernatoriale annuelle, et aux dossiers produits en 1946-1947 dans le cadre du Plan d'action communal, tentative de « modernisation » de la colonie : un bilan des décennies précédentes est alors réalisé à l'échelle de

1 Louis Hudelo, « Rapport », s.d. [envoyé le 8 septembre 1932 au gouverneur général], p. 45 (ANA, IBA-HBM-060).

2 Un autre contrôleur du ministère de la Santé publique, Georges Bonnafous, à la fin de la décennie des chiffres bien plus sûrs (« Rapport [sur les HBM en Algérie] », 26 avril 1938, p. 3 (ANF, 19771106-34 ; 6 050 HBM bâties)).

3 « Les HBM en Algérie », *BSFHBM*, 44-1, 1933, p. 47-48 (repris d'un article du *Temps*, 3 novembre 1932, p. 6).

4 FROUARD Hélène, *Du coron au HLM : patronat et logement social, 1894-1953*, Rennes, PUR, 2008, 187 p.

5 CHAGNY Robert, « Le logement social à Grenoble dans l'entre-deux-guerres : l'OPHBM de 1921 à 1938 », *Le Mouvement Social*, 137, 1986, p. 77-108, ici n. 50 p. 107 (exemple d'une ville à l'industrie dynamique et dans laquelle seule la société La Viscose a bâti 125 logements (à Beauvert)).

6 Sur ces diverses constructions, voir l'annexe 4-1 (détails et sources).

7 Le détail des modalités de décompte est présenté dans l'annexe dédiée aux décomptes des constructions.

8 Fonds ANA, IBA-HBM.

9 Fonds ANF, 19771106.

chaque commune¹. Enfin, la presse a été largement mobilisée pour suivre l'avancée des projets de construction et fixer les dates de livraisons de logements.

I.1. Les HBM : croissance et hétérogénéité spatiales des constructions

I.1.1. Une production qui décolle avec la loi Loucheur

De même qu'en France métropolitaine, la première moitié des années 1910 est un « temps de fort démarrage pour le secteur social du logement »². Les premiers quartiers d'HBM, surtout le fait de sociétés coopératives, sortent de terre entre 1910 et 1914 en Algérie. La suppression des crédits prévus et l'absence d'autorisation d'ouverture de crédits nouveaux, conséquences d'une guerre qui dure, brisent cette première expansion³.

Le nombre d'HBM bâties en Algérie augmente lentement environ trois ans après le retour à la paix (Diagramme 4-1). En novembre 1921, la vingtaine de maisons du Foyer algérois sont ainsi évoquées sur presque toute la Une des *Travaux nord-africains*, principal hebdomadaire dédié aux travaux publics en Afrique du Nord⁴ ; huit mois plus tard, leur inauguration est longuement évoquée par *L'Écho d'Alger*⁵. Les coopératives de construction sont globalement les plus dynamiques durant toutes les années 1920 et le premier tiers des années 1930. La loi Loucheur est alors présentée comme salvatrice. Elle est louée pour avoir « supprimé les clauses rendant difficile toute création » de logement⁶.

1 Fonds ANOM, GGA-1Y et pour le département d'Alger, ANOM, 91-5L.

2 GUSTIAUX Romain, « L'empreinte de la Grande guerre sur le logement social en France (1912-1928) », *RHPS*, 9, 2016, p. 88-109, ici p. 91 ; voir aussi CARBONNIER Youri, *Les premiers logements sociaux en France*, Paris, La Documentation française, 2008, p. 245.

3 GUSTIAUX Romain, « L'empreinte de la Grande guerre... », art. cité, p. 91 ; CARBONNIER Youri, *Les premiers logements sociaux...*, *op. cit.*, p. 248.

4 « Les maisons à bon marché – 50 maisons en construction », *TNA*, 5 novembre 1921, p. 1.

5 « Inauguration d'un groupe d'HBM », *L'ÉA*, 7 juillet 1922, p. 4 (« 25 à 30 maisons » ; même chiffre dans les sé. du cons. mun. d'Alger, 9 août et 2 septembre 1921 (*A-BMOVA*, en date des 5 (p. 246) et 20 (p. 269) septembre 1921)).

6 [Pierre-Marie] Bordes (inspecteur de l'IIMPS), « Rapport sur l'Abri familial constantinois », 3 mars 1935, p. 3 (ANF, 19771106-18).

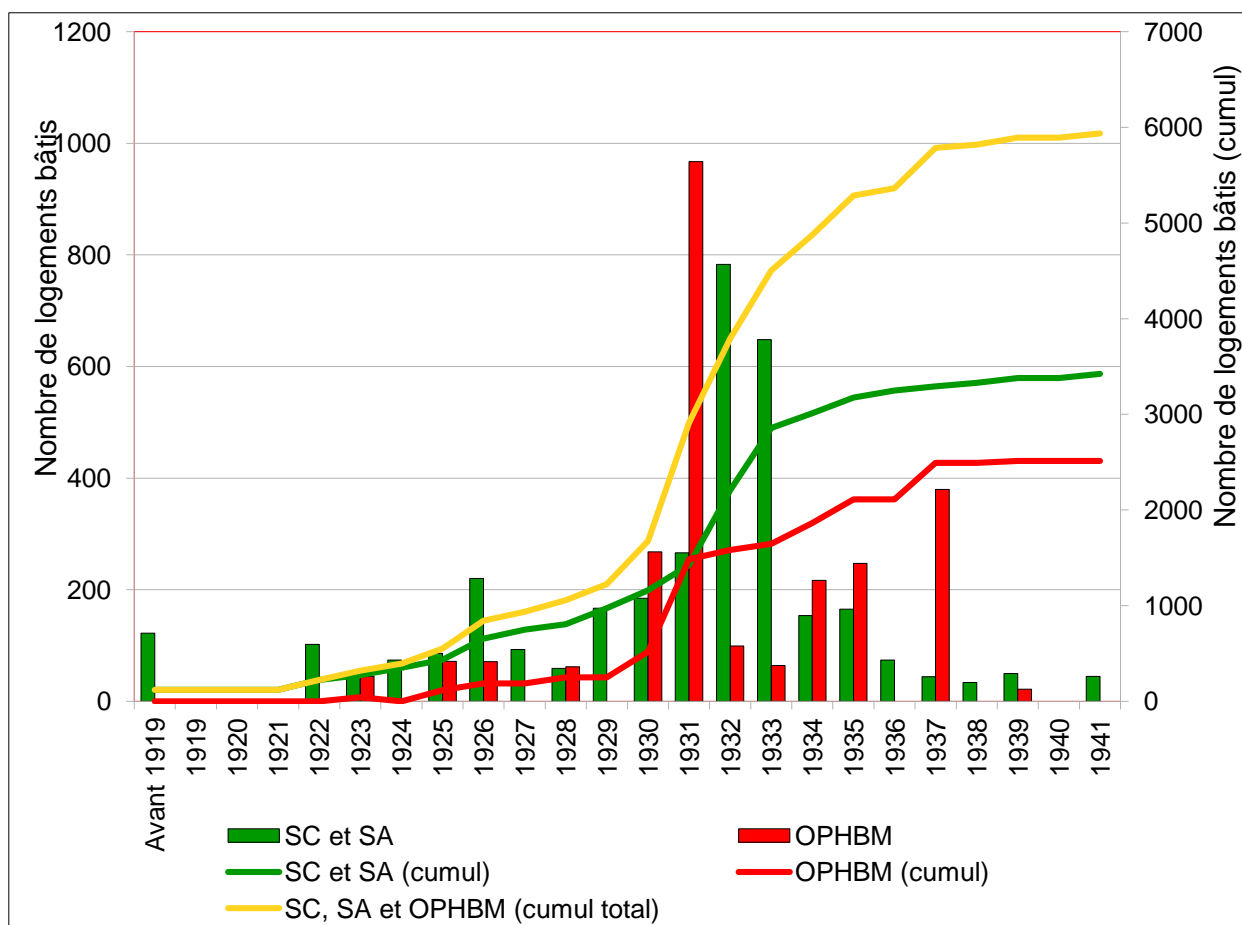


Diagramme 4-1 – Nombre de d’HBM bâties en Algérie par les offices publics et les sociétés coopératives HBM (1919-1941)

À noter 1 : les dates retenues sont ici celles de la **livraison** des logements. Elle est plus aisée à déterminer pour les constructions des **offices publics** (OP), notamment grâce à la presse qui évoque presque systématiquement leur inauguration ; lorsque seule la date de signature du contrat de prêt (c’est souvent le cas pour les constructions des **sociétés coopératives** (SC)) ou celle de mise en chantier est connue, il a été choisi d’y ajouter un an, durée moyenne – pour les cas documentés – entre obtention d’un prêt ou de mise en chantier et achèvement des constructions.

À noter 2 : les constructions des **sociétés de crédit immobilier** (SCI) ne sont pas indiquées ici en raison du peu de données disponibles ; environ 450 logements ont été bâtis sous leur égide. Les **sociétés anonymes** (SA) ont, contrairement à la situation en métropole, très peu construit : 27 logements de l’Auxiliaire municipale en 1930 (département d’Alger) et 16 logements par la Société immobilière nord-africaine des établissements J. J. Carnaud et Forges de Basse-Indre en 1932 (Alger). Ce faible nombre s’explique principalement par le peu d’entreprises de taille suffisante pour penser, concevoir et investir, par le biais d’une SA d’HBM, dans le logement de leurs employés.

Sources : données contenues dans les liasses concernant chaque société aux ANF (série 19771106) et dans les liasses concernant chaque programme de construction à la CDC (séries diverses) et aux ANA (sous-série IBA-HBM) ; le nombre de logements indiqué correspond autant que possible au nombre de logements réellement bâtis et non ceux initialement prévus (la consultation des liasses évoquées permet de saisir l’évolution des projets de construction).

Jeu de données : Nakala/Tables/CH4_logements_construction_1920-1930/Feuille_hbm_construction (1919-1941).ods.

Comme en métropole¹, le nombre d'HBM décolle avec cette loi : les constructions sont multipliées par six. Du côté des organismes publics, l'OMHBM de la ville d'Alger est le principal organisme bâtisseur, à tel point que le contrôleur Hudelo estime son activité « parfois excessive »² – ce qui ne manque pas de surprendre étant donné l'importance de la crise du logement qui n'est « point prête de disparaître »³, même si certains l'estiment « terminée »⁴. Outre le flou de l'expression, certains craignent une crise de la rente immobilière. C'est le cas de propriétaires (à Oran, Miliana ou Sétif⁵), d'employés de préfecture (à Constantine⁶) ou d'élus⁷.

L'année 1931 est exceptionnelle pour l'OMHBM algérois puisque celui-ci achève à l'est de la ville 967 logements, au Champ de manœuvre (38 immeubles) et au Ruisseau (24 immeubles). Plus de 2 500 personnes y logent. Au même moment, 62 logements exclusivement dédiés aux « indigènes » sont inaugurés boulevard de Verdun, en lisière ouest de la Casbah⁸. Les années 1932 et 1933 constituent l'apogée des constructions d'HBM par les coopératives, notamment dans les départements d'Alger et de Constantine (plus de 320 logements dans chaque département, soit au total plus de 80 % de ceux produits cette année-là). Les sociétés de crédit immobilier représentent un dernier type d'organisme qui permet de bâtir des pavillons. Les données concernant leurs constructions n'ont pas été intégrées au diagramme figurant le nombre de HBM bâties en Algérie car les seuls chiffres disponibles le sont par périodes : 76 HBM sont financés par la SCI d'Alger de 1923 à 1927 (par exemple à Ménerville⁹), 97 le sont par la SCI de Constantine de 1929 à la fin des années 1930, 249 le sont par la SCI de Bône de 1930 à 1936 et 54 le sont dans la même ville et sur la même période par la SCI de l'est algérien. En tout, les organismes de ce type ont donc permis l'édification d'environ 450 HBM.

1 FOURCAUT Annie, « La CDC et le logement social. De la loi Loucheur (1928) à la guerre : un constat d'échec ? », AGLAN Alya, MARGAIRAZ Michel, VERHEYDE Philippe (dir.), *La Caisse des dépôts et consignations, la Seconde Guerre mondiale et le XX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2003, p. 185-196, ici p. 188.

2 Louis Hudelo, « Note sur la Société des cités ouvrières de l'Algérie », 22 octobre 1932 (ANF, 19771106-2).

3 Fédération dép. des organismes HBM du dép. de Constantine, *Considérations présentées sur le Rapport de la Commission Hudelo*, Constantine, Impr. Lefert Frères, s.d. [fin 1932], p. 12 (ANA, IBA-HBM-060).

4 DF-1932-SO-DNC, sé. du 6 octobre 1932, p. 170 (Gustave Mercier).

5 Lettre du préfet d'Oran au maire d'Oran, 24 octobre 1936 et Anonyme [employé du 2^e bureau de la direction de l'Intérieur et des beaux-Arts], « Note », 17 septembre 1936 (ANF, 19771106-2) ; lettre du maire de Sétif (Eugène Girod) au délégué financier Charles Lévy, 22 octobre 1932 et toute la correspondance qui s'achève avec la « réunion de la comm. des HBM – Comm. *ad hoc* concernant Sétif », 23 février 1933 (ANA, IBA-HBM-019).

6 Anonyme [employé préfectoral], « Note à M. le préfet – Situation financière de l'OMHBM de Constantine au 1^{er} mars 1931 », s.d. (AWC, CPE-678).

7 DF-1934-SO-DC, sé. du 28 mai 1934, p. 335-336 (Émile Bordères).

8 « M. le Gouverneur Jules Carde a inauguré, hier... », *L'ÉA*, 15 décembre 1931, p. 3 (données fournies par Louis Pasquier-Bronde, adjoint au maire et président de l'OMHBM, lors de son discours d'inauguration).

9 Description d'une des maisons de Ménerville dans ROY Jules, *La guerre d'Algérie*, Paris, Julliard, 1960, p. 38 (celle de René Roy (né en 1891), cheminot et frère de l'auteur, bâtie « grâce à la loi Loucheur » – sans doute par le biais de la SCI d'Alger puisqu'il n'existe pas de société coopérative dans ce bourg ; sur R. Roy, voir p. 17).

En avril 1933, les crédits liés à la loi Loucheur cessent brutalement d'être reconduits à la demande de la Caisse des dépôts, qui fait face à une crise de liquidités¹ (avril 1933). Les caisses locales – comme la Caisse de retraite des chemins de fer algériens de l'État (CRCFAE) – continuent néanmoins à financer les organismes demandeurs². Les offices publics deviennent, de 1934 à 1941, ceux qui font le plus bâtir (60 % des quelques 1 500 HBM alors édifiés). Les derniers crédits octroyés par la Caisse des dépôts permettent l'achèvement de logements à bon marché en 1937 avant que leur construction ne cesse presque totalement – là encore, en rythme avec la métropole³. Plus de 30 000 personnes logent, à la fin des années 1930 et dans toute l'Algérie, dans une HBM⁴. La distribution spatiale à l'échelle de la colonie de cet important effort de construction est toutefois loin d'être homogène.

I.1.2. Un socle du peuplement européen de petites villes

En 1948, Albert Baylet invite le ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme (MRU) à soutenir plus fermement l'œuvre des coopératives de construction en indiquant que « le Constantinois s'est couvert [dans les années 1920-1930] de cités-jardins... »⁵. De fait, la préfecture, les sous-préfectures et de plus petites localités de l'est ont été des lieux de construction importants. Des quartiers pavillonnaires et, notamment à Constantine, des immeubles y ont vu le jour. Les projets et chantiers se font parfois de façon particulièrement difficile, notamment dans les petits centres⁶. Au total, 2 582 HBM ont été bâties dans les années 1920 et 1930 dans le département de Constantine, dont plus de 80 % de pavillons bâtis par les organismes privés, au premier chef desquels les coopératives (Cartes 4-1, 4-2 et 4-3).

1 CARRIOU Claire, « Des statistiques imaginées, perdues, oubliées ? Les HBM et leur dénombrement (1894-1939) », *Genèses*, 87, 2012, p. 26-46, ici p. 40.

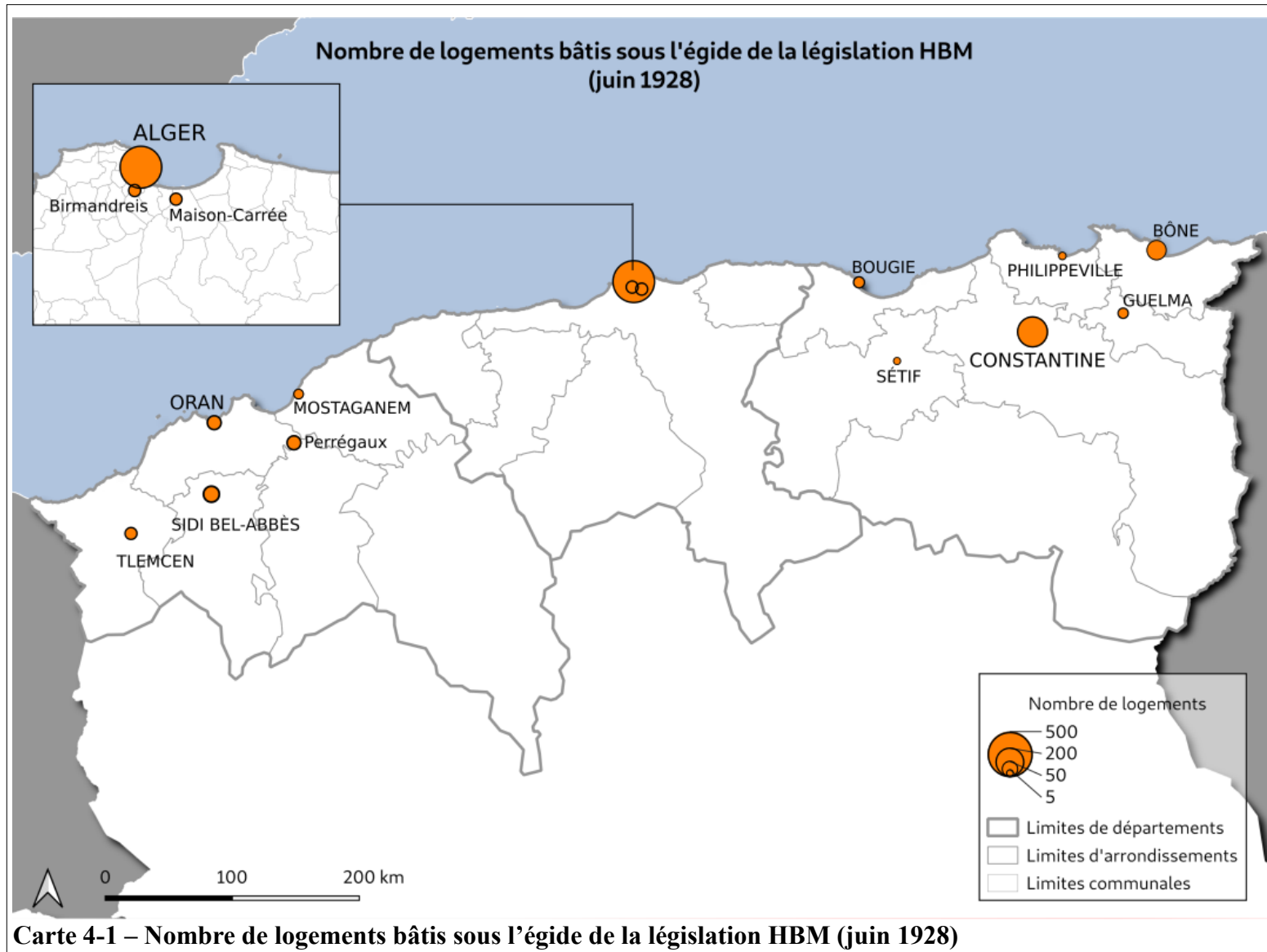
2 Voir, sur l'importance de la CRCFAE pour les financements des HBM à cette époque-là, DF-1934-DNC, sé. du 25 mai 1934, p. 200-206 et DF-1934-SO-DC, sé. du 28 mai 1934, p. 335-336 ; voir également l'annexe 3-2.

3 CARRIOU Claire, « Des statistiques imaginées... », art. cité, p. 40.

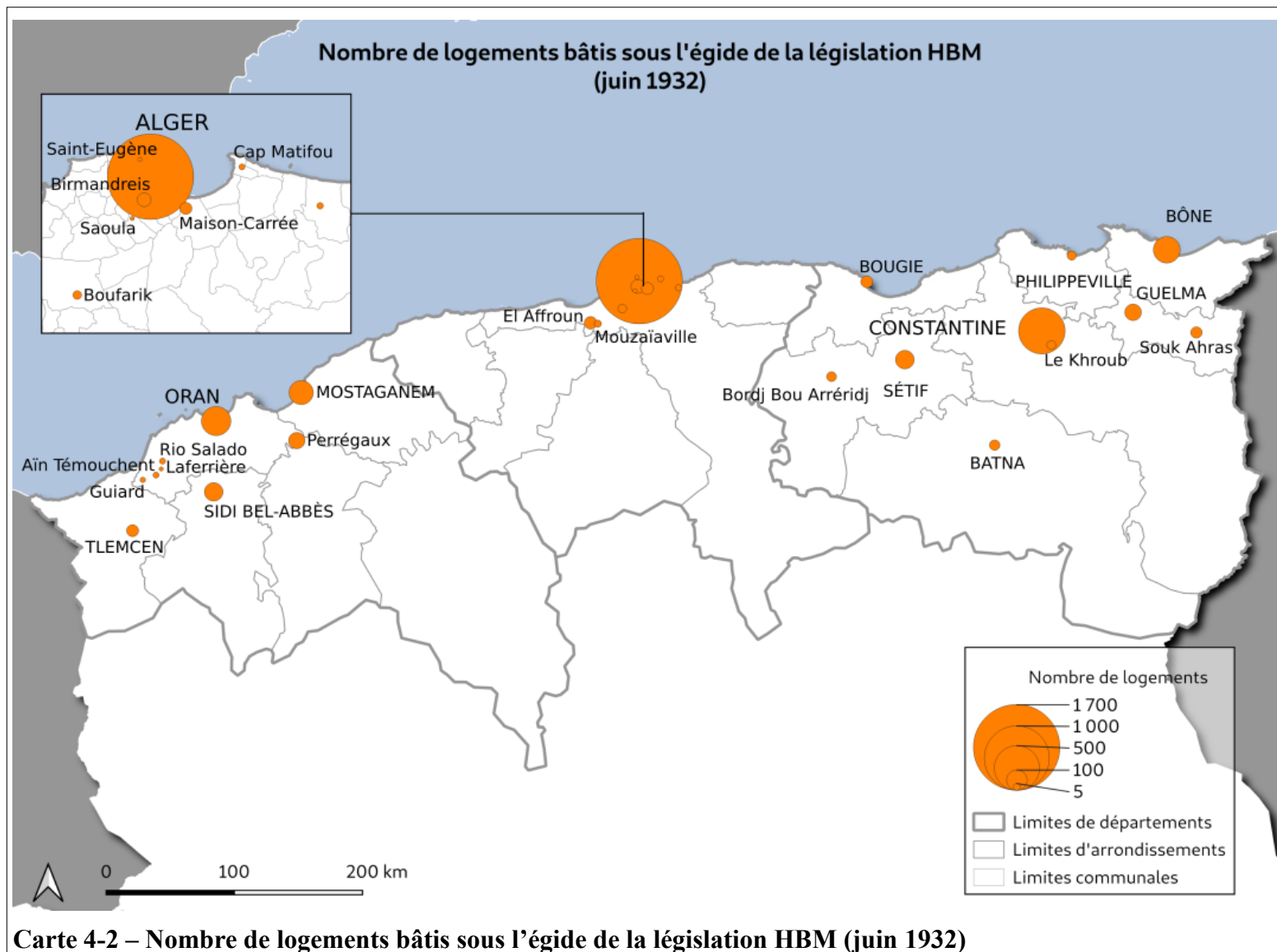
4 Georges Bonnafous, « Rapport... », doc. cité, p. 3 (29 535 personnes sont logées, fin 1936, dans 6 050 HBM).

5 Lettre d'Albert Baylet à Léon Robert (chef de bureau au MRU), 2 octobre 1948 (ANF, 19771106-33).

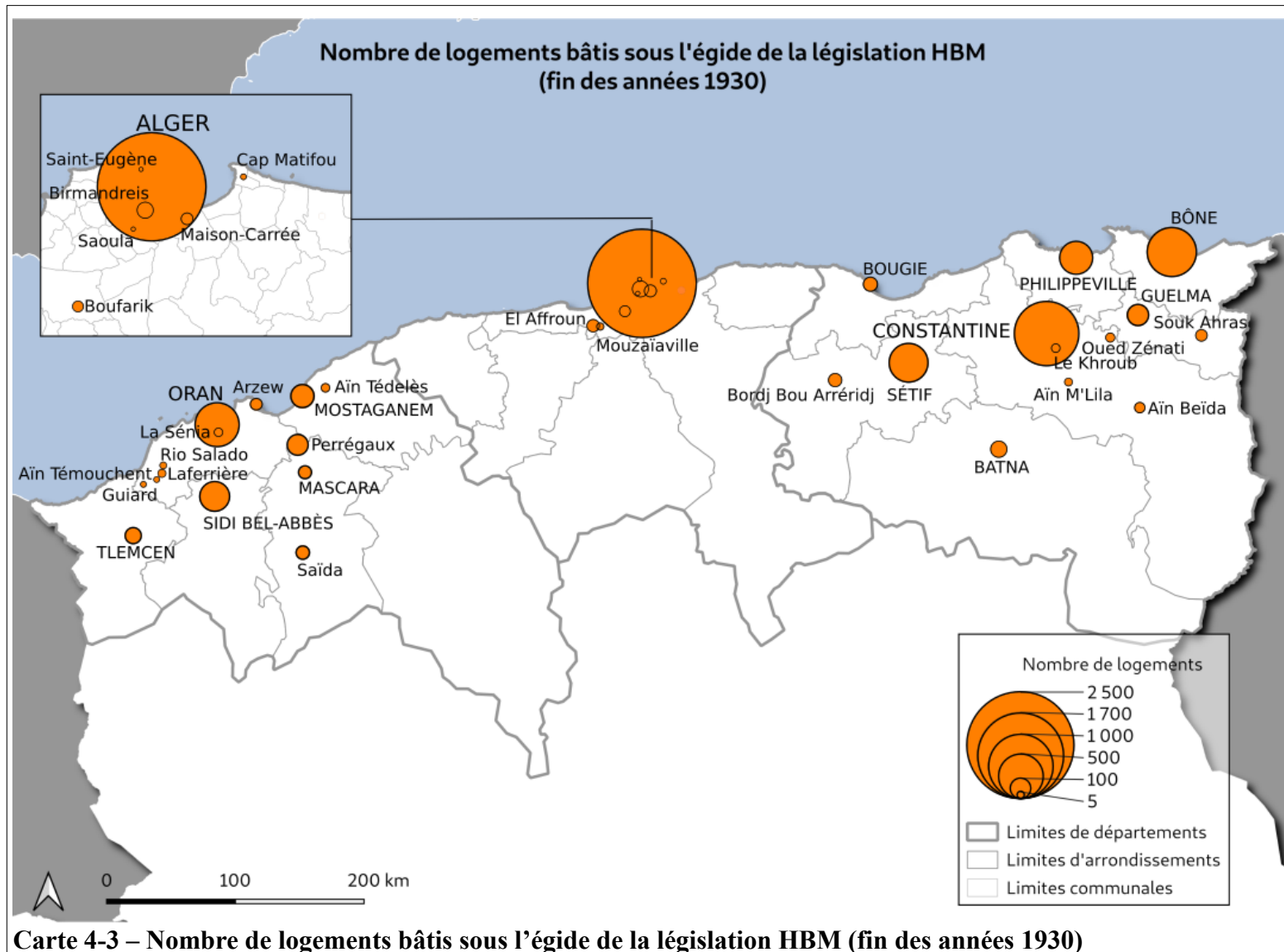
6 Lettre du président du Patrimoine coopératif batnéen (Georges Coste) au ministre de la Santé publique, 27 avril 1931 (ANF, 19771106-14).



Carte 4-1 – Nombre de logements bâtis sous l'égide de la législation HBM (juin 1928)



Carte 4-2 – Nombre de logements bâtis sous l'égide de la législation HBM (juin 1932)



Carte 4-3 – Nombre de logements bâtis sous l'égide de la législation HBM (fin des années 1930)

Seules 1 161 HBM ont été édifiées dans l'Oranais, là aussi dans la préfecture, les sous-préfectures¹ (sauf à Tiaret) et de plus petites localités (Perrégaux, Aïn Tedelès, Arzew, Laferrière). Les 2 686 HBM bâties dans le département d'Alger (dont près de deux-tiers par l'OMHBM d'Alger) sont bien plus inégalement réparties : seul l'arrondissement d'Alger en est doté. Elles sont surtout concentrées dans la capitale coloniale (92 % des constructions). Les sous-préfectures d'Orléansville, Miliana, Médéa et Tizi Ouzou n'en ont aucune. Pour la métropole, Emmanuel Bellanger conclut que « le dynamisme du département-capitale tranche avec celui de la plupart des municipalités des grandes villes provinciales »² : c'est une distinction que l'on retrouve en Algérie, cependant fortement nuancée par l'activité que déploient quelques coopératives et municipalités – les deux étant le plus souvent imbriquées – de l'est algérien.

La comparaison, entre villes d'Algérie et de métropole ou entre villes d'Algérie elles-mêmes, du nombre d'HBM bâties par citoyen français – catégorie de la population qui bénéficie de façon quasi-exclusive de ces constructions – est un indicateur de l'effort fait par les communes et par certains de ses citoyens qui administrent des organismes privés (Diagrammes 4-2, 4-3 et 4-4). À Alger, l'OMHBM bâtit 1 logement pour 94 citoyens français ; à Lille, ville de taille comparable, un même office en construit 1 pour 130. À Marseille, l'action combinée des offices municipaux et départementaux est bien moins importante (1 pour 371). Elle est encore moindre à Oran, où l'office municipal d'HBM bâtit 1 logement pour 381 citoyens (l'office départemental n'y a rien construit). Les organismes privés, très peu actifs à Oran, n'y ont certainement pas remplacé la faible action – au regard de la démographie urbaine – des offices publics d'HBM : le ratio de ce qu'ils y ont construit est le plus faible d'Algérie (1 pour 777, soit trois fois moins qu'Alger et dix fois moins que Constantine ; Diagramme 4-3). L'importance de la production privée de logements à Oran explique en partie ce phénomène³. Le dynamisme des organismes constantinois, fort de l'action de certains individus (Paul Genon, Maurice Laloum, Henri Lellouche) et du soutien municipal, tranche avec l'inertie des organismes oranais⁴.

1 Tiaret n'est fait chef-lieu de l'arrondissement éponyme qu'en juin 1938 (décret du ministère de l'Intérieur du 12 juin 1938, publié dans le *JORF-LD*, 15 juin 1938, p. 6790) ; cité jusqu'alors dans l'arrondissement d'Oran.

2 BELLANGER Emmanuel, « Les maires et leurs logements sociaux. Des années de fondation à l'âge d'or du grand ensemble (1920-1960) », *Histoire urbaine*, 23, 2008, p. 95-107, ici p. 99.

3 Sur la construction privée, voir les éléments introductifs dans le chapitre 1-I.2 (Tableau 2).

4 BELLANGER Emmanuel, *Ivry, banlieue rouge. Capitale du communisme français, XX^e siècle*, Paris, Créaphis, 2017, p. 162-170.

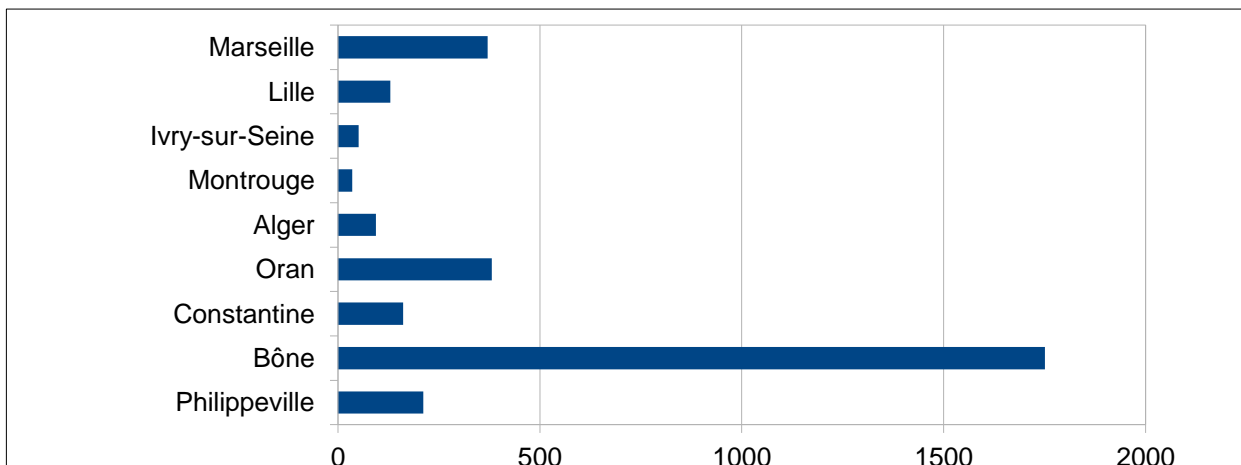


Diagramme 4-2 – Nombre d’HBM par citoyen français (constructions des OPHBM) (1936)

Le diagramme se lit ainsi : « À Marseille, une HBM est bâtie par les offices publics pour 371 habitants ».

Sources : voir l’annexe 4-2 (*idem* pour les deux diagrammes ci-dessous).

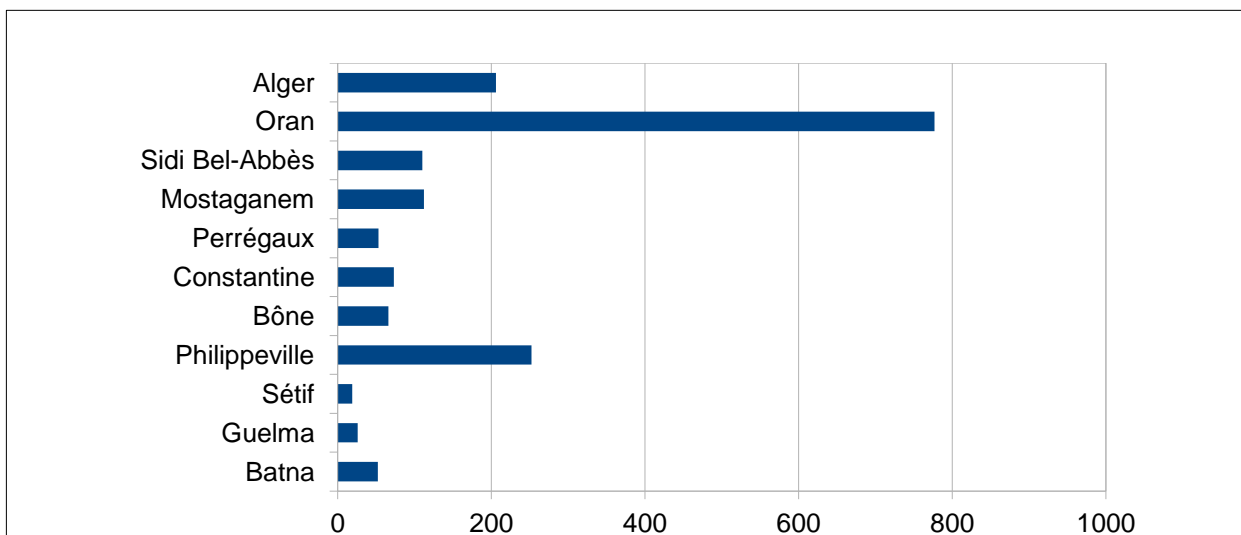


Diagramme 4-3 – Nombre d’HBM par citoyen français (constructions des sociétés privées) (1936)

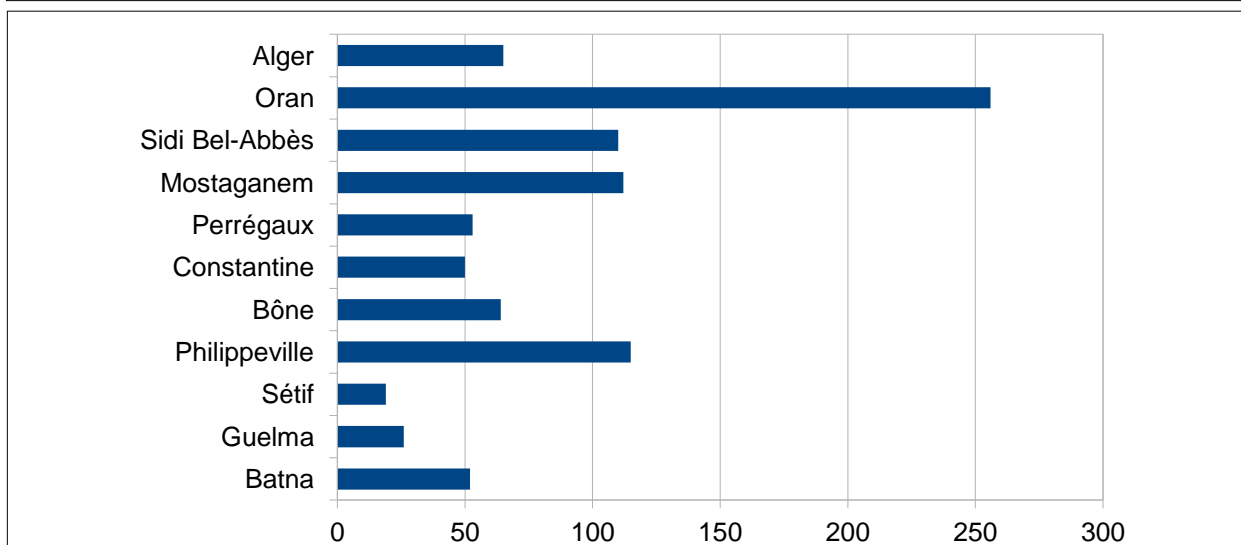


Diagramme 4-4 – Nombre d’HBM par citoyen français (tous organismes) (1936)

Les coopératives ont été, en plusieurs villes, les fers-de-lance du logement des Européens (Diagramme 4-3), témoignant avant tout et comme en métropole du dynamisme des administrateurs de chacune d'elle et de leur capacité à capter avances et subventions¹. Le Foyer bel-abbésien permet, proportionnellement, de loger davantage de citoyens que l'OMHBM de Lille (1 HBM pour 110 citoyens français contre 1 pour 130). L'office municipal de Constantine (1 HBM pour 161) fait moins bien que celui de la préfecture du Nord mais ce sont, dans cette ville, les trois coopératives de constructions qui construisent le plus massivement : 1 HBM pour 73 citoyens français, portant la proportion totale d'HBM à 1 pour 50 citoyens français – soit l'équivalent de ce qu'a bâti l'office municipal d'Ivry-sur-Seine, ville-phare en la matière². Les proportions sont les mêmes à Bône et dans les petites localités de Batna et Perrégaux. À Guelma, la coopérative locale a bâti une HBM pour 26 citoyens français. C'est à Sétif que les HBM permettent de loger le plus d'Européens : les constructions cumulées de trois coopératives font qu'un citoyen sur 19 peut habiter ce type de logement.

Les constructions d'HBM sont, dans plusieurs de ces villes au milieu des années 1930, accusées de faire une concurrence déloyale aux logements privés. Nombreux, parmi ceux-ci, sont en effet vacants : 130 à Sétif (dont des HBM) et « de nombreux » à Bougie et à Guelma fin 1936³. À Oran, il y aurait 2 500 logements vacants dont une quarantaine parmi les immeubles de l'OMHBM (sur un peu plus de 300, soit près de 15 %) qui fait face, selon le préfet, à un « exode des locataires »⁴. Ces vacances ne signifient nullement que tout le monde soit convenablement logé, loin s'en faut : ainsi, à Alger, les immeubles de recasement des délogés du quartier de la Marine peinent à trouver des locataires quand, deux ans plus tard, l'OMHBM a près

1 POURTOUT Bastien, « La première loi de programmation de logements sociaux. La loi Loucheur et les offices publics d'HBM dans l'agglomération parisienne (1928-1939) », BELLANGER Emmanuel, GIRAULT Jacques (dir.), *Villes de banlieues. Personnel communal, élus locaux et politiques urbaines en banlieue parisienne au XX^e siècle*, Grâne, Créaphis, 2008, p. 109-118, ici p. 114.

2 Voir, sur ce point, le chapitre 3, notamment les points I.2 et II.1.

3 Lettre du sous-préfet de Sétif au préfet de Constantine, 21 janvier 1937 et lettre du préfet de Constantine au gouverneur général, 30 janvier 1937 (AWC, CPE-681) ; sé. du cons. mun. de Sétif, 24 février 1933 (mention de 8 HBM vacantes à la cité Lévy et de 10 à la cité Cuttoli) ; « procès-verbal de la réunion de la comm. des HBM – Comm. *ad hoc* concernant Sétif », doc. cité. (Charles Brincat, représentant des propriétaires, indique qu'il y aurait 45 logements vacants).

4 Anonyme [employé du 2^e bureau de la direction de l'Intérieur et des beaux-Arts], « Note », 17 septembre 1936 (ANF, 19771106-2) ; lettre du préfet d'Oran au maire d'Oran, 24 octobre 1936 (ANF, 19771106-2). Les chiffres fournis par Fathi Bentabet sont compliqués à interpréter : reprenant les « Rapports annuels d'activité déclarés à l'Office » (plutôt l'Office public de placement que l'OMHBM) il indique qu'il y a entre 113 et 337 logements vacants sur la période 1930-1939 (*L'Oranie dans les années trente : crise économique, salariés et syndicalisme (1930-1939)*, Thèse d'histoire sous la direction de Claude Liauzu, Université Paris 7, 1996, vol. 1, p. 94 (données chiffrées) et vol. 2, p. 433 (précisions sur la source, disponible dans « AWO, C. 5052 », liasse ou carton qu'il a été impossible de retrouver)).

de 900 demandes en instance¹. Qu'en certaines villes des HBM ne trouvent pas preneur s'explique notamment par le montant des loyers plutôt que par une surproduction de logements².

En parallèle des constructions d'HBM, l'administration de la colonie déploie, à compter de l'extrême fin des années 1920, une politique d'« habitat indigène », aux volumes, temporalités de production et logiques de répartition spatiale qui lui sont propres.

I.2. L'« habitat indigène » pour s'assurer des travailleurs, sauf en Oranie

I.2.1. Une production sans croissance significative

La construction de logements pour les « indigènes » (Diagramme 4-5) a été initiée au début des années 1910 par le Foyer kabyle, coopérative HBM dirigée par des Pères blancs³. Elle a mis à disposition de ses sociétaires 75 habitations (le plus souvent d'une pièce, parfois avec un étage) aux Ouadhias et alentours (Taguemount, Bou Nouh) – villages situés sur les hauteurs de Tizi Ouzou – ainsi qu'à Ighil Ali, de l'autre côté du massif du Djurdjura⁴ (Carte 4-4). Ces constructions sont, pour les Pères blancs, des marques de générosité et des promesses de conversion autant que des façons de stabiliser des convertis⁵. Elles sont pensées comme complémentaires de l'implantation d'écoles⁶. Belkacem Amrouche et sa femme Fadhma Aïth Mansour, kabyles catholiques et citoyens depuis peu, font par exemple bâtir une maisonnette à Ighil Ali en 1912 en location-acquisition⁷. Il faut attendre le milieu des années 1920 pour que de nouvelles constructions, soutenues par de l'argent public, soient mises en chantier à Sétif,

1 Sé. du cons. mun. d'Alger, 30 août 1935 (*A-BMOVA*, 5-20 octobre 1935, p. 227) ; Georges Bonnafous, « Avant-rapport », 8 décembre 1937 (ANF, 19771106-34).

2 Voir, pour une comparaison des salaires et des loyers des HBM, le chapitre 5-I.1.

3 L'action du Foyer kabyle est exposée dans le chapitre 3-1.2.

4 Taguemount et les Ouadhias se situent respectivement dans les douar d'Aït Mahmoud et dans le douar des Ouadhias (commune mixte de Fort-National) ; Bou Nouh se situe dans le douar éponyme (commune mixte de Dra el-Mizan) ; toutes ces localités sont dans le département d'Alger. Dans le département de Constantine, Ighil Ali est dans le douar Mouqua (ou Mouka ; commune mixte d'Akbou). Sur les cartes qui suivent, ces constructions sont localisées, par souci de clarté, dans la commune mixte de Fort-National (siège du Foyer kabyle).

5 AMROUCHE-AÏTH MANSOUR Fadhma, *Histoire de ma vie*, Alger, Hibr Éditions, 2017 [1966], p. 79 ; voir en outre DIRÈCHE Karima, *Chrétiens de Kabylie, 1873-1954. Une action missionnaire dans l'Algérie coloniale*, Paris, Bouchène, 2004, p. 97-103.

6 AMROUCHE-AÏTH MANSOUR Fadhma, *Histoire...*, p. 105 ; voir aussi DIRÈCHE Karima, « Les écoles catholiques dans la Kabylie du XIX^e siècle », *Cahiers de la Méditerranée*, 75, 2007, p. 17-27, ici p. 27, à compléter par BOUDJEMAÏ Mélissa, *Les premières écoles républicaines en Kabylie (1830-1930)*, Mémoire de Master de 1^{ère} année d'histoire sous la direction de Pierre Vermeren, Université Paris I – Panthéon-Sorbonne, 2019, 107 p.

7 AMROUCHE-AÏTH MANSOUR Fadhma, *Histoire...*, p. 157, 162, 165, 170, 206 et 210-212 ; voir également l'article de K. Medjoub, « Quand Taos Amrouche réclamait sa restitution... », *El Watan*, 10 décembre 2018, p. 6 (histoire de cette maison, classée comme bien culturel) ; « kabyle » puis « catholique » sont les termes qu'utilise l'auteur pour se définir (voir en particulier p. 206-207) ; ANF, BB11-5227 (dossier n° 688 X 11 ; décret de naturalisation du 13 février 1911).

à l'initiative du délégué financier Charles Lévy, exemple sans cesse cité durant le quart de siècle qui suit, puis sous l'égide de la politique gubernatoriale d'« habitat indigène »¹.

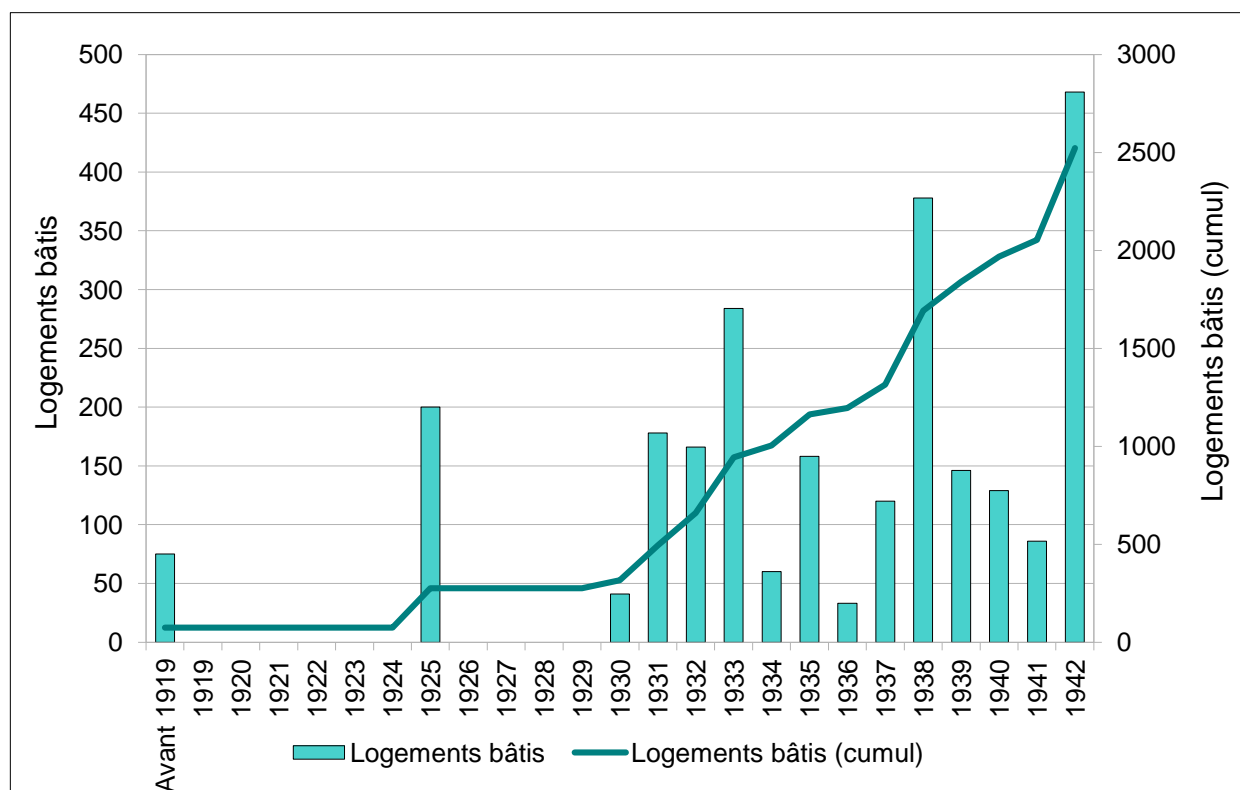


Diagramme 4-5 – Nombre de logements bâtis spécifiquement pour les « indigènes » (1919-1942)

À noter 1 : les dates retenues sont ici celles de la livraison des logements ; il s'agit parfois d'estimations (voir le détail dans le jeu de données).

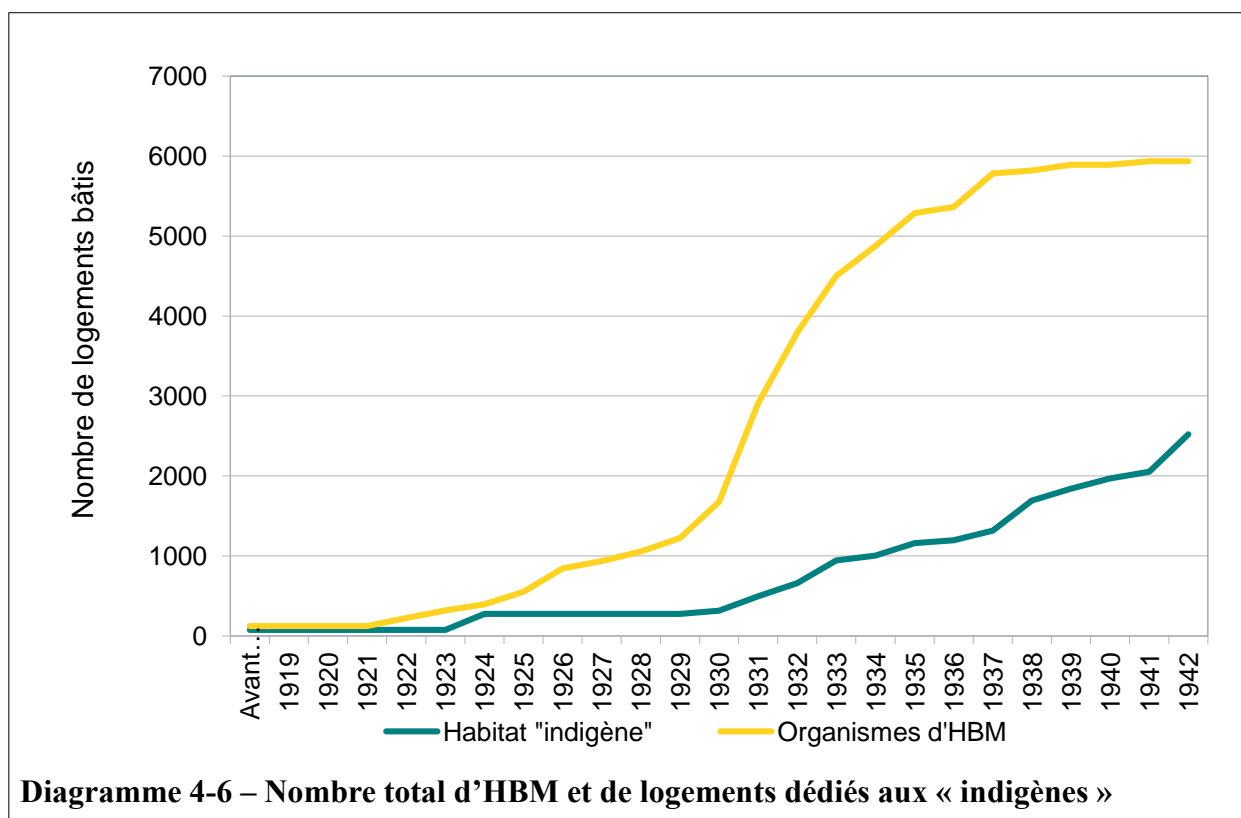
À noter 2 : la quasi-totalité de ces constructions l'ont été à l'initiative des municipalités, financièrement aidées par le gouvernement général. Seules de rares coopératives HBM ont aussi bâti des logements spécifiquement dédiés aux « indigènes » : le Foyer kabyle (75 maisons pour les « indigènes », dans l'ensemble avant 1919 quoiqu'il existe des incertitudes), celle d'El Affroun (41 logements en 1930), la Maisoncoop (10 logements à Bône en 1935). La société anonyme l'Auxiliaire municipale (7 logements à Alger en 1935, 210 à Maison-Carrée en 1938) et l'OMHBM de la ville d'Alger (92 logements à Alger, en 1931 (62) et 1938 (30)) en ont aussi bâtis.

Sources : ESGA-1928 à 1938 (mention des projets et d'un certain nombre de logements achevés) ; ANOM, GGA-1Y et ANOM, 91-5L (documents produits dans le cadre du Plan d'action communal en 1946-1947 ; mention, pour chaque commune, des projets d'« habitat indigène » effectivement réalisés).

Jeu de données : Nakala/Tables/CH4_logements_construction_1920-1930/Feuille_hab_ind_construction (1919-1942).ods.

1 La cité Lévy de Sétif est présentée et analysée de façon détaillée *infra*, au point III.2.

Les premiers logements produits dans le cadre de la politique d'« habitat indigène » sont habitables à partir du début des années 1930. Leur surface et leur qualité les distinguent franchement des 62 logements aux normes des HBM qu'édifie l'office municipal d'Alger à l'intention des « indigènes ». Uniques en leur genre, ils sont inaugurés à la fin de l'année 1931 au boulevard de Verdun (en lisière ouest de la haute Casbah¹) au moment même où 967 autres appartements bâtis par le même office ont vocation à loger les Européens². Le nombre d'habitations relevant de l'« habitat indigène » augmente de façon constante durant toutes les années 1930. Il n'y a néanmoins nulle croissance d'ampleur au début de la décennie, à la différence des constructions d'HBM (Diagramme 4-6). Un très léger rattrapage se fait après 1936-1937 : le nombre de logements pour « indigènes » continue de croître tandis que le nombre d'HBM stagne. De grands projets urbains (144 logements à Sétif en 1933 ; 210 à Maison-Carrée en 1938³ ; 270 à Alger en 1942) portent ce mouvement de construction. Celui-ci se prolonge sous le régime de Vichy, qui cherche à se rallier les « indigènes »⁴.



1 Voir le chapitre 2-III.2.1.

2 « M. le Gouverneur Jules Carde a inauguré... », art. cité.

3 Selon articles relatifs à l'inauguration ; mention de seulement 182 logements bâtis dans Le Mignot (administrateur civil au sein de la direction générale des Finances du gouvernement général), « Rapport sur le fonctionnement et la situation financière de l'Auxiliaire municipale », 13 juin 1958, p. 44 (ANF, 19771106-1).

4 Voir le chapitre 6-I.

Au total, un millier de logements sont achevés au milieu des années 1930 et plus de 2 500 au début des années 1940. L'inauguration de ces « cités radieuses » sont, pour les autorités, l'occasion de mettre en avant « l'union de tous les Français et de tous les musulmans pour poursuivre la grande œuvre nationale entreprise en Algérie »¹. Reprenant sans doute le titre d'un ouvrage récent du Corbusier (*La ville radieuse*, 1935) dont la réputation ne cesse de croître² – notamment grâce à d'actifs relais locaux³ – l'expression de *L'Écho d'Alger* inscrit l'importante « cité indigène » de Maison-Carrée dans la modernité urbanistique de la deuxième moitié des années 1930.

I.2.2. Bourgs agricoles et cités industrielles

Au début des années 1930, les premiers crédits relatifs à la politique d'« habitat indigène » permettent de bâtir quelques petites cités à Staoueli (40 logements), Rivet (24), Ameur el-Aïn (24), El Affroun (80) (département d'Alger) et dans la commune mixte de Marnia (8, lieu-dit Bois de Bétoum) (département d'Oran) (Carte 4-5). Les maires de ces communes de plein exercice à l'origine de ces constructions – et la très grande majorité des élus européens les entourant⁴ – sont tous d'importants exploitants agricoles : Eugène Segond à Staoueli, Maurice Picinbono à Rivet, Jules Augé à Ameur el-Aïn et Gaston Averseng à El Affroun⁵. Ce sont aussi, au moment où ils obtiennent les subventions gubernatoriales pour bâtir, des personnes-clefs des institutions agraires d'Algérie : Segond préside le Syndicat agricole de son bourg et est membre du bureau du Comité nord-africain des fruits et primeurs⁶ ; Picinbono préside la Caisse de crédit agricole de Rivet et est l'un des administrateurs de la Caisse centrale des mutuelles agricoles de l'Afrique du Nord⁷ ;

1 J., « Une magnifique cité indigène est inaugurée à Maison-Carrée par M. Bourrat, préfet d'Alger », *L'ÉA*, 13 mars 1938, p. 4 (l'expression « cité radieuse » est du journaliste) ; voir aussi *TNA*, 16 mars 1938, p. 1 ; pour d'autres mises en valeur par la presse voir L. V., « Pour les travailleurs indigènes », *L'Af. Nord ill.*, 4 juillet 1931, p. 6 (constructions à Rivet) et « Quarante habitations pour indigènes à Staoueli (Alger) », *CNA*, décembre 1932, p. 953.

2 LE CORBUSIER, *La ville radieuse. Éléments d'une doctrine d'urbanisme pour l'équipement de la civilisation machiniste*, Boulogne, Éditions de l'Architecture d'aujourd'hui, 1935, 344 p. ; sur sa réception, voir GOERG Odile, HUETZ DE LEMPS, *La ville coloniale...*, op. cit., p. 136-143 et p. 249-250 ainsi que FREY Jean-Pierre, « Alger sous les bombes ou les Plans-Obus côté réception », GRAS Pierre, PAQUOT Thierry (dir.), *Le Corbusier voyageur*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 161-191 et BONILLO Jean-Lucien (dir.), *Le Corbusier. Visions d'Alger*, Paris, Éditions de La Villette, « Rencontres de la Fondation Le Corbusier », 2012, 287 p.

3 FAURE Jean-Pierre, *Alger, capitale*, Paris, Edgard Malfère, 1936, 125 p. (l'auteur travaille dans l'immobilier à Alger) ; sur cet ouvrage, voir PELLETIER Philippe, *Albert Camus, Élisée Reclus et l'Algérie. Les « indigènes de l'univers »*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2015, p. 32-33.

4 Voir par exemple les élus de Rivet et Ameur el-Aïn élus en 1929 (« Les élections municipales – Rivet » et « Les élections d'Alger... », *L'ÉA*, respectivement en date des 4 mai (p. 5) et 6 mai 1929 (p. 1).

5 G. Averseng emploie par exemple « 375 indigènes » pour traiter le crin végétal (FRANC Julien, *Le chef d'œuvre colonial de la France en Algérie : la colonisation de la Mitidja*, Paris, Honoré Champion, 1928, p. 691).

6 « Comité nord-africain des fruits et primeurs », *L'ÉA*, 4 février 1930, p. 5.

7 « Chronique des dép. algériens – Alger – Rivet – Mutualité », *L'ÉA*, 11 avril 1930, p. 7 ; voir en outre BAUDOIN Laurent, *Un siècle de mutualisme : Monceau assurances, 1907-2007*, Paris, Monceau Assurances Mutuelles associées, 2008, p. 402.

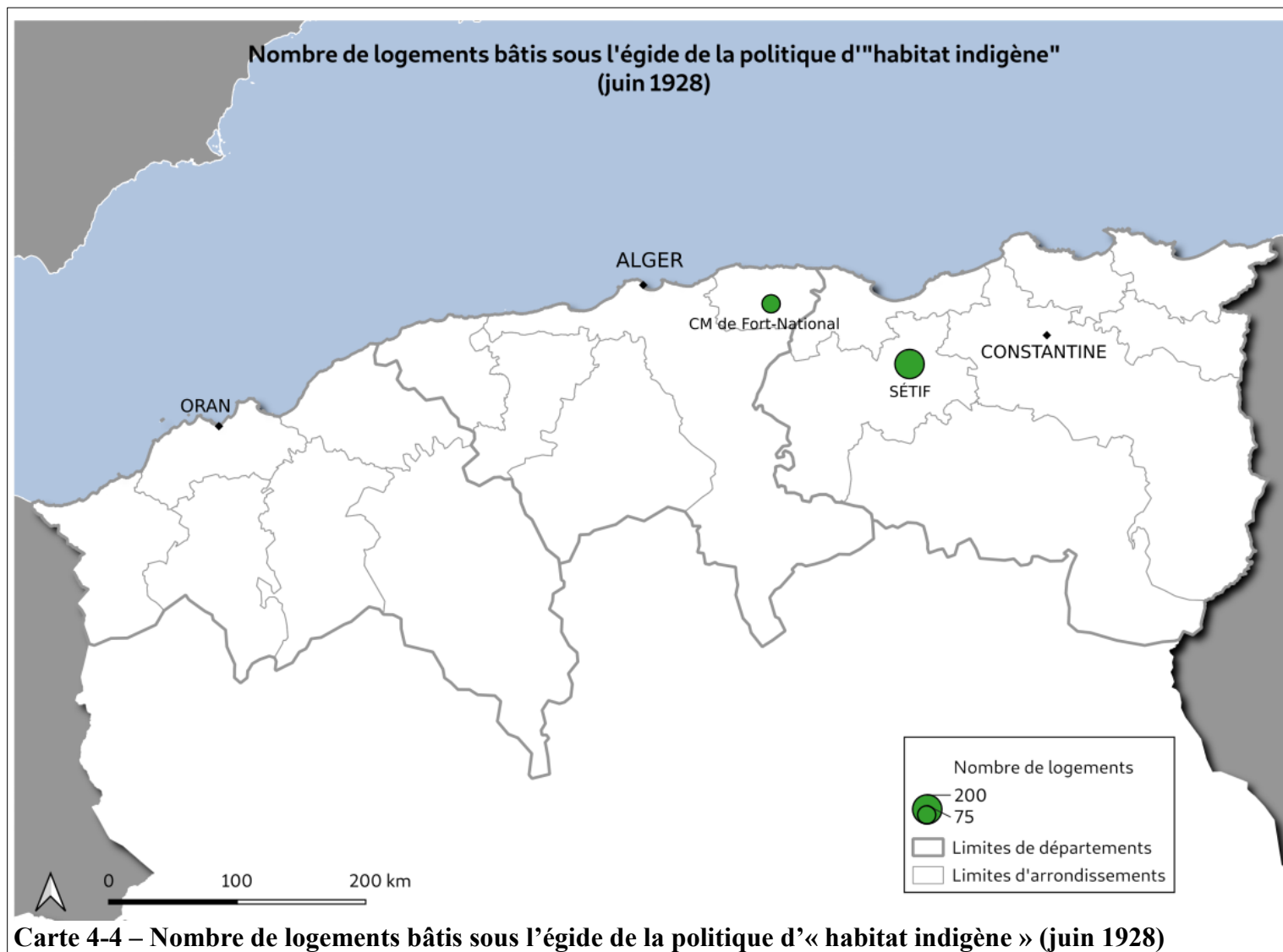
Augé a créé et longuement présidé la Caisse régionale agricole de la Mitidja¹ ; Averseng dirige plusieurs coopératives agricoles plus que florissantes². Ces positions institutionnelles ont nécessairement facilité leurs relations avec le gouvernement général et n'ont pu qu'inciter ce dernier à leur octroyer des subventions. Elles confirment également le sens donné à cette politique d'« habitat indigène » : stabiliser de la main-d'œuvre pour les exploitations agricoles.

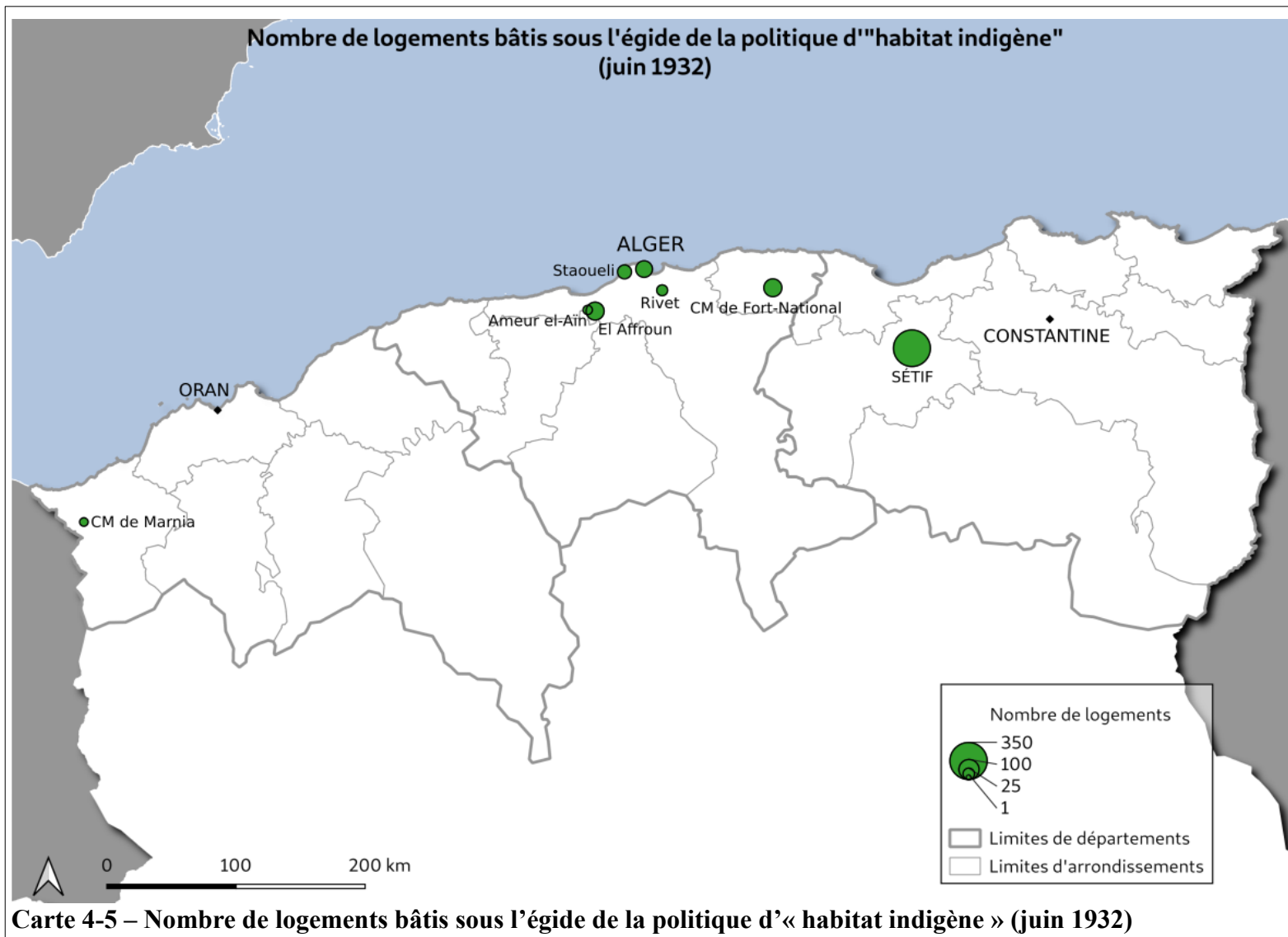
Les crédits distribués les années suivantes permettent l'achèvement en dix ans (1932-1942) de plus de 2 000 logements d'« habitat indigène » (Carte 4-6). Les disparités géographiques sont plus importantes encore que pour la politique de construction d'HBM : le département d'Alger concentre plus de 55 % des constructions (1 406), celui de Constantine près de 40 % (1 000) et celui d'Oran moins de 5 % (116). En 1944, l'absence de constructions dans l'ouest algérien n'échappe pas au nouveau directeur des Travaux publics du gouvernement général : « l'habitat indigène se développe sporadiquement sans plan d'ensemble : il est anormal de constater, par exemple, que rien ou presque n'ait été fait dans le département d'Oran » – phénomène causé selon lui par la tendance « conservatrice » des municipalités, sans que ce terme ait des contours politiques bien clairs³.

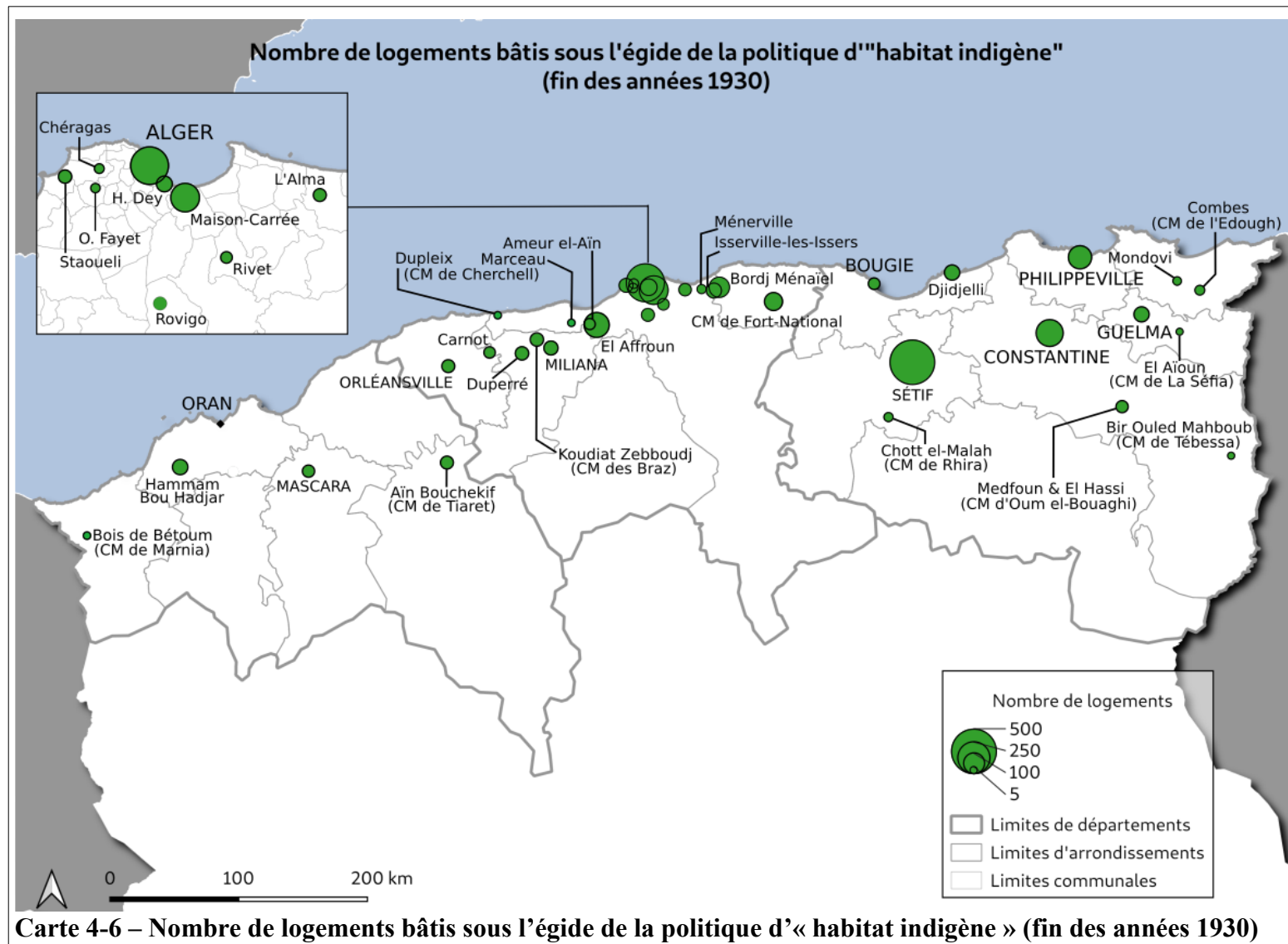
1 « Les obsèques de M. Jules Augé, maire d'Ameur el-Aïn », *L'ÉA*, 12 octobre 1934, p. 2.

2 « Coopérative agricole de la Mitidja », « La Viticoop d'El Affroun est née » et « Aux planteurs de tabac » (sur la Tabacoop de la Mitidja), *L'ÉA*, respectivement en date des 20 octobre 1922 (p. 2), 23 décembre 1925 (p. 3), 5 et 22 septembre 1926 (p. 3).

3 Marcel Villevieille (directeur gubernatorial des Travaux publics et des transports), « Note sur un prog. d'extension de l'habitat musulman à l'exclusion des HBM », 8 janvier 1944 (ANOM, GGA-8CAB-7).







Comme pour les premiers ensembles bâtis, celui de l'important bourg viticole de Hammam Bou Hadjar (48 logements) est initié par une municipalité étroitement liée aux institutions agricoles¹. Selon les rares traces rassemblées sur ses membres, elle peut être qualifiée de conservatrice : l'adjoint puis maire (1932) Charles Fonteyraud et le conseiller Clodomir Étienne sont proches – sinon militants – de la nébuleuse d'extrême-droite au milieu des années 1930² et, quelques années plus tard, le docteur Lucien Montéro a la confiance du régime de Vichy qui le nomme au Conseil supérieur algérien de l'ordre des médecins³. La municipalité de Mascara qui bâtit 24 logements à la fin des années 1930 est dirigée par le radical Pascal Muselli, détenteur de nombreux mandats (délégué financier, conseil général, comité départemental de patronage des HBM) : elle peut être, quoiqu'ayant alors rompu avec le Front populaire⁴, considérée comme à la fois moins liée aux intérêts agricoles et moins conservatrice⁵. L'adjoint « indigène » Daho Chekkal s'est très probablement impliqué dans ce projet de construction⁶.

Les dirigeants des municipalités de l'Algérois et du Constantinois qui font bâtir des logements pour les « indigènes » ont-ils un autre profil ? Les communes ayant obtenu des crédits gubernatoriaux sont presque toutes partisans du *statu quo* colonial et dirigées par d'importantes figures du milieu agricole. Tous ces élus sont assurément en lien avec Louis Pasquier-Bronde, ardent défenseur des HBM et vice-président de la Confédération générale des agriculteurs

-
- 1 « Nécrologie – Jean Saint-Jean », *L'ÉO*, 26 novembre 1931, p. 7 et « Chronique des dép. algériens – Oran – Hammam Bou Hadjar », *L'ÉA*, 29 novembre 1931, p. 6 (bourg dirigé de 1909 à 1932 par Jean Saint-Jean, viticulteur très lié au Syndicat agricole et à la cave viticole) ; maire de Hammam Bou Hadjar, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Medjadji Haouari Ould Benali officier de la Légion d'honneur », 27 mai 1936 (ANF, 19800035-766-87014) et « Avis de décès – Medjadji Haouari Ould Benali », *L'ÉO*, 20 avril 1940, p. 5 (sur la famille Medjadji, dont Mohammed est élu à la municipalité au moins à compter de 1929).
 - 2 « Hammam Bou Hadjar », *L'ÉO*, 9 octobre 1934, p. 4 et BENSADOUN Henry, VALEROY Luc, *L'Oranie biographique*, Oran, Impr. Heintz Frères, 1935, p. 121 (proches de Paul Sicard, président de la Fédération des syndicats agricoles de l'Oranie) et 132 (municipalité élue en 1929). Sur le positionnement à l'extrême-droite de Sicard (président de l'Action française en Oranie), voir CHARLES-VALLIN Thérèse, *La droite en Algérie*, Thèse de doctorat d'État de science politique sous la direction de René Rémond, Université Paris 10, 1974, vol. 1, p. 41.
 - 3 Décret du ministre secrétaire d'État à l'Intérieur du 21 juin 1941 (*JORF-LD*, 24 juin 1941, p. 2630).
 - 4 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 11 juin 1932, 7 avril 1944 et 26 avril 1947 (AWO, 8R-8422 et 8R-8423) ; BENSADOUN Henry, VALEROY Luc, *L'Oranie...*, *op. cit.*, p. 35 et 159 et MARYNOWER Claire, *Être socialiste dans l'Algérie coloniale. Pratiques, cultures et identités d'un milieu partisan dans le département d'Oran, 1919-1939*, Thèse d'histoire sous la direction de Marc Lazar, IEP de Paris, 2013, p. 548.
 - 5 Pascal Muselli n'est pas propriétaire de terres, du moins pas de surfaces importantes (BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? Les délégations financières algériennes, 1898-1945*, t. 1 : *L'institution et les hommes*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2008, p. 361 sq) ; le président du Syndicat agricole de Mascara, Louis Vautherot, n'est pas réélu au cons. mun. en mai 1935 (*L'Oranie biographique...*, *op. cit.*, p. 121 et 151 et « Élections municipales », *Le Réveil de Mascara*, 11 mai 1935, p. 1 (sur la municipalité élue en 1935)).
 - 6 Maire de Mascara (P. Muselli), « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Daho Chekkal chevalier de la Légion d'honneur », 24 novembre 1936 (ANF, 19800035-424-56707) et « M. Régnier a terminé hier... », *L'ÉO*, 16 mars 1935, p. 1 et 2, ici p. 2 (implication de ce bâtonnier et commissaire-priseur de Mascara dans les « œuvres de secours aux indigènes » et la défense d'une politique d'habitat pour ces derniers).

d'Algérie¹. Dans le département d'Alger, Henri Borgeaud² (Cheragas, 16 logements), Lionel Aristide Demangeat³ (Ouled Fayet, 12 logements), Édouard Purtschet⁴ (L'Alma, 56 logements) et Louis Mira⁵ (Rovigo, 36 logements), tous maires de villes du Sahel algérois, sont des dirigeants de premier plan des institutions agricoles de la colonie. À Miliana, le maire Alexandre Michalet est le principal pilier du milieu agricole local⁶. Vers l'ouest, en descendant la vallée du Chéelif, des logements sont bâtis à Duperré (39), à Carnot (20) et à Orléansville (33). Les maires ayant décidé de leur construction sont respectivement Gabriel Monnet, Louis Georges Rouquet et le docteur Franchi. Monnet est directeur d'un domaine de 1 100 hectares, Bou Zehar, en lisière de Duperré⁷ ; il est assisté au conseil municipal par le puissant Robert Watin⁸. Les deux autres semblent plus distants des institutions agricoles : Rouquet est receveur de l'Enregistrement et propriétaire terrien⁹ – comme ses adjoints, pour leur part au bureau des docks coopératifs locaux¹⁰ ; Franchi, figure du Parti social français, est médecin¹¹. À l'est d'Alger, les municipalités de Bordj Ménaïel (100 logements) puis d'Isserville-les-Issers (50 logements) ne nuancent guère le profil de ces élus. Elles sont respectivement menées par Louis Arbès¹², important agriculteur local

-
- 1 LARNAUDE Marcel, « La colonisation rurale en Algérie », *Annales de Géographie*, 233, 1932, p. 537-539, ici p. 538.
 - 2 BARBIER Michèle, *Le Mythe Borgeaud, 1895-1964. Trente ans d'histoire de l'Algérie française à travers un symbole*, Châteauneuf-les-Martigues, Éditions Wallada, 1995, p. 25-28 et 233-235.
 - 3 Ministre de l'Agriculture, « Renseignements à produire à l'appui des candidatures à la croix de chevalier de la Légion d'honneur », 4 février 1930 (ANF, 19800035-1403-62069 ; président du Syndicat agricole, de la cave coopérative de la région et de la Caisse régionale de crédit agricole mutuel du dép. d'Alger ; par ailleurs président du CPHBMPS du dép. d'Alger).
 - 4 Préfet d'Alger, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Édouard Purtschet chevalier de la Légion d'honneur », 23 mai 1936 (ANF, 19800035-1327-53653 ; viticulteur, primeuriste et président du Syndicat agricole de l'Alma et de la Caisse locale de crédit agricole depuis 1903).
 - 5 Préfet d'Alger, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Louis Mira chevalier de la Légion d'honneur », 2 août 1935 (ANF, 19800035-426-56933 ; viticulteur) ; « M. Guastavino remet... », *L'ÉA*, 2 décembre 1935, p. 2 ; PELLO Henri (dir.), *Histoire et souvenirs d'un canton de la Mitidja, 1830-1962. L'Arba, Rivet, Rovigo, Sidi-Moussa et Baraki*, s.l., Amicale des Arbéens, 1998, p. 515-517.
 - 6 Préfet d'Alger, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer officier de la Légion d'honneur Alexandre Michalet », 1^{er} juillet 1939 (ANF, 19800035-601-67950 ; membre de la Chambre d'agriculture d'Alger, directeur du Syndicat des irrigations de Miliana-Affreville-Lavarande, président de la Caisse locale de Crédit agricole de Miliana) ; à compléter et comparer avec BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or...*, *op. cit.*, p. 224 (aucune mention de toutes ces fonctions).
 - 7 Ministre de l'Intérieur, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer chevalier de la Légion d'honneur Gabriel Monnet », s.d. [avant le 1^{er} mars 1935] (ANF, 19800035-1464-69293).
 - 8 « La vérité sur la situation viticole », *L'ÉA*, 9 novembre 1933, p. 5 (président de la Fédération des caves coopératives du dép. d'Alger).
 - 9 « Chronique locale – Départ » et « Chronique locale – Le Mérite agricole », *Le Progrès*, 3 avril 1930 (p. 2) et 1^{er} février 1934 (p. 2).
 - 10 « Docks coopératifs de la région des Attafs-Carnot », *Le Progrès*, 30 avril 1925, p. 2.
 - 11 « Suprême hommage au "Docteur des pauvres" », *Le Progrès*, 19 janvier 1939, p. 1 ; « Suprême hommage... », *L'ÉA*, 17 janvier 1939, p. 5.
 - 12 BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or...*, *op. cit.*, p. 19.

(tabac, céréales, vigne) et maire d'un véritable « fief Croix-de-Feu »¹, et Émile Pélissié qui, s'il n'a pas été possible de reconstituer sa stature politique, est l'oncle du délégué financier Victor Pélissié, élu n'hésitant pas à défendre nommément le projet de construction d'Isserville devant le représentant du gouverneur général². Seul le pharmacien et dirigeant viticole Jérôme Zévaco³ se distingue politiquement : maire SFIO de Ménerville (12 logements), il est en 1938 l'un des fondateurs d'*Alger républicain*⁴.

Plus de 45 % des 1 400 constructions pour « indigènes » dans le département d'Alger sont édifiées dans la capitale ou ses abords immédiats (Hussein Dey, Maison-Carrée). À la différence des logements édifiés par la municipalité Raffi près de la Casbah à la fin des années 1920, ceux bâtis à la fin des années 1930 le sont en lisière des localités industrielles d'Hussein Dey (60) et de Maison-Carrée (210). Ceux d'Hussein Dey le sont à l'initiative de la municipalité de Germain Marty (réélu en mai 1935 contre la liste de Front populaire⁵), ceux de Maison-Carrée sous l'égide de la SA l'Auxiliaire municipale présidée par Louis Pasquier-Bronde et administrée par de grands colons ainsi que par le maire de Maison-Carrée, Léon Tourenne (réélu comme Marty et sur une liste d'industriels⁶). Décidées à un moment où le chômage devient plus que problématique⁷, ces cités ne semblent pas avoir été bâties dans l'objectif de stabiliser la main-d'œuvre nécessaire aux usines, ce qui les distingue quelque peu des ensembles de logements décidés par des propriétaires terriens.

Dans le Constantinois, 488 logements sont bâtis à l'initiative du puissant céréaliculteur et délégué financier Charles Lévy à Sétif (1923-1925) durant les mandatures de Charles Aubry puis

1 DONNAT Gaston, *Afin que nul n'oublie. L'itinéraire d'un anticolonialiste : Algérie, Cameroun, Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1986, p. 58.

2 « Dans les dép. – Alger – Les Issers – Nécrologie », *L'ÉA*, 31 mai 1925, p. 4 (sur le lien de parenté entre Émile et Victor Pélissié) ; DF-1931-SO-DC, sé. du 20 novembre 1931, p. 191-194.

3 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? ...*, *op. cit.*, t. 1, p. 980-981 (pharmacien et président de la Fédération des vignerons du dép. d'Alger).

4 ALLEG Henri, BENZINE Abdelhamid, KHALFA Boualem, *La grande aventure d'Alger Républicain*, Alger, El-Ijtihad, 2010 [1987], p. 21.

5 « À travers Alger – Banlieue d'Alger – Hussein Dey », *L'ÉA*, 30 avril et 2 mai 1935, p. 4 ; BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? ...*, *op. cit.*, t. 1, n. 364 p. 568.

6 « À travers Alger – Banlieue d'Alger – Maison-Carrée », *L'ÉA*, 28 avril 1935, p. 5 et « L'élection du maire de Maison-Carrée », *L'ÉA*, 20 mai 1935, p. 2.

7 Sé. du cons. mun. de Maison-Carrée, 6 avril 1934, 15 mars et 30 décembre 1935 (*BMOMC*, 15 avril 1934, 15 avril 1935 et 15 janvier 1936, respectivement p. 1675-1676 (approbation de la construction de la « cité indigène »), p. 1847-1848 et p. 2038 (sur l'intenable chômage dans la commune)).

d'Eugène Girod¹ ; les élus « indigènes » se sont largement mobilisés à cet effet². Des logements sont aussi financés par la politique d'« habitat indigène » dans les villes de Constantine (174), Philippeville (135), Djidjelli (52), Guelma (50) et Bougie (25) ainsi que dans le bourg agricole de Mondovi (10). Le souhait d'y fixer la main-d'œuvre est moins fort que dans les petites localités agricoles du département d'Alger, sauf concernant Mondovi, dirigée par la municipalité de Roland Bertagna et Auguste Lopez³. À Bougie, le docteur et conseiller municipal « indigène » Mahmoud Adjali est réputé s'être beaucoup investi⁴. La volonté de se concilier les élus « indigènes » et, plus incertain encore, les individus logés par le biais d'une politique publique, prédomine dans l'engagement de ces élus européens. Ceux qui portent ces projets sont respectivement les maires Pierre Liagre, Paul Cuttoli, Jean Morinaud (conseiller général⁵), Donat Maubert et Félix Borg – tous piliers d'un ordre colonial qui doit demeurer globalement inchangé voire s'affermir.

Les crédits pour bâtir l'« habitat indigène » ont donc été mobilisés par des mairies œuvrant au maintien du *statu quo* colonial : rien là de bien surprenant étant donné que la quasi-totalité des municipalités d'Algérie ont durant l'entre-deux-guerres cette position. Il est en revanche notable que les maires dirigeant des institutions agricoles réussissent à capter ces crédits, notamment dans le département d'Alger où plusieurs petites cités sont bâties, suffisantes pour stabiliser les quelques travailleurs agricoles qualifiés nécessaires au bon fonctionnement des exploitations. L'objectif de fixation de la main-d'œuvre que partagent l'administration gubernatoriale et les délégués financiers ainsi que l'entregent des maires en sont les principales explications. En revanche, dans le Constantinois, la préfecture et l'essentiel des chefs-lieux concentrent les constructions ; les élus des délégations financières qui sont aussi de grands propriétaires se sont désintéressés de ces crédits⁶ (Maurice Bonnefoy, Eugène Dussaix, Gratien Faure, Alfred Lavie, Louis Morel). Les logements bâtis dans les communes mixtes ne dépassent presque jamais le stade de la très modeste expérimentation : 8 au bois de Bétoum (commune mixte de Marnia) et 36 à Aïn Bouchekif

1 LALOUM Jean, « Destin d'une famille juive alsacienne en Algérie », *Archives Juives*, 32-2, 1999, p. 47-72, ici p. 55 et CHAÏBI Karim, *De Sétifs à Sétif. Essai historique*, Alger, Dalimen, 2010, p. 191 ; BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? Les délégations financières algériennes, 1898-1945*, t. 2 : *Le déséquilibre des réalisations*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2010, p. 511.

2 Sé. du cons. mun. de Sétif, 23 février 1933 (AP-ASB) ; voir l'intégralité du vœu des élus « indigènes » dans la sé. du cons. mun. de Sétif, 21 décembre 1932 (AP-ASB).

3 BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or...*, *op. cit.*, p. 60 (fils de Dominique Bertagna et neveu de Jérôme Bertagna, propriétaires du domaine de Guebar (900 hectares)) et 205 (Auguste Lopez, adjoint au maire et vinificateur au domaine de Guebar) ; BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 1, p. 407.

4 « Dans nos dép. – Constantine – Bougie – Habitat indigène », *L'ÉA*, 5 mai 1938 et 6 février 1939, p. 5.

5 Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Jean Louis Morinaud chevalier de la Légion d'honneur », 13 mai 1939 (ANF, 19800035-1214-40091 ; fils d'Émile Morinaud, maire et député de Constantine l'essentiel de la première moitié du XX^e siècle).

6 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 1, p. 361-393 et 636-647.

(CM de Tiaret) dans le département d'Oran ; 8 à Marceau et 8 à Dupleix (CM de Cherchell), 31 au Koudiat Zebboudj (douar Bourached, CM des Braz) dans le département d'Alger ; 4 au douar Aouaïad (CM de La Séfia), 5 au douar Bir Ouled Mahboub (CM de Tébessa), 14 au douar Chott el-Malah (CM des Rhiras) et 27 aux douars Medfoun et El Hassi (CM d'Oum el-Bouaghi) dans le département de Constantine.

Au total, environ 2 500 maisonnettes sont bâties sous l'égide de la politique d'« habitat indigène » durant l'entre-deux-guerres. Les HBM assurent quant à eux des logements neufs à 6 000 familles. D'importantes proportions d'Européens peuvent se loger par ce biais dans la capitale coloniale et à Constantine. C'est bien moins le cas à Oran. Les chefs-lieux d'arrondissement du Constantinois et de l'Oranais mais aussi des localités plus petites encore (Perrégaux, Saïda, Oued Zénati) sont également relativement bien pourvues, notamment en logements en accession à la propriété, socle d'une politique de peuplement arrimée à une forte sélection des bénéficiaires¹. Les familles d'« indigènes » sont logées dans les constructions qui leur sont dédiées dans les bourgs agricoles, dans quelques agglomérations industrielles (Hussein Dey et Maison-Carrée près d'Alger) et portuaires (Philippeville, Djidjelli, Bougie) ou encore, plus généralement, dans les faubourgs de rares villes (Constantine, Sétif, Guelma). Pour l'une ou l'autre de ces politiques, les décisions de mettre en chantier sont fermement liées à la ténacité et à la capacité des élus à se saisir des lois et financements existants ; leur position dans les institutions économiques est également déterminante².

II. Les logements dans la ville : extension urbaine, logiques d'implantation et équipements

L'analyse des lieux où sont bâtis les HBM et les logements relevant de la politique d'« habitat indigène » permet de mettre à jour les logiques de ségrégation qui font la trame des politiques de l'habitat. Il est également possible de déterminer en quoi des politiques publiques renforcent ou non les séparations spatiales entre colons et colonisés³. En outre, l'étude de l'intégration urbaine des ensembles bâtis ainsi que des équipements dont ils sont ou non dotés éclaire la portée des politiques sociales menées et rend possible la mesure de l'importance de leurs ressorts coloniaux. La cartographie s'avère ici nécessaire : un travail systématique de repérage a

1 Voir le chapitre 5-II et III.

2 CARRIOU Claire, « Les HBM sont-elles des auberges espagnoles ? », VOLDMAN Danièle (dir.), *Désirs de toits. Le logement entre désir et contrainte depuis la fin du XIX^e siècle*, Paris, Créaphis, 2010, p. 43-76, en particulier p. 70-76.

3 GOERG Odile, HUETZ DE LEMPS, *La ville coloniale...*, op. cit., p. 326-333.

été réalisé pour localiser, dans chaque ville ou village, les lieux de construction des HBM et « cités indigènes » (annexe 4-3, 30 cartes).

II.1. L'espace des constructions : possibilités foncières, salubrité et nuisances

II.1.1. Les HBM : fronts pionniers de l'urbanisation et expropriations

De la même façon qu'en métropole, les HBM doivent, avant d'être mises en chantier, voir leurs emplacements, plans et orientations visés par un « certificat provisoire de salubrité » que signe le comité départemental des HBM et de la prévoyance sociale¹. L'obtention de ce document oblige les organismes constructeurs à bâtir sur des terrains considérés comme salubres, c'est-à-dire bénéficiant d'autant de soleil et de ventilation que possible et qui ne soient pas le site d'épidémies. Ceci, combiné à la nécessité de trouver des terrains qui ne soient pas trop chers, oblige souvent les organismes HBM, qu'ils soient publics ou privés, à bâtir en lisière des zones urbanisées. C'est le cas à Constantine, Bougie, Philippeville, Guelma, Oued Zénati, Mostaganem, Batna, Mascara, Mostaganem, Sidi-Bel-Abbès ou encore Perrégaux. À Bône, le faubourg Beauséjour qui étend la ville vers le Nord fait 25 hectares ; son président en conclut avec fierté qu'il s'agit là de « la cinquième cité-jardin en France [et] la première de l'Afrique du Nord »².

À Alger, des coopératives de constructions accélèrent un étalement urbain et un mitage de l'espace déjà entamé. Les coopératives cheminotes bâtissent plus de 120 pavillons au Télémy ainsi que sur les hauteurs de Mustapha et du Clos Salembier, des quartiers qui sont alors de plus en plus prisés. Elles devancent, en ce dernier lieu, la Société foncière d'Algérie qui lotit, de façon purement privée, l'essentiel de ce quartier dans la deuxième moitié des années 1920³. Le Foyer des PTT qui bâtit à La Redoute participe à l'étalement de Birmandreis⁴. Toutes les coopératives n'œuvrent pas en ce sens, notamment les groupements d'anciens combattants qui bâtissent pour l'essentiel en centre-ville (rues Danton, Rovigo, Burdeau et rues du Bab el Oued loti). L'OMHBM construit tantôt dans des dents creuses à Bab el Oued (rue Mazagran et rue de Picardie, immeubles livrés respectivement en 1923 et 1926), sur les hauteurs encore peu construites de Mustapha (chemin Bobillot, 7 immeubles livrés en

1 Loi du 12 avril 1906 (dite loi Strauss), art. 5 (*JORF-LD*, 15 avril 1906, p. 2473-2475, ici p. 2473)

2 AG du Patrimoine coopératif bônois [Pat. coop. bôn.], 24 mars 1929, p. 17 (CDC, 070195-c. 3040).

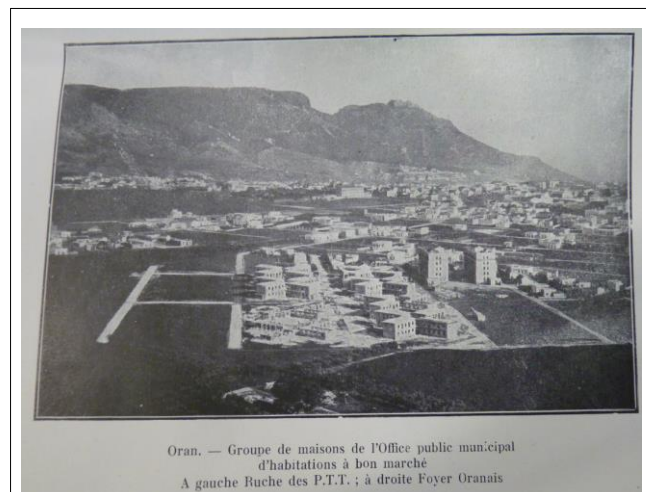
3 BÉVIA Jean (architecte), « Clos Salembier – Dressé pour le compte de la Société foncière d'Algérie », 24 décembre 1924, plan au 1/5 000^e (ANMT, 2001026-3051 et CDHA, 917.3 MAG-b) ; réclame pour la vente de lots dans *L'ÉA*, 16 novembre 1924, p. 7.

4 Sur les constructions dans cette commune durant l'entre-deux-guerres, voir BONNEFON-BASIAUX Yvonne, *Douce Algérie*, Bagard, In Quarto, 1999, p. 73 sq.

1925) ou au Champ de manœuvres¹ et au Ruisseau (73 immeubles de près de 1 200 logements livrés entre 1931 et 1934) – contribuant là à étendre la ville vers l’est.

Les organismes HBM de Constantine contribuent presque systématiquement à étendre la ville : vers le sud-ouest (Bellevue), l’est (Sidi Mabrouk) et le nord-est (faubourg Lamy). La croissance de Bellevue est principalement portée par les nombreuses constructions du Patrimoine coopératif constantinois (plus de 200 pavillons bâtis du début des années 1910 au début des années 1930), du Foyer constantinois de l’Ancien combattant (plus de 60 pavillons bâtis dans le dernier tiers des années 1930) et de l’OMHBM (plus de 130 logements dans 9 immeubles de 4 étages au Camp des oliviers). L’extension de Sidi Mabrouk doit beaucoup aux constructions de l’Abri familial et du Patrimoine coopératif (respectivement plus de 140 et une quarantaine de pavillons dans le premier tiers des années 1930). Enfin, la cinquantaine de pavillons du Patrimoine coopératif et deux immeubles de l’office municipal (33 logements) accentuent l’extension du faubourg Lamy. Cet étalement urbain, comme c’est le cas en maintes autres cités de la colonie, ne s’inscrit dans aucune planification².

Quelques immeubles d’HBM s’insèrent tout de même dans des espaces déjà bâtis : deux immeubles avenue Viviani – soit en arrivant en centre-ville par le pont de Sidi Rached – et trois immeubles au quartier d’El Kantara, à l’angle des rues Dianoux et Forcioli, par l’OMHBM ; un immeuble rue Thiers, sur le Rocher, par l’Abri familial. Les organismes oranais contribuent eux aussi à la croissance urbaine, étendant la ville vers le sud à Choupot (constructions du Foyer oranais et de l’OMHBM, Photographie 4-1) et vers le sud-est à Delmonte et accentuant l’urbanisation à Eckmühl (60 pavillons de la Ruche des PTT). Ces ensembles ne sont guère



Photographie 4-1 – Un cas d’étalement urbain par les HBM (Oran, deuxième moitié des années 1920)

Source : *Le Département d’Oran et son Conseil général. 1830-1930*, Oran, Impr. Heintz, 1930, p. 665. C’est probablement un agrandissement de cette photographie que demande le gouverneur général au président de l’office (Julien Maraval) (lettre de ce dernier au gouverneur général, 9 avril 1930 (AD56, 56J-113)).

1 ZENBOUDJI ZAHAF Samia, *De l’îlot à la barre. Configuration spatiale de l’ensemble d’habitat urbain du Champ de manœuvres (1928-1958)*, Thèse d’architecture, EPAU, 2004, p. 159 sq et 196 sq.
2 Danger frères, « Plan de Constantine », 1/2 000^e, 1938 (AWC, cartonnier de cartes-cartes n° 154 et 155 ; IFA, 116 IFA-5). Voir *infra*, II.2.2.

composés que de logements : ils diffèrent donc des cités-jardins bâties à la même époque en région parisienne et ayant la réputation d'être à la pointe de la modernité¹.

Qu'il s'agisse des grandes ou des petites villes, les opportunités foncières et la capacité à les saisir paraissent dominer, dans l'ensemble. Nombre d'HBM sont bâties sur des terrains ayant appartenu à l'armée ou aux Domaines². Dans le premier tiers des années 1930, le Foyer des anciens combattants et le Foyer des cheminots algériens de l'État lotissent respectivement une partie de la *zone non ædificandi* (69 pavillons) et une partie du faubourg supérieur de la gare³ (66 pavillons, « cité Horace Carrat »⁴, ou « cité Jules Cuttoli »⁵). L'administration publique n'hésite toutefois pas à exproprier ou à expulser celles et ceux qui vivent sur les parcelles souhaitées. À Sétif, le Patrimoine coopératif de la ville édifie entre le milieu des années 1920 et le milieu des années 1930 près de 150 maisons sur un terrain communal acheté par le président de la coopérative, Charles Lévy ; le quartier est rapidement dénommé « cité Lévy » afin de lui rendre hommage⁶. Critiqué par la presse communiste car distant de 300 mètres de l'agglomération existante et situé en lisière d'un abattoir⁷, ce terrain du sud de la ville est néanmoins apprécié de ses habitants pour sa proximité avec des équipements publics recherchés (collège, école primaire supérieure de jeunes filles, hôtel des PTT) et tout autant de la gare : cet emplacement explique très probablement que le Patrimoine sétifien a jeté son dévolu dessus, entraînant l'expulsion des 1 000 à 2 000 « indigènes » qui y vivaient jusqu'alors dans un « village nègre » de 150 masures⁸. Celles-ci sont progressivement détruites et leurs habitants recasés par la municipalité au nord, plus loin

1 VONAU Elsa, *La fabrique de l'urbanisme. Les cités-jardins, entre France et Allemagne, 1900-1924*, Villeneuve-d'Ascq, PUSc, 2014, p. 257-324.

2 « Un quartier d'HBM au Camp Inférieur », *L'ÉB*, 7 octobre 1923, p. 1 (terrains du Djebel Khalifa appartenant auparavant au Domaine forestier, 11 hectares). Pour les terrains militaires, voir le chapitre 3-III.2.2.

3 Sur l'évolution de cette cité voir PARIS Hubert, *Cité Yahiaoui à Sétif, quartier d'accueil*, Mémoire de fin d'études soutenu à l'IUUP d'Alger sous la direction de Jean de Maisonseul, 1961, 112 p. [AP-Jean-Pierre Frey]

4 Baptisée du nom d'un important notable de la ville et premier président de la société (« Dans les dép. – Sétif – Fête du Foyer des cheminots », *L'ÉA*, 18 août 1935, p. 5).

5 Dénommée du nom du député de Sétif (1928-1936) dans les sé. du cons. mun. de Sétif des 22 et 24 février 1933 (ANF, 19771106-32 et AP-ASB) ainsi que dans les registres de matricules militaires de René Pouiol (ANOM, 2 RM 208 (n° 2 024), mention pour juin 1933) et Nicolas Ernest Delaval (ANOM, 1 RM 180 (n° 576), mention pour décembre 1940).

6 Président du Patrimoine sétifien (Ch. Lévy), « 2^e prog. de construction – Note relative au prog. envisagé », 25 août 1925 (CDC, 110384-001-c. 1459) et directeur général de la CDC, « Note pour la comm. d'attribution des prêts [CAP] », 22 janvier 1927 (ANF, 19771106-23).

7 Anonyme, « Dép. de Constantine – Sétif – M. Lévy et ses maisons à bon marché », *La Lutte sociale*, 388, 16 avril 1926, p. 3 ; même proximité à Philippeville pour les constructions du Patrimoine coopératif philippevillois au Béni Melek.

8 DF-1929-SO-DNC, sé. du 29 mai 1929, p. 483 (exposé de Lévy) ; Anonyme « Note concernant la cité indigène de Bel Air », s.d. [avant 1929] (ANOM, GGA-64S-36 ; mention de 800 personnes au « village nègre ») ; sé. du cons. mun. de Sétif, 21 décembre 1932 (AP-ASB ; mention de 2 000 personnes expulsées).

du centre-ville¹. À Bordj Bou Arréridj, un lotissement d’HBM (37 pavillons) édifié à la fin des années 1920 nécessite aussi une expropriation, cette fois-ci d’un Européen².

II.1.2. Les « cités indigènes » : entre proximité et mise à distance

Déterminer la localisation des programmes d’« habitat indigène » au sein des espaces urbains ou villageois est le plus souvent compliqué, la documentation à leur égard étant plus parcellaire que pour les programmes d’HBM. En effet, rien ne les concernant ne parvient ni à l’échelon national de gouvernement, ni auprès de la Caisse des dépôts puisque leur financement est assuré aux deux-tiers par le gouvernement général et à un tiers par les communes. La consultation de quelques dossiers d’archives, plans et articles de presse permet toutefois de préciser la localisation d’une partie des constructions (Annexe 4-3) ; ce qui y préside est toutefois plus flou. Distinguer ce qui n’a été qu’envisagé de ce qui est effectivement construit a aussi demandé une consultation exhaustive des dossiers réalisés par les maires et administrateurs de communes mixtes après la Seconde Guerre mondiale dans le cadre du Plan d’action communal : les « expériences réalisées » en terme d’« habitat indigène » y sont, le cas échéant, décrites, analysées voire cartographiées³.

Les localisations ne sont pas spatialement homogènes : à Ameer el-Aïn, Bordj Ménaïel, Staoueli, El Affroun, Duperré les « cités indigènes » sont en bordure immédiate de la ville existante. C’est aussi le cas à Bougie, où HBM et « habitat indigène » voisinent. Les « cités indigènes » de Rivet et d’Isserville sont séparées d’une centaine de mètres de l’agglomération. Il en va de même au faubourg de l’Espérance à Philippeville où le « village indigène » n’est toutefois pas tout à fait isolé au milieu des champs : il côtoie, sur un terrain difficilement acquis⁴, un lotissement d’HBM du Patrimoine coopératif philippevillois et le cimetière « arabe »⁵.

Les cités de Sétif (dite « Bel Air »), Hussein Dey et Maison-Carrée sont elles aussi à distance des zones d’habitat existantes. Ont-elles été bâties là pour éloigner les « indigènes » des centres ou plutôt pour des raisons foncières : opportunités, arrangements⁶ ou faible prix de terrains

1 Sé. du cons. mun. de Sétif, 9 juillet 1931 et 23 février 1933 (AP-ASB).

2 « Plan de situation – Bordj Bou Arréridj », s.d. [après la Seconde Guerre mondiale ?], 1/5 000^e (ANMT, 2001026-3052 ; pour localisation des HBM) ; VILLARD Maurice, *Les hauts plateaux sétifiens. Les villes*, t. 3 : *Bordj Bou Arréridj, Saint-Arnaud, Châteaudun-du-Rhumel*, Montpellier, Amicale des hauts plateaux de Sétif, 2002, p. 91 ; « Chronique des dép. algériens – Constantine – Bordj Bou Arréridj », *L’ÉA*, 30 mai (p. 6) et 3 juillet 1928 (p. 5) et 5 avril 1929 (p. 6) (expropriation en 1928 d’un terrain appartenant aux héritiers de Scipion Roda).

3 Sous-séries ANOM, GGA-1Y et ANOM, 91-5L.

4 *ESGA-1933*, p. 127-128 (on ignore à qui appartient ledit terrain).

5 Annexe 4-3, plans 19 et 20.

6 « Avis administratif », *L’ÉA*, 3 décembre 1938, p. 8 ; la cité d’Hussein Dey est prévue sur des terrains de Berger-Vachon et de l’haouch Oulid Adda (domaine viticole des Pères blancs) ; sé. du cons. mun. d’El Affroun,

rendus insalubres en raison, entre autres, du nombre d'industries les bordant ? Les distances entre ces dernières et les cités bâties restent à chaque fois à préciser, notamment afin de déterminer si les lois sur les établissements insalubres ont été appliquées ou non¹. À Sétif, la cité Bel Air est bâtie sur un terrain donné à la commune par Charles Lévy², d'abord pour recaser les « indigènes » expulsés de leurs habitations du sud de la ville car une coopérative d'HBM avait jeté son dévolu sur le terrain puis pour loger ceux vivant dans les taudis du centre³. Les cités de Maison-Carrée et d'Hussein Dey sont pour leur part bâties au quartier de Sainte-Corinne⁴, sur la rive gauche de l'Harrach, soit en lisière de quartiers insalubres en pleine croissance démographique (Fouquereau, PLM⁵) et d'une zone industrielle occupée, entre autres, par une usine de pâte à papier et par trois usines stratégiques pour l'agriculture, celles de la Société des lies et tartres, de la Société algérienne de produits chimiques et d'engrais ainsi qu'une fabrique d'insecticide de l'Union commerciale algérienne⁶. Il faudrait toutefois, pour comprendre les reconfigurations de peuplement de Maison-

26 mars et 28 avril 1932 et Anonyme [agent de la préfecture d'Alger], « El Affroun – Note – Acquisition d'un terrain pour construire des habitations indigènes », 9 mai 1932 (AWA, 3L-186 ; Gaston Averseng vend 8 500 m² de terrain pour bâtir la « cité indigène » d'El Affroun, dont il est alors maire).

- 1 Loi relative aux établissements « dangereux, insalubres et incommodes » du 19 décembre 1917 (*JORF-LD*, p. 10443-10446 ; décret d'application dans *JORF-LD*, 30 décembre 1919, p. 15345-15363), applicable à l'Algérie selon un décret du 18 janvier 1920 (non retrouvé mais mentionné dans *JORF-LD*, 3 décembre 1920, p. 19710, rendant applicable un règlement d'administration publique) ; complétée par la loi du 20 avril 1932 (*JORF-LD*, 21 avril 1932, p. 4291-4293 ; applicable en Algérie par décret du 13 novembre 1935 (*JORF-LD*, 18 novembre 1935, p. 12220)). Sur ces lois et leurs difficultés d'application, voir MASSARD-GUILBAUD Geneviève, « La régulation des nuisances industrielles urbaines (1800-1940) », *Vingtième Siècle*, 64, 1999, p. 53-65.
- 2 Sé. du cons. mun. de Sétif, 20 avril 1925 (AP-ASB) ; BERQUE Augustin, « L'habitation de l'indigène algérien », *Revue africaine*, 78-366/367, 1936, p. 43-100, ici p. 83-85.
- 3 Rapport du commissaire-enquêteur (Léonce Fauroux), 6 août 1932 (cité lors de la sé. du cons. mun. de Sétif du 29 août 1932 (ANF, 19771106-23)).
- 4 Arrêté préfectoral de création d'un emploi de chef de fraction [Dahache Mahfoud] au quartier Ste-Corine », 20 janvier 1926 (*BMOMC*, 15 février 1926, p. 34 ; mention de 1 200 « indigènes » y vivant) ; sé. du cons. mun. de Maison-Carrée, 14 février et 30 mai 1930 (*BMOMC*, 15 mars et 15 juin 1930, respectivement p. 648-650 (rapport d'Achour Oumedjkane) et p. 687 (réponse de l'ancien maire, Léon Tourenne)) ; « Maison-Carrée », *L'ÉA*, 14 juin 1932, p. 6 (quartier Sainte-Corinne, 3 000 personnes vivant en bordure de l'Harrach) ; sé. extra. du cons. mun. de Maison-Carrée, 6 avril 1934 et 13 septembre 1935 (*BMOMC*, 15 avril 1934 et 15 octobre 1935, respectivement p. 1675-1681 et p. 1981-1983 ; cette dernière sé. est longuement évoquée dans la rubrique dédiée dans *L'ÉA*, 25 septembre 1935, p. 4). Le « village nègre » de Sainte-Corinne jouxte le lotissement défectueux Fouquereau, *a priori* peuplé d'Européens (sé. du cons. mun. de Maison-Carrée, 17 décembre 1928 (*BMOMC*, 15 janvier 1929, p. 306)).
- 5 Sé. du cons. mun. de Maison-Carrée, 6 août 1923 (*BMOMC*, 15 août 1923, p. 11-18 ; sur l'insalubrité du quartier) et sé. extra., 25 septembre 1925 et 20 octobre 1926 (*BMOMC*, 15 octobre 1925 et 15 novembre 1926, respectivement p. 8 (sur l'insalubrité du quartier) et p. 290-291 (sur l'insalubrité des quartiers « PLM et de la rive gauche de l'Harrach », dont les habitants européens sont alors défendus par l'adjoint au maire Michel Redon)) ; maire de Maison-Carrée, « Plan d'action communal – Habitat », s.d. [octobre ou novembre 1946], p. 2 et 4 (ANOM, GGA-1Y-24 ; plus loin « PAC-H », sans indication de carton (voir, pour chaque ville, la liste des archives en annexe en sous-séries ANOM GGA-1Y et ANOM, 91-5L)).
- 6 « Maison-Carrée – Enquête de commodo et incommodo », *L'ÉA*, 21 juillet 1935, p. 5 (installation d'une usine de pâte à papier, à la demande de M. Lescene) ; « Banlieue d'Alger – Maison-Carrée – Incendie », *L'ÉA*, 9 octobre 1928, p. 5 ; « Société algérienne de produits chimiques et d'engrais [SAPCE] », *Le Temps*, 27 juin 1927, p. 2 et sé. du cons. mun. de Maison-Carrée, 11 juin 1929 (*BMOMC*, 15 juin 1929, p. 428-429), sur l'usine de la SAPCE ; « Banlieue d'Alger – Maison-Carrée », *L'ÉA*, 25 avril 1929, p. 4 (usine et dépôt d'insecticide).

Carrée que cette cité de 210 logements a occasionné, connaître les domiciles de chacun des 15 000 « musulmans », 8 000 citoyens et 1 800 « étrangers européens » recensés en 1936¹. À L'Alma, la « cité indigène » est bâtie au bord de l'oued Boudouadou ; celui-ci est un facteur connu de paludisme et est de surcroît pollué par un abattoir bâti en amont². En conséquence, les quartiers dédiés aux « indigènes » sont souvent loin des centres et dans des zones dangereuses, insalubres ou incommodes ; la raison principale en est le prix moindre du foncier.

II.2. L'équipement des quartiers : dynamiques urbaines et coloniales

II.2.1. Aménager : HBM, lotissements défectueux et « habitat indigène »

L'histoire des modalités, formes et rythmes d'aménagement de quartiers d'HBM, de lotissements privés et d'ensembles d'« habitat indigène » permet d'interroger le lien entre construction et urbanisme en situation coloniale, qu'il s'agisse du contrôle de l'extension des villes ou de la lutte contre l'insalubrité de l'habitat³.

Il n'est pas rare que la construction d'HBM aille de pair avec d'importants projets d'embellissements urbains. C'est ainsi qu'à Bône, le boulevard Narbonne (un kilomètre, 22 mètres de largeur) qui dessert avant tout les nombreuses constructions du Patrimoine coopératif bônois, est inauguré en 1924⁴. Dix ans plus tard, une dépense de 50 000 F est votée par le conseil municipal bônois pour aménager, en lisière des immeubles du Toit collectif bônois et du Foyer bônois tout juste achevés, un boulevard de 100 mètres et l'élargissement d'un carrefour⁵. Les présidents de chacune de ces sociétés – Albert Baylet pour la première, Henri Aloï pour les deux autres – sont alors tous deux d'anciens élus municipaux très proches de la majorité en place⁶. Comme c'est souvent le cas des cités-jardins, de petites placettes en cœur de lotissement sont parfois prévues, comme au milieu des 151 lots du Patrimoine coopératif constantinois construits aux deux-tiers en

1 *ESGA-1936*, p. 24-25 (14 321 « indigènes musulmans » + 195 « étrangers musulmans » ; 8 032 « Français d'origine » + 284 « naturalisés » (dont 165 « indigènes musulmans ») ; 1 763 « étrangers non-musulmans »). Il existe une sous-série « Dénombrement de la population, année 1936 » aux AWA (répertoire numérique par Nour-Eddine Hitani, s.d. [1990 ?], 71 p.) ; elle n'a pu être consultée.

2 Maire de L'Alma [Pierre Goubet], « PAC-H », s.d. [avant le 7 octobre 1946], p. 1.

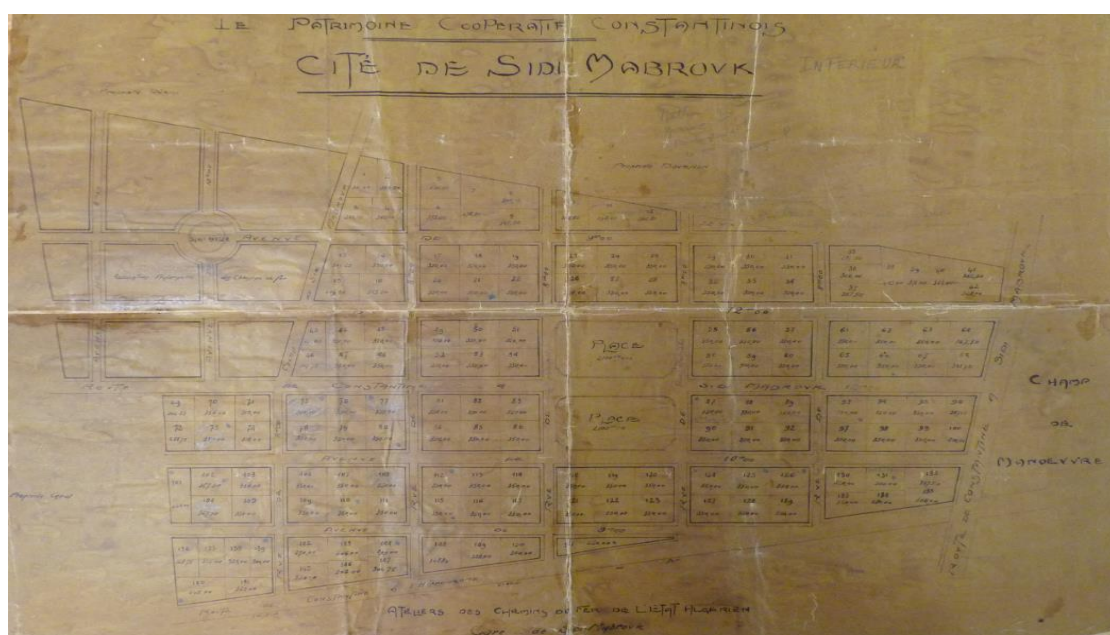
3 Sur les lotissements comme « moteur de l'urbanisation », voir CLÉMENÇON Anne-Sophie, NOIZET Hélène, *Faire ville...*, *op. cit.*, p. 110-146.

4 ARNAUD Louis, *Bône...*, *op. cit.*, p. 41.

5 Sé. du cons. mun. de Bône, 20 octobre 1933 (sur une proposition d'Édouard Vouillemont ; le boulevard est envisagé « sur la voûte du canal Zaffrania, entre lesdits immeubles et le square Randon » ; le carrefour en question est celui situé, à quelques mètres de cette voûte, au croisement de la rue Sadi Carnot et de l'avenue Garibaldi) (AWC, CPE-134 et CPE-676) ; les immeubles du Foyer bônois et du Toit collectif bônois et les terrains sur lesquels ils sont implantés sont décrits dans G. Lemonnier (notaire), « Division par immeuble et par appartements et règlement de copropriété », 6 août 1942 (ANF, 19771106-17).

6 Avenant à l'emprunt de 3 804 800 F, 30 mars 1932 (CDC, 140101-012-c. 2448 ; concernant Albert Baylet) ; CA du Foyer Bônois, 25 février 1929 et 29 novembre 1932 (ANF, 19771106-18 ; concernant Henri Aloï).

1932¹ (Plan 4-1), des 136 lots de l'Abri familial de la même ville bâtis en parallèle ou encore des 42 pavillons bâtis par le Toit saïdéen dans le premier tiers des années 1930². Ça n'est toutefois pas toujours le cas, en raison du déterminisme foncier³.



Plan 4-1 – Lotissement du Patrimoine coopératif constantinois à Sidi Mabrouk (années 1930)

Source : Patrimoine coopératif constantinois, « Cité de Sidi Mabrouk », s.d. [avant 1932], échelle inconnue [environ 1/1 000^e] (ANMT, 2001026-3052).

Les travaux les plus courants restent ceux relatifs à la viabilisation, « premier élément de la vie urbaine »⁴, et à l'assainissement du terrain. Ceux-ci ne sont pas systématiquement réalisés en parallèle de la construction des HBM bâties par le biais des sociétés privées⁵ (Photographie 4-2). Comme en témoigne la présence de poteaux dédiés, l'électrification est parfois réalisée avant l'empierrement des routes. Un chapitre



Photographie 4-2 – HBM à El Affroun (début des années 1930)

- 1 Sur des terrains achetés le 21 juin 1913 aux consorts Dessens (lettre du notaire Pierre Vellard au président du Patrimoine coopératif constantinois [Pat. coop. const.] (Robert Pilloni), 17 juin 1958 (ANF, 19771106-19).
- 2 Lettre de Gaston Castel (rapporteur du Comité permanent du CSHBM) au ministre de la Santé publique, 30 mars 1931 (ANF, 19771106-22).
- 3 Voir par exemple le plan du lotissement des Foyers des cheminots (PLM et algériens de l'État) au Télémy (Alger) et celui du Foyer des PTT à La Redoute (Birmandreis) (conservés aux ANMT, 2001026-3051) ou encore à celui de la cité « Bon Accueil » de Guelma (« Plan topographique de la ville de Guelma », 1/2 000^e, 1932, établi par les frères Danger (BNF, Ge-B-6032)).
- 4 FOURCAUT Annie, *La Banlieue en morceaux. La crise des lotissements défectueux en France dans l'entre-deux-guerres*, Grâne, Créaphis, 2000, p. 222.
- 5 Carte postale, s.d. [estimée au début des années 1930, les HBM étant achevées en 1930] (coll. personnelle).

du budget de la colonie est consacré à partir de 1921 à des « subventions en annuités aux départements et aux communes pour les dépenses d'alimentation en eau potable, d'assainissement et de mise en état de viabilité des lotissements d'HBM »¹. Beaucoup de sociétés HBM entretiennent des liens forts avec les municipalités et, partant, voient les travaux nécessaires aux lotissements qu'elles élaborent rapidement financés par les budgets communaux, départementaux et colonial (sans que la loi Sarraut du 15 mars 1928², non applicable à l'Algérie en dépit de réclamations³, ne les y contraignent). Rares sont les refus de subvention, à l'image de celui que se voit opposer le Foyer oranais en 1932, qui demande 20 000 F pour améliorer son lotissement⁴. Est-ce parce que son président, Victor Monier, est alors en conflit avec le maire, Paul Ménudier⁵ ?

L'essentiel des quartiers d'HBM en Algérie se distinguent toutefois de l'habitat le plus commun des « indigènes » (les « gourbis »). Ils se différencient aussi des nombreux terrains privés habités par certains d'entre eux ainsi que par des Européens – dans des proportions bien souvent impossibles à déterminer en l'état actuel de la documentation – et qui constituent, en maintes localités, des lotissements défectueux⁶. Diverses communes de la banlieue d'Alger (Birmandreis, Dely Brahim, Hussein Dey) ont grandi en grande partie ainsi, les autorisations de lotissement ayant été « délivrées à tort et à travers »⁷. À Bougie, le quartier de Moulla (dans l'insalubre secteur du Camp Inférieur⁸, en contrebas de la route menant au Fort-Clauzel) est à cet égard significatif. Le Patrimoine coopératif bougiote compte, à partir de début 1930, y déployer

1 DF-1920-SO-AP, sé. du 23 juin 1920, p. 1036 et BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 2, p. 704.

2 Loi « facilitant l'aménagement des lotissements défectueux » (*JORF-LD*, 17 mars 1928, p. 2942-2943).

3 FOURCAUT Annie, *La banlieue en morceaux...*, *op. cit.*, p. 211 ; demande du député de Constantine Gaston Thomson dès la discussion de la loi) ou encore « Cons. mun. d'Hussein Dey », *L'ÉA*, 15 décembre 1929, p. 8 et « Chronique électorale – Élections dép. – La réunion contradictoire d'Hussein Dey – Profession de foi de Marius-Toussaint Metiffet, Mal loti [et] conseiller municipal », *L'ÉA*, 10 octobre 1931, p. 1-3, ici p. 3).

4 Assemblée générale du Foyer oranais, 15 mai 1932 (ANA, IBA-HBM-013).

5 « Cons. mun. d'Oran – Sé. du 26 janvier 1932 », *L'ÉO*, 27 janvier 1932, p. 3 ; « Documents », *L'ÉO*, 28 mai 1932, p. 3 ; V. Monier (parfois Monnier) préside le Foyer oranais au moins depuis l'AG du 3 mai 1931 (AG, 15 mai 1932 (ANA, IBA-HBM-013)).

6 Sé. du cons. mun. de Maison-Carrée, 17 décembre 1928 (*BMOMC*, 15 janvier 1929, p. 306 ; sur le lotissement Fouquereau de Maison-Carrée, près duquel sera bâti une « cité indigène ») et une liasse dédiée à de tels lotissements dans ANOM, 91-1K-593 ; FOURCAUT Annie, *La banlieue en morceaux...*, *op. cit.*

7 Préfet d'Alger, « PAC de Birmandreis – Avis relatif à l'urbanisme », 7 février 1948 (seul Hydra et le Golf, « orgueil de la commune », sont bien lotis) ; préfet d'Alger, « PAC-H de Dely Brahim », 31 janvier 1947 (quartier d'Air de France, fait de divers lotissements) ; Maire d'Hussein Dey [Henry Prince], « PAC-H », s.d. [entre août 1946 et juin 1948], p. 5 (lotissements défectueux Lanzaro, Bel Air et Bérardi, habités par des Européens et des « indigènes »).

8 « Urbanisme », *L'ÉB*, 23 janvier 1938, p. 2 (sur l'insalubrité des logements du Camp Inférieur ; l'agent d'assurance et adjoint au maire Alfred Dubar y vit néanmoins en 1930, villa des roses rue Deschez, signe de l'hétérogénéité sociale du quartier (« Dans les dép. – Constantine – Bougie – La Bravoure », *L'ÉA*, 24 août 1930, p. 7 et « Dans les dép. – Constantine – Bougie – Avis », *L'ÉA*, 21 avril 1933, p. 10)).

son troisième projet de constructions HBM¹. Sa demande de prêt pour 57 maisons reçoit l'accord de la commission d'attribution des prêts en mai 1932². Toutefois, la « gestion de la société donnant encore lieu à certaines difficultés » et la Caisse des dépôts ayant grandement restreint ses financements, cette demande est ajournée en août 1936³ ; seize maisons ont tout de même pu être bâties grâce à une avance de la colonie⁴.

En parallèle des diverses démarches menées par cette coopérative de construction, le conseil municipal, le conseil général de Constantine et le gouvernement général décident, dès 1930, de subventionner la viabilisation et l'assainissement (conduites d'eau, égouts) afférents aux maisons alors que celles-ci ne sont encore qu'envisagées⁵; la mairie décide même d'y consacrer un emprunt spécial⁶. Le terrain devant accueillir les HBM est presque déjà viabilisé lorsque se précise leur construction par le Patrimoine coopératif bougiote⁷. Le gaz de ville n'est cependant pas envisagé puisque la ville n'a pas d'usine à gaz⁸ – il en va de même dans nombre de villes de la même envergure⁹. L'électricité, produite et distribuée à Bougie par la C^{ie} Lebon comme dans de nombreuses villes d'Algérie¹⁰, est censée parvenir à chaque pavillon dès leur achèvement. Elle n'est cependant installée, contrairement à beaucoup d'autres lotissements, que plusieurs années après l'achèvement des HBM¹¹. C'est précisément au moment où il décide de financer les

-
- 1 « Sé. du cons. mun. du 24 mai 1930 », *L'Oued-Sahel*, 29 mai 1930, p. 2 (première mention relevée de ce prog. de construction).
 - 2 Lettre du ministre de la Santé publique au président du Patrimoine coopératif bougiote [Pat. coop. boug.], 25 mai 1932 (ANF, 19771106-18).
 - 3 Lettre du ministre de la Santé publique au directeur général de la CDC, 21 août 1936 (ANF, 19771106-18).
 - 4 Lettre du maire de Bougie au ministre de la Santé publique, 20 octobre 1936 (ANF, 19771106-18) ; sur cette avance, voir aussi « Pat. coop. boug. – AG du 25 mars 1934 », *L'ÉB*, 1^{er} avril 1934, p. 1.
 - 5 Lettre du maire de Bougie au ministre de la Santé publique, 3 novembre 1934 (ANF, 19771106-18) ; sur l'aménagement intégral (viabilisation, eau, égouts) du premier prog. de construction du Pat. coop. boug. au lieu-dit « les Oliviers » (20 maisons), voir « L'œuvre de la municipalité sortante », *L'ÉB*, 28 avril 1929, p. 1.
 - 6 « Chronique des dép. algériens – Constantine – Bougie – Cons. mun. », *L'ÉA*, 28 novembre 1931, p. 9 ; on relève aussi un tel emprunt – de 390 000 F – pour la viabilisation du lotissement de la Maisoncoop de Bône (lettre du maire de Bône au préfet de Constantine, 7 septembre 1932 (AWC, CPE-134 et CPE-676 ; pour 40 maisons, au nord de la ville à proximité des plages de Saint-Cloud)) ou à Constantine – 1 180 332 F – pour tous les quartiers HBM (sé. du cons. mun. de Constantine, 17 février 1936 (AWC, CPE-234)).
 - 7 « Sé. du cons. mun. du 23 décembre 1933 », *L'ÉB*, 31 décembre 1933, p. 1 (sur financement de la viabilisation) ; lettre du maire de Bougie au ministre de la Santé publique, 3 novembre 1934 (ANF, 19771106-18 ; sur la viabilisation achevée) ; lettre du président du Pat. coop. boug. au sous-préfet de Constantine, 23 février 1933 (ANF, 19771106-18 ; sur l'élection de Félix Borg à la tête de la société).
 - 8 Lettre du rapporteur du Comité permanent du Conseil supérieur des HBM (Gaston Castel) au ministre de la Santé publique, 1^{er} mars 1932 (ANF, 19771106-18 ; *idem* pour la mention qui suit concernant l'électricité). De nombreuses villes ne disposent pas d'usine à gaz à la fin des années 1930 : Médéa, Tizi Ouzou, Miliana, Mascara, Tlemcen, Bougie, Sétif, Batna, Guelma (Bouffier, « Le coût comparé de la vie dans les principales villes d'Algérie », *TNA*, 7 juin 1939, p. 1).
 - 9 « Demande de l'OMHBM de Guelma – Note complémentaire pour la CAP », 12 février 1934 (ANF, 19771106-30).
 - 10 « Sé. du cons. mun. du 1^{er} juin 1932 », *L'Avenir de Bougie*, 9 juin et 6 septembre 1932, p. 1
 - 11 « Sé. du cons. mun. du 12 mai 1937 », *L'ÉB*, 16 mai 1937, p. 1 (la société concessionnaire de l'électricité « vient de consentir (...) [la participation] de 50 000 F dans le projet d'électrification du quartier d'HBM dit "Moulla" »

infrastructures et réseaux techniques de ce petit lotissement d’HBM que le conseil municipal « regrette [en mai 1933] de ne pouvoir engager la commune dans les dépenses de viabilité et d’assainissement » du « lotissement défectueux » de Moulla, voisin des HBM¹ (des autorisations de bâtir sont tout de même délivrées en bonne et due forme²).

Cette différence d’attention de la municipalité pour les quartiers HBM et les lotissements privés se retrouve à Sétif. Fin 1926, la construction d’un pont chevauchant la voie de chemin de fer est décidée pour relier la ville à la cité Lévy, bâtie par le Patrimoine sétifien ; ce pont doit avoir « l’aspect esthétique le plus favorable à la ville [et] être entrepris dans le plus bref délai »³. La cité Lévy est empierrée au début des années 1930 à la demande de Dominique Battini, élu municipal et habitant de cette cité⁴ ; le maire demande en outre au milieu de la décennie que les rues soient revêtues de bitume, ce qui est alors fort rare et avant tout pensé pour faciliter la circulation des automobiles⁵. Enfin, tous les lotissements d’HBM de Sétif sont rapidement dotés d’égouts⁶. Il en va de même à Guelma où les égouts sont installés en même temps que les 17 premières maisons d’un faubourg qui se développe rapidement et est uniquement fait d’HBM⁷ (116 pavillons bâtis entre 1927 et 1935). Comment aurait-il pu en être autrement alors même que le président de la Prévoyance guelmoise, coopérative qui porte ces constructions, n’est autre que Marcel Champ, adjoint au maire et influent président de l’Amicale des mutilés, importante association d’anciens combattants⁸ ?

– il ne semble donc pas s’agir de réparations ou d’améliorations mais d’une première installation). À moins qu’il ne s’agisse que de l’électricité de la rue ? (« Dans les dép. – Constantine – Bougie », *L’ÉA*, 2 mai 1938, p. 7).

1 « Sé. du cons. mun. du 22 mai 1933 », *L’ÉB*, 28 mai 1933, p. 1 ; sur les « baraquements » édifiés à Bougie et notamment au Fort-Clauzel, voir les sé. du cons. mun. de Bougie des 12 août 1927 et 2 janvier 1930 (résumées dans *L’Oued-Sahel* des 18 août 1927, p. 4 et 2 janvier 1930, p. 1) et celles des 17 mars, 24 mai et 16 juin 1930 (résumées dans *L’ÉB* respectivement les 23 mars, 1^{er} et 22 juin 1930 ; interventions d’Eugène Jeannelle). Ce lieu tient son nom de son lotisseur, Khellil Moulla (« Lotissements – Enquête », *L’Oued-Sahel*, 8 décembre 1927, p. 4).

2 « Sé. du cons. mun. du 23 décembre 1933 », art. cité, p. 2.

3 Sé. du cons. mun. de Sétif, 19 novembre 1926 (approbation des financements) et 4 mars 1927 (remarques de Paul Sèbe et Eugène Girod) (AWC, CPE-500).

4 Sé. du cons. mun. de Sétif, 9 juillet 1931 (AWC, CPE-500) et 8 juin 1933 (AP-ASB) ; « Notification de l’élection du président – L’Union sétifienne », 22 novembre 1931 (GODF, Corr.-1716 ; adresse de Dominique Battini).

5 Lettre du maire de Sétif au préfet de Constantine, 18 novembre 1935 (AWC, CPE-505 ; on ignore si cette demande a été satisfaite) ; sur la diffusion du bitume dans les villes françaises voir HARISMENDY Patrick, « Du caillou au bitume, le passage à la “route moderne” (1930-1936) », *Annales de Bretagne et des pays de l’Ouest*, 106-3, 1999, p. 105-128 et, pour une étude de cas récente, BALDASSERONI Louis, *Du macadam au patrimoine. Modernisation de la voirie et conflits d’usages. L’exemple de Lyon (fin XIX^e – fin XX^e siècles)*, Thèse d’histoire sous la direction de Loïc Vadelorge, Université Paris-Est-Marne-la-Vallée, 2019, p. 214-216 et 255-256.

6 Sé. du cons. mun. de Sétif, 8 juin 1933 (AP-ASB).

7 « Adjudication – 1^o Canalisation d’eau dans le quartier des HBM ; 2^o réseau d’égouts dans le quartier des HBM », *TNA*, 4 juin 1927, p. 5 ; procès-verbal de réception provisoire des égouts, 26 avril 1928 (AWC, CPE-312).

8 Sur Marcel Champ voir le chapitre 6-III.1.2 et la notice biographique qui lui est consacrée en annexe.

Une telle célérité n'est toutefois pas toujours de règle. C'est par exemple le cas au début des années 1920 lorsque la situation économique demeure fragile et que la réglementation relative à l'aménagement des lotissements reste bien lâche : la centaine de familles ayant fait bâtir des pavillons à bon marché à Bellevue attendent plus d'une dizaine d'années pour que ce quartier de Constantine soit pourvu de conduites d'eau et d'égouts¹. Ce cas de figure se retrouve durant tout l'entre-deux-guerres voire jusqu'aux années 1950. À Alger, le lotissement du Foyer des cheminots PLM d'Alger du boulevard Laurent Pichat (au Clos Salembier, une vingtaine de maisons) est « coupé par un ruisseau dont les eaux s'écoulent difficilement. Malgré de fortes subventions les rues sont mal entretenues »². À Birmandreis (banlieue d'Alger), la soixantaine de maisons du Foyer des PTT ne semblent toujours ni viabilisées ni équipées d'égouts au milieu des années 1950 en raison du manque d'argent de l'organisme alors même que les travaux ont été entrepris en 1925-1928³. Tardent-ils car certains bénéficiaires sont d'ardents syndicalistes, à l'image de François Lagrange⁴ (CGTU) ? À Oran, la municipalité ne décide de viabiliser les rues enserrant les maisons de Maraval, édifiées par l'OMHBM entre 1926 et 1931, qu'en 1938⁵ – et ce bien que des groupements associatifs de défense des habitants existent depuis plusieurs années⁶. La situation est plus confuse au lieu-dit de l'Orangerie à Bône où cent trente maisons sont édifiées par le biais d'une SCI dans la première moitié des années 1930 : l'ensemble est considéré comme mal loti par un enquêteur du ministère de la Santé publique⁷, ce que réfutent vigoureusement les autorités

-
- 1 Sé. du cons. mun. de Constantine, 20 mai 1924 (remarque de Paul Genon, en outre président du Pat. coop. const. qui porte les constructions dans ce quartier) et Affiche d'adjudication pour des travaux d'assainissement et de viabilisation à Bellevue, 6 octobre 1924 (AWC, CPE-227) ; les égouts sont toujours « à ciel ouvert » en avril 1927 (sé. du cons. mun. de Constantine, 8 avril 1927 (CMC, R-92)) ; voir enfin les sé. du cons. mun. de Constantine des 26 mars et 4 mai 1926 (CMC, R-89 et R-90 ; insalubrité causée par les installations militaires de Bellevue).
 - 2 [Pierre Joseph] Arripe (inspecteur de l'IIMPS), « Note sur la société le Foyer des cheminots PLM (Alger) », s.d. [avant avril 1935], p. 18-19 (ANF, 19771106-11) ; voir aussi l'AG du 10 mars 1924 (CDC, 110384-001-c. 1134).
 - 3 Observations du président (Michel Maria) du Foyer des PTT (Alger) en réponse au rapport d'enquête de Lemignot (administrateur civil au sein du service gubernatorial de l'Inspection du crédit, de la coopération et de la mutualité), s.d. [après le 15 octobre 1954], p. 3 (ANF, 19771106-12) ; propos contradictoires avec la description faite par Anonyme [maire de Birmandreis], « PAC-H », s.d. [après août 1946], p. 2 (description d'un « lotissement bien organisé où le Syndicat des propriétaires est actif et influent »).
 - 4 Bénéficiaire du 3^e prog. (1928) ; sur celui-ci, voir une lettre échangée après 1943 avec Henri Martel (ANMT, 2004028-005) et « LAGRANGE François [Maitron] », version mise en ligne le 19 décembre 2013 et dernière modification le même jour, consultée le 31 mai 2022.
 - 5 Sé. du cons. mun. d'Oran, 10 février et 7 avril 1938 (AAPCO, délibérations citées par BENTABET Fathi, *Les centres urbains d'Oranie en 1930-1939 : crise économique, salariés, mouvements sociaux et syndicalisme*, Thèse d'histoire sous la direction de Benjamin Stora, Paris 13, 2013, p. 180).
 - 6 *JORF-LD*, 27 août 1931, p. 9460 (déclaration d'existence de l'« Association amicale des locataires des nouvelles HBM » ; siège social à la cité Maraval) ; *JORF-LD*, 19 et 20 juin 1933, p. 6419 (ANOM, 92-3301 ; déclaration d'existence du Syndicat d'initiative du faubourg Choupot, des cités Cuvellier, Maraval et du Foyer oranais).
 - 7 Louis Hudelo, « Note sur la SCI de Bône », 14 août 1932 et « SCI de Bône – Versement d'avances – Réponse à une demande d'avances », 22 octobre 1932 ; Georges Aubert (ingénieur des Travaux publics de l'État), « Arbitrage entre la SCI de Bône et MM. Floirat, architecte, et Lombard, entrepreneur », 11 octobre 1932 (ANF, 19771106-4).

locales¹. Trois ans plus tôt, Albert Baylet, l'omniprésent président de la grande coopérative d'HBM de la ville, s'exclamait en passant à l'Orangerie : « Chaque automne les journaux se font l'écho des plaintes, toujours les mêmes, des mal lotis. Eh ! Bonnes gens, vous achetez d'une façon inconsidérée (...) En agissant ainsi, vous venez en aide à des spéculateurs sans scrupules »².

Des « lotissements défectueux » peuplés d'« indigènes » se développent dans le même temps sans qu'aucun conseiller municipal ne semble intervenir avant la seconde moitié des années 1930³. À Sétif, si la centaine de « mesures » du lotissement Burdin (faubourg de la gare, à l'est et au sud du cimetière européen) faites de « matériaux hétéroclites » ne forment pas un ensemble qualifié de « bidonville », c'est sans doute que le terme ne fait pas encore florès⁴. Celui-ci est peuplé, depuis la fin de la guerre, de dizaines de familles qui n'ont ni eau, ni égouts, ni éclairage, ni rues praticables. Ce lotissement et d'autres sont, selon l'architecte municipal, « d'autant plus à déplorer que non loin de là s'étendent les lotissements Scognamiglio, Attard et du Patrimoine sétifien ». Des comparaisons de ce genre, opposant la modernité des HBM et la « vie tranquille de la cité » à la malpropreté des pauvres « indigènes », sont régulières : on en trouve la trace à Sétif quelques années plus tôt⁵ ou encore à Constantine au sujet des immeubles d'HBM de l'avenue Viviani⁶.

Une vue d'ensemble de l'état des quartiers en ce temps d'importante croissance urbaine échappe encore à la connaissance ; la diversité des situations esquissées suggère qu'il faudrait opérer de façon exhaustive pour saisir pleinement les dynamiques et mécanismes à l'œuvre (financements publics, organismes constructeurs, propriétaires-lotisseurs, temporalités). Des tendances se dégagent néanmoins : le rapide aménagement des quartiers d'HBM est indexé à la robustesse du lien entre les organismes de construction et la municipalité ; un nombre non-négligeable de nouveaux quartiers constitués d'HBM peuvent s'apparenter à des lotissements

1 Sé. de la comm. sanitaire de l'arrondissement de Bône, 1^{er} décembre 1932 (ANF, 19771106-4).

2 Assemblée générale du Pat. coop. bônois, 24 mars 1929, p. 20 (CDC, 070195-0031-c. 3040).

3 Sé. du cons. mun. de Sétif, 8 juin 1933 (« la situation va être tirée au clair »), 5 avril 1935 (demande d'aide au gouvernement général) et 9 septembre 1935 (vote de 62 400 F pour l'installation d'égouts) (AP-ASB). Voir, pour Tlemcen, la lettre du gouverneur général au préfet d'Alger, 29 novembre 1939 (reproduite dans BENATIA Farouk, *Alger : agrégat ou cité ? L'intégration citadine de 1919 à 1979*, Alger, SNED, 1980, p. 127 ; mention des lotissements de Riat El Hammar et Sidi Saïd Bouzidi).

4 Rapport de l'architecte municipal [René Bourdeix] présenté lors de la sé. du cons. mun. de Sétif, 5 avril 1935 (AP-ASB ; mention des lotissements de Zermati et de Joseph Burdin ; *idem* pour la citation qui suit) ; sé. du cons. mun. des 23 février (« gourbis » de la propriété Azoulay, faubourg de l'Industrie) et 24 février 1933 (mesures du faubourg supérieur de la gare) (AP-ASB) ; maire de Sétif [Marcel Méjean], « PAC-H », s.d. [après août 1946], p. 6.

5 Rapport de l'architecte municipal [René Bourdeix] présenté lors de la sé. du cons. mun. de Sétif, 23 février 1933 (AP-ASB ; au sujet d'un terrain communal qu'Andréoli loue, compris entre le boulevard de l'ouest, la cité Lévy et la voie ferrée d'Alger à Constantine).

6 Sé. du cons. mun. de Constantine, 10 octobre 1930 (AWC, CPE-678 ; Simon Tobiana, Charles Pelissier et Albert Rédarès demandent que soient expulsés les mesures des « Béni-Ramassès » situées en contrebas).

défectueux, différence notable par rapport à la situation en métropole ; enfin, ces derniers, très majoritairement habités par des « indigènes »¹, prennent place sur des terrains appartenant à des Européens comme à des « indigènes ».

Outre la viabilisation et l'installation de réseaux techniques, les municipalités œuvrent avec vigueur à la construction d'écoles et à l'établissement de transports publics permettant de rejoindre aisément les centres villes. L'obligation de scolariser les Européens de 6 à 13 ans contribue au développement du premier de ces deux éléments². Le second est quant à lui devenu commun lors de la réalisation de cités-jardins³. Les conseils municipaux sont grandement poussés à ces constructions et aménagements par les administrateurs des organismes HBM et par un certain nombre d'habitants mobilisés. Les relations que ces derniers entretiennent avec les élus municipaux sont essentiels pour que les projets de construction soient promptement discutés au conseil municipal, adoptés puis mis en chantier.

Constantine est, à cet égard, paradigmatique. Le Patrimoine coopératif profite ainsi, dès ses premières constructions, des liens de ses administrateurs avec le conseil municipal voire de leur présence en son sein⁴. Le faubourg Bellevue que cette société crée est rapidement doté d'une école et une ligne de tramway dessert sans tarder les nouvelles habitations⁵. Une nouvelle école est édiflée à la fin des années 1920 à mesure que le quartier s'agrandit⁶ ; il en est de même pour le faubourg Lamy à la suite de pétitions d'habitants⁷ ainsi qu'au faubourg de Sidi Mabrouk, tous deux largement constitués d'HBM de la même société⁸. Les administrateurs de ce même organisme demandent en parallèle une meilleure desserte des quartiers édiflés, qu'il s'agisse de desservir Sidi Mabrouk ou d'augmenter la fréquence des tramways au faubourg Lamy⁹.

L'OMHBM d'Alger adjoint à ses constructions, visiblement plus que d'autres offices, des services médicaux et sociaux pour leurs habitants et ceux du quartier. Les immeubles d'HBM deviennent ainsi des pôles d'aide sociale et de soins. L'un des 45 appartements du premier

1 Dans une proportion qu'il est impossible de déterminer en l'état de la documentation existante et dans le cadre de ce travail.

2 KATEB Kamel, « Les séparations scolaires dans l'Algérie coloniale », *Inisaniyat*, 25/26, 2004, p. 65-100, en particulier § 64-71 de la version numérique.

3 GIRARD Paulette, FAYOLLE-LUSSAC (dir.), *Cités, cités-jardins : une histoire européenne*, Pessac, MSH d'Aquitaine, 1996, 262 p.

4 Voir en annexe les notices biographiques de Paul Genon et Paul Raimbault.

5 Paul Genon, « Note exposant le fonctionnement du Pat. coop. const., sa situation financière ainsi que l'état détaillé de ses opérations », 5 mai 1915 (ANA, IBA-HBM-020).

6 « Groupe scolaire de Bellevue à Constantine », *CNA*, février 1929, p. 155.

7 Sé. du cons. mun. de Constantine, 10 juin 1926 (demande de création d'une école maternelle par Paul Genon), 21 avril 1927 (pétition d'habitants rappelée par Jules Valle) et 2 mai 1927 (réunion du Comité de défense du faubourg Lamy se réunissant sur cette question) (CMC, R-92).

8 Sé. du cons. mun. de Constantine, 10 juin 1926 (CMC, R-92).

9 Assemblée générale du Pat. coop. const., 30 juin 1929 (ANA, IBA-HBM-044).

immeuble de l'office algérois (rue Mazagran, à Bab el Oued) inauguré en décembre 1923 est mis à la disposition de la « Goutte de Lait », une association – fondée en 1894 en France et qui y est très implantée¹ – qui œuvre à « l'organisation d'un nouveau service de consultations de nourrissons et [à la] distribution de lait stérilisé »².

Au pied de la cité de Picardie inaugurée en mai 1926 l'OMHBM installe l'« Action pour tous – Œuvre des ruches enfantines d'Alger » (Photographie 4-3), autre association qui se voue aux « enfants pauvres d'Alger (...) sans distinction de race ni de religion »³ (dons de nourriture et de vêtements, soins gratuits). L'immeuble de la cité de Picardie qui abrite cette association faisant vœu d'œcuménisme arbore par ailleurs un drapeau français : HBM et action sociale portent haut les couleurs de la France à Alger.



Photographie 4-3 – Cité de Picardie (Alger, inaugurée en mai 1926)

Source : « L'œuvre de l'OPHBM de la ville d'Alger », *CNA*, juin 1929, p. 392. Il n'a pas été possible de savoir quand a été prise cette photographie – *a priori* pas le jour de l'inauguration –, ni qui sont les hommes qui posent devant l'entrée de l'immeuble.

Ces deux œuvres s'insèrent dans le familialisme des promoteurs des HBM. Leur action est aussi une réponse à la mortalité infantile de la ville, plus importante que celle de métropole⁴. Quoique leurs administrateurs en disent, les Européens, très majoritaires à Bab el Oued, en sont les principaux bénéficiaires. La municipalité aménage également des dispensaires dans les immeubles du Champ de manœuvres (1931) et du Ruisseau⁵ (1935). Un autre est installé dans l'immeuble d'HBM du boulevard de Verdun exclusivement destiné aux « indigènes » ; il est géré

1 LETT Didier, *Une histoire de l'allaitement*, Paris, La Martinière, 2006, 159 p. ; DOUYÈRE-DEMEULENAERE Christiane, « Des auxiliaires de l'action hospitalière : les Gouttes de lait », MAREC Yanick (dir.), *Accueillir ou soigner ? L'hôpital et ses alternatives du Moyen Âge à nos jours*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2008, p. 279-294.

2 « Inauguration des HBM », *L'ÉA*, 17 décembre 1923, p. 3.

3 Texte d'une brochure de l'association, s.d. [mars 1921] (cité dans Pierre-Edmond, « En passant – "L'Action pour tous" », *L'ÉA*, 3 avril 1921, p. 2 ; en gras dans le texte) ; cette association a été fondée en mars 1921 (« L'Action pour tous », *L'ÉA*, 24 février 1921, p. 2 ; *JORF-LD*, 27 mars 1921, p. 3824 ; le CA est alors composé de M^{lle} Thierry (professeure à l'École primaire supérieure d'Alger, présidente), M. Lefranc (industriel à Alger, vice-président), M. Marquinez (secrétaire), M^{me} Pinnestri (propriétaire, trésorière), Miss Mackay, M^{lle} Bussière, M^{me} Calvani, MM. Roucayol [ou Roucayrol] (monteur aux PTT) et Philippe Henri (publiciste)).

4 LEMAIRE Gaston, *Compte rendu des travaux du bureau municipal d'hygiène pour 1922 à 1923 inclus*, Alger, Impr. algérienne, 1925, p. 116-126, en particulier p. 118.

5 Ville d'Alger, *L'œuvre municipale. Le Service de l'hygiène de 1929 à 1935*, Alger, 1935, p. 13-15 ; Louis Pasquier-Bronde, « Promenade dans une cité », *L'Effort algérien*, 12 janvier 1934, p. 2.

par la Société française de secours aux blessés militaires et des Sœurs blanches y travaillent¹. M^{lle} Souillard dirige, en 1939, le « service médico-social » de l'OMHBM d'Alger². L'articulation entre œuvres sociales et HBM s'avère toutefois moins forte hors de la capitale coloniale et de l'Algérois : s'il n'y a nulle mise en avant de tels liens à Oran ou à Constantine³, c'est en revanche le cas à El Affroun (vers Blida) où HBM et « habitat indigène » sont voisins d'une « Goutte de lait » et d'une « infirmerie indigène »⁴ où travaillent le médecin communal Maxime Cheylard⁵ et, là aussi, des Sœurs blanches⁶.

Les transports font aussi à Alger l'objet de diverses réflexions et de revendications des habitants – celles des Européens ayant le plus d'écho⁷. La presse professionnelle souligne régulièrement la nécessité de développer les transports publics pour relier les nouvelles constructions aux centres et demande par exemple que des « cartes à prix réduits – très réduits – soient délivrées à tous ceux qui justifieraient à la fois d'un emploi à Alger et (...) bénéficient des dispositions de la loi Loucheur »⁸. Un funiculaire est envisagé dès 1919 afin de relier le Hama aux hauteurs du Clos Salembier⁹. Le Foyer des cheminots PLM prévoit en 1925 d'y bâtir 25 pavillons HBM ; une fois le lotissement achevé, les bénéficiaires demandent que soit effectivement réalisé ledit funiculaire – sans succès¹⁰. À Bône, de longs pourparlers entre le Patrimoine coopératif bônois et la municipalité se concluent au milieu des années 1930 par la création d'une ligne de tramway desservant Beauséjour. Celle-ci n'est pas même envisagée,

1 L. [Lucien] Ferrand, « L'habitation à bon marché en Algérie », *BSFHBM*, 44-4, 1933, p. 224-234, ici p. 225 et PASQUALI Eugène, *La Casbah d'Alger, ce qu'elle a été, ce qu'elle est, ce qu'elle pourrait être*, Thèse d'urbanisme sous la direction de Georges Marçais, Institut d'urbanisme de l'université d'Alger, 1951, p. 117-118, 152 et Annexe 1 (« Pointages effectués au dispensaire de Verdun sur les fiches arrêtées en juillet 1950, depuis 1932 », 20 p.) ; voir aussi DF-1933-SO-DI-SA, sé. du 17 mai 1933, p. 135-137.

2 « Sé. du 12 décembre 1939 – Prix décernés en 1939 », *Bulletin de l'Académie de médecine*, 1939, p. 526.

3 Bureau municipal d'hygiène de Constantine, *Ville de Constantine. 1837-1937. L'œuvre française d'assistance et de protection sanitaire*, Constantine, Éditions Braham, septembre 1937, 128 p. ; *Le Département d'Oran et son Conseil général : 1830-1930*, Oran, Impr. Heintz, 1930, 681 p.

4 BERNARD Augustin, « La main-d'œuvre dans l'Afrique du Nord », *L'Afrique française. Bulletin du Comité de l'Afrique française (Renseignements coloniaux et documents, 5)*, 1930, p. 297-311, ici p. 308.

5 « Les héros de la paix – Comment savent mourir... », *L'Effort algérien*, 28 mai 1927, p. 1-2 (mort du typhus).

6 « La situation sanitaire de l'Algérie », *L'Effort algérien*, 24 octobre 1931, p. 3.

7 Ville d'Alger (Service du Logement et des HBM), *Les principes de l'urbanisme. Les Parcs et les Terrains de jeux. Les cités-jardins. L'habitation*, Alger, Impr. coloniale, 1920, 19 p. (BMA, brochure n° 535 ; SHD, GR-1H-576) ; BARTHELET [Jean Baptiste Léopold] (pour le compte de la comm. dép. (Alger)), *Crise du logement (février 1921) – Extrait du PV de la séance du 7 mars 1921*, Alger, Impr. adm. V. Heintz, 1921, p. 8 (ANOM, 915-64 et 91502-56 ; ANA, IBA-HBM-058 ; BMA, brochure n° 601) ; sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 9 novembre 1921 (AWO, 8R-8422) ; un groupe d'architectes d'Alger, « L'Habitat musulman », *La Voix des humbles*, 187, août 1938, p. 22-28, ici p. 25 ; LESPÈS René, *Alger...*, *op. cit.*, p. 478 sq et LESPÈS René, *Oran...*, *op. cit.*, p. 271 sq.

8 Francis George, « Habitations à bon marché – Pour appliquer la loi Loucheur », *CNA*, février 1929, p. 119.

9 Président du Foyer des cheminots PLM (Wilfrid Lagier), « Note exposant le fonctionnement de la société », 14 mars 1925 (CDC, 110384-001-c. 1134) ; sur le funiculaire projeté, voir « Cons. mun. d'Alger – sé. du 18 avril 1919 », *L'ÉA*, 19 avril 1919, p. 2 (avis favorable de la municipalité) et LESPÈS René, *Alger...*, *op. cit.*, p. 487.

10 « Le Foyer des cheminots PLM d'Alger », *L'ÉA*, 23 mai 1926, p. 5 (réclamation) ; « La construction d'un chemin de fer souterrain s'impose à Alger », *L'ÉA*, 12 février 1931, p. 3 (énième relance du projet).

du moins dans un premier temps, pour être économiquement viable : le président de cet organisme demande en effet aux sociétaires de « faire leur possible pour encourager cet essai déficitaire [afin de] rendre la ligne prospère »¹.

Dans la capitale de l'est algérien, des membres des sociétés HBM occupent des postes de décision au sein de la compagnie des tramways électriques de la ville quand d'autres s'insurgent contre le prix des transports. À la fin des années 1920, Paul Genon et Antoine Scamaroni sont administrateurs du Patrimoine coopératif constantinois ainsi que de la compagnie des tramways ; Henri Lellouche est aussi membre de cette dernière et administrateur de l'Abri familial². Quelques années plus tard, ce sont des locataires-attributaires d'HBM bâties par ces deux sociétés qui revendiquent une baisse des prix des tramways : dans le contexte du Front populaire, des bénéficiaires d'HBM manifestent leur mécontentement aussi bien aux autorités qu'aux administrateurs de l'organisme par le biais duquel ils ont fait construire. L'Amicale des habitants de Sidi Mabrouk supérieur considère en effet, par le biais de son président Mohamed Chérif Djabali (instituteur « indigène » naturalisé et alors à la tête de la *Voix des humbles*³), que la ligne menant de leur quartier au centre est la seule à ne pas bénéficier de réductions⁴.

Les revendications des habitants d'HBM sont nombreuses et de tout ordre ; les pouvoirs publics y semblent réceptifs, quoique le paysage d'ensemble reste complexe à analyser, à défaut de corpus documentaires cohérents. À Inkermann (extrême est de l'Oranais), les locataires-attributaires de la cité Henri Thirion tout juste achevée demandent « l'éclairage électrique qui leur a été promis »⁵. À Alger, des locataires de la cité Bobillot s'émeuvent en septembre 1925, soit cinq mois après son inauguration : « Nous sommes obligés, pour nous rendre à notre domicile, d'emprunter un chemin extrêmement poussiéreux, en très mauvais état et difficilement praticable. (...) Il est, en outre, faiblement éclairé et, dès 6 heures du soir, pourra, cet hiver, devenir un véritable coupe-gorge. (...) De plus, il est à signaler qu'aucune école ne se trouve à proximité des

1 AG du Pat. coop. bôn., 25 mars 1934, p. 18 (ANA, IBA-HBM-013 ; demande d'Albert Baylet).

2 Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, Alger, CFAT, s.d., p. 149.

3 SEKFALI Abderrahim, *Les maîtres d'école du Constantinois de 1850 à 1950. Dictionnaire biographique*, Alger, Casbah Éditions, 2016, p. 189 ; ANF, BB11-5755 (dossier n° 11947 X 13 ; naturalisé en 1915) ; Djabali, « Note de l'administrateur », *Voix des humbles*, 167, avril 1936, p. 39.

4 Lettre de Mohamed Chérif Djabali (instituteur, cité Lellouche, président de l'Amicale des habitants de Sidi Mabrouk supérieur) à M... [modèle d'une lettre destinée à diverses autorités], 24 mai 1936 (AWC, CPE-234 ; imprimé sur papier à en-tête ; en gras dans le texte ; avec mention d'une première demande faite le 26 mars 1936). Sur les projets de tramways à Constantine avant la Première Guerre mondiale, voir GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France en Algérie coloniale. Histoire urbaine de Constantine (1901-1914)*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction d'Anne-Laure Dupont et Rainer Hudemann, Université Paris-Sorbonne, 2013, p. 67-74.

5 « Dans les dép. – Oran – Inkermann – HBM », *L'ÉA*, 19 février 1934, p. 9 (début des travaux) ; « Dans le dép. – Inkermann – On réclame », *L'ÉO*, 4 septembre 1934, p. 7.

maisons »¹. L'OMHBM algérois relaye cette demande et, quatre mois plus tard, le conseil municipal octroie 24 000 F à la construction de trottoirs².

La même cité bénéficie par ailleurs, « sur les instances des habitants » pour lesquels il n'existe aucun bureau de poste à proximité, d'une cabine téléphonique publique³. Les années suivantes, des travaux sont régulièrement effectués dans cette cité visiblement choyée par la municipalité⁴, probablement car les habitants sont organisés⁵. Quatre salles sont de surcroît louées par la ville à l'OMHBM afin d'y installer des classes, dès l'achèvement des logements⁶. Espaces extérieurs aérés – à l'entretien *a priori* médiocre en raison des manques d'eau⁷ –, réseaux techniques des plus modernes, instruction publique des enfants : l'essentiel des souhaits relatifs au logement populaire à la sortie de la guerre sont réalisés par l'OMHBM d'Alger dans ses immeubles⁸.

Les cités d'« habitat indigène » sont parfois elles aussi équipées. Ce qui est toutefois considéré comme l'une des pierres angulaires de l'hygiène et est systématiquement installé pour les lotissements et immeubles d'HBM ne l'est visiblement pas pour ces quartiers. Ainsi, à la fin des années 1930, « l'ensemble assez coquet de petites maisons »⁹ formant la cité Bel Air de Sétif, vitrine de l'habitat élaboré par les pouvoirs publics dans l'entre-deux-guerres, n'a toujours pas

-
- 1 « Inauguration du 2^e groupe d'HBM », *L'ÉA*, 20 avril 1925, p. 3 ; un groupe d'habitants de la cité Bobillot, « On réclame – Pour le quartier Bobillot », *L'ÉA*, 11 septembre 1925, p. 3.
 - 2 Sé. du cons. mun. d'Alger, 26 février 1926 (*A-BMOVA*, 5-20 février 1926, p. 92 ; sur une proposition d'Émile Dordron) ; voir aussi, pour une demande analogue pour Beauséjour, quartier de Bône fait d'une centaine de pavillons HBM, l'assemblée générale du Pat. coop. bôn., 24 mars 1929, p. 18 (CDC, 070195-0031-c. 3040).
 - 3 Sé. du cons. mun. d'Alger, 15 octobre 1926 (*A-BMOVA*, 5-20 novembre 1926, p. 380). En revanche, nulle installation téléphonique jusqu'à la deuxième moitié des années 1950 dans les immeubles (63 logements) du Foyer des anciens combattants (96, rue Rovigo, Alger) (assemblées générales, 29 mars 1953 et 15 mai 1955 (ANF, 19771106-11).
 - 4 Sé. du cons. mun. d'Alger, 14 février 1930 (réfection des peintures des groupes Rochambeau, Picardie et Bobillot), 8 janvier 1932 (remplacement de cinq buanderies complètes aux cités Picardie et Bobillot) et 29 août 1934 (réparation des consoles décorant les immeubles des mêmes cités) (*A-BMOVA*, respectivement datées des 5-20 novembre 1926 (p. 380), 5-20 mars 1930 (p. 50) et 5-20 novembre 1934 (p. 273)).
 - 5 *JORF-LD*, 14 avril 1927, p. 4216 (déclaration le 6 avril 1927 à la préfecture d'Alger de l'Association mutuelle des locataires de l'OPHBM de la ville d'Alger, « dont le but est l'étude des différentes questions intéressant le bien-être des habitants de la cité » ; le siège social est à la mairie d'Alger) et *RAA-DA*, 8, 1927, p. 325 ; on retrouve des associations analogues au moins au Maroc (BLAIS Hélène, « Reconfigurations territoriales et histoires urbaines... », art. cité, p. 201 et BERQUE Jacques, *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Seuil, 1979 [1962], p. 374).
 - 6 Sé. du cons. mun. d'Alger, 12 février 1926 et 17 mars 1939 (mention de baux débutant le 13 novembre 1926) (*A-BMOVA*, respectivement des 20 juin 1926 (p. 65) et 20 mai 1939 (p. 172)).
 - 7 « Le congrès de l'urbanisme colonial... », *L'ÉA*, 17 octobre 1931, p. 2.
 - 8 Texte signé par « Les membres de la section d'Alger de l'Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français », rassemblés à la mairie d'Alger le 18 avril 1920 (ANOM, GGA-40S-4)
 - 9 CHERRAD-BENNACEUR Yamina, *Six ans au maquis*, Alger, El Kalima, 2018, p. 26.

d'adductions d'eau fonctionnelles¹. Plus de 2 500 personnes vivent alors dans près de 500 maisonnettes². Une école de tapis et un centre d'éducation professionnelle (atelier de forge, de charonnage et de maçonnerie) sont par ailleurs bâtis à partir de 1926³. Une école de garçons (quatre classes), une école de fille (deux classes) et une école coranique y sont construites⁴. Ces bâtiments sont achevés (1929) quatre ans après les premières maisons (1925). L'enseignement professionnel précède l'enseignement généraliste : l'ordre et les temporalités de ces constructions signent l'ordre urbain colonial. Les enseignants sont logés dans l'école, comme Marcelle Pierron⁵ et son mari Ahmed Khobzi, socialiste, citoyen français, franc-maçon⁶. Quelques autres « familles européennes » y vivent aussi dans des logements réservés par la commune⁷ : c'est le cas de l'infirmière M^{me} Vallée et de l'employé de mairie italo-sétifien Édouard Musco⁸ et de sa femme Robhèa Anani⁹. Les Khobzi et les Musco y vivent du milieu des années 1930 à 1954¹⁰.

D'autres équipements publics devant contribuer « à assurer définitivement l'hygiène, la salubrité et la sécurité au village Bel Air »¹¹ sont envisagés dès la fondation de la cité mais pas

-
- 1 Sé. du cons. mun. de Sétif, 5 avril 1935 (AP-ASB ; rapport de l'architecte municipal René Bourdeix) ; « Extension et embellissement de la reine des hauts plateaux », *La Dépêche de Constantine*, 12 janvier 1939 (reproduit dans VILLARD Maurice, *Les hauts plateaux sétifiens...*, *op. cit.*, t. 3, p. 316-317).
 - 2 DF-1936-SO-DNC, sé. du 27 mai 1936, p. 33.
 - 3 *ESGA-1926*, p. 386-387 ; *ESGA-1927*, p. 603 ; sé. du cons. mun. de Sétif, 20 avril 1925 (AP-ASB ; au sujet de l'adjudication des bâtiments de formation professionnelle, les premiers dotés) ; DF-1929-SO-DNC, sé. du 12 juin 1929, p. 793 ; voir aussi BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 2, p. 511 et CHERRAD-BENNACEUR Yamina, *Six ans...*, *op. cit.*, p. 29 ; maire de Sétif [Méjean], « PAC-H », doc. cité, p. 10 (sur la fermeture des ateliers de forge et de maçonnerie).
 - 4 Lettre du président de la Région économique d'Algérie (Louis Morard) au secrétaire d'État à la Marine, 22 août 1941 (SHD, 1P-39) ; l'« école indigène » n'est pas construite avant juin 1929 (DF-1929-SO-DNC, sé. du 12 juin 1929, p. 793 (demande de Lévy de bâtir une telle école)) ; sur ces écoles, voir CHERRAD-BENNACEUR Yamina, *Six ans...*, *op. cit.*, p. 35-39.
 - 5 Sur Marcelle Marie Joséphine Pierron, née le 19 septembre 1903, voir SEKFALI Abderrahim, *Les maîtres d'école du Constantinois de 1850 à 1950. Dictionnaire biographique*, Alger, Casbah Éditions, 2016, p. 296) ; son mariage est connu grâce à AD88, 4E-398/10-85996 (mention marginale de son acte de naissance) ; voir le témoignage de CHERRAD-BENNACEUR Yamina, *Six ans...*, *op. cit.*, p. 9 (dédicataire), p. 32 et 35 sq.
 - 6 « KHOBZI Ahmed [Maitron] », version mise en ligne le 9 mars 2014, dernière modification le 6 juin 2021 (consultée le 15 décembre 2021) ; les qualificatifs sont indiqués dans l'ordre chronologique décrit par cette notice.
 - 7 CHERRAD-BENNACEUR Yamina, *Six ans...*, *op. cit.*, p. 26 (seule mention de tels logements et de M^{me} Vallée).
 - 8 ANOM, 3 RM 104 (n° 1631 ; indiqué né à Sétif ; légionnaire naturalisé par décret du 5 octobre 1915, à 24 ans ; voir aussi ANF, BB11-6113 (dossier n° 15556 X 14, l'indiquant né à Magnano (Piémont, Italie)).
 - 9 Actes de décès de Marie Blanche (7 octobre 1921 – 20 novembre 2010) et Maximilienne Suzanne (7 octobre 1921 – 29 mars 2007) Musco, nées à Sétif et respectivement décédées à Lisieux et Narbonne (actes aimablement transmis par ces mairies le 26 octobre 2021) ; « Mama Rebiha » est « appréciée de tous [et] mettait toujours une ambiance folle pendant les fêtes qui nous réunissaient » (CHERRAD-BENNACEUR, *Six ans...*, *op. cit.*, p. 26).
 - 10 CHERRAD-BENNACEUR Yamina, *Six ans...*, *op. cit.*, p. 27 (départ des Musco) et 38 (départ des Khobzi).
 - 11 Sé. du cons. mun. de Sétif, 20 avril 1925 (AP-ASB).

toujours construits : l'infirmerie indigène est bâtie¹ mais pas le poste de police². L'« asile de miséreux » avec poste d'épouillage, envisagé dès 1925 mais ne bénéficiant pas des financements gubernatoriaux, ne voit finalement le jour qu'après 1936³. Une fontaine publique et deux grands bassins sont des lieux de rendez-vous pour les femmes (lessives, discussions) et les enfants⁴ (jeux). L'ensemble de ces équipements rapproche la cité Bel Air des cités-jardins ; elle n'est néanmoins jamais qualifiée de la sorte. Le conseil municipal autorise l'entrepreneur chargé du nettoyage de la commune à s'installer sur un terrain à proximité de la cité Bel Air, ce qui occasionne des tensions récurrentes⁵. Pondérer ce qui a trait aux considérations sociales et raciales de la municipalité sétifienne est ici fort complexe : écoles, infrastructures médicales et policières sont-elles réalisées (ou non) car les habitants de Bel Air sont considérés comme des faisant partie des classes populaires ou bien car catégorisés comme « indigènes » ? Incarnant ces deux situations et assignations, l'essentiel des habitants de cette cité « indigène » appartient en outre au second collège électoral dont les élus ne représentent jamais la majorité du conseil municipal⁶. Ce statut civique – en plus de leur défaut de capital et d'être identifié, de façon générale, comme des « indigènes » – les empêche d'avoir des relais adéquats au sein de la municipalité.

Les autres « cités indigènes » bâties dans les années 1930 ne sont visiblement pas, pour la très grande majorité d'entre elles, dotées d'équipements semblables. Si celles d'Isserville et de Duperré s'avèrent convenablement viabilisées (eau potable, rues, égouts) elles ne sont pourvues que d'un « bain maure »⁷, adaptation coloniale des bains-douches destinés aux Européens. Il en va de même à Philippeville, dotée par ailleurs de l'eau, de l'électricité, d'égouts, de boutiques

-
- 1 Sé. du cons. mun. de Sétif, 5 août et 20 novembre 1925 (AP-ASB) ; on trouve la mention d'un « hôpital auxiliaire » dans la sé. du 8 juin 1933 (AP-ASB) et dans la lettre du président de la Région économique d'Algérie (Louis Morard) au secrétaire d'État à la Marine, 22 août 1941 (SHD, GR-1P-39).
 - 2 Sé. du cons. mun. de Sétif, 15 septembre 1933 (poste de police évoqué) et 5 avril 1935 (toujours aucun poste de police) (AP-ASB) ; un « emploi de gardien du village de “Bel Air” » avait été créé à la demande du conseiller Mesasoud Moka (sé. du cons. mun. de Sétif, 20 avril 1925 (AP-ASB)).
 - 3 Sé. des cons. mun. de Sétif des 20 avril, 15 mai et 5 août 1925, 15 septembre 1933, 3 juin et 18 décembre 1936 (AP-ASB) ; lettre du président de la Région économique d'Algérie au secrétaire d'État à la Marine, 22 août 1941, doc. cité.
 - 4 CHERRAD-BENNACEUR, *Six ans...*, *op. cit.*, p. 27 ; la date d'installation n'a pas été retrouvée.
 - 5 Sé. du cons. mun. de Sétif, 7 décembre 1931 et 22 juin 1936 (AP-ASB).
 - 6 En outre, seule une minorité d'habitants de Bel Air réunit sans doute les conditions pour être électeur au sein de ce second collège (art. 10 du décret du 6 février 1919 publié au *JORF-LD*, 9 février 1919, p. 1498-1499 : avoir plus de 25 ans, résider depuis deux ans consécutifs dans la commune et être militaire, propriétaire, fonctionnaire ou diplômé du certificat d'études).
 - 7 Lettre du maire d'Isserville-les-Issers [Louis Joseph Mermier] au sous-préfet de Tizi Ouzou, 26 avril 1940 (ANOM, 915-3) ; « Plan – Isserville-les-Issers », décembre 1946, échelle inconnue [environ 1/10 000^e] (ANOM, GGA-1Y-132) ; Anonyme [maire de Duperré, Marcel Henry], « PAC – Urbanisme et travaux d'édilité », s.d. [avant le 29 janvier 1947] (ANOM, 91-5L-14).

et d'une mosquée¹. À Rivet, le « dispensaire d'hygiène sociale »² (1928) précède la « cité indigène » (24 logements, achevés en 1931) qui est construite de l'autre côté de la ville et n'est visiblement dotée d'aucun équipement : école, bain maure et dispensaire ne sont envisagés qu'en 1946³. Les 45 logements achevés en 1940 à Miliana n'ont pas d'égouts avant la fin des années 1940⁴. La cité Bel Air de Sétif reçoit l'électricité avant l'eau courante, vers la fin des années 1930⁵. Celles d'Ameur el-Aïn⁶, Mascara⁷ et Constantine⁸ sont dépourvues d'électricité jusqu'au début des années 1950. Elle n'est installée dans cette dernière cité qu'à la suite d'une mobilisation des habitants⁹.

La comparaison entre les plans ou maquettes et les réalisations effectives laisse elle aussi apparaître qu'il y a souvent loin de la coupe aux lèvres. La « cité indigène » de Constantine est en effet présentée en 1937 comme devant être centrée autour de bâtiments publics dont une importante mosquée¹⁰ (qu'on reconnaît à ses minarets) et un hammam¹¹ (Photographie 4-4 et Plan 4-2). 105 maisonnettes (de deux ou trois pièces) sont finalement mises en adjudication début 1941 ; le chantier, heurté, ne s'achève qu'avec la fin des hostilités¹². L'analyse d'un plan de la fin des années 1950 (Plan, 4-3) autant que l'observation sur place de la « cité Améziane » – du

1 Maire de Philippeville, « PAC-H », s.d. [après août 1946].

2 Sur ce dispensaire, voir FREDJ Claire, « Encadrer la naissance dans l'Algérie coloniale. Personnels de santé et assistance à la mère et à l'enfant "indigène" (XIX^e – début du XX^e siècle), *Annales de démographie historique*, 122, 2011, p. 169-203, ici p. 183-184.

3 Rivet, 1934-1935, s.l., s.d. [1935], p. 32 (ANMT, 2001026-1155) ; « Adjudication », *JGTPB*, 23 août 1930, p. 3 ; maire de Rivet [Jean Manent], « PAC – Urbanisme et travaux d'édilité », 10 septembre 1946 (ANOM, 91-5L-16).

4 Maire de Miliana, « PAC-H », 30 août 1946.

5 CHERRAD-BENNACEUR Yamina, *Six ans...*, *op. cit.*, p. 26 (autrice née en 1936 dans la cité).

6 « L'Algérois », *L'Édile algérien [L'Éd. alg.]*, 14, février 1950, p. 36 (vote de la participation de la commune à l'installation de l'éclairage aux « HBM musulmanes » d'Ameur el-Aïn)

7 « L'Algérois », *L'Éd. alg.*, 28, avril 1951, p. 37.

8 Secrétaire général de la préfecture de Constantine, « Note pour le directeur de cabinet », 27 octobre 1952 (ANOM, 93-1047).

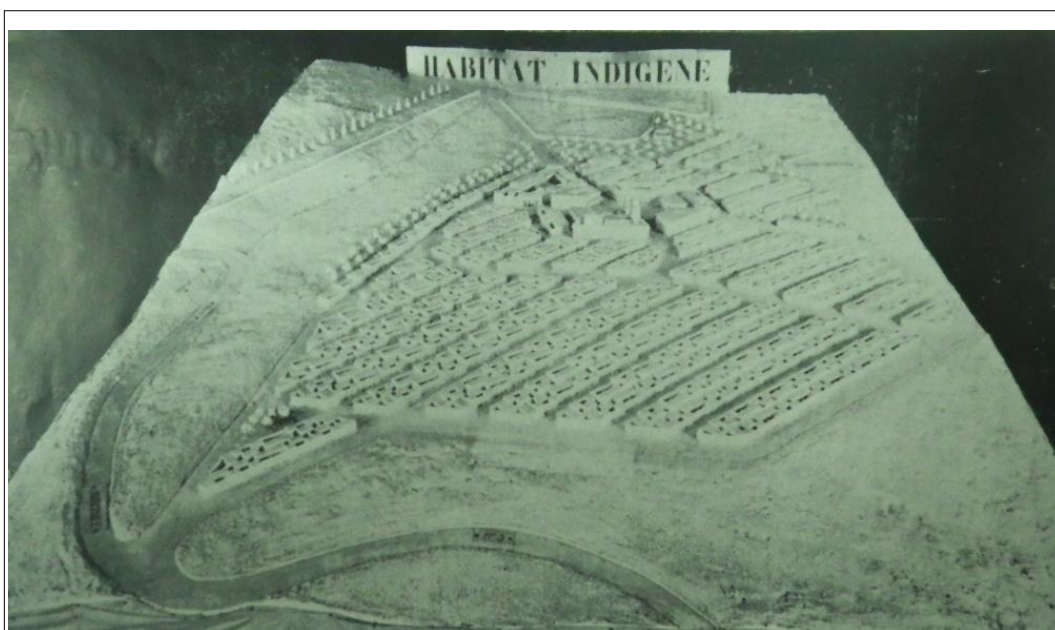
9 Voir les documents relatifs à la constitution de Comité de défense des intérêts des habitants de la Cité Améziane (1952 ; ANOM, 93-4319) ; *idem* pour l'étanchéité des terrains (« Le Constantinois », *L'Éd. alg.*, 9, septembre 1949 (p. 25) et 25, janvier 1951 (p. 41)).

10 Un projet de construction d'une mosquée existe aussi à Maison-Carrée (sé. du cons. mun., 24 avril 1935 (*BMOMC*, 15 mai 1935, p. 1886) et à Bordj Bou Arréridj (maire de cette ville, « PAC-H », s.d. [avant le 30 décembre 1946]).

11 « Les fêtes du Centenaire de Constantine française », *L'ÉA*, 15 octobre 1937, p. 3 ; LARBI Ismaïl, « Al-siyyāsa al-ista'māriyya al-faransiyya bi-l-Ġazā'ir min ḥilāl ṣaḥīfat Al-Naġāḥ, mi'awi iḥtilāl Qsantīna (1837-1937) 'unmūḍajā », *Bidāyat*, 4-1, 2022, p. 184-195 [La politique coloniale française en Algérie à travers le journal Al-Naġāḥ. Le centenaire de l'occupation de Constantine (1837-1937) comme exemple], ici p. 189-192 (commentaire du prog. des festivités ; il n'évoque pas la politique d'« habitat indigène »).

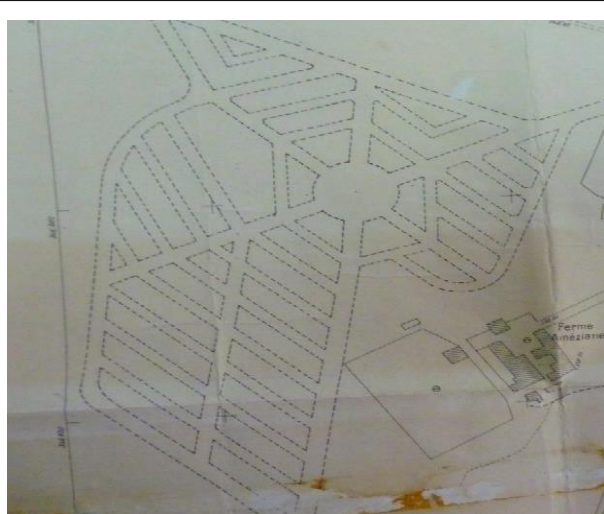
12 « Constantine – Habitat indigène – 1^{er} prog. – 1^{er} lot – Travaux de viabilité, d'assainissement et de construction d'habitations », *TNA*, 12 juillet 1939, p. 4 ; le nombre de maisons bâties est indiqué par HANNOUN Gilbert (conseiller municipal), *Rapport de synthèse sur l'habitat*, s.d. [fin 1953], p. 11 (CMC, R-118 ; rapport inséré au début du registre ; il a été discuté lors de la sé. du cons. mun. de Constantine du 22 décembre 1953) et TROUSSEL Marcel (présenté par), *Bilan d'activité de six années de vie municipale. 1947-1953*, s.l.n.d. [Constantine, 1953], p. 24 (travaux débutés le 1^{er} avril 1941 et suspendus le 14 novembre 1943 « à la suite de la réquisition, pour les besoins de la Défense nationale, de l'entreprise adjudicataire »).

nom du donateur du terrain¹ – permettent la même conclusion : la cité bâtie est bien moins ambitieuse que les plans initiaux.



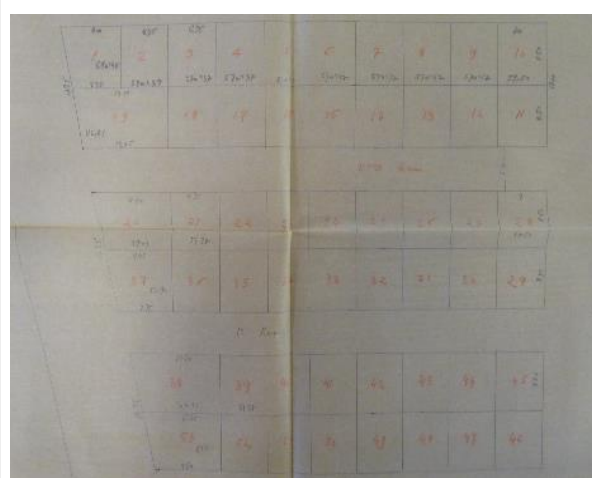
Photographie 4-4 – Maquette de l'« habitat indigène » de Constantine (1937)

Source : Centenaire de l'entrée de Constantine dans la patrie française, Constantine, Auguste Paulette et ses fils éditeurs, 1937, p. 57 ; celle-ci est présentée à la Foire-Exposition de la ville (« Les fêtes du Centenaire de Constantine française », L'ÉA, 15 octobre 1937, p. 3).



Plan 4-2 – « Habitat indigène » projeté à Constantine en 1938

Source : Danger frères, « Plan de Constantine », 1/2 000^e, 1938 (détail ; AWC, cartonnier de cartes-cartes n° 154 et 155 ; IFA, 116 IFA-5).



Plan 4-3 – « Habitat indigène » (Cité Améziane) réalisé (s.d. [fin des années 1950])

Source : plan d'une partie de la Cité Améziane, s.d. [ca 1958 ?] (ANMT, 2011026-3052 ; la date est proposée en lien avec des documents dans 2001026-3092).

1 Témoignage de Mouloud Améziane (fils du donateur, le bachagha Salah Améziane), fin des années 1980 (recueilli par EINAUDI Jean-Luc, *La ferme Améziane. Enquête sur un centre de torture pendant la guerre d'Algérie*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 88) ; des constructions sont prévues en 1932 sur un « terrain Meyroux » au plateau du Mansourah ainsi qu'au Bardo (Anonyme [employé de la préfecture de Constantine de la 2^e division], « Note pour M. le Préfet », s.d. [1932] (AWC, CPE-679) ; sur ce terrain, voir la liasse dédiée dans AWC, CPE-676).

Les disparités entre lotissements et immeubles HBM, lotissements défectueux et « cités indigènes » sont nombreuses et dessinent un tableau de l'urbanisation des villes d'Algérie nuancé autant que hiérarchisé. Elles tiennent à l'investissement fort des conseils municipaux par les Européens, élus comme habitants. Le faible nombre des électeurs « indigènes » les empêche d'avoir une parole audible et qui mérite considération de la part des élus et, par conséquent, de mobiliser les assemblées municipales pour l'aménagement de tel ou tel quartier. L'étroitesse de la société européenne dans l'essentiel des villes (sauf à Alger et Oran) renforce la solidarité entre élus et citoyens français. Ils partagent souvent des sociabilités communes. Structurellement minoritaires au sein des conseils municipaux, les élus « indigènes » ne peuvent que très modestement peser sur les arbitrages budgétaires.

Le « déséquilibre des réalisations » souligné dès l'entre-deux-guerres par des observateurs, élus et militants puis analysé à l'échelle de la colonie par Jacques Bouveresse, se confirme donc à l'échelle municipale¹. Ses mécanismes, son ampleur et ses temporalités sont éclairées par l'étude des quartiers d'HBM et d'« habitat indigène ». Les assignations raciales, les statuts sociaux et l'importance des relais au sein des municipalités se combinent et se renforcent mutuellement. Il se dégage en conséquence des temporalités de l'action publique et des financements afférents fort différenciés : les aménagements le plus souvent convenables quoique non-systématiques (HBM) s'opposent à ceux très aléatoires (« habitat indigène »). Les aménagements des quartiers d'HBM sont plutôt rapides, ceux des « cités indigènes » sont le plus souvent repoussés. Les explications principales en sont les refus et les entraves qui, à tous les échelons du gouvernement des villes (municipal et départemental, préfectoral et gubernatorial), empêchent ou freinent les réalisations destinées aux « indigènes ». Les Européens demandent voire exigent puis obtiennent – fût-ce en patientant quelque peu –, les « indigènes » doivent attendre et se mobiliser bien plus longuement pour que leur cité soit viabilisée, dotée de réseaux techniques et d'équipements.

II.2.2. Disparité des abords et intégration aux PAEE

Les responsables des principales sociétés de construction d'HBM en Algérie promeuvent très largement la construction de maisons individuelles ; celles-ci sont présentées comme apportant

1 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? Les délégations financières algériennes. 1898-1945*, t. 2 : *Le déséquilibre des réalisations*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2010, 787 p.

« l'amélioration la plus appréciable de [la] condition morale et matérielle [des prolétaires] »¹. Léopold Barthelet, administrateur à la préfecture d'Alger en charge du logement expose ce qui doit orienter la construction d'HBM : « C'est le terrain cher qui a fait la maison à étages, la *maison bloc* ; c'est le terrain à bas prix qui, seul, peut permettre la maison de famille, gardienne de la santé, de l'avenir, de la dignité et de la prospérité de la race »². De façon générale, ces « maisons de famille » sont dédiées à l'accession à la petite propriété par le biais du dispositif de location-attribution que proposent les sociétés privées (anonymes, de crédit immobilier et coopératives). Les immeubles sont généralement édifiés par les offices publics qui proposent exclusivement de la location simple. Ceux-ci ne construisent par ailleurs que ce type d'édifices car les choix des édiles municipaux, quoiqu'ils se fassent aussi les chantres des pavillons avec jardin³, sont limités par le prix-plafond dont dispose la loi. Ce dernier les oblige ainsi à densifier autant que possible les terrains.

La promotion du pavillon individuel, outil « par excellence de l'éducation du citoyen »⁴, s'inscrit dans une triple généalogie. Tout d'abord, les présidents de sociétés et d'offices se réclament des fondateurs du mouvement HBM en métropole comme Jules Siegfried, véritable « apôtre »⁵ de cette forme de logement pensée comme pouvant régénérer la famille, risquant d'être corrompue par la promiscuité urbaine et les sociabilités populaires⁶. Après la Première Guerre mondiale, la construction de pavillons est ardemment promue par Georges Benoit-Lévy qui, plus largement, défend le modèle des cités-jardins⁷. Ces dernières sont parfois pensées à l'image « des hameaux urbains ou industriels de colonisation »⁸. Le préfet de Constantine, Ernest Seignouret, qui s'exprime ainsi pense alors probablement à la planification et au tracé des villages de colonisation comme Wagram et Prévost-Paradol fondés en 1904 et 1902 et respectivement qualifiés de « hameau » et « village » « industriels »⁹. La comparaison avec ces

1 Statuts du Foyer des cheminots du PLM (Alger), 20 septembre 1921, n. p. (CDC, 110384-001-c. 1134).

2 BARTHELET, *Crise du logement...*, *op. cit.*, p. 7.

3 Sé. du cons. mun. d'Alger, 10 février 1933 (*A-BMOVA*, 5-20 février 1933, p. 39).

4 Assemblée générale du Pat. coop. bôn., 30 mars 1930, p. 7 (CDC, 070195-0031-c. 3040 ; remarque d'Albert Baylet, président de cette coopérative d'HBM).

5 GUERRAND Roger-Henri, *Les origines du logement social en France*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1967, p. 291.

6 CARRIOU Claire, « Réforme du logement, réforme de la ville ? Les politiques d'HBM à l'épreuve de l'urbain (1889-1939) », BAUBÉROT Arnaud, BOURILLON Florence (dir.), *Urbaphobie et représentations du refus de la ville, XIX^e – XX^e siècles*, Bordeaux, Bière, 2009. p. 333-345, notamment p. 333-334.

7 GUELTON Mayalène, *De la cité-jardin à la cité linéaire. Georges Benoit-Lévy : parcours d'un propagandiste idéaliste (1903-1939)*, Thèse d'architecture sous la direction de François Loyer, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2008, p. 150- 231.

8 Lettre du préfet de Constantine au gouverneur général, 22 mai 1915 (ANA, IBA-HBM-020).

9 DF-1931-SO-PS, p. 252 (pour la date de fondation de Wagram (commune mixte de Saïda)) et « À Tiaret – Les centres de colonisation, III », *L'ÉO*, 23 avril 1907, p. 2 (sur Prévost-Paradol (commune mixte de Tiaret)).

aménagements planifiés par l'administration, organisés selon une trame viaire orthogonale – modèle valorisé dans toutes les colonies¹ – et dotés de maisons normalisées est toutefois rare² ; il reste qu'elle est à l'esprit de la haute administration qui avalise les plans de lotissement. Enfin, « jardins publics et privés, ombrages dans les avenues (...) réfrigération des locaux » sont définis par Du Vivier de Streel, personnalité organique du « lobby colonial » métropolitain³, comme nécessaire pour peupler les colonies⁴.

En plus d'être idéalement pensées comme individuelles, les HBM doivent être pourvues d'un jardin, souvent qualifié d'« ouvrier ». Le ministère de tutelle leur donne, après la guerre, une nouvelle impulsion⁵. De nombreuses coopératives HBM promeuvent ces jardins, notamment par l'organisation de concours visant à « développer le goût du jardinage et, partant, celui du travail et de la production »⁶ ainsi qu'à « lutter contre la cherté toujours croissante du prix de la vie [en permettant de fournir] une grande partie sinon la totalité des légumes nécessaires »⁷ ; la lutte contre la fréquentation des cabarets est un autre des objectifs affichés de la promotion des jardins ouvriers⁸. À Oran, le CPHBMPS organise des concours de jardins en 1924, 1926 et 1932⁹ ; ses membres citent à plusieurs reprises l'action de l'abbé Lemire dans le Nord¹⁰. Il resterait à connaître les façons quotidiennes d'habiter, dans les villes d'Algérie, ces espaces extérieurs – Jean-Paul Burdy ayant démontré pour ce type d'espace l'importance des décalages qui peuvent exister entre projections des décideurs et pratiques habitantes¹¹.

1 GOERG Odile, HUETZ DE LEMPS, *La ville coloniale...*, *op. cit.*, p. 136-143 et p. 274-280.

2 MUSSARD Christine, *L'obsession communale. La Calle, un territoire de colonisation dans l'Est algérien. 1884-1957*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2018, p. 55-99 et MALVERTI Xavier, PICARD Aleth, *Les villes coloniales fondées entre 1830 et 1880 en Algérie*, Nantes, Ville recherche diffusion, 1989, 3 vol., n. p.

3 PERSELL Stuart Michael, *The French Colonial Lobby, 1889-1938*, Stanford, SUP, 1983, 235 p. ; voir en outre la notice que lui consacrent B. Delmas et M. Capot dans *l'Annuaire prosopographique de la France savante* (cths.fr).

4 DU VIVIER DE STREEL E. [Edmond], « Introduction », DU VIVIER DE STREEL Edmond, PROST Henri, ROYER Jean (dir.), *L'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux* (Communications & rapports du congrès international de l'urbanisme aux colonies & dans les pays de latitude intertropicale), t. 1, La Charité-sur-Loire, Delayance, 1932, p. 9-13, ici p. 12.

5 Lettre du ministre de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale aux préfets, 12 août 1921 (AWC, CPE-677).

6 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 21 décembre 1923 (AWO, 8R-8422) ; assemblée générale du Pat. coop. bôn., 20 mai 1928, p. 7 et 16 (CDC, 070195-0031-c. 3040).

7 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 13 janvier 1925 (AWO, 8R-8422).

8 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 13 janvier 1925 (AWO, 8R-8422) ; assemblée générale du Pat. coop. bôn., 24 mars 1929, p. 8-9 (CDC, 070195-0031-c. 3040).

9 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 11 juin 1932 (AWO, 8R-8422).

10 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 16 novembre 1923 et 13 janvier 1925 (AWO, 8R-8422) ; sur l'action de l'abbé Lemire, voir CABEDOCE Béatrice, PIERSON Philippe (dir.), *Cent ans d'histoire des jardins ouvriers. La ligue française du coin de terre et du foyer, 1896-1996*, Grâne, Créaphis, 1996, 221 p.

11 BURDY Jean-Paul, *Le Soleil noir, un quartier de Saint-Étienne. 1880-1940*, Lyon, PUL, 1989, p. 167-170.

Nulle mention, dans les discours portant sur la réalisation des jardins, d'une supériorité des Européens – peut-être car celle-ci est indiscutée, contrairement à la fin des années 1950¹. Nulle mention, non plus, d'objectifs particuliers de salubrité, qu'il s'agisse de maladies à combattre ou d'essences à privilégier. Les abords de certaines « cités indigènes » sont, comme à Isserville², plantés d'eucalyptus. Bien qu'ils ne soient plus l'objet d'éloges comme un demi-siècle plus tôt, ces arbres sont encore plantés pour leurs vertus desséchantes³. Il n'est jamais question de promouvoir les moindres « jardins ouvriers ». Est-ce parce que leurs vertus d'éducation civique ne fonctionneraient pas pour les « indigènes » ou/et est-ce parce que les emprises foncières des cités « indigènes » sont trop réduites ?

Les noms donnés aux rues des cités bâties mettent pour leur part en valeur l'histoire récente la plus à même de s'attacher les citadins autant que de mettre en valeur des personnes d'autorité ou d'autres présentées comme des figures du rapprochement entre « indigènes » et Européens : lieux de la guerre, président ou gouverneur, émir Abdelkader et son petit-fils Khaled. Au quartier Bon Accueil de Guelma où vivent nombre d'anciens combattants, l'odonymie met en avant, à la demande de Marcel Champ⁴, les lieux-phares de combats de 1914-1918 (rues de la Somme, de l'Yser, de Champagne, de Verdun, d'Arras) entre le boulevard de la Victoire et la rue du 11 novembre 1918 ; les rues baptisées docteur Ernest Séréno et d'André Maudamain honorent des figures guelmoises de la bienfaisance urbaine⁵. En juin 1932, l'autorité républicaine et coloniale est personnifiée par Paul Doumer, assassiné un mois plus tôt à Paris, au quartier d'HBM de Moulla de Bougie⁶. Les gouverneurs généraux Bordes et Le Beau sont honorés durant leur présence à la tête de la colonie : leurs noms sont respectivement donnés à la rue traversant la première « cité jardin » bâtie par l'OMHBM d'Oran et à une rue de la « cité indigène » d'Hussein Dey⁷.

Des noms assignés par les citadins comme « indigènes » sont parfois donnés à des voies des nouveaux quartiers : la « cité indigène » de Staoueli est traversée par une rue Abdelkader

1 ARNAUD Louis, *Bône : son histoire, ses histoires*, s.l., s.n., 1958, p. 41.

2 Lettre du maire d'Isserville-les-Issers (Mermier) au sous-préfet de Tizi Ouzou, 26 avril 1940 (ANOM, 915-3).

3 DAVIS Diana K., *Les mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb*, Seyssel, Champ Vallon, 2012 [2007], p. 143-144 ; cadrage à l'échelle des empires avec DOUGHTY Robin, *The Eucalyptus. A Natural and Commercial History of the Gum Tree*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2000, 237 p.

4 Sé. du cons. mun. de Guelma, 26 février 1927 (AWC, CPE-312). Maurice Laloum envisage d'en faire de même à Constantine pour la cité des combattants à Bellevue (lettre qu'il adresse au président du Foyer des anciens combattants des Dardanelles et d'Orient, 11 mars 1930 (AWC, CPE-676 ; citée dans le procès-verbal du CA de l'OMHBM du 30 mai 1930)).

5 « Plan de lotissement du quartier des HBM », s.d. [avant le 26 février 1927, date de son approbation par le cons. mun. de Guelma] ; sur E. Séréno et A. Maudemain, voir les notices qui leur sont consacrées en date du 20 juillet 1929 et 15 septembre 1926 (AWC, CPE-312).

6 « Chronique des dép. algériens – Constantine – Bougie », *L'ÉA*, 17 juin 1932, p. 9.

7 Lettre de [Julien François Alexandre] Maraval (président de l'OMHBM d'Oran) au gouverneur général, 9 avril 1930 (AD66, 56J-113) ; lettre du préfet d'Alger au maire d'Hussein Dey, 2 mai 1939 (ANOM, 91-1K-36).

(parallèle d'une rue Jules Ferry) tandis que l'un des axes qui traverse le nouveau lotissement du Patrimoine coopératif de la ville, cœur du quartier de Montplaisant, est dénommé « capitaine Khaled »¹. Dans le premier cas, honorer le grand résistant devenu interlocuteur des gouvernants français et protecteur des chrétiens de Damas est une façon de présenter sa conduite comme exemplaire². Dans le second cas, peut-être s'agit-il aussi de montrer la voie de l'échange entre Européens et « indigènes ». Il peut aussi s'agir de donner des gages à ces derniers, notamment aux quelques-uns qui s'installent dans le quartier : Khaled, petit-fils d'Abdelkader, y est mis en avant pour son engagement autant que sa promotion au sein de l'armée française au moment même où, en exil à Damas, les indépendantistes de l'Étoile nord-africaine se revendiquent aussi de lui dans une perspective bien plus critique³.

Les immeubles et pavillons HBM sont rarement pensés dans une planification urbaine d'ensemble. C'est cependant le cas dans les villes qui s'attellent à la formalisation puis à la réalisation d'un Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension⁴ (PAEE). Ces plans – rendus obligatoires par la loi Cornudet de 1919 et une autre de 1924 – ont vocation à donner des perspectives d'aménagement plus que de fixer définitivement des réalisations⁵. Applicables à l'Algérie sans modifications particulières par des décrets de 1922 et 1925, ils concernent principalement, comme en métropole, les villes de plus de 10 000 habitants⁶. Selon une note gubernatoriale d'octobre 1941, six villes s'en sont dotés (Tlemcen, février 1930 ; Alger, avril 1930 ; Biskra, 1934 ; Bône, 1938 ; Aïn Beida, février 1940 ; Sidi Aïssa, octobre 1940) sans toutefois que les réalisations envisagées ne soient, le plus souvent, mises en chantier⁷. Huit cités

1 « Quarante habitations pour indigènes à Staoueli (Alger) », *CNA*, décembre 1932, p. 953-954 ; « Philippeville », s.d. [années 1930], échelle non-indiquée (coll. personnelle).

2 BOUYERDENE Ahmed, *La guerre et la paix : Abd el-Kader et la France*, Paris, Vendémiaire, 2017, 639 p.

3 KOULAKSSIS Ahmed, MEYNIER Gilbert, *L'Émir Khaled : premier za'ïm ? Identité algérienne et colonialisme français*, Paris, L'Harmattan, 1987, 379 p.

4 Ville d'Alger (service du Logement et des HBM), *Les principes de l'urbanisme...*, *op. cit.* ; sur le lien entre construction d'HBM et planification urbaine, voir GUSTIAUX Romain, « La loi Loucheur de 1928. Contexte, filiation et diversité des positionnements politiques autour du logement social dans les années 1920 », *Pour Mémoire*, 15, 2015 p. 162-177, en particulier p. 175-177.

5 La bibliographie sur les PAEE est foisonnante ; on se reportera en premier lieu à GHORAYEB Marlène, « La loi Cornudet, un urbanisme hygiéniste et social », *Droit et ville*, 88, 2019, p. 43-58 ; GAUDIN Jean-Pierre, *L'Avenir en plan. Technique et politique dans la prévision urbaine, 1900-1930*, Seyssel, Champ Vallon, 1985, 215 p. ; CLAUDE Viviane, *Les PAEE des villes (1919-1940). Sources et questions*, Paris, Ministère de l'Équipement (délégation à la Recherche et à l'innovation), 1990, 53 p.

6 *JORF-LD*, 10 janvier 1922, p. 508-509 (décret du 5 janvier 1922 rendant applicable à l'Algérie la loi du 14 mars 1919) et 31 octobre 1925, p. 10400-10402 (décret du 24 octobre 1925 rendant applicable à l'Algérie la loi du 19 juillet 1924) ; ces deux décrets sont rassemblés dans « Extension, aménagement et embellissement des villes et villages – Lotissements », *RAA-DA*, 2, 1926, p. 47-62.

7 Anonyme [employé de la direction gubernatoriale de l'Intérieur et de la jeunesse], « Note – Urbanisme », 17 octobre 1941 (SHD, GR-1P-39) ; HAKIMI Zohra, *Alger. Politiques urbaines, 1846-1958*, Saint-Denis, Bouchène, 2011, p. 63-111. Voir l'annexe 4-4 (dates, cheminements administratifs et sources).

en ont mis à l'étude (Oran, Philippeville, Sidi Bel Abbès, Miliana, Batna, Le Kroubs, Tébessa, Collo). Il s'agit toutefois de minima : les PAEE de Bordj Bou Arréridj et de Sétif sont respectivement approuvés par leurs municipalités en 1928 et en août 1932 et d'autres, à l'instruction inachevée, ne sont pas non plus mentionnés par cette note de synthèse (comme à Constantine, Collo, Bou-Hanifia-les-Therms voire Ouargla). Des demandes d'établissement de PAEE sont parfois formulées par la presse, comme à Guelma lorsque se précise, en 1930, l'arasement des fortifications¹. Planification de la ville et de l'habitat se mêlent dans quelques-unes de ces villes. À Alger, Louis Pasquier-Bronde est aussi bien le président de l'OMHBM que le conseiller municipal qui initie et porte le PAEE². À Aïn Beida, des « marchés, cités-jardins et groupe d'HBM » sont prévues ; à Sidi Aïssa, « la création d'un quartier indigène » est le principal projet attaché au PAEE, sans qu'il ait été possible de déterminer pourquoi³ (fixation et fidélisation de main-d'œuvre agricole et/ou de fonctionnaires ? Encourager par un exemple la construction de logements neufs ?).

La prise en compte de la construction d'HBM et de « cités indigènes » dans les plans d'aménagements urbains est, dans certaines villes, l'une des conséquences des critiques émises en amont de leur adoption. La presse en regorge, comme par exemple à Alger dès le début des années 1920 lorsqu'un journaliste pourfend l'étalement urbain qui mite la campagne d'Alger et auquel concourent les organismes HBM : « Dans tous les journaux d'Alger, quotidiens ou autre, depuis plus d'un an, le même mot revient avec la monotonie d'un refrain : lotissement, lotissement... (...) Les temps sont à l'individualisme. Chacun s'arrange du mieux qu'il peut. On recourt aux formes de l'associassonisme [sic] pour tirer chacun de son côté : sociétés HBM, fonds à 2 % de la CDC, coopératives et foyers divers, chacun use de cela pour faire son jeu, s'isoler »⁴. Pour René Lespès, « les villas à bon marché couvertes en tuiles encerclent petit à petit la villa mauresque abandonnée par ses maîtres (...) ; Alger est fortement menacé de perdre son "aile verte" »⁵ ; à Oran, il pointe « la fantaisie des particuliers peu soucieux de l'intérêt général (...) le système des lotissements (...) sous le prétexte avoué de parer au plus vite à la crise du

1 « Chronique locale – Réduction des zones de servitudes », *Le Progrès de Guelma*, 6 octobre 1930, p. 2.

2 HAKIMI Zohra, *Alger. Politiques urbaines...*, *op. cit.*, p. 71-72 et 81 ; voir aussi HAKIMI Zohra, « Du plan communal au plan régional de la ville d'Alger », *Labyrinthe*, 13, 2002, p. 131-136 ; « Les amis d'Alger », *L'Af. Nord ill.*, 29 juin 1929, p. 3 (il préside ce comité d'urbanisme).

3 « Note – Urbanisme », doc. cité (les PAEE d'Aïn Beida et de Sidi Aïssa sont respectivement approuvés par les arrêtés gubernatoriaux des 28 février et 19 octobre 1940) ; « L'Exposition d'Urbanisme et d'Architecture Moderne », *L'Af. Nord ill.*, 18 février 1933, p. 16 (PAEE de Sidi Aïssa et Bône).

4 GIROD Jean, « Décors qui s'abolissent », *L'Af. Nord ill.*, 6 septembre 1924, p. 6.

5 LESPÈS René, *Alger...*, *op. cit.*, p. 430.

logement [a] en réalité [été fait] dans un but de pure spéculation »¹. À la fin de la décennie, l'influent architecte Charles Montaland estime que les quartiers d'HBM ont été bâtis « d'une façon malheureuse, avec des rues trop étroites, sans trottoirs plantés d'arbres. Les constructions bordant ces rues ont l'aspect de coronas tout à fait inesthétiques et tristes »².

À Bône, l'enquête préliminaire à l'établissement d'un PAEE réalisée par les frères Danger (1933) fait ressortir que les lotissements d'HBM de Beauséjour sont « coquets et salubres, mais mal tracés »³. Cinq ans plus tard, le sous-préfet de Bône se fait encore plus incisif :

« les municipalités [précédentes] n'avaient aucun plan d'ensemble d'urbanisme et [elles] se sont reposées entièrement sur les sociétés d'HBM et principalement sur le Patrimoine coopératif bônois pour les besoins d'extension de la ville. C'est ainsi que Bône s'est développé au petit bonheur, en une série de lotissements plus ou moins bien reliés les uns aux autres et dont certains ont été même entrepris avant que les précédents fussent terminés.

Les difficultés sont nées, à mon avis, pour le Patrimoine Coopératif bônois [PCB], du jour où la ville a eu à sa tête un homme d'esprit objectif qui s'est vite rendu compte que les lourdes charges d'entretien et d'administration de la commune étaient le résultat de cet éparpillement de la cité et qu'il a essayé d'en limiter le développement. Ces difficultés se sont accrues du jour où la nouvelle municipalité a conçu un programme de travaux dont une de ses parties, l'Habitat Indigène, s'est trouvée en opposition avec certaines espérances du PCB »⁴.

L'appropriation de l'expertise d'urbaniste par la municipalité de Paul Pantaloni (élu en octobre 1933⁵) et la tutelle administrative (Maurice Labarthe, auparavant à Sétif, devient sous-préfet en octobre 1936⁶) réoriente quelque peu l'urbanisation de Bône et permet, à terme, l'adoption (novembre 1938) d'un PAEE initié de longue date⁷. Plus largement, nombre de villes élaborent des plans d'aménagement ; quelques villes d'importance comme Philippeville n'en préparent que tardivement alors même que la loi les y somme en raison de leur taille.

La construction d'HBM, que ce soit par les offices publics ou les sociétés privées, s'accompagne de tout un ensemble d'équipements urbains et, plus rarement, de réalisations

1 LESPÈS René, *Oran...*, *op. cit.*, p. 250.

2 MONTALAND Charles (architecte, inspecteur général adjoint des services d'architecture de l'Algérie), « L'urbanisme en Algérie – Ses directives pour l'avenir », DU VIVIER DE STREEL Edmond, PROST Henri, ROYER Jean (dir.), *L'urbanisme aux colonies...*, *op. cit.*, p. 49-52, ici p. 50.

3 COTEREAU Jean, « Bône. Études préliminaires – Résumé du Rapport d'enquête de MM. Danger, urbanistes, en vue de l'aménagement, de l'embellissement et de l'extension de la ville », *CNA*, 7, juillet 1933, p. 746-755, ici p. 748 ; voir aussi *Algeria*, septembre 1936, p. 10 (cité par VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône. Migrations méditerranéennes et colonisation de peuplement en Algérie (1865-1940)*, Thèse d'histoire sous la direction de Marie-Claude Blanc-Chaléard, Université Paris-Ouest Nanterre La Défense, 2015, p. 473).

4 Lettre du sous-préfet de Bône (Maurice Labarthe) au préfet de Constantine, 16 avril 1938 (ANA, IBA-HBM-075).

5 « Les élections municipales de Bône – La liste Pantaloni est élue », *L'ÉA*, 30 octobre 1933, p. 2.

6 *JORF-LD*, 21 avril 1935, p. 4446 (nomination à Sétif) et 30 octobre 1936, p. 11309 (nomination à Bône) ; voir aussi BARGETON René, *Dictionnaire biographique des préfets. Septembre 1870 – mai 1982*, Paris, Archives nationales, 1994, 555 p. [en ligne]

7 Arrêté gubernatorial du 21 novembre 1938 (cité dans la « Note – Urbanisme », doc. cité *supra*) ; REDJEL BENSAAËD Nadia, LABII Belkacem, « Aligement et extension : des plans pour Bône », *Cahiers de géographie du Québec*, 2015, 59, 166, 2015, p. 109-133 (analyse du PAEE élaboré par les frères Danger en 1932-1933).

sociales. Elle ne s'articule avec des plans d'aménagement qu'à compter de la fin des années 1930. Pour que les quartiers de pavillons bâtis par les sociétés privées de constructions soient rapidement viabilisés et dotés des réseaux techniques d'eau, de gaz et d'électricité, l'entregent de leurs dirigeants auprès de la municipalité et la mobilisation d'habitants sont souvent décisifs. La construction d'HBM peut aussi être présentée comme l'occasion de réaliser des aménagements nécessaires de longue date¹. La mise en scène des équipements municipaux est systématique². Ils sont également présentés comme des phares de la modernité architecturale et urbaine française. Lorsqu'elles sont équipées (réalisations sociales, réseaux techniques, viabilisation), les cités « indigènes » le sont toujours selon des temporalités plus longues que les immeubles à bon marché. Des logiques analogues se retrouvent en tous points dans les intérieurs des logements.

III. Les intérieurs : une amélioration différenciée du confort et de l'hygiène

L'analyse des intérieurs est riche d'enseignements sur divers points : intentions des organismes constructeurs et des architectes ; différences prescrites entre Européens et « indigènes » dans la sphère privée ; négociations ou non entre citoyens et pouvoirs publics dans l'établissement des normes de construction et financements afférents.

III.1. Les HBM : normes métropolitaines et diffusion de la « modernité »

III.1.1. Les valeurs locatives : un cadrage réglementaire socialement déterminant

Selon des considérations mises en avant aussi bien par les médecins que par les militaires et qui se renforcent à fin du XIX^e siècle³, l'intérieur des logements et leur confort sont, aux colonies plus encore que dans les villes de métropole, tout aussi importants que leur localisation⁴. Edmond Du Vivier de Streel indique en introduction de *L'urbanisme aux colonies et*

1 Sé. du cons. mun. de Sétif, 13 mai 1932 (ANA, IBA-HBM-019 et AWC, CPE-500 ; remarque de Raymond Schurer, par ailleurs administrateur du Foyer des anciens combattants qui escompte bâtir sur les terrains militaires à proximité de la porte de Biskra (voir *infra* III-2.2)).

2 MARIS Maurice, *La Réforme municipale*, Paris, Larose, 1921, 190 p., en particulier p. 27-34 ; Ville d'Alger, *L'œuvre municipale...*, *op. cit.* ; Bureau municipal d'hygiène de Constantine, *Ville de Constantine, 1837-1937 : l'œuvre française d'assistance et de protection sanitaire*, Constantine, Impr. Braham, 1937, 127 p. ; LEMOINE Adrien (présenté par), *L'œuvre municipale, 1929-1935*, Oran, L. Fouque, 1935, 69 p. (sur Mostaganem ; A. Lemoine en est le maire) ; Ville de Sidi Bel-Abbès, *L'œuvre de la municipalité Bellat par la presse (6 ans d'histoire bel-abbésienne)*, Sidi Bel-Abbès, Joseph Méneau impr., 1935, 253 p.

3 COLLARDOT E., *Types d'habitations de colons*, Alger, Impr. Remordet et C^{ie}, 1892, p. 77-98 ; LEMANSKI Witold, *Hygiène du colon ou vade-mecum de l'européen aux colonies*, Paris, G. Steinheil, 1902, 692 p. ; etc. Sur les souhaits des militaires relatifs aux habitations, voir BURTH-LEVETTO Stéphanie, « Le service des bâtiments civils en Algérie (1843-1872). Entre discours et réalité », *REMMM*, 73-74, p. 137-152. Voir en outre PERRIER Aurélie E., *Intimate Matters : Negotiating Sex, Gender and the Home in Colonial Algeria, 1830-1914*, PhD of History, Georgetown University, 2014, p. 366-368.

4 On trouvera une compilation de positions sur ce point dans LE COUR GRANDMAISON Olivier, *L'empire des hygiénistes. Vivre aux colonies*, Alger, Apic, 2015 [2014], p. 156-166.

dans les pays tropicaux – ouvrage issu d'un congrès tenu lors de l'exposition coloniale de 1931 et lu des administrateurs et spécialistes du logement – que « le souci du confort des habitations doit animer les créateurs de villes aux colonies (...) [Les Européens] ont contracté, dans leur pays, des habitudes de confort qu'on peut d'autant moins chercher à leur faire perdre qu'on désire davantage les attirer »¹. Il insiste sur la prise en compte du climat qui règne aux colonies, souvent plus chaud et plus humide qu'en métropole. Si celui du nord de l'Algérie, méditerranéen, est globalement comparable à celui du quart sud-est de la France, les animateurs du mouvement HBM de la colonie – appuyés par l'administration et certains d'élus – exigent toutefois dès le début des années 1920 que les normes de construction soient modifiées² : rehaussement de la taille maximale des logements et augmentation corrélative des maxima des prix de construction ainsi que des avances nécessaires pour bâtir.

Les normes de surface et d'équipement des HBM sont fixées par des lois et décrets qui s'appliquent pleinement aux organismes d'Algérie sans le moindre aménagement. Ces règlements fixent ce que doivent être les intérieurs des logements bâtis et, *in fine*, la vie sociale qui y prend forme autant que la morphologie du bâti. Les normes sont adossées à des règles de financement. Ces prescriptions architecturales et plus encore les coûts – de construction et de l'argent emprunté – ont une incidence importante sur la délimitation des groupes sociaux pouvant bénéficier d'une HBM. Le peuplement des villes et les dynamiques de ségrégation en sont affectés. C'est tout cet ensemble de règles architecturales et financières qui est continûment contesté par divers élus qui, dans le même temps, administrent des organismes HBM.

La notion de « maxima de valeur locative » cadre – en les corrélant – surface, loyers et équipements des HBM. Indexée sur la taille des communes, elle est introduite dès la loi Siegfried³ (1894) et toujours reconduite par les lois qui se succèdent jusqu'en 1947. La loi Strauss (1906) innove en fixant des valeurs locatives minimales⁴ (pas moins d'un quart des maxima fixés). Les organismes constructeurs doivent ainsi respecter ces limitations dans la valeur des logements bâtis afin de bénéficier des aides prescrites par la loi (prêts à taux réduits, exonérations fiscales). La loi Bonnevey (1912) introduit pour sa part dans la législation la relation entre normes de surface

1 DU VIVIER DE STREEL E. [Edmond], « Introduction », *L'urbanisme aux colonies...*, *op. cit.*, p. 12.

2 Sé. du CPHBMPs du dép. d'Oran, 14 décembre 1921 (AWO, 8R-8422 ; vœu de Maurice Guillon) ; sé. du cons. gén. d'Alger, 20 mai 1925 (ANA, IBA-HBM-059 ; rapport de Hamoudou Chekiken) ; sé. du cons. gén. de Constantine, 20 octobre 1926 (AWC, CPE-677 ; vœu d'Henri Lellouche, Jules Valle, Émile Morinaud et Dominique Giovacchini demandant de porter les maxima pour les maisons individuelles de 32 800 F à 42 000 F, soit une augmentation de 28 %) et 26 avril 1930 (AWC, CPE-677 ; vœu de Henri Lellouche, Pierre Liagre, Jules Valle, Eugène Bourceret).

3 Art. 5 de la loi du 30 novembre 1894 (*JORF-LD*, 1^{er} décembre 1894, p. 5821-5823, ici p. 5822).

4 Art. 5 de la loi du 15 avril 1906 (*JORF-LD*, 15 avril 1906, p. 2473-2475, ici p. 2473).

des logements faits de « pièce(s) habitable(s) » (trois au maximum) d'au moins 9 m² (surface minimale toujours reconduite), valeurs des maxima et normes d'équipement en évoquant cuisine et WC¹ (avec possibilité de bâtir des chambres isolées sans ces deux espaces). La loi du 24 octobre 1919 reprend ce système en le complexifiant². Chacune des quatre catégories de logements est dédoublée, en fonction de la surface, en un type classique et un type « bis » plus grand. La « compilation »³ qu'est la loi du 5 décembre 1922 intègre ce qu'édicte celle du 24 octobre 1919 et ce qui n'avait pas été remplacé ou supprimé des précédentes lois de 1906, 1908 et 1912. Elle devient, notamment au regard de ces normes de construction, la « pièce fondamentale »⁴ de la construction d'HBM.

En juillet 1925, un article de loi fixant le budget pour l'année 1926 procède à quatre modifications pour « les maisons destinées à l'habitation collective » (soit surtout les immeubles bâtis par les offices publics) : suppression du seuil de 40 000 habitants pour distinguer les maxima locatifs ; suppression des types « bis » ; ajout d'une possibilité de dépasser les logements de trois pièces assorti d'une clause obligeant à y loger des familles nombreuses ; réévaluation des maxima de 20 %⁵ (en métropole comme en Algérie) (Tableaux 4-1 et 4-2). Cette hausse est toutefois considérée comme dérisoire par certains élus constantinois puisqu'elle est bien loin de correspondre à l'inflation⁶ (35 % en métropole entre 1922 et 1925⁷). La situation est ainsi décrite comme « angoissante » car empêchant les organismes HBM de réaliser leurs programmes ; plusieurs dirigeants demandent donc, notamment à la fin des années 1920, des augmentations de maxima locatifs⁸.

1 Art. 2 de la loi du 22 décembre 1912 (*JORF-LD*, 25 décembre 1912, p. 10813-10816, ici p. 10813).

2 Art. 1^{er} de la loi du 24 octobre 1919 (*JORF-LD*, 26 octobre 1919, p. 11913-11914, ici p. 11913). L'art. 2 de la loi du 5 décembre 1922, qui compile la législation relative aux HBM, sert par la suite de base à tous les autres textes de loi évoquant les maxima (*JORF-LD*, 10 décembre 1922, p. 11734-11743, ici p. 11734) ; voir aussi CROIZÉ Jean-Claude, *Politique et configuration du logement en France (1900-1980)*, vol. 2 : *Des années 1900 aux années 1940 : l'irruption du politique*, Mémoire d'HDR en aménagement de l'espace et urbanisme garanti par Colette Vallat, Université Paris-Nanterre, 2009, p. 65.

3 GUSTIAUX Romain, « La loi Loucheur de 1928. Contexte, filiation et diversité... », art. cité, p. 167-168.

4 CROIZÉ Jean-Claude, *Politique et configuration...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 78-81.

5 Article 321 de la loi du 13 juillet 1925 (*JORF-LD*, 14 juillet 1925, p. 6566-6591, ici p. 6590-6591) ; CROIZÉ Jean-Claude, *Politique et configuration... op. cit.*, vol. 2, p. 82-84 (mention de constructeurs laissés dans une « complète expectative » quant aux valeurs locatives au-delà de trois pièces ; la loi de juillet 1925, non-repérée par Jean-Claude Croizé, lève ce problème au moins pour les « maisons destinées à l'habitation collective »).

6 Sé. du cons. gén. de Constantine, 20 octobre 1926 (AWC, CPE-677 ; vœu cité *supra*).

7 PIKETTY Thomas, *Les Hauts Revenus en France au XX^e siècle. Inégalités et redistributions, 1901-1998*, Paris, Grasset, 2001, p. 690 ; *idem* pour la mention, *infra*, de l'inflation entre 1925 et 1928.

8 Sé. du cons. gén. de Constantine, 3 mai 1928 (AWC, CPE-677). Cette revendication est souvent réitérée : discours de Paul Genon (ex-président du Pat. coop. const.) lors du passage à Sétif du gouverneur général, s.d. [novembre 1928] (reproduit dans le PV d'une sé. du CPHBMS du dép. de Constantine, 28 novembre 1928) (AWC, CPE-677) ; vœu du CPHBMPS du dép. de Constantine, 10 décembre 1928 (AWC, CPE-677) ; AG du Pat. coop. bôn., 24 mars 1929, p. 11-12 (CDC, 070195-c. 3040) ; sé. du cons. gén. de Constantine, 25 avril 1929 (AWC-CPE-677 ; vœu d'Émile Morinaud, Paul Cuttoli et Jules Cuttoli).

Descriptif du logement	Logements comprenant trois pièces habitables ou plus de 9 m ² au moins avec cuisine et WC et ayant une superficie totale d'habitation entre les murs et cloisons		Logements comprenant deux pièces habitables de 9 m ² au moins avec cuisine et WC et ayant une superficie totale d'habitation entre les murs et cloisons		Logements comprenant une pièce destinée à l'habitation de 9 m ² au moins et cuisine et ayant une superficie totale d'habitation entre les murs et cloisons		Logements comprenant une chambre isolée de 9 m ² au moins et ayant une superficie totale d'habitation entre les murs et cloisons	
	Surface	de 35 à 45 m ²	de plus de 45 m ²	de 25 à 35 m ²	de plus de 35 m ²	de 15 à 25 m ² avec ou sans WC	De plus de 25 m ² avec WC	De 9 à 15 m ² avec ou sans WC
n° du type	1	1 bis	2	2 bis	3	3 bis	4	4 bis
Taille de la ville	Maximas de valeur locative afférente (« [Peuvent bénéficier de la loi sur les HBM du 5 décembre 1922 les] maisons destinées à l'habitation collective lorsque la valeur locative de chaque logement ne dépasse pas, au moment de la construction, les maxima déterminé ci-après »).							
Villes de > 40 000 habitants*	840 F	910 F	672 F	728 F	504 F	546 F	294 F	322 F
Villes de < 40 000 habitants	672 F	728 F	546 F	595 F	420 F	455 F	210 F	231 F
* Précisément « pour les communes de plus de 40 000 habitants et banlieue de ces communes dans un rayon de 20 kilomètres ». <i>Source</i> : Loi du 5 décembre 1922, art. 2 (<i>JORF-LD</i> , 10 décembre 1922, p. 11734-11743, ici p. 11734).								

Tableau 4-1 – Les catégories d'HBM selon la loi du 5 décembre 1922

Descriptif du logement	Logements comprenant trois pièces habitables ou plus de 9 m ² au moins avec cuisine et WC et ayant une superficie totale d'habitation entre les murs et cloisons		Logements comprenant deux pièces habitables de 9 m ² au moins avec cuisine et WC et ayant une superficie totale d'habitation entre les murs et cloisons		Logements comprenant une pièce destinée à l'habitation de 9 m ² au moins et cuisine, avec ou sans WC, et ayant une superficie totale d'habitation entre les murs et cloisons		Logements comprenant une chambre isolée de 9 m ² au moins, avec ou sans WC, et ayant une superficie totale d'habitation entre les murs et cloisons	
	Surface	d'au moins 45 m ²		d'au moins 35 m ²		d'au moins 25 m ²		D'au moins 15 m ²
n° du type	1		2		3		4	
Taille de la ville	Maximas de valeur locative afférente (+ 20 % par rapport aux maximas de 1922) (« [Peuvent bénéficier de la loi sur les HBM du 5 décembre 1922 modifiée les] maisons destinées à l'habitation collective lorsque la valeur locative de chaque logement ne dépasse pas, au moment de la construction, les maxima déterminé ci-après »).							
Toutes villes, sauf Paris*	1 092 F		873 F		655 F		386 F	
* Précisément « Immeubles non situés dans la ville de Paris ou sa banlieue [rayon de 30 kilomètres à compter du point de départ du kilométrage des routes nationales] ». <i>Source</i> : Loi (« portant fixation du budget général de l'exercice 1925 ») du 13 juillet 1925, art. 321 (<i>JORF-LD</i> , 14 juillet 1925, p. 6566-6591, ici p. 6590-6591)								

Tableau 4-2 – Les catégories d'HBM selon la loi de du 13 juillet 1925

Ces revendications sont relayées et soutenues par le congrès des sociétés HBM (qui demande un relèvement de 70 % des maxima), les délégations financières (qui demandent une hausse de 40 %), le gouverneur général et, à l'Assemblée nationale, par Émile Morinaud, le très actif député de l'est algérien¹. Dans l'ensemble, l'enjeu est pour les organismes HBM d'obtenir l'augmentation des maxima de valeur locative en raison de l'inflation. Celle-ci augmente en effet les coûts de construction, ce que les organismes ont besoin de répercuter sur les loyers. Une telle hausse ne peut qu'aggraver la ségrégation sociale en excluant les candidats au logement dont les revenus sont les moins élevés.

Si elle ne relève pas ces maxima des valeurs locatives de base, la loi Loucheur du 13 juillet 1928 complète l'édifice normatif des HBM. Elle introduit les « logements à loyers moyens » que tous les organismes HBM sont habilités à édifier² (art. 24). La valeur locative de cette nouvelle catégorie de logement est limitée à 3,6 fois les maxima déterminés par les HBM et leur prix de revient à 1,75 fois³ (augmentés d'un cinquième par pièce supplémentaire de 9 m² au-delà de trois pièces (art. 26)). Les prêts pour ces habitations « à loyers moyens » sont fixés à 4 %⁴.

Les demandes des principaux dirigeants des organismes HBM sont d'abord repoussées par les législateurs et l'administration. Après l'augmentation de 1925, ils obtiennent toutefois à nouveau gain de cause en juin 1929 lorsqu'un décret ministériel dispose qu'« à titre exceptionnel (...) les maxima de valeur locative (...) sont relevés jusqu'à concurrence de 25 % pour toutes les localités comprises dans les départements d'Alger, d'Oran et de Constantine »⁵. Cette hausse n'est pas, comme quatre ans plus tôt, à la mesure de l'inflation (35 % de 1925 à 1928). La situation de l'Algérie n'est cependant pas singulière : un même décret est signé le même jour pour Lyon et plusieurs communes de son agglomération. En parallèle, des élus du département d'Alger demandent, afin de pouvoir bâtir davantage et proposer des loyers moins chers, que soient réalisées des HBM plus petites et ne répondant qu'aux « besoins indispensables ». L'administration ne les suit pas. Un employé du gouvernement général s'interroge, en marge d'un compte rendu de séance

-
- 1 Circulaire du gouverneur général, 3 février 1925 (AWA, 5K-99 ; CDC, 110384-001-c. 1054) ; lettre du gouverneur général au directeur général de la CDC, 11 août 1925 (CDC, 110384-001-c. 1054) ; lettres du gouverneur général au préfet de Constantine, 12 octobre 1927 et 18 avril 1929 (AWC, CPE-677) ; DF-1928-SE-PS de janvier 1928, p. 32 (concernant le dépôt à la Chambre le 16 mars 1928 par Émile Morinaud, d'une proposition de loi) ; sé. du cons. gén. de Constantine, 3 mai 1928 (AWC, CPE-677) ; concernant la revendication du congrès des sociétés d'HBM) ; lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 24 août 1928 (AWC, CPE-677).
 - 2 Loi dite Loucheur du 13 juillet 1928, articles 23 à 34 (*JORF-LD*, 17 juillet 1928, p. 7998-8002, ici p. 8001).
 - 3 L'art. 26 de la loi du 28 juin 1930 module ces valeurs-là en fonction de l'importance du prêt.
 - 4 Le décret d'application du 20 octobre 1928 précise (art. 18) que le taux des avances consenties par les SCI aux particuliers ne peut excéder 4,5 % (*JORF-LD*, 21 octobre 1928, p. 11329-11331, ici p. 11330).
 - 5 Décret du 15 juin 1929 (*JORF-LD*, 20 juin 1929, p. 6817 ; copie dans AWC, CPE-677). L'art. 68 de la loi du 30 mars 1929 rendait cette augmentation par décret possible (*JORF-LD*, 31 mars 1928, p. 3783) ; cette dernière concerne toutes les HBM bâties après sa promulgation.

du conseil général d'Alger : « on fait dans les immeubles d'HBM des appartements de 3 et 4 pièces qui abritent des familles de 6 et 8 personnes. Va-t-on faire des logements plus petits encore ? »¹.

Les protestations de présidents d'organismes HBM – par ailleurs souvent élus municipaux ou cantonaux – ne cessent pas pour autant immédiatement, notamment parmi les Constantinois. Elles s'étiolent après 1933, sans doute en raison de la crise économique². Les réclamations relatives aux financements, trois ans après le vote de la loi Loucheur, semblent avoir remplacé celles portant sur les maxima de valeur locative ; l'administration a peut-être aussi contribué à cette réorientation, à l'image du CPHBMPS du département d'Oran qui considère les demandes des sociétés de construction comme « abusives »³.

III.1.2. Mobilier et « arts ménagers » : chez soi en phase avec Paris

À défaut de documentation sérielle, il est impossible de connaître l'évolution du taux d'équipement dans les appartements des villes d'Algérie – à la différence de ce qui concerne par exemple Paris⁴ – et par conséquent de connaître l'ampleur des bouleversements induits par les nouvelles constructions d'HBM. Les brèves présentations techniques jointes aux dossiers de demande de prêt à taux réduit permettent d'établir que l'immense majorité des HBM envisagées sont dotées de cuisine et WC⁵. L'usage réel des cabinets « à effet d'eau » (ou « à l'anglaise ») dépend toutefois du raccordement au réseau d'eau, parfois tardif. Il en va de même du gaz et de l'électricité qui, si leur raccordement n'est pas obligatoire pour les HBM, est souvent annoncé et promu par les organismes maîtres d'œuvre. Le chauffage au mazout n'apparaît à Alger que vers 1933 dans des immeubles luxueux⁶ ; les habitants des HBM se chauffent ainsi quasi-exclusivement par le biais d'installations individuelles fonctionnant au charbon, que ce soit des cheminées ou des appareils⁷ (poêles, fourneaux). La cuisine, notamment

1 Sé. du cons. gén. d'Alger, 29 octobre 1929 (ANA, IBA-HBM-058 ; vœu de Raymond Laquière, Jean-Louis Villeneuve et Robert Péringuey, avec mention manuscrite).

2 Sé. du cons. gén. de Constantine des 26 avril 1930, doc. cité (vœu de Lellouche, Liagre, Valle et Bourceret) et 17 avril 1930 (AWC, CPE-677 ; demande de hausse des maxima de 35 % en sus des 25 % acquis).

3 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 28 septembre 1931 (AWC, CPE-677).

4 FAURE Alain, « Comment se logeait le peuple parisien à la Belle époque ? », *Vingtième Siècle*, 64, 1999, p. 41-52 ; LUCAN Jacques, *Eau et gaz à tous les étages. Paris, 100 ans de logement*, Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal, 1999, 278 p. ; LÉVY-VRÉLANT Claire, « Le diagnostic d'insalubrité et ses conséquences sur la ville. Paris, 1894-1960 », *Population*, 54, 4-5, p. 707-743, en particulier p. 732.

5 Ces rapports se trouvent surtout dans les papiers du ministère de la Santé publique qui contrôle notamment le respect de la législation (ANF, série 19771106).

6 « Sur les chantiers », *JGTPB*, 7 février 1933, p. 1 (sur l'immeuble de la rue Victor Hugo, par ailleurs décrit dans AÏCHE Boussad, HUEBER Juliette, LOCHARD Thierry, PIATON Claudine, *Alger. Ville & architecture, 1830 – 1940*, Alger / Paris, Barzakh / Honoré Clair, 2016, p. 307).

7 ALBERT Anaïs, *La vie à crédit ? La consommation des classes populaires à Paris (années 1880 – 1920)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2021, p. 53-57. Sur la prédominance de l'usage du charbon dans les villes d'Algérie de l'entre-deux-guerres, voir « Le premier salon des arts ménagers », *L'ÉA*, 21 avril 1932, p. 3.

dans les appartements loués par les offices publics, est parfois des plus réduites et correspond à une « sorte d'alcôve (...) avec évier, placard et fourneau. Un rideau coulissant permet d'isoler complètement ce réduit, la pièce reprenant un coquet aspect de salle à manger »¹.

Connaître les intérieurs des logements des villes d'Algérie est également une gageure : les archives judiciaires habituellement analysées pour cela ne sont guère disponibles pour l'Algérie². Le mobilier est, dans au moins un cas, l'objet d'attention dans un office public : en 1931, l'office de Constantine loue des meubles à 167 de ses locataires³. Que cet office soit présidé par Maurice Laloum n'y est sans doute pas pour rien tant celui-ci, par ailleurs pilier de l'Abri familial depuis le début des années 1920, a fait preuve de volontarisme pour remodeler les façons de vivre des Constantinois : résider dans un nouveau quartier doit pouvoir se conjuguer avec de nouvelles façons d'habiter, notamment avec des meubles neufs. La fabrication de ces derniers devient à partir des années 1920 une industrie florissante⁴.

En parallèle, un salon des « arts ménagers » est organisé annuellement – voire davantage – à Alger de 1932 à 1938⁵. Organisé par le puissant Syndicat commercial dans le sillage de celui qui se tient à Paris depuis dix ans⁶, il contribue à modeler un goût nouveau pour l'ameublement, que ce soit directement, par les achats sur place, ou, plus largement, par la réclame faite à cette occasion⁷. Les produits présentés comme les plus modernes y sont présentés, vendus et mis en valeur dans la presse : Kelvinator (« doyen du froid électrique, champion de la consommation réduite »), Émé (« le constructeur spécialiste si réputé [qui] présente une nouveauté sensationnelle, un radiateur de conception et de construction française [qui], comme tout ce qui est français [est] ingénieux et économique ») et Frigidaire (« l'appareil frigorifique par excellence ») y sont

1 « On démolit dans le quartier de la Marine mais on reloge... », *L'ÉA*, 11 janvier 1935, p. 3 (ces immeubles, bâtis par la Régie immobilière de la ville d'Alger et non par l'OMHBM sont toutefois bâtis selon les normes HBM).

2 ALBERT Anaïs, *La vie à crédit ? ...*, *op. cit.*, p. 37-111.

3 Lettre du président de l'OMHBM de Constantine au préfet de Constantine, 20 novembre 1931 et « Relevé des contrats de vente [en fait de location] établis au 1^{er} octobre 1931 », s.d. [novembre 1931] (AWC, CPE-678).

4 *Livre d'or de l'Oranie*, Alger, L'Afrique du Nord illustrée, 1925, p. 154-155 (sur la fabrique et boutique Palace Meubles à Oran).

5 Voir les inaugurations de chacun d'entre eux dans *L'ÉA*, 21 avril 1932 (p. 3), 11 mars (p. 5) et 26 novembre 1933 (p. 4), 4 novembre 1934 (p. 4), 21 novembre 1935 (p. 4), 31 octobre 1936 (p. 1), 31 octobre 1937 (p. 4), 10 avril 1938 (p. 4) et 18 octobre 1949 (p. 4 ; mention qu'il s'agit de la X^e édition et qu'il n'y en avait pas eu depuis 1938). La première foire-exposition de Constantine se tient en 1933 (« Maurice Dessens promu officier de la Légion d'honneur », *La Dépêche de Constantine*, 29 août 1960 (coupure dans ANOM, 93-4262)).

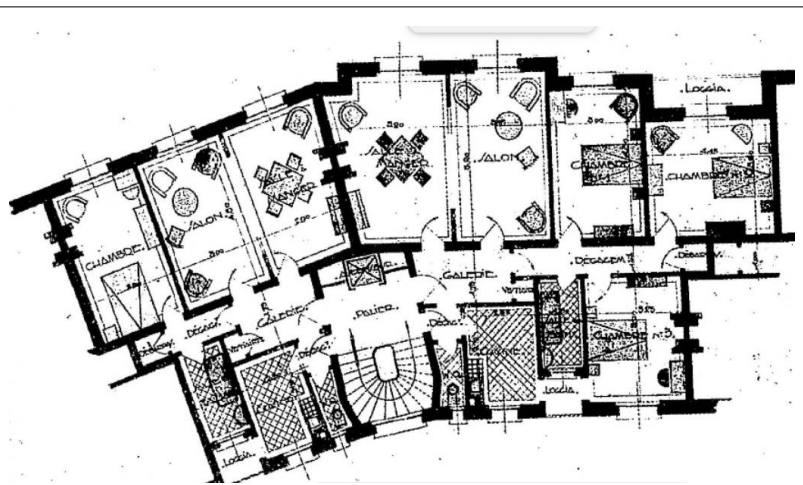
6 « Le Salon nord-africain des arts ménagers », *L'Alg. éco.*, 1^{er} mai 1932, p. 1.

7 Sur un tel modelage, voir l'étude de cas menée dans le contexte états-unien par HARRIS Richard, *Building a Market. The Rise of the Home Improvement Industry, 1914-1960*, Chicago, UChP, 2012, 448 p.

représentés¹. Le spectacle de la société de consommation et l'idéal domestique d'un intérieur que les femmes doivent entretenir s'institutionnalisent à Alger².

Ce salon algérois a probablement vu évoluer socialement son public au fil des années et de sa localisation : il se déplace du boulevard Carnot, derrière la Grande Poste (1932-1934), à la nouvelle salle Foch³ (1937) mais se tient surtout au Champ de manœuvres (1935-1936 et 1938), à proximité immédiate d'importants groupes d'HBM (près de 700 appartements). Il est possible qu'une partie de leur mobilier et de leurs appareils ménagers ait été acquis ou renouvelé à ces occasions. Il est également probable que les « indigènes » soient peu nombreux à s'y être rendus, à l'image de leur présence, de façon générale, dans ces quartiers ; ils sont d'ailleurs absents des comités d'organisation et des inaugurations.

Le décret du 20 octobre 1928 qui institue les logements à loyers moyens (LLM) rend obligatoire le raccordement aux divers réseaux techniques ; ces logements dont les pièces doivent être de 12 m² au minimum doivent « répondre aux besoins des classes moyennes »⁴. Ainsi ont-ils toujours une pièce dédiée à la cuisine et un « salon » (Plan 4-4), espace que les bailleurs



Plan 4-4 – Plan-type d'un « logement à loyer moyen » (1931)

Source : B. B., « La transformation du quartier de l'ancienne préfecture », *L'Af. Nord ill.*, 13 juin 1931, p. 4-6, ici p. 6 (auteur du plan inconnu) ; noter la possibilité d'entrer dans la cuisine directement depuis le palier (réminiscence de l'escalier de service ?).

estiment de plus en plus nécessaire pour recevoir chez soi⁵. Des fauteuils, « meubles de parure »⁶, y côtoient des chaises, plus usuelles. Les salles à manger sont présentées comme centrées sur une

1 « Le troisième salon des arts ménagers – Visite des stands », *L'ÉA*, 26 novembre 1933, p. 4.

2 « Le samedi de la femme – Aux arts ménagers », *L'ÉA*, 11 mars 1933, p. 4 ; BOUILLON Marie-Ève, BULAN Sandrine, *Plateau volant, motolaveur, purée minute. Au Salon des arts ménagers, 1923-1983*, Paris, CNRS Éditions, 2022, 205 p. ; MARTIN Martine, « Ménagère : une profession ? Les dilemmes de l'entre-deux-guerres », *Le Mouvement social*, 140, 1987, p. 89-106, ici p. 102.

3 Il s'agit d'une salle située à côté de la plus connue salle Pierre Bordes (actuelle Ibn Khaldoun) (« La ville et la banlieue – À travers Alger – Le VII^e salon des arts ménagers », *L'ÉA*, 23 octobre 1937, p. 4).

4 B. B., « La transformation du quartier de l'ancienne préfecture », *L'Af. Nord ill.*, 13 juin 1931, p. 4-6, ici p. 5.

5 VARLET Caroline, « Portrait de groupe : classes moyennes et logement social dans le Paris de l'entre-deux-guerres », *Cahiers d'histoire*, 44, 4, 1999, p. 710-715, ici p. 712 ; LUCAN Jacques, *Eau et gaz...*, *op. cit.*, p. 42-47, 74 et 92-95 (plans et photographies de LLM de Paris ; ceux d'Algérie y sont identiques).

6 ALBERT Anaïs, *La vie à crédit...*, *op. cit.*, p. 89.

table pour quatre personnes, soit pour des familles de deux parents ayant deux enfants. Cette norme tend à être celle de la bourgeoisie, « qui voit dans la table un lieu de sociabilité bisexuée »¹. Enfin, une dernière catégorie, celle des « HBM améliorées », est créée par la loi du 28 juin 1930 : ses normes de surfaces la situent entre l’HBM classique et le LLM ; elles doivent être raccordées aux réseaux techniques et dotées d’un « appareil à douche »². Ces deux catégories d’habitations à bon marché ont toutefois été très peu bâties en Algérie.

Les normes et les coûts des HBM sont négociés entre élus et administrations. Dans l’ensemble, leurs argumentations singularisent l’Algérie alors que, à l’échelle gouvernementale, les lois et décrets incluent toujours la colonie dans les règlements pensés pour la métropole. En Algérie, les concepteurs des HBM escomptent, chez les bénéficiaires visés, une modification des façons d’habiter. Ils prennent la métropole pour modèle, que ce soit dans les plan-types proposés ou dans l’équipement proposé dans les salons des arts ménagers algérois. Les intérieurs des logements des « cités indigènes » diffèrent à maints égards de ces prescriptions.

III.2. Formes et temporalités d’un « habitat indigène » sans qualité

III.2.1. Modernités et archaïsmes des références architecturales

Du Vivier De Streel, le grand ordonnateur des congrès de l’exposition coloniale de Vincennes (1931), estime que les intérieurs des logements des « indigènes » doivent faire l’objet d’attention, comme ceux des Européens. Il indique, lors du « congrès international de l’urbanisme aux colonies », que les

« créateurs de villes coloniales doivent écarter la pensée que, pour des populations primitives [le souci du confort] est moins impérieux que dans les villes européennes. Les indigènes prendront vite goût à ce confort favorable à leur santé et à leur bien-être. (...) [Ils] en constatent les avantages et les bienfaits, ce qui est inévitable quand ils sont devenus citadins, ils ne sont nullement insensibles à ses attraits »³.

S’il n’est pas possible, dans le cadre de ce travail, de déterminer la circulation d’une telle idée, sa formulation lors de ce congrès par une éminence grise du gouvernement des colonies est significative d’un phénomène qui est tout à la fois une croyance et un objectif d’ingénierie sociale : l’amélioration des conditions matérielles d’existence – ici l’habitat – serait un levier pour convaincre les « indigènes » de la supériorité de la civilisation européenne.

1 SOHN Anne-Marie, *Chrysalides. Femmes dans la vie privée (XIX^e – XX^e siècles)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1996, p. 101-125.
2 Sur ces HBMA et LLM voir en outre CROIZÉ Jean-Claude, *Politique et configuration...*, *op. cit.*, p. 82-94.
3 DU VIVIER DE STREEL E. [Edmond], « Introduction », *L’urbanisme aux colonies...*, *op. cit.*, p. 12.

Les « bienfaits » matériels sont décrits comme l'incarnation des faveurs et aménités que la France prodigue aux colonies.

Cette idée, déjà formulée les décennies précédentes¹, se retrouve dans l'expérience très publicisée de la cité Bel Air de Sétif. Pour ses promoteurs, elle représente une véritable « innovation »² ; elle est systématiquement mentionnée à partir de la fin des années 1920 comme un exemple à suivre pour l'habitat des « indigènes ». Elle est évoquée par divers édiles d'Algérie³ et des administrateurs gubernatoriaux⁴ ainsi que par des groupements promouvant, entre autres, l'amélioration des conditions de vie des « indigènes »⁵ et par d'influents savants, élus et journalistes d'Algérie⁶ ou de métropole⁷. À partir du dernier tiers des années 1920, la cité Bel Air de Sétif et sa publicisation contribuent au premier chef à faire cheminer l'idée, chez quelques notables européens ainsi qu'au sein d'instances municipales et gubernatoriale, du bien-fondé d'une

-
- 1 GIRAULT Arthur, *Principes de colonisation et de législation coloniale*, IV, 3^e partie : *L'Afrique du Nord*, t. 1 : *L'Algérie*, Paris, Recueil Sirey, 1926 [1895], p. 81 (nombreuses rééditions).
 - 2 Sé. du cons. mun. de Sétif, 20 avril 1925 (AP-ASB ; remarque du maire de la ville, Charles Aubry).
 - 3 DF-1925-SE-AP, sé. du 3 novembre 1925, p. 13-14 (discours d'ouverture du gouverneur général Maurice Viollette) ; DF-1927-SO-AP, sé. du 14 juin 1927, p. 611-612 (rapport de Charles Aboulker sur l'assistance) ; lettre du président de la Région économique d'Algérie (Louis Morard) au secrétaire d'État à la Marine, 22 août 1941 (SHD, GR-1P-39) ; BENBADIS Mohamed Mustapha, « Pose de la première pierre de l'habitat indigène », Comité du centenaire, *Centenaire de l'entrée de Constantine dans la patrie française. 13 octobre, 1837-1937*, Constantine, Auguste Paulette & ses fils Éditeurs, 1937, p. 56 ; MERCIER André (député), FAYER René (secrétaire de l'union départementale des syndicats du département d'Alger – Membre de l'Assemblée consultative) [en fait FAYET Pierre ?], « Contribution à la discussion du § 10 du prog. de réformes musulmanes : "Développement de l'Habitat indigène urbain et rural" », s. d. [avant le 8 janvier 1945], p. 1 (ANOM, GGA-8CAB-7) ; etc.
 - 4 VIOLLETTE Maurice, *L'Algérie vivra-t-elle*, Paris, Félix Alcan, 1931, p. 223-230 et 241 (prog. soumis par l'auteur, lorsqu'il était gouverneur général, à la comm. de l'assistance des délég. financ., le 11 février 1927) ; Galves, « Étude [sur l'habitat pour les ouvriers indigènes et étrangers] », s. d. (citée par l'inspecteur dép. du travail d'Oran (Bouffier) dans sa lettre au préfet d'Oran, 28 janvier 1930 (ANF, 19771106-30)) ; PICARD Paul, RAYNAUD Lucien, SOULIÉ Henri, *Hygiène et pathologie nord-africaine. Assistance médicale*, Paris, Masson et C^{ie} Éditeurs, t. 1, p. 151-152 ; MIRANTE Jean, *La France et les œuvres indigènes en Algérie*, Paris, Publications du Comité national métropolitain du Centenaire de l'Algérie, 1930, p. 36 ; BERQUE Augustin, « L'habitation de l'indigène algérien... », art. cité, p. 83-84 ; DF-1937-SO-AP, sé. du 20 mai 1937, p. 205 (remarque de Joseph Robert, président de l'assemblée plénière, lors de l'inauguration de la session) ; etc.
 - 5 A. S., « De ci, de là », *La Voix des humbles*, 70, janvier 1929, n. p. ; EL BOUNI, « Les fléaux sociaux algériens – Taudis et gourbis », *La Voix des humbles*, 73, avril 1929, n. p.
 - 6 BERNARD Augustin, « La main-d'œuvre dans l'Afrique du Nord », art. cité, en particulier p. 307-311 ; BERNARD Augustin, « L'Habitation indigène dans les possessions françaises – L'Afrique du Nord », BERNARD Augustin, JULIEN G., LABOURET Henri, LEENHARDT M., ROBEQUAIN Ch., *L'Habitation indigène dans les possessions françaises*, Paris, Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et coloniales (Extrait de « La Terre et la Vie »), 1931, p. 1-22, ici p. 22 (conférence faite à l'École coloniale le 22 janvier 1931) (BMA, brochure n° 643) ; BRUA Edmond, « La civilisation française au pied du mur – Il faut améliorer l'habitat indigène, I », *L'ÉB*, 21 février 1932, p. 1 et 2 ; C. Ph. « Questions algériennes – L'habitat indigène », *L'ÉB*, 3 juin 1934, p. 1 ; CAZENAVE Jules, « L'habitat des indigènes de l'Algérie », *L'ÉB*, 20 janvier 1935, p. 1 ; etc.
 - 7 ANTONELLI Étienne (député de la Haute-Savoie, rapporteur du budget de l'Algérie), « L'action sociale pour les indigènes en Algérie », *Les Annales coloniales*, février 1930, p. 6-11, ici p. 10 ; FONTAINE Pierre, « Israélites et musulmans. L'exemple de Sétif en Algérie », *Le Petit parisien*, 20 juin 1936 (CDHA, 1000-ARC-137 ; il s'agit d'une photocopie versée au CDHA par Michel Lévy, l'un des descendants de Charles Lévy ; ce fonds est le socle de LALOUM Jean, « Destin d'une famille juive alsacienne... », art. cité) ; cet article est reproduit dans « Revue de la presse », *L'Univers israélite*, 41, 3 juillet 1936, p. 649) ; etc.

politique d'habitat à destination des colonisés. Les normes les concernant, à suivre les prescriptions des autorités, doivent leur assurer un « minimum de confort et d'hygiène et [être] adaptés aux mœurs particulières des musulmans »¹.

Les maisonnettes de la cité Bel Air de Sétif constituent donc un modèle de base, peu discuté² (Photographies 4-5 et 4-6). Les logements de ces cités sont des maisons d'une pièce (4 x 4,5 m), rarement de deux voire trois lorsqu'il est envisagé d'abattre des cloisons³. Leur exigüité s'explique par la recherche de constructions à moindre coûts. Ces logements diffèrent ainsi de façon essentielle de ceux prescrits par les hygiénistes depuis près d'un siècle et devant inclure des espaces séparés pour les couchages des parents et des enfants et, parmi ces derniers, des garçons et des filles⁴. Ces maisonnettes disposent aussi d'une courette de même dimension comprenant un petit hangar et cerclée de hauts murs afin de soustraire les femmes au regard des riverains⁵. Avec ce modèle d'habitat, les autorités coloniales contribuent à reconduire globalement les façons de vivre des « indigènes » – l'espace n'étant guère agrandi au regard des « gourbis » précédemment habités – et à renforcer les assignations domestiques dont les femmes sont l'objet.

1 *ESGA-1933*, p. 127 ; voir la circulaire du préfet d'Alger du 20 octobre 1931 (ANOM, 912-106).

2 Une critique de ces dimensions et de l'absence de confort est faite par le délégué non-colon Jean-François Müller (DF-1931-SO-DNC, sé. du 12 décembre 1931, p. 757 et DF-1931-SO-AP, sé. du 18 décembre 1931, p. 812) et par le directeur des Affaires indigènes Jean Mirante (*idem*, p. 816 ; il insiste sur la nécessité des deux pièces, pour qu'hommes et femmes puissent avoir chacun leur espace domestique). Müller est maire et conseiller général de Marengo ainsi que membre, au moins pour les années 1922 et 1931 du CPHBMPS du dép. d'Alger (« Liste des membres en date du 8 février 1922 », s.d. [mars 1922] et « Rapport sur les travaux du CPHBMPS du dép. d'Alger pendant l'année 1931 », s.d. [avril 1932] (ANA, IBA-HBM-058) ; voir aussi les motifs de sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur (ANF, 19800035-1272-46557) ainsi que la notice biographique qui lui est consacrée dans BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or...*, *op. cit.*, p. 234) ; BIENVENU François, « L'habitat indigène et les quartiers musulmans », *CNA*, mars 1933, p. 245-246 (critique du sous-financement des municipalités).

3 Anonyme « Note concernant la cité indigène de Bel Air », s.d. [avant 1929] (ANOM, GGA-64S-36) ; CHERRAD-BENNACEUR Yamina, *Six ans...*, *op. cit.*, p. 26 ; maire de Sétif [Méjean], « PAC-H », doc. cité (agrandir les maisons pour les familles « les plus méritantes et les plus nombreuses »).

4 PERROT Michelle, *Histoire de chambres*, Paris, Seuil, 2009, 444 p.

5 DF-1929-SO-DNC, sé. du 29 mai 1929, p. 481 ; DF-1931-SO-DC, sé. du 19 novembre 1931, p. 172-173 ; la mention d'une « cour fermée (...) pour que les femmes vaquent à leurs occupations ménagères sans être exposées à la curiosité des passant » apparaît aussi dans *ESGA-1922*, p. 73 (propos d'un inspecteur d'académie). Voir également AMMAR Samia, « Les cités d'habitations à bon marché au pied des remparts de la ville de Tunis », *Città e Storia*, 2016-2, p. 211-232, ici p. 227-228 (demande par un « musulman » bénéficiant d'une HBM de bâtir une clôture pour « cacher [ses] femmes à la vue des passants »).



Photographie 4-5 – La cité Bel Air en construction, s.d.

Source : VILLARD Maurice, BASSARD Yves, *Les hauts plateaux sétifiens*, t. 1 : Sétif. *Leur histoire, des temps immémoriaux à 1962*, Montpellier, Amicale des hauts plateaux de Sétif, 2002, p. 366 (auteur et provenance de la photographie non-précisés).



Photographie 4-6 – « Cité Bel Air – Logements à pièce unique et cour clôturée », s.d. [avant août 1946]

Source : Maire de Sétif [Marcel Méjean], « Rapport pour le plan d'action communal – Habitat », s.d. [1946], p. 9. (ANOM, GGA-1Y-241).

En 1932-1933 et contrairement aux premières constructions du milieu des années 1920, l'agrandissement de la cité Bel Air inclut dans la cour des « WC individuels avec siège à la turque » devant être reliés au tout-à-l'égout¹, réalisation alors encore très rare ne serait-ce que dans les bourgs de métropole². Ces installations, préconisées par les services du gouvernement général, sont toutefois décrites en avril 1935 comme inutilisables en raison du manque d'adductions d'eau³. Enfin, des fenêtres et portes à arcs outrepassés donnent une tonalité néo-mauresque et supposée « indigène » à des constructions en béton⁴. Dans certaines « cités indigènes », comme celles de Maison-Carrée ou d'Hussein Dey (1937-1938), les habitations sont faites de maisons à un étage

1 Sé. du cons. mun. de Sétif, 9 juillet 1931 et 8 juin 1933 (AP-ASB).

2 SOHN Anne-Marie, *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 101-205 (20 % des logements des villes de 30 000 habitants sont raccordés).

3 Sé. du cons. mun. de Sétif, 5 avril 1935 (AP-ASB ; rapport de l'architecte municipal René Bourdeix).

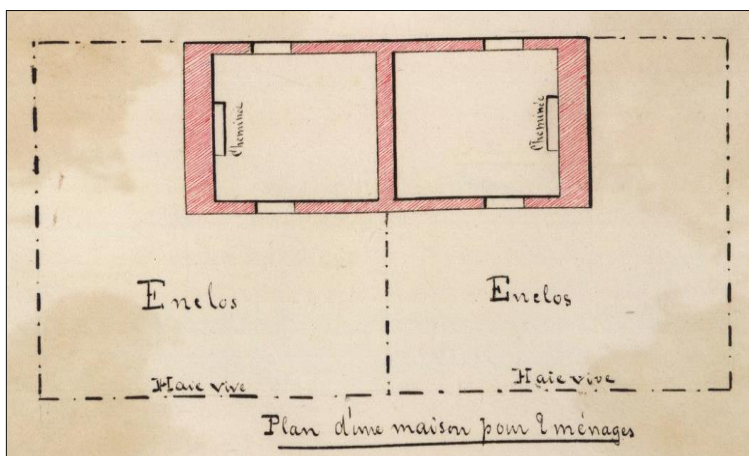
4 Sur le néo-mauresque – à resituer dans le courant de l'architecture régionaliste –, voir OULEBSIR Nabila, *Les usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930)*, Paris, Éditions de la MSH, 2004, 411 p.

avec un toit-terrace ; d'autres sont de plain-pied avec un toit de tuiles, comme à Bel Air. Les premières sont sans doute un rappel architectural des maisons de la Casbah, référence continûment rappelée par tous les architectes ; les secondes sont éventuellement calquées sur les maisons des Babors, montagnes au-dessus de Sétif dont les habitants sont réputés bâtir des maisons à toitures de tuiles¹.

Les logements bâtis pour les « indigènes », d'une vingtaine de mètres carrés tout au plus et très frustes, diffèrent donc très largement des HBM. Ils peuvent en revanche être rapprochés de ceux bâtis par l'administration au milieu des années 1890 pour les « indigènes » de Bédrabine²

(arrondissement de Sidi Bel-Abbès) et de ceux bâtis pour des mineurs européens du milieu des années 1880 : pièce unique, cheminée, enclos séparé de l'espace extérieur par une haie³ (Plan 4-5).

Des constructions équivalentes ont donc été pensées et réalisées pour des ouvriers européens et « indigènes » avec près d'un demi-siècle d'écart : ce décalage des temporalités est l'un des éléments, central, de la grammaire des différences de la colonisation.



Plan 4-5 – Plan d'une maison pour deux ménages européens (1885)

Source : Jean Rey, « Journal d'un voyage en Algérie et dans le Midi, 1885 », 1886, p. 95 (Bibliothèque patrimoniale de l'École des mines de Paris) ; maison d'une exploitation minière d'Aïn Mokra, près de Bône (propriété de la compagnie de Mokta el-Hadid).

Divers ingénieurs et architectes, le plus souvent encore peu connus de l'historiographie, dessinent ces cités et leurs logements : Ripert et Henri Chauzy⁴ (Bordj Ménaïel, Isserville), Pierre Gracis et Adolphe Seigle⁵ (El Affroun, Rivet, Ameer el-Aïn), René Bruno⁶ (Staoueli),

1 DOUTTÉ Edmond, BERNARD Augustin, « L'habitation rurale des indigènes de l'Algérie », *Annales de Géographie*, 141, 1917, p. 219-228, p. ici p. 225-226.

2 TARTARY Jacques, *L'habitat rural en Algérie*, Mémoire de fin d'études sous la direction de Jean Royer, Institut d'urbanisme de l'université de Paris, 1962, p. 235-239.

3 GUILLOPÉ Thierry, PLARIER Antonin, « Écrire une micro-histoire d'une situation coloniale... », art. cité (pour une étude détaillée d'une cité minière, de ses groupes, individus et espaces).

4 « Commune de Bordj Ménaïel – Adjudication », *JGTPB*, 10 mars 1933, p. 2 (« ingénieurs-architectes ») ; lettre du maire d'Isserville-les-Issers [Mermier] au sous-préfet de Tizi Ouzou, 26 avril 1940 (ANOM, 915-3).

5 « Rivet – Habitations indigènes – Adjudication », *L'ÉA*, 7 août 1930, p. 6.

6 « Quarante habitations pour indigènes à Staoueli (Alger) », art. cité ; compléter ces exemples avec les architectes auteurs de projets non-bâtis cités par BOUFASSA Sami, « Architecture des établissements thermaux en Algérie durant le XIXe siècle », *Diacronie*, 33, 2018 [en ligne].

Charles Montaland¹ (Philippeville) ou encore Jacques-Baptiste Bastelica (Maison-Carrée) et R. Dupin² (Hussein Dey), tous deux diplômés de l'École spéciale des travaux publics. Jeanne Scelles-Millie, une autre ancienne élève de cette école aux nombreux élèves dans toute la Méditerranée³, intervient elle aussi au sujet de l'habitat des « indigènes »⁴ (articles, conférences). Les entrepreneurs obtenant les marchés constituent un autre groupe plus que méconnu, comme Taïffour Kaddour à El Affroun⁵ ou Lucien et Eugéno Traby à Ameer el-Aïn⁶. Les constructions que les uns et les autres dessinent et bâtissent se situent au croisement d'un projet politique (l'« habitat indigène » comme moyen de s'attacher des individus), de modernités (des matériaux, de la planification) et d'archaïsmes (médiocrité du bâti, exigüité, similitudes avec des constructions européennes d'un demi-siècle plus tôt).

III.2.2. Entre refus et appropriations

De la même façon que les HBM, un certain nombre de logements de ces « cités indigènes » sont parfois sans locataires plusieurs mois : quatre des cinq logements bâtis au douar Bir Ouled Mahboub (commune mixte de Tébessa) sont vacants, « faute de candidats parce que, selon les dires de l'administrateur, la conception de ces logements réunis dans un seul bâtiment ne répond pas aux besoins des habitants et à leur manière de vivre »⁷. Maires et administrateurs expliquent le refus par endroits d'« indigènes » d'occuper les logements bâtis spécifiquement pour eux ou le départ de locataires par leur préférence pour les « gourbis » qu'ils occupaient auparavant : c'est une explication avancée pour la cité Bel Air de Sétif où, à ses débuts, quelques « indigènes » « s'installèrent avec satisfaction mais beaucoup aussi refusèrent et s'en allèrent reconstruire ailleurs les taudis [de l'ancien « village nègre »] dont on voulait les séparer »⁸.

1 Lettre du gouverneur général à Paul Cuttoli, 22 octobre 1929 (AD66, 56J-108) ; sur Charles Montaland, voir AÏCHE Boussad (et alii), *Alger...*, op. cit., p. 339-340.

2 R. Dupin (architecte communal), « Ville d'Hussein Dey – Cité indigène – 2^e tranche à édifier sur le domaine d'Haouch Oulid Adda – Plans – Façades », décembre 1938 (AWA, 3L-195).

3 VOLAIT Mercedes, « L'école Eyrolles vue d'Égypte : un lieu de formation méconnu, un réseau international à découvrir », Carnet de recherche du Comité d'histoire du ministère de la culture sur les politiques, les institutions et les pratiques culturelles, 5 juin 2017 (<https://chmcc.hypotheses.org/3240>, consulté le 17 décembre 2021).

4 « Groupements et sociétés – Banquet officiel des ingénieurs E.T.P », *L'ÉA*, 3 mai 1934, p. 10 ; « Craquements – Taudis algériens », *La Jeune République*, 11 août 1935, p. 2 ; « Le congrès de la section algérienne des ingénieurs civils de France », *L'ÉA*, 28 mars 1937, p. 4 ; Lucienne Jean-Darrouy, « L'éloquence des chiffres. Alger – Bidonvilles – 30 000 habitants », *Alger républicain*, 1^{er} novembre 1938 (ANOM, 91-4I-52(A) ; coupure de presse).

5 « Résultats d'adjudications », *JGTPB*, 14 février 1933, p. 6. Voir aussi sa biographie en annexe.

6 « Résultats d'adjudications », *JGTPB*, 14 avril 1933, p. 14.

7 Administrateur de la commune mixte de Tébessa (René Georges Orru), « PAC-H », s.d. [1947].

8 Maire de Sétif [Méjean], « PAC-H », doc. cité, p. 9.

Les difficultés à payer les loyers demandés expliquent principalement ces départs¹. Par endroits, des locataires de maisons bâties par les municipalités ou l'administration (dans les communes mixtes) construisent des « gourbis » à côté de leur nouveau logis. Certains y logent, laissant la nouvelle maison à leur bétail, comme à Ameer el-Aïn² (ouest de Blida).

Dans la commune mixte de Tiaret, nombre d'« indigènes » préféreraient loger sous une tente plutôt que d'habiter les maisons européennes qu'ils ont achetées³. Au douar Kherbet (commune mixte de Rhira, près de Sétif), certains des habitants d'un groupe de huit logements « ont apporté des améliorations aux locaux en construisant notamment dans la cour un petit gourbi indépendant qui sert à la fois de cuisine et de débarras »⁴. Ces modifications ne sont pas relevées dans tous les bilans. Ainsi, pour les huit logements bâtis par l'administration à Marceau « aucune modification n'a été apportée à la destination des locaux telle qu'elle était prévue à l'origine. Il n'y a pas eu de constructions adventives »⁵. Le constat est plus positif encore à Dupleix, un centre de colonisation de la même commune mixte (Cherchell), où « l'entretien des logements est satisfaisant dans l'ensemble. Aucune modification n'a été apportée à la construction des locaux. Des enclos délimitant de petits jardins potagers ont été construits par les locataires ».

La piètre qualité des logements bâtis explique pour l'essentiel la dégradation rapide de certains groupes. À El Affroun, les 131 maisons de la « cité indigène » ont, faute d'entretien, besoin d'importantes et urgentes réparations quinze ans après leur construction⁶ (lézardes d'une quinzaine de centimètres, canalisations brisées). Des appartements en sont rendus « inhabitables » quand d'autres sont thermiquement très mauvais en raison de la dalle de béton armé servant de toit⁷ (hiver glacial, été brûlant). Le maire estime que les loyers trop faibles empêchent d'entretenir

-
- 1 Sé. du cons. mun. de Sétif, 5 avril 1935 (AP-ASB ; première mention des difficultés des locataires). Le montant des loyers de cette cité n'a pas été retrouvé ; sur les loyers des HBM et des « cités indigènes », voir le chapitre 5-1.1.2).
 - 2 Maire d'Ameer el-Aïn [Louis Marquaire], « PAC-H », 1^{er} septembre 1946 ; SOULIÉ Henri, « Hygiène des indigènes algériens », BRUCH Edmond (dir.), *Hygiène et assistance en Algérie*, Alger, Giralt, 1900, p. 49-80, ici p. 72 ; MEULEMANN Johan H., *Le Constantinois entre les deux guerres mondiales. L'évolution économique et sociale de la population rurale*, Assen, Van Gorcum, 1985, p. 175 ; Marcel Villeveille (directeur gubernatorial des Travaux publics et des transports), « Note sur un prog. d'extension de l'habitat musulman urbain à l'exclusion des HBM », 8 janvier 1944, doc. cité.
 - 3 Lettre de l'administrateur adjoint de la commune mixte de Tiaret (Jules Ernest Callige) au préfet d'Oran, 1^{er} juillet 1929 (ANOM, 926-122).
 - 4 Administrateur principal de la commune mixte de Rhira (Jules Émilien Félicien Petit), « PAC-H », 25 août 1946, p. 6.
 - 5 Administrateur principal de la commune mixte de Cherchell (Étienne Zannettacchi-Stephanopoli), « PAC-H », 29 août 1946 (ANOM, 91-5L-13 ; *idem* pour ce qui suit concernant le centre de Dupleix).
 - 6 Lettre du préfet d'Alger au gouverneur général, 23 mars 1945 ; lettre du maire d'El Affroun à l'ingénieur en chef du service gubernatorial d'architecture, 17 avril 1945 (avec relance du 16 juin 1945) ; lettre du gouverneur général au préfet d'Alger, 13 septembre 1946 (toutes cotées AWA, 3L-186).
 - 7 [Armand Maurice ?] Combe (architecte à Blida), « El Affroun – Réparation aux terrasses de la cité musulmane », 30 novembre 1946 (AWA, 3L-186).

les constructions¹ ; il en va de même à Hussein Dey et à L'Alma². Si la cité de Maison-Carrée est, une dizaine d'années après sa construction, en bon état en dépit de très nombreux impayés (loyers, eau), ses 210 logements n'ont, selon le maire socialiste, « aucune ouverture (...) sur l'extérieur ou (...) [celles-ci sont] insuffisantes, les habitants ont l'impression d'être en captivité »³. À Sétif, Ménerville et Duperré, au contraire, les maisons satisfont, selon le maire, leurs habitants⁴.

L'amélioration du quotidien des « indigènes » est l'un des objectifs de l'administration. Les normes de ces intérieurs sont néanmoins minimales : murs et toits, WC avec fosse septique, courette. Bâtir à moindre prix a pour conséquence de ne pas avoir pour les « indigènes » ciblés des objectifs identiques à ceux des bénéficiaire d'HBM (séparation des espaces, qualité du bâti et des réseaux techniques), avant tout européens. À défaut de devis retrouvés dans les archives, il est possible d'estimer à la lecture des coûts de construction que seuls des matériaux de très faible valeur sont utilisés (béton, tuiles et revêtements de mauvaise qualité). Les nouveaux logements ont été, à lire les rapports des maires et administrateurs ou le témoignage d'une habitante de la cité Bel Air, Yamina Cherrad-Bennaceur, diversement appréciés : là, ils sont habités et appropriés, fût-ce avec des accros ; ailleurs, ils ne trouvent guère preneur ou sont refusés pour retourner vivre dans le « gourbi » initial. Qu'elles soient dues à un refus ou à une impossibilité de payer le loyer attendu, à un refus de s'installer dans un logement à l'intérieur trop neuf ou à tout autre chose (éloignement par rapport aux espaces vécus, problème d'accès à l'eau, etc.) les vacances se retrouvent – dans des proportions qui restent à déterminer – dans les HBM de la colonie ou de métropole (cité de la Muette à Drancy⁵) ou encore dans des cités ouvrières à l'image de celle bâtie pour l'industriel Henry Frugès par Le Corbusier à Pessac⁶.

*

* *

1 Lettre du maire d'El Affroun [Gaston Averseng] à l'ingénieur en chef du service d'architecture du gouvernement général, 17 avril 1945 (AWA, 3L-186).

2 Maire de L'Alma [Pierre Goubet], « PAC-H », s.d. [avant le 7 octobre 1946], p. 1 ; maire d'Hussein Dey [Henry Prince], « PAC-H », doc. cité, p. 7.

3 Maire de Maison-Carrée [colonel Paul Giusti], « PAC-H », 26 août 1946, p. 6 et 8.

4 Maire de Sétif [Méjean], « PAC-H », doc. cité, p. 10. ; maire de Ménerville [Jérôme Zévaco], « PAC-H », 9 novembre 1946 ; Maire de Duperré [Marcel Henry], « PAC – Urbanisme et travaux d'édilité », doc. cité.

5 COUVELAIRE Louise, « Drancy, les locataires de la cité et les “fantômes du passé”, *Le Monde*, 10 novembre 2021 (à partir des travaux de l'architecte et historien Benoît Pouvreau).

6 CHASLIN François, *Un Corbusier*, Paris, Seuil, 2015, p. 85 et 89-90 (vacance due, selon Le Corbusier, à l'absence d'eau ; cité vite abîmée) ; BOUDON Philippe, *Pessac de Le Corbusier*, Paris, Dunod, 1969, 152 p.

Les 6 000 HBM bâties en Algérie permettent, comme l'escomptait leurs promoteurs, à des milliers de familles françaises d'habiter en Algérie dans un habitat sain. Le rythme des livraisons de logements comme leur répartition spatiale sont toutefois loin d'être homogènes. La loi Loucheur provoque un décollage des constructions : Alger et le Constantinois en ont le plus profité en raison du fort investissement de quelques personnalités qui se sont montrées désireuses et capables de capter les financements. L'installation d'Européens s'en est trouvée facilitée. Les 2 500 logements relevant de l'« habitat indigène » sont également plus nombreux dans les départements d'Alger et de Constantine. Les logiques qui président à leur implantation sont toutefois différentes : bourgs agricoles algérois et cités constantinoises sont les principaux lieux de construction.

Étudier, à l'échelle urbaine, les lieux où s'implantent chacun de ces programmes de construction permet de mettre en valeur aussi bien leur importance dans l'étalement urbain des villes d'Algérie que le rôle-clef des opportunités foncières pour déterminer où bâtir. Une tentative de meilleure intégration urbaine des logements bâtis se manifeste par l'établissement de plans d'aménagement (PAEE) à la fin des années 1930, certes inégal selon les villes. Si le souhait d'évincer les « indigènes » des centres n'est guère exprimé, c'est toutefois l'un des effets des cités qui leur sont dédiées. La comparaison de leur implantation avec celle des quartiers pavillonnaires d'HBM conduit toutefois à conclure que les cités « indigènes » ne sont pas bâties plus loin des centres que ces derniers. La ségrégation se situe ailleurs, comme dans le refoulement des groupes d'habitat dédiés aux « indigènes » dans des espaces insalubres. En observant les équipements de chaque quartier ainsi que les temporalités de leur installation, la hiérarchisation des espaces urbains se révèle à la mesure des hiérarchisations coloniales. Là encore, l'importance des relais des habitants auprès de la municipalité comme des maires auprès de l'administration est primordiale. Les diverses revendications évoquées font la ville autant qu'elles sont des buttes témoins du changement social.

Enfin, les intérieurs des HBM et de l'« habitat indigène » retiennent l'attention des élus et administrateurs. Les discours des autorités – administratives, intellectuelles – estiment que ceux des Européens comme ceux des « indigènes » doivent être améliorés. Dans le détail, les objectifs pour chacune de ces deux catégories de logement comme les moyens financiers mis en œuvre et les matériaux utilisés se révèlent très différents autant que très hiérarchisés. Au-delà de ces analyses sur ce qui a été bâti, l'étude des bénéficiaires réels de ces logements, leurs modalités de réception et les bifurcations occasionnées à leurs trajectoires biographiques sont à présent à mener, là encore en situant les analyses aux échelles de l'Algérie, des villes et des intérieurs.

Chapitre 5. Bénéficiaire d'un logement social : des citoyens aux multiples ressources

Étudier les bénéficiaires effectifs des HBM bâties permet d'estimer les effets réels des politiques de logement, leurs décalages ou non par rapport aux discours ainsi que leurs différences locales. La variation des échelles d'analyse tient ici une place centrale, de la ville à l'immeuble en passant par celle du quartier. La compréhension des façons de vivre et des manières de faire sur des points aussi différents que l'accès aux ressources administratives, les relations avec les autorités, l'alphabétisation, les sociabilités de quartier, l'attitude face au crédit ou encore les croyances permettent de cadrer ce qui rend possible ou limite la demande d'une HBM, préalable obligatoire à son obtention. Des démarches quantitatives permettent de dresser des profils de bénéficiaires. Connaître ainsi les bénéficiaires d'HBM permet de relier de façon toute particulière des historiographies trop souvent disjointes : histoire des possibles, des politiques publiques, du fait religieux, des villes, du travail et du politique.

Les sources existantes sont déterminantes. Plus de 2 500 familles ayant obtenu une maison dans le cadre de l'« habitat indigène » ne peuvent être cernées, faute de pouvoir accéder aux archives municipales. L'absence d'archives des offices publics ne permet pas non plus, sauf exception, de connaître ceux ayant obtenu par leur biais une HBM en location simple. Finalement, les individus et leurs familles inscrits dans une démarche de location-acquisition *via* des sociétés privées, principalement des coopératives, sont ici principalement étudiés. Les archives des tutelles administratives (gouvernement général, ministère de la Santé publique) et d'une des institutions créancières (Caisse des dépôts et consignations) permettent en effet de les retrouver. En amont comme en aval de l'obtention d'une HBM, la vie de ces bénéficiaires est mieux connue grâce à diverses autres sources (presse, mémoires, registres consistoriaux, dossiers de naturalisation ou de décoration). Enfin, le recul du temps rend impossibles les enquêtes orales et ethnographiques. Restent aussi en hors-champ le traitement quotidien des dossiers¹.

Les éléments rendant possible ou limitant la demande d'une HBM sont étudiés (I) avant les bénéficiaires eux-mêmes (II). Les rapports de ces derniers avec les élus et l'administration

1 BURDY Jean-Paul, *Le Soleil noir, un quartier de Saint-Étienne. 1840-1940*, Lyon, PUL, 1989, p. 99-120 (sur les possibilités et l'importance de l'histoire orale pour l'étude de la vie sociale d'un quartier) ; BOURGEOIS Marine, *Tris et sélection des populations dans le logement social. Une ethnographie comparée de trois villes françaises*, Thèse de science politique sous la direction de Patrick Le Galès, IEP de Paris, 2017, 679 p. (sur ce que permet l'immersion dans des services d'HLM) et, de la même autrice, « Catégorisations et discriminations au guichet du logement social. Une comparaison de deux configurations territoriales », BAUDOT Pierre-Yves, REVILLARD Anne (dir.), *L'État des droits. Politique des droits et pratiques des institutions*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 177-210.

permettent de documenter les relations de pouvoir des uns avec les autres qui contribuent à faire les villes (III). L'ensemble permet de dresser le profil des bénéficiaires d'HBM, de repérer les ressources qu'ils peuvent et doivent mobiliser pour obtenir un logement et de les situer dans les sociétés urbaines d'Algérie. Il est à partir de là possible de comprendre, dans les villes, les bifurcations biographiques de chacun et les reconfigurations des relations entre société coloniale et société colonisée.

I. Pouvoir bénéficier, pouvoir payer et pouvoir demander une HBM

Un préalable à l'obtention d'une HBM est d'en faire la demande. Cette action peut être relativement simple pour celles et ceux qui sont dotés du capital nécessaire, qu'il soit économique, social ou culturel (langue, connaissance de l'administration). Pour les autres, s'engager dans une demande de logement auprès d'un office public ou contracter un prêt afin de devenir locataire-acquéreur peut devenir singulièrement compliqué, voire impossible. C'est pourquoi la situation présidant à la demande d'HBM est analysée sous tous les angles : les dispositifs réglementaires et les capacités économiques (I.1) autant que le capital social et les dispositions culturelles (I.2).

I.1. Qui peut se loger dans les HBM ? Aspects juridiques et économiques

I.1.1. Prévalence des restrictions relatives aux revenus et priorisation des familles

De la même manière qu'en métropole, les habitations à bon marché en Algérie sont destinées, selon les lois successives, aux « personnes peu fortunées et notamment [aux] travailleurs vivant principalement de leur salaire »¹ ; des circulaires le rappellent régulièrement². Bénéficiaire d'une HBM est ainsi possible à condition d'avoir des rentrées d'argent régulières : louer un logement impliquant de payer un loyer mensuel, il faut être solvable. Les dirigeants des sociétés HBM indiquent pour leur part que leurs programmes sont « ouvert[s] à toutes les catégories sociales »³.

Cette délimitation floue et les abus afférents conduisent des administrateurs d'organismes et des membres des comités de patronage à demander à l'administration d'indiquer des limites de salaire au-dessus desquelles il ne serait pas possible de bénéficier d'HBM. Début 1926, un agent du bureau gubernatorial des HBM griffonne ainsi en marge d'une correspondance : « sans aller jusqu'à refuser le bénéfice [d'un prêt] aux fonctionnaires imposés au titre de l'impôt global sur

1 Loi Loucheur, 13 juillet 1928, art. 2 (*JORF-LD*, 15 juillet 1928, p. 7998) et 42 (application à l'Algérie, p. 8002).

2 Voir par exemple la circulaire du 25 mai 1922 (*JORF-LD*, 31 mai 1922, p. 5657-5658).

3 AG du Patrimoine coopératif bônois [Pat. coop. bôn.], 24 mars 1929 (CDC, 070195-031-c. 3040 ; propos d'Albert Baylet, le président).

l'ensemble du revenu, je crois qu'il faut nous inspirer de la dernière circulaire reçue pour limiter les encouragements financiers de la Colonie au profit des seules personnes qui peuvent réellement bénéficier d'une avance de la CDC »¹. En d'autres termes, ce fonctionnaire estime que des postulants au programme de construction qu'il examine sont trop fortunés. Il exprime également ses incertitudes quant au montant maximum des revenus au-delà duquel les demandeurs doivent être éconduits. En 1933 le gouverneur général fixe le plafond d'éligibilité à 30 000 F de revenus annuels par ménage pour les HBM, 40 000 F pour les HBM améliorés et 50 000 F pour les logements à loyer moyens². Ces montants délimitent les contours d'une large classe moyenne : à Constantine, un facteur des PTT, un instituteur et un géomètre gagnent par exemple, en 1931, respectivement près de 10 000, 15 000 et 25 000 F.

Lorsqu'ils publicisent leur action, les organismes HBM relaient l'esprit de la loi avec leurs propres termes. À Alger, le président de l'office municipal Louis Pasquier-Bronde estime que les premiers immeubles sortis de terre sont destinés à combler « les besoins des classes populaires dont les ressources sont trop souvent inférieures aux exigences de l'hygiène moderne » et en particulier ceux des familles nombreuses – qui peinent plus que d'autres à trouver un logement³ (frais, enfants mal vus des bailleurs) – et des jeunes ménages⁴. Ces catégories sont particulièrement ciblées par les textes de cadrage⁵ et les aides du gouvernement général de l'Algérie⁶. Quelques années plus tard, ce même président d'office municipal répond à un rapport très critique d'un

-
- 1 Lettre « non expédiée » sous le timbre du service gubernatorial du Travail (direction de l'Agriculture, du commerce et de la colonisation) écrite pour le président de l'Abri familial de Constantine, s.d. [fin janvier 1926, annotation du 28 janvier 1926] (ANA, IBA-HBM-026 ; il n'a pas été possible de déterminer de quelle circulaire il s'agissait). Une circulaire du 12 juin 1926 prescrit la même chose selon [Pierre-Marie] Bordes (inspecteur du service gubernatorial de l'Inspection des institutions de Mutualité et de prévoyance sociale [IIMPS]), « Rapport sur l'Abri familial constantinois », 3 mars 1935, p. 3 (ANF, 19771106-18).
 - 2 Lettre du gouverneur général au ministre de la Santé publique, 31 juillet 1933 (ANA, IBA-HBM-101) ; lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 15 décembre 1933 (AWC, CPE-679 ; ANOM, GGA-1Q-45) ; ce point est aussi développé dans la « Note pour la Commission d'attribution des prêts [CAP] – Demande d'avance formée par le Foyer tlemcénien » rédigée par un employé de la Caisse des dépôts en date du 19 juillet 1933 (ANF, 19771106-24). Spécificités des logements à loyers moyens précisées dans le chapitre 4-III.1.2).
 - 3 Lettres de Simone Barbe au préfet de Constantine, 29 avril 1941 et de Zébida Choudar (veuve de Mohamed Salah Bouïmout) au préfet de Constantine, 26 mai 1942 (ANOM, 93-5443) ; AMROUCHE-AÏTH MANSOUR Fadhma, *Histoire de ma vie*, Alger, Hibr Éditions, 2017 [1966], p. 180 ; etc.
 - 4 « Inauguration du 2^e groupe d'Habitations à Bon marché », *L'ÉA*, 20 avril 1925, p. 3.
 - 5 Loi « relative à l'assistance aux familles nombreuses » du 13 juillet 1914, art. 13 (*JORF-LD*, 16 juillet 1913, p. 6278-6279) ; loi « sur les HBM et la petite propriété » du 5 décembre 1922, art. 54 (*JORF-LD*, p. 11784-11743, ici p. 11740) ; les familles ciblées sont celles de « ...trois enfants âgés de moins de seize ans » ; voir par ailleurs la circulaire ministérielle « relative au logement des jeunes ménages » du 16 février 1923 (*JORF-LD*, 17 février 1923, p. 1619), que s'approprient les administrateurs d'organismes HBM les plus avisés (lettre du président du Patrimoine coopératif constantinois (Paul Genon) au ministre du Travail, 29 octobre 1924 (CDC, 110384-001-c. 922)).
 - 6 Circulaire gubernatoriale, 28 décembre 1929 (rappel des 3 000 F de subvention octroyés aux chefs de familles nombreuses depuis le milieu des années 1920 à la demande des délégués financiers (DF-1923-AP, sé. du 20 juin 1923, p. 690 (demande de Gustave Mercier) et DF-1923-SE-DNC, sé. du 1^{er} décembre 1923, p. 132-133)).

contrôleur des HBM du ministère de la Santé publique, qu'il n'est pas interdit « quand les catégories les plus intéressantes ne se présentent pas pour user du bénéfice de la loi (...) de faire travailler les institutions à l'avantage des catégories moins intéressantes »¹.

En phase avec les essayistes et hommes politiques natalistes et familialistes², il tient en outre à exposer la réussite de son organisme pour loger les familles nombreuses, par exemple par le biais de l'hebdomadaire de tendance catholique-sociale *L'Effort algérien*. Les six frères et sœurs Duca, habitant cité de Picardie, sont photographiés bien mis – garçons en vestes de marin, filles en robes immaculées – et unis dans l'attente d'un « septième bébé »³ qui viendra agrandir cette famille idéale (Photographie 5-1).

À Bougie, la coopérative de la ville indique en des termes qui reviennent souvent que les postulants à un programme d'HBM doivent « donner des références d'honorabilité », fournir un apport de 5 000 F et contracter une assurance temporaire en cas de décès. Ces deux derniers points sont obligatoires pour bâtir un logement en location-acquisition auprès des organismes privés d'HBM⁴. Quoiqu'elle ne soit jamais définie ni dans les lois relatives aux HBM, ni par les administrateurs des organismes, la notion d'« honorabilité » renvoie à deux critères qui se répondent étroitement : la capacité à rembourser un crédit et la réputation⁵. Cette dernière se définit ici par l'incorporation de normes sociales et professionnelles : faire preuve de tempérance, être favorablement connu en ville, notamment en ayant des relations de voisinage qui ne se singularisent pas négativement ;



- 1 Louis Pasquier-Bronde (pour le compte de la Fédération algéroise des institutions d'HBM), « Réponse à la critique des HBM algériennes parue dans le Rapport officiel », s.d. [envoyé à l'un des membres de la commission consultative des HBM le 28 décembre 1932] (ANA, IBA-HBM-060 ; commission gubernatoriale).
- 2 ANDERSEN Margaret Cook, *Regeneration through empire : French pronatalists and colonial settlement in the Third Republic*, Lincoln, UNP, 2015, 325 p. ; FROUARD Hélène, « A l'ombre des familles nombreuses : les politiques françaises du logement au XXe siècle », *RHMC*, 57, 2012, p. 115-130.
- 3 « Une belle famille de la cité de Picardie », *L'Effort algérien*, 12 janvier 1934, p. 1 et 2 ; sur cette cité « grouillant de population enfantine », voir DF-1920-SO-PS, p. 98.
- 4 « Application de la loi Loucheur à Bougie », *L'Avenir de Bougie*, 31 octobre 1929, p. 2.
- 5 Sur l'emboîtement de ces deux notions, voir LEMERCIER Claire, ZALC Claire, « Pour une nouvelle approche de la relation de crédit en histoire contemporaine », *Annales*, 67-4, 2012, p. 979-1009, ici p. 998 ; sur sa place dans le crédit immobilier, voir FROUARD, « Tous propriétaires ? Les débuts de l'accession sociale à la propriété », *Le Mouvement social*, 239, 2012, p. 113-128, en particulier p. 120-125 ; sur la promotion de la tempérance sous la troisième République, voir NOURRISSON Didier, *Une histoire du vin*, Paris, Perrin, 2017, p. 220-227.

être un travailleur estimé, de son employeur, de ses collègues et, le cas échéant, de ses clients. Hors Alger, Oran, Constantine et Bône, dans des villes où la population européenne – la première et de loin à se saisir des dispositifs d’HBM – est restreinte, il est le plus souvent possible de hiérarchiser les familles selon des normes d’honneur et de réputation¹.

Seul un décret aux effets marginaux exclut les « indigènes » des HBM. De façon générale, la réglementation ne les exclut pas d’emblée de leur bénéfice². Des étrangers sont quant à eux – et quoique l’incertitude et les ambiguïtés de la loi dominant dans les années 1920 – progressivement inclus dans les bénéficiaires possibles d’une HBM, en métropole comme en Algérie : c’est le cas des Italiens, Polonais et Belges en vertu d’accords bilatéraux³. Bénéficiaire d’une HBM est donc limité, selon les textes qui en édictent les règles, par le niveau de revenu et, sauf exception, la nationalité. Plus que dans les documents réglementaires, le plafond de verre d’accès à une HBM se situe dans leur coût et, *in petto*, dans les conditions économiques des citoyens d’Algérie.

I.1.2. Le loyer des HBM, un facteur limitatif du nombre de bénéficiaires

Le loyer des HBM est un critère décisif pour comprendre qui en bénéficie. Les offices publics fixent les loyers en tenant compte de barèmes fixés par la loi⁴. Il convient de les comparer aux salaires. L’importance de ce dernier n’échappe pas au petit cercle de ceux qui s’intéressent à la situation des « indigènes » et à l’amélioration de leurs conditions d’existence⁵.

-
- 1 Cette interconnaissance des habitants des villes et, en l’espèce, des Européens entre eux mériterait une étude approfondie. L’un d’entre eux estime par exemple en mai 1942 que « la ville de Constantine est petite, tout le monde s’y connaît » (lettre du délégué régional du Secours national [docteur Albert Claude] au commissaire général du Secours national, 26 mai 1942 (AD15, 419F-40)). Benjamin Stora a le même souvenir d’enfant (*Les clefs retrouvées. Une enfance juive à Constantine*, Paris, Stock, 2015, p. 26 ; il s’en tient à l’interconnaissance des Juifs de Constantine entre eux). Un autre Européen fait la même observation au début du XX^e siècle pour Guelma (ROUYER Léon, *Histoire de la famille Rouyer*, ms., p. 327 (cité par GUIGNARD Didier, *L’abus de pouvoir en Algérie coloniale, 1880-1914. Visibilité et singularité*, Thèse d’histoire sous la direction de Robert Ilbert, Université Aix-Marseille 1, 2008, p. 79)) ; même remarque pour le milieu des années 1950 concernant Tizi Ouzou et Ténès par Gaston Donnat (*Afin que nul n’oublie. L’itinéraire d’un anticolonialiste : Algérie, Cameroun, Afrique*, Paris, L’Harmattan, 1986, p. 298). Pour l’interconnaissance des « indigènes » entre eux dans une ville comme Bordj Bou Arréridj, voir GAÏD Tahar, *Souvenirs et impressions d’une vie heureuse malgré les peines*, Alger, Samar, 2016, p. 115 (impossibilité de « passer inaperçu » étant donné la taille de la ville).
 - 2 Décret du ministre de l’Intérieur, 21 décembre 1921 (*JORF-LD*, 4 janvier 1922, p. 182 ; décret relatif à l’obtention de lots mis à disposition par les départements, une situation rarissime si ce n’est inexistante).
 - 3 Article 9 du « Traité de travail entre l’Italie et la France » (signé à Rome le 30 septembre 1919 ; échange des ratifications fait le 17 mai 1921) (*JORF-LD*, 29 mai 1921, p. 6294-6296, ici p. 6295) ; ce traité est par exemple mentionné dans une lettre du préfet de Constantine au président de la société de crédit immobilier de Constantine, 15 novembre 1932 (AWC, CPE-680 ; discussion du cas d’Antoine Giacomazo) ; Louis Hudelo (contrôleur des HBM du ministère de la Santé publique), « Rapport », s.d. [fin de l’été 1932], p. 43 (ANA, IBA-HBM-060)
 - 4 Voir chapitre 4-III.1.1. Pour une étude des loyers d’un OMHBM, voir CHAGNY Robert, « Le logement social à Grenoble dans l’entre-deux-guerres : l’OPHBM de 1921 à 1938 », *Le Mouvement Social*, 137, 1986, p. 77-108 ici p. 98-101.
 - 5 LESPÈS René, « Projet d’enquête sur l’habitat des indigènes musulmans dans les centres urbains de l’Algérie », *Revue africaine*, 76-362/363, 1935, p. 431-436, ici p. 436.

Les logements en location simple bâtis par les offices publics ont les loyers les plus accessibles. En 1923, un trois ou quatre pièces est ainsi disponible dans le groupe Malakoff bâti par l'OMHBM de la ville d'Alger pour 76 F par mois¹. Deux ans plus tard, la moyenne des loyers des logements bâtis par le même office rue Rochambeau est de 95 F mensuels². À Oran, l'office municipal prévoit – sans qu'on sache ce qu'il en a finalement été – de louer ses maisons 75 F par mois³. Au milieu des années 1930, l'office départemental d'Oran propose un trois pièces à Tlemcen pour 114 F mensuels⁴. À Alger, 110 F par mois sont nécessaires en 1937 pour louer un deux pièces dans une HBM⁵ ; l'année suivante, il faut déboursier 135 F auprès du même office pour un même logement dans l'un des immeubles édifiés dix ans plus tôt rue Bobillot⁶.

Les remboursements des prêts à bon marché obtenus par le biais de sociétés privées, socles d'une politique d'HBM visant à l'accession à la propriété, sont plus onéreux. En plus de devoir fournir 5 000 F d'apport, les locataires-acquéreurs doivent par exemple payer 340 F chaque mois entre le milieu des années 1920 et le milieu des années 1930 pour une maison assez cossue au Télémy (Alger) ; l'un d'entre eux la sous-loue plus du double en 1930⁷ (Figure 5-1).

« Entre les soussignés M. Masebœuf Maurice, inspecteur de l'enseignement primaire, domicilié 58, chemin du Télémy à Alger d'une part, Et M. Basset André, professeur à la faculté des lettres d'Alger domicilié à Alger d'autre part, ont été faites les conventions suivantes.

1° M. Masebœuf Maurice donne à loyer à M. Basset André acceptant, pour trois années consécutives qui commencent le 1^{er} octobre 1930 (...) une maison entière située à Alger, chemin du Télémy, 58, composée d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage. Le sous-sol comprend deux pièces, une cave, une buanderie, des W.C. ; le rez-de-chaussée : une cuisine et trois pièces, des W.C. ; le 1^{er} étage : trois pièces, un débarras, une salle de bain munie de baignoire chauffe-bain, glace, lavabo, bidet, étagère, appareil à douche. Il existe en avant de la maison une terrasse de plain-pied avec le rez-de-chaussée, et deux jardins disposés en étage sur le chemin du Télémy. La maison est surmontée d'une terrasse. L'eau, le gaz et l'électricité (vingt et une lampes) sont installés. (...)

2° Le présent bail est consenti moyennant la somme annuelle de neuf mille francs qui seront payés en quatre termes égaux (...).

Figure 5-1 – Un pavillon à bon marché au Télémy : un exemple de bail (Alger, 1930)

- 1 « Office public municipal d'HBM de la ville d'Alger », *L'ÉA*, 20 mai 1923, p. 3 et « Inauguration des HBM », *L'ÉA*, 17 décembre 1923, p. 3 (910 F par an).
- 2 « Inauguration du 2^e groupe d'HBM », *L'ÉA*, 20 avril 1925, p. 3.
- 3 Président du CA, « Note sur le fonctionnement de l'office [municipal d'HBM d'Oran] », 14 août 1926 (ANF, 19771106-31).
- 4 « Un immeuble d'HBM va être construit à Tlemcen », *CNA*, 6, juin 1935, p. 450 (1 365 F par an).
- 5 Sé. du cons. mun. d'Alger, 12 mars 1937 (*A-BMOVA*, 5-20 mai 1937, p. 116 ; remarque du colonel Lucien Richier, élu en mai 1935 sur la liste « républicaine nationale » d'Augustin Rozis et membre du CA de l'OMHBM (« Résultats détaillés du ballottage à Alger », *L'ÉA*, 13 mai 1935, p. 3)).
- 6 Sé. du cons. mun. d'Alger, 10 juin 1938 (*A-BMOVA*, 5-20 août 1938, p. 249).
- 7 « Bail de location établi entre MM. Masebœuf et Basset », 25 juin 1930 ; les 340 F par mois payés d'octobre 1926 à septembre 1935 sont déterminés par les timbres (preuves de paiement) collés dans le « Livre de sociétaire » de Maurice Masebœuf (AP Jean-Louis Masebœuf pour ces documents).

Il est particulièrement compliqué d'établir une comparaison solide avec les logements du parc privé¹, de surcroît le plus souvent assez dégradés. Les chiffres disponibles sont très variables : ils sont donc présentés ici au conditionnel et sans généralisation hâtive. À Alger, la pièce habitable dans un immeuble européen se louerait de 150 à 200 F en 1928². Près de dix ans plus tard, une chambre dans un taudis se louerait 120 F par mois³. En parallèle, le contrôleur des HBM du ministère de la Santé publique indique pour sa part que « de l'enquête [effectuée] dans divers quartiers d'Alger, il résulte que pour trouver des logements modestes mais sains, il faut payer 100 F par mois et par pièce toutes charges comprises ». Ce prix est « très supérieur à celui des HBM »⁴. Une pièce dans la Casbah vaudrait entre 60 et 75 F en 1926⁵, entre 125 et 150 F en 1932⁶ et entre 75 et 150 F en 1934⁷ ; dans le quartier de la Marine lui aussi très dégradé, c'est entre 55 et 235 F (70 F en moyenne) qu'il faudrait déboursier en 1938⁸. Se loger à l'hôtel reviendrait en 1919 de 7 à 12 F le mètre carré et par jour – une chambre de 10 m² coûterait ainsi mensuellement entre 2 100 et 3 600 F, ce qui semble extravagant⁹. En 1923, un logement de trois pièces dans un village proche d'Alger comme Staoueli coûte de 40 à 50 F par mois ce qui, selon le maire, représente beaucoup pour des ouvriers gagnant 7 F par jour¹⁰.

La proportion du salaire consacrée au logement est elle-même variable. Dépenser 30 % de son salaire pour se loger est décrit en 1928 comme « exorbitant »¹¹ ; cette proportion se retrouve pourtant en Europe¹². Vingt ans plus tôt, une part moins importante a occasionné d'importants

-
- 1 Sur l'absence avant les années 1950 d'indices des prix voir BOURNIER Georges, « Les services statistiques d'outre-mer », *Bulletin d'information de l'INSEE*, 5, 1948, p. 11-14, ici p. 12
 - 2 Sé. du cons. mun. d'Alger, 9 novembre 1928 (*A-BMOVA*, 5-20 février 1929, p. 327 ; propos du conseiller municipal socialiste Adolphe Cayron, qui n'évoque aucun quartier en particulier, ni ne décrit les habitations).
 - 3 Sé. du cons. mun. d'Alger, 12 mars 1937 (*A-BMOVA*, 5-20 mai 1937, p. 116 ; Henri Debusscher).
 - 4 [Georges] Bonnafous (contrôleur des HBM du ministère de la Santé publique), « Avant-rapport », 8 décembre 1937 (ANF, 19771106-34).
 - 5 Sé. du cons. mun. d'Alger, 29 janvier 1926 (*A-BMOVA*, 5 juin 1926, p. 44 ; Hamoudou Chekiken).
 - 6 « Le Foyer musulman est créé à Alger », *L'Ikdam*, 15 octobre 1932, p. 2.
 - 7 *L'Algérie ouvrière*, juin 1934 (organe de la CGTU d'Algérie ; cité par BENALLEGUE Nora, *Mouvement ouvrier, mouvement syndical en Algérie (1919-1954). Essai d'histoire sociale*, Thèse de doctorat d'État d'histoire sous la direction de Claude Liauzu, Université Paris 7, 1990, vol. 1, p. 95).
 - 8 Sé. du cons. mun. d'Alger, 17 juin 1938 (*A-BMOVA*, 5-20 septembre 1938 ; données issues de déclaration de propriétaires d'immeubles expulsés). On trouve aussi la mention de pièces se louant de 60 à 80 F (sé. du cons. mun. d'Alger, 17 juin 1938 (*A-BMOVA*, 5-20 septembre 1938, p. 267 ; remarque de William Goëau-Brissonnière qui décrit ensuite plusieurs logements du quartier de la Marine)).
 - 9 « Petite gazette – La question du logement », *L'ÉA*, 20 mars 1919, p. 2 (calculs réalisés pour un mois de 30 jours).
 - 10 Lettre du maire de Staoueli [Édouard Hunebelle] au préfet d'Alger, 24 janvier 1923 (AWA, 5K-82).
 - 11 Sé. du cons. mun. d'Alger, 21 septembre 1928 (*BMOVA*, 5-20 janvier 1929, p. 291 ; Pierre Luciani, élu du Cartel des gauches ; cet inspecteur des contributions diverses est ou a été président de la Ligue des locataires (« Ligue des locataires – AG du 13 décembre 1925 », *L'ÉA*, 16 décembre 1925, p. 2), fondée début 1918 (« Association de locataires », *L'ÉA*, 31 janvier 1918, p. 2)).
 - 12 LESCURE Michel, « Pour une histoire sociale du crédit. L'exemple du logement en Europe au XIX^e siècle », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 23, 2001, p. 165-177 (§ 29 de l'édition numérique ; cas de Vienne).

mouvements de protestations à Paris¹ : c'est dire à quel point le montant des valeurs locatives est une question politique et sociale aiguë dans l'Alger des années 1920 et 1930.

Ainsi, si les HBM permettent d'accéder à un niveau de confort inédit, il reste très compliqué pour l'essentiel des travailleurs de payer les sommes exigées par les offices publics et davantage encore par les organismes privés d'accession à la propriété. C'est d'autant plus vrai pour ceux dont les rentrées d'argent sont instables (manœuvres, ouvriers non spécialisés, petits artisans). Divers conseillers municipaux soulignent d'ailleurs durant toutes les années 1920 et 1930 le coût trop élevé des HBM², jusqu'à envisager de bâtir pour les Européens des logements analogues à ceux bâtis au titre de l'« habitat indigène »³. Les loyers des logements dans les cités relevant de cette politique sont inconnus ; ils sont toutefois eux aussi décrits comme excessivement chers⁴. Enfin, bénéficier d'un logement bâti avec l'aide de la puissance publique – qu'il s'agisse d'une HBM ou d'« habitat indigène » – implique de s'inscrire dans un rapport locatif écrit, rapport social complètement neuf pour beaucoup et qui nécessite par conséquent une adaptation.

C'est ainsi avant tout pour des raisons socio-économiques, elles-mêmes déterminées par tout un ensemble d'autres assujettissements spécifiquement coloniaux, que les « indigènes » sont très majoritairement exclus des HBM : ils ne sont qu'une minorité à bénéficier d'un salaire régulier sans compter qu'ils sont, à travail égal, quasi-systématiquement moins payés que les Européens⁵. Aucune étude sérielle des salaires n'existe. Il est cependant possible d'en donner des approximations tout en ayant bien à l'esprit plusieurs précautions méthodologiques : la fragilité

-
- 1 MAGRI Susanna, « Les propriétaires, les locataires, la loi. Jalons pour une analyse sociologique des rapports de location, Paris 1850-1920 », *Revue française de sociologie*, 37-3, 1996, p. 397-418, ici p. 410 (24 % du budget ouvrier était consacré au paiement du loyer en 1910-1911).
 - 2 Sé. du cons. mun. d'Alger, 19 mai 1922 (*A-BMOVA*, 5 juin 1922, p. 174 ; docteur Murat) et 21 juin 1929 (*A-BMOVA*, 5-20 juillet 1929, p. 566 ; « Cons. mun. d'Alger », *L'ÉA*, 22 juin 1929, p. 5 ; Gaston Lombardi).
 - 3 Sé. du cons. mun. d'Alger, 12 mars 1937 (*A-BMOVA*, 5-20 mai 1937, p. 116 ; proposition de Henri Debusscher, élu en mai 1935 sur la liste « républicaine nationale » d'Augustin Rozis (« Résultats détaillés », *L'ÉA*, 13 mai 1935, p. 3)).
 - 4 « La commission sénatoriale de l'Algérie a enquêté à El Affroun », *Le Tell*, 15 avril 1931, p. 1-2, ici p. 2 (concernant El Affroun ; propos de Taïffour Kaddour, conseiller municipal « indigène »).
 - 5 Ce qui fait de plus en plus l'objet de revendications de la part des « indigènes » (voir par exemple les sé. du cons. mun. d'Alger des 25 août et 6 octobre 1936 (*A-BMOVA*, 5-20 octobre 1936, p. 40 et 5-20 novembre 1936, p. 304) et MONTROY Louis-Pierre, « À propos de la crise de 1936-1937 dans le département de Constantine », *Cirta*, 3, 1980, p. 13-23). Les salaires des postiers et postières sont analysés dans LACROIX Annick, *Une histoire sociale et spatiale de l'État dans l'Algérie colonisée : l'administration des Postes, Télégraphes, Téléphones du milieu du XIX^e siècle à la Seconde Guerre mondiale*, Thèse d'histoire sous la direction d'Olivier Wiewiorka, 2014, vol. 1, p. 690-726.

des rares données chiffrées existantes¹ ; le flou des catégories utilisées² ; la variabilité des salaires d'un point à un autre de la colonie et d'un jour à l'autre³ ; l'importance des primes et indemnités⁴ ; les différences, au sein des métiers salariés, en fonction de l'ancienneté⁵ ; et, assurément plus souvent qu'on en trouve la trace dans les sources, la fraude dans les données communiquées aux autorités⁶. Tout ceci ne doit pas empêcher de proposer – à partir de la presse ou de travaux historiques pionniers⁷ – quelques éléments.

En raison de la régularité de leurs salaires, les travailleurs des services publics constituent, en dépit de leur hétérogénéité, une catégorie pouvant prétendre à une HBM. Malgré ses flous et imperfections, le recensement de 1931 permet de saisir à l'échelle des principales agglomérations (Alger, Oran, Constantine) le nombre d'« indigènes » qui relèvent de cette catégorie et par conséquent une estimation du nombre minimal de ceux pouvant prétendre à une HBM. Charles-Robert Ageron estime que les fonctionnaires « indigènes » seraient environ 4 000 en 1930⁸. Le recensement de 1931 indique que les « travailleurs des services publics » « indigènes » sont alors 8 641 ; les Européens sont près de quatre fois plus à avoir un emploi de ce type⁹. Plus de la moitié des travailleurs « indigènes » des services publics sont domiciliés dans l'agglomération algéroise. C'est néanmoins dans cette ville qu'ils sont, en proportion de la population active algérienne totale, les moins nombreux (10 %) ; plus de 15 % des travailleurs « indigènes » de l'agglomération oranaise ressortissent à cette catégorie et plus de 21 % de ceux de

1 AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, t. 2 : 1871-1954, Paris, PUF, 1979, p. 507-514 et, du même auteur, « Les classes moyennes dans l'Algérie coloniale : origines, formations et évaluation quantitative [1980] », *Genèse de l'Algérie algérienne*, Saint-Denis, Bouchène, 2005, p. 369-388, ici p. 369 ; CARLIER Jean-Louis [Omar], « Contribution à une approche de la petite bourgeoisie urbaine algérienne entre les deux guerres », *RASJEP*, 15-4, 1978, p. 123-168, ici p. 125-131.

2 Par exemple, pour les différents postes de « dockers » (à bord, à quai, sur les quais à charbon) et les salaires afférents, voir AYACHE Albert, « Essai sur la vie syndicale en Algérie, l'année du Centenaire (1930) », *Le Mouvement social*, p. 95-114, ici p. 106 ; les différentes catégories (khammès, ouvriers agricoles saisonniers ou permanents, fellahs) qui composent le prolétariat agricole sont paradigmatiques du flou en usage (AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine...*, *op. cit.*, p. 511).

3 BERNARD Augustin, « La main-d'œuvre dans l'Afrique du Nord – Rapport au Comité », *L'Afrique française. Bulletin du Comité de l'Afrique française (Renseignements coloniaux et documents, 5)*, 1930, p. 297-311, ici p. 303 ; LÉON Antoine, « Marins de commerce et pêcheurs d'Alger en 1930 », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 313, 1996, p. 53-75, ici p. 65-67 (exemple des marins).

4 « Réponse aux revendications présentées par la section des ouvriers-peintres en bâtiment », *L'Alg. éco.*, 2, 15 mai 1919, p. 19 (indemnités de vie chère, de déjeuner et de risques ; défraiements ; heures supplémentaires et travail le dimanche et la nuit).

5 VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône. Migrations méditerranéennes et colonisation de peuplement en Algérie (1865-1940)*, Thèse d'histoire sous la direction de Marie-Claude Blanc-Chaléard, Université Paris-Ouest Nanterre La Défense, 2015, p. 490-491.

6 Voir, par exemple, « Le port de Bougie », *L'Avenir de Bougie*, 6 septembre 1928, p. 1.

7 MEYNIER Gilbert, « L'économie de l'est algérien pendant la guerre de 1914-1918 », *Revue historique*, 247, 1972, p. 81-116 ; BENALLEGUE Nora, *Algérie : mouvement ouvrier et question nationale, 1919-1954*, Alger, OPU, 2005, 498 p.

8 AGERON Charles-Robert, « Les classes moyennes dans l'Algérie coloniale... », art. cité, p. 376.

9 Pour le détail des données relatives aux travailleurs des services publics, voir l'annexe 5-1.

Constantine – ville où, de façon générale, vivent proportionnellement plus de travailleurs des services publics (près d'un quart, Européens et « indigènes » confondus).

Quelle que soit la catégorie socio-professionnelle considérée, les Européens occupent massivement les emplois les plus protégés. À Constantine en 1931, les 1 066 cheminots et tramwayots se répartissent par exemple en 895 Européens et 171 « indigènes » ; si l'on ignore le détail des postes occupés, il fait peu de doute que, comme en Tunisie, les cheminots européens d'Algérie forment une « aristocratie du travail »¹ et que les « indigènes » s'emploient aux postes subalternes. Les plus de 3 000 manœuvres de la ville sont à 90 % des colonisés ; à l'inverse, les travailleurs des banques sont plus de quinze fois plus nombreux à être européens² (288 pour 17 « indigènes »).

Au-delà de la stabilité des emplois de chacun, le niveau de rémunération a son importance. Les informations sur les revenus des bénéficiaires sont très rares dans les documents les concernant et s'en tenir aux professions – presque systématiquement indiquées – n'est pas possible pour estimer leur niveau de vie. Les revenus annuels des bénéficiaires de deux programmes de construction d'HBM en accession à la propriété de Constantine sont connus grâce aux renseignements communiqués à la Caisse des dépôts par les présidents du Patrimoine coopératif et de l'Abri familial. Ils permettent d'établir des ordres de grandeur des revenus nécessaires pour obtenir une HBM en accession à la propriété³.

Il semble qu'aucune des 122 personnes dont on connaît les ressources n'ait de revenus annuels inférieurs à 4 500 F (équivalent 1924) ; le revenu brut moyen de ces bénéficiaires est de 8 300 F (pour un salaire moyen de plus de 6 200 F, complété de primes ou pensions). La moitié d'entre eux gagnent près de 7 900 F. Il existe par ailleurs des distinctions significatives dans les revenus des bénéficiaires d'HBM en fonction du lieu où ils font bâtir : ceux de Bellevue gagnent en moyenne environ 35 % de plus que ceux du faubourg Lamy. Ceux faisant bâtir à Sidi Mabrouk six ans plus tard ont un salaire moyen de 7 000 F (équivalent 1924) ; la moitié d'entre eux gagne 6 500 F (équivalent 1924).

Les ouvriers agricoles qualifiés gagnent au maximum 1 000 F par an⁴ (du moins dans le département d'Alger où les salaires sont dans l'ensemble légèrement supérieurs aux deux autres départements) : c'est dire l'impossibilité totale pour cette catégorie de travailleurs d'obtenir une

1 LIAUZU Claude, « Cheminots majorés et cheminots guenillards en Tunisie jusqu'en 1938 », *ROMM*, 24, 1977, p. 171-205, ici p. 178-180 (dont mention de quartiers HBM, p. 179).

2 Pour le détail des données relatives à l'emploi des habitants de Constantine, voir l'annexe 5-2.

3 Pour le détail des situations de revenus de ces bénéficiaires, voir l'annexe 5-3.

4 AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine...*, *op. cit.*, p. 513-514.

HBM. Il en va de même pour les « artisans tailleurs arabes » – ruinés dans les années 1920 et 1930 – au revenu estimé à 8 F par jour en 1934¹. Un maçon ou un ouvrier spécialisé européen peut plus aisément devenir accédant : à considérer qu’il gagne 50 F par jour en 1929² (et parfois jusqu’à 100 F) il a théoriquement besoin de travailler 140 jours par an pour atteindre le plancher de 7 000 F, revenu du plus modeste des bénéficiaires d’HBM en 1930 à Constantine.

Cet aperçu des niveaux de revenus nécessaires pour bénéficier d’un logement en accession à la propriété – moindre pour bénéficier d’une location simple, sans compter qu’il n’est pas nécessaire de faire d’apport personnel – démontre bien l’exclusion de l’immense majorité des travailleurs « indigènes » des politiques d’HBM. Enfin, les ménages n’ayant accès qu’à un seul revenu régulier sont, qu’ils soient « indigènes » ou européens, bridés dans leurs possibilités financières. Environ 80 % des actifs européens sont des hommes et 20 % sont des femmes tandis que les actifs « indigènes » sont pour leur part à plus de 90 % des hommes : les Européennes sont donc proportionnellement plus nombreuses que les femmes « indigènes » à avoir un emploi³. Il faudrait pouvoir détailler davantage les situations et dynamiques particulières, toujours complexes et changeantes au fil des ans : par exemple, au sein d’un ménage algérois d’ascendances « israélites », un mari « promenant des idées très libérales sur la société [et] n’hésitant pas à se déclarer incroyant (...) exigeait que sa femme cesse de travailler et, comme son salaire était modeste, il avait fixé un plafond pour le logement »⁴.

Quand bien même un ménage disposerait des ressources nécessaires, il lui est indispensable d’être volontaire pour engager une demande d’HBM auprès d’un office public ou de prêt d’une vingtaine d’années auprès d’un organisme privé. Faire ces démarches nécessite de s’approprier (ou de déléguer) diverses tâches : s’informer, comprendre les normes administratives exigées ou encore être capable d’épargner ou de tenir, ne serait-ce que minimalement, une comptabilité.

I.2. Pouvoir envisager d’obtenir une HBM : ressorts sociaux et culturels

I.2.1. Canaux d’informations et réseaux de connaissances

Toutes les personnes pouvant postuler à une HBM ne le font pas. Au-delà des possibilités légales et économiques, d’autres ressorts entrent en jeu. En premier lieu, obtenir un logement HBM est *a minima* conditionné par le fait d’en connaître l’existence et de souhaiter autant que de pouvoir

1 *L’Algérie ouvrière*, mai 1935 (organe de la CGTU ; cité par BENALLEGUE Nora, *Mouvement ouvrier, mouvement syndical...*, *op. cit.*, p. 51 pour la ruine de l’artisanat indigène et p. 94 pour le gain quotidien).

2 BERNARD Augustin, « La main-d’œuvre dans l’Afrique du Nord », art. cité, p. 308.

3 Les données relatives à la population active sont précisées dans l’annexe 5-4.

4 FAVRET Claudine, *Les tribulations d’une famille d’Alger*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2003, p. 27 et 36 (l’auteur parle de ses parents, Charles (né à Sousse) et Germaine).

déménager. La presse francophone est le canal d'information principalement utilisé par les organismes HBM pour communiquer sur leurs activités et les modalités de candidature à un logement¹. Sans être totalement excluant, cela freine considérablement ceux qui ne maîtrisent pas le français alors que seuls environ 32 500 « indigènes » en sont locuteurs et moins de 7 300 l'écrivent, surtout dans l'agglomération d'Alger mais aussi dans celles d'Oran et de Constantine². La pratique de la lecture collective, par exemple au café « maure »³, permet de palier quelque peu à cette méconnaissance⁴. À Constantine, des notables « d'origine israélite et musulmane » prennent le temps d'évoquer dans « leurs milieux » ce que sont les HBM⁵.

L'essentiel des organismes HBM publient des informations à chaque moment important : fondation, réunion d'assemblées générales (dont l'annonce publique est obligatoire), obtention d'un prêt, mise en chantier, inauguration des immeubles. Pour leur part, si des organes de presse en arabe invitent leurs lecteurs à améliorer l'hygiène domestique⁶, les HBM ne semblent pas faire l'objet d'une promotion particulière⁷. Les plans des lotissements envisagés sont parfois affichés dans des vitrines de commerces, visibles depuis la rue⁸. La circulation de l'information de bouche-à-oreille se fait elle aussi, permettant par exemple que, dans de petites localités comme Oued Zénati, entre Constantine et Guelma, « tout le monde a connaissance du projet » de

-
- 1 Voir la multitude d'articles de presse cités dans le présent travail. Des sondages dans la presse arabophone (*Al-Nağāh* (à partir de 1923 ; proche de l'administration) et *Al-Šihāb* (1925-1939 ; organe du réformisme religieux) n'ont pas permis de retrouver d'articles évoquant les HBM. Les rares « indigènes » étant membres de CA d'organismes HBM sont par ailleurs francophones. Sur les pratiques de lecture de la presse « indigène » (qu'elle soit francophone ou arabophone), voir l'étude de cas de SIARI-TENGOUR Ouarda, « Presse interdite et lecteurs suspects dans le Constantinois, 1900-1930 », EL-KORSO Mohammed (dir.), *Le journal et son impact en Algérie. La première moitié du XX^e siècle*, Oran, Éditions du CRASC, 2017, p. 17-23, en particulier p. 20-23.
 - 2 Voir, sur l'instruction et le bilinguisme comme « moyens indispensables pour qu'une conduite fondée sur la prévision et le calcul puisse s'accomplir avec un minimum de chances de réussite », BOURDIEU Pierre, *Travail et travailleurs en Algérie*, Paris, Raisons d'Agir, 2021 [1963], p. 213-215. Les données évoquées sont précisées dans l'annexe 5-5.
 - 3 CARLIER Omar, « Le café maure. Sociabilité masculine et effervescence citoyenne (Algérie, XVII^e – XX^e siècles) », *Annales*, 45-4, 1990, p. 975-1003, en particulier p. 979 et 989.
 - 4 LACROIX Annick, *Une histoire sociale et spatiale de l'État...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 620-623.
 - 5 Commission d'enquête sur les émeutes anti-juives d'août 1934 dans le Constantinois [par son président, Jean Vigouroux, directeur de l'Intérieur et des beaux-arts], « Projet de note – D'après le rapport de [Pierre] Arripe, inspecteur du service gubernatorial de l'IIMPS », s.d. [seconde moitié de septembre 1934], p. 12 (ANOM, GGA-9H-52 ; document plus loin cité sous la forme « Enquête-émeutes-Constantine-1934 ») ; voir aussi *infra*, I.2.2 et le Tableau 5-4 (*infra*, p. 342).
 - 6 CLARK Hannah-Louise, « Of Jinn Theories and Germ Theories : Translating Microbes, Bacteriological Medicine, and Islamic Law in Algeria », *Osiris*, 36, 2021, p. 64-85, ici p. 79-80 ; JOMIER Augustin, *Un réformisme islamique dans l'Algérie coloniale ; oulémas ibadites et société du Mزاب (c. 1880 – c. 1970)*, Thèse d'histoire sous la direction de Dominique Avon, Université du Maine, 2015, p. 213-216.
 - 7 Sondages dans *Al-Našīh* / Ennacih et *Al-Taqqadum* / Attakadoum (bilingues), *Al-Nağāh* et *Al-Šihāb*.
 - 8 « Habitation à bon marché – Avis important », *L'Avenir de Bougie*, 25 septembre 1930, p. 3 (affiche chez M. Brocard, rue du Vieillard ; il s'agit vraisemblablement de Louis Brocard, peintre en bâtiment et administrateur du Patrimoine coopératif bougiote [Pat. coop. boug.] de 1923 à 1933 (Louis Hudelo, « Note sur le Pat. coop. boug. », s.d. [1932] (ANA, IBA-HBM-060) et ANOM, 3 RM 51 (n° 771), date à laquelle il est président démissionnaire (lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 13 janvier 1933 (ANF, 19771106-18)).

construction d'HBM¹. C'est d'autant plus le cas lorsque les chantiers, visibles dans l'espace public, sont importants et situés près de lieux de passage très fréquentés, comme le Champ de manœuvres à Alger. À Bône, ce sont près de 60 demandes de logements qui sont reçues par l'OMHBM alors même qu'aucun renseignement n'est encore paru dans la presse².

Les demandes d'HBM ne cessent donc de croître durant l'entre-deux-guerres : plus de 1 000 sont faites auprès de l'OMHBM de Constantine pour les plus de 300 logements bâtis dans la deuxième moitié des années 1920³ ; six cents demandes sont encore en instance en 1932⁴. En 1934 et en ayant *a priori* consulté les archives de cet organisme, un employé du gouvernement général peut établir que les demandes se répartissent ainsi : 413 par des Européens (39 % du total), 414 par des « Israélites » (40 %) et 219 par des « indigènes »⁵ (21 %). La population active de Constantine se décompose en 13 246 Européens et « Israélites » et 11 885 « indigènes » : c'est dire comme ces derniers sont largement sous-représentés parmi les demandeurs. Dans la capitale coloniale, près de 900 demandes de logement sont en instance à la fin de l'année 1937⁶.

La circulation de l'information se fait aussi par le biais des réseaux familiaux, professionnels et associatifs. Ainsi repère-t-on des frères et sœurs, collègues ou membres d'une même association parmi les bénéficiaires d'HBM. À Alger, les frères Georges et Charles Valat postulent en 1922 au 1^{er} programme de construction du Foyer des cheminots algériens de l'État⁷. Les beaux-frères Ange Lucien Fuilla et Henri Leverrier sont eux aussi bénéficiaires d'une HBM par le biais de cette société⁸ – cet exemple montre bien, en dépit de patronymes tout à fait différents, l'ampleur des relations familiales au sein des programmes de construction permettant l'accès à la petite propriété. Il en va de même de Jacques Blasco (pilonnier aux ateliers de la compagnie ferroviaire du Paris-Lyon-Méditerranée (PLM)) et d'Adélaïde Pons (couturière,

1 [Pierre Joseph] Arripe (inspecteur du service gubernatorial de l'IIMPS), « Rapport sur le fonctionnement de la société d'HBM d'Oued Zénati », avril 1934, p. 4 (ANF, 19771106-22). Les recensements indiquent qu'il y a dans ce bourg 373 Européens en 1921, 339 en 1926, 346 en 1931 et 382 en 1936 (nous n'indiquons ici que les habitants agglomérés).

2 Maire de Bône [Paul Pantaloni], « OMHBM de la ville de Bône – Réponse à la note du Conseil d'État en date du 17 janvier 1939 », 28 février 1939 (ANF, 19771106-28).

3 Enquête-émeutes-Constantine-1934, doc. cité, p. 3.

4 Président de l'OMHBM de Constantine (Maurice Laloum), « Rapport annuel », 15 février 1932 (AWC, CPE-678).

5 Enquête-émeutes-Constantine-1934, doc. cité, p. 3 ; voir aussi la sé. du cons. mun. de Constantine, 22 décembre 1930 (AWC, CPE-678 ; rappel du conseiller municipal « indigène » Mohamed Zerkine que ceux qu'ils représente sollicitent eux aussi des logements auprès de l'office).

6 [Georges] Bonnafous (contrôleur des HBM du ministère de la Santé publique), « Avant-rapport », doc. cité.

7 Il en va de même pour les frères Camille et Théophile Deleuze à Constantine (3^e programme du Patrimoine coopératif constantinois [Pat. coop. const.]) ; David et Mardochee Tabet à Sétif (2^e programme du Patrimoine sétifien) ; etc.

8 Sur les liens familiaux entre Henri Leverrier (marié à Marie Fuilla) et Ange Lucien Fuilla voir les sources mentionnées dans Nakala/Tables/CH5_logements_bénéficiaires_nominatifs/Feuille_BN_villes.ods (case U34).

veuve), frère et sœur qui font bâtir au milieu des années 1920, par le biais du Foyer des cheminots PLM, deux maisons mitoyennes à Alger¹ (sur les hauteurs de Mustapha). À Bône, un fils (Justin Louis Sarrau) et sa mère (Charlotte Jeanne Roux, épouse de Jean Sarrau) font chacun bâtir un pavillon par le biais du 3^e programme de construction du Patrimoine coopératif bônois. Il est tout à fait possible de multiplier les exemples² – tantôt dans deux organismes d’une même ville³, parfois d’une ville à l’autre⁴.

Parfois, un frère est administrateur d’une société HBM et un autre est bénéficiaire d’un logement par le biais de cette dernière : c’est le cas d’Adolphe Thépenier, qui bénéficie du 5^e programme de construction du Patrimoine coopératif constantinois dont son frère Émile est administrateur⁵. En outre, de probables parentés ne peuvent être prouvées en raison des lacunes des documents d’état civil. C’est par exemple le cas à Bougie où quatre Si Assen postulent en 1936 au 3^e programme du Patrimoine coopératif bougiote (Sliman, Ahmed, Ali et un dont le prénom n’est pas indiqué) ainsi qu’à La Sénia (à proximité d’Oran) où Lucienne Guillod (née Lecrille) et Ida Lecrille (veuve, née Bosserdet) envisagent de bâtir une HBM au début des années 1930⁶. La parenté de Paul Émile Py – bénéficiaire du 1^{er} programme du Toit saïdéen – et de Fernand Py – qui a fait bâtir par le biais du Foyer relizanais – est plus incertaine étant donné la fréquence de ce patronyme⁷.

Les liens professionnels sont eux aussi importants. Les cheminots sont les plus structurés, qu’ils constituent des sociétés entre eux⁸ – sans que d’autres travailleurs ne puissent en être

1 Les frères et sœur Henri, Louis et Rose Vermeuil bénéficient de leur côté d’un prêt pour bâtir des HBM par le biais de la société de crédit immobilier de Bône.

2 C’est par exemple le cas des frères Émile et Eugène Prefume à La Sénia (Foyer rural de l’Oranie), Paul Simon et Adolphe Wintherlig (1^{er} programme du Toit saïdéen) ; à Bougie, César Comolli est le gendre de Fébronie Dol (2^e programme du Pat. coop. boug.) ; à Sétif, Albert Rousseing (bénéficiaire du 2^e programme du Patrimoine sétifien) a un fils qui accède aussi à la propriété par une HBM, Paul (6^e programme) ; etc.

3 Les frères et sœurs Adrien, Jeanne et Blanche Jager à Constantine (1^{er} programme de l’Abri familial) bénéficient d’une HBM après leur sœur Amélie Adrienne (3^e programme du Pat. coop. const., par le biais de son mari).

4 Les frères Marcel Henri, Henri Alexandre et Georges Charles Grignon (instituteurs) sont respectivement bénéficiaires d’HBM par le biais du 5^e programme du Pat. coop. const. et du 5^e programme du Pat. coop. bôn. (pour les deux derniers). M. Grignon (employé de commerce, 2^e programme du Pat. coop. bôn.) est sans doute l’un de leurs proches.

5 Toujours à Constantine, Henri Kalfa Sultan bénéficie d’une HBM par le biais du 1^{er} programme de l’Abri familial, société coopérative que son frère Abraham a contribué à fonder et qu’il administre.

6 Sé. du CPHBMPS du dép. d’Oran, 30 septembre 1932 (AWO, 8R-8422 ; certificat provisoire de salubrité délivré) ; le nom de famille est fort rare. Il en va de même d’Henriette Lavergne (née Bénédice) et Georges Bénédice, tous deux bénéficiaires d’une HBM au sein du 6^e programme du Pat. coop. const.

7 *Idem* pour Fernand et Julien Gastaud ainsi que Joseph François et Nicolas Montoya (1^{er} programme du Toit saïdéen), Joseph et Giro Lubrano (5^e et 6^e programmes du Patrimoine sétifien), Edmond et Gaston Joubert (3^e et 6^e programmes du Patrimoine sétifien), Auguste et Paul Arnaud (4^e programme du Pat. coop. const.) ; etc.

8 Sur ce point, voir le chapitre 3-I.2.

formellement exclus – ou qu'ils soient très nombreux au sein d'une même société¹. Ils sont ainsi très présents dans plusieurs programmes de construction du Patrimoine coopératif bônois, de la Prévoyance guelmoise et du Foyer bel-abbésien. À Perrégaux, important nœud ferroviaire oranais, les cheminots représentent la quasi-totalité des bénéficiaires d'HBM de la coopérative la Cité le Travail. Des logements leurs sont réservés dans les immeubles des offices publics bâtis grâce à des avances de la Caisse des retraites des chemins de fer algériens de l'État (CRCFAE) et quelques autres, bâtis par l'Auxiliaire municipal dans des haltes ferroviaires, leur sont spécifiquement dédiés². L'importance économique de leur profession leur donne en outre une influence particulière auprès des élus et de l'administration³. Les employés des PTT représentent la seule autre profession à avoir constitué des organismes HBM qui leur soient propres : le Foyer des PTT à Alger et la Ruche des PTT à Oran. Ils sont aussi nombreux au sein d'autres sociétés coopératives. Il en va de même des instituteurs que l'on retrouve presque partout. L'activité déployée par l'ensemble de ces travailleurs s'inscrit dans une dynamique plus large d'organisation professionnelle, notamment syndicale⁴.

Les employés préfectoraux constantinois sont eux aussi nombreux à bénéficier d'une HBM par le biais du Patrimoine coopératif de la ville. Si plusieurs cadres préfectoraux sont membres du conseil d'administration de cette société avant-guerre, ils ne le sont plus dans les années 1920 ; Alexandre Guédon semble alors devenir l'individu-clef, expliquant les candidatures de certains de ses collègues à la location-acquisition⁵. Guédon est l'un des administrateurs de cette société d'au moins 1915 à 1926 et la préside en 1928 ; il est alors vice-président du conseil de préfecture (du moins en 1924) et préside l'Amicale du personnel de l'administration départementale (du moins en 1915). Bénéficiaire d'une HBM avant la Première Guerre mondiale (3^e programme de construction, 1913), il est suivi par le chef de bureau Philippe Geffroy et les commis Henri

1 Néanmoins, d'importants dépôts n'ont pas d'organismes HBM, comme à Tébessa (sur l'arrivée de cheminots dans cette ville au milieu des années 1920 voir BENNABI Malek, *Mémoires d'un témoin du siècle*, Alger, Éditions nationales algériennes, 1965, p. 96) ; sur la construction d'HBM par les cheminots à Tunis, voir AMROUCHE-AÏTH MANSOUR Fadhma, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 190 et LIAUZU Claude, « Cheminots majorés... », art. cité, p. 179.

2 Lettres du gouverneur général à Jules Cuttoli (« cher député et ami »), 20 juin 1930 (AD66, 56J-108 ; logements à El Guerrah et Ouled Rahmoun) ; « Terrains et maisons donnés en location simple », s.d. [novembre 1949] (CDC, 100853-021-c. 60786 ; constructions en 1934).

3 Lettre de Benelmouffok (administrateur de l'OMHBM) au préfet de Constantine, 4 juillet 1931 et lettre du préfet de Constantine au vice-président de l'OMHBM ([Léon ?] Cuttoli), 30 septembre 1931 (AWC, CPE-679).

4 GOERGEN Marie-Louise (dir.), *Cheminots et militants. Un siècle de syndicalisme ferroviaire*, Paris, Éditions de l'Atelier / Éditions ouvrières, 2003, 429 p. ; GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs : une culture syndicale dans la société française*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, 351 p. ; LACROIX Annick, *Une histoire sociale et spatiale de l'État...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 327 sq ; SIWECK-POUDESSEAU Jeanne, « Le syndicalisme des fonctionnaires (1900-1981) », *Vingtième Siècle*, 37, 1993, p. 115-126.

5 Louis Arripe (secrétaire général de la préfecture), Étienne Henry Eugène Choynet (préfet honoraire) et Désiré Hally (chef de bureau) sont tous commissaires-vérificateurs de cet organisme en 1915.

Gantier (4^e programme, 1922), Fernand Conrad, Pierre André Arlet, Pierre Félix Péraldi et François-Mathieu Antonini (5^e programme, 1925) ainsi que Martin Massias (6^e programme, 1932 ; il abandonne néanmoins son projet de construction avant mars 1932).

D'autres travailleurs des administrations départementales, souvent en lien avec leurs collègues de la préfecture, bénéficient d'HBM *via* le Patrimoine coopératif constantinois. C'est le cas de Léon Cuttoli, de Léonie Villaret – respectivement rédacteur et dactylographe au comité départemental des mutilés de guerre – et de Joseph Moris – chef du bureau départemental des pensions (5^e programme, 1925). Leurs emplois les ont certainement aidés à se saisir des lois relatives aux HBM¹. Il en va de même de Caroline Adélaïde Marie Masson (née Fredolin) qui édifie au début des années 1930 un pavillon à Bellevue sous l'égide de l'Abri familial et a une fille employée à la préfecture². À Alger, la « cité Fournier » (au débouché de la rue Daguerre, au croisement du Télemly³) bâtie par le Foyer algérois au début des années 1920 accueille des employés du service des mines⁴.

Quoiqu'il soit difficile de les comprendre pleinement au vu des lacunes documentaires, les réseaux associatifs sont un autre ressort important de l'implication dans un programme d'accession à la propriété. Comme analysé précédemment⁵, les anciens combattants forment des sociétés coopératives d'HBM dans plusieurs villes. Ils sont en outre eux aussi très nombreux dans chacun des programmes de construction qui se déploient dans toute la colonie. Il est néanmoins compliqué, faute de sources, de connaître les implications individuelles dans les groupements d'anciens combattants, principalement les puissantes Association républicaine d'anciens combattants et l'Union nationale des combattants, qui contribuent à installer au niveau national le logement au centre des débats politiques⁶. La mention de plusieurs autres groupements ou associations mentionnés comme actifs dans les sources relatives aux HBM a conduit à se pencher

1 Christine Mussard a repéré une même dynamique pour l'achat de terres de colonisation (*L'obsession communale. La Calle, un territoire de colonisation dans l'Est algérien. 1884-1957*, Aix-en-Provence, PUP, 2018, p. 199).

2 Andrée Blanche Masson (ANOM, ECA-Constantine 1900) ; son emploi est connu grâce à la « Liste des membres de la société », *RNMSAHGC*, 46, 1925, p. XV.

3 Sur cette « cité Fournier » difficilement localisable, voir « Les Maisons à Bon Marché », 5 novembre 1921, p. 1 (Télemly, en face de la rue Daguerre), « Inauguration d'un groupe d'HBM », *L'ÉA*, 7 juillet 1922, p. 4 (lieu-dit Lachadenède) et LESPÈS René, *Alger...*, *op. cit.*, n. 1 p. 429 (versant nord de l'ancien ravin de la Robertsau) ; ces diverses appellations correspondent à un même espace.

4 Léon Marius Zoppi (ANOM, 1 RM 84 (n° 1005) ; il y est domicilié en février 1928) et S. Bétier, ingénieur ordinaire des mines (*Bulletin du P.C.M. – Association professionnelle des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines*, 17-1, 1930, p. 31) ; on ignore s'ils sont locataires-acquéreurs ou sous-locataires.

5 Voir le chapitre 3-I.2.

6 PROST Antoine, *Les Anciens combattants et la société française, 1914-1939*, Paris, PFNSP, 1977, p. 234.

sur leurs membres : loges maçonniques (particulièrement mises en avant par l'historiographie¹), instituteurs « indigènes » rassemblés au sein du périodique la *Voix des humbles* et membres de sections associatives de familles nombreuses. Les sources consultées les plus complètes concernent Constantine et Sétif. Elles permettent des études de cas instructives².

Un sondage dans les archives du Grand Orient de France³ a permis d'attester que six (au moins) des 485 bénéficiaires des logements en location-acquisition bâtis à Constantine dont on connaît l'identité ont appartenu à l'une des deux loges de la ville. C'est peu ; les loges sont toutefois des espaces de sociabilité où sont évoquées les HBM⁴. Quatre des sept instituteurs « indigènes » qui bénéficient d'une HBM à Constantine sont très impliqués dans l'animation de la *Voix des humbles*, le bulletin « d'éducation sociale » fondé en 1922 et adossé à l'Association des instituteurs d'origine indigène ; c'est le cas de deux des trois « indigènes » bénéficiant d'une HBM à Alger qui ont été identifiés. Le nombre d'individus dont on a repéré l'adhésion à un groupement de familles nombreuses est plus dérisoire⁵ (et très largement dû à l'absence de documentation sur les membres, à l'exception des dirigeants des sections locales). Ainsi, d'une part des loges maçonniques ont été des lieux de discussion permettant d'échanger sur des dispositifs sociaux et, d'autre part, des instituteurs « indigènes » impliqués dans la *Voix des Humbles* se sont tournés vers les HBM, gage de modernité pour ces partisans de l'assimilation⁶.

Si les groupements professionnels et les associations évoqués peuvent être des cadres collectifs préalables à l'investissement personnel dans un projet d'accession à la petite propriété, c'est toutefois loin d'être systématiquement le cas. Outre les données chiffrées, certains membres de plusieurs groupes susceptibles d'obtenir une HBM ne semblent pas en avoir été bénéficiaires⁷.

1 Si le nombre ne fait pas le champ historiographique, il s'agit d'un genre en soi : y sont dédiés des ouvrages de Jacky Bena (2011), Georges Odo (2001), etc. et les travaux universitaires de Claire Marynower (2013, nombreuses mentions), Fabrice de Jallad (2005), Paul Tubiana (1994), Lucien Sabah (1990), Xavier Yacono (1959, 1969), etc.

2 Les sources ici mobilisées et les comptages proposés sont détaillés dans l'annexe 5-6.

3 Les correspondances des loges Cirta et l'Union sétifienne avec le Grand Orient de France (GODF) ont été analysées dans le détail (GODF, Corr.-959 à 962 : Cirta, 1916-1937 ; GODF-Corr.-1714 à 1716 : Union sétifienne, 1903-1933).

4 FROMAGE Julien, *Innovation politique et mobilisation de masse en « situation coloniale » : un « printemps algérien » des années 1930 ? L'expérience de la Fédération des élus musulmans du département de Constantine*, Thèse d'histoire sous la direction d'Omar Carlier, EHESS, 2012, vol. 2, p. 161-163 (mention d'un vœu de la Conférence interobédienne des loges d'Afrique du Nord demandant, en 1907, l'extension du bénéfice des HBM aux « indigènes »).

5 « Le Congrès des Ligues de familles nombreuses », *L'Action sociale*, 18, 9 mars 1924, p. 2 ; *La Voix des familles nombreuses françaises de l'Afrique du Nord. Algérie – Tunisie – Maroc (1924 – ca 1927)* n'a pu être consulté.

6 COLONNA Fanny, *Instituteurs algériens : 1883-1939*, Alger / Paris, OPU / Presses de la FNSP, 1975, chapitre 3.

7 On peut ajouter, outre ces exemples détaillés, Smail Benamoun (vice-président de la Ligue des familles nombreuses de Constantine au moins en 1932), Hacine Bencharif (trésorier puis vice-président de la Ligue des familles nombreuses musulmanes de Constantine de 1923 à au moins 1951), Belkacem Ben Amor Benhabyles (vice-président de la Ligue des familles nombreuses de Constantine au moins en 1931) (voir les renseignements fournis par le préfet de Constantine en vue de les faire chevalier de la Légion d'honneur dans ANOM, 93-6352).

C'est par exemple le cas de trois travailleurs « indigènes » de l'administration départementale, par ailleurs tous naturalisés. Le chef de bureau à la préfecture Abdallah (dit Abdelkader) Mahdi est membre du Comité de patronage des HBM et de la prévoyance sociale du département (au moins en 1932 et 1934) et co-fondateur de la coopérative HBM la Maison familiale (1938) ; il semble cependant avoir préféré habiter dans la vieille ville. Son ami Tahar Touzène, appariteur au tribunal civil de Constantine, président de l'Amicale des anciens combattants musulmans du département, membre de la Ligue des familles nombreuses et « complètement assimilé aux mœurs [françaises] » semble préférer vivre entre la rue de Milah (1937) et l'impasse Prud'hom (1953), c'est-à-dire dans les rues de la vieille ville en quartier plutôt « indigène » puis en quartier à dominante « israélite »¹. Enfin, si l'on ignore les domiciles d'Ali Fergani, interprète-clef de l'administration départementale constantinoise, celui-ci n'est mentionné dans aucun des programmes d'accession à la propriété exécutés par le Patrimoine coopératif constantinois et l'Abri familial². Fergani et Mahdi sont également d'autant plus susceptibles de bâtir un pavillon HBM qu'ils sont proches, du moins un temps, d'« indigènes » ayant accompli cette démarche³.

I.2.2. Possibilités et limites des « Israélites » et des « indigènes »

Souhaiter quitter son quartier et s'installer dans un nouvel habitat à l'intérieur parfois fort différent de celui usuellement vécu sont deux autres éléments qui peuvent pour certains et certaines réfréner le souhait de s'installer en HBM ou, pour d'autres, l'affermir. Les situations des « Israélites » et des « indigènes » sont ici étudiées, car elles suscitent divers commentaires. Il s'agit aussi de penser leurs rapports aux formes d'habitat dites modernes et, au-delà, leur citadinité dans les villes d'Algérie.

Les « Israélites » vivent, en de nombreuses villes, agglomérés dans des quartiers circonscrits qui ne sont, pour autant, jamais tout à fait homogènes. C'est tout particulièrement le cas à Constantine⁴ (*Kar Chara*, entre les rues Clémenceau, Caraman et Thiers). Il en va toutefois autrement à Sidi Bel-Abbès, Miliana et à Mascara, où « la population juive est [globalement]

-
- 1 Divers documents relatifs à sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur en tant que chevalier (1938 ; il est reçu par Abdallah Mahdi) puis officier (1953). Voir la biographie d'Abdallah Mahdi en annexe.
 - 2 Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer M. Fergani Ali officier de la Légion d'honneur », 15 décembre 1936 (ANOM, 93-6361) ; Fiche de police concernant Ali Fergani, s.d. [ca 1927] (ANOM, 93-4235).
 - 3 « Ligue des Français d'origine musulmane du dép. de Constantine », *La Voix des humbles*, 72, mars 1929 (mention de Djabali, Mahdi, Tahrat et Zénati) ; voir aussi « L'Amicale des citoyens français d'origine indigène adresse l'appel suivant », *L'Action sociale*, 19, 16 mars 1924, p. 2 (mention de Bendiab, Fergani Mahdi, Ould Braham).
 - 4 Voir en particulier GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France en Algérie coloniale. Histoire urbaine de Constantine (1901-1914)*, Mémoire de 2^e année de Master sous la direction de Rainer Hudemann et Anne-Laure Dupont, Université Paris-Sorbonne, 2013, p. 37-38.

mêlée à la population française d'origine »¹. Au début du XX^e siècle, les départs des « Israélites » hors des quartiers où ils vivent principalement se font lentement et sont socialement déterminés. À Constantine, si « la partie misérable de la population israélite indigène » se désintéresse, selon le préfet, des questions de salubrité, « il n'en est pas de même de la classe aisée qui montre des facultés d'assimilation remarquables (...) nombre d'entre eux quittent le vieux quartier de leurs pères pour venir s'installer dans les habitations modernes du quartier européen et des faubourgs »². Ils ne diffèrent pas, en cela, d'Européens qui ont conquis les collines d'Alger avant le début du siècle et dont le mouvement s'accélère au début des années 1920, que ce soit par l'action de sociétés HBM ou de lotissements³. Les autorités consistoriales de la capitale de l'est algérien cherchent à encourager leurs « coreligionnaires » à quitter le quartier « israélite »⁴.

Au début des années 1920, un inspecteur du travail affirme « qu'il n'est pas douteux que [la population « israélite de Constantine »] éprouve quelque hésitation à abandonner un milieu auquel la rattache une tradition fortement enracinée »⁵. Une décennie plus tard, la situation ne semble guère avoir changé puisque le grand rabbin de la ville, Maurice Eisenbeth, estime qu'« à part un nombre infime de familles israélites qui se sont fait construire des maisons individuelles dans les faubourgs, nous pouvons dire que, jusqu'en 1930, la grande masse de nos coreligionnaires n'a pas bénéficié des constructions d'HBM »⁶ ; il ne semble pas que cela soit dû, comme en Tunisie, à l'antisémitisme⁷. Changer ainsi de logement c'est faire « deux pas dans la promotion sociale : de la maison mauresque des vieux quartiers à un appartement aéré et salubre

1 SEBBAN Pascal, *La population juive de Mascara au tournant du XX^e siècle : étude d'un processus d'acculturation*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Nicolas Michel, Université Aix-Marseille 1, 2004, p. 86 (pour la citation) ; pour Miliana, voir PIQUET André, « Un siècle d'évolution de la communauté israélite de Miliana (Algérie) », *La France méditerranéenne et africaine. Bulletin d'études économiques et sociales*, 1-1, 1938, p. 44-63, ici p. 48 (« ...les Juifs milianais ont, de bonne heure, abandonné les masures du derb el-ihoud [quartier juif] pour habiter des appartements neufs. Cependant, les familles pauvres continuent à s'entasser dans les taudis insalubres et incommodes de l'antique mellah [quartier juif] (...) Actuellement, il ne reste plus que 46 % de la communauté dans le vieux quartier, qui du reste a été transformé par les ordonnances d'alignement de 1849 et est devenu le quartier du commerce ») ; pour Sidi Bel-Abbès, voir FENDELER Jean, *La communauté juive de Sidi Bel-Abbès*, Mémoire d'auditeur du CHEAM, 1939, p. 17 et 32 (ANF, 20000046-13 ; nombreuses familles au faubourg Bugeaud, ex-« village nègre »).

2 Secrétaire général de la préfecture de Constantine, « Avis sur les avantages ou les inconvénients d'un projet du cons. gén. portant vote d'une souscription d'actions de 20 000 F en faveur du Pat. coop. const. », 1^{er} octobre 1910 (ANA, IBA-HBM-020).

3 LESPÈS René, *Alger...*, *op. cit.*, p. 388, 427-428 et 533-534.

4 Sé. du consistoire israélite de Constantine, 12 février 1905 (ACHJ, AL-Co-5 ; vœu : « Considérant que (...) plus tard on pourrait créer sur [les hauteurs de Sidi M'Cid] des HBM et y loger les indigènes israélites qui accepteraient cet exode si le pont projeté était exécuté de façon à les relier directement avec leur ancien quartier »).

5 Lettre de l'inspecteur dép. du travail [Albert Ameye] à l'inspecteur divisionnaire, 7 août 1923 (ANA, IBA-HBM-063). Albert Ameye est un bon connaisseur de la ville, où il est installé depuis près de dix ans.

6 EISENBETH Maurice, *Le judaïsme nord-africain. Études démographiques sur les Israélites du département de Constantine*, Constantine, Pierre Braham, s.d. [1931], p. 103 (*idem* pour la citation d'Eisenbeth qui suit).

7 Fortunée Scemama, « Questions tunisiennes – Le scandale des HBM », *Le Réveil juif*, 15 mai 1931, p. 2.

de style européen puis à la villa hors de *Kar Chara* »¹. À en croire Eisenbeth, il a fallu de nombreuses conférences dans les synagogues pour que « quelques chefs de famille, s'affranchissant de l'ambiance [de leur quartier] » et s'inscrivent au 1^{er} programme de construction de l'Abri familial début 1930. Puis, rapidement, « tous ou presque tous veulent quitter “le quartier”. Les bureaux de l'Abri et de l'Office sont assiégés (...) de demandes ». En parallèle, des rabbins bénéficient d'HBM (Raphaël Dukhan à Constantine, Simon Laloum et Chaloum Gozland à Sétif, Rahmine Naouri à Bône²) et il est probable qu'ils en aient discuté avec leurs ouailles, ou que leur exemple ait suffi à publiciser ce type de logement. Naouri, à la tête du consistoire de Bône à compter de 1928³, organise en outre des études de la Torah à son domicile : faisant venir des fidèles dans son logement à bon marché du « Palais Loucheur » (avenue Garibaldi, bâti par le Toit collectif bônois au début des années 1930), il popularise ce type d'habitat⁴. Néanmoins, au milieu des années 1930, les Juifs de Constantine sont toujours réputés moins « évolués » que ceux d'Alger et d'Oran – faute d'être sortis de leur quartier selon Albert Confino, alors responsable de l'Alliance israélite universelle d'Alger⁵.

À Constantine, la construction de synagogues dans les deux importants quartiers pavillonnaires faits d'HBM que sont Bellevue et Sidi Mabrouk a pu favoriser, chez les « Israélites » conservant piété et usages religieux, l'installation dans ces quartiers⁶ (Plan 5-1). Il s'agit aussi, pour les cadres du consistoire qui sont dans le même temps administrateurs de la coopérative de l'Abri familial (qui a surtout fait bâtir à Sidi Mabrouk) de faire revenir à la religion celles et ceux, notamment parmi les jeunes et « la classe aisée », qui « oublient le chemin de la synagogue »⁷.

1 S. [SICSIC] Claude, *Les souvenirs de Claude, 1933-1961. Souvenirs de mon enfance en Algérie*, s.l.n.d. (au sujet d'un déménagement en 1928 ; en ligne sur deux sites, les-souvenirs-de-claude-e-monsite.com et www.constantine-hier-aujourd'hui.fr/LesConstantinois/souvenirs_claude.htm, consultés le 31 août 2021). Malek Bennabi fait des remarques analogues concernant les Juifs de Tébessa dans *Mémoires d'un témoin...*, *op. cit.*, p. 97-98.

2 Par le biais du 1^{er} programme de l'Abri familial (Dukhan), du 1^{er} programme du Patrimoine sétifien (Laloum et Gozland) et du Foyer bônois (Naouri ; s'il est domicilié au « Palais Loucheur », il ne fait pas partie des 29 locataires-acquéreurs ayant réalisé un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations en 1929).

3 DRIF Benjamin, *La communauté juive de Bône (1870-1940) : mutations socio-culturelles à l'époque coloniale*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction de Patricia Hidiroglou, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2015, p. 215.

4 *Histoire de la communauté juive de Bône depuis 1887. Documents d'archives*, t. 1, Jérusalem, Publication de l'Institution Grand-Rabbin Rahamim et Saül Naouri, 2005, p. 11 (cours) ; *Le Grand rabbin Rahamim Naouri, son action, son combat et ses itinéraires. Documents d'archives*, t. 2, Jérusalem, Publication de l'Institution du Grand Rabbin Rahamim et Rabbin Saül Naouri, 2009, p. 122 et 153 (domicilié en 1940, 1950 et 1954 au Palais Loucheur).

5 Lettre d'Albert Confino au président de l'AIU, 6 mars 1935 (AIU, I-C-4).

6 ASSAN Valérie, « Synagogues d'Algérie, du cliché orientaliste à l'effacement », *Tsafon*, 81, 2021, p. 109-124 (centré sur le XIX^e siècle).

7 Sé. du consistoire israélite de Constantine, 29 mai 1938 (ACHJ, AL-Co-9) ; sur les différences générationnelles dans les pratiques religieuses des Juifs d'Algérie, voir SPORTISSE William (entretiens avec Pierre-Jean Le Foll-



Plan 5-1 – La synagogue au sein du lotissement de l’Abri familial à Sidi Mabrouk supérieur (1933)

Source : Architecte anonyme, « Plan de situation – Dressé pour le compte de la Société de prévoyance et de secours mutuel de la Caisse d’assurances sociales interprofessionnelle de Constantine [CASIC] », 1/2 000^e, 14 mars 1956 (ANMT, 2001026-3052).

La première pierre d’une synagogue et d’un Talmud Torah (2 classes¹) est posée en janvier 1933 à Sidi Mabrouk afin d’assurer ce que le consistoire estime être de son devoir : « l’exercice du culte et surtout l’enseignement religieux »². Benjamin Guedj, Prosper Aouate et Henri Melki en sont les administrateurs à la fin des années 1930³. Un bâtiment est acheté à Bellevue pour de mêmes usages⁴ (3 classes, essentiellement pour les enfants de la cité Laloum⁵). Est-ce parce que les autorités consistoriales sont si entreprenantes qu’outre l’installation d’« Israélites » dans les nouveaux faubourgs de Constantine, on ne trouve presque aucune mention du départ de certains d’entre eux de la ville après la meurtrière émeute antisémite du 5 août 1934⁶ ? Le trésorier de l’Abri familial, Maurice Dadoun, est lui-même assassiné ce jour-là⁷. Si l’on repère

Luciani), *Le camp des oliviers. Parcours d’un communiste algérien*, Alger, Édition El-Ijtihad, 2013 [2012], p. 25-26. L’irrégularité de la « classe aisée » est mentionnée dans la sé. du 22 novembre 1936 (ACHJ, AL-Co-8).

- 1 AG du consistoire israélite de Constantine, 29 mai 1938 (ACHJ, AL-Co-9).
- 2 Sé. du consistoire israélite de Constantine, 7 juin 1932 (décision de construction), 12 septembre 1933 (inauguration prévue pour le 18 septembre) (ACHJ, AL-Co-7) et 25 août 1937 (ACHJ, AL-Co-8 ; sur le nombre trop faible de jeunes « israélites » de Sidi Mabrouk qui se rendent à son Talmud Torah).
- 3 Sé. du consistoire israélite de Constantine, 31 mai 1936, 30 mai et 7 juin 1937 (ACHJ, AL-Co-8 ; si l’on ignore la profession du premier, les deux autres sont respectivement « tailleur d’habits » et « employé à la retraite »).
- 4 Sé. du consistoire israélite de Constantine, 2 novembre et 28 décembre 1936 (ACHJ, AL-Co-8) ainsi que celle du 28 novembre 1940 (AL-Co-11 ; immeuble « en très mauvais état »).
- 5 AG du consistoire israélite de Constantine, 29 mai 1938 (ACHJ, AL-Co-9).
- 6 Ethan Katz évoque le départ d’un millier de Juifs de Constantine pour Paris ou Tunis (« Entre émancipation et antijudaïsme. La mémoire collective des Juifs d’Algérie dans la longue durée (1930-1970) », ALLOUCHE-BENAYOUN Joëlle, DERMENJIAN Geneviève (dir.), *Les Juifs d’Algérie. Une histoire de ruptures*, Aix-en-Provence, PUP, 2015, p. 197-224 (§ 51 de la version en ligne ; l’auteur dit se fonder sur une lettre d’Angel (directeur des œuvres de l’AIU à Constantine) au président de l’AIU, 30 septembre 1934 (AIU, II-C-1 selon lui ; retrouvée dans AIU, I-C-4) et SITBON Claude, « Le Pogrom de Constantine », *La Vie Sépharade*, 1984).
- 7 Note de Pierre Arripe (inspecteur du service gubernatorial de l’IIMPS) adressée au président de la commission administrative d’enquête sur les événements qui se sont déroulés à Constantine du 3 au 6 août 1934, s.d. [jointe à une lettre datée du 15 septembre 1934] (ANOM, GGA-9H-52 ; document plus loin cité sous la forme « Note Arripe-1934 »).

bien, par l'étude des HBM, quelques départs de Constantine, ceux-ci semblent rares¹. Ni la famille de Maurice Dadoun, ni celle d'Elie Guedj – une autre victime – ne quittent la ville dans les années qui suivent². Bien que les Juifs de la ville soient « démoralisés » et économiquement fragilisés après août 1934, les registres du consistoire ne mentionnent pas de départs inhabituels en nombre³. Les données de recensement sont, elles, difficilement exploitables puisque, après 1931, les Juifs ne forment plus une catégorie à part pour l'administration⁴.

L'inscription des « Israélites » dans les structures urbaines et sociales européennes a été déterminante pour que nombre d'entre eux obtiennent une HBM. Que des rabbins en bénéficient et que des synagogues et Talmud Torah soient bâties dans les nouveaux quartiers d'HBM a été également important. Étudier les HBM permet donc d'éclairer l'histoire du judaïsme algérien dans l'entre-deux-guerres.

Cela permet aussi de mieux connaître celle des « indigènes » et leurs relations à l'épargne, aux institutions et au changement urbain. Le constat que les « indigènes » sont peu nombreux à bénéficier d'HBM – en accession à la propriété comme en location simple – conduit à se demander pourquoi ceux en capacité financière d'accéder à ce type de logement ne le font pas. Ne sont-ils pas prêts à épargner ce qu'ils gagnent ou à contracter un crédit⁵, nécessaires pour devenir locataire-acquéreur d'une HBM ? Refusent-ils de quitter leur logement et quartier ou en trouvent-ils un meilleur autrement (ailleurs et/ou moins cher) ? Ou, enfin, les dirigeants d'organismes HBM bloquent-ils leurs demandes ? Ces hypothèses sont ici successivement testées.

L'« imprévoyance des indigènes » est l'un des clichés qu'administrateurs et Européens reconduisent avec le plus de régularité ; en métropole, les élites conservatrices n'ont pas un autre

-
- 1 Sé. du CA de l'OMHBM de Constantine, 21 décembre 1934 (AWC, CPE-678 ; départ de Marcel Atlani de son HBM (seul cas repéré), pour la France, après seulement 5 jours passés dans les logements de l'avenue Viviani).
 - 2 Prosper Dadoun, fils du défunt, prend le relais de son père comme administrateur de l'Abri familial ; sur le maintien à Constantine de la veuve d'Elie Guedj (dont on ignore le prénom), voir la sé. du CA de l'OMHBM de Constantine du 19 février 1936 (AWC, CPE-678 ; dégrèvement de loyer de plus de 2 200 F pour la location d'un 4 pièces cité Laloum).
 - 3 AG de l'association culturelle, 29 mai 1938 (ACHJ, AL-Co-9) ; lettre du président de l'Abri familial au directeur général de la CDC, 23 janvier 1935 (CDC, 140101-002-c. 2334) ; quelques départs mentionnés dans une lettre d'Angel (directeur des œuvres de l'AIU à Constantine) au président de l'AIU, 30 septembre 1934 (AIU, I-C-4).
 - 4 12 058 « Israélites » sont comptabilisés à Constantine en 1931 (*RSCA-1931*, p. 140) ; la population ainsi catégorisée s'est donc accrue de + 22 % depuis 1921 (*TGCA-1921*, p. 108 ; mention de 9 889 « Israélites »). La catégorie « israélite » est absente du recensement de 1936 (*RSCA-1936*). À considérer qu'ils soient 14 254 en 1941 (selon KATZ Ethan, « Entre émancipation et antijudaïsme... », art. cité, ici § 51 ; l'auteur n'indique pas sa source), la croissance sur la décennie 1931-1941 (+ 18,2 %) ne semble pas avoir souffert de départs massifs.
 - 5 Voir, sur ces considérations-là, ALBERT Anaïs, TERNON Maud, « Lien de crédit, lien de confiance », *Hypothèses*, 16, 2013, p. 79-91, en particulier p. 79 (le crédit comme hypothèse sur l'avenir) et 89 (sur la « culture du crédit »).

discours à l'égard des classes populaires¹. Ils semblent bien rares ceux qui, comme Henri Lavion (alors rédacteur principal à la préfecture de Constantine), estiment que « dans l'élément indigène il y a beaucoup plus de travailleurs que d'individus se laissant aller aux délices d'un doux farniente » et que « l'indigène (...) a l'âme mutualiste »². Pour beaucoup, les « indigènes » gèreraient mal leur argent, seraient excessivement dépensiers et ne sauraient pas mobiliser les institutions de crédit officiel³. Au moment du Centenaire, le directeur des Affaires indigènes, Jean Mirante, tient à redire que l'« indigène (...) n'envisage que rarement l'avenir. (...) Il ne sent pas la nécessité de l'épargne »⁴. C'est pourquoi leur apprendre est l'un des objectifs de l'administration⁵. Proposer des baux emphytéotiques aux « indigènes » servirait à les protéger « de [leur] imprévoyance qui pourrait [les] amener à vendre » le logement que la puissance publique leur aurait permis d'acquérir⁶.

Au-delà de ce topos colonial, qu'en est-il des façons d'épargner, de devenir créateur et, plus généralement, des relations aux institutions bancaires des « indigènes » dans les années 1920 et 1930⁷ ? Les « dispositions économiques (...) à l'épargne et l'investissement étant dépendantes d'une histoire »⁸, quelles sont les leurs, nécessairement diverses ? Bien qu'il soit possible de lire

-
- 1 Il reste à écrire une histoire croisée entre les métropoles impériales et leurs colonies de ces stéréotypes. Voir des réflexions relatives à la métropole dans ALBERT Anaïs, *La vie à crédit ? La consommation des classes populaires à Paris (années 1880 – 1920)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2021, p. 15-18.
 - 2 LAVION [Henri], *L'Algérie musulmane dans le passé, le présent et l'avenir*, Paris, A. Challamel, 1914, p. 181 et 121.
 - 3 GRAND ORIENT DE FRANCE, *Compte-rendu du XIII^e congrès des ligues de l'Afrique du Nord tenu à Tunis, 8-11 avril 1936*, s.l.n.d. (cité par DE JALLAD Fabrice, *La franc-maçonnerie en Algérie entre 1920 et 1962*, Mémoire de Master d'histoire sous la direction de Jean-Louis Triaud, Aix-Marseille 1, 2005, p. 26-27) ; MAISSIAT Édouard, *L'Usure en Algérie*, Alger, Impr. Minerva, 1937, p. 91-92 (cité par DARMON Pierre, *L'Algérie des passions. 1870-1939*, Perrin, 2012 [2009], p. 583).
 - 4 MIRANTE Jean, *La France et les œuvres indigènes en Algérie*, Paris, Publications du Comité national métropolitain de l'Algérie, 1930, p. 25-26 (il écrit aussi qu'« une telle imprévoyance native, légendaire, presque incorrigible » est la conséquence d'un « lourd fatalisme d'Orient »). Sur la nature des jugements à l'endroit des « indigènes » au moment du Centenaire, voir BERQUE Jacques, « Vers une étude des comportements en Afrique du Nord », *Revue africaine*, 100-446/449, 1956, p. 523-536, ici p. 526-527. On retrouve globalement de tels discours dans l'ensemble des colonies françaises (REYNAUD-PALIGOT Carole, *Races, racisme et antiracisme dans les années 1930*, Paris, PUF, 2007, p. 89-146). Quoiqu'utilisant d'autres termes, Pierre Bourdieu ne se départit pas complètement de considérations de ce type (*Travail et travailleurs...*, *op. cit.*, p. 208 : « Mais il semble (...) qu'il faut voir dans [le fait de renoncer à faire un crédit] l'expression d'une aversion profonde à l'égard du crédit qui renvoie à tout le système traditionnel, dominé par la logique de l'honneur »).
 - 5 Discours du gouverneur général devant le Conseil supérieur de gouvernement, sé. du 24 juin 1918 (*Conseil supérieur de gouvernement. Session ordinaire de 1918*, Alger, Impr. administrative V. Heintz, 1918, p. 8 ; sur ce point voir aussi KADDACHE Mahfoud, *Histoire du nationalisme algérien*, t. 1 : 1919-1939, Alger / Paris, Edif 2000 / Paris-Méditerranée, 2003 [2000], p. 49).
 - 6 Circulaire du gouverneur général (Maurice Viollette), 13 avril 1927 (ANOM, 912-106).
 - 7 On se reportera, pour le XIX^e siècle, à GUIGNARD Didier, « Les archives vivante des conservations foncières en Algérie », *L'Année du Maghreb*, 13, 2015, en particulier § 4 de la version en ligne.
 - 8 BOURDIEU Pierre, « Le champ économique », *ARSS*, 119, 1997, p. 48-66, ici p. 51 ; FONTAINE Laurence, *L'économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe pré-industrielle*, Paris, Gallimard, 2008, 448 p. (sur l'encastrement de l'économie dans des enjeux sociaux qui la dépasse et le côtoiement des cultures économiques féodale et capitaliste).

dans le Coran une condamnation de la thésaurisation¹ (« ceux qui amassent l’or et l’argent et ne le dépensent pas suivant la voie d’Allah éprouveront une punition sévère »), les Oulémas réformistes, de plus en plus influents à compter du début des années 1930, ne prennent guère position ni sur l’économie moderne², ni sur le commerce³. En outre, tout un ensemble de faits sociaux et d’enquêtes tend à rendre bien réel, chez la petite minorité d’« indigènes » le pouvant, le souhait d’épargner, « sou par sou »⁴, et d’investir – et ce notamment pour se construire un logement neuf⁵.

Au début des années 1920, les « indigènes » achètent force de terres et de maisons car ils n’auraient « plus confiance dans la valeur du papier-monnaie » ; un conseiller général estime que « c’est d’ailleurs un argument contre l’insouciance légendaire des indigènes »⁶. Au moins à compter du début des années 1930, l’accession à la propriété par le biais des HBM « fait l’objet de bien des sollicitations » chez les « indigènes »⁷. À l’image des ouvriers et employés de métropole et de ceux européens d’Algérie⁸, le « rêve d’acquérir un terrain [et] de construire sa maison »⁹ anime par exemple à la fin des années 1930 un boucher de Berrouaghia. Économe, il parvient en outre à raccorder son nouveau logement à l’eau courante, à l’électricité et au tout-à-l’égout. Dans la proche ville de Médéa, une « certaine émulation » incite à la mise en chantier¹⁰.

-
- 1 Coran, IX-34 (traduction proposée à l’entrée « Fiḍḍa [argent] » de *L’Encyclopédie de l’Islam*, rédigée par A. S. Ehrenkreutz ; voir aussi s. v. « Māl [possession, fortune] », rédigée par M. Plessner ; dates des notices non indiquées). Ce verset n’est toutefois pas central dans le corpus coranique au fondement du droit musulman (BLEUCHOT Henri, *Droit musulman*, t. 1, Aix-en-Provence, PUAM, 2000, p. 317-346) ; acceptions discutées dans le commentaire du Coran d’Hamza Boubakeur (Fayard / Denoël, 1972, t. 1, p. 382-388).
 - 2 MERAD Ali, *Le réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1940. Essai d’histoire religieuse et sociale*, Paris / La Haye, Mouton, 1967, p. 306-307.
 - 3 COURREYE Charlotte, « Le ‘ālim, de la bibliothèque à la boutique », CORRIOU Morgan, OUALDI M’hamed (dir.), *Une histoire sociale et culturelle du politique en Algérie et au Maghreb*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018, p. 143-156 (sur les encouragements, par des groupements structurés par l’islam, à ne pas négliger le profit, voir en particulier p. 153).
 - 4 BENSEFFA-DEBBACHE Aïcha, BENSEFFA Mohammed, *Âme d’un quartier. La Marine, Alger (1939-1954)*, Alger, Dahlab, 2017, p. 45 (l’autrice est née en 1936 (p. 15)).
 - 5 Sur l’écart entre prescriptions religieuses dans le domaine financier et pratiques réelles voir GUIGNARD Didier, « Les archives vivantes... », art. cité, n. 13 ; sur l’intérêt, plus largement, d’historiciser finement toute pratique économique voir KERSTING Félix, WOHNSIEDLER Iris, WOLF Nikolaus, « Weber Revisited : The Protestant Ethic and the Spirit of Nationalism », *The Journal of Economic History*, 80-3, 2020, p. 710-745.
 - 6 BARTHELET [Jean-Baptiste Léopold] (pour le compte de la Commission départementale (Alger)), *Crise du logement (février 1921) – Extrait du PV de la séance du 7 mars 1921*, Alger, Impr. administrative Victor Heintz, 1921, p. 12 (ANOM, 915-64 ; le premier propos rapporté est du rapporteur Marcel Mourgues, le second est d’Eugène Louis Lebailly) ; Augustin Berque mentionne lui aussi « une confiance réticente » envers la monnaie fiduciaire (« L’habitation de l’indigène algérien », *Revue africaine*, 78-366/367, 1936, p. 43-100, ici p. 63).
 - 7 Louis Hudelo (contrôleur des HBM du ministère de la Santé publique), « Rapport », s.d. [envoyé le 8 septembre 1932 au gouverneur général], p. 43 (ANA, IBA-HBM-060).
 - 8 Pour la métropole, voir FOURCAUT Annie, *La banlieue en morceaux. La crise des lotissements défectueux en France dans l’entre-deux-guerres*, Grâne, Créaphis, 2000, chapitre 2.
 - 9 MOKHTEFI Mokhtar, *J’étais français-musulman. Itinéraire d’un soldat de l’ALN*, Alger, Barzakh, 2016, p. 26 ; sur le souhait d’habiter dans un pavillon des faubourgs, voir aussi BENNABI, *Mémoires d’un témoin...*, op. cit., p. 140.
 - 10 Lettre du maire de Médéa [Emond Daudet] au sous-préfet de Médéa, 16 août 1941 (ANOM, 912-106) ; AMROUCHE-AÏTH MANSOUR Fadhma, *Histoire...*, p. 109 et 198 (investissements pour améliorer l’habitat)

Ailleurs, une femme regrette que son mari caïd (Brahim Hadjadj), ne pouvant mettre suffisamment d'argent de côté, reste locataire, condamnant la famille à « toujours habiter chez les autres »¹. Chez nombre de femmes, le « désir d'obtenir un logement décent [qui soit] en relation avec la situation sociale et la fortune » s'affirme². Architecturalement, certains bâtissent en adjoignant des éléments européens³ (larges fenêtres, balcons, etc.), comme à Bou Nouh dans la commune mixte de Dra el-Mizan (Kabylie). L'un des administrateurs de cette circonscription explique cela par le retour d'habitants de métropole. Il ne dit rien d'une influence déterminante dans ce village : la présence active, notamment en termes de construction de logements, de Pères blancs et de Sœurs blanches. En outre, ce douar d'environ 5 500 habitants compte 80 « kabyles naturalisés »⁴. Ailleurs, d'autres préfèrent bâtir avec des éléments réputés plus « indigènes » (toits en terrasse, pièces disposées autour d'une cour intérieure). C'est par exemple le cas de trois locataires-acquéreurs (un « employé », un « représentant » et un instituteur) d'HBM de Tlemcen au début des années 1930⁵, ville où « s'exalte » le souhait de « bâtir à la mauresque [parmi] les bourgeois indigènes »⁶.

Néanmoins, quoique le rapport à l'argent change durant l'entre-deux-guerres et que divers usages administratifs (s'adresser à un établissement financier, constituer un dossier) se répandent⁷, les « indigènes » ne saisissent que rarement les institutions bancaires et créancières⁸. C'est d'autant plus le cas si celles-ci sont localisées en métropole à l'instar de la Caisse des dépôts :

1 Propos rapportés par son fils dans HADJADJ Bachir, *Les Voleurs de rêves. Cent cinquante ans d'histoire d'une famille algérienne*, Paris, Albin Michel, 2007, p. 144.

2 CHARNAY Jean-Paul, *La vie musulmane en Algérie*, Paris, PUF, 1991 [1965], p. 63 (voir aussi les p. 85-87), à compléter avec AMROUCHE-AÏTH MANSOUR Fadhma, *Histoire...*, p. 100, 135 et 159 ; sur la place des femmes dans le marché foncier voir SOUDANI Zahia, *Transactions foncières, marché foncier, patrimoine*, Thèse d'État de sociologie sous la direction d'Aberrahim Sekfali, Université Mentouri (Constantine), 2007, p. 233-241.

3 BRIVE Robert, *L'exode en France des indigènes algériens. Influence de ce mouvement sur l'évolution des Kabyles de la région de Dra-el-Mizan*, Mémoire du CHEAM, s.d. [fin des années 1930], p. 40 sq (ANF, 20000046-13).

4 *RSCA-1936*, p. 66-67 ; mention également de 8 citoyens « français d'origine ». Il y a alors dans le dép. d'Alger 2 563 « indigènes musulmans naturalisés français d'origine kabyle » et 1 294 « d'origine arabe » (*ibid*, p. 72).

5 « Note pour la CAP », 19 juillet 1933 et lettre du ministre de la Santé publique au directeur général de la CDC, 2 janvier 1935 (CDC, 070195-0031-c. 3612 ; il s'agit de Ferdeheb [ou Fardeheb] Ben Ali, Kouby et Ben Mahdi).

6 BERQUE Augustin, « L'habitation de l'indigène... », art. cité, p. 67.

7 LACROIX Annick, *Une histoire sociale et spatiale de l'État...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 623-629 (sur l'évolution du rapport à l'argent ; l'usage de plus en plus courants des services postaux – mandats, épargne auprès de la Caisse nationale d'épargne – est ici central) ; SOUDANI Zahia, *Transactions foncières...*, *op. cit.*, p. 294-301 et tout particulièrement p. 299 (sur les façons de se saisir d'avocats, de notaires, de tribunaux et sur la connaissance du droit immobilier) ; CHARNAY Jean-Paul, *La vie musulmane...*, *op. cit.*, p. 154, 318 et 333 ; BLANCHARD Emmanuel, *Histoire de l'immigration algérienne en France*, Paris, La Découverte, 2018, p. 36-38 (relations avec les administrations en métropole).

8 MOKHTEFI Mokhtar, *J'étais français-musulman...*, *op. cit.*, p. 13 (exemple de Berrouaghia, qu'il est toutefois difficile de généraliser aux villes de plus grande importance).

l'impersonnalité créée par la distance et l'éventualité de n'échanger que par écrit et en français ne peut que freiner les demandes¹.

Maîtriser une comptabilité normalisée et aux opérations tout sauf anodines (calculs de pourcentages ou encore des coûts d'amortissement d'un prêt) est un autre critère d'exclusion² (Figure 5-2), bien que les connaissances de cet ordre sont de plus en plus diffusées par l'enseignement ou la presse, notamment arabophone³.

En outre, faire un prêt hypothécaire – l'une des possibilités pour ceux désirant bâtir une HBM en accession à la propriété par le biais des sociétés de crédit immobilier⁴ – peut faire peur⁵. Se souvenant du sentiment de sa mère à ce sujet, Mokhtar Mokhtefi n'évoque ni une crainte

		Debit	Credit
1922	2 Mai		2500 ⁰⁰
	18 "		2000 ⁰⁰
	26 Juin		2600 ⁰⁰
1920	30 Septembre	7500 ⁰⁰	
Intérêts 3% sur versement du 19 Juin 1922 au 30 Septembre 1926.			
	1922	126 ⁰⁰	
	1923 à 1926	624 ⁰⁰	
	1926	171 ⁰⁰	
			981 ⁰⁰
Tabou terrain			7590 ⁰⁰
Intérêts 3% sur terrain de 19 Juin 1922 au 30 Septembre 1926.			
	1922	150 ⁰⁰	
	1923 à 1926	678 ⁰⁰	
	1926	179 ⁰⁰	
		1007 ⁰⁰	
Tabou maison			24610 ⁰⁰
Intérêts 3% sur somme payée à l'acquisition du 24 Mai au 30 Septembre 1926 (à 15 du Règlement intérieur).			
	1926	67 ⁸⁰	
	11 Juin	3255 ⁰⁰	
	25 Juin	219 ⁰⁰	
	3 Août	95 ⁰⁰	
			3229 ⁰⁰
Bonos au porteur			310 ⁰⁰
Installation technique			210 ⁰⁰
Montant souscription actions			
Somme due (24,810 ⁰⁰ + 7590 ⁰⁰)			
Intérêts 3% sur montant classé au 28 Mai au 30 Septembre 1926			
		7 ⁵⁰	
			46741 ⁰⁰
			46581 ⁰⁰

Figure 5-2 – Compte de M. Massebœuf du Foyer des cheminots algériens de l'État (Alger, 1927)

vis-à-vis d'un procédé de garantie dont l'usage serait par trop novateur pour les « indigènes »⁶, ni que le créancier – le directeur du Comptoir d'escompte – est européen. Celui-ci, visiblement préféré à d'autres prêteurs (usuriers, famille, commerçants, connaissances diverses⁷), semble

1 Sur l'écrit comme relation de pouvoir, voir NOIRIEL, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2008, p. 46-47 ; sur l'importance des relations personnelles dans le crédit, voir LEMERCIER Claire, ZALC Claire, « Pour une nouvelle approche de la relation de crédit... », art. cité, p. 995-1002.

2 « Compte de M. [Maurice] Massebœuf, sociétaire, arrêté à la date du 31 juillet 1927 », 25 août 1927 (AP-JLM).

3 *Al-Šihāb*, juin 1930, p. 287-297 et octobre 1930, p. 544-552 (consignes pratiques pour la comptabilité, relevées par Ali Merad dans *Le réformisme musulman...*, op. cit., n. 2 p. 306).

4 Loi Loucheur, art. 25 (*JORF-LD*, 15 juillet 1928, p. 8001).

5 MOKHTEFI Mokhtar, *J'étais français-musulman...*, op. cit., p. 13. Sur la méconnaissance par l'historiographie des prêts hypothécaires (acteurs, pratiques et volumes) dans l'Algérie colonisée, pourtant « fondamen[taux] dans une colonie en chantier », voir GUIGNARD Didier, « Les archives vivantes... », art. cité, § 17 ; on se reportera tout de même aux brèves mentions chez CHARNAY Jean-Paul, *La vie musulmane...*, op. cit., p. 267-268.

6 En s'en tenant aux régions de droit musulman, *rahniyya* et *tunyā* sont deux formes de contrat qui se rapprochent du prêt hypothécaire (CHARNAY Jean-Paul, *La vie musulmane...*, op. cit., p. 187-188 ; sur la transformation des usages et des normes juridiques musulmanes au contact de ceux français, voir p. 140-141 et 309-311). Ample description d'un prêt hypothécaire avant la Première Guerre mondiale dans MESSALI HADJ Ahmed, *Les Mémoires de Messali Hadj (1898-1938)*, Alger, ANEP, 2005 [1982], p. 38 ; voir, enfin, BOURDIEU Pierre, « La société traditionnelle : attitude à l'égard du temps et conduite économique [1963] », *Esquisses algériennes*, Paris, Seuil, 2008, p. 85-111.

7 LEMERCIER Claire, ZALC Claire, « Pour une nouvelle approche de la relation de crédit... », art. cité, p. 988-994 (intérêt d'étudier « la multiplicité et la complémentarité des protagonistes » du crédit, méconnues pour l'Algérie).

inspirer avant tout une peur ordinaire : celle de tout débiteur face à un créancier pouvant saisir le logement hypothéqué.

Le sentiment d'appartenance locale fondé sur la vie quotidienne et les expériences juvéniles et de voisinage¹ (la *hawma*) sont d'autres facteurs limitants². Relations de proximité, pratiques spécifiques et usages quotidiens ont en effet un poids social certain³. S'impliquer dans une société privée d'HBM revient d'une certaine façon à prendre parti dans la concurrence qui s'est ouverte à la fin du XIX^e siècle dans le « marché de la médiation sociale » au sein duquel le développement des sociétés mutuelles s'oppose aux « formes plus traditionnelles et centrées sur la mosquée et/ou les zaouïas »⁴. S'écarter de son lieu de travail (commerce, atelier, bureau) n'est pas non plus sans poser de problèmes – ce point étant partagé entre Européens, « Israélites » et « indigènes »⁵.

Néanmoins et quoique le phénomène soit moins important que parmi les « indigènes » émigrés en France⁶, l'individualisation des existences s'accroît partout en Algérie après la Première Guerre mondiale⁷. Certains, dont le nombre est impossible à préciser, ne souhaitent fréquenter que minimalement les Européens et les organismes qu'ils administrent ; certaines autorités religieuses dont l'audience va croissante y invitent, du moins autant que possible, dans les années 1930⁸. Beaucoup d'autres saisissent les opportunités qui se présentent, fût-ce avec des Européens : c'est le cas pour le travail⁹ ou la scolarisation des enfants¹⁰. Au milieu des années 1950 – un moment où les relations entre Européens et « français-musulmans » se sont radicalement

-
- 1 GRANGAUD Isabelle, « La *Hawma* : les processus de disqualification d'une institution ottomane (Alger 1830) », *Insaniyat*, 59, 2013, p. 105-132 ; GRANGAUD Isabelle, « *Hawma* », COUDROY DE LILLE Laurent, DEPAULE Jean-Charles, MARIN Brigitte, TOPALOV Christian (dir.), *L'Aventure des mots de la ville*, Paris, Robert Laffont, 2010, p. 573-576.
 - 2 Lettre du sous-préfet de Tizi-Ouzou au préfet d'Alger, 4 février 1937 (ANOM, 915-3 ; sur l'« attachement » des « indigènes » à leurs « demeures familiales ») ; BENNABI Malek, *Mémoires d'un témoin...*, *op. cit.*, p. 33-34 (description d'une maison comme « petite communauté »).
 - 3 GRAFMEYER Yves, « Approches sociologiques des choix résidentiels », AUTHIER Jean-Yves, BONVALET Catherine, LÉVY Jean-Pierre (dir.), *Élire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*, Lyon, PUL, 2010, p. 35-55
 - 4 BOULEBIER Djamel, « Constantine, fait colonial et pionniers musulmans du sport », *Insaniyat*, 35-36, 2007, § 54.
 - 5 Lettre du président du Pat. coop. bôn. (Baylet) au directeur général de la CDC, 27 juillet 1927 (CDC, 070195-0031 à 0035-c. 1 165 ; Eugène Chamboissier, coiffeur, ne peut se rendre de Beauséjour, où il a fait bâtir un pavillon HBM, à son magasin, certificat médical à l'appui (CA du Pat. coop. bôn., 22 juillet 1927)).
 - 6 BLANCHARD Emmanuel, *Histoire de l'immigration...*, *op. cit.*, p. 32-33.
 - 7 BRANCHE Raphaëlle, « “Au temps de la France”. Identités collectives et situation coloniale en Algérie », *Vingtième Siècle*, 117, 2013, p. 199-213, ici p. 201 ; RAHEM Karim, *Le sillage de la tribu. Imaginaires politiques et histoire en Algérie*, Paris, Riveneuve éditions, 2008, p. 29-37 et 214-220.
 - 8 *Al-Šihāb, janvier 1932, p. 23* (cité par MERAD Ali, *Le réformisme musulman...*, *op. cit.*, p. 306).
 - 9 Anonyme, *Un Algérien raconte sa vie. Tribulations d'un prolétaire à la veille de l'indépendance*, Toulouse, Niet éditions, 2022 [1959-1960], p. 11-38 (employé chez divers Européens d'Alger dans l'entre-deux-guerres).
 - 10 KADRI Aïssa, « Histoire du système d'enseignement colonial en Algérie », ABÉCASSIS Frédéric, BOYER Gilles, FALAIZE Benoît, MEYNIER Gilbert, ZANCARINI-FOURNEL (dir.), *La France et l'Algérie : leçons d'histoire*, Lyon, ENS Éditions, 2007, p. 19-39.

raidies¹ –, Jacques Berque insiste sur la vigueur d'une « faculté de quant-à-soi » vouée à garder « des zones absolument inviolées » dont la vie familiale – donc l'habitat – est l'une des principales². L'histoire de cette distanciation des « indigènes » à l'égard des Européens, rarement totale, reste à écrire ; l'histoire du logement et des façons d'habiter peut y contribuer. Imbriquer histoire de la fabrique des villes, histoire du fait religieux et histoire des représentations se révèle ici nécessaire.

L'histoire économique et sociale y est tout autant primordiale : il n'est pas indifférent qu'à Constantine ce soit dans les ruelles et impasses du quartier de Sidi Rached, là où l'habitat est le plus simple et le plus dégradé, que « la vie “indigène” se rétréci[t] et se réfugi[e] » dans les années 1910. C'est du moins ainsi que s'en souvient Malek Bennabi (né en 1905), penseur algérien et musulman œuvrant à une « rénovation de l'islam »³, qui un demi-siècle plus tard définit ce quartier comme le conservatoire de la « société constantinoise » qui, ailleurs, « se vulgaris[e] par le haut et se paupéris[e] par le bas »⁴. En outre, les normes de vie les plus communes au sein des structures familiales « indigènes » prescrivent que « la femme suit son mari dans sa famille. [Ainsi est-il] très rare qu'un jeune ménage soit coupé des deux côtés de la communauté familiale »⁵. La situation est dans l'ensemble inverse pour les Européens et Européennes : ceux-ci espèrent une HBM en vue de se marier⁶ ; le vœu de pouvoir vivre convenablement avec ses parents existe toutefois aussi⁷. Parfois, ces deux souhaits se combinent, comme c'est le cas de M^{lle} Renée Montheard,

1 Voir par exemple BORNET Maryse, *Place de la Brèche*, Perpignan, Éditions Alexandra de Saint-Prix, 2012, p. 130 (souvenirs de la situation à Constantine).

2 BERQUE Jacques, « Vers une étude des comportements... », art. cité, p. 532-533 ; l'auteur indique que « cette faculté porte en arabe le nom de *kitmān*, mot coranique qui signifie la “cachette”, le “recel”, en somme l'intériorité ». Sur le *kitmān* dans la théologie sunnite voir « Taḳiyya », *Encyclopédie de l'Islam* (notice rédigée par Moktar Djebli et Rudolf Strothmann ; sa date de rédaction n'est pas indiquée ; consultée en ligne le 3 septembre 2021).

3 COURREYE Charlotte, *L'Association des Oulémas Musulmans Algériens et la construction de l'État algérien indépendant. Fondation, héritages, appropriations et antagonismes (1931-1991)*, Thèse en littératures et civilisations sous la direction de Catherine Mayeur-Jaouen, INALCO, 2016, p. 691-697.

4 BENNABI Malek, *Mémoires d'un témoin...*, *op. cit.*, p. 13-14 (l'auteur décrit le Constantine d'avant 1914 mais ceci est tout à fait valable pour l'entre-deux-guerres). L'historien Gilbert Grandguillaume ne dit pas autre chose (« Les médinas, lieux d'inscription de la culture musulmane : l'exemple de Nédroma », BOUCHÈNE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THÉNAULT Sylvie, *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, 2014 [2012], p. 428-431, notamment p. 430 : « Dans l'Algérie coloniale, les médinas ont joué un rôle important dans la protection d'une identité algérienne »).

5 AMROUCHE-AÏTH MANSOUR Fadhma, *Histoire...*, *op. cit.*, n. 1 p. 27 et p. 103-104 ; GUETTA Maurice, « Urbanisation et structures familiales en Algérie (1948-1987) », *Revue française de sociologie*, 32-4, 1991, p. 577-597 (sur l'évolution discontinue des structures familiales en Algérie).

6 Lettre du président du Foyer des cheminots du PLM (Wilfrid Lagier) au directeur général de la CDC, 2 juillet 1925 (concernant M^{lle} Montheard, 35 ans et Paul Dedieu, 22 ans) (CDC, 110384-001-c. 1134).

7 Lettre du président du Patrimoine coopératif constantinois (Genon) au préfet de Constantine, 15 février 1924 (AWC, CPE-677 ; encore faudrait-il établir des distinctions de situation entre Européens eux-mêmes).

qui « ne peut se marier, car elle ne peut trouver de logement » et qui a en outre « complètement à sa charge sa mère âgée de 62 ans qui aurait besoin d’habiter au grand air »¹.

De même, croyances et rites rattachés à l’espace domestique et à la construction de maisons – dont la prégnance au fil des décennies reste à préciser – peuvent contribuer à entraver la demande d’HBM, qu’elles soient en accession à la propriété ou en location simple². Ainsi, combien d’« indigènes » sont prêts, dans l’entre-deux-guerres, à habiter devant un cimetière alors qu’un adage citadin indique que c’est de mauvais augure³ ? À Constantine, Mohamed Abassi, Hacène Benamghar (capitaine), Mohamed Bechiri (ou Becheri ; porteur de contraintes), Mohamed Bendjellit, Mohamed Chérif Bendjelloul et Mohamed Nasri (collecteur « indigène » du service des produits communaux) font tout de même bâtir au début des années 1930 sous l’égide de l’Abri familial rue des frères Durand (Bellevue), c’est-à-dire en lisière du cimetière musulman⁴. Ailleurs, Fadhma Aït-Mansour, kabyle catholique, se rappelle avoir voulu vivre en « quartier européen » plutôt que « musulman ». Elle écrit d’une part que, ne sachant pas un mot d’arabe, elle aurait été désorientée dans ce dernier et, d’autre part, qu’elle souhaite pouvoir « sortir comme toutes les femmes »⁵. Comme c’est souvent le cas⁶, il reste difficile de déterminer le sentiment religieux et les pratiques afférentes des « indigènes » ayant bénéficié d’une HBM.

Obtenir une HBM nécessite donc au préalable de s’inscrire dans une configuration sociale bien particulière : nationalité, niveau de vie et stabilité professionnelle, ancrage dans divers

-
- 1 Lettre du président du Foyer des cheminots du PLM au directeur général de la CDC, 5 avril 1927 (CDC, 110384-001-c. 1134 ; elles vivent dans un appartement d’une chambre avec cuisine, au 51, rue de Mulhouse à Alger).
 - 2 Sur ce point qu’il ne convient pas de détailler ici voir ABROUS Dahbia, « Maison (Kabylie) », *Encyclopédie Berbère*, 30, 2010, p. 4518-4525 et les enquêtes de René Maunier (*La construction collective de la maison en Kabylie : étude sur la coopération économique chez les berbères du Djurdjura*, Paris, Institut d’ethnologie, 1926, 80 p. et *Mélanges de sociologie nord-africaine*, Paris, Félix Alcan, 1930, 220 p., en particulier p. 121-177) et d’Augustin Berque (« L’habitation de l’indigène... », art. cité, p. 61) ; voir, enfin, BENZA Alban, POUILLON François, « La maison kabyle existe-t-elle ? Une entreprise fugace de reconstruction », *Sensibilités*, 2, 2017, p. 152-161 (sur les conditions de fabrication et les rééditions d’un article de Pierre Bourdieu, « La maison ou le monde renversé » (1969)). Sur les effets divers et équivoques des croyances et peurs afférentes – ainsi que leurs évolutions et limites – sur les pratiques sociales, voir CLARK Hannah-Louise, « Of Jinn Theories and Germ Theories : Translating Microbes, Bacteriological Medicine, and Islamic Law in Algeria », *Osiris*, 36, 2021, p. 64-85 (cas de la médecine en Algérie) et EL-ZEIN Amira, *Islam, Arabs and Intelligent World of the Jinn*, Syracuse, SyUP, 2009, p. 87-88 (généralités sur certains rites de la maison).
 - 3 Jacques Berque rapporte cette maxime : « “*thāleth hāna, elli ibni quddām ej-jebbana*” [soit] “la troisième [humiliation] c’est d’habiter devant un cimetière”. [C’est] de mauvais augure et mauvais signe économique, car le cimetière indique une zone périphérique que la ville déborde continuellement par ses extensions » (BERQUE Jacques, *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Seuil, 1979 [1962], p. 211).
 - 4 Ce programme est initialement dénommé « Cité du personnel communal » (sé. du cons. muni. de Constantine, 1^{er} septembre 1931 (AWC, CPE-682 ; 42 pavillons sont alors prévus, 40 sont finalement construits ; voir aussi Louis Hudelo, « Notice sur l’Abri familial de Constantine », mai 1932 (ANF, 19771106-18)).
 - 5 AMROUCHE-AÏTH MANSOUR Fadhma, *Histoire... , op. cit.*, p. 149-150 (souvenirs concernant Tunis dans les années 1900 ; ceux-ci sont tout à fait applicables aux villes d’Algérie de la même époque).
 - 6 CUCHET Guillaume, « L’évolution des pratiques religieuses en France (XIX^e – milieu du XX^e siècle) », TALLON Alain, VINCENT Catherine (dir.), *Histoire du christianisme en France*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 361-374.

réseaux, compréhension élémentaire du français et des circuits administratifs, vie de famille nucléaire, capacité à quitter son quartier et à se défaire d'attaches culturelles sont des facteurs déterminants dans le fait de demander ou non une HBM, qu'elle soit en location simple ou en location-acquisition. C'est ainsi que, comme en d'autres villes, le « choix d'un lieu de résidence résulte d'une négociation, toujours difficile à conduire, entre un projet et les possibilités effectives de le mettre en œuvre »¹. Les différents ressorts ou entraves évoqués en amont d'une éventuelle demande d'HBM sont tous, dans les cités de l'Algérie de l'entre-deux-guerres, surdéterminés par la domination coloniale : cette dernière constitue ainsi un cadre dont il est bien difficile de se défaire quand se présente le projet de changer de logement. Les catégories propres à la société colonisée – lieux de sociabilité, pratiques et croyances – ne sont pas non plus sans effet sur le choix du lieu de résidence. Être solvable est aussi déterminé par les inégalités politiques et économiques qui structurent la situation coloniale. Ainsi et comme en d'autres villes de l'Empire français², cette situation contribue à fabriquer des quartiers homogènes, aussi bien en fonction de la position sociale que de la nationalité et des assignations raciales. L'étude des bénéficiaires effectifs des HBM en accession à la propriété permet de mieux comprendre l'évolution du peuplement des villes d'Algérie.

II. Stabilisation d'une classe moyenne et fabrique de quartiers ségrégués

S'ils n'abandonnent pas leur « désir de toit »³ – par exemple à la suite d'une mutation, d'une mise en chantier tardant à se faire, de raisons familiales, d'un refus d'assurer le prêt par la Caisse nationale d'assurance en cas de décès⁴ (CNAD) ou de la « crise économique »⁵ –, les candidats à l'accession à la propriété deviennent « locataires-acquéreurs » pendant vingt ou vingt-cinq ans voire moins s'ils remboursent leur prêt par anticipation. D'autres deviennent « locataires simples » en étant sélectionnés par le conseil d'administration d'un office public qui, en vertu de la loi, se décide selon un barème⁶ (selon les enfants, les blessures de guerre, les revenus).

1 ARNAUD Jean-Luc, *Analyse spatiale, cartographie et histoire urbaine*, Marseille / Aix-en-Provence, Éditions Parenthèses / MMSH, 2008, p. 35.

2 GOERG Odile, HUETZ DE LEMPS, *La ville coloniale. XV^e – XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2012 [2003], p. 329-333.

3 VOLDMAN Danièle (dir.), *Désirs de toits. Le logement entre désir et contrainte depuis la fin du XIX^e siècle*, Grâne, Créaphis, 2010, 200 p.

4 Notamment en cas de certificat médical indiquant un mauvais état de santé du demandeur ; c'est aussi le cas pour les personnes dont la retraite est prochaine (lettre du directeur général de la CDC au président du Foyer bel-abbésien, 14 décembre 1935 (CDC, 070195-016-c. 3 046)).

5 Lettres du président de l'Abri familial de Constantine au directeur général de la CDC, 21 décembre 1923 et 23 janvier 1935 (CDC, 110384-004-c. 2334).

6 Note Arripe-1934, doc. cité.

Qui sont ces bénéficiaires d’HBM¹ ? A partir de quel corpus les connaître ? Les dossiers de prêts que constituent les institutions créancières (Caisse des dépôts) ou de contrôle administratif (ministère de la Santé publique, gouvernement général de l’Algérie²) à l’occasion de l’élaboration, par les organismes privés d’HBM, de programmes de constructions sont riches de listes d’individus devenus locataires-acquéreurs dans lesquelles sont mentionnés l’état civil, la profession et l’âge des emprunteurs³. Il est en partie possible, à partir de ces mentions et d’une enquête approfondie par le biais d’autres sources⁴, de comprendre les assignations pesant sur ces individus. Nulle trace dans les divers dépôts d’archives, en revanche, des « dossiers individuels concernant chaque candidat à l’occupation, avec extrait des rôles d’impôts et copies d’avertissements, et toutes preuves utiles relatives à la situation de famille » qui existèrent un temps⁵.

Dans le corpus constitué, Il est ainsi possible de saisir celles et ceux qui envisagent un prêt, celles et ceux qui s’y engagent contractuellement, celles et ceux qui y renoncent et se font remplacer par quelqu’un d’autre ainsi que celles et ceux qui, à terme, deviennent propriétaire d’une HBM. La connaissance des locataires des immeubles des offices publics est plus lacunaire. Ces organismes gérant eux-mêmes les dossiers de leurs locataires, aucun fichier n’est conservé à Paris ou Alger ; les Offices de promotion et de gestion immobilière (OPGI) qui assurent après l’indépendance la continuité des activités des offices d’HBM (puis d’HLM) n’ont que des bribes d’archives avant la fin des années 1950 (Constantine, locaux de Filali) – quand les locaux des OPHLM n’ont pas été plastiqués au printemps 1962 par l’OAS⁶ (cas d’Alger et Oran). Des crises – une grève des loyers, une meurtrière émeute – sont toutefois l’occasion pour diverses administrations de produire des enquêtes poussées incluant des mentions sur les bénéficiaires des offices. Enfin, divers documents permettent de relever des adresses d’HBM, sans que la démarche puisse être systématique⁷.

1 FAURE Alain, « “Les couches nouvelles de la propriété”. Un peuple parisien à la conquête d’un bon logis à la veille de la Grande Guerre », *Le Mouvement social*, 182, 1998, p. 53-78 (enquête analogue).

2 Les archives du gouvernement général conservées aux ANA sont les seules par lesquelles il est possible de connaître les personnes ayant fait bâtir une HBM par le biais de prêts octroyés par la Caisse de retraite des chemins de fer algériens de l’État ; le contrôle gubernatorial vient en effet pallier au défaut d’archives de cette caisse, que ne semble pas conserver la SNTF.

3 Documents de ce type reproduits en annexe 5-7 ; méthodologie d’analyse quantitative en annexe 5-8.

4 Voir *infra* II.3 et Tableau 5-5 p. 345.

5 Lettre du chef de la mission de l’Inspection générale des Finances [IGF] en Algérie (Joseph de Fabry) au chef de la division des HBM au sein de l’IGF (Xavier Des Francs), 24 juillet 1937 (ANF, 19771140-15).

6 Sur ces destructions, voir l’annexe dédiée à la présentation des sources (Algérie – Archives des organismes d’HLM).

7 ANOM, 2 RM 141 (n° 1 919 ; Naufre Lazaro, domicilié en février 1937 et en novembre 1939 dans l’un des immeubles de l’OMHBM d’Oran, rue Pierre Loti) ; ANOM, 1 RM 154 (n° 855 ; Octave Jean Boccheciampe, domicilié au Ruisseau dans l’un des immeubles de l’OMHBM d’Alger, demandeur d’un logement dès 1929 (lettre

Le corpus constitué permet donc avant tout d'écrire une histoire de l'accession à la propriété, soit d'environ 60 % des bénéficiaires d'HBM des années 1920 et 1930 (plus de 3 800 individus, pour plus de 2 500 locataires auprès des OPHBM ; Tableau 5-1). Aux Archives nationales de France, chaque dossier concerne un organisme ; aux Archives nationales d'Algérie et à la Caisse des dépôts et consignations, chaque dossier se rapporte à un programme de construction. L'intégralité des documents référencés dans ces dépôts d'archives ont été consultés pour 33 programmes de construction. Au total, il a été possible de rassembler des informations d'état civil et relative à la profession pour 936 bénéficiaires d'HBM en accession à la propriété ; ils représentent donc près d'un quart des bénéficiaires de ce type.

Ville (avec nombre de bénéficiaires total)	Nombre de bénéficiaires...				
	...dont on connaît les noms et prénoms	...dont on ne connaît que le nom	...inconnus	...constituant le corpus- professions	...constituant le corpus- âges
Alger (941)	291 (31 %)	101 (11%)	549 (58%)	89	57
Oran (150)	60 (40%)	0	90 (60%)	0	0
Mostaganem (143)	0	0	143 (100 %)	0	0
Sidi Bel-Abbès (225)	172 (76%)	0	53 (24 %)	165	10
Perrégaux (100)	100 (100 %)	0	0	100	127
Constantine (669)	489 (73 %)	0	180 (27 %)	322	203
Bône (580)	444 (77 %)	2	134 (23 %)	101	98
Guelma (116)	116 (100 %)	0	0	116	32
Sétif (381)	198 (52 %)	0	183 (48 %)	43	37
Autres (562)	321	53	188	0	0
Totaux (3 867)	2 191 (57 %)	156 (4 %)	1 520 (39 %)	936	564

Le détail par programme et par ville est indiqué dans l'annexe 5-9.

Jeux de données : 1. Nakala/Tables/CH5_logements_bénéficiaires_comptages/Feuille_BC_données_nominatives_exploitable.ods. (tableau intitulé « données nominatives, par villes », colonnes AO-BK) et, dans la même table, la 2. Feuille_BC_par catégorie professionnelle (tableau intitulé « Détail par ville », colonnes AE-AM) ; 3. Nakala/Tables/CH5_logements_bénéficiaires_nominatif/Feuille_BN_villes (tableau intitulé « Comptages relatifs à l'âge au moment de contracter un prêt afin de bâtir une HBM », colonnes X-AV).

Tableau 5-1 – Bénéficiaires d'HBM en accession à la propriété connus dans les principales villes et délimitation des corpus étudiés (1922-1936)

du gouverneur général au préfet d'Alger, 7 novembre 1929 (AD66, 56J-60) ; « Liste des membres de la société », *Revue africaine*, 78-366/367, 1936, p. 16 (« Rahmani Slimane, instituteur, 2^e groupe d'HBM, Champ de manœuvres, Alger » (voir aussi des demandes de nouveau logement en date de novembre et décembre 1954, celui dans lequel il vit étant « sans soleil et très humide » (ANOM, GGA-10CAB-40)) ; sé. du cons. mun. d'Alger, 9 novembre 1928 (*A-BMOVA*, 5-20 février 1929, p. 345 (secours pour M. Meynet (forgeron, cité de Picardie), Alexandre Pastor (cité de Picardie) et Georg Louis (journalier, cité Bobillot)) ; anonyme [agent du commissariat central d'Alger], « État des victimes des bombardements aériens depuis le 8 novembre 1942 », s.d., 17 p. (ANOM, 91-1F-436) ; « Un locataire des HBM... », *Alger républicain*, 27 octobre 1938, p. 1 (Letrio Pellegrino et Russo Carmen) ; etc.

Les proportions des bénéficiaires analysés varient parfois considérablement par rapport aux HBM bâties dans chaque ville ou département¹. Ainsi, si c'est dans le Constantinois – et surtout en son chef-lieu, à Bône et à Sétif – que le plus grand nombre d'HBM en accession à la propriété est édifié (près de 54 % de celles bâties dans toute l'Algérie), ces HBM ne représentent qu'environ 28 % de celles ici analysées. Les bénéficiaires des HBM de la ville de Constantine sont tout de même surreprésentés dans le corpus avec plus d'un tiers de l'effectif total alors que les constructions dans cette ville ne représentent qu'entre un cinquième et un quart de ceux bâtis dans l'ensemble des villes considérées. Les bénéficiaires d'HBM d'Alger sont quant à eux radicalement sous-représentés dans les comptages réalisés (moins de 10 % des bénéficiaires de la ville) : la capitale coloniale ne pèse donc que très modestement dans les développements qui suivent.

Ceux de l'Oranais (moins de 20 % du total des constructions) étudiés sont, à l'inverse, surreprésentés (près de 35 % du corpus) – notamment car l'intégralité des bénéficiaires de Perrégaux et les trois-quarts de ceux de Sidi Bel-Abbès sont documentés. La richesse d'informations concernant ces deux importants nœuds ferroviaires a en outre pour effet de surreprésenter les cheminots parmi la cohorte constituée. Les analyses qui suivent donnent tout de même une vue clarifiée de celles et ceux qui accèdent durant l'entre-deux-guerres à la propriété par le biais d'une HBM : sous l'angle des critères légaux pour bénéficier d'une HBM et indiqués dans les sources, c'est-à-dire la profession, l'âge et le genre (II.1) ; sous l'angle des catégorisations raciales à l'œuvre, quoique celles-ci n'apparaissent pas dans les sources (II.2) et en considérant les relations de proximité voire de clientélisme entre bénéficiaires et autorités (II.3).

II.1. En Algérie comme en métropole ? Travailleurs solvables et anciens combattants

II.1.1. Travailleurs protégés et hétérogénéité sociale des quartiers bâtis

L'obtention d'une HBM étant légalement conditionnée par les revenus, l'étude des emplois des bénéficiaires est primordiale. Quoique les professions indiquées soient parfois vagues, il est possible d'avoir une idée minimale des travailleurs devenus propriétaires d'HBM². Pour multiplier les approches de ce groupe, deux codages ont été réalisés : l'un avec les catégories professionnelles du recensement de 1931 ; l'autre selon la hiérarchie professionnelle distinguant

1 Proportions précisées pour chaque ville dans l'annexe 5-10.

2 Sur la critique des catégories sociales et professionnelles et de leurs usages, voir CERUTTI Simona, « La construction des catégories sociales », BOUTIER Jean, JULIA Dominique (éd.), *Passés composés. Champs et chantiers de l'histoire*, Paris, Autrement, 1995, p. 224-234 et HANNE Georges, JUDDE DE LARIVIERE Claire (dir.), *Noms de métiers et catégories professionnelles. Acteurs, pratiques, discours (XV^e siècle à nos jours)*, Toulouse, Éditions Méridiennes, 2010, 370 p. et PINOL Jean-Luc, *Les mobilités de la grande ville. Lyon, fin XIX^e – début XX^e*, Paris, PFNSP, 1991, p. 355-384 (sur les difficultés à utiliser les catégories des sources).

des « cadres », « cadres intermédiaires », « employés », « ouvriers », « indépendants et artisans » et « autres »¹. Le premier est utile afin de comparer les professions des bénéficiaires d’HBM à celles de l’ensemble des populations des agglomérations d’Alger, Oran et Constantine. Le second est éclairant car, quoique de telles agrégations sont imparfaites tant elles sont englobantes et ambiguës, elles permettent de renseigner la surface sociale, c’est-à-dire le crédit et les garanties morales et matérielles de chacun. Les catégories de ce second codage ont donc été choisies pour deux raisons principales : d’une part, les professions renseignées par les administrateurs des sociétés peuvent être floues (« employé » par exemple) ; d’autre part, ces catégories renvoient à des positions sociales et urbaines autant qu’elles sous-tendent des attitudes devant l’engagement à contracter un prêt.

À l’échelle de l’Algérie (Diagramme 5-1), les travailleurs des chemins de fer sont de beaucoup les plus nombreux à bénéficier de l’accession à la propriété, représentant plus d’un tiers de l’échantillon ici étudié ; 90 % d’entre eux occupent des postes d’exécutants², les autres d’encadrement.

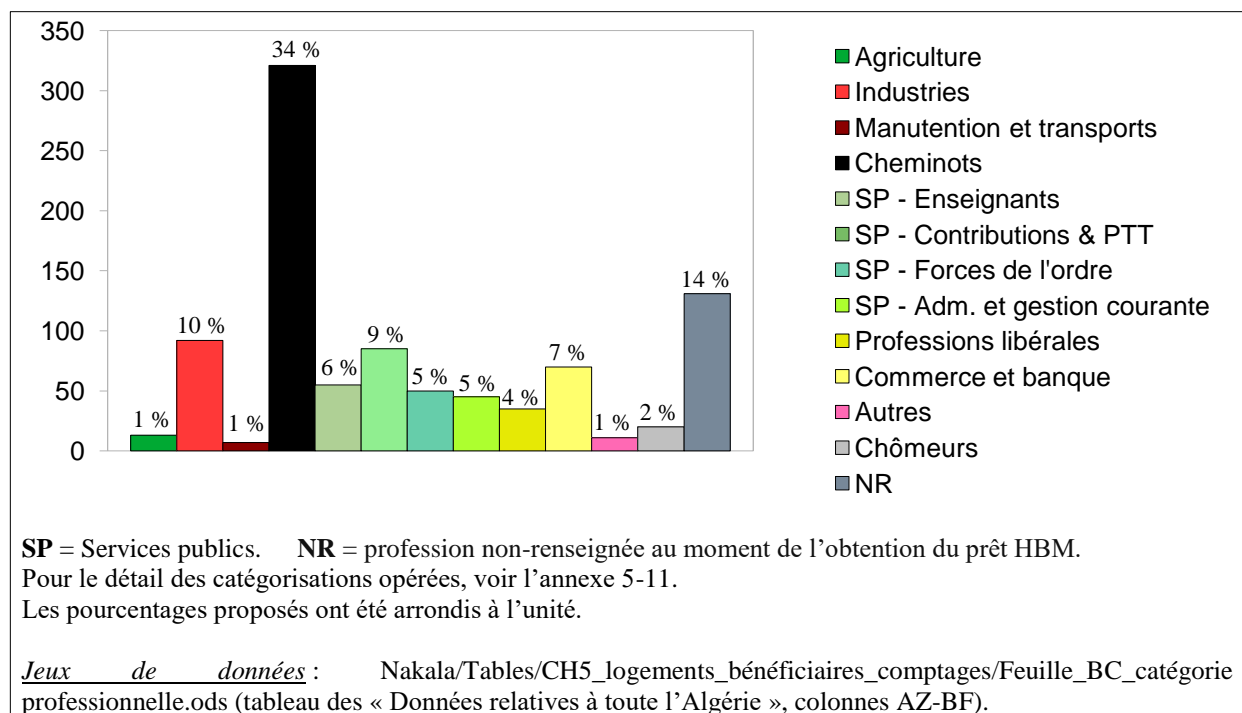
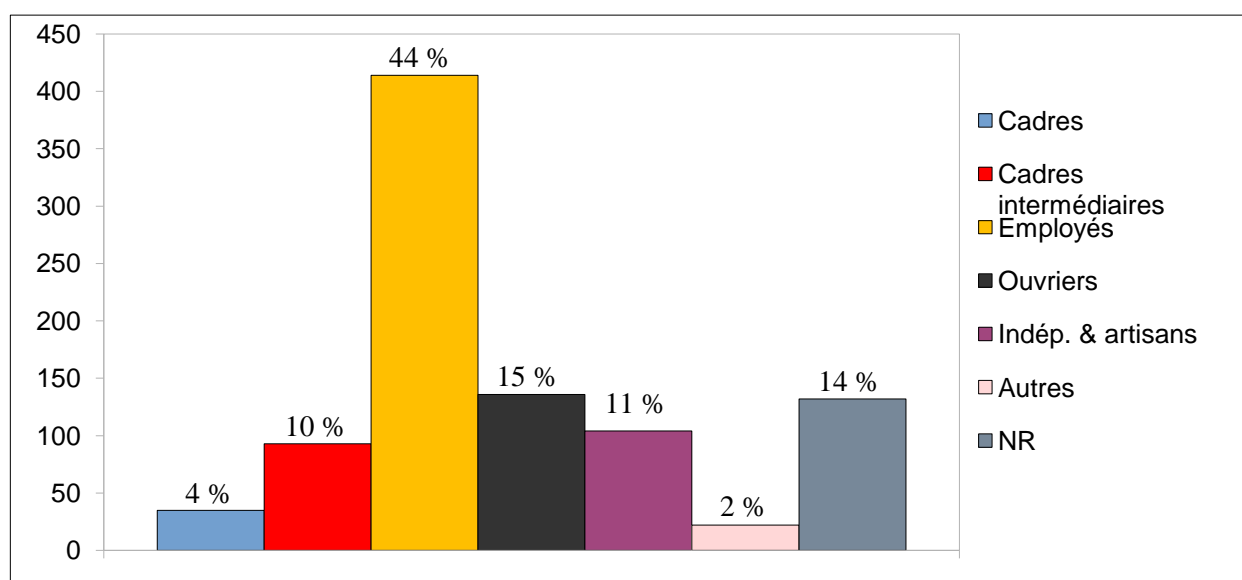


Diagramme 5-1 – Catégories professionnelles des bénéficiaires d’HBM en location-acquisition (1922-1936, échantillon de 936 bénéficiaires)

- 1 Pour un bilan des réflexions sur ce point-là, voir ANHEIM Étienne, GRENIER Jean-Yves, LILTI Antoine, « Repenser les statuts sociaux », *Annales*, 68-4, 2013, p. 949-953. Dans le cadre de notre étude, voir le détail des catégorisations opérées, leur intérêt et leurs biais dans l’annexe 5-11.
- 2 Les catégories initialement définies d’« ouvriers » et d’« employés » ont été agglomérées tant ces termes peuvent se recouvrir (point détaillé par BURDY Jean-Paul, *Le Soleil noir...*, op. cit., p. 21).

Suivent les travailleurs de diverses industries et le groupe des postiers et agents des contributions (environ 10 %), celui des commerçants et travailleurs de banque (7 %) puis celui des enseignants et des forces de l'ordre¹ (militaires et police, 5 %) – les travailleurs des services publics représentent au total un quart des 936 bénéficiaires de logements (235 décomptés). L'évolution du nombre de bénéficiaires en fonction de la catégorie professionnelle et des années n'est guère significative : chacune des catégories semble bénéficier d'une HBM de façon constante, sauf peut-être pour ceux du « commerce et [de la] banque », dont le nombre croît plus que les autres autour des années 1930² (+ 42 bénéficiaires en 1930 et 1931, dont 17 pour le seul 1^{er} programme de l'Abri familial de Constantine en 1930). Afin d'approcher le revenu et la surface sociale des bénéficiaires, six classes de travailleurs ont été distinguées selon la hiérarchie professionnelle (Diagramme 5-2).



Pour le détail des catégorisations opérées, voir l'annexe 5-11.

Jeu de données : Nakala/Tables/CH5_logements_bénéficiaires_comptages/Feuille_BC_hiérarchie_professionnelle.ods (tableau des « Données relatives à toute l'Algérie », colonnes AN-AT).

Diagramme 5-2 – Place dans la hiérarchie professionnelle des bénéficiaires d'HBM en location-acquisition (1922-1936, échantillon de 936 bénéficiaires)

Les « employés » représentent plus de 40 % de l'échantillon de 936 bénéficiaires ici étudié. Les « ouvriers » (15 %), « indépendants et artisans » et « cadres intermédiaires » (11 %) forment d'autres groupes équivalents. Sauf les « indépendants et artisans » (tailleurs, ferblantiers, etc.), tous ont un statut professionnel globalement protecteur et rémunérateur – du moins en regard du

1 Sur les besoins de logements des militaires, voir ANF, 19771106-2 (dossiers de « La Maison algéroise » et de la « Société franco-algérienne ») et AWC, CPE-678, 679 et 681 (concernant le Constantinois).

2 Voir « Diagramme annexe. Évolution des catégories de bénéficiaires d'HBM (1922-1936, moyenne glissante sur deux ans) » dans Nakala/Tables/CH5_logements_bénéficiaires_comptages/Feuille_BC_catégorie_professionnelle.ods (colonnes BJ-BT).

prolétariat citadin « indigène » qui, notamment durant les années 1930, ne cesse de croître. L'avance nécessaire de 5 000 F est toutefois difficile à rassembler pour beaucoup d'ouvriers, ce que n'ignorent pas les élus et l'administration¹. Enfin et quoiqu'ils soient proportionnellement peu nombreux, la quarantaine de « cadres » (docteurs, architectes, officiers, etc.) forme un groupe non-négligeable suscitant des critiques². La cinquantaine de locataires connus, pour 1937, d'immeubles de l'OMHBM de Constantine dont les logements sont à « loyers moyens », avenue Viviani, correspond au profil de ces accédants à la propriété³ (la moitié d'employés, quelques cadres, ouvriers et indépendants). Le profil de ces bénéficiaires correspond à celui d'autres HBM de villes de France, qu'elles soient bâties par des coopératives ou des offices publics⁴.

Les disparités entre villes ainsi qu'entre organismes HBM peuvent être importantes. Les groupements de cheminots sont surreprésentés : c'est le cas ici de trois programmes menés par deux sociétés cheminotes algéroises dont 49 des 71 logements sont revenus à des travailleurs des sociétés ferroviaires. À Sidi Bel-Abbès et Perrégaux, le Foyer bel-abbésien et la Cité le Travail permettent de leur côté à 71 et 86 cheminots d'obtenir une HBM (soit respectivement 71 et 52 % de ce que ces sociétés ont fait bâtir en s'en tenant aux programmes de construction ici considérés). Étant donné le volume de constructions dont elles sont le siège et l'importance de la documentation rassemblée à propos de leurs bénéficiaires, les villes de Constantine, Bône et Sidi Bel-Abbès sont des villes-clefs pour affiner ces analyses (Diagramme 5-3).

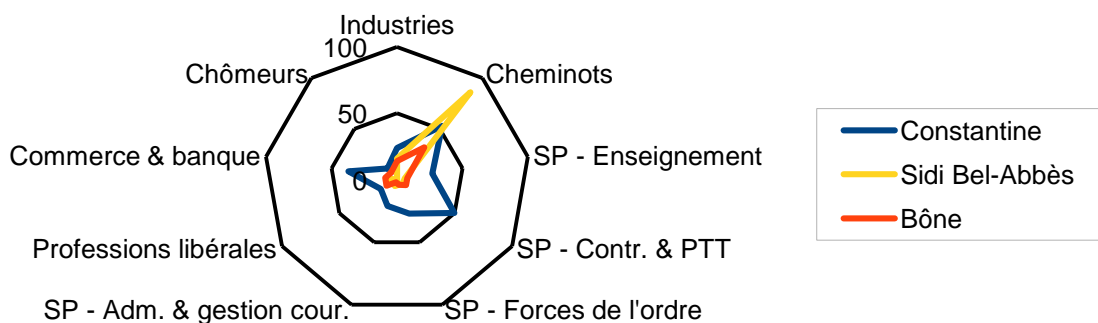
À Constantine, les bénéficiaires se répartissent équitablement en travailleurs du rail d'une part, employés des PTT et des contributions d'autre part. Les autres bénéficiaires travaillent surtout dans d'autres services publics (administrations, enseignants) ou exercent des professions libérales. Les bénéficiaires de Sidi Bel-Abbès et de Bône sont, pour leur part, bien davantage des travailleurs des chemins de fer, avec respectivement 52 % et 36 % des bénéficiaires analysés, contre 16 % pour Constantine.

1 DF-1926-SO-DC, sé. du 1^{er} juin 1926, p. 768-769 (Joseph Serda) ; DF-1930-SO-DC, sé. du 10 décembre 1930, p. 249 (remarque de Maurice Maris, directeur du Commerce et ayant de ce fait la tutelle sur les HBM).

2 Synthétisées dans une lettre de l'inspecteur général des Finances Fabry (chef de la mission de l'Inspection générale des Finances en Algérie) à Des Francs [Xavier Colas des Francs de Parrabère] (chef de la division des HBM au sein de l'Inspection générale des Finances), 24 juillet 1937 (ANF, 19771140-15).

3 Ceux-ci sont listés en raison de la grève des loyers qu'ils mènent à la fin des années 1930 et du dossier afférent rassemblé par le ministère de la Santé publique (ANF, 19771106-29).

4 DUMONT Guy, *La question du logement social à Marseille de 1875 à 1939*, Thèse de 3^e cycle en aménagement régional, Université d'Aix-Marseille, 1973, p. 123-125 ; CHAGNY Robert, « Le logement social... », art. cité, p. 93-98 ; VARLET Caroline, « Portrait de groupe : classes moyennes et logement social dans le Paris de l'entre-deux-guerres », *Cahiers d'histoire*, 44-4, 1999, p. 710-715.



Pour plus de clarté, les agriculteurs (un seul à Sidi Bel-Abbès, deux à Bône), les travailleurs de la « manutention et [des] transports » (trois à Constantine) et les « autres » (retraités, étudiants, ménagères, catégories imprécises) ne sont pas représentés ici (trois à Sidi Bel-Abbès, deux à Constantine, trois à Bône) ; il en va de même de celles et ceux dont la profession n'est pas renseignée (Sidi Bel-Abbès, $N_{BA_NR} = 34$; Constantine, $N_{BA_NR} = 53$; Bône, $N_{BA_NR} = 3$). Pour mémoire, les données représentées valent respectivement pour 64 %, 48 % et 17 % des bénéficiaires d'HBM en location-acquisition de Sidi Bel-Abbès ($N_{BA} = 165 / N_{BV} = 258$), Constantine ($N_{BA} = 322 / N_{BV} = 670$) et Bône ($N_{BA} = 101 / N_{BV} = 580$).

N_{BA} = Nombre de bénéficiaires analysés. N_{BV} = Nombre de bénéficiaires dans la ville.

SP = Services publics.

NR = profession non-renseignée au moment de l'obtention du prêt.

Jeu de données : Nakala/Tables/CH5_logements_bénéficiaires_comptages/Feuille_BC_categorie_professionnelle.ods (tableau intitulé « Détail par ville », colonne AE-AM).

Diagramme 5-3 – Catégories professionnelles des bénéficiaires d'HBM en location-acquisition de Constantine, Bône et Sidi Bel-Abbès (1922-1936)

Pour les villes qui, comme chacune des préfectures ou encore Bône et Sétif, ont plusieurs organismes HBM, il est possible d'établir des distinctions en fonction de ceux-ci, de même qu'en fonction des quartiers qu'ils contribuent à édifier – parfois presque intégralement, comme Bellevue à Constantine ou Beauséjour à Bône. En comparant deux programmes de construction élaborés et réalisés en parallèle à Constantine, les différences de bénéficiaires du Patrimoine coopératif constantinois (6^e programme) et de l'Abri familial (1^{er} programme) sont évidentes (Diagramme 5-4). En effet, si les deux sociétés permettent à presque autant de cheminots d'accéder à la propriété,

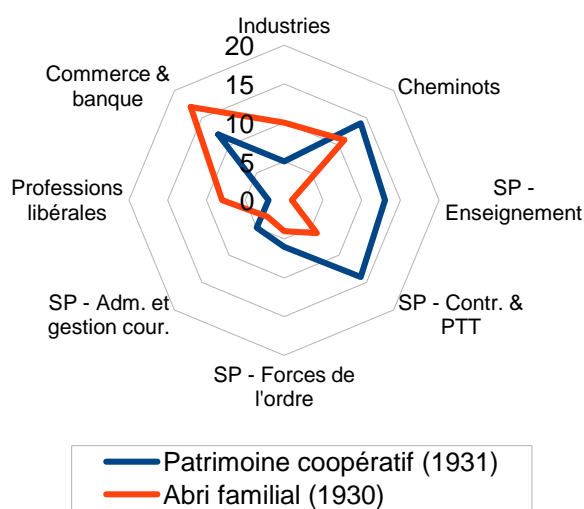


Diagramme 5-4 – Catégories professionnelles des bénéficiaires d'HBM de deux programmes de construction de Constantine (1930-1931)

Pour plus de clarté les catégories « agriculture », « manutention et transports », « autres » et « chômeurs » (effectifs ≤ 2) ne sont pas représentées ici. Inversement, le nombre important d'individus dont on ignore la profession (Patrimoine coopératif, $N_{BA_NR} = 23$; Abri familial, $N_{BA_NR} = 30$) ne l'est pas non plus.

Pour mémoire, $N_{6e\ prog.}$ du Patrimoine coopératif = 98 et $N_{1er\ prog.}$ de l'Abri familial = 93.

Jeu de données :

Nakala/Tables/CH5_logements_bénéficiaires_comptages/Feuille_BC_categorie_professionnelle.ods (tableau intitulé « Détail par programme de construction », colonnes C-M).

la première bénéficie à bien davantage d'enseignants et de travailleurs des services publics ; la seconde permet à dix travailleurs de l'« industrie » (surtout de modestes tailleurs) et à de nombreux commerçants d'obtenir une HBM – catégories de travailleurs dont relèvent moins de sociétaires du Patrimoine coopératif.

Les différences selon le secteur professionnel sont aussi significatives entre quartiers constitués d'HBM bâties par un même organisme (Diagramme 5-5). À Constantine, trois quartiers d'HBM se distinguent : les faubourgs Bellevue et Lamy et le quartier, plus excentré, de Sidi Mabrouk. Le Patrimoine coopératif constantinois a fait bâtir dans chacun des trois : les cheminots s'installent en très grande majorité au faubourg Lamy (25) et à Sidi Mabrouk (11), plutôt qu'à Bellevue où sont pourtant construit près de 60 % des pavillons de l'organisme. Bellevue accueille pour sa part beaucoup de travailleurs des services publics, dont de nombreux employés des postes. L'explication est ici principalement fonctionnelle : Lamy et Sidi Mabrouk sont des quartiers proches des installations ferroviaires (gares ; ateliers dans le second) quand Bellevue est plus proche du centre-ville et de ses divers services administratifs¹ (poste, préfecture, mairie, Domaines).

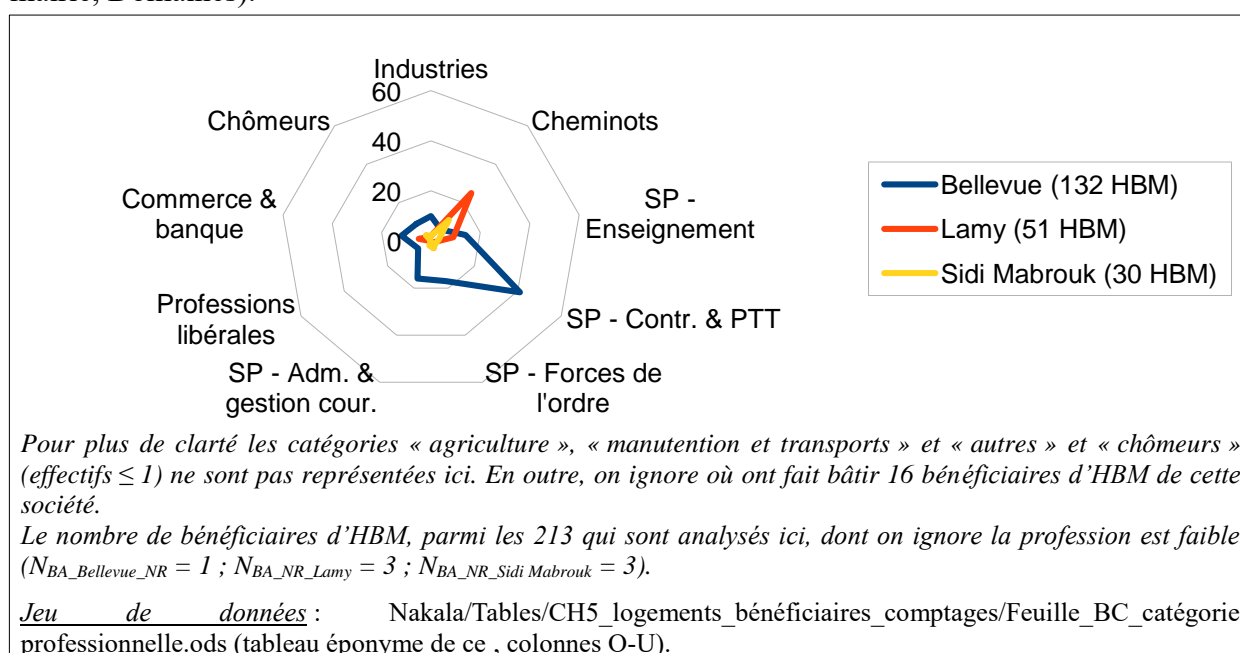


Diagramme 5-5 – Répartition des constructions d’HBM selon les quartiers des bénéficiaires des six programmes de construction du Patrimoine coopératif constantinois (1922-1931)

En sus de la profession des bénéficiaires d’HBM au moment où leur maison est édifée, l’âge et le genre mentionnés sont deux autres critères affinant le portrait de groupe de ces individus.

1 Sur le souvenir du faubourg Lamy comme « quartier des cheminots », voir ATTAL Robert, *Constantine. Ombres du passé, récits*, Paris, L’Harmattan, 2009, p. 25.

II.1.2. Une génération marquée par la guerre et des femmes modestes

L'âge et le sexe sont précisés au titre de l'état civil (âge ou date de naissance ; « Madame », « Mademoiselle », « veuve » ou usage d'un prénom féminin). Des compléments sont parfois apportés en raison de l'obligation légale de contracter une assurance en cas de décès¹. L'âge moyen des 564 bénéficiaires du corpus est de 38,6 ans au moment de signer un prêt HBM ; l'âge médian de 39 ans. Dans le détail des programmes, cet âge moyen varie. Il est le plus faible à Bône (5^e programme en 1930), où les bénéficiaires ont en moyenne 31 ans. Il est le plus élevé à Perrégaux (1^{er} programme en 1923), où les bénéficiaires ont en moyenne 45 ans. Les bénéficiaires d'HBM sont donc, dans l'entre-deux-guerres, globalement nés entre la fin des années 1870 et le milieu des années 1890. Ainsi avaient-ils généralement l'âge d'être au front durant la Première Guerre mondiale : les âges moyens des bénéficiaires d'un prêt pour bâtir une HBM s'échelonnent, en 1918, entre 19 et 36 ans.

Ainsi s'explique que nombre d'entre eux ont bénéficié des avantages accordés aux pensionnés de guerre par le gouvernement général et étendus par la loi Loucheur² : réduction de l'apport personnel nécessaire et subventions permettant de réduire le prêt nécessaire (Tableaux 5-2 et 5-3). Tous ne pensent pas, cependant, à les demander³.

Emprunteurs	Apport exigé (en francs)
Toutes personnes ne rentrant dans aucune des catégories suivantes.	4 000 F
Pensionnés de guerre de la loi du 31 mars 1919 de 25 à 49 %	2 000 F
Pensionnés de guerre de la loi du 31 mars 1919 de 25 à 49 %, avec un enfant de moins de 18 ans ou un pupille de la nation à charge	1 000 F
Pensionnés de la loi du 31 mars 1919 à 50 % ou plus ; veuves de guerre non remariées et mères de famille.	0

Tableau 5-2 – Les réductions d'apport prévues par l'article 10 de la loi Loucheur (1928)

- 1 FROUARD Hélène, « La Caisse des dépôts et les HBM (1894-1921). Un long apprentissage », *Histoire urbaine*, 23, 2008, p. 23-40, ici p. 28 ; voir le décret en date du 21 mars 1921 qui fixe ceci dans le détail (*JORF-LD*, 22 mars 1921, p. 3575-3577 ; l'art. 3 précise néanmoins que le directeur général de la CDC, qui fait l'intermédiaire avec la CNAD, rend des décisions « qui ne doi[vent] être jamais motivée[s] » ; les « raisons de santé » et « les risques anormaux » que peuvent présenter les professions sont toutefois les deux grands ensembles de raisons qui président à un refus (art. 4)).
- 2 Tableaux reproduits depuis GUSTIAUX Romain, « L'empreinte de la Grande guerre sur le logement social en France (1912-1928) », *RHPS*, 9, 2016, p. 88-109, ici p. 105-106. Sur la demande d'étendre ces dispositions à l'ensemble des anciens combattants voir la sé. du cons. gén. de Constantine du 3 mai 1928 (AWC, CPE-677 ; vœu de Valle, Barris du Penher, Morinaud, Jules Cuttoli, Meyer, Lellouche, Bourceret).
- 3 C'est aussi le cas pour les familles nombreuses (lettre du ministre de la Santé publique au gouverneur général, 30 avril 1931 (ANF, 19771106-34 ; disposition de la loi Loucheur, art. 11)) ; sur l'application des art. 10 et 11 de la loi Loucheur, voir la circulaire gubernatoriale du 28 décembre 1929 (AWC, CPE-677).

Emprunteurs	Subvention (en francs)
Pensionnés de guerre de la loi du 31 mars 1919 de 60 à 69 %	5 000 F
<i>Ibid</i> , de 70 à 79 %	7 500 F
<i>Ibid</i> , de 80 à 89 %	10 000 F
<i>Ibid</i> , de 90 à 99 %	12 500 F
<i>Ibid</i> , à 100 %	15 000 F

Tableau 5-3– Les subventions prévues par l’article 11 de la loi Loucheur (1928)

Les veuves de guerre forment elles aussi un groupe bénéficiant du cadre favorable de la loi Loucheur. Elles représentent près d’un tiers (48) des 158 femmes repérées comme bénéficiaires d’un prêt HBM. Globalement, les femmes représentent moins de 10 % des 1 817 accédants à la propriété dont on connaît le nom et le prénom ou dont le genre est indiqué¹. Si les raisons pour lesquelles une femme mariée contracte un prêt ne sont le plus souvent pas très claires, elles sont parfois indiquées dans la correspondance échangée entre les sociétés HBM et les administrations².

Certaines contractent un prêt car leur mari est trop âgé : c’est par exemple le cas de Messaouda Allalouche (née en 1884), femme d’Ali Djabali (né en 1874, instituteur), qui bâtit une HBM avec le Patrimoine sétifien à compter de 1928. À Alger, Louise Moulis (née Mangavel) demande en 1925 à souscrire un prêt à la place de son mari qui a 60 ans et va prendre sa retraite. Cette dame n’ayant pas d’enfants, la Caisse des dépôts n’accède toutefois pas à sa demande. D’autres deviennent emprunteuses car leur mari décède au cours du remboursement (Henriette Deleuze, née Abbadie, à Constantine, veuve en 1920 ; M^{mes} Stambouli, née Terguini, à Sétif et Henriette Saubois, à Sidi Bel-Abbès, veuves en 1926). En outre, au moins deux femmes sont divorcées et se voient attribuer l’HBM pour laquelle leur ex-mari avait souscrit un prêt (Hostains à Sétif, Henriette Rocher à Bône).

Il arrive que des femmes se plaignent de subir un traitement injuste du fait de leur genre. C’est par exemple le cas de Gabrielle Fournier. Celle-ci dénonce au président du Foyer des PTT d’Alger les décisions ministérielles. Après le refus d’un prêt pour bâtir une HBM de quatre pièces car « célibataire sans charges de famille » alors qu’elle a ses parents, sa sœur veuve et un neveu de 15 ans à sa charge, elle écrit : « Je me permets d’attirer également votre attention sur le maintien, par les services ministériels, des projets de sociétés célibataires hommes alors que le

1 Soit 2 191 bénéficiaires dont on connaît les nom et prénom et 45 autres dont on ne connaît que le nom de famille mais pour lesquels est indiqué « M^{me} », « mademoiselle » ou « veuve ».
2 Les femmes bénéficiant d’un prêt pour bâtir une HBM sont toutes listées dans le fichier Nakala/Tables/CH5_logements_bénéficiaires_comptages/Feuille_BC_catégorie_professionnelle_femmes.ods.

mien a été repoussé. D'où provient donc cette différence de traitement ? »¹. Il est vrai que des hommes non-mariés semblent avoir bénéficié d'HBM dans le programme de construction que souhaitait rejoindre Gabrielle Fournier². Néanmoins, des femmes ont elles aussi bénéficié d'HBM en étant célibataires, notamment lorsqu'elles peuvent justifier de charges de famille, comme Alice Lagarde (2^e programme du Foyer des cheminots algériens de l'État d'Alger, 1925) ou Jeanne Boutet et Madeleine Boutron (4^e programme du Foyer des PTT d'Alger, 1930). Bien que n'ayant visiblement aucune personne à charge, Louise Schilling et Georgette Toujan obtiennent tout de même une HBM³ (4^e programme du Foyer des PTT d'Alger, 1930). Les preuves d'un traitement différencié entre hommes et femmes célibataires restent difficiles à trouver au-delà des quelques cas documentés.

Bien que les revenus ne soient pas indiqués pour les femmes repérées comme ayant obtenu une HBM, ils sont *a priori* et de façon globale moindres que ceux des hommes précédemment évoqués, la différence des salaires entre hommes et femmes s'enracinant dans la longue durée⁴. Les 158 femmes répertoriées se répartissent en 19 enseignantes (des institutrices, une « professeure au collège de jeunes filles » et une « professeure d'école primaire supérieure »), 11 « employées », 4 « couturières », 3 « lingères », 6 « ménagères », 3 « journalières », 5 « commerçantes », une « infirmière », 20 femmes « sans professions », une « gérante de cercle », une « écrivaine » – Magali Boisnard à Bône –, une « cuisinière », deux « agricultrices ». L'une d'entre elle, la lingère Amélie Chuvin peut ainsi affirmer en 1936 : « Nous sommes célibataires [mes deux sœurs et moi] et vivons ensemble depuis très longtemps, nous sommes âgées respectivement de 70, 66 et 50 ans. Nous avons mis toutes les trois nos économies dans cette maison (...). D'autant que nous n'avons que notre travail pour vivre »⁵.

L'ensemble de ces considérations croisant profession, niveau de vie, âge, genre et quartiers contribue ainsi à l'histoire des Européens d'Algérie qui forment un groupe aux frontières labiles allant de la classe moyenne aux franges supérieures du prolétariat urbain⁶ ; c'est à ce groupe qu'ils appartiennent dans leur grande majorité⁷. Lorsque le prêt contracté est remboursé à la fin des

1 Lettre de Gabrielle Fournier (« dame employée ») au président du Foyer des PTT d'Alger, 21 août 1924 (CDC, 110384-001-c. 1 071).

2 Pour tout ce qui concerne les locataires-acquéreurs du Foyer des PTT d'Alger, voir la lettre-rapport du bureau gubernatorial des HBM adressé au préfet d'Alger, 4 mai 1934 (CDC, 110384-001-c. 1 071).

3 Lettre du CA du Foyer des PTT au directeur général de la CDC, 10 février 1926 (CDC, 110384-001-c. 1 071 ; refus d'une première demande de prêt faite par Georgette Toujan).

4 BATTAGLIOLA Françoise, *Histoire du travail des femmes*, Paris, La Découverte, 2008 [2000], p. 57-70.

5 Lettre de M^{lle} Amélie Chuvin au directeur général de la CDC, 3 juin 1936 (CDC, 120575-008-c. 996).

6 VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône...*, *op. cit.*, p. 482-496 et tout particulièrement p. 487-492.

7 STORA Benjamin, *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*, Paris, La Découverte, 2004, p. 88.

années 1930 ou, tout au plus, à la fin des années 1940 les voici propriétaires : ils ont réalisé leur « rêve pavillonnaire »¹. Il convient, au-delà de ces catégorisations sociales, d'étudier dans quelle mesure les assignations raciales et leurs logiques discriminatoires sont à l'œuvre dans l'obtention d'une HBM.

II.2. Peu de bénéficiaires « indigènes » d'HBM, pas de logiques discriminatoires ?

Dressant un bilan des diverses politiques de l'habitat, un employé de la direction gubernatoriale de l'Intérieur et de la jeunesse (qui a alors la tutelle du bureau des HBM) estime en 1941 que « peu de musulmans sont sociétaires de groupements coopératifs, on en compterait au plus quelques dizaines, fonctionnaires ou commerçants établis ayant, par conséquent, des ressources sûres »². L'auteur de ce bilan relatif à la politique de l'habitat des vingt années précédentes retient la solvabilité des « musulmans » comme critère de leur inclusion ou exclusion des HBM. La consultation des dossiers de prêt de nombreux programmes de construction et leur croisement systématique avec diverses sources délivrant des informations individuelles permet de repérer des colonisés.

Les bénéficiaires d'HBM en accession à la propriété sont connus par des listes de personnes souscrivant un prêt auprès des institutions créancières ; les enquêtes administratives veillant à ce que la loi soit respectée les complètent. Sauf exceptions³, ni les organismes HBM, ni les administrations prêteuses ou de contrôle n'assignent les bénéficiaires à la qualité d'« indigène » ou de « musulmans » ; les postulants ne le font pas davantage. Seul le fait de ne pas être français est signalé ; les cas de tels demandeurs – notamment italiens⁴ – sont toutefois rares. Comprendre les parcours des bénéficiaires d'une HBM comme les logiques de discrimination ou d'inclusion à l'œuvre nécessite pourtant de déterminer qui, de part et d'autre de la frontière coloniale, obtient ce type de logement.

Cette non-assignation pose plusieurs problèmes de recherche⁵ : est-ce parce que les administrateurs des organismes HBM et les diverses institutions s'en occupant estiment que le statut – « européen » ou « indigène » – de chacun dans l'ordre colonial n'est pas une catégorie à prendre en compte ? Est-ce parce que ces acteurs-là opèrent un classement entre demandeurs d'un

1 FROUARD Hélène, « De la *rue de l'Oasis* au *chemin de la Caille* : un rêve pavillonnaire au début du XX^e siècle », VOLDMAN Danièle (dir.), *Désirs de toits ...*, op. cit., p. 33-52, en particulier p. 34.

2 Anonyme (direction de l'Intérieur et de la jeunesse), « La lutte contre le taudis et la construction d'habitations ouvrières et rurales », s.d. [entré au ministère de la Défense nationale le 31 octobre 1941], p. 5 (SHD, GR-1P-39).

3 Pour l'assignation raciale des bénéficiaires, voir *infra* p. 342 (cas de Constantine).

4 La réglementation relative aux demandeurs qui ne sont pas Français est exposée *supra*, au point I.1.1.

5 Déjà soulevés par maints chercheurs ; voir par exemple LACROIX Annick, *Une histoire sociale et spatiale de l'État...*, op. cit., vol. 1, p. 501-503 (encadré « Sous-assignation et méthodes patronymiques »).

logement auprès d'un office public (ou d'un prêt pour bâtir une HBM) selon des critères implicites ? Quel poids, dans l'obtention ou non d'une HBM, attribuer à d'éventuelles logiques de racialisation ?

À défaut de catégorisation et d'auto-catégorisation selon la qualité ou non d'« indigène », il n'est possible, dans un premier temps, que d'estimer les individus dont l'existence est assignée à l'identité d'« indigène »¹. Dans un second temps, la recherche biographique doit être aussi exhaustive que possible sur chacune de ces personnes – famille, profession, âge, service militaire, appartenance à divers groupements. Cela permet de comprendre, plus généralement, le parcours de chacun². Cette recherche biographique permet d'éviter les écueils liés à de trop rapides interprétations (qualité ou non d'indigène, statut social supposé) et de proposer une approche croisant les points de vue (trajectoires socio-professionnelle, domiciliation, intérieurs, voisinage). Ces bénéficiaires font partie du groupe, plus large, des « indigènes » qui déjouent en partie les assignations coloniales dont ils sont continûment l'objet.

II.2.1. Une mesure du « monde du contact »

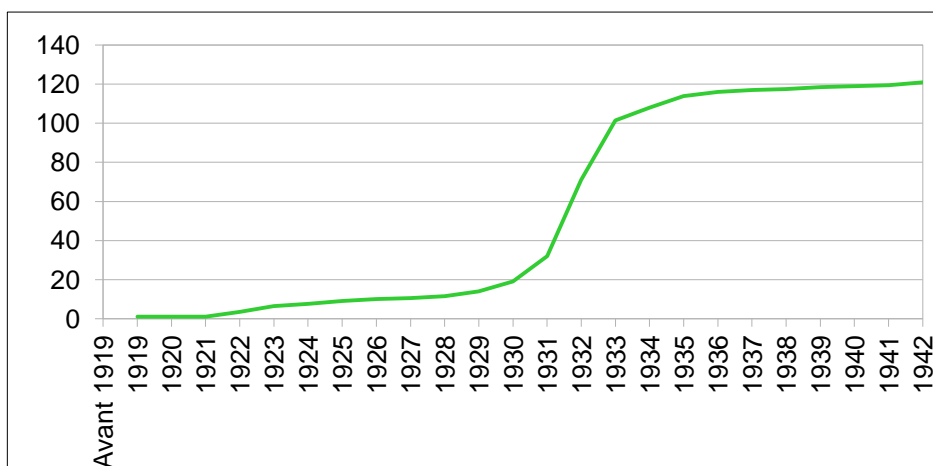
Dans notre corpus, 170 « indigènes » se sont à un moment ou un autre engagés dans une démarche de prêt pour bâtir une HBM ; seuls 122, au minimum, l'ont menée au bout et sont devenus propriétaires de cette façon, surtout entre 1928 et 1932 soit précisément grâce aux crédits débloqués par la loi Loucheur (Diagramme 5-6). Ces crédits permettent, entre 1928 et 1934, à 101 personnes assignables « indigènes » de s'engager dans l'accession à la propriété (+ 841 %) ; dans le même temps 2 203 individus assignables « européens » font de même (+ 272 %).

Pour sa part, le parc de logements bâtis par l'office municipal d'Alger permet à 200 familles considérées comme « indigènes » de vivre en HBM³, soit environ 12 % des bénéficiaires. C'est le cas, à Constantine, de près de 40 familles ; elles bénéficient ainsi de moins d'un cinquième de ce que l'office a bâti (Tableau 5-4). Ces décomptes incluent-ils des familles dont les membres sont devenus citoyens français ? Cette inconnue est importante car la naturalisation, comme est alors appelée la procédure permettant devenir pleinement citoyen, peut jouer un rôle dans le traitement des dossiers.

1 Sur l'élaboration de stratégies de recherche (et leurs limites) pour contourner les non-assignations selon des catégories raciales, voir SIMON Patrick, « Les statistiques, les sciences sociales françaises et les rapports sociaux ethniques et de "race" », *Revue française de sociologie*, 49-1, 2008, p. 153-162, en particulier p. 160-162.

2 Le détail des prospections biographiques relatives à ces « indigènes » est précisé dans l'annexe 5-12.

3 Anonyme [administrateur de l'OMHBM d'Alger ou employé de la préfecture d'Alger], « OMHBM de la ville d'Alger », 12 décembre 1940 (ANOM, 91-10I-9).



N = 122 (pour un nombre total de 2 191 bénéficiaires identifiables par leurs noms et prénoms).
Représentation graphique en moyenne glissante (période = 2 ans).
Jeu de données : Nakala/Tables/CH5_logements_bénéficiaires_nominatif/Feuille_BN_ind_synthèse.ods.

Diagramme 5-6 – Nombre d’« indigènes » ayant contracté un prêt pour bâtir une HBM en location-acquisition (1919-1942)

	Demandes reçues pour les appartements (et en proportion du nombre de demandes totales)			Demandes satisfaites a. en % du nombre de logements b. par rapport au nombre de demandes			<i>À retenir</i>
	Européens	Israélites	Musulmans	Européens	Israélites	Musulmans	
Cité Laloum (113 HBM)	82 (30%)	127 (47%)	64 (23%)	29 25% > un tiers	63 56% la moitié	21 19% < un tiers	« Israélites » surreprésentés parmi les bénéficiaires.
Cité Gaillard (13 HBM)	91 (49%)	33 (18%)	61 (33%)	< 5%	< 1/6 ^e	< 1/20 ^e	« Israélites » surreprésentés parmi les bénéficiaires.
Av. Forcioli (33 HBM)	96 (24%)	217 (54%)	89 (22%)	12 1/8 ^e	11 1/20 ^e	10 > 1/10 ^e	« Israélites » sous-représentés parmi les bénéficiaires.
Av. Viviani (63 LLM)	144 (77%)	37 (20%)	5 (3%)	< un tiers	> un tiers	> la moitié	Très rares demandes des « indigènes », sans doute en raison du prix.
Totaux (222) (HBM + LLM)	413 (33%)	414 (44%)	224 (23%)	93 42% 23%	92 41% 22%	37 17% 17%	« Européens » surreprésentés parmi les bénéficiaires.
Totaux des HBM (159)	269 (31%)	377 (44%)	219 (25%)	46 29% 17%	79 50% 21%	34 21% 16%	« Israélites » surreprésentés parmi les bénéficiaires.

LLM = logements à loyers moyens (spécificités exposées au chapitre 4-III.1.2).

Les données chiffrées sont produites par Pierre Arripe ; c’est lui qui utilise la catégorie de « musulmans ». La colonne « à retenir » est de mon fait bien qu’Arripe indique, en substance, la même chose. Seuls sont indiqués ici les logements à attribuer par la commission dédiée de l’OMHBM ; d’autres sont réservés aux militaires (20 à la cité Laloum, 4 à la cité Gaillard, 9 à l’avenue Forcioli, 6 à l’avenue Viviani), aux cheminots (18 à la cité Gaillard) ou à des travailleurs de l’Office des mutilés (2 à l’avenue Viviani).

Source : Note Arripe-1934, doc. cité (l’auteur, qui a très probablement consulté les documents de l’OMHBM, n’indique pas de quelles façons il assigne chaque locataire à une identité raciale). Ces données ont été produites dans le cadre d’une enquête sur les émeutes antijuives de Constantine du 5 août 1934 ; Jean Vigouroux (directeur gubernatorial de l’Intérieur et des beaux-arts et coordinateur de cette enquête), tient à mettre en avant la responsabilité des « Israélites ». Il les singularise, ici, en indiquant qu’ils ont particulièrement bénéficié des politiques sociales municipales (voir en particulier LE FOLL-LUCIANI Pierre-Jean, « Les “incidents entre indigènes et israélites” à Constantine (1929-1934). À propos d’une catégorie policière en Algérie coloniale », *Archives Juives*, 53-2, 2020, p. 49-71, ici p. 63-67).

Tableau 5-4 – Demandes et obtentions d’HBM auprès de l’OMHBM de Constantine (1934)

Le conseil d'administration de l'office municipal de Constantine estime que les nombreux enfants des familles « israélites » constituent la principale cause de leur surreprésentation parmi les bénéficiaires, les familles nombreuses étant privilégiées¹. Par ailleurs, les sources disponibles ne permettent pas de conclure, pour les HBM édifiées par les offices municipaux, à une différenciation entre Européens et « indigènes » à l'échelle des immeubles².

À Constantine, les élus municipaux « indigènes » Mohamed Mustapha Benbadis, Ammar Hammouche et Mohamed Zerkine défendent, contrairement à leurs homologues d'Alger³, l'action de l'OMHBM de la ville. En octobre 1929, Benbadis félicite son président – Maurice Laloum, « qui a fait une œuvre qui va immortaliser son nom à Constantine » – tout en espérant davantage de logements pour les « indigènes »⁴. Un an plus tard, Hammouche, par ailleurs administrateur de l'office, dit « s'être élevé dès que les intérêts des indigènes étaient menacés » et poursuit en « rendant hommage à l'esprit d'impartialité de M. le docteur Liagre et de M. Laloum. Dans la distribution des logements, nos coreligionnaires ont eu leur part »⁵. Cette affirmation souffre toutefois du fait que Hammouche bénéficie lui-même d'un logement de l'office à la cité Laloum⁶. Zerkine rend aussi hommage à Laloum tout en estimant qu'il y a trop peu d'« indigènes » parmi les administrateurs de l'office⁷.

Les chiffres sont d'abord significatifs du peu d'« indigènes » ayant bénéficié d'HBM : il s'agit avant tout d'une conséquence de l'étroitesse du groupe pouvant et voulant investir cette politique publique. Ce résultat est-il l'effet d'une volonté de fermer l'accès au parc de logements de l'office selon des critères raciaux ou est-il la conséquence de demandes de gens trop peu solvables ? En s'en tenant aux HBM ordinaires de l'office municipal de Constantine, la proportion des bénéficiaires « indigènes » est à peu près équivalente à celle des Européens et inférieur à celle des « Israélites ». Les écarts sont cependant peu significatifs : 16 % des demandes des « indigènes » sont satisfaites quand c'est le cas de 17 % de celles des Européens et de 21 % de celles des « Israélites »⁸. Les rares « indigènes » ayant formulé une demande de logement dans les

1 CA de l'OMHBM, 9 mars 1931 (décision rapportée dans Note Arripe-1934, doc. cité).

2 Observée dans les logements sociaux contemporains (BOURGEOIS Marine, *Tris et sélection des populations...*, *op. cit.*, *passim*, notamment p. 538 et 601).

3 Voir le chapitre 2-III.2.1.

4 Sé. du cons. mun. de Constantine, 25 octobre 1929 (AWC, CPE-679).

5 Sé. du cons. mun. de Constantine, 10 octobre 1930 (AWC, CPE-231) ; autre éloge du président de l'OMHBM de Constantine dans la sé. du cons. mun. du 23 décembre 1935 (AWC, CPE-678). Le docteur Liagre est lui aussi un élu municipal (en outre premier adjoint) délégué au CA de l'OMHBM ; il en va de même de Maurice Laloum.

6 Ministère de l'Éducation nationale, « Notices individuelles » (ANF, F17-27987 ; dossier personnel de professeur d'Ammar Hammouche) ; mentions d'une telle adresse pour les notices des années 1930-1931 à 1933-1934).

7 Sé. du cons. mun. de Constantine, 22 décembre 1930 (AWC, CPE-678).

8 Ou de 19 % des demandes des citoyens (« Européens » et « Israélites » comptabilisés ensemble).

immeubles à loyers moyens de l'avenue Viviani plaide-t-il pour la prévalence du critère de solvabilité sur celui de l'assignation raciale ? Il permet plutôt de conclure que le plafond de verre économique rend inutile une éventuelle sélection des locataires selon ce dernier critère¹.

Les renouvellements urbains et sociaux qui se font avec ces immeubles et quartiers neufs ne sont donc éprouvés que par très peu d'« indigènes » : un peu plus d'une centaine de chefs de famille – éventuellement 200, au maximum, en tenant compte des bénéficiaires dont on ignore l'identité – bénéficient d'une HBM en accession à la propriété ; tout au plus 300 autres sont logés par les offices publics. Soit, en élargissant un ce décompte en incluant femmes et enfants, guère plus de 1 500 à 2 500 personnes. Au-delà des cas constantinois et algérois ici développés, dans quelles villes ces « indigènes » ont-ils bénéficié d'HBM ? Les archives consultées n'ont pas permis de connaître les noms et prénoms, porte d'entrée nécessaire d'une étude des individus, de tous les bénéficiaires d'HBM. Ces informations ont été rassemblées pour 2 191 personnes (soit un peu moins de 60 % des près de 3 900 logements en accession à la propriété bâtis dans l'entre-deux-guerres. La distribution de ce corpus est, à l'échelle de l'Algérie, très inégale : il convient de le décrire pour en saisir tous les biais et comprendre pleinement la proportion d'« indigènes » ayant, dans chaque localité, bénéficié d'une HBM (Tableau 5-5).

Il a été possible d'identifier environ un tiers des bénéficiaires du département d'Alger, deux tiers de celui d'Oran et près de 70 % de celui de Constantine : ces décalages expliquent une partie du déséquilibre dans la répartition des « indigènes » bénéficiaires d'HBM en location-acquisition. À la mesure des sources consultées, 5 « indigènes » bénéficiaires d'une HBM dans le département d'Alger, 18 dans celui d'Oran et 99 dans celui de Constantine ont été identifiés. Les nombres de colonisés qui bénéficient d'une HBM sont très variables entre les villes elles-mêmes, soulignant une fois encore l'importance de l'histoire locale de chaque commune et de chaque organisme HBM ainsi que la singularité des trajectoires de chacune des personnes qui se sont saisies des lois d'habitations à bon marché. Ainsi connaît-on tous les bénéficiaires de la petite ville ferroviaire de Perrégaux (100) et aucun de ceux de l'importante ville portuaire de Mostaganem (158). Des villes du Constantinois dénotent par leur vitalité : plus de 600 familles logées par le biais des sociétés privées d'HBM à Constantine, près de 400 à Sétif, plus de 100 à

1 Nulle mention, explicite ou euphémisée, de « politique de quota », de « seuil de tolérance » ou de « mixité » n'est en usage, ni durant l'entre-deux-guerres, ni dans les années 1940 et 1950. La notion de « seuil de tolérance » s'impose dans les années 1970 en France (BELMESSOUS Fatiha, « Du “seuil de tolérance” à la “mixité sociale” : répartition et mise à l'écart des immigrés dans l'agglomération lyonnaise (1970-2000), *Belgeo*, 3, 2013 [en ligne], ici § 15).

Guelma. Néanmoins, les « indigènes » en ont bénéficié de façon très inégale : 33 à Constantine (soit moins de 7 % des bénéficiaires identifiés), 27 à Sétif et aucun à Guelma.

Département	Ville <i>(avec nombre total de bénéficiaires)</i>	Part des bénéficiaires <u>connus</u> <i>(et part des bénéficiaires dont on ne connaît que le nom de famille)</i>	Nombre <u>minimal</u> d'« indigènes »	Part <u>minimale</u> d'« indigènes » <i>(par rapport au nombre de bénéficiaires connus*)</i>
Alger	Alger (941)	31 % (101, soit 10,7 %)	5	1,3 %
Oran	Oran (150)	40 %	2	3,3 %
	Mostaganem (143)	0	0	/
	Perrégaux (100)	100 %	2	4,7 %
	Sidi Bel-Abbès (225)	76 %	8	4,7 %
	Tlemcen (32)	100 %	5	5 pour 32
Constantine	Constantine (669) <i>Dont par le biais du PCC (330) Dont par le biais de l'AF (206) Dont par le biais du FCAC (63) Dont par le biais de la SCI (70)</i>	73 % PCC : 85,8 % AF : 100 % FCAC : 0 % SCI : 0 %	33 PCC : 14 AF : 19 FCAC : 0 SCI : 0	6,7 % PCC : 4,9 % AF : 9,2 % FCAC : 0 % SCI : 0 %
	Bône (580)	77 %	13	2,9 %
	Guelma (116)	100 %	0	0 %
	Sétif (381) <i>Dont par le PS (246) Dont par le FCAE (66)</i>	52 % PS : 53,7 % FCAE : 100 %	27 PS : 8 FCAE : 19	12,5 % PS : 6,1 % FCAE : 19 pour 66
	Batna (61)	0 (26, soit 42,6%)	5	5 pour 26
<p>PCC = Patrimoine coopératif constantinois. AF = Abri familial de Constantine FCAC = Foyer constantinois de l'ancien combattant. SCI = Société de crédit immobilier de Constantine. FCAE = Foyer des cheminots algériens de l'État de Sétif. PS = Patrimoine sétifien.</p> <p>Les villes ici listées sont 1) les préfectures ; 2) les villes dans lesquelles il y a ≥ 4 « indigènes » identifiés comme bénéficiaires d'HBM en location-acquisition, à l'exception du Khroub (4 bénéficiaires pour 11 constructions) et d'Aïn M'Lila (6 bénéficiaires pour 8 constructions). Les chiffres en rouge sont ceux commentés.</p> <p>* En tenant compte de ceux dont on ne connaît que le nom de famille le cas échéant (cas d'Alger et de Batna). Il n'est par ailleurs pas proposé de pourcentages lorsque la population du nombre de bénéficiaires connus est < 100 (Tlemcen, Batna).</p> <p><u>Jeux de données</u> : 1. Nakala/Tables/CH5_logements_bénéficiaires_comptages/Feuille_BC_données_nominatives_exploitable.ods. (tableaux intitulés « Données nominatives, par ville » (colonnes AO-BK) » et « Données nominatives, par département » (colonnes BN-CK) pour la part de bénéficiaires connus ; 2. Nakala/Tables/CH5_logements_bénéficiaires_comptages/Feuille_BC_ind.ods pour les données relatives aux « indigènes » bénéficiant d'une HBM (tableau éponyme au ,, colonnes BM-BX).</p>				

Tableau 5-5 – Villes où des « indigènes » ont bénéficié d'une HBM en accession à la propriété (exemples, 1919-1942)

À Constantine, près d'une vingtaine de bénéficiaires « indigènes » ont obtenu une HBM par le biais de l'Abri familial, coopérative surtout administrée par des notables « israélites ». Ils constituent environ 10 % des bénéficiaires de cette société (pour seulement environ 5 % dans l'autre grande coopérative de la ville). La proportion la plus importante d'« indigènes » ayant bénéficié d'une HBM en accession à la propriété se situe à Sétif : ils représentent un huitième

(12,5 %) des bénéficiaires identifiés. Ces proportions fournissent des mesures – à l'échelle des départements, des villes et des quartiers – du « monde du contact » qui se constitue dans les villes algériennes de l'entre-deux-guerres¹. L'exemple des HBM ne fait que souligner son caractère on ne peut plus mince. Il permet aussi de le spatialiser : les HBM n'ont quasiment pas contribué à rapprocher Européens et « indigènes » dans les départements d'Alger et d'Oran où la proportion de ces derniers parmi les bénéficiaires connus y est dérisoire (< 5 %, cf.). Si cette proportion n'est pas beaucoup plus importante dans les villes du Constantinois, davantage d'« indigènes » y font bâtir, par exemple dans de nouveaux quartiers de la préfecture : près d'une dizaine dans chacun des faubourg Lamy et Bellevue et près d'une vingtaine à Sidi Mabrouk. À l'inverse, aucun d'entre eux n'a été repéré comme bénéficiaire d'une HBM à Guelma. Dans cette dernière ville, l'entre-soi résidentiel dans les HBM du quartier de Bon Accueil est total. La fabrication de quartiers au peuplement si homogène a nécessairement contribué à forger des sociabilités, sensibilités et conduites rassemblant les Européens et cristallisant, chez eux, le sentiment de former un groupe soudé et distinct des autres citoyens².

II.2.2. Accéder à la propriété : une surreprésentation d'« indigène » francisés

Loin de ne pouvoir être qualifiés que par leur ascendance, les individus identifiés comme « indigènes » ayant obtenu une HBM ont des parcours et des vécus – profession, âge, parcours migratoire, famille, éventuelle naturalisation – qui, quoique hétérogènes, les distinguent franchement de l'ensemble de la population colonisée des villes où ils font bâtir.

En tout, 32 cheminots « indigènes », tous « employés » ou « ouvriers », ont été repérés comme bénéficiaires d'une HBM. La situation est toutefois très différente d'une ville à une autre et ce selon des logiques qu'on peine à pouvoir expliciter pleinement, sauf à penser que des individualités particulières ont permis d'enclencher (ou inversement de bloquer) le processus d'accession à la propriété. Ainsi, à Sétif, une vingtaine de cheminots algériens font bâtir au début des années 1930 dans la cité Horace Carrat, signe d'une certaine proximité avec leurs collègues européens membres du même programme de construction et avec les administrateurs du Foyer des cheminots, pour partie d'entre eux socialistes³. À Perrégaux, autre pôle cheminot (environ

1 BLANCHARD Emmanuel, THÉNAULT Sylvie, « Quel “monde du contact” ? Pour une histoire sociale de l'Algérie pendant la période coloniale », *Le Mouvement Social*, 236, 2011, p. 3-7.

2 Voir, sur l'entre soi européen de Bon Accueil (Guelma) et la constitution d'une milice au printemps 1945, le chapitre 6-III.

3 Amédée Briffa, élu en 1935 au cons. mun. sur une liste SFIO, est vice-président de ce Foyer des cheminots au moins entre 1937 et 1941 (SEKFALI Abderrahim, « Enquête sur les instituteurs et les élections dans le Constantinois (1918-1939) », *Cirta*, 12, 1999, p. 5-16, ici p. 7 ; il est toujours à la SFIO en 1938 (« Police spéciale

400 travailleurs), il n'y a en revanche qu'un seul « indigène » repéré comme bénéficiaire d'une HBM et ce alors même que la coopérative locale, la Cité le Travail, est administrée, elle aussi, par des membres de la SFIO comme Maurice Rabier¹. Des figures communistes deviennent par ailleurs locataires-acquéreurs, comme Marcel Munch et Joseph Bourges². Dans les années 1930, la rencontre entre des « indigènes » affirmant de plus en plus leur algérianité et des mouvements de gauche, effective sur le terrain politique dans cette petite cité³, n'a pas d'équivalent en termes urbains.

Les enseignants (19 instituteurs et 1 professeur de collège) sont parmi les plus nombreux à obtenir une HBM ; plusieurs – parmi environ 500 instituteurs « indigènes » dans les années 1930⁴ – sont particulièrement investis dans les débats internes à la profession et, plus largement, dans les débats sociaux et politiques de la colonie (par le biais du journal la *Voix des humbles*). Leur salaire est par ailleurs, fait rare dans l'Algérie d'alors, égal depuis 1920 à celui des instituteurs européens⁵. Les autres « indigènes » dont on connaît la profession se répartissent ainsi : employés des services publics (21 ; soit 9 employés administratifs dont un caïd et trois adjoints indigènes, 5 militaires dont quatre officiers subalternes, 3 policiers, 2 postiers, 1 huissier travaillant au gouvernement général, 1 auxiliaire médical), commerçants (11) et artisans (2). Presque tous appartiennent donc à des groupes professionnels dont l'ascension sociale a été favorisée par la guerre⁶. En ne s'en tenant qu'à Constantine, ville dont les bénéficiaires sont les plus documentés, la fragile comparaison entre travailleurs européens et « indigènes » de mêmes catégories professionnelles – au sein desquelles le recensement ici utilisé n'établit pas de distinctions hiérarchiques – met en valeur qu'à secteur professionnel égal les « indigènes » sont largement sous-représentés parmi les bénéficiaires d'HBM (Tableau 5-6), sauf dans l'enseignement.

du dép. de Constantine – Rapport », 21 juin 1938 (ANOM, GGA-3CAB-94) ; BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or de l'Algérie*, Alger, Baconnier, 1937, p. 84.

1 « RABIER Maurice [Maitron] », version mise en ligne le 30 juin 2008, dernière modification le 1^{er} février 2021 (consultée le 20 octobre 2021).

2 « MUNCH Marcel [Maitron] », version mise en ligne le 30 juin 2008, dernière modification le 2 février 2021 (consultée le 20 octobre 2021) et ANOM, 2 RM 168 (n° 2 733) ; « BOURGES Joseph [Maitron] », version mise en ligne le 30 juin 2008, dernière modification le 26 janvier 2012 (consultée le 20 octobre 2021), AD09, 129W-17 (classe 1903, n° 363 ; mention de son adresse) et ANF, F7-13130 (notice le concernant, le disant actif au PCA à partir de l'été 1932).

3 MARYNOWER Claire, *L'Algérie à gauche. 1900-1962*, Paris, PUF, 2018, p. 48-56.

4 AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine...*, op. cit., p. 315 (480 en exercice en 1936, 545 en 1939).

5 COLONNA Fanny, *Instituteurs algériens...*, op. cit., p. 206.

6 MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée : la guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX^e siècle*, Genève, Droz, p. 679-680.

Profession	Européens		« indigènes »	
	Nombre de travailleurs	Bénéficiaires d'une HBM* (N = 289)	Nombre de travailleurs	Bénéficiaires d'une HBM* (N = 33)
Chemins de fer	867	51 (soit 5,9 %)	148	2 (soit 1,2 %)
Enseignement public	122	20 (soit 16,4 %)	19	7 (soit un peu plus d'un tiers)
Armée de terre	2 510	20	2 551	1 (soit proportionnellement 20 fois moins que les Européens)
NR	/	41	/	12

* N = nombre de bénéficiaires dont la profession est connue.

À noter 1 : les bénéficiaires d'HBM du Foyer constantinois de l'ancien combattant, inconnus, ne sont pas comptabilisés. Seuls le sont, ici, ceux de l'Abri familial et du Patrimoine coopératif constantinois.

À noter 2 : Les catégories de recensement aussi bien que les professions déclarées des bénéficiaires d'HBM rendent impossible de s'intéresser à d'autres catégories professionnelles que ces trois-là. Enfin, l'importance du nombre de professions non-enseignées rend ces proportions tout à fait indicatives.

Source : Service central de statistique (gouvernement général de l'Algérie – direction des Services économiques), *Statistique de la population algérienne*, t. 1 : *Principales agglomérations*, Alger, Impr. E. Pfister, 1934, p. 296-297.

Tableau 5-6 – Une comparaison des bénéficiaires d'HBM en accession à la propriété : Européens et « indigènes » selon la profession (Constantine, 1919-1942)

L'âge d'obtention d'une HBM par ces « indigènes » (moyenne de 38,4 ans ; médiane de 38 ans) est identique à celui des Européens. Toutefois, proportionnellement plus d'hommes « indigènes » sont dans la tranche d'âge globalement susceptible de pouvoir bénéficier d'une HBM (entre 20 et 59 ans) : environ 50 à 60 % des « musulmans sujets français » sont dans ce cas contre 45 à 55 % des « citoyens français, qu'ils soient « d'origine » ou « naturalisés » (Tableau 5-7). En proportion, le petit nombre d'« indigènes » parvenant à obtenir une HBM en accession à la propriété en est donc d'autant plus faible.

Agglomérations	Citoyens français, d'origine ou naturalisés			Musulmans sujets français		
	Nombre	Proportion par rapport à l'ensemble de la classe d'âge*	Proportion par rapport à la population de cette catégorie	Nombre	Proportion par rapport à l'ensemble de la classe d'âge*	Proportion par rapport à la population de cette catégorie
Algéroise	51 652	56,5 %	54,5 %	39 788	43,5 %	61,2 %
Oranaise	25 781	72,2 %	50,6 %	9 929	27,8 %	57,1 %
Constantinoise	10 671	42,3 %	44,5 %	14 559	57,7 %	48,4 %

* La *Statistique* ici utilisée distingue les « Français » des « étrangers ». Les « Français » sont divisés en « citoyens français, d'origine ou naturalisés » et « musulmans sujets français » ; les « étrangers », rares à bénéficier d'une HBM, ne sont pas inclus dans ce tableau. Ici, la « proportion par rapport à l'ensemble de la classe d'âge » est un pourcentage donné par rapport à tous les habitants de l'agglomération considérée (« Français » et « étrangers » compris).

Source : Service central de statistique (gouvernement général de l'Algérie – direction des Services économiques), *Statistique de la population algérienne*, t. 1 : *Principales agglomérations*, Alger, Impr. E. Pfister, 1934, p. 160-166.

Tableau 5-7 – Population masculine de 20 à 59 ans dans les trois principales agglomérations (1931)

Plusieurs de ces bénéficiaires ont des liens de parenté : les Constantinois natifs de Kabylie Sliman Haddad (5^e programme du Patrimoine coopératif, 1924 ; naturalisé en 1917) et Mohamed Chérif Djabali (1^{er} programme de l'Abri familial, 1930 ; naturalisé en 1915) sont beaux-frères, le premier étant marié avec l'une des sœurs du second, Hammama Bentali Djabali¹. Un habitant d'une des HBM de la cité Lévy de Sétif, Mebarek ben Mohammed Benmebarek (4^e programme du Patrimoine sétifien, 1931 ; naturalisé en 1917) est par ailleurs l'un des amis ou connaissances de la famille Djabali puisqu'il est témoin du mariage de Sliman Haddad² (1909) comme de celui de Mohamed Chérif Djabali³ (1912).

Un critère qui n'est jamais mentionné dans les demandes de prêt est le fait que certains « indigènes » ont accédé à la citoyenneté française. Ce statut n'est en effet, pour obtenir une HBM, pas obligatoire ; il est cependant, pour les administrations coloniales et métropolitaines, un signe que le postulant à un programme d'HBM est un « bon candidat », digne et méritant⁴. En un cas unique (celui de Moulay Ali Lassouly), la naturalisation est évoquée par un président de coopérative d'HBM afin de convaincre la Caisse des dépôts d'accepter cet homme en remplacement d'un emprunteur démissionnaire⁵. Le nombre de ces « indigènes » naturalisés n'est pas négligeable au regard des 6 000 individus qui ont décidé d'abandonner leur statut juridique « musulman » entre 1865 et 1942⁶. Avant même la Première Guerre mondiale, au moins l'une des familles « indigènes » bénéficiaires d'une maisonnette bâtie par le Foyer kabyle est faite de citoyens français : les Amrouche⁷. Au moins 20 d'entre eux accèdent par une construction d'HBM à la propriété⁸ (12 par décret et 8 par jugement), en moyenne 11 ans après avoir été fait citoyen

1 Déclaration de demande de naturalisation, 6 octobre 1915 (ANF, BB11-6373 ; dossier n° 31142 X 14) ; Sliman Haddad est le père de l'écrivain Malek Haddad (« HADDAD Malek [Maitron] », version mise en ligne et dernière modification le 1^{er} janvier 2014 (consultée le 25 octobre 2021)).

2 Extrait du registre des actes de mariage de la commune d'El Ouricia, 11 septembre 1909 (ANF, BB11-6373 ; dossier n° 31142 X 14).

3 Extrait du registre des actes de mariage de la commune d'El Ouricia, 16 septembre 1912 (ANF, BB11-5997 ; dossier n° 8704 X 14).

4 BLÉVIS Laure, « La citoyenneté française au miroir de la colonisation : étude des demandes de naturalisation des "sujets français" en Algérie coloniale », *Genèses*, 53, 2003, p. 25-47, ici p. 36 et p. 39-41.

5 Lettre du président du Foyer bel-abbésien [Fernand Chabaud] au directeur général de la CDC, 22 mai 1939 (CDC, 070195-0031-c. 3046).

6 WEIL Patrick, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, 2002, p. 336.

7 ANF, BB11-5227 (dossier n° 688 X 11) ; décret de naturalisation du 13 février 1911 ; à cette date, ils n'ont pas encore fait bâtir leur maison mais la coopérative le Foyer kabyle leur a déjà cédé un terrain (AMROUCHE-AÏTH MANSOUR Fadhma, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 157)).

8 « Au moins » car il est particulièrement difficile de repérer les « indigènes » qui accèdent à la citoyenneté française par jugement (rendu possible par l'art. 2 de la loi du 4 février 1919, dite Jonnart (*JORF-LD*, 6 février 1919, p. 1358-1359)) ; un tel jugement est parfois indiqué dans un dossier de Légion d'honneur, un matricule militaire ou encore dans un registre d'enregistrement tenu par la préfecture de Constantine pour les années 1927 à 1949 (ANOM, 93-7730). Ceux naturalisés par décret le sont en vertu du sénatus-consulte du 14 juillet 1865 ; les décrets de naturalisation sont publiés au *JORF* et référencés dans la *Liste alphabétique des personnes ayant*

français. Pour eux, le changement d’habitat vient donc prolonger un long parcours d’assimilation – entendue comme rapprochement de la culture française –, « préalable implicite » à la naturalisation aux yeux de l’administration¹. L’obtention d’un nouveau logement s’inscrit aussi, sans doute, dans la quête des petits bénéfices matériels que permet la naturalisation² (meilleur salaire, évolution de carrière). En revanche, aucun n’est fait citoyen après avoir contracté de prêt à bon marché. Si Alger est trop peu documenté pour être analysé, tous les « indigènes » naturalisés obtenant un pavillon HBM à Constantine sont, en outre, kabyles ; les naturalisés, tous instituteurs³, y sont d’ailleurs plus nombreux que dans la capitale coloniale, aussi bien en valeur absolue qu’en proportion, quoique toujours dérisoire (Tableau 5-8).

Ville	« indigènes musulmans » naturalisés français		Population « indigène »*		Proportion de naturalisés parmi la population « indigène »		« indigènes musulmans » naturalisés ayant obtenu une HBM en location-acquisition	
	Total	Dont K.	Total	Dont K.	Total	Dont ... % des K.	Total	Dont K.
Alger	259	44	76 789	20 635	0,3 %	0,2 %	3	2
Constantine	854	473	51 354	24 799	1,7 %	1,9 %	7	7

Dont K. = Dont « kabyles », selon la catégorie attribuée par le *RSCA-1931* et, pour les bénéficiaires d’HBM, selon le lieu de naissance. Ont été considérés comme kabyles – dans la mesure où, au moins, ils en parlaient très probablement la langue – les personnes nées à Taka, Oumali et Beni Yenni (commune mixte de Fort-National), Aït Yahia (CM du Djurdjura), Frikat (CM de Dra el-Mizan), El Flaye (CM de la Soummam), Ighil Ali, Beni Ouidhane et Ouzellaguen (CM d’Akbou), Ouled Ali ben Nacer (CM des Eulmas), Ouled Askeur (CM de Taher), Sidi Aïch et Bord Bou Arréridj.

* Somme, parmi ceux Français (soit à l’exclusion des Marocains, Tunisiens et d’autres pays), du nombre d’« indigènes musulmans » naturalisés et non-naturalisés.

Source : *RSCA-1931*, p. 8-9 (Alger) et p. 140-141 (Constantine).

Tableau 5-8 – « Indigènes » naturalisés et accession à la propriété par les HBM (Alger et Constantine, 1931)

Par ailleurs, changer de logement voire être, pour celles et ceux concernés, naturalisé n’implique pas nécessairement un éloignement de la pratique religieuse, dont la place dans la

acquis ou perdu la nationalité française par décret (Paris, sous-direction des naturalisations, divers volumes édités à compter de 1946).

- 1 BLÉVIS Laure, « La citoyenneté française au miroir... », art. cité, p. 41-44.
- 2 BLÉVIS Laure, « La citoyenneté française au miroir... », art. cité, p. 46. Sur la naturalisation comme démarche en vue d’obtenir une HBM voir VOLDMAN Danièle, *Locataires et propriétaires. Une histoire française*, Paris, Payot, 2016, p. 174 (selon des dires de l’OMHBM de Paris).
- 3 La prédominance du nombre de kabyles naturalisés se bâtissant un nouvel habitat est repéré et souligné par Robert Montagne dès la fin des années 1930 (« La fermentation des partis politiques en Algérie », *Politique étrangère*, 2-2, 1937, p. 124-147, ici p. 131).

culture algérienne est réaffirmée dans l'entre-deux-guerres¹. Les cas d'Ahmed Bouchemal², considéré comme d'une « double culture »³ et cadre de l'Association des Oulémas Musulmans Algériens, et de Larbi Tahrat, naturalisé en 1924 et « resté profondément religieux »⁴ en attestent. Ainsi, la question des liens entre habitat, citoyenneté et algérianité reste ouverte (tous deux ont fait bâtir une HBM via le 6^e programme du Patrimoine coopératif, 1932).

À Sétif, la famille d'Ahmed Benmebarek vit bien différemment dans son pavillon à bon marché. Benmebarek est bénéficiaire d'une des HBM de la cité Lévy (4^e programme du Patrimoine sétifien, 1931). Celui-ci est tout à la fois le fils d'un « indigène » naturalisé français⁵ (1917) et d'une famille « convertie par les Pères blancs d'Ighil Ali »⁶ (Kabylie). Né en 1897, cet administrateur de commune mixte est en poste loin de Sétif⁷ ; c'est son père Mebarek ben Mohammed Benmebarek qui loge dans le pavillon de la cité Lévy. Ses positions et son vécu s'opposent diamétralement à ceux de Bouchemal ou Tahrat. Mi-1933 et alors que la contestation politique gagne les masses et qu'une délégation d'élus « indigènes » s'apprête à quitter Alger pour Paris afin de défendre d'amples réformes⁸, ce sexagénaire affirme sa distance avec les

1 McDOUGALL James, *A history of Algeria*, Cambridge, CUP, 2017, 432 p.

2 Il est assuré qu'il ne s'agit pas d'un homonyme puisque sa date de naissance – 25 janvier 1899 – est indiquée dans l'« État des sociétaires du 6^e programme », 6 mars 1932 (ANA, IBA-HBM-020 ; à croiser avec les données d'état civil indiquées dans « Notice individuelle de renseignements concernant M. Bouchemal Ahmed ben Smaïn, dirigeant de l'Association des oulémas à Constantine », s.d. [ca 1945] (SHD, GR-1H-2858) et dans une fiche le concernant réalisée par le SLNA de Constantine (ANOM, 93-4234) ; voir en outre COURREYE Charlotte, « Le 'ālim, de la bibliothèque... », art. cité, p. 148.

3 MERAD Ali, *Le réformisme musulman...*, op. cit., n. 2 p. 87.

4 SEKFALI Abderrahim, *Les maîtres des écoles primaires de l'enseignement public dans le département de Constantine (1890-1993)*, Thèse d'État d'histoire sous la direction de Jean-Louis Miège, Université de Provence, 1993, vol. 1, p. 276 ; sur les ponts entre oulémas et « jeunes algériens », voir MEYNIER Gilbert, « À propos de la gestion citadine : de la résistance algérienne au fait colonial », LIAUZU Claude, MEYNIER Gilbert, SGROÏ-DUFRESNE Maria, SIGNOLES Pierre, *Enjeux urbains au Maghreb. Crises, pouvoirs et mouvements sociaux*, Paris, L'Harmattan, 1985, p. 149-173, ici p. 156-165 ; voir enfin BEN HASSINE Karima, « Al-mutajnisūn : mawāqif-hum, āfkār-hum wa-ṭumūhāt-hum », *al-Insāniyāt / Revue des sciences humaines*, 19-3, 2008, p. 127-143 [« Les naturalisés : leurs positions, pensées, ambitions »], ici p. 135-141 (sur « l'idéologie » des « indigènes » naturalisés, qui pour l'essentiel sont restés croyants).

5 Décret de naturalisation de Mebarek Ben Mohammed Benmebarek, 11 avril 1917 (ANF, BB11-6583 ; dossier n° 3731 X 15) ; SEKFALI Abderrahim, *Les maîtres d'école du Constantinois de 1850 à 1950. Dictionnaire biographique*, Alger, Casbah Éditions, 2016, p. 49.

6 Témoignage du fils d'Ahmed Benmebarek, Roger (BENMEBAREK Roger, « Communes mixtes d'Algérie. Scènes de vie. En première ligne de la colonisation française de 1875 à 1955. Itinéraire d'un administrateur. Grandeurs et servitudes d'une fonction d'autorité en Algérie », *Les Cahiers de la Mémoire*, 1, 2012, p. 6 ; seule mention de sa religion ; celui-ci le nomme « Antoine » – plutôt qu'Ahmed –, prénom qui n'apparaît dans aucun autre dossier le concernant (ANOM, GGA-1Gg-55 (employé gubernatorial), 91-C-587 (employé à la préfecture d'Alger), 934-44 (employé à la sous-préfecture de Bougie) et 93201-9 (administrateur de commune mixte à Aïn el-Ksar) ; SHD, 8Ye-82832 (lieutenant) ; ANF, 19800035-168-21648 (Légion d'honneur) et 19770163-11).

7 BROCHIER André, *Dictionnaire des administrateurs de commune mixte en Algérie*, Aix-en-Provence, AMAROM, 2018, t. 1, p. 48.

8 AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine...*, op. cit., p. 419-422 (départ de cette délégation pour Paris le 17 juin 1933) ; un projet de loi relatif à la représentation des « indigènes » non-naturalisés au Parlement est déposé au bureau de la Chambre des députés par Henri Guernut et une centaine de députés de

« musulmans » dans une lettre au député Jules Cuttoli : « Je vous déclare franchement que nous [lui, son fils et sa petite-fille institutrice] ne sommes pas musulmans. Si jamais l'autorité française venait à être ébranlée en Algérie, nous serions les premiers à être martyrisés. (...) n'aller pas jusqu'à mettre à la tête de nos municipalités des maires musulmans devant lesquels les Français iraient passer des actes de mariage »¹. Habitant cité Lévy, ce quartier de pavillons à bon marché est vécu par Mebarek ben Mohammed Benmebarek comme un fragile refuge. Alors que s'y succèdent les fêtes estivales² (Benmebarek s'y rend-t-il ?), le reste de la ville est gagné par un mouvement de boycott des commerçants européens et les naturalisés français y sont injuriés ou menacés³. Pour les Benmebarek, avoir un pavillon à la cité Lévy fait partie d'un ensemble de rapports sociaux liant son existence, menacée, au maintien de la domination coloniale et à une vie parmi des Européens et des chrétiens.

En plus d'être professionnel (instituteurs, cheminots, employés des services publics) ou de statut civique, le lien de quelques « indigènes » bénéficiaires d'HBM avec des Européens peut être familial. Plusieurs sont en effet des enfants de mariages mixtes, comme Alexandre Mostefa Saoula, né en 1882 et fils de Cherif ben Ahmed (ou Mohammed Chérif) Saoula et Angeline Calabrietta⁴ (ou Angèle Calabri). Celui-ci, naturalisé par décret le 1^{er} novembre 1903 et toujours présenté comme « Alexandre Saoula », est président du Foyer des cheminots algériens de l'État d'Alger (au moins en 1925 et 1926), fait bâtir une HBM par le biais du 1^{er} programme de cette société (1923) et est secrétaire du congrès algérien des sociétés et groupements d'HBM⁵ (1927). À Bône, Marie Jeanne Joséphine Dilmi (née Rocher Malek en 1882 ; 5^e programme du Patrimoine coopératif bônois, 1930) est à la fois la fille d'une telle union et mariée à un « indigène », Larbi ben Mohammed ben Ammar Dilmi⁶. Des hommes sont aussi mariés à des Européennes,

gauche et du centre-gauche début juin (« Échos – La représentation des indigènes au Parlement », *L'ÉA*, 8 juin 1933, p. 2).

- 1 Lettre de [Mebarek Ben Mohammed] Benmebarek (« Votre tout dévoué, instituteur en retraite, Cité Lévy, Sétif ») à Jules Cuttoli (député), 16 juin 1933 (ANOM, GGA-3CAB-84 ; lettre transmise au gouverneur général le 24 juin 1933 ; écrite à l'initiative de l'auteur).
- 2 « Nouvelles locales – Manifestation de sympathie », *L'Union républicaine de Sétif*, 8 juin 1933, p. 2 (fête à la Cité Lévy, le 3 juin précédant, en l'honneur de M. Rousseing) ; « Fête de la Cité Lévy – 17 et 18 juin », *L'Union républicaine de Sétif*, 15 juin 1933, p. 1 et 4.
- 3 AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine...*, *op. cit.*, p. 422 (mention du boycottage et des violences ; nulle trace de ceux-ci n'a été retrouvé dans la presse de l'été 1933 (*DA, ÉA, Union républicaine de Sétif, Progrès de Sétif*)).
- 4 ECA-RN-El Arrouch-1882 (Mustapha Alexandre Chérif) et ANOM, 3 RM 59 (n° 952). Alexandre Saoula avait déjà été évoqué comme administrateur de ce Foyer des cheminots (voir le chapitre 3-I.3).
- 5 « Congrès algérien des sociétés et groupements d'HBM », *L'ÉA*, 18 mai 1927, p. 4.
- 6 Acte de décès dudit Dilmi, 2 juin 1933 (ANF, LH-777-74 ; mention marginale relative au mariage) ; sur la filiation de Marie Jeanne Joséphine Dilmi (née Rocher Malek), voir l'acte de mariage de Malek ben el Hadj Habid [ou Abid] et Louise Rocher, 19 mars 1885 (ANOM, ECA-RM-Zerizer-1885, également disponible dans ANF, 19800035-269-35935 ; avec mention de reconnaissance d'enfants).

du moins est-ce le cas de l'instituteur kabyle Mohand Saâdi (3^e programme du Patrimoine coopératif philippevillois, 1931), né en 1896, naturalisé français le 23 août 1922 et marié trois semaines plus tard à Eugénie Louise Perret¹. C'est aussi le cas d'Ahmed Bounegab (1^{er} programme de l'Abri familial de Constantine, 1930), qui vit « maritalement une première fois avec une française et une deuxième fois avec une juive »², ou encore de Moulay Ali Lassouly (11^e programme du Foyer bel-abbésien), marié à Isabelle Pérez³.

Les « indigènes » bénéficiant d'une HBM sont peu nombreux. Même en les comparant au nombre de ceux susceptibles d'en faire la demande (solvabilité, profession stable), ils sont proportionnellement bien moins nombreux que les Européens, que l'on considère les HBM en accession à la propriété ou celles en location simple. L'expliquer n'est pas aisé, notamment en raison de l'absence des archives des organismes et de l'impossibilité d'une enquête orale pour l'entre-deux-guerres. Des logiques d'exclusion se sont-elles imposées selon des catégories raciales ? Que certains l'aient souhaité n'est pas à exclure ; toutefois, la documentation consultée, produite par des Européens comme par des « indigènes » (rapports administratifs, délibérations diverses, souvenirs) ne permet pas de faire apparaître une dynamique autonome de racialisation. Deux phénomènes y concourent. D'une part, les demandes d'HBM par des « indigènes » sont restées réduites, rendant peu nécessaire d'agir de façon discriminante. D'autre part, leur insolvabilité massive est une puissante barrière à leur accès au logement. Ainsi est-ce le fait que la réglementation s'adosse sur critères économiques qui fait la racialisation du peuplement des logements et, *in fine*, des villes de la colonie.

Au total, l'accession à un logement salubre sous l'égide des HBM n'est dans les années 1920 et 1930 qu'une possibilité à titre individuel pour les « indigènes », pour l'essentiel renvoyés aux rares logements des « cités indigènes ». Les Européens, eux, profitent bien plus collectivement de cette politique publique. Les possibilités d'accès à un logement à bon marché sont également puissamment renforcées par l'insertion dans les réseaux politiques municipaux.

1 « État des services de M. le lieutenant de réserve Mohand Saâdi », 28 décembre 1931 (ANF, 19800035-607-68578 ; mention de la date de naturalisation par jugement et de son mariage) ; ANOM, ECA-RN-Constantine-1898 (Eugénie Louise Perret, avec mention marginale relative à son mariage).

2 Témoignage d'Omar Benzornadji recueilli par Djamel Boulebier en avril 2002 (cité dans BOULEBIER Djamel, « Élités musulmanes et processus d'acculturation par les activités physiques modernes dans les années vingt : de la Médersienne à l'Avant-garde Musulmane de Cirta », *Insaniyat*, 34, 2006, p. 99-129, encadré sur « La Lyre musulmane de Constantine »).

3 « Fiançailles », *Le Progrès de Sidi Bel-Abbès*, 3 mars 1931, p. 2 et « Dans les dép. – Oran – Sidi Bel-Abbès », *L'ÉA*, 7 mars 1931, p. 6.

II.3. HBM et clientélisme : les configurations d'un phénomène limité

Les contrôles réguliers des agents de l'Inspection des institutions de mutualité et de prévoyance sociale du gouvernement général et ceux plus épisodiques de deux contrôleurs du ministère de la Santé publique (Louis Hudelo en 1932 ; Georges Bonnafous en 1937¹) mentionnent de très nombreux abus, de la part des administrateurs comme de la part des individus ayant contracté un prêt. Les enquêtes produites sont riches de détails, évoquant dans des cas-limites que « de quelque côté que l'on se tourne (...) les libertés prises avec les textes sont générales (...) [par exemple] l'œuvre accomplie par le Foyer des PTT [d'Alger] n'apparaît plus que comme une parodie des intentions du législateur »². Le Foyer marseillais est, lui, « l'une des sociétés d'Algérie où la fantaisie et le mépris des prescriptions légales sont le plus cyniquement affirmées »³. À la fin de la décennie, le contrôleur ministériel Bonnafous constate que les choses sont allées de mal en pis et alerte sa hiérarchie : « ...la liste [est] déjà trop longue des organismes algériens dont les opérations plus que douteuses risquent de jeter un complet discrédit sur l'œuvre des HBM dans notre possession d'outre-mer »⁴.

Les administrateurs ont tendance à ne respecter les règles comptables que très rarement et à ne pas tenir de listes de priorité des bénéficiaires, pourtant obligatoires ; les rares organismes qui en établissent ne les respectent pas toujours, comme au sein de l'OMHBM de Constantine⁵. L'absence de listes de candidats favorise l'inscription, en premier, des proches du conseil d'administration pour candidater à un prêt auprès des institutions créancières, au détriment des familles nombreuses et mutilés de guerre, légalement prioritaires. Enfin, la mention de détournements, de combines financières, de tentatives d'escroqueries, de spéculation illicite sur des terrains ou encore de favoritisme dans l'octroi de marchés n'est pas rare. Les bénéficiaires de prêts HBM sont aussi nombreux à ne pas habiter leur HBM et à le sous-louer ; en outre, beaucoup ne respectent pas les plans visés avant la construction, voire édifient des maisons de maître. L'administration gubernatoriale réagit en demandant aux préfetures de contrôler les organismes HBM par des agents vicinaux du département. Ceux-ci doivent, dans le sillage de la préfecture

1 Des dossiers relatifs à l'organisation de ces inspections se trouvent dans les liasses AWC, CPE-681, ANA, IBA-HBM-060 et ANF, 19771106-34.

2 [Pierre-Marie] Bordes (inspecteur du service gubernatorial de l'IIMPS), « Note au gouverneur général », 20 octobre 1933 (CDC, 110384-001-c. 1071 ; voir aussi la lettre du gouverneur général au préfet d'Alger, 4 mai 1934 (même liasse à la CDC et dans ANF, 19771106-12).

3 Louis Hudelo (contrôleur des HBM du ministère de la Santé publique), « Avis », mai 1933 (ANF, 19771106-20).

4 Georges Bonnafous (contrôleur des HBM du ministère de la Santé publique), « Rapport sur la société franco-algérienne d'HBM », 15 mars 1938 (ANF, 19771106-2).

5 Tous ces abus sont évoqués dans les enquêtes de Louis Hudelo (1932) et Georges Bonnafous (1937), doc. cités.

d'Oran¹, renforcer le contrôle des HBM qu'assure déjà le gouvernement général². L'administration supérieure édicte également des normes comptables plus strictes³.

De tous ces abus, l'analyse se concentre ici sur ceux qui mettent la construction et la distribution des HBM au service de la constitution d'un pouvoir politique, essentiellement municipal. Quoique ce phénomène, qualifié communément de « clientélisme » soit le revers systématique de la gestion des HBM⁴, l'étude des formes qu'il prend reste nécessaire et ce d'autant plus que plusieurs recherches ont montré sa vigueur, sans commune mesure avec la métropole, dans l'Algérie de la période coloniale⁵. En dépit du peu de sources relatives à ce phénomène⁶, les liens entre élus et électeurs européens (III.1) d'une part puis ceux entre élus, administration et « indigènes » (III.2) d'autre part sont abordés successivement.

II.3.1. Distribution d'HBM et clientélisme : réalités et limites

L'étroitesse du corps électoral dans les villes d'Algérie accentue l'enjeu de la distribution des HBM pour les municipalités⁷, qu'elles soient dotées d'un office public ou d'organismes privés. Le poids de chaque votant est encore rehaussé par l'abstention globalement plus importante qu'en France⁸.

Un fonctionnaire du gouvernement général, dressant un bilan de la construction d'HBM en Algérie en 1941, indique que « certaines municipalités ont patronné des sociétés pour des fins plus politiques que sociales »⁹. Quelques années plus tôt, le contrôleur ministériel Hudelo décrit l'office

1 Arrêté préfectoral du 7 novembre 1931 (AWC, CPE-681 ; création d'un service de contrôle des HBM au sein de la préfecture d'Oran, placé sous la direction de l'ingénieur en chef des bâtiments départementaux).

2 « Note sur le fonctionnement du service dép. des HBM dans le dép. d'Oran », s.d. [18 juin 1932] ; sé. du cons. gén. de Constantine, 19 novembre 1932 ; lettres du gouverneur général au préfet de Constantine, 29 juillet 1932 et 20 avril 1934 (AWC, CPE-681) ainsi qu'au ministre de l'Intérieur, 18 novembre 1932 (ANF, 19771106-34).

3 Inspection des institutions de Mutualité et de la prévoyance sociale, *Notice relative au contrôle et à la comptabilité des sociétés d'HBM*, Alger, Impr. Gaudet, août 1934, 60 p. (AWC, CPE-682).

4 BELLANGER Emmanuel, *Ivry, banlieue rouge. Capitale du communisme français, XX^e siècle*, Paris, Créaphis, 2017, p. 168 (accusations portées par les élus de droite) ; pour un cadrage historique d'ensemble, voir MICHONNEAU Stéphane, « Clientélisme, caciquisme, caudillisme », *Genèses*, 62, 2006, p. 2-4 et COMBES Hélène, VOMMARO Gabriel, « Relations clientélares ou politisation : pour dépasser certaines limites de l'étude du clientélisme », *Cahiers des Amériques latines*, 69, 2012, p. 17-35.

5 PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma...*, *op. cit.*, p. 73-77 ; GUIGNARD Didier, *L'abus de pouvoir en Algérie coloniale...*, *op. cit.*, *passim*.

6 MONIER Frédéric, *La politique des plaintes. Clientélisme et demandes sociales dans le Vaucluse d'Édouard Daladier (1890-1940)*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2007, p. 21.

7 GUIGNARD Didier, *L'abus de pouvoir...*, *op. cit.*, p. 361-397, en particulier p. 363, 367, 369, 384 et 389-397 (exemples et portant sur 1880-1914 : distribution d'emplois communaux, de secours ou encore de biens immobiliers).

8 GUIGNARD Didier, *L'abus de pouvoir...*, *op. cit.*, p. 402-408.

9 Anonyme (direction de l'Intérieur et de la jeunesse), « La lutte contre le taudis et la construction d'habitations ouvrières et rurales », s.d. [entré au ministère de la Défense nationale le 31 octobre 1941], 7 p. (SHD, GR-1P-39).

public de Constantine comme guidé par des « complaisances personnelles ou électorales »¹. La composition de son conseil d'administration en est selon lui la cause : depuis la création de l'office (1926), 11 administrateurs sont aussi élus municipaux (6 désignés par le conseil municipal, 1 désigné par les sociétés HBM et 4 par le préfet), dont le président de l'office, Maurice Laloum². De ce fait, « les considérations personnelles ne sont pas étrangères à certains votes [accord systématique du conseil municipal avec le conseil d'administration de l'office, notamment en vue de l'achat de terrains]. D'ailleurs, il est notable, poursuit Hudelo, que la politique locale exerce une grande influence sur les décisions des dirigeants de l'office qui obtiennent toujours l'approbation de l'assemblée [municipale] »³. La famille Sportisse peut s'installer vers 1930 dans les nouveaux logements du Camp des oliviers, le père Simah – un comptable d'une cinquantaine d'années⁴ – ayant été, si l'on en croit les souvenirs de son fils, « pistonné » par le président de l'office, « un de ses amis »⁵. Octroyer une HBM à cette famille nombreuse n'est pour autant pas illégal : la modestie de ses ressources la rend sans doute éligible à un logement. La proximité de ce demandeur avec le président de l'office municipal s'avère décisive en raison de l'offre très insuffisante de logements.

Les premiers immeubles de l'office municipal sortis de terre, Laloum affirmait pourtant qu'il convenait, en vue d'« éviter toutes sortes de sollicitation », d'appliquer strictement la loi⁶. L'administration est toutefois sur ses gardes. Le préfet, relayant une inquiétude d'un de ses représentants au sein de l'office, tente ainsi d'éviter le favoritisme : « Soyez vigilants, que la légalité soit strictement observée en ce qui concerne les attributions de logements afin que soient évitées des protestations justifiées »⁷. Ces protestations ne manquent pas, qu'elles émanent de figures

1 Louis Hudelo, « OMHBM de Constantine – Situation financière », s.d. [été 1932] (AWC, CPE-681).

2 La composition des CA des OMHBM est régie par l'art. 10 de la loi du 5 décembre 1922 (*JORF-LD*, 10 décembre 1922, p. 11734-11743, ici p. 11735).

3 Louis Hudelo, « OMHBM de Constantine – CA », s.d. [été 1932] (AWC, CPE-681 ; souligné dans le texte).

4 ANOM, 3 RM 53 (n° 593) et SPORTISSE William, *Le camp des oliviers...*, *op. cit.*, p. 16.

5 SPORTISSE William, *Le camp des oliviers...*, *op. cit.*, p. 21 (pour les deux expressions entre guillemets).

6 CA de l'OMHBM de Constantine, 15 octobre 1929 (AWC, CPE-679).

7 Lettre du préfet de Constantine au président de l'OMHBM, 11 juillet 1931 (AWC, CPE-679) ; voir également une lettre analogue du préfet de Constantine au président de l'OMHBM, 20 janvier 1931 (AWC, CPE-676) et la lettre du représentant de la préfecture au CA de l'OMHBM (Amar Benabdelkader Benelmouffok) au préfet de Constantine, 4 juillet 1931 (AWC, CPE-679 ; l'auteur craint des protestations de personnes se sentant lésées).

politiques de la ville¹ ou de demandeurs déboutés², de Français à l'encontre d'Espagnols ou d'Italiens³ (probablement, en fait, des naturalisés) et enfin d'« indigènes » envers les Européens⁴.

Le lien entre construction, distribution, gestion des HBM et clientélisme électoral est plus fort encore (ou du moins plus avéré) au sein des organismes privés. Comme précédemment évoqué, plus de la moitié d'entre eux comptent des élus municipaux dans leur conseil d'administration⁵ (31 sur 56 sociétés créées et ayant bâti). Pour s'en tenir aux plus dynamiques, les coopératives la Cité le Travail à Perrégaux, la Cité coopérative de Mostaganem, le Foyer bel-abbésien, le Patrimoine coopératif et l'Abri familial à Constantine, le Patrimoine coopératif bônois, la Prévoyance guelmoise, le Patrimoine coopératif de Philippeville et le Patrimoine sétifien sont administrés par des élus municipaux et ont bâti plus d'une centaine d'habitations (respectivement 100, 153, 225, 330, 206, 178, 116, 121 et 246). La société de crédit immobilier de Bône a quant à elle contribué à bâtir 249 pavillons. À Alger, Louis Pasquier-Bronde préside six organismes⁶ (OMHBM, Foyer algérois, Auxiliaire municipale, Foyer féminin, Cité sociale, SCI d'Alger).

Dans chaque localité, les pavillons et immeubles d'HBM matérialisent l'action des administrateurs de sociétés et, le cas échéant, des édiles de la ville⁷. Ceux-ci sont, comme à Ivry-sur-Seine, ville phare de la construction d'HBM et de leur mise en scène, « un levier de légitimation et de consécration »⁸ de l'action des élus aux yeux, non de tous leurs administrés, mais de ceux susceptibles d'en bénéficier, c'est-à-dire avant tout les citoyens français voire de

1 Voir par exemple Anonyme, « Casse-cou », *La Brèche*, 26 mars 1932 (AWC, CPE-678 ; coupure de presse sur l'absence d'équilibre financier de l'OMHBM) et Albert Rédarès, « Rappel à la légalité », *La Brèche*, 28 mai 1932 (AWC, CPE-681 ; coupure de presse). Rédarès, élu municipal, est pourtant proche du maire Morinaud, qui le reçoit dans l'ordre de la Légion d'honneur le 19 avril 1931 ; écrit-il cet article car, en désaccord avec les alliances que le maire a noué avec les autorités consistoriales, il considère que trop d'« Israélites » sont logés aux HBM ? Il dénonce en effet à compter de 1934, leurs « provocations » (COLE Joshua, *Lethal Provocation. The Constantine murders and the Politics of French Algeria*, Ithaca, CoUP, 2019, p. 235 et 241) et est au PPF en 1938 (police spéciale du dép. de Constantine, « Rapport », 17 juin 1938 (ANOM, GGA-3CAB-94)).

2 Lettre de Salah Bedjou (« ouvrier boulanger (...) 26 blessures au service de la France » demeurant au 11, rue L'Huillier (Constantine)) au préfet de Constantine, 5 décembre 1934 (AWC, CPE-678).

3 Si l'on en croit L. [Lucien] FERRAND, « L'habitation à bon marché en Algérie », *BSFHBM*, 44-4, 1933, p. 224-234, ici p. 232.

4 Anonyme, « Le scandale des bidonvilles », *Le Parlement algérien*, 3 juin 1939, p. 3 (journal du Parti du peuple algérien (PPA) de Messali Hadj, indépendantiste) ; BERQUE Augustin, « L'habitation de l'indigène... », art. cité, p. 70-71 ; LESPÈS René, « Projet d'enquête... », art. cité, p. 436.

5 Voir chapitre 3-I.2.1.

6 Voir chapitre 3-I.2.2.

7 BELLANGER Emmanuel, « Les maires et leurs logements sociaux. Des années de fondation à l'âge d'or du grand ensemble (1920-1960) », *Histoire urbaine*, 23, 2008, p. 95-107.

8 BELLANGER Emmanuel, *Ivry, banlieue rouge...*, op. cit., p. 164

sous-groupes parmi ceux-ci¹. Inaugurations – le plus souvent en présence du maire, parfois du président de la République² –, visites gubernatoriales³ et publications d’histoire locales font très souvent la part belle aux nouvelles constructions⁴. Le nom des cités met aussi bien souvent en avant des édiles présidents d’organismes : cité Adrien Lemoine dans le quartier de Beymouth à Mostaganem (Cité coopérative, plus d’une centaine de maisons formant « une œuvre digne d’éloges »⁵) ; cité Laloum à Bellevue (OMHBM de Constantine, 9 immeubles) ; cité Lellouche à Sidi Mabrouk (Abri familial de Constantine, 130 pavillons dans la même ville).

Qu’il s’agisse d’un objectif central des administrateurs ou non, ces constructions rejaillissent sur eux *a priori* positivement et ce avec un poids d’autant plus fort dans les petites communes où l’interconnaissance est forte et le corps électoral réduit⁶. La proportion d’HBM bâties au regard du corps électoral et plus encore du groupe de ceux se déplaçant aux urnes est significative pour distinguer les communes où ces constructions prennent une place centrale dans la vie urbaine européenne⁷. Elle l’est tout particulièrement à Sétif, Constantine et Guelma où le ratio est, en 1936, d’environ une HBM pour 6 ou 7 personnes exprimant un vote. Le rythme de constructions est, de 1928 à 1936, très soutenu à Sétif, où 240 pavillons sont bâtis tandis que seuls 279 citoyens supplémentaires s’inscrivent sur les listes électorales. Il est plus mesuré à Oran où, durant les mêmes huit années, les 353 constructions (dont plus de deux-tiers par l’office municipal) correspondent à l’inscription de 7 385 électeurs (soit une HBM pour 21 citoyens).

Guelma semble être exemplaire en la matière. En 1938, un inspecteur du service gubernatorial de l’Inspection de la mutualité et de la protection sociale se récrie dans une « note confidentielle » à propos de la Prévoyance guelmoise :

« M. [Marcel] Champ, président [de la société et] adjoint au maire de Guelma, mêlé activement à la politique locale, ne m’a pas caché qu’étant donné sa situation politique dans

1 [Germain ?] Bonnet (chef du service gubernatorial de l’IIMPS), « Rapport », 15 octobre 1932 (ANA, IBA-HBM-060 ; *L’Union des mutilés* ne publie que des articles à la gloire du Foyer de l’Union des mutilés).

2 Sur le passage d’Alexandre Millerand et son inauguration des HBM de Bellevue, voir les cartes et croquis dans ANF, 1AG-25 ; les *Souvenirs* (dact., dans ANF, 470AP-1) de ce président n’évoquent que rapidement ce voyage-là (p. 115-116) ; voir, sur ces voyages, BOYER Myriam, *Les voyages présidentiels en Algérie sous la Troisième République*, Mémoire de Maîtrise d’histoire sous la direction d’Omar Carlier, Université Paris 1, 1997, 222 p.

3 « Le Foyer des cheminots », *L’ÉA*, 28 juin 1926, p. 3 ; « HBM – Inauguration des Foyers des cheminots », *L’ÉA*, p. 3 ; « La nouvelle mairie de Mostaganem », *L’Af. Nord ill.*, 16 juillet 1927, p. 10 ; « Le gouverneur général a inauguré la Maison du colon... », *L’ÉA*, 3 juin 1930, p. 2 (à Oran) ; « Le gouverneur général à Bône. M. Carde visite la ville... », *L’ÉA*, 7 juin 1931, p. 2 ; « Jules Carde à Batna », *L’Écho du Sahara*, 15 juin 1931, p. 1.

4 ADOUE Léon, *La ville de Sidi-Bel-Abbès. Histoire, légende, anecdotes*, Sidi Bel-Abbès, René Roidot, 1927, p. 189 ; nulle mise en avant des HBM, en revanche, dans Ville de Sidi Bel-Abbès, *L’œuvre de la municipalité Bellat par la Presse (6 ans d’histoire bel-abbésienne)*, Sidi Bel-Abbès, Joseph Méneau, 1935, 253 p.

5 [Armand] Conangle et [Georges] Lacour (inspecteurs gubernatoriaux du service du Crédit et de la mutualité (direction générale des Finances)), « Rapport sur le fonctionnement et la situation financière de la société d’HLM “la Cité coopérative de Mostaganem” en janvier 1951 », 2 février 1951, p. 32 (ANF, 19771106-20).

6 MICHONNEAU Stéphane, « Clientélisme... », art. cité, p. 3 ; voir aussi *supra*, n. 1 p. 303.

7 Voir, pour le détail du ratio entre nombre de citoyens et construction d’HBM, l’annexe 5-13.

la région il lui avait été très difficile, jusqu'ici, d'adopter à l'égard des sociétaires récalcitrants l'attitude qui convenait¹. Sur les 800 électeurs de la ville de Guelma, une centaine réside dans les HBM. Toute mesure comminatoire aurait certainement eu comme résultat de les indisposer contre M. Champ et ses amis politiques. En un mot, selon ses propres aveux, M. Champ paraît avoir considéré la société HBM dont il est le créateur comme une affaire destinée à satisfaire ses buts électoraux »².

« Mutualiste d'une activité absolument remarquable »³, Marcel Champ est une figure centrale de la vie sociale et politique de la ville. Outre la présidence de cette importante société d'HBM il est, pour s'en tenir aux groupements ayant une action sociale, président de sociétés d'anciens combattants et membre du bureau de bienfaisance européen. Ne souhaitant pas s'aliéner le soutien politique d'une importante partie des électeurs de la ville, ce président de coopérative HBM, importante au regard de la taille du corps électoral de la ville, n'a donc ni réclamé des loyers – dus à la Caisse des dépôts et à la Caisse de retraite des chemins de fer –, ni exigé l'application de la loi au regard des obligations d'habiter son HBM, « laissant chacun agir à sa guise [et menant] la société à la faillite »⁴. À Alger, le gouverneur général semblerait tout faire, aux dires de Georges Bonnafous, pour éviter « d'avoir des “complications” » avec les anciens combattants en condamnant le Foyer des mutilés qui multiplie les abus⁵, notamment concernant les attributions, bien souvent faites « selon des considérations d'amitié »⁶. L'inspecteur conclut en généralisant : en Algérie, « les questions politiques jouent beaucoup ». Il reste toutefois compliqué de déterminer si ces dynamiques sont plus massives que dans les villes de métropole qui n'en sont pas, loin s'en faut, exemptes⁷. Ces obligations clientélares, avec lesquelles certains

1 Déjà signalé dans [Pierre Joseph] Arippe (inspecteur du service gubernatorial de l'IIMPS), « Compte rendu des opérations sur le fonctionnement de la société d'HBM “la Prévoyance guelmoise” (9 décembre et jours suivants) », s.d. [fin 1933 ou début 1934] (ANF, 19771106-20).

2 [Paul] Maury (inspecteur du service gubernatorial de l'IIMPS), « Note confidentielle », 22 juin 1938 (dite annexée à une « Note au gouverneur général » rédigée par le chef de ce même service et datée du 26 septembre 1938 (ANA, IBA-HBM-088 ; note toutefois non-retrouvée). Voir la biographie de Marcel Champ en annexe.

3 Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer M. Marcel Champ chevalier de la Légion d'honneur », 19 avril 1930 (ANOM, 93-6354).

4 Rapport d'un inspecteur des Finances, 16 juin 1938 (cité sans plus de précisions dans une lettre du président de la Prévoyance guelmoise au sous-directeur des HBM du ministère de la Reconstruction, 10 mai 1950 (ANF, 19771106-20)).

5 Georges Bonnafous (contrôleur des HBM du ministère de la Santé publique), « Note sur le Foyer de l'Union des mutilés », 20 décembre 1937 (ANF, 19771106-13 ; *idem* pour la mention des « questions politiques »).

6 [Germain ?] Bonnet (chef du service gubernatorial de l'IIMPS), « Rapport », 15 octobre 1932 (ANA, IBA-HBM-060).

7 VOLDMAN Danièle, « Entre rivalité et complémentarité, les offices d'HBM de Paris et de la Seine des années 1920 aux années 1950 », BOURILLON Florence, FOURCAUT Annie (dir.), *Agrandir Paris. 1860-1970*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2016, p. 275-288 (en particulier les § 14 et 20 de l'édition numérique).

administrateurs d'autres organismes semblent vouloir rompre à la fin des années 1930¹, sont ainsi à la source d'abus constatés par les institutions de contrôle et expliquent, en conséquence et seulement pour partie, certaines des réticences des créanciers à financer les programmes de construction dans la colonie.

Le choix des bénéficiaires d'HBM est un outil pour gagner et conserver le pouvoir municipal. À Bône, créer et présider une société d'HBM est un enjeu concurrentiel dans les luttes entre figures politiques. Les administrateurs de la SCI locale estiment qu'une concurrente en cours de constitution, la « société de crédit immobilier de l'arrondissement de Bône » (dite aussi « de l'est algérien », fondée en février 1930) est portée par Joseph Serda comme « un moyen facile de s'assurer une clientèle en vue des prochaines élections législatives »². Ce très important propriétaire agricole – déjà maire de Barral et délégué financier colon (depuis 1920) – souhaite alors sans doute renforcer sa situation dans la grande ville de la circonscription en vue des prochaines élections, celles pour le Palais Bourbon de mai 1932³. Avec cette SCI, il vise des Bônois plus aisés que ceux qui sont sociétaires des coopératives d'HBM, comme l'important Patrimoine coopératif de la ville ou la Maisoncoop, qu'il fonde quelques mois plus tard⁴. Cette nouvelle société de crédit immobilier doit concurrencer sur le terrain de l'habitat à bon marché l'autre société de ce type, fondée en 1929 et dirigée par Henri Aloï, maire de Bugeaud et lui aussi à la tête d'autres sociétés HBM (les coopératives le Toit collectif bônois et le Foyer bônois, fondées en 1929). Au début des années 1930, Aloï est allié au maire de Bône, Paul Pantaloni⁵ ; Serda est quant à lui brouillé avec ce dernier, sans doute en raison de ses ambitions politiques nationales⁶.

Néanmoins, peu de villes semblent avoir connu des rivalités de ce type. À Alger, les organismes privés d'HBM sont dominés par les représentants d'intérêts catégoriels (cheminots,

1 AG de l'Abri familial de Constantine, 24 avril 1938 (ANA, IBA-HBM-063 ; Henri Lellouche menace de démissionner de la présidence de la société si les irrégularités – loyers non-payés, sous-locations – ne cessent pas).

2 Anonyme [Aloï, Ferrero, Floirat (administrateurs de SCI de Bône)], « Historique des caisses de crédit immobilier de Bône », s.d. [joint à une lettre du sous-préfet de Bône au préfet de Constantine, 23 juillet 1929] (ANF, 19771106-4) ; cette SCI est approuvée par un arrêté ministériel du 4 février 1930.

3 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? Les délégations financières algériennes, 1898-1945*, t. 1 : *L'institution et les hommes*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2008, *passim*.

4 Les statuts de la Maisoncoop sont enregistrés chez un notaire le 22 février 1930 et approuvés par arrêté ministériel le 15 avril 1930 (ANF, 19771106-30) ; elle est adossée à la l'Union agricole de l'Est, un groupement d'importantes coopératives qu'il a contribué à créer en avril 1921 (VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône...*, *op. cit.*, p. 496 ; TRAVERS Lucette, *La ville de Bône*, Mémoire pour le DES de Géographie sous la direction de Jean Dresch, Faculté de Lettres de Paris, 1955, t. 1, p. 49).

5 VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône...*, *op. cit.*, p. 518.

6 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 1, p. 565 ; Serda et Pantaloni s'allient toutefois de nouveau en vue des élections municipales d'octobre 1933 (VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône...*, *op. cit.*, p. 538).

anciens combattants) qui ne semblent guère s'être impliqués dans les luttes municipales, du moins pas de façon visible ; l'ardeur de Louis Pasquier-Bronde, porté par un vigoureux catholicisme social, semble dépourvue de concurrence. À Oran, les élus ont, sauf le commandant Lafaille, fort peu investis dans les sociétés HBM. À Constantine, chacune des quatre sociétés de la localité (trois coopératives, une SCI) recouvre un segment particulier de la population : les fonctionnaires et cheminots se tournent vers le Patrimoine coopératif, les « Israélites » deviennent sociétaires de l'Abri familial, le Foyer constantinois de l'ancien combattant fait bâtir pour ceux marqués par la guerre ; les bénéficiaires de la SCI de la ville sont inconnus. Il en va de même à Sétif avec le Patrimoine sétifien, le Foyer des cheminots et le Foyer des anciens combattants. Dans l'est algérien, la conciliation politique en place depuis le milieu des années 1900 transparait dans le soutien que les municipalités de ces cités accordent à chacun de ces groupements¹. L'alliance du maire², l'omniprésent Émile Morinaud, avec les notables « israélites » de la ville se matérialise par le soutien de son conseil municipal aux initiatives de l'Abri familial. À Sétif, la municipalité Aubry tient à montrer qu'elle n'est pas antisémite, ce qu'elle estime prouver en faisant de Rahmine Guedj, alors président de la cultuelle israélite, son premier adjoint et en soutenant pleinement le Patrimoine sétifien dont il est administrateur³.

Les résultats de ces tentatives de constitution de clientèles ne sont pas univoques. Leur rôle-clef dans la construction et la distribution des HBM ont très probablement permis à Marcel Champ (Guelma), Maurice Laloum et Henri Lellouche (Constantine), Charles Lévy et Rahmime Guedj (Sétif) ou encore Adrien Lemoine (Mostaganem) d'être constamment reconduits pour les mandats électoraux qu'ils briguent. À Alger, le « réveil de la droite »⁴ de la première moitié des années 1930 a balayé le maire Charles Brunel, Louis Pasquier-Bronde et leur entourage : le millier de familles logées par l'OMHBM ne leur ont pas permis de se maintenir au conseil municipal lors des élections de mai 1935.

Au point de vue politique, le peuplement des immeubles n'est lui-même pas intégralement à l'image des administrateurs de l'office municipal et des élus qui le composent⁵, sans compter que les positionnements politiques des habitants changent quand les baux, eux, peuvent durer.

-
- 1 Sur cet épisode structurant de la vie politique constantinoise, voir GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France...*, *op. cit.*, p. 28-30 (cadrage local) et BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 1, p. 518-536 (contextualisation à l'échelle de l'Algérie).
 - 2 La meilleure mise au point sur cette question embrouillée se trouve chez GUIGNARD Didier, *L'abus de pouvoir...*, *op. cit.*, p. 413-418.
 - 3 Sé. du cons. mun. de Sétif, 15 mai 1925 (AP-ASB).
 - 4 KADDACHE Mahfoud, *La vie politique à Alger de 1919 à 1939*, Alger, Enag Éditions, 2009 [1970], p. 251-271.
 - 5 BELLANGER Emmanuel, *Ivry, banlieue rouge...*, *op. cit.*, p.168 (exemple analogue).

En s'en tenant à l'exemple constantinois¹, on constate la présence de plusieurs militants communistes dans les immeubles de l'office : la famille Sportisse loge au Camp des oliviers alors que l'un des fils est une figure départementale du Parti communiste algérien depuis le milieu des années 1920². Le groupe d'immeubles formant la cité Gaillard (33 logements, du nom du propriétaire du terrain, Paul Gaillard³) sur les hauteurs du faubourg Lamy est habité par de nombreuses personnes engagées à gauche. Le cheminot Pierre Carbuccia y est repéré en septembre 1932⁴, soit dès l'inauguration de l'immeuble. Albert Rochier, autre cheminot et syndicaliste (CGT), y vit lui aussi au milieu des années 1930 ; il y préside l'Amicale des habitants de la cité⁵. À la fin de la décennie et alors que le Front populaire a fait long feu, les militants de gauche y seraient une dizaine : Nessim Nakkache au n° 2 ; Rahmim Aouizerat, Marius Luxi et Joseph Michelli sont au n° 4 ; Louis Luisi et Louis Weinachter sont domiciliés au n° 6 ; Alexandre Braudier, Michel Draï, Achour Meziani et Auguste Prats vivent aussi dans ces immeubles⁶. Ils y sont les voisins d'Hector Georges Dubar, un « employé » ou « gérant » (le concierge ?) de l'office⁷.

II.3.2. Des interventions de l'administration pour les « indigènes » ?

Dans la mesure où notables et fonctionnaires « indigènes » sont le « dernier maillon de la chaîne administrative et les plus proches des administrés », il importe pour les autorités et « par diverses faveurs, de maintenir les cheikhs et les caïds dans la soumission, les marabouts et

-
- 1 À Alger, Ahmed Doum rapporte que des militants du PPA-MTLD vivent, vers 1946-1947, dans les HBM bâties pour les « indigènes » du boulevard de Verdun (Casbah) (*De la Casbah d'Alger à la prison de Fresnes. 1945-1962*, Alger, Casbah Éditions, 2013, p. 28) ; voir aussi PLANCHE Jean-Louis, « Français d'Algérie, Français en Algérie ? Jacques Chevallier ou les impossibles compromis », MEYNIER Gilbert, PLANCHE Jean-Louis (dir.), *Intelligentsias francisées au Maghreb*, Laboratoire Tiers-monde (université Paris 7), 1990, p. 81-97, ici p. 92 (mention de Mustapha ben Mohammed, ouvrier qualifié aux chemins de fer et élu conseiller municipal MTLD en 1953).
 - 2 « SPORTISSE Lucien Haï [Maitron] », version mise en ligne le 11 novembre 2010, dernière modification le 9 décembre 2020 (consultée le 28 octobre 2021) ; à compléter par SEKFALI Abderrahim, *Les maîtres d'école du Constantinois...*, *op. cit.*, p. 478-479. Analyse de l'obtention d'un logement par les Sportisse *supra*, p. 356.
 - 3 Lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 21 janvier 1938 (AWC, CPE-678).
 - 4 Fiche concernant Pierre Carbuccia jointe à une lettre du préfet de Constantine au ministre de l'Intérieur, 2 septembre 1932 (ANF, F7-13130) ; il meurt à Alger le 20 mai 1938 (ANOM, 1 RM 160 (n° 802)).
 - 5 Anonyme, « Liste des associations de Constantine », 1935 (ANOM, 93-B3-390) ; il est mentionné comme membre de la CGT en 1928-1930 dans « ROCHIER Albert [Maitron] », version mise en ligne le 31 juillet 2020, dernière modification le 31 juillet 2020 (consultée le 29 octobre 2021).
 - 6 Ces individus sont listés avec leurs adresses dans « Dép. de Constantine – Liste des communistes ou sympathisants de ce parti », s.d. [liste constituée à la suite de perquisition au secrétariat du parti en septembre 1939] (ANOM, 93-6746). Sur Marius Luxi, voir ANOM, 3 RM 95 (n° 794).
 - 7 Note Arripe-1934, doc. cité (mentionné dans les membres du « personnel » de l'office) ; la mention de « gérant » (1937) et son adresse (1939) sont indiquées dans ANOM, 3 RM 77 (n° 890).

les dignitaires de la France dans la fidélité »¹ – notamment en leur facilitant l’obtention de biens immobiliers. Les cas de concussions impliquant, sur des sujets forts divers, administration ou élus européens et adjoints « indigènes » sont d’ailleurs nombreux avant la guerre². Il est possible, en s’attardant sur les parcours et positions de chacun au moment de l’obtention d’un tel logement, de formuler des hypothèses sur les mécanismes à l’œuvre.

À Alger, l’imam Hadj Moussa Ahmed Ben Mohamed habite jusqu’au début des années 1940 dans un appartement qu’il loue à l’office municipal³. Son cas est l’une des rares situations de favoritisme administratif avéré en vue de l’attribution d’un logement⁴ ; celle-ci s’inscrit dans l’octroi plus général de « privilèges [aux] chefs de zaouïa »⁵. Il semble assuré que l’administration a exigé de l’OMHBM qu’il procure un logement à l’un des membres d’une importante famille d’Alger, devenu en 1941 conservateur au sanctuaire du marabout de Sidi Abderrahmane *al-Ta’alibi*⁶ – saint protecteur de la Casbah – par ailleurs important lieu d’édilité et de représentation des plus hautes autorités de la colonie⁷ (lors de distributions alimentaires notamment). Le préfet d’Alger, Maxime Roux, indique lui-même quelques années plus tard « qu’il [lui] serait agréable, de toutes façons, de ne pas avoir à répondre par une fin de non-recevoir aux requêtes pressantes et justifiées que j’ai reçues de (...) M. Hadj Moussa »⁸.

Des interventions de l’administration pourraient avoir joué dans d’autres cas. Début avril 1934 le docteur Mohamed Salah Bendjelloul, président de la Fédération des élus des musulmans du département de Constantine, remet un mémoire en 22 points au préfet de Constantine dans lequel il liste « les faits les plus saillants parmi ceux qui provoquent aujourd’hui le mécontentement au sein de la population algérienne ». Il indique en son 21^e point que « ...les amis

1 MEYNIER Gilbert, *L’Algérie révélée...*, *op. cit.*, p. 545-546 (pour les deux citations) ; MERAD Ali, *Le réformisme musulman...*, *op. cit.*, p. 56 (doctrine promouvant l’appui sur les « forces maraboutiques » pour s’imposer sur la société « indigènes ») et 76 (« Sous la forme du confort domestique, la civilisation occidentale força les portes des zaouïas »).

2 GUIGNARD Didier, *L’abus de pouvoir...*, *op. cit.*, p. 371-379.

3 Lettre de l’imam au préfet d’Alger, 5 octobre 1950 (ANOM, 91-1K-478).

4 On repère un cas analogue dans une lettre du gouverneur général (Pierre Bordes) au maire d’Alger (Charles Brunel) en vue de soutenir Pierre Barris, l’un des « compatriotes » de Bordes (le fils du maire des Illes, dans les Pyrénées-Orientales, dép. de naissance du gouverneur), dans sa demande d’HBM (AD66, 56J-60).

5 Paroles d’un représentant du gouverneur général rapportées dans *La Justice*, 1^{er} août 1936 (citées par PHÉLINE Christian, *La terre, l’étoile le couteau. Le 2 août 1936*, Paris, Éditions du Croquant, 2021, p. 114).

6 Sur ce sanctuaire – situé entre la Casbah et l’arrière du lycée Bugeaud – et son saint, voir DEVOULX Albert, *Les édifices religieux de l’ancien Alger*, Alger, Impr. de Bastide, 1870, p. 37-48, MARÇAIS Georges, « Sidi ‘Abd er-Rahmân, patron d’Alger, et son tombeau », *Feuillets d’El-Djezaïr*, 1, 1941, p. 35-48 et DERMENGHEM Émile, *Le culte des saints dans l’islam maghrébin*, Paris, Gallimard, 1954, p. 183-188. Sur la famille Hadj Moussa, voir BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 1, *passim*.

7 Anonyme, « Édifices religieux (musulmans et chrétiens) », *Feuillets d’El-Djezaïr*, 1937, hors-série, p. 150-162, ici p. 158.

8 Lettre du préfet d’Alger au président de l’OMHBM d’Alger, 23 octobre 1950 (ANOM, 91-1K-478).

et parents des nègres blancs sont casés (fils Bellagoun et Benbadis à la mairie de Constantine, fils Benbadis à l'hôpital, fils Benbadis logés aux HBM) et obtiennent toutes les faveurs »¹. Un fonctionnaire estime, dans une note remise au préfet pour lui commenter chacune des saillies de Bendjelloul, que « l'autorité préfectorale n'a aucun droit de regard dans ces affaires [qui relèvent de la commune et de l'office municipal des HBM] tant qu'elle n'est pas saisie de plaintes. Aucune requête n'est parvenue à la préfecture à ce sujet »². Attentif aux critiques, il minore le fait que le conseil d'administration de l'office comprenne six représentants du préfet. Ce mémoire permet de souligner à quel point la distribution des logements est un point de friction et un enjeu dans la concurrence sociale et politique entre les divers groupes « indigènes » dans les villes : plusieurs notables escomptent obtenir un logement quand d'autres font de leur distribution l'objet de leur critique. Un Bendjelloul (Mohamed Chérif, dont on ignore les liens avec le docteur du même nom) compte d'ailleurs parmi les accédants à la propriété d'un pavillon à Sidi Mabrouk, bâti par l'Abri familial (2^e programme, 1932).

Les accusations du docteur Bendjelloul n'ont pu être recoupées : la trace d'un « fils Benbadis » logé par l'OMHBM de Constantine n'a pas été retrouvée³. Plus largement, nombre d'« indigènes » qui bénéficient d'HBM à Constantine, qu'ils soient en accession à la propriété ou en location simple, occupent des fonctions de pouvoir dans la ville ou sont affiliés à de grandes familles de notables (Tableau 5-9).

Les bénéficiaires d'HBM en accession à la propriété sont-ils tous éligibles aux logements qu'ils obtiennent ? Les familles Bencheikh-Lefgoun, Tchandarli-Braham, Bencharif et Bendjelloul sont réputées comme étant aussi bien aisées qu'influentes⁴. Toutefois, le début du XX^e siècle est un moment où la puissance de ces familles décline quand elles ne parviennent pas à s'adapter, certes moins à Constantine qu'ailleurs. Dissentiments et divergences de trajectoires au sein de ces familles se sont en outre approfondies avec la guerre⁵. Malek Bennabi peut ainsi, des

1 Docteur Bendjelloul, « Mémoire en 22 points adressés au préfet de Constantine », 3 avril 1934 (ANOM, 93-B3-700 ; reproduit par FROMAGE Julien, *Innovation...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 214). Le docteur Bendjelloul et Mohamed Mustapha Benbadis (son oncle) s'opposent au moins depuis octobre 1931 lorsque le premier ravit au second un siège d'élu au cons. gén. (FROMAGE Julien, *Innovation...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 206 et 422).

2 Anonyme [employé préfectoral], « Réponse au mémoire adressé par M. le docteur Bendjelloul à M. le préfet le 3 avril 1934 », s.d. [avril 1934], p. 8-9.

3 Il n'existe pas, à ce jour, de listes exhaustives des locataires des offices publics.

4 MAQUART Jean (chef du CIE de Constantine), *Note au sujet de la situation politique indigène dans le département de Constantine à la date du 15 juin 1939*, s.l., CHEAM, 1^{er} juillet 1939, p. 54 (la famille Lefgoun est mentionnée comme groupant un millier de membres (*ikhwān*) de la confrérie Tijaniyya (*al-tarīqa al-Tijāniyya*), « de loin celle qui a le plus de cohésion et de vitalité (...) les mots d'ordre donnés par la famille Lefgoun (...) sont volontiers suivis par les mokaddems [*muqaddam*, responsables confrériques] et les khouans [*ikhwān*] des autres confréries ») et 57 (sur les liens entre confréries et administration).

5 MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée...*, *op. cit.*, p. 210-211 et 632.

années plus tard, se souvenir de l'importance de voir au début des années 1920 « un Ben Charif [Bencharif dans l'essentiel des sources consultées] pour la première fois dans les annales constantinoises, s'établir épicier, rue Nationale (...) et les Lefgoun [se repliaient] sur eux-mêmes (...) Un vent de panique soufflait sur toutes ces familles qui avaient sauvé leurs fortunes du naufrage de 1837 »¹. L'obtention de ces HBM par des membres de ces familles s'explique donc autant par l'évolution de ces dernières que par l'éventuel souci de dirigeants des sociétés de constructions – dont certains sont aussi élus municipaux – de se les attacher. Dans ces cas-là, un nouvel habitat en un nouveau quartier prolonge les changements dans la position citadine et l'éclatement d'importantes familles plus qu'ils ne sont le signe d'une conquête d'un habitat salubre.

Les cinq locataires « indigènes » des immeubles de l'office suscitent d'autres questions. Ammar Hammouche, professeur au lycée de Constantine depuis 1928, fait tout à fait partie du public ciblé par les diverses lois relatives aux HBM. Il n'est toutefois pas anodin qu'il soit également administrateur de l'OMHBM en tant qu'élu municipal². Benmerzoug est aussi élu municipal ; il est par ailleurs membre de la Fédération des élus de Bendjelloul³. L'avocat Mokhtar Hadj Saïd est quant à lui une vieille figure « jeune algérienne » du Constantinois prônant le rapprochement avec les institutions françaises sans toutefois se défaire de son statut personnel musulman⁴. Ces individus, élus municipaux ou avocats de renom (Hadj Saïd) ont-ils bénéficié d'une HBM de la part de l'office au moment même où, figures du mouvement des élus constantinois autour du docteur Bendjelloul⁵, beaucoup pourraient être tentés de se les fidéliser ? « Habitué des échecs électoraux »⁶, Hadj Saïd dirige par ailleurs l'influente association l'Entraide musulmane et est soutenu par l'administration lors d'élections au milieu des années 1930⁷. L'interprète Messaoud Boumalit est pour sa part en délicatesse avec l'administration au moment où l'office municipal lui loue un logement à loyer moyen : il semble donc improbable que

1 BENNABI Malek, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 83-84 (1837 est la date de la prise de Constantine par l'armée française).

2 Voir *supra*, II.2.1

3 FROMAGE Julien, *Innovation...*, vol. 1, p. 206.

4 MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée...*, *op. cit.*, p. 91 et 224 ; FROMAGE Julien, *Innovation...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 198 ; FROMAGE Julien, « L'expérience des "Jeunes Algériens" et l'émergence du militantisme moderne en Algérie (1880-1919) », BOUCHÈNE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI-TENGOUR Ounassa, THÉNAULT Sylvie (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, 2014 [2012], p. 238-244.

5 FROMAGE Julien, *Innovation...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 206 et 225.

6 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 1, p. 874.

7 Anonyme, « Liste des associations de Constantine », 1935 (ANOM, 93-B3-390) ; HARBI Mohammed, *Une vie debout. Mémoires politique*, t. 1 : 1945-1962, Alger, Casbah Éditions, 2001, p. 51 (l'auteur ne prouve cependant pas cette assertion, qui ressort peut-être de la mémoire familiale).

le préfet soit intervenu, comme c'est le cas à Alger pour Hadj Moussa¹. Enfin, les El Ammouchi bénéficient sans doute en famille de locaux dans les HBM : Lakhdar d'un logement, Mostéfa d'un bail commercial où il installe un café maure. Dans tous les cas et s'il est incertain de voir dans l'obtention de ces logements des faveurs administratives, ces parcours permettent de souligner la capacité de certains individus à s'approprier les lois sociales.

Bénéficiaires d'HBM	Organisme HBM octroyant le prêt	n° du programme, date de signature du contrat et localisation*	Positions de pouvoirs dans la ville
Lefgoun	Patrimoine coopératif	n° 3, 1913 (Bellevue)	Fam. de notables (XIX ^e et début du XX ^e s.)
Ahmed Bouchemal	Patrimoine coopératif	n° 6, 1932 (S. Mabrouk)	Important membre de l'AOMA
Larbi Bencheikh-Lefgoun	L'Abri familial	n° 1, 1932 (S. Mabrouk)	Fam. de notables (XIX ^e et début du XX ^e s.)
Mostéfa Tchandarli-Braham	L'Abri familial	n° 1, 1931 (S. Mabrouk)	Fam. de notables (XIX ^e et début du XX ^e s.)
Ahmed Bounegab	L'Abri familial	n° 1, 1930 (S. Mabrouk)	Élu municipal (1925).
Abdellatif Bencharif	L'Abri familial	n° 1, 1932 (S. Mabrouk)	Fam. de notables (XIX ^e et début du XX ^e s.)
Mohammed Chérif Bendjelloul	L'Abri familial	n° 2, 1932 (Bellevue)	Fam. de notables (XIX ^e et début du XX ^e s.)
Ammar Hammouche	OMHBM	n° 1, de 1930 à 1934 (CdO)	Élu municipal (1929).
Mokhtar Hadj Saïd	OMHBM	n° 1, au moins en 1935 (CdO)	Avocat, membre du conseil de l'ordre.
Messaoud Boumalit	OMHBM	n° 2, au moins en 1930 (V)	Interprète (service de la propriété ind.)
Lakhdar El Amouchi	OMHBM	Imm. inc., au moins en 1931	Profession non indiquée ; probablement d'une famille de notables.
Mohamed Saïd Ben Ali Benmerzoug	OMHBM	n° 2, au moins en 1930 (V)	Ancien employé des PTT, commerçant, propriétaire et élu municipal (1929).

Fam. de notables = Famille de notables, parfois d'ailleurs en amont du XIX^e siècle (cas des Bencheikh-Lefgoun).
CdO = Camp des oliviers (cité Laloum) **S. Mabrouk** = Sidi Mabrouk
V. = immeubles de logements à loyers moyens de l'avenue Viviani **Imm. inc.** = Immeuble inconnu
* De location-acquisition (par le biais d'une des coopératives de construction) ou de location (auprès de l'OMHBM).
Les différentes dates pour un même programme s'expliquent car certains individus ont remplacé des bénéficiaires compris dans le programme initial puis démissionnaires.

Sources : concernant les « familles de notables », voir GRANGAUD Isabelle, *La ville imprenable. Une histoire sociale de Constantine au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2002, 368 p. et GUECHI Zohra, *Constantine : une ville, des héritages*, Constantine, Média-Plus, 2004, 230 p.
Jeu de données : Nakala/Tables/CH5_logements_bénéficiaires_nominatif/Feuille_BN_ind_synthèse.ods

Tableau 5-9 – Positions sociales et de pouvoir de quelques « indigènes » au moment d'obtenir une HBM (Constantine, années 1930)

1 Voir son dossier personnel en tant qu'employé par le service de la propriété indigène (ANOM, GGA-5M-24 ; documents de 1925 à 1935).

Hors de la capitale de l'est algérien, on retrouve des figures citadines d'importance à Sidi Bel-Abbès (Ahmed Ben Hadji, caïd et officier, fils et petit-fils d'officier ; Abdelkader Azza, professeur au collège et élu municipal à partir de 1929), à Bône (Mahieddine [parfois Mohieddine] Gueche, administrateur de coopératives agricoles) et à Aïn M'Lila (Mohammed Bensmaïne, caïd ; Abdelouahab Benelmouffok, son assistant (*khodja*)). Plus qu'une quelconque intervention des pouvoirs administratifs ou municipaux, l'analyse des réseaux citadins des uns et des autres permet dans l'essentiel des cas de mettre en valeur la proximité quotidienne de ces bénéficiaires avec les figures d'autorité européennes, socle d'un appui bienvenu face aux nécessités administratives à remplir pour obtenir une HBM.

À Bône, Mahieddine Gueche est de la famille d'Omar Gueche, élu municipal élu en 1929 et 1934¹. À Aïn M'Lila, centre de la commune mixte éponyme, ceux qui font bâtir travaillent de concert avec l'administrateur, premier fonctionnaire de cette circonscription ; celui-ci ne semble toutefois pas du tout impliqué dans les modestes activités de la Cité familiale, coopérative locale d'habitations à bon marché. Les fonctionnaires « indigènes » s'engagent très probablement dans l'édification d'une HBM tant il est difficile pour eux, « trop chichement payés »², de se loger convenablement³. Devenus fonctionnaires à compter du 1^{er} juillet 1919, les caïds sont alors rétribués entre 4 et 7 000 F⁴, ce qui leur permet d'avoir un revenu dans la moyenne de ceux qui contractent des prêts pour accéder à la propriété⁵. La situation est toutefois pire pour le personnel subalterne (*adels, aouns*), qu'on retrouve également dans certains programmes de construction (les *aouns* Ramdane Bordjiba au Khroub et Ahmed Ben Chaïb à Biskra). À Sidi Bel-Abbès en 1941, le caïd Ben Hadji, semble avant tout obtenir une HBM car le Foyer bel-abbésien (société qui, une fois n'est pas coutume, satisfait les instances de contrôle⁶) peine alors « à trouver des personnes donnant toutes garanties de moralité et de solvabilité », critères auxquels correspond pleinement Ben Hadji, par ailleurs père de 4 enfants⁷. En somme, nul besoin pour l'administration de soutenir l'essentiel de ces individus qui sont les relais de son pouvoir : leur souhait de vivre

1 « Étude de M^e Wenger – Deuxième insertion », *L'Avenir de l'Est*, 5 mars 1932, p. 2 (ne permet pas pour autant de préciser la nature de leur lien familial) ; sous-préfet de Bône, « Renseignements produits à l'appui d'un projet de décret tendant à nommer M. Guech Omar chevalier de la Légion d'honneur », 10 décembre 1936 (ANOM, 93-6362).

2 CHARNAY Jean-Paul, *La vie musulmane...*, *op. cit.*, p. 281.

3 Sur les difficultés des caïds à se loger, voir chapitre 2-II.1.1 ; voir aussi *supra*, p. 323).

4 MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée...*, *op. cit.*, p. 546.

5 Ces montants correspondent à 5 849 et 10 235 F de 1924 (avec correction de l'inflation), à comparer avec les revenus indiqués dans l'annexe 5-3.

6 Lettre du gouverneur général au directeur général de la CDC, 5 avril 1934 (ANF, 19771106-23).

7 Contrôleur des HBM de la zone libre [signature illisible], « Note pour le directeur de la Famille du secrétariat d'État à la Famille et à la santé – Bureau du logement », 16 avril 1941 (ANF, 19771106-23).

dans un logement convenable, l'imbrication de leur vie quotidienne avec des Européens influents et leur connaissance des circuits administratifs suffisent pour engager une démarche de prêt en vue de bâtir une HBM.

Les HBM ont été l'un des socles de la constitution du pouvoir local de certains édiles, sans originalité au regard de la métropole, sans systématisme non plus et sans succès assuré. Si l'on suit les contrôleurs des HBM du ministère de la Santé publique, bons connaisseurs des organismes de métropole, les attributions d'HBM pour des raisons politiques sont plus nombreuses en Algérie que dans la métropole ; cette considération ne tient-elle pas à la réputation de la colonie elle-même ? Seule une étude comparée et systématique des organismes HBM de part et d'autre de la Méditerranée pourrait permettre de trancher ce point-là. L'importance des crédits – de la CDC, de caisses locales, du gouvernement général – et l'étroitesse du corps électoral plaident toutefois pour une « ruée vers les HBM » de la même façon qu'il y eut, à la fin du XIX^e siècle, une « ruée vers le politique » afin de s'enrichir et de s'imposer localement¹. L'importance des administrateurs et créanciers impliqués dans la chaîne d'attribution a été évaluée. Celle pourtant si centrale des agents de bureau des offices publics n'a pu l'être, faute de sources et de l'impossibilité de réaliser une enquête ethnographique².

L'intervention d'élus ou de l'administration peut être évoquée pour quelques-uns des rares « indigènes » ayant bénéficié d'une HBM. Si la recommandation et l'appui explicites sont rares – le biais archivistique est ici important –, la proximité tout à la fois sociale, politique et culturelle de ces bénéficiaires avec des Européens les dote d'un entregent suffisant pour prétendre habiter dans des logements initialement dédiés aux Européens.

*

* *

Les bénéficiaires d'HBM sont dans une très grande majorité des Européens, ouvriers ou employés, souvent travailleurs des services publics ou cheminots. Tous doivent s'inscrire dans un parcours professionnel stabilisé les rendant solvables, être liés à un minimum d'institutions et de réseaux citadins, maîtriser un minimum de savoirs, savoir-faire et conventions sociales et, souvent, accepter de changer de quartier. La domination coloniale étant le cadre de ces différents ressorts de la demande puis de l'obtention d'un logement social, les « indigènes »

1 GUIGNARD Didier, *L'abus de pouvoir...*, op. cit., p. 343-422.

2 BOURGEOIS Marine, *Tris et sélection des populations...*, op. cit., p. 399-589 et p. 599.

n'accèdent guère à une HBM ; la rigidité de ce cadre en est d'autant plus soulignée. Les administrations et les administrateurs d'organismes HBM ont-ils, durant l'entre-deux-guerres, été discriminants à l'égard des « indigènes » dans l'attribution de logements sociaux ? Face au peu de demandeurs, il semble que cette posture aurait été superflue pour réaffirmer, chez ceux le souhaitant, la frontière coloniale. L'exigence de solvabilité est une autre barrière insurmontable pour la quasi-totalité des « indigènes » de l'entre-deux-guerres. Les conditions politiques et économiques, elles-mêmes imbriquées, sont ainsi au fondement des ségrégations raciales à l'œuvre dans les villes d'Algérie. Le plus souvent, les HBM ont renforcé la séparation entre « indigènes » et Européens (cas-limites de Guelma ou de Perrégaux), quoique ce ne soit pas systématique¹ (cas du Camp des oliviers à Constantine). L'ont-ils fait plus que la construction privée ? À défaut d'étude sur cette dernière, il est impossible de répondre ; il en va de même pour le rapprochement d'individus de différentes classes sociales. Le petit nombre d'« indigènes » dans les HBM doit en outre être compris comme une mesure des évolutions urbaines de l'immense majorité de la société colonisée : à distance de la modernité coloniale, quand elle ne la subit pas.

À défaut de sources, il n'a pas été possible de déterminer qui sont les bénéficiaires effectifs de la politique d'« habitat indigène ». Cette dernière ayant vocation à loger la main-d'œuvre, il est probable que seul peu de travailleurs visés aient le droit de vote aux élections communales (environ 90 000 électeurs en 1920²) ainsi qu'à celles départementales et des délégations financières (environ 100 000 électeurs en 1920³). Il reste que les logements bâtis dans le cadre de cette politique se sont probablement aussi inscrits, avec leurs nuances locales, dans des logiques de constitutions de clientèles. Celles-ci, comme l'exemple des Européens et de leur accès aux HBM l'a démontré, sont centrales dans la vie sociale et politique de l'essentiel des villes d'Algérie. C'est à l'échelon municipal que se cristallisent nombre des problèmes de l'Algérie durant l'entre-deux-guerres. C'est aussi en celui-ci que les politiques urbaines et notamment celles relatives au

1 SPORTISSE William (entretiens avec Pierre-Jean Le Foll-Luciani), *Le camp des oliviers...*, *op. cit.*, p. 21-23 ; Anonyme (« pour le comité de la Lica » [David Melki ?]), « Premiers éléments d'enquête de la section constantinoise de la Lica sur les graves incidents des 24 juin au 1^{er} juillet 1936 », s.d. [juillet 1936] (IHS, 108J-13 ; mention de trois « indigènes » témoignant en faveur de Georges Allouche, habitant du bâtiment 6 de la cité Laloum, frappé à coups de marteau sur la tête).

2 AGERON Charles-Robert, « Le premier vote de l'Algérie musulmane. Les élections du Collège musulman algérien en 1919-1920 [1970] », *Genèse de l'Algérie algérienne*, Saint-Denis, Bouchène, 2005, p. 179-192, ici p. 180 (chiffres pour les 281 communes de pleine exercice) ; AGERON Charles-Robert, *Les Algériens musulmans et la France, 1871-1919*, Alger, EDIF2000, 2010 [1968], t. 2, p. 1218 (explication détaillée d'une telle estimation et une synthèse des « indigènes » pouvant être électeurs : anciens militaires, propriétaires, commerçants, diplômés, décorés, membres des chambres de commerce ou d'agriculture – tous devant être âgés de plus de 25 ans). La représentation politique dans les assemblées – assemblée nationale exclue – est régie par la loi dite Jonnart du 4 février 1919 (*JORF-LD*, 6 février 1919, p. 1358-1359, en particulier p. 1358 (art. 12 et 13)).

3 AGERON Charles-Robert, « Le premier vote... », art. cité, p. 179 (« soit 10 % de la population masculine d'âge électoral »).

logement montrent non seulement leurs limites mais, au vu du caractère multiforme et croissant des crises que traversent les villes, leur vanité pour le maintien de la domination coloniale après deux décennies et alors que la France et ses colonies entrent en guerre.

Conclusion de la 1^{ère} partie

Maurice Agulhon écrit de la politique du logement menée en métropole dans les années 1920 et 1930 qu'elle est une « sorte de bricolage social qui évite trop de tensions, sans parvenir pour autant à mieux abriter les pauvres »¹. Si cette description s'applique tout à fait à la situation de l'Algérie, il convient toutefois d'indiquer à quel point les politiques du logement qui y sont menées s'imbriquent aux logiques coloniales et, pour l'essentiel, les renforcent.

Les « pauvres » ou, en l'espèce, les individus insolvables sont immédiatement exclus des politiques menées. En Algérie, les niveaux de richesse sont, sauf rares cas individuels, indexés sur la situation de chacun dans l'écheveau des dominations – politiques, économiques et raciales – qui font l'Algérie d'alors. Ainsi, s'il existe des Européens démunis, leur proportion n'a rien à voir avec celle des « indigènes » pour lesquels c'est massivement le cas. En cela, les HBM bâties dans la colonie (environ 6 000), bien plus nombreuses qu'en métropole au regard du nombre de citoyens, bénéficient très majoritairement aux membres de la société coloniale sans qu'il y ait besoin d'exclure formellement ceux de la société colonisés : les niveaux de richesse y suffisent largement².

En outre, administration et assemblées électives sont faites pour les Européens : ceux-ci peuvent donc bien plus aisément que les « indigènes » mobiliser les ressources nécessaires pour faire bâtir. Les quelques centaines d'« indigènes » qui ont bénéficié avec leur famille d'une HBM *via* les offices publics et les sociétés privées d'accession à la propriété vivent, dans des ensembles pavillonnaires ou des immeubles, à proximité d'Européens. Il s'agit surtout de travailleurs des services publics ou des professions libérales, très souvent francophones, parfois naturalisés : leur insertion dans les restreints espaces de contact de leur ville est un préalable à l'obtention d'un nouveau logement. Ce changement d'espace privé est ainsi une étape de plus dans leur rapprochement de la citoyenneté européenne ; celui-ci n'est toutefois pas exclusif, loin s'en faut, d'un approfondissement des sociabilités « indigènes » voir, pour certain, d'une défense de l'algérianité.

La politique d'« habitat indigène » (environ 2 500 logements) menée pour loger les colonisés a été initiée par des élus paternalistes du grand colonat. Quelques cités ont été bâties à

1 AGULHON Maurice (dir.), *La ville de l'âge industriel. Le cycle haussmannien*, Paris, Seuil, 1983, p. 144 (cité par VOLDMAN Danièle, *Locataires et propriétaires. Une histoire française*, Paris, Payot, 2016, p. 187-188).

2 Ira Katznelson souligne des dynamiques analogues dans les États-Unis de l'entre-deux-guerres (*When Affirmative Action was White. An untold History of Racial Inequality in Twentieth-Century America*, New York, W. Norton, 2005, 238 p.).

Alger, Constantine, Bône ou encore Philippeville, avant tout car les tensions tout à la fois sociales, urbaines et coloniales deviennent trop fortes. Elles sont également pensées pour profiter aux modestes industries qui s'y développent, l'objectif principal de l'« habitat indigène » étant la fixation de travailleurs. Dans les petites communes qui se sont emparées des financements de cette politique, l'initiative de bâtir revient principalement aux colons qui tiennent les municipalités. En ces bourgs, une politique se disant sociale et hygiéniste est donc totalement annexée au service de la prépondérance des colons. Plutôt que pensés au service d'un plan de développement économique et social « indigène », les financements publics sont ainsi mis au service d'intérêts privés européens : les colonialismes gubernatorial, municipal et patronal se recourent. De plus, la faiblesse et l'orientation des budgets rend vain l'objectif assimilateur (civiliser, moderniser, éduquer) dont certains revêtent cette politique : d'une part le nombre et la qualité des constructions sont dérisoires ; d'autre part, guère accompagnées (sauf à Alger) d'infrastructures sociales, l'appropriation des intérieurs s'est faite à distance des souhaits des constructeurs.

Bâtir et financer des logements est soutenu par des discours analogues à ceux de métropole. Ce sont autant d'objectifs bien réels des politiques de construction : amélioration de l'hygiène et du confort, planification urbaine, fixation de la main-d'œuvre, action sociale pour lutter contre des mouvements politiques, intégration sociale par l'éducation au logement. Les tentatives de se créer des clientèles par l'octroi de logements sont aussi bien présentes dans maintes villes de la colonie ; elles sont en certaines au fondement de toute l'action des administrateurs d'organismes. Le renforcement de la présence française par une politique de construction d'HBM est un objectif central : elle lui donne une tonalité proprement coloniale. En outre, les HBM, incarnant la modernité dans le domaine du logement, s'opposent aux très médiocres cités d'« habitat indigène ». Les localisations de qualité des premières s'opposent à celles peu salubres des secondes.

Les HBM et les logements relevant de l'« habitat indigène » sont chacun réservés, en raison de leurs coûts et sauf exceptions, à des groupes sociaux racialement et économiquement déterminés. En cela, ils accroissent les dynamiques complémentaires de ségrégation et d'homogénéisation raciale. Le partage du peuplement des villes d'Algérie ne se fait toutefois pas uniquement selon un clivage Européens / « indigènes ». Puisque dépourvue de la citoyenneté française, une partie importante du peuplement européen (Espagnols, Italiens, Maltais) est exclue des HBM. Leur peuplement est donc arrimé à des considérations aussi bien raciales que nationales. En outre et face à un antisémitisme aux nombreux ressacs, des notables « israélites » s'organisent à Constantine et Sétif en coopératives afin de bâtir pour leurs coreligionnaires. Les ensembles

pavillonnaires qu'ils bâtissent ne sont cependant pas exclusivement peuplés de tels individus, au demeurant eux-mêmes socialement assez divers. Il n'en reste pas moins que ces coopératives contribuent à la distanciation spatiale et sociale des « indigène » et des « Israélites », catégories que plus d'un demi-siècle de colonisation ont, pour s'en tenir à l'octroi de la citoyenneté aux seconds (1871), cristallisées.

Les acteurs des politiques de l'habitat dans la colonie parviennent, comme en métropole, à l'imposer comme catégorie de l'action publique. Ils sont en lien avec leurs homologues de la rive Nord de la Méditerranée et, plus largement, avec ceux de différents pays qui promeuvent une réforme des villes. L'idée de réforme est, notamment dans les années 1930, centrale dans la colonie : réformisme colonial, réformisme religieux ou encore réformisme urbain sont des nébuleuses qu'animent de petits groupes. Toutefois et si certains des acteurs de ces courants peuvent s'impliquer dans plusieurs de ces dynamiques, nulle agrégation ne s'observe. Par-delà ce constat, tous sont restés trop faibles et inaudibles pour avoir un quelconque poids par rapport à l'administration et aux notables coloniaux.

Partie 2. Loger, d'une guerre à l'autre : la centralité d'une politique prise dans l'impossible réformisme colonial

La guerre qui débute en 1939 ouvre une nouvelle séquence de l'histoire des villes d'Algérie. L'élaboration de politiques du logement ainsi que les constructions cessent. Les bombardements de l'Axe consécutifs au débarquement anglo-américain de novembre 1942 détruisent des centaines de logements dans les villes du littoral, d'Alger à la frontière tunisienne. La guerre achevée laisse toutefois les villes de la colonie bien moins exsangues que celles de France ou de Tunisie¹. Elles se sont aussi dégradées du fait de l'absence d'entretien. L'importance des reconstructions à réaliser en France obère les financements d'État dédiés aux investissements dans la colonie, dont ceux demandés par les organismes HLM et le gouvernement général pour la construction de logements.

Les villes des années 1940-1960 sont marquées par la croissance démographique des « musulmans », catégorie qui supprime alors, dans le langage administratif, celle d'« indigène ». Ceux-ci sont globalement de plus en plus urbains : c'est le cas d'environ 20 % d'entre eux en 1954. Les Européens sont pour leur part 80 % à alors vivre en ville. Poussés par la misère, les « musulmans » y affluent. Le phénomène n'est pas neuf mais il prend une importance inédite. Les nombreuses baraques dans lesquelles ils logent – en périphérie des villes comme, parfois, en leur centre – font entrer les villes d'Algérie dans le temps des bidonvilles. Comme durant l'entre-deux-guerres, cette croissance démographique est structurante des politiques de logement². L'exemple de l'agglomération algéroise est significatif : les 230 000 Européens y étaient près de deux fois plus nombreux que les « indigènes » au milieu des années 1930. À la fin des années 1940, l'égalité démographique est presque atteinte : les premiers sont environ 250 000, les seconds 225 000³. Les Européens étaient majoritaires en 1936 à Philippeville, Bône, Oran et Sidi Bel-Abbès ; ça n'est plus le cas que dans ces deux dernières villes en 1948.

Les villes s'algérianisent, ce qui n'échappe à personne. Pour sa part, le peuplement européen stagne, notamment en raison de l'arrêt des migrations vers la colonie ; en outre,

1 VOLDMAN Danièle, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1997, 487 p. ; DHOUIB MORABITO Hounaïda, « La reconstruction de Sfax (1943-1948). Le dessein d'une ville entre planification et compromis », JELIDI Charlotte (dir.), *Villes maghrébines en situations coloniales*, Paris, Karthala / IRMC, 2014, p. 77-95.

2 KATEB Kamel, *Européens, « Indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962). Représentations et réalités des populations*, Alger, El Maarifa, 2010 [Paris, Ined, 2001], chapitre 16.

3 DESPOIS Jean, « La population algérienne au 31 octobre 1954 », *Annales de Géographie*, 347, 1956, p. 55-56.

il vieillit¹. Face à lui, l'important accroissement naturel des « musulmans » fait la jeunesse de cette population. La distribution des richesses est toujours extrêmement déséquilibrée entre Européens et « musulmans ». En 1955, plus de 1,5 millions de « musulmans des zones urbaines », soit l'immense majorité, ont un revenu moyen de moins de 4 000 F par mois. Les près de 600 000 individus formant les « classes moyennes » – ceux ayant un revenu moyen de près de 16 000 F par mois – sont à 90 % des Européens². Le système politique demeure tout autant inégalitaire, avec le maintien de discriminations raciales légales. L'ouverture politique réalisée par divers textes juridiques de 1944 à 1947 n'est guère qu'en « trompe l'œil »³. En effet, avec le maintien de deux collèges électoraux inégaux et séparés lors de tous les scrutins, le refus du droit de vote aux « musulmanes » et les fraudes électorales massives organisées à tous les échelons de l'État et par les élus locaux, la population « musulmane » est sous-représentée dans l'ensemble des assemblées politiques⁴. Treize puis quinze députés « musulmans » siègent désormais au Palais Bourbon. Des élus s'installent en 1948 dans une nouvelle « Assemblée algérienne » de 120 membres avec une représentation paritaire des Français et des « musulmans ». Les assemblées municipales (1945, 1947, 1953) et départementales (1945, 1949, 1951, 1955) se renouvellent périodiquement.

La fin des années 1940 voit débiter « le temps des HLM »⁵. La construction reprend en 1947. En juillet 1950, les habitations à bon marché (HBM) sont renommées habitations à loyer modéré⁶ (HLM). La réglementation se renouvelle, depuis Paris comme depuis Alger⁷. La double tutelle administrative, gubernatoriale et ministérielle, s'exerce sans changements. À Paris, cette charge revient jusqu'en août 1940 au ministère de la Santé publique ; le contrôle des HBM passe ensuite au secrétariat d'État à la Famille et à la santé⁸. Fin 1945, le bureau dédié intègre le

1 « Recensement de l'Algérie en 1948 – Population non musulmane », *Population*, 7-4, 1952, p. 736-737.

2 Ces données socio-économiques sont présentées dans le chapitre 9-I.2 ; chiffres et catégories reprises du rapport dirigé par Roland Maspétiol (cité par LEFEUVRE Daniel, « Les pieds-noirs », HARBI Mohammed, STORA Benjamin (dir.), *La Guerre d'Algérie. 1954-1962, la fin de l'amnésie*, Paris, Robert Laffont, 2004, p. 267-28) ; à compléter avec KATEB Kamel, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie...*, op. cit., p. 219-222.

3 SIARI-TENGOUR Ouanassa, « 1945-1te962 : vers l'indépendance », BOUCHÈNE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI-TENGOUR Ouanassa, THÉNAULT Sylvie (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, 2014 [2012], p. 465-501, ici p. 469.

4 Sur ces reconfigurations institutionnelles et politiques, voir DELAPORTE Victor, *Défendre l'Algérie française de 1954 au début des années 1970. Trajectoires des acteurs et dynamiques militantes*, Thèse d'histoire sous la direction de Raphaëlle Branche, Université Paris-Nanterre, en préparation.

5 TELLIER Thibault, *Le temps des HLM. 1945-1975 : la saga urbaine des Trente Glorieuses*, Paris, Autrement, 2007, 219 p.

6 Art. 17 de la loi n° 50-854 du 21 juillet 1950 (*JORF-LD*, 23 juillet 1950, p. 7866-7871). Le terme d'HBM ou d'HLM est utilisé en fonction du moment décrit et analysé.

7 Les textes des années 1940-1950 forment l'essentiel de l'annexe des Textes réglementaires.

8 Arrêté du 24 août 1940 (*JORF-LD*, 29 août 1940, p. 4829). Les détails relatifs à l'organisation de ce bureau ministériel sont indiqués dans la présentation des archives des ministères chargés de la construction (ANF).

nouveau ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme¹ (MRU), renommé ministère de la Reconstruction et du logement² en 1953 puis ministère de la Construction³ en 1958. À Alger, la gestion des programmes de logements sociaux passe de la direction de l'Intérieur et des beaux-arts à celle des Travaux publics et des transports⁴ (1947).

Le dynamisme du nationalisme algérien est l'autre cadre essentiel de ces années. Il s'anime d'un « souffle nouveau » à compter du débarquement anglo-saxon de novembre 1942⁵. Les massacres menés par l'armée et des civils européens au printemps 1945 contribuent à précipiter la crise du monde colonial. Le rapport à l'avenir s'en trouve plus brouillé que jamais⁶. Les acteurs qui pensent les politiques de l'habitat et travaillent à leur mise en œuvre sont pris dans les rets de ces tensions, urgences et incertitudes. Si tous n'en font pas le constat, celles-ci ne cessent de s'aggraver.

Neuf ans jour pour jour après la capitulation allemande et le début de la répression dans le Constantinois, les lecteurs du *Monde* peuvent lire sous la plume du métropolitain Jacques Madaule, enseignant, journaliste, social-démocrate et catholique : « L'Algérie est calme. Les enfants y meurent sans crier »⁷. L'auteur, incisif, souligne aussi bien les blocages politiques et sociaux que l'approfondissement de la misère de la grande majorité des « musulmans ». Il conclut en estimant que si un « changement total de système » ne se fait pas rapidement « les choses tourneront mal ». En une décennie, les acteurs et les institutions qui font la domination coloniale se sont en partie renouvelés. Les politiques gouvernementales n'en ont pas moins pour aiguillon principal le maintien de d'une Algérie sous souveraineté française tenue par les discriminations raciales⁸.

La guerre qui débute le 1^{er} novembre 1954 dans le sillage d'une insurrection menée par quelques militants indépendantistes est aussi une guerre de reconquête coloniale. L'exode rural s'accroît plus que jamais. Les dizaines de milliers de militaires français qui s'installent en ville s'ajoutent aux 800 000 Européens y vivant⁹. Le conflit ne bouleverse pas immédiatement ce qui a

1 Décret du 24 décembre 1945, art. 7 (*JORF-LD*, 25 décembre 1945, p. 8559) ; VOLDMAN Danièle, *La reconstruction...*, *op. cit.*, p. 340 (sur la création et les débuts du MRU voir en outre les chapitre 4 et 5).

2 Décret d'organisation du ministère non retrouvé ; première appellation dans *JORF-LD*, 1^{er} juillet 1953, p. 5843 (si le ministère est renommé « du Logement et de la reconstruction », nous conservons l'appellation initiale).

3 Décret n° 58-1305 du 23 décembre 1958 (*JORF-LD*, 24 décembre 1958, p. 11792).

4 Arrêté gubernatorial, 25 mars 1947 (*JOA-LD*, 1^{er} avril 1947, p. 334). Direction présentée dans l'annexe Institutions-2. Cette direction est le plus souvent dénommée ci-après comme « direction des Travaux publics ».

5 SIARI-TENGOUR Ouanassa, « 1945-1962 : vers l'indépendance », art. cité, p. 466.

6 BRANCHE Raphaëlle, « “Au temps de la France”. Identités collectives et situation coloniale en Algérie », *Vingtième Siècle*, 117, 2013, p. 199-213, ici p. 209.

7 Jacques Madaule, « Tout est calme en Algérie », *Le Monde*, 8 mai 1954.

8 GILDEA Robert, *L'esprit impérial. Passé colonial et politiques du présent*, Paris, Passés Composés, 2020 [2019], p. 126-127 et 130-135.

9 Éléments sur la population militaire dans les villes d'Algérie dans le chapitre 8-I.2.1 ; population urbaine européenne selon DESPOIS Jean, « La population algérienne... », art. cité, p. 56.

trait à l'habitat. L'élaboration des politiques qui y sont dédiées, les financements qui y sont consacrés et les chantiers qui sont ouverts subissent certes les effets de la guerre.

La place des HBM et de l'« habitat indigène » dans la Seconde Guerre mondiale ouvrent cette partie (chapitre 6). La période qui s'étire de la fin des années 1940 au milieu des années 1950 est celle de la reconduction des objectifs assignés aux politiques du logement les décennies précédentes, de leur diversification et du renouvellement d'une partie de ses acteurs-clefs (chapitre 7). Les changements consécutifs à la situation de guerre qui s'installe dans la durée et les constructions de logements durant les années 1950 sont ensuite étudiés (chapitre 8). L'examen des façons de bénéficier d'un logement social et de les habiter vient clore l'ensemble de ces réflexions. Les conflits urbains et coloniaux de la fin des années 1940 à la fin de la guerre sont pensés du point de vue des civils : citadinités, espaces (des villes, quartiers et immeubles) et guerre sont considérés ensemble (chapitre 9).

Chapitre 6. Nationalisme, antisémitisme et entre-soi européen à l'épreuve de la guerre (1940-1945)

L'Algérie voit se succéder, de l'entrée en guerre en septembre 1939 à la capitulation allemande de mai 1945, une succession d'acteurs et de régimes politiques forts différents : République, État français puis Comité français de libération nationale (CFLN, à Alger dans le sillage du débarquement anglo-états-unien du 8 novembre 1942) et Gouvernement provisoire de la République française (GPRF, à compter de début juin 1944). L'histoire du logement y est en partie adossée. Une partie des politiques sociales du régime de Vichy a déjà fait l'objet d'analyses, que ce soit en métropole, en Algérie ou dans plusieurs autres espaces colonisés. La connaissance des logements sociaux en Algérie y apporte des compléments¹.

L'éclatement de la guerre voit se diffuser des attentes mêlées d'angoisses très diverses : rumeurs en tout genre, craintes de pénuries ou d'être mobilisé. Elles n'épargnent pas la vie quotidienne et en révèle les manques les plus terribles. Ainsi, en Kabylie, des « femmes kabyles prient pour que vienne “ce nouveau maître qui leur construira de belles maisons et fera couler beaucoup d'eau” »². Ni l'espoir d'être mieux logé, ni les demandes de mise en chantier ne cessent avec l'entrée en guerre : les élus « indigènes » de Kouba demandent en décembre 1940 la construction d'une cité d'HBM tandis que le président de l'Abri familial de Constantine sollicite l'autorisation de poursuivre la réalisation du troisième programme de construction envisagé³. Si la guerre empêche la mise en chantier de nouvelles HBM – déjà considérablement ralentie dans la deuxième moitié des années 1930 –, ni l'élaboration de nouveaux projets⁴, ni la construction de logements ne s'interrompent totalement⁵. Cette dernière souffre néanmoins du manque de matériaux, notamment du fait du ralentissement des importations ; toute une partie de l'appareil

1 LE CROM Jean-Pierre, HESSE Philippe-Jean, *La protection sociale sous le régime de Vichy*, Rennes, PUR, 2001, 388 p. ; CANTIER Jacques, JENNINGS Éric (dir.), *L'Empire colonial sous Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 195-212 ; HERBELIN Caroline, « Des HBM au Viêt Nam. La question du logement social en situation colonial », *Moussons*, 13/14, 2009, p. 123-146 ; ACHI Raberh, MAURICE Edenz, « Le régime de Vichy face aux sociétés coloniales : adaptations et recompositions locales », *Genèses*, 120, 2020, p. 3-7.

2 « Activité indigène dans le dép. d'Alger – Rapport du Centre dép. d'information pour septembre 1939 », s.d. (ANOM, GGA-11H-58 ; cité par DARMON Pierre, *L'Algérie de Pétain. Les populations algériennes ont la parole. Septembre 1939 – novembre 1942*, Paris, Perrin, 2014, p. 8).

3 Lettre des conseillers municipaux du 2^e collège de Kouba au maire de la commune de Kouba, 23 décembre 1940 (reproduit *in extenso* dans BENATIA Farouk, *Alger : agrégat ou cité ? L'intégration citadine de 1919 à 1979*, Alger, SNED, 1980, p. 336) ; brouillon de lettre rédigée par un employé du bureau des HBM (direction de l'Intérieur et des beaux-arts au sein du gouvernement général) et destinée au préfet de Constantine, s.d. [après le 4 octobre 1940, date de la demande du président de l'Abri familial] (ANA, IBA-HBM-063).

4 Lettre du gouverneur général au préfet d'Oran, 14 octobre 1941 (AWO, 8R-4951 ; conseil de mise à l'étude d'HBM pour Sidi Bel-Abbès après une demande du sous-préfet de cette ville).

5 « L'évolution et le comportement de la construction d'immeubles à Alger », *TNA*, 19 février 1942, p. 1.

de production est par ailleurs consacrée à l'économie de guerre¹. De surcroît, l'installation de plusieurs milliers de réfugiés espagnols à compter de 1938-1939² – même si beaucoup sont internés³ –, celle de milliers de réfugiés de métropole à compter de 1940⁴ et la réquisition de logements par les troupes, notamment celles revenues de la déroute de Syrie⁵ (été 1941), exacerbent la concurrence pour obtenir un logement⁶.

Une HBM à Constantine est exemplaire de l'entassement occasionné par la guerre⁷. Simon Guedj, locataire-acquéreur du 1^{er} programme de construction de l'Abri familial s'était fait bâtir au début des années 1930 un pavillon de quatre pièces et une cuisine à Sidi Mabrouk dans une voie ouverte à cette occasion, la rue Léon Adida. En septembre 1941, ce comptable de 38 ans à la minoterie Barkatz habite désormais rue Georges Clémenceau, dans le centre-ville. Une enquête domiciliaire du président de la coopérative de construction au 26, rue Léon Adida permet au conseil d'administration de constater l'ampleur des modifications apportées à la construction initiale. Celle-ci fait désormais seize pièces, comprend six cuisines et est louée à 29 personnes⁸. Les militaires y sont en nombre : Djeradi Abderrahmane est employé administratif, Kieffer est adjudant-chef au 25^e escadron du Train⁹, Rabah Azouz est brigadier, Allaoua Kalfa est

-
- 1 METZGER Chantal, *Le Maghreb dans la guerre, 1939-1945*, Paris, Armand Colin, 2018, p. 132 ; PERRUSSEL Kamil, *Alger, une ville en guerre. Une urbanité à inventer, 1942-1945*, Mémoire de Master d'histoire sous la direction de Guillaume Piketty, IEP de Paris, 2022, p. 141.
 - 2 KATEB Kamel, « Les immigrés espagnols dans les camps en Algérie (1939-1941) », *Annales de démographie historique*, 113, 2007, p. 155-175, ici p. 156 (environ 5 000 réfugiés) ; AUBRESPY-AGULLO Suzanne, « L'arrivée des réfugiés espagnols en Algérie : les camps d'internement (1939-1943) », *Exils et migrations ibériques au XX^e siècle*, 3, 2009, p. 54-80, ici p. 57 (environ 7 000 réfugiés) ; PERRUSSEL Kamil, *Alger, une ville en guerre...*, *op. cit.*, p. 190 (environ 16 000 réfugiés).
 - 3 DULPHY Anne, *Entre l'Espagne et la France. L'Algérie des pieds-noirs*, Paris, Vendémiaire, 2014, p. 87-94 (notamment dans la « cité indigène » de Carnot) ; sur l'internement durant la Seconde Guerre mondiale, voir par exemple SICOT Bernard, *Djelfa 41-43. Un camp d'internement en Algérie*, Paris, Riveneuve éditions, 2015, 443 p.
 - 4 PERRUSSEL Kamil, *Alger, une ville en guerre...*, *op. cit.*, p. 189-190 (mention, par exemple, de 2 000 réfugiés alsaciens à Alger).
 - 5 « Critiques contre l'armée », s.d. [après juillet 1941] (ANOM, GGA-5CAB-41 ; doc. également cité par DARMON Pierre, *L'Algérie de Pétain...*, *op. cit.*, p. 165) ; lettre du président de la Ligue des pères et mères de familles nombreuses de Constantine ([Fernand] Diffre) au préfet de Constantine, 2 juillet 1941 (ANOM, 93-5443 ; dos. de M. Vancel) ; lettre du sous-préfet de Sidi Bel-Abbès (Jacques Deveaud) au préfet d'Oran, 27 août 1941 (AWO, 8R-4951) ; lettre du gouverneur général au secrétaire d'État à la Famille et à la santé, 2 décembre 1941 (ANF, 19771106-34) ; lettre du général du corps d'armée Koeltz (commandant la 19^e région militaire [l'Algérie]) au général commandant en chef en Afrique du Nord, 7 janvier 1942 (ANOM, GGA-5CAB-28).
 - 6 VOLDMAN Danièle, « Le logement : crise, pénurie ou restrictions ? », *Bulletin de l'IHTP*, 32-33, 1996, p. 377-388 (signalons que l'autrice suggérait (p. 377) d'enquêter sur l'action du Secours national, organisme de solidarité fondé en 1914 et réactivé en 1939, en matière de logement ; la consultation des archives de son commissaire pour la zone libre (AD15, 419F ; fonds Robert Garric) relatives à l'Algérie n'ont pas permis de distinguer une telle action).
 - 7 L'ensemble des documents relatifs à cette affaire sont conservés aux ANA, IBA-HBM-062.
 - 8 Sé. du CA de l'Abri familial, 7 septembre 1941 (ANA, IBA-HBM-062 ; avec un plan des modifications apportées au pavillon qu'il n'a pas été possible de reproduire).
 - 9 Le Train est l'arme qui organise et coordonne la logistique militaire.

adjudant. La profession des quatre autres – Lakdar Chabi, Belkacem Nadi, M^{me} Ducatez (femme de prisonnier), Alexandre Bernard – n'est pas indiquée.

À l'image de cette situation, le contexte de guerre, les relations coloniales et celles de la vie quotidienne sont intimement liées. Comment l'« habitat indigène » s'impose-t-il comme un motif incontournable de la politique de réforme ? En quoi certains HBM et leurs habitants ont-ils une trajectoire nouvelle du fait de la guerre et comment les sociabilités nées dans ces logements influencent-elles les devenirs de certaines villes ? Seul l'habitat destiné aux « indigènes » est l'objet de discours et de nouveaux projets sociaux : convaincre ces derniers des bienfaits de l'administration française est un objectif que poursuivent les administrateurs vichystes et leurs adversaires (I). Deux situations font ensuite l'objet d'études de cas : Constantine et Guelma. Bien que singulières, ces deux villes ont un potentiel heuristique fort pour comprendre les dynamiques à l'œuvre dans les sociétés urbaines d'une Algérie française en guerre et en train de rompre sans qu'une Algérie algérienne n'émerge encore nettement. L'antisémitisme en Algérie est ressaisi par l'étude du devenir des habitants des HBM de la capitale de l'est algérien (II). À Guelma, plus d'une centaine de pavillons à bon marché forment le quartier de Bon Accueil. L'étude de son peuplement permet de mieux comprendre ce qui préside à l'implication de plusieurs de ses habitants dans la milice meurtrière qui, dans cette ville et aux alentours, assassine des centaines d'« indigènes » en mai et juin 1945 au prétexte d'écraser une insurrection (III). Une attention particulière est portée aux représentations et aux pratiques urbaines des habitants ou, dit autrement, à leur citoyenneté.

I. Loger les « indigènes » : les continuités d'une politique (1940-1945)

I.1. Loger les « indigènes » : à défaut de constructions, un motif de propagande

De façon analogue à ce qu'elles font en métropole¹, les autorités de Vichy se saisissent du problème de l'habitat des « indigènes », dans les villes (I.1) comme dans les campagnes (I.2). Si les discours prolifèrent, les constructions sont toujours bien en deçà des besoins. Au-delà de ce constat, qui s'inscrit dans la continuité des années 1930, en déterminer les raisons et souligner les singularités des années 1940-1942 permet d'éclairer les politiques urbaines et coloniales des années de guerre.

1 FAURE Christian, *Le projet culturel de Vichy : folklore et révolution nationale, 1940-1944*, Lyon / Paris, PUL / CNRS, 1989, p. 93-134 ; AZÉMA Jean-Pierre, WIEVIORKA Olivier, *Vichy, 1940-1944*, Paris, Perrin, 2000, 374 p.

I.1.1. Lutter contre des bidonvilles pour réaffirmer l'autorité française

La croissance ininterrompue des bidonvilles depuis le début des années 1930 se poursuit durant les années de guerre. Des bidonvilles apparaissent et croissent hors des principales villes (Alger et alentour, Oran, Constantine et Bône, où ils existaient déjà), comme à Guelma¹ ou Philippeville² ainsi que dans de plus petits bourgs à l'image d'Affreville, Chéragas, Bordj Menaïel, Aïn Bessem, Ameur el Aïn, Teniet el-Haâd et Duperré (Algérois), Beni Saf, Colomb Béchar et Marnia (Oranais) ou encore Bordj Bou Arréridj³ (Constantinois). Il n'y en aurait en revanche ni à Médéa, ni à Berrouaghia, ni à Boghari, ni à Mascara, ni à Saint-Cloud⁴.

Les projets, enquêtes et annonces à propos de ces constructions informelles et, plus généralement, concernant l'habitat reprennent à partir de la fin de l'année 1940. En décembre, une note préfectorale fait état de deux projets portés par l'OMHBM d'Alger : 270 maisons individuelles au Clos Salembier (lieu-dit El Djenane, terrain Scala) et 200 à Bab el Oued⁵ (Climat de France, terrain Legembre) pour « les ménages en voie d'adaptation à la vie citadine »⁶. Début mars 1941, le délégué général du gouvernement pour l'Afrique du Nord (Maxime Weygand), le gouverneur général (Jean Abrial) et le maire d'Alger (Augustin Rozis) visitent deux bidonvilles algérois, à Belcourt et à la Colonne Voirol⁷. Missionné par le chef du gouvernement

-
- 1 Rapport du sous-préfet de Guelma [Pierre Piolet], 17 juin 1942 (ANOM, 93-B3-755 ; cité par PLANCHE Jean-Louis, *Sétif 1945. Chronique d'un massacre annoncé*, Paris, Perrin, 2010 [2006], p. 54 ; sur Piolet, voir « M. Pierre Piolet sous-préfet de Guelma... », *L'ÉA*, 16 janvier 1942, p. 2).
 - 2 Maire de Philippeville [Paul Cuttoli], « Plan d'action communal – Habitat », s.d. [après août 1946] (ANOM, GGA-1Y-223 ; plus loin « PAC-H », sans indication de carton (voir, pour chaque ville, la liste des archives en annexe en sous-séries ANOM GGA-1Y et ANOM, 91-5L)).
 - 3 Maire d'Affreville [Eugène Jourdan], « PAC-H », 25 août 1946 ; maire de Chéragas [Henri Borgeaud], « PAC-H », s.d. [avant octobre 1946] ; maire de Bordj Menaïel [Louis Arbes], « PAC-H », 30 août 1946 ; maire d'Aïn Bessem [Marcel Mourgues], « PAC-H », s.d. [avant janvier 1947] ; maire d'Ameur el Aïn [Louis Marquaire], « PAC-H », 1^{er} septembre 1946 ; sous-préfet d'Orléansville, « Teniet el-Haâd – Avis », s.d. [début 1947] (ANOM, GGA-1Y-106) ; « PAC-H », s.d. [fin 1946 ou début 1947] ; maire de Duperré [Henry Marcel], « PAC – Urbanisme et travaux d'édilité », s.d. [avant le 29 janvier 1947] (ANOM, 91-5L-14) ; maire de Beni Saf [Gabriel Gonzalès], « PAC-H », s.d. [avant mai 1947] ; chef d'annexe de Colomb-Béchar, « PAC-H », s.d. [début 1947] ; maire de Marnia, « PAC-H », s.d. [avant mars 1947] ; « PAC-H », s.d. [avant le 30 décembre 1946] (2 000 personnes habitent dans de « mauvais gourbis en agglomérés de terre crue, enchevêtrés les uns dans les autres, surpeuplés »). Voir les compléments relatifs à certains de ces bidonvilles en annexe 6-1 (histoire, description).
 - 4 Lettre du maire de Médéa au sous-préfet de Médéa, 16 août 1941, lettre du maire de Berrouaghia au sous-préfet de Médéa, 20 août 1941 et lettre du sous-préfet de Médéa au préfet d'Alger, 1^{er} décembre 1941 (ANOM, 912-106) ; maire de Mascara [Achille Fernand Malé], « PAC-H », s.d. [fin 1946 ou début 1947] ; maire de Saint-Cloud, « PAC-H », s.d. [fin 1946 ou début 1947]
 - 5 Anonyme [très probablement un agent de la préfecture d'Alger], « OMHBM d'Alger », 12 décembre 1940 (ANOM, 91-10I-9).
 - 6 Lettre du président de l'OMHBM d'Alger [Louis Pasquier-Bronde] au préfet d'Alger, 2 avril 1941 (ANOM, 91-10I-9) ; A. K., « De tout un peu – Alger, capitale », *L'ÉA*, 26 mars 1941, p. 1 (pour la correspondance entre les divers noms des terrains).
 - 7 « Le général Weygand a inspecté la Kabylie après deux “bidonvilles” d'Alger », *L'ÉA*, 5 mars 1941, p. 1 et « Le général Weygand se préoccupe du sort des populations musulmanes », *DA*, 5 mars 1941, p. 1 (mention de Belcourt et Colonne Voirol ; ces deux articles, identiques, émanent assurément du gouvernement général ; sur les injonctions et la censure faite à la presse voir DARMON Pierre, *L'Algérie de Pétain...*, op. cit., p. 206).

(François Darlan), le contre-amiral Rivoyre – qui dirige le « Secrétariat de coordination » – estime, trois mois plus tard, que les bidonvilles s’étendent toujours dangereusement¹. En septembre, Weygand (gouverneur général depuis juin et toujours délégué général du gouvernement en Afrique du Nord) visite un bidonville à Guelma². En parallèle, l’office municipal d’HBM d’Alger envisage de bâtir des « maisonnettes à très bon marché » pour recaser les habitants de ces habitations de fortune³. À Tlemcen, le maire Léon Havard propose d’édifier une centaine de « maisons sommaires » et une « maison commune » comprenant bains-douches et marché de quartier ; le projet, pensé pour être financé par le gouvernement général (deux tiers) et des notables « musulmans » (un tiers) semble s’évanouir dans le circuit administratif. Les importantes tensions qui règnent au sein du conseil municipal y ont sans doute contribué⁴. À Hussein Dey, la municipalité affirme être dans l’impossibilité de poursuivre la construction de la 2^e tranche de la « cité indigène »⁵.

Le général Weygand dit avoir reçu des « instructions formelles » du Maréchal Pétain pour « mettre fin à cette situation scandaleuse »⁶. Il s’accorde avec le directeur des Affaires départementales et communales au ministère de l’Intérieur (Maurice Sabatier, bon connaisseur de l’Algérie dont il est natif) pour inclure la politique de l’habitat en faveur des « indigènes » dans un ensemble de « réformes algériennes »⁷. Si ces réformes se veulent « absolument nouvelles » elles reprennent les objectifs édictés dans les années 1930 : « renforcer la sécurité », « multiplier les contacts de l’État et des populations »⁸ et « ramener la masse indigène un sentiment général de

1 CANTIER Jacques, *L’Algérie sous le régime de Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 111 ; sur le statut de Rivoyre à cette date-là, voir CORVISIER-DE VILLÈLE Marie-Anne, *Inventaire des archives de la Guerre. Série P (1940-1946)*, t. 1, Vincennes, Service historique de l’armée de terre, 1994, p. V. Le « Secrétariat de coordination » reprend les attributions du Secrétariat de Défense nationale ; il devient « ministère de la Défense nationale » en août 1941. Rivoyre s’entretient notamment de cette question avec Morard, président de la Région économique d’Alger (lettre du second au premier, 22 août 1941 (SHD, GR-1P-39)).

2 « Le gouverneur général Châtel à Guelma et à Bône », *L’ÉA*, 14 septembre 1941, p. 2 ; sur les très nombreux déplacements de Weygand voir DARMON Pierre, *L’Algérie de Pétain...*, *op. cit.*, p. 133.

3 Lettre du président de l’OMHBM d’Alger [Louis Pasquier-Bronde] au préfet d’Alger, 2 avril 1941, doc. cité ; voir aussi « Au cons. mun. – sé. du 4 avril 1941 », *L’ÉA*, 5 avril 1941, p. 2.

4 Lettre du gouverneur général au préfet d’Oran, 20 septembre 1941 et lettre du chef de la 4^e division de la préfecture d’Oran au secrétaire général de la même préfecture, 7 février 1942 (AWO, 8R-4951) ; DARMON Pierre, *L’Algérie de Pétain...*, *op. cit.*, p. 151 (sur les tensions au sein du cons. mun. de Tlemcen).

5 Lettre du gouverneur général au préfet d’Alger, 31 mai 1955 (AWA, 3L-195).

6 Maire d’Alger [Augustin Rozis], « Visite du général Weygand et de l’amiral Abrial aux bidonvilles (1^{er} mars 1941) », s.d. [envoyé par le maire au préfet le 4 mars 1941] (ANOM, 91-10I-9 ; cette note mentionne que la visite des autorités en mars s’est faite au bidonville d’El-Kettar puis à celui de Mahieddine (contrairement à l’article de *L’ÉA* du 5 mars 1941 cité précédemment)).

7 « Réformes algériennes », 28 septembre 1941, 29 p. (ANOM, GGA-12H-16). Sur Maurice Sabatier, voir GOUDAIL Agnès, TAILLEMITE Hélène, HICK Daniel, *Ministère d’État chargé des affaires algériennes. Répertoire numérique détaillé*, Aix-en-Provence, ANOM, 2002-2015, p. 10.

8 Lettre du gouverneur général au ministre secrétaire d’État à l’Intérieur (secrétariat général pour l’Administration) [Maurice Sabatier], 23 août 1941 (ANOM, GGA-12H-16 ; ce document est par ailleurs commenté par AGERON Charles-Robert, *Histoire de l’Algérie contemporaine*, t. 2 : 1871-1954, Paris, PUF, 1979, p. 554) ; « Projet de

fidélité et d'attachement à la patrie française »¹. Aucun texte réglementaire ne permettant d'interdire aux propriétaires de terrains non bâtis d'édifier ou de laisser édifier des baraques², un arrêté gubernatorial s'inspirant du dahir marocain du 8 juillet 1938 est pris afin de cadrer et d'accélérer les destructions des constructions catégorisées comme des « bidonvilles »³. La « préoccupation centrale d'offensive d'action sociale » va de pair avec « un effort parallèle d'autorité »⁴.

Les constructions envisagées au Clos Salembier et au Climat de France, auxquelles Weygand « tient beaucoup »⁵, reprennent des projets de la première moitié des années 1930⁶. La publication de photographies des bidonvilles algérois dans *La Stampa* transforme au printemps 1941 ce problème social en problème politique⁷. Les logements du Climat de France sont pensés comme la première étape d'une « cité collective » au lieu-dit « boucle Pérez »⁸. En septembre, Weygand « s'inquiète (...) de l'allure à laquelle [vont] ces constructions » qui, initialement prévues pour le 1^{er} janvier 1942, n'ont toujours pas reçu l'approbation administrative nécessaire⁹. La cité du Clos Salembier, financée par la ville et le gouvernement général¹⁰, fait l'objet d'une adjudication fin décembre 1940 et une première pierre est posée en grande pompe le 1^{er} mai 1941 ; cette cité dénommée « Philippe Pétain » doit accueillir 10 000 habitants¹¹. Seules « quatre ou cinq petites bicoques » sont cependant sorties de terre en juillet 1941¹² et une

circulaire sur la politique musulmane », s.d. [dans un ensemble de documents d'août 1941] (ANOM, GGA-12H-16 ; mention répétée de la nécessité d'avoir une « politique de contact »).

1 « Projet de circulaire sur la politique musulmane », doc. cité.

2 Lettre du gouverneur général au préfet d'Oran, 9 juin 1941 (ANOM, 926-122 ; avec envoi du dahir marocain du 8 juillet 1938).

3 Lettre du préfet d'Oran au gouverneur général, 16 juillet 1941 (AWO, 8R-4951) ; « La lutte contre le taudis et la construction d'habitations ouvrières et rurales », s.d. [entré au ministère de la Défense nationale le 31 octobre 1941], p. 7 (SHD, GR-1P-39) ; arrêté gubernatorial, 13 septembre 1941 et arrêtés municipaux, 28 octobre et 28 novembre 1941 (cités par HOUSE Jim, « Intervening on “Problem” Areas and their Inhabitants. The Socio-Political and Security Logics behind Censuses in the Algiers Shantytowns, 1941-1962 », *Histoire & mesure*, 34-1, 2019, p. 121-150 et en particulier le § 14 de la version en ligne).

4 « Projet de circulaire sur la politique musulmane », doc. cité (souligné dans le texte).

5 Lettre du préfet d'Alger [Pierre Pagès] à l'ingénieur en chef des Travaux publics [René Graff], 3 septembre 1941 (ANOM, 91-1K-478).

6 Voir le chapitre 2-III.2.1.

7 Selon CANTIER Jacques, « 1939-1945 : une métropole coloniale en guerre », JORDI Jean-Jacques, PERVILLÉ Guy (dir.), *Alger, 1940-1962. Une ville en guerres*, Paris, Autrement, 1999, p. 15-61, ici p. 44. Nulle mention d'un reportage de la *Stampa* n'a été retrouvé dans la presse algéroise.

8 Lettre du président de l'OMHBM d'Alger [Louis Pasquier-Bronde] au préfet d'Alger, 2 avril 1941, doc. cité. ; « Sé. du cons. mun. d'Alger du 4 avril 1941 – Un important projet d'habitat musulman... », *DA*, 5 avril 1941, p. 4.

9 « Note pour le secrétaire général du gouvernement [Charles Etori] », 3 septembre 1941 (ANOM, 91-1K-478).

10 A. K., « De tout un peu – Alger, capitale », *L'ÉA*, 26 mars 1941, p. 1 ; B., « Cons. mun. – Installation de M. Rozis, maire d'Alger », *L'ÉA*, 21 juin 1941, p. 2.

11 « Appel d'offres », *L'ÉA*, 10 décembre 1940, p. 2 ; A. K., « Le général Weygand a posé la première pierre de la cité indigène », *L'ÉA*, 2 mai 1941, p. 1 et 2.

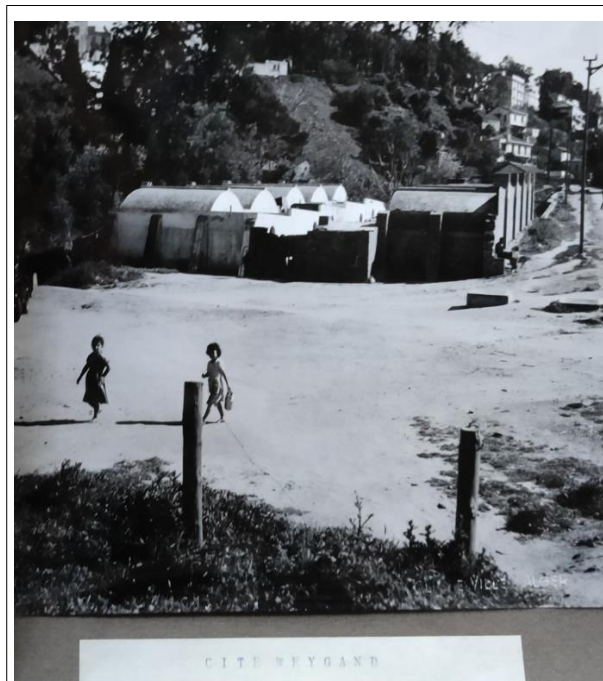
12 « Note pour le secrétaire général du gouvernement [Charles Etori] », 3 septembre 1941, doc. cité.

dizaine à la fin de l'année¹. Photographiées au début du mandat de Jacques Chevallier, élu maire en mai 1953, ces maisons, appelées désormais « cité Weygand », forment un ensemble plus que modeste et qui relève de la cité d'urgence plus que d'un habitat pérenne (Photographie 6-2).



Photographie 6-1 – « Inauguration » par Weygand d'une première tranche de la cité Philippe Pétain (Alger, octobre 1941).

Source : « Inauguration de deux nouvelles cités d'habitat indigène », *L'ÉA*, 26 octobre 1941, p. 1. Photographie quasiment identique dans la *DA* du même jour, p. 1. Cette dernière est signée « S. Rolando fils » et a le visa « Y.W. 14133 » : c'est visiblement celle prise immédiatement après celle de *L'ÉA* ici reproduite.



Photographie 6-2 – La « cité Weygand », s.d. [vers 1953-1954]

Source : Album « bidonvilles », s.l.n.d, n. p. (AP-CB).

On mesure, face à de ces chiffres, l'attachement du régime de Vichy à la propagande se réclamant des œuvres sociales : le cadrage des photographies publiées dans la presse masque évidemment la faiblesse et la médiocrité des constructions (Photographie 6-1). Weygand s'imprègne-t-il lui-même de ses discours² ? C'est en effet avec aussi peu de « gourbis améliorés »³ – l'expression semble neuve et est bientôt remplacée par celle de « rhorfas », soit littéralement une pièce unique avec voûte parabolique en brique et courette close – que le

1 « Rapport moral sur l'activité du CPHBMPS du dép. d'Alger pour l'année 1941 », s.d. [joint à une lettre du préfet au gouverneur général du 18 juin 1942] (ANA, IBA-HBM-058).

2 C'est visiblement le cas d'un des membres du cabinet civil de Weygand 70 ans plus tard (HIRTZ Georges, *Weygand. Années 1940-1965*, s.l., Chez l'auteur, 2003, p. 81-82) ; ROSSIGNOL Dominique, *Histoire de la propagande en France de 1940 à 1944. L'utopie Pétain*, Paris, PUF, 1991, p. 113-174.

3 Maire d'Alger [Augustin Rozis], « Visite du général Weygand et de l'amiral Abrial aux bidonvilles (1^{er} mars 1941) », doc. cité ; sur l'intérêt de telles constructions voir « Pour l'habitat rural. Conceptions nouvelles calquées sur l'antique », *TNA*, 7 mai 1942, p. 1 et P. Ballet, « L'habitation de l'ouvrier rural indigène », *TNA*, 1^{er}, 8 et 15 octobre et 5 novembre 1942, p. 1.

directeur de l'Intérieur du gouvernement général prétend, en octobre 1941, « liquider la question des bidonvilles au printemps prochain »¹.

Seuls 270 rhorfas sont en chantier en juin 1942 alors qu'un permis de bâtir avait été délivré pour 352 constructions en mars². Le manque de matériaux, très important pour ceux importés³ (ciments, fers), ne semble pas être la cause principale des retards et de la réduction du programme puisque les briques sont largement produites dans la colonie, notamment à Alger aux usines Altairac de Maison-Carrée. En parallèle, un « asile de nuit » géré par l'association El Kheïria (*al-hayriyya al-islamiyya*, la Bienfaisance islamique) est inauguré en mars 1942 en lisière de la Casbah⁴ : ses 600 m² doivent pouvoir accueillir 600 personnes. Un tel lieu était réclamé dès avant la guerre afin que les rues d'Alger cessent de servir de « dortoir à des milliers de musulmans »⁵.

I.1.2. L'habitat rural : discours et continuités

Dans le sillage d'une Révolution nationale qui porte aux nues campagnes et paysans, la politique d'« habitat indigène » dans les douars algériens est mise en avant : « l'effort principal de l'Administration doit porter sur l'amélioration de l'habitat rural »⁶. Comme pour l'habitat urbain, les projets sont aussi nombreux que les constructions nouvelles sont dérisoires : l'essentiel de l'activité en ce domaine consiste à achever ce qui avait été initié à la fin des années 1930 et à tenter de s'attribuer, lors de cérémonies officielles, une bien hypothétique légitimation⁷.

L'une des rares expériences d'habitat pour les « indigènes » dans le département d'Oran prend place à Aïn Bouchekif⁸ (près de Tiaret). Planifiée en 1937-1938, la construction des

-
- 1 « La lutte contre le taudis et la construction d'habitations ouvrières et rurales », doc. cité, p. 7 ; sur les « rhorfas », voir BOUFASSA Sami, « Autour des projets d'habitat pour "Indigènes" en Algérie. Expressions d'un discours ethnicisant », *Al-Sabil. Revue d'histoire, d'archéologie et d'architecture maghrébines*, 9, 2020 (ici § 2.3). On trouve la trace de cette dénomination (« khorfas », de l'arabe ġūrfa) dans la lettre du gouverneur général au ministre secrétaire d'État à l'Intérieur (secrétariat général pour l'Administration) [Maurice Sabatier], 23 août 1941, doc. cité.
 - 2 « Rapport moral sur l'activité du CPHBMPS du dép. d'Alger pour l'année 1941 », doc. cité ; « Permis de bâtir délivrés à Alger – Mois de mars 1942 », *TNA*, 16 avril 1942, p. 1 (par ailleurs cité par BOUFASSA Sami, « Autour des projets d'habitat... », art. cité, § 2.3).
 - 3 LEFEUVRE Daniel, « Vichy et la modernisation de l'Algérie. Intention ou réalité ? », *Vingtième Siècle*, 42, 1994, p. 7-16, ici p. 10 (division par 5 de l'import de ciment et de fers entre 1939 et 1942).
 - 4 « Place Randon – La société de bienfaisance musulmane El Kheira inaugure son asile de nuit », *L'ÉA*, 16 mars 1942, p. 1-2 ; « Un asile de nuit (...) a été ouvert, hier, rue Saint-Vincent-de-Paul », *DA*, 16 mars 1942, p. 1-2.
 - 5 Sé. du cons. mun. d'Alger, 23 décembre 1938 (*A-BMOVA*, 20 février 1939, p. 513 ; remarque de Messaoud Boukhroufa. Sur cette séance et les positions de Boukhroufa, voir le chapitre 2-III.3.1).
 - 6 « L'habitation musulmane algérienne », *TNA*, 19 février 1942, p. 1 et HIRTZ Georges, *Weygand..., op. cit.*, p. 80-81 (témoignage d'un des membres du cabinet civil de Weygand).
 - 7 « Le gouverneur général Y.-C. Châtel a vu le magnifique effort dans l'union des colons et fellahs », *L'ÉA*, 30 décembre 1941, p. 1.
 - 8 Lettre du préfet d'Oran au gouverneur général, 21 août 1941 (AWO, 8R-4951).

36 maisons d'un « centre de colonisation indigène » est achevée à la fin de l'été 1941¹. Victor Jean-Baptiste Castanet administre la commune mixte durant l'essentiel des années 1930 : il est à ce titre l'un des principaux initiateurs du projet. Il devient sous-préfet de l'arrondissement de Tiaret de janvier 1941 à janvier 1942². Son action pour les « œuvres indigènes » lui vaudra aussi bien la Légion d'honneur³ (1937) que, selon lui, de solides rancœurs⁴. Vingt-huit logements sont destinés aux agriculteurs, huit le sont pour les commerçants. Les premiers sont dotés de 20 hectares, d'un jardin, de semences et d'un cheptel ; les seconds d'un local commercial⁵. Le nouveau village est dès ses débuts pourvu d'une école⁶. À la demande du président de la djemaâ (Mohammed Yazid, par ailleurs membre de la commission spéciale qui s'est tenue en vue de la création du centre), le réseau de pistes menant à Aïn Bouchekif est quelque peu amélioré et un marché hebdomadaire est installé⁷. L'administrateur de la commune mixte Maurice Édouard Hostains (1941-1942) souhaite que ce centre devienne la « plaque tournante » de l'activité du douar⁸. Il demande aussi que soient installés une agence postale et un bureau téléphonique, eux aussi jugés nécessaires à la réussite de l'expérience ; l'administration des PTT laisse toutefois pendante la demande de l'administrateur⁹. Un bain maure, un centre d'épouillage, une ferme-école et une mosquée ainsi qu'un système d'épuration des eaux usées et l'électrification sont prévus dans un second temps mais ne sont pas encore réalisés à la fin des années 1940¹⁰.

En même temps que les premiers habitants prennent possession de leurs maisons et que sont affirmées, à l'échelle de la colonie, les principes d'une réforme agraire « audacieuse »¹¹

-
- 1 Lettre de l'administrateur de la commune mixte de Tiaret [M. É. Hostains] au gouverneur général, 8 octobre 1941 et, du même auteur, « Rapport annuel concernant le fonctionnement des œuvres de paysannat et d'habitat », 29 octobre 1942 (ANOM, 926-122).
 - 2 Dossier de sous-préfet de Victor Jean-Baptiste Castanet (ANF, F1-bI-738 ; tous les documents de ce dossier ici cités m'ont été communiqués par Aubin Peaudeau, que je remercie).
 - 3 *JORF-LD*, 4 février 1937, p. 1482 ; « Chronique locale – Décorations », *L'Écho de Tiaret*, 13 février 1937, p. 2.
 - 4 Lettre de l'ex-sous-préfet Castanet au gouverneur général, 1^{er} août 1947 (ANF, F1-bI-738 ; il évoque des « dénonciations calomnieuses », probablement d'Européens).
 - 5 Lettre de l'administrateur de la commune mixte de Tiaret au gouverneur général, 8 octobre 1941 (ANOM, 926-122).
 - 6 Lettre de l'administrateur de la commune mixte de Tiaret au recteur de l'académie d'Alger, 11 septembre 1941 (ANOM, 926-122).
 - 7 « Rapport de la commission spéciale sur un projet tendant à la création d'un centre rural indigène », 24 juin 1937 ; sé. de la djemaâ du douar Aouisset, 6 août 1941 ; « rapport annuel concernant le fonctionnement des œuvres de paysannat et d'habitat », 29 octobre 1942 (ANOM, 926-122).
 - 8 Lettre de l'administrateur de la commune mixte de Tiaret au préfet d'Oran, 21 août 1941 (ANOM, 926-122).
 - 9 Lettre du sous-préfet de Tiaret au préfet d'Oran, 21 janvier 1942 et « rapport annuel concernant le fonctionnement des œuvres de paysannat et d'habitat », doc. cité. Le sous-préfet de Tiaret est alors Charles Luizet qui avait succédé à Castanet (*JORF-LD*, 19 décembre 1941, p. 5447) ; ce dernier avait lui-même remplacé un an plus tôt, après avoir été administrateur de la commune mixte de Tiaret, Albert Saincierge (*JORF-LD*, 9 janvier 1941, p. 123).
 - 10 Lettres de l'administrateur de la commune mixte de Tiaret au recteur de l'Académie d'Alger (11 septembre 1941) et au gouverneur général (8 octobre 1941), doc. cités ; administrateur de la commune mixte de Tiaret, « PAC-H », s.d. [avant mars 1947].
 - 11 LEFEUVRE Daniel, « Vichy et la modernisation... », art. cité, p. 9.

(foncier, hydraulique), Hostains « envisage la construction dans les centres de Diderot, Faidherbe, Guertoufa et Waldeck-Rousseau de 50 habitations rustiques à l'usage des ouvriers agricoles indigènes employés chez les colons de façon permanente »¹. Il songe aussi à un centre rural expérimental féminin voué au tissage : sans doute souhaite-t-il réagir au très rude hiver 1942 rendu plus invivable encore pour les « indigènes » en raison du manque de textiles². Après un an de peuplement de ce centre et d'activités agricoles sans éclat, l'administrateur estime absolument nécessaire le recrutement d'un « agent technique dévoué ou d'un chef de culture compétent » afin de « surveiller, redresser et corriger » les habitants d'Aïn Bouchekif qui « doivent servir d'exemples »³. Les projets d'ingénierie sociale que porte cet administrateur en 1941-1942, soutenus par l'ensemble de sa hiérarchie, ne diffèrent guère de l'« habitat indigène » promu depuis une quinzaine d'années. Et pour cause : l'administrateur Hostains comme le directeur des Affaires musulmanes Augustin Berque (à compter d'avril 1941⁴) sont respectivement actifs dans le domaine des « affaires indigènes » depuis 1925 et 1909⁵.

Qu'il s'agisse de bâtir des maisons pour les « indigènes » dans les villes ou dans les campagnes, les promesses des autorités ne sont suivies que de très peu de réalisations. Édifier la Révolution nationale en Algérie passe par une propagande qui met en avant une autorité se voulant bienveillante autant qu'éducatrice et incontestable ; en somme, le régime souhaite s'affirmer sans guère de différences avec ce qu'il fait ailleurs et envers d'autres populations. Les continuités avec l'action que portait l'administration républicaine prédominent très largement : il faut bâtir pour s'attacher autant que pour contrôler les « indigènes » et réguler les migrations vers les villes. Ces deux objectifs, essentiels, sont les seuls à singulariser l'Algérie. Ainsi, en termes de politique de l'habitat et comme en d'autres domaines, les autorités de Vichy n'ont guère bouleversé ce qu'avaient initié les autorités républicaines⁶.

1 Lettre de l'administrateur de la commune mixte de Tiaret au gouverneur général, 8 octobre 1941 (ANOM, 926-122).

2 Lettre du sous-préfet de Tiaret au préfet d'Oran, 7 avril 1942 (ANOM, 926-122) ; sur les terribles effets du manque d'habits et les centres d'éducation rurale, voir DARMON Pierre, *L'Algérie de Pétain...*, *op. cit.*, respectivement p. 102-108 et 191 ; voir aussi, sur ces centres, AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie...*, *op. cit.*, p. 554 (29 centres créés fin 1941) ; sur le manque de vêtements durant la guerre, voir aussi NOUSCHI André, *L'Algérie amère. 1914-1994*, Paris, Éditions de la MSH, 1995, p. 132.

3 Rapport de l'administrateur de la commune mixte de Tiaret, 29 octobre 1942 (ANOM, 926-122) ; voir, concernant les missions de l'agent, la « note sur les avantages de l'habitat groupé » émise par la direction des Réformes (s.d [après le 1^{er} août 1945, date de la création de cette direction qui remplace celles des Affaires musulmanes]) (ANOM, GGA-12H-16).

4 « M. Berque est nommé directeur des Affaires musulmanes », *L'ÉA*, 8 avril 1941, p. 2 et « Personnel de l'administration centrale – Augustin Berque – Détail des services » (ANOM, GGA-1Ga-138)

5 BROCHIER André, *Dictionnaire des administrateurs de commune mixte en Algérie*, Aix-en-Provence, AMAROM, 2018, t. 1, p. 176 (notice biographique de Maurice Édouard Hostains).

6 NOIRIEL Gérard, *Les origines républicaines de Vichy*, Paris, Hachette, 1999, 335 p.

Les pénuries (financements, matériaux) liées à la guerre ont-elles, plus encore que dans les années 1920 et 1930, freiné les mises en chantier ? Ce n'en sont en tous cas pas les seules raisons étant donné le choix d'édifier des « gourbis améliorés », en briques et au coût moindre que les immeubles construits dans les années 1930. Surtout, l'État vichyste semble avoir fait preuve, dans le domaine de l'action sociale à destination des populations « indigènes », de velléités bien plus que de résolution¹ ; il n'en allait guère différemment pour les Français de métropole². Si les discours ont fait de l'habitat un pivot de la régulation des migrations ainsi que des tensions urbaines et coloniales, il n'était pas question d'accroître significativement les budgets qui y sont dédiés. Les maires et administrateurs, les organismes HBM, les institutions économiques ou religieuses, les industriels ou encore les individus ne se sont saisis de la question que de façon isolée et dérisoire : les discours des autorités n'ont eu, ainsi, aucun relais – à la différence de la politique d'industrialisation³. Parmi les maires et administrateurs, seules quelques individualités isolées semblent s'être attelées à la question de l'habitat. Les organismes HBM étaient trop éloignés de la société « indigène » autant que coupés de leurs prêteurs habituels. Les autres portaient leur regard ailleurs ou étaient écrasés par d'autres difficultés de l'heure rendant impossible de s'inscrire dans les temporalités de la construction de logements.

I.2. Penser l'après-guerre dans une situation de plus en plus détériorée

L'Algérie est, après le débarquement du 8 novembre 1942, le théâtre d'une intense mobilisation militaire et de tensions politiques plus aiguës que jamais, entre poussée nationaliste et crispation coloniale⁴. Dans le même temps, la vie quotidienne, contrainte par l'effort de guerre, ne s'améliore pas. Les logements ne cessent de se détériorer et de se raréfier. Dans le même temps, de nouvelles instances se saisissent de l'habitat dans le cadre d'une politique plus large de réforme de la vie politique et du relèvement économique de l'Algérie. Ces deux éléments forment le cadre matériel et le socle des perspectives de politique de l'habitat en Algérie à partir du retour à la paix.

1 Charles-Robert Ageron tire la même conclusion (*Histoire de l'Algérie...*, *op. cit.*, p. 550).

2 VOLDMAN Danièle, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 84.

3 LEFEUVRE Daniel, « Vichy et la modernisation... », art. cité, p. 14-16.

4 Sur ce point, voir la synthèse de PEYROULOU Jean-Pierre, « 1919-1944 : l'essor de l'Algérie algérienne », BOUCHÈNE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI-TENGOUR Ouanassa, THÉNAULT Sylvie (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Alger / Paris, Barzakh / La Découverte, « Poche », 2014 [2012], p. 319-346 et en particulier p. 339-346.

I.2.1. Destructures et réquisitions : des logements de plus en plus rares

La période qui s'ouvre avec le débarquement du 8 novembre 1942 est marquée, en ce qui concerne le parc de logements, par les destructions et, cette fois-ci pour les Alliés, par les réquisitions militaires. Les habitations continuent de se dégrader. Des catastrophes liées à l'industrie de guerre sont parfois terribles pour les villes concernées, comme à Maison-Carrée où un train de munitions explose le 4 juillet 1943 et laisse plus de 700 familles sans abri¹. Les bombardements italiens et allemands sont eux aussi ravageurs pour les principales villes du littoral, stratégiques à maints égards, notamment Alger, Oran, Bône, Philippeville et Djidjelli². Bône reçoit ainsi, de novembre 1942 à juin 1943, plus de 600 bombes qui détruisent ou rendent inhabitables plus de 10 % des logements³ (divers documents évoquent 83⁴, 5 à 600⁵, 1 250⁶ voire 2 000⁷ destructions). Bônois, Philippevillois et Djidjelliens se réfugient dans les bourgs environnants⁸ voire jusqu'à Sétif⁹ ou Constantine¹⁰. Le nombre de logements habitables se réduit également à Tébessa, bombardée à de multiples reprises fin 1942¹¹. La ville est en effet une base importante pour la campagne de Tunisie¹².

-
- 1 MATHIEU Maryvonne, *Là-bas... Maison-Carrée*, L'Isle-sur-Sorgue, Éditions Scriba, 1992, p. 46 ; mention de cette explosion et d'autres, moins destructrices, dans le « rapport » du chef de la PRG d'Alger en date du 20 juillet 1943 (ANF, AG-3(1)-282) ; voir aussi une liasse dédiée à cette explosion dans ANOM 91-1K-637.
 - 2 BENSEFFA-DEBBACHE Aïcha, BENSEFFA Mohammed, *Âme d'un quartier. La Marine, Alger (1939-1954)*, Alger, Dahlab, 2017, p. 27-37 ; SALINAS Alfred, *Les Américains en Algérie, 1942-1945*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 143-169. Concernant Djidjelli, voir EYRIGNOUX Pierre, *Adolescents en Algérie. Djidjelli, une terre dans la peau. Petite Kabylie, 1954-1962*, Paris, L'Harmattan, 2016, p. 20-21 et suzanne.granger.free.fr/Histbomb.html (témoignages d'habitants et photographies ; page mise en ligne en décembre 2005, consultée le 12 janvier 2023). Il existe diverses listes des victimes des bombardements (ANOM, 91-1F-436 et GGA-7CAB-45, concernant Alger). Pour Philippeville, voir OUHAB Khider, *Skikda, fragments de mémoire*, Skikda, Éditions Raïs, 2018, t. 1, p. 104.
 - 3 BOUFENARA Khedidja, REZGUI Ibtissem, TALIANO-DES-GARETS Françoise, « La crise du logement comme enjeu en période de décolonisation : le cas de la ville de Bône en Algérie (1945-1962) », *Outre-Mers*, 406/407, 2020, p. 181-209, ici p. 185-187.
 - 4 Sé. du cons. mun. de Bône, 30 mars 1948 (AAPCA, B-80 ; vote d'un vœu demandant la Croix de guerre pour la ville : mention de 83 immeubles détruits, 436 endommagés, 164 morts, 202 blessés, 3 035 sinistrés).
 - 5 Lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 6 mai 1947 (ANOM, 81F-2207).
 - 6 Lettre d'Albert Baylet au gouverneur général, 19 septembre 1948 (ANF, 19771106-33).
 - 7 Maire de Bône, « PAC – Rapport sur l'habitat », s.d. [fin 1946 – début 1947] (ANOM, GGA-1Y-151) ; lettre du président de l'OMHBM de Bône [André Fadda] au ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, 18 novembre 1949 (CDC, 100853-021-c. 60 802).
 - 8 EYRIGNOUX Pierre, *Adolescents...*, *op. cit.*, p. 21 ; COMOLLI Jean-Louis, *Une terrasse en Algérie*, Lagrasse, Verdier, 2018, p. 54 ; MUSSARD Christine, *L'obsession communale...*, *op. cit.*, p. 222.
 - 9 Lettre de Meskine Arres (« journalier, demeurant Cité Lévy, quartier indigène ») au préfet de Constantine, 12 mars 1943 (ANOM, 93-5439).
 - 10 Sé. du CA de l'OMHBM de Constantine, 21 mai 1943 (ANOM, GGA-8CAB-3).
 - 11 Lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 6 mai 1947 (ANOM, 81F-2207 ; détails également relatifs à Djidjelli et Philippeville).
 - 12 « Tébessa bombardée », *L'ÉA*, 24 novembre 1942, p. 2 ; « L'aviation de l'Axe sur l'Algérie », *L'ÉA*, 17 et 22 décembre 1942, p. 1. Sur Tébessa dans la guerre, voir KOELTZ Louis, *Une campagne que nous avons gagnée. Tunisie, 1942-1943*, Paris, Hachette, 1959, *passim*.

La présence et les besoins des Alliés rendent partout les logements plus rares encore¹. C'est particulièrement le cas à Alger, principal pôle militaire de la lutte contre l'Axe en Méditerranée occidentale. En moyenne 20 000 États-Uniens et Britanniques sont en permanence à Alger de novembre 1942 à mai 1945². En juillet 1943, environ 2 500 officiers et fonctionnaires du CFLN en provenance de Grande-Bretagne et des États-Unis y sont attendus³. Certains sont logés à moindre frais par les Algérois ; d'autres s'installent dans des appartements qu'ils louent à prix d'or, mettant plus encore en tension le marché locatif⁴. Par endroit, des militaires s'établissent durablement dans les « cités indigènes » comme c'est le cas de Britanniques à Bône⁵. L'installation à Alger de nombreux services administratifs dédiés à la conduite de la guerre contribue également à raréfier les logements disponibles, notamment en centre-ville⁶. Sans que la fin de ce phénomène ait été repérée, il est encore très présent au printemps 1947⁷. Le cas du président de la délégation spéciale (organe remplaçant les municipalités pendant la guerre) d'Alger, Marcel Duclos, nommé début août 1943⁸, est symptomatique des immenses difficultés à se loger : il n'obtient pas l'appartement réquisitionné devant lui revenir et, épuisé de vivre depuis plus d'un an dans un local sans cuisine ni cabinet de toilettes, adresse sa démission au préfet⁹.

Pour réguler autant que possible ces importants mouvements d'individus autant que les tensions sociales qu'ils contiennent en germe, le gouverneur général émet une réglementation dont les effets restent à connaître : « Tout chef de famille logeant en appartement ou occupant un immeuble personnel devra héberger un nombre de réfugiés ou de militaires qui sera fonction des membres présents de sa famille et des pièces qu'il occupe »¹⁰. À défaut de sources sérielles, seuls quelques exemples ont été repérés. Concernant le parc d'HBM, plusieurs maisons de la rue Assouline à Sidi Mabrouk (Constantine), bâties par le biais de l'Abri familial dans le premier tiers des années 1930 à proximité de casernements, sont occupées entre 1943 et 1945 par des militaires. Au numéro 19, la maison bâtie par Simah Saksik est habitée en décembre 1943 par trois ménages : sa veuve et ses cinq enfants (dans deux pièces), des militaires (dans deux autres pièces) et un

1 SALINAS Alfred, *Les Américains en Algérie...*, *op. cit.*, p. 189-194.

2 PERRUSSEL Kamil, *Alger, une ville en guerre...*, *op. cit.*, p. 16 et 152 sq.

3 PERRUSSEL Kamil, *Alger, une ville en guerre...*, *op. cit.*, p. 191.

4 PERRUSSEL Kamil, *Alger, une ville en guerre...*, *op. cit.*, p. 175 et 184.

5 Sé. du cons. mun. de Bône, 2 janvier 1946 (AAPC-Annaba, B-75).

6 PERRUSSEL Kamil, *Alger, une ville en guerre...*, *op. cit.*, p. 95-97 et 108-110.

7 Lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 6 mai 1947, doc. cité.

8 « M. Marcel Duclos devient président de la Délégation spéciale de la ville d'Alger », *L'ÉA*, 25 août 1943, p. 1.

9 Lettre de Marcel Duclos au préfet d'Alger, 3 août 1944, 8 p. (ANOM, GGA-8CAB-18 ; démission finalement non mise en œuvre). Je remercie Kamil Perrussel de m'avoir communiqué ce document.

10 Arrêté gubernatorial, 5 décembre 1942 (ANOM, 93302-67 ; cité par MUSSARD Christine, *L'obsession communale...*, *op. cit.*, n. 94 p. 222).

« indigène », sa femme et leur enfant¹ (dans le garage). Au numéro 8, la veuve de Nouchi Mimoun cohabite à la même date avec le maréchal des logis Paul Cahin du 5^e escadron du Train, sa femme et leurs deux enfants². Au numéro 8, la maison de David Zaouche est elle aussi réquisitionnée par l'autorité militaire ; elle est occupée en juillet 1945 par M. Viette, adjudant-chef au 3^e régiment de chasseurs d'Afrique, sa femme et leurs quatre enfants³.

I.2.2. Des perspectives de réforme réelles autant que surannées

Dans le domaine de la politique de l'habitat, élus et administrateurs ont des positions et propositions sensiblement analogues à celles d'avant 1940. La conduite de la guerre perçoit parfois subrepticement de certains documents. Le conseil d'administration de l'OMHBM de Constantine se préoccupe ainsi en mai 1943 d'« assurer un abri [afin de] donner ainsi tous apaisements à ceux qui combattent et qui sont anxieux du sort des êtres chers laissés derrière eux »⁴.

Quelques mois plus tôt, le gouverneur général Marcel Peyrouton, nommé par le général Giraud en janvier 1943, avait indiqué relancer la politique économique et sociale⁵. La suppression des bidonvilles est un objectif à nouveau évoqué⁶. Au sujet de la construction, il estime qu'il faut « abandonner le coûteux programme de faux palaces à l'usage des ouvriers, pour bâtir, autant qu'il le faudra, des logements simples, commodes, sains, tenant compte des besoins profonds de la sensibilité musulmane ». Nulle rupture ici avec les deux décennies précédentes, bien au contraire, tant la qualité des logements destinés aux « indigènes » a toujours été pensée bien en deçà des normes des HBM. Il poursuit en proclamant que « le mode de financement [sera trouvé]. Il n'y a pas pour nous de dépense plus humaine et plus utile que d'élever physiquement le niveau vital de ceux dont nous avons assumé la responsabilité vis-à-vis de nous-mêmes et de l'opinion extérieure »⁷. Les distinctions raciales des discours des hauts fonctionnaires sont reconduites à l'identique par-delà la domination vichyste. Fin février 1943, le contexte est pourtant inédit. Peyrouton reconnaît l'introduction nouvelle et déterminante d'un troisième acteur dans la relation

1 Arrêté gubernatorial autorisant l'attribution définitive de l'HBM, 9 décembre 1943 (ANA, IBA-HBM-062).

2 Lettre du directeur général de la CDC au président de l'Abri familial, 18 mai 1943 (ANA, IBA-HBM-062).

3 Lettre du président de l'Abri familial au gouverneur général, 5 juillet 1945 (ANA, IBA-HBM-062).

4 Sé. du CA de l'OMHBM de Constantine, 21 mai 1943 (ANOM, GGA-8CAB-3).

5 Ce discours, radiodiffusé, est notamment évoqué par BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? Les délégations financières algériennes, 1898-1945*. t. 2 : *Le déséquilibre des réalisations*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2010, p. 736).

6 « Note sur un plan de réformes musulmanes algériennes », 5 p. (ANOM, GGA-12H-13 ; note que Guy Pervillé attribue à la direction des Affaires musulmanes d'Augustin Berque (*La France en Algérie. 1830-1954*, Paris, Vendémiaire, 2012, p. 166)).

7 « M. Marcel Peyrouton expose un programme complet pour l'aménagement immédiat aux circonstances actuelles des conditions économiques et sociales du pays », *L'ÉA*, 23 février 1943, p. 1-2, ici p. 2.

entre l'administration coloniale discourant sur sa facette sociale et les populations « indigènes » ciblées : les observateurs étrangers, notamment britanniques et états-uniens, nombreux à partir de l'automne 1942¹. Il ne se situe en revanche pas, dans ses propos publics, par rapport au nationalisme algérien, alors plus vigoureux et plus uni que jamais et dont il a parfaitement conscience².

Les années 1943 et 1944 sont un nouveau moment de production de notes et de rapports. Les discours volontaristes affirmant souhaiter l'amélioration des conditions de vie de la population « musulmane » s'articulent avec des perspectives de réforme des institutions coloniales d'Algérie. Toute revendication qui semblerait altérer, ne serait-ce que minimalement, la pleine souveraineté française est toujours refusée³. Les conclusions de ces rapports insistant sur la gravité de la situation et la nécessité d'agir vite et massivement sont sans originalité. Charles Lévy présente en décembre 1943 aux délégations financières – réinstituées au printemps précédent – un « programme d'habitat rural » afin d'assurer le « relèvement du prolétariat indigène »⁴. Celui-ci, très bref, semble suranné par rapport aux programmes présentés depuis la fin des années 1920 : le propos est le même, les financements sont toujours évanescents.

Le Rapport sur le développement de l'habitat urbain et rural présenté le 4 mars 1944 par le docteur Abdenour Tamzali devant la « Commission chargée d'établir un programme de réformes politiques, sociales et économiques en faveur des musulmans français d'Algérie » (instituée trois mois plus tôt⁵) est le principal document de synthèse alors produit⁶. Son auteur, figure de la vie politique de l'Algérie des années 1930, est familier de cette problématique⁷. Il se fonde sur des notes des membres de l'Assemblée consultative André Mercier et Pierre Fayet⁸

1 Sur la présence des États-Unis et des Britanniques en Algérie, voir SALINAS Alfred, *Les Américains en Algérie...*, *op. cit.*, et PERRUSSEL Kamil, *Alger, une ville en guerre...*, *op. cit.*

2 AGERON Charles-Robert, « Ferhat Abbas et l'évolution politique de l'Algérie musulmane pendant la Seconde Guerre mondiale [1975] », *Genèse de l'Algérie algérienne*, Saint-Denis, Bouchène, 2005, p. 259-284, ici p. 267-269 et 278-84.

3 AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie...*, *op. cit.*, p. 563-567 ; PERVILLÉ Guy, *La France en Algérie...*, *op. cit.*, p. 16 (bilan historiographique) et p. 183-290.

4 DF-1943-SO, sé. du 18 décembre 1943, p. 173-178 (pour le compte de la commission interdélégitaire du Paysannat dont Lévy est le rapporteur) et éloges p. 179-181 (CDHA, 1000 ARC-137 (papiers privés de Charles Lévy)).

5 Arrêté gubernatorial, 14 décembre 1943. Cette commission est plus communément appelée « commission des réformes musulmanes » ; voir, à son sujet, PERVILLÉ Guy, *La France en Algérie ...*, *op. cit.*, p. 13 et 169-170 et, du même auteur, « La commission des réformes musulmanes de 1944 et l'élaboration d'une nouvelle politique algérienne de la France », AGERON Charles-Robert (dir.), *Les chemins de la décolonisation de l'empire français, 1936-1956*, Paris, Éditions du CNRS, 1986, p. 357-365.

6 Édité à Alger par l'Imprimerie officielle, 1944, 7 p. (ANOM, BIBAOM-B920 et ANOM, GGA-8CAB-7).

7 Voir le chapitre 2-III.2.1 et III.3.1 et sa biographie sur le site dédié du Sénat (dont il a été élu de 1948 à 1959).

8 « Contribution à la discussion du 10^e paragraphe du programme de Réformes musulmanes : "Développement de l'Habitat indigène urbain et rural" », s.d. [avant janvier 1944 car citée dans la note de Villevieille du 8 janvier 1944 citée *infra*], 11 p. (ANOM, GGA-8CAB-7).

(respectivement membre du PCF et secrétaire de l'union départementale CGT d'Alger), sur celle du cheikh el-Arab Ben Gana¹ (puissant notable de l'est algérien et membre de la Commission des réformes musulmanes) et sur celle du directeur des Travaux publics au gouvernement général, Marcel Villevieille². La première, très influencée par les précédents textes d'Augustin Berque et de Charles Lévy, associe politique de l'habitat et artisanat urbain alors même que ce dernier périlite inexorablement. Seule la proposition de taxer les gros revenus – notamment terriens – est véritablement nouvelle³. La deuxième lie développement de l'habitat et « sédentarisation des nomades ». La troisième estime que l'Algérie doit piloter et financer une politique qui n'a été jusqu'alors qu'éparpillée et trop dépendante du bon vouloir des communes.

Après avoir synthétisé divers éléments de ces notes, Abdennour Tamzali conclut principalement à l'abandon des rhorfas, jugées trop « rudimentaires (...) pour l'évolution déjà acquise de la population musulmane » et à l'édification de « maisons à confort moderne aussi bien sous formes d'immeubles collectifs que sous forme de cité-jardins (...) sans exclure le souci de l'esthétique et le souci des traditions »⁴. Finalement, le programme de réformes politiques, sociales et économiques transmis en avril 1944 par Catroux au CFLN envisage

« 1° l'élaboration immédiate d'une loi sur les HBM, s'inspirant des principes qui étaient à la base de la loi Loucheur et tenant compte des conditions locales ;

2° La préparation immédiate et la mise en chantier aussi rapide que possible, dans le cadre ainsi tracé, d'une première tranche de travaux, permettant de réaliser en 5 ans un ensemble de constructions de 1 750 000 000 de francs.

3° La reprise, dès que la question matériaux pourra être résolue, du programme de logements antérieurement envisagé et sa réalisation aussi rapide que possible à raison d'au moins 64 millions de francs pour la première année et de 100 millions de francs pour les quatre années suivantes »⁵.

Cette politique de l'habitat est intégrée à un « plan de développement sans précédent » qui doit être financé par les budgets ordinaire et extraordinaire de l'Algérie. La métropole doit l'aider en assumant 50 % des annuités des emprunts nécessaires et en remettant à l'Algérie le montant de sa contribution militaire au budget général ; ce dernier point, plus qu'une innovation, est la

1 Anonyme, « Développement de l'habitat urbain et rural dans les Territoires du Sud », s.d. [rédigé par Ben Gana selon le rapport d'A. Tamzali, qui le cite] (ANOM, GGA-8CAB-7).

2 Directeur des Travaux publics et des transports (Marcel Villevieille), « Note sur un programme d'extension de l'habitat musulman urbain à l'exclusion des HBM », 8 janvier 1944, 8 p. (ANOM, GGA-8CAB-7).

3 « Contribution à la discussion du 10^e paragraphe... », doc. cité, p. 9.

4 TAMZALI Abdennour, *Rapport sur le développement de l'habitat urbain et rural...*, op. cit., p. 6.

5 CATROUX Général (commissaire d'État aux Affaires musulmanes et gouverneur général de l'Algérie), *Projets de décisions présentés au Gouvernement à la suite des travaux de la Commission chargée d'établir un programme de réformes politiques, sociales et économiques en faveur des Musulmans français d'Algérie*, Alger, Impr. officielle, 1944, p. 43-44 (ANOM, GGA-8CAB-114).

réalisation d'un vœu du début des années 1930 tenacement porté des années durant par Charles Lévy¹.

De façon générale, les propositions de la Commission des réformes musulmanes dans le domaine de l'habitat sont peu novatrices. Elles correspondent essentiellement à celles des Affaires indigènes des années 1930, déjà peu influencées par les idées de l'architecture moderne et de la planification urbaine qui ne cessent alors de gagner alors en influence². Ni la présence à Alger d'architectes du mouvement moderne comme Le Corbusier³, ni, à compter de novembre 1942, de résistants impliqués dans le renouvellement des pensées architecturale et urbaine ne semble avoir eu d'influence sur cette Commission⁴. La première quinzaine du mois de mars 1944 est significative de la coexistence de plusieurs organisations porteuses de perspectives fort différentes. Le congrès de l'UNITEC (Union nationale des ingénieurs et techniciens) lors duquel sont principalement promus les liens entre construction, planification étatique et industrialisation s'ouvre en effet le 16 mars 1944 à Alger⁵, soit moins de deux semaines après la présentation du *Rapport Tamzali*. C'est ce dernier qui sert de base de travail aux élus et à l'administration algérienne à compter du printemps 1944 et après la fin de la guerre.

La période s'étendant de 1940 à 1945, la succession de régimes – III^e République, État français, CFLN, GPRF – a été un moment de grande continuité dans le domaine de la politique de l'« habitat indigène ». L'affirmation du nationalisme algérien a tout de même conduit à la formulation d'un discours se voulant plus affirmatif que jamais dans la sphère sociale et inclus dans un programme de réformes politiques. Le plan de développement envisagé n'est pas nourri de pensées architecturales, urbanistiques et financières nouvelles : le peu d'ambitions réformatrices d'une très large majorité des notabilités coloniales, les impératifs de la guerre et, bientôt, ceux de la reconstruction y ont fait barrage. Les HBM sont, elles, dépourvues de projets nouveaux durant ces années de guerre. Se situer à l'échelle des immeubles et quartiers bâtis les

1 PERVILLÉ Guy, *La France en Algérie ...*, op. cit., p. 291-359 (pour l'ensemble de ce paragraphe). Sur la contribution militaire, voir l'annexe 2-8.

2 VOLDMAN Danièle, « Les deux guerres mondiales et la planification des villes », HUDEMANN Rainer, FRANÇOIS Walter (dir.), *Villes et guerres mondiales en Europe au XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 17-27.

3 CHASLIN François, *Un Corbusier*, Paris, Seuil, 2015, p. 233.

4 BAUDOUI Rémi, « Les technocrates sous Vichy : modernisation productive et antimodernité architecturale et urbaine », COHEN Jean-Louis (dir.), *Architecture et urbanisme dans la France de Vichy*, Paris, Collège de France, 2020, p. 27-41.

5 POUVREAU Benoît, « La politique d'aménagement du territoire d'Eugène Claudius-Petit », *Vingtième Siècle*, 79, 2003, p. 43-52, ici p. 44 ; POUVREAU, Benoît, *Un politique en architecture. Eugène Claudius-Petit (1907-1989)*, Paris, Le Moniteur, 2004, p. 61-76, en particulier p. 61 (Claudius-Petit est à Alger à compter du 3 novembre 1943) et 68 (sur le congrès de l'UNITEC). Actes de ce congrès dans les archives de Louis Saillant, représentant de la CGT au Conseil national de la Résistance (GED, Boîte 53, 2-CNR-26C).

années précédentes permet de comprendre deux formes de lien social : celui aux autorités (administratives et judiciaires) et celui entre voisins. Le devenir de bénéficiaires de Constantine et de Guelma permet d'éclairer l'un et l'autre.

II. Des HBM dans la guerre, 1 : comprendre l'antisémitisme à Constantine (1940-1942)

L'étude du logement permet, comme en d'autres terrains, de reprendre la question de l'antisémitisme durant la Seconde Guerre mondiale¹. Les HBM permettent tout particulièrement d'observer l'antisémitisme du régime de Vichy en Algérie. Ces réflexions se doublent de questionnements sur le durcissement ou non de la relation coloniale entre Européens et « indigènes ». L'importance des sources consultées (de même que de celles conservées et accessibles, *cf. infra*) pour le département de Constantine conduit à se pencher sur sa préfecture ; ainsi et sauf indication contraire, tous les quartiers et toutes les rues mentionnées ci-après en font partie. L'étude de l'antisémitisme en Algérie permet en outre de saisir le fonctionnement des préfectures dans la colonie, pour lesquelles il n'existe aucune étude comme celle de Tal Bruttman pour l'Isère ou celle de Laurent Joly pour le Commissariat général aux Questions juives². Les pratiques administratives s'inscrivent dans le cadre législatif d'exclusion des Juifs de la vie politique et sociale : celui-ci s'applique dans la colonie en vertu de décrets d'application spécifiques³ (Figure 6-1).

1 BACKOUCHE Isabelle, GENSBURGER Sarah, « Très chers voisins. Antisémitisme et politique du logement. Paris, 1942-1944 », *RHMC*, 62-2/3, 2015, p. 172-200.

2 BRUTTMANN Tal, *Au bureau des affaires juives : l'administration française et l'application de la législation antisémite (1940-1944)*, Paris, La Découverte, 2006, 285 p. ; JOLY Laurent, *Vichy dans la « Solution finale ». Histoire du Commissariat général aux Questions juives, 1941-1944*, Paris, Grasset, 2006, 1014 p. ; CARRÉ DE MALBERG Nathalie, « Les fonctionnaires (civils) sous Vichy : essai historiographique », *Histoire@Politique*, 2, 2007 [en ligne].

3 Voir par exemple MSELLATI Henri, *Les Juifs d'Algérie sous le régime de Vichy*, Paris, L'Harmattan, 1999, 302 p. et SCHROETER Daniel J., « Between Metropole and French North Africa : Vichy's Anti-Semitic Legislation and Colonialism's Racial Hierarchies », BOUM Aomar, STEIN Sarah Abrevaya (ed.), *The Holocaust and North Africa*, Stanford, SUP, 2018, p. 19-49. Pour une contextualisation large, MARGAIRAZ Michel, « L'histoire de l'économie, de la politique et du droit de et sous Vichy », DURAND Bernard, LE CROM Jean-Pierre, SOMMA Alessandro (dir.), *Le droit sous Vichy*, Frankfurt am Main, Vittorio Klostermann, 2006, p. 1-9 et LE CROM Jean-Pierre, « Droit de Vichy ou droit sous Vichy ? Sur l'historiographie de la production du droit en France pendant la Deuxième Guerre mondiale », *Histoire@Politique*, 9, 2009 [en ligne].

3 octobre 1940 : loi « portant statut des Juifs », immédiatement applicable à l'Algérie (*JORF-LD*, 18 octobre 1940, p. 5323).

7 octobre 1940 : loi abrogeant le décret Crémieux et fixant le statut « des Juifs indigènes » d'Algérie (*JORF-LD*, 8 octobre 1940, p. 5234 ; compléments dans *JORF-LD*, 22 novembre 1940, p. 5773, *JORF-LD*, 18 octobre 1940, p. 5323, *JOEF-LD*, 7 janvier 1941, p. 94 et 20 février 1942, p. 734 ; dense commentaire dans ROBERTS Sophie B., *Citizenship and Antisemitism...*, *op. cit.*, p. 259-275).

9 mars 1941 : décret étendant à l'Algérie le décret du 26 décembre 1940 relatif au règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 3 octobre 1940 (*JOEF-LD*, 7 février 1941, p. 606 et *JOEF-LD*, 15 mars 1941, p. 1177).

20 mai 1941 : décret étendant à l'Algérie la loi du 16 novembre 1940 relative aux opérations immobilières (*JORF-LD*, 12 décembre 1940, p. 6078 et *JOEF-LD*, 22 mai 1941, p. 2150 ; compléments dans *JOEF-LD*, 26 novembre 1941, p. 5086).

18 juin 1941 : décret étendant à l'Algérie la loi du 2 juin 1941 prescrivant le recensement des Juifs (*JOEF-LD*, 14 juin 1941, p. 2476 et 30 juillet 1941, p. 3192).

18 juillet 1941 : décret d'application pour l'Algérie du « second statut des Juifs » (loi du 2 juin 1941) qui précise la loi du 3 octobre 1940 (*JOEF-LD*, 14 juin 1941, p. 2475 et 30 juillet 1941, p. 3192).

14 août 1941 : création du « Service spécial pour le règlement de la question juive » (arrêté du gouvernement général de l'Algérie, 14 août 1941 (*JOA-LD*, 22 août 1941 et ANOM, 93-4396 ; CANTIER, *L'Algérie de Vichy...*, *op. cit.*, p. 132)).

21 novembre 1941 et 13 avril 1942 : décrets étendant à l'Algérie les lois des 22 juillet et 17 novembre 1941 relatives aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux Juifs (...) en vue d'éliminer toute influence juive dans l'économie nationale » (*JOEF-LD*, 26 août 1941, p. 3594 et 24 novembre 1941, p. 5059 ; 2 décembre 1941, p. 5179 et 27 avril 1942, p. 1613).

Décembre 1941 : création de la direction générale de l'Aryanisation économique (AOUATE Yves-Claude, *Les juifs d'Algérie...*, *op. cit.*, p. 83 ; référence complète *infra*, n. 4 p. 409).

15 mars 1942 : décret étendant à l'Algérie la loi du 17 novembre 1941 relative à l'accès des Juifs à la propriété foncière (*JOEF-LD*, 2 décembre 1941, p. 5179 et 22 mars 1942, p. 1120).

Figure 6-1 – L'application de la législation antisémite en Algérie (1940-1942)

Cette étude contribue également à la connaissance des relations entre Européens et « Israélites » dans une ville où l'antisémitisme est à la fois massivement présent – dont dans les quartiers aux nombreux HBM d'El Kantara et de Bellevue¹ – et très changeant depuis deux décennies, notamment selon les alliances politiques. Plusieurs éléments sont ici structurants : les émeutes d'août 1934, lors desquelles quelques « indigènes » antisémites ont assassiné 23 « Israélites », ne peuvent qu'être encore à l'esprit des citoyens² ; l'antisémitisme d'une importante partie des agents préfectoraux est par ailleurs courant³ ; Émile Morinaud, maire durant

1 Lettre du commissaire central de Constantine au président de la commission d'enquête administrative [sur les événements du 5 août 1934], 29 septembre 1934 (ANOM, GGA-9H-52 ; cheminots antisémites à El Kantara ; antisémitisme aussi mentionné au Coudiat et à Bellevue).

2 COLE Joshua, *Lethal Provocation. The Constantine Murders and the Politics of French Algeria*, Ithaca, CoUP, 2019, 317 p. (deux autres morts à proximité de Constantine ; 3 « indigènes » ont été tués lors de la répression).

3 LE FOLL-LUCIANI Pierre-Jean, « Les “incidents entre indigènes et israélites” à Constantine (1929-1934). À propos d'une catégorie policière en Algérie coloniale », *Archives Juives*, 53-2, 2020, p. 49-71.

trois décennies et figure du département publie un livre puissamment antisémite en 1941¹. L'historiographie a du reste insisté sur la convergence de fait d'un antisémitisme européen et « musulman »².

À compter de fin 1941, les plus hautes autorités civiles de Constantine sont Raoul Mandon, le maire, et Louis Valin, le préfet : ce sont principalement eux qui dirigent l'application des lois d'« aryanisation des biens juifs »³. Dans une note rédigée fin décembre 1942 par ses adversaires chargés de l'épuration, Mandon est décrit de façon ambiguë comme « “national” depuis toujours, “vieux français” à levain antisémitique et antimaçonnique (...), radical fort modéré [et] membre très influent du PSF. (...) [C'est] au total un honnête homme et [un] bon Français » auquel on ne peut reprocher qu'un discours d'avril 1942 agressif à l'égard de l'Angleterre⁴. Quoique ne pouvant être considéré comme « agent germanophile », Valin fait partie des nombreux fonctionnaires « influencés par la victoire allemande de 1940 et par deux années de politique de collaboration officielle ». Prompt à punir les Juifs de « “fautes” imaginaires », il s'est aussi opposé avec acharnement au débarquement de novembre 1942⁵.

L'étude débute en interrogeant l'exclusion de Juifs des conseils d'administration d'organismes HBM et l'implication ou non d'administrateurs dans la Révolution nationale (II.1). Elle se poursuit par une analyse des initiatives gubernatoriales et des logiques à l'œuvre dans l'expulsion de locataires d'HBM (II.2). Quelques cas d'antisémitisme entre voisins sont ensuite abordés (II.3).

II.1. L'administration des organismes : éviction des « Israélites » et rareté des positions antisémites ?

L'article 2 du « statut des Juifs » du 3 octobre 1940 (immédiatement applicable en Algérie) leur interdit d'être « administrateurs, directeurs, secrétaires généraux dans les entreprises

1 MORINAUD Émile, *Mes Mémoires. Cinquante années d'histoire politique du département de Constantine. Première campagne contre le décret Crémieux*, Alger, Baconnier Frères, 1941, 382 p.

2 COLE Joshua, *Lethal Provocation...*, *op. cit.*, *passim*.

3 « L'installation solennelle de la nouvelle municipalité de Constantine a eu lieu hier », *DA*, 31 décembre 1941, p. 4 ; « Le général Valin, nouveau préfet de Constantine... », *DA*, 2 décembre 1941, p. 1.

4 [Jean Martin] Albares, [Eugène Pierre Paul] Bonfanti, Muracciole, « Constantine », 20 décembre 1942 (SHD, GR-28P-183 ; note produite dans le cadre de l'épuration initiée après le 8 novembre 1942 ; je remercie Aubin Peauveau de m'avoir communiqué ce document ainsi que celui relatif à Louis Valin cité *infra* ; Albarès est alors directeur de la Banque d'Algérie à Constantine ; l'ancien président du conseil de préfecture Bonfanti y dirige le groupe Combat). Lors des élections municipales complémentaires de juin 1938, Mandon s'était présenté sans succès aux côtés d'Émile Morinaud, alors pleinement animé, à nouveau, d'antisémitisme (« Élections municipales complémentaires à Constantine », *L'ÉA*, 25 juin 1938, p. 3).

5 M..., « Note concernant le général Valin, préfet de Constantine », 24 novembre 1942 (SHD, GR-28P-183) ; DARMON Pierre, *L'Algérie de Pétain...*, *op. cit.*, p. 121.

bénéficiaires de concessions ou de subventions accordées par une collectivité publique »¹. L'éviction des « Israélites » de l'administration des organismes HBM semble toutefois attendre plus de six mois et se faire dans le sillage de l'application de la loi sur les sociétés du 16 novembre 1940 (rendue applicable à l'Algérie par un décret du 5 mars 1941) qui change les règles relatives aux conseils d'administration en prescrivant notamment un maximum de 12 administrateurs².

Maurice Laloum est par exemple évincé du conseil d'administration de l'office municipal de Constantine en vertu de cette loi³. Il est de la même façon démis de son poste de président de la coopérative l'Abri familial ; c'est probablement aussi le cas – quoiqu'aucune trace n'en a été retrouvée – d'une large partie des administrateurs de cette société, sans doute considérés comme « israélites » par l'administration⁴. Albert Perrot, adjoint technique au service de la voirie communale, le remplace⁵. Celui-ci est un président proche et ami des Juifs de Constantine, très nombreux au sein de l'Abri familial. Il reste, en effet, à la présidence de cette société après le débarquement allié de novembre 1942⁶ et un hommage appuyé lui est rendu lorsqu'il démissionne de son poste au début des années 1950⁷. Il est en outre marié avec Camille Temmem, une « israélite »⁸. Il convient toutefois de rester prudent sur l'état d'esprit des administrateurs de la société, peut-être eux-mêmes en conflit : Marcel Eppe, secrétaire-trésorier en activité en octobre 1942, souhaite interdire aux « Israélites » de la société d'avoir le droit de vote lors des assemblées générales⁹.

1 *JORF-LD*, 18 octobre 1940, p. 5323.

2 *JORF-LD*, 26 novembre 1940, p. 5828-5829 ; *JORF-LD*, 8 mars 1941, p. 1066 ; sur cette loi, voir FORTIER Vincente, « Les sociétés commerciales sous Vichy », DURAND Bernard, LE CROM Jean-Pierre, SOMMA Alessandro (dir.), *Le droit sous Vichy...*, op. cit., p. 111-128.

3 Sé. du CA de l'OMHBM de Constantine, s.d. [certifié conforme le 4 avril 1941] (ANF, 19771106-29 ; est-ce en signe de solidarité que [Charles Ernest] Masson démissionne ?).

4 [Pierre-Marie] Bordes (inspecteur du service gubernatorial de l'Inspection des institutions de Mutualité et de prévoyance sociale [IIMPS]), « Rapport sur la société l'Abri familial », mars 1935 (ANF, 19771106-18 ; les administrateurs sont alors Henri Lellouche (président), Abraham Sultan (vice-président), David Melki (secrétaire), Émile Barkatz, Sylvain Chelmla, Maurice Laloum, Maurice Médioni, François Cava, David Salfati, Louis Marcelli, Édouard Lhur, Marcel Bonnat, Samuel El Kaïm et Rabah Benmansour).

5 Lettre du préfet de Constantine au gouverneur général, 14 juin 1941 (ANA, IBA-HBM-063) ; entretien téléphonique avec M^{me} Camille Lourdeau, fille d'Albert Perrot (le 29 juin 2021).

6 Listes des membres du CA de l'Abri familial, 8 mai 1943 et 8 février 1945 (ANA, IBA-HBM-062) ainsi que celle datée du 24 octobre 1946 (ANA, IBA-HBM-063) ; pour les années suivantes, voir les comptes rendus d'AG dans les pochettes « pièces comptables » de la liasse dédiée à l'Abri familial aux ANF (19771106-18).

7 AG de l'Abri familial, 20 mai 1951 et 16 mai 1954 (ANF, 19771106-18 ; la première le dit démissionnaire, la seconde mentionne l'hommage qui lui est rendu).

8 Lettre d'Albert Perrot (« adjoint technique de la voirie communale – 8, boulevard Mercier (Constantine) – légionnaire ») au Commissaire général des questions juives à Vichy (s/c le maire de Constantine), 24 novembre 1941 (ANOM, 93-3G-8 ; il dit être marié avec Camille Temmem, « juive »).

9 Lettre du secrétaire-trésorier ([Marcel] Eppe) au préfet de Constantine, 14 octobre 1942 (ANA, IBA-HBM-062) ; il n'a pas été possible de déterminer s'il était lié à Charles Eppe (voir *infra*, p. 401).

Les francs-maçons sont eux aussi exclus, en application de la loi du 14 août 1940 « sur les sociétés secrètes », des conseils d'administration des organismes HBM¹. Certains administrateurs déclarent sur l'honneur n'avoir jamais fait partie de la moindre « société secrète »². C'est par exemple le cas de Ferdinand Hoffmann (évincé à la demande de la Légion française des combattants³), Marcel Proust et Paul Bonhomme qui doivent démissionner du conseil d'administration du Patrimoine coopératif bônois⁴. D'autres semblent échapper à ce type d'exclusion, comme Amédée Briffa qui, à Sétif, reste président du Patrimoine sétifien et du Foyer des cheminots algériens de l'État alors qu'il est franc-maçon ; repéré comme tel dans le courant de l'année 1941, aucun document n'indique toutefois qu'il a été évincé de ces postes à responsabilités⁵.

L'importante ordonnance du 14 mars 1943 qui prescrit le retour aux lois de la République et l'annulation des dispositions postérieures au 22 juin 1940 (à l'exception de l'abrogation du décret Crémieux) est suivie, le même jour, d'une ordonnance « relative aux associations secrètes » indiquant que toute personne exclue de son mandat d'administrateur de société en raison de son appartenance à la franc-maçonnerie doit être réintégrée⁶. Les administrateurs des organismes HBM évincés en raison du « statut des Juifs » peuvent aussi réintégrer les conseils d'administration des organismes HBM au printemps 1943⁷.

-
- 1 *JORF-LD*, 14 août 1940, p. 4691 ; FOUQUET Julien, « La répression antimaçonnique dans les colonies », CANTIER Jacques, JENNINGS Éric (dir.), *L'Empire colonial sous Vichy...*, *op. cit.*, p. 195-212.
 - 2 Voir par exemple le formulaire (sous le timbre de la Préfecture d'Oran – 4^e division – HBM et urbanisme) signé par Adrien Nicolazo, fondateur et président (du moins en 1929 et 1933) du Toit saïdéen (Saïda), le 8 mars 1942 (AWO, 8R-4951).
 - 3 Lettre du préfet de Constantine au gouverneur général, 18 février 1942 (ANA, IBA-HBM-075).
 - 4 Lettre du sous-préfet de Bône au préfet de Constantine, 29 janvier 1943 (les deux derniers sont remplacés par Louis Meyer et Albert Baylet) et lettre de Bonhomme, Hoffmann et Proust au préfet de Constantine, 8 avril 1943 (ANOM, 93-3G-38).
 - 5 Sé. des CA du Patrimoine sétifien et du Foyer des cheminots algériens de l'État de Sétif, 4 et 11 février 1941 (ANF, 19771106-23) ; *JOEF-LD*, 8 décembre 1941, p. 5312 (mentionné franc-maçon pour les années 1933 à 1937 ; il aurait été membre de la « Concorde », affiliée à la Grande loge de France ; ces listes de dignitaires francs-maçons, fondées sur les archives saisies des loges, sont publiées en vertu de la loi du 11 août 1941 (*JOEF-LD*, 12 août 1941, p. 3365) ; il est toutefois exclu de l'enseignement début janvier 1942 (« BRIFFA Amédée Jean [Maitron] », version mise en ligne le 30 décembre 2013, dernière modification le 8 septembre 2020 (consultée le 3 juin 2021)).
 - 6 *Journal officiel du Commandement en chef français*, 18 mars 1943, p. 89 (pour le rétablissement de la légalité antérieure au 22 juin 1940) et 90 (concernant les « sociétés secrètes » ; par ailleurs citée dans une lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 9 avril 1943 (ANOM, 93-3G-38 ; précisément au sujet des administrateurs d'organismes HBM)) ; FOUQUET Julien, « La répression antimaçonnique... », art. cité, en particulier p. 209-212 (sur le retour à la légalité).
 - 7 C'est du moins le cas de l'OMHBM de Constantine selon une décision du préfet (lettre du préfet au président de l'office (Maurice Laloum) citée dans une délibération du CA de l'OMHBM de Constantine du 21 mai 1943 (ANOM, GGA-8CAB-3)) ; LALOUM Jean, « Le regard des renseignements généraux de Vichy sur les rapports judéo-musulmans en Algérie (1940-1943) », *Archives Juives*, 45-2, 2012, p. 107-128, ici p. 122-124 (le décret Crémieux n'est rétabli que le 21 octobre 1943 par le général de Gaulle).

Il convient d'analyser, au-delà des dispositifs légaux excluant des individus de l'administration des organismes HBM, le positionnement de ceux qui se maintiennent aux responsabilités. Ainsi, si certains administrateurs des HBM en Algérie sont exclus par les lois de Vichy, d'autres sont investis, sans qu'on sache toujours bien avec quelle intensité, dans les nouvelles institutions du régime. À Mascara, Émile Urbain Gavalda est l'un des fondateurs de la coopérative d'HBM de la ville et en est toujours actionnaire fin 1950¹. Il est en 1943 décrit comme « membre du Parti populaire français (PPF) »² ; en outre, des témoignages le disent féroce antisémite³. C'est aussi le cas de Charles Eppe, « inspecteur principal des chemins de fer algériens » lorsqu'un dossier – dont on ne connaît pas les conclusions – est constitué par la commission d'épuration début 1944⁴. Celui-ci avait été administrateur et l'un des principaux actionnaires du Patrimoine coopératif bônois au moins dans la première moitié des années 1930⁵. Dans le département d'Alger, visiblement aucun des « fonctionnaires membres du PPF » listés par le préfet en août 1943 n'est membre d'un organisme d'HBM⁶.

Une liste des membres de la Légion française des combattants (LFC) du Constantinois – organisation vichyste issue de la fusion de l'ensemble des associations d'anciens combattants – permet de voir qui, parmi les membres dirigeants des organismes HBM de l'est algérien l'a rejoint⁷. C'est le cas de Georges Coste et d'Alfred Malpel⁸ (Batna), de François Cava

-
- 1 AG constitutive, 4 janvier 1924 (ANF, 19771106-20) ; « Situation des actionnaires de la société au 20 décembre 1950 », s.d. [fin 1950 ou début 1951] (CDC, 090400-007-c. 4277).
 - 2 « État nominatif des membres du PPF de l'arrondissement de Mascara », 19 mars 1943 (ANOM, 92-420) ; voir également le rapport de l'adjoint au commissaire à l'Intérieur (Pierre Bloch) le concernant et daté du 22 juillet 1944 (ANF, F1a-3810 ; mention de réunions du PPF dans « certains locaux [lui] appartenant »).
 - 3 Témoignage d'« Invité_gérard » en date du 29 septembre 2004 et de « malou376 » (p-rubira.com/forum/viewtopic.php) (Forum des Mascaréens > Retrouvez vos amis > Famille Gavalda ; Urbain Gavalda avait posé à l'entrée de son magasin un panneau « Interdit aux Juifs et aux chiens »).
 - 4 « Renseignements demandés par la note n° 204 de M. le commissaire à la justice », 10 janvier 1944 (ANF, BB30-1730).
 - 5 Composition du CA du Patrimoine coopératif bônois, s.d. [joint à des documents de juillet ou août 1930] (CDC, 110384-010-c. 35014) ; AG extraordinaire du Patrimoine coopératif bônois, 25 mars 1934 (ANA, IBA-HBM-013 ; Eppe est alors vice-président de l'organisme). Ses différentes affectations sont mentionnées dans ANOM, 2 RM 184 (n° 2218). Il a été impossible de déterminer s'il était lié avec Marcel Eppe (voir *supra*, p. 399).
 - 6 « Fonctionnaires membres du PPF », s.d. [transmis le 21 août 1943 par le préfet d'Alger au gouverneur général (direction de la Sécurité générale)], 6 p. (ANOM, 91-1K-72 ; avec les indications « confidentiel » et « noms des fonctionnaires et agents des services publics de mon dép. inscrits sur les listes du PPF »). Antoine Salord qui y est mentionné (« facteur intérimaire, rue Abbé Bresson, maison Morette ») n'est très probablement pas celui du même nom qui est membre du CA du Foyer des Anciens combattants algériens (Alger) vivant à Kouba (passage Arago) et dit « représentant de commerce » (composition du CA, s.d. [1941] (ANF, 19771106-11)).
 - 7 « Légion française des combattants – Union dép. de Constantine – Liste des membres (1942-1943) », s.d. [début 1943 ?] (ANOM, 93-4522) ; sur la LFC en Algérie, voir DARMON Pierre, *L'Algérie de Pétain...*, op. cit., p. 225-249.
 - 8 Concernant la LFC et d'autres groupes collaborationnistes à Batna, voir le rapport de l'adjoint au commissaire à l'Intérieur (Pierre Bloch) du CFLN en date du 27 juillet 1944 (ANF, F1a-3809 ; dossier de Victor Castanet, révoqué pour son action de sous-préfet du régime de Vichy ; je remercie Aubin Peaudeau pour l'envoi de ces documents).

(Constantine, Abri familial), Albert Mialon (Oued Zénati), Giorza, Albert Monin, Maurice Egret et Auguste d'Ambra (Sétif, Foyer des anciens combattants), Joseph Azzaro et Charles Falzon (Guelma). Il est cependant bien compliqué de connaître les positionnements et les actes de chacun d'entre eux tant la LFC peut être hétérogène, certains la disant même noyauté par des gaullistes¹. Il est aussi difficile de mesurer l'engagement des dirigeants d'organismes HBM dans les institutions de la Révolution nationale mais il semble tout de même assez faible. Ceux s'y étant impliqués sont, dans l'est de l'Algérie, somme toute peu nombreux.

II.2. Antisémitisme administratif et résilience urbaine

II.2.1. Les initiatives antisémites de l'administration en Algérie

Les « Israélites » ayant bénéficié d'HBM dédiées à la « location-acquisition » sont touchés par la loi réglementant leur accès à la propriété avant même la signature du décret d'application à l'Algérie par le ministre secrétaire d'État à l'Intérieur. La loi du 17 novembre 1941 « relative à l'accès des Juifs à la propriété foncière » (Figure 6-1) n'est en effet rendu applicable à l'Algérie que le 15 mars 1942. Celle-ci dispose en particulier que

« les Juifs ne pourront détenir d'autres immeubles que ceux qui sont destinés à leur habitation personnelle et à celle de leurs ascendants et de leurs descendants (art. 1) (...) ; les immeubles actuellement détenus par des Juifs ou qui seraient acquis par eux postérieurement à la publication de la présente loi et qui ne répondent pas aux conditions fixées par les dispositions qui précèdent, seront pourvus d'un administrateur provisoire, conformément aux prescriptions de la loi du 22 juillet 1941 (art. 2) »².

Le gouverneur général Yves Châtel prescrit néanmoins dès le 19 janvier 1942 d'exclure les Juifs des HBM quand ils ont déjà passé des contrats location-acquisition ; et ce, jusqu'à l'application de la loi du 17 novembre 1941 relative à l'aryanisation des « biens juifs »³ alors même que les HBM sont exclusivement destinées à être les maisons principales de leurs

1 DARMON Pierre, *L'Algérie de Pétain...*, op. cit., p. 431 (« Selon certaines estimations, 30 % des légionnaires seraient d'ailleurs plus ou moins contaminés par le gaullisme » ; l'auteur n'indique pas d'où viennent ces évaluations) ; voir aussi CANTIER Jacques, *L'Algérie sous le régime de Vichy...*, op. cit., p. 198-218 et CANTIER Jacques, JENNINGS Éric, *L'Empire colonial...*, op. cit., p. 19-22 (pour une comparaison de l'ensemble des colonies françaises).

2 JOEF-LD, 2 décembre 1941, p. 5179 (loi n° 4 864) ; elle est décrite par un « Israélite » de la bourgeoisie algéroise comme « la plus importante » de tout un ensemble de textes publié le même jour au *Journal officiel* (LEVI-VALENSIN Salomon Armand, *Souvenir de la guerre 1939-1945. Journal*, s.d., n.p. [ici, 13 mars 1941] (Archives Georges Lévi-Valensin ; cité par LALOUM Jean, *Dépouiller en toute légalité. L'aryanisation économique des biens juifs en Algérie sous le régime de Vichy (1941-1944)*, Mémoire inédit d'HDR garanti par Philippe Portier, EPHE, 2015, p. 63-64)).

3 Circulaire gubernatoriale n° 202, 19 janvier 1942 (ANOM, 93-3G-30 ; par ailleurs citée dans une lettre du président de l'Abri familial de Constantine au gouverneur général, 26 février 1942 et dans une minute de lettre du directeur de l'Intérieur et de la jeunesse au préfet de Constantine, 25 mars 1942 (ANA, IBA-HBM-062)).

bénéficiaires¹. Charles Etori, secrétaire général du gouvernement général réputé très dur envers les Juifs², prend soin de préciser que cette mesure concerne aussi les Juifs étrangers naturalisés français de façon individuelle³ (et non en vertu du décret Crémieux).

Fin janvier 1942, le nouveau président de la délégation spéciale, Mandon, demande au préfet des précisions relatives à l'aryanisation des « biens juifs »⁴. Un mois plus tôt, le préfet, Valin, avait émis une circulaire demandant un recensement de la « propriété immobilière juive »⁵. Semblant s'opposer à la circulaire du gouverneur Châtel, l'administration préfectorale indique début février 1942 « qu'il y a lieu de considérer comme propriétaires d'immeubles les sociétaires-locataires bénéficiaires des dispositions de la loi Loucheur. Ils devront donc figurer sur vos états mais il vous appartiendra de faire mention de leur cas spécial dans une colonne observations »⁶. Le 24 septembre 1942, une circulaire gubernatoriale rappelle « qu'il y a toujours lieu de différer les attributions définitives d'HBM en faveur des sociétaires juifs »⁷. Cette disposition est toujours évoquée par les bureaux du gouvernement général au début de l'année 1943⁸. Ces échanges administratifs à propos d'un objet très circonscrit mettent en valeur plusieurs dynamiques déjà décrites par l'historiographie. Elle témoigne tout d'abord de l'importance du pointillisme réglementaire des administrations de l'État français jusque dans les sphères sociales les plus restreintes⁹. Elle permet aussi de souligner les façons qu'ont les autorités d'Algérie de précéder

1 « Toute location partielle ou totale d'une maison individuelle ou d'un logement à bon marché acquis à l'aide d'une subvention de l'État sera interdite pendant une période de dix ans. Cette location ne pourra être autorisée, de façon tout à fait exceptionnelle, que par décision du comité de patronage des HBM et de la prévoyance sociale » (art. 18 de la loi dite Loucheur (*JORF-LD*, 15 juillet 1928, p. 8000)).

2 MSELLATI Henri, *Les Juifs d'Algérie...*, *op. cit.*, p. 54, 56 et 77.

3 Lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 25 mars 1942 (en réponse à une demande du président de l'Abri familial de Constantine, 25 février 1942) (ANA, IBA-HBM-062)).

4 Lettre du président de la délégation spéciale de Constantine au préfet de Constantine, 22 janvier 1942 (ANOM, 93-3G-26 ; minute dans ANOM, 93-3G-27).

5 Circulaire préfectorale du 22 décembre 1941 dédiée à la loi du 17 novembre 1941 (ANOM, 93-3G-26). Sur la mise en œuvre de ce recensement, voir les lettres du gouverneur général au préfet de Constantine, 10 décembre 1941 (ANOM, 93-3G-27) et du commissaire en chef de la police spéciale dép. de Constantine au préfet, 4 septembre 1941 (ANOM, 93-B3-688 ; sur les craintes des commerçants israélites devant le recensement à venir).

6 Lettre de la préfecture de Constantine (5^e division – Police générale) au maire de Constantine, 3 février 1942 (ANOM, 93-3G-26 ; minute de lettre aussi consultable dans la liasse ANOM, 93-3G-27).

7 Dépêche gubernatoriale citée dans la lettre du préfet de Constantine au président des sociétés HBM du dép. en date du 6 octobre 1942 (ANOM, 93-3G-30).

8 Lettre du gouverneur général au préfet d'Oran, 19 janvier 1943 (AWO, 8R-4951).

9 DURAND Bernard, LE CROM Jean-Pierre, SOMMA Alessandro (dir.), *Le droit sous Vichy...*, *op. cit.* et la synthèse de LE CROM Jean-Pierre, « Droit de Vichy ou droit sous Vichy ? Sur l'historiographie de la production du droit en France pendant la Deuxième Guerre mondiale », *Histoire@Politique*, 9, 2003 [en ligne] ; voir en outre BARUCH Marc-Olivier, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997, 737 p.

les décisions prises à Vichy et d'en appliquer les lois « selon une logique maximaliste »¹ et « la dernière rigueur »².

Le gouverneur général refuse en février 1942 – son avis doit être sollicité – que soient définitivement attribuées les maisons construites par le biais de la société coopérative la Prévoyance guelmoise à la veuve de Chaloum Attal et à Isaac Attal³. À Bordj Bou Arréridj, Jules Arfi souhaite se libérer de ses obligations avant le terme du contrat de prêt en remboursant plus rapidement ce dernier. Louis Berton⁴, directeur de l'Intérieur (qui exerce la tutelle sur le bureau s'occupant des HBM) du gouvernement général, indique que « dans l'éventualité où l'intéressé serait juif, ainsi qu'il le semble, il y aurait lieu de surseoir à toute décision conformément aux instructions contenues dans ma lettre du 19 janvier 1942 »⁵. Ce directeur de bureau fait ici preuve d'« antisémitisme onomastique » comme c'est alors de plus en plus le cas au sein des administrations⁶.

II.2.2. La primauté des logiques immobilières dans les expulsions

Les expulsions locatives d'habitants d'HBM sont un observatoire de l'administration urbaine de l'État français dans les villes d'Algérie : cela permet de mieux comprendre la gestion des logements d'une part et l'antisémitisme d'autre part⁷. Il existe notamment aux Archives nationales d'outre-mer plusieurs dossiers relatifs à ce type d'affaires. Ceux-ci, issus de la 5^e division de la préfecture de Constantine (« Police générale »), concernent tous types de locataires, qu'ils soient « européens », « indigènes » ou « israélites » et qu'ils habitent dans le parc de logement purement privé ou dans celui bâti sous l'égide des organismes HBM⁸. Il s'agit cependant d'« épaves », au sens archivistique du terme, qui ne trouvent guère de compléments dans les fonds restés en Algérie.

1 CANTIER Jacques, *L'Algérie sous le régime de Vichy...*, *op. cit.*, p. 72 et 74.

2 LALOUM Jean, *Dépouiller en toute l'égalité...*, *op. cit.*, p. 21 (concernant Marc Ménalque, directeur du service de l'Aryanisation économique de Constantine).

3 Lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 4 février 1942 (ANOM, 93-3G-30).

4 « “Journal officiel de l'Algérie” », *L'ÉA*, 4 septembre 1941, p. 2. Il ne semble pas être inquiété par les commissions d'épuration ; il démissionne de la direction de l'Intérieur en novembre 1946 (« À l'Officiel... », *L'ÉA*, 10 novembre 1946, p. 2).

5 Lettre du directeur gubernatorial de l'Intérieur et des beaux-arts (Louis Berton) au préfet de Constantine, 11 février 1942 (ANOM, 93-3G-30).

6 ZALC Claire, *Dénaturalisés. Les retraits de nationalité sous Vichy*, Paris, Seuil, 2016, p. 116.

7 Dans le sillage de BACKOUCHE Isabelle, GENSBURGER Sarah, « Très chers voisins. Antisémitisme et politique du logement, Paris 1942-1944 », *RHMC*, 62-2/3, 2015, p. 175-200 (situations étudiées, temporalités et sources analysées sont néanmoins très différentes).

8 ANOM, 93-5439 à 5443 ; ces liasses font partie d'un versement d'une date non identifiée. Les archives classées de la wilaya de Constantine ne recèlent aucun dossier qui seraient complémentaire (du moins en mai 2021).

Deux ensembles d'affaires se dégagent de la documentation étudiée : d'une part, des demandes d'expulsions de locataires-acquéreurs de l'Abri familial très endettés envers la société, en 1941 ; d'autre part, des demandes d'expulsions de l'office municipal d'HBM de certains de ses locataires qui, n'étant plus cheminots, ne peuvent plus rester dans les logements qui leur ont été octroyés à ce titre¹.

Le 1^{er} janvier 1942, le président du conseil d'administration de l'Abri familial, Albert Perrot, indique au préfet de Constantine que « la situation financière [de la société] est catastrophique »². Malgré de meilleures rentrées d'argent en 1941, il convient désormais d'« employer d'autres moyens que confère la loi ». Parmi les sociétaires devant de « très grosses sommes » à la société, son conseil d'administration a décidé le 21 décembre 1941 de résilier unilatéralement les baux des quatre plus endettés, soit ceux de Rahmim Aouizerate, Rachel Doukhan (née Ifrah), Joseph Chouchane et Eugénie Douda Missa Seltan³ (née Zaffran). Il joint également une liste de treize autres sociétaires ayant d'importants arriérés de loyer : Fernand Deilhy, Marcel Laloum, Edmond Mestralet, Fredj Zerbib, Félix Colin, Ahmed Benarioua, Askil Adda, Gaston Hautot, Mohamed Abassi, Amédée Gares, Mohammed Bechiri, René Nabet, Mohammed Bendjelloul⁴. Le président Perrot s'en tient à des formules gestionnaires dépourvues d'autres considérations. Il écrit le 11 avril 1942 :

« Il est regrettable, en effet, que nos prédécesseurs aient laissé s'accumuler des dettes aussi élevées. Le bureau actuel ne tient, en aucune façon, à couvrir de telles erreurs et ne peut que les réparer dans la mesure du possible (...) L'action de l'autorité supérieure serait heureuse et nous permettrait de sauvegarder les deniers publics, d'écarter les spéculations et de remplacer les indésirables par des sociétaires dignes d'intérêt ».

Quoique les quatre patronymes des personnes les plus endettées (et certains de la liste des treize autres sociétaires) sont très probablement considérés comme « juifs » par divers échelons de l'administration, nul ne semble se saisir de la demande du président de la société dans un esprit antisémite. Consulté, le président du comité de patronage des HBM, Gaspard Tailhandier, indique que les résiliations doivent être soit acceptées par les locataires-acquéreurs, soit prononcées par un tribunal⁵. Fin mai 1942, le bureau des HBM du gouvernement général le suit et précise,

1 Voir, pour le détail de l'ensemble de ces affaires d'expulsion, l'annexe 6-2.

2 Lettre du président de l'Abri familial au préfet de Constantine, 28 janvier 1942 (ANA, IBA-HBM-063 ; *idem* pour la citation suivante).

3 Lettre du président de l'Abri familial au préfet de Constantine, 11 avril 1942 (ANA, IBA-HBM-063).

4 « Sommes dues par les actionnaires-acquéreurs au 31 décembre 1940 », s.d. [document joint à la lettre du 11 avril 1942 citée *supra*] (ANA, IBA-HBM-063).

5 Lettre du président de l'Abri familial au préfet de Constantine, 11 avril 1942, doc. cité ; un jugement en défaveur de cette société avait précédemment été rendu (lettre du préfet de Constantine au gouverneur général, 28 avril 1942 (ANA, IBA-HBM-063)).

en interprétant dans un sens protecteur la législation que, si elle engage une action en justice, la société « ne [saurait] demander pour autant l'expulsion immédiate des locataires »¹. Si l'on ignore la suite des procédures éventuellement engagées, le débarquement allié de novembre 1942 a limité l'acharnement sur celles et ceux qui auraient été identifiés comme « juifs » et Aouizerate, Doukhan, Chouchane et Seltan se voient attribuer leurs pavillons entre 1945 et 1950.

Les logements de trois immeubles de l'OMHBM de Constantine sis rue Forcioli (quartier d'El Kantara) cristallisent d'autres tensions générant des procédures d'expulsion. Ces trois immeubles ont été bâtis au début des années 1930 grâce à un prêt de la Caisse des retraites des chemins de fer algériens de l'État ; en contrepartie, l'administration ferroviaire de la colonie a exigé que 21 logements (sur 66) soient réservés à ses agents en service dans la ville². Un jugement d'expulsion est rendu le 9 juillet 1941 par le juge de paix du canton de Constantine (Louis Marcelli, par ailleurs *a priori* proche des notables « israélites » de la ville³) à l'encontre de quatre ex-agents de l'Office des chemins de fer algériens (CFA) et d'une veuve de cheminot : Abner Zemmour, Gabriel Beckouche, Eugène Vallon, Mardochee Allouche, Marthe Labauvie⁴. Le mari de cette dernière est décédé le 15 août 1940 : c'est pourquoi l'administration des chemins de fer demande son départ de l'appartement qu'elle occupe⁵. On ignore pourquoi Zemmour et Vallon ne sont plus employés par l'administration des chemins de fer : est-ce parce que, communistes et donc éventuellement passés dans la clandestinité, ils auraient quitté leur travail⁶ ? Est-ce parce qu'ils sont juifs et donc touchés par la loi du 3 octobre 1940 instaurant un « statut des Juifs » ? L'article 3 de ce statut prescrit en effet que « l'accès et l'exercice de toutes les fonctions publiques (...) ne

1 Lettre du gouvernement général de l'Algérie au préfet de Constantine, 26 mai 1942 (ANA, IBA-HBM-063).

2 Pierre Arripe (inspecteur de l'IIMPS), « Note sur les banques populaires, les caisses de crédit agricole, les sociétés indigènes de Prévoyance, les organismes HBM et l'Habitat indigène » adressée au président de la Commission administrative d'enquête sur les événements qui se sont déroulés à Constantine du 3 au 6 août 1934, s. d. [jointe à une lettre datée du 15 septembre 1934] (ANOM, GGA-9H-52 ; données produites dans le cadre d'une enquête sur les émeutes antijuives de Constantine ; cette note indique que 21 logements sont réservés aux cheminots).

3 Il est administrateur de l'Abri familial (1935) et est locataire-acquéreur d'un pavillon bâti par cet organisme au stade Turpin (Bellevue) dont il devient propriétaire en 1945.

4 Lettre du directeur des chemins de fer algériens au préfet de Constantine, 28 septembre 1942 (ANOM, 93-5439) ; chef de service [*a priori* de celui en charge du logement à la préfecture de Constantine ; signature illisible], « Note au secrétaire général de la préfecture de Constantine », 8 avril 1943 (ANOM, 93-5439). L'Office des chemins de fer algériens est le fruit de la nationalisation et de la fusion, à compter du 1^{er} janvier 1939, des réseaux des Chemins de fer algériens de l'État et du Paris-Lyon-Méditerranée en Algérie.

5 Sur le décès de Lucien Jean Gaston Labauvie voir ANOM, 1 RM 188 (n° 1723) et « Avis de décès », *L'ÉA*, 9 août 1940, p. 2 ; voir, sur son lien avec Marthe Baptistine Calvet, la mention marginale relative à leur mariage dans son acte de naissance (ANOM, ECA-RN-Constantine-1900 (Lucien Jean Gaston Labauvie)).

6 « Militants syndicalistes rouges du dép. de Constantine », s.d. [automne 1939] (ANOM, 93-6746 ; il s'agit d'une synthèse réalisée par la police de la ville avec les archives de la section locale du PCA saisies lors de perquisitions ; les militants sont classés par ordre alphabétique) ; sur les communistes en Algérie au début de la guerre, voir AGERON Charles-Robert, « Le parti communiste algérien de 1939 à 1943 », *Vingtième siècle*, 12, 1986, p. 39-50, en particulier p. 41-47.

sont ouverts aux Juifs que s'ils peuvent bénéficier [de conditions dérogatoires] »¹. Celles et ceux identifiés comme « juifs » sont alors licenciés des services concédés (chemins de fer, tramways, eau, gaz) à compter du 1^{er} janvier 1941².

Les deux autres hommes concernés, Allouche et Beckouche, sont bien victimes de cette mesure. Dans une supplique adressée au gouverneur général, Allouche indique qu'il a été exclu des CFA car « atteint par le statut des Juifs »³. Pour Beckouche, ses descendants ont conservé la décision d'exclusion rendue par la direction des chemins de fer algériens : quoiqu'on n'en trouve nulle trace dans les archives administratives, c'est bien parce que Beckouche est juif qu'une procédure judiciaire d'expulsion de son logement est, après son exclusion des CFA, intentée contre lui en juillet 1941⁴.

La famille de Beckouche a conservé des documents routiniers des procédures judiciaires : minute du procès du 9 juillet 1941 et sa notification de remise par l'huissier Pierre Joseph Marc Adda le 5 août 1941⁵ ou encore procès-verbal du déplacement de l'huissier Eugène Téphaine chez Beckouche le 17 août 1942⁶. Ces documents judiciaires qui n'apparaissent jamais dans les archives publiques permettent de voir les acteurs impliqués dans ces procédures d'expulsion⁷. On y trouve ainsi mention de l'avoué Sultan – très probablement catégorisé par l'administration comme un « israélite »⁸ – dont l'étude est le siège de l'office municipal d'HBM⁹ ou encore du commis-greffier Mouloud Bouderbala et du commis-interprète Hamou Bedjaoui¹⁰.

1 « a) Être titulaire de la carte de combattant 1914-1918 ou avoir été cité au cours de la campagne 1914-1918 ; b) Avoir été cité à l'ordre du jour au cours de la campagne 1939-1940 ; c) Être décoré de la Légion d'honneur à titre militaire ou de la médaille militaire » (*JORF-LD*, 18 octobre 1940, p. 5323).

2 DARMON Pierre, *L'Algérie de Pétain...*, *op. cit.*, p. 390.

3 Lettre de Mardochee Allouche au gouverneur général, 13 juillet 1942 (ANOM, 93-5439).

4 Direction des chemins de fer algériens, « 1^{ère} annexe à l'ordre du jour n° 10 (1940) », 22 avril 1941 (AP-André Beckouche, pièce conservée au Musée d'art et d'histoire du judaïsme (MAHJ) sous la cote Inv.AR/1110.24 ; mention ms. indiquant que ce document est adressé à Gabriel Beckouche, 30 avenue Forcioli, Constantine ; les documents de ce fonds ont été donnés au MAHJ par André Beckouche, fils de Gabriel Beckouche).

5 Fils d'Elie Adda et de Yacoute Eugénie Solal (ANOM, ECA-Saint-Eugène-1903 (Pierre Joseph Marc Adda)).

6 Respectivement « Extrait des minutes du greffe de la justice de paix du canton de Constantine », 9 juillet 1941 ; « signification de jugement avec commandement et sommation », 5 août 1941 ; « procès-verbal d'expulsion », 17 août 1942 (AP-André Beckouche, pièces conservées au MAHJ sous les cotes Inv. AR/1110.23, 1110.25 et 1110.26).

7 Les archives des tribunaux sont en Algérie (notamment : AWA, série T et AWC, série Justice) ; elles sont peu accessibles en raison des informations nominatives qu'elles recèlent. Les tribunaux sont également réputés conserver nombre d'archives.

8 Il s'agit probablement davantage de Raymond Rahmin Sassy Sultan que d'Abraham Sultan (avocat). Le premier est « clerc de défenseur » selon son registre de matricule militaire (ANOM, 3 RM 53 (n° 597)), « principal clerc d'avoué » selon son avis d'initiation à la franc-maçonnerie (il est introduit par Abraham Sultan ; GODF, Corr.-961) et « avoué » selon l'une de ses petites-nièces, qu'elle indique décédé en 1945 (<http://les-souvenirs-de-claude.e-monsite.com/pages/iv-constantine/le-9-avril-1949.html>, consulté le 21 mai 2021).

9 « Procès-verbal d'expulsion », 17 août 1942, doc. cité. ; lettre de M^e Téphaine au préfet de Constantine, 23 juillet 1942 (ANOM, 93-5439 ; demande d'expulsion d'Abner Zemmour).

10 « Extrait des minutes du greffe de la justice de paix du canton de Constantine », 9 juillet 1941, doc. cité.

Ces procédures alors en cours à l'encontre de 7 locataires de l'OMHBM de Constantine¹, ont-elles abouti ? Les sources ne renseignent que les cas d'Abner Zemmour et d'Eugène Vallon qui sont respectivement toujours domiciliés, aux 22 et 30, avenue Forcioli en 1957 et 1952². Ces procédures d'expulsion doivent aussi être comprises comme résultant des besoins en logement de l'administration des chemins de fer ; celle-ci souhaite en effet pouvoir disposer d'appartements pour les agents remplaçant ceux exclus. L'expulsion d'« Israélites » n'étant plus cheminots du fait du statut des Juifs va de pair avec celles de la veuve d'un agent et, éventuellement, de communistes. Les autres « Israélites » qui disposent d'un appartement de l'OMHBM – ils sont une centaine au milieu des années 1930 – n'ont visiblement pas été inquiétés par leur bailleur³. Enfin, ces expulsions s'inscrivent dans une histoire plus longue de la gestion du parc immobilier par un bailleur public avant tout soucieux du paiement des loyers et qui a déjà engagé des procédures judiciaires, toujours en dernier recours⁴.

Ces quelques procédures d'expulsion ne sont pas représentatives ; elles ne sont par ailleurs pas nombreuses. L'intérêt de les étudier est ailleurs. Tout d'abord, cela permet d'identifier les acteurs impliqués : membres du personnel judiciaire que le sens commun colonial assigne comme européens (Marcelli, Téphaine), « israélites » (Adda, Sultan) et « indigènes » (Bouderbala, Bedjaoui), locataires d'HBM tout aussi divers et employés préfectoraux et du gouvernement général. Ensuite, scruter les mécanismes administratifs met en évidence les logiques à l'œuvre dans la gestion de l'habitat social dans un temps de pénurie aiguë : les logiques ordinaires de gestion des biens immobiliers prévalent. L'analyse des textes produits par la haute administration gubernatoriale a permis de mettre en valeur ses initiatives antisémites. En revanche, les sources consultées relatives à l'expulsions de locataires d'HBM à Constantine ne démontrent pas d'opportunisme antisémite, ni de raidissement vis-à-vis des colonisés. En sus d'un traitement administratif peut-être fait de la « plus grande bienveillance [envers les] Israélites » par certaines

1 Lettre du chef du contentieux des CFA au préfet de Constantine, 6 mai 1942 (ANOM, 93-5443).

2 « Majorations de pensions pour enfants... – Déclaration d'Abner Zemmour », 16 septembre 1957 (SNCF-Béziers, BZ-D00453171) ; ANOM, 3 RM 97 (n° 1576 ; concernant Eugène Pierre Vallon).

3 Pierre Arripe, « Note sur les banques populaires, les caisses de crédit agricole, les sociétés indigènes de Prévoyance, les organismes HBM et l'habitat indigène », doc. cité (les « Israélites » seraient 77 au Camp des Oliviers (« cité Laloum »), 6 à la cité Gaillard, 16 avenue Forcioli (dont 3 concierges) et 14 avenue Viviani).

4 Sé. des CA de l'OMHBM de Constantine, 19 février 1936 (dégrèvement accordé à la veuve d'Elie Guedj, locataire d'un quatre pièces au Camp des oliviers), 16 avril 1937 (conciliation suspendant l'expulsion d'Ahmed Boudjabli, locataire d'un deux pièces avenue Forcioli), 17 février 1937 (facilitation de paiement accordée à Sylvain Attali afin de régler ses arriérés de loyer ; impossibilité par Mabrouk Bensmain de payer son loyer au Camp des Oliviers), 17 mai 1937 (conciliation avec Ali Benmerzoug, locataire d'un logement et d'un magasin avenue Viviani), 26 mai 1937 (délai accordé à Menaheim Phitoussi, locataire d'un deux pièces avenue Forcioli ; poursuites engagées contre Yolande Bertuglia, locataire d'un trois pièces avenue Viviani) et 23 décembre 1937 (expulsion d'Ahmed Boudjabli ; expulsion de Mohamed Logbi, commerçant au « cité Laloum » ; sur l'abandon par Saïd Hakkar de son commerce avenue Viviani) (AWC, CPE-678).

des autorités préfectorales constantinoises (Jean Fendeler¹ et Jacques Deveaud², secrétaires généraux), le droit administratif classique garde une certaine vigueur face à la législation de Vichy : saisie de la justice, recours, passages d'huissier, délais de grâce, etc. ont permis de retarder l'essentiel des expulsions. Dit autrement, la réglementation relative au logement semble avoir prévalu sur les logiques coloniales et celles de la Révolution nationale³.

II.3. Spoliations des « biens juifs » et tensions urbaines quotidiennes

II.3.1. Bénéficiaires d'HBM et « aryansisation des biens juifs »

Les lois des 22 juillet et 17 novembre 1941 respectivement relatives aux « entreprises, biens et valeurs appartenant à des Juifs » et à l'accès des Juifs à la propriété foncière permettent la nomination d'administrateurs provisoires des « biens juifs ». Dans ce contexte, qu'en est-il des bénéficiaires d'HBM ? Administrativement, une « direction générale de l'Aryansisation économique » est créée en décembre 1941 au sein du gouvernement général⁴ mais, une fois encore, seules les archives du service départemental « des Questions juives et des sociétés secrètes » de la préfecture de Constantine, mis en place en janvier 1942⁵, sont conservées⁶. Cette direction

-
- 1 Lettre de Jean Fendeler (sous-préfet de Mostaganem) à Gabriel Esquer (administrateur de la Bibliothèque nationale d'Alger et membre de la commission d'épuration), 8 mars 1944 (ANF, BB30-1730 ; lettre écrite afin de se défendre de tout antisémitisme lorsqu'il était secrétaire général de la préfecture de Constantine pour les affaires de police de novembre 1940 à décembre 1942 ; Fendeler n'a jamais été inquiété pour son action durant le régime de Vichy).
 - 2 Lettre de Jacques Deveaud au gouverneur général, 7 février 1944, p. 5 (ANF, 19980550-6 ; alors démis de ses fonctions administratives, Deveaud se justifie de son action à Sidi Bel-Abbès, Constantine puis Bône en précisant avoir défendu les « Israélites », notamment à Constantine ; il avait été secrétaire général de la préfecture de Constantine pour l'administration de septembre 1942 à août 1943, succédant à Jean Lagarde (en poste de novembre 1940 à août 1942)). Je remercie Aubin Peaudeau de m'avoir communiqué ce document et d'avoir partagé ses réflexions sur l'épuration en Algérie.
 - 3 BACKOUCHE Isabelle, GENSBURGER Sarah, LE BOURHIS Éric, « Spoliation et voisinage. Le logement à Paris, 1943-1944 », *Histoire urbaine*, 62, 2022, p. 79-102, ici p. 82 (la voie judiciaire est considérée comme « trop longue » par le Commissariat général aux Questions juives).
 - 4 Arrêté gubernatorial du 15 décembre 1941 publié au *Journal officiel de l'Algérie* le 13 janvier 1942 (cité par AOUATE Yves-Claude, *Les Juifs d'Algérie durant la Seconde Guerre mondiale*, Thèse d'histoire sous la direction d'André Nouschi, Université de Nice, 1984, vol. 1, p. 83 ; *idem* pour la mention de Marc Ménalque).
 - 5 Décision du préfet de Constantine (Louis Valin), 20 janvier 1942 (ANOM, 93-3G-1) ; ce document est à l'origine de la circulaire préfectorale du 22 janvier 1942 (« Instructions préfectorales hebdomadaires à MM. les sous-préfets, maires, administrateurs et chefs de service », *RAA-DC*, 22 janvier 1942, p. 101 ; Fernand Hautin, rédacteur principal, est chargé de ce service ; le prénom de M. Hautin est déterminé avec « Carnet », *JGTPB*, 8 septembre 1933, p. 1).
 - 6 ANOM, sous-série 93-3G, 3 m.l. C'est bien peu par rapport à toute la documentation que peuvent mobiliser les chercheurs sur l'histoire de Paris : archives du service de l'Habitation de la préfecture de la Seine, calepins des propriétés bâties, recensements de 1936 et 1946 fichier immobilier réalisé fin 1945 par le nouveau service dép. du logement (BACKOUCHE Isabelle (et *alii*), « Spoliation et voisinage... », art. cité, p. 82 et 84).

départementale (autonome par rapport à la préfecture¹) est confiée à Marc Ménéalque, réputé impitoyable².

En mai et juin 1942³, quelques bénéficiaires d'HBM sont nommés par arrêtés gubernatoriaux administrateurs provisoires de biens d'« Israélites » : c'est le cas de Romain Petitdidier⁴ (immeuble de l'office municipal du 12, avenue Viviani) et d'Adrien Vielfaure⁵ (locataire-acquéreur d'un pavillon à Bellevue bâti sous l'égide du Patrimoine coopératif constantinois, secrétaire de commune mixte en retraite). Le clerc de notaire Max Bel, l'un des fondateurs de la société coopérative d'HBM de Batna se voit quant à lui attribuer les biens des frères Touitou dont il tire un large profit⁶.

À l'inverse, des bénéficiaires d'HBM sont spoliés, comme David Salfati (fonctionnaire des Domaines) qui, outre son pavillon du 49, rue Livingstone (Sidi Mabrouk) – bâti par le biais du 1^{er} programme de construction de l'Abri familial – possède un bien au 1, rue Chanay⁷. C'est Mohamed Saïd Benzekri qui en est nommé administrateur provisoire ; celui-ci, interprète de commune mixte en retraite, avait postulé dès janvier 1942 pour devenir administrateur provisoire de « biens juifs »⁸. Si l'on ignore ce qu'il advient de ce pavillon sous la tutelle de son administrateur provisoire, la famille Salfati y est toujours domiciliée en mai 1943 et il lui est réattribué en juin 1945⁹. L'hypothèse que des administrateurs provisoires se soient proposés, en accord avec leurs propriétaires, pour sauvegarder des biens existe sans pouvoir être prouvée¹⁰.

1 Sur ce point, voir la minute de lettre du directeur dép. de l'aryanisation économique au chef de la police spéciale de Constantine, 31 janvier 1942 et la minute de lettre du préfet de Constantine au gouverneur général, 9 juin 1942 (ANOM, 93-3G-27).

2 AOULATE Yves-Claude, *Les Juifs d'Algérie...*, op. cit., p. 83 ; DARMON Pierre, *L'Algérie de Pétain...*, op. cit., p. 399 ; LALOUM Jean, *Dépouiller en toute légalité...*, op. cit., p. 20.

3 Arrêtés gubernatoriaux envoyés au « service des Questions juives et des sociétés secrètes » (préfecture de Constantine, 5^e division – Police générale) par le « service de l'Aryanisation économique » (préfecture de Constantine ; ses archives ne sont décrites ni aux ANOM ni aux AWC) le 25 juin 1942 (ANOM, 93-3G-26).

4 Arrêtés gubernatoriaux des 12 mai (le faisant administrateur provisoire d'immeubles de Moïse Adida et de sa famille) et 11 juin 1942 (le faisant administrateur provisoire d'immeubles de Chemoun dit Simon Bakouche) (ANOM, 93-3G-26 et 93-3G-27). Sur Romain Petitdidier, voir aussi le dossier l'opposant aux consorts Abed, dont il demande l'expulsion (ANOM, 93-5439).

5 Arrêté gubernatorial du 11 juin 1942 (mentionnant qu'il est domicilié au 35, rue du docteur Laveran [Bellevue] ; il est fait administrateur provisoire d'immeubles de Cyprien et Charles Nataf ainsi que de Salomon Narboni) (ANOM, 93-3G-26 et 93-3G-27). On détermine qu'il vit dans une HBM grâce à l'« État donnant la situation du Patrimoine coopératif constantinois à la date du 14 juin 1924 », s.d. [certifié conforme par le président de la société le 14 juin 1924] (CDC, 110384-001-c. 922).

6 AG constitutive, 19 juin 1927 et liste des membres du CA, s.d. [joint à un document de 1929] (ANF, 19771106-14) ; sur l'aryanisation des biens des frères Abraham et Gaëtan Touitou (commerce de dattes depuis Biskra) voir les dossiers qui y sont dédiés dans ANOM, GGA-30G-15 et ANOM, 93-3G-27 ainsi que DARMON Pierre, *L'Algérie de Pétain...*, op. cit., p. 404-405.

7 Arrêté gubernatorial du 22 juin 1942 (ANOM, 93-3G-26 et 93-3G-27).

8 LALOUM Jean, « Le regard des renseignements... », art. cité, p. 119.

9 Lettre du président de l'Abri familial au gouvernement général de l'Algérie, 7 mai 1943 et autorisation d'attribution signée par le gouverneur général, 18 juin 1945 (ANA, IBA-HBM-062).

10 LALOUM Jean, « Le regard des renseignements... », art. cité, p. 118.

II.3.2. Formes et limites de l'antisémitisme de proximité

L'antisémitisme de certains habitants des HBM s'affirme parfois plus franchement. À Alger, le retraité des chemins de fer Laurent Borréda et son voisin Molina¹ sont en conflit : ce dernier a saisi d'une plainte le gouverneur général car le premier a ajouté en 1939 deux étages à son pavillon HBM sis au lotissement « Côte Fleurie » du Foyer des cheminots du PLM (Télemly) bâti au début des années 1920². Alors qu'ils sont l'objet d'une enquête administrative car surélever ainsi son HBM est interdit, Laurent Borréda et sa fille recourent à une rhétorique antisémite dans leurs requêtes au préfet d'Alger³. Laurent Borréda estime que la famille de sa fille, qui vit à l'étage récemment bâti « est obligée de disputer à la fourberie juive un toit qu'elle a honnêtement gagné »⁴. Sa fille se dit « profondément écœurée des agissements de certains employés du gouvernement général et de la préfecture, dans la lutte acharnée que mes parents sont obligés de soutenir contre la fourberie juive et la franc-maçonnerie (...) »⁵. Qu'ils soient antisémites de longue date ou non, qu'ils militent ou non, ces deux individus – par ailleurs visiblement proches du catholicisme algérois, si ce n'est impliqué dans ses structures⁶ – assument pleinement un langage antisémite qu'ils estiment adéquat à l'automne 1941. Ils font ainsi d'une banale affaire de voisinage dans un lotissement d'HBM l'espace d'expression de l'antisémitisme.

À Constantine, Charles Auloni s'exprime de façon analogue dans un conflit semblable. Cet habitant du 24, rue Léon Adida (Sidi Mabrouk) écrit le 11 août 1941 au préfet de la ville :

« [mon] quartier est dénommé toujours “Cité Lellouche” (...) il grouille chez [mon voisin] Simon Guedj une multitude de locataires, de races aussi variées que de classes [peu lisible]

-
- 1 Si son prénom n'est pas cité, il s'agit très vraisemblablement de Maurice Molina, né le 14 juillet 1889 à Alger, fils d'Elie Molina et d'Émilie Aboucaya ; il est domicilié au Foyer des cheminots (boulevard Gallieni / rue de Maubeuge) en mars 1931 (ANOM, 1 RM 125 (n° 1305)).
 - 2 « Mouvement de la construction à Alger – Semaine du 2 au 8 octobre 1939 », *L'ÉA*, 12 octobre 1939, p. 3 et « Reprise dans le bâtiment – La ville d'Alger a délivré du 2 au 8 octobre 21 permis de bâtir pour 431 pièces », *TNA*, 18 octobre 1939, p. 1 (surélévation d'un étage) ; Anonyme [un employé de la préfecture ?], « Note pour M. le préfet (cabinet) », s.d. [avant le 15 novembre 1941] (ANOM, 91-1K-478 ; concernant la plainte de Molina).
 - 3 Sur l'antisémitisme épistolaire, voir CANTIER Jacques, *L'Algérie sous le régime de Vichy...*, *op. cit.*, p. 71 et 329.
 - 4 Lettre de M^{me} Borréda au préfet d'Alger, 8 octobre 1941 (transmise par le gouverneur général au préfet d'Alger le 17 octobre 1941) (ANOM, 91-1K-478).
 - 5 Lettre de M^{me} Caussignac au préfet d'Alger, 8 octobre 1941 (transmise par le gouverneur général au préfet d'Alger le 17 octobre 1941) (ANOM, 91-1K-478). Marcienne Caussignac est née Borréda ; elle s'est mariée avec François Caussignac (« État civil – Publications de mariages », *L'ÉA*, 5 juillet 1935, p. 6). Sur l'importance des dénonciations anonymes de (supposés) francs-maçons voir CANTIER Jacques, *L'Algérie sous le régime de Vichy...*, *op. cit.*, p. 71.
 - 6 Laurent Borréda est un ancien séminariste (ANOM, 1 RM 95 (n° 856) ; l'un des enfants de sa fille (M^{me} Caussignac) est scolarisé dans une institution catholique (« Petites annonces classées – Remerciements et avis de messe », *L'ÉA*, 14 octobre 1944, p. 2). Il n'existe pas d'histoire sociale des milieux chrétiens en Algérie ; on se reportera néanmoins à SAAÏDIA Oissila, *L'Algérie catholique : une histoire de l'Église catholique en Algérie, XIX^e – XX^e siècles*, Paris, CNRS Éditions, 2018, 313 p. (qui fait par ailleurs le constat d'une telle absence, p. 17) et GADESSAUD Uriel, *Les catholiques dans le diocèse d'Alger : un fragile apogée (1930-1939)*, Mémoire de Master 1 d'histoire sous la direction de Pierre Vermeren, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2020, 127 p.

(...) ce qui va contre les buts poursuivis par les sociétés HBM. Celui-ci a ajouté un groupe de constructions dont l'architecture est loin d'apporter une note heureuse à l'esthétique du quartier. [Ces locataires] sont bruyants et gênent les voisins par leurs disputes répétées et fournissent à mes trois enfants de mauvais exemples tant par leurs gestes que par leurs paroles. Par ailleurs, leurs canalisations et égouts se vident dans mon jardin »¹.

Cet agent principal au 3^e régiment de chasseurs d'Afrique sous-loue le pavillon HBM dont a bénéficié Marcel Bonnat ; celui-ci est en location-attribution et a été bâti au début des années 1930 dans le cadre du 1^{er} programme de construction de l'Abri familial². Son voisin Simon Guedj, comptable chez le minotier Barkatz, a bénéficié du même programme de construction. Le comité de patronage des HBM qui instruit le dossier fait une enquête concernant le logement Guedj en septembre 1941³. L'auteur de l'enquête – dont l'identité reste incertaine⁴ – prend soin de préciser qu'il s'agit d'une « querelle de voisinage qui cessera quand sera tranchée la question de l'insalubrité de l'égout » et ne reprend pas à son compte le registre antisémite de Charles Auloni⁵ (Lellouche et Guedj sont deux noms qui sont communément identifiés comme « juifs » à Constantine). Il retire toutefois le certificat de salubrité à Simon Guedj, étant donné l'importance des modifications apportées au logement ; il demande par ailleurs au préfet d'exiger le remboursement des 12 500 F de subvention dont il a bénéficié pour bâtir cette HBM⁶. Près d'un an plus tard, le gouverneur général propose de l'exclure de la société, ce qui nécessite un vote de l'assemblée générale des sociétaires⁷. Le secrétaire-trésorier de l'Abri familial, Eppe, lui répond, par l'intermédiaire du préfet de Constantine, que

« le conseil d'administration n'a pas jugé conforme aux intérêts majeurs de la société de soumettre à l'Assemblée générale du 11 octobre 1942 la proposition du gouverneur général [punir comme indiqué ci-dessus Guedj], se réservant la possibilité d'en faire état dans des conditions plus favorables.

Je crois vous faire connaître que les sociétaires de *race juive* étant à l'Abri familial (...) *détenteurs du quorum, toute demande de déchéance* du sieur Guedj Simon serait vouée à un *échec certain*. À cet effet, je me permets d'attirer respectueusement votre attention sur l'anomalie que présente le pouvoir électif conservé aux Juifs en matière d'HBM. Il est à mon sens paradoxal de leur permettre de voter sur des questions qui intéressent directement la gérance de denier publics, alors que par ailleurs et dans des cas très souvent bien moins

1 Lettre de Charles Auloni au préfet de Constantine, 11 août 1941 (ANA, IBA-HBM-062 ; c'est un préposé de la préfecture de Constantine ou du gouvernement général qui a souligné au crayon bleu le terme « toujours »).

2 Lettre du président de l'Abri familial de Constantine au préfet de Constantine, 5 septembre 1941 (ANA, IBA-HBM-062) ; « État signalétique des services », mars 1949 (ANF, 19800035-1227-41560).

3 Lettre du président du CPHBMPS du dép. de Constantine au préfet de Constantine, 1^{er} décembre 1941 (ANA, IBA-HBM-062).

4 Il s'agit sans doute de Pierre Gaspard Tailhandier, ingénieur des Travaux publics (évoqué *supra*, p. 405).

5 Lettre du président du CPHBMPS du dép. de Constantine au préfet de Constantine, 1^{er} décembre 1941, doc. cité.

6 Lettre du président du CPHBMPS du dép. de Constantine au préfet de Constantine, 1^{er} décembre 1941 et accord du gouverneur général dans sa lettre au préfet de Constantine en date du 29 décembre 1941 (ANA, IBA-HBM-062).

7 Lettre du gouverneur général au président de l'Abri familial de Constantine, 7 octobre 1942 (ANA, IBA-HBM-062).

importants, ce pouvoir leur a été enlevé. La possibilité de participer aux choix des membres des CA peut leur permettre d'envoyer à la tête des sociétés HBM des personnes qui, tout en étant non-juive, peuvent leur être favorables. (...) Pour [que la déchéance de Simon Guedj soit] opérante, par ailleurs souhaitée par notre CA, on ne peut affronter une assemblée dans sa majorité défavorable à une mesure atteignant un coreligionnaire »¹.

Le réglementarisme à l'œuvre permet ainsi aux Juifs bénéficiaires d'HBM de repousser l'offensive des voisins et administrateurs souhaitant leur expulsion. Le courrier d'Eppe est-il une réponse dilatoire pour repousser autant que possible l'éviction de Guedj ? Il semble bien que le conseil d'administration de l'Abri familial est composé, en 1941, d'individus qui ne sont pas antisémites : outre la figure d'Albert Perrot déjà présentée, le conseil d'administration compte par exemple dans ses rangs Eugène Bourceret, l'un des fondateurs de l'Abri familial et qualifié à la fin des années 1930 de « maire du ghetto »². Enfin, l'ensemble des administrateurs s'accorde à voter l'attribution de son pavillon HBM (cité Lellouche, à Sidi Mabrouk) à Marcel Bouskila (ou Bouchekila) bien qu'il ne soit plus citoyen français « en vertu du statut des Juifs »³. Celui-ci est par ailleurs soutenu par des voisins bénéficiaires d'HBM – dont un membre de la Légion française des combattants⁴ – qui attestent de sa bonne foi et du fait qu'il subvient aux besoins de sa famille⁵ (sept personnes).

À l'inverse, des sources démontrent qu'en d'autres lotissements ou immeubles d'HBM des habitants se sont impliqués dans les groupes les plus antisémites. À Alger, Louis Athané habite un lotissement du Foyer des cheminots du PLM depuis le milieu des années 1920⁶ ; un dossier le concernant parvient début 1944 devant la commission d'épuration instituée par le CFLN à

-
- 1 Lettre du secrétaire-trésorier (Eppe) au préfet de Constantine, 14 octobre 1942 (ANA, IBA-HBM-062 ; ce qui est en italique a été souligné au crayon rouge, sans doute par un employé du gouvernement général). L'auteur de cette lettre est très probablement Marcel Eppe, par ailleurs bénéficiaire d'un logement en location-acquisition au 28, rue des Généraux Morris (près du stade Turpin, quartier de Bellevue), compris dans le 2^e programme de construction de l'Abri familial (lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 30 mai 1950 (ANA, IBA-HBM-63 ; accord pour attribution définitive)).
 - 2 COLE Joshua, *Lethal Provocation...*, op. cit, p. 252 (l'auteur n'indique pas la source de cette qualification). Bourceret préside l'AGE du 27 avril 1941 qui l'élit président de la société ; on ignore quand Perrot le remplace (ANF, 19771106-18).
 - 3 Sé. du CA de l'Abri familial, 7 septembre 1941 (ANA, IBA-HBM-062).
 - 4 « Légion française des combattants [LFC] – Union dép. de Constantine – Liste des membres (1942-1943) », s.d. [début 1943 ?] (ANOM, 93-4522 ; mention de Georges Cerf comme membre de la 4^e section (Constantine ville) ; il habite alors au 17, rue Salfati (ANOM, 3 RM 87 (n° 1244))). Sur la diversité des trajectoires des membres de la LFC durant la Seconde Guerre mondiale, voir ANGLARET Anne-Sophie, *La Légion française des combattants. Sociabilités ordinaires et engagements dans la Révolution nationale (1940-1945)*, Thèse d'histoire sous la direction d'Alya Aglan et Nicolas Offenstadt, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2018, p. 388-437.
 - 5 Attestation de locataires-acquéreurs (quartier Sidi Mabrouk supérieur), 5 août 1941 (ANA, IBA-HBM-062 ; attestation signée de Georges Cerf, Mohammed Chérif Djabali, Simon Salfati, Émile Lopez, Émile Piston, Paul Carol et Marcel Delly).
 - 6 Sé. du CA du Foyer des cheminots PLM, 1^{er} mars 1926 (CDC, 110384-001-c. 1134) ; ANOM, 1 RM 121 (n° 1960).

Alger, signe d'une probable activité en faveur du régime de Vichy¹. Si l'on en croit le président de la France combattante de Perrégaux (bourg cheminot d'Oranie) au moins trois habitants de la cité Ribet – faite d'une centaine de pavillons à bon marché bâtis par la société coopérative la « Cité le Travail » – continuent, après l'éviction du régime de Vichy d'Algérie, de « braver la France en voulant servir Hitler »². Ce sont aussi trois bénéficiaires d'HBM (sur près de 150 familles) dans les années 1930 qui sont, à Sidi Bel-Abbès, membres du PPF³. Deux d'entre eux sont, si l'on considère les assignations coloniales les plus communes, des « indigènes ». L'un d'entre eux, Moulay Ali Lassouly, est membre du PPF depuis au moins 1937⁴. Il est, lorsqu'il s'inscrit à l'un des programmes de construction d'HBM du Foyer bel-abbésien en 1939, « clerc d'avoué » et « citoyen français »⁵ ; il s'était marié avec Isabelle Pérez au début de la décennie⁶. Son métier, l'obtention des droits de citoyen, sa situation familiale et son implication politique font ainsi de l'obtention d'une HBM le prolongement de sa francisation⁷. Ces quelques exemples laissent entrevoir diverses formes d'antisémitisme liées à l'habitat : rhétorique opportuniste, conflits de voisinage, implication dans des groupes collaborationnistes.

L'application en Algérie d'une facette des lois antisémites de Vichy, celle de l'aryanisation des « biens juifs », se comprend mieux en interrogeant le devenir des HBM bâties dans l'entre-deux-guerres et celui de leurs bénéficiaires. En parallèle, les dynamiques sociales ordinaires (expulsions de mauvais payeurs ou ne pouvant plus bénéficier d'un bail) restent prédominantes.

-
- 1 « Renseignements demandés par la note n° 204 de M. le Commissaire à la justice », 10 janvier 1944, doc. cité.
 - 2 Lettres du président du Comité de la France combattante à Perrégaux (Cabanel) au président de la commission d'épuration d'Alger, 30 septembre 1943 (mention de Gaston-Carrère et Rolland Diaz, respectivement « responsable du PPF, retraité des CFA » et « conseiller municipal hitlérien de Vichy, employé CFA ») et 28 décembre 1943 (mention de Henri Pascal, « PPF et SOL, retraité des CFA ») (ANF, BB30-1730). Sur les collaborationnistes de Perrégaux, voir le rapport signé du comité local de la France Combattante et intitulé « Relation sur les événements qui se sont déroulés à Perrégaux lors du débarquement américain en Afrique du Nord », 6 septembre 1943, 7 p. (ANF, F1a-3810).
 - 3 Lettre de l'inspecteur-chef de poste (Labussière) au sous-préfet de Sidi Bel-Abbès, 17 avril 1943 (mention d'Émile Champigneul et de Moulay Ali Lassouly [Lassouly], employé chez un avocat et indiqué comme domicilié au 3, rue Béranger) et « PPF – Listes relevées dans les archives du parti – Sections de l'intérieur – Sidi Bel-Abbès », s.d. [1943] (mention de Moulez [Moulay] Ali Lassouli [Lassouly], clerc d'avoué et indiqué comme domicilié au 4, rue Prudhon ; mention de Mohamed Alloula, agent de police domicilié « Cité Montplaisir ») (ANOM, 92-420). Champigneul est bénéficiaire d'un HBM selon « Contrat de prêt », janvier 1932 (CDC, 140101-0015-c. 2926), Lassouly et Alloula selon « Avenant au contrat pour emprunt de 2 773 400 F », s.d. [après mars 1932] (CDC, 070195-0031-c. 3046).
 - 4 « Rapport de M. Lassouly de Sidi Bel Abbès », s.d. [envoyé par le gouverneur général au ministre de l'Intérieur le 14 janvier 1937], 4 p. (IHS, 108J-15).
 - 5 Lettre du président du Foyer bel-abbésien au directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, 22 mai 1939 (CDC, 070195-0031-c. 3046).
 - 6 « Fiançailles », *Le Progrès de Sidi Bel Abbès*, 3 mars 1931, p. 2.
 - 7 On trouvera d'intéressantes réflexions sur la « francisation » des « indigènes » par l'investissement à l'extrême-droite dans COLE Joshua, *Lethal Provocation...*, *op. cit.*, p. 227 ; sur les « indigènes » au sein du PPF (et notamment Lassouly), voir KALMAN Samuel, *French Colonial Fascism. The Extreme Right in Algeria, 1919-1939*, New York, Palgrave Macmillan, 2013, p. 131-176.

Cette esquisse de l'histoire de la citoyenneté de 1940 à 1942 par le biais des habitants d'HBM est à élargir à l'échelle de quartiers et de villes à comparer entre eux afin de distinguer au mieux ce qui relève de logiques coloniales, sociales ou antisémites. Elle est aussi à élargir aux relations entre tous les segments des sociétés urbaines d'Algérie – sans privilégier l'étude des Juifs d'Algérie comme le prisme de la période de Vichy y invite – afin de mieux comprendre les dynamiques majeures, celles plus sous-jacentes et leurs nuances locales. L'un des principaux obstacles à une telle démarche est, le plus souvent, l'absence de sources municipales classiques¹ (listes électorales, archives des recensements, des bureaux d'hygiène ou encore des services du logement). La multiplication des monographies mêlant histoire sociale, politique et urbaine des villes d'Algérie permet de contourner cette absence.

C'est en étudiant un quartier de Guelma intégralement composé d'HBM qu'il est possible de mieux comprendre les logiques urbaines et coloniales. Les enquêtes produites dans le sillage des assassinats qui s'y tiennent en mai et juin 1945 et les études historiques produites à leur sujet informent plus qu'en d'autres localités la place de nombreux acteurs dans la ville ; en parallèle, une histoire sociale permet une meilleure compréhension de la « subversion française » qui y prend corps².

III. Des HBM dans la guerre, 2 : à Guelma, tuer entre voisins (1945)

L'étude des logements sociaux dans l'Algérie durant la guerre mène à Guelma où le système colonial s'est trouvé, comme dans d'autres villes, à l'épreuve de la guerre, des réformes et du nationalisme³. Animés d'un puissant sentiment obsidional, une centaine d'Européens forment, à compter de mi-avril 1945 et à l'initiative du sous-préfet André Achiary, une milice⁴ (ou « garde civique »). Des manifestations pour fêter la victoire sur l'Allemagne nazie se tiennent dans la ville le 8 mai ; des « indigènes » manifestent dans le même temps pour l'indépendance de l'Algérie. À compter de ce jour, les miliciens européens assassinent plusieurs centaines d'« indigènes » durant deux mois⁵. Le croisement des listes de bénéficiaires d'HBM de Guelma, concentrées dans le quartier de Bon Accueil loti hors des remparts (Plan 6-1), et celle des miliciens fait apparaître que nombre d'individus appartiennent aux deux groupes. D'une part, une équipe

1 BACKOUCHE Isabelle (et alii), « Spoliation et voisinage... », art. cité, p. 82 et 84

2 PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945. Une subversion française dans l'Algérie coloniale*, Constantine, Média-Plus, 2009, 400 p. [Paris, La Découverte, 2009]

3 PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, op. cit., p. 23.

4 PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, op. cit., p. 94-95 et 127.

5 PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, op. cit., p. 66-73, 77-81, 103-141, 180-181, 220 et 342.

d'une quarantaine d'hommes de cette milice meurtrière s'établit dans ce quartier¹ ; une vingtaine de bénéficiaires d'HBM et plusieurs personnes y sous-louant des logements en font partie². D'autre part et au-delà de ce groupe, plusieurs des principaux miliciens bénéficient d'une HBM à Bon Accueil, comme Victor Cheylan et Marcel Champ. Ce dernier est par ailleurs président de la Prévoyance guelmoise, la société coopérative qui a mis en chantier la centaine de pavillons formant ce quartier³.

Des questions de recherches émergent de ce croisement de sources : les habitants des HBM sont-ils particulièrement impliqués dans la milice guelmoise, si active dans l'assassinat d'« indigènes » ? L'interconnaissance entre Européens, notamment par le biais des relations de voisinage⁴, a-t-elle favorisé l'enrégimentement de citoyens dans des groupes de tueurs ? Quelles sociabilités se sont constituées du début des années 1930 à 1945 pour qu'une partie des habitants des HBM s'engagent en une milice de quartier ? Comment sont structurés et liés les habitants de ce quartier, presque exclusivement européen dès sa fondation ? La construction du quartier (III.1), ses habitants (III.2) et les dynamiques qui y sont à l'œuvre dans l'investissement miliciens de Guelmois (III.3) sont successivement étudiés.

Le principal document pour connaître les bénéficiaires de prêts HBM à Guelma, par le biais de l'organisme local, est un « État de fortune à l'époque de leur admission au bénéfice de la législation sur les HBM des membres de la société "la Prévoyance guelmoise" » signé d'un commissaire de police de la ville et daté du 17 novembre 1934⁵. Il est le fruit d'une enquête réalisée à la demande des services gubernatoriaux après que ceux-ci ont constaté l'ampleur des abus au sein de la Prévoyance guelmoise⁶. La Caisse de retraite des chemins de fer algériens de l'État ayant financé les 2^e, 3^e et 4^e programmes de construction de cet organisme, l'essentiel de la documentation le concernant est aux Archives nationales d'Algérie ; la Caisse des dépôts n'a

1 PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, *op. cit.*, p. 92 et 132.

2 « Liste des [270] miliciens », s.d. (ANOM, GGA-9CAB-200 ; « liste des Guelmois inscrits en mai 1945, à la Garde Civique soit par moi, soit par mes assistants » selon une lettre de Marcel Champ à Charles Boumati (commissaire de la police judiciaire, chef de la brigade mobile), 15 mars 1947).

3 PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, *op. cit.*, p. 130.

4 Celles-ci sont au cœur de la démonstration de HINCKER Louis, *Citoyens-combattants : 1848-1851*, Villeneuve-d'Ascq, PUSc, 2008, 350 p.

5 ANA, IBA-HBM-088 ; c'est à ce document et à quelques autres complémentaires de cette liasse qu'il convient de se reporter pour l'essentiel des informations relatives aux bénéficiaires des HBM de Guelma ; on en trouvera une saisie ordonnée sur Nakala.

6 Lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 13 juin 1934 (demande d'enquête) et lettre du sous-préfet de Guelma au préfet de Constantine, 21 novembre 1934 (envoi de l'« État de fortune... ») (ANA, IBA-HBM-088). Les abus ont été constatés en décembre 1933 par Pierre Arripe (inspecteur de l'IIMPS), « Compte rendu des opérations d'inspection relatives au fonctionnement de la Prévoyance guelmoise (9 décembre 1933 et jours suivants) », s.d. [fin 1933 ou début 1934] (ANF, 19771106-20 et ANA, IBA-HBM-088) ; voir, enfin, quelques éléments de correspondance avec le ministère de la Santé publique dans ANF, 19771106-34 (pochette « Correspondance avec le gouverneur général »).

financé que le 1^{er} programme et n'en conserve aucun dossier substantiel¹. Les informations contenues dans la liasse des Archives nationales de France sont très lacunaires et ne peuvent être exploitées qu'à titre de complément².

La multiplication des corpus compense l'accessibilité réduite des sources les plus classiques d'une histoire à l'échelle d'un quartier (dont les listes électorales, utilisées par Jean-Pierre Peyroulou³). Puisque le quartier de Bon Accueil est intégralement constitué d'HBM, il est possible de consulter les archives des tutelles administratives et financières de ces constructions. Le parcours et les ancrages sociaux et urbains de l'intégralité des bénéficiaires d'HBM et de plusieurs des sous-locataires dont on a trouvé mention ont ainsi été retracés. Les archives relatives à Guelma et sa région et qui ont été numérisées puis indexées ou ocrisées ont en outre été intégralement dépouillées : registres de matricules militaires, actes d'état civil, presse (*L'Avenir de Guelma, Le Progrès de Guelma, L'Avenir de Souk Ahras*).

III.1. Le quartier de « Bon Accueil » : extension de la ville et pouvoirs urbains

III.1.1. Modernité des logement et sentiment d'isolement des habitants

La Prévoyance guelmoise est une société coopérative d'HBM fondée en 1923 à l'initiative de l'Amicale des mutilés et anciens combattants de la ville ; ses statuts sont approuvés le 28 décembre de la même année⁴. Elle est initialement uniquement destinée aux membres de cette amicale ; la pénurie de logement et son intérêt social l'ont toutefois conduit à s'ouvrir rapidement à « tous les citoyens »⁵. Elle fait bâtir 17 pavillons en 1927-1928, 29 en 1928-1930, 16 en 1930-1931 et 54 autres dans la première moitié des années 1930⁶. L'ensemble de ces 116 HBM forme le quartier de Bon Accueil⁷, principale extension de la ville hors de ses remparts – détruits à

1 Le dossier du contrat n° 1191 a visiblement été détruit puisqu'il n'est pas conservé par les archives de la CDC (prêt de 334 000 F conclu en septembre 1926 ; le contrat en tant que tel, très bref, est disponible dans la liasse ANA, IBA-HBM-088). Le contrat n° 1290 (CDC, 140101-003) n'est qu'un complément pour ce programme de construction et ne concerne que deux bénéficiaires initialement refusés par la Caisse, Labianca (qui se rétracte par ailleurs rapidement) et [Raoul] Bouchet.

2 ANF, 19771106-20.

3 Conservées à l'assemblée populaire communale (APC) de Guelma (PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, *op. cit.*, p. 127-132) ; je n'ai pu les consulter.

4 Anonyme [employé de la CDC], « Note pour la Commission d'attribution des prêts », 27 février 1926 (ANF, 19771106-20) ; « Question locale – La Prévoyance guelmoise – Sa formation, son but », *Le Progrès de Guelma [PG]*, 26 mai 1924, p. 2 et « Question locale – La Prévoyance guelmoise – Ses avantages, son résultat », *PG*, 2 juin 1924, p. 1.

5 Président de la Prévoyance guelmoise [Marcel Champ], « Note sur le fonctionnement de la société et l'équilibre financier du programme de construction », s.d. [ca 1931] (ANA, IBA-HBM-088).

6 Pierre Arripe, « Compte rendu des opérations d'inspection... », doc. cité.

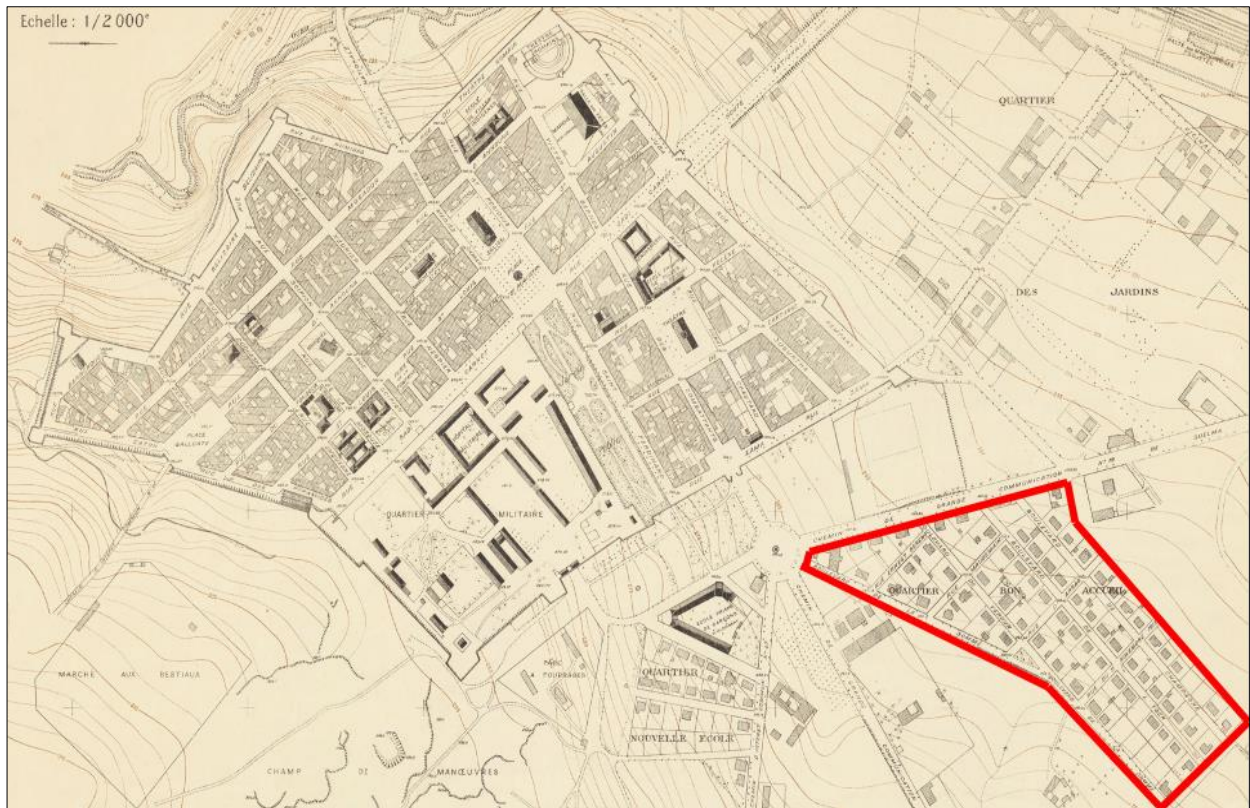
7 Sur l'évolution contemporaine de ce quartier, voir BENZERARI Selma, *L'évolution des quartiers anciens, quels enjeux urbains ? Cas d'étude : la cité Bon Accueil, Guelma*, Mémoire de Magister en urbanisme sous la direction d'Aïcha Djeghar, Université Badji Mokhtar d'Annaba, 2013, 235 p. et HAMLAOUI Randa, *Le renouvellement*

compter de 1936 – durant l’entre-deux-guerres¹ (Plan 6-1). L’important quartier militaire où logent principalement des tirailleurs est à proximité immédiate de Bon Accueil². Enfin, ces maisons sont également proches de la nouvelle école de garçons (« d’Alembert », inaugurée en 1931³) ; elles en sont séparées par le rond-point du monument aux morts (inauguré en 1923⁴). Ce sont presque les seuls pavillons de la ville : ces constructions neuves et particulières contribuent à singulariser.

Les maisons sont « entourées de jardins potagers cultivés avec soin et émulation entre voisins et contribue à ont un aspect modeste répondant à leur destination »⁵. Toutefois et contrairement aux prescriptions légales⁶, plusieurs habitants (Joseph Attal, M^{me} Welland) y ont aménagé des débits de boisson⁷. Adrien Rieffel y a installé un atelier de mécanique tenu par son fils André⁸. Les administrateurs se justifient en indiquant que ces commerces « rendent de grands services pour ce quartier isolé de la ville »⁹. En outre et comme dans maintes villes, les abus sont nombreux : dépassements dans les coûts de construction, agrandissements interdits, sous-locations sans autorisation du conseil d’administration et de plus en plus courantes. En tout, deux tiers des 116 bénéficiaires d’HBM sont en infraction¹⁰.

urbain du centre-ville de Guelma. Cas d’étude : le Bon Accueil, Mémoire de Master d’architecture sous la direction d’Ahcène Frikha, Brahim Taleb et Fatma Zahra Djouad, Université 8 mai 1945 de Guelma, 2020, 152 p.

- 1 Sur le dérasement des remparts des villes d’Algérie, voir le chapitre 3-III ; pour le détail concernant Guelma, voir l’annexe 3-6. Le lotissement de cette zone n’a pu être déterminé (*a priori* après la Seconde Guerre mondiale).
- 2 Trois compagnies y sont en mai 1945 (PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, p. 94).
- 3 « Dans nos murs », *PG*, 21 décembre 1931, p. 2 (réception définitive des bâtiments) ; école bâtie sur le terrain de « M. Saïd » (« Les démarches de nos élus », *PG* 21 juin 1926, p. 2 ; avec historique du projet).
- 4 « N’oublions jamais ! », *PG*, 29 octobre 1923, p. 2.
- 5 Tailhandier [membre du CPHBMPS du dép. de Constantine], « Rapport », 27 mai 1935 (ANA, IBA-HBM-035). Peut-être sont-ce les maisons avec jardins qu’évoque PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, *op. cit.*, p. 77.
- 6 Art. 41 de la loi dite Loucheur du 13 juillet 1928 (*JORF-LD*, 17 juillet 1928, p. 8002).
- 7 Pierre Arripe, « Compte rendu des opérations d’inspection... », doc. cité ; [Paul Émile] Maury (inspecteur de l’IIMPS), « Rapport concernant le fonctionnement de la Prévoyance guelmoise », 16 juin 1938, p. 26 (ANA, IBA-HBM-088).
- 8 Pierre Arripe, « Compte rendu des opérations d’inspection... », doc. cité ; « Fiançailles », *PG*, 12 janvier 1931, p. 2.
- 9 Sé. du CA de la Prévoyance guelmoise, 25 janvier 1934 (ANF, 19771106-20).
- 10 [Paul Émile] Maury, « Rapport concernant le fonctionnement... », doc. cité, p. 31 ; Pierre Arripe, « Compte rendu des opérations d’inspection... », doc. cité ; sur l’importance des sous-locations voir « Note du chef de service de l’IIMPS du gouvernement général », 26 septembre 1938 (ANA, IBA-HBM-088).



Plan 6-1 – Les HBM à Guelma : l’ensemble pavillonnaire de « Bon Accueil » au sud-est (1932)

Source : « Plan topographique de la ville de Guelma », 1932, 1/2 000^e (plan établi par M. [Alexandre fils] Jan, architecte voyer, pour le compte de la Société des plans régulateurs de ville des frères Danger) (BNF, Ge-B-6032 ; détail). La surface figurée en rouge est de notre fait. Selon une source unique, les maisons du quartier dit « Nouvelle école » seraient aussi des HBM, ce que la forme urbaine pourrait effectivement confirmer (« Avis d’adjudication – Construction d’une canalisation d’eau dans le quartier des HBM dit “de la Nouvelle École” », *Le Progrès de Guelma*, 11 août 1930, p. 2).

III.1.2. Marcel Champ : s’imposer en ville par la construction d’HBM

La figure centrale de la Prévoyance guelmoise est Marcel Champ ; cet « arabophobe virulent »¹ est aussi l’un des principaux meneurs de la milice de Guelma qui se constitue au printemps 1945. Il s’est forgé une stature de charismatique notable local durant toute l’entre-deux-guerres. Champ préside sans discontinuer la Prévoyance guelmoise de sa fondation fin 1923 à, au moins, 1938². Il s’occupe également et informellement du secrétariat et de la trésorerie de la coopérative³. Cet agent d’assurances est le neveu d’un ancien adjoint au maire et appartient,

1 REGGUI Marcel, *Les massacres de Guelma. Algérie, mai 1945. Une enquête inédite sur la furie des milices coloniales*, Paris, La Découverte, 2008 [2006], p. 100 (l’auteur est guelmois et témoin des événements).

2 Sé. du CA, 1^{er} février 1924 et Pierre Arripe, « Compte rendu des opérations d’inspection... », doc. cité ; sé du CA, s.d. [mars 1931] et 25 janvier 1934 ainsi que [Paul Émile] Maury, « Rapport concernant le fonctionnement... », doc. cité, p. 2.

3 [Paul Émile] Maury, « Rapport concernant le fonctionnement... », doc. cité, p. 1.

plus généralement, à une « vieille famille française installée à Guelma peu après la conquête »¹. Il devient, dès son incorporation en 1912, président de sa classe de recrutement². Il a ensuite d'importantes responsabilités au sein de l'association des anciens combattants de Guelma mais aussi du département et de l'Interfédération nord-africaine³. Ce « mutualiste d'une activité absolument remarquable » est en outre élu municipal à compter de mai 1925⁴. Il est 2^e adjoint à partir de novembre 1926 puis 1^{er} adjoint au moins en mai 1942 ; quatre mois plus tard, le président de la Légion française des combattants souhaite l'évincer, notamment en raison, à ses yeux, de sa « gestion défectueuse des HBM »⁵. Marcel Champ est par ailleurs membre de la France combattante, responsable au sein de la municipalité de la police jusqu'en 1943⁶.

Sampiéro Muraccioli, Joseph Oufrani et Henri Brande, autres administrateurs de premier plan, sont eux aussi impliqués, dans les années 1920 et 1930, dans les milieux d'anciens combattants⁷, mutuellistes⁸ et familialistes⁹ ainsi qu'au sein de l'équipe municipale¹⁰. L'aîné des frères Champ, Aimé, semble moins impliqué dans la vie guelmoise. Il est associé à son frère Marcel à la fois dans sa représentation d'assurance et à la coopérative d'HBM dont il est

-
- 1 Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du décret tendant à nommer Léon Champ chevalier de la Légion d'honneur », 14 octobre 1931 (ANOM, 93-6355 ; Léon Champ est l'oncle de Marcel Champ). Marcel Champ est le représentant de « La Paternelle assurances » (Pierre Arripe, « Compte rendu des opérations d'inspection... », doc. cité).
 - 2 « Classe 1912 », *PG*, 15 octobre 1912, p. 2 (mention, également, de Jacob Chemla (secrétaire) et Joseph Azzaro (porte-drapeau) – le premier deviendra sociétaire de la Prévoyance guelmoise et le second administrateur).
 - 3 PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, *op. cit.*, p. 130 ; voir la notice biographique le concernant dans l'annexe dédiée.
 - 4 « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Marcel Champ chevalier de la Légion d'honneur », 19 avril 1930 (ANOM, 93-6354).
 - 5 « LFC – Groupement de Guelma – Liste des conseillers municipaux proposés par la Légion », s.d. [liste jointe à une lettre du président dép. de la LFC au préfet de Constantine, 8 septembre 1942] (ANOM, 93-B3-755) ; le président de la section de Guelma, à l'origine de cette liste est, *a priori*, l'avocat Jean Poggi (« LFC – Union dép. de Constantine – Liste des membres (1942-1943) », s.d. [début 1943 ?] (ANOM, 93-4522)).
 - 6 PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, *op. cit.*, p. 92, 130 et 207.
 - 7 Muraccioli préside l'Amicale des mutilés de Guelma (« La Paix », *La Tranchée*, 1^{er} avril 1933, p. 1 et « XV^e Congrès de l'Interfédération... », *La Tranchée*, 16 avril 1937, p. 3) et est vice-président des médaillés militaires de la ville (« Chronique locale – Réunion des médaillés militaires », *PG*, 26 décembre 1932, p. 5). Il est au moins en 1927 secrétaire de la commune mixte de l'Oued Cherf, immédiatement au sud de Guelma. Oufrani est vice-président de l'Amicale des mutilés et combattants (« Chronique locale – Carnet rose », *PG*, 6 mai 1935, p. 3). Brande est le président de l'Amicale des sous-officiers de réserve de l'arrondissement de Guelma (« Sous-officiers des réserves », *PG*, 14 mai 1934, p. 2 ; « Les fêtes de l'ASOR [Amicale des sous-officiers de réserve] », *PG*, 24 juillet 1939, p. 2).
 - 8 « Chronique locale – Récompenses pour la mutualité », *PG*, 23 mars 1931 (p. 2) et 23 mars 1936 (p. 3) (concernant Muraccioli, Oufrani et Brande).
 - 9 « Chronique locale – Ligue des familles nombreuses », *PG*, 25 août 1924, p. 2 ; « Chronique locale – Ligue des familles nombreuses », *PG*, 30 janvier 1939, p. 3 (Henri Brande en est le vice-président).
 - 10 « Remerciements », *PG*, 5 mai 1925, p. 1 et « Résultats des élections municipales », *PG*, 13 mai 1929, p. 1 (Brande est élu puis réélu conseiller municipal).

officiellement trésorier¹. Membre du conseil d'administration dès ses débuts, il l'est toujours dans les années 1940² (avec Adrien Rieffel, Roger Graziani, Abel Pouget, Guerin, Gaston Dubourdeau, François Ventéjoux, Genie [ou Geniez], Joseph Oufrani). Mis à part Marcel Champ, aucun de tous ces administrateurs ne fait partie des principaux tueurs du printemps 1945 et seul Oufrani est assurément membre de la milice guelmoise³. Les habitants de Bon Accueil sont en revanche plus nombreux à s'armer au printemps 1945.

III.2. La fabrique d'une centralité européenne

III.2.1. Par-delà les classes sociales, un quartier européen d'anciens combattants

Les bénéficiaires d'HBM de Bon Accueil sont autant des notables que des ouvriers, des entrepreneurs aisés que de petits employés. Près de la moitié d'entre eux sont fonctionnaires et ont donc un salaire stable et assuré. Les 109 bénéficiaires d'HBM en location-attribution de ce quartier guelmois dont on connaît la profession et le niveau de revenu se répartissent ainsi : 25 sont cheminots (14 bénéficient du 3^e programme de construction) dont deux cadres ; 24 personnes travaillent dans d'autres services publics (six aux Ponts et chaussées et autant aux PTT, sept dans des services municipaux, trois aux contributions, deux sont instituteurs) ; 13 sont dans les forces de sécurité (douze militaires, un policier) ; 27 exercent des professions libérales convenablement rémunérées (déclarant gagner, en 1934, de 10 800 à 30 000 F pour l'année écoulée) ; 15 peuvent être qualifiés de petits employés ou ouvriers (déclarant gagner, en 1934, de 20 à 30 F par jour durant l'année écoulée) ; 7 sont agriculteurs.

Si les professions des bénéficiaires d'HBM sont toujours notées car indicatrices de leur solvabilité, ce n'est pas le cas de tout un ensemble de variables qui situent toutefois chacun dans la société urbaine et coloniale de Guelma : assignations raciales, qualité ou non d'ancien combattant (mise en avant lors de la fondation de la coopérative d'HBM), genre et âge auquel chacun parvient à s'inscrire à un programme de construction sont d'autres éléments qui permettent d'esquisser un portrait des locataires-acquéreurs de Bon Accueil (Tableau 6-1).

-
- 1 [Paul Émile] Maury, « Rapport concernant le fonctionnement... », doc. cité, p. 1 et 2 ; Pierre Arripe, « Compte rendu des opérations d'inspection... », doc. cité ; sé. du CA, 1^{er} février 1924 et 20 août 1950 (ANF, 19771106-20) ainsi que du 25 janvier 1934 (ANA, IBA-HBM-088).
 - 2 « Assemblée générale des HBM de Guelma », *PG*, 3 avril 1939, p. 3 ; sé. du CA, 20 août 1950 (ANF, 19771106-20).
 - 3 « Liste des [270] miliciens », doc. cité (mention, par ailleurs, de « Dubourdeaux », d'André Rieffel (le fils d'Adrien Rieffel) et d'Albert Geniez) ; PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, *op. cit.*, p. 395-400 (index, cependant incomplet ; ils ne sont par ailleurs mentionnés nulle part ailleurs par l'auteur, ni dans la version éditée, ni dans la version de soutenance).

Numéro du programme de construction avec indication du nombre de bénéficiaires	1 ^{er} (1926)	2 ^e (1928)	3 ^e (1930)	4 ^e (1932)	Total
	17	29	16	54	N^{bénéficiaires} = 116
Anciens combattants <i>avec indication entre parenthèses du nombre d'hommes pour lesquels la qualité a pu être déterminée.</i>	13 (pour 15 hommes)	17 (pour 18 hommes)	3 (pour 5 hommes)	15 (pour 17 hommes)	48 (pour 55 hommes)
Femmes	0	3	0	6	9
Moyenne d'âge lors de l'inscription au programme <i>avec indication entre parenthèses du nombre d'individus pour lesquels l'information est indiquée.</i>	31 ans (pour 15 individus)	37 ans (pour 19 individus)	36 ans (pour 7 individus)	39 ans (pour 50 individus)	37 ans (pour 91 individus)
<p>* La date indiquée pour chaque programme de construction est le moment où un contrat de prêt est signé avec une institution créancière.</p> <p>* Les dirigeants de la Prévoyance guelmoise ne mentionnent pas la nature d'ancien combattant ou non lorsqu'ils présentent un programme de construction à l'administration, du moins dans les documents retrouvés. Pour le déterminer, nous avons consulté les registres de matricule militaire de chacun des postulants au programme.</p> <p><i>Jeu de données</i> : Nakala/Tables/CH6_Guelma_bénéficiaires HBM (feuille « Tous les bénéficiaires_Analyses diverses », colonnes W à AA).</p>					

Tableau 6-1 – Qualité d'anciens combattants, de genre et d'âge des bénéficiaires des programmes de construction de la Prévoyance guelmoise (1926-1932)

Dans le sillage des objectifs initiaux, les anciens combattants sont nombreux à bénéficier d'HBM sous l'égide de la Prévoyance guelmoise. Les rues du quartier sont d'ailleurs rapidement nommées de façon idoine : boulevards de Verdun, de la Somme, de l'Yser, de Champagne et rues d'Arras et du 11 novembre¹. Les docteurs André Maudemain et Ernest Sereno, qui ont rendu service à la ville par des legs, ont aussi une rue à leur nom². En outre, une dizaine de femmes bénéficie aussi de prêts à bon marché pour bâtir une maison. Certaines d'entre elles, veuves de guerre³ (comme l'institutrice Marie Xavière Casanova, née Piétri), bénéficient de la même façon que les anciens combattants de l'attention particulière de l'État⁴. D'autres semblent plutôt être

1 « Plan topographique de la ville de Guelma », 1932, 1/2 000^e (BNF, Ge-B-6032 ; plan établi M. [Alexandre fils] Jan, architecte voyer, pour le compte de la Société des plans régulateurs de ville des frères Danger) ; « Cons. mun. », *PG*, 7 mars 1927, p. 2.

2 Sé. du cons. mun. de Guelma, 26 février 1927 et notices biographiques sur André Maudemain (15 septembre 1926) et E. [Ernest] Sereno (20 juillet 1929) (AWC, CPE-312) ; sur ce dernier, voir en outre « Nécrologie », *PG*, 27 septembre 1926, p. 2.

3 M^{me} Laferge [ou Laperge] est indiquée comme étant veuve d'un gendarme et Habiba Seyman avait un mari « ouvrier tailleur indigène », sans qu'on en sache plus pour l'une comme pour l'autre ; on ignore pourquoi M^{mes} Gaez [ou Guez] et Welland ainsi que Margueritte Pyrus [ou Pyrrus] (née Grinard) sont veuves. Albertine Vinclair [ou Vinclaire] et M^{me} Ferragne ne sont pas indiquées comme étant veuves.

4 GUSTIAUX Romain, « L'empreinte de la Grande Guerre sur le logement social en France (1912-1928) », *RHPS*, 9, 2016, p. 88-109, en particulier p. 103-109 ; sur la catégorie des veuves de guerre, voir CHAINEAUD Christel, *La protection sociale contemporaine de la veuve, 1870-1945*, Pessac, PUB, 2012, seconde partie.

titulaires du prêt à bon marché car leur mari est trop âgé¹. Quant à l'âge moyen de l'inscription à un programme d'HBM, celui-ci augmente en fonction des programmes de construction : est-ce le signe de moindres facilités d'accès au crédit au fil des années ?

Aucun « indigène » ne bénéficie visiblement de pavillon en location-attribution à Guelma². Enfin, près de quinze sociétaires peuvent avoir été assignés comme « israélites » par d'autres Guelmois ou par divers services administratifs en raison de leur patronyme³ ; seuls trois (Joseph et Israël Attal, Édouard Elkaïm) sont assurément investis dans les structures israélites de la ville⁴. Quoiqu'il en soit, cela semble avoir été sans conséquences dans leur projet de construction. Enfin et sans pouvoir être exhaustif, on repère trois naturalisés, Charles et Dominique Gauci (né à Malte) et Charles Saracco⁵ (né près de Naples) ; une partie de ceux dont la nationalité nous échappe peut être étranger ou avoir été naturalisé.

En plus de ces personnes ayant fait construire des HBM, la présence de plusieurs sous-locataires permet d'indiquer que Bon Accueil est prisé des notables. Plusieurs y sont domiciliés dans la deuxième moitié des années 1930 : les juges Tonneau et Bugéja louent au sergent Noël Rossi pour le premier et au cheminot H. Imbard pour le second⁶, le procureur Pillot puis le substitut du procureur Siragusa à la veuve de Georges Bezzina⁷, l'inspecteur de la sûreté générale Duc à

-
- 1 C'est le cas de M^{me} Félix Ferragne, née Léonie Lucie Flatet et mariée avec Félix Ferragne en 1904, âgé de 53 ans lorsqu'il postule au 4^e programme de construction de la Prévoyance guelmoise (ANOM, ECA-RM-Guelma-1904 (Ferragne Antoine Félix et Flatet Léonie Lucie) ; voir aussi ANOM, ECA-RN-Petit-1878 (Antoine Félix Ferragne, mention marginale mentionnant ce mariage)). C'est peut-être aussi le cas de M^{me} Joseph Grech [ou Greck].
 - 2 Aucune mention de bénéficiaires qui soient « indigènes » dans les archives relatives à la Prévoyance guelmoise ; aucun n'a été, non plus, naturalisé (si l'on s'en tient aux listes de décrets de naturalisation, ce qui exclut d'éventuelles naturalisations par décision de justice).
 - 3 Joseph Attal, Ichoua Secly, René Tayeb [ou Taïeb], Jacob Chemla, Baptiste Valensi (1^{er} programme de construction) ; Édouard Elkaïm [ou Elkaïem, ou Elkaïm], Israël Attal, Simon Mimouni, Benjamin Nabeth [ou Nabet], Habiba Seyman, Moïse Hayoun (2^e programme de construction) ; Chaloum Attal, Samuel Draï, Joseph Oufrani (4^e programme de construction). Sur B. Nabet, voir *Il était une fois... Guelma*, s.l., Guelma 89 (Association des natifs de Guelma et sa région), 1999, p. 590.
 - 4 « Consistoire israélite de Guelma », *PG*, 9 mars 1931, p. 2 ; « Élections consistoriales israélites », *PG*, 10 février 1936, p. 3. Il n'a pas été possible de déterminer si ces deux Attal étaient apparentés ; ils ne sont, en tous cas, pas frères.
 - 5 ANOM, 3 RM 58 (n° 391) ; pour les frères Gauci, voir *infra* III.3.1. Les naturalisations par décision de justice (et non par décret) nous échappent.
 - 6 Pierre Arripe, « Compte rendu des opérations d'inspection... », doc. cité ; Ernest Tonneau est à Guelma de mai 1932 à février 1935 (« Ernest Tonneau [Annuaire rétrospectif de la magistrature] », consulté le 9 juin 2021) ; [Paul Émile] Maury, « Rapport concernant le fonctionnement... », doc. cité, p. 31 ; Joseph Désiré Bugéja est en poste à Guelma de juin 1937 à août 1940 (« Joseph Désiré Bugéja [Annuaire rétrospectif de la magistrature] », consulté le 9 juillet 2021 ; une mise en disponibilité lui est accordée le 20 août 1940 et est renouvelée les 22 août 1941 et 11 septembre 1942).
 - 7 Pierre Arripe, « Compte rendu des opérations d'inspection... », doc. cité ; Pillot est à Guelma de février 1932 à novembre 1933 (« Aman Paul Albert Pillot [Annuaire rétrospectif de la magistrature] », consulté le 9 juin 2021) ; [Paul Émile] Maury, « Rapport concernant le fonctionnement... », doc. cité, p. 31 ; Siragusa est à Guelma de mai 1938 à janvier 1944 (« Auguste Albert Siragusa [Annuaire rétrospectif de la magistrature] », consulté le 9 juin 2021).

Félicien Coti¹, l'ingénieur des travaux publics de l'État Floris à René Taïeb², l'expert-comptable Cauffope au commissaire de police Barbillat³ (alors en poste à Tizi Ouzou), les officiers Benderra, Bienvenu et Diemeugarde⁴ (respectivement « officier indigène », lieutenant et capitaine) louent à Rostano, Keller et Imbard. Benderra, unique « indigène » à sa naissance habitant Bon Accueil dans l'entre-deux-guerres dont on ait la trace, est citoyen français depuis 1929⁵ et marié à une métropolitaine, Jeanne Belony⁶. Enfin, l'important éleveur et fils de bachagha Mohamed Ouameur Dahel y est domicilié au début des années 1950⁷.

En somme, les habitations qui forment à Guelma le quartier de Bon Accueil ont été édifiées par une coopérative d'HBM pour le compte d'individus de classes sociales hétérogènes, majoritairement agents de l'État et anciens combattants. Il n'est peuplé, sauf exception, que d'Européens : l'entre-soi y est à cet égard à peu près total et les sensibilités et conduites ne peuvent par conséquent qu'être adossées à un puissant sentiment d'unanimité communautaire. S'il n'est guère éloigné du centre-ville, certains le décrivent au milieu des années 1930 comme « isolé »⁸. Il devient, au fil des années, de plus en plus prisé comme en témoigne la venue de très nombreux fonctionnaires d'autorité. La construction de cet espace urbain par la Prévoyance guelmoise est donc l'un des moteurs de l'unité du peuplement européen où se « réalise l'unité des classes sociales » ; elle n'en est qu'accentuée lorsque s'accroît le « péril "indigène" »⁹ au printemps 1945. Ce quartier est aussi le cadre d'activités quotidiennes et notamment associatives exclusivement européennes qui, pendant une quinzaine d'années, interdisent tout « monde du contact », au-delà des cas d'employés de maison.

1 Pierre Arripe, « Compte rendu des opérations d'inspection... », doc. cité.

2 [Paul Émile] Maury, « Rapport concernant le fonctionnement... », doc. cité, p. 31.

3 Pierre Arripe, « Compte rendu des opérations d'inspection... », doc. cité.

4 [Paul Émile] Maury, « Rapport concernant le fonctionnement... », doc. cité, p. 31 (concernant Benderra) ; Pierre Arripe, « Compte rendu des opérations d'inspection... », doc. cité (concernant les deux autres). Imbard est parfois orthographié Imbart.

5 ANOM, 1 RM 196 (n° 2577 ; mention qu'il a été fait citoyen par décret (non-retrouvé) du 15 mars 1929) et SHD, GR-8Ye-91911 (divers documents du dossier d'officier de carrière ; mention qu'il a été fait citoyen par jugement du tribunal civil d'Alger du 15 mars 1929) ; un « lieutenant Benderra » de Guelma est indiqué comme décédé début 1939 (« Nécrologie », *PG*, 16 janvier 1939, p. 4). Il ne s'agit pas de lui, comme en attestent les documents de son dossier d'officier conservés au SHD.

6 Ville de Nancy, « Extrait des registres des actes de l'état civil » délivré le 11 mars 1946 (SHD, GR-8Ye-91911 ; acte de naissance de leur fille Myriam Eve Odette, née le 31 octobre 1930).

7 Alexandre [fils] Jan (géomètre-expert, Guelma), « Évaluation de terrain de la Prévoyance guelmoise », 3 juillet 1951 (ANF, 19771106-20 ; mention d'un Dahel vivant boulevard de la Somme ce qui correspond très probablement à M. O. Dahel, décrit comme fils du bachagha Mohammed Lakhdar Dahel et décédé chez lui boulevard de la Somme en 1968 selon une mention dans l'arbre généalogique réalisé par Jean-François Ropital sur [Geneanet](#), consulté le 9 juin 2021) ; sur le bachagha Dahel, voir PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, *op. cit.*, p. 75, 101, 113 et 245.

8 Sé. du CA de la Prévoyance guelmoise, 25 janvier 1934 (ANF, 19771106-20 ; par ailleurs cité *supra*).

9 PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, *op. cit.*, p. 127.

III.2.2. Des habitants aux engagements politiques, associatifs et militaires

Beaucoup de locataires-acquéreurs de la Prévoyance guelmoise sont investis d'une façon ou d'une autre dans la vie urbaine. Les cheminots sociétaires de la Prévoyance guelmoise placent parfois leurs actions sous le patronage de la direction des Chemins de fer algériens, par exemple lorsqu'ils organisent leurs fêtes annuelles dans le sillage du Front populaire¹. Ils s'impliquent par ailleurs politiquement, notamment à gauche : H. Imbard est à la SFIO au milieu des années 1920², Madona, Abéla et Coti fondent la section CGT de Guelma en 1933³, Lucien Padrazzi, Armand Baron et Lucien Esposito en sont membres du bureau au moins en 1938⁴ et Noël Rossi au moins en 1939⁵ ; enfin, Victor Cheylan est à la CGT⁶ (mais sans trace de son activité avant 1945). Le bijoutier Joseph Attal et le géomètre Marcel Jan sont membres de la Ligue des droits de l'homme au début des années 1930 ; le second en est vice-président en 1936⁷. L'instituteur Roger

-
- 1 « Fête des cheminots », *PG*, 24 août 1936, p. 1 ; « Fêtes du petit cheminot et de l'orphelinat des chemins de fer français des 31 juillet et 1^{er} août 1937 », *PG*, 31 mai 1937, p. 2.
 - 2 « IMBARD [Maitron] », version mise en ligne le 25 janvier 2014, dernière modification le 8 septembre 2020 (consultée le 14 juin 2021 ; pas de mention de prénom de ce trésorier de la section SFIO de Guelma) ; on repère un Henri Imbard comme candidat malheureux d'une liste « républicaine et démocratique du Parti indépendant et ouvrier » aux élections municipales de mai 1925 (« Résultats des élections municipales du 3 mai 1925 », *PG*, 5 mai 1925, p. 1).
 - 3 « Guelma », *La voix du cheminot algérien*, juillet-août 1933, p. 3 (ceux-ci sont respectivement archiviste, trésorier et assesseur ; il reste à s'assurer qu'il s'agit bien de Louis Madona, Charles Abéla et François Coti. Un « Dupont » est par ailleurs « secrétaire » : s'agit-il de Félix Dupont, qui abandonne finalement son projet de construction d'HBM au sein du 4^e programme de construction de la Prévoyance guelmoise ?). Enfin, un « François Coti, retraité des CFA » est secrétaire de la section guelmoise de la LFC (« LFC – Union dép. de Constantine... », doc. cité).
 - 4 « Secteur de Constantine – Guelma », *Le cheminot algérien*, 1^{er} mai 1938, p. 6 (ils sont respectivement secrétaire général, trésorier adjoint et membre de la commission de contrôle) ; voir aussi la mention de L. Padrazzi et L. Esposito dans « Secteur de Constantine – Guelman », *Le cheminot algérien*, 1^{er} juillet 1938, p. 4.
 - 5 « Militants syndicalistes rouges du dép. de Constantine – Syndicat des cheminots », doc. cité.
 - 6 Déclaration de [Marcel] Champ (chef de la milice) au ministre de l'Intérieur, s.d. (ANOM, 81F-867, citée par PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945... , op. cit.*, p. 130 ; c'est toutefois l'unique mention de Victor Cheylan dans le travail de Jean-Pierre Peyroulou, que reprend René Gallissot dans la notice qu'il lui consacre dans le Maitron (« CHEYLAN Victorin [Maitron] », version mise en ligne le 12 février 2014, dernière modification le 12 février 2014 (consultée le 14 juin 2021)). L'activité à gauche de Cheylan, par ailleurs assureur et propriétaire du *Progrès de Guelma* durant la période de Vichy, serait à préciser (MONTROY Louis-Pierre, *La presse dans l'est du département de Constantine (aire d'influence de Bône). Aïn Beida, Guelma, La Calle, Souk Ahras, Tébessa (1918-1962). Répertoire des titres, fiches signalétiques, notices biographiques*, s.l., Chez l'auteur, 1983, p. 35). Jean-Louis Planche affirme la même chose (*Sétif. Chronique d'un massacre annoncé*, Paris, Perrin, 2010 [2006], p. 121). Son nom ne figure ni dans les documents saisis à l'automne 1939 par la police de Constantine dans les diverses villes du dép. éponyme (ANOM, 93-6746 ; mention de plus de 2 000 syndicalistes, communistes et militants associatifs proches, avec des redondances) ni dans le travail de Nora Benallegue (*Mouvement ouvrier, mouvement syndical en Algérie (1919-1954). Essai d'histoire sociale*, Thèse de doctorat d'État d'histoire sous la direction de Claude Liauzu, Université Paris 7, 1990, 2 vol., 699 p. ; mention de plus de 2 300 personnes uniques).
 - 7 « Ligue des droits de l'Homme et du Citoyen », *PG*, 10 février 1936, p. 3 (mention, aussi de « Galopin, assesseur » : peut-être s'agit-il d'Arthur Galopin) ; on trouve par ailleurs d'autres patronymes de bénéficiaires d'HBM sans que leurs prénoms ne soient mentionnés dans « Ligue des Droits de l'Homme », *PG*, 13 février 1933, p. 3 (« Secrétaire général, M. Ventéjoux » ; « Assesseurs : MM. Husson (...) Galopin »).

Graziani est au Parti communiste algérien à la fin des années 1930¹. Le vice-président du parti radical et radical-socialiste de la ville, François Ventejoux, y vit aussi à la même époque².

Au-delà des groupements politiques que certains habitants de Bon Accueil dirigent, toute une partie du monde associatif guelmois est aussi animée par des habitants de ce quartier qui devient ainsi rapidement un véritable pôle de la vie européenne. C'est notamment le cas des clubs de sports : Salvator Azzaro et Victor Cheylan sont l'un et l'autre vice-président de l'Union sportive guelmoise (1923) et du Boxing club guelmois (1933) lors de leur création³. À la fin des années 1930, Cheylan est aussi l'un des principaux animateurs du Bowling-club guelmois⁴ ; François Ventejoux en est le président d'honneur, Vincent Larosa et Marcel Gaudry en sont tous deux vice-présidents⁵. Au début des années 1930, Marcel Champ est le secrétaire général de la société Pro-Patria⁶, un groupement qui organise depuis de nombreuses années de la préparation militaire, du tir et divers sports. À la fin de la décennie, elle est présidée par Marcel Jan et Victor Cheylan est le directeur sportif adjoint de la nouvelle section cycliste⁷ (1938). D'un autre type, le bureau de la Ligue des familles nombreuses comprend Marcel Champ, Édouard Elkaïm et Vincent Larosa⁸.

Enfin, l'implication dans le bureau de l'Amicale des sous-officiers de réserve d'habitants de Bon Accueil est des plus significatives, ce qui ne surprend pas en raison du nombre d'anciens combattants qui y vivent. Le bureau de cette association est très majoritairement constitué, dans les années 1930, d'habitants du quartier. Marcel Champ et Marcel Jan en sont des figures⁹, de même que René Oufrani, Joseph Aubry, Alexandre Philippe, Marcel Gaudry, Fernand Sauvage

1 « Militants syndicalistes rouges du dép. de Constantine – Guelma », doc. cité (mention d'un « Graziani » sans mention de prénom qui anime le « syndicat des instituteurs » et qui serait « communiste » ; Roger Graziani, bénéficiaire du 4^e programme de construction de la Prévoyance guelmoise, est *a priori* le seul instituteur doté de ce patronyme qui est présent à Guelma dans les années 1930 (SEKFALI Abderrahim, *Les maîtres d'école du Constantinois de 1850 à 1950. Dictionnaire biographique*, Alger, Casbah Éditions, 2016, p. 256)).

2 « Parti républicain radical et radical-socialiste », *L'ÉA*, 4 août 1937, p. 4 ; on sait qu'il s'agit bien de François Ventejoux en recoupant avec « Chronique locale », *PG*, 3 avril 1937, p. 2.

3 « Société sportive », *PG*, 23 juillet 1923, p. 2 ; « La boxe à Guelma », *PG*, 12 juillet 1933, p. 2.

4 « Dans les dép. – Constantine – Guelma – Les fêtes du Bowling-club guelmois », *L'ÉA*, 10 août 1938, p. 4 (Cheylan est secrétaire général).

5 « Bowling Club Guelmois », *PG*, 24 février 1936, p. 3 (F. Ventejoux qui ne renouvelle pas son mandat de président est fait président d'honneur ; Cheylan est élu secrétaire ; mention, aussi, de « Giusti » et « Gaudry » ; article cité par PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945... op. cit.*, p. 77-78) ; « Assemblée générale du Bowling Club guelmois », *L'ÉA*, 11 mars 1939, p. 5.

6 « Pro-Patria – Assemblée générale annuelle », *PG*, 18 février 1929, p. 1.

7 « Pro-Patria – Création de la section de cyclisme », *PG*, 28 novembre 1938, p. 3 ; « Pro-Patria », *PG*, 3 avril 1939, p. 3 (mention, aussi, de Canavaggio)

8 « Ligue des Familles nombreuses », *PG*, 23 mai 1927, p. 1 (mention, aussi, de Vincent Larosa et « Politano ») et 30 janvier 1939, p. 3 (mention, aussi, de « Nabeth », « Meillon » et « Politano » ; Henri Brande et Charles Falzon, du CA de la Prévoyance guelmoise sont aussi mentionnés).

9 « Chez les officiers de réserve », *PG*, 21 novembre 1932, p. 4.

et Édouard Lepori¹. C'est l'un de ces officiers de réserve, Chazot, qui commandera le 9 mai 1945 la quarantaine d'hommes de la milice du quartier de Bon Accueil².

III.3. Mai 1945 : un quartier d'HBM dans la « subversion française »

III.3.1. De la mort de voisins...

Dix Européens sont tués à Guelma et alentour le 9 mai 1945, deux autres le sont le lendemain. Le couple Wunschel – Nicolas et Maria –, Baptiste Valensi et Jean Gauci font partie des personnes tuées le premier jour³. Les Wunschel s'étaient fait bâtir au début des années 1930 une HBM au sein du 4^e programme de construction de la Prévoyance guelmoise⁴. Valensi en était lui aussi sociétaire et avait fait bâtir un pavillon à Bon Accueil dès 1927 lors de l'établissement du 1^{er} programme de construction⁵.

Jean Gauci, un cheminot de 50 ans en mai 1945, est plus difficile à cerner⁶. Un individu nommé ainsi est l'un des trois Gauci locataires-acquéreurs d'HBM de la Prévoyance guelmoise inclus dans le 3^e programme de construction. Dominique et Charles y sont décrits comme « wagonniers aux chemins de fer » ; Jean l'est comme « cantonnier aux chemins de fer »⁷. Aucun d'entre eux n'est enregistré à l'état civil par une commune d'Algérie, ni au recrutement militaire : et pour cause, en retrouvant leur trace aux archives de la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF, Hussein Dey) les deux premiers sont nés anglo-maltais, Dominique à

1 « Sous-officiers des Réserves », *PG*, 14 mai 1934, p. 2 (mentions de « J. Aubry, adjudant-chef au 7^e RTA [Régiment de tirailleurs algériens] de Guelma » et de « MM. Les adjudants-chefs Julia, Philippe, Gaudry » ainsi que de « F. Sauvage » et « Lepori ») ; Henri Brande, du CA de la Prévoyance Guelmoise mais n'habitant pas à Bon Accueil est aussi mentionné) ; « Les fêtes de l'ASOR [Amicale des sous-officiers de réserve] », *PG*, 24 juillet 1939, p. 2 (mention de R. Oufrani, [Sampiero] Murracciole, Marcel Jan et Canavaggio).

2 PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, *op. cit.*, p. 132. Il s'agit *a priori* de Pierre Chazot (« Liste des [270] miliciens », doc. cité) ; sur celui-ci, voir ANOM, 3 RM 120 (n° 1116).

3 PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, *op. cit.*, p. 203 (Jean Gauci est décrit comme « colon » à Petit).

4 « État de fortune à l'époque de leur admission au bénéfice de la législation sur les HBM des membres de la Prévoyance guelmoise », 17 novembre 1934 (ANA, IBA-HBM-088).

5 « État de fortune à l'époque de leur admission... », doc. cité. Il est très improbable qu'il s'agisse d'un homonyme puisqu'il ne semble pas y avoir plusieurs « Baptiste Valensi » à Guelma dans les années 1930 et en 1945 ; sa présence y est attestée en 1927 (« Naissance », *PG*, 12 septembre 1927, p. 2 ; naissance de sa fille, Angèle Rose) et en 1938 ([Paul Émile] Maury, « Rapport concernant le fonctionnement... », doc. cité, p. 31) ; à croiser avec ANOM, ECA-RN-Guelma-1882 (Valensi Baptiste) et ANOM, 3 RM 56 (n° 705)).

6 Il ne semble pas s'agir de celui né le 24 janvier 1894 (rien ne l'indique comme ayant été cheminot et il est visiblement décédé en 1977 (ANOM, 3 RM 94 (n° 404) ; il semble avoir fait sa vie à Souk Ahras) ni de celui né le 12 février 1895 (il semble lui aussi avoir fait sa vie à Souk Ahras et alentour et est visiblement décédé en 1975 (ANOM, ECA-RN-Bône-1895 (Jean-Baptiste Gauci ; marié à Souk Ahras le 7 janvier 1928 avec Marie Joséphine Zamith (mention marginale)) ; « Hyménées », *L'Avenir de Souk Ahras*, 15 janvier 1928, p. 8) ni, enfin, de Jean Fortuné, né le 9 juin 1898 (domicilié à Souk Ahras puis près de Tébessa ; ANOM, 3 RM 106 (n° 934)). Description de J. Gauci dans *Il était une fois... Guelma, op. cit.*, p. 265-266.

7 « État de fortune à l'époque de leur admission... », doc. cité.

Guelma¹, Charles à Malte². Ils sont tous les deux fils de Joseph Gauci et Marianne Malléa³. La foule présente aux funérailles de cette dernière en 1933 laisse penser que cette famille est tout à fait intégrée à la sociabilité européenne de Guelma⁴.

À défaut de dossier personnel concernant Jean Gauci aux archives de la SNTF, aucun lien familial entre lui et les frères Dominique et Charles n'a pu être établi : son absence dans les fichiers d'état civil et de conscription militaire était néanmoins l'hypothèse qu'il soit lui aussi né maltais ; enfin, sa présence dans le même programme de construction va dans le sens d'une proximité familiale. Les familles Gauci, issues d'Anglo-maltais ayant migré vers l'est de l'Algérie, sont nombreuses à Guelma et alentour et il n'est pas aisé de reconstituer leurs liens familiaux. Si Jean-Pierre Peyroulou indique qu'Antoine Gauci est « parent » de Jean Gauci, tous deux tués le 9 mai 1945, il n'a pas été possible de l'établir⁵. Il n'a pas non plus été possible d'établir la nature de leur éventuel lien avec Antoine Gauci, l'un des tueurs du groupe de Millésimo, bourgade proche de Guelma à partir de laquelle des Européens tuent aussi nombre d'« indigènes »⁶.

III.3.2. ...à l'engagement milicien ?

L'analyse détaillée de la construction et du peuplement du quartier d'HBM de Guelma croisée à celle de plusieurs figures européennes des massacres des mois de mai et juin 1945, miliciens comme victimes, permet d'énoncer plusieurs hypothèses. Marcel Champ, l'omnipotent président de la Prévoyance guelmoise – entre autres responsabilités –, a été l'un des meneurs des massacres. Les habitants de Bon Accueil sont-ils eux-mêmes particulièrement impliqués ? Au moins vingt-deux locataires-acquéreurs de Bon Accueil, voire plus d'une trentaine, ont fait

1 *JORF-LD*, 4 juillet 1927, p. 6946 et ANF, BB11-6660 (dossier n° 7752 X 16) ; lettre du chef d'arrondissement de l'exploitation (signature illisible, à Bône) au chef de l'exploitation (à Alger), 13 août 1930 (transmission d'une demande d'avance de l'intéressé à la direction des Chemins de fer algériens de l'État [CFAE] en vue de bâtir une HBM sous l'égide de la Prévoyance guelmoise) (SNTF, Dossiers du personnel-boîte 705-n° 552/15)

2 *JORF-LD*, 17 janvier 1927, p. 711 et ANF, BB11-9502 (dossier n° 18157 X 26) ; lettre du chef d'arrondissement de l'exploitation (Dupuy, à Bône) au chef de l'exploitation (Jouaville, à Alger), 21 mars 1931 (transmission d'une demande d'avance de l'intéressé à la direction des CFAE en vue de bâtir une HBM sous l'égide de la Prévoyance guelmoise) (SNTF, Dossiers du personnel-boîte 558-n° 719/2).

3 Chemins de fer algériens de l'État, « Dossier GAUCI Dominique », s.d. [complété au fil de sa carrière] (SNTF, Dossiers du personnel-boîte 705-n° 552/15) ; CFAE, « Dossier GAUCI Charles Annonciate Marien Nicolas Joseph », s.d. [complété au fil de sa carrière] (SNTF, Dossiers du personnel-boîte 558-n° 719/2).

4 « Deuil », *PG*, 20 novembre 1933, p. 2.

5 PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, *op. cit.*, p. 133.

6 S'agit-il de celui né le 18 janvier 1893 (ANOM, 3 RM 89 (n° 685)) ? Sur ce tueur, voir PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, *op. cit.*, p. 222 (« un cheminot de 53 ans »). Cet Antoine Gauci est à distinguer de Georges Antoine Gauci, né le 6 septembre 1900 à Bône, agriculteur (ANOM, ECA-RN-Bône-1900 (Georges Antoine Gauci) et ANOM, 3 RM 114 (n° 1462) ; il s'agit du fils de Charles Gauci, guelmo-maltais en vue dans le premier tiers du siècle (« À propos de La Valette », *PG*, 1^{er} décembre 1913, p. 1 ; « Le premier de l'an », *PG*, 5 janvier 1914, p. 2). C'est probablement le « colon » assassiné le 9 mai 1945 (PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, *op. cit.*, p. 133).

partie, sans que l'on connaisse leur implication précise, de la milice de Guelma (Tableau 6-2). Ils représentent environ 10 % des miliciens de la ville. À l'échelle du quartier, c'est entre un quart et plus de deux tiers des chefs de familles bénéficiaires d'HBM qui ont été un temps milicien. La mort de voisins et l'aura de Marcel Champ y contribuent pour beaucoup. Des armes de la proche caserne des tirailleurs leur sont remises¹.

Bénéficiaires d'HBM à Guelma ayant été impliqués dans la milice de la ville	avérés	incertains**
		22
Soit, par rapport au nombre maximal de ceux présents en mai 1945 à Bon Accueil* (N _{max} = 88)	Entre 25 % et 36 % (valeurs minimales) des bénéficiaires d'HBM présents au quartier en mai 1945 ont été dans la milice guelmoise.	
Soit, par rapport au nombre de miliciens (N _{miliciens} = 270)	Entre 8 % et 12 % des miliciens guelmois de mai 1945 sont des bénéficiaires d'HBM.	
<p>Les pourcentages sont arrondis à l'unité.</p> <p>* Le nombre maximal de bénéficiaires d'HBM présents à Bon Accueil est obtenu en soustrayant au total de bénéficiaires (116) le nombre de ceux (23) qui sont indiqués comme ayant quitté le quartier sans esprit de retour en 1938 (Rapport Maury, 1938) ainsi que ceux dont on a relevé le départ (Samuel Draï) ou le décès (Israël Attal, Maurice Canal, Georges Bezzina, Edmond Saracco) avant mai 1945.</p> <p>** Cet ensemble de bénéficiaires d'HBM considérés comme des « miliciens incertains » regroupent tous ceux dont le patronyme n'est pas associé à un prénom ; ainsi n'est-on pas certain que le milicien « Galopin » soit le bénéficiaire d'HBM « Arthur Galopin ». Pour s'en tenir à cet exemple, généralisable, il s'agit très probablement soit de lui soit d'un proche parent.</p> <p><u>Sources</u> : « État de fortune à l'époque de leur admission au bénéfice de la législation sur les HBM des membres de la société "la Prévoyance guelmoise" », 17 novembre 1934 et [Paul Émile] Maury (inspecteur du service gubernatorial de l'Inspection des institutions de mutualité et de prévoyance sociale), « Rapport concernant le fonctionnement de la société d'HBM "La Prévoyance guelmoise" », 16 juin 1938, p. 26 (ANA, IBA-HBM-088) ; « Liste des [270] miliciens », s.d. [avant le 15 mars 1947] (ANOM, 9CAB-200) ; registres de matricules militaires des bénéficiaires, état civil et presse (voir détail dans le jeu de données indiqué).</p> <p><u>Jeu de données</u> : Nakala/Tables/CH6_Guelma_bénéficiaires HBM (feuille « Tous les bénéficiaires_Analyses diverses », colonnes AH à AM).</p>		

Tableau 6-2 – Bénéficiaires d'HBM à Guelma ayant été impliqués dans la milice de la ville (mai 1945)

Lors de l'enquête qui suit les massacres de mai et juin 1945, Marcel Champ déclare au ministre de l'Intérieur Adrien Tixier que sa « seule préoccupation [était] la qualité et l'énergie des hommes [et qu'il a donc] surtout recherché les anciens militaires gradés »² ; beaucoup d'entre eux et notamment les plus organisés habitent, on l'a vu, à Bon Accueil. Au moins onze bénéficiaires d'HBM membres de la milice guelmoise sont d'anciens combattants. Néanmoins, plus d'une vingtaine d'habitants de Bon Accueil ressortant de cette catégorie (dont Aimé Champ) n'a *a priori* pas pris les armes. Marcel Champ et les meneurs de la milice de Guelma ont-ils par ailleurs voulu convaincre les militaires installés dans la ville et notamment à Bon Accueil de se joindre à eux ?

1 Sur l'armement des miliciens de Guelma, voir REGGUI Marcel, *Les massacres de Guelma...*, op. cit., p. 86.

2 PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, op. cit., p. 130.

En tous cas, parmi les 9 militaires qui avaient fait bâtir à Guelma une HBM et *a priori* encore en vie en mai 1945¹, aucun d'entre eux ne se trouve parmi les miliciens. Sont-ils alors tous sur le front en Europe ou hors de la ville sans qu'il ait été possible de le déterminer ? Est-ce parce que, toujours présents à Guelma, ils n'ont pas été liés aux miliciens voire s'y sont opposés ? Marcel Champ, qui fournit une liste de la « garde civique » guelmoise (à la demande du commissaire Charles Boumati, qui enquête sur les tueries du printemps 1945), a-t-il refusé de les mentionner ?

Jean-Pierre Peyroulou a par ailleurs identifié les cheminots et les travailleurs des Ponts et chaussées comme particulièrement actifs dans les massacres². Seuls deux des quinze employés des chemins de fer ayant bénéficié d'une HBM à Guelma (Dominique Gauci et Denis Keller) – peut-être trois (Charles Gauci, mais il s'agit peut-être d'un homonyme) – et susceptibles d'encore y demeurer en 1945 sont mentionnés par Marcel Champ comme des miliciens. Ainsi, si 22 % des bénéficiaires d'une HBM sont cheminots, ils ne représentent que deux des vingt-deux miliciens bénéficiant par ailleurs d'une HBM à Guelma. Les cheminots-miliciens de la ville vivent donc dans d'autres quartiers ou sous-louent un logement à Bon Accueil, ce que les sources consultées ne permettent pas d'éclairer au-delà de 1938³. Parmi les employés des Ponts et chaussées, seuls deux des six locataires-acquéreurs d'une HBM sont aussi miliciens⁴ ; deux sous-locataires sont éventuellement eux aussi à la fois travailleurs des Ponts et chaussées et membres de la milice de Guelma⁵. Cette catégorie de travailleurs de Bon Accueil est donc proportionnellement bien plus impliquée que celle des cheminots du même quartier.

Les rares membres de la magistrature qui ont rejoint la milice⁶ (le juge Isselin, l'interprète Amar, le greffier Castelli, le substitut au Parquet Trazzini) habitent-ils au printemps 1945 à Bon Accueil, à l'image de nombre de personnels de l'appareil judiciaire à la fin des années 1930 ? Ceux y vivant, probablement nombreux en 1945 étant donné les tendances de peuplement du quartier les années précédentes, se sont-ils « tenu[s] loin des injustices » comme la majorité de la magistrature guelmoise ?

1 Tous sous-officiers lors de leur inscription aux programmes de construction : Roger Antoine, Antoine Benedetti, Albert Graff, Paul Deodati [ou Deodali], Alexandre Philippe, Marcel Gaudry, Noël Rossi (un « Rossi » figure tout de même parmi les miliciens), Joseph Aubry, Joseph Battesti ; Israël Attal était décédé en juin 1939, Edmond Saracco en septembre 1940.

2 PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, *op. cit.*, p. 127-132 et tout particulièrement p. 131.

3 Les miliciens « Coti » et « Charles Mallea » pourraient correspondre aux sous-locataires d'HBM à Bon Accueil « François Coti » et « Malea » mais il est impossible d'en être certain.

4 Encore n'est-ce pas certain pour Arthur Galopin ; seul « Galopin » est indiqué sur la liste des miliciens. La rareté de ce patronyme nous a fait considérer qu'il s'agissait d'Arthur Galopin (ou de l'un de ses fils).

5 Les miliciens « Marcel Floris » et « Renavent » correspondent peut-être aux sous-locataires « Floris, ingénieur des Travaux publics de l'État » et « Renavon, chef cantonnier » mais il est impossible d'en être certain.

6 REGGUI Marcel, *Les massacres de Guelma...*, *op. cit.*, p. 118 (*idem* pour la citation qui suit).

Le 9 mai 1945, trois des locataires-acquéreurs de l'ensemble d'HBM formant le quartier de Bon Accueil sont tués par des « indigènes » (Valensi, le couple Wunschel). L'engagement meurtrier de Marcel Champ a peut-être été aussi motivé par le souhait de venger des voisins et plus encore des clients puisqu'il leur avait permis de se loger de façon moderne et à bon marché¹. Vivant depuis longtemps en ville, celui-ci n'est pas passé à l'acte selon des logiques tout à fait identiques à celles de ses complices colons résidant dans les petits bourgs des environs². Il en va de même des autres miliciens de Bon Accueil. Jean-Pierre Peyroulou indique que les « mandats politiques, [les] liens familiaux et professionnels se mêlent. Ils expliquent la solidarité lors des tueries et le silence qui leur succéda ». Il convient d'ajouter à ces trois types de relations qui sous-tendent l'implication dans la milice guelmoise une quatrième, celle de voisinage : la dimension spatiale du vécu européen a sa part dans un tel engagement.

*

* *

Des initiatives de Vichy aux réformes portées par le Comité français de libération nationale, la question du logement et plus largement la réforme urbaine ne subissent que peu de variations de 1940 à 1945. Le peu de possibilités d'investissements de l'État français combiné à l'absence de relais politiques et sociaux dans la colonie ne permet pas de mise en chantier véritablement substantielle. La forte continuité des cadres, à la direction des Affaires indigènes comme au sein des assemblées ou des commissions consacrées à l'habitat, est probablement à l'origine du peu d'innovations dans les politiques de réformes décidées en 1944. La construction de logements, très dépendante de la stabilité politique et de la prospérité économique, est fortement conditionnée par la situation de guerre.

Le prisme des HBM et des expulsions locatives dont certains locataires sont l'objet a permis d'éclairer certaines dynamiques à l'œuvre dans les villes d'Algérie sous Vichy. Des lois antisémites relatives à l'administration des sociétés – donc des organismes HBM – et à la propriété immobilière – dont des HBM bâties par les sociétés privées – sont rapidement rendues applicables dans la colonie. Néanmoins et en dépit de la virulence des offensives contre les Juifs de la part des services gubernatoriaux, l'antisémitisme est mêlé à d'autres éléments dans les décisions

1 PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, *op. cit.*, p. 220 (bref usage de la notion de vengeance). Le clientélisme mis en place par Marcel Champ par le biais des HBM avait été détaillé au chapitre 5-III.3.1.

2 PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, *op. cit.*, p. 210-212 ; p. 222 pour la citation qui suit.

d'attribution de logement ou d'expulsion, comme les possibilités de recours juridique ou les logiques de rentabilité immobilière. Quoique les Juifs d'Algérie subissent encore des mesures antisémites, le débarquement des Alliés en novembre 1942 a empêché que ne soit poussé plus avant la spoliation de leurs biens. Enfin, l'étude du quartier HBM de Bon Accueil à Guelma met en évidence, à l'échelle locale, les liens entre vie urbaine, tensions coloniales et investissement milicien. Cette étude de cas faite de réflexions tout à la fois d'histoire urbaine, sociale et coloniale vient compléter la compréhension d'une répression démesurée qui fait office d'événement pivot de l'évolution de l'Algérie française.

Chapitre 7. Les politiques du logement, révélateurs des apories du réformisme colonial

Jusqu'à la fin des années 1940, le logement reste une « priorité secondaire »¹ : la Reconstruction puis la modernisation de l'industrie prévalent et les budgets métropolitains comme algériens sont obérés par le coût de la guerre en Indochine. Le Commissariat général au plan (CGP) et les crédits d'État, notamment ceux obtenus par le plan Marshall, ne soutiennent véritablement la construction qu'au début des années 1950 en dépit des demandes d'élus de l'Algérie². Les crédits HLM restent limités³. Le « coup d'accélérateur »⁴ se situe, pour le financement des logements, en 1953-1954. La commission de la construction du CGP fixe, pour le second plan d'équipement (initié en 1953), un objectif de 240 000 logements par an pour tous les départements français⁵. Divers dispositifs réglementaires et financiers sont élaborés dans le cadre du « Plan Courant » (1953) pour atteindre cet objectif. Les élus d'Algérie en auraient aimé davantage⁶. Spécifique à la colonie et piloté par la direction des Réformes⁷, un Plan d'action communal initié à partir d'avril 1946 est en partie dédié à l'habitat⁸. Il s'intègre à ce qui est de plus en plus qualifié de « développement »⁹. Il est avant tout pensé pour contenir la poussée du nationalisme algérien¹⁰. Les constructions de logements faites dans ce cadre ont été dérisoires.

-
- 1 EFFOSSE Sabine, *L'invention du logement aidé en France. L'immobilier au temps des Trente Glorieuses*, Vincennes, IGPDE, 2003, p. 119-200 ; SAUL Samir, *Intérêts économiques français et décolonisation de l'Afrique du Nord (1945-1962)*, Genève, Librairie Droz, 2016, p. 33-65.
 - 2 Sé. de l'ass. de l'Union française, 6 décembre 1949 (ANOM, 81F-2203 ; proposition de Dominique Cianfarini).
 - 3 *L'Algérie et le Plan Marshall*, Alger, Impr. Guiauchain, 1950, 36 p. ; VOLDMAN Danièle, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 226 ; EFFOSSE Sabine, *L'invention du logement aidé... , op. cit.*, chapitre 3-II.B.2 ; BOSSUAT Gérard, *La France, l'aide américaine et la construction européenne*, Vincennes, IGPDE, 1997, vol. 1, p. 521-562.
 - 4 LEGOULLON Gwenaëlle, *Les grands ensembles en France. Genèse d'une politique publique, 1945-1962*, Paris, Éditions du CTHS, 2004, p. 161-170 et 192.
 - 5 EFFOSSE Sabine, *L'invention du logement aidé... , op. cit.*, p. 275 (*idem* pour le Plan Courant ; pour le détail de ce qui est appliqué en Algérie (Logécos, Logements économiques normalisés, « 1 % patronal »), voir *infra* III-2.3).
 - 6 Sé. extraordinaires de l'Ass. algérienne, 5 juin et 3 juillet 1953 (ANOM, 81F-2011 ; extraits du *JOA-AA*).
 - 7 Dirigée par Lucien Paye depuis août 1945 (« De tout un peu », *L'ÉA*, 19 août 1945, p. 2) et travaillant avec une comm. supérieure des réformes instituée par arrêté gubernatorial du 10 novembre 1945 et se réunissant pour la première fois mi-janvier 1946 (« La comm. supérieure des réformes a tenu sé. à Alger », *L'ÉA*, 22 janvier 1946, p. 2 ; procès-verbaux de cette comm. dans ANF, F60-874 (non consultés)).
 - 8 MUSSARD Christine, *L'obsession communale. La Calle, un territoire de colonisation dans l'Est algérien*, Aix-en-Provence, PUP, 2018, p. 231-242 ; LÉVY Charles, « Le problème algérien de l'HBM », *Plan d'action communal*, août 1946, 4 p. (ANOM, GGA-9CAB-172 et ANF, 19771106-14 ; plaquette éditée par la direction gubernatoriale des Réformes) ; BERQUE Jacques, *Mémoires des deux rives*, Paris, Seuil, 1989, p. 116-120 et 264.
 - 9 « « Civiliser, développer, aider » : croiser l'histoire du colonialisme, du développement et de l'humanitaire », *Histoire@Politique*, 41, 2020 [en ligne].
 - 10 LEFEUVRE Daniel, *Chère Algérie. La France et sa colonie (1930-1962)*, Paris, Flammarion, 2005 [1997], p. 253-256 et p. 275.

Diverses enquêtes font état, à la fin des années 1940 et au début des années 1950, du logement comme d'un problème qui ne cesse de s'aggraver. Les rapports circulent peu¹ ou au contraire beaucoup, comme ceux des omniprésents administrateurs d'offices HLM René Montaldo² et André Bakouche³. Deux constats apparaissent systématiquement : d'une part, le déficit de logements et leur insalubrité menacent la paix sociale autant que la présence en Algérie des Européens ; d'autre part, la croissance des bidonvilles où logent presque exclusivement des « musulmans » renforce les militants nationalistes. Dans l'une des rares lettres qu'il adresse dans le même temps à plusieurs départements ministériels, le sous-directeur de l'Algérie du ministère de l'Intérieur insiste, en 1947, sur l'ampleur du problème de la construction en Algérie et sur ses implications politiques⁴. Le gouverneur général Marcel Edmond Naegelen (1948-1951) l'exprime à sa façon à la fin des années 1940 devant l'Assemblée algérienne : si l'administration néglige la question de l'habitat « il arrivera un moment où tous ceux qui n'auront pas de foyers se révolteront et personne ne pourra le leur reprocher car c'est le premier besoin d'une famille »⁵.

En parallèle, les premières thèses soutenues à l'Institut d'urbanisme de l'université d'Alger⁶ (IUUA) complètent les diagnostics portés sur l'habitat et les villes d'Algérie : Pasquali et Stamboul soutiennent respectivement des travaux sur la Casbah (1951) et les bourgs de Kabylie⁷ (1950). Pasquali travaille au service d'urbanisme municipal d'Alger⁸, Stamboul est urbaniste auprès de la direction des Travaux publics du gouvernement général⁹. En outre, les services

-
- 1 ISNARD Jean-Claude, *Les problèmes de logement dans l'agglomération algéroise*, Mémoire de stage de l'ENA, décembre 1949, 38 p. + 16 pièces annexes (ANOM, GGA-29X-2 ; ANOM, GGA-8X-71). Voir la biographie d'Isnard en annexe.
 - 2 MONTALDO René, *Rapport sur l'Habitat présenté lors du Congrès des présidents des conseils généraux de France – séance de commission du mardi 16 juin 1953*, s.d. [1953], 15 p. (ANOM, 81F-2204 et 92-2576). Éléments complémentaires dans la biographie de Montaldo en annexe (*idem* pour Bakouche).
 - 3 André Bakouche, *Rapports annuels pour le compte de la commission de l'habitat de l'assemblée algérienne pour les années 1950, 1952, 1953 et 1954* (ANOM, 81F-2201).
 - 4 Lettre du ministre de l'Intérieur aux ministres des Affaires économiques, des Travaux publics et des transports et de la Reconstruction et de l'urbanisme, 19 novembre 1947 (ANF, 19771106-33).
 - 5 ISNARD Jean-Claude, *Les problèmes...*, *op. cit.*, p. 32 (propos rapportés ; le discours original n'a pas été retrouvé).
 - 6 FREY Jean-Pierre, « Les valises du progrès urbanistique. Modèles, échanges et transferts de savoir entre la France et l'Algérie », *Les Cahiers d'EMAM*, 20, 2010, p. 33-57.
 - 7 PASQUALI Eugène, *La Casbah d'Alger, ce qu'elle a été, ce qu'elle est, ce qu'elle pourrait être*, Thèse soutenue à l'Institut d'urbanisme de l'université d'Alger [IUUA] sous la direction de Georges Marçais, 1951, 204 p. + 22 p. d'annexes ; STAMBOUL Jacques, *Les cités de la Grande Kabylie*, Thèse soutenue à l'IUUA, 1950 ; « À l'Institut d'urbanisme », *L'ÉA*, 27 mai 1951, p. 2.
 - 8 Conducteur des travaux publics de la ville d'Alger en 1937 (« De tout un peu », *L'ÉA*, 27 juillet 1937, p. 2) et chef du service municipal de l'urbanisme en 1962 (« Procès-verbal de la réunion de la commission [inter-services, dédiée à l'urbanisme d'Alger] », 25 mai 1962 (CED, AP-Deluz-112)).
 - 9 Modèle de lettre de l'inspecteur général des services civils aux administrateurs des communes mixtes [de Kabylie], s.d. [reçu à la sous-préfecture de Tizi Ouzou le 19 juillet 1949] (ANOM, 915-157).

municipaux du logement¹ (ou « du recasement ») rassemblent et mettent à jour de la documentation. Ils recensent également les besoins² (Alger, Bône, Blida, Sidi Bel-Abbès, Médéa, Mascara, Tiaret, Hussein Dey, Boufarik, Orléansville, Miliana, Ménerville probablement à Constantine et Oran). Régler les urgences liées au logement précède, dans de nombreuses villes, l'établissement d'un plan d'urbanisme³. Rapports administratifs, agrégations statistiques, thèses universitaires, articles, discussions : quoique toujours incomplet et jamais totalement à jour⁴, le diagnostic sur l'état des logements s'étoffe à la fin des années 1940 et le problème est bien mieux connu qu'auparavant. Les résultats du recensement du 31 octobre 1954 sont publiés en 1958 : réalisé de la même manière qu'en métropole, l'habitat y tient une place toute particulière⁵. Il est formulé, parfois mais pas systématiquement, selon des catégorisations raciales. Par exemple, l'administration gubernatoriale demande mi-1949 que les maires et administrateurs classent les

-
- 1 En application de l'art. 2 de l'ordonnance du 11 octobre 1945 (*JORF-LD*, 19 octobre 1945, p. 6646-6651, ici p. 6647 ; un tel service est « chargé d'assurer une meilleure répartition des logements. [II] a notamment pour tâche de dresser un fichier général » des locaux d'habitation afin de déterminer ceux vacants ou sous-occupés), rendue applicable à l'Algérie par le décret du 29 juin 1946 (*JORF-LD*, 30 juin 1946, p. 5888-5892). Sur cette ordonnance, voir VOLDMAN Danièle, « Crise du logement et intervention de l'État. L'ordonnance du 11 octobre 1945 », CHAUVIÈRE Michel, DURIEZ Bruno (dir.), *La bataille des squatters et l'invention du droit au logement, 1945-1955*, Villeneuve-d'Ascq, GRMF, 1992, p. 23-37.
 - 2 Lettre de R. [René] Souksi (adjoint délégué au service municipal du logement) au gouverneur général, 24 juin [1949] (ANOM, GGA-9CAB-13 ; sur Alger). Des archives du service de Bône sont conservés aux AAPCA. Lettre du préfet d'Alger au sous-préfet de Blida, 28 février 1949 (ANOM, 917-58 ; service de Blida créé puis dissout par les arrêtés gubernatoriaux des 19 août 1946 et 10 août 1948 (à la demande du maire, le recensement des besoins n'ayant pas permis de mener au relogement des nécessiteux)). Lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 6 mai 1947 (ANOM, 81F-2207 ; sur les services du logement de Sidi Bel-Abbès, Médéa et Mascara) ; Maire de Hussein Dey [Henry Prince], « Plan d'action communal – Habitat », s.d. [fin 1946 ou début 1947] (ANOM, GGA-1Y-20 ; plus loin « PAC-H », sans indication de carton) ; voir également la lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 6 mai 1947 (ANOM, 81F-2207) ; arrêté gubernatorial, 4 décembre 1946 (*JOA-LD*, 10 décembre 1946, p. 1234 ; création des services de Boufarik, Orléansville, Miliana et Ménerville)
 - 3 HAKIMI Zohra, *Alger. Politiques urbaines. 1848-1958*, Saint-Denis, Bouchène, p. 203-206 ; « Aumale – Cons. mun. », *L'ÉA*, 25 décembre 1951, p. 7 ; « L'aménagement de Sidi Bel-Abbès », *CNA*, 10, 1953, p. 12 ; « Urbanisme d'Oran », *CNA*, 26, 1957, p. 13 ; « Orléansville. Les éléments directeurs du plan d'urbanisme », *CNA*, 31, 1958, p. 10-13 ; FEHR Y. [Yvon], « Plan d'aménagement de Ténès », *CNA*, 31, 1958, p. 34 ; « Urbanisme », *Revue municipale [Rev. mun.] de Bône*, avril-juin 1958, p. 16.
 - 4 Circulaires préfectorales aux maires et administrateurs du dép. d'Alger, 4 août 1949 et 22 mars 1952 (ANOM, 915-157 ; la première est sur les constructions, la seconde sur les réalisations faites pour résorber les bidonvilles) ; sé. de la comm. de l'habitat de l'Ass. algérienne, 21 décembre 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; 2^e sé. ; remarque de Frédéric Selnet, chef du service des Constructions nouvelles).
 - 5 Service de statistique générale (délégation générale du gouvernement en Algérie – Secrétariat général adjoint pour les Affaires économiques), *Résultats statistiques du dénombrement de la population effectué le 31 octobre 1954. Données statistiques sur les immeubles et les logements*, Alger, Impr. officielle, 1958, 274 p. Ce recensement serait utilement exploité s'il faisait l'objet d'un traitement analogue à celui de la Seine réalisé par le groupe « *Seine 1954* » du programme de recherche *Archival City* de l'université Gustave Eiffel (océrisation, usage de SIG, comparaison avec des photographies aériennes, etc. ; voir BLETTERY Émile (et alii), « A Spatio-temporal Web-application for the understanding of the formation of Parisian Metropolis », *Annals of Photogrammetry*, VI-4, 2020 [en ligne] ; seuls Robert et Claudine Descloîtres et Jean-Claude Reverdy ont quelque peu exploités ces résultats (*L'Algérie des bidonvilles. Le tiers monde dans la cité*, La Haye / Paris, Mouton & C^{ie} / EPHE, 1961, 127 p.).

permis de construire mensuels « en immeubles européens ou musulmans »¹. Ces documents sont, pour l'historien, autant de sources.

De quelles façons les politiques de logement qui s'élaborent à partir de la fin des années 1940 s'articulent-elles avec des catégories partiellement renouvelées ? En quoi ces politiques urbaines s'avèrent-elles vaines pour lutter dans l'urgence contre le nationalisme algérien ? Comment l'analyse de ces politiques permet-elle de souligner le caractère presque insoluble des crises que traverse l'Algérie au début des années 1950 ? Les continuités et ruptures avec l'entre-deux-guerres sont elles aussi interrogées. La comparaison entre la politique de Reconstruction pensée pour la France et celle de construction qui l'est pour l'Algérie est également menée.

C'est pour répondre à une crise du logement plus aiguë que jamais (I) que s'élabore à partir de la fin des années 1940 et jusqu'au milieu des années 1950 une politique du logement qui se diversifie. Son élaboration ainsi que les catégories qui en font la trame et les objectifs qu'elle poursuit se font dans des mouvements réguliers d'administrateurs et d'élus. En Algérie, ces échanges conduisent à placer le « contact » entre « musulmans » et Européens comme l'un des motifs nodaux de la politique de l'habitat : il s'agit de faire se côtoyer et rencontrer les individus assignés comme tels (II). En parallèle de leurs discussions, élus et administrateurs élaborent, parfois dans la confusion, un ensemble de dispositifs financiers et de normes techniques particulier à l'Algérie (III).

I. Construire pour faire face aux crises urbaines et coloniales

Les dossiers produits à l'occasion du Plan d'action communale permettent de dresser un panorama des villes et bourgs d'Algérie en 1946-1947². L'une des huit rubriques est dédiée à l'habitat. La crise du logement y est souvent « plus grave » qu'après la Première Guerre mondiale³ (I.1). Toutes les autorités qui répondent (maires, administrateurs de communes mixtes) n'expriment pas des craintes aussi explicites que le maire de Barral, à une trentaine de kilomètres au sud de Bône : « ...nous vous crions notre espoir en vous demandant de faire en sorte que notre Mairie reste à jamais française avec son noble pavillon »⁴. Il n'en reste pas moins que toute la

1 Circulaire du préfet d'Oran, 23 juillet 1949 (AWO, 8R-4951 ; établie à la suite d'une demande gubernatoriale) ; Anonyme [note pour le compte du gouverneur général], « Note à M. Villevieille [directeur des Travaux publics et des transports] », 8 avril 1949 (ANOM, GGA-9CAB-13 ; même demande, sans indication de distinctions raciales).

2 KHEZZANE Hocine, *L'habitat dans la Province d'Alger dans le Plan d'action communal en 1947*, Maîtrise d'histoire sous la direction de Robert Ilbert, Université Aix-Marseille 1, 1992, 139 p.

3 Sé. du CPHBMPS de l'arrondissement de Sidi Bel-Abbès, 26 février 1946 (AWO, 8R-4951).

4 Maire de Barral, « Rapport général », s.d. [fin 1946 ou début 1947] (ANOM, GGA-1Y-150).

politique de l'habitat élaborée à la sortie de la guerre s'inscrit dans l'objectif de tenir l'Algérie (I.2).

I.1. Une crise du logement qui n'en finit pas

I.1.1. Un parc de logement plus déficitaire...

En 1939, la construction de logements neufs a fortement chuté sans tout à fait s'interrompre. En plus des immeubles détruits par les bombardements notamment à Alger, Oran et Bône¹, il faut réparer les dégâts causés par endroits par l'occupation des troupes alliées, comme c'est par exemple le cas à la « cité indigène » du Pont Blanc à Bône². Freinés comme partout par le manque de matériaux³, les chantiers reprennent lentement en 1945, dans les grandes comme dans les petites villes, de Saint-Cloud⁴ (près d'Oran) à Bône⁵ en passant par Alger⁶ et Saint-Arnaud⁷ (près de Sétif). Quoique difficile à estimer en raison de la non-obligation du permis de construire avant juillet 1955⁸ et plus généralement des lacunes documentaires existantes dès l'époque ici considérée⁹, la reprise de la construction s'accélère plus franchement après 1946, comme en témoigne la situation à Alger (Diagramme 7-1) où le rythme n'est que légèrement inférieur à celui de Paris¹⁰. Un employé du Crédit foncier estime qu'y règne un vif esprit de spéculation¹¹.

1 Voir chapitre 6-I.2.1.

2 Sé. du cons. mun. de Bône, 19 février 1948 (AAPCA, B-80).

3 VOLDMAN Danièle, *La reconstruction...*, op. cit., p. 294.

4 Maire de Saint-Cloud, « PAC-H », s.d. [avant le 25 février 1947].

5 Sé. du cons. mun. de Bône, 19 juillet et 9 octobre 1946 (AAPCA, B-75 et 76 ; il est tout de même indiqué lors de la sé. du 9 octobre qu'il est redevenu possible de se procurer de l'acier, nécessaire pour bâtir de grands immeubles).

6 Sur le remplacement de matériaux classiques, devenus introuvables, par des « matériaux légers », voir la lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 20 août 1946 (ANOM, 81F-2207).

7 Maire de Saint-Arnaud, « PAC-H », s.d. [fin 1946 ou début 1947].

8 André Bakouche, *Rapport général sur l'habitat...1953...*, doc. cité, p. 3 (ANOM, 81F-2201 ; ce permis avait été rendu obligatoire en France par la loi du 15 juin 1943, confirmée par l'ordonnance du 27 octobre 1945) ; la loi n° 55-900 du 7 juillet 1955 étend à l'Algérie « la législation sur l'urbanisme et le permis de construire ». Voir en outre le dossier dédié du MRU Eugène Claudius-Petit (ANF, 538AP-97) et la présentation faite par la mairie d'Alger dans « Le permis de construire, votre ami méconnu », *Alger. Rev. mun.*, mai-juin 1956, p. 34-39.

9 ESQUIROL Edmond, « Habitat – La reprise de la construction en Algérie », *CNA*, 1, 1950, p. 42-43. Sur la construction et l'usage des données chiffrées relatives au logement après la Seconde Guerre mondiale, voir SALY-GIOCANTI Frédéric, « Peut-on mesurer les dimensions de la crise du logement en France (1945-1990) ? Jalons pour un inventaire raisonné des sources quantitatives », *Le Mouvement Social*, 245, 2013, p. 29-42.

10 LUCAN Jacques, *Eau et gaz à tous les étages. Paris, 100 ans de logement*, Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal, 1992, p. 138 (1 963 logements bâtis à Paris de 1945 à 1950, dont 600 HLM en location simple) ; président de la Cité des fonctionnaires algériens ou assimilés et des anciens combattants (Jacques Poggi), « Notice au sujet de la situation du logement à Alger et dans sa banlieue », s.d. [mai 1950] (CDC, 090400-006-c. 4229 ; mention d'environ 1 000 logements bâtis depuis la fin de la guerre).

11 M. [Désiré] Trial (sous-chef de bureau du Crédit foncier de France), « Évolution du marché foncier urbain à Alger et dans les communes suburbaines au cours de l'année 1949 », s.d. [fin 1949 ou début 1950], p. 5 (ANMT, 2001026-1148 ; prénom de M. Trial mentionné dans « Médaille d'honneur du travail », *L'ÉA*, 15 avril 1950, p. 3).

Cette reprise des chantiers est d'abord le fait d'individus ou de sociétés privées. La construction de premiers groupes d'HBM est lancée à partir de 1947. L'accaparement des terrains par « les agences immobilières »¹ et l'importance que conserve l'armée dans la possession du foncier freinent cependant le mouvement². Ces emprises sont difficiles à connaître pour les autorités civiles qui se « heurtent au secret militaire »³.

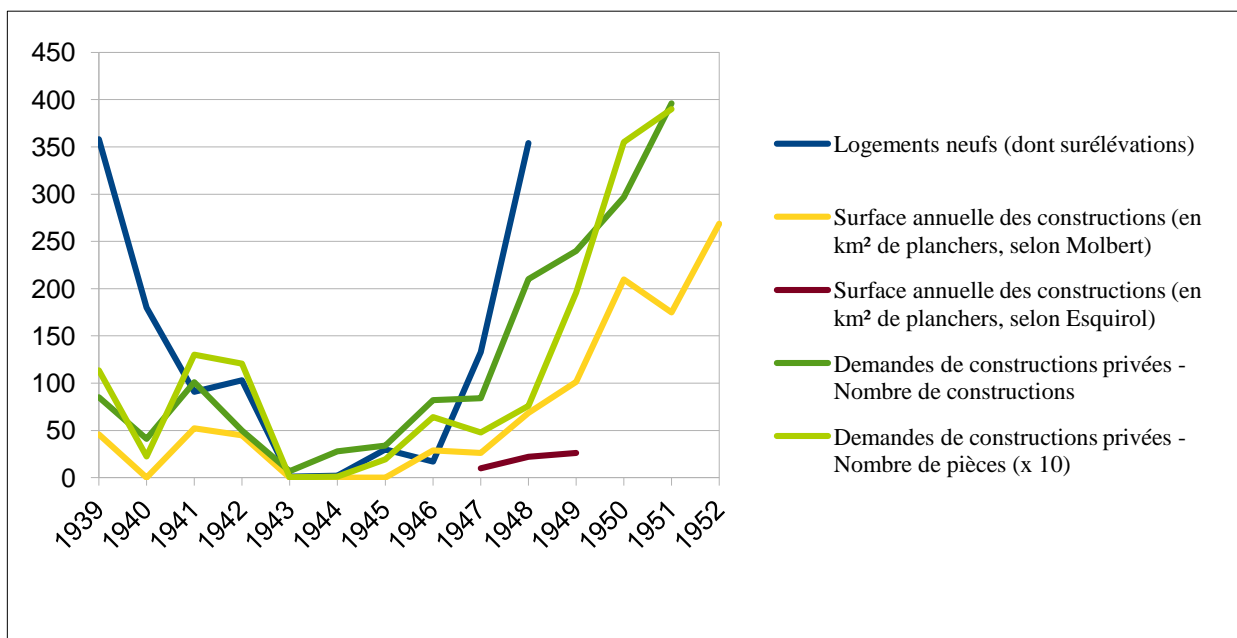


Diagramme 7-1 – Constructions à Alger de 1939 à 1952

Sources : « **Logements neufs** » : ISNARD Jean-Claude, *Les problèmes...*, *op. cit.*, p. 9 (l'auteur indique avoir travaillé auprès du sous-chef du service des Constructions nouvelles (direction gubernatoriale des Travaux publics et des transports) ; voir en annexe sa biographie) ; « **Surface annuelle des constructions** » : MOLBERT Pierre (ingénieur en chef de la ville d'Alger), « L'urbanisme en Algérie de 1935 à 1952 », *BMOVA*, 6, juin 1953 (chiffres repris de façon arrondie par DELUZ Jean-Jacques, *L'urbanisme et l'architecture d'Alger. Aperçu critique*, Liège, Mardaga, 1995, p. 42) ; ESQUIROL Edmond, « Habitat – La reprise de la construction en Algérie », *CNA*, 1, 1950, p. 42-43 (« Pour l'agglomération algéroise (Alger, Saint-Eugène, El Biar, Kouba, Birmandreis, Hussein Dey) les chiffres seraient au moins doublés »). « **Demandes de constructions privées** » : Pierre-René Gazagne (délégué à l'Ass. algérienne et maire d'Alger), « Grandes réalisations urbanistiques d'Alger », *TNA*, 29 mai 1952, p. 2 et 8 (discours prononcé lors de la sé. inaugurale des congrès d'Alger de 1952 (voir *infra*, p. 466)). Le total d'autorisations accordées pour constructions privées (dont nombre de pièces habitables) de 1949 à 1955 est donné pour 18 grandes villes d'Algérie (données agrégées) par Service de Statistique générale (direction générale des Finances du gouvernement général), *Annuaire statistique de l'Algérie*, Alger, Impr. officielle, 1955, p. 127 (Alger représente entre 20 et 25 % des constructions de pièces habitables pour 1949, 1950 et 1951).

- 1 Sé. du CPHLM du dép. d'Alger, 24 mars 1953 (AWA, 5K-95 ; l'expression, de Louis Pasquier-Bronde, est à entendre dans le sens de « promoteurs »).
- 2 Lettres des députés Auguste Rencurel et Chérif Saadane au gouverneur général, respectivement en date des 19 juillet 1946 et s.d. [juillet 1946] (ANOM, GGA-8CAB-3) ; voir aussi le dossier « Terrains militaires » dans AP-CB, Boîte « Constructions ».
- 3 Gérald Hanning, « Note pour le secrétaire d'État à la Guerre, maire d'Alger et président de l'Agence du Plan [Jacques Chevallier] – Enquête sur les terrains domaniaux affectés à l'armée – Utilité d'une introduction auprès de la direction des travaux du Génie à Alger », 17 juillet 1954 (AP-CB, Boîte « Constructions »).

L'ensemble des logements de la « population urbaine de l'Algérie »¹ est moins ancien que celui des villes de métropole, du moins en s'en tenant à la comparaison avec les villes de Paris et de Marseille (Tableau 7-1).

Données en %, sauf indications contraires	Âge des immeubles				Immeubles ayant		Éléments de confort			
	> 100 ans*	15-40 ans	< 15 ans		≤ 4 log.	> 10 log.	Eau	Tout-à-l'égout	Électricité	Gaz
			/	Dont 1949-1954 (valeur absolue)						
Alger	/	/	/	414 (ville) 2 570 (aggl.)	46	30	88	96	96	60
Oran	/	/	/	1 708 (ville) 1 982 (aggl.)	65	14	77	50	90	55
Const.	/	/	/	env. 1 100	69	9	88	88	79	40
Bône	/	/	/	env. 1 100	75	6	90	79	94	45
Autres	/	/	/	Stora : 3	Tizi Ouzou comprend 90 % d'immeubles d'un seul logement.		/	/	/	/
Total Algérie	2,5	40	21	12 486	> 80	6,7	60	59	67	26
Paris	< 35	13	1	490	25	60	94	93	/	78
Marsei.	< 26	27	5	1 636	79	5	90	48	/	67
Comm. urbaines	/	/	/	/	/	/	80	/	/	/

aggl. = Agglomération **comm.** = communes **Const.** = Constantine **log.** = logement **Marsei.** = Marseille
* Pour Paris et Marseille, les pourcentages indiqués sont valables pour les constructions d'avant 1871, soit 83 ans à dater du recensement de 1954. Les immeubles datant, en 1954, d'un siècle sont donc moins nombreux.
La « population urbaine » est celle considérée comme vivant à Alger et dans son agglomération (Birmandreis, Bouzaréa, El Biar, Hussein Dey, Kouba, Maison-Carrée, Saint-Eugène), Aumale, Blida, Boufarik, Cherchell, Médéa, Miliana, Orléansville, Ténès, Tizi Ouzou ; à Oran et dans son agglomération (Arcole, Mers el-Kébir, La Sénia), Aïn Témouchent, Arzew, Perrégaux, Mascara, Saïda, Mostaganem, Relizane, Sidi Bel-Abbès, Tiaret, Tlemcen, Béni Saf, Nemours ; à Constantine, Tébessa, Batna, Biskra, Bône, La Calle, Bougie, Djidjelli, Guelma, Souk Ahras, Philippeville, Stora, Sétif. Il s'agit, contrairement à la métropole où est alors retenu le seuil de 2 000 individus, « des communes où la population agglomérée dépassait 7 ou 8 000 personnes en 1946 (ou encore 4 500 en 1936) ».
Sources : Service de Statistique générale (délégation générale du gouvernement en Algérie – Secrétariat général adjoint pour les Affaires économiques), *Résultats statistiques du dénombrement de la population effectué le 31 octobre 1954. Données statistiques sur les immeubles et les logements*, Alger, Impr. officielle, 1958, p. 15-19 ; pour Paris et Marseille, pourcentages calculés à partir de INSEE, *Recensement général de la population de mai 1954. Résultats statistiques. Population-Ménage-Logements-Maisons. Département de la Seine* (1961) et *Département des Bouches-du-Rhône* (1960).

Tableau 7-1 – Âge, nombre de logements et éléments de confort par immeuble de la « population urbaine » (1954)

La part des logements qui ont entre 15 et 40 ans, soient ceux bâtis entre 1914 et 1940, est en revanche plus importante dans les villes d'Algérie ; il en va de même pour les logements

1 Service de Statistique générale (délégation générale du gouvernement en Algérie – Secrétariat général adjoint pour les Affaires économiques), *Résultats statistiques du dénombrement de la population effectué le 31 octobre 1954. Données statistiques sur les immeubles et les logements*, Alger, Impr. officielle, 1958, p. 15-19 (l'expression « éléments de confort » provient également de cette publication).

bâti après 1940. Les « éléments de confort » sont, notamment hors des principales villes, globalement moins présents en Algérie qu'en métropole¹. Toutefois, l'étude de l'équipement est plus pertinente à l'échelle urbaine. Les immeubles d'Alger, Constantine et Bône sont reliés au réseau d'eau d'une façon équivalente à Marseille. Les immeubles algérois sont même mieux reliés au tout-à-l'égout que ceux de Paris. Oran est très largement sous-dotée en la matière ; elle l'est cependant autant que Marseille.

Selon des méthodologies diverses et pas toujours explicitées, des estimations du nombre de logements nécessaires sont faites dans chaque ville : 15 000 à Oran (1947), 2 500 à Tlemcen (1950), de 6 000 (1948) à 15 000 (1955) à Bône, 2 600 à Hussein Dey (1946), 1 400 à Philippeville (1946), « plusieurs milliers » à Constantine (1947), 1 000 à Tlemcen (1947), 500 à Sétif (1946), 480 à Blida (1949), 340 à Mostaganem et Relizane (1947), 245 à Sidi Bel-Abbès (1947) ou encore 100 à Saint-Denis-du-Sig (1946), 40 à L'Alma (1950) et 33 à Mascara² (1947). Alors que ce n'était pas le cas avant la guerre, ces statistiques sont parfois utilisées pour obtenir des prêts de la Caisse des dépôts³ ou du Fonds de dotation de l'habitat⁴. Au total, 100 000 logements sont estimés nécessaires en 1947⁵. Sauf pour Hussein Dey, Philippeville et Sétif, ces documents n'indiquent pas si ces logements sont destinés aux Européens ou aux « musulmans ». Ces derniers sont parfois exclus des décomptes, comme à Sidi Bel-Abbès, mais pas toujours, comme à Bône⁶. À Alger, les demandes d'HLM auprès de l'office municipal ne cessent de croître : 3 000 en 1946, 11 000 en 1949, 19 000 en 1950, 30 000 en 1953⁷ puis, à la suite d'une mise à jour des fichiers de demandeurs, entre 9 900⁸ et 11 000⁹ en 1954. Ce dernier décompte mentionne 6 650 demandes d'« Européens d'origine » et 4 350 demandes de « musulmans d'origine » – catégorisations

1 BAMAS F., TRIBALLAT N., « État du patrimoine des logements d'après le recensement de 1962 et amélioration qualitative de ce patrimoine entre 1954 et 1962 », *Économie et statistique*, 21-9, 1966, p. 3-58, ici p. 42 (synthèse de l'accès à l'eau à l'intérieur du logement, par commune).

2 L'ensemble des sources mentionnant ces chiffres est indiqué dans l'annexe 7-1.

3 Maire de Marengo [Émile Vegler], « Note sur la situation démographique de la commune depuis 1939 », 11 octobre 1949 (CDC, 100853-021-c. 60786) et document analogue daté du 13 octobre 1952 dans AWA, 5K-86.

4 Graphiques (démographie, nombre de logements) insérés au dossier envoyé transmis par le cabinet du gouvernement général au directeur des Travaux publics et des transports, 12 octobre 1953 (ANOM, GGA-10CAB-49 ; produits dans le cadre d'un projet de construction de 2 000 logements au titre de la résorption des bidonvilles par la mairie de Sidi Bel-Abbès). Sur le fonds de dotation de l'habitat, une structure gubernatoriale, voir *infra*, III.

5 Lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 6 mai 1947 (ANOM, 81F-2207).

6 Voir la mise en regard de ces besoins en logement et du nombre d'habitants en bidonvilles en annexe 7-1.

7 ISNARD Jean-Claude, *Les problèmes...*, *op. cit.*, p. 3 (pour 1946 et 1949) ; sé. du cons. mun. d'Alger, 30 mai 1950 (pour 1950, selon l'adjoint Henri Beccarel) ; « Projet de procès-verbal – Comm. du 21 mai 1953, présidée par le député-maire d'Alger, Jacques Chevallier », s.d. [joint à une lettre du directeur de l'OMHLM d'Alger au maire, 29 mai 1953] (AP-CB, Boîte « Constructions » ; pour 1953, chiffre indiqué par le maire).

8 Sé. du cons. mun. d'Alger, 22 janvier 1954 (extrait dans AWA, 1L-172).

9 « Compte rendu d'une année d'activités municipales », *Alger. Rev. mun.*, 3, 1954, p. 8-17, ici p. 12.

a priori établies par le service municipal des HLM après réception des fiches de demande¹. Sans mentionner de telles distinctions, les OMHLM d'Oran (1950) et de Constantine (1952) ont dans le même temps 2 000 demandes en attente d'être satisfaites² ; il y en a 1 000 à Bône en 1950³.

I.1.2. ...et insalubre que jamais

La population de la Casbah d'Alger croît de près de 50 % entre 1936 et 1946 ; en certains endroits, la municipalité recense plus de 3 800 habitants par hectare⁴ (1951). Cet entassement, l'insalubrité et l'écroulement des logements des « musulmans » sont, plus encore qu'avant la guerre, incarnés par ce quartier⁵. Unanimes, les conseillers municipaux algérois estiment à partir de février 1949 et en continuité avec les années 1930 que les moyens d'intervention, notamment réglementaires, ne sont pas appropriés et souhaitent qu'une « législation spéciale soit élaborée » ; ils réitèrent leur demande régulièrement avant que le ministre de l'Intérieur ne leur oppose une fin de non-recevoir en juillet 1950, renvoyant la municipalité à la législation existante⁶. Néanmoins, le chef de division et urbaniste Eugène Pasquali estime dans sa thèse que « tout n'est pas vétuste dans la Casbah »⁷. Son travail est riche de données issues des services municipaux (Tableau 7-2 et Plan 7-1) qui ont initié, dès 1945, un recensement des immeubles vétustes⁸. Cette démarche s'inscrit dans le sillage des projets de réaménagement de la Casbah de l'entre-deux-guerres. S'il ne définit pas les catégories descriptives qu'il utilise, son travail permet de percevoir l'état de l'habitat de ce quartier.

1 Sur ces fiches et le fichier qu'elles constituent, voir le chapitre 9-I.1.1.

2 Lettre du président de l'OMHLM d'Oran au MRU, 11 février 1950 (ANF, 19771106-30) ; Gilbert Hannoun, « Rapport de synthèse... », doc. cité, p. 1 ; président de l'OMHLM de Constantine [Maurice Laloum], « 1952 – Rapport sur la gestion de l'OMHLM de Constantine », 5 mars 1953 (ANF, 19771106-29 ; 2 084 demandes en instance).

3 « Les immeubles de la Ménadia à Bône », *CNA*, 1, 1950, p. 50.

4 PASQUALI Eugène, *La Casbah d'Alger...*, *op. cit.*, p. 108 (39 000 habitants en 1936, 58 000 en 1946. La densité de population de la Casbah dépasse de loin celle des quartiers surpeuplés de métropole).

5 Un immeuble s'effondre en 1948 au 43, rue de la Casbah (2 morts selon Molbert) ; un autre s'était écroulé en 1944 au 18, rue Parmentier (près de la Casbah, derrière la prison civile ; 3 morts selon Molbert, 6 selon *L'ÉA*) ; voir MOLBERT Pierre [ingénieur en chef de la ville d'Alger], « Le problème de la Casbah d'Alger », *XIII^e congrès national de d'habitation et d'urbanisme. Alger, 1952*, p. 31-43, ici p. 32 ;

6 Sé. du cons. mun. d'Alger des 21 février et 13 avril 1949 (évoqués lors de la sé. du 13 juin 1949) (ANF, 19771106-33) ; sé. du cons. mun. d'Alger, 13 juin 1949 (évoquée lors de la sé. du 1^{er} mars 1950 (ANOM, 81F-1616 ; ces pièces sont envoyées au ministre de l'Intérieur par le gouverneur général le 3 juillet 1950)).

7 PASQUALI Eugène, *La Casbah d'Alger...*, *op. cit.*, p. 127 ; à compléter avec LETELLIER, *Le problème de la population de la Casbah d'Alger*, 1943, 11 p. (ANF, 20000002-25) et ÇELIK Zeynep, *Urban Forms and Colonial Confrontations. Algiers under French Rule*, Berkeley, UCP, 1997, p. 43-45.

8 MOLBERT Pierre, « Le problème de la Casbah... », art. cité, p. 37 (avec mention de la création, en avril 1946, d'un service municipal spécial dit « des immeubles vétustes », aussi chargé du recasement des locataires).

Immeubles réparés		Immeubles en instance de démolition	Immeubles démolis...		Immeubles nécessitant des travaux...			Total
par la ville *	par les propriétaires (confortements)		par les propriétaires **	par la ville ***	de confortement ****	de confortement moyen	d'entretien (quelques uns)	
89	155	13	23	37	63	143	195	718
					206 (soit 29 %)		338 (soit 47 %)	/
244 (soit 34 %)		13 (soit 2 %)	60 (soit 8 %)		401 (soit 56 %)			/

Le terme « confortement » est *a priori* peu utilisé au début des années 1950 (sondage dans Gallica ; absence en ce sens dans les dictionnaires du milieu du XX^e siècle) ; il l'est par Pasquali (« ...état dit de "confortement" », p. 138).

* ... qui s'est substituée aux propriétaires défaillants.

** ... à la suite des arrêtés pris par le conseil de préfecture.

*** ... aux frais des propriétaires.

**** ... car considérés dans un état de vétusté assez avancée à

la suite d'une visite de la Commission des immeubles vétustes (CIV), composée à Alger « d'un adjoint au maire chargé du recasement et des immeubles vétustes, d'un adjoint au maire chargé des travaux, d'un adjoint musulman chargé plus spécialement de la Casbah, de l'ingénieur en chef de la ville ».

À noter 1 : la composition de la CIV est décrite n. 1 p. 137 du travail d'Eugène Pasquali ; sur cette commission, voir aussi le texte de Pierre Molbert, « Le problème de la Casbah... » art. cité, p. 40.

À noter 2 : ces chiffres concernent toute la Casbah (délimitée par les boulevards de Verdun, de la Victoire, Gambetta et les rues Bab Azoun et Bab el Oued). Ceux mentionnés en légende du Plan 7-1 divergent quelque peu car ils ne concernent que la partie située au-dessus de la rue Marengo (l'importante artère en bas du plan reproduit).

À noter 3 : les chiffres proposés par Molbert varient quelque peu : de 1945 à 1951, 55 immeubles ont fait l'objet d'une décision de démolition (dont 19 en 1951) et 86 d'une décision de confortement (dont 14 en 1951) (art. cité, p. 38).

Source : PASQUALI Eugène, *La Casbah d'Alger...*, p. 138-139 (chiffres donnés sous forme de liste ; la présentation sous forme de tableau est de mon fait, comme le sont les agrégations que je propose (en italique)). L'auteur a utilisé les archives des services techniques de la ville d'Alger. Il indique par ailleurs qu'« il serait utile, bien entendu, de faire le recensement complet de tous les immeubles de la Casbah d'Alger et de les classer par rue en : immeubles en bon état ; immeubles vétustes ; immeubles ayant conservé leur cachet d'origine ; immeubles transformés ; immeubles construits après 1830 suivant les méthodes et conceptions européennes. Ce pointage sera entrepris incessamment par les Services de la ville d'Alger » (p. 135-136). Voir aussi ISNARD Jean-Claude, *Les problèmes...*, op. cit., p. 18 (mention, pour 1949, de 78 jugements par le conseil de préfecture, dont la moitié conclus par un arrêté de démolition).

Tableau 7-2 – État statistique des immeubles de la Casbah ayant pu faire l'objet d'une surveillance (1944-1950)



Plan 7-1 – La Casbah, un état de l'habitat selon un recensement partiel (1951)

Source : « Plan de numérotage de la Casbah [avec état du bâti à partir d'un recensement arrêté au 7 mars 1951] », 1/500^e, inséré dans PASQUALI Eugène, *La Casbah d'Alger...*, entre les p. 140 et 141.

Légende

- En jaune : « 176 immeubles à démolir pour la réalisation du projet » [sans précisions (*a priori* l'élargissement de la rue Marengo), jamais réalisé].
- En vert : « 196 immeubles d'architecture européenne (reconstructions depuis la conquête) [E] ».
- Sans couleur : « 741 immeubles d'origine turco-algérienne [TA] ».
- Hachures rouges : « 86 immeubles dont le mauvais état a fait l'objet d'une visite des services techniques (60 TA, 26 E) ».
- Contours bleus : « 129 immeubles déclarés vétustes par les Services techniques de la ville d'Alger » (129).
- Croix rouges : « 15 immeubles démolis depuis 1943 ».

Alors que le recensement des immeubles est encore en cours, les services techniques de la ville d'Alger connaissent, en 1950, l'état de 718 des 2 250 immeubles de la Casbah¹, soit près d'un tiers. Parmi eux, plus d'un tiers a été réparé et moins de 10 % ont été démolis ; plus de la moitié nécessite des travaux, dont une minorité (63) est considérée comme dans un état de « vétusté avancé ». À Paris, 81 immeubles sont en 1953 considérés comme « en état de péril grave » : si la comparaison est difficile étant donné l'imprécision de deux catégories ne se recoupant pas nécessairement, elle est éloquent². Eugène Pasquali agrège dans la catégorie « immeubles vétustes » tous ceux nécessitant des « travaux de confortement », qu'ils soient essentiels ou « moyens », soit 206 immeubles³ (un tiers de ceux visités, moins de 10 % de tous ceux de la Casbah). Un peu moins de la moitié des immeubles (47 %) nécessitent des travaux, minimums ou de « confortement moyen ». Le Comité de quartier des habitants de la Casbah présidé par Bedredine Benabbas demande d'ailleurs au ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme que soient augmentées les aides pour travaux⁴ ; une entrevue est rapidement organisée, sans qu'on en connaisse les suites⁵. Pasquali conclut que si la vétusté du bâti est bien réelle, elle est à pondérer. Elle est aussi à penser à l'échelle de toute la ville puisqu'il y a dans Alger 1 200 immeubles catégorisés comme vétustes par les services techniques municipaux⁶ (soit 17 % dans la Casbah).

1 PASQUALI Eugène, *La Casbah d'Alger...*, *op. cit.*, p. 139 ; la municipalité en avait mis 519 « sous surveillance » en 1947 (lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 6 mai 1947 (ANOM, 81F-2207)).

2 André Sevry, « 81 immeubles parisiens... », *Le Monde [LM]*, 29 octobre 1953. Il existe alors à Paris 17 îlots déclarés « insalubres ».

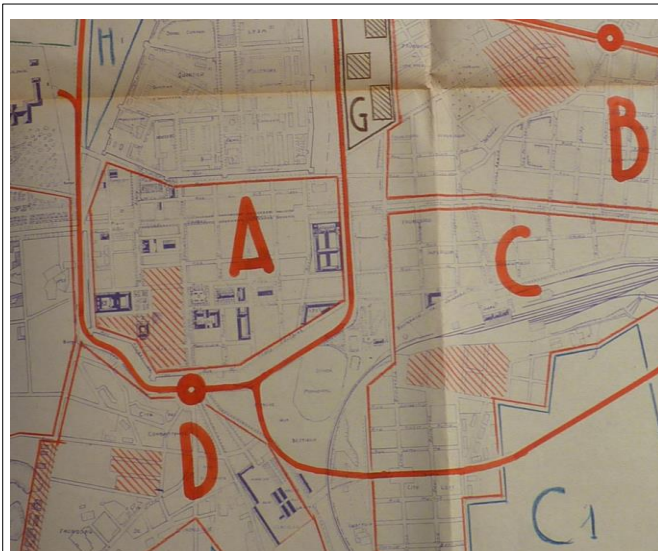
3 Soit dix fois moins que Jean-Claude Isnard (*Les problèmes...*, *op. cit.*, p. 3) ! Celui-ci, dont le travail est bien moins documenté qu'Eugène Pasquali, considère en fait toute la Casbah comme « insalubre ». À partir du recensement de 1954, Claudine Descloîtres et ses collègues estiment qu'il y a 40 % « des logements musulmans [qui] peuvent être considérés comme vétustes » (*L'Algérie des bidonvilles...*, *op. cit.*, p.112 ; ils qualifient ainsi les logements bâtis avant 1870).

4 Lettre de B. [Bedredine] Benabbas (1, rue des Mamelouks) au MRU, 16 mai 1950 (ANOM, GGA-9CAB-140) ; « Comités de quartier », *Alger républicain*, 8 mars 1945, p. 2 ; « Le Comité de la Casbah a élu son bureau directeur », *Alger républicain*, 18 septembre 1947, p. 3.

5 « M. Benabbas président du comité de défense de la Casbah reçu... », *Alger républicain*, 27 mai 1950, p. 6.

6 PASQUALI Eugène, *La Casbah d'Alger...*, *op. cit.*, p. 139 (le calcul en pourcentages est de mon fait).

Toutes les villes ont des quartiers de plus en plus dégradés. À Sétif, la municipalité France combattante – union de la Résistance se disant « démocratique et antifasciste »¹ – a fait cartographier les îlots insalubres. Le centre-ville date surtout de la deuxième moitié du XIX^e siècle : un tiers est considéré comme « hors d'âge et justiciable d'une démolition pure et simple »² (Plan 7-2, faubourg de la gare (B, lotissement Burdin ; C, lotissement



Plan 7-2 – Les îlots « insalubres » de Sétif (1946)

Beaud) et de l'Industrie (D, lotissement Régnal Régis et quelques rues du centre du faubourg). Tous ces espaces sont majoritairement peuplés par des prolétaires ruraux « indigènes » récemment venus à Sétif³.

Si les cartes des îlots insalubres sont plus rares dans d'autres villes⁴ – certaines n'ont d'ailleurs jamais établi de plan, comme Khenchela⁵ (à une cinquantaine de kilomètres à l'est de Batna) –, le parc immobilier se dégrade partout. À Alger, des immeubles s'affaissent tout autant qu'avant-guerre, dans la Casbah comme à Belcourt⁶ ; des plafonds s'écroulent après les pluies⁷. À Constantine, des séismes provoquent des effondrements d'immeubles délabrés⁸. À Saint-Denis-du-Sig (à une cinquantaine de kilomètres à l'est d'Oran), les nombreuses « maisons européennes » bâties lors de la fondation du village (1845) sont devenues de « vrais taudis » à démolir⁹.

1 Positions et groupes s'en réclamant dans « Élections municipales », *Alger républicain*, 28 juillet 1945, p. 2.

2 Maire de Sétif [Marcel Méjean], « PAC-H », doc. cité, p. 6 et 14 (le Plan 7-2 est un détail du plan de la ville au 1/5 000^e qui est joint à ce rapport).

3 PRENANT André, « Facteurs du peuplement d'une ville de l'Algérie intérieure : Sétif », *Annales de géographie*, 334, 1953, p. 434-451.

4 Il existe une telle carte (1/5 000^e, 1949) de Sidi Bel-Abbès dans ANOM, GGA-10CAB-49.

5 Maire de Khenchela, « PAC-H », s.d. [fin 1946 ou début 1947]. En 1936, Khenchela était peuplé de 832 citoyens français, 4 961 « sujets français » et 93 « étrangers » (*RSCA-1936*, p. 166-167).

6 « Les maisons de la mort certaine... », *Alger républicain*, 4 novembre 1948, p. 1 ; « Un immeuble vétuste s'effondre rue Lalahoum », *L'ÉA*, 10 avril 1949, p. 1 (n° 1 et 1 bis de la rue, déjà évacués).

7 Lettre du président de la Fédération algérienne des locataires ([Maurice] Atlani) au gouverneur général, 26 septembre 1950 (ANOM, GGA-9CAB-128 ; concernant l'immeuble dit « Bazar Mantout » du 6, place de Chartres (Casbah)).

8 Maurice Laloum (président de l'OMHBM de Constantine), « Questionnaire pour les offices, sociétés anonymes et sociétés coopératives [coop.] – OMHBM de Constantine », s.d. [4 juillet 1948] (ANF, 19771106-29).

9 Maire de Saint-Denis-du-Sig, « PAC-H », s.d. [fin 1946 ou début 1947] (pour les deux expressions entre guillemets).

À Saïda, 50 à 60 % des immeubles sont considérés comme vétustes¹. À Orléansville, les maisons bâties à la même époque « menacent ruine »². À Tlemcen, de vieux immeubles s'effondrent³ pendant qu'à Oran c'est tout « un vieux quartier [qui] s'écroule »⁴. À Stora (près de Philippeville), « l'habitat est nettement défectueux. Les Français-musulmans logent dans des caves ou écuries aménagées qui ont plutôt l'aspect de tanières. Il en est de même pour certains Européens »⁵. La situation y empire très probablement : seuls trois immeubles y sont construits entre 1949 et 1954⁶. Les HBM bâties dans les années 1920 et 1930 sont elles-mêmes à rénover⁷.

En contexte de pénurie de logements, trafics, spéculations éhontées et sous-locations abusives se multiplient⁸. Les relations personnelles sont décrites comme plus que jamais essentielles pour parvenir à se loger⁹. Les pas-de-porte se généralisent¹⁰ et atteignent des sommes inédites : 10 à 50 000 F sont mentionnés pour Guyotville en 1946¹¹ (soit du double au décuple d'un budget mensuel d'ouvrier ou employé¹²), 150 000 F par pièce à Alger en 1949¹³ et de 300 à 400 000 F seraient parfois nécessaires à Blida la même année¹⁴. Des locataires et mal-logés se groupent et se mobilisent pour leurs conditions de vie. À Philippeville, Gustave de Angelis fonde l'association d'aide et de défense des sans-logis¹⁵. À Alger, divers groupes s'activent : des communistes et des groupes affiliés au parti et menés par des femmes à Bab el Oued¹⁶,

-
- 1 G. Favier, « A Saïda, les “Castors” passent à l'action ... », *La Vie municipale [LVM]*, 51, s.d. [fin 1954], p. 75-76.
 - 2 Maire d'Orléansville [Auguste Rencurel], « PAC-H », s.d. [avant le 25 septembre 1946].
 - 3 « L'Oranais », *L'Éd. alg.*, février 1951, p. 43.
 - 4 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 7 juillet 1949, p. 9 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; il s'agit très probablement du quartier de Sidi El Houari).
 - 5 Maire de Stora, « PAC-H », 24 août 1946.
 - 6 Service de statistique générale (délégation générale du gouvernement en Algérie – Secrétariat général adjoint pour les Affaires économiques), *Résultats statistiques...*, *op. cit.*, p. 19.
 - 7 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 7 juillet 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. n° 12/1 (Cité sociale)) ; lettre du préfet d'Alger au gouverneur général, 23 mars 1945 (AWA, 3L-186 ; « cité indigène » d'El Affroun).
 - 8 Divers qualificatifs utilisés à Blida (sé. du cons. mun., 15 janvier 1949 (ANOM, 917-58)).
 - 9 Lettre de Gabriel Esquer au directeur de l'École des Chartes, 10 mars 1946 (ANF, 93AJ-68 ; concernant l'éventuelle venue de Marion Debout, pressentie pour être recrutée à la bibliothèque universitaire d'Alger).
 - 10 Jean Casanova (architecte), « Projet de construction de 86 villas et 40 logements en immeuble collectif », 11 février 1950 (CDC, 090400-007-c. 4 278) ; ISNARD Jean-Claude, *Les problèmes...*, *op. cit.*, p. 3.
 - 11 Maire de Guyotville [Adolphe Mouchet], « PAC-H », 1^{er} septembre 1946 (ANOM, 91-5L-14 ; « selon la rumeur publique »).
 - 12 Maire de Sétif, « PAC-H », doc. cité, p. 1 (mention de budget des « ouvriers, employés et fonctionnaires » s'échelonnant entre 4 et 12 000 F par mois).
 - 13 ISNARD Jean-Claude, *Les problèmes...*, *op. cit.*, p. 3.
 - 14 R. Michel, « Regards sur Blida... », *Dernière Heure*, 20 octobre 1949 (ANOM, 917-58 ; coupure de presse).
 - 15 *Le Philippevillois libre*, 29 mars 1952, p. 1 ; affiches issues des archives de Gustave de Angelis (l'une d'elle est reproduite en annexe 7-2).
 - 16 G. Coste (PRG d'Alger), « Rapport [de l'inspecteur Robert Janvier] sur une réunion publique d'information organisée par l'Union locale des locataires de Bab el Oued », 24 février 1949 ; Carcenac (PRG d'Alger), « Rapport [de l'inspecteur R. Janvier] sur une réunion du Comité d'action populaire pour la défense des locataires », 11 juillet 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; meetings à Bab el Oued, respectivement, d'une trentaine et d'une soixantaine de personnes dans les cinémas la Perle et le Bijou ; le second est animé par l'Union des femmes

l'association musulmane des sans-logis du capitaine Charles Zoubir Missoum¹ ou encore le « Comité de coopération des locataires » des HBM².

Pour parer à cette situation, des solutions de fortune sont par endroits envisagées vers 1946 sans être jamais réalisées à grande échelle³. À Alger, les habitants d'immeubles insalubres sont relogés dans des baraques métalliques Nyssen qu'avaient utilisés les États-Uniens et les Britanniques mais, rouillées, elles sont vite remplacées par quelques maisons préfabriquées⁴ ; à Tizi Ouzou, un général propose aux autorités civiles des maisons préfabriquées par le Génie, inutilisées, « pour la population musulmane en particulier »⁵ ; à Sétif le conseil municipal vote l'achat de maisons de ce type⁶ ; à Bône, l'ingénieur en chef de la ville, Huret, se rend à Tunis et en revient convaincu de l'intérêt du procédé de préfabrication Vuillemin mais l'expérience, décevante, est arrêtée après la construction de deux villas à l'Élisa⁷. Une douzaine de baraques sont également bâties pour les sinistrés des bombardements de la place d'Armes. Elles abritent une vingtaine de familles européennes et ressemblent rapidement à un bidonville⁸. Environ cinquante baraques sont aussi édifiées à Guyotville pour les habitants du bidonville de l'ancienne gare⁹ (avant 1952). En d'autres localités, des édiles estiment toutefois que « des solutions provisoires (baraques, etc.) ne peuvent être envisagées [car] elles entraîneraient des dépenses imposantes sans donner une solution sérieuse »¹⁰.

d'Algérie, la CGT et la Fédération des locataires ; sur cette dernière Fédération, présidée par M. Atlani, voir ANOM, GGA-9CAB-128).

- 1 Capitaine [Charles Zoubir] Missoum « Exposé des tribulations sur l'habitat musulman », s.d. [joint à un document du 2 février 1952] (ANOM, GGA-9CAB-40 ; mention d'une association fondée le 25 avril 1947) ; lettre de Missoum au maire d'Alger, 29 novembre 1948 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; copie adressée au gouverneur général ; mention d'une association groupant 3 500 membres).
- 2 Comité de coopération des locataires, « Résolution », 1^{er} août 1948 (ANF, 19771106-33 ; signé Isaffo, militant communiste dans l'entre-deux-guerres s'il s'agit de François Antoine Isaffo (ANOM, 1 RM 189 (n° 2408), domicilié aux HBM du Ruisseau en 1940 ; sur lui, voir « ISAFFO François Antoine [Maitron] », version mise en ligne le 30 juin 2008, dernière modification le 2 juin 2011 (consultée le 7 mars 2022)).
- 3 LEGOULLON Gwenaëlle, *Les grands ensembles...*, op. cit., p. 55-58.
- 4 MOLBERT Pierre, « Le problème de la Casbah... », art. cité, p. 37-38 ; de mêmes « baraques américaines » sont installées un temps avenue de Tunis à Oran (Henri Fouques-Duparc, « Habitat », *LVM*, 28, sept.-oct. 1952, p. 13-15).
- 5 Lettre du général commandant le Génie en Algérie ([Henri] Adeline), au sous-préfet de Tizi Ouzou, 7 mars 1946 (ANOM, 915-157) ; MANDOUZE André, *Mémoire d'outre-siècle*, t. 1 : *D'une résistance à l'autre*, Paris, Viviane Hamy, 1998, p. 179.
- 6 « Le Constantinois », *L'Éd. alg.*, 9, septembre 1949, p. 25 (mention d'une décision du cons. mun. ; on ignore si les maisons ont été bâties et habitées).
- 7 Sé. du cons. mun. de Bône, 20 novembre 1946, 6 mai et 16 décembre 1947, 30 mars 1948 (AAPCA, respectivement B-76, 77, 79 et 80). Préfabrication de maisonnettes également évoquée dans « Une maison préfabriquée a été "montée" en dix heures... », *L'ÉA*, 6 avril 1949, p. 3 et « Une solution au problème de l'habitat rural », *CNA*, 11, p. 21-22 (réalisations à Mouzaïaville).
- 8 « Abritant depuis plus de 13 ans les sinistrés européens... », *Rev. mun. de Bône*, juil.-sept. 1957, p. 34.
- 9 Anonyme [employé du service du logement de la préfecture d'Alger], « Note pour le préfet – Liste des réalisations et projets en matière d'habitat musulman dans les centres du dép. d'Alger », 5 juin 1952 (ANOM, 91-1K-1478).
- 10 Maire de Bordj Bou Arréridj [Gaston Lleu], « PAC-H », s.d. [avant le 30 décembre 1946].

Des nécessités administratives et de gouvernement des populations poussent, selon des logiques analogues aux années 1920 et 1930, les autorités gubernatoriales autant que municipales à élaborer une politique de l'habitat renouvelée. Celle-ci s'adresse avant tout aux fonctionnaires afin de renforcer la maîtrise de la colonie. En parallèle, les « musulmans » prolétarisés des villes et des campagnes font aussi l'objet d'attention afin de les convaincre des bienfaits de la colonisation.

I.2. La perpétuation des logiques d'avant-guerre : loger pour tenir l'Algérie

I.2.1. Un problème colonial : loger les fonctionnaires et des ménages européens

Que ce soit dans la capitale coloniale ou dans les petites localités, loger les fonctionnaires et l'ensemble des travailleurs des services publics – voire, dans les bourgs, un médecin – est souvent l'élément déclencheur de la construction d'HLM. Cela n'est pas particulier à l'Algérie¹ mais la situation y est particulièrement aiguë. Définir le logement et ses politiques comme supports de la présence française en Algérie se retrouve, comme avant la guerre, chez d'anciennes figures des organismes et fédérations HBM de la colonie, tels Charles Fourier² et Albert Baylet³. Au gouvernement général, le directeur des Travaux publics exerçant la tutelle sur les HBM fait sienne une cette position⁴. Pour les pouvoirs publics, il s'agit d'assurer la présence de ces travailleurs essentiels à la continuité de l'action administrative. Représentatif des édiles des petites et moyennes villes, le maire de Duperré estime que

« l'absence de logement se fait particulièrement sentir lorsqu'il s'agit d'héberger les fonctionnaires. La commune a à loger un administrateur adjoint, deux juges de paix, un cadî, un bachadel, un adel, un médecin de colonisation, un receveur des contributions, un contrôleur des contributions, six instituteurs, un commissaire de police, etc. La municipalité doit recourir à la réquisition pour arriver à caser ces fonctionnaires, mesure impopulaire s'il en est et qui, dans la plupart des cas, ne satisfait ni le locataire ni le propriétaire. D'autre part, par exemple, la commune a manqué plusieurs mois d'un médecin, faute de pouvoir le loger. Il est indéniable qu'en améliorant leurs conditions de logement, on fixerait des fonctionnaires de choix qui, dans les circonstances actuelles, essayent par tous les moyens de se faire déplacer »⁵.

À Alger, le président de l'ODHLM indique en tête de ses « directives » qu'il faut avant tout loger « ceux qui, par leur travail actuel constituent l'armateur administrative et économique

1 Voir la loi n° 51-650 du 24 mai 1951 (*JORF-LD*, 30 mai 1951, p. 5675-5681).

2 AG de la Fédération des organismes HBM du dép. de Constantine, 23 avril 1950 (CDC, 010569-031 à 035-22/2 ; signé par Ch. [Charles] Fourier, secrétaire général).

3 Lettre d'A. Baylet au gouverneur général, 19 septembre 1948 ; lettre de Baylet à Léon Robert (chef du 5^e bureau [celui des HBM] au MRU), 2 octobre 1948 (ANF, 19771106-33).

4 Lettre du gouverneur général au MRU, 14 mars 1949 (ANF, 19771106-33).

5 Maire de Duperré [Henry Marcel], « Note – Urbanisme », s.d. [avant le 29 janvier 1947] (ANOM, 91-5L-14).

des cités »¹. Le maire de Hussein Dey prévoit de bâtir, dans le sillage de l'expérience du « Foyer municipal » inauguré en 1939², 280 logements pour le personnel enseignant (80) et les employés communaux³ (200). À Sétif puis à Tizi Ouzou, c'est la construction d'un hôpital qui oblige à bâtir des logements⁴. À Khenchela, plusieurs postes de fonctionnaires sont vacants « par suite d'impossibilité de logement de leur titulaire »⁵. Il en va de même à Saint-Denis-du-Sig, où cette situation « a des répercussions fâcheuses sur la marche des services. (...) Sans compter que Sig est loin d'être comme autrefois un centre d'attraction et menace de devenir un pôle de répulsion »⁶.

Relayant une demande municipale à la Caisse des dépôts, le chef du service de l'Urbanisme de la préfecture d'Alger décrit Teniet el-Haâd comme le « point d'articulation entre la vallée du Chéelif et les hauts plateaux. [Son] marché est un centre de rassemblement des tribus du haut Ouarsenis. [C'est dire] l'importance qu'il y a à maintenir à cet emplacement des cadres permanents (employés municipaux, employés de la société indigène de prévoyance et de la commune mixte, agents de la justice de paix et des contributions »⁷ ; le manque de logement est en outre décrit comme une cause de la dépopulation de ce centre⁸. Ainsi, quoiqu'un projet de construction de logements présenté par l'Auxiliaire municipale serait très probablement déficitaire selon la tutelle administrative, bâtir pour y « retenir ou y attirer l'élément européen [est] nécessaire au maintien de l'influence française dans une région qui est du plus grand intérêt en raison de son emplacement géographique »⁹. Ce lien entre construction de logements et « maintien de l'influence française » se retrouve de façon analogue à Guelma, Souk Ahras, Biskra, Philippeville, Miliana, Ménerville, Perrégaux ou encore à Ameer el-Aïn, Rouiba, Colbert et Tablat¹⁰.

-
- 1 Président de l'ODHLM d'Alger [Louis Pasquier-Bronde], « Politique d'habitation à promouvoir en Algérie – Proposition », 30 novembre 1948 (ANOM, GGA-9CAB-115 ; c'est l'auteur du document qui souligne).
 - 2 « Hussein Dey inaugure dimanche prochain son “Foyer municipal” », *L'ÉA*, 26 avril 1939, p. 1 ; « M. Chevalier, préfet d'Alger, inaugure le Foyer municipal d'Hussein Dey », *L'ÉA*, 1^{er} mai 1939, p. 5.
 - 3 Maire de Hussein Dey, « PAC-H », doc. cité, p. 14.
 - 4 Maire de Sétif, « PAC-H », doc. cité, p. 21 ; sé. du cons. mun. de Tizi Ouzou, 7 août 1950 et lettre du gouverneur général au préfet d'Alger, 29 septembre 1951 (AWA, 5K-101) ; lettre des membres du syndicat CFTC des hospitaliers du dép. d'Alger (section de Tizi Ouzou) au maire et au cons. mun. de Tizi Ouzou, 10 mars 1952 (ANOM, 915-157) ; « Hôpital de Tizi Ouzou », *CNA*, 10, 1953, p. 34-38.
 - 5 Maire de Khenchela, « PAC-H », doc. cité.
 - 6 Maire de Saint-Denis-du-Sig, « PAC-H », doc. cité.
 - 7 Chef du service d'Urbanisme et des lotissements de la préfecture d'Alger (Jacques Wattez), « Examen du projet d'HBM de Teniet el-Haâd », 6 septembre 1948 (CDC, 100853-021-c. 60 787).
 - 8 Sé. de la comm. technique algérienne des HBM, 13 octobre 1948 (CDC, 100853-021-c. 60 787 ; propos de Gilles Le Bars, adjoint au chef du service des Constructions nouvelles (direction gubernatoriale des Travaux publics et des transports)).
 - 9 Lettre du gouverneur général au directeur général de la CDC, 27 novembre 1948 (CDC, 100853-021-c. 60 787) ; même propos sur le maintien de l'influence française dans les lettres du gouverneur général au MRU des 14 mars et 6 mai 1949 (ANF, 19771106-33) et dans ISNARD Jean-Claude, *Les problèmes de logement...*, op. cit., p. 32.
 - 10 Maire de Guelma (Henri Garrivet), « PAC-H », 31 octobre 1946 ; maire de Philippeville, « PAC-H », doc. cité ; maire de Miliana [Alexandre Michalet], « PAC – Urbanisme et travaux d'édilité », 30 août 1946 ; maire de Ménerville [Jérôme Zévaco], « PAC-H », 9 novembre 1946 ; maire de Perrégaux [Maurice Rabier], « PAC-H »,

Comme durant l'entre-deux-guerres, instituteurs et enseignants manifestent leur désarroi. Ceux qui parviennent à se loger sans trop de difficultés y parviennent grâce à des connaissances¹ ou à l'internat de leur lycée². Le docteur Henri Servières, élu de l'Assemblée algérienne souligne qu'« il y a un gros retard à rattraper » pour les instituteurs³. En mai 1950, le recteur d'Alger indique au préfet qu'une vingtaine d'enseignants du supérieur sont sans appartement depuis leur arrivée à Alger et « que les difficultés de cette situation étaient telles que la plupart d'entre eux envisageait de renoncer à leur poste à l'université d'Alger l'année prochaine »⁴. Lorsqu'il présente un dossier de prêt au nom du nouvel organisme d'HBM le Foyer universitaire algérois, son président Eugène Evesque – par ailleurs vice-recteur de l'académie d'Alger – rappelle que « la résidence du personnel enseignant des établissements supérieurs (facultés), secondaires (lycées et collèges) et des cadres de l'enseignement primaire est un des plus graves problèmes que pose la crise du logement en Algérie »⁵. La situation est également décrite comme « angoissante » à Constantine⁶. Ce problème est d'autant plus aigu qu'« un vaste programme de scolarisation » a été initié par l'Assemblée algérienne et le gouvernement général de la colonie⁷. Les modestes projets d'industrialisation et de modernisation de l'agriculture sont également obérés par la crise du logement qui empêche le recrutement de spécialistes métropolitains⁸.

Élus, administrateurs d'organismes HLM et personnels concernés évoquent aussi régulièrement la nécessité de loger les diverses forces de sécurité : police, gendarmes, sous-officiers et officiers. À Sétif, ces derniers « éprouvent actuellement [en 1946] les plus grosses difficultés à se procurer en ville les appartements dont ils ont besoin pour eux et leur famille »⁹. En sus de l'« afflux des familles de colons », il est nécessaire « d'y maintenir une force militaire importante, eu égard aux troubles de 1945 »¹⁰. À Blida, des sous-officiers sont logés à l'hôtel¹¹. À Alger en 1954, le directeur des travaux du Génie estime que la crise du logement à Alger est,

30 novembre 1946 ; maire d'Ameur el-Aïn [Louis Marquaire], « PAC-H », 1^{er} septembre 1946 ; maire de Rouiba, « PAC-H », s.d. [avant le 19 novembre 1946] ; maire de Colbert (Gomot), « PAC-H », 25 août 1946 ; administrateur en chef de la commune mixte de Tablat [Pierre Émile Raymond], « PAC-H », 29 août 1946 ; lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 6 mai 1947 (ANOM, 81F-2207 ; mentions de Guelma, Souk Ahras et Biskra).

1 MANDOUZE André, *Mémoire d'outre-siècle...*, op. cit., p. 167 et 171.

2 MOREAU Madeleine, *Parti pris. Alger, 1950-1955*, Angers, Chez l'autrice, 2000, p. 16 et 24.

3 Sé. de la comm. de l'habitat de l'Ass. algérienne, 21 décembre 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; 2^e sé.).

4 Lettre du recteur de l'Académie d'Alger au préfet d'Alger, 19 mai 1950 (ANOM, 91-1K-478).

5 Président du Foyer univ. algérois (Evesque), « Grille d'examen », 14 avril 1951 (CDC, 090400-026-c. 4 199).

6 Rapport moral et financier de l'Abri familial de Constantine relatif à l'exercice de l'année 1950 (présenté lors de l'AG du 20 mai 1951) (ANF, 19771106-18).

7 Lettre du gouverneur général au MRU, 7 mai 1949 (ANF, 19771106-13).

8 Télégramme du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 26 mars 1947 (ANOM, 81F-2207).

9 Maire de Sétif, « PAC-H », doc. cité, p. 21.

10 Lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 6 mai 1947 (ANOM, 81F-2207).

11 R. Michel, « Regards sur Blida... », doc. cité.

pour les cadres de l'armée, « très grave »¹. La famille du chef de la DST, Gaston Pontal, n'a pu trouver un appartement meublé qu'à 12 kilomètres d'Alger pour un loyer mensuel de 40 000 F². Le problème pour ce chef d'un service plus que fondamental pour tenir la colonie n'est pas la salubrité mais les difficultés de transport. Le gouverneur et le général commandant la X^e région militaire ont alerté sur ce point leurs tutelles ministérielles dès 1947 : ils estimaient alors que près du quart des officiers et sous-officiers n'étaient pas logés, soit environ 1 500 familles³. La croissance des effectifs policiers rend nécessaire la construction de logements : c'est le cas par exemple pour le personnel travaillant à l'aéroport d'Alger (Maison Blanche) à la fin des années 1940⁴. Des agents venus de métropole menacent d'y retourner s'ils ne sont pas convenablement logés⁵.

Les fonctionnaires d'autorité « musulmans » sont aussi considérés. Afin de faire avancer un dossier qui s'enlise, l'administrateur de la commune mixte de Taher (à l'est de Djidjelli) écrit en août 1954 au gouverneur général : « Cette initiative m'avait surtout été dictée par le souci d'assurer à Taher le logement de caïds et d'autres agents musulmans (...) L'urgente nécessité de cet habitat m'était surtout dictée par les considérations de politique musulmane dans cette commune où la propagande nationaliste a créé une mentalité spéciale et où les caïds et autres agents habitent hors de leur douar sans qu'il soit possible de remédier à cette grave situation vu l'absence de logements vacants »⁶. L'imbrication entre politique de logement, administration des populations et du territoire ainsi que lutte contre le nationalisme algérien est nette.

Ces constats ont dès la fin des années 1940 des effets sur les politiques publiques de financements et d'attribution des logements. À Bône, la « commission municipale de recasement des sinistrés » inscrit les « fonctionnaires mutés » en deuxième place dans l'ordre des bénéficiaires prioritaires, après les sinistrés eux-mêmes⁷. En juillet 1949, la commission gubernatoriale en charge de répartir l'argent du Fonds de dotation de l'habitat décide d'accorder une avance administrative aux fonctionnaires et aux agents des services publics et des sociétés nationalisées. Ce dispositif doit parfaire le montant de l'apport individuel nécessaire pour devenir locataire-

1 Lettre du lieutenant-colonel Veauville (directeur des travaux du Génie) au député-maire et président de l'OMHLM d'Alger [Jacques Chevallier], 5 février 1954 (AP-CB, Boîte « Constructions »).

2 Lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 9 décembre 1953 (ANOM, GGA-10CAB-79 ; marié à Odette Gauthier, archiviste paléographe (ANF, 93AJ-79) ; ils ont alors quatre enfants).

3 Lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 12 septembre 1947 (ANOM, 81F-2211).

4 Lettre du commissaire divisionnaire de la PRG du district d'Alger au préfet d'Alger, 22 avril 1949 (ANOM, 91-1K-478 ; demande de 13 logements).

5 « Le "Foyer des gardiens de la paix" ne peut seul résoudre la crise du logement... », *L'ÉA*, 4 avril 1948, p. 2.

6 Lettre de l'administrateur de la commune mixte de Taher [Germain Eugène Jean Faure] au gouverneur général, 27 août 1954 (ANOM, 93-74).

7 Sé. du cons. mun. de Bône, 26 novembre 1949 (AAPCA, B-85).

acquéreur d'une HBM¹ ; le montant de ces avances est régulièrement augmenté². Pendant qu'Amédée Froger³, le président de l'Interfédération des maires d'Algérie, aussi bien que des syndicats se mobilisent sur la question⁴, cette même commission décide début 1950 de réserver 5 millions de francs pour aider les communes qui construiraient des logements pour leur personnel⁵. Des municipalités votent aussi des crédits pour leurs agents faisant bâtir un logement : c'est au moins le cas, en 1953, d'Alger puis de Bône⁶.

Au printemps 1950, une circulaire gubernatoriale suscite l'émoi du conseil municipal d'Alger et d'une partie de la presse : celle-ci dispose que des logements bâtis par les offices HLM doivent être réservés aux fonctionnaires⁷. En plus de leur faire perdre la main sur l'attribution des logements, les élus estiment que cette décision pénaliserait les familles nombreuses algéroises en favorisant des gens venus de métropole. Finalement seuls 5 % des logements bâtis par les OMHLM d'Alger et d'Oran, conformément à une décision ministérielle, sont réservés aux fonctionnaires et agents relevant de l'État⁸. Certains exerçant les plus hautes responsabilités, comme Paul Mechali, chef du bureau du cabinet du gouverneur général, figurent parmi les candidats⁹. Par ailleurs et outre les financements classiques pour les organismes HLM, des subventions gubernatoriales plus exceptionnelles sont votées pour faciliter la construction de logements dédiés aux fonctionnaires : c'est le cas pour les employés du service des Ponts et

-
- 1 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 7 juillet et 8 novembre 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. 83 et 91) ; lettre du gouverneur général au président du Foyer bel-abbésien, 1^{er} septembre 1949 (CDC, 090400-007-c. 4 278).
 - 2 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 3 mai 1950 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. 91/3), 23 mai 1952 et 26 juin 1953 (ANOM, GGA-10CAB-162 ; respectivement dos. 91/5 et 91/6).
 - 3 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 8 novembre 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140) ; voir également la mention de création de « cités administratives » dans la lettre du président de la Fédération algérienne des organismes d'habitat et d'urbanisme au gouverneur général, 6 janvier 1949 (AWA, 5K-101). Portrait de Froger dans THÉNAULT Sylvie, *Les ratonnades d'Alger, 1956. Une histoire de racisme colonial*, Paris, Seuil, 2022, 327 p.
 - 4 Chef de cabinet du gouverneur général, « Note au directeur des Travaux publics et des transports », 18 novembre 1949 (ANOM, GGA-9CAB-13 ; concernant une lettre de l'Union algérienne des syndicats de fonctionnaires (CFTC)) ; motion de cette même Union dép. votée lors du congrès des 11 et 12 mars 1950 dans ANOM, 81F-2207.
 - 5 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 8 novembre 1949 (dos. 100 ; début de la discussion) et 3 mai 1950 (dos. 100/1 ; décision votée) (ANOM, GGA-9CAB-140).
 - 6 Sé. du cons. mun. de Bône, 5 juin 1953 (AAPCA, B-93 ; décision prise dans le sillage de celle du cons. mun. d'Alger (sé. du 16 janvier 1953)).
 - 7 Circulaire gubernatoriale, s.d. (ANOM, GGA-9CAB-140 ; citée lors de la sé. du cons. mun. d'Alger, 3 mai 1950). Il s'agit d'une circulaire du 27 avril 1950 (ANOM, 91-1K-478) ; « Le problème de l'habitat... », *Alger Républicain*, 27 mai (p. 1) et 31 mai 1950 (p. 6).
 - 8 Sé. du cons. mun. d'Alger, 3 mai 1950 (rappel qu'il s'agit d'une pratique métropolitaine) et contrat de prêt entre l'OMHLM de la ville d'Alger et la CDC, novembre 1950 (ANOM, GGA-9CAB-140) ; cette clause a été insérée au contrat de prêt selon une décision du CA de l'office du 20 septembre 1950 (CDC, 100853-016-c. 60 598) ; contrat de prêt entre l'OMHLM d'Oran et la CDC, mars 1951 (CDC, 100853-020-c. 60 739). Sur cette pratique métropolitaine déjà ancienne, voir la circulaire du ministre de la Santé publique du 17 mai 1930 (ANOM, GGA-12CAB-147).
 - 9 « Logement de fonctionnaires », s.d. [joint à un document du 17 septembre 1952] (ANOM, GGA-10CAB-40 ; liste de candidats à une HLM) ; en application de la décision n° 52-020 de l'Ass. algérienne.

chaussées d'Oran en avril 1949¹ ou encore pour ceux travaillant à Batna en décembre 1949². Ils bénéficient également d'aides particulières pour des emprunts à moindre taux³.

Concernant les militaires, l'armée passe des conventions avec les organismes HLM afin qu'une partie des logements bâtis soient réservés à des sous-officiers et officiers. Ces conventions accompagnent le plus souvent la cession de terrains militaires (toujours si nombreux dans les villes⁴) à bon prix aux organismes constructeurs. Il en est ainsi au Cap Matifou⁵ (banlieue est d'Alger) et à Oran en 1948⁶, à Bône en 1949⁷, à Constantine en 1950⁸ ou encore à Blida en 1954⁹. À Alger, 100 logements – sur les 229 alors prévus¹⁰ – sont réservés aux cadres de l'armée dans l'un des immeubles devant être mis en chantier à l'automne 1953 au Champ de Manœuvres¹¹. Les services dédiés de l'armée font aussi des demandes de subvention auprès du gouvernement général. La commission consultative de l'habitat, clivée, repousse ces demandes estimant tour à tour que c'est à l'armée de financer ses besoins en logement¹² (avril et juillet 1949) puis que les ressources du Fonds de dotation de l'habitat sont trop réduites¹³ (janvier 1951). La reprise d'une société coopérative permet finalement à l'armée de contourner ces obstacles (voir *infra*, p. 482). Pour les « jeunes ménages d'agents de police nécessaires au maintien de l'ordre [d'Alger] »,

-
- 1 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 7 avril 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. 62) et 19 janvier 1951 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. 149/1) ainsi que celle du 3 août 1951 (ANOM, GGA-10CAB-162 ; dos. 149).
 - 2 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 12 décembre 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. 3/3)
 - 3 Décisions n° 50-027, n° 51-005 et n° 52-020 de l'Ass. algérienne (*L'Habitat en Algérie. Législation algérienne relative à l'habitat*, Alger, Impr. officielle, 1952, p. 6, 65 et 105).
 - 4 Sé. de la comm. de l'habitat de l'Ass. algérienne, 21 décembre 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; 2^e sé. ; remarque de Papillon).
 - 5 [Guillaume] Le Mignot (administrateur civil), « Rapport sur le fonctionnement et la situation financière de l'Auxiliaire municipale du dép. d'Alger », 13 juin 1958, 95 p., p. 60 (ANF, 19771106-1 ; mention d'une convention du 2 juillet 1948 passée entre l'Auxiliaire municipale, la Caisse de décentralisation de l'industrie aéronautique et l'École nationale professionnelle de l'Air ; pour construction de 44 logements au lieu-dit « Clos Bon Travail » ; sur ces constructions, voir le dos. de prêt CDC, 100853-021-c. 60 791).
 - 6 Lettre du MRU au gouverneur général, 22 octobre 1948 (CDC, 100853-021-c. 60 787 ; programme de 52 logements à Saint-Hubert (Oran) et à La Sénia (à quelques kilomètres au sud du quartier de Saint-Hubert) ; accord de principe du 2 avril 1948 entre l'Auxiliaire municipale et l'armée de l'Air).
 - 7 Lettre du président de l'OMHBM de Bône [André Fadda] au MRU, 18 novembre 1949 (CDC, 100853-021-c. 60 802) ; l'armée vend 6 320 m² situés au plateau des Santons pour 37 millions de francs (lettre du préfet de Constantine au président de l'OMHLM de Bône, 15 octobre 1952 (même liasse ; accord du préfet pour la vente)).
 - 8 Lettre du préfet de Constantine au gouverneur général, 13 avril 1950 (ANF, 19771106-29).
 - 9 Le Mignot (administrateur civil), « Rapport sur le fonctionnement... », doc. cité, p. 44.
 - 10 Lettre du député-maire et président de l'OMHLM d'Alger [Chevallier] au MRU, s.d. [après le 12 septembre 1954] (AP-CB, Boîte « Constructions »).
 - 11 Lettre de Chevallier [maire d'Alger] au directeur de cabinet de Chevigné [secrétaire d'État à la Guerre] (Mazoyer), 12 septembre 1953 (AP-CB, Boîte « Constructions »).
 - 12 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 7 avril et 7 juillet 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. 63 et 63/1 ; le directeur des Finances (Goetze), le rapporteur de la comm. des finances de l'Ass. algérienne (Marcel Flinois), le président de la comm. des grands travaux de cette même ass. (docteur Bensalem) et les représentants d'organismes HLM (Pasquier-Bronde, Malaterre) défendent le refus de cette demande quand le directeur des Travaux publics et des transports (Villevieille) se positionne pour l'octroi de la subvention demandée).
 - 13 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 19 janvier 1951 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. 154).

le gouverneur général demande à l'OMHLM de la ville de réserver 25 des 162 logements en construction du groupe de la rue Hélène Boucher¹. À Haussonvillers (près de Tizi Ouzou), c'est le conseil municipal qui vote à l'unanimité la construction, par l'ODHLM, de six logements pour gendarmes². La commission consultative de l'habitat lui oppose un refus de financement en raison du caractère limitatif d'une telle affectation³. On ignore qui obtient ces logements, finalement financés⁴.

« Mettre la politique du logement sous le signe de l'Enfant ... »⁵ : les « jeunes ménages » sont, comme en métropole, une autre catégorie privilégiée par les organismes HLM. L'entassement de plusieurs générations sous un même toit est considéré comme « grave » car il « oblige les familles à cohabiter, les jeunes ménages à rester chez leurs parents, ce qui n'est pas sans restreindre les mariages et les naissances, sans causer des querelles, des divorces, des sentiments déprimants d'amertume et de révolte contre l'ordre social »⁶. D'autres estiment par ailleurs que « les jeunes ménages, impuissants à s'assurer un toit, quittent le bled et compromettent le peuplement européen dans nos campagnes »⁷. Pour faire face à ces troubles sociaux et politiques, le conseil général d'Alger affecte à l'automne 1950, en même temps qu'il le fait pour les fonctionnaires, 15 millions de francs à la « construction de logements dédiés aux jeunes ménages »⁸. Les immeubles d'HBM bâtis ou envisagés à la fin des années 1940 par les offices municipaux d'Oran⁹ (cité Gambetta, 1^{ère} tranche, 120 logements) ou encore par les municipalités de Blida¹⁰ et de Castiglione¹¹ (près d'Alger) sont décrits comme dédiés à cette catégorie-là. Ces discours promouvant la place des « jeunes ménages » sont entendus par une partie de la population qui s'en saisit autant que possible, à l'image de Louise El Bazis qui souhaiterait que sa

1 Lettre du président de l'OMHLM d'Alger (Chevallier) au gouverneur général, 12 août 1953 (en réponse à une demande du 1^{er} juillet 1953, absente de la liasse) (AWA, 5K-84) ; « Plan de travail », s.d. [joint à des documents de l'automne 1953] (AP-CB, Boîte « Constructions »).

2 Sé. du cons. mun. d'Haussonvillers, 9 novembre 1949 et 9 août 1950 (AWA, 5K-101).

3 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 19 janvier 1951 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. 157).

4 Sé. de la comm. cons. de l'habitat des 26 juin 1953, 9 mars et 7 juillet 1954 (dos. 278 ; pas de procès-verbal de ces sé. ; seuls les ordres du jour et une fiche de présentation du dossier y sont conservés) (ANOM, GGA-10CAB-62 ; voir aussi dans ANOM, GGA-10CAB-217 pour la sé. du 26 juin 1953).

5 Président de l'ODHLM d'Alger [Louis Pasquier-Bronde], « Politique d'habitation à promouvoir... », doc. cité.

6 ISNARD Jean-Claude, *Les problèmes...*, op. cit., p. 4 ; voir aussi le rapport moral et financier de l'Abri familial de Constantine sur l'année 1953 (présenté lors de l'AG du 16 mai 1954) (ANF, 19771106-18).

7 PASQUIER-BRONDE Louis (président de la Fédération algérienne des offices d'HBM), « L'effort municipal et les sociétés de crédit immobilier », *L'Éd. alg.*, 9, septembre 1949, p. 6-7.

8 « Le rêve de tous les Algériens : la suppression du taudis, du gourbi, du bidonville va-t-il se réaliser ? », *L'Éd. alg.*, 22, octobre 1950, p. 24-25 (vote du cons. gén. sur proposition de Montaldo et Zévaco).

9 Résultat des adjudications et concours pour la cité d'habitation de Gambetta (récapitulatif des dépenses), 1^{er} avril 1950 (CDC, 100853-021-c. 60 739 ; adjudication du 8 novembre 1948)

10 « L'Algérois », *L'Éd. alg.*, 28, avril 1951, p. 37 (projet de cité de 58 logements).

11 « L'Algérois », *L'Éd. alg.*, 10, octobre 1949, p. 30-31 (projet de 23 logements).

filles et son gendre, mariés deux mois plus tôt, obtiennent un appartement « car il [lui] a été dit que les nouveaux mariés avaient droit à un appartement »¹. Cette catégorie est aussi au centre de la politique de construction en métropole ; les discours relatifs au départ du « bled » sont cependant spécifiques à la colonie.

I.2.2. Éteindre les crises urbaines et coloniales : loger les « musulmans »

L'habitat des « musulmans » est, comme avant la Seconde Guerre mondiale, une catégorie particulière de l'action publique. Il s'agit désormais avant tout de leur bâtir, aussi bien dans les principales villes que dans les bourgs ruraux, des logements sommaires pour limiter les bidonvilles, considérés comme l'une des causes majeures du « mécontentement (...) très sérieux dans la population autochtone »² et de son nationalisme. Au sortir de la guerre, maires et administrateurs y consacrent des réflexions dans le cadre de la grande enquête relative au Plan d'action communal (fin 1946 – début 1947). Le préfet d'Alger s'active aussi en ce sens et quelques aides de faible importance sont mises en place afin d'améliorer l'habitat des ouvriers agricoles.

Dans les exploitations agricoles, les objectifs assignés au logement des travailleurs « musulmans » ne varient guère de ceux des années 1920 et 1930 : il s'agit de stabiliser la main-d'œuvre³. Au printemps 1947, le président d'une coopérative agricole située près de Tiaret écrit par exemple au gouverneur général que « nous n'attacherons [les travailleurs « musulmans »] à notre exploitation que si nous les fixons par l'habitat »⁴. Quoique conseillé en ce sens⁵, le préfet d'Alger Louis Périllier, rapidement actif en ce domaine⁶, se fait plus elliptique en adossant au même moment dans une circulaire la construction de logements pour les ouvriers agricoles à des « progrès sociaux », à des « raisons d'humanité » et au « devoir social » des propriétaires⁷.

1 Lettre de Louise El Bazis (dactylographe à l'arrondissement des travaux du Génie) au service des Constructions nouvelles (direction gubernatoriale des Travaux publics et des transports), 4 mars 1950 (ANA, IBA-HBM-101).

2 Télégramme du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 26 mars 1947 (ANOM, 81F-2207).

3 Sé. de l'Ass. algérienne, s.d. [décembre 1946] (compte rendu publié dans le *Supplément au JOA*, 13 décembre 1947, p. 84).

4 Lettre du président de la coop. d'exploitation agricole d'Aïn Kermès (Varvat) au gouverneur général, 29 avril 1947 (ANOM, GGA-9CAB-115 ; projet de construction de 6 appartements pour spécialistes européens et 20 appartements pour « familles musulmanes » et de quelques pièces pour « ouvriers isolés »).

5 Architecte en chef [de la préfecture d'Alger ?] (P. Boy) ; « Note – Obligation pour les propriétaires fonciers de loger leurs ouvriers agricoles sédentaires », s.d. [reçu au cabinet du préfet le 14 février 1947] (ANOM, 91-1K-478).

6 « Pour supprimer la lèpre des “bidonvilles”... », *Alger républicain*, 13 mai 1945, p. 2.

7 Circulaire préfectorale adressée aux sous-préfets, maires, administrateurs, CGA [Confédération générale de l'agriculture] et syndicats agricoles, 22 mars 1947 (ANOM, GGA-9CAB-115 et 81F-2207) ; voir aussi la lettre du préfet, préparatoire à cette circulaire, adressée au gouverneur général, 11 mars 1947 (ANOM, 91-1K-478). Sur l'investissement des employeurs d'Algérie, voir *infra*, III.

Sa proposition d'aider les agriculteurs à bâtir pour leurs ouvriers agricoles n'obtient guère plus d'une quinzaine de réponses positives¹.

Une partie des élus et propriétaires se contentent d'indiquer à l'administration leur désintérêt pour la question, notamment en affirmant, comme à El Affroun, Boufarik ou Sidi Moussa, que les besoins seraient déjà pourvus. Ces dires sont parfois contredits par les autorités administratives, comme à Renan ou Ameer el-Aïn². D'autres réponses, plus détaillées, font état de certains colons favorables à ces constructions. C'est le cas à Blida, Moudjebeur, Burdeau, Bordj Ménaïel, Tipasa ou encore aux alentours de Miliana. Nonobstant ces affirmations de bonne volonté, plusieurs réponses à cette circulaire soulignent « l'impossibilité absolue de faire face aux dépenses que de telles réalisations entraîneraient »³. Deux des plus importants défenseurs de la mainmise des grands colons, le conseiller général Jacques de Calan et le député Fernand Chevalier, estiment que l'agriculture, alors presque dépourvue de toute taxe⁴, serait excessivement imposée⁵. D'autres évoquent des propriétés grevées d'hypothèques⁶ ou encore l'énergie consacrée à la lutte contre la sécheresse menaçant les récoltes⁷. À l'été 1947, l'administration préfectorale se décide à faciliter l'attribution de matériaux à ceux en faisant la demande⁸ comme certains l'ont déjà formulé au moins dès mai 1946⁹.

-
- 1 Détails (sources, individus souhaitant être aidés pour bâtir sur leur exploitation) en annexe 7-3.
 - 2 Maire de Renan, « PAC-H », 31 août 1946 (les « indigènes » sont tous logés), à comparer avec l'avis du sous-préfet (s.d. [entre le 1^{er} septembre 1946 et le 14 février 1947] ; mention que les familles d'« ouvriers musulmans » sont très nombreuses à ne vivre que dans une pièce) ; mêmes tonalités à Ameer el-Aïn (ANOM, GGA-1Y-47).
 - 3 Lettre de l'administrateur de la commune mixte de Boghari [Charles Claude Schaëfer] au sous-préfet de Médéa, 18 avril 1947 (ANOM, 91-1K-478).
 - 4 GENDARME René, *Économie de l'Algérie. Sous-développement et politique de croissance*, Paris, Armand Colin, 1959, p. 144 (constat de la taxation absolument dérisoire de l'agriculture ; analyses de données de 1953). Voir aussi, sur le refus continu des grands colons d'être imposés minimalement, BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? Les délégations financières algériennes, 1898-1945*, t. 2 : *Le déséquilibre des réalisations*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2010, p. 375-387 et LEFEUVRE Daniel, *Chère Algérie. La France et sa colonie (1930-1962)*, Paris, Flammarion, 2005 [1997], p. 92.
 - 5 Lettre de J. [Jacques] de Calan (Pont du Caïd, près d'Affreville) au préfet d'Alger, 30 mai 1947 (ANOM, 91-1K-478 ; le préfet d'Alger mentionne cette lettre au gouverneur général dans une lettre du 13 juin 1947 (ANOM, GGA-9CAB-115)) ; lettre de F. Chevalier au préfet d'Alger, 8 mai 1947 (ANOM, 91-1K-478) ; lettre du gouverneur général au préfet d'Alger, 18 juin 1947 (ANOM, 91-1K-478 et ANOM, GGA-9CAB-115) ; intervention agitée de J. de Calan lors de la sé. de l'Ass. algérienne du 29 janvier 1949 (coupure dans ANOM, 81F-2207). Compléments pour 1949-1950 *infra*, III. Fernand Chevalier ne doit pas être confondu avec le maire d'Alger Jacques Chevallier.
 - 6 Lettre de l'administrateur de la commune mixte de Boghari au sous-préfet de Médéa, 18 avril 1947, doc cité.
 - 7 Lettre du maire de Burdeau au sous-préfet de Miliana, 23 avril 1947 (ANOM, 91-1K-478).
 - 8 Lettres du préfet d'Alger au chef du service [préfectoral, *a priori*] de Répartition des matériaux de construction, mai à juill. 1947 (ANOM, 91-1K-478 ; patronymes principalement considérés comme européens mais pas uniquement).
 - 9 Lettre de Guy R. Langlois (domaine de Sebain Aïoun à Bourlier) au chef du service agricole gubernatorial, 22 mai 1946 (ANOM, GGA-1O-156) ; sur ce domaine de près de 3 000 hectares, voir PERRIN R. [René], « Le Sersou. Étude géographique humaine (2^e partie) », *Méditerranée*, 2-1, 1961, p. 33-95, ici p. 54-55 et 90 et les documents (1941-1964) issus d'une procédure judiciaire conservés dans CDHA, 448ARC-10.

Endiguer l'exode rural est un autre objectif de plus en plus affirmé. Celui-ci s'impose dans les discussions et discours, que ce soit parmi les maires¹ ou à l'Assemblée algérienne², dans le petit cercle des urbanistes d'Alger³, dans des rapports administratifs⁴, lors d'une commission mixte créée par le conseil général d'Alger en 1949⁵, dans les prises de positions de l'influent René Montaldo⁶ (au conseil général d'Alger, à la commission consultative de l'habitat) ou dans les plans quadriennaux de modernisation et d'équipement⁷. En août 1953, Jacques Chevallier, récemment élu maire d'Alger, scelle la première pierre de la cité de Diar es-Saâda dans cette optique :

« ...nous subissons l'afflux constant des populations rurales attirées par la supériorité des salaires et des avantages sociaux. Ainsi se crée un déséquilibre grandissant qui congestionne notre cité (...). Il n'est d'autre moyen d'arrêter ce courant migratoire que de construire autant dans l'intérieur, pour prévenir, que dans la capitale pour résorber les excédents déjà en place. C'est pourquoi, loin de réclamer une monopolisation des crédits au profit de la capitale, je ne crains point de vous dire que notre défense éloignée, nos avant-postes contre l'envahissement permanent et malheureusement sans lendemain, demeurant la petite ville ou le village du bled où il faut bâtir à outrance pour stabiliser ceux qu'attire le mirage de la grande ville et ses illusions »⁸.

La « résorption des bidonvilles » est, plus tôt qu'en France⁹, un autre des buts visés par les politiques du logement destinées aux « musulmans ». Hygiène, sécurité et embellissement sont souvent imbriqués dans les présentations des programmes de construction, comme à Blida au début des années 1950 : « la beauté [de la ville] aussi bien que sa tranquillité ne [peuvent] qu'y gagner »¹⁰. Les « musulmans » sont de plus en plus nombreux à vivre dans un habitat de fortune, dans les grandes villes comme dans les plus petites : à Oran, 30 000 personnes logeraient en 1951

1 « Les maires du dép. d'Alger et l'angoissant problème de l'habitat », *Alger républicain*, 25 juin 1947, p. 2.

2 Sé. de l'Ass. algérienne, 27 mars 1953 (ANOM, 81F-2201 ; 1^{ère} sé. ; dact., 35 p. ; remarques de Raoul Mandon, Saïd Benelhadj, Boudjemâ Benjamin Ould Aoudia et Aït Ali).

3 SOCARD Tony, *L'urbanisme en Algérie*, dact., 8 p. (IFA, 398IFA-4 ; cité par FREY Jean-Pierre, « Les valises du progrès urbanistique... », art. cité, § 27).

4 ISNARD Jean-Claude, *Les problèmes...*, *op. cit.*, p. 21 et 33.

5 Procès-verbal de la comm. mixte de l'habitat, 9 décembre 1949 (AWA, 5K-97 ; cette comm. comprend des élus dép., des représentants du monde du commerce et de l'agriculture, des syndicalistes, des organismes HLM ; voir notamment les propos d'Adrien Godin, d'Émile Vegler (alors maire de Marengo et directeur de la CGA) et de Pierre Malaterre (directeur général de l'OMHLM d'Alger)).

6 Rapport sur la résorption des bidonvilles, s.d. [discuté lors de la sé. de la comm. cons. de l'habitat du 3 août 1951] (ANOM, GGA-10CAB-162).

7 Anonyme, « Préambule », s.d. [joint à la lettre de du directeur du cabinet civil du gouverneur général et responsable du Bureau du Plan (François Graëve) au ministre de l'Intérieur, 12 octobre 1953] (ANOM, 81F-2011) ; « Projet de rapport général de la comm. d'étude et de coordination des plans de modernisation et d'équipement de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc », avril 1954, p. 44 (ANF, 80AJ-73).

8 « Construire pour Alger, pour Oran, pour Constantine. Construire aussi pour toutes les communes de l'intérieur », *L'Éd. alg.*, 59, novembre 1953, p. 16-19, ici p. 18 (retranscription du discours du 4 août 1953).

9 BLANC-CHALÉARD Marie-Claude, *En finir avec les bidonvilles. Immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016, p. 91 (émergence de ce problème au conseil général de la Seine en 1955 ; à l'échelon ministériel en 1956) ; sur l'usage de cette expression en Algérie voir *infra*, n. 5 p. 457).

10 Lettre du maire de Blida (Maurice Guerrand) au sous-préfet de Blida, 21 juin 1950 (ANOM, 917-58).

dans 4 500 baraques réparties en une quinzaine de bidonvilles ; ils seraient 45 000 en 1952 et 35 000 en 1954. Ils sont plusieurs milliers à Sidi Bel-Abbès en 1953¹. À Alger, 20 000 personnes habitent en bidonvilles en 1949² et ils sont 40 à 50 000 en 1954³. Il y aurait à cette date plus d'une centaine de bidonvilles, le plus important étant celui de la « cité Mahieddine » (au-dessus du Champ de manœuvres), peuplée de plus de 10 000 personnes. S'il n'est pas possible de savoir ce que pensent l'essentiel des élus, ceux qui s'expriment conviennent que le problème est tout à la fois « de gouvernement »⁴ (Pierre-René Gazagne, maire d'Alger), « politique » (Ali Chekkal, président de la commission des grands travaux de l'Assemblée algérienne), « technique et financier » ou encore « social » et lié à la question du travail salarié⁵ (André Bakouche, rapporteur de la commission de l'habitat de l'Assemblée algérienne). Si ces avis semblent globalement partagés, les solutions et financements afférents (modalités et montants) font bien moins consensus.

La politique de résorption des bidonvilles s'élabore de façon heurtée et au gré des urgences. À Alger à la fin de l'année 1949, le bidonville dit de la « falaise Sésini » (ou « Cervantès », au-dessus d'Hussein Dey) menace de s'écrouler et d'ensevelir 350 familles⁶ (Photographie 7-1). En dépit d'un effondrement de la même falaise des années plus tôt⁷ et de « l'extrême urgence » constatée, ce n'est qu'en octobre 1951 que le conseil général confie le recasement de près de 200 familles (environ 800 personnes) à l'ODHLM d'Alger ; les élus départementaux votent en outre une subvention de 16 millions de francs⁸.

1 Précisions et sources en annexe 7-1 (avec mise en regard du nombre estimé nécessaire de logements en 1947).

2 ISNARD Jean-Claude, *Les problèmes...*, *op. cit.*, p. 3 (à partir, très probablement, de données préfectorales).

3 PELLETIER Jean, « Un aspect de l'habitat à Alger : les bidonvilles », *Revue de géographie de Lyon*, 30-3, 1955, p. 279-288, ici p. 280 (travail présenté lors d'une sé. du Cercle d'études géographiques de Lyon du 10 décembre 1954 ; données issues d'un recensement municipal) ; *idem* concernant la « cité Mahieddine », pour laquelle on consultera également HOUSE Jim, « Intervening on "Problem" Areas and their Inhabitants. The Socio-Political and Security Logics behind Censuses in the Algiers Shantytowns, 1941-1962 », *Histoire & mesure*, 34-1, 2019, p. 121-150.

4 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 8 novembre 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. 97) ; même avis mêlant les facettes économiques, sociales et politique chez son directeur de cabinet, Pierre Paul Loviconi (« Des bidonvilles en Algérie », mai 1952, p. 6 (AP-CB, Boîte « Constructions »)).

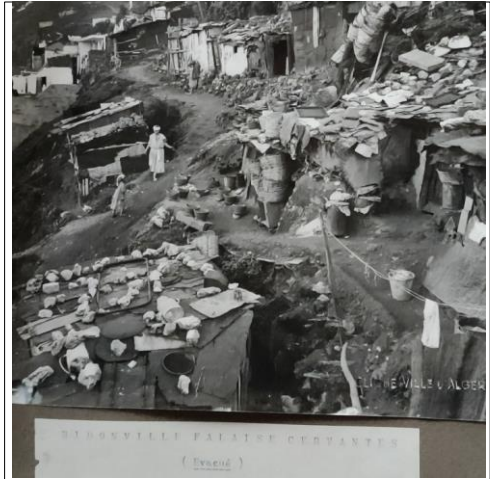
5 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 3 août 1951 (ANOM, GGA-10CAB-162 ; discussion d'un rapport sur la « résorption des bidonvilles », 11 p.) ; seules quelques-unes de ces facettes du problème sont évoquées trois ans plus tard par PELLETIER Jean, « Un aspect... », art. cité, p. 279 (aspect social) et 287 (question du travail), l'une des rares études universitaires alors consacrée à la question.

6 « La falaise Sésini menace de s'effondrer sur le bidonville du haut Belcourt... », *Alger Républicain*, 20 octobre 1951, p. 1 et 6 ; « Le cons. mun. plaide non-coupable... » *L'ÉA*, 9 novembre 1951, p. 8 ; sé. de la comm. cons. de l'habitat, 8 novembre 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. 97, recasement au lieu-dit « camp de Ben Zerga » à Fort-de-l'Eau ; sur ce dernier, voir aussi ANOM, GGA-9CAB-128).

7 Au moins en décembre 1930 (voir *L'ÉA* des 28 et 30 décembre 1930 ainsi que du 1^{er} janvier 1931 (7 morts) ; voir aussi *L'af. Nord ill.* du 3 janvier 1931, couverture et p. 9).

8 Anonyme [membre de l'ODHLM d'Alger], « Plan d'action de l'ODHLM d'Alger dans le secteur de l'habitation économique et sociale "lutte contre le taudis" », s.d. [joint à un rapport d'observations de l'inspecteur général

Quelques jours plus tard, tout un pan de la falaise Sésini s’effondre¹. Les habitants sont relogés deux mois après dans des « maisonnettes de bois » et le bidonville arasé². L’Assemblée algérienne dédie une première dotation (293 millions) à la « résorption des bidonvilles » lors de l’établissement du budget de 1951-1952³ ; seuls 96 millions sont déboursés⁴. Le Fonds de dotation est chargé d’affecter ces sommes qui relèvent du budget extraordinaire. La municipalité d’Oran obtient par exemple en mars 1954 de ce Fonds une subvention de plus de 17 millions pour recaser « des familles d’immeubles menaçant ruine à la suite de récentes intempéries »⁵.



Photographie 7-1 – Bidonville de la falaise Cervantès, s.d. [vers 1953-1954]

Source : Album « bidonvilles », s.d, n.p. (AP-CB).

Le logement est donc pensé au tournant des années 1950 à la fois comme un pilier de l’administration de la colonie et comme un éteignoir des contestations sociales et politiques algériennes. Le communiste Gaston Donnat se rappellera *a posteriori* de ces objectifs de gouvernement avec une rare acuité⁶. Certains insistent sur l’hygiénisation des villes ou sur la stabilisation de la main-d’œuvre. D’autres, en une veine paternaliste, sur la sollicitude que doit la France aux habitants de la colonie, notamment aux « musulmans ». Il n’est pas impossible que le souvenir des expériences communes de guerre de 1943-1945 ait pu étayer ce sentiment.

II. Rencontres impériales et discours de pacification coloniale

Déjà nombreuses durant l’entre-deux-guerres, les relations entre les acteurs du logement social en Algérie et hors de la colonie se multiplient encore à compter de la fin des années 1940, jusqu’à faire temporairement de la colonie un centre des débats sur l’urbanisme et la construction

des finances Xavier des Francs en date du 28 octobre 1952] (ANF, 19771106-25 ; mention de 193 familles et de 780 personnes ; *idem* pour la mention des « maisonnettes de bois » et l’arasement du bidonville qui suivent).

- 1 « Le cons. gén. a évoqué hier l’éboulement de la falaise Sésini... », *Alger Républicain*, 7 novembre 1951, p. 2.
- 2 « Après les éboulements de la falaise Sésini... », *L’ÉA*, 30 décembre 1951, p. 10.
- 3 André Bakouche, *Rapport général sur l’habitat... 1953...*, doc. cité, p. 5-6 (création du chapitre budgétaire B11, dédié à subventionner les communes pour qu’elles puissent acheter des terrains et les viabiliser).
- 4 *Projet de budget présenté par le gouverneur général de l’Algérie pour l’exercice 1952-1953*, 1^{er} fasc. : *Développement des recettes et des dépenses*, Alger, Impr. officielle, 1952, p. 612 (0,3 % du budget extraordinaire [BE]) ; augmentation en 1952-1953 (189,3 millions de crédits déboursés ; soit 0,53 % du BE) et régression en 1954-1955 (150 millions ; soit 0,45 % du BE).
- 5 Sé. de la comm. cons. de l’habitat, 9 mars 1954 (ANOM, GGA-10CAB-62 ; dos. 334 ; crédits inscrits au titre de la « résorption des bidonvilles »).
- 6 Voir des extraits de ses mémoires sur ce point-là en annexe 7-4 (DONNAT Gaston, *Afin que nul n’oublie. L’itinéraire d’un anticolonialiste : Algérie, Cameroun, Afrique*, Paris, L’Harmattan, 1986, p. 256-257).

de logements (II.1). La tutelle ministérielle des organismes HLM attend d'ailleurs de leurs administrateurs qu'ils s'informent, fassent des allées et venues de part et d'autre de la Méditerranée et participent à des congrès¹. Celui consacré à l'habitation et à l'urbanisme qui rassemble à Alger plusieurs centaines de participants en mai 1952 est connu dans ses grandes lignes² (II.2).

II.1. Des administrations en mouvement

II.1.1. D'une rive à l'autre, des circulations de travail

Les échanges entre la métropole et la colonie suscitent une abondante correspondance administrative³ et nombre d'appels téléphoniques⁴. Ministres, administrateurs et élus métropolitains se rendent en outre en Algérie pour des inspections, réunions de travail ou inaugurations. Weisgerber et Léon Robert, respectivement employé et chef du service des HBM au ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme (MRU), vont ainsi à Alger en 1947 et 1948⁵. Francis Graëve, alors responsable de l'Algérie au ministère de l'Intérieur, s'y déplace aussi en avril 1947 pour évoquer les problèmes relatifs à la politique de l'habitat⁶. Les membres de ces ministères de tutelle échangent aussi largement entre eux et avec la Caisse des dépôts⁷. Les ministres de la Reconstruction Eugène Claudius-Petit puis Maurice Lemaire vont à Alger en février 1951 et 1952 pour l'un et en août et octobre 1953 pour l'autre. Claudius-Petit y étudie

1 [Léon Eugène] Rayrole (inspecteur général du ministère de la Construction), « Rapport au ministre », 2 mai 1959, p. 8 (ANF, 19771106-30).

2 FOURCAUT Annie, « Alger-Paris : crise du logement et choix des grands ensembles. Autour du XIII^e congrès national d'habitation et d'urbanisme (mai 1952) », *Alger, lumières sur la ville*, Alger, EPAU, 2002, p. 254-260.

3 Principalement entre la direction gubernatoriale des Travaux publics, la sous-direction de l'Algérie du ministère de l'Intérieur, diverses directions du MRU et du ministère des Finances, la Caisse des dépôts et consignations ; leurs archives sont globalement conservées et accessibles, sauf pour la première des directions ici nommée.

4 Anonyme [employé de la sous-direction de l'Algérie au ministère de l'Intérieur (F. Graëve ?)], « Note », s.d. [entre juin et juillet 1947] (ANOM, 81F-2207 ; mention d'un appel avec Pierre Malaterre, directeur général de l'OMHLM d'Alger).

5 Sous-direction de l'Algérie (ministère de l'Intérieur, direction des Affaires générales), « Note – Projet de décret instituant l'habitat social en Algérie », 9 avril 1947 (ANOM, 81F-2207 ; concernant Weisgerber, qu'il n'a pas été possible de mieux identifier (il est dit « secrétaire » – d'une réunion de la comm. d'attribution des prêts – dans une note s.d. [juin ou juillet 1947] dans le même carton d'archives) ; voir aussi *infra*, n. 7) ; lettre d'Albert Baylet à Léon Robert (chef du 5^e bureau [celui des HBM]), 2 octobre 1948 (doc. cité *supra*, n. 3 p. 447).

6 Lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 23 juin 1947 (ANOM, 81F-2207 et ANOM, GGA-9CAB-115) ; lettre du sous-directeur de l'Algérie (Francis Graëve) au directeur de cabinet du secrétaire général du gouverneur général (Fernand Vrolyk), 23 août 1947 (ANOM, 81F-2207).

7 Outre leurs correspondances, voir la note anonyme en date du 25 mars 1949 (ANOM, 81F-2207 ; *a priori* rédigée par Graëve, alors sous-directeur de l'Algérie au ministère de l'Intérieur depuis un mois ; mention d'une rencontre avec Weisgerber, « du bureau des HBM ») ; « Décisions prises au cours de la conférence tenue le 26 janvier 1954 au MRL en vue de préciser les modalités de la collaboration du MRL et de la CDC dans le contrôle des organismes HLM », s.d. [après le 26 janvier 1954] (CDC, 100287-002).

« les affaires en cours »¹ et inaugure le chantier de l'Aéro-habitat², Lemaire préside les cérémonies de pose des premières pierres des cités algéroises de Diar es-Saâda et Diar el-Mahçoul dessinées par Fernand Pouillon³.

Dans l'autre sens, des élus et administrateurs d'organismes HLM d'Algérie se rendent à Paris pour demander l'accélération du financement escompté ou discuter de la réglementation voire de l'ensemble de la politique de logement. Des figures des organismes HBM de l'entre-deux-guerres tentent ainsi de relancer la construction de pavillons en se rendant auprès du chef de service des HBM, Léon Robert, à Paris : c'est par exemple le cas d'Albert Baylet⁴ en septembre 1948 et de Charles Lévy⁵ en septembre 1949. Des administrateurs d'organismes nouvellement constitués font aussi le voyage à Paris, comme André Abou, fondateur de l'Aéro-habitat⁶ (début 1950), des responsables du Foyer universitaire algérois⁷ (1951) ou encore l'intendant militaire Jean Picquart qui a pris la présidence de la Maison familiale⁸ (1954) ; des architectes vivant en Algérie font aussi le déplacement⁹. En mai 1954, le président de l'ODHLM d'Oran (Henri Lagier) qui reprend depuis peu de l'activité est, accompagné du préfet du département, au ministère de la Reconstruction et du logement où il rencontre le directeur de la Construction, Adrien Spinetta¹⁰ ;

-
- 1 « M. Claudius-Petit a visité hier... » et « M. Claudius-Petit a défini... », *L'ÉA*, 13 et 14 février 1951, p. 8 ; « Au chantier des HBM du Champ de Manœuvres... », *Alger Républicain*, 14 février 1951, p. 2 ; AG du Foyer universitaire algérois, 17 avril 1952 (ANF, 19771106-13).
 - 2 GUERRIER Éric, « L'Aéro-habitat », BONILLO Jean-Lucien, *Le Corbusier. Visions d'Alger*, Paris, Éditions de La Villette, 2002, p. 239-249, ici p. 244-245 ; CHASLIN François, *Un Corbusier*, Paris, Seuil, 2015, p. 331.
 - 3 « Construire pour Alger... », art. cité (*supra*, n. 8 p. 456) ; voir aussi POUILLON Fernand, *Mémoires d'un architecte*, Seuil, 1968, p. 235-236 ; « Les premiers immeubles de la cité... », *Alger. Rev. mun.*, p. 20-25, ici p. 24 ; sur la venue de Lemaire, voir aussi « Alger, ville en plein développement », *Actualités françaises*, 29 octobre 1953.
 - 4 Lettre de Baylet (président de la Fédération des organismes HBM du constantinois) à [Léon] Robert (chef de service des HBM au MRU), 21 janvier 1950 (ANF, 19771106-16).
 - 5 Anonyme [employé de la sous-direction des HBM du MRU], « Note à M. Robert [en vue d'un entretien avec Charles Lévy] », 19 septembre 1949 (ANF, 19771106-14 ; à moins qu'il ne s'agisse d'une note préalable à un entretien téléphonique ?)
 - 6 Anonyme [administrateur de la société], « Exposé de la situation actuelle de la société "Aéro-habitat" », s.d. [février-mars 1950] (ANF, 19771106-7 ; Abou est missionné par le CA de la société pour la faire agréer).
 - 7 AG du Foyer universitaire algérois, 17 avril 1952 (ANF, 19771106-13 ; Eugène Evesque et Pierre Mesnard – professeur à la faculté des lettres – « ont fait de nombreuses interventions à Paris »). Sur Mesnard, voir *Pierre Mesnard. Images de l'homme et de l'œuvre*, Paris, Vrin, 1970, p. 8-9 et 46-49.
 - 8 Lettre du directeur de L'Armaf (J. Picquart) à M^{lle} Crivelli (cheffe du 3^e bureau à la sous-direction des HLM du MRU), 30 mars 1954 (ANF, 19771106-9 ; mention d'un passage en février du président de cette société qui ne sera formellement renommée Armaf que lors de l'AG du 10 février 1956 (ANF, 19771106-8)).
 - 9 Rapport du CA du Toit collectif bônois, 7 mai 1952 (ANF, 19771106-17 ; René Naz, architecte du Toit collectif bônois, eut un rendez-vous le 12 décembre 1951 à Paris avec Bernard Zehrfuss, architecte-conseil du MRU pour les dép. algériens) ; AG du Foyer universitaire algérois, 17 avril 1952 (ANF, 19771106-13 ; l'architecte François Bienvenu fait lui aussi (*cf. supra*, n. 7) des « interventions » à Paris).
 - 10 [Paul ?] Bourrec, « Observations du CA de l'ODHLM d'Oran sur le rapport en date du 31 janvier 1959 de Jean-René Bernard, inspecteur adjoint des Finances », 17 juin 1959 (ANF, 19771106-31).

ce dernier va d'ailleurs à Oran et Constantine à l'automne 1954¹. D'autres assistent aux congrès organisés par l'Union nationale des Fédérations d'organismes HBM : Henri Vielhescaze, le président du Foyer des cheminots algériens de l'État se rend à Bourges en 1948². Dirigeant d'organismes HLM (SCI de Bône et Toit collectif bônois puis OMHLM de Guelma) autant que de la fédération départementale, Georges Buono se déplace à Toulouse³ (1950), Lille⁴ (1951), Saint-Étienne⁵ (1949) et à Chambéry⁶ (1954). Les omniprésents Pierre Malaterre et René Montaldo des offices algérois participent, probablement chaque printemps, au congrès annuel ; leur présence est en tous cas attestées à Toulouse, Lille (1951) et Chambéry⁷.

Montaldo se fait également des « voyages d'études » à Zurich, Rotterdam et Delft afin d'y observer l'urbanisme⁸. L'action du ministre démocrate-chrétien Fanfani en Italie est également décrite en par Bakouche comme un modèle à suivre, évoquant notamment la taxe mise en place sur les salaires paysans pour financer un important plan de construction⁹. Des agents gubernatoriaux prévoient en avril 1946 d'assister à Rabat à un congrès d'urbanisme¹⁰ ; celui-ci semble néanmoins ne pas s'être tenu¹¹. Le Maroc n'en inspire pas moins nombre d'acteurs précédemment évoqués¹², qui apprécient aussi bien les réalisations initiées par les services d'urbanisme¹³ (notamment celui de Casablanca, alors dirigé par Michel Écochard) que l'ampleur

-
- 1 Lettre de Pierre Dalloz (directeur de l'Agence du plan d'Alger) à Henriette Gröll [sa compagne], 29 octobre 1954 (AD38, 89J-70) ; lettre du maire de Constantine (Eugène Valle) au MRL, 21 décembre 1954 (ANF, 19771085-72).
 - 2 AG du Foyer des cheminots algériens de l'État, 14 mars 1948 (ANF, 19771106-11).
 - 3 « M. le docteur Montaldo expose les grandes lignes... », *L'ÉA*, 23 juin 1950, p. 8 et 3.
 - 4 « Le problème de l'habitat souci national n° 1... », *L'ÉA*, 5 juillet 1951, p. 1.
 - 5 AG du Toit collectif bônois, 18 juin 1949 (CDC, 100853-023-c. 60849 et CDC, 090400-006-c. 4188).
 - 6 AG du Toit collectif bônois, 21 juin 1954 (ANF, 19771106-17).
 - 7 Chef de la 1^{ère} division de la préfecture d'Alger, « Note pour le secrétaire général pour l'administration », 25 [ou 29] juin 1954 (ANOM, 91-1K-478). Voir les biographies de Malaterre et Montaldo en annexe.
 - 8 MONTALDO René, *Rapport sur l'Habitat présenté lors du Congrès...*, *op. cit.*, p. 1 (voyages non datés, *a priori* entre 1945 et 1953).
 - 9 André Bakouche, *Rapport général sur l'habitat présenté au nom de la commission de l'habitat de l'assemblée algérienne – Session [extraordinaire, a priori] de mars 1953*, s.d., p. 11bis. (ANOM, 81F-2201 ; demande de taxer de 1 % les salaires paysans (de façon partagée par employeur et employé) ; proposition faite « il y a 3 ans »). Mention lapidaire de ce qui se fait en Italie en 1950 dans André Bakouche (rapporteur général) et Ahmed Hacene (rapporteur adjoint), *Rapport général sur l'habitat présenté au nom de la commission de l'habitat*, s.d. [mars 1950], p. 34 (ANOM, 81F-2201). Sur le « plan Fanfani », voir OTTONELLI Omar (ed.), *Il piano Fanfani INA-Casa : una riposta ancora attuale*, Firenze, Polistampa, 2013, 127 p.
 - 10 Anonyme [agent de la direction des Réformes], « Note 5 – Habitat », s.d. [janvier 1946] (ANOM, GGA-8CAB-114 ; à l'invitation de l'Institut des hautes études marocaines [IHEM])
 - 11 Consultation de la presse (*L'Architecture française ; Le Petit marocain*) et de la revue de l'IHEM, *Hespéris*.
 - 12 Rapport sur la résorption des bidonvilles, s.d. [mi-1951], doc. cité (*supra*, n. 6 p. 456 ; Pasquier-Bronde évoque l'usage des matériaux locaux, des prêts communaux et la réalisation d'un centre d'accueil pour travailleurs ; le commissaire de gouvernement Henri Urbani évoque les modalités d'expulsion des habitants des bidonvilles).
 - 13 Lettre de l'administrateur délégué de l'Omnium technique de l'habitation Afrique (René Durand, à Casablanca) à René Martin (directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas), 14 avril 1953 (BNP, 21CABET-407 ; mention du voyage du « maire d'Oran » [Gabriel] Lambert [en fait délégué à l'Ass. algérienne et ex-maire] l'année

des financements dédiés à la résorption des bidonvilles¹. Des informations sont également échangées avec l'autre protectorat limitrophe, celui de Tunisie², ainsi qu'avec divers « consuls généraux »³.

Pierre Malaterre, directeur de l'organisme municipal d'Alger, est l'un de ceux dont les déplacements semblent les plus nombreux. Il ne se contente pas d'évoquer cette ville. En février 1953, il se rend avec des élus algérois et oranais au ministère de l'Intérieur pour discuter de l'application de la législation HLM en Algérie⁴ comme il l'avait fait en 1947⁵ ; en septembre, il est au secrétariat d'État à la Guerre afin de régler des questions pressantes (foncier, réservation de logements pour militaires) préalables à la mise en chantier d'un immeuble à Alger⁶. Le Constantinois Bakouche (rapporteur de la commission de l'habitat à l'Assemblée algérienne) est, *a priori*, lui aussi membre d'une des délégations à Paris en février 1953. Il dit y avoir rencontré le président du Conseil, René Mayer (par ailleurs député de Constantine depuis 1946), et le ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, Pierre Courant. Il remet à ce dernier une note demandant de confier au gouverneur général l'approbation technique des programmes de moins de 100 logements⁷ ; ceux-ci, comme les plus importants, font l'objet de fortes pressions locales⁸. Son voyage l'a également mené à la Caisse des dépôts, auprès de laquelle il obtient un milliard de

précédente). Sur le « dessein controversé » du plan Écochard, voir COHEN Jean-Louis, ELEB Monique, *Casablanca. Mythes et figures d'une aventure urbaine*, Paris, Hazan, 1998, p. 289-315.

- 1 André Bakouche, *Rapport général sur l'habitat présenté au nom de la commission de l'habitat de l'assemblée algérienne – Session [extraordinaire, a priori] de mars 1953*, s.d., p. 6-7 (ANOM, 81F-2201 ; chiffres avancés : 767 millions pour l'Algérie, 3 milliards pour le Maroc)
- 2 Directeur de la direction gubernatoriale des Travaux publics et des transports, « Note au secrétaire général du gouvernement général », 2 avril 1948 (ANOM, GGA-9CAB-115) ; lettre du commissaire à la reconstruction et au logement de la Résidence générale de France en Tunisie ([Maurice] CacARRIER) au directeur de cabinet du gouverneur général ([Georges] Ciosi), 5 novembre 1949 (ANOM, GGA-9CAB-13 ; tous deux se disent « cher ami... ») ; le premier, impliqué dans la France combattante, rappelle leurs liens avec Henry Frenay).
- 3 Sé. de la comm. de l'habitat de l'Ass. algérienne, 21 décembre 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; 2^e sé. ; dact., p. 4 ; mention d'une réponse de la Hollande). Éloge du ministre suédois de la Défense de l'urbanisme algérois de passage à Alger en 1950 selon *LVM*, 4, juillet 1950, p. 18 (cité par LACHEHEB Amina Louiza, KACEMI-MEGHFOUR Malika, « Logement collectif et climat méditerranéen à l'époque moderne. Le cas oranais à travers la théorie de Louis Miquel », *Méditerranée*, 132, 2021, § 7 de la version en ligne).
- 4 Ministère de l'Intérieur, « Demande d'audience », s.d. [en vue d'une visite le 3 février 1943] (ANOM, 81F-2206 ; Malaterre descend au Royal hôtel à Opéra) ; directeur de l'Office administratif du gouvernement général, « Note pour le gouverneur général », 10 février 1953 (ANOM, GGA-10CAB-79 ; cet office représente le gouverneur général à Paris).
- 5 Lettre du sous-directeur de l'Algérie (Graëve) au directeur de cabinet du secrétaire général du gouverneur général (Vrolyk), 23 août 1947 (ANOM, 81F-2207).
- 6 Lettre de Chevallier (député-maire d'Alger) à Mazoyer (directeur de cabinet du secrétaire d'État à la Guerre, Pierre Chevigné), 12 septembre 1953 (AP-CB, Boîte « Constructions » ; « Mon cher ami... »).
- 7 Une telle demande est, en métropole, formulée lors du congrès de l'Union des fédérations d'HBM de juin 1950 ; la circulaire n° 51-177 du 21 octobre 1951 permettra une déconcentration de la décision (LANGLET Maurice, *Congrès national des organismes d'HLM. Alger, mai 1952. Activité et fonctionnement des organismes d'HLM de mai 1951 à mai 1952*, s.d. [1952], p. 3 (CDC, 010569-031 à 035-22/2)).
- 8 Directeur de la Construction (Adrien Spinetta), « Note au directeur de cabinet du MRU (Christian Chavanon) », 27 décembre 1952 (ANF, 19771106-33).

francs en faveur de la consolidation des prêts privés à la construction que consent le Crédit foncier de France¹.

II.1.2. Ministres et administrations métropolitaines à la rencontre de l'Algérie

Ministres et fonctionnaires de diverses administrations se déplacent également de l'autre côté de la Méditerranée à l'occasion de réunions collectives (1950) ou de congrès (1952). En mai 1950 se tient à Alger, en parallèle d'un congrès dédié à la construction à Tunis², un séjour du bureau national de l'Union des fédérations d'HBM³ (UFHBM). Si les dirigeants de ce groupement ont déjà retrouvé le chemin des grands congrès depuis la fin de la guerre (Bourges, juin 1948 ; Saint-Étienne, juin 1949), c'est la première fois qu'ils se viennent collectivement en Algérie. Ce voyage est à l'initiative de Marcel Villevieille, le directeur des Travaux publics et des transports du gouvernement général⁴ ; il est aidé pour son organisation par le président de la Fédération algérienne des organisations d'habitat et d'urbanisme, Louis Pasquier-Bronde, omniprésent pour tout ce qui touche aux HBM en Algérie depuis le début des années 1920⁵.

L'objectif annoncé est de faire prendre « exactement connaissance des besoins de l'Algérie dans le domaine de l'habitation sociale et [d'étudier] avec les dirigeants de notre groupement fédéral algérien les voies et moyens permettant de résoudre les très graves problèmes qui résultent en Algérie de la pénurie de logements ainsi que la nécessité de multiplier les toits familiaux »⁶. Avant sa venue à Alger, René-Lambert Péronnet, sous-directeur de la CDC, fait établir deux synthèses, l'une concernant les organismes HBM de la colonie, l'autre listant les engagements de la Caisse relatifs à l'habitat dans la colonie⁷. Il reviendra rue de Lille avec des documents qu'on lui a remis lors de ce voyage, à l'exemple d'un texte présentant les HBM dans l'est de l'Algérie⁸ ;

1 Ce voyage n'est pas envisagé dans la note citée *supra* (n. 8 p. 462) ; voir la sé. de l'Ass. algérienne, 27 mars 1953 (ANOM, 81F-2201 ; 1^{ère} sé. ; dact., p. 7) ; André Bakouche, *Rapport général sur l'habitat...1952...*, doc. cité, p. 10. Sur ces prêts privés à la construction constituant le « secteur aidé » voir *infra*, III.2.2.

2 Lettre de Pierre Dalloz (chef du service de l'Architecture au MRU) à [Gérard] Blachère (commissaire à la Reconstruction et au logement, Tunis), 26 avril 1950 (AD38, 89J-48 ; Dalloz parle de « congrès de l'habitation »). Il s'agit précisément du « congrès nord-africain du bâtiment et des travaux publics » qui débute le 26 avril (*La Dépêche de Tunisie*, 26 avril 1950, p. 2 ; mention du même congrès à Alger en 1948 (plus modeste, cf. « Les congrès », *L'ÉA*, 21 avril 1948, p. 2) et à Casablanca en 1949).

3 C'est l'appellation des documents ici analysés ; dans d'autres documents on trouve la mention de l'Union nationale des fédérations d'organismes HBM, déclarée le 26 avril 1929 (*JORF-LD*, 26 mai 1929, p. 5919).

4 Lettre du président de la Fédération algérienne des organismes d'habitation et d'urbanisme (Louis Pasquier-Bronde) au directeur général de la CDC, 14 avril 1950 (CDC, 010569-031 à 035-22/2).

5 Lettre du MRU au gouverneur général, 28 novembre 1949 (ANF, 19771106-33).

6 Lettre en date du 14 avril 1950, citée *supra*.

7 Anonyme [employé du bureau des HBM ?], « Situation des organismes HBM d'Algérie (loi du 3 septembre 1947) ayant sollicité des avances à taux réduit », s.d. [avril 1950] et, probablement de la même personne, « Algérie », tableau statistique, s.d. [avril 1950] (CDC, 010569-031 à 035-22/2).

8 AG de la Fédération des organismes du dép. de Constantine, 23 avril 1950 (CDC, 010569-031 à 035-22/2 ; signé par Charles Fourrier, le secrétaire général de cette Fédération).

il rédigera également une note sur le « problème du logement », *vade mecum* pour guider la politique de la Caisse¹.

À Alger, les principaux membres de l'UFHBM² rencontrent aussi, outre Péronnet et l'un de ses collègues (Pierre André Gerville-Réache, chef de bureau des HBM à la Caisse), les directeurs et sous-directeurs de services qui, au sein du MRU, s'occupent des HBM³. Une quinzaine de métropolitains accompagnés de personnalités locales⁴ sillonnent ainsi l'Algérie deux semaines durant : Alger, Sétif, Constantine, Bône, Philippeville, Bougie, Ténès, Orléansville, Mostaganem, Oran puis Tlemcen⁵. Les visites de villes et d'HBM bâties ou en chantier ou de terrains envisagés pour bâtir⁶ permettent des rencontres avec des techniciens locaux – plus que d'élus, du moins à la lecture du programme des trois denses journées de travail à Alger des 5, 6 et 7 mai.

Comme le souhaitait Louis Pasquier-Bronde quelques semaines avant ce voyage, celui-ci est surtout dédié à faire découvrir les villes d'Algérie aux financeurs parisiens. Conférences et visites sont proposées par les responsables des services de l'urbanisme et de l'habitat du gouvernement général (Stamboul), de la préfecture (Wattez, De Maisonseul) et de la mairie

-
- 1 Bureau central de la Caisse des dépôts et consignations [probablement par Péronnet], « Le problème du logement », s.d. [après le voyage d'étude de la première quinzaine de mai 1950], 8 p. (CDC, 010569-031 à 035-22/2).
 - 2 Représentants des organismes et sociétés HBM : Charles Pranard et Maurice Langlet (respectivement président et secrétaire général de l'Union des fédérations d'HBM), Henri Vergnolle (ancien président du conseil municipal de Paris et président de la Fédération des OPHBM), Aimé Mallecot [Malécot] (sénateur et président des organismes HBM [?]), Paul Voisin (secrétaire général des SA d'HBM), Maurice Delavigne (secrétaire général des SCI), Louis Girard (président de la Fédération des SC d'HBM), Weber (directeur de l'OMHBM de la ville de Strasbourg), Bostaetter (président des SCI de Strasbourg), Besson (membre de la comm. interministérielle des prêts et président de l'OMHBM de Marseille) (« Liste des personnes qui assisteront aux réunions », s.d. [fin avril 1950] (ANOM, GGA-9CAB-140 ; toutes les indications entre crochets sont de notre fait ; *idem* pour les personnes mentionnées *infra*, n. 3) ; à compléter avec la note anonyme (rédigée par un membre du cabinet du directeur général de la CDC (s.d. [avril 1950]) dans CDC, 010569-031 à 035-22/2 (avec mention de la venue prévue de Joseph Eugène Weydman, président de l'ODHBM du Bas-Rhin).
 - 3 Fonctionnaires ministériels : André Prothin et Pierre Randet (respectivement directeur général et sous-directeur de l'Aménagement du territoire), Jean Kérisel (directeur du service des Constructions nouvelles), Pierre Dalloz (directeur de l'Urbanisme), Léon Robert et Françoise Dissart (respectivement sous-directeur et chef de bureau des HBM (selon la note des ANF) ou chef-adjointe du cabinet du ministre (selon la note de la CDC)). Mariani (directeur du Centre scientifique et technique du bâtiment), Pierre Thiébaud (directeur général de l'Urbanisme et de l'Habitat) et Paul Herbé (architecte-conseil au sein du service d'Architecture du MRU) étaient pressentis pour ce voyage fin 1949 (lettre citée *supra*, n. 5 p. 463) mais sont absents de la liste datant de fin avril 1950 ici analysée.
 - 4 Pierre Malaterre (secrétaire général de la Fédération algérienne des organismes HBM), Fabre (directeur de la SCI d'Alger) et « des fonctionnaires du gouvernement général » (dont Le Bars, chef du service des Constructions nouvelles (direction des Travaux publics et des transports)) (selon la note de la CDC citée *supra* (n. 2)).
 - 5 « Itinéraire définitif pour l'Union nationale des Fédérations d'organismes HBM », 21 avril 1950 (ANOM, GGA-9CAB-140 et CDC, 010569-031 à 035-22/2 (avec mention ms. indiquant un passage par Bou Saâda un week-end).
 - 6 Henri Castelli, André Colin (architectes de l'ODHLM de Constantine), « Rapport sur l'avant-projet des travaux de construction du groupe d'HLM du boulevard Pasteur [Bellevue] à Constantine », 23 janvier 1954 (ANF, 19850104-8).

d'Alger (Colomb, Salles, Molbert). Les architectes algérois conviés sont tous de dynamiques promoteurs de l'architecture moderne et proches du Corbusier¹ (Émery, Bienvenu, Tombarel, Bourlier, Emery, Lathuillière). Des animateurs d'œuvres philanthropiques (Astier, Gaubert) sont également présents². La fin de journée du samedi est consacrée à une rencontre à l'élitiste Cercle franco-musulman d'Algérie, groupement qui se place sous les auspices symboliques de Paul Valéry (« Enrichissons-nous de nos mutuelles différences... »³) et habitué des conférences et visites officielles⁴. Enfin, deux après-midis sont dédiées à des visites, de la Casbah – circuit alors classique⁵ – et de l'ensemble de l'agglomération.

Les discussions abordent divers points : les réalisations actuelles et à venir, notamment sous l'angle des normes, des prix et des financements⁶ ; différents types d'habitat, catégorisés comme « musulman », « vétuste », « rural », « bidonvilles » et des petites et grandes villes ; les aspects sanitaires et sociaux ; l'augmentation démographique – dont le caractère surtout « indigène » n'est pas mentionné dans le programme de travail. Ces journées algéroises ont donc permis de réfléchir à l'habitat. En outre, elles remettent en perspective d'autres rencontres dont certaines sont bien plus connues⁷. Ainsi, les enquêtes portant sur le bidonville de Mahieddine présentées lors du Congrès international d'architecture moderne (CIAM) d'Aix-en-Provence de juillet 1953 interviennent plus de trois ans après cette rencontre organisée par l'administration à

-
- 1 BONILLO Jean-Lucien, « Le CIAM-Alger, Albert Camus et Le Corbusier : modernité et identité », BONILLO Jean-Lucien, *Le Corbusier...*, *op. cit.*, p. 219-249, en particulier p. 219 et 233.
 - 2 Le programme de ces journées de rencontres et des éléments biographiques sur ses participants sont en annexe 7-5.
 - 3 Slogan qui figure sur la carte de membre de Jacob Lalou, 7 mars 1956 (MAHJ, AR-1231 ; carte calligraphiée par Omar Racim ; on peut y lire la traduction littérale en arabe : « linuǧzibūsna bimā baynanā min al-farūq al-mūtakāmila »). Sur ce Cercle, voir des précisions en annexe 7-5, note q et une mention dans DELUZ Jean-Jacques, *Alger, chronique urbaine*, Saint-Denis, Bouchène, 2001, p. 68.
 - 4 Le ministre de l'Intérieur s'y était rendu trois ans plus tôt (« M. Depreux poursuit sa visite d'Alger... », *LM*, 18 avril 1947 ; « Cours et conférences », *Alger républicain*, 29 novembre 1950, p. 3 et « Au Cercle franco-musulman », *L'ÉA*, 3 décembre 1950, p. 3 (conférence de Pasquali) ; c'est sans doute car ce Cercle est identifié comme un lieu de pouvoir qu'il est l'objet d'une attaque à la bombe fin juillet 1957 (SCHMITT Maurice, *Alger, été 1957. Une victoire sur le terrorisme*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 87)). Pasquali publicise souvent son travail (cf. « Conférences », *L'ÉA*, 26 février 1950, p. 3 (au Cercle militaire ; texte dact. au CED, 916.54_AAA.27)).
 - 5 M. A., « Quand les "officiels" visitent les taudis... », *Alger républicain*, 30 novembre 1948, p. 4.
 - 6 L'implication de l'Algérie dans l'octroi de prêts complémentaires est aussi évoquée (directeur de la Construction (J. Kérisel), « Note au directeur général de l'Aménagement du territoire », 5 juin 1950 (ANF, 19771106-33)).
 - 7 Les archives municipales et préfectorales relatives à la ville d'Alger ont une histoire de conservation complexe et des conditions de consultation parfois compliquées. Celles du Corbusier, par exemple, existent quant à elles en raison de son goût immodéré autant que sélectif pour la conservation de ses documents ; elles jouissent par ailleurs de conditions de classement et de communication des plus aisées (Fondation Le Corbusier), de même que celles de nombre d'architectes des CIAM (Institut français d'architecture). Enfin, il ne semble pas être de coutume, chez nombre d'entre eux, d'évoquer le travail mené avec les administrations ou d'en conserver la trace dans ses archives. Sur les archives du Corbusier, voir CHASLIN François, *Un Corbusier...*, *op. cit.*, p. 32, 160, 227 et 244-245.

Alger¹. Nombre des architectes présents à Aix-en-Provence animent aussi des réunions et visites à Alger : ces journées de travail de mai 1950 autour des collaborateurs du MRU sont, à ce titre, notables. Le congrès sur les HLM et l'urbanisme qui se tient à Alger fin mai 1952 est plus important encore. Il rapproche, symboliquement comme lors de moments partagés, les personnes investies dans la construction de logements sociaux et dans l'aménagement urbain, en France et en Algérie ainsi que des protectorats voisins.

II.2. Le congrès d'Alger (1952) : réformer les villes coloniales par le logement

II.2.1. Alger, nid d'urbanistes et d'administrateurs d'organismes HLM

Deux ans après leur séjour de travail à Alger et en Algérie, les membres du bureau de l'Union des fédérations d'HLM choisissent la capitale coloniale pour accueillir leur congrès après Toulouse (juin 1950) et Lille (juin 1951). La Confédération française pour l'habitation et l'urbanisme organise le sien en parallèle². Le comité d'organisation de ces manifestations comprend autour des très actifs René Montaldo et Pierre Malaterre, respectivement président et vice-président, des élus et des membres d'organismes HLM et de l'administration. Le budget de l'Algérie est généreusement mis à contribution³. Deux films sont préparés, en vue de la séance inaugurale⁴ et en complément d'un rapport sur la Casbah d'Alger⁵. Des personnalités d'Alger

1 Sur le congrès d'Aix-en-Provence, voir BONILLO Jean-Lucien, MASSU Claude, PINSON Daniel, *La modernité critique. Autour du CIAM 9 d'Aix-en-Provence*, Marseille, Éditions Imbernon, 2006, 303 p.

2 « La sé. inaugurale des deux congrès », *TNA*, 29 mai 1952, p. 1 et 7 (CDC, 010569-031 à 035-22/2). Cette confédération, fondée en 1948, regroupe l'Association française pour l'habitation et l'urbanisme, l'Union des villes et communes françaises, la Société française des urbanistes, la Confédération générale des architectes français, l'Union des fédérations d'organismes HLM, le Comité national pour l'amélioration de l'habitat, le Centre paritaire du logement, le Comité national de l'habitat rural (Pranard, « L'historique du congrès », *L'Éd. alg.*, 40, avril 1952, p. 10-11).

3 *Projet de budget pour l'exercice 1953-1954. 1^{er} fascicule. Développement des recettes et des dépenses*, Alger, Impr. officielle, 1953, p. 444 (dotation de 8 millions de francs). Biographies de Montaldo et Malaterre en annexe.

4 « La sé. inaugurale... », doc. cité, p. 1 ; lettre du commissaire divisionnaire de la PRG (chef du district d'Alger) au directeur général de la Sécurité générale, 2 mai 1952 (ANOM, 91-1K-478 ; mention d'un film en préparation et de prises de vues aérienne par l'architecte Michel Saint-Maurice).

5 « Débat animé sur l'«habitat musulman»... », *Alger républicain*, 29 mai 1952, p. 6.

impliquées de près ou de loin dans les travaux de mai 1950 sont à nouveau présentes¹ ; d'autres, élus² et administrateurs d'organismes HLM de l'Algérois³, se joignent à eux.

Les personnalités qui se rendent à Alger pour l'occasion sont nombreuses et occupent les plus importantes responsabilités dans le domaine de la politique du logement : le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme Claudius-Petit est entouré de deux de ses directeurs de service (Spinetta, Prothin) et plusieurs figures des Fédérations d'HLM sont, comme en 1950, présentes⁴ (Langlet, Vergnolle, Voisin, Delavigne, Dunand, Gaillard, Malécot). Le représentant habituel de la Caisse des dépôts aux congrès (Louis Tissot, membre du bureau central et spécialiste du financement des HLM) est également présent⁵. Plus de 600 délégués, tous ou presque des hommes, venus des différents départements français assistent au congrès, ainsi que « de nombreux » délégués des municipalités, des comités d'HLM, du conseil général d'Alger et de l'Assemblée algérienne⁶ (Photographie 7-2).

Le président de l'ODHLM du Nord (Denis Cordonnier), le maire de Bondy (Maurice Coutrot), le maire-sénateur d'Ivry et président de l'Union des villes de France (Georges Marrane) – « expert écouté des politiques publiques du logement social »⁷ – ainsi que le maire-adjoint de Saint-Denis (Henri Barron) se déplacent à Alger⁸. Ces quatre figures municipales voire nationales

-
- 1 P.-R. Gazagne (délégué à l'Ass. algérienne et maire d'Alger), les architectes François Bienvenu (président de l'ordre des architectes) et Marcel Lathuillière (président de la section nord-africaine de l'Union internationale des architectes), Jacques Wattez (chef du service dép. d'urbanisme) et son adjoint Jean de Maisonseul, Pierre Paul Loviconi (secrétaire général adjoint de la mairie d'Alger) et Pierre Molbert (ingénieur en chef de la ville d'Alger) (« Comité d'organisation du congrès national d'HLM et d'urbanisme », *TNA*, 29 mai 1952, p. 1 ; *idem* pour les personnes mentionnées *infra*, n. 2 et 3).
 - 2 Gares (président de la comm. des finances de l'Ass. algérienne), Léonard Jamilloux (délégué de l'Ass. algérienne et maire de Maison-Carrée), Mohand Saïd Lechani (conseiller général et délégué de l'Union française), Jérôme Zévaco (président de la comm. dép. du cons. gén. d'Alger), Hector Burkhardt (président de la comm. des Finances du cons. gén. d'Alger), Henry Prince (maire d'Hussein Dey).
 - 3 Wacheux (secrétaire général administratif de la Fédération des maires du département d'Alger), Paul Privat et Langlade (administrateurs délégués de l'ODHLM d'Alger ; le premier comme représentant d'une coop. d'HLM d'anciens combattants, le second comme représentant du préfet), Philippe Mohand Abdesselam (chef de service à l'OMHLM d'Alger), Abou (trésorier général du congrès ; ils s'agit probablement d'André Abou, fondateur et directeur général de l'Aéro-habitat). Il n'a pas été possible de déterminer qui était Lefèvre, secrétaire administratif du congrès, *a priori* basé à Paris (l'adresse du secrétariat est au 17, rue de Sévigné, soit celle de l'UFHBM)).
 - 4 Adrien Spinetta est directeur de la Construction ; Gaillard est président de l'Union des SCI ; Edmond Dunand est le secrétaire général de la Fédération nationale des SC. Concernant les autres individus cités, voir *supra*, n. 2 et 3 p. 464.
 - 5 Les invitations présentes dans la liasse CDC, 010569-031 à 035-22/2 sont à son nom. Sur celui-ci, voir LANDAUER Paul, *L'invention du grand ensemble. La Caisse des dépôts maître d'ouvrage*, Paris, Picard, 2010, p. 38 et l'ouvrage qui lui est dédié, *Louis Tissot, 1909-1985*, Paris, CDC, 1986, 36 p.
 - 6 « Le congrès de l'habitat a débuté hier à Alger... », *Alger républicain*, 25-26 mai 1952, p. 5.
 - 7 BELLANGER Emmanuel, *Ivry, banlieue rouge. Capitale du communisme français, XX^e siècle*, Paris, Créaphis, 2017, p. 16-17.
 - 8 Photographies dans *TNA*, 29 mai 1952, p. 5 (Marrane) et 12 (Cordonnier, par ailleurs député et conseiller général du Nord ; Courtot) ; Anonyme [employé gubernatorial ?], « Note », 22 avril 1952 (ANOM, GGA-10CAB-40 ; concernant Barron) ; dans *Alger républicain*, voir les articles « Habitat » du 27 mai 1952, p. 4 (résumé du discours de Marrane), « Vœux... » du 28 mai 1952, p. 4 (vœu présenté par Marrane), « Débat animé sur l'habitat

sont impliquées de longue date dans les questions d'hygiène, d'urbanisme et de logement. Ce sont aussi des piliers de la gauche : les deux premiers sont socialistes, les deux autres communistes. Outre leur statut d'élu voire, pour Marrane, leur implication dans une association d'élus locaux, ils se rendent probablement à Alger à l'initiative d'André Abou¹, membre du comité d'organisation du congrès et marqué « très à gauche »².



Photographie 7-2 – Vue de la salle du congrès durant la séance plénière de l'Union nationale des Fédérations d'organismes HLM

Source : « Le XIII^e congrès national d'habitation et d'urbanisme », *TNA*, 29 mai 1952, p. 12.

Des administrateurs d'organismes HLM d'Algérie sont aussi présents, comme Fernand Chabaud (président du Foyer bel-abbésien) et Georges Buono (président du Patrimoine coopératif bônois) ; tous deux y sont au titre de représentant de leur Union coopérative régionale³. Léon Girard, l'architecte du Patrimoine coopératif constantinois, est aussi à Alger et en « rapporte

musulman"... » du 29 mai 1952, p. 6 (intervention de Barron sur le logement des « nord-africains » de Saint-Denis). Sur la nomination d'H. Barron à ce congrès, voir DAVID Cédric, *Logement social des immigrants et politique municipale en banlieue ouvrière (Saint-Denis, 1944-1995). Histoire d'une improbable citoyenneté urbaine*, Thèse d'histoire sous la direction de Marie-Claude Blanc-Chaléard, Université Paris-Ouest, 2016, p. 145.

- 1 Celui-ci a envoyé à la municipalité d'Ivry-sur-Seine le numéro de *L'Éd. alg.* (40, avril 1952) consacré, un mois avant sa tenue, au congrès organisé à Alger (AM Ivry, 157W-26 ; je remercie Emmanuel Bellanger de m'avoir indiqué la localisation de ce document).
- 2 GUERRIER Éric, « L'Aéro-habitat », art. cité, p. 240 ; sur sa proximité avec des communistes algérois, voir aussi la lettre de l'inspecteur principal Henri Bonnin au commissaire divisionnaire de la police judiciaire d'Alger, 16 novembre 1955 (ANOM, GGA-11CAB-11 ; mention de [Jacques] Waligorski, entrepreneur de travaux et membre du comité central du Parti communiste algérien) ; sur le militantisme des ouvriers et employés des Ateliers industriels de l'Air où Abou est comptable, voir BENALLEGUE, *Algérie. Mouvement ouvrier et question nationale. 1919-1954*, Alger, OPU, 2005, p. 368 (100 % de grévistes le 29 janvier 1954).
- 3 Anonyme, « Unions coop. régionales d'HLM », dact., 2 p. (CDC, 010569-031 à 035-22/2).

de bons renseignements »¹. Michel Anselme, le premier président de l'Union nationale des Castors (fondée en 1950), est aussi à ce congrès. De retour en métropole, il retient avant tout de son séjour « comment l'incohérence de notre politique fabrique, dans les colonies (plus encore que dans la métropole) de la misère en grande série sur le plan du logement de l'indigène »². Ce n'était sans doute pas l'image et le souvenir de l'Algérie que les organisateurs de ce rassemblement souhaitaient promouvoir.

Les rencontres, conférences, visites, réceptions se succèdent pendant quatre jours avant que ceux le souhaitant visitent l'Algérie selon différentes formules³. Le gouverneur général Roger Léonard (1951-1955) reçoit un soir au Palais d'été les congressistes qui, le lendemain, sont plusieurs centaines à banqueter au Foyer civique sous la présidence du ministre⁴. Le maire de Maison-Carrée, Léonard Jamilloux, organise également un déjeuner⁵. Une visite purement touristique de la Casbah est proposée. Une exposition d'architecture et d'urbanisme est organisée à l'hôtel de ville, « comprenant (...) notamment une présentation algérienne, une présentation de l'exposition internationale de Rabat et de celle de Tunis (...) l'une et l'autre réinstallées à Alger, une présentation des réalisations HLM organisée par l'Union nationale, une participation du MRU »⁶. Cette rencontre a également son cortège de publications vouées à la publiciser ainsi qu'à promouvoir ses organisateurs et conférenciers ; elles permettent aussi d'entrevoir les discussions et conclusions de ce congrès⁷.

-
- 1 AG du Patrimoine coopératif constantinois, 3 juin 1952 (ANF, 19771106-19) ; il est, comme M. Lathuillière, membre de l'Union fédérale des sociétés d'architecture nord-africaine (SAMAÏ-BOUADJADJA Assia, *Historiographie de l'architecture moderne à Sétif (1930-1962). Actions de modernisation et pluralité d'expressions*, Thèse d'architecture sous la direction de Saïd Mazouz, Université Ferhat Abbas (Sétif 1), 2017, p. 59).
 - 2 *Castors Service*, 6, 1952 (cité par BOUSTINGORRY Julie, *Contribution à l'étude du logement en Aquitaine (1850-1960). Du logement populaire à l'habitat social, des réalisations innovantes à travers les expériences du castorat*, Thèse d'histoire sous la direction de Christian Thibon, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2008, p. 18 ; il ne s'agit pas du sociologue Michel Anselme (1944-1993), entre autres spécialiste de Marseille).
 - 3 STEMMELIN Margo, *Un congrès international en contexte colonial. Fabrique et représentations de l'orientalisme savant au XIV^e congrès international des orientalistes. Alger, 1905*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction d'Augustin Jomier et Blaise Wilfert-Portal, ENS de Paris, 2018, 192 p. (nombreuses analogies dans l'organisation).
 - 4 Cartons d'invitation pour une réception le 28 mai 1952 à partir de 18 h au Palais d'été et pour le « banquet officiel » du lendemain (carton n° 390) (CDC, 010569-031 à 035-22/2). Pour la description d'un important banquet (celui des maires, 1900) et l'analyse de l'importance d'un tel moment dans les rencontres d'hommes d'État, voir l'introduction de HOUTE Arnaud-Dominique, *Le triomphe de la République. 1871-1914*, Paris, Seuil, 2014, 480 p.
 - 5 Carton d'invitation pour un déjeuner le mardi 27 mai 1952 (CDC, 010569-031 à 035-22/2).
 - 6 « Visite du quartier indigène de la Casbah – Itinéraire à suivre », s.d. [mai 1952, éventuellement rédigé par Pasquali ou un membre du Comité du Vieil Alger] ; programme du congrès, s.d., p. 3-4 pour la description de l'exposition (CDC, 010569-031 à 035-22/2) ; « Le congrès de l'habitat a débuté... », art. cité.
 - 7 Avant le congrès, voir *L'Éd. alg.*, 40, avril 1952 ; après, voir les numéros spéciaux de *TNA*, 29 mai 1952, 12 p. et de *L'Éd. alg.*, 41, mai 1952, 48 p. ainsi que le recueil de textes *XIII^e congrès national de d'habitation et d'urbanisme. Alger, 1952*, 43 p. (rapports de Montaldo, Lathuillière et Molbert)

II.2.2. Le « contact » : une idéologie du réformisme colonial tardif

Louis Tissot, le représentant de la Caisse à ces journées algéroises, retient du congrès qu'il « a été surtout caractérisé par la recherche des mesures propres à remédier aux difficultés actuelles de financement » des HLM en métropole comme en Algérie¹. Le congrès des organismes HLM rassemble chacune des Fédérations (des coopératives, des offices publics, etc.). Les discussions sur le cadre réglementaire et financier ont surtout lieu durant le congrès d'habitation et d'urbanisme² (Figure 7-1).

Comme en mai 1950, les échanges sont assez divers : législation, institutions, conditions techniques ; passé et avenir des organismes HLM ; réalisations en Algérie ; normes et types de logements ; destruction des îlots insalubres. En parallèle d'une conférence d'Henri Barron sur l'« habitat musulman » en France³, les réflexions sur « l'habitat musulman » présentées par René Montaldo sont les seules qui soient propres à l'Algérie. Il est alors le porte-parole d'une commission de « personnalités idoines »⁴ composée d'élus, d'administrateurs d'organismes HLM, d'urbanistes et d'architectes.

CALENDRIER DES TRAVAUX	
OUIVERTURE DES DEUX CONGRÈS : DIMANCHE 25 MAI À 16 HEURES, A L'UNIVERSITÉ	
CONGRÈS DES ORGANISMES D'H. L. M.	CONGRÈS D'HABITATION & D'URBANISME
1^{ère} Journée LUNDI 26 MAI 9 h. 00 - Séance plénière de l'Union nationale des Fédérations d'organismes d'H. L. M. 14 h. 30 - Habitation : " Normes et types de logement " (rapporteur : M. Bechmann). 17 h. 00 - " La destruction des îlots insalubres et le relogement de leurs occupants " (rapporteur : M. Coustrol).	
2^{ème} Journée MARDI 27 MAI 9 h. 00 - Fédération Nationale des Offices publics d'H. L. M. 14 h. 30 - Urbanisme : " Ce que devrait être une politique foncière urbaine " (rapporteur : M. Canaux). 17 h. 00 - Fédération des Sociétés coopératives d'H. L. M.	
3^{ème} Journée MERCREDI 28 MAI 9 h. 00 - Union des Sociétés de crédit immobilier de France et d'Algérie. 14 h. 00 - L'habitat musulman. 16 h. 30 - Fédération des Sociétés anonymes d'H. L. M. 18 h. 30 - Commission des vœux de la Confédération française pour l'habitation et l'urbanisme.	
4^{ème} Journée JEUDI 29 MAI 9 h. 00 - Fédération des Comités de patronage et de la prévoyance sociale. 14 h. 30 - Comité directeur de l'Union des Fédérations d'Organismes d'H. L. M. Elaboration des vœux d'H. L. M. 18 h. 00 - Séance de clôture du Congrès d'habitation et d'urbanisme. 16 h. 30 - Séance de clôture du Congrès H. L. M. 20 h. 30 - Banquet officiel des deux congrès (Salle du Foyer Civique).	

Figure 7-1 – Programme du XIII^e congrès national d'habitation et d'urbanisme d'Alger (25-29 mai 1952)

Source : Plaquette présentant le programme du congrès, s.d. [mai 1952] (CDC, 010569-031 à 035-22/2 ; détail) ; ce programme est à compléter avec le compte rendu du congrès publié dans *TNA*, 29 mai 1952.

- 1 Anonyme [Louis Tissot], « Compte rendu du Congrès des organismes HLM », s.d. [juin 1952], 4 p. ; beaucoup d'interventions y sont effectivement consacrées, par exemple par Maurice Langlet (*Congrès national des organismes d'HLM. Alger, mai 1952..., op. cit.*).
- 2 Le compte rendu du congrès national des organismes HLM est disponible dans le *Bulletin trimestriel de l'Union des Fédérations d'organismes d'HLM*, 18-19, mars-juin 1952, p. 5-43 ; les vœux formulés lors de ce congrès sont disponibles dans la liasse dédiée dans ANF, 19771143-21.
- 3 DAVID Cédric, *Logement social des immigrants..., op. cit.*, p. 145 (conférence du 28 mai).
- 4 MONTALDO René, « Rapport de synthèse », *XIII^e Congrès national..., op. cit.*, p. 5-14, ici p. 5 (plus loin « Rapport Montaldo »). Les membres de cette commission sont présentés dans le détail en annexe 7-6.

Tous les membres de cette commission sont des hommes ; l'essentiel d'entre eux sont nés en Algérie dans les années 1890-1900. Les corbuséens d'Alger sont, à nouveau, très bien représentés. Des enseignants et docteurs de l'Institut d'urbanisme de l'université d'Alger en font aussi partie¹. Les trois seuls membres « musulmans » – du moins ont-ils des mandats électifs au titre du second collège – sont Benjamin Boudjemâ Ould Aoudia, Augustin Belkacem Ibazizen et Mohand Saïd Lechani. Tous trois sont des natifs de Kabylie. Les deux premiers, avocats, se sont convertis au catholicisme puis ont demandé et obtenu les droits de citoyen français². Ould Aoudia avait tenté en 1952 de transformer le Foyer algérois en coopérative bâtissant en Kabylie, *a priori* sans succès³. Une implication de « musulmans » était souhaitée par les organisateurs du congrès⁴ : outre Lechani, ceux-ci se rabattent finalement sur la présence de deux « musulmans catholiques »⁵. Cette implication est donc à la fois dérisoire, remise au sein d'une commission et, de par la personnalité d'Ould Aoudia et Ibazizen, tout à fait singulière tant les « indigènes » convertis et/ou naturalisés sont peu nombreux.

Cette commission produit les deux rapports dont les contenus sont les plus originaux et les seuls propres à l'Algérie. Présentés par René Montaldo et Marcel Lathuillière, ils concernent l'« habitat des musulmans » ou « de la population musulmane »⁶. Ils ont été beaucoup repris par les acteurs de la politique du logement et l'historiographie leur a consacré des réflexions trop concises alors qu'ils servent à reformuler la politique du logement à l'intention des « musulmans » après la guerre⁷. Ils indiquent à nouveau que l'habitat est riche d'enjeux politiques, ce que ne manquent pas de souligner immédiatement plusieurs personnes à la suite de la présentation de ces

1 Sur cet Institut fondé par décret du 16 juillet 1942 mais qui ne commence à fonctionner que vers 1945, voir ACHEK-YOUCHEF Bahia, *L'Institut d'urbanisme de l'université d'Alger*, Mémoire de Master 2 d'urbanisme sous la direction de Jean-Pierre Frey, Institut d'urbanisme de Paris (université Paris 12), 2006, n. p. (en particulier le chapitre 2).

2 OULD AOUDIA Jean-Philippe, *Un élu dans la guerre d'Algérie. Droiture et forfaiture*, Paris, Tirésias, 1999, 194 p. ; IBAZIZEN Augustin-Belkacem, *Le Pont de Bereq'mouch ou le bond de mille ans*, Paris, La Table Ronde, 1979, 323 p. ; *Id*, *Le testament d'un berbère. Un itinéraire spirituel et politique*, Paris, Albatros, 1985, 211 p., en particulier p. 119 et 185 (conceptions de sa politique sociale et urbaine).

3 AG extraordinaire du Foyer algérois (tenue à Tizi Ouzou), 3 mars 1951 (ANF, 19771106-3).

4 Lettre des organisateurs du congrès au président de l'Ass. algérienne, s.d. [hiver 1952] (citée dans une sé. de la comm. de l'habitat de l'Ass. algérienne, début mars 1952 (ANOM, 91F-2203 ; 2^e sé. ; évoquée par Larbi Tahrat).

5 Sur cette qualification oxymorique voir BLÉVIS Laure, *Sociologie d'un droit colonial : citoyenneté et nationalité en Algérie (1865-1947) : une exception républicaine ?*, Thèse de science politique sous la direction de Jean-Robert Henry, Université d'Aix-Marseille 3, 2004, *passim* notamment p. 215.

6 Catégories utilisées par Lathuillière et Montaldo dans leurs rapports publiés dans *XIII^e Congrès national...*, *op. cit.*, p. 17-28 (rapport du premier, intitulé « L'habitat des musulmans dans les villes d'Algérie » ; plus loin « Rapport Lathuillière ») et p. 5-14 (mention de la « population musulmane » et du « milieu musulman » p. 5 et 6). L'ingénieur Molbert propose une réflexion sur la Casbah (p. 31-42) ; un rapport du docteur Christian Salles semble n'avoir pas été publié (évoqué dans le programme détaillé des travaux du congrès (CDC, 010569-031 à 035-22/2)).

7 ÇELIK Zeynep, *Urban Forms...*, *op. cit.*, p. 146-149.

rapports, comme le très actif Moussa Nessac, communiste, pour le compte des habitants du bidonville de la cité Vinci puis Taleb Bouali, leader communiste et de l'union algérienne (CGT) du bâtiment, plusieurs fois stoppé dans son intervention par Raymond Laquière¹, alors président de l'Assemblée algérienne et défenseur intransigeant de la prépondérance européenne.

Dans l'un des passages – présent dans une brochure éditée à part mais coupé dans la presse –, Lathuillière estime que

« ce qu'il faut aujourd'hui, c'est regarder vers l'avenir ; il sera comme nous le façonnerons ; et tenir compte de l'évolution générale de l'humanité dont les éléments les moins assimilés à la civilisation n'aspirent plus qu'à rattraper le temps perdu et font même parfois preuve d'un zèle excessif et maladroit. Retarder délibérément cette évolution c'est provoquer, dans un avenir assez proche, une explosion brutale ; la guider et même au besoin la précéder, c'est probablement jeter les bases d'une harmonie sociale et politique sans laquelle il n'est pas possible d'espérer constituer une société cohérente »².

Montaldo et Lathuillière constatent également de conserve l'immensité des besoins aussi bien que l'absence de solvabilité d'une très grande partie des « musulmans » eu égard à la médiocrité et à l'instabilité de leurs salaires. Ils en déduisent la nécessité d'établir des « habitations à loyers très modérés » (HLTM, Montaldo) à la structure de qualité (« il ne faut pas envisager que les éléments constructifs essentiels puissent varier en fonction de la solvabilité », Lathuillière) et dotées *a minima* d'air, de lumière, d'adductions d'eau, d'évacuation des eaux usées et, si possible, de l'électricité³. Ces HLTM sont pensées pour les « populations européennes mais surtout musulmanes aux ressources réduites »⁴. Sans plus de détails, la commission dont Montaldo est le rapporteur considère que « le Musulman déjà évolué » ne pose, lui, « aucun problème particulier »⁵.

Ils partagent également la nécessité d'un habitat qui soit capable de s'adapter. Si c'est pour des raisons très différentes (pour les uns, l'« évolution » sociale ; pour les autres le climat), Lathuillière propose sur ce point des réflexions entremêlant Européens et « musulmans » :

« Il apparaît, sans hésitation possible, que le problème de l'habitat musulman ne peut être séparé de celui de l'habitat européen, au moins pour le principal. Nous dirons même qu'il doit tendre à se confondre avec ce dernier, surtout si celui-ci évolue également en abandonnant

1 « Débat animé sur l'« habitat musulman »... », art. cité ; plus que de « Moussa Nessac », il s'agit très probablement de Moussa Nessakh, par ailleurs secrétaire général du « Comité de lutte contre la répression », organisation satellite du Parti communiste algérien (« Solidarité au peuple coréen », *Alger républicain*, 29 juillet 1950, p. 6 ; voir également BENALLEGUE Nora, *Mouvement ouvrier, mouvement syndical en Algérie (1919-1954). Essai d'histoire sociale*, Thèse d'État d'histoire sous la direction de Claude Liauzu, Université Paris 7, 1990, p. 574) ; « BOUALI Taleb [Maitron] », version mise en ligne le 29 décembre 2013, dernière modification le 26 novembre 2020 (consultée le 10 mai 2022). Sur Laquière, voir les précisions apportées *infra*, p. 500-501.

2 Rapport Lathuillière, p. 23 ; propos absent de *TNA*, 29 mai 1952, p. 7.

3 Rapport Montaldo, p. 5 (habitations à loyers très modérés) et 10 ; rapport Lathuillière, p. 23-24.

4 Rapport Montaldo, p. 9.

5 Rapport Montaldo, p. 7.

les dispositions trop étroitement métropolitaines et tend à s'accroître d'espaces de plein air indispensables sous cette latitude. Il faut donc à une population en évolution un type d'habitat évolutif lui aussi, qui permette, en fin de trajectoire, l'aménagement de locaux habitables pour tous »¹.

Montaldo met en avant la nécessité de ne pas bâtir de façon « trop sommaire, susceptible de “figer” les groupes familiaux pour un temps trop long dans des conditions de vie que nous avons tous le désir et le devoir d'élever »². Un trois pièces est pensé comme faisant 46 m² avec salle d'eau, cuisine et, dans la cour ou sur la loggia, des WC – pour lesquels « le problème de la chasse d'eau reste entier »³. Il esquisse une définition de cet « habitat évolutif » – ailleurs décrit comme « habitat rural »⁴ – qui

« doit être susceptible de transformation dans son implantation, dans sa trame, dans son équipement pour suivre et encore mieux participer à l'évolution des groupes familiaux logés (...). La transformation du logement de type musulman en logement de type européen doit être possible à la volonté de l'occupant. Cette transformation étant en fait obtenue par la réduction des servitudes de vue (suppression des moucharabiehs, des murs de clôture, etc.) »⁵.

Des « cités du 1^{er} degré » sont envisagées dans les campagnes où vivent « les populations les moins évoluées ». Elles devront être dotées de divers équipements publics : « centre civique », édifices religieux, de service, d'éducation et de loisirs⁶. Ces « cités de recasement (...) devront être des cités de transit où les familles arrachées au taudis et à la misère, ne feront, en passant, que s'adapter à un habitat intérieur plus conforme à des conditions plus décentes de vie »⁷. Elles devront plutôt être de type « horizontal »⁸ (sans étages), notamment car le coût du foncier le permet ; les courettes ne devront pas être trop larges car elles « risquent d'être utilisées d'une manière déplorable ». En raison des frais de voirie bien trop importants et du coût du foncier, les immeubles doivent, en ville, être privilégiés⁹. Ils ne devront pas dépasser les 5 étages : les prescriptions de Montaldo rejoignent ici celles relatives aux HLM que formule le président

1 Rapport Lathuillière, p. 25.

2 Rapport Montaldo, p. 5 ; expression « ne pas cristalliser » à la p. 6.

3 Rapport Montaldo, p. 11 et 13 (il poursuit : « l'expérience montrera quel est ici le système valable, de la chasse individuelle, de la chasse automatique collective sur égout, ou même, dans certains cas, de la fosse à pierre »).

4 Puisque les normes évoquées par Montaldo sont précisément celles de l'« habitat rural » fixée par une circulaire préfectorale de mai 1952 – donc synchrones au rapport ici commenté – et visiblement discutée avec René Montaldo (voir *infra*, Tableau 7-4 p. 506) ; voir également l'introduction à l'arrêté du 30 décembre 1954 (annexe Textes réglementaires).

5 Rapport Montaldo, p. 6 et 10. Même définition de l'« habitat évolutif » dans le « Plan d'action de l'ODHLM dans le secteur de l'habitation économique et sociale... », doc. cité, p. 5-6.

6 Rapport Montaldo, p. 12 (« centre civique, des édifices religieux, bureau des PTT, commissariat de police, centre de formation professionnelle, école ménagère, poste de pompiers, centre de santé, terrain de compétition et de jeux »).

7 Rapport Montaldo, p. 8.

8 Rapport Montaldo, p. 8-9 et 13 (concernant la courette).

9 Rapport Montaldo, p. 8 et 10 (nombre d'étages et normes relatives aux intérieurs) ; rapport Lathuillière, p. 25.

de la Fédération des offices publics¹, figure de l'opposition au modernisme corbuséen qu'il estime être déshumanisant². Cuisine, poste d'eau et WC devront être installés sur la loggia, décrites comme le pendant urbain de la courette des cités « horizontales »³. Lathuillère indique qu'ayant choisi de venir en ville, les ruraux doivent en « accepter les disciplines [même si] c'est peut-être un apprentissage pénible à ses débuts »⁴. Attentif comme d'autres avant lui au corps et à l'espace domestique⁵, Montaldo précise que le mobilier du logement doit permettre à la femme de se redresser ; dans une veine moralisante, les enfants doivent avoir une chambre distincte de celle de leurs parents et être séparés en fonction de leur sexe⁶. Ces deux rapporteurs rappellent le rôle de disciplinarisation des habitants qui est assigné au logement et devenu classique au début des années 1950. Lathuillère place d'ailleurs la « signification sociale » du rôle de l'architecte au premier plan⁷.

En outre et puisque « le principe de l'occupation des maisons européennes se généralis[e] », il n'y a pas à traiter le problème de l'habitat selon deux concepts différents et opposés⁸. Montaldo et Lathuillère s'accordent également sur la nécessité de ne pas s'inspirer du Maroc et de la Tunisie dont les villes sont perçues comme dotées d'un « esprit urbain original et développé » qui s'est selon eux, en Algérie, dissipé. Ainsi faut-il, pour Montaldo, « rejeter, bien évidemment, l'élaboration de ces cités style “médinas” qui procèdent d'un regroupement ethnique périmé, que les Musulmans eux-mêmes d'ailleurs veulent de moins en moins »⁹. En parallèle, il revêt la politique de l'habitat qu'il appelle de ses vœux de capacités pacificatrices des tensions coloniales à l'œuvre en ce début des années 1950 :

« Il importe ici de ne point faire un “cloisonnement” racial quelconque, tout artificiel, toujours condamnable. Par nos instructions nous devons faciliter une politique de contacts afin de se mieux connaître, davantage se pratiquer et pour autant mieux s'aimer. Cet objectif doit être recherché dans la construction de cet habitat économique dont nous avons justifié la différenciation en faveur de la plus grande masse aux ressources très réduites. Mais là aussi, nous devons chaque fois que la chose est possible, poursuivre une politique de contacts (...) ».

1 « AG de la Fédération des OPHLM », *TNA*, 29 mai 1952, p. 6 ; le président est Henri Vergnolle.

2 CHASLIN François, *Un Corbusier...*, *op. cit.*, p. 350-353.

3 Rapport Lathuillère, p. 26 (mention, en outre, qu'il faut privilégier des immeubles de 3 étages maximum).

4 Rapport Lathuillère, p. 25.

5 Voir par exemple les réponses des administrateurs des communes mixtes d'Azeffoun (Louis Marie Alphonse Pérolat) et de Fort National (Eugène Lécuyer) à l'enquête de Stamboul (*cf. supra*, n. 7 p. 434), respectivement en date des 18 octobre et 10 novembre 1949 (ANOM, 915-157) ; lettre de l'administrateur de la commune mixte du Sersou [Fernand Chemorin] au préfet et au président de l'ODHLM d'Alger, 9 Janvier 1951 (ANOM, 91-1K-478).

6 Rapport Montaldo, p. 10.

7 Rapport Lathuillère, p. 23.

8 Rapport Lathuillère, p. 18 ; *idem* pour la citation qui suit.

9 Rapport Montaldo, p. 7-8 (*idem* pour celle qui suit en exergue) ; rapport Lathuillère, p. 28 (idée analogue).

La généalogie de la notion de « contact » entre populations comme instrument d'une politique de pacification sociale et coloniale reste à établir de façon détaillée. Le motif du « contact » entre Européens et « musulmans » dans les discours relatifs à la politique de l'habitat, déjà existant dans l'entre-deux-guerres, est réactivé au milieu des années 1940 dès qu'il devient possible de redemander des crédits pour bâtir des HBM¹. Ce congrès est aussi l'occasion de progresser dans l'élaboration de types urbains déjà présents dans d'autres discours, comme les « cités de transit » et le « logement évolutif »². Ce dernier est discuté à l'Assemblée algérienne un an plus tard et est cadré par un arrêté gubernatorial le 30 décembre 1954 ; celui-ci vient plutôt reformuler des types de logement déjà existant (« habitat rural », « habitat musulman ») qu'il n'en crée un totalement neuf.

Les propositions rapportées par Montaldo sont rapidement reprises par divers édiles. Tout nouvellement élu à la tête d'Alger³, Jacques Chevallier, affirmant rassembler « les hommes de bonne volonté » animés d'une « mystique du logement »⁴ proclame devant l'assemblée municipale qu'« il n'est pas question de créer un habitat spécial pour les habitants d'origine européenne ou pour les musulmans, mais un habitat mixte dans lequel les Européens et les musulmans ayant atteint le degré d'évolution que vous connaissez pourront cohabiter. (...) Pour ceux des bidonvilles (...) nous ferons un habitat collectif (...) ce sera le stade transitoire (...) »⁵. À Oran, la revue municipale indique que l'action et les propos de Montaldo sont « un exemple à suivre ! »⁶. À Constantine, Gilbert Hannoun – élu municipal et secrétaire de l'Abri familial – présente en décembre 1953 un rapport unanimement apprécié qui reprend de très nombreux

-
- 1 Télégramme adressé par le président du Patrimoine coopératif orléansvillois [Maurice Bouguès] à Auguste Rencurel (député d'Orléansville), s.d. [avant le 19 juillet 1946] (ANOM, GGA-8CAB-3) ; voir également une mention chez Chevallier dans une lettre à Boris Souvarine du 27 septembre 1950 (IHS, 125J-20). Pour la politique de « contact » durant l'entre-deux-guerres, voir le chapitre 2-III.3.1.
 - 2 TRICART Jean-Paul, « Genèse d'un dispositif d'assistance : les “cités de transit” », *Revue française de sociologie*, 18-4, 1977, p. 601-624, ici p. 603 (idée de « cités de transit » date *a minima* de l'immédiat après-Second Guerre mondiale) ; COHEN Muriel, DAVID Cédric, « Les cités de transit ; le traitement urbain de la pauvreté à l'heure de la décolonisation », *Métropolitiques*, 29 février 2012 [en ligne] ; PERIAÑEZ Manuel, *L'habitat évolutif : du mythe aux réalités*, Paris, Plan construction et architecture, 1993, introduction (des architectes discutent du « logement évolutif » à partir du milieu des années 1920) ; LEGOULLON Gwenaëlle, *Les grands ensembles...*, *op. cit.*, p. 175.
 - 3 *L'Éd. alg.*, 52, avril 1953, n.p. ; Chevallier est une figure qui a suscité nombre d'écrits biographiques (Corinne Chevallier, 1988 ; Michèle Barbier, 2010 ; José-Alain Fralon, 2012 ; Alain Herbeth, 2018).
 - 4 Sé. du cons. mun. d'Alger, 3 juillet 1953 (*BMOVA*, juillet 1953, n. p.) ; « M. J. Chevallier a posé la première pierre du 3^e groupe d'immeubles de la Boucle Pérez », *Alger. Rev. mun.*, mars 1954, p. 37-39 ; HAKIMI Ahmed, *La Bataille du logement. Alger, 1953-1962*, DEA d'urbanisme et aménagement sous la direction de Stéphane Yerasimos, Institut français d'urbanisme (université Paris 8), 1991, 113 p. ; CHEVALLIER Jacques, *Nous, Algériens...*, Paris, Calmann-Lévy, 1958, p. 139 (inspiration de Saint-Exupéry).
 - 5 Sé. du cons. mun. d'Alger, s.d. [mai ou juin 1953] (*BMOVA*, s.d., p. 131 ; coupure dans ANOM, 91-4I-52(A)).
 - 6 René Montaldo, « Un exemple à suivre ! Action de l'ODHLM d'Alger », *LVM*, 38, août 1953, p. 17 ; voir aussi « Congrès des maires d'Algérie – 15, 16 et 17 octobre 1954 à Oran », *LVM*, 49, juillet 1954, p. 36-37.

passages du rapport de Montaldo présenté à Alger un an et demi plus tôt¹. Ce dernier n'évoque en revanche guère ce type de point dans le rapport qu'il distribue aux conseillers généraux de France assemblés à Alger en juin 1953 ; il n'exprime, pour son auditoire très majoritairement métropolitain, qu'un résumé général de la situation en Algérie² (nécessité de bâtir, nombre de constructions, législation). Distribué le matin même de la séance dédiée à l'habitat, ce rapport n'est pas discuté³.

Au total, la création d'un monde du « contact » est, avant d'être une notion historiographique produite pour penser les relations entre Européens et « indigènes »⁴, l'instrument d'un réformisme colonial produit par les premiers entourés de la fraction francisée des seconds. Son élaboration, pensée comme devant pacifier une situation coloniale de plus en plus tendue, se situe au croisement de l'architecture moderne et du paternalisme social ; elle se mâtine de catholicisme. En février 1953, trois élus algérois (Jacques Chevallier, Georges Blachette, René Montaldo) se rendent auprès du nouveau ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, Pierre Courant. Ils insistent à nouveau sur l'« aspect politique du problème de l'habitat en Algérie » et, plus que précédemment, sur la nécessité de le traiter « selon un plan général gouvernemental et non pas d'après des considérations de petite politique communale »⁵. Ces élus exposent au nouveau titulaire du quai de Passy des objectifs immédiats autant que de long terme qui ne peuvent être atteints, selon eux, que par un engagement ample et résolu des autorités métropolitaines. Ils alertent un ministère qu'ils estiment ne pas avoir pris la mesure des nécessités.

Travail quotidien de part et d'autre de la Méditerranée, déplacements, réunions et congrès permettent de faire circuler l'ensemble de ces idées. Ils sont parfois l'occasion d'en produire et proposer de nouvelles. Les rencontres avec les ministres sont aussi l'occasion d'alerter la métropole sur les crises du logement qui ne font que radicaliser les tensions urbaines et coloniales.

1 Gilbert Hannoun (conseiller municipal et délégué pour l'habitat), « Rapport de synthèse sur l'habitat », s.d. [1953], p. 2 et 12 (CMC, R-118 ; rapport discuté lors de la sé. du cons. mun. de la ville du 22 décembre 1953, adopté à l'unanimité ; éloges de ce rapport par l'élue municipal et cégétiste Azzedine Mazri lors de la sé. du 4 avril 1954).

2 MONTALDO René, *Rapport sur l'Habitat présenté lors du Congrès...*, *op. cit.* ; sur ce congrès voir, FARÈS Abderrahmane, *La cruelle vérité. L'Algérie de 1945 à l'indépendance*, Paris, Plon, 1982, p. 47-49.

3 Association nationale des présidents des conseils généraux de France, *Congrès d'Algérie. Oran – Alger – Constantine, du 12 au 21 juin 1953. Compte rendu analytique*, Laval, Impr. E. Brault, 1953, p. 55.

4 BLANCHARD Emmanuel, THÉNAULT Sylvie, « Quel “monde du contact” ? Pour une histoire sociale de l'Algérie pendant la période coloniale », *Le Mouvement Social*, 236, 2011, p. 3-7.

5 Directeur de l'Office administratif du gouvernement général, « Note pour M. le gouverneur général », 10 février 1953 (ANOM, GGA-10CAB-79 ; sur cet office, voir *supra*, n. 4 p. 462 ; mention de deux délégations séparées (Gabriel Lambert, Étienne Gay, Pierre Malaterre composent l'autre délégation). On ignore pourquoi ces deux délégations sont mentionnées de façon séparée, d'autant que les individus les composant ne sont pas en conflit).

L'adaptation de la législation et la reprise de l'activité des organismes HLM (ou la fondation de nouveaux) sont une tentative pour reprendre les constructions.

III. Acteurs et dispositifs réglementaires d'une nouvelle politique de l'habitat

La fin des années 1940 et les années 1950 sont un moment de débats et de renouvellements de la réglementation (normes, financements) relative à la politique de l'habitat et, plus largement, du soutien de l'État à la construction¹. En avril 1955, un bilan sur les dispositifs favorisant la construction en Algérie est remis au gouverneur général Jacques Soustelle (1955-1956) qui en a fait la demande². Il existe toujours, comme en métropole et comme durant l'entre-deux-guerres, des organismes HLM publics (offices municipaux et départementaux) et des privés (sociétés anonymes, coopératives et de crédit immobilier). Les OPHLM et les sociétés anonymes bâtissent pour louer des logements, les sociétés coopératives et de crédit immobilier proposent des logements en accession à la propriété. La Caisse des dépôts et consignations consent des prêts ; le gouvernement général suit l'ensemble des affaires et centralise les correspondances entre organismes, ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme (puis de la Reconstruction et du logement à compter de 1955) et Caisse des dépôts.

Les lois relatives au financement de la construction HLM se multiplient à compter de la fin des années 1940. Elles s'inscrivent dans un contexte d'élargissement et de diversification de l'aide de l'État à la construction de logements. Après l'échec, en 1946-1947, d'une initiative gubernatoriale de refonder la politique du logement, l'importante loi du 3 septembre 1947 s'applique pleinement à l'Algérie. D'une façon analogue à l'entre-deux-guerres, des dispositions réglementaires relatives aux financements et aux normes de construction spécifiques à l'Algérie sont introduites dans les années qui suivent. Une commission consultative de l'habitat est créée pour décider de l'octroi de subventions et avances d'un nouveau Fonds de dotation de l'habitat.

Deux types de financement, non étudiés dans le détail en raison du peu de logements bâtis par leur biais, sont à mentionner. Un dispositif de « prêts bonifiés » créant un « secteur aidé » de la construction est également mis en place peu avant que ce ne soit le cas en métropole. En outre, des comités interprofessionnels du logement (CIL, associations de loi 1901) sont également créés

1 GUERRAND Roger-Henri, *Cent ans d'habitat social : une utopie réaliste*, Paris, Albin Michel, 1989, p. 61-70 ; LE GOULLON Gwenaëlle, *Les grands ensembles...*, *op. cit.*, p. 47-50. Voir l'annexe Textes réglementaires.

2 Anonyme [directeur des Travaux publics et des transports ?], « Habitat », s.d., 3 p. [mention ms. que cette note a été remise le 6 avril 1955] et lettre du directeur du cabinet civil du gouverneur général (Guy Lamassoure) au secrétaire général du gouvernement, 8 mars 1955 (ANOM, GGA-11CAB-11).

à Alger¹ (1949), Constantine² (1950) et Oran³ (1953) : ils tentent d'importer en Algérie le principe initié à Roubaix-Tourcoing en 1942 d'une cotisation patronale égale à 1 % des impôts directs de l'entreprise. Les CIL sont pensés pour collecter cette contribution et la verser au Fonds de dotation de l'habitat. Si une fraction du patronat d'Algérie consent à contribuer volontairement à la construction de logements⁴, l'immense majorité n'est pas prête à être imposée⁵. C'est sans doute pourquoi l'obligation du « 1 % patronal » instaurée en 1953 en métropole n'est pas rendue applicable à l'Algérie avant février 1960⁶. Les sommes récoltées sont jugées dérisoires⁷, en raison de la sous-industrialisation de la colonie et des refus du patronat d'Algérie d'être imposé. Enfin, le recours aux fonds placés dans les caisses d'épargne que rend possible la loi Minjoz (1950), étendue à l'Algérie en 1955⁸, est théoriquement possible mais concrètement pas mise en œuvre faute de modalités d'application et de moyens conséquents⁹.

Les organismes HLM et d'autres propres à l'Algérie sont analysés (III.1) avant que ne le soient les renouvellements d'une foisonnante réglementation (III.2).

-
- 1 Déclarée en préfecture le 6 octobre 1949 (*JORF-LD*, 17 octobre 1949, p. 10524) ; « Deux milliards par an ... », *L'ÉA*, 15 novembre 1949, p. 4 ; procès-verbal du comité dép. de l'habitat, 5 décembre 1949, 24 p. (ANOM, 91-10I-9 ; propos de [Adolphe] Caniot, secrétaire général du CIL d'Alger). Le président ([Édouard] Fermaud, président de l'Entraide des vins) va à Paris pour rencontrer le MRU (lettre du président du CIL Alger au MRU, 15 décembre 1949 (ANF, 19771106-33 ; mention d'une note « Le problème de l'habitat à Alger » qui n'est pas jointe mais disponible dans ANOM, 915-157)). L'Entraide des vins groupe des entrepreneurs du Gué de Constantine selon ISNARD Jean-Claude, *Les problèmes...*, *op. cit.*, p. 27. Sur la fondation des CIL, voir FROUARD Hélène, « Aux origines du 1 % logement : histoire d'un compromis républicain », *Revue française des Affaires sociales*, 2005-3, p. 55-76.
 - 2 Déclarée en préfecture le 23 mars 1950 (*JORF-LD*, 9 avril 1950, p. 3956) ; dos. de ce CIL dans AWC, Asso-15/2.
 - 3 René Esclapez (président du CIL Oran), « L'action du CIL oranien », *LVM*, 42, 1953, p. 24-26 (créé par le Syndicat commercial et industriel du dép. d'Oran).
 - 4 Les constructions des CIL sont, comme toutes les autres, exposées dans le chapitre 8-II.
 - 5 Refus quasi-général – après une velléités initiales – des employeurs (commerce, industrie, agriculture) d'être taxés dans André Bakouche (rapporteur général) et Ahmed Hacene (rapporteur adjoint), *Rapport général sur l'habitat...1950...*, doc. cité, p. 33-34 (sans plus de précisions).
 - 6 Décret n° 53-701 du 9 août 1953 (*JORF-LD*, 10 août 1953, p. 7040-7041 ; pour la métropole) ; décision gubernatoriale n° 59-018 (pour l'Algérie) rendue applicable par arrêté gubernatorial du 19 février 1960 (*RAA-Algérie*, 19 février 1960, p. 427). Cet arrêté correspond dans l'ensemble au décret n° 53-701, sans y faire référence. Il prend valeur de décret le 25 janvier 1961 (*RAA-Algérie*, 21 février 1961, p. 581)). Il est possible (circulaire du MRL du 15 décembre 1953, § 27) pour les entreprises ayant leur siège social en métropole d'user de leur contribution pour bâtir en Algérie (sans succès selon la lettre du directeur général de la Régie immobilière de la ville de Paris [RIVP] (Marcel Durand) au directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas (Jean Bédier), 28 novembre 1955 (BNP, 21CABET-407)).
 - 7 Lettre de Marcel Lair (directeur de la RIVP) à Louis Morel (conseiller technique au ministère de la Construction), 10 décembre 1960 (ANF, 19771106-3 ; M. Lair répond à une demande de renseignement ; il est par ailleurs l'un des administrateurs de la Société anonyme de l'Ouest algérien) ; *idem* pour les éléments relatifs à l'impossibilité d'appliquer la loi Minjoz en Algérie.
 - 8 Décision de l'Ass. algérienne par la décision n° 55-020 (mention dans un rapport de la comm. administrative du dép. d'Alger, 24 octobre 1958 (AWA, 5K-98 ; cette comm. remplace le conseil général)).
 - 9 Signalons que l'épargne-construction, l'un des autres dispositifs du « Plan Courant » est intégralement étendu à l'Algérie par l'Assemblée nationale (loi n° 53-321, art. 12 (*JORF-LD*, 16 avril 1953, p. 3534-3535)).

III.1. Un renouveau des organismes en demi-teinte

III.1.1. Disparitions et créations de sociétés et offices

En 1950, un ingénieur et urbaniste oranais actif de longue date en Algérie estime qu'après un long moment d'arrêt, « les caisses de prêts immobiliers surgissent, les coopératives se réveillent... »¹. Un an plus tôt, le directeur des Travaux publics du gouvernement général constatait avec enthousiasme être de plus en plus sollicité par des coopératives HBM². À nouveau, des administrateurs d'organismes insèrent des articles dans la presse et se font orateurs lors de conférences publiques³ ; néanmoins, la publicité faite est régulièrement considérée comme toujours trop faible⁴. En parallèle, des sociétés purement privées de construction relancent aussi leur activité et sa publicisation⁵.

D'importants organismes privés d'HBM (sociétés coopératives, anonymes et de crédit immobilier) élaborent de nouveaux programmes. C'est le cas à Constantine de l'Abri familial, du Patrimoine coopératif et du Foyer des anciens combattants, ainsi que, à Teniet el-Haâd et au Cap Matifou, dans le département d'Alger, de l'Auxiliaire municipale⁶. À Alger même, les sociétaires du Foyer des cheminots algériens de l'État souhaitent en 1948 relancer « la société sur de nouvelles bases »⁷ ; les administrateurs se disent, trois ans plus tard, « assaillis de nouvelles demandes de construction »⁸. La Cité sociale reprend son activité avec de nouveaux sociétaires,

-
- 1 René Banessy (ingénieur des Travaux publics de l'État), « Pour construire beau... », *L'Éd. alg.*, 20-21, août-sept. 1950, p. 12-14 ; « État-civil – Mariages », *L'ÉA*, 6 juin 1928, p. 4 (première occurrence, dans ce journal, de Banessy comme employé des Ponts et chaussées) ; ANOM, ECA-RN-Oran-1905 (né le 31 juillet 1905).
 - 2 Lettre du gouverneur général au MRU, 14 mars 1949 (ANF, 19771106-33).
 - 3 « L'AG de la Fédération des maires du dép. d'Alger » et « Les maires de l'Algérois... », *Alger républicain*, 23 février 1947 (p. 1) et 12 décembre 1948 (p. 2) (conférences de Malaterre) ; lettre du maire de Bordj Ménaïel (Louis Arbes) au président de la Fédération algérienne des organismes d'habitat et d'urbanisme, 15 décembre 1948 (AWA, 5K-101 ; conférence de Malaterre) ; Louis Pasquier-Bronde, « L'effort municipal et les SCI », art. cité ; « Chronique régionale – Port-Gueydon », *L'ÉA*, 8 mai 1949, p. 5 ; « Chronique régionale – Affreville », *L'ÉA*, 4 juin 1949, p. 7 ; « Alger banlieue – Aïn Taya », *L'ÉA*, 7 décembre 1949, p. 7 ; « L'Algérois – Bouzaréa », *L'Éd. alg.*, 14, février 1950, p. 36 (conférence publique de l'« ingénieur-adjoint HBM » M. Giner-Courtine et de M^{lle} [Marie-Louise] Pasquier-Bronde) ; « L'Algérois – Mouzaïaville », *L'Éd. alg.*, 17, mai 1950, p. 41 (intervention au cons. mun. d'Eugène Rosfelder (conseiller de l'ass. de l'Union française et conseiller général du canton), Malaterre (directeur de l'ODHLM du dép. d'Alger) et Louis Marie (architecte de la commune)) ; sé. du CPHLM du dép. d'Alger, 10 mars 1953 (demande de conférences par les mairies de Boghari et celles alentours de Brazza, Boghar, Letourneux, Aïn Boucif, Reibell-Chellala, Arthur ainsi que pour les centres municipaux kabyles de la région des Beni Yenni et de Taourirt-Mimoun).
 - 4 Sé. de l'Ass. algérienne, 27 mars 1953 (ANOM, 81F-2201 ; 1^{ère} sé. ; remarque de Gabriel Lambert, président de la comm. de l'habitat, lors de la discussion du rapport général présenté par André Bakouche).
 - 5 « Ce qu'il faut savoir... Lotissement et habitat », *L'Éd. alg.*, 18-19, juin-juill. 1950, p. 16 (constitution d'une nouvelle société, l'« Urbanisme résidentiel et industriel » afin de bâtir au lotissement Lavigerie (Maison-Carrée)) ; publicité pour la Société d'expansion immobilière nord-africaine dans *L'Éd. alg.*, 22, octobre 1950, p. 42 (lotissement modèle à Beaulieu (Maison-Carrée) ; des lots à Alger plage, aux Pins Maritimes, à la Redoute).
 - 6 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 29 mars 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140).
 - 7 AG du Foyer des cheminots algériens de l'État, 14 mars 1948 (ANF, 19771106-11).
 - 8 Lettre du président du Foyer des cheminots algériens de l'État (Jean Tranier) au gouverneur général, 10 octobre 1951 (ANF, 19771106-11).

dont de nombreux policiers¹. En 1948, le Toit collectif bônois et le Foyer mascaréen espèrent eux aussi pouvoir vite reprendre leur activité² ; en 1951, le Foyer bel-abbésien prolonge la durée de la société afin de pouvoir réaliser de nouveaux emprunts³. Les sociétés de crédit immobilier d'Alger, de Constantine et de Bône augmentent leur capital afin d'obtenir des avances plus importantes de la part de la Caisse des dépôts⁴.

En parallèle, de nombreux organismes, actifs durant l'entre-deux-guerres, cessent définitivement de bâtir. Le dynamisme retrouvé de la Cité coopérative de Mostaganem a été sans lendemain : le programme de 28 pavillons soumis à la tutelle administrative en 1951 semble n'avoir jamais été réalisé⁵. Plusieurs coopératives HBM considèrent, à l'image du Foyer des PTT, du Foyer des mutilés et du Foyer des fonctionnaires anciens combattants leur « œuvre comme terminée et n'acceptent plus d'adhérents »⁶. D'autres se disent empêchées par la « situation économique »⁷ : c'est le cas du Patrimoine bougiote et du Patrimoine coopératif souk-ahressien⁸. La nouvelle équipe, « jeune et ambitieuse », de ce dernier organisme ne parvient pas à le relancer⁹. Certaines coopératives comme le Foyer des cheminots PLM d'Alger et le Foyer des cheminots algériens de l'État de Sétif, décident de se dissoudre sans toujours en exposer les raisons¹⁰. D'autres le sont une fois que le ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme a constaté leur inactivité dans le sillage de vérifications en 1947¹¹. Le Foyer des cheminots algériens de l'État de

-
- 1 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 26 juin 1953 (ANOM, GGA-10CAB-162) ; lettre du président de la Cité sociale (Louis Pasquier-Bronde) au préfet d'Alger, 28 décembre 1953 (ANOM, 91-1K-478).
 - 2 AG du Foyer mascaréen, 26 mars 1948 (ANF, 19771106-20) ; AG du Toit collectif bônois, 18 juin 1948 (CDC, 100853-023-c. 60 849).
 - 3 Lettre du président du Foyer bel-abbésien (Fernand Chabaud) au MRU, 17 mai 1951 (ANF, 19771106-23).
 - 4 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 29 mars et 12 décembre 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140) ; AG de la SCI de Constantine, 30 mars 1950 (ANF, 19771106-5).
 - 5 Armand Conangle et Georges Lacour (inspecteurs principaux du service de la Coopération et de la mutualité (direction générale des Finances du gouvernement général)), « Rapport sur le fonctionnement et la situation financière de la Cité coop. de Mostaganem », 2 février 1951, p. 32 (ANF, 19771106-20) ; « L'Oranie », *L'Éd. alg.*, 12, décembre 1949, p. 40 (mention de l'obtention de la garantie d'emprunt).
 - 6 Lettre du président du Logis postal d'Alger (François Barbolosi) au préfet d'Alger, 21 novembre 1949 (ANF, 19771106-14) ; lettre du gouverneur général au MRU, 11 mars 1948 (ANF, 19771106-10) ; lettre du président du Foyer des mutilés d'Alger (Louis Suau) au préfet d'Alger, 17 février 1954 (AWA, 5K-92). Ces trois sociétés sont à Alger.
 - 7 Président du patrimoine coopératif souk-ahressien, « Rapport sur la situation morale et matérielle de la société depuis le 30 juin 1949 au 31 mars 1950 », 31 mars 1950 (ANF, 19771106-23).
 - 8 Rapports au CA du Patrimoine coopératif bougiote pour 1951 et 1953, s.d. [fin 1951 et fin 1953] (ANF, 19771106-18 ; le second rapport indique que la société est en voie de dissolution).
 - 9 Armand Conangle, « Rapport sur le fonctionnement et la situation financière du Patrimoine coopératif souk-ahressien », 25 janvier 1955, p. 15 (ANF, 19771106-23) ; Anonyme [membre de la 4^e division de la préfecture d'Oran], « Mostaganem – Cité coop. de Mostaganem – Construction de 28 logements », 3 janvier 1953 (ANOM, 92-2544 ; mention de l'absence de nouvelles relatives à ce projet).
 - 10 AG du Foyer des cheminots PLM d'Alger, 6 février 1949 (ANF, 19771106-11) ; AG du Foyer des cheminots algériens de l'État de Sétif, 17 juillet 1954 (ANF, 19771106-23).
 - 11 Circulaire du 11 avril 1947 (citée dans une lettre du MRU au gouverneur général, 17 novembre 1947 (ANF, 81F-2206)) ; lettre du gouverneur général au MRU, 7 juin 1948 et listes des organismes dissous ou ayant fait l'objet

Sétif était d'ailleurs en sommeil depuis plusieurs années, au grand désarroi de cheminots de la ville¹. Enfin, des sociétés poursuivent leurs activités de gestion (perception des loyers, remboursement des prêts) sans initier de nouvelles constructions, comme le Patrimoine sétifien².

Parfois, le refus d'accepter de nouveaux sociétaires conduit à la création de nouveaux organismes permettant, par le biais des lois d'HBM, de devenir propriétaire³ : c'est le cas à Alger de l'Aéro-habitat, du logis postal et du Foyer universitaire. La Cité des fonctionnaires algériens et assimilés et des anciens combattants et victimes de guerre à Alger prend la suite, avec le même président, Jacques Poggi, des activités du Foyer des fonctionnaires algériens victimes de la guerre⁴ (fin 1948). Des groupes professionnels en sont souvent à l'initiative : l'Aéro-habitat fédère autour d'André Abou nombre d'employés de l'Atelier industriel de l'Air⁵ (AIA), le Logis postal rassemble des employés des postes autour de plusieurs contrôleurs des PTT⁶ et le Foyer universitaire est surtout composée d'enseignants, derrière le vice-recteur de l'académie Eugène Evesque⁷. Le Patrimoine algérois, fondée en mars 1950, dit souhaiter, plus largement, résoudre la crise du logement en bâtissant pour les « familles nombreuses, ouvriers et fonctionnaires de condition modeste »⁸ par l'extension « le plus possible de l'accession à la petite propriété »⁹. Au début des années 1950, les coopératives encore actives se groupent en union départementale¹⁰.

Le cas de la Maison familiale, l'une des premières sociétés coopératives fondées à Alger (1906), est singulier. Le besoin de logements pour les militaires de carrière et plus généralement pour les « anciens combattants et les fonctionnaires civils » a conduit en 1950 un intendant de la X^e région militaire (l'Algérie), Jean Picquart, à envisager la reprise de cet organisme devenu,

d'une décision tendant au retrait de l'approbation et des organismes en activité, s.d [1951] (ANF, 19771106-33) ; voir les documents concernant les organismes d'Oranie dans AWO, 8R-4951.

- 1 Lettre d'Alexandre Chemla (président du Foyer des cheminots algériens de l'État de Sétif) au président du Patrimoine sétifien, 16 mai 1950 (ANA, IBA-HBM-017 ; demande de rejoindre le Patrimoine sétifien ; lettre également signée par Jean Buschiazzo, Roger Denier, Alexandre Martinazzo, Ahmed Azouaou, Paul Rabeaute, Louis Font, Lahcen Atroun, Jean Stolz, Gilbert Fillon, Maamar Zaakmour, tous cheminots à Sétif).
- 2 Voir les divers rapports des AG et CA de 1949 à 1960 dans ANF, 19771106-23.
- 3 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Alger, 29 novembre 1949 (ANF, 19771106-14 ; création du Logis postal) ; lettre du gouverneur général au MRU, 28 octobre 1949 (ANF, 19771106-7 ; création de l'Aéro-habitat).
- 4 Lettre du gouverneur général au MRU, 11 mars 1948 (ANF, 19771106-10) ; portrait de Poggi dans BALDACCI Aimé, *Souvenirs d'un Français d'Algérie*, t. 5 : *Le goût du bonheur*, Garches, Chez l'auteur, 1990, p. 230-231 (il orthographe « Roggi »). En parallèle le Foyer du fonctionnaire relance son activité en métropole (*Immobilière 3F. 1928-2008*, s.l., Service communication, 2009, p. 12).
- 5 Sé. de la comm. interministérielle des prêts, 31 mars 1950 (ANF, 1977106-7).
- 6 Lettre du gouverneur général au MRU, 2 août 1949 (ANF, 19771106-14).
- 7 Lettre du comité fondateur du Foyer universitaire algérois au gouverneur général, 24 mars 1949 (ANF, 19771106-13).
- 8 Charles Lévy (président du Patrimoine algérois en formation), « Note concernant la société », s.d. [joint à un document du 18 octobre 1949] (ANF, 19771106-14).
- 9 Lettre du président du Patrimoine algérois [Charles Lévy] au préfet d'Alger, 17 février 1954 (AWA, 5K-92).
- 10 « L'Union dép. des sociétés coop. d'HLM », *Alger républicain*, 29 avril 1951, p. 3.

sauf gestion de rares affaires courantes, inactif¹. Le ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme donne la même année, comme il le fait pour une société similaire à Paris, son accord². Deux ans plus tard, les statuts modifiés sont adoptés par une assemblée générale extraordinaire. Cet organisme qui bâtit plus de 2 000 logements à compter du milieu des années 1950 prend le nom d'Armaf en 1956 (« société coopérative pour le logement des cadres de l'armée d'Afrique et de ses sympathisants en Algérie »). La reprise d'une société coopérative classique a permis de contourner l'impossibilité de créer un organisme qui ne soit statutairement dédié qu'à un groupe professionnel et l'attitude initiale du ministère de l'Intérieur. En effet, ce dernier avait, en 1947, bloqué la constitution d'un office s'occupant du logement des cadres de l'armée car cela risquait alors « d'être interprété par certains partis politiques [« le PPA et autres »³] comme la manifestation d'un intérêt préférentiel vis-à-vis des militaires. L'exploitation à des fins politiques de cette interprétation ne pourrait (...) que nuire au projet lui-même d'apaisement général des esprits que vise à faire naître la politique actuelle du gouvernement en Algérie »⁴. Interrogé en 1954 sur l'application d'un protocole passé entre le MRU et l'Armée le 23 août 1952, le ministre de l'Intérieur rend le même avis⁵.

D'autres coopératives de construction existent aussi, désormais, hors de la législation HLM. Il s'agit d'un cas spécifique à l'Algérie. Elles sont

« appelées communément Sociétés Coopératives d'Habitat algérien [SCHA], [et] peuvent obtenir un concours financier du Fonds de dotation de l'Habitat sous forme de subventions et d'avances combinées (arrêté du 10 juillet 1950, modifié par arrêté du 4 juillet 1952⁶). Dans ce système, l'apport des intéressés est réduit au minimum compatible avec l'effort que doit fournir tout candidat à la propriété, et il aboutit à l'octroi de subventions à des personnes dont l'intérêt particulier est dominant. Ces avantages, dont l'application ne peut être que strictement limitée, sont réservés à des personnes peu fortunées (tout en disposant de revenus suffisants pour assurer le service de l'emprunt) construisant des logements modestes, d'un prix de revient

-
- 1 Lettre du président de la Fédération algérienne des organismes d'habitation et d'urbanisme (Louis Pasquier-Bronde) au MRU, 5 avril 1951 (ANF, 19771106-9) ; lettre du MRU au président de la Fédération algérienne des organismes HLM, 15 mai 1951 (reproduite dans une lettre du directeur de L'Armaf (Picquart) au gouverneur général, 5 juillet 1952) (ANF, 19771106-8) ; lettre du même au MRL, 23 février 1954 (ANF, 19771106-9 ; *idem* pour l'information concernant les statuts).
 - 2 Lettre du ministre de la Défense nationale au MRU, 16 novembre 1950 (ANF, 19771106-9).
 - 3 Selon note anonyme à l'attention de Graëve (sous-directeur de l'Algérie au ministère de l'Intérieur), 2 septembre 1947 (ANOM, 81F-2211). Le PPA est le Parti populaire algérien (indépendantiste, dirigé par Messali Hadj).
 - 4 Lettre du ministre de l'Intérieur au gouverneur général, 24 septembre 1947 (ANOM, 81F-2211 ; lettre fondée sur les recommandations du sous-directeur de l'Algérie, Graëve (note du 17 septembre 1947)).
 - 5 Lettre du ministre de l'Intérieur au MRU, 1^{er} juin 1954 (ANOM, 81F-2211 ; à propos d'un protocole entre le MRU et les secrétariats d'État à l'Air, Guerre et Marine en date du 23 août 1952 et relatif à la construction de logements pour les cadres de l'armée).
 - 6 L'arrêté du 15 mars 1949 (art. 2 (subventions) et 3 (prêts)) semble aussi rendre possible les concours financiers à ces sociétés non-HLM ; voir André Bakouche (rapporteur général) et Ahmed Hacene (rapporteur adjoint), *Rapport général sur l'habitat... 1950...*, doc. cité, p. 33-34. Ce rapport est discuté lors de la sé. de l'Ass. algérienne (session ordinaire de février-mars 1950) du 27 mars 1950 (*JOA-DAA*, 27 mars 1950, p. 581-597 (ANOM, 81F-2201)).

peu élevé »¹.

Ce type de société est de statut associatif² (loi 1901). Il a été mis en place pour répondre à ceux souhaitant bâtir sans être contraints par les normes relatives aux HBM³. Elles ne bénéficient donc pas des crédits métropolitains dédiés⁴ mais peuvent être constituées plus rapidement⁵. Le ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme, rétif aux nouvelles créations de sociétés HLM, s'en réjouit⁶. La première du genre est la SCHA Chez Nous de Boufarik (mars 1951). Ces organismes sont eux aussi, souvent, adossés à des groupes professionnels : à Bône, la puissante Union agricole de l'est crée la Logiscoop⁷ (fondée avant février 1952) et des gaziers constituent la Logigaz⁸ (février 1952) ; à Oran, plus de 300 employés de la Marine nationale se groupent au sein des Castors de l'Arsenal⁹ (avril 1952). Quelques années après avoir formé leurs mutuelles¹⁰, policiers et agents des postes s'organisent pour bâtir : Police d'Algérie¹¹ (mai 1952), Mon Foyer¹² et Cité mutualiste des PTT à Alger¹³ (avant décembre 1952). Cheminots, traminots, ouvriers et employés de l'Atelier industriel de l'air (AIA) décident aussi d'entrer dans le mouvement d'auto-construction : Castors des chemins de fer algériens d'Oran¹⁴ (constitués avant mars 1954), Castors des traminots dans la même ville¹⁵ (avant juillet 1954) ou encore Castors de l'AIA de Maison-Blanche¹⁶ (avant juillet 1954). Des Castors des chemins de fer existent aussi à

1 *L'Habitat en Algérie. Législation..., op. cit.*, p. 15.

2 C'est pour cela que leurs archives sont dans les fonds Associations des préfectures (ANOM, 92-3309 et AWC, Asso par exemple). Certaines se transforment, comme « les Castors oranais » fondée en 1951 et qui devient en 1952 une société coopérative à capital variable sous le nom « société coopérative des castors de l'Arsenal d'Oran » (lettre du président de la société au préfet d'Oran, 22 décembre 1954 (ANOM, 92-3309)).

3 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 7 juillet 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; remarque de M. Villeveille, directeur des Travaux publics et des transports) ; idée déjà avancée dans une lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur du 23 novembre 1948 (ANF, 19771106-33).

4 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 19 juillet 1957 (ANOM, GGA-12CAB-109 ; rappel de Montaldo lors de la discussion du dos. 442).

5 André Bakouche (rapporteur de la comm. dédiciée), *Rapport général sur l'habitat présenté devant l'Assemblée algérienne*, Alger, Impr. officielle, 1954, p. 1 (ANOM, BIB AOM 13730 ; ANOM, 915-80).

6 Dépêche ministérielle du 20 décembre 1949 (citée dans une lettre du préfet d'Alger au gouverneur général, 19 juin 1952 (ANOM, 91-1K-478)).

7 TOMAS François, « Annaba et sa région agricole », *Revue de géographie de Lyon*, 44-1, 1969, p. 37-74, ici p. 65. Le *terminus ante quem* proposé est dû à la présentation d'un dossier de subvention par cet organisme lors de la sé. de la comm. cons. de l'habitat du 11 février 1952 (ANOM, GGA-10CAB-162)

8 Lettre de Hocine Boutaleb (élu à l'Ass. algérienne) au gouverneur général, 28 mars 1952 (ANOM, GGA-10CAB-93).

9 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 23 mai 1952 (ANOM, GGA-10CAB-162 ; statut d'association (loi de 1901)).

10 « La mutualité dans l'Algérois », *L'Indispensable*, Alger, Impr. nord-africaine, 1957, p. 8-15 et 83-86.

11 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 26 juin 1953 (ANOM, GGA-10CAB-162).

12 Celle-ci est bien distincte de la précédente selon une mention dans « La mutualité au sein de l'administration policière en Algérie », *L'Indispensable, op. cit.*, p. 23 (mais pas dans *ibid.*, p. 54-55).

13 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 23 décembre 1952 (ANOM, GGA-10CAB-162).

14 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 9 mars 1954 (ANOM, GGA-10CAB-62).

15 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 7 juillet 1954 (ANOM, GGA-10CAB-62).

16 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 7 juillet 1954 (ANOM, GGA-10CAB-62).

Constantine à compter d'août 1954¹. Les groupes de « Castors » – c'est à dire contribuant à bâtir leur maison par un apport en temps de travail – sont nombreux, notamment dans l'ouest algérien : hormis celles déjà évoquées, les sociétés Notre Logis de Perrégaux² (mai 1953) et les Castors familiaux d'Oran³ (avant juillet 1954) bâtissent de cette façon-là. Dans la capitale coloniale et malgré le développement qu'en souhaite l'ODHLM d'Alger⁴, les Castors des Hauts d'Alger⁵ (1950) sont les seuls à se grouper en société de ce type. L'administration algérienne estime les soutenir davantage encore qu'en France⁶. Les SCHA ne sont pas contrôlées par le ministère de la Reconstruction : aucun document à leur sujet n'est donc conservé aux Archives nationales de France. En outre, n'ayant pas été en mesure de consulter les archives de la direction gubernatoriale des Travaux publics, une dizaine de ces sociétés n'ont pu être documentées et l'on ignore tout de leur date de fondation, de leurs activités et de ce qu'elles ont bâti⁷.

Des entreprises désireuses de constituer un organisme de construction aidée, qu'ils soient d'HLM ou non, n'y parviennent pas. C'est le cas du groupe Électricité et Gaz d'Algérie (EGA) en 1949, renvoyé vers les organismes existants⁸. Quatre ans plus tard, des électriciens et gaziers d'Alger n'ont pas davantage de succès : leur affiliation cégétiste et communiste a certainement joué en leur défaveur⁹. L'administration est plus clémente avec les Castors de l'Arsenal, dont le président Jean Muller est à Force ouvrière¹⁰. Enfin, l'Institut musulman de solidarité sociale a pour sa part tenté d'obtenir des financements gubernatoriaux à la fin des années 1940 afin de bâtir pour les « musulmans » : ses demandes souvent réitérées, signées de son secrétaire général Charles Zoubir Missoum, sont rejetées au motif que « l'affaire ne semble pas être sérieuse »¹¹.

1 « Les “Castors de Constantine...” », *JGTPB*, 27 octobre 1955, p. 1 (l' élu municipal Huguenin en est le président).

2 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 26 juin 1953 (ANOM, GGA-10CAB-162).

3 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 7 juillet 1954 (ANOM, GGA-10CAB-62).

4 « Plan d'action de l'ODHLM d'Alger dans le secteur de l'habitation économique et sociale... », doc. cité, p. 6.

5 « La première villa de la “Cité castor n° 1” a été inaugurée... », *JGTPB*, 9 juillet 1954, p. 1.

6 André Bakouche, *Rapport général sur l'habitat...1954...*, dact., p. 5 ; pour la France, voir INYZANT Henri, *Le mouvement castor en France : les coopératives d'autoconstruction entre 1950 et 1960*, Thèse de sociologie sous la direction d'Henri Raymond, Université Paris 10 – Nanterre, 1981, p. III-IV et 11.

7 Elles sont mentionnées dans un arrêté du 21 septembre 1971 qui les dissout et transfère leurs biens à des offices HLM municipaux ou de wilaya (cet arrêté est reproduit en annexe des Textes réglementaires).

8 Gouverneur général, « Note pour le secrétaire général de gouvernement », 6 avril 1949 (ANOM, GGA-9CAB-13) ; sé. de la comm. cons. de l'habitat, 7 juillet et 12 décembre 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140) ; lettre du directeur général de l'EGA au MRU, 29 juillet 1950 (ANF, 19771106-34).

9 Lettre du préfet d'Alger au gouverneur général, 21 janvier 1953 (ANOM, 91-1K-478 ; avec six notices de police concernant Pierre Liddi, Émile Bensimon, Ahmed Lamari, Étienne Llinares, Émile Marguet, Lucienne Cezard) ; voir également des documents de février 1954 dédiés à cette création de société dans AWA, 5K-92.

10 Lettre du président des Castors du personnel de la Marine (Jean Muller) au gouverneur général, 18 avril 1956 (ANOM, GGA-12CAB-109) ; sur son affiliation à Force ouvrière, voir « MULLER Jean René Serge [Maitron] », version mise en ligne le 2 mai 2013, dernière modification le 14 août 2013, consultée le 22 mars 2022.

11 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 3 mai 1950 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; remarque du docteur Bensalem) ; sur ces demandes, voir en outre la lettre du capitaine Missoum au gouverneur général, 12 mai 1948 et la note afférente du directeur des Travaux publics et des transports (ANOM, GGA-9CAB-115) ainsi que sa lettre au

Soutenu par l'administration préfectorale, en dépit d'une fiche de police peu élogieuse¹, il tente ensuite de fonder une société coopérative d'HLM. La commission interministérielle jugeant de la demande refuse de l'approuver en raison, cette fois-ci, de la fiche de police le concernant².

Ainsi, en comparaison de l'entre-deux-guerres, on repère moins de créations ou de tentatives de création d'organismes de construction principalement administrés par des « musulmans » et affirmant bâtir spécifiquement pour ces derniers : seul l'essai inabouti de transformation du Foyer algérois en Foyer algérois au service de la Kabylie relève de cette catégorie (1950-1954). Elle est initiée par Boudjemâ Benjamin Ould Aoudia et des « amis de bonne volonté »³, c'est-à-dire des élus de Kabylie et les président et directeur de l'OMHLM d'Alger, Louis Pasquier-Bronde et Pierre Malaterre⁴.

Les offices publics créés avant la guerre relancent difficilement leurs activités⁵ et de nouveaux sont créés par diverses collectivités. Le conseil général algérois reprend en 1945 le projet d'un office départemental avec le dessein de régler le problème du logement des « classes laborieuses, urbaines et rurales »⁶. Cet office est définitivement créé en mars 1948 ; il doit prendre la relève de l'Auxiliaire municipale, une société anonyme créée en 1927 pour accomplir la mission dévolue aux ODHBM⁷. Son existence conduit le comité de patronage des HLM du département

gouverneur général, 29 novembre 1948 (ANOM, GGA-9CAB-140) ; voir enfin la demande de réexamen du dossier de cet Institut dans une lettre du directeur de cabinet du gouverneur général au directeur des Travaux publics et des transports, 15 mai 1950 (ANOM, GGA-9CAB-98). Il avait été à l'initiative d'une « maison prototype pour l'habitat musulman » début 1947 (*L'ÉA*, 25 mai 1947, p. 1).

- 1 Costes (commissaire divisionnaire de la PRG), « Notice de renseignements au sujet de Missoum Zoubir Charles », 27 septembre 1951 (AWA, 5K-92 ; « personnalité discutée, “affairiste” selon certains ») ; lettre du préfet d'Alger au gouverneur général, 19 janvier 1952 (AWA, 5K-92 ; avis favorable à la création) ; nécessité de joindre une note de police aux demandes d'agrément par la comm. interministérielle des prêts selon « Note pour le gouverneur général » du 3 mars 1952 signée du directeur des Travaux public et des transports (ANOM, GGA-10CAB-40).
- 2 Directeur des Travaux publics et des transports, « Note pour le préfet d'Alger », 25 juin 1952 (ANOM, GGA-10CAB-40).
- 3 Lettre d'Ould Aoudia à M^{lle} Crivelli [fonctionnaire du MRL], 15 février 1954 (ANF, 19771106-3).
- 4 AG extraordinaire du Foyer algérois au service de la Kabylie, 29 mai 1952 (ANF, 19771106-3 ; les élus de Kabylie sont Salcedo (maire de Tizi Ouzou), Ahmed Aït Ali (député), Marcel Papillon, Si Mohamed Saïd Khiaïr, Boudjemâ Ould Aoudia (élus à l'Ass. algérienne), Henri Fayolle (conseiller général), Ahmed Chikhi (propriétaire à Michelet, entrepreneur d'une entreprise de transport et membre de l'assemblée municipale de la commune mixte de Michelet à compter d'avril 1953), Arezki Aït Saada, Mohand Ouferoudj, Saïd Hassani (présidents de djemâas) et 25 présidents de centres municipaux des communes mixtes de Michelet et Fort-National).
- 5 Lettre du gouverneur général au MRU, 28 octobre 1947 (ANF, 19771106-33 ; hausse des frais de personnel alors que les valeurs locatives sont inchangées depuis 1939).
- 6 Sé. du cons. gén. d'Alger, 8 novembre 1945 (le rapporteur est Henri Borgeaud) ; voir aussi la sé. de la comm. administrative dép., 27 mai 1942 (reprise d'une proposition de l'OMHBM d'Alger du 1^{er} avril 1942) et la sé. du cons. gén. d'Alger du 30 avril 1946 (mentionnée dans une note du chef du 5^e bureau (HBM) de la sous-direction de l'habitation (MRU, direction générale de l'urbanisme et de l'habitation) en date du 10 janvier 1948 (ANF, 19771106-25 pour tous ces documents)).
- 7 Lettre du président de l'ODHBM d'Alger au directeur général de la CDC, 21 février 1951 (CDC, 100853-021-c. 60 791 ; création du 2 mars 1948 ; décret afférent non-retrouvé).

d'Alger à refuser la création d'un OMHLM à Ténès, demandé par la municipalité¹. Pour sa part, le conseil municipal d'Orléansville décide de la création d'un office en 1949², peut-être sous la pression de la section locale de la CFTC³ ; créé en janvier 1951, il reste néanmoins sans activité⁴. Il en va de même de celui de Sidi Bel-Abbès, créé en février de l'année précédente par la seule municipalité communiste d'Algérie issue des élections de 1947⁵. Un office municipal est créé à Tlemcen en janvier 1951⁶. À l'inverse, l'OMHBM de Guelma qui n'avait rien bâti depuis sa création en 1930, reprend de l'activité à compter de 1949⁷. L'ODHLM d'Oran redémarre la sienne à partir de 1953⁸. Celui de Constantine est créé en octobre de la même année et s'assigne notamment la mission de bâtir « de vastes programmes d'habitat musulman »⁹.

Un office public est également créé pour le Sahara en juillet 1954 ; son siège est à Alger à la direction des Territoires du sud de l'administration centrale algérienne¹⁰. Son objectif initial est de soutenir le « développement » de Colomb Béchar où croît « l'exploitation des ressources naturelles du Sahara »¹¹. La création de nouveaux départements débutée en 1956 afin de resserrer le maillage administratif de l'Algérie, et d'exploiter les hydrocarbures du Sahara, est l'occasion de fonder de nouveaux offices départementaux¹² ; celui de Bône (décidé fin 1957, créé en avril 1959) doit aussi permettre de supprimer de nombreuses petites sociétés¹³, de loger fonctionnaires, « jeunes ménages », « personnel des industries dont l'implantation est en cours » près de Bône et

1 Sé. du cons. mun. de Ténès, 26 avril 1952 et avis du préfet, 6 novembre 1952 (AWA, 5K-101).

2 Sé. du cons. mun. d'Orléansville, 19 novembre et 2 décembre 1949 (ANF, 19771106-31).

3 Section locale de la CFTC d'Orléansville, « Cahier de revendications », s.d. [19 mai 1947] (ANOM, 91-1K-478).

4 Décret de création de l'OMHLM d'Orléansville, dact., 19 janvier 1951 (ANF, 19771106-31).

5 *JORF-LD*, 2 mars 1950, p. 2393 (et disponible en version dact. Dans ANOM, 81F-2207) ; voir LAOUEDJ Lasreddine, « Baladiyya Sīdī Bal'abās (1948-1953). Awal tajribat majlis baladī šuyū'ī fī al-idārat al-mahliyya al-ist'māriyya bi-l-Ġazā'ir », *RHM*, 178, 2020, p. 197-214 [La municipalité de Sidi Bel-Abbès (1948-1953). Une première expérience de municipalité communiste dans l'administration locale coloniale en Algérie], en particulier p. 208-214.

6 *JORF-LD*, 12 janvier 1951 (ANOM, 81F-2207 (dact.) et ANF, 19771106-33 (coupure)).

7 Administrateur délégué de l'OMHLM de Guelma [René de Peretti], « Rapport d'activité – Projets et compte financier », 15 janvier 1956 (ANF, 19771106-30).

8 « Observations du CA de l'ODHLM d'Oran... », doc. cité (*supra*, n. 10 p. 460).

9 Lettre du préfet de Constantine au gouverneur général, 18 juin 1953 (ANF, 19771106-29 ; souligné dans le document) ; *JORF-LD*, 5 novembre 1953, p. 9997.

10 *JORF-LD*, 10 juillet 1954, p. 6559 ; sur la direction des Territoires du sud dans les années 1950, voir BALDACCI Aimé, *Souvenirs d'un Français d'Algérie*, t. 6 : *La Caisse des mines*, Garches, Chez l'auteur, 1992, 381 p.

11 Lettre du gouverneur général au MRU, 27 mars 1953 et lettre du ministre de l'Intérieur au MRU, 27 mars 1954 (ANOM, 81F-2207).

12 SACRISTE Fabien, *La réorganisation des structures départementales pendant la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962)*, Mémoire de Master d'histoire sous la direction d'Éric Savarese, Université Montpellier 1, 2009, n. p.

13 Lettre du délégué général du gouvernement en Algérie et commandant en chef des forces en Algérie (général Salan) au ministre de la Construction, 17 septembre 1958 (ANOM, GGA-14CAB-39). Décision de création d'un ODHLM de Bône par la comm. adm. provisoire du dép. de Bône le 4 décembre 1957 et création par décret du 23 avril 1959 (Georges Buono, « Rapport de l'administrateur délégué de l'ODHLM de Bône – Compte financier de l'exercice 1960 », s.d. [début 1961] (ANF, 19771106-28).

« masses musulmanes »¹. Des offices départementaux sont aussi envisagés à Médéa et Mostaganem² ; l'indépendance empêchera leur constitution.

Plusieurs municipalités tentent sans succès de créer un office municipal. C'est par exemple le cas des communes oranaises et voisines de Hammam Bou Hadjar³ (1949) puis d'Aïn Témouchent⁴ (1953). La municipalité d'Hussein Dey fait une même tentative⁵ (1953). Des communes proches d'Alger envisagent la création d'offices intercommunaux : Bordj Ménaïel, Isserville-les-Issers, Haussonvillers et Tizi Renif d'une part et L'Alma, Courbet, Félix Faure, Ménerville, Fondouk, Maréchal Foch, Saint-Pierre-Saint-Paul d'autre part⁶ ; les communes de Rouïba, Aïn Taya et Cap Matifou font le même vœu⁷.

Au total, 13 offices publics (dont trois départementaux) et 26 organismes privés peuvent bâtir sous l'égide de la législation HLM, bénéficiers des crédits d'État et sont actifs en Algérie en 1954 (Tableau 7-3). À la même date, au moins 22 « sociétés coopératives d'habitat algérien » (dont 11 dans le département Oran, principalement en sa préfecture) bénéficient d'une réglementation propre à la colonie et du soutien du budget algérien. Près de la moitié se situent dans la ville d'Oran (dont cinq, soit la moitié, sont des groupements de castors) : c'est donc surtout par ce biais que les organismes constructeurs se renouvellent, notamment dans la préfecture de l'ouest algérien.

Ces sociétés spécifiques à l'Algérie font que les organismes d'habitat soutenus par l'administration et les finances publiques sont proportionnellement plus nombreux en Algérie qu'en métropole ; seules les sociétés de type anonymes, destinées surtout au logement des travailleurs, sont quasi-inexistantes dans la colonie alors qu'il en existe plus de 500 en métropole au début des années 1950⁸.

1 Lettre du préfet du dép. de Bône au ministre de l'Algérie, 2 juin 1958 (ANOM, GGA-14CAB-39).

2 Documents relatifs à ces projets dans ANF, 19771106-30. Consignes réglementaires en vue de création de nouveaux ODHLM dans la circulaire de la direction gubernatoriale des Travaux publics, de la construction et des transports, 29 juillet 1960 (ANF, 19771106-31).

3 Bordereau de lettre du gouverneur général au directeur des Travaux publics et des transports, 31 mai 1949 (ANOM, GGA-9CAB-13).

4 Lettre du ministre de l'Intérieur au MRU, 24 avril 1953 (ANOM, 81F-2207).

5 Sé. du cons. mun. d'Hussein Dey, 9 octobre 1953 (AWA, 5K-98).

6 Lettre du maire de Félix Faure (Gaston Brun) au préfet d'Alger, 10 janvier 1948 (AWA, 5K-101) ; lettre du gouverneur général au préfet d'Alger, 31 janvier 1949 (AWA, 5K-101). L'Alma envisageait dès 1946 la création d'un OMHBM (Préfet d'Alger, « PAC-H – Avis », 7 octobre 1946).

7 Sé. de leurs cons. mun., respectivement en date des 2 juin, 17 avril et 4 août 1948 (AWA, 5K-99).

8 La comparaison avec la métropole se fonde sur une « Note à M. le ministre » signée du chef de la sous-direction des HLM au MRU et en date du 14 novembre 1950 (ANF, 19771106-33).

Fondées...	Organismes publics (offices municipaux et départementaux)		Organismes privés (SC, SA et SCI)		Coopératives d'habitat algérien	Totaux
	Avant 1940	Entre 1945 et fin 1954	Avant 1940	Entre 1945 et fin 1954	Entre 1945 et fin 1954	
Alger	1	2	5 (dont la SA l'Auxiliaire municipale)	5	6 (dont 1 de « Castors »)	19
Oran	2	2	4	0	11 (dont 5 de « Castors »)	19
Constantine	4	1	11	1	3 (dont 1 de « Castors »)	20
Algérie	0	1	0	0	2	3
Totaux	7	6	20	6	22	61
	13		26		22	

Tableau 7-3 – Organismes HLM ou assimilés actifs en Algérie de la fin de la Seconde guerre mondiale à fin 1954 (par département)

L'administration gubernatoriale met également sur pied la Compagnie immobilière algérienne (CIA), une société d'économie mixte vouée à « la suppression des bidonvilles et des taudis » ainsi qu'à la « réalisation de logements pour fonctionnaires, pour agents des cadres ou pour des ouvriers ». En dépit des protestations des organismes HLM estimant qu'une telle compagnie ne peut bâtir à moindre prix et escompter en même temps faire du profit¹, celle-ci est définitivement constituée le 18 janvier 1954 afin de mobiliser des crédits privés². La CIA est inspirée d'un montage financier existant au Maroc depuis septembre 1950, la Compagnie immobilière franco-marocaine ; elle précède de cinq mois la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts (SCIC) créée en métropole sur ce modèle³. Les vives critiques des organismes HLM cessent rapidement⁴. L'Algérie, la Caisse des dépôts et quatre établissements bancaires en constituent le capital : une convention du 16 novembre 1953⁵ lie le Crédit Foncier de France,

1 Fédération des maires du département de Constantine (éd.), *Premier congrès des maires d'Algérie*, Constantine, Impr. Audrino, s.d. [fin 1953 – début 1954], p. 90-91 (protestations de Montaldo et Bakouche).

2 « Réalisations nouvelles dans le domaine de l'habitat musulman : la Compagnie immobilière algérienne », *Documents Algériens*, « Série sociale, 48 », 31 décembre 1955, p. 2 (ANOM, 91-41-52(A)). Le gouverneur général peut garantir les prêts des « sociétés de toute nature » se consacrant à la résorption des bidonvilles depuis mai 1953 (BAKOUCHE André, *Les logements économiques et la résorption des bidonvilles*, tiré à part du JOA-AA, sé. de l'Ass. algérienne du 13 décembre 1953, p. 8 (ANOM, BIB AOM B6773 et ANF, 19771136-1)).

3 André Bakouche, *Rapport général sur l'habitat..., 1953...*, doc. cité, p. 17 (mention d'une convention en date du 13 septembre 1950) ; LANDAUER Paul, *L'invention..., op. cit.*, p. 58.

4 André Bakouche, *Rapport général sur l'habitat* (présenté pour le compte de la comm. dédiée de l'Ass. algérienne), session budgétaire 1954-1955, mars 1954, p. 8.

5 CIA, « Convention », 16 novembre 1953, 16 p. (ANOM, 81F-2212).

le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, la Banque industrielle de l'Afrique du Nord et la Banque de Paris et des Pays-Bas¹ que le directeur général des Finances de l'Algérie, Claude Tixier, avait rassemblés². Son siège social est au 11, rue Clément Ader à Alger (Champ de manœuvres), soit dans les mêmes locaux que l'OMHLM de la ville d'Alger à partir d'avril 1955³. La direction générale qui doit statutairement revenir à un contrôleur financier de l'Algérie⁴ est confiée à Yves Ducongé jusqu'en juin 1962⁵.

III.1.2. Des Européens toujours hégémoniques

Si les conseils d'administration des organismes privés se renouvellent partiellement à partir de la fin des années 1940, leur profil social ne varie guère : ils sont toujours composés de « propriétaires », instituteurs, cheminots, notaires ou encore d'employés voire de chefs de service administratifs et, plus rarement, d'officiers d'active ou à la retraite. Certains organismes HLM sont, comme durant l'entre-deux-guerres, liés aux autorités locales. C'est par exemple le cas à Constantine où le directeur d'école Gilbert Hannoun est secrétaire général de l'Abri familial (au moins pour 1953-1956) en même temps que conseiller municipal. À Alger, le conseiller général et délégué à l'Assemblée algérienne René Montaldo est également administrateur de l'office municipal (au moins en 1949 et 1955) et départemental (au moins en 1954) ainsi que de l'Aéro-habitat (au moins durant toute la décennie 1950). Néanmoins, ce phénomène est bien moins massif : dans les années 1920 et 1930, plus d'une trentaine d'organismes ayant bâti des HBM étaient liés d'une façon ou d'une autre aux élus locaux.

Il en va de même des organismes constitués spécifiquement d'anciens combattants : aucun ne se constitue entre le retour à la paix et la fin de l'année 1954 au milieu des années 1950 alors qu'ils avaient été près d'une quinzaine les décennies précédentes et que l'administration algérienne est attentive à cette catégorie de la population⁶. Seuls des groupes de fonctionnaires ou assimilés

1 Sur l'implication de cette banque dans la CIA, voir BNP, 21CABET-398 ; voir aussi BONIN Hubert, *Un outre-mer bancaire méditerranéen. Histoire du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (1880-1997)*, Paris, Publications de la SFHOM, 2004, p. 245-246 (sur le partage du capital souscrit et les sièges au CA de la CIA).

2 LÉONARD Roger, *Souvenirs du pays perdu. Algérie, 1951-1955*, tapuscrit, vol. 2, s.d. [1958], p. 79 (CHSP, RL-1) ; une partie des courriers échangés en amont de la création de la CIA est disponible dans BNP, 21CABET-407.

3 *Hier... Aujourd'hui...*, s.l.n.d. (ANOM, 91F-2212 ; brochure éditée par la CIA ; mention de l'adresse du siège social) ; lettre du directeur général de l'OMHLM d'Alger [Jean Fleury] au MRL, 16 avril 1955 (ANF, 19771106-27 ; les bureaux de cet office étaient auparavant à l'hôtel de ville).

4 « Réalisations nouvelles... », doc. cité, p. 3.

5 Arrêté du haut-commissaire de la République en Algérie, 7 juin 1962 (*RAA-Algérie*, 30 juin 1962, p. 1075 ; Ducongé est, par ce même arrêté, détaché auprès de la Société centrale d'équipement du territoire (SCET) pour y être directeur délégué).

6 ANDRÉ-BERCOVICI Samuel, *Les anciens combattants dans l'Algérie coloniale : les associations d'anciens combattants et l'Algérie française*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction de Sylvie Thénault, Université Paris 1, 2014, p. 112-125.

restent actifs en vue de bâtir des HLM : agents des PTT (Cité mutualiste, Logis postal), enseignants (Foyers universitaires à Alger, Oran et Constantine¹), policiers (société coopérative d'habitat algérien Police d'Algérie et Mon Foyer), militaires (Armaf, Castors de la Marine) et travailleurs de l'industrie aéronautique (Aéro-habitat, Castors de l'Atelier industriel de l'Air). Quoique de très faible ampleur, l'entrée de femmes dans les conseils d'administration est une nouveauté² : c'est le cas à compter de 1952 au Toit collectif bônois (l'institutrice Montheillet, l'employée Maria Dubois) comme à l'Abri familial de Constantine (l'institutrice Mireille Guedj).

Les offices publics sont pour leur part le reflet partiel des institutions élues dont elles émanent, puisque six de leurs dix-huit administrateurs sont nommés par les conseils municipaux et généraux, institutions méconnues pour l'Algérie d'après 1945. Le préfet en nomme six autres et diverses institutions tierces (union des syndicats, organismes privés d'HLM, associations de familles nombreuses, conseil d'hygiène, etc.) nomment les six derniers. À Alger, l'office municipal comprend, à la suite de l'élection de Jacques Chevallier à la mairie en mai 1953, plusieurs Européens défendant la promotion des « musulmans » comme Paul Houdart (secrétaire général adjoint, industriel) ou André Gallice³ (négociant). À l'image de ce dernier, des personnes investies dans l'action sociale d'inspiration catholique en sont aussi membres, comme Alexandre Chaulet⁴ ou Marie-Louise Pasquier-Bronde⁵, tous deux nommés administrateurs de l'office par le préfet d'Alger. Alexandre Chaulet l'avait été en juin 1942 au titre de directeur de la Caisse d'allocation familiale et en est le secrétaire général en 1953 ; Marie-Louise Pasquier-Bronde, fille d'un des principaux promoteurs des HBM en Algérie et un temps dirigeante de l'école d'assistance sociale, l'avait été en mai 1950 au titre de « directrice d'œuvres sociales »⁶. Elle s'implique en particulier pour promouvoir les infrastructures et l'action sociales dans les groupes HLM bâtis⁷, pour les Européens comme pour les « musulmans »⁸.

1 À Constantine, le Foyer universitaire se fonde, à peine créé, en avril 1951 dans l'Abri familial (rapports des CA présentés lors des AG des 20 mai 1951 et 24 avril 1955 (ANF, 19771106-18)) ; on ignore quand est fondée la SCHA universitaire d'accession à la petite propriété d'Oran (ANOM, GGA-12CAB-109 ; fiche n° 462 présentée lors de la sé. de la comm. cons. de l'habitat du 19 juillet 1957).

2 M^{lle} Germaine Kellerman est administratrice de la Cité sociale et du Foyer féminin (Alger) au moins en 1931, date à laquelle ces sociétés se constituent ; cette dernière, spécialement dédiée aux femmes, est aussi administrée à cette date par les veuves Laure Arbelot et Émilie Capot-Rey, M^{me} Andrée Ivorra-Hery et M^{lles} Marie-Louise Pasquier-Bronde, Germaine Costantini, Étienne Barbier Saint-Hilaire et Andrée Souillard.

3 Entretien du 22 janvier 1999 réalisé par Raphaëlle Branche au domicile du témoin (SHD, 4K-28).

4 CHAULET Pierre et Claudine, *Le choix de l'Algérie. Deux voix, une mémoire*, Alger, Barzakh, 2012, p. 28 et 30.

5 « Journées sociales d'Alger », *L'ÉA*, 25 février 1942, p. 3 (conférence sur « la femme chrétienne dans son ministère d'auxiliaire de la famille... » ; *idem* pour la mention relative à la direction d'une école d'assistante sociale).

6 Elle en avait aussi été membre à la fin des années 1940 au titre d'élue municipale.

7 « L'Algérois », *L'Éd. alg.*, 14, février 1950, p. 36 (résumé d'une de ses conférences) ; M^{lle} Pasquier-Bronde, « Nos raisons d'espérer – Visite au 5^e groupe... », *L'Éd. alg.*, février 1952, p. 27.

8 SLNA, « Les œuvres sociales d'Alger », s.d. [début janvier 1953] (ANOM, GGA-10CAB-246).

La renaissance de l'office municipal de Guelma à la fin des années 1940 se fait pour sa part dans une très grande continuité avec l'entre-deux-guerres. Il est, en 1953, administré par des notables – ou leurs enfants – qui dominaient déjà la municipalité les décennies précédentes : les élus municipaux Michel Sadeler¹ (vétérinaire), François Poggi² (avocat), Gaston Fiorini³ (pharmacien) et Jacob Nabet⁴ (négociant). Il en va de même d'Henri Garrivet (instituteur, élu maire en novembre 1950 après la démission de tous les élus du premier collège⁵) et Gaston Jouane (médecin) ainsi que des figures corses locales⁶ Barthélémy Trazzini (syndic liquidateur, substitut du parquet) et René de Peretti (avocat), tous nommés par le préfet. Les personnalités considérées comme qualifiées n'apportent guère plus de renouvellement : hormis Georges Buono⁷ (industriel de Bône, figure des HLM de l'est algérien) voire Raymond Buisson⁸ (médecin), Antoine Zuretti⁹ (agent d'assurances), Joseph Marienne¹⁰, Jules Thomas¹¹ (propriétaire) et André Rieffel¹² (propriétaire) sont connus de la vie politique et sociale guelmoise des années 1920 et 1930 et, en dépit de quelques oppositions, se rassemblent à partir de 1950 en un parti d'union républicaine¹³. Il n'est pas anodin qu'au moins quatre de ces administrateurs¹⁴ (Garrivet, Poggi, Trazzini, Zuretti) se soient impliqués dans les massacres de Guelma du printemps 1945 ; seul Jacob

-
- 1 Fils de Jean Sadeler, maire de Clauzel plus de trois décennies (ANOM, 3 RM 61 (n° 260)) ; *JORF-LD*, 18 décembre 1941, p. 5431 (nommé au cons. mun. de Constantine).
 - 2 « Carnet rose », *Le Progrès de Guelma* [PG], 5 juillet 1937, p. 2 ; « Cons. mun. de Guelma », s.d. [1942] (ANOM, 93-B3-755) ; « Nos agriculteurs à l'honneur », coupure de presse s.d. [septembre 1954] (CDHA, 179ARC-08 ; François Poggi est fait chevalier de la Légion d'honneur selon un arrêté paru au *JORF-LD* du 21 septembre 1954).
 - 3 « Nécrologie », *PG*, 25 juillet 1938, p. 2 (il est fils d'un important pharmacien de Guelma).
 - 4 Il s'agit *a priori* de Jacob Nabet [ou Nabeth], par la suite (1956) membre du CA de l'OMHLM au titre de membre de sociétés de secours mutuels ; voir, le concernant, la notice consacrée au Secours guelmois dans la liasse « Associations juives en Algérie », s.d. [jointe à une lettre du 20 mars 1942] (ANOM, 93-3G-30) ; celui-ci, clerc d'avoué puis « grossiste en denrées alimentaires » est né en 1898 (ANOM, 3 RM 107 (n° 1209)).
 - 5 « Le Constantinois », *L'Éd. alg.*, 20-21, août-sept. 1950 et 23, nov. 1950 (p. 48 dans ces deux numéros).
 - 6 « Constantine – Guelma – Amicale corse », *L'ÉA*, 11 janvier 1930, p. 9 (concernant Trazzini) ; préfet de Bône, « Proposition de Légion d'honneur pour le grade de chevalier », 17 septembre 1961 (ANF, 19800035-603-68135) et note concernant René De Peretti signée du chef de la section politique du SLNA de Constantine en date du 5 novembre 1958 (ANOM, 93-4262).
 - 7 « Le congrès des HBM du dép. de Constantine s'est tenu à Bône », *L'ÉA*, 1^{er} juillet 1935, p. 2.
 - 8 Mentionné comme docteur Buisson dans la source ici commentée ; il s'agit probablement de Raymond Buisson, nommé médecin de colonisation à Gounod à la fin des années 1930 (arrêté gubernatorial du 1^{er} avril 1938 (*JOA-LD*, 15 avril 1938, p. 716)).
 - 9 BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or de l'Algérie*, Alger, Baconnier, 1937, p. 304 (concernant sa famille).
 - 10 Sur la surface sociale de la famille Marienne à Guelma, voir « Fiançailles », *PG*, 24 avril 1933, p. 2 et « Chez les cheminots », *PG*, 3 juillet 1933, p. 1 (sur [Paul Auguste Henri] Marienne, chef de gare à Guelma).
 - 11 Ministre de l'Agriculture, « Renseignements à produire à l'appui des candidatures à la croix de chevalier de la Légion d'honneur », 9 janvier 1933 (ANF, 19800035113-14208).
 - 12 « Société d'HBM la "Prévoyance guelmoise" », *PG*, 29 mai 1939, p. 3.
 - 13 Chef de la section politique de la préfecture de Constantine, « Notice de renseignements – Henri Garrivet », 6 novembre 1958 (ANOM, 93-4266).
 - 14 « Liste des [270] miliciens », s.d. (ANOM, GGA-9CAB-200 ; « liste des Guelmois inscrits en mai 1945, à la Garde Civique soit par moi, soit par mes assistants » selon une lettre de Marcel Champ à Charles Boumati (commissaire de la police judiciaire, chef de la brigade mobile), 15 mars 1947).

Nabeth s’y était quelque peu opposé¹. Mahmoud Ali Khodja est l’un des rares « musulmans » – il refuse par ailleurs de s’inscrire sur les listes électorales du 1^{er} collège alors qu’il le pouvait étant donné ses diplômes² – du conseil d’administration de cet office au sein duquel il a été nommé par le préfet en mars 1953. Celui-ci, huissier à Guelma depuis 1932 appartient à de nombreux groupements (œuvres caritatives, culturelle musulmane, ligue des familles nombreuses). Il est accompagné au sein de l’office par l’instituteur Mohamed Meddour et le cheminot Saïd Haddadi, tous deux élus municipaux dont les positions politiques sont, au début des années 1950, inconnues.

Sauf à Oran, les conseils municipaux nomment, parmi leur contingent, au moins la moitié d’élus du second collège³. Les positions sociales et politiques de ces « musulmans » sont diverses. À Bône, les trois élus municipaux du deuxième collège nommés au conseil d’administration de l’OMHLM sont, en 1947, du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD, indépendantiste) : le cheminot Omar Hacene Chaouch, l’ajusteur Ahmed Ben Habib (SNP) et l’agriculteur Sadeck Benotmane. Mohamed Larbi Samar [ou Sammar], administrateur au moins à partir de 1949, ne semble pas pour sa part en être membre ; il est reconduit de 1953 à 1957, voire au-delà. À partir de mai 1953, de nouveaux élus remplacent les administrateurs de 1947. La sensibilité politique du commerçant Abdelkader Khaldi n’est pas connue ; l’ouvrier et syndicaliste de la métallurgie Abdelaziz Belamzaoui est alternativement décrit comme membre du MTLD ou comme communiste. Au sein de l’office municipal algérois de la fin des années 1940, Mustapha Bouchakour est le seul élu municipal « musulman ». Cet indépendantiste y siège avec Bachir Boumeddine qui est remplacé, avant 1950, par Ben Merabet, représentant le comité départemental d’hygiène. Ils sont respectivement chauffeur chez Lesueur, agha honoraire administrant l’office depuis le début des années 1930 et agent commercial. En mai 1953, Ben Merabet est rejoint par deux élus du MTLD nouvellement élus dans la municipalité de Jacques Chevallier, Saïd Boudjeroudi et Mohamed Mestoul.

À Constantine vers 1950, cinq des dix-huit administrateurs de l’office appartiennent au deuxième collège. Ceux-ci ne sont pas unis, loin s’en faut. Ils sont majoritaires parmi ceux désignés par la municipalité : le professeur Amar Hammouche, le courtier Hadj Tayeb Benhamla, le comptable Brahim Aouati, le négociant El Hachemi Baghriche. Les deux premiers sont politiquement actifs à Constantine depuis les années 1930 ; en octobre 1947, Hammouche a été

1 REGGUI Marcel, *Les massacres de Guelma. Algérie, mai 1945. Une enquête inédite sur la furie des milices coloniales*, Paris, La Découverte, 2008 [2006], p. 171. Voir le chapitre 6-III.3.2 concernant ces miliciens.

2 Anonyme [agent du SLNA], « Note sur Ali Khodja », s.d. [2^e moitié des années 1940] (ANOM, 93-4237).

3 Les individus assignés « musulmans » qui administrent des organismes HLM après 1945 sont présentés de façon détaillée en annexe 7-7. SNP signifie « Sans nom patronymique ».

élu sur une liste RPF conduite par le maire Jules Valle, Benhamla sur une liste du MTLD. Les deux autres sont d'anciens responsables du PPA de Constantine et eux aussi élus du MTLD. Baghriche s'en détache néanmoins rapidement : il se rapproche des positions des élus européens dès 1948 puis est exclu de son parti en janvier 1950¹. Houcine Madoui est aussi, au titre de délégué des locataires, administrateur de l'office ; cet habitant de la cité Laloum est dans le même temps vice-président de la Ligue des pères et mères de familles nombreuses musulmanes de la ville². Aucun d'entre eux n'a de poste de responsabilité au sein de l'office, présidé depuis deux décennies par Maurice Laloum et dont les vice-présidents sont Claude Duplan (industriel et élu municipal) et Abdallah Mahdi (nommé par le préfet, dont il l'un des chefs de division, natif de Kabylie et citoyen français de naissance). Battus aux élections d'avril 1953³, les élus MTLD sont remplacés par ceux de l'UDMA (l'avocat Hocine Ahmed-Yahia, l'instituteur Abdelhamid Benabderrahmane), du PCA (l'employé de l'EGA Hocine Messad) et le cadī Abderrahmane Benameur, non-affilié qui semble entretenir de bonnes relations avec l'ensemble de la ville⁴. Ce dernier est réputé « favoriser l'avancement et le développement intellectuel et social dans le cadre islamique » : ses positions et les modalités de ses interventions dans les réunions du conseil d'administration de l'office municipal d'HLM de Constantine restent néanmoins inconnues⁵.

À Tlemcen, il n'a pas été possible de déterminer qui étaient le peintre Redouane Dali Yaya, le professeur Mohammed Allal et le tonnelier Abdellah Bouayed Debbah, tous trois élus municipaux et nommés à ce titre administrateurs de l'office municipal HLM. Ils sont rejoints par Ahmed Benkalfate, instituteur socialiste impliqué de longue date dans la construction d'HBM et par ailleurs élu au conseil général ; il est nommé par le préfet et en devient le vice-président. C'est aussi lui qui préside, à partir de 1951, la seule société coopérative qui compte plusieurs administrateurs « musulmans » après la Seconde Guerre mondiale, le Foyer tlemcénien⁶. Début 1959, après quatre années de guerre, Pierre Padovani, un administrateur d'organismes

1 Zamponi (commissaire adjoint de la PRG), « Rapport – Activité MTLD », 26 novembre 1948 et lettre du commissaire central de la police d'État de Constantine, 9 décembre 1951 (ANOM, 93-4240) ; *Alger républicain*, 14 janvier 1950, p. 1.

2 *JORF-LD*, 9 octobre 1950, p. 10555 ; « À Constantine... », *Alger Républicain*, 15 juillet 1951, p. 2.

3 SIARI-TENGOUR Ouanassa, « La municipalité de Constantine de 1947 à 1962 », *Bulletin de l'IHTP*, 83, 2004, p. 23-37, ici p. 28.

4 Section des Affaires politiques (cabinet du préfet de Constantine), « Notice individuelle », 21 mai 1958 (ANOM, 93-4244 ; *idem* pour l'article d'*Al-Nağāh* qui suit).

5 « qāḍī qsanṭīnī al-jadīd [le nouveau cadī de Constantine] », *Al-Nağāh*, 8 février 1950 (relations familiales, formation, carrière) ; traduction personnelle avec l'aide de Yassine Noui (« ...yuḥabīḍ al-nuhūd wa-l-taṭawur al-fikrā wa-l-ijtimā' ā fī ḥudūd al-ālīm al-islāmīh »).

6 Six des 17 administrateurs et commissaires aux comptes sont probablement assignés comme « indigènes » en 1947, 4 ou 5 des 12 administrateurs le sont en 1951, 1957, 1959 et 1960 puis 7 sur 12 le sont en juin 1962.

HLM, dit se rappeler avoir trouvé que cette absence d'administrateurs « musulmans » était un « scandale »¹.

À l'inverse de ces offices, celui d'Oran est presque intégralement composé d'Européens. Seuls Kralafa et Bachir Merad y siègent environ de 1948 à 1953. Kralafa l'est au titre d'élu municipal au moins en 1949 ; il suscite l'année suivante un tollé au conseil municipal lorsqu'il demande l'application de la sécurité sociale à l'Algérie. Merad est administrateur de l'office en tant que représentant de la Fédération des syndicats. Au moment de choisir son remplaçant en raison de la dissolution du conseil d'administration jugé globalement dysfonctionnel, le préfet estime qu'il s'agit d'un « militant syndicaliste actif et dangereux » ; il refuse qu'Ahmed Djellat, autre cégétiste, le remplace au motif qu'il milite au MTLD². Dès lors, l'office municipal d'Oran ne sera plus composé que d'Européens.

Enfin, les organismes coopératifs placés sous le seul contrôle de l'administration algérienne restent mal connus : seuls quelques dossiers épars des archives préfectorales permettent d'entrevoir leurs administrateurs³. Ainsi, à Oran, la coopérative ouvrière de construction d'Eckmühl est mise en place par au moins trois trentenaires syndicalistes de la CFTC, centrale visiblement la plus active en ce domaine, en Algérie⁴ comme en France⁵. Ils composent un quart du conseil d'administration au moment de sa fondation : Baptiste Rodriguez, employé de bureau et secrétaire de l'union départementale, le dessinateur André Riffaud et le comptable Michel Saez⁶.

En comparaison avec l'entre-deux-guerres, les « musulmans » sont donc plus nombreux à être administrateurs d'organismes HBM-HLM publics et moins nombreux, sauf exception, à l'être

1 PADOVANI Pierre, « Enquête sur l'habitat en Algérie – II. Étude sur l'habitat musulman actuel », *Annales de l'Institut technique du bâtiment et des travaux publics d'Algérie*, 135-136, mars-avril 1959, p. 1-24, ici p. 5 (ANF, 19771106-34 ; conférence donnée le 11 décembre 1958)

2 Préfet d'Oran, « Note pour le gouverneur général », s.d. [après juillet 1953] (ANOM, 81F-2210) ; « MERAD-BOUDIA Bachir [Maitron] », version mise en ligne le 31 mai 2013 et « DJELLAT Ahmed ou Hamid [Maitron] », version mise en ligne le 1^{er} décembre 2013, dernière modification le 25 avril 2018 (consultées le 6 mai 2022).

3 Gustave Poinsignon, « Prog. de la société coop. Bellevue Habitat Bel Air – Non HLM », s.d. [entre mars et août 1956] (ANOM, 93-1496) ; dossiers statutaires de la coop. ouvrière de construction d'Eckmühl (Oran), du Logis d'Oran, de la coop. ouvrière de construction de Gambetta et des Castors des CFA d'Oran dans ANOM, 92-3309 ; Anonyme, « La Cité mutualiste », septembre 1960 (BNP, 21CABET-398). Aux AWO, des liasses non-consultées concernent ces SCHA : 8R-4604 et 8R-4605 (généralités), 8R-4629 (Notre Logis, Perrégaux), 8R-15431 (coop. ouvrière de construction d'Eckmühl, Oran), 8R-15432 (Castors des CFA, Oran) et 8R-15464 (Gai Logis, Oran).

4 Voir par exemple les doc. cités *supra* n. 4 p. 448 (1952), n. 4 p. 451 (1947) et n. 3 p. 486 (1949) ; il n'y a toutefois pas de comm. dédiée à l'habitat lors du congrès de l'union dép. [UD] d'Alger de 1947 (conseil de l'UD d'Alger, 19 avril 1947 (CFDT, CP-11-8)) mais il y en a une en 1952 (procès-verbal de la réunion de l'UD d'Alger, 23 juillet 1952 (CFDT, CP-11-20 ; le responsable est Helie, qui invite à la création de coop. de construction)).

5 « La CFTC présente sa charte », *LM*, 28 janvier 1950 ; INYZANT Henri, *Le mouvement...*, *op. cit.*, p. 44-51.

6 M^e Bertrand Nougarede (notaire à Oran), « Déclaration de souscription et de versement de la Société coop. ouvrière de construction », 6 mai 1953 (AWO, 8R-15431) ; à croiser avec les notices du Maitron concernant Jean-Baptiste Rodriguez (né le 20 novembre 1923), Michel Saez (né le 12 février 1922) et André Riffaud (né le 15 mai 1926).

au sein d'organismes privés. Des indépendantistes parviennent à siéger dans des offices publics (Alger, Bône, Constantine). Le jeu politique local est central pour qu'ils s'y maintiennent et, lorsqu'un préfet estime leur présence intolérable, ils sont évincés (Oran). Les organismes privés sont encore davantage administrés par des Européens qu'ils ne l'étaient ; ils sont aussi moins liés aux municipalités et aux associations d'anciens combattants. Les groupes professionnels et notamment de fonctionnaires sont particulièrement dynamiques dans la constitution de coopératives HLM. Observer l'administration de ces organismes permet ainsi de souligner la persistance de l'hégémonie des Européens sur la gestion de la vie matérielle des cités et l'importance croissante des fonctionnaires dans la vie sociale et économique.

III.2. Une multiplication des dispositifs légaux et financiers

III.2.1. L'échec d'une initiative gubernatoriale

Le premier projet de refonte de la réglementation relative à l'aide à la construction en Algérie date d'avril 1946¹. La commission des réformes musulmanes réitérait un vœu en ce sens trois mois plus tôt² et des élus, estimant que la métropole ne ferait rien rapidement, pressaient de plus en plus en ce sens³. Un projet de loi, dit d'« habitat social », est élaboré conjointement par les services du gouverneur général (Yves Chataigneau, 1944-1948) et le directeur général de l'OMHLM de la ville d'Alger⁴ (Pierre Malaterre). Il propose « d'accorder une contribution plus substantielle aux organismes HBM (...) et aux communes qui se trouveraient alors admises également à participer à la réalisation de programmes d'habitat »⁵. Ses dispositions visent à maîtriser les procédures administratives en amont des constructions (art. 3), à diversifier les financements en mettant à contribution le budget de l'Algérie (art. 7 à 10) et à élargir la maîtrise d'ouvrage aux collectivités publiques (art. 6). Afin de favoriser l'industrialisation de la colonie, une attention particulière est consacrée à l'édification de « cités ouvrières » (art. 15) – projet guère

1 « Projet de loi instituant l'habitat social en Algérie », 15 avril 1946 (ANOM, 81F-2207 ; envoi du gouverneur général à la direction des Affaires algériennes du ministère de l'Intérieur) ; voir l'annexe Textes réglementaires.

2 Lettres du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 15 avril et 20 août 1946 (ANOM, 81F-2207).

3 Sé. du cons. mun. de Bône, 18 mars 1946 (AAPCA, B-75 ; vœu de Rinaldo Giovaninetti, adopté à l'unanimité).

4 Lettre du ministre de l'Intérieur au gouverneur général, 28 juillet 1947 (ANOM, 81F-2207) ; une note anonyme sur l'habitat indique que c'est la direction générale des Finances (gubernatoriale) qui est à l'initiative de ce projet de loi et non la direction des Travaux publics et des transports (s.d. [avant le 15 avril 1946] (ANOM, GGA-8CAB-114)).

5 Lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 25 février 1947 (ANOM, 81F-2207).

réitéré¹, sauf en de rares lieux près d'Alger, comme à Baba Ali², Oued Smar³ ou Boufarik⁴. Promouvant son projet de loi, le gouverneur général édite une plaquette qui le présente publiquement⁵, occasionnant des demandes de précisions parmi les organismes spécialisés⁶.

En juin 1946, le ministère de l'Intérieur transforme le projet de loi en projet de décret ; il le relaie au ministre de la Santé publique et à celui de la Reconstruction⁷. Tous deux l'approuvent⁸. À la fin de l'été 1946, les « organisations sociales » d'Algérie jugent que les loyers envisagés seront trop élevés et souhaitent mettre davantage à contribution le budget de l'Algérie. Le ministre de l'Intérieur s'y refuse⁹. De la même façon, la direction du Budget (ministère des Finances) se montre en avril 1947 rétive, après de longs silences, au projet de décret¹⁰ ; elle estime qu'il risque de provoquer de trop nombreuses subventions. En parallèle, l'administration de la Reconstruction désavoue l'avis favorable initial de son ministre¹¹. Contre ces deux ministères, le sous-directeur de l'Algérie (Francis Graëve) et son supérieur (le directeur des Affaires générales du ministère de l'Intérieur, Raymond Haas-Picard) considèrent, étant donné l'urgence de la situation et en soutien au gouverneur général, « qu'il faut passer outre les objections » du ministère de la Reconstruction.

Le texte s'enlise, au printemps 1947, pour deux raisons : d'une part, la législation est différemment interprétée (en avril, le Conseil d'État estime désormais qu'il faut une loi) ;

-
- 1 Sauf, brièvement, dans une lettre du ministre de l'Intérieur aux ministres des Affaires économiques, des Travaux publics et des transports et de la Reconstruction et de l'urbanisme, 19 novembre 1947 (ANF, 19771106-33) et une note d'un employé de la Caisse des dépôts de 1950, citée *supra* n. 1 p. 464.
 - 2 Préfet d'Alger, « Avis – PAC – Urbanisme », 8 novembre 1946 (ANOM, GGA-1Y-10 ; commune de Crescia)).
 - 3 Maire de Maison Blanche [René Dupuy], « PAC-H », s.d. [avant le 13 mai 1947] ; voir aussi Préfet d'Alger, « Avis du préfet – PAC-H », 14 novembre 1946 (ANOM, GGA-1Y-24 ; commune de Maison-Carrée).
 - 4 Lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 6 mai 1947 (ANOM, 81F-2207 ; construction aéronautique, réparation d'engins blindés, création d'une base aérienne au lieu-dit Xila).
 - 5 « L'habitat social en Algérie », *Documents algériens*, « Série sociale, 7 », 10 août 1946, 6 p. (ANOM, 81F-1810 ; ce texte est édité par le « service d'Information du cabinet du gouverneur général »).
 - 6 Lettre du président du CPHBMPS de l'arrondissement de Sidi Bel-Abbès (Fernand Chabaud) au préfet d'Oran, 20 août 1946 (AWO, 8R-4951).
 - 7 Lettre du ministre de l'Intérieur aux ministres de la Santé publique et de la population et de la Reconstruction et de l'urbanisme, 17 juin 1946 (ANOM, 81F-2207) ; sur le passage d'un projet de loi à un projet de décret, voir les annotations, par la sous-direction de l'Algérie du ministère de l'Intérieur, en marge des courriers en date des 25 février (cité *supra*, n. 5 p. 495) et 15 avril (cité *supra*, n. 2 p. 495) et de la note du 9 avril 1947 (cité *infra*, n. 10).
 - 8 Lettres des ministres de la Santé publique et de la population et du MRU au ministre de l'Intérieur, respectivement en date des 4 et 13 juillet 1946 (ANOM, 81F-2207).
 - 9 Lettre du ministre de l'Intérieur au MRU, 17 septembre 1946 (ANOM, 81F-2207).
 - 10 Sous-direction de l'Algérie (ministère de l'Intérieur, direction des Affaires générales), « Note – Projet de décret instituant l'habitat social en Algérie », 9 avril 1947 (ANOM, 81F-2207 ; *idem* pour l'information qui suit concernant la direction du Budget).
 - 11 Sous-directeur de l'Algérie (Graëve), « Note pour le directeur des Affaires générales », 29 mars 1947 (ANOM, 81F-2207 ; *idem* pour ce qui suit) ; on peut aussi lire dans une note ms., sans doute de Graëve (s.d. [entre juin et juillet 1947]) que « Goetze [le directeur du Budget] refuse de s'y intéresser [au projet de texte proposé par le gouverneur général] » (ANOM, 81F-2207).

d'autre part, les ministères des Finances et de la Reconstruction estiment de plus en plus qu'une loi devant refondre la législation des HBM, alors en préparation, contient les mêmes dispositions que le texte présenté par le gouverneur général¹. Ce dernier, qui défend longuement son projet², se rallie toutefois de guerre lasse aux positions de la rue de Rivoli (Finances) et du quai de Passy (Reconstruction). Dans des relations qui finissent par se tendre avec l'Intérieur³, le gouverneur général souligne l'urgence d'adopter un texte⁴. L'application intégrale et immédiate de la loi du 3 septembre 1947 à l'Algérie clôt définitivement les échanges relatifs au projet d'« habitat social » du gouvernement général.

III.2.2. Avant la métropole, la création d'un « secteur aidé »

Immédiatement applicable à l'Algérie puisqu'en vertu de la Constitution de 1946 « le régime législatif des départements d'outre-mer est le même que celui des départements métropolitains, sauf exceptions déterminées par la loi »⁵, la loi du 3 septembre 1947 renouvelle et relance le financement des logements sociaux⁶. Elle rend à nouveau possible des prêts spéciaux (à 2 %⁷) aux organismes HBM ; elle crée également une commission interministérielle chargée d'étudier les demandes. Le « statut organique de l'Algérie », voté moins de trois semaines plus tard, prescrit que les lois devront être étendues à l'Algérie à la demande du gouverneur général ou de la nouvelle Assemblée algérienne⁸. Cinq ans plus tard, la loi du 15 avril 1953 rend applicable à l'Algérie l'intégralité de la législation relative aux HLM. Cette loi est consécutive aux demandes

1 Selon la note de la sous-direction de l'Algérie en date du 9 avril 1947 (doc. cité *supra*, n. 10 p. 496 ; ajout marginal du directeur des Affaires générales, M. Haas-Picard, au sujet de l'avis du Conseil d'État : « ça ne me paraît pas absolument sûr ») ; le directeur du Budget (Goetze) estime également qu'il faudrait une loi (note ms. de quelqu'un de la sous-direction de l'Algérie (ANOM, 81F-2207)).

2 Lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 23 juin 1947 (ANOM, 81F-2207 et GGA-9CAB-115).

3 Télégramme du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 13 août 1947 (ANOM, 81F-2207 ; voir également la réponse en date du 23 août).

4 Lettres du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 6 mai et 23 juin 1947 ainsi que le télégramme du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 10 juillet 1947 (ANOM, 81F-2207).

5 Lettre du ministre de l'Intérieur au ministre des Affaires économiques, des Travaux publics et des transports, de la Reconstruction et de l'urbanisme, 19 novembre 1947 (ANF, 19771106-33 et ANOM, 81F-2207 ; citation de l'art. 73 de la Constitution du 27 octobre 1946).

6 Voir, pour des détails juridiques et administratifs, la liasse de documents dédiée dans ANOM, 81F-2207. L'ordonnance du 2 novembre 1945 avait, auparavant, reconduit les dispositions d'avant-guerre (voir la circulaire ministérielle envoyée aux préfets, 29 juillet 1946 (ANOM, 81F-2206)).

7 Début 1950, les collectivités peuvent emprunter auprès des banques à un taux de 6,5 %, les particuliers à un taux de 7,10 % (*Rapport général sur l'habitat... 1950...*, doc. cité, respectivement p. 9 et 23).

8 Voir en particulier les articles 9 à 14 (insérés dans le Titre II, « Du régime législatif de l'Algérie ») de ce statut voté le 20 septembre 1947 (*JORF-LD*, 21 septembre 1947, p. 9470 ; voir l'annexe des Textes réglementaires).

du gouverneur général¹ et sur proposition, à l'Assemblée nationale, de Jacques Chevallier, député d'Alger².

Comme avant la guerre, le processus de financement des HBM et HLM en Algérie a des particularités. Dans le sillage de la loi du 3 septembre 1947, la sous-direction de l'Algérie du ministère de l'Intérieur suggère rapidement au ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme la mise en place de « larges mesures de déconcentration » afin de tenir compte des spécificités tenant « tant au climat qu'au genre de vie des populations ». Les deux mesures principales sont la fixation par arrêté gubernatorial des caractéristiques auxquelles devront satisfaire les immeubles à construire ou à achever et la création d'une commission consultative chargée d'émettre pour ce territoire les avis relatifs aux demandes de prêts³.

La substitution du Fonds de dotation des HBM (créé par la loi de Finances algériennes du 30 décembre 1927) par un Fonds de dotation de l'habitat (FDH) est définitivement actée en janvier 1949. Ce Fonds est créé dans le cadre du plan d'équipement de l'Algérie⁴. Il participe du régime d'autonomie budgétaire et financière de l'Algérie. L'administration gubernatoriale a préparé cette transformation que l'Assemblée algérienne a discutée⁵. Le rôle principal de ce FDH est d'accorder, sur décision d'une « commission consultative de l'habitat », des « subventions et prêts aux communes, offices, sociétés, entreprises et groupements diverses, *relevant ou non de la législation HBM*⁶ et qui demandent à être aidés pour la construction d'immeubles à usage d'habitation ». Comme en témoigne cette disposition, l'Assemblée algérienne prend des décisions – préparées puis avalisées par l'administration gubernatoriale – qui visent, au-delà de la construction d'HLM ou d'un habitat spécifiquement dédié aux « musulmans » (qu'il soit bâti par les communes, des organismes HLM ou la CIA), à élaborer une politique de logement diversifiée qui soutienne notamment la construction privée⁷.

1 Lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 14 mars 1952 (ANOM, 81F-2206).

2 André Bakouche (rapporteur général de la comm. de l'habitat), *Rapport général sur l'habitat*, s.d. [présenté lors de la session ordinaire de l'Ass. algérienne de mars 1953], p. 10 et « Note pour le ministre » rédigée par le directeur des services de l'Algérie et des dép. d'outre-mer (Étienne Simonneau), 23 mars 1953 (ANOM, 81F-2206). Autre demande dans « L'habitat... toujours problème n° 1 », *L'Éd. alg.*, 27, mars 1951, p. 8-9.

3 Lettre du ministre de l'Intérieur aux ministres des Affaires économiques, des Travaux publics et des transports et de la Reconstruction et de l'urbanisme, 19 novembre 1947 (ANF, 19771106-33).

4 Décision n° 49-011 de l'Ass. algérienne homologuée par décret du 27 janvier 1949 (voir l'annexe des Textes réglementaires ; art. 40 pour la citation qui suit) ; voir les échanges entre les ministères de l'Intérieur et le MRU dans ANF, 19771106-33 et la liasse « HBM (principes généraux) » dans ANA, IBA-HBM-101.

5 Lettres du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 23 novembre et 16 décembre 1948 (ANF, 19771106-33).

6 C'est nous qui soulignons ; rappel fait par le directeur des Travaux publics et des transports (Villevieille) lors des sé. de la comm. cons. de l'habitat des 7 juillet 1949 et 3 mai 1950 (ANOM, GGA-9CAB-140).

7 Lettres du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 23 novembre et 16 décembre 1948 (ANF, 19771106-33).

Outre la décision d'exonérer fiscalement toutes les nouvelles constructions¹ (1948), un « secteur aidé » est institué en Algérie dès la fin des années 1940. La mise en place à partir de 1949 de bonifications d'intérêt pour les prêts (privés) consentis auprès du Crédit Foncier de France devient l'un des piliers de la construction privée². Ce système a été élaboré dès l'automne 1947 par les gouverneur et sous-gouverneur du Crédit Foncier et le directeur général des Finances de l'Algérie, soit respectivement Henri Deroy³, Adéodat Boissard et Roger Goetze⁴. Avec ce dispositif, particuliers et employeurs (industriels, agriculteurs ou commerçants construisant pour leur personnel) peuvent emprunter à 4 %⁵. Ils doivent supporter 20 % du prix total de la construction. Le budget de l'Algérie finance la différence entre le prêt effectué auprès du Crédit Foncier de France et ce taux-là⁶. Il s'agit d'une forme de « secteur aidé »⁷ qu'on peut situer, comme en métropole, entre « secteur social » (l'aide reçue a pour contrepartie l'attribution prioritaire des logements aux catégories modestes de la population) et « secteur libre »⁸

-
- 1 Décision n° 48-023 homologuée par arrêté gubernatorial du 7 septembre 1948 (*JOA-LD*, 10 septembre 1948, p. 897 et dans ANOM, 81F-2208) ; voir aussi les sé. de la comm. de l'habitat des 24 mars et 28 mai 1953 lors de laquelle est discutée une proposition de décision n° 52-A-16 (ANOM, 81F-2201 ; session ordinaire de mai-juin 1953).
 - 2 Décisions n° 49-063 du 23 juin 1949 (art. 8) homologuée par décret du 4 août 1949 (coupure dans ANOM, 81F-2208), n° 51-005 (*L'Habitat en Algérie. Législation..., op. cit.*, p. 65) et n° 51-020 homologuée par décret du 5 mai 1951 ; convention signée, conformément à l'art. 8 de la décision n° 49-063 entre l'Algérie et le Crédit Foncier de France, les 19 octobre et 15 novembre 1949 (*Rapport général sur l'habitat... 1950..., doc. cité*, p. 17). Sur l'importance du Crédit foncier de France dans la construction de logements après 1945, voir HEUGAS-DARRASPEN Henri, RAIMBAULT Aline (dir.), *Crédit Foncier de France. Itinéraire d'une institution*, Crédit Foncier de France / Éditions du Regard, 1994, p. 162 sq ; voir enfin BONIN Hubert, *Un outre-mer bancaire méditerranéen. Histoire du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (1880-1997)*, Paris, Publications de la SFHOM, 2004, p. 244 sq.
 - 3 Celui-ci défend déjà un « fonctionnement semi-libéral du marché du logement populaire » lorsqu'il est directeur général de la Caisse des dépôts et consignations durant la guerre (FOURCAUT Annie, « La Caisse des dépôts et le logement social : questions en moyenne durée », AGLAN Alya, MARGAIRAZ Michel, VERHEYDE Philippe (dir.), *La Caisse des dépôts et consignations, la Seconde Guerre mondiale et le XX^e siècle*, Paris, Albin Michel / Mission historique de la Banque de France, 2003, p. 181-184, ici p. 182).
 - 4 EFFOSSE Sabine, *L'invention du logement aidé..., op. cit.*, p. 234 ; Goetze revendique l'initiative de ce système (CARRÉ DE MALBERG Nathalie (éd.), *Entretiens avec Roger Goetze, haut fonctionnaire des Finances. 1937-1958*, Vincennes, IGPDE, 1997, p. 206-207).
 - 5 Arrêtés gubernatoriaux des 15 octobre 1949 (taux de 4 % mentionné à l'art. 5 ; abaissement de ce taux pour les fonctionnaires, anciens combattants et « chefs de famille nombreuse ayant trois enfants à charge »), 15 février 1951 (conditions d'attribution des bonifications forfaitaires d'intérêt), 20 juin 1951 (modifie et complète l'arrêté du 15 octobre 1949), 4 juillet 1952 (très légères modifications de l'arrêté du 15 février 1951), 5 août 1952 (modifie et complète de façon importante l'arrêté du 20 juin 1951), 13 février 1954 (modifie l'arrêté du 5 août 1952) et 18 juin 1954 (modifie l'arrêté du 15 février 1951) ; voir l'annexe des Textes réglementaires.
 - 6 L'arrêté du 5 août 1952 dispose que d'autres banques peuvent effectuer des prêts bénéficiant de bonifications ; la liste des banques agréées – toutes ont leur siège social à Alger – figure à l'annexe II (*JOA-LD*, 8 août 1952, p. 927). L'intervention de banques est l'une des différences majeures entre les secteurs aidés de métropole et d'Algérie (EFFOSSE Sabine, *L'invention du logement aidé..., op. cit.*, n. 26 p. 13).
 - 7 La première expérience des bonifications d'intérêts initiée par le décret du 25 août 1937 est rendue possible en Algérie par le décret-loi d'application du 24 décembre 1938 (*JORF-LD*, 26 février 1939, p. 2656) ; aucune donnée de synthèse n'a été retrouvée concernant ces bonifications, qu'on peut supposer dérisoires étant donné l'entrée en guerre en septembre 1939. Les cotes ANOM, GGA-IQ-129 à 142 y sont dédiées (non consultées).
 - 8 Selon la distinction établie par Sabine Effosse (*L'invention du logement aidé..., op. cit.*, p. 2-3).

(ne recevant aucune aide publique). Ce n'est cependant qu'avec la loi du 21 juillet 1950 qu'un tel secteur est créé en métropole¹, faisant des prêts spéciaux mis en place un an auparavant en Algérie « une expérience prometteuse »².

Afin de préparer les débats et décisions afférentes, l'Assemblée algérienne décide lors de sa session ordinaire de novembre-décembre 1949 de créer, en son sein, une commission de l'habitat³. À cette date, Raymond Laquière en est le président, Adda Chentouf le vice-président, André Bakouche le rapporteur général et Ahmed Hacene le rapporteur adjoint⁴. Un sondage dans les comptes rendus des débats de l'Assemblée algérienne et de sa commission de l'habitat fait entrevoir des discussions bien moins vives qu'au sein des délégations financières de l'entre-deux-guerres⁵. Est-ce parce que les élections de 1948, truquées (urnes bourrées, résultats modifiés par les autorités pour faire perdre les indépendantistes, forces de l'ordre empêchant les « musulmans » d'accéder aux bureaux de vote, etc.), font siéger des individus aux positions politiques, sociales et économiques homogènes ? Est-ce parce que Raymond Laquière, un temps président de cette Assemblée (1948, 1952, 1956⁶) et de sa commission de l'habitat (1949), est prompt à faire taire⁷

1 Loi n° 50-854 du 21 juillet 1950 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (prêts et garanties) (*JORF-LD*, 23 juillet 1950, p. 7866-7871 ; voir en particulier le « Titre II – Dispositions relatives à l'habitat », soit les art. 14 à 28). C'est cette loi, sa généalogie et ce qu'elle permet qu'étudie Sabine Effosse dans sa thèse d'histoire (éditée sous le titre *L'invention du logement aidé...*, *op. cit.*).

2 EFFOSSE Sabine, *L'invention du logement aidé ...*, *op. cit.*, p. 233.

3 *L'Habitat*, Alger, Impr. officielle, 1951, p. 4 ; *idem* pour les membres dont les noms suivent.

4 Les membres en sont alors Battistini, Bertrand, Bortolotti, Domenec, Fadda, Fourment, Lemoine, Mandon, Papillon (pour le premier collège, celui des européens) Akrouf, Benkadda, Bentounes, Bouchenafa, Boudria, Boulsane, Chergui, Lakhdari, Si Salah (pour le second collège, celui des « musulmans »). En 1953, Larbi Tahrat en est le président et André Bakouche le rapporteur ; Battistini, Beghain, Jamilloux, Lemoine, Mandon et Mecheri en sont quelques un des membres (présents lors de la sé. du 18 juin 1953 (citée *infra*, n. 5 p. 501)). Cet Ahmed Hacene est celui, élu de longue date, évoqué au chapitre 2-II.1.1 (« Deuxième collège », *La Kabylie française*, 27 mars 1948, p. 1).

5 Exception faite de la sé. du 29 janvier 1949 (coupure dans ANOM, 81F-2207 ; tensions entre élus européens (Zévaco, de Calan) et commissaire du gouvernement (Goetze) concernant l'imposition des agriculteurs ; interventions anticolonialistes de Boudaa (en arabe) et Larbi Demaghatrous). Les principaux enjeux des discussions de 1948 à 1954 dans cette assemblée sont analysés par CHENNTOUF Tayeb, *L'Assemblée algérienne (1947-1956)*, Thèse d'histoire sous la direction de [non-mentionné], Université de Paris, 1969, p. 78-122.

6 Selon sa nécrologie parue dans *LM*, 9 août 1973 (coupure dans ANF, F7-15528).

7 Sé. de la comm. de l'habitat de l'Ass. algérienne, 12 mars 1953 (ANOM, 81F-2201 ; 3^e sé. ; reprise à l'ordre de Mustapha Zerroukhi, élu du MTL (dact., p. 19)).

ou à expulser¹ de séance les élus par trop dissonants ? Ou est-ce en raison de la suppression d'interventions au supplément du *Journal officiel de l'Algérie* qui publie les débats² ?

Au-delà des échanges entre élus, les rapports annuels que présentent André Bakouche aux mois de mars en 1950, 1952, 1953 et 1954 résument la politique de l'habitat menée dans la colonie autant qu'ils l'orientent³. Des demandes à l'endroit de l'administration sont récurrentes : augmentation des crédits dédiés à l'habitat, simplification des procédures administratives⁴, modifications relatives à la garantie de l'Algérie ou encore établissement d'un grand emprunt d'un milliard⁵ et d'une politique de réservation foncière⁶. Des décisions sont prises pour adopter – avec ou sans modifications – la législation métropolitaine ou pour édicter une réglementation propre à la colonie. Les demandes d'augmentation de dotations dédiées à l'habitat butent le plus souvent sur l'orthodoxie budgétaire prônée par la commission des finances et avant tout sur son refus d'augmenter les impôts. C'est par exemple le cas en mars 1953 lorsque le président de cette commission, Abderrahmane Farès, « croit devoir ramener l'assemblée aux réalités budgétaires » face aux propositions d'André Bakouche d'élever les dotations attribuées aux divers secteurs de la politique de l'habitat financée par l'Algérie ; ce dernier retire finalement sa demande⁷.

-
- 1 CARRÉ DE MALBERG Nathalie (éd.), *Entretiens avec Roger Goetze ...*, op. cit., p. 181-210 (« Il a fait voter ensuite un règlement intérieur dont la démocratie est évidente puisqu'il interdisait à l'opposition de siéger dans une comm. [le règlement intérieur dû donc changer entre 1948 et 1953, cf. note précédente] ! Il a également interdit pratiquement aux membres de l'opposition de prendre la parole en assemblée et, à chaque fois, il les rappelait à l'ordre puis il appelait le capitaine [faisant appliquer le règlement dans l'assemblée] pour les expulser. Ce capitaine a expulsé beaucoup de gens... heureusement que la buvette n'était pas loin de l'hémicycle ») ; Léonard dresse un portrait truculent de cet élu algérois depuis les années 1920 (*Souvenirs...*, doc. cité, p. 26-28) ; même témoignage chez VAUJOUR Jean, *De la révolte à la révolution. Aux premiers jours de la guerre d'Algérie*, Paris, Albin Michel, 1985, p. 293-303.
 - 2 STORA Benjamin, *Dictionnaire biographique de militants nationalistes algériens. ENA, PPA, MTL, 1926-1954*, Paris, L'Harmattan, 1985, p. 284 (notice biographique de Mustapha Ferroukhi).
 - 3 Tous sont disponibles (dact.) dans ANOM, 81F-2201. Il n'y a pas eu de rapport pour l'année 1951 (André Bakouche, *Rapport général sur l'habitat présenté au nom de la commission de l'habitat de l'assemblée algérienne – Session extraordinaire de mars 1952*, s.d., p. 1).
 - 4 André Bakouche et Ahmed Hacene, *Rapport général sur l'habitat...1950...*, doc. cité, p. 10.
 - 5 André Bakouche, *Rapport général sur l'habitat...1952...*, passim ; sé. de la comm. de l'habitat de l'Ass. algérienne, début mars 1952 (ANOM, 81F-2203 ; 2^e sé. ; demande de Laquière, appuyée par Lakhdari et votée par la comm. en vue de la résorption des bidonvilles), 12 mars (ANOM, 81F-2201 ; 1^{ère} sé. ; négociations seraient en cours (dact., p. 23)) et 18 juin 1953 (ANOM, 81F-2201 ; 3^e sé. ; demande d'information, agacée, de Laquière (dact., p. 4-6)).
 - 6 André Bakouche, *Rapport général sur l'habitat présenté au nom de la commission de l'habitat de l'Assemblée algérienne – Session [extraordinaire, a priori] de mars 1953*, s.d., p. 8-9 (ANOM 81F-2201 ; prendre exemple sur le Fonds d'aménagement du territoire de métropole et le programme d'achat de terrain de 1,577 milliards de francs prévu par le service de l'Habitat au Maroc pour l'exercice budgétaire 1951-1952) ; sé. de la comm. de l'habitat de l'Ass. algérienne, 18 juin 1953, dact., p. 3 (ANOM, 81F-2201 ; demande d'A. Bakouche).
 - 7 Sé. de l'Ass. algérienne, 27 mars 1953 (ANOM, 81F-2201 ; 1^{ère} sé. ; dact., p. 26 sq (p. 28 pour la citation de Farès ; il est appuyé par son influent ami Flinois, qui « ne veut pas contribuer à la faillite de son pays » (p. 29) ; cette amitié et l'action de Farès dans cette ass. est narrée dans ses mémoires, *La cruelle vérité...*, op. cit., p. 43-47).

III.2.3. Diversification des normes et hiérarchisations socio-raciales

L'essentiel de la réglementation relative à la politique du logement en Algérie est élaboré entre l'automne 1947 et l'été 1952. Les textes qui la composent (lois, décrets, arrêtés ministériels et gubernatoriaux) forment au fil des années un ensemble composite que des élus décrivent comme très complexe à maîtriser. Certains s'en exaspèrent, comme Adrien Lemoine, élu de Mostaganem à l'Assemblée algérienne et président de la Cité coopérative de la même ville. Celui-ci « déplore la succession impressionnante de textes qui régissent cette matière [l'habitat] et le peu d'empressement mis par les services compétents à apporter tous renseignements utiles »¹. Marcel Papillon abonde en ce sens en critiquant le peu de diffusion d'informations relatives aux formules de financement et les modifications incessantes dont elles sont affectées. Des brochures éditées par le gouvernement général et régulièrement mises à jour existent néanmoins². Celles-ci n'empêchent pas les critiques d'une réglementation considérée comme « flottante »³ voire formant « un incroyable monument de chinoiserie paperassière »⁴. L'aide de certains administrateurs et élus est néanmoins soulignée par divers organismes⁵.

Ces textes prescrivent avant tout des principes de financement et des normes de construction. Le spectre des bénéficiaires potentiels est étendu afin, comme en métropole⁶, de « s'adapter [autant] que possible aux besoins et à la situation des demandeurs »⁷. Après la refonte du dispositif HBM (1947) destiné aux « économiquement faibles » néanmoins solvables, ceux ayant davantage de revenus peuvent bâtir à moindre coût par le biais de prêts spéciaux du Crédit foncier de France (1949, précédemment évoqués) ; les souscripteurs deviennent à terme

1 Sé. de l'Ass. algérienne, 22 juin 1954 (ANOM, 81F-2201 ; session ordinaire de mai-juin 1954, 5^e sé. ; *idem* pour ce qui suit concernant Papillon) ; la Cité coop. de Mostaganem est alors en voie de liquidation (lettre du président de la société au gouverneur général, 19 juillet 1954 (ANF, 19771106-20)).

2 *Votre maison. Législation algérienne relative à l'habitat*, Alger, Impr. officielle, 1950, 54 p. et *L'Habitat en Algérie. Législation algérienne relative à l'habitat*, Alger, Impr. officielle, 1952, 198 p. sont deux recueils de textes réglementaires commentés ; voir aussi les présentations synthétiques de la série des *Documents algériens* : « L'habitat social en Algérie » (Série sociale, 7 ; 10 août 1946, 6 p. ; cité *supra*) et « Réalisations nouvelles dans le domaine de l'habitat musulman... » (Série sociale, 48 ; 31 décembre 1955, 10 p. ; cité *supra*).

3 AG du Foyer tlemcénien, 4 mars 1951 (ANF, 19771106-24).

4 Caliban [pseudonyme], « Sur l'habitat », *LVM*, 29, nov. 1952, p. 13-14.

5 AG du Foyer tlemcénien, 4 mars 1951, doc. cité (remerciements à André Didelon de la préfecture, Fernand Chabaud du CPHLM, Gilles Ernest Lebars du gouvernement général, aux « amis » de la mairie – Kemoun et Hamzaoui (« chef de service de la comptabilité ») – et à Maurice Rabier, député).

6 Anonyme [employé de la Caisse des dépôts et consignations ? inspecteur général des Finances ?], « Note sur le rapport fait par M. Delettrez (inspecteur général des Finances) sur l'ensemble des vérifications d'organismes HLM effectués par l'Inspection générale des Finances en 1954 », 27 avril 1955, p. 3 (CDC, 100287-002).

7 Anonyme [Graëve, alors secrétaire général du gouvernement général], « Préambule au plan quadriennal de modernisation et d'équipement de l'Algérie », s.d. [octobre 1952] (ANOM, 81F-2011).

propriétaires. Peu après, un « habitat rural » locatif est institué¹ (1950, fondé sur un apport communal de 34 % et une subvention gubernatoriale de 66 %).

Cette dernière formule est dédiée aux « musulmans ». Perdant son euphémisation, elle est légalement renommée « habitat musulman » par l'Assemblée algérienne en 1952 afin que les « musulmans » des villes puissent en bénéficier. Cette nouvelle appellation est proposée aussi bien par la commission de l'habitat que le groupe des « indépendants musulmans »². Elle était en fait en usage depuis plusieurs années, notamment par le rapporteur de la commission de l'habitat de l'Assemblée algérienne, André Bakouche³. Le prix d'un deux pièces est plafonné à 600 000 F, soit précisément ce qui sera choisi pour les « logements économiques de première nécessité » (LEPN) mis en place par le ministère de la Reconstruction début 1954 dans le sillage de l'appel de l'abbé Pierre⁴.

Pour apaiser les tensions politiques par le règlement d'un problème social et urbain qui ne cesse, à son grand désarroi⁵, de gagner en visibilité, Bakouche proclame que la politique menée ne distingue nullement les bénéficiaires selon des assignations raciales. Dans un rapport de mars 1950, il se défend de reconduire dans le domaine de la politique du logement ces distinctions :

« Lorsque nous parlons d'habitat musulman, nous n'entendons pas distinguer entre les Français-musulmans et les Français non-musulmans. Tous peuvent se réclamer des différentes formules de construction qui existent, que ce soit en HBM ou en habitat algérien. Rien n'empêche un Français musulman de profiter de ces diverses formules pour construire une maison qui réponde à ses coutumes religieuses. Aucun type d'architecture n'est imposé »⁶.

Ce rapport est voté par presque tous les élus⁷. Cette position s'inscrit dans le sillage de la commission des réformes qui, en avril 1946, avait « admis qu'il ne convenait pas de distinguer les

1 Le détail juridico-financier des dispositifs d'aide à la construction est présenté en annexe 7-8.

2 Amendements n° 30 du 14 février 1952 (sur le chapitre B10 du budget extraordinaire) et n° 256 du 14 mars 1952 (sur le même chapitre ; présenté par Smaïl Lakhdari) (André Bakouche, *Rapport général sur l'habitat... 1952...*, doc. cité, p. 3 ; amendement présenté en premier lieu à la comm. de l'habitat).

3 André Bakouche (rapporteur général) et Ahmed Hacene (rapporteur adjoint), *Rapport général sur l'habitat...1950...*, doc. cité, p. 29 (ANOM, 81F-2201).

4 Plans-types des cités des Eucalyptus et de la Montagne (agglomération algéroise) reproduits en annexe 7-9 ; pour la métropole, voir LANDAUER Paul, *L'invention...*, *op. cit.*, p. 53 et LEGOULLON Gwenaëlle, *Les grands ensembles...*, *op. cit.*, p. 170-180.

5 André Bakouche (rapporteur général) et Ahmed Hacene (rapporteur adjoint), *Rapport général sur l'habitat...1950...*, doc. cité, p. 29 (« Les bidonvilles et les gourbis empêchent trop souvent de voir l'œuvre admirable de civilisation accomplie par la France en un peu plus d'un siècle seulement ») ; remarque analogue dans le rapport que propose Montaldo au congrès des présidents des cons. gén. de France en juin 1953, doc. cité (*supra* ; par ailleurs cité par HENNI Samia, *Architecture de la contre-révolution. L'armée française dans le nord de l'Algérie*, Paris, Éditions B42, 2019 [2017], p. 148).

6 André Bakouche et Ahmed Hacene, *Rapport général sur l'habitat...1950...*, doc. cité, p. 33-34 et sa discussion à l'Ass. algérienne dans *JOA-DAA*, 27 mars 1950, p. 581-597, ici p. 585 (ANOM, 81F-2201).

7 « Après sept heures d'académiques débats – L'Ass. algérienne adopte... », *L'ÉA*, 28 mars 1950, p. 8 (adoption à l'unanimité, moins trois abstentions) et « L'Ass. algérienne a adopté... », *Alger républicain*, 28 mars 1950, p. 6 (récit minimisant l'accord des élus : « Il y a plusieurs abstentions, dont M. Justrabo [communiste] et les élus MTLD »).

populations musulmanes »¹. En 1953, d'autres élus indiquent aussi « [ne pas vouloir] faire un habitat confessionnel »². Bakouche réitère, face aux critiques de l'élus MTLD Mustapha Ferroukhi, « qu'une discrimination raciale n'est jamais intervenue entre les bénéficiaires éventuels »³. Ces propos de Bakouche peuvent se comprendre d'au moins deux façons.

Le premier point à considérer est leur ancrage dans les luttes politiques d'alors : il s'agit d'affirmer, notamment à destination des classes moyennes « musulmanes » – peu nombreuses mais de plus en plus centrales dans la vie sociale et politique des villes (plénitude des droits de vote, place économique, interlocuteurs privilégiés des Européens) – pouvant bénéficier des HBM, que la domination française en Algérie ne se fonde pas sur la ségrégation raciale ou sociale⁴. L'enjeu est d'importance : le Constantinois Bakouche sait parfaitement qu'une partie importante des indépendantistes, de plus en plus engagés dans une lutte armée⁵, appartient aux classes dotées d'un capital social et culturel⁶. Ce discours et la politique qu'il défend, avalisés par presque tous les élus, s'adresse donc notamment à ce groupe qui est plus que jamais l'objet de concurrences partisans.

Le deuxième point constitutif de cette affirmation se révèle à la lumière des conditions réelles d'existence de ceux que Bakouche nomme les « Français-musulmans » et les « Français non-musulmans ». Si le feuilletage des formules de construction est avant tout adossé à des critères économiques, ces derniers sont pleinement déterminés par les discriminations constitutives de la colonisation. « Rien n'empêche un Français musulman de profiter... » : le rapporteur nie ici la violence des rapports sociaux et raciaux qui placent les « musulmans » dans une position de sujétion économique dont ils ne peuvent, sauf exceptions, guère s'extraire⁷. Seul René Justrabo,

1 Lettres du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 15 avril et 17 juin 1946 (ANOM, 81F-2207).

2 Sé. de l'Ass. algérienne, 27 mars 1953 (ANOM, 81F-2201 ; dact., p. 33 ; Farès dit s'exprimer au nom de la comm. des Finances ; M. Ferroukhi estime « que tous les efforts faits jusqu'à ce jour en matière d'habitat n'ont concerné que l'élément européen de la population »).

3 Sé. de l'Ass. algérienne, 27 mars 1953, doc. cité, p. 33 (Ferroukhi estime « que tous les efforts faits jusqu'à ce jour en matière d'habitat n'ont concerné que l'élément européen de la population »).

4 Montaldo affirmait la même chose lors du congrès d'Alger de 1952, *cf. supra*, p. 474 (« ... ne point faire un "cloisonnement" racial quelconque... »).

5 Hold-up de la poste d'Oran en avril 1949 ou encore très nombreuses arrestations de militants de l'Organisation spéciale, branche clandestine du MTLD, quelques jours avant la présentation du rapport sur l'habitat à l'Ass. algérienne, fin mars 1950 (sur ce dernier point, très évoqué dans la presse, voir SIARI TENGOUR Ouanassa, « Le procès des militants de l'OS Bône-Annaba en juin 1951. Mythe et réalité », CORRIOU Morgan, OUALDI M'hamed (dir.), *Une histoire sociale et culturelle du politique en Algérie et au Maghreb. Études offertes à Omar Carlier*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018, p. 351-369). Le Constantinois est la région la plus agitée.

6 MEYNIER Gilbert, *Histoire intérieure du FLN. 1954-1962*, Fayard, 2002, 812 p.

7 « L'Ass. algérienne a adopté... », art. cité.

unique élu communiste de l'Assemblée algérienne, le souligne sans ambages¹. L'architecture est, elle aussi, éminemment conditionnée par les possibilités financières des organismes ou individus faisant bâtir. L'avocat Bakouche, plus libéral et attaché au progrès social que l'essentiel de ses collègues, articule formalisme juridique et positions politiques dénuées de toute offensive envers les diverses logiques de domination. Cette combinaison produit une pensée sociale dont les ambitions et moyens sont plus que mesurés et bien dérisoires au regard de la situation. En d'autres termes, les élus de l'Assemblée algérienne votent un rapport dont l'investissement est réel. S'inscrivant dans un champ électoral, il eut été malvenu pour eux de ne pas le voter : l'un des enjeux est de se gagner les classes moyennes, qu'elles soient européennes ou « musulmanes ». Les financements envisagés restent bien en deçà des nécessités et ils ne s'articulent nullement à une politique de réformes politiques et économiques.

Chacune des formules de construction existantes lie un financement (montant maximal de prêt et de subventions) à des normes. De façon générale, moins les bénéficiaires visés sont solvables, moins les financements sont importants ; surface, qualité des matériaux et équipements sont à l'avenant (Tableau 7-4). Il existe par exemple quatre types de logements de trois pièces : 75 m² (avec un prêt spécial du Crédit foncier de France couvrant 80 % des dépenses), moins de 60 m² (financements HLM) et 46 m² avec courette (« habitat musulman »). Seuls les logements bâtis avec des prêts spéciaux à la construction, les HLM et les Logécos doivent impérativement être dotés de sanitaires et d'évacuation des eaux usées (dont WC à l'intérieur du logement) ainsi que d'éclairage.

1 Mêmes positions lors d'un débat au cons. gén. d'Alger (« Au cons. gén. », *Alger républicain*, 13 octobre 1948, p. 4 ; Montaldo avait été repris par la communiste (et députée) Alice Sportisse et les socialistes ou assimilés Mohand Lechani et Abderrahmane Farès).

<i>La solvabilité des bénéficiaires de chaque formule décroît de gauche à droite.</i>	« Habitat algérien »		HLM			Habitat « rural » (puis « musulman ») ou « simplifié »	Résorption des bidonvilles (1952-1954)
	Formule 20-80	Formule 10-20-70 (puis 10-10-80)	« Normaux » À compter de l'arrêté interministériel du 4-5-1951	Logements économiques et familiaux (dits Logécos) À compter de l'a-gub du 16-4-1954			
Catégorie de bénéficiaires	1950 : « citoyens moyens ».		1950 : « économiquement faibles », soit ceux ne pouvant accéder à la propriété de leur logement avec leur salaire.	Aucun critère discriminant de ressource n'est fixé.		1952 : « logement des populations les plus modestes ».	Habitants des bidonvilles
	1952 : ne pas payer plus de 100 000 F d'impôts.	1950 : revenu < 60 000 F par mois (conjoint compris, allocations familiales exclues).					
Surface cons. = construction	Maxima des surfaces habitables : 2P = 60 m ² 3P = 75 m ² 4P = 90 m ² 5P = 110 m ² 6P = 125 m ²	La norme de surface est celle des HLM avec une tolérance de + 10 %.	1P = 30 m ² (type I) avec 2P = 45 m ² (type II) une 3P = 57 m ² (type III) tolérance 4P = 68 m ² (type IV) de 5P = 82 m ² (type V) + 10 %	2P = de 35 à 45 m ² 3P = de 44 à 57 m ² 4P = de 53 à 68 m ² 5P = de 63 à 82 m ² 6P = de 77 à 96 m ²	<i>En métropole</i> : 2P = de 34 à 45 m ² (F2) 3P = de 44 à 57 m ² (F3) 4P = de 53 à 68 m ² (F4) 5P = de 63 à 82 m ² (F5)	2P = 35 m ² de cons. (dont abri de 10 m ²) + 30 m ² de cours. 3P = 46 m ² de cons. (dont abri <i>idem</i>) + 35 m ² de cours.	Oran (Petit Lac) Relizane 1P 27 m ² 14 m ² 2P 30 m ²
Équipement	Normes non prescrites.	Normes non prescrites.	Chaque type de logement doit comporter une cuisine, salle d'eau, WC, dégagements, volumes de rangement. Chaque type de logement est dit de type « B » s'il est doté du chauffage central.	« Les logements doivent comporter l'éclairage électrique et un équipement comprenant au minimum une douche installée, un évier et un lavabo, les WC doivent être installés à l'intérieur du logement » ; dérogations possibles (absence de réseaux techniques existants)		Avec cours de 30 (2P) ou 35 (3P) m ² et abri à usage de cuisine, bac et WC.	Avec courettes. Oran : mention apprentis pour cuisine et bac à laver. Relizane : mention WC.
Plafond des prêts (prix de revient-limite pour l'habitat musulman)	2P = 2 000 000 F 3P = 2 500 000 F 4P = 3 000 000 F 5P = 3 500 000 F	<i>Informations non-retrouvées.</i>	2P = 1 325 000 F 3P = 1 700 000 F 4P = 2 100 000 F 5P = 2 450 000 F	2P = 1 250 000 F 3P = 1 500 000 F 4P = 1 750 000 F 5P = 2 000 000 F		2P = 600 000 F 3P = 700 000 F	1P = 75 000 F 2P = 125 000 F
Sources (ANOM, 81F-2201) Hab. = habitat R. = Rapport Circ = circulaire	Bakouche, R-1952, p. 23 ; R-1950, p. 2 et R-1954, p. 1 (bénéficiaires 1950 et 1954) ; a-gub, 5-8-1952.	Bakouche, R-1952, p. 20 ; a-gub, 10-7-1950.	Bakouche, R-1952, p. 11 <i>sq</i> ; R-1950, p. 14 (bénéficiaires 1950). Les normes de surface sont légèrement modifiées avec les arr. des 4-5-1951, 30-12-1953, 23-11-55 et 24-5-1961.	A-gub, 16-4-1954. Les normes prescrites par l'arrêté du 17-3-1953 ne sont <i>a priori</i> pas applicables à l'Algérie ; elles sont indiquées ici (« <i>En métropole...</i> ») à titre de comparaison.		Circ. fixant les normes g ^{ales} de l'hab. rural, s.d. [mai 1952] (ANOM, GGA-10CAB-162) ; Bakouche, R-1953, p. 5.	Exemples relatifs aux demandes de subventions d'Oran et Relizane, 23-5-1952 (ANOM, GGA-10CAB-62 ; circ. non-retrouvée).

Tableau 7-4 – Normes de construction des différentes formules de construction dans la première moitié des années 1950

Les « logements économiques et familiaux » (les « Logécos ») sont institués par un décret du 16 mars 1953. Les logements dits « ordinaires » bénéficient de primes de 600 F/m² et de prêts ne pouvant dépasser 70 % du coût de la construction (terrain exclu). Les Logécos bénéficient eux d'une prime de 1 000 F/m² et le prêt peut atteindre 80 % des dépenses (terrain compris). Ils doivent aussi se conformer à des plans-types fixés par le ministère ; ces normes sont avant tout pensées pour réduire les coûts et, *in fine*, bâtir davantage¹. Les organismes HLM sont rapidement habilités à en édifier (loi du 15 avril 1953), « point d'aboutissement [de la] confusion »² entre deux secteurs – celui aidé et celui social – initialement distincts. Les normes de ce type de logement sont adaptées à l'Algérie un an plus tard (arrêté gubernatorial du 16 avril 1954). Les surfaces y sont plus importantes et les logements peuvent, comme en métropole³ et si leur coût est considéré comme prohibitif, ne pas être dotés des réseaux et installations techniques obligatoires pour les gammes de logement de meilleure qualité.

Les maisons bâties sous l'égide de l'« habitat musulman », dont les normes tardent à être fixées⁴, voient leurs commodités théoriques (WC, cuisine, bac à eau) renvoyées dans un « abri » situé dans la cour. Le type de construction édifié sous l'égide de la « résorption des bidonvilles » a semble-t-il été, comme cela était souhaité par Bakouche, laissé à la libre appréciation des communes⁵ – aucune circulaire n'a en tous cas été retrouvée. Les dossiers que traite la commission consultative de l'habitat permettent d'entrevoir des projets de construction qui, à considérer les surfaces, réseaux, dispositions et matériaux envisagés, sont fort éloignés des discours de Montaldo et Lathuillière. Si de rares municipalités comme Hussein Dey dépassent quelque peu les normes et coûts prescrits⁶, l'essentiel des projets sont bien en deçà. Les travaux connexes, lorsqu'ils sont prévus, sont souvent tardifs⁷. Finie depuis quelques années, la cité Améziane de Constantine, ne reçoit l'électricité qu'après que se soit constitué un « Comité de défense »⁸ et que son « président d'honneur à vie », le bachagha Améziane, insiste auprès de la préfecture⁹. Les équipements sont toujours installés plus rapidement dans les HLM – les plaintes

1 LESCUYER Clémence, « Les projets-types de logements économiques et familiaux homologués par le MRU », *Histoire urbaine*, 59, 2020, p. 105-124 ; LANDAUER Paul, *L'invention...*, *op. cit.*, p. 26-27.

2 EFFOSSE Sabine, *L'invention du logement aidé...*, *op. cit.*, p. 275 et 303-313.

3 Arrêté interministériel du 17 mars 1953, art. 5 (*JORF-LD*, 18 mars 1953, p. 2562).

4 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 3 août 1951 (ANOM, GGA-10CAB-162 ; dos. n° 119/2 (Rivoli) et 139 (Batna)).

5 André Bakouche (rapporteur général de la comm. sur l'habitat), « Rapport sur les bidonvilles (chapitre B-10 bis) – Présenté à l'Ass. algérienne lors de la session ordinaire de novembre-décembre 1951 », s.d. [fin 1951], p. 3 (AP-CB, Boîte « Constructions »).

6 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 23 mai 1952 (ANOM, GGA-10CAB-162 ; dos. n° 187).

7 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 3 août 1951 (ANOM, GGA-10CAB-162 ; dos. n° 9 (Mascara)).

8 AG du Comité de défense des intérêts des habitants de la Cité Améziane, 3 août 1952 (AWC, Association-15/2 ; association déclarée le 9 septembre suivant).

9 Divers documents relatifs à l'électrification de la cité Améziane de Constantine, octobre 1952 (ANOM, 93-1047).

sont rares. Les immeubles en métropole sont eux-mêmes parfois longuement dépourvus d'égouts¹. La cité Petit Lac d'Oran débutée en 1955 est inspirée de ce qui a été bâti peu avant à Casablanca². Un deux pièces y est prévu comme devant coûter 125 000 F, soit quatre fois moins que les Logements économiques de première nécessité (LEPN) si vite décriés pour leur médiocrité. En outre, cet habitat spécifique à l'immense majorité des « musulmans » peut ne faire qu'une pièce, catégorie qui n'est réservée qu'aux célibataires en métropole : c'est dire l'entassement envisagé dès l'élaboration de la réglementation.

Sans originalité³, élus de l'Assemblée algérienne et administration gubernatoriale ont donc élaboré une législation pour l'habitat qui articule les normes de logement à la solvabilité des habitants envisagés, les modèles de logement à des modes de financement. En cela et en dépit de nombreuses discussions et textes réglementaires, la politique de l'habitat n'a guère varié par rapport à celle menée durant l'entre-deux-guerres. Il en va de même des administrateurs des organismes HLM. Exception faite de rares communistes et indépendantistes, les élus s'exprimant sur la question éludent les distinctions raciales que recouvrent les positions économiques.

L'existence de logements – ceux dédiés à la résorption des bidonvilles – d'une valeur et d'une qualité bien inférieure à ce qui se fait en métropole constitue une originalité. Une autre réside dans la réglementation relative à la politique de l'habitat et à son application : héritage composite jusqu'en 1947, il est peu clair pour nombre d'administrations jusqu'au début des années 1950. Il fait en outre intervenir bien davantage d'acteurs qu'en métropole : des maires aux ministères en passant par les assemblées algérienne et départementales ainsi que les directions gubernatoriales, les rythmes de décision s'en trouvent ralentis et il en va de même, par conséquent, des financements, des constructions et de l'ensemble des dynamiques œuvrant au changement urbain.

*

* *

Depuis la sous-préfecture de Miliana, Albert Byr, ambitieux autant qu'emphatique, estime en 1952 qu'une politique de l'habitat à l'égard des « musulmans » est « non seulement

1 VOLDMAN Danièle, *La reconstruction...*, *op. cit.*, p. 97 (exemple de Gien, 1950-1954).

2 André Bakouche, *Rapport général sur l'habitat...1953...*, doc. cité, p. 6-7 (ANOM, 81F-2201) ; Gabriel Lambert (élu d'Oran à l'Ass. alg.) a fait en 1952 un voyage au Maroc l'ayant enthousiasmé (selon une lettre de l'administrateur délégué de l'Omnium technique de l'habitation Afrique (René Durand) au directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas (René Martin), 14 avril 1953 (BNP, 21CABET-407)). Gros œuvre de Petit Lac réalisé par le groupe GETAL [société algérienne des Grands travaux de l'Est] (« CIA – Cité du Petit Lac », *CNA*, 32, 1959, p. 32-33) ; COHEN Jean-Louis, ELEB Monique, *Casablanca...*, *op. cit.*, p. 320-321.

3 LANDAUER Paul, *L'invention...*, *op. cit.*, p. 163.

indispensable mais constitue une de ces œuvres généreuses et humaines qui permettent à la France d'aller avec sérénité au-devant des jugements de l'Histoire »¹. Il constate, comme d'autres administrateurs et élus, la prolifération des taudis et estime que les bidonvilles sont cause de « déshonneur » et ce jusque dans le petit centre de colonisation de Victor Hugo à l'est de Tiaret pour lequel il défend auprès de son supérieur un projet de construction. Si elle n'est pas dominante, la catégorie de l'honneur appliquée à la colonisation point parfois dans les sources. La situation de l'habitat est, au sortir de la guerre, pis qu'au début des années 1920. La diffusion de l'hygiène est toujours un objectif ; il est toutefois moins exprimé que les décennies précédentes. En Algérie comme en métropole l'habitat est désormais davantage pensé en termes de construction que de salubrité.

Dans le contexte d'une colonie où, partout, le sentiment national algérien gagne du terrain, la politique de l'habitat est plus que jamais revêtue d'espoirs d'apaisement des relations entre Européens et colonisés. Concomitamment, les discours présentant la politique de l'habitat comme nécessaire à la fabrique de la paix sociale se font beaucoup plus rares, ce qui n'est pas le cas en métropole². Le premier tiers des années 1950 est un moment où se nouent des politiques éminemment contradictoires : en ville, mettre en « contact » Européens et « musulmans » tout en développant une gamme de logements extrêmement hiérarchisés et sans, sauf pour les communistes et les indépendantistes, bouleverser l'ordre socio-racial existant ; dans le *bled*, freiner un exode rural des « musulmans » auquel toute l'infrastructure économique pousse. En parallèle, l'objectif proprement colonial d'installation d'Européens en Algérie en les faisant bénéficier d'un logement se renforce ; il se réduit toutefois à une catégorie principale, celle des fonctionnaires. Ceux-ci sont décrits comme nécessaires pour tenir administrativement et policièrement la colonie et pour atteindre divers objectifs d'ingénierie sociale et économique comme l'accroissement de la scolarisation et de l'industrialisation. Ces discours circulent massivement, notamment lors de rencontres dédiées à l'habitat. Celles-ci sont parfois combinées à des rendez-vous consacrés à l'urbanisme : les réflexions sur l'un et l'autre sont de plus en plus imbriquées après la Seconde Guerre mondiale.

Dans chaque localité, les enquêtes et rapports se multiplient : élus et administrations semblent mieux connaître la situation que dans l'entre-deux-guerres. Les modalités légales d'administration de la colonie font que le renouvellement de la réglementation relative à l'habitat est plus lent qu'en métropole, sans compter les désaccords entre départements ministériels. Cette temporalité rend vain l'objectif d'assèchement, si tant est que ce fut possible, du fait national

1 Lettre du sous-préfet de Miliana (Albert Byr) au préfet d'Alger, 21 juillet 1952 (ANOM, 91-1K-478).

2 INYZANT Henri, *Le mouvement...*, op. cit., p. 113.

algérien par une politique sociale de l'habitat, vœu que poursuivent alors l'essentiel des figures-clefs de la construction d'HLM en Algérie. De leur côté, les organismes bâtisseurs se renouvellent quelque peu ; c'est moins le cas du profil des administrateurs. Il en va de même de la réglementation : en dépit de la profusion de textes, la centralité de la solvabilité des bénéficiaires l'emporte, en pleine continuité avec la période précédente.

Enfin, la colonie n'a guère été l'espace d'expérimentations comme c'est le cas en métropole ou au Maroc dès la fin de la guerre¹. Des villes sujettes à d'importantes destructions – comme Bône – auraient pu – comme Strasbourg avec la cité Rotterdam² – en être le lieu, il n'en a rien été. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées pour l'expliquer : incapacité des élus d'Algérie à se saisir des innovations légales et techniques, notamment car nul n'a de poste ministériel à l'exception de René Mayer (divers ministères, 1947-1952 ; président du Conseil, début 1953) et Jacques Chevallier³ (secrétaire d'État à la Guerre à partir, de juin 1954 à janvier 1955) ; prévalence accordée, par les tutelles ministérielles, aux villes de France si massivement détruites par rapport à celles d'Algérie ; ou encore désintérêt des métropolitains pour les habitants des colonies, qu'ils soient européens ou, plus encore, « musulmans ».

1 Pour le Maroc voir *supra*, III.1.1 et, de façon générale, VACHER Hélène, *Projection coloniale et ville rationalisée. Le rôle de l'espace colonial dans la constitution de l'urbanisme en France, 1900-1931*, Aalborg, AUP, 1997, 423 p.

2 VOLDMAN Danièle, *La reconstruction...*, *op. cit.*, chapitre 11.

3 VOLDMAN Danièle, *La reconstruction...*, *op. cit.*, p. 244 (situation du Havre, pour laquelle le fait que le maire Pierre Courant soit aussi ministre a aidé à accélérer la reconstruction).

Chapitre 8. Bâtir : de la paix à une guerre qui dure (années 1950)

« Un monde sans guerre » : c'est ainsi que Michel Marié se remémore ses journées de travail à Alger dans un bureau d'études spécialisé en urbanisme à la fin des années 1950¹. Il n'ignore pas la violence qui s'abat sur les « musulmans » mais, entre 1958 et 1961, les villes sont plus calmes tant la répression y a affaibli le FLN. La croissance des constructions et tout particulièrement du logement social, par tous les types d'organismes (HLM, sociétés coopératives d'habitat algérien, Compagnie immobilière algérienne) pourrait faire conclure de même. La guerre qui débute en 1954 bouleverse néanmoins les politiques de l'habitat (discours, financements, normes) : ce chapitre est dédié à ces changements. Il est aussi consacré aux constructions effectives qui sont, elles, analysées durant toutes les années 1950, soit des premiers achèvements de chantiers à ceux initiés avant le « plan de Constantine ». Il est ainsi possible de comprendre au mieux les continuités et ruptures, conséquentes à la guerre ou non. Cette démarche permet également de ne pas singulariser des moments et des espaces de ce qui se passe à l'échelle de l'Algérie comme c'est souvent le cas, par exemple, pour la « bataille du logement » menée par la municipalité de Jacques Chevallier à Alger à compter du printemps 1953².

Les constructions réalisées dans le cadre des SAU et des SAS à compter de 1955 ne sont pas analysées. Les sections administratives urbaines (SAU) et leur pendant rural, les sections administratives spécialisées (SAS), sont des circonscriptions militaires visant à quadriller le territoire en combinant contrôle et très modeste assistance³. Quelques logements y sont financés par des budgets publics et ont un objectif central et classique : s'attacher les « musulmans » par un « choc psychologique »⁴. Cet habitat est notamment bâti par le Commissariat à la reconstruction, un organisme du gouvernement général. Celui-ci aurait édifié, en 1955-1958, 13 000 logements très sommaires⁵. Ils constituent une partie, dérisoire, de l'habitat des « camps de regroupements »

1 MARIÉ Michel, *Les terres et les mots. Une traversée des sciences sociales*, Paris, Klincksieck, 1989, p. 41.

2 HAKIMI Ahmed, *La Bataille du logement. Alger, 1953-1962*, DEA d'urbanisme et aménagement sous la direction de Stéphane Yerasimos, Institut français d'urbanisme (université Paris 8), 1991, 113 p.

3 MATHIAS Grégor, *Les Sections administratives spécialisées en Algérie. Entre idéal et réalité (1955-1962)*, Paris, L'Harmattan, 1998, 256 p.

4 Préfecture d'Alger et mairie d'Alger, « La section administrative urbaine de [la] cité Mahieddine », janvier 1958, p. 8 (SHD, GR-1H-1215, ANOM, GGA-15CAB-118 et AP-CB, Boîte « Constructions » ; 108 familles logées en « chalets préfabriqués » et 80 ouvriers dans un « dortoir » ; constructions bâties à l'aide du budget départemental). L'expression (parfois « effet psychologique ») est très courante dans le langage militaire.

5 Lettre du chef de cabinet du cabinet civil (François Bernard de la Foeze d'Harambure) du délégué général du gouvernement à l'inspecteur général de la Construction (Camille Bonnomet), 20 août 1958 (ANOM, GGA-14CAB-53). D'Harambure est lui-même inspecteur de la construction (« Le cabinet de Roger Duchet », *Le Monde [LM]*, 23 mars 1955) et réoccupera cette fonction après ce passage auprès du général Salan (« Dans les cabinets ministériels », *LM*, 12 juin 1970 ; nommé conseiller technique du ministre de l'Équipement, Albin Chalandon). Voir en annexe la biographie de Louis Gas, directeur de ce commissariat (1956-1961). Sur l'incertitude des chiffres avancés voir CAEES (groupe technique de l'habitat) « Compte rendu de mission d'information sur le

mis en place à compter de 1955¹. Ce cadre singularise en un point essentiel l'action de ce Commissariat et sa production de l'habitat : l'armée intervient et prend une part active voire prépondérante dans les décisions.

En somme, de quelles façons la guerre modifie, jusqu'à la fin des années 1950, les politiques de logements sociaux² ? Quelle est la portée effective de leurs renouvellements ? Que bâtissent les divers organismes de logement soutenus par les pouvoirs publics et quelles continuités et ruptures distingue-t-on, d'une part par rapport à 1947-1954 et à l'entre-deux-guerres, d'autre part en comparaison avec la métropole ? Les renouvellements des objectifs assignés au logement autant que ceux des modalités concrètes de construction (chantiers, travailleurs) sont l'objet de premières réflexions (I). Les constructions effectives sont ensuite étudiées de la fin des années 1940 à la fin des années 1950 : les ruptures et continuités introduites par le conflit de même que les variétés locales peuvent ainsi être mises en valeur (II).

I. Repenser et réorganiser la production du logement

Dix-huit mois après l'insurrection du 1^{er} novembre 1954 et plus de six mois après celle du 20 août 1955 dans le Constantinois, durement réprimée³, le printemps 1956 est à plusieurs titres central dans l'intensification de la guerre. Reprenant des dispositions de précédentes lois⁴ qui avaient mis du temps à être appliquées dans la colonie⁵, une loi du 16 mars, dite « des pouvoirs spéciaux »⁶, autorise le gouvernement « à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative ». En particulier, des « mesures

développement du logement en Algérie en zones semi-urbaine et rurale », 20 octobre 1960, p. 7 (AP-OF, pochette « CAEES » ; « il n'est pas possible (...) d'en préciser le nombre et la localisation », probablement en raison de la confusion administrative qui gouverne leur production ; le Centre algérien d'expansion économique et sociale (CAEES) est un organisme parapublic de conseil).

- 1 SACRISTE, *Les camps de regroupement en Algérie. Une histoire des déplacements forcés, 1954-1962*, Paris, Presses de Sciences Po, 2022, p. 90-91, 194-199 (p. 194 : les gourbis constituent près de 90 % des logements) et 307-308. Des « regroupements de population » avaient été envisagés au moins une décennie plus tôt afin d'améliorer l'habitat rural (avis du sous-préfet de Miliana (Jean Fendeler) sur le volet habitat du plan d'action communal de la commune mixte de Téniet el-Haâd, s.d. [début 1947] (ANOM, GGA-1Y-107 ; notice relative à l'habitat rédigée par l'administrateur de la commune mixte, René Maurice Gauthier, que félicite le sous-préfet)).
- 2 Sur l'exclusion du plan de Constantine de cette étude, voir l'introduction générale.
- 3 MAUSS-COPEAUX Claire, *Algérie. 20 août 1955*, Constantine, Média-Plus, 2012 [Paris, Payot, 2011], p. 134-161.
- 4 Lois n° 53-611 du 11 juillet 1953 (*JORF-LD*, 11 juillet 1953, p. 6143 sq), n° 54-809 du 14 août 1954 (*JORF-LD*, 15 août 1954, p. 7858 sq) et n° 55-349 du 2 avril 1955 « accordant au gouvernement des pouvoirs spéciaux en matière économique, sociale et fiscale » (*JORF-LD*, 3 avril 1955, p. 3269 sq ; c'est la seule loi, avant celle du 16 mars 1956, à user explicitement de la catégorie de « pouvoirs spéciaux ») ; RAFLIK Jenny, *La République moderne. La IV^e République, 1946-1958*, Paris, Seuil, 2018, p. 194.
- 5 Lettre du maire d'Alger au gouverneur général, 18 juillet 1955 (ANOM, 11CAB-64 ; agacement de Chevallier ; le devenir de cette loi pour l'Algérie ne nous est pas connu (voir à ce sujet ANOM, 81F-1154)).
- 6 Appellation très utilisée dès sa publication puis par l'historiographie ; l'expression de « pouvoirs spéciaux » n'est néanmoins pas neuve, en particulier en ce qui concerne la sphère économique et sociale (cf. lois précédentes citées *supra*, n. 4). Il s'agit de la loi n° 56-258 du 16 mars 1956 (*JORF-LD*, 17 mars 1956, p. 2591) ; voir THÉNAULT Sylvie, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Flammarion, 2012 [2005], p. 70-76.

appropriées » concernant la construction de logements doivent être prises (art. 1^{er}, § 1). En parallèle, cette loi autorise le gouvernement à « prendre toute mesure exceptionnelle (...) en vue du rétablissement de l'ordre » (art. 5).

Ces décisions affectent à plusieurs titres les politiques du logement : le gouvernement peut désormais gouverner par décret pour tout ce qui touche à ce domaine et, dans le même temps, les initiatives réglementaires de l'Assemblée algérienne, dissoute mi-avril 1956, disparaissent¹. En sus, l'arrivée de nombreux militaires nécessite d'en loger une partie qui ne vit pas nécessairement en caserne (officiers, personnels de l'armée). Le renouvellement des buts assignés aux politiques de logement et des débats associés (I.1), l'importance inédite que celles-ci prennent dans l'objectif de reprise en main de la colonie (II.1) et les bouleversements occasionnés par la guerre (II.3) sont successivement abordés.

I.1. Discours, normes et financements : pénétrer l'intimité comme dernier recours

I.1.1. Application des lois métropolitaines et spécificités algériennes

Dans l'ensemble, les politiques du logement varient peu dans la deuxième moitié des années 1950. À Alger, la Casbah est plus que jamais l'objet d'attention des pouvoirs publics. Néanmoins, les discours changent : l'hygiène et l'effondrement du bâti ne sont plus guère mentionnés et, à la fin de l'année 1957, « l'impérieuse nécessité d'un aménagement de ce quartier » n'est discutée que dans le « double but de le rendre plus facilement pénétrable et de l'ouvrir sur le monde extérieur »². Pour sa part, le bénéficiaire-type que visent les organismes HLM – d'Algérie comme de métropole – est toujours « le Français moyen »³ et il est toujours attendu des locataires qu'ils jouissent « des lieux paisiblement et en bon père de famille »⁴.

En parallèle d'une intense répression, ministres et officiers insistent plus que jamais sur la nécessité de « se rapproche[r] des administrés »⁵. Ces objectifs ne sont pas tout à fait les mêmes

1 Décret n° 56-379 du 12 avril 1956 (*JORF-LD*, 13 avril 1956, p. 3582).

2 Réunion pour l'étude des problèmes posés par l'aménagement de la Casbah d'Alger, 23 décembre 1957 (AP-CB, Boîte « Constructions » ; propos de Jean Bozzi, secrétaire général de la préfecture ; réunion à la mairie avec le maire (Jacques Chevallier), des techniciens municipaux et départementaux et des chefs de SAU).

3 [Étienne] Moeneclaey (inspecteur général des Finances en charge de la division d'inspection des HLM), « Note de présentation sur le rapport d'ensemble des vérifications d'HLM en 1957 fait par M. Granval », s.d. [fin 1957 ou début 1958], p. 3 (CDC, 100287-002).

4 Lettre du ministre de la Construction au directeur de l'Auxiliaire sociale d'habitation (Lucien Fracassi), 5 septembre 1961 (ANF, 19771106-1).

5 Circulaire gubernatoriale aux préfets, 15 février 1952 (reproduite dans *Directives aux autorités locales*, décembre 1954, p. 50-53 (ANOM, GGA-10CAB-246 ; ensemble de documents *a priori* rassemblés par le SLNA)) ; discours du ministre de l'Intérieur (François Mitterrand) devant l'Ass. nationale, cité dans le *Bulletin quotidien d'outre-mer* de l'AFP, 8 décembre 1954 (lui-même cité dans SACRISTE, *Les camps de regroupement...*, op. cit., p. 57) ; note du 22 juillet 1955, 11 p. traitant « doctement de la “politique du contact” » (OULD AOUDIA Jean-Philippe, *Un élu dans la guerre d'Algérie. Droiture et forfaiture*, Paris, Tirésias, 1999, p. 70 ; *a priori*, note du gouverneur général, Jacques Soustelle, et citée à partir d'archives familiales).

que ceux de la politique du « contact » envisagée par le biais des programmes de logement¹. Cette dernière vise à rapprocher les Européens des « musulmans », c'est-à-dire les populations entre elles et non l'administration ou l'armée des colonisés. Il n'en reste pas moins que l'expression, avec ses flous et ses équivoques, est de plus en plus employée, en Algérie comme en métropole² ; le terme devient même, en 1956, le titre d'une revue éditée par l'armée³. En avril 1958, René Talau⁴, natif de Mascara et président de l'active coopérative HLM locale, espère par exemple qu'adviendra bientôt « une reprise étroite du contact avec la population musulmane pour le plus grand bien de l'Algérie française »⁵.

Les circulations entre métropole et colonies se poursuivent sans changement majeur : congrès, rendez-vous au ministère ou à la Caisse des dépôts sont toujours nombreux. La venue de personnalités françaises et étrangères à Alger semble même s'accroître de 1953 – avec l'importante activité de Jacques Chevallier – à 1959 – quand De Gaulle avance sa politique d'auto-détermination⁶. Les formules de financement ne subissent guère de changements⁷. Ce sont surtout les acteurs et institutions décidant de l'usage des financements qui se renouvellent. La maîtrise du budget algérien revient à l'administration gubernatoriale après l'ultime session de l'Assemblée algérienne de février-mars 1956. La commission consultative de l'habitat n'est elle-même pas consultée en juillet 1958 en raison du « retard apporté » à sa convocation et de « l'urgence de répartir au plus vite les crédits »⁸ ; elle est rapidement suspendue et, dès lors, l'administration gubernatoriale est seule en Algérie à décider de l'orientation des politiques du logement et de la

1 Sur cette politique, voir le chapitre 7-II.2.2.

2 A. Zitouni (chef du service de la main-d'œuvre à la maison de l'Afrique du Nord de Lyon), « Chronique du jumelage [d'Oran et de Lyon] », *La Vie municipale [LVM]*, 68, s.d. [éditorial en date du 13 juin 1957], p. 40-43, ici p. 42 ; l'auteur de cet article est identifié comme Kader Zitouni par Marc André (*Des Algériennes à Lyon, 1947-1974*, Thèse d'histoire sous la direction de Jacques Frémeaux, Université Paris-Sorbonne, 2014, vol. 1, p. 245 et 257). Voir également la position du préfet Igame du Rhône en 1955, Pierre Massenet (BLANC-CHALÉARD Marie-Claude, *En finir avec les bidonvilles. Immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016, p. 141). C'est aussi la position du ministère de l'Intérieur fin 1958 comme en témoigne la circulaire adressée au service des Affaires musulmanes de l'action sociale en date du 16 décembre 1958 (citée par BELMESSOUS Fatiha, « Georges Martin, un fonctionnaire ordinaire de l'administration coloniale française à Lyon (1940-1960) », *Terrains & travaux*, 39, 2021, p. 31-59, ici p. 49).

3 *Contacts. Extraits de presse pour la documentation des cadres*, Alger, Service de documentation du bureau psychologique de la 10^e Région militaire, septembre 1956 (BMT, fonds Philibert, non classé ; il s'agit du n° 2).

4 ANOM, 2 RM 97 (n° 1914 ; Talau est né le 8 octobre 1900).

5 AG du Foyer marseillais, 26 avril 1958 (ANF, 19771106-20).

6 « Images d'Alger », *Alger. Revue municipale [Rev. mun.]*, été 1957, p. 6 (conférence de presse devant la maquette de 45 m² d'Alger de l'Agence du Plan) ; Pierre Dalloz, « Rayonnement d'Alger », *Alger. Rev. mun.*, février 1958, p. 15-17, ici p. 15 (venues en juin et septembre 1957 d'architectes russes et chinois) ; etc.

7 André Bakouche (rapporteur général), *Rapport général sur l'habitat présenté au nom de la commission de l'habitat*, s.d. [rapport présent à la session ordinaire de l'Ass. algérienne de février-mars 1956], n. p. (ANF, 19771136-1).

8 Secrétaire général de la délégation générale du gouvernement (Serge Baret), « Note pour le directeur des Travaux publics et des transports », 12 juillet 1958 (ANOM, GGA-14CAB-53).

distribution des fonds¹. Par ailleurs, de nouvelles normes de construction sont introduites, tantôt calquées sur celles de la métropole, tantôt novatrices.

Le logement dit « million », envisagé à partir de l'été 1954, est institué en novembre². Devant coûter un million de francs, il est pensé comme la gamme intermédiaire entre les Logécos, trop chers pour beaucoup, et les « logements économiques de première nécessité » (LEPN), « gouffre financier » de trop médiocre qualité³. Les logements « million » sont aussi nommés « logements économiques normalisés » (LEN) puis logements de « type AA ». Les Logements populaires et familiaux (Lopofa) – des LEN avec chauffage collectif et augmentation des superficies – sont introduits en 1955⁴ ; cette gamme est rapidement renommée « A » et les HLM classiques « B ».

Les discours postulant qu'un type d'habitat particulier conviendrait mieux aux « musulmans » s'affaiblissent-ils dans la deuxième moitié des années 1950 ? Plus qu'à partir de présupposés culturalistes, les coûts d'une « cité horizontale », type de logement porté aux nues au moins jusqu'au début de la décennie, sont de plus en plus critiqués : les assiettes foncières à acquérir puis à viabiliser sont considérés comme trop chères⁵. Les mêmes éléments sont avancés par la municipalité de Sidi Bel-Abbès, qui refuse un temps un projet de lotissement pavillonnaire HLM⁶. En outre l'idée est plusieurs fois exprimée chez de hauts fonctionnaires en charge de l'habitat, que les « logements horizontaux » – souvent amalgamés à ceux « évolutifs » – ne sont pas adéquats pour les « musulmans » ayant une expérience de la vie urbaine. Marcel Calvelli, inspecteur général de l'Administration rapporte ainsi en avril 1958 que

« de l'avis des techniciens autorisés, il résulte que la construction de cités dites "horizontales" ne peut convenir qu'à la réalisation des programmes d'extrême urgence. Si ce type d'habitat peut apporter également une solution semi-définitive au problème du logement dans des zones rurales particulièrement pauvres, il doit par contre être abandonné, semble-t-il, dans la périphérie des centres urbains. En plus des difficultés qu'elle susciterait sur le plan de l'urbanisme proprement dit, l'installation de logements horizontaux présenterait, dans les zones urbaines, l'inconvénient psychologique d'être considéré comme inapte à satisfaire des éléments musulmans, qui ont le plus évolué au contact de la ville »⁷.

1 Arrêté gubernatorial, 22 juillet 1958 (*RAA-Algérie*, 29 juillet 1958, p. 14-15).

2 Décret n° 54-1120 du 10 novembre 1954 (*JORF-LD*, 16 novembre 1954, p. 10793 ; voir également l'avis du Conseil économique dans sa sé. du 8 mars 1955, reproduit dans l'annexe dédiée aux Textes réglementaires).

3 LEGOULLON Gwenaëlle, *Les grands ensembles en France. Genèse d'une politique publique, 1945-1962*, Paris, Éditions du CTHS, 2004, p. 180-187.

4 LEGOULLON Gwenaëlle, *Les grands ensembles...*, *op. cit.*, p. 187.

5 Jean Bastelica, « Dossier A. Rapport de l'architecte », 7 janvier 1957 (AWA, 5K-97 ; dossier relatif à une cité de l'Auxiliaire municipale à Maison-Carrée).

6 AG du Foyer bel-abbésien, 27 avril 1956 (ANF, 19771106-23).

7 Inspecteur général de l'Administration (Marcel André Émile Calvelli), « Rapport au ministre de l'Intérieur », 3 avril 1958, p. 17 (ANF, 19960048-16)

L'inspecteur des finances Jean-René Bernard, en Algérie depuis peu¹, ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme que « les logements [horizontaux] ne semblent guère propices à l'évolution de la famille musulmane, surtout lorsqu'ils sont groupés »². Exprimée comme une perception commune, cette position n'est peut-être pas partagée par l'ensemble des décideurs. À moins qu'elle ne le soit que parmi de hauts fonctionnaires métropolitains dépourvus d'une connaissance et d'une expérience substantielles de l'Algérie ? Marcel Calvelli ne peut néanmoins être envisagé ainsi : il est né à Alger en 1909 et a été diplômé de sa faculté de droit puis membre du cabinet du gouverneur Léonard en 1951³. Quelques années avant les rapports de Calvelli et Bernard, le contrôleur gubernatorial des finances Le Mignot, en Algérie au moins depuis le début des années 1950⁴, avait une position inverse. Il jugeait à l'automne 1954 que réserver aux « musulmans » l'immeuble Lamoricière bâti par l'OMHLM d'Oran (42 logements, 1953-1954) « ne semble guère compatible avec les caractéristiques de la construction (plusieurs étages, ascenseurs) »⁵.

L'habitat « semi-urbain », spécifique à l'Algérie, est introduit à la fin de la décennie. Il s'agit d'un « type beaucoup plus simple (...) afin d'offrir un appartement décent à ceux qui peuplent les casbah ou les gourbis et possèdent des ressources réduites »⁶, « destiné aux petits salariés plus ou moins permanents qui ne peuvent consacrer à leur logement que de faibles sommes comprises entre deux et cinq mille francs par mois [et gagnant environ] 25 000 F par mois »⁷ (possibilités de location simple ou de location-attribution). Sauf points de détail, cet habitat « auquel les aménageurs de l'époque donnaient tant d'importance »⁸ est similaire à celui dit « musulman », « rural » ou « évolutif » élaboré au début des années 1950, voire avant : perpétuant

1 CARDONI Fabien, CARRÉ DE MALBERT, MARGAIRAZ Michel (dir.), *Dictionnaire historique des inspecteurs des Finances*, Vincennes, IGPDE, 2012, 1131 p. (notice biographique).

2 Jean-René Bernard, « Rapport sur la vérification de l'ODHLM d'Oran – La gestion administrative de l'office et ses conséquences financières, 31 janvier 1959 », 30 octobre 1959, p. 23 (ANF, 19771106-31).

3 ANOM, ECA-RN-Alger-1909 (né le 9 novembre 1909) ; dossier d'inspecteur général de l'Administration coté ANF, 19960156-1 ; CALVELLI Marcel André Émile, *État de la propriété rurale en Algérie*, Alger, Impr. V. Heintz, 1935, 198 p. (thèse de droit) ; « Le cabinet de Roger Léonard », *L'ÉA*, 11 mai 1951, p. 8.

4 Tableau d'avancement de classe des administrateurs civils (*JORF-LD*, 21 décembre 1950, p. 9924).

5 [Guillaume] Le Mignot (inspecteur principal de la coopération et de la mutualité (direction générale des Finances de la délégation générale du gouvernement)), « Rapport sur le fonctionnement et la situation financière de l'OMHLM d'Oran », 3 décembre 1954, p. 13 (ANF, 19771106-31).

6 Lettre du délégué général du gouvernement (Paul Delouvrier) au ministre de la Construction, 10 juin 1960 (ANF, 19771106-31) ; arrêtés gubernatoriaux, 20 mai 1959 et 16 mars 1960 (*RAA-Algérie*, 2 juin 1959 et 15 avril 1960, respectivement p. 1387-1389 et p. 929-930 ; textes réglementant l'« habitat semi-urbain »).

7 André Jacomet (préface, par le secrétaire général de l'administration gubernatoriale), *Logement semi-urbain*, Alger, Service gubernatorial de l'Habitat, s.d. [1959], p. 1 et 4 (ANF, 19771136-1) ; sur cet habitat-là, voir HENNI Samia, *Architecture de la contre-révolution. L'armée française dans le nord de l'Algérie*, Paris, Éditions B42, 2019 [2017], p. 149-157. Jacomet, avait été de juin à décembre 1958 directeur de cabinet du ministre de la Construction, Pierre Sudreau (« André Jacomet », *LM*, 9 novembre 1960).

8 MARIÉ Michel, *Les terres et les mots...*, op. cit., p. 41.

l'action du délégué financier Charles Lévy, le maire de Sétif Marcel Méjean projetait dès 1946 d'édifier des « cités de caractère mi-rural, mi-urbain »¹.

Ce type de logement « horizontal » a été élaboré par un groupe de travail présidé par Jean Fleury² (par ailleurs directeur de l'OMHLM d'Alger). Ce polytechnicien algérois est principalement entouré de nombre d'ingénieurs et administrateurs nés en Algérie ou y travaillant de longue date : René Mayer et Gabriel Delage³ (ingénieurs aux Ponts et chaussées de Constantine depuis 1952 pour le premier, au moins depuis 1955 pour le second), Georges Ordonnaud⁴ (natif d'Oran qui n'a quitté l'Algérie que pour ses études), Philippe Mohand Abdesselam (directeur de l'ODHLM d'Alger ayant fait sa vie dans la colonie) ou encore Marcel Lathuillière⁵ (pilier des architectes algérois depuis plus de trente ans et président de l'Ordre depuis 1957). Les acteurs de l'« habitat semi-urbain » ont donc une substantielle expérience de l'Algérie susceptible d'influencer leur définition des normes de l'habitat semi-urbain, destiné aux « musulmans » prolétarisés des villes. La forme urbaine pour les « musulmans » est débattue, chacun mobilisant aussi bien avec des arguments culturels qu'économiques ; sans nouveauté, la solvabilité de chacun est un critère de discrimination.

I.1.2. « Émanciper » les « musulmans » et conjurer la guerre

Les discours adossant un logement neuf à la diffusion de la modernité prolifèrent. Rien là que de très banal. En Algérie cependant, la singularité des discours est de se focaliser sur les « musulmans » et « musulmanes ». Le Salon des arts ménagers rouvre à Alger en 1949 : pour son directeur, « il nous montrera le chemin parcouru de l'antique kanoun à la plus moderne des cuisines »⁶.

1 Maire de Sétif [Marcel Méjean], « PAC-H », s.d. [fin 1946 ou début 1947], p. 16 (ANOM, GGA-1Y-241) ; sur Charles Lévy, voir les chapitres 2-III et 4-III.2.1. Sur le temps long du paternalisme, voir DEBOUZY Marianne, « Permanence du paternalisme ? », *Le Mouvement Social*, 144, 1988, p. 3-16.

2 *Logement semi-urbain*, doc. cité, p. 2 et 3. Voir en annexe les biographies de Fleury et Abdesselam.

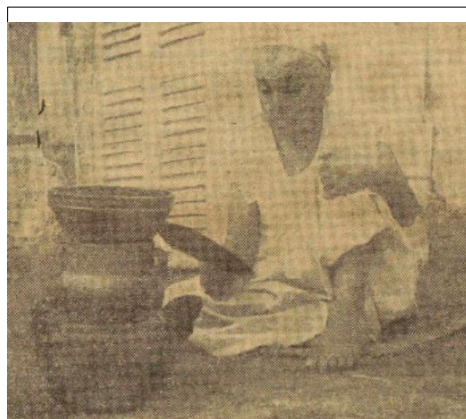
3 MAYER René, *Algérie. Mémoire déracinée*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 199 (Mayer) et 201 (Delage).

4 DONNADIEU Gérard, « Georges Ordonnaud n'est plus », *Noosphère*, 14, 2021, p. 105-106 (études à l'École nationale de la France d'outre-mer).

5 COHEN Jean-Louis, KANOUN Youcef, OULEBSIR Nabila (dir.), *Alger. Paysage urbain et architectures, 1800-2000*, Besançon, Les Éditions de l'Imprimeur, 2003, p. 314.

6 « Voici que ressuscite le X^e Salon nord-africain des Arts ménagers », *L'ÉA*, 18 octobre 1949, p. 4 (la photographie 8-1 provient de cet article). Sur ce type de salon, voir LEYMONERIE Claire, « Le Salon des arts ménagers dans les années 1950. Théâtre d'une conversion à la consommation de masse », *Vingtième Siècle*, 91, 2006, p. 43-56 et BOUILLON Marie-Ève, BULAN Sandrine, *Plateau volant, motolaveur, purée minute. Au Salon des arts ménagers, 1923-1983*, Paris, CNRS Éditions, 2022, 205 p.

La mise en regard de la modernité technique française – appareils industriels, maîtrise de l'électricité – et d'un ustensile algérien présenté comme archaïque – terre cuite, usage du feu – est sans nuances. En dépit du flou de la photographie illustrant ces propos, il semble que la personne se tenant devant l'ustensile de cuisine soit un homme (Photographie 8-1). Il est habillé d'un qamis ou d'une gandoura, alors de moins en moins portés mais considérés comme « traditionnels » : c'est le signifiant que le journal tient à souligner. Qu'y auront vu les lecteurs, principalement européens, de *L'Écho d'Alger* ? En parallèle et en phase avec l'époque, l'OMHLM demande à ses assistantes sociales d'enseigner l'usage des appareils ménagers à ses locataires¹.



Photographie 8-1 – « De l'antique kanoun à la cuisinière électrique » (1949)

La guerre est un moment de continuités autant que de renouvellements dans la figuration des espaces domestiques et tâches ménagères. Les « femmes musulmanes », considérées le plus souvent comme « inadaptées » à la société française autant que « gage d'avenir »², sont davantage mises en avant³. Dans un reportage sur les services techniques de la ville publié en juin 1957, la municipalité algéroise de Jacques Chevallier innove dans sa communication en publiant la photographie d'un « foyer musulman » dans un moment d'intimité (Photographie 8-2). Au moment de la « Grande répression d'Alger »⁴, l'image tranche avec l'atmosphère de très grande violence de la ville.



Photographie 8-2 – Un « foyer musulman » de Diar es-Saâda (début 1957)

Saâd Haffaci signe un bail avec l'OMHLM d'Alger en 1954 puis s'installe avec sa famille à Diar es-Saâda dès l'inauguration de la cité⁵. C'est dans son appartement que se situe la scène photographiée et insérée dans *Alger. Revue municipale* de juin 1957. Deux enfants sont, debout,

1 SCOTTO Jean, *Curé pied-noir, évêque algérien*, Paris, Desclée de Brouwer, 1991, p. 157 ; LANDAUER Paul, *L'invention du grand ensemble. La Caisse des dépôts, maître d'ouvrage*, Paris, Picard, 2010, p. 79-94.

2 ANDRÉ Marc, *Des Algériennes à Lyon...*, op. cit., p. 33-40, notamment p. 38 ; LAMRI Sophia, « “Algériennes” et mères françaises exemplaires (1945-1962) », *Le Mouvement social*, 199, 2002, p. 61-81, notamment p. 75-79.

3 GAHAM BOUCHENTOUF Adra, *Images de la femme algérienne pendant la guerre de libération nationale (1954-1962)*, Thèse d'histoire sous la direction d'André Martel, Université Montpellier 3, 1982, n. p.

4 MEYNIER Gilbert, *Histoire intérieure du FLN*, Paris, Fayard, 2002, p. 322-333. L'expression rend mieux compte des réalités de l'intervention militaire française à Alger que celle, plus couramment utilisée, de « bataille d'Alger ».

5 « Liste des attributaires », *Alger. Rev. mun.*, 2, 1955, p. 21-24, ici p. 21.

lavés par leur mère, jeune, active, en tablier de ménagère, non-voilée et bras largement dénudés : « Cette photo [prise] chez M. et M^{me} Haffaci donnera à bon nombre de Français moyens une vision enviable de modernisme »¹. Cette photographie exprime avant tout la conception de la modernité promue par les autorités françaises.

Cette revue, payante, est principalement diffusée à Alger et lue par les Européens². Ainsi, ce cliché est pensé pour convaincre les Européens de la « bonne volonté »³ de la municipalité envers les « musulmans » et des possibilités de retour à la paix. Par ailleurs, les éditeurs de cette revue ont peut-être souhaité convaincre les « musulmans » susceptibles d'obtenir un tel logement – formant la fine « classe moyenne » – des bienfaits de la souveraineté française⁴. Enfin, ce périodique municipal est aussi envoyé aux communes de métropole⁵. À un moment où Alger est au centre de l'actualité, les personnes qui la feuillaient y voit sans doute, effectivement, un « modernisme ». Les salles de bains sont alors rarissimes et en région parisienne, par exemple, 60 % des logements n'ont pas l'eau courante⁶.

Cette photographie d'une baignoire et de son usage veulent figurer une hygiène, un confort et une modernité inédits. La propagande municipale superpose en une photographie plusieurs discours : enfance éduquée et soignée, voire sauvée⁷ ; hygiène voire opulence ; qualité avant-gardiste des logements bâtis par l'OMHLM algérois. M^{me} Haffaci incarne, elle, plusieurs éléments où se croisent l'intime et le pouvoir : « émancipation » des usages « traditionnels », de ses habits

1 BOUCHINET G., « Eau. Course-poursuite infernale... », *Alger. Rev. mun.*, juin 1957, p. 16-21, ici p. 21 (la Photographie 8-2 provient de cet article).

2 Cette revue est en vente (150 F) ; il ne s'agit pas d'un imprimé distribué gratuitement et massivement.

3 Cette expression est très répandue chez les édiles et administrateurs d'organismes HLM (cf. par exemple MONTALDO René, *Rapport sur l'Habitat présenté lors du Congrès des Présidents des Conseils généraux de France – séance de commission du mardi 16 juin 1953*, s.d. [1953], p. 8 (ANOM, 81F-2204 et 92-2576 ; « Ce bilan est un bilan d'hommes de bonne volonté ») ; lettre de [Boudjemâa Benjamin] Ould Aoudia à M^{lle} Crivelli [fonctionnaire du ministère de la Reconstruction], 15 février 1954 (ANF, 19771106-3 ; « amis de bonne volonté »)). La série *Les hommes de bonne volonté* de Jules Romains (1932-1946, empruntant son titre à l'Évangile de Saint-Luc, 2-14) a sans doute contribué à sa diffusion. Elle mériterait d'être historicisée.

4 Sur ce point, voir également le chapitre 7-III.2.3 (discours à l'Assemblée algérienne).

5 Voir, concernant l'intensité des envois de documents par les administrations d'Alger (municipalité, préfecture, organismes et fédérations d'HLM) aux villes de métropole, les chapitre 3-III.1.1 et 7-II.2. Voir également la volumineuse correspondance de l'Agence du Plan d'Alger avec diverses villes de France et d'Europe ainsi que de nombreuses coupures de journaux métropolitains dans AD38, 89J-70 et 71 (deuxième moitié des années 1950) ; voir par exemple, dans ce dernier carton, la lettre du chef du service municipal de l'architecture de Vitry-sur-Seine (Georges Rifaux) à Pierre Dalloz (directeur de l'Agence du Plan d'Alger) en date du 7 juillet 1958 et indiquant à quel point l'exemple algérois l'a aidé à résoudre des problèmes relatifs au « Grand Ensemble » de sa ville.

6 ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *1945-2005. La France du temps présent*, Paris, Belin, 2010, p. 139.

7 Sur les discours prétendant sauver les enfants « musulmans », voir par exemple Maurice Chevaly, « Faire que le soleil luise pour les enfants de la Casbah », *La Dépêche quotidienne*, s.d. [1960] (reproduit dans CHEVALY Maurice, *La Casbah d'Alger. Aux sources des souvenirs*, s.l., Éditions Autres temps, 1992, p. 67-75) ; les enfants ont également la part belle des inaugurations des constructions de la municipalité Chevallier (voir par exemple la couverture de l'ouvrage de José-Alain Fralon sur ce dernier).

comme des normes religieuses¹ ; redressée, elle est maîtresse d'elle-même et de l'éducation de ses enfants ; au yeux des autorités, elle est levier de modernité². Dans le même temps, ses enfants peuvent désormais – toujours dans le discours municipal – aller aisément à l'école, « oasis et de la rencontre des hommes de bonne volonté ». Femmes et enfants sont l'avenir de la France et de l'Alger « de la concorde et de la réconciliation »³.

Diffusées dès avant 1957, discours et photographies de ce type ne cessent d'être répétés les années suivantes⁴. De façon générale, l'imbrication entre politiques du logement et propagande coloniale se fait, durant la guerre, plus vive encore que les années précédentes. À Constantine, le président de l'ODHLM s'adresse au ministre de la Reconstruction et du logement (MRL) lors d'une visite, fin janvier 1958 : « Notre rêve et ce sera une réalité parce que nous le voulons tous, c'est que les taudis et les gourbis disparaissent rapidement pour être remplacés, à une cadence accélérée, par des toits neufs sur lesquels flotteront les trois couleurs, hommage reconnaissant de nos populations à la France éternelle »⁵. À Alger, Jacques Chevallier estime que « musulmans et Européens cohabitent dans l'harmonie » sur les paliers des cités qu'il a fait bâtir⁶. Son homologue oranais conclut son propos de façon analogue : « ...la construction [est] certainement indispensable pour le mieux-être des familles, mais [c'est] surtout une des conditions essentielle du maintien de la France dans ce pays »⁷. Il y a là une entrée sur l'évolution des sentiments des Européens : ce type de propos se retrouvait auparavant dans les campagnes et petites villes⁸. À mesure que la guerre se prolonge, l'angoisse de perdre la domination devient urbaine et s'enracine.

1 MACMASTER Neil, *Burning the Veil. The Algerian war and the « Emancipation » of Muslim women, 1954-1962*, Manchester, MUP, 2009, p. 78-81 (action du ministre résidant Robert Lacoste envers les femmes algériennes), 95 et 98-102 (les femmes algériennes dans la « bataille d'Alger »).

2 SEFERDJELI Ryme, « French 'reforms' and Muslim women's emancipation during the Algerian war », *Journal of North African Studies*, 9-4, 2004, p. 19-61.

3 Jean-B. Ceccaldi (adjoint au maire, délégué à l'Éducation nationale), « Rentrée 1957. Un afflux d'écoliers sans précédent, de nombreuses classes nouvelles », *Alger. Rev. mun.*, octobre 1957, n. p.

4 Très nombreuses dans *L'aide à la construction en Algérie*, Alger, Service gubernatorial de l'Habitat, 1^{er} janvier 1960 (2^e éd.), 30 p. (ANOM, 81F-2204).

5 Lettre du président de l'ODHLM de Constantine (Bakouche) au MRL, 5 février 1958 (ANF, 19771085-72).

6 CHEVALLIER Jacques, *Nous, Algériens...*, Paris, Calmann-Lévy, [octobre] 1958, p. 142.

7 Bourrec (pour le compte du président de l'ODHLM d'Oran), « Observation du CA de l'office sur le rapport en date du 31 janvier 1959 de M. Jean-René Bernard (inspecteur adjoint des Finances) », 17 juin 1959, p. 6 (ANF, 19771106-31) ; il ne semble pas s'agir du socialiste Paul Léopold Bourrec (cf. sa notice dans le Maitron, mise en ligne le 30 décembre 2013, modifiée le 26 novembre 2020 et consultée le 15 juillet 2022).

8 Sur les discours faisant des politiques publiques de construction (logements, routes, etc.) des nécessités pour affermir voire sauver la domination française, voir le chapitre 7-I (cas de Barral, bourg près de Bône).

I.2. Implanter l'État colonial : loger militaires et administrateurs

I.2.1. Militarisation des besoins et nouveaux colons

La guerre qui dure multiplie par plus de quatre les effectifs présents : plus de 100 000 hommes sont en Algérie en 1954, 300 000 en 1956¹, 500 000 en 1957 puis toujours plus de 400 000 jusqu'au début de l'année 1962². Dans la deuxième moitié de l'année 1955, les effectifs militaires doublent. À Batna, au pied des Aurès où les combats sont les plus intenses, l'armée demande au maire de construire « dans le quartier militaire des logements destinés à héberger les familles européennes ou musulmanes de militaires stationnés [dans la ville] ou en déplacements opérationnels »³. Un an plus tôt, une circulaire de l'administrateur des services civils⁴, Paul Houllier, prescrivait que les soldats « musulmans » sous ses ordres devaient être « maintenus dans [les] conditions de rusticité de leur existence habituelle (...) Il n'est pas question de les habituer au confort »⁵. Fin 1955, un escadron (environ 120 hommes) du 8^e régiment de spahis algériens peut s'installer (combien de temps ?) dans les 67 logements récemment achevés de la « cité musulmane » de Bordj Bou Arréridj après de difficiles tractations avec la municipalité⁶. Des conditions de logement des militaires, il convient de retenir trois points clefs : la grande hétérogénéité des conditions d'habitat, que les soldats logent en cantonnement ou dans le parc de logement classique⁷ ; la continuation d'une hiérarchie des conditions de logement, indexée sur le grade de chacun et le régiment d'appartenance, parfois spécifiquement « musulman » ; la réquisition par l'armée de logements sociaux initialement destinés à des civils.

À Alger et ce de même qu'en métropole, des crédits du ministère de la Défense nationale permettent au ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme de bâtir des logements pour les cadres de l'armée⁸ (protocole du 23 août 1952). Le conseiller technique de ce ministère,

1 Des décrets du 12 avril 1956 (soit le même jour que celui qui dissout l'Ass. Algérienne) permettent le rappel du contingent (décrets n° 56-373, 56-374, 56-475 du 12 avril 1956 dans *JORF-LD*, 13 avril 1956, p. 3574-3575).

2 PERVILLÉ Guy, *Atlas de la guerre d'Algérie : de la conquête à l'indépendance*, Paris, Autrement, 2011, p. 30 (graphique des effectifs) ; précisions dans JAUFFRET Jean-Charles, « Une armée à deux vitesses en Algérie (1954-1962) : réserves générales et troupes de secteur », *Id.*, VAÏSSE Maurice (dir.), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, 2001, p. 21-37.

3 Lettre du maire de Batna (Alfred Malpel) à son « cher ami » le directeur de cabinet du gouverneur général, 28 décembre 1955 (ANOM, GGA-12CAB-147).

4 Nouvelle appellation à partir de 1942 des administrateurs des communes mixtes.

5 Circulaire de l'administrateur des services civils [Paul Auguste Houllier] aux sous-officiers chargés du commandement des goums [ou gardes ruraux] de La Calle et de Lamy, 8 décembre 1954 (ANOM, 93302-63 ; citée par MUSSARD Christine, *L'obsession communale. La Calle, un territoire de colonisation dans l'Est algérien*, Aix-en-Provence, PUP, 2018, p. 265 ; ces « goums » forment des groupes mobiles de police rurale (GMPR)).

6 MÉDARD Frédéric, *La présence militaire française en Algérie. Aspects techniques, logistiques et scientifiques, entre archaïsme et modernité, 1953-1967*, Thèse d'histoire sous la direction de Jean-Charles Jauffret, Université Montpellier 3, 1999, vol. 1, p. 663. Sur cette cité, voir *infra* II.2.1.

7 MÉDARD Frédéric, *La présence militaire...*, *op. cit.*, p. 651-665.

8 Protocole entre le MRU et les secrétariats d'État à l'Air, Guerre et Marine en date du 23 août 1952 et relatif à la construction de logements pour les cadres de l'armée (ANOM, 81F-2211 ; il s'agit du protocole dénoncé par le ministère de l'Intérieur évoqué dans le chapitre 7-III.1.1).

Pierre Tragasser, s'installe à Alger pour mettre en œuvre cette politique¹. En avril 1957, le « problème du logement des cadres de la Défense nationale » est décrit comme « essentiellement caractérisé par l'importance de ses répercussions sur le moral des cadres et sur le fonctionnement des unités »². Ce « moral » est d'autant plus important que la guerre dure et s'intensifie. La question du logement des officiers est évoquée par l'état-major depuis plusieurs années et prend une acuité nouvelle avec la guerre.

L'agrandissement de la base militaire de Mers el-Kébir, à proximité immédiate d'Oran, accroît les besoins en logement de la ville et de ses alentours³ et conduit les autorités militaires à créer un Office de gestion des logements militaires en Algérie⁴ ; la Compagnie immobilière algérienne le relaie dans la première moitié de 1956 dans la conduite des constructions⁵. À Colomb Béchar, la présence de nombreux fonctionnaires dans le sillage de l'installation du Centre interarmées d'essais d'engins spéciaux (CIEES, destiné au lancement d'engins balistiques en tous genre) nécessite de bâtir des logements : 50 HLM sont prévus en février 1956⁶. Par ailleurs, dans toute l'Algérie un important personnel civil s'ajoute également aux hommes en armes. Si nombre d'entre eux sont soit dispersés dans les campagnes soit logés en caserne, toute une partie se loge ou escompte se loger dans le parc de logement classique, dont les HLM.

Une politique d'aide à l'installation des appelés et rappelés du contingent est également initiée en août 1956⁷. Elle semble davantage suivie d'effets dans l'ouest de l'Algérie, où la presse s'en fait le relai⁸ et où près de 1 100 militaires démobilisés s'installent entre janvier 1956 et juin 1960, envisagés comme de « nouveaux colons » par les autorités d'Algérie. En décembre 1956, les logements sous-occupés sont recensés en vue de leur réquisition pour les cadres de l'armée⁹.

1 Lettre du ministre de l'Intérieur au MRL, 23 juillet 1954 (ANOM, 81F-2211).

2 Anonyme [agent du ministère de la Défense nationale], « Note sur la réalisation du programme 1957 des logements destinés aux cadres de la Défense nationale », 26 avril 1957 (ANOM, GGA-12CAB-33). Même situation parmi la gendarmerie en 1961 (JAULIN Emmanuel, *La gendarmerie dans la guerre d'Algérie. Dépendance et autonomie au sein des forces armées*, Panazol, Lavauzelle, 2009, p. 238) et sans doute tout au long du conflit.

3 THINTHOIN Robert, *Mers-el-Kébir. Le Grand Port*, Oran, Heintz Frères, 1956, p. 260-264.

4 Marine nationale (4^e région militaire, état-major), « Compte rendu de la réunion interarmées ayant pour objet l'étude de l'Office de gestion des logements militaires en Algérie », 11 octobre 1955 (ANOM, 81F-2211).

5 Rapport d'activité de la Compagnie immobilière algérienne, août 1956, p. 4 (ANOM, 81F-2212).

6 Architecte de l'OPHLM des Territoires du sud (Pigeon, Laghouat), « Note synoptique concernant Colomb Béchar », 17 février 1955 (ANF, 19770775-35 ; contresigné par Lehuraux, président de l'OPHLM des Territoires du Sud et Casset, directeur gubernatorial des Territoires du Sud). À compléter par une liasse dédiée à la construction de ces logements dans SHD, AI-50E-36453-5).

7 Directive générale du ministre résidant en Algérie, 18 août 1956 (citée dans HAUDIQUET Pierre, *La Guerre d'Algérie* (dir. Henri Alleg), t. 2 : *L'incendie*, Paris, Éditions Messidor, 1986, p. 247 et dans BRANCHE Raphaëlle, « De nouveaux colons ? L'installation des militaires français démobilisés en Algérie (1956-1962) », *Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne*, Colloque des 20-22 juin 2006 [en ligne], avec mention du chiffre qui suit).

8 « Connaissance de l'Algérie – La croisade des cœurs... », *LVM*, 68, s.d. [l'éditorial est daté du 13 juin 1957], p. 22.

9 « Le logement des cadres de l'armée », 4 décembre 1956 (AP-Fo-SC, Boîte n° 11 ; coupure, journal non-identifié).

Enfin, l'ODHLM d'Oran témoigne lui aussi de sa sollicitude pour les militaires : quoiqu'ils doivent réglementairement quitter les lieux, l'office « a estimé avoir une certaine dette morale vis-à-vis de l'armée et de la marine à qui les Français doivent de vivre dans ce pays »¹. Cette justification porte sur une décision de maintien dans les lieux prise en février 1954² (totalité des 30 logements à Tlemcen, 20 des 30 logements à Arzew). L'importance que prend le port militaire de Mers el-Kébir est un élément structurant qui n'a pas d'équivalent dans les autres départements.

Formulaire, bulletins et papiers de correspondance de la coopérative HLM l'Armaf portent la mention « pour les cadres de l'armée d'Afrique et ses sympathisants »³. En juin 1955, le président Jean Picquart indique que l'un des buts de la société « est de faciliter l'implantation définitive en Algérie de militaires ou de fonctionnaires »⁴. Les civils sont les bienvenus, pourvus qu'ils aient fait « preuve d'honorabilité ». À la fin de l'année, cet organisme établit un réseau de correspondants afin de susciter des adhésions et, *in fine*, des programmes de constructions hors de l'agglomération algéroise⁵ (Oran, Sétif, Philippeville). Ce projet échoue rapidement. Bâtir des cités au sein desquelles vivent côte-à-côte militaires et non-militaires doit permettre de les rassembler. Les administrateurs de l'Armaf pensent également à l'« amalgame » possible des « chrétiens » et « musulmans » : les cités dont ils rêvent à la fin de l'année 1956 doivent « sceller (...) la communauté franco-musulmane »⁶. Société privée d'HLM, l'Armaf signe une convention avec l'armée pour édifier 4 groupes de 50 logements « très économiques destinés aux soldats chargés de famille »⁷ (Mostaganem, Blida, Sétif, Constantine) voués à la location simple. Directeur et sous-directeurs de la direction des Travaux publics, souhaitent mi-1958 encourager cet organisme afin d'accroître l'accession à la propriété, seule à même de « fixer » dans le pays les fonctionnaires⁸. Ils souhaitent, plus largement, « réanimer » l'ensemble des coopératives.

1 Bourrec, « Observation du CA de l'office sur le rapport en date du 31 janvier 1959... », doc. cité, p. 6.

2 Jean-René Bernard, « Rapport sur la vérification de l'ODHLM d'Oran... », doc. cité, p. 22 (ANF, 19771106-31).

3 Par exemple *Bulletin de l'Armaf*, 1, 3^e trimestre 1955, p. 2 (ANF, 19771106-9).

4 Discours d'ouverture de l'AG, 25 juin 1955, p. 3 et 13 (ANF, 19771106-8).

5 « Adhésion », *Bulletin de l'Armaf*, doc. cité, p. 2 ; rapport du CA de l'Armaf, 10 mai 1961, p. 4 (ANF, 19771106-8 ; création de délégations régionales à Oran et Bône, elles aussi *a priori* sans lendemains).

6 [Jean] Picquart (intendant militaire en retraite et président de l'Armaf), [Jean] Godard (commandant du service du Génie) et Pierre Malaterre (directeur général de l'OMHLM, alors en mission au Commissariat de la Reconstruction), « Armaf (Armée d'Afrique) – Une solution au logement des militaires appliquée en Algérie », novembre 1956, p. 5 (ANF, 19771106-9).

7 Rapport du CA de l'Armaf présenté à l'AG, 24 avril 1958 (ANF, 19771106-8).

8 Frédéric Selnet (sous-directeur chargé de l'Administration générale au sein de la direction des Travaux publics et des transports), « Note pour le secrétaire général adjoint de la délégation générale du gouvernement », 5 septembre 1958 (ANOM, GGA-14CAB-39) ; Jacques Saigot (directeur des Travaux publics et des transports, « Note au général adjoint au général d'armée (délégué du gouvernement général) », 26 août 1958 (ANOM, GGA-14CAB-39).

I.2.2. Plus que jamais, loger les agents de l'État

Outre les militaires, les fonctionnaires de l'ensemble des administrations civiles sont des acteurs-clefs du volet économique et social de la politique française. La Compagnie immobilière pour le logement des fonctionnaires civils et militaires (CILOF) est créée le 18 avril 1956 à l'initiative de la Caisse des dépôts et consignations¹ et de banques privées². Elle est active en métropole comme en Algérie : les administrations souhaitent partout pouvoir loger leurs agents³. La CILOF étend son activité à l'Algérie dans les mois qui suivent⁴. La création des nouvelles préfectures et sous-préfectures en 1956 engendre de nouveaux et importants besoins, quantitativement aussi bien que stratégiquement.

En mai 1957, le directeur des Travaux publics et des transports estime qu'il faut bâtir 3 000 logements pour assurer les agents des 12 préfectures et 72 sous-préfectures de la colonie⁵ ; seules les villes les plus démunies (300 logements sont parfois nécessaires) sont finalement dotées, « les autres ont dû être sacrifiées »⁶. En août, la préfecture d'Alger demande à l'administration gubernatoriale de faire un effort supplémentaire pour ses agents⁷. En décembre 1958, les besoins en logements pour des fonctionnaires de la région d'Alger sont estimés à près de 200 dans le département d'Alger, 190 dans celui du Chélif (notamment à Ténès) et 125 dans celui du Titteri ; au total, plus de 700 logements sont nécessaires⁸. Une autre note indique que les policiers auraient besoin de près d'un millier de logement⁹. En 1958, la proportion à réserver au sein de chaque groupe d'HLM est largement rehaussée : elle était jusqu'alors, en métropole comme en Algérie, fixée en principe à 20 % ; elle passe à 40 % « dans les nouvelles sous-préfectures »¹⁰.

En plus de la CIA qui agit pour le compte de la CILOF, la SOFITECA et la SAFEI s'occupent respectivement de bâtir pour les gendarmes et les CRS¹¹ : « un des aspects de la

1 LANDAUER Paul, *L'invention du grand ensemble...*, *op. cit.*, p. 175.

2 Le « consortium bancaire » du CILOF est composé en 1961 de la Banque de Paris et des Pays-Bas, de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, du CFAT, de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, de la Compagnie algérienne, du Crédit lyonnais, de l'UCB [Union de crédit pour le bâtiment] et de la Société générale (selon le doc. cité *infra*, n. 4).

3 LANDAUER Paul, *L'invention du grand ensemble...*, *op. cit.*, p. 178.

4 Anonyme [employé de la « succursale d'Alger », *a priori* de la Banque nationale du commerce et de l'industrie ou de la Banque de Paris et des Pays-Bas], « CILOF », avril 1961 (BNP, 21CABET-398).

5 Lettre du gouverneur général au MRL, 29 mai 1957 (ANOM, GGA-13CAB-61).

6 Lettre du gouverneur général au MRL, 30 juillet 1957 (ANOM, GGA-13CAB-61).

7 Lettre du général de division Massu (commandant la zone nord-algérois et exerçant les pouvoirs civils dans le dép. d'Alger) au général d'armée Salan (délégué général du gouvernement et commandant en chef des forces en Algérie), 21 août 1958 (ANOM, GGA-14CAB-39).

8 « Structures administratives de la région d'Alger – Récapitulatif général des besoins », décembre 1958 (AWA, 5K-96).

9 Secrétaire général de la préfecture d'Alger, « Note à l'attention du général Massu [préfet Igame de la région d'Alger] », 13 janvier 1959 (AWA, 5K-84).

10 Directeur des Travaux publics et des transports, « Note pour le secrétaire général adjoint de la délégation générale du gouvernement », 5 septembre 1958 (ANOM, GGA-14CAB-39 ; c'est l'auteur du document qui souligne).

11 « Note pour le secrétaire général adjoint... », 5 septembre 1958, doc. cité (la SOFITECA est la Société financière et technique de construction Afrique selon l'en-tête de documents dans ANOM, GGA-15CAB-13).

“couverture” administrative de l’Algérie est l’implantation d’unités de CRS [et de gendarmes] en de nombreuses villes du territoire »¹. Si ces sociétés créées vers 1957-1958 restent méconnues, il est plus que probable qu’elles ont reçu un apport d’argent public. Des coopératives HLM sont également mises à contribution pour loger les agents de l’État : le Toit collectif bônois destine la quasi-totalité des 54 logements en location simple mis en chantier en avril 1957 aux fonctionnaires, notamment de la préfecture de Bône² (rue Paulhan, extrémité de la rue Ader dans le quartier de Beauséjour). À Paris, les agents ministériels en charge de ces dossiers semblent s’agacer et/ou s’étonner des demandes faites pour les fonctionnaires. Fin 1958, l’un d’entre eux note en marge d’une demande : « encore des fonctionnaires algériens... »³. Pourtant, la politique de réforme a besoin d’une infrastructure minimale de logements. Leur construction se fait au rythme heurté du traitement des dossiers administratifs. Dans le même temps, les agents parisiens, dans les ministères et à la Caisse des dépôts, appliquent une réglementation partiellement renouvelée ; leur regard sur l’Algérie et sur l’action étatique dans territoire évolue aussi.

I.3. Bâtir : dynamiques et pesanteurs de la production

I.3.1. Des organismes « musulmans » : entre politique sociale et « pacification »

Après l’insurrection du 1^{er} novembre 1954, quatre organismes de construction présidés par et pour des « musulmans » sont créés (Tableau 8-1). Le premier et plus important d’entre eux est la société coopérative musulmane algérienne d’habitation et d’accession à la petite propriété (SCMAHAPP), également active en métropole⁴. Elle vise avant tout l’accession à la propriété à d’anciens combattants. Ceux-ci sont envisagés « comme [un] élément moteur d’une entreprise (...) d’adaptation de populations musulmanes à un cadre de vie nouveau : tremplin indispensable de leur évolution »⁵. En raison de leur solvabilité (pensions), ils sont réputés « être les plus disposés à adhérer à la formule d’accession à la petite propriété ». Leurs combats passés sont supposés fasciner l’ensemble des « musulmans » et font d’eux, plus encore que durant l’entre-deux-guerres⁶, un groupe pensé comme influent. À partir de 1955, leur habitat est par ailleurs soutenu par le

1 « Bâtiments pour CRS en Algérie », *CNA*, 31, 1958, p. 2.

2 Rapport du CA du Toit collectif bônois, 29 juin 1958 (ANF, 19771106-17) ; sur l’immeuble de la rue Paulhan, voir REZGUI Ibtissem, *L’apport des architectes européens en Algérie entre 1930 et 1962. Cas d’étude de la ville d’Annaba*, Thèse d’histoire sous la direction de Khedidja Boufenara et Françoise Taliano-Des-Garets, Universités d’Annaba (Badji Mokhtar) et Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2022, vol. 2, p. 263-265.

3 Note agrafée sur une demande de l’ODHLM de Constantine, 18 novembre 1958 (ANF, 19771085-72).

4 LYONS Amelia H., « Des bidonvilles aux HLM. Le logement des familles algériennes en France avant l’indépendance de l’Algérie », *Hommes & Migrations*, 1264, 2006, p. 35-49, ici p. 40-43.

5 Inspecteur général de l’Administration (Calvelli), « Rapport au ministre de l’Intérieur », doc. cité, p. 3-4 ; *ibid.* pour la citation qui suit (p. 2).

6 HASSET Dónal, *Mobilizing Memory. The Great War and the Language of Politics in Colonial Algeria, 1918-1939*, Oxford, OUP, 2019, chapitres 5 et 6.

ministère des Anciens combattants à hauteur de 300 millions de francs : ces crédits doivent compléter l'apport personnel des postulants¹.

La SCMAHAPP est présidée par le colonel Boumeddine Sebbane (1893-1960). Celui-ci dirige l'association franco-musulmane des anciens combattants et victimes de guerre du département d'Oran dès la fin de la Seconde Guerre mondiale². Les trois autres sociétés sont moins connues³. L'une est présidée par une ancienne figure de la vie municipale et associative oranaise (Zine Bentabet), une autre par un capitaine d'infanterie (Hadj Berkane Ould Mohamed Tagguedait). Elles sont implantées dans les principales villes de l'ouest algérien, Oran, Mostaganem et Sidi Bel-Abbès.

En 1946, un haut responsable de la surveillance des « musulmans » accusait Sebbane d'avoir « une habitude d'intempérance »⁴ et, dix ans plus tard, le président de la « Fédération algérienne des anciens combattants et anciens militaires français musulmans » le considère comme « violent et maladroit »⁵ ; Jean Scelles, pilier du christianisme social en Algérie, n'avait pas l'habitude d'utiliser ces termes⁶. Ceci n'empêche pas le ministre résident – nouvelle appellation du gouverneur général – Lacoste (1956-1958) de nommer Sebbane chargé de mission pour les problèmes relatifs aux anciens combattants et victimes de guerre en avril 1956⁷. Celui-ci, descendant d'un « indigène » naturalisé, est catholique et cacherait cette appartenance religieuse⁸. Enfin, il partage sa vie avec une Européenne : il est marié à Jeanne Ruhlmann (fille d'un colon d'Aïn Fékan, à l'ouest de Sidi Bel-Abbès) avec qui il a deux enfants, Michel et Rosine.

1 Chef du bureau du cabinet civil du gouverneur général [Paul Mechali], « Note pour le directeur du cabinet civil », 8 septembre 1955 et « Convention entre l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et la SCMAHAPP », 27 septembre 1955 (ANOM, GGA-11CAB-11 ; également disponible dans 19770391-6, citée par LYONS Amelia H., *The Civilizing Mission in the Metropole. Algerian Families and the French Welfare State*, Stanford, SUP, 2013, n. 102 p. 263).

2 PRG d'Oran, « Notice de renseignements », 25 novembre 1946 (ANOM, 92-5I-26) ; « Oran, la ville », *Alger républicain*, 15 septembre 1949, p. 4.

3 Pierre Padovani, « Enquête sur l'habitat en Algérie – II. Étude sur l'habitat musulman actuel », *Annales de l'Institut technique du bâtiment et des travaux publics d'Algérie*, 135-136, mars-avril 1959, p. 1-24, ici p. 16.

4 Chef du Service d'information et de documentation musulmanes [SIDM, ex-CIE et futur SLNA] d'Oran, « Note à M. le colonel Courtes, chef du SIDM gubernatorial », 11 mai 1946 (ANOM, 92-5I-26).

5 Lettre de Jean Scelles à « ma chérie » [Jeanne Scelles-Millie, sa femme], 11 avril 1956 (AP-Fo-SC, Boîte n° 11) ; lettre de Scelles au Président de la République, 6 février 1957 (AP-Fo-SC ; sur son statut de président associatif).

6 BOUDON Jacques-Olivier, *La Jeune république de 1912 à nos jours. Histoire et influence*, Paris, Honoré Champion, 2017, p. 248, à compléter par ANDRÉ-BERCOVICI Samuel, *Les anciens combattants dans l'Algérie coloniale : les associations d'anciens combattants et l'Algérie française*, Mémoire de Master 2 recherche sous la direction de Sylvie Thénault, Université Paris 1, 2014, *passim* (et notice biographique p. 242-243).

7 « Le colonel Sebbane s'occupera... », *Oran républicain*, 19 avril 1956 (coupure dans ANOM, 92-5I-26).

8 PRG d'Oran, « Notice de renseignements », doc. cité. Le décret faisant son grand-père citoyen n'a pas été retrouvé. Voir aussi, concernant sa religion, la note anonyme titrée « Après les obsèques », 5 août 1960 (ANOM, 92-5I-26).

Nom de la société	Date de création	Siège social	Président et administrateurs connus	Affirme bâtir pour...
SC musulmane algérienne d'habitation et d'accèsion à la petite propriété (SCMAHAPP)	AG constitutive se tient le 29 novembre 1954 ; approbation par l'administration gubernatoriale début juillet 1955 ^A .	Oran 8, rue du Cercle militaire	Le président est le colonel en retraite Boumeddine Sebbane . Des administrateurs connus sont, en 1956, MM. Padovani, Cherfaoui, Benbassal et Namane ; Mohand Menouer l'a été au moins avant mars 1958. Benbassal en est le secrétaire général, en tous cas en février 1961.	Anciens combattants « musulmans »
SC algérienne pour l'habitat musulman	Avant août 1956 ^B .	Oran 30, rue Tardieu	Zine Bentabet [ou Bentabed] (du moins en septembre 1956, 1958 et 1960). Il s'agit vraisemblablement de Zine El Abidine Bentabet, né le 14 juin 1909. Actif dans de nombreuses associations, il est élu au conseil municipal d'Oran en mai 1934, proche du maire Lambert, secrétaire de la Fédération des élus musulmans du département d'Oran (début 1937) puis au milité au PPF (fin 1937) tout en s'affirmant anti-mussolinien lorsque celui-ci attaque l'Albanie.	« Musulmans »
SC pour l'habitat musulman	Avant août 1956 ^C . Non-mentionnée comme existante dans <i>L'Aide à la construction</i> , guide édité par l'adm. en 1960.	Mostaganem 20, rue Diderot	Le président est le capitaine Tagueddait , ancien militaire prénommé Hadj Berkane Ould Mohamed, né vers 1900 à Renault ; membre du Comité d'entente des Anciens combattants et victimes de guerre de Mostaganem (1949).	Anciens combattants « musulmans »
SC algérienne d'habitat musulman du Tessala	Avant juillet 1957 ^D .	Sidi Bel-Abbès 2, rue Jeanne d'Arc	Inconnus.	« Musulmans »

^A Inspecteur général de l'Administration (Calvelli), « Rapport au ministre de l'Intérieur », doc. cité ; René Laure, « Par sa lutte opiniâtre ... », art. cité, p. 30 (administrateurs) ; lettre de Sebbane au gouverneur général, 28 mars 1958 (ANF, 19960048-16 ; sur M. Menouer) ; lettre du secrétaire général de la société (Benbassal) au préfet d'Alger, 27 février 1961 (AWA, 5K-92). Namane est-il Hadj Naâmane, « ancien combattant de 14-18 » et « 4^e vice-président » du comité de l'Asso. franco-musulmane des anciens combattants et retraités militaires (« Oran », *Alger républicain*, 15 septembre 1949, p. 4).

^B Lettre du ministre résidant en Algérie au préfet d'Oran, 18 août 1956 (ANOM, GGA-12CAB-147 ; soutien pour son approbation). Bentabet est signataire de documents (printemps 1958) dans ANOM, GGA-12CAB-109 ; voir, pour 1960, *RAA-Algérie*, 25 novembre 1960, p. 2700 ; BENSADOUN Henry, VALEROY Luc, *L'Oranie biographique*, Oran, Impr. Heintz frères, 1935, p. 90 (avec photographie ; mention de sa naissance (acte dans ANOM, ECA-RN-Oran-1909 (n° 1501)) ; « Après les élections municipales d'Oran », *L'ÉA*, 15 mai 1934, p. 7 ; « Oran », *L'ÉA*, 10 juin 1934, p. 8 ; « La Fédération des élus musulmans adhère à l'unanimité au projet Viollette », *L'ÉA*, 8 janvier 1937, p. 3 ; « Élections dép. », *L'ÉA*, 19 octobre 1937, p. 2 ; « À Oran – 3 000 musulmans dénoncent le vandalisme mussolinien », *L'ÉA*, 12 avril 1939, p. 3 ; *JORF-LD*, 28 mars 1997, p. 5005 (fait officier de la Légion d'honneur (mention chevalier du 26 mai 1982) ; acte de décès de Zaïne Abidine Bentabed communiqué par la mairie de Mespuits (Essonne ; décédé le 4 septembre 2005).

^C Cette société est bien distincte de la précédente (lettre du ministre résidant en Algérie au préfet d'Oran, 3 novembre 1956 (ANOM, GGA-12CAB-147 ; avec mention du siège social) ; lettre de M. Tagueddait au directeur adjoint du cabinet du ministre résidant, 27 août 1956 (ANOM, GGA-12CAB-147) ; « Chronique régionale – Mostaganem », *L'ÉA*, 24-25 juillet 1949, p. 5 ; *L'Aide à la construction en Algérie*, Alger, Délégation générale du gouvernement (direction des Travaux publics et de la construction – service de l'Habitat), 2^e éd., février 1960, 29 p. (p. 26 pour la liste des organismes) ; *L'Algérie biographique*, t. 1 : *L'Oranie*, Sidi Bel-Abbès, Office de diffusion de la pensée française, 1956, p. 624 ainsi que p. 607 (Chevrot) et 621 (Pujol).

^D Lettre anonyme [*a priori* Benaïssa, conseiller général de Sidi Bel-Abbès] au préfet [d'Alger ?], 20 janvier 1958 (ANOM, GGA-12CAB-116 ; mention du siège au 2, rue Saint-André à Oran 2, rue Jeanne d'Arc à Sidi Bel-Abbès) ; le siège social est à nouveau mentionné au 2, rue Saint-André à Oran dans la brochure gubernatoriale éditée en février 1960 (doc. cité *supra*) ; séance de la comm. cons. de l'habitat du 19 juillet 1957 (ANOM, GGA-12CAB-109 ; première occurrence de cet organisme).

Tableau 8-1 – Quatre sociétés coopératives d'habitat algérien dédiant leurs programmes de construction aux « musulmans » (1954-1962)

Pierre Padovani, ancien résistant¹ et professeur de philosophie au lycée d'Oran, seconde Sebbane comme vice-président² ; il est le seul Européen administrant la société. Ils se connaissent depuis plusieurs années : tous deux sont très impliqués parmi les anciens combattants oranais. Padovani en outre administrateur de l'OMHLM et président de l'Union des coopératives de construction du département d'Oran³.

I.3.2. Des chantiers dans la guerre : entraves nouvelles et pesanteurs héritées

La construction de logements est entravée par les conditions nouvelles qu'imposent la guerre, notamment à partir de la fin de l'année 1955. Si les différences locales peuvent être très importantes, l'exposé des difficultés domine dans quasiment tous les rapports, correspondances et exposés produits par les maîtres d'ouvrage. Le président du vigoureux Foyer bel-abbésien est bien seul⁴, au printemps 1956, à considérer que « la situation [de la construction] est particulièrement favorable ». Sidi Bel-Abbès est, il est vrai, alors plus calme que bien d'autres localités⁵, notamment de l'est algérien⁶. Ainsi, à Philippeville, l'insurrection menée par l'ALN en août 1955 a rendu le marché foncier « peu animé » et les « Européens guère partisans d'investir leurs capitaux dans les bâtiments »⁷. Les statistiques économiques en moyenne durée confirment ce constat à l'échelle de toute l'Algérie⁸.

Ainsi, partout, les effets de la guerre se combinent avec des fragilités de l'appareil de production existant de longue date. Les fonctionnaires des services de l'Habitat et de l'Urbanisme sont autorisés à être armés à compter de juillet 1956⁹. Dans une petite ville comme Oued Zénati (près de Guelma), « l'insécurité qui règne [fin 1956] rend si difficile le recrutement de main-d'œuvre spécialisée » – européenne dans leur quasi-totalité – que la coopérative HLM locale

1 SHD, 16P-454057 (dossier de résistant au sein des Forces françaises libres).

2 Inspecteur général de l'Administration (Calvelli), « Rapport au ministre de l'Intérieur », doc. cité, p. 3.

3 Lettre de Pierre Padovani au gouverneur général, 31 octobre 1955 (ANOM, GGA-11CAB-11).

4 Président du Foyer bel-abbésien (Albert Faradji), « Rapport du CA », 27 avril 1956, p. 5 (ANF, 19771106-23) ; circulaire du préfet d'Oran aux maires, administrateurs des services civils et président des centres municipaux, 2 mai 1956 (CDC, 100287-001 ; inquiétude générale des autorités au sujet de l'économie de la construction).

5 AINAD-TABET Redouane, *Histoire de l'Algérie. Sidi Bel-Abbès, de la colonisation à la guerre de libération en zone 5 – Wilaya 5 (1830-1962)*, Alger, ENAG Éditions, 2009, p. 221-223 (actions de l'ALN pour 1954-1956) ; ROUINA Miloud Karim, *Essai d'étude comparative de la guerre d'indépendance de l'Algérie de 1954 à 1962 à travers deux villes : Oran et Sidi Bel-Abbès*, Thèse d'histoire sous la direction d'André Martel, Université Paul Valéry, 1980, 490 p. Le calme dans l'ouest algérien est néanmoins à relativiser (détails dans FREHA Mohamed, *Oran du mouvement national à la guerre de libération, 1945-1962*, Oran, El-Alfiya El-Talila, 2010, 2 t., 408 + 417 p.).

6 André Bakouche (rapporteur général), *Rapport général sur l'habitat...*, doc. cité (s.d. [début 1956]), p. 1.

7 Anonyme [inspecteur du CFAT, *a priori*], Note sans titre, s.d. [après le 20 août 1955] (ANMT, 2001026-3902).

8 NOUSCHI André, *L'Algérie amère, 1914-1994*, Paris, Éditions de la MSH, 1995, p. 207 (indice de production industrielle, catégorie « bâtiments et travaux publics » : 550 en 1954, 400 en 1958 (soit une baisse de 27 %)).

9 Arrêté gubernatorial, 21 juillet 1956 (*JOA-LD*, 31 juillet 1956, p. 1376).

renonce à mettre en chantier un programme de logement¹. D'autres sont ralentis pour la même raison à Constantine² (1957) et à Mascara³ (1959). À Guelma, des chefs de travaux d'un chantier de l'OMHLM sont assassinés⁴. Un autre, travaillant pour le compte de la SCMAHAPP, l'est à Chellala⁵ ; un chef de chantier de cet organisme est « enlevé » vers Bouira⁶. À Bône, l'achèvement de la cité du 13 Mai est ralenti aussi bien par l'assassinat d'un chef de chantier fin novembre 1961 que par les « vols et déprédations »⁷. L'armée accroît sa protection du chantier⁸. Le Foyer mascaréen parvient à achever 260 logements entre mai 1961 et mai 1962 ; les violences et incertitudes de l'hiver 1962 l'empêchent toutefois de mettre en chantier les 504 logements « millions » pourtant dotés⁹. À Alger et alentours, l'action de l'Organisation de l'armée secrète (OAS) achève de stopper les chantiers. Celui de la cité des Dunes de Maison-Carrée est stoppé à compter du 22 mai 1962 après deux mois « d'arrêt de travail répétés, de grèves générales ou partielles », de destructrices opérations militaires de contrôle et en raison de l'insécurité croissante ; 518 logements sur les 838 prévus ont alors pu être achevés¹⁰. Dans certains cas, ce sont les lenteurs du déblocage des crédits gouvernementaux qui ralentissent les chantiers, les sociétés de construction s'estimant dans l'obligation de renvoyer leurs ouvriers : c'est ce qui arrive début avril 1961 à 170 des 200 ouvriers (« dont 99 % de musulmans ») bâtissant 400 logements pour le compte de l'Armaf à Réghaïa¹¹, près d'Alger.

-
- 1 Lettre du président du Foyer zénatien (Vincent Dilettato) au directeur général de la CDC, 19 novembre 1956 (CDC, 100287-002).
 - 2 Lettre de l'ingénieur en chef des Ponts et chaussées à l'architecte Henri Colboc, 26 septembre 1957 (ANF, 19771085-72).
 - 3 AG du Foyer mascaréen, 18 avril 1959 (ANF, 19771106-20).
 - 4 Président de l'OMHLM de Guelma (Georges Buono), « Rapport d'activité », s.d. [envoyé au ministère de la Construction le 10 juillet 1961] (ANF, 19771106-30).
 - 5 Inspecteur général de l'Administration (Calvelli), « Rapport au ministre de l'Intérieur », doc. cité, p. 15.
 - 6 Lettre du président de la SCMAHAPP (Sebbane) au gouverneur général, 28 mars 1958 (ANF, 19960048-16 ; *idem* pour les mentions qui suivent sur les administrateurs de cette société).
 - 7 AG du Toit collectif bônois, 20 mai 1962 (ANF, 19771106-17).
 - 8 Lettre du directeur du bureau d'études technique, économique et social (lieutenant-colonel Legrand) au président du CPHLM du dép. de Bône (Georges Buono), 11 décembre 1958 (ANOM, 933-160).
 - 9 AG du Foyer mascaréen, 12 mai 1962 (ANF, 19771106-20) ; le président est alors Talau (voir *supra* n. 4 p. 514) ; constructions au faubourg Faidherbe – 30 pavillons en location-acquisition (juillet 1961) et 140 HLM en location simple (entre novembre 1961 et mars 1962) – et à la cité du Bivouac – 90 HLM en location simple (juillet 1961).
 - 10 Lettre du président de la société des Grands travaux de l'est [GTE] (Jean Vichot) au ministre de la Construction, 21 juin 1962 et réponse dont la date est illisible (ANF, 19771085-103) ; sur ce maître d'œuvre, voir GOUDON Alexandre, « Les réalisations hydroélectriques des Grands travaux de l'est dans l'empire français », *Outre-mers*, 334/335, 2002, p. 305-316, en particulier p. 307-308. Les « opérations militaires » sont mentionnées dans une lettre du directeur de l'agence algéroise de la société des GTE au directeur de l'ODHLM d'Alger, 29 mars 1962 (« le chantier a été pillé, les dossiers techniques et les archives comptables déchirés et détruits, le matériel de bureau et l'outillage des ouvriers sabotés et volés »). Il n'a pas été possible de savoir avec certitude s'il s'agissait des hommes de l'armée française ou de ceux de l'ALN.
 - 11 Anonyme, « Activité économique », 13 avril 1961 (ANOM, 91-3F-118 ; les maîtres d'œuvre sont la société Houdry-Algérie et les Grands travaux de Marseille).

L'administrateur d'un organisme indique que « nombre d'ouvriers disparaissent pour des causes diverses »¹. S'il ne fait aucun doute qu'il y a de multiples raisons à ces absences (changement de ville, départ pour la métropole, nouvel emploi, départ pour le maquis, etc.), les kidnappings et assassinats du fait de l'armée française comptent parmi les principales. Seule une petite partie des personnes « disparues »² à Alger ont été identifiées, notamment par le biais des demandes de recherche transmises au commandement militaire³. Parmi elles, peu sont décrites comme travaillant dans le bâtiment. C'est le cas des « peintres » Mohamed Ameziane Naim, Dalil M'Hamed ben Hacène Zebboudj, de ceux décrits comme « employé en chantier de chômage » Zebouche Ben Bala ben Mansour, Hanfnaoui Taleb, Mohamed ben Saïd Naili, Ali Gueddar, Bachir Ouares (ou Ourassi), Mokhtar ben Mohamed Younsi ou encore d'une quinzaine de « journaliers » : tous se sont possiblement employés sur les importants chantiers des cités algéroises alors en construction.

Des administrateurs d'organismes sont aussi l'objet d'attaques de *feddayin*. Le sont-ils à ce titre ? Ceux de la SCMAHAPP sont en tous cas particulièrement visés : l'un est assassiné⁴, un autre est grièvement blessé (Menouer) et un troisième, menacé, se réfugie en France (Cherfaoui). Le secrétaire général du Patrimoine sétifien est assassiné en juin 1956⁵ (Mahfoud Lounis). Lucien Laugier, le président de l'ODHLM d'Oran, est accompagné d'un chauffeur « capable, en tant qu'ancien commando, de le protéger si besoin en était ». Ce chauffeur est par ailleurs chargé de l'encaissement des loyers⁶. C'est par l'OAS que Jean Berthier est assassiné début 1962 ; cet inspecteur des PTT et président de la Cité mutualiste de cette profession avait fait bâtir près de 150 logements à Hydra et était réputé avoir « des sentiments favorables aux Algériens »⁷. C'est aussi le cas de Jacques Janssen, directeur du Centre algérien d'expansion économique et sociale (CAEES) et administrateur de L'Armaf (1959-1962), très actif dans

1 Pierre Padovani, « Enquête sur l'habitat en Algérie – II... », doc. cité, p. 13 et 18 (ANF, 19771106-34).

2 RICEPUTI Fabrice, « Paul Teitgen et la torture pendant la guerre d'Algérie. Une trahison républicaine », *20 & 21*, 142, 2019, p. 3-17, ici p. 13-14 et BRANCHE Raphaëlle, *La guerre d'Algérie : une histoire apaisée ? L'histoire en débat*, Seuil, 2005, p. 211-217 (sur l'impossibilité de fournir un décompte du nombre de « disparus », *a minima* de 3 000). Voir enfin OULD AOUDIA Jean-Philippe, *Alger 1957. La ferme des disparus*, Paris, Tirésias, 2021, 85 p.

3 « Personnes arrêtées – Demandes de recherche transmises au commandement militaire », diverses fiches de renseignement datées de 1957 (ANOM, 91-41-62 ; consultées à partir du site <http://1000autres.org>, qui recense au total près d'un millier de personnes dont les familles ont saisi les autorités ; certaines ont été retrouvées) ; voir en outre RAHAL Malika, RICEPUTI Fabrice, « Le projet *Mille autres*, ou les disparus de la “bataille d'Alger” (1957) », *Annales*, 77-2, 2022, p. 263-289.

4 Pierre Padovani, « Enquête sur l'habitat en Algérie – II... », doc. cité, p. 13 (ANF, 19771106-34).

5 Voir en annexe la notice biographique le concernant.

6 Bourrec (pour le compte du président de l'ODHLM d'Oran), « Observation du CA... », doc. cité, p. 3.

7 BOUROUIBA Boualem, *Les syndicalistes algériens. Leur combat de l'éveil à la libération, 1936-1962*, Alger, Dahlab / ENAG, 2009 [1996], n. 49 p 137.

l'élaboration et la construction de logements pour les « musulmans »¹. Il est assassiné fin mai 1962². Des chantiers ne peuvent exister qu'à la faveur de leur proximité de la gendarmerie ou de l'armée, comme à Boghni³. À Constantine, l'ingénieur en chef des Ponts et chaussées du département, René Mayer, se veut rassurant lorsqu'il évoque un chantier de l'ODHLM (710 logements) à venir en lisière de Bellevue, faubourg de Constantine : « Pour autant qu'il est possible de prévoir l'avenir, on peut admettre qu'aucune raison d'insécurité ne viendra entraver la marche des travaux dans un faubourg de Constantine aussi proche des divers cantonnements militaires »⁴.

En outre, la conscription d'employés ralentit parfois considérablement des chantiers : à Tlemcen, le départ pour trois mois sous les drapeaux de M. Martinez, responsable des travaux d'un lotissement d'une trentaine de pavillons, est « la cause principale » du ralentissement du chantier⁵. Ce chantier a également manqué d'explosifs, utiles pour accélérer la viabilisation d'un terrain : en obtenir est en effet de plus en plus contrôlé afin d'éviter leur récupération par l'ALN⁶. Par endroits, des administrateurs d'organismes HLM excédés estiment parfois que l'insécurité est un prétexte avancé par les entrepreneurs pour se défaire de leurs obligations contractuelles⁷. Les employés de bureau des organismes HLM sont systématiquement trop peu nombreux. Ils sont parfois requis pour le service armé, notamment dans les unités territoriales (formations faites d'Européens d'Algérie mobilisés quelques jours par mois), ce qui entrave plus encore leur travail⁸.

1 *Logement semi-urbain*, doc. cité, p. 2 (membre du groupe de travail ayant élaboré le logement « semi-urbain ») ; arrêté gubernatorial, 8 mars 1960 (*RAA-Algérie*, 22 mars 1960, p. 716 ; arrêté d'organisation de deux concours publics « en vue de dégager des solutions adaptées à l'habitat des petits centres ou des faubourgs éloignés des villes en Algérie » ; il en est membre, notamment avec Pierre Bourdieu) ; CAEES, « Le groupement semi-urbain – Recommandations et prescriptions », mars 1962 (AP-SM, liasse « Textes sur l'urbanisme »).

2 « Une vieille femme musulmane est achevée sur un brancard », *LM*, 30 mai 1962 ; MONTEIL Vincent, *Soldat de fortune*, Paris, Grasset, 1966, p. 225 ; MAYER René, *Algérie. Mémoire déracinée...*, op. cit., p. 210 ; BUIS Georges, *Les fanfares perdues*, Paris, Seuil, 1975, p. 240-241.

3 Lettre de l'ingénieur en chef des Ponts et chaussées du dép. d'Alger au préfet d'Alger, 4 juin 1956 (AWA, 5K-101).

4 Lettre de l'ingénieur en chef des Ponts et chaussées de Constantine au MRL, 27 février 1956 (ANF, 19771085-72 ; logements relevant du « secteur industrialisé ») ; MAYER René, *Algérie. Mémoire déracinée...*, op. cit., p. 199 sq.

5 Président du Foyer tlemcénien (Ahmed Benkalfate), « Rapport moral », 1^{er} juin 1957 (ANF, 19771106-24).

6 AG du Foyer tlemcénien, 1^{er} juin 1958 (ANF, 19771106-24) ; président de l'OMHLM de Constantine (Maurice Laloum), « Rapport sur la gestion pour 1952 », 5 mars 1953 (ANF, 19771106-29 ; exemple d'un gain de temps considérable, avant la guerre d'indépendance) ; MAUSS-COPEAUX Claire, *Algérie. 20 août 1955...*, op. cit., p. 134-161 (sur les explosifs de chantier comme enjeu de guerre).

7 Président du Foyer tlemcénien (Ahmed Benkalfate), « Rapport moral », 1^{er} juin 1957 (ANF, 19771106-24).

8 Bourrec, « Observation du CA de l'office sur le rapport... », doc. cité ; sur les unités territoriales, voir ANDRÉ-BERCOVICI Samuel, *Les unités territoriales dans la guerre d'Algérie*, Thèse d'histoire sous la direction de Sylvie Thénault, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, en préparation depuis 2015. Sur les agents administratifs faisant fonctionner les organismes HLM, voir l'annexe 8-1 (exemple de l'OMHBM d'Alger).

La guérilla de l'ALN n'étant pas la seule modalité de la lutte de libération, les grèves que le FLN enclenche contribuent aussi à l'arrêt de chantiers¹. Les mesures de contrôle de l'armée à l'encontre des travailleurs « musulmans » sont d'autres causes de retards². Les matériaux peuvent parfois se raréfier, accroissant la nécessité de les importer de métropole³ ; leur acheminement devient par endroits irrégulier⁴.

Le conflit n'est pas la seule embûche à la bonne marche des travaux : la médiocrité des liaisons routières et le mauvais temps sont parfois incriminés⁵, de même que les exigences des services techniques et les différends avec les architectes⁶ (voire leur départ⁷), les difficultés à obtenir un permis de construire ou encore l'obligation de se tenir à de nouvelles normes antisismiques⁸ imposées à la suite du séisme d'Orléansville de septembre 1954⁹. Si celui-ci est loin d'être le premier¹⁰, il est le plus meurtrier et, plus inédit, tue des Européens¹¹ (une soixantaine

-
- 1 Jean Godard (président), « Rapport du CA », 15 mai 1957 (ANF, 19771106-8) ; AG de la Cité des fonctionnaires, 16 février 1958 et 1^{er} mars 1959 (ANF, 19771106-10) ; HAUDIQUET Pierre, *L'incendie...*, *op. cit.*, p. 178 et 187 (grève générale du 5 juillet 1956, grèves de novembre 1956) ; LE DOUSSAL Roger, *Commissaire de police en Algérie (1952-1962). Une grenouille dans son puits ne voit qu'un coin du ciel*, Paris, Riveneuve éditions, 2011, p. 464 (grève de janvier 1957 à Bône, très suivie dans le bâtiment).
 - 2 SAADI Yacef, *La Bataille d'Alger*, t. 2 : *L'affrontement*, Alger, Casbah éditions, 1997, p. 126 (« ...au matin du 28 [janvier 1957], il y avait une immense désolation [sur les chantiers] ») et Godard, « Rapport du CA », doc. cité.
 - 3 AG de la Cité des fonctionnaires, 26 mai 1960 (ANF, 19771106-10) ; en 1954, l'Algérie produisait 90 % de sa consommation de ciment, 95 % de celle de plâtre, 65 % de celle de tuiles (GENDARME René, *Économie de l'Algérie. Sous-développement et politique de croissance*, Paris, Armand Colin, 1959, p. 27).
 - 4 Armand Conangle (inspecteur principal de la coopération et de la mutualité (direction générale des Finances de la délégation générale du gouvernement)), « Rapport sur le fonctionnement et la situation financière du Patrimoine coopératif constantinois », juillet 1959, p. 7 (ANF, 19771110-19) ; Jean-Eudes Roullier (inspecteur des Finances), « Rapport sur la vérification de l'OMHLM d'Alger – Opération “Climat de France”, janvier 1959 », 23 mars 1960, p. 43 bis (ANF, 19771106-27 ; réponse du président de l'OMHLM à l'inspecteur des Finances).
 - 5 Président du Foyer tlemcénien (Ahmed Benkalafate), « Rapport moral », 1^{er} juin 1957 (ANF, 19771106-24) ; AG de l'Armaf, 4 juillet 1958 (ANF, 19771106-8 ; « un hiver précoce marqué par des pluies diluviennes a gêné l'exécution des travaux et provoqué une crise d'approvisionnement de certains matériaux, la brique notamment ») ; Pierre Padovani, « Enquête sur l'habitat en Algérie – II... », doc. cité, p. 13 (ANF, 19771106-34).
 - 6 Armand Conangle, « Rapport sur le fonctionnement... », doc. cité.
 - 7 Président de l'ODHLM d'Oran (Lucien Laugier), « Rapport sur l'année 1957 », 3 avril 1958, p. 3 (ANF, 19771106-30 ; départ de l'architecte en charge de la construction de 15 logements à Prévost-Paradol).
 - 8 AG de la Cité des fonctionnaires, 26 mai 1960 (ANF, 19771106-10).
 - 9 Voir notamment le dossier consacré à ces normes dans BNP, 21CABET-407.
 - 10 GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France en Algérie coloniale. Histoire urbaine de Constantine (1901-1914)*, Mémoire de 2^e année de Master sous la direction d'Anne-Laure Dupont et Rainer Hudemann, Université Paris-Sorbonne, 2013, p. 91 et 141 (Constantine, dans la nuit du 3 au 4 août 1908) ; « Un séisme d'une violente intensité cause d'énormes dégâts dans la région du Chélif », *L'ÉA*, 8 septembre 1934, p. 1 ; « Terrible catastrophe dans la région de Bordj Bou Arréridj – 273 morts dénombrés... », *L'ÉA*, 14 février 1946, p. 1 ; « La terre n'a cessé de trembler hier dans le Constantinois... », *L'ÉA*, 7 août 1947, p. 1.
 - 11 Julie Malbos, « Le séisme d'Orléansville », *L'Astronomie*, 69, 1955, p. 66-74, ici p. 68. Une ébauche d'histoire de cet événement a été faite par SEGALLA Spencer D., *Empire and Catastrophe. Decolonization and Environmental Disaster in North African and Mediterranean France since 1954*, Lincoln, UNP, 2021, p. 7-53. Signalons qu'il existe aux archives de la SNTF plusieurs liasses qui permette de le documenter.

voire davantage, pour plus de 1 500 « indigènes »). Les problèmes d'acquisitions foncières sont aussi toujours très présents, sans que leurs évolutions puissent être restituées¹.

Hormis les perturbations liées à la guerre, certains organismes sont si désorganisés et si peu aidés par les autorités que la mise en œuvre de projets puis de chantiers est très longue. Le cas le plus significatif est celui de l'ODHLM de Constantine. Son président, André Bakouche, est vertement critiqué par les agents ministériels qui suivent le programme de 710 logements : en octobre 1955, il fait « tout tout seul », envoie des dossiers incomplets² et ne répond guère³. Six mois plus tard, il est assisté d'un employé de bureau et d'une sténodactylo qui sont « logés chez lui »⁴. Il ne parvient pas, à la fin de l'été et au début de l'automne 1955, à rassembler le conseil d'administration dont les membres vivent dans diverses villes du département : la circulation est très difficile – et, *a minima*, suscite la peur chez les Européens – depuis le soulèvement d'une partie des « musulmans » des alentours de Philippeville. Enfin, la préfecture elle-même est considérée comme ayant « actuellement d'autres soucis que la signature d'un contrat d'HLM »⁵. Quelque peu las, un employé ministériel écrit sur un papillon, après avoir constaté une énième fois l'irrégularité de documents reçus : « ...évidemment, c'est Constantine... »⁶. Une autre note rappelle début 1958 que le démarrage de ce chantier « a subi d'importants retards du fait de la situation générale de la région »⁷.

Enfin, le déficit d'industrialisation nuit au développement du secteur du bâtiment⁸. La situation varie aussi beaucoup d'une localité à l'autre. À Constantine, le principal problème est aux yeux de René Mayer qu'il n'existe « ni entreprise puissante, ni usine importante, ni cadres, ni techniciens »⁹ ; il estime néanmoins qu'il faut « chercher à utiliser les ressources locales, utiliser les entreprises et la main-d'œuvre locale ». Deux ans plus tard, le président de l'ODHLM pense

1 AG du Foyer tlemcénien, 1959, 1960, 1961 et 1962 (ANF, 19771106-24) ; Jean-René Bernard, « Rapport sur la vérification de l'ODHLM d'Oran... », doc. cité, p. 39 (problèmes à Saïda et dans plusieurs localités où fait bâtir l'ODHLM d'Oran) ; AG de l'Armaf, 4 juillet 1958 (ANF, 19771106-8).

2 SR [ou JR, non-identifié], Note ms. « Constantine », 20 mars 1956 (ANF, 19771085-72 ; souligné dans le texte).

3 Anonyme [agent du MRU ou du service gubernatorial de l'habitat], Rapport sans titre, 5 octobre 1955, p. 3-5 (ANF, 19771085-72 ; *idem* pour le fait que Bakouche fasse tout tout seul – souligné dans le document –, les difficultés à rassembler le CA et les « autres soucis » de la préfecture).

4 Lettre du président de l'ODHLM (Bakouche) au MRL, 26 avril 1956 (ANF, 19771085-72).

5 Les préfets Igame sont alors Pierre Dupuch (juillet 1954-mai 1956) puis Maurice Papon (mai 1956-mars 1958).

6 SR [ou JR, non-identifié], Note manuscrite « Constantine », 30 mai 1956 (ANF, 19771085-72).

7 Anonyme [agent du MRU], « Note sur le secteur industrialisé de Constantine », 11 janvier 1958 (ANF, 19771085-72) ; sur l'insécurité à Constantine en 1959, voir également BROSSE Claudius, *L'État dinosaure*, Paris, Albin Michel, 2000, chapitre 5 (l'auteur était alors stagiaire de l'ENA et chargé de mission au cabinet du préfet).

8 FARES Kinda, *L'industrialisation du logement en France (1885-1970). De la construction légère et démontable à la construction lourde et architecturale*, Thèse d'histoire sous la direction d'André Guillaume, CNAM, 2012, vol. 1, p. 161-246.

9 Lettre de l'ingénieur en chef des Ponts et chaussées de Constantine (Mayer) au MRL, 27 février 1956 (ANF, 19771085-72) ; remarque réitérée dans une lettre à l'architecte Colboc en date du 26 septembre 1957 (même liasse). Nulle cimenterie dans le dép. en 1950 ; il n'y en a qu'à Alger, Rivet, Oran (SAINT-GERMÈS Joseph, *Économie algérienne*, Alger, La Maison des livres, 1950, p. 213-214 ; mention d'usines d'éléments de construction préfabriqués dans le dép. d'Alger, sans plus de précisions).

a contrario nécessaire la venue d'entreprises de métropole¹. Autour d'Alger et d'Oran, l'industrie du bâtiment compte davantage d'entreprises capables de bâtir des groupes de plusieurs centaines de logements. Le groupe Chagnaud – aux capitaux métropolitains et qui se spécialise dans les logements après la Seconde Guerre mondiale² – édifie par exemple de nombreux ensembles dans les départements d'Alger (près de 1 900 logements, cité La Montagne à Alger, 1955-1958) et d'Oran³ (groupes de la cité Perret à Sidi Bel-Abbès⁴, 164 logements « très économiques », 1955-1958). Son directeur général pour l'Algérie, Maurice Cochard, est le fondateur et président du Syndicat professionnel des entrepreneurs de travaux publics et de la Confédération générale du patronat algérien. Il est proche de Louis Pasquier-Bronde, personnalité catholique centrale dans la construction des HLM en Algérie⁵, et de Pierre Malaterre, directeur de l'OMHLM de la ville d'Alger. Tous trois font partie du conseil d'administration de la société anonyme d'HLM l'Auxiliaire municipale⁶.

Les responsables de l'ODHLM d'Alger rendent également compte des conséquences de la guerre sur les entreprises du bâtiment : « Il va sans dire que notre activité supporte autant et peut-être plus qu'une autre les conséquences de l'état actuel d'instabilité et d'insécurité. Le crédit des entreprises diminue, les dépôts de bilans se succèdent, les prix de la construction augmentent »⁷. Des faillites ralentissent des chantiers d'HLM à Tlemcen⁸, Mostaganem⁹, Inkermann¹⁰ et probablement ailleurs¹¹. Ainsi, la guerre vient partout s'ajouter à des situations économiques, industrielles et sociales instables, incertaines et complexes de longue date ; elle en démultiplie les conséquences et les accentue.

1 Lettre du président de l'ODHLM de Constantine (Bakouche) au ministre de la Construction, 5 février 1958 (ANF, 19771085-72).

2 BERTHONNET Arnaud, *Chagnaud construction. Histoire et renaissance d'un grand bâtisseur*, Rueil-Malmaison, Insiglio, 2007, p. 174-175 ; voir p. 159 pour ce qui concerne Cochard.

3 Lettre du gouverneur général au préfet d'Oran, 12 novembre 1954 (ANF, 19850104-8) ; Pierre-André Emery, « ODHLM d'Oran – Habitat rural – Résorption des bidonvilles – Construction de 200 logements – Rapport de l'architecte conseil adjoint », 16 juillet 1954 (ANF, 19850104-8).

4 Jean-René Bernard, « Rapport sur la vérification de l'ODHLM d'Oran... », doc. cité, p. 22-23.

5 Comparer PASQUIER-BRONDE Louis, *Vers une démocratie organisée. Idéalisme et réalisme*, Paris, Impr. de Montégut, 1922, 117 p. et PIGNAL Jacques, *Maurice Cochard, mon ami*, Toulouse, Prière et Vie, 1964, 184 p.

6 AG de l'Auxiliaire municipale, 6 juin 1953 et CA de l'Auxiliaire municipale, 12 juillet 1955 (ANF, 19771106-1).

7 Anonyme [président de l'ODHLM d'Alger], « Compte rendu de l'activité au 1^{er} octobre 1956 », s.d. (ANF, 19771106-25).

8 AG du Foyer tlemcénien, 1^{er} juin 1958 (ANF, 19771106-24).

9 Sé. du comité de préfinancement, 24 janvier 1958 (ANOM, GGA-14CAB-39).

10 Président de l'ODHLM d'Oran (Lucien Laugier), « Rapport sur l'année 1957 », 3 avril 1958, p. 3 et, du même, « Rapport sur l'année 1959 », 31 mars 1960, p. 3 (ANF, 19771106-30).

11 Les grandes entreprises de BTP forment un secteur prospère après la Seconde Guerre mondiale en métropole (BARJOT Dominique, *La grande entreprise de travaux publics (1883-1974)*, Paris, Economica, 2006, p. 25). L'histoire économique des petites et moyennes entreprises en Algérie, essentielles pour tout le second œuvre, est presque totalement inconnue ; éléments dans REZGUI Ibtissem, *L'apport des architectes...*, op. cit., vol. 1, p. 324-329 (l'entrepreneur Buttacavoli a presque le monopole des logements édifiés à Bône après la Seconde Guerre mondiale) et vol. 2 (nombreuses notices biographiques) et en annexe 7-4 (prospérité de petits entrepreneurs algérois du bâtiment au début des années 1950).

La guerre fait entrer la politique du logement en Algérie dans une temporalité nouvelle même si les dispositifs financiers et les normes de logement ne changent guère¹. Les discours se renouvellent de façon offensive, que ce soit à l'endroit de la Casbah, des HLM comme lieu de rapprochement des Européens et des « musulmans » ou des « femmes musulmanes ». Les échanges entre la métropole et la colonie se poursuivent, inscrivant le logement en Algérie dans des discussions et modalités qui l'excèdent. Approfondissant une tendance de longue durée, les HLM sont plus que jamais pensés pour implanter les agents de l'État dans la colonie : la « pacification » en dépend en partie. Enfin, des organismes « musulmans » de logements voient le jour, notamment à destination des anciens combattants : ils sont, pour leurs promoteurs, un élément de la conquête d'un groupe considéré comme stratégique. Après les échecs de ces programmes dans l'entre-deux-guerres et leur absence dans la première moitié des années 1950, c'est là une nouveauté.

II. Les cités bâties : diversification des maîtres d'ouvrage et des types de logements

Les constructions de logements aidés par les budgets métropolitains et algériens sont le fait de plus en plus de maîtres d'ouvrage. Chacun d'entre eux a produit des documents archivés – quand ils l'ont été – de façons très disparates. Les organismes HLM approuvés par le ministère de la Construction et ses prédécesseurs ont chacun un dossier aux Archives nationales de France ; ceux-ci sont le produit du contrôle réglementaire propre à tous ces organismes (légalité des actes, vérifications financières). Ceux qui ne sont pas approuvés et qui ne touchent des subventions et avances que de l'Algérie n'ont donc pas de dossier dans ce dépôt puisque seules les directions gubernatoriales des Travaux publics et des Finances ont la tutelle sur ces organismes. Les documents de la première sont aux Archives nationales d'Algérie ; ils n'ont pu être consultés². Enfin la Compagnie immobilière algérienne n'est redevable, pour l'essentiel, que de ses actionnaires : ce sont eux – et notamment la BNP et le Crédit foncier de France – qui conservent des documents de cette société. Les Archives nationales d'outre-mer n'offrent que de légers compléments : les séries des cabinets gubernatoriaux conservent quelques dossiers de synthèse transmis par les directions pour signature ou pour observation. La Caisse des dépôts et consignations reste le principal financeur du logement : elle fait des avances pour tous les maîtres

1 L'essentielle des nouveautés réglementaires (Logécos, secteur aidé, logements « million ») date d'avant novembre 1954 (voir le chapitre 7-III.2 ; pour les logements « millions » voir *supra* I.1.1). Sur l'application tardive en Algérie du « 1 % patronal » voir le chapitre 7-III). L'importante Compagnie immobilière algérienne est fondée début 1954 (chapitre 7-III.1.1).

2 Précisions relatives à ces fonds dans la présentation du fonds ANA, IBA.

d'ouvrage. Les archives des demandes de prêts postérieures au début des années 1950 ne sont néanmoins pas encore classées.

D'autres organismes financent plus d'un millier de logements : comités interprofessionnels (CIL) d'Alger, d'Oran et de Constantine – aux faibles rentrées d'argent¹ –, caisses d'allocations familiales ou d'assurances sociales². Le nombre de logements bâtis dans le cadre du « secteur aidé » (bonifications d'intérêt) dépasse, début 1956, les 3 000³. Quelques entreprises du secteur public ont bâti directement pour leurs employés, comme l'Électricité et gaz d'Algérie (Alger⁴, Kouba⁵, Bône⁶) mais ces logements ne peuvent être saisis que par la presse et de rares archives.

Les rythmes de financement et de construction (II.1) et les logiques qui animent chacun des organismes de construction autant que la spécificité de ce qu'ils bâtissent sont successivement étudiées (rythmes, espaces et types de logement) (II.2) avant de proposer un bilan quantitatif et qualitatif de l'ensemble des réalisations effectives (II.3).

II.1. Croissance des offices publics d'HLM et concentration des constructions

II.1.1. Les crédits HLM : tensions entre ministères et spécificités des demandes

Les premières autorisations d'emprunt que délivre, pour des organismes d'Algérie, la Commission interministérielle des prêts instaurée par la loi du 3 septembre 1947 (art. 3) datent de fin décembre 1948 : les OMHLM d'Oran et de Constantine sont autorisés à demander un prêt à la Caisse des dépôts pour bâtir respectivement 285 et 198 HBM⁷. En octobre, le ministre de la Reconstruction avait donné son accord au financement, sur les crédits de 1948 et par la Caisse, d'un total de 1 321 logements pour toute l'Algérie⁸. Le directeur gubernatorial des Travaux publics, Marcel Villevieille, estime que la reprise de la construction et au préalable de son financement ont été rendus possibles par « une action de persuasion lente et continue pour que les communes prennent leurs responsabilités », notamment pour qu'elles votent les garanties d'emprunt nécessaires.

1 Sur la constitution de ces comités (CIL), voir le chapitre 7-III.

2 Voir le détail de ces constructions en annexe 8-2.

3 André Bakouche (rapporteur général de la comm. de l'habitat), *Rapport général sur l'habitat – Session ordinaire de février-mars 1956*, s.d., n. p. (ANF, 19771136-1 ; situation au 26 février 1956 ; 2 793 appartements et 283 villas).

4 *Techniques et architecture*, 1-2, 1953, p. 80.

5 « Cité ouvrière de l'EGA – Gué de Constantine – Alger », *CNA*, 21, 1955, p. 20-21 (projet de 37 pavillons et d'un immeuble de 6 logements).

6 REZGUI Ibtissem, *L'apport des architectes...*, op. cit., vol. 2, p. 239-242 (Bône : un immeuble (Champ de Mars), « deux tours » de la cité Lamy (El M'hafeur) et 34 villas (Montplaisant). Ces villas sont décrites comme ayant été bâties individuellement par des agents de l'EGA via des prêts bancaires (RODRIGUEZ Gérard, *Mon Algérie perdue à jamais. Mes jours heureux à Bône. 1949-1962*, s.l., Chez l'auteur, 2015, p. 34-45)).

7 Registre d'autorisations d'emprunt pour l'année 1949, p. 1 (ANF, 19771076-9).

8 Lettre du gouverneur général au directeur général de la CDC, 27 novembre 1948 (CDC, 100853-021-c. 60787 ; *idem* pour la citation qui suit) ; lettre du gouverneur général au MRU, 9 octobre 1948 (ANF, 19771106-33).

Pour 1949, le gouverneur général de l'Algérie et son directeur des Travaux publics estiment que le ministère doit octroyer bien davantage de crédits et financer *a minima* 5 000 logements¹. Ils indiquent que l'Algérie devrait, « en raison de son caractère d'insuffisante évolution », obtenir 10 % des crédits disponibles pour la construction d'HLM². Le MRU répond qu'il doit « tenir compte des besoins de la population de métropole où les destructions de la guerre ont rendu plus difficile encore la situation du patrimoine immobilier déjà déficitaire avant la guerre »³ ; 3 % des crédits HLM sont réservés aux organismes d'Algérie⁴. Cette esquisse des relations entre administrations gubernatoriale et ministérielles fait apparaître une importante divergence d'objectifs et des crispations qui n'existaient pas durant l'entre-deux-guerres.

Au second semestre 1954, le ministère de la Reconstruction et du logement (MRL) propose à la Commission interministérielle des prêts (CIP) de réserver à l'Algérie une dotation de 3 milliards de francs pour la réalisation d'un programme de Logements économiques normalisés⁵ (logements « million »). Fin 1955, le MRL décide d'augmenter la dotation totale des organismes HLM d'Algérie⁶. Ceux-ci n'en ont pas moins des problèmes à contracter des prêts à taux réduit auprès de la Caisse des dépôts, ce qui occasionne de nouveaux retards dans la mise en chantier de groupes de logements. Le directeur général des Finances du gouvernement général (Claude Tixier, 1949-1958) estime en effet que le total des prêts de la Caisse aux organismes HLM d'Algérie et aux collectivités locales ne peut dépasser annuellement le montant des excédents des dépôts dans les caisses d'épargne de la colonie. Le directeur de la Construction, Adrien Spinetta, lui rappelle que sa décision, en accord avec la CIP, s'impose. Il conclut dans une lettre quelque peu agacée adressée au ministre des Affaires économiques et financières qu'« il est paradoxal que les décisions de prêts notifiées par mes soins soient ainsi remises en cause quant à leur volume par votre représentant auprès du gouvernement général de l'Algérie »⁷. Il y a là un cas rare d'une hausse des dotations décidée à Paris faisant l'objet d'un blocage à Alger, visiblement en raison d'un abus de pouvoir du haut fonctionnaire algérois en charge des finances, doublé d'un pointillisme réglementaire et d'orthodoxie budgétaire.

1 Lettre du gouverneur général au MRU, 17 novembre 1948 (ANF, 19771106-33).

2 Lettre du gouverneur général au MRU, 6 mai 1949 (ANF, 19771106-33).

3 Lettre du MRU au gouverneur général, 9 juillet 1949 (ANF, 19771106-33) ; *idem* pour la précision qui suit relative à l'affectation de 3 % des crédits HLM.

4 Anonyme, « Note pour le directeur général de l'urbanisme », 13 mars 1948 et lettre du MRU au gouverneur général, 9 juillet 1949 (ANF, 19771106-33).

5 Anonyme [membre ou chef du service des Travaux du MRL, Pierre Charlet], « Note relative à l'organisation administrative que justifient en Algérie les programmes de construction HLM », s.d. [1955] (ANF, 19771136-1).

6 Lettre du MRL au directeur général de la CDC, 7 octobre 1955 (CDC, 100287-001) et réponse du directeur général de la CDC au MRL, 7 novembre 1955 (ANF, 19771136-1).

7 Lettre du MRL au ministre des Affaires économiques et financières, 26 juin 1956 (ANF, 19771136-1). Voir la correspondance reproduite en annexe 8-3 (1955-1956).

La situation change quelque peu en 1957. Le contexte de guerre en Algérie dramatise les demandes en provenance d'Alger ; à l'échelle de la France, la situation économique s'est dégradée¹. Les dotations du plan quinquennal à venir sont discutées entre le ministre résidant en Algérie et celui de la Reconstruction et du logement. L'échange de correspondance témoigne des tensions entre ces deux départements (le MRL étant particulièrement aiguillonné par son homologue des Affaires économiques et la Caisse des dépôts). En juillet, le ministre résidant écrit au MRL : « Je considère [un] programme de 50 milliards comme un minimum absolu au-dessous duquel on ne saurait descendre sans compromettre gravement l'action de la France en Algérie »². Trois mois plus tard, le MRL demande de fixer un programme deux fois moins coûteux³. Marcel Champeix, directeur des Affaires de l'Algérie (secrétariat d'État à l'Algérie, sous tutelle immédiate du ministre résidant), lui répond dès le lendemain qu'il est inconcevable de baisser ainsi la part réservée à l'Algérie dans le programme quinquennal. Il en expose les raisons : besoins accumulés, accroissement de la population et nécessité de proposer du travail aux très nombreux chômeurs. Champeix poursuit en comparant le nombre d'habitants de la métropole et de l'Algérie – « idiot » note en marge quelqu'un du MRL – et conclut que « sous peine de faire douter de la volonté de la France de promouvoir en Algérie une politique de progrès social et de développement économique, il ne me paraît pas possible de réduire la part des crédits réservés à l'Algérie »⁴. L'étude des relations entre le ministre résidant (puis délégation générale du gouvernement en Algérie) et l'ensemble des autres départements ministériels (Construction, Affaires économiques) serait à poursuivre⁵. Néanmoins, les crispations semblent dominer, du moins ne pas se tarir. En novembre 1959, le délégué général Paul Delouvrier se récrie après une nouvelle limitation des crédits : « Algérie continue sans changement depuis 1954 à être considérée comme équivalent à 3 départements métropolitains STOP Je ne puis accepter cette position qui compromet gravement la réalisation du programme de logement annoncé par le chef de l'État à Constantine »⁶.

1 WARLOUZET Laurent, *Le choix de la CEE par la France. L'Europe économique en débat de Mendès France à De Gaulle (1955-1969)*, Vincennes, IGPDE, 2011, p. 101-141.

2 Lettre du ministre résidant en Algérie au MRL, 30 juillet 1957 (ANOM, GGA-13CAB-61).

3 Lettre du MRL au ministre résidant en Algérie, 16 octobre 1957 (ANOM, GGA-13CAB-61 ; ANF, 19771136-11).

4 Lettre du secrétaire d'État à l'Algérie au MRL, 18 octobre 1957 (ANOM, GGA-13CAB-61).

5 Importantes réflexions à l'échelon d'une direction, à généraliser, par QUENNOUËLLE-CORRE Laure, *La direction du Trésor, 1947-1967. L'État banquier et la croissance*, Vincennes, IGPDE, 2000, p. 359-401 (chapitre 7 : « Le Trésor et l'outre-mer, une longue histoire, 1945-1965 »). Sur l'aspect « extraordinairement difficile » des modes de financement des logements sociaux aux yeux des agents du Trésor, voir GIACONE Alessandro, *Jean Guyot. Un financier humaniste*, Paris, CNRS Éditions, 2015, p. 77 (Guyot est sous-directeur du Mouvement des fonds de 1949 à 1952) ; voir également BLOCH-LAINÉ François, BOUVIER Jean, *La France restaurée. 1944-1954. Dialogues sur les choix d'une modernisation*, Paris, Fayard, 1986, p. 147-274 (témoignage du directeur du Trésor de 1947 à 1952, Bloch-Lainé ; sans mention, cependant, ni des HLM ni de l'Algérie).

6 Télégramme du délégué général du gouvernement (Paul Delouvrier) au Premier ministre, 19 novembre 1959 (ANOM, GGA-14CAB-163) ; télégramme tout à fait analogue du délégué général du gouvernement (Jean Morin) au ministre d'État chargé des Affaires algériennes, s.d. [30 juin 1961] (ANOM, GGA-15CAB-13).

Examinés par diverses administrations (Caisse des dépôts, préfetures, gouvernement général, ministères), les dossiers étudiés par la Commission interministérielle des prêts (CIP) sont le plus souvent acceptés. Ils sont donc globalement le reflet des demandes des organismes HLM. Comparer les autorisations d'emprunt délivrées aux organismes d'Algérie (Diagramme 8-1) et celles délivrées à l'ensemble de ces organismes (Diagramme 8-2) est riche d'enseignements.

Il convient tout d'abord d'indiquer que la CIP octroie presque toujours plus de 3 % des crédits totaux aux organismes d'Algérie. Pour 1947-1952, la moyenne est de 4,5 %¹ ; le total est légèrement en deçà en 1951 et 1954 et atteint 6 ou 7 % en 1950 et 1955². La construction d'HLM en location simple – celle proposée par les offices publics – domine tout d'abord, en Algérie comme en métropole. Les importants programmes pour lesquels les offices d'Alger, Oran, Constantine et Bône sollicitent la Caisse s'imposent largement sur les demandes des sociétés privées d'HLM (coopératives et de crédit immobilier) dont l'objectif est de soutenir l'accession à la propriété. Cependant et contrairement à la métropole, le montant total des demandes des offices chute brutalement dès 1951 ; celui des organismes privés, qui sollicitent de plus en plus l'administration centrale d'Algérie à partir de 1949³, les égale la même année avant de les dépasser en 1953. En Algérie, les crédits métropolitains soutiennent donc jusqu'en 1958 proportionnellement bien davantage l'accession à la propriété qu'en métropole.

La baisse globale des demandes de crédits HLM par les organismes d'Algérie de 1955 à 1958 ne doit pas être surinterprétée : les versements de 1954-1955 s'étalent les années qui suivent. Les crédits pour HLM classiques croissent, eux, régulièrement. La période 1956-1958 est tout de même, en Algérie comme en métropole, un moment de limitation des financements publics : paiements extérieurs et crédits militaires accaparent le budget de l'État⁴.

1 André Bakouche (rapporteur), *Rapport général sur l'habitat pour l'année 1952*, s.d. [présenté à la session budgétaire de mars 1953 de l'Ass. algérienne], p. 10 bis (ANOM, 81F-2201).

2 Les proportions de 1949 à 1958 sont, arrondies au dixième, les suivantes : 3,6 % (1949), 7,1 % (1950), 2,8 % (1951), 3,1 % (1952), 3,8 % (1953), 2,7 % (1954), 6,9 % (1955), 4,3 % (1956), 4,7 % (1957), 3,5 % (1958).

3 Lettre du gouverneur général au MRU, 14 mars 1949 (ANF, 19771106-33).

4 PIERARD A., « Le logement », *Revue d'économie politique*, 69, 4-5, 1959, p. 713-730 ; EFFOSSE Sabine, *L'invention du logement aidé en France. L'immobilier au temps des Trente Glorieuses*, Vincennes, IGPDE, 2003, p. 353-403.

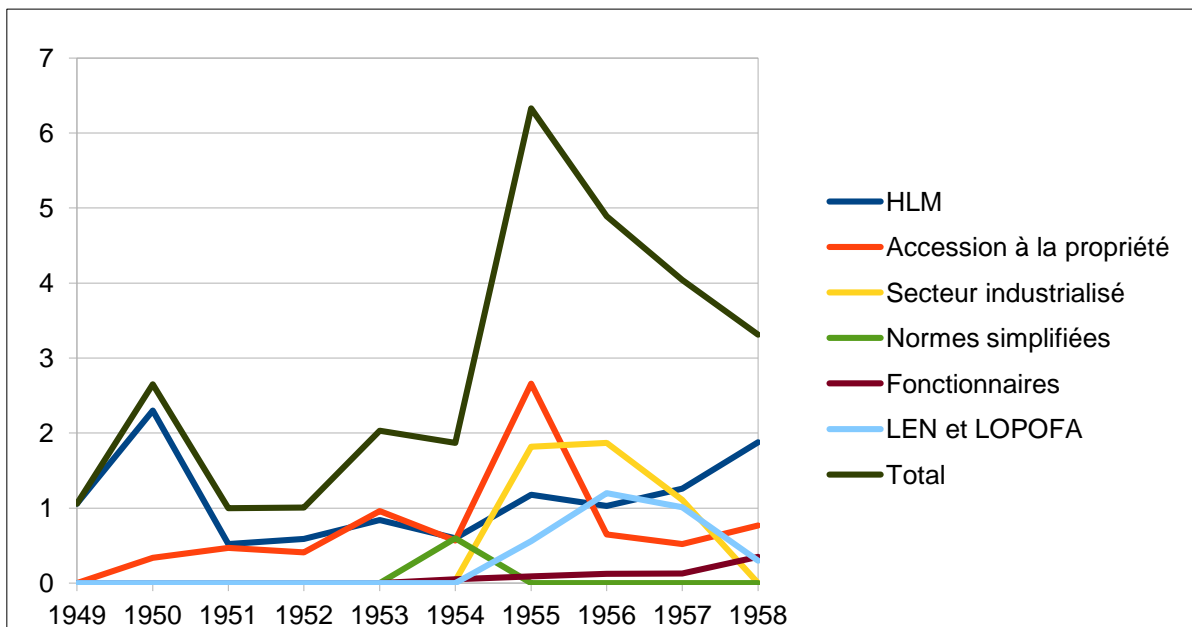


Diagramme 8-1 – Montant des emprunts autorisés par la commission interministérielle des prêts pour l’Algérie (1949-1958, en milliards de francs)

Source : synthèse des crédits accordés par l’État, 1949-1958 (ANF, 19771076-9 ; un volume par année ; ces chiffres sont le résultat de l’addition de l’ensemble des autorisations de prêts délivrés par la CIP pour les organismes des départements d’Algérie, soit un total de 457 pour la période 1949-1958).
Les montants ont fait l’objet d’une troncature au centième ; avec correction de l’inflation.

Jeu de données : Nakala/Tables/CH8_logements_construction_post-1945/Feuille_Financements d’État.ods

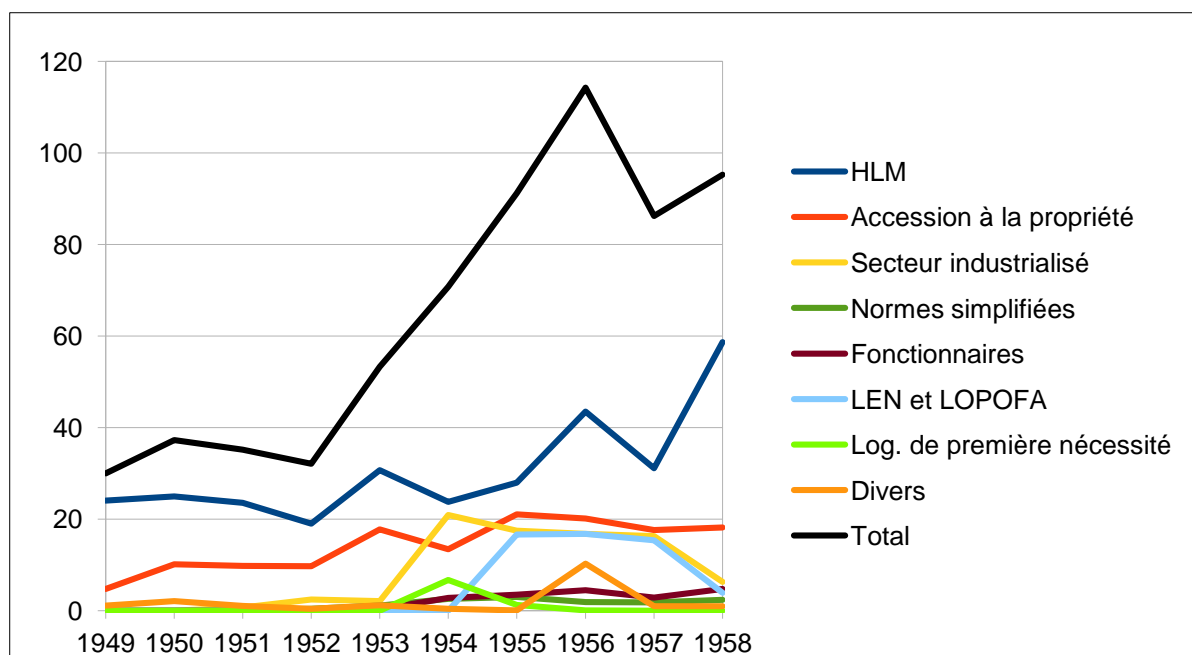


Diagramme 8-2 – Montant des emprunts autorisés par la commission interministérielle des prêts pour la France métropolitaine et l’Algérie (1949-1958, en milliards de francs)

LPN = Logements de première nécessité

Source : synthèse des crédits accordés par l’État, 1949-1958 (ANF, 19771076-9 ; un volume par année).
Les montants ont fait l’objet d’une troncature au centième ; avec correction de l’inflation.

Comparer les autorisations délivrées pour deux types de crédits – adossés à des normes de constructions afférentes – informe sur deux points : les types de logements que privilégient les organismes d’Algérie d’une part ; leur capacité à se saisir des nouveaux dispositifs de construction d’autre part. Ainsi, les emprunts pour bâtir sous le régime des « normes simplifiées » – des HLM plus petits et sans chauffage, ni douche, ni lavabo en deçà du trois pièces¹ – représentent près d’un tiers des demandes des offices publics de la colonie contre à peine 4 % des demandes totales. Les prêts relevant du « secteur industrialisé », instaurés en 1951 afin de bâtir 10 000 logements en cinq ans en accentuant la standardisation², sont sollicités par les organismes d’Algérie un peu plus tardivement qu’en métropole. Ils représentent dans chacun de ces espaces 30 % des autorisations de crédit en 1954 (métropole) et 1955 (Algérie). Ce décalage est sans doute autant dû aux nécessités, pour les offices, de gérer les programmes initiés autour de 1950 qu’à un moindre nombre d’entreprises pouvant bâtir un grand nombre de logements³.

Bien qu’autorisés à contracter des prêts après avoir présenté un dossier, tous les organismes ne bâtissent pas, que ce soit en raison du temps mis par la Caisse des dépôts dans la gestion de la procédure⁴, des formalités administratives jugées bien trop lourdes⁵, de l’augmentation des prix des matériaux et de la main-d’œuvre⁶ – par ailleurs bien différents en fonction des villes⁷ –, des loyers jugés trop faibles pour couvrir les charges des emprunts⁸ ou encore des difficultés des particuliers à rassembler l’apport nécessaire initial pour les projets d’accession⁹. La hausse des

1 VOLDMAN Danièle, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954 : histoire d’une politique*, Paris, L’Harmattan, 1997, p. 341.

2 LEGOULLON Gwenaëlle, *Les grands ensembles...*, *op. cit.*, p. 107.

3 Voir, concernant ce second point, la lettre du gouverneur général au MRU, 6 mai 1949 (ANF, 19771106-33)).

4 Lettre du président de l’OMHBM d’Alger au préfet d’Alger, 8 novembre 1950 (ANOM, 91-1K-478) ; lettre de Raoul Borra (député de Constantine) au gouverneur général, 29 mars 1950 (ANOM, GGA-9CAB-98) ; « L’habitat... toujours problème n° 1 », *L’Édile algérien* [*L’Éd. alg.*], 27, mars 1951, p. 8-9 ; Anonyme [membre du bureau central de la CDC], « Note », s.d. [fin janvier 1949] (manque de personnel pour faire face à la charge de travail croissante du bureau des HBM de la CDC) ; lettre du président du Foyer des cheminots algériens de l’État au gouverneur général, 10 octobre 1951 (ANF, 19771106-11).

5 « Au congrès de l’habitat ... », *Alger Républicain*, 27 mai 1952, p. 1 ; AG du Patrimoine coopératif philippevillois, 19 avril 1953 et 28 août 1955 (ANF, 19771106-22).

6 Lettre du gouverneur général au ministre de l’Intérieur, 20 août 1946 (ANOM, 81F-2207 ; importantes hausses des prix) ; sé. de la commission consultative de l’habitat [comm. cons. de l’habitat], 3 août 1951 (ANOM, GGA-10CAB-162 ; Montaldo affirme que le coût de la construction est 30 % supérieur à celui de la métropole (p. 13)) ; André Bakouche, *Rapport général sur l’habitat... 1953...*, doc. cité, p. 1 (ANOM, 81F-2201 ; stabilisation voire baisse des prix) et *Id.*, *Rapport général sur l’habitat... 1954...*, doc. cité, p. 16 (ANOM, 81F-2201 ; baisse des prix de la construction) ; J.-C. Aron, « Note au directeur de la Construction », 18 mai 1957 (ANF, 19771621-167).

7 Anonyme [employé du MRU] « Note sur le voyage en Algérie », 14 mars 1951 (ANF, 538AP-34 ; le ciment « coûterait 33 % de plus à l’intérieur du dép. de Constantine que dans la Tunisie ou à Alger »).

8 Lettres du gouverneur général au MRU, 28 octobre 1947 et 14 mars 1949 (ANF, 19771106-33) ; lettre du président de l’OMHLM d’Alger au MRU, 24 mars 1953 (ANF, 19771106-27).

9 Lettre du président de la SCI d’Alger au préfet d’Alger, 4 octobre 1954 et rapport du préfet au cons. gén. d’Alger, 18 octobre 1954 (AWA, 5K-97).

coûts en Algérie fait débat¹ autant qu'elle suscite, tardivement, l'intérêt des pouvoirs publics². En outre, tous les projets sont modifiés après les premiers versements de fonds, parfois de façon significative. Il importe donc, pour mesurer les effets réels des décisions de financements, de connaître le nombre et le type des logements effectivement bâtis (Diagramme 8-3).

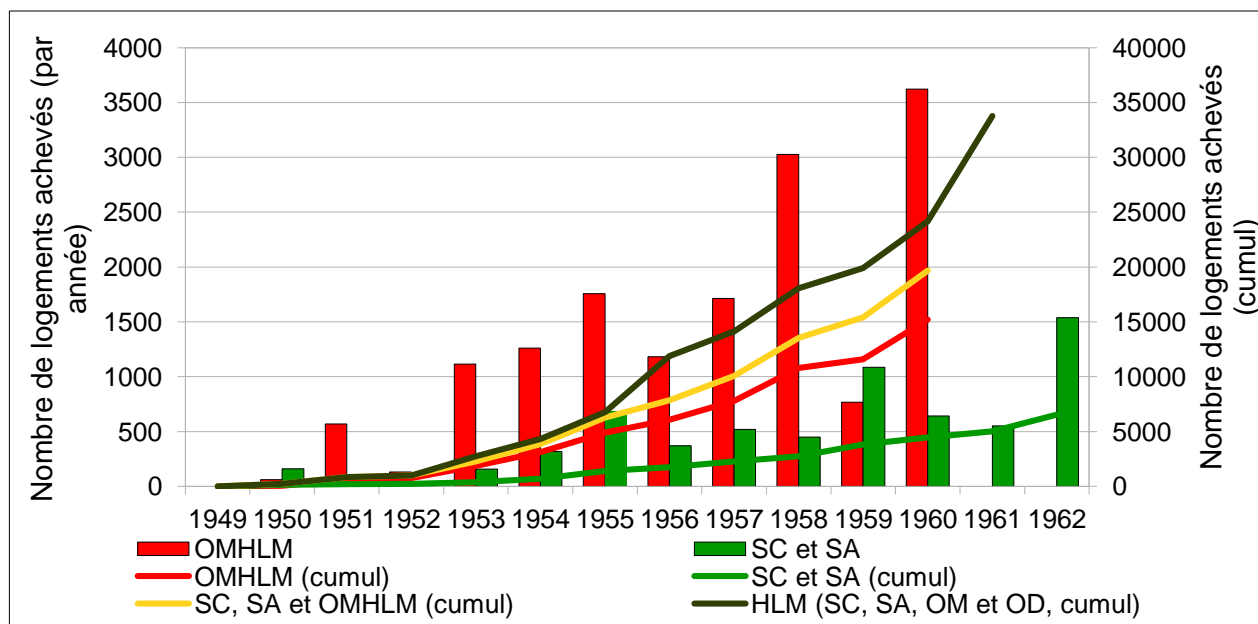


Diagramme 8-3 – Nombre d’HLM bâties en Algérie par les offices municipaux et les sociétés coopératives (1949-1960)

À noter 1 : les informations sur l’achèvement des chantiers des OMHLM en 1961 et 1962 sont trop rares et incertaines pour être considérées. Le total d’HLM bâties (courbe noire) ne saurait ainsi être, pour 1961, qu’un minimum (voir *infra* pour ce qui concerne notre connaissance des logements bâtis par les ODHLM).

À noter 2 : il n’a pas été possible de déterminer le nombre de logements, nombreux, achevés chaque année par les **offices départementaux** d’HLM. Il n’existe des données que pour 1953 (seul l’ODHLM d’Alger a alors bâti), 1956 et 1958 (ceux d’Alger et d’Oran ont bâti) et 1961 (les offices départementaux d’Alger, Oran et Constantine ont bâti mais seules les constructions de l’office algérois ont pu être décomptées). Elles ont été intégrées à ce graphique mais uniquement dans le total des HLM bâties. Il s’agit donc, concernant les constructions des ODHLM, d’un minimum susceptible d’être sensiblement augmenté :

- l’ODHLM d’Oran affirme avoir, en 1958, 2 439 logements « en chantier » et 1 395 qui le seront bientôt ou qui sont « en projet ».
- l’ODHLM de Constantine affirme avoir, en 1959, 1 533 logements « en cours de construction » et 6 900 logements dont les chantiers vont bientôt être débutés ou qui sont « en projet ».

Il en va de même de ce qui a été bâti par le biais des **SCI** pour lesquelles les données existantes sont, sauf exception, toujours indiquées en volumes d’argent et non en logements. Elles n’ont pas été intégrées à ce graphique. Sauf pour les coopératives de construction, les données deviennent trop erratiques pour les années 1961 et 1962.

Sources : en raison de leur diversité et des problèmes méthodologiques qu’elles posent, voir l’annexe particulière dédiée au décompte du nombre de constructions.

Jeu de données : Nakala/Tables/CH8_logements_construction_post-1945/Feuille_HLM - Const. totales.ods.

- 1 Bureau central de la CDC [très probablement par Péronnet], « Le problème du logement », s.d. [après le voyage d’étude de la première quinzaine de mai 1950], 8 p. (CDC, 010569-031 à 035-22/2 ; « il n’y a pas de base sérieuse de comparaison avec les prix français » quoiqu’il est probable qu’ils soient majorés dans la colonie d’au moins 20 %) ; lettre du MRU au gouverneur général, 7 juin 1951 (ANOM, 81F-2207 ; une enquête a conclu à l’égalité des prix de revient de la main-d’œuvre et des matériaux) ; sé. de la comm. de l’habitat de l’Ass. algérienne, 18 juin 1953 (ANOM, 81F-2201 ; 3^e sé. ; intervention du délégué Landon et réponse du directeur du service gubernatorial des Constructions nouvelles, Frédéric Selnet).
- 2 Sé. de la comm. de l’habitat de l’Ass. algérienne, 27 mars 1953, dact., p. 22 (ANOM, 81F-2201 ; 1^{ère} sé., discussion du rapport produit par Bakouche ; mention de la création le 22 février 1953 d’une comm. en vue de faire baisser les prix de la construction) ; sur la hausse des coûts de construction en général entre 1954 et 1958, voir « Le coût de la construction a augmenté... », *LM*, 1^{er} septembre 1958.

De la même manière que le ministère de la Reconstruction a du mal à établir des statistiques fiables concernant le nombre total d'HLM bâties¹, les autorités algériennes méconnaissent la situation dans la colonie². Les continuelles modifications des programmes de construction sont probablement à l'origine de ce phénomène. Seule l'addition de chaque logement achevé permet donc de proposer une estimation du nombre d'HLM réellement édifiées et de retracer le rythme des constructions achevées par année pour deux catégories de logements, les offices municipaux et les sociétés coopératives. La connaissance, moins détaillée, des nombreuses constructions des offices départementaux peut aussi être intégrée à ce bilan.

Les HLM bâties par le biais des sociétés de crédit immobilier (SCI) ne sont le plus souvent évoquées que par le montant des crédits accordés. Par exemple, la SCI de Bône souscrit de novembre 1949 à juillet 1954 sept contrats de prêts à la CDC pour un total de 140 millions de francs³ – ce qui ne permet pas d'estimer précisément le nombre de logements construits tant les normes et les coûts afférents peuvent varier (quelques dizaines⁴ ? Plus d'une centaine ?). Une note gubernatoriale indique que 268 HLM ont été achevés *via* les SCI au 1^{er} septembre 1953 et que 62 autres sont alors en chantier⁵. À Bône, la SCI locale a, en 1958, mis en chantier 96 logements aux normes HLM classiques et 40 aux normes des « logements économiques »⁶ (Logécos). Dix ans plus tôt, la SCI d'Alger avait achevé 19 pavillons, en avait 26 autres en cours de construction et avait 42 dossiers en cours d'approbation par l'administration⁷. Des cas plus détaillés émergent parfois des sources. En 1953, la SCI d'Alger contracte un prêt afin de bâtir le Floriana, immeuble d'El Biar jugé par la suite « taré voire dangereux, édifié sans contrôle d'architecte »⁸. Dans le même temps, la SCI de Constantine permet à 9 emprunteurs d'édifier un immeuble en copropriété rue Plantaz-Floquet⁹, à 6 autres rue Fernand Gaudin (toutes deux au faubourg Lamy) et à d'autres de bâtir des pavillons ailleurs dans la ville (dont au sein de la cité Bon Repos, à Sidi Mabrouk) voire à Bougie (6 logements) et à Djidjelli (1 logement). Au total, les SCI ne bâtissent probablement pas plus d'un millier d'HLM.

1 EFFOSSE Sabine, *L'invention du logement aidé...*, *op. cit.*, chapitre IV (section II.B.2).

2 André Bakouche, *Rapport général sur l'habitat...1953...*, doc. cité, p. 4 (ANOM, 81F-2201).

3 « État du passif de la SCI de Bône au 31 décembre 1958 », s.d. [1959] (ANF, 19771106-4).

4 À Constantine, un prêt de 54 millions de francs en date du 5 novembre 1954 permet de bâtir un immeuble en copropriété de 9 logements (AG citée n. 9, *infra*), soit 6 millions par logement, soit des logements de standing.

5 Anonyme, « Préambule », s.d. [joint à la lettre du directeur du cabinet civil du gouverneur général et responsable du Bureau du Plan (François Graëve) au ministre de l'Intérieur, 12 octobre 1953] (ANOM, 81F-2011).

6 Comité dép. des HLM de Bône, « Situation du logement dans le dép. de Bône », s.d. [1958] (ANOM, 933-160).

7 « La construction en Algérie – Les SCI », *L'Éd. alg.*, 10, octobre 1949, p. 7.

8 Lettre de Lucien Favard au président de la Cité des fonctionnaires, 30 octobre 1961 (ANF, 19771106-4). La législation sur le permis de construire avait été étendue à l'Algérie en juillet 1955 (*cf.* chapitre 7-I.1.1). Si l'immeuble a été bâti en 1960-1961, les violences qui fracturent alors Alger peuvent expliquer l'absence de contrôle sérieux de la construction.

9 AG de la SCI de Constantine, 24 mai 1955 (ANF, 19771106-5).

De l'extrême fin des années 1940 au début des années 1960, l'obtention de crédits pour bâtir des HLM a causé de vives et durables tensions entre administrations d'Alger et de Paris. Les positions de part et d'autre de la Méditerranée n'ont, dans l'ensemble, pas varié : les uns insistent sur les besoins démesurés de la colonie, les autres sur l'impossibilité de payer eu égard à ce qu'il est nécessaire de financer en métropole. Les demandes des organismes d'Algérie ont plusieurs singularités : surreprésentation des projets d'HLM aux normes les plus basses et de ceux en accession à la propriété ; demandes légèrement plus tardives de crédits du « secteur industrialisé ». De la fin des années 1940 à la fin des années 1950, les organismes HLM édifient un peu plus de 35 000 logements. L'analyse des types de logement, leurs rythmes de construction et leur répartition spéciale permet d'établir la nature des liens entre connaissance des politiques publiques, des liens entre métropole et Algérie et des dynamiques spatiales et coloniales.

II.1.2. Paix et guerre : logiques et rythmes de construction

Deux périodes de construction peuvent être dégagées : celle des chantiers initiés avant l'insurrection de novembre 1954 (achevés de la fin des années 1940 à 1956) ; celle des chantiers débutés entre 1955 et le plan de Constantine (achevés entre 1956 et la fin des années 1950).

L'office municipal de Bône, l'une des villes les plus touchées de la colonie par la guerre, est le premier à initier puis à réaliser de nouvelles constructions¹ (60 logements du groupe de la Ménadia, 1947-1950). Fin 1948, les offices d'Oran, de Constantine puis d'Alger adjugent respectivement 285 (1^{ère} tranche du groupe Gambetta), 222 (cité Gaillard) et 130 logements² (immeuble A1 du Champ de manœuvres). Les premiers logements de l'OMHLM d'Oran d'après-guerre sortent de terre en 1951 dans l'industriel quartier de Gambetta³ (570 logements). Ces premiers chantiers sont parfois arrêtés en raison de grèves ouvrières⁴. L'entourage du gouverneur général l'incite à accélérer autant que possible la reprise des chantiers d'HLM et à les revêtir d'une « certaine solennité »⁵. La presse spécialisée met largement en avant ces groupes d'habitations en soulignant leur modernité technique autant qu'esthétique, qu'il s'agisse du bâti⁶

1 Sé. du cons. mun. de Bône, 20 novembre 1946 (AAPCA, B-76 ; chantier du 1^{er} immeuble de la Ménadia envisagé pour janvier 1947) ; lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 20 août 1946 (ANOM, 81F-2207 ; sur une avance exceptionnelle de 350 millions de francs pour la reconstruction de Bône).

2 OMHBM de Constantine, « PV d'adjudication », 4 octobre 1948 (CDC, 110853-021-c. 60 777) ; OMHBM d'Oran, « PV d'adjudication », 10 novembre 1948 (CDC, 110853-021-c. 60 739) ;

3 « Oran, ville aux cent visages – Gambetta mon quartier », *LVM*, 33, mars 1953, p. 25 ; mention des ateliers et fonderies C. Ducros, d'Ardivel, d'Air Liquide, des entreprises Benfredj, de la maison Garcia-Fernandez, de la Sométal, de Guilhem et Castro, d'Oran Métaux, etc.).

4 *Alger républicain*, 12 mars 1950, p. 4 (« À Oran, 13^e jour de grève dans le bâtiment » ; grève des 315 ouvriers de la LENAC au chantier de la cité Gambetta), 31 octobre et 7, 23 et 28 novembre 1950, p. 2 (800 ouvriers de la LENAC cessent brièvement le travail), 13 avril (p. 5) et 23 mai 1951 (p. 6) (à Alger, des ouvriers de Fourré et Rhodes sont en grève sur le chantier des HLM du Champ de Manœuvres).

5 Anonyme, « Note pour le secrétaire général du gouverneur général », 27 avril 1948 (ANOM, GGA-9CAB-115).

6 « Habitat », *CNA*, 1, 1950, p. 42-54.

ou des intérieurs¹. Les désirs de municipalités – de toutes tailles et très majoritairement algéroises – de bâtir sont aussi mentionnés, notamment quand leurs maires ont quelque entregent² ; il en va de même de leurs agacements face à l’administration³. D’autres communes, dont certaines très rurales, se tournent vers les offices départementaux⁴. Du côté des organismes privés, la Cité des fonctionnaires algériens est la première coopérative HLM à mettre en chantier des logements (37 logements dans trois immeubles d’Alger centre, rues Horace Vernet et Naudot, 1949-1950⁵).

Les programmes d’HLM initiés au début des années 1950 sont mis en location en 1954-1955. C’est le cas à Constantine (219 logements à Sidi Mabrouk, 1949-1954) et plus encore à Bône (65 logements du 3^e groupe des Santons ; 90 logements du 2^e groupe de la Ménadia ; 309 logements constituant les deux premières tranches de la cité des Lauriers roses, 1951-1953 et 1954-1955). D’importants groupes lancés sur les hauteurs d’Alger sont rapidement livrés : Diar es-Saâda (1954, 735 logements) et Diar el-Mahçoul⁶ (1955, 1 143 logements). Le chantier de Diar es-Saâda achevé, le maire d’Alger demande au ministre de financer 1 000 Logements économiques normalisés (LEN, dits « million ») pour bâtir la cité du Climat de France. L’un des objectifs est notamment de réemployer une main-d’œuvre qui serait, sinon, inoccupée⁷. Il obtient gain de cause, captant un tiers des financements de LEN pour l’Algérie en 1955⁸. En plus des poses de premières

-
- 1 « L’appartement témoin de la Cité Lescure », *LVM*, 63, s.d. [l’éditorial est daté du 18 juin 1956], n.p. ; « Équipement-type d’un appartement HLM d’Alger », *CNA*, 33, 1959, p. 34-35.
 - 2 *L’Éd. Alg.*, 10, oct. 1949, p. 30-31 (Médéa et Castiglione) ; *L’Éd. alg.*, 11, nov. 1949, p. 30 et 33 (Cherchell, Philippeville) ; *L’Éd. Alg.*, 12, déc. 1949, p. 48-49 (Médéa) ; *L’Éd. alg.*, 14, fév. 1950, p. 19 (Bordj Bou Arréridj ; voir aussi l’AG du Patrimoine coopératif bordjien du 6 mai 1952 (ANF, 19771106-18)) et 36 (Affreville, Chebli, Cherchell, Médéa, Zéralda) ; *L’Éd. Alg.*, 15, mars 1950, p. 32 (Bouinan) ; *L’Éd. Alg.*, 17, mai 1950, p. 41 (Mouzaïaville) ; *L’Éd. Alg.*, 18-19, juin-juill. 1950, p. 35 (Blida, Cherchell, Duperré, Guyotville, Hussein Dey) ; *L’Éd. alg.*, 20-21, août 1950 (Marengo, Médéa) ; *L’Éd. alg.*, 23, nov. 1950, p. 42 (Tizi Ouzou, Dra el-Mizan) ; *L’Éd. Alg.*, 27, p. 34 ; *L’Éd. alg.*, 28, avr. 1951, p. 37 (Rouiba) et 45 (Saint-Arnaud).
 - 3 Marcel Roque (maire de Castiglione), « L’habitat : de la théorie à la pratique », *L’Éd. Alg.*, 25, janvier 1951, p. 11 ; lettre du maire de Dellys au ministre résidant en Algérie, 30 avril 1956 (AWA, 5K-101).
 - 4 M^{lle} Larrusse (directrice de l’ODHLM), « Rapport du directeur de l’ODHLM Oran », 9 juillet 1952 (ANF, 19771106-30 ; demandes de Cassaigne, De Malherbe, Djebel Amour, Trézel, Montgolfier).
 - 5 Située au plateau Saulière, la rue Naudot était, au moins au milieu des années 1940, habitée par des « centaines de musulmans » vivant dans de « véritables taudis » (« Urbanisme », *Unir. Journal de la section Agha du PCA*, 4, mai 1944, p. 1 (ANMT, 2004028-005)). Sur cet organisme d’HLM, voir la description de BALDACCII Aimé, *Souvenirs d’un Français d’Algérie*, t. 5 : *Le goût du bonheur*, Garches, Chez l’auteur, 1990, p. 230-231.
 - 6 VOLDMAN Danièle, « Fernand Pouillon et le logement social en Algérie », BOUCHÈNE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THÉNAULT Sylvie (dir.), *Histoire de l’Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, 2014 [2012], p. 628-633.
 - 7 Lettre du secrétaire d’État à la guerre [Jacques Chevallier, par ailleurs maire d’Alger] au gouverneur général, 2 octobre 1954 (ANOM, GGA-10CAB-39).
 - 8 *JORF-Avis et rapports du Conseil économique*, 15 mars 1955, p. 196. Mi-1954, le directeur de la Construction, Spinetta, a convaincu son ministre, Lemaire, d’augmenter les financements pour atteindre 3 000 Logements économiques normalisés pour l’Algérie en 1955 (chef du service de l’Aménagement national (André Trintignac), « Note au directeur général de l’Aménagement du territoire », 10 août 1954 et lettre du MRL au gouverneur général, 9 août 1954 (ANF, 19770775-32). Le directeur gubernatorial des Travaux publics n’escomptait des crédits que pour 2 500 logements de ce type (« Note au gouverneur général », 25 octobre 1954 (ANOM, GGA-11CAB-64)).

pierres¹ et inaugurations², la municipalité en fait une publicité ostentatoire dans la revue qu'elle fonde³ ; le service de presse du gouverneur général fait de même en consacrant dans ses brochures une place absolument centrale aux cités nouvelles⁴.

Du côté des organismes privés d'HLM, l'Aéro-habitat est la coopérative qui bâtit le plus important ensemble : les immeubles du même nom du boulevard Télemly aux 282 logements qu'inaugure l'ancien ministre Claudius-Petit en juillet 1955⁵. La même année, le Patrimoine algérois permet à 118 locataires-acquéreurs de vivre dans des pavillons à Hussein Dey, au-dessus de l'hôpital Parnet. Le Foyer universitaire algérois avait inauguré peu avant les 93 appartements d'un immeuble de 13 niveaux au Télemly⁶. Cet immeuble est avant tout destiné aux enseignants ; ailleurs, ce sont surtout les communes qui bâtissent pour eux⁷. À Constantine, l'Abri familial livre en 1954-1955 dans le quartier de Bellevue trois immeubles totalisant 146 logements. Le Patrimoine coopératif, l'autre grande coopérative de la ville de l'entre-deux-guerres, ne produit pas de logements avant 1958. À Bône, le Toit collectif achève un immeuble de 12 logements en 1953, rue Sadi Carnot. Cette société bâtit aussi à Guelma⁸ (18 logements en deux immeubles, 1953) et à Millésimo (10 logements en 2 immeubles, vers 1954). Si actif avant la guerre, le Patrimoine coopératif bônois ne bâtit pas plus d'une dizaine de maisons (1953). Dans l'ouest algérien, le Foyer bel-abbésien édifie 86 villas et 20 appartements en 1953-1955. La Cité le Travail fait bâtir 29 villas à Perrégaux pendant que le Foyer mascaréen, presque seule société plus active que dans les années 1920 et 1930, achève 30 pavillons en 1953 et initie deux autres programmes de 30 et 24 maisons qui seront achevées en 1956-1957.

De 1949 à 1956, les organismes privés (sociétés coopératives et anonymes) n'ont au total guère bâti plus de 1 700 HLM, soit moins de 15 % du total livré pendant cette période. La direction gubernatoriale des Finances exprime dès le début des années 1950 des réticences à soutenir la

-
- 1 H. S., « M. Naegelen a posé la première pierre du 5^e groupe... », *L'ÉA*, 17 mars 1949, p. 1 et 4 ; « Hier matin à Kouba. M. Naegelen a scellé la première pierre de la future cité... », *L'ÉA*, 15 avril 1950, p. 8 et 3 ; F. Miralles, « M. Jacques Chevallier à la journée de l'habitat », *Alger. Rev. mun.*, 6, 1954, p. 4-11 ; etc.
 - 2 « Diar el-Mahçoul », *Alger. Rev. mun.*, Noël 1955, p. 24-29 ; André Sevry, « Alger veut devenir “capitale de l'Afrique du Nord” », *LM*, 9 août 1954 (oriflammes tricolores et « aux couleurs du Prophète, vert tendre »).
 - 3 « Les premiers immeubles de la cité... », *Alger. Rev. mun.*, 1, mars 1954, p. 20-25 ; « Moins de logements de luxe, plus de logements populaires », *Alger. Rev. mun.*, 2, 1954, p. 27 ; « Compte rendu d'une année d'activités municipales », *Alger. Rev. mun.*, 3, 1954, p. 8-39 ; « L'habitat », *Alger. Rev. mun.*, 8, 1954, p. 15 et 24 ; etc.
 - 4 Gouvernement général de l'Algérie (service d'Information et de documentation), *Quatre villes d'Algérie. Alger, Oran, Constantine, Bône*, Alger, Impr. officielle, 1954, 36 p.
 - 5 POUVREAU Benoît, *Un politique en architecture. Eugène Claudius-Petit (1907-1989)*, Paris, Le Moniteur, 2004, p. 162.
 - 6 Voir, au sujet du peuplement de cet immeuble et son existence durant la guerre de 1954 à 1962, le chapitre 9-III.1.1.
 - 7 Sé. du cons. mun. de Tiaret, 29 mars 1955 (*Rev. mun. de Tiaret*, 1, avr.-juin 1955, p. 6-7).
 - 8 Photographie du chantier dans « Une réalisation du Toit collectif bônois à Guelma », *CNA*, 11, 1953, p. 60.

location-acquisition¹ ; la majorité des élus d'Algérie adopte une autre position, approuvant davantage les subventions demandées par les coopératives HLM et rehaussant significativement les crédits². L'importance de ces derniers n'a pas pour effet une production massive de logements étant donné le coût important des appartements en accession à la propriété. Les immeubles ont en maints endroits été privilégiés aux pavillons, notamment car la dépense est moindre pour un confort décrit comme plus important³. L'habitat individuel avait été largement plébiscité dans l'entre-deux-guerres, période pendant laquelle les organismes privés avaient bâti 3 500 des 6 000 HBM, soit presque 60 % du total. À compter de 1954, le ministère de la Reconstruction choisit résolument de bâtir des grands ensembles⁴.

Au total, en prenant en compte le nombre d'HLM bâties par les offices départementaux d'Alger et d'Oran (seuls organismes de ce type ayant construit avant la fin de l'année 1956), plus de 12 000 logements ont été édifiés par les organismes HLM en Algérie en 8 années (1949-1956) ; il y en avait eu, avant la guerre, seulement 6 000 en 16 années (1922-1937). La construction d'HLM a donc quadruplé par rapport à l'entre-deux-guerres. En comparaison de la production totale d'HLM dans l'ensemble des départements français, l'Algérie concentre environ 5 % des constructions (Tableau 8-2).

Les logements en location simple sont surreprésentés par rapport à ceux en accession à la propriété ; cela est vrai par rapport à la métropole autant que par rapport à l'entre-deux-guerres. Rapportée à l'ensemble des citoyens de métropole et d'Algérie, la proportion d'HLM bâties dans la colonie en 1956 est, comme dans l'entre-deux-guerres, considérable : environ 1 pour 100 en Algérie contre environ 1 pour 225 citoyens en France⁵. Cette comparaison met en valeur l'importance démesurée des HLM dans les conditions matérielles du peuplement européen de la colonie dans la décennie d'après-guerre.

1 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 19 janvier 1951 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. n° 127/F (Cité des fonctionnaires) et 126/4 (Toit collectif bônois), remarques d'[Armand Charles Henri] Alixant, représentant le directeur général des Finances du gouvernement général).

2 Sé. de l'Ass. algérienne, juin 1953 (*JOA-AA-SE*, session de juin 1953, 3 juillet 1953, p. 1115-1124, ici p. 1117 (consulté dans ANOM, 81F-2011)).

3 Rapport du CA de l'Abri familial présenté à l'AG de la société, 24 avril 1955 (ANF, 19771106-18).

4 LEGOULLON Gwenaëlle, *Les grands ensembles...*, *op. cit.*, p. 17.

5 Ces estimations sont obtenues ainsi : 183 300 HLM sont bâties en France pour environ 41 millions de citoyens recensés, soit environ 1 HLM pour 225 personnes ; 9 900 logements bâtis par les organismes HLM (compte non tenu de l'« habitat rural ») en Algérie pour environ 1 million d'Européens recensés, soit 1 HLM pour 106 Européens. Les chiffres de population considérés sont issus du recensement de 1954 (*Recensement de 1954. Population de la France. Départements, arrondissements, cantons et communes (métropole)*, Paris, INSEE, s.d. [1954], p. 9 ; DESPOIS Jean, « La population algérienne au 31 octobre 1954 », *Annales de géographie*, 347, 1956, p. 55-56).

	HLM en location simple*			HLM en location-acquisition*			Totaux		
	France et Algérie	Algérie	Proportion bâtie en Algérie	France et Algérie	Algérie	Proportion bâtie en Algérie	France et Algérie	Algérie	Proportion bâtie en Algérie
1949	2 400	0	0 %	500	0	0	2 900	0	0
1950	5 800	60	1 %	1 500	37	2,5 %	7 300	97	1,3 %
1951	10 100	570	5,6 %	3 700	43	1,2 %	13 800	613	4,4 %
1952	12 500	130	1 %	6 000	28	0,5 %	18 500	158	0,9 %
1953	15 800	1 588**	10 %	8 400	157	1,9 %	24 200	1 745	7,2 %
1954	20 200	1 261	6,2 %	10 400	319	3,1 %	30 600	1 580	5,2 %
1955	36 000	1 902***	5,2 %	14 200	494	3,5 %	50 200	2 396	4,8 %
1956	30 400	3 233****	10,6 %	15 300	81	0,5 %	45 700	3 314	7,3 %
Total	133 200	8 744	6,6 %	60 000	1 159	1,9 %	193 200	9 903	5,1 %

* Pour l'Algérie, les logements en location simple sont ceux bâtis par les offices publics ; ceux en location-acquisition sont ceux bâtis par les sociétés coopératives. La ventilation des données pour l'ensemble de la France et de l'Algérie reprises dans l'article d'Antoine Prost (*cf.* « sources ») est *a priori* construite de la même façon.

** Dont 472 logements de normes standards bâtis par l'ODHLM d'Alger de 1949 à 1953.

*** Dont a) 110 logements « très économiques » bâtis par l'ODHLM d'Oran en diverses localités et, du même organisme, b) 36 HLM à Mostaganem (quartier de Tigditt) « pour Français-musulmans » (lettre du ministre résidant en Algérie au secrétaire d'État à la Reconstruction et au logement, 14 août 1956 (ANF, 19771106-30)).

**** Dont a) 1 832 logements bâtis par l'ODHLM d'Alger de 1953 à 1956 (pour rendre la comparaison avec la métropole possible, ce qui a été construit aux normes de l'« habitat rural » (normes de constructions particulièrement frustes réservées aux « musulmans » et n'existant pas en métropole) n'a pas été, ici, considéré) ; b) 220 logements « très économiques » bâtis par l'ODHLM d'Oran.

Sources : décompte du nombre d'HLM en Algérie (*cf.* annexe dédiée) ; PROST Antoine, « La périodisation des politiques urbaines françaises depuis 1945 : le point de vue d'un historien », *Bulletin de l'IHTP*, 1984, Suppl. 5, p. 32-47, ici p. 35 (« Tableau – Logements terminés, 1945-1977 » ; l'auteur ne précise pas sa source). Tout en fournissant des ordres de grandeur équivalents, deux ensembles de données ne correspondent pas avec celles d'Antoine Prost : a) données fournies par le Conseil économique et social sont, quoique proches, différentes (*JORF-Avis et rapports du Conseil économique*, 15 mars 1955, p. 190 (sé. du 8 mars 1955, mention du nombre d'HLM en location simple bâties)) ; b) données d'un document produit par le ministère de la Construction, « HLM – Logements mis en chantier et terminés, 1954-1958 », s.d. [1959] (ANOM, 81F-2201).

Tableau 8-2 – Nombre d'HLM bâties en France et en Algérie par les sociétés coopératives et les offices HLM (1949-1956)

Outre l'inversion du rapport entre nombre d'HLM bâties en location simple et en accession à la propriété, la répartition spatiale diffère de l'entre-deux-guerres. Le département d'Alger concentre, après-guerre, plus de 70 % des HLM bâties contre un peu plus de 40 % dans les années 1920-1930. Les départements d'Oran et de Constantine se partagent équitablement les autres 30 % d'HLM. Avant-guerre, ils étaient respectivement le siège de 18 et 40 % des constructions. Ainsi, la proportion de constructions dans la première moitié des années 1950 se concentre massivement dans le département d'Alger, se maintient à son faible niveau dans celui d'Oran et décroît proportionnellement beaucoup dans celui de Constantine. Dans ce département, la non-reprise de la construction de la part des organismes privés des villes de Sétif, Guelma et Bône y est pour beaucoup. À l'inverse, à Alger, Aéro-habitat et Patrimoine algérois prennent le relai

d'autres organismes pour ce type de construction. Les offices publics du département d'Alger bâtissent considérablement : plus de 2 800 logements par l'office municipal algérois et plus de 4 100¹ par l'office départemental, soit respectivement 32 et 50 % des constructions du département.

Les projets et constructions d'HLM se poursuivent dans la deuxième moitié des années 1950 dans un contexte de guerre qui semble de plus en plus s'installer. À Alger, l'Aéro-habitat livre environ 200 appartements en villas en 1958-1960 qui constituent dans le quartier d'Hydra la « cité Sellier ». Les immeubles de la Cité des fonctionnaires et du Logis postal forment respectivement à Fort-l'Empereur et avenue Jonnart des ensembles de plus de 260 (1956-1959) et 120 logements (achevés en 1957). L'Armaf devient l'un des principaux organismes HLM privé : des groupes sortent de terre à Châteauneuf (231 logements, 1956-1957) et Maison-Carrée (quartier de Belfort, 188 logements, 1957-1959). Hors de la capitale coloniale, les logements livrés par les organismes HLM se font de plus en plus rares : à Constantine, le Patrimoine coopératif et le Foyer de l'ancien combattant retrouvent leur dynamisme des années 1920-1930 en achevant respectivement 90 (74 villas et 16 appartements, 1956-1958) et 23 (villas, finies en 1957) logements ; à Bône, le Toit collectif édifie des immeubles boulevard Sadi Carnot (90 logements, 1956-1957) et rue Paulhan (54 logements, 1957-1958) ; enfin, le Foyer tlemcénien achève 46 logements avant 1959.

Les offices publics sont, comme les années précédentes, les principaux organismes HLM constructeurs : 4 000 logements sont mis en location (1958 puis 1960) au Climat de France par l'OMHLM d'Alger. Ceux-ci sont théoriquement réservés « aux cas les plus tragiques »². En 1958, ce même bailleur peut également louer, à proximité, 633 appartements, dont 510 bâtis sous l'égide du « secteur industrialisé » (programme des Eucalyptus, sur les hauteurs de Bab el Oued) ; 208 autres, financés dans le même cadre, sortent de terre en même temps à proximité du stade municipal (rue Révoil, quartier du Ruisseau). À Oran, les groupes HLM pensés et financés après fin 1954 sont aussi nombreux à être mis en location ces années-là : cité Lescure (602 logements, 1955-1956), Maraval (192 logements, 1955-1956), les Mimosas (502 logements, 1956-1957) et Victor Hugo (230 logements, 1956-1957). À Constantine, une extension de la cité Gaillard (207 logements, 1957-1959) et une 1^{ère} tranche de la cité El Attabia (100 logements, 1957) sont achevés avant que ne soit lancé le plan de Constantine. À Bône, le 3^e groupe de la Ménadia compte 102 logements (1955-1958) et la cité des Lauriers roses s'agrandit de 75 (transformations de

1 Dont plus de 1 800 aux normes de l'« habitat rural », catégorie inexistante en métropole mais dont le prix-plafond correspond aux Logements économiques de première nécessité (LEPN) instaurés après l'appel de l'abbé Pierre début 1954 (voir le chapitre 7-III.2.3).

2 Lettre d'André Gallice (administrateur de l'OMHLM d'Alger, principal responsable de l'attribution des logements) au préfet d'Alger, 19 janvier 1957 (AWA, 5K-84).

magasins en logements, 1955-1956) puis 650 logements (3^e, 4^e et 5^e tranche de construction en 1956-1957). Les OMHLM de Guelma, Philippeville, Orléansville et Tlemcen mettent respectivement en location 200, 800, 100 et 45 logements au plus tard avant fin 1958. Les offices départementaux algérois et oranais accroissent encore leur parc immobilier et leur importance relative parmi les bailleurs HLM : ils possèdent respectivement, en octobre 1958, plus de 7 750 et plus de 1 250 logements. Ces 9 000 logements représentent à cette date 40 % des HLM bâties. L'ODHLM de Constantine, sous-doté en employés¹ et dont le fonctionnement ne cesse d'agacer les fonctionnaires du quai de Passy², ne met rien en chantier avant 1959.

Au total, de 1957 à 1960, les offices publics ont livré 35 % de logements de plus qu'ils ne l'avaient fait en huit années (1949-1956) ; les coopératives ont livré 132 % de logements en plus. Les logements bâtis par ces dernières sont en accession à la propriété : jusqu'à la fin de la décennie 1950, les Européens qui s'impliquent dans un ces projets envisagent et espèrent, *a priori*, continuer à vivre en Algérie et notamment à Alger. Ces logements sont aussi bâtis par un nombre plus restreint d'organismes HLM. Les offices (municipaux et départementaux) et sociétés (Aéro-habitat, Armaf) algérois portent l'essentiel des constructions. Enfin et sans que l'on puisse être tout à fait assuré sur ce point – les écarts sont minimes et les chiffrages pas toujours assurés –, l'Algérie semble avoir proportionnellement moins concentré de logements sociaux bâtis par les organismes HLM que la métropole pour la seconde moitié des années 1950 (Tableau 8-3).

	HLM en location simple*			HLM en location-acquisition*			Totaux		
	France et Algérie	Algérie	Proportion bâtie en Algérie	France et Algérie	Algérie	Proportion bâtie en Algérie	France et Algérie	Algérie	Proportion bâtie en Algérie
1949-56 <i>(pour mémoire)</i>	133 200	8 744	6,6 %	60 000	1 159	1,9%	193 200	9 903	5,1 %
1957	54 500	1 713	3,1 %	18 700	520	2,8 %	73 200	2 233	3,1 %
1958	68 700	5 783**	8,4 %	18 900	450	2,4 %	87 600	6 233	7,1 %
1959	82 800	7 67	0,9 %	18 100	1 086	6 %	100 900	1 853	1,8 %
1960	77 000	3 623	4,7 %	18 800	641	3,4 %	95 800	4 264	4,50 %
1957-60 Total	283 000	11 886	4,2 %	74 500	2 697	3,6 %	357 500	14 583	4,1 %

* Voir Tableau 8-2, *supra*. ** Dont a) 1 854 logements bâtis par l'ODHLM d'Alger (ceux bâtis aux normes de l'« habitat évolutif » et de l'« habitat rural » n'ont pas été comptabilisés ici puisque ces normes n'existent pas en métropole) et b) 902 logements bâtis par l'ODHLM d'Oran.
Sources : voir l'annexe dédiée au calcul du nombre de constructions.

Tableau 8-3 – Nombre d'HLM bâties en France et en Algérie par les sociétés coopératives et les offices HLM (1957-1960)

- 1 Lettre du président de l'ODHLM de Constantine (Bakouche) au MRL, 26 avril 1956 (ANF, 19771085-72).
- 2 Notes ms. signée SR, 20 mars (« cela tourne à l'histoire de fous ») et 30 mai 1956 (absence répétée de communication de pièces, « mais évidemment, c'est Constantine... ») (ANF, 19771085-72 ; pas de directeur, un employé de bureau et une sténo-dactylographe – logés chez le président ; cf. *supra*, p. 533).

Dit autrement, il ne semble pas que les financements métropolitains pour bâtir des HLM aient été, après que des révolutionnaires algériens aient engagé la lutte armée, significativement en hausse, bien au contraire. Ce que bâtissent les organismes HLM ne représente qu'une partie des logements soutenus par les avances et subventions d'argent public. Les communes aussi bien que des sociétés particulières à l'Algérie prennent aussi une place centrale dans les politiques du logement dans la colonie.

II.2. Spécificités d'Algérie : limites de l'action publique et délégation au secteur privé

II.2.1. À défaut de financements, de dérisoires réalisations communales

Les communes peuvent obtenir des prêts spéciaux pour bâtir des logements dès la création, par le gouvernement général, du Fonds de dotation de l'habitat (FDH), fin janvier 1949. Il n'est pas prévu qu'elles puissent emprunter auprès de la Caisse des dépôts¹. Lors de la première réunion de la commission décidant de l'usage de ce Fonds qui se tient deux mois plus tard, les premières municipalités présentant des demandes sont celles de Kouba, Sétif, Batna, Boufarik, Mascara, Tlemcen, Hammam Bou Hadjar, Saint-Eugène, Hamma Plaisance, Ménerville ainsi que les communes mixtes de Freneda et du Guergour et les Sociétés indigènes de prévoyance de M'Sila et Tablat².

Si toutes ces demandes n'aboutissent pas, des immeubles et cités sont édifiés puis gérés par les communes dans diverses localités de la colonie. Souk Ahras et Kouba sont chacune dotées d'un « immeuble communal » – sans doute pour les employés municipaux – au début des années 1950, respectivement de 25 et 24 logements³. Ceux de Kouba sont, à en juger par une photographie, de qualité (Photographie 8-3).



Photographie 8-3 – Immeuble communal de Kouba, s.d. [début des années 1950]

Un groupe de 48 logements est bâti à Blida⁴ (1949-1950, « cité Gallieni ») et inauguré en grande pompe par le gouverneur général⁵. La mairie de Castiglione envisage un même « immeuble

1 Nul document sur ce point-là dans les archives de la Caisse des dépôts.

2 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 29 mars 1949, 3 mai 1950 et 19 janvier 1951 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. 92, 92 bis et 139) ; « Un scandale à Blida... », *Alger républicain*, 30 novembre 1951, p. 2.

3 « Souk Ahras – Immeuble communal », *CNA*, 16, 1954, p. 38 ; « Les principales réalisations de Kouba », *Alger. Rev. mun.*, octobre 1955, n. p. (la photographie en provient ; mention d'une construction de 1948-1949) ; sé. de la comm. cons. de l'habitat, 10 mai 1955 (ANOM, GGA-11CAB-11 ; dos. 1).

4 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 8 novembre 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. 92)

5 « La réception de M. Naegelen... », *Le Tell*, 16 décembre 1950, p. 11 (avec pose d'une plaque commémorative).

communal » qui ne semble pas avoir été réalisé¹. À Hammam Bou Hadjar, le maire Ernest Delage met en chantier une cité de 50 logements qu'il fait intégralement financer par la commune².

Après quelques mois de tâtonnements, les communes se font principalement maîtresses d'ouvrage pour les « musulmans ». Les premiers programmes d'ampleur sont initiés au Hama Plaisance (à proximité immédiate de Constantine), à Sétif et à Blida. Au Hama Plaisance, le FDH est mis à contribution pour finir 47 logements formant une « cité ouvrière » – en fait pour ouvriers agricoles³ – débutée en mars 1947 ; elle est en voie d'achèvement fin 1949⁴. A-t-elle été bâtie pour les travailleurs de l'exploitation agricole du puissant maire, Aimé Isella⁵ ? À Sétif, le projet d'une cité d'« habitat musulman » au faubourg de l'Industrie est dit, fin 1949, en cours de finition⁶. Le dossier présenté à la commission consultative de l'habitat étant indigent, ce programme est un temps abandonné⁷ ; 144 logements de ce type sont finalement financés en mars 1954⁸ (dont 80 dans quatre immeubles de quatre étages). À Blida, une « cité musulmane » de près de 190 logements est bâtie en 1950-1951⁹ (route de Dalmatie). Celle-ci est faite de logements de 2 à 5 pièces, avec poste d'eau, lavoir, douche, WC, égout, électricité¹⁰ ; elle est prévue pour 1 500 Blidéens. Est-il envisagé que des travailleurs de l'hôpital psychiatrique y soient logés¹¹ ?

Des cités dites « de recasement » sont également édifiées par des municipalités. Cette appellation en usage jusqu'en 1952 recouvre des réalités assez diverses : relogement de sinistrés de la guerre ou d'habitants de taudis, reconstructions pour victimes de séismes ou encore

1 « L'Algérois », *L'Éd. alg.*, 10, octobre 1949, p. 30-31 (l'architecte Wilfrid Winum a proposé un avant-projet).

2 *L'Algérie biographique*, t. 1 : *L'Oranie*, Sidi Bel-Abbès, Office de diffusion de la pensée française, 1956, p. 382 ; sé. de la comm. cons. de l'habitat, 29 mars (dos. 7/1 ; la question du terrain n'est pas encore réglée) et 8 novembre 1949 (dos. 7/1 ; renvoi afin de demander à la commune si elle peut supporter une subvention plus faible) ainsi que 10 mai 1955 (dos. 7/3 ; rejet de la demande de soutien financier car la cité est déjà terminée).

3 Anonyme [membre du cabinet du gouverneur général], « Note pour le directeur des Travaux publics et des transports », 27 mars 1953 (ANOM, GGA-11CAB-64).

4 Directeur du service des Constructions nouvelles (direction gubernatoriale des Travaux publics et des transports) (Frédéric Selnet), « Exposé sur l'activité du Fonds de dotation de l'habitat », 27 octobre 1959 (ANOM, GGA-9CAB-128) ; « La construction des cités musulmanes en Algérie », *L'Éd. alg.*, 56-57, août-sept. 1953, p. 21 ; divers doc. (1947-1955) dans ANOM, GGA-11CAB-64.

5 Conseiller municipal à partir de 1935, maire à partir de 1944, président de la Fédération des maires du dép. de Constantine à compter de 1948 ; il a des terres aux lieux-dits Chorakat et Aïn ben Sbaa (ministre de l'Intérieur, « Proposition de Légion d'honneur pour le grade de chevalier », 12 janvier 1953 (ANF, 19800035-1302-50224)).

6 « Exposé sur l'activité du Fonds de dotation de l'habitat », doc. cité.

7 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 29 mars et 7 juillet 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. 2 et 2/1) ; sé. du cons. mun. de Sétif, 20 décembre 1951 (ANA, IBA-ADC-109 ; mention d'achat du terrain Régis) ; « Le Constantinois », *L'Éd. alg.*, 23, novembre 1950, p. 48.

8 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 9 mars 1954 (ANOM, GGA-10CAB-62 ; dos. 272).

9 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 8 novembre 1949, 19 janvier et 3 août 1951 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. 92) ; « Bilan d'une année de gestion municipale », *Le Tell*, 4 novembre 1950, p. 4.

10 « Blida, rose du Sahel », *L'ÉA*, 16 octobre 1951, p. 3 ; *idem* pour la mention des 1 500 Blidéens.

11 DONNAT Gaston, *Afin que nul n'oublie. L'itinéraire d'un anticolonialiste : Algérie, Cameroun, Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1986, p. 260 ; sur cet hôpital voir MARQUIS Paul, *Les fous de Joinville. Une histoire sociale de la psychiatrie dans l'Algérie coloniale (1933-1962)*, Thèse d'histoire sous la direction de Guillaume Piketty et Richard Charles Keller, IEP de Paris, 2021, vol. 1, p. 455-456 (extension après la Seconde Guerre mondiale).

habitats pensés comme complémentaires de la politique agraire des Secteur d'améliorations rurales. De 1946 à 1949, la municipalité algéroise fait bâtir 181 logements « de recasement » au Climat de France, 226 au Clos Salembier (cité Nador, achèvement du chantier entamé en 1941 et arrêté en novembre 1942) et 600 dans 14 autres petites cités¹. Celles-ci sont faites de tentes militaires (El Kettar, pour célibataires), de « baraques américaines en tôle ondulée » (Consolation, Quatre Canons) ou en brique, pierre et chaux. Une église désaffectée de la rue des consuls – en plein quartier de la Marine, alors en cours de destruction – a été réaménagée. Sauf exception, ces cités de recasement sont réservées aux « musulmans ». La cité du Climat de France est *a priori* la seule cité d'Alger qui soit peuplée d'Européens (un peu plus de la moitié des logements). Si les autorités peuvent être quelque peu « découragées par l'afflux des gens de l'intérieur dans les quartiers qui devaient profiter d'un recasement », la municipalité vote toutefois régulièrement des crédits : 40 millions de francs sont par exemple attribués à la construction de cités de ce type en 1949².

À Oran, deux cités de ce type sont édifiées³ (1949-1953) : aux Planteurs⁴ et à Gambetta⁵ (centre Bon Accueil, rue Dumont d'Urville, 126 logements⁶) pour un total de 233 logements habités par près de 1 000 personnes en 1953⁷. Une « cité de recasement mixte » est bâtie à Tlemcen en 1949-1950⁸ (72 logements). La municipalité de Djidjelli bâtit elle aussi 38 appartements qualifiés de « recasement »⁹ et attribués selon les revenus¹⁰. L'office départemental d'Alger

-
- 1 ISNARD Jean-Claude, *Les problèmes de logement dans l'agglomération algéroise*, Mémoire de stage de l'ENA, déc. 1949, p. 18 (nombre de logements) et annexe 7 (localisation des cités : avenues Malakoff et de la Bouzareah, boulevards du Maréchal de Bourmont et Clémenceau, route des Quatre Canons, rues des Consuls, Lalahoum, Ernest Renan, Reine Astrid) et 19 (informations qui suivent concernant le bâti, les Européens vivant dans ces « cités de recasement » et l'arrêt de telles constructions) ; MOLBERT Pierre [ingénieur en chef de la ville d'Alger], « Le problème de la Casbah d'Alger », *XIII^e congrès national de d'habitation et d'urbanisme. Alger, 1952*, p. 31-43, ici p. 38 donne d'autres chiffres (780 familles relogées, soit 3 300 personnes dans un total de 14 cités).
 - 2 ISNARD Jean-Claude, *Les problèmes...*, *op. cit.*, p. 20 ; « Le problème de l'habitat... », *Alger républicain*, 28 mai 1947, p. 1.
 - 3 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 12 décembre 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. 86/96-1 ; demande de subvention, obtenue), du 19 janvier 1951 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. 156 ; demande et obtention sous condition d'un prêt en vue de l'acquisition d'un terrain) et du 26 juin 1953 (ANOM, GGA-10CAB-162 ; dos. 96) ; première présentation de ce dossier lors de la sé. du 7 juillet 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. 86).
 - 4 « L'Oranie », *L'Éd. alg.*, 41, mai 1952, p. 35 (53 appartements évoqués) ; « Habitat et urbanisme », *LVM*, 34, avril 1953, p. 10 (51 constructions pour un total de 233 logements).
 - 5 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 8 novembre 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; projet d'y loger 600 personnes) ; « Cité de recasement de la ville d'Oran », *CNA*, 10, 1953, p. 48.
 - 6 « Urbanisme au travail – Connaissez-vous le centre municipal de recasement Avenue Dumont D'Urville ? », *LVM*, 25, juin 1952, p. 24 (édifié en 1950 ; 500 personnes logées). Il s'agit sans doute de la cité de recasement de Saint-Eugène évoquée dans Fouques-Duparc, « Oran se transforme et s'embellit », *L'Éd. alg.*, 24, déc. 1950, p. 10-12.
 - 7 « Bilan général de l'aide à la construction de 1946 à 1953 », *Documents Algériens*, « Série sociale, 42 », août 1953, n. p. (ANOM, 81F-2204).
 - 8 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 29 mars 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140) ; « Exposé sur l'activité du Fonds... », doc. cité ; André Bakouche (rapporteur), *Rapport général sur l'habitat... 1953...*, doc. cité, annexe X.
 - 9 Sé. de la comm. cons. de l'habitat des 8 novembre et 12 décembre 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. 94 et 94/1) ; *L'Éd. alg.*, 28, avril 1951, p. 45 ; « Immeubles de recasement », *CNA*, 16, 1954, p. 35.
 - 10 Lettre de Louis Quasso (receveur des PTT en retraite) au gouverneur général, juillet 1952 (ANF, 19771106-34).

prévoit en 1952 des cités de ce type afin de résorber des bidonvilles à Douaouda, Chiffalo, Isserville, Bordj Ménaïel, Attatba, Haussonvillers, Koléa et Mouzaïville, Vialar – de petites localités toutes distantes au maximum d’une cinquantaine de kilomètres d’Alger, à l’exception de la dernière, située aux confins de l’Oranie. Plus de 520 logements sont envisagés. Les offices publics n’étant pas admis à bâtir des « cités de recasement » dédiées à la résorption des bidonvilles, la commission consultative refuse ses subsides à l’organisme départemental algérois¹.

Seul de rares communes font état de projets d’habitat pour les « musulmans ». Pour 1950-1951 et outre ceux déjà mentionnés, des programmes sont réalisés à Zéralda et Rivoli² ; Bordj Bou Arréridj³ – l’une des rares communes ayant à sa tête une femme, Régine Marie Lleu née Trestournel⁴ –, Constantine⁵, Téniet el-Haâd (« banc d’essai » selon son maire⁶) et Cherchell⁷ ; Mascara (quartier de Bab Ali) et Guelma⁸ ; El Arrouch, Miliana et Djidjelli⁹. Des municipalités affichant leur souhait de bâtir pour les « musulmans » ne mettent finalement rien en chantier, sans qu’il ait été possible de savoir pourquoi, comme à Arzew et Timgad¹⁰ ou encore à El Ançor¹¹ (à une vingtaine de kilomètres à l’ouest d’Oran).

En mars 1954, 27 programmes sont achevés (totalisant 1 585 logements), 13 sont en chantier (671 logements), 27 sont en cours d’adjudication ou vont bientôt l’être (1 546 logements) et 25 ont reçu des dotations (1 255 logements). Une partie d’entre eux sont, à partir de 1953¹², gérés par les offices départementaux alors actifs, soit celui d’Oran (35 logements) et bien plus encore celui d’Alger (1 247 logements). Le président de l’ODHLM d’Alger rappelle l’important rôle de ces offices pour « industrialiser la construction »¹³ (Diagramme 8-4).

Avec près de 2 500 logements, les communes du département d’Alger sont celles qui bâtissent le plus pour les « musulmans » ; environ 1 300 logements dédiés à ces derniers sont construits dans chacun des deux autres départements. Ces logements sont édifiés sur le principe d’un apport communal d’un tiers (34 %) et d’une subvention gubernatoriale des deux-tiers (66 %).

1 Sé. de la comm. cons. de l’habitat, 23 mai 1952 (ANOM, GGA-10CAB-162 ; dos. 206).

2 « L’Algérois » et « L’Oranais », *L’Éd. alg.*, 14, février 1950, respectivement p. 36 et 40.

3 « Le Constantinois », *L’Éd. alg.*, 20-21, août-sept. 1950, p. 48.

4 *L’Éd. alg.*, 14, février 1950, en couverture et p. 19 ; elle accède à la mairie à la mort de son mari.

5 « L’Algérois », *L’Éd. alg.* 20-21, août-sept. 1950, p. 42 (« HBM musulmanes »).

6 René Montaldo, « Téniet el-Haâd. Banc d’essai d’une formule nouvelle conditionnant l’habitat rural musulman », *L’Éd. alg.*, 49, janv. 1953, p. 15. La cité n’a rien de particulièrement originale.

7 « Cherchell – Cons. mun. », *Alger républicain*, 16 février 1950, p. 2 (sé. du 13 février).

8 « L’Oranie » et « Le Constantinois », 27, mars 1951, respectivement p. 40 et 41.

9 « Villes et villages d’Algérie – El Arrouch », « L’Algérois » et « Le Constantinois », *L’Éd. alg.*, 28, avril 1951, respectivement p. 37 et 45 (pour les deux derniers articles ; le premier n’est pas paginé).

10 Sé. de la comm. cons. de l’habitat, 7 avril 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; « cité ouvrière musulmane » pour Arzew ; pour Timgad, c’est la commune mixte d’Aïn el-Ksar qui fait la demande de prêt et de subvention).

11 « L’Oranie », *L’Éd. alg.*, 15, mars 1950, p. 36.

12 André Bakouche (rapporteur), *Rapport général sur l’habitat pour l’année 1952*, doc. cité, p. 8.

13 Fédération des maires du dép. de Constantine (éd.), *Premier Congrès des Maires d’Algérie*, Constantine, Impr. Audrino, s.d. [fin 1953-début 1954], p. 87.

Le budget que décide d'inscrire la commission de l'habitat au chapitre « résorption des bidonvilles et lutte contre le taudis » est moindre en 1953-1954, que celui dédié à la construction d'une cité universitaire¹ (150 contre 200 millions de francs). Les 416 millions de francs inscrits au chapitre « habitat musulman » (1953) complètent ces dotations² ; elles restent néanmoins bien trop faibles pour mener une politique d'ensemble.

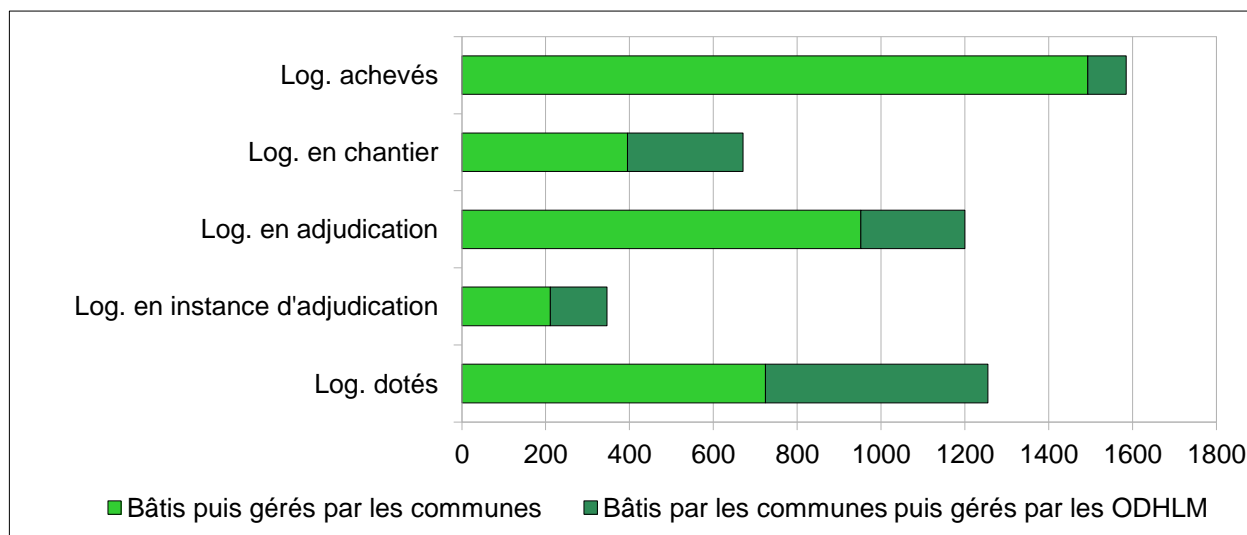


Diagramme 8-4 – Logements pour « musulmans » bâtis par les communes (situation en mars 1954)

À noter : les « cités recasement » mentionnées par André Bakouche dans son rapport (759 logements à Alger ; 72 logements à Tlemcen) n'ont pas été intégrés aux décomptes car elles abritent aussi des Européens ; il n'a pas été possible d'indiquer dans quelles proportions. Bakouche liste dans son rapport les logements bâtis par les SIP à Sidi Lakrouit (commune mixte de Tablat) et Berthelot (commune mixte du Télagh) ; quoique la commission consultative de l'habitat renvoie dans l'une de ses séances le dossier de la SIP du Télagh, il a été choisi d'inclure les 60 logements qu'elle bâtit dans la construction de ce diagramme : peut-être le Fonds de dotation de l'habitat a-t-il finalement financé ces logements, dont la construction est avérée.

Source : André Bakouche, *Rapport général sur l'habitat* (présenté au nom de la commission de l'habitat de l'Ass. algérienne), Session budgétaire 1954-1955, s.d. [mars 1954], Annexe X « Rappel des projets anciennement dotés » (ANOM, 81F-2201). Ce document a été préféré à « Bilan général de la construction de 1946 à 1953 », *Documents algériens*, « Série sociale, 42 », 26 août 1953, 12 p. (ANOM, 81F-2204) qui, croisé avec les documents de la comm. cons. de l'habitat, se révèle être plus lacunaire. Le rapport Bakouche n'est pas non plus exhaustif : des constructions sont avérées à Ameer el-Aïn (8 logements pour « musulmans » bâtis en même temps que 8 logements pour Européens), Isserville (13 logements), Tamellahat (10 logements, commune mixte du Chéelif, aux confins du Sersou) ; sur ces constructions, voir « À Ameer el-Aïn le verbe “construire” se conjugue au passé et au présent », *L'Éd. alg.*, 15, mars 1950, p. 17, « On a bâti à Isserville », *L'Éd. alg.*, 26, février 1951, p. 16-17 et « La construction des cités musulmanes en Algérie », *L'Éd. alg.*, 56-57, août-sept. 1953, p. 21. Pour ne donner qu'un exemple de cet habitat très peu documenté, un programme de 17 logements est en cours d'adjudication ou va bientôt l'être à Aïn Téouchent, petite « cité musulmane » pour laquelle Abdelkader Chergui, adjoint au maire, élu à l'Ass. algérienne et président de la culturelle musulmane, s'est activé (*L'Algérie biographique*, t. 1 : *L'Oranie...*, op. cit., p. 124 ; avec photographie de Chergui).

Jeu de données : Nakala/Tables/CH8_logements_construction_post-1945/Feuille_Hab. Mus - Const. totales.ods.

1 André Bakouche (rapporteur), *Rapport général sur l'habitat pour l'année 1952*, doc. cité, p. 34.

2 André Bakouche (rapporteur général), *Rapport général sur l'habitat pour l'année 1954*, présenté lors de la session budgétaire de l'Ass. algérienne de 1954-1955, n. p. (ANOM, 81F-2201 ; « Annexe – Fonds de dotation [de l'habitat] – situation fin mars 1954 »).

De la fin des années 1940 au milieu des années 1950, les maires ne cessent d'estimer que la part contributive qui leur est demandée est impossible à fournir¹. Le département d'Alger a voté 20 millions de francs en 1950 pour soutenir les communes dans la construction de logements pour les « musulmans », somme très insuffisante au regard des besoins². En 1953, le conseil général de Constantine vote 11 millions de francs pour résorber les bidonvilles³. Après l'avoir promue, plusieurs élus disent cette solution inadéquate. René Montaldo estime qu'il est impossible pour les municipalités de dégager d'importantes sommes des budgets communaux ordinaires⁴. André Bakouche pense pour sa part que cette formule coûte trop cher à l'Algérie et qu'elle n'est pas efficace, notamment car les communes « en général n'ont pas montré beaucoup d'empressement à présenter des projets, motif pris qu'il leur est difficile de trouver des ressources pour couvrir leur apport »⁵.

Il est compliqué, en l'absence d'études sur les finances communales dans l'Algérie des années 1940 et 1950, de connaître les possibilités de chacune. Toutes ne peuvent être considérées comme en difficulté : début 1950, le maire de Blida se vante par exemple d'un solde bénéficiaire de 20 millions de francs⁶. Il est néanmoins très probable que, comme les décennies précédentes et sauf exceptions, l'enjeu principal soit celui des priorités de chaque municipalité⁷. Il s'agit, en Algérie comme en métropole de choix politiques ; dans la colonie, ceux-ci sont structurellement déterminés par et pour les élus européens qui ne peuvent occuper moins de 3/5^e des sièges du conseil municipal. Quoiqu'il en soit, Bakouche conclut fin 1953 qu'il attend beaucoup de la nouvelle Compagnie immobilière algérienne (CIA), seule à pouvoir selon lui, en mobilisant le crédit privé, bâtir suffisamment⁸. Quant au budget métropolitain, il ne met à disposition de l'Algérie des crédits pour la résorption des bidonvilles qu'en avril 1954⁹ (500 millions de francs, relevés de 150 millions six mois plus tard). Cette implication nouvelle du

1 Anonyme [employé gubernatorial], « Note – Financement des projets d'HBM », s.d. [ca septembre 1948] (ANOM, GGA-9CAB-115) ; Anonyme, « Préambule », s.d. [1953], doc. cité (*supra*, n. 5 p. 543).

2 « Le rêve de tous les Algériens : la suppression du taudis... », *L'Éd. alg.*, 22, octobre 1950, p. 24-25.

3 Fédération des maires du dép. de Constantine (éd.), *Premier Congrès des Maires...*, p. 92.

4 Fédération des maires du dép. de Constantine (éd.), *Premier Congrès des Maires...*, p. 81 et 86.

5 André Bakouche (rapporteur), *Rapport général sur l'habitat...1953...*, p. 5 et 8 (ANOM, 81F-2201).

6 « Le cons. mun. de Blida approuve le compte administratif du maire... », *Le Tell*, 21 janvier 1950, p. 1.

7 GUIGNARD Didier, *L'abus de pouvoir dans l'Algérie coloniale (1880-1914). Visibilité et singularité*, Nanterre, Presses universitaires de Paris-Nanterre, 2010, p. 105-168 et 169-258.

8 BAKOUCHE André, *Les logements économiques et la résorption des bidonvilles*, tiré à part du JOA-AA, sé. du 13 décembre 1953, p. 16 (ANOM, BIB AOM B6773 et ANF, 19771136-1).

9 Directeur des Travaux publics et des transports, « Note pour le gouverneur général », 19 octobre 1954 (ANOM, 81F-2203) ; Anonyme [membre ou chef du service des Travaux du MRL, Pierre Charlet], « Note relative à l'organisation administrative que justifient en Algérie les programmes de construction HLM », s.d. [1955] (ANF, 19771136-1).

ministère de la Reconstruction est décrite par l'OMHLM de Bône comme un élément-clef de la reprise d'un projet encastré depuis plusieurs années : la cité du Bou Hamra¹.

Dans la première moitié des années 1950, les administrations de métropole et d'Algérie en charge aussi bien de la construction que des finances se désintéressent globalement des plus mal logés, les habitants des bidonvilles et taudis, dans leur quasi-totalité des « musulmans ». Les politiques menées sont en continuité avec celles des décennies précédentes : velléitaires, ignorantes des populations insolubles et déléguées aux communes qui, affirmant des impossibilités budgétaires, sont le plus souvent inactives et très loin d'être à la hauteur de la situation. La municipalisation de la politique de construction de logements pour les « musulmans » est, rapidement, un échec. Les départements d'Alger (1950) et de Constantine (1953) ainsi que leurs offices HLM soutiennent les communes de leur ressort territorial. En dernier lieu, c'est une compagnie privée qui est envisagée comme unique solution. Ainsi, si l'essentiel des élus se désintéressent du logement des « musulmans », les rares qui tentent d'améliorer leurs conditions de vie s'en remettent à une structure capitaliste (la Compagnie immobilière algérienne) qui ne peut bâtir pour les travailleurs les moins bien rémunérés qu'en engageant de l'argent garanti par l'Algérie : ses gains sont assurés. Avant d'aborder l'action de cette Compagnie, les constructions des sociétés coopératives non-HLM que soutient le budget gubernatorial – mais pas la Caisse des dépôts – doivent être scrutées.

II.2.2. Les SCHA : populations solvables et anciens combattants « musulmans »

Sans être des organismes HLM approuvés par le MRU, des « sociétés coopératives d'habitat algérien » (SCHA) peuvent bénéficier à compter de 1949 d'avances et de subventions du Fonds de dotation de l'habitat, lui-même essentiellement alimenté par le budget extraordinaire de l'Algérie. Les premiers logements bâtis dans ce cadre sont *a priori* les 25 pavillons de la société Chez nous de Boufarik (ca 1950-1953). Les programmes de construction dotés par ce biais se multiplient les années suivantes. À Alger, la Cité mutualiste des PTT fait progresser l'urbanisation vers le sud d'Hydra par le biais d'une cité-jardin aux maisons d'allure moderne (147 pavillons, 1954-1956, Photographie 8-4). À Bône, la Logiscoop édifie un imposant immeuble (46 logements,

1 Sé. du cons. mun. de Bône, 3 juin 1954 (AAPCA, B-96). Sur l'évolution de ce projet, voir les sé. du cons. mun. de Bône, 28 février 1952 (AAPCA, B-90 ; mention du terrain repéré à Bou Hamra, bordé par le chemin de fer Bône-Mokta el-Hadid, près du chemin rural de la Béliéta ; il appartient aux héritiers Pelvey), 8 février 1954 (AAPCA, B-94 ; achat du terrain voté), 22 mars 1954 (AAPCA, B-94 ; approbation du projet de construction de 803 logements « sommaires mais salubres ») et 28 février 1955 (AAPCA, B-96 ; demande de prêt de 26,5 millions de francs à titre de participation de la commune à la construction de 170 « logements économiques » à Bou Hamra) ; OMHLM de Bône, « Budget de l'exercice 1957 », s.d. [adopté lors de la sé. du cons. mun. de Bône du 18 décembre 1956] (AAPCA, B-101 ; mention des « programmes en cours » dont 150 logements financés à Bou Hamra).

dotés en 1952, achevés en 1955, Photographie 8-5) que complète un édifice plus modeste de la Logisgaz (10 logements, doté en 1952) – ils n’ont pu être localisés.



Photographie 8-4 – Cité mutualiste des PTT à Hydra (lotissement de la Madeleine, 1954-1956)

Source : CNA, 21, 1955, p. 22 ; voir aussi *L'Indispensable*, Alger, Impr. nord-africaine, 1957, p. 83-86.



Photographie 8-5 – Immeuble de la société Logiscoop (achevé en 1955)

Source : « Bône, Logiscoop », CNA, 19, 1955, p. 31.

À Oran, un permis de construire pour 97 villas est délivré à la SCHA Gai Logis à l’automne 1953¹. Cet ensemble étend la ville par-delà le faubourg Bastie. Il fait face à l’importante cité Petit lac bâtie pour les « indigènes » de façon à peu près synchrone, à l’initiative

1 « Autorisations de bâtir délivrées par la mairie d’Oran », *LVM*, 42, Noël 1953, p. 27 et 56.

de la municipalité (initiée en 1951¹, plus de 300 logements) et agrandie par la CIA (1955-1958, plus de 1 100 logements). Gai Logis et Petit lac sont séparés par l'avenue de Sidi Chami. Bordant cette avenue, le quartier de Delmonte est le lieu de construction d'un immeuble de la SCHA de construction ouvrière (doté en 1957, 72 logements). À Constantine, Bellevue-Habitat édifie 170 appartements en 1956-1957. D'autres petits ensembles pavillonnaires ou immeubles sont également bâtis à Saint-Denis-du-Sig, Arzew, Relizane, Philippeville.

La SCHA « Police d'Algérie » a la particularité de bâtir en plusieurs localités. Elle obtient en juin 1953 des premières dotations pour 92 appartements à Alger (Belcourt, cité Mouriès), 20 à El Biar, 44 à Constantine² (Sidi Mabrouk), 26 à Sidi Bel-Abbès, 14 à Oran et 8 à Relizane. En 1957, la cité Mouriès compte 120 logements ; 18 autres ont été bâties à Birmandreis (les Sources), 8 à Sétif et 4 à Sidi Bel-Abbès³. Sans qu'on en connaisse les détails, le programme pour Constantine semble avoir été remodelé : en 1957, la société y a bâti 40 appartements et 36 villas (Photographie 8-6). Le directeur de la Sécurité générale d'Algérie, Jean Vaujour, inaugure des logements à Alger. C'est pour lui une façon de se rapprocher de ses subalternes (Photographie 8-7). La SCHA Mon Foyer est aussi fondée pour aider des fonctionnaires à accéder à la propriété. Elle est active à compter du milieu des années 1950 : elle obtient des préfinancements pour bâtir deux cités à Alger, de 22 et 45 logements. Enfin, à Maison-Carrée, Vaujour fait bâtir environ une cinquantaine de pavillons par les travailleurs de la centrale pénitentiaire⁴ (Photographie 8-8). Dans certaines localité, la direction générale de la Sécurité en Algérie semble être maître d'ouvrage : elle met par exemple en adjudication 16 logements à Tiaret à la fin de l'année 1955⁵.

À ces coopératives parfois formées sur critères professionnels, s'ajoutent deux autres ensembles de SCHA : celles suivant la formule « castors » – l'apport en travail devant remplacer l'apport en capital – et celles destinées avant tout aux « musulmans » et en particulier les anciens combattants. Les constructions de type « castors » représentent *a minima* 800 logements. Hormis ceux dûment documentés (projet, construction, devenir), des programmes n'ont pas été intégrés aux décomptes qui suivent : c'est par exemple le cas de ceux trop peu renseignés du

1 « Éditorial », *LVM*, 32, fév. 1953, p. 2-4 ; sé. de la comm. cons. de l'habitat, 23 mai 1952 (ANOM, GGA-10CAB-162 ; première sé. évoquant ce projet-là) et 9 mars 1954 (ANOM, GGA-10CAB-62 ; subvention complémentaire).

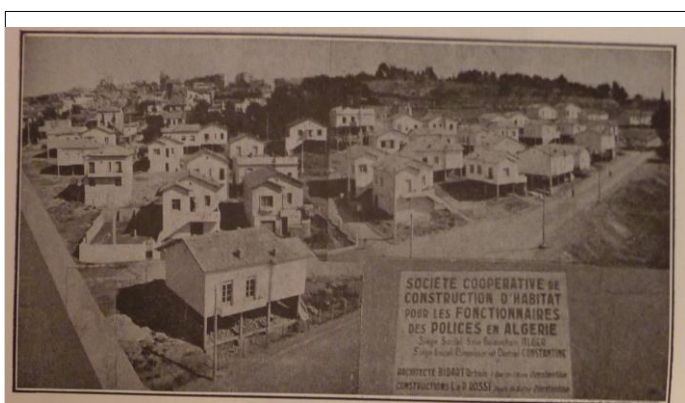
2 Divers plans dans ANMT, 2001026-3052.

3 SOULÉ Lucien, « La mutualité dans l'Algérois », *L'Indispensable*, Alger, Impr. nord-africaine, 1957, p. 13 ; *idem* pour l'information qui suit concernant les constructions à Constantine. Sur l'importance des chantiers à Birmandreis à compter du début des années 1950, voir DONNAT Gaston, *Afin que nul n'oublie...*, *op. cit.*, p. 256 et, spécifiquement sur les Sources, p. 363.

4 Entretien de Raphaëlle Branche avec Jean Vaujour, 4 mars 1997 (SHD, 4K-9).

5 « Travaux et adjudication », *Tiaret. Rev. mun.*, 3, oct.-déc. 1955, p. 11.

lotissement Illouz d'Oran¹ (323 maisons), de Mostaganem² (89 lots envisagés en 1954), Maison Blanche³ (12 villas projetés fin 1955), Philippeville (30 villas achevées au milieu des années 1950), Bône et Sétif⁴ (qui « ont démarré » au milieu des années 1950) ou encore Blida (un quartier s'appelle « les Castors »).



CITE POLICIERE DE CONSTANTINE
Lotissement de Sidi-Mabrouk

Photographie 8-6 – « Cité police » de Constantine (Sidi Mabrouk), s.d. [1956]



M. VAUJOUR, Directeur de la Sécurité Nationale
remet un titre de propriété

Photographie 8-7 – « Cité police » d'El Biar : inauguration de l'immeuble du bd. Clémenceau, début juin 1955



La Cité VAUJOUR construite par l'Administration
(vue d'ensemble)



CITE VAUJOUR
(vue d'un pavillon individuel)

Photographie 8-8 – La « Cité Vaujour » (s.d.) [ca milieu des années 1950]

Source : *L'Indispensable*, Alger, Impr. nord-africaine, 1957, p. 64, 72 et 78 (pour toutes ces photographies).

- 1 La seule mention est dans BELAS Nadia, CHACHOUR Madjid, « D'un mode d'habiter à l'autre : modalités et significations de la réappropriation d'un pavillonnaire des Castors à Oran (Algérie) », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et d'aménagement*, 38, 2018 [en ligne] (mention de l'action de Castors, sans plus de détails).
- 2 Jean Anton, « Lotissement castor – Avant-projet – Mostaganem, route de Pélissier », 1/5 000° (ANMT, 2001026-3087) ; il existe bien un quartier dit des Castors à Mostaganem mais sa trame ne correspond pas à cet avant-projet.
- 3 « Après Rouïba et Cap-Matifou. Les “Castors de l’AIA” vont construire... », *JGTPB*, 22 décembre 1955, p. 1 (en outre non-mentionné dans la note citée *infra* qui dresse un bilan des réalisations et chantiers castors).
- 4 Anonyme [*a priori* par le président des Castors des Hauts d'Alger, Louis F. Serrier], « Note sur les “Castors” », s.d. [ca milieu des années 1950] (ANOM, 91-1K-952).

En additionnant l'ensemble des constructions relevant des « sociétés coopératives d'habitat algérien » et en considérant la date à laquelle elles obtiennent leurs premières aides du Fonds de dotation de l'habitat (FDH) – seule information chronologique qu'il est possible d'obtenir de façon sérielle –, des rythmes de constructions se dégagent (Diagramme 8-5).

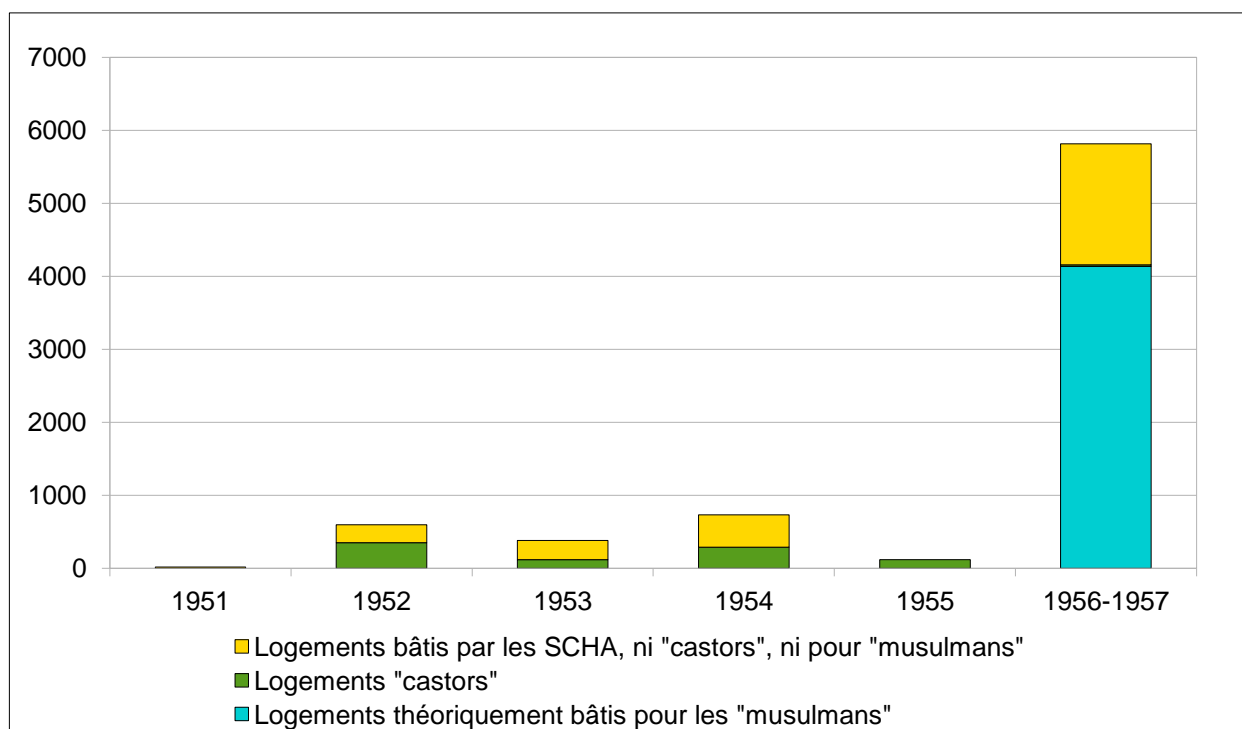


Diagramme 8-5 – Logements bâtis par les sociétés coopératives d'habitat algérien (1951-1957, date de premières dotations)

À noter : les dates ici mentionnées sont celles de première discussion et dotation par le Fonds de dotation de l'habitat, seule indication disponible pour l'ensemble des constructions de ce type. Ainsi, les nombreux logements dotés en 1956-1957 ne voient le plus souvent le jour qu'en 1958-1960, sans qu'il ait été possible, le plus souvent, d'avoir une date de livraison précise.

Sources : **1)** fiches récapitulatives de demandes de financement présentées au Fonds de dotation de l'habitat et procès-verbaux de séances de la commission consultative de l'habitat (dont l'une des missions est d'attribuer subventions et avances du Fonds de dotation de l'habitat) (les exemplaires utilisés par le cabinet du gouverneur général sont disponibles aux cotes ANOM, GGA-9CAB-140, 10CAB-162, 10CAB-187, 11CAB-11 et 12CAB-109). La collection de documents de cette commission est lacunaire : il n'existe par exemple aucun document des séances des commissions des 7 juillet 1952 et 4 juin 1956, mentionnées dans divers documents. **2)** « Organismes ayant bénéficié d'avances de préfinancement au titre de l'arrêté du 25 juillet 1956 – Avances accordées », s.d. [annexe d'un rapport d'un inspecteur général de l'Administration (Calvelli ; remis au ministre de l'Intérieur) du 3 avril 1958 concernant la société coopérative musulmane algérienne d'habitation et d'accession à la petite propriété] (ANF, 19960048-16 ; l'arrêté du 25 juillet 1956 a été publié au *JOA-LD*, 3 août 1956, p. 1397-1398) ; **3)** Comité départemental des HLM de Bône, « Situation du logement dans le département de Bône », s.d. [fin 1958 ou 1959] (ANOM, 933-160 ; concernant Bône-Habitat).

Jeu de données : Nakala/Tables/CH8_logements_construction_post-1945/Feuille_SCHA - Const. totales.ods.

Dans la première moitié des années 1950, le FDH soutient la création d'un peu plus de 1 800 logements par ces organismes spécifiques à l'Algérie dont près de la moitié sous forme de construction « castors ». L'année 1956 est un moment-clef de la réorientation des dotations du FDH pour ces sociétés. Cette impulsion nouvelle est l'une des conséquences du volet économique

et social de la loi relative aux « pouvoirs spéciaux »¹. En effet, les quatre sociétés qui affirment bâtir pour les « musulmans » obtiennent désormais des prêts et subventions et leurs programmes totalisent désormais trois-quarts des 5 700 logements alors dotés par le FDH². Outre cette bascule dans les rythmes et destinataires des financements, une distinction spatiale est à souligner : le département d'Oran concentre plus de 50 % des logements dotés. En son sein, près de la moitié sont à Oran et 10 % à Sidi Bel-Abbès, les deux villes où il y a le plus de logements bâtis par les SCHA. L'auto-construction prend une place importante, notamment à Oran où tout un quartier est bâti ainsi et doté d'un groupe médico-social, de magasins et d'une école³ (Tableau 8-4).

SCHA faisant bâtir	Ville	Nombre de logements dotés	Date de première dotation	Quartier
Castors de l'Arsenal	Oran	350	mai 1952	Saint-Eugène
Notre Logis	Perrégaux	100	juin 1953	Bd. Émir Khaled
Castors des H ^{is} d'Alger	Alger*	18	juin 1953	Les Sources
Castors des CFA	Oran	104**	mars 1954	
Castors familiaux	Oran	102	juillet 1954	Maraval
Castors des traminots	Oran	40	juillet 1954	Maraval
Castors de l'AIA	Cap Matifou	42	juillet 1954	
Castors de l'AIUA	Rouïba	36	mai 1955	
Castors Clair Logis	Saïda	35	mai 1955	
Castors des H ^{is} d'Alger	Alger	47	mai 1955	« Cité Louis Serrier »
Castors des CFA	Constantine	22	juillet 1957	Mansourah
Total	896, dont 731 dans le département d'Oran (soit > 80 %) et 596 à Oran (soit 66 %).			
* À Birmandreis. Commune rattachée à Alger par arrêté du 7 mars 1959.				
** 71 logements obtiennent un permis de construire début 1958 (« Autorisations de bâtir de la ville d'Oran – mois de janvier et février 1958 », <i>La Vie municipale</i> , 72, s.d. [début 1958], p. 87-94).				
<i>Sources</i> : divers documents discutés par la comm. cons. de l'habitat ou produit par elle (ANOM, GGA-CAB) ; pour Oran, voir BELAS Nadia, CHACHOUR Madjid, « D'un mode d'habiter à l'autre... », art. cité.				
<i>Jeu de données</i> : Nakala/Tables/CH8_logements_construction_post-1945/Feuille_SCHA - Const. totales.ods.				

Tableau 8-4 – Programmes d'habitat de type castor dans l'ensemble de l'Algérie (années 1950)

- 1 Voir *supra*, I (loi du 16 mars 1956) ; l'accroissement des financements est consécutif à un arrêté du 25 juillet 1956 (voir le , source 2)).
- 2 Ces quatre organismes sont, pour mémoire, les sociétés coopératives « musulmane algérienne d'habitation et d'accession à la petite propriété », celle « algérienne pour l'habitat musulman », celle « pour l'habitat musulman » et celle « algérienne d'habitat musulman du Tessala) (*cf. supra*, I.3.1).
- 3 René Laure, « Par sa lutte opiniâtre contre les bidonvilles Oran, ville pilote, doit servir d'exemple à l'Afrique du Nord », *La Vie municipale*, 63, s.d. [l'éditorial date du 18 juin 1956], p. 29-33 ; BELAS Nadia, CHACHOUR Madjid, « D'un mode d'habiter à l'autre... », art. cité.

Tous ces logements sont des pavillons bâtis en lisière des villes, là où des emprises foncières sont encore disponibles. Ils contribuent à étendre l'espace urbain. Ces terrains n'étaient sans doute pas les moins recherchés étant donné leur emplacement *a priori* convenable, c'est-à-dire sans nuisances (usines, égouts, etc.). À Oran, les Castors de la Marine sont les principaux lotisseurs d'une plaine située à l'est de Saint-Eugène ; le quartier qu'ils fondent a une trame orthogonale, affiche des formes modernes (toits terrasses, façades lisses) et est voisin d'un important et récent hangar¹ (Photographie 8-9). Ces constructions deviennent à la fin des années 1950 un modèle pour le groupe de travail qui, dirigé par le directeur de l'OMHLM d'Alger (Jean Fleury), réfléchit au logement « semi-urbain »². À Perrégaux, les castors bâtissent boulevard de l'Émir Khaled, soit en lisière d'un quartier résidentiel fait de nombreuses HBM construites dans l'entre-deux-guerres. À Alger, la cité Louis Serrier – du nom du président des Castors des Hauts d'Alger, un cadre de l'industrie agroalimentaire algéroise³ – est située dans un coin recherché de l'agglomération, Birmandreis (lotissement des Sources). À Saïda, la cité castors bâtie par la SCHA Clair Logis est en lisière du chemin de fer à voie étroite et en bordure de la route nationale (Plan 8-1).

Dans les douars, divers administrateurs reprennent ce terme de « castor » dans leurs desseins : ils souhaitent que les *fellahs* auto-construisent des maisons en dur en leur mettant des matériaux à disposition⁴ (il existe quatre dépôts au milieu des années 1950⁵). Les sociétés indigènes de prévoyance (puis sociétés agricoles de prévoyance) en sont responsables : elles reçoivent les avances pour l'attribution de prêt aux *fellahs*, limités à 300 000 F sur cinq ans⁶. Si en mars 1954 Bakouche⁷ (rapporteur de la commission de l'habitat à l'Assemblée algérienne) et certaines institutions (service gubernatorial des Constructions nouvelles⁸, ODHLM d'Alger⁹) estiment que l'expérience positive est à étendre, d'autres sont plus critiques. Pierre Padovani, un administrateur d'organismes d'habitat, estime tout au contraire que ces prêts de matériaux

-
- 1 Hangar absent du plan de la ville (1/10 000^e) du War Office états-unien de 1942 (numérisé par la Texas Library).
 - 2 « Compte rendu de mission d'information sur le développement du logement en Algérie en zones semi-urbaine et rurale », 20 octobre 1960, p. 13-16 et 20 (AP-OF, pochette « CAEES »).
 - 3 « Directeur général pour l'Afrique des E^{ts} [établissements] Dessaux fils », qui produisent du vinaigre (Carte de visite de Louis F. Serrier, s.d. [agrafée à un feuillet daté du 5 septembre 1958] (ANF, 19771106-1)).
 - 4 Sé. de la comm. cons. de l'habitat des 7 avril et 7 juillet 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. 71 et 71-1 concernant la Société indigène de prévoyance de Ménerville et les fellahs d'Aïn Kermès ; dos. 81 relatif à une position de principe), 3 mai 1950 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. 132), 11 mai 1952, 26 juin 1953 et 9 mars 1954 (ANOM, GGA-10CAB-162 ; dos. 81 et 98 ; dépôts de matériaux), 10 mai 1955 (ANOM, GGA-11CAB-11 ; dos. 81) et 19 juillet 1957 (ANOM, GGA-12CAB-109 ; dos. 81).
 - 5 Anonyme [membre de l'ODHLM d'Alger], « Plan d'action de l'ODHLM d'Alger dans le secteur de l'habitation économique et sociale "lutte contre le taudis" », s.d. [joint à un rapport d'observations de l'inspecteur général des Finances Xavier des Francs en date du 28 octobre 1952], p. 14 (ANF, 19771106-25).
 - 6 Anonyme [directeur des Travaux publics et des transports ?], « Habitat », s.d., 3 p. [mention ms. que cette note a été remise le 6 avril 1955 par le secrétaire général du gouvernement général au directeur de cabinet de cette même institution] (ANOM, GGA-11CAB-11).
 - 7 André Bakouche (rapporteur général), *Rapport général sur l'habitat...1954...*, doc. cité, p. 10.
 - 8 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 9 mars 1954 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. 81).
 - 9 Anonyme, « Habitat », doc. cité.

« n'ont donné aucun résultat »¹. Des crédits sont, en tous cas, régulièrement votés en ce sens jusqu'au moins juillet 1957². Étant donné l'importante captation des crédits par l'armée à ce moment, il est fort probable qu'une partie de ces dotations – si ce n'est leur intégralité – servent à la construction de « camps de regroupement »³.



Photographie 8-9 – Les castors de l'Arsenal (Oran, années 1950)

Source : Photographie aérienne, s.d. [fin des années 1950 ou 1960-1962] (coll. privée Jean-Claude Sanchez, mise en ligne sur oran1950.free.fr).



Plan 8-1 – Lotissement des castors de la société « Clair soleil » (Saïda, s.d. [2^e moitié des années 1950])

Source : Anonyme, Plan annoté de Saïda, s.d. [après janvier 1955, date de fondation de la société], échelle inconnue (ANMT, 2001026-3089) ; le lotissement est figuré en jaune.

Les premiers chantiers des SCHA bâtissant pour les « musulmans » se situent à Oran. La société présidée par le colonel Sebbane étend rapidement ses activités au département d'Alger et de façon bien plus restreinte à celui de Constantine. Un peu moins de 5 000 logements sont dotés en 1956-1957, moment le mieux documenté⁴ ; ils sont habités à compter de 1958-1959. Le premier groupe d'immeubles (88 logements) reçoit un permis de construire en juin 1955, est mis en chantier le mois suivant et est livré en mai 1956⁵. Ses trois bâtiments de quatre étages sont situés à l'entrée du quartier Victor Hugo à Oran (place Korte), face à un important dépôt de

1 Pierre Padovani, « Enquête sur l'habitat en Algérie – II... », art. cité, p. 17.

2 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 19 juillet 1957 (ANOM, GGA-12CAB-109 ; dos. 81).

3 SACRISTE, *Les camps de regroupement...*, *op. cit.*, p. 106-115, 186 et 261-263.

4 « Organismes ayant bénéficié d'avances de préfinancement au titre de l'arrêté du 25 juillet 1956 – Avances accordées », s.d. [début 1958] (joint au rapport au ministère de l'Intérieur de Calvelli cité *supra*, n. 7 p. 515).

5 « Autorisations de bâtir délivrées par la mairie d'Oran – Juin 1955 », *LVM*, s.d. [été 1955], p. 90-97 ; inspecteur général de l'Administration (Calvelli), « Rapport au ministre de l'Intérieur », doc. cité ; HUEBER Juliette, LOCHARD Thierry, PIATON Claudine, *Oran. Ville et architecture, 1790-1960*, Alger / Arles, Honoré Clair / Barzakh, 2021, p. 332-333 ; HENNI Samia, *Architecture de la contre-révolution...*, *op. cit.*, p. 126-132.

carburants de la Shell¹. Il est inauguré de façon quelque peu inhabituelle : le ministre des Anciens combattants, des hauts fonctionnaires du Maroc (Driss El Ouazzani, directeur de cabinet du ministre des Travaux publics ; Waldmann, directeur de l'urbanisme du Haut-commissariat français à Rabat), Padovani (désigné comme représentant de l'OMHLM) voire l'abbé Pierre (qui n'est alors plus député) sont présents mais le maire Fouques-Duparc semble absent².

Après ce premier ensemble, les réalisations se multiplient dans le département d'Oran : Oran (cité Terrade, 152 logements ; cité Brunié, 70 logements ; Chollet, 146 logements), Sidi Bel-Abbès (diar Sidi Yassine, 210 logements), Saïda (diar es-Saïda, 180 logements, « cité heureuse »), Relizane (diar el-Ouerd, 220 logements), Tiaret (diar el-Hana, 180 logements, « cité du Bonheur »), Saint-Denis-du-Sig (diar el-Amane, 90 logements, « cité de la sécurité »), Trézel (Diar el-Farh, 110 logements, « cité de la joie »). D'autres groupes d'immeubles sont bâtis dans l'agglomération algéroise : à Alger (diar es-Salam, au Clos-Salembier, 62 logements, « cité de la paix »), Kouba (diar el-Bahia, 533 logements, « cité magnifique ») et Birkadem (diar el-Azhar, 172 logements, « cité des fleurs »). Des chantiers s'ouvrent aussi dans des cités de l'intérieur du département : Blida (diar el-Ourida, « cité des roses », 210 logements), Boufarik (diar el-Boustane, 135 logements, « cité du jardin »), Affreville (diar el-Wided, 169 logements, « cité de la cordialité »), Médéa (diar el-Baïda, 138 logements, « cité blanche »), Berrouaghia (107 logements, diar es-Souroure, « cité de la joie »), Aïn Bessem (diar el-Mabrouka, 124 logements, « cité de la bénédiction»), Aumale (diar el-Ouidane, 120 logements, « cité des rivières ») et à Chellala, sur les hauts plateaux³ (diar es-Saâda, 137 logements, « cité du bonheur »). Enfin, 200 logements sont bâtis à Sétif⁴ (diar en-Nakhla, « cité du palmier »). La dénomination de ces cités reflète un évident souci de communication. D'une part, elle est en arabe : ce choix alors novateur vise sans doute, dans l'esprit des constructeurs, à toucher des candidats à l'accession à la propriété qui seraient peu francophones. Peut-être escomptent-ils aussi recréer ainsi un semblant de quartier « arabe » et atténuer le ressentiment des « musulmans » envers les autorités françaises. D'autre part, nommer

1 Installation *a priori* contraire à la loi relative aux établissements « dangereux, insalubres et incommodes » du 19 décembre 1917, rendu applicable à l'Algérie début 1920 (voir le détail dans le chapitre 4-II.1.2).

2 René Laure, « Par sa lutte opiniâtre... », art. cité. On ne distingue pas l'abbé Pierre sur la photo de ce journal et la trace de sa venue à Oran à cette date n'a pas été retrouvée.

3 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 19 juillet 1957 (ANOM, GGA-12CAB-109 ; fiche préparatoire à la sé. relative au dos. 442 ; il est écrit « Diar es-Salan » ; il est probable que la personne ayant dactylographié cette fiche ait fait une cocasse coquille) ; Pierre Padovani, « Enquête sur l'habitat en Algérie – II. ... », doc. cité. p. 23. Sur une large partie de ces cités, voir « Les réalisations de la coopérative musulmane algérienne d'habitation et d'accession à la petite propriété », *CNA*, 32, 1959, p. 9-19 (Tiaret, Relizane, Sidi Bel-Abbès, Oran, Trézel, Saint-Denis-du-Sig, Alger, Kouba, Birkadem).

4 Sur ceux-ci, voir SAMAI-BOUADJADJA Assia, *Sétif. Patrimoine architectural moderne de F. Hennebique à J.-H. Calsat*, Alger, El Ibriz, 2017, p.137-139.

des cités de noms de fleurs est banal¹. Le champ lexical de la sérénité l'est moins : dans une Algérie en guerre, ce choix a pour objectif d'affirmer que la domination française est synonyme de paix.

Les cinq premiers programmes sont de type « évolutif » (cités Korte, Terrade, Brunié, Sidi Yassine, es-Saïda). Le vice-président de la coopérative et un haut fonctionnaire affirment que ce serait en considérant l'« évolution rapide du mode de vie des populations musulmanes » que la coopérative a abandonné en 1959 ce type-là. Elle opte alors pour des logements aux normes Logécos². Dans le même temps, elle privilégie les immeubles dépassant deux étages (caractéristique, depuis les années 1930, du « logement horizontal »). C'est toutefois après de vives critiques de « certains musulmans » que ce changement s'opère. Des expressions infamantes comme « cimetière des vivants » ou, pis, « bauges à cochons » sont en effet parfois utilisées par des « musulmans » pour décrire les logements évolutifs : cela risquait de rendre inopérant le rôle social et contre-insurrectionnel que s'assigne la coopérative³. Depuis quand ce dernier objectif était-il au cœur des préoccupations de la SCMAHAPP ? Padovani s'interrogeait fin 1958 : « À Saint-Fons [commune industrielle au sud de Lyon], notre coopérative a pour voisin l'état-major FLN. Qui emportera la masse de la population ? Le désir de toit ou la subversion ? »⁴.

Les trois autres sociétés œuvrant pour les « Français musulmans » ont en 1957 des projets de même ampleur mais moins nombreux. La « Société coopérative algérienne pour l'habitat musulman » obtient en juillet 1957 des avances afin de bâtir 254 logements aux normes de l'« habitat musulman » à Oran (« cité-jardin » Sidi El-Houari, quartier des Planteurs) et 174 logements économiques à Perrégaux (cité Sidi Kada Ben Mokhtar). Dans les deux cas, les bénéficiaires prévus sont avant tout des anciens combattants. Elle bâtit également avant 1960 la cité diar el-Hana à Oran (faubourg Victor Hugo), sans que l'on sache combien de logements la composent⁵. La « Société coopérative pour l'habitat musulman » de Mostaganem obtient des crédits à la fin de l'année 1956 pour bâtir 250 logements. Enfin, il en va de même en juillet 1957 pour la « Société algérienne d'habitat musulman » du Tessala qui prévoit 210 logements économiques à Sidi Bel-Abbès (cité Marabout, au faubourg du Maconnais), 240 autres à Aïn Témouchent (cité du marabout Moulay Abdelkafer) ; en mars 1958, 156 logements évolutifs prévus à Oran (avenue de Valmy) sont dotés.

1 Les noms d'immeubles et quartiers bâtis en métropole ne semblent pas avoir fait l'objet d'études particulières. Voir néanmoins BADARIOTTI Dominique, « Les noms de rue en géographie. Plaidoyer pour une recherche sur les odonymes », *Annales de géographie*, 625, 2002, p. 285-302.

2 Pierre Padovani, « Enquête sur l'habitat en Algérie – II. ... », doc. cité, p. 12 et 18. *CNA*, 32, 1959, p. 11 ; inspecteur général de l'Administration (Calvelli), « Rapport au ministre de l'Intérieur », doc. cité, p. 17 ;

3 Ces expressions sont rapportées par l'inspecteur général de l'Administration (Calvelli), « Rapport au ministre de l'Intérieur », doc. cité, p. 17.

4 Pierre Padovani, « Enquête sur l'habitat en Algérie – II. ... », doc. cité, p. 15.

5 Lettre de Djilali Benkhalel au ministre de la Construction, 31 mai 1960 (ANF, 19771106-34).

Au total, les « sociétés coopératives d'habitat algérien » (SCHA) ont édifié plus de 1 800 logements de 1949 à 1955. Dans le même temps, les avances et subvention de ce Fonds ont permis à moins d'une soixantaine de communes de bâtir tout au plus 3 500 logements, de bien moindre qualité, pour les « musulmans ». De nouvelles SCHA, dirigées par d'anciens officiers « musulmans », s'organisent à partir de 1954-1955. Elles captent pour les anciens combattants d'Oranie les moyens de bâtir plus de 4 000 logements : il ne s'agit là, au regard des besoins, que d'un modeste rattrapage qu'aiguillonnent avant tout des considérations coloniales. Les traces d'autres sociétés bâtissant selon différentes normes précédemment évoquées ont été repérées : la Pépinière (Maison-Carrée, 125 logements en construction fin 1955) et le Logement familial musulman que finance la banque Alba, elle-même appuyée par le gouvernement général¹ (1^{er} programme de 44 logements prévus au Clos Salembier fin 1955 ; centaine de logements évolutifs du groupe des Cyclamens, achevés en 1959²). Un dernier maître d'ouvrage est des plus actif à compter de 1954 : la Compagnie immobilière algérienne.

II.2.3. La CIA : en ville, pour les « musulmans » pauvres et les fonctionnaires

La Compagnie immobilière algérienne (CIA) est définitivement constituée début 1954. Société d'économie mixte, elle doit mobiliser le crédit privé pour supprimer bidonvilles et taudis. Son but est aussi de bâtir pour les fonctionnaires et les travailleurs. Les premiers logements bâtis par cet organisme sortent de terre en juin 1955 à Maison-Carrée : 581 logements forment une « cité d'urgence » sur la rive gauche de l'Harrach. Un mois avant que ces logements ne soient achevés, des chantiers débutent dans la commune voisine d'Hussein Dey : d'une part, 109 logements évolutifs³ (ou « économiques simplifiés »⁴) formant la première tranche de la cité des Eucalyptus qui en comptera 565 au total en 1958 ; d'autre part, 1 021 logements simplifiés de plain-pied formant la 1^{ère} tranche de la cité de la Montagne qui en comptera 1 879 de ce type, auxquels s'ajouteront 48 logements économiques simplifiés⁵. À Maison-Carrée, les 578 logements simplifiés (ou « logements traditionnels améliorés ») de la cité Dessolier sont mis en chantier au même moment à quelques centaines de mètres au sud de la « cité d'urgence ».

1 Sé. de la comm. d'attribution des prêts à la construction de la Caisse centrale de coordination et de surcompensation des allocations familiales d'Algérie, 22 novembre 1955 (BNP, 21CABET-407).

2 « Groupe des Cyclamens – Nador, Alger », *CMA*, 32, 1959, p. 28 ; la banque Alba n'a pas été identifiée.

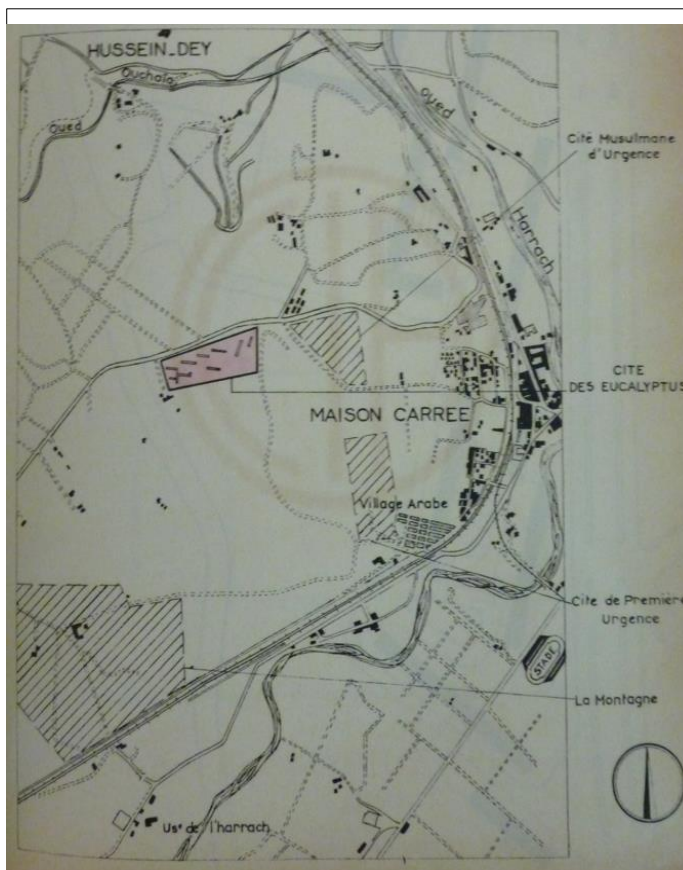
3 Anonyme [employé de la CIA], « Constructions en cours [et projetées] au 1^{er} janvier 1955 », s.d. [après le 27 juin 1955] (ANOM, 81F-2212).

4 *Notice documentaire – Cité des Eucalyptus – Hussein-Dey – 458 logements économiques simplifiés*, Alger, CIA, s.d. [après le 2 mai 1955] (BNP, 21CABET-407) ; le Plan 8-2 provient de cette plaquette.

5 *Compagnie immobilière algérienne. 1954-1959*, CIA, s.d. [début 1959], n. p. (données chiffrées en fin de fascicule) ; ces chiffres ont été préférés à ceux de la revue *Chantiers* (27, 1957, p. 21-23) qu'on peut considérer comme faisant état de projets.

Ces quatre cités réservées aux « musulmans » (d'urgence, Eucalyptus, Montagne, Dessolier) forment, à suivre les brochures de la CIA, la « cité satellite de l'Harrach »¹. Si elles sont en bordure de voies déjà existantes, elles sont distantes des centres urbains (Plan 8-2) ; les opportunités foncières en sont *a priori* l'explication principale². À Kouba, la 1^{ère} tranche du groupe Nobleterre est achevée à la fin de l'année 1955 (123 logements économiques) ; trois autres tranches portent le total de cette cité à 234 logements du même type fin 1958.

Les ensembles de plusieurs centaines de logements se multiplient dans la deuxième moitié des années 1950 (Diagramme 8-6 et Annexe 8-4). À Oran, la cité Petit lac est construite en 1954-



Plan 8-2 – Des cités pour « musulmans » aux confins d'Hussein Dey et de Maison-Carrée, s.d. [ca 1955-1956]

Source : voir *supra*, n. 4 p. 567.

1958 ; elle est faite de 1 416 logements simplifiés. Le « Clos Perret » de Sidi Bel-Abbès (1955-1956, 1^{ère} tranche), la cité Diar el-Hana de Mostaganem (1955-1956, « cité du Bonheur ») et la cité Diar el-Mahabba d'Aïn Témouchent (1956-1957, « cité de l'affection ») sont respectivement composées de 128, 98 et 145 logements de ce même type, bâtis à un rythme régulier de 1954 à 1958. Le quartier du Ruisseau d'or à Bône (1955-1958, trois tranches) est fait de 653 logements simplifiés et de 132 logements économiques simplifiés³ ; ceux-ci sont de plain-pied ou en immeubles. Le groupe des Mûriers (1955-1958) est le premier ensemble bâti à Constantine ; il est fait de 385 logements simplifiés et de 96 logements économiques⁴.

1 CIA, *Réalisations et projets dans les 4 départements de l'Algérie*, 1^{er} juin 1957 (BNP, 21CABET-407 ; avec rare mention que les constructions sont réservées aux « musulmans »). L'expression de « cité satellite » semble apparaître à Alger en 1947 (« La construction de trois cités satellites... », *L'ÉA*, 13 juin 1947, p. 2 ; de telles cités sont alors envisagées à Maison-Carrée, aux Anassers et à Châteauneuf).

2 Sur les terrains que prévoit d'acheter la CIA en 1957 voir « Terrains – Propositions – Situation au 31 octobre 1957 », s.d. (BNP, 21CABET-407).

3 Les données de la CIA sont elles-mêmes contradictoires entre CIA, *Agence de Bône. Nos réalisations et projets*, s.d. [fin 1958 ?] (BNP, 21CABET-407) et CIA, *1954-1959*, doc. cité (chiffres ici retenus).

4 Ce chiffre est une agrégation des programmes des Mûriers et des Pins (voir l'annexe 8-4) ; voir aussi « Vue générale sur l'habitat », s.d. [1957] (ANOM, 93-1496). Le chef de l'agence de Constantine de la CIA est fin 1960 Paul Michelier (*Annuaire officiel des abonnés au téléphone à jour au 1^{er} octobre 1960. Départements de Batna,*

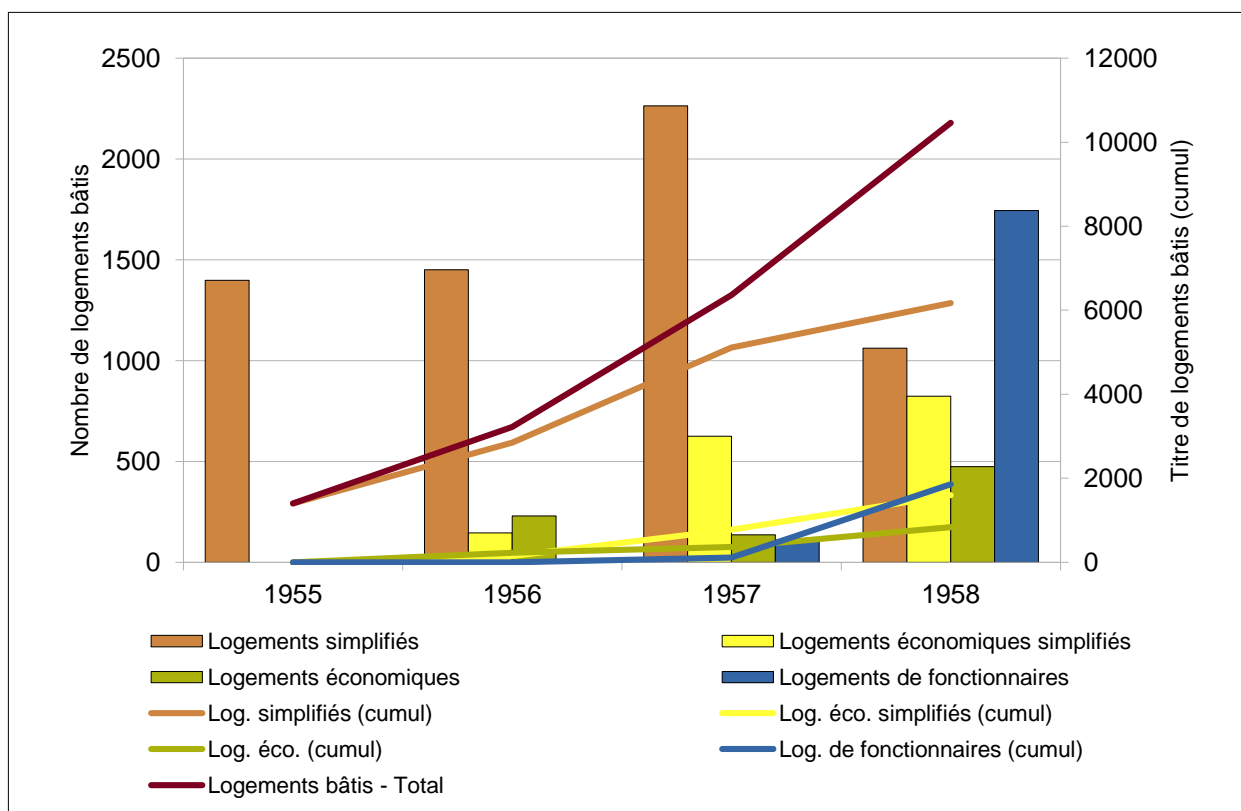


Diagramme 8-6 – Constructions de la Compagnie immobilière algérienne (1955-1958)

Sources : *Compagnie immobilière algérienne. 1954-1959*, doc. cité ; les documents ayant servi à la production de cette brochure sont dans la liasse BNP, 21CABET-407.

Jeu de données : Nakala/Tables/CH8_logements_construction_post-1945/Feuille_CIA - Const. totales.ods.

La CIA construit avant tout dans l'Algérois (55 % des logements bâtis de toute l'Algérie) ; cinq communes enserrant Alger en accaparent l'essentiel (46 % des logements bâtis de toute l'Algérie). L'Oranie concentre 30 % des constructions (dont les 4/5^e à Oran), le Constantinois 15 %. En son sein, les deux-tiers sont bâtis à Bône, signe de l'importante croissance de cette cité, chef-lieu de département à compter de 1956. Dans l'ensemble, les logements simplifiés – la gamme la plus fruste – ont une place égale dans les trois départements. Ils représentent près de 60 % des logements bâtis. Les logements « économiques simplifiés » et les Logécocs en représentent chacun moins de 10 %.

À l'image du Ruisseau d'or et des Mûriers, une partie des programmes initiés en 1955-1956 et achevés vers 1958 est constituée de logements de diverses gammes. Le plus significatif est celui de la Concorde à Birmandreis (1957-1958, 1^{ère} et 2^e tranches, 343 logements pour un programme total de plus d'un millier de logements¹) : presque toutes les gammes de logements

Bône, Constantine, Sétif et Oasis, Alger, Service des Postes et télécommunications (délégation générale du gouvernement), 1960, p. 142).

¹ Outre ces 343 logements achevés, la CIA a en chantier 667 logements fin 1958 (*Compagnie immobilière algérienne. 1954-1959*, doc. cité) ; 850 étaient prévus en 1956 (*CNA*, 23, 1956, p. 9) et, une fois l'ensemble

que bâtis la CIA y sont présentes. La production ne cesse de s'accroître : plus de 3 000 logements sont achevés en 1957, plus de 4 000 le sont en 1958. Des logements sont réservés aux fonctionnaires. La CIA se fait parfois mandataire de la Compagnie immobilière pour le logement des fonctionnaires civils et militaires¹ (CILOF). Des logements sont bâtis en diverses localités jusqu'alors dépourvues du moindre programme de construction soutenu par les pouvoirs publics : Aïn Taya (163 logements pour le compte de la CILOF), Bouzaréa² (130 logements dont 38 pour le compte de la CILOF, groupe Fougeroux), Boufarik (112 logements, tous pour fonctionnaires, également par la CILOF). Les logements bâtis en Algérie par la CILOF (*via* la CIA) ne représentent cependant que 3 % du total de ses constructions³. En parallèle, les « cités horizontales correspondant à l'habitat traditionnel musulman » ont été abandonnées au profit de « formules d'habitat en hauteur »⁴. Destinées aux militaires – *a priori* Européens comme « musulmans » –, des cités sont édifiées à Valmy (à mi-chemin entre le port d'Oran et la base de Lartigue, 614 logements), Arzew (50 logements, 1957-1959), La Sénia (150 logements, 1957-1961). À compter de 1954-1955, des crédits spéciaux des secrétariats d'État à la Guerre, à l'Air et à la Marine avaient servi à la constructions de logements pour les cadres de l'armée : 31 logements à Alger (quartier Rignot, alors siège du commandement de l'Air en Algérie⁵), 48 logements à Boufarik, plus de 120 logements à Oran (quartier Saint-Hubert) et 122 logements à Birmandreis⁶ (deux programmes de 80 et 42 logements).

Au début de l'année 1959, la CIA a dans l'ensemble de l'Algérie près de 6 500 logements en construction, dont plus de la moitié dans le département d'Alger. Le Constantinois rattrape quelque peu son retard : il concentre 28 % des logements de la CIA en chantier contre 20 % en Oranie. Les programmes qui sont en projet sont distribués de façon équivalente : le département d'Alger doit accueillir plus de la moitié des 12 500 logements envisagés ; celui de Constantine un tiers ; celui d'Oran 15 %. La production de logements est pensée pour être, plus que jamais, concentrée dans les principales agglomérations et en particulier dans la capitale coloniale : 48 % à Alger, 13 % à Constantine et à Bône, 10 % à Oran.

La typologie des constructions est aussi quelque peu modifiée (Tableau 8-5). Alors que les logements de type « simplifié » étaient très majoritaires avant 1958, il n'y en a plus qu'un millier

achevé, les architectes Daure et Béri indiquent avoir bâtis 1 179 logements (*Fascicule sur la Concorde*, s.d. [envoi au ministère de la Construction, joint à un curriculum vitæ en date du 25 janvier 1966] (IFA, 133IFA-1030/3)).

1 Sur la création de la CILOF, voir *supra*, I.2.2.

2 Ces logements sont mentionnés dans *Compagnie immobilière algérienne. 1954-1959*, doc. cité pour la commune d'Air-de-France, soit un quartier de Bouzaréa qui s'est autonomisé (arrêté de création du 12 mars 1958).

3 LANDAUER Paul, *L'invention du grand ensemble...*, *op. cit.*, p. 184.

4 *Compagnie immobilière algérienne. 1954-1959*, doc. cité. Sur ces débats, voir *supra*, I.1.1.

5 Sur les hauteurs d'Alger, juste au-dessus de l'hôtel Saint-Georges (Plan Vrillon, 1/7 000^e, 1959, feuille 23).

6 Ces projets sont documentés par le biais des dossiers constitués par le « Bureau des marchés » de la direction de la Construction (ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme) archivés sous la cote ANF, 19771621-167.

en construction fin 1958 (1/5^e des chantiers). Les logements « économiques simplifiés » et « économiques » prennent une place croissante. Les logements pour fonctionnaires sont un peu plus nombreux à être en chantier à la fin de l'année 1958 que ceux qui sont achevés cette même année et encore un peu plus nombreux à être projetés.

	Logements					
	simplifiés	économiques simplifiés	économiques	fonctionnaires	fonctionnaires CILOF	Total
Construits (1955-1958)	6 177 (soit 59 %)	1 595 (soit 15 %)	834 (soit 8 %)	811 (soit 8 %)	1 043 (soit 10 %)	10 460
				1 854 (soit 18 %) [l'essentiel en 1958 : 1 745]		
En chantier	1 220 (soit 19 %)	2 147 (soit 33 %)	1 153 (soit 18 %)	1 031 (soit 16 %)	886 (soit 14 %)	6 437
				1 917 (soit 30 %)		
Projetés	0	7 775 (soit 62 %)	2 562 (soit 20 %)	1 277 (soit 10 %)	973 (soit 8 %)	12 587
				2 250 (soit 18 %)		
Total	7 397	11 517	4 549	6 021		29 484

Source : CIA. 1954-1959, Alger, CIA, s.d. [fin 1958 ou début 1959], n. p. (CHSP, 1DV-34).

Tableau 8-5 – Logements bâtis, en chantier et projetés par la CIA (au 31 décembre 1958)

Outre sa personnalité juridique, la CIA diffère des autres maîtres d'ouvrage autorisés à bâtir au-delà d'une seule commune, notamment des offices départementaux d'HLM. Spatialement, la CIA se concentre dans les villes alors que les ODHLM adossent leur politique de construction au projet de maintien des ruraux dans leurs localités. La CIA, société d'économie mixte, se concentre dans des périmètres restreints où la plus-value est assurée et où l'appareil de production est d'une gestion plus aisée (routes, moindre déplacements, plus de sécurité – du moins jusqu'en 1961-1962). De façon synchrone avec la SCMAHAPP, elle change la typologie des cités bâties : abandon des types dits « traditionnels » (logements « simplifiés » en cités horizontales) pour des immeubles voire des grands ensembles. Le coût du foncier urbain et la déconsidération croissante qui touche les « cités horizontales » en sont sans doute la cause¹.

Les premiers programmes d'importance pour loger les fonctionnaires – tâche fixée dans les statuts de la société – ne sont livrés qu'en 1958. Les nouvelles préfectures et sous-préfectures issues des récentes reconfigurations administratives sont peu nombreuses, à cette date, à être

1 Sur la déconsidération qui touche les « cités horizontales », voir *supra*, II.2.2 (« bauges à cochons »).

dotées de logements pour leurs employés¹. Ça n'est le cas qu'à Bône et Aïn Témouchent² (préfecture et sous-préfecture à partir d'août 1955) ainsi qu'à Batna et Tizi Ouzou³ (préfectures à partir de juin 1956). Seul l'ODHLM d'Alger complète par des programmes spécifiquement dédiés aux fonctionnaires (1956-1958) les constructions de la CIA : c'est le cas à Bouïra (sous-préfecture, 30 logements), Fort-National (sous-préfecture, 32 logements), Tizi Ouzou (préfecture, 60 logements, en adjudication fin 1958...et fin 1961) ; Médéa (préfecture, 26 logements puis deux programmes de chacun 50 logements), Aumale (sous-préfecture, 20 logements), Boghari (sous-préfecture, 24 logements) ; Téniet el-Haâd (sous-préfecture, 36 logements) ; Cherchell (commune, 50 logements) – soit environ 300 appartements⁴.

Quelques autres organismes publics ou semi-publics – leur statut précis n'a pu être saisi – bâtissent pour les fonctionnaires et en particulier pour les forces de sécurité. La SAFEI est le maître d'ouvrage de cités pour CRS : des 1 500 logements prévus en 1957, il est avéré que des cités sont bâties à El Biar⁵ (234 logements, 1957-1958) et à Bouzaréa⁶ (quartier Fougeroux, 500 logements, achevés en 1960). La SOFITECA a quant à elle achevé, fin 1958, 1 241 logements pour les gendarmes⁷, de plus en plus présents en Algérie à partir de 1955-1957⁸.

Comme en maintes situations, organismes et outils de production du logement ne sont pas synchrones d'autres évolutions, ici administratives : si l'achat de terrains et les capacités productives peuvent être des entraves, l'absence de concertation (ou son inefficacité) entre administration centrale et CIA n'est nullement à exclure. Pour le département d'Alger, certaines sous-préfectures (Médéa, Tizi Ouzou) reçoivent un soutien privilégié de l'ODHLM. À la fin des années 1950, les nouvelles préfectures d'Orléansville, Tlemcen, Mostaganem, Tiaret et Sétif (et leurs sous-préfectures) ont ainsi d'autant plus de difficultés à fonctionner que le logement de leurs fonctionnaires n'est pas assuré. Enfin, les forces de sécurité font l'objet d'une attention toute particulière : en plus des logements qui leur sont réservés dans les immeubles HLM et de la CIA, des sociétés dédiées leur en bâtissent.

1 SARMANT Thierry, « Entre sous-administration et maintien de l'ordre. Les départements algériens de 1945 à 1962 », *Revue administrative*, 337, 2004, p. 89-92.

2 Loi n° 55-1082 du 7 août 1955 portant création du dép. de Bône (*JORF-LD*, 14 août 1955, p. 8171) ; décret n° 55-1148 du 28 août 1955 portant création de neuf arrondissements (*JORF-LD*, 30 août 1955, p. 8640-8641).

3 Décret n° 56-641 du 28 juin 1956 (*JORF-LD*, 3 juillet 1956, p. 6143-6145) ; rapport d'activité de la CIA, août 1956, p. 4 (ANOM, 81F-2212)

4 Ces localités deviennent préfecture ou sous-préfecture par le décret n° 56-641, doc. cité *supra* (art. 2).

5 « Cité des CRS à El Biar », *CNA*, 28, 1957, p. 5.

6 « Logements pour CRS Fougeroux », *CNA*, 34, 1960, p. 38-39.

7 Directeur des Travaux publics et des transports, « Note pour le secrétaire général adjoint de la délégation générale du gouvernement », 5 septembre 1958 (ANOM, GGA-14CAB-39).

8 JAULIN Emmanuel, *La gendarmerie...*, *op. cit.*

II.3. Un bilan : hétérogénéité et algérianisation par le bas des logements

Les divers maîtres d'ouvrage ayant été actifs en Algérie du début des années 1950 à 1958 et soutenus par les pouvoirs publics ont achevé, durant cette période, près de 45 000 logements. Les organismes HLM en ont bâti plus de la moitié, la CIA un quart, les sociétés coopératives d'habitat algérien 18 % et les municipalités, au titre de l'« habitat musulman », 4 % (Diagramme 8-7). Ces réalisations sont à comparer à la situation métropolitaine sur la même période : les organismes HLM bâtissent près de 330 000 logements et la SCIC, comparable à la CIA, bâtit dans les trois départements franciliens près de 20 000 logements¹ (environ la moitié de ce qu'elle construit). Durant les années 1950-1958, environ 15 % des HLM sont donc bâtis dans la colonie ; une HLM y est bâti pour 100 citoyens en Algérie quand le ratio est de 1 pour 225 en France².

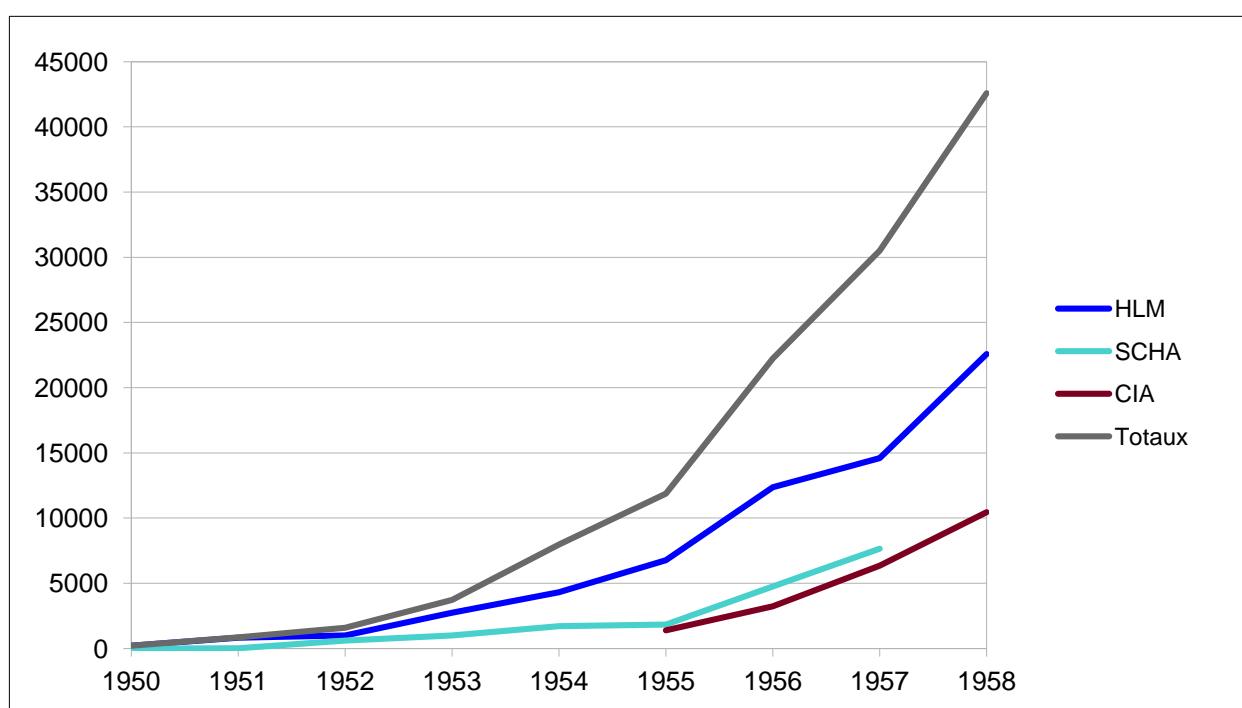


Diagramme 8-7 – Logements construits selon le maître d'ouvrage (1950-1958)

À noter : les 1 888 logements bâtis par les communes au titre de l'« habitat musulman » (ou « habitat rural ») ne sont inclus ni dans ce graphique ni dans le suivant étant donné que les données les concernant ne permettent pas d'être mises en séries (chiffre pour 1954).

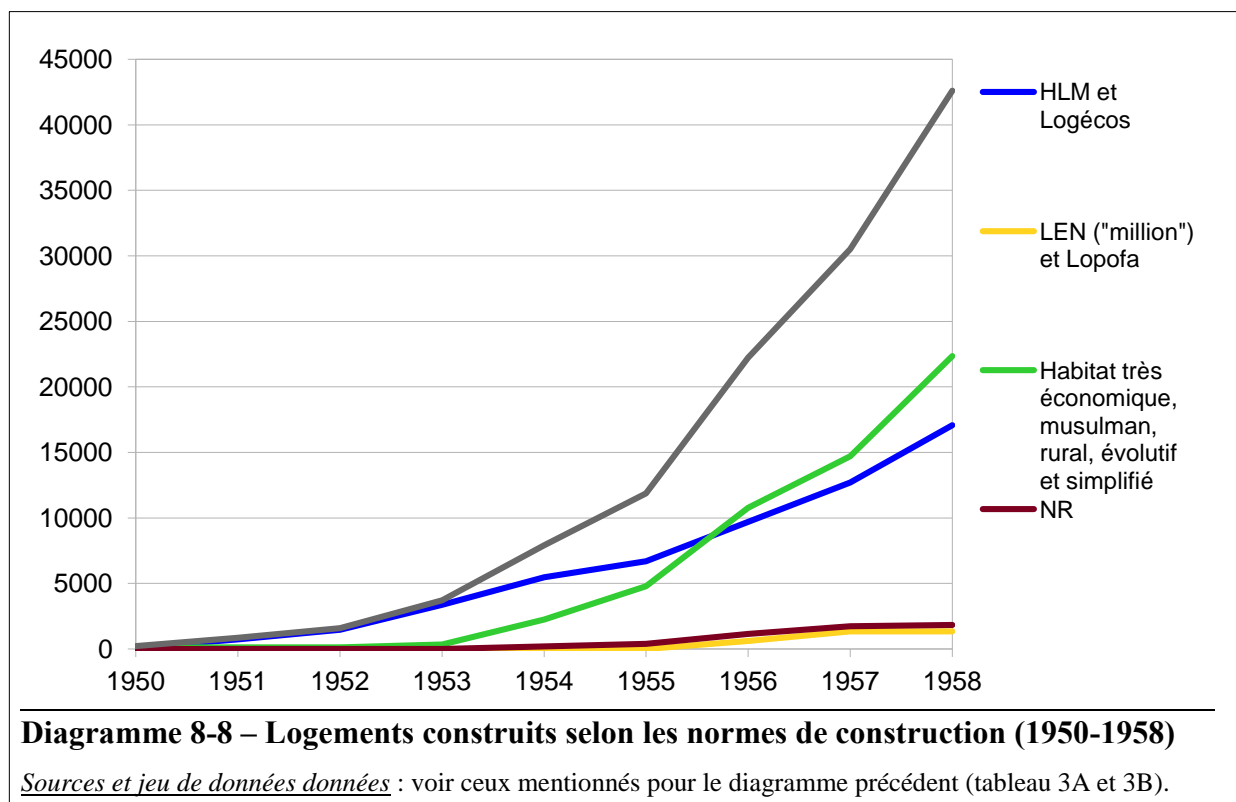
Jeu de données : Nakala/Tables/CH8_logements_construction_post-1945/Feuille_Const. totale.ods (tableau 2).

Un bilan en fonction des normes de construction peut aussi être fait. Au vu de leur diversité, agréger les différentes catégories permet de gagner en clarté, notamment en fonction de la proximité des gammes et des populations que chacune d'entre elles vise *a priori* : HLM et Logécos d'une part, LEN (ou « million ») et Lopofa d'autre part et, enfin, les diverses catégories de

1 LANDAUER Paul, *L'invention du grand ensemble...*, op. cit., p. 246.

2 Modalités de calcul de ces proportions rappelées *supra*, n. 5 p. 547.

logement que la faible valeur assigne pour leur quasi-totalité aux « musulmans » (Diagramme 8-8). Les logements les plus confortables (HLM, Logécocos) représentent la majorité des constructions jusqu'en 1955 ; ensuite, l'habitat de faible qualité bâti pour les « musulmans » devient majoritaire, surtout en raison de l'achèvement d'une multitude de petites cités par l'ODHLM d'Alger et des cités algéroises de la CIA.



Les logements construits à l'intention des « musulmans » se dégradent en maints endroits assez rapidement. C'est le cas, par exemple, à Alger et Blida. La cité de recasement Nador (Clos Salembier) est le fruit d'une succession de chantiers¹ réalisés en lisière de baraques formant un important bidonville². À l'initiative du Comité de lutte contre le taudis, les premières maisonnettes (319 logements) sont inaugurées en février 1947³. Hébergeant parfois deux familles ou plus⁴, elles sont rapidement surpeuplées⁵ (2 000 habitants en 1949). Elles sont décrites par les

1 « La résorption des bidonvilles », *TNA*, 29 mai 1952, p. 3 (résumé des divers chantiers) ; « L'expérience du Clos Salembier », *Alger. Rev. mun.*, printemps 1961, p. 25-29 (*idem*, avec de nombreuses photographies).
2 « Reculade de la majorité du cons. gén. d'Alger... », *Alger républicain*, 20 octobre 1949, p. 6.
3 « L'habitat social en Algérie », *Documents algériens*, « Série sociale, 7 », 10 août 1946 (annexe) ; « Dès à présent 1 200 bidonvillois sont logés dans la cité "Nador" au Clos Salembier », *Alger républicain*, 12 février 1947, p. 1 ; « Le préfet d'Alger à la cité-bidonville de Mahieddine », *L'ÉA*, 4 juillet 1947, p. 2.
4 « Les maisons de la mort certaine... », *Alger républicain*, 4 novembre 1948, p. 1.
5 Suzanne Lassas [ou Lasas], « Visitons le Clos Salembier... », *Alger républicain*, 12 novembre 1949, p. 6.

habitants comme « très humides, où le soleil n’y pénètre en aucune saison »¹. Les rues sont électrifiées un an plus tard², ont de modestes aménagements en 1949³ et ne sont classées à la voirie qu’en août 1951⁴. Les maisons restent néanmoins inachevées⁵ (absence de crépi et d’électricité), contribuant sans doute à crispier les relations entre habitants et bailleur⁶. Une extension pilotée par l’OMHLM (180 logements) est bâtie en deux mois à l’automne 1951 afin de recaser 103 familles du bidonville de la falaise Sésini⁷ (sur les 350 y vivant⁸). Ces extensions sont à chaque fois inaugurées en grande pompe⁹. Une partie de ces constructions – a priori celles datant de 1946-1947 – s’est visiblement bidonvillisée (Photographie 8-10) et est rasée en 1956¹⁰ et 1957¹¹ (Photographie 8-11), notamment pour que la SCMAHAPP puisse y bâtir une centaine de logements pour anciens combattants « musulmans »¹². La transformation en bidonvilles de cités pour « indigènes » est-elle courante ? Elle est en tous cas avérée à Rivet¹³, Hussein Dey¹⁴ et Orléansville¹⁵.

-
- 1 Lettre de Mohamed Benchaouch Andaloussi (rue n° 5, n° 41) au gouverneur général, 10 mai 1951 (ANOM, GGA-10CAB-187).
 - 2 « Informations municipales – Améliorations réalisées... », *L'ÉA*, 19 février 1948, p. 4 ; « Les maisons de la mort certaine... », art. cité (les maisons n’ont pas l’électricité).
 - 3 « Le cons. mun. de M. Gazagne... », *Alger républicain*, 1^{er} février 1949, p. 1 (vote de 800 000 F de travaux).
 - 4 « Enquête de commodo et incommodo », *L'ÉA*, 14 août 1951, p. 5 ; des financements municipaux pour travaux de petite voirie sont votés fin 1946 (« Le cons. mun. d’Alger... », *Alger Républicain*, 7 septembre 1946, p. 1).
 - 5 Suzanne Lassas [ou Lasas], « Visitons le Clos Salembier... », art. cité.
 - 6 Lettre du gouverneur général au directeur des Travaux publics et des transports, 11 avril 1951 (ANOM, GGA-10CAB-187).
 - 7 « Au cons. mun.... », *L'ÉA*, 9 novembre 1951, p. 4 ; « M. Maxime Roux a visité la cité de recasement Nador », *L'ÉA*, 30 décembre 1951, p. 10 ; d’importants projets sont envisagés puis des crédits municipaux sont votés en 1949 – sans suites ? (« La municipalité d’Alger entreprend... », *L'ÉA*, 16 mars 1949, p. 2 ; « Cons. mun.... », *L'ÉA*, 18 octobre 1949, p. 4) ; le terrain appartenait aux héritiers Guyotte (« Avis administratif », *L'ÉA*, 10 avril 1949, p. 5).
 - 8 « Le cons. gén. a évoqué hier l’effondrement de la falaise Sésini... », *Alger républicain*, 7 novembre 1951, p. 2. Sur le bidonville de la falaise Sésini, voir le chapitre 7-I.2.2.
 - 9 Lettre du président du Comité de lutte contre le taudis au gouverneur général, 15 janvier 1947 (ANOM, GGA-9CAB-115 ; comité piloté par la préfecture) ; « Dès à présent 1 200 bidonvillois... », art. cité ; « M. Maxime Roux... », art. cité.
 - 10 « Opération bull-dozer », *Alger. Rev. mun.*, Noël 1955, p. 30-31 et l’album « Bidonvilles », s.d. [ca 1953-1955], n. p. (AP-CB) ; les Deluz évoquent également des démolitions en 1984 (DELUZ Jean-Jacques, DELUZ-LABRUYÈRE Joëlle, « L’allogio sociale a Algeri durante il periodo coloniale (1920-1962) », *Storia Urbana*, 35/36, 1986, p. 107-152, ici p. 132 ; afin d’aménager Riad el-Feth) ; sur le manque de qualité de ces logements, voir PELLETIER Jean, *Alger 1955. Essai d’une géographie sociale*, Alger, Apic, 2015 [1959], p. 175.
 - 11 « Six sections administratives urbaines ont été installées à Alger », *LM*, 9 mars 1957.
 - 12 Lettre du président de la SCMAHAPP (colonel Sebbane) au gouverneur général, 4 janvier 1957 (ANOM, GGA-14CAB-53) ; sans doute s’agit-il du « Nador » (*CNA*, 32, 1959, p. 18).
 - 13 Maire de Rivet [Jean Manent], « PAC-H », 10 septembre 1946 (ANOM, 91-5L-16).
 - 14 Lettre du gouverneur général au préfet d’Alger, 31 mai 1955 (AWA, 3L-195).
 - 15 « Cité est (CIA) », *CNA*, 31, 1958, p. 23.



Photographie 8-10 – « Bidonville Nador (évacué en partie) », s.d. [ca 1953-1954]

Source : Album « Bidonvilles », s.d., n. p. [ca 1953-1954] (AP-CB). Au premier plan, les constructions de 1946-1947, entourées de baraques auto-construites. À l'arrière-plan, les baraquements bâtis en 1951.



Photographie 8-11 – Destruction d'une partie de la cité de recasement Nador, s.d. [fin 1955]

Source : « Opération bull-dozer », *Alger. Revue municipale*, Noël 1955, p. 30-31. Les « misérables bicoques » ici détruites sont celles édifiées en 1946-1947 : elles se reconnaissent à leurs maçonneries qui n'ont rien à voir avec les baraques des bidonvilles.

À Blida, les habitants pétitionnent pour le percement de fenêtres, l'installation de portes, la pose de chéneaux pour canaliser les eaux de pluie et de siphons pour les WC, le nivelage et le carrelage des cours, l'installation de luminaires sur la route menant à la cité et la couverture des

égouts¹. Le MTLD et *Alger républicain* avaient, les mois passés, pointé les malfaçons et besoins². Les articles de ce journal, lié au Parti communiste algérien entraînent une enquête gubernatoriale qui confirme la nécessité de l'essentiel de ces travaux³ ; cette intervention suscite l'ire du maire, estimant avant tout qu'elle sape sa « bonne volonté » et « l'autorité française »⁴. À Maison-Carrée et plus encore à Oran, les cités de la Montagne et de Petit lac sont bâties sur des terrains très humides voire sur d'anciens marécages⁵. Selon des propos rapportés par le directeur des allocations familiales de l'Algérie, les habitants estiment « qu'il s'agit de la reconstitution de gourbis en “dur” [et] que les constructions sont des cages à lapins sans le moindre confort »⁶. Les revendications d'un confort minimal, au milieu des années 1950, sont alors bien enracinées chez une partie des citoyens⁷. Les ruraux arrivés récemment en ville découvrent davantage ce répertoire d'action – bien que la coupure ville-campagne soit à relativiser⁸. Sont-ce les habitants qui usent, de façon synchrone avec la presse⁹ et les classes moyennes¹⁰ de métropole, de la métaphore de la cage ou est-ce une reformulation de critiques par le directeur des allocations familiales de l'Algérie ?

De façon générale, la viabilisation et les raccordements à divers réseaux techniques tardent à être installés, souvent en raison de la résistance « acharnée » des municipalités¹¹. La distance de

-
- 1 Lettre des « soussignées demeurant à la cité musulmane de Blida » au maire de Blida, 20 avril 1952 (ANOM, 917-58).
 - 2 « Un scandale à Blida... », *Alger républicain*, 30 novembre 1951, p. 2 (article signé par les élus MTLD de Blida).
 - 3 Lettre du sous-préfet de Blida au préfet d'Alger, 9 juillet 1952 (ANOM, 917-58).
 - 4 Lettre du maire de Blida (Maurice Guerrand) au sous-préfet de Blida, 30 juin 1952 (ANOM, 917-58).
 - 5 Lettre de René Martin (directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas) à Henri Gand (directeur de la Caisse algérienne de compensation du bâtiment et des travaux publics et administrateur de la Caisse centrale de coordination et de surcompensation des allocations familiales d'Algérie), 14 décembre 1955 et réponse du 20 décembre 1955 (BNP, 21CABET-407). Il n'a pas été possible d'établir s'il existait un lien de parenté entre Henri Gand et Joseph Gand, directeur des cabinets civil et militaire du gouvernement général de 1951 à 1955.
 - 6 Lettre d'Henri Gand (directeur de la Caisse centrale de coordination et de surcompensation des allocations familiales d'Algérie) à René Martin, 24 novembre 1955 (BNP, 21CABET-407 ; sur cette Caisse centrale voir également la liasse CFDT, CP-11-37). L'expression « cage à lapins » serait également utilisée par les « communistes » selon un rapport d'un agent du SLNA d'Alger (« Habitat musulman », 27 janvier 1956 (ANOM, 91-4I-52(A))).
 - 7 Les revendications d'« indigènes » relatives à l'habitat pour les années 1920-1930, notamment d'élus municipaux, sont exposées dans les paragraphes III.2.1 et III.3.1 du chapitre 2.
 - 8 CARLIER Omar, *Modèles centraux et terrains périphériques, la relation ville-campagne et le cas de la mobilisation politique dans le Nord-Est constantinois (1930-1950)*, Oran, CRASC, 1988, 58 p. Voir en outre les témoignages de MESSALI HADJ Ahmed, *Les Mémoires de Messali Hadj (1898-1938)*, Alger, ANEP, 2005 [1982], 277 p. et DJENNAS Messaoud, *Vivre c'est croire. Mémoires, 1925-1991*, Alger, Casbah Éditions, 2006, 556 p.
 - 9 Usage à la fin des années 1950, cf. par exemple Françoise Choay, « Cités-jardins ou cages à lapins ? », *France observateur*, juin 1959, p. 12-13 (cité par BERTHO Raphaële, « Les grands ensembles. Cinquante ans d'une politique-fiction française », *Études photographiques*, 31, 2014 [en ligne], § 18).
 - 10 CHAMBOREDON Jean-Claude, LEMAIRE Madeline, « Proximité spatiale et distance sociale, les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, 11-1, 1970, p. 3-33, ici p. 13 (des habitants de grands ensembles indiquent ne pas partager « les stéréotypes hostiles que diffuse la presse et que l'on rencontre souvent dans le discours des sujets de classe moyenne ou supérieure : “Pour moi ça ne me choque pas tous ces gens, ça ne m'est jamais venu à l'idée que ça pouvait être une cage à lapins ou un poulailler comme on dit” (ouvrier qualifié, propriétaire) »).
 - 11 Pierre Padovani, « Enquête sur l'habitat en Algérie – II... », doc. cité, p. 13 (ANF, 19771106-34).

certaines cités des centres et réseaux techniques existants rend parfois vains les projets d'installation d'eau courante, de gaz et d'électricité ; du moins sont-ils grandement retardés en raison des coûts induits. L'administration n'ignore pas ce point-là. Par exemple, une cité d'« habitat musulman » (80 logements ; dessinée par l'architecte de l'ODHLM d'Oran, Jean Paravisini) est située à deux kilomètres du centre de Relizane, en lisière d'un lotissement non encore bâti. L'architecte conseil du gouvernement général critique fortement ce choix¹. Il n'a pas été possible de savoir si un autre lieu a finalement été choisi. Les autres emplacements des cités prévues au sein de ce même programme sont considérés comme convenables (à La Sénia, Mostaganem, Sidi Bel-Abbès, Mascara, Tiaret, Perrégaux, Marnia). À Alger, le service de surveillance dédié aux « musulmans » s'agace de l'absence de bâtiments publics ou administratifs à la cité d'urgence de Maison-Carrée alors qu'y vivent près de 3 000 personnes : à défaut de salle de prière prévue et contrôlée par l'administration, les partisans des Oulémas sont parvenus à en installer une². Le fait est alors d'autant plus fâcheux pour l'ordre urbain que l'Association des oulémas musulmans algériens – ciblés par le policier – s'est ralliée début janvier 1956 au FLN³.

*

* *

La fin de l'année 1954 est un moment de bouleversements majeurs pour l'Algérie. Il l'est en particulier pour ses villes et le logement de ses habitants. Début septembre, plusieurs milliers de logis en tous genre sont détruits par un séisme à Orléansville et sa région. La guerre qui débute en 1954 prolonge ces destructions : des villages entiers voire parfois des quartiers de grandes villes sont détruits par l'armée française. C'est par exemple le cas, après l'insurrection du 20 août 1955, de nombreuses mechtas autour de Philippeville et, dans cette ville, d'une partie du faubourg de l'Espérance⁴. En parallèle des destructions menées par l'armée – surtout très nombreuses en zones rurales –, organismes de construction, direction gubernatoriale des Travaux publics et des transports et ministère en charge de la construction travaillent pour bâtir divers types de logements sociaux⁵. L'afflux de « musulmans » vers les villes en raison de la guerre rend néanmoins vains

1 Pierre-André Emery, « ODHLM d'Oran – Habitat rural – Résorption des bidonvilles – Construction de 200 logements – Rapport de l'architecte conseil adjoint », 16 juillet 1954 (ANF, 19850104-8).

2 Anonyme [agent du SLNA], « Habitat musulman », 27 janvier 1956 (ANOM, 91-41-52(A)).

3 COURREYE Charlotte, *L'Association des Oulémas Musulmans Algériens et la construction de l'État algérien indépendant : fondation, héritages, appropriations et antagonismes (1931-1991)*, Thèse de littératures et civilisations, Sorbonne Paris Cité, 2016, p. 304-317.

4 Lettre du maire de Philippeville (Dominique Benquet-Crevaux) au gouverneur général, 28 octobre 1955 (ANOM, 93-74) ; MAUSS-COPEAUX Claire, *Algérie. 20 août 1955...*, *op. cit.*, p. 192 ; les mechtas détruites sont mentionnées dans « Les forces de l'ordre détruisent plusieurs hameaux... », *LM*, 23 août 1955.

5 Cette dualité destructions / constructions est déjà au centre de la conclusion de Pierre Haudiquet sur la « politique sociale » des années 1954-1958 dans *L'incendie...*, *op. cit.*, p.48.

les objectifs politiques des constructions qui leur sont destinées. En outre, le raidissement de la situation coloniale (expansion du nationalisme, guerre) a pour conséquence l'approfondissement des buts proprement coloniaux des politiques du logement : les femmes « musulmanes » sont plus que jamais envisagées comme devant être touchées afin de reconquérir l'ensemble de leur famille, les HLM doivent permettre de loger militaires et fonctionnaires dont le nombre s'accroît de façon inédite.

Les politiques du logement sont diversement infléchies par la guerre. L'urgence de bâtir est continûment proclamée, que ce soit pour les militaires et fonctionnaires à loger ou les « musulmans » à arracher à la « rébellion ». Les années 1954-1958 sont à ce titre contradictoires : en parallèle de ce type de discours, les financements sont obérés par les opérations militaires et par les fragilités économiques plus générales de la métropole. La construction se concentre en un nombre réduit d'organismes, notamment publics, qui bâtissent avant tout dans les principales villes tout en multipliant les petits chantiers dans les bourgs, notamment de la région d'Alger. La guerre, avant tout dans les campagnes jusqu'en 1961, contribue à freiner les constructions éloignées des zones urbaines. Les appartements en immeuble et en location simple l'emportent sur les pavillons en location-acquisition, majoritaires durant l'entre-deux-guerres. Les ensembles de Pouillon et ceux de la CIA à Alger puis dans les autres principales villes imposent le grand ensemble comme forme urbaine vers 1953-1955. Les communes sont pour leur part réglementairement chargées de bâtir pour les « musulmans ». Elles ne sont pour l'essentiel guère volontaires ; d'autres se disent trop impécunieuses pour accomplir ce rôle édilitaire. Celui-ci est transféré à compter du début des années 1950 aux offices départementaux d'HLM ou délégué à un acteur privé comme la Compagnie immobilière algérienne, qui prend une place de plus en plus déterminante dans l'édification du logement des « musulmans ».

Les normes de constructions ne changent guère jusqu'à la fin des années 1950 et la hiérarchisation de la qualité des logements en fonction de la solvabilité de chacun se maintient. Les immeubles destinés aux « musulmans » sont dans l'ensemble de très mauvaise qualité, ce qui n'échappe ni aux concernés ni à la plume acerbe de Mouloud Feraoun : « (...) casier sur casiers pour recevoir d'heureux locataires ; bidonvilles verticaux »¹. Les importantes différences dans la qualité des constructions alimentent le sentiment, chez les « musulmans » s'affirmant désormais très majoritairement comme Algériens, que les politiques de construction sont de nature coloniale. Néanmoins et sauf en de rares cas, les chantiers de logements ne semblent pas avoir été une cible prioritaire des révolutionnaires algériens².

1 FERAOUN Mouloud, *Journal. 1955-1962*, Paris, Seuil, 1962, à la date du 25 juillet 1959.

2 Contrairement, par exemple, aux conduites d'eau dans la Jérusalem des années 1936-1948 (LEMIRE Vincent, *La soif de Jérusalem. Essai d'hydrohistoire (1840-1948)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 559-569).

Chapitre 9. Habiter son logement social en temps de guerre

Alger, fin 1959 : « Autour de moi, chacun mène son petit train-train et les conversations sont bien plus alimentées par la crise du logement ou les difficultés de circuler (...) que les “événements” d’Algérie » : alors que la guerre s’installe dans la durée, le logement s’impose dans les discussions¹ jusque dans les geôles de Barberousse². Les analyses se concentrent, dans ce chapitre, sur le peuplement effectif des cités précédemment évoquées. Il interroge ainsi plusieurs phénomènes : les dynamiques de ségrégation dans les villes en lien avec les politiques publiques de l’habitat ; les projections sur l’avenir des personnes s’engageant dans une démarche d’accession à la propriété ; les mutations du lien social à l’échelle d’immeubles et de quartiers en des temps d’importantes crispations sociales (grèves) et politiques (irrésistible affirmation du nationalisme algérien) puis de répression militaire (à compter de 1956 en villes) et de violences entre civils (acmé en 1961-1962) ; le souhait de vivre dans un immeuble et un quartier plutôt qu’un autre ; les immeubles et quartiers qui tiennent un rôle-clef dans la guerre d’indépendance.

Les archives des organismes HLM ou de la Compagnie immobilière algérienne n’ont pu, pour ce qu’il en reste, être consultées³. Une production documentaire inédite autant qu’éparpillée permet toutefois d’entrevoir le peuplement réel des logements. Dans le cas-limite algérois, l’attention croissante portée par la municipalité de Jacques Chevallier à l’habitat la mène à publier *in extenso* la liste des bénéficiaires d’un logement à Diar es-Saâda (début 1955). En outre, les administrations métropolitaines, engagées dans une politique de reconquête coloniale (dite de « pacification ») attribuent un rôle essentiel à l’habitat⁴. Aussi, les archives du ministère de la Construction et de l’inspection des Finances sont, plus que les années précédentes, riches de rapports sur l’attribution et le peuplement des HLM. Enfin, l’intérêt nouveau des statisticiens⁵ et

1 Lettre de Giselle Ould Aoudia à Paulette Roblès, 2 novembre 1959 (citation qui ouvre le chapitre) citée par NOTTELET Jean-Philippe, *Vie d’une Pied-noir avec un indigène*, Paris, Tirésias, 2017, p. 149.

2 Témoignage de Mustapha G., 1960 (« Parlait-on aussi des problèmes sociaux ? – Surtout de ceux-là : logement, émancipation de la femme, santé publique, scolarisation. (...) ») ; reproduit dans *Vies et luttes des Algériens à travers les témoignages de Vérité-Liberté – 1960-1962*, Villers-Cotterêts, Ressouvenances, 2015, p. 36).

3 Voir les éléments introductifs à la présentation des archives des organismes HLM (archives en Algérie).

4 *Algérie*, Alger, Baconnier, 1957, p. 43-54 (nombreuses photographies de logements démontrant la « pacification »).

5 Service de Statistique générale (délégation générale du gouvernement en Algérie), *Résultats statistiques du dénombrement de la population effectué le 31 octobre 1954. Données statistiques sur les immeubles et les logements*, Alger, Impr. officielle, 1958, 274 p. ; MALIGNAC Georges, « Le logement des faibles : évincement progressif et formation d’un sous-prolétariat », *Population*, 12-2, 1957, p. 327-360 et SAUVY Alfred, « Le logement des faibles : nouvelles données sur l’élimination du prolétariat », 12-4, 1957 p. 585-606.

des sociologues pour l'habitat¹ conduit à plusieurs enquêtes, notamment sur le renouvellement des façons de vivre. Les principales sont réalisées par des universitaires qui n'ont pas trente ans².

À Oran, Michel Marié s'intéresse, pour le compte du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), aux « petites classes moyennes musulmanes (...) dans les HLM »³. À Alger, le géographe Jean Pelletier consacre la deuxième moitié de l'année 1954 à la « géographie sociale d'Alger »⁴. Quelques années plus tard, Pierre Bourdieu, jeune assistant de la faculté des Lettres d'Alger ayant tout juste achevé son service militaire, parcourt les rues, logements et administrations de la capitale coloniale. De son enquête sur l'« habitat moderne » en 1960-1961 dans le cadre de l'Ardes⁵, une association annexe de l'INSEE, il écrit quarante ans plus tard : « ...enquêtes par questionnaire, dépouillement d'archives (j'ai passé des nuits entières à recopier des enquêtes sur l'habitat, enfermé, après le couvre-feu, dans la cave de l'office HLM) »⁶. Il conserva des copies qui sont d'une richesse inestimable pour écrire l'histoire du logement et des façons de vivre à Alger⁷. L'enquête sur *L'Algérie des bidonvilles* menée par Jean-Claude Reverdy, Claudine et Robert Descloîtres a été, elle aussi, l'occasion de produire et récolter une importante documentation⁸.

Ce chapitre est axé sur les dynamiques de ségrégation, de cohabitation et de sociabilités dans les années 1950-1960. Qui bénéficie d'un logement social durant cette décennie et comment se reconfigurent, par son obtention, ses liens sociaux dans des villes qui, à compter de 1955, sont en guerre ? Que modifie cette dernière ? Les modalités concrètes pour obtenir un logement auprès des offices publics d'HLM (I) puis les bénéficiaires effectifs de divers organismes (II) et, enfin, les façons de prendre parti et d'être en guerre sont successivement étudiées (III).

1 Les ouvrages de Paul-Henri Chombart de Lauwe sont clefs (*Paris et l'agglomération parisienne*, Paris, PUF, 2 t., 1952, 261 + 109 p. ; *La vie quotidienne des familles ouvrières. Recherches sur les comportements sociaux de consommation*, Paris, CNRS, 1956, 307 p.)

2 DAVIS Muriam Haleh, « La planification économique comme “savoir racial” pendant la guerre d'Algérie », *Tumultes*, 58-59, 2022, p. 185-201, ici p. 195-196 ; à Casablanca, Colette Pétonnet mène informellement de premières enquêtes entre 1952 et 1959 (« Autobiographie au pas de charge d'une anthropologue urbaine », *Journal des anthropologues*, 134-135, 2013, p. 298-313).

3 MARIÉ Michel, *Les terres et les mots. Une traversée des sciences sociales*, Paris, Klincksieck, 1989, p. 49-50.

4 PELLETIER Jean, *Alger 1955. Essai d'une géographie sociale*, Alger, Apic, 2015 [1959], 255 p.

5 L'Ardes (Algérie) [Asso. pour la recherche démographique, éco. et sociale], février 1963, 3 p. (GED, 1ARCH-249).

6 BOURDIEU Pierre, *Esquisse pour une auto-analyse*, Paris, Raisons d'agir, 2004, p. 64.

7 En complément d'une enquête publiée : BOURDIEU Pierre, *Travail et travailleurs en Algérie*, Paris, Raisons d'Agir, 2021 [1963], 444 p. (Amin Pérez en charge de cette réédition précise qu'il s'agit d'un ouvrage commandé par le Commissariat général au Plan et la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie (p. 7)).

8 DESCLOÎTRES Claudine et Robert, REVERDY Jean-Claude, *L'Algérie des bidonvilles. Le tiers monde dans la cité*, La Haye / Paris, Mouton & C^{ie} / EPHE, 1961, 127 p., à compéter avec les archives (7 m.l.) du Centre africain des sciences humaines appliquées (CASHA), données en 2010 aux archives dép. de la Charente-Maritime par Robert Descloîtres (sur Alger, voir AD17, 231J-31 à 38 (bidonvilles) et 231J-137 (habitat plus général)).

I. Procédures et loyers : une hiérarchisation socio-raciale des attributions qui perdure

L'attribution des logements des OPHLM est régie en Algérie comme en métropole par des règlements qui, quoique cadrés par des décrets, sont fixés par les offices eux-mêmes. D'importants changements interviennent à compter du milieu des années 1950. Ce n'est pas le cas pour l'accession à la propriété par le biais de coopératives : elles ne sont donc pas étudiées ici. La dénonciation d'abus étant à la mesure de la difficulté à se loger, des contrôles sont diligentés par les administrations gubernatoriale et ministérielle. Leurs rapports sont précieux pour documenter l'attribution des logements. En outre, le commandement militaire, plus puissant que jamais à la fin de la décennie, accroît ses pressions sur les offices publics (I.1). Le prix des logements et les salaires sont aussi analysés pour situer les personnes pouvant en obtenir un (I.2).

I.1. Les attributions des logements des OPHLM : disparités des règles et abus

I.1.1. Systématisation des dossiers, enquêtes et fichiers

Un règlement adopté en mars 1941 par l'OMHBM d'Alger régit l'attribution des logements jusqu'au milieu des années 1950 : c'est l'unique texte de ce type retrouvé pour l'ensemble des offices d'HBM et d'HLM de l'Algérie. Il indique qu'une commission d'attribution classe les postulants selon « l'intérêt et l'urgence présentés par leurs situations [et après] enquête ou contre-enquête nécessaires faites par les dames-enquêteuses du service d'assistance sociale de l'office qui participent aux travaux de la commission ». Il est nécessaire d'être citoyen ou sujet français et de résider dans la « région algéroise » ; les ressources, la tenue du foyer, l'état de santé des membres du « groupe familial » et ses ressources sont des critères déterminants¹. La composition de cette commission n'est pas précisée. À Oran, un inspecteur des Finances estime en 1952 que le conseil d'administration de l'OMHLM a « imaginé des procédés de sélection efficaces mais parfois contestables. (...) Les candidatures sont retenues pour des motifs différents, entre lesquels aucune hiérarchie n'a été nettement établie. La commission apprécie librement chaque cas particulier, en tenant compte de toutes les indications [très disparates] qu'elle possède »².

Les OPHLM étant accusés par des élus ou des déboutés de privilégier, en Algérie comme en métropole³, les ménages les plus solvables, le décret interministériel du 27 mars 1954 fixe les conditions d'attribution des organismes HLM⁴. Ce décret met en place un système de notation en

1 Sé. du CA de l'OMHBM d'Alger, 3 mars 1941 (ANF, 19771106-34 ; cf. annexe 9-1).

2 Philippe Dargenton (inspecteur des Finances), « Rapport concernant la vérification du service de M. Peretti, président de l'OMHLM d'Oran, 1952 », 6 novembre 1952, p. 11-12 (ANF, 19771106-31 et ANOM, 81F-2210).

3 Pour l'Algérie, voir le chapitre 5-II.3.1 ; pour la métropole voir VOLDMAN Danièle, *Locataires et propriétaires. Une histoire française*, Paris, Payot, 2016, p. 174-175.

4 Décret n° 54-346 du 27 mars 1954 (*JORF-LD*, 28 mars 1954, p. 2972-2973 ; reproduit en annexe des Textes réglementaires, avec précisions sur deux modifications mineures des 26 juillet 1955 et 31 décembre 1958) ; BOURGEOIS Marine, *Tris et sélection des populations dans le logement social. Une ethnographie comparée de*

fonction de la composition familiale, de son adéquation à la surface du logement, de la situation du ménage (salubrité, tenue, réputation) et de l'ancienneté de la demande. Au même moment, un inspecteur des Finances conclut « qu'en dépit de tous les textes, la gestion des [attributions] est anarchique : [il faut] des fichiers centraux des candidatures »¹. L'OMHLM d'Alger affirme s'inspirer du décret de 1954 dans le nouveau texte qui réglemente ses attributions². Les OMHLM de Constantine et de Guelma se dotent également d'un règlement, respectivement en 1951 et 1956. L'OMHLM d'Oran en a un au moins fin 1952³. L'ODHLM d'Oran en est toujours dépourvu en janvier 1959⁴. Tous ces offices ainsi que l'OMHLM de Bône se dotent également d'une commission d'attribution⁵, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'elle se réunit⁶.

Début 1955, la revue éditée par la municipalité d'Alger met en avant les « modalités pratiques pour les ménages postulant [à] un logement HLM »⁷. Il faut se présenter au « service du fichier de l'office » (situé début 1956 rue Gustave Flaubert au Champ de manœuvres⁸) les mardis et vendredis matin avec diverses pièces : un formulaire à compléter⁹, des extraits de rôle ou certificats de non-imposition, un certificat de salaire délivré par les employeurs de chacun des membres de la famille ou une fiche de paye, un livret de famille, les trois dernières quittances de loyer ou une attestation d'hébergement, les pièces militaires, la carte de sécurité sociale et, pour les titulaires, la carte de combattant. Ensuite, l'une des six (puis neuf¹⁰) assistantes sociales de l'office fait, lorsque cela est jugé utile¹¹, une visite domiciliaire et la cheffe des assistantes sociales note le demandeur. Ces informations sont reportées sur une fiche qui sert de référence à la commission d'attribution (Figure 9-1). Regroupées, elles forment un « fichier HLM ». L'office municipal d'Oran en est lui aussi doté, au moins en 1952¹² ; sa confection est alors à la

trois villes françaises, Thèse de science politique sous la direction de Patrick Le Galès, IEP de Paris, 2017, p. 138-140.

- 1 Anonyme [employé de la CDC ? inspecteur général des Finances ?], « Note sur le rapport fait par M. Delettez (inspecteur général des Finances) sur l'ensemble des vérifications d'organismes d'HLM effectuées par l'Inspection générale des Finances en 1954 », 27 avril 1955, p. 4 (CDC, 100287-002).
- 2 « Comment ont été attribués les logements... », *Alger. Revue municipale [Rev. mun.]*, 2, 1955, p. 19-25.
- 3 Président de l'OMHLM d'Oran (Jean Peretti), « Réponse au rapport de M. Dargenton sur l'OMHLM d'Oran », 29 janvier 1953, p. 1 (ANOM, 81F-2210).
- 4 Anonyme [Maurice Laloum, président de l'office, *a priori*], « Les réalisations de l'OMHLM de Constantine », *TNA*, 29 mai 1952, p. 4-5 ; rapport d'activité de l'OMHLM de Guelma, 15 février 1957 (ANF, 19771106-30) ; Jean-René Bernard, « Rapport sur la vérification de l'ODHLM d'Oran – La gestion administrative de l'office et ses conséquences financières, 31 janvier 1959 », 18 avril 1959, p. 19 et 25 (ANF, 19771106-31).
- 5 Doc. cités *supra* ; rapport d'activité de l'OMHLM de Bône, 27 février 1956 (ANF, 19771106-28).
- 6 Jean-René Bernard, « Rapport sur la vérification de l'ODHLM d'Oran... », doc. cité, p. 18 (les six membres de la comm. d'attribution ne se réunissent qu'une fois entre octobre 1955 et janvier 1959).
- 7 « Comment ont été attribués... », art. cité, p. 25 ; *idem* pour l'ensemble de ce paragraphe
- 8 Lettre du directeur de l'OMHLM d'Alger à Mohamed Sadouk, 14 février 1956 (ANOM, 91-1K-824-1).
- 9 Exemple vierge, s.d. [joint à un document d'octobre 1961] (ANOM, GGA-15CAB-13).
- 10 Hugues de Fraysseix (inspecteur général de la Construction), « Rapport au ministre concernant l'attribution des logements construits par l'OMHLM d'Alger », 23 décembre 1959 (ANF, 19820108-19 et ANF, 19771106-27).
- 11 « Communiqué », s.d. [après le 5 août 1958] (ANOM, 91-1K-1277).
- 12 Philippe Dargenton, « Rapport concernant la vérification du service de M. Peretti... », doc. cité, p. 12 ; Deville (directeur), « Le bilan d'une année de l'OMHLM d'Oran », *La Vie municipale*, 59, s.d. [après octobre 1955], n. p.

charge d'un « gérant-comptable »¹. En 1960, l'office municipal de Constantine finalise un travail de classement de 3 000 dossiers².

Figure 9-1 – « Fichier HLM », s.d. [à compter de mai 1953 ?]

Source : « Compte rendu d'une année d'activités municipales », *Alger. Revue municipale*, 3, 1954, p. 10-11. La partie gauche contient les informations relatives à l'état civil des « membres de la famille vivant sous le même toit », leurs ressources et le type de logement qu'ils habitent au moment de la demande. La partie droite contient les « renseignements sociaux » : c'est l'assistante sociale qui les inscrit. Le « service des enquêtes » de l'office est situé mi-1960 au sein du 10^e groupe du Champ de manœuvres (lettre de l'administrateur délégué aux attributions de logements (M. Autier) au délégué général du gouvernement, 8 août 1960 (ANOM, GGA-14CAB-98)).

N'y a-t-il des assistantes sociales – il s'agit visiblement toujours de femmes³ – qu'au sein de l'OMHLM d'Alger ? Une grille des salaires de 1955 le suggère, car elle ne mentionne des « assistantes sociales diplômées d'État, infirmières diplômées d'État et infirmière autorisée » qu'au sein d'un paragraphe particulier intitulé « emplois spéciaux à l'office [HLM] de la ville d'Alger »⁴. Les OMHLM d'Oran et de Constantine réalisent tout de même eux aussi de façon certaine des enquêtes sociales⁵. De façon générale, celles-ci sont jugées « insuffisantes »⁶. La profession d'assistante sociale prend à Alger un essor tout particulier⁷, à l'image de ce qui se

1 Philippe Dargenton, « Rapport concernant la vérification du service de M. Peretti... », doc. cité, p. 8.
 2 Lettre du président de l'OMHLM (Bernard Baptistin Lapica) de Constantine au général commandant la zone nord-constantinois (exerçant les pouvoirs civils dans le dép. de Constantine), 30 janvier 1960 (ANOM, 93-1262).
 3 Ce que confirme la liste de celles intégrées au cadre des « assistantes sociales du service médico-social de l'Algérie » à compter de 1956 (arrêté gubernatorial du 21 décembre 1959 (*RAA-Algérie*, 5 février 1960, p. 286)).
 4 « Annexe n° 1 », s.d. [joint à une lettre du gouverneur général au MRL, 28 juillet 1955] (ANF, 19860171-9).
 5 Philippe Dargenton, « Rapport concernant la vérification du service de M. Peretti... », doc. cité, p. 12 ; lettre du président de l'OMHLM de Constantine en date du 30 janvier 1960, doc. cité.
 6 Sé. de la comm. de contrôle des attributions de logements HLM, 21 janvier 1960 (ANF, 19771106-34).
 7 Claude Garnier, « L'assistante sociale », *Alger. Rev. mun.*, février 1957, n. p. ; DORE-AUDIBERT Andrée, *Des Françaises d'Algérie dans la guerre de libération. Des oubliées de l'histoire*, Paris, Karthala, 1995, p. 41-80.

fait dans les grandes villes de métropole¹. À la fin des années 1950, Suzy Labbé dirige le service des enquêtes sociales de l'OMHLM d'Alger. Elle est notamment entourée des enquêteuses G. Trabut, Paire et Mingasson². Labbé est affectée « à d'autres fonctions » entre avril et décembre 1959 afin d'apaiser les critiques récurrentes de favoritisme qui portent sur le service des attributions³. G. Trabut la remplace au poste de cheffe⁴.

La composition des commissions d'attribution n'est pas connue sauf, partiellement, pour Alger. Elle est composée de Paul Houdart, Saïd Boudjeroudi (élu au conseil municipal et délégué par ce dernier au conseil d'administration de l'OMHLM) et Bernard Rogier⁵ (architecte et vice-président de l'office, délégué du préfet), peu après l'élection de Jacques Chevallier en mai 1953. Houdart est réputé « chrétien progressiste » et « libéral »⁶ ; il préside à compter de février 1954 l'Association des travailleurs sociaux d'Hussein Dey qui vise à coordonner les divers services sociaux de cette ville⁷. Boudjeroudi est membre de la direction messaliste du MTLD avant d'être parmi les premiers écroués à la suite de l'insurrection du 1^{er} novembre. Rogier est une figure des entrepreneurs algérois du BTP⁸.

Début 1955, cette commission compte le président, des administrateurs de l'office et des élus municipaux⁹ ; Boujeroudi assiste-t-il de nouveau aux séances après sa libération en mars de cette année-là¹⁰ ? André Gallice en est membre au moins en mai 1956¹¹ ; ce conseiller municipal proche de Chevallier peut, comme Houdart, être décrit comme chrétien et « libéral »¹². Un communiqué d'août 1958 du nouveau bureau de l'office indique un renouvellement : la commission est composée d'administrateurs de l'office représentant le préfet, le maire, les associations familiales, la Mutualité, les anciens combattants, les syndicats et les locataires¹³.

1 GUERRAND Roger-Henri, RUPP Marie-Antoinette, *Brève histoire du service social en France, 1896-1976*, Toulouse, Privat, 1978, 183 p. Le très récent travail de Lola Zappi se concentre sur l'entre-deux-guerres (*Les visages de l'État social. Assistantes sociales et familles populaires durant l'entre-deux-guerres*, Paris, Presses de Sciences Po, 2022, 378 p.).

2 Lettre de G. Trabut (assistante sociale) à M^{me} Labbé (assistante sociale en chef), 5 mars 1959 (ANOM, 91-1K-1277) ; entretien avec Odile et Alain Fleury au domicile de la première, 26 mai 2022. Leurs prénoms sont inconnus.

3 Hugues de Fraysseix, « Rapport au ministre... », doc. cité, p. 7.

4 Lettre de M^{me} Regnier (assistante sociale au service de l'Entr'aide municipale) à M^{me} Trabut (assistante sociale, cheffe du service social des HLM), 1^{er} août 1961 (ANOM, GGA-15CAB-33).

5 Lettre du député-maire et président de l'OMHLM d'Alger (Chevallier) au MRU, 8 juin 1953 (ANF, 19771106-27).

6 Chef du SDRG d'Alger (commissaire divisionnaire Robert Aublet), « Notice individuelle », 23 janvier 1960 (ANOM, 91-1K-1159 ; *idem* pour sa présidence de l'Association des travailleurs sociaux d'Hussein Dey).

7 DORE-AUDIBERT Andrée, *Des Françaises d'Algérie...*, *op. cit.*, p. 46-48.

8 AÏCHE Boussad, HUEBER Juliette, LOCHARD Thierry, PIATON Claudine, *Alger. Ville et architecture, 1830-1940*, Alger / Paris, Barzakh / Honoré Clair, 2016, p. 341.

9 « Comment ont été attribués... », art. cité, p. 25.

10 FRALON José-Alain, *Jacques Chevallier. L'homme qui voulait empêcher la guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 2012, p. 149.

11 [Madame] Petitjean, « Note pour M. le chef de cabinet [du préfet d'Alger] », 25 mai 1956 (AWA, 5K-84).

12 Entretien de Raphaëlle Branche avec André Gallice, 22 janvier 1999 (SHD, 4K-28).

13 « Communiqué », s.d. [après le 5 août 1958] (ANOM, 91-1K-1277).

En février 1959 Saïd Désiré Zentar en est « l'un des membres les plus influents (...), pratiquement le véritable répartiteur [des logements] »¹ et « l'une des rares personnes [de l'office] dont on ne parle qu'en bien »².

Les logements des offices publics d'HLM d'Algérie sont donc attribués selon des règlements particuliers cadrés par des décrets applicables aussi en métropole. Leur adoption par les conseils d'administration des offices se fait selon des rythmes forts différents ; il en va de même de la création des commissions d'attribution. Les uns comme les autres sont parfois l'objet d'inspections très critiques. Dans les situations qu'il a été possible de documenter, les conseils d'administration font évoluer leurs pratiques en fonction de ces inspections, par exemple en reclassant les dossiers afin d'appliquer de façon irréprochable les règlements d'attribution. Les membres de ces commissions restent méconnus. Néanmoins, au moins trois des membres de celle d'Alger y siègent avec des positions de défense des « musulmans » (Boudjeroudi, Houdart, Gallice). Cadrés par des règlements qu'ils n'ont pas décidés et probablement minoritaires, ils ne peuvent que très modestement orienter la politique d'attribution de l'OMHLM tendant à un traitement plus égalitaire entre Européens et « musulmans ».

I.1.2. De la dénonciation d'abus au renouvellement du contrôle des attributions

La dénonciation d'abus dans l'attribution des logements des offices publics leur est consubstantielle, en Algérie comme en métropole. Outre les administrateurs, les employés sont parfois accusés de faire du « trafic » de logement, comme M^{me} Lellouche³ à Constantine fin 1954⁴. L'attribution de logements à Blida permet d'analyser ces abus et leurs ressorts. Les élus municipaux du MTLD dénoncent, par le biais d'une tribune publiée dans *Alger Républicain* fin 1951, l'« arbitraire » et le « favoritisme » dans la répartition des logement de la « cité musulmane »⁵. Ils décrivent une commission d'attribution fantoche et un maire, Maurice Guerrand, qui ne prend en compte que les recommandations du sous-préfet, du commissaire de police, de l' élu à l'Assemblée algérienne, Charles Baujard, ou encore « d'un docteur béni-oui-

1 Fontaine [administrateur, X^e Région militaire], « Note à l'attention de M. [Georges] Hirtz », 27 février 1959 (ANOM, GGA-14CAB-33). Voir sa biographie en annexe.

2 Anonyme [employé gubernatorial, *a priori*], « Note au sujet des HLM de la ville d'Alger », 19 mars 1959 (ANOM, GGA-14CAB-33).

3 Non-identifiée. Est-ce « M^{me} Lellouche », employée à l'OMHLM de Constantine en 1934 ? (note de Pierre Arripe (inspecteur du service gubernatorial de l'Inspection des institutions de mutualité et de prévoyance sociale) adressée au président de la comm. administrative d'enquête sur les événements qui se sont déroulés à Constantine du 3 au 6 août 1934, s.d. [jointe à une lettre datée du 15 septembre 1934], p. 13 (ANOM, GGA-9H-52)).

4 L'administrateur [*a priori* de l'OMHLM], « Note concernant une demande d'appartement formulée par la famille Nakache Israël actuellement domiciliée au 27, rue des frères Chemla », 23 novembre 1954 (ANOM, 93-48).

5 « Un scandale à Blida. À propos de la distribution... », *Alger républicain*, 30 novembre 1951, p. 2 ; critiques portées par le premier « comité de correspondants » d'*Alger républicain* selon ALLEG Henri, BENZINE Abdelhamid, KHALFA Boualem, *La grande aventure d'Alger Républicain*, Alger, El-Ijtihad, 2010 [1987], p. 123.

oui ». En outre, ils indiquent que les dix Européens ayant demandé un logement dans cette cité ont tous obtenu satisfaction¹. Les élus du MTLD rappellent que la répartition des logements de la cité Gallieni (logements municipaux de bonne qualité) s'est faite quelques mois plus tôt « d'une façon acceptable [certes] non exempte de critiques ». La commission d'attribution avait pu faire un réel travail ; ces élus exigent que ce soit aussi le cas pour la « cité musulmane ».

Un double constat émerge ici. Pour les logements auxquels peuvent prétendre au premier chef les Européens (la cité Gallieni), une commission d'attribution se réunit, sans doute car ceux de l'opposition du 1^{er} collège (citoyens français de statut civil de droit commun) parviennent à l'exiger. Pour les logements théoriquement réservés aux « musulmans », le maire de Blida contourne les procédures administratives, tente de se créer une clientèle en choisissant seul les bénéficiaires et fait même en sorte de favoriser ceux n'étant *a priori* pas concernés : des Européens passent avant des « musulmans ». Ce faisant, il recrée une situation existant dans des centres et faubourgs populaires d'Algérie : des travailleurs que séparent quotidiennement nombre d'assignations coloniales vivent côte-à-côte, du moins est-ce prévu. Le défaut d'archives municipales et l'incomplète conservation des archives de la sous-préfecture de Blida et de la préfecture d'Alger n'ont pas permis de documenter davantage cette affaire qui, mise sur la scène publique par *Alger républicain*, prend un tour politique.

Les élus MTLD de Blida décrivent les recommandations comme fonctionnant pour obtenir un logement parmi ceux que gère la municipalité. Les correspondances conservées par le cabinet du gouverneur général tendent toutefois à prouver le contraire pour les logements relevant des offices publics HLM algérois. Les liasses dédiées à l'habitat regorgent de demandes et recommandations mais la réponse des offices publics est systématiquement la même : ils opposent aux appuis gubernatoriaux une fin de non-recevoir, indiquant qu'il n'y a pas de logements à attribuer². Les abus sont-ils le fait des collectivités territoriales (municipalités, conseils généraux), notamment en raison de la présence de leurs élus (un tiers, soit six) dans les conseils d'administration des offices qu'elles ont créés ? En 1953, une première recommandation du maire de Constantine auprès de l'office pour Tahar C., « français-musulmans », « huissier appariteur – *chaouch* à la mairie », 47 ans, ayant 3 enfants et sa mère à charge, ne fonctionne pas³.

1 Autre cas d'Européen domicilié (février 1941) en « cité indigène, maison Micallef » à Philippeville (faubourg de l'Espérance) dans ANOM, 3 RM 90 (n° 1 050 ; matricule de Joseph Valenza).

2 Voir par exemple les demandes insistantes (1949) du directeur de cabinet auprès du président de l'OMHLM d'Alger pour sa protégée, veuve Florimond, recommandée par le député Lagrosillière dans ANOM, GGA-9CAB-13.

3 Lettre du président de l'OMHLM de Constantine [Laloum] au maire (Eugène Valle), s.d. [réponse à une lettre du 1^{er} avril 1953 (OPGI de Constantine, dos. Tahar C. dans la boîte « [cité] Farès Benabbas (n° 75140 B/V-04-10) »).

L'année suivante, le président du conseil d'administration de l'office, Maurice Laloum¹, octroie un logement à son « protégé »². S'il ne s'agit là que d'un cas, il permet de constater une relative autonomie de l'office par rapport à la municipalité. L'acceptation de ce bénéficiaire tient d'ailleurs surtout à sa situation de famille et à sa solvabilité, deux critères-clefs.

Les municipalités défendent leur autonomie de décision. Le maire de L'Arba l'écrivait de façon tranchée en 1946 dans un rapport destiné au préfet d'Alger : « la commune demande à rester le maître de l'œuvre de cette cité musulmane »³. Pour les OMHLM, c'est par le biais d'un contingent de logements réservés – en théorie dédiés aux « cas sociaux » dans le grand besoin – au maire que les municipalités peuvent, en Algérie comme en métropole⁴, se constituer des clientèles. Ainsi, que penser du fait que Pierre et Claudine Chaulet (née Guillot, étudiante) obtiennent un logement vers fin 1955 à Diar el-Mahçoul⁵ alors même que, jeunes mariés, ils ne forment pas une famille nombreuse⁶ ? La profession de Pierre, médecin depuis peu (ou encore interne ?) a-t-elle été mise en avant pour s'installer, dans un esprit d'intervention sociale, dans cette cité des hauteurs d'Alger ? La proximité de Jacques Chevallier, maire d'Alger et président de l'OMHLM, avec le père de Pierre (Alexandre, entre autres leader de la CFTC à Alger), dont il se sent l'obligé⁷, a-t-elle joué ?

La liste des 720 bénéficiaires d'un logement à Diar es-Saâda publiée début 1955 dans *Alger. Revue municipale* contient deux autres figures de la CFTC : Marius Guerino et Paul Taliana, les deux secrétaires généraux du syndicat⁸. Leur situation de famille entre peut-être dans les critères d'attribution, mais ne peut-on pas y voir la trace d'une intervention d'un ancien de la CFTC ? André Jahan, élu aux côtés de Jacques Chevallier était en effet un membre phare du syndicat jusqu'en 1953, date à laquelle il démissionne en raison de son entrée à la mairie et au conseil d'administration de l'office. D'autres membres de la CFTC ont-ils obtenu un logement dans ces cités ?

Saïd Boudjeroudi est également indiqué comme locataire à Diar es-Saâda : il s'agit vraisemblablement de l'élu municipal du MTLD qui siège à la commission d'attribution de

1 Laloum n'est remplacé à la tête de l'OMHLM que début 1955 (par Lapica, nommé administrateur par le préfet le 1^{er} janvier 1955 selon CA de l'OMHLM de Constantine, s.d. [avant le 30 juillet 1955] (ANF, 19771106-29)).

2 Lettre du président de l'OMHLM de Constantine au maire, 18 mai 1954 (dos et boîte cités *supra*, n. 3 p. 588).

3 Maire de L'Arba [Edmond Fahy], « PAC-H », s.d. [avant le 21 octobre 1946] (ANOM, GGA-1Y-3).

4 DE BARROS Françoise, « Élus locaux et actions publiques de l'entre-deux-guerres au début des années quatre-vingt. Mise au jour de deux « répertoire d'actions clientélares » », *Sciences de la société*, 71, 2007, p. 27-45.

5 CHAULET Claudine et Pierre, *Le choix de l'Algérie. Deux voix, une mémoire*, Alger, Barzakh, 2012, p. 160.

6 Amir Akef, « Claudine Chaulet, militante de l'indépendance algérienne, est morte à 84 ans », *Le Monde [LM]*, 2 novembre 2015 (mariés le 12 septembre 1955 ; Pierre est né en 1930, Claudine en 1931).

7 EHLINGER Charles (souvenirs recueillis par), *Jean Scotto. Curé pied-noir, évêque algérien*, Paris, Desclée de Brouwer, 1991, p. 157 (propos qu'aurait eus Jacques Chevallier : « Je n'aurais jamais été ce que j'ai été, je n'aurais pas fait ce que j'ai fait sans Alexandre Chaulet »).

8 « Liste des attributaires », *Alger. Rev. mun.*, 2, 1955, p. 21 (Taliana) et 23 (Guerino) ; AG du conseil [central de la CFTC], 9 juin 1956 (CFDT, CP-11-20 ; avec mention de leur résidence à Diar es-Saâda ; « Guerino »).

l'office. Propriétaire d'une entreprise de transports et commerçant en gros qui avait dirigé la Fédération des marchands de légumes d'Alger à la fin des années 1940, ses revenus correspondent-ils aux critères d'attribution que se donne l'OMHLM ? Si aucun autre élu municipal ne semble figurer parmi les 715 noms listés dans la revue municipale, des parents ou proches d'élus n'y sont-ils pas inscrits ? Un autre élu MTLD de la municipalité Chevallier, Abderrahmane Kiouane, aurait été locataire à Diar el-Mahçoul¹. À Djidjelli c'est l'institutrice retraitée Julia Léonie Eyrignoux (née Loye) et mère du conseiller municipal Marcel Eyrignoux qui se voit proposer une HLM de l'un des trois immeubles bâtis au Cercle militaire au début des années 1950². C'est sans doute ce type de situation qui fait dire à un débouté que les « apparentements » ont joué³.

Les inspecteurs des Finances sont les plus durs pour les offices publics d'Oran. En 1952, Philippe Dargenton souligne les irrégularités commises par l'office municipal : date-limite pour candidater, dossiers très incomplets (les enquêtes sociales manquent souvent), candidatures retenues pour des motifs en tout genre et sans hiérarchie⁴. Selon lui 42 des 120 dossiers acceptés en 1951 contiennent des lettres de recommandation de conseillers municipaux, d'architectes et d'administrateurs de l'office, d'instituteurs et de commerçants. Des parents d'administrateurs bénéficient d'un logement. Enfin, les employés communaux – tous aux noms alors communément perçus comme européens – ou leurs enfants sont choyés par cet office : s'ils ne sont que huit, l'essentiel d'entre eux ne devrait pas avoir de logement (célibataires, divorcés). Deux ans plus tard, un inspecteur gubernatorial estime fondées des rumeurs indiquant le versement de pas-de-porte⁵.

Mi-1959, le président de l'office départemental d'Oran, excédé par les critiques d'un inspecteur des Finances, rappelle qu'il travaille dans des conditions dangereuses et liste, documents à l'appui, les pressions qu'il subit : le préfet d'Oran « a exigé » 11 logements pour les gendarmes à Mostaganem (cité de Bel Hacel), le préfet de Mostaganem « exige » un immeuble entier pour les fonctionnaires qu'il a sous ses ordres ; à Relizane, la gendarmerie mobile a carrément occupé sans rien demander des logements « très économiques » ; et, quoique « peu

1 SCELLES-MILLIE Jeanne, *Algérie, dialogue entre christianisme et Islam*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 106 ; information qui n'a pu être recoupée. Kiouane est au Caire avec le FLN au moins en avril 1956 (« Quatre attentats à Constantine », *LM*, 28 avril 1956).

2 EYRIGNOUX Pierre, *Adolescents en Algérie. Djidjelli, une terre dans la peau. Petite Kabylie, 1954-1962*, Paris, L'Harmattan, 2016, p. 266 et 247 (souvenirs de son petit-fils) ; SEKFALI Abderrahim, *Les maîtres d'école du Constantinois de 1850 à 1950. Dictionnaire biographique*, Alger, Casbah Éditions, 2016, p. 211 et ANOM, ECA-RN-Alger-1919 (né le 8 avril 1919) (pour la filiation).

3 Lettre de Louis Quasso (receveur des PTT en retraite) au gouverneur général, juillet 1952 (ANF, 19771106-34).

4 Philippe Dargenton, « Rapport concernant la vérification... », doc. cité, p. 11-12.

5 [Guillaume] Le Mignot (service gubernatorial de l'Inspection, de la coopération et de la mutualité (direction générale des Finances)), « Rapport sur le fonctionnement et la situation financière de l'OMHLM de la ville d'Oran », 3 décembre 1954, p. 9 (ANF, 19771106-31).

nombreux », des maires ont « exigé » d’attribuer eux-mêmes des logements¹. À l’échelle de cet office départemental qui gère près de 1 300 logements fin 1958, ces cas sont très minoritaires. Surtout, ils correspondent aux besoins déjà largement pointés des administrations et forces de l’ordre. Avant la guerre, un inspecteur gubernatorial signalait de même des « interventions extérieures » sur le conseil d’administration de l’OMHLM de Bône en 1954, dont il rappelait néanmoins la bonne gestion².

En somme, les offices publics de la colonie ont procédé à des attributions considérées comme illégales (par leurs tutelles de contrôle) ou visiblement abusives (selon recoupement des sources). Il n’y a *a priori* aucune systématisme – il y aurait eu davantage de rapports ministériels, intégralement archivés – de ces pratiques, qui existent en outre de l’autre côté de la Méditerranée. Leur logique est toutefois, en bien des cas, proprement coloniale : les attributions abusives servent à loger avant tout les Européens (tous les cas présentés) et, la guerre s’installant dans la durée, des fonctionnaires et acteurs de la répression exigent des logements (cas de l’ODHLM d’Oran). Il en va de même en amont de la signature des contrats de prêts permettant d’obtenir, *via* des organismes privés d’HLM, de l’argent à taux réduit pour accéder, à terme, à la propriété. L’administration gubernatoriale a sur ces demandes d’avances une possibilité d’intervention bien plus grande que pour les logements en location simple des offices publics. Les filtres et veto opposés à certaines de ces demandes sont aiguillonnés par un principe unique : que tout individu critiquant le *statu quo* colonial et, plus largement, l’administration, soit évincé du bénéfice des politiques sociales de construction³.

L’aspect à la fois colonial, social et politique des tensions relatives à l’attribution de logements sont soulignées par deux enquêtes diligentées à la suite de critiques. À la fin de l’année 1959, à la suite de « doléances exprimées devant le ministre » par le maire de la Casbah, Joseph Hattab Pacha, Hugues de Fraysseix, inspecteur général de la Construction, rend un rapport sur les attributions de logement par l’office municipal d’HLM d’Alger⁴. Il relaie notamment des demandes de « musulmans » bénéficiaires de logements « évolutifs » s’estimant en droit d’en avoir un d’une gamme supérieure. De Fraysseix résume les modalités d’attribution des logements

1 Bourrec (pour le compte du président de l’ODHLM d’Oran), « Observation du CA de l’office sur le rapport en date du 31 janvier 1959 de M. J.-R. Bernard (inspecteur adjoint des Finances) », 17 juin 1959, p. 5 (ANF, 19771106-31).

2 Armand Conangle (service gubernatorial de l’Inspection de la coopération et de la mutualité (direction générale des Finances)), « Rapport sur le fonctionnement et la situation financière de l’OMHLM de Bône », janvier 1954, p. 7 (ANF, 19771106-28).

3 Secrétaire général pour l’Administration de la préfecture de Constantine (Jean Faussemagne), « Note pour le directeur de cabinet du préfet », 2 février 1955 (ANOM, 93-74 ; demande « d’un avis sur le comportement social et politique des requérants » (souligné dans le document)).

4 Hugues de Fraysseix, « Rapport au ministre... », doc. cité (*idem* pour la citation qui suit ; ce qui est souligné est du fait de l’auteur du rapport) ; CAZAL Anne, *Joseph Hattab-Pacha. Prince de la Casbah*, s.l., Chez l’autrice, 2010, p. 13 sq.

et fait quatre remarques : les abus prouvés sont peu nombreux (dix appartements sont sous-occupés, des ménages ont des revenus trop élevés) et les tensions sont avant tout dues au faible nombre de logements bâtis par rapport aux demandes (17 000 pour 1 150 logements en 1958¹, 15 000 pour 300 en 1959²) ; d'autre part et de façon générale, les règles d'attribution et la composition des instances décideuses ne sont pas convenables (le décret de mars 1954 est ignoré) ; la moitié des logements sont immédiatement réservés (Français en provenance du Maroc et de la Tunisie³, agents des services chargés du maintien de l'ordre, fonctionnaires divers, contingent à disposition du président de l'office, jeunes ménages) ; certaines décisions du conseil d'administration sont arbitraires. Parmi ces dernières, il s'attarde sur celle du 22 juillet 1959 :

« Actuellement toutes les familles pouvant justifier d'un gain mensuel de l'ordre de 60 000 F peuvent être retenues dans la catégorie I (Logécos) à condition que leur degré d'évolution soit jugé suffisant. Cette disposition qui vise évidemment les Musulmans, risque de réduire la place qui doit leur revenir dans les réalisations HLM ».

Quelle(s) nouveauté(s) introduit cette décision étant donné qu'au moins depuis le règlement de mars 1941, les enquêtes sociales prennent en compte « l'habitabilité du logement occupé par les demandeurs », l'« hygiène », « la façon dont le foyer est tenu », « la sociabilité des demandeurs », « leurs qualités familiales » ou encore « la discipline morale observée par les enfants »⁴ ? Tous ces éléments sont contenus dans l'équivoque terme d'« évolution ». Ils révèlent avant tout l'économie morale des administrateurs de l'OMHLM d'Alger et les catégories selon lesquelles ils demandent aux assistantes sociales de qualifier les demandeurs de logement⁵. Ces derniers sont contrôlés dès les premières attributions de logement dans les années 1920 ; ils le sont aussi en métropole. Ainsi, dans quelle mesure l'inspecteur de Fraysseix se formalise-t-il d'une expression propre à la situation coloniale (« degré d'évolution ») sans que les choix de bénéficiaires soient, dans les faits, originaux ? Sa conclusion ne fait que souligner les similitudes dans les dynamiques d'inclusion et d'exclusion de part et d'autre de la Méditerranée et sur plusieurs décennies, même si la catégorie « degré d'évolution » est spécifique à la situation coloniale.

1 « Communiqué », s.d. [après le 5 août 1958] (ANOM, 91-1K-1277).

2 Lettre de Roger Richardot (administrateur général de la ville d'Alger) à son « cher ami » Georges Hirtz (membre du cabinet civil du délégué général du gouvernement), 31 mars 1959 (ANOM, GGA-14CAB-33). Même remarque d'un inspecteur des Finances concernant l'OMHLM d'Oran en 1953 (Philippe Dargentou, « Rapport concernant la vérification du service de M. Peretti... », doc. cité, p. 11).

3 Mouloud Feraouf note : « Les services publics du haut en bas de l'échelle sont infestés par les refoulés du Maroc et de la Tunisie (...) Ces gens-là savent d'expérience que les jeux sont faits. Le scepticisme de certains d'entre eux me navre car j'en connais qui ont beaucoup de valeur et pourraient remplir honnêtement les tâches qui leur sont confiées » (*Journal. 1955-1962*, Paris, Seuil, 1962, à la date du 11 février 1961).

4 Sé. du CA de l'OMHBM d'Alger, 3 mars 1941 (ANF, 19771106-34 ; cf. annexe 9-1).

5 LE PAPE Loïc, MELLITI Imed, « Économies morales », *L'Année du Maghreb*, 18, 2018, p. 11-17.

La recommandation principale de Fraysseix consiste à « introduire des membres musulmans dans le conseil d'administration et dans la commission d'attribution [afin] d'assurer une représentation paritaire des musulmans et des autres ressortissants français ». Cette demande s'inscrit dans une dynamique plus large de « promotion musulmane » initiée en mars 1956¹. Début 1960, un décret du ministère de la Construction dispose que les conseils d'administration des OPHLM « seront composés pour la moitié au moins de citoyens français musulmans »² ; de Fraysseix est sans doute chargé de ce dossier. Un an plus tôt, le conseil d'administration d'un office public qui comptait le plus de « Français musulmans » semble être celui de l'OMHLM de Guelma : 7 de ses 22 membres ressortissaient, selon l'administration, à cette catégorie³.

Un second rapport permet de mieux comprendre les logiques d'attributions d'HLM. Une commission départementale de contrôle avait été envisagée un an plus tôt pour Alger, en septembre 1958⁴. Elle n'est mise en place qu'à la suite de l'agression en mars 1959, dans les locaux de l'office et par des individus excédés de ne pas obtenir de logement, de Suzy Labbé, assistante sociale et cheffe du service des attributions⁵. En parallèle, des bruits sur les abus dans la distribution des logements ne font que croître⁶. Le conseil d'administration de l'OMHLM décide alors de procéder à la révision générale des 20 000 dossiers en instance⁷.

1 Décret n° 56-273 du 17 mars 1956 (*JORF-LD*, 19 mars 1956, p. 2664 ; le même jour est publié un décret scélérat relatif au « maintien de l'ordre ») ; décret n° 58-531 du 13 juin 1958 (*JORF-LD*, 15 juin 1958, p. 5615) ; ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 (*JORF-LD*, 30 octobre 1958, P. 9886-9887) ; SPIRE Alexis, « Semblables et pourtant différents. La citoyenneté paradoxale des “Français musulmans d'Algérie” en métropole », *Genèses*, 53, 2003, p. 48-68, ici p. 54-57.

2 « Projet de décret », s.d. [février 1960] (ANOM, 81F-2208) ; décret n° 60-485 du 23 mai 1960 (*JORF-LD*, 28 mai 1960, p. 4845-4846) ; arrêté gubernatorial d'application détaillée en date du 24 août 1960 (*RAA-Algérie*, 20 septembre 1960, p. 2239-2240).

3 Listes des membres du CA de l'OMHLM de Guelma, s.d. [avril 1959] (mention d'Abdelkrim Faci, Mohamed Kaci, Mahmoud Ali Khodja, Hamou Terrechine, Madjid Boustaïbla, Mohamed Benelmouffok, Amar Attrag) et s.d. [novembre 1959] (*idem*, sauf Faci et Kaci, remplacés par Ali Zerguine et Tayeb Gana) (ANF, 19771106-30) ; qualificatifs de « français musulmans » dans leurs dos. de surveillance (ANOM, série du SLNA de Constantine).

4 Commission rendue possible par un décret (n° 58-830 du 11 septembre 1958 (*JORF-LD*, 12 septembre 1958, p. 8500-8501) et circulaire d'application du 14 octobre 1958 (*JORF-LD*, 17 octobre 1958, p. 9521-9522)) ; lettre du délégué général du gouvernement (Raoul Salan) au commandant de la zone nord-algérois exerçant les pouvoirs civils dans le dép. d'Alger (Jacques Massu), 13 décembre 1958 (ANOM, GGA-14CAB-98) ; lettre du directeur de cabinet du préfet d'Alger au préfet Igame du groupe de dép. d'Alger (Massu), 26 mars 1959 (ANOM, 91-1K-1277).

5 Lettre de G. Trabut (assistante sociale) à M^{me} Labbé (assistante sociale en chef), 5 mars 1959 (ANOM, 91-1K-1277 ; agresseurs non décrits) ; sur l'agression d'agents de l'Auxiliaire sociale d'habitation, voir une lettre de son président au ministre de la Construction en date du 5 septembre 1961 (ANF, 19771106-1 ; la police doit intervenir).

6 « Communiqué du personnel de l'OMHLM d'Alger », s.d. [début mars 1959] (ANOM, 91-1K-1277) ; Anonyme, « Note au sujet des HLM de la ville... », doc. cité ; lettre de Richardot à Hirtz, 31 mars 1959, doc. cité.

7 Lettre du directeur de cabinet du préfet d'Alger au préfet Igame, 26 mars 1959, doc. cité

Cette commission de contrôle est instituée en avril 1959¹. Elle rend deux rapports ; seul le second a été retrouvé dans les archives² (mi-avril 1961). Il fait état de dysfonctionnements analogues à ceux relevés par l'inspecteur général de la Construction. Il est néanmoins plus incisif : l'immense majorité des dossiers des demandeurs ne sont pas constitués dans les formes réglementaires, plaçant la commission de contrôle devant le fait accompli et limitant grandement ses possibilités³. Parmi les six organismes alors actifs à Alger, seul l'OMHLM a établi une liste annuelle de bénéficiaires possibles⁴. Enfin, les attributions des HLM appartenant aux « contingents du président » (aussi appelées « cas spéciaux ») des offices publics n'ont jamais été justifiées⁵. Le président de cette commission suggère de créer un fichier central des demandes d'HLM à l'échelle de l'agglomération algéroise et une commission unique d'attribution pour l'ensemble des organismes ; son interlocuteur au ministère de la Construction n'avalise que la première de ces deux propositions⁶. L'inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire (IGAME) d'Alger ajoute qu'il faut renforcer les contrôles de façon générale « en raison du caractère particulièrement passionné que revêt à Alger le problème du logement »⁷.

L'immense écart entre le nombre d'HLM bâties et celui des demandes crée un contexte propice à la dénonciation d'abus. Mis à part l'office municipal algérois, les organismes HLM ne communiquent guère les pièces demandées, qu'elles n'ont d'ailleurs pas toujours : c'est dire les limites des enquêtes et commissions mises en place pour contrôler les abus des attributions de logement. Les OPHLM adossent leurs critères d'attribution des logements à des valeurs et normes qui laissent un large choix aux assistantes sociales et aux administrateurs de l'office.

I.1.3. Après mai 1958 : des tensions entre offices publics et militaires

À la fin de l'année 1959, les disparités entre Européens et « musulmans » parmi les bénéficiaires de logements aux HLM du Champ de manœuvres agacent le général Jacques Massu⁸, préfet Igame d'Alger. Il cumule en effet les pouvoirs militaires et civils depuis juin 1958.

1 Lettre du directeur de cabinet du préfet d'Alger au préfet Igame, 26 mars 1959, doc. cité ; arrêté préfectoral, 14 avril 1959 (*RAA-Algérie*, 21 avril 1959, p. 1115-1116 ; présidée par James Mouliney, magistrat au tribunal administratif).

2 Lettre du préfet Igame d'Alger au ministre de la Construction, 26 avril 1961 (ANF, 19771106-34 ; envoi du rapport en date du 15 avril 1961 et mention d'un rapport – non retrouvé dans les archives – du 3 mars 1960).

3 Hervé Bouvet de la Maisonneuve, « Rapport annuel, 1961 », 15 avril 1961, p. 1 et 6 (ANF, 197711066-34).

4 *Ibid.*, p. 3 ; les six organismes sont l'OMHLM, l'ODHLM, l'Auxiliaire sociale d'habitation (ex-Auxiliaire municipale), le Foyer pour tous, la Solis (ex-Foyer Armaf) et la CENESTAL.

5 *Ibid.*, p. 5 ; l'arbitraire et l'entregent du maire sont particulièrement souligné en 1953 à Oran (Philippe Dargenton, « Rapport concernant la vérification du service de M. Peretti... », doc. cité, p. 12).

6 Hervé Bouvet de la Maisonneuve, « Rapport annuel, 1961 », doc. cité, p. 7-8 ; lettre du ministre de la Construction à l'Igame d'Alger, 18 mai 1961 (ANF, 19771106-34).

7 Lettre du préfet Igame d'Alger [Jean Chapel] au ministre de la Construction, 26 avril 1961 (ANF, 19771106-34).

8 Lettre du préfet Igame d'Alger au général de division (commandant la région territoriale et le corps d'armée d'Alger), 13 janvier 1960 (ANOM, 91-1K-1277 ; réponse à une lettre du 22 octobre 1959).

L'habitat l'intéresse cependant depuis son arrivée à Alger au début de l'année 1957. Alors à la tête de la 10^e division parachutiste, il disait vouloir aider les « musulmans » ayant besoin de se loger ; il inscrivait cette démarche dans le but plus large de « reprendre en main [la] population »¹. Cet objectif déclaré vient compléter le dispositif répressif qu'il met en place au même moment² (quadrillage de la ville, tortures, enlèvements, internements). Ainsi, il patronne par exemple à partir du printemps 1957 une association souhaitant multiplier les constructions pour les « familles [musulmanes] victimes du terrorisme »³. Il ne semble pas avoir édifié la centaine de bâtiments envisagés à la suite de huit premières maisonnettes⁴.

S'imposant de plus en plus, les autorités militaires ont des relations compliquées avec l'OMHLM algérois. Celui-ci est, à leurs yeux, trop indépendant. En août 1958, un membre du cabinet civil soumet au général Salan (alors commandant en chef des forces armées et délégué général du gouvernement) un projet de lettre à l'attention du président de la délégation spéciale de la ville d'Alger, Roger Richardot :

« Il est vexant pour le général [Salan] de voir prendre à la légère les démarches qu'il fait au profit de malheureux et de s'en entendre répondre, soit "qu'on ne peut envisager aucune possibilité de transfert pour l'instant..."", soit "qu'il n'est pas possible d'effectuer les enquêtes sociales..."", soit enfin "que toute nouvelle inscription est suspendue au fichier de l'office des HLM..." sans que ces décisions soient expressément motivées. Nous avons l'impression que l'OPHLM de la ville d'Alger se considère comme un État dans l'État et que son directeur et son secrétaire général décident et tranchent en toute circonstances, sans égards pour les autorités auxquelles ils sont en droit et en fait hiérarchiquement subordonnés »⁵.

Ces propos témoignent d'une impatience, d'un dédain pour les procédures administratives, du souhait de briser la modeste autonomie de l'OMHLM et d'une méconnaissance de sa situation (trop peu de logements au regard du nombre de demandes). La lettre n'est finalement pas envoyée. Quelques semaines plus tôt, un membre du cabinet de Salan s'irritait en marge de lettres fournissant des prévisions sur les livraisons de logements : « Dans 10 ans ? »⁶. Alors que les inscriptions au fichier de l'office sont suspendues « jusqu'à nouvel ordre », il se fend d'un « ukase

1 PELLISSIER Pierre, *La Bataille d'Alger*, Béjaïa, Talantikit, 2014 [1995], p. 77 (l'auteur se réfère à une interview du 16 janvier 1957 paru au *Journal d'Alger*). Du même auteur (journaliste au Figaro de 1960 à 1995), voir *Massu*, Paris, Perrin, 2017, p. 217-364.

2 LEROUX Denis, *Une armée révolutionnaire. La guerre d'Algérie du 5^e bureau*, Thèse d'histoire sous la direction de Raphaëlle Branche, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2018, 761 p.

3 Lettre du président de l'Auxiliaire municipale [Paul Pasquier-Bronde] au MRL, 30 janvier 1958 (ANF, 19771106-1).

4 Capitaine Valette d'Osia, « Construction des logements de type évolutif », 18 octobre 1957 (AWA, 5K-96).

5 Projet de lettre non-signée [par un membre du cabinet de Salan] et non-envoyée du commandant en chef des forces et délégué général du gouvernement (Salan), s.d. [avant le 10 août 1958, date d'une note signée du chef de cabinet civil [Théophile Couffin ? Jacques de Mari ?] indiquant « qu'il n'est pas possible de mettre cette lettre à la signature. Il faudra seulement signaler le fait à M. Richardot de vive voix »] (ANOM, GGA-14CAB-39).

6 Lettre du directeur général de l'OMHLM d'Alger [Jean Fleury] au délégué général du gouvernement, 23 juillet 1958 (ANOM, GGA-14CAB-39 ; mention ms. en marge)

– pourquoi ? »¹. Le 1^{er} septembre 1958, le « chargé de mission » auprès du général Salan, Jacques de Mari, indique au préfet d'Alger

« ...combien il est inopportun que M. [Albert] Jahan ait remplacé M. Chevallier à la tête de l'OMHLM de la ville d'Alger. Chrétien progressiste, mendésiste ardent, ancien adjoint [de] Chevallier, ancien secrétaire général de [la] CFTC d'Algérie, M. Jahan aura en mains un instrument admirable pour les prochaines élections. Tenir (...) l'office des HLM et la faculté de disposer de plusieurs centaines de logements constitue un levier d'une importance politique énorme qu'il est ridicule et regrettable de laisser entre les mains d'un adversaire »².

Massu ne semble pas considérer immédiatement cette « mise en garde »³. Il n'en espère pas moins s'en prendre à Chevallier et plus encore à son entourage resté en poste. Cette offensive n'est pas particulière aux HLM : Massu et son entourage attaquent (diffamations, perquisitions, arrestations, tortures) au-delà des indépendantistes. Ils visent ainsi les dirigeants de la CFTC⁴ ou encore les Centres sociaux éducatifs créés pour accroître la scolarisation des enfants « musulmans » et conduire une action sociale⁵. À la fin de l'année 1958, l'inspection des Finances demande à trois de ses nouveaux agents (Jean-René Bernard, Michel Rocard, Jean-Eudes Roullier) de vérifier les opérations réalisées par l'OMHLM d'Alger. Ceux-ci avertissent « par courtoisie » Massu, qui leur répond « Ah, très bien, vous m'amènerez la tête de Jacques Chevallier sur un plateau ! »⁶. Cette offensive est à resituer dans celle que mène plus largement l'armée contre toutes les voix discordantes à un moment où Chevallier semble retrouver une certaine notoriété avec la sortie en octobre 1958 de son ouvrage *Nous, Algériens...*⁷ et que les élections municipales sont

-
- 1 Lettre du même auteur au même destinataire, 29 juillet 1958 (ANOM, GGA-14CAB-39 ; mention ms. en marge).
 - 2 « Note au sujet d'André Jahan, administrateur civil au gouvernement général, administrateur de l'OMHLM d'Alger », 1^{er} septembre 1958 (ANOM, 91-1K-1246). Cette note a fait l'objet d'échanges avec le colonel Godard alors à la direction de la Sûreté nationale de l'Algérie (divers documents dans ANOM, GGA-14CAB-39).
 - 3 Mention ms. sur la carte de visite de Jacques de Mari, jointe à la note citée précédemment (ANOM, 91-1K-1246).
 - 4 BRANCIARD Michel, *Un syndicat dans la guerre d'Algérie. La CFTC qui deviendra CFDT*, Paris, Syros, 1984, 328 p.
 - 5 OULD AOUDIA Jean-Philippe, *L'assassinat de Château-Royal. Alger, 15 mars 1962*, Paris, Tirésias, 1992, p. 61-85.
 - 6 Selon le témoignage de Michel Rocard du 21 octobre 2002 (« Premiers Engagements », ROCARD Michel, *Rapport sur les camps de regroupement et autres textes sur la guerre d'Algérie*, Paris, Mille et une nuits, 2003, p. 155-209, ici p. 193 ; propos recueillis par Claire Andrieu, Marc-Olivier Baruch, Vincent Duclert, Pierre Encrevé, Gilles Morin et Sylvie Thénault, revus par Rocard). Nulle mention de son activité de contrôle des HLM par Jean-René Bernard dans son témoignage « Une promotion d'énarques en Algérie », VADELORGE Loïc (textes réunis par), *Jean-Eudes Roullier, un pionnier des politiques de l'espace urbain*, Paris, La Documentation française, 2011, p. 39-41. Bernard, Rocard et Roullier font l'objet d'une notice biographique dans CARDONI Fabien, CARRÉ DE MALBERG, MARGAIRAZ Michel (dir.), *Dictionnaire historique des inspecteurs des Finances*, Vincennes, IGPDE, 2012, 1131 p.
 - 7 CHEVALLIER Jacques, *Nous, Algériens...*, Paris, Calmann-Lévy, [octobre] 1958, 187 p. ; « notoriété nouvelle » mentionnée dans « “Nous, Algériens...” », *LM*, 24 novembre 1958.

prévues au printemps suivant¹. Il ne semble pas, néanmoins, que Massu parviennent à évincer Jahan, intime de l'ancien maire : celui-ci est en tous cas toujours en poste en juin 1960².

Ces crispations entre l'OMHLM et ses tutelles lorsque l'armée prend, après mai 1958, les rênes de la préfecture et du gouvernement général mettent en valeur aussi bien les modalités de la « pacification » que l'esprit régnant au sein de l'OMHLM algérois. D'une part, en exerçant les pouvoirs civils, les militaires font feu de tout bois pour réaliser leurs objectifs et notamment contrôler le peuplement d'Alger par le biais des attributions d'HLM. D'autre part, les administrateurs de l'office autant que son directeur ne semblent guère disposés à leur obéir ; le parc de logements disponibles est en outre si réduit au regard des besoins que les espérances des militaires ne peuvent être que déçues.

I.2. Des logements toujours trop chers

Les loyers conditionnent au premier chef l'obtention d'un logement en location simple ; pour l'accession à la propriété l'apport est essentiel. L'obtention d'un logement bâti hors de la sphère purement privée, par un organisme HLM, une SCHA ou la CIA, est donc *a minima* indexée sur le salaire du ménage, son montant comme sa régularité. En l'absence de données sérielles, un premier tableau peut néanmoins être brossé.

I.2.1. Des HLM pour salariés solvables, donc surtout pour les Européens

À la cité Laloum de Constantine, un quatre pièces a, en 1949, un loyer mensuel de 688 F ; ce dernier est de 1 874 F en 1953³. La hausse est de + 272 % ; l'inflation est, sur cette période de quatre ans, de 40 % et l'essentiel des salaires n'augmente pas au même rythme⁴. À l'image de cette cité d'HBM, les loyers des immeubles bâtis avant-guerre sont, en dépit d'une atténuation des écarts au fil des années, moins chers que ceux des nouvelles constructions⁵. C'est ainsi qu'à Bône, le locataire d'un appartement similaire dans de nouvelles HLM doit déboursier 4 214 F par mois

1 « Plusieurs décisions sur les institutions de la Communauté (...) Élections municipales », *LM*, 23 octobre 1958 ; « Diverses personnalités se regroupent au sein d'un mouvement Algérie française », *LM*, 7 janvier 1959. Sur la volonté des militaires d'intervenir dans les élections de mars (puis avril) 1959, voir LEROUX Denis, *Une armée révolutionnaire...*, *op. cit.*, p. 608. Je remercie Victor Delaporte pour les discussions serrées que nous avons eues sur la vie politique en Algérie après 1945 (celui-ci prépare un travail sur *Le mouvement de défense de l'Algérie française entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et la sortie de la guerre d'indépendance algérienne*, Thèse d'histoire sous la direction de Raphaëlle Branche, Université Paris Nanterre).

2 Lettre adressée à Jahan (président de l'OMHLM d'Alger), 5 juin 1960 (AWA, 5K-99 ; l'auteur est anonyme).

3 Maurice Laloum (président), « Rapport du président sur la gestion de l'OMHLM de Constantine – 1952 », 5 mars 1953 (ANF, 19771106-29 ; charges non comprises).

4 Éléments détaillés sur l'évolution des salaires *infra*, p. 599

5 Arrêtés ministériel des 31 mai 1948 (*JORF-LD*, 2 juin 1948, p. 5303-5404) et 12 juillet 1949 (*JORF-LD*, 14 juillet 1949, p. 6894-6895) ; l'augmentation semestrielle des maxima est réglementée par l'arrêté interministériel du 29 juin 1949 (*JORF-LD*, 2 juillet 1949, p. 6498-6499). Leur applicabilité à l'Algérie est précisée dans le télégramme du ministre de l'Intérieur au gouverneur général, s.d. [reçu le 19 juin 1948] (ANOM, 81F-2207).

fin 1949 (groupe de la Ménadia I) ; il est prévu de progressives augmentations¹ (5 900 F fin 1951, soit + 71 % ; l'inflation est de 28 % sur cette période). Pour un quatre pièces du groupe de la Ménadia II – de meilleure qualité (ascenseurs, finitions) –, il faut déboursier 10 360 F par mois en 1951 et 14 060 F début 1954² (+ 36 % ; l'inflation est de 10 %). Les valeurs locatives sont assez disparates d'un ensemble à l'autre. Par exemple, fin 1959, un trois pièces aux HLM du Champ de manœuvres (Alger) a un loyer mensuel d'environ 9 000 F, charges comprises³.

Les augmentations suscitent des protestations des habitants⁴. Les 160 anciens combattants de la cité de recasement de Fontaine Fraîche (Alger) – *a priori* très majoritairement « musulmans » – font une grève des loyers en septembre 1949⁵. Confronté à une pétition de l'essentiel des locataires du groupe Ménadia II (*a priori* presque tous considérés comme « européens »⁶), le conseil municipal de Bône décide à l'unanimité de baisser les loyers de 20 %. Si cette baisse est tardivement appliquée, les trop-perçus par la ville – gestionnaire de ces immeubles – sont remboursés⁷. Les loyers fixés par les règlements et ceux réellement perçus par les offices sont parfois assez différents. À Alger, des locataires contestent devoir payer, en 1953, 4 680 F de loyer mensuel au lieu des 3 836 F prévus⁸ (soit près d'un quart de plus) pour un deux pièces dans l'un des nouveaux immeubles du Champ de manœuvres. Leur opposition recourt autant à la critique serrée des textes juridiques qu'à un savoir-faire en matière de revendications sociales dans ce quartier d'HBM⁹. Dans le même temps, l'inspecteur des Finances Rocard estime que les loyers payés par les locataires de Diar es-Saâda (Alger, logements HLM classiques) dépassent les maxima autorisés mais qu'ils sont acceptables étant donné les « éléments importants apportés par le constructeur : réfrigérateur, cuisinière trois feux, meuble penderie, séchoir, buffet de cuisine »¹⁰. En revanche, il considère que les habitants de Diar el-Mahçoul payent des loyers excessifs au regard de leurs logements qui sont de moindre qualité¹¹.

1 Sé. du cons. mun. de Bône, 26 novembre 1949 (AAPCA, B-85).

2 Sé. du cons. mun. de Bône, 6 novembre 1951 (AAPCA, B-89) et 22 mars 1954 (AAPCA, B-94).

3 Lettre du président de l'OMHLM d'Alger (Jahan) au préfet d'Alger, 9 décembre 1959 (ANOM, 91-1K-1277).

4 « Les locataires des HBM paient cher les fantaisies de l'Office algérois », *Alger républicain*, 28 octobre 1948, p. 3.

5 « Les locataires de Fontaine Fraîche refusent... », *Alger républicain*, 6 septembre 1949, p. 1 et 4 ; cet article n'assigne pas les habitants à l'une des catégories coloniales (« musulmans » ou « Européens »). L'issue de cette grève n'est pas connue.

6 Sé. du cons. mun. de Bône, 22 mars 1954 (AAPCA, B-94 ; que les locataires soient des Européens n'est qu'une hypothèse de notre part à la lecture des 74 noms de famille fournis par cette délibération).

7 Sé. du cons. mun. de Bône, 9 mai 1955 (*Rev. mun. de Bône*, 2, juil.-sept. 1955, p. 14).

8 Lettre du Comité de défense des intérêts des locataires des HLM du Champ de manœuvres, 25 mars 1953 (ANF, 19771106-27 ; François Gabriel et A. Pappalardo en sont respectivement le président et secrétaire général).

9 « Les locataires des HBM paient cher... », art. cité.

10 Michel Rocard, « Rapport sur la vérification de l'OMHLM d'Alger... », doc. cité, p. 94 ; rappel de ces coûts dans une lettre de Fernand Pouillon au maire et président de l'OMHLM d'Alger (Chevallier), 4 février 1958 (AP-OF).

11 Michel Rocard, « Rapport sur la vérification de l'OMHLM d'Alger... », doc. cité, p. 93-94.

Quoique bâtis avec l'aide des budgets métropolitains (prêts de la Caisse des dépôts) et algérien (prêts et subventions) qui en limite le loyer, les HLM ne sont accessibles qu'à une frange restreinte des citoyens. André Bakouche, l'un des principaux défenseurs de la politique du logement à l'Assemblée algérienne, s'en soucie d'ailleurs explicitement, sans guère susciter de réaction à la hauteur de son inquiétude¹. Il affirme que le loyer de 1 500 F par pièce des immeubles bientôt mis en location par l'OMHLM de Constantine fait renoncer beaucoup de personnes pressenties pour devenir locataires². Il en va de même pour ceux souhaitant devenir propriétaires par le biais d'un prêt HLM³.

En sondant les salaires versés dans des années 1950, ces loyers ne sont accessibles qu'à une frange réduite des citoyens qui, dans leur grande majorité, appartiennent à la partie européenne de la population. En 1947, les dockers les mieux lotis touchent 9 000 F par mois, les employés de bureau et de commerce entre 5 200 F (garçon de bureau) et 9 550 F⁴ (comptable hors catégorie). À Sétif, les salaires des Européens varient de 4 à 12 000 F par mois à la même date⁵. En 1951, les électriciens et gaziers sont payés selon les règles du SMIG de métropole, soit 17 700 F mensuels⁶ (tiers colonial compris). Dans l'ensemble, Nora Benallègue-Chaoui établit que l'inflation est telle qu'une « distorsion prix-salaires » s'installe dans la durée. En 1955, le rapport Maspétiol permet d'entrevoir l'abîme qui existe entre les revenus des « musulmans » et ceux des européens (Tableau 9-1).

En 1960, le revenu moyen des « musulmans » dans les grandes villes est de 579 NF contre 955 NF pour les Européens (rapport de 1 pour 1,6) ; les écarts sont plus grands encore dans les villes moyennes, où les revenus moyens sont de 390 contre 981 NF⁷ (apport de 1 pour 2,5). Près d'un million d'Européens d'Algérie appartiennent aux classes 23 et 24, soit la presque totalité d'entre eux. Les « musulmans » sont environ 560 000 à être comptabilisés dans ces classes-là, soit

1 André Bakouche (rapporteur général) et Hacene (rapporteur adjoint), *Rapport général sur l'habitat présenté au nom de la commission de l'habitat*, s.d. [mars 1950], p. 14 (ANOM, 81F-2201).

2 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 3 août 1951 (ANOM, GGA-10CAB-162 ; dos. 171).

3 Secrétaire général du gouvernement général de l'Algérie (André Pélabon), « Note d'information sur les modalités de financement de la construction de logements », 30 juin 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140).

4 BENALLÈGUE-CHAOUIA Nora, *Algérie. Mouvement ouvrier et question nationale (1919-1954)*, Alger, OPU, 2005, p. 301-303 ; *ibid.* pour la citation d'elle qui suit.

5 Maire de Sétif [Marcel Méjean], « PAC-H », s.d. [fin 1946 ou début 1947], p. 1-2 (ANOM, GGA-1Y-241).

6 « Gaziers et électriciens... », *Alger républicain*, 20 mars 1951, p. 6. Le « tiers colonial » est une bonification de salaire pour les fonctionnaires métropolitains s'installant aux colonies ; elle est étendue à tous les fonctionnaires citoyens. Certaines professions ont parfois un « quart colonial », comme les agents des PTT (voir LACROIX Annick, *Une histoire sociale et spatiale de l'État dans l'Algérie colonisée. L'administration des postes, télégraphes et téléphones du milieu du XIX^e siècle à la Seconde Guerre mondiale*, Thèse d'histoire sous la direction d'Olivier Wieviorka, ENS Cachan, 2014, vol. 1, p. 326, 709 et 740).

7 BOURDIEU Pierre, *Travail et travailleurs...*, *op.cit.*, p. 219-221. Le « nouveau franc » est instauré à la fin des années 1950 (circulation au 1^{er} janvier 1960) ; un « nouveau franc » vaut 100 « anciens francs ».

environ 40 % de ceux vivant en ville¹. Ceux de la classe 23 ont un revenu mensuel moyen d'environ 7 500 F ; le prix mensuel d'un logement de deux pièces au sein des nouveaux immeubles HLM du Champ de manœuvres est alors d'environ 4 700 F. Sachant que l'usage commun pour les ouvriers est de ne pas consacrer plus d'un sixième de son budget moyen au logement² (1951), il est singulièrement compliqué pour les citadins de payer une HLM de normes classiques. Celles-ci sont donc plutôt louées par les « classes moyennes » (classe 24), soit un groupe hétérogène d'environ 545 000 Européens et 50 000 « musulmans ».

Classe	Revenu individuel annuel moyen	Type de travailleurs ou catégorie sociale	Européens	Musulmans
22	46 000 F, soit env. 3 800 F mensuels	Musulmans des zones urbaines	/	1 600 000
23	90 000 F, soit env. 7 500 F mensuels	Salariés, artisans, petits et moyens commerçants	440 000, soit 44 % de la classe	510 000, soit 56 % de la classe
24	190 000 F, soit env. 15 800 F mensuels	Classes moyennes	545 000, soit > 90 % de la classe	50 000, soit < 10 % de la classe
25	1 160 000 F, soit > 95 000 F mensuels	Classe aisée	15 000	Aucun

Les revenus individuels annuels moyens ont été arrondis. Le numéro de chaque classe ainsi que les catégories des trois colonnes de droite sont repris du rapport. Les revenus mensuels sont des calculs de mon fait.

env. = environ

Source : MASPÉTIOL Roland (président du groupe d'études *ad hoc*), *Rapport sur les relations financières entre la métropole et l'Algérie. Rapport général*, Alger, Impr. officielle, juin 1955, p. 69 (cité par LEFEUVRE Daniel, « Les pieds-noirs », HARBI Mohammed, STORA Benjamin (dir.), *La Guerre d'Algérie. 1954-1962, la fin de l'amnésie*, Paris, Robert Laffont, 2004, p. 267-286, ici p. 271). Ce rapport rappelle que les chiffres qu'il propose, constitués difficilement, doivent être pris avec précaution (cf. GENDARME René, *Économie de l'Algérie. Sous-développement et politique de croissance*, Armand Colin, 1959, p. 58-60).

Tableau 9-1 – Écarts des revenus entre citadins d'Algérie (1955)

André Bakouche affirme en août 1951 que l'OMHLM de Constantine exige des locataires un revenu mensuel de 48 000 F³. Le très influent Louis Pasquier-Bronde (président de l'OMHLM d'Alger et de la Fédération algérienne des organismes d'habitation et d'urbanisme) renchérit, reprenant des formulations qui animent le débat métropolitain : « ...il faut que les locataires commencent à concevoir que la notion de valeur locative doit être restituée aux immeubles. (...) En ce qui concerne la limite imposée aux traitements des bénéficiaires, il est exact qu'un certain

- 1 En considérant que la population de « musulmans » est de 8,5 millions d'individus (DESPOIS Jean, « La population algérienne au 31 octobre 1954 », *Annales de géographie*, 347, 1956, p. 55-56). Ces pourcentages ne sont qu'indicatifs : celui de 40 % est par exemple obtenu en rapportant le nombre de « musulmans » des classes 23 et 24 – dont des « ruraux » pour lesquels le rapport Maspétiol ne donne pas la proportion, quoique les urbains y soient probablement très majoritaires – à la « population urbaine musulmane » (1 385 000) évoquée par Despois.
- 2 Donnée proposée de façon tout à fait indicative à partir de DAUMAS Jean-Claude, *La révolution matérielle. Une histoire de la consommation. France, XIX^e – XX^e siècle*, Paris, Flammarion, 2018, 593 p.
- 3 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 3 août 1951 (ANOM, GGA-10CAB-162 ; dos. 171) ; *ibid.* pour la citation de Pasquier-Bronde qui suit. L'importance de la solvabilité est aussi rappelée par le président de l'OMHLM d'Oran, Jean Peretti (« Réponse au rapport de M. Dargenton... », doc. cité, p. 1).

plafond ait été fixé pour ne pas être contraint, un jour ou l'autre, devant la carence des locataires, d'être obligé de recourir à l'expulsion ; l'Office [municipal d'Alger] constate que les revenus, pour des groupes familiaux, se chiffrent facilement à 70 000 F [mensuels] »¹. Ces salaires sont ceux des individus les plus aisés de cette large « classe moyenne » définie par le rapport Maspétiol.

Des demandes de logements formulées auprès de l'OMHLM d'Alger à la fin des années 1950 documentent quelques cas : chacun présente son lieu de vie, les personnes avec lesquelles il habite, son emploi et ses revenus. Certains demandeurs habitent déjà dans des logements de l'office municipal et en souhaitent un plus grand (Tableau 9-2). Plusieurs années après les affirmations de Louis Pasquier-Bronde, un constat s'impose : tous les ménages locataires de l'OMHLM n'ont pas des revenus de 70 000 F par mois, loin s'en faut.

Titulaire du bail	Individus dans l'appartement	Emploi du titulaire du bail	Revenus du ménage (r. m.)	Cité	Nombre de pièces	Loyer (mois)
Grio Acampora	11 (m., f., 4 enfants ; frère, sa f., leurs deux enfants et une belle-fille)	Menuisier à la caserne d'Orléans	70 000 (s. m.) + 40 000 (s. e., 2 ^e fille) + 4 800 (alloc. fam.) = 114 800 F	Champ de manoeuvres (bât. D)	5	5 350 F (4,6 % r. m.)
Tayeb Bennamani	20 (veuve ; beau-frère et sa f. ; neveu ; six autres adultes ; 10 enfants)	Décédé. Le beau-frère est « employé d'administration »	53 150 (beau-frère) + 9 760 (pension touchée par la veuve) = 62 910 F	Ruisseau (bât G.)	4	4 680 F (7,4 % r. m.)
Antoine Addari	3 (m., f. et un enfant)	Chauffeur à la mairie d'Alger.	62 000 F (s. m.)	Diar el-Mahçoul	2	Concier-gerie
<p>m. = mari f. = femme s. m. = salaire mari s. f. = salaire femme s. e. = salaire enfant alloc. fam. = allocations familiales r. m. = revenu du ménage Les proportions du loyer au regard du revenu mensuel total des habitants (r. m., colonne de droite) sont de mon fait.</p> <p><i>Sources</i> : fiches de demandes de logements à l'OMHLM d'Alger, dates diverses [fin 1959-début 1960] reproduites par Pierre Bourdieu fin 1959-début 1960 (GED, IARCH-250).</p>						

Tableau 9-2 – Exemples de logements loués par l'OMHLM d'Alger (fin des années 1950)

La structure extrêmement inégalitaire de l'économie coloniale fait que les HLM ne sont accessibles qu'à un nombre restreint de citoyens, très majoritairement européens. L'habitat « musulman » est lui aussi inaccessible à la majorité des travailleurs.

I.2.2. Un habitat dédié aux « musulmans » lui-même peu accessible

L'« habitat musulman » bâti à compter de la fin des années 1940 est à considérer à l'aune des loyers payés dans les bidonvilles et taudis. À Oran, une pièce dans l'une des très modestes maisons en torchis des Planteurs se paie de 175 à 300 F par mois en 1950². À Alger, Aïchouche

1 VOLDMAN Danièle, « La loi de 1948 sur les loyers », *Vingtième Siècle*, 20, 1988, p. 91-102 (sur la métropole).
2 EMSALLEM René, « Les villages indigènes d'Oran », *Revue de géographie de Lyon*, 25-4, 1950, p. 289-299, ici p. 292-296.

Zarouanek loue trois ans plus tard neuf baraques au Clos Salembier pour chacune 1 000 F à des agents des PTT et de l'EGA¹. André Bakouche évoque en 1954 des loyers de 2 500 F pour de mêmes habitations dans la capitale coloniale². À cette date, 30 % des « musulmans » d'Alger vivent en bidonville ; il en va de même à Oran et Bône, moins à Constantine³ (7 %). Beaucoup de « musulmans » vivent dans des immeubles insalubres. Dans le quartier algérois de Belcourt, la rue Monfleury en regorge sans être la plus dégradée : au n° 83, Salah Babanon (du service municipal du nettoyage) paie, en 1949, 154 F par mois une petite pièce⁴. Trois ans plus tard, Mohamed Khatabou (receveur des tramways) débourse mensuellement, pour un logement analogue situé au 22 bis, 345 F⁵.

Ainsi, toute une partie des travailleurs ne peut accéder à l'« habitat musulman ». La grande majorité est très mal et très irrégulièrement payée. En 1953, les communes qui édifient des logements relevant de la politique d'« habitat musulman » proposent des loyers mensuels d'environ 1 200 F⁶. René Montaldo se targue que l'ODHLM d'Alger qu'il préside loue ses pièces de 500 à 750 F⁷. Les 45 logements de la « cité ouvrière » du Hamma Plaisance coûtent entre 800 et 1 550 F la pièce – et chacun en comprend deux ou trois. Un membre du cabinet gubernatorial ne peut que conclure à « un prix manifestement trop élevé »⁸. Pour s'en tenir à la période 1947-1954, le salaire quotidien minimum fixé pour les travailleurs agricoles par le gouvernement général augmente (+ 92 %) certes plus vite que le coût de la vie (+ 70 %). Outre qu'il s'agit souvent d'un maximum qui reste dérisoire (300 F par jour en 1954), très peu d'ouvriers agricoles ont un emploi permanent (107 200 hommes et 1 600 femmes, soit moins de 20 % d'entre eux) et touchent une telle somme de façon régulière⁹. Au total, le revenu moyen mensuel d'un travailleur « musulman » du secteur agricole est évalué à moins de 2 000 F ; seuls 160 000 gagnent plus de 6 000 F par mois¹⁰. Les logements en accession à la propriété bâtis par la CIA et par les coopératives qui

1 Chef du service municipal de l'urbanisme (Eugène Pasquali), « Note pour le secrétaire général de la mairie », 20 juillet 1953 (AP-CB, Boîte « Constructions ») ; voir d'autres portraits d'habitants des bidonvilles dans TORRES Georges, *Les bidonvilles d'Alger*, DES de Géographie, Université Aix-Marseille, 1953, p. 59-73.

2 BAKOUCHE André (rapporteur), *Rapport général sur l'habitat présenté devant l'Assemblée algérienne*, Alger, Impr. officielle, 1954, p. 5 (ANOM, BIB AOM 13730 ; ANOM, 915-80).

3 KATEB Kamel, *Européens, « indigènes » et juifs en Algérie (1830-1962) : représentations et réalités des populations*, Alger, El Maarifa, 2010 [Paris, Éditions de l'INED, 2001], p. 278.

4 « Loyers », *Alger républicain*, 20 juillet 1949, p. 3.

5 Anonyme [assistante sociale de l'OMHLM d'Alger, *a priori*], « Renseignements recueillis au cours de l'enquête », 8 avril 1952 (AWA, 5K-84 ; Khatabou est employé par les Chemins de fer sur route d'Algérie).

6 Fédération des maires du dép. de Constantine (éd.), *Premier congrès des maires d'Algérie*, Constantine, Impr. Audrino, s.d. [fin 1953-début 1954], p. 84.

7 MONTALDO René, *Rapport sur l'Habitat présenté lors du Congrès des présidents des conseils généraux de France – séance de commission du mardi 16 juin 1953*, s.d. [1953], p. 9 (ANOM, 81F-2204 et 92-2576).

8 Directeur des Travaux publics et des transports, « Note au gouverneur général », 6 mars 1953 et réponse du 27 mars 1953 (ANOM, GGA-11CAB-64). Sur l'« habitat musulman », dont la cité du Hamma, voir le chapitre 8-II.2.1.

9 NOUSCHI André, *L'Algérie amère, 1914-1994*, Paris, Éditions de la MSH, 1995, p. 150-151.

10 STORA Benjamin, *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*, Paris, La Découverte, 2004, p. 100-101.

dédient leurs constructions aux « musulmans » (comme la société coopérative musulmane algérienne d'habitation et d'accession à la petite propriété) proposent des loyers mensuels équivalents, sans compter la nécessité de fournir un apport initial¹.

Quoiqu'essentielles, les possibilités financières ne font néanmoins pas tout. Les appréciations des assistantes sociales pourraient être excluantes mais très peu de traces ont été retrouvées. L'une des rares feuilles de renseignements retrouvée mentionne successivement

« Tenue du logement : Laisse à désirer

Tenue des occupants : Tenue vestimentaire rudimentaire et pas très nette

Renseignements recueillis auprès de l'employeur, des voisins ou à d'autres sources : Braves gens mais très bruyants (...)

Conclusion : degré d'urgence : à reloger dès que possible (...) mode de vie strictement musulman (...) Nous pensons que la cité du Nador conviendrait à cette famille »².

Ces remarques dépréciatives ne conduisent paradoxalement pas à l'éviction de la famille concernée : la commisération de l'employée lui fait proposer un logement dans une cité « musulmane » et ce alors même qu'elle pourrait être amenée, étant donné le nombre de demandes, à évincer cette famille.

Parfois, les demandeurs ne sont pas prêts à déménager à tout prix, quand bien même ils vivent très à l'étroit ou dans des appartements insalubres³. En juillet 1956, le garçon de café Mohamed Ameyar dit préférer continuer à payer un loyer à Areski Namouri pour une pièce de 6 m² du 47, rue de la Porte neuve (haute Casbah). Un employé de l'OMHLM indique sur une fiche le concernant qu'il souhaite continuer à y vivre avec neuf autres personnes plutôt que de déménager à la cité Nador (Clos Salembier) « sous prétexte qu'il ne pouvait avoir des places à l'école pour ses enfants »⁴. Bénéficiaire d'un logement aux Eucalyptus d'Hussein Dey bâtis par la CIA, Ferhat Aït Kaci – agent de bureau à la SAONIC d'Alger – estime habiter trop loin de son lieu de travail et demande à déménager à la « cité évolutive » d'Hussein Dey bâtie par l'ODHLM, c'est-à-dire dans un logement de la même gamme⁵. L'employé civil de l'armée Rachid Bouzaouya (« agent de bureau à la caserne d'Orléans ») obtient en 1958 un trois pièces aux Eucalyptus,

1 Environ 60 000 F en 1958, somme à la portée de peu de « musulmans » (lettre du chef de cabinet du gouverneur général de l'Algérie à Djelloul Triouti, 19 novembre 1958 (ANOM, GGA-14CAB-53)).

2 Anonyme [assistante sociale de l'OMHLM d'Alger, *a priori*], « Renseignements recueillis... », doc. cité.

3 Sur l'attachement de citadins à l'espace de leur domicile en un autre contexte, voir FAURE Alain, « Réflexions sur les ambiguïtés du quartier populaire (Paris, 1880-1914) », *Histoire, économie et société*, 13-3, 1994, p. 449-455.

4 Demande d'HLM [plus loin D-HLM] de Mohamed Ameyar, s.d. [fin des années 1950] (GED, 1ARCH-250 ; complément ajouté à la fiche).

5 Conseiller technique du délégué général du gouvernement (Georges Hirtz), « Note pour le directeur des Travaux publics et des transports », 22 novembre 1960 (ANOM, GGA-15CAB-13). La SAONIC est la Section algérienne de l'Office national interprofessionnel des céréales, une administration publique. Cette demande est rejetée au motif qu'il n'est pas rémunéré sur un poste de l'administration centrale (chef de l'Office civil de recrutement (intégré à la direction générale de la Fonction publique et des affaires administratives)), « Note pour le chef du cabinet civil », 31 janvier 1961 (ANOM, GGA-15CAB-13)).

sur les hauteurs de Bab el Oued. Il le refuse « parce que trop petit »¹. De tels refus ne sont nullement propres aux « musulmans »².

La cherté des loyers proposés par les divers bailleurs bâtissant avec le soutien de la puissance publique est donc un fait généralisé. Elle est d'autant plus criante que les salaires n'augmentent pas au même rythme que les prix. Formellement, Européens et « musulmans » peuvent tous accéder à une HLM. La structure de l'économie de la colonie exclut toutefois la quasi-totalité de ces derniers : seules environ 50 000 « musulmans » ont des revenus permettant d'en obtenir une. Le nombre d'Européens le pouvant est dix fois plus important. La misère est telle que les logements des cités dédiées aux « musulmans » sont eux-mêmes trop chers pour beaucoup.

I.2.3. Des règles de fixation des loyer définies et suivies de façon erratique

Les loyers sont parfois fixés de façon si complexe qu'ils sont en contradiction non seulement avec la réglementation mais aussi avec, parfois, les objectifs que se donnent les organismes eux-mêmes. L'OMHLM d'Alger semble disposé à ce type de combinaisons. Les conséquences ne sont pas univoques : à Diar el-Mahçoul, le non-respect des règles de financement permet de loger un nombre conséquent de « musulmans » peu fortunés ; en revanche, au Climat de France, les loyers sont abusivement chers. Début 1959, Michel Rocard inspecte les opérations de Diar es-Saâda et Diar el-Mahçoul. De cette seconde cité, majoritairement destinée aux « musulmans », il estime « que les aspects positifs dépassent de très loin les aspects négatifs (...) [c'est] une expérience courageuse (...) Il est probable que l'office n'aurait jamais tenu cette cadence s'il s'était astreint à un respect scrupuleux des règles administratives »³. Quatre décennies plus tard, il se remémore cette inspection de façon aussi bien analogue que plus tranchante :

« Mon rapport se termine, en substance, par : “Il est parfaitement effectif que, pour construire en Algérie pour la première fois de manière massive et pour la population musulmane, ce qui n'avait aucun précédent, le maire Jacques Chevallier et l'architecte en chef Fernand Pouillon ont violé les règles, anticipé sur les délais, fait de la cavalerie, etc. Les conditions dans lesquelles tout cela s'est fait amène les enquêteurs à conclure que faute de viol de ces règlements largement paralysants, jamais on n'aurait construit pour les musulmans en Algérie” »⁴.

1 D-HLM de Rachid Bouzaouya, s.d. [fin des années 1950] (GED, 1ARCH-250 ; complément ajouté à la fiche).

2 EYRIGNOUX Pierre, *Adolescents en Algérie...*, *op. cit.*, p. 266 (refus de l'institutrice djidjellienne Julia Léonie Eyrygnoux, au début des années 1950, de déménager dans l'HLM obtenue ; elle lui préfère sa modeste maison avec jardin) ; D-HLM de Sauveur Farrugia, s.d. [fin des années 1950] (GED, 1ARCH-250 ; refus d'un quatre pièces à Diar es-Saâda (Alger), car « trop loin » ; ce maçon de maltais préfère continuer à vivre au 25, rue Camille Douls, à Bab el Oued, dans un deux pièces de 18 m² loué à Fritz Muller pour lui, sa femme et leurs neuf enfants).

3 Michel Rocard, « Rapport sur la vérification de l'OMHLM d'Alger... », doc. cité, p. 101.

4 « Premiers Engagements », ROCARD Michel, *Rapport...*, *op. cit.*, p. 193.

Au même moment, son collègue Jean-Eudes Roullier contrôle l'opération du Climat de France, elle aussi à l'initiative de l'OMHLM d'Alger. Il estime que ce dernier n'applique pas la loi en oubliant de fonder les loyers sur la surface corrigée¹ et qu'en somme, les loyers

« sont du même ordre que ceux qui sont appliqués à la cité HLM voisine des “Eucalyptus”, d'un type normal et donc de normes très supérieures :

Loyer (en F/m ²)	2 pièces		3 pièces	
	Climat de France	Eucalyptus	Climat de France	Eucalyptus
Loyer rapporté à la surface totale	140	150	210	180
Loyer rapporté à la surface des pièces principales	180	230	180	130

[après retour de ce rapport avec les observations du président de l'office, Roullier indique qu'il] est très regrettable qu'aucun éclaircissement ne soit apporté sur ce point qui concerne non l'attitude passée, mais bien le comportement présent de l'office. Les responsables de celui-ci croient devoir s'enorgueillir de l'“utilité publique” de l'opération “Climat de France”. Celle-ci se trouve gravement compromise par la politique de loyers qu'ils pratiquent »².

Roullier se désole des conséquences de cette situation : la « population musulmane de la cité ressent une certaine amertume »³. L'office municipal d'HLM d'Alger est dénoncé pour avoir outrepassé les règles. Dans un cas les « musulmans » en bénéficient dans l'autre, ils sont floués. Rocard conclut son rapport en avalisant de façon très politique l'action menée par Chevallier, maire évincé en juin 1958⁴ qu'il connaît de réputation et qu'il estime⁵. Roullier fait de même : il se défend de critiquer « l'attitude passée » de l'office – c'est-à-dire celle de la municipalité Chevallier – et exige le réajustement des loyers.

Lorsqu'ils parviennent, le plus souvent difficilement, à contrôler les organismes HLM, les enquêteurs (ministériels ou gubernatoriaux) concluent à diverses entorses aux règlements. Ces textes sont eux-mêmes adoptés de façon fort disparate par les divers offices municipaux et départementaux de la colonie. Les attributions de logements sont, en continuité avec les débuts du logement social, toujours avant tout indexées sur la solvabilité des demandeurs. Étant donné la

1 Calcul de la surface d'un local avec affectation d'un correctif en fonction de sa vétusté, de son emplacement dans l'agglomération et de sujétions de voisinage (en vertu de la loi n° 48-1766 du 22 novembre 1948 (*JORF-LD*, 22 novembre 1948, p. 11367-11370)).

2 Jean-Eudes Roullier (inspecteur des Finances), « Rapport sur la vérification de l'OMHLM d'Alger – Opération “Climat de France”, janvier 1959 », 23 mars 1960, p. 39 (ANF, 197711066-27). Roullier ne parle pas de son travail d'inspecteur des Finances en Algérie dans son entretien avec Sabine Effosse du 10 juillet 2022 (EFFOSSE Sabine, *Première campagne d'archives orales. « Acteurs et mémoires de villes nouvelles »* réalisé pour le compte du Programme interministériel Histoire et Évaluation des villes nouvelles, 2002, p. 4-7 pour son passage en Algérie).

3 Jean-Eudes Roullier, « Rapport sur la vérification... », doc. cité, p. 37.

4 FRALON José-Alain, *Jacques Chevallier...*, op. cit., p. 237-239.

5 « Premiers Engagements », ROCARD Michel, *Rapport...*, op. cit., p. 156-182 et GUIGO Pierre-Emmanuel, *Michel Rocard*, Paris, Perrin, 2020, p. 26-41 (positions politiques de Michel Rocard jusqu'à l'éviction du maire d'Alger).

structure de l'économie coloniale, le peuplement des cités ne peut que tendre, pour l'essentiel, à être racialement homogène : les cités de meilleure qualité sont faites pour être habitées par des Européens et celles de moindre qualité par des « musulmans ». Les villes d'Algérie des années 1950 ne sont néanmoins pas, socialement et politiquement, tout à fait identiques à celles de l'entre-deux-guerres. Le conflit qui débute fin 1954 a aussi d'importants effets dans le peuplement des cités. Au-delà des règles et modalités d'attribution, leur peuplement réel et ses évolutions doivent être analysés.

II. Bénéficiaires d'un « logement social » et mesure des ségrégations urbaines

En continuité avec les années 1920 et 1930, les bénéficiaires potentiels d'une HLM ou d'un logement de la CIA sont avant tout les travailleurs solvables, les familles nombreuses et les anciens combattants. Dans une correspondance avec le MRU de 1952, le président de l'ODHLM d'Alger le reconnaît abruptement : dans « les opérations de “lutte contre le taudis” (...) [une] hiérarchisation reste éminemment désirable : les meilleures familles doivent être logées les premières, il faut entendre par là que les familles nombreuses et celles des anciens combattants [qui] doivent prendre le pas sur les familles constituées par des gens sans intérêt économique et parfois de très faible intérêt humain »¹. Le propos témoigne, sans différence notable avec les décennies précédentes, des critères de définition des bénéficiaires. Comme en métropole, le familialisme, le soutien aux anciens combattants – depuis les années 1920, par reconnaissance et car ils sont autant d'électeurs –, l'aide aux travailleurs estimés productifs et reconnus comme « bons pères de famille » sont mâtinés de mépris social. Ces catégories se retrouvent au sein des coopératives et de la CIA². Les bénéficiaires des OPHLM sont aussi ceux, du moins à Alger, qui ont candidaté il y a des années : en 1960, les demandes traitées ont été formulées en 1953-1955³.

En parallèle, la radicalisation des tensions coloniales puis la guerre et les projets de « pacification » conduisent certains à s'interroger plus formellement sur l'attribution des logements selon les catégories d'« européens » et de « musulmans »⁴. C'est par exemple le cas de Jean Scelles qui, mû par un vif christianisme social, s'intéresse de longue date au logement des

1 Document non-signé [le président de l'ODHLM d'Alger, René Montaldo, est toutefois responsable de son envoi au MRU], « Plan d'action de l'ODHLM d'Alger dans le secteur de l'habitation économique et sociale “lutte contre le taudis” », s.d. [joint à un rapport d'observations de l'inspecteur général des Finances Xavier des Francs en date du 28 octobre 1952], p. 11 (ANF, 19771106-25).

2 *La CIA. Sa structure, ses buts, ses méthodes...*, Alger, octobre 1956, p. 20-21 (BNP, 21CABET-407).

3 Lettre du préfet d'Alger au délégué général du gouvernement, 15 juin 1960 (ANOM, GGA-14CAB-98).

4 Lettre de Jean Scelles (ancien conseiller de l'Union française, secrétaire du Comité chrétien d'entente France-Islam), 25 janvier 1957 (AP, Fo-SC, carton « Dossier Jean Scelles – Dossiers politique algérienne + divers » (cave) et carton n° 9 (armoire du 2^e étage) ; aussi présente dans les papiers de Louis Massignon (BNF, NAF28658-151)).

« musulmans »¹. Les catégories raciales n'étant pas officiellement un critère d'attribution, le ministère de la Reconstruction ne reçoit pas, sauf exception, d'informations de ce type². Enfin, les documents produits dans le contexte des opérations militaires, les déclarations associatives de groupes de locataires et les pétitions collectives lèvent le voile sur le peuplement des cités étudiées.

Ce peuplement doit cependant être étudié en séparant les logements bâtis dans les années 1930 et après la Seconde Guerre mondiale. D'une part, le dynamisme du nationalisme est susceptible de réorienter – en sens libéral ou, à l'inverse, de crispation – les politiques de construction et les attributions de logements. D'autre part, la gestion d'un parc de logements déjà habités ou neufs diffère, notamment en raison du renouvellement des locataires. Le peuplement des immeubles à une ou deux décennies d'écart répond à des logiques pouvant être très variables. Enfin, prendre séparément ces deux ensembles permet de les comparer.

II.1. Premiers logements d'après-guerre et devenir de ceux d'avant-guerre

II.1.1. Les réalisations communales : des crispations coloniales exacerbées

Alors que des constructions de logements ne sont encore qu'envisagées, les attributions font immédiatement l'objet de critiques, exprimées selon les catégories coloniales. En mars 1946 à Bône, où les destructions de guerre ont été très importantes, les débats sont vifs pour fixer les règles de répartition des 750 logements envisagés pour reloger les sinistrés : les élus « musulmans » menés par Mostefa Tcherkeski protestent et demandent qu'il y en ait autant pour les Européens et les « musulmans ». Le conseiller européen Pucheu indique que le nombre de logements prévus est établi en proportion des sinistrés, soit 500 pour les premiers et 250 pour les seconds. C'est ce qui est voté par 37 voix contre 8, largement distribuées selon les appartenances au premier ou au second collège³.

D'autres municipalités se dotent de commissions d'attribution, comme Kouba⁴ et Djidjelli⁵. À Bône, l'absence totale de « musulmans » dans la commission de recasement des sinistrés suscite fin 1948 l'ire du conseiller Sadeck Benotmane⁶. Peu avant l'achèvement des 60

1 Lettres de Scelles à Massignon, 27 et 29 septembre 1948 (BNF, NAF28658-151) ; lettre du MRU au gouverneur général, 27 mai 1952 (ANOM, 81F-2203) à laquelle est jointe une lettre du MRU à Scelles, 27 mai 1952 (aussi dans la liasse ANOM, 91-1K-478) ; lettre du préfet d'Alger à Jean Scelles, 17 avril 1952 (ANOM, 91-1K-478) ; voir en outre *Vers un humanisme méditerranéen. Anthologie des écrits de Jean et Jeanne Scelles, couple reconnu et estimé par la communauté musulmane*, Paris, Fondation Scelles, 2010, 238 p.

2 Lettre du chef de service des HLM au MRU (Pierre Charlet) à Jean Scelles (ancien conseiller de l'Union française), 20 mars 1957 (AP, Fo-SC, carton « Dossier Jean Scelles – ... » ; réponse à la demande du 25 janvier citée *supra*. Est-ce pour cette même raison que Jean Pelletier affirme que c'est « évidemment impossible » d'obtenir des statistiques partageant « musulmans » et Européens (*Alger 1955, op. cit.*, p. 131) ?

3 Sé. du cons. mun. de Bône, 7 mars 1946 (AAPCA, B-75 ; les conseillers Boudjerira, Metifji, Bey Lagoun, Benozene, Belleili, [Omar] Hacene Chaouch, Tcherkeski, Kharezi ont voté contre).

4 « L'Algérois », *L'Éd. alg.*, 27, mars 1951, p. 34.

5 « Le Constantinois », *L'Éd. alg.*, 28, avril 1951, p. 45.

6 Sé. du cons. mun. de Bône, 16 octobre 1948 (AAPCA, B-82).

logements du groupe de la Ménadia I (1947-1950), l'administration gubernatoriale « désire examiner elle-même la répartition faite par [cette] commission »¹, certainement pour neutraliser l'une des causes des tensions urbaines bônoises.

Le détail du peuplement des « cités d'urgence », « cités de recasement » et autres cités d'« habitat musulman » (ou « habitat rural ») que gèrent les municipalités est à peu près totalement inconnu. Alfred Malpel, maire de Batna, indique cependant en août 1951 que l'« habitat rural » projeté en lisière de la ville « permettra même le logement de famille européennes »², bien que celui-ci soit improbable. Il est d'ailleurs le seul à exprimer ce type de position, qu'il ne réitère pas. Des réalisations communales de Vialar (1955), le géographe René Perrin précise que « le souci de la rentabilité limite le recrutement des locataires aux catégories jouissant de revenus fixes assez élevés, fonctionnaires ou employés. Pour les ouvriers agricoles, rien n'a encore été fait »³.

Le peuplement des plus importantes cités municipales ne peut lui aussi être connu que par bribes, que ce soit par le biais de lettres adressées aux autorités ou de brèves dans la presse (faits divers, petites annonces). Le maire de Blida se défend d'avoir bâti pour des « bourgeois millionnaires » la cité Gallieni (48 logements). Elle est habitée fin 1950 par des agents de la fonction publique (23), des « expulsés » (4) et « non-logés » (5), d'anciens militaires (4), des veuves de guerre (3), des « familles nombreuses » (3), des travailleurs des Ateliers industriels de l'air (3) ainsi que des docteurs⁴ (3). En 1951, le conseil municipal évoque des transferts de baux de location concernant MM. Sellès, Serrat, Gimenez, Kantzert, Formont et Salerio ; ceux de MM. Korriche et Ben Mokhtar sont renouvelés⁵. Le MTLD estime que, bien qu'« un seul membre du 2^e collège » siégeait dans la commission de répartition, cette dernière « s'est faite d'une façon acceptable, non exempte de critiques certes »⁶. À Oran, Félix Minaya, ancien légionnaire resté espagnol et célibataire, vit au moins de 1950 à 1959 au centre de recasement de la rue Dumont d'Urville⁷. À Alger, Roger Carrière vit quelques mois cité Renan en 1949 ; c'est aussi le cas de Louis Scerri⁸ et, dix ans plus tard, d'Amar Amouche⁹. Ce dernier dit avoir perdu 3 de ses 8 enfants

1 Sé. du cons. mun. de Bône, 26 novembre 1949 (AAPCA, B-85).

2 Sé. du cons. mun. de l'habitat, 3 août 1951 (ANOM, GGA-10CAB-162 ; dos. 139).

3 PERRIN René, « Le Sersou. Études de géographie humaine », *Méditerranée*, 2-1, 1961, p. 33-95, ici p. 90.

4 « Bilan d'une année de gestion municipale », *Le Tell*, 4 novembre 1950, p. 4 (attaque provenant probablement de la sphère communiste) ; ceux que je nomme « agents de la fonction publique » sont « 3 instituteurs, 3 petits fonctionnaires, 4 employés communaux, 3 HPB [hôpital psychiatrique de Blida], 3 PTT, 4 police, 3 CFA ».

5 Sé. du cons. mun. de Blida, 22 mars 1952 (« Cons. mun. », *Le Tell*, 24 mars 1951, p. 1-2, ici p. 2).

6 Les élus MTLD du 2^e collège, « Un scandale à Blida », *Alger républicain*, 30 novembre 1951, p. 2.

7 Lettre de Minaya au délégué général du gouvernement, s.d. [reçue le 11 décembre 1959] (ANOM, GGA-14CAB-98).

8 « Avis de décès », *L'ÉA*, 18 février 1949, p. 3 ; « Voici les gagnants de notre concours... », *L'ÉA*, 11 juin 1949, p. 3.

9 Lettre d'Amouche au délégué général du gouvernement, 13 février 1959 (ANOM, GGA-14CAB-33 ; dénommé Amirouche Amar par le président de la délégation spéciale d'Alger dans l'une de ses réponses au délégué général

en raison de l'insalubrité de son logement. Le manœuvre Amar Chaïb vit à la cité de recasement de la rue Painlevé¹ (Belcourt). Bouneb Chenouf vit en 1947 dans celle d'Hussein Dey² et une M^{lle} Perucca est domiciliée en 1960 dans celle de Sidi Yahia³. Plus de 160 familles d'anciens combattants et déportés sont locataires en 1949 d'une cité à Fontaine Fraîche, sur les hauteurs d'Alger⁴.

À la « cité de recasement » Nador (Clos Salembier), les logements ont été « donnés en priorité à [des] employés du gouvernement général de l'Algérie »⁵. C'est le cas de Mohamed Benchaouch Andaloussi, « professeur de hadith [et] imam au marabout de Sidi Brahim [mosquée de l'Amirauté] »⁶. Des sondages dans la presse permettent de dire que des travailleurs assez divers y vivent aussi : des journalistes (Smaïl ben Saïd Gougam), traminots (Chérif Rahmani, Abdallah ben Mustapha Lalmi), employés de mairie (Benaou ben Abdallah Mostéfaoui), menuisiers (Nafa Hachid), postiers (Mustapha Redjem), chômeurs (Mohamed Djelili, Yahia Belguet), etc.⁷. Il n'a néanmoins pas été possible de savoir s'ils sont titulaires d'un bail ou s'ils n'y sont que domiciliés.

Quelques courriers individuels d'habitants et des sondages dans la presse complètent la documentation. Il se dégage de ce corpus plusieurs tendances. D'une part, les tensions sont vives pour les attributions de logements : les catégories coloniales (Bône) autant que sociales (Blida) en font la trame. D'autre part, la prépondérance des Européens au sein des conseils municipaux – légèrement battue en brèche par une réforme de 1956 et les élections municipales d'avril 1959⁸ – leur facilite objectivement l'accession prioritaire aux logements.

II.1.2. Les HBM bâties dans l'entre-deux-guerres : l'exemple de Constantine

Deux documents, produits en 1934 et 1959, permettent de connaître une partie des locataires de l'OMHLM de Constantine. Ils proviennent de demandes d'informations adressées à cet office : l'une de la direction de l'Intérieur et des beaux-arts en 1934 dans le cadre de l'enquête sur l'émeute antisémite d'août ; l'autre de la section administrative urbaine (SAU) de Sidi Mabrouk à la fin des années 1950, afin de connaître et contrôler au mieux les habitants du

du gouvernement en date du 18 mars 1959). C'est *a priori* aussi lui qui est mentionné sur un bordereau en date du 8 décembre 1961 (ANOM, GGA-15CAB-13 (« Ammarouche Amar, cité de recasement rue E. Renan »).

1 « À travers Alger – Cycliste contre voiture », *L'ÉA*, 13 mai 1951, p. 6.

2 « À travers Alger – Faits et méfaits – Coups et blessures », *Alger républicain*, 27 décembre 1947, p. 3.

3 Lettre du délégué général du gouvernement au président de l'OMHLM d'Alger, 5 octobre 1960 (ANOM, GGA-14CAB-89).

4 « Les locataires de Fontaine Fraîche refusent... », *Alger républicain*, 6 septembre 1949, p. 1 et 4.

5 Lettre du président de l'OMHBM d'Alger au délégué général du gouvernement, 23 septembre 1948 (ANOM, GGA-9CAB-13).

6 Lettre de Mohamed Benchaouch Andaloussi au directeur des HLM, 10 mai 1951 (ANOM, GGA-10CAB-187).

7 Sondages dans *L'Écho d'Alger* et *Alger républicain* pour les années 1947-1951 (voir annexe 9-2-A) ; voir également PELLETIER Jean, *Alger 1955...*, *op. cit.*, p. 171.

8 COLLOT Claude, *Les institutions de l'Algérie durant la période coloniale (1830-1962)*, Alger / Paris, OPU / CNRS, 1987, p. 144-161.

secteur. Si cette dernière liste semble exhaustive, elle est complexe à comprendre dans son entièreté (Figure 9-2).

Noms et prénoms	Cité	Batiment	étage
CHEROUANA Teyeb	Laloum	9	4°
BOURRAS Mohamed	"	"	4°
QUADFEL Abdelhemid	"	"	rez de ch.
-BOUHALASSA Messoud	Forcioli	20 - 22	2°
-MERZOUGUI Larbi	"	"	4°
x LARABA Saïd	"	"	5°
x ELABOUCHI Lakder	"	"	6°
-BOUKAÏLA Mohamed	"	"	6°
-BENCHABANE Mohamed	"	28 - 30	5°
x KEROUATOU Allsoua	"	"	3°
x AGGABOU Teyeb	"	"	5°
x CHELABI Amer	"	24 - 26	1°
x CHELEI Mohend	"	"	4°
x KHALEF Mohend	"	"	4°
x LAKLI Areski	"	"	6°
x Mme ZAÏOUN Brehim	"	"	3°
x BEN MOUSSA Abdelmedjid	"	"	6°
x OUNOURI Dellouls	"	"	6°
x CHEROUAT Mohamed	Gaillard	4	2°
x SALAH BelHADJ	"	"	4°
x BOUSSAÏD Zicène	"	"	rez de ch.
x KABOUCHE Djemila	"	"	rez de ch.
x NAÏLI Moussa	"	"	1°
x MESSACI Mohamed	"	8	3°
x OUDJANI Mohamed	"	"	4°
x Vve ABDELKRIM Omer	"	"	5°
x ABDELLAH Kodja Abdelkrim	Viviani	6	4°
x BENHALLA Teyeb	"	8	2°
x BENOUATAF Abdelmedjid	"	"	4°
x KARA Selah	"	"	5°
x Vve BENCHARIF Elhacène	"	"	5°
x Mme ZAÏOU Zira	"	10	2°
x TEKKOUK Tehar	"	"	4°
x FERKATADJI Mohamed	"	"	4°
x ZELLAGUI Mohamed	"	"	5°
x BOUMALIT Messoud	"	"	5°
x BENMERZOUG Ali	"	12	1°
x BACHTARZI Abdelkrim	"	"	3°
x MERIBOUT Mehoud	"	"	5°
x BENKADOUR Mohamed	"	14	2°
x LOUADFEL Abdelaziz	"	"	4°
x BAGERICHE Hechemi	"	"	5°

Figure 9-2 – « Liste des “locataires musulmans” des immeubles HLM de Constantine », s.d. (ca 1959)

Source : « Liste des locataires musulmans des immeubles HLM de Constantine », s.d. [1959], 6 p. (ANOM, 8SAS-55). Il s'agit vraisemblablement d'une liste communiquée par l'OMHLM de la ville à la SAU de Sidi Mabrouk. *A priori*, un employé de cette dernière a barré au crayon bleu les immeubles ne relevant pas de sa circonscription (sur cette page, les cités Laloum (Bellevue) et Gaillard (faubourg Lamy); les immeubles de l'avenue Viviani, en centre-ville au débouché du pont de Sidi Rached, seraient, selon cette hypothèse, inclus dans la SAU et à sa limite). Les traits et croix rouges et noirs ont un sens qui n'a pu être déterminé.

Le sens de diverses annotations (croix noires, traits rouges) n'a pu être éclairci : renvoient-elles à la présence confirmée d'habitants ou à leur départ ? À la présence des locataires au moment d'un recensement ? À la sensibilité nationale ou politique des locataires ? À autre chose ? Au moins est-il possible, d'une part, de déterminer le nombre de bénéficiaires que l'office considère comme « musulmans » lorsqu'il communique cette liste à la SAU et, d'autre part, d'identifier certains de ceux qui sont restés ou partis de ces immeubles. La proportion de « musulmans » s'est accrue en quinze ans. Son nombre a doublé à la cité Laloum ; moins importants, les immeubles de l'avenue Viviani et de la cité Gaillard ont respectivement cinq et trois fois plus de locataires catégorisés ainsi (Tableau 9-3).

Cités Avec date de livraison des logements et nombre de logements (log.)	1934				ca 1959	
Catégories descriptives des locataires	Euro.	Israélites	Musulmans	NR	Musulmans	NR*
Laloum, 1930 – 133 log.	29	63	21 (16%)	20	43 (33 %)	90
Viviani, 1930 – 71 log.	47	13	3	8	15 (env. 1/5 ^e)	56
Forcioli, 1932 – 63 log.	36	13	14	0	15 (env. un quart)	48
Gaillard, 1932, – 35 log.	26	6	3	0	9 (env. un quart)	26
N ^{lle} Cité Gaillard, 1953 – 222 log.	<i>Bâtie après la Seconde Guerre mondiale</i>				74 (33 %)	148
Sidi Mabrouk, 1954 – 219 log.	<i>Bâtie après la Seconde Guerre mondiale</i>				73 (33 %)	146
Totaux (302 en 1934, 743 à la fin des années 1950)	138	95	41 (13,5 %)	28	229 (31 %)	514

Euro. = Européens **env.** = environ **log.** = logements
* Calcul de mon fait, en soustrayant le nombre de « musulmans » indiqués dans le document envoyé à la SAU au nombre de logements de la cité. Il s'agit des locataires que l'OMHLM n'assigne pas comme « musulmans ».
Le total de logements de chacune de ces cités diverge de celui indiqué au chapitre 5 car sont comptabilisés ici *tous* les logements de chacune des cités, c'est à dire à la fois ceux qu'attribue l'OMHLM *et* ceux qui sont réservés par diverses administrations (armée, chemins de fer).
Les pourcentages ne sont calculés – de mon fait – que lorsqu'ils peuvent être significatifs, c'est-à-dire pour les cités comptant plus de 100 logements. Les chiffres « totaux » sont des calculs de mon fait.
Sources : Note de Pierre Arripe (inspecteur du service gubernatorial de l'Inspection des institutions de mutualité et de prévoyance sociale) adressée au président de la Commission administrative d'enquête sur les événements qui se sont déroulés à Constantine du 3 au 6 août 1934, s.d. [jointe à une lettre datée du 15 septembre 1934] (ANOM, GGA-9H-52 ; données produites dans le cadre d'une enquête sur les émeutes antijuives de Constantine) ; « Liste des locataires musulmans des immeubles HLM de Constantine », s.d. [1959] (ANOM, 8SAS-55). Brève description d'un des 222 logements de la Cité Gaillard (tranche bâtie de 1949 à 1954), celui de « Mariette » (directrice du service de l'entretien des chambres à l'hôtel Cirta) et « Philippe » (officier de l'armée de terre ; à la tête de harkis en 1961), qui y vivent au moins en 1954-1955 dans BORNET Maryse, *Place de la Brèche*, Perpignan, Éditions Alexandra de Saint-Prix, 2012, p. 121-122 (et évocation de ce couple p. 127, 130 et 185).

Tableau 9-3 – Le peuplement des cités bâties par l'OMHLM de Constantine (1934-ca 1959)

Sans que l'on puisse expliquer pourquoi, le nombre de locataires « musulmans » des immeubles de l'avenue Forcioli n'a guère varié. Au total, le nombre de « musulmans » ayant signé un bail auprès de l'OMHLM a été multiplié par plus de cinq ; la proportion passe de moins d'un 1/7^e (1934) à près d'un tiers (1959). Cette évolution est *a priori* progressive et n'est pas une conséquence de la politique de « promotion musulmane » initiée en 1956 et accentuée en 1958 : la rotation du parc de logement est trop lente pour que ce soit le cas. L'attribution des logements dans les cités bâties dans les années 1950 a contribué à rehausser cette proportion. Cette progression doit aussi être comparée à celle de la démographie urbaine : de 115 « musulmans » pour 100 Européens en 1936, cette proportion passe à 251 pour 100 en

1954¹ (+ 118 %). Le peuplement total des cités de l'office municipal d'HLM passe pour sa part de 18 « musulmans » pour 100 Européens en 1934 à 45 pour 100 en 1954 (+ 65 %). En ce sens, la population européenne – à laquelle est désormais agglomérée, dans les diverses statistiques, la population « israélite » – bénéficie toujours de façon privilégiée des HLM.

Méconnaissant tous les bénéficiaires des années 1930, il n'est pas possible d'identifier l'intégralité des parcours de ces « musulmans » et de distinguer ceux qui sont locataires de l'office en 1934, ceux qui cessent de l'être et ceux qui le deviennent. Pour suivre des trajectoires, la liste de 1959 peut être comparée à une autre en date de 1931². Huit individus apparaissent aussi bien sur les listes de 1931 que de 1959 : A. Kissarli, L. Hamlaoui, M. Boulbina et B. Belhaise, sont domiciliés cité Laloum ; M. Bouhalassa, A. Chelabi, M. Khalef et L. El Amouchi le sont dans les immeubles de l'avenue Forcioli ; M. Boumalit l'est dans l'un de ceux de l'avenue Viviani. Sept locataires « musulmans » de l'office de 1931 ne sont plus listés en 1959 (A. Bechia, Bechieri, A. Bellal, M. Bensmaïn, M. Hadj Saïd, A. Boudjabli, E. Boutaleb). Hacène Bouguerra, Ou Ali Chelbi, Mohamed Matmatia, Mohamed Benchabane, Smaïn Benrabah et Ali Benmerzoug (1959) – soit six personnes – ont-ils remplacé des parents, Derradji Bouguerra, Mohand Chelbi, Mahmoud Matmata, Mouloud Benchabane, Ahmed Benrabah et Mohamed Saïd ben Ali Benmerzoug (1931) ? Nombre de ceux mentionnés dans le document de 1959 sont arrivés plus tardivement dans l'un des immeubles de l'office. El Hachemi Baghriche – ancienne figure du MTLD et ancien administrateur de l'office municipal d'HLM – est par exemple mentionné comme domicilié au 14, avenue Viviani en 1959 ; il vivait en 1950 au 46, rue Cherbonneau³ (alors à la limite de la ville, en contrebas du Coudiat, dans un quartier à dominante européenne).

La dynamique de peuplement des cités de l'OMHLM de Constantine est donc celle d'une hausse de la proportion de « musulmans ». S'il s'agit, à l'image de Constantine, d'une « algérianisation » dans un sens sociologique, il n'a pas été possible de déterminer si le terme était adéquat en ses sens politique et culturel. La position des locataires de l'immeuble par rapport au fait national algérien et leur vie quotidienne sont en effet inconnues. Une telle précaution est d'importance pour ne pas commettre de contre-sens, tant il n'est pas impossible que ces locataires aient bénéficié d'un logement en raison d'une « francisation »⁴ (usages, style de vie et sociabilités perçus ainsi) poussée voire d'un engagement auprès des autorités françaises.

1 DESPOIS Jean, « La population algérienne... », art. cité, p. 56 (proportions calculées de mon fait).

2 « Bordereau d'envoi – Relevé des contrats de vente établis au 1^{er} octobre 1931 », s.d. [fin 1931] (AWC, CPE-678 ; document joint à une lettre du président de l'OMHBM de Constantine (Maurice Laloum) au préfet de Constantine, 20 novembre 1931 mentionnant qu'il s'agit d'une liste de « 167 contrats de location de meubles »). Celle-ci n'a pas été utilisée dans la comparaison précédente car l'office n'y opère pas de qualifications identitaires.

3 PRG de Constantine, « Notice confidentielle de renseignements », 30 janvier 1950 (ANOM, 93-4240).

4 Sur les relations entre obtention d'une HLM par les « indigènes » et « francisation », voir le chapitre 5-II.2.2.

Pour l'entre-deux-guerres, de précédentes analyses à l'échelle de l'ensemble de l'Algérie et la comparaison d'études de cas ont permis d'insister sur l'importance des spécificités de chaque ville, en matière de dynamiques de construction (importance, rythmes) ou de bénéficiaires. Le poids croissant des « musulmans » de Constantine dans les HLM de l'office municipal ne peut donc être généralisé. Il n'est par exemple pas invraisemblable que, dans le double contexte de demande massive de logements par les Européens et de crispations pour la défense du *statu quo* colonial, d'autres offices aient pu davantage attribuer leurs logements bâtis dans les années 1920 et 1930 à des Européens.

Une importante partie des HBM sont, dans l'entre-deux-guerres, des logements en accession à la propriété. Les prêts contractés avant la Seconde Guerre mondiale pour les bâtir sont, au plus tard, remboursés au début des années 1950. De locataires, leurs habitants deviennent propriétaires. Les archives du contrôle administratif (ministère de la construction, gouvernement général) ou financier (inspection des Finances, Caisse des dépôts) ne permettent alors plus de suivre le devenir de ces logements. Il est toutefois possible de connaître leur histoire en recourant aux archives du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (CFAT) : les succursales locales suivent en effet attentivement le marché foncier et rédigent des rapports réguliers à propos des ventes. Annuaires téléphoniques, témoignages et enquêtes de police peuvent également être mis à contribution. Les 132 HBM bâties par l'Abri familial de Constantine à Sidi Mabrouk au début des années 1930 peuvent servir d'observatoire des changements de propriété et de peuplement¹.

En premier lieu, la propriété change quelque peu par le biais des ventes. Certains accédants font croître leur patrimoine en achetant le pavillon HBM de leur voisin : Charles Chaloum Hassoun (né en 1889, bijoutier en 1929) qui a fait bâtir le 7, rue Léon Adida au début des années 1930 devient par exemple propriétaire du 13, rue Livingstone avant 1939 et du 5, rue Léon Adida en 1946. Certains pavillons font parfois l'objet de nombreuses reventes, comme celui du 22, rue Livingstone : il est au moins vendu en 1937, 1940 et 1941. Selon les agents du CFAT de Constantine, les ventes sont légèrement plus nombreuses dans ce quartier en 1946 (trois) et en 1961² (cinq). Inférer que ces transactions seraient conséquentes à la panique (faisant suite aux violences du printemps 1945 puis à la guerre) des propriétaires n'est qu'une hypothèse ; elle reste à étayer sans en exclure d'autres.

En second lieu, un changement générationnel dans la propriété comme dans le peuplement peut s'observer : les HBM devenues propriétés privées passent, au décès du propriétaire,

1 L'annexe 9-3 propose une schématisation sommaire de l'histoire du peuplement de ce quartier ; les sources mobilisées y sont présentées dans le détail.

2 Des ventes sont enregistrées en 1961 pour les 11 (vendeur et acheteurs inconnus), 20 (Albert Allouche vend à Amor Lahouel), 30 (vendeur et acheteur inconnus) et 34 (Abdelkader Khattabi vend à Raymond Attal) rue Léon Adida ainsi que pour le 3, rue Livingstone (Hyppolite Ancelin vend à Khedidja Boubabara).

aux héritiers. Il n'a guère été possible, cependant, de savoir dans quelle mesure ces derniers restent vivre dans le pavillon familial. C'est au moins le cas de Marius Aouizerate (« entr. transp., 19, rue Léon Adida » selon l'annuaire de 1960), sans doute proche parent de Rahmine Aouizerate qui a fait bâtir une HBM trente ans plus tôt à cette adresse.

La location des logements, plus importante que ne le dit un observateur du marché foncier¹, occasionne un troisième changement dans le peuplement de ces pavillons. Il n'est pas toujours possible de savoir si un locataire vit en compagnie du bailleur ou si ce dernier quitte le logement qu'il loue. Les ajouts de pièces voire d'étages sont, en effet, courants. Ainsi, Ferdinand Zerbib, devenue propriétaire d'une HBM au 6, rue Salfati, s'en va-t-il lorsque l'inspecteur de police Arthur Dugardin s'y installe (il y est domicilié en 1955) ? Enfin, les sous-locations n'émergent des archives que lorsque la justice est saisie. Le cas le plus documenté d'un phénomène non-négligeable est celui du 26, rue Léon Adida². Au début des années 1950, Zahia Kachbati loue le pavillon bâti par Simon Guedj ; elle le sous-loue à trois familles (15 personnes) au moins de 1952 à 1955. À l'hiver 1955, le commissaire de police – suivi par la préfecture – exprime ses réticences à exécuter le jugement d'expulsion rendu par le tribunal civil. En 1957, la famille Guedj récupère ce pavillon³.

Le peuplement de ces logements sociaux en accession à la propriété de Constantine change donc en fonction des renouvellements générationnels, des ventes et des locations ou sous-locations. Sans doute retrouvent-on ces dynamiques dans les autres villes de la colonie⁴.

1 Brethereau (inspecteur du CFAT), « Rapport estimatif sur demande de prêt – Emprunteur : Adolphe Guedj au 8, rue Léon Adida », 1949 (n° 1736) (ANMT, 2001026-1157).

2 C'est le pavillon, surpeuplé en 1941, décrit en introduction du chapitre 6.

3 Témoignage anonyme [fils de Simon Guedj, *a priori*], 2004 (mis en ligne sur www.constantine-hier-aujourd'hui.fr/LesConstantinois/souvenirs.htm (« j'ai bientôt 55 ans... »)).

4 À Alger, Foudil Bey (locataire de l'OMHLM, cité Bobillot) achète le pavillon qu'Achille Gau avait bâti au milieu des années 1920 sous l'égide du Foyer des cheminots du PLM ; malade, de dernier prend sa retraite en France (feuillet de session amiable d'une HBM, 5 juin 1956 (AWA, 5K-99)) ; AG du Foyer des anciens combattants, 24 mai 1959 (ANF, 19771106-11 ; nombreux déménagements mentionnés en 1959 dans l'immeuble du 96, rue Rovigo à Alger) ; voir aussi *infra* les exemples de Salah Ould Aoudia et de Moïse Ben Haïm (III.2.2).

II.2. Les logements des années 1950 : vigueur des critères socio-raciaux et prévalence des fonctionnaires

II.2.1. En office public : une cohabitation évanescence

En des cas qui consternent les administrateurs les contrôlant, des offices ignorent qui sont certains de leurs locataires : en 1959, l'ODHLM d'Oran ne connaît pas une partie des occupants de ses logements (18 HLM de Lourmel ; 90 HLM de Mostaganem, quartier de Bel Hacer) ou n'a pas d'autres informations que leurs noms¹ (40 logements très économiques à Saint-Leu ; 68 logements très économiques à Arzew, quartier de Guetna).

Les qualifications les plus communes dans la description du peuplement des immeubles d'HLM sont celles distinguant les « Européens » des « musulmans ». Si cette catégorie varie (« statut civil » / « statut local », « souche locale » / « souche européenne »), le partage reste le même. Les façons qu'ont les administrateurs d'organisme et les contrôleurs d'opérer ces assignations ne sont jamais précisées. Les formulaires-types des OPHLM – du moins celui de la ville d'Alger² – ne catégorisent pas les demandeurs selon des qualificatifs coloniaux³. Ainsi est-ce sans doute en faisant des déductions sur des listes de noms et prénoms que divers rapports établissent des statistiques raciales : c'est *a priori* le cas du président de l'OMHLM d'Alger lui-même⁴, de l'inspecteur général de la construction Fraysseix⁵, de la commission de contrôle des attributions ou encore des rapports d'inspection de Rocard et Roullier. Ces derniers effectuent respectivement un dépouillement des « fiches de famille » détenues par la section administrative urbaine du Clos Salembier⁶ et un « sondage [parmi] les renseignements détenus par le régiment de zouaves en charge du quartier » complété par la consultation de documents de l'office⁷. En multipliant les exemples dans diverses villes (Tableau 9-4), une constante s'impose : les trois-quarts des logements de meilleure qualité (normes HLM classiques) bâtis par les offices publics sont attribués à des Européens.

1 Jean-René Bernard, « Rapport sur la vérification de l'ODHLM d'Oran – La gestion administrative de l'office et ses conséquences financières, 31 janvier 1959 », 30 octobre 1959, p. 20 ANF, 19771106-31).

2 Voir *supra*, Figure 9-1 et la lettre du président de l'OMHLM d'Alger [Jahan] au préfet d'Alger, 9 décembre 1959 (ANOM, 91-1K-1277).

3 Voir la diversité des catégories utilisées *infra*, Tableau 9-4.

4 Lettre du président de l'OMHLM d'Alger [Jahan] au préfet d'Alger, 9 décembre 1959 (ANOM, 91-1K-1277).

5 Hugues de Fraysseix, « Rapport au ministre... », doc. cité, annexe n° 2.

6 Michel Rocard, « Rapport sur la vérification de l'OMHLM d'Alger... », doc. cité, p. 81 et 96.

7 Jean-Eudes Roullier, « Rapport sur la vérification de l'OMHLM d'Alger – Opération “Climat de France”... », doc. cité, p. 41 (il s'agit *a priori* du 9^e régiment de zouaves). À Constantine, Marié dit qu'il était indispensable de fréquenter les CRS pour obtenir l'adresse des gens chez qui mener des enquêtes de sociologie (MARIÉ Michel, « La guerre d'Algérie, telle que remémorée en 2013 », *Les Cahiers d'EMAM*, 23, 2014 [en ligne]).

« Familles européennes » et « familles musulmanes » sont des catégories du rapport Rocard. Par souci comparatif, elles ont été utilisées pour chaque cité ou organisme ici présenté.	OMHLM d'Alger										OMHLM de Constantine		ODHLM Oran				
	Diar el-Mahçoul « simple confort » Total des log. (892 log.)		Diar es-Saâda Normes HLM Contingent de l'OMHLM (270 log.)		Champ de manœuvres et Ruisseau Normes HLM Total des log. (310 log.) *		Cité des Eucalyptus Normes HLM Total des log. (543 log.) **		Total Total des log. (env. 9 300 log.)		Total Normes HLM Total des log. (env. 730 log.) ***		Total Normes HLM		Total Normes très éco.		
	FE	FM	FE	FM	FE	FM	FE	FM	FE	FM	FE	FM	FE	FM	FE****	FM	
Janvier 1956	258, soit 29 %	634, soit 71 %										506, soit 69 %	227, soit 31 %				
Septembre 1957	202, soit 23 %	690, soit 77 %															
1958												497, soit 68 %	232, soit 32 %	158, soit 77 %	48, soit 23 %	97, soit 9 %	927, soit 91 %
1959			212, soit 79 %	58, soit 21 %	253, soit 82 %	57, soit 18 %	388, soit 71 %	155, soit 29 %	3 600, soit 39 %	5 700, soit 61 %							
1960	10 %	90 %															

FE = familles européennes **FM** = familles musulmanes **log.** = logements **très éco.** = très économiques

* Les catégories de l'OMHLM d'Alger sont « attributaires de statut civil local » et « attributaires de statut civil de droit commun ».

** Les catégories de l'inspecteur des Finances sont « familles de souche locale » et « familles de souche européenne ».

*** Les catégories de l'OMHLM de Constantine sont « familles de confession catholique », « familles de confession israélite » et « familles de confession musulmane » (avril 1957) puis « familles de citoyens de droit commun et « familles de citoyens de statut local » (août 1958). Les données ressortant des deux premières catégories de 1957 ont été agrégées en « familles de citoyen de droit commun », c'est-à-dire « européenne » si l'on utilise la taxinomie de Michel Rocard.

**** « européens et militaires ». Ces données sont donc à considérer avec circonspections puisque l'on ignore si les « militaires » inclus des « musulmans » ou non.

Sources : Michel Rocard (inspecteur des Finances), « Rapport sur la vérification de l'OMHLM d'Alger, janvier 1959 », 17 juillet 1959, p. 91 (Diar es-Saâda ; données de janvier 1959) et 97 (Diar el-Mahçoul) (ANF, 19771106-27) ; lettre du président de l'OMHLM d'Alger (Jahan) au préfet d'Alger, 9 décembre 1959 (ANOM, 91-1K-1277 ; données pour le Ruisseau et le Champ de manœuvres) ; président de l'OMHLM de Constantine (Lapica), « Rapport moral et financier », 8 août 1958 (ANF, 19771106-29) ; Jean-René Bernard (inspecteur des Finances), « Rapport concernant la vérification de l'OMHLM d'Alger, programme "Eucalyptus-Revoil", janvier 1959 », 6 juin 1959, p. 42 (ANF, 19771106-27 ; données de 1959 valables pour juin) ; Jean-René Bernard, « Rapport sur la vérification de l'ODHLM d'Oran – La gestion administrative de l'office et ses conséquences financières, 31 janvier 1959 », 30 octobre 1959, p. 14 (ANF, 19771106-31) ; officier supérieur de la SAU du Clos Salembier, « Note n° 843 », 14 décembre 1960 (ANOM, 2SAS-57 ; citée par RIGOUSTE Mathieu, *Un seul héros, le peuple*, Toulouse, Premiers matins de novembre, 2020, p. 173).

Tableau 9-4 – Quelques exemples de la répartition du peuplement en HLM selon les catégories d'Européens et « musulmans » (ca 1955-1960)

À Diar es-Saâda (normes HLM), les Européens occupent début 1959 près de 80 % des 270 appartements qu'attribue en location l'OMHLM d'Alger ; les « musulmans » ne sont locataires que d'environ 20 % de ces logements. Les proportions sont inversées dans les cités de moindre qualité. À Diar el-Mahçoul (« simple confort », 892 logements), la part des « musulmans » croît de janvier 1956 à septembre 1957. Rocard indique que 56 « familles musulmanes » y ont remplacé autant de familles européennes. Fin 1957, les « familles musulmanes » sont 690 (soit + 9 %) et occupent alors plus de trois-quarts des appartements. Les familles européennes qui quittent cette cité souhaitent-elles vivre dans des logements de meilleure qualité ? C'est ce qu'affirme par exemple Andrée Rovira-Seguin, dactylographe à la préfecture et locataire à Diar el-Mahçoul : elle demande à obtenir un plus grand appartement en août 1959¹. Mi-1961, M^{me} Gaston Treziers demande elle aussi à obtenir un logement plus grand que le sien celui qu'elle a à Diar es-Saâda². Néanmoins, le remplacement constaté par Rocard est aussi consécutif à la guerre qui s'intensifie à Alger en 1956-1957³.

Celle-ci est surtout connue pour le centre-ville. Pourtant, les violences existent aussi sur les hauteurs, du côté des cités bâties par Fernand Pouillon. L'année 1956 semble y être un pic de violence : attaque de commissariat⁴, tirs sur la police⁵ ou entre civils⁶, bouclage de la cité Nador et de l'ensemble du quartier du Clos Salembier en août et décembre 1956⁷, arrestation de la cellule FLN du quartier⁸ puis du communiste Fernand Iveton⁹, tirs à Diar el-Mahçoul¹⁰. Des cadavres de « hors-la-loi » sont parfois exposés¹¹. Sans multiplier davantage les exemples ni entrer plus dans

-
- 1 Lettre d'Andrée Rovira-Seguin (services techniques de la Sûreté nationale) au préfet d'Alger, 29 août 1959 (AWA, 5K-96).
 - 2 Lettre du délégué général du gouvernement au ministre des Travaux publics, des transports et du tourisme, 27 juillet 1961 (ANOM, GGA-15CAB-13).
 - 3 Pour une contribution à l'histoire des habitants d'Alger dans la deuxième moitié des années 1950 voir THÉNAULT Sylvie, *Les ratonnades d'Alger, 1956. Une histoire de racisme colonial*, Paris, Seuil, 2022, 327 p.
 - 4 « Quatre militaires tués et six blessés en Algérie », *LM*, 8 novembre 1955.
 - 5 « La flambée du terrorisme n'est pas limitée à Alger », *LM*, 22 juin 1956.
 - 6 « Opérations locales sur l'ensemble du territoire algérien », *LM*, 4 août 1956 ; « Une violence explosion... », *LM*, 13 août 1956 ; « Les terroristes multiplient les attentats », *LM*, 14 août 1956 ; « Quatre Européens assassinés... », *LM*, 10 octobre 1956 (un chef de chantier est tué) ; « Recrudescence des attentats en Algérie », *LM*, 27 octobre 1956 ; « Un car mitraillé... », *LM*, 29 novembre 1956 ; « Reprise du terrorisme... », *LM*, 9 novembre 1956 ; « L'opération de contrôle... », *LM*, 10 janvier 1957 ; « Quatorze morts », *LM*, 13 juin 1957.
 - 7 « Les terroristes multiplient les attentats », *LM*, 14 août 1956 ; « De graves incidents... », *LM*, 19 décembre 1956.
 - 8 « Un yacht chargé de matériel de guerre est arraisonné au large des côtes oranaises », *LM*, 19 octobre 1956.
 - 9 EINAUDI Jean-Luc, *Pour l'exemple. L'affaire Fernand Iveton*, Alger, El Kalima, 2015 [Paris, L'Harmattan, 1986], en particulier p. 14, 31, 39-47 (concernant ses activités au Clos Salembier).
 - 10 « Recrudescence des attentats en Algérie », *LM*, 27 octobre 1956 (« un locataire a été blessé d'un coup de feu »).
 - 11 « Le cadavre d'un hors-la-loi est exposé... », *LM*, 13 mars 1959 ; « L'exposition du cadavre d'un fellaga sur une place d'Alger... », *LM*, 14 mars 1959 ; épisode relatée par Jules Roy (*La guerre d'Algérie*, Paris, Julliard, 1960, p. 181 et 198) et Mouloud Feraoun (*Journal... op. cit.*, à la date du 12 mars 1959 : « C'est le Service psychologique de l'armée qui a voulu le montrer. Comme on exhibe un oiseau rare. Drôle de Service, drôle de psychologie »).

le détail¹, au moins est-il nécessaire de préciser que ces violences dépendent du statut de chacun dans la société coloniale : aux Européens la crainte des tirs de « terroristes », aux « musulmans » celle des bouclages, ratonnades, rafles, tirs de la police et de l'armée et possibilité d'être pris dans les conflits entre FLN et messalistes. Ces violences expliquent une partie des départs de familles européennes constatées, entre janvier 1956 et septembre 1957, par Rocard. Celles ayant le plus de ressources (financières, connaissances) partent sans doute les premières.

En août 1956, Jacques Chevallier est tourmenté par la ségrégation qui semble inexorablement s'accroître. Il écrit dans une correspondance privée au sein de laquelle se mêlent constats quotidiens et espérances :

« La séparation des deux communautés n'est devenue évidente que depuis le pourrissement de la situation qui a "cassé le pays en deux". Les deux communautés ont toujours eu tendance à se rapprocher plutôt qu'à s'éloigner. La meilleure preuve qu'on en ait aujourd'hui est dans le fait que nombre de musulmans très francisés quittent l'Algérie pour la France, préférant vivre en métropole que rester dans leur milieu. Autre preuve, dans les cités que je construis, 80 % des musulmans me supplient de les faire cohabiter avec les Européens pour se sortir de leur milieu musulman. Il y a là un désir certain de promotion, d'eupéanisation que le fait de figer politiquement deux communautés détruira. (...) Il faut donc rapprocher, confondre les deux communautés algériennes plutôt que les diviser et les opposer. Du jour où nous accepterons de ne plus appeler les uns des musulmans et les autres des Européens, mais les uns comme les autres des Algériens, il n'y aura plus de problèmes »².

Les souhaits de « cohabitation » que Chevallier prête aux « musulmans » – catégorie qu'il utilise en dépit de ses préventions ultérieures – qui habitent les nouvelles cités algéroises de Diar el-Mahçoul et Diar es-Saâda restent à mieux connaître. Il n'y a néanmoins pas lieu de mettre en doute sa sincérité dans cette lettre qu'il adresse à son ami et éminence grise Boris Souvarine. L'existence d'un « quiproquo »³ – phénomène consubstantiel aux relations algéro-européennes durant toute la période coloniale – entre l'édile et ses administrés pourrait ici être central : quels ressorts et significations ont pour chacun le souhait de « cohabiter avec les Européens » ? Quel est celui de ces derniers ? Que signifie, pour chacun, être « francisé » voire « très francisé » ou encore le « désir (...) d'eupéanisation » ? Tous ces termes sont si équivoques qu'ils ne peuvent permettre de trancher sur les sentiments qui animent les habitants des cités ici considérées.

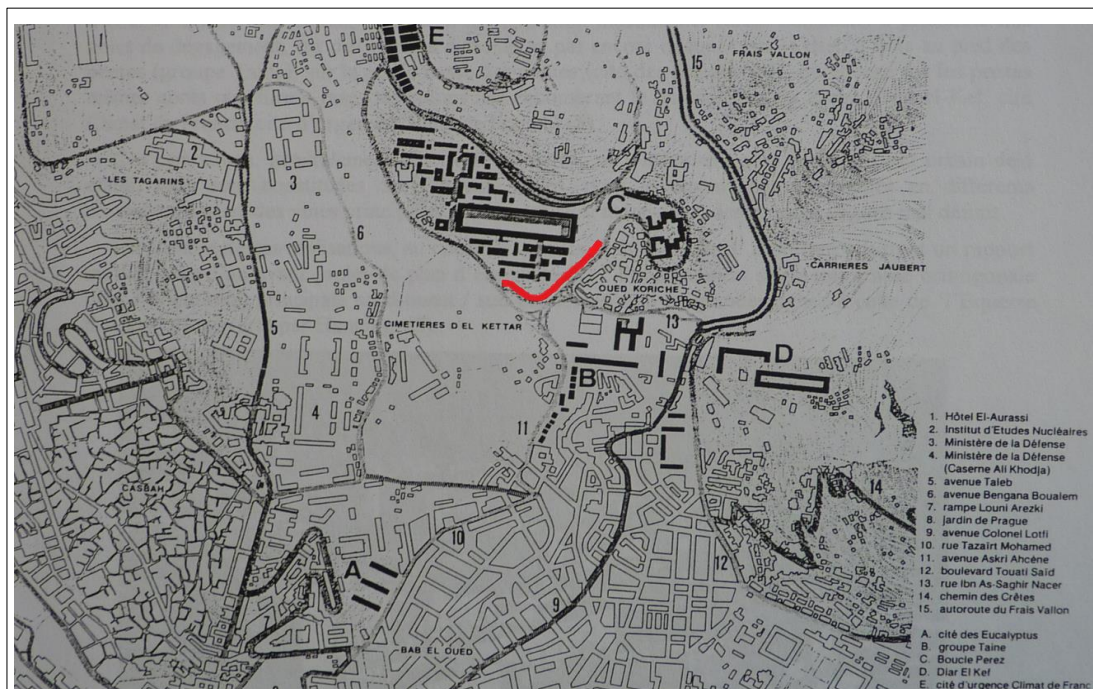
En février 1959, 47 Européens et 4 musulmans vivant à Diar el-Mahçoul sont relogés par l'OMHLM à la cité Verneau, l'un des immeubles de l'ensemble du Climat de France ayant les logements les plus spacieux (trois pièces). Là encore, faut-il en déduire un souhait d'avoir un logement plus grand – Diar el-Mahçoul est surtout fait de deux pièces – ou/et la volonté de quitter un quartier devenu trop tendu ? La cité Verneau fait la jonction entre les hauts de Bab el Oued et

1 DAVEZAC Robert, *La montée des violences dans le Grand Alger (1^{er} juin 1958 – 30 avril 1961)*, Thèse d'histoire sous la direction de Guy Pervillé, Université Toulouse Jean-Jaurès, 2008, 4 vol., 1017 + 1052 p.

2 Lettre de Jacques Chevallier à Boris Souvarine, 20 août 1956 (IHS, 125J-20).

3 AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine, 1830-1999*, Paris, PUF, 1999 [11^e éd.], p. 25.

l'ensemble du Climat de France (Plan 9-1) : les Européens demandant un logement dans cette dernière, fût-ce en lisière, ne peuvent ignorer que les plus de 1 500 logements sont, depuis début 1959, massivement habités par des « musulmans » (près de 90 %). L'enthousiasme de la fin de l'année 1958 (fondation de la V^e République sous le signe, en Algérie, des « fraternisations » entre Européens et « musulmans » et lancement du plan de Constantine) ainsi que le sentiment de proximité avec Bab el Oued où vivent de très nombreux Européens jouent sans doute, ne serait-ce que minimalement, dans leur demande de changement de logement.



Plan 9-1 – L'immeuble Verneau au Climat de France, sur les hauteurs de Bab el Oued (fin des années 1950)

Source : HABES Amor, *La Cité de Climat de France*. Fernand Pouillon, Thèse d'architecture sous la direction de Jean-Luc Bonillo, École d'architecture de Marseille-Luminy, 1996, n. p. La cité Verneau – longeant l'avenue éponyme – est figurée en rouge.

Les cités d'HLM ne sont que rarement décrites comme ethniquement homogènes : seul le préfet d'Oran mentionne en 1953 le cas d'une cité ne comportant pas de « musulmans »¹, sans plus de détails sur la cité en question ni sur l'évolution de son peuplement. Jean Pelletier constate qu'à Alger les HLM de la rue Hélène Boucher (ou Clément Ader² ?) ne compteraient que 15 « musulmans » sur 700 habitants³ (soit 2 %). À Blida, les HLM de Montpensier voient se

1 Préfet d'Oran [Yves Perony], « Note pour le gouverneur général », s.d. [après juillet 1953] (ANOM, 81F-2210).

2 PELLETIER Jean, *Alger 1955...*, *op. cit.*, p. 179 et 230 : mention des deux immeubles ayant chacun 700 habitants ainsi que 15 (Boucher, au Ruisseau) et 17 (Ader, au Champ de manœuvres) « musulmans ». Ces (quasi-)égalités laissent penser à une confusion dans sa prise de notes et/ou rédaction.

3 PELLETIER Jean, *Alger 1955...*, *op. cit.*, p. 179 (« sondages dans les [documents ? sur place ?] HLM » mentionnés p. 131 ; l'auteur se fonde, pour qualifier d'européens ou de « musulmans » les individus, sur leurs prénoms et noms). Ces données chiffrées n'ont pu être recoupées. Cette immeuble de 17 étages comporte 162 logements ; à suivre Pelletier, chacun d'entre eux est donc habité par une moyenne de 4,3 personne : il n'y aurait donc guère plus de 4 appartements loués par des « musulmans ».

côtoyer Européens et « musulmans » dans des proportions qui restent à déterminer¹. En juillet 1960, la commission algéroise de contrôle des attributions relève que seuls 2 des 40 logements que l'ODHLM a édifié à Fort-de-l'Eau reviennent à des « familles musulmanes »². Le capitaine de la SAS (Wicker) de cette localité précise « qu'il faut trouver l'explication de la faible proportion de musulmans parmi les attributaires HLM dans le fait que ceux qui habitent Fort-de-l'Eau sont, ou propriétaires de leur habitation, ou d'une condition sociale relevant de la future cité évolutive de Beni Mered ».

Pour tenter de conjurer la conflictualité coloniale et parer les critiques, les administrateurs d'offices insistent sur l'absence de « distinctions d'ordre confessionnel pour l'attribution des logements »³ (Constantine, 1952), sur leur « souci de stricte équité, sans aucune discrimination [ce qui permet que toutes les familles] vivent côte à côte, en parfaite harmonie »⁴ (Constantine, 1956) ou encore sur le fait que « l'origine ethnique des demandeurs n'est pas prise en considération mais seulement leurs conditions d'habitation, de famille et leurs ressources »⁵ (Alger, 1959). Début 1955, la revue éditée par la municipalité Chevallier ne met pas en avant les « musulmans » logés par l'OMHLM à Diar es-Saâda⁶. Est-ce parce qu'il est dérisoire ? Est-ce parce qu'elle se refuse à catégoriser les bénéficiaires selon ces qualificatifs – comme le président de l'office et maire l'affirme un an plus tard⁷ ? Ou est-ce parce qu'elle pense que ça n'est nullement nécessaire ?

Les populations européennes et « musulmanes » sont elles-mêmes segmentées en divers groupes sociaux, que ce soit en fonction de leurs niveaux de revenus ou de l'épaisseur de leur citadinité. Dans ses rapports, Michel Rocard, socialiste autonome⁸, s'attache plus que d'autres à souligner ces hétérogénéités-là :

« La population musulmane de [Diar el-Mahçoul] n'est pas homogène. Une partie difficile à chiffrer mais proche de la moitié de cette population est en effet composée de salariés stables ou de fonctionnaires dont les revenus leur permettraient de supporter des loyers un peu plus élevés que ceux de "simple confort". (...) Au contraire, une autre partie de la population de la cité est d'origine rurale plus récente (...). C'est dans cette catégorie sociale que se trouvent la plupart des familles dont le logement connaît un surpeuplement alarmant »⁹.

1 Témoignage de Denis Martinez recueilli en mai 2011 par Pierre Daum et publié dans son ouvrage, *Ni valise ni cercueil. Les pieds-noirs restés en Algérie après l'indépendance*, Arles, Actes Sud, 2012, p. 247 et 251.

2 Sé. de la comm. de contrôle des attributions de logements HLM, 28 juillet 1960 (ANF, 19771106-34).

3 Anonyme [Maurice Laloum], « Réalisations de l'OMHLM de Constantine », *TNA*, 29 mai 1952, p. 4-5.

4 Président (Lapica), « Exercice 1956 – Rapport moral et financier de l'OMHLM de Constantine », 20 avril 1957 (ANF, 19771106-29).

5 Lettre du président de l'OMHLM d'Alger [Jahan] au préfet d'Alger, 9 décembre 1959 (ANOM, 91-1K-1277).

6 « Liste des attributaires », *Alger. Rev. mun.*, 2, 1955, p. 21-24, ici p. 24.

7 Lettre de Jacques Chevallier à Boris Souvarine, 20 août 1956, doc. cité.

8 « Premiers Engagements », ROCARD Michel, *Rapport...*, *op. cit.*, p. 159-182 (années étudiantes) ; MORIN Gilles, « Michel Rocard et l'opposition socialiste à la guerre d'Algérie », ROCARD Michel, *Rapport...*, *op. cit.*, p. 211-226 (il rejoint dès sa fondation en septembre 1958 le Parti socialiste autonome).

9 Michel Rocard, « Rapport sur la vérification de l'OMHLM d'Alger... », doc. cité, p. 98.

Le peuplement du très européen immeuble d'HLM de la rue Clément Ader (ou celui de la rue Hélène Boucher ?) peut être entrevu par le travail que Pelletier réalise à partir du recensement de 1954¹. Ces logements du Champ de manœuvres (ou du Ruisseau ?) sont principalement habités par des « employés » et « ouvriers spécialisés » (tous deux 38 %) ; ceux-ci ont pour voisins quelques retraités (6 %), manœuvres (4 %), militaires (4 %) et commerçants (3,5 %). Ce sont les seules données relatives aux catégories socio-professionnelles retrouvées pour les années 1950. Il est néanmoins possible de faire l'hypothèse qu'on retrouve dans d'autres cités similaires les mêmes caractéristiques de peuplement.

Il est impossible, sauf en un cas, de déterminer si les offices publics établissent ou non des discriminations selon des critères raciaux entre les immeubles d'un même groupe d'HLM. À la cité de Sidi Mabrouk (Constantine), le procès-verbal de la séance constitutive du Comité de défense des locataires (septembre 1954) indique la présence de 83 des 219 locataires des immeubles bâtis dans la première moitié des années 1950, soit près de 40 %². Chaque bâtiment est représenté lors de cette séance par 2 à 7 personnes dont les prénoms sont alors probablement – dans le sens commun colonial – considérés comme « musulmans » : il n'y a dans cette cité nulle ségrégation par immeuble. Le bâtiment 4 est par exemple habité par l'inspecteur de la police judiciaire Mohamed Djennouhat (vice-président du Comité) et, entre autres, par Elie Sultan, Lamri Tamli, Smaïn Benrabah, Marie-Joseph Sibois, Maurice Benisti, Ben Sassy, Abdelaziz Lakhdari, Alexandre Itcha, Aboud Merrouche, Hamza Benabbas, Slimani Filali. On l'a vu, les caractéristiques démographiques et d'attribution des logements sociaux singularisent Constantine : il serait donc hasardeux de généraliser cet exemple de cohabitation³.

Des logements sont, partout, réservés aux enseignants et fonctionnaires, pour ceux venant de métropole mais pas uniquement. De 1950 à 1954, Jean Sansen, bibliothécaire adjoint de l'université, habite aux HLM de la rue Barnave ; Charles Marcilly, maître de conférences en espagnol, antifasciste et déporté lui succède⁴. En 1954, Albert Chavanne, professeur à la faculté de droit, quitte un logement des HLM de la rue Hélène Boucher avant de partir pour Beyrouth⁵. En juillet 1956, la famille Audin s'installe dans un appartement de trois pièces du Champ de

1 PELLETIER Jean, *Alger 1955...*, *op. cit.*, p. 171 et 231.

2 Réunion constitutive de ce Comité de défense, 12 septembre 1954 (AWC, Associations 15/2).

3 Sur la démographie de Constantine, voir *supra* (II.1.2) ; sur l'importance du nombre d'HLM attribués aux « indigènes » de Constantine durant l'entre-deux-guerres, plus important qu'ailleurs, voir le chapitre 5-II.2.

4 Lettre de J.-J. [Jean-Jacques] Denonain (président de la Maison de l'université) au directeur général [des Travaux publics et des transports], 7 juillet 1954 et réponse du [illisible] juillet 1954 (ANOM, GGA-10CAB-39) ; son antifascisme est évoqué dans Samir Fares, « Un espion espagnol... », *El Watan*, 14 septembre 2012.

5 Directeur adjoint du cabinet du gouverneur général, « Note pour le directeur des Travaux publics et des transports », 12 février 1954 (ANOM, GGA-10CAB-39) ; *Who's Who in France*, s.d. (consultée le 13 juillet 2022).

manœuvres¹ (5^e groupe, à l'angle des rues Renan et Flaubert). Maurice – 24 ans, assistant de mathématiques à l'université d'Alger –, Josette – née Sempé, 25 ans, enseignante au lycée Gautier – et leurs enfants Michèle (née en 1954) et Louis (né en 1955) y remplacent la famille de Robert Meynieux qui s'en va en France². Pierre, troisième de la fratrie, y naît en avril 1957. Barka, qui venait parfois, dans leurs précédents appartements, faire « le ménage mais sans doute aussi le gros de la lessive » vient-elle y travailler, comme c'était souvent le cas chez maintes familles européennes, mêmes modestes³ ?

À Oran, le couple Renaudin, tout juste arrivé en Algérie, vit au moins à compter de décembre 1957 dans la cité des Mimosas nouvellement achevée. Yves et Madeleine (née Chabrolin), nouveaux archivistes de la préfecture, ont alors 26 et 25 ans ; il se sont mariés quatre ans plus tôt⁴. Le professeur d'arabe Abdelkader Benaïssi est domicilié en avril 1960 aux HLM du cours de France à Maison-Carrée, près de la mairie⁵. Y vit-il depuis son arrivée à Alger en octobre 1958 ? À Birmandreï en 1959, deux jeunes énarques en poste dans l'administration gubernatoriale⁶, Michel Rocard et Jacques Chirac, sont voisins dans un immeuble d'HLM⁷ – ou peut-être plutôt à la cité de la Concorde, au peuplement « mixte »⁸, bâtie par la CIA puisqu'aucun office public d'HLM n'a bâti à Birmandreï avant leur venue ? Les anciens combattants ont aussi, sans qu'il ait été possible de proposer un ordre de grandeur, une part des logements : c'est sans doute à ce titre que Mahdi Saci qui a achevé sa carrière militaire en 1949 à 51 ans au grade de commandant a obtenu une HLM dans l'ensemble du Cours de France à Maison-Carrée⁹. À moins que, président du Dar el-Askri (maison des soldats « musulmans ») de la ville et « entièrement acquis à la France », il n'ait obtenu quelque appui pour être remercié et fidélisé ?

1 AUDIN Michèle, *Une vie brève*, Paris, Gallimard, 2015 [2013], p. 100 ; lettre de Josette Audin à Mgr Duval (archevêque d'Alger), 19 juin 1957 (AAA, 261-1 ; détails relatifs aux 11-15 juin 1957).

2 AUDIN Michèle, *Une vie brève*, op. cit., p. 111 ; voir également la lettre de demande de logement que Denonain adresse au ministre résidant en Algérie le 6 mai 1956 (ANOM, GGA-12CAB-147).

3 SUSINI Micheline, *De soleil et de larmes*, Paris, Robert Laffont, 1982, p. 22.

4 Lettre de Madeleine Renaudin au directeur de l'École des Chartes, 27 décembre 1957 (ANF, 93AJ-63).

5 « Note de renseignements », 14 avril 1960 (ANOM, GGA-7G-1403 ; communiquée par le SDRG d'Alger au directeur de la Sûreté nationale en Algérie ; Benaïssi est né le 5 janvier 1915).

6 Éléments sur les énarques en Algérie dans LAURENS Sylvain, « La noblesse d'État à l'épreuve de l'« Algérie » et de l'après 1962. Contribution à l'histoire d'une « cohorte algérienne » sans communauté de destins », *Politix*, 76, 2006, p. 75-96.

7 MIGNON Jean-Marie, « Geneviève Pujol, une vie », LEBON Francis, MOULINIER Pierre, RICHEL Jean-Claude, TÉTARD Françoise (dir.), *Un engagement à l'épreuve de la théorie. Itinéraires et travaux de Geneviève Pujol*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 17-45, ici p. 26 (Pujol est alors mariée à Rocard).

8 DONNAT Gaston, *Afin que nul n'oublie. L'itinéraire d'un anticolonialiste : Algérie, Cameroun, Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1986, p. 358-359 (« Algériens de condition modeste. (...) Mais un certain nombre de bâtiments avait été affecté à des officiers de l'Intendance et de l'État-major » et à une vingtaine d'instituteurs dont cinq Algériens).

9 Anonyme, « Notice de renseignements », 13 juin 1960 (ANOM, 91-3F-118 ; envoyée par le SDRG d'Alger au préfet d'Alger le 17 juin 1960 ; *idem* pour les informations qui suivent).

Au-delà des HLM qui leur sont réglementairement réservées, les fonctionnaires sont surreprésentés parmi ceux qu'attribuent les offices publics. C'est le cas à Fort-de-l'Eau : 35 des 48 logements attribués mi-1960 par l'ODHLM d'Alger reviennent à des familles dont le demandeur est fonctionnaire (8 leurs sont réservés et la commission d'attribution de l'office en attribue 27). Selon le capitaine de la SAS locale, cette situation résulte d'une convention passée entre l'ODHLM et la municipalité réservant des logements « en faveur des employés communaux et des fonctionnaires »¹. Dans des logements du même office à Blida, 73 logements sur 112 leur sont attribués (« dont 20 familles de fonctionnaires musulmans »), soit 65 %². Diverses conventions de ce type existent ailleurs. C'est par exemple le cas à Alger : le secrétaire d'État aux Travaux publics et à l'aviation civile obtient 50 logements à Diar es-Saâda pour son personnel³.

Les réservations de logements par l'administration gubernatoriale semblent, bien plus que celles de l'OMHLM d'Alger, sous-tendues par des considérations raciales. En 1958, elle souhaite loger 61 employés à la cité du Climat de France. Tous ont des professions qui comptent parmi les moins bien rémunérées : chauffeurs, agents de service, plantons, hommes d'équipe, femmes de ménage, etc. Ceux qu'elle propose à l'obtention d'un logement à la cité du Climat de France sont *a priori* tous des « musulmans », du moins sont-ils communément assignés ainsi, dans l'Algérie des années 1950, lorsque leurs prénom et nom sont énoncés : Mohamed Akli Aït Ali, Fadéra Dahmani, Saïd Damerdjoui ou encore Kaddour Fettal⁴.

Seul ce dernier a pu, au hasard des sources consultées, être connu avec quelque épaisseur. Né en 1930⁵, il est « auxiliaire aux archives-bibliothèque du gouvernement général » à compter d'août 1949 et fait une première demande d'HLM en juin 1950. Deux ans plus tard, il donne « toute satisfaction » à son supérieur, l'archiviste Émile Dermenghem ; il vit alors à Montplaisant avec sa mère veuve et ses cinq frères et sœurs⁶. En 1958, il est marié et a deux enfants. Est-ce lui qui écrit et joue des pièces de théâtre en arabe au moins dans la première moitié des années 1950⁷ ? Ces considérations onomastiques ne disent rien des parcours, apparences – si importantes dans les

1 Sé. de la comm. de contrôle des attributions de logements HLM, 28 juillet 1960 (ANF, 19771106-34).

2 Sé. de la comm. de contrôle des attributions de logements HLM, 31 octobre 1960 (ANF, 19771106-34).

3 Lettre du gouverneur général au secrétaire d'État aux Travaux publics et à l'aviation civile, 13 avril 1954 (ANOM, GGA-10CAB-39) ; « Liste des attributaires », *Alger. Rev. mun.*, 2, 1955, p. 23.

4 « Cité du Climat de France – Réservation au profit du personnel du gouvernement général », s.d. [ca août 1958] (ANOM, GGA-14CAB-39 ; *idem* concernant la situation familiale de K. Fettal en 1958).

5 Lettre de Dermenghem au directeur des cabinets civil et militaire, 13 janvier 1956 (ANOM, GGA-12CAB-147)

6 Anonyme [Dermenghem], Recommandation sur papier libre, s.d. [octobre 1952] (ANOM, GGA-10CAB-40).

7 « Gala du Ramadhan à la salle des fêtes de Saint-Eugène », *Alger républicain*, 9 juin 1951, p. 2 ; KHANFOUF Mosbah, *al-Maqāwama al-taqāfiyya fi tāriḥ al-ḥaraka al-waṭaniyya wa al-tawra al-tahrīriyya al-Ġazā'iriyya. Masrah 'anmūdaj [La résistance culturelle dans l'histoire du mouvement national et dans l'insurrection libératrice algérienne. L'exemple du théâtre]*, Mémoire de Master d'histoire sous la direction d'Abdelouahid Djalama, Université Ben M'Hidi d'Oum el-Bouaghi, 2021, p. 97-98 (*Hamlet*, de Shakespeare, 1953 ; *'Antar et 'Abla*, 1954).

dynamiques d'assignations identitaires¹ – ou sociabilités ; elles permettent toutefois de faire de premières hypothèses sur le peuplement d'un immeuble. Les bénéficiaires d'une HLM ne relevant pas des administrations publiques échappent plus encore à la connaissance : ni les préfetures, ni le gouvernement général ne soutiennent leurs candidatures à un logement².

La distribution de logements de différentes qualités joue un rôle dans la création et la perpétuation d'un vif sentiment d'amertume des « musulmans » à l'égard des Européens³. Bourdieu cite les propos d'un « chauffeur » d'Alger : « Pourquoi y a-t-il différents types de logements pour les Arabes et les Européens ? ». S'adressant au ministre de la Construction, Mohamed Hamar, horloger à Relizane estime en février 1961 que les discriminations sont avant tout d'ordre professionnel et social :

« M. le Ministre, si vous juger que ses juste de la Part de la municipaliter de ladite ville de bénéficier les fonctionnaires qui sont loger et touchant un salaire assez élevé et on les fait bénéficier d'un logement HLM, est les pauvres miserable logent dans des taudis et leur demande ont été défavorables alors sest injuste.

Monsieur le ministre en principe les dite HLM on été crée par le gouvernement français au profit de la population mal loger, mais nous on constate le contraire. Des gens qui non meme pas fait de demande on obtenu satisfaction pour quelle raison ? Sest des personnalités de la classe bourgeois »⁴.

La rancœur de M. Hamar vise avant tout des fonctionnaires. Il ne se réfère qu'à des considérations de classe. L'ascension d'une petite classe moyenne « musulmane » durant la guerre, en grande partie due à la croissance des emplois dans la fonction publique, explique peut-être que la critique soit portée en ces termes⁵. Quelques années après l'indépendance, un ouvrier d'une entreprise autogérée ne dira pas autre chose quand il estimera qu'il n'y a guère que deux classes dans le pays : « les pauvres et les fonctionnaires »⁶.

1 Voir par exemple IHADDADEN Zahir, *Itinéraire d'un militant. Témoignage*, Alger, Dahlab, 2018, p. 21-22 (première moitié du XX^e siècle) et RIGOUSTE Mathieu, *Un seul héros, le peuple*, Toulouse, Premiers matins de novembre, 2020, p. 163 (considérations vestimentaires à Alger en 1960) ; GUIGNARD Didier, « Une polysémie vestimentaire dans l'Algérie rurale de l'entre-deux-guerres », CORRIOU Morgan, OUALDI M'hamed (dir.), *Une histoire sociale et culturelle du politique en Algérie*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018, p. 127-142.

2 Rares exemples, algérois, dans SANSAL Boualem, « Ma mère », SEBBAR Leïla (éd.), *Ma mère*, Montpellier, Chèvre-feuille étoilée, 2008, p. 321-330, ici p. 329 (HLM obtenue au Ruisseau « après des années d'attente » ; sur l'excellente francophonie de la bénéficiaire, Khadidja Benallouche (mère de Sansal), voir HARCHI Kaoutar, *Je n'ai qu'une langue et ce n'est pas la miennne. Des écrivains à l'épreuve*, Paris, Pauvert, 2016, p. 229-239) et sé. de l'AG du conseil de l'UD CFTC, 9 juin 1956 (CFDT, CP-11-20 ; Mohamed Mansouri, syndicaliste des usines Lesieur, Champ de manœuvres ; « MANSOURI Mohamed (ou Mohand) [Maitron] », version mise en ligne le 12 novembre 2013, dernière modification le 2 février 2014 (consultée le 31 août 2022).

3 BOURDIEU Pierre, *Travail et travailleurs...*, *op. cit.*, p. 107 et n. 104 p. 383-384 ; voir aussi Jean-Eudes Roullier, « Rapport sur la vérification... », doc. cité, p. 37.

4 Lettre de Mohamed Hamar au ministre de la Construction, 3 mars 1961 (ANF, 19771106-34 ; orthographe conservée).

5 NOUSCHI André, *L'Algérie amère...*, *op. cit.*, p. 209.

6 LAKS Monique, *Autogestion ouvrière et pouvoir politique en Algérie (1962-1965)*, Paris, EDI, 1970, p. 227 (cité dans SIMON Catherine, *Algérie. Les Années pieds-rouges. Des rêves de l'indépendance au désenchantement (1962-1969)*, Paris, La Découverte, 2009, p. 45).

Certains bénéficiaires d'une HLM disent parfois « regretter le bidonville »¹. Michel Rocard l'explique ainsi : « la limitation de la surface disponible est moindre [qu'en HLM] et surtout chacun reçoit sa part de soleil, ce qui n'est pas possible dans les grands ensembles collectifs ». Pierre Bourdieu apporte une tout autre explication, plus convaincante : une « habitation moderne » impose des changements dans les pratiques économiques, de nouvelles dépenses (loyer, meubles, eau, gaz, électricité) rompant *in fine* le fragile équilibre qui avait pu être réalisé dans le bidonville². Ce type de difficultés à s'adapter à une nouvelle forme de logement est constaté au même moment en métropole en diverses situations³. Dans l'ensemble, ces obstacles ne sont pas insurmontables⁴ : Rocard indique que la préférence pour son ancienne baraque est rare et ne concerne que les habitants « d'origine rurale plus récente ». Enfin et de façon tout à fait banale lors de l'obtention d'un logement dont le lieu n'a guère pu être choisi, les nouveaux voisins sont des inconnus. Par conséquent, « les gens se méfiaient les uns des autres [quoique] si on était là [à la cité des Eucalyptus d'Hussein Dey] on était de la même condition »⁵.

L'attribution des HLM des offices publics dans les années 1950 se fait donc selon trois logiques prédominantes : hiérarchisation en fonction des revenus, eux-mêmes puissamment structurés par divers piliers de la domination coloniale (sous-formation des « musulmans », exclusion de nombre de professions, appareil productif principalement tenu par les Européens) ; distribution réelle autant que très limitée d'HLM de qualité à des « musulmans » – rendue possible par la hausse du niveau de vie d'une fraction de ces derniers – et conforme au projet politique de les mettre en « contact » avec des Européens ; poids très important des fonctionnaires parmi les bénéficiaires, renforçant la puissance urbaine de ce groupe. La cohabitation en certaines cités s'étiole toutefois rapidement, en raison des départs de ceux, Européens ou « musulmans », qui sont en minorité. L'obtention d'un logement par le biais d'organismes HLM privés ou par le biais de la CIA répond à d'autres logiques : leur peuplement est-il pour autant différent ?

1 Michel Rocard, « Rapport sur la vérification de l'OMHLM d'Alger... », doc. cité, p. 98.

2 BOURDIEU Pierre, *Travail et travailleurs...*, op. cit., p. 44 (et n. 34 p. 379) ainsi que p. 222-225.

3 DAUMAS Jean-Claude, *La révolution matérielle...*, op. cit.

4 Voir par exemple le témoignage de MATMATI Mohamed, *Souvenirs d'enfance de la guerre d'Algérie. Une entrée douloureuse dans la modernité*, Meylan, Éditions Campus ouvert, 2021 p. 122.

5 Témoignage d'Arezki Metref (10 ans en 1962, habitant des Eucalyptus, Hussein Dey) recueilli par Dorothee Myriam Kellou le 4 juin 2021 (dans le cadre du documentaire « En guerre(s) pour l'Algérie – Les grands entretiens » (INA, 2022 ; partie 1, chapitre 10 selon l'indexation en ligne) ; dirigeant du PCA, « Note sur la situation dans les masses musulmanes », 26 avril 1960 (cité par FREIRE Jean, *La Guerre d'Algérie* (dir. Henri Alleg), t. 3 : *Des complots du 13 mai à l'indépendance. Un État vient au monde*, Paris, Éditions Messidor, 1986 [1981], p. 263 ; « méfiance généralisée » à compter de 1957).

II.2.2. En organisme privé : à chaque groupe de la situation coloniale sa société

Au regard de l'entre-deux-guerres, seules de rares coopératives (de statut HLM, de statut d'« habitat algérien » ou de type castor¹) bâtissent des HLM en accession à la propriété dans les années 1950. En raison de l'insécurité et des incertitudes pesant sur l'avenir², la désaffection pour la location-acquisition d'une HLM – qui engage sur le temps long – s'accroît considérablement à compter de 1956³ et plus encore de 1961⁴. Le phénomène n'est toutefois pas total : l'importante croissance du secteur de la construction fait penser à beaucoup que l'Algérie restera sous domination française⁵ et un petit nombre d'Européens continue de contracter des prêts pour bâtir une HLM en accession⁶.

Certains organismes privés poursuivent leurs activités de l'entre-deux-guerres, d'autres sont nouveaux. Parmi ces derniers, les plus actifs sont à Alger. Les archives permettant de documenter ces bénéficiaires sont elles-mêmes plus rares que pour l'entre-deux-guerres. À la Caisse des dépôts, nul dossier de prêt aux organismes HLM d'Algérie – qui font l'intermédiaire entre la Caisse et le bénéficiaire – postérieur à 1952 n'est classé. Les archives de la direction gubernatoriale des Travaux publics n'ont pu être consultées⁷. Les listes de bénéficiaires les plus complètes (nom, prénom, âge, profession) sont conservées par le bureau des HLM du ministère de la Construction. Plusieurs organismes n'envoient que des listes d'individus.

1 Ces différents types d'organismes sont exposés au chapitre 8-III.1.1.

2 PONCET Charles, *Camus et l'impossible trêve civile*, Paris, Gallimard, 2015, p. 36.

3 Lettre du directeur de l'Armaf au MRU, 14 mai 1956 (ANF, 19771106-9) ; rapport du CA du patrimoine souk-ahraïssien, 15 novembre 1956 (ANF, 19771106-23) ; lettre du président de l'Abri familial de Constantine au MRU, 28 novembre 1956 (ANF, 19771106-18) ; lettres du président de l'Aéro-habitat au MRL (4 mars 1957) et au délégué général du gouvernement (12 décembre 1958) (ANF, 19771106-7) ; rapport du CA de la Ruche des PTT présenté lors de l'AG du 16 juin 1957 (ANF, 19771106-21) ; AUFFRET Cyril, *Le Conseiller : une biographie de Jacques Attali*, Boulogne-Billancourt, Éditions du Toucan, 2009, p. 20 (exemple d'une famille bourgeoisie envisageant son départ dès novembre 1954 et partant en métropole en mai 1956) ; LEFEUVRE Daniel, « Les trois replis de l'Algérie française », JAUFFRET Jean-Charles (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Autrement, 2003, p. 56-72, en particulier p. 59-63 ;

4 Lettre du directeur de l'Armaf au ministre de la Construction, s.d. [reçue le 24 janvier 1961] (ANF, 19771106-9) ; AG de la Ruche des PTT d'Oran, 2 juillet 1961 (ANF, 19771106-21) ; rapport du CA de l'Armaf, 2 octobre 1961 (ANF, 19771106-8) ; AG du Toit collectif bônois, 20 mai 1961 et lettre du ministre de la Construction au chef du service de l'urbanisme et de la construction du dép. de Bône, 8 novembre 1961 (ANF, 19771106-17) ; AG du Foyer bel-abbésien, 14 mai 1961 (ANF, 19771106-23) ; lettre d'André Ruiz (Foyer bel-abbésien) au ministre de la Construction, 13 juillet 1961 (ANF, 19771106-34) ; lettre du ministre de la Construction au sous-directeur de l'aide à la construction privée (même ministère), 15 janvier 1961 (ANF, 19771106-34) ; locataire de la cité des Apôtres de Constantine, bâtie par la CIA) ; AG du Toit collectif bônois, 20 mai 1962 (ANF, 19771106-17).

5 PONCET Charles, *Camus et l'impossible...*, op. cit., p. 135 ; VILLANUEVA Michèle, *L'Écharde. Chronique d'une mémoire d'Algérie*, Paris, Maurice Nadeau, 1992, p. 201 ; MAS Jocelyne, *Chez nous... en Algérie, la Méditerranée était au nord*, Nice, Éditions Bénévent, 2005, p. 77.

6 Le Foyer tlemcénien (ANF, 19771106-24) évoque davantage de coopérateurs (AG des 1^{er} juin 1958 (p. 4), 24 mai 1959 (p. 6) et 1^{er} juin 1961 (p. 5) ; voir aussi l'« État détaillé des opérations d'accession à la propriété du Patrimoine coopératif constantinois », s.d. [joint à un envoi du président de la société au ministre de la Construction, 6 juillet 1961] (ANF, 19771106-19) ; 15 personnes contractent un prêt pour bâtir une HLM en accession à la propriété) et « SCI d'Alger – Prêts accordés en 1961 – Situation au 31 décembre », s.d. [début 1962] (ANF, 19771106-34 ; « 116 dossiers répartis en 62 Européens 54 musulmans »).

7 Celles-ci sont aux ANA ; l'inventaire était indisponible durant toute la durée de cette thèse.

L'âge de 307 personnes ayant souscrit un prêt pour bâtir une HLM entre 1951 et 1954 est connu. Leur moyenne est de 38,1 ans, soit une demi-année de moins que la moyenne d'âge des emprunteurs observée dans l'entre-deux-guerres (38,6 ans). Est-ce à dire qu'il est légèrement plus aisé d'obtenir une avance de la Caisse des dépôts au début des années 1950 que durant les années 1920 et 1930 ? Ce serait là le fragile indice d'une légère augmentation du niveau de vie des ouvriers et employés européens, principaux bénéficiaires de ces logements en accession à la propriété. Les 74 coopérateurs faisant bâtir un groupe d'immeuble à Constantine par le biais de l'Abri familial se singularisent quelque peu : ils ont en moyenne 35,7 ans. Les 11 instituteurs et institutrices font baisser cette moyenne (ils ont environ 32 ans). L'âge des habitants des cités Diar el-Boustane (Boufarik) et Diar el-Ourida (Blida) bâties par la Société coopérative musulmane algérienne d'habitation et d'accession à la petite propriété (SCMAHAPP) est lui aussi moindre que la moyenne d'ensemble des bénéficiaires d'une HLM en accession à la propriété : il est, du moins pour les 53 bénéficiaires connus, de 36,3 ans en moyenne.

Concernant les professions, 584 données ont été recueillies parmi les bénéficiaires d'une HLM en accession à la propriété. Ceux-ci font partie de programmes achevés entre 1955 et 1958 qu'ont initiés l'Abri familial et le Patrimoine coopératif de Constantine ainsi que l'Aéro-habitat (Diagramme 9-1). Cet échantillon est surdéterminé par la connaissance des professions des habitants des immeubles de cette dernière coopérative (60 % de l'échantillon).

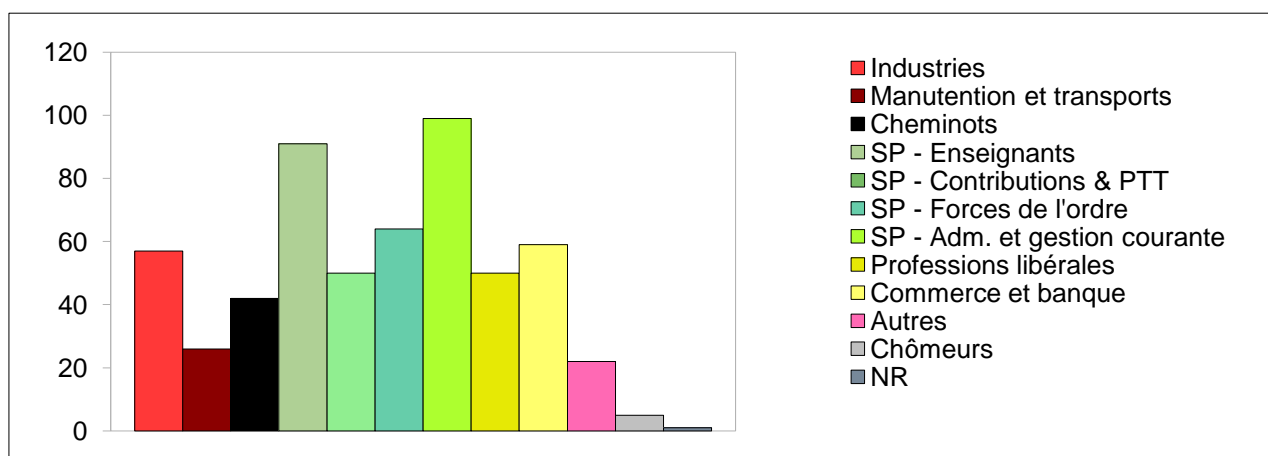


Diagramme 9-1 – Catégories professionnelles des bénéficiaires d'HLM en location-acquisition à Alger et Constantine (1955-1958, échantillon de 584 bénéficiaires)

SP = Services publics. **NR** = profession non-renseignée au moment de l'obtention du prêt HLM.

À des fins de comparaisons, le codage des professions est le même que celui réalisé pour les bénéficiaires de l'entre-deux-guerres. Ces 584 bénéficiaires de logements en location-acquisition font partie des 4^e et 5^e programmes de l'Abri familial de Constantine, financés en 1955 (72 logements rue Bosco, près du stade Turpin ; 76 logements, immeuble Étoile, près du stade Turpin), du 7^e programme du Patrimoine coopératif de Constantine (87 logements, Bellevue, financés en 1957) et des constructions de l'Aéro-habitat (267 logements au groupe du Télémy, 1952-1955 ; 82 logements de la 1^{ère} tranche de la cité Henri Sellier, Birmandreïs, 1956-1958).

Jeux de données : Nakala/Tables/CH9_bénéficiaires/Feuille_Coopératives - Profession.ods (corpus d'individus) et Nakala/Tables/CH4_logements_bénéficiaires_comptages/Feuille_bénéficiaires_par catégorie professionnelle.ods (pour le codage des professions).

Les travailleurs du service public (cheminots, enseignants, agents des contributions et des PTT, des forces de sécurité et de diverses administrations) représentent plus de la moitié des bénéficiaires de cet ensemble (55 %). Déjà nombreux parmi les bénéficiaires de l'entre-deux-guerres (25 %), leur importance relative s'est largement accrue. En leur sein, les agents des PTT et des contributions sont, d'une période à l'autre, proportionnellement plus nombreux (36 % contre 21 %) à l'inverse des employés de diverses administrations (19 % contre 30 %). Les bénéficiaires qui sont enseignants (28 % contre 23 %) et ceux travaillant parmi les forces de l'ordre (20 % contre 21 %) sont proportionnellement à peu près aussi nombreux. L'immeuble de l'Aéro-habitat du 118, boulevard du Télémy (initié en 1952, achevé mi-1955) est habité par des fonctionnaires supérieurs, notamment liés au maintien de l'ordre : le commissaire central de police d'Alger Germain Benhamou et les commissaires Charles Chabot et André Gastou sont par exemple les voisins du procureur Gabriel Albou, des juges Henri Champlon, René Digeon, René De Coucy et Edmond Ferrandi ou encore des commandants André Conte, Louis Joubert et Pierre Polydor. La qualité de ces HLM, leur centralité et le rehaussement de leur prestige en raison de l'appui donné par le ministre (et ancien résistant) Claudius-Petit ont contribué à les faire devenir locataires-acquéreurs.

La part des cheminots est en revanche en net recul : ils ne représentent désormais plus que 7 % des bénéficiaires (contre plus d'un tiers dans les années 1920 et 1930). L'absence de coopératives administrées par des cheminots l'explique pour partie. La croissance du nombre de travailleurs de l'industrie s'explique par l'important nombre de bénéficiaires employés par l'EGA (17 sur 93). Les bénéficiaires exerçant une profession libérale (docteurs, architectes, comptables, etc.) sont proportionnellement un peu plus nombreux (plus de 8 % contre moins de 4 % dans les années 1920 et 1930) ; il en va de même de la place croissante de travailleurs du commerce et de la banque (plus de 10 % contre 7,6 %). Dans les années 1950, l'accession à la propriété par l'obtention d'une HLM a donc beaucoup moins été le fait de cheminots que les décennies précédentes ; elle touche aussi une population qui semble légèrement plus aisée.

La part de personnes de statut « musulman » ne peut pas, à défaut de mentions dans la documentation analysée, être déterminée de façon assurée. Néanmoins, les bénéficiaires dont les prénoms et noms sont susceptibles de les assigner ainsi sont au moins une quarantaine, dont quatre femmes. L'impossibilité de consulter l'état civil et les registres de matricule militaire pour cette période ne permet pas de rassembler des informations précises sur eux et de s'assurer, par-delà les assignations dont ils sont l'objet, de leur statut et de leurs trajectoires. Rapporté à l'échantillon ici analysé, ce groupe représente 7 % des accédants à la propriété ; cette proportion

est à comparer aux 5,6 % d'« indigènes » parmi l'échantillon de locataires-acquéreurs étudié pour l'entre-deux-guerres.

En dépit des préventions à appliquer à ces données, la progression des accédants à la propriété « musulmans » par le biais des organismes HLM ne peut donc être envisagée que comme très faible. Il n'y en a presque aucun, par exemple, au sein du Foyer universitaire algérois (Alger), immeuble dédié aux enseignants : Jamil Rahmani se souvient que sa famille était la seule « musulmane »¹. À la lecture des listes de bénéficiaires, la situation semble analogue dans les immeubles algérois de l'Armaf – quand bien même son président affirme le contraire² –, aux cités des Castors de l'Arsenal³ et des Castors familiaux et traminois⁴ d'Oran ainsi qu'à celles des Castors de Mostaganem⁵ et de Saïda⁶. Le président des Castors des Hauts d'Alger indique que des « familles européennes et des familles musulmanes [se trouveront] intégrées » dans la troisième cité de la société⁷ (42 logements, sud de Birmandreis), ce qui n'a pu être vérifié.

Toutes HLM bâties par les organismes privés ne sont pas, à s'en tenir aux dires de leurs promoteurs, vides de « musulmans ». En lisière du quartier algérois d'Hydra, 34 des 145 (soit moins d'un quart) pavillons bâtis par la Cité mutualiste des PTT sont décrits comme destinés à des « musulmans » par les promoteurs de ce lotissement qui insistent sur l'absence de « préjugés racistes » dans l'attribution des lots⁸. Cette dynamique est sans doute, entre autres, due à son président, Jean Berthet, inspecteur des PTT de « sentiments favorables aux Algériens » qui sera assassiné par l'Organisation de l'armée secrète (OAS) en janvier 1962⁹. À Constantine,

-
- 1 CANESI Michel, RAHMANI Jamil, *Bien portant avec la médecine du prophète*, Paris, Jean-Claude Lattès, 2018, p. 15. Sur l'immeuble du Foyer universitaire algérois voir *infra*, III.1.1.
 - 2 AG de l'Armaf, 25 juin 1955, p. 15 (ANF, 19771106-18 ; y a-t-il vraiment « ...bon nombre de musulmans parmi [les] sociétaires » ? Picquart pense-t-il, parmi 136 bénéficiaires connus, à Hocine Aït Idir, Salah Arezki, Tahar Benlamara, Mohamed Bouabdallah, Ahmed Bouakaz, Sliman Zendagui, Mohamed Bellahouel, Akli Kebbab, Mohamed Belkous, Mohamed Bechouche ?). Sur M. Bellahouel, né à Bône en 1920, « catholique, français de langue française (...) qui travaille en 1957 à Alger, à la DST » et « n'a rien d'un arabe », voir COSNAY Marie, *If*, Paris, Éditions de l'Ogre, 2020, p. 83 (1^{ère} citation), 85, 163, 166, 168, 171-172 (2^e citation), 177-178 et 180.
 - 3 Jean-Claude Sanchez, « Coopérative des Castors de l'Arsenal d'Oran – Numéro des [360] villas avec le nom de leurs propriétaires jusqu'en 1962 – “Cité Jourdain” », juillet 2005 (mise en ligne sur le site oran1950.free.fr ; liste produite sans référence de source (document ? mémoire ?) par un ancien habitant de la cité).
 - 4 BELAS Nadia, CHACHOUR Madjid, « D'un mode d'habiter à l'autre : modalités et significations de la réappropriation d'un pavillonnaire des Castors à Oran (Algérie) », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et d'aménagement*, 38, 2018 [en ligne], § 18.
 - 5 Jean Anton, « Lotissement castor – Avant-projet – Mostaganem, route de Pélissier », 1/5 000^e (ANMT, 2001026-3087 ; avec ajout au stylo de patronymes, *a priori* des emprunteurs-bâisseurs).
 - 6 « Plan d'implantation de la société coopérative de construction Clair Logis (Saïda) », 1/500^e (ANMT, 2001026-3089 ; mention imprimée des 36 emprunteurs-bâisseurs ; seule des cités castors ici mentionnées au sein de laquelle des bénéficiaires ont des patronymes assignés « musulmans » (absence des registres matricules) : Zinaï, Bakhtaoui, Maarouf, Aïssi).
 - 7 Lettre du président des Castors des Hauts d'Alger (Louis F. Serrier) au préfet Igame d'Alger, 26 février 1957 (ANOM, 91-1K-952) ; pas de propos de ce type dans la présentation faite dans « Les “Castors des Hauts d'Alger”... », *JGTPB*, 24 mai 1957, p. 1 (mention des professions) et 3 (résumé du discours de Serrier).
 - 8 « Cité mutualiste des PTT », *L'Indispensable*, Alger, Impr. nord-africaine, 1957, n. p.
 - 9 BOUROUIBA Boualem, *Les syndicalistes algériens. Leur combat de l'éveil à la libération (1936-1962)*, Alger, Dahlab, 2009, n. 49 p. 137.

les 171 appartements bâtis par « Bellevue Habitat Bel Air » seraient habités, selon le président de cette société, par 116 « catholiques, protestants et libres penseurs [!] » (68 %), 33 « israélites » (19 %) et 22 « musulmans »¹ (13 %). Dans la même ville à la fin des années 1950, 17 des 87 bénéficiaires (soit un sur cinq) d'un prêt HLM du 7^e programme du Patrimoine coopératif sont probablement identifiés par leurs patronymes comme « musulmans » dans leur vie quotidienne et par l'administration. Ils sont presque tous fonctionnaires : Mahmoud Bouchilaoum est inspecteur de police, Abdelkader Damak est « employé de gendarmerie », Abdeslem Trapelsi est « agent de préfecture », d'autres sont agents des contributions.

Quand elles ne peuvent être recoupées par des listes de bénéficiaires ayant effectivement souscrit un contrat de prêt en vue de bâtir une HLM, les affirmations des uns et des autres sont à prendre avec précautions. C'est ainsi qu'une note de la préfecture à l'intention du préfet fait état, en 1957, d'« environ un tiers [de] français-musulmans »² dans les nouveaux immeubles bâtis par l'Abri familial : les noms et prénoms des 148 souscripteurs de prêts rendent le fait douteux, seuls Rahmeddine Benmati et Abdelaziz Tchanderli ayant des patronymes communément assignés comme « musulmans » dans les années 1950³. Comment interpréter cette exagération manifeste de l'employé préfectoral : souhait de rassurer le préfet sur les relations entre Européens et « Français-musulmans » ? Serait-ce une coquille ?

Parmi l'échantillon des 584 accédants à la propriété en 1955-1958 (Diagramme 9-1), les « musulmans » ayant demandé et obtenu la plénitude des droits de citoyen ne peuvent eux aussi être que très rares : aucun n'est mentionné dans les divers volumes de la *Liste alphabétique des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret* et il est improbable que nombre d'entre eux aient été naturalisés par jugement. Sous réserve d'inventaire⁴, ce serait là une différence significative par rapport aux années 1920 et 1930 pour lesquelles 20 des 121 « indigènes » repérés – au sein de l'échantillon étudié – comme accédants à la propriété étaient au préalable citoyens.

À compter précisément du milieu des années 1950, les « musulmans » sont l'objet de politiques particulières par le biais de coopératives qui leur sont dédiées – sociétés coopératives « musulmane algérienne d'habitation et d'accession à la petite propriété » (SCMAHAPP) ou encore « algérienne d'habitat musulmane du Tessala » et « algérienne pour l'habitat musulman » – et par l'action de la CIA, notamment *via* ses logements les plus médiocres. Les locataires-

1 Gustave Poinsignon, « Programme de la société coopérative Bellevue Habitat Bel Air – Non HLM », s.d. [entre mars et août 1956], p. 9 (ANOM, 93-1496).

2 « Abri familial », s.d. [1957] (ANOM, 93-1496).

3 Tchanderli est en outre qualifié en 1953 comme « chef de famille “franco-musulmane” » par le président de la coopérative (lettre de Prosper Dadoun au MRU, 31 août 9153 (ANF, 19771106-18)).

4 Notamment en consultant les listes électorales afin de déterminer le collège électoral dont ressort chaque individu.

acquéreurs de ces trois coopératives semblent plus contrôlés que ceux des autres organismes : ce sont les seuls pour lesquels la commission consultative de l'habitat – qui gère l'octroi des avances et subventions gubernatoriales – demande une liste de bénéficiaires¹.

Les membres de cette commission craignent-ils une moindre solvabilité et/ou est-ce pour que l'administration gubernatoriale ait, par le biais de son service de l'Habitat, des listes de locataires à des fins de contrôle et d'encadrement ? Si la première optique semble dominer – sinon, d'autres listes d'offices publics se trouveraient dans les liasses des cabinets gubernatoriaux – l'une ou l'autre témoignent en tous cas d'un traitement différencié dont le contrôle des colonisés est l'aiguillon principal. Sans pouvoir guère les connaître, les 390 sociétaires de la société coopérative « algérienne pour l'habitat musulman » (Oran) ont *a priori* tous un statut de « musulman »². Ceux-ci sont aussi très majoritaires dans certaines cités de la SCMAHAPP. De très rares Européens y vivent néanmoins : le vice-président de cet organisme indique fin 1958 qu'il y a une famille dans le groupe situé route de Dalmatie à Blida³ (celle d'un CRS). Selon lui, il y en aurait « dans bon nombre de nos cités, à Kouba à Saint-Denis-du-Sig et ailleurs (...) environ un tiers [vivant] fraternellement côte-à-côte [des musulmans] ». À Médéa, deux équipières de la Cimade occupent un logement dans la cité de Diar el-Baïda achevée à la fin des années 1950⁴.

Les sources documentant le peuplement des immeubles de la CIA sont elles aussi peu nombreuses : à défaut des archives de la société, seuls quelques documents produits ou rassemblés par la police et l'armée permettent de renseigner ces cités. Le Service des liaisons nord-africaines (SLNA) d'Alger, principalement dédié à la surveillance des « indigènes », réalise en février 1956 une inspection de la « cité d'urgence » de Maison-Carrée. Vraisemblablement à partir des documents de la CIA, l'agent préfectoral auteur du rapport établit un état de son peuplement en mai 1955, soit au tout début de sa mise en service (Diagramme 9-2).

Ouvriers et manutentionnaires représente la majorité des locataires de cette cité (271, soit plus de 60 %, salaire moyen de 37 500 F). Les travailleurs du port, globalement dépourvus de toute qualification, sont nombreux. L'essentiel des autres locataires est constitué de « professions libérales » et de « commerçants » (14 %, salaire moyen de 32 400 F) ainsi que de travailleurs des services publics (15 %, salaire moyen de 51 000 F). Les habitants de cette cité sont à l'image de

1 Fiches résumant des demandes de prêts de ces trois sociétés, s.d. [présentée lors de la sé. de la comm. cons. de l'habitat du 19 juillet 1957] (ANOM, GGA-12CAB-109).

2 « Construction d'une cité musulmane "Sidi El Houari" – Les Planteurs – Oran – Liste des adhérents », s.d. [1957] (ANOM, GGA-12CAB-109 ; hypothèse faite à partir d'une liste de prénoms, noms et adresses).

3 PADOVANI Pierre, « Enquête sur l'habitat en Algérie... », doc. cité, p. 13 ; *idem* pour la citation qui suit.

4 SCHMIDT Élisabeth, *La Tristesse des abandons. Souvenirs d'une femme pasteur dans la guerre d'Algérie, 1958-1963*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 151-154 et 158 (prénomées Claire et Marcelle).

l'immense majorité des Algérois « musulmans » ayant un emploi : travailleurs peu ou pas qualifiés, commerçants aux faibles revenus et employés subalternes des administrations publiques.

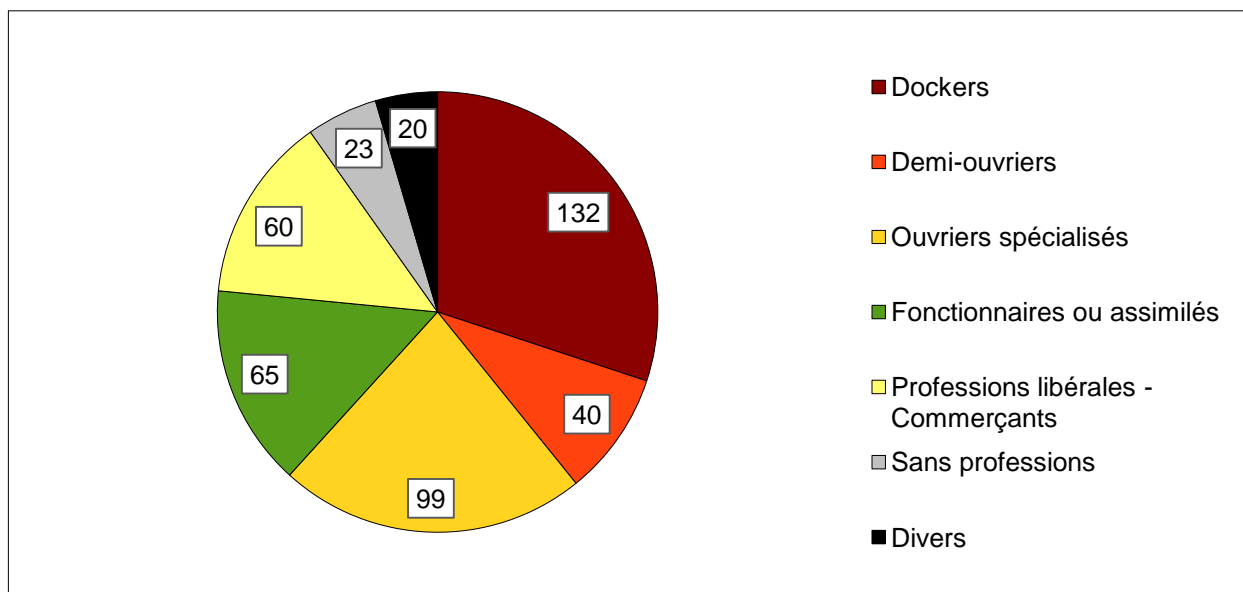


Diagramme 9-2 – Profession de 439 locataires de la « cité d'urgence » de Maison-Carrée (1955)

Source : SLNA d'Alger, « Habitat musulman », 27 janvier 1956 (ANOM, 91-4I-52(A) ; données au 31 mai 1955). Ce rapport fait état de 439 locataires alors même que le nombre de logements bâtis est *a priori* de 581 ; sans doute tous ne sont pas achevés en mai 1955. Les « demi-ouvriers » sont ceux qui ont achevé leur apprentissage et n'ont pas encore d'expérience professionnelle.

À la fin de la décennie, la SAU de Sidi Mabrouk (Constantine) rassemble des listes de locataires-acquéreurs pour les immeubles des Pins et des Mûriers tout juste achevés par la CIA. Les Pins sont composés de « logements économiques », de meilleure qualité que les « logements simplifiés » des Mûriers. Par conséquent, les loyers des premiers sont supérieurs à ceux des seconds : c'est ce qui explique qu'il n'y a guère de travailleurs relevant de l'industrie ou de la manutention aux Pins mais qu'ils sont très nombreux aux Mûriers (102, soit 28 % des bénéficiaires) (Diagramme 9-3).

Les « commerçants » sont nombreux aux Mûriers : il s'agit ici avant tout d'employés d'entreprises de fabrication et commerce, notamment Maschat (15 travailleurs) ou les tabacs Bentchicou (14 travailleurs). Ces entreprises ont sans doute recommandé ces travailleurs, solvables, à la CIA¹. Maâmar Boukhezer, « chef de magasin » chez Maschat, est le seul travailleur de cette entreprise qui vit aux Pins. Cette société de mobilier métallique occupe plusieurs locaux dans cet immeuble (des espaces de vente ?) au même moment où elle bâtit une nouvelle usine à

1 Il ne semble pas qu'elles aient financièrement contribué à la construction des Mûriers (1955-1958). Le comité interprofessionnel du logement édifie à Constantine les immeubles du Ciloc (Bellevue) ; le « 1 % patronal » n'est institué en Algérie qu'en 1960 (voir, sur ce point, le chapitre 7-II.2.2). Sur l'industriel Henri Maschat, qui « emploie un très nombreux personnel (forte proportion de « musulmans ») », voir la notice de renseignement du SLNA à son propos en date du 20 janvier 1960 (ANOM, 93-4280).

Constantine¹ : ces groupes de logements incarnent donc dans cette ville l'articulation souhaitée, plan après plan, entre construction de logements et industrialisation de l'Algérie. Les cheminots et tramionots sont, comme en maints logements sociaux, nombreux aux Pins (15) comme aux Mûriers (43) en raison de la présence de dépôts ferroviaires dans ce quartier. L'une des caractéristiques les plus saillantes de ces bénéficiaires est que les membres de la police ou de l'armée y sont proportionnellement plus nombreux que dans tous les autres immeubles ou quartiers d'HLM : ils sont 12 aux Pins (plus d'un bénéficiaire sur six) et 53 aux Mûriers (soit près de 15 %). Ils peuvent bénéficier de ces logements car ils sont solvables ; ce sont d'ailleurs les effectifs de policiers et militaires qui progressent le plus durant la guerre, représentant jusqu'à 20 % de la « classe moyenne » « musulmane »². Il est aussi plus que probable qu'ils aient bénéficié d'appuis de l'appareil militaire, particulièrement puissant en Algérie à la fin de la décennie, auprès de la CIA. Sans originalité, la répartition raciale des logements recouvre la répartition sociale : les logements des Mûriers sont intégralement peuplés de « musulmans » quand ceux des Pins ne sont peuplés que d'environ un cinquième d'Européens³.

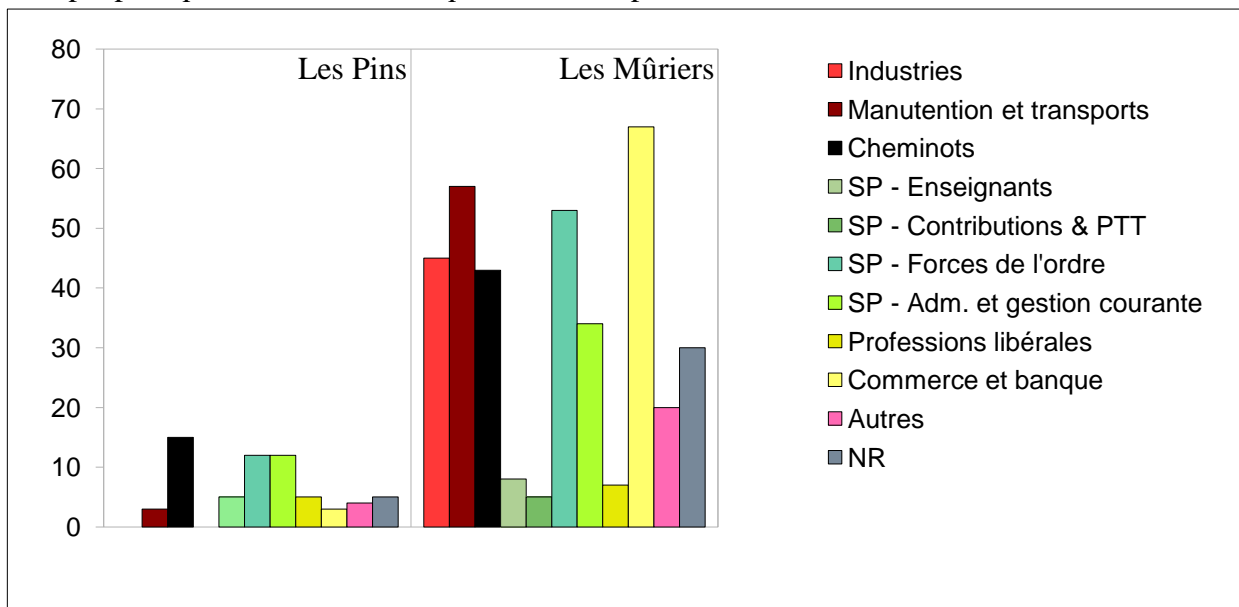


Diagramme 9-3 – Catégories professionnelles des locataires-acquéreurs des groupes des Pins et des Mûriers à Sidi Mabrouk (Constantine, fin des années 1950)

À noter 1 : le nombre total de bénéficiaires listés pour le groupe des Pins est de 67 et de 368 pour la cité des Mûriers.

À noter 2 : plus encore que précédemment, ces grandes catégories sont indicatives. L'homogénéisation à des fins de comparaison a par exemple fait décompter des enseignants des écoles gérées par l'Association des oulémas musulmans algériens dans la catégorie « Service public - Enseignants » alors qu'il s'agit précisément d'écoles privées afin de développer un enseignement « libre » (bénéficiaires aux Mûriers).

Source : « Liste des attributaires du groupe des Pins », s.d. [fin des années 1950] et « Liste des attributaires de la "Cité des Mûriers" », s.d. [fin des années 1950] (ANOM, 8SAS-55).

- 1 « Création d'usines en Algérie », *LM*, 12 janvier 1959 (société agréée dans le cadre du plan de Constantine).
- 2 NOUSCHI André, *L'Algérie amère...*, op. cit., p. 209 (« Peut-on parler d'une bourgeoisie urbaine naissante ? Pour toute l'Algérie, elle représenterait pour les Algériens musulmans un peu moins de 270 000 personnes, sans l'armée et la police ; avec elles, cela ferait 338 000 personnes »).
- 3 Anonyme [employé de la SAU de Sidi Mabrouk], « Cité des Mûriers », note ms., 3 octobre 1959 et « Liste des attributaires du groupe des Pins », s.d. [fin des années 1950] (ANOM, 8SAS-55).

Les dynamiques d'attributions des logements bâtis à l'initiative d'organismes privés sont en partie analogues à ce qui a été observé pour les offices publics. Trois principales tendances se dégagent. D'une part, les logements en accession à la propriété qu'édifient principalement les coopératives et la CIA sont accessibles de la même façon que ceux loués par les offices publics d'HLM : en fonction de la solvabilité de chacun. En l'observant au prisme de la distribution des logements, l'ordre urbain colonial des années 1950 est, comme durant l'entre-deux-guerres, fondé sur une imbrication forte entre considérations sociales et assignations raciales – ces dernières cadrant le statut social de chacun. Les « musulmans » restent (très) peu nombreux au sein des coopératives qui proposent des logements de qualité. Ils ne peuvent guère espérer obtenir que ceux, médiocres, construits par les organismes dédiés spécifiquement aux « musulmans » ou la CIA. D'autre part, les fonctionnaires – européens comme « musulmans » – accroissent leur importance parmi les accédants à la propriété par le biais des HLM, certains faisant partie des plus importantes autorités. Enfin, les situations varient en fonction des milieux professionnels comme de la personnalité de membres du conseil d'administration : la Cité mutualiste des PTT d'Alger et le Patrimoine coopératif de Constantine sont à cet égard exemplaires.

L'accumulation de fragments et leur contextualisation à l'échelle d'un quartier ou d'une ville permettent de conclure sur les dynamiques de peuplement dans les logements sociaux qui sont à l'œuvre dans les années 1950. La distribution des logements (notamment HLM et municipaux) est centrale dans les tensions urbaines : rien là de bien original, sauf que ces dernières sont hypertrophiées en situation coloniale, étant donné l'immensité des besoins et la dimension ségrégative qu'elles peuvent prendre.

L'étude du devenir des logements bâtis à Constantine dans l'entre-deux-guerres permet de faire état de changements dans leur peuplement : relative algérianisation des logements de l'OMHLM (qu'on ne saurait généraliser aux autres villes) et renouvellement partiel des habitants par l'arrivée d'une nouvelle génération, de nouveaux travailleurs et/ou de nouveaux propriétaires et locataires (changements proprement urbains qu'il est possible de généraliser). L'étude des locataires et locataires-acquéreurs des immeubles bâtis dans les années 1950 confirme que les « musulmans » ne sont proportionnellement guère plus nombreux que durant l'entre-deux-guerres dans les HLM de qualité. Les constructions de moindre valeur leur sont toujours réservées, sauf rares cas d'organismes adossant leur action à un milieu professionnel particulier (Cité mutualiste des PTT) ou à une situation urbaine singulière (Constantine). Le « contact » rêvé par certains administrateurs d'organismes HLM ne s'est donc réalisé que de façon extrêmement limitée. Dans l'essentiel des cas, il semble n'avoir duré qu'un temps très bref voire engendrer des

violences. Enfin, il convient de souligner l'importance prise par les fonctionnaires dans les logements bâtis avec l'aide de la puissance publique.

La solvabilité de chacun, elle-même arrimée aux hiérarchies coloniales (professionnelle, politique, économique), s'imbrique aux assignations raciales pour produire une ségrégation urbaine¹. Dit autrement, les faits socio-économiques et raciaux se renforcent l'un l'autre : l'obtention d'un logement social est à cet égard exemplaire. En fonction des villes et, en leur sein, de chaque cité, les divers ensembles de logements ont tantôt favorisé la proximité spatiale des Européens et des « musulmans » – les constructions de Constantine semblent plus « mixtes » que celles d'Oran –, tantôt accru la ségrégation – à Constantine les HLM de Sidi Mabrouk font davantage se côtoyer ces deux segments de la population qu'aux Mûriers bâtis par la CIA.

III. Les logements comme champ de bataille et les reconfigurations des frontières urbaines

Les logements des villes sont de plus en plus surpeuplés en raison de l'exode rural : ce phénomène constitue l'une des principales toiles de fond de la vie quotidienne des cités ici étudiées. Les logements des « musulmans » sont dans l'ensemble plus petits et à peu près deux fois plus peuplés que ceux des Européens². Une vie politique s'y déploie, relayée dans la deuxième moitié des années 1950 par des activités clandestines (III.1). La vie dans ces cités HLM en 1961-1962 correspond à une alternance de violences inédites et de mobilisations politiques, du FLN comme des ultras de l'Algérie française, en particulier quand elles se situent aux confins de quartiers à dominante européenne et « musulmane » (III.2). Des immeubles sont, plus que précédemment, décrits et analysés³.

III.1. Prendre parti : politisation et guérilla dans les logements sociaux

Loyers de plus en plus impayés à mesure que les violences s'étendent dans les villes, indisciplines diverses d'habitants, nécessité de réparation pour les immeubles des années 1920-1930, assassinats d'habitants, plasticages d'appartements sont le lot commun des habitants. Certaines cités sont des espaces-clefs de politisation et d'organisation partisane, du FLN comme de l'OAS. Les quartiers, immeubles et logements bâtis avec le soutien de la puissance publique

1 C'est également la conclusion de PELLETIER Jean, *Alger 1955...*, *op. cit.*, p. 136 et 240.

2 PELLETIER Jean, *Alger 1955...*, *op. cit.*, p. 145 ; DESCLOÏTRES Claudine (et alii), *L'Algérie des bidonvilles...*, *op. cit.*, p. 56-61.

3 ZYLBERMAN Ruth, *209, rue Saint-Maur, Paris X^e*, Paris, Seuil, 2020, 443 p. ; SLEZKINE Yuri, *La Maison éternelle. Une saga de la révolution russe*, Paris, La Découverte, 2017, 1291 p. ; BOURILLON Florence, « Un immeuble dans Paris », *Cahiers d'histoire*, 44-4, 1999, p. 591-611 ; etc. Voir également ARTIÈRES Philippe, *Rêves d'histoire. Pour une histoire de l'ordinaire*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2006, p. 103-107 (« Immeuble »).

sont donc ici envisagés comme lieux de rencontres, caches durant la guerre, espaces de la répression autant que de l’affirmation politique et identitaire. La localisation d’un logement contribue parfois aux dynamiques de politisation.

III.1.1. En cités « européennes » : quelques positions anti-coloniales et libérales

Certains des ensembles de logements ici étudiés sont des lieux particuliers d’activité politique, quand bien même elle n’est le fait que d’une minorité des habitants. Pour s’en tenir à Alger, les idées du Parti communiste algérien (PCA) circulent dans les groupes d’HLM bâties durant l’entre-deux-guerres au Champ de manœuvres – du moins 13 personnes recevant *Liberté*, journal du PCA, y sont domiciliés en 1952¹. Le service départemental des renseignements généraux (RG) a, à cette date, récupéré une liste d’abonnés à ce journal. Environ au même moment, il en produit une autre sur les militants connus du PCA ; elle est plus parcellaire, fondée sur les informations qu’il a collectées sur les militants les plus actifs. Trois d’entre eux sont domiciliés au Champ de manœuvres et 11 le sont dans les HLM du Ruisseau, à l’autre bout de la rue de Lyon². Consulté et annoté par un agent des RG dans le cadre de la répression menée à Alger en 1957-1958, ce document associant des individus à des adresses rend possible une histoire urbaine du politique d’Alger dans les années 1950.

Aux confins d’Alger et de Birmandreis sur les hauteurs de La Redoute, des maisons du Foyer des PTT bruissent aussi d’une intense animation politique. Le quartier se renouvelle après la Seconde Guerre mondiale : ceux ayant fait bâtir une HBM en accession à la propriété peuvent désormais jouir pleinement de leur pavillon, le vendre ou le louer. Giselle (née Nottelet) et Salah Henri Ould Aoudia achètent l’une des villas du lotissement à la fin des années 1940³. Le communiste Moïse Ben Haïm, auparavant à Bab el Oued, y est locataire depuis le milieu des années 1930⁴. Lui et sa femme Sultana (née Stora) y accueillent des nationalistes algériens au moins dès 1944⁵ ; ses enfants Marlyse et Guy Joseph militent désormais au PCA⁶.

1 Liste d’abonnés à *Liberté* à Alger, s.d. [joint à un rapport de la PRG en date du 13 novembre 1952] (ANOM, 91-3F-44 ; mention de G. Pagan, Attia, S. Issiakhem, J. Goler, A. Baratte, A. Sirvent, H. Vinnnet, G. Acampora, veuve Djian, E. Costa, R. Cardona, A. Turki Baba et A. Duclerc). Je remercie Pierre-Jean Le Foll Luciani d’avoir partagé avec moi ces documents et sa connaissance des fonds de surveillance des renseignements généraux d’Algérie).

2 Liste de militants connus du PCA d’Alger, s.d. [début des années 1950] (ANOM, 91-3F-19 ; mention de G. Granier, M. Lévy-Valensi, A. Sirvent (Champ de manœuvres) et C. Duclerc, V. Parisi, R. Parisi, G. Lanetti, E. Moll, A. Yaich, J. Avitabile, E. Gimer, A. Gonzales, M. Djabour, A. Saoui (Ruisseau)).

3 NOTTELET Jean-Philippe, *Vie d’une Pied-noir...*, *op. cit.*, p. 116.

4 MYRIAM BEN, *Quand les cartes sont truquées. Mémoires*, Paris, L’Harmattan, 1999, p. 12-18 et 49 ; « BENHAÏM Marlyse (Myriam Ben) [Maitron] », version mise en ligne le 26 décembre 2013, dernière modification le 18 novembre 2020 (consultée le 2 août 2022).

5 MYRIAM BEN, *Quand les cartes...*, *op. cit.*, p. 159 (accueil du secrétaire algérois des Amis du manifeste).

6 Liste de militants connus du PCA d’Alger, doc. cité.

Une voisine, M^{me} Léonce Baïlac, reçoit *Liberté* chez elle¹. La maison des Ben Haïm est un pôle-clef du communisme de la banlieue algéroise : soirées et fêtes du mouvement s’y déroulent et sans aucun doute des réunions politiques de la cellule du quartier. Une vingtaine de personnes en sont membres dont les cadres Paul Coussaud, Baya Allaouchiche (également secrétaire générale de l’Union des femmes d’Algérie à partir de 1949), Ahmed Akkache, Lounes Boumediene ou encore Moussa Nessak qui, on l’a vu, intervient vigoureusement lors du grand congrès sur l’habitat et l’urbanisme de mai 1952². Kateb Yacine et Mohammed Dib y sont des habitués³, de même que Fernand Iveton et Henri Maillot.

Diverses cités des HLM algéroises sont des lieux d’activité de militants indépendantistes à compter de novembre 1954⁴. Le 21 septembre 1955, Ahmed Bouda (qui milite depuis plus de 15 ans au Parti du peuple algérien) accueille dans l’appartement familial de la cité Hélène Boucher (Ruisseau) Pierre et Claudine Chaulet afin qu’ils rencontrent Abane Ramdane, l’un des principaux dirigeants du FLN⁵. Jusqu’à son départ d’Alger en février 1957, ce dernier dormira plusieurs fois dans l’appartement de ce couple européen à Diar el-Mahçoul⁶. Jeune médecin, Pierre y forme également des « apprenties infirmières » pour les maquis⁷ ; des chambres d’étudiants servent de planque dans cette même cité⁸. L’appartement du « professeur Perrin » au 13^e étage du Foyer universitaire algérois où transitent beaucoup de « libéraux » serait un lieu de rencontre du FLN au moins en mai 1956⁹. Les communistes Henri Alleg et Georges Catogni vivent une partie de leur clandestinité de l’hiver 1957 du côté de Bab el Oued, dans un appartement HLM de deux pièces

1 Liste d’abonnés à *Liberté* à Alger, doc cité.

2 « BENHAÏM Marlyse (Myriam Ben) [Maitron] », notice citée ; liste de militants connus du PCA d’Alger, doc. cité (mention, également, d’A. Sellam, J. Alvarez, R. Cardona, A. Kaci, P. Veillien, Larbi Aourssi, M^{me} Buret (épouse D. Cohen), L. Cavaïron, D. Chetrit, F. Fabre, S. Guerboukha, M. Jouvès et A. Lantin) ; voir les notices que le Maitron consacre à chacune de ces personnes ; sur L. Boumediene, voir BENALLÈGUE-CHAOUIA, *Algérie. Mouvement ouvrier...*, *op. cit.*, p. 395. Cellule décrite dans ALLEG Henri, *Mémoire algérienne. Souvenirs de luttes et d’espérances*, Paris, Stock, 2005 p. 151-154 (dont présentation de « Pierrot » Veillien) et EINAUDI Jean-Luc, *Baya. D’Alger à Marseille*, Non-Lieu, 2011, p. 46 et 55.

3 Sadek Hadjerès, « Myriam Ben, algérienne de tous les combats », *Le Matin*, 12 et 13 mars 2022 (mis en ligne sur son site, www.socialalgerie.net (consulté le 3 août 2022)).

4 Outre les exemples développés ici, voir DONNAT Gaston, *Afin que nul n’oublie...*, *op. cit.*, p. 360-365 (l’auteur est enseignant à la Concorde, cité bâtie par la CIA, à compter d’octobre 1959 ; mention d’une vingtaine d’instituteurs (dont cinq Algériens) parmi lesquels dominent les défenseurs de l’indépendance ; en 1961, un jeune Européen écrit sur sa porte à la craie : « Mort aux traîtres »).

5 CHAULET Claudine et Pierre, *Le choix de l’Algérie...*, *op. cit.*, p. 161-162 ; Bouda vit dans cette cité du Ruisseau depuis 1953 (CHEURFI Achour, *Dictionnaire encyclopédique de l’Algérie*, Alger, ANEP, 2007, notice le concernant).

6 CHAULET Claudine et Pierre, *Le choix de l’Algérie...*, *op. cit.*, p. 173 ; COURRIÈRE Yves, *La Guerre d’Algérie*, Paris, Fayard, 2001 [1969], t. 1, p. 645-649 et 832-833.

7 CHAULET Claudine et Pierre, *Le choix de l’Algérie...*, *op. cit.*, p. 166.

8 CHAULET Claudine et Pierre, *Le choix de l’Algérie...*, *op. cit.*, p. 175 (Ahmed Inal s’y réfugie en avril 1956).

9 COURRIÈRE Yves, *La Guerre d’Algérie...*, *op. cit.*, p. 698 ; l’information n’a cependant pu être recoupée (mention confuse d’une anecdote analogue dans EINAUDI Jean-Luc, *Pour l’exemple...*, *op. cit.*, p. 122) et le « professeur Perrin » n’a pu être identifié (il n’apparaît pas dans les listes de locataires-acquéreurs faisant bâtir cet immeuble).

de l'avenue Malakoff loué sous un faux nom. Les parachutistes les manquent de peu lors d'une fouille du groupe d'immeubles¹.

À Constantine, deux locataires de l'OMHLM ont joué (ou pourraient avoir joué) un rôle important pour le FLN en 1957. Mohamed Ferkatadji (10, avenue Viviani, 3^e étage) est décrit par les renseignements généraux comme « secrétaire à l'économat du collège technique » et ex-conseiller municipal UDMA (élu en 1953) passé à la SFIO en 1956². Il « se chargerait » de centraliser des médicaments pour le maquis et « recevrait » chez lui des personnes que la Sûreté nationale estime être des subversifs³. Est-ce effectivement le cas ? Toute la note est au conditionnel et son dossier de surveillance n'en dit pas davantage. Il demande début 1958 à être muté en métropole : s'y rend-t-il ? Il est en tous cas toujours mentionné comme locataire de la rue Viviani en 1959⁴. Mohamed Djennouhat n'a pas pour sa part de dossier à son nom parmi ceux, nombreux, du SLNA de Constantine. Cet inspecteur de la police judiciaire loue un appartement aux groupes d'HLM de Sidi Mabrouk (bâtiment 4) en septembre 1954 : il est alors l'un des trois vice-présidents du Comité de défense des intérêts des locataires ces ensembles⁵. Il fait partie des policiers qui se mettent au service du FLN⁶. Quelle attitude adopte-t-il face à (ou avec ?) Embarek Maghmoul (bâtiment 2), « attaché de préfecture au service de l'action administrative et économique » (au moins fin mai 1958) puis sous-préfet de Tiaret⁷ (janvier 1961) ?

À Alger, l'immeuble d'HLM du 67-69, boulevard du Telemly bâti en 1953-1954 par la coopérative le Foyer universitaire algérois⁸ est le lieu d'une autre forme d'engagement politique : celle des « libéraux », c'est-à-dire de ceux qui tentent, à distance des colonialistes et du FLN, d'élaborer une voie prônant le rapprochement des Européens et des « musulmans »⁹. Ceux qui se reconnaissent dans cette appellation habitent dans différents quartiers de la ville, notamment dans d'autres HLM : au Champ de manœuvres (le professeur de lettres à l'université Alexandre Calame) ou à Diar es-Saâda¹⁰ (le « gérant de société » Roger Albou). L'immeuble du Telemly,

1 ALLEG Henri, *Mémoire algérienne...*, *op. cit.*, p. 204-206.

2 Chef du SLNA de Constantine, « Notice de renseignements », 27 février 1958 (ANOM, 93-4266 ; *idem* pour son adresse et la mention de son souhait de se rendre en métropole).

3 Sûreté urbaine de Constantine, « Note de renseignements », 8 avril 1957 (ANOM, 93-4266).

4 « Liste des locataires musulmans des immeubles HLM de Constantine », s.d. [1959] (ANOM, 8SAS-55).

5 Réunion de ce Comité du 12 septembre 1954 (AWC, Asso-15/2).

6 BOUDJERIOU Ahmed, *Mintaka 25*, Constantine, Chez l'auteur, 2010 [2008], p. 180 (livraison d'informations au moins en 1957). Sur l'implication de policiers auprès du FLN, voir HAUDIQUET Pierre, *La Guerre d'Algérie* (dir. Henri Alleg), t. 2 : *L'incendie*, Paris, Éditions Messidor, 1986 [1981], p. 180 (cas à Tlemcen) ou encore BUIS Georges, *Les fanfares perdues*, Paris, Seuil, 1975, p. 181 (cas à Bordj Bou Arréridj).

7 Chef du SLNA de Constantine, « Notice individuelle », 21 mai 1958 (ANOM, 93-4279 ; avec annotations).

8 L'adresse est fournie dans les documents de l'organisme communiqués au MRU (ANF, 19771106-13).

9 DUCHEMIN Cyrille, *Les Libéraux d'Algérie pendant la colonisation. Analyse historiographique et mémorielle d'un mouvement oublié*, Mémoire d'histoire sous la direction de Frédéric Santamaria, IEP de Grenoble, 2008, n. p.

10 Notices de police les concernant, s.d. [jointes à une lettre du chef du SDRG d'Alger (commissaire divisionnaire Aublet) au préfet d'Alger, 26 avril 1960 (ANOM, 91-1K-1159) ; les adresses mentionnées dans les notes de

essentiellement habité par des enseignants du primaire à l'université, est un important lieu de rencontres des « libéraux ». Plusieurs de ses 93 locataires-acquéreurs sont des acteurs de la vie politique de la deuxième moitié des années 1950.

Ces « libéraux » se donnent par exemple rendez-vous en février 1955 dans l'appartement de Robert Malan¹, professeur de lettres classiques au lycée franco-musulman de Ben Aknoun et catholique proche d'André Mandouze, figure de l'université d'Alger (latiniste) et anti-colonialiste². La vingtaine de personnes présentes (dont Pierre Chaulet) tentent, dans une discussion crispée, d'élaborer des solutions pour l'Algérie. Malan est arrêté deux ans plus tard pour « recel de malfaiteurs »³. Deux professeurs de philosophie du lycée Bugeaud, Jean Czarnecki et Bernard Lamblin, ont également contracté un prêt à la Caisse des dépôts pour un appartement. Czarnecki est lui aussi présent à la réunion de début 1955. Au fil des mois, il prend des positions pro-indépendance de plus en plus affirmées⁴ (chroniques dans *Christianisme social*, signature du Manifeste des 121 « sur le droit à l'insoumission » fin 1960). Sa femme Thérèse (née Milhaud) fait de même⁵. Aucune trace d'activités politiques de Lamblin n'a été retrouvée⁶, ce qui n'est pas le cas de sa femme Bianca (née Bienenfeld), co-fondatrice du Comité de vigilance universitaire pour la défense des libertés et la paix en Algérie⁷. Propriétaire d'un logement au Foyer universitaire, le couple Lamblin avait néanmoins quitté Alger en septembre 1954⁸. Outre Malan et Czarnecki, un autre habitant de l'immeuble (jusqu'en 1956) est fortement engagé dans le catholicisme social, en l'espèce mystique : Pierre Mesnard, professeur à la faculté des lettres. Vice-président de la Légion française des combattants sous le régime de Vichy⁹, il fait partie en

renseignements concernant Albou varient beaucoup : 17, rue Bab Azoun (note du 16 mars 1960 ; c'est en fait la clinique de sa femme Éliane (née Jian)), Diar es-Saâda (note du 26 avril 1960) et chemin des Crêtes (note du 4 mai 1960 ; c'est en fait sa clinique, plastiquée en novembre 1961 (« Cinq blessés », *LM*, 6 novembre 1961)) ; LE FOLL-LUCIANI Pierre-Jean, « À moins de nier notre qualité de Juifs... ». Les Juifs d'Algérie dans le mouvement « libéral » de la guerre d'indépendance (1955-1960) », *Archives Juives*, 49-2, 2016, p. 128-144.

- 1 PONCET Charles, *Camus et l'impossible...*, *op. cit.*, p. 44-49 (souvenirs de Poncet, présent à cette réunion) ; COURRIÈRE Yves, *La Guerre d'Algérie...*, *op. cit.*, p. 608-610.
- 2 PONCET Charles, *Camus et l'impossible...*, *op. cit.*, n. 1 p. 39 ; portrait de Malan dans MOREAU Madeleine, *Parti pris. Alger, 1950-1955*, Angers, Chez l'autrice, 2000, p. 79.
- 3 « L'arrestation de Robert Malan », *LM*, 28 mars 1957 et HAUDIQUET Pierre, *L'incendie...*, *op. cit.*, p. 475.
- 4 « Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie », *Vérité-Liberté*, septembre 1960 ; PERVILLÉ Guy, « Remarques sur la revue *Christianisme social* face à la Guerre d'Algérie », *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, 150, 2004, p. 683-702 ; CRESPIEN Raoul, *Des protestants engagés. Le christianisme social, 1945-1970*, Paris, Les Bergers et les mages, 1993, p. 266 ; mention de son enseignement à l'hypokhâgne du lycée Bugeaud dans BALAZARD-DJAFFAR Simone, « Alger, d'une guerre à l'autre », COLONNA Fanny (dir.), *Aurès / Algérie 1954. Les fruits verts d'une révolution*, Paris, Autrement, 1994, p. 33-45, ici p. 42. Sur la philosophie et l'enseignement de Jean [ou Jan] Czarnecki, voir PEETERS Benoît, *Derrida*, Flammarion, 2010, p. 47-48.
- 5 MILHAUD-CZARNECKI Thérèse, « Le garde-meubles », *Les Temps modernes*, 156-157, février 1959.
- 6 Sur son enseignement au lycée Bugeaud, voir SPRECHER Jean, *À contre-courant. Étudiants libéraux et progressistes à Alger, 1954-1962*, Saint-Denis, Bouchène, 2000, p. 17-19.
- 7 CLABTREE Ellen, « Madeleine Rebérioux dans les archives », *Cahiers Jaurès*, 217, 2015, p. 21-33, ici p. 25-26.
- 8 LAMBLIN Bianca, *Mémoire d'une jeune fille dérangée*, Paris, Le Grand livre du mois, 1993, p. 173.
- 9 CANTIER Jacques, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 57.

1951 des fondateurs du nouvel *Effort algérien*, catholique et prônant l'action sociale à l'égard des « musulmans »¹. Ses prises de positions à compter de 1954 ne sont pas connues².

Jean Bacardats, professeur de lettres au lycée Gautier est un de leurs voisins. Il fait partie de ceux qui interpellent, en octobre 1957, l'armée et le gouvernement dans ce qui devient alors l'« affaire Audin »³. De nombreux autres professeurs de ce lycée – bastion d'élèves alimentant les manifestations pro-Algérie française⁴ – y habitent aussi, au moins jusqu'à la fin des années 1950 et sans qu'il ait été possible de mieux les connaître : René Delabarre et Denis Gerll (mathématiques), André Cardona et Lucien Vandevelle (physique-chimie) ou encore Paul Mangion (arabe). S'ils n'y sont pas domiciliés, Charles-Robert Ageron (professeur d'histoire à Gautier) et André Mandouze (ami du précédent et de Malan), aussi impliqué dans les cercles « libéraux », s'y rendent sûrement⁵. Il en va de même de François Hauchecornne (chartiste affecté à la bibliothèque nationale d'Alger, protestant d'une sensibilité analogue à celle de Czarnecki) et de Louis Miquel (architecte et intime de Camus) qui habitent tous deux dans le très proche Aéro-habitat, autre immeuble d'HLM⁶. Anciens du lycée Gautier en poste ailleurs lors de la première demande d'avance auprès de la Caisse (1951), les professeurs Marceau Zinat (allemand, Tlemcen) et Mohamed Tahar Tedjini-Bailiche (arabe, Mascara) y sont aussi domiciliés en 1955.

Ce dernier est une personnalité centrale du scoutisme musulman : il en est commissaire général en 1944. Il a le même statut au sein des Boys-scouts musulmans d'Algérie (BSMA),

1 MONNOYER Maurice, *Journaliste en Algérie ou l'histoire d'une utopie*, Montpellier, Chez l'auteur, 1989, p. 36 ; Pierre Mesnard, *Images de l'homme et de l'œuvre*, Paris, Vrin, 1970, p. 50-53.

2 Une de ses anciennes étudiantes pro-indépendance se souviendra tout de même de lui qu'il était un « bon professeur » (BALAZARD-DJAFFAR Simone, « Alger, d'une guerre... », art. cité, p. 44). Pierre Riché dit de lui – sans que la date soit bien claire (fin des années 1940 ? milieu des années 1950 ?) – qu'il était opposé à André Mandouze (*C'était un autre millénaire. Souvenirs d'un professeur de la communale à Nanterre*, Paris, Tallandier, 2008, p. 76 ; Riché enseigne au lycée de Constantine en 1948-1949).

3 « La Ligue des droits de l'homme pose deux questions sur M. Audin », *LM*, 7 octobre 1957 ; VIDAL-NAQUET Pierre, *L'Affaire Audin*, Paris, Minuit, 1958 [sorti en mai], 100 p. ; BESSE Magalie, THÉNAULT Sylvie (dir.), *Réparer l'injustice. L'affaire Maurice Audin*, Bayonne, Institut francophone pour la justice et la démocratie, 2019, 248 p. Sur le lycée Gautier de la rentrée 1955 à avril 1958, voir NOUSCHI André, « Un intellectuel dans la guerre d'Algérie », *Awal*, 30, 2004, p. 33-54, ici p. 38-39.

4 Selon SPRECHER Jean, *À contre-courant...*, op. cit., p. 45.

5 CARLIER Omar, « AGERON Charles-Robert », POUILLON François (dir.), *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Paris, Karthala, 2008 [en ligne] ; PONCET Charles, *Camus et l'impossible...*, op. cit., p. 39 ; chef du SDRG du dép. d'Alger (Aublet), « Note de renseignements », 29 avril 1960 (ANOM, 91-1K-1159 ; sur Ageron) ; HOURANT Georges-Pierre, *Blida 1962. Journal d'un jeune pied-noir*, Paris, L'Harmattan, 2017, p. 66 (témoignage d'un ancien élève d'Ageron) ; CANESI Michel, RAHMANI Jamil, *Bien portant...*, op. cit., p. 14 (souvenirs du fils de Rahmani, habitant l'immeuble : « Le célèbre Mandouze (...) était notre voisin » ; ce qui est faux mais témoigne sûrement de son passage régulier dans cet immeuble. Mandouze vit à Hydra (villa « Dar el-Baraka ») selon son propre témoignage, *Mémoire d'outre-siècle*, t. 1 : *D'une résistance à l'autre*, Paris, Viviane Hamy, 1998, p. 179 et 248).

6 « François Hauchecornne (1924-1981) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 140-2, 1980, p. 349-350. Louis Miquel contracte un prêt pour un logement à l'Aéro-habitat, dont il est l'un des architectes : peut-être n'est-ce que pour son cabinet ; sur ses positions politiques, voir PONCET Charles, *Camus et l'impossible...*, op. cit., passim.

groupement créé à la suite d'une scission du mouvement en mars 1948¹. Ce groupe est plutôt proche des Oulémas et de l'UDMA, parti de Ferhat Abbas dont le nationalisme est, aux yeux de l'administration, plus modéré que celui du MTLD ; les Scouts musulmans d'Algérie (SMA) sont affiliés à ce dernier². Tedjini est proche au moins à la fin de la Seconde Guerre mondiale de Mahfoud Kaddache³, professeur d'histoire et lui aussi figure-clef du scoutisme musulman ; il devient commissaire général des SMA en 1953⁴. Ce dernier est un temps, parmi plus de 200 personnes, actionnaire du Foyer universitaire (mars 1951) ; il ne fait néanmoins jamais bâtir.

Il n'a pas été possible de mieux connaître les 49 instituteurs et institutrices qui obtiennent un prêt pour bâtir l'un des 93 appartements de cet immeuble⁵ (soit plus de 50 % des bénéficiaires), à deux exceptions près : Abderrahmane Rahmani et Henri Boissonet. Rahmani enseigne du milieu des années 1930 à janvier 1956 ; c'est l'un des cadres du Syndicat national des instituteurs⁶ (SNI). Il travaille ensuite au service de la main-d'œuvre d'Alger jusqu'en mars 1958. En mars 1959, les RG estiment qu'il est de sentiment nationaliste⁷. Boissonet dirige l'école Volta et est très engagé syndicalement⁸ (il est en 1945 secrétaire de la section algéroise du SNI et de sa Fédération nord-africaine). En mars 1948⁹, il devient chargé de mission au sein du cabinet du gouverneur général Naegelen : ce seul engagement suffit à dire la distance qui le sépare des autres locataires-acquéreurs précédemment évoqués, du moins à la fin des années 1940. Deux autres bénéficiaires d'un appartement du Foyer universitaire algérois sont fonctionnaires de l'administration

-
- 1 « À la Fédération des scouts musulmans algériens », *L'ÉA*, 9 avril 1944, p. 2 ; « À travers Alger – Groupements et sociétés », *L'ÉA*, 9 septembre 1950, p. 4 ; LOUANCHI Anne-Marie, *Salah Louanchi. Parcours d'un militant algérien*, Alger, Dahlab, 1999, p. 42
 - 2 CARLIER Omar, « Mouvements de jeunesse, passage des générations et créativité sociale : la radicalité inventive algérienne des années 1940-1950 », BANCEL Nicolas, DENIS Daniel, FATES Youssef (dir.), *De l'Indochine à l'Algérie. La jeunesse en mouvements des deux côtés du miroir colonial, 1940-1962*, Paris, La Découverte, 2003, p. 163-176, ici p. 166 ; COURREYE Charlotte, *L'Association des Oulémas Musulmans Algériens et la construction de l'État algérien indépendant : fondation, héritages, appropriations et antagonismes (1931-1991)*, Thèse de littératures et civilisations sous la direction de Catherine Mayeur-Jaouer et James McDougall, Inalco, 2016, p. 205.
 - 3 « Petites annonces – Constitution de sociétés – Les éditions algériennes En-Nahdha », *L'ÉA*, 18 juillet 1946, p. 2 ; sur cette maison d'édition qui se mettra au service du FLN, voir LARABI Hachemi, MIMOUNI Ahmida et Omar, *Le chahid Abdelkader Mimouni. Culture et nationalisme*, Alger, Dahlab, 2017, 392 p.
 - 4 SOUFI Fouad, « Mahfoud Kaddache, 1921-2006. La quête du pays réel, l'exigence de l'archive », *Insaniyat*, 37, 2007, p. 7-15.
 - 5 Aucun ne signe la *Lettre d'un groupe d'enseignants à leurs collègues d'Algérie*, Alger, 25 janvier 1956, 19 p. (imprimée sans nom d'édition ; texte soutenant l'« appel pour une trêve civile » initié autour d'Albert Camus).
 - 6 KADRI Aïssa, « Instituteurs et enseignants. Engagements algériens (1956-1965) », AFIFA Bererhi, KHADDA Naget, PHÉLINE Christian, SPIQUEL Agnès (textes réunis par), *Défis démocratiques et affirmation nationale. Algérie, 1900-1962*, Alger, Chihab, 2016, p. 158-179, ici p. 165.
 - 7 Lettre du chef du SDRG d'Alger (Aublet) au directeur de la Sûreté nationale en Algérie, 14 mars 1959 (ANOM, 91-4I-155). Je remercie Baptiste Mollard pour m'avoir signalé ce document. Est-il ainsi qualifié avant tout car il est le frère aîné d'Abdelkader Rahmani, connu comme auteur, avec une cinquantaine d'autres officiers « musulmans » de l'armée française, pour s'être proposé comme médiateurs avec le FLN ?
 - 8 « BOISSONNET Henri [Maitron] », version mise en ligne le 20 octobre 2008, dernière modification le 28 mars 2020 (consultée le 2 août 2022).
 - 9 « Au JO de l'Algérie », *L'ÉA*, 20 mars 1948, p. 2.

gubernatoriale : Mario Numa Marzocchi et Norbert Vadi¹ (administrateurs civils). Le romaniste Maxime Lemosse peut sembler isolé : c'est le seul des bénéficiaires d'un appartement du 67-69, boulevard du Télémy dont la trace d'un engagement pour la défense de l'Algérie française a été retrouvée : en avril 1957, il exprime son désaccord avec le doyen de la faculté de droit Peyrega qui s'est lui-même indigné d'une exécution sommaire².

Les appartements à loyer modéré en accession à la propriété du Foyer universitaire sont produits par un organisme privé, largement soutenu par le vice-recteur de l'académie, Eugène Evesque. « Libéraux », chrétiens, syndicalistes et indépendantistes, s'y croisent. S'y trouvent aussi des administrateurs gubernatoriaux dont on ignore les positions ainsi qu'un professeur en porte-à-faux avec ses voisins. Il n'a pas été possible de connaître les prises de positions des instituteurs et institutrices habitant cet immeuble, notamment à l'occasion de la scission du Syndicat national des instituteurs (SNI) de février 1956, lors de laquelle environ la moitié de ses membres forme un groupement pro-Algérie française, le Syndicat indépendant des instituteurs³.

En 1957, policiers et militaires investissent massivement les cités bâties les années passées. La « Grande répression d'Alger » étouffe le FLN dans toute l'agglomération algéroise jusqu'à la manifestation de décembre 1960⁴. Des milliers d'Algériens « disparaissent ». Les cas de dix locataires de Diar el-Mahçoul et de trois locataires de Diar es-Saâda est documenté de façon certaine⁵. Une école des environs de cette dernière cité devient un centre de torture de l'armée⁶. Comme Diar es-Saâda, d'autres ensembles HLM majoritairement peuplés d'Européens ne sont pas épargnés : le 11 juin 1957 à 23h30, des parachutistes du 1^{er} RCP se rendent aux HLM du Champ de manœuvres et y kidnappent puis assassinent Maurice Audin. Du 11 au 15 juin, sa femme Josette y est retenue par des policiers aux ordres du commissaire principal Thomas ; Henri Alleg s'y rend le 12 et est immédiatement arrêté⁷. Marcel Mardochée Levi-Valensi, autre militant communiste de cette cité est pour sa part expulsé vers 1957-1958⁸ : c'est chez lui que les bombes

1 « M. Marzocchi est nommé directeur de l'Office algérien du commerce extérieur », *L'ÉA*, 29 novembre 1951, p. 3.

2 « Des professeurs de la faculté de droit d'Alger se désolidarisent de leur doyen », *LM*, 9 avril 1957.

3 KADRI Aïssa, « Instituteurs et enseignants... », art. cité, p. 162, 163, 167 et 170 (positionnements politiques des instituteurs d'Algérie durant la guerre).

4 MEYNIER Gilbert, *Histoire intérieure...*, *op. cit.*, p. 322-333.

5 Voir l'annexe 9-2-B.

6 BRANCHE Raphaëlle, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie*, Paris, Gallimard, 2016 [2001], n. 29 p. 686.

7 ALLEG Henri, *Mémoire algérienne...*, *op. cit.*, p. 218. Un autre dirigeant communiste, Paul Caballero, s'y cache aussi en avril 1957 (VIDAL-NAQUET Pierre, *L'Affaire...*, *op. cit.*, p. 22). Le 1^{er} RCP est le 1^{er} Régiment de chasseurs parachutistes.

8 Liste de militants connus du PCA d'Alger, s.d. [début des années 1950], doc. cité ; les annotations sont de 1957-1958 (« a » pour « arrêté », « e » pour « expulsé », etc.).

destinées à Fernand Iveton ont été assemblées, à son insu selon lui¹. À la même période, les militants communistes des HLM du Ruisseau Vincent Antoine Parisi et Mohand Djabour sont eux aussi arrêtés².

III.1.2. En cités « musulmanes » : manifestations et affirmations de l'algérianité

La polarisation politique est largement corrélée au peuplement des immeubles et quartiers. Si les HLM du Champ de manœuvres sont majoritairement habités par des Européens, d'autres le sont inversement par des « musulmans ». Les immeubles de Diar el-Mahçoul « simple confort » et du Climat de France ainsi que les « cités indigènes », « évolutives » ou « d'urgence » sont régulièrement mentionnés par les rapports de police et la presse, selon les nécessités du maintien de l'ordre et les rythmes de la guerre. Ce sont des espaces-clefs des démonstrations nationalistes : militaires, policiers ou « traîtres » y sont tués et, à compter de décembre 1960, d'importants cortèges en partent³. Trois semaines après le ralliement au FLN de l'Association des oulémas musulmans algériens, fin janvier 1956, le SLNA s'inquiète de l'ouverture d'une « salle de prière » à la cité d'urgence de Maison-Carrée⁴. Cette initiative et la collecte d'argent afférente sont attribuées à l'« impulsion des oulémas » ; le local acheté serait également le lieu de « réunions à caractère plus ou moins politique ». À Diar el-Mahçoul, le gardien chef de la cité, Saïd Khalfa, serait, selon les renseignements généraux, un militant du FLN⁵.

Après un reflux en 1957-1959, les initiatives indépendantistes reprennent dans les villes. Ce sont surtout des habitants de la cité Nador, refuge de tant de « musulmans » ayant fui les campagnes⁶, qui réorganisent le FLN au Clos Salembier⁷. Les grandes manifestations de décembre 1960 sont un moment décisif. À leur suite, au Clos Salembier, jet de pierres sur des « véhicules

1 Instruction contre les Combattants de la libération d'Alger, groupe de maquisards communistes (Archives de la justice militaire) et divers interview d'Abdekaldar Guerroudj, dont la femme (Jacqueline, née Netter) était présente lors de la préparation de ces bombes. Je remercie vivement Pierre-Jean Le Foll Luciani pour ces précisions.

2 Liste de militants connus du PCA d'Alger, doc. cité (annotation « a »).

3 Sé. du cons. mun. de Bône, 29 août 1958 (*Bône. Rev. mun.*, 15, oct.-déc. 1958, p. 28 ; l'adjudant-chef Ahmed Chekchaki du 3^e régiment de tirailleurs algériens y est tué par des « terroristes » le 17 septembre 1956).

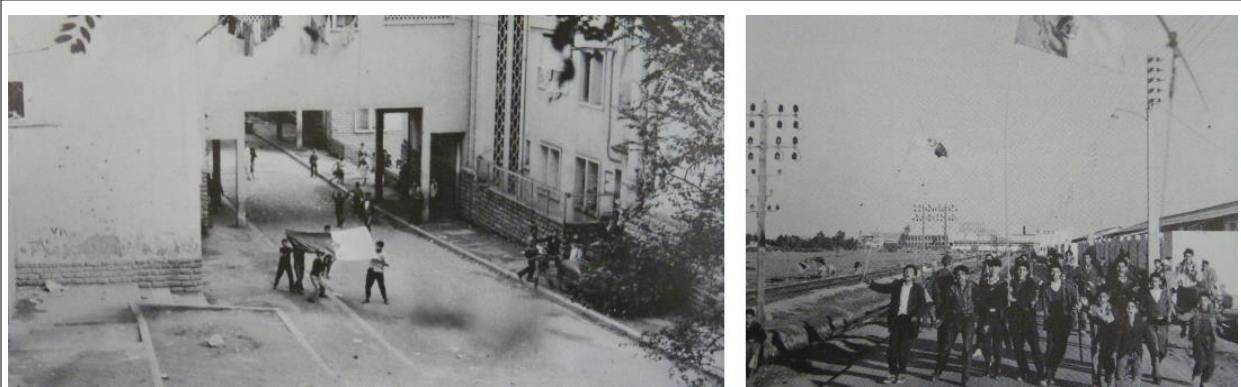
4 Anonyme [agent du SLNA], « Habitat musulman », 27 janvier 1956 (ANOM, 91-4I-52(A)) ; COURREYE Charlotte, *L'Association des Oulémas...*, *op. cit.*, p. 308-317 (sur l'accroissement de la répression à l'égard de cette association).

5 Notes du SDRG d'Alger, 15 février et 29 juillet 1959 (ANOM, 91-1K-1077 ; citées par EMBARECH Majid, « Une mise en scène ratée ? La visite perturbée de Michel Debré à Alger (8-11 février 1959) », *Histoire@Politique*, 48, 2022 [en ligne], § 11-15).

6 Lettre de Mouloud Feraoun (directeur d'école à la cité Nador) à Emmanuel Roblès, 6 avril 1959 (reproduite dans FERAOUN Mouloud, *Lettres à ses amis*, Paris, Seuil, 1969, p. 153-154 : « ...il n'y a plus rien pour nous accueillir hors de ce triste radeau de la cité Nador »).

7 Chef du SDRG d'Alger (Aublet), « Note de renseignements », 20 avril 1960 (ANOM, 91-3F-145) ; sur la réorganisation du FLN dans les villes d'Algérie en lien avec les zones rurales, voir SA'ADĀWI Muṣṭafā, « al-ḥawāḍir al-ḡazā'iriyya wa-l-ṭawra al-taḥrīriyya (1954-1962) : min al-hāmiš ilā l-markaz », *Revue d'histoire maghrébine*, 186, février 2022, p. 81-113, en particulier p. 94-95 [Les villes algériennes et l'insurrection libératrice (1954-1962) : de la marge au centre].

conduits par des Européens »¹ et attaques à l'arme blanche² accompagnent le passage à la nouvelle année. L'année 1961 est jalonnée de manifestations d'Algériens³, moins massives qu'en décembre 1960 mais non moins sanglantes⁴ (80 morts « musulmans » début juillet 1961). Gendarmes mobiles et militaires font en sorte de les tenir à distance des quartiers européens, bloquant par exemple les artères descendant du Climat de France à Bab el Oued⁵. Les jeunes colonisés y sont très présents et actifs, fiers de déployer l'emblème national vert, blanc et rouge (Photographies 9-1), parfois face à des voisins ou passants européens.



Photographies 9-1 – Novembre 1961 : manifestations indépendantistes dans les cités peuplées d'Algériens (Alger, Bône)

Source : photographies non-créditées reproduites dans HÉDUY Philippe (dir.), *Algérie française, 1942-1962*, Paris, Société de production littéraire, 1980, p. 322-323. Ces clichés sont légendés « Drapeau FLN exhibé le 1^{er} novembre dans un quartier musulman des HLM d'Alger » (gauche) et « Jeunes FLN dans le quartier des "Lauriers Roses" [de Bône] » (droite). La grande majorité des photographies de cet ouvrage défendant l'OAS sont issues de collections privées d'activistes européens (voir les crédits, p. 3). Il est donc probable que ce soit aussi le cas pour celles-ci [cliquez pour écouter un reportage d'*Inter actualités* du 2 novembre 1961, 19h15 (10:05 sq)]

De plus en plus nombreux dans les villes autant que « maîtres de la rue » depuis le début des années 1950, enfants et adolescents sont les piliers de la reconquête des espaces urbains par les « musulmans » en 1961-1962⁶, à Alger, Bône et dans toute l'Algérie. Les indépendantistes se montrent aussi plus présents par le biais d'inscriptions murales⁷ : celles apposées sur Diar el-Mahçoul font face à celles de l'armée française inscrites sur Diar es-Saâda (« Hors-la-loi, rendez-

1 « Une psychose d'inquiétude persiste à Alger », *LM*, 31 décembre 1960. Sur ces manifestations voir *infra*, III.2.1.

2 « Vive activité militaire en Oranie », *LM*, 6 janvier 1961.

3 « Un musulman est tué... », *LM*, 19 janvier 1961 ; « Huit explosions... », *LM*, 28 février 1961 ; « Les autorités d'Alger redoutent... », *LM*, 16 juin 1961 ; « L'atmosphère reste tendue... », *LM*, 19 juin 1961 ; « Le mouvement de grève et les manifestations... », *LM*, 3 juillet 1961 ; « Le FLN semble avoir accentué son emprise... », *LM*, 4 juillet 1961 ; « Les manifestations ont confirmé l'audience du FLN... », *LM*, 7 juillet 1961 ; « Dans l'agglomération algéroise... », *LM*, 2 novembre 1961.

4 « 80 morts, 266 blessés... », *LM*, 7 juillet 1961 (manifestations contre le projet de « partition » de l'Algérie).

5 « Le FLN semble avoir accentué son emprise sur la population d'Alger », *LM*, 4 juillet 1961.

6 CARLIER Omar, « Mouvements de jeunesse, passage des générations... », art. cité (citation p. 170) ; RAHAL Malika, *Algérie 1962. Une histoire populaire*, Alger, Barzakh, 2022, p. 70-76 et SARI Djilali, *À la recherche de notre histoire*, Alger, Casbah Éditions, 2003, p. 173-200. Voir en outre la thèse de Lydia Hadj-Ahmed qui porte sur les enfants algériens dans la guerre.

7 « Trois morts, huit blessés... », *LM*, 17 janvier 1961 ; « Les autorités d'Alger redoutent... », art. cité.

vous. La France est la plus forte »¹). Au total, « une psychose d'inquiétude persiste »² après les manifestations de décembre 1960 ; elle ne cesse de croître jusqu'à l'indépendance de juillet 1962. Au quotidien, Européens et « musulmans » ne s'opposent néanmoins pas de façon systématique et ne forment pas des blocs tout à fait homogènes. Début 1961, des Européens font par exemple campagne à Diar el-Mahçoul pour le « oui » au référendum du 8 janvier ouvrant la voie à l'indépendance, non sans heurts avec des « musulmans »³. En juin, un « chauffeur de taxi musulman [est tué] par un jeune musulman » au Clos Salembier⁴.

Presse et bulletins de renseignement quotidien de l'armée cessent progressivement de mentionner les auteurs des attentats et leurs motivations⁵. Les plasticages restent tout de même l'apanage de l'OAS. L'affirmation des indépendantistes en 1961-1962 s'exprime aussi par la poursuite et l'assassinat, dans de nombreuses « cités indigènes », de personnes considérées comme des harkis ou des messalistes : c'est le cas à la cité d'urgence de Maison-Carrée⁶, aux Eucalyptus⁷ (Hussein Dey), à la cité Nador⁸ (Clos Salembier) ou encore à la cité Petit lac d'Oran⁹ et dans d'autres¹⁰. Dans la capitale de l'ouest algérien, l'attitude des « badauds » face à ces assassinats que décrit un ancien *fidai* est double : affirmation de son altérité par rapport au mort (« Ils s'arrêtaient en lançant un dédain regard sur le cadavre ») et purification de l'espace se voulant joyeuse,

1 LOESCH Anne, *La valise et le cercueil*, Paris, Plon, 1963, p. 18 (toujours lisible fin 1961).

2 « Une psychose d'inquiétude... », art. cité (peurs des Européens et des « musulmans » ; « ...et la peur ne s'est pas apaisée chez les Européens d'Oran », *LM*, 31 décembre 1960 ; RAHAL Malika, *Algérie 1962...*, *op. cit.*, p. 39-52.

3 « Alger : le Comité d'entente des anciens combattants rejoint le camp des "non" », *LM*, 5 janvier 1961 (« ...à Diar el-Mahçoul, des Européens faisant campagne pour le "oui" ont été accueillis par les cris d'"Algérie musulmane !" et des journaux *Algérie nouvelle* [édité par le gaulliste Mouvement pour la communauté ? *A priori*, selon les notes de police dans ANOM, 91-3F-96] jetés à terre et déchirés par des groupes de jeunes musulmans »).

4 « L'activité des commandos rebelles... », *LM*, 22 juin 1961 ; « À l'hôpital civil d'Alger... », *LM*, 11 juillet 1961.

5 « À l'hôpital civil d'Alger... », *LM*, 11 juillet 1961 ; « Deux musulmans tués par des inconnus... », *LM*, 18 juillet 1961 ; « Douze attentats activistes... », *LM*, 17 août 1961 ; « Nombreux attentats activistes... », *LM*, 29 août 1961 ; « Dix tués, dix-huit blessés », *LM*, 31 octobre 1961 (exemples de bombes et fusillades dans les cités HLM) ; bulletins de renseignements quotidiens produits à l'intention de l'état-major de la Défense nationale par sa division renseignements pour 1962 dans AMAE-LC, 232QO-62.

6 *La Dépêche d'Algérie*, 8 et 9 octobre 1961 (cité par MOUSTEFAOUI Mahmoud, *Afin que nul n'oublie. La bataille de Maison-Carrée*, s.l., Chez l'auteur, 2009, p. 98 (« harki »)).

7 H. Artois [policier du commissariat central d'Alger], « Note de renseignements », 1^{er} août 1960 (ANOM, 91-3F-145 ; projet annulé d'enlèvement de « trois gendarmes français-musulmans » travaillant dans cette cité).

8 « Alger : des fusillades meurtrières... », *LM*, 5 mars 1962 ; « Dix-huit musulmans assassinés... », *LM*, 27 mars 1962.

9 Presse oranaise dépouillée par BENABOURA Mohamed, *OAS. Oran dans la tourmente (1961-1962)*, Oran, Dar el Qods el Arabi, 2013, p. 66 (10 juillet 1961, « marchand ambulant »), 69 (18 août, « fripier »), 70 (21 août, « collaborateur »), 80 (22 octobre), 92 (14 décembre), 93 (19 décembre), 120 (6 février 1962, « ancien militaire »), 123 (11 ou 12 février, « harki », blessé puis lapidé), 124 (14 février, « un conseiller général musulman essuie des coups de feu ») et 138 (10 mars).

10 BENABOURA Mohamed, *OAS. Oran...*, *op. cit.*, p. 68 (5 août 1961, « ancien harki », cité des Oliviers) et 73 (15 septembre, cité Dar el Hana). Sur les violences envers les harkis, voir HAUTREUX François-Xavier, *La guerre d'Algérie des harkis, 1954-1962*, Paris, Perrin, 2013, p. 327 sq et RAHAL Malika, *Algérie 1962...*, *op. cit.*, p. 70 sq.

les enfants étant laissés « dansant autour du cadavre en lançant des cris de “biyaa” (indicateur), allant jusqu’à lui donner des coups de pieds et lui cracher dessus »¹.

De quelque bord que ce soit, l’essentiel des HLM sont de plain-pied dans la guerre. Certains sont des pôles de militantismes « libéral » ou indépendantiste. D’autres peuvent être considérés, à compter de 1961, comme des repères de l’OAS. C’est par exemple le cas des HLM du Champ de manœuvres, où se tient la première réunion algéroise des dirigeants de l’OAS début mai 1961².

III.2. Les violences de guerre comme facteur de déplacements de populations

La « phase finale » de la guerre d’indépendance³ (1961-1962) constitue un moment plus urbain que d’autres. Les violences, en particulier entre civils, ont des effets importants sur le peuplement des villes : les citoyens qui s’estiment menacés quittent leur domicile pour un autre quartier voire pour la métropole. Ceux vivant dans les logements ici étudiés sont plus concernés que la majorité du reste de la population, notamment pour les cités où cohabitent Algériens et Européens. L’accroissement des violences et les déplacements de populations se retrouvent dans toutes les villes et renforcent une ségrégation déjà puissante. Le phénomène étant particulièrement aigu à Alger, l’analyse est centrée sur cette ville.

III.2.1. Les conséquences urbaines des manifestations de décembre 1960

Les manifestations du 10 au 13 décembre 1960 ouvrent une séquence nouvelle : celle de l’« effervescence »⁴ d’une population « indigène » qui reprend, de façon heurtée et discontinue, l’espace et l’initiative politique. Moins d’un mois plus tard, le référendum du 8 janvier 1961 par lequel les populations de métropole et d’Algérie se prononcent en faveur de l’autodétermination est pour la très grande majorité de la population européenne le signe de la fin de la souveraineté française sur l’Algérie. L’effroi qui gagne de plus en plus d’Européens contraste avec l’enthousiasme croissant des Algériens. Ces sentiments contribuent à reconfigurer le peuplement des cités HLM.

Les cités algéroises du quartier du Clos Salembier sont parmi les plus documentées. Le 10 décembre, un cortège se dirige vers la partie « confort » de Diar el-Mahçoul car elle est

1 BENABOURA Mohamed, *OAS. Oran...*, *op. cit.*, p. 144-145 ; scène analogue décrite par Mouloud Feraoun dans son *Journal* à la date du 1^{er} février 1962.

2 SUSINI Jean-Jacques, *Histoire de l’OAS*, Paris, La Table Ronde, 1963, p. 74 ; QUIVY Vincent, *Les Soldats perdus. Des anciens de l’OAS racontent*, Paris, Seuil, 2003, p. 101.

3 MONNERET Jean, *La phase finale de la guerre d’Algérie*, Paris, L’Harmattan, 2000, 405 p.

4 RAHAL Malika, *Algérie 1962...*, *op. cit.*, p. 415 (« effervescence » est le terme qu’emploient les policiers pour décrire des attroupements, par exemple dans leurs bulletins de renseignements quotidiens (mentions diverses dans ANOM, 91-3F-145). Sur ces manifestations, voir RIGOUSTE Mathieu, *Un seul héros...*, *op. cit.* et *11 Décembre 1970. Le Điện Biên Phủ politique de la Guerre d’Algérie*, Alger, Naqd, 2010, 105 p.).

perçue, se souvient Abbas Guermache, comme « une cité où il n’y avait que des colons et des gens de l’armée française »¹. Alors âgé de douze ans, Boualem se remémore que dans cette cité et celle voisine de Diar es-Saâda « les pieds noirs étaient armés, ils étaient pour l’Algérie française, ça les gênait. Ils ont commencé à tirer. Y’a eu beaucoup de blessés »². Un officier des Affaires algériennes rapporte qu’un Européen de la cité « confort » de Diar el-Mahçoul abat d’une rafale de pistolet mitrailleur une fillette « musulmane » de deux ans installée à son balcon³. Dans la soirée, des « confrontations ont lieu entre civils européens et colonisés » à Diar es-Saâda. À Diar el-Mahçoul, un journaliste évoque l’attaque de voitures et de commerces vers 21h30⁴ ; un autre relate les fouilles des passants par des Européens, « le fusil de chasse à la bretelle »⁵ et, plus loin, que des « musulmans » montent aussi la garde.

Le lendemain après-midi, la situation y est longuement « confuse »⁶ ; la station-service Esso est incendiée et des véhicules garés sont attaqués par les révoltés⁷. Ailleurs dans Alger, ces manifestations terrorisent les Européens vivant dans des quartiers comptant une majorité d’Algériens, comme ceux d’une « cité musulmane » d’Hussein Dey, évacués par l’armée⁸. À la cité PLM de Maison-Carrée – déjà lieu d’accueil et de départ de centaines de sinistrés à compter de 1943 à la suite de très importantes destructions – 11 familles européennes demandent à être relogées ailleurs⁹. Des Européens vivant aux côtés de « musulmans » dans les HLM de la capitale se sont-ils joints aux Algériens ? Cette situation probablement rarissime se retrouve toutefois en un cas : Denis Martinez (alors 19 ans) affirme, à Blida, s’être associé aux rassemblements avec « tous ses copains [algériens des HLM] de Montpensier (...) [et] croit se

1 Entretien avec Abbas Guermache réalisé par Mathieu Rigouste à Alger, 5 février 2017 (cité dans RIGOUSTE Mathieu, *Un seul héros...*, *op. cit.*, p. 171) ; récit de ces journées par un habitant du Clos Salembier dans BACHS Serge, *J’ai trouvé l’hiver un peu long. 1936-1962. Barcelone – Perpignan – Alger*, Marseille, L’Atinoir, 2013, p. 121-123.

2 Entretien avec Boualem (pseudonyme) réalisé par Mathieu Rigouste à Alger, 5 février 2017 (cité dans RIGOUSTE Mathieu, *Un seul héros...*, *op. cit.*, p. 171-172).

3 Officier supérieur de la SAU du Clos Salembier, « Note n° 843 », 14 décembre 1960 (ANOM, 2SAS-57 ; citée dans RIGOUSTE Mathieu, *Un seul héros...*, *op. cit.*, p. 173) ; « C’est un incident mineur provoqué à Belcourt par un Européen... », *LM*, 21 décembre 1960.

4 *Libération*, 12 décembre 1960 (cité dans RIGOUSTE Mathieu, *Un seul héros...*, *op. cit.*, p. 174-175).

5 Alain Jacob, « De Belcourt à la Casbah, du Clos Salembier à Bab el Oued », *LM*, 13 décembre 1960 ; voir également ses souvenirs dans JACOB Alain, *D’une Algérie à l’autre*, Paris, Grasset, 1963, p. 94-95 (la mention des « musulmans » montant la garde aux abords d’un bidonville ne se trouve que dans ce témoignage) et FREIRE Jean, *La Guerre d’Algérie* (dir. Henri Alleg), t. 3 : *Des complots du 13 mai...*, *op. cit.*, p. 265-274.

6 « La journée du dimanche à Alger », *LM*, 13 décembre 1960.

7 « La journée... », art. cité ; RIGOUSTE Mathieu, *Un seul héros...*, *op. cit.*, p. 192. Voir aussi le témoignage du capitaine Paul-Alain Léger dans *Aux carrefours de la guerre*, Paris, Albin Michel, 1983, p. 398-400.

8 Lettre du président de l’ODHLM d’Alger (Montaldo) au préfet d’Alger, 10 janvier 1961 (ANOM, GGA-15CAB-13).

9 Lettre du chef de cabinet du délégué général du gouvernement au préfet d’Alger, 18 janvier 1961 (ANOM, GGA-15CAB-13 ; requête présentée par Émile Schmitt, sous-chef de gare en retraite) ; sur les destructions (causées par l’explosion d’un train de munitions) et déplacements de la boucle de l’Harrach à partir de 1943, voir « Plan d’action communal – Habitat », s.d. [fin 1946], p. 4 (ANOM, GGA-1Y-24).

souvenir avoir été pratiquement le seul Européen à manifester ce jour-là »¹. Sans doute sa maîtrise de l'arabe a-t-elle contribué à ce rapprochement.

Le président de l'ODHLM d'Alger, René Montaldo, craint que des familles européennes de Diar el-Mahçoul demandent elles aussi à être relogées : pis, « c'est toute la politique de l'office départemental (...) qui se trouverait compromise (...) nous reconstituerions des cités spécifiquement musulmanes ou européennes, sans cette interpénétration des communautés absolument indispensable à une réelle fraternisation. Ce zoning racial nous trouve réticent »². Ces mouvements de population signent en effet l'échec des buts que poursuivait depuis une quinzaine d'années cette figure centrale des HLM et de l'« habitat indigène ». Le « contact » dans les cités est pour lui, plus que jamais, l'une des rares solutions – à coupler à un engagement militaire plus étendu³ – pour sauver les « relations entre les communautés »⁴, pour reprendre le nom d'une commission sénatoriale dont il est membre.

Jean Godard et Jean Picquart, respectivement président et directeur général de l'importante Armaf, proposent quelques semaines après ces manifestations deux pages de réflexion dans le bulletin interne de leur organisme⁵. Ces militaires en retraite souhaitent tirer de cet événement « de précieuses leçons » qui leur permettent de réorienter leur action. Ils soulignent eux aussi « l'effroyable danger que (...) présente un habitat à caractère ségrégatif ». Mal-informés, aveugles aux événements ou souhaitant convaincre leur lectorat (sociétaires de l'Armaf, administrations à qui le bulletin est envoyé), ils estiment que « dans les quartiers où la population musulmane se trouvait au voisinage des populations d'origine européenne, il n'y a aucun incident à signaler entre [eux] ». Les manifestations à Belcourt et près des cités du Clos Salembier (Diar el-Mahçoul, Diar es-Saâda) – espaces d'une cohabitation qui, quoique limitée, est plus forte qu'ailleurs – prouvent le contraire.

Godard et Picquart mettent en avant leurs réalisations où vivraient côte-à-côte Européens et « musulmans » (Côte Rouge à Hussein Dey, boulevard de Champagne à Bab el Oued), prétendant que le calme qui y règne. Les autres constructions de l'Armaf (Châteauneuf à El Biar, Belfort à Maison-Carrée) ne comptent guère de « musulmans »⁶. Des « comités de coopération » composés des habitants ont permis selon eux d'y éviter les troubles⁷. Défendant sans vaciller le

1 Témoignage de D. Martinez recueilli en mai 2011 par Pierre Daum et publié dans *Ni valise ni cercueil...*, *op. cit.*

2 Lettre du président de l'ODHLM d'Alger (Montaldo) au préfet d'Alger, 10 janvier 1961, doc. cité.

3 « Les onze parlementaires venus d'Alger se déclarent “prêts à mourir pour rester Français”... », *LM*, 28 janvier 1960 et « Dans une motion, les parlementaires... », *LM*, 2 février 1960 (reproduite dans ORTIZ Joseph, *Mes combats. Carnets de route, 1954-1962*, Paris, Éditions de la Pensée moderne, 1964, p. 224) : « [nous demandons] la mobilisation générale de tous les hommes en état de porter les armes »).

4 « Au Sénat : pas de difficultés », *LM*, 25 juillet 1960.

5 « Armaf et les récents événements », *Bulletin de l'Armaf*, 14, 4^e trimestre 1960, n. p. (ANF, 19771106-9).

6 Voir *supra*, p. 629.

7 Outre le *Bulletin* précédemment cité, voir le n° 13, 3^e trimestre 1960, p. 14-15.

« contact » et la « coopération » comme éteignoirs des contestations, ils persistent à suivre une politique semblant plus que jamais surannée et à nier le fait national algérien. Sans originalité, ils réduisent les problèmes d'Alger de ce début des années 1960 à des questions de citoyenneté, leur escamotant toute dimension politique, économique et coloniale.

Durant tout l'hiver et le printemps 1961, des Européens quittent les quartiers où les Algériens dominent démographiquement. La reprise de la rue par ces derniers « ne fait qu'accentuer le mouvement d'exode des familles européennes » : à Oran des « centres de reclassement municipaux » s'activent, sans que l'on sache trop à quoi ils correspondent¹. Séparés par l'avenue de Sidi Chami de l'immense cité « indigène » du Petit lac, les quelques 100 pavillons de la cité Gai Logis bâtis avec des crédits gubernatoriaux (1953) se vident : au 30 décembre 1960, 33 familles « se sont repliées vers le centre-ville ». Est-ce temporaire ou non ? Qui s'installe à leur place et côtoie les près de 70 familles supposées restées chez elles ? Au même moment, au groupe des Troènes (CIA, 1959, en lisière de celle du Petit lac), les 4/5^e des locataires européens ont quitté leurs appartements². Ceux des groupes de Victor Hugo (CIA) déménagent aussi certainement : leurs immeubles sont attaqués le 10 décembre 1960³. Des fonctionnaires demandent leur mutation pour la métropole⁴. La possibilité d'être réaffecté à un emploi précipitent peut-être leurs départs. Ces déplacements s'accélèrent en 1961 et plus encore dans six premiers mois de 1962⁵. La cause en est tout autre : les attentats et crimes de l'OAS.

III.2.2. Semer la terreur, défaire des quartiers. Un cas-limite : les confins de Bab el Oued et du Climat de France

L'activisme des ultras de l'Algérie française a des effets urbains qui se déploient en deux temps. D'abord et presque dès le début de la guerre, il touche un petit nombre d'anticolonialistes ou de « libéraux » visés en raison de leurs positionnements politiques : c'est le cas de Salah Henri

1 « ...et la peur ne s'est pas apaisée chez les Européens d'Oran », *LM*, 31 décembre 1960.

2 COQUERY Michel, « L'extension récente des quartiers musulmans d'Oran », *BAGF*, 307-308, 1962, p. 169-187, ici p. 181 ; si cet article attribue les Troènes à la CIA (et celui du *Monde* la dit « HLM »), elle n'est pas mentionnée dans la brochure *CIA. 1954-1959*, Alger, CIA, s.d. [début 1959], n. p. (CHSP, 1DV-34).

3 RIGOUSTE Mathieu, *Un seul héros...*, *op. cit.*, p. 132.

4 Armand Conangle, « Rapport sur le fonctionnement de la situation financière de l'Aéro-habitat », 17 mars 1958, p. 18 et lettre du président de l'Aéro-habitat (Montaldo) au ministre de la Construction, 1^{er} juillet 1960 (ANF, 19771106-7) ; lettre d'Henriette Dadoun (Climat de France) au ministre de la Construction, 19 mai 1961 (ANF, 19771106-34) ; lettre de Roger Quissac au ministre de la Construction, 4 décembre 1965 (ANF, 19771106-7 ; mutation puis remise des clefs de son appartement de la cité Henri Sellier (Aéro-habitat) en janvier 1962).

5 Voir par exemple le cas de Baraki (banlieue d'Alger), où la population européenne passe de 600 à 20 de janvier à septembre 1961 (LE DOUSSAL Roger, *Commissaire...*, *op. cit.*, n. 87 p. 840 ; compléter avec le témoignage de MAS Jocelyne, *Il était une fois... ma vie. Alger la Blanche*, Friedberg, Atlantis, 2002, p. 53).

Ould Aoudia¹ et de la famille de Myriam Ben² (Redoute) ou encore de Josette Audin³ (Champ de manœuvres). Ensuite et de façon beaucoup plus massive en raison des violences des lendemains du putsch des généraux (21-26 avril 1961) à l'indépendance de l'Algérie (5 juillet 1962). C'est le « temps de l'OAS »⁴ (*waqt luwas*) qui marque la vie quotidienne des citadins. Les cités HLM et celles spécifiquement dédiées aux « musulmans » forment en 1961-1962 des espaces plus que jamais centraux des affrontements. Les départs (ou non) de ces logements ne semblent pas différer de ce qui se passe dans le parc privé et peuvent à ce titre être considérés comme représentatifs. Les formes et niveaux de violence entre Européens et Algériens, la morphologie des immeubles bâtis (petits ou grands immeubles), la taille de chaque ville et leur situation par rapport aux ports et aéroports engendrent quelques distinctions d'une ville à l'autre.

La zone aux confins des quartiers de Bab el Oued et Climat de France est, avec le Champ de manœuvres, l'une des plus denses en HLM et cités dédiées aux « indigènes ». Nombre d'immeubles peuvent être considérés comme étant, en 1961-1962, des repères de l'OAS, notamment les Eucalyptus⁵ et l'Armaf⁶. L'un des appartements de la cité d'HBM des Vieux-Moulins (achevée en 1937) sert de lieu de réunion et d'hébergement aux commandos – « particulièrement indisciplinés » – du secteur⁷ (dit « Orléans-Marine ») ; les buanderies sur les terrasses en enfilade servent de caches d'armes⁸. L'ancienneté résidentielle des habitants de cette cité est-elle l'un des socles de l'engagement ultra⁹ ? La quasi-exclusivité du peuplement européen

1 Lettre adressée à M. Aoudia « Foier [*sic*] des PTT, La Redoute », s.d. [le cachet de la poste est du 27 janvier 1956] (reproduite dans OULD AOUDIA Jean-Philippe, *Un élu dans la guerre d'Algérie. Droiture et forfaiture*, Paris, Tirésias, 1999, cahier hors-texte) ; NOTTELET Jean-Philippe, *Vie d'une Pied-noir...*, *op. cit.*, p. 150 et 159. Salah Ould Aoudia est assassiné avec cinq autres inspecteurs des centres sociaux le 15 mars 1962.

2 Témoignage de Myriam Ben recueilli par Andrée Dore-Audibert au début des années 1990 (publié dans *Des Françaises d'Algérie...*, *op. cit.*, p. 174-176).

3 AUDIN Michèle, *Une vie brève*, *op. cit.*, p. 101.

4 Selon l'expression en arabe dialectal algérien (notamment rapportée par RAHAL Malika, *Algérie 1962...*, *op. cit.*, p. 40-43) ; même expression, en français, chez ORTIZ Joseph, *Mes combats...*, *op. cit.*, p. 279. Voir aussi DURANTON-CRABOL Anne-Marie, *Le temps de l'OAS*, Bruxelles, Complexe, 1995, 319 p.

5 Anonyme et sans timbre, « Note de renseignements », 4 mars 1961 (AD21, 166J-20 ; note « de source sûre » communiquée à Robert Delavignette ; réunion chez Antoine Padovani, « fonctionnaire au Trésor » avec Jackie Pérez (frère du docteur Pérez), « un prénommé Norbert » (ancien parachutiste) et quatre autres personnes) ; AZZEDINE (Commandant), *Et Alger ne brûla pas*, Alger, ENAG, 2009 [Paris, Stock, 1980], p. 121.

6 Voir *infra*, p. 657.

7 ACARIÈS Louis, *Mon poing d'honneur*, Paris, Carrère, 1985, p. 17 (lieu de réunion, appartement de Michel Acariès) et 23 (adresse précise) ; ACARIÈS Michel, *Pied-noir, poings nus. De Bab el Oued à Las Vegas. Mémoires*, Paris, Flammarion, 2018, p. 14-25 (description de l'appartement, qui se situe bâtiment H, 7^e étage) et 40 (implication de son père dans l'OAS). L'« indiscipline » de ces commandos est rapportée par Micheline Susini (*De soleil...*, *op. cit.*, p. 196). Le secteur d'« Orléans-Marine » est dirigé par Jacques Achard (dit « Alpha »).

8 ACARIÈS Michel, *Pied-noir, poings nus...*, *op. cit.*, p. 40.

9 C'est l'une des explications de la vigueur du communisme dans un quartier londonien selon YOUNG Michael, WILMOTT Peter, *Le village dans la ville. Famille et parenté dans l'Est londonien*, Paris, PUF, 2010 [1957], p. 99. Sur l'importance de l'« enracinement » dans les dynamiques d'engagement voir aussi RETIÈRE Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie : réflexion sur la notion de capital social populaire », *Politix*, 63, 2003, p. 121-143.

de Bab el Oued¹ (par ailleurs socialement assez homogène²), sa proximité avec des quartiers où les « musulmans » sont les plus nombreux (Climat de France, Dar el Kef) et l'intensité du militantisme ultra depuis plusieurs années font de ce quartier un espace singulier.

L'étude de cas de Bab el Oued permet de penser différents points-clefs de ces mois-là : comprendre les liens entre violences et déplacements de population et dégager leurs espaces et temporalités ; saisir ce qui fait les départs ou, au contraire, le choix de rester dans son logement et, plus largement, en Algérie ; entrevoir les ressorts du maintien ou de la désagrégation des liens sociaux lorsque la guerre semble aller vers sa fin tout en atteignant, en ville, un apogée de violences.

Le Monde publie en janvier 1962 un reportage d'Alain Jacob, rompu à l'Algérie depuis 1958 :

« (...) Nous sommes maintenant aux abords de la zone la plus critique d'Alger, du *no man's land* le plus redouté : les confins de Bab el Oued et de Climat de France. Deux carcasses de voitures mangées de rouille et de misère, 100 mètres d'un terrain vague désert, quelques éléments de barbelés aujourd'hui à l'écart... De part et d'autre de cette mauvaise passe, les deux communautés se sont effectivement séparées. C'est là que le phénomène est le plus visiblement apparent. Ailleurs – à Belcourt, le long de la Casbah, à Birmandreïs – le “partage” ne s'est pas visiblement accentué depuis deux mois. Quelques barbelés, il est vrai, barrent l'une ou l'autre des étroites ruelles qui débouchent sur les principales artères. Mais dans ce café d'El Biar, Européens, musulmans et militaires jouent aux cartes à des tables voisines »³.

En ce début d'année 1962, le récit de Jacob des relations sociales algéroises est précieux. Retenons sa description spatiale : exceptionnalité de Bab el Oued et acmé des tensions en ses hauteurs, à la frontière de deux quartiers que les mois de terrorisme urbain ont, plus encore qu'ils ne l'étaient déjà, racialement homogénéisés. Fin 1961 et début 1962, les policiers qui rédigent les bulletins de renseignement quotidien (BRQ) se concentrent eux aussi sur ce quartier⁴. Bien plus que les mois précédents⁵, journalistes et policiers évoquent « un mouvement de ségrégation raciale »⁶ qui s'approfondit dans divers quartiers : Champ de manœuvres, Hussein Dey et, plus que partout ailleurs, Bab el Oued⁷. Celui-ci semble presque achevé après mi-janvier : les BRQ ne les mentionnent plus et la presse fait état de moins de plasticages à Bab el Oued. Est-ce car il n'y a

1 PELLETIER Jean, *Alger 1955...*, *op. cit.*, p. 179 et 184 (à partir de dépouillements du recensement de 1954) et DESCLOÏTRES Claudine (et alii), *L'Algérie des bidonvilles...*, *op. cit.*, p. 41 (même source ; 93 % des 46 000 habitants du quartier sont recensés comme Européens).

2 PELLETIER Jean, *Alger 1955...*, *op. cit.*, p. 194.

3 « Alger, novembre 1961 – janvier 1962 », *LM*, 23 janvier 1962. Sur les difficultés de l'OAS à tenir El Biar, voir FERRANDI Jean, *600 jours avec Salan et l'OAS*, Paris, Fayard, 1969, p. 260.

4 Bulletins de renseignements quotidiens [BRQ] de fin novembre 1961 à début février 1962 dans ANOM, 91-3F-145 (tous les BRQ ici cités y sont archivés) ; cités par RAHAL Malika, *Algérie 1962...*, *op. cit.*, p. 263-270.

5 Édouard Sablier, « Quand la haine conduit au partage... », *LM*, 22 septembre 1961.

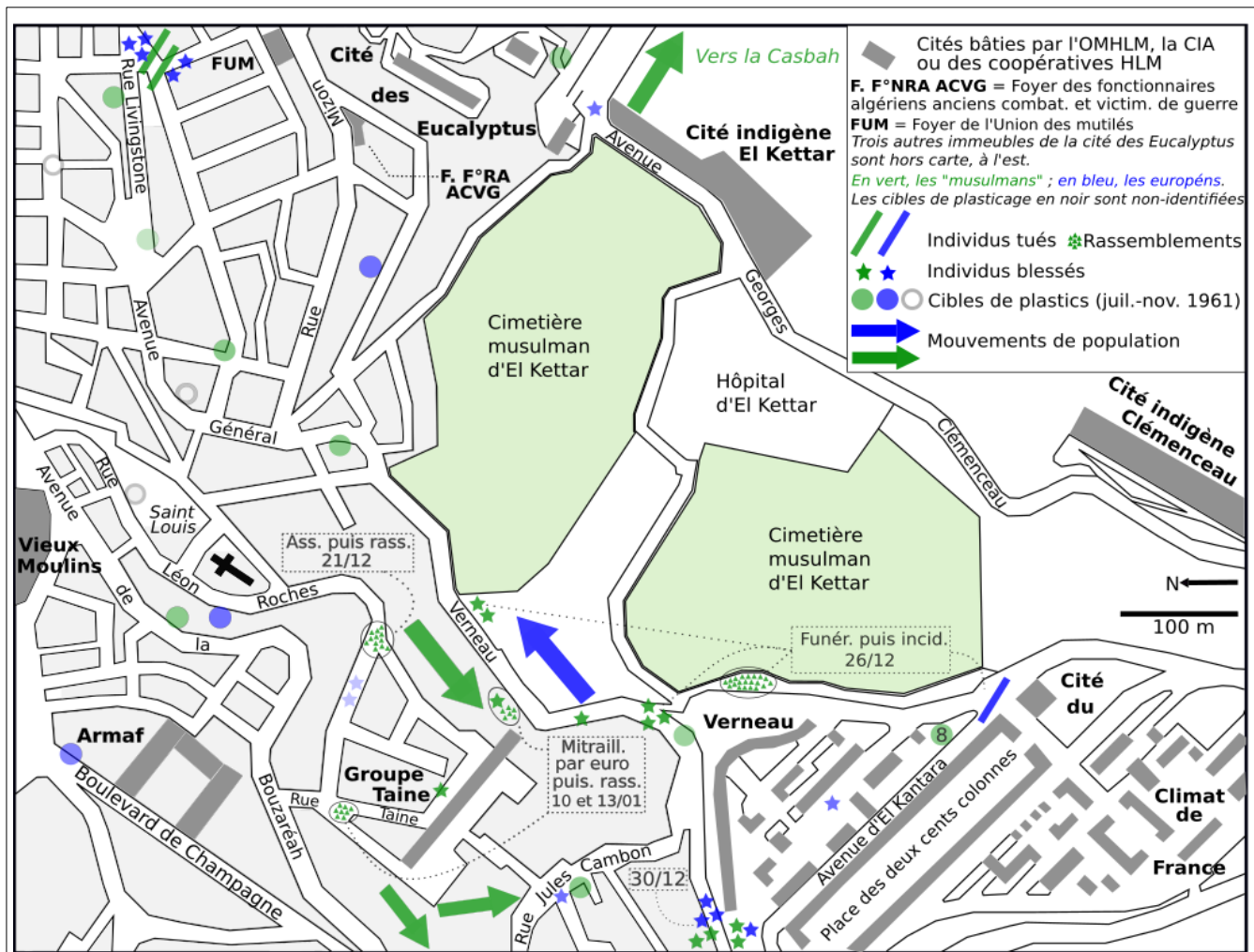
6 Titre du BRQ du 5 janvier 1962.

7 BRQ, 5 au 9 janvier 1962 ; voir aussi BRQ, 26 décembre 1961 (« affolement » de familles européennes du Climat de France) et les articles du *Monde* « Une sorte de ségrégation de fait s'opère progressivement dans les quartiers ouest d'Alger » (8 janvier, signé André Pautard) et « Le FLN et l'OAS interviennent pour accélérer le regroupement de fait des communautés... » (10 janvier). Pautard est un « libéral » ayant publié dans *L'Espoir Algérie* (ZIMMERMANN Bernard, *Les résistances pieds-noires à l'OAS. Essai*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 83 et 119).

plus guère d'Algériens ni de « libéraux »¹ ou parce que l'OAS se concentre précisément en décembre 1961 et janvier 1962 sur la lutte contre les « barbouzes » gaullistes² ? Il a semblé éclairant de cartographier les cités (de l'OMHLM, CIA et coopératives), les mouvements de population, rassemblements (« effervescences ») et violences que les BRQ rapportent en décembre et janvier 1961 ainsi qu'une partie de celles des mois précédents (Plan 9-2).

L'été et l'automne 1961 sont un moment où les violences à l'initiative d'Européens – engagés derrière la bannière de l'OAS et des commandos deltas de Roger Degueldre et, à Bab el Oued, de « Jésus »³ (Josué Giner) – ne cessent de croître, surtout envers les « musulmans », parfois envers des Européens identifiés comme « libéraux » voire « communistes »⁴. L'un des plasticages les plus destructeurs est sans doute celui de début août : 8 appartements sont « soufflés » dans l'un des immeubles du Climat de France⁵. Les ratonnades se font régulières, en particulier lors d'obsèques d'Européens comme cela s'était produit en 1956-1957⁶. C'est le cas en juillet à la sortie du cimetière de Saint-Eugène⁷ et mi-septembre avant une messe funèbre en l'église Saint-Louis⁸.

-
- 1 L'assassinat le plus marquant est celui, le 20 novembre 1961, de l'avocat socialiste William Lévy. L'anarchiste Santiago Suria vit encore à Bab el Oued jusqu'au printemps 1962 ; il y est assassiné le 10 avril (« SURIA Santiago [dit Suerieta] [Maitron] », version mise en ligne et dernière modification le 15 avril 2014, consultée le 19 avril 2023).
 - 2 DARD Olivier, *Voyage au cœur de l'OAS*, Paris, Perrin, 2011 [2005], p. 190-197 ; LE DOUSSAL Roger, *La « mission C ». Alger, décembre 1961 – juin 1962*, Paris, Fauve éditions, 2020, 556 p.
 - 3 « Onze membres de commandos OAS de Bab el Oued arrêtés », *LM*, 30 avril 1962. Giner est proche de Michel Acariès vivant cité des Vieux-Moulins (ACARIÈS Louis, *Mon poing...*, *op. cit.*, p. 17). Tous deux sont chauffeurs de taxi (RUSCIO Alain, *Nostalgie. L'interminable histoire de l'OAS*, Paris, La Découverte, 2015, p. 200 (Giner) et ACARIÈS Michel, *Pied-noir, poings nus...*, *op. cit.*, p. 27 (Acariès)).
 - 4 Voir les témoignages de Madeleine Perez-Riveill (dans ZIMMERMANN Bernard, *Les résistances pieds-noires...*, *op. cit.*, p. 173-203), Pierre Cots (*D'un européen de Bab el Oued. Le temps des ruptures*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 302), Axel Nicol (*La bataille de l'OAS*, Paris, Éditions des Sept Couleurs, 1962, p. 141-142) et Gabriel Conesa (*Bab el Oued, notre paradis perdu*, Calvisson, Gandini, 1995, p. 197 ; assassinat du communiste Baptiste Pastor).
 - 5 « Reprise des attentats activistes à Alger », *LM*, 3 août 1961. Pour s'en tenir aux cités HLM, des bombes sont aussi signalées à la Cité des fonctionnaires (août 1961), Diar el-Mahçoul (août 1961, « devant l'appartement d'un médecin ») et Diar es-Saâda (septembre 1961) ; « Quatorze attentats... », *LM*, 19 août 1961 ; « Nombreux attentats activistes... », *LM*, 29 août 1961 ; « Nombreux attentats activistes... », *LM*, 9 septembre 1961.
 - 6 THÉNAULT Sylvie, *Les ratonnades d'Alger...*, *op. cit.* ; moments de violence lors de funérailles à comparer avec FUREIX Emmanuel, *La France des larmes. Deuils politiques à l'âge romantique, 1814-1840*, Seyssel, Champ Vallon, 2009, 501 p. Pour s'en tenir à Alger, voir aussi JACOB Alain, *D'une Algérie à l'autre*, *op. cit.*, p. 51-52 (sur l'implication des ultras dans les ratonnades), SAADI Yacef, *La Bataille d'Alger*, t. 3 : *Le démantèlement*, Alger, Casbah éditions, 1997, p. 110-113 et 120-123. En mars 1962, « les convois funèbres ont [désormais] quelque chose de furtif » (« Européens et musulmans attendent le cessez-le-feu dans une sorte de léthargie anxieuse », *LM*, 19 mars 1962). Ratonnade à Bab el Oued, non-datée mais dont le récit est riche de détails, dans WINCKLER Martin, *Plumes d'Ange*, Paris, P.O.L., 2003, p. 255-256 ; nombreux éléments dans HAUDIQUET Pierre, *L'incendie...*, *op. cit.*, p. 170-173, 185, 297, 362-363 et 458 (ces deux derniers passages sont rédigés par Jacques de Bonis).
 - 7 « Les violents incidents de vendredi à Bab el Oued... », *LM*, 10 juillet 1961.
 - 8 André Pautard, « De jeunes Européens de Bab el Oued se livrent pendant deux heures à la “chasse à l'Arabe” » et « Le lynchage des musulmans accentue... », *LM*, 14 septembre 1961 (officiellement 8 morts « musulmans ») ; Eugène Mannoni, « Les forces brutes libérées », *LM*, 23 septembre 1961 (forces de l'ordre décrites comme passives) ; récit par Mouloud Feraoun dans son *Journal* aux dates des 17 et 21 septembre 1961.



Plan 9-2 – Les HLM des hauts de Bab el Oued : violences et homogénéisation raciale (fin 1961-début 1962)

Ass. = assassinat rass. = Rassemblements funér. = funérailles incid. = incidents mitraille. = mitraillage
 Sources : BRQ, décembre 1961-janvier 1962 (ANOM, 91-4F-145) ; sondages dans *Le Monde* d'avril 1961 à janvier 1962 (plastics).

Après ces violences, CRS, gendarmes et soldats se positionnent « dans les zones frontières qui séparent les quartiers européen et musulman, créant ainsi un *no man's land* séparant les communautés »¹, c'est à dire dans le haut de l'avenue Verneau et rue Cambon où les HLM et assimilés sont très nombreux. Les lynchages se multiplient². Le 26 février 1962, au moins 19 « musulmans » sont tués lors d'une émeute raciste³. Visuellement, Bab el Oued apparaît comme un quartier OAS lors des « journées des oriflammes »⁴. Ces bannières sont très nombreuses dans « certains grands immeubles » : les récents HLM qui atteignent souvent plus d'une dizaine d'étages (groupe Taine, Armaf, Eucalyptus) en font sans doute partie. Au quotidien, les balcons s'ornent de drapeaux tricolores et s'animent de concerts de casseroles⁵.

Un rapport de police estime que fin décembre 1961, nombre d'Algériens sont animés d'« un grand désir de vengeance »⁶. Leur réplique n'a toutefois rien à voir, car le FLN exige de la retenue (afin que soient menées au mieux les discussions entre ses négociateurs et ceux du gouvernement français) et que l'armement des Algériens est dérisoire par rapport à celui des ultras. Seuls ont été repérés des jets de pierre depuis les immeubles du Climat de France sur les « voitures d'Européens » passant avenue du général Verneau⁷ ou aux Eucalyptus⁸ et de modestes manifestations à l'occasion du 1^{er} novembre 1961⁹. Les quartiers « musulmans » se barricadent et les personnes les abordant ou souhaitant y entrer sont guettées et fouillées¹⁰. Il en va de même dans les quartiers « mixtes »¹¹ et européens¹². Les violences de l'OAS précipitent, à l'automne 1961, des déplacements de population ruinant la politique de « contact » poursuivie par les administrateurs des HLM. Beaucoup d'individus rejoignent un quartier dont le peuplement

-
- 1 « De rigoureuses mesures de sécurité sont appliquées à Alger et Oran », *LM*, 15 septembre 1961.
 - 2 « Deux jeunes musulmanes... », *LM*, 28 novembre 1961 ; « Quatorze morts... », *LM*, 19 février 1962.
 - 3 André Pautard, « Vingt tués, dont dix-neuf musulmans », *LM*, 27 février 1962 ; DARD Olivier, *Voyage au cœur...*, *op. cit.*, p. 218 et la n. 23 p. 439 particulièrement riche.
 - 4 « La “journée des oriflammes” à Alger n'a pas eu le succès escompté par l'OAS », 26 septembre 1961 (dont mention des grands immeubles) ; « La “journée des oriflammes” s'est achevée à Alger... », *LM*, 27 septembre 1961 ; « Alger : charivari dans les rues abondamment pavées aux couleurs nationales », *LM*, 13 novembre 1961 ; « Les conversations secrètes (...) – Alger a suivi les consignes de l'OAS... », *LM*, 25 janvier 1962.
 - 5 ACARIÈS Michel, *Pied-noir, poings nus...*, *op. cit.*, p. 39-40 (description de la cité des Vieux-Moulins) ; « Les Européens d'Alger ont organisé pendant trois heures un vacarme étourdissant », *LM*, 25 septembre 1961.
 - 6 BRQ, 22 décembre 1961 (« dans la jeunesse notamment »).
 - 7 « Près de cinquante explosions de plastic à Alger... », *LM*, 18 octobre 1961.
 - 8 « Les attentats terroristes », *LM*, 4 novembre 1961 (jets de pierres par « de très jeunes gens »).
 - 9 « Dans l'agglomération algéroise... », *LM*, 2 novembre 1961 (groupes ne dépassant guère 200 personnes).
 - 10 Propos d'un Algérien à Marie-Renée Chéné (assistance sociale à Hussein Dey), 1962 (cité par RAHAL Malika, *Algérie 1962...*, *op. cit.*, p. 268) ; témoignage d'Arezki Metref (10 ans en 1962, habitant des Eucalyptus, Hussein Dey), doc. cité ; voir le récit que fait le Commandant Azzedine de la situation à la cité des Allobroges (Val d'Hydra) au printemps 1962 dans *Et Alger ne brûla pas...*, *op. cit.*, p. 254-258 (« en majeure partie occupée par nos compatriotes, mais isolée dans un quartier européen. Les pieds-noirs l'assiègent (...) »).
 - 11 DONNAT Gaston, *Afin que nul n'oublie...*, *op. cit.*, p. 362 (cas de la cité la Concorde à Birmandreis).
 - 12 Voir deux témoignages d'habitants de Gambetta (Oran) : Pierre-Marie Guastavino (16 ans en 1962 ; recueilli par Nicolas Bove le 18 juin 2019 (dans le cadre du documentaire « En guerre(s) pour l'Algérie... ») et Jean-Jacques Pin (17 ans en 1962 ; publié dans FRAYSSE Louis, NOUIS Antoine (dir.), *Regards sur une tragédie...*, *op. cit.*, p. 36).

correspond majoritairement à leur assignation identitaire. Après un bref temps de déménagements spontanés, OAS et groupes organisés d'Algériens interviennent : ils pénètrent dans les immeubles pour les vider violemment et accélérer les changements dans le peuplement de Bab el Oued¹. Le bureau préfectoral dédié au logement tente tant bien que mal d'organiser des relogements².

Le quotidien des groupes Taine à Bal El Oued, est alors fait de violentes intimidations au départ, du fait d'Algériens comme d'Européens : la situation est confuse, du moins variable d'un immeuble à l'autre. Ceux-ci constituent autant de vigies sur le boulevard Verneau et la rue Cambon, espaces-frontières et lieux où ont été comptabilisées le plus de violences entre Algériens et Européens. Celles-ci prennent place en un lieu où la brutalité sociale est importante et ancienne : le bidonville (alors rasé ?) de la rue Noiré y était « certainement [l'un des] plus affreux » d'Alger³. Quelques moments méritent d'être évoqués dans le détail pour comprendre les tensions à l'œuvre et leurs effets urbains. L'assassinat de Mohamed Medjani (vendredi 21 décembre 1961) est suivi de rassemblements : le soir même et quelques jours plus tard à la suite des funérailles⁴. Le premier soir, 500 à 600 « musulmans » (n'y a-t-il que des hommes ?) armés de bâtons chantent des slogans nationalistes auxquels se joignent des « youyous » des femmes aux fenêtres (combien depuis les groupes Taine ?). Des pierres sont lancées sur une voiture de police avant que le calme ne revienne après une heure d'« effervescence ». Le mercredi suivant, « un millier de musulmans » manifestent en diverses directions à la sortie du cimetière d'El Kettar. Les voitures des officiers de police Boudarene et Schneider sont attaquées sans que leurs occupants ne soient blessés⁵. Au même moment, un « attentat terroriste » attribué *a priori* à des « musulmans » tue Jean-Claude Saunier rue d'El Kantara ; au bas de la rue Livingstone, ce sont deux « musulmans » qui sont tués et cinq autres blessés, *a priori* par des Européens.

Cette journée approfondit la panique chez les familles européennes « encore installées à la cité Chevallier » (Climat de France). Combien sont-elles à cette date ? Une cinquantaine sont décrites comme quittant les cités Verneau et Taine début janvier ; leurs logements sont

1 BRQ, 8 janvier 1962 ; « Le FLN et l'OAS interviennent... », *LM*, 10 janvier 1962. Mise en place d'une « commission de "recasement" » narrée par AZZEDINE Commandant, *Et Alger ne brûla pas...*, *op. cit.*, p. 212-216. Phénomène similaire – quoique des échanges de maisons à l'amiable y ont été faits – décrit pour Sidi Bel-Abbès par Nadjat Khadda (entretien retranscrit dans FREIRE Jean, *La Guerre d'Algérie* (dir. Henri Alleg), t. 3 : *Des complots du 13 mai...*, *op. cit.*, p. 408-409 ; description de la Calle del Sol (rue du Soleil)).

2 FEUILLOLEY Paul, *Une randonnée préfectorale*, Paris, Pierre Bordas et fils, 1989, p. 140 (le service est alors dirigé par « M. Pisani » ; Feuilloley est secrétaire général de la préfecture d'Alger d'octobre 1961 à juillet 1962). Un papillon s.d. porte une mention ms. « M. Pisani – Logement » entre des documents d'octobre 1959 (ANOM, 91-1K-1277) : il est *a priori* au service préfectoral du logement à cette date.

3 PELLETIER Jean, *Alger 1955...*, *op. cit.*, p. 174 ; voir aussi LE DOUSSAL Roger, *Commissaire...*, *op. cit.*, p. 854.

4 BRQ, 22 et 26 décembre 1961.

5 S'agit-il de Hocine (dit Benjamin) Boudarène, promu inspecteur de police au printemps 1950 ? (« Chronique régionale – Taguemount-Azouz », 3 février 1950, p. 7 ; « Chro. régionale – Les Ouadhias », *ÉA*, 13 juin 1950, p. 7).

immédiatement occupés par des familles « musulmanes »¹. Deux semaines après les troubles consécutifs aux funérailles de Medjani et seulement quelques jours après le départ de plusieurs familles européennes, des activistes tirent sur Ali Karbor à son domicile d'un des immeubles Taine, le blessant grièvement : il avait refusé de partir². Terrorisés, des « musulmans » déménagent « sous les huées de leurs voisins européens »³ vers Climat de France, la Casbah voire ailleurs en ville, comme à Chevalley où se rend la famille de Hamid (14 ans en 1962). Le quartier est « européen » mais, se souvient-il, plus calme⁴. Les immeubles Taine sont parcourus de tant de violences qu'il est douteux que des familles remplacent celles parties. Est-ce de l'un d'entre eux que partent, le 20 février, des tirs de mortier vers le Climat de France⁵ ? L'OAS est, à cette date, totalement maître de l'« enclave » de Bab el Oued⁶.

Fin février 1962, Jacob rapporte la situation du principal immeuble du groupe Taine, devenu champ de bataille plus qu'ensemble de logements⁷. Dans un rare reportage sur le quartier, il décrit les attaques de l'OAS et permet de comprendre comment la frontière traverse alors l'intérieur de cette importante barre de logements. Il mérite d'être longuement cité :

« ...à l'intérieur même du bâtiment, le partage s'est opéré. En travers des interminables couloirs qui autrefois permettaient d'aller sur le même palier, d'une extrémité de l'immeuble à l'autre, des murs de ciment établissent aujourd'hui une frontière étanche entre les secteurs habités par des musulmans et ceux où demeurent des Européens. Cette paroi a été édifiée il y a un peu moins de deux mois à la demande des locataires. Le domaine imparti à chacune des deux communautés varie un peu d'un étage à l'autre, mais la limite n'est guère franchie. Au rez-de-chaussée d'ailleurs, les militaires sont eux-mêmes intervenus : deux rangées de barbelés délimitent dans la cour un *no man's land* inviolé, large d'une dizaine de mètres. À droite jouent les petits Européens, à gauche les petits musulmans. Le soir, des hommes, de part et d'autre, montent la garde. “Une nuit, raconte mon hôte [un Algérien qui conduit Jacob dans le quartier], il y a deux types en uniforme qui sont venus et qui ont essayé de monter dans les escaliers. Quand on les a vus, on leur a jeté tout ce qui nous tombait sous la main, des bouteilles, des pots de fleurs, n'importe quoi. Alors, il y en a un qui était arrivé au 2^e ou au 3^e [étage] et qui a tiré à la mitrailleuse. Mais nous avions prévenu les gendarmes qui sont à côté. Ils sont venus et ils ont attrapé les deux individus” ».

Le temps semble loin où, à suivre Hamid, l'un des concierges de ce groupe « permet[tait] à chacun de faire ce qu'il [voulait] au-dehors mais interdi[sait] les bagarres à l'intérieur »⁸. À la veille du cessez-le-feu, la ségrégation est totale entre Bab el Oued et les quartiers « musulmans » situés sur ses hauteurs. Les explosifs et armes lourdes de l'OAS ne cessent pas de

1 BRQ, 6 janvier 1962. Comme le souligne M. Rahal (*Algérie 1962...*, *op. cit.*, p. 265).

2 BRQ, 10 janvier 1962 ; « Les enquêteurs envisagent l'hypothèse... », *LM*, 11 janvier 1962.

3 « Un commando de l'OAS attaque... », *LM*, 16 janvier 1962.

4 Témoignage de Hamid (seul son prénom est indiqué) recueilli par Malika Rahal les 1^{er} juin 2012 et 26 décembre 2016 (cité dans son ouvrage *Algérie 1962...*, *op. cit.*, p. 264).

5 « “Laissez-les brûler” criait la foule à Bab el Oued... », *LM*, 21 février 1962.

6 André Pautard, « Le cloisonnement de l'OAS et la complicité de la population... », *LM*, 8 février 1962.

7 Alain Jacob, « Des murs de ciment séparent les locataires européens et musulmans... », *LM*, 28 février 1962. L'immeuble n'est pas nommé mais sa description correspond *a priori* à « Taine » (10 étages).

8 Témoignage de Hamid, cité *supra*.

tonner, bien au contraire : une voiture piégée destinée à faire, comme à Oran, un massacre aux HLM du Climat de France est saisie à temps ; mi-mai, la cité Diar el Kef est visée à deux reprises depuis l'Armaf par des tirs de mortier¹. Si la violence qui part de Bab el Oued se retrouve dans plusieurs quartiers européens, elle y est sans équivalent. Cette étude localisée aux confins de ses quartiers européens et « musulmans » forme donc un cas-limite, même si des violences analogues sont mentionnées ailleurs. C'est par exemple le cas autour de l'avenue de Sidi Chami à Oran, dite « avenue de la mort »², et séparant l'européenne cité Gai Logis de celles, « musulmanes », du Petit Lac et de Victor Hugo.

Les déplacements des « musulmans » se font « en cascade », les déménagements « en chaîne »³. Ainsi, les habitants de la cité La Montagne d'Hussein Dey préfèrent s'installer en centre-ville ; ceux des bidonvilles alentours les remplacent. Début 1963, l'assistante sociale Marie-Renée Chénée croise par hasard une veuve qu'elle avait connue au bidonville de Bouboula : elle lui dit s'être installée avec sa fille « dans le logement de [sa] patronne » au Champ de manœuvres. Peut-être est-ce dans l'un des HLM du quartier ? La chose dut, en tous cas, arriver. Qu'en est-il des Européens qui restent dans leurs logements tout le printemps 1962 et au-delà ? Si les conflits, drames et déplacements laissent des traces dans les archives, c'est beaucoup moins le cas de ceux ou celles qui restent domiciliés chez eux. Leur histoire s'inscrit, l'Algérie devenue indépendante, dans un tout autre contexte : vie quotidienne faite de voisins très majoritairement algériens, maintien dans son logement allant de quelques mois à plusieurs décennies, etc.

L'histoire politique, sociale et militaire des cités HLM et assimilées du début des années 1950 au début des années 1960 met en valeur l'intérêt de cette échelle d'analyse pour mieux connaître les interactions sociales qui font alors le quotidien des villes d'Algérie. Partisans de l'Algérie française, indépendantistes, communistes, « libéraux » ou encore harkis – pour ne citer que les catégories d'acteurs apparaissant dans les archives consultées – vivent côte-à-côte ou se

1 « Les forces de l'ordre ont montré lundi qu'elles pouvaient agir avec une certaine efficacité... », *LM*, 7 mars 1962 ; « Nouveaux tirs de mortier sur une cité musulmane », *LM*, 24 mai 1962 ; voir également le « Journal de marche et des opérations du 9^e bataillon de zouaves », 1^{er} janvier – 31 mars 1962 (SHD, GR-7U-339 ; Le 31 janvier 1962 de 3h à 7h : fouille de la cité par deux escadrons de gendarmerie mobile et la 3^e compagnie du 9^e zouaves, soit par plus de 200 hommes ; saisie d'armes. Le 24 mars dans le cadre du bouclage de Bab el Oued, appréhension de 250 « suspects » à la cité Armaf, 14 pistolets automatiques saisis, 3 membres de l'OAS se rendent. Le 18 mai : tirs au lance-roquettes provenant de l'Armaf sur la cité Diar el Kef). Sur les deux voitures piégées ayant fait entre vingt et trente morts à Oran, voir SOUFI Fouad, « Oran, 28 février 1962, 5 juillet 1962 : deux événements pour l'histoire, deux événements pour la mémoire », LEFEUVRE Daniel, PATHÉ Anne (dir.), *La guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises*, Paris, Publications de la SFHOM, 2000, p. 635-676.

2 Michel Goué, « Nous étions français quand même... », *LM*, 3 avril 1962. Voir aussi BENABOURA Mohamed, *OAS. Oran dans la tourmente...*, *op. cit.*, *passim* ; DE LAPARRE Michel, *Journal d'un prêtre en Algérie. Oran, 1961-1962*, Hélette, Jean Curutchet / Harriet, 1996 [1964], p. 32 et 61 ; MICHELETTI Claude, *Fors l'honneur. La guérilla OAS à Oran en 1961 et 1962*, Hélette, Curutchet, 2002, p. 214-219 ; MARTINEZ Henri, *Et qu'ils m'accueillent avec des cris de haine*, Paris, Robert Laffont, 1982, p. 307-308.

3 RAHAL Malika, *Algérie 1962...*, *op. cit.*, p. 283 (*idem* pour l'ensemble de ce paragraphe).

succèdent dans un même groupe de logements. La consultation d'autres archives, en particulier policières et judiciaires, devrait permettre de progresser sur la connaissance du peuplement de ces logements et sur la compréhension du lien entre citoyenneté et engagement politique¹. Les déménagements s'accroissent en même temps que la guerre en ville (1956-1958), les reconfigurations sociales et politiques des immeubles, des quartiers et des frontières urbaines n'en sont que plus grandes. Elles s'accroissent après les manifestations de décembre 1960 et plus encore dans le sillage du terrorisme de l'OAS. Deux tendances de fond s'imposent : la formation de bastions nationalistes dans certains immeubles ou cités, les uns défendant l'Algérie française, les autres l'Algérie algérienne ; le développement de la ségrégation, allant de pair avec une homogénéisation raciale des quartiers. Cette dernière double dynamique est consubstantielle du fait colonial en Algérie ; huit années de guerre ont réduit à néant tout mouvement contraire.

*

* *

L'étude de la réglementation, des modalités d'attribution et des bénéficiaires effectifs des immeubles d'organismes HLM, de la CIA et des sociétés privées bâtissant en Algérie avec l'aide des pouvoirs publics participe pleinement de l'histoire du peuplement des villes d'Algérie : la solvabilité des postulants est, comme en métropole, le critère premier des attributions. Dans le cadre d'une structure économique coloniale, ce sont les Européens qui obtiennent, dans l'ensemble, les logements de gamme classique. L'immense majorité des Algériens ne peut se contenter, et avec difficultés, que de logements pensés pour eux à moindre frais. Les immeubles et quartiers bâtis tendent ainsi à être racialement homogènes. Les situations varient toutefois selon les villes et les quartiers : certains immeubles de normes HLM sont parfois peuplés de plus d'un tiers de « musulmans », comme à Constantine.

En faisant varier l'échelle d'analyse – de la ville à la cage d'escalier en passant par le quartier et la rue –, un constat s'impose : ces constructions aidées par la puissance publique ont eu des effets différenciés. Des tendances à accroître, confirmer ou amoindrir la ségrégation raciale peuvent être constatées. Le peuplement des cités, entre le début des années 1950 et le printemps 1962 a lui-même beaucoup changé. La politisation des cités HLM et leur place dans la guerre d'indépendance a permis d'identifier des tendances, des lieux et des acteurs-clés. Les objectifs coloniaux assignés à la politique de l'habitat par ses promoteurs (l'apaisement des tensions par le

1 Un ouvrage Louis Hincker a valeur, ici, de modèle (*Citoyens-combattants à Paris, 1848-1851*, Villeneuve-d'Ascq, PUSE, 2008, 350 p.).

« contact ») constituent une impasse : est-ce un effet de sources, la conflictualité y ayant, quelle que soit la typologie documentaire, une place dominante ?

L'analyse serrée des bénéficiaires réels a plusieurs fois permis de démentir les affirmations contenues dans certains documents¹ (rapports préfectoraux, discours, presse). La réalité et la brutalité de la ségrégation n'en ont été que confirmées. Penser les logements sociaux du début des années 1950 au début des années 1960 permet d'écrire une histoire de la guerre d'indépendance algérienne renouvelée en l'inscrivant dans une histoire des villes attentive aux spatialités et aux multiples facteurs du changement urbain. Le prisme du logement permet de penser à nouveaux frais les dynamiques politiques, militaires, économiques et sociales de la guerre. Dans le même temps, les effets d'une guerre coloniale sur les façons de penser et de bâtir les villes – chez les agents des institutions métropolitaines (ministères, Caisse des dépôts) et de la colonie – trouvent ici un nouvel éclairage. Il en va de même des façons de les habiter, de s'y projeter, d'y être citoyen ou combattant.

1 En continuité avec KARILA-COHEN Pierre, « Le rapport administratif : du support à l'objet », HINCKER Louis (dir.), *Réflexions sur les sources écrites de la « biographie politique ». Le cas du XIX^e siècle*, CNRS, 2000, p. 15-20.

Conclusion de la 2^e partie

Lorsque débute fin 1954 une insurrection visant à la conquête de l'indépendance, le contraste entre les logements des « musulmans » et ceux des Européens est, par-delà quelques nuances, plus important que jamais. Il ne cesse de s'accroître les années suivantes. Dans les années 1940 et 1950, l'habitat des « musulmans » se dégrade plus qu'il ne l'était déjà en raison de deux phénomènes étroitement associés : l'approfondissement de la misère de l'immense majorité des ruraux provoque d'importantes migrations vers les villes ; la répression par l'armée française de l'insurrection a pour effet de détruire nombre d'habitations, accentuant l'exil rural. Les bidonvilles ne cessent de s'étendre. L'habitat des Européens se dégrade lui aussi durant les années 1940 en raison des destructions occasionnées par les bombardements de l'Axe consécutifs au débarquement anglo-américain de novembre 1942 et de l'absence de constructions et de réparations. La reprise des financements de logements sociaux et le dynamisme du secteur privé pendant la première moitié des années 1950 permettent toutefois à l'essentiel des Européens d'être mieux logés.

L'habitat est consacré dans les années 1950 comme une catégorie incontournable de l'action publique, en Algérie comme en métropole. En conséquence, les services administratifs qui y sont dédiés se multiplient et la documentation qu'ils produisent s'accroît de part et d'autre de la Méditerranée. La production réglementaire, importante de 1947 à 1955, est quant à elle quelque peu désynchronisée : le feuilletage institutionnel propre à la colonie (Assemblée algérienne, administration gubernatoriale, ministères) a pour effet d'y retarder les prises de décision. Les politiques de l'habitat ont toujours comme objectif principal la gestion des populations. L'installation d'Européens – et en particulier de fonctionnaires métropolitains – et l'endigement du nationalisme algérien sont plus que jamais visés. Les buts de pacification sociale voire de lutte contre le communisme passent au second plan. Ces tendances se confirment pendant la guerre qui débute en 1954 : une vigoureuse politique sociale doit éteindre l'insurrection ; elle doit aussi permettre de loger militaires et fonctionnaires, figures-clefs de la « pacification » menée, tout à la fois guerre de reconquête et dernier avatar du réformisme colonial. Enfin, du pétainisme de 1940-1942 aux constructions de 1954-1962, l'habitat dédié aux « musulmans » s'impose comme un élément central de la propagande coloniale.

Les politiques de l'habitat sont érigées par leurs principaux défenseurs (René Montaldo, André Bakouche) comme des politiques devant atténuer la ségrégation existante : créer le « contact » par l'habitat devient un motif central et très repris de leurs discours. Ce dessein reste néanmoins un vœu pieux : il n'est sérieusement défendu que par des individus isolés ; les très

grands agriculteurs, possesseurs de la majorité de la richesse produite en raison de la faible industrialisation de la colonie, refusent obstinément d'être imposés autrement que de façon dérisoire ; le budget métropolitain est consacré à la reconstruction en France et aux guerres coloniales en Indochine et en Algérie ; la nécessité d'être solvable exclut toujours l'immense majorité des « musulmans » des HLM et les cantonne à un habitat qui leur est réservé et de très médiocre qualité. Au total, le refus de céder sur ce qui fait l'ordre économique et social de la colonie a brisé les velléités de réformisme urbain. Enfin, l'évidente hiérarchisation de la qualité des logements intègre pleinement, aux yeux des « musulmans », les politiques de l'habitat au champ des politiques coloniales.

La croissance de la production de logements sociaux, son industrialisation et sa concentration aux mains de maîtres d'ouvrage moins nombreux caractérise aussi les années 1940-1950. Les offices publics prennent le pas sur les organismes privés. Une société d'économie mixte, la Compagnie immobilière algérienne, occupe rapidement une place de premier plan. Le « secteur aidé » autant que les comités interprofessionnels du logement permettent de bâtir quelques milliers de logements. Les immeubles en location simple deviennent plus nombreux que les pavillons en accession à la propriété ; comme en métropole, les grands ensembles s'imposent à compter de 1953-1955. Au total, ces divers organismes de construction ont bâti près de 50 000 logements de gammes très diverses de 1950 à 1962, hors logements décidés à l'occasion du plan de Constantine. Cela représente environ 15 % de la production totale de la métropole et de l'Algérie : au regard de la population de citoyens de la colonie, la proportion est considérable.

Le type de bénéficiaire s'est légèrement modifié ; ce phénomène est à corréler aux modestes évolutions sociales de la colonie. Le fait le plus notable est sans doute que la « classe moyenne musulmane », principalement faite de petits fonctionnaires, a pu quelque peu bénéficier des HLM qu'occupent encore majoritairement les Européens. Constantine a valeur de cas-limite : l'office municipal d'HLM de cette ville est celui qui octroie, proportionnellement à ce qu'il possède, des logements au plus grand nombre de « musulmans ». Leur part n'excède toutefois jamais plus d'un tiers des bénéficiaires. Les immenses inégalités économiques font, en premier lieu, la racialisation du peuplement de ces logements. Ceux politiquement suspects sont écartés des dispositifs de prêts HLM. Le « degré d'évolution » est parfois invoqué pour exclure des demandeurs.

Enfin, les logements bâtis ont des effets différenciés sur la ségrégation urbaine : ils l'atténuent par endroits, tant celle existante est déjà intense ; ils l'accroissent en d'autres, tant certaines cités sont intégralement peuplées de « musulmans » ou, notamment lorsque les constructions relèvent de coopératives, uniquement d'Européens. La guerre est plus univoque dans

ses effets urbains : à l'image de l'ensemble des villes, les quartiers de logements sociaux s'homogénéisent racialement, notamment à compter de 1961-1962. Certains d'entre eux (Bon Accueil à Guelma en 1945, Bab el Oued à Alger durant la guerre d'indépendance) sont des espaces de sociabilité à partir desquels se déploient des violences urbaines autant que coloniales.

Conclusion générale

Le Plan de Constantine, qui constitue une rupture en raison des ambitions affichées et de la force de son annonce, marque la fin de cette thèse. Celle-ci l'éclaire cependant d'un jour nouveau, en le replaçant dans la longue durée. Elle suggère ainsi des perspectives de renouvellement de l'historiographie enjambant la date de l'indépendance. Ce Plan et plusieurs axes de réflexion le concernant sont tout d'abord évoqués : ils forment un épilogue à ce travail (1). Les principaux apports de cette thèse, ensuite abordés, permettent de revenir sur l'imbrication de l'urbain, du social et du colonial (2). Enfin, des horizons de recherche entrevus mais restés inabordés sont proposés (3).

1. Le Plan de Constantine : une histoire à renouveler par-delà l'indépendance

Le 3 octobre 1958, le général de Gaulle discourt place de la Brèche, monté à une tribune faisant face au théâtre de Constantine. Il annonce, en continuité avec de précédentes politiques, l'exécution d'un plan de développement économique et social devant articuler industrialisation, modernisation de l'agriculture et construction de logements avec des réformes politiques¹. Le délégué général du gouvernement en Algérie, Paul Delouvrier, présente « la construction [comme] la pierre angulaire » de ce plan dit de Constantine². Face à la promesse de loger 1 000 000 de personnes, un membre du secrétariat permanent de la Défense nationale, organisme assistant le délégué général sur les questions militaires, s'exclame que « c'est autant que toute la population des Bouches du Rhône ! »³. Le chef du service de l'Habitat de la délégation générale, René Mayer (depuis fin 1957), estime pour sa part qu'il s'agit là rien de moins que d'« un test pour l'Occident tout entier »⁴. À Oran, le marin (« homme de bord ») Djilali Benkhaled, qui vit à la cité diar el-Hana récemment achevée par l'une des sociétés coopératives dédiée au logement des musulmans, écrit au ministre de la Construction afin de s'excuser d'un précédent courrier de peu d'importance. Il en profite pour faire l'éloge de ce plan de développement :

« ...travaillant journellement et ne perdant pas une minute, travaillant de toutes mes forces pour la Cause Nationale, et notamment pour couvrir mes charges et intérêts envers la société coopérative algérienne pour l'habitat musulman (...). Je m'incline profondément aux conditions de développement de la Civilisation Moderne conformément au "Plan de Constantine" pour le plus bien être de la Pacification Algérienne et pour la sauvegarde de la

1 INA, 8°20 [Réf. 00022, [ici](#)] ; version avec variation dans DE GAULLE Charles, *Discours et messages*, t. 3 : *Avec le renouveau, mai 1958 – juillet 1962*, Paris, Plon, 1972 [1970], p. 48-51.

2 Propos rapportés dans « En marge du Plan de Constantine, objectif n° 1 en Algérie : l'habitat », 20 juillet 1959 (reportage de [Zygmund] Michalowski et Flandrois, du Service cinématographique des armées) (SHD, GR-1H-1106).

3 Annotation ms. en marge du reportage de Michalowski et Flandrois cité *supra*. Le chef de ce Secrétariat est, de 1957 à 1961, le colonel [Jean ?] Peynaud.

4 Propos rapportés par « En marge du Plan... », doc. cité. ; sur R. Mayer, voir l'annexe Institutions-2-B.

population oranaise.

Je suis acquitté de mes dettes précédentes envers la Société (...). Merci pour la Civilisation oranaise, M. le ministre »¹.

À défaut d'autres documents, il n'est pas possible de mieux connaître le parcours, les perspectives et les attachements de cet individu qui fut, au milieu des années 1930, un militant communiste passé par l'École d'Orient de Moscou². Son courrier témoigne que le Plan de Constantine devient un élément incontournable des discours³.

La centralité du Plan de Constantine vaut également pour l'historiographie : il a fait l'objet de nombreuses études, par des architectes⁴ puis par des historiens⁵. Les discours et projets ont concentré les analyses ; c'est un peu moins le cas des réalisations. Beaucoup d'opérations déjà en cours sont placées sous le sceau de ce Plan⁶. Pour s'en tenir à Alger, le Plan stimule des chantiers de tailles inédites : l'office municipal se concentre⁷, par exemple, sur les cités de Diar ech-Chems⁸

-
- 1 Lettre de Djilali Benkhaled au ministre de la Construction, 3 mai 1960 (ANF, 19771106-34 ; texte conservé). La société par laquelle il a obtenu un logement est celle dirigée par Zine Bentabet (sur celui-ci, voir le chapitre 8-I.3.1).
 - 2 « BENKHALED Djilali [Maitron] », version mise en ligne le 26 décembre 2013 et dernière modification le même jour, consultée le 8 mars 2023 (avec indication de sa date de naissance, le 5 janvier 1914 ; *idem* dans la lettre qu'il envoie au ministre de la Construction citée *supra*).
 - 3 Voir également *La Victoire du peuple* (1959) sous-titre « organe d'union pour la paix et le plan de Constantine », journal philippevillois dirigé par le sénateur Ahmed Boukikaz.
 - 4 DELUZ Jean-Jacques, DELUZ-LABRUYÈRE Joëlle, « L'allogio sociale a Algeri durante il periodo coloniale (1920-1962) », *Storia Urbana*, 35/36, 1986, p. 107-152, ici p. 134-151 ; DELUZ Jean-Jacques, *L'urbanisme et l'architecture d'Alger. Aperçu critique*, Liège, Mardaga, 1995, p. 101-108 ; HENNI Samia, *Architecture de la contre-révolution. L'armée française dans le nord de l'Algérie*, Paris, Éditions B42, 2019 [2017], 350 p. ; BENBERNOU Ahmed El-Amine, *Le Plan de Constantine et l'enjeu de la mixité dans les processus de planification urbaine*, Thèse d'architecture sous la direction de Jean-Pierre Frey, Université Paris-Ouest Nanterre La Défense, en préparation depuis 2010. Nombreux éléments dans SAMAI-BOUADJADJA Assia, *Sétif. Patrimoine architectural moderne de F. Hennebique à J.-H. Calsat*, Alger, El Ibriz, 2017, 178 p.
 - 5 LEFEUVRE Daniel, *Chère Algérie. La France et sa colonie (1930-1962)*, Paris, Flammarion, 2005, chapitres 12 et 13 ; GIACONE Alessandro, « Paul Delouvrier et le Plan de Constantine », *Michel Debré et l'Algérie*, Paris, Éditions Champs Élysées, 2007, p. 93-108 (avec témoignage d'Yves Roland-Billectart, directeur général adjoint de la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie de 1959 à 1962) ; DAVIS Muriam Haleh, « Restaging *Mise en Valeur* : "Postwar Imperialism" and the *Plan de Constantine* », *Review of Middle East Studies*, 44-2, 2011, p. 176-186 ; SAUL Samir, *Intérêts économiques français et décolonisation de l'Afrique du Nord (1945-1962)*, Genève, Librairie Droz, 2016, 4^e partie ; BRANCHE Raphaëlle, DAVIS Muriam Haleh, « Les ambitions modernisatrices de la Caisse des dépôts en Algérie », *20 & 21*, 153, 2022, p. 65-78 ; DAVIS Muriam Haleh, *Markets of Civilization. Islam and Racial Capitalism in Algeria*, Durham, DUP, 2022, 288 p.
 - 6 DELUZ Jean-Jacques, *L'urbanisme et l'architecture...*, *op. cit.*, p. 101.
 - 7 Hervé Bouvet de la Maisonneuve (président de la commission préfectorale de contrôle des attributions d'HLM), « Rapport annuel, 1961 », 15 avril 1961, p. 4 (ANF, 197711066-34 ; il « ...concentre actuellement toute son activité sur la construction de 2 152 logements destinés à résorber les bidonvilles de Mahieddine et Diar es-Shems »).
 - 8 « Cité de recasement Laurent Pichat », *CNA*, 32, 1959, p. 26 ; REVERDY J.-C. [Jean-Claude] (chef de travaux au Casha), *Habitations nouvelles et urbanisation rapide. Conditions écologiques de l'adaptation du logement en Algérie*, Aix-en-Provence, Centre africain des sciences humaines appliquées [Casha], novembre 1963, p. 31 (une partie des logements est occupé à compter d'avril 1961) et p. 36-37 (début du chantier en novembre 1959, achèvement total vers la fin de l'année 1962). Sur cette cité, voir la thèse en cours de préparation de Laurence Dufresne-Aubertin, *Le Logement social en Algérie comme rapports ordinaires au politique*, Thèse de science politique sous la direction d'Éric Gobe et Aude Signoles, Aix-Marseille université).

(1 300 logements, 1959-1962) et Mahieddine¹ (2 000 logements prévus en 1959). Au plateau des Anassers, une première tranche de 7 000 logements est livrée en 1960². L'histoire des logements bâtis dans le cadre de ce Plan, de leur nombre (110 000 fin 1961³ ?), de leurs habitants et de leurs trajectoires reste à écrire. De par sa chronologie, elle appartient à l'histoire de l'Algérie indépendante et à celle de la coopération française avec son ancienne colonie⁴.

Au printemps 1962, les administrateurs et membres des coopératives HLM encore actives sont, le plus souvent, inquiets⁵. Plusieurs dizaines d'Européens souscrivent tout de même des actions auprès du Toit collectif bônois afin de bâtir une HLM en accession à la propriété, signe qu'ils envisagent leur avenir en Algérie⁶. Georges Bueno, le président de cette coopérative semble cependant bien seul à envisager « avec sérénité l'accroissement du nombre de sociétaires consécutif à la mise en service de la cité du 13 Mai et ultérieurement de La Royale »⁷. Paul Pasquier-Bronde envoie en juillet 1963 au ministère de la Construction français le dernier procès-verbal d'assemblée générale d'un organisme HLM. Il estime alors la situation de la société « en bonne position pour poursuivre sa tâche et la développer »⁸. Le conseil d'administration de l'Aéro-habitat, inactif depuis 1962, se reconstitue en mai 1964⁹.

-
- 1 « Mahieddine – 2000 logements », *CNA*, 33, 1959, p. 6 ; chantier abandonné avant d'être repris à l'indépendance selon REVERDY J.-C., *Habitations nouvelles...*, *op. cit.*, p. 36. Sur cette cité, voir le livre en cours de préparation de Jim House.
 - 2 LANDAUER Paul, *L'invention du grand ensemble. La Caisse des dépôts, maître d'ouvrage*, Paris, Picard, 2010, p. 107-110. Projet longuement remanié ; voir par exemple « Naissance d'une ville sur le plateau des Anassers (Alger) », *CNA*, 32, 1959, p. 2.
 - 3 HENNI Samia, *Architecture de la contre-révolution...*, *op. cit.*, p. 118-119 (« construction prévisionnelle d'environ 220 000 logements urbains et 110 000 logements ruraux entre 1959 et 1963 », soit 330 000) et 122 (« les chiffres réels atteints fin 1961 étaient (...) de 38 000 logements ruraux et 69 181 logements urbains »). L'autrice rappelle la difficulté, pour les acteurs comme pour les historiens, à proposer un décompte précis.
 - 4 Éléments dans CDC, 0200500001 (dont un « Protocole concernant l'achèvement des constructions HLM en cours au 1^{er} juillet 1962 », 18 février 1963) et sé. de la commission de surveillance de la CDC, 9 novembre 1962 (CDC, Registre des procès-verbaux ; le gouvernement algérien demande qu'une mission de représentants de la CDC, de la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie et d'autres institutions financières viennent en Algérie) ou encore AMAE-LC, 260QO-133, 199-202 (archives du Secrétariat d'État aux Affaires algériennes).
 - 5 Rapport du CA du Toit collectif bônois, 18 avril 1962, p. 2 (ANF, 19771106-17 ; « anxiété devant l'avenir » des coopératives d'Algérie exprimée lors d'un congrès des sociétés coopératives tenu à Paris en février 1962 ; Georges Bueno préside alors cet organisme) ; mêmes inquiétudes exprimées lors de l'AG du Foyer mascaréen du 12 mai 1962 (ANF, 19771106-20 ; René Talau préside alors cet organisme).
 - 6 AG du Toit collectif bônois, 20 mai 1962, p. 3 (ANF, 19771106-17). Qu'ils soient « européens » est une hypothèse de notre part fondée sur l'histoire de cet organisme – où les Européens ont toujours été très majoritaires – et les patronymes des postulants.
 - 7 Rapport du CA du Toit collectif bônois, 18 avril 1962, doc. cité, p. 5.
 - 8 Rapport du CA de l'Auxiliaire sociale, 8 juillet 1963 (ANF, 19771106-1). Même sérénité exposée dans un rapport du CA présenté lors de l'AG du 18 avril 1962 (ANF, 19771106-1).
 - 9 Anonyme, « Note – Aérohabitat », note dact., 19 avril 1963 et « À qui appartient l'Aérohabitat », *Révolution africaine*, 86, 19 septembre 1964 (note et coupure dans AMAE-CADN, 21PO/1-496 ; les administrateurs indiqués sont Ahmed Djane (président), Robert Arnac (trésorier) et M^{me} Abderrahmane Zizine (assesseur). M^{me} Zizine est une « institutrice française » ; son mari a été assassiné le mi-avril 1962 (PHÉLINE Christian, *Des Algériens au Barreau. Les avocats d'origine musulmane dans l'Alger coloniale*, Alger, Casbah Éditions, 2017 [2015], p. 98-99 et 164)).

L'indépendance de l'Algérie a des effets sur la propriété et la location des logements¹. « Halte à la guerre ! Nous voulons du pain et des logements ! » est l'un des slogans qui surgit à l'été 1962 pour faire taire les affrontements armés entre groupes opposés de l'ALN². Les appartements occupés par les Européens se vident à mesure de leurs départs. Début septembre 1962, le mitraillage du 96, rue Rovigo à Alger, en lisière de la Casbah, accentue le départ des Européens de cet immeuble bâti en 1931 par le Foyer des anciens combattants³ (63 logements). Est-il visé par des tirs car il est identifié comme habité par des Européens ou est-ce une fusillade à ne situer que dans le conflit multiforme qui agite tout l'été 1962 l'Algérie⁴ ? D'importants combats ont lieu, précisément, dans la Casbah et alentours la soirée du 1^{er} septembre⁵.

Les offices publics reprennent pour leur part leurs activités, tâchant d'abord d'achever les chantiers, souvent décrits comme déjà habités, et de recouvrir les loyers⁶. Des entrepreneurs sont encore mis en demeure d'achever des travaux en 1966⁷. À Oran et Bône, « bon nombre de logements demeurent inoccupés » plusieurs mois après l'indépendance selon un cadre de la Caisse des dépôts de retour de mission en Algérie⁸. La fin des coopératives de logements sociaux créées durant les années 1920-1950 a une date : le 21 septembre 1971, lorsqu'un arrêté ministériel transfère leurs actifs aux offices publics⁹.

1 RAHAL Malika, *Algérie 1962. Une histoire populaire*, Alger, Barzakh, 2022, p. 283-286.

2 CERUTTI François, *D'Alger à Mai 68, mes années de révolution*, Les Amis de Spartacus, 2018 [2010], p. 57.

3 Lettre du syndic-liquidateur du Foyer des anciens combattants d'Alger [Irénée Altiéri, ancien président de la société] au ministre de la Construction, 7 septembre 1962 (ANF, 19771106-11).

4 MOHAND-AMER, *La Crise du FLN de l'été 1962. Indépendance et enjeux de pouvoir*, Thèse d'histoire sous la direction d'Omar Carlier, Université Paris 7 – Diderot, 2010, 370 p. ; voir également le témoignage d'ALLEG Henri, *Mémoire algérienne. Souvenirs de luttes et d'espérances*, Paris, Stock, 2005 p. 353.

5 BERGHEAUD Edmond, *Le Premier quart d'heure ou l'Algérie des Algériens de 1962 à aujourd'hui*, Paris, Plon, 1964, 223 p. (cité dans SIMON Catherine, *Algérie. Les Années pieds-rouges. Des rêves de l'indépendance au désenchantement (1962-1969)*, Paris, La Découverte, 2009, p. 48).

6 Lettre du délégué aux Travaux publics de l'Exécutif provisoire (division de l'Habitat) aux préfets d'Algérie, 30 juillet 1962 (CDC, 100287-001) ; Anonyme [membre de la mission de la Caisse des dépôts, composée de MM. Moreau, Pochat et Gensollen], « Compte rendu de mission en Algérie », octobre 1963, p. 7-8 (CDC, 100287-001 ; 30 % de recouvrement à la cité Lescure d'Oran, gérée par l'OMHLM ; mention d'une coopérative parvenant à récupérer 60 à 95 % de ses loyers en fonction de ses immeubles) ; lettre de [Pierre] Ribes [directeur général de la Compagnie immobilière algérienne] au ministre de la Reconstruction et des travaux publics, 15 janvier 1963 (BNP, 21CABET-405 ; 40 % de recouvrement à la cité d'Orléans de Sétif, gérée par la CIA). L'occupation des chantiers inachevés est évoquée, outre le document d'octobre 1963, par « Isolés dans le "village nègre"... », *Le Monde*, 28 mai 1962 (sur Oran) ou encore dans l'introduction de la présente thèse (exemple des Dunes).

7 « Mise en demeure d'entrepreneurs », *JORADP*, 8 mars 1966, p. 200 (les sociétés Houdry Algérie et SGTM doivent achever les 390 logements du groupe Reghaïa Nord et remédier aux malfaçons).

8 Anonyme, « Compte rendu de mission... », doc. cité, p. 7. Souvenir analogue chez Malila Ghaouti, 18 ans en 1962, interviewée dans BENSMAÏL Malek, COLONNA Marie, *1962, de l'Algérie française à l'Algérie algérienne*, Jem Productions, 2012, citée par RAHAL Malika, *Algérie 1962..., op. cit.*, p. 279-280 (habitante des Castors de la Marine, à Oran).

9 Arrêtés du ministère des Travaux publics et de la construction, 21 septembre 1971 (*JORADP*, 28 janvier 1972, p. 118-119 ; reproduits dans l'annexe dédiée aux Textes réglementaires). Une ordonnance (n° 76-92) relative « à l'organisation de la coopération immobilière » est publiée au *JORADP* du 9 février 1977, p. 180-187 (suivie de l'ordonnance n° 76-93 relative à la constitution des Offices de promotion et de gestion immobilière, remplaçant les offices publics d'HLM).

Les logements en accession à la propriété suivent des devenir divers¹. Beaucoup sont déclarés « biens vacants »². C'est par exemple le cas fin 1963, à Sétif, des 170 logements de la cité Orléans bâtis par la Compagnie immobilière algérienne en 1958-1959³. À Bône au début du mois avril 1964, Lucien Ferré est exproprié de la villa bâtie en 1913 par le biais du Patrimoine coopératif bônois⁴. Il en va de même en 1966 des appartements du Logis postal, dont l'un d'entre eux est loué par des employés de l'ambassade étasunienne⁵. Les logements sont décrits avec un mépris de classe non voilé comme « occupés par des musulmans souvent asociaux [créant] une situation anarchique »⁶. Ceux venus en Algérie en 1962 pour bâtir le pays s'installent parfois dans un appartement HLM : Anne de Beaumanoir, médecin, a pour voisin, à Blida, un gendarme français qui n'a pas quitté son logement⁷ ; parmi les nombreux individus d'Europe de l'Est qui viennent s'installer en Algérie, certains logent dans un immeuble d'Aïn Taya, à proximité d'Alger, désormais dénommé « bâtiment des Russes »⁸. Ces quelques exemples n'épuisent pas la compréhension de l'appropriation algérienne des logements bâtis pendant la période coloniale et pour laquelle il reste à inventer des corpus documentaires.

-
- 1 Outre les exemples qui suivent voir des dossiers relatifs à l'Aéro-habitat et à l'Armaf, devenue Mafal, dans AMAE-CADN, 21PO/1-496 (archives de l'Ambassade de France à Alger ; mention que le président est, lors de l'AG du 20 février 1965, Bertrand De Goullard ; mention sur un carton en date du 23 mars 1967 que le directeur est, en 1967, Boumedienne Marouf ; sur celui-ci, voir la fin de l'annexe Institutions-2-B) et 21PO/1-969 (réclamations diverses).
 - 2 Éléments dans SAFAR-ZITOUN Madani, *Stratégies patrimoniales et urbanisation. Alger, 1962-1992*, Paris, L'Harmattan, 1996, 297 p. et *Id.*, « État-Providence et politique du logement en Algérie. Le poids encombrant de la gestion politique des rentes urbaines », *Revue Tiers Monde*, 210, 2012, p. 89-106 et RAHAL Malika, *Algérie 1962...*, *op. cit.*, p. 280-290.
 - 3 Lettre de [Pierre] Ribes au ministre de la Reconstruction et des travaux publics, 15 janvier 1963, doc. cité ; compléments juridiques généraux dans BNP, 21CABET-406. Sur cette cité voir SAMAI-BOUADJADJA Assia, *Sétif. Patrimoine architectural moderne de F. Hennebique à J.-H. Calsat*, Alger, El Ibriz, 2017, p. 119-120.
 - 4 FERRÉ Lucien, *La Maison vacante*, Éditions Tougui, 1989, p. 5-11 et 53-55 (quartier des Santons) ; son père est Jean Valentin Antoine Ferré (ANOM, 3 RM 109 (n° 103) ; matricule de Lucien Ferré avec le nom de son père).
 - 5 Lettre de Freda Moss (Affaires étrangères des États-Unis) à... [non indiqué], 26 octobre 1966 (AMAE-CADN, 21PO/1-496 ; pour un appartement sis avenue de Pékin [ex-Jonnart]). Le directeur du Logis postal à l'indépendance est Ahmed Bellabenni selon KHALFALLAH Abdelaziz, *La wilaya II historique. L'ombre de Constantine*, Alger, Chihab éditions, 2021, p. 58-59 (sans mention de dates précises)).
 - 6 Anonyme, « Compte rendu de mission... », doc. cité, p. 7 ; vive critique de ce type de considérations – formulées par des Européens comme par des classes aisées algériennes – dans AZZEDINE Commandant, *Et Alger ne brûla pas...*, Alger, Enag éditions, 2009 [1980], p. 212-216.
 - 7 BEAUMANOIR Anne, *Le feu de la mémoire. La Résistance, le communisme et l'Algérie. 1940-1965*, Saint-Denis, Bouchène, 2009, p. 191 (cité non identifiée ; « On m'attribua un studio dans une HLM construite à la hâte pour y loger des supplétifs algériens de l'armée française. C'était plutôt minable »). Voir LASKARIS Evangelos, *La coopération culturelle franco-algérienne. Les coopérants français en Algérie indépendante. Enseignants des écoles (instituteurs et professeurs) et universitaires (1962-1980)*, Thèse d'histoire sous la direction de Rémi Fabre, Université Paris-Est, 2016, p. 144 et 232 (sur les conditions de logements) et, pour une vue plus générale, CHAÏB Salah, « Les coopérants français en Algérie (1962-1966). Récits croisés pour une ébauche de portrait », *Cahiers d'études africaines*, 221-222, 2016, p. 243-266.
 - 8 HONGROIS Christian, *Mes moissons algéroises et autres récoltes naturelles. Souvenirs du pays post-indépendance*, Paris, L'Harmattan, 2016, p. 42 et *Id.*, *Fils de barbouze. Les archives secrètes de la lutte contre l'OAS*, Nouveau Monde éditions, 2021, cahier photographique, avant dernière photo. Voir LECHEVALLIER Éric, « La coopération, un terrain de concurrence Est-Ouest en Algérie », *Outre-Mers*, 406/407, 2020, p. 131-150.

Des changements de locataires se négocient aussi avec les institutions françaises, notamment la Caisse des dépôts et consignations¹. Les prêts souscrits auprès de cette dernière par les milliers de personnes inscrites dans une démarche d'accession à la propriété engagent pour une vingtaine d'années : sauf remboursement anticipé – ce qui n'est pas rare –, ceux contractés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale sont toujours en cours. Six démarches de ce type sont par exemple enclenchées en 1963 par le président du Foyer bel-abbésien. Ahmed Fertout (« bijoutier »), Ziri Makki (« sera majeur le 22 octobre 1963 »), Djilali Messaoudi, Berrahma Berrekchi (« contrôleur des contributions diverses ») et Abdelkader Djaroud (« employé à l'hôpital civil ») se substituent – c'est à dire qu'elles reprennent à leur compte l'emprunt – respectivement à Antoine de Miras (« mécanicien », parti en métropole), Louis Bargas (« comptable », muté en France), Louis Egea (« employé des chemins de fer », muté en France), Raymond Munoz (« employé à la SNCF », muté en France) et François Medina (« commis administratif »). Le devenir des 41 autres pavillons de ce programme (1952) du faubourg Thiers n'est pas connu². Dans l'un des appartements en accession à la propriété du Logis postal (Birmandreis), un fonctionnaire de métropole remplace fin novembre 1962 un Européen qui a quitté l'Algérie³. Fin 1964, la Caisse des dépôts refuse d'accepter de nouvelles substitutions « en raison des difficultés rencontrées en matière de transferts de fonds à partir de l'Algérie »⁴.

En revanche, d'autres immeubles bâtis dans le cadre des lois relatives aux logements sociaux restent la propriété de leurs organismes bâtisseurs, donc d'Européens. À Alger, l'immeuble du 84, boulevard Saint-Saëns appartenant à la coopérative le Foyer féminin (1931, 65 logements), fondée sous l'égide de la catholique Union féminine civique et sociale⁵, poursuit ses activités de location de chambre meublées et de restauration pour « jeunes filles, notamment

1 Voir la demande relative à la procédure à suivre de la Caisse des dépôts et consignations au ministre de la Construction, 25 février 1963 et réponse du 22 mars 1963 (ANF, 19771106-19).

2 Président du Foyer bel-abbésien [Jean Diaz], « Société coopérative d'HLM le Foyer bel-abbésien », 3 avril 1952 avec nombreuses annotations datées relatives aux changements des personnes contractant un prêt (CDC, 090400-007-c. 4278 ; en 1963, les personnes signant les documents de la société sont C. [Camille] Selve (né à Oran le 4 juillet 1896) et Jean Vergara). Voir aussi « 2^e programme de construction du Foyer masaréen – État A – Noms et prénoms des allocataires-attributaires », s.d. [avec annotations jusqu'en mars 1964] (CDC, 090400-c. 4277 ; une quinzaine de substitutions).

3 Lettre de Sauveur Chetrit (chez M. Timsit) au ministre de la Construction, 22 octobre 1963 (ANF, 19771106-14) ; cet immeuble était aussi le domicile (1961-1963) de Max-Alain Chevallier, président du Conseil synodal de l'Église réformée en Algérie (CHEVALLIER Marjolaine et Pierre, ROUSSEL Bernard (éd.), *L'Algérie au tournant. Chroniques du pasteur Max-Alain Chevallier (mai 1961 – septembre 1963)*, Maisons-Laffitte, Éditions Ampelos, 2022, p. 14).

4 Lettre de M. Roger [employé de la CDC] au directeur du Patrimoine collectif bônois, 17 novembre 1964 (CDC, 110287-001). Mention d'autres demandes de substitution par la Cité des fonctionnaires algériens ou assimilés dans une lettre du président à la Caisse des dépôts et consignations, 20 novembre 1963 (CDC, 090400-c. 4229))

5 « Un Foyer féminin à Alger », *L'ÉA*, 3 septembre 1931, p. 2.

des étudiantes »¹. Cet immeuble est géré, à compter de mai 1962, par les Filles de la charité². L'immeuble bâti par le Foyer universitaire algérois au Télemly est désormais géré par le seul des coopérateurs qui était « musulman », Abderrahmane Rahmani³. À Constantine, Marie-Madeleine Morin (née Clos en 1899), son mari Louis et leur fils unique Georges ne quittent pas leur pavillon HBM sis à Bellevue au 17, avenue Pasteur dans un quartier bâti en très large partie par le Patrimoine coopératif constantinois. M^{me} Morin est appréciée dans le quartier pour la qualité de son travail d'infirmière⁴. Locataire depuis septembre 1941, son propriétaire change en 1962 : M. Dib a acheté ce pavillon à celui l'ayant fait bâtir, M. Fabre. Son fils parti en France (1966) puis devenue veuve (1969), M^{me} Morin y reste jusqu'en 1979⁵. Expérience certainement minoritaire mais dont l'exploration dirait beaucoup, aussi bien des trajectoires d'Européens que de l'histoire de nombre de quartiers durant les décennies qui suivent l'indépendance.

2. Construire des logements sociaux, édifier le fait colonial : impossible réformisme, enracinement européen et ségrégations

Du début des années 1920 à la fin des années 1950, plus de 60 000 logements sociaux de normes très diverses ont été édifiés en Algérie. Une petite partie est spécifiquement dédiée aux « indigènes ». Cette évaluation n'est toutefois que le socle d'autres réflexions. Établir et analyser ce que sont les typologies des constructions, leurs inscriptions spatiales, les individus et groupes actifs pour bâtir et les bénéficiaires des logements sont d'autres démonstrations qui ont été menées.

Penser les politiques du logement social en Algérie conduit, on l'a vu, à interroger nombre de dynamiques tout à la fois urbaines et coloniales au cours de quatre décennies, de la Première Guerre mondiale au dépérissement de la souveraineté française sur l'Algérie. En quoi l'État et les municipalités ont-ils fondé leur pouvoir sur ces politiques ? Quelles bifurcations dans le devenir des villes et de leurs habitants ces politiques ont-elles impulsées ? Quelles inflexions dans les relations citadines entre Européens, « Israélites » et « indigènes » ont-elles produites, entre approfondissement des « contacts » et ségrégations ? Comment se font et se défont,

1 Lettre de la présidente du Foyer féminin (M^{lle} G. [Germaine] Kellermann) au préfet d'Alger, 26 juin 1961 (ANF, 19771106-12). Voir le témoignage d'une de ses pensionnaires : BACCAR BOURNAZ Alia, MABROUK BEN LAÏBA Mouna, *Mongia Mabrouk Amira. Une tunisienne qui a su donner un sens à sa vie*, Tunis, Éditions Sahar, 2013, 259 p.

2 Sœur Denise David (algérienne), « Rapport sur l'origine de l'association Foyer Féminin », 9 février 1975, 3 p. + annexes (AAA, 284-4).

3 CANESI Michel, RAHMANI Jamil, *Ultime preuve d'amour*, Anne Carrière, 2022 [2020], p. 84 (roman contenant vraisemblablement nombre d'éléments autobiographiques ; l'un des auteurs est le fils d'Abderrahmane Rahmani (cf. chapitre 9-II.2.2).

4 Témoignage de Georges Morin recueilli par Pierre Daum en janvier 2011 et publié dans son ouvrage *Ni valise ni cerceuil. Les pieds-noirs restés en Algérie après l'indépendance*, Arles, Actes Sud, p. 125 (métier d'infirmière) et 129 (sur le loyer et MM. Fabre et Dib). Sur l'arrivée des troupes du FLN à Constantine en 1962 et les problèmes de logements dans cette ville, voir KHALFALLAH Abdelaziz, *La wilaya II historique...*, op. cit., p. 134-139.

5 MORIN Georges, « L'aadjouz... El Djazaïr », SEBBAR Leïla (éd.), *Ma mère*, op. cit., p. 289-309.

par l'obtention ou non d'un logement, les dynamiques de racialisation et d'intégration citadine ? En quoi le logement a-t-il contribué à reconfigurer les identifications, historicités et spatialités des habitants des villes d'Algérie ? Tous ces questionnements, posés dans cette thèse, reviennent à interroger les imbrications du social et du colonial en un ensemble de politiques publiques pensées pour résoudre des crises multiples en proposant des logements à moindre coût.

Les politiques du logement menées pendant 40 ans sont toujours sous-tendues, avec une intensité variable, par un petit nombre d'objectifs : hygiénisation, fixation de la main-d'œuvre, installation pérenne d'Européens et notamment de fonctionnaires, réponse aux critiques sociales et anticolonialistes. Comme en métropole, bâtir des logements sociaux a pour but de résoudre les crises urbaines mais en Algérie, il s'agit aussi de maintenir la domination coloniale. Le réformisme urbain porté par ces politiques a parfois été pensé pour conserver le *statu quo* colonial. Les refus des bourgeoisies européennes et, dans une moindre mesure, « indigènes » de contribuer au financement de cette politique tient une place majeure dans l'inadéquation des moyens mis en place. Il en va de même de l'étroitesse des financements métropolitains, obérés après la Seconde Guerre mondiale par l'immensité de la Reconstruction et la conduite des guerres coloniales. Plus de trente ans après l'indépendance, un homme formé au marxisme comme Charles Ceccaldi-Raynaud – commissaire de police puis administrateur gubernatorial en Algérie (1951-1958) devenu directeur de plusieurs offices publics d'HLM franciliens à compter des années 1960¹ – a pu affirmer, se remémorant l'action de Jacques Chevallier à la tête de la mairie d'Alger (1953-1958) : « Mais le logement social ne remplace pas la Nation »².

Permettre l'installation en Algérie d'Européens et notamment de métropolitains est un objectif qui n'a guère été atteint³. La construction d'HLM a néanmoins facilité le logement de fonctionnaires et de cadres de l'armée, objectif prioritaire dans les années 1950. Celui-ci existe aussi en métropole ; néanmoins, le souhait de tenir administrativement des départements qui échappent alors de plus en plus à la domination française est particulier à la colonie. La guerre qui débute en 1954 est un moment de réaffirmation de ce but⁴. Les logements sociaux sont par ailleurs décisifs pour le peuplement européen d'au moins deux autres façons. D'une part, ils ont permis le maintien d'Européens natifs de la colonie. Sétif est en la matière un cas-limite : près de 1 citoyen sur 20 peut, en cette ville dans années 1930, habiter un pavillon en accession à la propriété. En cette sous-préfecture comme dans maintes autres villes, la production de logements sociaux a

1 « CECCALDI-RAYNAUD Charles [Maitron] », version mise en ligne le 25 octobre 2008, dernière modification le 27 novembre 2018, consultée le 9 mars 2023

2 CECCALDI-RAYNAUD Charles, *La guerre perdue d'Algérie*, Paris, Alfabarre, 2015, p. 69.

3 Voir les études de cas pour Bône (chapitre 2-I.2) et Alger (chapitre 2-II.2).

4 Voir les chapitre 8-I.2 et 9-II.1.

été, proportionnellement, plus importante qu'en métropole¹. D'autre part, bénéficier d'un logement de ce type a son importance dans l'attachement des Européens à l'Algérie elle-même². L'intensité de l'investissement personnel, temporellement (longs emprunts) aussi bien que physiquement (cas des cités Castors), a contribué à y enraciner les Européens et, *in fine*, à faire la colonisation³. Une discussion du 29 avril 1961, jour de désarroi pour ceux qui ont cru au putsch des généraux, est à cet égard exemplaire. Suzanne Pulicani-Varnier⁴ (1907-2008), native de Berrouaghia et proche des rares « libéraux » d'Alger, retranscrit dans son journal les dires de ses voisins Dimeco, aux revenus modestes, venus de Bab el Oued et habitant désormais eux aussi le très européen quartier de Laperlier, sur les auteurs du Télémy, à Alger :

« “Madame Pulicani, cette petite maison que nous avons construite [l'année dernière] avec toutes nos économies, avec tous ces petits sous que nous avons gagnés en travaillant... vous croyez que nous allons être obligés de la quitter ?” . Je n'ose pas répondre mais des larmes me viennent aux yeux tandis que le brave Dimeco surgissant près de sa femme brandit un point menaçant vers le lointain Belcourt et ses Musulmans (ceux dont parlait Camus) : “Regardez, elle est là cette vermine... mais on les piétinera, on les écrasera... Cette terre, elle est à nous, ces maisons c'est nous qu'on les a construites”. Et tout à coup, je me sens très proche de mes pauvres voisins, de leur vaine et naïve révolte, celle des Français de ce Bab el Oued »⁵.

C'est dire, au total, à quel point les logements sociaux sont un élément-clef de l'approfondissement, de la perpétuation voire, en certains cas, de la radicalisation du fait colonial en Algérie.

Les effets des politiques de logements sociaux en termes de peuplement et de citoyenneté sont ambivalents. Le niveau de richesse de chacun des immeubles et cités bâtis est indexé sur la solvabilité de chacun. La structure économique coloniale, très inégalitaire, a pour conséquence une très forte homogénéisation du peuplement : aux Européens les logements de qualité, aux « indigènes » ceux de moindre valeur. Les cités pensées pour les « indigènes » ont formé des quartiers totalement homogènes. Les pavillons et immeubles HBM puis HLM ont un peuplement un peu plus hétérogène. Ils bénéficient en grande majorité aux Européens. Des « indigènes »

1 L'importance des HBM pour le logement des Européens dans l'entre-deux-guerres est détaillé au chapitre 4-I.1.2 ; pour les constructions de l'après-Seconde Guerre mondiale voir le chapitre 8-II.1.2 et II.3.

2 Si bien perçu, *a posteriori*, par le marxiste Gaston Donnat (*Afin que nul n'oublie. L'itinéraire d'un anticolonialiste : Algérie, Cameroun, Afrique*, L'Harmattan, 1986, p. 256 : « Je suis persuadé (...) que les tenants du système colonial, se sentant menacés, ont pris toutes les mesures pour attacher à la terre algérienne cette population [les Européens] qu'une politique criminelle avait attirée dans ce pays (...) De quelle manière s'y sont-ils pris ? (...) [par] les emplois administratifs [et] les prêts immobiliers » ; reproduction plus longue de ces réflexions-clefs dans l'annexe 7-4).

3 Sur l'emploi du terme – métaphorique – d'« enracinement », voir, dans le sillage des réflexions de Bourdieu, SILVERSTEIN Paul A., « De l'enracinement et du déracinement. Habitus, domesticité et nostalgie structurelle kabyles », *ARSS*, 150, 2003, p. 27-42.

4 Née Suzanne Varnier, mariée avec Joseph Pulicani (« État civil », *L'ÉA*, 21 septembre 1933, p. 8 ; « Mariages », *L'ÉA*, 7 octobre 1933, p. 4) ; acte de décès de l'intéressée communiqué par la mairie de Marseille.

5 PULICANI-VARNIER Suzon, *Alger-Marseille. Journal d'une rapatriée*, Friedberg, Atlantis, 2002, p. 29 (M^{me} Dimeco « fait des ménages »). L'identité et le parcours des Dimeco n'ont pu être davantage précisés. Sur le caractère ultra de nombre d'habitants d'HLM, voir le chapitre 9-III.2.

obtiennent néanmoins des logements dans ces constructions qui sont alors des lieux de modernité ; leur obtention est le plus souvent consécutif à une francisation (maîtrise du français, relations professionnelles européennes, scolarisation française voire naturalisation). Les quartiers bâtis sont donc déterminés par le capital de chacun : les conditions économiques, le statut d'Européen ou d'« indigène », la maîtrise de toute une gamme de savoir-faire et de savoir-être légitimes aux yeux des membres de la société coloniale.

Obtenir un logement social, qu'elle que soit sa gamme, peut enclencher une séparation ou un rapprochement entre populations différemment catégorisées au sein de la société coloniale. Habiter une « cité indigène » signifie s'éloigner de ses voisins européens pour ceux qui en avaient. C'est par exemple le cas dans les années 1930 lorsqu'« indigènes », Français et Italiens sont délogés du quartier de la Marine et que les logements dits des Messageries maritimes (Bab el Oued) échoient avant tout à ces derniers¹. Il en va de même lorsque la famille Khatabou quitte Belcourt pour la cité Nador du Clos Salembier² (début des années 1950). Pour ceux vivant précédemment en quartier « indigène » (Casbah à Alger, Sidi Rached à Constantine, bidonvilles), la cohabitation ne change pas. En d'autres cas qui relèvent davantage de parcours individuels, des « indigènes » – parmi les plus solvables – obtiennent des logements dans des cités où ils cohabitent avec des Européens et, lorsqu'il est possible de les identifier comme tels, des « Israélites ». Les immeubles bâtis à Constantine par l'office municipal d'HLM et par la coopérative l'Abri familial sont, sous cet angle, les plus mixtes³. En revanche, la cité Bon Accueil de Guelma est un cas-limite de la constitution d'un espace presque intégralement européen. La construction d'HBM a contribué au communautarisme européen dans cette sous-préfecture, créant un terrain propice à la constitution de milices tuant des centaines d'« indigènes » en mai et juin 1945⁴.

Les distinctions entre villes dans la distribution des logements sociaux tiennent à la fois du peuplement des villes – la mixte Constantine n'est pas la très européenne Oran – ainsi que de l'action de certains élus et administrateurs d'organismes. Le dynamisme constantinois s'explique par celui de Maurice Laloum ou Henri Lellouche, administrateurs d'organismes HLM en même temps qu'élus municipaux et du consistoire de la ville. Les élus et administrateurs ayant pris position pour que les politiques du logement social rapprochent Européens et « indigènes » sont rares : André Backouche et René Montaldo sont, à compter de la fin des années 1950,

1 Voir le chapitre 2-III.2.1. Peuplement de ces immeubles décrits, pour les années 1950, comme « italien » (en fait des citoyens français d'ascendance italienne) dans ZAKINE Hubert, « *Il était une fois, Bab el Oued* ». 1830-1962. *Étude historique, sociologique et nostalgique d'un monde perdu*, Toulon, Les Presses du Midi, 2010, 250 p. et FOUREY Robert, *Bab el Oued. La patrie de Musette*, Valbonne, Éditions Corollys, 2001, 156 p.

2 Voir le chapitre 9-I.2.2.

3 Voir en particulier le chapitre 5-II.2.1 et 9-II.1.2.

4 Voir le chapitre 6-III.3.

les principaux défenseurs de cet objectif. La centralité absolue de la notion de solvabilité – sans originalité par rapport à la métropole – a empêché de s’y atteler. Cette catégorie économique et sociale a reconduit les séparations sociales et raciales dans les villes d’Algérie, rendant peu nécessaire l’élaboration d’autres modalités de ségrégation. Refus d’articuler le financement et la construction des logements sociaux à un réformisme colonial ambitieux, objectifs d’approfondissement et d’enracinement du peuplement européen, effets de reconduction, pour l’essentiel, des différenciations dans l’habitat : les politiques de l’habitat social menées en Algérie des années 1920 aux années 1960 sont, en ce sens, coloniales¹. Enfin, il convient de rappeler que, comme en métropole, cette catégorie de l’action publique n’a cessé d’être de plus en plus centrale durant ces quatre décennies : si elle perd *a priori* sa dimension coloniale avec l’indépendance, elle maintient son importance dans le gouvernement du pays et dans les préoccupations sociales².

3. Perspectives de recherche : histoires urbaines, prosopographies des dominations et logiques archivistiques

Écrire l’histoire des logements sociaux a été un point d’entrée sur les sociétés urbaines, parfois de petits bourgs, de l’Algérie d’après la Première Guerre mondiale. Au moins trois ensembles d’études futures peuvent être esquissés : histoire de quartiers ; prosopographies, des bourgeoisies et des agents de l’État ; histoire des archives.

Il reste, bien sûr, à connaître un très grand nombre de cités et immeubles en détail. Cela permettrait de contribuer à l’écriture de foisonnantes monographies urbaines, de la fondation des villes au temps présent³. De telles entreprises, très prisées des éditeurs algériens et « pieds-noirs », mériteraient d’être pensées à l’échelle d’équipes de recherche et de former une collection de publications. S’il ne fallait en choisir qu’une pour débiter, Constantine pourrait faire l’objet d’un premier travail de ce genre. Contrairement à Alger et Oran, cette ville n’a pas fait l’objet de réflexions de synthèse⁴. Il va de soi qu’une telle entreprise ne peut être valablement menée que

1 Sur l’importance de penser les spécificités historiques des racismes voir FIELDS Barbara J., FIELDS Karen E., *Racecraft ou l’esprit de l’inégalité aux États-Unis*, Marseille, Agone, 2021 [2012], 469 p. et en particulier p. 106-107 (imbrication du regard, des spatialités et des conditions économiques et sociales) et la postface de Xavier Crépin (p. 412-415 et 417-418).

2 WEEXSTEEN Raoul, « La question du logement à Alger », *Villes en Parallèle*, 2, 1978, p. 218-227 ; ROUADJIA Ahmed, MANAA Ammar, « Se loger décemment avant de mourir. La crise récurrente du logement social en Algérie », *Le Sociographe*, 44, 2013, p. 53-58. Voir également DUFRESNE-AUBERTIN Laurence, *Le Logement social en Algérie...*, Thèse de science politique en cours de préparation, citée *supra*.

3 Sur le modèle, par exemple, de FOURNIER Pierre, MAZZELLA Sylvie (dir.), *Marseille, entre ville et ports. Les destins de la rue de la République*, Paris, La Découverte, 2004, 320 p.

4 Contrairement à Alger et Oran, cf. par exemple les diptyques LESPÈS René, *Alger. Étude de géographie et d’histoire urbaines*, Paris, Félix Alcan, 1930, 860 p. et *Id. Oran. Étude de géographie et d’histoire urbaines*, Paris, Félix Alcan, 1938, 509 p. ainsi que AÏCHE Boussad, HUEBER Juliette, LOCHARD Thierry, PIATON Claudine, *Alger. Ville & architecture. 1830-1940*, Alger / Arles, Barzakh / Honoré Clair, 2016, 355 p. et HUEBER Juliette,

collectivement : l'important pôle universitaire constantinois (historiens, architectes produisant des travaux d'histoire urbaine¹) et les nombreux travaux ayant récemment abordé Constantine² permettraient de produire d'importantes réflexions, sur le temps long et par-delà le découpage des thématiques de recherche.

Écrire l'histoire d'un quartier est une autre piste de recherche pour penser les dynamiques urbaines ainsi que les interactions et changements sociaux en Algérie. La densité de logements sociaux bâtis à Bab el Oued a invité à se pencher sur ce quartier, sa construction et les liens de sociabilité qui s'y sont déployés³. Il y aurait là une histoire (d'un quartier) populaire, à la période coloniale et au-delà⁴. Les sources seraient très nombreuses. Au-delà de celles citées dans le présent travail et une enquête orale approfondie, les lieux de sociabilité pourraient par exemple être mieux connus par l'analyse des déclarations de création de commerce qui constituent le Registre du commerce, entré en vigueur en Algérie par le décret du 8 novembre 1921⁵. Le double de ces très nombreux documents est conservé par l'Institut national de la production industrielle⁶ (INPI). Le travail de Claire Zalc pour Paris, notamment à partir d'un traitement statistique, a révélé

LOCHARD Thierry, PIATON Claudine, *Oran. Ville & architecture, 1790-1960*, Alger / Arles, Barzakh / Honoré Clair, 2021, 359 p.

- 1 Aussi bien à Constantine 3 qu'à l'université des sciences islamiques Émir Abdelkader. Pour ne donner que deux exemples, Maïssa Acheuk-Youcef a récemment soutenu dans la première institution une thèse intitulée *Géohistoire architecturale et urbaine de Constantine, 1837-1962. Connaître un héritage bâti pour reconnaître un patrimoine*, Thèse de géographie et aménagement sous la direction de Bernard Gauthiez et Badia Belabed-Sahraoui, Universités Lyon 3 (Jean Moulin) et Constantine 3 (Salah Boubnider), 2022. Allaoua Amara enseigne dans la seconde de ces institutions : ce connaisseur hors pair du Maghreb médiéval est aussi immensément savant pour tout ce qui touche à Constantine et ses alentours (voir par exemple les synthèses proposées dans AMARA Allaoua, « Constantine médiévale : de la cité méconnue à la capitale régionale », *Les Cahiers de Tunisie*, 222/223, 2019, p. 267-298 et *Id.*, DAHOU-KITOUNI Kelthoum, FILALI Abdelaziz, *Madīnat Qsanṭīna : maḥṭāt fī tāriḥihā al-ṭaqāfi wa al-'umrānī*, Constantine, APC de Constantine, 2015, 290 p. [Constantine : étapes de son histoire culturelle et urbaine]).
- 2 Il est évidemment impossible, ici, d'évoquer toutes ces recherches. N'en mentionnons que quelques-unes : celle sur l'administration des postes, pour laquelle des archives sans équivalent – celle du service des PTT lui-même – existent (LACROIX Annick, *Une histoire sociale et spatiale de l'État dans l'Algérie colonisée. L'administration des postes, télégraphes et téléphones du milieu du XIX^e siècle à la Seconde Guerre mondiale*, Thèse d'histoire sous la direction d'Olivier Wieviorka, ENS Cachan, 2014, 2 vol., 970 p.) ; celle sur les prisons, dont l'importante sise au Coudiat (BISKI Nadia, *Prison et enfermement punitif en Algérie coloniale. De la conquête au tournant des années 1930*, Thèse d'histoire sous la direction de Sylvie Thénault, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2022, 668 p.) ; etc.
- 3 Voir en particulier le chapitre 9-III.2.2. Sidi Mabrouk (Constantine) fait l'objet de précisions dans l'annexe 9-3.
- 4 Sur Bab el Oued des années 1970 à nos jours, voir McALLISTER Edward J., *Yesterday's tomorrow is not today. Memory and place in an Algiers neighbourhood*, PhD of History under the supervision of James McDougall, University of Oxford, 2015, 256 p. ; voir également BOUKHALFA Mehdi, *La Cantera. Il était une fois Bab el Oued*, Alger, Dar el Qobia, 2021, 231 p.
- 5 Décret du ministre du Commerce et de l'industrie, 14 novembre 1921, p. 12647-12651. Déclarations à faire auprès du tribunal de commerce, en application de la loi du 18 mars 1919 (*JORF-LD*, 19 mars 1919, p. 2853-2855). Modifications diverses, voir par exemple le décret n° 50-86 du 22 juillet 1950 (*JORF-LD*, 24 juillet 1950, p. 7916-7917).
- 6 Je remercie vivement Steeve Gallizia, chargé de valorisation à l'INPI, pour toutes les informations relatives à ce fonds (150 m.l.) et son formidable accueil. Les archives conservées à Alger prendraient l'eau selon JORDI Jean-Jacques, « Panorama des industriels en Algérie entre 1840 et 1962 », *Histoire d'entreprises*, 7, 2009.

l'immense richesse de ce type de source¹. La récente thèse de Paul Lecat sur le quartier de La Réunion à Paris a par ailleurs montré à quel point un traitement informatique des sources, statistique et géomatique, peut renouveler un champ historiographique des plus classiques². Un tel travail, déjà débuté pour le quartier détruit de la Marine (Alger), permet de situer la réflexion à une échelle nouvelle pour l'histoire des villes d'Algérie³. La Casbah est un autre quartier qui mériterait une étude d'histoire sociale sur le temps long combinant enquête orale, sources inédites – notamment iconographiques⁴, cartographiques⁵ et judiciaires, moins présentes que d'autres dans la présente thèse – et traitement informatique⁶.

Entrevues par l'étude de celles ayant financé les politiques du logement, les institutions financières actives en Algérie sont un autre champ de recherche plus que prometteur, en raison de l'importance des sources produites et conservées autant qu'en raison de leur place centrale pour les habitants de l'Algérie des XIX^e et XX^e siècle, notamment urbains. Les archives du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (ANMT), de la Caisse des dépôts et consignations, de la Banque d'Algérie (ANOM) et de diverses banques privées sont immensément riches⁷. Pour ne donner qu'un exemple, les très nombreuses fiches produites par la Banque d'Algérie sur ses clients, potentiels et effectifs, peuvent permettre d'importants renouvellements historiographiques (Figure Conclusion-1). L'histoire des citadins comme celles des entreprises d'Algérie, qui n'a guère progressé depuis les travaux d'Abderrahim Taleb-Bendiab datant des années 1980⁸,

1 ZALC Claire, « L'analyse d'une institution. Le Registre du commerce et les étrangers dans l'entre-deux-guerres », *Genèses*, 31, 1998, p. 99-118.

2 LECAT Paul, *La fabrique d'un quartier ordinaire. Le quartier de la Réunion entre Charonne et Paris des années 1830 aux années 1930*, Thèse d'histoire sous la direction de Frédéric Moret et Charlotte Vorms, Université Gustave Eiffel, 2021, 2 vol., 510 + 110 p.

3 Éléments préliminaires dans GUILLOPÉ Thierry, « Algiers' banking institutions : the example of the BNP Paribas archives », *Archival City*, 8 mars 2021 [en ligne, blog « hypothèses »] ; traitement géomatique en cours en collaboration avec Thibault Lecourt (Avignon université) à partir d'une carte produite peu avant la destruction du quartier et des arrêtés d'expropriation (*JOA*, 1934-1938, une dizaine d'arrêtés avec description des biens et propriétaires expropriés).

4 La quête d'image de Walter Benjamin pour son étude du Paris au XIX^e peut servir de modèle ; voir à ce propos le très beau HAUG Steffen, *Une collecte d'images. Walter Benjamin à la Bibliothèque nationale*, Paris, Éditions de la MSH / DFK Paris, 2022 [2017], 538 p.

5 Notamment par le biais des cartes, trop méconnues, insérées dans PASQUALI Eugène, *La Casbah d'Alger. Ce qu'elle a été, ce qu'elle est, ce qu'elle pourrait être*, Thèse d'urbanisme sous la direction de Georges Marçais, Institut d'urbanisme de l'université d'Alger, 1951, 211 p.

6 Dans le sillage de HADJILAH Asma, *La ville et l'architecture européennes du XIX^e siècle dans la Casbah d'Alger. Transformation et construction : entre liberté et idéal esthétique*, Thèse d'architecture sous la direction de Nabila Cherif, EPAU, 2022.

7 Sur ces dernières, voire les monographies d'Hubert Bonin.

8 TALEB-BENDIAB Abderrahim, « Essai de recension des entreprises dans l'Algérie coloniale », COQUERY-VIDROVITCH Catherine, FOREST Alain (dir.), *Entreprises et entrepreneurs en Afrique. XIX^e et XX^e siècles*, Paris, L'Harmattan / Laboratoire Connaissance du tiers-monde, 1983, t. 1, p. 503-524.

y gagneraient beaucoup. L'histoire du travail et du capitalisme en situation coloniale, entamée avec Antonin Plarier¹, devraient également y trouver nombre de développements.



Figure Conclusion-1 – Le fichier nominatif de la Banque d’Algérie : l’exemple de l’imprimeur et éditeur Pierre Villion

Je remercie vivement Christian Phéline pour les échanges sur ce fonds qu’il m’a fait découvrir. Le fonds de la Banque d’Algérie et de Tunisie fait plus de 2 000 m.l. (ANOM, 220 AQ).

Trois démarches prosopographiques permettraient également de prolonger le travail doctoral mené : l’une concernant les bourgeoisies d’Algérie, celle européenne comme celle, tenue, « indigène » ; une seconde portant sur les individus impliqués dans les organismes HLM et le secteur de la construction ; la dernière se concentrant sur les agents des administrations de l’État (gouvernement général, préfectures). Écrire une histoire des bourgeoisies part du constat qu’il n’existe aucun travail sur ce groupe-là. Les sources existantes pour prolonger l’article sans lendemains d’Augustin Berque, « La bourgeoisie algérienne ou à la recherche de César Birotteau »² (1948), sont très nombreuses et permettraient de considérables avancées, aussi bien en termes d’histoire du fait colonial que d’histoire du capitalisme. Une telle recherche formerait un utile contrepoint aux nombreuses études consacrées au mouvement ouvrier produites dans les années 1970-1980.

La deuxième prosopographie envisagée, sur les acteurs des organismes de logement, s’inscrit dans les réflexions relatives à la « colonie rapatriée »³. André Bakouche, principal

1 GUILLOPÉ Thierry, PLARIER Antonin, « Écrire une micro-histoire d’une situation coloniale. Une ville-mine d’Algérie par les archives de ses protagonistes (Aïn Mokra, mi-XIX^e siècle – fin XX^e siècle) », *French Colonial History*, à paraître en 2023.
 2 BERQUE Augustin, « La bourgeoisie algérienne ou à la recherche de César Birotteau », *Hespéris Tamuda*, XXXV, 1948, p. 1-29.
 3 Comité éditorial, « Introduction. La colonie rapatriée », *Politix*, 2006, 76, p. 3-7 ; CHOI Sung-Eun, *Decolonization and the French of Algeria. Bringing the Settler Colony Home*, London, Palgrave Macmillan, 2015, 232 p.

rapporteur de la commission de l'habitat de l'Assemblée algérienne et président de l'office départemental d'HLM de Constantine aurait par exemple été, dans les années 1960-1970, « président de la commission des logements insalubres de la ville de Paris, membre du Comité parisien d'action pour l'aménagement du territoire, membre du Conseil des OPHLM de France »¹. Quel transfert ou non d'expériences la venue en France d'individus comme Bakouche, et bien d'autres, a-t-elle occasionné ? L'histoire des logements en métropole est un champ dynamique auquel pour lequel une telle étude des circulations serait un apport important².

La troisième étude envisagée part d'un double constat : les producteurs de documents administratifs sont plus que méconnus et les archives les concernant forment un volumineux ensemble³. L'intérêt d'une histoire des agents de l'État a, là encore, été plus que démontré⁴. Cette étude se prolongerait elle aussi au-delà de juillet 1962 afin de déterminer la place des fonctionnaires, européens et algériens, dans la construction de l'État algérien⁵. Ce travail permettrait de penser et mesurer le « triomphe des *middle classes* »⁶ – souvent consécutif au démantèlement des régimes coloniaux – et accentué en Algérie par la « promotion musulmane » de la fin des années 1950 et constaté pour les premières années de l'Algérie indépendante⁷. Il tenterait en outre de se situer au niveau de la relation avec les administrés, enquête qui n'a été qu'esquissée dans le cadre de la présente thèse⁸. Enfin, il s'articulerait à une histoire des

1 Voir la notice biographique le concernant. La source de cette information, non recoupée, est la page <http://ajoc.frindex.php/personnalites-constantinoises/>, consulté le 29 août 2022.

2 Outre les travaux cités en introduction (2.2), voir MARIANA Tournon, *Gouverner les HLM par les finances. Pratiques économiques et formes d'encadrement des locataires d'un propriétaire d'HLM engagé dans la rénovation urbaine*, Thèse sous la direction de Pierre Gilbert et Sylvie Tissot, Université Paris 8, en préparation (avec une dimension historique).

3 ANOM, dossiers personnels des agents gubernatoriaux et préfectoraux.

4 RUIZ Émilien, *Trop de fonctionnaires ? Histoire d'une obsession française*, Paris, Fayard, 2021, 265 p. (débat sur la place des fonctionnaires dans l'administration française) ; BRUTTMANN Tal, *Au bureau des affaires juives : l'administration française et l'application de la législation antisémite (1940-1944)*, Paris, La Découverte, 2006, 285 p. (étude centrée sur la préfecture de l'Isère).

5 Sur ce point, voir MOLLARD Baptiste, *L'encadrement de l'émigration des travailleurs algériens au tournant de l'indépendance en Algérie (1955-1973)*, Thèse de science politique sous la direction d'Emmanuel Blanchard et Jacques de Maillard, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, en préparation.

6 ENDERS Armelle, « "Castes", "races", "classes". Dynamiques sociales et politiques », SINGARAVELOU Pierre (dir.), *Les Empires coloniaux, XIX^e – XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2013, p. 77-124, ici p. 124.

7 Voir en particulier le chapitre 9-II.2 ; LAKS Monique, *Autogestion ouvrière et pouvoir politique en Algérie (1962-1965)*, Paris, EDI, 1970, p. 227 (cité dans SIMON Catherine, *Algérie. Les Années pieds-rouges. Des rêves de l'indépendance au désenchantement (1962-1969)*, Paris, La Découverte, 2009, p. 45 : ouvrier estimant qu'il n'y a que deux classes en Algérie, « les pauvres et les fonctionnaires »). Sur les luttes de classes en Algérie, voir DERSA, *L'Algérie en débat. Luttes et développement*, Paris, La Découverte, 1981, 308 p. et SIDI MOUSSA Nedjib, *Dissidences algériennes. Une anthologie, de l'indépendance au hirak*, Toulouse, Éditions de l'Asymétrie, 2021, 348 p.

8 Dans le sillage de DUBOIS Vincent, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Économica, 2008, 202 p.

institutions qui serait elle-même une contribution à une histoire de la domination coloniale autant qu'une histoire de la production archivistique¹.

Ce qui a trait aux archives est une dernière perspective de recherche qu'il convient d'évoquer. Productions, conservations, déplacements, destructions de documents doivent continuer d'être historicisés. Avoir travaillé deux ans dans le cadre du programme de recherche *Archival City* a permis l'épanouissement de telles réflexions, aussi bien épistémologiquement que par le nombre de fonds, en Algérie et en France, qu'il a été possible d'intégrer à la réflexion voire de classer². Les recherches à venir sur ce point-là se poursuivront en quatre directions, complémentaires à celles précédemment évoquées : histoire des services producteurs d'archives et de leurs agents ; études des logiques présidant aux conservations, destructions et déplacements de documents ; élaboration d'outils de recherche permettant une connaissance articulée des fonds produits par les administrations françaises et actuellement conservées en France et en Algérie ; mise au jour et valorisation de corpus d'archives privées³. Histoire urbaine, histoire des bourgeoisies, histoire des agents de l'État, histoire des archives : ces pistes de recherche ont toutes été entrevues par l'histoire du logement social ici proposée. Se rejoignant ou se croisant bien souvent, elles constituent autant de chantiers prometteurs.

1 Voir les annexes Institutions ; au croisement de l'histoire d'une commission et de réflexions sur les archives, voir STOLER Ann Laura, *Au cœur de l'archive coloniale. Questions de méthode*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2019 [2009], p. 193-240.

2 Voir <http://archivalcity.hypotheses.org>.

3 GUILLOPÉ Thierry, *Archives urbaines d'Alger*, Rapport inédit produit dans le cadre d'une mission de recherche Archival City – Alger (université Gustave Eiffel), 2022, 30 p.

Table des figures (documents divers)

Fig. 1-1 - La « crise du logement » vue par <i>L'Écho d'Alger</i> (1919).....	61
Fig. 3-1 – Statuts et règlements de l'Abri familial constantinois	190
Fig. 5-1 – Un pavillon à bon marché au Télémy : un exemple de bail (Alger, 1930).....	304
Fig. 5-2 – Compte de M. Massebœuf, du Foyer des cheminots algériens de l'État (Alger, 1927)	324
Fig. 6-1 – L'application de la législation antisémite en Algérie (1940-1942).....	397
Fig. 7-1 – Programme du XIII ^e congrès national d'habitation et d'urbanisme d'Alger (mai 1952).....	470
Fig. 9-1 – « Fichier HLM », s.d. [à compter de mai 1953 ?].....	585
Fig. 9-2 – « Liste des “locataires musulmans” des immeubles HLM de Constantine », s.d. (ca 1959) .	610
Fig. Conclusion-1 – Le fichier nominatif de la Banque d'Algérie.....	678

Table des photographies

Photo. 1-1 – Un « gourbi arabe », s.d. [1897-1904].....	79
Photo. 1-2 – « Village kabyle : maisons et habitants » [ca 1920-1925].....	79
Photo. 1-3 – Maisons kabyles des Ouled Yisis [ca 1925].....	79
Photo. 2-1 – Vue générale du « village nègre » d'Arzew, s.d. [ca 1900-1910].....	130
Photo. 4-1 – Un cas d'étalement urbain par les HBM (Oran, fin des années 1920).....	254
Photo. 4-2 – HBM à El Affroun (début des années 1930).....	259
Photo. 4-3 – Cité de Picardie (Alger, inaugurée en mai 1926).....	266
Photo. 4-4 – Maquette de l'« habitat indigène » de Constantine (1937)	273
Photo. 4-5 – La cité Bel Air en construction, s.d.....	292
Photo. 4-6 – « Cité Bel Air : logements à pièce unique et cour clôturée », s.d. [1946].....	292
Photo. 5-1 – La politique familiale des OMHBM (Alger, 1934).....	302
Photo. 6-1 – « Inauguration » par Weygand de la cité Philippe Pétain (Alger, fin 1941).....	385
Photo. 6-2 – La « cité Weygand », s.d. [ca 1953-1954].....	385
Photo. 7-1 – Bidonville de la falaise Cervantès, s.d. [ca 1953-1954].....	458
Photo. 7-2 – Congrès HLM d'Alger : une séance plénière (1952).....	518
Photo. 8-1 – De « l'antique kanoun à la cuisinière électrique » (1949).....	518
Photo. 8-2 – Un « foyer musulman » de Diar es-Saâda (début 1957)... ..	551
Photo. 8-3 – Immeuble communal de Kouba, s.d. [début des années 1950]	542
Photo. 8-4 – Cité mutualiste des PTT à Hydra (Alger, lotissement de la Madeleine, 1954-1956).....	558
Photo. 8-5 – Immeuble de la société Logiscoop (Bône, achevé en 1955).....	558
Photo. 8-6 – « Cité police » de Sidi Mabrouk (Constantine), s.d. [1956].....	560
Photo. 8-7 – « Cité police » d'El Biar : inauguration d'un immeuble, début juin 1955.....	560
Photo. 8-8 – La « Cité Vaujour » (s.d.) [ca milieu des années 1950].....	560
Photo. 8-9 – Les Castors de l'Arsenal (Oran), s.d. [années 1950].....	564
Photo. 8-10 – « Bidonville Nador (évacué en partie) » (Alger), s.d. [ca 1953-1954].....	576
Photo. 8-11 – Destruction d'une partie de la cité de recasement Nador (Alger), s.d. [fin 1955].....	576
Photo. 9-1 – Novembre 1961 : manifestations indépendantistes en cités HLM (Alger, Bône).....	644

Table des cartes

Carte 1-1 – L’extension urbaine d’Alger au milieu des années 1920	58
Carte 1-2 – Expliquer la crise du logement des Européens dans le département d’Alger (1920).....	65
Carte 1-3 – « L’habitation rurale des indigènes en Algérie » (1921)	75
Carte Partie-1 – Évolution de la proportion d’Européens par rapport aux « indigènes » (1921-1936).....	84
Carte 2-1 – Part des Européens parmi la population totale : arrondissement de Tizi Ouzou (1921).....	105
Carte 3-1 – Évolution des sociétés privées d’HBM en Algérie (1918-1932).....	169
Carte 3-2 – Évolution des offices publics d’HBM en Algérie (1918-1932).....	170
Carte 3-3 – Évolution brute de la population « israélite » par communes entre 1921 et 1931.....	186
Carte 3-4 – Domicile de 21 des 31 fondateurs de l’Abri familial de Constantine (1922).....	195
Carte 3-5 – Alger, terrains et servitudes militaires (1882)	219
Carte 3-6 – Alger, terrains et servitudes militaires (1928)	219
Carte 3-7 – Sétif, 1933 : un exemple de terrain militaire déclassé et cédé à un organisme HBM	224
Carte 4-1 – Nombre de logements bâtis sous l’égide de la législation HBM (juin 1928).....	234
Carte 4-2 – Nombre de logements bâtis sous l’égide de la législation HBM (juin 1932).....	235
Carte 4-3 – Nombre de logements bâtis sous l’égide de la législation HBM (fin des années 1930).....	236
Carte 4-4 – Nombre de logements bâtis sous l’égide de la politique d’« habitat indigène » (juin 1928). 245	
Carte 4-5 – Nombre de logements bâtis sous l’égide de la politique d’« habitat indigène » (juin 1932). 246	
Carte 4-6 – Nombre de logements bâtis sous l’égide de la politique d’« habitat indigène » (fin 1930s). 247	

Table des plans

Plan 4-1 – Lotissement du Patrimoine coopératif constantinois à Sidi Mabrouk (années 1930).....	259
Plan 4-2 – « Habitat indigène » projeté à Constantine en 1938	273
Plan 4-3 – « Habitat indigène » (Cité Améziane) réalisé (s.d. [fin des années 1950]).....	273
Plan 4-4 – Plan-type d’un « logement à loyer moyen » (1931).....	288
Plan 4-5 – Plan d’une maison pour deux ménages européens (1885)	293
Plan 5-1 – La synagogue au sein du lotissement de l’Abri familial à Constantine (1933).....	319
Plan 6-1 – Les HBM à Guelma : l’ensemble pavillonnaire de « Bon Accueil » (1932)	419
Plan 7-1 – La Casbah, un état de l’habitat selon un recensement partiel (1951).....	442
Plan 7-2 – Les îlots « insalubres » de Sétif (1946).....	444
Plan 8-1 – Lotissement des castors de la société « Clair soleil » (Saïda, s.d. [fin 1950s]).....	564
Plan 8-2 – Des cités pour « musulmans » à Hussein Dey et Maison-Carrée, s.d. [ca 1955-1956]	568
Plan 9-1 – L’immeuble Verneau au Climat de France, sur les hauteurs de Bab el Oued (fin 1950s).....	619
Plan 9-2 – Les HLM des hauts de Bab el Oued : violences et homogénéisation raciale (1961-1962).....	653

Table des tableaux

Tab. 1-1 – Communes du département d’Alger indiquant être touchées par la crise du logement (1920).	54
Tab. 1-2 – Immeubles bâtis et croissance démographique (première moitié des années 1920).....	58
Tab. 1-3 – Part d’« indigènes » vivant en « maisons indigènes » et en « tentes et gourbis » (1911).....	77
Tab. 2-1 – Démographies « indigène » et européenne et leurs évolutions relatives à Bône (1921-1936)..	116
Tab. 3-1 – Nombre de d’organismes privés d’HBM par département (1903-1939)	168
Tab. 3-2 – Nombre d’organismes approuvés et organismes bâtisseurs par département (1903-1939)	174
Tab. 3-3 – Liens des sociétés privés d’HBM avec diverses groupes sociaux et politiques (1919-1939)..	175
Tab. 4-1 – Les catégories d’HBM selon la loi du 5 décembre 1922	284
Tab. 4-2 – Les catégories d’HBM selon la loi de du 13 juillet 1925	284
Tab. 5-1 – Bénéf. d’HBM en location-acquisition connus et délimitation des corpus (1922-1936).....	330
Tab. 5-2 – Les réductions d’apport prévues par l’article 10 de la loi Loucheur (1928).....	337
Tab. 5-3– Les subventions prévues par l’article 11 de la loi Loucheur (1928)	338
Tab. 5-4 – Demandes et obtentions d’HBM auprès de l’OMHBM de Constantine (1934)	342
Tab. 5-5 – Villes où des « indigènes » ont bénéficié d’une HBM en loc.-acq. (exemples, 1919-1942) ..	345
Tab. 5-6 – Les bénéf. d’HBM en loc.-acq. : Euro. et « indigènes » selon la profession (1919-1942)	348
Tab. 5-7 – Population masculine de 20 à 59 ans dans les trois principales agglomérations (1931).....	348
Tab. 5-8 – « Indigènes » naturalisés accédant à la propriété par les HBM (Alger et Constantine, 1931)..	350
Tab. 5-9 – Positions sociales et de pouvoir de quelques « indigènes » au moment d’obtenir une HBM (Constantine, années 1930)	366
Tab. 6-1 – Qualité d’anciens combattants, de genre et d’âge des bénéficiaires des programmes de construction de la Prévoyance guelmoise (1926-1932).....	422
Tab. 6-2 – Bénéficiaires d’HBM à Guelma ayant été impliqués dans la milice de la ville (mai 1945)	429
Tab. 7-1 – Logements : âge et éléments de confort par immeuble de la « population urbaine » (1954)...	439
Tab. 7-2 – Immeubles de la Casbah ayant pu faire l’objet d’une surveillance (1944-1950).....	442
Tab. 7-3 – Organismes HLM ou assimilés actifs de la fin de la Seconde guerre mondiale à fin 1954	488
Tab. 7-4 – Normes de construction des différentes formules de construction (début des années 1950)....	506
Tab. 8-1 – Quatre coopératives d’habitat algérien bâtissant pour les « musulmans » (1954-1962).....	527
Tab. 8-2 – Nombre d’HLM bâties en France et en Algérie par les organismes HLM (1949-1956).....	548
Tab. 8-3 – Nombre d’HLM bâties en France et en Algérie par les organismes HLM (1957-1960).....	550
Tab. 8-4 – Programmes d’habitat de type castor dans l’ensemble de l’Algérie (années 1950).....	562
Tab. 8-5 – Logements bâtis, en chantier et projetés par la CIA (au 31 décembre 1958).....	571
Tab. 9-1 – Écarts des revenus entre citoyens d’Algérie (1955).....	600
Tab. 9-2 – Exemples de logements loués par l’OMHLM d’Alger (fin des années 1950).....	601
Tab. 9-3 – Le peuplement des cités bâties par l’OMHLM de Constantine (1934- <i>ca</i> 1959).....	611
Tab. 9-4 – Quelques exemples de la répartition du peuplement en HLM selon les catégories d’Européens et « musulmans » (ca 1955-1960)	616

Table des graphiques et diagrammes

Diagr. Introduction-1 – La population urbaine en Algérie (années 1920 – années 1960).....	31
Diagr. 1-1 – Nombre de permis de construire examinés par la municipalité d’Alger (1941-1921).....	53
Diagr. 1-2 – Autorisations de bâtir accordées par la mairie de Bône (1900-1930).....	59
Diagr. 3-1 – Créations, approbations et dissolutions d’organismes HBM (1903-1939).....	166
Diagr. 3-2 – Approbations ministérielles d’organismes HBM selon leur statut (1903-1939).....	166
Diagr. 4-1 – Nombre de d’HBM bâties en Algérie (1919-1941).....	231
Diagr. 4-2 – Nombre d’HBM par citoyen français (constructions des OPHBM) (1936).....	238
Diagr. 4-3 – Nombre d’HBM par citoyen français (constructions des sociétés privées) (1936).....	238
Diagr. 4-4 – Nombre d’HBM par citoyen français (tous organismes) (1936).....	238
Diagr. 4-5 – Nombre de logements bâtis spécifiquement pour les « indigènes » (1919-1942).....	241
Diagr. 4-6 – Nombre total d’HBM et de logements dédiés aux « indigènes » (1919-1942).....	242
Diagr. 5-1 – Catégories professionnelles (CSP) des bénéf. d’HBM en loc.-acquisition (1922-1936).....	332
Diagr. 5-2 – Place dans la hiérarchie professionnelle des bénéf. d’HBM en loc.-ac. (1922-1936).....	333
Diagr. 5-3 – CSP des bénéf. d’HBM en loc.-ac. de Constantine, Bône et Sidi Bel-Abbès (1922-1936) ..	335
Diagr. 5-4 – CSP des bénéf. d’HBM de deux programmes de construction de Constantine (1930-1931)	335
Diagr. 5-5 – Répartition des constructions d’HBM selon les quartiers des bénéf. des six programmes de construction du Patrimoine coopératif constantinois (1922-1931).....	336
Diagr. 5-6 – Nombre d’« indigènes » ayant emprunté pour bâtir une HBM en loc.-ac. (1919-1942)	342
Diagr. 7-1 – Constructions à Alger de 1939 à 1952	438
Diagr. 8-1 – Montant des emprunts autorisés par la commission interministérielle des prêts pour l’Algérie (1949-1958, en milliards de francs).....	540
Diagr. 8-2 – Montant des emprunts autorisés par la commission interministérielle des prêts pour la France métropolitaine et l’Algérie (1949-1958, en milliards de francs).....	540
Diagr. 8-3 – Nombre d’HLM bâties par les OMHLM et les sociétés coopératives (1949-1960)	542
Diagr. 8-4 – Logements pour « musulmans » bâtis par les communes (situation en mars 1954)	555
Diagr. 8-5 – Logements bâtis par les sociétés coopératives d’habitat algérien (1951-1957)	561
Diagr. 8-6 – Constructions de la Compagnie immobilière algérienne (1955-1958).....	569
Diagr. 8-7 – Logements construits selon le maître d’ouvrage (1950-1958).....	573
Diagr. 8-8 – Logements construits selon les normes de construction (1950-1958).....	574
Diagr. 9-1 – CSP des bénéf. d’HLM en location-acquisition à Alger et Constantine (1955-1958).....	627
Diagr. 9-2 – Profession de 439 locataires de la « cité d’urgence » de Maison-Carrée (1955)	632
Diagr. 9-3 – CSP des loc.-ac. des groupes des Pins et des Mûriers à Constantine (fin des années 1950)	633

Table des matières

Remerciements	5
Sommaire	9
Introduction	11
1. Coloniser, peupler, loger : l'élaboration d'un objet de recherche	13
1.1. Problèmes archivistiques et problèmes historiques	13
1.2. Penser des temporalités enchevêtrées dans la moyenne durée	16
1.3. Logements, racialisation des rapports sociaux et hiérarchies urbaines	17
2. Une histoire des logements sociaux en Algérie	20
2.1. En Algérie : foisonnements de l'histoire de l'architecture et des études urbaines ..	20
2.2. En France : des politiques publiques aux bénéficiaires, une ample historiographie	24
3. Une histoire économique et sociale de l'Algérie sous domination coloniale.....	25
3.1. Construire les pouvoirs urbains, les spatialités et la situation coloniale.....	25
3.2. Habiter l'Algérie : populations, citadinités, interactions	29
3.3. Une histoire de l'État en France et en Algérie	36
4. Sources et outils d'une histoire urbaine de l'Algérie	40
4.1. Des logements invisibles ? Fantômes et lambeaux d'archives	40
4.2. Les archives du contrôle administratif et financier.....	43
4.3. Des logements dans le fourmillement des villes et le labyrinthe des pouvoirs	45
Chapitre 1. L'habitat au sortir de la Première guerre mondiale	51
I. De l'arrêt des chantiers au retour de la prospérité.....	51
I.1. La Première Guerre mondiale : effets immédiats et conséquences	52
I.2. Les dimensions de la reprise.....	55
II. « Crise » de l'habitat européen, « évolutions » de l'habitat « indigène ».....	60
II.1. Rareté et dégradation des logements européens.....	62
II.2. Une ethnologie de l'habitat « indigène »	74

Partie 1. Loger pour approfondir la prépondérance française (années 1920 – années 1930)

Introduction de la 1 ^{ère} partie	83
Chapitre 2. Des politiques de l’habitat au service de l’ordre colonial	87
I. Discours et dispositifs sanitaires : l’habitat salubre pour soigner et pacifier la société	88
I.1. Renforcer la « race » française, hygiéniser les quartiers « indigènes »	89
I.2. Des médecins pastoriens piliers des institutions et organismes HBM	93
II. Les HBM : peupler, franciser et pouvoir administrer l’Algérie	99
II.1. Des visées sociales très politiques : stabiliser les ordres urbain et colonial	100
II.1.1. Lutter contre la fragilisation des institutions et la dépopulation européenne ..	100
II.1.2. Faire barrage au communisme, au fascisme et aux « indigènes »	108
II.2. Loger les enseignants : renforcer l’autorité coloniale, fixer des métropolitains ..	117
II.2.1. Dans les douars : indigence des logements et fragilisation de l’autorité	118
II.2.2. Dans les villes : des HBM pour assurer le service de l’État	123
III. L’« habitat indigène » : fixer la main-d’œuvre et transformer la société colonisée	129
III.1. Les premiers projets (première moitié des années 1920)	131
III.1.1. Des vœux sans lendemains et une expérience fondatrice à Sétif	131
III.1.2. Loger les « indigènes » pour renforcer la colonisation	133
III.2. Ambitions et blocages d’une politique publique (1926-1936)	136
III.2.1. Dans les villes : promotion de la salubrité publique et enjeux politiques	136
III.2.2. Un vœu sans moyens : fixer la main-œuvre « indigène »	143
III.3. Entre sauvegarde du <i>statu quo</i> colonial et réformisme (1936-1939)	147
III.3.1. Prolifération des discours et nouveaux objectifs de l’« habitat indigène » ..	148
III.3.2. Une politique de main-d’œuvre, de sécurité et d’aménagement	153
III.3.3. Franciser la culture matérielle, entre assimilationnisme et profit	157
Chapitre 3. Des villes à l’Empire, s’organiser pour bâtir	163
I. Les appropriations différenciées d’une politique sociale métropolitaine	164
I.1. Fondation et administration des organismes HBM	165
I.1.1. 1921-1931 : une décennie de création d’organismes privés	165
I.1.2. L’inégale répartition des offices publics	171
I.2. L’environnement politique et social des administrateurs	173
I.2.1. Conseils municipaux, notables, anciens combattants et cheminots	173
I.2.2. Catholiques sociaux, officiers en retraite et nébuleuse socialiste	176
I.3. De rares « indigènes » parmi les administrateurs	180
II. S’appropriation d’une politique sociale pour s’émanciper ?	184
II.1. Des notables juifs dans l’est algérien : des HBM pour réformer la société israélite ..	185
II.1.1. Sétif : le logement social contre l’antisémitisme	186
II.1.2. Constantine : l’Abri familial, une coopérative de construction « israélite » ? ..	189
II.2. Des « indigènes » ne parvenant pas à s’emparer de la politique d’HBM	199
II.2.1. Bourgeois algérois, promoteurs de l’ <i>islāh</i> et HBM	201
II.2.2. La Maison familiale de Constantine, une initiative à contretemps	204
III. Bâtir des logements salubres en Algérie : soutiens et contraintes	208
III.1. Des réseaux de réformateurs à l’échelle de l’Algérie et de l’Empire	209
III.1.1. Correspondre avec des organismes et des municipalités de métropole	209
III.1.2. Se fédérer et échanger de part et d’autre de la Méditerranée	210
III.1.3. S’inscrire dans un réseau urbain transcontinental et transimpérial	215
III.2. Une nécessité : déclasser les nombreux terrains militaires	217
III.2.1. Face à l’urgence : les temporalités de la projection urbaine	217
III.2.2. Lever les craintes et blocages du ministère de la Guerre	221

Chapitre 4. Les logements bâtis : disparités spatiales et ségrégations raciales.....	227
I. Rythmes et localisations des constructions à l'échelle de la colonie	228
I.1. Les HBM : croissance et hétérogénéité spatiales.....	230
I.1.1. Une production qui décolle avec la loi Loucheur.....	230
I.1.2. Un socle du peuplement européen de petites villes.....	233
I.2. L'« habitat indigène » pour s'assurer des travailleurs, sauf en Oranie	240
I.2.1. Une production sans croissance significative.....	240
I.2.2. Bourgs agricoles et cités industrielles	243
II. Les logements dans la ville : extension urbaine, logiques d'implantation et équipements.....	252
II.1. L'espace des constructions : possibilités foncières, salubrité et nuisances.....	253
II.1.1. Les HBM : fronts pionniers de l'urbanisation et expropriations	253
II.1.2. Les « cités indigènes » : entre proximité et mise à distance	256
II.2. L'équipement des quartiers : dynamiques urbaines et coloniales.....	258
II.2.1. Aménager : HBM, lotissements défectueux et « habitat indigène »	258
II.2.2. Disparité des abords et intégration aux PAEE	274
III. Les intérieurs : une amélioration différenciée du confort et de l'hygiène.....	281
III.1. Les HBM : normes métropolitaines et diffusion de la « modernité ».....	281
III.1.1. Les valeurs locatives : un cadrage réglementaire socialement déterminant ..	281
III.1.2. Mobilier et « arts ménagers » : chez soi en phase avec Paris	286
III.2. Formes et temporalités d'un « habitat indigène » sans qualité	289
III.2.1. Modernités et archaïsmes des références architecturales	289
III.2.2. Entre refus et appropriations.....	294
Chapitre 5. Bénéficiaire d'un logement social : des citoyens aux multiples ressources	299
I. Pouvoir bénéficier, pouvoir payer et pouvoir demander une HBM.....	300
I.1. Qui peut se loger dans les HBM ? Aspects juridiques et économiques.....	300
I.1.1. Prévalence des restrictions relatives aux revenus et priorisation des familles ..	300
I.1.2. Le loyer des HBM, un facteur limitatif du nombre de bénéficiaires.....	303
I.2. Pouvoir envisager d'obtenir une HBM : ressorts sociaux et culturels	309
I.2.1. Canaux d'informations et réseaux de connaissances	309
I.2.2. Possibilités et limites des « Israélites » et des « indigènes ».....	316
II. Stabilisation d'une classe moyenne et fabrique de quartiers ségrégués	328
II.1. En Algérie comme en métropole ? Travailleurs solvables et anciens combattants.....	331
II.1.1. Travailleurs protégés et hétérogénéité sociale des quartiers bâtis.....	331
II.1.2. Une génération marquée par la guerre et des femmes modestes	337
II.2. Peu de bénéficiaires « indigènes » d'HBM, pas de logiques discriminatoires ?... ..	340
II.2.1. Une mesure du « monde du contact ».....	341
II.2.2. Accéder à la propriété : une surreprésentation d'« indigène » francisés.....	346
II.3. HBM et clientélisme : les configurations d'un phénomène limité.....	354
II.3.1. Distribution d'HBM et clientélisme : réalités et limites	355
II.3.2. Des interventions de l'administration pour les « indigènes » ?	362
Conclusion de la 1 ^{ère} partie.....	371

Loger, d'une guerre à l'autre : la centralité d'une politique prise dans l'impossible réformisme colonial

Introduction de la 2^e partie 375

Chapitre 6. Nationalisme, antisémitisme et entre-soi européen à l'épreuve de la guerre (1940-1945).....379

I. Loger les « indigènes » : les continuités d'une politique (1940-1945)	381
I.1. Loger les « indigènes » : à défaut de constructions, un motif de propagande.....	381
I.1.1. Lutter contre des bidonvilles pour réaffirmer l'autorité française.....	382
I.1.2. L'habitat rural : discours et continuités.....	386
I.2. Penser l'après-guerre dans une situation de plus en plus détériorée	389
I.2.1. Destrutions et réquisitions : des logements de plus en plus rares.....	390
I.2.2. Des perspectives de réforme réelles autant que surannées.....	392
II. Des HBM dans la guerre, 1 : comprendre l'antisémitisme à Constantine (1940-1942)....	396
II.1. L'administration des organismes : éviction des « Israélites » et rareté des positions antisémites ?.....	398
II.2. Antisémitisme administratif et résilience urbaine	402
II.2.1. Les initiatives antisémites de l'administration en Algérie	402
II.2.2. La primauté des logiques immobilières dans les expulsions	404
II.3. Spoliations des « biens juifs » et tensions urbaines quotidiennes	409
II.3.1. Bénéficiaires d'HBM et « aryanisation des biens juifs ».....	409
II.3.2. Formes et limites de l'antisémitisme de proximité	411
III. Des HBM dans la guerre, 2 : à Guelma, tuer entre voisins (1945).....	415
III.1. Le quartier de « Bon Accueil » : extension de la ville et pouvoirs urbains	417
III.1.1. Modernité des logement et sentiment d'isolement des habitants	417
III.1.2. Marcel Champ : s'imposer en ville par la construction d'HBM	419
III.2. La fabrique d'une centralité européenne	421
III.2.1. Par-delà les classes sociales, un quartier européen d'anciens combattants ...	421
III.2.2. Des habitants aux engagements politiques, associatifs et militaires.....	425
III.3. Mai 1945 : un quartier d'HBM dans la « subversion française »	427
III.3.1. De la mort de voisins... ..	427
III.3.2. ...à l'engagement milicien ?.....	428

Chapitre 7. Les politiques du logement, révélateurs des apories du réformisme colonial433

I. Construire pour faire face aux crises urbaines et coloniales	436
I.1. Une crise du logement qui n'en finit pas.....	437
I.1.1. Un parc de logement plus déficitaire.....	437
I.1.2. ...et insalubre que jamais	441
I.2. La perpétuation des logiques d'avant-guerre : loger pour tenir l'Algérie	447
I.2.1. Un problème colonial : loger les fonctionnaires et des ménages européens	447
I.2.2. Éteindre les crises urbaines et coloniales : loger les « musulmans »	454
II. Rencontres impériales et discours de pacification coloniale	458
II.1. Des administrations en mouvement	459
II.1.1. D'une rive à l'autre, des circulations de travail	459
II.1.2. Ministres et administrations métropolitaines à la rencontre de l'Algérie	463
II.2. Le congrès d'Alger (1952) : réformer les villes coloniales par le logement.....	466
II.2.1. Alger, nid d'urbanistes et d'administrateurs d'organismes HLM	466
II.2.2. Le « contact » : une idéologie du réformisme colonial tardif	470

III. Acteurs et dispositifs réglementaires d'une nouvelle politique de l'habitat.....	477
III.1. Un renouveau des organismes en demi-teinte	479
III.1.1. Disparitions et créations de sociétés et offices	479
III.1.2. Des Européens toujours hégémoniques	489
III.2. Une multiplication des dispositifs légaux et financiers	495
III.2.1. L'échec d'une initiative gubernatoriale	495
III.2.2. Avant la métropole, la création d'un « secteur aidé ».....	497
III.2.3. Diversification des normes et hiérarchisations socio-raciales.....	502
Chapitre 8. Bâtir : de la paix à une guerre qui dure (années 1950)	511
I. Repenser et réorganiser la production du logement	512
I.1. Discours, normes et financements : pénétrer l'intimité comme dernier recours....	513
I.1.1. Application des lois métropolitaines et spécificités algériennes	513
I.1.2. « Émanciper » les « musulmans » et conjurer la guerre.....	517
I.2. Implanter l'État colonial : loger militaires et administrateurs.....	521
I.2.1. Militarisation des besoins et nouveaux colons	521
I.2.2. Plus que jamais, loger les agents de l'État	524
I.3. Bâtir : dynamiques et pesanteurs de la production.....	525
I.3.1. Des organismes « musulmans » : entre politique sociale et « pacification » ...	525
I.3.2. Des chantiers dans la guerre : entraves nouvelles et pesanteurs héritées	528
II. Les cités bâties : diversification des maîtres d'ouvrage et des types de logements.....	535
II.1. Croissance des offices publics d'HLM et concentration des constructions	536
II.1.1. Les crédits HLM : tensions entre ministères et spécificités des demandes.....	536
II.1.2. Paix et guerre : logiques et rythmes de construction	544
II.2. Spécificités d'Algérie : limites de l'action publique et délégation au secteur privé.....	551
II.2.1. À défaut de financements, de dérisoires réalisations communales	551
II.2.2. Les SCHA : populations solvables et anciens combattants « musulmans » ...	557
II.2.3. La CIA : en ville, pour les « musulmans » pauvres et les fonctionnaires	567
II.3. Un bilan : hétérogénéité et algérianisation par le bas des logements.....	573
Chapitre 9. Habiter son logement social en temps de guerre	581
I. Procédures et loyers : une hiérarchisation socio-raciale des attributions qui perdure	583
I.1. Les attributions des logements des OPHLM : disparités des règles et abus	583
I.1.1. Systématisation des dossiers, enquêtes et fichiers.....	583
I.1.2. De la dénonciation d'abus au renouvellement du contrôle des attributions.....	587
I.1.3. Après mai 1958 : des tensions entre offices publics et militaires.....	594
I.2. Des logements toujours trop chers	597
I.2.1. Des HLM pour salariés solvables, donc surtout pour les Européens	597
I.2.2. Un habitat dédié aux « musulmans » lui-même peu accessible	601
I.2.3. Des règles de fixation des loyer définies et suivies de façon erratique	604
II. Bénéficiaires d'un « logement social » et mesure des ségrégations urbaines.....	606
II.1. Premiers logements d'après-guerre et devenir de ceux d'avant-guerre	607
II.1.1. Les réalisations communales : des crispations coloniales exacerbées	607
II.1.2. Les HBM bâties dans l'entre-deux-guerres : l'exemple de Constantine	609
II.2. Les logements des années 1950 : vigueur des critères socio-raciaux et prévalence des fonctionnaires.....	615
II.2.1. En office public : une cohabitation évanescence	615
II.2.2. En organisme privé : à chaque groupe de la situation coloniale sa société.....	626
III. Les logements comme champ de bataille et les reconfigurations des frontières urbaines.....	635
III.1. Prendre parti : politisation et guérilla dans les logements sociaux	635
III.1.1. En cités « européennes » : quelques positions anti-coloniales et libérales....	636
III.1.2. En cités « musulmanes » : manifestations et affirmations de l'algérianité....	643

III.2. Les violences de guerre comme facteur de déplacements de populations.....	646
III.2.1. Les conséquences urbaines des manifestations de décembre 1960	646
III.2.2. Semer la terreur, défaire des quartiers. Un cas-limite : les confins de Bab el Oued et du Climat de France.....	649
Conclusion de la 2 ^e partie.....	661
Conclusion générale	665
1. Le Plan de Constantine : une histoire à renouveler par-delà l'indépendance.....	665
2. Construire des logements sociaux, édifier le fait colonial : impossible réformisme, enracinement européen et ségrégations	671
3. Perspectives de recherche : histoires urbaines, prosopographies des dominations et logiques archivistiques.....	675
Table des figures (documents divers).....	683
Table des photographies	683
Table des cartes	684
Table des plans	684
Table des tableaux	685
Table des graphiques et diagrammes.....	686
Table des matières	687

Titre en français : Le logement social en Algérie à la période coloniale (années 1920 – 1960)

Titre en anglais : Social housing in Algeria during the colonial period (1920s – 1960s)

L'histoire des logements sociaux en Algérie constitue une manière de comprendre les rapports sociaux urbains et en situation coloniale.

Les logements sont dits « sociaux » dans la mesure où ils sont pour partie financés par la puissance publique et cadrés par une foisonnante réglementation. Leur construction en Algérie procède de l'application de lois et décrets métropolitains ; ils sont complétés par de nombreux textes et financements propres à l'Algérie.

Les constructions deviennent considérables après la fin de la Première Guerre mondiale et ne cessent de croître jusqu'à la fin des années 1950. Elles sont portées par plusieurs objectifs politiques dont certains spécifiques à la situation coloniale : soutenir le peuplement de la colonie par des Européens, fixer des travailleurs très divers près de leurs employeurs, combattre le nationalisme algérien par une politique sociale.

Ces constructions remodelent les espaces urbains, des plus importantes villes aux plus petits bourgs. Elles reconfigurent également les relations des citadins – Européens, « Israélites » et « indigènes » – avec les administrations et entre eux.

Les nombreux services – ministériels, financiers, gubernatoriaux, préfectoraux, municipaux et des organismes de construction – engagés dans la production de ces logements ont produit une importante documentation. De ce fait, ce travail interroge aussi ce que sont les archives administratives de l'Algérie à la période coloniale, leur répartition entre la France et l'Algérie et leur accessibilité.

Mots-clefs : Logements – Algérie – Colonisation – Sociétés urbaines – Peuplement – Ségrégations – Archives.

The history of social housing in Algeria is a way of understanding urban social relations in a colonial situation. The housing is considered as « social » insofar as it is partly financed by the public authorities and framed by a profusion of regulations. Their construction in Algeria was based on the application of metropolitan laws and decrees ; they were completed by numerous texts and financing specific to Algeria.

Construction became considerable after the end of the First World War and continued to grow until the end of the 1950s. They were driven by several political objectives, some of which were specific to the colonial situation : to support the settlement of the colony by Europeans, to fix very diverse workers near their employers and to combat Algerian nationalism through a social policy. These constructions reshaped urban spaces, from the largest cities to the smallest towns. They also reconfigured the relationships of city dwellers – Europeans, « Israelites » and « indigenous » – with the administrations and among themselves.

Many departments – ministerial, financial, gubernatorial, prefectural, municipal and housing company – were involved in the production of these dwellings. Thus, this work also questions what are the administrative archives of Algeria in the colonial period, their distribution between France and Algeria and their accessibility.

Keywords : Housing – Algeria – Colonisation – Urban Societies – Settler colonialism – Segregations – Archives.



ÉCOLE DOCTORALE
Cultures et Sociétés
Laboratoire Analyse Comparée des Pouvoirs

THÈSE
Pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST EN HISTOIRE

Le logement social en Algérie à la période coloniale (années 1920 – 1960)

Volume 2 : sources et bibliographie

Présentée et soutenue publiquement par

par Thierry Guillopé
le 30 juin 2023

Composition du jury de thèse :

Sylvie THÉNAULT, Directrice de recherche au CNRS, CHS, co-directrice de thèse

Loïc VADELORGE, Professeur d'histoire contemporaine, Université Gustave Eiffel, ACP,
co-directeur de thèse

Jim HOUSE, Senior lecturer, University of Leeds, rapporteur

Najet MOUAZIZ-BOUCHENTOUF, Maîtresse de conférences HDR, Université des sciences
et de la technologie d'Oran (Mohamed Boudiaf), rapporteure

Emmanuel BELLANGER, Directeur de recherche au CNRS, CHS, examinateur

Hélène BLAIS, Professeure d'histoire contemporaine, École normale supérieure de Paris,
IHMC, examinatrice

Vincent LEMIRE, Professeur d'histoire contemporaine, Université Gustave Eiffel, ACP,
examinateur

Présentation des sources.....	5
Bibliographie.....	201
Table des matières.....	299

Présentation des sources

1. Archives	7
2. Périodiques	165
3. Imprimés à valeur de source	171

Archives

« Aux prises avec un fonds d'archives, l'apprenti accepte les documents tels quels comme tombés du ciel. Le chercheur expérimenté se demande tout d'abord comment ils ont été rassemblés : car il sait que seule l'histoire du fonds, à l'ordinaire pleine de traverses, en explique l'état présent, le classement et, sur toutes les choses, hélas ! les lacunes. Mais ces renseignements indispensables sont souvent les plus difficiles à recueillir (...) L'histoire des archives est une part de cette histoire de la mémoire collective et du goût du souvenir qui sera, le jour où on pourra l'écrire, une des plus passionnantes qu'on puisse rêver »¹.

March Bloch, 1932

« On expulse beaucoup en ce moment à Alger (...) Comme les HLM n'ont rien prévu, comme il y a des logements à vendre mais pas un logement à louer, le problème du recasement semble insoluble.

Et cependant !

Je regarde du côté des bureaux. De ces bureaux de nos administrations de plus en plus envahissants. Je regarde du côté de tous ces immeubles d'habitation transformés en locaux administratifs ; du côté de ces constructions qui s'élèvent un peu partout, à Paris et ailleurs, et dont on nous dit qu'elles vont servir à loger des archives (ces reliquats de nos chinoiseries paperassières). N'y a-t-il pas de l'État beaucoup d'occupations abusives ? C'est avec joie que je verrais jeter au feu quelques millions de tonnes de ces archives encombrantes autant qu'inutiles pour faire place à des familles nombreuses, à des enfants qui ont droit à l'air et au soleil et que notre progrès social condamne à mourir dans des taudis.

Crise du logement ?

Je regarde du côté des bureaux... »².

Brève de *L'Écho d'Alger*, 26 mars 1959

« Monsieur l'Alcade, faites établir un certificat en treize exemplaires ! – Treize ? – Oui, un pour l'intéressé et douze pour le bon fonctionnement »³.

Albert Camus, 1948

1 BLOCH Marc, « La vie scientifique – Archives et bibliothèques – Un dépôt d'archives », *Annales*, 14, 1932, p. 189.

2 A. K., « Je regarde du côté des bureaux », *L'ÉA*, 26 mars 1959 (coupure dans ANOM, 91-1K-1058).

3 CAMUS Albert, *État de siège*, Paris, Gallimard, 1948, p. 116. S'il est rarement mentionné autant d'expéditeurs sur les documents consultés, c'est parfois le cas (SDRG d'Alger, « Note de renseignements », 27 octobre 1959 (ANOM, 91-3F-118) ou encore SDRG de Tlemcen, « Note de renseignements », 1^{er} août 1959 (ANOM, GGA-7G-1403 ; dossier de Benaouda Benbassal).

Le choix a été fait, pour des questions de lisibilité, de présenter les sources par dépôt (ANF, ANOM, ANA, etc.) plutôt que par échelon de production (ministériel, gubernatorial, départemental, municipal). Les présentations des archives des dépôts de France précèdent celles de ceux d'Algérie. Toutefois, les sources privées – qu'elles soient conservées dans des institutions ou chez des particuliers – sont présentées en dernier lieu (section « France »).

Ce travail se fonde aussi bien sur des archives connues des historiens et historiennes de l'Algérie que sur des archives connues de ceux et celles qui étudient des villes de la France métropolitaine. Nombre de fonds sont également inédits. Il a semblé utile de présenter l'histoire de chacun d'entre eux et des dépôts dans lesquels ils sont archivés. Les sources ne pouvant s'appréhender que comme un « processus de création dynamique » toujours inachevé¹, l'histoire des production, conservation, transmission, consultation par les services ou des lecteurs, destructions², classements et reclassements des papiers mobilisés est brièvement présentée avant que ne soient listées les cotes d'archives analysées dans la présente thèse³. Les individus à l'œuvre sont aussi rapidement évoqués, notamment et surtout lorsque mieux les connaître permet de comprendre les logiques constitutives des corpus analysés⁴.

Les non-spécialistes de l'une ou l'autre de ces historiographies devraient ainsi comprendre avec quelques précisions l'histoire de chaque fonds et, surtout, les possibilités et les limites de chacun d'entre eux pour l'écriture de l'histoire des villes de l'Algérie des années 1920 au début des années 1960. Au-delà de quelques brèves mentions sur l'histoire de dépôts d'archives en général (par exemple, celui du gouvernement général), l'accent est systématiquement mis sur les fonds qui, en leur sein, concerne immédiatement l'étude ici proposée (par exemple, celles de la direction gubernatoriale des Travaux publics).

-
- 1 Sur cette nécessité, voir DUVAL Frédéric, « Introduction », DUVAL Frédéric (dir.), *En quête de sources. Dictionnaire critique*, Paris, École nationale des Chartes, 2021, p. 5-23 (citation p. 20) ; voir également MORSEL Joseph, « Les sources sont-elles “le pain de l'historien” », *Hypothèses*, 7, 2004, p. 271-286.
 - 2 L'un des cas les plus significatifs est par exemple celui des rapports que la DST d'Algérie a envoyé à la direction parisienne : 5 m³ d'archives auraient été détruites un soir de Noël 1974 (selon un procès-verbal du 24 décembre 1974 évoqué par LE DOUSSAL Roger, *Commissaire de police en Algérie (1952-1962). Une grenouille dans son puits ne voit qu'un coin du ciel*, Paris, Riveneuve Éditions, 2011, n. 16 p. 16 ; concernant les documents de la brigade de Bône, voir n. 92 p. 144 ; voir, aussi, n. 46 p. 167). Signalons aussi des pertes de documents (volontaires ? involontaires ?) : dossier d'instruction au Conseil d'État de Germain Benhamou (voir *infra* n. 7 p. 35, présentation des archives gubernatoriales des ANOM) et dossier personnel de Pierre Lethiais (*idem*, sous-série GGA-IG).
 - 3 ANHEIM Étienne, « Science des archives, science de l'histoire », *Annales*, 74-3, 2019, p. 505-520. Démarche dans la continuité de nombreux autres travaux. Pour n'en citer qu'un très récent, voir la thèse de Vincent Bollenot, qui s'attache à écrire une brève histoire des archives d'une institution particulière de surveillance (*Maintenir l'ordre impérial en métropole. Le Service de contrôle et d'assistance en France des indigènes des colonies (1915-1945)*, Thèse d'histoire sous la direction de Pierre Singaravélou, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2022, p. 58-62).
 - 4 Là encore, dans la continuité de divers travaux ; voir par exemple LE GUILLOU Yves, *Topographie d'une bibliothèque. Le portrait par ses livres d'un juriste dans la société parisienne du XVII^e siècle*, Genève, Droz, 2021, 1144 p. ou encore WEILL Georges, « Gilbert Cahen. Portrait d'un archiviste juif (Saint-Avold, 6 juin 1928 – Jérusalem, 10 octobre 2021) », *Archives Juives*, 55-2, 2022, p. 143-152. Voir aussi CAPOT Cécile, *La bibliothèque et les archives de l'École française d'Extrême-Orient. De la constitution à la crise de la décolonisation (1898-1959)*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction d'Andrew Hardy et Christine Nougaret, Paris Sciences et Lettres, 2022.

En France

Archives nationales de France.....	10
Archives économiques et financières.....	25
Archives nationales d’outre-mer.....	27
Service historique de la Défense.....	63
Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense.....	66
Caisse des dépôts et consignations.....	67
Autres dépôts d’archives publiques.....	74
Dossiers de récipiendaires de la Légion d’honneur.....	76
Archives privées (organisations).....	92
Archives privées (individus).....	103

En Algérie

Archives nationales d’Algérie.....	120
Archives des wilayas.....	127
Archives des municipalités.....	147
Bibliothèques.....	155
Archives des organismes d’HLM.....	159
Autres institutions.....	162

Autres

Sources audiovisuelles.....	162
Entretiens.....	163
Documents numérisés et bases de données.....	164
Sitographie.....	164

Le classement par type de fonds a produit trois exceptions relatives aux archives privées :

- Les papiers conservés par Corinne Brac de la Perrière sont à Alger.
 - Les papiers conservés par Assia Samaï-Bouadjadja sont à Sétif.
 - Les papiers de l’ACHJ sont à Jérusalem.
- ...et non en France.

Archives nationales de France (ANF, Pierrefitte-sur-Seine)

Les ANF conservent ce que les ministères et établissements publics nationaux y versent¹ : c'est dire à la fois l'importance des documents qui y sont conservés pour l'histoire ici menée, tout à la fois urbaine et coloniale. Raphaëlle Branche rappelle que « la situation des archives en France a manqué de clarté » jusqu'à la clarification apportée par loi de 1979 sur les archives ; avant, les politiques de gestion des documents ont été très variables d'un service public à l'autre². Les fonds consultés sont listés en fonction de leur importance pour ce travail-ci. Les fonds du ministère de la Construction et ceux qui le précèdent sont donc les premiers mentionnés. Pour ce ministère comme pour d'autres, la compréhension des articulations et reconfigurations des directions et bureaux et, en leur sein, des tâches de chacun s'est avérée nécessaire pour appréhender les pouvoirs, possibilités et limites de chacun aussi bien que les logiques archivistiques propres à chaque échelon administratif³.

Les autres ministères dont des liasses – bien moins nombreuses – ont été consultées suivent celles relatives au ministère de la Construction ; viennent ensuite les fonds de la présidence de la République puis de divers organismes publics (Commissariat au Plan par exemple) et, enfin, des dossiers individuels⁴ (agents de l'État et naturalisation).

Ministères chargés de la Reconstruction, de l'Urbanisme, de la Construction et du Logement	11
Direction de l'aménagement du territoire	12
Cabinet des ministres	12
Documentation	12
Bureau du financement HLM	12
Direction de la construction	12
Inspection générale	17
Ministère de l'Intérieur	17
Cabinet et services rattachés	17
Dir. générale de la Police nationale – Dir. centrale des RG	18
Dir. générale de la Police nationale – Dir. centrale de la Sécurité publique	18
Dir. générale de l'Administration – Organisation, fonctionnement et personnel	18
Dir. de l'Administration départementale et communale	18
Police générale	18
Ministère de la Justice	19
Versements divers	19
Premier ministre	19
Secrétariat général du gouvernement et services du Premier ministre	19
Plan dit de Constantine	19

1 FAVIER Jean (dir), *La pratique archivistique française*, Paris, Archives nationales, 2008 [1993], p. XIX-XXV (textes réglementaires).

2 BRANCHE Raphaëlle, *La guerre d'Algérie : une histoire apaisée ? L'histoire en débat*, Paris, Seuil, 2005, p. 147-183 (citation p. 147). Sur la loi de 1979 (désormais caduque, remplacée par celle de 2008), voir CORNU Marie, NOUGARET Christine, POTIN Yann, RICARD Bruno, WAGENER Noé (dir.), *1979. Genèse d'une loi sur les archives*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2019, 731 p.

3 Sur l'articulation entre connaissance de la vie des bureaux ministériels, archivistique et possibilités historiographiques, voir le compte rendu de lecture que fait Marcel Baudot (inspecteur des Archives de France) de THUILLIER Guy, *La vie quotidienne dans les ministères au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 249 p. dans *La Gazette des archives*, 95, 1976, p. 264-265.

4 PÉTILLAT Christine, « Les dossiers des agents de la fonction publique traités et conservés par le Centre des archives contemporaines des Archives nationales » et SCHWEITZER Sylvie, « Les dossiers de personnel : un outil d'histoire sociale » publiés dans la *Gazette des archives*, 186/187, 1999, respectivement p. 227-231 et p. 175-185.

Centre des hautes études d'administration musulmane	19
Chefs de l'État	20
Troisième République	20
France libre et France combattante	20
Autres archives d'institutions et organismes publics	21
Commissariat général aux questions juives	21
Commissariat général du Plan	21
Office national des ACVG	21
Service technique de la direction des Archives de France	21
Inspection des Archives de France	21
Fonds Maget du Musée national des arts et traditions populaires	21
Comité d'histoire de la Sécurité sociale	22
Dossiers individuels	22
Agents de l'État	22
Étudiants	24
Dossiers de naturalisation	24
Membres de l'ordre de la Légion d'honneur	25

Ministères chargés de la Reconstruction, de l'Urbanisme, de la Construction et du Logement

Les archives des ministères successifs ayant la tutelle des organismes d'HBM-HLM constituent l'un des principaux corpus de cette étude. Au-delà de divers changements d'appellation, la modification majeure est le passage, à la fin de l'année 1945¹, de la tutelle du ministère de la Santé publique au ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme² (MRU). Dossiers et archives des HBM sont rapidement transférés d'un ministère à l'autre³. Employée au MRU, Edmée Crivelli (1918-2013) décrit ainsi cette opération : « Nous avons engrangé, dans le fouillis que vous imaginez, avenue Pierre I^{er} de Serbie, un ou deux camions de toutes les archives du ministère de la Santé concernant la construction sociale, tous départements mélangés »⁴. Une fois parvenus avenue du Parc de Passy, les dossiers de chaque organismes sont rapidement réorganisés⁵. En 1954, les armoires des couloirs deviennent insuffisantes et le ministère se décide « à creuser un dépôt en sous-sol (bâtiment C), dépôt moderne et bien aménagé de 2 250 m.l. »⁶. Une mission des Archives au ministère de la Construction débute en 1959 ; des éliminations sont réalisées, ce qui n'avait jusqu'alors jamais été fait. Au total, les dossiers en possession du ministère de la Construction dans les années 1960 semblent avoir été parmi les mieux traités par de telles missions⁷.

1 Décret du 24 décembre 1945, art. 7 (*JORF-LD*, 25 décembre 1945, p. 8559).

2 VOLDMAN Danièle, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 340 et les chapitre 4 et 5 ; pour une histoire de ce ministère, voir en particulier le versement ANF, 19910317.

3 VOLDMAN Danièle, « Reconstruire pour construire ou de la nécessité de naître en l'an 40 », *Les Annales de la recherche urbaine*, 21, 1984, p. 67-84 (sur l'organisation et le personnel du MRU et ses prédécesseurs).

4 1966. *Création du ministère de l'Équipement*, Paris, Conseil général des Ponts et chaussées / Association Blaise Pascal, 2003, p. 38.

5 Sous-direction des HLM, « Note à M. le ministre », 14 novembre 1950, p. 1 (ANF, 19771106-33).

6 FAVREAU Robert, « Ministère de la Construction et Archives », *La Gazette des archives*, 37, 1962, p. 67-77, ici p. 71 ; importante description de l'existant et de ce qui a été détruit au début des années 1960 ; relatif, plus largement, à l'histoire des archives de ce ministère).

7 Sur les missions des Archives de France dans les ministères auxquelles l'historiographie est si tributaire, voir SABLON DU CORAIL Amable, « Les missions des Archives de France placées auprès des ministères : soixante ans de pratique, de réflexions et d'expérimentations », *La Gazette des archives*, 229, 2013, p. 71-83 (sur le ministère de la Construction, voir p. 71, 74, 76 et 78).

Les Archives nationales prennent définitivement en charge, dans les années 1970, ces archives¹. Un archiviste en mission auprès du ministère de l'Équipement note que « les services descend[ent] en ordre leurs dossiers » dans les « caves du ministère » ; il faut néanmoins « intervenir directement dans les archives des bureaux où, faute d'organisation et d'intérêt du personnel administratif sans cesse changeant, se sont accumulés par strates successives des documents dont personne n'a souvenir »².

Direction de l'aménagement du territoire

Dos. relatifs à l'aménagement du territoire et aux besoins en logements (1946-1963) (19770775)

- 19770775-32** Programme quadriennal, dont Algérie (1954).
19770775-35 Programme de construction HLM en Algérie : Alger, Territoires du Sud, Constantine, Oran (1954-1958).

Cabinet des ministres – Archives de Louis Morel, conseiller technique puis directeur de cabinet (1958-1965) (19770828)

- 19770828-14** Documentation, dos. divers – Algérie : rapatriés, personnel, crédits dommages de guerre, assistance technique, textes et notes concernant les accords d'Évian, programmes de logements et de construction (1962).

Bureau du financement HLM – Archives sur les organismes consultatifs en matière d'HLM (1946-1969) (19771076)

- 19771076-1** Commission technique des HBM : procès-verbaux (1946-1949).
Réunion d'examen des avant-projets d'HBM : comptes rendus (1949).
19771076-2 Conférence d'information des HLM : procès-verbaux (1949-1954).
Commission interministérielle d'attribution des prêts (1946-1949).
19771076-3 *idem* (1950-1953).
19771076-4 *idem* (1954-1956).
19771076-5 *idem* (1957-1959).
19771076-6 *idem* (1960-1962).
19771076-9 Bilans annuels HLM (1949-1956).
19771076-10 *idem* (1957-1960). Fiches récapitulatives des prêts HLM (1961-1964).
19771076-11 Programmes HLM, proposition des préfets et des directeurs départementaux ; logements HLM dont le financement est assuré (1959-1963).

Direction de la construction³ (DC)

DC – Contrôle de l'exécution d'opérations de construction HLM du secteur industrialisé (1953-1963) (19771085)

- 19771085-55** HLM du secteur industrialisé : Alger (1956).
19771085-72 *Idem* : Constantine, Bellevue (1958).
19771085-88 *Idem* : Oran, cité des Mimosas (1958).
19771085-89 *Idem* : Oran, cités des Mimosas et des Lauriers roses (1958).
19771085-90 *Idem* : Oran, cité des Mimosas (1958).
19771085-103 *Idem* : Maison-Carrée, cité des Dunes (1958).
19771085-104 *Idem* : Maison-Carrée, cité des Dunes (1958).

1 Sur la prise en charge de ces documents par les Archives nationales, voir les liasses ANF, 20110275-279 et 280.

2 PARIZET Jean-Daniel, « La mission des archives du ministère de l'Urbanisme et du Logement », *Bulletin de l'IHTP*, 13, 1983, p. 14-17.

3 Créée en mars 1949 (décret n° 49-357 du 16 mars 1949 (*JORF-LD*, 17 mars 1949, p. 2740)). Elle prit diverses appellations, « direction de la Construction » est ici privilégiée pour plus de clarté.

DC – Contrôle des organismes constructeurs de logements sociaux, organismes d’HBM et HLM d’Algérie (1901-1968) (19771106)

Ce versement forme l’un des principaux corpus de cette thèse. Ses 34 cotes sont composées de dossiers des organismes d’HBM (puis HLM) des départements d’Algérie (32 cartons de type Cauchard) et de la correspondance entre gouvernement général et le ministère s’occupant des HLM (de la Santé publique, puis MRU puis MRL) (2 cartons). Si des publicités mentionnent que des organismes métropolitains ont bâti en Algérie, elles ne sont *a priori* pas de statut HLM¹.

Chaque liasse regroupe des documents administratifs (statuts et, surtout après la Seconde Guerre mondiale, procès-verbaux des assemblées générales et des conseils d’administration²), d’autres concernant les prêts avec la Caisse des dépôts et consignations ou encore comptables (surtout après la Seconde Guerre mondiale) et de contrôle³ (diverses enquêtes) – ce dernier posant quelques complications particulières à l’Algérie⁴. Ce sont les documents de la gestion administrative courante d’un bureau ministériel dont les travailleurs restent à connaître : Léon Robert, Pierre Charlet, Edmée Crivelli, Jean Bouret, André Boudot, Combes, Favry, Weisgerber, Jacques Ramonet, M^{lle} Rimbert – pour s’en tenir à quelques-uns des principaux signataires de documents dans les années 1950⁵.

Société anonymes (SA)

- 19771106-1** SA l’Auxiliaire municipale du département d’Alger (1927-1963) ; SA algérienne de crédit pour HBM (Alger, 1962) ; SA du Centre et de l’Est de l’Algérie (CENESTAL, 1960-1961) ; SA de la mutuelle des mutilés, réformés, combattants de l’Afrique du Nord (Alger, 1931-1933).
- 19771106-2** SA Cité universitaire (Alger, 1928-1961) ; SA Cités ouvrières de l’Algérie (Alger, 1930-1951) ; SA Société immobilière nord-africaine des Établissements J. Carnaud et Forges de Basse-Indre (Alger, 1928-1955) ; SA Foyer musulman (Alger, 1932-1951) ; SA Franco-algérienne (Alger, 1933-1950) ; SA Humanitaire de maisons à bon marché (Mustapha, 1902-1904) ; SA Maison algéroise (Alger, 1933-1934) ; SA Foyer pour tous (Alger, 1958-1960) ; SA d’El-Biar, quartier Saint-Raphaël (Alger, 1930-1931).

-
- 1 Voir par exemple *Le Progrès de Guelma*, 23 juin 1911, p. 3 : « Société d’épargne des retraites et Société foncière d’HBM – Siège social 38, rue Blanche, Paris (...) De nombreuses maisons ont été construites en Algérie et en Tunisie, où l’on peut les visiter. Pour références, renseignements et souscrire, s’adresser à M. Léon Casanova, agent général pour le département, 5, boulevard Joly de Brésillon, Constantine, ou aux agents particuliers ». Sur L. Casanova, né près de Mostaganem en 1877 et décédé à Constantine le 28 novembre 1914, voir ANOM, 2 RM 64 (n° 88).
 - 2 Les organismes d’HLM doivent obligatoirement envoyer ces pièces au MRU, comme ce dernier le rappelle dans une lettre adressée le 15 avril 1946 aux préfets (ANOM, 81F-2206) ; voir en outre le décret n° 51-1161 du 4 octobre 1951 (*JORF-LD*, 5 octobre 1951, p. 10159-10160 ; en particulier les art. 10, 11 et 12).
 - 3 Sur le contrôle des organismes d’HBM et d’HLM voir la liasse CDC, 100287-002 (divers documents datant de 1926 et 1953 ; « Décisions prises au cours de la conférence tenue le 26 janvier 1954 au MRL en vue de préciser les modalités de la collaboration du MRL et de la CDC dans le contrôle des organismes d’HLM », s.d. [après le 26 janvier 1954]).
 - 4 Service des prêts (département des prêts et dépôts de la CDC), « Note pour M. le secrétaire général », 19 octobre 1955 (CDC, 100287-002 ; concernant un problème de financement d’une tournée d’inspection).
 - 5 Voir en particulier les procès-verbaux de la commission interministérielle d’attribution des prêts aux organismes d’HLM (ANF, 19771076-2 à 6) ; J. Ramonet (« sous-directeur des HLM ») est mentionné dans une lettre de l’architecte Gouyon à M. Bouret (directeur au ministère de la Construction), 20 juin 1960 (ANF, 19771085-103 ; voir l’annexe jointe en date du 25 février 1960) ; THUILLIER Guy, *Pour une histoire de la bureaucratie en France*, Paris, IGPDE, 1999, 613 p. et divers autres ouvrages de cet auteur ; BODIGUEL Jean-Luc, « Une image de l’administration centrale. Les rédacteurs du ministère du Travail, 1906-1960 », *Travail et emploi*, 110, avril-juin 2007, p. 77-89.

19771106-3 SA de l'Ouest algérien (SOAL, Oran, 1960-1961) ; SA d'Habitat algérien Bône-Habitat (Bône, 1961-1962) ; SA Foyer blidéen (Blida, 1931-935) ; SA Foyer algérois (anciennement Le Coin de Terre et le Foyer ; puis devenue Armaf) (1908-1962).

Sociétés de crédit immobilier (SCI)

19771106-4 SCI d'Alger (1920-1963) ; SCI de Bône (1929-1959).

19771106-5 SCI de Constantine (1929-1961) ; SCI de l'est algérien de l'arrondissement de Bône (Bône, 1932-1955).

19771106-6 SCI d'Oran (1950-1962) ; SCI de l'Oranie (Oran, 1931-1932).

Sociétés coopératives

19771106-7 Patrimoine coopératif aïn-beidéen (Aïn Beïda, 1931-1952) ; Cité familiale (Aïn M'Lila, 1928-1962) ; Cité ouvrière tédelèsienne (Aïn Tédèles, 1926-1955) ; Aérohabitat (Alger, 1956-1965).

19771106-8 Armaf et sociétés dont elle est l'héritière (Foyer algérois, Maison familiale) (Alger, 1924-1962).

19771106-9 *Idem.*

19771106-10 Cité sociale (Alger) ; Cité des fonctionnaires algériens ou assimilés et des anciens combattants ou sinistrés de guerre (Alger, 1956-1962) ; Cité familiale de l'"Afrique française" (Alger, 1923-1949) ; Cité Ascione (Alger, 1930-1931).

19771106-11 Dar Essalam (Alger, 1933-1951) ; Famille algéroise (Alger, 1903-1916) ; Foyer des anciens combattants algériens (Alger, 1930-1963) ; Foyer familial maison-carréen (1922-1951) ; Foyer des cheminots algériens de l'État (Alger, 1922-1955) ; Foyer des cheminots PLM (Alger, 1930-1950).

19771106-12 Foyer des fonctionnaires algériens victimes de la guerre et anciens combattants (Alger, 1932-1960) ; Foyer féminin (Alger, 1931-1962) ; Foyer des mutilés (Alger, 1925-1958) ; Foyer des PTT (Alger, 1922-1957) ; Foyer des personnels civils des services extérieurs du ministère de la Défense nationale (Alger, 1933) ; Foyer kabyle (1912-1939).

19771106-13 Fraternité (1959-1961) ; Foyer de l'Union des mutilés, réformés, combattants et ascendants de l'Afrique du Nord (Alger, 1926-1962) ; Foyer universitaire algérois (Alger, 1951-1961).

19771106-14 Société coopérative de Biskra et de ses environs (Biskra, 1931-1934) ; Patrimoine coopératif batnéen (Batna, 1931-1952) ; Patrimoine algérois (Alger, 1949-1962) ; Logis postal (Alger, 1949-1961).

19771106-15 Foyer des anciens combattants (Blida, 1930) ; Maison familiale des blidéens (Blida, 1921-1922) ; Foyer bônois (1935-1955).

19771106-16 Patrimoine coopératif bônois (1922-1963).

19771106-17 Groupement coopératif bônois d'HBM, ou Maisoncoop (Bône, 1930-1961) ; Toit collectif bônois (1953-1961).

19771106-18 Société constantinoise d'habitations populaires à Constantine (1907-1910) ; Abri familial de Constantine (Constantine, 1922-1963) ; Foyer constantinois de l'ancien combattant (1937-1961) ; L'Hortensia (Bugeaud, 1948-1960) ; Patrimoine coopératif bordjien (1924-1960) ; Patrimoine coopératif bougiote (Bougie, 1922-1957).

19771106-19 Prévoyance djidjellienne (Djidjelli, 1930-1952) ; Maison moderne (Constantine, 1932-1951) ; Maison familiale (Constantine, 1938-1941) ; Foyer du mutilé constantinois (1923) ; Patrimoine coopératif constantinois (Constantine, 1910-1963).

- 19771106-20** Société coopérative d'HBM d'El Affroun (El Affroun, 1929-1956) ; Société d'intérêt collectif agricole d'HBM à El Affroun (El Affroun, 1928) ; Prévoyance guelmoise (Guelma, 1926-1958) ; Maison familiale (Guyotville, 1922) ; L'Inkermannaise (Inkermann, 1935-1953) ; Patrimoine coopératif du Khroub (1930-1953) ; Foyer du personnel des écoles d'agriculture et d'industries de Maison-Carrée-Institut agricole (Maison-Carrée, 1920-1952) ; Foyer mascaréen (Mascara, 1932-1962) ; Cité coopérative (Mostaganem, 1912-1968).
- 19771106-21** Abri familial d'Oran (Oran, 1928-1937) ; Foyer des cheminots oranais (Oran, 1930-1931) ; Foyer coopératif rural de l'Oranie (Oran, 1925-1961) ; Patrimoine coopératif oranais (Oran, 1909-1921) ; Foyer oranais (1924-1955) ; HBM et bains-douches populaires d'Orléansville (1923-1954) ; Patrimoine coopératif orléansvillois (1932-1952) ; Patrimoine coopératif oranais (Oran, 1913-1921) ; Ruche des PTT (Oran, 1922-1965).
- 19771106-22** Toit saïdéen (Saïda, 1929-1961) ; Rail (Saïda, 1924) ; Foyer relizanais (Relizane, 1925-1954) ; société coopérative de Relizane (1929-1957) ; Patrimoine coopératif philippevillois (1922-1961) ; Cité le Travail (Perrégaux, 1913-1961) ; Foyer zénatien (1931-1961).
- 19771106-23** Patrimoine coopératif souk-ahressien (Souk Ahras, 1952-1959) ; Foyer bel-abbésien (Sidi Bel-Abbès, 1919-1961) ; Patrimoine sétifien (Sétif, 1927-1961) ; Foyer des cheminots algériens de l'État (Sétif, 1930-1954) ; Foyer des anciens combattants (Sétif, 1932-1964).
- 19771106-24** Patrimoine coopératif tébessien (Tébessa, 1913-1932) ; Sud-est constantinois (Tébessa, 1928-1929) ; Foyer témouchentois (Aïn témouchent, 1925-1928) ; Foyer tlemcénien (1922-1962).

Offices publics d'HBM et d'HLM

- 19771106-25** ODHLM d'Alger (1946-1962).
- 19771106-26** OMHLM d'Alger (1946-1962).
- 19771106-27** OMHLM Alger (1933-1962).
- 19771106-28** OMHLM de Bône (1926-1962) ; ODHLM de Bône (1959-1960).
- 19771106-29** OMHLM de Constantine (1926-1962) ; ODHLM de Constantine (1951-1962).
- 19771106-30** ODHLM d'Oran (1929-1960) ; ODHLM de Mostaganem (1959-1961) ; ODHLM du Titteri (ou de Médéa, 1958-1961) ; OMHLM d'Hussein Dey (années 1950) ; OMHLM de Guelma (1932-1955).
- 19771106-31** OMHLM d'Orléansville (1949-1959) ; OMHLM d'Oran (1948-1959) ; ODHLM du Sahara (1959).
- 19771106-32** OMHBM Saïda (1921) ; ODHLM de la Saoura (1960-1961) ; OMHBM de Sétif (1931-1934) ; OMHLM de Sidi Bel-Abbès (1949-1960) ; OMHBM de Tébessa (1936-1945) ; OPHLM des Territoires du sud (1954-1961) ; ODHLM de Tiaret (1959-1961) ; OMHLM de Tizi Ouzou (1922-1961).
- 19771106-33** OMHLM de Tlemcen (1956-1962) ; ODHLM de Tlemcen (1960-1961) ; gouvernement général : corr., enquêtes, divers (1938-1959).
- 19771106-34** Gouvernement général : corr., enquêtes, divers (1938-1961).

DC – Documentation sur les HLM en Algérie (1955-1956) (19771136)

- 19771136-1** Annuaire statistique de l'Algérie (1955). Répertoire statistique des emprunts à la construction (1956). L'habitat traditionnel en Algérie. Études des modalités d'insertion des HLM pour l'amélioration de l'habitat traditionnel des populations rurales musulmanes (1956).

DC – Dos. relatifs à la législation et au contrôle de gestion des HBM (1898-1947) (19771140)

- 19771140-1** Conseil supérieur des HBM : rapports au président de la République (1898-1938).
- 19771140-2** CSHBM : procès-verbaux des réunions de 1906 à 1914 et de 1929 à 1938.
- 19771140-3** Loi du 13 juillet 1928 dite Loucheur (travaux préparatoires et débats parlementaires), circulaire aux préfets.
- 19771140-6** Circulaires diverses et projets de loi (1903-1944).
- 19771140-15** Mission des HBM auprès de l'Inspection générale des finances (1924-1947) : opérations de contrôle, dont Algérie (1924-1931).

DC – Dos. sur la législation et la réglementation concernant les HLM (1948-1968) (19771143)

- 19771143-13** Conseil supérieur des HLM : procès-verbaux des séances (1959-1961).
- 19771143-14** *Ibid* (1953-1958).
- 19771143-15** *Ibid* (1953-1955). Comités de patronage : rapports (1953-1955).
- 19771143-21** Congrès des HLM (1948-1953).
- 19771143-22** Congrès des HLM (1953-1955).
- 19771143-23** Congrès des HLM (1956-1961).

DC – Service des études – Bureau des marchés (1944-1962) (19771621)

- 19771621-167** Algérie – construction de logements pour cadres militaires (1954-1958).
Algérie – divers contrôles : prix, main-d'œuvre, constructions à Hussein Dey, Alger (Eucalyptus), Oran (Lauriers Roses, Mimosas), Constantine (Bellevue), Ménerville (1950-1958).

DC – Archives relatives à la législation et à la réglementation sur les HBM et les HLM (19790093)

- 19790093-1** Lois et décrets usuels sur les HBM (1896-1944).
- 19790093-2** Commission d'études pour les questions relatives à l'habitation et à la construction immobilière (1940-1944). Notes intérieures, circulaires (1945-1950). Correspondance sur les HBM siégeant au ministère de la Santé publique.
- 19790093-4** Statistiques : patrimoine des organismes HLM (1956-1964) ; nombre de logements terminés de 1947 à 1953 ; nombre de logements terminés de 1919 à 1967 ; états numériques des organismes HLM à partir de 1932.

DC – Divers (19790657)

- 19790657-13** Corr. avec les délégations départementales, dont l'Algérie (1950).

DC – Contrôle des opérations HLM et de leur prix de revient (1947-1980) (19830691)

- 19830691- 151**Fichier des prêts HLM (Ain-Algérie).

DC – Dos. portant sur la législation du logement (1948-1973) (19840230)

- 19840230-14** Algérie : projets de loi, rapports divers (1949-1951).

DC – Construction de logements (1950-1959) (19850104)

19850104-8 Dos. de construction de logements (plans de masse) soumis à la conférence d'examen préalable (1954-1955) : ODHLM d'Oran, OMHLM de Constantine, OMHLM d'Alger, OMHLM de Philippeville, OMHLM de Bône, Cité des fonctionnaires, Foyer tlemcénien, Armaf, Aérohabitat.

DC – Sous-direction du budget : archives relatives au financement de la construction (1945-1967) (19850386)

19850386-27 Construction en Algérie (1954-1962).

19850386-48 Conseil supérieur du Ministère de la Construction (1960).

19850386-56 HLM économiques normalisées : opération million (1955).

DC – Dos. sur les études de programmation, d'investissement de financement pour le secteur HLM (1956-1978) (19860171)

19860171-9 Statuts des personnels des OPHLM en Algérie (1955-1957).

Plans d'urbanisme ou d'habitations de la Reconstruction (1941-1956) (19900492)

19900492-8 Alger : Frais Vallon (quartier Léon Roche), album (1955).

19900492-13 Alger : Diar es-Saada, album réalisé par OPHLM (1953).

19900492-19 Alger : Annassers 1, album réalisé par l'Agence d'urbanisme d'Alger (1957).

19900492-20 Constantine : Bellevue, album avec photographies (s.d.).

19900492-22 Alger : Climat de France, album (1955).

19900492-34 Constantine : Quartier El-Bir-Ameziane, album (1958).

19900492-93 Alger : Les Eucalyptus et Aérohabitat (1950).

DC – Sous-direction des organismes constructeurs (1953-1984) (19950088)

19950088-1 Conseil supérieur des HLM : PV des réunions (1953-1960).

DC – Bureau de la législation et de l'habitat – Dos. de contentieux (1966-1987) (19920437)

19920437-10 Affaires du Syndicat national des cadres des services publics et de santé contre le décret du 10 septembre 1962 (intégration des fonctionnaires locaux d'Algérie, notamment ceux des OPHLM, dans les administrations locales) (1972-1973).

Inspection générale

Rapports (1956-1960) (19820108)

19820108-13 BONNOME [Camille], *L'organisation des services en Algérie*, 1958.

19820108-16 RAYROLE [Léon Eug.], *Les programmes de log. des départements d'Algérie*, 1959.

RAYROLE, *L'ODHLM d'Oran*, 1959, 2 vol.

19820108-19 DE FRAYSSEIX [Hugues], *L'attribution des log. construits par l'OMHLM d'Alger*, 1959.

Ministère de l'Intérieur

Cabinet et services rattachés

Commissariat à l'Intérieur d'Alger (1943-1944) (intégré à F1a)

F1a-3809 Commissariat à la Justice – Épuration, dos. personnels.

F1a-3810 *Idem.*

F1a-3811 *Idem.*

Inspection générale de l'Administration (1950-1970) (19900467)

19900467-77 Rapport sur la gestion du président du conseil municipal du Grand Alger, M. Charles Corbin (1962, par André Merquiol).

Inspection générale de l'Administration (1927-1981) (19960048)

19960048-16 Rapport sur la Société coopérative musulmane d'accèsion à la petite propriété : enquête, notes du cabinet civil du gouvernement général, corr. du colonel Sebbane (1958, par Calvelli).

Dir. générale de la Police nationale – Dir. centrale des RG

Sous-direction des affaires administratives – Section documentation

Dos. individuels de personnalités décédées (1939-2000) (20000388)

20000388-3 Dos. n° 4295 : Jacques Chevallier (1954-1971).

Dir. générale de la Police nationale – Dir. centrale de la Sécurité publique

Sous-direction des CRS – Service central des CRS

19890672-21 Emploi des CRS en Algérie : opérations à Alger, Oran, Tlemcen, Sidi Bel-Abbès, Constantine (1956-1962).

Dir. générale de l'Administration – Organisation, fonctionnement et personnel du ministère (1920-1959) ([19980550](#))

19980550-6 Divers dos. relatifs aux préfets en Algérie : épuration de Jacques Deveaud¹ (1944).

Dir. de l'Administration départementale et communale ([F2-2000 à 2948](#))

Objets généraux

F2-2095 ODHBM (1922-1937).

F2-2126 Dépenses communales : HBM (1906-1912).

F2-2127 *Idem* (1920-1938).

Urbanisme et construction : dos. de principe ([F2-4200 à 4234](#))

F2-4204 HBM : textes législatifs, études diverses (1928-1950).

Rapports généraux sur les départements ([F2-4361 à 4407](#))

F2-4405 Département d'Alger : administration et fonctionnaires (1898-1959).

F2-4406 Département de Constantine, Bône et Oran : *idem* (1954-1959).

Police générale ([F7](#))

F7-13130 Notes politiques sur le PCF : Oran et Constantine (1932).

Dir. des RG

Personnalités décédées du monde politique, syndical, etc. (1941-1974)

F7-15502 Dos. Paul Pantaloni.

F7-15528 Dos. Raymond Laquière.

F7-15533/A Dos. Jacques Chevallier.

¹ Je remercie Aubin Peaudeau d'avoir partagé des documents de cette liasse avec moi.

Dir. de la réglementation

F7-15663 Libération et sociétés secrètes (1940-1954).

Ministère de la Justice

Versements divers (BB30)

Archives du Commissariat à la justice d'Alger (1943-1947)

BB30-1730 Épuration : textes, listes nominatives (1943-1944).

Premier ministre

Secrétariat général du gouvernement et services du Premier ministre ([F60](#))

Documentation

F60-604 Habitation et HBM : corr. générale, textes officiels (1935-1947).

Afrique du Nord

F60-736 Haut comité méditerranéen (1935-1939) : notes diverses dont sur l'habitat indigène.

Plan dit de Constantine ([F60-4001 à 4077](#))

Mise en œuvre par la délégation générale du gouvernement en Algérie

F60-4022 Urbanisme et équipement urbain : habitat et logements (1958-1961).

Mise en œuvre par la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie

F60-4050 Dos. thématiques urbanisme et logement : région d'Alger (1949-1960).

F60-4051 *Idem* : ville d'Oran (1960).

F60-4052 *Idem* : région d'Oran (1960).

F-60-4053 *Idem* : ville de Mostaganem (1960).

F-60-4054 *Idem* : ville d'Arzew (1960).

F-60-4055 *Idem* : villes de Constantine, Bône & Philippeville (1959-1960).

Centre des hautes études d'administration musulmane (1929-1968)

Nombre de mémoires ont été produits par les auditeurs de ce centre (CHEAM). Jacques Berque estime qu'y « revit, comme aux belles époques de l'administration de tribu, la tradition des monographies. Sans doute leur nombre implique-t-il quelque inégalité, quelque inexpérience de méthode. Mais les matériaux sont riches, l'instinct scientifique affleurant. Une synthèse critique de ces études s'impose : elle honorerait notre pays »¹.

Il existe également une sous-série dédiée aux mémoires du CHEAM aux ANOM (GGA-20X) mais celle-ci est bien plus pauvre que les versements faits aux ANF.

Mémoires verts – librement communicables (20000002)

20000002-3 DIDELON [Gaston ?], *Les juifs en Oranie*, 1939, 12 p.

20000002-7 FENDELER Jean, *Cause de la mortalité indigène à Sidi Bel-Abbès*, 1937, 23 p.

20000002-9 DIDELON Gaston, *Sidi Bel-Abbès, ville indigène*, 1937, 27 p.

20000002-10 DE FALGUEROLLES Godefroy, *L'habitat indigène dans la région de Souk Ahras*, 1938, 86 p. + 21 p.

20000002-17 Anonyme, *L'amélioration de l'habitat et du standard de vie de l'indigène algérien*, 1937, 35 p.

1 « Cent vingt-cinq ans de sociologie maghrébine », *Annales*, 11-3, 1956, p. 296-324, ici p. 310-311 (réédité dans *Opera Minora*, II, p. 183-221, ici p. 198).

- 20000002-25** LETELLIER, *Le problème de la population de la Casbah d'Alger*, 1943, 11 p.
20000002-35 MERLE Paul, *Contribution à l'étude de l'habitat indigène en Algérie*, 1937, 28 p.
20000002-37 WEILER Henri, *Étude démographique et statistique sur les juifs d'Afrique du Nord et spécialement d'Algérie*, 1943, 70 p.
20000002-62 Anonyme, *Note sur l'habitat*, 1949, 10 p. + 13 annexes.
20000002-105 FRISON René, *Transformation d'un centre de colons en village de fonctionnaires et incidences sur la population musulmane. Périgotville, arrondissement de Sétif*, 1955, 30 p. + 20 annexes
20000002-161 COURBON (Cpt, SAU du Clos Salembier), *Les bidonvilles et leur résorption : perspectives de promotion humaine. L'expérience du Clos Salembier*, 1960, 28 p.

Mémoires rouges – confidentiels (20000046)

- 20000046-1** DIDELON Gaston, *La politique indigène dans la région de Sidi Bel-Abbès*, 1937, 5 p.
 DIDELON Gaston, *Le prolétariat rural en Oranie*, 1939, 10 p.
 COLLET, *Kouloughlis et Hadars de Tlemcen*, 1936, 7 p.
20000046-10 MAQUART Jean, *Note au sujet de la situation politique indigène dans le département de Constantine à la date du 15 juin 1939*, 1939, 92 p.
20000046-12 CHARAVIN Ernest, *Les populations musulmanes de l'arrondissement de Mostaganem*, s.d. [ca 1939], 33 p. + annexes.
20000046-13 FENDELER Jean, *La communauté juive de Sidi Bel-Abbès*, 1939, 66 p. + 4 p.
 GARRY Jean, *Les espagnols d'Oranie*, 45 + 38 p.
 BRIVE Robert, *L'exode en France des indigènes algériens. Influence de ce mouvement sur l'évolution des Kabyles de la région de Dra el-Mizan*, s.d. [fin des années 1930], 54 + 28 p.
20000046-16 DOU Louis, *La ville de Constantine au point de vue social et politique*, 1939, 11 p.
20000046-17 LETELLIER Georges, *Les indigènes de la Casbah d'Alger*, 1941, 24 p.
20000046-18 SANCHIS Baptiste, *Les populations indigènes de la subdivision de Sétif*, 1941, 37 p.
20000046-23 WEILER Henri, *La situation à Oran au début de 1944*, 1944, 24 p.
 WEILER Henri, *Prolétariat musulman et problème sociaux à Oran*, 1945, 28 p.

Chefs de l'État

Troisième République (1871-1940) (1AG)

Voyages officiels en France

- 1AG-23** Divers, dont voyage en Algérie (1922).
1AG-25 *Idem.*

France libre et France combattante (3AG)

Cabinet civil

- AG-3(1)-282** Algérie : situation générale politique et opinion publique, comm. des réformes musulmanes, rapports de police (1943-1944).

Autres archives d'institutions et organismes publics

Commissariat général aux questions juives¹ ([AJ38](#))

- AJ38-128** Dos. matières numérotés du Service de la législation : Algérie (1941-1944).
AJ38-988 Corr. avec les préfectures : divers départements, dont ceux d'Algérie (1940-1944).
AJ38-991 Corr. classée par régions, dont départements d'Algérie (1941-1943).

Commissariat général du Plan ([80AJ](#))

II^e Plan

- 80AJ-73** Commission Algérie, Tunisie, Maroc : arrêté de création et commissions.

Office national des ACVG (1917-1998) ([20050206](#))

- 20050206-69** Société coopérative musulmane algérienne d'habitation et d'accession à la petite propriété (1958) : album photographique des chantiers et réalisations.

Service technique de la direction des Archives de France (AB-XXXIc)

- AB-XXXIc-291** Archives dép. et régionales d'Alger : corr., rapports (1902-1961).
AB-XXXIc-292 *Ibid.*
AB-XXXIc-293 *Ibid.*
AB-XXXIc-294 Archives d'Algérie et archives dép. et régionales d'Oran ; corr., rapports (1946-1961).
AB-XXXIc-295 Archives dép. et régionales d'Oran : corr., rapports (*ca* 1902-1961).
AB-XXXIc-296 *Ibid.*
AB-XXXIc-297 *Ibid.*
AB-XXXIc-298 Archives dép. et régionales de Constantine : corr., rapports (*ca* 1902-1961).
AB-XXXIc-299 *Ibid.*
AB-XXXIc-300 *Ibid.*

Inspection des Archives de France ([20111094](#))

- 20111094-127** Archives dép. d'Alger, Constantine, Oran, Mostaganem, Tiaret, Tlemcen, Aurès, Oasis (1959-1965).

Fonds Maget du Musée national des arts et traditions populaires ([20130452](#))

- 20130452-39** Dos. C.45 : bidonvilles de Constantine (enquête sur l'habitat indigène dans la région de Constantine réalisée par l'équipe Saint-Exupéry du Clan routier², s.d., 19 photographies, 1 carte).

1 Voir en particulier JOLY Laurent, « Le sort des archives de la persécution des juifs après la Libération en France », PÉQUIGNOT Stéphane, POTIN Yann (dir.), *Les conflits d'archives. France, Espagne, Méditerranée*, Rennes, PUR, 2022, p. 217-228.

2 Sur une autre enquête de ce type, voir la mention du passage des Guides de France à Diar el-Mahçoul (*Alger. Revue municipale*, Pâques 1956, p. 11 ; « leur but : se documenter sur les réalisations de la ville d'Alger ») ; sur ce groupement de jeunesse féminin à Alger, voir le témoignage d'Armande Blasselle dans CHOLVY Gérard, CHÉROUTRE Marie-Thérèse (dir.), *Le scoutisme. Quel type d'hommes ? Quel type de femmes ? Quel type de chrétiens*, Paris, Cerf, 1994, p. 413-420). Enfin, André Nouschi mentionne que des « anciens élèves du lycée d'Aumale à Constantine » ont réalisé une étude sur le bidonville de Bel Air à Alger [ou à Constantine ?] et la lui ont communiquée (NOUSCHI André, *L'Algérie amère. 1914-1994*, Paris, Éditions de la MSH, 1995, p. 130).

Comité d'histoire de la Sécurité sociale

- 19980574-12** Transcriptions d'entretiens d'Aude Le Clec'h avec
- M. Charlier, responsable du service des prestations de la Caisse d'assurances sociales interprofessionnelles du département d'Alger, 26 mars 1980.
 - Claude Coursault-Durand, administrateur civil, chef du bureau des Affaires sociales au ministère des Affaires algériennes, sous-directeur à la direction de la sécurité sociale, 7 mars 1980.
 - François Fraudeau, président de la Caisse d'assurances sociales interprofessionnelle du département d'Alger, 24 mars 1980.

Dossiers individuels

Agents de l'État

Ces dossiers de fonctionnaires proviennent de divers départements ministériels (Travaux publics, Éducation nationale, Justice, Postes). Il a été choisi de les regrouper ensemble en raison de leur homogénéité : feuille de carrière, salaires, rapports annuels, correspondances avec leur hiérarchie, adresses successives. L'essentiel des dossiers consultés l'ont été car il s'agit de bénéficiaires d'HBM voire, en certains cas, d'administrateurs d'organismes d'HBM (Georges Coste par exemple). Il aurait été possible, étant donné le nombre d'agents de l'État ayant obtenu une HBM ou une HLM, d'en consulter bien davantage ; ceux dépouillés ne forment donc qu'un sondage, le plus souvent en raison de l'importance de l'individu dans un organisme ou lorsqu'une étude de cas sur un point précis a été menée. La base « Quidam » des ANF a été particulièrement utile.

Premier ministre

- 19900004-1** Dos. Rémi de Saint-André, administrateur civil.
19900004-11 Dos. Roger Testud, administrateur civil.

Travaux publics

- F14-20353** Dos. César Boniface, ingénieur des TPE.
F14-20395 Dos. Pierre Gaspard Tailhandier, ingénieur des TPE.
F14-20539 Dos. Jacques Poggi, ingénieur des TPE.
F14-20583 Dos. Georges Coste, ingénieur des TPE.
F14-20590 Dos. Marcel Florenchie, ingénieur des TPE.

Éducation nationale

- F17-16783** Dos. d'épuration de Marcel Driot [voir aussi ANF, F17-16913]
F17-16913 Dos. d'épuration de Marcel Driot [voir aussi ANF, F17-16783]
F17-23400 Dos. Louis Lematte.
F17-23523 Dos. Abraham Sultan.
F17-24598 Dos. Jean Ange Guelfi.
F17-24634 Dos. Paul Raimbault.
F17-24660 Dos. Maxime Antoine Bonifacj.
F17-24727 Dos. Joseph Pierre Siméon Crouzet.
F17-24815 Dos. Maurice Massebœuf.
F17-24898 Dos. Madeleine Lerond.
F17-24935 Dos. Georges Valat.
F17-25638 Dos. Marcel Henri Grignon.
F17-25647 Dos. Jean Marcel Marfaing-Gasinié.
F17-25751 Dos. de M^{me} Abbadie (veuve Deleuze).
F17-26183 Dos. Joseph Labat.

F17-26304 Dos. Fernand Gallot.
F17-26464 Dos. Bourenane Djabali.
F17-27230 Dos. Malek Djendi.
F17-27717 Dos. Marie Ghirardi
F17-27779 Dos. El Hachemi Stambouli.
F17-27829 Dos. Stanislas Devaud.
F17-27987 Dos. Amar Hammouche Amar.
F17-28295 Dos. Yvon Evenou.

Postes

F90-20513 Dos. Louis Marie Bugey.
F90-22132 Dos. Paul Genon.
F90-22135 Dos. Gabriel Izart.

Justice

BB-6(II)-646 Dos. Jules Louis Édouard Barrot.
BB-6(II)-875 Dos. Louis Étienne Fulconis.
BB-6(II)-1011 Dos. Jacques Auguste Edmond Lenoir.
BB-6(II)-1044 Dos. Pierre François Malo.
19770067-18 Dos. André Marie Adrien Bachelot.
19770067-305 Dos. Louis Marcelli.
19820583-36 Dos. Edmond Ferrandi.
19820583-81 Dos. René Yves Digeon.
19820583-140 Dos. Hubert Gonsolin.
19890074-97 Dos. René de Coucy.
19890322-27 Dos. Henri Louis Lucien Champlon.

Intérieur

F1-bI-738 Personnel administratif du ministère : dos. Jean Baptiste Victor Castanet¹.
F1-bI-858 Personnel administratif du ministère : dos. Louis Léon Alexandre Valin.
19770163-11 [Versement non-précisé] : dos. Ahmed Benmebarek.
19770348-1 Direction générale de la Sûreté nationale (personnel de police en civil) : dos. Mohamed Abbassi [parfois Abassi].
19820604-125 Bureau des officiers et commandants des corps urbains : dos. Irénée Papaix.
19820604-159 Bureau des officiers et commandants des corps urbains : dos. Henri Viguier.
20060030-2 Personnel des préfectures² : dos. de Bouzid Benaziza, Hilda El-Baze, André Rovira-Seguín et Abdesslem Trapelsi (Constantine, 1961-1962).

1 Dossier signalé et communiqué par Aubin Peaudeau ; *idem* pour celui concernant L. Valin (il existe également, le concernant, un dossier coté F1-bI-1122).

2 Intégration au 23 décembre 1961 des agents d'exécution et de service de l'administration départementale algérienne dans les corps homologues de préfecture.

Étudiants

École nationale des Chartes (93AJ)

Les dossiers ici mentionnés sont ceux des élèves ; ils contiennent des documents postérieurs à leur scolarité. Leur consultation a permis d'étayer la connaissance des archives produites et conservées en Algérie ainsi que la vie quotidienne de fonctionnaires dans la colonie – dont le bénéfice d'HLM – voire, pour quelques-uns (G. Esquer, J. Lombard), leurs engagements politiques.

93AJ-55	Dos. Louis Bath.
93AJ-57	Dos. André Berthier.
93AJ-60	Dos. Pierre Boyer.
93AJ-63	Dos. Madeleine Chabrolin.
93AJ-68	Dos. Marion Debout.
93AJ-69	Dos. Émile Dermenghem.
93AJ-74	Dos. Gabriel Esquer.
93AJ-83	Dos. François Hauchecorne.
93AJ-95	Dos. Jean Lombard.
93AJ-109	Dos. Yves Renaudin.
93AJ-119	Dos. Georges Weill.

Académie de Paris (AJ16)

AJ16-5961	Dos. Stanislas Devaud.
AJ16-6000	Dos. Marie Ghirardi.
AJ16-6820	Dos. Osmond Leroy.
AJ16-6865	Dos. Léon André Albert Bregeat.
AJ16-6868	Dos. Noël Victor Martin.
AJ16-6875	Dos. François Henri Florent Alliot et Bernard Guigon.

Dossiers de naturalisation (BB11)

L'outil de travail essentiel est ici la *Liste alphabétique des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret. 1900-1969*, Impr. nationale, 32 vol., 1948-1976.

BB11-2535	Dos. Moïse Elgozi et Sarah Chabbat (dos. n° 3196 X 91)
BB11-3989	Dos. Larbi ben Mohamed Ben Amar Dilmi (dos. n° 1794 X 1902).
BB11-4139	Dos. Rabah Zénati (dos. 4344 X 1903).
BB11-4166	Dos. Alexandre Mostéfa b. Mohamed Chérif Saoula (dos. n° 6738 X 03).
BB11-4182	Dos. Larbi ben Mohamed Ould Braham (dos. n° 83138 X 1903).
BB11-4209	Dos. Amar Bendiab (dos. n° 1535 X 04).
BB11-5227	Dos. Fadhma Aïth-Mansour (dos. n° 688 X 11).
BB11-5567	Dos. Mohammed Benhammou Sellal (dos. n° 12534 X 11).
BB11-5755	Dos. Ali ben Saïd Djabali (dos. n° 11947 X 13).
BB11-5997	Dos. Mohamed Chérif Djabali (dos. n° 8704 X 14).
BB11-6113	Dos. Édouard Musco (dos. n° 1556 X 14).
BB11-6338	Dos. Mohammed Boudjadi (dos. n° 16660 X 17).
BB11-6373	Dos. Slimane Haddad (dos. n° 31142 X 14).
BB11-6431	Dos. Saïd Benseddik (dos. n° 36826 X 14)
BB11-6583	Dos. Mebarek ben Mebarek (dos. n° 3731 X 15).
BB11-6660	Dos. Dominique Gauci (dos. n° 7752 X 16).
BB11-7435	Dos. Saïd Désiré Zentar (dos. n° 3225 X 21).
BB11-9502	Dos. Charles Gauci (18157 X 26).
BB11-12496	Dos. Alexandre Barberis (dos. n° 29664 X 29).
BB11-12672	Dos. Marius Barberis (dos. 38412 X 29).

BB11-12692
19770873-245

Dos. Sélimane Benmerabet (dos. n° 39405 X 29).
Dos. Amokrane Aït Idir (dos. n° 25122 X 31).

Membres de l'ordre de la Légion d'honneur

Nombreux dossiers produits par la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur. Plus d'une centaine de dossier a été consulté dans le cadre de cette thèse. Ceux-ci sont listés à la fin de la présentation des archives publiques présentes dans des dépôts en France (infra, p. 76).

Archives économiques et financières (SAEF, Savigny-le-Temple)

Inspection générale des finances	25
Rapports de vérification des inspecteurs des Finances	25
Mission de l'Inspection générale des Finances en Algérie	26
Trésor	27
Action régionale – Outre-mer	27

Inspection générale des finances (IGF)

Rapports de vérification des inspecteurs des Finances (à partir de 1952)

Les organismes d'HBM puis d'HLM sont sous le contrôle administratif du ministère de la Santé publique (puis de ses successeurs) et du ministère des Finances¹ ; l'inspecteur général des Finances Xavier Colas des Francs est, par exemple, à la fin des années 1930 « chef de la division des HBM » au sein de ce dernier ministère². Il n'existe cependant pas à proprement parler de versement d'archives de la part de cette division³. Les rapports sur les organismes consultés font partie d'un ensemble plus vaste au sein duquel sont rassemblés l'ensemble (tout au moins une grande partie) des rapports produits par l'IGF.

Ce double contrôle (ministère de la Santé publique et ministère des Finances) est confirmé fin 1954⁴. C'est au nom de ce dernier que « les fonctionnaires de la direction générale des Finances du gouvernement général auraient sollicité du ministre des Finances leur désignation pour assurer, en son nom, le contrôle des organismes d'Algérie »⁵. Si cela suscite d'abord la crainte du chef de la mission du ministre de la Reconstruction et du logement en Algérie (Pierre Tragasser), un tel procédé est finalement mis en place. Ces rapports financiers sont à compléter par ceux réalisés par les inspecteurs gubernatoriaux de la direction générale des Finances⁶.

4A-0002240-1

CHAFANEL André, *Fonds de dotation de l'habitat algérien*, 1952.
Id., *Fonds de dotation pour l'équipement des collectivités publiques et des organismes d'HLM algériens*, 1952.

1 Contrôle du ministère des Finances fixé par l'art. 34 de la loi du 5 décembre 1922, modifié par la loi du 10 avril 1925 et par l'art. 31 de la loi du 30 janvier 1926 (voir le décret du 18 septembre 1926 (*JORF-LD*, 20 septembre 1926, p. 10468 ; copie dact. dans CDC, 100287-0002)).

2 Lettre de l'inspecteur général des Finances [Joseph] Fabry à Des Francs [Xavier Colas des Francs de Parrabère], 24 juillet 1937 (ANF, 19771140-15 ; Pierre Du Pont en est aussi *a priori* membre (cf. son rapport sous le timbre de cette division en juillet 1937 dans cette même liasse)).

3 Confirmé par les agents du SAEF le 3 janvier 2023.

4 Décret n° 54-1346 du 31 décembre 1954 portant règlement d'administration publique et relatif au contrôle des organismes d'HLM (*JORF-LD*, 19 janvier 1955, p. 752).

5 Anonyme [chef de la mission du MRL en Algérie], « Note sur le contrôle des organismes d'HLM en Algérie », 16 avril 1955 (ANF, 19771136-1 ; *idem* pour la mention des craintes de Pierre Tragasser).

6 Les uns et les autres se trouvent pour partie dans les liasses que consacre à chaque organisme le MRL (fonds ANF, 19771136). Sur cette inspection, voir l'annexe Institutions-4-C.

- 4A-0002240-2 GISCARD D'ESTAING Valéry, *Vérification de la SCI d'Alger* », 1952.
DUMAS Georges, *SC le Patrimoine coopératif bônois*, 1952.
Id., *SC le Toit collectif bônois*, 1952.
Id., *SCI de Bône*, 1952.
- 4A-0002241-1 *Id.*, *Coût comparé de la construction en Algérie et en métropole*, 1952.
MAYOUX Jacques, *Urbanisme en Algérie*, 1952.
- 4A-0002242-1 CHAFANEL André, *OPHLM de Constantine*, 1952.
Id., *SC la Cité des fonctionnaires*, 1952.
- 4A-0002242-2 VINCENT Paul, *ODHLM d'Alger*, 1952.
DARGENTON Philippe, *ODHLM Oran*, 1952.
GISCARD D'ESTAING François, *OMHLM de Constantine*, 1952.
MORETTE-BOURNY François, *SA le Foyer féminin*, 1952.
- 4A-0002243-1 GISCARD D'ESTAING Valéry, *Concours financiers apportés par le gouvernement général de l'Algérie à la construction privée*, 1952.
- 4A-0002245-2 RIBIERE Jacques, *OMHLM d'Alger*, 1953.
- 4A-0002247-2 DARGENTON, *Le s^{ce} de M. Peretti, président de l'OMHLM d'Oran*, 1953.
- 4A-0002248-1 VINCENT Paul, *Les organismes d'HLM en Algérie*, 1953.
- 4A-0002291-2 CULMANN Henri, *SC l'Aérohabitat*, 1956.
- 4A-0002306-1 WARNIER DE WAILLY Gilles, *Travaux de l'IGF en Algérie*, 1956.
- 4A-0002326-1 *Id.*, *Organisation du service d'architecture en Algérie*, 1957.
- 4A-0002363-1 LAROSIERE DE CHAMPFEU Jacques, *Le service de la CDC de la Trésorerie générale de l'Algérie*, 1958.
- 4A-0002369-1 BERNARD Jean-René, *Une délibération de l'ODHLM d'Oran sur la gestion administrative de l'office et ses conséquences financières*, 1959.
- 4A-0002371-2 TOUTAIN Jacques, *La situation financière de l'ODHLM d'Oran*, 1959.
LAROSIERE DE CHAMPFEU Jacques, *Le service de M. Graugnard, receveur de l'OMHLM de la ville d'Alger*, 1959.
BERNARD Jean-René, *L'OMHLM d'Alger*, 1959.
Id., *L'ODHLM d'Oran*, 1959.
- 4A-0002373-2 *Id.*, ROULLIER Jean-Eudes, *SC le Foyer universitaire algérois*, 1959.
- 4A-0002375-2 BLANC André, *L'ODHLM d'Oran*, 1960.
- 4A-0002377-2 ROCARD Michel, *L'OMHLM d'Alger (cités de Diar es-Saada et de Diar el-Mahçoul)*, 1960.
- 4A-0002379-2 ROCHE Jean-Marie, *L'ODHLM d'Alger*, 1960.
BLANC André, *L'ODHLM d'Alger*, 1960.
- 4A-0002380-1 CONSIGNY P., *Les problèmes financiers des communes d'Algérie*, 1960.
- 4A-0002380-2 ROCHE Jean-Marie, *Recette de l'ODHLM d'Alger*, 1960.

Mission de l'Inspection générale des Finances en Algérie

Une mission de l'IGF est installée à Alger au moins à compter du milieu du XIX^e siècle¹ ; elle semble changer de nom et de contours géographiques après la Seconde Guerre mondiale. Dès la fin de l'été 1962, le chef du service de l'IGF (André Valls, lui-même né à Alger) demande à la direction générale des Archives de France de « procéder au retrait de certains documents appartenant à la Mission de l'Inspection générale des Finances à Alger

1 CARDONI Fabien, CARRÉ DE MALBERG Nathalie, MARGAIRAZ Michel, *Dictionnaire historique des inspecteurs des Finances, 1801-2009*, Vincennes, IGPDE, 2012, notice concernant Paul Bailly (chef de l'IGF en Algérie de 1860 à 1879). Voir, pour tous les inspecteurs des Finances cités dans ce paragraphe, leurs notices dans ce dictionnaire [plus loin cité comme « *Dictionnaire historique* »].

actuellement déposés à Aix-en-Provence avec les archives de la délégation générale du gouvernement »¹. Mi-octobre, 17 sacs sont remis à l'IGF². Nulle série ou sous-série dédiée à cette « mission de l'IGF en Algérie » n'est identifiable au SAEF³.

Mentionnons quelques chefs de cette inspection : Paul Bailly (1860-1879), Edmond Sénéchal (1912 – après 1914), Joseph de Fabry⁴ (d'au moins 1925 à 1941), Clérel de Tocqueville (1945-1950, « chef de la mission de l'IGF en Afrique du Nord »), Gilles Warnier de Wailly (1960-1961, « président de la mission d'études auprès du ministre d'État chargé des Affaires algériennes »). D'autres inspecteurs des Finances ont été « en mission »⁵ en Algérie et ce dès 1830 : Claude Fougeroux (1830-1836), Alphonse Louis Vuillaume (1831), Alexandre Vitold Henri Wolodkowicz (années 1830 et/ou 1840 ?), Théodore Plaffain (1895-1896), Maurice Victor Philippe (1912), Marcel Malzac (1920), Morel de Foucaucourt⁶ (1928), Georges Roumilhac (1929) ou encore Roger Goetze (1941-1942).

Trésor

Action régionale – Outre-mer

Algérie et Sahara

B-0008716-1	Comité des prêts HLM de la CEDA, financement HLM (1963-1966).
B-0008717-1	Situation des HLM après l'indépendance, divers (1960-1970).
B-0024831-1	Construction de log. de fonctionnaires et d'HLM en Algérie (1947-1966).

Archives nationales d'outre-mer (ANOM, Aix-en-Provence)

Les archives conservées au dépôt des Archives nationales d'outre-mer d'Aix-en-Provence proviennent pour l'essentiel de divers déplacements de l'Algérie vers la France échelonnés entre le printemps 1961 et le printemps 1962 ; ces transferts forment une histoire à part entière (acteurs, processus, dossiers déplacés, destructions occasionnées) qu'il ne convient pas de préciser ici. Quelques éléments sont néanmoins proposés – lorsqu'ils sont utiles pour l'enquête historique menée – lors de la présentation de chaque fonds.

Une forte complémentarité existe entre les fonds des ANOM et divers fonds localisés en Algérie. Pour n'en donner qu'un aperçu très synthétique :

- Les archives gubernatoriales sont scindées ente ANOM, GGA et ANA.
- Les archives préfectorales sont scindées entre
 - ANOM-91 et AWA.
 - ANOM-92 et AWO.
 - ANOM-93 et AWC.

1 Lettre du chef du service de l'IGF au directeur général des Archives de France (à l'attention de M. [François] Dousset [inspecteur général et adjoint au directeur à compter du 1^{er} janvier 1962]), 13 septembre 1962 (ANOM, Archives du service provenant du bureau de M. Dousset, I (plus loin « ANOM, AS-Dousset »)). Il existe aux ANOM deux liasses intitulées « Inspection générale des Finances » (1952-1962 pour l'une, 1960-1961 pour l'autre), cotée GGA-1Q-40 et 41 (notes et rapports transmis à la direction gubernatoriale des Finances).

2 Lettre du chef du service de l'IGF au directeur général des Archives de France (à l'attention de M. Dousset), 23 octobre 1962 (ANOM, AS-Dousset ; ces sacs contiennent aussi des documents du Cabinet militaire et du service de l'Information).

3 Confirmé par les agents du SAEF le 3 janvier 2023.

4 Le *Dictionnaire historique* indique qu'il dirige la mission d'Alger à compter de 1930 ; en fait, c'est déjà lui qui envoie la correspondance d'Alger à Paris au milieu des années 1920 (ANF, 19771140-15).

5 Selon l'expression du *Dictionnaire historique*.

6 Du moins produit-il un rapport en 1928 sur la coopérative d'HBM le Foyer oranais (ANF, 19771140-15) ; le *Dictionnaire historique* indique qu'il est « chargé de cours à l'université d'Alger » en 1929-1931.

Signalons ici quelques informations éparses sur l'histoire de certain des fonds consultés :

- Des archives de l'**Assemblée algérienne** (55 cartons ; série ensuite dénommée GGA-7F) sont transférées de la préfecture d'Alger¹ à la délégation générale du gouvernement en Algérie (*a priori* le bâtiment historique du centre d'Alger) le 20 janvier 1962². Peu avant, le préfet de police, installé dans les locaux de l'ex-Assemblée algérienne, avait demandé à Pierre Boyer (alors conservateur régional de l'Algérois) d'évacuer les archives du bâtiment où il était installé³.

- Pierre Darmon rapporte que fin juillet 1941 le général Weygand, gouverneur général de l'Algérie depuis quelques semaines, a ordonné « d'expurger les dossiers administratifs [**dossier des personnels**] de toute lettre de recommandation ou de mise en garde injustifiée et, dans un souci de purification, exige qu'elles soient "incinérées" » (*La Dépêche de Constantine*, 1^{er} août 1941). Cette initiative donne aux censeurs chargés de faire le tri tout pouvoir sur les carrières, introduisant une fois de plus le ferment de l'anarchie dans l'administration »⁴. On ignore dans quelle mesure cet ordre a été suivi et s'il concernait les dossiers administratifs de toutes les administrations (gubernatoriale, préfectorale, municipale).

Ministère d'État chargé des Affaires algériennes	29
Service des affaires politiques et information.....	29
Service des affaires administratives et sociales	29
Service des Affaires économiques et financières.....	30
Gouvernement général de l'Algérie	30
Cabinets des gouverneurs généraux puis du délégué du gouvernement.....	38
Personnel et administration générale	40
Affaires indigènes	43
Colonisation	44
Propriété indigène	45
Services économiques.....	45
Finances	45
Instruction publique et Beaux-Arts.....	45
Assistance et hygiène.....	46
Dons et acquisitions	46
Plan d'action communal	46
Sections administratives spécialisées	48
Préfectures d'Alger, Oran et Constantine	50
Préfecture d'Alger.....	50
Préfecture d'Oran.....	52
Préfecture de Constantine	53
Sous-préfectures et préfectures créées après 1955	58
Sous-préfecture de Médéa.....	58

1 Ou plutôt de la préfecture de police, alors sise au Palais Carnot, c'est-à-dire dans les bureaux de l'ancienne Assemblée algérienne ? (JACOB Alain, *D'une Algérie à l'autre*, Paris, Grasset, 1963, p. 170 ; voir le témoignage du préfet de police d'Alger de fin 1961 à juillet 1962, CROS Vitalis, *Le Temps de la violence*, Paris, Presses de la Cité, 1971, 349 p.).

2 Lettre du conservateur en chef des archives de la délégation générale du gouvernement (Louis Bath) au conservateur régional des archives de l'Algérois (Pierre Boyer), 25 janvier 1962 (ANOM, 91-S-9).

3 Texte d'une « Conférence faite à Nice [au Cercle des] "Algérienistes" », s.d. [années 1980 ou début des années 1990], f. 13 (ANOM, 13APOM-13 ; par Pierre Boyer).

4 DARMON Pierre, *L'Algérie de Pétain. Les populations algériennes ont la parole. Septembre 1939 – novembre 1942*, Paris, Perrin, 2014, p. 134.

Sous-préfecture de Tizi Ouzou	58
Sous-préfecture puis préfecture de Blida.....	59
Sous-préfecture puis préfecture de Tiaret	59
Sous-préfecture de Batna puis préfecture de l'Aurès	60
Sous-préfecture puis préfecture de Bône	61
Sous-préfecture puis préfecture de Sétif.....	61
Préfecture de Grande Kabylie.....	61
Communes mixtes	62
Commune mixte du Djurjura	62
Commune mixte de Remchi	62
Commune mixte de La Calle	62
Commune mixte de La Séfia	62
Commune mixte de Jemmapes	63
Commune mixte des Maâdid	63
Archives du service	63

Ministère d'État chargé des Affaires algériennes (1873-1964) (81F)

Ce fonds a été produit par les différents services ministériels chargés du contrôle des Affaires algériennes de 1945 à 1964 ; il comprend des documents remontant jusqu'au dernier quart du XIX^e siècle. Le fonds 81F prend, de façon générale, la suite de celui côté F80. Ce dernier comprend des documents datés de 1832 à 1907. Les près de quatre décennies de lacunes s'expliquent par des destructions opérées, sans que celles-ci soient bien connues, en 1942-1945¹.

Les archivistes ont fait le choix d'un cadre de classement qui « suit l'organisation des services du ministère fixée en 1961 »². Ces derniers ont surtout des tâches administratives et réglementaires : c'est de ce type d'activité que relèvent les documents des liasses consultées.

Service des affaires politiques et information

Bureau politique – Protocole

81F-622 Voyage du ministre de l'Intérieur Léon Martinaud-Desplats, dont revue de presse consacrée à la visite des cités de Diar el-Mahçoul et Diar es-Saâda (1953).

Service des affaires administratives et sociales

Bureau des affaires sociales – Santé, assistance

81F-1607 Comm. nationale pour l'étude des problèmes statistiques intéressant la santé publique, le conseil supérieur d'hygiène publique, les conseils dép. de l'hygiène publique d'Algérie, le conseil d'hygiène sociale en Algérie, le comité supérieur algérien de la santé publique (1949-1960).

81F-1615 Questions générales : textes officiels, rapport d'ensemble de la situation sanitaire (1952) ; note sur l'organisation des services d'hygiène en Algérie (1929), notes, corr., documentation (1936-1956).

81F-1616 Surveillance des établissements dangereux et insalubres, des immeubles menaçant ruine et des eaux, réglementation (1949-1962).

1 GOUDAIL Agnès, HICK Daniel, TAILLEMITE Hélène, *Ministère d'État chargé des Affaires algériennes. 81F1-2415. Répertoire numérique détaillé*, ANOM, 2002-2015, n.p. [p. 19].

2 GOUDAIL Agnès (et alii), *Ministère d'État...*, n.p. [p. 21].

Service des Affaires économiques et financières

Direction – Dossiers du chef de service

81F-1810 Habitat et aide à la construction, documentation (1946-1962).

Bureau de la législation et des politiques économiques

81F-2011 Travaux de la comm. d'étude du plan de modernisation et d'équipement : textes officiels, PV de séances de l'Assemblée algérienne et de ses comm., rapport sur l'habitat en Algérie (1952-1953).

Bureau des transports, travaux publics, habitat et urbanisme

81F-2201 Législation sur l'urbanisme et la construction, application à l'Algérie (1938-1958) ; comm. de l'habitat de l'Assemblée algérienne (1952-1954).

81F-2203 Encouragements à la construction, prêts et avantages fiscaux, financements ; intervention des collectivités locales pour le logement de la population (1942-1960).

81F-2204 Documentation : urbanisme et aide à la construction, aménagement du territoire. Société coopérative musulmane algérienne d'habitation et d'accession à la petite propriété : album photographique (1950-1960).

81F-2205 Bâtiment et travaux publics, enquête de conjoncture : rapport de synthèse (1962).

81F-2206 Construction et gestion de logements sociaux : législation en Algérie (1946-1959).

81F-2207 Habitat social en Algérie, projet de loi (1946-1950) ; normalisation des caractéristiques des logements sociaux en Algérie, aide à la construction, réglementation (1955-1961). Organismes d'HBM et d'HLM en Algérie : création, réglementation en matière d'emprunts (1945-1960). Projets de construction d'habitat social par des communes, des ass. ou sociétés, aff. particulières (1951-1960).

81F-2208 Organismes d'HBM et sociétés d'HLM, réglementation (1946-1960). Projet de loi instituant l'épargne-construction et avantages particuliers accordés par l'Algérie pour la construction de logements économiques (1948-1953).

81F-2209 Comm. interministérielle d'attribution de prêts aux organismes d'HBM puis d'HLM, fonctionnement : procès-verbaux (1950-1954).

81F-2210 CA de l'OMHLM d'Oran, dissension avec le préfet, dissolution, contentieux en Conseil d'État : notes, rapports de l'IGF, corr., décisions de justice (1952-1958).

81F-2211 Construction et gestion de logements pour les militaires, construction de casernes de gendarmerie, réglementation, contrôle (1947-1961)

81F-2212 Compagnie immobilière algérienne, documentation (1954-1955).

81F-2213 Création de régions et services d'urbanisme dans les trois dép. d'Algérie (1945) ; quartier de l'ancienne préfecture d'Alger, création de la régie foncière de la ville d'Alger (1933-1952) ; législation sur l'urbanisme en Algérie (1958-1961).

81F-2214 Création de zones de terrains industriels aménagés ; acquisition de terrains nécessaires à la construction d'habitations et à l'aménagement de zones affectées à l'habitation ou à l'industrie, réglementation sur l'expropriation (1942-1953).

Gouvernement général de l'Algérie

Les mentions « Travaux publics » ou « Réformes » débutant la description des liasses signifient qu'il s'agit de documents des directions des Travaux publics ou des Réformes.

Les archives du gouvernement général entreposées à Aix-en-Provence et utilisées dans ce travail sont avant tout celles de ses cabinets. Celles des directions permettant de documenter

cette étude sont en grande majorité à Alger en raison de l'histoire des versements puis de décisions prises en 1961-1962 pour le déplacement – ou non – des archives vers la métropole.

Le service des archives du gouvernement général est créé en avril 1908. L'arrêté gubernatorial de fondation dispose que

« les directions et les services du gouvernement général effectueront sur l'ordre du gouverneur général un versement initial de tous les dossiers antérieurs à 1898. Le versement initial et les versements consécutifs qui pourraient être prescrits, porteront sur toutes les séries de documents administratifs, sauf celles pour lesquelles une décision spéciale du gouverneur général, prise après entente entre les directeurs ou chef de service et l'archiviste aura constitué une exception »¹.

Gabriel Esquer, en poste de 1908 à 1942 est le véritable maître d'œuvre des débuts de ce dépôt. Pierre Boyer résume ainsi son action : « Disons simplement que, d'un amas de papiers inutilisables, il constitua un dépôt organisé, malgré les inconvénients majeurs que présentait le local : humidité, absence d'aération, manque de place, hauteur démesurée des salles, etc. »². Ces archives ne « présentèrent enfin un aspect satisfaisant » que lorsque fut achevé le nouveau bâtiment du gouvernement général (actuel Palais du gouvernement) en 1933³ ; des crédits extraordinaires sont votés – du moins par les délégués financiers non-colons – pour l'aménagement de ce bâtiment et « y transporter tous les documents qui composent les archives de l'Administration »⁴.

Les locaux dédiés aux archives sont aux sous-sols⁵ ; ils subissent néanmoins des « amputations massives » de 1939 à 1955⁶ (une perte, par exemple, de 466 m.l. de rayonnages en 1955⁷). Les possibilités de conservation des documents produits par l'administration gubernatoriale – « cette ruche productrice de papiers »⁸ au sein de laquelle régnerait une frénésie que d'aucuns qualifient de « folie collective »⁹ – sont ainsi continûment entravées. Vers 1945, un employé de bureau décrit « la grande salle d'archives » en insistant sur les « casiers alignés en travées rassemblant sous des couvertures mauves les dossiers »¹⁰. L'archiviste Émile

-
- 1 Arrêté gubernatorial, 6 avril 1908 (ANF, AB-XXXIc-294) ; l'évocation d'un « versement aux archives de tous les dossiers de plus de dix ans » par I. Dion et B. Van Reeth est abusive (DION Isabelle, VAN REETH Benoît (dir.), *Histoires d'outre-mer. Les archives nationales d'outre-mer ont 50 ans*, Aix-en-Provence / Paris, Archives Nationales d'outre-mer / Somogy, 2017, p. 47).
 - 2 BOYER Pierre, « Les chartistes et l'Algérie », *Gazette des archives*, 30, 1960, p. 105-116, ici p. 108-110 ; sur Esquer, voir OULEBSIR Nabila, *Les usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930)*, Paris, Éditions de la MSH, 2004, p. 331.
 - 3 Sur la dispersion des services avant cette date, voir A.-L. [Alexandre-Louis] Breugnot, « Le building du gouvernement général de l'Algérie », *L'ÉA*, 12 octobre 1933, p. 4 (article partiellement reproduit dans SAINT-ANDRÉ Claudie, *Rémi Saint-André. De Mostaganem à Paris, l'itinéraire de 1899 à 1992 d'un Français d'Algérie*, Paris, Chez l'autrice, 1994, t. 2, p. 429). Voir également la cote ANOM, GGA-8X-313 (citée *infra*).
 - 4 DF-1930-1931-SO-DNC, sé. du 11 décembre 1930, p. 299 (amendement proposé par Louis Morard, appuyé par Jean-Marie Guastavino).
 - 5 Description détaillée dans PÉROTIN Yves, *Algérie – Archives publiques*, Paris, Unesco, août 1964, p. 7 ; voir en outre « Plan et projet pour la bibliothèque et les archives dans l'immeuble du gouvernement général », s.d. [ca 1930] (ANOM, GGA-8X-313).
 - 6 André Merquiol (inspecteur de l'Administration), « Note sur le service des archives et de la bibliothèque », s.d. [1955], p. 3 (ANF, 19960048-16 ; document produit dans le cadre de la commission Maspétiol).
 - 7 Émile Dermenghem (conservateur en chef de la délégation générale du gouvernement), « Rapport sur le service des Archives-bibliothèque pendant l'année 1955 », 9 janvier 1956 (ANF, AB-XXXIc-294).
 - 8 CAZEJUST Pierre, *Beauvau, 1944-1985*, Paris, Lettres du monde, 1995, p. 38.
 - 9 BROSE Claudius, *L'État dinosaure*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 6 ; mention analogue p. 50.
 - 10 BALDACCI Aimé, *Souvenirs d'un Français d'Algérie*, t. 5 : *Le goût du bonheur*, Garches, Chez l'auteur, 1990, p. 19. Ce même employé qualifie la méthode d'acheminement des dossiers d'« astucieuse » (*Souvenirs d'un Français d'Algérie*, t. 3 : *Le temps des sirènes*, Paris, Fernand Lanore / Sorlot, 1985, p. 64 ; il décrit longuement l'intérieur du gouvernement général aux p. 60-68 et 95-103) et mentionne l'usage des archives du bureau des mines dont il s'occupe (p. 107-108)). Il y aurait une histoire des dossiers de l'administration

Dermenghem estime que « les magasins actuels s'avèrent de plus en plus insuffisants »¹ (1953) puis que « l'insuffisance des locaux interdit maintenant les versements importants et empêche les Archives de jouer leur rôle dans l'intérêt des services, tous encombrés de papiers qui devraient être triés pour versement aux Archives centrales ou remises aux Domaines »² (1955).

Pour que les documents soient versés, il faut tout d'abord que les directions, services et bureaux veuillent bien – sans qu'il y ait sur ce point de différences particulières avec la situation en métropole – s'y résoudre. Les tensions propres à la colonie (notamment entre fonctionnaires de métropole et d'Algérie) donnent tout de même des contours particuliers à la situation. La circulation des documents au sein du gouvernement général est particulièrement stratégique et l'objet de tensions entre les diverses autorités qui s'y activent :

« Les principaux hauts fonctionnaires sont “en arrière de la main”. Cuttoli, le secrétaire général, répugne à communiquer au gouverneur les volumes, soigneusement dissimulés dans sa bibliothèque, qui contiennent les résultats de l'enquête sur la distribution des terres, entreprise dix ans plus tôt, par Châtaigneau »³.

Début 1960, le secrétaire général du ministère chargé des Affaires culturelles demande au délégué général du gouvernement de rendre au service des archives les locaux dont il a été amputé ou de lui affecter une annexe à l'immeuble « dit du “pont” »⁴. À la fin de l'année, « faute de place disponible, les versements doivent être interrompus et déjà de très regrettables destructions de documents sont imputables à ce fait. Il est indispensable d'obtenir au plus tôt la restitution des locaux enlevés aux archives et occupés par des services de l'armée »⁵. Début 1961, Émile Dermenghem ne parle plus d'arrêt des versements mais craint que cela ne s'impose bientôt⁶ ; son adjoint Louis Bath dit la même chose début 1962⁷. Les locaux demandés ne sont visiblement jamais obtenus.

coloniale à écrire dans le sillage de KREPLAK Yaël, POTIN Yann, « La vie sociale des dossiers », *Genèses*, 126, 2022, p. 5-10.

- 1 Lettre du ministre de l'Éducation nationale au gouverneur général, 4 février 1953 (ANF, XXXIc-294).
- 2 Émile Dermenghem, « Rapport sur le service des Archives – Bibliothèque pendant l'année 1955 », doc. cité.
- 3 MONTEIL Vincent, *Soldat de fortune*, Paris, Grasset, 1965, p. 165 (Cuttoli est réputé être le « patron véritable de l'administration civile algérienne » selon FERRI Louis, *L'Algérie c'est d'abord l'Algérie*, Alger, Alem el Afkar, 2017 [1956], p. 98-99). Mention de dossiers relatifs à l'antisémitisme détruits au début du XX^e siècle dans CHEMOUILLI Henri, *Une diaspora méconnue, les juifs d'Algérie*, Paris, Impr. Paris publications, 1976, p. 134. Voir, en outre, l'interdiction opposée par le chef de cabinet (Francis Graëve) du gouverneur général Léonard à André Nouschi qui souhaitait consulter les archives du séquestre de 1871 (NOUSCHI André, « Un intellectuel dans la guerre d'Algérie », *Awal*, 30, 2004, p. 33-54, ici p. 38 : « “Vous êtes fou ! C'est de la dynamite ; vous voulez foutre la merde en rappelant tout cela (...) » ; Nouschi indique tout de même avoir pu consulter de tels documents, avant d'en être interdit, à la conservation des hypothèques ; voir aussi p. 44, 46 et 52). Voir, enfin, les lettres de la direction de la Sécurité générale au directeur du cabinet civil du gouvernement général, 17 et 18 octobre 1954 (LE FOLL-LUCIANI Pierre-Jean, *Les juifs algériens dans la lutte anticoloniale. Trajectoires dissidentes (1934-1965)*, Rennes, PUR, 2015, p. 328). Mostefa Lacheraf se remémore également les blocages que lui opposait dans les années 1950 le conservateur de la Bibliothèque nationale d'Alger (Gabriel Esquer) pour la consultation d'ouvrage portant sur la colonisation (*Des noms et des lieux. Mémoires d'une Algérie oubliée*, Alger, Casbah Éditions, 1998).
- 4 Lettre du secrétaire général du ministère chargé des Affaires culturelles (Jacques Jaujard) au délégué général du gouvernement, 28 janvier 1960 (ANF, AB-XXXIc-294). Il s'agit du « pont-garage » de la rue de Lattre de Tassigny qui communique par une galerie souterraine avec le gouvernement général (« Urbanisme et grands travaux », *CNA*, 10, 1953, p. 9-11, ici p. 11).
- 5 Lettre du ministre chargé des Affaires culturelles au délégué général du gouvernement, 15 novembre 1960 (ANF, AB-XXXIc-294 ; il s'agit en fait d'un rapport de Marcel Baudot, inspecteur général des Archives de France).
- 6 Émile Dermenghem, « Rapport annuel sur le fonctionnement du service des Archives-bibliothèque de la délégation générale en Algérie pendant l'année 1960 », 1^{er} février 1961 (ANF, AB-XXXIc-294).
- 7 Louis Bath, « Rapports annuels sur le fonctionnement du service des Archives-bibliothèque de la délégation générale en Algérie pendant l'année 1961 », 17 janvier et 2 mars 1962 (ANF, AB-XXXIc-294 ; des paragraphes entiers de ces rapports sont copiés à partir de celui de l'année précédente ; on ignore pourquoi

Les directions qui intéressent ce travail – celle de l’Intérieur et des beaux-arts puis celle des Travaux publics – n’ont, visiblement, rien déposé ou presque au service des archives avant 1962. À peine repère-t-on 15 articles versés par celle des Travaux publics en 1957¹. La poursuite de la réalisation d’un inventaire de la série N (Travaux publics) est tout de même mentionnée pour l’année 1960². Au moins 40 sacs identifiés ainsi sont déplacés vers la France en 1961-1962³ (quarante ans plus tard, 2 000 liasses forment le fonds Travaux publics des ANA⁴). N’ayant pas été versés aux archives, les documents de ces directions n’ont pas subi les destructions du 13 mai 1958 dues à l’intrusion de manifestants au rez-de-chaussée du gouvernement général ; les papiers alors en traitement ont, en revanche, peut-être été jetés par les fenêtres des bureaux⁵. En outre, l’absence de tels versements dans les années 1930-1950 – ou tout au moins l’absence de leur classement – contribue sans doute à expliquer que les papiers produits par ces directions soient restés à Alger⁶. En février 1962, une note de service émanant du secrétaire général de la délégation générale du gouvernement

« enjoint aux directeurs de la délégation générale de verser leurs documents d’archives aux Archives générales. Certains le firent, mais d’autres s’y refusèrent, tel notamment celui des Travaux publics [Maurice Giraud] qui invoque des possibilités de mise en sécurité plus efficaces dans ses locaux du 135, rue Michelet »⁷.

La fin d’après-midi du mardi 13 mai 1958 est un moment-pivot dans l’histoire du dépôt des archives gubernatoriales. Dans un témoignage proche de beaucoup d’autres⁸, Jacques

Bath a produit deux rapports – ils ne comportent que des différences de formulations).

- 1 Émile Dermenghem, « Rapport sur le service des archives et de la bibliothèque pendant l’année 1957 », s.d. [début janvier 1958] (ANF, AB-XXXIc-294) ; aucune mention dans les rapports pour les années 1960 et 1961.
- 2 Émile Dermenghem, « Rapport annuel...année 1960 », doc. cité, p. 4.
- 3 « Délégation générale du gouvernement en Algérie – Séries transférées », s.d. [document joint à une lettre du 12 octobre 1962] (ANOM, Archives du service provenant du bureau de M. Dousset, I ; même document dans ANOM, 13APOM-13) ; les sacs n° 3303 à 3546 contiennent, sans plus de détails, des documents des Travaux publics, de l’Agriculture, du Commerce, de l’Industrie et des Forêts).
- 4 DAHMANI Noura, « Alger aux Archives nationales. Les fonds d’archives relatifs à la ville d’Alger et conservés aux Archives nationales », CHABBI-CHEMROUK Naïma, DJELAL-ASSARI Nadia, SAFAR-ZITOUN Madani, SIDI BOUMEDINE Rachid (éd.), *Alger. Lumières sur la ville*, Alger, Dalimen, 2004, p. 18-25.
- 5 Voir le témoignage de Jacques Lenoir, *infra*.
- 6 Voir l’introduction au fonds IBA conservé aux ANA (*infra*, p. 121). Pour une liste de toutes les directions ayant laissé leurs documents à Alger, voir Anonyme [Pierre Boyer, *a priori*], « Note sur l’organisation des archives algériennes et les transferts », s.d. [1963 ou 1964], 5 p. (ANOM, 13APOM-13).
- 7 Louis Bath, « Rapport à M. le directeur de cabinet du secrétaire général du Haut-commissariat de la République en Algérie [Jean Dours] », 18 juin 1962 (IGPDE, Papiers Thuillier). Cette adresse correspond à la direction générale des Travaux publics, de l’hydraulique et de la construction créée par décret du 7 mars 1961 (*RAA-Algérie*, 14 mars 1961, p. 804) ; sur ce bâtiment susceptible d’avoir eu en dépôt les documents du « Service d’aménagement d’Alger » [*a priori* ceux de l’Agence du Plan], voir LASSUS Jean, *Souvenirs d’un cobaye*, Colmar, Alsatia, 1973, p. 293. Voir enfin une description peu claire dans la « Conférence faite à Nice... », doc. cité, ff. 25-26 (ANOM, 13APOM-13 ; par Pierre Boyer : le gouvernement algérien « devait savoir depuis longtemps que les dossiers [sur le séisme de 1954 dans le Chélif] qu’il réclamait se trouvaient déjà en sa possession, entreposés à Alger, au ministère de l’urbanisme, rue des 4 Canons »). Il existe « route des Quatre Canons » (au-dessus du gouvernement général) une « Maison du Bâtiment », bâtie au milieu des années 1950 (« Actualités », *CNA*, 11, 1953, p. 56). Diverses administrations y sont installées avant 1962 : le CAEES (« Le groupement semi-urbain », dact., mars 1962 (AP-SM)) ou encore l’Iteba (« Actualités », art. cité). Quelle(s) administration(s) s’y installe(nt) après l’indépendance ?
- 8 « La bataille du Forum », *Alger. Revue municipale*, automne 1958, p. 20-21 ; BERNARD Jean-René, « Une promotion d’énarques en Algérie », VADELORGE Loïc (textes réunis par), *Jean-Eudes Roullier, un pionnier des politiques de l’espace urbain*, Paris, La Documentation française, 2011, p. 39-41 (destructions de documents des bureaux du service de Contrôle des prix et de contrôle économique) ; SCHELLES-MILLIE Jeanne, *Algérie, dialogue entre christianisme et Islam*, Paris, L’Harmattan, 2003, p. 122 ; CHEVALY Maurice, *La Casbah d’Alger. Aux sources des souvenirs*, s.l., Éditions Autres temps, 1992, p. 107 (« ...peut-être nos impôts qui s’envolent... ») ; CONESA Gabriel, *Bab el Oued, notre paradis perdu*, Calvisson, Gandini, 1995,

Lenoir, alors adjoint au directeur des Affaires politiques et de la fonction publique, écrit quelques semaines plus tard :

« ...de très jeunes manifestants pénètrent dans la cour latérale et s'attaquent aux fenêtres du rez-de-chaussée (bibliothèque). Quelques hommes de la police militaire, stationnés à cet endroit, n'interviennent pas (...). À l'intérieur du bâtiment, certains manifestants précipitent par les fenêtres dossiers et meubles. On apprendra plus tard qu'un CRS a été tué par le jet d'une machine à écrire. Sur le Forum, la foule applaudit quand les dossiers s'éparpillent par les fenêtres. Finalement, la totalité du bâtiment sera occupée tandis que quelques fonctionnaires et officiers s'efforceront encore de préserver leurs bureaux »¹.

Les bureaux du service de l'Habitat que dirige alors René Mayer ne semblent pas avoir souffert de l'entrée des manifestants dans le bâtiment – du moins ce dernier n'évoque-t-il rien de cet ordre dans ses mémoires² (ce service avait-il déjà été transféré au 29, rue d'Isly³ ?). Ce même jour, le feu et l'eau utilisée pour l'éteindre ont aussi endommagé des documents⁴. Au total, il semble que le fichier de la bibliothèque – « totalement dispersé et en partie détruit » – a été davantage affecté que les archives⁵ ; les fichiers et « la plupart des répertoires et inventaires » n'en ont pas moins été perdus⁶. Divers documents évoquent l'implication toute particulière de Charles Uthéza (« employé » ou « agent contractuel » aux archives qui ne deviendra « sous-archiviste » que plus tard) : « intelligent et travailleur », il a « sauvé, le 13 mai 1958, les archives du gouvernement général où 13 foyers d'incendie avaient été allumés »⁷. Ce même employé s'attelle avec Larfaoui à la remise en ordre du dépôt d'archives et à la reconstitution du fichier de la bibliothèque⁸, immédiatement entamé⁹. L'inspecteur général des Archives Marcel Baudot estime que de la réfection des fichiers et inventaires devrait durer « plusieurs années »¹⁰.

p. 188.

- 1 Jacques Lenoir, « Les événements du 13 mai 1958 (notes personnelles) », s.d. [l'auteur s'arrête au 7 juin et, au vu des précisions, semble avoir dactylographié des notes prises quotidiennement], p. 3 (CHSP, LE1-Dr4 ; voir aussi p. 6 « très importants dégâts ») ; sur la préservation de documents par un employé appartenant à la direction de Lenoir, voir SAINT-ANDRÉ Claudie, *Rémi Saint-André...*, *op. cit.*, t. 2, p. 456 (sur les attributions de R. Saint-André, voir p. 435 sq).
- 2 MAYER René, *Algérie. Mémoire déracinée*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 244 et 266 (sur la journée du 13 mai 1958), 252 (description de son bureau au gouvernement général) et 254 (description d'études produites)
- 3 Papillon vert, s.d. (ANF, 19771106-19 ; liasse du Patrimoine coopératif constantinois). Sur ce service et ses locaux, voir l'annexe Institutions-4-B.
- 4 Louis Bath, « Rapports annuels (...) pendant l'année 1961 », 17 janvier et 2 mars 1962 (ANF, AB-XXXIc-294).
- 5 Lettre du secrétaire général du ministère chargé des Affaires culturelles (Jacques Jaujard) au délégué général du gouvernement, 28 janvier 1960 (ANF, AB-XXXIc-294).
- 6 Lettre du ministre chargé des Affaires culturelles au délégué général du gouvernement, 15 novembre 1960 (ANF, AB-XXXIc-294 ; il s'agit en fait d'un rapport de Marcel Baudot, inspecteur général des Archives de France).
- 7 Lettre du secrétaire général du ministère chargé des Affaires culturelles (J. Jaujard) au délégué général du gouvernement, 28 janvier 1960 (ANF, AB-XXXIc-294) ; lettre de Marcel Baudot (inspecteur général des Archives de France) à M. Bianchi (documentaliste-archiviste aux archives dép. des Alpes-Maritimes), 10 avril 1961 (ANF, 20111094-127) ;
- 8 Lettre du ministre chargé des Affaires culturelles au délégué général du gouvernement, 15 novembre 1960, doc. cité.
- 9 Émile Dermenghem, « Rapport sur le service des Archives-bibliothèques de la délégation générale du gouvernement pendant l'année 1958 », s.d. [avant le 21 janvier 1959] (ANF, AB-XXXIc-294). Mention que le casernement de troupes dans la bibliothèque après le putsch des généraux d'avril 1961 a été l'occasion de nouvelles destructions (Anonyme [Pierre Boyer, *a priori*], « Note sur la bibliothèque du gouvernement général », s.d. [1963 ou 1964] (ANOM, 13APOM-13).
- 10 Lettre du ministre chargé des Affaires culturelles au délégué général du gouvernement, 15 novembre 1960, doc. cité.

Ces destructions de mai 1958 « font apparaître » à la direction des Archives de France « la nécessité de prendre des mesures de sécurité ». Puisqu'elle « possède une importante organisation de microfilmage¹, [elle] a décidé de commencer prochainement les opérations de ce genre concernant les archives d'Algérie »². Ces décisions sont prises à la suite d'une mission à Alger du secrétaire général du ministère d'État chargé des Affaires culturelles³ (Jacques Jaujard). La haute-administration d'Algérie est, elle, dépourvue de toute installation de microfilmage⁴ – la technologie révolutionne alors la reproduction et la circulation des documents⁵. Plusieurs années plus tard, Pierre Boyer évoquera « une sorte de rapatriement préventif et d'ailleurs révoquant des archives de souveraineté. Pour ne pas heurter les sensibilités, il devrait être présenté comme une opération de microfilmage de sécurité »⁶.

Lors du putsch des généraux d'avril 1961, le sous-directeur des Affaires administratives, Germain Benhamou, aurait fait son travail « avec la même tranquillité qui lui faisait parcourir l'Algérie en guerre sans arme et sans escorte (...). [Il] poursuit sa mission : protéger contre le terrorisme, veiller sur les dépôts d'armes, sauvegarder les Archives »⁷.

En janvier 1962, Louis Bath indique que trois expéditions « d'archives à microfilmer » ont été faites d'avril à novembre 1961 ; elles représentent environ 65 tonnes de documents en 3 161 sacs⁸. Deux autres documents ne mentionnent que deux envois de ce service d'archives pour cette période, les 15 avril (1 540 sacs) et 20 juin 1961⁹ (1 000 sacs) ; le troisième, « prêt depuis octobre-novembre 1961 [n'est pas parti] faute de moyens de transport »¹⁰.

-
- 1 Les archives dép. d'Alger sont dotées d'appareils de microfilmage à compter de début 1961 (mention dans une lettre de Louis Bath au directeur général des Archives de France, 13 janvier 1962 (ANF, AB-XXXIc-294). L'achat d'un tel matériel avait été envisagé dès la construction du nouveau bâtiment (lettre du conservateur régional des archives dép. algériennes (Boyer) au directeur général des Archives de France, 26 mars 1958 (ANF, 20030279-1)).
 - 2 Lettre du directeur général de la Fonction publique et des affaires administratives au sein de la délégation générale du gouvernement (Henri Ecal) aux préfets, 2 mars 1961 (ANOM, 91-1K-1292) ; voir également DION Isabelle, VAN REETH Benoît (dir.), *Histoires d'outre-mer...*, op. cit., p. 74-95.
 - 3 Anonyme [Louis Bath ? Guy Thuillier ?], « Note sur les mesures de sauvegarde prises pour les Archives de l'Algérie », 15 juin 1962 (ANF, 20090131-244 et ANOM, 13APOM-13 ; sans en-tête, sans signature ; détail des dates et nombre de sacs). Éléments concernant les relations entre ministère des Affaires culturelles et direction des Archives de France dans ANF, 19950514-1 (corr.) et dans ANF, 20090131-243 à 246 (cotes non-consultées).
 - 4 Émile Dermenghem, « Rapport annuel...1960 », doc. cité et Louis Bath, « Rapports annuels...1961 », doc. cité.
 - 5 FRANÇOIS Michel, « Le microfilm », SAMARAN Charles (dir.), *L'Histoire et ses méthodes*, Gallimard, 1961, p. 783-801.
 - 6 Texte d'une « Conférence faite à Nice... », doc. cité, ff. 2 (par Boyer) ; voir aussi BOYER Pierre, « Les archives rapatriées », *Itinéraires*, 264, 1982, p. 49-67.
 - 7 CHEMOUILLI Henri, *Une diaspora méconnue...*, op. cit., p. 305-306. Le ministère de l'Intérieur a reproché à Germain Benhamou d'être resté à son poste durant le putsch et l'a révoqué. L'intéressé a porté l'affaire au Conseil d'État. La procédure étant susceptible d'apporter des éléments sur les actions de ce haut-fonctionnaire à l'égard des archives gubernatoriales, le dossier de procédure au Conseil d'État a été demandé aux ANF. Celui-ci, coté 19910851-4 (versement de l'Inspection générale de l'Administration) est, en février 2023, réputé disparu : « Après vérifications, il s'avère que ce dossier a été demandé en communication administrative en 2002 par le ministère de l'Intérieur. Une note manuscrite déposée dans le carton signale que celui-ci est constaté manquant en 2003 » (courriel des Archives nationales de France, 13 février 2023). Une telle perte (provisoire ?) est à rapprocher de celle qui touche le dossier de Pierre Lethiais (*infra*, n. 1 p. 41). Internement de G. Benhamou à Beni Messous mentionné dans TRODI El-Hachemi, *Sur les chemins de la liberté*, Alger, Casbah Éditions, 2009, p. 84 (« ...les autorités ont procédé à des arrestations de types mêlés au putsch – parmi eux, le grand commissaire du Grand Alger, Ben Hamou, un Français d'origine juive, qui s'est retrouvé au camp de Beni Messous » ; l'auteur, militant indépendantiste, y a lui-même été interné).
 - 8 Louis Bath, « Rapports annuels...1961 », 17 janvier et 2 mars 1962, doc. cités, p. 6.
 - 9 Anonyme, « Note sur les mesures de sauvegarde prises pour les Archives de l'Algérie », 15 juin 1962, doc. cité.
 - 10 Louis Bath, « Rapport au directeur de cabinet du secrétaire général du Haut-commissariat de la République en

D'autres envois suivront en mars-avril 1962¹ (20-25 mai selon une note fort précise²), totalisant de 250 à 300 tonnes³, voir 600 tonnes⁴. Le premier ministre Michel Debré avait donné une impulsion nouvelle fin 1961 :

« Pour l'Algérie, il dit : évacuer l'essentiel [des archives], mais sans donner l'impression absurde d'un départ »⁵.

Les premiers envois avaient été faits sous la responsabilité d'André Chamson (directeur général des Archives de France) selon des modalités mises au point par son prédécesseur Charles Braibant lors des précédentes décolonisations⁶. Le président de Gaulle aurait indiqué à Chamson « de prendre ses responsabilités »⁷. Se rendant quelques temps après l'indépendance dans le bâtiment de l'ex-gouvernement général, Henri Alleg constate « que les bureaux [sont] vides, poussiéreux, jonchés de papiers et de vieux journaux, [ce qui donnait] l'impression que les derniers occupants avaient fuit l'immense édifice sans prendre le temps de se retourner »⁸. Anne Beaumanoir, agent de la haute administration de la Santé en Algérie à compter de 1963, évoque également les archives gubernatoriales après 1962 et, surtout, leurs absences :

« Enthousiastes mais inexpérimentés et le plus souvent privé de la documentation qui aurait pu nous aider à résoudre certains problèmes, nous caracolions d'une tâche à une autre. Avant de s'embarquer les "petits blancs" du Gouvernement général avaient fait des confettis avec les archives. Sans doute espéraient-ils ainsi aggraver les conditions sanitaires de la population »⁹.

Le premier titulaire du poste d'archiviste du gouvernement général est Raoul Busquet. Il est remplacé dès la fin de l'année 1908 par Gabriel Esquer qui occupe le poste d'archiviste gubernatorial jusqu'en 1942¹⁰ ; il est aussi fait administrateur de la bibliothèque national d'Alger à compter de 1920¹¹ (il l'administrait effectivement de 1910 à 1915, date de son départ

Algérie [Jean Dours] », 18 juin 1962, p. 1 (IGPDE, Papiers Thuillier). D'autres chiffres sont mentionnés dans un document beaucoup plus détaillé « État récapitulatif des transferts », s.d. [Fin 1962 ou 1963 ?] (ANOM, 13APOM-13).

- 1 Louis Bath, « Rapport à M. le directeur de cabinet du secrétaire général du Haut-commissariat... », doc. cité.
- 2 Anonyme, « Note sur les mesures de sauvegarde prises pour les Archives de l'Algérie », 15 juin 1962, doc. cité (mention de « 117 containers de cubage varié » et de « 8 containers de 3 tonnes »).
- 3 LUCAIN Pierre, « La question des archives algériennes », *Revue administrative*, 204, 1981, p. 641-647, ici p. 641. Lucain est l'un des pseudonymes de Guy Thuillier (auditeur à la Cour des comptes, à Alger à compter de juin 1961).
- 4 Anonyme, « Note sur les mesures de sauvegarde prises pour les Archives de l'Algérie », 15 juin 1962, doc. cité (ce chiffrage inclus deux containers de tableaux et livres).
- 5 M. C. [membre du cabinet du ministre chargé des Affaires culturelles, du moins selon l'en-tête du feuillet], Note dact., 13 décembre [1961] (ANF, 20090131-244). L'auteur de cette note n'a pu être identifié. Aucun membre du cabinet de ce ministère ne répond aux initiales « M. C » (et aucun Monsieur C.) ; pour les membres de ce cabinet, voir RAUCH Marie-Ange, *Le bonheur d'entreprendre : les administrateurs de la France d'outre-mer et la création du ministère des Affaires culturelles*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 1998, p. 177 sq. Ne serait-ce pas une note de Constantin Melnik, alors conseiller technique du Premier ministre Michel Debré pour les questions de sécurité et de renseignement ? S'il ne s'agit que d'une hypothèse, elle n'est pas invraisemblable.
- 6 Anonyme [Pierre Boyer], Note dact., 17 février 1985 (ANOM, 13APOM-13).
- 7 Selon BOYER Pierre, « Les archives rapatriées », *Itinéraires*, 264, 1982, n. p.
- 8 ALLEG Henri, *Mémoire algérienne. Souvenirs de luttes et d'espérances*, Paris, Stock, 2005, p. 345.
- 9 BEAUMANOIR Anne, *Le feu de la mémoire. La Résistance, le communisme et l'Algérie. 1940-1965*, Saint-Denis, Bouchène, 2009, p. 195. Absence d'archives soulignées également par M^{me} B. dans BRACCO Hélène, *L'autre face. « Européens » en Algérie indépendante*, Paris, Paris-Méditerranée, 1999, p. 67 (Française venue en Algérie en 1962 « pour construire un pays socialiste ». Est-ce le témoignage anonymisé d'Anne Beaumanoir ?).
- 10 Leurs dossiers d'étudiants à l'École des Chartes sont cotés ANF, 93AJ-62 (Busquet) et 93AJ-74 (Esquer).
- 11 Lettre de Gabriel Esquer au directeur de l'École des Chartes, 18 janvier 1919 (ANF, 93AJ-74).

pour l'armée d'Orient¹). Il est aussi secrétaire de la Commission « chargée de la publication de la collection de documents inédits de l'histoire de l'Algérie depuis 1830 » (1910-1942) et de la Société historique algérienne² (1927-1940). Émile Dermenghem lui succède au poste de conservateur en chef jusqu'à début 1962³. Il est néanmoins bien moins actif après les dégradations du 13 mai 1958, journée dont il ne s'est « jamais relevé »⁴ ; en avril 1961, lui et sa femme sont décrits comme « tristes et décidés au départ »⁵. Louis Bath, chartiste de la promotion de 1957, s'est familiarisé avec l'Algérie à l'occasion de son service militaire⁶ ; il est fait conservateur-adjoint à compter du 1^{er} avril 1960. Ce poste était demandé par Dermenghem depuis au moins 1954⁷, soutenu par un inspecteur de l'administration⁸. Dermenghem malade, il le remplace dans l'essentiel de ses attributions⁹. Il occupe ce poste, du moins administrativement, jusqu'au 31 juillet 1962 ; sa date de départ de l'Algérie n'est pas connue¹⁰.

Fin 1960, le service compte 8 agents ; un an plus tard, ils ne sont plus que 5, ce qui « est tout à fait insuffisant en nombre, même pour assurer l'expédition des affaires courantes »¹¹. Début 1962, les agents aux statuts inconnus [Ahmed¹² ?] Larfaoui et Benkhetou sont respectivement parti faire leur service militaire et de retour après avoir déjà travaillé aux archives gubernatoriales en 1960 et s'être absenté un temps « pour raisons personnelles ». L'« agent supérieur » Jean Munier a quitté le service ; il a été muté à la bibliothèque du tribunal administratif. Enfin, le « journalier Kartouche¹³, qui est prêté aux Archives par le Service central des immeubles et du matériel pour des besognes de tous genre (nettoyage, emballage, manutention), mériterait une promotion, celle de planton par exemple (...) Il est entrain d'apprendre le français ». Uthéza, promu sous-archiviste le 1^{er} août 1961, est « dévoué et tout à fait compétent [et] rend les plus grands services ».

Enfin, il convient de mentionner qu'au moins un service a, un temps, un responsable des archives, du moins est-ce l'une de ses attributions : Augustin Rozis, futur maire d'Alger (1935-1942¹⁴), est « archiviste au service des Affaires indigènes et du personnel militaire du gouvernement général »¹⁵ (1894-1899). Les documents produits par les directions de l'Intérieur

-
- 1 « Note sur l'arrêté ministériel du 18 janvier 1917 nommant deux délégués aux fonctions d'administrateur et de bibliothécaire de la Bibliothèque nationale d'Alger », s.d. [ca 1917] (ANF, 93AJ-74).
 - 2 BOYER Pierre, « Les chartistes et l'Algérie », art. cité, p. 108-109.
 - 3 Il se présente comme « conservateur en chef honoraire » (30 décembre 1961) puis « retraité » (3 janvier 1962) (ANF, 93AJ-69 ; curriculum vitae, juin 1964).
 - 4 SCELLES-MILLIE Jeanne, *Algérie, dialogue...*, op. cit., p. 122.
 - 5 Lettre de [illisible, sur papier à en-tête de l'université d'Alger, faculté des Lettres et sciences humaines] à Jeanne Scelles-Millie, 20 avril 1961 (AP, Fo-SC, carton « Dossier Jean Scelles – Dossiers politique algérienne + divers » (cave)) ; cette lettre est écrite la veille du putsch des généraux.
 - 6 BOYER Pierre, « Les chartistes et l'Algérie », art. cité, p. 110 ; lettre du secrétaire général du ministère chargé des Affaires culturelles (J. Jaujard) au délégué général du gouvernement, 28 janvier 1960 (ANF, AB-XXXIc-294) ; dossier d'élève chartiste dans ANF, 93AJ-55.
 - 7 Émile Dermenghem, « Rapport sur le service des Archives-bibliothèque pendant l'année 1955 », 9 janvier 1956 (ANF, AB-XXXIc-294).
 - 8 André Merquiol (inspecteur de l'Administration), « Note sur le service des archives et de la bibliothèque », s.d. [1955], p. 4 (ANF, 19960048-16 ; document produit dans le cadre de la commission dite Maspétiol).
 - 9 Émile Dermenghem, « Rapport annuel sur le fonctionnement du service des Archives-bibliothèque de la délégation générale en Algérie pendant l'année 1960 », 1^{er} février 1961 (ANF, AB-XXXIc-294).
 - 10 Pour ses dates de début et fin de poste, voir « Notice individuelle », 12 juin 1964 (ANF, 93AJ-55 ; il la rédige)
 - 11 Louis Bath, « Rapport annuel (...) pendant l'année 1961 », 17 janvier 1962 (ANF, AB-XXXIc-294 ; c'est l'une des rares idées qui a été supprimée du second rapport pour cette même année en date du 2 mars 1962) ; *idem* pour les informations qui suivent.
 - 12 Arrêté gubernatorial du 15 avril 1961 (*RAA-Algérie*, 2 mai 1961, p. 1275 ; « agent administratif » titularisé).
 - 13 C'est *a priori* lui qui est déjà mentionné dans le rapport pour l'année 1960 établi par Dermenghem.
 - 14 « Les adieux de M. Rozis... », *L'ÉA*, 16 septembre 1942, p. 1.
 - 15 Ministre de l'Intérieur, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer M. Rozis chevalier de la Légion d'honneur », 10 décembre 1924 (ANF, 19800035-1275-46921).

et des beaux-arts et celle des Travaux publics ont-ils été rapidement traités par quelqu'un doté de telles attributions ?

Cabinets des gouverneurs généraux puis du délégué du gouvernement (CAB)

Les archives des cabinets gubernatoriaux successifs donnent à voir les dossiers que ceux-ci ont traités. Ils sont le plus souvent constitués d'envois et de notes en provenance, d'une part, des ministères et, d'autre part, des directions. Les ministères de l'Intérieur – qui a la tutelle sur le gouvernement général – et ceux en charge des HBM puis HLM (Hygiène, Reconstruction et urbanisme) sont, en raison de l'objet d'étude, les principaux producteurs de documents. Les documents envoyés par la direction des Travaux publics et des transports à compter du gouvernorat de Naegelen sont ceux qui ont été le plus analysés dans ce travail. Les sous-séries 1CAB à 8CAB recèlent très peu de documents envoyés par la direction de l'Intérieur et des beaux-arts relatifs à la question des HBM¹.

Les archives des cabinets et du secrétariat général sont les principaux documents gubernatoriaux qui ont été déplacés d'Alger – parfois *via* Rocher Noir – vers la France en février-avril 1962².

Voir aussi **AD66, 56J** (fonds Pierre Bordes, gouverneur général de novembre 1927 à octobre 1930), *infra* p. 109. Des documents produits par les cabinets des gouverneurs généraux sont aussi conservés aux ANA (sous-série 2E-1).

Jules Carde (octobre 1930 – septembre 1935) (2CAB)

- GGA-2CAB-9** Services d'hygiène (1928-1934).
- GGA-2CAB-82** Comm. d'enquête parlementaire (1937) : rapports sur l'habitat indigène.
- GGA-2CAB-84** Rapports sur ce qui a été fait en faveur des indigènes (1937).
- GGA-2CAB-94** Incidents politiques de Sidi Bel-Abbès (25 février 1937) : rapports, plans. Élections municipales : Perrégaux (1937), Constantine (1938).

Maxime Weygand (juillet – novembre 1941) et Yves Châtel (novembre 1941 – janvier 1943) (5CAB)

- GGA-5CAB-16** HBM de Mostaganem (1942).
- GGA-5CAB-28** Logements : réquisitions, expulsions (1941-1942).
- GGA-5CAB-41** Corr. avec l'état-major (1939-1942).
- GGA-5CAB-66** Logements : réquisitions et expulsions (1941-1942).

Yves Chataigneau (septembre 1944 – février 1948) (8CAB)

- GGA-8CAB-3** Intérieur : expulsions, réquisitions, HBM (1936-1946).
- GGA-8CAB-7** Rapports généraux sur l'artisanat, l'habitat, etc. (1944-1945).
- GGA-8CAB-12** Rapatriement du cabinet du général de Gaulle et de divers dép. ministériels (1944-1945).
- GGA-8CAB-18** Intérieur : municipalités, affaires diverses (1941-1945).
- GGA-8CAB-114** Plan des réformes applicables à l'Algérie : comm. des réformes, habitat rural, habitat musulman urbain (1945-1946).
- GGA-8CAB-115** Insurrection du Constantinois : rapports de police et du CIE, notices.
- GGA-8CAB-163(A)** Habitat indigène. Étude de Tony Socard, *La Trame des villes* (1945).
- GGA-8CAB-166** Émeutes du 8 mai 1945 dans le dép. de Constantine.

1 Sur les attributions et reconfigurations de ces deux directions, voir l'annexe Institutions-4 qui leur est dédiée.

2 Anonyme, « Note sur les archives confidentielles récupérées à la délégation générale », 11 mai 1962 (BM Nevers, Papiers de Guy Thuillier, non-classé ; sur papier à en-tête du cabinet du secrétariat général de la délégation générale en Algérie ; le ton de cette note ressemble à d'autres de Guy Thuillier).

Marcel Edmond Naegelen (février 1948 – avril 1951) (9CAB)

- GGA-9CAB-13** Travaux publics : HBM, divers (1949).
GGA-9CAB-98 Travaux publics : HBM, divers (1950).
GGA-9CAB-115 Travaux publics : HBM, bidonvilles, divers (1947-1948).
GGA-9CAB-128 Travaux publics : HBM, divers (1950).
GGA-9CAB-140 Travaux publics : HBM, Casbah, comm. consultative de l'habitat, Fédération algérienne des locataires, divers (1949-1951).
GGA-9CAB-172 Travaux publics : HBM, divers (1947-1949).
GGA-9CAB-200 Guelma 1945 : disparus, rapports de police, garde civique (1946-1948).

Roger Léonard (avril 1951 – janvier 1955) (10CAB)

- GGA-10CAB-39** Travaux publics : HLM, Castors, lotissements défectueux (1954).
GGA-10CAB-40 Travaux publics : HLM, divers (1952).
GGA-10CAB-49 Travaux publics : logements, HLM, bidonvilles, divers (1953).
GGA-10CAB-62 Dossiers Gand : comm. consultative de l'habitat (1954-1955).
GGA-10CAB-79 Travaux publics : logements, HLM, divers (1953).
GGA-10CAB-93 Travaux publics : HLM, divers (1952).
GGA-10CAB-153 Police : divers, dont liste des adhérents au PCA (1952).
GGA-10CAB-162 Comm. : comm. consultative de l'habitat (1951-1953).
GGA-10CAB-187 Travaux publics : HBM, divers (1950-1951).
GGA-10CAB-212 Travaux publics : HLM, divers (1951).
GGA-10CAB-217 Dossiers Boissonnet : comm. consultative de l'habitat (1952).
GGA-10CAB-246 SLNA, *Directive aux autorités locales*, décembre 1954, 185 p. ; œuvres sociales s'adressant aux musulmans (1953).

Jacques Soustelle (janvier 1955 – janvier 1956) (11CAB)

- GGA-11CAB-11** Travaux publics : HLM, création de logements, prêts (1955).
GGA-11CAB-64 Travaux publics : HLM (1955).
GGA-11CAB-80 Divers : note sur les activités de l'Institut musulman de solidarité sociale (1955).

Robert Lacoste (février 1956 – mai 1958) (12CAB)

- GGA-12CAB-33** Travaux publics : logements, HLM, habitat (1956-1957).
GGA-12CAB-90 Travaux publics : HLM, habitat (1956).
GGA-12CAB-109 Travaux publics : habitat rural, Castors d'Oran (1956-1957).
GGA-12CAB-116 Travaux publics : HLM (1956).
GGA-12CAB-147 Travaux publics : HLM, habitat (1956).
GGA-12CAB-192 Divers : Comité de préfinancement des emprunts des collectivités publiques et organismes d'HLM (1956).

Raoul Salan (juin – décembre 1958) (13CAB)

- GGA-13CAB-5** Réorganisation de la ville d'Alger (« Grand Alger »), plans (1958).
GGA-13CAB-36 Cabinet, composition : dos. individuels.
GGA-13CAB-59 Travaux publics : dos. relatif à la visite en Algérie du ministre (août 1958).
GGA-13CAB-61 Archive du chef de cabinet Harembure, dont dos. sur la construction de logements (1957-1958).

Paul Delouvrier (décembre 1958 – novembre 1960) (14CAB)

- GGA-14CAB-33** Travaux publics : HLM, habitat, cité GMS, urbanisme, logements (1959).
- GGA-14CAB-39** Travaux publics : HLM (1958).
- GGA-14CAB-53** Travaux publics : HLM, habitat, urbanisme (1958).
- GGA-14CAB-89** Travaux publics : HLM, habitat urbain et rural, urbanisme (1960).
- GGA-14CAB-98** Travaux publics : HLM, logements (1960).
- GGA-14CAB-163** Travaux publics : HLM, logements (1959).
- GGA-14CAB-248** Travaux publics : conseil supérieur de l'habitat (1960).



Figure 1 -
Cote GGA-
14CAB-163

Jean Morin (novembre 1960 – mars 1962) (15CAB)

- GGA-15CAB-13** Travaux publics : HLM, urbanisme, habitat (1961).
- GGA-15CAB-33** Travaux publics : HLM (1961).
- GGA-15CAB-99** Travaux publics : rapport sur l'habitat algérien au terme de la 3^e année du plan de Constantine (1962).

Personnel et administration générale (G)

Dossiers de personnel (1870-1956) (1G)

Les dossiers relatifs au personnel font l'objet d'un alinéa particulier dans l'arrêté créant un service d'archives au sein du gouvernement général : « [ils] ne devront être versés aux archives qu'après que les fonctionnaires et agents qu'ils concernent auront quitté l'administration »¹. C'est pourquoi ceux qui se trouvaient archivés en 1961-1962 et actuellement aux ANOM concernent des agents qui ont cessé de travailler dans l'administration gubernatoriale avant le début de l'année 1962.

Sans être exhaustif, citons les importants versements du début des années 1960 : les dossiers du personnel y occupent la place la plus importante. Ils ont été effectués par la sous-direction du personnel les 28 décembre 1959 (164 dossiers), 26 janvier 1960 (12 dos.) et 13 février 1960² (15 dos.) ; les 14 février (197 dos.), 17 octobre (130 dos.), 22 novembre (111 dos.) et 1^{er} décembre 1961³ (386 dos.). Des mises à jour du « fichier répertoire » de la sous-série 1G (« Personnel ») et des reprises des parties anciennes sont réalisées en 1960 et 1961. En 1960 « cette opération a donné lieu au classement et à la mise en carton de 5 755 dossiers. À cette occasion, les répertoires numériques suivant ont été dactylographiés : 1Ga, 1Gb, 1Gc, 1Go, 1Gp, 1Gq et la moitié de la partie ancienne 1G »⁴. En 1961, les répertoires numériques des sous-séries 1Gs, 1Gt et la fin de la partie ancienne 1G sont dactylographiés⁵. Sans qu'il en fournisse de raison, Louis Bath indique qu'en 1961 il y a eu « ...une demande accrue de dossiers de personnel, qui ont été étudiés dans les divers services »⁶. Est-ce à cette occasion qu'a disparu celui de Pierre Lethiais⁷, directeur général des Collectivités locales et de l'administration générale début 1962⁸ ?

1 Art. 2 (alinéa 3) de l'arrêté gubernatorial du 9 avril 1908 (reproduction dact. dans ANF, AB-XXXIc-294).

2 Émile Dermenghem, « Rapport annuel (...) pendant l'année 1960 », 1^{er} février 1961, p. 3 (ANF, AB-XXXIc-294).

3 Louis Bath, « Rapport annuel (...) pendant l'année 1961 », 17 janvier 1962, p. 3 (ANF, AB-XXXIc-294).

4 Émile Dermenghem, « Rapport annuel (...) pendant l'année 1960 », doc. cité, p. 4 (mention, aussi, de l'archivage de la sous-série 2G (« Personnel – Affaires diverses, courrier, correspondance ») « qui mériterait [toutefois] un sérieux triage avant de pouvoir être classée définitivement »).

5 Louis Bath, « Rapport annuel (...) pendant l'année 1961 », doc. cité, p. 4.

6 Louis Bath, « Rapport annuel (...) pendant l'année 1961 », doc. cité, p. 5.

7 Absent de la boîte dans laquelle il devrait se trouver (printemps 2022), cf. *infra*, cote GGA-1Gg-245.

8 Nommé par décret du 4 janvier 1962 (*RAA-Algérie*, 12 janvier 1962, p. 68 ; il remplace Henri Ecal) ; en poste

Voir aussi les dossiers côtés **GGA-19H**.

Ces dossiers conservés aux ANOM sont également à compléter avec ceux conservés aux ANA au sein de la rubrique « Administration générale » du fonds « Intérieur et beaux-arts » issu de la direction éponyme. Ils sont côtés

IBA-ADG-044 (n° 2085)	Personnel de l'administration centrale de l'Algérie (1949-1961).
IBA-ADG-016 (n° 0709)	<i>Idem</i> (1955-1962).
IBA-ADG-032 (n° 1766)	<i>Idem</i> (1957-1962).
IBA-ADG-017 (n° 0714)	<i>Idem</i> (1958-1962).

GGA-1G-83	Louis Arripe.
GGA-1G-148	Jean Baptiste Léopold Barthelet.
GGA-1G-941	Ali El Kamal.
GGA-1G-1158	Camille Jules Eugène Gérolami.
GGA-1G-1268	Honoré Guerrin (<i>voir aussi GGA-1Ga-551</i>).
GGA-1G-1794	Félix Léon Noël Maury.
GGA-1Ga-138	Augustin Berque.
GGA-1G-1698	Pierre Malaterre (<i>voir aussi GGA-1Ga-732</i>).
GGA-1Ga-276	Maxime Champ.
GGA-1Ga-295	René Albert Chiffroy.
GGA-1Ga-504	Charles Émile Geiser.
GGA-1Ga-551	Honoré Guerrin (<i>voir aussi GGA-1G-1268</i>).
GGA-1Ga-732	Pierre Malaterre (<i>voir aussi GGA-1G-1698</i>).
GGA-1Ga-752	Maurice Jean Baptiste Maris.
GGA-1Ga-770	Eugène Lucien Émile Maury.
GGA-1Ga-771	Lucien Henri Alexis Maury.
GGA-1Ga-913	Louis Povéda.
GGA-1Ga-955	Jacques Charles Ritter.
GGA-1Ga-1049	Jacques Stamboul.
GGA-1Ga-1126	Jean Édouard Eugène Vigouroux.
GGA-1Gc-558	Pierre Dominique Émile Padovani.
GGA-1Gc-876	Marcel Villevieille.
GGA-1Ge-8	Armand Charles Simon Alixant.
GGA-1Ge-17	Pierre Joseph Arripe.
GGA-1Ge-65	Louis René Berton.
GGA-1Ge-85	Pierre Bordes.
GGA-1Ge-306	Gilles Ernest Lebars.
GGA-1Ge-455	Frédéric Selnet.
GGA-1Gg-55	Ahmed Benmebarek.
GGA-1Gg-245	Pierre Charles Lethiais ¹ .
GGA-1Gh-732	Boumedine Sebbane.

jusqu'en mai 1962 (BARGETON René, *Dictionnaire biographique des préfets. Septembre 1870 – mai 1982*, Paris, Archives nationales, 1994, p. 713 de la version numérique).

1 Ce dossier n'a pas pu être consulté : il n'était pas (janvier 2022) dans la boîte devant le contenir si l'on en croit le dictionnaire des préfets de Bargeton et LAMBERT Céline, MARAIS Jean-Luc (dir.), *Les préfets de Maine-et-Loire*, Rennes, PUR, 2000, 311 p. (voir la section consacrée aux sous-préfets de Beaupréau puis de Cholet) ; ces ouvrages font également un renvoi à un dossier coté ANF, 19920178-8 (non-consulté).

Direction de la sûreté nationale en Algérie (7G)

Les documents produits par les divers services de sécurité gubernatoriaux ainsi que leurs déclinaisons départementales sont à considérer avec les précautions propres aux documents produits par les services de police – « remplis d'imputations hasardeuses, d'accusations gratuites ou mensongères, de ragots de basse volée » –, notamment car l'une de leurs missions est de répondre aux exigences de la hiérarchie administrative et politique¹. Et Mandouze de se souvenir du « minable service des Renseignements généraux [qui] n'a jamais répugné [à la] haute fantaisie... »². L'ultra Joseph Ortiz aura le même avis : « Les photocopies de leurs rapports [ceux des policiers des Renseignements généraux] m'étaient remises le jour même. Que d'âneries ont pu être dites ! Combien de fois m'a-t-on vu dans des endroits où je n'avais jamais mis les pieds, que de personnes ont été fichées alors que je venais de leur être présenté ou parce que j'avais pris en apéritif en leur compagnie. Leur goût du mélodrame était très prononcé, ils me voyaient utiliser plusieurs véhicules pour me rendre à Alger, alors que la réalité était plus simple : je les perdais en utilisant de petits chemins de ferme »³.

Sont-ce les dossiers de cette direction auxquels « Madame Dane » a accès au début des années 1940 ? Cette employée du gouvernement général aurait pu, sans qu'on sache si c'est une pratique généralisée, supprimer des fiches de personnes surveillées⁴.

Sous-direction des RG – Service central de l'information

GGA-7G-1403 Surveillance des personnes : Abdelkader Benaïssi, Benaouda Benbassal.
GGA-7G-1404 Surveillance des personnes : Ali Chérif Benelmouffok.

Direction régionale de l'aryanisation économique (30G)

Le service de l'Aryanisation économique est créé par arrêté gubernatorial du 15 décembre 1941 ; il comporte une direction régionale et trois directions départementales⁵. Il constitue vers la fin de l'année 1942 le 3^e bureau (service économique) de la direction de l'Intérieur et de la jeunesse.

Henri Msellati indique, sans sourcer son assertion, que « nous ne pouvons plus malheureusement avoir accès aux archives de l'époque, concernant le Service de la question juive et le Service de l'aryanisation économique (...) ont été brûlées sur ordre du général de Gaulle en janvier 1944 »⁶. Yves-Claude Aouate indiquait une dizaine d'années plus tôt – lui aussi sans sourcer son information – que « la destruction des archives des services de

1 BERLIÈRE Jean-Marc, « Archives de police / Historiens policés ? », *RHMC*, 48-4 bis, 2001, p. 57-68, en particulier p. 59-65 (citation p. 60). Sur les archives des RG relatives à l'Algérie, voir RAHAL Malika, *L'Union démocratique du Manifeste algérien (1946-1956) : Histoire d'un parti politique*, Thèse d'histoire sous la direction de Benjamin Stora, Paris, INALCO, 2007, vol. 1, p. 20-25 et LE FOLL-LUCIANI Pierre-Jean, « Les “incidents entre indigènes et israélites” à Constantine (1929-1934). À propos d'une catégorie policière en Algérie coloniale », *Archives Juives*, 53-2, 2020, p. 49-71. La mise au point la plus récente sur les archives du renseignement a été faite par Vincent Bollenot (*Maintenir l'ordre impérial en métropole... , op. cit.*, p. 25-26 et 44-49).

2 MANDOUZE André, *Mémoire d'outre-siècle*, t. 1 : *D'une résistance à l'autre*, Paris, Viviane Hamy, 1998, p. 232-233.

3 ORTIZ Joseph, *Mes combats. Carnets de route, 1954-1962*, Paris, Éditions de la Pensée moderne, 1964, p. 124.

4 HENSENS Stacia, *La Saga de Stacha ou les tribulations d'un polonais hors de Pologne*, s.l., Chez l'autrice, 2012, p. 183. Ouvrage sur Stanislas Cwiklinski, dit Stacha.

5 Voir l'introduction de l'inventaire de cette sous-série. Après avoir été provisoirement installée à l'hôtel Cirta, la direction de Constantine obtient les locaux vacants du Crédit foncier, place de Nemours (lettre du chargé de mission de l'Aryanisation économique ([Marc] Ménalque) au secrétaire général pour l'administration de la préfecture de Constantine, 16 décembre 1941 (ANOM, 93-3G-27)).

6 MSELLATI Henri, *Les Juifs d'Algérie sous le régime de Vichy*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 78.

l'aryanisation économique, des préfectures et du gouvernement général, brûlées en 1944, nous a privé du plus sûr des instruments d'analyse »¹.

GGA-30G-14 Gustave, Maurice, Raymond, Samuel Laloum.

GGA-30G-15 Elie Médioni et consorts.

CIE, SIDM, SLNA puis Affaires politiques² (1924-1962) (40G)

Ce service a été créé par décisions du 3 décembre 1934 et du 10 mai 1935³. Il s'agissait, à la suite de l'émeute du 5 août 1934 (lors de laquelle des « israélites » furent tout particulièrement visés par un petit groupe d'antisémites « indigènes »), de prévenir les mouvements politiques et sociaux « indigènes ». Il est doté d'antennes départementales. Ses prérogatives sont larges : établissements de notes relatives à la politique musulmane, recherche de documentation, renseignements (enquêtes, presses, indicateurs), rédaction du *JOA* en arabe, etc. Il est dirigé de 1947 à 1957 par le colonel Schoen⁴, un ancien du CIE d'Alger et du SIDM central qui a, au milieu des années 1950, une vingtaine de personnes sous ses ordres. Schoen est décrit par Jean Vaujour, directeur de la Sécurité générale, comme un « arabisant distingué (...), secret et distingué [qui] ne partageait guère les renseignements qu'il obtenait » et « vivant au contact direct de ses informateurs musulmans et, de ce fait, très souvent influencé par eux »⁵. Roger Le Doussal dit de ce service de 17 officiers, administrateurs et interprètes en 1955 qu'il

« avait beaucoup de contacts parmi les notables mais peu d'informateurs, notamment dans les milieux urbains et prolétaires où prospérait le MTLD. Les historiens qui dépouillent les synthèses du SLNA devraient, à mon sens, davantage prendre en compte que ce service était, dans les préfectures et au gouvernement général, le destinataire des rapports des administrateurs de communes mixtes et de la police – notamment PRG –, la réciproque n'étant pas vraie. Elles reproduisaient donc souvent des renseignements (vrai ou faux !) fournis par d'autres »⁶.

Émile Dermenghem indique que l'archivage de cette sous-série est « terminé » en 1960⁷.

Nombre de documents de ce service se trouve dans diverses sous-séries cotées GGA-H.

GGA-40G-33 Émeutes de mai 1945 : rapports et corr. (1945-1952).

GGA-40G-81 13 mai 1958, comités de salut public : rapports, corr. (1958-1959).

GGA-40G-96 Démographie : publications, statistiques, notes (1947-1957).

GGA-40G-97 Habitat : généralités, HLM, bidonvilles : textes officiels et corr. (1946-1958).

Affaires indigènes (H)

Très hétérogènes, ces archives sont celles de la direction des Affaires indigènes.

1 AOUATE Yves-Claude, *Les juifs d'Algérie durant la Seconde Guerre mondiale*, Thèse d'histoire sous la direction d'André Nouschi, Université de Nice, 1984, vol. 1, p. 86.

2 Dénominations successives : Centre d'informations et d'études (1934-1945), Service d'information et de documentation musulmane (1945-1947), Service des liaisons nord-africaines (1947-1957).

3 BRAULT Romain, *Entre surveillance policière et propagande politique : le centre d'informations et d'études, 1934-1945*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Jean-Louis Triaud, Université de Provence, 2002, 135 p.

4 Voir le portrait qu'en dressent FALIGOT Roger, GUISEL Jean et KAUFFER Rémi, *Histoire politique des services secrets français. De la Seconde Guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, 2013 [2012], p. 157-158.

5 VAUJOUR Jean, *De la révolte à la révolution. Aux premiers jours de la guerre d'Algérie*, Paris, Albin Michel, 1985, p. 35 ; voir également, sur la circulation des informations et documents du SLNA, les p. 135-136.

6 LE DOUSSAL Roger, *Commissaire de police en Algérie...*, *op. cit.*, n. 15 p. 106.

7 Émile Dermenghem, « Rapport annuel (...) pendant l'année 1960 », doc. cité, p. 4

Surveillance politique (9H)

- GGA-9H-38** Rapport de la commission sur les émeutes de Constantine (1934).
GGA-9H-41 Lois sociales : application (1942).
GGA-9H-52 Commission d'enquête administrative sur les événements de Constantine : corr., divers rapports et dos. (1934).
GGA-9H-53 *Idem.*

Études et notices sur l'Algérie et l'islam (1845-1957) (10H)

- GGA-10H-46** Études diverses de la direction des Affaires indigènes (1923-1939).
GGA-10H-59 Note sur la natalité européenne en Algérie (1923).
GGA-10H-74 Enquête sur l'habitation indigène (1911-1913).
GGA-10H-75 Études, publications, subventions, diffusion. Travaux cartographiques (1920). Archives des Affaires indigènes des divisions d'Oran et de Constantine (1914-1923).

Rapports politiques périodiques (1851-1957) (11H)

- GGA-11H-47** Situation politique (1924-1929).

Réformes en faveur des indigènes (1849-1955) (12H)

- GGA-12H-16** Réformes : études et projets divers (1929-1947).
GGA-12H-17 Réformes : Création et suppression. Corr. sur budget. Rapports mensuels et bimensuels (1945). Rapport Paye (directeur) (1944-1947).
GGA-12H-18 Réformes : études, documentation (1944-1947).
GGA-12H-19 Réformes : Comm. supérieure des réformes, comm. du paysannat (1946). Comité permanent du paysannat. Service d'information et de documentation musulmane : notes (1946).
GGA-12H-20 Réformes : comm., indemnités aux membres (1943-1944).
GGA-12H-21 Réformes puis délégation générale au Plan : dos. et études, corr. (1945-1947).
GGA-12H-22 Délégation général au Plan : dos. et corr. (1947-1948).
GGA-12H-24 Directives aux autorités locales (1955). Études et aff. diverses (1947-1955).

Administration locale des indigènes et personnel des communes mixtes (1852-1957) (19H)

- GGA-19H-230** Salem Ben Ali Boufrioua.

Colonisation (1832-1942) (L)

Création de centres et travaux de colonisation (département de Constantine) (1857-1928) (30L)

- GGA-30L-39** Constantine : cité ouvrière de Sidi Mabrouk (1914-1929), assainissement et HBM du faubourg Bellevue (1923-1929).

Service de la colonisation et de l'hydraulique (1851-1947) (33L)

GGA-33L-14 Ponts et chaussées du dép. d'Alger (arrondissement Alger sud-est) : service général, aff. diverses, crise du logement, locaux vacants (1920), HBM de Constantine, Foyer des PTT d'Alger (1912-1922).

Service spécial des travaux de colonisation puis Service hydraulique (1851-1947) (40L, avec microfilm afférent entre crochets)

GGA-40L-12 Bordj Ménaïel : égouts, trottoirs, caniveaux (1915-1937) [67MIOM-263].

GGA-40L-24 El Affroun : trottoirs, assainissement, canal de la gare PLM, travaux divers : plan sans échelle (1911), plan du centre-ville (1/1 000^e, 1922).

GGA-40L-34 Isserville-les-Issers : égouts, trottoirs, alimentation en eau (1930-1942).

Propriété indigène (1850-1961) (M)

Personnel (5M)

GGA-5M-3 Eugène Émile Gabriel Bottini.

GGA-5M-24 Messaoud ben Belkacem Boumalit.

Services économiques (1832-1956) (O)

Agriculture (1O)

GGA-1O-156 Service agricole général : habitat rural, corr. (1946).

Finances (1839-1962) (Q)

GGA-1Q-45 Crédit : organismes d'HBM, prêts bancaires et de la CDC, avances du Trésor (1926-1945).

GGA-1Q-98 États des revenus des impôts directs et taxes assimilées (1929-1943).

GGA-1Q-129 à 142 Bonifications d'intérêt – Réglementation, documentation, plans, dos. individuels parvenus à la comm. dédiée¹ (1937-1947).

Instruction publique et Beaux-Arts (1839-1962) (S)

Enseignement supérieur (40S)

GGA-40S-4 Création de chaires, d'instituts, de centres, diplômes ; centre antituberculeux (1936) ; création de l'Institut d'urbanisme (1942).

Service des archives et de la bibliothèque (59S)

GGA-59S-19 Archives et bibliothèque de la ville d'Alger, personnel, fonctionnement (1922-1936). Fonctionnement des archives et bibliothèques de Bône, Constantine et Sétif : lettres du gouverneur général au préfet de Constantine (1914). Archives communales d'Oran, personnel (1928).

Commissariat général du Centenaire de l'Algérie en 1930 (1923-1944) (64S)

GGA-64S-36 Cité Bel Air à Sétif (1928-1930) ; cité ouvrière de Philippeville (1930).

1 Documents non-consultés, indiqués ici pour mémoire et inviter de futures recherches. Voir sur ce point le témoignage de Gaston Donnat : « J'ai connu très, très peu d'Algériens qui ont ainsi accédé à la propriété. Les chiffres devraient être publiés, ils seraient édifiants ! Peut-être, le gouvernement algérien possède-t-il encore les dossiers de prêts : il y a là une enquête intéressante à faire » (*Afin que nul n'oublie. L'itinéraire d'un anticolonialiste : Algérie, Cameroun, Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1986, p. 257 ; voir, dans la présente thèse, l'annexe 7-4).

Assistance et hygiène (U)

Le classement de ce fonds particulièrement intéressant pour l'étude des individus et institutions impliqués dans les politiques hygiénistes – donc touchant aux logements – en Algérie a été achevé fin 2021. Il n'a donc pu être exploité dans le cadre de cette thèse. Nous citons ici les principales sous-séries susceptibles d'intéresser des recherches en ce sens. Ces documents gubernatoriaux des ANOM sont à compléter avec ceux produits par les mêmes bureaux et conservés aux ANA¹.

Administration des personnels de l'assistance publique (1843-1940) (2U) Hygiène publique et police sanitaire (1832-1955) (4U)

Dons et acquisitions (1758-1956) (X)

Études et pièces diverses (1788-1951) (8X)

- GGA-8X-50** Note sur l'habitat urbain musulman (1946).
GGA-8X-74 Note sur Perrégaux (1946).
GGA-8X-162 Monographie de l'arrondissement de Blida (1953).
GGA-8X-274 Institut musulman de solidarité sociale (par le capitaine Missoum, 1955).
GGA-8X-304 STAMBOUL Jacques, *Les cités de la Grande Kabylie*, Thèse de l'IUUA, 1950.
GGA-8X-313 Plan et projet pour la bibliothèque et les archives dans l'immeuble du Gouvernement général, s.d. [années 1930].

Coupages de presse et brochures (1882-1958) (9X)

- GGA-9X-145** Algérie : habitat (1951-1954).
GGA-9X-184 Brochures sur la Santé publique (1927-1955)
GGA-9X-192 Algérie, Tunisie, Maroc : habitat, construction, urbanisme, *Chantiers* (1950-1955)
GGA-9X-333 Algérie : habitat, urbanisme, travaux publics.

Stages des élèves de l'ENA (1946-1955)

- GGA-29X-2a** ISNARD Jean-Claude, *Les problèmes du logement dans l'agglomération algéroise*, décembre 1949, 38 p. + 16 pièces annexes.

Plan d'action communal (1839-1962) (Y)

Ces archives sont celles du « Plan d'action communal » mis en place par le gouverneur général Yves Châtaigneau en mars 1946. L'administration gubernatoriale – en l'espèce, ici, le service du Plan des réformes (de la nouvelle direction des Réformes) – demanda aux maires et aux administrateurs des communes mixtes de lui faire parvenir un descriptif de leur circonscription ainsi que des projets d'infrastructures pour la période 1947-1951². Les rubriques « urbanisme et travaux d'édilité » (II) et « Habitat » (III) ont été exhaustivement consultées. Elles l'ont été afin de connaître l'état de l'habitat dans chaque commune et plus encore la perception qu'en ont les maires et administrateurs.

Les principaux versements de cette série datent de 1950³ (372 dossiers) – soit avant même que la période de 4 années de planification ne soit achevée, c'est dire l'échec, tôt, de ce

1 BENAÏSSA Saliha, Répertoire numérique simple du fonds Santé publique (1892-1962), Alger, CANA, 1994, 2 vol. Voir, de façon générale, FREDJ Claire, *Entre deux médecines. Une histoire de la santé en Algérie (1830 – années 1960)*, Mémoire inédit d'HDR garantie par Anne Rasmussen, EHESS, 2022, 541 p.

2 Voir l'introduction de l'inventaire de cette sous-série.

3 Émile Dermenghem, « Rapport sur le service des Archives et de la Bibliothèque du gouvernement général de l'Algérie pendant l'année 1950 », 18 janvier 1951 (ANF, XXXIc-294).

Plan – et 1954¹ (18 dos.). Cette sous-série est lacunaire, c'est pourquoi elle est à compléter avec celle cotée 91-5L (dossiers produits dans le cadre du Plan d'action communal et parvenus à la préfecture d'Alger).

Les liasses de cette sous-série ont chacune reçu une cotation ; il y en a plusieurs par carton. C'est pourquoi leur référencement est ici rassemblé. Par exemple, la cote GGA-1Y-1 se trouve dans le même carton que les cotes GGA-1Y-2 à 10.

- GGA-1Y-1 à 10** Aïn Taya (1), L'Alma (2), L'Arba (3), Baba Hassen (4), Birkadem (5), Birmandreis (6), Cap Matifou (7), Chéragas (8), Courbet (9), Crescia (10).
- GGA-1Y-11 à 21** Dély Ibrahim (11), Douéra (12), Draria (13), El Achour (14), El Biar (15), Félix Faure (16), Fondouk (17), Fort-de-l'Eau (18), Guyotville (19), Hussein Dey (20), Kouba (21).
- GGA-1Y-22 à 31** Mahelma (22), Maison-Blanche (23), Maison-Carrée (24), Maréchal Foch (25), Ménerville (26), Ouled Fayet (27), Palestro (28), Palestro CM (29), Rivet (30), Rouïba (31).
- GGA-1Y-32 à 38** Rovigo (32), Saint-Ferdinand (33), Saoula (34), Sidi Moussa (35), Zéralda (36), Aïn Bessem (37), Aïn Bessem CM (38).
- GGA-1Y-44 à 48** Maillot CM (44), Sidi Aïssa CM (45), Tablat CM (46), Ameer el Aïn (47), Attatba (48).
- GGA-1Y-88 à 96** Damiette (88), Letourneux (89), Lodi (90), Médéa (91), Affreville (92), Aïn Sultan (93), Bou Medfa (94), Bourbaki (95), Braz CM (96).
- GGA-1Y-97 à 105** Burdeau (97), Djendel CM (98), Duperré (99), Kherba (100), Lavarande (101), Littré (102), Miliana (103), Rouïna (104), Sersou CM (105).
- GGA-1Y-106 à 114** Teniet el-Haâd (106), Teniet el-Haâd CM (107), Vesoul-Benian (108), Vialar (109), Les Attafs (110), Carnot (111), Charon (112), Chelif CM (113), Montenotte (114).
- GGA-1Y-115 à 119** Orléansville (115), Oued Fodda (116), Ténès (117), Ténès CM (118), Abbo (119).
- GGA-1Y-120 à 126** Azeffoun CM (120), Boghni (121), Bordj Ménaïel (122), Camp du Maréchal (123), Djurdjura CM (124), Dra el Mizan (126).
- GGA-1Y-145 à 150** Khenchela (146), Khenchela CM (147), Tébessa (148), Aïn Mokra (149), Barral (150).
- GGA-1Y-151 à 157** Bône (151), La Calle (152), La Calle CM (153), Duvivier (154), Duzeville (155), Edough CM (156), Herbillon (157).
- GGA-1Y-158 à 162** Mondovi (158), Morris (159), Nechmeya (160), Penthièvre (161), Randon (162), Akbou (163).
- GGA-1Y-184 à 187** Constantine (184), El Milia (185), Fedj M'Zala (186), Grarem (187), Guettar el Aïch (188).
- GGA-1Y-200 à 208** Sidi Mérouan (200), Tébessa (201), Tébessa CM (202), Clauzel (203), Galliéni (204), Guelat Bou Sba (205), Guelma (206), Héliopolis (207), Kellerman (208).
- GGA-1Y-223 à 226** Philippeville (223), Robertville (224), Saint-Charles (225), Stora (226),
GGA-1Y-227 à 235 Aïn Abessa (227), Aïn Roua (228), Aïn Tagrout (229), Ampère (230), Bibans CM (231), Bordj Bou Arréridj (232), Colbert (233), Coligny (234), El Ouricia (235).
- GGA-1Y-239 à 243** Rhiras CM (239), Saint-Arnaud (240), Sétif (241), Takikount (242), Tocqueville (243).

1 Émile Dermenghem, « Rapport sur le service des Archives et de la Bibliothèque du gouvernement général de l'Algérie pendant l'année 1954 » s.d. [avant le 24janvier 1955] (ANF, XXXIc-294).

- GGA-1Y-248 à 252** Dublineau (248), Franchetti (249), Maoussa (250), Mascara (251), Mascara CM (252).
- GGA-1Y-273 à 278** Mostaganem (273), Noisy-les-Bains (274), Péliissier (275), Pont-du-Chélif (276), Relizane (277), Renault (278).
- GGA-1Y-298 à 303** Er-Rahel (298), Fleurus (299), Hammam Bou Hadjar (300), Jean Mermoz (301), Kléber (302), Laferrière (303).
- GGA-1Y-310 à 317** Oued Imbert (310), Perrégaux (311), Port aux Poules (312), Renan (313), Rio Salado (314), Saint-Cloud (315), Saint-Denis-du-Sig (316), Saint-Leu (317).
- GGA-1Y-336 à 340** Mercier-Lacombe (336), Palissy (337), Parmentier (338), Prudon (339), Sidi Bel-Abbès (340)
- GGA-1Y-358 à 363** Tiaret CM (358), Trumelet (359), Beni Saf (360), Eugène Etienne – Hennaya (361), Lamoricière (362), Marnia (363).
- GGA-1Y-369 à 373** Sebdou CM (369), Tlemcen (370), Turenne (371), Aïn Sefra (372), Colomb Béchar CM (373).

Sections administratives spécialisées (SAS)

Les archives des SAS (incluant celles des SAU) des ANOM sont très inégales ; il ne s'y trouve que quelques articles du service central du personnel des Affaires algériennes et aucun pour l'ensemble de la région d'Oran. Celles des régions d'Alger et de Constantine sont lacunaires¹. Enquêtes et rapports permettent de documenter la vie des ensembles de logements sociaux : le souhait des militaires de contrôler l'ensemble de la société a provoqué la création de listes d'habitants de divers quartiers et de rapports réguliers sur des événements très divers.

Du fait de leur caractère « entièrement nouveau », ces organismes ont, dès leur création, posé des problèmes d'archivage puisqu'ils sont « ignorés des règlements antérieurs ». Le conservateur régional des archives départementales d'Alger (Pierre Boyer) demande début novembre 1959 que celles relevant de sa circonscription soient placées sous son contrôle « comme l'étaient auparavant celles des anciennes communes mixtes »². Si l'on ignore les suites de cette initiative de Boyer, celui-ci s'active toujours, deux ans plus tard, pour la collecte de ces archives, notamment de celles des SAS supprimées³. Début mars 1962, Boyer note recevoir – *a priori* au dépôt des archives départementales – « certaines archives des SAS qu'il faut mettre en sac »⁴.

Devenu conservateur du dépôt d'Aix-en-Provence, Boyer quête l'existence d'éventuelles archives. Il demande en juin 1965 à Yves Renaudin, ancien conservateur régional d'Oran, de lui indiquer la « filière » que les archives des SAS de l'Oranie ont pu suivre. Il précise : « Un fait est certain : elles sont entre les mains d'un service officiel, car si je suis bombardé par l'Armée de demandes de renseignements concernant les SAS de l'Algérois et du Constantinois, aucune correspondance ne concerne l'Oranie, ce qui est assez curieux »⁵.

1 Voir l'inventaire de cette série. Les archives du service du personnel semblent « sous toutes réserves, [avoir été] conservé[e]s un certain temps à l'Ambassade de France à Alger » (lettre du conservateur aux Archives nationales chargé du dépôt des Archives d'outre-mer à M^{me} D. Locca, 11 avril 1967 (ANOM, Archives du service, 4 ; même information dans la lettre en date du 6 novembre 1967 citée *infra*, n. 2 p. 49). Pour les archives du Constantinois, voir les mentions relatives à des documents retrouvés par hasard dans la lettre que Boyer adresse au directeur général des Archives de France le 4 juin 1963 (ANOM, Archives du service provenant du bureau de M. Dousset, I).

2 Lettre du conservateur régional des archives dép. d'Alger (Boyer) au directeur général des Archives de France, 4 novembre 1959 (ANF, AB-XXXIc-294 ; *idem* pour citation précédente ; mention au stylo : « Vu par le D^r g^{le} – D'accord – Qu'il nous en réfère le moment venu »).

3 Lettre du conservateur régional des archives de l'Algérois (Boyer) au directeur général des Archives de France, 30 octobre 1961 (ANF, AB-XXXIc-294).

4 BOYER Pierre, *Journal*, dact., 9 mars 1962 (ANOM, 13APOM-10).

5 Lettre du conservateur aux Archives nationales chargé du dépôt annexe d'Aix-en-Provence (Boyer) au

En novembre 1967 il écrit au colonel commandant le Bureau central d'archives administratives militaires¹ (BCAAM, à Pau) :

« Le service central qui se trouvait au gouvernement général et s'occupait spécialement des questions de personnel ne nous a fait aucun versement. Il en a été de même des SAS d'Oranie dont l'officier supérieur responsable a déclaré en son temps qu'il s'occupait lui-même du rapatriement de ses archives. Ses collègues de l'Algérois et du Constantinois ont jugé au contraire préférable de profiter du transfert normal (...) [Ces] versements sont fort inégaux, les responsables locaux des SAS ayant détruit auparavant plus ou moins de documents »².

Des documents entreposés au Service historique de l'armée de terre (Vincennes) sont envoyés aux ANOM en 1970³. Avant même leur constitution en tant qu'archives, les documents produits par les SAS ont suscité l'intérêt de chercheurs en sciences sociales et d'administrateurs. L'inspecteur des Finances Michel Rocard relève de cette dernière catégorie⁴. Michel Coquery a pu les consulter, *a priori* car cet agrégé de géographie fait, à Oran (1960), son service militaire⁵. Sa description des modalités de constitution de la documentation des SAS, son contenu et ses limites permettent d'entrevoir ce qu'elles permettent en de rares cas comme écriture de l'histoire. Dans un article de 1962, il estime en effet que

« d'une façon assez paradoxale, c'est cependant sur la population des quartiers musulmans qu'on peut être le mieux renseigné en 1960, dans la mesure où les Sections d'administration urbaine, émanation de l'armée et antennes des autorités préfectorales, établissent des fichiers à caractères social et politique, après bouclage et pointage systématique et autoritaire de la population. Il nous a été donné de consulter certains de ces fichiers ; ils permettent d'établir, par quartiers, un tableau assez fidèle de la population au moment du pointage et d'apprécier, quand ils étaient complétés au jour le jour, certains mouvements de population. Bien entendu, ils ne couvrent pas la totalité de cette population ; c'est le plus souvent sur convocation de l'autorité militaire, à l'occasion de contrôle ultérieurs ou de visites médicales que sont déclarés naissances, décès, arrivées ou départs ; par ailleurs, il a toujours existé une marge appréciable et flottante de "clandestins" [dans chaque quartier]. Par ailleurs, au moins jusqu'au début de 1961, de tels fichiers n'existaient que pour les quartiers exclusivement musulmans – la population musulmane des quartiers mixtes restant souvent difficile à évaluer – et il est peu probable qu'ils subsistent sous leur forme actuelle »⁶.

Département d'Alger – Alger (2SAS)

2SAS-58 SAU Climat de France : rapports mensuels (1958-1962).

2SAS-59 SAU Clos Salembier : rapports périodiques, chrono corr. au départ (1958-1959).

2SAS-60 SAU Clos Salembier : études, rapports, statistiques (1957-1961).

directeur des services d'archives de la Drôme (Yves Renaudin), 29 juin 1965 (ANOM, Archives du service, 4).

- 1 Des dossiers d'individus impliqués dans la lutte anti-OAS y ont été « pillés » (selon Marcel Hongrois) à la demande d'Yves Godard, ancien directeur de la Sûreté générale de l'Algérie passé à l'OAS (HONGROIS Christian, *Voyage au cœur de la lutte contre l'OAS*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2022, p. 361).
- 2 Lettre du conservateur aux Archives nationales chargé du dépôt des Archives d'outre-mer (Boyer) au commandant le BCAAM (colonel Barbe), 6 novembre 1967 (ANOM, Archives du service, 4).
- 3 Lettre du conservateur en chef du dépôt des Archives d'outre-mer d'Aix-en-Provence (Boyer) au directeur général des Archives de France, 9 juillet 1907 [en fait 1970] et documents annexes (ANOM, Archives du service provenant du bureau de M. Dousset, I). Ce service est l'actuel Service historique de la Défense.
- 4 Michel Rocard (inspecteur des Finances), « Rapport sur la vérification de l'OMHLM d'Alger, janvier 1959 », 17 juillet 1959, p. 81 et 96 (ANF, 19771106-27)
- 5 COQUERY-VIDROVITCH Catherine, *Le choix de l'Afrique. Les combats d'une pionnière de l'histoire africaine*, Paris, La Découverte, 2021, p. 73-77.
- 6 COQUERY Michel, « L'extension récente des quartiers musulmans d'Oran », *BAGF*, 307/308, 1962, p. 169-187, ici p. 171-174.

Département de Constantine – Constantine (8SAS)

- 8SAS-47** SAU El Kantara-Lamy : notabilités, monographie sur le quartier, notes diverses (1959-1962).
- 8SAS-55** SAU Sidi Mabrouk : divers, dont documents sur la cité du Garigliano et listes nominatives des habitants des HLM (1959-1961).

Département de Sétif – Sétif (9SAS)

- 9SAS-310** SAS de Yahiaoui : divers, dont documents sur la cité Yahiaoui de Sétif (1958-1960).

Préfectures d'Alger, Oran et Constantine

Voir, pour les présentations des fonds et dépôts de ces préfectures – les seules existantes avant 1956 –, celles faites en introduction des fonds des [archives des wilayas](#) (*infra*, p. 126). Seules sont ici brièvement décrits les fonds qui ne se trouvent qu'aux ANOM.

Des dossiers de personnels des préfectures sont aussi présents dans le versement ANF, 20060030-1 à 22 (versé par le bureau des personnels de préfecture (ministère de l'Intérieur – direction générale de l'Administration – sous-direction des personnels).

Préfecture d'Alger (91)

Personnel (C)

- 91-C-244** Jean-Baptiste Léopold Barthelet.
- 91-C-300** Charles Marie Matte.
- 91-C-394** Édouard Louis Jean Massonet.

Police et maintien de l'ordre (F)

Direction de la police générale (1854-1960) (1F)

- 91-1F-46** Associations : dos. divers (1912-1925).
- 91-1F-436** Divers : rapports sur les bombardements, dont liste des victimes¹ (1943).

Service régional de police judiciaire du dép. d'Alger (1945-1962) (2F)

- 91-2F-7** Terrorisme 1955 – Dos. Mustapha Bouchakour (1955-1957).

Service dép. des RG d'Alger (1910-1962) (3F)

- 91-3F-5** Personnel : dos. Charles Chabot.
- 91-3F-19** Documents généraux : divers, dont liste des militants connus du PCA (début des années 1950, avec annotations de 1957-1958).
- 91-3F-44** Vie politique : PCA, dont liste des abonnés à *Liberté* (1952).
- 91-3F-96** Vie politique : partis et mouvements politiques, divers dont MPC (1961).
- 91-3F-109** Vie sociale et éco. : Confédération générale du patronat de l'Algérie (1955-1961).
- 91-3F-118** Vie sociale et éco. : HLM et organismes de logement : gestion (1959-1960).
- 91-3F-135** Questions musulmanes : dirigeants MTLD et MNA, dont dos. Saïd Boudjeroudi.
- 91-3F-145** Questions musulmanes : divers, dont bull. de renseignements quotidiens (1961-1962).

Commissariat central d'Alger (1949-1962) (4F)

- 91-4F-38** Fiches de la Sûreté urbaine d'Alger sur les membres de l'OAS et sympathisants (1961).

1 Kamil Perussel m'a signalé ces documents : qu'il en soit remercié.

Population (1896-1937) (G)

- 91-1G-9** Recensement de 1921 : renseignements supplémentaires (1921-1923).
91-1G-27 Mouvements de population par commune (1914-1922).
91-1G-28 Mouvements de population par commune (1927-1931).

Administration des indigènes (I)

Administration des indigènes du territoire civil (1871-1955) (2I)

- 91-2I-43** Culte musulman : cheikh Tayeb el-Okbi (1937).

Centre d'informations et d'études – SLNA (1871-1955) (4I)

- 91-4I-52(A)** Surveillance de la vie économique et sociale des musulmans (1937-1956).
91-4I-155 Dos. individuels : Abderrahmane et Slimane Rahmani.
91-4I-184 Associations : Ass. des indigènes citoyens français du département d'Alger (1938-1942) ; comités des quartiers Belcourt-Cervantès et Sitges ; comités de défense des quartiers de la haute-ville (Casbah), des locataires de la cité Mahieddine, des intérêts de la cité des Eucalyptus, des intérêts du bidonville de la cité El Mansali.
91-4I-186 Associations : El Kheiria (1933-1959).
91-4I-201 Surveillance du territoire : Hussein Dey, Isserville-les-Issers (1938-1957).
91-4I-204 *Idem* : Marengo, Ménerville, Mekla (1938-1957).

Situation matérielle des indigènes (10I)

- 91-10I-9** Habitat indigène, Comité départemental de l'habitat (1949-1950).
91-10I-10 Habitat indigène. Bidonvilles (1941-1950).

Administration départementale (K)

L'État général des fonds des ANOM indique que près de 70 m.l. de documents ressortant de cette série ne sont pas classés (fin 2021) : y trouve-t-on les documents du service départemental du Logement qui ont été versés aux archives de la préfecture d'Alger entre juin 1954 et novembre 1961 (457 liasses) et dont seule une petite partie est actuellement classée aux AWA (5K) ? C'est en tous cas vers les archives de la wilaya d'Alger qu'il faut se tourner pour consulter des bribes d'archives de ce service.

Cabinet du préfet (1K)

- 91-1K-2** Aff. sociales : relations du préfet avec les associations (Union féminine civique et sociale (1947-1950), Institut musulman de solidarité sociale (1946-1955), Cercle franco-musulman (1944-1946), Union des ingénieurs et techniciens (1946-1949)).
91-1K-35 Aff. communales : Courbet (1936-1939).
91-1K-36 Aff. communales : Hussein Dey, Maison-Carrée (1934-1939).
91-1K-60 Aff. sociales : Ligue contre le taudis (1935-1939).
91-1K-72 Politique : PPF, rapports de police, listes de membres (1936-1943).
91-1K-259 Dos. sur les communes : arrondissement de Tizi Ouzou (1940-1949).
91-1K-478 Urbanisme et logements : projets divers, demandes de logements, résorption des bidonvilles, amélioration de l'habitat des ouvriers agricoles (1941-1955).
91-1K-482 Grèves et syndicats : conflits du travail et notamment licenciement d'une employée de l'OMHLM d'Alger, Eliane Perlini (1946-1955).
91-1K-593 Urbanisme et logements : grand programme d'HLM pour Alger (1951-1953).
91-1K-683-1 Pouvoirs du préfet et organisation de la préfecture : archives (1953-1957).
91-1K-762 Aff. réservées (suspects et internés Seconde Guerre mondiale) : Jean Scelles.

- 91-1K-824-1** Politique : divers, dont demandes de HLM (1955-1957).
91-1K-875 SAU et SAS : situation générale et dossiers (Belcourt, Bouzaréa, Casbah, etc.).
91-1K-952 Urbanisme et logements : Castors d'Alger (1952-1957).
91-1K-1058 Organisation de la préfecture : relations avec les archives dép. (1959).
91-1K-1136 Politique : événements, terrorisme, rapports divers (1955-1957).
91-1K-1159 Politique : Fédération des libéraux d'Algérie, rapports divers (1956-1960)
91-1K-1292 Adm. courante : archives : mise en sécurité et microfilmage (1961).
91-1K-1246 Fonctionnaires : aff. diverses, dont concernant A. Jahan (OPHLM Alger, 1958).
91-1K-1277 Aff. sociales : logement, dont ODHLM d'Alger et SCMAHAPP (1958-1959).

Administration et comptabilité communale (L)

Contrôle de l'adm. communale – Plan d'action communal (1946) (5L)

- 91-5L-12** Diverses communes, dont Boufarik.
91-5L-13 *Idem*, dont Bourkika, Carnot et CM Cherchell.
91-5L-14 *Idem*, dont Duperré et El Affroun.
91-5L-16 *Idem*, dont Oued Fodda, Rivet.

Préfecture d'Oran (92)

Divers services (série continue, divers versements)

- 92-80** Cabinet : aff. municipales diverses, dont HLM (1953-1954).
92-2394 Adm. générale : bidonvilles d'Oran (1930-1931).
92-2544 Adm. générale : aff. municipales diverses, dont HLM (1953).
92-2576 Collectivités locales : 16^e congrès des présidents de conseils généraux de France et d'outre-mer en Algérie : programme, rapport Montaldo, documentation (1953).
92-2591 Adm. générale : bidonvilles d'Oran (1952-1955).
92-3300 Ass. : Ass. oranaise pour favoriser le développement des organismes d'HBM (1928). Fédération dép. des groupements et sociétés d'HBM de l'Oranie (1928).
92-3301 Amicale des nouvelles HBM d'Oran (1931-1954). Syndicat d'initiative du faubourg Choupot, des cités Cuvellier, Maraval et du Foyer oranais (1933).
92-3309 Ass. : Castors oranais (puis Castors de l'Arsenal), SC ouvrière de construction d'Eckmülh, SC de construction le Logis, SC de construction ouvrière de Gambetta, SC ouvrière de construction des Castors des CFA¹ (1952-1954).
92-5229-3 Adm. générale : recensement de la population musulmane par la police (dont cité du Petit Lac) : instruction, résultats statistiques, listes nominatives (1957-1958).

Personnel² (C)

- 92-C-76** Jean Louis Fendeler.

Administration des indigènes (I)

Service des liaisons nord-africaines (5I)

- ANOM, 92-5I-1** Dos. individuel : Miloud Abdelilah.
ANOM, 92-5I-3 Dos. individuel : Abdelkader Azza.
ANOM, 92-5I-9 *Idem* : Ahmed Benkalfat, dit « Bensalem ».
ANOM, 92-5I-11 *Idem* : Bestaoui (divers individus).
ANOM, 92-5I-14 *Idem* : Mohamed Cherfaoui.

1 Des dossiers ont parfois été prélevés par les administrations et un fantôme a été placé dans la liasse : « Ne sera pas restitué ».

2 Un envoi de « 51 sacs [concernant des] dossiers individuels de personnel » est mentionné pour mai 1962 dans (« Répertoire sommaire des versements d'Oran », s.d. [automne 1962] (ANOM, 13APOM-13).

- ANOM, 92-5I-15 *Idem* : Ahmed Djellat.
 ANOM, 92-5I-19 *Idem* : Benali Kahia Tani et Moh^d Ould Moh^d El Kebir Kahia Tani.
 ANOM, 92-5I-23 *Idem* : Merad Boudia-Bachir.
 ANOM, 92-5I-26 *Idem* : Mohamed Soufi et Boumedine Sebbane.
 ANOM, 92-5I-27 *Idem* : Djilali Taleb, Ahmed Taleb.
 ANOM, 92-5I-29 *Idem* : Zerrouki.

Préfecture de Constantine (93)

La présentation des sources ici faite ne suit que partiellement la numérotation continue. L'ordre d'exposition est le suivant : documents du cabinet du préfet ; 2^e, 5^e et 6^e division ; SLNA (rattaché pour l'essentiel au service central du gouvernement général) ; personnel ; SRPJ ; Service des questions juives et des sociétés secrètes.

Cabinet

- B3-45** Carnet B et B spécial (1930-1940).
B3-390 Sociétés : listes, dossiers (années 1920 – années 1930).
B3-688 Antisémisme : activités, surveillance de la population juive (1941-1942).
B3-700 Fédération des élus musulmans, surveillance (1933-1936).
B3-755 Adm. communale : municipalité de Guelma (1941-1944).

Cabinet (pas de versement identifié)

- 93-1029** Dos. communaux : Philippeville (1943-1955).
93-1030 Informations sur le dép. : monographies des arr. de Constantine (1948, 1952), Guelma (1947), Philippeville (1947), Bône (1947).
93-1031 Dos. communaux : Aïn Beïda (1945-1955).
93-1034 *Idem* : Batna (1945-1955), Bône (1946-1955).
93-1035 *Idem* : Bordj Bou Arréridj (1945-1955), Djidjelli (1945-1956).
93-1036 *Idem* : Souk Ahras (1945-1955), Guelma (1945-1955).

Cabinet (versement du cabinet, 1^{er} avril 1957)

- 93-1047** Dos. communaux : Hamma Plaisance (1948-1950), Constantine (1945-1955).
93-1048 *Idem* : Sétif (1945-1955).

Cabinet (versement du cabinet, 24 janvier 1961)

- 93-1262** HLM, habitat (1957-1959).

Cabinet (versement du cabinet, 13 janvier 1960)

- 93-1502** Tournées du préfet : diverses villes, dont Guelma (1956).
93-1503 *Idem* : diverses villes, dont Guelma (1956).

Cabinet (versement du cabinet, 17 décembre 1949)

- 93-2351** Liste de dirigeants de groupe collaborationnistes (1943).

Cabinet (pas de versement identifié)

- 93-6338 à 6398** Légion d'honneur – Dos. de proposition et de carrière (1909-1947).
 → *Les dossiers mobilisés sont indiqués dans la partie spécialement dédiée aux dossiers de Légion d'honneur (infra, p. 76).*

Cabinet (pas de versement identifié)

- 93-6746** Listes de militants syndicalistes et communistes ainsi que de diverses organisations satellites, rapports concernant le communisme (1932-1940).

Centre de liaison et d'exploitation (versement de l'état-major mixte, s.d.)

Le centre de liaison et d'exploitation (CLE) centralise et diffuse les renseignements. Le CLE de Constantine, installé à la préfecture le 15 novembre 1955, est placé sous l'autorité du directeur de cabinet. Il semble y avoir poursuivi ses activités jusqu'au milieu de l'année 1958.

- 93-179** Dos. communaux – Bône (1957-1958).
- 93-180** *Idem* : Souk Ahras (1956-1958).
- 93-184** *Idem* : Constantine (1956-1958), Hamma Plaisance (1956-1958).
- 93-196** *Idem* : Sétif (1956-1958).
- 93-197** *Idem* : Batna (1956-1958).
- 93-200** *Idem* : Bordj Bou Arréridj (1956-1958).
- 93-201** *Idem* : Guelma (1956-1958).
- 93-202** *Idem* : Bougie (1956-1958).
- 93-203** *Idem* : Djidjelli (1956-1958).
- 93-224** *Idem* : Philippeville (1956-1958).
- 93-253** *Idem* : Oued Zénati (1956-1958).

Centre de liaison et d'exploitation (pas de versement identifié)

- 93-1820** Dos. communaux : Constantine, Philippeville (1956-1957).
- 93-1821** *Idem* : Sétif (1956-1957).
- 93-1822** *Idem* : Djidjelli (1955-1956).
- 93-1824** *Idem* : Bône, Bougie (1956-1957).
- 93-1825** *Idem* : Batna (1956-1957).
- 93-1826** *Idem* : Bougie, Sétif (1955-1956).
- 93-1827** *Idem* : Constantine (1956-1957).
- 93-1828** *Idem* : Bordj Bou Arréridj, Oued Zénati (1955-1956).
- 93-1830** *Idem* : Aïn Beïda (1956-1957).
- 93-1831** *Idem* : Philippeville (1955-1956).
- 93-1832** *Idem* : Hamma Plaisance, Constantine (1955-1956).
- 93-1833** *Idem* : Bône (1955-1956).
- 93-1836** *Idem* : Souk Ahras (1955-1956).
- 93-1838** *Idem* : Oued Zénati (1956-1957).

2^e division (série continue, divers versements)

À défaut de service d'Urbanisme (du moins en 1950, le conseil général ayant refusé de soutenir la création d'un tel service spécialisé¹), les affaires en relevant sont traitées par la 2^e division de la préfecture (« Administration communale »). Les documents de cette division sont éparpillés entre les ANOM (épaves²) et les [AWC](#) (séries CPE (1^{er} bureau) et « biens communaux » (2^e bureau)).

1 Lettre du préfet de Constantine au préfet d'Alger, 10 février 1950 (ANOM, 91-1K-593).

2 L'inventaire de la « série continue » de la préfecture de Constantine ne permet guère que d'identifier un dossier versé de façon unique, le 93-5472 (« 2^e division (Affaires communales) – Pas de versement identifier »).

**5^e Division – Police (série continue, divers versements) et
6^e Division – Aff. économiques et sociales (série continue, divers versements)**

C'est, à compter de 1955¹, la « 6^e division qui a, dans ses attributions, les services de l'Habitat » ; son chef est alors A. Beauseigneur². C'est, en son sein, le 2^e bureau qui gère les affaires relatives aux HLM³ (du moins en 1955).

- 93-48** Dos. suivis par la 5^e division : expulsions (1955).
Dos. suivis par la 6^e division : HLM et logements (1953-1955).
- 93-74** Dos. suivis par la 5^e division : expulsions (1956).
Dos. suivis par la 6^e division : constructions (1956).
- 93-1109** Dos. suivis par la 5^e division : surveillance politique des partis (1952-1953).
- 93-1496** Dos. suivis par la 6^e division : HLM et habitat (1956-1957).
- 93-1589** Police générale : aff. diverses, dont « habitat indigène » (1937-1938).
- 93-5365** Constantine : dos. sur le typhus à l'école Jules Ferry (1925).
- 93-5439** Dos. suivis par la 5^e division : expulsions de locataires (1943).
- 93-5440** *Idem* (1943).
- 93-5441** *Idem* (1944).
- 93-5442** *Idem* (1944-1945).
- 93-5443** *Idem* (1941-1942).
- 93-7030** Dos. suivis par la 5^e division : Événements du 5 août 1934 – Réparation des dommages aux sinistrés (1934-1940).
- 93-7031** *Idem* (1934 -1939).
- 93-7032** *Idem* (1934-1938).
- 93-7419** Dos. suivis par la 5^e division : expulsions de locataires (1949-1952).
- 93-7420** *Idem* (1951-1953).
- 93-7421** *Idem* (1952-1953).
- 93-7422** *Idem* (1954).
- 93-7423** *Idem* (1955).
- 93-7424** *Idem* (1955).
- 93-7673** *Idem* (1955-1956).
- 93-7674** *Idem* (1955-1956).
- 93-7730** Naturalisations : registre alphabétique des naturalisés après jugement (1929-1944).
- Affaires indigènes (pas de versements identifiés)**
- 93-1600** Personnel : notices signalétiques individuelles du personnel et de la justice musulmane (1921, 1926, 1928), dont Ramdane Bordjiba.

1 FOUICH Robert [employé de cette direction], *Des Dardanelles à Sophia Antipolis*, s.l.n.d, 1992, n. p. (voir III.2).

2 AG de la SCI de Constantine, 24 mai 1955 (ANF, 19771106-5) ; PV des conférences tenues les 25 et 26 juin 1956 au siège de l'ODHLM de Constantine, s.d. [fin juin ou début juillet 1956] (ANF, 19771085-72). Voir aussi divers documents sous ce timbre en 1956 dans ANOM, 93-1496. Initiale « A. » mentionnée dans *Annuaire officiel des abonnés au téléphone à jour au 1^{er} octobre 1960. Départements de Batna, Bône, Constantine, Sétif, Oasis*, Alger, Service des Postes et télécommunications (délégation générale du gouvernement en Algérie), s.d. [fin 1960], p. 31. (A. Beauseigneur est alors chef de division à la préfecture de Bône).

3 Délibération du CA de l'OMHLM de Constantine du 21 juillet 1955 (ANF, 19771106-29).

SLNA (série continue, divers versements)

Divers (pas de versements identifiés)

- 93-4233 Surveillance des individus : fiches de renseignements (de M à Z) (1936-1945).
93-4234 *Idem* (de A à D) (1936-1947).
93-4235 *Idem* (de E à M) (1936-1947).

Aff. politiques (versement de la section des Aff. politiques, 18 avril 1962)

Les dossiers de surveillance sont composés de notes de police sur des événements divers (réunions politiques, visites entre militants, etc.). Des individus livrent, souvent anonymement, des renseignements en raison de concurrences diverses qu'ils ont avec d'autres¹. Il existe également de nombreux dossiers produits par le SLNA aux AWC².

- 93-4238 *Idem* : Saïd ben Ali Amrani.
93-4240 Dos. de surveillance : Khelil Baba-Aïssa, André Prosper Backouche, Hachemi ben Amor Baghriche.
93-4244 *Idem* : Abderrahmane ben Lakhdar Benameur, Hacène ben Salah Benamghar.
93-4247 *Idem* : Mekki Benelmir, divers Benelmouffok (Mekki, Ahmed Zerrouk, Ali Chérif, Mohamed Mostéfa, Mohamed, Abdelmadjid).
93-4248 *Idem* : Hadj Tayeb Benhamla, Hacène Benkalaya, Brahim Benmaghsoula, Mohamed Benmaïza, Hocine Benmansour.
93-4250 *Idem* : Bentchicou Mohammed Larbi, Bentchicou Ahmed dit « Hamida ».
93-4251 *Idem* : Roger Biesse, Mohammed Bilek.
93-4262 *Idem* : René De Peretti, Abdelbaki Derdour, Abdelhamid Derrouiche, Jacques et Maurice Dessens, Jean De Zeeuw Wim.
93-4263 *Idem* : Mohamed Chérif Djabali.
93-4265 *Idem* : M^{me} Elamouchi, Mohamed Salah Elgradechi, Abdelkrim Faci, André Fadda.
93-4270 Ahmed Hamlaoui, Selim Hammou, Ammar Hammouche, Bouzid Hammoudi, Abderrahmane Hassani.
93-4271 *Idem* : Mohamed Kaci, Tayeb Ben Chérif Kaabeche, Marcel Iacono, Mohamed Ikhlef, Ahmed Iken, Aimé Isella.
93-4280 *Idem* : Alfred Malpel, Raoul Mandon, Jean Mannoni, Henri Maschat, Mohammed Rachid Massali, Azzedine Mazri.
93-4281 *Idem* : Mohammed Meddour.
93-4282 *Idem* : Omar Merjmak.
93-4286 *Idem* : Hocine Ould Braham, Idir Oumoussa, Amar Ouzegane.
93-4289 *Idem* : Mohammed Larbi Sammar.
93-4292 *Idem* : Braham Mostefa Tchandarli, famille Tchandarli, divers Tcherkeski (Ahmed dit Azzedine, Hacène Chadli, Mostefa), Abdallah Tebib, Mohamed Tahar Tiar, divers Touam (Abderrahmane, Mohammed Mustapha, Mohamed).
93-4295 *Idem* : Cherif Zerrouk, Abdelmalik Zoughaileche, Tayeb ben Mohammed Zouli.
93-4308 *Idem* : Mahfoud Lounis, Mouloud Noui, Rabah Zenati [avec des documents relatifs à Abdallah Khodja, son gendre], David Zermati.
93-4319 Comité de défense des intérêts des habitants de la Cité Améziane (1952).

1 Chef du SLNA [*a priori* celui de Constantine], « Note pour M. le sous-préfet, directeur adjoint du cabinet [du préfet de Constantine] », 9 avril 1955 (ANOM, 93-4237 ; visite de Hocine Ahmed-Yahia).

2 BADJADJA Abdelkrim, MIMOUNI Omar, *Inventaire analytique des archives du SLNA, 1863-1949*, Constantine, Archives de la wilaya de Constantine, 1979, 156 p.

Service de la colonisation (versement de la 3^e division, 9 septembre 1949)
93-2192 Dos. par centre – Lutaud : M. Touyere (HBM Guelma) (1916-1936)

Personnel (C)

93-C-6033-1 Abdelouahab Benelmouffok.
93-C-5718 Salem Ben Ali Boufrioua.
93-C-5814 Alexandre Guédon.
93-C-5842 Omar Benelmouffok.
93-C-5863 Henri Brenot.
93-C-6028 Messaoud ben Belkacem Boumalit.
93-C-6109 Philippe Geffroy ; *avec de nombreux documents concernant Prosper Alquier.*
93-C-6148 Henri Ernest Lavion.

Police et maintien de l'ordre (F)

Service régional de police judiciaire (1946-1962) (2F)

93-2F-4 Personnel : dos. Charles Chabot.

Service des questions juives et des sociétés secrètes (1940-1943) (3G)

Se défendant face à des délateurs, l'archiviste du gouvernement général et membre de la commission d'épuration, Gabriel Esquer indique en septembre 1943 avoir

« fait centraliser aux Archives départementales, dans les préfectures d'Alger, d'Oran, de Constantine, les archives, livres, objets mis sous séquestre par les Domaines. Ce fonds a été mis en sûreté dans des salles isolées où le public ne pouvait avoir accès. Les archivistes départementaux ont classé et inventorié le tout, suivant mes instructions qui s'inspiraient des principes appliqués pour le classement des archives. Le travail a été terminé (y compris la rédaction et la frappe des inventaires) en juin 1942 pour le département d'Alger, au mois d'octobre suivant pour Oran et Constantine.

Si j'avais été animé des sentiments que l'on me prête, j'aurais très bien pu organiser à Alger, dès le début de 1942, une exposition maçonnique soit dans les salles vides du musée des Beaux-Arts, soit dans le péristyle de la salle Pierre Bordes.

Au contraire et grâce à moi seul, les archives, livres et objets provenant des loges d'Algérie ont été mis hors de la portée du public. De même, j'ai empêché l'envoi en France et par suite la divulgation de cette documentation (...)

Si la documentation maçonnique reste aux archives départementales, elle sera inaccessible aux simples curieux. Quant aux historiens, ils pourront en prendre connaissance dans les délais fixés par les règlements (communication après un délai de cinquante ans) ce délai étant poté à un siècle pour les documents ayant un caractère personnel (...) »¹.

Statut des juifs

93-3G-5 Liste de 3 385 « noms juifs » attributaires de cartes d'alimentation comportant la date de naissance et le domicile (Bône, 29 août 1942).
93-3G-13 Maintien dans le statut politique des citoyens français : dos. des demandes et dos. adressés au gouverneur général (1940-1943), lettre A à D.
93-3G-14 *Idem* : lettre E à Z.
93-3G-26 Adm. des biens juifs : biens appartenant à des juifs (1941-1943).
93-3G-27 Admi. provisoires : instructions, nominations, aff. (1941-1943).
93-3G-28 Admi. provisoires : candidatures, instructions, enquêtes (1941-1943).
93-3G-30 Aff. particulières suivies par le service : attribution d'HBM (1942).

1 Gabriel Esquer, « Note à M. le commissaire à l'Intérieur », 16 septembre 1943 (ANF, F1a-3809 ; précisions, aussi, sur la circulation des documents à Alger en vue de réprimer les franc-maçons ; la remise des documents aux associations reconstituées est aussi évoquée).

Sociétés secrètes

- 93-3G-38** Dissolution des loges, dévolution des biens et listes des officiers et dignitaires des loges établies à partir des registres de comptabilité saisis (1940) ; réintégration des anciens dignitaires dans leurs fonctions ; réintégration des administrateurs de sociétés d'HBM (1943).

Sous-préfectures et préfectures créées après 1955

Les fonds des sous-préfectures d'Algérie conservés aux ANOM « ne sont pas identifiés avec exactitude. En effet, inextricablement mélangés soit avec les fonds des communes mixtes qui les ont précédées, soit avec ceux des préfectures instituées en 1955-1956, ils ne pourront être délimités qu'après leur classement » (*EGF* des ANOM, en ligne). Au moins dans les années 1930, la charge de classement des archives est dévolue aux khodjas¹. Les locaux sont souvent décrits comme de mauvaise qualité. La pièce dédiée aux archives étant souvent la moins vivable, il est probable que les conditions de conservation y soient très inadéquates. Par exemple, la sous-préfecture de Sebdou est décrite ainsi par un ancien sous-préfet :

« deux petits bâtiments séparés par une minuscule cour intérieure : celui des bureaux en préfabriqué, et la résidence à allure de villa de retraité, sans étage, sans jardin (...) [c'est dire] la médiocrité de la construction »².

Sous-préfecture de Médéa (912)

La sous-préfecture est transformée en préfecture par le décret du 28 juin 1956³ ; les archives de cette dernière font l'objet d'un autre fonds (ANOM, 9120 ; aucune archives n'intéresse, selon la consultation de l'inventaire, immédiatement l'objet de ce travail).

- 912-106** Habitat indigène, projet de centres ruraux indigènes (1919 ; 1927-1943).
912-355 Politique d'amélioration de l'habitat (1928-1943).

Sous-préfecture de Tizi Ouzou⁴ (915)

La sous-préfecture est transformée en préfecture par le décret du 28 juin 1956 ; les archives de cette dernière font l'objet d'un autre fonds (ANOM, 9150 ; cf. *infra*, p. 61). Par commodité, la conservation des archives de ces deux fonds est présentée ici.

Un premier répertoire des archives de l'ex-sous-préfecture de Tizi Ouzou est produit par les archives départementales d'Alger en 1959-1960⁵. Début 1967, le « documentaliste-archiviste » Raymond⁶ Parrain, qui fut en poste aux archives de Tizi Ouzou, indique

-
- 1 DF-SO-DI-SA, sé. du 2 décembre 1931, p. 197. Les archives des sous-préfectures ont suscité l'inquiétude des autorités de tutelle dès le début du XX^e siècle, si ce n'est avant (Bernard Prost (inspecteur général des Archives), « Rapport – Dép. d'Alger – Sous-préfecture d'Orléansville (18 avril 1904) », 5 septembre 1904 (ANF, AB-XXXIc-293)).
 - 2 CARRÈRE Gilbert, *Mémoires d'un préfet : à la traverse du XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 24 (l'auteur est sous-préfet de Sebdou d'août 1959 à 1961).
 - 3 Signalons que le service dép. d'urbanisme de cette nouvelle préfecture a été créé par Jacques Celles, qui en témoigne dans *Mes Barakas. Souvenirs d'un urbaniste*, s.l. Chez l'auteur, 2020, p. 109-164. Avant Médéa, J. Celles avait travaillé à l'Atelier d'urbanisme d'Alger.
 - 4 La mention de la « [réalisation d'un] répertoire des archives de l'ex-sous-préfecture de Tizi Ouzou » pour 1959-1960 ne renvoie pas à un instrument de recherche identifiable (DUBOSCQ Guy, « Les archives dép. en 1959-1960 », *La Gazette des archives*, 34-35, 1961, p. 160-161. Éléments relatifs à l'organisation de cette sous-préfecture dans la « Note pour M. le secrétaire général pour l'Administration [de la préfecture d'Alger] », 5 juillet 1955 (ANOM, 91-1K-683-1).
 - 5 DUBOSCQ Guy, « Les archives dép. en 1959-1960 (Hérault à Réunion) », *La Gazette des archives*, 34/35, 1961, p. 144-162, ici p. 160.
 - 6 Son prénom est mentionné dans Simone Rumeau (1^{er} bureau de la direction des Archives de France, en charge du personnel), « Note pour M. Duchain (chef du service technique) », 11 octobre 1960 (ANF, AB-XXXIc-

« que les archives de Tizi Ouzou qui ont été rapatriées sont surtout les archives anciennes des communes mixtes. Ni les dossiers du personnel de l'administration préfectorale, ni ceux des attachés des Affaires algériennes n'ont été, à ma connaissance, versés aux Archives du département. J'ai tout lieu de croire que les dossiers relatifs aux achats et réquisitions de terrains ou d'immeubles, étant donné leur peu d'ancienneté et leur utilisation encore fréquente, sont demeurés dans les services de la préfecture de Tizi Ouzou. (...) Quoi qu'il en soit, les archives de la préfecture de Tizi Ouzou ont rejoint le fonds des archives d'Algérie au gouvernement général. Elles ont été expédiées par les soins de celui-ci en métropole »¹.

Claudius Brosse, jeune énarque (promotion Vauban, 1957-1959) est nommé chef de cabinet du préfet de Tizi Ouzou le 1^{er} juin 1960. Il décrit, dans ses mémoires, la préfecture : « Nous étions installés dans une préfecture construite sur une petite colline et constituée d'une douzaine de baraques préfabriquées peu confortables »². Début 1958, un « local » dédié aux archives existe tout de même au sein de ces très modestes locaux ; c'est la seule des nouvelles préfectures de l'ancien département d'Alger qui en a un³.

La nouvelle préfecture est achevée en 1963 ; les archives de la wilaya de Tizi Ouzou y sont installées au rez-de-chaussée. Yves Pérotin note en 1964 : « Il semble qu'il ne demeure rien d'antérieur à 1958-1960, donc à la création du département de Tizi Ouzou »⁴.

915-3 Habitat indigène (1937-1938).

915-64 Documents rassemblés « pouvant intéresser mon successeur », dont une liasse sur les habitations indigènes (1919-1930).

915-80 Logements : expulsions, constructions (1919-1954).

915-157 Urbanisme : projets d'aménagement. Habitat (1949-1954).

Sous-préfecture puis préfecture de Blida (917)

Cette préfecture a été plastiquée par l'OAS au printemps 1962, sans que l'ampleur des dégâts ait pu être déterminée⁵. Le fonds conservé aux ANOM est constitué de 26 m.l. d'archives.

917-58 Dos. politiques : communes d'Ameur el-Aïn, Attatba, Beni Mered, Bérard, Birtouta, Boufarik, Blida, Daouda, Duplex, El Affroun, Fouka, Gouraya, Koléa (1945-1953).

Sous-préfecture puis préfecture de Tiaret⁶ (926)

Ce fonds fait 12 m.l. Une note de début octobre 1960, probablement rédigée par Yves⁷ Chassin du Guerny (documentaliste-archiviste) lors de son installation aux archives de la

294) dans laquelle est listé l'ensemble des « documentalistes-archivistes » affectés en Algérie.

1 Lettre de R. Parrain (documentaliste-archiviste aux archives du Puy-de-Dôme, anciennement en service à la préfecture de Tizi Ouzou) à l'ambassadeur de France en Algérie (Affaires administratives – service de Liquidation), 2 janvier 1967 (ANOM, Archives du service provenant du bureau de M. Dousset, I) ; voir également la lettre du conservateur chargé du dépôt des archives d'outre-mer (Boyer) au directeur général des Archives de France, 6 février 1967 (ANOM, Archives du service, AOM 4 ; fondée sur la lettre de R. Parrain).

2 BROSSE Claudius, *L'État dinosaure...*, *op. cit.*, p. 48.

3 Conservateur régional des archives dép. algériennes (Boyer), « Rapport annexe [au rapport relatif à l'année 1957] sur le fonctionnement des archives régionales », s.d. [début 1958] (ANOM, AB-XXXIc-294).

4 PÉROTIN Yves, *Algérie...*, doc. cité, p. 19.

5 SCHMIDT Elisabeth, *La Tristesse des abandons. Souvenirs d'une femme pasteur dans la guerre d'Algérie, 1958-1963*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 251.

6 Nombreux détails dans l'introduction de l'inventaire.

7 Son prénom est mentionné dans Simone Rumeau, « Note pour M. Duchain (chef du service technique) », doc. cité.

préfecture de Tiaret, décrit les locaux de conservation utilisés avant que ne soit opérationnelle la nouvelle préfecture :

« Pas de dépôt autre que les anciens garages du château Rousseau (résidence préfectorale) comportant quatre alvéoles contenant 60 m. de rayonnages métalliques mis à la disposition du cabinet ou serv. du matériel [peu lisible] et de la 2^e division [deux lignes illisibles] ; le JO dans le bureau du matériel et les archives de la 1^{ère} div. [division] et de l'ancien. Sous-préf. [illisible] dans une des caves de la préfecture »¹.

Yves Pérotin indique en 1964 que

« les archives confidentielles et une partie de celle des communes mixtes ont été transférées en France (...). Il demeure, cependant, une masse assez importante en provenance des communes mixtes (depuis 1900 ?), des SAS, etc. D'autre part, les archives de l'ancienne sous-préfecture de Tiaret sont en cours de classement. Il y a, enfin, des versements récents. L'ensemble occupe dans les 350 à 400 m. »².

926-122 Habitat indigène (1931-1944).

Sous-préfecture de Batna puis préfecture de l'Aurès (932)

Ces archives sont dotées d'un service dédié au sein de la préfecture des Aurès à compter de juillet 1960³ ; un archiviste, René Le Minor⁴, est installé dans ses fonctions le 1^{er} octobre suivant. Elles sont « conservées sur place jusqu'en 1961 » avant qu'une partie soit déplacée en trois expéditions⁵ (21 avril 1961, 9 mai et 26 juin 1962). Les documents de ce fonds totalisent 45 m.l. ; environ 200 m.l. de « documents antérieurs à l'indépendance [comprenant des documents de communes mixtes] » étaient encore sur de « beaux rayonnages métalliques » au printemps 1964⁶. Fin 1954, Roger Le Doussal décrit les locaux de la sous-préfecture des Aurès : « ...ce bâtiment était une sorte de villa 1900, à un étage, non chauffée et il me fallait faire ma toilette en plein air, dans la cour, en partageant l'unique robinet avec la demi-douzaine de tirailleurs sénégalais qui gardait les lieux »⁷. La nouvelle sous-préfecture, prévue pour septembre 1954⁸, est donc vraisemblablement livrée en 1955 ou 1956.

932-119 Habitat, urbanisme (1955-1958).

1 Anonyme [*a priori* Y. Chassin du Guerny], « Tiaret », 4 octobre 1960 (ANF, 2011094-127).

2 PÉROTIN Yves, *Algérie...*, doc. cité, p. 18.

3 Lettre du documentaliste-archiviste de la préfecture des Aurès au directeur général des Archives de France, 4 janvier 1960 (ANF, 2011094-127 ; *idem* pour la mention de l'installation d'un archiviste).

4 Simone Rumeau, « Note pour M. Duchein (chef du service technique) », doc. cité.

5 Selon la présentation (2011) du fonds par l'archiviste Pierre Gombert ; il ajoute « les bordereaux de ces trois expéditions sont conservés ». L'information sur les 45 m.l. proviennent de cette même présentation.

6 PÉROTIN Yves, *Algérie...*, doc. cité, p. 12.

7 LE DOUSSAL Roger, *Commissaire de police en Algérie...*, *op. cit.*, p. 182 ; Pierre Cazejust fait une autre brève description de cette sous-préfecture dans *Beauvau, 1944-1985*, *op. cit.*, p. 45.

8 *Batna et son arrondissement. Voyage officiel de M. Roger Léonard, gouverneur général de l'Algérie du 22 au 24 avril 1954*, Constantine, Impr. Attali, 1954, p. 45.

Sous-préfecture puis préfecture de Bône (933)

Trois expéditions de documents (9 mai, 26 et 29 juin 1962) sont à l'origine de ce fonds qui totalise 97 m.l.¹. La chartiste Anne-Marie Couvret avait été nommée en décembre 1958 au poste de directrice des archives départementales de Bône², service qu'elle a « monté de toutes pièces ». Début 1960, le local qui lui est affecté est déjà « presque complètement saturé » ; un nouvel espace est prévu dans une aile de la nouvelle préfecture, alors en construction³. En 1964, Yves Pérotin indique « qu'il y eu environ 500 sacs de documents expédiés en France⁴, dont il existe des états détaillés, sac par sac, aux archives. Il demeure environ 200 mètres (?) de documents antérieurs à l'indépendance à côté de pas mal de versements récents »⁵.

Enfin, la description des archives de la PRG de Bône que fait son ancien directeur (1955-1960, Roger Le Doussal, mérite d'être signalée : « ...dans le bureau du commissaire, [il y a] une petite armoire en fer pour les dossiers d'archives, qui n'étaient pas nombreux puisqu'ils tenaient tous dans ce meuble »⁶.

- 933-160** Logements : questionnaire du Bureau du plan, HLM, rapports (1959-1960).
933-252 Cession à l'OMHLM de terrains domaniaux du plateau des Santons (1950-1956).
933-398 Affaires indigènes : habitat (1937-1939).

Sous-préfecture puis préfecture de Sétif (937)

Les 20,5 m.l. de documents de cette sous-préfectures sont parvenus à Aix-en-Provence à la suite de quatre expéditions⁷ (24 avril 1961, 26 avril, 12 juin et 29 juin 1962). Yves Pérotin décrit ainsi les archives de cette préfecture, restées à Sétif : « [il existe] une cave saine avec 325 m.l. de rayonnages [et] 250 m.l. environ [d'archives]. Certains papiers de l'ancienne sous-préfecture (depuis 1920 ?). Versements récents. Lors de l'indépendance, on a brûlé des papiers en assez grand nombre (SAS, entre autres) »⁸.

- 937-95** Cabinet du sous-préfet : rapports produits par les administrateurs et maires (1943).

Préfecture de Grande Kabylie (9150)

Circonscription administrative créée par le décret du 28 juin 1956 ; ce fonds s'inscrit dans la continuité du fonds de la sous-préfecture de Tizi Ouzou (cf. ANOM, 915, *supra*, p. 58).

- 9150-185** Économie : logement, habitat, compte financier de l'ODHLM, état des logements construits (1956-1960).

1 Selon la présentation (2014) du fonds par l'archiviste Pierre Gombert ; les bordereaux sont eux aussi conservés.

2 PLOUVIER Marine, « Anne-Marie Couvret (1930-2017) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 173, 2015-2017, p. 644-647 ; dos. de chartiste dans ANF, 93AJ-67.

3 Lettre du ministre chargé des Affaires culturelles au général de division commandant la zone est du Constantinois, 13 janvier 1960 28 janvier 1960 (ANF, 2011094-127).

4 Un envoi de 114 sac a été effectué fin 1962 (télégramme de l'archiviste de Bône [Anne-Marie Couvret] à celui des Bouches-du-Rhône, 29 juin 1962 (ANOM, 13APOM-13)).

5 PÉROTIN Yves, *Algérie...*, doc. cité, p. 12.

6 LE DOUSSAL Roger, *Commissaire de police en Algérie...*, *op. cit.*, p. 110.

7 Selon la présentation (2012) du fonds par l'archiviste Pierre Gombert ; les bordereaux sont eux aussi conservés.

8 PÉROTIN Yves, *Algérie...*, doc. cité, p. 17.

Communes mixtes

Le cadre de classement initial « de toutes les communes d'Algérie »¹ a été pensé par Martial Rémond, administrateur de communes mixtes. Une première édition (500 exemplaires) est parue en 1924 ; Émile Dermenghem, archiviste du gouvernement général, a œuvré pour des rééditions qui paraissent en 1950² et 1957³.

L'histoire des déplacements des archives des communes mixtes débute à la fin des années 1940, lorsque leur suppression est envisagée⁴. Saisi de la question, l'archiviste en chef du département d'Alger (Pierre Boyer) recommande de les rassembler à la sous-préfecture voire, mieux, à la préfecture⁵. Fin 1961, il rappelle aux archivistes-documentalistes de la région d'Alger

« l'urgence qu'il y [a] à récupérer les archives des anciennes communes mixtes et à effectuer dès maintenant les envois relatifs à l'opération de "microfilmage". Plusieurs d'entre eux s'étaient d'ailleurs mis en rapport avec l'autorité militaire à ce propos. J'ai cru devoir leur demander d'insister, auprès des services qui pensent pouvoir procéder à des destructions rapides, sur la difficulté qu'il y a justement à effectuer rapidement ces dernières, du fait de la mauvaise combustibilité des liasses »⁶.

Commune mixte du Djurjura (91502)

- 91502-56 Habitat indigène (1921-1936).
- 91502-77 Enquête gubernatoriale (1938). Étude sur la maison kabyle (1953).
- 91502-78 Habitat évolutif, projet de 40 logements à Michelet (1955).
- 91502-241 Commission spéciale : délibérations (1931-1939).
- 91502-244 Commission spéciale : délibérations (1922-1929).
- 91502-286 Logements, construction : plans-type, circulaires (1952-1954).

Commune mixte de Remchi (92503)

- 92503-4 Montagnac : programme quinquennal de construction d'HLM (1957).

Commune mixte de La Calle (93302)

- 93302-133 Habitat indigène (1938).

Commune mixte de La Séfia⁷ (93502)

- 93502-23 Habitat indigène (1931-1957).
- 93502-92 Programme HLM, amélioration de l'habitat traditionnel (1956-1957).

1 « Avis sur l'utilisation du "classement Rémond" des archives communales », s.d. [probablement rédigé par Dermenghem lors de la réédition en 1950 du cadre de classement Rémond] (ANOM, GGA-59S-19) ; sur ce cadre de classement, voir DION Isabelle, « Les services d'archives en Algérie, 1830-1962 », *Histoire et archives*, 15, 2004, p. 88-107.

2 Sur ce répertoire, voir le dossier dédié dans ANOM, GGA-59S-19 ; l'exemplaire daté de 1950 ne serait-il qu'une épreuve de la réédition de 1957 ?

3 RÉMOND Martial, *Répertoires de classement des archives administratives algériennes*, Alger, Impr. d'Imbert, 1957, 38 p.

4 Anonyme [membre de l'Inspection gubernatoriale des Services civils], « Note sur la destination à donner aux archives des communes mixtes appelées à disparaître », 27 décembre 1947 (ANOM ? 91-S-9).

5 Lettre de l'archiviste en chef du dép. d'Alger (Boyer) au directeur des Archives de France, 28 avril 1948 (ANOM, 91-S-9). Même position lorsque d'importantes reconfigurations territoriales se précisent, cf. la circulaire du préfet d'Alger adressée aux maires et administrateurs des Services civils, 28 novembre 1956 (ANOM, 91-1K-683-1).

6 Lettre du conservateur régional des archives de l'Algérois (Boyer) au directeur général des Archives de France, 30 octobre 1961 (ANF, AB-XXXIc-294).

7 La liasse 93502-2 contient un dossier intitulé « Instructions du cabinet du préfet sur le classement des "archives secrètes" (1939) ».

Commune mixte de Jemmapes (93602)

93602-36 Habitat, prêts et construction de logements (1945-1957).

Commune mixte des Maâdid (93703)

93602-16 Caïds (1901-1956), dont Mabrouk Chitour et Mohamed Malek Chitour.

Archives du service

Dossiers provenant du bureau de M. Dousset (I) Corr. diverses (1964-1966).

AOM-1 Registre du courrier, départ et arrivée (1863-1979).

AOM-4 Courrier, départ (1962-1968).

AOM-53 Dépôt (1962-1974) ; personnel (1962-1972).

Service historique de la Défense (SHD, Vincennes)

Armée de l'Air	63
Défense nationale et administration centrale depuis 1945.....	63
Guerre et armée de terre	63
Algérie	63
Adm. centrales, missions de liaison auprès des Alliés, régions militaires.....	64
Commissariat national à l'intérieur du CFLN	64
Régiments et organismes de l'armée de terre	65
Fonds Raphaëlle Branche	65
Dossiers individuels	65

Armée de l'Air (AI)

Défense nationale et administration centrale depuis 1945 – Direction de l'infrastructure de l'Air (AI-50E)

Domaines

50E-36450-2 Alger : logements, propriété Dar Hachleff, lotissement du Golf (1953-1969).

50E-36450-5 Maison-Blanche : acquisition des terrains de la cité ouvrière de l'AIA (1951-1968).

50E-36451-3 Birmandreïs : logements pour les cadres mariés (1953-1955).

50E-36451-5 Blida (Joinville) : construction de 262 logements par la CIA (1961).

50E-36452-2 Boufarik : logements pour les cadres mariés (1952-1955).

50E-36453-5 Colomb Béchar : logements destinés aux cadres du CIEES (1956-1958).

50E-36454-10 Oran : logements de cadres bâtis par le MRL (1954-1962) ; mise à disposition de la CILOF de quatre parcelles de terrain (1960-1962).

50E-36455-1 La Sénia : Logements pour cadres mariés bâtis par la CILOF (1961-1962).

Guerre et armée de terre (GR)

Outre-mer depuis 1830 (GR-H)

Algérie (GR-1H)

Commandement du Génie

1H-576 Direction d'Alger : travaux mixtes (1914-1927).

1H-577 *Idem* (1927-1940).

1H-868 Direction de Constantine : Bône, travaux mixtes, dont lotissements (1900-1915).

1H-868 *Idem* (1915-1938).

DGGA et commandement en chef des forces en Algérie

Cabinet militaire de la DGGA et organismes rattachés

1H-1106 Secrétariat permanent de la Défense nationale : Plan de Constantine (1958-1960), dont photographies de logements d'Alger, Fort-de-l'Eau, Tablat (Sidi Lakrou).

Envoi des directions de la DGGA

1H-1119 Dir. des personnels et des aff. adm. : réalisations françaises en Algérie (1946-1962), dont Alger, Constantine (cité Améziane), Bône, Mostaganem, Tizi Ouzou, etc.

1H-1176 Documentation photographique¹ : Alger (1958-1961).

1H-1177 *Idem* : Batna, Beni Saf, Biskra, Blida, Bône, Boufarik, Bougie, Cherchell, Constantine (1958-1961).

1H-1178 *Idem* : Guelma, Médéa, Mostaganem, Nemours, Oran, Orléansville, Philippeville, Relizane, Saint-Arnaud, Sétif, Sidi Bel-Abbès, Tipasa, Tlemcen (1946-1962).

Organismes rattachés au cabinet militaire de la DGGA

1H-1215 Monographie de SAS et SAU : quartiers d'Alger et localités du Sahel (1958-1960).

Circonscriptions militaires

Corps d'armée de Constantine

1H-2846 Situation politique et état d'esprit des populations : répertoire des « grandes familles et des personnalités (s.d.) [début des années 1950].

Deuxième Guerre mondiale (GR-P)

Adm. centrales, missions de liaison auprès des Alliés, régions militaires (GR-1P)

Vichy – Défense nationale

1P-39 Documentation sur l'urbanisme et l'habitat, la démographie, etc. (1940-1941).

1P-90 Activités du service de la démographie à Alger (1941).

Commissariat national à l'intérieur du CFLN² (GR-28P)

Collaboration et épuration

28P-183 Collaborateurs et répression anti-gaulliste (1942-1943), dont note sur Louis Valin³.

1 Plutôt qu'un envoi par la délégation générale du gouvernement, la n. 10 p. 22 de l'inventaire mentionne qu'il s'agit d'une « documentation photographique constituée à partir de reportages effectués par des correspondants de l'ECPAD ». *Idem* pour les deux cartons suivants.

2 Archives vraisemblablement déplacées d'Alger à la métropole en octobre 1944 (chef du bureau des Transferts gouvernementaux (commandant Vauchez), « Note au sujet du prochain transport maritime à destination de Cherbourg », 10 octobre 1944 (ANOM, GGA-8CAB-12 ; préparation du transfert de 100 tonnes d'archives des dép. civils, 60 de la Guerre, 20 de l'Air, 20 des Services spéciaux, 15 de l'état-major, 2 de la présidence et 33 du corps diplomatique, soit un total de 250 tonnes ; je remercie Kamil Perrussel de m'avoir communiqué ce document)). Sur le déplacement de l'administration du GPRF vers la métropole en 1944, voir de nombreuses liasses dans les archives de la direction du Rapatriement cotées ANF, F9-3118 à 3128.

3 Aimablement communiquée par Aubin Peaudeau : qu'il en soit grandement remercié.

Formations de l'armée de terre post-1945 (GR-U)

Régiments et organismes de l'armée de terre¹ (GR-7U)

7U-399 9^e bataillon de zouaves : *Journal de marche et des opérations* (1960-1962).

Fonds privés et doc. entrés par voie extraordinaire (GR-K)

Section d'histoire orale

Fonds Raphaëlle Branche (GR-4K)

4K-9 Entretien avec Jean Vaujour, réalisé le 4 mars 1997 au domicile du témoin.

4K-18 Entretien avec Paul Houdart, réalisé le 1^{er} octobre 1998 au domicile du témoin.

4K-28 Entretien avec André Gallice, réalisé le 22 janvier 1999 au domicile du témoin.

Dossiers individuels (divers versements)

2000Z-200-8792 Jean Gaston Picquart.

2000Z-202-4006 Jean Fleury.

2000Z-1618-18240 Jean Albert Charles Godard.

Dossiers de carrière d'officiers (GR-5Ye)

5Ye-108355 Louis Bernard Jammy.

Dossiers de carrière d'officiers supérieurs et subalternes (GR-8Ye)

8Ye-4901 Ahmed Ben Ahmed Bacha.

8Ye-10415 Jean Chiaverini.

8Ye-32231 Adrien Louis Nicolazo.

8Ye-34334 Mokrane Aït Idir.

8Ye-44803 Pierre Jean Chazot.

8Ye-57421 Zoubir ben Abdelkader, dit « Charles » El Misoun [ou Missoum]

8Ye-82832 Ahmed Ben Mebarek Benmebarek.

8Ye-91911 Mohamed Benderra.

8Ye-92683 Boumedine Sebbane.

8Ye-98178 Paul Louis Giusti.

8Ye-110228 Mostefa Ben Salah.

8Ye-111998 Rodolphe Mario Cerutti.

8Ye-115022 Michel Aquilina.

8Ye-119453 Saci Ben Hocine Mahdi.

8Ye-121021 Berkane Ould Mohamed Tagguedait.

8Ye-122293 Hocene Ben Salah Benamghar.

8Ye-124528 Henri François Antoine Maschat.

8Ye-127831 Abdelkader Tazghat.

Pensions en instance d'officiers (GR-11Yf)

11Yf-4929 Laurent Marius Pascal Lafaille.

1 Sur les *JMO*, voir MAUSS-COPEAUX Claire, *La source. Mémoire d'un massacre : Oudjehane, 11 mai 1956*, Média-Plus, 2015 [2013], p. 105-114.

Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD, collections consultées en ligne)

Photographies

- ALG 56-149 R4** Intérieur d'un logement de la cité Brunie d'Oran (1956), 1 cliché.
ALG 57-106 R48 et 49 Village ouvrier de l'Ouenza (1957), 2 clichés.
ALG 58-101 R10 à 27 HLM de Colomb Béchar (1958), 18 clichés.
La légende indique : « À Colomb Béchar, plus de 1 300 logements ont été construits en quelques semaines », ce qui est douteux (information retrouvée nulle part), à moins que ces logements ait été bâtie directement par l'armée, très présente dans cette ville.
- ALG 59-242** Visite de M. Sudreau, ministre de la Construction : pose de la 1^{ère} pierre de la cité Mahieddine (26 mai 1959), 15 clichés.
- D163-76** Don Arthur Smet¹ : vues aériennes de Saïda et des nouveaux HLM (1960), 7 clichés.
- D163-78-6 et 39 à 43** *Idem* : vue aérienne des nouvelles HLM dans le quartier Amrous de Saïda (1960), 6 clichés.
- D163-172-19 à 21** Immeubles d'une cité d'Oran [cité Protin ?] (1961), 3 clichés.
D163-182-7 Vue aérienne de la cité Protin, s.d. [1962-1963], 1 cliché.
TERRE 74-1277 à 1284 Explosion d'un train de munition allié, 4 juillet 1943, 7 clichés.
Il est indiqué de façon erronée qu'il s'agit d'une conséquence d'un bombardement allemand.

Films

La diffusion de ces reportages est parfois précisée dans la notice que leur consacre le site <http://imagesdefenses.gouv.fr>.

- ACT 5456** « Chantiers de logements pour les Français-musulmans à Oran », 9 juillet 1956, 4'11.
ACT 5895 « Inauguration de la cité ouvrière jeunesse à Maison-Carrée », 13 juin 1958, 0'58.
ACT 5990 « M. Sudreau pose la première pierre de la future cité Mahieddine à Alger », 26 mai 1959, 1'53.
ACT 6229 « L'habitat à Alger », 2 mars 1962, 9'30.
ACT 6151 « La société de logements préfabriqués Camus-Rossi à Constantine », 10 avril 1961, 10'45.
ACT 60124 « L'habitat dans l'Oranais », 3 octobre 1960, 1'30.

1 « (...) Smet devient l'une des chevilles ouvrières de l'action psychologique "à la Bigeard" en assurant la couverture photographique du secteur de Saïda pour la réalisation des halls d'information. Ces grands murs d'images, disposés stratégiquement afin d'être visibles de tous dans les lieux publics, sont accompagnés de slogans promouvant les actions sanitaires et sociales de la France auprès des Algériens (...) Plusieurs de ses clichés sont publiés à l'époque dans les journaux locaux tels *L'Écho d'Oran* ou encore *L'Écho de Saïda* » (présentation du donateur, consultée le 18 mars 2023 sur le site <https://imagesdefense.gouv.fr>).

Caisse des dépôts et consignations (CDC, Paris)

Les archives classées de la Caisse des dépôts et consignations concernent avant tout, pour les logements sociaux, les années 1920-1950. Le directeur de cabinet du directeur général explique en février 1921 ce qui préside à leur conservation et décrit leurs lieux de conservation :

« La CDC, comptable des derniers privés qui lui sont confiés, doit se tenir toujours en mesure de justifier, à l'égard des intéressés, des opérations qu'elle a effectuées ; elle peut notamment à toute époque être appelée à prouver en justice la régularité de sa libération. Elle est de ce fait obligée de conserver un grand nombre de documents, dont une partie, nécessaire à l'expédition des affaires courantes, est classée dans les locaux de la direction générale ou de son annexe d'Arcueil, et dont le surplus, d'un usage moins fréquent, est expédié à Blois, dans un local spécialement aménagé à cet effet. Le dépôt de Blois [acquis dans les années 1900¹] reçoit en outre les documents qui permettraient à la direction générale de reconstituer ses différents comptes dans le cas où les originaux tenus à Paris viendraient à être détruits ; le personnel qui y est affecté est extrêmement restreint. Périodiquement, il est procédé à la destruction des documents dont la conservation est devenue inutile »².

Il ne semble pas que les dossiers relatifs à la construction d'HBM en Algérie aient souffert des « pilonnages massifs exécutés dans les années 1950 »³ par le service des archives de la CDC : presque tous prêts de la CDC à des organismes d'HBM repérés dans diverses sources (ANF, ANA, presse) ont un dossier afférent aux archives de la Caisse. Le déplacement des dossiers vers Clermont-Ferrand de 1940⁴ à, au moins, 1946⁵ ou encore la destruction de contrats une fois ceux-ci totalement réalisés expliquent les quelques manques⁶.

Le premier prêt du Foyer des cheminots du PLM (août 1923) afin de bâtir 12 pavillons sur les hauteurs de Mustapha ne semble par exemple pas avoir été conservé⁷. L'essentiel des prêts des années 1950 n'ont pas de liasse dédiée⁸. Le prêt le plus tardif pour lequel un dossier

-
- 1 Chef de cabinet du directeur général de la CDC (A. Delacourt), « Note de services », 31 mai 1910 (CDC, 010568-0001 à 0005-89/2).
 - 2 Lettre du directeur général de la CDC au ministre des Finances (bureau des Travaux législatifs), 28 février 1921 (CDC, 010568-0001 à 0005-89/2 ; rédaction d'une réponse pour le ministre à une question écrite (n° 4168) déposée le 22 février 1921 par M. Guilloteaux, sénateur, à la présidence du Sénat ; ladite réponse est publiée au *JORF* du 11 mars 1921 (coupure dans la liasse de la CDC précédemment citée ; voir aussi *JORF-DP-S*, 23 février 1921, p. 152 et 11 mars 1921, p. 214) ; P. Bogliolo (8^e division / 3^e bureau), « Note pour M. le secrétaire général », 22 mai 1940 (CDC, 010566-0006 à 0010-5/2).
 - 3 DE MAUREPAS Arnaud, *Économie et finance au XIX^e siècle. Guide du chercheur, 1789-1870*, Paris, Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie / CHEFF, 1998, p. 476 (l'auteur précise en note 1 : « La lecture du registre des documents envoyés au pilon à cette époque, qui est toujours déposé au dépôt d'Arcueil, provoque bien des regrets »). Ce registre n'a pu être retrouvé malgré les recherches effectuées début janvier 2022 par les archivistes de la CDC.
 - 4 Plus de 400 tonnes de documents en tout genre sont entreposés à Arcueil en mai 1940 (P. Bogliolo, « Note pour M. le secrétaire général », doc. cité).
 - 5 Une lettre sous le timbre de la direction générale de la CDC est par exemple envoyée au président du Foyer tlemcénien le 13 mai 1946 avec comme en-tête « Service de liaison [de la CDC] – 6, rue Notre-Dame-du-Port, Clermont-Ferrand (CDC, 070195-0031 à 35-c. 3612 ; il s'agit de l'adresse de la Trésorerie générale du Puy-de-Dôme). Sur le déplacement des services étatiques à Vichy et Clermont-Ferrand, voir MALLET Audrey, *Vichy contre Vichy. Une capitale sans mémoire*, Paris, Belin, 2019, 300 p. et SWEETS John F., *Choices in Vichy France. The French under Nazi Occupation*, Oxford, Oxford University Press, 1986, 306 p.
 - 6 Discussions entre 2016 et 2018 avec Agnès Quéron, archiviste à la CDC.
 - 7 Mention dans la « Note exposant le fonctionnement de la société », 14 mars 1925 (CDC, 110384-001-c. 1134).
 - 8 L'Armaf a par exemple bâti plusieurs centaines de logements avec 17 prêts de la CDC (« État du passif à la fin de l'année 1960 », s.d. [début 1961] (ANF, 19771106-8) ; voir aussi la fiche du dos. n° 466 traité par la commission consultative de l'habitat, 19 juillet 1957 (ANOM, GGA-12CAB-109)) ; contrats de prêt de l'OMHLM de Guelma n° 68 574 (40 log., boulevard du Général Leclerc), 68 575 (40 log., rue Louis Pannisse), 69 720 (118 log., cité musulmane), 73 518 (42 log., place du monument aux morts) mentionnés dans l'« état du passif à la fin de l'année 1959 », 31 décembre 1959 (ANF, 1977106-30) ; contrats de prêts de l'ODHLM

est consultable dans les archives de la CDC date de 1953¹ ; ce qu'il advient des dossiers de prêt des années suivantes n'a pu être éclairci. Les principaux documents analysés concernent donc les HBM bâties par les coopératives, en accession à la propriété, durant l'entre-deux-guerres.

Les archives de cette institution ont été rendues accessibles au public au début des années 2000 dans le sillage de travaux sur la place de la CDC dans les spoliations des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale². État général des fonds et inventaires de recherche sont en salle de lecture des archives, quai Anatole France (Paris, 7^e arrondissement). L'introduction de l'*Inventaire des fonds, 1920-1950* (2 volumes) rappelle que c'est la 1^{ère} division (secrétariat général) qui est en charge des prêts. En son sein, le 1^{er} bureau est chargé des prêts à l'État et aux colonies, départements, communes, établissements publics ; le 2^e bureau est en charge de l'« instruction des demandes de prêts formulées par les sociétés et offices d'HBM pour la construction de maisons à bon marché, à loyer modéré et à loyer moyen et par les sociétés de crédits immobiliers ».

Conservées à Blois, les archives historiques sont toutefois consultables à Paris.

Les archives des trésoreries locales, préposées au traitement des dossiers relatifs à la CDC sont conservées aux ANOM sous la côte GGA-8Q³ (37 m.l. ; classement achevé à l'été 2022) ; ce fonds est *a priori* intimement complémentaire au versement 0200630-001 à 938 (registres de consignations, 1816-1961 ; les cotes 735 à 825 concernent l'Algérie).

Procès-verbaux de la Commission de surveillance	69
Secrétariat général	69
Fonds d'archives anciennes	69
Prêts aux organismes HBM et HLM	70
Registres de consignations.....	73

d'Oran n° 67248 (18 log., Lourmel) et d'un non-numéroté mais en date du 4 juillet 1956 (50 log. économiques normalisés, Saïda) mentionnés dans le « rapport de l'inspecteur adjoint des finances Jean-René Bernard concernant la vérification de l'ODHLM d'Oran, 31 janvier 1959 », 18 avril 1959, p. 37 et 46 (ANF, 19771106-31) ; contrat de la Cité le Travail de Perrégaux en 1958 pour régulariser son 5^e programme de construction initié en 1954 (Auvergne (inspecteur principal du service de l'Inspection, de la coopération et de la mutualité (direction générale des Finances du gouvernement général)), « Rapport sur la Cité le Travail de Perrégaux », 2 octobre 1961, p. 13 (ANF, 19771106-22)). Très nombreuses mentions de prêts dans le document transmis par l'ODHLM d'Alger intitulé « État n° 2 – Situation des restes à réaliser (sur prêts contractés) au 1^{er} juillet 1962 et des justifications », s.d. [juillet 1962] (CDC, 100287-001 ; il existe aussi des états analogues pour les OMHLM d'Oran, Sidi Bel-Abbès, Tlemcen, Philippeville, Bône, Guelma et Constantine ainsi que pour les ODHLM d'Oran, Alger, Constantine et Bône ; état, aussi, pour la Maisoncoop, l'Auxiliaire sociale d'habitation, l'Armaf et la Cenestal) ; prêt de 15 620 000 F octroyé à l'ODHLM d'Alger pour bâtir six logements à Haussonvillers (AWA, 5K-101).

- 1 CDC, 100853-026-c. 60 972 (OMHLM de Bône, 1953).
- 2 KLEIN Véronique, « Les archives de la Caisse des dépôts et consignation », AGLAN Alya, MARGAIRAZ Michel, VERHEYDE Philippe (dir.), *La Caisse des dépôts et consignations, la Seconde guerre mondiale et le XX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2003, p. 638-645 ; MARGAIRAZ Michel, « Les historiens, l'histoire de la Caisse des dépôts et consignations et des politiques du logement », *Histoire urbaine*, 23, 2008, p. 15-22. Voir aussi AIGRAUT Pierre-Yves, « Les Archives de la spoliation à la Caisse des dépôts et consignations », *Archives Juives*, 35, 2002, p. 128-135 ; WIEVIORKA Annette, « Éléments pour une histoire de la mission Mattéoli », *La Revue des droits de l'homme*, 2, 2012 [en ligne].
- 3 Voir, concernant la remise des archives des services de la CDC conservées aux recettes principales de Sétif, Tlemcen et Blida, les échanges de lettres de juin à septembre 1963 entre le secrétaire d'État au Premier ministre chargé des Affaires algériennes le directeur général de la CDC (CDC, 040425-0207 et 0208) ; sur les archives des anciens postes comptables d'Oran, Sidi Bel Abbès, Mostaganem, Mascara, Tiaret, Tlemcen et Colom-Béchar, voir la note du directeur de la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts (M. Doublie) adressée au secrétaire général de la CDC (M. Leobardy), 11 mars 1963 (CDC, 040425-0207). Sur les archives de la pairie principale de Constantine, voir CURA Raymond, « Cent ans d'administration à Constantine », *RNMSAHGC*, LXIV, 1937 p. 217-280, ici p. 231 et 232 (n° consacré à « Constantine, son passé, son centenaire (1837-1937) »).

Procès-verbaux de la Commission de surveillance (1919-1949)

Secrétariat général

Versement 010566 (cabinet du directeur général et bureau central)

0006 à 0010 Questions relatives à l'état de guerre

- 5/2 Organisation d'un échelon à Paris lors du repliement de la direction générale en juin 1940.

Versement 010568 (bureau central)

0001 à 0005 Organisation de la CDC

- 89/2 Reconstitution des archives : notes (1902-1903) ; organisation du dépôt d'archives de Blois et conservation des archives : notes, rapport au directeur général (1910-1922).

Versement 010569 (cabinet du directeur général et bureau central)

0001 à 0005 Prêts aux colonies

- 9 Algérie, Tunisie, Maroc : études, notes, corr. (1910-1951).
10 Législation et jurisprudence, garantie des emprunts, renseignements statistiques, conversion, attribution du comité de gestion des intérêts de la CDC à Alger : notes, études, corr. (1897-1946) ; demandes d'emprunts de diverses colonies (1900-1949).

0031 à 0035 Équipement national

- 22/1 Habitation et logement social. Législation sur les loyers : notes (1942-1944) ; allocation logement : notes et études de la DGEN, projet de loi (1942-1946) ; *Les cahiers du musée social, le problème du logement familial* (n° 1, 1944) (1942-1946).
22/2 Problème du logement en Algérie : notes, études, corr., revue de presse (1950).
22/5 HBM, congrès annuels : invitations, brochures, comptes rendus (1942-1952).
22/6 Centre national d'amélioration de l'habitat, journées d'études du logement : brochures, corr., note (1949-1951).

Fonds d'archives anciennes (1816-1986) (versement 040425)

- 140 Notes à la Commission de surveillance concernant des prêts aux communes : situation financière des départements d'Alger et de Constantine (1871-1930).
177 Rapport de la Commission supérieure de la CNRV au président de la République (1916-1926).
178 *Idem* (1927-1941).
179 Rapport de la Commission supérieure des Caisses nationales d'assurances au président de la République et au chef de l'État (1935-1942). Rapport de la Caisse intercoloniale des retraites (1929-1942).
181 HBM : notes pour la Commission de surveillance de la CDC (1896-1910).
182 *Idem* (1911-1921).
206 Aff. algériennes : dossiers de créances CDC et CNRACL (1951-1965).
207 Aff. algériennes : textes (*JO*, 1944-1964) ; compte-rendu d'une mission en Algérie (octobre 1963) ; comptabilité de la CDC en Algérie (1962-1968).

Prêts aux organismes HBM et HLM

Pour les contrats de prêts (c.), les dates indiquées sont celles de leurs signatures.

Versement 020050 (département des collectivités – service des contrats)

- 1 Caisse d'Équipement pour le Développement de l'Algérie.
Demandes de virements vers des organismes HLM : corr. (1963-1965) ; prêts à taux réduits de l'État consentis aux organismes d'HLM d'Algérie : notes, corr., statistiques, convention, procès-verbaux du comité de la CEDA chargé d'examiner les demandes de prêts (1963-1966) ; demandes de contrats : corr., statistiques (1962-1963).
- 2 Financement du logement HBM.
Prêts accordés aux organismes HLM, prévision des montants des remboursements : corr., extrait du journal officiel, statistiques (1960) ; états des avances faites au Trésor au titre des logements HBM et des prêts accordés aux sociétés de crédits : corr., statistiques (1895-1957) ; avances aux organismes d'HBM sur les disponibilités du Fonds Commun de Travail : corr., statistiques, contrats (1934-1956) ; financement du logement HBM opéré avec l'aide américaine (Plan Marshall) : corr., notes, statistiques (1951-1961).

Versement 060111 (1908-1939)

« Ce fonds est issu de versements effectués en 1934 et 1938 par le 2^e bureau, chargé, au sein de la 1^{ère} division des prêts et du contrôle, de l'instruction des demandes de prêts formulées par les sociétés et offices d'HBM et par les sociétés de crédit immobilier (...) Ce fonds couvre la période 1908-1939. D'une part, il recense dès 1921 l'ensemble des dossiers de prêts consentis par la CDC aux divers offices publics départementaux et communaux d'HBM, classés par années et numéros de contrat, et répertoriés sous deux séries distinctes. D'autre part, il est constitué de plusieurs dossiers, particuliers ou à caractère documentaire, relatifs aux prêts locatifs et hypothécaires, ainsi que d'une collection de livres de comptes de la société HBM.

Lors du classement, il a été procédé à une sélection de la documentation. (...) ».

66-70-c. 10 071 Bône – SCI de Bône (1937)

Versement 070195 (1924-1938)

« Ce fonds est issu de versements effectués le 25 juin 1952 par le 2^e bureau chargé, au sein de la 1^{ère} division des prêts et du contrôle, de l'instruction des demandes de prêts formées par les Sociétés et Offices d'HBM. (...) »

Lors du classement, il n'a été procédé à aucune élimination ».

- | | |
|-----------------------|---|
| 31-35-c. 654 | Bône – Le Patrimoine coopératif bônois (1924). |
| 31-35-c. 1 165 | <i>Idem</i> – Le Patrimoine coopératif bônois (1926). |
| 31-35-c. 3 040 | <i>Idem</i> – Le Patrimoine coopératif bônois (1932). |
| 31-35-c. 2 926 | Sidi Bel-Abbès – Le Foyer bel-abbésien (1932). |
| 31-35-c. 3 045 | <i>Idem</i> – Le Foyer bel-abbésien (1932). |
| 31-35-c. 3 046 | <i>Idem</i> – Le Foyer bel-abbésien (1932). |
| 31-35-c. 3 612 | Tlemcen – Le Foyer tlemcénien (1935). |

Versement 090400 (1931-1953)

- | | |
|-------------------|--|
| 6-c. 3 985 | Alger – Société des fonctionnaires algériens (1950). |
| 6-c. 4 188 | Bône – Le Toit collectif bônois (1951). |
| 6-c. 4 199 | Alger – Le Foyer universitaire algérois (1952). |
| 6-c. 4 219 | El Biar – Cité des fonctionnaires algériens (1952). |

6-c. 4 229	Birmandreïs – Cité des fonctionnaires algériens (1952).
6-c. 4 230	Saint-Eugène – Cité des fonctionnaires algériens (1952).
6-c. 4 231	Bouzaréah – Cité des fonctionnaires algériens (1952).
6-c. 4 232	Birmandreïs – Cité des fonctionnaires algériens (1952).
6-c. 4 233	Alger – Le Foyer universitaire algérois (1952).
7-c. 4 277	Mascara – Le Foyer mascaréen (1952).
7-c. 4 278	Sidi Bel-Abbès – Le Foyer bel-abbésien (1952).

Versement 100287 (1921-1966)

« Ce fonds a été versé le 5 juin 1969 au service des archives par le Service des Prêts (CC2).

Le Service des Prêts, 2^e bureau (CC2), rattaché au Département des Prêts et Dépôts (DP2), a pour mission d'attribuer aux organismes d'HLM et aux Sociétés de Crédit immobilier, des prêts à taux réduit consentis par l'État. Ces prêts sont destinés à la construction, à l'agrandissement ou à l'aménagement de maisons d'habitation. (...)

De nombreux documents ne présentant pas d'intérêt historique, doubles et brouillons, ont été éliminés (...) ».

001 Réglementation

- 1.1.** Bénéficiaires : conditions d'attribution des prêts : note (1924-1928, 1952) ; cas particuliers (étrangers, familles nombreuses, fondations, jeunes ménages, gendarmes) : note, circulaire (1921-1965).
- 1.2.** Algérie : programme de construction d'HLM : note, compte-rendu de réunion et de mission, tableau financier (1953, 1955-1956, 1958-1959, 1961-1965) ; accession des rapatriés à la propriété d'un logement (1962-1963).

002 Contrôle

- 5** Collaboration du ministère de la Reconstruction et du logement et de la CDC pour le contrôle des organismes d'HLM : note, rapport de M. Delletrez et Granval, inspecteurs des Finances (1952-1958, 1961-1966). Cas concrets : corr., dont intervention de députés (1955- 1957, 1960).

Versement 100853 (1948-1957)

11-c. 60 404	Oran – OMHLM d'Oran (1950).
12-c. 60 429	<i>Idem</i> – OMHLM d'Oran (1950).
13-c. 60 481	Constantine – OMHLM de Constantine (1950).
16-c. 60 598	Alger – OMHLM d'Alger (1950).
18-c. 60 664	<i>Idem</i> – OMHLM d'Alger (1950).
18-c. 60 665	<i>Idem</i> – OMHLM d'Alger (1950).
18-c. 60 666	<i>Idem</i> – OMHLM d'Alger (1950).
18-c. 60 667	<i>Idem</i> – OMHLM d'Alger (1950).
18-c. 60 668	<i>Idem</i> – OMHLM d'Alger (1950).
20-c. 60 739	Oran – OMHLM d'Oran (1951).
21-c. 60 777	Constantine – OMHLM de Constantine (1951).
21-c. 60 786	Alger – L'Auxiliaire municipale (1951).
21-c. 60 787	<i>Idem</i> – L'Auxiliaire municipale (1951).
21-c. 60 791	<i>Idem</i> – L'Auxiliaire municipale (1951).
21-c. 60 802	Bône – OMHLM de Bône (1951).
23-c. 60 849	Guelma – Le Toit collectif bônois (1951).
26-c. 60 972	Bône – OPHLM de Bône (1953).

34-c. 61 200	Alger – ODHLM d’Alger (1952).
34-c. 61 201	L’Alma – ODHLM d’Alger (1952).
34-c. 61 202	Rovigo – ODHLM d’Alger (1952).
35-c. 61 256	Alger – OMHLM d’Alger (1952).
36-c. 61 313	<i>Idem</i> – L’Auxiliaire municipale (1952).
37-c. 61 326	<i>Idem</i> – OMHLM d’Alger (1952).
38-c. 61 393	Oran – OMHLM (1952).
38-c. 61 425	Alger – L’Auxiliaire municipale (1952).

Versement 100876 (1929-1931)

« Ce fonds a été versé au service des archives par le Département des Prêts et des Dépôts – 2^e bureau (DP2) le 18 octobre 1958.

Ce fonds regroupe des contrats de prêts accordés par la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse (CNRV) aux sociétés de Crédit immobilier départementales et communales sur la période 1929 à 1931. Ces prêts ont été consentis à l’emprunteur en vue de lui permettre d’effectuer des opérations de crédit, destinés à l’accession à la propriété, dans les conditions prévues par la loi du 5 décembre 1922 relative à la petite propriété et aux HBM et par les autres lois et décrets subséquents sur la matière.

Dans le cadre de l’application de ces lois sociales relatives au financement du logement, la CNRV est autorisée à employer ses fonds sous forme d’avance à l’État. Lors de cette transaction durant laquelle elle opère pour le compte de l’État, la CNRV est représentée par le directeur général de la CDC. En tant que représentant de l’État et gestionnaire des prêts accordés par la CNRV, la CDC est ainsi détentrice d’un exemplaire de chaque contrat de prêt.

Ces archives témoignent du rôle intensif mené par la CDC en matière de logement social, non seulement en tant que prêteur mais également en tant que gestionnaire des crédits accordés par d’autres organismes ».

1-c. 1 916	Dép. d’Alger – SCI d’Alger (1930).
1-c. 2 207	Dép. de Constantine – SCI de l’Est algérien (1930).
1-c. 2 421	Dép. d’Alger – SCI d’Alger (1930).
1-c. 2 081	Dép. de Constantine – SCI de Bône (1930).
1-c. 2 147	<i>Idem</i> – SCI de Constantine (1930).
1-c. 2 148	<i>Idem</i> – SCI de Constantine (1930).
1-c. 2 165	<i>Idem</i> – SCI de Bône (1930).
1-c. 2 202	<i>Idem</i> – SCI de Bône (1930).
1-c. 2 318	<i>Idem</i> – SCI de Bône (1930).

Versement 110310 (1934-1945)

3-c. 60 807	Bône – OMHBM de Bône (1949).
--------------------	------------------------------

Versement 110384 (1913-1946)

1-c. 729	Alger – Le Foyer des cheminots algériens de l’État (1923).
1-c. 922	Constantine – Le Patrimoine coopératif constantinois (1925).
1-c. 1 054	Alger – Le Foyer des cheminots algériens de l’État (1925).
1-c. 1 071	<i>Idem</i> – Le Foyer des PTT d’Alger (1925).
1-c. 1 134	<i>Idem</i> – Le Foyer des cheminots PLM d’Alger (1926).
1-c. 1 459	Sétif – Le Patrimoine sétifien (1928).
3-c. 2 019	Sidi Bel-Abbès – Le Foyer bel-abbésien (1930).
3-c. 2 169	<i>Idem</i> – Le Foyer bel-abbésien (1930).
4-c. 2 334	Constantine – L’Abri familial (1930).
4-c. 2 403	Le Khroub – Le Patrimoine coopératif du Khroub (1930).

- 10-c. 35 013 Bône – OMHBM de Bône (1939).
 10-c. 35 014 *Idem* – OMHBM de Bône (1939).

Versement 120418 (1929-1933)

- c. 2 888 Aïn-Beïda – Le Patrimoine coopératif Aïn-beidéen (1932).

Versement 120575 (1908-1932)

- 4-c. 935 Alger – La Maison familiale (1925).
 5-c. 966 *Idem* – La Maison familiale (1924).
 6-c. 1 069 Oran – La Ruche des PTT (1925).
 8-c. 996 *Idem* – Le Foyer bel-abbésien (1925).

Versement 140101 (1926-1959)

- 2-c. 2 010 Sidi Bel-Abbès – Le Foyer bel-abbésien (1930).
 2-c. 2 019 *Idem* – Le Foyer bel-abbésien (1930).
 3-c. 1 277 *Idem* – Le Foyer bel-abbésien (1927).
 3-c. 1 290 Guelma – La Prévoyance guelmoise (1927).
 3-c. 1 329 Alger – La Maison familiale (1927).
 4-c. 1 329 *Idem* – La Maison familiale (1927).
 5-c. 1 459 Sétif – Le Patrimoine sétifien (1927).
 5-c. 1 474 Sidi Bel-Abbès – Le Foyer bel-abbésien (1928).
 5-c. 1 480 Bordj Bou Arréridj – Le Patrimoine coopératif bordjien (1928).
 5-c. 1 495 Oran – Société d’HBM d’Oran (1928).
 6-c. 1 529 Constantine – OMHBM de Constantine (1928).
 6-c. 1 590 Oran – La Ruche des PTT d’Oran (1928).
 10-c. 2 169 Sidi Bel-Abbès – Le Foyer Bel-abbésien (1930).
 11-c. 2 334 Constantine – L’Abri familial (1930).
 12-c. 2 403 Le Khroub – Patrimoine coopératif du Khroub (1930).
 12-c. 2 411 Philippeville – Le Patrimoine coopératif philippevillois (1930).
 12-c. 2 448 Bône – Le Patrimoine coopératif bônois (1931).
 13-c. 2 652 Mascara – Société d’HBM de Mascara (1931).
 14-c. 2 797 Philippeville – Le Patrimoine coopératif philippevillois (1931).
 15-c. 2 888 Aïn-Beïda – Le Patrimoine coopératif Aïn-beidéen (1932).
 15-c. 2 912 Alger – Le Foyer des Anciens combattants algériens (1932).
 15-c. 2 926 Sidi Bel-Abbès – Le Foyer bel-abbésien (1932).
 16-c. 3 040 Bône – Le Patrimoine coopératif bônois (1932).
 16-c. 3 045 Sidi Bel-Abbès – Le Foyer bel-abbésien (1932).
 16-c. 3 046 *Idem* – Le Foyer bel-abbésien (1932).
 16-c. 3 096 Bône – Le Patrimoine coopératif bônois (1932).
 17-c. 3 097 *Idem* – Le Patrimoine coopératif bônois (1932).

Registres de consignations (1816-1955) (versement 0200630)

Ces registres de consignations en numéraires ouvertes chez les préposés de la CDC ont été versés aux archives entre août 1961 et septembre 1970 par le bureau du contrôle et de la comptabilité générale des consignations (département des dépôts / service des consignations).

Registre n° 20 de la ville de Constantine Consignations des années 1935-1936.

Autres dépôts d'archives publiques

Centres des Archives diplomatiques.....	74
Mission de liaison aux Affaires algériennes	74
Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.....	74
Archives de l'Ambassade de France d'Alger	74
Archives départementales du Val-de-Marne.....	75
Cabinet du maire d'Ivry-sur-Seine.....	75
Archives municipales de Fougères	75
Hygiène, santé.....	75
Médiathèque du Patrimoine.....	75
Monuments historiques.....	75
Restauration d'édifices d'Algérie	75
Base de photographies numérisées	75
Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	75
Série Ms	75
Bibliothèque patrimoniale de l'École des Mines.....	75
Journaux et mémoires de voyage des élèves	75

Centres des Archives diplomatiques (AMAE)

Ministère des Affaires étrangères (LC, La Courneuve)

Mission de liaison aux Affaires algériennes (1958-1965) (232QO)

232QO-13 Bulletins hebdomadaires du bureau d'études (cabinet militaire) de la délégation générale du gouvernement (1961-1962).

Secrétariat d'État aux Affaires algériennes (1959-1967) (260QO)

260QO-133 Achèvement des chantiers d'HLM : déclarations, protocoles, corr. (1962-1963).

260QO-164 Plan de Constantine : doc. générale sur l'habitat et exécution du Plan (1959-1964).

260QO-199 Prêts spéciaux à la construction : situation du Crédit Foncier de France, dos. individuels de demandes de remboursement d'emprunts, contentieux (1962-1965).

260QO-200 HLM : recouvrement de créances et PV de réunion de la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie (CEDA) (1962-1966).

260QO-201 HLM : réunion du comité des prêts de la CEDA (1963-1965).

260QO-202 HLM : financements de la construction, négociations (1962-1966) et garantie des emprunts de la Compagnie immobilière algérienne par l'Algérie (1963-1966).

Services des Aff. étrangères implantés à l'étranger (CADN, Nantes)

Archives de l'Ambassade de France d'Alger (21PO/1)

21PO/1-496 Aff. juridiques – Bien vacants (1962-1966) et HLM, dont Aéro-habitat et Armaf (1963-1967).

Archives départementales du Val-de-Marne

Cabinet du maire d'Ivry-sur-Seine¹ (157W)

157W-26 Congrès national d'habitation et d'urbanisme (Alger, 25-29 mai 1952) : motions, rapports, presse, compte-rendu, notes de Georges Marrane.

Archives municipales de Fougères²

Hygiène, santé (5J)

5J-1 Règlements sanitaires départemental et communal.

5J-2 Conseil d'hygiène et de salubrité, bureau municipal d'hygiène (corr.) (1909-1930).

Médiathèque du Patrimoine (MAP, Charenton-le-Pont)

Monuments historiques – Généralités

80-1.119 Divers, dont classement des bâtiments militaires et enceintes (1900-1930).

Restauration d'édifices d'Algérie – Série générale

81-99.01-carton 2 Casbah : corr., état des lieux, dos. sur la défense du Vieil Alger (1900-1939).

81-99.01-carton 4 Constantine : porte ancienne de Bab el-Djedid (1922-1933).

Base de photographies numérisées

Consultation exhaustive : peu de photographies concernant l'habitat ordinaire (voir la reproduction de l'une d'entre elle dans l'annexe 1-2).

Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem, Marseille)

Série Ms

Ensemble constitué à l'époque du Musée national des arts et traditions populaires et regroupant les documents jugés d'une importante valeur documentaire ou scientifique, qu'ils aient été produits à l'occasion d'enquêtes du musée ou reçus de l'extérieur par don ou achat.

Ms 45.284 Gazagne, « Distribution des populations sur les cités industrielles de l'Algérie », 1945.

Ms 47.91 Service gubernatorial de l'urbanisme, « Plan d'aménagement et de distribution de l'espace, 1945.

Bibliothèque patrimoniale de l'École des Mines (Paris)

Journaux et mémoires de voyage des élèves³

Jean Rey, « Journal d'un voyage en Algérie et dans le Midi, 1885 », 1886, 125 p.

1 Je remercie Emmanuel Bellanger de m'avoir signalé ce fonds et Michèle Rault, archiviste aux AD94 pour l'envoi de documents.

2 Je remercie Mélanie Roussigne, archiviste municipale de Fougères, pour l'envoi de documents.

3 Le document consulté l'a été à partir de sa version numérisée (<https://patrimoine.mines-paristech.fr/>).

Dossiers de récipiendaires de la Légion d'honneur

Nombre des personnes étudiées dans ce travail sont très largement inconnues de l'historiographie, aussi bien de celle de l'Algérie à la période coloniale que de celle des logements sociaux. Les fondateurs et animateurs d'organismes HBM et d'HLM, les élus (municipaux, départementaux ou des délégations financières) et administrateurs de diverses associations sont pourtant des notables d'importance, souvent à l'échelle locale, parfois de l'Algérie voire de l'Empire. Outre leurs nécrologies dans la presse, les dossiers de Légion d'honneur constitués en vue de leur intégration ou promotion dans l'ordre constituent des sources qui ont été beaucoup exploitées afin de reconstituer les trajectoires des individus étudiés¹. Si une « histoire sociale des membres de la Légion d'honneur »² reste très largement à écrire, *a fortiori* pour les décorés d'Algérie, nous avons exploité les dossiers de légionnaires ou de postulants dans une veine d'histoire sociale des acteurs urbains.

Ce corpus intègre citoyens et non-citoyens, Européens et « indigène ». Concernant ces derniers, Gilbert Meynier notait déjà que, dans la distribution des faveurs nécessaire pour s'assurer la fidélité des petits et grands notables, la Légion d'honneur prend après la Première Guerre mondiale une place de plus en plus importante : « après 1918, la majorité des vieux caïds sont décorés, de même que nombre de marabouts et de dignitaires des confréries ». Il poursuit en indiquant que « c'est parfois Paris qui prend l'initiative d'accorder des distinctions honorifiques mais, généralement, les promotions sont inspirées par Alger. (...) Il arrive que l'administration propose crûment aux caïds le choix entre la Légion d'honneur et une somme d'argent. (...) Plusieurs nominations nouvelles sont faites, qui concernent soit des fils de grandes familles dont plusieurs avaient exercé le commandement à l'époque turque, soit de nouveaux venus dont la guerre précipita la promotion, en particulier d'anciens militaires »³.

La question des décorations semble inhérente à l'implication d'un certain nombre de personnes dans la gestion d'organismes de logements sociaux. Le chef de la mission de l'inspection générale des Finances note, sans qu'il soit possible de faire la part des choses entre phénomène particulier à l'Algérie et stéréotype métropolitain, que

« Les “animateurs” [des organismes d'HBM] ont été parfois, ici aussi, des propriétaires de terrains, des entrepreneurs, des marchands de matériaux, des architectes, des candidats aux fonctions dirigeantes du futur organisme, “intéressés” plutôt que philanthropes. Je ne parle pas de l'arrière-pensée, présente à l'esprit de beaucoup d'Algériens [*i.e.* des Européens d'Algérie], d'obtenir ainsi des décorations, distinctions ou mandats électifs (...) »⁴.

Dans cette veine, Mouloud Feraoun rappelle les propos d'un édile « indigène » d'une commune de Kabylie, évincé par les autorités françaises l'été 1956 : « ...trente-cinq ans de ma vie que je consacre à la commune. Pas la moindre récompense (...) La moindre récompense, c'est la Légion d'honneur »⁵. D'autres se souviennent que l'envie d'obtenir le ruban rouge était très partagée chez les petits et grands notables⁶. Alain de Sérigny, directeur de *L'Écho d'Alger* de 1941 à 1961,

1 Usage analogue par David Lambert dans *Notables des colonies. Une élite de circonstance en Tunisie et au Maroc (1881-1939)*, Rennes, PUR, 2009, *passim*.

2 PETITEAU Natalie, « Légion d'honneur et normes sociales », DUMONS Bruno, POLLET Gilles (dir.), *La fabrique de l'honneur. Les médailles et les décorations en France (XIX^e – XX^e siècles)*, Rennes, PUR, 2009, p. 17-30, ici p. 30. Nombre de décorés apprécient se retrouver entre eux en des sociétés de la Légion d'honneur (voir par exemple « Dans les dép. – Alger – Société de la Légion d'honneur », *L'ÉA*, 23 juin 1937, p. 6 ; société de Blida).

3 MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée : la guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX^e siècle*, Genève, Droz, 1981, p. 545-546.

4 Lettre du chef de la mission de l'inspection des Finances en Algérie (M. De Fabry) au chef de de la division des HBM de cette même inspection (M. Des Francs), 24 juillet 1937 (ANF, 19771140-15).

5 FERAOUN Mouloud, *Journal, 1955-1962*, Seuil, 2011 [1962], p. 255 (à la date du 29 décembre 1956).

6 PERONI Jean, *Bône, tu te rappelles*, Grenoble, Dardalet, 1973, p. 53 (il écrit de Jean Viricel : « C'était son

estime qu'il n'y avait « rien de tel pour raffermir les amitiés politiques que de les envelopper de rubans »¹. Signe de l'importance de ces derniers, certains des militants les plus offensifs pour la défense de l'Algérie française écrivent dans un tract à la fin de l'année 1956 « Français, réveillez vous (...) ne vous laissez pas chloroformer par les mensonges officiels et les distributions de Légion d'honneur »². Jean-Philippe Ould Aoudia souligne, lui, l'appétence de Léon Martinaud-Déplat (ministre de l'Intérieur de juin 1953 à juin 1954) pour les festivités suivant l'attribution des décorations, qu'il aurait généreusement distribuées au cours de ses visites en Algérie : elle lui aurait fait gagner le surnom de « Martineau-des-plats-de-couscous »³.

Chaque prétendant se doit d'attester d'un certain nombre d'années de services civils ou militaires, de faits d'armes ou d'une influence jugée de premier ordre⁴. C'est ainsi que l'on retrouve dans ces dossiers des notices biographiques qui peuvent parfois être fort longues. Les recommandations jouent aussi, de même que le souci des préfetures – qui relaient les demandes de nomination dans l'ordre aux ministères concernés – de maintenir les équilibres politiques locaux en ne favorisant pas exagérément un milieu politique ou, inversement, en n'en oubliant pas un⁵. Les services des Décorations sont donc, en chaque préfeture, l'objet de nombreuses sollicitations et des lieux de rapports de force saturés de racisme, de jalousies et de vanité⁶ ; ainsi peut-il arriver que des décorations soient retirées en raison de pressions, qu'elles soient antisémites⁷ ou du fait de défenseurs de l'Algérie française⁸. L'étude des informations contenues dans ces dossiers et, plus encore, les relations qui permettent leur constitution (recommandation, personne recevant dans l'ordre) permettent à l'historien d'établir la surface sociale et les réseaux de telle ou telle personne. Ces notices ont le plus souvent été consultées faute de mieux. Elles ne sont pas toujours exemptes d'erreurs ou approximations grossières, que la notice ait été rédigée par un proche de l'impétrant ou du promu ou directement par celui-ci ; les préfetures effectuent ensuite un rapide contrôle.

Un bon nombre de dossiers de Légion d'honneur ont été numérisés et sont consultables sur la base « Léonore », produite par les Archives nationales de France ; plus de 380 000 dossiers issus

ambition, ce ruban rouge. Tant d'autres l'avaient eu avant lui qui le méritaient moins. Honnête citoyen, grand patriote, ardent républicain, ne réunissait-il pas tous les atouts dans son jeu ? Il n'était pas le seul à briguer cette distinction. En somme, la Légion d'honneur devenait une fin en soi. Les palmes académiques, le mérite agricole, le nishan iftikhar ? Roupie de sansonnet. Alors qu'un ruban rouge sur le revers d'une veste bleue, ça vous classait un homme »).

- 1 DE SÉRIGNY Alain, *Échos d'Alger*, t. 2 : *L'Abandon*, Paris, Presses de la Cité, 1974, p. 167.
- 2 Tract de l'Organisation de la résistance de l'Algérie française (ORAF) déposé dans des boîtes aux lettres algéroises mi-décembre 1956 (ANOM, 91-3F-74 ; cité par THÉNAULT Sylvie, *Les ratonnades d'Alger, 1956. Une histoire de racisme colonial*, Paris, Seuil, 2022 p. 128).
- 3 OULD AOUDIA Jean-Philippe, *Un élu dans la guerre d'Algérie. Droiture et forfaiture*, Paris, Tirésias, 1999, p. 53.
- 4 Sur la place de la Légion d'honneur dans la République et dans le *cursus honorum* civique qui s'élabore aux XIX^e et XX^e siècle, voir IHL Olivier, *Le mérite et la République : essai sur la société des émules*, Paris, Gallimard, 2007, 495 p. et MONNIER François, ÉCHAPPÉ Olivier, TULARD Jean, HAGÈGE Claude (dir.), *La Légion d'honneur : deux siècles d'histoire*, Paris, Perrin, 2004, 313 p.
- 5 Voir par exemple la lettre du directeur adjoint chargé des Affaires algériennes (ministère de l'Intérieur) au Grand chancelier de la Légion d'honneur, 28 février 1934 (ANF, 19800035-440-58915) ; voir aussi comment le père Jean Scotto a été décoré dans ses mémoires, *Curé pied-noir, évêque algérien. Souvenirs*, Paris, Desclée de Brouwer, 1991, p. 65-66.
- 6 Voir le témoignage de Jean Pomier, un temps chef de service à la préfeture d'Alger durant l'entre-deux-guerres (*Pellicules d'idoles. 1910-1957*, Toulouse, Le Méridien, 1972, p. 108-121).
- 7 CHEMOUILLI Henri, *Une diaspora méconnue...*, *op. cit.*, p. 121-122 (la Légion d'honneur de Jacob Jaïs, adjudant des pompiers décoré en 1885, est vivement contestée par « 78 » de ses collègues et nombre d'Algérois) ; sur J. Jaïs, voir son dossier de Légion d'honneur coté ANF, 19800035-187-24334 (il est reçu le 28 octobre 1885 par Jean Ghezzi ; son dos. contient des contestations de sa nomination dans l'ordre).
- 8 AUDEBERT Georges, *Au cœur du drame franco-algérien. Sous-préfet dans l'Algérie en guerre*, Ivry-sur-Seine, Phénix Éditions, 2001, p. 115 ; l'auteur indique que, en 1959, sa décoration fut annulée *in extremis* (il indique que le décret de nomination aurait déjà été imprimé au *Journal officiel*).

des fonds de la grande chancellerie y seraient mis en ligne¹. Les nominations et promotions sont également publiées au *Journal officiel de la République française* – quoique pas systématiquement² – et celui-ci a parfois été consulté dans le processus de recherche ; la presse l’a aussi été (liste de décorés, description des réceptions faites). En outre, les fonds des préfectures des Archives nationales d’outre-mer contiennent des dossiers du même type, souvent enrichis de brouillons ou de lettres de recommandation ou d’opposition – ce qui en fait des papiers considérés comme hautement confidentiels par le préfet³. Des personnes dont l’entrée dans l’ordre ou dont la promotion a été refusée ont aussi des dossiers, souvent barrés d’une inscription « refusé ». Le fonds de la préfecture de Constantine est riche de tels dossiers (ANOM, 93-6368 à 6388 ; les décorations traitées par les préfectures d’Alger et d’Oran ne sont, au printemps 2023, pas classées⁴). L’administration gubernatoriale a également produit de tels dossiers : 2 000 étaient dans les locaux de l’ambassade de France à Alger en 1968⁵. Ils ne semblent pas être aux ANOM⁶, destination un temps envisagée ; ont-ils été détruits, autre perspective évoquée par les services de l’ambassade de France ? Au total, outre les erreurs pointées plus haut, ces *compositions* documentaires complémentaires sont à prendre pour ce qu’elles sont au premier chef : un *tombeau* des notabilités nationales et, pour la période qui nous occupe, républicaines⁷. La base Léonore s’oppose en cela presque symétriquement au

- 1 « Léonore : l’index des titulaires de l’Ordre de la Légion d’Honneur », s.d. [<https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Base-de-donnees-Culture/Leonore-l-index-des-titulaires-de-l-Ordre-de-la-Legion-d-Honneur>, consultée le 22 mars 2020]. Voir par ailleurs WODEY Laurence, *Guide de recherches en histoire de la Légion d’honneur*, Paris / Saint-Rémy-en-l’Eau, Musée national de la Légion d’honneur et des ordres de chevalerie / Monelle Hayot, 2002, 484 p.
- 2 Lettre du grand chancelier de la Légion d’honneur au ministre de la Guerre, 24 février 1945 (ANF, LH-1926-46 ; dos. de Paul Victor Célestin More-Chevalier ; (« (...) je dois vous signaler qu’un certain nombre de promotions dans l’ordre [de la Légion d’honneur], au titre du Tableau spécial, n’ont pas paru au *Journal officiel* et mes services n’en ont pas connaissance »). Être décoré au titre du « Tableau spécial » revient à l’être par décret pris en Conseil d’État en temps de guerre ; une telle situation est réservée aux « militaires et assimilés » et un décret de régularisation doit venir régulariser une telle décoration (*Code de la Légion d’honneur*, art. R36 à R8 ; consulté sur www.legifrance.gouv.fr). Sur les logiques plus larges d’inscription au *Journal officiel*, voir GOUGEON Pascal, « “Nul n’est censé ignorer la loi”. La publication au *Journal officiel* : genèse d’un mode d’universalisation de la “puissance publique” », *Politix*, 32, 1995, p. 66-88.
- 3 Lettre du préfet d’Alger au ministre de l’Algérie, 5 mars 1958 (ANOM, 91-1K-1058 ; « (...) Tous les documents peuvent offrir à des degrés divers quelque danger à être mis à la disposition des élus locaux. Aussi, le moindre dossier d’attribution de Légion d’honneur comprend des témoignages d’intervention, souvent en sens opposé, de personnalités qui n’aimeraient certainement pas que des tiers prennent connaissance de leurs écrits (...) » ; cette lettre a comme fondement une note du 4 février 1958 de Pierre Boyer (archiviste du dép.) au préfet).
- 4 ANOM, 91-Série D (34 m.l., couvrant les années 1938 à 1960) et 92-Série D (12,5 m.l., couvrant les années 1870 à 1962) (voir *l’État général des fonds des Archives nationales d’outre-mer*, s.d. [mise à jour régulière], en ligne [anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/wz818idcda], consulté le 27 novembre 2020).
- 5 Lettre du ministre des Affaires étrangères au ministre des Affaires culturelles (direction des Archives de France), 17 janvier 1968 (ANOM, Archives du service provenant du bureau de M. Dousset, I ; *idem* concernant la perspective de destruction).
- 6 La sous-série ANOM, GGA-6G est décrite comme étant celle relative aux « voyages officiels, cérémonies publiques, décorations, colportage de presse » ; elle ne fait qu’1,2 m.l. et est principalement constituée de dossiers protocolaires.
- 7 Le motif du tombeau littéraire apparaît au milieu du XVI^e siècle (cnrtl.fr/definition/tombeau, § « Étymol. et Hist. » ; consulté le 3 janvier 2021) ; il est diffusé à partir de MALLARMÉ Stéphane, *Le tombeau de Charles Baudelaire*, Paris, Bibliothèque artistique et littéraire, 1896, 127 p. ; voir à titre d’exemple DRILLON Jacques, *Tombeau de Verlaine*, Paris, Le Promeneur, 1995, 107 p. La déconstruction qu’en fait Jean-Marie Apostolidès est roborative (APOSTOLIDÈS Jean-Marie, *Les Tombeaux de Guy Debord*, Éditions Exils, 1999, 164 p.).

Maitron¹. La confrontation de ces documents à une myriade d'autres permet toutefois, une fois la gangue de gloriole éliminée², de fructueuses réflexions.

Une présentation en fonction des individus, permettant d'exposer en parallèle les dossiers conservés aux ANF et aux ANOM et indiquant ceux disponibles en ligne, a paru le plus préférable. Les individus décorés mais dont aucun dossier ne semble conservé, ni par les ANF, ni par les ANOM sont aussi mentionnés (comme Émile Barkatz), à la fois pour en informer le lecteur et à la fois, sans que cela ait valeur statistique, pour mettre en valeur l'ampleur de la non-conservation de tels dossiers par la Grande chancellerie de la Légion d'honneur.

arr. Arrêté ; signifie que la décoration a été attribuée par arrêté et non par décret.

ch. Chevalier de la Légion d'honneur

off. Officier de la Légion d'honneur

co. Commandeur de la Légion d'honneur

go. Grand officier de la Légion d'honneur

LH-... Dossiers versés aux ANF par la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur concernant les légionnaires décédés avant 1954.

19800035-... Dossiers versés aux ANF par la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur concernant les légionnaires décédés entre 1954 et 1977.

F12- ... Dossiers instruits et versés aux ANF par le ministère du Commerce et de l'Industrie.

ÉA *L'Écho d'Alger*

JORF-LD *Journal officiel – Lois et décrets*

NOM	Prénom	Date du décret de nomination	Côte ANF	Disponible sur « Léonore » ?	Côte ANOM
ABITBOUL-THIÉBAULT	Maurice	7-1-1931 (ch.)	LH-3-43 F12-8739	Oui	/
AGHA MIR	Mohamed Ould el Mir	15-11-1946 (ch.) 29-3-1957 (off.)	19800035-1013-17031	Oui	/
ALBARÈS	Jean Martin	9-4-1947 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 11-4-1947, p. 17.		
ALIXANT	Armand Charles Simon	16-3-1921 (ch., arr.) 20-12-1950 (off.)	19800035-1400-61760	Oui	/
ALTAIRAC	Frédéric Jacques	12-1-1892 (ch.), 11-10-1906 (off.)	F12-8494	Non	/
AMALRIC	Jean Firmin	5-5-1926 (ch.)	19800035-371-49815	Oui	/
AMANTE	Silvio	27-12-1928 (ch.) 22-11-1937 (off.)	19800035-389-52131	Oui	/
ANDRÉANI	Xavier		<i>JORF-LD</i> , 16-8-1935, p. 9137.		
ARLET	Pierre André	28-4-1939 (ch.) 24-4-1948 (off.)	19800035-1164-32959	Oui	/
ARRIPE	Pierre Joseph	24-12-1938 (ch.)	19800035-115-14534	Oui	
ASCIONE	Joseph	??-??-?? (ch.)	AD66, 56J-132 (remerciements pour l'aide du gouverneur général afin d'être promu dans la promotion de 1930).		

1 Qui peut se définir comme une « œuvre insaisissable et mouvante [qui] se joue [des] clichés prompts à le ramener à un monde révolu dont il ne serait que le cénotaphe : un tombeau vide d'espoir » (PLENEL Edwy, *Voyages en terres d'espoir*, Ivry-sur-Seine, Les Éditions de l'Atelier / Éditions ouvrières, 2016, p. 18).

2 À l'inverse, par exemple, de BÉGAT Pierre, LIEVYNS A., VERDOT Jean-Maurice, *Fastes de la Légion d'honneur. Biographie de tous les décorés accompagnée de l'histoire législative et réglementaire de l'ordre*, Paris, Bureau de l'Administration, 5 t., 1844-1847.

NOM	Prénom	Date du décret de nomination	Côte ANF	Disponible sur « Léonore » ?	Côte ANOM
AULONI	Charles	4-11-1948 (ch.)	19800035-1227-41560	Oui	/
AYMES	Paul	23-1-1935 (ch.)	19800035-722-82106	Oui	/
BADAROUX	Achille Privat Fulcran	6-3-1960 (ch.)	19800035-1149-31436	Oui	/
BARBIER	Léon Antoine	20-7-1932 (ch.)	19800035-1414-63496	Oui	/
BARKATZ	Émile Isaac	17-7-1924 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 18-7-1924, p. 643 ; <i>ÉA</i> , 18-7-1924, p. 1.		
BABA AÏSSA	Zoubir	23-5-1938 (ch.)	19800035-359-48209	Oui	/
BABILÉE	Bernard Marie William	30-10-1920 (ch.) 20-3-1926 (off.)	19800035-0264-35230	Oui	/
BACHTARZI	Mostefa Mohammed	18-1-1923 (ch.)	19800035-766-86989	Oui	/
BARRIS DU PENHER		30-10-1920 (ch.) 30-10-1927 (off.)	19800035-975-13032	Oui	/
BARTHELET	Jean Baptiste Léopold	25-10-1916 (ch., arr.) 11-7-1935 (off.)	19800035-1463-69245	Oui	/
BATTESTI	Hyacinthe	??-??-?? (ch.)	/	Non	93-6352
BAYLET	Albert Joseph	23-12-1925 (ch.) 15-10-1947 (off.)	19800035-767-87105	Oui	/
BEAUD	Jules Alcide	5-3-1927 (ch.)	LH-153-35	Oui	/
BELAGGOUN	Abdelhak (dit Ismaïl)	2-2-1926 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 4-2-1926, p. 1589 ; <i>ÉA</i> , 4-2-1926, p. 3.		
BENABADOU	Mohammed Ben Zouaoui	7-4-1931 (ch.) 17-9-1946 (off.)	19800035-0200-26154	Oui	/
BENAMGHAR	Hacène	2-12-1937 (ch.) 2-12-1958 (off.)	Il désire être fait officier de la Légion d'honneur en 1958 (courrier adressé au chef du SLNA de Constantine, 7-1-1958 (ANOM, 93-4244)) ; l'autorité militaire est d'accord (8-1-1958 (SHD, GR-8Ye-122293 ; mention date décoration off.)).		
BENAMOUN	Smaïl	20-1-1933 (ch.)	19800035-200-26153	Oui	93-6352
BENAOUMEUR	Harrag	13-8-1930 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 25-8-1930, p. 9897.		
BENCHABANNE	Mouloud	5-7-1925 (ch.)	19800035-3-294	Oui	/
BENCHARIF	Hacine	11-4-1951 (ch.)	93-6352 (dossier afin qu'il soit décoré) et 93-6343 (annonce qu'il sera intégré à la promotion du 1 ^{er} janvier 1951) ; <i>JORF-LD</i> , 20-4-1951, p. 3966.		
BENCHEIKH EL FEGGOUN	Khodja ben Mohamed	22-3-1932 (ch.) 13-7-1945 (off.) 2-3-1949 (co.)	19800035-3-296	Oui	/
BENDIAB	Ammar Benlabacci	26-12-1933 (ch.)	19800035-1306-50983	Oui	93-6352
BENIGUI	Chaloum Charles	20-6-1955 (ch.)	19800035-853-400	Oui	/
BENHABYLÈS	Belkacem Ben Amor	29-10-1931 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 31-10-1931, p. 11400 ; <i>ÉA</i> , 7-11-1931, p. 2.		93-6352
BENHAMOU	Edmond Aron	1-9-1920 (ch., arr.) 31-12-1939 (off.) 19-11-1945 (co.) 2-12-1960 (go.)	19800035-1182-36848 19800035-1413-63349	Oui	/
BENHAMZA	Ali	1935	« Brillant anis », <i>ÉO</i> , 12-11-1935, p. 4.		
BENMAÏZA	Mohamed Ben Salah	15-7-1926 (ch.) 30-10-1936 (off.)	<i>JORF-LD</i> , 2-11-1936, p. 11420.		93-6352

NOM	Prénom	Date du décret de nomination	Côte ANF	Disponible sur « Léonore » ?	Côte ANOM
BENMEBAREK	Ahmed ben Mebarek	30-12-1935 (ch.)	19800035-168-21648	Oui	/
BENMERZOUG	Mohamed Saïd	<i>Refusée</i>	/	/	93-6388
BENHADJI	Ahmed	2-12-1937 (ch.) 2-3-1949 (off.)	19800035-1435-66062	Oui	/
BENOS	Paul	<i>Refusée ?</i>	/	Non	93-6349
BENSADOUN	Joseph	25-12-1929 (ch.)	19800035-945-9912	Oui	/
BENTAMI	Belkacem Ould Hamida ould Tami	12-7-1917 (ch., arr.) 4-9-1929 (off.)	LH-182-43	Oui	/
BENZAKEN	Nessim	30-10-1936 (ch.) 3-2-1950 (off.)	19800035-1152-31760	Oui	/
BERAUD	Xavier Marie Julien	7-3-1925 (ch.)	19800035-722-82199	Oui	93-6349
BERNARD	Joseph Augustin	17-2-1913 (ch.) 13-8-1930 (off.)	19800035-454-60725	Oui	/
BERTHIER	Louis	21-9-1951 (ch.)	19800035-1233-42240	Oui	/
BISCOS	Joseph Gaston	30-6-1937 (ch.) 13-6-1955 (off.)	19800035-716-81597	Oui	/
BIZE	Louis Jules	6-8-1937 (ch.) 11-4-1951 (off.)	19800035-673-77226	Oui	93-6353 93-6343
BKKOUCHE dit BAKKOUCHE	Chaloum	30-12-1933 (ch.)	19800035-723-82257	Oui	/
BOIVIN	Auguste	11-08-1922 (ch.)	19800035-1291-49253	Oui	/
BORDÈRES	Émile Dominique Michel Marie	16-6-1920 (ch.) 13-8-1930 (off.)	19800035-0058-7034	Oui	/
BORG	Félix	12-8-1923 (ch.) 23-11-1937 (off.)	19800035-454-60800	Oui	/
BORIES	Auguste	<i>L'Algérie biographique</i> , t. 1 : <i>L'Oranie</i> , Sidi Bel-Abbès, Office de diffusion de la pensée française, 1956, p. 605.			
BOUCHER	Louis	21-1-1936 (ch.)	19800035-142-18061	Oui	93-6352
BOULANGE	Pierre Émile	1-10-1917 (ch., arr.) 9-12-1955 (off.)	19800035-142-18079	Oui	/
BOUZAR	Rezki Ben Larbi	30-10-1936 (ch.) 10-4-1948 (off.)	19800035-762-86571	Oui	/
BOISNARD	Magali Noémie	??-??-?? (ch.)	/	Non	93-6352
BOUDJADI	Mohammed	13-7-1923 (ch.) 26-12-1933 (off.)	<i>JORF-LD</i> , 30-12-1933, p. 13102.		93-6352
BOUFRIOUA	Salem ben Ali ben Mohammed	12-7-1906 (ch.) 6-7-1918 (off.) 31-7-1924 (co.)	<i>JORF-LD</i> , 12-7-1918, p. 6000 ; <i>JORF-LD</i> , 2-8-1924, p. 6975 ; enregistré sur la base Léonore au nom de « Salem Ben Ali » (19800035-1394-61085).		
BOULBINA	Mohamed	2-3-1949 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 6-3-1949, p. 2390.		
BOUMEDDINE	Bachir ben Seghir	5-2-1923 (ch.) 22-3-1927 (off.) 5-11-1935 (co.)	<i>JORF-LD</i> , 6-2-1923 (p. 1267), 31-3-1927 (p. 3586) et 8-11-1935 (p. 11924) ; <i>ÉA</i> , 9-11-1935, p. 5.		
BOURCERET	Eugène	26-8-1926 (ch.) 27-3-1934 (off.)	19800035-1469-70089	Oui	/
BOYER-BANSE	Louis	16-11-1939 (ch.)	19800035-581-65994	Oui	/

NOM	Prénom	Date du décret de nomination	Côte ANF	Disponible sur « Léonore » ?	Côte ANOM
BOYER-VIDAL	Pierre Maurice	14-8-1944 (ch., arr.) 13-12-1950 (off.) 21-12-1957 (co.)	19800035-1442-66903	Oui	/
BRACHANET	Léopold	12-3-1936 (ch.)	19800035-1463-69265	Oui	/
BRACI	Ameur	11-8-1935 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 16-8-1935, p. 9138 ; <i>ÉA</i> , 13-3-1936, p. 6 ; <i>VH</i> , 165, 2-1936 p. 393-394.		93-6352
BRAVAIX	Émile	30-7-1947 (ch.)	19800035-59-7273	Oui	/
BRINCAT	Salvator Joseph	7-8-1931 (ch.)	19800035-0176-22723	Oui	/
BRIVE	Robert Jean Henri	18-8-1950 (ch.) 20-4-1966 (off.)	19800035-1152-31761	Oui	/
BRONDE	Casimir Justin Marie	18-8-1956 (ch.)	LH-371-61	Oui	/
BURKHARDT	Hector Joseph	15-11-1946 (ch.) 21-5-1953 (off.)	19800035-1462-69012	Oui	/
CALLÉJA	René Joseph	16-3-1921 (ch., arr.) 17-9-1940 (off.)	19800035-1050-20960	Oui	/
CARRAT	Horace	27-9-1920 (ch.) 10-1-1931 (off.)	19800035-1469-70089	Oui	93-6353
CASANOVA	François	31-12-1938 (ch.)	19800035-300-40393	Oui	/
CASTANET	Jean-Baptiste Victor	31-1-1937 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 4-2-1937, p. 1482 ; <i>L'Écho de Tiaret</i> , 13-2-1937, p. 2.		
CATTINI	Louis	13-8-1930 (ch.)	19800035-0322-43375	Oui	/
CAZAUX	Jean-Baptiste	13-8-1930 (ch.)	19800035-0300-40411	Oui	93-6355
CAZENAVE	Joseph Jean Julien [Jules]	24-5-1938 (ch.)	19800035-745-84587	Oui	/
CHABASSIERE ¹	Philippe Gabriel Ernest	20-3-1926 (ch.) 19-10-1933 (off.)	<i>JORF-LD</i> , 21-3-1926, p. 3516 ; <i>JORF-LD</i> , 27-10-1933, p. 10976 ; <i>ÉA</i> , 8-1-1934, p. 3.		
CHAMI	Hammou	10-7-1968 (ch.)	19800035-1166-33128	Oui	/
CHAMP	Marcel	??-8-1930 (ch.)	<i>Non publié au JORF ? ÉA</i> , 26-8-1930, p. 1		93-6354
CHANTEREAU	Alfred	3-2-1917 (ch., arr.)	19800035-62-7585	Oui	/
CHAVRONDIER	Jacques Emmanuel	13-2-1930 (ch.)	19800035-1458-68511	Oui	/
CHEKIKEN	Hammoudou	31-7-1924 (ch.) 30-10-1936 (off.) 9-4-1947 (co.)	<i>JORF-LD</i> , 2-8-1924, p. 6975 ; <i>JORF-LD</i> , 2-11-1936, p. 11420 ; <i>JORF-LD</i> , 11-4-1947, p. 3381.		
CHEKKAL	Daho	2-3-1937 (ch.)	19800035-424-56707	Oui	/
CHEMLA	Sylvain (Sylvain) Mardochée	12-8-1933 (ch.)	19800035-134-16937	Oui	/
CHERGUI	Abdelkader	<i>L'Algérie biographique</i> , t. 1 : <i>L'Oranie</i> , Sidi Bel-Abbès, Office de diffusion de la pensée française, 1956, p. 124.			

1 « CHABASSIERE » selon « Dépôt des statuts de la société coopérative à capital variable “Dar Esselam” – Étude de M^e Yon, notaire, 5, rue de Strasbourg à Alger, successeur de M^e Bourdin », 3 avril 1933 (ANF, 19771106-11), *JORF-LD*, 21 mars 1926, p. 3516 (nommé chevalier de la Légion d'honneur) et « Les victimes de la guerre et anciens combattants fêtent la promotion de M. Chabassière au grade d'officier de la Légion d'honneur », *L'ÉA*, 8 janvier 1934, p. 3 et ANOM, 1 RM 105 (n° 1 277) ; « CHABASSIÈRES » selon *JORF-LD*, 29 juillet 1934, p. 7828 (octroi de la médaille de bronze de la prévoyance sociale).

NOM	Prénom	Date du décret de nomination	Côte ANF	Disponible sur « Léonore » ?	Côte ANOM
CHEVROT	Gustave	16-3-1921 (off., arr.)	19800035-911-6358	Oui	/
CHEYLARD	Maxime	4-1-1919 (ch.)	LH-526-81	Oui	/
CIOSI	Noël Georges Mathieu	15-5-1946 (ch.) 19-7-1952 (off.)	19800035-929-8301	Oui	/
CLOS	Elie Pierre Lucien	9-10-1930 (ch.)	19800035-9-1122	Oui	/
COCHARD	Maurice	5-6-1925 (ch.) 7-1-1952 (off.)	19800035-155-19743	Oui	/
COLAS DES FRANCS DE PARABÈRE	Xavier	10-8-1922 (ch.) 9-1-1931 (off.) 3-2-1950 (co.)	19800035-1009-16578	Oui	/
CORBI	Antonio	28-1-1939 (ch.)	19800035-1485-72623	Oui	/
CORBIN	André Charles	20-1-1919 (ch.) 23-7-1925 (off.) 8-1-1930 (co.) 5-2-1938 (go.)	19800035-1045-20496	Oui	/
COSTA	Thomas Lucien Antoine	12-7-1919 (ch., arr.) 16-12-1933 (off.)	19800035-797-90162	Oui	/
COURBERES	Paul Jean Marie	11-6-1937 (ch.)	19800035-1141-30636	Oui	/
CROS	Auguste Jean François	1-8-1925 (ch.)	19800035-323-43527	Oui	/
CUTTOLI	Léon Pierre	??-??-?? (ch.)	/	Non	93-6354
DALAISE	Adolphe	30-7-1925 (ch.)	19800035-458-61280	Oui	/
DALLONI	Marius	11-8-1931 (ch.) 1-4-1946 (off.) 27-12-1956 (co.)	19800035-811-92205	Oui	/
DAUDET	Edmond	13-8-1930 (ch.) 9-4-1947 (off.)	19800035-1383-59711	Oui	/
DAYRE	Marcel François	1-9-1920 (ch., arr.) 2-2-1940 (off.)	LH-679-19	Oui	/
DE FABRY	Joseph Marie Alphonse Louis	19-2-1919 (ch.) 31-8-1927 (off.) 22-11-1935 (co.)	<i>JORF-LD</i> , 20-2-1919, p. 1889 ; <i>JORF-LD</i> , 3-9-1927, p. 9410 ; <i>JORF-LD</i> , 24-11-1935, p. 12375.		
DELAGE	Ernest	<i>L'Algérie biographique</i> , t. 1 : <i>L'Oranie</i> , Sidi Bel-Abbès, Office de diffusion de la pensée française, 1956, p. 382.			
DELAVIGNE	Maurice Léon	8-10-1931 (ch.) 27-8-1948 (off.)	19800035-66-8088	Oui	/
DELTHIL	Georges Auguste Raoul	7-6-1928 (ch.)	19800035-1144-30950	Oui	/
DEMANGEAT	Lionel Aristide	11-2-1930 (ch.)	19800035-1403-62069	Oui	/
DEPAULE	Paul Camille	13-1-1931 (ch.) 13-1-1947 (off.)	19800035-715-81456	Oui	/
DERMENGHEM ¹	Émile Léon Marie	15-9-1954 (ch.)	19800035-1107-26834	Non	/
DESPAUX	Ernest Léopold	11-8-1922 (ch.)	LH-754-54	Oui	/
DEYRON	Léon Michel	13-7-1918 (ch., arr.) 17-1-1928 (off.)	LH-769-36	Oui	/

1 « DERMENGHEM Émile Léon Marie » sur la couverture de son dossier de Légion d'honneur et, *in fine*, sur la base « Léonore ».

NOM	Prénom	Date du décret de nomination	Côte ANF	Disponible sur « Léonore » ?	Côte ANOM
DILMI	Larbi Ben Mohamed ben Amar	30-12-1895 (ch.) 13-1-1916 (off., arr.)	LH-777-74	Oui	/
DJABALI	Ali ben Saïd	26-12-1933 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 30-12-1933, p. 13102.		
DJABALI	Mohamed Chérif	??-??-1949 (ch.)	« Mon ami [Mohamed Chérif] Djabali a obtenu la croix de Légion d'honneur il y a environ 15 mois » (Lettre de Larbi Tahrat au commandant de la place d'armes de Constantine, 21 octobre 1950 (ANOM, 93-4263 ; voir aussi le rapport moral et financier présenté à l'AG de l'Abri familial, 20 mai 1950 (ANF, 19771106-18).		
DOKHAN	Liaou dit Elie	3-2-1950 (ch.)	19800035-1305-50815	Oui	/
DOMECK	Pierre Marie	2-3-1937 (ch.)	19800035-461-61666	Oui	/
DOUÏEB	Adolphe Abraham	12-8-1930 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 25-8-1930, p. 9897 ; <i>ÉA</i> , 26-8-1930, p. 1 (« promotion du Centenaire »).		
DROMIGNY	Albert Amable	22-2-1929 (ch.) 17-8-1951 (off.)	19800035-1403-62063	Oui	/
DUBAR	Alfred Ernest	24-7-1930 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 27-7-1930, p. 8515.		
ELAMOUCI	Mostefa	11-4-1951 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 20-4-1951, p. 3966.		
EL KAMAL	M'Ahmed	16-11-1938 (ch.)	19800035-68-8399	Oui	/
ESCLAPEZ	René Jean-Baptiste	4-2-1953 (ch.)	19800035-1033-19162	Oui	/
ESQUER	Gabriel	13-08-1930 (ch.)	19800035-803-91163	Oui	/
FABET	Henri Jacques Auguste Alexis	12-8-1933 (ch.)	19800035-729-82813	Oui	93-6361
FERGANI	Ali	30-4-1930 (ch.) ??-??-?? (off.)	« Les obsèques de S. Chaseray... », <i>ÉA</i> , 27-9-1933, p. 2 (A. Fergani est « secrétaire de la société de la Légion d'honneur »). <i>JORF-LD</i> , 3-5-1930, p. 4950.		93-6359 93-6361
FILIPPI	Louis	12-8-1933 (ch.)	19800035-0321-43242	Oui	/
FIORI	Jean	18-10-1927 (ch.)	19800035-541-61983	Oui	93-6359
FIORI	Laurent	18-7-1923 (ch.)	LH-975-42	Oui	93-6359
FIORINI	Simon François Antoine Thomas	1-10-1917 (ch., arr.) 4-2-1953 (off.)	19800035-1114-27541	Oui	/
FLINOIS	Maurice	<i>L'Algérie biographique</i> , t. 1 : <i>L'Oranie</i> , Sidi Bel-Abbès, Office de diffusion de la pensée française, 1956, p. 801.			
FOUAN	Marcel Marie Hubert	18-11-1938 (ch.) 8-1-1947 (off.) 10-2-1951 (co.) 12-7-1971 (go.)	19800035-1182-36816	Oui	/
FOUDIL	René Bachir	4-9-1929 (ch.) 8-8-1935 (off.) 15-10-1947 (co.)	<i>JORF-LD</i> , 14-9-1929, p. 10514 ; <i>JORF-LD</i> , 16.8.1935, p. 9136 ; <i>JORF-LD</i> , 16-10-1947, p. 10246.		
FRACHE	Alfred Lucien Louis Alphonse	9-11-1927 (ch.)	19800035-1478-71451	Oui	/
FRANCHI	Nicolas Paul Vincent	29-12-1917 (ch.) 12-7-1934 (off.)	19800035-1478-71508	Oui	
GAMGIT	Hassinou	24-5-1938 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 29-5-1938, p. 6044 ; <i>ÉA</i> , 28-5-1938 (p. 2) et 4-6-1938 (p. 6).		93-6362

NOM	Prénom	Date du décret de nomination	Côte ANF	Disponible sur « Léonore » ?	Côte ANOM
GAND	Joseph Marie Ghislain François	5-5-1959 (ch.) 6-4-1971 (off.)	19800035-1263-45580	Oui	/
GAU	Paul Émile	1-10-1923 (ch.) 29-7-1932 (off.) 20-3-1948 (co.)	19800035-1385-59948	Oui	/
GAZAVE	François	8-12-1917 (ch., arr.) 5-6-1957 (off.)	19800035-863-1459	Oui	/
GEFFROY	Philippe	??-??-?? (ch.)	/		93-6360
GERMAIN	Auguste	11-7-1928 (ch.)	19800035-392-52485		/
GILIBERTI	Victor	5-11-1931 (ch.)	19800035-105-13259	Oui	/
GIRARD	Louis	19-9-1949 (ch.) 12-7-1963 (off.)	19800035-1108-26945	Oui	/
GONON	Maurice Jean	16-2-1949 (ch.) ??-??-1955 (off.) ??-??-1961 (co.)	19800035-1143-30851 <i>JORF-LD</i> , 6-3-1949, p. 2393.	Oui	/
GRANGER	Marcel Pierre	24-9-1916 (ch., arr.) 25-12-1929 (off.)	19800035-1057-21557	Oui	/
GUECH	Omar	??-??-?? (ch.)	/		93-6362
GUEDJ	Rahmin Raymond	12-7-1919 (ch.) 12-8-1933 (off.) 15-4-1953 (co.)	19800035-73-9029	Oui	93-6362
GUÉDON	Alexandre	22-7-1923 (ch.)	<i>JORD-LD</i> , 27-7-1923, p. 7321.		93-6360
GUERRAND	Maurice Edmond	14-9-1918 (ch., arr.) 23-4-1952 (off.)	19800035-1009-16561	Oui	/
GUINARD	Jean-Baptiste Adrien Léopold	14-1-1922 (ch.)	19800035-107-13494	Oui	93-6360
GUIGONNET	Paul Henri Alexandre	5-11-1921 (ch.)	19800035-1445-67182	Oui	/
GULPHE	Xavier Nicolas	22-9-1916 (ch., arr.) 15-7-1949 (off.)	19800035-1263-45649	Oui	/
HADDAD	Mejdoub ben Larbi	20-1-1933 (ch.) 27-8-1948 (off.)	19800035-0337-45344	Oui	/
HADJ SAÏD	Mokhtar	13-10-1928 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 25-10-1928, p. 11414.		93-6363
HAMMOUCHE	Ammar	15-10-1947 (ch.) xx-5-1959 (off.)	<i>JORF-LD</i> , 16-10-1947, p. 10247 ; <i>JORF-LD</i> , 15-5-1959, p. 5016 ; <i>La Dépêche de Constantine</i> , 20-5-1959 (coupure dans ANOM, 93-4270).		
HANI	Ahmed Ould Missoum	20-7-1932 (ch.)	19800035-1448-67583	Oui	/
HERMITE	Guy-Henri	27-8-1948 (ch.) 1-12-1959 (off.)	<i>JORF-LD</i> , 30-12-1959, p. 12577.		
HOFFMANN	Ferdinand Eugène Julien	??-??-??	/	/	93-6363
HOGNON	Albert	7-10-1917 (ch.) 10-7-1926 (off.)	19800035-836-95516	Oui	/
HONORAT	Adrien François	28-12-1928 (ch.)	19800035-1474-70847	Oui	/
HUDELO	Louis Eugène Albéric	26-1-1912 (ch.) 27-12-1921 (off.) 26-1-1929 (co.)	<i>JORF-LD</i> , 27-1-1912, p. 928 ; <i>JORF-LD</i> , 28-1-1929, p. 1083.		
HUGON	Francis Florent	8-2-1961 (ch.)	19800035-1033-19154	Oui	/

NOM	Prénom	Date du décret de nomination	Côte ANF	Disponible sur « Léonore » ?	Côte ANOM
HUNEBELLE	Édouard	12-1-1892 (ch.) 11-8-1922 (off.)	19800035-256-34108	Oui	/
ISAAC	Maurice Simon	30-6-1939 (ch.)	19800035-978-13351	Oui	
ISELLA	Aimé	4-2-1953 (ch.) 14-4-1962 (off.)	19800035-1302-50224	Oui	/
JAÏS	Jacob	10-7-1885 (ch.)	19800035-187-24334	Oui	/
JAMMY	Louis Bernard	30-12-1892 (ch.) 30-7-1916 (off.)	19800035-0104-13093	Oui	/
JANNIN	Léon Eugène	12-4-1925 (ch.)	19800035-0104-13098	Oui	/
JOUANE	Gaston Raphaël Gervais	19-7-1952 (ch.)	19800035-312-42116	Oui	/
JOURDAN	Louis Jean Henri	16-3-1921 (ch., arr.) 21-5-1953 (off.)	19800035-1350-56437	Oui	/
KESPI	Maurice	7-12-1940 (ch., arr.)	19800035-978-13351	Oui	/
KESSOUS	Youcef	27-8-1948 (off.)	19800035-0020-2547	Oui	/
KLÈNE	Jules	13-8-1930 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 25-8-1930, p. 9893.		
LAFFONT	Amédée Simon Barthélémy	2-6-1961 (ch.)	19800035-1349-56325	Non	/
LAFAILLE ¹	Laurent Marius Pascal	11-7-1898 (ch.) 10-4-1915 (off., arr.)	19800035-289-38884	Oui	/
LAFFAILE	Léon Adolphe	12-7-1919 (ch.)	19800035-732-83184	Oui	/
LAKHDARI	Smaïl	4-2-1953 (ch.) 14-4-1962 (off.)	19800035-647-74668	Oui	/
LALOUM	Maurice Mardochée	29-7-1928 (ch.) 9-12-1950 (off.)	19800035-0222-29179	Non	93-6343
LANGLOIS	Léon Ernest	31-1-1937 (ch.)	19800035-751-85189	Oui	/
LAPEYRE	Adolphe Charles	12-7-1911 (ch.) 10-7-1934 (off.)	19800035-1326-53608	Oui	/
LAQUIÈRE	Raymond Eugène Théodore	13-3-1933 (ch.) 15-10-1947 (off.) 4-5-1956 (co.)	19800035-1231-41948	Oui	/
LAVION	Henri Ernest	5-10-1920 (ch.)	19800035-547-62575	Oui	/
LECLERC	Georges Maurice Louis	8-11-1920 (ch.) 7-5-1946 (off.)	19800035-1351-56548	Oui	/
LEDERMANN	Charles Eugène Émile	30-12-1933 (ch.)	19800035-1478-71565	Oui	/
LEHALLE	Albert	4-8-1932 (ch.)	19800035-1389-60380	Non	/
LELLOUCHE	Henri Haï	25-10-1930 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 1-11-1930, p. 12212.		
LELLOUCHE ²	Albert Baruch	13-8-1924 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 15-8-1924, p. 7674 ; <i>JORF-LD</i> , /		

1 Ou « LAFFAILLE » selon la mention marginale non-datée apposée sur le « Procès-verbal d'individualité pour servir à l'inscription d'un chevalier de la Légion d'honneur sur les registres matricules », 22 juillet 1898 (dossier de Légion d'honneur).

2 « LELLOUCHE Baruch » selon le décret de nomination de chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur (en date du 13 août 1924 et publié dans *JORF-LD*, 15 août 1924, p. 7674) ; « LELLOUCHE-BARUCH Albert » selon le décret de promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur (en date des 8 et 11 août 1935 et publié dans *JORF-LD*, 15 août 1935, p. 9109) ; « LELLOUCHE Barruch » selon son acte de naissance (ANOM, ECA-RN-Constantine-1887) ; « LELLOUCHE Baruch Albert » selon son matricule militaire

NOM	Prénom	Date du décret de nomination	Côte ANF	Disponible sur « Léonore » ?	Côte ANOM
		8 et 11-8-1935 (off.)	15-8-1935, p. 9109.		
LELLOUCHE	Albert	9-7-1951 (ch.)	19800035-1368-58096	Oui	/
LEROY	Osmond	20-9-1920 (ch.)	19800035-0192-24997	Oui	/
LLEU	Achille Pierre	16-3-1921 (ch., arr.)	19800035-0091-11321	Oui	/
LEVACHER	Robert Jules Marcel	4-3-1917 (ch., arr.)	19800035-26-3283	Oui	/
LEVERRIER	Henri	31-1-1920 (ch.) 28-6-1935 (off.)	19800035-26-3295	Oui	/
LUTFALLA-DIEUDONNE	Georges	7-9-1948 (ch.) 18-1-1956 (off.)	19800035-598-67607	Oui	/
MAHDI	Abdallah (dit Abdelkader) ben Ismaïl	20-1-1933 (ch.) 2-3-1949 (off.)	19800035-1217-40514	Non	93-6388
MALÉ	Achille Fernand	15-10-1947 (ch.) 15-9-1954 (off.)	19800035-351-47254	Oui	/
MALEK	Ben el Hadj Abid	7-4-1931 (ch.)	19800035-0269-35935	Oui	/
MANTOUX	Otto	20-1-1933 (ch.)	19800035-1143-30829	Oui	/
MAMI	Smaïn	13-3-1936 (ch.) 275-1949 (off.)	19800035-128-16208	Oui	/
MANDON	Raoul Joseph	27-12-1923 (ch.) 29-8-1953 (off.)	19800035-1318-52512	Oui	/
MARGAILLAN	Albert René	30-6-1939 (ch.) 13-2-1950 (off.)	19800035-1051-21131	Oui	/
MARLIER	Louis	3-9-1920 (ch.) 13-8-1930 (off.)	19800035-178-22949	Oui	/
MARCHAND	Edmond	<i>L'Algérie biographique</i> , t. 1 : <i>L'Oranie</i> , Sidi Bel-Abbès, Office de diffusion de la pensée française, 1956, p. 933.			
MARTEL	Paulin François	29-12-1924 (ch.)	19800035-556-63460	Oui	93-6368
MARTY	Germain Séraphin	24-5-1938 (ch.) 20-6-1955 (off.)	19800035-1027-18631	Oui	/
MASCARD	Lucien Joseph Paul	13-7-1934 (ch.)	19800035-30-3833	Oui	/
MASSARI	Hippolyte	17-9-1946 (ch.)	19800035-93-11583	Oui	/
MASSONET	Édouard Louis Jean	20-4-1927 (ch.)	19800035-1424-64718	Oui	/
MATTE	Charles Marie	26-4-1930 (ch.)	19800035-559-63702	Oui	/
MAURY	Paul Émile Henri Eugène	26-5-1949 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 30-5-1949, p. 5295 ; « Les dirigeants et le personnel de la Caisse régionale agricole ont fêté la Légion d'honneur... », <i>L'ÉA</i> , 16-6-1949, p. 4.		
MENOTTI	Charles Marius Pierre	19-8-1952 (ch.)	19800035-0031-3966	Oui	/
MERLE	Paul Noël	27-5-1949 (ch.) 12-5-1958 (off.)	19800035-1391-60663	Oui	/
MERMIER	Louis Joseph Auguste Jean	27-8-1948 (ch.)	19800035-446-59657	Oui	/
MESGUICHE	Jules	13-8-1930 (ch.)	AD66, 56J-133 (remerciements au gouverneur après avoir été nommé chevalier de la Légion d'honneur) ; <i>JORF-LD</i> , 25-8-1930, p. 9895.		

(ANOM, 3 RM 70 (n° 397)).

NOM	Prénom	Date du décret de nomination	Côte ANF	Disponible sur « Léonore » ?	Côte ANOM
MIALON	Augustin Joseph	11-8-1928 (ch.)	19800035-793-89615	Oui	/
MICHALET	Alexandre Michel	13-9-1917 (ch., arr.) 9-8-1939 (off.)	19800035-601-67950	Oui	/
MICHEL	Aimé Gustave	3-5-1916 (ch., arr.) 22-12-1925 (off.)	19800035-793-89616	Oui	/
MIRA	Louis François	29-10-1935 (ch.)	19800035-426-56933	Oui	/
MONIN	Albert	27-12-1934 (ch.)	19800035-1340-55277	Oui	/
MONNET	Gabriel Florentin	1-3-1935 (ch.)	19800035-1464-69293	Oui	/
MONTALDO	René	18-3-1952 (ch.)	19800035-1012-16974	Oui	/
MORINAUD	Jean Émile	13-1-1909 (ch.) 15-5-1914 (off.)	19800035-94-11800	Oui	/
MORINAUD	Jean Louis	9-8-1939 (ch.) 12-8-1955 (off.)	19800035-1214-40091	Oui	/
MOULOU	Omar Édouard	5-1-1931 (ch.) 27-5-1949 (off.) 25-11-1957 (co.)	19800035-1334-54686	Oui	/
MOURGUES	Marcel	10-1-1931 (ch.) 6-3-1946 (off.)	<i>JORF-LD</i> , 1 ^{er} mars 1946, p. 1919		
MÜLLER	Jean François	20-3-1926 (ch.) 30-10-1936 (off.) 27-5-1949 (co.)	19800035-1272-46557	Oui	/
MURAT	Ernest	12-7-1917 (ch.) 12-8-1933 (off.)	19800035-34-4281	Oui	/
MURACCIOLE	Christian	1-4-1961 (ch.)	19800035-1389-60384	Oui	/
MUSELLI	Pascal	18-10-1927 (ch.) 23-11-1937 (off.)	19800035-816-92856	Oui	/
NAOURI	Judas dit « Léon »	1-3-1935 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 2-3-1935, p. 2556 ; <i>ÉA</i> , 1-7-1935, p. 6.		
NAOURI	Rahmine	27-5-1929 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 29-5-1949, p. 5236.		
NARBONI	Elie	10-11-1920 (ch.)	19800035-561-63950	Oui	93-6371
NARBONNE	Jules Émile Antoine	22-8-1926 (ch.)	LH-1975-2	Oui	
NAVON	Abraham	2-2-1929 (ch.)	19800035-0034-4309	Oui	/
NÈGRE	Charles Léopold Auguste	9-9-1923 (ch.) 5-8-1939 (off.)	19800035-0344-46270	Oui	/
NEPOTY	Roger Pierre Frédéric Émile	21-9-1920 (ch.) 29-12-1925 (off.)	LH-1981-15	Oui	/
NICOLAZO	Adrien Louis	18-10-1915 (ch.) 7-7-1933 (off.)	19800035-80-9948	Oui	/S
NOUVION	Georges Louis Félix	15-3-1949 (ch.)	19800035-753-85462	Oui	/
OULD AOUDIA	Boudjemâ	30-4-1930 (ch.) 19-7-1952 (off.)	19800035-1213-39938	Oui	/
PARENTY	Edmire Onésime Joseph Léon	21-1-1936 (ch.)	19800035-1177-36299	Oui	93-6373
PARRÈS	Albert Jean Raphaël	<i>L'Algérie biographique</i> , t. 1 : <i>L'Oranie</i> , Sidi Bel-Abbès, Office de diffusion de la pensée française, 1956, p. 465.			

NOM	Prénom	Date du décret de nomination	Côte ANF	Disponible sur « Léonore » ?	Côte ANOM
PARROT	Louis Michel	12-8-1930 (ch.) 7-7-1951 (off.)	19800035-974-12886	Oui	/
PASSERIEU	Jean Joseph Louis Octave	12-7-1917 (ch., arr.) 5-3-1927 (off.)	LH-2063-23	Oui	93-6372
PAULIAN	Félix Jules Guillaume	15-12-1297 (ch.)	19800035-1214-40040	Oui	/
PERRIN	Louis	21-5-1919 (ch.) 23-12-1936 (off.) 9-2-1967 (co.)	19800035-1023-18132	Oui	/
PERRUCHOT	Henri	31-12-1925 (ch.)	19800035-1428-65273	Oui	93-6372
PESLE	Pierre Émile	17-1-1928 (ch.)	LH-2119-4	Oui	93-6372
PÉTAUTON	Pierre Lucien Philippe	2-12-1925 (ch.) 9-4-1947 (off.) 20-6-1955 (co.)	19800035-184-23915	Oui	/
PIANELLI	Simon	24-1-1927 (ch., arr.)	19800035-0206-27010	Oui	/
PICARD	Paul	30-12-1933 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 31-12-1933, p. 13198 ; <i>ÉA</i> , 3-1-1934, p. 2.		
PICQUART	Jean Gaston	29-12-1932 (ch.) 11-7-1947 (off.) 11-1-1954 (co.)	19800035-1348-56272	Oui	/
POINSIGNON	Gustave Paul	15-4-1954 (ch.)	19800035-420-56174	Oui	/
PRANARD	Charles	6-7-1919 (ch.) 19-8-1927 (off.) 5-3-1935 (off.)	19800035-227-29967	Oui	/
POUPET	Paul Émile	1-2-1921 (ch.) 25-8-1947 (off.)	19800035-0039-4901	Oui	/
PUJOL	Noël Adrien	28-12-1914 (ch., arr.) 2-10-1920 (off. Arr.)		Oui	/
PURTSCHET	Édouard	30-10-1936 (ch.)	19800035-1327-53653	Oui	/
QUINTARD	Paul Amédée	6-7-1919 (ch.) 19-8-1927 (off.)	19800035-0040-5009	Oui	93-6371
RAIMBAULT	Paul Victor	Aucune mention ni aux ANF, ni dans le <i>JORF-LD</i> ; mention diverses, par exemple dans le compte rendu du CA de l'OMHBM de Constantine, s.d. [après mi-avril 1941] (ANF, 19771106-29).			93-6374
RAYNAUD	Pierre Lucien Georges Victor Marie	10-7-1917 (ch.) 13-8-1930 (off.)	19800035-740-84049	Oui	/
RAYROLE	Léon Eugène	31-12-1935 (ch.) 27-8-1948 (off.)	19800035-1443-66995	Oui	/
REBOUL	André	<i>L'Algérie biographique</i> , t. 1 : <i>L'Oranie</i> , Sidi Bel-Abbès, Office de diffusion de la pensée française, 1956, p. 414.			
REDARES	Albert Marius Eugène	19-1-1931 (ch.) 27-1-1951 (off.)	19800035-0040-5080	Oui	93-6343
REDON	Michel	27-3-1934 (ch.)	LH-2277-34	Oui	/
RENARD	Paul Célestin Firmin	10-7-1934 (ch.)	19800035-768-87166	Oui	93-6374
RENAULT	Paul Jules Alfred	16-12-1937 (ch.)	LH-2292-16	Oui	/
RENUCCI	Joseph	24-5-1938 (ch.)	19800035-1431-65583	Non	/

NOM	Prénom	Date du décret de nomination	Côte ANF	Disponible sur « Léonore » ?	Côte ANOM
RIBET	Charles Cyr Clément dit Joseph	21-8-1929 (ch.)	19800035-1331-54303	Oui	/
RICAUD	Pierre Lucien	2-7-1936 (ch.) 4-11-1948 (off.)	19800035-1154-31939	Oui	/
RIGAL	Edmond	<i>L'Algérie biographique</i> , t. 1 : <i>L'Oranie</i> , Sidi Bel-Abbès, Office de diffusion de la pensée française, 1956, p. 47.			
ROBAGLIA	Antoine Jean	29-1-1937 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 3-2-1937, p. 1437 ; <i>ÉA</i> , 19-4-1937, p. 1 (avec photographie).		
ROCHE	Aimé Jean	12-1-1933 (ch.)	19800035-1392-60768	Oui	93-6374
ROSFELDER	Eugène Joseph	9-4-1947 (ch.)	19800035-659-75896	Oui	/
ROUX	Maxime Calixte Martin	13-5-1946 (ch.) 18-3-1952 (off.) 14-4-1962 (co.)	19800035-1372-58606	Oui	/
ROZIS	Augustin	21-1-1925 (ch.)	19800035-1275-46921	Oui	/
ROUMANE	Belkacem	??-??-?? (ch.)	Mention qu'il est chevalier de la Légion d'honneur dans son avis de décès paru dans <i>L'ÉA</i> , 11-4-1941, p. 2.		
SAADI	Mohand ben Saïd ben Lounis	31-12-1930 (ch.)	19800035-607-68578	Oui	/
SADELER	Jean	28-10-1924 (ch.)	19800035-387-51883	Oui	/
SAÏD	Isaac Avellan	12-12-1925 (ch.) 3-5-1946 (off.)	<i>JORF-LD</i> , 23-12-1925, p. 12250 ; <i>JORF-LD</i> , 11-5-1946, p. 4038.		
SAÏDI	Mohamed ben Omar	7-4-1931 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 26-4-1931, p. 4580 ; <i>L'Écho de Bougie</i> , 3-5-1931, p. 2.		
SAIGOT	Jacques Gaston Félix Jean	2-2-1949 (ch.) 29-7-1957 (off.) 31-5-1978 (co.)	<i>JORF-LD</i> , 12-2-1949, p. 1589 ; <i>JORF-LD</i> , 2-8-1957, p. 7644 ; <i>JORF-LD</i> , 7-6-1978, p. 4434N.C.		
SALIBA	Frédéric Augustin Amable	9-8-1922 (ch.)	19800035-0298-40021	Oui	/
SELLAL	Mohamed Ben Hammou	29-3-1931 (ch.)	LH-2498-19	Oui	/
SIAD	Abdelkader	13-8-1932 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 19-8-1932, p. 9044 ; <i>Le Progrès de Guelma</i> , 17-10-1932, p. 1.		
SANTONACCI	Charles	10-7-1926 (ch.)	19800035-1033-19170	Oui	/
SATOUR	Ali	13-1930 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 25-8-1930, p. 9897 ; <i>ÉA</i> , 26-8-1930, p. 1 (« promotion du Centenaire »).		93-6388 ¹
SAVELLI	Félix	24-5-1938 (ch.)	19800035-824-93933	Oui	/
SEBBANE	Boumedine	16-9-1926 (ch.) 25-10-1941 (arr.) 15-1-1951 (co.)			
SIDI BOUMEDDINE	Bachir Ben Seghir	Voir <i>supra</i> , « Boumeddine ».			
SOULIÉ	Henri Pierre Marie	12-7-1917 (ch.)	19800035-251-33477	Oui	/
SCHURER	Reymond Victor	9-11-1927 (ch.)	19800035-0046-5718	Oui	/
SI HASSEN	Ahmed dit « Hamoud »	28-3-1932 (ch.)	19800035-1334-54721	Oui	93-6388
SOLACROUP	Claude	15-9-1954 (ch.)	19800035-900-5256	Oui	/
SOUSSAN	Jacob	5-1-1938 (ch.)	19800035-259-34521	Oui	/

1 Mention concernant Ali Satour dans une lettre de l'instituteur Maz à un bachagha, 1^{er} mai 1932.

NOM	Prénom	Date du décret de nomination	Côte ANF	Disponible sur « Léonore » ?	Côte ANOM
SULTAN	Abraham	28-3-1932 (ch.)	19800035-85-10644	Oui	/
TAGGUEDAIT	Hadj Berkane	s.d. (ch.)	<i>L'Algérie biographique</i> , t. 1 : <i>L'Oranie</i> , Sidi Bel-Abbès, Office de diffusion de la pensée française, 1956, p. 124.		
TAILLIART	Charles Émile	12-8-1922 (ch.) 11-1-1931 (off.) 6-8-1937 (co.)	19800035-1302-50292	Oui	/
TARTING	Jérôme	15-10-1921 (ch.) 13-8-1930 (off.)	19800035-309-41632	Oui	/
TAUZIN	Jean Gabriel	12-7-1921 (ch.)	19800035-217-28460	Oui	/
TEDDÉ	Antoine	9-8-1929 (ch.)	LH-2573-55	Oui	/
TEDDÉ	Alexandre	13-8-1930 (ch.)	19800035-1341-55442	Oui	/
TENNERONI	Léon Paul Emmanuel	11-4-1916 (ch., arr.)	<i>JORF-LD</i> , 13-4-1916, p. 3093.		
THÉPENIER	Adolphe Clément Émile	12-7-1917 (ch., arr.)	19800035-662-76158	Oui	/
THÉVENET	Lucien	7-3-1925 (ch.)	19800035-0239-31757	Oui	/
THÉVENET	Paul Henri Frank	19-7-1952 (ch.)	19800035-394-52792	Oui	/
THIÉBAULT	Pierre Armand	28-7-1947 (ch.) 4-7-1955 (off.)	19800035-662-76169	Oui	/
THIODET	Jean	10-7-1946 (ch.) 6-5-1960 (off.)	19800035-1370-58398	Oui	/
THOMAS	Pierre Jules	14-1-1933 (ch.)	19800035113-14208	Oui	/
TOUAM	Chabane	13-3-1936 (ch.) 18-8-1950 (off.)	19800035-0049-5998	Oui	/
TOUZENE	Tahar ben Fodil	24-5-1938 (ch.) 29-8-1953 (off.)	19800035-0085-10575	Oui	/
TRAMOY LAUBÉPIE	DE Marie Catherine Sophie	24-1-1929 (ch.) 8-8-1939 (off.) 12-9-1959 (co.)	19800035-1374-58790	Oui	/
TRAZZINI	Barthélémy	9-10-1934 (ch.)	19800035-1480-71941	Oui	/
TRUILLOT	Alexis Auguste	24-1-1935 (ch.)	19800035-574-65222	Oui	/
TUCCI	Albert Ange	7-8-1931 (ch.) 5-3-1948 (off.) 24-2-1957 (co.)	19800035-1172-35704	Oui	/
VAIDIE	Alix Joseph	12-7-1919 (ch., arr.) 11-6-1937 (off.)	19800035-893-4532	Oui	/
VALLE	Jules	29-10-1931 (ch.)	19800035-663-76271	Oui	/
VALLE	François Eugène	30-10-1936 (ch.) 2-3-1949 (off.) 5-1-1959 (co.)	19800035-1000-15686	Oui	/
VILLEVIEILLE	Marcel Eugène	6-7-1939 (ch.) 25-12-1945 (off.) 29-8-1953 (co.)	<i>JORF-LD</i> , 1-3-1946, p. 1887 et 3-9-1953, p. 7807.		
VISBECQ	Auguste Alphonse	21-5-1938 (ch.)	19800035-50-6166	Oui	/
VOGT	Georges Urbain	30-12-1931 (ch.) 2-3-1949 (ch.)	19800035-114-14444	Oui	/
VOILLARD	Paul Joseph Stanislas	13-8-1930 (ch.)	19800035-576-65418	Oui	/

NOM	Prénom	Date du décret de nomination	Côte ANF	Disponible sur « Léonore » ?	Côte ANOM
VOUILLEMONT	Marie Nicolas Édouard	5-3-1927 (ch.)	19800035-0240-31907	Oui	/
WEYDMANN	Joseph Eugène	12-8-1922 (ch.) 28-2-1951 (off.)	19800035-435-58256	Oui	/
YAFIL	Marc	10-12-1947 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 11-12-1947, p. 12092.		
YOURAS [ou YOURES]	Ahmed dit Mokhtar ben Taieb	27-3-1934 (ch.) 11-4-1951 (off.)	19800035-0051-6210	Oui	/
ZÉNATI	Rabah ben Ali	21-5-1938 (ch.)	<i>JORF-LD</i> , 29-5-1938, p. 6044 ; voir de nombreux documents relatifs à cette décoration dans le dossier qu'a constitué le SLNA (ANOM, 93-4308).		
ZENTAR	Désiré	2-12-1958 (ch.)	19800035-714-81356	Oui	/

Archives privées (organisations)

Archevêché d'Alger.....	93
Académie nationale de médecine	93
Archives organiques de l'Académie	93
Dossiers biographiques	93
Alliance israélite universelle	93
Archives centrales de l'histoire juive	94
Consistoire de Constantine	95
BNP Paribas.....	95
Colonies françaises	95
Archives nationales du monde du travail	96
Crédit Foncier de France.....	96
Compagnie PLM.....	99
Société nationale des chemins de fer	99
Dossiers du personnel	99
Bibliothèque municipale de Toulon.....	100
Comité du Vieil Alger	100
Confédération française démocratique du travail.....	101
Fonds François Fraudeau	101
Confédération générale du travail.....	101
Fédération de l'industrie des travailleurs de l'habillement.....	101
Fédération nationale des travailleurs du sous-sol	101
Relations avec les unions départementales	101
Force ouvrière.....	101
Fonds Marçot	101
Grand Orient de France	102
Correspondance avec les loge.....	102
Rockefeller Archive Center	102
Rockefeller Foundation Records – Officers' Diaries.....	102

Archevêché d'Alger (AAA, Alger)

Ces archives sont référencées par casier (C).

- C-110-8** Actes d'administration (*ca* 1900-1940), dont dos. Société immobilière de l'Afrique du Nord (1919).
C-152 Dos. de l'époque de M^{gr} Duval (1954-1961), dont inauguration de l'église de Diar el-Mahçoul (1955).

Archives laissées par le cardinal Duval¹

- C-261-1** Faits et événements (milieu des années 1950 – début des années 1960), dont une lettre de Josette Audin à M^{gr} Duval, 19 juin 1957.
C-284-4 Divers autour de l'indépendance, dont gestion du Foyer féminin (1976).

Académie nationale de médecine (ANM, Paris)

Archives organiques de l'Académie

Prix A. J. Martin

- 1957, n° 1a, boîte 2** FÉRY Raymond, *Situation sanitaire de l'Algérie orientale au 31 décembre 1954*, dact., 62 p.

Dossiers biographiques

CHASSEVANT Allyre.
RAYNAUD Lucien.
MORSLY Taïeb Ould.

Alliance israélite universelle (AIU, Paris)

Les liasses consultées contiennent la correspondance entre le directeur des œuvres de l'AIU d'une ville et le secrétariat général de Paris².

Archives historiques

- Algérie I-B-1** Aïn Beïda (1922-1928).
Algérie I-B-2 Aïn Sefra (1904-1918).
Algérie I-B-3 Alger (1863-1916).
Algérie I-B-4 *Idem* (1918-1939).
Algérie I-C-1 Alger, Constantine (1917-1936).
Algérie I-C-2.01 Henri Aboulker : Comité d'études sociales (1919-1921).
Algérie I-C-5 Événements antisémites : pogrom des 4 et 5 août 1934 (1934-1938).
Algérie I-L-2 Sétif (1920).
Algérie II-B-11 Constantine (1863-1911).
Algérie II-B-12 *Idem* (1908-1940).
Algérie III-E-27 Constantine : écoles (1920-1925).
Algérie III-E-29 *Idem* (1903-1904).
Algérie III-E-30 *Idem* (1932).
Algérie III-E-32 *Idem* (1928-1931).

1 AAA, C-241 à 372 ; sur ces archives, leur conservation et classement, voir le descriptif en début d'inventaire réalisé par l'archiviste de l'archevêché, Jean-Pierre Henry.

2 Pour un aperçu plus large de ces archives et un essai de définition de ce que seraient des « archives juives », voir WEILL Georges, « Les archives juives en France », HARTER Hélène, MARÈS Antoine, MÉLANDRI Pierre, NICAULT Catherine (dir.), *Terres promises. Mélanges en l'honneur d'André Kaspi*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2010, p. 549-564.

- Algérie III-E-33** Constantine : œuvres de l'AIU (1911-1921).
Algérie IV-B-25 Sétif (1865-1926).
Algérie IV-B-27 Tlemcen (1863-1934).

Archives centrales de l'histoire juive¹ (ACHJ, Jérusalem)

Ce dépôt situé à Giv'at Ram est riche d'archives de communautés, organisations et personnes juives collectées depuis 1939. Les documents relatifs à l'Algérie concernent très majoritairement Constantine². Comment ces documents sont-ils parvenus à Jérusalem ? Qui ont les individus ou groupements à l'origine des déplacements d'une ville à l'autre ? Pierre Nora, connaisseur de l'Algérie depuis son enseignement au lycée d'Oran, a été mobilisé³. Maurice Moch, secrétaire et archiviste du Consistoire central, résume une mission menée par le groupe « Archives juives »⁴ en juillet 1962 :

« Les archives du Consistoire de Constantine⁵...étaient dans un état d'abandon complet, certaines devenues illisibles, d'autres rongées par les souris, recouvertes d'une couche de poussière, traînant dans un grenier ou une arrière-salle. Après les avoir nettoyées, je les ai classées dans une armoire unique »⁶.

Les documents qu'ils décrivent correspondent à ceux entreposés aux ACHJ. Il évoque aussi brièvement les archives du consistoire de Bône, « abandonnées dans un grenier ». Il semble s'agir de celles déplacées vers Paris puis Jérusalem par le grand rabbin de la ville et son secrétaire, respectivement Rahamim Naouri et Georges Berrébi⁷. En novembre 1962, un inspecteur général des Archives de France évoque une telle mission dans des lettres aux archivistes des départements d'Oran et de Constantine : « M. [Georges] Weill avait été chargé par les autorités religieuses juives de s'inquiéter des archives des associations culturelles israélites en péril et une démarche avait du être faite auprès des rabbins que les archives des synagogues soient déposées dans les Archives départementales. Y a-t-il eu des dépôts effectués [dans votre centre d'archives] ? »⁸.

-
- 1 Chloé Rosner doit ici être plus que remerciée, pour ses accueils en 2014 et 2015 et pour la reproduction de nombreux documents de ce dépôt d'archives. Sur ce dernier, voir en particulier ASSOULINE Hadassah, « The Central Archives for the History of the Jewish People », *Preserving Jewish Archives as part of European cultural heritage*, Paris, Éditions du Nadir, 2001, p. 220-227.
 - 2 Des documents de la culturelle israélite de Batna se trouvent aux ANF (26AS-28 à 30) ; ces papiers ont été analysés par FRIEDMAN Elizabeth Deborah, *Colonialism & After. An Algerian Jewish Community*, s.l., ABC-CLIO, 1988, 190 p.
 - 3 WEILL Georges, « La Commission Française des Archives juives. Des origines aux années héroïques (1960-1980) », *Tsafon*, hors-série n° 7, 2014, p. 75-96, ici p. 84 sq. P. Nora n'a pas répondu à nos sollicitations (été et automne 2022).
 - 4 Il s'agit *a priori* de personnes qui sont alors entrain de fonder la Commission française des archives juives (WEILL Georges, « Bernard Blumenkranz (1913-1989), le fondateur d'Archives Juives », *Archives Juives*, 46-2, 2013, p. 131-135, ici p. 133 ; outre Blumenkranz, les fondateurs nommés sont Gilbert Cahen, Roger Berg, Gérard Nahon, Léon Poliakov, Georges Weill).
 - 5 L'adresse du consistoire de Constantine indiquée dans l'annuaire des PTT de 1960 de Constantine est le 36, rue Henri Namia (au « dom. [domicile] de M. le grand rabbin ») (*Annuaire officiel des abonnés au téléphone à jour au 1^{er} octobre 1960. Départements de Batna, Bône, Constantine, Sétif, Oasis*, Alger, Service des Postes et télécommunications (délégation générale du gouvernement en Algérie), s.d. [fin 1960], p. 119).
 - 6 MOCH Maurice, « Les archives des communautés juives en Algérie au moment de l'indépendance », *Archives juives*, Paris, 1966, p. 8-10
 - 7 *Histoire de la communauté juive de Bône depuis 1887. Documents d'archives*, Jérusalem, Publication de l'Institution Grand-Rabbin Rahamim et Saül Naouri, 2005, 2 t., 536 + 614 p.
 - 8 Lettre non-signée [Marcel Baudot] adressée à Yves Renaudin (archiviste du dép. d'Oran), 12 novembre 1962 et lettre du même auteur et du même jour à André Berthier (archiviste du dép. de Constantine) (ANF, 20111094-127 ; on ne trouve nulle réponse à cette question dans les échanges que contient cette liasse).

Comment les documents du consistoire de Constantine sont-ils parvenus à Jérusalem alors même que la demande d'archivistes israéliens de rassembler en Israël les sources de l'histoire des communautés juives européennes était « jugée peu appropriée » par les initiateurs de la Commission française des archives juives alors en train de se constituer et à l'origine de la mission en Algérie¹ ?

Consistoire de Constantine (1899-1958)

- AL-Co-5** Registre des PV des réunions du consistoire israélite de Constantine (1899-1905).
AL-Co-6 *Idem* (1905-1911).
AL-Co-7 *Idem* (1911-1935).
AL-Co-8 *Idem* (1935-1937).
AL-Co-9 *Idem* (1938-1939 et juin-juillet 1947).
AL-Co-10 *Idem* (1939).
AL-Co-11 *Idem* (janvier 1940).
AL-Co-12 *Idem* (décembre 1941-1942).
AL-Co-13 *Idem* (1952-1958).
AL-Co-22 Registre des copies de lettre du consistoire (1904-1906) [très détérioré].
AL-Co-23 *Idem* (1912-1915) [très détérioré].
AL-Co-24 *Idem* (1919-1922) [très détérioré].
AL-Co-25 *Idem* (1936-1938) [très détérioré].

BNP Paribas (BNP, Paris)

La BNP Paribas possède des archives relatives à ses investissements bancaires (précisément aux groupes dont elle a récupéré les actifs) dans la colonie parmi lesquels le logement occupe une place importante².

Colonies françaises (21CABET)

La sous-série 21CABET regroupe ce qui a trait aux « colonies françaises » au sein du sous-groupe « Afrique ». Marie-Ève Rakuzin nous a indiqué qu'« à l'origine, Jean Cabet³, qui a occupé les fonctions de directeur à la Banque de Paris et des Pays-Bas, avait regroupé les activités de Paribas par pays. Le travail qu'il avait initié [au milieu des années 1960, la retraite venue] a été poursuivi par les équipes en charge du traitement et de l'archivage des fonds »⁴.

Régie foncière de la ville d'Alger (1934-1967)

- 21CABET-364** Statuts, AG (1933-1953)
21CABET-365 Quartier de la préfecture : cartes, livret, notes (dont l'une porte sur la visite de Le Corbusier à Alger), conventions (1931-1958).
21CABET-366 Relevés sur les comptes d'exercice (1951-1966).
21CABET-367 Corr. : Lavernette, Marty, Wibratte, Bédier, maire d'Alger. Note par l'inspecteur général des Finances de Beaumont (1931-1964).

1 WEILL Georges, « Bernard Blumenkranz... », art. cité, p. 133 et, du même auteur, « À la recherche des archives juives », *Archives Juives*, 49-1, 2016, p. 103-113. Sur la place des archives dans le judaïsme contemporain, voir LUSTIG Jason, *A Time to Gather. Archives and the Control of Jewish Culture*, New York, OUP, 2022, 270 p.

2 Présentation détaillée dans GUILLOPÉ Thierry, « Algiers' banking institutions : the example of the BNP Paribas archives », *Archival City*, 8 mars 2021 [en ligne, blog « hypothèses »].

3 Natif de Tassalt, près Michelet (commune mixte du Djurdjura) (ANOM, 1 RM 189 (n° 2259) et AD75, D4R1-2217 (n° 5366)).

4 Courriel de Marie-Ève Rakuzin, 5 octobre 2020. Précisions entre crochets fournies par M.-È. Rakuzin lors du séminaire « Chiffre et déchiffrer les empires coloniaux, XVIII^e – XXI^e siècles », sé. du 9 février 2023.

- 21CABET-368** Activités de l'entreprise : notes et corr. (1952-1958).
21CABET-369 Emprunts (1934-1956).
21CABET-371 *Idem* (1941-1956).

Sociétés et projets immobiliers en Algérie (1930-1960)

- 21CABET-398** Union immobilière algérienne (UNIAL) : notes, corr. (1959-1961).
 Compagnie immobilière algérienne (CIA) : *idem* (1953-1958).
 Autres : SCI d'Alger, Compagnie immobilière pour le logement des fonctionnaires civils et militaires, cité mutualiste des PTT, Compagnie immobilière saharienne (1960).

Compagnie immobilière algérienne (1954-1969)

- 21CABET-404** PV des conseils d'administration (1954-1969, avec lacunes) ; PV des assemblées générales (1955-1969 ; lacunes) ; conventions et statuts (1953-1969).
21CABET-405 Documents comptables : état des prix de revient et des opérations.
21CABET-406 Contentieux : corr., relations avec les créanciers (1965).
21CABET-407 Corr., rapports, brochures et photographies divers : sur les bidonvilles, la sismologie et les constructions (1948-1965).

Archives nationales du monde du travail (ANMT, Roubaix¹)

Crédit Foncier de France

Les archives du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (CFAT) sont incluses dans celles du Crédit Foncier de France (CFF), organisme fondé au milieu du XIX^e siècle pour organiser le crédit hypothécaire en France². Le CFF crée le Crédit foncier et agricole d'Algérie, sa filiale dans la colonie, en 1880. Seuls des sondages ont été possibles dans les fonds du CFAT. Si elles n'ont pas été consultées, les archives du CFF sont susceptibles de concerner tous les types de construction de logements, notamment ceux d'« habitat musulman » par ailleurs sous-documentés : la « cité rurale ouvrière musulmane » du Hamma Plaisance a par exemple été financée par un prêt de cet organisme³ (que complète une subvention du gouvernement général). La Cité mutualiste des PTT et la société Mon Foyer, des « sociétés coopératives d'habitat algérien » (*cf.* chapitres 7 et 8) ont aussi obtenu des prêts du CFF⁴.

Archives de la direction, financières et comptables ([2001026](#))

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie

- 2001026-1111** Rapports sur les demandes de prêts individuels : Constantine (1931).
2001026-1144 Rapports spéciaux (1900-1969) : Chiris (Boufarik), Mahieddine (Alger), etc.
2001026-1145 *Idem* (1900-1969) : divers.
2001026-1148 Enquêtes immobilières en Algérie (1933-1960).
2001026-1155 Rapports sur les demandes de prêts individuels, dont *Rivet, 1934-1935*, s.l.n.d. [1935], 87 p. (1920-1939).

1 Voir également, en ce centre, les archives consultées de Henri Martel et Roland Simounet (*infra*, « Archives privées (individus) », p. 107).

2 L'histoire de ces archives pourrait sans doute être éclairée par un dos. conservé aux archives de la Société générale au sein d'un versement dédié au CFAT (1997022-18 ; dates extrêmes de 1954 à 1970).

3 Maire du Hamma-Plaisance (Aimé Isella), « Cité rurale ouvrière musulmane – Rapport sommaire », 13 septembre 1952 (ANOM, GGA-11CAB-64).

4 *L'Indispensable*, Alger, Impr. nord-africaine, 1957, p. 14 et 63.

- 2001026-1157** Rapports sur les demandes de prêts individuels : Constantine (1940-1949).
- 2001026-1161** *Idem* : Sétif (ca 1920-ca 1950).
- 2001026-3051** Cartes et plans de villes et lotissements (s.d.).
- 2001026-3052** *Idem* (s.d.).
- 2001026-3055 (1)** Algérie : documentation (1935-1960).
- 2001026-3055 (2)** *Idem* (1935-1960).
- 2001026-3055 (3)** *Idem* (1935-1960).

Répertoire des prêts (2001026-3058 à 3098)

Il s'agit de dossiers d'immeubles (imm.) pour lesquels le CFAT a délivré des prêts, notamment – mais pas uniquement – par le biais de la Compagnie immobilière algérienne dont il est actionnaire. Ces dossiers ont *a priori* été constitué par les bureaux de la CIA (Alger, Oran, Constantine, Bône) et envoyés au siège pour validation. On y trouve des plans, des listes de locataires-acquéreurs gageant le plus souvent le bien qu'ils font bâtir. Les dizaines de cartons relevant de cet ensemble forment un corpus-clef, considérable et totalement inédit pour mieux connaître les villes d'Algérie et les bénéficiaires de logements, notamment dans les années 1950. Il n'a été possible d'y faire que des sondages.

Alger

- 2001026-3058 (1)** Imm. Sémiramis, imm. Voltaire (rue de Lyon), imm. rue duc des Cars, imm. Desfontaines, etc.
- 2001026-3058 (2)** Imm. du parc Gatlif, imm. En-Nador (127, boulevard du Télémy), imm. Du 32, avenue Yousouf, etc.
- 2001026-3058 (3)** Imm. Dar el Kef (chemin Shakespeare, par la CIA), etc.
- 2001026-3059 (1)** Imm. Montfleury I et II (rue de Lyon, par la CIA), imm. boulevard Bru, imm. rue Laperrine, imm. du 97, rue Michelet, résidence Belcourt, etc.
- 2001026-3059 (2)** Imm. Zaatcha (par la CIA), imm. Zannettacci (rue de Lyon), etc.
- 2001026-3059 (3)** Imm. Montfleury I (rue de Lyon, par la CIA), groupe Léon Roches (rue éponyme, par la CIA), etc.

Diverses villes

- 2001026-3071** Plans de lotissements : Lamartine, Ouled Fayet, Aïn Taya, Beni Mered, Birkadem, Blida, Bouzarea, Cap Matifou (dont Castors de l'AIA), Dely Ibrahim, El Biar (dont Maison familiale et Clairval), Fort-de-l'Eau, Guyotville, Hussein Dey, Kouba, Maison-Carrée, Rouiba (Castors de l'AIA), Saint-Eugène, Sidi Moussa, etc.
- 2001026-3087** Aïn Témouchent : imm. le Lamoricière (par la CIA), résidence Saint-Charles, groupe Renan (par la CIA), diverses villas, ateliers et commerces.
Mostaganem : villas, castors, imm. Boulanger, imm. Boulanger, imm. Rousseau, imm. Franchet d'Esperey, imm. rue Ingres, résidence Leclerc, cité les Mandarins (par la CIA), etc. ; divers appartements isolés.
Sidi Bel-Abbès : villas et divers lotissements et faubourgs.
- 2001026-3089** Arzew ; Aïn Témouchent : cité du Marabout ; Mostaganem : cité des Mandarins (par la CIA) ; Oran : Castors de la Marine ; Perrégaux : SCHA Notre Foyer, Cité le Travail ; Saïda : SCHA Clair Logis et cité Saïdia (par la SCMAHAPP) ; Saint-Denis-du-Sig : cité policière, Foyer sigois et diverses villas ; Tlemcen : Pépinière, Bel Air, Beauséjour, Pasteur, les Jardins (par la CIA), etc. ; diverses localités (S-W).

Constantine

2001026-3090 Imm. Bon Pasteur I (par la CIA, mandataire du CILOF), les Pins (par la CIA), les Apôtres (par la CIA), le Bosquet (par le Foyer populaire), divers imm. en copropriété.

2001026-3091 Imm. Les Mûriers (par la CIA), les Terrasses (par la CIA), imm. Le Floride, imm. Lamoricière, imm. rue Pasteur, imm. Mulé, imm. du CILOC, dar el-Mahiba (99, av. d'Angleterre), imm. Anatole France (au 55 de la rue éponyme), imm. place Baudin (par la SCHA numidienne d'habitation), imm. aux angles des rues de Valmy et de Toulouse (par la SCHA numidienne d'habitation), groupe Michelet (rues Toretta, Félix Baudy, frères Fidon), imm. Pyramide, imm. Dom Bosco, imm. Croix de Lorraine, Castors des CFA, lotissement de la CASIC.

Bône et Constantine

2001026-3091 Imm. les Céphéïdes (av. Pétrôlacci, par l'UNIAL¹), groupe Mangin (par la CIA), groupe Koukba (par la CIA), cité Clémenceau (par la société Bône Habitat), diverses villas.

Constantine : cité Lamoricière, cité Améziâne, imm. rue Joseph Bosco, cité Beauséjour, cité police, diverses villas.

Service de l'Inspection et des expertises foncières (1890-1973) (2002059)

Ce service a constitué un fichier des propriétés immobilières, terrains, etc. en métropole et en Afrique du nord en vue de l'instruction des demandes de prêts accordés par le Crédit foncier à des personnes physiques et morales. Près de soixante-dix cartons (format proche du Cauchard) concernent l'Algérie (2002059-372 à 437) : seuls quelques-uns ont fait l'objet d'une consultation.

Constantine

2002059-414 Divers biens immobiliers, dont aux cités Bon repos, Bellevue, etc.

2002059-415 *Idem*, divers.

2002059-416 *Idem*, dont aux cités Bon Repos, Sidi Mabrouk, Bellevue, faubourg Lamy.

Pérrégaux

2002059-431 Divers biens immobiliers, dont des maisons de la SCHA Notre Logis.

2002059-432 *Idem*, dont des maisons de la SCHA Notre Logis et de la Cité le Travail.

Secrétariat général (2003040)

Opérations en Afrique du Nord

2003040-804 Prêts spéciaux à la construction en Algérie : prêt à des coopératives de construction (1962-1966). Algérie : emprunts, consolidation des prêts, situation juridique après l'indépendance (1956-1963).

2003040-806 Opérations CILOF en Algérie (1956-1967).

2003040-819 CIA : statuts, conventions, souscriptions, procès-verbaux, corr., notes diverses (1953-1955) : industrialisation d'Alger (zones de Rouïba-Réghaïa, Aïn Taya, Maison-Carrée), groupe Zatcha (Alger), cité La Concorde (Birmandires), cité La Montagne (Hussein Dey), cité Victor Hugo (Oran). Logements pour fonctionnaires (1956-1957).

1 Présidée par Georges Lutfalla.

2003040-820 *Idem* : comptes rendus de réunions (1961-1963), problèmes posés (1962-1968).
2003040-821 *Idem* : problèmes posés (1965-1971).

Compagnie PLM¹ (1995063)

Ce fonds contient des registres, fiches et dossiers du personnel appartenant aux services « exploitation », « traction et matériel » et « voie ». Des dossiers de la compagnie de l'ouest algérien s'y trouve car celle-ci a été intégrée à la compagnie PLM par décret du 31 décembre 1920.

1995063-8862 FRANCOIS Pierre [Foyer bel-abbésien, 3^e prog.].

Compagnie de l'Ouest algérien

1995063-20536	BEDJAOUI Kada	
1995063-20568	BROISSAND Auguste Antoine	[Foyer bel-abbésien 3 ^e prog.]
1995063-20576	CARAYON Edouard André Alphonse	[Foyer bel-abbésien, adm. et 1 ^{er} prog.]
1995063-20616	DARBOUX Héliodore Zéphirin	
1995063-20666	FONTAN Lucien Jean Marie	[Foyer bel-abbésien 3 ^e prog.]
1995063-20675	FREYT Louis	[Foyer bel-abbésien 8 ^e prog.]
1995063-20696	LOMBARD Louis Auguste	[Foyer bel-abbésien 8 ^e prog.]
1995063-20721	MARTINEZ José	[Foyer bel-abbésien 9 ^e prog.]
1995063-20756	REBORA Amédée Antoine	[Foyer bel-abbésien 3 ^e prog.]
1995063-20787	SAUBOIS Augustin	[Foyer bel-abbésien 3 ^e prog.]
1995063-20798	SERVE François Benjamin	[Foyer bel-abbésien 3 ^e prog.]
1995063-20806	SOLER Gaspard	[Foyer bel-abbésien 3 ^e prog.]
1995063-20813	SORIANO Pierre Manuel	[Foyer bel-abbésien 9 ^e prog.]
1995063-20820	TERRAL Albert Isidore	[Foyer bel-abbésien 3 ^e prog.]

Société nationale des chemins de fer (SNCF)

Dossiers du personnel (Béziers)

Les dossiers consultés ont pu l'être grâce aux copies numérisées communiquées par Fabienne Guilhot-Frémeaux : qu'elle et tous les travailleurs du centre de Béziers soient ici chaleureusement remerciés. Seuls des sondages nominatifs ont été réalisés (locataires-cheminots d'HBM à Constantine et Guelma dans les années 1930 et 1940). Les dossiers conservés à Béziers sont *a priori* ceux des agents retraités après 1962 ; ceux conservés à Hussein Dey ([archives de la SNTF](#), *infra* p. 162) étant *a priori* ceux des agents retraités avant cette date.

Dossiers de carrière

GEN-0362555 Joseph Alliol.

Dossiers de pensions éteintes

1998-018-CRAFN-0046-006	Edmond Mazurier.
1998-018-CRAFN-071-010	Jean Gauci.
1998-018-CRAFN-0111-008	Gaston Dubourdeaux.
1998-018-CRAFN-0193-002	Antoine Adrien Pera.
1998-018-CRAFN-0227-009	Dominique Gauci.

1 Sur ces archives, voir la recherche novatrice en son temps d'Annie Kriegel, *La Grève des cheminots, 1920*, Paris, Armand Colin, 1988, p. 248-251.

1998-018-CRAFN-0235-007	Félix Dupont.
1998-018-CRAFN-0272-001	Jean Baptiste Greck.
1998-018-CRAFN-0291-010	Julien Perreux.
1998-018-CRAFN-0318-005	Jean Gauci.
1998-018-CRAFN-0431-009	Pierre Mauge.
1998-018-CRAFN-0614-010	Charles Abela.
1998-018-CRAFN-0617-012	Lucien Esposito.
1998-018-CRAFN-0617-013	Louis Dabezies.
1998-018-CRAFN-0626-003	Lucien Padrazzi.
1998-018-CRAFN-0733-004	Alfred Cisternino.
1998-018-CRAFN-0752-010	Robert Escande.
1998-018-CRAFN-0782-011	Gabriel Beckouche.
1998-018-CRAFN-0805-008	Eugène Vallon.
1998-018-CRAFN-0808-003	Mardochée Allouche.
2002-016-CRAFN-0004-007	Charle Gauci.
2003-013-CRAFN-0004-014	Étienne Bodio.
D00056611	François Rolland.
D00453171	Abner Zemmour.
MIC1997/010889	Charles Eppe.

Bibliothèque municipale de Toulon (BMT)

Comité du Vieil Alger (CVA)

Ces archives ont été déplacées d'Alger à Toulon au début des années 1970 par Marcel Philibert, dernier président de cette association. Celle-ci avait été fondée en 1905 afin de préserver le patrimoine de la ville et de collecter des documents à son propos. Les documents de ce Comité et ceux de Marcel Philibert sont mêlés sans qu'il soit possible de toujours les dissocier¹.

Imprimés divers

Anonyme, *Programme de la région algéroise d'urbanisme*, s.l.n.d. [2^e moitié des années 1950], 75 p.

ATTALI Georges, *Le mariage chez les israélites constantinois*, Constantine, Impr. rapide moderne, 1934, 11 p.

DE LOUVENCOURT, *La Grande pitié du quartier de l'ancienne préfecture*, Alger, Ville d'Alger, s.d. [1933], 16 pl.

Travaux universitaires

BRAHAM CHAOUCH Yacine, *Évolution du lotissement Clairval depuis l'indépendance*, Mémoire de fin d'études sous la direction de Jean de Maisonseul, Institut d'urbanisme de l'université d'Alger, 1974, 104 p. [voir aussi dans les archives privées de Sibylle de Maisonseul, *infra*, p. 118]

DE CLERMONT Maurice, *Aïn Taya*, Mémoire de fin d'études sous la direction de Jean de Maisonseul, Institut d'urbanisme de l'université d'Alger, s.d. [ca 1960], 115 p.

1 Présentation détaillée dans GUILLOPÉ Thierry, « The Philibert collection at the municipal library of Toulon. Understanding the Value of a heterogenous body », *Archival City*, 8 mars 2021 [en ligne, blog « hypothèses »]

Confédération française démocratique du travail (CFDT, Paris)

Fonds François Fraudeau (CP-11)

- CP-11-1** Activité de l'union nord-africaine des syndicats chrétiens (1929-1941) : statuts, corr., notes, effectifs, circulaires.
- CP-11-8** Activités de l'union régionale CFTC d'Algérie (1945-1950).
- CP-11-9** *Idem* (1947-1952).
- CP-11-10** *Idem* (1950-1954).
- CP-11-11** *Idem* (1953-1955).
- CP-11-12** *Idem* (1956-1958).
- CP-11-13** *Idem* (1959-1962).
- CP-11-20** *Idem* (1948-1957).
- CP-11-23** *Idem* (1948-1962).
- CP-11-37** Réunion de la Caisse centrale de coordination et de surcompensation des allocations familiales d'Algérie : participation de la CFDT (1948-1957).
- CP-11-38** Réunions du comité technique algérien des allocations familiales : participation d'Alexandre Chaulet (1947-1957).
- CP-11-39** *Idem* (1958-1962).
- CP-11-40** Caisse interprofessionnelle de compensation des allocations familiales des départements algérois (CICAFDA) dirigée par Alexandre Chaulet (1943-1962).

Confédération générale du travail (CGT, Montreuil)

Fédération de l'industrie des travailleurs de l'habillement (67.1)

- 67.1.508** Corr. du syndicat de la confection militaire (Alger), dont Moktar Mended (1938).
- 67.1.509** Corr. du syndicat des travailleurs de Batna, dont Paul Coussaud (1939).
- 67.1.510** Corr. du syndicat de l'habillement de Sidi Bel-Abbès, dont Antoine Molina (1937).
- 67.1.511** Corr. du syndicat des tailleurs de Constantine (1936-1937), dont Edmond Sirat, Robert Nakache, Benisti.

Fédération nationale des travailleurs du sous-sol (74.1)

- 74.1.101** Phosphates du Kouif et des mines (1937-1938), dont *Le Peuple*, juin 1938 évoquant le syndicalisme à Constantine.
- 74.1.102** Compte rendu d'une tournée de réunions en Algérie pour créer des syndicats de mineurs, s.d. [1937], dont description des cités minières.

Relations avec les unions départementales (99CFD)

- 99CFD-12** Unions départementales d'Alger (1938-1940) et de Constantine (1938-1940).

Force ouvrière (FO, Paris)

Fonds Marçot

Roger Marçot a été secrétaire général de l'union départementale Force ouvrière d'Alger de 1955 à 1961¹. Les menaces de l'OAS le conduisent à quitter l'Algérie en octobre 1961 ; il s'y rend toutefois à plusieurs reprises jusqu'en 1963. Quoique

1 « MARÇOT Roger [Maitron] », version mise en ligne le 5 octobre 2011, dernière modification le 17 octobre 2018, consultée le 31 janvier 2023 (*idem* pour les mentions de ses allées et venues avec l'Algérie).

R. Marçot envisage à la fin des années 1960 de céder les archives qu'il conserve à son domicile¹, c'est finalement en 1997 qu'elles sont déposées au siège de Force ouvrière².

UD Algérie-Boîte 1 UD Constantine – Corr. diverse, dont une lettre concernant Saïd Attalah, locataire aux HLM de Sidi Mabrouk (1960).

Grand Orient de France (GODF, Paris)

Seules les liasses de correspondances parvenues au Grand Orient ont été consultées³ : il s'agit de celles des villes où la construction d'HBM a été identifiée comme particulièrement dynamique au début de la préparation de cette thèse, soit Constantine, Bône, Guelma et Sétif.

Correspondance avec les loges (Corr.)

- Corr.-680** Concorde (Bône, 1914-1922).
- Corr.-681** *Idem* (1923-1928).
- Corr.-682** *Idem* (1929-1940)
- Corr.-959** Cirta (Constantine, 1916-1919).
- Corr.-960** *Idem* (1920-1925).
- Corr.-961** *Idem* (1926-1929).
- Corr.-962** *Idem* (1930-1937).
- Corr.-1082** Fraternelle de Kalama (Guelma, 1900-1910).
- Corr.-1083** *Idem* (1911-1924).
- Corr.-1084** *Idem* (1925-1931).
- Corr.-1085** *Idem* (1932-1939).
- Corr.-1714** Union sétifienne (Sétif, 1903-1925).
- Corr.-1715** *Idem* (1903-1912).
- Corr.-1716** *Idem* (1926-1933).

Rockefeller Archive Center (New York)

Rockefeller Foundation Records⁴ – Officers' Diaries (RG12)

STRODE George K. (associate director of the International Health Division of the Rockefeller Foundation), *Diary*, 1943, 196 p.

-
- 1 Lettre de R. Marçot (80, rue Eugénie Le Guillermic, Villeneuve-le-Roi, « chargé d'études économiques à la direction d'EDF-GDF ») à André Bergeron (secrétaire général de la confédération Force ouvrière), 22 décembre 1969 (ANOM, Archives du service provenant du bureau de M. Dousset, I ; copie adressée à M. Dousset, inspecteur général des Archives nationales).
 - 2 RUBIN Pascale, « Les archives de Force Ouvrière et le centre de documentation Gabriel Ventéjol CGT-FO », *La Gazette des archives*, 221, 2011, p. 39-43, ici p. 41.
 - 3 Sur le classement des archives du GODF voir les discussions qui animent l'assemblée générale du 24 au 29 septembre 1920 (*Compte rendu des travaux du Grand Orient de France. Suprême Conseil pour la France et les possessions françaises – 76^e année (janvier 1920 – décembre 1920)*, Paris, Secrétariat général du Grand Orient de France, 1921, multipagination, ici p. 48-49 et 108).
 - 4 Le document consulté l'a été à partir de sa version numérisée (<https://dimes.rockarch.org>).

Archives privées (individus)

Les logiques de production de documents par des individus diffèrent de celles des institutions : il a donc été décidé de les distinguer, quand bien même des « fonds privés » sont déposés dans des institutions publiques. Néanmoins, il est courant que des papiers publics en tout genre (rapports, correspondance administrative) se retrouve dans des fonds d'individus. Celui de Pierre Bordes, gouverneur général de 1927 à 1930, est à cet égard paradigmatique.

Ces archives privées proviennent d'élus, d'administrateurs, d'architectes ou de militants. Ce qui les singularise particulièrement dans le cadre de cette étude est qu'ils proviennent exclusivement d'Européens. Le dynamisme de diverses institutions pour rassembler de tels fonds privés et l'absence presque totale d'« indigènes » à ces postes-là (administrateurs, architectes) jusqu'en 1962 expliquent principalement cette hégémonie.

Comme pour les archives publiques, les guerres de 1939-1945 et de 1954-1962 ainsi que le départ précipité des Européens au printemps 1962 ont aussi occasionné nombre de destructions de papiers privés. C'est par exemple le cas de ceux de

- **Joseph Barris du Penher**, pilier des délégations financières pendant la première moitié du XX^e siècle : « Lors du bombardement, en novembre 1942, du port et de la ville de Bône (Algérie), mes archives personnelles ont été détruites »¹.
- la famille **Bachelot** de Djidjelli : la correspondance conservée dans une malle a été détruite lors d'un bombardement allemand en 1943 ; et celle de la grand-mère de Bernard Bachelot à son père a été « pillée » juste avant l'indépendance de l'Algérie².
- **Paul Bellat** (élu à divers titres de Sidi Bel-Abbès, fils d'un maire de cette ville), jetés à la mer dans le port d'Oran en 1962³.
- **Henri Quiévreux de Quiévrain**, maire de Telagh assassiné par l'OAS en mars 1962 et dont « une partie des archives est restée cachée dans la cheminée de son salon jusqu'en 1964 avant d'être “négligemment détruite” »⁴.
- du **Front national français** conservées à Alger et celle du **Front Algérie française** conservées à Constantine. Les premières sont uniquement décrites comme disparues par Joseph Ortiz, son fondateur et dirigeant⁵ ; les secondes ont été détruites par les activistes par craintes des perquisitions⁶.

Archives nationales de France	105
Fonds Raoul Dautry	105
Fonds Alexandre Millerand	105
Fonds Fernand Pouillon	105
Fonds Eugène Claudius-Petit.....	106
Fonds Jacques Bador	106
Fonds Michel Rocard.....	106
Fonds Jean-René Bernard	106
Fonds Pierre Sudreau	106
Fonds de la commission française des archives juives	106
Fonds Abdelamel Sayad.....	106

1 Lettre de J. [Joseph] Barris du Penher au grand chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur, 27 décembre 1962 (ANF, 19800035-975-13032).

2 BACHELOT Bernard, *De Saïgon à Alger : 1951-1962. Désillusions d'un officier, marin et pilote*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 125.

3 RENAUD Bernard, *Paul Bellat. Le colon humaniste*, s.l., Les publications de la revue Prométhée, 1996, p. 125.

4 « Henri Quiévreux de Quiévrain : le maire de Telagh anticolonialiste », *El Watan*, 16 août 2018.

5 ORTIZ Joseph, *Mes combats...*, op. cit., n. 1 p. 111.

6 Récit de leur incinération dans BIESSE Roger, *Constantine dans la guerre d'Algérie, 1954-1962*, s.l., Chez l'auteur, 2008, p. 62.

Archives nationales d'outre-mer	107
Fonds Pierre Boyer	107
Service historique de la Défense	107
Fonds Lacau	107
Archives nationales du monde du travail	107
Fonds Roland Simounet	107
Fonds Henri Martel	107
Archives départementales	107
Fonds Georgette Cottin-Euziol (AD13)	107
Fonds Robert Garric (AD15)	108
Fonds Robert Delavignette (AD21)	108
Fonds Maurice Viollette (AD28)	108
Fonds Pierre Egal (AD38)	108
Fonds Pierre Dalloz (AD38)	109
Fonds Pierre Bordes (AD66)	109
Fonds Jean Rous (AD66)	111
Fonds des Établissements Chabrières, Morel et C ^{ie} (AD69)	111
Archives municipales	111
Fonds Jean Pomier (Toulouse)	111
Fonds Abbé Lemire (Hazebrouck)	111
Fonds des Semaines sociales de France (Lyon)	111
Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	111
Fonds André Ravereau et Manuelle Roche	111
Bibliothèque municipale à vocation régionale de Marseille	112
Fonds Gabriel Audisio	112
Institut français d'architecture	112
Fonds Louis Miquel	112
Fonds Georges-Henri Pingusson	112
Fonds Danger frères et fils, Société des plans régulateurs de villes	112
Fonds « Dos. d'œuvres de la direction de l'Architecture et de l'urbanisme »	112
Fonds Marcel et Jean Lathuillière	112
Fonds Gaston Bardet	113
Fonds Bernard Zehrfuss	113
Fonds Tony Socard	113
Fonds Perret	113
Institut d'histoire sociale	113
Fonds Charles Dumas	113
Fonds Boris Souvarine	113
Grand équipement documentaire	113
Fonds Pierre Bourdieu	113
La Contemporaine	114
Fonds de la Ligue des droits de l'homme	114
Centre de documentation sur l'histoire de l'Algérie	114
Fonds Mayer	114
Fonds Valette	114
Fonds Lebert	114
Fonds Cézilly	114
Fonds Laniel	114
Fonds Leblanc-Astier	114
Fonds Bourlier-Vincent	114

Fonds Saint-André	114
Fonds Pierre Anglade.....	114
Fonds Henri Lavina	115
Pièces isolées	115
Centre d'histoire de Sciences Po	115
Dossiers de presse	115
Fonds Roger Léonard.....	115
Fonds Delouvrier-Vaujour	115
Fonds Pierre Bolotte	115
Centre d'études diocésain des Glycines	115
Fonds Jean-Jacques Deluz	115
Documents divers de la bibliothèque.....	116
Musée d'arts et d'histoire du judaïsme.....	116
Papiers de la famille Beckouche	116
Archéo JuraSites	116
Papiers André Berthier.....	116
Papiers conservés par des particuliers	117
Papiers Assia Samaï-Bouadjadja	117
Papiers Jacques Chevallier.....	117
Papiers Jean Scelles et Jeanne Scelles-Millie	117
Papiers Jacques de Chancel	117
Papiers Jean-Louis Masseboeuf.....	118
Papiers Jean Fleury	118
Papiers Jean de Maisonseul	118
Papiers de maires et préfets	119

Archives nationales de France (ANF, Pierrefitte-sur-Seine)

Fonds Raoul Dautry (307AP)

- 307AP-124** Missions à l'étranger, dont Afrique du Nord (1939-1941).
307AP-168 Rapports et textes imprimés, dont Renaud, « Les grands travaux d'urbanisme de la région d'Alger », 16 p. (extrait de *Travaux*, décembre 1941 et juin 1942).
307AP-204 Divers, dont voyages en Afrique du Nord (février 1941).

Fonds Alexandre Millerand (470AP)

- 470AP-1** *Mes souvenirs (1859-1941). Contribution à l'histoire de la III^e République*, dact., s.d. [ca 1942], 131 p.

Fonds Fernand Pouillon (528AP(I) et 528AP(II))

- CP-AP-528(I)-24** Alger : Diar el-Mahçoul, 1550 logements (1953).
CP-AP-528(I)-25 Alger : Diar es-Saâda (1951-1962). 723 logements (1953) : 2 recueils de plans. Ouvrages d'urbanisme :
 - Pasquali, *La Casbah d'Alger. Ce qu'elle a été, ce qu'elle est, ce qu'elle pourrait être*, 1951.
 - M. Stern, A. Kopp, A. Medam, *Problèmes de l'habitat en Algérie*, 1962.
 - J. Chevallier, *La municipalité d'Alger vous présente quelques images... Alger d'hier et d'aujourd'hui*, 1957.
 Corr. avec les autorités algériennes (1954-1960).
CP-AP-528(I)-26 Corr. professionnelle, commanditaires publics et privés (1950-1974) : courrier départ (1960-1961), corr. avec l'ordre des architectes (1951-1961), corr. Avec des confrères (1950-1970) ; agenda (1958).
CP-AP-528(I)-27 Films : Diar es-Saada, Diar el-Mahçoul (1953-1955).

- CP-AP-528(I)-35** Photographies : Alger (1953-1967) : cités Diar es-Saâda et Diar el-Mahçoul.
- CP-AP-528(I)-62** Algérie : Alger, Annaba, La Madrague, Staoueli (s.d.). Doc. cartographiques et photographiques ; construction universitaire (s.d.).
- CP-AP-528(I)-63** Alger : Diar el-Mahçoul, site (dessin au trait, croquis) ; cité européenne, dessin au trait ; Climat de France, dessin aquarellé (s.d.).
- CP-AP-528(II)-2** Alger : inauguration de chantiers par Jacques Chevallier, maire d'Alger (1953-1954). Oran : Cité Valmy, cité Lescure (1954-1955).
- CP-AP-528(II)-3** Alger : Diar es-Saâda et Diar el-Mahçoul (1953-1960).

Fonds Eugène Claudius-Petit (538AP)

- 538AP-32** Voyage en Algérie (1960).
- 538AP-33** *Idem* (1948-1952).
- 538AP-34** Voyages divers (1949, 1951-1952), dont Algérie en février 1951.
- 538AP-35** *Idem* (1952).
- 538AP-40** *Idem* (1960).
- 538AP-80** Ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme, divers (1948-1952).
- 538AP-83** *Idem* (1950-1952).
- 538AP-84** Corr. diverse, notamment avec Pierre Dalloz (1948-1978).
- 538AP-85** *Idem*, notamment avec Pierre-André Emry (1946-1980).
- 538AP-91** Mouvement HLM en général (1951-1979).
- 538AP-97** Corr. échangée avec des hommes politiques, des hauts fonctionnaires et des architectes (1957-1975)
- 538AP-98** Algérie : application des lois sur l'urbanisme et le permis de construire (1952).

Fonds Jacques Bador (627AP)

- 627AP-80** Corr. avec M. Léonard (gouverneur général), coupures de presse (1949-1953).

Fonds Michel Rocard (680AP)

- 680AP-2** Inspecteur des Finances en Algérie : témoignage (ms. et dact.) et corr.

Fonds Jean-René Bernard (86AJ)

- 86AJ-163** Transcription dact. d'un témoignage oral (entretiens réalisés dans le cadre de l'association Georges-Pompidou par V. Pradier et T. de Valence en 1998).

Fonds Pierre Sudreau (91AJ)

- 91AJ-66** Voyages et déplacements du ministre (1958-1960), dont Alger (mai 1959).

Fonds de la commission française des archives juives (26AS)

- 26AS-28** Association culturelle israélite de Batna : journaux et livres des dépenses (1922-1958).

Fonds Abdelamel Sayad (20150645)

- 20150645-22** Algérie (1960-1968) : recensement, enquête sur le niveau de vie, plans.
- 20150645-24** Algérie : doc. de travail, notes ms., mémoire sur l'urbanisme (s.d.).
- 20150645-46** Urbanisme et habitat : doc. diverse (*ca* 1956-1961).

Archives nationales d'outre-mer (ANOM, Aix-en-Provence)

Fonds Pierre Boyer (13APOM)

13APOM-10 Départ Alger (1962) : corr., notes diverses et journal quotidien tenu du 24 janvier au 21 juin 1962, dact., 76 p.

13APOM-13 Transfert des archives depuis l'Algérie : notes diverses (1960-2001)

Service historique de la Défense (SHD, Vincennes)

Guerre et armée de terre – Section des archives privées (GR-1K)

Fonds Lacau¹ (1K-21)

1K-21-1 Papiers du géographe Augustin Bernard, dont ses *Souvenirs africains*, dact., s.d. [début des années 1940], 118 p.

Archives nationales du monde du travail (ANMT, Roubaix)

Fonds Roland Simounet ([1997017](#), t. 1²)

1997017-489 Corr. personnelle avec Amar Ouzegane.

1997017-503 Corr. personnelle avec Jean de Maisonseul.

1997017-952 Étude sur le logement social en Algérie (1962).

1997017-955 Constantine : *Étude préalable à l'aménagement du rocher de Constantine*, BERU, 1962, 120 p. + annexes ; plans de Constantine au 1/2 000^e et 1/1 000^e, novembre 1960.

Fonds Henri Martel (2004028³)

2004028-5 Corr. personnelle, Alger (1943). PCA, Alger (1943-1944).

Archives départementales (AD)

Les archives départementales sont riches de fonds privés (série F avant 1940, série J après cette date). Ce sont des fonds hétéroclites formés à partir des papiers rassemblés durant leur carrière par les donateurs. Leur archivage est relatif aussi bien à la volonté des donateurs qu'au dynamisme des conservateurs départementaux pour provoquer de telles donations⁴. Le principal fonds qui compléterait cet ensemble est celui du Centre africain des sciences humaines appliquées (CASHA), conservé aux Archives départementales de la Charente-Maritime (AD17, 231J ; nombreux documents – notamment des enquêtes sociologiques – sur les bidonvilles et la construction à Alger).

Bouches-du-Rhône (AD13)

Fonds Georgette Cottin-Euziol (138J)

138J-5 Kouba : construction d'un immeuble de logements de fonctionnaires au quartier du Ruisseau (1959-1963).

138J-47 Kouba : construction d'un ensemble immobilier pour le compte de la CIA, le groupe Lavigerie, 122 logements économiques (ca 1960).

1 Fille d'Augustin Bernard ; papiers donnés au SHD en 1965, 1966 et 1986.

2 Les maquettes (t. 2), l'iconographie (t. 3) et les plans (t. 4) font l'objet d'instruments de recherche distincts ; les cotes intéressant Alger, nombreuses, n'ont pas été consultées.

3 À la date de consultation (octobre 2021) ; ce fonds a ensuite, au printemps 2022, été déplacé aux AD du Nord.

4 Voir par exemple LAUVERNIER Julie, *Classer et inventorier au XIX^e siècle. Administration des fonds et écriture de l'histoire locale dijonnaise par l'archiviste Joseph-François Garnier, 1815-1903*, Thèse d'histoire sous la direction de Philippe Poirrier, Université de Bourgogne, 2012, 835 p., en particulier p. 450.

- 138J-76** Warnier : construction d'une mairie et de logements sociaux (1958).
138J-491 SAMAI-BOUDJADJA Assia, *Un engagement ! Une architecture ! Georgette Cottin-Euziol*, s.l.n.d., 69 p.

Cantal¹ (AD15)

Fonds Robert Garric : activités au sein du Secours national (419F)

- 419F-37** Délégation régionale d'Algérie du Secours national : corr. (1942).
419F-38 *Idem* : rapports d'activité (1942).
419F-39 Délégations départementales d'Algérie : corr. (1939-1941).
419F-40 *Idem* : corr. (1942).

Côte-d'Or (AD21)

Fonds Robert Delavignette (166J)

- 166J-19** Conférence à la CFTC (avec des documents envoyés par Jean Scelles) (s.d.)
166J-20 Notes de renseignements : L. Angeli, J.-M. Le Pen, OAS, etc. (1960-1961).
166J-21 Études et documentation : J.-P. [Jean-Pierre] Mettas, (administrateur civil du ministère des Finances à Alger), *Contribution à l'étude de la démographie algérienne (suite). Aspects socio-culturels. Structure et évolution récente*, s.l.n.d., dact., 42 p.

Eure-et-Loir (AD28)

Fonds Maurice Violette (13J)

On retrouve dans ces papiers ce qui a échappé à la perquisition menée au domicile de Maurice Violette en février 1941², notamment des papiers de 1925 à 1927 lorsqu'il était gouverneur général. Ils ont été donnés par M. Violette lui-même à l'archiviste Maurice Josselin, le 7 juillet 1942.

- 13J-26** Lutte contre le communisme (1925-1927), dont parmi les fonctionnaires.
13J-27 *Idem*, notamment concernant Alger et Perrégaux.
13J-28 *Idem*, notamment concernant Perrégaux et Sidi Bel-Abbès.
13J-29 *Idem*, notamment concernant Constantine.

Isère (AD38)

Fonds Pierre Egal (58J)

- 58J-296** Bône : lotissement Clémenceau de la Société immobilière de Sidi Brahim (SISB), boulevard Clémenceau (1960-1961).
58J-302 La Calle : 40 logements HLM pour fonctionnaires (par la CENESTAL), route de Tunis et rue de Verdun (1961-1962).
58J-303 Bône : création de 2 000 logements pour résorption de bidonvilles, la cité Tamzali (1961-1962).
58J-304 Bône : résidence les Pléiades (par l'UNIAL), rues Léon Dubois et boulevard Pétrolacci (1960).
58J-305 Duzerville : construction de 300 logements pour travailleurs (par la Maisoncoop) (1962-1963). Djebel Onk (Bir el-Ater, arrondissement de Tébessa) : construction de 90 logements million de type AA et d'un foyer pour célibataires

1 Présentation de ces archives dans BOUSSEYROUX Pascal, *Robert Garric (1896-1967), éducateur catholique du social*, Thèse d'histoire sous la direction d'André Gueslin, Université Paris 7, 2011, vol. 2, p. 562

2 Sur le passage de la gendarmerie chez Maurice Violette, voir sa déposition faite au commissaire de police de Dreux, 12 février 1946 (AD28, 1116W-366 ; PV aimablement communiqué par Jean-Yves Noël, conservateur).

de 22 chambres, corr. avec l'architecte Louis Nicolle et le directeur de l'ODHLM d'Annaba Smaïl Malki (1961-1963).

58J-308 Alger : résidence Cassiopée (par l'UNIAL), chemin des Glycines ; Bône : résidence les Céphéides, boulevard Pétracci (par l'UNIAL) (s.d. [ca 1960]).

Fonds Pierre Dalloz (89J)

89J-21 MRU (1950-1960). Documents personnels, corr. (dont Jacques Chevallier).

89J-27 MRU, Atelier du plan d'Alger, Algérie : réflexions diverses.

89J-28 Algérie, divers : 13 mai 1958, affaire du bazooka (1957), notes diverses.

89J-48 MRU (1948-1960) : HLM, réglementation, corr. et notes diverses.

89J-67 Vues aériennes, dont cité des Mimosas à Oran (1955).

89J-68 Vues aériennes, dont la Concorde et les Anassers à Alger (s.d.) ; photographie de maquettes, dont les Eucalyptus (1955), Fort-l'Empereur, Champ de manœuvres et les Annassers (s.d.) à Alger ; photographies de chantier de l'Aéro-habitat, de Diar el-Mahçoul et du Climat de France (s.d.).

89J-70 Alger, urbanisme : photographies, coupures de presse, textes de P. Dalloz, corr. (1957-1972), dont avec Francis Buscaïl et Henriette Gröll ; dos. sur le 13 mai 1958.

89J-71 Alger, urbanisme ; études, corr., *Alger. Revue municipale, BMOVA* (1953-1959).

89J-82 Double de la corr., notamment avec Pisani (1961) et Delouvrier (1961). Corr. personnelle avec Henriette Gröll ; notes diverses.

Pyrénées-Orientales (AD66)

Fonds Pierre Bordes (56J)

Pierre Bordes a déplacé ces papiers fin octobre 1930 d'Alger à Port-Vendres après avoir été remplacé par Jules Carde¹.

56J-22 Corr. adressée à P. Bordes (1925), dont de la part de Morinaud et Gasser.

56J-24 Corr. adressée à P. Bordes (1929-1943), dont de la part de Borgeaud.

56J-36 Nomination de P. Bordes comme préfet du département d'Alger (1926).

56J-37 Discours (1926-1927).

56J-38 Affaires diverses (1925-1927).

56J-48 Rapports mensuels adressés par P. Bordes au ministère de l'Intérieur (1927-1928).

56J-49 *Idem* (1929).

56J-50 *Idem* (1930).

56J-60 Fonctionnaires en poste en Algérie : adresses, dos. personnels (1928-1930).

56J-61 Membres de l'administration préfectorale d'Alger : dos. personnels (1928-1930).

56J-62 Dos. « rouges » européens : documents divers, lettre A, dont Ascione et Adoue.

56J-63 *Idem*, lettre B, dont Baïlac, Barris du Penher, Bottini, Barrucand.

56J-64 *Idem*, lettre C, dont Coste, Conangle, Christofle, Champault.

56J-65 *Idem*, lettres D et E, dont Demusois, Drago, Dalloni, Debord, Durel, Delage, Esquer.

56J-68 *Idem*, lettres H à J, dont Hébert, Hannedouche, Houtmann.

56J-69 *Idem*, lettres K et L, dont Kerdavid, Khanzadian, Karsenty, Lecache.

56J-71 *Idem*, lettre M, dont Morinaud, Momy, Mercier.

1 L'histoire des déplacements de ces documents est narrée dans CANTIER Jacques, *Le gouverneur général Bordes et l'Algérie du Centenaire*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Jean Rives, Université Toulouse 2, 1990, p. 2 et p. 163.

- 56J-74** *Idem*, lettre S, dont Saurin, Seim Tahraoui, Spielmann, Serda, Stroevea.
- 56J-76** Dossiers « rouges » indigènes : documents divers, lettre A et B, dont Ferhat Abbas, Bentami, Boudierba, Boumeddine, Benhabylès, Lakhdar Brahim, Benelmouffok, Benchenouf, Bengana, Ben Lefgoun, Benchia.
- 56J-77** *Idem*, lettres C à Z, dont Chekiken, El Kamal, Fergani, Abdelkader Hadj Hamou, Hamadou, Ahmed Hacène, Kaïd Hamoud, Ahmed Kehal, Émir Khaled, Ahmed Kolli, Allaoua Lounissi, Lakhdari, docteur Moussa, Mabed, docteur Morsly, Omar Racim, Smati, Tamzali, Zerrouk Mahieddine.
- 56J-103** Corr. et notes (1927-1930), dont Patrimoine coopératif bougiote, Kaïd Hamoud.
- 56J-103** Télégrammes (1927-1930), dont logements du Centenaire et effondrement rue Guynemer (Constantine).
- 56J-106** Corr. et notes aux préfets et au recteur de l'Académie d'Alger (1929-1930).
- 56J-107** Corr. et notes (1929-1930), dont cité indigène de Bordj Ménaïel et « village nouveau arabe » à Saint-Cloud.
- 56J-108** Corr. échangée avec divers parlementaires algériens (1929-1930).
- 56J-110** Corr. échangée avec des particuliers (1929-1930), lettres A et B, dont Abeilhé, Aboulker, Averseng, Barrucand, Brunel, Bentami, Augustin Bernard, Ben Tekkouk, Barris du Penher, Bottini, Boumaïza.
- 56J-111** *Idem*, lettres C à F, dont Côme et Louis Issartel.
- 56J-112** *Idem*, lettres G à L, dont Galle, Richard Hell, Lavie, Lévy, Lemoine, Lisbonne.
- 56J-113** *Idem*, lettres M à P, dont Maraval, Vielhescaze, Vidil, Guillon, Andarelli, Oppetit, Richelle.
- 56J-114** *Idem*, lettres Q à Z, dont René Rivière, employés yougoslaves, Vallet.
- 56J-117** Divers correspondants (1927-1928), dont Galle, Lauberton, Havard, Franc, Dalloni, Benhabyles, consistoire de Constantine, Cannebotin, Fraternelle musulmane de Bougie, Gavarry, Franchi, Valleur, Coche, Duboucher, Treuil, Clos, Chabassière, Cannebotin, Senevet, Glatard, Salah Ben Ali Derrouiche, Bocca, Abadie, Yvon Evenou, Ghlamallah, Hannoun, Foy, Malpel, Georges Debono.
- 56J-119** Corr. administrative, dont échanges avec Arripe, Lyautey, Lutaud, Massignon, Taillard, Perruchot, Boniface, Lecache.
- 56J-125** Remerciements adressés à P. Bordes (1929), dont Paul Renard, André Arboré, Baptiste Bianco, Albert Lellouche, Honoré Soulié, Murat, Pasquier-Bronde, Massignon, Klein, Calafat, Richard, Abdelkader Loudani, Kerdavid, Richert, Bérard, Georges Debono, Gaston Averseng.
- 56J-125** Remerciements adressés à P. Bordes (1930), dont Ascione, Maxime Bérard, Marie Bugéja, Augustin Berque, Théodore Coussen, Georges Debono, René Esclapez, Eisenbeth, Klein, Lesueur, Mohammed ben Kouïder Mousserati, Léon de Nervo, Thomas Paoli, Jules Rouanet, Alexandre Saoula, Jeanne Subra, Scherb, Alexis Truillot, Antoine Xicluna.
- 56J-133** Remerciements adressés à P. Bordes (1930), dont Périn, Youcef Charchelli, Cattini, Picinbono, Teddé, Guénot, Mesguiche, Nonce Luciani, Tascher, Bordères, Viallet de Bresson, Chérif Cadi, Achille Téton, Rivier, Berdou, Jan, Pinelli, Victor Brincat.
- 56J-134** Corr. adressée à P. Bordes par Morinaud, divers (1927-1930).
- 56J-136** Voyages de P. Bordes dans le département de Constantine (1928), dont inauguration du 2^e programme de l'OMHBM de Constantine et articles sur Sidi Mabrouk.
- 56J-234** Direction des Affaires indigènes, corr. et décisions diverses (1928).

56J-236 Relations avec diverses associations indigènes (1927-1930), dont lettres de Bentami et Ferhat Abbas.

Fonds Jean Rous (96J)

96J-240 Algérie : notes, corr., divers (1951-1984), dont plans de cités ouvrières à Kenadza et Bechar Djedid (s.d.).

Rhône (AD69)

Fonds des Établissements Chabrières, Morel et C^{ie} (242J)

242J-205 Compte rendu de voyage en Afrique du Nord de Jacques Rondot (1926).

Archives municipales

Toulouse (Haute-Garonne)

Fonds Jean Pomier (5S-313 à 318)

5S-313 Divers, dont : publications, mission auprès de l'Entraide française, enquêtes politiques menées dans sept municipalités d'Algérie relatives à l'épuration (1944-1945), dos. sur la demande de retraite anticipée pendant la guerre et autres papiers personnels.

5S-314 Corr. diverse, dont avec Marcel Belaïche, Augustin et Jacques Berque, Pierre Boyer, Émilie Brincat et le directeur général des Finances au gouvernement général¹.

5S-315 *Idem*, dont Charles Victor Cornetz, Jules Corréard et Jean Cotereau.

5S-316 *Idem*, dont Marcel Emerit et Albert-Paul Lentin.

5S-317 *Idem*, dont avec Magalie Boisnard.

5S-318 *Idem*, dont avec [Slimane] Rahmani, Adolphe Rey, François Rey et Emmanuel Roblès.

Hazebrouck (Nord)

Fonds Abbé Lemire (1S)

1S1-102 Reproduction dact. de la corr. Lemire-Birot (1900-1908), dont lettres évoquant le voyage en Algérie (1902).

1S1-130 Lettres classées par corr. : corr. A. L-P. Vanhaecke en Algérie, dont visite à Alger (1901-1910).

1S1-419 Notes de voyage, Algérie (1907).

1S1-423 Notes voyage, Algérie (1902).

Lyon (Rhône)

Fonds des Semaines sociales de France (131-II)

131-II-77 Semaines sociales de France, session de Mulhouse (1931).

131-II-98 Semaine sociales de France, session d'Alger (1933).

Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem, Marseille)

Fonds André Ravereau et Manuelle Roche² (112P)

112P-166 Algérie pré-indépendance, commissariat à la reconstruction – Activités d'architecte-urbaniste : corr., doc. relatifs à l'Agence du Plan (1955-1962).

1 Concernant l'octroi d'un prêt privé à la construction pour Jacques Berque (1950).

2 Je remercie Amel Zerourou de m'avoir signalé l'existence de ce fonds.

Bibliothèque municipale à vocation régionale de Marseille (BMVR)

Fonds Gabriel Audisio (GAMs)

- GAMS-1** Journal (1916-1960).
GAMS-2 Journal (1961-1978).
GAMS-46 Cité universitaire d'Alger (1953).
GAMS-86 Corr. avec Mouloud Feraoun (1951-1962).

Institut français d'architecture¹ (IFA, Paris)

Ces archives d'architecte ne permettent guère, le plus souvent, d'être utilisées de façon centrale pour écrire une histoire politique et sociale des villes et du logement ; elle apportent néanmoins d'utiles compléments².

Fonds Louis Miquel (007IFA)

- 007IFA-1/2** Corr. personnelle relative à sa vie professionnelle (1928-1961).
007IFA-2/7 Aéro-habitat : plans, corr., imprimés (1950-1959).
007IFA-2/8 Cité satellite de l'Harrach : contrat, PV de réunions, divers (1952-1958).
007IFA-2/11 Aéro-habitat : cité Henri Sellier, corr., croquis (1954).
007IFA-61/13 Immeuble HLM Alger, Champ de manœuvres (1950).
007IFA-66/11 Aéro-habitat : cité Henri Sellier (1957-1962).

Fonds Georges-Henri Pingusson (046IFA)

- 046IFA-37** Concours de 700 logements pour la CIA à Aïn el-Turck : notes, corr. (1959).
046IFA-100 Zone d'habitation de Sidi Bel-Abbès (s.d. [ca 1961]).

Fonds Danger frères et fils, Société des plans régulateurs de villes (116IFA)

- 116IFA-3** PAEE de Bône : plans, études, photographies (1932).
116IFA-4 PAEE d'Oran : plans, rapports, règlements d'hygiène (1911-1936).
116IFA-5 PAEE de Constantine : plans, rapports (1938).

Fonds « Dos. d'œuvres de la direction de l'Architecture et de l'urbanisme » (133IFA)

- 133IFA-31/5** Henri Béri, références.
133IFA-1030/3 Henri Béri, réalisations : cités la Concorde (Alger) et El Bir (Constantine).

Fonds Marcel et Jean Lathuillière (135IFA)

- 135IFA-14** Alger : cités HBM du Ruisseau et du Jardin d'Essai (OMHBM), de la rue Mizon et du boulevard de Champagne (Foyer du Mutilé). Miliana : HBM. Guyotville : HLM, groupe de Bellevue (1956). Hussein-Dey : millier d'HLM du secteur industrialisé (les Dunes), groupe Vauban (années 1950).
135IFA-18 Corr. générale (1962-1965).

1 Des échanges suivis avec Nabila Stambouli sur de très nombreux documents de divers fonds conservés par l'IFA ont été plus que roboratifs. Qu'elle soit ici tout particulièrement remerciée.

2 Deux dossiers de la revue *Colonnes* (« bulletin de liaison annuel des centres d'archives d'architecture ») doivent ici retenir l'attention : « Le logement social en France. Des archives au patrimoine » (26, 2010) et « À quoi servent les archives d'architecte ? » (35, 2019).

Fonds Gaston Bardet (161IFA)

- 161IFA-02** Plan d'équipement de la ville d'Oran (1948).
161IFA-14/2 Projet d'urbanisme : divers (*ca* 1940-1960), dont Mascara.
161IFA-15 *Idem*, dont Oran et Philippeville.
161IFA-17/2 *Idem*, Philippeville (1951-1957).

Fonds Bernard Zehrfuss (358AA)

- 358AA-2** Alger (1948-1949).
358AA-73 *Idem*, logements : photographies (s.d.).
358AA-79 *Idem*, logements (avec Sebag) (s.d.).
358AA-82 *Idem*, photographies (s.d.).

Fonds Tony Socard (398IFA)

- 398IFA-5** Recueil de réalisations : album de photographies (1934-1962) contenant notamment une cité de relogement à Climat de France, le quartier de la Marine, un groupe d'immeubles de l'Armaf à la Côte Rouge (Hussein Dey) ; corr., dont des lettres du docteur Murat, d'André Bloch et de Robert Auzelle (1945-1949).

Fonds Perret (535AP)

- 535AP-007** Corr. et écrits de Pierre Dalloz (1940-1961).

Institut d'histoire sociale (IHS, Nanterre)

Fonds Charles Dumas (118J)

- 118J-4** Corr. reçue, dont mention de cité ouvrière en Algérie (1948, lorsqu'il est conseiller de l'Union française).
118J-13 Documents relatifs à l'Algérie (1936-1938), lorsqu'il est chef de cabinet du ministre de l'Intérieur Marx Dormoy.
118J-14 *Idem*.
118J-15 *Idem*.

Fonds Boris Souvarine (125J)

- 125J-20** Copie de lettres, dont avec Jacques Chevallier (*ca* 1944-1956).
Celles-ci ont été achetées soit à la Houghton Library, soit à l'Institut des Hautes études internationales et du développement de Genève.

Grand équipement documentaire (GED, Aubervilliers)

Fonds Pierre Bourdieu (1ARCH)

Enquêtes sur l'Algérie (1959-1963)

- 1ARCH-249** Association pour la recherche démographique, économique et sociale (1963).
1ARCH-250 Demandes de log. à l'OMHLM : fiches copiées par Bourdieu (*ca* fin 1959-1960).
1ARCH-251 Demandes de log. à la CIA : la Montagne, fiches copiées par B. (*ca* 1960-1962).
1ARCH-252 Demandes de log. à la CIA : les Eucalyptus, fiches copiées par B. (dates *idem*).
1ARCH-253 Feuilles de recensement dans diverses cités de Philippeville, Constantine (les Platanes, les Pins, El Bir, Anatole France, les Apôtres) et Alger (la Concorde, les Pins, Nobleterre) (1960).
1ARCH-254 Feuilles de recensement dans diverses cités (1960).
1ARCH-260 OMHLM d'Alger : baux de location de commerce (1960-1962).

La Contemporaine (LC, Nanterre)

Fonds de la Ligue des droits de l'homme (FΔrés-798)

- FΔrés.-798-96** Démarches auprès du ministère de l'Intérieur, Algérie (ca 1925-1935).
FΔrés.-798-97 *Ibid.*
FΔrés.-798-167 Corr. avec des sections d'Algérie (1923-1938), dont une enquête à l'occasion du Centenaire.
FΔrés.-798-168 *Ibid.*
FΔrés.-798-169 *Ibid.*
FΔrés.-798-170 *Ibid.*
FΔrés.-798-171 *Ibid.*

Centre de documentation sur l'histoire de l'Algérie (CDHA, Aix-en-Provence)

Fonds Mayer (34ARC)

- 34ARC-02** Témoignages de René Mayer et de 8 ingénieurs du Corps des Ponts et chaussées (2007-2009).
34ARC-03 Dos. sur l'assassinat de Gabriel Delage, ingénieur des TPE (1962-2013).

Fonds Valette (82ARC)

- 82ARC-21** André Kappès, *Moi et l'administration fiscale*, janvier 1997, 13 p. [sur Perrégaux, Sidi Bel-Abbès, Relizane puis Alger]

Fonds Lebert (124ARC)

- 124ARC-06** Note sur la démographie dans l'est algérien (s.d.).

Fonds Cézilly (159ARC)

- 159ARC-04** *Journal de François Poulalion*, 1898-1950, 2764 p. [conseiller municipal d'Alger]

Fonds Laniel (167ARC)

- 167ARC-03** *Mon Oran français, 1936-1962*, 2004, n. p. [maison familiale d'Hydra, HBM]

Fonds Leblanc-Astier (179ARC)

- 179ARC-06** MARINOPOULOS (née ASTIER) Suzanne, Texte de souvenirs, non titré, s.d. [années 1990-2000], 9 p.

Fonds Bourlier-Vincent (260ARC)

- 260ARC-22** Travaux réalisés par l'architecte Pierre Bourlier (1940-1962).
260ARC-47 Corr. de Pierre Bourlier avec divers artistes et sur l'architecture, dont une particulièrement importante avec Jean de Maisonseul.

Fonds Saint-André (266ARC)

- 266ARC-01** Dos. sur Rémi Saint-André (1939-1992).

Fonds Pierre Anglade (276ARC)

- 276ARC-01** Birmandreis : terrain, lotissement, corr. (1928-1952) [construction d'une HBM]
276ARC-02 *Idem* (1928-1951).

Fonds Henri Lavina (300ARC)

300ARC-06 Iconographie diverse, dont HBM de Batna (1935).

Pièces isolées (1000ARC)

1000ARC-137 Archives Charles Lévy : coupures de presse, doc. divers (1927-1959).

Papiers Marty (846MAR)

846MAR-b Papiers de la famille Marty de L'Alma : corr. (1934-1946).

Centre d'histoire de Sciences Po (CHSP, Paris)

Dossiers de presse

Logement (1945-1964).

HLM (1950-1965).

Fonds Roger Léonard ([RL](#))

Dossier 2 *Souvenirs du pays perdu. Algérie, 1951-1955*, dact., 3 vol.

Fonds Delouvrier-Vaujour ([DV](#))

1DV-32 Plan de Constantine : mise en place des organismes du Plan (1959).

1DV-34 Politique du logement (1959).

Fonds Pierre Bolotte ([PB](#))

PB-11 Organisation des divisions et services de la préfecture d'Alger (1956) ; difficultés de logement (1957).

Centre d'études diocésain des Glycines (CED, Alger)

Fonds Jean-Jacques Deluz¹ ([JJD](#))

JJD-002 Rapport sur les bidonvilles (s.d.).

JJD-111 Corr. (1961-1999) ; union des architectes algériens (s.d.)

JJD-112 Corr. : Pierre Dalloz, Seyfried, diverses agences d'urbanisme ayant œuvré en Algérie (1957-1963)

JJD-114 Édition d'un article sur les logements sociaux en Algérie à la période coloniale (*Storia Urbana*, 1985-1987) ; réalisations de Camille Juanéda (1994).

JJD-148 Version en français de l'article sur les logements sociaux en Algérie à la période coloniale publié dans *Storia Urbana* en 1986.

JJD-157 BOUNAB Afifa, *Gestion urbaine et idéal urbanistique. L'exemple d'Alger, 1954-1962*, Magistère sous la direction de Jean-Jacques Deluz, EPAU, 1991, 165 p.

REVERDY Jean-Claude, *Habitations nouvelles et urbanisation rapide. Conditions écologiques de l'adaptation au logement en Algérie*, Aix-en-Provence, CASHA, 1963, 75 p.

1 Mourad Bouzar a soutenu le 23 février 2022 une première monographie sur cet architecte à partir de ce fonds d'archives (*Jean-Jacques Deluz (1930-2009) : itinéraire d'un architecte suisse à Alger. Du tout au fragment*, Thèse d'histoire de l'art sous la direction de Mercedes Volait et de Nabila Chérif, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2022.

Documents divers de la bibliothèque

- 916.54_AAA.27** PASQUALI E. [Eugène], *La Casbah. Ce qu'elle a été, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être...* (Conférence donnée le 23 février 1950 à la salle des Maréchaux du cercle militaire d'Alger), dact., 1950, 18 p.
- 916.54_AAA.72** Anonyme, *Bel Air (III). L'habitat, le morcellement, les quartiers (décembre 1953 – mars 1954)*, dact., 1954, 15 p. + annexes.
- 916.54_ALG.06** Ville d'Alger, *Éléments statistiques. 5 août 1957*, dact., s.d. [août 1957], 10 p.

Musée d'arts et d'histoire du judaïsme (MAHJ, Paris)

Papiers de la famille Beckouche

- Inv. AR/1110.23** Extrait des minutes du greffe de la justice de paix du canton de Constantine, 9 juillet 1941.
- Inv. AR/1110.24** Dir. des CFA, « 1^{ère} annexe à l'ordre du jour n° 10 (1940) », 22 avril 1941.
- Inv. AR/1110.25** Signification de jugement avec commandement et sommation, 5 août 1941.
- Inv. AR/1110.26** Procès-verbal d'expulsion, 17 août 1942.

Archéo JuraSites (Chaux-les-Crotenay (Jura))

Papiers André Berthier (AP-AB)

- J-1950-04672** Remise officielle de la Légion d'honneur (1950).
- L-XXXX-04674** CV établis à différentes dates.
- L-XXXX-04675** États de service établis à différentes dates.
- L-1950-04676** Légion d'honneur : nomination au grade de chevalier (1950).
- L-1950-04678** *Idem* : discours lors de la remise (1950).
- C-1958-04679** Nomination au grade de chevalier des Arts et des lettres (1958).
- L-1953-04686** Nomination au grade d'officier de l'Instruction publique (1953).
- L-1948-04687** Nomination au grade d'officier d'Académie (1948).
- L-1948-04688** Légion d'honneur : discours d'un récipiendaire (1948).
- L-XXXX-04696** Dossier militaire (1943-1945).
- C-1973-04702** Corr. relative au détachement et à la réintégration (1973).
- C-1960-04705** Lettres de remerciements (1960-1963).
- C-1973-04707** Corr. avec un ami inspecteur des Archives (1973).
- C-1973-04709** Corr. avec les autorités algériennes : formalités diverses (1973).
- C-1973-04710** Départ de Constantine : discours d'Ahmed Gueddouda (1973).
- C-1973-04717** Renouvellement du détachement (1973).
- C-1973-04718** Corr. relative au rapatriement en France (1973).

Papiers conservés par des particuliers

Papiers Assia Samaï-Bouadjadja¹ (AP-ASB, Sétif)

Délibérations municipales de Sétif (1919-1948) :

Ensemble de fascicules des délibérations du conseil municipal de Sétif, dact. Coll. lacunaire.

Papiers Jacques Chevallier² (AP-CB, Alger)

Boîte « Mairie d'Alger, constructions (52-58) »

Bidonvilles ; notes sur la cité du Climat de France ; programme de recasement à Diar el-Mahçoul ; programme de construction de 1949 ; achat de terrains pour l'exécution de la cité du Climat de France ; cité Mahieddine ; halles centrales ; modification du PAEE d'Alger ; église Saint-Jean-Baptiste de Diar el-Mahçoul ; terrains militaires.

Papiers Jean Scelles et Jeanne Scelles-Millie³ (AP-Fo-SC, Paris)

Cave

Carton « Dossier Jean Scelles – Dossiers politique algérienne + divers »

Corr. diverses (*ca* années 1940-années 1970) : lettre (l.) d'un ouléma à Louis Massignon (1960), divers documents relatifs aux liens entre Scelles et Massignon et au Comité France-Islam (1958), l. de Jean Pradines (1960), l. de Louis Massignon à Louis Rouani (1961), l. d'Alexandre Chautet (1961), l. entre Jean et Jeanne Scelles (1955), l. du président de la Confédération générale de l'agriculture (1959), l. d'Ould Aoudia (1951), l. de Jacques Chevallier (1956), l. du ministère de la Reconstruction et du logement (1957), l. de Lucien Metzinger (1956), etc. Divers : liens entre Scelles et Massignon ainsi qu'au Comité France-Islam (*ca* 1958) ; lutte contre la prostitution et le proxénétisme ; radio musulmane (1950) ; entraide bretonne ; prudhomme ; Syrie et France ; alcoolisme ; textes et notes divers de Jean Scelles (prisons, Proche-Orient, Comité France-Islam, tortures et viols durant la guerre, expulsion des prêtres de Souk-Ahras, tract de l'ALN, anciens combattantes, etc.).

Armoire du 2^e étage

Carton n° 9 Corr. diverse (après la Seconde Guerre mondiale), dont : demande de bonification d'intérêt (1952), occupation des HLM (1957), baraquements à Alger (1949) ; coupures de presse, dont l'une relative aux réquisitions de logements par les militaires (1956).

Carton n° 11 Corr. diverse (après la Seconde Guerre mondiale), dont une lettre de Jean à Jeanne Scelles relative à Boumeddine Sebbane.

Papiers Jacques de Chancel⁴ (AP-JC, Latour de France (Pyrénées-Orientales))

DE CHANCEL Jacques, *Chronique des Chancel*, vol. 3 : *Les familles Lemaire et alliées*, s.l., Chez l'auteur, 2006, 85 p.

1 Documents aimablement communiqués par l'intéressée à Sétif, automne 2018.

2 Documents consultés en février 2022 chez la fille de Jacques Chevallier, Corinne Brac de la Perrière. Ces documents ont, tôt, été utilisés par Fernand Carréras dans *L'accord FLN-OAS. Des négociations secrètes au cessez-le-feu*, Paris, Robert Laffont, 1967, 250 p. (voir aussi le compte rendu du *Monde*, 24 juillet 1967).

3 Ceux-ci ont déjà été brièvement explorés par Samuel André-Bercovici. Si certains documents sont *a priori* éloignés de l'étude ici menée, les détails l'intéressant sont nombreux ; en outre, il a été choisi de présenter avec quelques détails – non-exhaustif, loin s'en faut – ces papiers non-classés.

4 Histoire familiale aimablement envoyée par courrier par l'auteur, mai 2020.

Papiers Jean-Louis Masseboeuf¹ (AP-JLM, Lorient)

Lutin marron « Maurice Masseboeuf »

Doc. de Maurice Masseboeuf, grand-père de Jean-Louis. Ceux-ci sont relatifs à l'obtention d'un prêt de la CDC pour devenir locataire-acquéreur du Foyer des cheminots algériens de l'État (2^e progr., contrat signé avec la CDC en 1923) puis à la gestion de la maison bâtie (Télemly).

Papiers Jean Fleury² (AP-OF, Paris)

Pochette « Affaire Pouillon »

Doc. relatifs à un contentieux entre Fernand Pouillon et l'OMHLM de la ville d'Alger (1955-1958) ; doc. concernant une employée de l'OMHLM d'Alger, Catherine Garcia (1957).

Pochette « CAEES, session 1960-1961 »

Compte rendu de mission sur le développement du logement en Algérie en zones semi-urbaine et rurale (1960).

Pochette « Entretien avec M. le préfet le 15 juillet 1959 – Office HLM d'Alger »

Documents relatifs au classement des directeurs Pierre Malaterre et Jean Fleury (1957) ; doc. relatifs à sa carrière militaire.

Pochette sans titre

Document de l'Union nationale des Fédérations d'organismes d'HLM (« Cri d'alarme... », 1960) ; rapport sur la proposition de nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur (1960) ; agenda (1960).

Papiers Jean de Maisonseul³ (AP-SM, Cuers)

Liasse « Correspondance classée »

Corr. avec Jacques Berque, Le Corbusier, Pierre Dalloz, Pierre-André Émery, Roger Garaud, Jean Vaujour (1956-1977).

Liasse « Cours et documents d'urbanisme »

Divers, dont chemise dédiée à Orléansville (Posséda) (s.d.).

Liasse « Textes sur l'urbanisme – Musée »

Musée d'Alger (années 1960-1970) ; *Proportions* – interrogations sur un urbanisme nord-africain (années 1950) ; carte de membre des CIAM ; *Alger capitale* ; *Les Tagarins, un problème d'urbanisme*, Cadat, août 1964 [sur l'hôtel Aurassi] ; Jean de Maisonseul, « Les villes d'Algérie et leur développement », *Revue française d'études politiques africaines* (1974) ; principes généraux d'urbanisme (1973) ; cours photocopiés de l'Institut d'urbanisme d'Alger et de l'École d'ingénieurs des Travaux publics (1971) ; note sur une politique des quartiers urbains en Algérie (s.d. [ca 1962]) ; documents sur la planification (1963, 1965, 1972) ; groupement semi-urbain, recommandations et prescriptions d'urbanisme (1962) ; rapport au ministre de l'Éducation nationale sur l'enseignement de l'architecture en Algérie (1963) ; urbanisme et développement des bidonvilles (doc. du BERU, 1962).

Liasse « Institut d'urbanisme de l'Université de Paris »

Divers cours (années 1930).

1 Documents consultés en juillet 2019 chez le petit-fils de Maurice Masseboeuf, Jean-Louis Masseboeuf.

2 Documents consultés en mai et juin 2022 chez la fille de Jean Fleury, Odile Fleury-Zvenigorodsky.

3 Documents consultés en mars 2022 chez la fille de Jean de Maisonseul, Sibylle de Maisonseul.

Liasse sans titre

Église du Sacré-Cœur (s.d.), CV d'Alain Médam (ca 1968).

Travaux universitaires

BRAHAM CHAOUCH Yacine, *Évolution du lotissement Clairval depuis l'indépendance*, Mémoire de fin d'études sous la direction de Jean de Maisonseul, Institut d'urbanisme de l'université d'Alger, 1974, 104 p. [cf. aussi dans le fonds Philibert de la bibli. mun. de Toulon, *supra*, p. 100]

Papiers de maires et préfets

Une recherche exhaustive de papiers familiaux reste à faire, en premier lieu en prenant contact avec leurs descendants.

Préfets

Jacques Cantier avait utilisé pour sa thèse de doctorat les papiers du préfet d'Alger **Pierre Pagès**¹ (septembre 1940 – septembre 1942) ; ils n'ont pu être retrouvés. Les papiers d'un de ses prédécesseurs n'intéressant pas la période étudiée sont conservés dans des dépôts d'archives : les papiers de **Charles Marie Le Myre de Villers** (novembre 1869 à septembre 1870) intéressant Alger sont dispersés entre les archives départementales de l'Orne (AD60, 179J) et les Archives nationales d'outre-mer (ANOM, 7PA).

Maires

Des doc. sont dans des dépôts et des descendants de maires d'Alger ont été contactés :

- Un arrière-petit-fils d'**Alphonse Raffi** (1919-1929) a indiqué ne pas avoir d'informations particulières².
- **Paul Tubert** (1945-1947) a fait don de 130 pièces à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (devenue La Contemporaine). Ceux-ci sont cotés FΔrés./0192 ; ils n'intéressent pas la présente thèse.
- Un petit-fils de **Pierre-René Gazagne** (1947-1953) nous a accordé un entretien téléphonique. Il nous a également communiqué des doc.³.
- Des papiers de **Jacques Chevallier** (1953-1958) sont à Alger – archives privées Brac de la Perrière – et à Nanterre – Institut d'histoire sociale (*supra*, p. 113).
- **Charles Corbin**⁴ (février 1960 – avril 1961), président du conseil municipal du Grand Alger, a laissé un « recueil de ses interventions »⁵ à l'historien Alain Corbin (Ch. Corbin est l'un des cousins du père d'A. Corbin⁶). Il n'a pas été consulté.
- **Jean Saint-Jorre**⁷ (sept. 1960 – avril 1961), administrateur général de la ville d'Alger (poste assimilable à celui de préfet), a donné ses papiers aux Archives départementales de l'Orne (AD50, 255J, en particulier les cotes 281, 297 et 298).

1 CANTIER Jacques, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2002, n. 19 p. 253. J. Cantier nous a indiqué dans un courriel (18 octobre 2019) que c'était son fils, Claude Pagès, qui conservait ses documents ; celui-ci est décédé en 2016.

2 Courriel de Bernard Raffi, 20 septembre 2020.

3 Entretien avec Arnaud de Torquat, 14 janvier 2022. Documents relatifs à la Seconde Guerre mondiale

4 « M. Charles Corbin, nouveau président du conseil municipal d'Alger... », *Le Monde [LM]*, 26 février 1960 ; « Le conseil municipal du Grand Alger avait approuvé l'action des insurgés », *LM*, 28 avril 1961.

5 Courriel de Raphaëlle Branche (qui avait consulté à la fin des années 1990 des copies de ces documents), 30 novembre 2020.

6 « Alain Corbin, les archives du silence », *Libération*, 6 mai 2016.

7 Nomination publiée au *JORF-LD*, 30 septembre 1960, p. 8877 ; démission le 24 avril 1961 (« Le Conseil municipal du Grand Alger avait approuvé... », art. cité. Son rôle en tant qu'« administrateur général » reste à préciser.

Archives nationales d'Algérie (ANA, Birkhadem)

De 1963 à 1970, les archives sont en Algérie sous la tutelle d'un « service des bibliothèques et des archives »¹. L'ordonnance du 3 juin 1971 « portant institution d'un fonds des archives nationales » est au fondement de l'actuel centre des Archives nationales d'Algérie². Quelques mois plus tard, une circulaire du secrétaire général de la présidence – tutelle des ANA jusqu'à nos jours – en précise les tenants et les aboutissants : il s'agit de sauvegarder ce qui était alors en train, par négligence, d'être détruit intentionnellement ou en raison des « conditions de désordre » de leur conservation³. Le premier directeur des Archives nationales d'Algérie est Redouane Aïnad-Tabet⁴ (au moins en 1974 et jusqu'en 1977) ; Mohamed Touili (1977-1992), Abdelkrim Badjadja (1992-2001) puis Abdelmajid Chikhi (depuis 2002) lui succèdent en tant que directeur général des Archives nationales d'Algérie⁵.

Sans être ici exhaustif, le dépôt central des ANA – resté en place au niveau du Gouvernement général devenu Palais du gouvernement – est dirigé par Mahi Mounir⁶ (jusqu'en avril 1977 ; auparavant directeur général de la Radio-télévision⁷) puis par Omar Hachi de 1978 à 1981⁸. La construction de l'actuel Centre des Archives nationales d'Algérie (70 kilomètres linéaires de magasins) est confié en 1981 à l'architecte Abderrahmane Bouchama⁹ ; il est inauguré en 1988¹⁰. Ses directeurs successifs sont Ammar Amou (1988-2001), Boumediene Larssaoui (2001-2002) puis Abdelmajid Chikhi (depuis 2002, « par intérim »). Ce dernier est également directeur général des ANA¹¹.

- 1 Intégré à la direction des Affaires culturelles du ministère de l'Éducation puis transformé en sous-direction et placé sous tutelle du ministère de l'Orientation nationale (ABDELILLEH Abdelkader, « Les archives en Algérie : génération d'archivistes, mêmes lieux mais autre temps et autres enjeux », *Revue maghrébine de documentation et d'information*, 27, 2018, p. 16-42, ici p. 19 ; Mahmoud Bouayed dirige ce service de 1963 à 1970). Voir aussi SOUFI Fouad, « Les archives algériennes en 1962 : héritage et spoliation », *Insaniyat*, 65/66, 2014, p. 211-237 et SIARI TENGOUR Ouanassa, « Archives publiques en Algérie », QUEMENEUR Tramor, SIARI TENGOUR Ouanassa, THÉNAULT Sylvie, *Dictionnaire de la guerre d'Algérie*, Paris, Robert Laffont, 2023, p. 77-79.
- 2 Ordonnance n° 71-36 du 3 juin 1971 (*JORADP*, 18 juin 1971, p. 645) ; voir CARLIER Omar, « Scholars and Politicians : an Examination of the Algerian View of Algerian Nationalism », LE GALL Michl, PERKINS Kenneth J. (dir.), *The Maghrib in Question. Essays on History and Historiography*, Austin, UTP, 1997, p. 136-170.
- 3 Circulaire 1/PC/AN du 8 novembre 1971 signée par M. Amir (reproduite dans Direction des Archives nationales de la République algérienne, *Archives nationales*, 1, 1973, p. 9-11 ; dans ANF, 501AP-7). Précisions (organisation, missions, réglementation) dans le décret n° 77-67 du 20 mars 1977 (*JORADP*, 3 avril 1977, p. 358-364 ; dont précisions relatives aux archives des wilayas et des communes), lui-même complété par la loi n° 88-09 du 26 janvier 1988 (*JORADP*, 27 janvier 1988, p. 99-101 ; abroge la circulaire du 3 juin 1971). Création du « Centre des archives nationales » par décret n° 87-11 du 6 janvier 1987 (*JORADP*, 7 janvier 1987, p. 38-40 ; met fin à ses fonctions). Voir une présentation détaillée dans AKBAL Mehenni, « Contribution à l'histoire des Archives d'Algérie. Des noms et des dates », *Références*, 1, 2013, p. 5-19, ici p. 13 sq et ABDELILLEH Abdelkader, « Les archives... », art. cité, p. 20-24.
- 4 BADJADJA Abdelkrim, *Dar El Qallal. Un parcours constantinois*, Abu Dhabi, Chez l'auteur, 2016, p. 109.
- 5 BADJADJA Abdelkrim, *Dar El Qallal...*, op. cit., p. 120 ; BADJADJA Abdelkrim, « Panorama des archives de l'Algérie moderne et contemporaine », HARBI Mohammed, STORA Benjamin (dir.), *La Guerre d'Algérie (1954-2004). La Fin de l'amnésie*, Paris, Robert Laffont, 2004, p. 631-682, ici p. 631.
- 6 Décret du 4 avril 1977 (*JORADP*, 26 juin 1977, p. 642 ; met fin à ses fonctions de « directeur du fonds des archives nationales »).
- 7 « L'ancien DG de l'ex-RTA [1963-1966] est décédé à l'âge de 83 ans », Radioalgerie.dz, 8 décembre 2016 [[en ligne](#)]
- 8 AKBAL Mehenni, « Contribution... », art. cité, p. 15 ; M. Akbal (« Contribution... », art. cité, p. 14) indique sans mention de source qu'Omar Hachi est « responsable du dépôt central des ANA en remplacement de Mounir Mahi » de 1975 à 1976.
- 9 AKBAL Mehenni, « Contribution... », art. cité, p. 14.
- 10 SOUFI Fouad, « Les archives ; Une problématique de patrimonialisation », *Insaniyat*, 12, 2000, p. 129-148 (ici § 58 de la version en ligne).
- 11 ABDELILLEH Abdelkader, « Les archives... », art. cité, p. 25-26.

Outre les archives de l'administration centrale de l'Algérie indépendante, les ANA conservent les archives des directions, services et bureaux du gouvernement général. L'histoire des versements, classements et pertes reste à écrire.

Intérieur et Beaux-Arts	121
Administration générale.....	121
Administration communale.....	121
Assistance publique	122
Habitations à bon marché.....	122
Réquisitions, expropriations	126

Intérieur et Beaux-Arts (IBA)

Les archives relatives à l'administration gubernatoriale des HBM se trouvent parmi les plus de 2 500 cartons¹ du fonds « Intérieur et Beaux-Arts » car, à compter de 1931, le 1^{er} bureau de cette importante direction s'en voit attribuer la gestion². Cette direction a de nombreuses autres attributions : justice, cultes, armée, administration départementale et communale, élections des Européens, gestion des servitudes militaires, aménagement et embellissement des villes, caisses de crédit municipal. La gestion des HBM passe fin mars 1947 sous la tutelle de la direction des Travaux publics et des transports et, en son sein, aux agents du service des Constructions nouvelles³. Les archives de cette direction n'ayant pu être consultées⁴, la quasi-totalité de celles consultées aux ANA concernent les HBM avant cette date.

Ces archives ont été transférées au début des années 2000 du « centre de préarchivage » situé rue du 24 février (sous le Palais du gouvernement, soit l'immeuble de l'ancien gouvernement général), « par tranches sans aucun ordre logique »⁵. Outre les documents produits par les agents s'occupant spécifiquement des HBM, quelques autres sous-séries recèlent des documents pouvant documenter ce point-là (administration générale, administration communale, assistance publique, réquisitions et expropriations).

Administration générale (IBA-ADG)

IBA-ADG-026 (n° 1223) Rapports mensuels du 1^{er} bureau, dont sur les HBM (1932-1934).

Administration communale (IBA-ADC)

Travaux communaux

IBA-ADC-109 (n° 1480) Emprunts communaux pour construction de cités « indigènes » à Guelma, Batna et Sétif ; HBM de Bougie (1949-1954).

1 TAFAT Sarah, *Répertoire méthodique du fonds du gouvernement général de l'Algérie – Direction de l'Intérieur et des Beaux-arts (1864-1975)*, 2004, p. 3. Voir l'histoire de cette direction dans l'annexe Institutions-4.

2 Arrêté gubernatorial, 4 mai 1931 (*JOA*, 8 mai 1931, p. 240) et erratum (*JOA*, 15 mai 1931, p. 276) ; lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 21 juillet 1931 (AWC, CPE-679)

3 Arrêté gubernatorial, 25 mars 1947 (*JOA-LD*, 1^{er} avril 1947, p. 334 ; avec organisation de la direction).

4 BOUSSAD Aïche, *Architecture des années trente à Alger : les figures de la modernité*, Thèse de doctorat en arts, histoire, théorie et pratique sous la direction de Sylviane Leprun, 2010, *passim* et HOUSE Jim, « Intervening on “Problem” Areas and their Inhabitants. The Socio-Political and Security Logics behind Censuses in the Algiers Shantytowns, 1941-1962 », *Histoire & mesure*, 34-1, 2019, p. 121-150 (usage d'archives de ce fonds). L'inventaire du fonds n'était lui-même jamais disponible au centre des ANA de 2017 à 2022. Signalons qu'aucun fonds de la direction des Finances n'a été repéré aux ANA ; modestes sous-séries aux ANOM (GGA-1Q et 2Q).

5 TAFAT Sarah, *Répertoire méthodique...*, *op. cit.*, p. 3. Où étaient-elles avant ? À moins qu'elles n'aient jamais quitté ce « centre de pré-archivage », ancien centre d'archives du gouvernement général (voir la présentation des archives gubernatoriales dans la section dédiée aux fonds présents aux ANOM, *supra*, p. 30).

- IBA-ADC-110 (n° 1481)*** Emprunt communal pour construction d'immeubles à Batna (1950).
- IBA-ADC-199 (n° 2357)** Divers, dont documents du CPHBMPS du Constantinois et documents relatifs à l'OMHBM de Philippeville (1942-1946).
- IBA-ADC-215 (n° 2449)** Emprunt communal : logements, HLM (1954-1957).
- IBA-ADC-223 (n° 2493)*** Transformation du quartier de l'ancienne préfecture, dont plan (1935).

Assistance publique (IBA-ASP)

- IBA-ASP-104 (n° 1920)** Asso. de bienfaisance, dont Amicale des HLM du Champ de manœuvres (1952).

Habitations à bon marché (IBA-HBM)

La totalité des documents de cette sous-série n'a pu être consultée. L'ensemble des liasses qui la composent est néanmoins indiqué ici pour faciliter les recherches à venir. Les références suivies d'un astérisque sont celles consultées et analysées dans le cadre de ce travail.

Réglementation et contrôle des HBM

- IBA-HBM-095 (n° 2183)*** Différents statuts des OPHBM d'Oran (1919-1932).
- IBA-HBM-101 (n° 2342)** Principes généraux sur les subventions et loyers (1930-1943).
- IBA-HBM-060 (n° 0988)** Contrôle : mission du rapporteur Hudelo (1932).

Budgets et comptabilités

- IBA-HBM-005 (n° 0110)** Fonds de dotation des organismes d'HBM (années 1940 et 1950).
- IBA-HBM-010 (n° 0262)** Avances et subventions : récapitulatifs (1920-1945).
- IBA-HBM-011 (n° 0271)*** Ordres de paiement : versements (1940-1948).
- IBA-HBM-021 (n° 0436)*** Réduction sur les emprunts consentis (1945-1948).
- IBA-HBM-022 (n° 0405)*** Ordres de paiement : versements (1934-1936)
- IBA-HBM-032 (n° 1241)*** Coûts et dépenses, législation des HBM (1932-1935)
- IBA-HBM-042 (n° 0673)*** Ordres de paiement : versements (1944-1947).
- IBA-HBM-043 (n° 0712)** Crédits accordés aux organismes d'HBM (1929-1945).
- IBA-HBM-044 (n° 0732)** *Idem* (1926-1931).
- IBA-HBM-048 (n° 0752)*** Récépissés des encaissements de Trésor (1932-1938)
- IBA-HBM-098 (n° 2324)*** Organisation du service technique, garanties communales, révisions des marchés (1934-1938).
- IBA-HBM-122 (n° 0776)*** Redevance de 0,5 % : ordres de versement (1938-1943).

Organisation

- IBA-HBM-003 (n° 008)** AG d'organismes d'HBM (1943-1945).
- IBA-HBM-007 (n° 0158)*** CPHBMPS des départements d'Alger et d'Oran (1907-1941).
- IBA-HBM-013 (n° 0291)** AG d'organismes d'HBM (1931-1934).
- IBA-HBM-014 (n° 0292)** AG d'organismes d'HBM (1932-1936).
- IBA-HBM-027 (n° 1180)*** Conseil supérieur des HBM, rapports généraux (1934-1941).
- IBA-HBM-047 (n° 0748)*** Commission consultative des HBM (1929-1932).
- IBA-HBM-058 (n° 0973)** CPHBMPS des départements d'Alger et d'Oran (1900-1946).
- IBA-HBM-082 (n° 1901)*** Statistiques des maisons construites jusqu'en 1925 (1924-1926).
- IBA-HBM-100 (n° 2331)** Programme des travaux de divers organismes (1929-1932).

Personnel

- IBA-HBM-004 (n° 0089)*** Indemnités et heures supplémentaires (1935-1939)
IBA-HBM-125 (n° 2612)* Mandatement du personnel (1931-1943).
IBA-HBM-126 (n° 2617)* Mandatement du personnel (1931-1953).

Organismes

Ces liasses contiennent, organisme par organisme, les documents produits et reçus par le bureau gubernatorial des HBM. Ces liasses sont riches d'une abondante correspondance (entre le bureau des HBM et les organismes d'Algérie ; avec ses interlocuteurs métropolitains, ministères comme Caisse des dépôts) ainsi que de dossiers envoyés par les organismes demandant un prêt pour bâtir le programme projeté¹. Ainsi y trouve-t-on nombre de documents très détaillés qui permettent de situer l'analyse historique au ras de l'activité des organismes d'HBM de la colonie et d'ensembles urbains en train de se faire : listes d'emprunteurs et de personnes obtenant une subvention, budgets, plans, compte rendus d'assemblées générales ou de conseils d'administration.

Département d'Alger

- IBA-HBM-004 (n° 0092)** SC d'El Affroun : constructions pour « indigènes » (1930-1932).
IBA-HBM-004 (n° 0217)* SC Maison familiale (1923-1938).
IBA-HBM-009 (n° 0233)* OMHLM d'Alger, groupe du Jardin d'Essai (années 1930).
IBA-HBM-028 (n° 0519) SC Foyer des mutilés (Alger, 1931-1936).
IBA-HBM-029 (n° 0520)* SC Foyer des mutilés (1931-1936).
IBA-HBM-031 (n° 0546)* Bains-douches populaires (1937-1939).
IBA-HBM-035 (n° 0558)* Alger, diverses constructions d'immeubles, programme (1949).
IBA-HBM-036 (n° 0559)* Alger, diverses constructions d'immeubles, programme (1919).
IBA-HBM-041 (n° 0661)* Construction de log. : cités d'El Harrach et des Anassers (1942-1948).
IBA-HBM-046 (n° 0743)* SC Ma petite maison à Boufarik (1928-1951).
IBA-HBM-049 (n° 0794)* Projets de construction du département d'Alger (1930-1937).
IBA-HBM-050 (n° 0795)* Projets de construction du département d'Alger (1930-1937).
IBA-HBM-052 (n° 0896)* SCI d'Alger : avances, bénéficiaires, projets (1930-1933).
IBA-HBM-053 (n° 0899)* Orléansville, bains-douches populaires et OMHLM (1937-1951) ; HLM à L'Alma (1951-1954).
IBA-HBM-054 (n° 0915)* SCI d'Alger : avances, bénéficiaires, projets (1930-1933).
IBA-HBM-061 (n° 0996)* SC Cité des fonctionnaires (1948-1949).
IBA-HBM-064 (n° 1021)* SC Foyer des cheminots algériens de l'État (1931-1934).
IBA-HBM-067 (n° 1369)* SC Maison familiale, maison individuelle (1934-1936).
IBA-HBM-068 (n° 1381)* OMHLM d'Alger, groupe des Vieux Moulins (1932-1937).
IBA-HBM-068 (n° 2208)* OMHLM d'Alger, groupe des Vieux Moulins (1936-1937).
IBA-HBM-069 (n° 1385)* SC Foyer des cheminots algériens de l'État (1927-1941).
IBA-HBM-070 (n° 1479)* SC Foyer des cheminots et SC la Cité sociale (1930-1950).
IBA-HBM-075 (n° 1735)* SCI d'Alger : avances, listes de bénéficiaires, projets (1940).
IBA-HBM-076 (n° 1857) SC Foyer des fonct. victimes de la guerre (1935-1938).
IBA-HBM-077 (n° 1859)* Alger, emprunt pour divers travaux d'aménagement (1932-1946).
IBA-HBM-079 (n° 1870)* SC Foyer du personnel des écoles d'agriculture et d'industrie de Maison-Carrée (1923-1945) ; SA l'Auxiliaire municipale (1941).
IBA-HBM-080 (n° 1871) SA l'Auxiliaire municipale (1932-1940).
IBA-HBM-085 (n° 1966)* SA Franco-algérienne (1933- 1950).

1 La liste des pièces qu'il faut adresser au bureau gubernatorial des HBM figure dans l'article 13 de l'arrêté gubernatorial du 22 mars 1922.

- IBA-HBM-086 (n° 1938)*** SA Franco-algérienne (1935-1938).
IBA-HBM-090 (n° 2051) OMHLM d'Alger, groupe des Vieux Moulins (1930-1935).
IBA-HBM-091 (n° 2088)* SC Patrimoine orléansvillois (1938-1948).
IBA-HBM-092 (n° 2208)* OMHLM d'Alger, groupe du Jardin d'Essai (1936-1937).
IBA-HBM-093 (n° 2210) SC la Cité des fonctionnaires ou assimilés (1948-1949).
IBA-HBM-094 (n° 2136)* SC Maison familiale, maison individuelle (1909-1939).
IBA-HBM-095 (n° 2136)* SC La Maison familiale (1909-1939).
IBA-HBM-095 (n° 2227)* OMHLM d'Alger, groupe des Vieux Moulins (1930-1935).
IBA-HBM-097 (n° 2287)* SC Foyer des cheminots algériens de l'État (Alger, 1934).
IBA-HBM-099 (n° 2267) Foyer des fonct. algériens victimes de guerre (1930-1949)
IBA-HBM-101 (n° 2342)* SC Maison familiale (1927-1934).
IBA-HBM-102 (n° 2343)* SC Maison familiale (1932-1949).
IBA-HBM-103 (n° 2344)* SC Foyer des PTT (1937-1938).
IBA-HBM-106 (n° 2391)* SC Foyer algérois (1925-1931).
IBA-HBM-107 (n° 2408)* SC d'El Affroun : avances et subventions (1935) ; SC Foyer des cheminots algériens de l'État (1923-1929) ; SC Ma petite maison de Boufarik (1920) ; SC Foyer universitaire algérois, maisons individuelles (1950) ; construction de diverses villas.
IBA-HBM-110 (n° 2469)* Alger, diverses constructions d'immeubles (1929-1936).
IBA-HBM-111 (n° 2473)* Alger, emprunt pour divers travaux d'aménagement (1930-1931).
IBA-HBM-112 (n° 2482)* SA l'Auxiliaire municipale à Téniet el-Haâd (1949).
IBA-HBM-114 (n° 2489) SC Foyer des cheminots algériens de l'État (1922-1948).
IBA-HBM-115 (n° 2495)* SC Foyer des cheminots PLM (années 1930).
IBA-HBM-116 (n° 2496)* SC Foyer des cheminots algériens de l'État (1938-1949).
IBA-HBM-124 (n° 2599)* SC Foyer des PTT, divers plan (1922-1952).
IBA-HBM-128 (n° 2623)* SCI d'Alger : avances, bénéficiaires, projets (1937-1939).

Département de Constantine

- IBA-HBM-001 (n° 0066)*** SC Cité universitaire de Constantine (1934-1935).
IBA-HBM-002 (n° 0067)* SC Cité universitaire de Constantine (1934-1935).
IBA-HBM-006 (n° 0122)* SC Patrimoine coopératif de Philippeville (1930-1949).
IBA-HBM-005 (n° 0124)* SC Patrimoine coopératif bordjien (1920-1948).
IBA-HBM-006 (n° 0126) SC Patrimoine coopératif de Philippeville (s.d.)
IBA-HBM-017 (n° 0348) SC Patrimoine sétifien (1942-1951).
IBA-HBM-018 (n° 0349)* SC Patrimoine sétifien (1941-1951).
IBA-HBM-019 (n° 0363) SC Patrimoine sétifien (1933-1958).
IBA-HBM-020 (n° 0365) SC Patrimoine coopératif constantinois (1915-1925).
IBA-HBM-021 (n° 0386)* SC Cité universitaire de Constantine (1934-1935).
IBA-HBM-024 (n° 0440)* PAEE d'Aïn Beïda (1931-1934).
IBA-HBM-027 (n° 0460)* SC Patrimoine coopératif de Philippeville (1935-1939).
IBA-HBM-037 (n° 0571)* SC Patrimoine coopératif de Philippeville, log. Stora (1953).
IBA-HBM-039 (n° 0595)* Travaux de viabilité divers à Bône (1936-1938).
IBA-HBM-040 (n° 0658)* SC Patrimoine coopératif bônois (1926-1948).
IBA-HBM-041 (n° 0661)* SCI de Philippeville (1931-1951).
IBA-HBM-041 (n° 1300)* SC Foyer constantinois de l'Ancien combattant (1940-1945).
IBA-HBM-051 (n° 0822)* Construction d'HBM à Constantine (1926-1931).
IBA-HBM-057 (n° 0959) SC Patrimoine coopératif bônois (1921-1936).
IBA-HBM-062 (n° 1008) SC l'Abri familial de Constantine (1943-1949).
IBA-HBM-063 (n° 1019) SC l'Abri familial de Constantine (1944-1950).

- IBA-HBM-064 (n° 1021)** SC l'Abri familial de Constantine (1928-1930) ; SC Patrimoine coopératif bônois (1930).
- IBA-HBM-065 (n° 1022)*** SC Patrimoine coopératif bônois (1930).
- IBA-HBM-066 (n° 1053)** SC Patrimoine sétifien (s.d.)
- IBA-HBM-070 (n° 1479)*** SC Patrimoine souk-ahrasien (1930-1950).
- IBA-HBM-074 (n° 1734)** SC Patrimoine coopératif bônois (1944).
- IBA-HBM-075 (n° 1735)** SC Patrimoine coopératif bônois (1936-1953).
- IBA-HBM-078 (n° 1868)** SC Patrimoine coopératif bougiote (1932-1936).
- IBA-HBM-083 (n° 1923)*** SC Patrimoine coopératif constantinois (1925-1940) ; SC la Prévoyance guelmoise (1925-1940) ; SC Patrimoine sétifien, (1925-1940) ; SC Toit Collectif Bônois (années 1930).
- IBA-HBM-085 (n° 1964)*** SC Patrimoine coopératif bônois (1930-1941).
- IBA-HBM-088 (n° 2036)** SC la Prévoyance guelmoise (Guelma, 1935-1953).
- IBA-HBM-089 (n° 2037)*** SC la Prévoyance guelmoise (1950-1953).
- IBA-HBM-091 (n° 2088)*** SC Patrimoine sétifien (1938-1948).
- IBA-HBM-092 (n° 2208)** SC Patrimoine sétifien (1934).
- IBA-HBM-093 (n° 2125)*** SC Patrimoine coopératif bônois (1925-1938).
- IBA-HBM-095 (n° 2183)*** SC Patrimoine coopératif batnéen (1935).
- IBA-HBM-096 (n° 2286)*** SC Patrimoine coopératif aïn-beidéen (1925-1928) ; SCI de l'est algérien de Bône (1933-1935) ; SC Maisoncoop de Bône (1937) ; SCI de Constantine (1927-1937) ; SC Foyer zénatien (1935) ; SC Foyer constantinois de l'Ancien combattant (1938) ; SC l'Abri familial de Constantine (1924-1935) ; SC Patrimoine coopératif de Philippeville (1926-1935).
- IBA-HBM-097 (n° 2287)*** SC Cité familiale d'Aïn M'Lila (1930-1934) ; SCI de l'est algérien de Bône (1934) ; SC Foyer bônois (1935).
- IBA-HBM-098 (n° 2290)*** SCI de l'est algérien de Bône (1934-1935).
- IBA-HBM-100 (n° 2331)*** SC Patrimoine coopératif de Philippeville (s.d.).
- IBA-HBM-104 (n° 2349)*** SC Patrimoine coopératif de Philippeville (1932-1948).
- IBA-HBM-105 (n° 2354)*** Patrimoine souk-ahrasien (1925-1934).
- IBA-HBM-109 (n° 2456)** SC l'Abri familial de Constantine (1939) ; SC Patrimoine coopératif de Philippeville (1930-1933).

Département d'Oran

- IBA-HBM-008 (n° 0232)*** OMHBM Oran (1928-1932).
- IBA-HBM-015 (n° 0345)** SC Cité le Travail de Perrégaux (1935-1938).
- IBA-HBM-016 (n° 0346)*** SC Foyer bel-abbésien (1930-1933).
- IBA-HBM-023 (n° 0437)*** Oran : construction de logements collectifs, photo (1920-1945).
- IBA-HBM-024 (n° 0442)*** OPHBM Oran (1935-1938).
- IBA-HBM-025 (n° 0449)*** SC Foyer bel-abbésien (1922-1935).
- IBA-HBM-030 (n° 0529)*** SC Foyer bel-abbésien (1925-1933).
- IBA-HBM-032 (n° 0557)*** SC l'Abri familial oranais (1936-1938).
- IBA-HBM-066 (n° 1053)*** ODHBM Oran (s.d.).
- IBA-HBM-070 (n° 1479)*** SC Cité coopérative de Mostaganem (1930-1950).
- IBA-HBM-072 (n° 1559)*** SC Cité coopérative de Mostaganem (1930-1949).
- IBA-HBM-073 (n° 1561)*** SC Cité coopérative de Mostaganem (1951-1951).
- IBA-HBM-081 (n° 1872)*** SC le Foyer Laferrierois puis Foyer rural de l'Oranie (1935-1948) ; SC Ruche des PTT (1932-1947).
- IBA-HBM-084 (n° 1924)*** SC Cité coopérative de Mostaganem (1920-1935) ; SC Foyer bel-abbésien (1920-1935).

- IBA-HBM-085 (n° 1937)*** SCI des Anciens combattants (1911-1933).
IBA-HBM-091 (n° 2088)* SC Cité coopérative de Mostaganem (1920-1935) ; SC Foyer tlemcénien et SC Toit saïdéen (1938-1948).
IBA-HBM-092 (n° 2105)* SC Cité coopérative de Mostaganem (1920-1956).
IBA-HBM-103 (n° 2344)* SC Foyer oranais (1921-1934) ; SC Foyer tlemcénien (1950).
IBA-HBM-108 (n° 2453)* SC Foyer bel-abbésien (1930-1954).
IBA-HBM-112 (n° 2484)* SA Franco-algérienne, groupe d'Oran (s.d.).
IBA-HBM-117 (n° 2506)* SC Foyer bel-abbésien (1929-1947).
IBA-HBM-118 (n° 2563) SC Cité le Travail de Perrégaux (1923-1946).
IBA-HBM-119 (n° 2564)* ODHBM d'Oran (1938-1960).
IBA-HBM-120 (n° 2565)* OMHBM d'Oran (1926).
IBA-HBM-121 (n° 2568)* ODHBM d'Oran (1930-1935).
IBA-HBM-123 (n° 2570)* SC Ruche des PTT (1932-1947).

Travaux divers

- IBA-HBM-012 (n° 0281)*** Budget, projet de construction et diverses affaires (1944-1947).
IBA-HBM-031 (n° 0546)* Expropriation au profit de l'autorité militaire (1904-1908).
IBA-HBM-038 (n° 0594)* Construction de logements des militaires (1929-1940).
IBA-HBM-039 (n° 1264)* Projet de construction d'immeubles collectifs (1934-1938).
IBA-HBM-041 (n° 1300)* Financements divers (1937).
IBA-HBM-045 (n° 0710)* Maison-Carrée, construction d'une cité indigène (1934-1937).
IBA-HBM-056 (n° 0952)* Tizi Ouzou, Bouïra, Tébessa : demandes diverses (1947-1952).
IBA-HBM-059 (n° 0984)* Construction d'habitations pour musulmans (1903-1939).
IBA-HBM-071 (n° 1528)* Haussonvillers (1953).
IBA-HBM-087 (n° 2028)* SA l'Auxiliaire principale des départements (s.d.).
IBA-HBM-107 (n° 2408)* Construction de log. pour le personnel des CFA (1930-1933).
IBA-HBM-127 (n° 2597)* Progr. d'habitat rural et urbain pour les indigènes (1929-1945).

Documentation

- IBA-HBM-003 (n° 0083)** Abonnement à la revue des HBM (1940-1941).
IBA-HBM-113 (n° 2487) Publications de la Fédération nationale des OPHBM (1941).

Autres

- IBA-HBM-026 (n° 0455)*** Articles de presse, congrès des HBM, budget (1907-1937).
IBA-HBM-055 (n° 0919)* Subvention aux nécessiteux (s.d.).
IBA-HBM-111 (n° 2474)* Miliana, Ténès, Alger : demandes diverses (1928-1934).
IBA-HBM-071 (n° 1492)* Logements de fonctionnaires : attributions (1946-1947).
IBA-HBM-051 (n° 0996)* Logements de fonctionnaires : attributions (1951-1952).
IBA-HBM-033 (n° 0575)* Bône : besoins en terrains de construction (1949-1950).
IBA-HBM-034 (n° 0576)* Bône : besoins en terrains de construction (1949-1950).

Réquisitions, expropriations (IBA-REX)

- IBA-REX-041 (n° 1001)*** Alger, quartier de la Marine : expropriations (1928-1934).
IBA-REX-052 (n° 2387)* Rouïba : achat d'un terrain pour bâtir des HBM (1930-1932).

Archives des wilayas

L'histoire des services d'archives départementaux d'Algérie a reçu une contribution essentielle avec le mémoire de Xavier Gelly dédié à celui d'Alger et à ses travailleurs¹. Le cadre de classement en usage est fixé par décision du ministre de l'Instruction publique en date du 26 février 1927². Des archivistes sont tout de même en poste et travaillent les décennies précédentes.

Les fonds d'archives départementaux sont éparpillés entre leurs dépôts d'origine à Alger, Oran et Constantine d'une part et aux ANOM (*supra*, p. 50) d'autre part. Ceux principalement utilisés pour connaître l'histoire de l'habitat en Algérie sont les suivants :

- Pour les préfectures d'Alger, Oran et Constantine
 - Cabinets des préfets, divers services de police, associations.
- Préfecture d'Alger
 - Services du logement (5K).
 - Administration et comptabilité communale (1L).
 - Travaux et bâtiments (3L).
- Préfecture d'Oran
 - Travaux publics (8R).
- Préfecture de Constantine
 - Tutelle des finances communales (CPE), cartes.

Ce bref état des fonds rend évident l'aspect hétéroclite des archives consultables, lui-même amplifié par la non-homogénéité des cadres de classement. Les appellations des services ne doivent eux-mêmes pas faire croire que la gestion des préfectures d'Algérie équivaut celle de France. Un ancien secrétaire général de la préfecture de Constantine au début des années 1950, Pierre Cazejust, se souvient : « La terminologie administrative est parfois trompeuse. En effet, rien n'était plus éloigné, à cette époque, de la gestion d'une préfecture algérienne que les méthodes en usage dans les bureaux métropolitains »³.

Les archives des dépôts autres que ceux des wilayas d'Alger, Constantine et Oran n'ont pas été consultées⁴. La conservation des archives des préfectures créées à compter du milieu des années 1950 avait été envisagée par le conservateur des archives départementales d'Alger, Pierre Boyer, dès la création des nouveaux départements :

« J'ai l'honneur de vous adresser un rapport sur les incidences que la réorganisation

1 GELLY Xavier, *L'administration des archives coloniales françaises en Algérie. Regard sur le fonctionnement des archives départementales d'Alger de 1902 à 1962*, Mémoire de Master 1 « Histoire et documents – Métier des archives et des bibliothèques » sous la direction de Bénédicte Grailles, Université d'Angers, 2015, 90 p. Plus généralement, voir dans la présente thèse les présentations des archives des wilayas d'Alger (AWA), Oran (AWO) et Constantine (AWC). Concernant, outre les archivistes, divers employés des archives dép. d'Alger voir la lettre du conservateur régional au préfet d'Alger du 7 janvier 1957 (ANOM, 91-1K-683-1 ; mention de MM. Raoul Dahan, Leday, Dumont, et Miloudi Belkheir ainsi que de M^{me} Coudino), la lettre du ministre de l'Éducation nationale au préfet d'Alger, 20 février 1958 (ANOM, 91-1K-1058 ; mention de MM. Leday, Dumont, Dom Dimoni, Ben Hadjoudji ainsi que de M^{me} Coudino et de M^{lle} Alleva) et la lettre d'Yves Renaudin à Pierre Boyer, 28 février 1964 (ANOM, 13APOM-13 ; mention d'Ahmed Benhadjoudja – employé dès avant 1962 –, Tounsi et Qader). Divers documents de la liasse ANOM, 91-S-10 mentionnent MM. Paul Courbassier, Puech, Chuquet, Obitz, Schembri, Guyot, Daure, Leday (années 1920-1930). X. Gelly n'évoque pas Jean Pomier, archiviste de 1942 à 1945 (« le président de la Société des écrivains algériens, chef de division en retraite » selon BOYER Pierre, « Les chartistes en Algérie », art. cité, p. 110) ; voir à ce propos les lettres de Boyer à Pomier de 1945 à 1966 (AM Toulouse, 5S-314) et ANOM, 91-1K-306.

2 Alexandre Pestemaljøglou (archiviste), « Récolement des archives dép. d'Alger commencé le 27 juillet 1938 », août 1938, p. 19 (ANF, AB-XXXc-293 ; avec cadre de classement).

3 CAZEJUST Pierre, *Beauveau, 1944-1985, op. cit.*, p. 57.

4 État des lieux en 1964 par PÉROTIN Yves, *Algérie...*, doc. cité. La construction de ces dépôts peut être documentée par les papiers cotés ANF, 19810663-725 (non-consultés).

administrative de l'Algérie a et va avoir sur l'organisation locale des Archives départementales. Je me permets également de faire quelques suggestions et de vous proposer une solution d'attente qui mettrait la Direction [des Archives de France] à même de suivre cette affaire pas à pas et d'intervenir dans les meilleures conditions.

Notre confrère [René] Bargeton¹, chez qui j'avais eu l'occasion de vous [Charles Braibant, *a priori*, alors directeur des Archives de France²] rencontrer à Fribourg³ voici quelques années, est actuellement au gouvernement général où il occupe le poste de sous-directeur à la Sécurité générale⁴. Il se trouve avoir des relations très amicales avec les membres du cabinet civil du ministre Résidant et serait prêt à soutenir ce point de vue auprès de ces derniers (...) »⁵.

La complémentarité des fonds départementaux conservés en Algérie et ceux qui le sont en France n'est que très partiellement connue, le plus souvent au gré des recherches de chacun. Clarifier ce point ainsi que, plus largement, ce qui a été produit, détruit, déplacé (notamment en terme de volumes) est un chantier de recherche qui reste ouvert⁶. Le « microfilmage » en France des documents des Archives départementales est ordonné début mars 1961⁷. Connaître et publiciser les inventaires existant ou ayant existé sont deux objectifs de recherche qui permettraient une telle clarification. Pour ne donner qu'un exemple, que sont devenus les inventaires évoqués en août 1962 par un adjoint au directeur des Archives de France, François Dousset ? Il écrit mi-août 1962 :

« Mademoiselle [Simone] Rumeau⁸ veut bien se charger de vous porter en mains propres les états et répertoires que nous avons reçus de Constantine et d'Oran. Chaque fois qu'il y avait deux états (*cf.* listes jointes [absentes de la liasse]) j'en ai gardé un. Pour Oran, je vous

-
- 1 Archiviste paléographe devenu préfet (nécrologie par Patricia Gillet dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 165-2, 2007, p. 613-614). Il est de la même promotion qu'Yves Pérotin ; contrairement à celui de ce dernier, les archives de l'École des Chartes ne semblent pas conserver son dos. d'élève.
 - 2 Ses archives sont conservées aux ANF (366AP) ; voir en particulier les cotes 45 (*Souvenirs des archives de France*, dact., s.d.), 50 (*Trois lustres au palais de Soubise à l'hôtel de Rohan, 1944-1968*), 96, 101, 107-115, 119 et 124 (correspondance personnelle, documents divers susceptibles de receler des informations sur les archives de l'Algérie (dérogation obtenue mais documents non-consulté en mars 2023).
 - 3 R. Bargeton dirige le cabinet du gouverneur militaire du pays de Bade à partir de 1946 puis est délégué provincial pour le Bade-Sud à partir de 1952 (voir sa nécrologie par Patricia Gillet, art. cité, p. 613).
 - 4 De mars à juillet 1956, le directeur de la Sécurité générale de l'Algérie est Jacques Ravail (« M. Jacques Ravail directeur... », *LM*, 24 mars 1956 ; « M. Jacques Pernet nommé directeur... », *LM*, 1^{er} juillet 1956).
 - 5 Lettre du directeur des archives dép. d'Alger (Boyer) au directeur [des Archives de France], 26 avril 1956 (20030279-1 ; en marge : « [lettre] montrée à M. Baudot [inspecteur général des Archives] »).
 - 6 Éléments préliminaires dans GUILLOPÉ Thierry, *Archives urbaines d'Alger*, Rapport inédit produit dans le cadre d'une mission de recherche Archival City – Alger (université Gustave Eiffel), 2022, 30 p.
 - 7 Lettre du délégué général du gouvernement aux préfets, 2 mars 1961 (ANOM, 91-1K-1292 ; « confidentiel » ; sous le timbre de la sous-direction de l'Administration générale (direction de la Fonction publique et des affaires administratives)). Le sous-directeur de l'Adm. générale est alors Roger Testud, en poste « par intérim » au moins fin 1959 (*RAA-Algérie*, 4 septembre 1959, p. 2085) et jusqu'en juin 1962 (*RAA-Algérie*, 1^{er} juin 1962, p. 893). Sur R. Testud voir TESTUD Marc, *L'oued de ma mémoire*, Nantes, Siloë, 2006, p. 153 (par son neveu) et SAINT-ANDRÉ Rémi et Claudie, *Rémi Saint-André. Sur les ailes du temps. Mes souvenirs aéronautiques d'Algérie (1930-1963)*, Paris, Chez les auteurs, 1987, *passim* (par des amis et collègues ; R. et C. Saint-André sont présents aux réunions gubernatoriales décidant de ces transferts d'archives ; nulle mention dans leurs mémoires). Voir les dos. d'administrateurs civils, cotés ANF, 19900004-1 (R. Saint-André) et 19900004-11 (R. Testud).
 - 8 Cheffe du bureau du personnel à la direction des Archives de France puis, en 1962, sous-directrice ; selon Jean Favier, qui écrit par ailleurs : « Simone Rumeau avait pris, sous Chamson et encore plus sous Duboscq, la fâcheuse habitude de gouverner à la place du directeur. (...) Tout le monde savait que Rumeau et Dousset vivaient ensemble, même s'ils feignaient de se rencontrer en arrivant le matin, l'un déposant l'autre au coin de la rue, ce qui faisait rire. Ils avaient longtemps tenu le haut du pavé (...) Au vrai, Dousset avait été, depuis le départ de Braibant, le véritable directeur des Archives nationales, André Chamson n'entrant pas dans le détail de la gestion locale » (*Les Palais de l'histoire*, Paris, Seuil, 2016, paragraphes « Arrivée à Soubise » et « Une équipe »).

en ai envoyé deux. Fin juillet, [André] Berthier¹ nous annonçait l'envoi d'une troisième liste d'archives (Bône et Constantine), mais elle n'est jamais arrivée². C'est tout ce que nous avons pour les deux régions [d']Oran et Constantine. Pour vos archives [celles du département d'Alger, *a priori*] et celles de la délégation générale [du gouvernement], j'ai des états succincts, mais je crois que les doubles existent à Marseille³. Sinon, sur un mot de vous, je vous les ferai parvenir »⁴.

Les inventaires des « archives algériennes envoyées en France » sont envoyés en France par l'archiviste de la wilaya d'Alger au printemps 1963⁵. Les archivistes en poste dans les divers dépôts sont eux-mêmes peu connus ; la consultation des papiers qu'ils conserveraient et des entretiens avec eux seraient utiles pour mieux connaître les archives de l'Algérie⁶.

Archives de la wilaya d'Alger	129
Administration et comptabilité départementale	133
Personnel et administration communale	135
Associations	135
Archives de la wilaya de Constantine.....	136
Tutelle des finances communales	138
Associations	139
SLNA.....	140
Cartothèque.....	140
Archives de la wilaya d'Oran	141
Travaux publics.....	143

Archives de la wilaya d'Alger (AWA)

L'histoire des archives départementales (puis de la wilaya) d'Alger sont les seules pour lesquelles un substantiel travail d'histoire a été réalisé⁷. Le service actuel se situe dans un bâtiment envisagé depuis la fin des années 1940⁸, décidé en 1958⁹ et inauguré en 1960¹⁰. Les archives étaient auparavant conservés dans les sous-sols et combles de la préfecture, soit place Soult-Berg (quartier de la Marine) jusqu'en 1908 puis dans le bâtiment du front de mer¹¹.

1 Conservateur des archives dép. de Constantine de 1932 à 1973.

2 Sur les bordereaux d'envoi des archives depuis Constantine, voir *supra*, n. 4 p. 60.

3 *A priori* aux archives dép., pôle d'arrivée d'une partie des archives déplacées d'Algérie.

4 Lettre de [François Dousset, inspecteur général des Archives et adjoint au directeur des Archives de France depuis le 1^{er} janvier 1962] à Pierre Boyer (conservateur aux Archives nationales, centre d'Aix-en-Provence), 14 août 1962 (ANOM, Archives du service provenant du bureau de M. Dousset, I (plus loin « ANOM, AS-Dousset »)).

5 Lettre d'Yves Renaudin à Pierre Boyer, 26 mars 1963 (ANOM, 13APOM-13 ; Renaudin évoque aussi l'envoi à venir d'« inventaires – très peu – d'archives provenant de Tlemcen et de Tiaret »).

6 Voir ABDELILLEH Abdelkader, « Les archives en Algérie : génération d'archivistes, mêmes lieux mais autre temps et autres enjeux », *Revue maghrébine de documentation et d'information*, 27, 2018, p. 16-42 ; dossiers personnels aux ANF (93AJ pour les dossiers d'élèves à l'École des Chartes ; versements divers) et aux ANA (DZ-AN-2E-470 (divers archivistes) et 1004 (concernant André Berthier) ; cette sous-série 2E concerne les archives des cabinets gubernatoriaux).

7 GELLY Xavier, *L'administration des archives...*, *op. cit.*

8 Conservateur régional des archives dép. algériennes (Boyer), « Historique du projet de construction du dépôt d'archives dép. d'Alger », 25 janvier 1958, p. 1-2 (ANF, 20030279-1 ; liasse contenant des plans du nouveau dépôt (1956) ; *idem* pour ce qui suit).

9 DUBOSCQ Guy, « Les archives dép. en 1956-1957 », *La Gazette des archives*, 24, 1958, p. 59-79, ici p. 78.

10 DELMAS-BARTOLI Marie-Claude, « Pierre Boyer (1918-2008) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2013, 171-2, p. 613-617, ici p. 615.

11 Victor Brincat (archiviste du dép. d'Alger), « Rapport annuel (1921-1922) sur le fonctionnement du service des Archives », s.d. [fin 1922 ou début 1923], p. 4 et 8 (ANOM, 91-S-10) ; conservateur régional des archives

À la fin des années 1920, « les salles dont dispose le service des archives départementales sont spacieuses et suffisent amplement aux besoins de ce service »¹. L'encombrement, certes limité par les destructions réglementaires², est en revanche devenu insupportable à compter de la fin des années 1930 : le préfet demande en juillet 1938 au ministre de l'Éducation nationale – qui a la tutelle sur les archives départementales – un nouveau local.

Il convient d'apporter quelques précisions au travail de Xavier Gelly. Pierre Boyer, le conservateur des archives départementales, note successivement, dans un même rapport relatif aux destructions occasionnées par le plasticage du 7 juin 1962, que les « collections diverses entreposées au sous-sol [sont] détruites » puis que les « collections n'ont guère souffert »³. Le témoignage d'Yves Pérotin à la suite de sa mission du printemps 1964⁴ (27 avril – 27 juillet) mérite d'être longuement cité afin de proposer un aperçu des documents présents à cette date aux Archives de la wilaya d'Alger. Il y a été accueilli par l'archiviste Yves Renaudin, directeur de ce service de début 1963 à juin 1964⁵. En octobre 1962, la préfecture de police s'installe dans une partie du bâtiment de ce service d'Archive, « le vidait de [son] contenu, réaménageait l'immeuble (...) qu'elle occupait presque intégralement (...), ne laissant au service que la majeure partie du second étage, qui est celui des bureaux ». Il poursuit :

« En janvier 1963, l'immeuble était redivisé, les archives récupérant, en sus du second, les étages 1, 3, 4 et 5 et le sous-sol, le reste étant attribué à des services préfectoraux de police. (...) Une annexe de fait est constituée par la "voûte", local provisoire, voisin de la gare et situé sous une rampe de circulation (...). [Ce local peut] contenir environ 3 km linéaires 1/2 de papiers lorsqu'ils y sont entassés à refus. Ledit local est infesté de rats (...).

Il semble qu'avant l'indépendance, le dépôt comportait 8 km de documents ; il semble également que la masse des collections ait été amputée par transfert d'à peu près 50 %. Il y aurait donc actuellement 2 km 5 d'articles anciens dans le dépôt et 1 km 5 encore en vrac sous la voûte, soit 4 km en tout. (...)

Au troisième [étage] on trouve (...) des recensements de 1936, dont beaucoup de cahiers concernant l'Oranie et le Constantinois (série G), des budgets communaux (L) à partir de la dernière guerre, des rapports sur les communes mixtes (I), une petite collection d'arrêtés préfectoraux (K), etc. le tout venant de la voûte. Au même étage, des articles n'ayant jamais été détériorés : administration et comptabilité communale (L), **conseil général (K), administration départementale (K) et surtout travaux publics (R)**, dont les plus anciens paraissent remonter à 1880 environ et constituer une suite complète ; enfin, propriété indigène (N) depuis la fin du XIX^e siècle, etc. Au quatrième, sont d'abord 300 à 499 mètres linéaires de registres provenant de la voûte et en cours de triage ; ils sont actuellement

dép. algériennes (Boyer), « Historique du projet de construction... », doc. cité (*idem* pour ce qui suit). Sur V. Brincat, voir les lettres qu'il échange avec Jean Pomier en 1972 (AM Toulouse, 5S-314).

- 1 Lettre de l'archiviste dép. (V. Brincat) au préfet du dép. d'Alger, 17 août 1927, p. 1 (ANOM, 91-S-10). En 1958, Boyer estimera que des problèmes de place se posent dès après la Première Guerre mondiale (« Historique du projet de construction... », doc. cité, p. 1).
- 2 Nombreuses mentions dans les divers rapports annuels présents dans ANF, XXXIc-293. Sur le pilonnage des archives voir, LANGLOIS Charles-Victor, « Les suppressions de papiers inutiles aux Archives nationales en 1913 », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 75, 114, p. 67-92
- 3 Lettre du conservateur régional des Archives de l'Algérois (Boyer) au directeur général des Archives de France, s.d. [quelques jours après le plasticage] (ANOM, 13APOM-13). Voir également son récit de découverte de l'immeuble très endommagé dans son *Journal*, dact., 12 juin 1962 (ANOM, 13APOM-10).
- 4 C'est notamment de lui dont Boyer parle en ces termes : « quelques mois après l'indépendance, un coopérant de l'UNESCO [non identifié] s'était étonné de trouver les rayons vides et avait naturellement accusé la France d'avoir tout emporté. (...) La solution de l'énigme fut fournie quelques temps après par un autre coopérant [Y. Pérotin, *a priori*]. Il avait retrouvé ces tonnes d'archives sous les voûtes du port d'Alger » (texte d'une « Conférence faite à Nice [au Cercle des] "Algérienistes" », s.d. [années 1980 ou début des années 1990], f. 21 (ANOM, 13APOM-13)).
- 5 Lettre du directeur des services d'Archives de la Drôme (Yves Renaudin) au directeur général des Archives de France, 26 octobre 1964 (ANF, 20060380-8 et ANOM, 13APOM-13).

groupés par décennies et par secteurs homogènes. On notera : conseil général (K), budgets (L), commission départementale (K), assistance (U), chambre d'agriculture et autres éléments de la série H, état civil, naturalisations (2G), police générale (F), arrêtés de voirie (R), registres de propriété indigène de la fin du XIX^e siècle (N), emprunts (O), registres comptables du service vicinal (K), recrutement depuis 1900 (Q), service automobile (R), collection à peu près complète des registres d'hypothèques de la région d'Alger ayant entre 50 et 100 ans (O), déjà regroupée par bureaux, et certains registres de formalité de l'Enregistrement (O), etc. Au cinquième étage, le fond est garni de liasses non-détériorées : dossier provenant de diverses juridictions (T), liasses des services agricoles (H), etc. ; à l'entrée sont placés les versements nouveaux des années 1963 et 1964. (...)

Ces simples sondages ne permettent pas de dresser un état réel des collections, mais on peut déjà observer que, d'une part, six séries (C, personnel départemental ; D, distinctions honorifiques ; M, colonisation ; P, Domaines ; S, Instruction publique ; V, établissements de répression) sont manquantes, réserve faite de ce qui peut demeurer sous la voûte et que, par contre, les treize autres, dont certaines (H, I, N par exemple) étaient réputées transférées, sont représentées, au moins de façon partielle. Enfin, on doit noter qu'on trouve dans ces collections des documents remontant à 1842 »¹.

Les sous-séries 1R à 7R (série R : « Travaux publics ») n'ont pas été consultées ; elles n'auraient *a priori* pas été utiles². Soulignons ici immédiatement l'absence d'une sous-série centrales des Archives de la wilaya d'Oran, la 8R (« Urbanisme et opérations immobilières », *cf. infra*, p. 143). Les premières opérations de classement sont effectuées par René Labande, archiviste à compter de 1934³. Les descriptions faites par les archivistes du contenu de chacune des salles du service des Archives sont, du moins à première vue, parfois contradictoires (*cf. encadré infra*).

1 PÉROTIN Yves, *Algérie...*, doc. cité, p. 9-10 (et p. 4 pour les dates de son voyage en Algérie). Les alinéas sont de mon fait afin d'éclaircir le texte ; les éléments en gras sont de mon fait car ils concernent immédiatement la présente thèse.

2 1R : Voirie et vicinalité ; 2R : Transports publics ; 3R : Hydraulique ; 4R : Chutes d'eau et sources d'énergie ; 5R : Ports ; 6R : Mines, carrières, explosifs ; 7R : Automobiles. Ces fonds sont, sauf exception, classés et dotés de répertoires. La sous-série 7R ne semble pas exister aux AWA ; nous fournissons sa mention à partir de BOYER Pierre, « Les archives dép. d'Alger », GOURHAND Jean, *Archives départementales de la région d'Alger. Série P (domaine départemental et communal). Inventaire sommaire*, Alger, Impr. E. Imbert, 1958, p. I-XVIII, ici p. XII.

3 René Labande (archiviste dép.), « Rapport au cons. gén. », 14 mars 1934 (ANF, AB-XXXIc-293 ; rapport cité par BOYER Pierre, « Les archives dép.... », art. cité, p. I.



Photographie 1 – Les salles XV, XVI et XVII des archives départementales d’Alger (sous-sol de la préfecture du front de mer)

Source : Photographie d’une des salles des archives dép. d’Alger prise par l’archiviste René Labande en 1934 (ANF, AB-XXXI-C 293). Sous la photographie est inscrit : « Salle XV. À gauche, Et. [étage] A, tr. [travée] 426 ; à dr. [droite], Ét. B, tr. 427-428. Au fond les salles XVI et XVII ». René Labande a aussi produit des plans des salles du dépôt dont il a la charge, dont ceux de ces salles XV, XVI et XVII.

Voici la description qu’en fait Victor Brincat (archiviste du département d’Alger) fin 1922 ou début 1923 :

« Salle n° 15 : Cette pièce [du sous-sol] est entièrement réservée à la lettre de série M. “Personnel et administration générale”. Elle n’est pas très grande, ses parois sont garnies d’étagères sur les quatre faces et n’a qu’une seule travée à double usage ce qui suffit amplement au classement des dossiers compris dans cette série. (...)

Après la salle 15 qui termine les pièces occupées par le service des Archives sur le côté gauche de la galerie du rez-de-chaussée, vient la **salle 17** placée juste en face de la précédente. Cette salle 17 est la plus vaste, la plus spacieuse et par conséquent celle qui contient le plus de dépôts. Elle est située face à l’entrée de la préfecture de l’autre côté de la cour, entre les deux galeries du rez-de-chaussée. **C’est la salle la plus importante des archives, aussi mérite-t-elle une attention toute spéciale.** Elle mesure 15 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur et 5 mètres de hauteur. Les parois sont plaquées d’étagères sur les quatre faces et le centre en est occupé par 6 travées à double usage. (...) Dans ces deux pièces se trouvent réunis tous les documents entrant dans la catégorie des lettres de série N, O, P, Q, R, S, T, U, V, X, Y et Z, comprenant suivant l’énonciation qui vient d’être faite, les titres génériques “**Administration comptabilité départementale**”, “**administration et comptabilité communale**”, “Finances”, “Domaines”, “Guerre et affaires militaires”, “**Travaux publics**”, “Instruction publique”, “Science et Arts”, “Justice”, “Cultes”, “établissements de bienfaisance”, “établissements de répression” et enfin “Affaires diverses” ne rentrant pas dans les catégories des séries précédentes. C’est dans ces lettres de série que l’encombrement se fait le plus sentir, c’est par conséquent dans cette salle que le **dégorgement s’impose**. Là, si les documents de quelques séries ont été classés, emballés et étiquetés convenablement, par contre, il en existe où les emballages ont été faits d’une façon non seulement disproportionnée puisqu’on y trouve des liasses pensant plus de 20 kilos et par conséquent d’une manipulation difficile et dangereuse si l’on songe que les étagères ont toutes 5 mètres de haut mais encore étiquetés au petit bonheur, au hasard du premier dossier qui se trouvait sous la main de l’employé en charge d’en effectuer le versement. Ces emballages défectueux proviennent des nombreux versements que durent faire les bureaux au moment du déménagement de l’ancienne préfecture » (Victor Brincat (archiviste du dép. d’Alger), « Rapport annuel (1921-1922) sur le fonctionnement du service des Archives », s.d. [fin 1922 ou début 1923], p. 6-8 (ANOM, 91-S-10 ; éléments en gras de notre fait).

Récolements par R. Labande, A. Pestémaldjoglou et P. Boyer (archivistes du dép. d’Alger) en 1934, 1938 et 1946 :

- **Salle XV** : enfants assistés (103 liasses) [1934] ; journaux divers (100 paquets) et enfants assistés (106 li.) [1938] ; « vide » [1946].

- **Salle XVI** : recensement de 1931 (302 li.) [1934] ; journaux div. (1 941 paq.), *BOGGA* (20 paq.), *RAA-DA* (30 paq.) et imprimés divers sur 12 rayons [1938] ; journaux divers (196 vol.) [1946].

- **Salle XVII** : recensement de 1931 (145 li.) [1934] ; cons. g^x de France (450 vol.), enfants assistés (474 li.), eaux et forêts (55 li.) [1938] ; brevets d’invention (1 598 vol.), dos. en classement (91 li.), revues div. (374 vol. et li.) [1946].

Sources : René Labande, « Rapport au conseil général », 14 mars 1934, p. 188-197 ; Alexandre Pestémaldjoglou, « Récolement des archives dép. d’Alger commencé le 27 juillet 1938 », s.d. [1938], p. 54-56 ; Pierre Boyer, « Récolement des archives dép. d’Alger », 4 mai 1946, p. 58-61 (ANF, XXXIc-293)).

Administration et comptabilité départementale¹ (K)

Bâtiments départementaux et service du Logement² (5K)

L'inventaire qui nous a été communiqué est titré « OPHLM du département d'Alger » ; il s'agit vraisemblablement d'une fraction des archives du « Service départemental du logement », créé après 1952³. En 1958, Pierre Boyer mentionne l'existence d'un « répertoire sur fiche » (1951) pour cette sous-série 5K, qu'il intitule tour à tour « Bâtiments départementaux et service du logement » et « Bâtiments départementaux »⁴ ; il indique aussi que Jean Gourhand (son adjoint de mai 1953 à avril 1957⁵) a réalisé un « inventaire sommaire du fonds ancien »⁶ (1955). On retrouve l'indication de série (5K) dans le registre de versement des archives de la préfecture d'Alger pour un versement par le service du Logement de 26 liasses (« Prêts ») en date du 2 novembre 1961⁷. Les archivistes de la wilaya ont donc, après 1962, conservé la sous-série initiale.

Le « Service du logement » de la préfecture est intégrée à diverses divisions : 2^e division en 1941⁸ ; 1^{ère} division en 1950, 1952 et 1955⁹ ; 5^e division (2^e bureau) en 1950¹⁰, 1956¹¹, 1959¹² et 1961¹³. Mi-1956, il s'occupe des prêts à la construction, de l'urbanisme¹⁴, des lotissements, des HLM, des immeubles vétustes et îlots insalubres, des expropriations,

- 1 Selon le cadre de classement des archives dép. d'Alger rappelé par Pierre Boyer dans son introduction à GOURHAND Jean, *Archives départementales...*, *op. cit.*, p. IX (*a priori* fondé sur le cadre de classement arrêté par décision du ministère de l'Instruction publique le 26 février 1927) ; « Personnel et administration dép. » selon le rappel d'Alexandre Pestemaljoglou (archiviste dép.) en introduction du récolement qu'il réalise en 1938 (« Récolement des Archives dép. d'Alger commencé le 27 juillet 1938 », s.d. [1938], p. 20 (ANF, AB-XXXIc-293) ; *a priori* fondé sur le même cadre de classement). Série K consultée dans les années 1920 par Julien Franc (*Le chef d'œuvre colonial de la France en Algérie : la colonisation de la Mitidja*, Paris, Honoré Champion, 1928, p. 708 ; il la dénomme « colonisation »).
- 2 Nous reprenons ici les dénominations des séries et sous-séries du « Cadre de classement des Archives dép. d'Alger », GOURHAND Jean, *Archives départementales...*, *op. cit.*, p. IX-X. Signalons que Jean Pomier est employé au sein de la direction des « Bâtiments départementaux » dans l'entre-deux-guerres (POMIER Jean, *Pellicules d'idoles. 1910-1957*, Toulouse, Le Méridien, 1972, p. 39 sq ; il est ensuite au service des Décorations (p. 116) puis des Archives (*cf. supra*, présentation générale des archives des wilayas, p. 127).
- 3 Il n'a pas été possible de trouver la date de création de ce service ; aucun des dép. d'Algérie n'en aurait fin décembre 1952 (Adrien Spinetta (directeur de la Construction au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme), « Note pour M. [Christian] Chavanon (directeur de cabinet) », 27 décembre 1952 (ANF, 19771106-33). Un service « d'Urbanisme et des lotissements » existe en octobre 1947 (Note du préfet d'Alger, 10 octobre 1947 (ANOM, 91-1K-478)).
- 4 GOURHAND Jean, *Archives départementales...*, *op. cit.*, p. X (première appellation) et XVI (seconde appellation).
- 5 *La Gazette des archives*, 14, 1953, p. 4 (nommé à Alger) et 22, 1957, p. 82 (muté en Vendée). Dossier d'élève de l'École des Chartes coté ANF, 93AJ-80.
- 6 GOURHAND Jean, *Archives départementales...*, *op. cit.*, p. XVI.
- 7 *Versements des services aux archives*, complété au fil des versements, 1942-1962 (ANOM, 91-S-8).
- 8 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Alger, 24 octobre 1941 (ANOM, 91-1K-478). Les chevauchements de date sont probablement dus au fait que d'anciens imprimés sont réutilisés en dépit des changements d'organigrammes.
- 9 Lettre du directeur gubernatorial des Travaux publics et des transports au préfet d'Alger (1^{ère} division (administration communale) – HBM), 27 avril 1950 et « Note pour M. le préfet », 5 juin 1952 (ANOM, 91-1K-478) ; « Statistiques du service dép. du Logement, 1954 » 13 janvier 1955 (ANOM, 91-1K-478).
- 10 « Note pour M. le directeur de cabinet », 24 avril 1950 (ANOM, 91-1K-478).
- 11 Arrêté préfectoral du 21 août 1956 (division elle-même intégrée au « Secrétariat général pour la police générale et le plan » (CHSPO, PB 11-Dossier 4)).
- 12 Lettre du président de l'OMHLM d'Alger au préfet d'Alger, 9 décembre 1959 (ANOM, 91-1K-1277).
- 13 Lettre du préfet d'Alger au ministre de la Construction, 26 avril 1961 (ANF, 19771106-34).
- 14 Un service de l'Urbanisme avait été créé en 1942 (selon, sans mention de source, POUVREAU Benoît, *Un politique en architecture. Eugène Claudius-Petit (1907-1989)*, Paris, Le Moniteur, 2004, p. 71 ; transformation du service du Plan régional d'Alger). Ce service est situé, en mai 1956, dans l'immeuble le bâtiment E des HLM de la rue Raffi (Champ de manœuvres) (voir l'adresse sur l'enveloppe d'un courrier adressé à M. de Maisonseul, cachet de la poste du 28 mai 1956 (AP-SM, liasse « Correspondance classée »)).

des expulsions, des réquisitions et du relogement¹. De nombreux documents indiqués comme versés aux archives entre 1942 et 1962 ne figurait pas, en 2017-2019, dans les cartons de cette sous-série. Il s'agit des versements des 16 juin 1954 (« Prêts à la construction – Logements », 44 liasses), 6 novembre 1954 (« Enquêtes – Prêts à la construction », 7 liasses), 28 novembre 1956 (« OPHLM, Aéro-habitat, Foyer des PTT et fonctionnaires algériens », 14 liasses), 11 décembre 1956 (« Prêts à la construction et réquisition », 165 liasses), 1^{er} août 1960 (« OPHLM », 16 liasses ; « prêts privés à la construction », 65 liasses), 23 décembre 1960 (aucune précision, 120 liasses) et 2 novembre 1961² (« Prêts », 26 liasses) – soit 457 liasses au total³. Ces documents ne sont pas non plus accessibles aux ANOM : font-ils parti des près de 60 m.l. non-classés (fin 2021) que mentionne l'*État général des fonds* pour la série K de la préfecture d'Alger (91) ? Sont-ils encore à Alger, ce qui est le plus probable à suivre le rapport Pérotin de 1964⁴ ? Ont-ils été détruits ?

- 5K-82** Crise du logement : études de mesures susceptibles d'y apporter remède (1920), renseignements sur la situation des communes (1923), enquête quant à la création d'un ODHBM (1924).
- 5K-83** Alger : demandes d'autorisation de surélévation (1953-1955).
- 5K-84** Alger : résorption des bidonvilles, lotissements irréguliers, demandes de logements (1953-1961).
- 5K-85** Chebli : lutte contre les bidonvilles (1961).
- 5K-86** Alger : construction de trois immeubles à Alger (1948), logements pour les fonctionnaires (1960-1962), logements dans les centres municipaux (1956). Marengo : travaux complémentaires (1952-1958). Affreville : habitat rural, réalisation de 100 logements (1955-1956).
- 5K-87** Ménerville : habitat musulman, construction de 28 log. ruraux (1955-1959).
- 5K-88** Alger : cité des Eucalyptus (1956-1958).
- 5K-89** Alger : cité des Eucalyptus (1956).
- 5K-90** Hussein-Dey : construction de 1 010 logements (1957).
- 5K-91** Instructions et délibérations diverses (1928-1930 et 1954-1956).
- 5K-92** Sociétés diverses : créations, approbations, dissolutions (1948-1960).
- 5K-93** Avances administratives aux adhérents de coopératives HLM (1959).
- 5K-94** Terrains (1954-1958).
- 5K-95** Conseil général et CPHLM (1950-1961).
- 5K-96** Alger : attributions d'HBM du Foyer des cheminots du PLM (1948-1956). Maison-Carrée : habitat évolutif (1955-1957). Médéa : cité des Acacias (1960-1961).
- 5K-97** Alger : construction d'HBM (1953-1954) ; participation des employeurs à la construction (1956-1960). Maison-Carrée : cité musulmane (1957).
- 5K-98** Hussein-Dey : création d'un OMHLM (1953).

1 Arrêté préfectoral du 21 août 1956, doc. cité.

2 Signalons aussi le versement le 13 février 1933 d'un ensemble de 8 dossiers intitulé « Crise de logement – Dénombrement de la population » (versement par la 1^{ère} division de la préfecture) selon « Versements – Nombre de dossiers versés aux archives par les différents services de la préfecture », 1933, p. 1 (ANOM, 91-S-10 ; document annexe à « 2^e session ordinaire de 1933 [du conseil général d'Alger] (Situation des Archives de 1932 à 1933) »).

3 *Versement...*, doc. cité, aux dates indiquées ; voir aussi « 2^e session ordinaire de 1933 [du conseil général] – Situation des archives de 1932 à 1933 », s.d. [1934] (ANOM, 91-S-10 ; mention du versement de 2 liasses de la 1^{ère} Division dédiées aux « HBM et à la Ligue des familles nombreuses »). Sur les versements aux archives dép. d'Alger, voir aussi ANOM, 91-1K-29-2 (rapports annuels et notes de service).

4 Voir longue citation *supra*, p. 130-131.

- Département d'Alger : politique d'habitat rural à l'aide de fonds provenant de la prestation d'action sociale (1955-1957).
- 5K-99** CPHBMPS (1919-1934).
- 5K-101** Arrondissement de Tizi Ouzou : création d'un office intercommunal d'HBM (1949).
Tizi Ouzou, Boghni, Dellys, Djurdjura, Haussonvilliers : construction de logements (1951-1958).
- 5K-102** Orléansville : divers documents relatifs aux HLM (1957).

Personnel et administration communale (L)

Administration et comptabilité communale¹ (1L)

Les sous-séries 1L et 3L n'ont pas été soumises aux opérations de transfert de 1961-1962². En sus de ceux d'avant 1962³, cinq versements sont réalisés en 1967 par le 2^e bureau de la 1^{ère} division, celui responsable de la tutelle communale (« administration communale » avant l'indépendance).

- 1L-3** Maison-Blanche : habitat rural (s.d.)
- 1L-10** SAU du Clos Salembier, Climat de France, Belcourt, cité Mahieddine : financement de divers travaux, résorption des bidonvilles (1958-1961).
- 1L-172** Cités de Diar es-Saâda et Diar el-Mahçoul : emprunt (s.d.)
- 1L-173** Climat de France et groupe Barnave : emprunts (s.d.)

Travaux et bâtiments (3L)

- 3L-176** Castiglione : construction de 10 villas et de 100 logements (1950-1954).
- 3L-177** Chéragas : pétition d'un groupe d'habitants pour l'amélioration de l'eau potable et plan du terrain destiné à la construction de la cité indigène (1942-1943) ; achat de terrain pour construction de logements de fonctionnaires (1954).
- 3L-186** El Affroun : cession à la commune du groupe d'habitations indigènes construites par la société d'HBM (1929-1937) ; plan des immeubles de la cité musulmane (1949).
- 3L-195** Hussein-Dey : reprise des travaux de la cité indigène (1945-1955).
- 3L-196** Hussein-Dey : cité satellite de l'Harrach (« La Montagne ») (1957).

Associations (1Z)

Ces documents n'ont pu être consultés ; ils sont indiqués ici pour les lectrices et lecteurs intéressés.

- 1Z-70/4100** Comité interprofessionnel du logement de l'Algérois (1949).
- 1Z-19/922** Fédération algérienne des sociétés d'habitation à bon marché (1922).
- 1Z-50/1883** Fédération algéroise des institutions d'habitations à bon marché (1932).
- 1Z-6/400** Union des employés des ateliers PLM : société de confraternité (1912-1926).
- 1Z-87/5386** Asso. d'intérêt local du groupement Armaf à Châteauneuf (El-Biar, 1960)
- 1Z-9/969** Asso. des locataires du département d'Alger (1914).

1 Équivalent de la série O des archives dép. de France métropolitaine (NAUD Gérard, « La Série O des archives dép. (tutelle de l'administration communale : l'expérience de la Sarthe) », *Gazette des archives*, 82, 1973, p. 163-180, en particulier p 177-180).

2 « Annexe – Liste des séries et sous-séries non-soumises au micro-filmage », s.d. (ANOM, 13APOM-13 ; il s'agit d'une note de service en date du 10 mars 1962 selon une lettre du directeur du dépôt annexe d'Aix (Boyer) au directeur général des Archives de France, 8 octobre 1962 (ANOM, Archives du service, 4)).

3 Registre de versement des services aux archives [dép. d'Alger], 1942-1962 (ANOM, 91-S-8).

- 1Z-81/5031** Comité de défense des intérêts de la cité musulmane d'urgence (Maison-Carrée, 1956).
- 1Z-37/1503** Comité de défense des intérêts des quartiers du Champs de manœuvres, Belcourt, abattoirs, Hamma (1924-1929).
- 1Z-89/5538** Comité de défense des locataires des HLM de la cité Diar Djemaa (Maison-Carrée, 1961-1963).
- 1Z-43/1654** Syndicat de défense des intérêts de la Redoute (Birmandreis, 1930-1941 ou 1944).

Archives de la wilaya de Constantine¹ (AWC)

À la fin des années 1970, le centre des archives de Constantine est décrit par Jean-Claude Vatin (alors enseignant à l'Institut d'études politiques d'Alger) comme le seul « des trois centres d'archives départementales [qui] était demeuré suffisamment complet et directement accessible »². Quelques années plus tôt, Abdelkrim Badjadja, alors directeur du centre, estime qu'il n'y a guère plus que des « épaves »³ ; il mentionne également avoir trouvé

« tout un dossier sur les archives de l'est algérien transférées en France (...) Toutes les informations y figurent : directives relatives à cette opération, ses motivations, procès-verbaux de réunions à Alger et Constantine, date des transferts, moyens mobilisés avec liste des personnels requis, jusqu'aux numéros matricules des camions ayant transporté ces archives (...), listes complètes des archives transférées ».

Il indique enfin que 50 tonnes – soit la moitié, environ, des documents déplacés vers la France – se trouveraient encore à l'automne 1962 sur la base militaire de Télergma⁴. Ces documents constituent le troisième envoi de la part des archives départementales de Constantine⁵ ; ils arrivent à Marseille en octobre 1962⁶ (42 tonnes). Des bordereaux de versement des archives de 1943 à 1962 existent au service des Archives de la wilaya de Constantine⁷. À titre indicatif, 71 960 « articles » ont été versés par tous les services de la préfecture en 1959-1960⁸.

Les archives changent périodiquement de locaux : entresol et sous-sols de la préfecture⁹, bâtiment de la rue du docteur Moussa¹⁰ (1980-2019) puis à la nouvelle ville Ali Mendjeli.

-
- 1 Les liasses ANF, AB-XXXIc-298 à 300 n'ont pas été dépouillées (corr. des archives dép. de Constantine avec les Archives de France, dont rapports annuels). Un petit fonds « Services rattachés au préfet – Archives dép. » existe aux ANOM (1917-1962 ; 1 m.l., non-classé début 2023).
- 2 VATIN Jean-Claude, « Pour Claude Collot », *REMM*, 25, 1978, p. 141-145.
- 3 Discussion d'A. Badjadja avec Redouane Ainad-Tabet, octobre 1974 (rapportée dans BADJADJA Abdelkrim, *Assigné à résidence. Confessions d'un archiviste algérien*, t. 1, Paris, Société des Écrivains, 2008, p. 18 ; *idem* pour la citation qui suit) ; même texte dans BADJADJA Abdelkrim, *Dar El Qallal...*, *op. cit.*, p. 107-145 ; même mention de documents relatifs aux déplacements dans PÉROTIN Yves, *Algérie...*, doc. cité, p. 13.
- 4 BADJADJA Abdelkrim, *Assigné à résidence...*, *op. cit.*, p. 45-46 ; alors base aérienne 211.
- 5 Lettre du directeur du dépôt annexe d'Aix-en-Provence (Boyer) au directeur général des Archives de France, 12 octobre 1962 (ANOM, AS-Dousset »).
- 6 Lettre du directeur général des Archives de France (André Chamson) au directeur de cabinet du ministre des Armées (Casimir Biros), 12 octobre 1962 (ANOM, AS-Dousset).
- 7 Lettre d'Abdelkrim Badjadja (directeur des Archives de la wilaya de Constantine) au conservateur en chef du dépôt des archives d'outre-mer, 29 septembre 1981 (ANF, 501AP-7).
- 8 DUBOSCQ Guy, « Les Archives dép. en 1959-1960 », *Gazette des archives*, 34-35, 1961, p. 144-162, ici p. 161
- 9 PÉROTIN Yves, *Algérie...*, doc. cité, p. 12 (« presque tous les sous-sols ») ; les archives y avaient été mises dès l'achèvement de ce bâtiment dans les années 1880 (BUGÉJA Manuel, *Souvenirs d'un fonctionnaire colonial. 34 ans d'administration algérienne*, Tanger, Les éditions internationales, 1939, p. 33).
- 10 Sur le déplacement des archives vers ce bâtiment, voir BADJADJA Abdelkrim, *Assigné à résidence...*, *op. cit.*, p. 47-50 ; sur le jet d'archives dans l'un des couloirs, voir p. 63-64 ; sur le versement de documents s'étalant de 1950 à 1987 et décrit comme mal fait, voir p. 201-204.

Des liasses sont parfois entreposées dans d'autres lieux, par exemple au musée municipal : des « archives antérieures au 12 décembre 1942 [y] ont été transférées »¹. Les services préfectoraux, un temps dispersés, ont eux-mêmes fait l'objet de déplacements. Une nouvelle préfecture rassemblant l'ensemble des services est inaugurée en 1884² ; les archives – du moins celles du cabinet – y sont transférées³. En 1922 et 1923, les archives sont décrites comme « à peu près inexistantes »⁴ et en un « complet désordre »⁵. Pour ne donner que deux exemples d'aménagement de ce dépôt, 400 mètres de rayonnages sont ajoutés début 1929⁶ ; ceux-ci, en bois, sont remplacés par des structures métalliques à la fin des années 1950⁷. Yves Pérotin indique en 1964 qu'il y a cinq magasins totalisant plus de 3 kilomètres linéaires, « presque saturés, malgré de nombreuses éliminations »⁸. Il estime qu'« un tiers, environ, de ce qui existait en 1961 a été transféré en France » ; des archives « épurées » des juridictions locales y sont aussi déposées.

Parmi le personnel successif de ce centre se trouvent André Laudy (conservateur en chef, début des années 1870), Julien Béraud (« archiviste », au moins en 1890-1891⁹, probablement au-delà¹⁰), Albert Tarabella (« archiviste intérimaire », 1920-1922¹¹), Prosper Alquier¹² (conservateur en chef, 1923-1932) – il établit le cadre de classement des archives départementales d'Algérie –, André Berthier (conservateur en chef, 1932-1973¹³), Guy Quincy (conservateur, 1955-1963¹⁴), Abdelkrim Badjadja (directeur du service, 1974-1991¹⁵) ;

-
- 1 Papillon dont la signature n'a pas été identifiée, agrafé à un bordereau en date du 30 avril 1943 (ANOM, 93-6524 ; il s'agit *a priori* de dossiers de propositions de Légion d'honneur que demande un employé de la préfecture)
 - 2 CURA Raymond, « Cent ans d'administration à Constantine », *RNMSAHGC*, LXIV, 1937, p. 217-280, ici p. 219.
 - 3 BUGÉJA Manuel, *Souvenirs d'un fonctionnaire...*, p. 33 (tâche accomplie par MM. Bugéja (attaché au cabinet), Benoît (chef de cabinet) et Mongenot).
 - 4 Lettre du préfet de Constantine au gouverneur général, 11 février 1922 (ANOM, 93-6524).
 - 5 Gabriel Esquer, « Rapport sur la situation des archives dép. de Constantine », s.d. [joint à une lettre en date du 29 juin 1923] (ANOM, 93-6524).
 - 6 Lettre du ministère de l'Instruction publique au préfet de Constantine, 23 décembre 1929 (ANOM, 93-C-6109).
 - 7 DUBOSCQ Guy, « Les Archives dép. en 1959-1960 », art. cité, p. 161.
 - 8 PÉROTIN Yves, *Algérie...*, doc. cité, p. 13 ; *idem* pour l'information qui suit.
 - 9 ANOM, ECA-RM-Constantine-1890 (mariage de Xavier Marie Julien avec Marguerite Émilie Thérèse le six septembre 1890 ; mention de son métier) et ANOM, ECA-RN-Constantine-1891 (mention de son métier lors de la déclaration de naissance de son fils, Paul Marie Camille Béraud, né le 24 août 1891).
 - 10 ANOM, ECA-RN-Constantine-1893 (Henri Eugène Julien, né le 25 juillet 1893) et 1895 (René Honoré Victor, né le 3 janvier 1895) ; il est dit « commis-rédacteur à la préfecture » et s'occupe possiblement des archives à ce titre.
 - 11 Lettre du préfet de Constantine au gouverneur général, 14 septembre 1921 (ANOM, 93-6524) ; sur ce rédacteur de la *Dépêche de Constantine* voir A. S. [Abraham Sultan ?], « Albert Tarabella », *L'Action sociale*, 29 mars 1925 (décès) et MONTROY Louis-Pierre, *La presse dans le département de Constantine (1870-1918)*, Thèse de 3^e cycle en histoire, Université Aix-Marseille 1, 1982, vol. 2, p. 1694 (courte biographie) et *passim* (*cf.* mentions en index).
 - 12 BOYER Pierre, « Les chartistes en Algérie », art. cité, p. 111-112 (concernant Laudy et Alquier) ; sur Alquier, voir divers documents dans son dos. personnel des ANOM (93-C-5975) ainsi que dans celui de Philippe Geffroy (ANOM, 93-C-6109) ; leurs dos. d'élèves de l'École des Chartes sont cotés ANF, 93AJ-90 (Laudy) et ANF, 93-AJ52 (Alquier).
 - 13 « Chronique administrative », *Gazette des archives*, 83, 1973, p. 272-276, ici p. 275 (arrêté de réintégration, quittant le ministère des Affaires étrangères pour lequel il sert en Algérie afin de rejoindre les Archives de France) ; voir également « André Berthier (1907-2000) », *Antiquités africaines*, 36, 2000, p. 5-8, son dossier d'élève de l'École des Chartes, coté ANF, 93AJ-57 et ses archives privées, malheureusement pauvres concernant sa carrière d'archiviste (AP-AB). Signalons un dossier le concernant aux ANA, coté DZ-AN-2E-1004 (non-consulté).
 - 14 SAY Hélène, « Guy Quincy (1929-1998) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 157-2, 1999, p. 679-680 ; dossier d'élève de l'École des Chartes coté ANF, 93AJ-108.
 - 15 BADJADJA Abdelkrim, *Badjadja, passe au tableau ! Un archiviste algérien publie ses mémoires*, Saint-

M. Boughida prend la suite de ce dernier¹. M'Bourak Hassoun y est, au moins en 1922-1929, « gardien de bureau »² ; M. Zornadji y est, au moins en 1926, « garçon de la bibliothèque municipale »³.

« J'ai aussi parcouru le Constantinois pour mes recherches, et j'ai passé mon temps dans les dépôts d'archives de la ville... » : André Nouschi est sans doute celui qui a le plus intensément étudié les documents de ce dépôt pour sa thèse de doctorat, soutenue en 1961⁴.

Tutelle des finances communales (CPE)

Cette série est le produit de la tutelle des finances communales appartenant à la préfecture de Constantine (2^e division, 1^{er} bureau), ce qui correspond *a priori* à la sous-série 1L du cadre de classement départemental fixé en 1927 (et en vigueur aux AWA⁵). Elle est *a priori* complémentaire d'une dizaine de cotes qui ont été produites par la même division et sont aux ANOM.

- CPE-134** Bône : divers, dont HBM (1932-1935).
CPE-135 *Idem* : divers, dont HBM (1935-1936).
CPE-205 Constantine : divers, dont cité ouvrière de Sidi Mabrouk et Bellevue (1903-1908).
CPE-210 *Idem* : divers, dont action de la bourse du Travail concernant l'habitat (1900), rapports sur l'habitat (1904-1905), terrains, subventions (1926-1927).
CPE-215 *Idem* : divers, dont corr. relative aux HBM et aux lotissements (*ca* 1910)
CPE-216 *Idem* : divers, dont Bellevue (1912-1915).
CPE-219 *Idem* : divers, dont protestations contre le Pat. coopératif constantinois (1919).
CPE-220 *Idem* : divers, dont adduction d'eau de la cité ouvrière de Sidi Mabrouk (1926).
CPE-223 *Idem* : divers, dont « village arabe », encouragement aux HBM et mal-logés (1920-1922).
CPE-224 *Idem* : divers, dont viabilisation de Bellevue et Lamy (1923-1930).
CPE-225 *Idem* : divers, dont terrains militaires et HBM de Bellevue (1924).
CPE-226 *Idem* : divers, dont viabilisation Bellevue et Sidi Mabrouk (1923-1926).
CPE-227 *Idem* : divers, dont lotissements du faubourg Lamy et Bellevue (1921-1931).
CPE-229 *Idem* : divers, dont acquisition de terrains par l'OMHBM et le Pat. coopératif constantinois (1928).
CPE-230 *Idem* : divers, dont terrains militaires et HBM du faubourg Lamy (1920-1928).
CPE-231 *Idem* : divers, dont menaces d'effondrement de taudis, urbanisme, terrains militaires, HBM pour « indigènes » (1929-1931).
CPE-233 *Idem* : divers, dont HBM pour « indigènes » et grève des loyers à l'OMHBM (1935).
CPE-234 *Idem* : divers, dont HBM de Sidi Mabrouk, « habitat indigène » et situation démographique (1936).
CPE-235 *Idem* : divers, dont voirie, revendications et « habitat indigène » (1937).

Denis, Édilivre, 2011, 373 p. ; *Id.*, *Dar el-Qallal...*, *op. cit.*

- 1 Lettre du directeur général des Archives de France (Jean Favier) au directeur des archives de la wilaya de Constantine (M. Boughida), 28 janvier 1992 (ANF, 20060380-8)
- 2 Lettre du préfet de Constantine au gouverneur général, 22 novembre 1922 (ANOM, 93-6524) ; lettres de Prosper Alquier au préfet de Constantine, 16 juin 1925 et 29 juin 1929 (ANOM, 93-C-6109).
- 3 « Prosper Alquier – Demande de congé », 27 mai 1926 (ANOM, 93-C-6109 ; mention qu'il assurera l'intérim).
- 4 NOUSCHI André, « Un intellectuel dans la guerre d'Algérie », *Awal*, 30, 2004, p. 33-54, ici p. 34 (mention, aussi, des archives des prud'hommes) et 36 ; les archives de Constantine qu'il a consultées sont listées dans NOUSCHI André, *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises*, Alger, Éditions Sédia, 2010 [1961], p. 13 et 33-39.
- 5 Voir *supra*, p. 135.

- CPE-236** *Idem* : divers, dont quartier du stade Turpin (1939-1940).
CPE-312 Guelma : divers, dont HBM (1924-1931).
CPE-314 *Idem* : divers, dont HBM (1931).
CPE-382 Le Khroub : divers, dont HBM.
CPE-461 Philippeville : divers, dont viabilisation de la cité-jardin Cuttoli (1930-1933).
CPE-462 *Idem* : divers, dont terrains de OMHBM (1930-1934).
CPE-464 *Idem* : divers, dont bénéficiaires du Pat. coop. philippevillois et terrains OMHBM (1927-1932).
CPE-500 Sétif : divers dont HBM et « habitat indigène de Bel Air (1926-1934).
CPE-502 *Idem* : divers, dont « habitat indigène » de Bel Air (1931).
CPE-505 *Idem* : délibérations du conseil municipal (1935-1937).
CPE-675 Bône : Patrimoine coopératif bônois (1911-1936).
CPE-676 *Idem* : SCI (1930). Constantine : OMHBM (1926-1931), Patrimoine coopératif constantinois (1931).
CPE-677 Préfecture de Constantine : instructions et circulaires relatives aux HBM, avances individuelles (1927-1931).
CPE-678 Constantine, HBM : OMHBM (1931-1939).
CPE-679 *Idem* : OMHBM (1929-1931), HBM pour petits colons (1934-1935) et à Stora (1937).
CPE-680 *Idem* : Italiens, prêts à la SCI (1932).
CPE-681 Département de Constantine, HBM : inspection de Louis Hudelo (1932), logements pour militaires de carrière (1936-1937), Cité familiale d'Aïn M'Lila (1932-1933), création d'un service de contrôle (1932).
CPE-682 *Idem* : contrôle de la comptabilité (1934) et travaux du lotissement du stade Turpin (1931).
CPE-683 *Idem* : cautions personnelles et solidaires (s.d.).

Associations (Asso)

Cette série est issue du contrôle préfectoral sur les associations (dépôt des statuts, réception des procès-verbaux d'assemblées générales, éventuelles notes de police). Elle est complémentaire de plusieurs cotes des ANOM (série 93).

- Asso-12/1** Constantine : Les logis constantinois (1953-1955).
Asso-13/1 *Idem* : Les castors cheminots de Constantine (1954).
Asso-14/1 *Idem* : Comité de défense des intérêts de la cité Améziane (1952).
Asso-15/2 *Idem* : Comité de défense des intérêts des locataires d'HBM de Sidi Mabrouk (1954), comité de défense des intérêts des locataires d'HBM de la cité Gaillard (1954), comité interprofessionnel du logement constantinois (1950-1955).
Asso-15/3 *Idem* : comité interprofessionnel du logement constantinois (1954-1961).
Asso-17/2 *Idem* : Asso. pour la défense des intérêts des attributaires de logements de la cité des Mûriers (1958-1961).
Asso-18/1 Khroub : Asso. pour l'amélioration de l'habitat de la région du Khroub (1959).
Asso-18/2 *Idem* : Amicale des habitants de la cité Gaillard (1932-1954).
Asso-23/2 *Idem* : Asso. familiale des faubourgs d'El-Kantara et Lamy (1962).
Asso-26/1 *Idem* : Asso. des locataires-attributaires du 3^e immeuble de l'Abri familial (1958).
Asso-26/2 Châteaudun-du-Rhummel : Asso. des constructeurs d'habitations rurales (1926)
Aïn M'Lila : Asso. des constructeurs d'habitations rurales (1926).
Constantine : Amicale des postiers d'origine indigène d'Algérie (1933-1954).
Idem : Asso. consistoriale israélite de Constantine (1908-1959).

- Asso-27/1** *Idem* : Société coopérative d'habitat algérien le Foyer populaire (1959).
Asso-27/2 *Idem* : Société coopérative châtaudunoise d'habitat (1959).
Asso-27/3 *Idem* : Société coopérative d'habitat Essaada (1957-1958).
Idem : Société coopérative d'habitat algérien numidienne (1958).
Asso-28/2 *Idem* : Fédération algérienne des locataires, section constantinoise (1947-1959).

SLNA

- F-7** Relevé des réalisations sociales en vue de la propagande indigène (avril 1940).

Cartothèque

Cartes topographiques, physiques, géographiques (CA.01)

- CA.01-n° 207** Plan de Constantine, 1942, 1/5000^e, 74 x 91,5 cm.
CA.01-n° 184 *Idem*, 1948, 1/5000^e, 72,5 x 83,5 cm.
CA.01-n° 206 *Idem*, 1951, 1/5 000^e, 73,5 x 120 cm.
CA.01-n° 205 *Idem*, 1951, 1/5 000^e, 77 x 121,5 cm.
CA.01-n° 209 *Idem*.
CA.01-n° 211 *Idem*, 1951, 1/5 000^e, 119 x 126 cm.
CA.01-n° 210 *Idem*, 1951, 1/5 000^e, 82,5 x 126,5 cm.
CA.01-n° 213 *Idem*.
CA.01-n° 151 Le Khroub, 1957, 1/5 000^e, 55 x 75 cm.

Cartes politiques, administratives, démographiques, électorales, sanitaires, scolaires, industrielles, commerciales (CA.05)

- CA.05-n° 156** Plan de Constantine nord-ouest, 1938, 1/2 000^e, 91,5 x 123.
CA.05-n° 155 Plan de Constantine nord-est, 1938, 1/2 000^e, 92 x 123.
CA.05-n° 154 Plan de Constantine sud-ouest, 1938, 1/2 000^e, 91,5 x 123.
CA.05-n° 153 Plan de Constantine sud-est, 1938, 1/2 000^e, 91,5 x 123.

Archives de la wilaya d'Oran¹ (AWO)

Si des chercheurs indiquent que le centre des archives de la wilaya d'Oran, installé dans la préfecture bâtie en 1961², est réputé avoir été « sévèrement touché par le transfert des documents en France »³, plusieurs documents attestent du contraire. Yves⁴ et Madeleine⁵ (née Chabrolin) Renaudin en sont les conservateurs de juillet 1957 à octobre 1962⁶ (ils s'occupent ensuite du dépôt de la wilaya d'Alger de début 1963 à juin 1964). Des dossiers de la préfecture n'y seront jamais versés : comme la veille au gouvernement général à Alger, le 14 mai 1958 est l'occasion de jeter par les fenêtres des documents des bureaux⁷. En 1959, « la cadence des versements » est décrite comme « en constante progression (plusieurs milliers d'articles contre un millier l'année précédente) »⁸. Les Renaudin ensachent en 1961-1962 de nombreuses liasses en vue de leur envoi en France. Deux envois d'archives sont réalisés en mai 1961 (262 sacs) et

-
- 1 Voir, pour une présentation de certains documents (notamment des titres de presse) BOUHEND Khaled, « rašīd mašlahat al-aršīf li-wilāyyat Wahrān al-mawrūt 'an al-ḥiqbat al-ista'māriyya », *Al-majallat al-'arabiyya lil-'aršīf wa al-tawṭīq wa al-ma'lūmat*, 37-38, 2015, p. 125-144 [« Le service des archives de la wilaya d'Oran : un patrimoine sur la période coloniale », *Revue arabe d'archives, de documentation et d'information*]; voir également AMRANI Lakhdar, *Accès à l'information archivée : concept et techniques. Application de la norme ISAD(G) à un fonds d'archives de la propriété foncière conservé aux Archives de la wilaya d'Oran*, Thèse de bibliothéconomie sous la direction de Mohammed El Korso, Université d'Oran Es-Sénia, 2015, en particulier p. 155-207 (vie du service de 1996 à 2005) et p. 122-237 (description de la série B, « Enquêtes partielles en exécution de la loi du 16 février 1897 (569 liasses, soit 7 m.l.) ; l'auteur a été chef de service de ce dépôt d'archives au début des années 2010).
 - 2 Sur ce transfert voir la lettre du ministre chargé des Affaires culturelles au préfet d'Oran, 15 novembre 1960 (ANF, 20111094-127 ; « un réenliassage complet est en cours et une cotation continue permettra de faciliter les opérations de mise en place sur les rayonnages (...) Un très gros effort sera à accomplir ensuite dans les nouveaux magasins ; il s'agira en effet de réaliser une répartition méthodique des registres et des liasses conformément au cadre de classement officiel en commençant par les séries non-susceptibles d'accroissement. Pour les autres séries, il sera possible d'avoir recours au classement en suite continue en ce qui concerne du moins les versements postérieurs à la date de création des nouveaux dép. Exception sera faite toutefois pour la série L pour laquelle le classement par ordre alphabétique des communes sera suivi. [Les nouveaux locaux étant plus étroits que prévus] il sera prudent, au cas où l'administration conserverait l'actuelle préfecture, de tenir en réserve les magasins d'archives du boulevard Stalingrad » ; mention, en outre, du travail de M^{me} Lagrange et M^{lle} Eyber). Sur le service d'archives et ses locaux avant 1960, voir ANF, XXXIc-294 à 297 ainsi que BALDACCİ Aimé, *Souvenirs d'un Français d'Algérie*, t. 3 : *Le temps des sirènes*, Paris, Fernand Lanore / Sorlot, 1985, p. 38.
 - 3 BADER Raed, GUIGNARD Didier, KUDO Akihito, « Des lieux pour la recherche en Algérie », *Bulletin de l'IHTP*, 83, 2004, p. 158-168, ici p. 166. *Idem* pour l'information qui suit concernant la série R.
 - 4 Arrêté du ministère des Affaires culturelles, 13 août 1957 (« Chronique administrative », *Gazette des archives*, 23, 1958, p. 85) ; Y. Renaudin fait son service militaire à compter du 9 septembre 1958 ; sa femme prend alors la direction du service (« Chronique administrative », *La Gazette des archives*, 25, 1959, p. 35).
 - 5 Arrêté du ministère des Affaires culturelles, 22 juin 1959 (« Chronique administrative », *Gazette des archives*, 27, 1959, p. 35 ; titularisation de Madeleine Renaudin). Elle est née le 19 février 1933 à Tunis (ANF, 93AJ-63 ; dos. d'étudiante de l'École des Chartes)
 - 6 Lettre du directeur des services d'archives de la Drôme (Yves Renaudin) au directeur général des Archives de France, 26 octobre 1964 (ANF, 20060380-8 et ANOM, 13APOM-13 ; voir aussi les arrêtés interministériels du 9 janvier 1968 concernant M. et M^{me} Renaudin dans « Chronique administrative », *Gazette des archives*, 61, 1968, p. 155) ; l'achèvement du travail à Oran du couple Renaudin est mentionné dans le curriculum vitae de Madeleine Chabrolin (mai 1964) (ANF, 93AJ-63). Signalons qu'une « M^{me} Lagrange » fait partie des employés de 1945 à fin 1962 (lettre d'Y. Renaudin à l'inspecteur général des Archives de France, 18 octobre 1962 (ANF, 20111094-127 ; « elle [y] travaille depuis 18 ans [et] va sans doute être mutée bientôt, sur sa demande, à Arras »).
 - 7 PUJANTE Guy, *Itinéraire lambda. De l'Algérie de papa à l'OAS*, Paris, Godefroy de Bouillon, 2004, p. 54 ; HICK Daniel, « Le transfert des archives d'Algérie », FREMIGACCI Jean, LEFEUVRE Daniel, MICHEL Marc (dir.), *Démontages d'empires*, Paris, Riveneuve, 2012, p. 151-153, ici p. 151. Sur cet épisode voir aussi CRIVELLO Marcel, *Souvenirs de là-bas et d'ailleurs*, s.l., Chez l'auteur, 1996, p. 84.
 - 8 DUBOSCQ Guy, « Les archives dép. en 1957-1958 et 1958-1959 », *Gazette des archives*, 30, 1960, p. 137.

mai 1962¹ (1 035 sacs). Après le départ des Renaudin, l'inspecteur général des Archives de France Marcel Baudot indique après un bref séjour en Algérie que le service est « en léthargie faute de personnel idoine »².

Une fois rentré définitivement d'Algérie, Yves Renaudin indique à sa direction que, de retour de congé (mi-juillet 1962) à fin 1962,

« le service des archives régionales d'Oran n'a pas cessé de fonctionner un seul jour durant toute l'année 1962 grâce, notamment au dévouement du personnel tant français qu'algérien. Aucun désordre n'a été à déplorer, les quatre étages réservés aux archives ayant été les seuls dans les seize étages de la préfecture d'Oran à n'avoir jamais été plastiqués ou endommagés³. Aucun empiètement non plus de la part de la nouvelle administration, pour laquelle les archives furent alors une mémoire précieuse »⁴.

C'est ainsi que dans son rapport du milieu de l'année 1964, Yves Pérotin peut indiquer que 4,5 kilomètres linéaires de documents occupent alors les étagères métalliques de trois étages. Il précise qu'il y a de « bonnes séries d'imprimés [et qu'il] semble qu'il manque 1/5^e environ des archives proprement dites. Les fonds remontent au début de la colonisation »⁵. Peu avant l'indépendance, la préfecture de police (dirigée depuis avril 1962 par Jacques Biget) s'occupe des documents encore en sa possession : « Les services de Biget semblent avoir été pris de court pour assurer le départ des archives. Des documents confidentiels et des fichiers ont été détruits jusqu'au jour du référendum, mais un certain nombre de dossiers sont été abandonnés à la disposition des nouveaux arrivants »⁶. Début juillet 1962, « des meubles ronéo bourrés de fiches de harkis qui se trouvaient à la préfecture de police » sont détruites à la grenade par un sous-lieutenant de réserve français afin de ne pas tomber dans les mains du FLN⁷. Signalons que Claude Micheletti, responsable du renseignement pour l'OAS d'Oran, prétend que « le fichier des renseignements généraux [est] entre [s]es mains »⁸. Il existe néanmoins un important fonds aux ANOM issu du service départemental des RG d'Oran (132 m.l.) ; celui-ci est non-classé début 2023.

1 Anonyme [Boyer], « Répertoire sommaire des versements d'Oran », s.d. [automne 1962 ?] (ANOM, 13APOM-13 ; *idem* pour ce qui suit) ; même chiffres et dates dans « État récapitulatif des transferts », s.d. [automne 1962 ?] (ANOM, 13APOM-13).

2 Marcel Baudot, « Rapport sur la situation des services d'archives et de documentation de la République algérienne », 7 juin 1963 (ANF, 20111094-127).

3 Plasticages à l'ancienne préfecture d'Oran – alors « préfecture de police » – le 6 mars 1962 selon Edmond Jouhaud, alors chef de l'OAS de la ville (mention de la destruction des « bureaux des archives » de la préfecture d'Oran dans JOUHAUD Edmond, *Ô mon pays perdu. De Bou-Sfer à Tulle*, Paris, Fayard, 1969, p. 426 ; voir aussi « Charge de plastic à la préfecture... », *LM*, 12 mars 1962 (mention que les plastics datent du vendredi 9 mars 1962 ; « ...un incendie [s'est] déclaré dans les archives » à la suite d'une première déflagration).

4 Lettre du directeur des services d'archives de la Drôme (Y. Renaudin) au directeur général des Archives de France, 26 octobre 1964 (ANF, 20060380-8 et ANOM, 13APOM-13) ; voir aussi la lettre d'Y. Renaudin à l'inspecteur général des Archives, 7 novembre 1962 (ANF, 20111094-127) ; bon état des collections confirmé par Marcel Baudot (rapport du 7 juin 1963, cité *supra* ; il est vrai que ce dernier tient probablement ses informations des Renaudin eux-mêmes).

5 PÉROTIN Yves, *Algérie...*, doc. cité, p. 16 ; le 4^e étage évoqué par Y. Renaudin est surtout dédié à des bureaux et une salle de lecture.

6 GOUTALIER Régine, *L'OAS en Oranie*, Thèse d'histoire sous la direction de Jean-Louis Miège, Université Aix-Marseille 1, 1975, p. 649 (cité par PERVILLÉ Guy, *Oran, 5 juillet 1962. Leçon d'histoire sur un massacre*, Paris, Vendémiaire, 2014, p. 41).

7 Selon le général Faivre en des notes communiquées à G. Pervillé le 29 août 2013 (cité dans PERVILLÉ Guy, *Oran, 5 juillet 1962...*, *op. cit.*, p. 142).

8 MICHELETTI Claude, *Fors l'honneur. La guérilla OAS à Oran en 1961 et 1962*, Hélette, Curutchet, 2002, p. 82.

Travaux publics (R)

Cette série « consacrée aux travaux publics était l'une des plus importantes par son volume avant l'indépendance, constituée de huit sous-séries qui avaient nécessité une dizaine d'années de travail pour être classées. La moitié a disparu »¹. Les séries R des archives départementales n'étant pas soumises aux « opérations de micro-filmage » de 1961-1962², elles n'ont pas fait l'objet de déplacement vers la France. Le répertoire de la sous-série 8R qui nous a été communiqué est tout particulièrement dédié à l'activité préfectorale relative à l'urbanisme et aux opérations immobilières, dont celles des logements sociaux. Ces liasses contiennent de nombreux documents très techniques (plans des réseaux électriques, devis, cahiers des charges, etc.).

Urbanisme et opérations immobilières (8R)

- 8R-778** ODHLM d'Oran : construction de log. à Mascara (1954-1957).
8R-779 *Idem* : construction de log. à Mascara (1950-1957).
8R-780 Organismes HLM : instructions (1950).
8R-2932 ODHLM d'Oran : construction d'un immeuble à Tlemcen (1937-1958).
8R-2933 CPHBMPS : registre des délibérations, corr. adm. (1939-1958).
8R-2934 Oran : construction d'une cité à Gambetta et cité Maraval (1949-1950).
8R-2935 *Idem* : construction d'une cité d'habitation route d'Arcole (1948).
8R-2986 ODHLM d'Oran : construction d'un bâtiment adm. à Mostaganem (1952).
8R-2987 *Idem* : constructions à Sidi Bel-Abbès, terrains, plans (1937-1941).
8R-3860 SC diverses : ass. générales, CA, comptabilité (1934-1937).
8R-3682 SC l'Inkermannaise : rapport, procès-verbaux, documents annuels (1938-1940).
SCI de l'Oranie : approbation des statuts (1938-1940).
SC l'Abri familial oranais (1938-1940).
8R-3861 SC Cité le Travail de Perrégaux : ass. générales, emprunts, prog. (1938-1940).
8R-3863 SC diverses : garanties départementales, contrôle (1934-1936).
8R-3864 SC la Ruche des PTT d'Oran : prog. de construction, emprunts (1934-1939).
Conseil général : rapport sur le fonctionnement des sociétés d'HBM (1934-1939).
8R-3865 SC le Foyer bel-abbésien : CA, garanties départementales (1930-1936).
8R-4576 à 4589 Dos. tech., OMHLM d'Oran : cité les Mimosas, 500 log. (1956).
8R-4596 *Idem* : cité Maraval, dos. d'adjudications (1955).
8R-4597 *Idem* : cité Maraval, 2^e lot d'adjudications (1955).
8R-4598 *Idem* : cité Maraval, 1^{er} lot d'adjudications (1955).
8R-4602 *Idem* : cités Lecure, Lamoricière, Gambetta (1949-1958).
8R-4604 SCHA (1950-1955).
8R-4605 SCHA (1950-1955).
8R-4614 Dos. tech., ODHLM d'Oran, opération groupée 250 log. : 50 log. à Mostaganem, 50 log. À Oran, 50 log. À Arzew (1955).
8R-4615 *Idem* : 50 log. à Aïn Témouchent, 50 log. à Arzew (1955).
8R-4616 *Idem* : 50 log. à Mers el-Kébir.
Opération groupée 640 log. : 40 log. à Trézel, 80 log. à Mascara, 40 log. à Prévost-Paradol, 40 log à Cassaigne (1955).
8R-4617 *Idem* : 40 log. à Er-Rahel, 40 log. à Saïda, 40 log à Saint-Lucien (1955).
8R-4618 *Idem* : 40 log. à Sidi Bel-Abbès, 120 log à Mostaganem, 40 log. à Arzew, 40 log à Palat, 40 log. à Chanzy (1955).
8R-4619 *Idem* (1955).

1 BADER Raed, Guignard Didier, KUDO Akihito, « Des lieux pour la recherche... », art. cité, p. 166 (les auteurs n'indiquent pas leur source, probablement des entretiens avec les archivistes en poste).

2 « Annexe – Liste des séries et sous-séries non-soumises au micro-filmage », doc. cité.

- 8R-4620** *Idem* (1955).
- 9R-4621** Dos. tech., ODHLM d'Oran, programme anticipé de 350 log. : 100 log. à marnia, 50 log. à Mostaganem (1956).
- 8R-4629** SC Notre Logis de Perrégaux ; SC la Mostaganémoise ; SC le Foyer bel-abbésien (1954).
- 8R-4633** Personnel du service de contrôle des organismes d'HBM, logements pour fonctionnaires, remboursements d'actions à diverses sociétés (1930-1945).
- 8R-4634** Conseil général d'Oran : projet de budget dép. de la construction (1953-1956).
- 8R-4635** Renouvellement des CA des organismes d'HLM (1935-1954).
- 8R-4636** SC le Foyer tlemcénien (Tlemcen, 1930-1958).
- 8R-4637** SC le Foyer mascaréen (Mascara, 1946-1958).
SC la Cité coopérative de Mostaganem (1946-1958).
- 8R-4950** Organismes HLM : comptabilité (1940-1946).
- 8R-4951** *Idem* : affaires générales ; divers (1935-1951).
- 8R-4952** Sidi Bel-Abbès : construction de 92 HBM pour indigènes (1931-1939).
- 8R-4953** Organismes HBM divers : comptes et budgets (1934-1948).
- 8R-4954** Palikao et Mostagaem : construction d'immeubles pour indigènes (1937-1938).
- 8R-4955** Mascara, Arzew, Tlemcen : acquisition de terrains (1937-1940).
- 8R-4956** Organismes HLM : comptabilité (1939-1940).
- 8R-4957** *Idem* : délibérations de CA, logements pour sous-officiers à La Sénia (1933-1940).
- 8R-4966** OMHBM d'Oran : documents comptables, radiation des inscriptions hypothécaires, prog. de construction d'une cité indigène à Oran (1934-1940).
- 8R-6048** Dos. tech., ODHLM d'Oran : 81 logt. à Tiaret et 50 log. À Trumelet (1954-1957).
- 8R-6051** *Idem* : cité Lescure (1955).
- 8R-6056** *Idem* : avant-projet Aïn Témouchent, 50 log. Economiques normalisés à Mostaganem (1955-1956)
- 8R-6064** Dos. tech., ODHLM Oran : construction de 36 log. à Mostaganem (1953).
- 8R-6066** OMHLM d'Oran : cité Lescure (1954-1958).
- 8R-6067** *Idem* : divers (1959).
- 8R-6068** Demandes d'attributions de log. (1950-1957).
- 8R-6069** SC Foyer bel-abbésien (1920-1930).
- 8R-6070** SC l'Inkermannaise (Inkermann, 1937).
- 8R-6071** SC Bon accueil [cité de recasement ?] d'Oran (1949-1954).
- 8R-6072** OMHLM d'Oran : cité les Oliviers (1931).
- 8R-6073** *Idem* : divers (1950).
- 8R-6074** *Idem* : quartier Lamoricière (1954-1959).
- 8R-6075** *Idem* : cité-jardin Gambetta (1951).
- 8R-6076** *Idem* : cités des Palmiers et Maraval ; cité de Mostaganem (1952-1956).
- 8R-6077** *Idem* : cité les oliviers (1960).
- 8R-6078** ODHLM d'Oran : arrêtés de recrutement des concierges (1958-1960).
- 8R-6553** OMHLM d'Oran : budgets et comptes financiers (1949-1958).
- 8R-6554** ODHLM, projets de création à Perrégaux, Aïn Témouchent, Mostaganem, Descartes ; construction de log. pour fonctionnaires ; procès-verbaux de séances de la commission consultative de l'habitat (1951-1957).
- 8R-6555** *Idem* : construction d'une cité à Mostaganem (1951-1957).
- 8R-6556** OMHLM d'Oran : CA, subventions, log. très économiques (1953-1957).
- 8R-6557** CPHLM d'Oran et de Sidi Bel-Abbès : renouvellement ; statistiques de l'habitat (1953-1957).

- 8R-6562** Propositions de constructions : instructions (1959).
- 8R-8421** OMHLM : personnel (1955-1960).
- 8R-8422** CPHLM d'Oran : registre des délibérations, corr. administrative (1930-1952).
- 8R-8423** CPHLM et ODHLM d'Oran : registre des délibérations, corr. adm. (1935-1956).
- 8R-8424** OMHLM d'Oran : pièces comptables, programmes, instructions (1949-1956).
- 8R-8425** ODHLM d'Oran : délibérations, documents comptables (1954-1957).
- 8R-8426** *Idem* : divers (1958-1960).
- 8R-8427** OMHLM d'Oran : rapports d'inspection, doc. comptables, états récapitulatifs, log. très économiques et économiques normalisés (1952-1959).
- 8R-8430** ODHLM d'Oran : délibérations du conseil général, réglementation (1955-1960).
- 8R-8431** Habitat : besoin en log. des fonctionnaires, recensement (1957-1959).
- 8R-8432** OMHLM d'Oran : CA, contrôles des programmes (1935-1957).
- 8R-8433** *Idem* : CA (1949-1957).
- 8R-8438** *Idem* : CA (1950-1959).
- 8R-14939** Conseil général d'Oran : exposés annuels des prêts sur le fonctionnement des services de l'urbanisme et de l'habitat ; ODHLM d'Oran : commission départementale de l'urbanisme, inscriptions budgétaires, personnel (1957-1962).
- 8R-14974** Programme quinquennal d'HLM de construction (1957-1959).
- 8R-14976** Dos. tech., OMHLM d'Oran : 20 log. à Trumelet, 300 log. à Lourmel (1955).
- 8R-14977** ODHLM d'Oran : 30 log. à Mostaganem (1952).
- 8R-14978** Budgets primitifs des HLM (1959-1960).
- 8R-14979** OMHLM d'Oran : personnel (1955-1962).
- 8R-14980** *Idem* : CA (1962).
- 8R-14981** *Idem* : décisions de financement (1956-1960).
- 8R-14982** Adjudication des travaux de construction, reconstitution des marchés (1956).
- 8R-14983** Programme de construction de 250 log. (1955).
- 8R-14984** OMHLM d'Oran : tableau des effectifs du personnel, crédit, prêts (1955-1960).
- 8R-14985** OMHLM d'Oran : CA, architectes, demandes de prêts
Idem : log. à Aïn Témouchent, Sidi Bel-Abbès, Lourmel, Perrégaux, Mostaganem (1957-1960).
- 8R-14987** Garanties départementales des emprunts (1958).
- 8R-14991** OMHLM d'Oran : 14 log. à la cité-jardin de Gambetta (1955).
- 8R-14993** *Idem* : budget, comptes financiers, architectes, adjudications (1955-1956).
- 8R-15338** ODHLM de Sidi Bel-Abbès et d'Oran : CA (1950-1960).
- 8R-15339** OMHLM d'Oran : CA, lotissements (1954-1960).
- 8R-15340** Construction de logements HLM pour fonctionnaires par la CTA (1959-1960).
- 8R-15341** Subventions aux organismes d'HLM (1962).
- 8R-15342** Aide financière du département en faveur de l'habitat (1959-1962).
- 8R-15343** Participation économique et sociale (1959-1962).
- 8R-15344** Programmes d'HLM locatifs (1958-1959).
- 8R-15345** États navettes des travaux de construction (1959-1960).
- 8R-15348** OMHLM d'Oran : comptes financiers, circulaires (1958).
- 8R-15349** *Idem* : situation financière, fonds de dotation de l'habitat (conditions de prêt, instructions), emprunts, aide à la construction privée (1959-1960).
- 8R-15350** SCHA du Tessala (1962).
- 8R-15351** OMHLM d'Oran : situation financière, programmes d'équipement (1959-1960).
- 8R-15352** Habitat : aide financière du département (1951-1959).
- 8R-15426** SC de la cité musulmane du Petit Lac (1955).
- 8R-15427** SC musulmane algérienne d'habitat et d'accession à la petite propriété (1958-1959).

- 8R-15428** SCHA (1958-1962).
8R-15429 SCI du dép. d'Oran (1955-1962).
8R-15430 SCHA du Tessala (1958-1960).
8R-15431 SC ouvrière de construction d'Eckmülh (1952-1959).
8R-15432 SC ouvrière des castors des CFA (1953-1962).
8R-15433 SC ouvrière de construction franco-musulmane d'Oran (1958-1962).
8R-15434 SA de l'ouest algérien (1959-1961).
8R-15435 SCHA du Tessala (1959-1961).
8R-15436 *Idem* (1960-1961).
8R-15437 *Idem* (1959-1961).
8R-15438 SC musulmane algérienne d'habitat et d'accession à la petite propriété (1954-1956).

8R-15440 *Idem* (1958-1960).
8R-15441 *Idem* (1957-1958).
8R-15442 *Idem* (1959).
8R-15443 SC le Foyer Bel-abbésien (1954-1958).
8R-15444 *Idem* (1954-1958).
8R-15445 SCHA du Tessala (1959-1960).
8R-15446 *Idem* (1958-1960).
8R-15447 *Idem* (1958-1960).
8R-15448 SC des castors de l'Oranie (1958-1962).
8R-15449 SCHA du Tessala (1959-1961).
8R-15450 *Idem* (1959-1961).
8R-15451 *Idem* (1960-1961).
8R-15452 *Idem* (1959-1961).
8R-15453 SC musulmane algérienne d'habitat et d'accession à la petite propriété (1958-1960).

8R-15454 SCHA (1960-1962).
8R-15455 *Idem* (1962).
8R-15463 SCHA et OPHLM (1957).
8R-15464 SCHA Le Gai Logis (1962).
8R-15465 SC musulmane algérienne d'habitat et d'accession à la petite propriété (1956-1960).

8R-15487 SC le Foyer coopératif rural (1962).
8R-15488 SC d'HLM : prêts privés à la construction (1955).

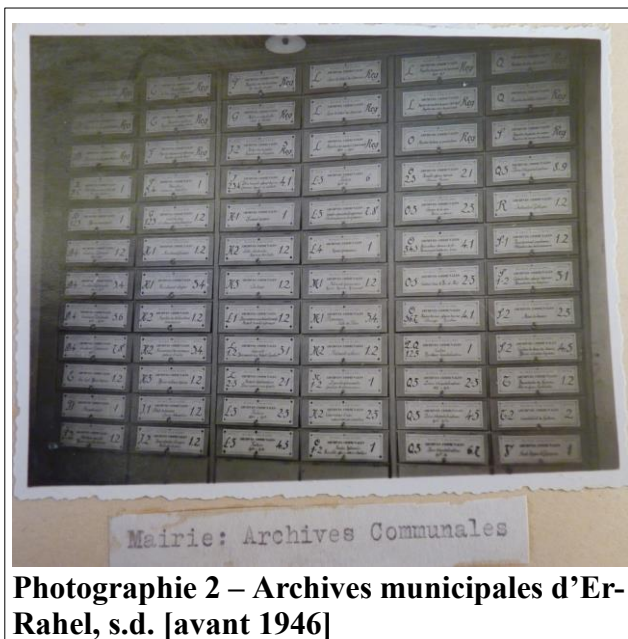
Archives des municipalités

La quasi-totalité des communes d'Algérie est, pendant période coloniale, dépourvue de service d'archives¹. Ceux-ci sont réglementés, pour la France et l'Algérie, par l'important arrêté interministériel du 31 décembre 1926. Deux décennies plus tôt, une circulaire gubernatoriale rappelait aux municipalités leurs obligations de gestion des archives, trop souvent oubliées². Le service d'archives de la ville d'Alger n'est créé qu'au milieu des années 1930. Ailleurs, les documents produits par les communes sont le plus souvent gérés par les secrétaires de mairie³ ; leur conservation est donc liée à la bonne volonté, aux capacités et aux possibilités de ces derniers. Ils brûlaient souvent les « vieux papiers »⁴. En 1948, l'archiviste en chef du département d'Alger estime, après trois années d'inspections des archives municipales, que « tout dossier d'archives laissé aux soins des communes est un dossier perdu »⁵. Dans quelle mesure l'affirmation est-elle applicable à toutes les communes de sa circonscription ? Qu'en est-il dans les années suivantes ?

En 1904, les archives de la commune d'Orléansville sont considérées comme étant « assez bien classées ». Elles sont conservées au secrétariat et dans les bureaux ; les surplus sont dans une salle spéciale⁶. Diverses inspections de Gabriel Esquer, archiviste du gouvernement général, le conduisent à conclure, en 1914, que les archives municipales de Constantine et Bône sont bien tenues, contrairement à celles de Sétif⁷. Dans une ville aussi importante qu'Oran c'est, en 1928, un « commis » qui est responsable des archives (M. Aubert). Gabriel Esquer estime qu'il s'en occupe « avec intelligence et zèle »⁸. Dans la Mitidja, Julien Franc note en 1928 que les archives communales « ne contiennent que très rarement des documents remontant à la création des centres. Les délibérations des conseils municipaux valent d'être consultées ainsi que les documents relatifs à l'état civil »⁹. À Tizi Ouzou, « les anciennes archives entassées dans un réduit n'ont encore pu être classées »¹⁰. Dans la petite commune

-
- 1 Sur les services d'archives municipaux en métropole voir notamment RUMEAU Simone, « Le personnel des archives des villes », *Gazette des Archives*, 19, 1956, p. 10-15 ; « Les archives communales (XVI^e congrès des archivistes français) », *Gazette des Archives*, 70, 1970, p. 145-188 ; RUSCICA Marie-Catherine, « La collecte des archives et les relations avec les services versants », *La gestion des archives contemporaines. Actes du I^e congrès national des archivistes communaux*, Paris, Archives nationales, 1989, p. 13-25. Voir également « Les services dép. de classement d'archives communales », *Gazette des Archives*, 33, 1961, p. 73-85.
 - 2 Circulaire gubernatoriale, 13 février 1906 (*ROAPC*, 2, mars 1906, p. 33-34 ; citée dans une circulaire du préfet de Constantine aux maires et administrateurs du dép. en date du 19 février 1906).
 - 3 DELMAS-BARTOLI Marie-Claude, « Pierre Boyer (1918-2008) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 171-2, 2013, p. 613-617, ici p. 614 ; « Avis sur l'utilisation du "classement Rémond" des archives communales », s.d. [probablement rédigée par Dermenghem lors de la réédition en 1950 du cadre de classement Rémond] (ANOM, GGA-59S-19).
 - 4 DELMAS-BARTOLI Marie-Claude, « Pierre Boyer (1918-2008) », art. cité, p. 614.
 - 5 Lettre de l'archiviste en chef du dép. d'Alger (Boyer) au directeur des Archives de France, 28 avril 1948 (ANOM, 91-S-9 ; souligné dans le document).
 - 6 Inspecteur général des Archives (Bernard Prost), « Rapport sur les archives municipales de la ville d'Orléansville », 5 novembre 1904 (ANF, AB-XXXIc-293 ; remarques analogues pour Duperré dans rapport du 3 novembre 1904).
 - 7 Pour Bône et Constantine, voir *infra*, respectivement p. 154 et 155 ; pour Sétif, voir la lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 23 février 1914 (ANOM, GGA-59S-19 ; dos. sont désordonnés et absence d'inventaires).
 - 8 Lettre du maire d'Oran à l'archiviste du gouvernement général (Esquer), 25 mai 1928 et réponse ms. au dos en date du 31 mai 1928 (ANOM, GGA-59S-19).
 - 9 FRANC Julien, *Le chef d'œuvre colonial de la France en Algérie : la colonisation de la Mitidja*, Paris, Honoré Champion, 1928, p. 708.
 - 10 Lettre de l'archiviste dép. d'Alger (Alexandre Pestémaldjoglou) au préfet d'Alger, 15 novembre 1940 (ANF, AB-XXXIc-293 ; mention, aussi, de **Dellys** (« pas d'archives proprement dites »), **Camp du Maréchal, Haussonvillers**, Isserville-les-Issers (« les papiers de la mairie sont à peu près en ordre »), **Rébeval, Abbo, Bordj Ménaïel** (« les archives continuent à être fort bien tenues »), **Mirabeau, Boghni**).

oranaise d'Er-Rahel, Émile Bravaix occupe le poste de secrétaire de mairie de juillet 1912 à 1950. Il est « particulièrement estimé pour ses travaux relatifs au classement des archives communales »¹. Le maire tient à mettre en valeur son travail (Photographie ci-contre). À Mostaganem, les papiers municipaux sont à l'automne 1960 divisés entre les bureaux des divers services (ceux post-1944) et dans la « “tour” de l'hôtel de ville »² (environ 100 m.l.). L'ensemble de ces personnes utilisent-elles le cadre de classement des archives établi par M. Rémond³ ?



Photographie 2 – Archives municipales d'Er-Rahel, s.d. [avant 1946]

Mustapha Haddad s'est rendu dans les années 1980 et au début des années 1990 dans nombre de lieux où sont conservés, dans l'est de l'Algérie, des documents municipaux (notamment Constantine, Batna, Biskra). Il indique que leur consultation « relève du hasard de leur dépôt (...) » et que « des liasses de pièces administratives de toutes origines sont amassées, superposées ou en vrac »⁴. Actuellement, des services d'archives existent dans nombre de municipalités. Enquêtant en détails sur la gestion des archives de neuf communes de la wilaya d'Alger, Aïcha Mati n'a repéré qu'une municipalité en étant dépourvu⁵. Débuté, l'état des lieux des archives municipales existantes est à poursuivre. Attentif aux descriptions

- 1 Ministre de l'Intérieur, « Proposition de Légion d'honneur pour le grade de chevalier », 25 juillet 1947 (ANF, 19800035-59-7273). La photographie afférente est extraite du Plan d'action communal de la municipalité d'Er-Rahel (ANOM, GGA-1Y-298 ; pochette « Urbanisme et travaux d'édilité »). Josph Bernabeu remplace É. Bravaix en 1950 ; il est toujours en poste en 1957 (MARCHAND Max, *Une petite ville d'Algérie parmi tant d'autres... Er-Rahel à l'image de la France (1859-1959)*, Oran, Fouque, 1959, p. 92 et 113 (avec photographies).
- 2 Lettre de M. Afsa-Essefi (documentaliste-archiviste du dép. de Mostaganem) à l'inspecteur général des Archives, 24 octobre 1960 (ANF, 20111094-127 ; sont dans la « “tour” » les papiers – « rangés avec un peu de soin mais (...) nullement classés » – qui proviennent « des services de la voirie, du personnel, de la comptabilité des travaux et de l'ancien service du ravitaillement ». Cette liasse contient aussi des éléments relatifs aux **archives dép. de Mostaganem** (à compléter avec PÉROTIN Yves, *Algérie...*, doc. cité, p. 15 (30 m.l. d'archives du cabinet du préfet et divers versements)).
- 3 Sur ceci, voir la brève introduction dédiée aux archives des communes mixtes (*supra*, p. 62). Signalons l'analyse de délibérations municipales de Mostaganem dans JANSEN Jan C., *Erobern und Erinnern. Symbolpolitik, öffentlicher Raum und französischer Kolonialismus in Algerien, 1830-1950*, München, Oldenbourg, 2013, 543 p.
- 4 HADDAD Mostefa, *Le Constantinois entre les deux guerres (1919-1939). Étude socio-économique ou la métamorphose d'une grande région de l'Algérie*, Thèse de doctorat d'État en histoire sous la direction de Jean-Louis Miège, Université de Provence, 1994, p. 666-667.
- 5 MATI Aïcha, *al-aršif al-baladī fi-l-Ġazā'ir. Dirāsa maydāniyya li-baladiyyāt wilāyyat al-Ġazā'ir*, Mémoire de Magister de bibliothéconomie sous la direction de Mehenni Akbal, Université d'Alger 2, 2013, 236 p. + annexes [*Les archives municipales en Algérie. Une étude de terrain des municipalités de la wilaya d'Alger*] (Staouéli, Mahelma, Birkhadem, Gué de Constantine, Beni Messous, Alger centre, Casbah ont un bureau d'archives ; Bir Mourad Raïs en est dépourvue. Sur chacun de ces services voir en particulier p. 68 sq et p. 154 sq et les annexes (photographies des dépôts et entretiens avec des chefs de services)).

des divers dépôts (Blida, 1928 : « un **désordre** tel... »¹), à leurs évolutions², déplacements divers³, destructions (incendies de mairies par l'ALN⁴ ; plasticages de l'OAS⁵ ; incendies de mairies durant la guerre des années 1990 ou plus récents⁶), vols⁷ aussi bien qu'aux recherches administratives⁸ et historiques passées⁹, il permettra d'engager de nouvelles recherches et de réinterroger à nouveaux frais des objets d'études mieux balisés.

-
- 1 « Nous avons regretté cependant qu'il nous soit impossible de consulter les archives de la mairie. Ces archives, mêmes récentes, ne sont pas en effet classées ; elles sont conservées dans un **désordre** tel qu'il est impossible de les consulter, et cela nous a interdit en particulier d'essayer une Histoire démographique de cette population musulmane » (FERRENDIER Marcel, *La population musulmane de Blida. Étude de sociologie nord-africaine*, Blois, Impr. J. de Grandpré et Cie, 1928, p. IV ; en gras dans le texte). En 1928, M. Baron remplace M. Perrette au poste de secrétaire général de la mairie de Blida (« Chez les employés communaux », *Le Tell*, 6 octobre 1928, p. 2).
 - 2 « Conseil municipal de Blida », *Le Tell*, 3 septembre 1927, p. 2 (« Excédent de recettes distribués – Frais de classement des archives : 23,35 F ». C'est dire la considération à leur égard...) ; « Journée de l'éducation physique », *Le Tell*, 6 juillet 1932, p. 3 (une société dépose des dossiers aux archives municipales) ; « Conseil municipal de Blida », *Le Tell*, 2 octobre 1948, p. 1 (vente de près de 2 tonnes de « vieux papiers » provenant du service municipal du Ravitaillement de Blida) ; « Bilan d'une année de gestion municipale », *Le Tell*, 4 novembre 1950, p. 4 (mise en ordre des archives relatives à la station de Chréa).
 - 3 Marcel Thiébault, « Les populations européennes de certains centres voisins de Djidjelli se sont regroupées », *LM*, 2 mai 1958 (« Par crainte de nouvelles attaques rebelles les archives et documents administratifs des mairies de **Duquesne** et de **Strasbourg** ont été placés en lieu sûr » – on ignore où).
 - 4 La mairie d'**Orléansville** a été *a priori* détruite par le séisme de 1954 puis à nouveau par un incendie dû aux combattants indépendantistes au printemps 1956 (MARTINI Michel, *Chronique des années algériennes. 1946-1962*, Saint-Denis, Bouchène, 2002, p. 97 ; la mairie était alors faite de préfabriqués). Les archives de deux mairies sont incendiées dans l'arrondissement de Bougie en février 1956 (rapport du sous-préfet de Bougie, 20 février 1956 (cité par PAILLAT Claude, *Dossier secret de l'Algérie, 1954-1958*, Paris, Presses de la Cité, 1972, p. 208-209)).
 - 5 Lettre du directeur des services d'archives de la Drôme (Y. Renaudin) au directeur général des Archives de France, 26 octobre 1964, doc. cité
 - 6 Une importante partie des archives de la municipalité de **Kouba**, consultées par Farouk Benatia au milieu des années 1970, ont brûlé dans un incendie qui s'est déclenché dans la soirée du jeudi 28 février 2013 au cinéma désaffecté L'Élite, où elles étaient entreposées (BENATIA Farouk, *L'appropriation de l'espace à Alger après 1962*, Alger, SNED, 1977, p. 121 ; dépêche APS citée par *El Watan*, 2 mars 2013).
 - 7 JOUHAUD Edmond, *Ô mon pays perdu...*, op. cit., p. 422 (« l'**hôtel de ville [d'Oran]** fut occupé par nos commandos, le 16 mars [1962]. (...) Certaines archives qui nous étaient nécessaires furent emportées et la presse oranaise n'en souffla mot ») ; vol du « fichier électoral de la mairie (168 000 fiches et 13 registres) » le 3 avril selon SOUFI Fouad, « Oran, 28 février 1962, 5 juillet 1962. Deux événements pour l'histoire, deux événements pour la mémoire », LEFEUVRE Daniel, PATHÉ Anne-Marie (dir.), *La guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises. En honneur de Charles-Robert Ageron*, Paris, Publications de la SFHOM, 2000, p. 635-676, ici n. 29 p. 653. Sur les archives de la municipalité d'Oran voir aussi ROUINA Miloud Karim, *Essai d'étude comparative de la guerre d'indépendance de l'Algérie de 1954 à 1962 à travers deux villes : Oran et Sidi Bel-Abbès*, Thèse d'histoire sous la direction d'André Martel, Université Paul-Valéry, 1980, p. 9-10 (éléments, aussi, sur les archives de la wilaya et la bibliothèque municipale d'Oran) et HICK Daniel, « Le transfert des archives d'Algérie », art. cité, p. 151.
 - 8 « Les démarches de M. Marle, conseiller général de Blida... », *Le Tell*, 2 mars 1946, p. 4 (consultation d'archives du service municipal des Travaux de Blida).
 - 9 DEJARDINS V. [Victor-Émile], « Une colonie agricole de 1848 : **Rivoli** », *Bulletin trimestriel de la société de géographie et d'archéologie d'Oran [BSGAO]*, 57^e année, 196, mars 1934, p. 47-152, ici p. 116 ; LESPÈS R. [René], « La population d'Oran de 1831 à nos jours. Son mouvement, ses éléments, sa répartition sur le site », *BSGAO*, 58^e année, 199, mars 1935, p. 231-258, ici n. 1 p. 231 (**archives municipales d'Oran** tenues par MM. Aubert et Marien) ; « Notre livre d'or », *Perrégaux. Revue municipale*, 9-10, juin 1957, p. 4 (« C'est un fait que nous manquons de documents nécessaires à l'établissement de l'histoire de notre commune, et ce n'est qu'à travers les délibérations du conseil municipal et la mémoire de quelques vieux Perrégaulois que nous pouvons saisir ce que fut la vie de notre centre durant un siècle »). Pour les **archives de la préfecture d'Oran**, voir la mention d'un début de recherches en 1959-1960 par Hélène Vérin (née à Alger en 1940) : « En fin d'études [à l'école normale d'institutrices d'Oran], nous devions présenter un mémoire sur un sujet de notre choix. Je commençais à travailler aux archives dép. à Oran, dans l'idée de proposer un travail sur l'histoire de cette ville. Malheureusement, les archives furent bientôt déplacées à Alger, et il me fallut trouver

Archives de la municipalité d'Alger.....	150
Service technique du CPVA.....	152
Service du Logement.....	153
Recettes municipales.....	153
Agence du Plan.....	153
Archives de l'APC d'Annaba.....	154
Archives de l'APC de Constantine.....	155
Archives de l'APC de Tlemcen.....	155

Archives de la municipalité d'Alger¹

En octobre 1904, l'inspecteur général des archives de France Bernard Prost rend compte de la situation peu reluisante des archives municipales algéroises :

« Les instructions de 1842 et 1879 sur la mise en ordre des archives communales paraissent être restées longtemps ici à l'état de lettre morte. En dehors des collections de l'état civil, des registres de délibérations municipales et des dossiers indispensables d'administration courante, il ne semble pas que l'on se soit beaucoup préoccupé jusqu'à ces derniers temps d'un classement un peu régulier des archives proprement dites. Leur réorganisation est due au secrétaire général actuel [Charles Stumpf²], en fonction depuis 1899, après avoir passé par la filière des bureaux de la mairie. Grâce à son initiative, on commence à pouvoir se reconnaître un peu dans le dépôt. Tous les documents importants à partir de 1851 sont groupés chronologiquement et reliés, par année, en volumes munis chacun d'une table des matières. Si ce système n'est pas réglementaire, il a du moins l'avantage de mieux assurer la conservation des documents qu'à l'état de pièces volantes. (...) Les documents antérieurs à la conquête sont peu nombreux et peu importants, je ne vois guère à signaler qu'une liasse d'actes d'état civil dressés, de 1807 à 1830, par le consulat français à Alger. Elle avait échappé aux investigations du secrétaire général (...) »³.

L'absence service d'archives jusqu'au milieu des années 1930 a de « fâcheuses conséquences » sur l'écriture de l'histoire de la ville⁴. La municipalité ne possède pas même de local pour entreposer les documents, le plus souvent détruits. Un tel service est institué par un arrêté municipal d'avril 1935 ; il était déjà évoqué au moins un an plus tôt⁵. Gabriel Esquer,

un autre sujet » (ZIMMERMANN Bernard, *Les résistances pieds-noires à l'OAS. Essai*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 156-157) ; PIQUET A., « Un siècle d'évolution de la communauté israélite de Miliana (Algérie) », *La France méditerranéenne et africaine. Bulletin d'études économiques et sociales*, 1-1, 1938, p. 44-63, ici p. 46 (consultation des **archives municipales de Miliana, Affreville, Duperré** ainsi que des archives du bureau des Domaines de Miliana ; consultation, également, des listes nominatives de recensement quinquennal).

- 1 Compléments dans GUILLOPÉ Thierry, *Archives urbaines d'Alger*, Rapport inédit produit dans le cadre d'une mission de recherche Archival City – Alger (université Gustave Eiffel), 2022, 30 p.
- 2 Sé. du cons. mun. d'Alger, 30 mai 1899 (*A-BMOVA*, 5 juin 1899, p. 886 ; remplace Émile Genella, décédé) ; Jean Adrien Charles Stumpf meurt le 19 mars 1910 alors qu'il est toujours titulaire de ce poste (sé. du cons. mun. d'Alger, 27 mai 1910 (*A-BMOVA*, 20 juin 1910, p. 182 ; il était né le 18 mars 1852) ; « Les obsèques de M. Stumpf », *La Dépêche algérienne*, 22 mars 1910, p. 4).
- 3 Inspecteur général des Archives (B. Prost), « Alger – Rapport sur les archives municipales (14 avril 1904) », 31 octobre 1904 (ANF, AB-XXXIc-293).
- 4 Gabriel Esquer (archiviste-bibliothécaire du gouvernement général et inspecteur des Archives et bibliothèques algériennes), « Rapports sur la situation des bibliothèques et des archives municipales d'Alger », mars 1922 et 24 juin 1935 (ANOM, GGA-59S-19 ; l'absence de local est mentionnée dans le rapport de mars 1922).
- 5 Lettre du maire d'Alger à l'inspecteur général des Archives et des bibliothèques algériennes, 10 janvier 1934 (ANOM, GGA-59S-19) ; projet également avancé par Esquer dans une note intitulée « Bibliothèques et archives de la ville d'Alger » en date du 28 décembre 1933 (ANF, AB-XXXIc-293).

alors archiviste-bibliothécaire au gouvernement général, indique en avoir été à l'initiative¹ ; le fait que le maire d'Alger élu en mai 1935, Augustin Rozis, soit un ancien archiviste au service des Affaires indigènes, a peut-être accéléré la création d'un tel service². L'arrêté municipal de création prescrit que l'archiviste-bibliothécaire de la ville d'Alger est responsable de ce service qui doit conserver « des documents de tout ordre provenant de l'administration municipale » (art. 1). Les bureaux et services de la mairie doivent effectuer le versement des dossiers antérieurs à 1924 « dont la conservation n'est pas nécessaire dans les bureaux » (art. 2).

Prenant la suite du « conservateur des bibliothèques » de la ville (Charles Victor Cornetz³) partant à la retraite⁴, le premier « bibliothécaire-archiviste » nommé est le chartiste Jean Lombard⁵ (printemps 1934) ; celui-ci, fervent vichyste, est écarté en 1943⁶. S'occupait-il convenablement des archives de la ville ? Gabriel Esquer le décrit en tous cas ainsi : « Professionnellement, il n'a pas de clarté dans les idées et il est un velléitaire. (...) Neuf ans après, Lombard n'a encore rien fait, il préférerait politiquer en prenant ses consignes soit à l'action française, soit au parti de Laroque [La Rocque, chef du Parti social français] (...) ». Marion Debout, une autre chartiste, en prend la tête de 1946 à 1948⁷. Sans qu'on sache quand il est nommé ni s'il s'occupe aussi des archives municipales, De Chappotin est « bibliothécaire en chef » de la ville au moins en 1955⁸. La brève installation des putschistes dans la municipalité en avril 1961⁹ puis les plastics de l'OAS¹⁰ (en particulier le 17 juin 1962) détruisirent-ils des documents ? Quoiqu'il en soit, mi-1964, Yves Pérotin – alors archiviste en mission pour l'UNESCO à la demande du gouvernement algérien – fait état d'archives toujours présentes et nombreuses dans les caves de l'hôtel de ville¹¹. Un récolement sommaire est réalisé en 1999 par le personnel des archives de la wilaya d'Alger¹².

Les décennies précédentes la création de ce service, la tâche de conserver des documents municipaux était dévolue à des employés de divers services : M. Leroux, « dessinateur-

1 Gabriel Esquer, « Note sur Lombard », 16 septembre 1944 (ANF, AB-XXXIc-293).

2 Ministère de l'Intérieur, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer M. Rozis chevalier de la Légion d'honneur », 10 décembre 1924 (ANF, 19800035-1275-46921).

3 Des lettres de sa main adressées à Ignace Meyerson (10 lettres ms., 1929-1933) se trouvent dans le fonds d'archives que ce dernier a donné aux ANF (521AP-48).

4 Minute de lettre de Gabriel Esquer au maire d'Alger, 15 [ou 25] décembre 1933 (ANOM, GGA-59S-19).

5 Lettre du maire d'Alger au directeur de l'École nationale des Chartes, 15 mars 1934 (ANF, 93AJ-95) ; BOYER Pierre, « Les chartistes et l'Algérie », art. cité, p. 114 ; voir la liasse dédiée à cette nomination dans ANF, AB-XXXIc-293.

6 Gabriel Esquer, « Note sur Lombard », doc. cité (il conclut : « L'affaire Lombard est une honte ») ; Pierre Boyer (« Les chartistes... », art. cité) ne mentionne nullement pourquoi Lombard « interrompt » [sic] ses fonctions. Sur Lombard, voir également la note qu'Esquer remet au commissaire à l'Intérieur en date du 16 septembre 1943 (ANF, F1a-3809 ; je remercie Aubin Peaudeau de m'avoir communiqué ce document). Sur les quelques archivistes (cinq) qui, au sein des Archives nationales, furent suspendus à la Libération, voir RENÉ-BAZIN Paule, « La politique des Archives de France à l'égard de l'histoire de Vichy », *Vingtième Siècle*, 102, 2009, p. 171-182, ici p. 171.

7 BOYER Pierre, « Les chartistes... », art. cité, p. 115 ; voir aussi la lettre d'Esquer à son « cher confrère » [directeur de l'École des Chartes], 11 février 1946 (ANF, 93AJ-68 ; dos. d'élève chartiste de Marion Debout).

8 « La nouvelle bibliothèque », *Alger. Revue municipale*, 2, 1955, p. 38-40 (bibliothèque centrale sous le bâtiment du gouvernement général (entrée au 12, rue Serpaggi) inaugurée le 1^{er} novembre 1954).

9 NICOL Axel, *La bataille de l'OAS*, Paris, Éditions des Sept Couleurs, 1962, p. 43.

10 « Un militaire du contingent tué... », *LM*, 18 juin 1962 et « Quelques attentats dimanche à Alger et à Oran », *LM*, 19 juin 1962 (plasticage et incendie au sou-sol). Archives en partie détruite selon Pierre Boyer, sans plus de détails (« Conférence faite à Nice [au Cercle des] "algérienistes" », s.d. [années 1980 ou 1990], ff. 20-21 (ANOM, 13APOM-13)) ; Vitalis Cros n'en fait pas mention voire est plus optimiste (*Le Temps de la violence*, Paris, Presses de la Cité, 1971, p. 257-258).

11 PÉROTIN Yves, *Algérie...*, doc. cité, p. 21.

12 HACHI Omar, « Alger à travers ses archives », CHABBI-CHEMROUK Naïma, DJELAL-ASSARI Nadia, SAFAR-ZITOUN Madani, SIDI BOUMEDINE Rachid (éd.), *Lumières sur la ville*, Alger, Dalimen, 2004, p. 13-16.

archiviste » au sein du nouveau service des travaux¹ (1897) ; M. Bonnet, « archiviste conservateur du matériel »² (1898) ; Barthélémy (dit Émile) Lagailarde, « conservateur du matériel » et « archiviste »³ (1902-*ca* 1931).

Service technique du CPVA (1908-1989) (DZ-AW-16-VA)

Ce fonds, repéré en février 2022, n'a pas été consulté. Seuls sont ici mentionnés les documents relatifs aux HLM et, plus largement, aux logements.

Travaux d'aménagement des divers bâtiments de la ville d'Alger

- DZ-AW-16-VA-B-20.1** Concours pour la construction d'une cité de recasement à la Baucheraye (1951).
- DZ-AW-16-VA-B-22.1** Projet d'aménagement de la couverture des baraques de la cité de la Consolation (1952-1953).
- DZ-AW-16-VA-B-2 4.2** Aménagements à la cité de recasement de la Baucheraye (1953).
- DZ-AW-16-VA-B-44.2** Construction d'une cité à El Nador pour les habitants du bidonville Vinci (1959-1961).
- DZ-AW-16-VA-B-54.1** Travaux de démolition des immeubles de la Casbah (1973-1974).

Travaux d'installation et distribution du réseau électrique aux domaine public

- DZ-AW-16-VA-GE-115.1** Aménagements à la cite de recasement de la Consolation (1947-1951).
- DZ-AW-16-VA-GE-118.1** Réseau d'éclairage public de Diar el-Mahçoul (1955-1958).

Travaux d'étanchéité du réseau d'adduction hydraulique et distribution d'eau dans la ville d'Alger

- DZ-AW-16-VA-Hyd-129.1** Travaux d'assainissement de la cité indigène du Climat de France (1941-1955).
- DZ-AW-16-VA-Hyd-131.3** Alimentation en eau potable des cités Eucalyptus et Climat de France (1954-1955).

Travaux d'aménagement et d'étanchéité des bâtiments communaux

- DZ-AW-16-VA-TC-155.1** Aménagement de la bibliothèque centrale d'Alger sous le forum (1951-1954).

Travaux de voirie

- DZ-AW-16-VA-V-220.11** Projet de mise en état de viabilité des voies du groupe scolaire de la cité Mahieddine (1954).
- DZ-AW-16-VA-V-220.13** Travaux d'étanchéité de la chaussée de la cité Diar es-Saâda (1954).

1 *A-BMOVA*, 5 juin 1897, p. 168.

2 *A-BMOVA*, 5 mai 1898, p. 579 ; *A-BMOVA*, 5 août 1898, p. 725.

3 *A-BMOVA*, 5 juin 1902, p. 130 ; *EA*, 10 décembre 1931, p. 3.

Service du Logement

Les archives du service municipal du logement n'ont pas été repérées. Elles ont, *a priori*, existé au moins le temps d'existence de ce service. Un court article d'*Alger Républicain* en fait une amère description en août 1947 :

« Quand un particulier remet au Service municipal du logement une déclaration – tout le monde a dû en faire depuis un an – il peut arriver que ce particulier ait besoin par la suite de consulter cette déclaration ou de s'en faire remettre une copie. C'est très simple, direz-vous ; il lui suffira de se rendre au service municipal du logement. Détrompez-vous. Il faut qu'il s'adresse au tribunal et ce n'est que sur le vu d'une décision de justice que le service du logement consentira à ouvrir ses archives. Tel est le refus ahurissant qui a été opposé à un modeste fonctionnaire municipal lui-même, le 9 août 1947 »¹.

Recettes municipales

Les archives des rôles d'imposition pourraient être utiles pour l'étude des loyers ou des adresses. Néanmoins, un article de 1949 indique que « pour la récupération des loyers d'immeubles soumis à la loi du 1^{er} avril 1926 ayant pour base le loyer de 1914, les archives n'existent plus dans aucune recette municipale. Elles ont, paraît-il, été mangées par les rats. Reste donc les extraits de rôle de 1917 ou de 1918 que l'on pourrait, au préalable, retenir puisque de 1914 à 1919 il y avait moratoire... »². Nombre de bureaux de ce type ont été détruits en 1961-1962 par l'OAS³.

Agence du Plan

L'Agence du Plan – officiellement Association pour l'étude du plan d'urbanisme de la ville d'Alger (AEDAA) – est un groupement para-municipal fondé en juin 1954. Elle a ses bureaux au 5^e étage de la nouvelle mairie du Front de mer⁴. En 1960 ou 1961 l'AEDAA quitte ce local pour Hydra⁵. Cette association se dissout le 31 décembre 1961 et remet ses archives à l'Atelier d'urbanisme algérois ; les bureaux de la direction sont situés en 1963 au 49, boulevard Mohammed V⁶ (ex-Saint-Saëns).

Jean-Jacques Deluz – qui travailla dans cette agence à compter de 1957⁷ – écrit à plusieurs reprises que les archives de cette Agence seraient perdues⁸. Des documents graphiques (plans, calques) se trouvent dans le bâtiment du Centre national d'études et de recherches appliquées en urbanisme d'Alger⁹.

1 L'enfant terrible, « Échos et propos – Paperasse », *Alger républicain*, 21 août 1947, p. 3.

2 « Payez ce que j'exige ou je vous donne congé », *Alger républicain*, 20 juillet 1949, p. 1 et 3, ici p. 3.

3 « Tandis qu'on se préoccupe à Tunis et à Rocher Noir du sort des musulmans... », *LM*, 24 avril 1962 (destruction de trois bureaux des contributions : « Certains assurent (...) qu'il s'agissait de détruire les archives permettant de découvrir quels étaient les Européens qui, conformément aux consignes de l'OAS, n'acquittent plus leurs impôts et d'enlever au futur gouvernement algérien les moyens d'évaluer exactement fortunes et revenus des contribuables) ; voir aussi ZARKA Claude, « Chronique économique », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1964, p. 531-543, ici p. 539.

4 DELUZ Jean-Jacques, *L'urbanisme et l'architecture d'Alger. Aperçu critique*, Liège, Mardaga, 1995, p. 63-100 ; DELUZ Jean-Jacques, *Alger, chronique urbaine*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2001, p. 63-72

5 Lettre de Pierre Dalloz à Arroud-Vignod (chef du service de l'Aménagement au ministère de la Construction), 25 mai 1961 (GED, JJD-112).

6 Divers documents dans GED, JJD-112.

7 DELUZ Jean-Jacques, *Alger...*, *op. cit.*, p. 68.

8 Lettre de J.-J. Deluz à Gérald Hanning, 5 avril 1977 (GED, JJD-111) ; lettre de J.-J. Deluz à Ahmed Hakimi, s.d. [réponse à une lettre de ce dernier du 5 août 1993] (GED, JJD-112) ; DELUZ Jean-Jacques, *Alger...*, *op. cit.*, p. 65.

9 Information communiquée par Amel Zerourou (novembre 2022). Plans produits par l'Agence du Plan demandés par Jacques Chevallier à P. Dalloz (ancien directeur de l'Agence) dans une lettre du 17 octobre 1965 (AD38, 89J-21).

Archives de l'APC d'Annaba (AAPCA)

Ces archives sont décrites comme convenablement installées et de bonne tenue en 1914¹. Oscar Damichel en est l'archiviste-bibliothécaire au début des années 1920². La mairie, où sont conservés au moins une partie des documents municipaux, est incendiée par l'OAS le 20 juin 1962. *La Dépêche de l'Est* relate l'événement :

« (...) favorisé par le vent, le sinistre prit en un clin d'œil des proportions gigantesques (...). S'attaquant aux solives du toit d'ardoise et gagnant en intensité, les flammes de plus de 10 mètres de haut ravagèrent l'hôtel de ville. La toiture de style, embrasée, s'effondra côté Cours Bertagna, communiquant l'incendie dans la magnifique salle des fêtes et les pièces voisines. La bibliothèque de l'Académie d'Hippone où se trouvaient des ouvrages et documents rarissimes fut anéantie, de même que les archives et salles de réunions du premier étage. (...) »³.

Il n'a pas été possible de déterminer si les liasses conservées actuellement à la mairie d'Annaba ont survécu à cet incendie ou s'il s'agit de versements ultérieurs.

Délibérations municipales Consultation exhaustive de 1945 à 1962.

Listes électorales 1905, 1919, 1931⁴.

Permis de construire⁵ (boîtes violettes)

5 Lotissements Sainte-Anne, Dubois, Frais Vallon ; rues Foch, Désaix, Charry, Marne ; quartiers de la Colonne Randon et des Santons.

Divers

Boîte « 1929 – Création d'un OPHBM – Constitution d'une cité indigène – Offre de terrains – Réunion du conseil d'administration ».

Boîte « OPHLM de Bône – Prog. de construction (Lauriers Roses) – Les Santons – Ménadia »

Boîte « Construction d'un groupe d'immeubles d'habitations collectives La Ménadia ».

Boîte « Lotissement des crêtes de Plaisance ».

Boîte « Aménagement des lotissements des Crêtes et Plaisance ».

Boîte « 1955 – CIA – Construction de la Cité Oued el-Dahab (SOCIM, Société immobilière de construction d'appartements en copropriété) – Ruisseau d'Or ».

Boîte « Service de logements – Corr. – Années 1949 et 1950 ».

Boîte « 1947 – Service municipal du logement, résultat des recherches – PV des agents de recherche – Réquisition des locaux à usage d'habitation ».

Boîte « Elisa – Électrification – Demandes d'attribution de villas – Construction du lotissement – Achèvement de deux villas – Marché Celano – Contrats ».

1 Lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 29 janvier 1914 (ANOM, GGA-59S-19).

2 « Promotion violette – Officiers de l'Instruction publique », *L'ÉA*, 3 juillet 1922, p. 1. Voir ses textes *Bône. Guide-programme* (Bône, Xerri, « Publication de l'Académie d'Hippone », 1913, 26 p.) et *Voyage au Maroc* (Bône, Impr. J Chaudron, 1915, 199 p.).

3 « L'hôtel de ville de Bône ravagé par un incendie », *La Dépêche de l'Est*, 21 juin 1962.

4 Partiellement saisies par Hugo Vermeren, qui m'a communiqué ses fichiers : qu'il en soit grandement remercié.

5 Ibtissem Rezgui a consulté une centaine de ces boîtes ; le résultat de ses travaux est exposé dans REZGUI Ibtissem, *L'apport des architectes européens en Algérie entre 1930 et 1962. Cas d'étude de la ville d'Annaba*, Thèse d'histoire sous la direction de Khedidja Boufenara et Françoise Taliano-Des-Garets, Universités d'Annaba (Badji Mokhtar) et Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2022, 2 vol., 477 + 302 p.

Archives de l'APC de Constantine (AAPCC)

Décrites comme convenablement installées et de bonne tenue en 1908¹ puis en 1914². Seuls ont été consultés les registres (ms. jusqu'à la Seconde Guerre mondiale puis dact.), localisés en 2018 dans le bureau du directeur du cabinet du maire.

Délibérations municipales Consultation exhaustive de 1925 à 1927 et de 1953 à 1954.

Archives de l'APC de Tlemcen (AAPCT)

Après une inspection à l'automne 1960, le documentaliste-archiviste Pierre Petit – en poste depuis peu – écrit que la bibliothèque de la ville (sise dans la mairie) « est en complet désordre ; personne ne s'en occupe »³.

Registre des permis de construire délivrés par la municipalité de Tlemcen⁴.

Bibliothèques

Près d'une soixantaine de localités étaient dotées, en 1954, d'une bibliothèque municipale⁵ ; les principales étaient alors celles d'Alger, Oran⁶, Constantine, Bône et Sétif⁷. Des ouvrages et brochures ont été consultés dans celles d'Alger, Constantine et Oran. Aucun ouvrage original n'a été repéré dans cette dernière. Seuls les ouvrages introuvables dans d'autres bibliothèques sont mentionnés ici. Les bibliothèques des mosquées ne semblent pas utiles à la recherche ici menée⁸.

Bibliothèque des archives de la wilaya de Constantine.....	156
Bibliothèque des archives de la wilaya d'Oran	156
Bibliothèque municipale d'Alger	156
Bibliothèque municipale de Constantine.....	158

- 1 Lettre du ministre de l'Instruction publique au préfet de Constantine, 6 juillet 1908 (AWC, CPE-200).
- 2 Lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 29 janvier 1914 (ANOM, GGA-59S-19).
- 3 Pierre Petit (documentaliste-archiviste du dép. de Tlemcen), « Compte rendu d'activité », 19 novembre 1960 (ANF, 20111094-127). Signalons en outre un très bref descriptif des archives de la wilaya de Tlemcen dans PÉROTIN Yves, *Algérie...*, doc. cité, p. 19 (environ 200 m.l. de papiers d'avant 1962) ; mention d'envoi vers la métropole de 36 sacs numérotés de « 1 à 36 Tlemcen » en mai 1962 dans « Répertoire sommaire des versements d'Oran », s.d. [automne 1962] (ANOM, 13APOM-13).
- 4 Je remercie Yasmine Saidi d'avoir échangé avec moi concernant ces permis de construire.
- 5 GHLAMALLAH Ahmed Fathi, HOCINE-BEY Ahmed, TOBBICHI Rachid, *Situation des bibliothécaires et des bibliothèques. Aperçu sur les bibliothèques et leur personnel en Algérie*, Note de synthèse pour le DES de bibliothécaire sous la direction de Madeleine Wagner, ENSB, 1976, p. 22 (à partir de LEBEL Germaine, « La lecture publique en Algérie », GUÉHENNO Jean, BREILLAT Pierre, LEBEL Gustave (dir.), *Cahiers des bibliothèques de France*, t. 2 : *Lecture publique rural et urbaine*, Paris, Direction des bibliothèques de France, 1954, p. 45-59).
- 6 Consultée en 2017 et 2018, aucun ouvrage original n'y a été repéré. Francis Koerner note que « 12 000 volumes auraient disparu dans l'incendie de la bibliothèque municipale en 1962 » (3Les sources de l'histoire contemporaine de l'Algérie conservées à Oran (1830-1955) », *Revue d'histoire et de civilisation du Maghreb*, 9, 1970, p. 95-103, ici p. 95). Il s'y trouvait au moins en 1970 une collection des délibérations du cons. mun. d'Oran de 1910 à 1920 et de 1923 à 1940 (art. cité, p. 102). Mention de lacunes pour les années 1925, 1933, 1939). Mention du plasticage de la bibliothèque municipale d'Oran dans HICK Daniel, « Le transfert des archives d'Algérie », art. cité, p. 151.
- 7 DIDI Elhadi Mohammed, *Les bibliothèques algériennes. Passé, présent et perspectives. Contribution à l'histoire culturelle de l'Algérie*, Note de synthèse pour le DES de bibliothécaire sous la direction de Jean Fontvieille, École nationale supérieure des bibliothèques (ENSB), 1976, p. 6. L'auteur ne mentionne pas sa source ; en bibliographie (p. 47), il indique avoir consulté un rapport de Michel Merland (directeur de l'ENSB) que ce dernier a mis à sa disposition (p. III) et intitulé « Compte rendu de mission sur la situation des bibliothèques d'Algérie (29 juin – 19 juillet 1962) »).
- 8 ARAB Abdelhamid, *Manuscrits et bibliothèques musulmanes en Algérie*, Méolans-Revel, Atelier Perrousseaux, 2006, p. 39-61.

Bibliothèque des archives de la wilaya de Constantine (AWC)

ALQUIER J. [Jeanne], *Djedida. Construction à Constantine d'un village de l'artisanat indigène*, Constantine, Impr. Pierre Braham, 1931, 8 p.

Interfédération nord-africaine des Victimes de la Guerre et Anciens combattants, *Le Congrès de Constantine. 4 et 5 avril 1931*, Alger, Impr. Imbert, 1931, 116 p.

Bibliothèque des archives de la wilaya d'Oran (AWO)

Cette bibliothèque contiendrait 20 000 titres¹.

Association privée de bienfaisance et d'assistance par le travail, *La Charité Oranaise*, Oran, Chazaud, 1925, 24 p. [A1465 (14)]

BENCHAYA Mayer, *Association des familles nombreuses françaises du département d'Oran*, Oran, Illouz, s. d. [conférence faite le 31 janvier 1926 à Tlemcen], 16 p. [A1483 (17)]

Congrès des maires d'Algérie, tenu à Oran les 15, 16 et 17 octobre 1954, Oran, L. Fouque, 1954, 67 p. [A1492 (10) ; A1901 (6)]

Bibliothèque municipale d'Alger² (BMA)

Cette bibliothèque est riche de collections de périodiques³ et de brochures⁴ introuvables par ailleurs. Elle est actuellement sise sous le Palais du gouvernement (entrée au 12, rue du 19 février 1956 (ex-rue Serpaggi)) ; ces locaux sont utilisés depuis le 1^{er} novembre 1954⁵ (!). Pierre Dalloz estime *a posteriori* que « du temps de l'administration française, personne à Alger ne la connaissait, car son entrée est bien cachée sous les emmarchements montant au forum »⁶. Le bibliothécaire en chef est alors M. de Chappotin⁷, assisté de cinq employés. Elle était auparavant située près du lycée Bugeaud, rue du général Boissonnet, soit sur l'un des côtés de la caserne Péliissier⁸. Sans être exhaustif, Léon Dujardin⁹ (nommé en 1894), Charles Victor

1 BOUHEND Khaled, « rašīd mašlahat al-aršīf li-wilāyyat Wahrān... », art. cité, p. 132.

2 La cote ANF, F17-13537 (1832-1921 ; non-consultée) recèle des documents concernant la BMA.

3 Anonyme, Catalogue des bulletins périodiques, s.l.n.d., 31 p.

4 GHERSI-HAMMADI Fatma, HAMMADI Mohamed, *Catalogue des brochures (1830-1961)*, Alger, Wilaya d'Alger / Bibliothèque centrale (Chantier de réhabilitation du fonds ancien), août 2005, 183 p. [1 696 références]

5 « La nouvelle bibliothèque », *Alger. Revue municipale*, 2, 1955, p. 38-40.

6 Pierre Dalloz, « Opération des Annassers », s.d. [avant novembre 1983], n. p. (AD38, 89J-27).

7 « La nouvelle bibliothèque », doc. cité ; photographie dans « Images d'Alger », *Alger. Revue municipale*, Noël 1956, p. 7 (à l'occasion de sa réception dans l'ordre national du Mérite).

8 Sé. du cons. mun. d'Alger, 29 septembre 1939 (*A-BMOVA*, 20 novembre 1939, p. 453 ; « la bibliothèque centrale, l'atelier de reliure et leurs services annexes fonctionnent dans des locaux dépendant des immeubles sis 1, rue Guillaumet et 2, rue général Boissonnet et que la société civile immobilière Montalembert loue à la ville, suivant baux en date du 22 octobre 1930 ») ; VRILLON Pierre (présenté par), *Répertoire alphabétique du plan d'Alger au 1/2 500^e*, Alger, Pierre Vrillon, s.d., p. 36 (« à jour au 12 juillet 1941 ») ; FINELLI Aimé, *Les bibliothèques municipales à travers les bulletins municipaux officiels. Étude de dix cas*, Note de synthèse préparée sous la direction de MM. Ritoher et Thill, École nationale supérieure des bibliothèques, 1973, 20 p.

9 Sé. du cons. mun. d'Alger, 7 mai 1920 (*A-BMOVA*, 5-20 mai 1920, p. 143) ; parfois dénommé Louis, comme dans l'arrêté nommant son remplaçant (*BMOVA*, 5-20 janvier 1919, p. 10) ; en fait « Louis Léon » Dujardin (*BMOVA*, 5 juillet 1914, p. 177). Éloge et mentions biographiques dans « Pieux hommage à la mémoire de M. Dujardin », *L'ÉA*, 20 juin 1920, p. 2 (réunion, notamment, « d'une collection de brochures sur l'Algérie d'un prix inestimable et dont aucune ville de l'Afrique du Nord n'a la pareille ») ; décès et titres dans *L'ÉA*, 9 avril 1920, p. 3. Remarques mois élogieuses dans P. de Myciecle, « Alger 1900 », *L'ÉA*, 24 novembre 1950, p. 2 (« À Alger, enfin, le bibliothécaire municipal, en conflit avec certains conseillers, avait été suspendu de ses fonctions. Les rats assuraient la garde des livres »).

Cornetz¹ (nommé en janvier 1919), Jean Lombard² (nommé en avril 1934) et Marion Debout³ (nommée en octobre 1946, en poste jusqu'en février 1948) s'y sont succédé à la direction avant M. de Chappotin.

Deux ouvrages font état, lors de leur sortie, d'une partie des collections de cette bibliothèque : celui de Julien Franc⁴ (1928) et celui de Hermann Fiori⁵ (1938). Cette bibliothèque a été plastiquée au « printemps 1962 » sans que l'on ne sache s'il y a eu ou non des destructions⁶. Le 9 juin 1962, plus de 5 000 volumes sont emportés par les flammes⁷. Quatre ans plus tôt, elle avait été prise d'assaut par les manifestants du 13 mai sans que l'on connaisse les dégâts alors occasionnés⁸ (à moins qu'il ne se soit agité de celle du gouvernement général ?).

Publications périodiques

Bulletin municipal de la ville d'Alger, 1897-1953 [coll. complète, sauf 1944-1946]

Imprimés divers

Le n° précédent la référence bibliographique correspond à la cotation de l'imprimé.

57. *Alger, 1942-1943*, Alger, 1942, 78 p.

65. Amicale du dép. de Constantine, *Bulletin*, 11, sept. 1929, 32 p.

186 et 305. Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation (service du Travail), *Les lois ouvrières et les institutions sociales en Algérie*, Alger, 1922, 31 p.

209. Direction des Affaires indigènes, *Quelques aspects de la vie sociale et de l'administration des indigènes en Algérie*, Alger, 1922, 83 p.

230. *Fonctionnement des Services de la Santé publique en 1952*, Alger, 1953, 116 p.

276. La Famille algéroise (société anonyme coopérative mixte de construction d'HBM), *Statuts*, Alger, 1903, 27 p.

277. *La Famille française (Bulletin périodique de la Ligue des familles nombreuses françaises de l'Algérie et de tous les groupements de familles nombreuses du Département d'Alger et de la Ligue pour la Vie – Section d'Alger)*, 7, nov.-déc. 1926, Alger, 1926, 28 p.

314. Ligue des familles nombreuses françaises de l'Algérie, *Statuts* [et discours de Jules Rouvier (président), lors de l'assemblée générale du 3 janvier 1914], Alger, 1914, 27 p.

326. Ville d'Alger, *Personnel municipal. Dépenses nécessaires pour ce personnel. Fixation des cadres. Règlement organique*, Alger, 1908, 72 p.

332. Ville d'Alger, *Arrêté [portant] organisation du Bureau municipal d'Hygiène*, Alger, 1911, 20 p.

342. Ville d'Alger, *Élections législatives du 11 mai 1924* [ensemble de professions de foi]

1 BMOVA, 5-20 janvier 1919, p. 10.

2 « La retraite de M. Cornetz », *Annales africaines*, 15 avril 1934, p. 141 ; son dos. d'élève chartiste est coté ANF, 93AJ-95.

3 BOYER Pierre, « Les chartistes et l'Algérie », art. cité, p. 115 ; son dos. d'élève chartiste est coté ANF, 93AJ-68.

4 FRANC Julien, *L'Histoire de la colonisation de l'Algérie. Les sources d'archives*, Alger, Impr. Pfeiffer et Assant, 1928, 169 p.

5 FIORI Hermann, *Bibliographie des ouvrages imprimés à Alger de 1830 à 1850*, Alger / Paris, Impr. La Typo-Litho et J. Carbonnel réunies / Librairie Max Bresson, 1938, 112 p.

6 DIDI Elhadi Mohammed, *Les bibliothèques...*, *op. cit.*, p. 23 ; information qu'il n'a pas été possible de recouper.

7 « L'opération "terre brûlée" se poursuit à Alger », *LM*, 11 juin 1962.

8 Jacques Lenoir, « Les événements du 13 mai 1958 (notes personnelles) », s.d. [l'auteur s'arrête au 7 juin et, au vu des précisions, il semble avoir dactylographié des notes prises quotidiennement], p. 3 (CHSP, LE1-Dr4 ; « Pendant ce temps, de très jeunes manifestants pénètrent dans la cour latérale et s'attaquent aux fenêtres du rez-de-chaussée (bibliothèque) ») ; voir aussi DUPUY DE LA GRANDRIVE Guy, *Alger blues II. Le temps des cigales. Souvenirs d'enfance et d'adolescence d'un petit algérois*, s.l., Mémoire de notre temps, 2010, p. 402.

- 355.** Ville d'Alger, *Hygiène et salubrité. Règlement sanitaire pour la Ville d'Alger. Exécution des dispositions de la loi du 15.2.1902 relatives à la protection de la Santé publique rendue applicable à l'Algérie par décret du 5.8.1908*, Alger, 1911, 43 p.
- 535.** Ville d'Alger (service du Logement et des HBM), *Les principes de l'urbanisme. Les parcs et les terrains de jeux. Les cités-jardins. L'habitation*, Alger, 1920, 19 p. [également dans SHD, 1H-576]
- 551.** Ville d'Alger, *L'œuvre municipale. Le Service de l'hygiène de 1929 à 1935*, Alger, 1935, 42 p.
- 600.** BARTHELET L.¹ [Léopold], *La vie chère à Alger. La hausse des prix*, Alger, 1919, 12 p.
- 601.** BARTHELET L., *Crise de logement. Février 1921*, Alger, 1921, 12 p.
- 602.** BARTHELET L., *La vie chère à Alger. Novembre 1921*, Alger, 1922, 16 p.
- 603.** BARTHELET L., *La vie chère à Alger. Décembre 1922 et février 1923*, Alger, 1923, 12 p.
- 612.** BARTHELET L., *Les fonctionnaires et la natalité. Rapport présenté au 7^e Congrès national de la natalité organisé par la Ligue des familles nombreuses françaises de l'Algérie*, Alger, 1925, 16 p.
- 613.** BARTHELET L., *La population européenne en Algérie et l'application à la colonie des lois d'assistance aux familles nombreuses. Rapport présenté au 7^e Congrès national de la natalité organisé par la Ligue des familles nombreuses françaises de l'Algérie*, Alger, 1925, 12 p.
- 796.** CHIOUSSE Casimir, *Mon voyage chez les cheminots d'Algérie*, Grenoble, 1907, 110 p.
- 1260.** MARCOU Henri, *Le nettoyage d'Alger*, Alger, 1930, 50 p.
- 1341.** PASQUIER-BRONDE Louis, *La Mission sociale du colon algérien* (série d'articles parus dans *L'Algérie agricole et vinicole*), Alger, 1938, 29 p.
- 1507-1519.** SERGENT Edmond, *Rapport sur le fonctionnement de l'Institut Pasteur en Algérie*, [1914-1916, 1918 et 1935-1941]

Bibliothèque municipale de Constantine² (BMC)

Le n° précédent la référence bibliographique correspond à la cotation de l'imprimé.

- MSO 520.** Fédération des maires du département de Constantine (éd.), *Premier congrès des maires d'Algérie*, Constantine, Impr. Audrino, s.d. [fin 1953-début 1954], 105 p.

1 D'autres brochures de L. Barthelet concernant le coût de la vie à Alger sont cotées n° 604 à 609.

2 La cote ANF, F17-13538 (1832-1921 ; non-consultée) recèle des documents concernant la BMC. Description des lectures qu'y fait le nationaliste Brahim Aouati au début des années 1950 dans VANDEVELDE-DAILLIÈRE Hélène, *Malgré la Tourmente*, La Ravoire, Éditions GAP, 1994, p. 184.

Archives des organismes d'HLM

Les OPGI sont créés par l'ordonnance du 10 juin 1974¹. Des arrêtés du ministère des Travaux publics et de la construction sont pris le 21 septembre suivant afin tout à la fois de dissoudre les organismes existants jusqu'alors – et fondés pendant la période coloniale – et de transférer leurs biens, droits et obligations à des offices HLM² (municipaux ou de wilayas). Les archives des organismes étudiés dans cette thèse sont concernées par de tels transferts.

Les documents des organismes d'HLM sont souvent décrits comme mal classés (Foyer des PTT³, Patrimoine coopératif bougiote⁴, Armaf⁵), mal conservés (OMHLM d'Oran⁶, Toit collectif bônois⁷), dispersés (Foyer des Anciens combattants d'Alger⁸, Aéro-habitat⁹) ou en mauvais état (Auxiliaire municipale¹⁰). Les documents du modeste Abri familial oranais ont, eux, été mis sous scellés en 1937¹¹. Les locaux pensés pour conserver les archives sont rares. Le Foyer des cheminots algériens de l'État d'Alger obtient par les Chemins de fer algériens un local « qui permet (...) le dépôt des archives »¹². L'important Patrimoine coopératif constantinois a bâti un local à cet effet¹³ (1950-1951, au 6, rue Renan). La société peut ainsi conserver plusieurs centaines de kilos de papiers accumulés depuis près de quatre décennies¹⁴. La coopérative la Cité le Travail de Perrégaux décide de faire de même au milieu des années 1950 : « Vu l'importance prise par notre organisme, les archives devenant plus volumineuses,

-
- 1 Ordonnance n° 74-63 du 10 juin 1974 (*JORADP*, 18 juin 1974, p. 550-551). Importante réforme en octobre 1976 (ordonnance n° 76-93 du 23 octobre 1976 publiée au *JORADP*, 9 février 1977, p. 187 ; avec, dans ce n° du *JORADP*, une « Note de présentation relative à l'habitat » de 10 p.). Deux autres ordonnances et cinq décrets du 23 octobre 1976 sont publiés dans ce même *JORADP*. Sur cet ensemble-là et sa contextualisation, voir WEXSTEEN Raoul, « La question du logement à Alger », *Villes en parallèle*, 2, 1978, p. 218-227.
 - 2 Arrêtés du 21 septembre 1971 portant dissolution des sociétés d'habitat et transfert de leurs biens, droits et obligations aux offices des HLM (*JORADP*, 28 février 1972, p. 118-119 ; synthétisés dans l'annexe des Textes réglementaires).
 - 3 [Guillaume] Le Mignot (service gubernatorial de l'Inspection, de la coopération et de la mutualité (direction générale des Finances)), « Rapport sur le fonctionnement et la situation du Foyer des PTT d'Alger – Inspection de septembre 1954 », 15 octobre 1954, p. 2 (ANF, 19771106-12).
 - 4 Lettre du sous-préfet de Bougie au préfet de Constantine, 27 novembre 1934 (ANF, 19771106-18).
 - 5 G. Le Mignot, « Rapport sur le fonctionnement et la situation administrative de l'Armaf », 13 février 1957, p. 12 (ANF, 19771106-9).
 - 6 [Philippe] Dargenton (inspecteur des Finances), « Rapport concernant la vérification du service de M. [Jean] Peretti, président de l'OMHLM d'Oran, 1952 », 6 novembre 1952, p. 8 (ANF, 19771106-31 et ANOM, 81F-2210) ; G. Le Mignot, « Rapport sur le fonctionnement de la situation financière de l'OMHLM d'Oran », 3 décembre 1954, p. 85 (ANF, 19771106-31).
 - 7 AG ordinaire et extraordinaire du Toit collectif bônois, 21 juin 1954, p. 3 et 5 (ANF, 19771106-17).
 - 8 Extrait du rapport de Georges Bonnafous (inspecteur du ministère de la Santé publique), s.d. [fin 1937 ou début 1938], p. 5 (ANF, 19771106-11).
 - 9 Armand Conangle (service gubernatorial de l'Inspection, de la coopération et de la mutualité (direction générale des Finances)), « Rapport sur le fonctionnement et la situation financière de l'Aéro-habitat », 17 mars 1958, p. 9 (ANF, 19771106-7).
 - 10 G. Le Mignot, « Rapport sur le fonctionnement et la situation financière de l'Auxiliaire municipale du dép. d'Alger », 13 juin 1958, p. 1 (ANF, 19771106-1).
 - 11 Lettre du gouverneur général au ministère de la Santé publique, 23 décembre 1937 (ANF, 19771106-21 ; pour une affaire de détournement de fonds).
 - 12 Rapport moral de la société, s.d. [fin 1950 ou début 1951] (ANF, 19771106-11 ; ce local est au 3, rue Alexandre Dumas ; soit au Syndicat des cheminots d'Alger ?).
 - 13 G. Le Mignot et [Jean] Malaplate (service gubernatorial de l'Inspection, de la coopération et de la mutualité (direction générale des Finances)), « Rapport sur le fonctionnement et la situation financière du Patrimoine coopératif constantinois », 23 avril 1954, p. 24 (ANF, 19771106-19 ; archives auparavant conservées par M. Maizières, longtemps comptable et secrétaire et venant de décéder). Il s'agit sans doute de Marcel Maizières, qui a fait bâtir un pavillon *via* cet organisme à Bellevue en 1913 (3^e programme de construction) ; sur cet instituteur, voir SEKFALI Abderrahim, *Les maîtres d'école du Constantinois de 1850 à 1950. Dictionnaire biographique*, Alger, Casbah Éditions, 2016, p. 336.
 - 14 AG statutaire du Patrimoine coopératif constantinois, 26 juin 1960, p. 3 (ANF, 19771106-19).

le conseil d'administration ne pouvant trouver à louer un local, a pris la décision d'en faire construire un qui servira de bureau et aux réunions du conseil (...) [il] sera livré [*a priori*] fin avril [1956] »¹.

Archives de l'OMHLM d'Alger.....	160
Archives de l'ODHLM d'Oran.....	160
Archive de l'OMHLM d'Oran	160
Archives de l'OPGI de Constantine	161
Archives d'organismes HLM de Bône	161

Archives de l'OMHLM d'Alger

L'un des nombreux « incendies criminels » du 13 juin 1962 aurait fait disparaître « le service des archives des HLM »². Quelques années plus tôt, Pierre Bourdieu avait, après son service militaire, longuement étudié ces documents. Près de cinquante ans plus tard, il se remémore avoir « passé des nuits entières à recopier des enquêtes sur l'habitat, enfermé, après le couvre-feu, dans la cave de l'office HLM »³. De telles prises de note sont (partiellement ? intégralement ?) conservées dans le fonds Bourdieu déposé au Grand Équipement Documentaire (campus Condorcet, Aubervilliers).

Archives de l'ODHLM d'Oran

Le siège de cet organisme (au Sémiramis depuis mars 1960⁴) est décrit par le commissaire à la Construction du ministère de la Reconstruction algérien comme ayant été détruit en juin 1962 et ses archives disparues⁵. Il ne mentionne pas la destruction des archives de l'OMHLM (plus assurées, *cf. infra*) : confondrait-il, au cours de la mission qu'il fit à Oran, ces deux organismes ?

Archive de l'OMHLM d'Oran

La direction de cet organisme est située, au moins en 1949, au 5, rue Marquis de Morès⁶. Trois ans plus tard, un rapport administratif indique que « le personnel de l'office n'assure pas la conservation de tous ces documents ; certains (notamment les soumissions des concurrents, les avenants, les justifications de décomptes) sont détenus par des architectes. D'autres ne peuvent être retrouvés parce qu'ils ont été communiqués aux autorités de tutelle »⁷.

Il y a des locaux de police au n° 1 de cette même rue de Morès⁸. Jeanne Cheula, marié avec son commissaire en titre, y vit en 1962. Elle écrit : « On préserva la poste de notre

1 AG de la Cité le Travail, 18 mars 1956, p. 2 (ANF, 19771106-22).

2 « Nombreux incendies à Alger... », *LM*, 14 juin 1962 (avec dépêche AFP). Différentes charges de plastic avaient déjà détruit les bureaux des services techniques, administratifs et de perception le 6 octobre 1961 (lettre du contrôleur général (chef de la circonscription de police du Grand Alger) au préfet de police d'Alger, 7 octobre 1961 (ANOM, 91-3F-118)).

3 BOURDIEU Pierre, *Esquisse pour une auto-analyse*, Paris, Raisons d'agir, 2004, p. 64.

4 Lettre du président de l'ODHLM au ministre de la Construction, 10 mars 1960 (ANF, 19771106-30 ; immeuble situé au 111, rue de Mostaganem).

5 Lettre du commissaire à la Construction (ministère de la Reconstruction, des travaux publics et des transports de l'État algérien) à l'ambassadeur de France en Algérie, 12 novembre 1962 (CDC, 100287-0001 ; le signataire de cette lettre est Mohamed Douag). Mention générique de destructions d'archives à Oran dans COQUERY Michel, « L'extension récente des quartiers musulmans d'Oran », *BAGF*, 307/308, 1962, p. 169-187, ici p. 293.

6 Contrat d'achat d'un terrain, 18 novembre 1949 (ANF, 19771106-31).

7 Ph. Dargenton (inspecteur des Finances), « Rapport concernant (...) service de M. [Jean] Peretti... », doc. cité, p. 8.

8 « Quartiers d'Oran avec sous-secteurs et arrondissements », s.d. [octobre 1961] (ANF, 19890672-21).

immeuble, mais l'étage qu'occupaient les bureaux des HLM fut entièrement détruit. Des morceaux de volets tordus, des sièges noircis, des piles de dossiers à demi calcinés encombraient maintenant les terrasses »¹.

Archives de l'OPGI de Constantine (Constantine, cité des frères Benzekri)

Ces documents sont rangés dans la cave de l'OPGI, du moins était-ce le cas lors d'une consultation en septembre 2017. Chaque immeuble est documenté par un ou plusieurs cartons. Des dossiers de locataires se trouvent au sein de ces derniers. Il a été impossible de savoir la part des documents conservés et la part de ceux détruits. Quoiqu'il en soit, les documents postérieurs à 1960 voire 1970 sont très majoritaires.

Mahmoud Abbas (ex-Marcel Bel)

Dos. d'Abdelkader F.

Fares Benabbas

Dos. Tahar C. ; dos. Fatima M.

Archives d'organismes HLM de Bône

L'arrêté du 21 septembre 1971 regroupant les organismes d'HLM d'Algérie affecte Bône de cette façon :

- quatre sociétés sont transférées à l'office HLM de la ville (les coopératives Logis-Gaz, le Patrimoine coopératif bônois et la Logiscoop d'Annaba ; la société de crédit immobilier d'Annaba)
- quatre autres sont transférées à l'office HLM de la wilaya (les coopératives le Patrimoine souk-ahressien, le Toit collectif bônois et Annaba-Habitat ; la société anonyme la Maisoncoop).

Salah Ouzrourou s'est vu confié le poste d'administrateur provisoire de « deux offices HLM du département d'Annaba » en octobre 1974². Il régnait au sein de ceux-ci un « désordre (...) en ce sens que les milliers de logements à gérer étaient squattés par des réfugiés algériens rentrés de Tunisie au lendemain du cessez-le-feu [et] des moudjahidin »³. Il se rappelle en particulier

« que la gestion de ce patrimoine était encore plus complexe étant donné que les documents les régissant [les logements en copropriétés bâtis par les sociétés coopératives, anonymes et de crédit immobilier] étaient stockés pêle-mêle dans des caves, rendant ainsi leur exploitation difficile sinon impossible. Heureusement le cabinet de maître Ben Hamadi, notaire chez qui les contrats initiaux étaient rédigés, se trouvait toujours en poste, ce qui nous a grandement facilité la reconstitution des dossiers »⁴.

Ni les documents un temps entreposés dans cette cave, ni ceux qu'a possédés ce notaire n'ont été recherchés : ce sont des pistes de recherche qui pourraient s'avérer riches pour approfondir ce travail et plus encore l'histoire urbaine et sociale d'Annaba depuis les années 1960, ce que confirme les quelques dossiers consultés à l'OPGI de Constantine.

1 CHEULA Jeanne, *Hier est proche d'aujourd'hui*, Paris, L'Alanthrope, 1979, p. 224. Incendie non-daté, que l'autrice situe après le 19 juin 1962.

2 OUZROUROU Salah, *Notre Indépendance confisquée. D'un coup d'État à l'autre. Mémoires*, Tizi Ouzou, La Pensée, 2017, p. 104 (reproduction de l'arrêté de nomination en date du 16 octobre 1974).

3 OUZROUROU Salah, *Notre Indépendance confisquée...*, *op. cit.*, p. 102.

4 OUZROUROU Salah, *Notre Indépendance confisquée...*, *op. cit.*, p. 105.

Autres institutions

Société nationale des transports ferroviaires (SNTF, Hussein Dey)

Les archives de la SNTF regroupent des papiers très divers de l'Office des chemins de fer algériens (CFA) ; celui-ci est devenu Société nationale des chemins de fer français en Algérie en 1960 (SNCF) puis SNTF en 1976. Les CFA sont, eux, le fruit de la fusion de deux compagnies ferroviaires (Chemins de fer algériens de l'État et PLM). Les dossiers conservés à la SNTF sont a priori ceux des agents retraités avant 1962 ; ceux conservés à Béziers ([archives de la SNCF](#), *supra*, p. 99) étant a priori ceux des agents retraités après cette date.

Boîte 245	Dos. Émile Champigneul.
Boîte 705-n°552/15	Dos. Dominique Gauci.
Boîte 848	Dos. Sébastien Peyroutou.
Boîte 1212-n° 295/1	Dos. David Ben Hamou.
Boîte 1212-n° 295/8	Dos. Samuel Hamou.
Boîte 1297-n° 459/2	Dos. Marcel Henri Estoublon.
Boîte 1407-n° 335/31	Dos. Messaoud Djemili.
Boîte 1432-n° 224/12	Dos. François Tolla.
Boîte 1551-n° 307/24	Dos. Pierre Ernest Petitpoisson.
Boîte 1558-n° 719/2	Dos. Charles Annonciate Gauci.

Sources audiovisuelles

Films divers

BENHAMOU Georges-Marc, MARGOLIN François, *OAS. Une histoire interdite*, Margo Films, 2008, 70' [nombreux témoignages de membre de cette organisation]
LALLAOUI Mehdi, *Les Parfums de ma terre*, Mémoires vives productions, 2008, 52' [sur Jacky Malléa, né à Guelma en 1940]
PY Olivier, *Méditerranées*, Sombrero Productions / Les Films du Dimanche, 2010, 32' [réalisé à partir de films de sa famille ; celle-ci a vécu dans le département d'Oran]

Presse filmée (Institut national de l'audiovisuel)

« [Alger, ville en plein développement](#) », *Actualités françaises*, 29 octobre 1953, 0'48.
« [Algérie : M. Léonard en Oranie](#) », [journal télévisé], 19 janvier 1955, 1'49.
« [M. Lacoste à Nelsonbourg et destruction d'un bidonville](#) » [journal télévisé], 14 mai 1957, 2'49.
« [Discours du Plan de Constantine](#) » [film *a priori* produit par le gouvernement], 3 octobre 1958, 8'20.
« [La construction : entretien avec Pierre Sudreau, ministre de la Construction](#) », *RTF*, 6 novembre 1958, 47'51.
« [M. Sudreau en Algérie](#) », *RTF*, 1^{er} juin 1959, 2'20 [reportage non-diffusé]
« [À Alger, une cité moderne de la taille de Chartres](#) », *Actualités françaises*, 6 janvier 1960, 0'49.

Presse radiophonique (Institut national de l'audiovisuel)

[Inter Actualités](#), 2 novembre 1961, journal de 19h15, 26'38.
[Journal télévisé de la RTF](#), 7 mai 1962, journal de 13h, 1'02 (extrait).

Reportages produits par l'armée (ECPAD)

Voir la section Service « Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense ([ECPAD](#)) », *supra*, p. 66.

Autres films

Une quinzaine de films dédiés à l’habitat ou l’évoquant existent dans les collections des ANOM. Ils n’ont pas été visionnés¹.

Entretiens

Entretiens menés personnellement

ALTAIRAC Pierre (mai 2019).

BOYER Geneviève (septembre 2020).

BRAC DE LA PERRIÈRE Corinne, fille de Jacques Chevallier (février 2022).

BUREAU Patrick, descendant d’Allyre Chassevant (octobre 2019).

CHANCEL Jacques, apparenté à Gaston Lemaire (mai 2020).

FERRARI Odile, petite-nièce de Gaston Guigon (avril 2021).

FLEURY-ZVENIGORODSKY Odile et FLEURY Alain, enfants de Jean Fleury (mai 2022).

HANOUN Hervé, fils de Gilbert Hanoun (septembre 2019).

LOURDEAU Camille, fille d’Albert Perrot (juin 2021).

DE MAISONSEUL Sibylle (mars 2022).

MASSEBŒUF Jean-Louis, petit-fils de Maurice Massebœuf (août 2019).

MORIN Jean-Christophe, petit-fils d’Albert Morin (juin 2020).

OUAHMED-YAHIA Karima (mai 2022).

PASQUIER Noël, petit-fils de Louis Pasquier-Bronde (juin 2022).

PHÉLINE Christian, petit-fils de Maurice Phéline (2019-202).

PONTIER BIANCO Michèle, petite-nièce de Baptiste Bianco (septembre 2019).

RAFFI Jean Xavier et Bernard, arrières petits-fils d’Alphonse Raffi (septembre 2020).

SAINT-ANDRÉ Claudie, femme de Rémi Saint-André (mars 2019).

BACHTARZI Nadir Zacaria, arrière petit-fils de M’Hamed Bachtarzi (mars 2021).

Entretiens menés par d’autres chercheurs et chercheuses

DUCOS-HELLAL Lalia, entretien réalisé par Julie Maeck le 3 juillet 2020².

GALLICE André, entretien réalisé par Raphaëlle Branche (*voir archives du SHD, GR-4K*).

GUASTAVINO Pierre-Marie, entretien réalisé par Nicolas Bove le 18 juin 2019³.

HOUDART Paul, entretien réalisé par Raphaëlle Branche (*voir archives du SHD, GR-4K*).

METREF Arezki, entretien réalisé par Dorothee Myriam Kellou le 4 juin 2021⁴.

ROULLIER Jean-Eudes, entretien réalisé par Sabine Effosse, le 10 juillet 2002⁵.

VAUJOUR Vaujour, entretien réalisé par Raphaëlle Branche (*voir archives du SHD, GR-4K*).

1 LEDOUX Daniel, *Catalogue des films cinématographiques conservés aux Archives d’Outre-mer*, Aix-en-Provence, ANOM, 1978, 64 p. Références n° 3, 5, 57, 62, 63, 87, 89, 91, 95, 105, 108, 125, 131, 132, 147, 150 et 167.

2 Dans le cadre du documentaire « En guerre(s) pour l’Algérie – Les grands entretiens » (INA, 2022).

3 *Ibid.*

4 *Ibid.*

5 Retranscrit dans l’entretien n° 1 (53 p.) mené dans le cadre de la *Première campagne d’archives orales. « Acteurs et mémoires de villes nouvelles »* réalisé pour le compte du Programme interministériel Histoire et Évaluation des villes nouvelles, 2002.

Documents numérisés et bases de données

Archives nationales d'outre-mer (ANOM)

[Matricules militaires.](#)

[État civil.](#)

[Base géographique.](#)

Institut national d'histoire de l'art (INHA)

[Dictionnaire des élèves architectes de l'École des beaux-arts de Paris.](#)

Center for Research Libraries

[Journal officiel de l'Algérie \(1945-1958\).](#)

Archives nationales de France (ANF)

[Base Léonore](#) : dossiers de Légion d'honneur.

[Base Quidam](#) : données nominatives extraites des bases et inventaires des ANF.

Autres

[Annuaire rétrospectif de la magistrature \(XIX^e – XX^e siècles\).](#)

[Ministère de la Construction : direction des administrations centrales.](#)

[Médiathèque du Patrimoine Photographies.](#)

[Musée Nicéphore Niepce – Open musée.](#)

Sitographie

<http://alger-roi.fr> [Alger]

<http://citepicardie.free.fr/plan.htm> [cité HBM d'Alger]

<http://oran1950.free.fr/AOBR/index.html> [Oran]

<http://hlm.de.gambetta.oran.free.fr/> [cité HLM d'Oran]

<https://www.constantine-hier-aujourd'hui.fr/> [Constantine]

Périodiques

Les titres de presses sont classés en deux grands ensembles : ceux édités en métropole et ceux qui le sont en Algérie. Puis, en leur sein, selon les principaux champs historiographiques de ce travail : urbanisme, colonie, sociabilités diverses, etc. Les sous-titres, qu'en il y en a, sont indiqués entre crochets ; cela a semblé utile afin de familiariser les lecteurs et lectrices ignorants les périodiques ici listés. Pouvant varier, c'est le plus utilisé qui a été privilégié. Cela devrait permettre d'éviter les confusions avec entre titres aux appellations parfois fort proches. Les dates de publication sont reprises depuis le catalogue de la bibliothèque nationale de France. Sauf autre indication, ces titres ont été consultés à la BNF, aux ANOM, à la BNA, aux AWA, AWC ou AWO.

Ces dizaines de titres de presse et de revues ne constituent qu'une fraction de tout ce qui permet d'informer les politiques du logement menées en Algérie des années 1920 aux années 1960 et leurs bénéficiaires. La sélection opérée a été à la fois aussi large que possible afin d'ouvrir cet objet d'étude à ses mille facettes et de l'inscrire en divers champs historiographiques, tous nécessaires pour mieux le comprendre (vie municipale, évolutions économiques, ségrégations, sociabilités, etc.).

Les collections existantes de la quasi-totalité de ces périodiques sont lacunaires – quand bien même les catalogues de ne le mentionnent pas – et il est souvent nécessaire de les consulter dans diverses bibliothèques et services d'archives, en Algérie comme en France. Nombre de numéros semblent définitivement perdus. Gallica, bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France, a été intensément utilisé pour consulter la presse⁵⁴⁸. L'usage de l'OCR⁵⁴⁹ (*optical character recognition*) est ce qui distingue les uns par rapport aux autres chacun des périodiques. Malheureusement, aucun périodique publié en Algérie en arabe n'a pas encore fait, en 2022, l'objet d'une telle reconnaissance de caractères : c'est la principale raison de sa très modeste exploitation dans ce travail⁵⁵⁰. Il a été possible de retrouver nombre de mention sur des individus, groupements, événements, etc. grâce à cet outil-là. Tous les périodiques ne sont pas numérisés et, parmi ceux qui le sont, tous n'ont pas fait l'objet d'un traitement OCR... et la qualité de celui-ci est variable. Comme le note Arthur Asseraf, « la numérisation des journaux n'a pas juste rendu un monde plus accessible. Elle en a créé un nouveau. Des mentions éparées noyées dans un océan sont tout d'un coup visibles et rassemblées »⁵⁵¹. Toutefois, l'usage extensif de la presse océrisée, francophone, risque de redoubler la place que prennent, de longue date, les imprimés colonialistes : une attention particulière a été déployée pour en prendre le contre-pied (consultation extensive de la presse anti-colonialiste, sondages dans la presse en arabe, rigueur critique redoublée). Les titres ayant fait l'objet de longue recherches par OCR sont précédés d'une étoile (*) ; ceux dépouillés exhaustivement sont précédés de deux étoiles (**); les autres ont fait l'objet de sondages, entre un article et la lecture de plusieurs dizaines de numéros.

Anc. comb. = anciens combattants	bull. = bulletin	Fédé. = Fédération
ill. = illustrée	j. = journal	org. = organe
off. = officiel	prof. = professionnel	syn. = syndicat

548 La liste des titres numérisés concernant l'Algérie est régulièrement mise à jour sur Gallica (« [Presse algérienne](#) »); voir, sur la numérisation à la BNF, BERMÈS Emmanuelle, « Le numérique à la BNF », BLASSELLE Bruno, TOSCANO Gennaro (dir.), *Histoire de la Bibliothèque nationale de France*, Paris, Éditions BNF, 2022, p. 460-471.

549 Il importe de consulter la page « [Techniques et formats de conversion en mode texte](#) ». Sur la numérisation de la presse et ses usages voir BUNOUT Estelle, CLAVERT Frédéric, MAUD Ehrmann (dir.), *Digitised Newspapers. A New Eldorado for Historians? Reflections on Tools, Methods and Epistemology*, Berlin / Boston, De Gruyter Oldenbourg, 2023 [en ligne].

550 LUCAS Noémie, *OCR / HTR et graphie arabe. Les manuscrits arabes à l'heure de la reconnaissance automatique des écritures*, Paris, GIS Moyen-Orient et Mondes musulmans, « Cahiers du GIS, 3 », 2022, 66 p. (ne concerne pas que les manuscrits).

551 ASSERAF Arthur, *Le désinformateur. Sur la trace de Messaoud Djebari, Algérien dans un monde colonisé*, Paris, Fayard, 2022, p. 166.

Périodiques édités en métropole

Généralistes

* *Le Monde* (à partir de 1944).

Urbanisme et d'habitat

L'Architecture française (1940-1975).

La Vie urbaine [revue publiée par l'Institut d'urbanisme de l'université de Paris] (1919-1978).

Bulletin de la Société française des habitations à bon marché (1890-1934).

Bulletin périodique de l'Union des fédérations d'organismes d'HLM (1948-1958) [devient *Revue mensuelle...* (*infra*)]

Ma Petite maison (1905-1914, 1920-1930).

Le Mouvement sanitaire [org. off. de l'Association des médecins hygiénistes français] (1924-1947).

Notre Maison [revue de la Fédé. nationale des coopératives d'HBM] (1932-1939).

Publications périodiques de la Fédération nationale des OPHBM (1939-1947) [devient *Bulletin périodique...* (*supra*)]

Revue mensuelle de l'Union nationale des fédérations d'organismes d'HLM (1959-1962).

Urbanisme [revue mensuelle de l'urbanisme français] (créée en 1932).

Colonisation

* *L'Afrique du Nord illustrée* (1907-1939).

Annales africaines [revue hebdomadaire de l'Afrique du Nord] (1904-1937).

Annales coloniales (1929-1937).

Bulletin du Comité de l'Afrique française (1909-1960).

Dépêche coloniale [j. de l'unité mondiale française] (1893-1937).

Périodiques édités en Algérie

Le Répertoire des journaux, bulletins et revues parus en Algérie (1830-1975) (Alger, Archives nationales, 1977, 166 p.) est un outil de travail essentiel. Une centaine de périodiques a récemment été analysée par Charlotte Anne Legg (*The New White Race. Settler Colonialism and the Press in French Algeria, 1860-1914*, Lincoln, UNP, 2021, p. 265-266). Signalons enfin que Charles-Robert Ageron liste près de 100 périodiques « musulmans » en annexe de « Regards sur la presse politique... » (voir, dans la bibliographie « Histoire de l'Algérie à la période coloniale – Presse »).

Revue des municipalités ou afférentes⁵⁵²

** *L'Édile algérien* [org. des maires d'Algérie] (1949-1961).

** *Alger. Revue municipale* (1945-1961).

** *Bône. Revue municipale* (1955).

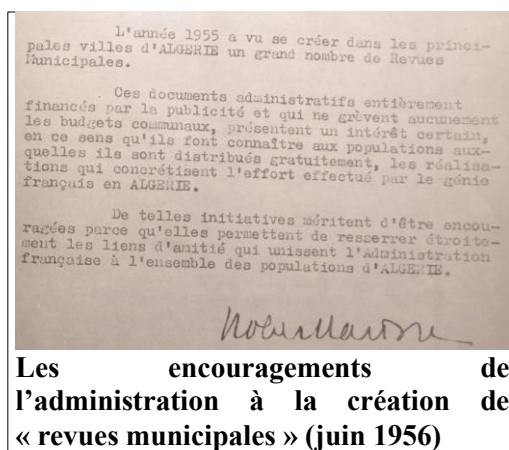
** *Mostaganem. Revue municipale* (1956-1959).

** *Perrégaux. Revue municipale* (1955-1957).

** *Tiaret. Revue municipale* (1955).

** *Sidi Bel-Abbès. Revue municipale* (ca 1955-1957).

** *La Vie municipale* [Oran] (ca années 1950).



⁵⁵² Les encouragements à la création de ces revues sont de Robert Lacoste en date du 4 juillet 1956 (extrait de la *Revue municipale de Perrégaux*, 6, avril-juin 1956, p. 3).

Presse économique

- L'Algérie économique* [org. off. du Syn. commercial algérien et du Syn. des entrepreneurs de TP] (1919-1962).
L'Algérie agricole et viticole [org. off. de la Confédération des vignerons des trois dép. algériens] (1923-1962).
Bulletin économique et juridique [édité par l'Ofalac] (1932-1963).
* *Chantiers nord-africains* [revue mensuelle de la construction en Af. du Nord] (1929-1938, 1950-1960⁵⁵³).
* *Journal g^{al} des TP et du bâtiment* [org. du Syn. des entrepreneurs de TP de l'Algérie et de Tunisie] (1926-1947).
La Terre algérienne [org. off. de l'Union algérienne de la Confédération générale de l'agriculture] (1955-1962).
Travaux nord-africains [org. des TP et particuliers en Algérie, Tunisie et au Maroc] (1908-1914, 1920-1963).

Presse syndicaliste, partidariaire et d'opinion

- L'Algérie ouvrière* [j. des travailleurs indigènes et euro. de l'Afrique du nord] (1930-1939).
Alger républicain (1938-1940, 1943-1955, 1962-1965).
Alger socialiste [org. off. de la Fédération socialiste d'Alger] (1931-1939).
Bulletin de l'Amicale des anciens sectionnaires [Asso. des institutrices et instituteurs de l'enseignement des indigènes] (1936-1939).
Le Cheminot indépendant [Bull. off. du syndicat indépendant des cheminots algériens] (1929-1931).
Demain [org. off. des fédérations socialistes algériennes] (1919-1931).
El Ouma [org. national de déf. des intérêts des musulmans algériens, marocains et tunisiens] (1931-1939).
L'Entente franco-musulmane [org. des élus musulmans] (1935-1942).
La Justice [org. des revendications du peuple musulman algérien] (1934-1935 ; 1936-1938).
Liberté (1943-1955).
** *La Lutte sociale* (années 1920-1930).
Le Cheminot algérien [org. de l'union des syndicats des chemins de fer algériens] (1925-1939, 1943-1956).
Égalité puis République algérienne (1944-1955).
L'Espoir-Algérie (1956-1957 ; 1960-1961).
** *L'Ikdam* [org. de déf. des intérêts po. et éco. des musulmans de l'Af. du Nord] (1919-1923 ; 1925 ; 1931-1935).
Al-Naṣīḥ / Ennaciḥ [j. politique, littéraire, éco. et social franco-arabe pour la défense des intérêts des indigènes] (1921-1922).
** *Le Parlement algérien* [org. de déf. et d'émancipation du peuple alg.] (1939).
Le Rail nord-africain [org. du syndicat prof. des cheminots de l'Af. du Nord] (1925-1928 ; 1930-1931).
Al-Šihāb (1925-1939).
Al-Taqqadum / Attakadoum [al-lisān al-ḡumhūrī li-l-ittihād al-islāmī al-faransawī / j. républicain pour l'union de l'islam français] (1923-1931).
** *Le Trait d'union franco-indigène* [org. de déf. et des revendications des indigènes alg.] (1923-1927).
Le Travailleur [org. de la fédération SFIO du dép. d'Alger] (1921-1924).
La Tribune indigène algérienne [org. de défense et des revendications des indigènes alg.] (1927-1931).
La Tribune des fonctionnaires [org. off. de l'Union générale des fonctionnaires de l'Algérie] (1924-1940).
** *La Voix des humbles* [org. de l'Asso. des instituteurs d'origine indigène d'Algérie] (1922-1939).
La Voix indigène [org. d'union franco-musulmane et de défense des indigènes] (1929-1952).
** *Questions nord-africaines* [revue des problèmes sociaux de l'Alg., de la Tunisie et du Maroc] (1934-1939).

Anciens combattants

- Après le Feu* [bull. off. de la Féd. des mutilés, veuves, anciens combattants de Constantine] (1922-1939).
Honneur et Patrie [org. off. des associations d'anc. comb. et victimes de la guerre d'Algérie] (1945-1962).
* *Le Mutilé de l'Algérie* [j. des mutilés, réformés et blessés de guerre] (1916-1942).
* *L'Union des mutilés* [org. de défense des revendications des victimes de guerre] (1928).
* *La Tranchée* [Amicale des mutilés du département d'Alger] (1925-1940).

553 Numérisé par le laboratoire inVisu et mis en ligne sur la perséide « [Athar](#) ».

Autres (périodiques mettant en avant la religion, la médecine, etc.)

- L'Algérie catholique* [revue mensuelle illustrée] (1936-1939).
Alger étudiant [org. officiel de l'Association générale des étudiants d'Alger] (1922-1935).
Algérie médicale (1927-1962).
Bulletin de la Fédération des sociétés juives d'Algérie (1934-1947).
Bulletin officiel du Syndicat des médecins du dép. d'Alger et de la Fédération des syndicats médicaux d'Algérie (1921-1926) [fusionne avec le *Journal de médecine et de chirurgie de l'Afrique du Nord* pour former *L'Algérie médicale*]
L'Effort algérien [j. d'action et d'organisation catholique et sociale] (1927-1940, 1942-1960).
Levain [org. de l'Association des étudiants catholiques d'Alger] (1931-1934).
Le M'Tourni [revue mensuelle de défense indigène et d'union des races] (1933).
** *La Vérité* [org. d'action républicaine politique et d'information israélites] (1922-1923).
La Voix des familles nombreuses françaises de l'Afrique du Nord (1924-1927).

Presse départementale ou municipale

Département d'Alger

- Journal d'Alger* (1949-1962).
** *L'Avenir de Maison-Carrée* [org. de l'Union des commerçants et industriels] (1930).
* *La Dépêche algérienne* [j. politique quotidien] (1885-1946).
* *L'Écho d'Alger* [j. républicain du matin] (1912-1961).
* *L'Écho de Bab el Oued* [j. politique, humoristique, gagayous et satirique] (1922-1923).
* *Feuillets d'El-Djézaïr* (1910-1937, 1941-1942, 1959-1962).
La Kabylie française [org. de défense des intérêts économiques de la Kabylie et des Issers] (1921-1949).
* *Le Progrès* [j. de l'arrondissement d'Orléansville] (1895-1940).
** *Le Rappel* [hebdo. politique de combat pour le rassemblement des forces franco-algériennes] (1939-1940).
* *Le Tell* [j. des intérêts coloniaux] (1864-1962).

Département de Constantine

- Le Répertoire des journaux, bulletins et revues conservés aux Archives de la wilaya de Constantine (1840-1975)* (par Abelkrim Badjadja et Omar Mimouni, dact., 1977, 177 p.) est l'outil de travail à consulter.
** *L'Action sociale* [tribune républicaine] (1923-1925).
** *L'Amicale du département de Constantine*⁵⁵⁴ (ca 1928-1929).
L'Avenir de Bougie (1931-1940) [remplace *L'Oued Sahel*]
L'Avenir de l'Est [org. des intérêts commerciaux du département de Constantine] (1901-1934).
L'Avenir de Guelma [org. indépendant radical-socialiste] (1925-1929).
L'Avenir de Tébessa [j. républicain, org. des intérêts de la région de Tébessa] (1897-1926).
L'Avenir du département de Constantine [org. républicain national indépendant] (1934-1939).
La Dépêche de Constantine [j. politique quotidien] (1908-1962).
La Dépêche de l'Est (1913-1962).
L'Écho de Bougie [j. politique, littéraire, commercial et agricole] (1905-1959).
L'Écho du Sahara [j. de l'arrondissement de Batna] (1881-1914 ; 1922-1951).
* *L'Écho du Soir* [j. républicain] (1900-1923).
L'Éveil de Sétif [politique, artistique et agricole] (1926-1951).
Al-Nağāh (1919-1939 ; 1945-1956).
L'Oued Sahel [j. politique, littéraire, commercial et agricole] (1887-1930) [remplacé par *L'Avenir de Bougie*]
Le Petit sétifien (1942-1963).
Le Progrès de Guelma [j. de l'arrondissement de Guelma] (1883-1942).
Le Progrès de Sétif [j. républicain indépendant, org. des intérêts de la région sétifienne] (1881-1939).

554 Consulté à la bibliothèque municipale d'Alger.

Le Réveil bônois (1890-1943).

L'Union républicaine de Sétif [org. républicain des intérêts de la région de Sétif] (1905-1940).

La Voix libre [j. d'union franco-musulmane] (1947-1952).

Département d'Oran

Bel-Abbès Journal (1930-1945).

Le Courrier de Tlemcen [j. politique, industriel, commercial et agricole] (1861-1924).

L'Écho d'Oran (1847-1963).

L'Écho de Tiaret [org. de défense des intérêts de la région de Tiaret et du Sersou] (1907-1914 ; 1919-1939).

L'Écho de Tlemcen [j. républicain de gauche] (1924-1939).

La Gazette d'Aïn Témouchent [org. républicain hebdomadaire des intérêts généraux de la région] (1903-1953).

Le Progrès de Sidi Bel-Abbès [j. de l'arrondissement] (1893-1962).

Le Réveil de Mascara [j. démocratique] (1881-1914 ; 1918-1951).

La Tribune de Bel-Abbès [j. des intérêts de l'arrondissement] (1887-1956).

Périodiques édités en Tunisie et au Maroc

La Dépêche tunisienne (1899-1961).

Le Petit marocain (1914-1971).

Publications officielles

Publications officielles éditées en métropole

* *Journal officiel de la République française. Lois et décrets* [JORF-LD] (1881-...).

Publications officielles éditées en Algérie

Budget de l'Algérie. Compte définitif des dépenses de l'exercice... (1912 ; 1920-1938).

Bulletin officiel du gouvernement général de l'Algérie [BOGGA ; devient JOA] (1861-1926).

Exposé de la situation générale de l'Algérie (1875-1938 ; 1945-1956 ; 1959).

Délégations financières, nombre inégal de vol. chaque année (1921-1939).

* *Journal officiel de l'Algérie* [JOA ; devient RAA-Algérie] (1927-1958).

Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire [JORADP] (1962-...).

Projets budgétaires votés par les assemblées financières... (1918-1938).

** *Projet de budget présenté par le gouverneur général de l'Algérie pour l'exercice...* (1949-1955).

* *Recueil des actes adm. de la préfecture d'Alger*⁵⁵⁵ [RAA-DA] (1861-1938).

* *Recueil des actes adm. de la préfecture de Constantine* [RAA-DC] (1861-1938).

* *Recueil des actes adm. de la Délégation g^{le} du gouvernement en Algérie* [RAA-Algérie] (1960-1962).

555 Sur la conservation et la publication (non-systématique) des arrêtés préfectoraux, voir ANOM, 91-1K-1059.

Imprimés à valeur de source

Sauf mention particulière, les ouvrages sont publiés à Paris.

Le choix a été fait de classer thématiquement l'ensemble des textes imprimés analysés. Lorsqu'un texte porte prioritairement sur une ville, il a été classé dans les ouvrages relatives à ladite ville. Les villes qui sont évoquées secondairement sont indiquées entre crochets ; leur ordre d'exposition est alphabétique. Lorsqu'un quartier est longuement évoqué, il est également indiqué.

Par exemple :

Alger

DJENNAS Messaoud, *Vivre c'est croire. Mémoires, 1925-1991*, Alger, Casbah Éditions, 2006, 556 p. [Belcourt ; Médéa] signifie que cet ouvrage permet de documenter le quartier de Belcourt d'Alger ; la ville de Médéa est aussi évoquée par l'auteur.

FRAYSSE Edmond, *Commando Delta. Confessions d'un soldat de l'OAS*, Nouveau Monde éditions, 2021, 237 p. [Batna, Constantine] signifie que cet ouvrage permet de documenter en premier lieu Alger et que de substantiels passages évoquent Batna et Constantine.

Alger, Constantine et Oran font l'objet d'un classement également chronologique (années 1920 – années 1930, Seconde Guerre mondiale, fin des années 1940 – années 1960). Certains ouvrages évoquent plusieurs de ces périodes : ils sont listés en amont de ce découpage chronologique.

Ces mentions n'ont aucune ambition d'exhaustivité.

Quelques imprimés ont également été indiqués (*supra*, p. 155) dans les bibliothèques des Archives des wilayas ainsi que dans les bibliothèques municipales d'Alger et de Constantine.

Pensée urbaine, aménagement et habitat.....	172
Productions de métropole	172
Productions d'Algérie.....	173
Gouverner.....	174
Productions ministérielles.....	174
Productions gubernatoriales	174
Documents administratifs divers	174
Statistiques diverses	175
Recensements.....	175
Productions départementales	175
Productions municipales.....	176
Témoignages.....	176
Productions para-administratives (commandes, thèses, etc.)	178
Droit, économie et ethnologie.....	178
Hygiène.....	179
Natalité.....	180
Positions	181
Divers.....	181
Syndicalistes, socialistes et communistes.....	181
Catholiques	182

Témoignages	182
Recueils (diverses villes)	182
Alger	183
Batna.....	190
Blida.....	190
Bône.....	191
Constantine	192
Guelma.....	194
Miliana.....	194
Oran	194
Orléansville.....	195
Philippeville.....	195
Relizane	196
Sétif.....	196
Sidi Bel-Abbès.....	197
Tiaret.....	197
Tlemcen	197
Autres.....	198
Figures	200
Dictionnaires biographiques	200
Approches biographiques	200

Pensée urbaine, aménagement et habitat

Productions de métropole

Anonyme, « Les HBM en Algérie », *BSFHBM*, 44-1, 1933, p. 47-48.

BAMAS F., TRIBALLAT N., « État du patrimoine des logements d'après le recensement de 1962 et amélioration qualitative de ce patrimoine entre 1954 et 1962 », *Économie et statistique*, 21-9, 1966, p. 3-58.

CAHEN Lucienne, « Évolution des conditions de logement en France depuis cent ans », *Études et conjoncture*, 12-10/11, 1957, p. 985-1376.

D'OLCHANSKI Claude, *Le Logement des travailleurs français*, LGDJ, 1946, 201 p.

DU VIVIER DE STREEL Edmond, PROST Henri, ROYER Jean, *L'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux* (Communications et rapports du congrès international de l'urbanisme aux colonies et dans les pays de latitude intertropicale)

t. 1, La Charité-sur-Loire, Delayance, 1932, 388 p.

t. 2, Les Éditions de l'Urbanisme, 1935, 124 p.

FERRAND Lucien, « L'habitation à bon marché en Algérie », *BSFHBM*, 44-4, 1933, p. 224-234.

FLAUSS Lucien, « La construction d'immeubles d'habitation en France de 1920 à 1939 », *Journal de la Société de statistiques de Paris*, t. 87, 1946, p. 70-85.

HOUEVILLE Louis, *Pour une civilisation de l'habitat*, Les éditions ouvrières, 1969, 412 p.

ISAAC Philippe, *Le problème de l'habitation urbaine en France. Étude des moyens pouvant contribuer à une amélioration du logement*, Lyon, Impr. du Salut public, 1943, 272 p.

LANCELOT Alain et MEYNAUD Jean, « Groupes de pression et politique du logement. Essai d'analyse monographique », *RFSP*, 8-4, 1958, p. 821-860.

LE CORBUSIER, *La ville radieuse. Éléments d'une doctrine d'urbanisme pour l'équipement de la civilisation machiniste*, Boulogne, Éditions de l'Architecture d'aujourd'hui, « Équipement de la civilisation machiniste », 1935, 344 p.

MALIGNAC Georges, « Le logement des faibles : évincement progressif et formation d'un sous-prolétariat », *Population*, 12-2, 1957, p. 237-260.

MARCOTTE Edmond, *L'art de bâtir une maison agréable et saine. Ouvrage fondamental sur la technique et l'hygiène des habitations et des installations accessoires dans les villes et à la campagne, en France et aux colonies*, Paris / Liège, Librairie polytechnique Ch. Beranger, 1930, 572 p.

Ministère des Colonies, *Exposition coloniale internationale et des pays d'outre-mer. Paris, 1931. Rapport général*, t. 6 : *Section métropolitaine*, Impr. nationale, 1933, 2 parties, 1320 p.

PARISOT J. [Jacques], *L'Habitation en France. Conditions de construction et d'aménagement des habitations au points de vue technique, sanitaire et législatif*, Impr. nationale, 1937, 350 p.

PIERARD A., « Le logement », *Revue d'économie politique*, 69, 4-5, 1959, p. 713-730.

POËTE Marcel, *Introduction à l'urbanisme*, Boivin, « Revue des cours et conférences », 1929, 320 p.

Ville de Lyon (Office central de la construction et de l'habitation), *Premier Congrès de l'habitation de Lyon (9 au 12 octobre 1919)*, Lyon, Noirclerc et Fénétrier, 1920, 284 p.

—, *Deuxième Congrès de l'habitation de Lyon (10 au 14 mars 1920)*, Lyon, Noirclerc et Fénétrier, 1920, 548 p.

—, *Troisième Congrès de l'habitation de Lyon (9 au 12 mars 1921)*, Lyon, Noirclerc et Fénétrier, 1921, 403 p.

SAUVY Alfred, « Le logement des faibles : nouvelles données sur l'élimination du prolétariat », *Population*, 12-4, 1957, p. 585-606.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES URBANISTES, *Où en est l'urbanisme en France et à l'étranger (Congrès international d'urbanisme et d'hygiène municipale, Strasbourg, 1923)*, Librairie de l'Enseignement technique – Léon Eyrolles Éditeur, 1923, 518 p.

Productions d'Algérie

BERNARD Augustin, DOUTTÉ Edmond, « L'Habitation rurale des indigènes de l'Algérie », *Annales de géographie*, 1917, vol. 26, 141, p. 219-228.

—, *Enquête sur l'habitation rurale des indigènes de l'Algérie*, Alger, Impr. orientale Fontana Frères, 1921, XIV-151 p.

—, *Enquête sur l'habitation rurale des indigènes de la Tunisie, faite par ordre de Lucien Saint, Résident général de France à Tunis*, Tunis, J. Barlier, 1924, p. XIV-102 p.

—, « L'Habitation indigène dans les possessions françaises – L'Afrique du Nord (Conférence faite à l'École coloniale, 22 janvier 1931) », BERNARD Augustin, JULIEN G., LABOURET Henri, LEENHARDT M., ROBEQUAIN Ch., *L'Habitation indigène dans les possessions françaises*, Société d'Éditions géographiques, maritimes et coloniales (Extrait de « La Terre et la Vie »), 1931, p. 1-22.

BERGY Paul, *Crise de logement, crise de l'État*, Alger, Impr. Imbert, s.d. [1950], 96 p.

BERQUE Augustin, « L'habitation de l'indigène algérien », *Revue africaine*, 78-366/367, 1936, p. 43-100.

BONI Georges, « Problèmes de l'habitat : le cas d'Alger », *Bulletin économique et juridique de l'Algérie*, Avril 1954, p. 136-139.

FAURE Jean-Pierre, *Alger, capitale*, Edgard Malfère, 1936, 125 p.

GENEVOIS H. [Henri], *L'Habitation kabyle*, Fort-National, Fichier de documentation berbère, 1962 [1955], 58 p.

LESPÈS René, « Projet d'enquête sur l'habitat des indigènes musulmans dans les centres urbains de l'Algérie », *Revue africaine*, 76-362/363, 1935, p. 431-437.

MAUNIER René, *La construction collective de la maison en Kabylie : étude sur la coopération économique chez les berbères du Djurdjura*, Institut d'ethnologie, « Travaux et mémoires, 3 », 1926, 80 p.

PASQUIER-BRONDE Louis, *L'Aménagement social des campagnes algériennes*, Alger, La Typo-Litho et Jules Carbonel, 1945, 7 p.

Gouverner⁵⁵⁶

Productions ministérielles

Direction de l'administration départementale et communale (ministère de l'Intérieur), *La situation financière des communes de France et de l'Algérie en...*, Paris / Nancy, Berger-Levrault et C^{ie}, 1920, 1923, 1929 et 1938.

Direction générale des contributions directes (ministère des Finances), *Renseignements statistiques relatifs aux contributions directes et aux taxes assimilées*, Impr. nationale, 1890-1975.

Ministère de la Reconstruction et du logement (puis de la Construction), *Annuaire du ministère de la Construction*, Publicifa, à compter de 1953 [numérisé⁵⁵⁷]

Ministère de l'Intérieur, *Dénombrement de la population – 1936*, Melun, Impr. administrative, 1937, 1072 p.

Recensement de 1954. Population de la France. Départements, arrondissements, cantons et communes (métropole), INSEE, s.d. [1954], 938 p.

Liste alphabétique des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret. 1900-1969, Impr. nationale, 32 vol., 1948-1976.

Productions gubernatoriales

Documents administratifs divers

Dictionnaire des communes de l'Algérie, Alger, Pierre Fontana, 1903, 265 p.

L'Habitat en Algérie. Législation algérienne relative à l'habitat, Alger, Impr. officielle, 1952, 198 p.

Votre maison. Législation algérienne relative à l'habitat, Alger, Impr. officielle, 1950, 54 p.

Documents algériens,

« Série économique », 1945-1960.

« Série politique », 1945-1957.

« Synthèse de l'activité algérienne », 1946-1956.

« Série sociale », 1946-1958.

« Série monographies », 1948-1958.

CATROUX Général (commissaire d'État aux affaires musulmanes et gouverneur général de l'Algérie), *Projets de décisions présentés au Gouvernement à la suite des travaux de la Commission chargée d'établir un programme de réformes politiques, sociales et économiques en faveur des Musulmans français d'Algérie*, Alger, Impr. officielle, 1944, 75 p.

Confédération générale du patronat de l'Algérie, *Annuaire général du patronat de l'Algérie*, Alger, Éditions Zadig, 1953, 161 p.

—, Gouvernement général de l'Algérie (direction de l'Énergie et de l'industrialisation), *Annuaire des industries d'Algérie*, Alger, Éditions générales algériennes, 1961, n. p.

Gouvernement général de l'Algérie, *L'essor de l'Algérie*, E. Desfossés, 1947, 126 p.

Gouvernement général de l'Algérie (service d'Information et de documentation), *Quatre villes d'Algérie. Alger, Oran, Constantine, Bône*, Alger, Impr. officielle, 1954, 36 p.

Gouvernement général de l'Algérie (direction des Affaires politiques), *L'Algérie du demi-siècle vue par les autorités locales*, Alger, Impr. officielle, 1954, 290 p.

556 Pour les publications à tirage régulier de type réglementaire et budgétaire, se reporter à la présentation des « Périodiques ».

557 Données numérisées par le Comité d'histoire du ministère de la Transition écologique [<https://www.histoire-dac.developpement-durable.gouv.fr/index.xsp>].

Statistiques diverses

Gouvernement général de l'Algérie (service de la Statistique générale), *Statistique générale de l'Algérie*, Alger, [Impr. diverses], 1867-1925 puis 1958-1960.

—, *Annuaire statistique de l'Algérie*, Alger, Impr. Émile Pfister, 1926-1960.

Recensements

Gouvernement général de l'Algérie (service de la Statistique générale), *Tableau général des communes de l'Algérie*

- *Situation au 6 mars 1921*, Alger, Impr. É. Pfister, 1922, 222 p.

- *Situation au 7 mars 1926*, Alger, Impr. É. Pfister, 1927, 210 p.

—, *Répertoire statistique des communes de l'Algérie*

- *Recensement de la population algérienne au 8 mars 1931*, Alger, Impr. V. Heintz, 1932, 255 p.

- *Décembre 1936*, Alger, Impr. V. Heintz, 1937, 253 p.

—, *Recensement démographique quinquennal du 8 mars 1931. Statistique de la population algérienne*, Alger, Impr. E. Pfister

- t. 1 : *Principales agglomérations*, Alger, 1934, 355 p.

- t. 2 : *Département de Constantine*, Alger, 1936, 217 p.

—, *Recensement démographique quinquennal du 8 mars 1936. Statistique de la population algérienne*, t. 1 : *Département d'Oran*, Alger, Impr. A. Imbert, 1939, 88 p.

—, *Statistique comparée des recensements quinquennaux de la population algérienne*

- ...de 1926-1931, Alger, Impr. É. Pfister, 1932, 130 p.

- ...en 1931-1936, Alger, Impr. V. Heintz, 1937, 104 p.

—, *Résultats statistiques du dénombrement de la population*

- ...effectué le 31 octobre 1948, Alger, Impr. V. Heintz

- t. 1 : *Population légale ou de résidence habituelle*, 1950, XXXIV-148 p.

- t. 2 : *Population non-musulmane. État-civil et activité professionnelle*, 1953, 123 p.

- t. 3 : *Population musulmane. État-civil et activité professionnelle*, 1953, 125 p.

- t. 4 : *Familles*, 1953, 204 p.

- ...effectué le 31 octobre 1954

- t. 1 : *Population légale ou de résidence habituelle*, Alger, Impr. V. Heintz, 1957, 278 p.

- t. 2 : *Sexe, âge, état matrimonial, lieu de naissance, instruction*, Alger, Impr. Baconnier, 1960, 152 p.

- t. 3 : *Population active*, Alger, Impr. Baconnier, 1961, 263 p.

- *Données statistiques sur les immeubles et les logements*, 1958, Alger, Impr. officielle, 274 p.

Productions départementales

Association nationale des présidents des conseils généraux de France, *Congrès d'Algérie. Oran – Alger – Constantine, du 12 au 21 juin 1953. Compte rendu analytique*, Laval, Impr. E. Brault, 1953, 207 p.

Batna et son arrondissement. Voyage officiel de M. Roger Léonard, gouverneur général de l'Algérie du 22 au 24 avril 1954, Constantine, Impr. Attali, 1954, 47 p.

Le Département d'Oran et son Conseil général : 1830-1930, Oran, Impr. Heintz, 1930, 2 vol., 681 + 127 p.

FILIPPI Jean, *La Vie et l'œuvre du Conseil général du département d'Alger (5 décembre 1858 – 6 décembre 1956) : esquisse*, Alger, Impr. nord-africaine, 1958, 229 p.

Productions municipales⁵⁵⁸

- Anonyme, *Programme de la région algéroise d'urbanisme*, s.l.n.d. [après 1935], 147 p.
Bulletin municipal de la ville d'Alger, 1897-1953 [BNF (lacunaire) et BMA (coll. complète, sauf 1944-1946)]
Bulletin municipal de Maison-Carrée, 1899-1943 [BNF (lacunaire)]
Comité du centenaire, *Centenaire de l'entrée de Constantine dans la patrie française. 13 octobre, 1837-1937*, Constantine, Auguste Paulette & ses fils Éditeurs, 1937, 114 p.
LEMOINE Adrien, *L'œuvre municipale*, 1929-1935, Oran, L. Fouque, 1935, 69 p.
LESPÈS René, *Alger. Esquisse de géographie urbaine. Introduction au plan d'agrandissement et d'embellissement de la ville d'Alger*, Alger, Jules Carbonel, 1925, 231 p.
MARIS Maurice, *La Réforme municipale*, Larose, 1921, 190 p.
TROUSSEL Marcel (présenté par), *Bilan d'activité de six années de vie municipale. 1947-1953*, s.l.n.d. [Constantine, 1953], 94 p.
Ville d'Alger, *L'offensive contre le taudis. Transformation des vieux quartiers d'Alger. Séance du Conseil municipal du 27 mars 1931. Rapport du maire*, Alger, V. Heintz, 1931, 208 p.
——, *La Municipalité d'Alger vous présente quelques images... Alger d'hier et d'aujourd'hui*, s.l.n.d. [ca 1954-1957], n. p.
Ville de Sidi Bel-Abbès, *L'œuvre de la municipalité Bellat par la Presse (6 ans d'histoire bel-abbésienne)*, Sidi Bel-Abbès, Joseph Méneau, 1935, 253 p.

Témoignages

Ces témoignages sur les modalités de gouvernement des villes d'Algérie sont aussi riches d'éléments sur la vie quotidienne et les façons d'habiter. Ils sont, en ce sens, à rapprocher des témoignages rassemblés plus loin (*infra*, p. 182).

- AURIOL Vincent, *Journal du septennat, 1947-1954*, Armand Colin, 1970-1971, 7 t.
BERNARD Jean-René, « Une promotion d'énarques en Algérie », VADELORGE Loïc (textes réunis par), *Jean-Eudes Roullier, un pionnier des politiques de l'espace urbain*, La Documentation française, 2011, p. 39-41.
BERQUE Jacques, *Mémoires des deux rives*, Seuil, 1989, 287 p.
BLOCH-LAINÉ François (entretiens avec François Carrière), *Profession : fonctionnaire*, Seuil, « Traversée du siècle », 1976, 253 p.
—— (entretiens avec Jean Bouvier), *La France restaurée. 1944-1954. Dialogues sur les choix d'une modernisation*, Fayard, 1986, 338 p.
BUGÉJA Manuel, *Souvenirs d'un fonctionnaire colonial. 34 ans d'administration algérienne*, Tanger, Les éditions internationales, 1939, 190 p. [Constantine]
BROSSE Claudius, *L'État dinosaure*, Albin Michel, 2000, 314 p. [Constantine, Tizi Ouzou]
CARRÉ DE MALBERG Nathalie, *Entretiens avec Roger Goetze, haut fonctionnaire des Finances. Rivoli – Alger – Rivoli, 1937-1958*, Vincennes, IGPDE, « CHEFF – Histoire économique et financière, XIX^e – XX^e », 1997, 450 p.
CARRÈRE Gilbert, *Mémoires d'un préfet : à la traverse du XX^e siècle*, L'Harmattan, « Graveurs de mémoire », 2012, 244 p. [Alger, Sebdou]

558 Les bulletins municipaux des mairies de **Bône** et de **Sétif** sont dactylographiés. Pour la collection des premiers, voir la présentation des archives de l'APC d'Annaba (AAPCA, *supra* p. 154) ; pour la collection des seconds, voir la description des archives privées d'Assia Samaï-Bouadjadja (AP-ASB, *supra*, p. 117). Il n'existe *a priori* pas de bulletin municipal dactylographié pour **Constantine** ; une collection manuscrite existe en revanche dans le bureau du cabinet du maire (voir AAPCC, *supra*, p. 155). Les délibérations municipales de la ville d'**Oran** – pour s'en tenir à cette importante ville – n'ont pas été repérées (voir précision *supra*, n. 5 p. 138).

- CAZEJUST Pierre, *Beauveau, 1944-1985 : chronique*, Lettres du monde, 1995, 277 p. [Batna, Constantine, Philippeville]
- CHENU Roselyne (entretiens recueillis par), *Paul Delouvrier ou la passion d'agir*, Seuil, « L'Histoire immédiate », 1994, 413 p.
- CHIRAC Jacques, *Mémoires*, t. 1 : *Chaque pas doit être un but*, Nil, 2009, 503 p.
- COUTELEN Jean, *Quel gâchis ! Fragments d'histoire de l'Algérie française (les vingt dernières années)*, Les éditions du Panthéon
- t. 1 : *1942-1954. Avant la tourmente*, 1995, 254 p. [Chellala, Laghouat, Sersou, Tizirt, Orléansville]
- t. 2 : *1954-1957. Dans la tourmente*, 1998, 252 p. [Orléansville, Tizirt, Tizi Ouzou]
- t. 3 : *1956-1962. Le dernier quart d'heure*, 2004, 286 p. [Palestro]
- CROS Vitalis, *Le Temps de la violence*, Presses de la Cité, 1971, 349 p.
- DEBIA René-Yves, *Orléansville. Naissance et destruction d'une ville. Sa résurrection*, Alger, Baconnier, 1955, 109 p.
- DE GAULLE Charles, *Discours et messages*, t. 3 : *Avec le renouveau, mai 1958 – juillet 1962*, Plon, 1972 [1970], 457 p.
- EFFOSSE Sabine, *Entretiens avec Roger Goetze. Un financier bâtisseur, 1957-1988*, Vincennes, IGPDE, « CHEFF – Histoire économique et financière, XIX^e – XX^e », 2007, 103 p.
- FERRÉ Lucien, *Chroniques d'un sous-préfet converti à l'islam : d'une insurrection à une autre*, 1939, 1945, 1954, Académie européenne du livre, 1990, 221 p.
- FEUILLOLEY Paul, *Une randonnée préfectorale*, Pierre Bordas et fils, 1989, 381 p. [Alger, Bône]
- , *La France du Général de Gaulle, 1958-1969. De l'acte de foi à l'ingratitude*, L'Harmattan, « Logiques historiques », 2001, 508 p. [Alger, Bône]
- FOURQUET François, *Les comptes de la puissance. Histoire de la comptabilité nationale et du plan*, Recherches, « Encre, 12 », 1980, 462 p.
- FROMENT-MEURICE Henri, « Le rapport de stage d'un jeune énarque sur la situation de l'Algérie fin 1947 », *Outre-Mers*, 356-357, 2007, p. 173-194.
- ISNARD Jean-Claude, « Du lycée Rollin à la rue Cambon, en passant par la rue des Saint-Pères », *Cahiers pour une histoire de l'ENA. Promotion Europe, janvier 1949 – décembre 1951*, La Documentation française, 2016, p. 135-146.
- LÉONARD Roger, *Quatre ans en Algérie. Avril 1951 – février 1955*, Alger, Impr. officielle, 1955, 154 p.
- MARMONIER Stéphane (éd.), *Pierre Dalloz. Mémoires de l'ombre*, Éditions du Linteau, 2012, 175 p.
- MONOD Jérôme, *Le déchirement. Lettre d'Algérie et du Maroc. 1953-1958*, Fayard, 2008, 153 p.
- MORIN Jean, *De Gaulle et l'Algérie. Mon témoignage, 1960-1962*, Albin Michel, 1999, 387 p.
- NAEGELEN Marcel-Edmond, *Mission en Algérie*, Flammarion, 1962, 314 p.
- NOËL Jean, *Journal d'un administrateur à Palestro*, Alger, Baconnier, 1958, 103 p.
- PETITBON René, *Préfet en Algérie, 1945-1949*, Phénix Editions, 2001, 137 p.
- POMIER Jean, *Pellicules d'idoles. 1910-1957*, Toulouse, Le Méridien, 1972, 121 p. [employé préfectoral]
- ROCARD Michel, « Premiers engagements », ROCARD Michel, *Rapport sur les camps de regroupement et autres textes sur la guerre d'Algérie*, Mille et une nuits, 2003, p. 155-209.
- , *Si ça vous amuse. Chronique de mes faits et méfaits*, Flammarion, 2010, 577 p.
- ROLAND-BILLECART Yves, *Une vie au service du développement. Mémoires*, Agence française de développement, 2018, 185 p.
- SAINT-ANDRÉ Rémi et Claudie, *Rémi Saint-André. Sur les ailes du temps. Mes souvenirs aéronautiques d'Algérie (1930-1963)*, Chez les auteurs, 1987, 632 p.

SAINT-ANDRÉ Claudie, *Rémi Saint-André. De Mostaganem à Paris. L'itinéraire de 1899 à 1992 d'un Français d'Algérie*, Chez l'autrice, 1994, 800 p.

t. 1 : *Le premier demi-siècle (1899-1940)*.

t. 2 : *Le second demi-siècle (1941-1992)*.

TRICOT Bernard, *Les Sentiers de la paix. Algérie, 1958-1962*, Plon, 1972, 443 p.

VAUJOUR Jean, *De la révolte à la révolution. Aux premiers jours de la guerre d'Algérie*, Albin Michel, 1985, 472 p.

VIOLLETTE Maurice, *L'Algérie vivra-t-elle ? Notes d'un ancien gouverneur général*, Félix Alcan, « Les Questions du temps présent », 1931, 503 p.

Productions para-administratives (commandes, thèses, etc.)

MÉLIA Jean, *L'épopée intellectuelle de l'Algérie. Histoire de l'Université d'Alger*, Alger, La maison des livres, 1950, 275 p.

Droit, économie et ethnologie

AREXY Gaston, *Législation algérienne. À l'usage du personnel administratif de l'Algérie et des candidats aux fonctions publiques de la colonie*, Alger, P. et G. Soubiron, 1932 [1924], 433 p.

ARNAUDIÈS Fernand, *Historique et situation des sociétés de secours mutuels du département d'Alger, 1854-1930*, Alger, Impr. Pierre Guiauchain, 1935, 155 p.

BERNARD Augustin, « La main-d'œuvre dans l'Afrique du Nord », *L'Afrique française. Bulletin du Comité de l'Afrique française (Renseignements coloniaux et documents, 5)*, 1930, p. 297-311.

BERQUE Augustin, « La bourgeoisie algérienne ou à la recherche de César Birotteau », *Hespéris*, XXXV, 1948, p. 1-29.

—, *Écrits sur l'Algérie*, Aix-en-Provence, Édisud, « Archives maghrébines », 1986, 300 p.

BÉTIER G. [Gaston], DUSSERT Désiré, *Les mines et les carrières en Algérie*, Larose, « Coll. du Centenaire de l'Algérie, 1830-1930 – Mise en valeur de l'Algérie », 1930, 411 p.

DEMONTÈS Victor, *Renseignements sur l'Algérie économique*, Office du gouvernement général de l'Algérie, 1922, 176 p.

—, *L'Algérie économique*, Alger, Gouvernement général de l'Algérie

t. 2 : *Les populations algériennes*, 1923, 496 p.

t. 5 : *Les cultures industrielles et les productions végétales et animales utiles à l'industrie*, 1927, 519 p.

—, *L'Algérie industrielle et commerçante*, Larose, « Centenaire de l'Algérie – Mise en valeur de l'Algérie », 1930, 187 p.

ERNEST-PICARD Paul, *Mise en valeur de l'Algérie. La Monnaie et le crédit en Algérie depuis 1830*, Alger / Paris, Impr. Jules Carbonel / Plon, « Collection du Centenaire de l'Algérie », 1930, 436 p.

GAUTIER Émile-Félix, *Mœurs et coutumes des musulmans*, Payot, « Collection d'études, de documents et de témoignages pour servir à l'histoire de notre temps », 1931, 305 p.

GENDARME René, *Économie de l'Algérie. Sous-développement et politique de croissance*, Armand Colin, « Cahiers de la FNSP, 101 », 1959, 379 p.

GIRAULT Arthur, *Principes de colonisation et de législation coloniale*, IV, 3^e partie : *L'Afrique du Nord*, t. 1 : *L'Algérie*, Recueil Sirey, 1926 [1895], 466 p.

KRUGER Edouard, *L'Algérie économique et sociale en 1952*, Oran, Heintz, 1953, 23 p.

LAPALUD Pierre, *Le douar Aghbal : monographie économique*, Thèse de droit, Université d'Alger, 1934, 158 p.

LARNAUDE Marcel, « La colonisation rurale en Algérie », *Annales de géographie*, 233, 1932, p. 537-539.

LEJEUNE André, *Le Rôle du crédit dans le développement économique de l'Algérie depuis la fin de la guerre*, Impr. Jouve et C^{ie} / L. chauny et L. Quinsac, 1930, 235 p.

LE TOURNEAU Roger, « L'évolution de la famille musulmane en Afrique du Nord », *La France méditerranéenne et africaine. Bulletin d'études économiques et sociales*, 1-3, 1938, p. 5-21.

MAISSIAT Édouard Louis Auguste, *L'Usure en Algérie*, Alger, Impr. Minerva, 1937, 378 p.

MAUNIER René, *Mélanges de sociologie nord-africaine*, Félix Alcan, 1930, 220 p.,

MARTONNE Ed. [Édouard], *Cartographie coloniale*, Larose, « Les Manuels coloniaux », 1935, 297 p.

MIRANTE Jean, *La France et les œuvres indigènes en Algérie*, Publications du Comité national métropolitain de l'Algérie, « Cahiers du centenaire de l'Algérie, 11 », 1930, 112 p.

MONTAGNE Robert, « La fermentation des partis politiques en Algérie », *Politique étrangère*, 2-2, 1937, p. 124-147.

PINEAU Pierre, *Les Lois sociales en Algérie*, Alger, La Maison des livres, 1953, 63 p.

SAINT-GERMÈS Joseph, *Économie algérienne*, Alger, La Maison des livres, « Bibliothèque de la faculté de droit de l'université d'Alger, 4 », 1950, 344 p.

SOUALAH Mohamed, *La société indigène de l'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc, Sahara)*, Alger, La typo-litho et Carbonnel, 1946 [1937], 3 vol., 562 p.

VIARD Paul-Émile, *Les centres municipaux dans les communes mixtes d'Algérie*, Recueil Sirey, « Bibliothèque des questions nord-africaines, 4 », 1939, 98 p.

Hygiène⁵⁵⁹

L'œuvre municipale. Le Service de l'hygiène de 1929 à 1935, Alger, Ville d'Alger, 1935, 42 p.

ALBOU André, *Étude sur la tuberculose des travailleurs indigènes algériens dans les grandes villes (France et Algérie). De son expansion des centres vers les campagnes*, Alger, Impr. moderne, 1930, 104 p. [Thèse de médecine, université d'Alger]

ANASTAZE Raymond, *Contribution à l'étude de la cure sanatoriale en Algérie. Le sanatorium de Rivet*, Alger, Impr. nord-africaine, 1938, 151 p. [Thèse de médecine, université d'Alger]

ARGENSON (médecin chef), *Rapport sur le fonctionnement de l'Office public d'hygiène sociale du département d'Alger pendant l'année 1922*, Alger, Société anonyme des anciens établissements F. Montégut, 1923, 23 p.

BENOÎT G. [Georges] (docteur), *Rapport de la Commission chargée d'étudier les mesures contre le choléra dans le département de Constantine*, Alger, Impr. Fontana Frères, 1912, 34 p.

BRUCH Edmond (dir.), *Hygiène et assistance en Algérie*, Alger, Giralt, « Algérie – Exposition universelle de 1900 », 1900, 180 p.

BOURELY-MAUCOURT Colette, *Contribution à l'étude de l'exercice de la pharmacie en Algérie (1830-1870)*, Alger, Impr. V. Heintz, 1937, 197 p. [Thèse de pharmacie, université d'Alger]

Bureau municipal d'hygiène de Constantine, *Ville de Constantine, 1837-1937. L'Œuvre française d'assistance et de protection sanitaire*, Constantine, Éditions Braham, 1937, 128 p.

CHASSEVANT Allyre, « L'hygiène collaboratrice de la victoire et de la reconstitution nationale. Son rôle en Algérie », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 4^e série, 33, 1920, p. 321-341.

—, *Hygiène pratique*, Alger, Impr. La Typo-Litho, 1925, 119 p.

DE MOUZON Adrien, *La tuberculose et la lutte antituberculeuse en Algérie*, Montpellier, Impr. Gustave Firmin, Montane et Sicardi, 1907, 68 p. [Thèse de médecine, université de Montpellier]

559 Nombre d'autres thèses de médecine (plus cliniques et avec moins de remarques sociologiques), notamment soutenues à l'université d'Alger, pourraient compléter cet ensemble.

- DERCLE Charles Usmar, *Précis d'hygiène pratique à l'usage des indigènes d'Algérie*, Alger, A. Jourdan, 1908, 116 p.
- ELHADI Lahsen, *Contribution à l'étude de l'infection tuberculeuse chez les indigènes musulmans d'Algérie*, Alger, Impr. La Typo-Litho, 1929, 45 p. [Thèse de médecine, université d'Alger]
- FREDJ Claire (présenté et annoté par), *Femme médecin en Algérie. Journal de Dorothée Chellier (1895-1899)*, Belin, 2015, 319 p.
- Gouvernement général de l'Algérie (direction de la Santé publique), *Organisation des services de protection de la santé publique en Algérie*, Alger, Impr. adm. Émile Pfister, 1922, 16 p.
- , *Compte rendu des cinq années d'action de l'Office algérien de médecine préventive et d'hygiène*, Alger, Gouvernement général de l'Algérie, s.d. [mars 1934], 24 p.
- JULIEN Louis-Calixte, *Hygiène de la ville d'Alger*, Bordeaux, Impr. V^{ve} Cadoret, 1893, 77 p. [Thèse de médecine, université de Bordeaux]
- KOZIELL Louis Joseph Pierre, *L'Hygiène de quelques quartiers d'Alger*, Bordeaux, Impr. Y. Cadoret, 1897, 56 p. [Thèse de médecine, université de Bordeaux]
- LACROIX Adrien, *La lutte anti-tuberculeuse. Considérations sur le BCG*, Alger, Ferraris, « Cahiers nord-africains d'hygiène et de médecine sociales, 3 », 1946, 48 p.
- LEMAIRE Gaston, *Compte rendu des travaux du bureau municipal d'hygiène...*
 ... pour 1912 et 1913, Alger, Impr. algérienne, 1914, n. p.
 ... pour 1914 à 1921 inclus, Alger, Impr. algérienne, 1922, n. p.
 ... pour 1922 à 1923 inclus, Alger, Impr. algérienne, 1925, n. p.
- , *Les 18 ans du bureau d'hygiène de la ville d'Alger. Compte rendu des années 1926-1929*, Alger, Impr. Baconnier frères, 1930, 60 p.
- MARGAILLAN Albert-René, *Tuberculose (maladie sociale). Étude historique de la législation actuelle organisant la lutte sociale antituberculeuse*, Alger, Impr. Crescenzo, 1921, 84 p. [Thèse de médecine, université d'Alger]
- PARROT Louis, *Kitab eç-cih'ha. Le Livre de la bonne santé, dédié aux musulmans de l'Afrique du Nord*, Impr. Nationale, 1922, 198 p.
- PHÉLINE Maurice, *Contribution à l'étude des habitations salubres et à bon marché : la question à Alger*, Mascara, P. Muselli fils, 1911, 37 p. [Thèse de médecine, université d'Alger]
- PICARD Paul, RAYNAUD Lucien, SOULIÉ Henri, *Hygiène et pathologie nord-africaine. Assistance médicale*, Masson et C^{ie} Éditeurs, « Collection du Centenaire de l'Algérie – Études scientifiques », 1932, t. 1, 550 p.
- ROUSSET Paul Adrien Frédéric, *Le Service social en milieu indigène d'Algérie. L'œuvre de la Société de secours aux blessés militaires d'Alger*, Alger, Impr. Fontana, 1936, 92 p. [Thèse de médecine, université d'Alger]
- ZAFFRAN Ange, *Contribution à l'étude de la chrysothérapie dans la tuberculose pulmonaire, particulièrement chez l'indigène algérien*, Alger, Impr. nord-africaine, 1939, 136 p. [Thèse de médecine, université d'Alger]

Natalité

- BORIE L. [Pierre Jean Louis] (général), « Le XII^e Congrès de la Natalité. Constantine-Alger, 4-8 avril 1930 », *RANAPF*, 214, mai 1930, p. 137-142.
- BARTHELET L. [Léopold], « Peuplement et natalité en Algérie et dans l'Afrique du Nord », *BSGAAN*, 112, 1927, p. 478-508.
- BOVERAT Fernand, *Le surpeuplement accéléré de l'Algérie et ses conséquences tragiques : comment en atténuer la gravité*, s.n., 1956, 55 p.
- LEFEBVRE-DIBON [Paul] (président de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française) « Impressions d'Algérie. Notes démographiques », *RANAPF*, 215, 1930, p. 161-167.

HAURY Paul, « L'Alliance Nationale et les pouvoirs publics », *RANAPF*, 193, 1928, p. 232-238.

—, « La population de l'Algérie d'après le dernier recensement », *RANAPF*, 253, 1933, p. 239-243.

TABAH Léon, « La population algérienne. Croissance, niveau de vie, investissements », *Population*, 11-3, 1956, p. 429-460.

Positions

Divers

CAMUS Albert, *Chroniques algériennes. 1939-1958 (Actuelles, III)*, Gallimard, « Folio – Essais », 2012 [1958], 213 p.

CHEVALLIER Jacques, *Nous, Algériens...*, Calmann-Lévy, « Questions d'actualité », 1958, 187 p.

EISENBETH Maurice, *Le judaïsme nord-africain. Études démographiques sur les Israélites du département de Constantine*, Constantine, Pierre Braham, s.d. [1931], 285 p.

GUASTAVINO Jean-Marie, *Au service des Algériens*, Blida, Impr. A. Mauguin, 1932, 250 p.

HACENE Ahmed, *Paroles algériennes / Kalimāt jazā'iriat*, Alger, Éditions du Croissant, 1929, 12 p.

HESNAY-LAHMEK H., *Lettres algériennes*, Impr. Jouve et C^{ie} éditeurs, 1931, 181 p.

KESSOUS Mohammed El Aziz, *La Vérité sur le malaise algérien*, Bône, Impr. rapide, 1935, 116 p.

LAVION H. [Henri], *L'Algérie musulmane dans le passé, le présent et l'avenir*, A. Challamel, 1914, 247 p.

MARCHAND Henri, *La musulmane algérienne*, Rodez, Subervie, 1960, 239 p.

MÉLIA Jean, *Le triste sort des Indigènes musulmans d'Algérie*, Mercure de France, 1935, 254 p.

PONCET Charles, *Camus et l'impossible trêve civile, suivi d'une correspondance avec Amar Ouzegane*, Gallimard, 2015, 330 p.

ROUANET Jules, *L'Algérie vivra. Réponse aux « Notes d'un ancien Gouverneur général »*, Alger, Société d'imprimerie de presse algérienne, 1931, 32 p.

ROY Jules, *La guerre d'Algérie*, Julliard, 1960, 214 p.

VALLET Eugène, *Un drame algérien, la vérité sur les émeutes de mai 1945*, Les Grandes Editions françaises, 1948, 291 p.

ZÉNATI Rabah, *Le problème algérien vu par un indigène*, Comité de l'Afrique française, 1938, 182 p.

Syndicalistes, socialistes et communistes

Collectif, *Lettre d'un groupe d'enseignants à leurs collègues d'Algérie sur les événements et le problème algérien*, s.l.n.d. [début 1956], 20 p.

ALLEG Henri, BENZINE Abdelhamid, KHALFA Boualem, *La grande aventure d'Alger Républicain*, Alger, El-Ijtihad, 2010 [1987], 271 p.

FERRI Louis, *L'Algérie c'est d'abord l'Algérie*, Alger, Alem el Afkar, 2017 [1956], 175 p.

FRAUDEAU François, *Petite histoire CFTC de la Sécurité sociale en Algérie*, Archives confédérales de la CFDT, 1982, 77 p.

JUVING Alexandre, *Le socialisme en Algérie*, Alger, Jules Carbonel, 1924, 297 p.

Catholiques

- DUCATILLON Joseph-Vincent, DESLANDRES Maurice, *Questions sociales. Colonisation et pensée chrétienne. Problèmes algériens*, Maison-Carrée, Impr. polyglotte nord-africaine, 1933, 278 p.
- DUVAL Léon-Étienne, *Au nom de la Vérité. Algérie, 1954-1962*, Albin Michel, « Espaces libres », 2001 [1982], 198 p.
- LETELLIER G., PASQUIER-BRONDE Louis, VIARD Paul-Émile, RAY Joanny, *Le problème social nord-africain. Compte rendu in extenso des conférences et exposés divers (Journées sociales nord-africaines, session d'avril 1941)*, Maison-Carrée, Impr. polyglotte africaine, 1941, 213 p.
- LOISEAU Jean, *Prêtres perdus*, s.l., Éditions du Fuseau, 1965, 226 p.
- MONNOYER Maurice, *Journaliste en Algérie, ou l'histoire d'une utopie*, Montpellier, Chez l'auteur, 1989, 133 p.
- , *Journaliste en Algérie. t. 2 : Articles publiés de 1945 à 1977*, Montpellier, Chez l'auteur, 1992, 436 p.
- PASQUIER-BRONDE Louis, *Vers une démocratie organisée. Idéalisme et réalisme*, Alger, Impr. F. Montégut, 1922, 117 p.
- , *Les droits de l'homme au service de l'homme. D'un certain aspect du problème algérien. Lettre ouverte aux élites musulmanes algériennes*, Alger, Impr. E. Imbert, 1955, 32 p.
- , *La petite patrie algérienne dans le cœur de la grande patrie française*, Alger, Baconnier, 1958, 37 p.
- Secrétariat social d'Alger, *À la recherche d'une communauté. La cohabitation en Algérie*, Alger, Éditions du Secrétariat social d'Alger, 1956, 207 p.
- SCELLES-MILLIE Jeanne, *Algérie, dialogue entre christianisme et islam*, L'Harmattan, 2003, 182 p.

Témoignages⁵⁶⁰

Les ouvrages édités par Bleu Autour le sont à Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Recueils (diverses villes)

- Vies et luttés des Algériens à travers les témoignages de Vérité-Liberté – 1960-1962*, Villers-Cotterêts, Ressouvenances, 2015, 198 p.
- AMRANE-MINNE Danièle Djamila, *Des femmes dans la guerre d'Algérie. Entretiens*, Alger, Barzakh, [1994], 2014, 229 p.
- AYOUN Monique, STORA Jean-Pierre, *Mon Algérie. 65 personnalités témoignent*, Acropole, 1989, 295 p.
- BEN MAHMOUD Feriel, BRUN Michèle, *L'Algérie au temps des Français. Un siècle d'images (1850-1950)*, Place des Victoires, 2009, 255 p.
- BOURDIEU Pierre, *Images d'Algérie. Une affinité élective*, Arles / Graz / Paris, Actes Sud / Camera Austria / IMA, « Archives privées », 2003, 220 p.
- COMBIER Marc, GUICHETEAU Gérard, *L'Algérie oubliée. Images d'Algérie (1910-1954)*, Acropole, 2004, 207 p.
- CHOLLET Laurent, *L'Algérie de ma mémoire. 1930-1962*, Gründ, 2015, 208 p.
- DAUM Pierre, *Ni valise ni cercueil. Les pieds-noirs restés en Algérie après l'indépendance*, Arles, Actes Sud, « Archives du colonialisme », 2012, 431 p.

⁵⁶⁰ Les collections de l'APA (Association pour l'autobiographie et le patrimoine autobiographique ; à Ambérieux-en-Bugey) n'ont pas été consultées ; la lecture de leur catalogue invite à s'y rendre pour toute future recherche en histoire sociale de l'Algérie. Voir toutefois dans la présente section le choix de textes par Véronique Leroux-Hugon.

- DURAND-EVRARD Françoise, MARTINI Lucienne, *Archives d'Algérie, 1830-1960*, Hazan, 2003, 255 p.
- DUVOLLET Roger, *Mon pays mieux que Damas et soie écarlate : Alger, Oran & Sidi Bel-Abbès, Constantine, Tunisie, Sahara*, Vesoul, Impr. Lidag, 1989, 255 p.
- FRAYSSE Louis, NOUIS Antoine (dir.), *Regards sur une tragédie. « Réforme » et la guerre d'Algérie*, Genève / Paris, Labor et fides / Réforme, 2013, 157 p. [Alger, Bône, Boufarik, Constantine, Oran, Tlemcen]
- HARBI Mohammed, MEYNIER Gilbert, *Le FLN. Documents et histoire. 1954-1962*, Fayard, 2004, 898 p.
- HÉDUY Philippe, *Algérie française. 1942-1962*, Société de Production Littéraire, 1980, 376 p.
- JAUFFRET Jean-Charles (éd.), *La guerre d'Algérie par les documents*, Vincennes, SHAT
t. 1 : *L'Avertissement, 1943-1946*, 1990, 550 p.
t. 2 : *Les portes de la guerre. Des occasions manquées à l'insurrection, 10 mars 1946 – 31 décembre 1954*, 1998, 1023 p.
- KADDACHE Mahfoud (éd.), *Récits de feu. Témoignages sur la guerre de libération nationale*, Alger, SNED / El Moudjahid, 1977, 351 p.
- KESSEL Patrick, PIRELLI Giovanni (textes rassemblés par), *Le Peuple algérien et la guerre. Lettres et témoignages d'Algériens, 1954-1962*, Maspero, « Les Cahiers libres, 41-43 », 1963, 757 p.
- KHODJA Fraha, *Récits d'Algérie. Témoignages de nos aînés, de la colonisation à l'indépendance*, s.l., Face cachées, 2022, 293 p.
- KOUBI Richard, *Pieds-noirs, belle peinture*, Versailles, L'Alanthrope, 1979, 221 p.
- LEROUX-HUGON Véronique (choix de textes), « Guerre d'Algérie. Engagements et résistances », *Cahiers de l'APA*, Hors-Série, 2023, 94 p.
- MATHIEU-JOB Martine (récits réunis par), *A l'école en Algérie, des années 1930 à l'indépendance*, Bleu autour, 2018, 368 p.
- , SEBBAR Leïla, *L'Algérie en héritage*, Bleu autour, 2020, 254 p.
- QUÉMENEUR Tramor, *Vivre en Algérie du XIX^e au XX^e siècle*, Nouveau Monde éditions / Ministère des Armées, 2022, 227 p.
- SEBBAR Leïla (textes réunis par), *Mon père*, Montpellier, Chèvre-feuille étoilée, 2007, 348 p.
- , *Ma mère*, Montpellier, Chèvre-feuille étoilée, 2008, 404 p.
- , *Une enfance juive en Méditerranée musulmane*, Bleu Autour, 2012, 365 p.
- , *L'enfance des Français d'Algérie avant 1962*, Bleu Autour, 2015, 288 p.
- , *Une enfance dans la guerre. Algérie, 1954-1962*, Bleu Autour, 2016, 296 p.
- VERDÈS-LEROUX Jeannine, *Les Français d'Algérie de 1830 à 1962. Une page d'histoire déchirée*, Fayard, 2001, 492 p.
- ZIMMERMANN Bernard, *Les résistances pieds-noires à l'OAS. Essai*, L'Harmattan, 2014, 231 p.

Alger

- Anonyme, *Un Algérien raconte sa vie. Tribulations d'un prolétaire à la veille de l'indépendance*, Toulouse, Niet éditions, 2002 [1959-1960], 122 p. [Bab el Oued]
- ALLEG Henri, *Mémoire algérienne. Souvenirs de luttés et d'espérances*, Stock, 2005, 407 p.
- BÉNISTI Jean-Pierre, MATHIEU-JOB Martine (dir.), *Albert Camus. Correspondance avec ses amis Bénisti, 1934-1958*, Bleu Autour, 2019, 192 p.
- BENTOUMI Amar, *Crime et infamie. La colonisation vécue par un Algérien, 1923-1962*, Alger, Casbah Éditions, 2013, 694 p. [Constantine]
- BORONAD Marc, *Alger. Le Clos Salembier*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2008, 127 p.
- BOUKORT Benali, *Le Souffle du Dahra*, L'Harmattan, « Le Scribe – Témoignages – Tels Quels », 2013 [Alger, Enal, 1996], 182 p. [Renault, Mizrana]

- CÉZILLY Georges, *Cent ans d'une famille française en Algérie*, Plan-de-la-Tour, Éditions d'Aujourd'hui, « Les Introuvables », 1985, 410 p.
- COLL SANCHEZ Colette, *Francisca. Chronique d'une vie en Algérie*, L'Harmattan, « Graveurs de mémoire », 2007, 136 p. [Bab el Oued, Marine]
- CONESA Gabriel, *Bab el Oued, notre paradis perdu*, Calvisson, Gandini, 1995 [1970], 221 p.
- CUESTA Hervé, *Alger. Les tournants Rovigo*, Saint-Cyr-sur-Loire, « Mémoire en images », 2 t., 2006 et 2007, 128 + 128 p.
- DJENNAS Messaoud, *Vivre c'est croire. Mémoires, 1925-1991*, Alger, Casbah Éditions, 2006, 556 p. [Belcourt ; Médéa]
- , *Si Belcourt m'était conté. De l'histoire à...l'Histoire*, Alger, Casbah Éditions, 2015, 215p.
- DONNAT Gaston, *Afin que nul n'oublie. L'itinéraire d'un anticolonialiste : Algérie, Cameroun, Afrique*, L'Harmattan, « Mémoires africaines », 1986, 398 p. [Blida, Ténès, Tizi Ouzou]
- DOUM Ahmed, *De la Casbah d'Alger à la prison de Fresnes. 1945-1962*, Alger, Casbah Éditions, « Mémoires », 2013, 207 p.
- FAVRET Claudine, *Les tribulations d'une famille d'Alger*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2003, 318 p. [Bab el Oued]
- GAÏD Tahar, *Souvenirs et impressions d'une vie heureuse malgré les peines*, Alger, Samar, 2016, 312 p. [Bordj Bou Arréridj]
- GINER-COURTINE, *La Grande pitié de la Casbah d'Alger*, Alger, 1952⁵⁶¹.
- HADJERÈS Sadek, *Quand une nation s'éveille. Mémoires*, t. 1 : 1928-1949, Alger, Inas Éditions, 2014, 405 p. [Fort-National, Berrouaghia, Médéa, Blida]
- HANOUNE J., *Aperçu sur les israélites algériens et sur la communauté d'Alger*, Alger, Jules Carbonel, 1922, 70 p.
- HENSENS Stacia, *La Saga de Stacha ou les tribulations d'un polonais hors de Pologne*, s.l., Chez l'autrice, 2012, 308 p.
- IBAZIZEN Augustin, *Le Pont de Bereq'mouch ou le bond de mille ans*, La Table Ronde, 1979, 323 p. [Kabylie, Tizi Ouzou]
- , *Le testament d'un berbère : un itinéraire spirituel et politique*, Albatros, 1985, 211 p. [Blida, Kabylie, Tizi Ouzou]
- MEKACHER Salah, *Les Récits de la mémoire. Tizi Ouzou, le destin d'une ville et de sa région*, Tizi Ouzou, El Amel, 2010 [2008], 357 p.
- MOKHTEFI Mokhtar, *J'étais français-musulman. Itinéraire d'un soldat de l'ALN*, Alger, Barzakh, 2016, 336 p.
- NOUREDDINE-BENALLÈGUE Aldjia, *Le devoir d'espérance*, Alger, Casbah, 2007, 310 p.
- PIERRE-BLOCH Jean, *Jusqu'au dernier jour*, Albin Michel, 1983, 280 p. [Sétif]

561 Cette brochure n'a été retrouvée nulle part ; elle n'a donc pas été consultée. Il semble tout de même essentiel de la mentionner afin d'orienter les recherches vers sa redécouverte. Elle est mentionnée par DESCLOÏTRES Claudine et Robert, REVERDY Jean-Claude, *L'Algérie des bidonvilles. Le tiers monde dans la cité*, La Haye / Paris, Mouton & C^{ie}/EPHE, 1961, n. 3 p. 85. Ce dernier ouvrage attribue *La Grande pitié d'Alger* à « Giner et Courtine » : s'agit-il de « Gabriel Laurent Giner (ou Giner-Courtine) » (cf. la notice biographique le concernant) ou des assistantes sociales Marie-Andrée Courtine et Madeleine Giner (DORE-AUDIBERT Andrée, *Des Françaises d'Algérie dans la guerre de libération. Des oubliées de l'histoire*, Paris, Karthala, 1995, p. 54) ? Les prénoms de ces dernières sont mentionnés dans l'arrêté gubernatorial du 21 décembre 1959 (RAA-Algérie, 5 février 1960, p. 286-287). Élisabeth Cazenave attribue *La Grande pitié...* à Gabriel Giner-Courtine (*Les artistes de l'Algérie. Dictionnaire des peintres, sculpteurs, graveurs, 1830-1962*, s.l., Éditions de l'Onde / Association Abd el-Tif, 2010, p. 261). Enfin, signalons qu'un album de photographies s'intitule également *La Grande pitié du quartier de l'ancienne préfecture* (16 photographies de Louvencourt, s.d. [1933]) ; voir *supra*, imprimés de la BMT, p. 100.

RACHID Sahnine, *Mémoires de « Rouiched »*. Un témoignage vivant sur l'Algérie contemporaine, Publisud, 1990, 218 p.

ROZET Georges, *Alger, Blida et la vallée du Cheliff*, Horizons de France, « Publications du Centenaire de l'Algérie », s.d. [1930] [Blida, Orléansville]

VIDAL-DOMERC Michèle, *Vérandas et moucharabiehs*, Hélette, Jean Curutchet, 1999, 282 p. [Bab el Oued, El Biar]

VINCENT Lazare, *Ma vie en Algérie, 1896-1965*, s.l., Chez l'auteur, 2022, 413 p. [Guelma, Oued Zénati]

VRILLON Pierre (présenté par), *Répertoire alphabétique du plan d'Alger au 1/2 500^e*, Alger, Pierre Vrillon, s.d., 38 p. (« à jour au 12 juillet 1941 »).

ZAKINE Hubert, « Il était une fois, Bab el Oued ». 1830-1962. *Étude historique, sociologique et nostalgique d'un monde perdu*, Toulon, Les Presses du Midi, 2010, 250 p.

Années 1920 – années 1930

ALTHUSSER Louis, *L'Avenir dure longtemps*, Stock / IMEC, 1992, 355 p. [Birmandreïs]

ARNAUDIÈS Fernand, *Esquisses anecdotiques et historiques du vieil Alger*, Avignon, A. Barthélémy, « Outremers », 1990, 241 p. [Miliana]

BALDACCİ Aimé, *Souvenirs d'un Français d'Algérie*, t. 1 : *La porte de la rivière*, Fernand Lanore / Sorlot, 1983, 287 p.

BONNEFON-BASIAUX Yvonne, *Douce Algérie*, Bagard, In Quarto, « Les Maisons de ma vie », 1999, 123 p.

HENRYHANNE⁵⁶², *Souvenirs d'une aïeule algérienne (1830-1927)*, Alger, Bringau, 1927, 136 p.

MELIA Jean, *La ville blanche. Alger et son département*, Plon-Nourrit & C^{ie}, 1921, 323 p.

SEURAT Silvère, *1918-1948. Souvenirs de paix et de guerre*, Publibook, 2008, 369 p.

Seconde Guerre mondiale

BALDACCİ Aimé, *Souvenirs d'un Français d'Algérie*, Fernand Lanore / Sorlot,
t. 2 : *Tirailleur algérien*, 1984, 222 p.
t. 3 : *Le Temps des sirènes*, 1985, 290 p. [Oran]
t. 4 : *Au Sahara*, 1987, 296 p. [Ouargla]

BLOCH Jean-Pierre, *Alger, capitale de la France en guerre. 1942-1944*, Universal, 1989, 141 p.

CHASE Margaret, *Never too late*, San Francisco, Ausonia Press, 1983, 224 p.

DANAN Yves Maxime, *République française, capitale Alger. 1940-1944. Souvenirs de jeunesse*, L'Harmattan, « Récits personnels juifs », 2019, 238 p.

DANIELS Rebecca, « *Keeping the lights on for Ike* ». *Daily life of a utilities engineer at AFHQ in Europe during WWII*, Mechanicsburg, Sundbury Press, 2019, 276 p.

EISENBETH Maurice, *Pages vécues. 1940-1943*, Alger, Impr. Charras, 1945, 119 p.

ORDONI Pierre, *Tout commence à Alger, 40-44*, Stock, 1972, 701 p.

SERVAN-SCHREIBER Émile, *Raconte encore ! (de juillet 1940 à octobre 1944)*, Presses de la Cité, 1968, 283 p.

Fin des années 1940 – début des années 1960

Anonyme, *Bel Air (III). L'habitat, le morcellement, les quartiers (décembre 1953 – mars 1954)*, dact., 1954, 15 p. [bibliothèque des Glycines (Alger)]

⁵⁶² Henriette Roidot selon ajout ms. de l'exemplaire consulté à la bibliothèque municipale de Toulon (p. 137).

- L'Indispensable. Le guide parfait des directeurs et chefs d'entreprises édité au profit de la Mutuelle générale des fonctionnaires de police, des autres fonctionnaires et assimilés* « Mon Foyer », Alger, Impr. nord-africaine, s.d. [1957], n. p.
- ACARIÈS Louis, *Mon poing d'honneur*, Carrère, 1985, 222 p. [Bab el Oued]
- ACARIÈS Michel, *Pied-noir, poings nus. De Bab el Oued à Las Vegas. Mémoires*, Flammarion, 2018, 304 p.
- ALLINNE Madelleine, « Alger 1962 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 26, 1992, p. 55-57.
- AMEYAR Hafida, *La Moudjahida Annie Fiorio-Steiner. Une vie pour l'Algérie*, Alger, Association des amis de Abdelhamid Benzine, 2011, 187 p.
- ARCADY Alexandre, *Le petit blond de la Casbah*, Plon, 2003, 187 p.
- , *7, rue du Léopard*, Grasset, 2016, 351 p.
- ASSELAH Ramdane, *Mémoires d'un militant de l'OS*, Alger, Gaïa, 2016, 260 p. [Boghni, Ighil Imoula]
- AUFFRET Cyril, *Le Conseiller : une biographie de Jacques Attali*, Boulogne-Billancourt, Éditions du Toucan, 2009, 234 p.
- AZZEDINE Commandant, *Et Alger ne brûla pas*, Stock, 1980, 348 p.
- BACHELOT Bernard, *De Saïgon à Alger : 1951-1962. Désillusions d'un officier, marin et pilote*, L'Harmattan, 2007, 360 p. [Djidjelli, Tizi Ouzou]
- BACHS Serge, *J'ai trouvé l'hiver un peu long. 1936-1962. Barcelone – Perpignan – Alger*, Marseille, L'Atinoir, 2013, 148 p. [Aïn Bessem]
- BALAZARD-DJAFFAR, « Alger, d'une guerre à l'autre », COLONNA Fanny (dir.), *Aurès / Algérie 1954. Les fruits verts d'une révolution*, Autrement, « Mémoires, 33 », 1994, p. 33-45.
- BALDACCI Aimé, *Souvenirs d'un Français d'Algérie*, Garches, Chez l'auteur,
t. 5 : *Le goût du bonheur*, 1990, 327 p.
t. 6 : *La Caisse des mines*, 1992, 381 p.
t. 7 : *Le Temps des révoltés*, 1994, 381 p.
t. 8 : *Derniers mirages*, 1996, 429 p.
- BEAUMANOIR Anne, *Le feu de la mémoire. La Résistance, le communisme et l'Algérie. 1940-1965*, Saint-Denis, Bouchène, 2009, 257 p. [Blida]
- BENSEFFA-DEBBACHE Aïcha, BENSEFFA Mohammed, *Âme d'un quartier. La Marine, Alger (1939-1954)*, Alger, Dahlab, 2017, 190 p.
- BLANC Guillaume (édité par), *Jules Molina. Un communiste d'Algérie*, Alger, Barzakh, 2020, 182 p. [Oran, Perrégaux]
- BORONAD Marc, *Salut, derniers beaux jours*, Éditions du Scorpion, « Alternance », 1959, 187 p.
- BOURDIEU Pierre, *Esquisse pour une auto-analyse*, Raisons d'agir, 2004, 142 p.
- BROMBERGER Merry et Serge, *Les 13 complots du 13 mai*, Arthème Fayard, 1959, 443 p.
- BRUN Jean-Pierre, *Algérie 1954-62... une autre jeunesse française*, Gorron, Dualpha, « Vérités pour l'histoire », 2000, 244 p.
- BRUNE Jean, *Bab el Oued*, Friedberg, Atlantis, « France-Algérie, 43 », 2015 [1955-1966], 85 p.
- BUIS Georges, *Les fanfares perdues*, Seuil, « Traversée du siècle », 1975, 279 p. [Bordj Bou Arréridj, Bougie]
- CARAYON Gabriel, *Souvenirs d'Algérie*, s.l., Chez l'auteur, 1993, 129 p.
- CARON Gilles, *J'ai voulu voir. Lettres d'Algérie*, Calmann-Lévy, 2012, 391 p.
- CASANOVA Jacques, *67, rue Duc-Des-Cars*, Biarritz, Atlantica, 2011, 311 p.
- CECCALDI-RAYNAUD Charles, *La guerre perdue d'Algérie*, Alfabarre, « Les fourmis rouges dans nos sommeils », 2015, 258 p.

- CELLES Jacques, *Mes Barakas. Souvenirs d'un urbaniste*, s.l. Chez l'auteur, 2020, 332 p. [Médéa]
- , *Mes Barakas. Souvenirs familiaux*, s.l., Chez l'auteur, 2020, 248 p.
- CERUTTI François, *D'Alger à Mai 68, mes années de révolution*, Les Amis de Spartacus, 2018 [2010], 190 p. [Blida]
- CHAULET Claudine et Pierre, *Le choix de l'Algérie. Deux voix, une mémoire*, Alger, Barzakh, 2013, 502 p.
- CHERKI Alice, *Mémoire anachronique. Lettre à moi-même et à quelques autres*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2016, 376 p. [Blida]
- CHEULA Jeanne, *Avoir marché sur ces chemins*, Montbrison, Éditions le Caroubier, 1986, 114 p.
- CHEVALLIER Marjolaine et Pierre, ROUSSEL Bernard (éd.), *L'Algérie au tournant. Chroniques du pasteur Max-Alain Chevallier (mai 1961 – septembre 1963)*, Maisons-Laffitte, Éditions Ampelos, 2022, 268 p.
- CHEVALY Maurice, *La Casbah d'Alger. Aux sources des souvenirs*, s.l., Éditions Autres temps, 1992, 165 p.
- COHEN Hélène, *Le silence et le bruit. Algérie 1962, l'été où ma famille a disparue*, Stock, 2022, 361 p. [Béni Saf]
- COMMENGÉ Béatrice, *Alger, rue des Bananiers*, Lagrasse, Verdier, 2020, 125 p.
- COTTAZ Maurice, *Les procès du putsch d'Alger du complot de Paris*, Nouvelles éditions latines, 1962, 250 p.
- COTS Pierre, *D'un européen de Bab el Oued. Le temps des ruptures*, L'Harmattan, 2014, 314 p.
- COURRÉGÉ Maurice, VERGÈS Jacques, ZAVRIAN Michel, *Les Disparus. Le Cahier vert*, Lausanne, La Cité éditeur, 1959, 118 p.
- DAUER Jacques, *Le hussard du général*, La Table Ronde, 1994, 287 p.
- DE CHALENDAR Jacques, *D'une guerre à l'autre*, Publibook, 2003, 194 p.
- , *Une vie passionnée. Itinéraire et rencontres*, Chez l'auteur, 2011, 615 p.
- DE SÉRIGNY Alain, *La Révolution du 13 mai*, Plon, 1958, 184 p.
- , *Échos d'Alger*, Presses de la Cité, « Coup d'œil »
- t. 1 : *Le commencement de la fin*, 1972, 347 p.
- t. 2 : *L'abandon*, 1974, 507 p.
- DESSAIGNE Francine, *Journal d'une mère de famille pied-noir*, L'Esprit nouveau, 1962, 243 p.
- DE PASQUALE Bernard, *Une enfance algéroise*, Saint-Denis, Édilivre, 2016, 142 p. [Bab el Oued]
- DESTAING Fernand, *C'était l'Algérie heureuse. 1915-1965*, Friedberg, Atlantis, « France-Algérie, 44 », 2015 [2000], 242 p. [Cassaigne, Miliana, Oued Marsa, Sidi Aïssa, Trézel]
- DJELFAOUI Abderrahmane (dialogues avec), *Maqamat : Jean-Paul Grangaud, un itinéraire d'Alger à El-Djazaïr*, Alger, Casbah Éditions, 2000, 262 p.
- DUPUY DE LA GRANDRIVE Guy, *Alger blues. Souvenirs d'enfance et d'adolescence d'un petit algérois*, Coulommiers, Dualpha, 2007, 601 p.
- , *Alger blues II. Le temps des cigales. Souvenirs d'enfance et d'adolescence d'un petit algérois*, s.l., Mémoire de notre temps, 2010, 438 p.
- DUVAL Léon-Étienne, *Évêque en Algérie*, Le Centurion, « Les Interviews », 1984, 242 p. [Constantine]
- EL-HACHEMI Larabi, *Chronique d'un algérien heureux*, Alger, Éditions Necib, 720 p. [La Redoute ; Bougie]
- FARÈS Abderrahmane, *La cruelle vérité. L'Algérie de 1945 à l'indépendance*, Plon, 1982, 250 p.
- FERAOUN Mouloud, *Journal, 1955-1962*, Seuil, « Points », 2011 [1962], 491 p.

- , *Lettres à ses amis*, Seuil, « Méditerranée », 1969, 205 p.
- FERRANDI Jean, *600 jours avec Salan et l'OAS*, Fayard, 1969, 342 p.
- FOUREY Robert, *Bab el Oued. La patrie de Musette*, Valbonne, Éditions Corollys, « Les histoires de là-bas », 2001, 156 p.
- FRAYSSE Edmond, *Commando Delta. Confessions d'un soldat de l'OAS*, Nouveau Monde éditions, 2021, 237 p. [Batna, Constantine]
- GANDINI Jacques, *Alger de ma jeunesse, 1950-1962*, Calvisson, Gandini, 1995, 238 p.
- GEDOVIUS Alain, ROBERTET Yves, *La Casbah d'Alger 1960 : l'esprit d'une ville*, Éditions Imanta, 2018, 152 p.
- GEORGES Édouard, *En Algérie, 1954-2018*, s.l., Éditions familiales, 2021, 227 p.
- GIACOMONI Pierre-Dominique, *J'ai tué pour rien. Un commando Delta à Alger*, Fayard, 1974, 313 p. [El Biar, Meissonnier, Télémlly]
- GUALDE Norbert, *Nous n'avions pas mérité cela (Lambeaux un peu jauniss de souvenance algérienne, 1954-1962)*, Nîmes, Lacour, 2017, 242 p. [Staoueli]
- GUIRAUD Nicole, *Algérie 1962. Journal de l'Apocalypse*, Atlantis, « France-Algérie, 36 », 2013, 104 p.
- HADJ ALI LARRIBÈRE Lucette, *Itinéraire d'une militante algérienne (1945-1962)*, Blida, Éditions du Tell, 2011, 130 p. [Oran]
- HONGROIS Christian, *Mes moissons algéroises et autres récoltes naturelles. Souvenirs du pays post-indépendance*, L'Harmattan, 2016, 231 p.
- JACOB Alain, *D'une Algérie à l'autre*, Grasset, 1963, 237 p. [Constantine, Oran]
- LACHERAF Mostefa, *Des noms et des Lieux. Mémoires d'une Algérie oubliée*, Alger, Casbah Éditions, 1998, 348 p. [Bou Saâda, Sidi Aïssa]
- LAFFITTE Robert, *C'était l'Algérie*, Perros-Guirec, Confrérie Castille, 1994, 463 p.
- LAMBLIN Bianca, *Mémoire d'une jeune fille dérangée*, Le Grand livre du mois, 1993, 206 p.
- LASSUS Jean, *Souvenirs d'un cobaye*, Colmar, Alsatia, 1973, 302 p.
- LECOURTOIS André, *Un prêtre témoigne. Chroniques*, Alger, Lazhari Labter, 2009, 295 p. [Casbah, bidonvilles]
- LÉGER Paul-Alain, *Aux carrefours de la guerre*, Albin Michel, « Les Combattants », 1983, 427 p.
- LOESCH Anne, *La Valise et le cercueil*, Plon, 1963, 271 p.
- MANDOUZE André, *Mémoires d'outre-siècle*, t. 1 : *D'une résistance à l'autre*, Viviane Hamy, 1998, 397 p.
- MARCH-FALDA Geneviève, *Soleil, vent, nostalgie, d'où je viens...* Aix-en-Provence, Atelier des livres, 2022, 67 p. [El Biar]
- MAS Jocelyne, *Il était une fois... ma vie. Alger la Blanche*, Friedberg, Atlantis, « France-Algérie, 27 », 2002, 105 p.
- , *Chez nous... en Algérie, la Méditerranée était au nord*, Nice, Éditions Bénévent, 2005, 205 p.
- MASSU Jacques, *Le torrent et la digue. Alger, du 13 mai aux barricades*, Plon, 1972, 404 p.
- MAZOUZI Mohamed Saïd, *J'ai vécu le meilleur et le pire. Mémoires*, Alger, Casbah Éditions, 2015, 431 p. [Dellys, Tizi Ouzou]
- MOINE André, *Ma guerre d'Algérie*, Éditions sociales, 1979, 231 p.
- MONNERET Jean, *Mourir à Alger : été 1962*, L'Harmattan, « Graveurs de mémoire », 2003, 93 p.
- MONTAGNON Pierre, *L'Honneur, pas les honneurs. Mémoires Bernard Giovanangeli*, 2019
t. 1 : *Avec le 2^e REP en Algérie*, 300 p. [Tébessa, El Milia, Guelma, Souk Ahras, Oranie]
t. 2 : *Le Soviet des capitaines*, 288 p. [Hussein Dey, Bab el Oued, Ouarsenis]
- MONTEIL Vincent, *Soldat de fortune*, Grasset, 1966, 365 p.
- MOREAU Madeleine, *Parti pris. Alger, 1950-1955*, Angers, Chez l'autrice, 2000, 183 p.

- MYRIAM BEN, *Quand les cartes sont truquées. Mémoires*, L'Harmattan, « Itinéraires contemporains », 1999, 225 p. [Aïn Bessem, Oued Fodda]
- NERUCCI Bill Libert, *Alger baroud d'honneur. La noce, l'anisette, la bombe*, Toulon, Les Presses du Midi, 1996, 242 p.
- NICOL Axel, *La bataille de l'OAS*, Éditions des Sept Couleurs, 1962, 218 p.
- ORTIZ Joseph, *Mes combats. Carnets de route, 1954-1962*, Éditions de la Pensée moderne, 1964, 311 p.
- PÉREZ Jean-Claude, *Debout dans ma mémoire. Tourments et tribulations d'un réprouvé de l'Algérie française*, Hélette, Jean Curutchet / Harriet, 1996, 332 p.
- , *Vérités tentaculaires sur l'OAS et la guerre d'Algérie*
t. 1 : *Une stratégie, trois tactiques*, Hélette, Jean Curutchet, 1999, 283 p.
t. 2 : *Attaques et contre-attaques*, Atelier Fol'fer, 2021, 519 p.
- POUILLON Fernand, *Mémoires d'un architecte*, Seuil, « Le Livre de Poche », 1968, 630 p.
- PULICANI-VARNIER Suzon, *L'Algérie des quat'jeudis ou Algérie d'enfance*, Versailles, L'Alanthrope, 1992, 171 p. [Berrouaghia, Bordj Ménaïel, Cherchell]
- , *Les jeux du hasard*, Les éditions du Panthéon, 1999, 88 p.
- , *Alger-Marseille. Journal d'une rapatriée*, Friedberg, Atlantis, « France-Algérie, 26 », 2002, 135 p.
- QUIVY Vincent, *Les Soldats perdus. Des anciens de l'OAS racontent*, Seuil, « L'épreuve des faits », 2003, 254 p.
- RAHMANI Jamil, *Ultime preuve d'amour*, Anne Carrère, 2020, 270 p.
- REY Marie-Jeanne, *Mémoires d'une écorchée vive*, Versailles, L'Alanthrope, 1987, 457 p.
- REYGASSE René, *Témoignage d'un "ultra" sur le drame algérien*, Témoignage chrétien, « Documents », 1960, 80 p.
- ROY Jules, *Mémoires barbares*, Albin Michel, 1989, 569 p.
- , *Les années déchirement. Journal, 1925-1965*, Albin Michel, 1998, 429 p. [Sétif]
- ROUSSEL Bernard, « Pasteur en Algérie (1960-1962), puis historien », *Les Cahiers d'EMAM*, 23, 2014, p. 19-44 [Hussein Dey, Ménerville]
- SAADI Yacef, *La bataille d'Alger*, Casbah Éditions, 1997
t. 1 : *L'embrasement*, 405 p.
t. 2 : *L'affrontement*, 248 p.
t. 3 : *Le démantèlement*, 273 p.
- SAFIR LAVALETTE Eveline, *Juste algérienne. Comme une tissure*, Alger, Barzakh, 2013, 203 p.
- SALAN Raoul, *Mémoires. Fin d'un empire*
t. 3 : *Algérie française, 1^{er} novembre 1954 – 6 juin 1958*, Presses de la Cité, 1972, 444 p.
t. 4 : *L'Algérie, de Gaulle et moi, 7 juin 1958 – 10 juin 1960*, Presses de la Cité, 1974, 379 p.
- SALLEBERT Jacques, *Entre l'arbre et l'écorce*, Stock, « Les grands journalistes », 1975, 249 p.
- SANSON Henri, « Cohabitations en Algérie », *Cahiers de la Méditerranée*, 48-1, 1994, p. 19-28.
- SERGEANT Pierre, *Je ne regrette rien. La poignante histoire des légionnaires parachutistes du 1^{er} R.E.P.*, Fayard, 1972, 406 p. [Guelma]
- , *Ma peau au bout de mes idées*, La Table Ronde
t. 1 : 1967, 288 p.
t. 2 : *La Bataille*, 1968, 347 p.
- SCHMITT Maurice, *Alger, été 1957. Une victoire sur le terrorisme*, L'Harmattan, 2002, 159 p.
- SCOTTO Jean, *Curé pied-noir, évêque algérien*, Desclée de Brouwer, 1991, 281 p.

SID ALI Abdelhamid, *Ce que j'ai vécu. Parcours d'un militant engagé. PPA-MTL-D-FLN, 1937-1962*, Alger, Dahlab, 2019, 318 p. [Casbah]

SIDI BOUMEDINE Rachid, *Yaouled ! Parcours d'un indigène. Mémoires*, Alger, Apic éditions, 2013, 236 p.

SIMON Jacques, *Juif berbère d'Algérie. Itinéraire (1933-1963)*, L'Harmattan, « Creac-Histoire », 2012, 266 p. [Mascara, Palat, Tiaret]

SPRECHER Jean, *À contre-courant. Étudiants libéraux et progressistes à Alger, 1954-1962*, Saint-Denis, Bouchène, 2000, 197 p. [Miliiana, Philippeville]

STROUCK Ancker, *Un pied noir parmi tant d'autres*, Vérone éditions, 2019, 343 p.

SUSINI Jean-Jacques, *Histoire de l'OAS*, La Table Ronde, « Taglaïts », 1963, 396 p.

SUSINI Micheline, *De soleil et de larmes*, Robert Laffont, « Participe présent », 1982, 258 p.

TAKDJOUT El Haid, *Victoire Ouled Belcourt*, Alger, Houma éditions, 2016, 102 p.

TAMZALI Wassyla, *Une éducation algérienne. De la révolution à la décennie noire*, Gallimard, « Témoins », 2007, 259 p.

TAOUSSON Jean, *Jacques Derrida, mes potes et moi. Une chronique lycéenne des années 40 dans l'Algérie de Papa*, Anet, Atelier Fol'fer, « Xénophon », 2011, 203 p. [El Biar, Meissonnier]

TENNE Claude, *Mais le diable marche avec nous*, La Table Ronde, « Taglaïts », 1968, 256 p.

TESTUD Marc, *L'oued de ma mémoire*, Nantes, Siloë, 2006, 238 p. [Novi]

—, *Un été 62. L'Algérie au cœur*, Milhaud, Éditions Beaurepaire, 2021, 198 p.

TRINQUIER Roger, *Le Temps perdu*, Albin Michel, 1978, 442 p.

ZAKINE Hubert, *Bab el Oued pour mémoire*, Toulon, Les Presses du Midi, 2012, 56 p.

ZAMOUN Ali, *Le pays des hommes libres. Mémoires d'un survivant (1940-1962)*, Alger, Casbah Éditions, 2006 [1993], 351 p. [Boghni, Ighil Imoula, Bordj Ménaïel]

Batna

Batna et son arrondissement. Voyage officiel de M. Roger Léonard, Gouverneur général de l'Algérie, du 22 au 24 avril 1954, Constantine, Impr. Attali, s.d. [1954], 47 p.

MARIN Jean-Pierre, *Au forgeron de Batna*, L'Harmattan, « Graveurs de mémoire », 2007, 493 p.

PANCRAZI Jean-Noël, *Madame Arnoul*, Gallimard, « Haute enfance », 1995, 137 p.

RUFFINO Guy, *Batna*, Muller édition, 2013, 298 p.

TILLION Germaine, *Il était une fois l'ethnographie*, Seuil, « Points – Essais », 2000, 353 p.

—, *Fragments de vie*, Seuil, « Points – Essais », 2009, 396 p.

Blida

1853-1953 : centenaire des établissements Ricci, Alger, Impr. « La Typo-Litho » / Jules Carbonnel, s.d. [1953], n. p.

Blida, Horizons de France, 1930, 63 p. (textes de Ferdinand Duchêne, Robert Migot, Éliassa Rhäis, Gaston Ricci).

FERRENDIER Marcel, *La population musulmane de Blida. Étude de sociologie nord-africaine*, Blois, Impr. J. de Grandpré et C^{ie}, 1928, 104 p.

GUIDICELLI Nicole, *Et de nous qui se souviendra ?*, s.l., Chez l'autrice, 2020, 190 p. [Boufarik, Ménerville, Oued el Alleug]

HOURANT Georges-Pierre, *Blida 1962. Journal d'un jeune pied-noir*, L'Harmattan, « Mémoires du XX^e siècle – Maghreb », 2017, 159 p.

MAZZARINO Henri, *Les oranges amères de Blida*, Friedberg, Atlantis, « France-Algérie, 32 », 2012, 109 p.

MELLER-SAÏD Line, *Blida et des poussières*, Romillat, 2007, 202 p.

ROZET Georges, *Alger, Blida, la vallée du Chélif*, Horizons de France, « Publications du Centenaire de l'Algérie », 1930, 64 p.

SCHMIDT Élisabeth, *La Tristesse des abandons. Souvenirs d'une femme pasteur dans la guerre d'Algérie, 1958-1963*, Armand Colin, « Documents », 2012, 272 p. [Médéa]

Bône

Histoire de la communauté juive de Bône depuis 1887. Documents d'archives, t. 1, Jérusalem, Publication de l'Institution Grand-Rabbin Rahamim et Saül Naouri, 2005, 536 p. + annexes.

Le Grand rabbin Rahamim Naouri, son action, son combat et ses itinéraires. Documents d'archives, t. 2, Jérusalem, Publication de l'Institution du Grand Rabbin Rahamim et Rabbin Saül Naouri, 2009, 614 p.

ARNAUD Louis, *Bône : son histoire, ses histoires*, s.l., s.n., 1958, 240 p.

BUONO Albert, *Mektoub. Saga pied-noir*, s.l., Chez l'auteur, 2000, 194 p.

CARRERAS Camille, *Il était une fois... Bône*, Nîmes, Chez l'auteur, 2006, 241 p.

CASANOVA Marcel, *Bône. Algérie, 1830-1962*, s.l., Chez l'auteur, 2017, 168 p.

CATALDO Hubert, *Bône et Hippone la Royale, 1832-1962*

t. 1 : Montpellier, Africa Nostra, 1986, 132 p.

t. 2 : *Guelma, La Calle, Bugeaud, Herbillion*, Montpellier, Africa Nostra, 1987, 130 p.

t. 3 : Cannes, Chez l'auteur, 1993, 227 p.

t. 4 : *1955-1962, Le Canet*, Chez l'auteur, 1998, 190 p.

CAUMONT Michel, *Aumônier en Algérie. Journal du pasteur Michel Caumont, 28 juillet 1957 – 10 janvier 1958*, Maisons-Laffitte, Éditions Ampelos, 2012, 234 p. [Constantine, Guelma]

DELPLANO Marc, *L'épine d'acacia*, t. 1 : *Bône, souvenirs*, Montpellier, Chez l'auteur, 2001, 115 p.

DUBOIS André-Louis, *À travers trois Républiques. Sous le signe de l'amitié*, Plon, 1972, 348 p.

FERRÉ Lucien, *La Maison vacante*, Éditions Tougui, 1989, 120 p.

GERBAULET Claude, *Itinéraire d'un électron libre : Bône, Paris, Évian, Annaba, Évian-les-Bains*, Cleopas, 2008, 316 p.

GIUSTI M., *Bombardements aériens sur Bône du 8 novembre 1942 au 30 juin 1943*, s.l.n.d., 17 p.

HOLLENDER Jean-Pierre, *Bône la coquette*, s.l., Africa Nostra, 1984, 128 p.

—, *Annaba Connais pas ! Ou Bône dans la tourmente*, Montpellier, Mémoire de notre temps, s.d., n. p.

LE DOUSSAL Roger, *Commissaire de police en Algérie (1952-1962). Une grenouille dans son puits ne voit qu'un coin du ciel*, Riveneuve Éditions, 2011, 945 p. [Alger, Bou Saâda, Laghouat]

MANGION-JAKSCH Marie-Anne, *Correspondance de guerre. 1938-1945. Deux familles bônoises dans la tourmente*, s.l., Chez l'autrice, 2022, 257 p.

MATMATI Mohammed, *Souvenirs d'enfance de la guerre d'Algérie. Une entrée douloureuse dans la modernité*, Meylan, Éditions Campus ouvert, 2021, 188 p. [petite Kabylie, Bône, Constantine]

MEALLIER Pierre, *OAS. La guerre d'Algérie vue de Bône à travers les tracts OAS*, Nice, France Europe Éditions, 2004, 328 p.

MERCIECCA José, *Bône et l'OAS*, s.l., Chez l'auteur, 2022, 344 p.

OUZROUROU Salah, *Notre Indépendance confisquée. D'un coup d'État à l'autre. Mémoires*, Tizi Ouzou, La Pensée, 2017, 150 p. [Constantine, Bouira, Médéa]

PERONI Jean, *Bône, tu te rappelles*, Grenoble, Dardelet, 1973, 95 p.

REFALO Georges, *Bône. Une perle du Maghreb et la colonne Randon*, Montpellier, Mémoire de Notre Temps, 2003, 110 p.

- RODRIGUEZ Gérard, *Mon Algérie perdue à jamais. Mes jours heureux à Bône. 1949-1962*, s.l., Chez l'auteur, 2015, 288 p.
- , *Quand Bône s'appelait La Coquette. La vie bônoise. Algérie*, s.l., Chez l'auteur, 2016, 390 p.
- , *Que la Seybouse était belle. Récit de la vie bônoise*, s.l., Chez l'auteur, 2018, 221 p.
- ROSSO Roger, *Pik, un siècle*, Aix-en-Provence, C. Marthot, 2006, 269 p.
- SALVATI-MARINO Madeleine, *Bône-Annaba. « L'Empire des rêves », paradis de nos rêves défunts* », s.l., Chez l'auteur, 1993, 62 p.
- TEDDÉ-BAILLY Georges, *Bône-Annaba, ville de ma naissance*, s.l., Chez l'auteur, 2003, 182 p.
- THIZY R. [Robert], *Les plans de la ville de Bône*, Bône, Syndicat d'initiative et de tourisme, s.d. [1953], 38 p.
- VENTO René, *Papa, maman, Bône et moi*, Montpellier, Mémoire de notre temps, 2001, 182 p.

Constantine

- ADIDA-GOLDBERG Josy, *Les deux pères : récit*, Orizons, 2008, 276 p.
- , *Lettre à mon père*, s.l., Chez l'autrice, s.d. [2016], 57 p.
- , *Le Livre de ma mère*, s.l., Chez l'autrice, 2017, 28 p.
- ALZIEU Teddy, *Constantine*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2001, 128 p.
- ATTALI Georges, *Le mariage chez les israélites constantinois*, Constantine, Impr. rapide moderne, 1934, 11 p.
- BADJADJA Abdelkrim, *Assigné à résidence. Confessions d'un archiviste algérien*, t. 1, Société des Écrivains, 2008, 417 p.
- BENNABI Malek, *Mémoires d'un témoin du siècle*, Alger, Éditions nationales algériennes, 1965, 239 p. [Tébessa]
- BORNET Maryse, *Place de la Brèche*, Perpignan, Éditions Alexandra de Saint-Prix, 2012, 222 p.
- ELBAZ Camille, *Sarah, ou mœurs et coutumes juives de Constantine*, Nice, Impr. Meyerbeer, 1971, 177 p.
- GUIGON Gaston, *Toubibs du bled*, Salon-de-Provence, Chez l'auteur, 1968 [1966], 193 p.
- MAYER René, *Algérie. Mémoire déracinée*, L'Harmattan, 1999, 296 p. [Alger]
- MONTI Edmée, « L'enfance », *Tata Mémée*, s.l.n.d. [avant 1996] [[en ligne](#)]
- NOUSCHI André, *Correspondance du Docteur A. Vital avec I. Urbain (1845-1874). L'opinion et la vie publiques constantinoises sous le Second Empire et les débuts de la Troisième République*, Saint-Denis, Bouchène, 2016 [1958], 345 p.
- SCHERB Jean-Daniel, *Le soleil ne chauffe que les vivants*, Robert Laffont, 1964, 239 p.
- S. [SICSIC] Claude, *Les souvenirs de Claude, 1933-1961. Souvenirs de mon enfance en Algérie*, s.l.n.d. [après 2014] [[en ligne](#), consulté en 2020-2023] [Alger, Oran, Tlemcen]
- SPORTISSE William (entretiens avec Pierre-Jean Le Foll-Luciani), *Le camp des oliviers. Parcours d'un communiste algérien*, Alger, Édition El-Ijtihad, 2013 [2012], 351 p.

Années 1920-1930

- ATTAL Robert, *Constantine. Ombres du passé, récits*, L'Harmattan, « Creac-Histoire », 2009, 169 p.
- BAGHRICHE Hachemi, *Militant à 15 ans au Parti du Peuple Algérien (PPA). Le pont de la liberté*, L'Harmattan, « Creac-Histoire », 2005, 182 p.
- BERTHIER André, CHIVÉ Jean, « L'évolution urbaine de Constantine, 1837-1937 », *RNMSAHGC*, LXIV, 1937, p. 473-490.
- CURA Raymond, « Cent ans d'administration à Constantine », *RNMSAHGC*, LXIV, 1937 p. 217-280.

- KOUBY André, *Un plaidoyer ! Un réquisitoire ! Les massacres de Constantine*, Alger, Impr. du Lycée, s.d. [1934], 80 p.
- LANFRANCHI Marc, *Un instituteur corse en Algérie française*, Flayosc, LAU éd., 2002, 238 p.
- MORINAUD Émile, *Mes Mémoires. Cinquante années d'histoire politique du département de Constantine. Première campagne contre le décret Crémieux*, Alger, Baconnier Frères, 1941, 382 p.
- NOUSCHI André, « Images algériennes des années 30. Propos recueillis par Tassadit Yacine », *Awal*, 13, 1996, p. 65-78.
- STORA Marthe, « Constantine – Sartrouville, 1918-1993 », *Esprit*, juillet 1993.
- SUTRA Josette, *Algérie, mon amour. Constantine, 1920-1962*, L'Alanthrope, 1979, 249 p.

Fin des années 1940 – début des années 1960

- Délégation générale du gouvernement en Algérie (Service des Postes et télécommunications), *Annuaire officiel des abonnés au téléphone à jour au 1^{er} octobre 1960. Départements de Batna, Bône, Constantine, Sétif, Oasis-Sahara*, Philippeville, Impr. Costantini, 1960, 247 p.
- BEDOS Guy, *Mémoires d'outre-mère*, Stock, « Le Livre de Poche », 2005, 220 p. [Bône]
- BENHAÏEM Harry, *Simon, l'enfant de Kachara*, Saint-Denis, Édilivre, 2013, 127 p.
- BOUDJERIOU Ahmed, *Guerre d'Algérie. Mintaka 25, Constantine*, Alger, ONDA, 2008, 385 p.
- BIESSE Roger, *Constantine dans la guerre d'Algérie, 1954-1962*, s.l., Chez l'auteur, 2008, 155 p.
- CARBONARE Jean, *Ensemble, se remettre debout*, Lyon, Olivétan, 2010, 183 p.
- CHÂTEAU-JOBERT Pierre, *Feux et lumières sur ma trace. Faits de guerre et de paix*, Presses de la Cité, 1978, 344 p. [Bône, Philippeville]
- DRAÏ Raphaël, *Le pays d'avant*, Michalon, 2008, 384 p.
- FOUICH Robert, *Des Dardanelles à Sophia-Antipolis*, s.l., Chez l'auteur, 1992, 255 p.
- FUNÈS Gérard, *De Constantine à Chilly-Mazarin ou 35 ans au service de la ville et de ses habitants*, Chilly-Mazarin, Chez l'auteur, 2016, 68 p.
- KHALFALLAH Abdelaziz, *La wilaya II historique. L'ombre de Constantine*, Alger, Chihab éditions, 2021, 299 p.
- MARTIN Guy, *Chroniques de la rue Tertian*, La Baule, Sokrys Editions, 2013, 232 p.
- MÉCHATI Mohamed, *Parcours d'un militant*, Alger, Chihab éditions, 2009, 262 p.
- MERDACI Abdelmadjid (propos recueillis par), *Tata. Une femme dans la ville*, Constantine, Les éditions du champ libre, 2012 [2008], 186 p.
- MORIN Georges, STORA Benjamin (entretien avec), « Une jeunesse à Constantine dans les années 1950 », HENRY Jean-Robert, HUDOWICZ Florence (dir.), *L'école en Algérie, l'Algérie à l'école de 1830 à nos jours*, Rouen, Canopé éditions / Munaé, 2017, p. 41-44.
- NOUSCHI André, « Un intellectuel dans la guerre d'Algérie », *Awal*, 30, 2004, p. 33-54 [Alger]
- RICHE Pierre, *C'était un autre millénaire. Souvenirs d'un professeur de la communale à Nanterre*, Tallandier, « Hors collection », 2008, 345 p.
- SANA Abdelmadjid, *Cris de douleurs des profondeurs du Rhumel*, Alger, Médias Index, 2018, 358 p. [Sidi Mabrouk, faubourg Lamy]
- STORA Benjamin, *Les clefs retrouvées. Une enfance juive à Constantine*, Stock, « Un ordre d'idées », 2015, 143 p.
- THIERY Pierre, *Mémoires d'un chrétien libéral d'Algérie. 1930-1960*, Saint-Denis, Bouchène, 2012, 99 p. [Aïn Kerma]
- VANDEVELDE Hélène, « Un aspect peu connu des relations entre musulmans et chrétiens à Constantine dans les années 1950 », *RASJEP*, XV-4, 1978, p. 103-122.

VANDEVELDE-DAILLIÈRE Hélène, *Malgré la Tourmente*, La Ravoire, Éditions GAP, 1994, 463 p.

Guelma

CARRÉ André, *Contribution à l'élaboration de réformes administratives et politiques en Algérie. Étude triptyque des grandes familles influentes, des confréries religieuses et des groupements politiques musulmans de l'arrondissement de Guelma*, Thèse, 1955, 110 p.

Il était une fois... Guelma, s.l., Guelma 89 (Association des natifs de Guelma et sa région), 1999, 655 p.

REGGUI Marcel, *Les Massacres de Guelma. Algérie, mai 1945 : une enquête sur les furies des milices coloniales*, La Découverte, « Poche / Essais, 283 », 2008 [2006], 187 p.

Miliana

HOLLENDER Jean-Pierre, *Miliana et le Zaccar. La vie quotidienne*, Mémoire de notre temps

LAHAÏE Henrie, *Miliana. La Reine du Zaccar*, Montpellier, Africa Nostra, 1985, 111 p.

MARGUERITTE Lucie Paul, *En Algérie. Enquêtes et souvenirs*, Chez l'autrice, 1948, 243 p. [Ouargla]

PIQUET André, « Un siècle d'évolution de la communauté israélite de Miliana (Algérie) », *La France méditerranéenne et africaine. Bulletin d'études économiques et sociales*, 1-1, 1938, p. 44-63.

TETON FAVORY Arlette, *Une vie de pied-noir du bled. Une longue histoire d'amour tissée de petites histoires d'amour*, Aix-en-Provence, Chez l'autrice, 2004, 306 p. [Affreville, Lavigerie, Rouïna]

Oran

ABADIE Louis, *Oran de ma jeunesse, 1935-1962*, t. 2, Nice, Gandini, 2000, 240 p.

ATTIAS Edgar, *Oran de tous les jours (1830-1962)*, Montpellier, Mémoire de notre temps, s.d., 350 p.

—, *Récits autour d'Oran (1830-1962)*, Montpellier, Le Belvédère, 2005, 232 p.

CHAÏLA Lahouari, *Les contes de la ville d'Oran*, Oran, Dar el Gharb, 2005, 167 p.

RIQUELME Béatrice, *Los caracoles. L'épopée d'une famille espagnole à travers l'Algérie et le Maroc*, Friedberg, Atlantis, « France-Algérie, 53 », 2022, 138 p. [Saïda, Sidi Bel-Abbès]

TOBELEM Jean-Claude, *Oran ou la banalité. Essai / Récit d'une famille juive*, L'Harmattan, 2017, 138 p.

Années 1920-1930

BENNAÏM Richard, *Le journal du soldat juif*, Lormont, Le Bord de l'eau, « Judaïsme », 2017, 305 p.

Fin des années 1940 – début des années 1960

AUGÉ Marc, *La vie en double. Ethnologie, voyage, écriture*, Payot & Rivages, « Manuels », 2011, 267 p. [Aïn Témouchent, Hammam Bou Hadjar, Sainte-Barbe-du-Tlélat]

BELASCO Henri, *Cité Petit*, Montpellier, Mémoire de notre temps, 2004, 163 p.

BENABOURA Mohamed, *Parcours d'un résistant oranais*, Oran, Dar El Qods El Arabi, 2013, 247 p.

CÉLESTINE Audrey, *Une famille française. Des Antilles à Dunkerque en passant par l'Algérie*, Textuel, « Petite encyclopédie critique », 2018, 160 p.

CHEULA Jeanne, *Hier est proche d'aujourd'hui. Les clés du pays*, L'Alanthrope, 1979, 245 p. [Alger, Khenchela]

- CHEVÈNEMENT Jean-Pierre, *Qui veut risquer sa vie la sauvera. Mémoires*, Robert Laffont, 2020, 493 p.
- CLAVAUD Monique, *Mon paradis perdu. Une enfance algérienne. Oran, 1954-1962*, Friedberg, Atlantis, « France-Algérie, 35 », 2011, 98 p. [Eckmülh]
- COLLET Lucien, *En Algérie avec Monseigneur Lacaste, 1946-1962*, Pau, Chez l'auteur, 1987, 155 p.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, *Le choix de l'Afrique. Les combats d'une pionnière de l'histoire africaine*, La Découverte, 2021, 304 p.
- CRIVELLO Marcel, *Souvenirs de là-bas et d'ailleurs*, s.l., Chez l'auteur, 1996, 136 p. [Blida]
- DE LAPARRE Michel, *Journal d'un prêtre en Algérie. Oran, 1961-1962*, Hélette, Jean Curutchet / Harriet, 1996 [1964], 218 p.
- DE TERNANT Geneviève, *L'Agonie d'Oran. 5 juillet 1962*
t. 1 : *Témoignages*, Calvisson, Gandini, 1991, 334 p.
t. 2 : *Nouveaux témoignages*, Calvisson, Gandini, 1996, 239 p.
t. 3 : *Nouveaux témoignages*, Nice, Gandini, 2001, 194 p.
- FERRO Marc, *Mes histoires parallèles : entretiens avec Isabelle Veyrat-Masson*, Carnet Nord, 2011, 377 p.
—, *Autobiographie intellectuelle*, Perrin, 2011, 306 p.
- FIESCHI Jacques, *L'homme à la mer*, Lattès, 1990, 157 p.
- GANDINI Jacques, *Oran de ma jeunesse, 1945-1962*, t. 1, Calvisson, Gandini, 1997, 239 p.
- JOUHAUD Edmond, *Ô mon pays perdu. De Bou-Sfer à Tulle*, Fayard, 1969, 564 p. [Alger]
- MARIÉ Michel, *Les terres et les mots, une traversée des sciences sociales*, Méridiens-Klincksieck, 1989, 214 p.
—, « La guerre, la colonie, la ville et les sciences sociales », *Sociologie du travail*, 37-2, 1995, p. 277-299.
- MARTINEZ Henri, *Et qu'ils m'accueillent avec des cris de haine. Oran, 1962*, Robert Laffont, 1982, 367 p. [Eckmülh]
- MICHELETTI Claude, *Fors l'honneur. La guérilla OAS à Oran en 1961 et 1962*, Hélette, Curutchet, 2002, 315 p.
- MORRO Jean-Paul, *Mon enfance à Oran (1947-1962). Récit autobiographique*, Alger, Casbah, 2018, 154 p.
- PUJANTE Guy, *Itinéraire lambda. De l'Algérie de papa à l'OAS*, Godefroy de Bouillon, 2004, 417 p.
- SARBONI Frédéric, *Paroles d'Oranais*, t. 1, Nîmes, Nombre7, 2021, 457 p.
- VILLANUEVA Michèle, *L'Écharde. Chronique d'une mémoire d'Algérie*, Maurice Nadeau, 1992, 340 p.

Orléansville

- MARTINI Michel, *Chroniques algériennes. 1946-1962*, Saint-Denis, Bouchène, 2002, 422 p. [Miliana]
- ROBERT Paul, *Au fil des ans et des mots*, Robert Laffont
t. 1 : *Les semailles*, 1979, 363 p.
t. 2 : *Le grain et le chaume*, 1980, 329 p.

Philippeville

- BOBLIN Frédérique, CALO Eve, COLLET Nelly, ROZOTTE Fabienne, *Quatre sœurs. Hier, en Algérie. Aujourd'hui, en France*, L'Harmattan, 2001, 154 p.
- BRUA Edmond, *Faubourg de l'Espérance. Poèmes*, Le Bouquet d'œillets, 1931, 93 p.
- COMOLLI Jean-Louis, *Une terrasse en Algérie*, Lagrasse, Verdier, « Collection jaune », 2018, 192 p. [Bougie]

- HARBI Mohammed, *L'Algérie et son destin. Croyants ou citoyens*, Arcantère 1992, 248 p.
- , *Une vie debout. Mémoires politique*, t. 1 : 1945-1962, Alger, Casbah Éditions, 2001, 419 p.
- JAFFRÉ Jean, *L'engrenage. Un procès exemplaire, Algérie, 1952*, Pantin, Le Temps des cerises, 2004, 118 p.
- LEDERMANN Émile, *Histoire de la Loge « Les Enfants de Mars » à l'Or. de Philippeville de sa fondation à nos jours (1841 à 1926)*, Philippeville, A. & L. Costantini, 1926, 233 p.
- , *Philippeville et ses environs : histoire et tourisme*, Philippeville, Éditions du Syndicat d'initiative, 1935, 251 p.
- LEWIS Norman, *Naples 44*, Phébus, « D'ailleurs », 1996 [1978], 240 p.
- MÉLIA Jean, *Les Bombardements de Bône et de Philippeville (4 août 1914). L'odyssée du « Goeben » et du « Breslau »*, Berger-Levrault, 1927, 192 p. [Bône]
- MOUATS Aziz, *Les galets de Sidi Ahmed*, Alger, Éditions El Qobia, 2021, 274 p.
- TOUBAL Rabah, *Skikda de mon enfance (1955-1970). Témoignage*, Chlef, Les Presses du Chélif, 2019, 210 p.
- TRICOT Lucien, *Ma vie, mon Algérie*, Publibook, 2006, 140 p.

Relizane

- AUDEBERT Georges, *Au cœur du drame franco-algérien. Sous-préfet dans l'Algérie en guerre*, Ivry-sur-Seine, Phénix Éditions, 2001, 157 p.
- ESCLAPEZ Vincent, *Relizane (1853-1956), surnommé la "Petite Cayenne d'Algérie". Sa création en un siècle de colonisation*, Oran, Impr. Heintz, 1957, 143 p.
- LÉAUTÉ Marylène, *Relizane. 1830-1962. Mostaganem. Oran. Une Relizanaise raconte son enfance, 5 avril 1947 – 16 juin 1962*, Valbonne, Éditions Corollys, « Les histoires de là-bas », 2000, 419 p.

Sétif

- BAHLOUL Joëlle, *La maison de mémoire. Ethnologie d'une demeure judéo-arabe (1937-1961)*, Métailié, « Traversées », 1992, 247 p.
- AYADI Mohammed, *D'El Ouricia à Lagos. Parcours d'un ingénieur des travaux publics*, s.l., Chez l'auteur, 2017, 320 p.
- BOTTINI-HONOT Jeanne, *Parmi des inconnus*, Constantine, Éditions de l'Académie Numidia, 1929, 184 p. [Bône, Souk-Ahras, Constantine, Zarouria, Gambetta, Alger, Oran, Montcalm, Saint-Lucien, Guelma, Chellala, Mostaganem, Sersou, Ténès, Cherchell]
- CARSALADE Christian, Guy, Hervé, *Souvenirs d'Algérie*, Canéjean, Chez l'auteur, 2021, 491 p.
- CHERRAD-BENNACEUR Yamina, *Six ans au maquis*, Alger, El Kalima, 2018, 197 p. [Constantine, Djidjelli]
- FÉVRIER Paul-Albert, *Un historien dans l'Algérie en guerre. Un engagement chrétien, 1959-1962*, Cerf, 2006, 523 p. [Alger]
- GUILLON Jean-Marie (éd.), *Paul-Albert Février. Un historien dans la guerre d'Algérie, un engagement chrétien, 1959-1962*, Cerf, 2006, 525 p.
- MOREL Denise, *Sétif de ma jeunesse*, Nice, Gandini, 2001, 127 p.
- TEIL Jean, « Chroniques d'un instituteur du Bled, de 1954 à 1965 », KADRI Aïssa (dir.), *Instituteurs et enseignants en Algérie, 1945-1978. Histoire et mémoires*, Karthala, « Hommes et sociétés », 2014, p. 330-358 [Aïn Arnat, Lafayette]

Sidi Bel-Abbès

- Sidi Bel-Abbès*, Montpellier, Africa Nostra, 1983, n. p.
- ABADIE Louis, *Sidi Bel-Abbès de ma jeunesse*, Nice, Gandini, 2006, 190 p.
- BENGUIGUI Jeanne, *Contes de Sidi Bel-Abbès : comme un verger d'amandiers*, L'Harmattan, « La Légende des mondes », 1992, 143 p.
- BÉRENGUER Alfred, *En toute liberté. Entretiens avec Geneviève Dermenjian*, Centurion, 1994, 253 p. [Frenda, Montagnac]
- ADOUE Léon, *La Ville de Sidi-Bel-Abbès : Histoire, légende, anecdotes*, Sidi Bel-Abbès, René Roidot, 1927, 223 p.
- AFFLELOU Alain, *Un coup dans le rétroviseur*, Laffont, 1999, 222 p.
- ALZIEU Teddy, *Sidi Bel-Abbès*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2001, 128 p.
- BELLAT, *Cent ans d'Algérie*, Debresse, 1955, 243 p.
- BÉRARD Joseph, *Bel-Abbès : ne jamais oublier*, La Pensée universelle, 1971, 93 p.
- BLANCHOT Maurice, *Chroniques politiques des années trente. 1931-1940*, Gallimard, « Les Cahiers de la NRF », 2017, 549 p.
- COUNILLON Pierre, *La figue de l'oncle. L'Algérie de Grand-Papa*, L'Harmattan, « Graveurs de mémoire », 2005, 135 p. [Sidi Lhassen]
- DUSSEAU-PASCAL Marie-Claire, *Saga algérienne : Parmentier (Oran, Algérie), 1830-1962*, Toulon, Les Presses du Midi, 2007, 257 p.
- KREMAR Othon-Patrick, *Sidi Bel-Abbes et les Bel-Abbesiens. Une ville française, 1843-1962*, Montpellier, Africa Nostra, 1985, 128 p.
- MAC ORLAN Pierre, *La Légion étrangère*, Flammarion, 1933, 126 p.
- NICOLAS Mireille, *De ma terrasse d'Ibn Khaldoun. Lettres d'Algérie, 1961-1964*, Le Manuscrit, 2003, 333 p.
- NICOLAS Robert, *Souvenirs d'un Français d'Algérie. De Sidi Bel-Abbès à Nice et du cap Falcon au cap Ferrat*, Nice, Au pays rêvé, « Histoires & destinées », 2018, 235 p.

Tiaret

- AGUILA Clément, *Tiaret de ma jeunesse*, Calvisson, Gandini, 2002, 2 t., 246 + 253 p.
- LANTA Anne, *Algérie, ma mémoire*, Saint-Denis, Bouchène, 1999, 174 p. [Mostaganem, Oran]
- LARRÉ POUJOL Evelyne, *C'était... l'Algérie de mon enfance, 1952-1962*, s.l., Chez l'autrice, 2017, 117 p.

Tlemcen

- Guide officiel du Syndicat d'initiative de Tlemcen*, Oran, Impr. Heintz, 1932, 72 p.
- ABADIE Louis, *Tlemcen au passé retrouvé*, Calvisson, Gandini, 1994, 143 p.
- , *Tlemcen au passé rapproché (1937-1962)*, Calvisson, Gandini, 1997, 143 p.
- BAGHLI Abdelouahab, *L'itinéraire d'un chef de meute. Scouts musulmans algériens, groupe El Mansourah de Tlemcen*, Tlemcen, Impr. Daoud Brikci, 2000, 333 p.
- BALI Bellahsène, *Mémoires d'un jeune combattant de l'ALN à Tlemcen et dans sa région, 1956-1958*, Beyrouth, El Achraf, 1999, 318 p.
- BOUGHERARA Hadri, *Les derniers cèdres de Tlemcen témoignent*, L'Harmattan, 2001, 226 p.
- DENDANE Sid Ahmed, *Chronique d'un citoyen ordinaire*, L'Harmattan, « CEFRESS », 2002, 234 p.
- , *L'Algérie vue de l'Intérieur. Étude historique et sociologique. Étude socio-économique de 1936 à nos jours*, Saint-Denis, Publibook, 2007, 295 p.

- LECOCQ André, « La transformation de l'habitat indigène sur le plateau de Terni », *Revue africaine*, LXXXI, 1937, p. 285-308.
- LMEKANI KAHIA-TANI Zehor, *De Tlemcen, allée des sources à Khemis, vallée des Beni Snous*, Alger, Dahlab, 243 p.
- MERAD BOUDIA Kheir Eddine, *De Pomaria au jardin de France. Témoignage*, Thala éditions, 2009, 278 p.
- MESSALI HADJ Ahmed, *Les Mémoires de Messali Hadj (1898-1938)*, Alger, ANEP, 2005 [1982], 277 p.
- PLANCHON-BELLET Maguy, *Le Cheikh Bili*,
 t. 1 : *Ne recule jamais !*, Nîmes, Lacour, 2002, 451 p.
 t. 2 : *Avance pas à pas !*, Périgueux, Arka, 2008, 397 p.
 t. 3 : *Sur la route ensoleillée*, s.l., Chez l'auteure, 1996, 294 p.
 t. 4 : *Ta main dans la mienne*, Périgueux, Arka, 2008, 368 p.
- TALEB-IBRAHIMI Ahmed, *Mémoires d'un Algérien*, t. 1 : *Rêves et épreuves*, Alger, Casbah Éditions, 2009, 253 p.

Autres

Les villes en gras sont celles qui sont le plus évoquées.

- ABADIE Louis, LEVERONE Gilbert, *Mascara de ma jeunesse. 1935-1962*, Nice, Gandini, 2000, 173 p.
- Anonyme, *Monographie de Mouzaïville*, Blida, Impr. administrative A. Maugin, 192?, 16 p.
- AGUESSE Charles, *Journal de Sidi Madani (novembre 1947 – mars 1948)*, Alger, El Kalima, « Djib – Petits inédits maghrébins, 5 », 2021, 112 sp.
- ALZIEU Teddy, *De Mostaganem aux portes d'Oran*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2003, 128 p.
- AMROUCHE-AÏTH MANSOUR Fadhma, *Histoire de ma vie*, Alger, Hibr Éditions, 2017 [1966], 230 p. [**Ighil Ali**]
- ARÈNE Frédéric, *Le rempart des gazelles. Souvenirs d'enfance*, s.l., Chez l'auteur, 301 p. [**Aumale**]
- BACHELOT Yves, *Une vie pied-noire. Un autre regard sur l'Algérie française*, Chez l'auteur, 2019, 428 p. [**Alger, Bougie, Guelma, Lafayette, Mascara, Tizi Ouzou**]
- BAYLÉ Louis, *Fragments de vie. 1932-1962 en Algérie française*, Cannes, Chez l'auteur, 2013, 334 p. [**Saïda ; Alger, Arzew**]
- BOUMAHDJ Ali, *Le village des asphodèles*, Robert Laffont, 1970, 437 p. [**Berrouaghia, Médéa**]
- CAMPOS Georges, *Les palmiers d'Arzew*, Spéracèdes, Editions TAC Motifs, 1989, 199 p.
- CÉARD L. (docteur), *Gens et choses de Colomb Béchar*, Alger, Impr. La Typo-Litho, 1933, 143 p.
- CHENINI Abderrahmane, *Mascara dans la lutte pour l'indépendance. Mémoires de l'officier de l'ALN. Miloud Benkrama*, s.l., Dar El Qods El Arabi, 2012, 192 p.
- CHERKI Aïzer, *Récit d'une vie, 1893-1982*, Jérusalem, Erez, 2006, 111 p. [**Médéa**]
- CORRÉARD Jules, *France algérienne*, Larose, 1938, 188 p.
- DEYRON Léon, *Souk-Ahras*, Bellenand, 1953, 188 p.
- DIAZ Raymond Jean, *Lumières et ombres sur Perrégaux*, Montpellier, Français d'ailleurs, « Français d'Afrique »
 t. 1 : *Le temps du bonheur*, 1991, 177 p.
 t. 2 : *La tragédie*, 1992, 192 p.
- DUCOS Jean-Paul, *De Remchi à Saint-Ouen. Mémoires*, Saint-Ouen, Chez l'auteur, 2020, 96 p.

- EMERIT Marcel, PIQUOIS E., SERIOT H., *La Calle et son histoire*, La Calle, Syndicat d'initiative, 1951, 51 p.
- EYRIGNOUX Pierre, *Adolescents en Algérie. Djidjelli, une terre dans la peau. Petite Kabylie, 1954-1962*, L'Harmattan, « Graveurs de mémoire », 2016, 277 p.
- FLORENCHIE Marcel, *Mémoires d'un colon*, t. 3 : *Terre française*, Alger, Impr. Baconnier, 1946, 254 p. [**Renault, Mazouna**]
- , *Algérie, ma province*, Alger, Baconnier, s.d. [ca 1950], 216 p. [**Renault, Mazouna, Aïn Témouchent, Tlemcen, Inkermann**]
- FOURNIER Jacques, *L'Algérie retrouvée. 1920-2014*, Constantine, Média-Plus, 2015 [Bouchène, 2014], 168 p. [**Cassaigne, Alger, Oran**]
- GARCIA Huguette, « C'était écrit ». *Turgot, Rio Salado, Oran*, Valbonne, Corollis, « Les histoires de là-bas », 2001, 310 p.
- GASIM Muhammad, *L'Algérie coloniale. La ville de Saïda, 1945-1954 : histoire du caporal Kaddour*, Les Éditions du Panthéon, 2011, 193 p.
- GAUTIER Émile-Félix, « Le phénomène colonial de 1830 à 1930 au village de **Boufarik** », *Revue de Paris*, 1929, 1, p. 117-167.
- HADJADJ Bachir, *Les Voleurs de rêves. Cent cinquante ans d'histoire d'une famille algérienne*, Albin Michel, 2007, 460 p. [**Sétif** et alentours]
- IHADDADEN Zahir, *Itinéraire d'un militant. Témoignage*, Alger, Dahlab, 2018, 255 p. [**Bougie, Ménerville, Toudja**]
- KAÏDI Lakhdar (entretiens avec Nasser Djabi), *Une histoire du syndicalisme algérien*, Alger, Chihab éditions, 2005, 335 p. [**Mila, Constantine, Alger**]
- LAUGIER Lucien (présenté par), *Mostaganem et sa région*, Montpellier, Africa Nostra, 1987, 114 p.
- MADOUI Rémy, *J'ai été fellagha, officier français et déserteur. Du FLN à l'OAS*, Seuil, 2004, 399 p. [**Affreville** et alentours]
- MAISON R., *Semi-nomadisme et sédentarisation au pays des Haracta. Éléments d'enquête et principes d'aménagement de l'arrondissement d'Aïn Beïda (Constantine)*, Thèse d'urbanisme sous la direction de Jean Royer, Institut d'urbanisme de l'université de Paris, 1962, 191 p. [**Aïn Beïda**]
- MAS Roger, *Sous-préfet d'Aïn Témouchent. La source des chacals, 1962-1963*, L'Harmattan, 2001, 156 p.
- MOUSTEFAOUI Mahmoud, *Afin que nul n'oublie. La bataille de Maison-Carrée*, s.l., Chez l'auteur, 2009, 171 p.
- PEDRO-LATELLA Claudette, *Comme des oiseaux migrants... Oran, 1956*, s.l., Chez l'autrice, 1990, 194 p. [**Perrégaux**]
- TRODI El-Hachemi, *Sur les chemins de la liberté*, Alger, Casbah Éditions, 2009, 148 p. [Alger, **Biskra**]
- VERGE Gabriel, *Monographie du Domaine de la Trappe de Staouéli*, Alger, Ancienne Impr. Victor Heintz, « Centenaire de l'Algérie – Congrès de la colonisation rurale », 1930, 103 p.
- VICTORY Jean-Paul, *Baptiste Carillo. Histoire de ma famille d'Algérie*, s.l., Chez l'auteur, 2011, 460 p. [**Aïn el-Arba, Aïn el-Turck, Saint-Maur**]
- VISBECQ A. [Auguste Alphonse], *Dellys. Petite monographie locale*, Alger, L. Chaix fils & C^{ie}, 1926, 71 p.

Figures

Dictionnaires biographiques

L'Algérie biographique, t. 1 : *L'Oranie*, Sidi Bel-Abbès, Office de diffusion de la pensée française, 1956, 1075 p.

Livre d'or des combattants et volontaires de l'Oranie, 1914-1918, Oran, Gouguenheim, 1934, 141 p.

Livre d'or du judaïsme algérien (1914-1918), Alger, Publications du CAES, 1919, 301 p.

Livre d'or du département d'Alger, Alger, L'Afrique du Nord illustrée, 1926, 536 p.

Livre d'or du département de Constantine, Alger, L'Afrique du Nord illustrée, 1924, 280 p.

Livre d'or de l'Oranie, Alger, L'Afrique du Nord illustrée, 1925, 592 p.

BENSADOUN Henry, VALEROY Luc, *L'Oranie biographique. 1934-1935*, Oran, Impr. Heintz frères, s.d. [1935], 309 p.

BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or de l'Algérie*, Alger, Baconnier, 1937, 305 p.⁵⁶³

DE PIERREGOT Jerry, *Dictionnaire historique de l'OAS*, Lannoy, Chez l'auteur, 1990, 142 p.

GÉRAD Jean-Louis, *Dictionnaire historique et biographique de la guerre d'Algérie*, Hélette, Jean Curutchet, 2001, 206 p.

HAMET Ismaël, *Les musulmans français du Nord de l'Afrique*, Armand Colin, 1906, 316 p.

Approches biographiques

Marcel Duclos, *Sa vie, son œuvre*, Alger, Impr. V. Heintz, 1945, 86 p. [Alger]

BENMEBAREK Roger, « Communes mixtes d'Algérie. Scènes de vie. En première ligne de la colonisation française de 1875 à 1955. Itinéraire d'un administrateur. Grandeurs et servitudes d'une fonction d'autorité en Algérie », *Les Cahiers de la Mémoire*, 1, 2012, 30 p. [Sétif]

DELAIS Jeanne, *L'Ami de chaque matin. Vie et luttés de Claude Terrien*, Grasset, 1969, 331 p. [Alger, Oran]

HIRTZ Georges, *Weygand. Années 1940-1965*, s.l., Chez l'auteur, 2003, 269 p. [Alger]

PASQUIER-BRONDE Marie-Louise et Paul, *Louis Pasquier-Bronde. 1875-1956. Soixante ans au service de la cité. Biographie d'après ses notes*, Alger, Baconnier, 1957, 107 p. [Alger]

PIGNAL Jacques, *Maurice Cochard, mon ami*, Toulouse, Prière et vie, 1964, 184 p. [Alger]

RENAUD Bernard, *Paul Bellat. Le colon humaniste*, s.l., Les publications de la revue Prométhée, « Documents », 1996, 206 p. [Sidi Bel-Abbès]

VIDAL-NAQUET Pierre, *L'Affaire Audin*, Minuit, « Documents », 1989 [1958], 189 p.

ZEHRFUSS Dominique, *Peau de caniche*, Gallimard, « Folio », 2012 [2010], 99 p. [Alger]

563 Mention d'erreurs selon IHADDADEN Zahir, *Itinéraire d'un militant. Témoignage*, Alger, Dahlab, 2018, p. 72 (concernant la notice de Mohand Ihaddaden). Combien d'autres émaillent cet ouvrage ?

Bibliographie

Sauf mention contraire, les ouvrages sont publiés à Paris.

Les versions soutenues des thèses ont été le plus souvent privilégiées par rapport aux versions éditées (néanmoins consultées) en raison de leur plus grande richesse et de leur accessibilité plus simple.

Catalogues bibliographiques	202
Archives	202
Histoire et sciences sociales	210
Histoire de France	215
Histoire du logement	222
Histoire des villes (hors Algérie).....	236
Histoire des colonisations et des empires.....	248
Histoire de l'Algérie à la période coloniale.....	250
Histoire de l'Algérie indépendante.....	298

Catalogues bibliographiques

Le Cinquantenaire de l'université d'Alger, 1962-2012, Alger, Université d'Alger, « Publications du cinquantenaire de l'université d'Alger », 2012

t. 1 : *Catalogue des thèses en langue arabe*, 388 p. [en arabe]

t. 2 : *Catalogue des thèses en langues étrangères*, 492 p.

AMARA Allaoua, *L'histoire de l'Algérie dans la recherche universitaire en France (1968-2008)*, Constantine, Publications de la Faculté des lettres et Sciences Humaines Émir Abdelkader, 2010, 78 p.

CHENNTOUF Tayeb, *Répertoire des thèses et mémoires concernant l'Algérie*, Alger, Centre national d'études historiques / Direction centrale des Archives nationales, 1977, 248 p.

HADJ ALIDjamel, *Répertoire des thèses et mémoires concernant l'Algérie disponibles à Oran*, Oran, Centre de documentation des sciences humaines, « Cahiers du CDSH, 6 », 1981, 351 p.

SHINARD Pessah, *Islam maghrébin contemporain. Essai de bibliographie sélective et annotée sur l'islam maghrébin contemporain. Maroc, Algérie, Tunisie, Libye (1830-1978)*, Éditions du CNRS, « Recherches sur les sociétés méditerranéennes », 1983, 506 p.

QUINCY Guy, *Répertoire de documentation nord-africaine*, Constantine, Archives départementales (centre de documentation), 1957

Supplément 1, 115 p.

Supplément 2, 181 p.

ROUINA Miloud Karim, *Catalogue des ouvrages parus à Oran de 1845 à 1962*, Alger, OPU, s.d. [1990], 202 p.

—, *Le dictionnaire des livres de la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, 1996, 347 p.

SIARI TENGOUR Ouanassa, SOUFI Fouad, « Mémoires, autobiographies, biographies et témoignages, 1962-2004 », *Insaniyat*, 25/26, 2004, p. 273-283.

STORA Benjamin, *Le dictionnaire des livres de la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, 1996, 347 p.

—, « Bibliographie. Des livres de femmes et la guerre d'Algérie, 1960-2000 », JAUFFRET Jean-Charles (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Autrement, « Mémoires / Histoire », 2003, p. 146-150.

Archives⁵⁶⁴

Outils de travail

BUNOUT Estelle, CLAVERT Frédéric, MAUD Ehrmann, *Digitised Newspapers. A New Eldorado for Historians ? Reflections on Tools, Methods and Epistemology*, Berlin / Boston, De Gruyter Oldenbourg, 2023 [en ligne]

CASSELLE Pierre, *Catalogues des fonds coloniaux de la Bibliothèque administrative de la ville de Paris*, t. 2 : *Les colonies dans les expositions*, Mairie de Paris, « Les Collections de la bibliothèque administrative de la ville de Paris, 3 », 309 p.

CHAVE Isabelle, FLAMENT-GUELFUCCI Emmanuelle (dir.), *Guide de recherche dans les archives du Conseil d'État*, La Documentation française / Conseil d'État, « Histoire et mémoire, 6 », 2019, 442 p.

564 La bibliographie relative aux archives a bénéficié de d'échanges particulièrement fructueux dans le cadre de deux groupes de travail : celui du Groupe de recherche sur les ordres coloniaux (une association) et celui d'*Archival City* (programme de recherche sur les archives urbaines pour lequel j'ai été salarié à mi-temps durant deux ans).

Commission française du Guide des Sources de l'Histoire des Nations, *Sources de l'Histoire du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord dans les Archives et Bibliothèques françaises*, t. 1 : Archives, Munich, K. G. Saur, 1996, 950 p.

FAVIER Jean (dir.), *La pratique archivistique française*, Archives nationales, 2008, 630 p.

FRANC Julien, *L'Histoire de la colonisation de l'Algérie. Les sources d'archives*, Alger, Impr. Pfeiffer et Assant, 1928, 169 p.

LEGARDEUR Françoise, *Guide des sources sur l'histoire de l'assurance*, Fédération française des sociétés d'assurances, 2007, 117 p.

LUCAS Noémie, *OCR / HTR et graphie arabe. Les manuscrits arabes à l'heure de la reconnaissance automatique des écritures*, GIS Moyen-Orient et Mondes musulmans, « Cahiers du GIS, 3 », 2022, 66 p.

MAROTEAUX Vincent (dir.), *Archives du ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme et des anciens ministères de la Construction et des Travaux publics : état des versements effectués aux Archives nationales arrêté au 31 décembre 1995*, La Documentation française, 1997, 310 p.

MASSIRE Hugo, MUS Charlotte (dir.), *Papiers et pixels. Collecter, conserver, étudier l'archive d'architecture*, Tours, PUFR, « Perspectives Villes et Territoires », 2021, 178 p.

NOUGARET Roger (dir.), *Guide des services d'archives des entreprises et organismes du monde du travail*, Association des archivistes français / CNRS Éditions, 1998, 274 p.

TOURTIER-BONAZZI Chantal, POURCELET François, *Guide des papiers des ministres et secrétaires d'État de 1871 à 1974*, Archives Nationales, 1984 [1978], 282 p.

Histoire des archives et documents mobilisés

Généralités

ARANDA Mauricio, SIMONPOLI Nicolas, « Aller aux archives, entrer sur le terrain ? Sur les conditions sociales d'enquêtes en "terrain archivistique" », *Genèses*, 112, 2018, p. 123-139.

BERLIÈRE Jean-Marc, « Archives de police / Historiens policés ? », *RHMC*, 48-4 bis, 2001, p. 57-68.

BLOCH Marc, « La vie scientifique – Archives et bibliothèques – Un dépôt d'archives », *Annales*, 14, 1932, p. 189.

BONIN Hubert, QUENOÛELLE-CORRE Laure (dir.), *Explorer les archives et écrire l'histoire. Autour de Roger Nougaret*, Genève, Droz, « Publications d'histoire économique et sociale internationale, 48 », 2022, 672 p.

CORNU Marie, NOUGARET Christine, POTIN Yann, RICARD Bruno, WAGENER Noé (dir.), *1979. Genèse d'une loi sur les archives*, Comité d'histoire du ministère de la Culture, « Travaux et documents, 41 », 2019, 731 p.

DARDIGNAC Catherine, NOUGARET Roger, « How French Banking Archives Document Mediterranean History (c. 1850-1960) », CONSIGLIO John, MARTINEZ OLIVA, Juan Carlos, TORTELLA CASARES Gabriel (ed.), *Banking and Finance in the Mediterranean : a historical perspective*, Farnham, Burlington, 2012, p. 273-294.

DELSALLE Paul, *Histoires de familles : les registres paroissiaux et d'état-civil, du Moyen Âge à nos jours. Démographie et généalogie*, Besançon, PUFC, 2009, 297 p.

DE VALINGER Léon, « Enquête internationale sur l'histoire des archives municipales », *Archivum. Revue internationale des archives*, 13, 1965, p. 1-143.

DUVAL Frédéric (dir.), *En quête de sources. Dictionnaire critique*, École nationale des Chartes, 2021, 446 p.

FAVIER Jean, *Les Palais de l'histoire*, Seuil, 2016, 774 p.

GOUGEON Pascal, « "Nul n'est censé ignorer la loi". La publication au *Journal officiel* : genèse d'un mode d'universalisation de la "puissance publique" », *Politix*, 32, 1995, p. 66-88.

- HIRIBARREN Vincent, « Why Researchers Should Publish Archive Inventories Online : The Case of the Archives of French Equatorial Africa », *History in Africa*, 43, 2016, p. 375-378.
- KETELAAR Eric, « (Dé)construire l'archive », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 86, 2006, p. 65-70.
- HANNOUM Majid, « Archiving Algeria. Power, violence and secrecy », PAISLEY Fiona, REID Kirsty (ed.), *Sources and Methods in Histories of Colonialism. Approaching the Imperial Archives*, London, Routledge, 2017, p. 71-84.
- HILDESHEIMER Françoise, « Une archivistique des manques ? » *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 138-2, 1980, p. 231-235.
- HOULLEMARE Marie, « La fabrique des archives coloniales et la naissance d'une conscience impériale (France, XVIII^e siècle) », *RHMC*, 61/62, 2014, p. 7-31.
- KARILA-COHEN Pierre, « Les préfets ne sont pas des collègues. Retour sur une enquête », *Genèses*, 79, 2010, p. 116-134.
- KREPLAK Yaël, POTIN Yann, « La vie sociale des dossiers », *Genèses*, 126, 2022, p. 5-10.
- LUCAIN Pierre [THUILLIER Guy], « La question des archives algériennes », *Revue administrative*, 204, 1981, p. 641-647.
- LUSTIG Jason, *A Time to Gather. Archives and the Control of Jewish Culture*, New York, OUP, 2022, 270 p.
- MOLLET Vincent, « Comment écrire l'histoire d'un service d'archives départementales », *La Gazette des archives*, 162, 1993, p. 221-224.
- PONCET Olivier, « Archives et histoire : dépasser les tournants », *Annales*, 74-3/4, 2019, p. 711-743.
- RUSCICA Marie-Catherine, « La collecte des archives et les relations avec les services versants », *La gestion des archives contemporaines. Actes du II^e congrès national des archivistes communaux*, Archives nationales, 1989, p. 13-25.
- SHEPARD Todd, « “History is Past Politics” ? Archives, “Tainted Evidence” and the Return of the State », *American Historical Review*, 115-2, 2010, p. 474-483.
- , « Making Sovereignty and Affirming Modernity in the Archives of Decolonization : The Algeria-France “Dispute” between the Post-Decolonization French and Algerian Republics, 1962-2015 », LOWRY James (ed.), *Displaced Archives*, New York, Routledge, 2017, p. 21-40.
- STANZIANI Alessandro, *Tensions of Social History. Sources, Data, Actors and Models in Global Perspective*, New York, Bloomsbury, « Global History : European Perspectives and Approaches », 2023, 248 p.
- STEIN Sarah Abrevaya, « Le passé juif de l'Algérie et l'enjeu des archives », *Archives Juives*, 49-1, 2016, p. 81-102.
- TAME Peter D., *André Chamson, 1900-1983. A critical biography*, Lewiston, Edwin Mellen Press, 2006, 2 vol., 698 p.
- YALE Elizabeth, « The History of Archives : The State of Discipline », *Book History*, 18, 2015, p. 332-359.
- YANEVA Albena, *Crafting history. Archiving and the Quest for Architectural Legacy*, Cornell, CoUP, 2020, 252 p.

En Algérie

- AKBAL Mehenni, *Archives algériennes de la France coloniale. Doit-on en avoir peur ? Essai*, Alger, Hibr éditions, 2014, 127 p.
- , *Archives algériennes de la France coloniale. Réflexion sur la valeur de l'administration communale*, L'Harmattan, « Histoire et perspectives méditerranéennes », 2019, 223 p.

- , *Archives algériennes de la France coloniale. Note sur la valeur de l'administration départementale et des services préfectoraux*, L'Harmattan, « Historiques », 2021, 261 p.
- ABDELILLEH Abdelkader, « Les archives en Algérie : génération d'archivistes, mêmes lieux mais autre temps et autres enjeux », *Revue maghrébine de documentation et d'information*, 27, 2018, p. 16-42.
- AMRANI Lakhdar, *Accès à l'information archivée : concept et techniques. Application de la norme ISAD(G) à un fonds d'archives de la propriété foncière conservé aux Archives de la wilaya d'Oran*, Thèse de bibliothéconomie sous la direction de Mohammed El Korso, Université d'Oran Es-Sénia, 2015, 272 p.
- ARAB Abdelhamid, *La bibliothèque universitaire d'Alger sous la domination coloniale française*, Alger, Département de Bibliothéconomie et des sciences documentaires de l'Université d'Alger, 2005, 137 p.
- , *Bibliothèque nationale. Création et développement, des origines à la veille de l'indépendance*, Alger, Éditions de la BNA, 2005, 181 p.
- , *Manuscrits et bibliothèques musulmanes en Algérie*, Méolans-Revel, Atelier Perrousseaux, « Kitab tabulae, 2 », 2006, 157 p.
- STEIN Sarah Abrevaya, « Black Holes, Dark Matter, and Buried Troves : Decolonization and the Multi-Sited Archives of Algerian Jewish History », *American Historical Review*, 120-3, 2015, p. 900-919.
- AKBAL Mehenni, *Contribution à l'étude des systèmes d'information scientifiques formalisés d'archives algériens durant la période coloniale (1848-1962). Le cas du département d'Alger*, Mémoire de Magister en sciences documentaires, Université d'Alger, 1987, 284 p.
- , « Contribution à l'histoire des archives d'Algérie. Des noms et des dates », *Références*, 1, 2013, p. 5-19.
- BADER Raed, GUIGNARD Didier, KUDO Akihito, « Un terrain algérien pour la recherche », *Vingtième Siècle*, 77, 2003, p. 110-112.
- , « Des lieux pour la recherche en Algérie », *Bulletin de l'IHTP*, 83, 2004, p. 158-168.
- BADJADJA Abdelkrim, « Panorama des archives de l'Algérie moderne et contemporaine », HARBI Mohammed, STORA Benjamin (dir.), *La Guerre d'Algérie (1954-2004). La Fin de l'amnésie*, Robert Laffont, 2004, p. 631-682.
- , *Assigné à résidence. Confessions d'un archiviste algérien*, Société des Écrivains, 2008, 417 p.
- , *Un regard constantinois. Suite aux confessions d'un archiviste algérien*, Société des Écrivains, 2008, 398 p.
- , *Badjadja... Passe au tableau ! Un archiviste algérien publie ses mémoires*, Saint-Denis, Éditions Édilivre AParis, 2011, 373 p.
- , *Dar El Qallal. Un parcours constantinois*, Abu Dhabi, Chez l'auteur, 2016, 226 p.
- BENCHIKH-BOULANOUAR Saïda, *L'Algérie par ses archives. Du royaume de Tihert à la colonisation*, Alger, Casbah Éditions, 2015, 436 p.
- BENKADA Saddek, « Une source d'archives cartographiques : le fonds des cartes et plans conservé à la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran », *Insaniyat*, 89, 2020, p. 13-29.
- BOUHEND Khaled, « raṣīd maṣlaḥat al-arṣif li-wilāyyat Wahrān al-mawrūt 'an al-ḥiqbat al-ista māriyya », *Al-majallat al-'arabiyya lil-arṣif wa-l-tawṭīq wa-l-ma'lūmat*, 37/38, 2015, p. 125-144 [« Le service des archives de la wilaya d'Oran : un patrimoine sur la période coloniale », *Revue arabe d'archives, de documentation et d'information*]
- BOYER Pierre, « Notice sur les archives départementales d'Alger », *Revue Africaine*, 101-450/451, 1957, p. 393-396.
- , « Les chartistes en Algérie », *La Gazette des archives*, 30, 1960, p. 105-116.
- , « Les archives rapatriées », *Itinéraires*, 264, 1982, p. 49-67.

- BOZZO Anna, « Archivi e decolonizzazione : il caso algerino », DE LUNA Giovanni, OSTOLEVA Peppino, REVELLI Marco, TRANFAGLIA Nicola, *Gli strumenti della ricerca*, t. 3 : *Questioni di Metodo*, Florence, La Nuova Italia, « Il Mondo contemporaneo, 10 », 1983, p. 1063-1084.
- CHAKROUN Djilali, « Ahamiyya siġilāt al-mahākim al-šar‘ayya bi-l-Ġazā’ir fī-l-ḥifāz ‘alā tāriḥ wa-qīm al-muġtama‘ al-ġazā’irī », *RHM*, 175, 2019, p. 169-184 [Importance des manuscrits dans la préservation de l’histoire de la société algérienne et de ses valeurs. Les archives des tribunaux islamiques en question]
- DAHMANI Noura, « Alger aux Archives nationales. Les fonds d’archives relatifs à la ville d’Alger et conservés aux Archives nationales », CHABBI-CHEMROUK Naïma, DJELAL-ASSARI Nadia, SAFAR-ZITOUN Madani, SIDI BOUMEDINE Rachid (éd.), *Alger. Lumières sur la ville*, Alger, Dalimen, 2004, p. 18-25.
- DIDI Elhadi Mohammed, *Les bibliothèques algériennes. Passé, présent et perspectives. Contribution à l’histoire culturelle de l’Algérie*, Note de synthèse pour le DES de bibliothécaire sous la direction de Jean Fontvieille, École nationale supérieure des bibliothèques (ENSB), 1976, 55 p.
- DION Isabelle, « Les services d’archives en Algérie, 1830-1962 », *Histoire et archives*, 15, 2004, p. 88-107.
- , VAN REETH Benoît (dir.), *Histoires d’outre-mer. Les archives nationales d’outre-mer ont 50 ans*, Aix-en-Provence / Paris, ANOM / Somogy, 2017, 359 p.
- ESQUER Gabriel, « Histoire et souvenirs », *Revue africaine*, 100-446/449, 1956, p. 193-226.
- GELLY Xavier, *L’administration des archives coloniales françaises en Algérie. Regard sur le fonctionnement des archives départementales d’Alger de 1902 à 1962*, Mémoire de Master 1 « Histoire et documents – Métier des archives et des bibliothèques » sous la direction de Bénédicte Grailles, Université d’Angers, 2015, 90 p.
- GHLAMALLAH Ahmed Fathi, HOCINE-BEY Ahmed, TOBBICHI Rachid, *Situation des bibliothécaires et des bibliothèques. Aperçu sur les bibliothèques et leur personnel en Algérie*, Note de synthèse pour le DES de bibliothécaire sous la direction de Madeleine Wagner, ENSB, 1976, 51 p.
- GUIGNARD Didier, « Les archives vivantes des conservations foncières en Algérie », *L’Année du Maghreb*, 13, 2015, p. 79-108.
- HACHI Omar, « Alger à travers ses archives », CHABBI-CHEMROUK Naïma, DJELAL-ASSARI Nadia, SAFAR-ZITOUN Madani, SIDI BOUMEDINE Rachid (éd.), *Alger. Lumières sur la ville*, Alger, Dalimen, 2004, p. 13-16.
- HADDAB Mustapha, « Usage des manuscrits et représentation de la recherche historique en Algérie : El Mehdi Bouabdelli », BARGAOUI Sami, REMAOUN Hassan, *Savoirs historiques au Maghreb. Construction et usages*, Oran, Éditions du CRASC, 2006, p. 181-187.
- HICK Daniel, « Le transfert des archives d’Algérie », FREMIGACCI Jean, LEFEUVRE Daniel, MICHEL Marc (dir.), *Démontages d’empires*, Riveneuve éditions, 2012, p. 151-153.
- KOERNER Francis, « Les sources de l’histoire contemporaine de l’Algérie conservées à Oran (1830-1955) », *Revue d’histoire et de civilisation du Maghreb*, 9, 1970, p. 95-103.
- LACROIX Annick, MARYNOWER Claire, VERMEREN Hugo, « Retour sur les archives algériennes », *Vingtième Siècle*, 110, 2011, p. 147-149.
- MATI Aïcha, *al-aršif al-baladī fī-l-Ġazā’ir. Dirāsa maydāniyya li-baladiyyāt wilāyyat al-Ġazā’ir*, Mémoire de Magister de bibliothéconomie sous la direction de Mehenni Akbal, Université d’Alger 2, 2013, 236 p. + annexes [*Les archives municipales en Algérie. Une étude de terrain des municipalités de la wilaya d’Alger*]
- MOCH Maurice, « Les archives des communautés juives en Algérie au moment de l’indépendance », *Archives juives*, 1966, p. 8-10.
- MIMOUNI Omar, « Les archives de la wilaya de Constantine », *Cirta*, 3, 1980, p. 36-41.

OLENDER Maurice, *Un fantôme dans la bibliothèque*, Seuil, « La Librairie du XXI^e siècle », 2017, 211 p.

OUALDI M'hamed, « Sources en langue arabe dans l'administration du Maghreb moderne », KOUAMÉ Nathalie, MEYER Éric, VIGUIER Anne (dir.), *Encyclopédie des historiographies. Afrique, Amériques, Asies*, vol. 1 : *Sources et genres historiques*, Presses de l'Inalco, « TransAireS », 2020, p. 1633-1644.

PÉROTIN Yves, *Algérie – Archives publiques*, Unesco, août 1964, 62 p.

SHEPARD Todd, « “Of Sovereignty” : Disputed Archives, “Wholly Modern” Archives, and the Post-Decolonization French and Algerian Republics, 1962-2012 », *American Historical Review*, 120-3, 2015, p. 869-883.

SOUFI Fouad, « Les archives. Une problématique de patrimonialisation », *Insaniyat*, 12, 2000, p. 129-148.

—, « Les archives algériennes en 1962 : héritage et spoliation », *Insaniyat*, 65/66, 2014, p. 211-237.

En France

Les préfectures françaises par les archivistes en chef des départements, Association des amis des Archives de France, 1953, 313 p.

« Dossier. Les archives africaines, algériennes et asiatiques des partis et syndicats français », *Migrance*, 44, 2014, 188 p.

« Dossier. Le logement social en France, des archives au patrimoine », *Colonne*, 26, 2010, p. 51-86.

« Dossier. À quoi servent les archives d'architectes ? », *Colonne*, 35, 2019, p. 31-56.

AUBOUSSIER Julien, GARCIN-MARROU Isabelle, « Mémoire(s) et territoire(s) : les bulletins municipaux de Villeurbanne », *Études de documentation*, 37, 2011, p. 47-62.

BAUMARD Raphaël, « Les archives du Grand Orient de France (GODF) : dispersées mais accessibles », *Histoire@Politique*, 14, 2011 [en ligne]

BRESSOL Élyane, GONCALVES Myriam, MAZET Aurélie, « Valorisation de l'histoire du mouvement social, notamment celle de la CGT et de ses archives : les objectifs de l'Institut CGT d'histoire sociale », *La Gazette des archives*, 221, 2011, p. 21-32.

CARVAIS Robert, « Éditorial. Pour un dépôt des archives d'entreprises du bâtiment et des travaux publics dans les institutions publiques de conservation (XVIII^e – XX^e siècle) », *Ædificare*, 6, 2019, p. 13-29.

CHAPEAU Roselyne, RIBET Cécile, « Santé publique et assistance en milieu rural à travers les fonds d'archives des petites communes du Val-d'Oise (1800-1945) », *In Situ*, 31, 2017 [en ligne]

HAZELLE Marie-Hélène, « Conserver les archives bancaires : le cas des sociétés de crédit, d'une banque d'affaires et de la Banque de France (1875-1935) », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 10, 2005, p. 19-31.

CHEVANDIER Christian, « Les archives de la Caisse de retraite du personnel de la SNCF : une source primordiale pour l'histoire sociale des cheminots », *Bulletin du Centre Pierre-Léon d'histoire économique et sociale*, 4, 1994, p. 55-61.

—, « Les archives de la Caisse de retraites comme source pour les historiens : un rapide renouvellement des problématiques et des méthodes », *Les Cahiers des caisses de prévoyance et de retraite*, 2, 2002, p. 37-46.

COUDROY DE LILLE Laurent, « Henri Sellier, 1883-1943 ou la cause des villes. Retour sur un engagement en urbanisme », *Histoire urbaine*, 37, 2013, p. 5-30.

—, « Morceaux d'histoire. Les thèses d'urbanisme de *La banlieue en morceaux* », BELLANGER Emmanuel, TELLIER Thibault, VADELORGE Loïc, VOLDMAN Danièle,

VORMS Charlotte (dir.), *Genres urbains. Autour d'Annie Fourcaut*, Grâne, Créaphis, 2019, p. 305-327.

DE MAUREPAS Arnaud, *Économie et finance au XIX^e siècle. Guide du chercheur, 1789-1870*, Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie / CHEFF, « Sources », 1998, 780 p.

DENIS-LEBALLEUR Laure, GAULTIER David, GAULTIER-VOITURIEZ Marie-Louise, FORCE Odile (dir.), *Fonds d'archives Marc Sangnier. Répertoire numérique détaillé*, Institut Marc Sangnier, 2005, 137 p.

DREYFUSS Mathias, *Aux sources juives de l'histoire de France*, CNRS Éditions, 2021, 420 p.

DUTARTRE Élisabeth, *Fonds Raymond Aron. Inventaire*, Bibliothèque nationale de France / EHESS, 2007, 252 p.

FAVREAU Robert, « Ministère de la Construction et Archives », *La Gazette des archives*, 37, 1962, p. 67-77.

GUILLOPÉ Thierry, « Algiers' banking institutions : the example of the BNP Paribas archives », *Archival City*, 8 mars 2021 [en ligne, blog « hypothèses »]

———, « The Philibert collection at the municipal library of Toulon. Understanding the Value of a heterogenous body », *Archival City*, 8 mars 2021 [en ligne, blog « hypothèses »]

HILDESHEIMER Françoise, « Les sources de l'histoire des chemins de fer », *Les Chemins de fer, l'espace et la société en France*, Éditions La Vie du Rail, 1989, p. 371-373.

JACQUEMET Gérard, « Une source d'histoire économique et sociale : les archives hypothécaires », *Revue d'histoire économique et sociale*, 51-1, p. 69-106.

JAFFÉ Dan, « L'Institut méditerranéen Mémoire et archives du judaïsme (IMMAJ) à Marseille », *Archives juives*, 36-1, 2003, p. 126-129.

JARRY Bénédicte, *Les fonds d'architecture dans les bibliothèques publiques : difficultés de traitement et perspectives d'exploitation pour une meilleure valorisation*, Mémoire pour le diplôme de conservateur de bibliothèque sous la direction d'Annie Jacques, ENSSIB, 2005, 212 p.

KLEIN Véronique, « Les archives de la Caisse des dépôts et consignation », AGLAN Alya, MARGAIRAZ Michel, VERHEYDE Philippe (dir.), *La Caisse des dépôts et consignations, la Seconde guerre mondiale et le XX^e siècle*, Albin Michel, 2003, p. 638-645.

MAINGUY Irène, « Un sauvetage d'archives au Grand Orient de France », *Chroniques d'histoire maçonnique*, 61, 2007, p. 83-92.

MANSION-PRUD'HOMME Nina, *Archives d'architectes en France, 1968-1998. Jeux d'acteurs et enjeux historiographiques autour de l'Institut français d'architecture*, Thèse d'histoire de l'art sous la direction de Gilles Ragot et David Peyceré, Université Bordeaux-Montaigne et École du Louvre, 2019, 696 + 452 p.

MOREL Thomas, « Les archives de la Ligue des droits de l'homme », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 125/126, 2017, p. 56-59.

MORIN Gilles, « Archives. Le fonds de l'Institut d'histoire sociale », *Vingtième Siècle*, 123, 2014, p. 193-200.

PARIZET Jean-Daniel, « La mission des archives du ministère de l'Urbanisme et du Logement », *Bulletin de l'IHTP*, 13, 1983, p. 14-17.

PÉQUIGNOT Stéphane, POTIN Yann (dir.), *Les conflits d'archives. France, Espagne, Méditerranée*, Rennes, PUR, « Histoire », 2022, 342 p.

PÉTILLAT Christine, « Les dossiers des agents de la fonction publique traités et conservés par le Centre des archives contemporaines des Archives nationales », *La Gazette des Archives*, 186-187, 1999, p. 227-231.

PIERNAS Gersende, « Les fonds d'entreprises de la construction œuvrant à l'étranger conservés aux ANMT », *ABE Journal*, 5, 2014 [en ligne]

POULAIN Martine, « Saisies et spoliations des archives maçonniques durant la Seconde Guerre mondiale », BOUREL Sylvie, MOLLIER Pierre, PORTES Laurent (dir.), *La franc-maçonnerie*, Éditions de la BNF, 2016, p. 269-270.

RENÉ-BAZIN Paule, « La politique des Archives de France à l'égard de l'histoire de Vichy », *Vingtième Siècle*, 102, 2009, p. 171-182.

RUBIN Pascale, « Les archives de Force Ouvrière et le centre de documentation Gabriel Ventéjol CGT-FO », *La Gazette des archives*, 221, 2011, p. 39-43.

SABLON DU CORAIL Amable, « Les missions des Archives de France placées auprès des ministères : soixante ans de pratique, de réflexions et d'expérimentations », *La Gazette des archives*, 229, 2013, p. 71-83.

SAMAÏ-BOUADJADJA Assia, « Le fonds d'archives Georgette Cottin-Euziol : archive de toute une vie », *ABE Journal*, 19, 2019 [en ligne]

SCHWEITZER Sylvie, « Les dossiers de personnel : un outil d'histoire sociale », *Gazette des archives*, 186-187, 1999, p. 175-185.

STRAUS André, « Nouvelles des archives. Quelques notes sur les archives concernant l'assurance en France », *Entreprises et histoire*, 72, 2013, p. 122-129.

WEILL Georges, « Les archives juives en France », HARTER Hélène, MARÈS Antoine, MÉLANDRI Pierre, NICAULT Catherine (dir.), *Terres promises. Mélanges en l'honneur d'André Kaspi*, Éditions de la Sorbonne, « Internationale, 79 », 2010, p. 549-564.

Autres pays

ASSERAF Arthur, RAHAL Malika, « Contribuer à l'histoire de l'Algérie indépendante depuis les États-Unis ? Le mythe de l'archive », *Texture du temps*, 10 mai 2016 [en ligne, blog « hypothèses »]

ASSOULINE Hadassah, « The Central Archives for the History of the Jewish People », *Preserving Jewish Archives as part of European cultural heritage*, Éditions du Nadir, 2001, p. 220-227.

LAGAE Johan, « Unlocking the archive of a transnational expert. Traces of Henri-Jean Calsat's activities as a WHO consultant », *ABE Journal*, 4, 2013 [en ligne]

YAKHLEF Mohamed, « Les archives du Protectorat de la municipalité de Fès (1912-1956) », BOUTALEB Brahim (dir.), *Les archives du Protectorat, premières évaluations*, Rabat, Faculté des lettres et sciences humaines de Rabat, « Colloques et séminaires, 57 », 1996, p. 171-191.

WEILL Georges, « À la recherche des archives juives », *Archives Juives*, 49-1, 2016, p. 103-113.

Épistémologie

ANHEIM Étienne, « Science des archives, science de l'histoire », *Annales*, 74-3, 2019, p. 505-520.

BOTH Anne, *Le sens du temps. Le quotidien d'un service d'archives départementales*, Toulouse, Anacharsis, « Les Ethnographiques », 2017, 288 p.

DIRKS Nicolas B., « Annals of the archive : Ethnographic notes on the sources of history », AXEL Brian Keith (ed.), *From the Margins. Historical anthropology and its futures*, Durham, DUP, 2002, p. 47-65.

FARGE Arlette, *Le goût de l'archive*, Seuil, 1997 [1989], 152 p.

FOUÉRÉ Marie-Aude, RILLON Ophélie, POMMEROLLE Marie-Emmanuelle, « Pourquoi Sources ? Rigueur empirique, réflexivité et archivage en sciences humaines et sociales et dans les études africaines », *Sources*, 1, 2020, p. 1-21.

FRAENKEL Béatrice, MÜLLER Bertrand, POTIN Yann (entretien avec), « STOLER Ann Laura. Suivre les archives dans le sens du "grain" », *Écrire l'histoire*, 13/14, 2014, p. 169-174.

KARILA-COHEN Pierre, « Le rapport administratif : du support à l'objet », HINCKER Louis (dir.), *Réflexions sur les sources écrites de la « biographie politique »*. Le cas du XIX^e siècle, CNRS, 2000, p. 15-20.

MARCILLOUX Patrice, *Les ego-archives. Traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, PUR, « Histoire », 2013, 250 p.

MORSEL Joseph, « Les sources sont-elles “le pain des historiens” ? », *Hypothèses*, 7, 2003, p. 271-286.

—, « Du texte aux archives : le problème de la source », *BUCEMA*, hors-série n° 2, 2008 [en ligne]

STOLER Ann Laura, *Au cœur de l'archive coloniale. Questions de méthode*, Éditions de l'EHESS, « En temps & lieux », 2019 [2009], 391 p.

ZEITLYN David, « Des archives pour l'anthropologie : futurs possibles et passés contingents. L'archive comme substitut anthropologique [2012] », *Ateliers d'anthropologie*, 2019 [en ligne]

Histoire et sciences sociales

Outils de travail et synthèses

BECKER Howard Saul, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, La Découverte, « Repères – Grands repères », 2002 [1998], 360 p.

—, *Écrire les sciences sociales*, Economica, « Méthodes des sciences sociales », 2004 [1986], 179 p.

BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie, RAVINET Pauline, MULLER Pierre (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, « Références », 2019 [2004], 845 p.

CHRISTIN Olivier (dir.), *Dictionnaire des concepts nomades en sciences humaines*, Métailié, 2010, 459 p.

—, *Dictionnaire des concepts nomades en sciences humaines*, t. 2, Métailié, 2016, 343 p.

HADJ-MOUSSA Ratiba (dir.), *Terrains difficiles, sujets sensibles. Faire de la recherche au Maghreb et sur le Moyen-Orient*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, « Sociétés et politique en Méditerranée », 2019, 220 p.

HUNSMANS Moritz, KAPP Sebastien (dir.), *Écrire une thèse en sciences sociales*, Éditions de l'EHESS, « Cas de figure, 29 », 2013, 359 p.

Cartographie

ANTOINE Serge, « Cartes comparatives à petite échelle », CHOMBARTDE LAUWE (dir.), *Paris et l'agglomération parisienne*, t. 2 : *Méthodes de recherches pour l'étude d'une grande cité*, PUF, « Bibliothèque de sociologie contemporaine – Travaux du Centre d'études sociologiques », 1952, p. 38-47.

ARNAUD Jean-Luc, *Analyse spatiale, cartographie et histoire urbaine*, Marseille / Aix-en-Provence, Éditions Parenthèses / MMSH, 2008, 233 p.

—, « Lire / consulter les cartes – reproductions numériques et outils de navigation », *In Situ*, 39, 2019 [en ligne].

—, *La Carte de France. Histoire et techniques*, Marseille, Parenthèses, « Arts », 2022, 448 p.

ASCHAN-LEYGONIE Christina, CUNTY Claire, DAVOINE Paule-Annick, *Les systèmes d'information géographique. Principes, concepts et méthodes*, Armand Colin, « Cursus », 2019, 267 p.

BAYOUMI Hala, « Un portail web de cartographie interactive des recensements égyptiens sur deux siècles (1882-2017) », *Sources*, 5, 2022, p. 75-90.

DE RUFFRAY Sophie, HAVRET Marie, LE TEXIER Marion, « Évaluer la qualité du géocodage d'adresses historiques : l'exemple du cadastre ancien de Rouen », *Histoire & Mesure*, 37-1, 2022, p. 101-130.

GAY Victor, « Mapping the Third Republic : A Geographic Information System of France (1870-1940) », *Historical Methods. A Journal of Quantitative and Interdisciplinary History*, 54-4, 2021, p. 189-207.

LAMBERT Nicolas, TOBELEM-ZANIN Christine, *Manuel de cartographie. Principes, méthodes, applications*, Armand Colin, « Coursus », 2016, 221 p.

RAFFENSTEIN Claude, *Pour une géographie du pouvoir*, Lyon, ENS Lyon, « Bibliothèque idéale des sciences sociales », 2019 [1980], 249 p.

Histoire : épistémologies, écoles, notions

ABOUT Ilsen, CHÉROUX Clément, « L'histoire par la photographie, *Études photographiques*, 10, 2001, p. 8-33.

ANHEIM Étienne, GRENIER Jean-Yves, LILTI Antoine, « Repenser les statuts sociaux », *Annales*, 68-4, 2013, p. 949-953

BACKOUCHE Isabelle, COSANDEY Fanny, DUCREUX Marie-Élizabeth, DUHAMELLE Christophe, HADDAD Elie, JOLY Laurent, MARRAUD Mathieu, « Frontières, seuils, limites : histoire sociale des catégorisations. Introduction », *L'Atelier du Centre de recherches historiques*, 21 bis, 2020 [en ligne]

BLOCH Marc, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Armand Colin, « Références – Histoire », 1997 [1949], 159 p.

BOURDELAIS Patrice, LEPETIT Bernard, « Histoire et espace », AURIAC Franck, BRUNET Roger (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard, 1986, p. 15-26.

BRAYARD Florent (dir.), *Des contextes en histoire*, EHESS, « La Bibliothèque du Centre de recherches historiques », 2013, 347 p.

BOURDIEU Pierre, « L'illusion biographique », *ARSS*, 62/63, 1986, p. 69-72.

———, « Sur les rapports entre la sociologie et l'histoire en Allemagne et en France », *ARSS*, 106/107, 1995, p. 108-122.

BUTON François, MARIOT Nicolas, « Introduction. Surmonter la distance. Ce que la socio-histoire doit aux sciences sociales », *Id.* (dir.), *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, PUF, « Publications du CURAPP », 2009, p. 9-21.

CERUTTI Simona, « La construction des catégories sociales », BOUTIER Jean, JULIA Dominique (éd.), *Passés composés. Champs et chantiers de l'histoire*, Autrement, « Mutations, 150 », 1995, p. 224-234.

CERUTTI Simona, « Histoire pragmatique, ou de la rencontre entre histoire sociale et histoire culturelle », *Tracés*, 15, 2008, p. 147-168.

COMBES Hélène, VOMMARO Gabriel, « Relations clientélares ou politisation : pour dépasser certaines limites de l'étude du clientélisme », *Cahiers des Amériques latines*, 69, 2012, p. 17-35.

DESROSIERES Alain, THEVENOT Laurent, *Les catégories socio-professionnelles*, La Découverte, 2002 [1988], 122 p.

———, « Comment faire des choses qui tiennent : histoire sociale et statistique », *Histoire & Mesure*, 4-3/4, 1989, p. 225-242.

FARGE Arlette, *Des lieux pour l'histoire*, Seuil, « La Librairie du XXI^e siècle », 1997, 149 p.

FERRO Marc, *L'Aveuglement. Une autre histoire de notre monde*, Tallandier, « Texto », 2017, 512 p.

FRONDIZI Alexandre, FUREIX Emmanuel, « Introduction. Vous avez dit "écritures populaires" ? », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 65, 2022, p. 9-22.

- GRAFTON Anthony, *Les origines tragiques de l'érudition. Une histoire de la note de bas de page*, Seuil, « La Librairie du XXI^e siècle », 1998 [1997], 224 p.
- JOMIER Augustin, WARSCHEID Ismail, « Pour une islamologie historique », *Annales*, 73-2, 2018, p. 311-316.
- HANNE Georges, JUDDE DE LARIVIERE Claire (dir.), *Noms de métiers et catégories professionnelles. Acteurs, pratiques, discours (XV^e siècle à nos jours)*, Toulouse, Éditions Méridiennes, 2010, 370 p.
- HEINICH Nathalie, « Pour en finir avec l'“illusion biographique” », *L'Homme*, 195/196, 2010, p. 421-430.
- LABOULAIS Isabelle, « Les historiens français et les formes spatiales : questionnements et manières de faire (1986-1998) », GOERG Odile, ROGERS Rebecca, WAQUET Jean-Claude (dir.), *Les espaces de l'historien*, Strasbourg, PUS, « Sciences de l'histoire », 2000, p. 33-50.
- LEMERCIER Claire, ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, La Découverte, « Repères », 2008, 120 p.
- LEPORE Jill, « Historians Who Love Too Much : Reflections on Microhistory and Biography », *The Journal of American History*, 88-1, 2001, p. 129-144.
- LE PORT Éliane, *Écrire sa vie, devenir auteur. Le témoignage ouvrier depuis 1945*, Éditions de l'EHESS, 2021, 398 p.
- LEVI Giovanni, « Les usages de la biographie », *Annales*, 44-6, 1989, p. 1325-1336.
- MARIOT Nicolas, « Éloge de l'introduction », *Genèses*, 100/101, 2015, p. 169-177.
- MICHONNEAU Stéphane, « Clientélisme, caciquisme, caudillisme », *Genèses*, 62, 2006, p. 2-4.
- MOHAND-AMER Amar, « La recherche en histoire contemporaine en Algérie. Éléments de débat(s) », DIRÈCHE Karima (dir.), *L'Algérie au présent. Entre résistance et changements*, Paris / Tunis, Karthala / IRMC, 2019, p. 585-595.
- MORSEL Joseph, NOÛS Camille, « Sortir l'histoire de son berceau judiciaire. Référentialité, vérifiabilité, répliquabilité de l'enquête historique ? », *Genèses*, 129, 2022, p. 116-137.
- MOTIS Alejandra, POINTEAU-LAGADEC Erwan, RAGER Cléo, SCHMIT Élisabeth, VALLET Matthieu, « L'action publique, un thème pour l'historien ? », *Hypothèses*, 19, 2016, p. 97-108.
- NOIRIEL Gérard, *Sur la « crise » de l'histoire*, Belin, « Socio-histoires », 1996, 343 p.
- , *Introduction à la socio-histoire*, La Découverte, « Repères, 437 », 2008 [2006], 128 p.
- PROST Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Seuil, « Points – Histoire », 2014, 370 p.
- REVEL Jacques (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Gallimard / Seuil, « Hautes études », 1996, 243 p.
- RIBEILL Georges, « Les autobiographies des cheminots français. Simples témoins ou analystes critiques ? », *Revue d'histoire des chemins de fer*, 44, 2013, p. 11-33.
- ROUGERIE Jacques, « Faut-il départementaliser l'histoire de France ? », *Annales*, 21-1, 1966, p. 178-193.
- SCHAUB Jean-Frédéric, « La notion d'État moderne est-elle utile ? Remarques sur les blocages de la démarche comparatiste en histoire », *Cahiers du monde russe*, 46-1/2, 2005, p. 51-64.
- , « La catégorie “études coloniales” est-elle indispensable ? », *Annales*, 63-3, 2008, p. 625-646.
- SCOTT Joan W., *Théorie critique de l'histoire. Identités, expériences, politiques*, Fayard, « À venir », 2009, 176 p.
- SPIVAK Gayatri Chakravorty, *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, Amsterdam, 2009 [1988], 107 p.
- THOMAS Nicholas, *Hors du temps. Histoire et évolutionnisme dans le discours anthropologique*, Belin, « Socio-histoires », 1998 [1989], 236 p.

TESTART Alain, « La question de l'évolutionnisme dans l'anthropologie sociale », *Revue française de sociologie*, 33-2, 1992, p. 155-187.
VALADE Bernard, « L'érudition : usages et enjeux », *Hermès*, 87, 2021, p. 21-35.
WILL Édouard, « “Influence” : note sur un pseudo-concept », *Historica graeco-hellenistica. Choix d'écrits, 1953-1993*, De Boccard, « De l'archéologie à l'histoire [1986] », 1998, p. 803-810.

Sciences sociales

Sociologies, ethnographies et sciences politiques

AMIOT Michel, *Contre l'État, les sociologues. Éléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France, 1900-1980*, Éditions de l'EHESS, 1986, p. 13-33
AVANZA Martina, LAFERTÉ Gilles, « Dépasser la “construction des identités” ? Identification, image sociale, appartenance », *Genèses*, 61, 2005, p. 134-152.
BAZIN Jean, *Des clous dans la Joconde. L'anthropologie autrement*, Toulouse, Anarchasis, « Essais », 2008, 599 p.
BESSIN Marc, BIDARD Claire, GROSSETTI Michel (dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, La Découverte, « Recherches », 2009, 402 p.
BOLTANSKI Luc, BOURDIEU Pierre, « L'espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de sociologie*, 14-1, 1973, p. 3-26.
BOURDIEU Pierre, « Vous avez dit “populaire” ? », *ARSS*, 46, 1983, p. 98-105.
———, « Effets de lieu », *Id.* (dir.), *La Misère du monde*, Seuil, 1993, p. 159-167.
BRUBAKER Rogers, COOPER Frederick, « Au-delà de l'identité [2000] », *ARSS*, 139, 2001, p. 66-85.
DE LA SOUDIÈRE Martin, *Lignes secondaires*, Grâne, Créaphis, 2020 [2008], 128 p.
DESMARTIS Marie, *Une chasse au pouvoir. Chronique politique d'un village de France*, Toulouse, Anarchasis, « Les Ethnographiques », 2012, 267 p.
DULONG Renaud, *Le Témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Éditions de l'EHESS, 1998, 237 p.
HAMIDI Camille, « De quoi un cas est-il le cas ? Penser les cas limites », *Politix*, 100, 2012, p. 85-98.
KERSTING Félix, WOHNSIEDLER Iris, WOLF Nikolaus, « Weber Revisited : The Protestant Ethic and the Spirit of Nationalism », *The Journal of Economic History*, 80-3, 2020, p. 710-745.
MARIOT Nicolas, « “Je crois qu'ils ne me détestent pas”. Écrire l'inimitié dans les correspondances lettrées de la Grande Guerre », *Genèses*, 96, 2014, p. 62-85.
PÉTONNET Colette, *On est tous dans le brouillard. Essai d'ethnologie urbaine*, Éditions du CTHS, 2012 [1979], 540 p.
RETIÈRE Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie : réflexion sur la notion de capital social populaire », *Politix*, 63, 2003, p. 121-143.
SÉGAUD Marion, *Anthropologie de l'espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer*, Armand Colin, « U », 2010 [2008], 248 p.
SIMON Patrick, « Les statistiques, les sciences sociales françaises et les rapports sociaux ethniques et de “race” », *Revue française de sociologie*, 49-1, 2008, p. 153-162.
CHAMBOREDON Jean-Claude, *Territoires, culture et classes sociales*, Éditions Rue d'Ulm, « Sciences sociales », 2019, 389 p.

Racismes et ségrégations

- BOCARD Nicolas, ZENOU Yves, « Racial Discrimination and Redlining in Cities », *Journal of Urban Economics*, 48, 2000, p. 260-285.
- BOURDIEU Pierre, CHRISTIN Rosine, « La construction du marché. Le champ administratif et la production de la “politique du logement” », *ARSS*, 81/82, 1990, p. 65-85.
- BOURGEOIS Marine, « Catégorisations et discriminations au guichet du logement social. Une comparaison de deux configurations territoriales », BAUDOT Pierre-Yves, REVILLARD Anne (dir.), *L'État des droits. Politique des droits et pratiques des institutions*, Presses de Sciences Po, « Académique », 2015, p. 177-210.
- , *Tris et sélection des populations dans le logement social. Une ethnographie comparée de trois villes françaises*, Thèse de science politique sous la direction de Patrick Le Galès, IEP de Paris, 2017, 679 p.
- , « Le bon logement pour la bonne personne ? Le travail d'appariement dans le logement social », SIMIONI Melchior, STEINER Philippe (dir.), *Comment ça matche. Une sociologie de l'appariement*, Presses de Sciences Po, « Académique », 2022, p. 169-212.
- BUU-SAO Doris, LÉOBAL Clémence, « Racialisation et action publique : les intermédiaires entre appropriation et contestation des catégories ethniques et raciales », *Politix*, 131, p. 7-27.
- BRUN Jacques, RHEIN Catherine (éd.), *La ségrégation dans la ville*, L'Harmattan, « Habitat et sociétés », 1994, 258 p.
- BRUN Solène, « La socialisation raciale : enseignements de la sociologie étasunienne et perspectives françaises », *Sociologie*, 13-2, 2022, p. 199-217.
- , COSQUER Claire, *Sociologie de la race*, Armand Colin, « 128 », 2022, 128 p.
- CHAMBOREDON Jean-Claude, LEMAIRE Madeline, « Proximité spatiale et distance sociale, les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, 11-1, 1970, p. 3-33.
- DELON Margot, *Les incidences biographiques de la ségrégation. Trajectoires et mémoires des enfants des bidonvilles et cités de transit de l'après-guerre en France*, Thèse de sociologie sous la direction de Marco Oberti, IEP de Paris, 2017, 620 p.
- FASSIN Didier, « La supplique. Stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence », *Annales*, 55-5, 2000, p. 955-981.
- FIELDS Barbara, FIELDS Karen, *Racecraft ou l'esprit de l'inégalité aux États-Unis*, Marseille, Agone, « Contre-feux », 2021 [2012], 469 p.
- HULL Matthew S., *Government of Paper. The Materiality of Bureaucracy in Urban Pakistan*, Berkeley, UCaP, « People & Cultures of the Middle East », 2012, 301 p.
- LABORIER Pascale, TROM Danny (dir.), *Historicités de l'action publique*, PUF, 2003, 540 p.
- MAZOUZ Sarah, *Race*, Anamosa, « Le mot est faible », 2020, 89 p.
- POHN-WEIDINGER Alex, *Écrire dans les plis du droit social : une sociologie du dossier*, Thèse de sociologie sous la direction de Jean-François Laé, Université Paris 8, 2014, 298 p.
- , « Une statistique de l'intimité : la catégorie du “logement surpeuplé” entre statistique et droit », *Genèses*, 70, 2013, p. 102-126.
- SALA PALA Valérie, *Discriminations ethniques. Les politiques du logement social en France et au Royaume-Uni*, Rennes, PUR, « Res Publica », 2013, 302 p.
- TISSOT Sylvie, « Une “discrimination informelle” ? Usages du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logements HLM », *ARSS*, 159, 2005, p. 54-69.
- , *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Seuil, « Liber », 2007, 300 p.
- WEILL Pierre-Édouard, *Sans toit ni loi ? Genèse et conditions de mise en œuvre de la loi DALO*, Rennes, PUR, « Res Publica », 2017, 298 p.

Habitat / Habiter

- BELDJERD Sofiane, « “Faire le beau chez soi” : la part du corps dans l’aménagement et la décoration des espaces du quotidien », *Espaces et sociétés*, 144/145, 2011, p. 141-156.
- BENSA Alban, POUILLON François, « La maison kabyle existe-t-elle ? Une entreprise fugace de reconstruction », *Sensibilités*, 2, 2017, p. 152-161.
- BILLARD Gérald, CHEVALLIER Jacques, MADORÉ François, *Ville fermée, ville surveillée. La sécurisation des espaces résidentiels en France et en Amérique du Nord*, Rennes, PUR, « Géographie sociale », 2005, 235 p.
- DECUP-PANNIER Benoîte, LÉGER Jean-Michel, « La famille et l’architecte : les coups de dés des concepteurs », *Espaces et sociétés*, 120-121, 2005, p. 15-44.
- DESCHAMPS Emmanuelle, *Le droit public et la ségrégation urbaine (1943-1997)*, LGDJ, « Thèses », 1998, 552 p.
- ELEB Monique, *Penser l’habité : le logement en questions*, Liège, Mardaga, 1988, 183 p.
- FOL Sylvie, MIOT Yoan, VIGNAL Cécile (dir.), *Mobilités résidentielles. Territoires et politiques publiques*, Villeneuve-d’Ascq, PUSE, « Le regard sociologique », 2014, 260 p.
- FRANÇOIS Camille, *De gré ou de force. Comment l’État expulse les pauvres*, La Découverte, « L’envers des faits », 2023, 240 p.
- GOLLAC Sibylle, *La pierre de discorde : stratégies immobilières familiales dans la France contemporaine*, Thèse de sociologie sous la direction de Florence Weber, EHESS, 2011, 2 vol., 661 + 91 p.
- GRAFMEYER Yves, « Approches sociologiques des choix résidentiels », AUTHIER Jean-Yves, BONVALET Catherine, LÉVY Jean-Pierre (dir.), *Élire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*, Lyon, PUL, 2010, p. 35-55.
- HADDAD Elie, « Qu’est-ce qu’une “maison” ? De Lévi-Strauss aux recherches anthropologiques et historiques récentes », *L’Homme*, 212, 2014, p. 109-138.
- LEPETIT Bernard, TOPALOV Christian (dir.), *La ville des sciences sociales*, Belin, « Histoire et société – Modernités », 2001, 409 p.
- SEGAUD Marion, *Anthropologie de l’espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer*, Armand Colin, « U. Sociologie », 2010 [2007], 245 p.
- SILVERSTEIN Paul A., « De l’enracinement et du déracinement. Habitus, domesticité et nostalgie structurelle kabyles », *ARSS*, 150, 2003, p. 27-42.

Histoire de France

Synthèses, bilans historiographiques et cadrages problématiques

- AZÉMA Jean-Pierre, WIEVIORKA Olivier, *Vichy, 1940-1944*, Perrin, « Tempus », 2000, 374 p.
- BEAUPRÉ Nicolas, *1914-1945. Les grandes guerres*, Belin, « Histoire de France, 12 », 2012, 1143 p.
- BOCK Fabienne, BÜHRER-THIERRY Geneviève, ALEXANDRE Stéphanie (dir.), *L’échec en politique, objet d’histoire*, L’Harmattan, « Inter-national », 2008, 342 p.
- BOUCHERON Patrick (dir.), *Histoire mondiale de la France*, Seuil, 2017, 790 p.
- FONTAINE Marion, MONIER Frédéric, PROCHASSON Christophe (dir.), *Une contre-histoire de la III^e République*, La Découverte, « Cahiers libres », 2013, 401 p.
- JARRIGE François, « Discontinuité et fragmentée ? Un état des lieux de l’histoire sociale de la France contemporaine », *Histoire, économie & société*, 32-2, 2012, p. 45-59.
- MONIER Frédéric, *Les années vingt. 1919-1930*, Librairie générale française, « Le livre de Poche – Références », 1999, 217 p.
- NOIRIEL Gérard, *Les origines républicaines de Vichy*, Hachette, « Histoires », 1999, 335 p.
- , *Une Histoire populaire de la France*, Marseille, Agone, « Mémoires sociales », 2018, 829 p.

RAFLIK Jenny, *La République moderne. La IV^e République, 1946-1958*, Seuil, « Points – La France contemporaine, 8 », 2018, 372 p.
ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *1945-2005. La France du temps présent*, Belin, « Histoire de France, 13 », 2010, 653 p.

État et administration

Les directeurs de ministère en France (XIX^e – XX^e siècles), Genève, Droz, « Hautes études médiévales et modernes, 26 », 1976, 173 p.
BARUCH Marc-Olivier, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Fayard, « Pour une histoire du XX^e siècle », 1997, 737 p.
——, DUCLERT Vincent, « Administrateurs et administrations sous la IV^e République », *Revue française d'administration publique*, 108, 2003, p. 501-520.
BODIGUEL Jean-Luc, « Une image de l'administration centrale. Les rédacteurs du ministère du Travail, 1906-1960 », *Travail et emploi*, 110, avril-juin 2007, p. 77-89.
BRUTTMANN Tal, *Au bureau des affaires juives : l'administration française et l'application de la législation antisémite (1940-1944)*, La Découverte, « L'espace de l'histoire », 2006, 285 p.
BUTON François, « L'observation historique du travail administratif », *Genèses*, 72, 2008, p. 2-3.
CARRÉ DE MALBERG Nathalie, « Les fonctionnaires (civils) sous Vichy : essai historiographique », *Histoire@Politique*, 2, 2007 [en ligne].
CARO Patrice, DARD Olivier, DAUMAS Jean-Claude (dir.), *La politique d'aménagement du territoire en France. Racines, logiques et résultats*, Rennes, PUR, « Espaces et Territoires », 2002, 360 p.
CHATRIOT Alain, *La démocratie sociale à la française : l'expérience du Conseil national économique, 1924-1940*, La Découverte, « L'espace de l'histoire », 2002, 419 p.
DÄNZER-KANTOF Boris, LEFEBVRE Véronique, TORRES Félix, LUCAS Michel, *Un siècle de réformes sociales. Une histoire du Ministère du Travail, 1906-2006*, La Documentation française, 2006, 260 p.
DUMONS Bruno, POLLET Gilles, « Espaces politiques et gouvernements municipaux dans la France de la III^e République. Éclairage sur la sociogenèse de l'État contemporain », *Politix*, 53, 2001, p. 15-32.
DURAND Bernard, LE CROM Jean-Pierre, SOMMA Alessandro (dir.), *Le droit sous Vichy*, Frankfurt am Main, Vittorio Klostermann, « Studien zur europäischen Rechtsgeschichte – Das Europa der Diktatur, 13 », 2006, 498 p.
ESCAFRÉ-DUBLET Angéline, KESZTENBAUM Lionel, SIMON Patrick, « La greffe coloniale en métropole. Les Français musulmans dans le recensement de 1954 », *Sociétés contemporaines*, 110, 2018, p. 35-58.
——, « Quand le recensement comptait les Français musulmans », *Population & Sociétés*, 583, 2020, p. 1-4.
FAURE Christian, *Le projet culturel de Vichy : folklore et révolution nationale, 1940-1944*, Lyon / Paris, PUL / CNRS, « Histoire », 1989, 336 p.
FRIDENSON Patrick, « Pour une histoire de l'État contemporain comme organisation », *Cahiers du centre de recherches historiques*, 25, 2000, p. 149-156.
JOLY Laurent, *Vichy dans la « Solution finale ». Histoire du Commissariat général aux Questions juives, 1941-1944*, Grasset, « Documents français », 2006, 1014 p.
LE BIHAN Jean, *Au service de l'État. Les fonctionnaires intermédiaires au XIX^e siècle*, Rennes, PUR, « Histoire », 2008, 366 p.
——, « La catégorie de fonctionnaires intermédiaires au XIX^e siècle. Retour sur une enquête », *Genèses*, 73, 2008, p. 4-19.

LE CROM Jean-Pierre, « Droit de Vichy ou droit sous Vichy ? Sur l'historiographie de la production du droit en France pendant la Deuxième Guerre mondiale », *Histoire@Politique*, 9, 2009 [en ligne]

MARGAIRAZ Michel, *L'État, les finances et l'économie. Histoire d'une conversion (1933-1952)*, Vincennes, IGPDE, « CHEFF – Histoire économique et financière, XIX^e – XX^e siècles », 1991, 2 t., 1456 p.

MONIER Frédéric, « L'État face à la contestation communiste », BARUCH Marc-Olivier, DUCLERT Vincent (dir.), *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française, 1875-1945*, La Découverte, « L'Espace de l'Histoire », 2000, p. 417-428.

MONTÈS Jean-François, « L'Office nationale des anciens combattants et victimes de guerre. Création et actions durant l'entre-deux-guerres », *Guerres et conflits contemporains*, 205, 2002, p. 71-83.

QUENNOUËLLE-CORRE Laure, *La direction du Trésor, 1947-1967. L'État banquier et la croissance*, Vincennes, IGPDE, « CHEFF – Histoire économique et financière, XIX^e – XX^e », 2000, 693 p.

RAUCH Marie-Ange, *Le bonheur d'entreprendre : les administrateurs de la France d'outre-mer et la création du ministère des Affaires culturelles*, Comité d'histoire du ministère de la Culture, « Travaux et documents, 7 », 1998, 196 p.

ROSENTAL Paul-André, « L'argument démographique. Population et histoire politique au 20^e siècle », *Vingtième Siècle*, 95, 2007, p. 3-14.

—, « Migrations, souveraineté, droits sociaux. Protéger et expulser les étrangers en Europe du XIX^e siècle à nos jours », *Annales*, 66-2, 2011-2, p. 335-373.

ROSSIGNOL Dominique, *Histoire de la propagande en France de 1940 à 1944. L'utopie Pétain*, PUF, « Politique d'aujourd'hui », 1991, 360 p.

THUILLIER Guy, *La bureaucratie en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Economica, 1987, 737 p.

—, *Pour une histoire de la bureaucratie en France*, Vincennes, IGPDE, « CHEFF – Histoire économique et financière, XIX^e – XX^e siècle », 1999, 613 p.

VIET Vincent, « Les ministères sociaux et l'institutionnalisation administrative des solidarités (fin XIX^e – années trente) », GUILLAUME Pierre (dir.), *Les solidarités*, t. 2 : *Du terroir à L'État*, Talence, MSH d'Aquitaine, 2003, p. 129-142.

WEIL Patrick, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Grasset, 2002, 401 p.

Politique, économie et société

ALBERT Anaïs, TERNON Maud, « Lien de crédit, lien de confiance », *Hypothèses*, 16, 2013, p. 79-91.

ALBERT Élisabeth, *Les banques populaires en France, 1917-1973*, Economica, 1997, 481 p.

ANDRIEU Claire, *Pour l'amour de la République : le Club Jean Moulin, 1958-1970*, Fayard, « Pour une histoire du XX^e siècle », 2002, 608 p.

AUDIER Serge, *Léon Bourgeois. Fonder la solidarité*, Michalon, « Le bien commun », 2007, 126 p.

BAUDOIN Laurent, *Un siècle de mutualisme : Monceau assurances, 1907-2007*, Monceau Assurances Mutuelles associées, 2008, 415 p.

BECCHIA Alain, « Les milieux parlementaires et la dépopulation de 1900 à 1914 », *Communications*, 44, 1986, p. 201-246.

BERSTEIN Serge, BECKER Jean-Jacques, *Histoire de l'anti-communisme en France*, t. 1 : *1917-1940*, Olivier Orban, 1987, 407 p.

BOSSUAT Gérard, *La France, l'aide américaine et la construction européenne*, Vincennes, IGPDE, « CHEFF – Histoire économique et financière, XIX^e – XX^e », 1997, 2 vol., 1042 p.

- CAHEN Fabrice, « Medicine, statistics and the encounter of abortion and “depopulation” in France (1870-1920) », *History of the Family*, 14, 2009, p. 19-35.
- CATY Claude, *Les Semaines sociales de 1930 et de 1936 et leur impact sur l'opinion publique*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Jacques Gandille, Université Lyon 3, 1981, 130 p.
- CHAMOULARD Aude, « La mairie socialiste, matrice du réformisme (1900-1939) », *Vingtième Siècle*, 96, 2007, p. 23-33.
- CHATRIOT Alain, « Réformer le social sous la Troisième République », *Vingtième Siècle*, 56-4bis, 2009, p. 40-53.
- CUCHET Guillaume, « L'évolution des pratiques religieuses en France (XIX^e – milieu du XX^e siècle) », TALLON Alain, VINCENT Catherine (dir.), *Histoire du christianisme en France*, Armand Colin, « U », 2014, p. 361-374.
- DEBOUZY Marianne, « Permanence du paternalisme ? », *Le Mouvement Social*, 144, 1988, p. 3-16.
- DORNEL Laurent, « Xénophobie et “whiteness” en France (années 1880 – années 1910) », LAURENT Sylvie, LECLÈRE Thierry (dir.), *De quelle couleur sont les Blancs ? Des « petits blancs » des colonies au « racisme anti-Blancs »*, La Découverte, « Cahiers libres », 2013, p. 214-223.
- , « L'anti-italianisme est-il un racisme ? (France, années 1880-1900) », LUIS Jean-Philippe, CONORD Fabien (dir.), *Violence et politique de la Révolution française au début du XX^e siècle. Hommage à Jean-Claude Caron*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2019, p. 75-88.
- DUMONS Bruno, POLLET Gilles (dir.), *La Fabrique de l'honneur. Les médailles et les décorations en France (XIX^e – XX^e siècles)*, Rennes, PUR, « Histoire », 2009, 240 p.
- DUPÂQUIER Jacques (dir.), *Histoire de la population française*, t. 4 : *De 1914 à nos jours*, PUF, « Quadriège, 184 », 1995, 586 p.
- DURAND Jean-Dominique (dir.), *Les Semaines sociales de France. Cent ans d'engagement social des catholiques français, 1904-2004*, Parole et silence, « Pages d'histoire », 2006, 486 p.
- FONTAINE Laurence, *L'économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe pré-industrielle*, Gallimard, « NRF – Essais », 2008, 448 p.
- GRENARD Fabrice, LE BOT Florent, PERRIN Cédric, *Histoire économique de Vichy. L'État, les hommes, les entreprises*, Perrin, « Hors collection », 2017, 440 p.
- GUESLIN André, *Histoire des crédits agricoles*, t. 1 : *L'envol des caisses mutuelles, 1910-1960*, Économica, 1984, 955 p.
- , GUILLAUME Pierre (dir.), *De la charité médiévale à la Sécurité sociale. Économie de la protection sociale du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, Éditions ouvrières, « Patrimoine », 1992, 337 p.
- HALPÉRIN Jean-Louis, *Histoire du droit privé français depuis 1804*, PUF, « Droit fondamental, droit politique et théorique », 2012 [1996], 377 p.
- IHL Olivier, *Le mérite et la République. Essai sur la société des émules*, Gallimard, « NRF – Essais », 2007, 495 p.
- KAPLAN Steven Laurence, MINARD Philippe (dir.), *La France, malade du corporatisme ? XVIII^e – XX^e siècles*, Belin, « Socio-histoires », 2004, 556 p.
- KRIEGEL Annie, *La grève des cheminots, 1920*, Armand Colin, 1988, 255 p.
- LE BRAS Hervé, *Marianne et les lapins. L'obsession démographique*, Oliver Orban, 1991, 263 p.
- LE CROM Jean-Pierre, HESSE Philippe-Jean, *La protection sociale sous le régime de Vichy*, Rennes, PUR, « Histoire », 2001, 388 p.
- LEMERCIER Claire, ZALC Claire, « Pour une nouvelle approche de la relation de crédit en histoire contemporaine », *Annales*, 67-4, 2012, p. 979-1009.

MAYAFFRE Damon, *Le Poids des mots. Le discours de gauche et de droite dans l'entre-deux-guerres. Maurice Thorez, Léon Blum, Pierre-Étienne Flandin et André Tardieu (1928-1939)*, Honoré Champion, « Lettres numériques, 1 », 2000, 798 p.

MONNIER François, ÉCHAPPÉ Olivier, TULARD Jean, HAGÈGE Claude (dir.), *La Légion d'honneur : deux siècles d'histoire*, Perrin, 2004, 313 p.

MONIER Frédéric, *La politique des plaintes. Clientélisme et demandes sociales dans le Vaucluse d'Édouard Daladier (1890-1940)*, La Boutique de l'Histoire, 2007, 411 p.

NORD Philip, *Le New Deal français*, Perrin, 2016 [2010], 452 p.

PARSIS-BARUBÉ Odile, « Le discours sur l'apparence des populations autochtones chez les voyageurs français du premier XIX^e siècle », PARESIS Isabelle (dir.), *Paraître et apparences en Europe occidentale du Moyen Âge à nos jours*, Villeneuve-d'Ascq, PUSé, « Histoire et civilisations », 2008, p. 271-292.

PIKETTY Thomas, *Les Hauts Revenus en France au XX^e siècle. Inégalités et redistributions, 1901-1998*, Grasset, 2001, 807 p.

SIBEUD Emmanuelle, « La gauche et l'empire colonial avant 1945 », BECKER Jean-Jacques, CANDAR Gilles (dir.), *Histoire des gauches en France*, t. 2 : XX^e siècle : à l'épreuve de l'histoire, La Découverte, 2004, p. 341-356.

VIGREUX Jean, *Histoire du Front populaire. L'échappée belle*, Tallandier, « Texto / Le goût de l'histoire », 2018 [2016], 412 p.

WARLOUZET Laurent, *Le choix de la CEE par la France. L'Europe économique en débat de Mendès France à De Gaulle (1955-1969)*, Vincennes, IGPDE, « CHEFF – Histoire économique et financière, XIX^e – XX^e siècles », 2011, 588 p.

WILLARD Claude, TARTAKOWSKY Danielle, *Des lendemains qui chantent ? La France des Années folles et du Front populaire*, Messidor / Éditions sociales, « Histoire, 2 », 1986, 270 p.

Groupes sociaux

ALBERT Anaïs, *La vie à crédit ? La consommation des classes populaires à Paris (années 1880 – 1920)*, Éditions de la Sorbonne, « Histoire de la France aux XIX^e et XX^e siècles, 88 », 2021, 388 p.

ANDRÉ Marc, *Des Algériennes à Lyon, 1947-1974*, Thèse d'histoire sous la direction de Jacques Frémeaux, Université Paris 4 (Paris-Sorbonne), 2014, 634 p.

ANGLARET Anne-Sophie, *La Légion française des combattants. Sociabilités ordinaires et engagements dans la Révolution nationale (1940-1945)*, Thèse d'histoire sous la direction d'Alya Aglan et Nicolas Offenstadt, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2018, 520 p.

BATTAGLIOLA Françoise, *Histoire du travail des femmes*, La Découverte, « Repères, 284 », 2008 [2000], 128 p.

BETTE Peggy, *Veuves françaises de la Grande guerre. Itinéraires et combats*, Bruxelles, Peter Lang, « Histoire de la Poste et des communications. Échanges et territoires, 8 », 2017, 325 p.

BRUNOT André, COQUAND Roger, *Le corps des Ponts et chaussées*, Éditions du CNRS, 1982, 915 p.

COHEN Muriel, « “Qui tient la femme tient tout”. Le contrôle de l'immigration familiale algérienne dans la France des trente glorieuses », *Regards sociologiques*, 39, 2010, p. 55-69.

CHAINAUD Christel, *La protection sociale contemporaine de la veuve, 1870-1945*, Pessac, PUB, 2012, 368 p.

CHARLE Christophe, « Les “classes moyennes” en France. Discours pluriel et histoire singulière (1870-2000) », *RHMC*, 50-4, 2003, p. 108-134.

FRAJERMAN Laurent, « L'engagement des enseignants (1918-1968) », *Histoire de l'éducation*, 117, 2008, p. 57-96.

- GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs. Une culture syndicale dans la société française (fin XIX^e – XX^e siècle)*, Publications de la Sorbonne, « Histoire de la France aux XIX^e et XX^e siècles, 40 », 1996, 351 p.
- GUIRAL Pierre, THUILLIER Guy, *La vie quotidienne des professeurs en France de 1870 à 1940*, Hachette, « La Vie quotidienne », 1982, 315 p.
- LEJEUNE Philippe, « Les instituteurs du XIX^e siècle racontent leur vie », *Histoire de l'éducation*, 25, 1985, p. 53-82.
- MARTIN Martine, « Ménagère : une profession ? Les dilemmes de l'entre-deux-guerres », *Le Mouvement Social*, 140, 1987, p. 89-106.
- MASSARD-GUILBAUD Geneviève, *Des Algériens à Lyon. De la Grande Guerre au Front populaire*, L'Harmattan, « Recherches universitaires et migrations », 1995, 536 p.
- OZOUF Jacques et Mona, *La République des instituteurs*, Gallimard / Le Seuil, 1992, 386 p.
- PERRIN Cédric, « De l'indépendant à l'entrepreneur. Les artisans du bâtiment en France des années 1930 aux années 1970 », *Ædificare*, 5, 2019, p. 193-212.
- PERROT Michelle ? « Les classes populaires urbaines », BRAUDEL Fernand, LABROUSSE Ernest (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, t. 4 (*L'ère industrielle et la société d'aujourd'hui*), vol. 3 : *Le temps des guerres mondiales et de la grande crise (1914 – vers 1950)*, PUF, « Hors collection », 1979, p. 454-534.
- PROST Antoine, *Les anciens combattants et la société française, 1914-1939*, PFNSP, 1977
t. 1 : *Histoire*, 237 p.
t. 2 : *Sociologie*, 261 p.
t. 3 : *Mentalités et idéologies*, 268 p.
- RUHLMANN Jean, *Ni bourgeois ni prolétaires. La défense des classes moyennes en France au XX^e siècle*, Seuil, « L'Univers historique », 2001, 462 p.
- SOHN Anne-Marie, *Chrysalides. Femmes dans la vie privée (XIX^e – XX^e siècles)*, Éditions de la Sorbonne, « Histoire de la France aux XIX^e et XX^e siècles, 39 », 1996, 2 t., 1095 p.
- SIWECK-POUDESSEAU Jeanne, « Le syndicalisme des fonctionnaires (1900-1981) », *Vingtième Siècle*, 37, 1993, p. 115-126.
- VERNEUIL Yves, *Les agrégés : histoire d'une exception française*, Belin, « Alpha », 2017 [2005], 638 p.
- VIGNA Xavier, *Histoire des ouvriers en France au XX^e siècle*, Perrin, « Pour l'histoire », 2012, 408 p.
- ZALC Claire, *Dénaturalisés. Les retraits de nationalité sous Vichy*, Seuil, « L'Univers Historique », 2016, 388 p.

Figures

Dictionnaires biographiques

- BARGETON René, *Dictionnaire biographique des préfets. Septembre 1870 – mai 1982*, Archives nationales, 1994, 555 p.
- BOUDON Jacques-Olivier, *La Jeune république de 1912 à nos jours. Histoire et influence*, Honoré Champion, 2017, 348 p.
- CARDONI Fabien, CARRÉ DE MALBERG Nathalie, MARGAIRAZ Michel, *Dictionnaire historique des inspecteurs des Finances, 1801-2009*, Vincennes, IGPDE, « CHEFF – Histoire économique et financière, XIX^e – XX^e siècles », 2012, 1131 p.
- CONDETTE Jean-François, *Les recteurs d'académie en France de 1808 à 1940*, t. 2 : *Dictionnaire biographique*, Lyon, INRP, « Histoire biographique de l'enseignement » 2006, 411 p.
- GOERGEN Marie-Louise (dir.), *Cheminots et militants. Un siècle de syndicalisme ferroviaire*, Éditions de l'Atelier / Éditions ouvrières, « Jean Maitron, 55 », 2003, 429 p.

Approches biographiques

- Louis Tissot, 1909-1985*, Caisse des dépôts et consignations, 1986, 36 p.
- BELMESSOUS Fatiha, « **Georges Martin**, un fonctionnaire ordinaire de l'administration coloniale française à Lyon (1940-1960) », *Terrains & travaux*, 39, 2021, p. 31-59.
- CARLS Stephen Douglas, *Louis Loucheur, 1872-1931. Ingénieur, homme d'État, modernisateur de la France*, Villeneuve-d'Ascq, PUSE, 2000 [1993], 333 p.
- CHARCOSSET Gaëlle, « Entre solidarité et clientélisme : un député du Rhône, **Laurent Bonnevey** (1902-1942) », GUILLAUME Pierre (dir.), *Les solidarités*, t. 2 : *Du terroir à l'État*, Talence, MSH d'Aquitaine, 2003, p. 469-484.
- CHASLIN François, *Un Corbusier*, Seuil, « Fiction & Cie », 2015, 517 p.
- FULLA Mathieu, « **Michel Rocard** et l'économie : itinéraire d'un social-démocrate français », *L'Économie politique*, 73, 2017, p. 21-36.
- GIACONE Alessandro, *Jean Guyot. Un financier humaniste*, CNRS Éditions, 2015, 422 p.
- GUIGO Pierre-Emmanuel, *Rocard*, Perrin, « Biographies », 2020, 379 p.
- MIGNON Jean-Marie, « **Geneviève Pujol**, une vie », LEBON Francis, MOULINIER Pierre, RICHEZ Jean-Claude, TÉTARD Françoise (dir.), *Un engagement à l'épreuve de la théorie. Itinéraires et travaux de Geneviève Pujol*, L'Harmattan, 2008, p. 17-45
- MARGAIRAZ Michel, « Les deux septennats à la tête de la Caisse des dépôts et consignations (1953-1967) : François Bloch-Lainé, acteur principal d'une mutation réussie ? », MARGAIRAZ Michel (dir.), *François Bloch-Lainé, fonctionnaire, financier, citoyen*, Vincennes, IGPDE, « CHEFF – Histoire économique et financière, XIX^e – XX^e siècles », 2006, p. 103-126.
- NOBÉCOURT Jacques, *Le colonel de La Rocque (1885-1946), ou les pièces du nationalisme chrétien*, Fayard, « Pour une histoire du XX^e siècle », 1996, 1194 p.
- PANNÉ Jean-Louis, *Boris Souvarine, le premier désenchanté du communisme*, Robert Laffont, 1993, 490 p.
- POUVREAU Benoît, « La politique d'aménagement du territoire d'Eugène Claudius-Petit », *Vingtième Siècle*, 79, 2003, p. 43-52.
- , *Un politique en architecture. Eugène Claudius-Petit (1907-1989)*, Le Moniteur, « Architextes », 2004, 358 p.
- , « **Eugène Claudius-Petit** (1907-1989), militant de la modernité », KAGAN Michel, RÉGNIER (dir.), *Hommage à Eugène Claudius-Petit (1907-1989), fondateur du corps des architectes-conseils de l'État*, Thorn Éditions, 2008, p. 16-22.
- VADELORGE Loïc, « La Construction et l'Urbanisme : du commissariat pour la région parisienne au ministère de la Construction », ANDRIEU Claire, MARGAIRAZ Michel (dir.), *Pierre Sudreau. 1919-2012. Engagé, technocrate, homme d'influence*, Rennes, PUR, « Histoire », 2017, p. 83-97.

Histoire du logement

Outils de travail et cadrages problématiques

- BONVALET Chatherine, BRUN Jacques, SEGAUD Marion, (dir), *Logement et habitat*, La Découverte, « L'état des savoirs », 1998, 420 p.
- BRUN Jacques, DRIANT Jean-Claude, SEGAUD Marion, *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Armand Colin, « Dictionnaires », 2002, 451 p.
- DAUTEL Madeleine, *Le logement social en France dans la presse destinée aux architectes, constructeurs et acquéreurs d'habitations à bon marché (1890-1914) : essai bibliographique*, Versailles, Ville recherche diffusion, 1999, 417 p.
- DESAGE Fabien, MOREL JOURNAL Christelle, SALA PALA Valérie (dir.), *Le peuplement comme politiques*, Rennes, PUR, « Géographie sociale », 2014, 385 p.
- GHARIPOUR Mohammad, KILINC Kivanç (ed.), *Social Housing in the Middle East. Architecture, Urban Development and Transnational Identity*, Bloomington, IndUP, 2019, 330 p.

En France

Généralités

- BACKOUCHE Isabelle, « Rénover un quartier parisien sous Vichy », *Genèses*, 73, 2008, p. 115-142.
- , GENSBURGER Sarah, « Très chers voisins. Antisémitisme et politique du logement. Paris, 1942-1944 », *RHMC*, 62-2/3, 2015, p. 172-200.
- BATY-TORNIKIAN Ginette, GUERRAND Roger-Henri, *Corps et confort dans la ville moderne*, Éditions Recherches, 2010, 346 p.
- BLANC-CHALÉARD Marie-Claude, *En finir avec les bidonvilles. Immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses*, Publications de la Sorbonne, « Histoire contemporaine, 15 », 2016, 464 p.
- BONNEVAL Loïc, ROBERT François, *L'immeuble de rapport. L'immobilier entre gestion et spéculation (Lyon, 1860-1990)*, Rennes, PUR, « Histoire », 2013, 242 p.
- CAVÉ Isabelle, *État, santé publique et médecine à la fin du XIX^e siècle français*, L'Harmattan, « Médecine à travers les siècles », 2016, 336 p.
- DAREAU Franck, « La politique de logement en faveur des rapatriés d'Algérie (1961-1964) », *Outre-Mers*, 414/415, 2022, p. 75-90.
- DE JARCY Xavier, *Les abandonnés. Histoire des « cités de banlieue »*, Albin Michel, 2019, 459 p.
- DREYFUS Jacques, *La société du confort. Quel enjeu, quelles illusions ?*, L'Harmattan, 1990, 162 p.
- ELEB Monique, ENGRAND Lionel, *La maison des Français : discours, imaginaires, modèles (1918-1970)*, Bruxelles, Mardaga, 2020, 288 p.
- EFFOSSE Sabine, « Les guerres et la question du logement urbain en France dans le premier vingtième siècle », CHASSAIGNE Philippe, LARGEAUD Jean-Marc (dir.), *Villes en guerre dans le premier vingtième siècle (1919- 1945)*, Armand Colin, 2004, p. 127-136.
- FOURCAUT Annie, GIRAULT Jacques, GUERRAND Roger-Henri, LINDENBERG Daniel, PERROT Michelle, TERRAY Emmanuel, *La question du logement et le mouvement ouvrier français*, Éditions de La Villette, « Penser l'espace, 4 », 1981, 245 p.
- GLENDINNING Miles, *Mass housing. Modern architecture and state power. A global history*, Londres, Bloomsbury Visual Arts, 2021, 675 p.
- GUERRAND Roger-Henri, *Les lieux. Histoire des commodités*, La Découverte, « Essais, 25 », 2009 [1986], 222 p.

- LENNE Frédéric, *Un siècle de constructions, 1900-2000*, Le Moniteur, 1999, 2 vol., 327 + 199 p.
- LESCURE Michel, *Les Banques, l'État et le marché immobilier en France à l'époque contemporaine, 1820-1940*, Éditions de l'EHESS, 1982, 621 p.
- , *Immobilier et bâtiment en France (1820-1980) : histoire d'une filière*, Hatier, 1983, 79 p.
- LÉVY-VROELANT Claire, « Le diagnostic d'insalubrité et ses conséquences sur la ville. Paris, 1894-1960 », *Population*, 54-4/5, 1999, p. 707-743.
- LUCAN Jacques, *Eau et gaz à tous les étages. Paris, 100 ans de logement*, Éditions du Pavillon de l'Arsenal, 1992, 279 p.
- PERROT Michelle, *Histoire de chambres*, Seuil, « La Librairie du XXI^e siècle », 2009, 444 p.
- RUDOLPH Nicole C., *At Home in Postwar France. Modern Mass Housing and the Right to Comfort*, New York / Oxford, Berghahn, « Berghahn Monographs in French Studies, 14 », 2015, 272 p.
- SALY-GIOCANTI Frédéric, « Peut-on mesurer les dimensions de la crise du logement en France (1945-1990) ? Jalons pour un inventaire raisonné des sources quantitatives », *Le Mouvement Social*, 245, 2013, p. 29-42.
- SPECKLIN Robert, « Les types de maisons », DUBY Georges, WALLON Armand (dir.), *Histoire de la France rurale*, t. 3 : *Apogée et crise de la civilisation paysanne*, Seuil, 1982, p. 277-285.
- TOPALOV Christian, *Le Logement en France. Histoire d'une marchandise impossible*, FNSP, 1987, 437 p.
- TROCHET Jean-René, *Les maisons paysannes en France et leur environnement (XV^e – XX^e siècles)*, Grâne, Créaphis, 2006, 608 p.
- VAYSSIERE Bruno (dir.), *Une politique du logement : ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, 1944-1954*, Institut français d'architecture / Plan construction et architecture, 1995, 144 p.
- VILANDRAU Maurice, *L'étonnante aventure des Castors. L'auto-construction dans les années 1950*, L'Harmattan, 2002, 173 p.
- VOLDMAN Danièle, « Crise du logement et intervention de l'État. L'ordonnance du 11 octobre 1945 », CHAUVIÈRE Michel, DURIEZ Bruno (dir.), *La bataille des squatters et l'invention du droit au logement, 1945-1955*, Villeneuve-d'Ascq, GRMF, 1992, p. 23-37.
- , *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, L'Harmattan, « Villes, histoire, culture, société », 1997, 487 p.

Logements sociaux

- AMÉRICI Laurence, « Élités libérales, experts sociaux et politiques publiques : l'exemple de l'intervention d'une Caisse d'épargne dans le logement populaire, Marseille, 1888-1914 », GUILLAUME Pierre (dir.), *Les solidarités*, t. 2 : *Du terroir à L'État*, Talence, MSH d'Aquitaine, 2003, p. 31-45.
- ATTAR Michèle, LOURIER Vincent, VERCOLLIER Jean-Michel, *La place de la forme coopérative dans le secteur de l'habitat en France*, Plan urbanisme construction architecture / Fédération nationale des sociétés coopératives d'HLM, « Recherches, 99 », 1998, 203 p.
- BELLANGER Emmanuel, « Les maires et leurs logements sociaux. Des années de fondation à l'âge d'or du grand ensemble (1920-1960) », *Histoire urbaine*, 23, 2008, p. 95-107.
- BUTLER Rémy, NOISETTE Patrice, *De la cité ouvrière au grand ensemble. La politique capitaliste du logement social, 1815-1975*, Maspero, « Petite bibliothèque, 189 », 1977, 193 p.
- CARBONNIER Youri, *Les premiers logements sociaux en France*, La Documentation française, 2008, 284 p.
- CARRAZ Maurice, JÉGOUZO Yves, PRIET François (dir.) « Dossier. Du logement social à l'habitat : les offices cent ans après la loi Bonnevey », *Les Cahiers du Gridauh*, 2014, 149 p.

- CARRIOU Claire, *Loger les ménages et aménager l'espace urbain ? Les politiques d'habitations à bon marché et la question de l'intégration territoriale du logement social (1889-1939)*, Thèse d'urbanisme et aménagement sous la direction de Jean-Claude Driant, Université Paris 12, 2007, 453 p.
- , « Réforme du logement, réforme de la ville ? Les politiques d'HBM à l'épreuve de l'urbain (1889-1939) », BAUBÉROT Arnaud, BOURILLON Florence (dir.), *Urbaphobie et représentations du refus de la ville, XIX^e – XX^e siècles*, Pompignac, Bière, 2009, p. 333-345.
- , « Des statistiques imaginées, perdues, oubliées ? Les HBM et leur dénombrement (1894-1939) », *Genèses*, 87, 2012, p. 26-46.
- COHEN Muriel, DAVID Cédric, « Les cités de transit ; le traitement urbain de la pauvreté à l'heure de la décolonisation », *Métropolitiques*, 29 février 2012 [en ligne]
- CROIZÉ Jean-Claude, *Politique et configuration du logement en France (1900-1980)*, Mémoire d'HDR en aménagement de l'espace et urbanisme garantie par Colette Vallat, Université Paris-Nanterre, 2009
- t. 1 : *Des années 1900 aux années 1940 : l'irruption du politique*, 271 p.
- t. 2 : *Naissance de la politique du logement (1947-1953) et traitement de la question des loyers (1945-1980)*, 205 p.
- t. 3 : *Normes et maîtrise du coût de la construction (1945-1980)*, 240 p.
- CUPERS Kenny, *La banlieue, un projet social. Ambitions d'une politique urbaine, 1945-1975*, Marseille, Parenthèses, « Architectures », 2018 [2014], 432 p.
- DE BARROS Françoise, « Des "Français musulmans d'Algérie" aux "immigrés". L'importation de classifications coloniales dans les politiques du logement en France (1950-1970) », *ARSS*, 159, 2005, p. 26-53.
- EFFOSSE Sabine, « La construction immobilière en France, 1947-1977 : le logement social, un secteur prioritaire ? », *Histoire et Sociétés*, 20, 2006, p. 12-27.
- FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICES PUBLICS D'HLM ET DES OFFICES PUBLICS D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION, *Cinquante années d'activité des offices publics d'HLM*, Colombes, Desseaux et Fils, 1963, 155 p.
- FLAMAND Jean-Paul, *Loger le peuple. Essai sur l'histoire du logement social en France*, La Découverte, « Textes à l'appui », 1989, 369 p.
- FOURCAUT Annie, « Histoire de villes : de l'eau pour tous et des logements pour quelques-uns », *Le Mouvement Social*, 213, 2005, p. 3-7.
- , « Le logement social, une histoire européenne », *Histoire et Sociétés*, 20, 2006, p. 6-13.
- , « Le modèle historique des Offices : la loi Bonnevay, une rupture dans l'histoire du logement social », *Les Cahiers du Gridauh*, 24, 2014, p. 13-20.
- FROUARD Hélène, « A l'ombre des familles nombreuses : les politiques françaises du logement au XX^e siècle », *RHMC*, 57, 2012, p. 115-130.
- GUERRAND Roger-Henri, *Les origines du logement social en France*, Éditions ouvrières, 1966, 359 p.
- , *Le logement populaire en France : sources documentaires et bibliographie*, École nationale des Beaux-Arts, 1983 [1979], 236 p.
- , *Cent ans d'habitat social : une utopie réaliste*, Albin Michel, 1989, 175 p.
- , *Nous, les coopératives : de l'utopie à la réalité*, Fondation nationale des sociétés coopératives d'habitations à loyer modéré, 1994, 28 p.
- , VIET Vincent, *Sociétés anonymes d'HLM depuis 1853. Une certaine philosophie de l'action privée pour une mission d'intérêt général*, Fédération nationale des SA et Fondations d'HLM, 1997, 136 p.
- GUSTIAUX Romain, « La loi Loucheur de 1928. Contexte, filiation et diversité des positionnements politiques autour du logement social dans les années 1920 », *Pour Mémoire*, 15, 2015, p. 162-177.

- , « L’empreinte de la Grande guerre sur le logement social en France (1912-1928) », *RHPS*, 9, 2016, p. 88-109.
- KAMOON Patrick, *Hygiène et Morale. La naissance des HBM (1830-1938)*, USH, 2011, 267 p.
- LANDAUER Paul, *L’invention du grand ensemble. La Caisse des dépôts, maître d’ouvrage*, Picard, « Architectures contemporaines – Études », 2010, 288 p.
- LEGOULLON Gwenaëlle, *La politique des cités d’urgence, 1956-1958*, Mémoire de Maîtrise d’histoire sous la direction de Jean-Louis Robert, Université Paris 1, 2000, 2 vol., 250 + 82 p.
- LEMOINE Jean, *Les offices publics d’habitations à bon marché*, Thèse de l’Institut d’urbanisme de l’université de Paris, 1948, 587 p.
- LESCUYER Clémence, « Les projets-types de logements économiques et familiaux homologués par le MRU », *Histoire urbaine*, 59, 2020, p. 105-124.
- LÉVY-VROELANT Claire, TUTIN Christian « Social Housing in France », REINPRECHT Christoph, WASSENBERG Franck (dir.), *Social Housing in Europe*, Londres, LSE Publisher, 2007, p. 70-89.
- LYONS Amelia H., « Des bidonvilles aux HLM. Le logement des familles algériennes en France avant l’indépendance de l’Algérie », *Hommes & Migrations*, 1264, 2006, p. 35-49
- , *The Civilizing Mission in the Metropole. Algerian Families and the French Welfare State during Decolonization*, Stanford, SUP, 2013, 324 p.
- MAGRI Susanna, *Logement et reproduction de l’exploitation : les politiques étatiques du logement en France, 1947-1972*, Centre de sociologie urbaine, 1977, 312 p.
- PÉTREQUIN Daniel, « Les deux “sources” de la coopération d’habitation », *La Revue de l’économie sociale*, 13, 1988, p. 106-108.
- RICART Jean-Paul, « Genèse d’un dispositif d’assistance : les “cités de transit” », *Revue française de sociologie*, 18-4, 1977, p. 601-624.
- PERIAÑEZ Manuel, *L’habitat évolutif : du mythe aux réalités*, Plan construction et architecture, « Recherches, 44 », 1993, 144 p.
- STÉBÉ Jean-Marc, *Le logement social en France*, PUF, « Que sais-je », 2016 [1998], 128 p.
- STEINMETZ Hélène, *Produire des petits propriétaires ? Les HLM et l’accession à la propriété, 1953-2010*, Thèse de sociologie et d’anthropologie sous la direction de Jean-Yves Authier, Lyon 2, 2013, 635 p.
- TANTER Annick, TOUBON Jean-Claude, « Le mouvement HLM dans la construction de la politique de la ville, BAUDIN Gérard, GENESTIER Philippe (dir.), *Banlieues à problèmes. La construction d’un problème social et d’un thème d’action publique*, La Documentation française, 2002, p. 47-68.
- TELLIER Thibault, *Le temps des HLM. 1945-1975 : la saga urbaine des Trente Glorieuses*, Autrement, « Mémoires / Cultures, 131 », 2007, 219 p.
- TRICART Jean-Paul, « Genèse d’un dispositif d’assistance : les “cités de transit” », *Revue française de sociologie*, 18-4, 1977, p. 601-624.

Être propriétaire, être locataire

- BELMESSOUS Fatiha, « Les bénéficiaires des politiques du logement en France (XIX^e – XX^e siècle). Histoire d’une catégorisation normalisée », *Droit et ville*, 89, 2020, p. 115-131.
- BENDIMERAD Sabri, ELEB Monique (dir.), *Vu de l’intérieur. Habiter un immeuble en Île-de-France, 1945-2010*, Archibooks / Sautereau éditions, 2011, 176 p.
- BLAUFARB Rafe, *L’invention de la propriété privée. Une autre histoire de la Révolution*, Seyssel, Champ Vallon, « La Chose publique », 2019 [2016], 345 p.
- BONNIN Philippe, DE VILLANOVA Roselyne (dir.), *Loges, concierges et gardiens. Enquêtes en Europe*, Créaphis, 2006, 284 p.

- BOSWELL Laird, « La petite propriété fait le communisme (Limousin, Dordogne) », *Études rurales*, 171-172, 2004, p. 73-82.
- DAUCOURT Jean-Louis, *Premières loges. Paris et ses concierges au XIX^e siècle*, Aubier, « Collection historique », 1992, 261 p.
- FAURE Alain, « ‘Les couches nouvelles de la propriété’. Un peuple parisien à la conquête du bon logis à la veille de la Grande Guerre », *Le Mouvement Social*, 182, 1998, p. 53-78.
- , « Comment se logeait le peuple parisien à la Belle Époque ? », *Vingtième Siècle*, 64, 1999, p. 41-51.
- FROUARD Hélène, « Tous propriétaires ? Les débuts de l’accession sociale à la propriété », *Le Mouvement Social*, 239, 2012, p. 113-128.
- GROUX Guy, LÉVY Catherine, *La possession ouvrière. Du taudis à la propriété (XIX^e – XX^e siècles)*, Éditions de l’Atelier, « Patrimoine », 1993, 247 p.
- JOLIS Sébastien, *Un syndicalisme de locataires ? La Confédération nationale du logement (CNL) de la Libération aux années 1970*, Mémoire de Master de recherche 2^e année en histoire sous la direction d’Annie Fourcaut, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2009, 165 p.
- MAGRI Susanna, « Le mouvement des locataires à Paris et dans sa banlieue, 1919-1925 », *Le Mouvement Social*, 137, 1986, p. 55-76.
- , « Les propriétaires, les locataires, la loi. Jalons pour une analyse sociologique des rapports de location, Paris 1850-1920 », *Revue française de sociologie*, 37-3, 1996, p. 397-418.
- MAISON Dominique, « Pionniers de l’accession », *Les Annales de la recherche urbaine*, 65, 1994, p. 47-54.
- PARISIS Jean-Louis, *Paroles de locataires, 1919-1989*, Marseille, Éditions Jeanne Laffitte / OPHLM de Marseille, 1989, 141 p.
- VARLET Caroline, « Portrait de groupe : classes moyennes et logement social dans le Paris de l’entre-deux-guerres », *Cahiers d’histoire*, 44-4, 1999, p. 710-715.
- VOLDMAN Danièle, « La loi de 1948 sur les loyers », *Vingtième Siècle*, 20, 1988, p. 91-102.
- (dir.), *Désirs de toits. Le logement entre désir et contrainte depuis la fin du XIX^e siècle*, Grâne, Créaphis, « Lieux habités – Histoire urbaine », 2010, 200 p.
- , *Locataires et propriétaires. Une histoire française*, Payot, « Bibliothèque historique », 2016, 366 p.

Financements

- AGLAN Alya, MARGAIRAZ Michel, VERHEYDE Philippe (dir.), *La Caisse des dépôts et consignations, la Seconde Guerre mondiale et le XX^e siècle*, Albin Michel, « Histoire de la Mission historique de la Banque de France », 2003, 669 p.
- , *Le moment Tannery. Une tentative avortée de modernisation conservatrice et libérale à l’heure de la mondialisation*, Genève, Droz, « Publications d’histoire économique et sociale internationale, 31 », 2014, 216 p.
- BONIN Hubert, *Un outre-mer bancaire méditerranéen. Histoire du Crédit foncier d’Algérie et de Tunisie (1880-1997)*, Publications de la SFHOM, 2004, 369 p.
- , *La Banque de l’union parisienne (1874/1904 – 1974). De l’Europe aux Outre-Mers*, Publications de la SFHOM, 2011, 584 p.
- EFFOSSE Sabine (dir.), *L’invention du logement aidé en France. L’immobilier au temps des Trente glorieuses*, Vincennes, IGPDE, « CHEFF – Histoire économique et financière, XIX^e – XX^e siècles », 2003, 736 p.
- , « Le financement du logement social en Europe depuis 1945 », *Histoire et société*, 20, 2006, p. 4-67.
- , « La Banque de France et le financement du logement aidé, 1950-1973 », FEIERTAG Olivier, LESPINET-MORET Isabelle (dir.), *L’Économie faite homme*, Genève, Droz, « Publications d’histoire économique et sociale internationale, 26 », 2010, p. 503-514.

FROUARD Hélène, « La Caisse des dépôts et les HBM (1894-1921). Un long apprentissage », *Histoire urbaine*, 23, 2008, p. 23-40.

HEUGAS-DARRASPEN Henri, RAIMBAULT Aline (dir.), *Crédit Foncier de France. Itinéraire d'une institution*, Crédit Foncier de France / Éditions du Regard, 1994, 286 p.

KAMOUN Patrick, « Financement du logement social et évolutions de ses missions. De 1894 (loi Siegfried) à nos jours », *Informations Sociales*, 123, 2005, p. 20-33.

LESCURE Michel, « Pour une histoire sociale du crédit. L'exemple du logement en Europe au XIX^e siècle », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 23, 2001, p. 165-177.

MARGAIRAZ Michel, VERHEYDE Philippe (dir.), *Les politiques des territoires. La Caisse des dépôts et consignations, les institutions financières et politiques de développement et d'aménagement des territoires en France au XX^e siècle*, Bruxelles, Peter Lang, « France contemporaine, 5 », 2014, 165 p.

MOUILLARD Michel, « La Caisse des dépôts et le financement du logement. Une interprétation économique », *Revue d'économie financière*, hors-série, 1991, p. 195-210.

PRIOURET Roger, *La Caisse des dépôts, cent cinquante ans d'histoire financière*, PUF, 1966, 508 p.

SALY Pierre, « La politique française des grands travaux (1929-1939) fut-elle keynésienne ? », *Revue économique*, 31-4, 1980, p. 706-742

THIVEAUD Jean-Marie, MALVÉ Philippe (dir.), *La Caisse des dépôts et consignations : 175 ans. Mélanges*, Le Monde éditions / *Revue d'économie financière*, 1991, 633 p.

Études de cas

BACKOUCHE Isabelle, *Paris transformé : le Marais, 1900-1980. De l'îlot insalubre au secteur sauvegardé*, Grâne, Créaphis, « Lieux habités », 2016, 435 p.

— GENSBURGER Sarah, LE BOURHIS Éric, « Spoliation et voisinage. Le logement à Paris, 1943-1944 », *Histoire urbaine*, 62, 2022, p. 79-102.

BELMESSOUS Fatiha, « Du “seuil de tolérance” à la “mixité sociale” : répartition et mise à l'écart des immigrés dans l'agglomération lyonnaise (1970-2000) », *Belgeo*, 3, 2013 [en ligne]

—, « Catégorisation et discrimination des Algériens dans les politiques du logement à Lyon (1950-1970) », DESAGE Fabien, MOREL JOURNAL Christelle, SALA PALA Valérie (dir.), *Le peuplement comme politiques*, Rennes, PUR, « Géographie sociale », 2014, p. 133-153.

BERTHET Claire, *Contribution à une histoire du logement social en France au XX^e siècle. Des bâtisseurs aux habitants : les HBM des États-Unis de Lyon*, Mons / Paris, Autrement dit / L'Harmattan, 1997, 335 p.

BODINEAU Pierre, « Les pionniers du logement social à Dijon dans la première moitié du XX^e siècle », Dominique LE PAGE, Jérôme LOISEAU, Alain RAUWEL (dir.), *Urbanités. Vivre, survivre, se divertir dans les villes (XV^e – XX^e siècle). Études en l'honneur de Christine Lamarre*, Dijon, EUD, 2012, p. 243-254.

BOUSTINGORRY Julie, *Contribution à l'étude du logement en Aquitaine (1850-1960). Du logement populaire à l'habitat social, des réalisations innovantes à travers les expériences du castorat*, Thèse d'histoire sous la direction de Christian Thibon, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2008, 558 p.

BRUANT Catherine, *Une métropole social-démocrate. Lille, 1896-1919-1939. Gestion urbaine et planification*, Institut d'Études et de recherches architecturales et urbaines, « Architecture et social-démocratie », 1979, 246 p.

CHAGNY Robert, « Le logement social à Grenoble dans l'entre-deux-guerres : l'OPHBM de 1921 à 1938 », *Le Mouvement Social*, 137, 1986, p. 77-108.

CLÉMENÇON Anne-Sophie, LAGIER Alain, TRAVERSO Edith (dir.), *Les gratte-ciel de Villeurbanne*, Besançon, Éditions de l'Imprimeur, « Tranches de villes », 2004, 235 p.

COHEN Muriel, *Des familles invisibles. Politiques publiques et trajectoires résidentielles de l'immigration algérienne (1945-1985)*, Thèse d'histoire dirigée par Annie Fourcaut, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2013, 627 p. [Nanterre]

COURONNÉ Marc, LABORDE Marie-Françoise POUVREAU Benoît, *Les cités-jardins de la banlieue du nord-est parisien*, Éditions du Moniteur, 2007, 141 p.

DAVID Cédric, *Logement social des immigrants et politique municipale en banlieue ouvrière (Saint-Denis, 1944-1995). Histoire d'une improbable citoyenneté urbaine*, Thèse d'histoire sous la direction de Marie-Claude Blanc-Chaléard, Université Paris 10, 2016, 2 vol., 700 + 203 p.

DUMONT Guy, *La question du logement social à Marseille de 1875 à 1939*, Thèse de 3^e cycle en aménagement régional, Université d'Aix-Marseille, 1973, 178 p.

DUPUY Catherine, « ‘Un logement pour vivre mieux’. Enjeux communistes du logement social dans une ville de la banlieue parisienne, **Gennevilliers** (années 50 – années 70) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 98, 2006, p. 27-41.

ELHAÏ Henri D., « Les HBM de la **Porte d'Aubervilliers** », GEORGES Pierre (dir.), *Études sur la banlieue de Paris. Essais méthodologiques*, Armand Colin / FNSP, 1950, p. 147-175.

ELONGBIL-EWANE Émilie, *Loger les Algérien-ne-s à Lyon et les Turc-que-s à Berlin-Ouest. De l'accueil des populations migrantes à la gestion des territoires urbains. 1950-1970*, Thèse d'histoire sous la direction de Sylvie Schweitzer, Université Lyon 2, 2014, 621 p.

EUN-GI Eun, « Une gestion socialiste en matière de logement : **Boulogne-Billancourt** (1947-1965) », *Le Mouvement Social*, 213, 2005, p. 31-51.

FAURE Alain, « Réflexions sur les ambiguïtés du quartier populaire (**Paris**, 1880-1914) », *Histoire, économie et société*, 13-3, 1994, p. 449-455.

FIGUERAS MOREU Guillem, « *La paix et des logements ou la guerre et des ruines* ». *Les communistes dyonisiens face à l'immigration algérienne (1945-1956)*, Mémoire de Master recherche sous la direction d'Emmanuelle Loyer, IEP de Paris, 2009, 245 p. [Saint-Denis]

FOURCAUT Annie, « L'implantation du parti communiste dans un groupe d'HBM : la cité du Champs des Oiseaux à Bagneux (1932-1935) », GIRAULT Jacques, *Sur l'implantation du parti communiste français durant l'entre-deux-guerres*, Éditions sociales, 1977, p. 179-203.

GÉNIN Élisabeth, *La conception des cités-jardins à la française. Trois études de cas à Reims*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction de Catherine Bruant et Sophie Descat, ENSA de Versailles / Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 2015, 166 p.

GUIAVARC'H Yohann, « Construire sa maison en commun : l'aventure des Castors du **Finistère** », *Skol Vreizh*, 65, 2012, p. 1-84.

GRANIER Anne, « Une politique d'abandon surveillée : la zone de **Boulogne-sur-Seine** pendant l'entre-deux-guerres (1919-1933) », *Espaces et Sociétés*, 171, 2017, p. 19-36.

—, *La Zone et les zoniers de Paris. Approches spatiales d'une marge urbaine (1912-1946)*, Thèse d'histoire sous la direction de Jean-Luc Pinol, ENS de Lyon, 2017.

HENNING Jérôme, « Le logement social à **Lyon** de 1906 à 1928. Principes et mise en œuvre d'un service public municipal des habitations à bon marché », *Droit et ville*, 89, 2020, p. 201-217.

JOLLIVET Marie-Dominique, « L'action municipale dans l'**agglomération bordelaise** et les habitations à bon marché entre 1920 et 1939 », *Colloque sur l'histoire de la Sécurité sociale*, Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, 1979, p. 147-158.

LÉGÉ Bernard, TANTER Annick, *Autoconstruction et mobilité sociale : l'aventure des Castors angevins, 1950-1984. Mythe fondateur, vie collective et trajectoires sociales dans une communauté Castor*, Ministère de la culture (direction du Patrimoine), 1984, 171 p.

LEMIRE Vincent, SAMSON Stéphanie (dir.), *Baraques. L'album photographique du dispensaire La Mouche-Gerland, 1929-1936*, Cognac / Lyon, ENS Éditions / Le Temps qu'il fait, 2003, 94 p. [Lyon]

- LOUNICI Fathia, *Les pouvoirs publics face à l'immigration algérienne en banlieue nord de Paris de la Libération aux années 1960*, Thèse d'histoire sous la direction de Loïc Vadelorge, Université Paris-Est, 2014, 438 p.
- MONNIER Gérard (dir.), *Le logement social en Seine-Saint-Denis, 1850-1999*, Inventaire général, 2003, 64 p.
- PALAZOVA-LEBLEU Diana, « L'application de la loi Loucheur dans la **région lilloise**. Les modèles architecturaux », *Revue du Nord*, 374, 2008, p. 173-181.
- PERROT Laure, *Le logement social à Bordeaux de 1944 à 2009 : problématiques architecturales et urbaines*, Thèse d'histoire de l'art sous la direction de Marc Saboya, Université de Bordeaux, 2011, 2 t., 978 + 778 p.
- POURTOUT Bastien, « La première loi de programmation de logements sociaux. La loi Loucheur et les offices publics d'HBM dans l'**agglomération parisienne** (1928-1939) », BELLANGER Emmanuel, GIRAULT Jacques (dir.), *Villes de banlieues. Personnel communal, élus locaux et politiques urbaines en banlieue parisienne au XX^e siècle*, Grâne, Créaphis, 2008, p. 109-118.
- ROBERT François, « Les enjeux du logement social à **Lyon** », *Longue vie à la cité Mignot. Catalogue d'exposition*, Lyon, Archives municipales de Lyon, 2018, p. 10-17.
- SABATIER Benjamin, « Les origines du logement social à **Rennes** ou le temps des habitations à bon marché », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique d'Île-et-Vilaine*, 110, 2006, p. 303-330.
- TOPALOV Christian, « Maurice Halbwachs, photographe des taudis **parisiens** (1908) », *Genèses*, 28, p. 128-145.
- URDICIAN Christophe, *Construction, réhabilitation et destruction de logements sociaux à Montluçon (1948-1988). Quarante ans de politique publique vue à l'échelle locale*, Thèse d'histoire sous la direction de Sabine Effosse, Université Paris-Nanterre, 2021, 474 p.
- VOLDMAN Danièle, « Urbanisme et logement dans les **Bouches-du-Rhône** de l'entre-deux-guerres à la fin des Trente Glorieuses », CHIAVASSA Isabelle, GASNAULT François (dir.), *Les Castel, une agence d'architecture au XX^e siècle*, Marseille, Parenthèses / Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 2009, p. 56-65.
- , « Entre rivalité et complémentarité, les offices d'HBM de **Paris** et de la **Seine** des années 1920 aux années 1950 », BOURILLON Florence, FOURCAUT Annie (dir.), *Agrandir Paris. 1860-1970*, Éditions de la Sorbonne, 2016, p. 275-288
- VULBEAU Janoé, *Roubaix : la construction d'une ville face aux Algériens. Politiques urbaines et racialisation (1950-1990)*, Thèse d'histoire sous la direction de Thibault Tellier, Université Rennes 1, 2021, 573 p.

Organismes de logement

- 40 ans de Sociétés d'économie mixte en France. Au service du développement local*, Économica, 1988, 317 p.
- AMAR Marianne, *La SCIC, 1954-1994. Une histoire en construction*, Nantes, Textuel, 1995, 135 p.
- BIANCHI Serge (dir.), *Histoire d'un domaine. Du château seigneurial de Draveil à la cité coopérative Paris-Jardins*, Draveil, Association des amis de l'histoire du château de Draveil et de la cité coopérative Paris-Jardins, 1984, 350 p.
- BONNEVAL Loïc, ROBERT François, *De la rente immobilière à la finance. La Société de la rue Impériale (Lyon, 1854-2004)*, Lyon, ENS Éditions, « Sociétés, espaces, temps », 2019, 428 p.
- CABEDOCE Béatrice, PIERSON Philippe, *Cent ans d'histoire des jardins ouvriers. La ligue française du coin de terre et du foyer, 1896-1996*, Grâne, Créaphis, 1996, 221 p.

- CHOUKRI Hmed, *Loger les étrangers « isolés » en France : socio-histoire d'une institution d'État, la Sonacotra*, Thèse de science politique, Université Paris 1, 2006, 2 vol., 669 + 33 p.
- DUMONT Marie-Jeanne, *La Fondation Rothschild et les premières habitations à bon marché de Paris : 1900-1925*, Ministère de l'urbanisme et du logement, 1984, 281 p.
- DUPONT Daniel, BARDIN Michèle, *Le Fiac, une histoire singulière*, Nancy, Bialec, 2008, 164 p.
- DURIEZ Bruno, « Du projet d'un habitat individuel à la réalisation d'un habitat collectif. Le Comité interprofessionnel du logement de Roubaix-Tourcoing de 1943 au début des années 1970 », *Revue du Nord*, 381, 2009, p. 535-552.
- FRIEDMAN Emmanuelle, *La politique du logement social à la RATP (1953-1977)*, Mémoire de DEA d'histoire sous la direction d'Alain Plessis et Jacques Marseille, Universités Paris 1 – Panthéon-Sorbonne et Paris 10 – Nanterre, 1995, 80 p.
- GARDET Mathias, *Jean Viollet et l'apostolat laïc. Les œuvres du Moulin-Vert (1902-1956)*, Beauchesne, 2005, 355 p.
- HALGAND Marie-Paule, PASQUIER Élisabeth, *La Construction d'un patrimoine de l'office public d'HBM à Nantes Habitat, 1913-1995*, Nantes, Nantes Habitat, 1993, 159 p.
- KAMOUN Patrick, *La brique et le rail. Des cités de cheminots au logement pour tous*, Éditions Public Histoire, 2007, 191 p.
- INYZANT Henri, *Le mouvement castor en France. Les coopératives d'autoconstruction entre 1950 et 1960*, Thèse de sociologie sous la direction d'Henri Raymond, Université Paris 10 – Nanterre, 1981, 167 p.
- MESSU Michel, *L'esprit castor. Sociologie d'un groupe d'auto-constructeurs. L'exemple de la cité de Paimpol*, Rennes, PUR, « Des sociétés », 2007, 190 p.
- ROSENTAL Paul-André, *Destins de l'eugénisme*, Seuil, « La Librairie du XXI^e siècle », 2016, 553 p.
- Société immobilière des Chemins de fer français, 1927-1997. 70 ans au service du logement social*, Société immobilière des chemins de fer français, 1997, n.p.
- SORBA Carlotta, « Edilizia popolare nella regione parigina : il caso dell'«Office public d'habitations à bon marché du département de la Seine (1915-1939) », *Storia urbana*, 26, 1984, p. 77-114.
- VOLDMAN Danièle, « Les modèles urbains d'Henri Sellier et leur mise en œuvre. A l'Office départemental d'HBM de la Seine », *Histoire urbaine*, 37, 2013, p. 95-106.

Histoires d'immeubles

- ARTIÈRES Philippe, *Rêves d'histoire. Pour une histoire de l'ordinaire*, Les Prairies ordinaires, 2006, p. 169 p.
- BOURILLON Florence, « Un immeuble dans Paris », *Cahiers d'histoire*, 44-4, 1999, p. 591-611.
- FOOT John, « Micro-history of a house : memory and place in a Milanese neighbourhood, 1890-2000 », *Urban History*, 34-3, 2007, p. 431-452.
- SLEZKINE Yuri, *La Maison éternelle. Une saga de la révolution russe*, La Découverte, 2017, 1291 p.
- TABOURY Sylvain (dir.), *Billardon. Histoire d'un grand ensemble, 1953-2003*, Grâne, Créaphis, 2004, 489 p.
- ZYLBERMAN Ruth, *209, rue Saint-Maur, Paris X^e. Autobiographie d'un immeuble*, Seuil, 2020, 443 p.

Entreprises de constructions

- BARJOT Dominique, *La grande entreprise française de travaux publics (1883-1974)*, Thèse d'État d'histoire sous la direction de François Caron, Université Paris 4, 1989, 7 vol., 3895 p.

—, *Travaux publics de France. Un siècle d'entrepreneurs et d'entreprises, 1883-1992*, Presses de l'École nationale des Ponts et chaussées, 1993, 285 p.

—, *La grande entreprise de travaux publics (1883-1974)*, Economica, « Recherche en gestion », 2006, 940 p.

BERTHONNET Arnaud, *Chagnaud construction. Histoire et renaissance d'un grand bâtisseur*, Rueil-Malmaison, Insiglio, 2007, 392 p.

FARES Kinda, *L'industrialisation du logement en France (1885-1970). De la construction légère et démontable à la construction lourde et architecturale*, Thèse d'histoire sous la direction d'André Guillerme, CNAM, 2012, 2 vol., 518 + 263 p.

GODOLI Ezio, David PEYCERÉ, PIATON Claudine, VOLAIT Mercedes, *Construire au-delà de la Méditerranée. L'apport des archives d'entreprises européennes (1860-1970)*, Arles, Honoré Clair, 233 p.

LACOSTE Yves, « Aspects géographiques généraux des industries de la construction », *Annales de géographie*, 366, 1959, p. 121-153.

Le logement patronal

BELDA Pierre, « Le logement ouvrier patronal : du monopole de l'initiative privée à l'intervention publique (1850-1939) », *Droit et ville*, 89, 2020, p. 99-114.

BIDAUX Mathieu, LEBAILLY Christian, *50 ans de construction navale en bord de Seine. Les ACSM et leur cité-jardin (1917-1972)*, s.l., Worms, 2021, 411 p.

CHEVANDIER Christian, « Politiques patronales de fixation du personnel : des cas atypiques dans l'industrie mécanique », *Bulletin du Centre Pierre-Léon d'histoire économique et sociale*, 2/3, 1994, p. 53-64.

CORNUEL Didier, DURIEZ Bruno, *Le Mirage urbain. Histoire du logement à Roubaix*, Anthropos, « Espaces et sociétés, 6 », 1983, 219 p.

FORNARO Jean-Pierre, LAMY Christian, *Michelin-ville. Le logement ouvrier de l'entreprise Michelin, 1911-1987*, Nonette, Édition Créer – Comité d'établissement Michelin, 1990, 191 p.

FREY Jean-Pierre, *Le rôle social du patronat. Du paternalisme à l'urbanisme*, L'Harmattan, « Habitat et sociétés », 1995, 383 p.

FROUARD Hélène, « Aux origines du 1 % logement : histoire d'un compromis républicain », *Revue française des Affaires sociales*, 2005-3, p. 55-76.

—, *Du coron au HLM. Patronat et logement social (1894-1953)*, Rennes, PUR, « Art & Société », 2008, 187 p.

GUESCLIN André, « Point critique. Le paternalisme revisité en Europe occidentale (seconde moitié du XIX^e siècle, début du XX^e siècle) », *Genèses*, 7, 1992, p. 201-211.

NOIRIEL Gérard, « Du "patronage" au "paternalisme" : la restructuration des formes de domination de la main-d'œuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française », *Le Mouvement Social*, 144, 1988, p. 17-35.

THOMINE Aline, « Le logement social à Roubaix au XX^e siècle », GUIGNET Philippe (dir.), *Le peuple des villes dans l'Europe du Nord-Ouest (fin du Moyen Âge – 1945)*, Villeneuve-d'Ascq, Centre de recherche sur l'histoire de l'Europe du Nord-Ouest, « Histoire et littérature du Septentrion, 30 », 2003, t. 1, p. 453-461.

TRÉBOUET Christine, *Habitat social et capitalisme : les comités interprofessionnels du logement dans les rapports État / patronat*, L'Harmattan, « Questions contemporaines », 2001, 207 p.

En Algérie

- AÏCHE Boussad, « Des cités indigènes aux cités de recasement en Algérie (1930-1950) », JELIDI Charlotte (dir.), *Villes maghrébines en situations coloniales*, Paris / Tunis, Karthala / IRMC, 2014, p. 97-111
- BOUFASSA Sami, « Autour des projets d'habitat pour "Indigènes" en Algérie. Expressions d'un discours ethnicisant », *Al-Sabîl. Revue d'histoire, d'archéologie et d'architecture maghrébines*, 9, 2020 [en ligne]
- BOUKECHOUR Mohammed Salah, *De De Dietrich à Ferroviaal : destin d'une entreprise de la colonisation à l'indépendance de l'Algérie*, Alger, Dar Kortoba, 2016, 433 p.
- BOUTABBA Hynda, FARHI Abdallah, MILI Mohamed, « La société Huḍni d'Algérie : colonisation et transformation des formes d'habitat domestique (fin XIX^e – mi-XX^e siècle) », *Espaces et sociétés*, 179, 2019, p. 161-184.
- DELUZ Jean-Jacques, DELUZ-LABRUYÈRE Joëlle, « L'allogio sociale a Algeri durante il periodo coloniale (1920-1962) », *Storia Urbana*, 35/36, 1986, p. 107-152.
- DELUZ Jean-Jacques, *L'urbanisme et l'architecture d'Alger. Aperçu critique*, Liège, Mardaga, 1995, 197 p.
- , *Alger, chronique urbaine*, Saint-Denis, Bouchène, 2001, 243 p.
- DESCLOÏTRES Claudine et Robert, REVERDY Jean-Claude, *L'Algérie des bidonvilles. Le Tiers-Monde dans la cité*, Paris / La Haye, Mouton, « Le monde d'outre-mer, passé et présent, 6 », 1961, 129 p.
- DESCLOITRES Robert, REVERDY Jean-Claude, « Recherche sur les attitudes du sous-prolétariat algérien à l'égard de la société urbaine », *Civilisations*, 13-1/2, 1963, p. 30-81.
- FOURCAUT Annie, « Alger-Paris : crise du logement et choix des grands ensembles. Autour du XIII^e Congrès national d'habitation et d'urbanisme d'Alger (mai 1952) », CHABBI-CHEMROUK Naïma, DJELAL-ASSARI Nadia, SAFAR-ZITOUN Madani, SIDI BOUMEDINE Rachid (éd.), *Alger. Lumières sur la ville*, Alger, Dalimen, 2004, p. 128-133.
- GUILLOPÉ Thierry, « Loger pour coloniser ? Politiques de l'habitat dans l'Algérie des années 1920 à l'indépendance », *Naqd*, 38/39, 2020, p. 15-32.
- GUIGNARD Didier, « Le diptyque *propriété et société* en Algérie et ses retouches successives (XIX^e – XXI^e siècles) », GUIGNARD Didier (dir.), *Propriété et société en Algérie contemporaine. Quelles approches ?*, Aix-en-Provence, IREMAM, « Livres de l'IREMAM, 2017 [en ligne]
- HAKIMI Ahmed, *La Bataille du logement. Alger, 1953-1962*, DEA d'urbanisme et aménagement sous la direction de Stéphane Yerasimos, Institut français d'urbanisme (université Paris 8), 1991, 113 p.
- HENNI Samia, *Architecture de la contre-révolution. L'armée française dans le nord de l'Algérie*, Éditions B42, 2019 [2017], 350 p.
- , « Female Agency and Psychological Warfare : French Colonial Civil and Military Interventions in Algeria, 1954-1962 », KOCKELKORN Anne, ZSHOCKE Nina (ed.), *Productive Universals – Specific Situations. Critical Engagements in Art, Architecture and Urbanism*, Berlin, Sternberg Press, 2018, p. 215-233.
- HUBINET Nicolas, *La politique française de construction des logements sociaux au Maghreb dans les années 1950. Les exemples des architectes Fernand Pouillon et Michel Écochard*, Mémoire de Master 1 d'histoire sous la direction de Daniel Rivet, Université Paris 1, 2006, 55 p.
- KHEZZANE Hocine, *L'habitat dans la Province d'Alger dans le Plan d'action communal en 1947*, Maîtrise d'histoire sous la direction de Robert Ilbert, Université d'Aix-Marseille 1, 1992, 139 p.

LACHEHEB Amina Louiza, KACEMI-MEGHFOUR Malika, « Logement collectif et climat méditerranéen à l'époque moderne. Le cas oranais à travers la théorie de Louis Miquel », *Méditerranée*, 132, 2021, p. 49-64.

LEYDIER Marie-Françoise, *La politique des logements en Algérie, 1946-1965*, Mémoire [de droit ?] sous la direction de P. [Pierre] Lavigne, IEP de Strasbourg, 1966, 90 p.⁵⁶⁵

MUSSARD Christine, « Du déni de citoyenneté au refus de propriété. L'administration locale et la question de l'accès à la terre des Algériens naturalisés dans les centres de colonisation », GUIGNARD Didier, *Propriété et société en Algérie contemporaine. Quelles approches ?*, Aix-en-Provence, IREMAM, « Livres de l'IREMAM, 2017 [en ligne]

SAFAR-ZITOUN Madani, « État-Providance et politique du logement en Algérie. Le poids encombrant de la gestion politique des rentes urbaines », *Revue Tiers Monde*, 210, 2012, p. 89-106.

STAMBOULI Nabila, « L'Aéro-Habitat, avatar d'un monument classé ? », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 27, 2014, p. 117-127.

TAIBI Sofiane, *La fabrique de la ville par le logement social : cas des HBM d'Oran (1922-1949)*, Mémoire de Magister d'architecture sous la direction de Mohamed Madani, Université des sciences et de la technologie d'Oran (Mohamed Boudiaf), 2013, 154 p.

—, *Le logement social en Algérie : filiations et caractéristiques contemporaines (1922-1965). Cas de la ville d'Oran*, Thèse d'architecture et d'urbanisme sous la direction de Mohamed Madani, Université des sciences et de la technologie d'Oran (Mohamed Boudiaf), 2021, 333 p.

TARTARY Jacques, *L'habitat rural en Algérie*, Mémoire de fin d'études sous la direction de Jean Royer, Institut d'urbanisme de l'université de Paris, 1962, 667 p.

—, « L'habitat rural en Algérie », *La Vie Urbaine*, nouvelle série, 3, 1963, p. 176-235.

En situations coloniales (hors Algérie)

ABDELAZIZ MAHMOUD Randa, *Héliopolis : la métamorphose d'une cité-jardin en un quartier urbain*, Thèse en aménagement de l'espace et urbanisme sous la direction de Jean-Pierre Frey, Université Paris 12, 2007, 411 p.

ABIDI-BELHADJ Beya, « Mobilité et aménagement de l'habitat rural dans la plaine de la basse vallée de la Medjerda, Tunisie (XIX^e – XX^e siècle) », CANEPARI Eleonora, REGNARD Céline (dir.), *Les logements de la mobilité (XVII^e – XXI^e siècle)*, Paris / Aix-en-Provence, Karthala / MMSH, 2018, p. 121-136.

ABOU-HODEIB Toufoul, *A Taste for Home. The Modern Middle Class in Ottoman Beirut*, Stanford, SUP, 2017, 260 p.

ALLWEIL Yael, *Homeland : Zionism as Housing Regime, 1860-2011*, New York, Routledge, « Planning, History and Environment Series », 2017, 305 p.

AMMAR Samia, « Les cités d'habitations à bon marché au pied des remparts de la ville de Tunis », *Città e Storia*, 2016-2, p. 211-232.

BERQUE Jacques, « Médinas, villeneuves et bidonvilles », *Cahiers de Tunisie*, 21-22, 1958, p. 5-42.

CARU Vanessa, « La fabrique du logement ouvrier à Bombay. Réalisations de l'État colonial et pratiques habitantes (1898-1926) », *Histoire urbaine*, 19, 2007, p. 55-76.

—, *Des toits sur la grève. Le logement des travailleurs et la question sociale à Bombay*, Armand Colin, « Recherches », 2013, 411 p.

565 Ce travail n'a pas été retrouvé. Il est mentionné étant donné sa proximité avec la présente thèse : le « logement en Algérie » est un objet d'histoire de longue date. Ce travail est cité dans MEYRIAT Jean, SALTET Daniel, « Cours et travaux inédits de science politique (année 1966) », *RFSP*, 17-2, 1967, p. 403-424, ici p. 417 (notice n° 273).

- , « D'apparentes coïncidences. Bombay, les expériences métropolitaines et la question du logement des travailleurs, 1896-1926 », ENDERS Armelle, BENSIMON Fabrice (dir.), *Le siècle britannique. Variations sur une domination globale*, PUPS, « Mondes anglophones », 2012, p. 87-112.
- , « Des ajustements de circonstance. L'État colonial, le mouvement nationaliste et les lois de contrôle des loyers (Bombay, 1918-1928) », *Le Mouvement Social*, 242, 2013, p. 81-95.
- COBBAN James L., « Public Housing in Colonial Indonesia, 1900-1940 », *Modern Asian Studies*, 27, 1993, p. 871-896.
- COLOMBIJN Fredericus, *Under construction. The Politics of urban space and housing during the decolonization of Indonesia, 1930-1960*, Leiden, Brill, « Verhandelingen van het Koninklijk Instituut voor Tall-, Land- en Volkenkunde, 246 », 2010, 480 p.
- DHOUIB MORABITO Hounaïda, « La reconstruction de Sfax (1943-1948). Le dessein d'une ville entre planification et compromis », JELIDI Charlotte (dir.), *Villes maghrébines en situations coloniales*, Karthala / IRMC, « Hommes et sociétés », 2014, p. 77-95.
- EDWARDS Norman, *The Singapore House and Residential Life, 1819-1939*, Singapore / New York, OUP, 1990, 281 p.
- FERRAD Abdelmajid, *La politique coloniale de l'habitat marocain à Casablanca, 1930-1956*, Thèse d'histoire dirigée par Daniel Rivet, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 1998, 2 vol., 508 p.
- HERBELIN Caroline, « Des HBM au Viêt Nam. La question du logement social en situation coloniale », *Moussons*, 13/14, 2009, p. 123-146.
- HOME Robert K., « From Barrack Compounds to the Single-Family House : Planning Worker Housing in Colonial Natal and Northern Rhodesia », *Planning Perspectives*, 15, 2000, p. 327-347.
- HSIEH Hsiao Yang, *La naissance de la biopolitique de Hong Kong : une recherche sur le logement social*, Thèse de philosophie sous la direction d'Alain Brossat, Université Paris 8, 2014, 307 p.
- ILBERT Robert, « Égypte 1900. Habitat populaire, société coloniale », BROWN Kenneth (dir.), *État, ville et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient*, L'Harmattan, « Villes et entreprises », 1989, p. 266-282.
- JELIDI Charlotte, « Symbolic usage of the "garden city" concept during the French Protectorate in Morocco. From the Howardian model to garden housing estates », BIGON Liora, KATZ Yossi (ed.), *Garden cities and colonial planning. Transnationality and urban ideas in Africa and Palestine*, Manchester, MUP, « Studies in imperialism » 2016, p. 35-49.
- JONES Margaret, « Tuberculosis, Housing and the Colonial State : Hong Kong, 1900-1950 », *Modern Asian Studies*, 37, 2003, p. 653-682.
- KALLUS Rachel, « The political construct of the "Everyday" : the Role of Housing in Making Place and Identity », YACOBI Haïm (ed.), *Constructing a Sense of Place. Architecture and the Zionist Discourse*, Aldershot, Ashgate, 2004, p. 136-165.
- KARK Ruth, « Planning, Housing, and Land Policy, 1948-1952 : The Formation of Concepts and Governmental Frameworks », TROEN S. Ilan, NOAH Lucas (ed.), *Israel the First decade of Independence*, New York, Suny Press, 1995, p. 461-494.
- , ZAIDMAN Miki, « Garden cities in the Jewish Yishuv of Palestine : Zionist ideology and practice, 1905-1945 », *Planning Perspectives*, 31-1, 2016, p. 55-82.
- KING Anthony, *The Bungalow. The Production of a Global Culture*, Londres, Routledge, 1984, 310 p.
- MAZALEYRAT Solenne, *L'habitat social en France et au Maroc. Les politiques de logements sociaux menées à Bordeaux et Casablanca (1912-1980)*, Thèse d'histoire sous la direction de Pierre Vermeren et Jörg Gertel, Universités Paris 1 – Panthéon Sorbonne et de Leipzig, 2018, 334 p.

MYERS Andrew Garth, « Sticks and Stones : Colonialism and Zanzibari Housing », *Africa*, 2, 1997, p. 252-272.

———, *Verandahs of Power. Colonialism and Space in Urban Africa*, Syracuse, SyUP, 2003.

PAPIN Philippe, « Densité du bâti urbain et modes de construction à Hà Nội, 1889-1940 », *Habitat et développement*, 10, 1995, p. 66-80.

PURSER Margaret, « The View from the Verandah : Levuka Bungalows and the Transformation of Settlers Identities in Later Colonialism », *International Journal of Historical Archaeology*, 7, 2003, p. 293-314.

RAKODI Carol, « From a Settler History to an African Present : Housing Markets in Harare, Zimbabwe », *Society and Space*, 13-1, 1995, p. 91-115

SWENARTON Mark, *Building the New Jerusalem : architecture, housing and politics, 1900-1930*, Bracknell, Ihs Bre Press, 2008, 232 p.

TIPPLE A. Graham, « Colonial Housing Policy and the African Towns of the Copperbelt : the Beginnings of Self-Help », *African Urban Studies*, 2, 1981, p. 65-85.

VALDESPINO Gregory Hallie, *At Home in Empire. The Politics of Dwelling in France and Senegal, 1914-1974*, Phd of history under the supervision of Leora Auslander, Univeristy of Chicago, 2022, 381 p.

VOLAIT Mercedes, « Réforme sociale et habitat populaire. Acteurs et formes (1848-1964) », ROUSSILLON Alain (dir.), *Entre réforme sociale et mouvement national. Identité et modernisation en Égypte (1882-1962)*, Le Caire, CEDEJ, 1995, p. 379-400.

En Europe et en Amérique du Nord

BONNIN Philippe, MANALE Margaret (éd.), *Habiter Berlin. 175 photographies, 1900-1920*, Créaphis, « Foto », 2016, 240 p.

DE LARMINAT Éliane, *House & homes. Photographier la maison aux États-Unis, 1930-1990*, Cherbourg, Le Point du Jour, 2020, 165 p.

FOURCAUT Annie, VOLDMAN Danièle, « Penser les crises du logement en Europe au XX^e siècle », *Le Mouvement Social*, 245, 2013, p. 3-15.

GUERRAND Roger-Henri, *Une Europe en construction, deux siècle d'habitat social en Europe*, La Découverte, 1992, 230 p.

HARRIS Richard, « Slipping through the cracks : the origins of aided self-help housing, 1918-1953 », *Housing Studies*, 14-3, 1999, p. 281-309.

———, *Building a Market. The Rise of the Home Improvement Industry, 1914-1960*, Chicago, UChP, « Historical Studies of Urban America », 2012, 448 p.

KATZNELSON Ira, *When Affirmative Action was White. An untold History of Racial Inequality in Twentieth-Century America*, New York, W. Norton, 2005, 238 p.

KWAK Nancy H., *A World of Homeowner. American Power and the Politics of Housing Aid*, Chicago, UChP, « Historical Studies of Urban America », 2015, 328 p.

LÉVY-VROELANT Claire, « Learning from history : Changes and Path dependency in the social housing sector in Austria, France and the Netherlands (1889-2008) », *Social Housing in Europe II. A review of policies and outcomes*, Londres, LSE Publisher, 2008, p. 31-46.

MAGRI Susanna, TOPALOV Christian, « Reconstruire. L'habitat populaire au lendemain de la Première Guerre mondiale. Étude comparative France, Grande-Bretagne, Italie, États-Unis », *Archives européennes de sociologie*, 29, 1988, p. 319-370.

MAGRI Susanna, « Housing », ROBERT Jean-Louis, WINTER Jay (dir.), *Capital Cities at War : Paris, London, Berlin, 1914-1919*, Cambridge, CUP, 1997, p. 374-417.

ORBACH Laurence F., *Homes for heroes. A study of the evolution of British public housing, 1915-1921*, Londres, Seeley, 1977, 171 p.

OTTONELLI Omar (ed.), *Il piano Fanfani INA-Casa : una riposta ancora attuale*, Firenze, Polistampa, 2013, 127 p.

- POOLEY Colin G. (dir.), *Housing strategies in Europe, 1880-1930*, Leicester, Leicester University Press, 1992, 361 p.
- ROWELL Jay, *Le totalitarisme au concret. Les politiques du logement en RDA*, *Economica*, « Études politiques », 2006, 339 p.
- SERAJI-BOZORGZAD Nasrine, *Logement, matière de nos villes. Chronique européenne, 1900-2007*, Éditions de l'Arsenal / Picard, 2007, 463 p.
- VAZ Céline, « De la crise du logement à la question urbaine. Le régime franquiste et les conditions de vie urbaines », *Vingtième Siècle*, 127, 2015, p. 179-195.
- VOLDMAN Danièle, « À la recherche de statistiques européennes sur les habitations au XX^e siècle », *Le Mouvement Social*, 245, p. 17-27.
- VORMS Charlotte, « L'implantation des Maisons à Bon Marché dans le secteur nord-est de la périphérie madrilène : éclatement du faubourg existant et dislocation sociale (1923-1931) », *Histoire urbaine*, 19, 2007, p. 31-53.
- WADE Catherine Jill, *Houses for All. The Struggle for Social Housing in Vancouver, 1919-50*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1994, 264 p.

Histoire des villes (hors Algérie)

Outils de travail

- COUDROY DE LILLE Laurent, DEPAULE Jean-Charles, MARIN Brigitte, TOPALOV Christian (dir.), *L'aventure des mots de la ville*, Robert Laffont, « Bouquins », 2010, 1489 p.
- DEPAULE Jean-Charles (dir.), *Les Mots de la stigmatisation urbaine*, Éditions de la MSH, « Les mots de la ville, 4 », 2006, 277 p.
- LEIMDORFER François, WALD Paul (dir.), *Parler en ville, parler de la ville. Essais sur les registres urbains*, Éditions de la MSH / Unesco, « Les mots de la ville, 3 », 2004
- TOPALOV Christian (dir.), *Les divisions de la ville*, Éditions de la MSH / Unesco, « Les mots de la ville, 2 », 2002, 472 p.

Synthèses, bilans historiographiques et cadrages problématiques

- ADORNO Salvatore, « L'urbain : un entre-deux historiographique. Les villes italiennes à l'époque contemporaine. Parcours de lectures à travers les thèmes de l'historiographie récente », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, 32-1, p. 15-27.
- BACKOUCHE Isabelle, « L'histoire urbaine en France. Nouvel objet, nouvelles approches », *Urban History / Revue d'histoire urbaine*, 32-1, 2003, p. 7-14.
- , MONTEL Nathalie, « La fabrique ordinaire de la ville », *Histoire urbaine*, 19, 2007, p. 5-9.
- BAUDOUI Rémi, FAURE Alain, FOURCAUT Annie, MOREL Martine, VOLDMAN Danièle, « Écrire une histoire contemporaine de l'urbain », *Vingtième Siècle*, 27, 1990, p. 97-106.
- BERRY-CHIKHAOUI Isabelle, « Les notions de citadinité et d'urbanité dans l'analyse des villes du Monde arabe. Essai de clarification », *Cahiers d'EMAM*, 18, 2009, p. 9-20.
- BURDY Jean-Paul, « La monographie de quartier en histoire urbaine : quelques éléments de bilan sur une recherche stéphanoise », *Histoire, économie et société*, 13-3, 1994, p. 441-448.
- CAMELLINO Gaia, DE PIERI Filippo, FIJALKOW Yankel, « Introduction. Histoire et quartiers », *Les Cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère*, 15, 2022 [en ligne]
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, « De la ville en Afrique noire », *Annales*, 61-5, 2006, p. 1087-1119.
- DAUMARD Adeline, WILLARD Claude, « Les classes urbaines au temps de l'inflation et des tensions sociales », BRAUDEL Fernand, LABROUSSE Ernest (dir.), *Histoire économique et*

- sociale de la France*, t. 4, vol. 2 : *Années 1914 à 1950*, PUF, « Hors collection », 1980, p. 859-953.
- FOURCAUT Annie, « De la classe au territoire ou du social à l'urbain », *Le Mouvement Social*, 200, 2002, p. 170-176.
- , « L'histoire urbaine de la France contemporaine : état des lieux », *Histoire urbaine*, 8, 2003, p. 171-185.
- , VADELORGE Loïc, « Où en est l'histoire urbaine du contemporain ? », *Histoire urbaine*, 32, 2011, p. 137-157.
- FOURCHARD Laurent, GOERG Odile, « Par-delà le colonial : repenser l'urbain depuis l'Afrique », *Histoire urbaine*, 63, 2022, p. 5-20.
- GARDEN Maurice, « Le quartier, nouvel objet de l'histoire [1981] », FAVIER René, FONTAINE Laurence (textes réunis et présentés par), *Maurice Garden. Un historien dans la ville*, Éditions de la MSH, « Hors collection », 2008, p. 221-233.
- LEMAS Nicolas, « Pour une épistémologie de l'histoire urbaine française des époques modernes et contemporaines comme histoire problème », *Histoire@Politique*, 9, 2009 [en ligne]
- LEPETIT Bernard, « Histoire urbaine et espace », *L'espace géographique*, 1, 1980, p. 43-54.
- , PUMAIN Denise (dir.), *Temporalités urbaines*, Anthropos, « Villes », 1993, 317 p.
- LEPETIT Bernard, « La ville : cadre, objet, sujet. Vingt ans de recherches françaises en histoire urbaine », *Enquête*, 4, 1996, p. 11-34.
- MARIN Brigitte, « Une "citadinité" au ras du sol ? Gestion urbaine et habitants ordinaires », DAKHLI Leyla, LEMIRE Vincent (dir.), *Étudier en liberté les mondes méditerranéens. Mélanges offerts à Robert Ilbert*, Publications de la Sorbonne, « Internationale, 93 », 2016, p. 189-199.
- LACAVE Michel, « La périodisation des politiques urbaines françaises : le point de vue d'un juriste », *Bulletin de l'IHTP*, Suppl. 5, 1984, p. 47-58.
- MENJOT Denis (textes rassemblés par), « Histoire urbaine, héritages, usages et perspectives », *Histoire urbaine*, 59, 2020, p. 17-36.
- PROST Antoine, « La périodisation de la politique urbaine française », *Bulletin de l'IHTP*, Suppl. 5, 1984, p. 32-47.
- RUGGIU Jean-François, « L'histoire urbaine en France dans les années 2000 », *Città e Storia*, 2010-1, p. 23-53.
- SAUNIER Pierre-Yves, « La ville en quartiers : découpages de la ville en histoire urbaine », *Genèses*, 15, 1994, p. 103-114.
- , « Où l'auteur propose un plan de travail pour une histoire dite sociale de l'aménagement urbain », *Recherches contemporaines*, 3, 1995-1996, p. 33-46.
- , « Qui porte l'histoire urbaine sur ses épaules ? Une lecture de l'Atlas historique des villes de France », *RHMC*, 4, 1999, p. 788-796.
- VADELORGE Loïc, « Ségrégation urbaine et mixité sociale versus métissage. Réflexions sur l'historiographie urbaine contemporaine », MOLIN Michel, CAPANEMA Silvia, DELUERMOZ Quentin, REDON Marie (dir.), *Du transfert culturel au métissage. Concepts, acteurs, pratiques*, Rennes, PUR, « Histoire », 2015, p. 127-140.
- VOLDMAN Danièle, « L'histoire urbaine du second vingtième siècle en France », *Bulletin de la Société d'histoire moderne et contemporaine*, 20, 2000, p. 33-35.

Pensée urbaine

- « Dossier. Marquette d'architecture », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 39, 2020 [en ligne].
- BAUDOUI Rémy, « Marcel Poëte et Le Corbusier. L'histoire dans le projet d'urbanisme », *Les Annales de la Recherche urbaine*, 37, 1988, p. 46-54.

—, « Les technocrates sous Vichy : modernisation productive et antimodernité architecturale et urbaine », COHEN Jean-Louis (dir.), *Architecture et urbanisme dans la France de Vichy*, Collège de France, « Conférences », 2020, p. 27-41.

BONILLO Jean-Lucien, MASSU Claude, PINSON Daniel, *La modernité critique. Autour du CIAM 9 d'Aix-en-Provence*, Marseille, Éditions Imbernon, 2006, 303 p.

BURLEN Katherine, *Citadin-citoyen. Citoyenneté politique et citoyenneté sociale*, L'Harmattan, « Logiques sociales », 2003, 351 p.

CARRASCO Daniel Matus, *Diplômes et diplômés en urbanisme : Paris, 1919-1969*, Thèse d'aménagement et d'urbanisme sous la direction de Jean-Pierre Frey, Université Paris-Nanterre, 2018, 428 p.

CHATELAN Olivier, *Les catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération lyonnaise pendant les Trente glorieuses (1945-1975)*, Thèse d'histoire sous la direction de Denis Pelletier, Université Lyon 2, 2009, 794 p.

—, « Les catholiques et l'urbanisation de la société française », *Vingtème Siècle*, 111, 2011, p. 147-158.

—, « Catholicisme et expertise, catholicisme et expertise urbaine : des objets à penser », *Chrétiens et Sociétés*, 21, 2014, p. 7-13.

CLAUDE Viviane, *Les PAEE des villes (1919-1940). Sources et questions*, Ministère de l'Équipement (délégation à la Recherche et à l'innovation), 1990, 53 p.

COUDROY DE LILLE Laurent, « Quelques antécédents historiques de la loi d'orientation foncière en matière de zonage », *Pour Mémoire*, hors-série 26, 2019, p. 22-30.

ÉCREMENT Bernard (dir.), *Les Agences d'urbanisme, repères et témoignages*, Direction générale de l'Urbanisme, de l'habitat et de la construction, 2004, 212 p.

FRAPIER Christel, *Les ingénieurs-conseils dans l'architecture en France, 1945-1975. Réseaux et internationalisation du savoir technique*, Thèse d'histoire de l'art sous la direction d'Antoine Picon, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2009, 2 vol., 361 + 135 p.

FREY Jean-Pierre, « Alger sous les bombes ou les Plans-Obus côté réception », GRAS Pierre, PAQUOT Thierry (dir.), *Le Corbusier voyageur*, L'Harmattan, 2008, p. 161-191.

FRIOUX Stéphane, « Henri Sellier. Un maire au service de la circulation des savoirs sur et pour la ville, 1919-1939 », *Histoire urbaine*, 37, 2013, p. 107-123.

GALLISSOT René, « Les villes du Maghreb », BIGET Jean-Louis, HERVÉ Jean-Claude (dir.), *Panoramas urbains. Situation de l'histoire des villes*, Saint-Cloud, ENS Éditions, 1995, p. 337-348.

GAUDIN Jean-Pierre, *L'Avenir en plan. Technique et politique dans la prévision urbaine, 1900-1930*, Seyssel, Champ Vallon, « Milieux », 1985, 215 p.

GHORAYEB Marlène, « La loi Cornudet, un urbanisme hygiéniste et social », *Droit et ville*, 88, 2019, p. 43-58.

GUELTON Mayalène, *De la cité-jardin à la cité-linéaire : Georges Benoît-Lévy, parcours d'un propagandiste idéaliste (1903-1939)*, Thèse d'histoire de l'architecture sous la direction de François Loyer, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 2008, 2 vol., 420 + 207 p.

GUERRAND Roger-Henri, MOISSINAC Christine, *Henri Sellier, urbaniste et réformateur social*, La Découverte, « Textes à l'appui – Histoire contemporaine », 2005, 230 p.

MAGRI Susanna, « Du logement monofamilial à la cité-jardin. Les agents de la transformation du projet réformateur sur l'habitat populaire en France, 1900-1909 », CHAMBELLAND Colette, *Le Musée social en son temps*, PENS, 1998, p. 175-220.

PALANT-FRAPIER Christel, « L'émergence des bureaux d'études techniques en France autour de 1950 », *Entreprises et histoire*, 71, 2013, p. 100-110.

PENZO Pier Paola, « L'urbanistica in Francia e l'Associazione generale des hygiénistes et techniciens municipaux, 1902 - 1919 », *Storia Urbana*, 79, 1997, p. 23-45.

- POIRRIER Philippe, VADELORGE Loïc (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, La Documentation française / Comité d'histoire du ministère de la Culture, « Travaux et documents, 16 », 2003, 615 p.
- PRÉVOT Maryvonne, *Catholicisme social et urbanisme. Maurice Ducreux (1924-1985) et la fabrique de la cité*, Rennes, PUR, « Histoire », 2015, 315 p.
- RACETTE Jean-Christophe, « Écrire l'histoire des savoirs urbains », *Urban History / Revue d'histoire urbaine*, 49-2, 2022, p. 117-125.
- RIBOLDAZZI Renzo, *Un'altra modernità : l'IFHTP e la cultura urbanistica tra le due guerre, 1923-1939*, Roma, Gangemi, 2009, 191 p.
- SAUNIER Pierre-Yves, « Changing the City : urban international information and the Lyon municipality, 1900-1940 », *Planning Perspectives*, 14, 1999, p. 19-48.
- , EWEN Shane (ed.), *Another Global City. Historical Explorations into the Transnational Municipal Moment, 1850-2000*, New York, Palgrave Macmillan, 2008, 253 p.
- VADELORGE Loïc, « Diagnostic patrimonial et histoire urbaine », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 33, 2017, p. 87-94.
- VACHER Hélène, *Projection coloniale et ville rationalisée. Le rôle de l'espace colonial dans la constitution de l'urbanisme en France, 1900-1931*, Aalborg, AUP, « Languages and Intercultural Studies, 17 », 1997, 423 p.
- VOLDMAN Danièle, « Les deux guerres mondiales et la planification des villes », HUDEMANN Rainer, FRANÇOIS Walter (dir.), *Villes et guerres mondiales en Europe au XX^e siècle*, L'Harmattan, « Villes, histoire, culture, société », 1997, p. 17-27.

En situation coloniale

Généralités

- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, « Villes coloniales et histoire des Africains », *Vingtième Siècle*, 20, 1988, p. 49-73.
- , GOERG Odile, *La ville européenne outre mers, un modèle conquérant ? XV^e-XX^e siècle*, L'Harmattan, « Villes », 1995, 301 p.
- DULUCQ Sophie, *La France et les villes d'Afrique noire francophone. Quarante ans d'intervention, 1945-1985. Approche générale et études de cas : Niamey, Ouagadougou et Bamako*, L'Harmattan, « Villes et entreprises », 1997, 438 p.
- GOERG Odile, HUETZ DE LEMPS Xavier, *La ville coloniale (XV^e – XX^e siècles)*, 2012 [2003], Seuil, « Points – Histoire de l'Europe urbaine, 5 », 442 p.
- PABOIS Marc, TOULIER Bernard (dir.), *Architecture coloniale et patrimoine. Expériences européennes*, Institut national du Patrimoine / Somogy, 2006, 246 p.
- VACHER Hélène, « Villes et colonisation aux XIX^e – XX^e siècles. Approches et problématiques d'un avatar urbain depuis la Seconde Guerre mondiale », TURREL Denise (dir.), *Villes rattachées, villes reconfigurées, XVI^e – XX^e siècles*, Tours, PUFR, « Perspectives historiques », 2003, p. 367-386.
- (dir.), *Villes coloniales aux XIX^e – XX^e siècles, d'un sujet d'action à un objet d'histoire (Algérie, Maroc, Libye et Iran). Essais et guide bibliographique*, Maisonneuve et Larose, « Architectures modernes en Méditerranée », 2005, 191 p.
- WRIGHT Gwendolyn, *The Politics of Design in French Colonial Urbanism*, Chicago, UChP, 1991, 389 p.

Observer et soigner les villes

- LABERGE Marie-Paule, « Les instituts Pasteur du Maghreb : la recherche médicale dans le cadre de la politique coloniale », *Outre-Mers*, 274, 1987, p. 27-42.
- LE COUR GRANDMAISON Olivier, *L'empire des hygiénistes. Vivre aux colonies*, Alger, Apic, « Dissonances », 2015 [2014], 363 p.

MOULIN Anne-Marie, « Ville ottomanes de l'Empire », DUMONT Paul, GEORGEON François (dir.), *L'hygiène dans la ville : la médecine ottomane à l'heure pastorienne (1887-1908)*, L'Harmattan, 1991, p. 186-209.

—, « Les instituts Pasteur de la Méditerranée arabe : une religion scientifique en pays d'Islam », LONGUENESSE Élisabeth (dir.), *Santé, médecine et société dans le monde arabe*, Lyon / Paris, Maison de l'Orient méditerranéen / L'Harmattan, 1995, p. 129-164.

— (dir.), *Islam et révolutions médicales. Le labyrinthe du corps*, Karthala / IRD, « Hommes et sociétés », 2013, 408 p.

PARKS Richard C., *Medical Imperialism in French North Africa. Regenerating the Jewish Community of Colonial Tunis*, Lincoln, NUP, « France Overseas : studies in empire and decolonization », 2017, 216 p.

PEIRETTI-COURTIS Delphine, *Corps noirs et médecins blancs. La fabrique du préjugé racial, XIX^e – XX^e siècles*, La Découverte, « Sciences humaines », 2021, 352 p.

PELIS Kimberley Ann, *Charles Nicolle : Pasteur's imperial missionary. Typhus and Tunisia*, Rochester, URP, « Rochester studies in medical history », 2006, 384 p.

RIVET Daniel, « Hygiénisme colonial et médicalisation de la société marocaine au temps du protectorat français (1912-1956) », LONGUENESSE Élisabeth (dir.), *Santé, médecine et société dans le monde arabe*, Lyon / Paris, Maison de l'Orient méditerranéen / L'Harmattan, 1995, p. 105-128.

VACHER Hélène, « Les figures de l'ingénieur colonial à la fin du XIX^e siècle : la formation de la Société française des ingénieurs coloniaux et de l'École spéciale des travaux publics », *Le Mouvement Social*, 189, 1999, p. 47-65.

Monographies diverses

BERTONI Angelo, « Photographier la ville coloniale. Les transformations de Casablanca, entre cartes postales et inventaire photographique (1912-1929) », *Outre-Mers*, 388/389, 2015, p. 46-69.

BRUCKERT Jean-Paul, « Administrer une ville en situation coloniale. Le cas de Ferryville (Tunisie) », EL MECHAT Samia (dir.), *Les administrations coloniales, XIX^e – XX^e siècles*, Rennes, PUR, « Histoire », 2009, p. 175-191.

COHEN David, « Le processus d'occidentalisation de la communauté juive de Casablanca (1890-1940) », MIÈGE Jean-Louis (dir.), *Les relations intercommunautaires juives en Méditerranée occidentale (XIII^e – XX^e siècles)*, CNRS Éditions, 1982, p. 141-153.

COPANS Jean, « Pourquoi travail et travailleurs africains ne sont plus à la mode dans les sciences sociales. Retours sur l'actualité d'une problématique du XX^e siècle », *Politique africaine*, 133, 2014, p. 25-43.

DALACHANIS Angelos, LEMIRE Vincent (dir.), *Ordinary Jerusalem, 1840-1940. Opening New Archives, Revisiting a Global City*, Leiden, Brill, « Open Jerusalem, 1 », 2018, 591 p.

DUMASY François, *Tripoli coloniale. Histoire sociale et économique d'une ville sous domination italienne*, Rome, École française de Rome, « BEFAR, 394 », 2022, 610 p.

FREDENUCCI Jean-Charles, « L'entregent colonial des ingénieurs des Ponts et chaussées dans l'urbanisme des années 1950-1970 », *Vingtième Siècle*, 79, 2003, p. 79-91.

GIUDICE Christophe, « La petite Sicile : inventaire avec disparition », *Ibla*, 90, 2003, p. 205-227.

—, *La construction de Tunis, « ville européenne » et ses acteurs de 1860 à 1945*, Thèse d'histoire sous la direction de Daniel Rivet, Université Paris 1, 2006, 2 vol., 520 p.

GOERG Odile, *Pouvoir colonial, municipalités et espaces urbains. Conakry-Freetown des années 1880 à 1914*, L'Harmattan, « Racines du présent », 1997, 2 vol., 719 + 535 p.

HENDRICKSON Hildi (ed.), *Clothing and difference. Embodied Identities in Colonial and Post-Colonial Africa*, Durham, DUP, « Body, Commodity, Texte », 1996, 268 p.

- HERBERT Gilbert, SOSNOVSKY Silivina, *Bauhaus on the Carmel and the crossroads of Empire : architecture and planning in Haifa during the British mandate*, Jérusalem, Yad Izhak Ben-Zvi, 1993, 294 p.
- ILBERT Robert, *Alexandrie, 1830-1890. Histoire d'une communauté citadine*, Le Caire, IFAO, « Bibliothèque d'études, 112 » 1996, 2 vol., 886 p.
- JELIDI Charlotte, *Fès, la fabrication d'une ville nouvelle (1912-1956)*, Lyon, ENS Éditions, « Sociétés, espaces, temps », 2012, 270 p.
- KAZDAGHLI Habib, « Les Français de Tunisie à travers le *Dictionnaire Lambert*, le cas d'une minorité dominante », Alexandropoulos, Cabanel (dir.), *La Tunisie mosaïque*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2000, p. 37-59.
- LEIBOVICI Sarah, *Chronique des juifs de Tétouan (1860-1896)*, Maisonneuve & Larose, 1984, 327 p.
- LIAUZU Claude, « Un aspect de la crise en Tunisie : la naissance des bidonvilles », *RFHOM*, 232-233, 1976, p. 607-621.
- , « Cheminots majorés et cheminots guenillards en Tunisie jusqu'en 1938 », *ROMM*, 24, 1977, p. 171-205
- COHEN Jean-Louis, ELEB Monique, *Casablanca. Mythes et figures d'une aventure urbaine*, Hazan, 1998, 478 p.
- LEMIRE Vincent, *La soif de Jérusalem. Essai d'hydrohistoire (1840-1948)*, Publications de la Sorbonne, « Internationale, 81 », 2010, 663 p.
- , *Jérusalem 1900. La ville sainte à l'âge des possibles*, Armand Colin, 2013, 251 p.
- , *Au pied du mur. Vie et mort du quartier maghrébin de Jérusalem (1187-1967)*, Seuil, « L'Univers historique », 2022, 395 p.
- PAPIN Philippe, *Histoire de Hanoi*, Fayard, 2004 [2001], 404 p.
- , *Histoire des territoires de Hà-Nôi. Quartiers, villages et sociétés urbaines du XIX^e au début du XX^e siècle*, Les Indes savantes, 2013, 391 p.
- PIATON Claudine, « Architecture patronale dans l'Isthme de Suez (1859-1956) », *Annales islamologiques*, 50, 2016, p. 11-53.
- ROTHBERG Ariella, *Rôle et fonction du hammam en milieu urbain et rural marocain : l'exemple des Oulad Mta'*, Thèse d'ethnologie sous la direction de Camille Lacoste-Dujardin, EHESS, 1998, 401 p.
- TRÉPIED Benoît, *Une mairie dans la France coloniale. Koné, Nouvelle-Calédonie*, Karthala, « Recherches internationales », 2010, 392 p.
- VOLAIT Mercedes, *Le Caire-Alexandrie. Architectures européennes, 1850-1950*, Le Caire, CEDEJ / IFAO, « Études urbaines, 5 », 2001, 252 p.

En France et en Europe

Synthèses

- DUBY Georges (dir.), *Histoire de la France urbaine*, Seuil, « L'Univers historique »
t. 4 : AGULHON Maurice (dir.), *La ville de l'âge industriel. Le cycle haussmannien*, 1983, 670 p.
- PINOL Jean-Luc (dir.), *Atlas historique des villes de France*, Hachette, « Atlas historique des villes européennes, 2 », 1996, 318 p.
- (dir.), *Histoire de l'Europe urbaine*, Seuil, « Points – Histoire »
t. 4 : PINOL Jean-Luc, WALTER François, *La ville contemporaine jusqu'à la Seconde Guerre mondiale*, 2012 [2003], 442 p.
t. 6 : BURGEL Guy, *La ville contemporaine après 1945*, 2012 [2003], 426 p.

Formes urbaines

- BURLEN Katherine (dir.), *La banlieue-oasis. Henri Sellier et les cités-jardins*, Saint-Denis, PUVi, 1987, 302 p.
- CHAOUI-DERIEUX Dorothée, D'ORGEIX Émilie (éd.), « Dossier. Le patrimoine militaire et la question urbaine », *In Situ*, 16, 2011 [en ligne]
- CHARVET Marie, *Les Fortifications de Paris. De l'hygiénisme à l'urbanisme, 1880-1919*, Rennes, PUR, « Histoire », 2005, 312 p.
- CLÉMENÇON Anne-Sophie, NOIZET Hélène, *Faire ville. Entre planifié et impensé, la fabrique ordinaire des formes urbaines*, Saint-Denis, PUV, 2020, 350 p.
- DUFAUX Frédéric, FOURCAUT Annie (dir.), *Le monde des grands ensembles*, Créaphis, « Lieux habités », 2004, 251 p.
- FOURCAUT Annie, *La ville divisée. Les ségrégations urbaines en question, France XVIII^e – XX^e siècles*, Grâne, Créaphis, 1996, 465 p.
- GIRARD Paulette, FAYOLLE-LUSSAC (dir.), *Cités, cités-jardins : une histoire européenne*, Pessac, MSH d'Aquitaine, « Politiques urbaines, 5 », 1996, 262 p.
- HÉNAULT Philippe, « Le lotissement d'habitation construit après la Seconde Guerre mondiale. Un urbanisme pas si ordinaire », *Id.*, *Les lotissements. Une histoire de l'habitat individuel groupé de 1940 à nos jours*, La Découverte, « Carré », 2017, p. 8-26.
- LEGOULLON Gwenaëlle, *Les grands ensembles en France. Genèse d'une politique publique, 1945-1962*, Éditions du CTHS, « Histoire, 56 », 2014, 355 p.
- FOURCAUT Annie, « Du lotissement au quartier. Le cas de la banlieue parisienne dans l'entre-deux-guerres », *Mélanges de l'École française de Rome*, 105-2, 1993, p. 441-457.
- , *La banlieue en morceaux. La crise des lotissements défectueux en France dans l'entre-deux-guerres*, Grâne, Créaphis, 2000, 349 p.
- LÉVY Albert, « Formes urbaines et significations : revisiter la morphologie urbaine », *Espaces et sociétés*, 122, 2005, p. 25-48
- MAGRI Susanna, « Le pavillon stigmatisé. Grands ensembles et maisons individuelles dans la sociologie des années 1950 à 1970 », *L'Année sociologique*, 58-1, p. 171-202.
- SARDAIN Marie-France, « Les servitudes militaires autour des fortifications », *RHA*, 274, 2014, p. 3-14.
- VIGATO, *L'Architecture régionaliste en France, 1890-1950*, Norma Éditions, « Essais », 1994, 391 p.
- VONAU Elsa, *La fabrique de l'urbanisme. Les cités-jardins, entre France et Allemagne, 1900-1924*, Villeneuve-d'Ascq, PUSE, « Histoire et civilisation », 2014, 346 p.

Gouverner

Échelle étatique

- FROUARD Hélène, « Quand le ministère du Travail s'occupait des HBM (1906-1930)... Un épisode fécond de l'histoire du logement social », CHATRIOT Alain, JOIN-LAMBERT Odile, VIET Vincent (dir.), *Les politiques du travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, Rennes, PUR, « Pour une histoire du travail », 2006, p. 259-274.
- GRABER Frédéric, « Enquêtes publiques, 1820-1830. Définir l'utilité publique pour justifier le sacrifice dans un monde de projets », *RHMC*, 63-3, 2016, p. 31-63.
- GUICHARD Éric, « Manières de voir, manières de compter dans les recensements de 1931 et 1936 », *Id.*, NOIRIEL Gérard, *Construction des nationalités et immigrations dans la France contemporaine*, PENS, 1997, p. 71-98.
- HENNING Jérôme, « La création des Régions Clémentel », DELAIGUE Philippe, GAZEAU Chrystelle (dir.), *Centre et périphérie*, Kremlin-Bicêtre, Mare & Martin, « Histoire du droit & des institutions », 2017, p. 221-233.

LAURENS Sylvain, « La noblesse d'État à l'épreuve de l'«Algérie» et de l'après 1962. Contribution à l'histoire d'une «cohorte algérienne» sans communauté de destins », *Politix*, 76, 2006, p. 75-96.

MASSARD-GUILBAUD Geneviève, « La régulation des nuisances industrielles urbaines (1800-1940) », *Vingtième Siècle*, 64, 1999, p. 53-65.

SPIRE Alexis, « Semblables et pourtant différents. La citoyenneté paradoxale des «Français musulmans d'Algérie» en métropole », *Genèses*, 53, 2003, p. 48-68.

TANGUY Gildas, *Corps et âme de l'État. Socio-histoire de l'institution préfectorale (1880-1940)*, Thèse de science politique sous la direction de Pierre Birnbaum, Université Paris 1, 2009, 946 p.

Échelles départementales, cantonales et municipales

BELLANGER Emmanuel, « La ville en partage : les «savoir-administrer» dans la conduite des affaires municipales et intercommunales en banlieue parisienne (années 1880-1950) », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 12, 2005, p. 79-95.

———, « Les syndicats de communes d'une France en morceaux ou comment réformer sans supprimer (1890-1970) », LE SAOUT Rémi (dir.), *Réformer l'intercommunalité. Enjeux et controverses autour de la réforme des collectivités territoriales*, Rennes, PUR, « Res Publica », 2012, p. 207-225.

———, GIRAULT Jacques (dir.), *Villes de banlieues. Personnel communal, élus locaux et politiques urbaines en banlieue parisienne au XX^e siècle*, Grâne, Créaphis, 2008, 221 p.

BENOÎT Bruno, « Herriot et l'herriotisme, rencontre entre un homme et une ville », BENOÎT Bruno (dir.), *Édouard Herriot en quatre portraits*, Villeneuve-d'Ascq, PUSE, 2020, p. 33-40.

BRUNET Jean-Paul (dir.), *Les conseillers municipaux des villes de France au XX^e siècle*, Pessac, PUB, « Politique XX^e siècle », 2007, 219 p.

CONCATO Francis, LARGESSE Pierre, « La politique sociale de Charles Mouchel à Elbeuf de 1894 à 1911, solidarisme ou socialisme municipal », PETIT Jacques-Guy, MAREC Yannick (dir.), *Le social dans la ville, en France et en Europe (1750-1914)*, Éditions de l'Atelier, 1996, p. 143-158.

DE BARROS Françoise, « Les municipalités face aux Algériens : méconnaissances et usages des catégories coloniales en métropole avant et après la Seconde Guerre mondiale », *Genèses*, 53, 2003, p. 69-92.

———, *L'État au prisme des municipalités. Une comparaison historique des catégorisations des étrangers en France (1919-1984)*, Thèse de science politique sous la direction de Michel Offerlé, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2004, 547 p.

———, « Élus locaux et actions publiques de l'entre-deux-guerres au début des années quatre-vingt. Mise au jour de deux «répertoire d'actions clientélares» », *Sciences de la société*, 71, 2007, p. 27-45.

———, COHEN Muriel, « Entre politiques urbaines et contrôle des migrants : la décolonisation inachevée des recensements des bidonvilles en France (années 1950 – années 1970) », *Histoire & Mesure*, 34-1, 2019, p. 151-184

DOGLIANI Patrizia, *Le socialisme municipal, en France et en Europe. De la Commune à la Grande Guerre*, Nancy, Arbre bleu éditions, 2018, 352 p.

DUMONS Bruno, POLLET Gilles, « L'administration municipale », DUCLERT Vincent, PROCHASSON Christophe (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Flammarion, 2002, p. 628-633.

———, SAUNIER Pierre-Yves, *Les élites municipales sous la III^e République. Des villes du Sud-Est de la France*, CNRS Éditions, 2002 [1998], 210 p.

FRIOUX Stéphane, « Un maire au service de la circulation des savoir sur et pour la ville, 1919-1939 », *Histoire Urbaine*, 37, 2013, p. 107-123.

- GUILLON Jean-Marie, PELLEGRINETTI Jean-Paul, « Introduction. Être maire en Méditerranée », *Cahiers de la Méditerranée*, 94, 2017, p. 9-12.
- MAGRI Susanna, TOPALOV Christian (dir.), *Villes ouvrières : 1900-1950*, L'Harmattan, 1990, 239 p.
- MAREC Yannick (dir.), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIII^e – fin XX^e siècle)*, Créaphis, 2005, 756 p.
- PAYRE Renaud, SAUNIER Pierre-Yves, « Municipalités de tous pays, unissez-vous ! L'Union internationale des villes ou l'Internationale municipale (1913-1940) », *Amministrare*, 30-1, 1998, p. 217-239.
- PAYRE Renaud, « Les efforts de constitution d'une science de gouvernement municipal : *La vie communale et départementale* », *RFSP*, 53, 2, 2003, p. 201-218.
- , « Un savoir "scientifique, utilitaire et vulgarisateur" : la ville de *La vie urbaine*, objet de science et objet de réforme (1919-1939) », *Genèses*, 60, 2005, p. 5-30.
- , *Une science communale ? Réseaux réformateurs et municipalité providence*, Éditions du CNRS, « Histoire », 2007, 309 p.
- PINOL Jean-Luc, « Les finances des petites villes dans la France des années 1930 », *Cahiers d'histoire*, 43-3/4, 1998, p. 603-627.
- , « Villes "riches", villes "pauvres". Les finances municipales de l'entre-deux-guerres », *Vingtième Siècle*, 64, 1999, p. 67-82.
- PRIGENT François, « Les réseaux seconds en politique. Prosopographie des conseillers généraux socialistes du Morbihan au XX^e siècle (1898-2004) », *Recherches socialistes*, 42, 2008, p. 38-54.
- ROUSSELLIER Nicolas, « Sur les conseils généraux des années 1920 : une enquête en cours », *Bulletin de la société d'histoire moderne et contemporaine*, 3-4, 1998, p. 79-82.

Observer et soigner les villes

- « Autour de l'année 1928. Le social et l'urbain », *Vie sociale*, 3-4, 1999, 168 p.
- BARLES Sabine, *La Ville délétère. Médecins et ingénieurs dans l'espace urbain, XVIII^e – XX^e siècle*, Seyssel, Champ Vallon, « Milieux », 1999, 373 p.
- , « Experts contre experts : les champs d'épandage de la ville de Paris dans les années 1870 », *Histoire urbaine*, 14, 2005, p. 65-80
- BAUDOÛÏ Rémi, COHEN Yves (dir.), *Les chantiers de la paix sociale (1900-1940)*, Saint-Cloud, ENS Éditions, « Sociétés, espaces, temps », 1995, 335 p.
- BOURDELAIS Patrice, « Les bureaux d'hygiène municipaux (1879-1900) », BOURDELAIS Patrice, FAURE Olivier (dir.), *Les nouvelles pratiques de santé. Acteurs, objets, logiques sociales (XVIII^e – XX^e siècle)*, Belin, 2004, p. 267-283.
- BOURILLON Florence, COUDROY DE LILLE Laurent (dir.), « Expertise et décision urbaine », *Histoire urbaine*, 14, 2005, p. 9-27.
- CARANTON Julien, *Les fabriques de la « paix sociale ». Acteurs et enjeux de la régulation sociale (Grenoble, 1842-1938)*, Thèse d'histoire sous la direction d'Anne Dalmasso, Université Grenoble-Alpes, 2017, 621 p.
- DARMON Pierre, « Une tragédie dans la tragédie : la grippe espagnole en France (avril 1918 – avril 1919) », *Annales de démographie historique*, 2000-2, 2001, p. 153-175.
- DELAURENTI Béatrice, LE ROUX Thomas (dir.), *De la contagion*, Vendémiaire, 2020, 448 p.
- DE LUCA BARRUSSE Virginie, « L'invention du "problème sanitaire de l'immigration" au cours des années 1920 », *RHPS*, 5, 2012, p. 61-77.
- DESSERTINE Dominique, FAURE Olivier, *Combattre la tuberculose : 1900-1940*, Lyon, PUL, 1988, 244 p.

- DOUYÈRE-DEMEULENAERE Christiane, « Des auxiliaires de l'action hospitalière : les Gouttes de lait », MAREC Yanick (dir.), *Accueillir ou soigner ? L'hôpital et ses alternatives du Moyen Âge à nos jours*, Mont-Saint-Aignan, PURH, « Histoire & Patrimoines », 2008, p. 279-294.
- DREYFUS Michel, « Le Musée social, de la Grande Guerre au Front populaire », *Vie sociale*, 7, 2014, p. 43-58.
- DUMONS Bruno, POLLET Gilles, « Élités administratives et expertise municipale. Les directeurs du Bureau d'Hygiène de Lyon sous la Troisième République », KALUSZYNSKI Martine, WAHNICH Sophie (dir.), *L'État contre la politique ? Les expressions historiques de l'étatisation*, L'Harmattan, « Logiques politiques », 1988, p. 37-54.
- FIJALKOW Yankel, *La Construction des îlots insalubres : Paris, 1850-1945*, L'Harmattan, « Habitat et sociétés », 1998, 273 p.
- , « La notion d'insalubrité. Un processus de rationalisation, 1850-1902 », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 20-21, 2000, p. 135-156.
- , « Statistique sanitaire et volontés politiques : le cas parisien au tournant du siècle », BOURDELAIS Patrice (dir.), *Les Hygiénistes. Enjeux, modèles et pratiques*, Belin, « Histoire et société – Modernité », 2001, p. 97-117.
- FRIOUX Stéphane, *Les réseaux de la modernité. Amélioration de l'environnement et diffusion de l'innovation dans la France urbaine (fin XIX^e siècle – années 1950)*, Thèse d'histoire sous la direction de Jean-Luc Pinol, Université Lumière Lyon 2, 2009, 685 p.
- , *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente glorieuses*, PUF, « Hors collection », 2013, 387 p.
- GEERKENS Éric, HATZFELD Nicolas, LESPINET-MORET Isabelle, VIGNA Xavier (dir.), *Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine*, La Découverte, « Recherches », 2019, 456 p.
- GUILLAUME Pierre, « La tuberculose », BARDET Jean-Pierre (dir.), *Peurs et terreurs face à la contagion*, Fayard, 1988, p. 155-281.
- HENRY Stéphane, *Vaincre la tuberculose (1879-1939). La Normandie en proie à la peste blanche*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2013, 357 p.
- KNIBIEHLER Yvonne, « La "lutte antituberculeuse", instrument de la médicalisation des classes populaires (1870-1930) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 86-2, 1979, p. 321-336.
- LAÉ Jean-François, MURARD Numa (dir.), *Mémoire des lieux : une histoire des taudis*, Délégation à la Recherche et à l'innovation, « Dossier des séminaires techniques, territoires et sociétés, 5-6 », 230 p.
- MIRALLES Celia, *La tuberculose dans l'espace social barcelonais, 1929-1936*, Thèse d'histoire sous la direction de Jean-Luc Pinol et José Luis Oyón, Université Lyon 2 / Universitat Politècnica de Catalunya, 2014, 834 p.
- MOURET Arlette, « La légende des 150 000 décès tuberculeux par an », *Annales de démographie historique*, 93, 1996, p. 61-84.
- MURARD Lion, ZYLBERMAN Patrick, « Experts et notables. Les bureaux municipaux d'hygiène en France (1879-1914) », *Genèses*, 10, 1993, p. 53-73.
- , *L'Hygiène dans la République. La Santé publique en France ou l'utopie contrariée (1870-1918)*, Fayard, 1996, 805 p.
- , « Entre conservatisme et réforme : l'Alliance d'hygiène sociale », CHAMBELLAND Colette, *Le Musée social en son temps*, PENS, 1998, p. 229-267.
- , « Mi-ignoré, mi-méprisé : le ministère de la Santé publique, 1920-1945 », *Les Tribunes de la Santé*, 1-1, 2003, p. 19-33.

PAQUY Lucie, *Santé publique et pouvoirs locaux. Le département de l'Isère et la loi du 15 février 1902*, Thèse d'histoire sous la direction d'Yves Lequin, Université Lyon 2, 2001, 597 p.

TOPALOV Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Éditions de l'EHESS, « Civilisations et sociétés, 98 », 1999, 574 p.

———, *Histoires d'enquêtes. Londres, Paris, Chicago (1880-1930)*, Classiques Garnier, 2015, « Bibliothèque des sciences sociales, 5 », 2015, 510 p.

VINET Freddy, *La Grande Grippe. 1918. La pire épidémie du siècle*, Vendémiaire, 2018, 264 p.

ZAPPI Lola, *Les visages de l'État social. Assistantes sociales et familles populaires durant l'entre-deux-guerres*, Presses de Sciences Po, « Académiques », 2022, 378 p.

Migrations

BLANCHARD Emmanuel, *Histoire de l'immigration algérienne en France*, La Découverte, « Repères / Histoire », 2018, 128 p.

GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *La révolution rurale dans la France contemporaine, XVIII^e – XX^e siècle*, L'Harmattan, « Alternatives paysannes », 1996, 223 p.

MERLIN Pierre, *L'Exode rural*, PUF, « Travaux et documents – INED, 59 », 1971, 351 p.

MEKKI Ali, *De la vallée de la Soummam à la vallée de la Durance. Un siècle d'émigration et d'immigration kabyles, 1915-2015*, Aix-en-Provence, PUP, « Sociétés contemporaines », 2017, 302 p.

NASIALI Minayo, *Native to the Republic. Empire, Social Citizenship, and Everyday Life in Marseille since 1945*, Cornell, CoUP, 2016, 231 p.

ROSENTAL Paul-André, *Les sentiers invisibles : espace, familles et migrations dans la France du XIX^e siècle*, Éditions de l'EHESS, « Recherches d'histoire et de sciences sociales, 83 », 1999, 255 p.

SCIOLDO-ZURCHER, *Devenir métropolitain. Politique d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole (1954-2005)*, Éditions de l'EHESS, « En temps & lieux », 2010, 462 p.

STAVRAKIS Katerina, *L'exode rural : naissance d'un imaginaire social à la fin du XIX^e siècle*, Thèse d'histoire sous la direction de Dominique Kalifa, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2011, 427 p.

Représentations

BAUBÉROT Arnaud, BOURILLON Florence (dir.), *Urbaphobie ou la détestation de la ville aux XIX^e et XX^e siècles*, Pompignac, Éditions Bière, 2009, 351 p.

BERTHO Raphaële, « Les grands ensembles. Cinquante ans d'une politique-fiction française », *Études photographiques*, 31, 2014 [en ligne]

CANTEUX Camille, « Les grands ensembles en images. Les ministères en charge du logement et leur production audiovisuelle (1944-1966) », *Histoire urbaine*, 20, 2007, p. 55-76.

CANTEUX Camille, *Filmer les grands ensembles. Villes rêvées, villes introuvables : une histoire des représentations audiovisuelles des grands ensembles (milieu des années 1930 – début des années 1980)*, Créaphis, 2014, 375 p.

EPSTEIN Renaud, *On est bien arrivés. Un tour de France des grands ensembles*, Le Nouvel Attila, 2022, 133 p.

KALIFA Dominique, *Les Bas-Fonds. Histoire d'un imaginaire*, Seuil, « L'Univers historique », 2013, 395 p.

Travail et vie quotidienne

- L'épopée des LTT, lignes télégraphiques et téléphoniques : Conflans-Sainte-Honorine, Maison-Carrée, Lannion, Dinard, Saint-Ouen-l'Aumône, Valhermeil*, 2003, 191 p.
- BESSE Laurent, COGNÉ Albane, KRAMPL Ulrike, SAUGET Stéphanie (dir.), *Voisiner. Mutations urbaines et construction de la cité du Moyen Âge à nos jours*, Tours, PUF, « Villes et territoires », 2018, 300 p.
- BOUILLON Marie-Ève, BULAN Sandrine, *Plateau volant, motolaveur, purée minute. Au Salon des arts ménagers, 1923-1983*, CNRS Éditions, 2022, 205 p.
- DAUMAS Jean-Claude, *La révolution matérielle. Une histoire de la consommation. France, XIX^e – XX^e siècle*, Flammarion, 2018, 593 p.
- LEYMONERIE Claire, « Le Salon des arts ménagers dans les années 1950. Théâtre d'une conversion à la consommation de masse », *Vingtième Siècle*, 91, 2006, p. 43-56.
- ROUAUD Jacques, *60 ans d'arts ménagers*, Syros Alternatives
- t. 1 : 1923-1939. *Le confort*, 1989, 285 p.
- t. 2 : 1948-1983. *La consommation*, 1993, 296 p.

Monographies urbaines diverses

- BALDASSERONI Louis, *Du macadam au patrimoine. Modernisation de la voirie et conflits d'usages. L'exemple de Lyon (fin XIX^e – fin XX^e siècles)*, Thèse d'histoire sous la direction de Loïc Vadelorge, Université Paris-Est-Marne-la-Vallée, 2019, 629 p.
- BELLANGER Emmanuel, *Ivry, banlieue rouge. Capitale du communisme français, XX^e siècle*, Créaphis, 2017, 551 p.
- , MORO Julia, *Nogent-sur-Marne, cité modèle. Histoire d'une banlieue résidentielle aux XIX^e et XX^e siècles*, La Découverte, « Carré », 2017, 222 p.
- BLETTERY Émile, BRÉDIF Mathieu, CONORD Sylvaine, DELAVOIEPIERRE Laetitia, DEVAUX Alexandre, GOUET-BRUNET Valérie, LECAT Paul, MORET Frédéric, SALY-GIOCANTI Frédéric, « A Spatio-temporal Web-application for the understanding of the formation of **Parisian Metropolis** », *Annals of Photogrammetry*, VI, 4, 2020 [communication à un congrès (Londres, 7-11 septembre 2020), en ligne]
- BURDY Jean-Paul, *Le soleil noir. Un quartier de Saint-Étienne (1840-1940)*, Lyon, PUL, 1989, 270 p.
- DELL'UMBRIA Alèssi, *Histoire universelle de Marseille. De l'an mil à l'an deux mille*, Marseille, Agone, 2006, 756 p.
- FOURCAUT Annie (dir.), *Banlieue rouge, 1920-1960, années Thorez, années Gabin. Archétype du populaire, banc d'essai des modernités*, Autrement, « Mémoires / Histoire, 18 », 1992, 291 p.
- GARNIER Gautier, « Les parutions de la municipalité de **Lisbonne** entre érudition locale et activité administrative (décennie 1930) », *Histoire urbaine*, 65, 2023, p. 101-117.
- GUERRY Linda, « Le quartier Chaffit à **Valence**, une histoire à l'écart (1950-1990) », *Centre du Patrimoine arménien*, 2022, 14 p. [en ligne]
- HINCKER Louis, *Citoyens-combattants à Paris, 1848-1851*, Villeneuve-d'Ascq, PUse, 2007, 350 p.
- LECAT Paul, *La fabrique d'un quartier ordinaire. Le quartier de la Réunion entre Charonne et Paris des années 1830 aux années 1930*, Thèse d'histoire sous la direction de Frédéric Moret et Charlotte Vorms, Université Gustave Eiffel, 2021, 2 vol., 510 + 110 p.
- LEFEBVRE Rémi, « Le socialisme français soluble dans l'institution municipale ? Forme partisane et emprise institutionnelle : **Roubaix** (1892-1983) », *RFSP*, 54-2, 2004, p. 237-260.
- PINOL Jean-Luc, *Espace social et espace politique d'une grande ville : Lyon à l'époque du Front populaire*, Lyon, PUL, 1980, 214 p.
- PROST Antoine, *Orléans 1911. Sociologie d'une ville*, CNRS Éditions, 2022, 208 p.

- RONCAYOLO Marcel, *Les grammaires d'une ville. Essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*, Éditions de l'EHESS, 1996, 507 p.
- VORMS Charlotte, *Bâtisseurs de banlieue. Madrid : le quartier de la Prosperidad (1860-1936)*, Grâne, Créaphis, « Lieux habités », 2012, 367 p.
- YOUNG Michael, WILMOTT Peter, *Le village dans la ville. Famille et parenté dans l'Est londonien*, PUF, « Le lien social », 2010 [1957], 188 p.

Histoire des colonisations et des empires

Synthèses, bilans historiographiques et cadrages problématiques

- BERTRAND Romain, « Politiques du moment colonial. Historicités indigènes et rapports vernaculaires au politique en “situation coloniale” », *Questions de recherche*, 26, 2008 [en ligne]
- BALANDIER Georges, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, 11, 1951, p. 44-79.
- BLANC Guillaume, *Décolonisations. Histoires situées d'Afrique et d'Asie, XIX^e – XXI^e siècle*, Seuil, « Points – Histoire », 2022, 530 p.
- BURBANK Jane, COOPER Frederick, *Empires in World History*, Princeton, PUP, 2010, 528 p.
- COOPER Frederick, STOLER Ann Laura, *Repenser le colonialisme*, Payot, 2013 [1997], 173 p.
- DULUCQ Sophie, *Écrire l'histoire de l'Afrique à l'époque coloniale (XIX^e – XX^e siècles)*, Karthala, « Hommes et sociétés », 2009, 336 p.
- DULUCQ Sophie, ZYTNIKI Colette, « Penser le passé colonial français. Entre perspectives historiographiques et résurgence des mémoires », *Vingtième Siècle*, 86, 2005, p. 59-69.
- DULUCQ Sophie, COQUERY-VIDROVITCH Catherine, FREMIGACCI Jean, SIBEUD Emmanuelle, TRIAUD Jean-Louis, « L'écriture de l'histoire de la colonisation en France depuis 1960 », *Afrique & Histoire*, 6, 2006, p. 235-276.
- GILDEA Robert, *L'esprit impérial. Passé colonial et politiques du présent*, Passés Composés, 2020 [2019], 493 p.
- KLEIN Jean-François, SINGARAVÉLOU Pierre, DE SUREMAIN Marie-Albane, *Atlas des empires coloniaux, XIX^e – XX^e siècles*, « Autrement – Atlas-Mémoires », 2018 [2012], 95 p.
- LEFEBVRE Camille, OUALDI M'hamed, « Remettre le colonial à sa place. Histoires enchevêtrées des débuts de la colonisation en Afrique de l'Ouest et au Maghreb », *Annales*, 72-4, 2017, p. 937-943.
- LORIN Amaury, TARAUD Christelle, *Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIX^e – XX^e siècles). Sociétés, cultures, politiques*, PUF, « Le nœud gordien », 2013, 234 p.
- MERLE Isabelle, « “La situation coloniale” chez Georges Balandier », *Monde(s)*, 4, 2013, p. 211-232.
- MICHEL Joël, *Colonies de peuplement. Afrique, XIX^e – XX^e siècles*, CNRS Éditions, 2018, 417 p.
- SAADA Emmanuelle, « La parole est aux “indigènes” », *Genèses*, 69, 2007, p. 2-3.
- SINGARAVÉLOU Pierre (dir.), *Les Empires coloniaux, XIX^e – XX^e siècle*, Seuil, « Points – Histoire », 2013, 454 p.
- STEINMETZ Georges, « État-mort, État-fort, État-empire », *ARSS*, 201-202, 2014, p. 112-119.

Espaces, territoires et populations

- BLAIS Hélène, « Coloniser l'espace : territoires, identités, spatialité », *Genèses*, 74, 2009, p. 145-159.
- , DEPREST Florence, SINGARAVÉLOU Pierre (dir.), *Territoires impériaux : une histoire spatiale du fait colonial*, Publications de la Sorbonne, « Internationale, 84 », 2011, 336 p.
- COOPER Frederick, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, Payot, 2014, 633 p.
- CLANCY-SMITH Julia, GOUDA Frances (dir.), *Domesticating the Empire. Race, Gender and Family Life in French and Dutch Colonialism*, Charlottesville, UPV, 1998, 348 p.
- FERGUSON James, *Exceptions of Modernity. Myths and Meanings of Urban Life on the Zambian Copperbelt*, Berkeley, UCaP, « Perspectives on Southern Africa, 57 », 1999, 343 p.
- FOUCRIER Annick, « Populations coloniales », *Annales de démographie historique*, 113, 2007, p. 5-11.
- FOURCHARD Laurent, GOERG Odile, GOMEZ-PEREZ Muriel (dir.), *Lieux de sociabilité urbaine en Afrique*, L'Harmattan, 2009, p. 7-38.
- GERVAIS Raymond R., MANDÉ Issiaka, « Comment compter les sujets de l'Empire ? Les étapes d'une démographie impériale en AOF avant 1946 », *Vingtième Siècle*, 95, 2007, p. 63-74.
- SEGALLA Spencer D., *Empire and Catastrophe. Decolonization and Environmental Disaster in North African and Mediterranean France since 1954*, Lincoln, UNP, 2021, 289 p.

Gouverner

- ACHI Raberh, EDENZ Maurice, « Le régime de Vichy face aux sociétés coloniales : adaptations et recompositions locales », *Genèses*, 120, 2020, p. 3-7.
- BELMESSOUS Saliha, *Assimilation and Empire. Uniformity in French and British Colonies, 1541-1954*, Oxford, OUP, 2013, 231 p.
- CANTIER Jacques, JENNINGS Éric (dir.), *L'Empire colonial sous Vichy*, Odile Jacob, « Histoire », 2004, p. 195-212.
- COOPER Frederick, « La modernisation du colonialisme et les limites de l'empire », *Labyrinthe*, 35, 2010, p. 69-86.
- CONKLIN Alice, *A Mission to Civilize. The Republican Idea of Empire in France and West Africa. 1895-1930*, Stanford, SUP, 1997, 367 p.
- DE GAYFFIER-BONNEVILLE Anne-Claire, EL MECHAT Samia, « Introduction. La réforme au temps des empires. Approche critique et comparative (XIX^e – XX^e siècles) », *Outre-Mers*, 396/397, 2017, p. 5-10.
- DESGRANDCHAMPS Marie-Luce, MATASCHI Damiano (dir.), « “Civiliser, développer, aider”. Croiser l'histoire du colonialisme, du développement et de l'humanitaire », *Histoire@Politique*, 41, 2020 [en ligne]
- LAMBERT David, *Notables des colonies. Une élite de circonstance en Tunisie et au Maroc (1881-1939)*, Rennes, PUR, « Histoire », 2009, 372 p.
- , « Du local au colonial : les notables municipaux français au Maroc (1912-1939) », *Outre-Mers*, 370/371, 2011, p. 111-123.
- PERRIER Antoine, *La liberté des protégés : souverains, ministres et serviteurs des monarchies marocaines et tunisienne sous protectorat français (1881-1956)*, Thèse d'histoire sous la direction de Paul-André Rosental et M'hamed Oualdi, IEP de Paris, 2019, 2 vol., 785 p.
- PERSELL Stuart Michael, *The French Colonial Lobby, 1889-1938*, Stanford, SUP, 1983, 235 p.
- SAADA Emmanuelle, « Citoyens et sujets de l'Empire français. Les usages du droit en situation coloniale », *Genèses*, 53, 2003, p. 4-24.

—, « Le racisme de l'expansion. Les discriminations raciales au regard des situations coloniales », FASSIN Didier, FASSIN Éric (dir.), *De la question sociale à la question raciale. Représenter la société française*, La Découverte, 2009 [2006], « Poche, 308 », p. 63-79.

—, *Les enfants de la colonie. Les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, La Découverte, « L'Espace de l'histoire », 2007, 336 p.

SIBEUD Emmanuelle, « L'Administration coloniale », DUCLERT Vincent, PROCHASSON Christophe (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Flammarion, 2002, p. 622-627.

THÉNAULT Sylvie, « La gauche et la décolonisation », CANDAR Gilles (dir.), *Histoire des gauches en France*, t. 2 : *XX^e siècle : à l'épreuve de l'histoire*, La Découverte, « Poche », 2005 [2004], p. 435-451.

Économie et savoirs

BLAIS Hélène, FREDJ Claire, SIBEUD Emmanuelle, « Introduction. Sociétés coloniales : enquêtes et expertises », *Monde(s)*, 4, 2013, p. 6-22.

COGNEAU Denis, *Un empire bon marché. Histoire et économie politique de la colonisation française, XIX^e – XXI^e siècle*, Seuil, « Écohistoires », 2023, 512 p.

HODEIR Catherine, *Stratégies d'Empire. Le grand patronat colonial face à la décolonisation*, Belin, « Histoire et société – Temps présents », 2003, 320 p.

LACHENAL Guillaume, *Le Médecin qui voulut être roi. Sur les traces d'une utopie coloniale*, Seuil, « L'Univers historique », 2017, 353 p.

—, *Le document qui devait sauver l'Afrique. Un scandale pharmaceutique aux colonies*, La Découverte, « Les Empêcheurs de penser en rond », 2014, 240 p.

MARSEILLE Jacques, « La politique métropolitaine d'investissements coloniaux dans l'entre-deux-guerres », LÉVY-LEBOYER Maurice (dir.), *La position internationale de la France. Aspects économiques et financiers, XIX^e – XX^e siècles*, Éditions de l'EHESS, 1977, p. 387-397.

—, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Albin Michel, 1984, 461 p.

SINGARAVÉLOU Pierre (dir.), *L'Empire des géographes. Géographie, exploration et colonisation, XIX^e – XX^e siècle*, Belin, « Mappemonde », 2008, 288 p.

Histoire de l'Algérie à la période coloniale

Outils de travail

BROCHIER André, *Dictionnaire des communes, douars et centres d'Algérie (hors Sahara) sous l'administration civile française*, Aix-en-Provence, AMAROM, 2016, 557 p.

LEMAIRE E.-TH [Élisabeth-Thérèse], *Répertoire de documentation nord-africaine*, Constantine, Archives départementales de Constantine, 1954, 134 p.

REMAOUN Hassan, *Dictionnaire de l'espace public*, Oran, Éditions du Crasc, 2019, 424 p.

Synthèses, bilans historiographiques et cadrages problématiques

AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, PUF, « Que sais-je ? », 1999 [1964], 127 p.

—, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, t. 2 : *1871-1954*, PUF, « Hors collection », 1979, 694 p.

BLAIS Hélène, FREDJ Claire, THÉNAULT Sylvie, « Désenclaver l'histoire de l'Algérie à la période coloniale », *RHMC*, 63-2, 2016, p. 7-13.

BOUCHÈNE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THÉNAULT Sylvie (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, La Découverte, 2014 [2012], 717 p.

- BLANCHARD Emmanuel, THÉNAULT Sylvie, « Quel “monde du contact” ? Pour une histoire sociale de l’Algérie pendant la période coloniale », *Le Mouvement Social*, 236, 2011, p. 3-7.
- BRANCHE Raphaëlle, « “Au temps de la France”. Identités collectives et situation coloniale en Algérie », *Vingtième Siècle*, 117, 2013, p. 199-213.
- BREVIGLIERI Marc, « Peut-on faire l’histoire d’un attachement ? L’invention d’une vie dans les Aurès (Algérie) », *SociologieS*, 2013 [en ligne]
- CANTIER Jacques, *L’Algérie sous le régime de Vichy*, Odile Jacob, 2002, 417 p.
- CARLIER Omar, « Scholars and Politicians : an Examination of the Algerian View of Algerian Nationalism », LE GALL Michl, PERKINS Kenneth J. (dir.), *The Maghrib in Question. Essays on History and Historiography*, Austin, UTP, 1997, p. 136-170.
- CHACHOUA Kamel, « Réédition des sciences sociales et renouvellement des sciences sociales sur l’Algérie », *REMMM*, 155, 2022 [en ligne]
- CHAÏBI Karim, *Atlas historique de l’Algérie*, Alger, Éditions Dalimen, 2012, 267 p.
- , *Atlas historique de l’Algérie*, Nouveau Monde éditions, 2022, 414 p.
- CHOI Sung, « French Algeria, 1830-1962 », CAVANAGH Edward, VERACINI Lorenzo (dir.), *The Routledge handbook of the History of settler colonialism*, New York, Routledge, 2017, p. 201-214.
- COHEN Muriel, LACROIX Annick, « Entre Algérie et France : écrire une histoire sociale des Algériens au vingtième siècle », *French Politics, Culture & Society*, 34-2, 2016, p. 1-10.
- COLONNA Fanny, « The Nation’s ‘Unknowing Other’ : Three Intellectuals and the Culture(s) of Being Algerian, or the Impossibility of Subaltern Studies in Algeria », *JNAS*, 8-1, 2003, p. 155-170.
- , « Quand l’exil efface jusqu’au nom de l’ancêtre », *Ethnologie française*, 37-3, 2007, p. 501-506.
- DARMON Pierre, *L’Algérie des passions, 1870-1939*, Perrin, « Tempus », 2012 [2009], 814 p.
- , *L’Algérie de Pétain. Les populations algériennes ont la parole. Septembre 1939 – novembre 1942*, Perrin, 2014, 522 p.
- GALLISSOT René, *La République française et les indigènes : Algérie colonisée, Algérie algérienne, 1870-1962*, Éditions de l’Atelier, 2007, 271 p.
- LEVISSE-TOUZÉ Christine, *L’Afrique du Nord dans la guerre, 1939-1945*, Albin Michel, 1998, 467 p.
- McDOUGALL James, *A history of Algeria*, Cambridge, CUP, 2017, 432 p.
- METZGER Chantal, *Le Maghreb dans la guerre, 1939-1945*, Armand Colin, 2018, 320 p.
- MEYNIER Gilbert, *L’Algérie révélée : la guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX^e siècle*, Genève, Droz, « Travaux de droit, d’économie, de sociologie et de sciences politiques, 130 », 1981, 793 p.
- MEYNIER Gilbert, *L’Algérie et la France. Deux siècles d’histoire croisée*, L’Harmattan, « La Bibliothèque de L’iReMMO », 2017, 108 p.
- NOUSCHI André, *L’Algérie amère, 1914-1994*, Éditions de la MSH, « Méditerranée-Sud », 1995, 349 p.
- PERVILLÉ Guy, « Comment appeler les habitants de l’Algérie avant la définition légale d’une nationalité algérienne ? », *Cahiers de la Méditerranée*, 54, 1997, p. 55-60.
- , *La France en Algérie. 1830-1954*, Vendémiaire, « Chroniques », 2012, 523 p.
- REY-GOLDZEIGUER Annie, *Aux origines de la guerre d’Algérie (1940-1945). De Mers el-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois*, La Découverte, « Poche », 2006 [2001], 411 p.
- SALINAS Alfred, *Les Américains en Algérie. 1942-1945*, L’Harmattan, 2013, 434 p.
- SARI Djilali, *À la recherche de notre histoire*, Alger, Casbah éditions, 2003, 206 p.
- STORA Benjamin, *Histoire de l’Algérie coloniale (1830-1954)*, La Découverte, « Repères, 102 », 2004, 128 p.

TARAUD Christelle, « Les femmes, le genre et les sexualités dans le Maghreb colonial (1830-1962) », *Clio*, 33, 2011, p. 157-191.

THÉNAULT Sylvie, « L'histoire au musée : l'espace, le temps, les mots de l'Algérie coloniale », SAVARESE Éric (dir.), *L'Algérie dépassionnée. Au-delà du tumulte des mémoires*, Syllepse, « Histoire », 2008, p. 45-54.

Inscription dans l'histoire du Maghreb

BERQUE Jacques, *Le Maghreb entre deux guerres*, Seuil, « Esprit », 1979 [1962], 442 p.

CARLIER Omar, NADIR Marouf (dir.), *Espaces maghrébins : la force du local ? Hommage à Jacques Berque*, L'Harmattan, « Les Cahiers du CEFRESS », 1995, 271 p.

DUMASY François, « Repenser l'histoire urbaine de la colonisation. Quelques réflexions pour une approche sociale des formes dans le cas maghrébin », BADUEL Pierre Robert (dir.), *Chantiers et défis de la recherche sur le Maghreb contemporain*, Paris / Tunis, Karthala / IRMC, 2009, p. 265-287.

McDOUGALL James, PARKS Robert P. « Locating social analysis in the Maghrib », *JNAS*, 18-5, 2013, p. 631-638.

GALLISSOT René, *Le patronat européen au Maroc. Action sociale, action politique*, Rabat, Éditions techniques nord-africaines / Centre universitaire de la recherche scientifique du Maroc, 1964, 283 p.

———, *Maghreb-Algérie, classes et nation*, Arcantère, « Mémoires et identités, 3 », 1987

t. 1 : *Du Maghreb pré-colonial à l'indépendance*, 383 p.

t. 2 : *Libération nationale et guerre d'Algérie*, 217 p.

GRANGAUD Isabelle, OUALDI M'hamed, « Tout est-il colonial dans le Maghreb ? Ce que les travaux des historiens modernistes peuvent apporter », *L'Année du Maghreb*, 10, 2014, p. 233-254.

LE PAPE Loïc, MELLITI Imed, « Économies morales », *L'Année du Maghreb*, 18, 2018, p. 11-17.

McDOUGALL James, « Rule of Experts ? Governing Modernisation in Late Colonial French Africa », NAYLOR Ed. (ed.), *France's Modernising Mission. Citizenship, Welfare and the Ends of Empire*, Londres, Palgrave MacMillan, 2018, p. 87-108.

METZGER Chantal, *Le Maghreb dans la guerre, 1939-1945*, Armand Colin, 2018, 311 p.

MOREAU Odile (dir.), *Réforme de l'État et réformismes au Maghreb : XIX^e – XX^e siècles*, Paris / Tunis, L'Harmattan / IRMC, 2009, 370 p.

RIVET Daniel, *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc*, L'Harmattan, « Histoire et perspectives méditerranéennes », 1988, 3 vol., 267 + 297 + 357 p.

RIVET Daniel, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Hachette, « Littératures », 2002, 460 p.

Gouverner

ABBAS Ahmed, *La loi municipale du 5 avril 1884 et l'Algérie*, Thèse d'État d'histoire du droit sous la direction de Pierre-Charles Ranouil, Université Lille 2, 420 p.

ADDA DJELLOUL Mohammed, *Le rôle des élus musulmans au sein des délégations financières en Oranie jusqu'à la Seconde Guerre mondiale*, Thèse d'histoire sous la direction de Jean Vidalenc, Université de Rouen, 1980, 211 p.

BEGIN Isabelle, *Les Sociétés indigènes de prévoyance et les productions de blé en Algérie de 1893 à 1952*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Robert Ilbert, Université d'Aix-Marseille 1, 1990, 175 p.

BELLŒUVRE Marie-Laure, *Lobbies et pouvoirs de la faculté de droit d'Alger sur le gouvernement local (1909-1939)*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Robert Ilbert, Université d'Aix-Marseille, 1988, 130 p.

- BLÉVIS Laure, *Sociologie d'un droit colonial : citoyenneté et nationalité en Algérie (1865-1947) : une exception républicaine ?*, Thèse de science politique sous la direction de Jean-Robert Henry, Université d'Aix-Marseille 3, 2004, 508 p.
- BRAULT Romain, *Entre surveillance policière et propagande politique : le centre d'informations et d'études, 1934-1945*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Jean-Louis Triaud, Université de Provence, 2002, 135 p.
- BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? Les délégations financières algériennes. 1898-1945*, Mont-Saint-Aignan, PURH
 t. 1 : *L'institution et les hommes*, 2008, 996 p. [dict. biogr., p. 939-981]
 t. 2 : *Le déséquilibre des réalisations*, 2010, 787 p.
- BOYER Myriam, *Les voyages présidentiels en Algérie sous la Troisième République*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction d'Omar Carlier, Université Paris 1, 1997, 222 p.
- CHAUVIN BILOUTA Mélissa, *Modalités de fabrication et d'application du régime dit de l'indigénat en Algérie (des années 1870 aux années 1920)*, Thèse d'histoire sous la direction de Sylvie Thénault, 2022, 483 p.
- CHENNTOUF Tayeb, *L'Assemblée algérienne (1947-1956)*, Thèse d'histoire sous la direction de [non-mentionné], Université de Paris, 1969, 206 p.
- COLLOT Claude, *Les institutions de l'Algérie durant la période coloniale (1830-1962)*, Alger / Paris, OPU / CNRS, « Cahiers du Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes », 1987, 343 p.
- DJERBAL Daho, « Les auxiliaires de l'administration française dans l'Est Algérien des années trente et quarante. Intégration et dissidence », *Bulletin de l'IHTP*, 87, 2007, p. 89-96.
- EMBARECH Majid, *Mettre en scène l'Algérie coloniale. Les préfets d'Alger et le protocole (1936-1961)*, Thèse d'histoire sous la direction de Xavier Huetz de Lemps, 2021, 645 p.
- ESTABLET Colette, *Être caïd dans l'Algérie coloniale*, Éditions du CNRS, « Sociétés arabes et musulmanes, 6 », 1991, 385 p.
- GUIGNARD Didier, *L'abus de pouvoir en Algérie coloniale, 1880-1914. Visibilité et singularité*, Thèse d'histoire sous la direction de Robert Ilbert, Aix-Marseille université, 2008, 2 vol., 695 p.
- IVO Rens, *L'assemblée algérienne*, A. Pedone, 1957, 287 p.
- KAPLAN Benoît, *Une génération d'élèves des grandes écoles en Algérie. Mémoire d'une guerre*, Mémoire de Maîtrise sous la direction d'Antoine Prost, Université Paris 1, 1994, 2 vol., 154 + 177 p.
- PERVILLÉ Guy, « La commission des réformes musulmanes de 1944 et l'élaboration d'une nouvelle politique algérienne de la France », AGERON Charles-Robert (dir.), *Les chemins de la décolonisation de l'empire français, 1936-1956*, Éditions du CNRS, 1986, p. 357-365
- SELLÈS-LEFRANC Michèle, « Réforme communale et institutions locales en Kabylie pendant la période coloniale : les ambiguïtés des outils méthodologiques d'une politique administrative (1937-1962) », *Bulletin de l'IHTP*, 87, 2007, p. 16-29.
- MOUTONNET Paul, *L'administrateur de commune mixte en Algérie de 1876 à 1940*, Thèse d'histoire sous la direction de Jacques Frémeaux, Université de Nice, 2 vol., 1994, 432 p.
- SACRISTE Fabien, *La réorganisation des structures départementales pendant la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962)*, Mémoire de Master d'histoire sous la direction d'Éric Savarese, Université Montpellier 1, 2009, n. p.
- SICOT Bernard, *Djelfa 41-43. Un camp d'internement en Algérie*, Riveneuve éditions, 2015, 443 p.
- TRUMBULL IV Georges, *An Empire of Facts. Colonial Power, Cultural Knowledge and Islam in Algeria, 1870-1914*, Cambridge, CUP, « Critical Perspectives on Empire », 2009, 309 p.

Presse

- AGERON Charles-Robert, « Regards sur la presse politique musulmane dans l'Algérie "française" [1979] », *Genèse de l'Algérie algérienne*, Saint-Denis, Bouchène, 2005, p. 325-353.
- ASSERAF Arthur, *Electric News in Colonial Algeria*, Oxford, OUP, « Oxford Historical Monographs », 2019, 223 p.
- BAUDORRE Philippe (dir.), *La Plume dans la plaie. Les écrivains journalistes et la guerre d'Algérie*, Pessac, PUB, « Sémaphores », 2003, 302 p.
- BENKADA Saddek, « Publicistes et journalistes de l'entre-deux-guerres en Algérie : trajectoires d'intellectuels », SRAÏEB Noureddine (dir.), *Anciennes et nouvelles élites du Maghreb*, Alger / Tunis, INAS / Cérès, 2003, p. 99-108.
- BOUABOUD Idir, *L'Écho d'Alger, cinquante ans de vie politique française en Algérie (1912-1961)*, Thèse d'histoire sous la direction de Henri Lerner, Université Paris 12, 1998, 2 vol. 516 p.
- DUMOULIN Françoise, *Présentation d'une étude comparée de deux journaux indigènes d'Algérie écrits en langue française, La Défense et La justice (1934-1935)*, Mémoire de DEA d'histoire sous la direction de Charles-Robert Ageron, EHESS, 1979, 39 p.
- EL-KORSO Mohamed, « 'iškāliyya intašar al-šahafat al-mağārbiyya wa-l-mašraqiyya fi-l-Ġazā'ir mā bayna 1920 et 1954 : Tilimsān wa-nawāḥiha 'unmūḍajā », *Afkār wa-āfāq*, 3, 2012, p. 22-51 [La diffusion de la presse maghrébine et orientale en Algérie entre 1920 et 1954 : l'exemple de Tlemcen et de ses environs].
- FERRER Céline, *La culture politique des communistes algériens à travers Alger Républicain (1946-1954)*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Daniel Rivet, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 1996, 195 p.
- FLORES GILI Viviane, *L'Écho d'Oran, 1844-1963*, Mémoire de DEA d'histoire, Université Paris 2, 1983, n.p.
- GUECHI Fatima Zohra, *La presse algérienne de langue arabe, 1946-1954. Enjeux politiques et jeux de plumes*, Constantine, Bahaeddine Éditions, 2009, 366 p.
- HUEBER Juliette, « Documenter le patrimoine et l'architecture d'Alger : les Feuilles d'El-Djezair », *ABE Journal*, 13, 2018 [en ligne]
- IHADDADEN Zahir, *Histoire de la presse indigène en Algérie des origines jusqu'en 1930*, Alger, ENAL, 1983, 410 p.
- JOMIER Augustin, « Le journalisme de langue arabe au Maghreb (1850-1950) », KOUAMÉ Nathalie, MEYER Éric, VIGUIER Anne (dir.), *Encyclopédie des historiographies. Afrique, Amériques, Asies*, t. 1 : Sources et genres historiques, Presses de l'Inalco, « TransAireS », 2020, p. 942-947.
- LAÏDI Mohamed, *La Presse communiste algérienne en langue française et arabe de 1943 à 1955*, Thèse d'histoire sous la direction de Charles-Robert Ageron, Université Paris 12, 1987, 332 p.
- LAISNÉ Guillaume, *Engagements d'un quotidien en société coloniale : le cas d'Alger républicain (1938-1955)*, Mémoire de Master de recherche d'histoire, IEP de Paris, 2007, 205 p.
- LARABI Maxime, *La Presse de défense d'intérêts en Algérie coloniale, 1870-1914*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Nicolas Michel, Université d'Aix-Marseille 1, 2003, 123 p.
- LEGG Charlotte Ann, *The New White Race. Settler Colonialism and the Press in French Algeria, 1860-1914*, Lincoln, NUP, « France Overseas : studies in empire and decolonization », 2021, 304 p.
- MAMMARI-BENNANE Thinhinane, *La revue Chantiers nord-africains et l'architecture moderne entre 1929 et 1939. Exploration d'un patrimoine colonial sur la scène d'Alger*,

- Mémoire de Magister d'architecture sous la direction de Tsouria Kassab, Université Mouloud Mammeri, 2017, 325 p.
- MERAD Ali, « La formation de la presse musulmane en Algérie (1919-1939) », *IBLA*, 1964, p. 9-27.
- MONTOY Louis-Pierre, *La presse dans le département de Constantine (1870-1918)*, Thèse de 3^e cycle d'histoire sous la direction de Jean-Louis Miège, Université d'Aix-Marseille 1, 1982, 4 vol., 2562 p.
- , « Contribution à l'étude sociologique des "hommes de presse" dans le département de Constantine (1870-1940) », *Cirta*, 6-7, 1982, p. 26-34.
- , *La presse de Bône (aujourd'hui Annaba) (1919-1962)*, s.l., dact., 1983, 131 p.
- , *La presse dans l'est du département de Constantine (aire d'influence de Bône) (1918-1962)*. Aïn Beida, Guelma, La Calle, Souk-Ahras, Tébessa, s.l., dact., 1983, 75 p.
- , *La presse dans l'ouest et le sud du département de Constantine (1918-1962)*. Batna, Biskra, Bougie, Djidjelli, El Milia, Sétif, Bordj Bou Arréridj, Saint-Arnaud, Tocqueville, M'Sila, s.l., dact., s.d. [1983 ?], 126 p.
- , *La presse de Philippeville (aujourd'hui Skikda) et de Collo, 1919-1962*, s.l., dact., s.d. [1983 ?], 73 p.
- OULEBSIR Nabila, « L'invention de la tradition : les travaux du Comité du Vieil Alger (1905-1930) », POULOT (dir.), *Patrimoine et Modernité*, L'Harmattan, 1998, p. 211-224.
- SADAOUI Zoulikha, *Un témoin de l'Histoire : « L'Akhbar », doyen des journaux algériens de la colonisation (1839-1897 et 1902-1934)*, Thèse de sciences de l'information sous la direction de Pierre Albert, Université Panthéon-Assas, 1992, 352 p.
- SIARI Ouanassa, « Presse socialiste et implantation de la SFIO dans l'Est algérien à la veille du Front populaire », *RASJEP*, 14-2, 1977, p. 265-276.
- SIARI TENGOUR Ouanassa, « Presse interdite et lecteurs suspects dans le Constantinois, 1900-1930 », EL-KORSO Mohammed (dir.), *Le journal et son impact en Algérie. La première moitié du XX^e siècle*, Oran, Éditions du CRASC, 2017, p. 17-23.
- SOUFI Fouad, *Oran Républicain et les problèmes algériens, 1937-1938 : un journal Front populaire face à la question nationale en Algérie*, Mémoire de DEA d'histoire sous la direction de Mahfoud Kaddache, Université d'Alger, 1976, 139 p.
- VILAR Juan Bautista, « La presse espagnole en Algérie (1880-1931) », DEJEUX Jean, PAGEAUX Daniel-Henri (dir.), *Espagne et Algérie au 20^{ème} siècle : contacts culturels et création littéraire*, L'Harmattan, « Récifs », 1985, p. 53-65.
- ZESSIN Philippe, « Presse et journalistes "indigènes" en Algérie coloniale (années 1890 – années 1950) », *Le Mouvement Social*, 236, 2011, p. 35-46.

Faits sociaux et économiques

Observer et soigner les villes

- BENYAHIA Malek, *Altérités coloniales et identité indigène à l'aulne du discours hygiéniste au XIX^e siècle*, Thèse de science politique sous la direction de Jane Freedman, Université Paris 8, 2021, 266 p.
- CLARK Hannah-Louise, « Of Jinn Theories and Germ Theories : Translating Microbes, Bacteriological Medicine, and Islamic Law in Algeria », *Osiris*, 36, 2021, p. 64-85.
- FREDJ Claire, « Encadrer la naissance dans l'Algérie coloniale. Personnels de santé et assistance à la mère et à l'enfant "indigène" (XIX^e – début du XX^e siècle) », *Annales de démographie historique*, 122, 2011, p. 169-203.
- , « Une mission impossible ? L'Église d'Afrique, l'apostolat médical et la conversion des indigènes (1830 – années 1920) », VERDEIL Chantal (dir.), *Missions en terre d'islam*, Turnhout, Brepols, 2013, p. 163-229.

- , « Retrouver le patient colonisé. Les soins aux “indigènes” dans l’Algérie coloniale (fin XIX^e siècle – années 1930) », *Histoire, médecine et santé*, 7, 2015, p. 37-50
- , « L’administration française et les soins aux “indigène” : la mise en place de la “triade médicale” dans l’Algérie des années 1920 », ELBOUDRARI Hassan, NORDMAN Daniel (dir.), *Les Savoirs de l’administration : histoire et société au Maghreb du XVI^e au XX^e siècle*, Casablanca, Fondation Abdul-Aziz, 2015, p. 119-136.
- , « Une présence hospitalière en territoire colonial : les Filles de la Charité en Algérie (1842-1962) », BREJON DE LAVERGNÉE Matthieu (dir.), *Des Filles de la charité aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul (XVII^e – XX^e siècle). Quatre siècles de cornettes (XVII^e – XX^e siècles)*, Honoré Champion, 2016, p. 447-474.
- , *Entre deux médecines. Une histoire de la santé en Algérie (1830 – années 1960)*, Mémoire d’HDR d’histoire garantie par Anne Rasmussen, EHESS, 2022, 541 p.
- CHOPIN Charlotte Ann, « Embodying “the new white race” : colonial doctors and settler society in Algeria, 1878-1911 », *Social History of Medicine*, 29-1, 2016, p. 1-20.
- CLARK Hannah-Louise, *Doctoring the Bled : medical auxiliaries and the administration of rural life in colonial Algeria, 1904-1954*, PhD of History under the supervision of Katja Guenther, University of Princeton, 2014, 377 p.
- , « Expressing entitlement in colonial Algeria : villagers, medical doctors and the state in the early 20th century », *International Journal of Middle East Studies*, 48-3, 2016, p. 445-472.
- , « The Islamic origins of the French Colonial Welfare state : hospital finance in Algeria », *European Review of History / Revue européenne d’histoire*, 28-5/6, 2021, p. 689-717.
- DEDET Jean-Pierre, *Les Instituts Pasteur d’Outre-mer : cent vingt ans de microbiologie française dans le monde*, L’Harmattan, « Les Acteurs de la science », 2000, 247 p.
- MARCOVITCH Anne, « French Colonial Medicine and Colonial Rule : Algeria and Indochina », MACLEOD Roy, LEWIS Milton, *Disease, Medicine and Empire*, Londres, Routledge, 1988, p. 103-117.
- MARQUIS Paul, *Les fous de Joinville. Une histoire sociale de la psychiatrie dans l’Algérie coloniale (1933-1962)*, Thèse d’histoire sous la direction de Guillaume Piketty et Richard Keller, IEP de Paris, 2021, 2 vol., 552 + 93 p. [dict. biogr., vol. 2, p. 45-78]
- MUJĀHID Yamīna, *Tārīḥ al-ṭibb fī-l-Ġazā’ir fī-zil al-isti’ mār al-faransī (1830-1962)*, Thèse d’histoire sous la direction de Dahū Fağrūr et Ghislaine Alleaume, Université d’Oran 1 (Ahmed Ben Bella), 2018, 551 p. [*Histoire de la médecine en Algérie sous la colonisation française*]
- SAINTE-MARIE Alain, « La crise de 1929 en Afrique du Nord », *Peuples méditerranéens*, 5, 1978, p. 49-72.

Économie, fiscalité, financements et perspectives « modernisatrices »

- AGERON Charles-Robert, « Fiscalité française et contribuables musulmans dans le Constantinois (1920-1935) », *Revue d’Histoire et de Civilisation du Maghreb*, 9, 1970, p. 79-95.
- BRANCHE Raphaëlle, « Une guerre à la misère ? La Caisse des dépôts et consignations et la guerre d’Algérie », *Revue d’économie financière*, hors-série, 2016, p. 81-92.
- , DAVIS Muriam Haleh, « Les ambitions modernisatrices de la Caisse des dépôts en Algérie », *20 & 21*, 153, 2022, p. 65-78.
- BONIN Hubert, « Une histoire bancaire transméditerranéenne : la Compagnie algérienne, d’un ultime apogée au repli (1945-1970) », LEFEUVRE Daniel, PATHÉ Anne-Marie (dir.), *La guerre d’Algérie au miroir des décolonisations françaises. En honneur de Charles-Robert Ageron*, Publications de la SFHOM, 2000, p. 151-176.
- DAVIS Muriam Haleh, « “Algiers and the Algerian Desert” : Decolonization and the Regional Question in France, 1958-1962 », *Modern Intellectual History*, 2022, p. 1-22.

- , « Qu'est-ce qu'un échec ? Histoire économique et mémoire coloniale », FABBIANO Giulia, MOUMEN Abderahmen (dir.), *Algérie coloniale. Traces, mémoires et transmissions*, Le Cavalier bleu éditions, « MiMed », 2022, p. 51-67.
- , *Markets of Civilization. Islam and Racial Capitalism in Algeria*, Durham, DUP, « Theory in Forms », 2022, 288 p.
- , « La planification économique comme “savoir racial” pendant la guerre d’Algérie », *Tumultes*, 58/59, 2022, p. 185-201.
- DJELLOUL-TAALLAH Fatma-Zorah, *Le commerce et l’artisanat à Alger au XX^e siècle : contribution à l’histoire socio-économique de l’Algérie*, Thèse d’histoire sous la direction de Claude Liauzu, Université Paris 7, 1981, 449 p.
- GIACONE Alessandro, « Paul Delouvrier et le Plan de Constantine », *Michel Debré et l’Algérie*, Champs Élysées, 2007, p. 93-108.
- GUIGNARD Didier, *1871. L’Algérie sous séquestre. Une coupe dans le corps social, XIX^e – XX^e siècle*, CNRS Éditions, 2023, 269 p.
- GUIDOUM El Hadi, *Rôle et place du plan de Constantine dans l’Algérie contemporaine (1943-1971)*, Mémoire de Maîtrise d’histoire sous la direction de Jean-Louis Triaud, Université de Provence, 2003, 124 p.
- LEFEUVRE Daniel, « Vichy et la modernisation de l’Algérie. Intention ou réalité ? », *Vingtième Siècle*, 42, 1994, p. 7-16.
- , *Chère Algérie. La France et sa colonie (1930-1962)*, Flammarion, 2005 [1997], 512 p.
- , « L’électricité en Algérie. De la rationalisation à la nationalisation, les enjeux d’une réforme (1937-1947) », *Outre-Mers*, 334/335, 2002, p. 479-490.
- LYGRISSE Jean, *Histoire de la Sécurité sociale en Algérie, 1830-1962*, Association pour l’étude de l’histoire de la Sécurité sociale, « Les Essentiels », 1983, 229 p.
- MARÈME Diome, *Les enjeux des politiques et les techniques des travaux publics en Afrique du Nord (1939-1962). La politique des plans d’équipement et de modernisation. Contribution à l’histoire de la colonisation française en Afrique du Nord*, Thèse d’architecture sous la direction de François Ascher, 1995, 675 p.
- MATH Antoine, « Les allocations familiales et l’Algérie coloniale à l’origine du FAS et de son financement par les régimes de prestations familiales », *Revue des politiques sociales et familiales*, 53, 1998, p. 35-44.
- MEYNIER Gilbert, « L’économie de l’Est algérien pendant la guerre de 1914-1918 », *Revue historique*, 247, 1972, p. 81-116.
- SAUL Samir, *Intérêts économiques français et décolonisation de l’Afrique du Nord, 1945-1962*, Genève, Droz, « Publications d’histoire économique et sociale internationale, 35 », 2016, 763 p.
- TALEB-BENDIAB Abderrahim, « Essai de recension des entreprises dans l’Algérie coloniale », COQUERY-VIDROVITCH Catherine, FOREST Alain (dir.), *Entreprises et entrepreneurs en Afrique. XIX^e et XX^e siècles*, L’Harmattan / Laboratoire Connaissance du tiers-monde, « Racines du Présent », 1983, t. 1, p. 503-524.

Mondes du travail et vie quotidienne

- BENZIRMA Séverine, *L’Accès à la fonction publique en Afrique du Nord de 1918 aux indépendances. L’exemple des PTT*, Thèse d’histoire du droit sous la direction de Bernard Durand, Université de Montpellier 1, 2008, 630 p.
- BOURDIEU Pierre, *Travail et travailleurs en Algérie*, Raisons d’Agir, « Cours et travaux », 2021 [1963], 444 p.
- , « La société traditionnelle : attitude à l’égard du temps et conduite économique [1963] », *Esquisses algériennes*, Seuil, « Liber », 2008, p. 75-111.

- , « Paysans déracinés. bouleversements morphologiques et changements culturels en Algérie [1964] », *Esquisses algériennes*, Seuil, « Liber », 2008, p. 153-191.
- , *Algérie 1960. Structures économiques et structures temporelles*, Minuit, « Grands Documents », 1977, 123 p.
- BUDIN Jacques, *Colonisation, acculturation et résistances : la région de Bône (Annaba, Algérie) de 1832 à 1914*, Thèse d'histoire sous la direction de Jean-Charles Jauffret, Université d'Aix-Marseille, 2017, 1202 p.
- CATUSSE Myriam, DESTREMAU Blandine, LONGUENESSE Élisabeth, « Le travail et la question sociale au Maghreb et au Moyen-Orient », *RMMM*, 105/106, 2005, p. 15-43.
- GOBE Éric, *Jalons pour une sociologie des ingénieurs au Maghreb*, Aix-en-Provence, IREMAM, « Livres de l'IREMAM », 2015, 150 p.
- HADDAD Mostefa, *Le Constantinois entre les deux guerres (1919-1939). Étude socio-économique ou la métamorphose d'une grande région de l'Algérie*, Thèse d'État d'histoire sous la direction de Jean-Louis Miège, Université de Provence, 1994, 803 p.
- JORDI Jean-Jacques, « Les dockers à Alger durant l'entre-deux-guerres », DOMENICHINO Jean, GUILLON, Jean-Marie, MENCHERINI Robert (dir.), *Dockers de la Méditerranée à la mer du Nord. Des quais et des hommes dans l'histoire*, Aix-en-Provence, Edisud, 1999, p. 179-186.
- GUILLOPÉ Thierry, PLARIER Antonin, « Écrire une micro-histoire d'une situation coloniale. Une ville-mine d'Algérie par les archives de ses protagonistes (Aïn Mokra, mi-XIX^e siècle – fin XX^e siècle) », *French Colonial History*, à paraître en 2023.
- LACROIX Annick, *Une histoire sociale et spatiale de l'État dans l'Algérie colonisée. L'administration des postes, télégraphes et téléphones du milieu du XIX^e siècle à la Seconde Guerre mondiale*, Thèse d'histoire sous la direction d'Olivier Wieviorka, ENS Cachan, 2014, 2 vol., 970 p.
- LÉON Antoine, « Marins de commerce et pêcheurs d'Alger en 1930 », *RFHOM*, 313, 1996, p. 53-75.
- MAMMERI Mouloud, *Situation politique, économique et sociale de l'Algérie pendant la Deuxième Guerre mondiale (1939-1944)*, Thèse d'histoire sous la direction de Jean-Claude Allain, Université Paris 1, 1989, 580 p.
- MEULEMANN Johan H., *Le Constantinois entre les deux guerres mondiales. L'évolution économique et sociale de la population rurale*, Assen, Van Gorcum, 1985, 296 p.
- NOUSCHI André, « Le monde ouvrier constantinois en 1900 », *Actes du 79^e congrès national des sociétés savantes (Alger, 1954). Questions d'histoire algérienne*, CTHS, 1955, p. 117-129.
- , *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête jusqu'en 1919. Essai d'histoire économique et sociale*, Saint-Denis, Bouchène, 2013 [1961], 700 p.
- , « Crise au Maghreb. Remarques de méthode sur la vie rurale de 1929 à 1936 », *RFHOM*, 232/233, 1976, p. 425-440.
- PHÉLINE Christian, *Des Algériens au Barreau. Les avocats d'origine musulmane dans l'Algérie coloniale*, Alger, Casbah Éditions, « Essais », 2017 [2015], 228 p.
- SACRISTE Fabien, « Une lecture de la crise de l'emploi en Algérie coloniale : l'opposition entre travail traditionnel et travail salarié dans l'œuvre algérienne de Pierre Bourdieu », QUIJOUX Maxime (dir.), *Bourdieu et le travail*, Rennes, PUR, « Le sens social », 2015, p. 97-112.
- TOUATI Oumelkhir, « Les ingénieurs en Algérie de l'époque coloniale à la crise des années 1990 : approche socio-historique d'un métier », *L'Année du Maghreb*, 5, 2009, p. 589-611.

Écoles, scolarisation et enseignants

ABÉCASSIS Frédéric, BOYER Gilles, FALAIZE Benoît, MEYNIER Gilbert, ZANCARINI-FOURNEL (dir.), *La France et l'Algérie : leçons d'histoire*, Lyon, ENS Éditions, « Hors collection », 2007, 262 p.

BOUDJEMAÏ Méliissa, *Les premières écoles républicaines en Kabylie (1830-1930)*, Mémoire de Master de 1^{ère} année d'histoire sous la direction de Pierre Vermeren, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2019, 107 p.

CHARVET Amandine, *De primaires à secondaires ? Les enseignant.e.s des écoles primaires supérieures de la Troisième République*, Thèse d'histoire sous la direction de Rebecca Rogers et Emmanuelle Picard, Université Paris Cité, 2022, 2 vol., 630 + 84 p.

COLONNA Fanny, *Instituteurs algériens. 1883-1939*, Alger / Paris, OPU / PFNSP, « Travaux de recherches de sciences politiques, 38 », 1975, 240 p.

DESVAGES Hubert, « L'enseignement des musulmans en Algérie sous le rectorat de Jeanmaire : le rôle de l'école, 1888-1914 », *Le Mouvement Social*, 70, 1970, p. 109-137.

DIAF Meriem, *L'éducation des filles musulmanes en Algérie par l'école primaire de 1923 à 1939*, Mémoire de Master recherche 1^{ère} année sous la direction de Nadine Picaudou, Université Paris 1, 2007, 71 p.

DIRÈCHE Karima, « Les écoles catholiques dans la Kabylie du XIX^e siècle », *Cahiers de la Méditerranée*, 75, 2007, p. 17-27.

HÉLIE Anissa, *Les institutrices européennes laïques en Algérie (1874-1949)*, DEA sous la direction de Marc Michel, Université d'Aix-Marseille 1, 1988, 2 vol., n. p.

—, *Maîtresses et mission coloniale en Méditerranée. Trajectoires d'institutrices européennes en Algérie coloniale, 1874-1949 : émanciper les écolières ou féminiser les « fatmas » ?*, Thèse d'histoire sous la direction d'Omar Carlier, EHESS, 2006, 393 + 156 p.

KADRI Aïssa (dir.), *Instituteurs et enseignants en Algérie, 1945-1975. Histoire et mémoires*, Karthala, « Hommes et sociétés », 2014, 423 p.

—, « Instituteurs et enseignants. Engagements algériens (1956-1965) », AFIFA Bererhi, KHADDA Naget, PHÉLINE Christian, SPIQUEL Agnès (textes réunis par), *Défis démocratiques et affirmation nationale. Algérie, 1900-1962*, Alger, Chihab, « Hors collection », 2016, p. 158-179

LEMBRÉ Stéphane, « L'enseignement technique et professionnel dans l'Algérie coloniale, du territoire à l'atelier (1866-1958) », *Histoire de l'éducation*, 147, 2017, p. 91-117.

SEKFALI Abderrahim, *Les maîtres des écoles primaires de l'enseignement public dans le département de Constantine (1890-1993)*, Thèse d'État d'histoire sous la direction de Jean-Louis Miège, Université de Provence, 1993, 2 vol., 1010 p.

—, « Enquête sur les instituteurs et les élections dans le Constantinois, 1913-1939 », *Cirta*, 8-12, 1999, p. 5-16.

Usages et pratiques : corps et sociabilités

ADDI Lahouari, « Femme, famille et lien social en Algérie », KIAN-THIÉBAUT Azadeh, LADIER-FOULADI Marie (dir.), *Famille et mutations socio-politiques. L'approche culturaliste à l'épreuve*, Éditions de la MSH, 2005, p. 71-87.

BERQUE Jacques, « Vers une étude des comportements en Afrique du Nord », *Revue africaine*, 100-446/449, 1956, p. 523-536.

BORRMANS Maurice, *Statut personnel et famille au Maghreb de 1940 à nos jours*, Paris / La Haye, Mouton, « Interaction, 6 », 1977, 708 p.

BOUFASSA Sami, « Architecture des établissements thermaux en Algérie durant le XIX^e siècle », *Diacronie*, 33, 2018 [en ligne]

- BOULEBIER Djamel, « Élités musulmanes et processus d'acculturation par les activités physiques modernes dans les années vingt : de la Médersienne à l'Avant-garde Musulmane de Cirta », *Insaniyat*, 34, 2006, p. 99-129.
- , « Constantine, fait colonial et pionniers musulmans du sport », *Insaniyat*, 35/36, 2007, p. 21-61.
- , « L'émergence du sport hippique en Algérie. L'exemple du Constantinois », *Outre-Mers*, 360/361, 2008, p. 145-167.
- , « Constantine, *sportsmen* musulmans et nouvelles figures sociales de l'émancipation à la veille de la Première Guerre mondiale », ABÉCASSIS Frédéric, BOYER Gilles, FALAIZE Benoît, MEYNIER Gilbert, ZANCARINI-FOURNEL Michelle (dir.), *La France et l'Algérie : leçons d'histoire*, Lyon, ENS Éditions, « Hors collection », 2014, p. 65-112.
- CARLIER Omar, « Espace politique et socialité juvénile : la parole étoiliste en ses quartiers. Contribution à une étude de l'incorporation du "nous" », CARLIER Omar, COLONNA Fanny, DJEGHOUL Abdelkader, EL-KORSO Mohamed (dir.), *Lettrés, intellectuels et militants en Algérie, 1880-1950*, Alger, OPU, 1988, p. 107-174.
- , « Le café maure. Sociabilité masculine et effervescence citoyenne (Algérie, XVII^e – XX^e siècles) », *Annales*, 45-4, 1990, p. 975-1003.
- , « L'espace et le temps dans la recomposition du lien social. L'Algérie de 1830 à 1930 », DAKHLIA Jocelyne (dir.), *Urbanité arabe. Hommage à Bernard Lepetit*, Arles, Actes Sud, « Sindbad », 1998, p. 149-224.
- , « Sociabilité : concept, objet, problème. Du salon de M^{me} Du Deffan aux terrains africains », FOURCHARD Laurend, GOERG Odile, GOMEZ-PEREZ Muriel (dir.), *Lieux de sociabilité urbaine en Afrique*, L'Harmattan, 2009, p. 7-38.
- DINE Philip, « Shaping the Colonial Body : Sport and Society in Algeria, 1870-1962 », LORCIN Patricia (ed.), *Algeria and France, 1800-2000. Identity, Memory, Nostalgia*, Syracuse, SyUP, 2006, p. 63-83.
- EL-ZEIN Amira, *Islam, Arabs and Intelligent World of the Jinn*, Syracuse, SyUP, « Contemporary Issues in the Middle East », 2009, 248 p.
- GLASSER Jonathan, *The Lost Paradise. Andaluci music in urban North Africa*, Chicago, UChP, 2016, 319 p.
- GUIGNARD Didier, « Une polysémie vestimentaire dans l'Algérie rurale de l'entre-deux-guerres », CORRIOU Morgan, OUALDI M'hamed (dir.), *Une histoire sociale et culturelle du politique en Algérie et au Maghreb. Études offertes à Omar Carlier*, Éditions de la Sorbonne, « Internationale, 97 », 2018, p. 127-142.
- KERROU Mohamed (dir.), *Public et privé en islam. Espaces, autorités et libertés*, Tunis, IRMC, « Connaissance du Maghreb », 2002, 342 p.
- RAHEM Karim, *Le sillage de la tribu. Imaginaires politiques et histoire en Algérie*, Riveneuve éditions, 2008, 457 p.
- TARAUD Christelle, *La prostitution coloniale. Algérie, Tunisie, Maroc (1830-1962)*, Payot, 2003, 495 p.
- THÉOLEYRE Malcolm, *Musique arabe, folklore de France ? Musique, politique et communautés musiciennes en contact à Alger durant la période coloniale (1862-1962)*, Thèse d'histoire sous la direction d'Emmanuelle Loyer, IEP de Paris, 2016, 767 p.

Activités scientifiques

- ACHEK-YOUCHEF Bahia, *L'Institut d'urbanisme de l'université d'Alger. Une séquence de l'urbanisme algérien*, Mémoire de Master de recherche 2^e année en urbanisme sous la direction de Jean-Pierre Frey, 2006, Institut d'urbanisme de Paris (Université Paris 12), 2006, n. p.
- BASTIER Jean, « L'enseignement du droit à Alger de 1879 à 1914 », NÉLIDOFF Philippe (dir.), *Les facultés de droit de province au XIX^e siècle*, t. 1 : *Bilan et perspectives de recherche*,

- Toulouse, Presse de l'université Toulouse 1 Capitole, « Études d'histoire du droit et des idées politiques, 13 », 2009, p. 519-542.
- BELLŒUVRE Marie-Laure, *Lobbies et pouvoirs de la faculté de droit d'Alger sur le gouvernement local (1909-1939)*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Robert Ilbert, Université d'Aix-Marseille, 1988, 130 p.
- BERQUE Jacques, « Cent vingt-cinq ans de sociologie maghrébine », *Annales*, 11-3, 1956, p. 296-324.
- BLAIS Hélène, « Les enquêtes des cartographes en Algérie, ou les ambiguïtés de l'usage des savoirs vernaculaires en situation coloniale », *RHMC*, 54-4, 2007, p. 70-85.
- BLÉVIS Laure, « Une université française en terre coloniale. Naissance et reconversion de la Faculté de droit d'Alger (1879-1962) », *Politix*, 76, 2004, p. 53-73.
- CORNATON Michel, FORGET Nelly, MARQUIS François, *La Guerre d'Algérie : ethnologues de l'ombre et de la lumière*, L'Harmattan, « Histoire et perspectives méditerranéennes », 2015, 118 p.
- DAVIS Diana K., *Les mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb*, Seyssel, Champ Vallon, « L'environnement a une histoire », 2012 [2007], 329 p.
- DEPREST Florence, « Découper le Maghreb : deux géographies coloniales antagonistes (1902-1937) », *M@ppemonde*, 91, 2008 [en ligne]
- , *Géographes en Algérie, 1880-1950. Savoirs universitaires en situation coloniale*, Belin, « Mappemonde », 2009, 348 p.
- DE SUREMAIN Marie-Albane, « Cartographie coloniale et encadrement des populations en Afrique coloniale française dans la première moitié du XX^e siècle », *Outre-Mers*, 324/325, 1999, p. 29-64.
- GUETTA Maurice, « Urbanisation et structures familiales en Algérie (1948-1987) », *Revue française de sociologie*, 32-4, 1991, p. 577-597.
- LUCAS Philippe, VATIN Jean-Claude, *L'Algérie des anthropologues*, Maspéro, « Textes à l'appui », 1975, 292 p.
- MESSAOUDI Alain, *Les arabisants et la France coloniale*, ENS Éditions, « Sociétés, espaces, temps », 2015, 555 p. [dict. biogr., annexe numérique sur opedition.org]
- MONIOT Henri (dir.), *Le Mal de voir*, Union générale d'éditions, « 10-18 / Cahiers de Jussieu, 2 », 1976, 426 p.
- OULEBSIR Nabila, *Les usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930)*, Éditions de la MSH, 2004, 411 p. [dict. biogr., p. 319-345]
- PÉREZ Amín, *Combattre en sociologues. Pierre Bourdieu et Abdelmalek Sayad dans une guerre de libération (Algérie, 1958-1964)*, Marseille, Agone, « Mémoires sociales », 2022, 303 p.
- RAHMANI Zahia, SARAZIN Jean-Yves (éd.), *Made in Algeria. Généalogie d'un territoire*, Marseille / Vanves, Mucem / Hazan, 2016, 239 p.
- STEMMELIN Margo, *Un congrès international en contexte colonial. Fabrique et représentations de l'orientalisme savant au XIV^e congrès international des orientalistes. Alger, 1905*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction d'Augustin Jomier et Blaise Wilfert-Portal, ENS de Paris, 2018, 192 p.

Populations et groupes sociaux

- BOURNIER Georges, « Les services statistiques d'outre-mer », *Bulletin d'information de l'INSEE*, 5, mai 1948, p. 11-14.
- KATEB Kamel, « La gestion statistique des populations dans l'empire colonial français. Le cas de l'Algérie, 1830-1960. », *Histoire & Mesure*, 13-1, 1998, p. 77-111.
- , *Européens, « Indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962). Représentations et réalités des populations*, Alger, El Maarifa, 2010 [2001], 386 p.

—, « Population et organisation de l'espace en Algérie », *L'espace géographique*, 32-4, 2003, p. 311-331

NOUSCHI André, « Le sens de certains chiffres. Croissance urbaine et vie politique en Algérie (1926-1936) », *Études maghrébines. Mélanges Charles-André Julien*, PUF, 1964, p. 198-210.

Classes sociales

AGERON Charles-Robert, « Les classes moyennes dans l'Algérie coloniale : origines, formations et évaluation quantitative [1980] », *Genèse de l'Algérie algérienne*, Saint-Denis, Bouchène, 2005, p. 369-388.

CARLIER Jean-Louis [Omar], « Contribution à une approche de la petite bourgeoisie urbaine algérienne entre les deux guerres », *RASJEP*, 15-4, 1978, p. 123-168.

COLONNA Fanny, « Les spécialistes de la médiation : naissance d'une classe moyenne au Maghreb [1983] », *Id.*, *Savants paysans. Éléments d'histoire sociale sur l'Algérie rurale*, Alger, OPU, 1987, p. 213-240.

WEEXSTEEN Raoul, « Structures spatiales-structures sociales. Un essai d'analyse de l'Algérie précoloniale, coloniale et contemporaine », ZGHAL Abdelkader, SAYAD Abdelmalek, AGERON Charles-Robert (dir.), *Les classes moyennes au Maghreb*, Éditions du CNRS, « Cahiers du CRESM, 11 », 1980, p. 203-248.

Selon les assignations coloniales

Relations et clivages coloniaux

BITOUN Robert, « La violence antijuive des Musulmans en Algérie de 1930 à 1940 », *Revue européenne des études hébraïques*, hors-série, 2008, p. 253-326.

COLONNA Fanny, *Le Meunier, les moines et le bandit. Des vies quotidiennes dans l'Aurès du XX^e siècle*, Arles, Actes Sud, 2010, 220 p.

CONGOURDEAU Alexis, *Le comité chrétien d'entente France-Islam (1947-1962)*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Daniel Rivet, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 1998, 119 p.

DEBONO Emmanuel, « Le rapprochement judéo-musulman en Afrique du Nord sous le Front populaire. Succès et limites », *Archives juives*, 45-2, 2012, p. 89-106.

LALOUM Jean, « Le regard des renseignements généraux de Vichy sur les rapports judéo-musulmans en Algérie (1940-1943) », *Archives Juives*, 45-2, 2012, p. 107-128

LE FOLL-LUCIANI Pierre-Jean, « La sortie de guerre des notables juifs et musulmans d'Algérie. Stratégies comparées (1918-1923) », *Outre-Mers*, 400/401, 2018, p. 213-236.

—, « Les actions judéo-musulmanes pour une réforme de la citoyenneté en Algérie coloniale. Du Front populaire au *Manifeste du peuple algérien* (1936-1943) », SAVARESE Éric, DE MARI Éric (dir.), *La fabrique coloniale du citoyen. Algérie, Nouvelle-Calédonie*, Karthala, 2019, p. 79-99.

—, « Les “incidents entre indigènes et israélites” à Constantine (1929-1934). À propos d'une catégorie policière en Algérie coloniale », *Archives Juives*, 53-2, 2020, p. 49-71.

RENUCCI Florence, « “Citoyennes”, sujets et mariages mixtes en Algérie (1870-1919) », FELICI Isabelle, VEGLIANTE Jean-Charles (dir.), *Oublier les colonies : contacts culturels hérités du fait colonial*, Mare et Martin, 2011, p. 129-140.

Européens et Européennes

Musée de la Corse, *Corse – Colonies. Actes du colloque des 19 et 20 septembre 2002*, Ajaccio, Éditions Alain Piazzola, 2004, 293 p.

AGERON Charles-Robert (dir.), *L'Algérie des Français*, Seuil, 1993, 371 p.

- ANDERSEN Margaret Cook, *Regeneration through empire : French pronatalists and colonial settlement in the Third Republic*, Lincoln, UNP, « France Overseas : studies in empire and decolonization », 2015, 325 p.
- AUBRESPY-AGULLO Suzanne, « L'arrivée des réfugiés espagnols en Algérie : les camps d'internement (1939-1943) », *Exils et migrations ibériques au XX^e siècle*, 3, 2009, p. 54-80.
- BAROLI Marc, *La vie quotidienne des Français en Algérie, 1830-1914*, Hachette, « La vie quotidienne », 1967, 272 p.
- BRUNET Guy, « Naissance d'une population européenne. Migration et nuptialité dans l'Algérie coloniale à la fin du Second Empire », *Popolazione e Storia*, 13-2, 2012, p. 67-89.
- , KATEB Kamel, *L'Algérie des Européens au XIX^e siècle. Naissance d'une population et transformation d'une société*, Berne, Peter Lang, 2018, 367 p.
- DORE-AUDIBERT Andrée, *Des Française d'Algérie dans la guerre de libération*, Karthala, 1995, 297 p.
- DULPHY Anne, *Entre l'Espagne et la France. L'Algérie des pieds-noirs*, Vendémiaire, « Empires », 2014, 480 p.
- KATEB Kamel, « Les immigrés espagnols dans les camps en Algérie (1939-1941) », *Annales de démographie historique*, 113, 2007, p. 155-175.
- LEFEUVRE Daniel, « Les trois replis de l'Algérie française », JAUFFRET Jean-Charles (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Autrement, « Mémoires / Histoire », 2003, p. 56-72.
- MANONI Pierre, *Les Français d'Algérie. Vie, mœurs, mentalités, de la conquête des Territoires du Sud à l'indépendance*, L'Harmattan, « Histoire et perspectives méditerranéennes », 1993, 288 p.
- MARTIN Thomas, « Communautés en contact. Les colons, une élite coloniale en Afrique du Nord au 20^e siècle », LAUX Claire, RUGGIU Jean-François, SINGARAVÉLOUS Pierre (dir.), *Au sommet de l'Empire. Les élites européennes dans les colonies (XVI^e – XX^e siècle)*, Bruxelles, Peter Lang, 2009, p. 261-283.
- REDOUANE Joëlle, « La présence anglaise en Algérie de 1830 à 1930 », *ROMM*, 38, 1984, p. 15-36.
- ROBERT-GUIARD Claudine, *Des Européennes en situation coloniale. Algérie (1830-1939)*, Aix-en-Provence, PUP, 2009, 337 p.
- , « Être féministe en contexte colonial dans l'Algérie des années 1930. Les militantes de l'Union française pour le suffrage des femmes », *Revue historique*, 673, 2015, p. 125-148.
- SMITH Andrea, *Colonial memory and postcolonial Europe. Maltese settlers in Algeria and France*, Indianapolis, IUP, « New Anthropologies of Europe », 2006, 269 p.
- THÉNAULT Sylvie, « Migrations, colonisation. France – Algérie, XIX^e – XX^e siècles », *Le Mouvement social*, 258, 2017, p. 3-12.
- TROMBELLO Jérôme, *Les Italiens en Algérie : une peur française (1880-1942)*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Jean-Louis Triaud, Université de Provence, 2002, 126 p.

Chrétiens et chrétiennes

- ADAMS Geoffrey, *The Call of conscience. French Protestant responses to the Algerian War, 1954-1962*, Waterloo (Ca.), Wilfrid Laurier University Press, « Editions SR, 21 », 1998, 270 p.
- AÏT ABDELMALEK Zohra, *Protestants en Algérie. Le protestantisme et son action missionnaire en Algérie aux XIX^e et XX^e siècles*, Lyon, Olivétan, 2004, 149 p.
- CHAPEU Sybille, *Des chrétiens dans la guerre d'Algérie. L'action de la Mission de France*, Éditions de l'Atelier / Éditions ouvrières / Témoignage Chrétien, « Patrimoine », 2004, 270 p.
- DE NEUVILLE Raphaëlle, *Jean Ousset et la Cité catholique*, Bouère, Dominique Martin Morin, 1998, 287 p.

DIRÈCHE-SLIMANI Karima, *Chrétiens de Kabylie, 1873-1954. Une action missionnaire dans l'Algérie coloniale*, Bouchène, 2004, 153 p.

FITTE Albert, *Quelques aspects du monde catholique algérien à la fin de la quatrième République*, Thèse d'histoire sous la direction d'André Nouschi, Université de Nice, 1969, 219 p.

FONTAINE Darcie, *Decolonizing Christianity. Religion and the End of Empire in France and Algeria*, Cambridge, CUP, 2016, 251 p.

GADESSAUD Uriel, *Les catholiques dans le diocèse d'Alger : un fragile apogée (1930-1939)*, Mémoire de Master 1 d'histoire sous la direction de Pierre Vermeren, 2020, 127 p.

—, « Une église algérienne ? Les catholiques algériens face à la décolonisation (1930-1962) », *Outre-Mers*, 414/415, 2022, p. 49-64.

NOLAN Francis, *Les Pères Blancs entre les deux guerres mondiales. Histoire des missionnaires d'Afrique, 1919-1939*, Karthala, « Mémoire d'Églises », 2015, 421 p.

PERVILLÉ Guy, « Remarques sur la revue *Christianisme social* face à la Guerre d'Algérie », *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, 150, 2004, p. 683-702.

SAAÏDIA Oissila, *Clercs catholiques et oulémas sunnites dans la première moitié du XX^e siècle. Discours croisés*, Geuthner, 2004, 462 p.

—, *L'Algérie catholique. Une histoire de l'Église catholique en Algérie, XIX^e – XX^e siècles*, CNRS Éditions, 2018, 313 p.

SBAÏ Jalila, *La Politique musulmane de la France. Un projet chrétien pour l'islam ? 1911-1954*, CNRS Éditions, 2018, 392 p.

« Israélites », « juifs » et « juives »

ABITBOL Michel (dir.), *Judaïsme d'Afrique du Nord aux XIX^e – XX^e siècles : histoire, société et culture*, Jérusalem, Institut Ben-Zvi, 1980, 363 p.

ALLOUCHE Jean-Luc, LALOUM Jean, *Les Juifs d'Algérie. Images et textes*, Éditions du Scribe, 1987, 317 p.

ALLOUCHE-BENAYOUN Joëlle, DURAND Jean-Paul, « Les juifs de Constantine (XVIII^e – XX^e siècles) », DIRÈCHE Karima (dir.), *L'Algérie au présent. Entre résistances et changements*, Paris / Tunis, Karthala / IRMC, 2019, p. 371-384.

ALLOUCHE-BENAYOUN Joëlle, BENSIMON Doris, *Juifs d'Algérie, hier et aujourd'hui. Mémoires et identités*, Payot, « Bibliothèque historique – Judaïcités », 1989, 290 p.

ANTÉBI Elizabeth, *Albert Antébi (1873-1919) ou la religion de la France*, Mémoire en sciences religieuses sous la direction de Gérard Nahon, EPHE, 1996, 3 vol., n. p.

AOUATE Yves-Claude, *Les Juifs d'Algérie durant la Seconde Guerre mondiale*, Thèse d'histoire sous la direction d'André Nouschi, Université de Nice, 1984, 2 vol., 419 p.

ASSAN Valérie, *Les Consistoires israélites d'Algérie au XIX^e siècle. « L'alliance de la civilisation et de la religion »*, Armand Colin, « Recherches », 2012, 484 p.

—, « Charité et philanthropie dans les communautés juives d'Algérie au XIX^e siècle », *Les Cahiers de Framespa* [en ligne], 15, 2014.

—, « Synagogues d'Algérie, du cliché orientaliste à l'effacement », *Tsafon*, 81, 2021, p. 109-124

ATTAL Robert, *Les communautés juives de l'Est algérien de 1865 à 1906*, L'Harmattan, « Creac-Histoire », 2004, 158 p.

AYOUN Richard, COHEN Bernard, *Les Juifs d'Algérie, deux mille ans d'histoire*, Lattès, « Judaïques », 1982, 264 p.

BENSIMON Doris, *Socio-démographie des juifs de France et d'Algérie, 1867-1907*, Publications orientalistes de France, « Études », 1976, 376 p.

- CHABOU Habiba, *La vie politique et les juifs à Alger (1919-1943). De l'affaire des étudiants au rétablissement du décret Crémieux*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction de Sylvie Thénault, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2016, 132 p.
- CHARVIT Yossef, *La France, l'élite rabbinique d'Algérie et la Terre sainte au XIX^e siècle. Tradition et modernité*, Honoré Champion, « Bibliothèque d'études juives – Série histoire, 21 », 2005, 461 p.
- CHEMOUILLI Henri, *Une diaspora méconnue, les Juifs d'Algérie*, Impr. Paris publications, 1976, 327 p.
- COHEN David, « Les circonstances de la fondation du Comité algérien d'études sociales ou la prise de conscience d'une élite intellectuelle juive face au phénomène antisémite en Algérie (1915- 1921) », *Revue des études juives*, 161-1/2, 2002, p. 179-225.
- DEBONO Emmanuel, *La Ligue internationale contre l'antisémitisme (1927-1940). La naissance d'un militantisme antiraciste*, CNRS Éditions, 2012, 502 p.
- HOOG Anne-Hélène (dir.), *Juifs d'Algérie*, Skira / Flammarion / MAHJ, 2012, 271 p.
- KASPI André (dir.), *Histoire de l'Alliance israélite universelle : de 1860 à nos jours*, Armand Colin, 2010, 575 p.
- KATZ Ethan, « Entre émancipation et antijudaïsme. La mémoire collective des Juifs d'Algérie dans la longue durée (1930-1970) », ALLOUCHE-BENAYOUN Joëlle, DERMENJIAN Geneviève (dir.), *Les Juifs d'Algérie. Une histoire de ruptures*, Aix-en-Provence, PUP, 2015, p. 197-224.
- LALOUM Jean, « Des Juifs d'Afrique du Nord au Pletzl ? Une présence méconnue et des épreuves oubliées (1920-1945) », *Archives Juives*, 38-2, 2005, p. 47-83.
- , *Dépouiller en toute légalité. L'aryanisation économique des biens juifs en Algérie sous le régime de Vichy (1941-1944)*, Mémoire d'HDR d'histoire garantie par Philippe Portier, EPHE, 2015, 271 p.
- LE FOLL-LUCIANI Pierre-Jean, *Les Juifs algériens dans la lutte anticoloniale*, Rennes, PUR, « Histoire », 2015, 541 p.
- , « “À moins de nier notre qualité de Juifs...” Les Juifs d'Algérie dans le mouvement “libéral” de la guerre d'indépendance (1955-1960) », *Archives Juives*, 49-2, 2016, p. 128-144.
- MARTIN Claude, *Les israélites algériens de 1830 à 1902*, Éditions Herakles, 1936, 388 p.
- MSELLATI Henri, *Les juifs d'Algérie sous le régime de Vichy*, L'Harmattan, « Histoire et Perspectives Méditerranéennes », 1999, 302 p.
- NADJARI David, *Juifs en terre coloniale. Le culte israélite à Oran au début du XX^e siècle*, Nice, Gandini, 2000, 166 p.
- NOUSCHI André, « Observations sur la démographie historique des juifs algériens », YARDENI Myriam (dir.), *Les juifs dans l'histoire de France*, Leiden, Brill, 1980, p. 165-175.
- PAJARD-JEANCELME Claire, *Face à l'antisémitisme en Algérie (1929-1939)*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Jean-Marc Chouraqui, Université de Provence, 1996, 113 p.
- ROBERTS Sophie B., « Anti-Semitism and Municipal Government in Interwar French Colonial Algeria », *JNAS*, 17-5, 2012, p. 821-837.
- , *Citizenship and Antisemitism in French Colonial Algeria, 1870-1962*, Cambridge, CUP, 2017, 392 p.
- SAADOUN Haïm, « Le sionisme en Algérie, une option marginale », *Archives juives*, 45-2, 2012, p. 68-88.
- SCHREIER Joshua, *Arabs of the Jewish Faith. The Civilizing Mission in Colonial Algeria*, New York, Rutgers University Press, « Jewish culture of the world », 2010, 233 p.
- SCHROETER Daniel J., « Between Metropole and French North Africa : Vichy's Anti-Semitic Legislation and Colonialism's Racial Hierarchies », BOUM Aomar, STEIN Sarah Abrevaya (ed.), *The Holocaust and North Africa*, Stanford, SUP, 2018, p. 19-49.

SCHWARZFUCHS Simon, « Judéité, urbanité et citoyenneté : l'exemple algérien », BORDES-BENAYOUN Chantal (dir.), *Les juifs et la ville*, Toulouse, PUM, « Tempus », 2000, p. 159-267.

TAÏEB Jacques, « Les juifs d'Algérie (1860-1962) : démographie et société », *Archives juives*, 29-2, 1996, p. 100-112.

——, *Sociétés juives du Maghreb moderne (1500-1900). Un monde en mouvement*, Maisonneuve & Larose, 2000, 221 p.

——, *Juifs du Maghreb. Noms de famille et société*, Cercle de généalogie juive, 2004, 271 p.

TRIGANO Shmuel (dir.), *L'identité des juifs d'Algérie : une expérience originale de la modernité*, Éditions du Nadir de l'AIU, « Voix », 2003, 216 p.

TSCHANTRE Bruno, *Les comités juifs d'Algérie entre 1915 et 1962*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Jean-Marc Chouraqui et Robert Ilbert, Université de Provence, 1994, 148 p.

VALENSI Lucette, « L'horizon culturel des juifs d'Afrique du Nord. Une réalité chatoyante », BIALE David (dir.), *Les Cultures des juifs. Une nouvelle histoire*, Éditions de l'Éclat, 2002, p. 781-820.

ZYTNICKI Colette, *Les juifs du Maghreb. Naissance d'une historiographie coloniale*, PUPS, « Cahiers Alberto Benveniste », 2011, 391 p.

« Indigènes », « musulmans » et « musulmanes »

L'Encyclopédie de l'Islam, mises à jour régulières [en ligne]

AGERON Charles-Robert, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, PUF, « Recherches, 45 », 1968, 2 t., 1296 p.

AMIR-MOEZZI Mohammad, « “Les descendants d'Adam sont les organes d'un même corps”. Remarques sur la solidarité non communautaire en islam », SUPIOT Alain (dir.), *La Solidarité. Enquête sur un principe juridique*, Odile Jacob, « Collège de France », 2015, p. 183-197.

——, DYE Guillaume (dir.), *Le Coran des historiens. II. Commentaire et analyse du texte coranique*, Éditions du Cerf, 2019, 2386 p.

t. 1 : *Sourates 1-26*.

t. 2 : *Sourates 27-114*.

AMRANE MINNE Danièle Djamilia, *Les femmes algériennes dans la guerre*, Alger, Barzakh, 2014 [Plon, 1991], 316 p.

AZIZA Mimoun, « Colonisation et migration au Maghreb (1830-1962). Les flux migratoires entre le Maroc et l'Algérie », ABÉCASSIS Frédéric, DIRÈCHE Karima, AOUAD Rita (dir.), *La bienvenue et l'adieu. Migrants juifs et musulmans au Maghreb, XV^e – XX^e siècle*, t. 1 : *Temps et espaces*, Casablanca / Paris, Éditions La Croisée des Chemins / Karthala, 2012, p. 151-166.

BEN HASSINE Karima, « Al-mutajnisūn : mawāqif-hum, āfkār-hum wa-ṭumūhāt-hum », *al-Insāniyāt / Revue des sciences humaines*, 19-3, 2008, p. 127-143 [« Les naturalisés : leurs positions, pensées et ambitions »]

BERQUE Augustin, « Les capteurs de divin », *Revue de la Méditerranée*, 43-44, 1951, p. 286-302.

BLANCHARD Emmanuel, *Des colonisés ingouvernables : adresses d'Algérien.ne.s aux autorités françaises (Akbou, Paris, 1919-1940)*, Mémoire inédit d'HDR garantie par Romain Bertrand, 2022, 446 p.

BLEUCHOT Hervé, *Droit musulman*, t. 1 : *Histoire*, Aix-en-Provence, PUAM, « Droit et religions », 2000, 418 p.

BOUBAKEUR Hamza (traduction et commentaire), *Le Coran*, Fayard / Denoël, « Trésor spirituel de l'humanité », 1972, 2 t., 1391 p.

BRAC DE LA PERRIÈRE Caroline, *Derrière les héros. Les employées de maison musulmanes au service des Européens pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962*, L'Harmattan, « Histoire et perspectives méditerranéennes » 1987, 319 p.

CARLIER Omar, « Mouvements de jeunesse, passage des générations et créativité sociale : la radicalité inventive algérienne des années 1940-1950 », BANCEL Nicolas, DENIS Daniel, FATES Youssef (dir.), *De l'Indochine à l'Algérie. La jeunesse en mouvements des deux côtés du miroir colonial, 1940-1962*, La Découverte, 2003, p. 163-176.

CARLIER Omar, COLONNA Fanny, DJEGHLOUL Abdelkader, EL-KORSO Mohamed (dir.), *Lettrés, intellectuels et militants en Algérie, 1880-1950*, Alger, OPU, 1988, 175 p.

BLÉVIS Laure, « La citoyenneté française au miroir de la colonisation : étude des demandes de naturalisation des "sujets français" en Algérie coloniale », *Genèses*, 53, 2003, p. 25-47.

CHARNAY Jean-Paul, *La vie musulmane en Algérie*, PUF, « Quadrige », 1991 [1965], 429 p.

COLONNA Fanny, *Les Versets de l'invincibilité. Permanence et changements religieux dans l'Algérie contemporaine*, PFNSP, 1995, 397 p.

COURREYE Charlotte, *L'Association des Oulémas Musulmans Algériens et la construction de l'État algérien indépendant : fondation, héritages, appropriations et antagonismes (1931-1991)*, Thèse de littératures et civilisations sous la direction de Catherine Mayeur-Jaouen, Inalco, 2016, 859 p.

—, « Le 'ālim, de la bibliothèque à la boutique », CORRIOU Morgan, OUALDI M'hamed (dir.), *Une histoire sociale et culturelle du politique en Algérie et au Maghreb. Études offertes à Omar Carlier*, Éditions de la Sorbonne, « Internationale, 97 », 2021, p. 143-156.

CHIRANE Abdelhamid, *Les Formes et les forces créatrices de l'islam contemporain en Algérie, 1900-1954 : approche historique et sociologique de la culture originelle et traditionnelle*, Thèse de sociologie sous la direction de Jacques Berque et André Miquel, Université Paris 5, 1984, 2 vol., 927 + 297 p.

DERMENGHEM Émile, *Le culte des saints dans l'islam maghrébin*, Gallimard, « TEL », 1954, 351 p.

DE ROTALIER Bruno, *Insurgés, yaouleds, lycéens et enfants des rues. Les jeunes « musulmans » et les crises de décolonisation dans les milieux urbains maghrébins, 1945-1957*, Mémoire de Maîtrise sous la direction de Claude Liauzu, Université Paris 7, 2000, 162 p.

DJEGHLOUL Abdelkader, « La formation des intellectuels algériens modernes, 1880-1930 », *RASJEP*, 22-4, 1985, p. 639-664.

FROMAGE Julien, *Innovation politique et mobilisation de masse en « situation coloniale » : un « printemps algérien » des années 1930 ? L'expérience de la Fédération des élus musulmans du département de Constantine*, Thèse d'histoire sous la direction d'Omar Carlier, EHESS, 2012, 2 vol., 595 + 267 p.

GAHAM BOUCHENTOUF Adra, *Images de la femme algérienne pendant la guerre de libération nationale (1954-1962)*, Thèse d'histoire sous la direction d'André Martel, Université Montpellier 3, 1982, n. p.

GONZALES-QUIJANO, « La renaissance arabe au XIX^e siècle : médiums, médiations, médiateurs », HALLAQ Boutros, TOELLE Heidi (dir.), *Histoire de la littérature arabe moderne*, t. 1 : 1800-1945, Arles, Actes Sud, « Sindbad », 2007, p. 71-113.

HADJ AHMED Lydia, *L'école malgré la guerre, l'école grâce à la guerre ? Des enfants et des familles algériennes à l'épreuve de la guerre d'indépendance (1954-1962)*, Thèse d'histoire sous la direction de Raphaëlle Branche, Université Paris-Nanterre, 2022.

HAMROUCHI Riad, *L'intelligentsia du certificat d'étude. Émergence d'une classe moyenne musulmane dans l'Algérie coloniale ? Le cas d'une famille du nord-est constantinois*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction de Jean Hébrard, EHESS, 2008, 134 p.

- HELLAL Amar, *Les intellectuels arabophones algériens entre l'identité, le modernisme, le nationalisme et l'indépendance (1918-1962)*, Thèse d'histoire sous la direction de Gilbert Meynier, Université Nancy 2, 1990, 1051 p. [dict. biogr., p. 838-911]
- HENNI Ahmed, « La Naissance d'une classe moyenne musulmane paysanne après la Première Guerre mondiale », *RFHOM*, 311, 1996, p. 47-63.
- JOMIER Augustin, *Un réformisme islamique dans l'Algérie coloniale ; oulémas ibadites et société du Mzab (c. 1880 – c. 1970)*, Thèse d'histoire sous la direction de Dominique Avon, Université du Maine, 2015, 768 p.
- , « Islam, pureté et modernité. Les “innovations blâmables” en débat au Maghreb, 1920-1950 », *Annales*, 73-2, 2018, p. 385-410.
- KATEB Kamel, « Modernisation coloniale, identification des personnes et ancrage du territoire », GUÉRIN-PLACE France, FILIPPOVA Elena (dir.), *Ces lieux qui nous habitent : identité des territoires, territoires des identités*, Paris / La Tour-d'Aigues, Ined / Éditions de l'Aube, 2008, p. 221-238.
- MACMASTER Neil, *Burning the Veil. The Algerian war and the « Emancipation » of Muslim women, 1954-1962*, Manchester, MUP, 2009, 416 p.
- , *War in the mountains. Peasant society and counterinsurgency in Algeria, 1919-1958*, Oxford, OUP, 2020, 504 p.
- MATHERON Jonas, *Les réactions “indigènes” aux commémorations du “Centenaire de l'Algérie” en 1930. Essai d'approche d'une société complexe*, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, Mémoire de Master, 2015, 320 p.
- , « Le “Centenaire de l'Algérie” en 1930 : les populations algériennes face à la colonisation », *20 & 21*, 154, 2022, p. 3-16.
- MERAD Ali, *Le réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1940. Essai d'histoire religieuse et sociale*, Paris / La Haye, Mouton, « MSH – Recherches méditerranéennes. Études, 7 », 1967, 472 p.
- MONTOY Pierre-Louis, « Médecins, pharmaciens, dentistes algériens dans le département de Constantine (1914-1954) », MEYNIER Gilbert, PLANCHE Jean-Louis (dir.), *Intelligentsias francisées au Maghreb*, Laboratoire Tiers-monde (université Paris 7), « Cahiers du GREMAMO, 7 », 1990, p. 44-53.
- PERVILLÉ Guy, *Les étudiants algériens de l'université française, 1880-1962*, Éditions du CNRS, 1984, 346 p.
- PLARIER Antonin, *Le Banditisme rural en Algérie à la période coloniale (1871 – années 1920)*, Thèse d'histoire sous la direction de Sylvie Thénault, Université Paris 1, 2019, 2 vol., 710 p.
- RAMDANI Karima, *Subjectivités (im)possibles. Femmes, féminités et féminismes dans l'Algérie coloniale*, Thèse de science politique sous la direction d'Eleni Varika, Université Paris 8, 2014, 355 p.
- RECHAM Belkacem, *Les musulmans algériens dans l'armée française (1919-1945)*, L'Harmattan, « Histoire et perspectives méditerranéennes », 1996, 327 p.
- SEFERDJELI Ryme, « French ‘reforms’ and Muslim women’s emancipation during the Algerian war », *JNAS*, 9-4, 2004, p. 19-61.
- SHAHAB Ahmed, *What is Islam ? The Importance of being islamic*, Princeton, PUPr, 2015, 609 p.
- SMATI Mahfoud, *Les élites algériennes sous la colonisation*, Alger / Paris, Dahlab / Maisonneuve et Larose, 1998, 295 p.
- SUBAIHI Aïcha, TAOUNZA Mahfoud, « ġarīdat Al-Naġāḥ wa-l-da‘wa li-l-takaffala bi-l-ṭufūl al-ġazā’iriyya ḍaḥiyyat al-siyyāsa al-ista‘māriyya », *Afkār wa-āfāq*, 7-1, 2019, p. 51-73 [Le journal *Al-Naġāḥ* et l’appel à prendre en charge l’enfance algérienne victime de la politique coloniale (1924-1933)]

TAITHE Bernard, « Entre deux mondes : médecins indigènes et médecine indigène en Algérie, 1860-1905 », BELMAS Élisabeth, NONNIS-VIGILANTE Serenella (dir.), *La santé des populations civiles et militaires. Nouvelles approches et nouvelles sources hospitalières*, Villeneuve-d'Ascq, PUSE, « Histoire et civilisations », 2010, p. 99-111.

TITAH Rachida, *La galerie des absentes. La femme algérienne dans l'imaginaire masculin*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1996, 163 p.

ZAIMECHE Haoua Ameer, *Anciennes et nouvelles élites musulmanes dans la commune mixte de Collo : 1880-1930*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction d'Omar Carlier et Daniel Rivet, Université Paris 1, 1998, 167 p.

Groupements politiques et associatifs

Indépendantistes

CARLIER Omar, *Entre nation et jihad. Histoire sociale des radicalismes algériens*, PFNSP, 1995, 443 p.

KADDACHE Mahfoud, *Histoire du nationalisme algérien*, Alger / Paris, Edif 2000, 2003, 981 p.

t. 1 : 1919-1939.

t. 2 : 1939-1951.

KHANFOUF Mosbah, *al-Maqāwama al-ṭaqāfiyya fi tāriḥ al-ḥaraka al-waṭaniyya wa-l-ṭawra al-tahrīriyya al-Ġazā'iriyya. Masrah 'anmūdaġā [La résistance culturelle dans l'histoire du mouvement national et dans l'insurrection libératrice algérienne. L'exemple du théâtre]*, Mémoire de Master d'histoire sous la direction d'Abdelouahid Djalama, Université Ben M'Hidi d'Oum el-Bouaghi, 2021, 129 p.

RAHAL Malika, *L'Union démocratique du Manifeste algérien (1946-1956). Histoire d'un parti politique, l'autre nationalisme algérien*, Thèse d'histoire sous la direction de Benjamin Stora, INALCO, 2007, 2 vol., 476 + 202 p.

SIDI MOUSSA Nedjib, *Devenirs messalistes (1925-2013). Sociologie historique d'une aristocratie révolutionnaire*, Thèse de science politique sous la direction de Johanna Siméant, Université Paris 1, 2013, 643 p.

Communistes

AGERON Charles-Robert, « Le parti communiste algérien de 1939 à 1943 », *Vingtième siècle*, 12, 1986, p. 39-50.

CHOUKROUN Jacques, *Le parti communiste en Algérie de 1920 à 1936*, Thèse de 3^e cycle d'histoire et civilisations sous la direction d'Émile Temime, Université de Provence, 1985, 3 vol, 645 p.

DREURE Éloïse, *Moscou-Paris-Alger, naissance et affirmation du Parti communiste algérien (1920-1939)*, Thèse d'histoire sous la direction de Jean Vigreux, Université de France-Comté, 2022, 676 p.

DREW Allison, *We are no longer in France : communists in colonial Algeria*, Manchester, MUP, « Studies in imperialism », 2014, 311 p.

FUNÈS Nathalie, *Le camp de Lodi. Algérie, 1954-1962*, Stock, 2012, 207 p.

KOULAKSSIS Ahmed, MEYNIER Gilbert, « Sur le mouvement ouvrier et les communistes d'Algérie au lendemain de la Première Guerre mondiale », *Le Mouvement Social*, 130, 1985, p. 3-32.

PLANCHE Jean-Louis, *Antifascisme et anticolonialisme à Alger à l'époque du Front Populaire et du Congrès Musulman (1934-1939)*, Thèse en connaissance du tiers-monde sous la direction de René Gallissot, Université Paris 7, 1980, 2 vol., 575 p.

SIVAN Emmanuel, *Communisme et nationalisme en Algérie (1920-1962)*, PFNSP, « Travaux et recherches de science politique, 41 », 1976, 261 p.

Socialistes

AOUIMEUR Mouloud, *Le parti socialiste SFIO en Algérie (1920-1954)*, Thèse d'histoire sous la direction de Benjamin Stora, Université Paris 8, 1998, 2 vol., 705 p.

——, « Le mouvement des jeunesses socialistes dans l'Est algérien dans les années 30 », *RHM*, 93/94, 1999, p. 11-23.

——, « Contribution à l'étude de la propagande socialiste en Algérie dans les années 20 et 30 », *RFHOM*, 324/325, 1999, p. 151-171.

——, « Le militantisme féminin dans l'Algérie des années trente : les fédérations algériennes des femmes socialistes », *RHM*, 97/98, 2000, p. 11-30.

——, « Jeunesse et politique dans l'Algérie des années 30 : la fédération des jeunesses socialistes d'Alger (1932-1939) », *RHM*, 99/100, 2000, p. 237-254.

MARYNOWER Claire, « Réformer l'Algérie ? Des militants socialistes en “situation coloniale” dans l'entre-deux-guerres », *Histoire@Politique*, 13, 2011, p. 112-124.

——, *Être socialiste dans l'Algérie coloniale. Pratiques, cultures et identités d'un milieu partisan dans le département d'Oran, 1919-1939*, Thèse d'histoire sous la direction de Marc Lazar, IEP de Paris, 2013, 1025 p.

——, *L'Algérie à gauche. 1900-1962*, PUF, 2018, 270 p.

Syndicalistes

AYACHE Albert, « Essai sur la vie syndicale en Algérie, l'année du Centenaire (1930) », *Le Mouvement Social*, 78, 1972, p. 95-114

BENALLEGUE Nora, *Mouvement ouvrier, mouvement syndical en Algérie (1919-1954). Essai d'histoire sociale*, Thèse d'État d'histoire sous la direction de Claude Liauzu, Université Paris 7, 1990, 2 vol., 700 p. [dict. biogr., vol. 2, environ 200 p.]

——, *Algérie. Mouvement ouvrier et question nationale. 1919-1954*, Alger, OPU, 2005, 498 p.

BOUROUBA Boualem, *Les syndicalistes algériens. Leur combat de l'éveil à la libération (1936-1962)*, Alger, Dahlab, 2009 [texte achevé en 1996], 454 p.

BRANCIARD Michel, *Un syndicat dans la guerre d'Algérie. La CFTC qui deviendra CFDT*, Syros, « Histoire et théorie, 25 », 1984, 328 p.

BUI Gweneghan, *L'Union départementale Force Ouvrière d'Alger, mai 1948 – décembre 1958. Une UD dans la tourmente*, Mémoire de DEA d'histoire sous la direction de Michel Dreyfus, Université Paris 1, 1999, 127 p.

MASURE Ophélie, *La participation musulmane dans le syndicalisme chrétien en Algérie au temps des radicalisations (mai 1945 – août 1962)*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Frank Georgi et Jean-Louis Robert, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2000, 260 p.

Droite et extrême-droite

CHARLES-VALLIN Thérèse, *La droite en Algérie*, Thèse d'État en science politique sous la direction de René Rémond, Université Paris 10, 1974, 2 vol., 461 p.

HASSETT Dónal, « Proud colons, proud Frenchmen : settler colonialism and the extreme right in interwar Algeria », *Settler Colonial Studies*, 8-2, 2018, p. 195-212.

KALMAN Samuel, *French Colonial Fascism : The Extrem Right in Algeria, 1919-1939*, New York, Palgrave Macmillan, 2013, 286 p.

SCHMITT Laura, *Une approche de la recomposition des droits nationalistes et traditionalistes en Algérie du printemps 1943 à juillet 1962. Itinéraires croisés de quelques personnalités politiques marquantes*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction de Pascal Ory, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2013, 191 p.

Groupements divers

- AMELLA Bahia, *Histoire de la Ruche Kabylie, 1937-1975. Le bulletin, curseur d'un mouvement, d'une histoire et d'une société*, L'Harmattan, « Tira – Langues, littératures et civilisations berbères », 2019 [2014], 183 p.
- ANDRÉ-BERCOVICI Samuel, *Les Anciens combattants dans l'Algérie coloniale : les associations d'anciens combattants et l'Algérie française (1942-1962)*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction de Sylvie Thénault, Université Paris 1, 2014, 251 p.
- BERTRAND-CADI Jean-Yves, *L'Algérie des sociétés savantes. Leur contribution et leur héritage (1830-1962)*, Geuthner, 2022, 716 p.
- BÉNA Jacky, *Orients disparus. L'histoire des francs-maçons en Algérie*, Toulouse, Privat, 2011, 189 p.
- DE JALLAD Fabrice, *La franc-maçonnerie en Algérie entre 1920 et 1962*, Mémoire de Master d'histoire sous la direction de Jean-Louis Triaud, Université d'Aix-Marseille 1, 2005, 126 p.
- HASSET Dónal, *Mobilizing Memory. The Great War and the Language of Politics in Colonial Algeria, 1918-1939*, Oxford, OUP, 2019, 238 p.
- MORLAT Patrice, *La République des Frères. Le Grand Orient de France de 1870 à 1940*, Perrin, 2019, 848 p.
- PUCCINI Olivier, *Le tissu associatif dans le département d'Alger (fin XIX^e – XX^e siècle)*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Robert Ilbert, Université d'Aix-en-Provence, 1992, 138 p.
- TOMEI Samuël, « Les loges françaises d'Afrique du Nord dans les années 1930 », *Chroniques d'histoire maçonnique*, 62, 2008, p. 26-40.

Guerre d'indépendance algérienne

Généralités

- ALLEG Henri (dir.), *La Guerre d'Algérie*, Éditions Messidor, 1986 [1981]
- t. 1 : ALLEG Henri, DOUZON Henri, *De L'Algérie des origines à l'insurrection*, 609 p.
- t. 2 : HAUDIQUET Pierre, DE BONIS Jacques, *Des promesses de la paix à la guerre ouverte*, 607 p.
- t. 3 : FREIRE Jean, *Des complots du 13 mai à l'indépendance. Un État vient au monde*, 613 p.
- BRANCHE Raphaëlle, *La guerre d'Algérie : une histoire apaisée ? L'histoire en débat*, Seuil, « Points », 2005, 449 p.
- CHOMINOT Marie, *Guerres des images, guerre sans image ? Pratiques et usages de la photographie pendant la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962)*, Thèse d'histoire sous la direction de Benjamin Stora, Université Paris 8, 5 vol., 1442 p.
- DE ROCHEBRUNE Renaud, STORA Benjamin, *La guerre d'Algérie vue par les Algériens*, Gallimard, « Folio »,
- t. 1 : *Des origines à la bataille d'Alger*, 2016, 640 p.
- t. 2 : *De la bataille d'Alger à l'indépendance*, 2019, 614 p.
- ELSENHANS Harmut, *La guerre d'Algérie, 1954-1962. La transition d'une France à une autre : le passage de la IV^e à la V^e République*, Publisud, « La France au fil des siècles », 2000 [1974], 1071 p.
- COURRIÈRE Yves, *La guerre d'Algérie*, Fayard, 2001 [1968-1971]
- t. 1 : *1954-1957*, 950 p.
- t. 2 : *1957-1962*, 1202 p.
- PERVILLÉ Guy, *Atlas de la guerre d'Algérie : de la conquête à l'indépendance*, Autrement, 2011 [2003], 72 p.
- QUEMENEUR Tramor, SIARI TENGOUR Ouanassa, THÉNAULT Sylvie, *Dictionnaire de la guerre d'Algérie*, Robert Laffont, « Bouquins », 2023, 1472 p.

THÉNAULT Sylvie, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Flammarion, « Champs – Histoire », 2012 [2005], 374 p.

——, « 1962 ou les paradoxes d'une fin de guerre dans la violence », FORT Pierre-Louis, CHAULET-ACHOUR Christiane (dir.), *La France et l'Algérie en 1962*, Karthala, « Lettres du Sud », 2013, p. 13-28.

RAHAL Malika, *Algérie 1962. Une histoire populaire*, Alger, Barzakh, 2022, 494 p.

SIARI TENGOUR Ouanassa, « Dits et non dits dans les mémoires de quelques acteurs de la Guerre d'Algérie », BARGAOUI Sami, REMAOUN Hassan, *Savoirs historiques au Maghreb. Construction et usages*, Oran, Éditions du CRASC, 2006, p. 159-179.

STORA Benjamin, *Le mystère De Gaulle. Son choix pour l'Algérie*, Robert Laffont, 2009, 264 p.

Forces armées

BRANCHE Raphaëlle, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie. 1954-1962*, Gallimard, « Folio – Histoire », 2016 [2001], 805 p.

——, « De nouveaux colons ? L'installation des militaires français démobilisés en Algérie, 1956-1962 », *Communication au colloque « Au-delà des pressions officielles & des lobbies de mémoire. Pour une histoire critique & citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne*, ENS de Lyon, 2006 [en ligne]

DUBREUIL Fabrice, *La mise en place des SAS et des SAU et leur action à Alger pendant la guerre d'Algérie (1955-1962)*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Claire Andrieu et Olivier Wiewiorka, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 1997, 190 p.

GAGNOU Denis, *La genèse des Unités Territoriales. De la Garde aux Unités Territoriales en Algérie (1945-1957)*, Mémoire de Maîtrise sous la direction de Daniel Lefeuvre, Université Paris 8, 2002, 159 p.

HABERBUSCH Benoit, « Renseignement et guerre d'Algérie, le rôle de la gendarmerie mobile », *RHA*, 247, 2007, p. 60-69.

——, « Être gendarme durant la guerre d'Algérie », *RHA*, 295, 2019, p. 75-84.

HAUTREUX François-Xavier, *La guerre d'Algérie des harkis, 1954-1962*, Perrin, 2013, 467 p.

JAUFFRET Jean-Charles, *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, « Interventions », 2001, 561 p.

——, « Une armée à deux vitesses en Algérie (1954-1962) : réserves générales et troupes de secteur », *Id.*, VAÏSSE Maurice (dir.), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, 2001, p. 21-37.

JAULIN Emmanuel, *La gendarmerie dans la guerre d'Algérie. Dépendance et autonomie au sein des forces armées*, Panazol, Lavauzelle, 2009, 494 p.

LAMARQUE Philippe, *Les unités territoriales en Algérie, 1955-1960*, Fontenay-sous-Bois, Sides, 2006, 191 p.

LEROUX Denis, *Une armée révolutionnaire. La guerre d'Algérie du 5^e bureau*, Thèse d'histoire sous la direction de Raphaëlle Branche, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2018, 761 p.

GREGOR Mathias, *Les sections administratives spécialisées en Algérie. Entre idéal et réalité, 1955-1962*, L'Harmattan, « Histoire et perspectives méditerranéennes », 1998, 256 p.

——, *Les officiers des SAS et des SAU et la politique de pacification pendant la guerre d'Algérie (1955-1962)*, Thèse d'histoire sous la direction de Guy Pervillé, Université Toulouse 2, 2013, 3 vol., 1044 p.

MÉDARD Frédéric, *La présence militaire française en Algérie. Aspects techniques, logistiques et scientifiques, entre archaïsme et modernité, 1953-1967*, Thèse d'histoire sous la direction de Jean-Charles Jauffret, Université Montpellier 3, 1999, 2 vol., 1352 p.

SACRISTE Fabien, *Les camps de regroupement en Algérie. Une histoire des déplacements forcés, 1954-1962*, Les Presses de Sciences Po, « Histoire », 2022, 325 p.

Prises de positions

Anticolonialistes

11 Décembre 1970. *Le Điện Biên Phủ politique de la Guerre d'Algérie*, Alger, Naqd, 2010, 105 p.

BENKADA Saddek, « Henri-Irénée Marrou, André Mandouze, Paul-Albert Février... ou l'engagement politique des intellectuels chrétiens durant la Guerre de libération algérienne (1954-1962). À propos de trois ouvrages récents », *Insaniyat*, 31, 2006, p. 147-175.

DUCHEMIN Cyrille, *Les libéraux d'Algérie pendant la colonisation. Analyse historiographique et mémorielle d'un mouvement oublié*, Mémoire de Master 1, IEP de Grenoble / Université Pierre-Mendès France, 2008, n. p.

GAMRASNI Mickaël, *Une histoire du libéralisme algérien : la Fédération des libéraux d'Algérie face à la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Mémoire de Master de recherche 2^e année en histoire sous la direction de Claire Andrieu, 2005, 268 p.

MEYNIER Gilbert, *Histoire intérieure du FLN. 1954-1962*, Fayard, 2002, 812 p.

RIGOUSTE Mahiteu, *Un seul héros le peuple*, Toulouse, Premiers matins de novembre, 2020, 388 p.

Colonialistes

DARD Olivier, *Voyage au cœur de l'OAS*, Perrin, « Tempus », 2011 [2005], 533 p.

DURANTON-CRABOL Anne-Marie, *Le temps de l'OAS*, Bruxelles, Complexe, « Questions au XX^e siècle, 69 », 1995, 319 p.

—, *L'OAS. La peur et la violence*, Bruxelles, André Versaille éditeur, « Histoire », 2012, 250 p.

FLEURY Georges, *Histoire secrète de l'OAS*, Grasset, 2002, 1042 p.

HARRISSON Alexander, *Le défi à De Gaulle. L'OAS et la contre-révolution en Algérie, 1954-1962*, L'Harmattan, 2008 [1989], 310 p.

PÉLISSIER Pierre, *Les derniers feux de la guerre d'Algérie*, Perrin, 2022, 316 p.

RUSCIO Alain, *Nostalgie. L'interminable histoire de l'OAS*, La Découverte, « Cahiers libres », 2015, 320 p. [dict. biogr., p. 219-229]

VAÏSSE Maurice, *Le putsch d'Alger*, Odile Jacob, 2021 [1983], 328 p.

Villes

Études transversales

ALMI Saïd, *Urbanisme et colonisation. Présence française en Algérie*, Sprimont, Mardaga, 2002, 159 p.

BABA-AHMED KASSAB Tsouria, KASSAB Nasreddine, BENKADA Sadek, KOHLI Abdelkader, VANDEVOORDE José, *Sur les traces de la modernité. 50 ans d'architecture : Alger, Oran, Annaba : guide*, Bruxelles, Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage, 2004, 126 p.

BADUEL Pierre Robert (dir.), *Habitat, État, société au Maghreb*, CNRS Éditions, « Études de l'Année du Maghreb », 2002, 396 p.

BENDJELID Abed (dir.), *Villes d'Algérie. Formation, vie urbaine et aménagement*, Oran, CRASC, 2012, 214 p.

BOULBENE-MOUADJI Ines Feriel, *Le Style néo-mauresque en Algérie. Fondement, portée, réception à travers quelques exemples d'édifices à Annaba, Constantine et Skikda*, Mémoire de Magister en architecture sous la direction d'Abdelouahab Bouchareb, Université de Constantine (Mentouri), 2012, 238 p.

- ÇELIK Zeynep, « Framing the Colony : Houses of Algeria Photographed », *Art History*, 27, 4, 2004, p. 616-626.
- FREY Jean-Pierre, « Les valises du progrès urbanistique. Modèles, échanges et transferts de savoir entre la France et l'Algérie », *Les Cahiers d'EMAM*, 2010, p. 33-57.
- GIL Marie, PLEUTIN Bernard, *Les transports urbains et interurbains en Algérie, 1892-1962*, Empury, Réalités du Morvan, 2008, 222 p.
- GRELON André, « Les ingénieurs du Maghreb et du Moyen-Orient : vue d'Europe », LONGUENESSE Élisabeth (dir.), *Bâisseurs et Bureaucrates. Ingénieurs et Société au Maghreb et au Moyen-Orient*, Lyon, Maison de l'Orient, « Études sur le monde arabe, 4 », 1991, p. 29-44.
- HAINÉ-DALMAIS Lydie, *Photographier le Maghreb : regards allogènes sur les sociétés et communautés indigènes (1850-1950)*, Thèse d'histoire sous la direction d'Omar Carlier, Université Paris 7, 2011, 2 t., 614 p.
- KERROU Mohamed, « Jacques Berque et les villes de l'Islam », *REMMM*, 107/110, 2005, p. 483-500
- LIAUZU Claude, MEYNIER Gilbert, SGROÏ-DUFRESNE Maria, SIGNOLES Pierre, *Enjeux urbains au Maghreb. Crises, pouvoirs et mouvements sociaux*, L'Harmattan, « Cahier du GREMAMO », 1985, 218 p.
- MAMI Anissa, *Le patrimoine colonial en Algérie : le néo-mauresque entre reconnaissance, déni ou idnetité architecturale nationale (1962-2022)*, Thèse d'histoire sous la direction de Philippe Poirrier, Université de Bourgogne, 2022, 551 p.
- MOUSSAOUI Abderrahamne, « Entre langue administrante et désignations ordinaires : nommer et catégoriser les lieux urbains en Algérie », LEIMDORFER François, WALD Paul (dir.), *Parler en ville, parler de la ville. Essais sur les registres urbains*, Éditions de la MSH / Unesco, « Les mots de la ville, 3 », 2004, p. 77-89.
- MUSSARD Christine, « Une "décolonisation" par défaut ? Le cas de Lacroix, centre de colonisation de la commune mixte de La Calle (1920-1950) », *French Colonial History*, 13, 2012, p. 55-73
- NOUSCHI André, « La ville et l'argent dans le Maghreb colonial », *Études méditerranéennes*, 2, 1974, p. 47-63.
- PERRIER Aurelie E., *Intimate Matters : Negotiating Sex, Gender and the Home in Colonial Algeria, 1830-1914*, PhD of History, Georgetown University, 2014, 442 p.
- SA'ADĀWI Muṣṭafā, « Al-ḥawādir al-ğazā'iriyya wa-l-tawra al-tahrīriyya (1954-1962) min al-hāmiš ilā l-markaz », *RHM*, 186, 2022, p. 81-113 [Les villes algériennes et l'insurrection libératrice (1954-1962) de la marge au centre]
- SIDI BOUMEDINE Rachid, TAÏEB Messaoud, *La recherche urbaine en Algérie : un état de la question*, Paris / Tours, Interurba / Urbama, 1996, 107 p.
- SLYOMOVICS Susan, « Visual ethnography, stereotypes and photographing Algeria », NETTON Ian (ed.), *Orientalism Revisited. Art, Land and Voyage*, « Culture and Civilization in Middle East », New York, Routledge, 2012, p. 128-150.
- VIDAL-BUÉ Marion, *L'Algérie des peintres. 1830-1960*, Alger / Paris, EDIF 2000 / Paris-Méditerranée, 2002, 318 p. [dict. biogr., p. 272-314]

Alger

XIX^e et XX^e siècles

- ABDELBAKI Aïcha, *Le quartier de la Marine. Histoire urbaine et topographie (XVI^e – XX^e siècles)*, Mémoire de Magistère sous la direction de Samia Chergui, EPAU, 2012, 317 p.
- BENSELAMA-MESSIKH Safia, *Les fortifications ottomanes d'Alger. Essai de restitution typologique et défensive (1516-1830)*, Thèse d'archéologie sous la direction de Nicolas Faucherre, Université d'Aix-Marseille, 2014, 2 vol., 462 + 441 p.

- BLAIS Hélène, « Fortifier Alger ? Le territoire de la colonie en débat vers 1840 », *M@ppemonde*, 91, 2008 [en ligne]
- BOMATI Laure-Anne, *Le 1^{er} mai à Alger de 1919 à 1954. La fête du travail en situation coloniale*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction d'Omar Carlier, Université Paris 1, 2004, 176 p.
- BOYER Pierre, *L'évolution de l'Algérie médiane (ancien département d'Alger) de 1830 à 1956*, Adrien Maisonneuve, 1960, 426 p.
- ÇELIK Zeynep, *Urban Forms and Colonial Confrontations. Algiers under French Rule*, Berkeley, UCaP, 1997, 236 p.
- (ed.), *Walls of Algiers : Narratives of the City through Text and Image*, Los Angeles, Getty Research Institute, 2009, 283 p.
- CHABOU Habiba, *La vie politique et les juifs à Alger (1919-1943) : de l'affaire des étudiants au rétablissement du décret Crémieux*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction de Sylvie Thénault, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2016, 132 p.
- CHEBAHI Malik, *L'Enseignement de l'architecture à l'École des beaux-arts d'Alger et le modèle métropolitain. Réceptions et appropriations, 1909-1962*, Thèse d'architecture sous la direction de Yannis Tsiomis, Université Paris-Est, 2013, 363 p.
- CHERIF Nabila, « Alger, 1830-1980 : chronique d'une historiographie en construction », *Perspectives*, 2, 2017, p. 131-152.
- COHEN Jean-Louis, OULEBSIR Nabila, KANOUN Youcef, *Alger. Paysage urbain et architectures, 1800-2000*, Besançon, Éditions de l'Imprimeur, « Tranches de villes », 2003, 351 p. [dict. biogr., p. 305-322]
- CRESTI Federico, *Contribution à l'histoire d'Alger*, Alger, EPAU, 1993, 142 p.
- DEVOULX Albert, *Les édifices religieux de l'ancien Alger*, Alger, Impr. de Bastide, 1870, 265 p.
- EL OKBI Nacim, « Le Nadi El Taraqqi ou Cercle du Progrès à Alger : origine, activités, rôle dans l'affirmation d'une identité algérienne (1927-1962) », Communication pour la journée d'étude « L'Appel pour une trêve civile en Algérie (22 janvier 1956) » au Centre des Glycines (Alger) [disponible en ligne, <https://glycines.hypotheses.org/478> (mis en ligne le 23 janvier 2016)]
- GRANGAUD Isabelle, « La *Hawma* : les processus de disqualification d'une institution ottomane (Alger 1830) », *Insaniyat*, 59, 2013, p. 105-132.
- HAKIMI Zohra, « Du plan communal au plan régional de la ville d'Alger (1931-1948) », *Labyrinthe*, 13, 2002, p. 131-136.
- , *Alger. Politiques urbaines, 1846-1958*, Saint-Denis, Bouchène, 2011, 259 p.
- HASSIBI Wassym, *Conflit communal Alger-Mustapha : entre politique urbaine et crise politique. 26 janvier 1871 – 10 avril 1904*, Mémoire de DEA Mondes africain, arabe et asiatique sous la direction de Robert Ilbert, Université de Provence, 1996, 299 p.
- ICHEBOUDENE Larbi, *Alger, histoire et capitale de destin national*, Alger, Casbah Éditions, 1997, 144 p.
- LESBET Djaffar, *La Casbah d'Alger : gestion urbaine et vide social*, Alger, OPU, « Pratiques urbaines, 3 », 1985, 235 p.
- , « La Casbah d'Alger, gestion de la salubrité », *Les Annales de la Recherche urbaine*, 33, 1987, p. 58-68
- LESPÈS René, *Alger. Esquisse de géographie urbaine. Introduction au plan d'agrandissement et d'embellissement de la ville d'Alger*, Alger, Jules Carbonel, 1925, 231 p.
- , *Alger. Étude de géographie et d'histoire urbaines*, Félix Alcan, « Coll. du Centenaire de l'Algérie – Géographie », 1930, 860 p.
- M'HAMSADJI Kaddour, *El Qaçba, zemân. La Casbah d'Alger, autrefois*, t. 1 : *De l'île aux Mouettes à la Casbah*, Alger, OPU, 2010, 253 p.

MANCHON Michaël, *Le racing universitaire d'Alger, 1927-1956*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Robert Ilbert, Université de Provence, 1998, 129 p.

MÉLIA Jean, *La ville blanche. Alger et son département*, Plon-Nourrit & C^{ie}, 1921, 323 p.

NOUNE Zohra, *Les grands ensembles à Alger : objet de continuité ou de rupture entre la France et l'Algérie*, Mémoire de DEA en aménagement de l'espace sous la direction de Bruno Vayssière, Institut d'urbanisme de Paris (université Paris 12), 1994, 79 p.

PASQUALI Eugène, *La Casbah d'Alger. Ce qu'elle a été, ce qu'elle est, ce qu'elle pourrait être*, Thèse d'urbanisme sous la direction de Georges Marçais, Institut d'urbanisme de l'université d'Alger, 1951, 211 p.

PÉNET Florence, *Ottomane, tricentenaire et born again. Histoire de la maison Ben-Smen*, s.l., Chez l'autrice, 2014, 80 p.

PIATON Claudine, « Des ensembles composites : appropriation et transformation des demeures ottomanes suburbaines d'Alger aux XIX^e et XX^e siècles », *ABE Journal*, 13, 2018 [en ligne]

PLANCHE Jean-Louis, « Alger : urbanisation et contrôle ethnique », CHABBI-CHEMROUK Naïma, DJELAL-ASSARI Nadia, SAFAR-ZITOUN Madani, SIDI BOUMEDINE Rachid (éd.), *Alger. Lumières sur la ville*, Alger, Dalimen, 2004, p. 231-245.

SAIDOUNI Maouia, *Rapports de force dans l'urbanisme colonial algérois (1850-1940) ou la genèse de l'aménagement urbain à Alger*, Thèse d'urbanisme sous la direction de Stéphane Yérasimos, Institut français d'urbanisme (université Paris 8), 1995, 2 vol., 831 p.

SGROÏ-DUFRESNE Maria, *Alger, 1830-1954. Stratégies et enjeux urbains*, Éditions de la Recherche sur les civilisations, « Mémoire, 63 », 1986, 252 p.

SIDI BOUMEDINE Rachid, *Bétonvilles contre bidonvilles. Cent ans de bidonvilles à Alger*, Alger, Apic, 2016, 314 p.

VIDAL-BUÉ Marion, *Alger et ses peintres, 1830-1960*, Paris-Méditerranée, 2000, 285 p.

Entre-deux-guerres

AÏCHE Boussad, *Architecture des années Trente à Alger : les figures de la modernité*, Thèse en arts, histoire, théorie et pratique sous la direction de Sylviane Leprun, 2010, 455 p.

—, HUEBER Juliette, LOCHARD Thierry, PIATON Claudine, *Alger. Ville & architecture. 1830-1940*, Alger / Arles, Barzakh / Honoré Clair, 2016, 355 p. [dict. Biogr., p. 333-343]

BONILLO Jean-Lucien (dir.), *Le Corbusier. Visions d'Alger*, Éditions de La Villette, « Rencontres de la Fondation Le Corbusier », 2012, 287 p.

CARLIER Omar, « Les traminois musulmans algérois des années 1930. De Allalou à Mezerna, un groupe social médiateur et novateur », *Le Mouvement Social*, 146, 1989, p. 61-89.

—, « Médina et modernité : l'émergence d'une société civile "musulmane" à Alger à l'entre-deux-guerres », BADUEL Pierre-René (dir.), *Chantiers et défis de la recherche sur le Maghreb contemporain*, Paris / Tunis, Karthala / IRMC, 2009, p. 199-227.

CHABOU Habiba, *La rue de la Lyre : crise identitaire d'un espace urbain constitutif de l'histoire de l'Alger colonial de l'entre-deux-guerres*, Mémoire de Master 1 d'histoire sous la direction d'Omar Carlier, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2003, 68 p.

FREY Jean-Pierre, « Alger sous les bombes ou les Plans-Obus côté réception », GRAS Pierre, PAQUOT Thierry (dir.), *Le Corbusier voyageur*, L'Harmattan, « Carnets de ville », 2008, p. 161-191.

GERBER Alex, *L'Algérie de Le Corbusier. Les voyages de 1931*, Thèse d'architecture sous la direction d'André Ravillard, École polytechnique fédérale de Lausanne, 1993, 498 p.

GIORDANI Jean-Pierre, *Le Corbusier et les projets pour la ville d'Alger (1931-1942)*, Thèse de 3^e cycle de géographie sous la direction d'Anatole Kopp, Université Paris 8, 1987, 480 p.

HADJI Amel, *L'habitat musulman de l'époque coloniale entre conception et réception. La « Cité HBM de Verdun »*, Mémoire de Master, EPAU, 2016, n. p.

JORDI Jean-Jacques, « Alger, 1830-1930 ou une certaine idée de la construction de la France », *Méditerranée*, 89-2/3, 1998, p. 29-34.

——, PLANCHE Jean-Louis (dir.), *Alger 1860-1939. Le modèle ambigu du triomphe colonial*, Autrement, « Mémoires, 55 », 1999, 231 p.

KADDACHE Mahfoud, *La vie politique à Alger de 1919 à 1939*, Alger, Enag, 2009 [1970], 390 p.

LE CORBUSIER, *Urbanisme, Algiers and other buildings and projects, 1930-1933*, New-York / Paris, Garland / Fondation Le Corbusier, « The Le Corbusier, 10 », 1983, 420 p.

PHÉLINE Christian, *La terre, l'étoile, le couteau. Le 2 août 1936 à Alger*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, « Sociétés et politique en Méditerranée », 2021, 206 p.

POTIN Alicia, *Les Bas-Fonds d'Alger (1845-1938)*, Master 2 d'histoire sous la direction de Dominique Kalifa, Université Paris 1, 2011, 153 p.

TALBI Saloua, *De la rue au logement. L'espace intermédiaire dans une cité HBM*, Mémoire de Master, EPAU, 2016, n. p.

ZENBOUJJI ZAHAF Samia, *De l'îlot à la barre. Configuration spatiale de l'ensemble d'habitat urbain du Champ de manœuvres (1928-1958)*, Thèse d'architecture sous la direction de [non-indiqué], EPAU, 2004, 384 p.

ZEKKOUR Afaf, « Les lieux de sociabilité islamistes et leurs usages : la ville d'Alger (1931-1940) », *Le Mouvement Social*, 236, 2011, p. 23-34.

Seconde Guerre mondiale

ABOULKER José, *La Victoire du 8 novembre 1942. La Résistance et le débarquement des Alliés à Alger*, Le Félin, « Résistance », 2012, 637 p.

PERRUSSEL Kamil, *Alger, une ville en guerre. Une urbanité à inventer, 1942-1945*, Mémoire de Master d'histoire sous la direction de Guillaume Piketty, IEP de Paris, 2022, 316 p.

Fin des années 1940 – début des années 1960

AMAL DJIAR Kahina, « Politics and housing in 1950's French Algiers », SWENARTON Mark, TROIANI Igea, WEBSTER Helena (ed.), *The politics of Making*, Londres, Routledge, 2007, p. 36-49.

AMOR Habes, *La cité de Climat de France de Fernand Pouillon*, Thèse d'architecture sous la direction de Jean-Lucien Bonillo, École d'architecture de Marseille-Luminy, 1996, n. p.

BENBERNOU Ahmed El-Amine, « La ville d'Alger à l'heure du Plan de Constantine », SRIR Mohamed (dir.), *Dynamiques urbaines à Alger : la (re)fabrication de la ville en questions*, L'Harmattan, « Colloques & Rencontres », 2016, p. 47-84.

BEN CHEIKH Hakim, *Madīnat al-Ġazā'ir al-awḍā' al-iġtimā'iyya wa-l-anṭrūbūlūġiyya (1945-1954)* [*Alger. Conditions sociales et anthropologiques (1945-1954)*], Alger, Dar Houma, 2013, 335 p.

BERTAUD DU CHAZAUD Soraya, *L'Aéro-habitat*, Mémoire de Master 1 en histoire de l'architecture sous la direction de Claude Massu, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2011, 62 p. + annexes

BOULBENE-MOUADJI Feriel Ines, « Fernand Pouillon : un bilan historiographique », *Perspectives*, 2, 2017, p. 201-210.

BROWER Benjamin Brown, « Regroupment Camps and Shantytowns in Late-Colonial Algeria », *L'Année du Maghreb*, 20, 2019, p. 93-106.

CARRÉRAS Fernand, *L'accord FLN-OAS. Des négociations secrètes au cessez-le-feu*, Robert Laffont, 1967, 250 p.

CRANE Sheila, « The shantytown of Algiers and the Colonization of Everyday Life », CUPERS Kenny (ed.), *Use Matters : An Alternative History of Architecture*, New York, Routledge, 2013, chapitre 6.

- , « Rewriting the Battle of Algiers : Ephemeral Tactics in the City at War », *Space and Culture*, 18-4, 2015, p. 387-410.
- DAVEZAC Robert, « Le terrorisme et l'évolution de l'opinion publique dans l'agglomération algéroise, 1^{er} juin 1958 – 30 avril 1961 », JAUFFRET Jean-Charles (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Autrement, « Mémoires, 97 », 2003, p. 176-187.
- DESCLOÏTRES Claudine et Robert, REVERDY Jean-Claude, *L'Algérie des bidonvilles. Le tiers monde dans la cité*, La Haye / Paris, Mouton & C^{ie} / EPHE, « Le monde d'outre-mer, passé et présent – Documents, 6 », 1961, 127 p.
- EMBARECH Majid, « Une mise en scène ratée ? La visite perturbée de Michel Debré à Alger (8-11 février 1959) », *Histoire@Politique*, 48, 2022 [en ligne]
- FRÉMEAUX Jacques, « Les barricades d'Alger (24 janvier – 1^{er} février 1960) », CORBIN Alain, MAYEUR Jean-Marie (dir.), *La Barricade*, Publications de la Sorbonne, « Histoire de la France aux XIX^e et XX^e siècle, 44 », 1997, p. 497-511.
- GUILLET Renée, *Du bidonville à l'habitat évolué : essai sur des milieux musulmans d'Alger*, DES de géographie, Lyon, 1961⁵⁶⁶.
- HONGROIS Christian, *Fils de barbouze. Les archives secrètes de la lutte contre l'OAS*, Nouveau Monde éditions, 2021, 323 p. [Aïn Taya, Oran, Rouïba] [dict. biogr., p. 291-305]
- , *Voyage au cœur de la lutte contre l'OAS*, Nouveau Monde éditions, 2022, 456 p.
- HOUSE Jim, « Pour la complexité : bidonvilles, histoire sociale et histoire politique », KHAZNDAR Ismaël-Sélim (dir.), *L'Histoire. Écritures et libérations. Autour de Mohammed Harbi*, Alger, Hibr éditions, 2017, p. 375-397.
- , « Shantytowns and rehousing in late colonial Algiers and Casablanca », NAYLOR Ed. (ed.), *France's Modernising Mission. Citizenship, Welfare and the Ends of Empire*, Londres, Palgrave MacMillan, 2018, p. 133-163.
- , « Colonial Containment ? Repression of Pro-Independence Street Demonstrations in Algiers, Casablanca and Paris, 1945-1962 », *War in History*, 25-2, 2018, p. 172-201.
- , « Intervening on “Problem” Areas and their Inhabitants. The Socio-Political and Security Logics behind Censuses in the Algiers Shantytowns, 1941-1962 », *Histoire & mesure*, 34-1, 2019, p. 121-150.
- JORDI Jean-Jacques, PERVILLE Guy (dir.), *Alger, 1940-1962. Une ville en guerres*, Autrement, « Mémoires, 56 », 1999, 261 p.
- LE DOUSSAL Roger, *La « mission C ». Alger, décembre 1961 – juin 1962*, Fauve Éditions, 2020, 557 p.
- MERZELKAD Rym, *Fernand Pouillon dans la ville d'Alger : connaissance et reconnaissance d'un habitat intégré. Cas de l'ensemble du « Climat de France »*, Sarrebruck, EUE, 2011, 120 p.
- MONNERET Jean, *La phase finale de la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, « Histoire et Perspectives méditerranéennes », 2000, 405 p.
- OULD AOUDIA Jean-Philippe, *L'assassinat de Château Royal. Alger 15 mars 1962*, Tirésias, 1992, 197 p.
- , *Alger 1957. La ferme des Disparus*, Tirésias, « Lieu est mémoire », 2021, 85 p. [Chebli]
- PELLETIER Jean, « Un aspect de l'habitat à Alger : les bidonvilles », *Revue de géographie de Lyon*, 30-3, 1955, p. 279-288,
- , *Alger 1955. Essai d'une géographie sociale*, Alger, Apic, 2015 [1959], 254 p.
- RAHAL Malika, RICEPUTI Fabrice, « Le projet *Mille autres*, ou les disparus de la “bataille d'Alger” (1957) », *Annales*, 77-2, 2022, p. 263-289.

566 Ce travail n'a pas été retrouvé. Il est mentionné étant donné sa proximité avec la présente thèse. On en retrouve la trace dans « Diplômes d'études supérieurs (1961) », *Annales de géographie*, 393, 1963, p. 629-633, ici p. 631.

SAFAR ZITOUN Madani, *Stratégies sociales et appropriation de l'espace : le cas de la ville d'Alger*, Thèse de sociologie sous la direction de Pierre Fougeyrollas, Université Paris 7, 1991, 2 vol., 680 p.

—, *Stratégies patrimoniales et urbanisation. Alger, 1962-1992*, L'Harmattan, « Ville et entreprises », 1996, 297 p.

SIDI BOUMEDINE Rachid, *Bétonsvilles contre bidonvilles. Cent ans de bidonvilles à Alger*, Alger, Apic, 2016, 314 p.

THENAULT Sylvie, « L'OAS à Alger en 1962. Histoire d'une violence terroriste et de ses agents », *Annales*, 63-5, 2008, p. 977-1001.

—, *Les ratonnades d'Alger, 1956. Une histoire du racisme colonial*, Seuil, 2022, 327 p.

TORRES Georges, *Les bidonvilles d'Alger*, DES de Géographie, Université d'Aix-Marseille, 1953, 140 p.

Algérie indépendante

AMROUCHE Ahmed K., *Alger, une grande métropole : évolution et structure de l'agglomération, insertion dans l'espace*, Thèse de géographie sous la direction de [non-mentionné], Université Paris 4, 1985, 3 vol., 1007 p.

BENATIA Farouk, *L'appropriation de l'espace à Alger après 1962*, Alger, SNED, 1977, 189 p.

—, *Alger : agrégat ou cité ? L'intégration citadine de 1919 à 1979*, Alger, SNED, 1980, 408 p.

BRAHAM CHAOUCH Yacine, *Évolution du lotissement Clairval depuis l'indépendance*, Alger, Mémoire de fin d'études sous la direction de Jean de Maisonneul, Institut d'urbanisme de l'université d'Alger, 1974, 104 p.

KAIDI Omar, *Évolution et structure urbaine d'un quartier d'Alger (El Aguiba)*, Alger, Enal, 1986, 147 p.

LESBET Djaffar, « Effets de la crise du logement en Algérie. Des cités d'urgence à l'état d'exception », *Maghreb-Machrek*, 143, 1994, p. 212-224 [Diar el-Kef, Oued Ouchayah]

—, « Alger : habiter l'Indépendance », *La pensée de midi*, 18, 2006, p. 21-30.

McALLISTER Edward J., *Yesterday's tomorrow is not today. Memory and place in an Algiers neighbourhood*, PhD of History under the supervision of James McDougall, University of Oxford, 2015, 256 p.

ROUADJIA Ahmed, MANAA Ammar, « Se loger décemment avant de mourir. La crise récurrente du logement social en Algérie », *Le Sociographe*, 44, 2013, p. 53-58.

WEXSTEEN Raoul, « La question du logement à Alger », *Villes en parallèle*, 2, 1978, p. 218-227.

Batna

CHIBANI Kamel, *Si Batna m'était contée. 1844-1962*, Batna, Chez l'auteur, 2015, 338 p.

FRIEDMAN Elizabeth, *Colonization and after. An Algerian Jewish Community*, Westport, Bergin and Gerver Publishers, 1988, 170 p.

SODA Kumiko, « La réalisation de la nouvelle agglomération de Timgad pendant la guerre d'Algérie : Roland Simounet et sa "mission impossible" (1958-1960) », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 9, 2005, p. 149-159.

Blida

DELUZ-LA BRUYERE Joëlle, *Urbanisation en Algérie : Blida, processus et formes*, Alger / Lyon, OPU / Maison de l'Orient méditerranéen, 1988, 343 p.

DE PLANHOL Xavier, « La formation de la population musulmane à Blida », *Revue de géographie de Lyon*, 36-3, 1961, p. 219-229.

WEEEXSTEEN Raoul, *Colonisation, décolonisation et structures urbaines. Une ville d'Algérie, Blida*, Strasbourg, Thèse de troisième cycle de géographie sous la direction de René Raynal, 1974, 87 p.

Bône

BENSAÂD REDJEL Nadia, LABII Belkacem, « Alignement et extension : des plans pour Bône », *Cahiers de géographie du Québec*, 59, 166, 2015, p. 109-133

BOUFENARA Khedidja, REZGUI Ibtissem, TALIANO-DES-GARETS Françoise, « La crise du logement comme enjeu en période de décolonisation : le cas de la ville de Bône en Algérie (1945-1962) », *Outre-Mers*, 406/407, 2020, p. 181-209.

BOUCHEOUR Mohammed Salah, *De De Dietrich à Ferroviaire : destin d'une entreprise de la colonisation à l'indépendance de l'Algérie*, Alger, Dar Kortoba, 2016, 433 p.

DERDOUR H'Sen, *Annaba. Vingt-cinq siècles de vie quotidienne et de luttes*, Alger, SNED, 1982, 2 vol. 388 p.

DRIF Benjamin, *La communauté juive de Bône (1870-1940) : mutations socio-culturelles à l'époque coloniale*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction de Patricia Hidiroglou, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2015, 259 p.

LE DOUSSAL Roger, *Commissaire de police en Algérie, 1952-1962. Une grenouille dans son puits ne voit qu'un coin du ciel*, Riveneuve éditions, 2011, 945 p. [Alger, Laghouat]

PROCHASKA David, « La ségrégation résidentielle en société coloniale : le cas de Bône (Algérie), 1872-1954 », *Cahiers d'histoire*, 25-2, 1980, p. 148-176.

———, « The political culture of settler colonialism in Algeria : politics in Bône, 1870-1920 », *ROMM*, 48-49, 1988, p. 293-311.

———, *Making Algeria French. Colonialism in Bône, 1870-1920*, Cambridge / Paris, CUP / Maison des Sciences de l'Homme, 1990, 328 p.

REZGUI Ibtissem, *L'apport des architectes européens en Algérie entre 1930 et 1962. Cas d'étude de la ville d'Annaba*, Thèse d'histoire sous la direction de Khedidja Boufenara et Françoise Taliano-Des-Garets, Universités d'Annaba (Badji Mokhtar) et Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2022, 2 vol., 477 + 302 p.

TRAVERS Lucette, *La ville de Bône*, Mémoire pour le DES de géographie sous la direction de Jean Dresch, Faculté de Lettres de Paris, 1955, 3 vol., 334 p. + 150 p. + 152 p.

———, « Bône. La formation de la ville et les facteurs de son évolution », *Annales de géographie*, 364, 1958, p. 498-520.

TOMAS François, « Annaba et sa région agricole », *Revue de géographie de Lyon*, 44-1, 1969, p. 37-74.

VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône. Migrations méditerranéennes et colonisation de peuplement en Algérie (1865-1940)*, Thèse d'histoire sous la direction de Marie-Claude Blanc-Chaléard, Université Paris-Ouest Nanterre La Défense, 2015, 689 p.

Bougie

AYOUN Samira, *El-Khaldounia à l'épreuve du contexte colonial. L'exemple d'une madrasa réformatrice entre 1931 et 1945 à Béjaïa (Algérie)*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction de Christine Mussard, Aix-Marseille université, 2018, 128 p.

COMOLLI Yvan, *Histoires de Bougie*, s. l., Chez l'auteur, 1997, 407 p.

GAÏD Mouloud, *Histoire de Bejaïa et sa région depuis l'Antiquité jusqu'à 1954*, Alger, SNED, 1976, 196 p.

MAHINDAD ABDERRAHIM Naïma, *Essai de restitution de l'histoire urbaine de la ville de Béjaïa*, Mémoire de Magistère en architecture et urbanisme, EPAU, 2001, 281 p. + annexes.

Constantine

- ABBAS Feriel, DJEBBES Houda, « Bibliographie sur Constantine (non exhaustive) », *Insaniyat*, 35/36, 2007, p. 159-180.
- AMARA Allaoua, DAHOU-KITOUNI Kelthoum, FILALI Abdelaziz, *Madīnat Qsanīna : maḥṭāt fī tāriḥihā al-ṭaqāfī wa-l-‘umrānī*, Constantine, APC de Constantine, 2015, 290 p. [*Constantine : étapes de son histoire culturelle et urbaine*]

XIX^e et XX^e siècle

- ACHEUK-YOUSSEF Maïssa, BERNARD GAUTHIEZ, BELABED SAHRAOUI Badia, « L'héritage architectural et urbain de Constantine pendant la période coloniale française (1837-1962) : un enjeu de connaissance, de conservation et d'identité », *Géocarrefour*, 93-4, 2019 [en ligne]
- ACHEUK-YOUSSEF Maïssa, *Géohistoire architecturale et urbaine de Constantine, 1837-1962 : connaître un héritage bâti pour reconnaître un patrimoine*, Thèse de géographie et aménagement sous la direction de Bernard Gauthiez et Badia Belabed-Sahraoui, Universités de Lyon 3 et Salah Boubnider (Constantine), 2022.
- BERTHIER André, CHIVÉ J., « L'évolution urbaine de Constantine, 1837-1937 », *RNMSAHGC*, 64, 1937, p. 473-490.
- ATTAL Robert, *Constantine. Ombres du passé, récits*, L'Harmattan, « Creac-Histoire », 2009, 169 p.
- BELABED SAHRAOUI Badia, « Politique municipale et pratique urbaine : Constantine au XIX^e siècle », *Insaniyat*, 35/36, 2007 [en ligne]
- , *Pouvoir municipal et production de la ville coloniale. Constantine, 1854-1903*, Sarrebruck, EUE, 2011, 365 p.
- BENHASSINE Karima, « Vie associative en milieu colonial et nostalgie du terroir », GUECHI Fatima-Zohra (dir.), *Constantine. Une ville, des héritages*, Constantine, Média Plus, 2004, p. 95-111.
- BIESSE-EICHELBRENNER Michèle, *Constantine : la conquête et le temps des pionniers*, L'Haÿ-les-Roses, Chez l'autrice, 1985, 207 p.
- BOUADJADJA Yasmina, « Hygiène corporelle et hygiène urbaine à Constantine (Algérie) au XIX^e siècle », DUHART Frédéric (dir.), *Anthropologie historique du corps*, L'Harmattan, « Logiques historiques », 2006, p. 301-319.
- BOZZO Anna, « Progetto coloniale e sviluppo urbano : il caso di Costantina », *Storia Urbana*, 35/36, 1986. p. 153-192.
- CARLIER Omar, *Modèles centraux et terrains périphériques, la relation ville-campagne et le cas de la mobilisation politique dans le Nord-Est constantinois (1930-1950)*, Oran, CRASC, 1988, 58 p.
- DE ROUILHAN Charlotte, *La politique sanitaire à Constantine dans l'Algérie coloniale entre 1837 et 1937*, Master 1 d'histoire sous la direction de Sophie Dulucq, Université Toulouse Jean-Jaurès, 2018, n. p.
- GATT Jacques (et alii), *La France à Constantine de 1901 à 1962*, s.l., Chez l'auteur, 2002, 287 p.
- GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France en Algérie coloniale. Histoire urbaine de Constantine (1901-1914)*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction d'Anne-Laure Dupont et Rainer Hudemann, Université Paris 4 (Paris-Sorbonne), 2013, 348 p. [dict. biogr., p. 267-282]
- MONTOY Louis-Pierre, « À propos de quatre organismes constantinois (1890-1939). Notes et observations de recherche », *Cirta*, 2, 1979, p. 12-17.
- , « Contribution à l'histoire sociale du Constantinois (1870-1918) », *Cirta*, 4, 1980, p. 17-27.

- MOSBAH Zoubir, *Urbanisme colonial du XIX^e et XX^e siècle de la ville de Constantine : confrontation de deux systèmes de représentation*, Mémoire de Magister en urbanisme sous la direction de Salah Chaouche, 2008, 249 p.
- , *Construire la ville coloniale pour reconstruire la Métropole. Le cas de Constantine (1837-1958)*, Thèse d'architecture sous la direction de Yankel Fijalkow, Université Paris Nanterre, 2022, 455 p.
- MERDADI Abdelmadjid, *Musique et musiciens de Constantine*, Thèse de sociologie sous la direction de Benjamin Stora, Université Paris 8, 2002, 2 vol., 252 p. + 118 p.
- , *Dictionnaire des musiques et musiciens de Constantine*, Alger, Simoun, « Œuvre ouverte », 2002, 140 p.
- NOUSCHI André, *Correspondance du Docteur A. Vital avec I. Urbain (1845-1874). L'opinion et la vie publiques constantinoises sous le Second Empire et les débuts de la Troisième République*, Saint-Denis, Bouchène, 2016 [1958], 344 p.
- PAGAND Bernard, *La médina de Constantine. De la ville traditionnelle au centre de l'agglomération contemporaine*, Thèse de géographie sous la direction de Gildas Simon, Université de Poitiers, 1989, 295 p.
- REDJEM Sandra, *La mutation spatio-fonctionnelle d'un quartier résidentiel colonial. Cas du quartier Sidi Mabrouk*, Mémoire de Magister en architecture et urbanisme sous la direction de Mohamed Djamel Bouhenni, Université de Constantine (Mentouri), 2011, 233 p.
- SOUDANI Zahia, *Transactions foncières, marché foncier, patrimoine*, Thèse d'État de sociologie sous la direction d'Abderrahim Sekfali, Université de Constantine, 2007, 327 p.

Entre-deux-guerres

- AGERON Charles-Robert, « Une émeute anti-juive à Constantine (août 1934) », *ROMM*, 13, 1973, p. 23-40.
- BADJADJA Abdelkrim, « Les associations musulmanes à Constantine de 1917 à 1941 [1992] », *Un regard constantinois. Suite aux confessions d'un archiviste algérien*, Société des Écrivains, 2008, p. 159-194.
- BEN HUSSEIN Karima, *Al-ḥayāt al-siyāsiyya fī Qsanṭīna min 1930 ilā 1945*, Magistère d'histoire sous la direction de Hussein Hamad, Université de Constantine, 1992, 388 p. [*La vie politique à Constantine de 1930 à 1945*]
- COLE Joshua, « Antisémitisme et situation coloniale pendant l'entre-deux-guerres en Algérie. Les émeutes antijuives de Constantine (août 1934) », *Vingtième Siècle*, 108, 2010, p. 3-23.
- , *Lethal Provocation. The Constantine Murders and the Politics of French Algeria*, Ithaca, CoUP, 2019, 317 p.
- DEBONO Emmanuel, « Antisémites européens en Algérie après le pogrom de Constantine (1934-1939) », *Revue d'histoire de la Shoah*, 187, 2007, p. 305-328.
- LARBI Ismaïl, « *Al-siyyāsa al-ista'māriyya al-faransiyya bi-l-Ġazā'ir min ḥilāl ṣaḥīfat al-Naġāḥ, mi'awi ihtilāl Qsanṭīna (1837-1937) 'unmūḍajā* », *Bidāyat*, 4-1, 2022, p. 184-195 [La politique coloniale française en Algérie à travers le journal *Al-Naġāḥ*. Le centenaire de l'occupation de Constantine (1837-1937) comme exemple]
- McDOUGALL James, « La mosquée et le cimetière. Espaces du sacré et pouvoir symbolique à Constantine en 1936 », *Insaniyat*, 39/40, 2008, p. 79-96.
- MEYER Felicitas, *Von der Feindschaft. Der Pogrom von Constantine aus mikrogeschichtlicher Perspektive*, Dissertation der Philosophie, Universität Duisburg-Essen, 2018, 436 p.
- MONTOY Louis-Pierre, « À propos de la crise de 1936-1937 dans le département de Constantine », *Cirta*, 3, 1980, p. 13-23.

Fin des années 1940 – début des années 1960

- BENIDIR Fatiha, « Constantine : ville fragmentée, ville perturbée », *Villes en parallèle*, 36-37, 2003, p. 288-315.
- EINAUDI Jean-Luc, *La ferme Améziane. Enquête sur un centre de torture pendant la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, 1991, 117 p.
- FAIDUTTI-RUDOLPH [Anne-Marie], « Les grandes lignes du développement urbain de Constantine », *BAGF*, 298, 1961, p. 38-51.
- LE FOLL-LUCIANI Pierre-Jean, « Faire front : le Parti communiste algérien à Constantine (1946-1962) », SIARI TENGOUR Ouarda (dir.), *Résistance algérienne. Histoire et mémoire, 1945-1962*, Oran, Éditions du Crasc, 2017, p. 195-215.
- RAHAL Malika, « Prendre parti à Constantine : l'UDMA de 1946 à 1956 », *Insaniyat*, 35/36, 2007, p. 63-77.
- ROUADJIA Ahmed, *La construction des mosquées à Constantine (1962-1984)*, Thèse d'histoire sous la direction de René Gallissot, Université Paris 7, 1989, 2 vol., 692 p.
- SIARI TENGOUR Ouanassa, « La municipalité de Constantine de 1947 à 1962 », *Bulletin de l'IHTP*, 83, 2004, p. 23-37.

Guelma

- BENZERARI Selma, *L'évolution des quartiers anciens, quels enjeux urbains ? Cas d'étude : la cité Bon Accueil, Guelma*, Mémoire de Magister en urbanisme sous la direction d'Aïcha Djeghar, Université d'Annaba (Badji Mokhtar), 2013, 235 p.
- HAMLAOUI Randa, *Le renouvellement urbain du centre ville de Guelma. Cas d'étude : le Bon Accueil*, Mémoire de Master d'architecture sous la direction d'Ahcène Frikha, Brahim Taleb et Fatma Zahra Djouad, Université de Guelma (8 mai 1945), 2020, 152 p.
- MEKHALED Boucif, *Chroniques d'un massacre. Le 8 mai 1945 : Sétif, Guelma, Kherrata, Syros*, « Au nom de la mémoire », 1995, 250 p.
- PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945. Une subversion française dans l'Algérie coloniale*, Constantine, Média-Plus, 2009, 405 p.
- VILLARD Maurice, *Les Massacres du 8 mai 1945. Sétif – Guelma – Le Constantinois. Début de dix-sept années de guerre en Algérie*, Béziers, Amicale des hauts plateaux de Sétif, 1997, 436 p.

Mostaganem

- BEL-ANGE Norbert, *Les Juifs de Mostaganem*, L'Harmattan, « Histoire et Perspectives méditerranéennes », 1990, 300 p.
- BRAHIMI Kouider, YAMANI Lakhdar, « Évolution sociale et reconfiguration spatiale : la ville de Mostaganem », *Insaniyat*, 44/45, 2009, p. 175-193.
- JĪLĀLĪ Houria, *Al-niṣāṭ al-siyāsī wa-l-ḥayāt al-nayābyya bi-madīnat mustagānim fīmā bayn al-ḥarbīn al-ālmīn (1919-1939)*, Thèse d'histoire sous la direction d'Ibrahim Mahadīd, Université d'Oran 1 (Ahmed Ben Bella), 2018, 629 p. [*L'activité politique et la vie parlementaire à Mostaganem pendant l'entre-deux-guerres*]
- MOMMÉJA Adèle, « Les origines coloniales de la violence. Le cas de l'Organisation armée secrète », *Genèses*, 121, 2020, p. 3-30.
- MONSONÉGO Janine, *L'activité économique de Mostaganem de 1830 à nos jours*, Larose, 1950, 77 p.
- PÉCHOUX Pierre-Yves, « La part des quartiers d'habitat précaire dans la croissance récente de Mostaganem », *Bulletin de la société languedocienne de géographie*, 6, 1972, p. 91-103.
- TUBIANA Paul, *Une loge maçonnique en Algérie. Les Trinosophes africains de Mostaganem*, DEA d'histoire, Université de Nice, 1994, 166 p.

Oran

CHAMBON Nicolas, GRANDET Denis, MARCHAND Gilles, *Bibliographie détaillée d'histoire et de géographie urbaines d'Oran*, Oran, CRIDSSH., s.d. [1985], 45 p.
« Bibliographie sur Oran (non exhaustive) », *Insaniyat*, 23/24, 2004, p. 273-287.

XIX^e et XX^e siècles

AYOUN Richard, « Les Tétouanais à Oran d'après des souvenirs de famille », LEIBOVICI Sarah (dir.), *Mosaïques de notre mémoire. Les Judéo-espagnols du Maroc*, Centre d'études Don Isaac Abravanel, 1982, p. 196-218.
BEKKOUCHE Ammara, « Un quartier nommé Ville Nouvelle. Du village nègre colonial à la Medina J'dida des Oranais », *Annales de la Recherche urbaine*, 98, 2005, p. 114-221.
BENKADA Saddek, *Oran, 1732-1912. Essai d'analyse de la transition historique d'une ville algérienne vers la modernité urbaine*, Oran, Éditions du CRASC, 2019, 632 p.
CHAÏLA Houari, *Oran : histoire d'une ville*, Oran, Edik, 2001, 196 p.
FILALI Naïma, HENDEL Malek, « L'habitat collectif privé, Oran 1845-1945 », *Histoire urbaine*, 54, 2019, p. 139-171.
HEDDI Mohamed Merit, *Les maires d'Oran de 1831 à 2017*, Oran, Dar El Izza wa El Karam lil Kitab, 2017, 167 p.
HUEBER Juliette, LOCHARD Thierry, PIATON Claudine, *Oran. Ville & architecture, 1790-1960*, Alger / Arles, Barzakh / Honoré Clair, 2021, 359 p. [dict. biogr., p. 339-351]
LESPÈS René, *Oran. Étude de géographie et d'histoire urbaines*, Félix Alcan, « Coll. du Centenaire de l'Algérie – Géographie », 1938, 509 p.
METAÏR Kouider (dir.), *Oran face à sa mémoire*, Oran, Éditions Bel Horizon, 2003, 153 p.
———, *Oran la mémoire*, Éditions Paris-Méditerranée, 2004, 182 p.
MOUAZIZ-BOUCHENTOUF Najet, « Le logement social à Oran. Conception, usages et ébauche d'évaluation », *Revue géographique de l'Est*, 54-3/4, 2014 [en ligne]
SOUFI Fouad, « Oran : un urbanisme sans histoire. Détruire pour construire, disent-ils », *Maghreb-Machrek*, 143, 1994, p. 204-211.

Entre-deux-guerres

ATTIAS Edgar, *Oran au temps de l'abbé Lambert*, Montpellier, Mémoire de notre temps, 2004, 384 p.
BEGEAUD Caroline, *Histoire politique de l'Oranie, de la célébration du Centenaire de l'Algérie française jusqu'à la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne (3 septembre 1939)*, Mémoire de DEA d'histoire sous la direction de René Gallissot, Université Paris 8, 1996, 169 p.
———, *La Troisième République française coloniale en Algérie. Pour une histoire politique d'Oran de 1930 à 1939*, Thèse d'histoire sous la direction de Benjamin Stora, Université Paris 8, 1999, 442 p.
BENNAI Yasmina, *Les relations intercommunautaires à travers les faits divers de L'Écho d'Oran en 1934. Étude de cas : Oran, Tlemcen, Sidi Bel-Abbès, Mascara*, Mémoire de DEA d'histoire sous la direction de Claude Liauzu, Université Paris 7, 1994, 186 p. + annexes.
BENTABET Fathi, *L'Oranie dans les années trente : crise économique, salariés et syndicalisme (1930-1939)*, Thèse d'histoire sous la direction de Claude Liauzu, Université Paris 7, 1996, 2 vol., 439 p.
———, *Les centres urbains d'Oranie en 1930-1939 : crise économique, salariés, mouvements sociaux et syndicalisme*, Thèse d'histoire sous la direction de Benjamin Stora, Université Paris 13, 2013, 459 p.
BOUHEND Khaled, « Les élections municipales d'Oran musulmanes de mai 1934 », *RHM*, 180, 2020, p. 79-100.

CATEL Sarah, *L'Union latine à Oran dans les années 1920*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Daniel Rivet, Université Panthéon-Sorbonne Paris 1, 1995, 96 p.

FREY Jean-Pierre, « Figures et plans d'Oran, 1931-1936, ou les années de tous les Danger », *Insaniyat*, 23/24, 2004, p. 111-134.

KOERNER Francis, « L'extrême-droite en Oranie (1936-1940) », *RHMC*, 20-4, 1973, p. 568-594.

MYCINSKI Cyprien, *Une chrétienté algérienne après l'épreuve : la vie religieuse des Européens de confession catholique du diocèse d'Oran au sortir de la Grande Guerre d'après la Semaine Religieuse (1918-1924)*, Mémoire de Master de recherche 2^e année en histoire sous la direction d'Oissila Saaïdia, École normale supérieure de Lyon, 2014, 274 p.

TAIBI Sofiane, « Les grands travaux du PAEE d'Oran : esthétique urbaine et fabrique de la ville par le logement », *Revue d'économie régionale & urbaine*, 2021-2, p. 285-307.

Fin des années 1940 – début des années 1960

ABID Ahmed, *Mouvement syndical et luttes sociales en Oranie, 1942-1951*, Thèse en connaissance du tiers-monde sous la direction de René Gallissot, Université Paris 7, 397 p.

ALLAL Feriel Baya, CHERIF Nabila, « Oran's Front de Mer Projects, 1891-1961 : Premises of a Modern Urbanism », *Journal of Planning History*, 2022, p. 1-20.

BEKKOUCHE Ammara, « Un quartier nommé Ville Nouvelle. Du Village Nègre colonial à Médina J'dida des Oranais », *Annales de la recherche urbaine*, 98, 2005, p. 114-121.

BELAS Nadia, CHACHOUR Madjid, « D'un mode d'habiter à l'autre : modalités et significations de la réappropriation d'un pavillonnaire des Castors à Oran (Algérie) », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et d'aménagement*, 38, 2018 [en ligne]

BENKADA Sadek, « Un demi-siècle d'extension de l'espace périphérique oranais, à travers quelques exemples de politiques d'urbanisation (1948-1998) », *Insaniyat*, 13, 2001, p. 95-104.

BOUDINAR Aïnes, BELGUIDOUM Saïd, « Dynamique marchande et renouveau urbain à Oran. Médina J'dida et Choupot, deux quartiers du commerce transnational », *Cahiers d'EMAM*, 26, 2015 [en ligne]

COQUERY Michel, « L'extension récente des quartiers musulmans d'Oran », *BAGF*, 307/308, 1962, p. 169-187.

—, « Quartiers périphériques et mutations urbaines : le cas d'Oran (Algérie) », *Revue Méditerranéenne*, 1965, 6-4, p. 285-298.

EMSALEM René, « Les villages indigènes d'Oran », *Revue de géographie de Lyon*, 25-4, 1950, p. 289-299.

FREHA Mohamed, *Oran du mouvement national à la guerre de libération, 1945-1962*, Oran, El-Alfiya El-Talila, 2010, 2 t., 408 + 417 p.

GOUTALIER Régine, *L'OAS en Oranie*, Thèse d'histoire sous la direction de Jean-Louis Miège, Université d'Aix-Marseille 1, 1975, 3 vol., 689 p.

MAURIN Christelle, *Oran et la fin de la guerre d'Algérie*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Jacques Frémeaux, Université Paris 4 (Paris-Sorbonne), 1999, n. p.

—, « Les agents d'Électricité et Gaz d'Algérie à Oran en 1962 », JAUFFRET Jean-Charles (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Autrement, « Mémoires, 97 », 2003, p.73-93.

MERBOUCHE Yona, *La grève des dockers d'Oran (février – mars 1950) : une grève politique dans l'Algérie coloniale des années 1950*, Mémoire de Master 2 sous la direction d'Anne-Laure Dupont, Catherine Mayeur-Jaouen et Chantal Verdeil, Université Panthéon-Sorbonne, 2015, 161 p.

PERVILLÉ Guy, *Oran, 5 juillet 1962. Leçon d'histoire sur un massacre*, Vendémiaire, « Chroniques », 2014, 315 p.

ROUINA Miloud Karim, *Essai d'étude comparative de la guerre d'indépendance de l'Algérie de 1954 à 1962 à travers deux villes : Oran et Sidi Bel-Abbès*, Thèse d'histoire sous la direction d'André Martel, Université Paul Valéry, 1980, 490 p.

SOUFI Fouad, « Oran, 28 février 1962, 5 juillet 1962. Deux événements pour l'histoire, deux événements pour la mémoire », LEFEUVRE Daniel, PATHÉ Anne-Marie (dir.), *La guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises. En honneur de Charles-Robert Ageron*, Publications de la SFHOM, 2000, p. 635-676.

TINTHOIN Robert, « Le peuplement musulman d'Oran », *BSGAO*, 1953, n. p. [consulté sous-forme de tiré à-part]

——, « Oran, ville moderne », *L'Information géographique*, 20-5, 1956, p. 176-186.

Orléansville

AGGOUN Nacéra, *La résistance algérienne dans le Chélif algérois de 1945 à la guerre (1954-1962)*, Thèse d'histoire sous la direction de René Gallissot, Université Paris 8, 1995, 3 vol., 552 p. + annexes. [dict. biogr., vol. 3]

FABBIANO Giulia, « ‘Pour moi, l'Algérie c'est les Béni-Boudouane, le reste j'en sais rien’ ». Construction, narrations et représentations coloniales en Algérie française », *Le Mouvement Social*, 236, 2011, p. 47-60.

TORRES Jacques, *El Asnam, connais pas !*, Mémoire de notre temps, s.l.n.d., n. p.

Philippeville

ATTARD Gilbert, *Philippeville, ses souvenirs*, t. 6 : *La vie quotidienne à Philippeville*, s.l., Chez l'auteur, 1989, 500 p.

MAUSS-COPEAUX Claire, *Algérie, 20 août 1955. Insurrection, répression, massacres*, Constantine, Média-Plus, 2012 [2011], 279 p.

NAPLEONE Robert, *Châteaux en soleil : quand Philippeville parlait à ses enfants*, Frontignan, Africa nostra, 1981, 126 p.

OUHAB Khider, « L'immeuble des HBM sera-t-il sauvé ? », *El Watan*, 11 mai 2014.

——, *Skikda, fragments de mémoire*

t. 1, Skikda, Éditions Raïs, 2018, 141 p.

t. 2, Skikda, Elalmaia éditions, 2022, 165 p.

SALHI Tewfiq, *Al-muğtama' wa-l-'amrān fī madīnat Skīkda ḥilāl al-ḥiqba al-kūlūnyāliyya*, Magistère d'histoire sous la direction de Fatma Zohra Guechi, Université de Constantine (Mentouri), 2009, 351 p. [*Société et urbanisme dans la ville de Skikda à l'époque coloniale (1838-1962)*]

Sétif

BELGUIDOUM Saïd, « Citadins en attente de la ville. Logement et politique à Sétif », *Maghreb-Machrek*, 143, 1994, p. 42-55.

BENIAICHE Kamel, *Sétif, la fosse commune. Massacres du 8 mai 1945*, Alger, El Ibriz, 2016, 336 p.

CAMBORIEUX Armand, *Sétif et sa région : essai de monographie historique, géographique et économique*, Toulouse, Chez l'auteur, 1978, 195 p.

CHAÏBI Karim, *De Sétifs à Sétif. Essai historique*, Alger, Dalimen, 2010, 266 p.

LOUCIF Sofiane, « Témoignage sur les massacres du 8 mai 1945 à Sétif », *RHM*, 165, 2017, p. 314-329.

LÜTZELSCHWAB Claude, *La Compagnie genevoise des Colonies suisses de Sétif (1853-1956)*, Berne, Peter Lang, 2006, 412 p.

- PARIS Hubert, *Cité Yahiaoui à Sétif, quartier d'accueil*, Mémoire de fin d'études sous la direction de Jean de Maisonseul, Institut d'urbanisme de l'université d'Alger, 1961, 112 p.⁵⁶⁷
- PLANCHE Jean-Louis, *Sétif 1945. Chronique d'un massacre annoncé*, Perrin, 2010 [2006], 422 p.
- PRENANT André, « Facteurs du peuplement d'une ville de l'Algérie intérieure : Sétif », *Annales de géographie*, 334, 1953, p. 434-451.
- SAMAÏ-BOUADJADJA Assia, *Historiographie de l'architecture moderne à Sétif (1930-1962). Actions de modernisation et pluralité d'expressions*, Thèse d'architecture sous la direction de Saïd Mazouz, Université de Sétif (Ferhat Abbas), 2017, 149 p.
- , *Sétif. Patrimoine architectural moderne de F. Hennebique à J.-H. Calsat*, Alger, El Ibriz, 2017, 178 p.
- STUPAR Georges, *Un arrondissement de l'Est algérien à travers un organe de presse coloniale : « L'Union républicaine de Sétif »*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de [non-mentionné], Université de Poitiers, 1981, 144 p.
- VILLARD Maurice, BASSARD Yves, *Les hauts plateaux sétifiens. Leur histoire, des temps immémoriaux à 1962*, Montpellier, Amicale des hauts plateaux de Sétif, 2002
- t. 1 : *Sétif*, 492 p.
- t. 2 : *Les villages*, 639 p.
- t. 3 : *Bordj Bou Arréridj, Saint-Arnaud, Châteaudun-du-Rhumel, les annexes*, 596 p.

Sidi Bel-Abbès

- AINAD-TABET Redouane, *Histoire de l'Algérie. Sidi Bel-Abbès, de la colonisation à la guerre de libération en zone 5 – Wilaya 5 (1830-1962)*, Alger, ENAG Éditions, 2009, 405 p.
- BLÉVIS Laure, « Une citoyenneté française contestée. Réflexion à partir d'un incident antisémite en 1938 », *Histoire de la justice*, 16, 2005, p. 111-122.
- CHAIX Guillaume, *Européens et Juifs dans la société coloniale algérienne (milieu du XIX^e siècle – début du XX^e siècle). Trajectoires familiales à partir de Sidi Bel-Abbès*, Mémoire de Master 2 d'histoire, Université Lyon 2, 2013, n. p.
- DELORME Jacqueline, *Documents et recherches pour l'histoire du mouvement communiste à Sidi Bel-Abbès, 1920-1962*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Madeline Rébérioux et René Gallissot, Université Paris 8, 1985, 2 vol., 245 + 391 p.
- LISBONNE Michel, *L'OAS dans une ville du Sud de l'Oranie, Sidi Bel-Abbès*, Mémoire de science politique sous la direction de Pierre Guiral, IEP d'Aix-en-Provence, 1974, 81 p.
- LAOUEDJ Lasreddine, « Baladiyya Sīdī Bal'abās (1948-1953). Awal tajribat majlis baladī šuyū'ī fī-l-idārat al-maḥliyya al-ist'māriyya bi-l-Gazā'ir », *RHM*, 178, 2020, p. 197-214 [La municipalité de Sidi Bel-Abbès (1948-1953). Une première expérience de municipalité communiste dans l'administration locale coloniale en Algérie]
- MEHDID Ibrahim, *Le mouvement national algérien en Oranie entre 1919 et 1939*, Oran, Éditions Dar El Qods El Arabi, 2015, 376 p.
- PRENANT André, « Questions de structure urbaine dans trois faubourgs de Sidi Bel-Abbès », *BAGF*, 257/258, 1956, p. 62-72.

567 AP-Jean-Pierre Frey. Un exemplaire est mentionné comme étant dans la bibliothèque du CRAM [Centre de recherches archéologiques médiévales, *a priori*] selon FÉVRIER Paul-Albert, *Fouilles de Sétif. Les basiliques chrétiennes du quartier nord-ouest*, Éditions du CNRS, 1965, p. 12. Non-indexé dans le catalogue numérique du service commun de documentation de l'université de Caen-Normandie au 16 janvier 2023.

Tiaret

- Le département de Tiaret, J. Delmas et C^{ie}, 1962, 204 p.
BELKHODJA Amar, *Tiaret, mémoire d'une ville*, Tiaret, Chez l'auteur, 1998, 286 p.
——, *Tiaret : mémoire-miroir*, Alger, El Kalima, 2013, 244 p.
——, *Chroniques de Tiaret*, s.l., s.n., 1998, 163 p.

Tizi Ouzou

- DAHMANI Mohamed, DOUMANE Saïd, OUALIKENE Sélim, SAHEB Zohra, *Tizi Ouzou. Fondation, croissance, développement*, Tizi Ouzou, Éditions Aurassi, 1993, 393 p.
DE CRESCENZO Jean, *Chroniques Tizi Ouziennes. 1844-1914*, s.l., Éditions Alpha, 2007, 497 p.
FEREDJ Mohamed Seghir, *Histoire de Tizi Ouzou, des origines à 1954. Histoire de la ville et de sa région*, Alger, ENAP, 1990, 285 p.
LOKMANE Sabri, *L'arrondissement de Tizi Ouzou à la veille de la guerre d'Algérie : les communes mixtes de grande Kabylie vers le soulèvement*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction d'Omar Carlier, Université Paris 1, 2003 214 p.

Tlemcen

- ABDELLAOUI Malika, *Tlemcen : une métropole islamique sous la domination française de 1842 à 1908*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Jean-Louis Triaud, Université d'Aix-Marseille 1, 1999, 180 p.
BELLAHSEN Bali, *Le docteur Benaouda Benzerdjeb*, Alger, Thala, 2015, 225 p.
BENHAMOU Jacques Guy, *À la recherche d'une communauté disparue. Les juifs de Tlemcen de 1870 à 1962*, s.l., chez l'auteur, 2009, 343 p. [dict. biogr., p. 101-150]
BENKALFATE Djelloul, *Il était une fois Tlemcen... Récit d'une vie, récit d'une ville*, Tlemcen, Éditions Ibn Khaldoun, 2002, 198 p.
BLAKE Gérald Henry, LAWLESS Richard Ivor, *Tlemcen. Continuity and change in an algerian islamic town*, London / New York, Bowker, « Centre for Middle Easter and Islamic studies publications, 2 », 1976, 173 p.
DIB Mohamed, *Tlemcen ou les lieux de l'écriture*, Alger / Marseille, Barzakh / Images plurielles, 2020, 117 p.
MARÇAIS Georges, *Tlemcen*, Librairie Renouard / H. Laurens, 1950, 104 p.
MOUAZIZ BOUCHENTOUF Najet, SAIDI Yasmine Nour El Houda, « Social Housing of 1950s in Tlemcen (Algeria). An Architectural View », *Architektúra & Urbanizmus*, 56-3/4, 2022, p. 270-278.
NEGADI Sidi Mohamed, TERRASSE Michel, *L'image de Tlemcen dans les archives françaises : catalogue de l'exposition*, Tlemcen, Centre culturel français, 2011, 208 p.
SARI Djilali, *Tlemcen face à l'occupation coloniale*, Alger, Casbah Éditions, 2011, 207 p.
——, *Tlemcen et ses élites d'envergure nationale. La longue et conséquence marche de réappropriation, d'ouverture et d'affranchissement*, Alger, Casbah Éditions, 2011, 357 p.
SCHWARZFUCHS Simon, *Tlemcen : mille ans d'histoire d'une communauté juive*, La Fraternelle (Union nationale des amis de Tlemcen), 1995, 231 p.
——, *À l'ombre du Rab. Souvenirs de Tlemcen*, La Fraternelle (Union nationale des amis de Tlemcen), 2005, 370 p.
SIARI TENGOUR Ouanassa, « Les premiers réseaux de résistance à Tlemcen, 1954-1955. Logiques d'un soulèvement », *Histoire contemporaine de l'Algérie. Nouveaux objets*, Oran, Éditions du Crasc, 2010, p. 97-112.
SLYOMOVICS Susan, « Geographies of Jewish Tlemcen », *JNAS*, 5-4, 2000, p. 81-96.
TALEB-BENDIAB Abderrahim, « Tlemcen dans les années cinquante », *RASJEP*, 15-4, 1978, p. 69-102.

—, TABEL AOUL Abdesselam, *La Bataille de Tlemcen*, Alger, Éditions Mimouni, 2010, 420 p.

VICHAT Françoise, *Cinq villages de colonisation dans la région de Tlemcen (1848-1914)*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Philippe Loupès, Université Bordeaux 3, 1986, 364 p.

Autres

L'Alma, L'Alma-Marine, Le Corso. Trois villages de l'Algérois racontés par leurs enfants. Recueil, Soueich, Association L'Alma-Le Corso, 2006, 429 p.

Burdeau-Sersou (1905-1962), Monbrun, Éditions de l'Amicale de Burdeau-Sersou, 1996, 137 p.

La vie quotidienne à Médéa et le Titteri de 1954 à 1962, Montpellier, Mémoire de notre temps, s.d., n.p.

Médéa et le Titteri : année 1956, Montpellier, Mémoire de notre temps, « Au fil des jours », s.d. n.p.

BASAGANA Ramon, SAYAD Ali, *Habitat traditionnel et structures familiales en Kabylie*, Alger, Publications du Centre de recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnographiques, « Mémoires du CRAPE », 1974, 159 p. [At-Yanni]

BELHAMISSI Moulay, *Mazouna. Une petite ville, une longue histoire !*, Alger, SNED, 1982, 91 p.

BELOUAD Larbi, *Production de l'espace bâti et fonctionnement des structures urbaines actuelles de Saïda*, Thèse de géographie et aménagement de l'espace sous la direction de Sidi Mohamed Trache, Université Oran 2, 2016, 516 p.

BENSAOULA Nawel, *Rio Salado, un village français : monographie d'un ancien village de colonisation en Algérie (1859-1962)*, Master 2 d'histoire sous la direction de Claude-Isabelle Brelot, Université Lyon 2, 2011, 295 p.

BRANCHE Raphaëlle, *L'embuscade de Palestro. Algérie 1956*, La Découverte, « Poche », 2018 [2010], 264 p.

BRESSON Gilbert, *Histoire d'un centre rural algérien : Fort-de-l'Eau*, Alger, V^{ve} J. Bringau et C^{ie}, 1957, 214 p.

BRUGIRARD Raoul, CIAVALDINI Jean, PETIT Robert, *Monographie d'El-Arouch (Constantine)*, Constantine, Impr. Damrémont, 1957, 60 p.

CAMPOS Christophe, *Fleurus en Oranie (1848-1962) : monographie communale*, Riveneuve éditions, 2016, 659 p.

CHEVALDONNÉ François, *Un village d'Oranie. Les Ouled Mimoun jusqu'en 1914*, Non Lieu, 2016, 150 p. [Lamoricrière]

COPPOLANI Georges, *Aïn Beïda : la Source Blanche. Souvenirs d'en face*, Ajaccio, Chez l'auteur, 1996, 117 p.

DALMASSO Étienne, « Une cité minière au Nord-Sahara : Béchar-Djedid », *Méditerranée*, 3-1, 1962, p. 21-50.

DE CLERMONT Maurice, *Aïn Taya*, Mémoire de fin d'études sous la direction de Jean de Maisonseul, Institut d'urbanisme de l'université d'Alger, s.d. [ca 1960], n. p.

DÉJARDINS Chanoine Victor-Émile, *Un siècle de colonisation à Rivoli, 1848-1938*, Oran, H. Chazaud, 1948, 51 p.

DELANNOY Henri, PRENANT André, « Les jardins de Miliana (Algérie) : effets de la prolétarisation d'une banlieue maraîchère et fruitière », *BAGF*, 316/317, 1963, p. 1-23.

EL BERKANI Lacène Khelil, *Hadjout, ville d'accueil et perle de l'ouest-Mitidja. 170 ans d'histoire en images (1848-2018)*, Alger, Dahlab, 2019, 2 vol., 271 + 223 p.

FONROQUE René, *Valmy d'Algérie / El Kerma. Un beau village de France*, Le Gros Chêne, Éditions Hugues de Chivré, 2005, 283 p.

- FRANC Julien, *Le chef d'œuvre colonial de la France en Algérie : la colonisation de la Mitidja*, Honoré Champion, « Collection du Centenaire de l'Algérie – Géographie, 4 », 1928, 758 p.
- GARCIA Paul, *Saint-Louis, village oranais (1848-1948)*, Oran, Heintz, 1949, 93 p.
- GRANDGUILLAUME Gilbert, *Nédroma. L'évolution d'une médina*, Leiden, Brill, « Études sociales, économiques et politiques du Moyen-Orient, 18 », 1976, 195 p.
- GRIM Nordine, *Azeffoun. Son histoire et ses célébrités*, Alger, Casbah Éditions, 2021, 207 p.
- JANIER Émile, « Nemours et sa région », *BSGAO*, 72, 1949, p. 30-37.
- JORDI Jean-Jacques, « La vida de los Maones en Argelia. Un pueblo de colonización maonesa : Fort-de-l'Eau », *Revista de Menorca*, 1990, 4, p. 387-404.
- KACIMI Hamid, *Larbaa Nath Iraten de 1857 à 1954 : le destin d'une bourgade kabyle sous le régime colonial français*, DEA d'histoire sous la direction de Jean Martin, Université Lille 3, 2004, 77 p.
- LABECHE Ahmed Karim, *Haouchs et villages du Sahel algérois. Dély Ibrahim, Douéra, Mahelma, Souidania, Rahmania, Nouvelle ville de Sidi Abdellah*, Alger, Chez l'auteur, 2012, 200 p.
- , *Koléa, Douaouda, Douaouda, Fouka*, Chez l'auteur, 2013, 164 p.
- , *Baba Hassen, Draria, El Achour, Ouled Fayet, Khraïcia, Alger*, Chez l'auteur, 2013, 159 p.
- , *Koléa, Douaouda, Douaouda Marine, Fouka et Fouka Marine* Alger, Chez l'auteur, 2013, 164 p.
- , *Djenayen Ness El Fahs : El Biar, Hydra et Ben Aknoun*, Alger, Chez l'auteur, 2014, 160 p.
- , *Cheraga, une banlieue d'Alger*, Alger, Chez l'auteur, 2014, 200 p.
- , *Le Bordj Erriah de Bouzaréah*, Alger, Chez l'auteur, 2015, 127 p.
- , *Bordj El Qantra ou Maison-Carrée d'El Harrach*, Alger, Chez l'auteur, 2019, 128 p.
- LARAB Farid, *Les mineurs du désert. Kenadsa, 1913-1962*, Alger, Chihab, 2013, 194 p.
- MAHÉ Alain, *Histoire de la Grande Kabylie. XIX^e – XX^e siècle. Anthropologie historique du lien social dans les communautés villageoises*, Saint-Denis, Bouchène, 2001, 650 p.
- MARCHAND Max, *Une petite ville d'Algérie parmi tant d'autres... Er-Rahel à l'image de la France (1859-1959)*, Oran, Fouque, 1959, 174 p.
- MATHIEU Maryvonne, *Là-bas... Maison-Carrée*, L'Isle-sur-Sorgue, Éditions Scriba, 1992, 152 p.
- MAUSS-COPEAUX Claire, *La source. Mémoire d'un massacre : Oudjehane, 11 mai 1956*, Média-Plus, 2015 [2013], 222 p.
- MUSSARD Christine, *L'obsession communale. La Calle, un territoire de colonisation dans l'Est algérien (1884-1957)*, Aix-en-Provence, PUP, « Le temps de l'histoire », 2018, 350 p.
- NORAZ André, *Sig en Oranie*, Pensée universelle, 1983, 410 p.
- PAUL Georges-Émile, *Hammam Bou Hadjar. Petite chronique de mon village algérien et de son environnement, 1874-1962*, Chez l'auteur, 1988, 297 p.
- PELLO Henri (dir.), *Histoire et souvenirs d'un canton de la Mitidja, 1830-1962. L'Arba, Rivet, Rovigo, Sidi-Moussa et Baraki*, s.l., Amicale des Arbéens, 1998, 602 p.
- PERRIN René, « Le Sersou. Étude géographique humaine (2^e partie) », *Méditerranée*, 2-1, 1961, p. 33-95.
- PHÉLINE Christian, *L'Aube d'une révolution. Margueritte, Algérie, 26 avril 1901*, Toulouse, Privat, 2012, 245 p. [Miliana]
- RAHMOUN Mohammed, *Les colonies de l'industrie en Algérie : histoire et patrimoine de la cité minière de Béni Saf (Mokta-El-Hadid, XIX^e – XX^e siècle)*, Thèse d'histoire sous la direction d'Anne-Françoise Garçon, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2016, 350 p.
- REYNAUD Bernard, *El Affroun, 1967. Essai de monographie communale*, DES de Géographie, 1967, n. p.

- SARI Nacereddine, *Lamtar : village de colonisation, histoire des faits économiques et sociaux*, Mémoire de sociologie sous la direction de Germaine Tillion, EPHE, 1972, 100 p.
- SCHNEIDER Arlette, *Les collines de l'espoir. Dély Ibrahim, premier village français en Algérie. 1830-1962*, Le Gros Chêne, Éditions Hugues de Chivré, 2006, 223 p
- SEBBAN Pascal, *La population juive de Mascara au tournant du XX^e siècle : étude d'un processus d'acculturation*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Nicolas Michel, Université d'Aix-Marseille 1, 2004, 138 p.
- SEKFALI Abderrahim, *Histoire du mouvement ouvrier en Algérie. Grèves et luttes syndicales à Djidjelli (Jijel et sa région, 1936-1939)*, s.l., El Almi'ah, 2010, 143 p.
- , *L'Histoire illustrée et commentée de la médersat El Hayet – Jijel (1933-1962)*, s.l., El Almi'ah, 2013, 240 p.
- SIARI TENGOUR Ouanassa, « Le procès des militants de l'OS Bône-Annaba en juin 1951. Mythe et réalité », CORRIOU Morgan, OUALDI M'hamed (dir.), *Une histoire sociale et culturelle du politique en Algérie et au Maghreb. Études offertes à Omar Carlier*, Éditions de la Sorbonne, « Internationale, 97 », 2018, p. 351-369 [Tébessa]
- THUMELLIN-PRENANT Marie-Année, *Nédroma, étude urbaine*, DES de géographie sous la direction de Jean Dresch, Université de la Sorbonne, 1955, 116 p.
- TINTHOIN Robert, *Renan, 1848-1954. Les travaux et les jours d'un village d'Oranie*, Oran, Fouque, 1954, 131 p.
- , *Mers el-Kébir. Le Grand Port. Étude de géohistoire locale bi-millénaire*, Oran, Heintz Frères, 1956, 300 p.
- TRICOU Luc, *Fromentin ben Tadjena ou le Dahra à travers les âges*, Calvi, Chez l'auteur, 1998, 224 p.
- WARION Chantal, *Destins croisés à Mondovi. Village natal d'Albert Camus*, Nice, Gandini, 2007, 153 p.
- ZYTNIKI Colette, *Un village à l'heure coloniale. Draria, 1830-1962*, Belin, « Histoire », 2019, 288 p.

Figures

Dictionnaires biographiques

- Association de recherche pour un dictionnaire biographique de l'Algérie, *Parcours*, 13 numéros, 1985-1993.
- ASSOULINE Jacques, MARCIANO Eliaou, *Les Sages d'Algérie. Dictionnaire encyclopédique des sages et rabbins d'Algérie, du haut Moyen Âge à nos jours*, Marseille, IMMAJ, 2002, 325 p.
- BROCHIER André, *Dictionnaire des administrateurs de commune mixte en Algérie*, Aix-en-Provence, AMAROM, 2018
- t. 1 : *Dictionnaire biographique (1873-1962)*, 331 p.
- t. 2 : *Dictionnaire topographique (1872-1959)*, 252 p.
- CAZENAVE Élisabeth, *Les artistes de l'Algérie. Dictionnaire des peintres, sculpteurs, graveurs, 1830-1962*, s.l., Éditions de l'Onde / Association Abd el-Tif, 2010, 448 p.
- CHAKER Salem (dir.), *Hommes et femmes de Kabylie*, Alger / Paris, Ina-Yas Éditions / Edisud, « Dictionnaire biographique de la Kabylie, 1 », 2001, 207 p.
- CHEURFI Achour, *Mémoire algérienne. Dictionnaire biographique*, Alger, Dahlab, 1996, 896 p.
- , *La classe politique algérienne de 1900 à nos jours. Dictionnaire biographique*, Alger, Casbah Éditions, 2001, 511 p.
- GALLISSOT René (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier. Maghreb – Algérie. Engagements sociaux et question nationale, de la colonisation à l'indépendance, 1830-1962*, Éditions de l'Atelier, 2006, 605 p.

- KHETTAB Rachid, *Frères et compagnons. Dictionnaire biographique d'Algériens d'origine européenne et juive et la guerre de libération (1954-1962)*, Boudouaou, Dar Khettab, 2016 [2012], 413 p.
- MAYER René, *Dictionnaire biographique des Français d'Afrique du Nord*, Saint-Cloud, Chez l'auteur, 2007, 438 p.
- POUILLON François (dir.), *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, IISMM / Karthala, 2012 [2008], 1073 p.
- RABDI Larbi, *Artistes et intellectuels du Sétifois*, L'Harmattan, « Présence berbère », 2014, 132 p.
- SEKFALI Abderrahim, *Les maîtres d'école du Constantinois de 1850 à 1950. Dictionnaire biographique*, Alger, Casbah Éditions, 2016, 534 p.⁵⁶⁸
- STORA Benjamin, *Dictionnaire biographique de militants nationalistes algériens*, L'Harmattan, 1985, 404 p.
- TOUATI Houari, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier de l'Oranie : les militants syndicaux*, Oran, Centre de documentation des sciences humaines, « Cahiers du CDSH, 8 », 1981, 214 p.
- VALENTIN Jean-Marc, *Les parlementaires des départements d'Algérie sous la III^e République : d'où venaient-ils ? Qui étaient-ils ?*, L'Harmattan, « Histoire et perspectives méditerranéennes », 2010 [2007], 194 p.

Approches biographiques

- Pierre Mesnard**, *Images de l'homme et de l'œuvre*, Vrin, « De Pétrarque à Descartes », 1970, 243 p.
- Roland Simounet** : *d'une architecture juste*, Le Moniteur, 1997, 207 p.
- AGERON Charles-Robert, « **Ferhat Abbas** et l'évolution politique de l'Algérie musulmane pendant la Seconde Guerre mondiale [1975] », *Genèse de l'Algérie algérienne*, Saint-Denis, Bouchène, 2005, p. 259-284.
- ALESSANDRA Joël, *Petit-fils d'Algérie*, Casterman, 2015, 115 p.
- ASSERAF Arthur, *Le désinformateur. Sur la trace de Messaoud Djebari, Algérien dans un monde colonisé*, Fayard, « L'épreuve de l'histoire », 2022, 269 p.
- AOUATE Yves-Claude, « **Elie Gozlan**, responsable communautaire (Constantine, 1876 – Paris, 1964) », *Archives Juives*, 27-1, 1994, p. 109-110.
- ARMAND Sophie, MARFAING Jean-Loup, **Bernard Bachelot**, 1930-2011. *Archives d'architectes*, Toulouse, Région Midi-Pyrénées – Patrimoine Midi-Pyrénées, « Archives d'architectes, 1 », 2013, 129 p.
- AUDIN Michèle, *Une vie brève*, Gallimard, « Folio », 2015 [2013], 190 p. [**Maurice Audin**]
- AYOUN Richard, « Les Aboulker à travers les âges », *Recherches sur la culture des Juifs d'Afrique du Nord*, 1991, p. 91-104.
- BARBIER Michèle, *Le Mythe Borgeaud, 1895-1964. Trente ans d'histoire de l'Algérie française à travers un symbole*, Châteauneuf-les-Martigues, Éditions Wallâda, 1995, 249 p. [Alger, Staoueli]
- , *Jacques Chevallier, député-maire d'Alger. La dernière utopie*, Riveneuve éditions, 2010, 206 p.
- BARRÉ Jean-Luc, **Dominique de Roux**. *Le provocateur, 1935-1977*, Fayard, 2005, 651 p.
- BELKHODJA Amar, **Marie-Claire Boyet**. *La martyre de Tagdempt*, Alger, ANEP, 2002, 99 p. [Tiaret]
- , **Ahmed Boumendjel**. *Avocat, journaliste et diplomate*, Alger, ANEP, 2017, 370 p.

568 Sur les tourments éditoriaux de cet ouvrage, voir « Dictionnaire cherche éditeur », *El Watan*, 29 novembre 2004.

- BELOUET Éric, DREYFUS Michel, *Robert Abdesselam, une vie criblée de balles*, Les quatre chemins, 2009, 376 p. [El Biar]
- BENAÏM Laurence, *Yves Saint-Laurent*, Grasset, 2018 [1993], 750 p.
- BENATIA Farouk, *Si Mohammed Khattab. Précurseur du Maghreb*, Alger, OPU, 1991, 349 p.
- BENFOUGHAL Tatiana, « **Brahim Benfoughal**, né “sujet français” », *Ethnologie française*, 163, 2016, p. 459-470. [Constantine]
- BENMEBAREK Roger, « Communes mixtes d’Algérie. Scènes de vie. En première ligne de la colonisation française de 1875 à 1955. Itinéraire d’un administrateur. Grandeurs et servitudes d’une fonction d’autorité en Algérie », *Les Cahiers de la Mémoire*, 1, 2012, p. 1-29. [sur son père, **Ahmed Antoine Benmebarek**]
- BENSAADI Fayçal, *Paul Bellat, survivance de l’algérianisme et mystique de circonstance*, Thèse de littérature française sous la direction de Belkacem Mebarki, Université d’Oran, 2009, 303 p.
- BERTHIER Claire, COULON Daniel, *André Berthier : un homme, une œuvre*, Chaux-les-Crotenay, ArchéoJuraSites, 2012, 99 p. [Constantine]
- BERTRAND-CADI Jean-Yves, *Le colonel Chérif cadi, serviteur de l’islam et de la République*, Maisonneuve et Larose, 2004, 267 p.
- BOUAYED Anissa, « **Baya**. Vie et œuvre », BONDIL Nathalie (dir.), *Baya. Femmes en leur jardin*, Paris / Marseille, IMA / Images plurielles, 2022, p. 236-279.
- BOUDOT Olivier, *Les Schiaffino, une dynastie d’armateurs*, Saint-Malo, Pascal Galodé, « Les Maritimes », 2008, 650 p.
- BOUHEND Khaled, « **Taleb Abdeslam** : itinéraire d’un jeune algérien, 1881-1944 », *RHM*, 165, 2017, p. 23-45.
- , « **Ṭayyib Murslī** : al-ṭabīb al-mundamij (1856-1930) », *RHM*, 174, 2019, p. 207-215 [Tayeb Morsli : le médecin assimilé (1856-1930)]
- BOUSSEYROUX Pascal, *Robert Garric (1896-1967), éducateur catholique du social*, Thèse d’histoire sous la direction d’André Gueslin, Université Paris 7, 2011, 2 vol., 666 p.
- BOUZAR Mourad, *Jean-Jacques Deluz (1930-2009) : itinéraire d’un architecte suisse à Alger. Du tout au fragment*, Thèse d’histoire de l’art sous la direction de Mercedes Volait et de Nabila Chérif, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2022.
- BUTON François, « Témoigner, sauver ou servir. La guerre d’Algérie de deux historiens (1959-1960) », GAÏTI Brigitte, MARIOT Nicolas (dir.), *Intellectuels empêchés, ou comment penser dans l’épreuve*, Lyon, ENS Éditions, « Sociétés, espaces, temps », 2021, p. 189-210 [sur **Paul-Albert Février** et **Antoine Prost**]
- CAMUSSO Dominique, ARRIO Marie-Antoinette, *La vie brisée d’Eugénie Djendi. De l’Algérie à Ravensbrück. La légende et la mémoire*, L’Harmattan, « Mémoires du XX^e siècle », 2020, 201 p. [Bône]
- CANTIER Jacques, *Le gouverneur général Bordes et l’Algérie du Centenaire*, Mémoire de Maîtrise d’histoire sous la direction de Jean Rives, Université Toulouse 2, 1990, 348 p.
- , « Les gouverneurs **Viollette** et **Bordes** et la politique algérienne de la France à la fin des années vingt », *RFHOM*, 314, 1997, p. 25-49.
- , « **BORDES Pierre** », BONET Gérard (dir.), *Nouveau dictionnaire de Biographies roussillonnaises, 1789-2011*, vol. 1 : *Pouvoirs et Société*, t. 1 : *A-L*, Perpignan, Les Publications de l’Olivier, 2011, p. 165-166.
- , *Jules Roy. L’honneur d’un rebelle*, Toulouse, Privat, « Questions d’histoire immédiate », 2001, 127 p.
- CARLIER Omar, « “Homme fétiche” ou “Homme-symbole” ? Un notable-militant : **Houari Souiah**, premier préfet d’Oran (1915-1990) », *Cahiers de la Méditerranée*, 46/47, 1993, p. 203-247.

- CARLIER Omar, « **Braudel** avant Braudel ? Les années algériennes (1923-1932) », *Insaniyat*, 19/20, 2003, p. 143-176.
- CAZAL Anne, *Joseph Hattab-Pacha. Prince de la Casbah, dernier grand descendant d'Hussein Dey et grand patriote français*, s.l., Chez l'autrice, 2010, 255 p.
- CHABANE Nordine, *Le Chahid Mohamed yeux bleu. D'un courage à toute épreuve disent de lui ceux qui l'ont connu*, Alger, Éditions Dar el Houma, 2016, 118 p. [Alger (La Redoute)]
- CHACHOUA Kamel, « **Pierre Bourdieu** et l'Algérie. Le savant et la politique », *REMMM*, 131, 2012 [en ligne]
- CHAKER Salem, « Documents sur les précurseurs. Deux instituteurs kabyles : A. S. **Boulifa** et M. A. **Lechani** », *RMMM*, 44, 1987, p. 97-115.
- CHALAYE Gérard, « **Albert Truphémus** ou les désillusions coloniales d'un instituteur socialiste dans l'Algérie de 1930 », DURAND Jean-François, SEILLAN Jean-Marie, SÉVRY Jean (dir.), *Le désenchantement colonial*, Paris / Pondichéry, Sielec / Kailash Éditions, 2009, p. 259-283.
- CHARTIER Émilie, *Amédée Froger, 1882-1956, Une figure de l'Algérie française*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Jacques Frémeaux, Université Paris 4, 2005, 129 p.
- CHEVALLIER Corinne, *Une attitude libérale pendant la guerre d'Algérie : Jacques Chevallier, maire d'Alger*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Robert Frank, Université Paris 10 Nanterre, 1988, 137 p. + annexes.
- , « **Jacques Chevallier**, l'Algérien : « Français, écartelé entre l'Afrique et l'Amérique, mon rêve a été de me créer une patrie à moi. C'est en Algérie que je me la suis faite' » », *Confluences Méditerranée*, 90-3, 2014, p. 175-194.
- CHOUKROUN Maryse, *Mon grand-père Albert Confino : ou 70 ans au service de l'Alliance israélite universelle*, s.l., Chez l'autrice, 2008, 336 p.
- COSNAY Marie, *If*, Éditions de l'Ogre, 2020, 192 p. [**Mohammed Bellahouel**]
- COUETTE Pierre (dir.), *Marie-Renée Chéné, pionnière de l'action sociale*, Solliès-Pont, Chez l'auteur, 2012, 303 p.
- COUSTEAUX Isabelle, *De la belle aube au triste soir. L'histoire d'une famille française en Algérie*, La Manufacture du livre, 2021, 345 p.
- CYRULNIK Boris, LENZINI José, *Chérif Mécheri. Préfet courage sous le gouvernement de Vichy*, Odile Jacob, 2021, 299 p.
- DABAT Amandine, *Hàm Nghi (1871-1944) : empereur en exil, artiste à Alger*, Sorbonne Universités Presses, « Asie », 2019, 544 p.
- DE LABBAYE Jacques, *Pierre-Célestin Fabreguettes, prêtre en Oranie, 1879-1970*, s.l., Chez l'auteur, 1990, 95 p.
- DELETAGE Pascal, *Bernard Bachelot. Constantine 1930 – Toulouse, parcours d'un architecte moderne*, Mémoire de Master recherche 2^e année en histoire de l'art sous la direction de Luce Barlangue et Jean Nayrolles, Université de Toulouse le Mirail, 2007, 2 vol., 243 p. + 121 p.
- DELMAS-BARTOLI Marie-Claude, « **Pierre Boyer** (1918-2008) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 171-2, 2013, p. 613-617.
- DE MEERLEER Patrick, *Louis Germain. Instituteur et père spirituel d'Albert Camus*, Pézenas, Domens, « Biographie », 2021, 231 p.
- DICALE Bertrand, *Cheikh Raymond : une histoire algérienne*, First éditions, 2011, 293 p.
- DONNADIEU Gérard, « **Georges Ordonnaud** n'est plus », *Noosphère*, 14, 2021, p. 105-106.
- DUPONT Marc, *Louis Martin. Parcours d'un seigneur, 1924-2005. Portrait*, Indo Éditions, 2019, 241 p.
- DUQUESNOY Marie, *Alfred Lanfranchi : tirailleur de Constantine au front de l'Aisne*, Louviers, Ysex, 2017, 105 p.

EINAUDI Jean-Luc, *Pour l'exemple. L'Affaire **Fernand Iveton***, El Kalima, 2015 [1986], 342 p.

——, *Un Algérien : **Maurice Laban***, Le Cherche-Midi, « Documents », 1999, 190 p.

——, *Un rêve algérien. Histoire de **Lisette Vincent**, une femme d'Algérie*, PUF, « Quadrige », 2001 [1994], 285 p.

——, ***Baya**. D'Alger à Marseille*, Non-Lieu, 2011, 211 p. [Alger (La Redoute)]

EL-HACHEMI Larabi, ***Debbih Cherif** et l'ultime bataille d'Alger*, Necib éditions, 2013, 202 p. [Alger (La Redoute)]

EL HAMRI Jamel, « *L'idée religieuse* » dans *l'œuvre de l'intellectuel algérien **Malek Bennabi** (1905-1973) : une injonction pour la société musulmane de faire de l'Histoire*, Thèse en études arabes sous la direction d'Éric Geoffroy, Université de Strasbourg, 2018, 350 p.

FERHATI Barkahoum, « Maître **Pierre Popie** (1930-1961), un "chrétien de gauche" victime des ultras », BERERHI Afifa, KHADDA Naget, PHÉLINE Christian, SPIQUEL Agnès (dir.), *Défis démocratiques et affirmation nationale*, Alger, Chihab éditions, « Hors collection », 2016, p. 383-400.

FRALON José-Alain, ***Jacques Chevallier**. L'homme qui voulait empêcher la guerre d'Algérie*, Fayard, 2012, 310 p.

FUNÈS Nathalie, *Mon oncle d'Algérie*, Stock, 2010, 157 p. [sur **Fernand Doukhan** ; Alger]

GASPARD Françoise (dir.), *Maurice **Viollette**. Un homme, trois républiques. 1870-1960. Catalogue de l'exposition du Musée des Beaux-Arts de Chartres (29 novembre 1985 – 15 janvier 1986)*, Chartres, Musée des Beaux-Arts de Chartres, 1985, 96 p.

HANI Abdelkader, ***Abdelkader Azza** et **Paul Bellat**, deux intellectuels de Sidi Bel-Abbès*, s.l., Timgad Diffusion, 2014, 170 p.

HARCHI Kaoutar, *Je n'ai qu'une langue et ce n'est pas la mienne. Des écrivains à l'épreuve*, Pauvert, 2016, 295 p. [Rachid **Boudjedra**, Kamel **Daoud**, Assia **Djebar**, Boualem **Sansal**, Kateb **Yacine**]

HAYAT Nina, *L'indigène aux semelles de vent*, Tirésias, « Ces oubliés de l'histoire », 2001, 160 p. [sur le père de l'autrice, **Mohamed Belhalfaoui**]

HERBETH Alain, ***Jacques Chevallier**. Les fidélités successives du dernier maire d'Alger*, L'Harmattan, 2018, 198 p.

HUMBERT Jean-Charles, *L'œuvre du colonel **Carbillet** au Sahara, 1827-1940. Le saharien, l'urbaniste, le diplomate*, Calvisson, Gandini, 1997, 160 p.

KADRI Aïssa, « **Pierre Bourdieu**. Le temps de l'Algérie », *Tumultes*, 58/59, 2022, p. 139-164.

KELLER Céline, ***Victor Barrucand**, écrivain, esthète et militant en Algérie*, Thèse d'histoire sous la direction de François Pouillon, EHESS, 2010, 2 vol., 529 p.

KOULAKSSIS Ahmed, MEYNIER Gilbert, ***L'Émir Khaled** : premier za'ïm ? Identité algérienne et colonialisme français*, L'Harmattan, « Histoire et perspectives méditerranéennes », 1987, 379 p.

KRIBI Zaki, *Faire civilisation. Biographie de **Malek Bennabi** (1905-1973), intellectuel algérien musulman d'expression française. Une histoire nomade de l'Algérie contemporaine. Partie 1 : La formation (1905-1930)*, Mémoire de 2^e année de Master sous la direction d'Anne-Laure Dupont et Catherine Mayeur-Jaouen, Sorbonne Université Lettres, 2021, 297 p.

LABBÉ Fabienne, *L'architecte **Louis Miquel**, 1913-1987*, Mémoire de Maîtrise d'histoire de l'art sous la direction de Bruno Foucart et Françoise Hamon, Université Paris 4, 1992, 181 p.

LALOUM Jean, « Destin d'une famille juive alsacienne en Algérie », *Archives Juives*, 32-2, 1999, p. 47-72 [famille de **Charles Lévy**, installée à Sétif et alentours]

LANDIVIER Gautier, ***André Lestrade-Carbonnel** (1883-1977). Parcours d'un fonctionnaire républicain dans l'Algérie du premier vingtième siècle*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Jean-Louis Triaud, Université de Provence, 2002, 101 p.

- LARBIOU Benoît, « **René Martial**, 1873-1955. De l'hygiénisme à la raciologie, une trajectoire possible », *Genèses*, 60, 2005, p. 98-120.
- LEFEBVRE Camille, *À l'ombre de l'histoire des autres*, Éditions de l'EHESS, « Apartés, 1 », 2022, 198 p. [Inkermann, Oran, Sidi Bel-Abbès]
- LEMOINE Hervé, « **Paul Delouvrier** et l'Algérie. Comment servir et représenter l'État dans une guerre d'indépendance ? », EFFOSSE Sabine, ROULLIER Jean-Eudes (dir.), *Paul Delouvrier, un grand commis de l'État*, PFNSP, 2005, p. 41-74.
- LENZINI José, *Mouloud Feraoun. Un écrivain engagé*, Alger, Casbah Éditions, 2016, 398 p.
- LESCOURRET Marie-Anne, *Bourdieu. Vers une économie du bonheur*, Flammarion, « Grandes Biographies », 2008, 538 p.
- LOUANCHI Anne-Marie, *Salah Louanchi. Parcours d'un militant algérien*, Alger, Dahlab, 1990, 204 p.
- MADORÉ-CLÉMENCEAU Françoise, *Maurice Viollette en Algérie et le projet Blum-Viollette (1925-1938)*, Mémoire de Maîtrise d'histoire, s.l., 1976, 349 p.
- MARÇOT Jean-Louis, *Le pas d'un homme debout : vie et action de Roger Marçot, 1919-1998*, Saint-Maur, Chez l'auteur, 1999, 146 p.
- MARTÍN-CRIADO, *Les deux Algéries de Pierre Bourdieu*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, « Champ social », 2008, 125 p.
- MASSEBŒUF Jean-Louis, *Jean Sadek Massebœuf. Itinéraire d'un médecin algérien*, Saint-Denis, Bouchène [Blida, Constantine, Ténès]
t. 1 : 1908-1962, 2017, 244 p.
t. 2 : 1962-1985, 2018, 230 p.
- MATSUBARA Kosuke, « **Gyoji Banshoya** (1930-1998) : a Japanese planner devoted to historic cities in the Middle East and North Africa », *Planning Perspectives*, 31, 2016, p. 391-423.
- MAUSS-COPEAUX Claire, *Hadjira. La ferme Ameziane et au delà*, Constantine, Média Plus, 2018 [Nyons, Les Chemins du présent, 2017], 129 p.
- MEDJBEUR BENYELLES Soraya, *Un médecin d'Oran dans la guerre de libération*, L'Harmattan, « Graveurs de mémoire », 2012, 220 p.
- MEYNIER Gilbert, « **Viollette** à l'ère des ruptures », GASPARD Françoise (dir.), *De Dreux à Alger. Maurice Viollette, 1870-1960*, L'Harmattan, « Histoire et Perspectives Méditerranéennes », 1991, p. 161-193.
- NOTTELET Jean-Philippe, *Vie d'une Pied-noir avec un indigène*, Tirésias, « Visage », 2017, 207 p. [sur **Gisèle Nottelet**, mère de l'auteur, qui signe ses autres ouvrages du nom de son père, OULD AOUDIA]
- OULD AOUDIA Jean-Philippe, *Un élu dans la guerre d'Algérie. Droiture et forfaiture*, Tirésias, « Ces oubliés de l'histoire », 1999, 194 p. [sur **Benjamin Boudjemâ Ould Aoudia**]
- PELLETIER Philippe, *Albert Camus, Élisée Reclus et l'Algérie. Les « indigènes de l'univers »*, Le Cavalier Bleu, « Mobilisations », 2015, 160 p.
- PELLISSIER Pierre, *Massu*, Perrin, « Biographie », 2017 [2003], 478 p.
- PÉRENNÈS Jean-Jacques, *Georges Anawati, 1905-1994. Un chrétien égyptien devant le mystère de l'islam*, Cerf, 2008, 366 p. [Alger]
- PEYROULOU Jean-Pierre, « **Maurice Papon**, administrateur colonial (1945-1958) », EL MECHAT Samia (dir.), *Les administrations coloniales, XIX^e – XX^e siècles*, Rennes, PUR, « Histoire », 2009, p. 69-80.
- PEETERS Benoît, *Derrida*, Flammarion, « Grandes biographies », 2010, 740 p. [El Biar]
- PERENNES Jean-Jacques, *Pierre Claverie. La fécondité d'une vie donnée*, Éditions du Cerf, 2018, 195 p. [Alger (Bab el Oued)]
- PLANCHE Jean-Louis, « Français d'Algérie, Français en Algérie ? **Jacques Chevallier** ou les impossibles compromis », MEYNIER Gilbert, PLANCHE Jean-Louis (dir.), *Intelligentsias*

francisées au Maghreb, Laboratoire Tiers-monde (université Paris 7), « Cahiers du GREMAMO, 7 », 1990, p. 81-97.

SIARI TENGOUR Ouanassa, « Les années algériennes de **Roger Léonard** (1898-1987) », MORLAT Patrice (dir.), *Les Grands Commis de l'Empire colonial français*, Les Indes Savantes, 2010, p. 207-230.

PHÉLINE Christian, *Un Guadeloupéen à Alger. M^e Maurice L'Admiral (1864-1955)*, Riveneuve éditions, 2014, 197 p.

—, SPIQUEL-COURDILLE Agnès, *Camus, militant communiste. Alger, 1935-1937*, Gallimard, 2017, 394 p.

PUTFIN Guy, *Démétrio de San Felix Garcia, 1872-1936*, s.l., chez l'auteur, 2022, 60 p. [Alger, Kouba]

QUINCY-LEFEBVRE Pascale, *Combats pour l'enfance. Itinéraire d'un faiseur d'opinion, Alexis Danan (1890-1979)*, Éditions Beauchesne, 2014, 351 p. [Guelma]

RAHAL Malika, *Ali Boumendjel. Une affaire française, une histoire algérienne*, Alger, Barzakh, 2011 [Les Belles Lettres, 2010], 295 p.

RENAUD Bernard, *Paul Bellat. Le colon humaniste*, s.l., Les publications de la revue Promethee, 1996, 206 p. [Sidi Bel-Abbès]

RENUCCI Florence, « **Paul-Émile Viard** », RENUCCI Florence (dir.), *Dictionnaire des juristes : colonies et outre-mer. XVIII^e – XX^e siècle*, Rennes, PUR, « Histoire », 2022, p. 374-376.

RICEPUTI Fabrice, « **Paul Teitgen** et la torture pendant la guerre d'Algérie. Une trahison républicaine », *20 & 21*, 142, 2019, p. 3-17.

RIGHI Abdellah, *Hadj Ali Abdelkader : pionnier du mouvement révolutionnaire algérien*, Alger, Casbah Éditions, 2006, 223 p. [Alger]

—, *Ahmed Francis (1910-1968). Le docteur en politique*, Alger, ANEP, 2007, 208 p. [Relizane, Sétif, Alger]

SALINAS Alfred, *Jules Abadie. Itinéraire d'un médecin devenu ministre et maire d'Oran*, L'Harmattan, « Biographies – XX^e siècle », 2015, 256 p.

SCHMITT Laura, « **Alain de Sérigny**, homme de presse et acteur politique », *Vingtième Siècle*, 130, 2016, p. 89-101.

SELLAM Sadek, *Ahmed Boumendjel, 1908-1962. De la « conquête morale » coloniale à la reconquête de la souveraineté nationale*, Hémisphères / Maisonneuve & Larose, 2021, 577 p.

SEMPÉ Gaston, *Un instituteur communiste en Algérie. L'engagement et le combat (1936-1965). Carnets, correspondance, discours et photographies de Gaston Revel*, Cahors, La Louve Éditions, 2013, 462 p.

SOUFI Fouad, « **Mahfoud Kaddache**, 1921-2006. La quête du pays réel, l'exigence de l'archive », *Insaniyat*, 37, 2007, p. 7-15.

—, « **Mahfoud Kaddache**, un historien à l'université d'Alger », SIARI-TENGOUR Ouanassa, KADRI Aïssa (éd.), *Génération engagées et mouvements nationaux. Le XX^e siècle au Maghreb*, Oran, CRASC, 2012, p. 23-30.

SOUVILLE Georges, « Nécrologie d'**André Berthier** (1907-2000) », *Antiquités africaines*, 36, 2000, p. 5-8. [Constantine]

SIVERSTEIN Paul, GOODMAN Jane, *Bourdieu in Algeria. Colonial politics, ethnographic practices, theoretical developments*, Lincoln, UNP, « France Overseas : studies in empire and decolonization », 2009, 282 p.

THEIS Laurent, « Deux protestants en Algérie pendant la guerre : **Jean Bichon** et **Éric Westphal** », *Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français*, 150, 2004, p. 755-785.

TÜRTSCHER Michaela, *Le Technicien plasticien : Fernand Pouillon. Bauen für Algier, 1953-1958*, Thèse d'architecture sous la direction de Laurent Stalder, ETH Zürich, 2020, 279 p. [Fernand Pouillon, bâtir pour Alger]

VOLDMAN Danièle, **Fernand Pouillon**, architecte, Payot, 2006, 362 p.

VERGEZ-CHAIGNON Bénédicte, *Une juvénile fureur. Bonnier de la Chapelle, l'assassin de l'amiral Darlan*, Perrin, 2019, 458 p.

WINCKLER Martin, *Plumes d'Ange*, P.O.L., 2003, 524 p. [sur le père de l'auteur, **Ange Abraham Zaffran**]

Histoire de l'Algérie indépendante

BRACCO Hélène, *L'autre face. « Européens » en Algérie indépendante*, Paris-Méditerranée, 1999, 221 p.

CHAÏB Salah, « Les coopérants français en Algérie (1962-1966). Récits croisés pour une ébauche de portrait », *Cahiers d'études africaines*, 221/222, 2016, p. 243-266.

LASKARIS Evangelos, *La coopération culturelle franco-algérienne. Les coopérants français en Algérie indépendante. Enseignants des écoles (instituteurs et professeurs) et universitaires (1962-1980)*, Thèse d'histoire sous la direction de Rémi Fabre, Université Paris-Est, 2016, 486 p.

LECHEVALLIER Éric, « La coopération, un terrain de concurrence Est-Ouest en Algérie », *Outre-Mers*, 406/407, 2020, p. 131-150.

SIDI MOUSSA Nedjib, *Dissidences algériennes. Une anthologie, de l'indépendance au hirak*, Toulouse, Éditions de l'Asymétrie, 2021, 348 p.

SIMON Catherine, *Algérie. Les Années pieds-rouges. Des rêves de l'indépendance au désenchantement (1962-1969)*, La Découverte, 2009, 286 p.

VIROLLE Marie, *Gestes d'Algérie*, Karthala, 2007, 178 p.

Table des matières

Présentation des sources

1. Archives.....	7
En France	
Archives nationales de France.....	10
Ministères chargés de la Reconstruction, de l'Urbanisme, de la Construction et du Logement	
.....	11
Direction de l'aménagement du territoire.....	12
Cabinet des ministres.....	12
Documentation.....	12
Bureau du financement HLM.....	12
Direction de la construction.....	12
Inspection générale.....	17
Ministère de l'Intérieur.....	17
Cabinet et services rattachés.....	17
Dir. générale de la Police nationale – Dir. centrale des RG.....	18
Dir. générale de la Police nationale – Dir. centrale de la Sécurité publique.....	18
Dir. générale de l'Administration – Organisation, fonctionnement et personnel.....	18
Dir. de l'Administration départementale et communale.....	18
Police générale.....	18
Ministère de la Justice.....	19
Versements divers.....	19
Premier ministre.....	19
Secrétariat général du gouvernement et services du Premier ministre.....	19
Plan dit de Constantine.....	19
Centre des hautes études d'administration musulmane.....	19
Chefs de l'État.....	20
Troisième République.....	20
France libre et France combattante.....	20
Autres archives d'institutions et organismes publics.....	21
Commissariat général aux questions juives.....	21
Commissariat général du Plan.....	21
Office national des ACVG.....	21
Service technique de la direction des Archives de France.....	21
Inspection des Archives de France.....	21
Fonds Maget du Musée national des arts et traditions populaires.....	21
Comité d'histoire de la Sécurité sociale.....	22
Dossiers individuels.....	22
Agents de l'État.....	22
Étudiants.....	24
Dossiers de naturalisation.....	24
Membres de l'ordre de la Légion d'honneur.....	25

Archives économiques et financières	25
Inspection générale des finances	25
Rapports de vérification des inspecteurs des Finances	25
Mission de l'Inspection générale des Finances en Algérie	26
Trésor.....	27
Action régionale – Outre-mer	27
Archives nationales d'outre-mer	27
Ministère d'État chargé des Affaires algériennes	29
Service des affaires politiques et information.....	29
Service des affaires administratives et sociales	29
Service des Affaires économiques et financières.....	30
Gouvernement général de l'Algérie	30
Cabinets des gouverneurs généraux puis du délégué du gouvernement.....	38
Jules Cardé	38
Maxime Weygand	38
Yves Chataigneau	38
Marcel Edmond Naegelen.....	39
Roger Léonard.....	39
Jacques Soustelle.....	39
Robert Lacoste	39
Raoul Salan	39
Paul Delouvrier	40
Jean Morin.....	40
Personnel et administration générale	40
Dossiers de personnel.....	40
Direction de la sûreté nationale en Algérie	42
Direction régionale de l'aryanisation économique	42
CIE, SIDM, SLNA puis Affaires politiques.....	43
Affaires indigènes	43
Surveillance politique.....	44
Études et notices sur l'Algérie et l'islam	44
Réformes en faveur des indigènes.....	44
Administration locale des indigènes et personnel des communes mixtes.....	44
Colonisation	44
Création de centres et travaux de colonisation.....	44
Service de la colonisation et de l'hydraulique	45
Service spécial des travaux de colonisation puis Service hydraulique.....	45
Propriété indigène	45
Personnel	45
Services économiques.....	45
Agriculture	45
Finances	45
Instruction publique et Beaux-Arts.....	45
Enseignement supérieur	45
Service des archives et de la bibliothèque.....	45
Commissariat général du Centenaire de l'Algérie en 1930	45
Assistance et hygiène.....	46
Administration des personnels de l'assistance publique.....	46
Hygiène publique et police sanitaire	46
Dons et acquisitions	46

Études et pièces diverses	46
Coupures de presse et brochures	46
Stages des élèves de l'ENA.....	46
Plan d'action communal	46
Sections administratives spécialisée	48
Département d'Alger – Alger	49
Département de Constantine – Constantine	50
Département de Sétif – Sétif.....	50
Préfectures d'Alger, Oran et Constantine	50
Préfecture d'Alger.....	50
Personnel	50
Police et maintien de l'ordre	50
Population	51
Administration des indigènes	51
Administration départementale	51
Administration et comptabilité communale	52
Préfecture d'Oran.....	52
Divers services	52
Personnel	52
Administration des indigènes	52
Préfecture de Constantine	53
Cabinet	53
Centre de liaison et d'exploitation	54
Centre de liaison et d'exploitation	54
2 ^e division.....	54
5 ^e Division.....	55
6 ^e Division.....	55
Affaires indigènes	55
SLNA	56
Service de la colonisation.....	57
Personnel.....	57
Police et maintien de l'ordre	57
Service des questions juives et des sociétés secrètes	57
Sous-préfectures et préfectures créées après 1955	58
Sous-préfecture de Médéa.....	58
Sous-préfecture de Tizi Ouzou	58
Sous-préfecture puis préfecture de Blida.....	59
Sous-préfecture puis préfecture de Tiaret	59
Sous-préfecture de Batna puis préfecture de l'Aurès	60
Sous-préfecture puis préfecture de Bône	61
Sous-préfecture puis préfecture de Sétif.....	61
Préfecture de Grande Kabylie.....	61
Communes mixtes	62
Commune mixte du Djurjura	62
Commune mixte de Remchi	62
Commune mixte de La Calle	62
Commune mixte de La Séfia	62
Commune mixte de Jemmapes	63
Commune mixte des Maâdid	63
Archives du service	63

Service historique de la Défense	63
Armée de l'Air.....	63
Défense nationale et administration centrale depuis 1945.....	63
Guerre et armée de terre	63
Algérie	63
Adm. centrales, missions de liaison auprès des Alliés, régions militaires.....	64
Commissariat national à l'intérieur du CFLN	64
Régiments et organismes de l'armée de terre	65
Fonds Raphaëlle Branche	65
Dossiers individuels.....	65
Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense.....	66
Photographies	66
Films	66
Caisse des dépôts et consignations.....	67
Procès-verbaux de la Commission de surveillance	69
Secrétariat général	69
Fonds d'archives anciennes.....	69
Prêts aux organismes HBM et HLM	70
Registres de consignations.....	73
Autres dépôts d'archives publiques.....	74
Centres des Archives diplomatiques.....	74
Mission de liaison aux Affaires algériennes	74
Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.....	74
Archives de l'Ambassade de France d'Alger	74
Archives départementales du Val-de-Marne.....	75
Cabinet du maire d'Ivry-sur-Seine.....	75
Archives municipales de Fougères	75
Hygiène, santé	75
Médiathèque du Patrimoine.....	75
Monuments historiques.....	75
Restauration d'édifices d'Algérie	75
Base de photographies numérisées	75
Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	75
Série Ms	75
Bibliothèque patrimoniale de l'École des Mines.....	75
Journaux et mémoires de voyage des élèves	75
Dossiers de récipiendaires de la Légion d'honneur	76
Archives privées (organisations).....	92
Archevêché d'Alger.....	93
Académie nationale de médecine	93
Archives organiques de l'Académie	93
Dossiers biographiques	93
Alliance israélite universelle	93
Archives centrales de l'histoire juive	94
Consistoire de Constantine	95
BNP Paribas.....	95
Colonies françaises	95
Régie foncière de la ville d'Alger	95
Sociétés et projets immobiliers en Algérie.....	96
Compagnie immobilière algérienne	96

Archives nationales du monde du travail	96
Crédit Foncier de France.....	96
Archives de la direction, financières et comptables.....	96
Service de l'Inspection et des expertises foncières	98
Secrétariat général.....	98
Compagnie PLM.....	99
Société nationale des chemins de fer.....	99
Dossiers du personnel	99
Dossiers de carrière.....	99
Dossiers de pensions éteintes	99
Bibliothèque municipale de Toulon.....	100
Comité du Vieil Alger	100
Imprimés divers.....	100
Travaux universitaires	100
Confédération française démocratique du travail.....	101
Fonds François Fraudeau	101
Confédération générale du travail.....	101
Fédération de l'industrie des travailleurs de l'habillement.....	101
Fédération nationale des travailleurs du sous-sol	101
Relations avec les unions départementales	101
Force ouvrière.....	101
Fonds Marçot	101
Grand Orient de France	102
Correspondance avec les loges	102
Rockefeller Archive Center	102
Rockefeller Foundation Records – Officers' Diaries.....	102
Archives privées (individus)	103
Archives nationales de France	105
Fonds Raoul Dautry	105
Fonds Alexandre Millerand	105
Fonds Fernand Pouillon.....	105
Fonds Eugène Claudius-Petit.....	106
Fonds Jacques Bador	106
Fonds Michel Rocard.....	106
Fonds Jean-René Bernard	106
Fonds Pierre Sudreau	106
Fonds de la commission française des archives juives	106
Fonds Abdelamel Sayad.....	106
Archives nationales d'outre-mer	107
Fonds Pierre Boyer	107
Service historique de la Défense	107
Fonds Lacau.....	107
Archives nationales du monde du travail	107
Fonds Roland Simounet.....	107
Fonds Henri Martel.....	107
Archives départementales.....	107
Fonds Georgette Cottin-Euziol (AD13).....	107
Fonds Robert Garric : activités au sein du Secours national (AD15).....	108
Fonds Robert Delavignette (AD21).....	108
Fonds Maurice Viollette (AD28)	108

Fonds Pierre Egal (AD38)	108
Fonds Pierre Dalloz (AD38)	109
Fonds Pierre Bordes (AD66)	109
Fonds Jean Rous (AD66)	111
Fonds des Établissements Chabrières, Morel et C ^{ie} (AD69)	111
Archives municipales	111
Fonds Jean Pomier	111
Fonds Abbé Lemire	111
Fonds des Semaines sociales de France	111
Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	111
Fonds André Ravereau et Manuelle Roche	111
Bibliothèque municipale à vocation régionale de Marseille	112
Fonds Gabriel Audisio	112
Institut français d'architecture	112
Fonds Louis Miquel	112
Fonds Georges-Henri Pingusson	112
Fonds Danger frères et fils, Société des plans régulateurs de villes	112
Fonds « Dos. d'œuvres de la direction de l'Architecture et de l'urbanisme »	112
Fonds Marcel et Jean Lathuillière	112
Fonds Gaston Bardet	113
Fonds Bernard Zehrfuss	113
Fonds Tony Socard	113
Fonds Perret	113
Institut d'histoire sociale	113
Fonds Charles Dumas	113
Fonds Boris Souvarine	113
Grand équipement documentaire	113
Fonds Pierre Bourdieu	113
La Contemporaine	114
Fonds de la Ligue des droits de l'homme	114
Centre de documentation sur l'histoire de l'Algérie	114
Fonds Mayer	114
Fonds Valette	114
Fonds Lebert	114
Fonds Cézilly	114
Fonds Laniel	114
Fonds Leblanc-Astier	114
Fonds Bourlier-Vincent	114
Fonds Saint-André	114
Fonds Pierre Anglade	114
Fonds Henri Lavina	115
Pièces isolées	115
Centre d'histoire de Sciences Po	115
Dossiers de presse	115
Fonds Roger Léonard	115
Fonds Delouvrier-Vaujour	115
Fonds Pierre Bolotte	115
Centre d'études diocésain des Glycines	115
Fonds Jean-Jacques Deluz	115
Documents divers de la bibliothèque	116

Musée d'arts et d'histoire du judaïsme.....	116
Papiers de la famille Beckouche.....	116
Archéo JuraSites.....	116
Papiers André Berthier.....	116
Papiers conservés par des particuliers.....	117
Papiers Assia Samaï-Bouadjadja.....	117
Papiers Jacques Chevallier.....	117
Papiers Jean Scelles et Jeanne Scelles-Millie.....	117
Papiers Jacques de Chancel.....	117
Papiers Jean-Louis Masseboeuf.....	118
Papiers Jean Fleury.....	118
Papiers Jean de Maisonseul.....	118
Papiers de maires et préfets.....	119
Préfets.....	119
Maires.....	119

En Algérie

Archives nationales d'Algérie.....	120
Intérieur et Beaux-Arts.....	121
Administration générale.....	121
Administration communale.....	121
Assistance publique.....	122
Habitations à bon marché.....	122
Réquisitions, expropriations.....	126
Archives des wilayas.....	127
Archives de la wilaya d'Alger.....	129
Administration et comptabilité départementale.....	133
Bâtiments départementaux et services du logement.....	133
Personnel et administration communale.....	135
Administration et comptabilité communale.....	135
Travaux et bâtiments.....	135
Associations.....	135
Archives de la wilaya de Constantine.....	136
Tutelle des finances communales.....	138
Associations.....	139
SLNA.....	140
Cartothèque.....	140
Archives de la wilaya d'Oran.....	141
Travaux publics.....	143
Urbanisme et opérations immobilières.....	143
Archives des municipalités.....	147
Archives de la municipalité d'Alger.....	150
Service technique du CPVA.....	152
Service du Logement.....	153
Recettes municipales.....	153
Agence du Plan.....	153
Archives de l'APC d'Annaba.....	154
Archives de l'APC de Constantine.....	155
Archives de l'APC de Tlemcen.....	155
Bibliothèques.....	155

Bibliothèque des archives de la wilaya de Constantine.....	156
Bibliothèque des archives de la wilaya d'Oran	156
Bibliothèque municipale d'Alger	156
Publications périodiques	157
Imprimés divers	157
Bibliothèque municipale de Constantine	158
Archives des organismes d'HLM.....	159
Archives de l'OMHLM d'Alger.....	160
Archives de l'ODHLM d'Oran.....	160
Archive de l'OMHLM d'Oran	160
OPGI de Constantine	161
Archives d'organismes HLM de Bône	161
Autres institutions	162
Société nationale des transports ferroviaires	162

Autres

Sources audiovisuelles	162
Films divers	162
Presse filmée.....	162
Presse radiophonique.....	162
Reportages produits par l'armée.....	162
Autres films	163
Entretiens.....	163
Entretiens menés personnellement	163
Entretiens menés par d'autres chercheurs et chercheuses	163
Documents numérisés et bases de données	164
Sitographie	164

2. Périodiques.....165

Périodiques édités en métropole	166
Généralistes.....	166
Urbanisme et d'habitat.....	166
Colonisation	166
Périodiques édités en Algérie	166
Revue des municipalités ou afférentes	166
Presse économique.....	167
Presse syndicaliste, partidair et d'opinion.....	167
Anciens combattants	167
Autres.....	168
Presse départementale ou municipale	168
Périodiques édités en Tunisie et au Maroc	169
Publications officielles	169
Publications officielles éditées en métropole.....	169
Publications officielles éditées en Algérie	169

3. Imprimés à valeur de source171

Pensée urbaine, aménagement et habitat	172
Productions de métropole	172
Productions d'Algérie.....	173
Gouverner.....	174
Productions ministérielles.....	174
Productions gubernatoriales	174
Documents administratifs divers	174
Statistiques diverses	175
Recensements.....	175
Productions départementales	175
Productions municipales.....	176
Témoignages.....	176
Productions para-administratives (commandes, thèses, etc.)	178
Droit, économie et ethnologie.....	178
Hygiène.....	179
Natalité.....	180
Positions	181
Divers.....	181
Syndicalistes, socialistes et communistes.....	181
Catholiques	182
Témoignages	182
Recueils (diverses villes)	182
Alger	183
Batna	190
Blida.....	190
Bône.....	191
Constantine	192
Guelma.....	194
Miliana.....	194
Oran	194
Orléansville.....	195
Philippeville.....	195
Relizane	196
Sétif.....	196
Sidi Bel-Abbès.....	197
Tiaret.....	197
Tlemcen	197
Autres.....	198
Figures	200
Dictionnaires biographiques	200
Approches biographiques	200

Bibliographie

Catalogues bibliographiques	202
Archives	202
Outils de travail	202
Histoire des archives et documents mobilisés	203
Généralités	203
En Algérie	204
En France	207
Autres pays	209
Épistémologie	209
Histoire et sciences sociales	210
Outils de travail et synthèses	210
Cartographie	210
Histoire : épistémologies, écoles, notions	211
Sciences sociales.....	213
Sociologies, ethnographies et sciences politiques	213
Racismes et ségrégations	214
Habitat / Habiter.....	215
Histoire de France	215
Synthèses, bilans historiographiques et cadrages problématiques	215
État et administration.....	216
Politique, économie et société	217
Groupes sociaux	219
Figures	220
Dictionnaires biographiques	220
Approches biographiques	221
Histoire du logement	222
Outils de travail et cadrages problématiques	222
En France.....	222
Généralités	222
Logements sociaux	223
Être propriétaire, être locataire	225
Financements	226
Études de cas.....	227
Organismes de logement.....	229
Entreprises de constructions	230
Le logement patronal	231
En Algérie	232
En situations coloniales (hors Algérie).....	233
En Europe et en Amérique du Nord.....	235
Histoire des villes (hors Algérie)	236
Outils de travail	236
Synthèses, bilans historiographiques et cadrages problématiques	236
Pensée urbaine	237
En situation coloniale	239
Généralités	239
Observer et soigner les villes	239
Monographies diverses	240
En France et en Europe.....	241
Synthèses	241

Formes urbaines	242
Gouverner	242
Observer et soigner les villes	244
Migrations	246
Représentations	246
Travail et vie quotidienne	247
Histoire des colonisations et des empires	248
Synthèses, bilans historiographiques et cadrages problématiques	248
Espaces, territoires et populations	249
Gouverner	249
Économie et savoirs.....	250
Histoire de l'Algérie à la période coloniale	250
Outils de travail	250
Synthèses, bilans historiographiques et cadrages problématiques	250
Inscription dans l'histoire du Maghreb.....	252
Gouverner	252
Presse.....	254
Faits sociaux et économiques	255
Observer et soigner les villes	255
Économie, fiscalité, financements et perspectives « modernisatrices »	256
Mondes du travail et vie quotidienne.....	257
Écoles, scolarisation et enseignants	259
Usages et pratiques : corps et sociabilités.....	259
Activités scientifiques.....	260
Populations et groupes sociaux.....	261
Classes sociales.....	262
Selon les assignations coloniales	262
Groupements politiques et associatifs.....	269
Guerre d'indépendance algérienne	271
Généralités	271
Forces armées	272
Prises de positions.....	273
Villes	273
Études transversales	273
Alger	274
Batna	279
Blida.....	279
Bône	280
Bougie.....	280
Constantine	281
Guelma.....	283
Mostaganem.....	283
Oran	284
Orléansville.....	286
Philippeville.....	286
Sétif.....	286
Sidi Bel-Abbès	287
Tiaret	288
Tizi Ouzou.....	288
Tlemcen	288

Autres.....	289
Figures.....	291
Dictionnaires biographiques.....	291
Approches biographiques.....	292
Histoire de l'Algérie indépendante.....	298
Table des matières.....	299



ÉCOLE DOCTORALE
Cultures et Sociétés
Laboratoire Analyse Comparée des Pouvoirs

THÈSE
Pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST EN HISTOIRE

Le logement social en Algérie à la période coloniale (années 1920 – 1960)

Volume 3 : annexes
Présentée et soutenue publiquement par

par Thierry Guillopé
le 30 juin 2023

Composition du jury de thèse :

Sylvie THÉNAULT, Directrice de recherche au CNRS, CHS, co-directrice de thèse

Loïc VADELORGE, Professeur d'histoire contemporaine, Université Gustave Eiffel, ACP, co-directeur de thèse

Jim HOUSE, Senior lecturer, University of Leeds, rapporteur

Najet MOUAZIZ-BOUCHENTOUF, Maîtresse de conférences HDR, Université des sciences et de la technologie d'Oran (Mohamed Boudiaf), rapporteure

Emmanuel BELLANGER, Directeur de recherche au CNRS, CHS, examinateur

Hélène BLAIS, Professeure d'histoire contemporaine, École normale supérieure de Paris, IHMC, examinatrice

Vincent LEMIRE, Professeur d'histoire contemporaine, Université Gustave Eiffel, ACP, examinateur

Ce volume comporte deux ensembles d'annexes : un premier relatif à chaque chapitre, un second transversal à l'ensemble de la thèse. Notamment pensées pour une consultation numérique, elles sont parfois particulièrement denses (notices biographiques, cartes, etc.) et constituées de liens hypertextes.

Ces annexes sont de quatre types, souvent imbriqués :

- servir d'appui à la démonstration : points méthodologiques, photographies, tableaux statistiques, textes réglementaires, biographies, etc.
- prolonger un travail par des notices qui auraient alourdi le corps de la démonstration tout en semblant nécessaires à la progression du savoir : détail des modalités de financement, description détaillée de bureaux administratifs, etc.
- proposer des documents, utiles aussi bien pour de futures recherches que pour créer des propositions pédagogiques.
- mettre en forme lisible des données : listes de textes de loi, d'administrateurs d'organismes, etc. Elles sont aussi le socle, immédiatement accessible, de futurs *data papers*. La recherche automatisée – moissonnage en ligne ou immédiatement dans la thèse – devrait être plus aisée qu'une lecture sur un format imprimé. C'est en particulier le cas des annexes de nature biographique (tableaux d'administrateurs « indigènes » d'organismes HBM-HLM comme notices rédigées).

Chacune des **annexes « transversales »** est précédée d'une courte introduction resituant le sens à lui donner : importance des institutions et des acteurs, place du droit dans la fabrique du logement social et dans l'historiographie, usage de la biographie, etc.

Enfin, plusieurs « **jeux de données** » ont également été produits. Ils concernent

- les administrateurs d'organismes ;
- les bénéficiaires ;
- les constructions de logements.

Ces « jeux de données » sont en ligne sur la plateforme Nakala (Huma-Num). Une table de ces jeux de données se trouve à la fin de ce volume (*infra*, p. 421).

Sous forme de tableaux – donc moins aisément lisibles –, ils ont eux aussi valeur d'appui à la démonstration et de support à de futures recherches. Outre les usages statistiques qui en ont été faits, l'un des principaux apports de ces jeux de données est de mettre au cœur de l'analyse qualitative des acteurs anonymes.

Des renvois à chacune de ces annexes jalonnent l'ensemble de cette thèse.

Une carte des localités nommées dans ce travail se trouve dans le vol. 1, p. 169.

Sommaire

Abréviations.....	5
Annexes des chapitres.....	13
Annexes transversales.....	197

Abréviations

Pour alléger l'appareil de notes, les termes les plus couramment utilisés – souvent plusieurs centaines de fois – ont fait l'objet d'abréviations récurrentes : **sé.** (séance-s), **cons. mun.** (conseil municipal), **comm. cons.** (commission consultative), **L'ÉA** (*L'Écho d'Alger*) et **LM** (*Le Monde*). Les noms des individus qui suivent la référence sont, sauf autre indication, les locuteurs de la source cités.

L'essentiel des autres abréviations n'est utilisé qu'à de rares reprises. Elles seront utiles aux lectrices et lecteurs qui ne sont pas rompus à l'histoire urbaine (MRU...), à l'histoire de l'Algérie (AOMA...) voire à l'institution universitaire française (DES...).

AAA	Archives de l'archevêché d'Alger
AAPCA	Archives de l'APC d'Annaba
AAPCA, B-...	Archives de l'APC d'Annaba, suivi d'un n° de boîte (série des délibérations municipales)
AAPCT	Archives de l'APC de Tlemcen
<i>A-BMOVA</i>	<i>Annexe au Bulletin municipal officiel de la ville d'Alger</i>
ACHJ	Archives centrales de l'histoire juive
ACJF	Association catholique de la jeunesse française
ACVG	Anciens combattants et victimes de guerre
AD...	Archives départementales [suivi du numéro de département]
adm.	administration / administrative
admi.	administrateurs
aff.	affaires
AFHQ	Allied Force Headquarters
<i>L'Af. Nord ill.</i>	<i>L'Afrique du Nord illustrée</i>
AG	Assemblée générale
AGE	Assemblée générale extraordinaire
AI	Affaires indigènes
AIA	Atelier industriel de l'Air
AIU	Archives de l'Alliance israélite universelle
<i>L'Alg. éco.</i>	<i>L'Algérie économique</i>
ALN	Armée de libération nationale
AMAE-LC	Archives du ministère des Affaires étrangères (site de La Courneuve)
AMAE-CADN	Archives du ministre des Affaires étrangères (Centre des archives diplomatiques de Nantes)
AMAROM	Association des amis des archives d'outre-mer
ANA	Archives nationales d'Algérie
ANF	Archives nationales de France
ANM	Archives de l'Académie nationale de médecine
AOMA	Association des Oulémas Musulmans Algériens
AP-AB	Archives privées – André Berthier
AP-ASB	Archives privées – Assia Samaï-Bouadjadja
AP-CB	Archives privées – Corinne Brac de la Perrière
AP-Fo-SC	Archives privées – Fondation Scelles
AP-JC	Archives privées – Jacques de Chancel
AP-JLM	Archives privées – Jean-Louis Massebœuf
AP-OF	Archives privées – Odile Fleury
AP-SM	Archives privées – Sibylle de Maisonseul
APC	Assemblée populaire communale
archi.	architecte

Ardes	Association pour la recherche démographique, économique et sociale
arr.	arrondissement
ARSS	<i>Actes de la recherche en sciences sociales</i>
ass.	assemblée
asso.	associations
AUP	Aalborg University Press
AWA	Archives de la wilaya d'Alger
AWC	Archives de la wilaya de Constantine
AWO	Archives de la wilaya d'Oran
BAGF	<i>Bulletin de l'association de géographes français</i>
BEFAR	Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome
BERU	Bureau d'études et de réalisations urbaines
BMH	<i>Compte rendu du bureau municipal d'hygiène</i> [suivi de la période considérée]
BMO	Bulletin municipal officiel
BMT	Bibliothèque municipale de Toulon
BMOMC	<i>Bulletin municipal officiel de Maison-Carrée</i>
BMOVA	<i>Bulletin municipal officiel de la ville d'Alger</i>
BMOVS	<i>Bulletin municipal officiel de la ville de Sétif</i>
BMT	Bibliothèque municipale de Toulon
BNCIA	Banque nationale pour le commerce et l'industrie Afrique
BNP	Banque nationale de Paris (actuelle BNP Paribas)
BSFHBM	<i>Bulletin de la Société française des HBM</i>
BSGAAN	<i>Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord</i>
BSGAO	<i>Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran</i>
BTP	Bâtiments et travaux publics
BULAC	Bibliothèque universitaire des langues et civilisations
Bull.	Bulletin
C	Casier [des archives de l'archevêché d'Alger]
CA	Conseil d'administration
CAES	Comité algérien d'études sociales
CAEES	Centre algérien d'expansion économique et social
CANA	Centre des archives nationales d'Algérie.
CAP	Commission d'attribution des prêts
CASHA	Centre africain des sciences humaines appliquées
CASIC	Caisse d'assurances sociales interprofessionnelle de Constantine
CASOC	Caisse d'assurances sociales du commerce
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CDJC	Centre de documentation juive contemporaine
CEAC	Comité d'entente des anciens combattants
CED	Centre d'études diocésain des Glycines
CEDEJ	Centre d'études et de documentation économiques, juridiques et sociales
CENESTAL	SA d'HLM du Centre et de l'est-algérien
CEP	Centre d'éducation professionnelle
CFA	Chemins de fer algériens
CFAT	Crédit foncier de l'Algérie et de la Tunisie
CFDT	Confédération française démocratique travailleurs
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens
CGA	Confédération générale de l'agriculture

CGT	Confédération générale du travail
CGTU	Confédération générale du travail unitaire
Ch. de manœ.	Champ de manœuvres
CHEAM	Centre des hautes études d'administration musulmane (1936-1958)
Chro.	Chronique
CIA	Compagnie immobilière algérienne (devenue ONLF)
CIAM	Congrès international d'architecture et d'urbanisme
CIE	Centre d'informations et d'études
CIEES	Centre interarmées d'essais d'engins spéciaux
CILO	Comité interprofessionnel du logement d'Oran
CILOC	Comité interprofessionnel du logement de Constantine
CIP	Commission interministérielle des prêtres
CJAES	Comité juif algérien d'études sociales
CMC, R-...	Cabinet du maire de Constantine, registre du conseil municipal n°...
<i>CNA</i>	<i>Chantiers nord-africains</i>
CNAD	Caisse nationale d'assurance en cas de décès
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNRACL	Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNRV	Caisse nationale des retraites pour la vieillesse
Coll.	Collection
Coll. pers.	Collection personnelle
comm.	commission
comm. cons.	commission consultative
comm. mun.	commission municipale
conf.	conférence
cons. gén.	conseil général
cons. mun.	conseil municipal
coop.	coopérative
Corr.	Correspondance
CPE	Commune de plein exercice
CPHBMPS	Comité de patronage des HBM et de la Prévoyance sociale
CPHLM	Comité de patronage des HLM [ils prennent la suite des CPHBMPS]
cpt.	capitaine
CPVA	Conseil populaire de la ville d'Alger
CRA	Caisse des retraites de l'Algérie
CRCFAE	Caisse de retraites des chemins de fers algériens de l'État
CRS	Compagnies républicaines de sécurité
CSHBM	Conseil supérieur des HBM
CSP	Catégories socio-professionnelles
CoUP	Cornell University Press
CUP	Cambridge University Press
CURAPP	Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie
CVA	Comité du Vieil Alger
<i>DA</i>	<i>La Dépêche algérienne</i>
Dact.	Dactylographié
DC	Section des colons des Délégations financières
DCAN	Direction des constructions et armes navales
déleg. financ.	délégations financières

dép.	département / départemental
DES	Diplôme d'études supérieures
DF-...-AP ¹	Assemblée plénière des Délégations financières
DF-...-CS	Conseil supérieur du gouvernement
DF-...-PS	Programme de la session des Délégations financières
DF-...-SE	Séance exceptionnelle des Délégations financières
DF-...-SO	Séance ordinaire des Délégations financières
DGGA	Délégation générale du gouvernement en Algérie
DI-SA	Section arabe des « indigènes » des Délégations financières
DI-SK	Section kabyle des « indigènes » des Délégations financières
dir.	direction
DNC	Section des non-colons des Délégations financières
dos.	dossier
dos. tech.	dossier technique
DUP	Duke University Press
<i>L'ÉA</i>	<i>L'Écho d'Alger</i>
<i>L'ÉB</i>	<i>L'Écho de Bougie</i>
ECA-RD	État civil de l'Algérie – Registres des décès
ECA-RM	État civil de l'Algérie – Registre des mariages
ECA-RN	État civil de l'Algérie – Registre des naissances
éco.	économique
<i>L'Éd. alg.</i>	<i>L'Édile algérien</i>
EGA	Électricité et Gaz d'Algérie
EHES	École des hautes études en sciences sociales
<i>EMAM</i>	[<i>Cahiers d'</i>] <i>Études sur le Monde arabe et la Méditerranée</i>
ENSA	École nationale supérieure d'architecture
<i>L'ÉO</i>	<i>L'Écho d'Oran</i>
EPAU	École polytechnique d'architecture et d'urbanisme d'Alger
EPHE	École pratique des hautes études
ESBA	École supérieure des Beaux-Arts d'Alger
<i>ESGA-...</i>	Exposé de la situation générale de l'Algérie [suivi de l'année considérée]
EUD	Éditions universitaires de Dijon
EUE	Éditions universitaires européennes
extra.	extraordinaire
fasc.	fascicule
FCAE	Foyer des cheminots algériens de l'État (société coopérative d'HBM)
FLN	Front de libération nationale
FNSP	Fondations nationale des sciences politiques
FO	Force ouvrière
Foy. anc. comb.	Foyer des anciens combattants [Alger, Blida, Constantine, Sétif]
FS-...	Feuille signalétique [suivie de l'année considérée]
GED	Grand équipement documentaire
GLDF	Grande Loge de France
GMS	Groupe mobile de sécurité
GODF	Grand Orient de France
GPRF	Gouvernement provisoire de la République française
GREMAMO	Groupe de recherches sur le Maghreb et le Moyen-Orient
GRMF	Groupement pour la recherche sur les mouvements familiaux

1 Avec mention de l'année et qualité de la session, ordinaire ou extraordinaire. Voir aussi les abréviations « DC » (*supra*), « DNC », « DI-SA » et « DI-SK » (*infra*).

GMPR	Groupes mobiles de police rurale
HBM	Habitations à bon marché
HBMA	Habitations à bon marché améliorées
HDR	Habilitation à diriger les recherches
HLM	Habitations à loyer modéré
IEP	Institut d'études politiques
IFA	Institut français d'architecture
IFAO	Institut français d'archéologie orientale
Igame	Inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire
IGF	Inspection générale des finances
IGPDE	Institut de la gestion publique et du développement économique
IHS	Institut d'histoire sociale (géré par les AD92)
IHS-CGT	Archives de l'Institut CGT d'histoire sociale
IHTP	Institut d'histoire du temps présent
IIMPS	Inspection des institutions de mutualité et de prévoyance sociale (service
de	l'administration centrale du Gouvernement général de l'Algérie)
ILM	Immeuble à loyer moyen
imm.	Immeuble
Impr.	Imprimerie
INRP	Institut national de la recherche pédagogique
IRD	Institut de recherche pour le développement
IRMC	Institut de recherche sur le Maghreb contemporain
IUP	Indiana University Press
IUUA	Institut d'urbanisme de l'université d'Alger
JGTPB	<i>Journal général des travaux publics et du bâtiment</i>
JNAS	<i>The Journal of North African Studies</i>
JOA	<i>Journal officiel de l'Algérie</i>
JOA-AA-SO [ou] SE	<i>Journal officiel de l'Algérie – Débats de l'Assemblée algérienne – Sessions ordinaire ou extraordinaire</i>
JOA	<i>Journal officiel de l'Algérie – Lois et décrets</i>
JORADP	<i>Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire</i>
JORF-LD	<i>Journal officiel de la République française – Lois et décrets</i>
JORF-DP-CD	<i>Journal officiel de la République française – Débats parlementaires – Chambre des députés</i>
JORF-DP-S	<i>Journal officiel de la République française – Débats parlementaires – Sénat</i>
LEN	Logements économiques normalisés
LEPN	Logements économiques de première nécessité
LLM	Logements à loyers moyens
LM	<i>Le Monde</i>
log.	logement-s
LOPOFA	Logements populaires et familiaux
LPN	Logements de première nécessité
LS	<i>La Lutte sociale</i>
LSE	London School of Economics
LVM	<i>La vie municipale</i> (revue municipale de la ville d'Oran)
m.l.	mètres linéaires
MAHJ	Musée d'art et d'histoire du judaïsme
MAP	Médiathèque de l'architecture et du patrimoine
MPC	Mouvement pour la communauté

MRL	Ministère de la Reconstruction et du logement
MRP	Mouvement républicain populaire
MRU	Ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme
MSH	Maison des sciences de l'homme
MMSH	Maison méditerranéenne des sciences de l'homme
MTLD	Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques
MUP	Manchester University press
OAS	Organisation armée secrète
OCFLN	Organisation civile du Front de libération nationale
OCR	Optical character recognition [reconnaissance optique de caractère]
OFALAC	Office algérien d'action économique et touristique
ODHBM	Office départemental d'habitation à bon marché
OMHBM	Office municipal d'habitation à bon marché
ONLF	Office national du logement familial (après nationalisation de la CIA)
OPGI	Office de promotion et de gestion immobilière
OPHBM	Office public d'habitation à bon marché
OPU	Office des publications universitaires
OUP	Oxford University Press
OURS	Office universitaire de recherche socialiste
PAC	Plan d'action communal
PAEE	Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension
Pat. coop. const.	Patrimoine coopératif constantinois
Pat. coop. bôn.	Patrimoine coopératif bônois
Pat. coop. boug.	Patrimoine coopératif bougiote
Pat. sét.	Patrimoine sétifien
<i>PBDF</i>	<i>Projets budgétaires votés par les assemblés financières algériennes</i>
PCA	Parti communiste algérien
PCB	Patrimoine coopératif bônois (société coopérative d'HBM)
PCM	Ponts et chaussées et mines [<i>Bulletin des PCM</i>]
<i>PG</i>	<i>Progrès de Guelma</i>
PENS	Presses de l'École normale supérieure
PLM	Paris-Lyon-Méditerranée
PPA	Parti du peuple algérien
PRG	Police des renseignements généraux
prog.	programme
PSF	Parti social français
PUAM	Presses universitaires d'Aix-Marseille
PUB	Presses universitaires de Bordeaux
PUBP	Presses universitaires Blaise Pascal
PUF	Presses universitaires de France
PUFC	Presses universitaires de Franche-Comté
PUFR	Presses universitaires François-Rabelais
PUL	Presses universitaires de Lyon
PUN	Presses universitaires de Nancy
PUP	Presses universitaires de Provence
PUPr	Princeton University Press
PUPS	Presses universitaires de Paris-Sorbonne
PUR	Presses universitaires de Rennes
PURH	Presses universitaires de Rouen et du Havre
PUSe	Presses universitaires du Septentrion

PUV	Presses universitaires de Valenciennes
PUVi	Presses universitaires de Vincennes
PV	Procès-verbal
<i>QNA</i>	<i>Questions nord-africaines</i>
PAC	Plan d'action communal
PAC-H	Plan d'action communal – Habitat
<i>QNA</i>	<i>Questions nord-africaines</i>
<i>RAA-Algérie</i> en	Recueil des actes administratifs – Délégation générale du gouvernement Algérie puis Haut-Commissariat français en Algérie
<i>RAA-DA</i>	Recueil des actes administratifs – Département d'Alger
<i>RANAPF</i>	<i>Revue de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française</i>
<i>RASJEP</i>	<i>Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques</i>
RCP	Régiment de chasseurs parachutistes
<i>REMMM</i> repr.	<i>Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée</i> reproduite-s
<i>Rev. mun.</i>	<i>Revue municipale de...</i> [suivi du nom de la ville]
<i>RFHOM</i>	<i>Revue française d'histoire d'outre-mer</i>
<i>RFSP</i>	<i>Revue française de sciences politiques</i>
RFVA	Régie foncière de la ville d'Alger
RG	Renseignements généraux
<i>RHA</i>	<i>Revue historique des armées</i>
<i>RHM</i>	<i>Revue d'histoire maghrébine</i>
<i>RHMC</i>	<i>Revue d'histoire moderne et contemporaine</i>
<i>RHPS</i>	<i>Revue d'histoire de la protection sociale</i>
RIVP	Régie immobilière de la ville de Paris
RM (n° ...)	Registre de matricule (suivi du n° de matricule)
<i>RMMM</i>	<i>Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée</i>
<i>RNMSAHGC</i>	<i>Recueil des notices et mémoires de la société archéologique, historique et géographique du département de Constantine</i>
<i>ROAPC</i>	<i>Recueil officiel des actes de la préfecture de Constantine</i>
<i>ROMM</i>	<i>Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée</i>
RPF	Rassemblement du peuple français
<i>RSCA</i>	<i>Répertoire statistique des communes de l'Algérie</i> (continuité des <i>TGCA</i>)
RTF	Radiodiffusion télévision française
SA	Société anonyme
SAONIC	Section algérienne de l'Office national interprofessionnel des céréales
SC	Société coopérative
SCAHM	Société coopérative algérienne pour l'habitant musulman
SCHA	Société coopérative d'habitat algérien
SCI	Société de crédit immobilier
SCMAHAPP la	Société coopérative musulmane algérienne d'habitation et d'accession à petite propriété
SCET	Société centrale pour l'équipement du territoire
SCIC	Société centrale immobilière de la CDC
SDRG	Service départemental des renseignements généraux
SERA	Société d'équipement de la région d'Alger
Sé.	Séance
SFHBM	Société française des HBM
SFIC	Section française de l'internationale communiste
SFIO	Section française de l'internationale ouvrière

SIP	Société indigène de prévoyance
SLNA	Service de liaisons nord-africaines
SNI	Syndicat national des instituteurs
SNP	Sans nom patronymique
SAP	Société algérienne de prévoyance
SAU	Section administrative urbaine
SCMAHAPP	Société coop. musulmane d'habitation et d'accession à la petite propriété
SIP	Société indigène de prévoyance
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SOFITECA	Société financière et technique de construction Afrique
SUP	Stanford University Press
SyUP	Syracuse University Press
TGCA	<i>Tableau général des communes de l'Algérie</i> (continué par les RSCA)
TNA	<i>Travaux nord-africains</i>
TPE	Travaux publics de l'État
UCaP	University of California Press
UChP	University of Chicago Press
UD	Union départementale
UDMA	Union démocratique du manifeste algérien
UFHBM / HLM	Union des fédérations d'HBM (parfois aussi dénommée UNFOHBM ou UNFOHLM)
UNP	University of Nebraska Press
UNR	Union pour la nouvelle République
UPV	University Press of Virginia
UNFOHBM / HLM	Union nationale des fédérations d'organismes d'HBM (parfois aussi dénommée UFHBM ou UFHLM)
UNIAL	Union immobilière algérienne
URP	University of Rochester Press
USH	Union sociale pour l'habitat
USMBA	Union sportive musulmane de Bel-Abbès
UTC	University of Texas Press

Annexes des chapitres

Chapitre 1. L’habitat au sortir de la Première guerre mondiale	15
Chapitre 2. Des politiques de l’habitat au service de l’ordre colonial	27
Chapitre 3. Des villes à l’empire, s’organiser pour bâtir.....	41
Chapitre 4. Les logements bâtis : disparités spatiales et ségrégations raciales	71
Chapitre 5. Bénéficiaire d’un logement social : des citoyens aux multiples ressources.....	109
Chapitre 6. Nationalisme, antisémitisme et entre-soi européen à l’épreuve de la guerre (1940-1945).....	125
Chapitre 7. Les politiques du logement, révélateurs des apories du réformisme colonial	133
Chapitre 8. Bâtir : de la paix à une guerre qui dure (années 1950).....	167
Chapitre 9. Habiter son logement social en temps de guerre	175

Chapitre 1. L’habitat au sortir de la Première guerre mondiale

Annexe 1-1. « Crise du logement » et évolution démographique des villes, bourgs et centres concernés (fin 1920)	16
Annexe 1-2. Les « gourbis » et leurs représentations photographiques	20

Annexe 1-1. « Crise du logement » et évolution démographique des villes, bourgs et centres concernés (fin 1920)

Maison-C. = Maison-Carrée
ch. = chef-lieu

Maison Bl. = Maison Blanche
tot. = total

Aïn Sul. = Aïn Sultan

Population <u>européenne</u> agglomérée dans les chefs-lieux	Nombre total de CPE + Nombre total de CM	CPE ayant répondu au questionnaire du préfet + CM ayant répondu au questionnaire du préfet	CPE et CM ayant indiqué...												
			...que la « crise du logement » sévissait	...que cette « crise » est due								...aux « indigènes »			
				...à l'arrêt des constructions	...au retour de soldats démobilisés (nombre d'Européens)	...à la hausse de la population européenne			...qui migrent des douars vers les centres					...qui achètent des immeubles	
						Nom ville ou bourg (et son ou ses centres)	Nombre d'Européens en 1921	Évolution par rapport à 1911	Nom ville ou bourg (et son ou ses centres)	Nombre d'« indigènes » en 1921 (et nombre d'Européens)	Évolution par rapport à 1911	Nom ville ou bourg	Nombre d'« indigènes » en 1921 (et nombre d'Européens)	Évolution par rapport à 1911	
Européens > 5 000	5	5	5	5	0	Alger	147 986	+ 18,9 %	[Alger*]	[47669]	[+ 26 %]	Boufarik	6604 (5109)	+ 22,9 %	
	5	5	5	5		Maison-C.	6021	+ 9,5 %	Maison-C.	5269 (6021)	+ 43 %				
5 000 > Européens > 2 000	10	8	8	6	Guyotville (3666)	El Biar	4372	+ 6,9 %	Orléansville La Ferme Pontéba	3626 (2892) 1609 (396) 355 (138)	+ 33,9 % + 55,9 % - 15,9 %	/	/	/	
						Guyotville	3666	+ 9,5 %							
						Kouba	2384	+ 4,6 %							
						Marengo	2343	- 1,1 %							
						Fort-de-l'Eau	2124	+ 12,9 %							
						Orléansville (2892)	Castiglione	2081							+ 16,6 %
Rouiba	2067	+ 2,7 %													
2 000 > Européens > 1 000	17	15	12	10	Oued el Alleug (1010)	Ménerville	1805	+ 34,6 %	L'Alma*	556 (1164)	+ 56,5 %	L'Arba	8796 (1538)	+ 8,7 %	
						L'Arba*	1538	- 13,7 %				Bouira	2789 (1212)	+ 23,4 %	
						Zéralda	1247	+ 1,9 %				Aumale	4974 (1168)	+ 106 %	
						Fondouk*	1202	+ 29,2 %							
						El Affroun	1063	- 11,3 %							

Population <u>européenne</u> agglomérée dans les chefs-lieux	Nombre total de CPE + Nombre total de CM	CPE ayant répondu au questionnaire du préfet + CM ayant répondu au questionnaire du préfet	CPE et CM ayant indiqué...											
			...que la « crise du logement » séviissait	...que cette « crise » est due										
				...à l'arrêt des constructions	...au retour de soldats démobilisés (nombre d'Européens)	...à la hausse de la population européenne			...aux « indigènes »					
						Nom ville ou bourg (et son ou ses centres)	Nombre d'Européens en 1921	Évolution par rapport à 1911	...qui migrent des douars vers les centres		...qui achètent des immeubles			
Nom ville ou bourg (et son ou ses centres)	Nombre d'« indigènes » en 1921 (et nombre d'Européens)	Évolution par rapport à 1911	Nom ville ou bourg	Nombre d'« indigènes » en 1921 (et nombre d'Européens)	Évolution par rapport à 1911	Nom ville ou bourg	Nombre d'« indigènes » en 1921 (et nombre d'Européens)	Évolution par rapport à 1911						
1 000 > Européens > 500	25	24	17	8	Aïn Taya (779)	Boghari	992	+ 2,6 %	Duperré	713 (613)	+ 4 %	Bordj Ménaïel	3541 (783)	+ 24,8 %
						Dellys ch. centres	745 107	- 15,4 % - 25,2 %						
						Saoula	653	- 3,5 %						
					Birtouta (652)	Rivet	600	+ 33,3 %	Rovigo	2585 (603)	+ 17,6 %			
						Maison B.*	555	- 4,5 %						
						Isserville	552	+ 32,7 %						
						Tipasa ch. Chenoua	447 212	- 23,2 % + 91 %						

Population européenne agglomérée dans les chefs-lieux	Nombre total de CPE + Nombre total de CM	CPE ayant répondu au questionnaire du préfet + CM ayant répondu au questionnaire du préfet	CPE et CM ayant indiqué...											
			... que la « crise du logement » sévissait	... que cette « crise » est due										
				... à l'arrêt des constructions	... au retour de soldats démobilisés (nombre d'Européens)	... à la hausse de la population européenne			... aux « indigènes »					
						Nom ville ou bourg (et son ou ses centres)	Nombre d'Européens en 1921	Évolution par rapport à 1911	... qui migrent des douars vers les centres			... qui achètent des immeubles		
Nom ville ou bourg (et son ou ses centres)	Nombre d'Européens en 1921	Évolution par rapport à 1911	Nom ville ou bourg (et son ou ses centres)	Nombre d'« indigènes » en 1921 (et nombre d'Européens)	Évolution par rapport à 1911	Nom ville ou bourg	Nombre d'« indigènes » en 1921 (et nombre d'Européens)	Évolution par rapport à 1911						
500 > Habitants	51	51	21	5	Tizi Réniff (145)	La Chiffa	452	- 10,1 %	Gouraya	296 (332)	+ 21,8 %	Mirabeau	881 (333)	21,70%
						Arbatache	295	+ 9,9 %	Tablat (CM Tablat)	171 (157)	+ 94,3 %			
						Camp-du-Maréchal	195	- 8,9 %	Maillot El Adjiba (CM Beni Mansour)	49 (225) 17 (168)	- 63,4 % - 70,7 %	Gouraya	296 (332)	+ 21,8 %
						Tizi Réniff	145	- 4,6 %	Sidi Aïssa (CM Sidi Aïssa)	584 (138)	+ 78 %			
						Lavigerie Borély-la-Sapie Dollfusville (CM Djendel)	332 141 26 310	- 18,4 % - 34,1 % - 75,2 % + 0,6 %	Lavigerie Borély-la-Sapie Dollfusville Voltaire (CM Djendel)	239 (332) 92 (141) 0 (26) 254 (310)	- 37,9 % - 56,2 % 0 - 28,7 %	Bou Medfa	168 (310)	- 22,2 %
Aïn Sul. (ch.) Aïn Sul. (tot.)	55 (163) 3801 (163)	+ 55 [0 en 1911] + 3,2 %												
Totaux CPE + Totaux CM	108 + 24	103 + 24	63 + 5 (53 %)	34 + 1 (52 %)	6 + 0	25 + 1	6 + 4	9 + 0						
Soit... ¹		95 % des CPE & 100 % des CM	61 % des CPE & 21 % des CM	54 % des CPE « en crise » & 20 % des CM « en crise »	10 % des CPE « en crise »	40 % des CPE « en crise » & 20 % des CM « en crise »	10 % des CPE « en crise » & 80 % des CM « en crise »	14 % des CPE « en crise »						

¹ Quoique les données ne soient pas assez significatives pour établir des pourcentages, nous les proposons à titre indicatif

À noter :

* **Les totaux** des causes de la « crise du logement » ne sont pas égaux au total du nombre de commune affirmant qu'une telle crise sévit dans leur commune car plusieurs communes exposent plusieurs causes.

* **Les données des recensements de 1911 et 1921 exploitées ici sont celles produites** dans le *Tableau général des communes de l'Algérie [TGCA]*, seule publication qui fournit des données à l'échelle de la section (commune, chef-lieu, centre, douar) ; la *Statistique générale de l'Algérie* ne permet en effet pas un tel niveau de détail. Pour les communes marquées d'une étoile, il n'a pas été possible de tenir compte des données par section (*cf. détail infra*). Nous avons donc considéré l'échelle de la commune (le chef-lieu *et* ses sections) pour avoir un ordre de grandeur de l'évolution démographique de cette dernière.

* **La ventilation des communes en fonction de leur taille** est faite selon les données du recensement de 1921 (*TGCA-1921*, p. 3-49). Nous avons considéré les chiffres des chefs-lieux (des communes mixtes comme de celles de plein exercice). **Seuls les Européens** étant considérés dans l'enquête préfectorale, nous avons croisé les données qu'elle contient avec les chiffres du recensement de mars 1921 concernant les Européens (sans les « comptés à part » ; ceux-ci sont, dans les années 1930, les militaires en casernes, personnes en hôpitaux, détenus, élèves divers, religieux (détail dans Service central de statistique (Gouvernement général de l'Algérie – Direction des services économiques), *Statistique de la population algérienne*, t. 1 : *Principales agglomérations*, Alger, Impr. E. Pfister, 1934, p. 21 et 38)).

* **Le nombre total de CPE et de CM** provient lui aussi du *TGCA-1921* (p. 52). 109 sont mentionnées, auxquelles nous avons soustrait celle de Cap-Matifou, érigée en CPE par décret du 25 décembre 1920 et qui n'a donc pas pu répondre à l'enquête préfectorale). Les réponses ici analysées sont celles fournies par les communes à la préfecture d'Alger à l'occasion de l'enquête préfectorale diligentée *via* la **circulaire du 19 novembre 1920** ; les réponses sont parvenues à la préfecture entre la dernière semaine de novembre et la première de décembre 1920 (AWA, 5K-82). Le registre collationnant les réponses des communes ne contient pas les réponses de Baba Hassen, Chéragas, Médéa, Miliana et Tizi Ouzou.

* **Alger** : la croissance de la population « indigène » d'Alger n'est indiquée ici que pour mémoire, vu l'importance de la ville dans le département et l'ensemble de la colonie.

* **L'Alma** : les données de 1911 (*TGCA-1911*, p. 2) et de 1921 (*TGCA-1921*, p. 2) sont *éventuellement* incohérentes. En effet, un seul « indigène » est comptabilisé dans la section du « Corso Tahtani, hameau et fermes européennes » en 1911 ; 71 sont dénombrés pour 1921. Le Corso Tahtani étant intégré au territoire de « L'Alma, chef-lieu », il est tout à fait possible que pour 1911 le *TGCA* ait aggloméré les données. Sinon, peut-être est-ce dû au recrutement d'ouvriers agricoles, éventuellement inexistant avant la guerre. Pour ne pas avoir une évolution (+ 7 000 %) rendant impossible toute perception cohérente, nous avons aggloméré ces données. Il a été fait de même pour les Européens.

* **L'Arba** : les données de 1911 (*TGCA-1911*, p. 2) et de 1921 (*TGCA-1921*, p. 2) ne sont pas cohérentes à l'échelle des sections. Visiblement, les populations de « Sakamodi, hameau, haouchs et fermes européennes » (4 744 hectares, 189 Européens en 1911 ; 4 744 hectares, 33 Européens en 1921) et de « Sidi Naceur, douar-commune » (9 641 hectares, 0 Européen en 1911 ; 9 641 hectares, 507 Européens en 1921) ont été, d'un recensement à l'autre, dénombrées dans l'une ou l'autre de ces sections. C'est d'autant plus probable que le douar de Sidi Naceur est centré sur le hameau de Sakamodi. Par ailleurs, le *TGCA-1921* fournit des données séparées pour « Bou-Kéram, partie de douar-commune » (0 Européen) ; le *TGCA* de 1911 les agglomère. Ainsi, pour la population « indigène » comme pour la population « européenne », nous n'avons tenu compte que des totaux à l'échelle de la commune.

* **Fondouk** : de même, les données de 1911 (*TGCA-1911*, p. 10) et de 1921 (*TGCA-1921*, p. 10) ne sont pas cohérentes à l'échelle des sections. En 1911, aucun Européen n'est recensé dans la section « Arbatache, partie de douar-commune, haouchs et fermes » ; en 1921, ils sont 584. Ils ont donc très vraisemblablement été inscrits pour 1911 au chef-lieu, Fondouk (881 Européens en 1911 ; 246 Européens en 1921).

* **Maison-Blanche** : étant donné l'importance équivalente des trois centres européens (« Maison-Blanche », « Hamiz, hameau-partie » et « Retour-de-la-Chasse ») et leur proximité, nous avons aggloméré les données.

Sources :

* Les **données de recensement** sont celles des *TGCA-1911* (publiées en 1911) et *TGCA-1921* (publiées en 1922).

* Les villes et bourgs considérées ici sont celles pour lesquelles le maire (en CPE) ou l'administrateur (en CM) a répondu « Oui, il y a une crise du logement dans ma circonscription » à l'**enquête préfectorale** (AWA, 5K-82). Pour les communes mixtes, nous n'avons considéré que le dénombrement à l'échelle des centres de colonisation.

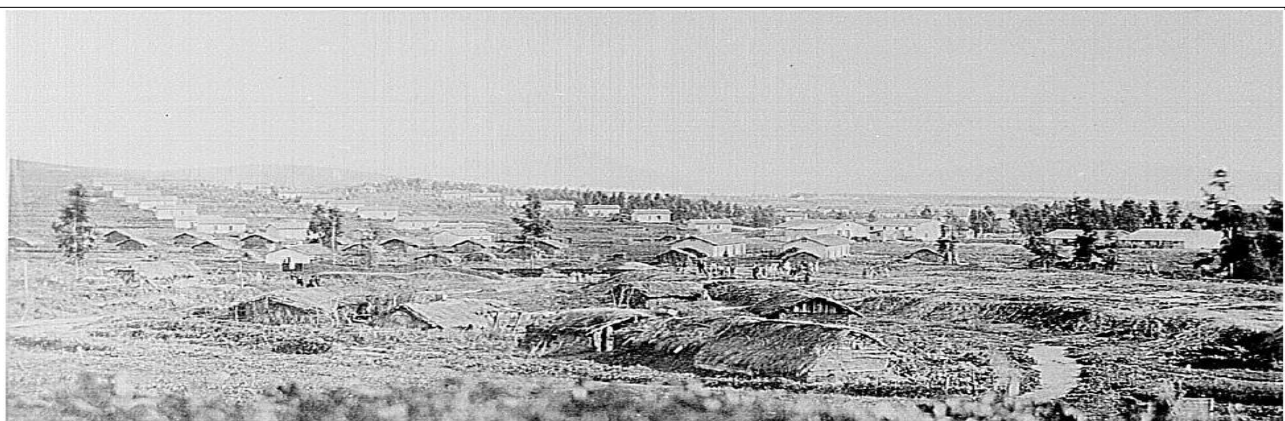
* La **carte** exploitable ici pour saisir la localisation (villes, centres) ou le découpage (CPE, CM, douars) de chaque section est celle dressée en 1943 sur ordre de Marcel Peyrouton (gouverneur général de l'Algérie) intitulée « Département d'Alger – Limites administratives » (1/400 000^e) ; elle a été dessinée par Cl. [Claude] Poux, du service cartographique de la direction de l'Économie algérienne. Elle est disponible à la BNF, cotée GE C-17887 (numérisée sur Gallica depuis le 23 juin 2019).

Annexe 1-2. Les « gourbis » et leurs représentations photographiques



Photographie 1 – « Vue de Souk-Ahras en 1883 »

Source : DEYRON Léon, *Souk-Ahras*, Paris, Bellenand, 1953, p. 32.



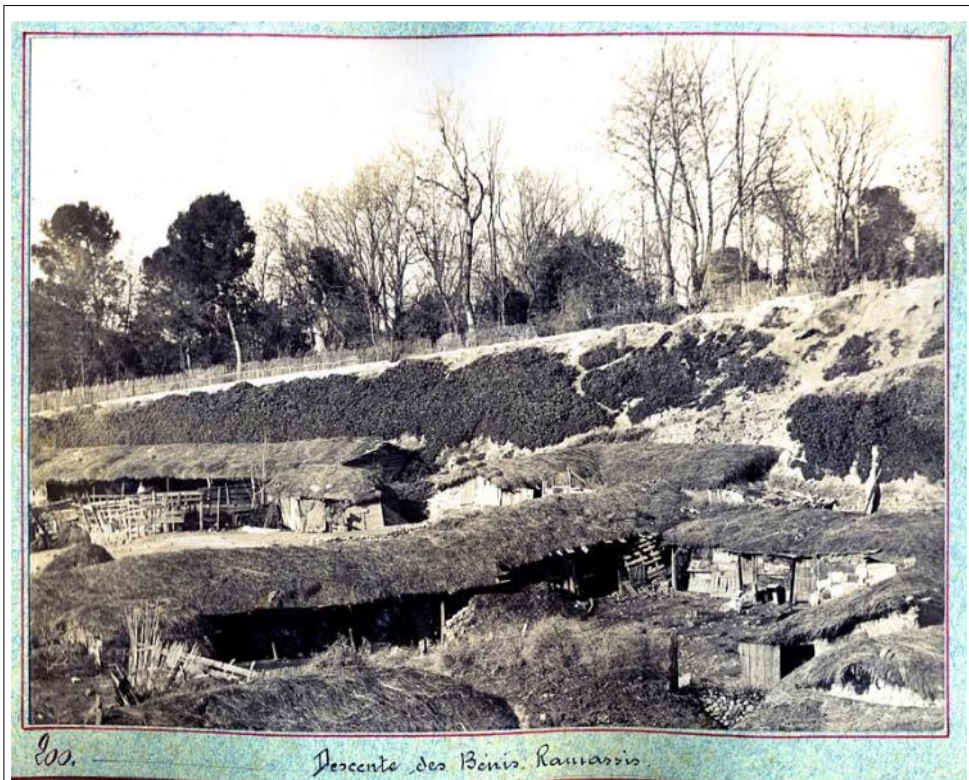
Photographie 2 – Vue de l'habitat à Aïn Mokra, s.d. [avant 1886]

Source : Photographe inconnu, peut-être Alphonse Parran, directeur de la l'exploitation minière d'Aïn Mokra pour le compte de la compagnie de Mokta-el-Hadid, s.d. [avant 1886]. C'est lui qui a fait don de cette photographie à la Bibliothèque nationale de France (BNF, Donation Alphonse Parran, SG WE-74, série de photographie numérisée sous la cote IFN-7702067).



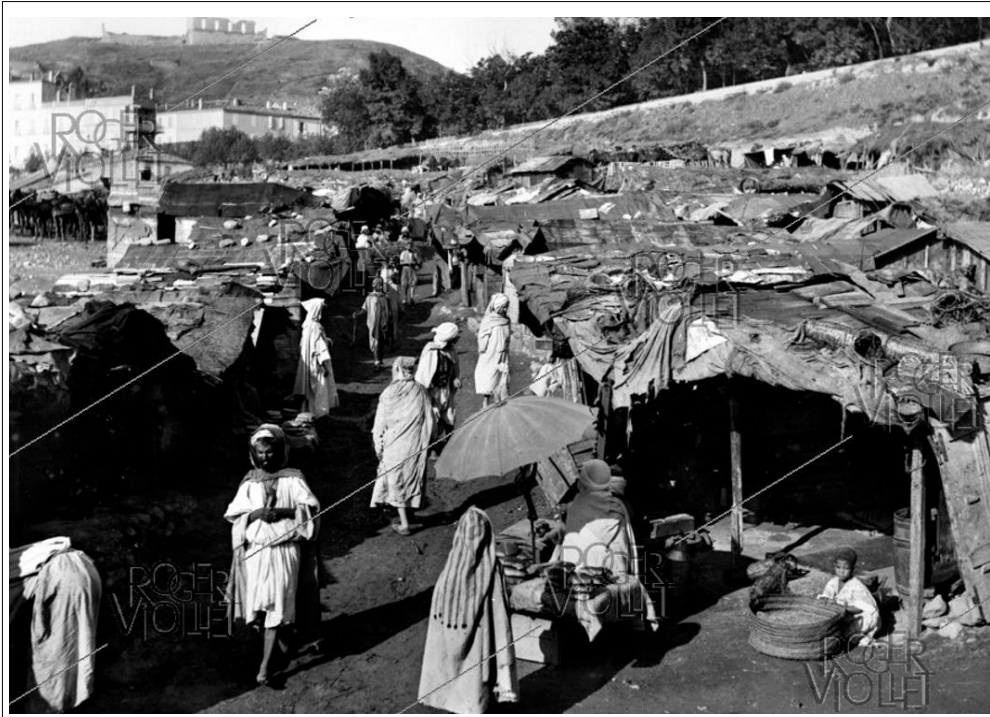
Photographie 4 – Un « gourbi arabe », s.d. [1897-1904]

Source : THÉOLIER Victor, « Gourbi arabe [dans le Constantinois ?] », *Album de photographies sans retouches*, s.d. [1897-1904] (AP-Pierre Théolier, photographie mise en ligne sur <http://www.constantine-hier-aujourd'hui.fr/LesImages/photos1900/divers.htm> (consulté le 24 juin 2020)).



Photographie 3 – « Descente des Bénis Ramassès », 1898

Source : THÉOLIER Victor, « Descente des Benis-Ramassès [proximité immédiate du centre de Constantine], *Album de photographies sans retouches*, s.d. [1897-1904 ; photographie datée ms. De 1898] (AP-Pierre Théolier, photographie mise en ligne sur http://www.constantine-hier-aujourd'hui.fr/LesImages/photos1900/travaux_coudiat.htm (consulté le 24 juin 2020)).



Photographie 6 – « Campement des Beni Ramassès » (1910)

Source : Neurdein, « Campement des Béni Ramassès », 1910 (Coll. Roger Viollet).



Photographie 5 – « Village kabyle : maisons et habitants », s.d. [milieu des années 1920]

Source : DENEUX Henri, « Village kabyle : maisons et habitants », s.d. [milieu des années 1920] (Médiathèque du Patrimoine, négatif référencé APDNX09134, mis en ligne sur <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/memoire/APDNX09134>, consulté le 24 juin 2020).



Photographie 8 – Photographie sans titre, s.d. [début des années 1930]

Source : E. Milandic (Electric-Photo, 1 rue du Général Laperrine, Alger), première photographie d'un diptyque avant / après dédié à la mise en valeur de la « cité indigène » de Bordj Ménaïel édifée en 1930 ; ces photographies ont été envoyées par le maire de Bordj Ménaïel au sous-préfet de Tizi Ouzou le 25 avril 1940. Il s'agit d'une réponse à une demande du CIE d'Alger qui, dans un but de « contre-propagande efficace » (face aux discours nazi et fasciste), souhaite mettre en avant l'« effort considérable entrepris par l'Administration pour améliorer la situation matérielle des populations musulmanes d'Algérie » (circulaire du sous-préfet de Tizi-Ouzou aux maire et administrateurs, 17 avril 1940 (ANOM, 915-3)).



FIG. 2. — Hutte.

Photographie 7 – « Hutte », s.d. [avant janvier 1936]

Source : BERQUE Augustin, « L'habitation de l'indigène algérien », *Revue africaine*, LXXVIII, 366-367, 1936, p. 43-100, ici p. 51. Cette photographie a *a priori* été projetée lors d'une conférence faite par l'auteur au « Centre de colonisation comparée » d'Alger en janvier 1936 (art. cité, n. 1 p. 43). Pour contextualiser cette photographie à visée pédagogique, voir MARÇAIS Georges, « Sur la constitution de collections de photographies, de clichés de projection, de cartes postales représentant des types de maisons et de costumes indigènes », *Revue africaine*, 76, 1935, p. 437-440. Elle est par ailleurs reproduite dans Anonyme, « Une éloquente démonstration de l'œuvre accomplie en deux ans par le Service de l'Économie Sociale Indigène », *TNA*, 29 mars 1939, p. 7 et 9, ici p. 9.



Photographie 9 – Les familles de l’exploitation Gasnier (Le Tarf, centre de la CM de La Calle, s.d. [début des années 1940])

Source : AP Norbert Gasnier, reproduite dans MUSSARD Christine, *Archéologie de colonisation en Algérie ; La Commune mixte de La Calle (1884-1957)*, Thèse d’histoire sous la direction de Francis Simonis, Université Aix-Marseille, 2012, p. 270.



11. UNE ÉCOLE CORANIQUE EN KABYLIE.

Photographie 10 – « Une école coranique en Kabylie » (s.d.)

Source : carte postale, s.d. publiée dans AGERON Charles-Robert, *Histoire de l’Algérie contemporaine*, t. 2 : 1871-1954, Paris, PUF, 1979, p. 195



Photographie 11 – « Constantine : désinsectisation d'un bidon-ville », s.d. [première moitié des années 1950]

Source : FÉRY Raymond (médecin inspecteur divisionnaire de la Santé en Algérie), *Situation sanitaire de l'Algérie orientale au 31 décembre 1954*, s.d. [avant mars 1956] (Archives de l'Académie nationale de médecine, Archives organiques-Prix de l'Académie-Prix A. J. Martin-1957-1-boîte 2).

Chapitre 2. Des politiques de l’habitat au service de l’ordre colonial

Annexe 2-1. Participants à la « commission consultative des HBM » (1926).....	28
Annexe 2-2. Être propriétaire et locataire à Tizi Ouzou : une enquête des transferts de propriété (1921)	30
Annexe 2-3. Parcours national et urbain des 29 postulants au 6e programme du Patrimoine coopératif bônois (été 1930).....	31
Annexe 2-4. Chez Mme Bottini-Honot : un exemple de logement de directrice d’école	32
Annexe 2-5. Bâtir et réparer les logements des instituteurs : une politique budgétaire très déséquilibrée (1918-1938).....	33
Annexe 2-6. Parcours et niveau de vie d’enseignants demandant une HBM en location-acquisition (Alger, 1922-1926).....	36
Annexe 2-7. Quelques bidonvilles : un habitat peu documenté (années 1920 – années 1930)	38
Annexe 2-8. La « contribution militaire » (1927-1936) : tensions avec la métropole et crédits destinés aux infrastructures coloniales plutôt qu’aux « œuvres indigènes ».....	39

Annexe 2-1. Participants à la « commission consultative des HBM » (1926)

Membre de la commission consultative des HBM (1926)	Membre en titre de...	Profession	Précisions diverses
Albert MONY, président de la commission	Conseiller de gouvernement, membre du conseil supérieur	/	/
Henri DESCOURS	Délégué financier pour le dép. d'Oran	Éleveur et céréaliculteur	Gros colon « infiltré » dans la délégation des non-colons (élu de Saint-Denis-du-Sig, 1910-1940).
Gustave MERCIER	Délégué financier pour le dép. de Constantine	Interprète, avocat	Délégué financier non-colon (Constantine, 1919-1945) ; « Nul n'est plus que moi partisan des HBM » (DF-1922-SO-AP, sé. du 2 juin 1922, p. 827).
César BONIFACE	Délégué financier pour le dép. d'Alger	Ingénieur des travaux publics	Délégué financier non-colon (Ménerville, 1920-1935).
Louis PASQUIER-BRONDE*	Président de l'OMHBM d'Alger	Avocat	Membre de nombreuses sociétés HBM et de secours mutuels ; conseiller municipal d'Alger (1919-1925 et 1929-1935).
*absent et remplacé par Ernest Murat lors de la session de 1926	1 ^{er} vice-président de l'OMHBM d'Alger Personnalité qualifiée pour le dép. d'Alger	Docteur	Chef de service à l'Institut Pasteur ; membre du CPHBMPS du dép. d'Alger (au moins à partir de 1922) Membre du CA de l'Office public d'hygiène sociale du département d'Alger ; conseiller municipal d'Alger (1919-1925, 1929-1935 et 1943-1944).
Julien MARAVAL	Prédissant de l'OMHBM d'Oran Personnalité qualifiée pour le dép. d'Oran	Docteur	/
Paul GENON	Membre du CPHBMPS du dép. de Constantine Personnalité qualifiée pour le dép. de Constantine	Employé aux PTT	Président du Patrimoine coopératif constantinois (1914- <i>ca</i> 1929) ; conseiller municipal de Constantine (1919-1929).
[Albert ?] FOURNIER	Architecte	Architecte et promoteur	/
[Paul] GAVARRY	Architecte	Architecte	Membre du CPHBMPS du dép. d'Alger (au moins à partir de 1921).
Allyre CHASSEVANT	Professeur à la faculté de médecine d'Alger	Docteur	Membre de diverses commissions d'hygiène ; membre de l'Office d'hygiène sociale du dép. d'Alger (au moins pour 1922).
Maurice GAFFIOT	Professeur à la faculté de droit d'Alger	Juriste	/
Wilfrid LAGIER	Président de la Fédération des sociétés d'HBM d'Algérie	Ingénieur ferroviaire	Membre du Syndicat commercial algérien (au moins en 1920) ; fondateur du Foyer des cheminots PLM (Alger, 1921) ; membre du CPHBMPS du dép. d'Alger (au moins en 1922) ; membre du CA de l'OMHBM d'Alger (1923-1927).

Paul DEGIOANNI	Membre de l'Union des syndicats d'Alger	Tailleur d'habits	Secrétaire de la Bourse du travail d'Alger (1905-1907) ; actif au sein de la SFIO à partir de 1911 ; membre de l'Union des syndicats d'Alger (à partir de 1913) ; fondateur et président de la coopérative de consommation <i>La Laborieuse</i> (au moins de 1915 à 1927) ; membre de la CGT d'Alger (au moins en 1920 et 1922).
Georges MINGUÈS	Membre du « syndicat [professionnel] des cheminots de l'Afrique du Nord »	Cheminot	Fondateur de la société coopérative d'HBM le Foyer des cheminots PLM (Alger, 1921) ; fondateur du Syndicat professionnel des cheminots de l'Afrique du Nord (1922), un syndicat chrétien.
Joseph ESCALLIER	Directeur des services financiers au gouvernement général	Inspecteur des finances	/
Charles BRUNEL	Directeur de l'Agriculture, du commerce et de la colonisation au gouvernement général	/	Délégué financier (1911-1913) ; directeur de l'agriculture, etc. au gouvernement général (1913-1929)
Maurice MARIS	Sous-directeur du Travail, du commerce et de la colonisation au gouvernement général	/	Secrétaire général de la mairie d'Alger durant la Première Guerre mondiale ; président de l'association des fonctionnaires gubernatoriaux (au moins en 1918). Auteur d'un ouvrage intitulé <i>La Réforme municipale</i> (1921).
Louis Jules BRIGOL	Ingénieur en chef, chef du service des travaux de colonisation	/	/
RIVIER	Inspecteur divisionnaire du travail	/	/
[Charles ?] GEISER	Chef du bureau du commerce et du travail au gouvernement général	/	/
Rémi SAINT-ANDRÉ, secrétaire de la réunion	Rédacteur au gouvernement général	/	Administrateur de commune mixte (1922-1926).

Les prénoms ne sont pas mentionnés sur le procès-verbal de la commission de 1926 ; il sont, après multiples recoupements, de notre fait. Le Fournier ici mentionné est a priori Albert Fournier ; cela n'est, toutefois, totalement certain au vu du grand nombre d'homonymes.

Source : Service gubernatorial du Travail (direction de l'Agriculture, du commerce et de la colonisation), « Commission consultative des HBM – Session ordinaire de 1926 », 20 juillet 1926, 13 p. (AWC, CPE-210) ; voir les notices biographiques de l'essentiel de ces membres dans l'annexe dédiée ; pour les délégués financiers, voir BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? Les délégations financières algériennes. 1898-1945*, Mont-Saint-Aignan, PURH, en particulier le t. 2 : *L'institution et les hommes*, 2008, 996 p. ; concernant Maurice Maris, voir « L'Union générale des fonctionnaires », *L'ÉA*, 16 juin 1919, p. 2, « Réorganisation de la direction du Commerce et de l'agriculture du gouvernement général », *L'ÉA*, 10 février 1929, p. 2 et MARIS Maurice, *La Réforme municipale*, Paris, Larose, 1921, 191 p. (publicité faite dans *L'ÉA*, 29 décembre 1921, p. 2).

Annexe 2-2. Être propriétaire et locataire à Tizi Ouzou : une enquête des transferts de propriété (1921)

	Renseignements synthétisés par le sous-préfet de Tizi Ouzou		À retenir
		Nombre total de maisons	294
	Nombre d'habitations possédées par les « indigènes »	167	57 % du nombre total des habitations de Tizi Ouzou. 127 habitations appartiennent aux Européens
Nombre de maisons achetées par les indigènes et destination qui leur a été donnée	...transformées en logements pour indigènes	62	/
	...louées à des Européens	19	15 % des maisons occupées par les Européens sont louées à des « indigènes » les ayant récemment acquises.
	...transformées en magasins	4	
	...inhabitées	0	/
	...nombre de locataires Européens évincés	30	/
Nombre d'habitations construites sur d'anciens lots de colonisation passées aux mains des indigènes	maisons	0	/
	gourbis	0	/
<p>Les données en gras sont des données et calculs de ma part. Les pourcentages ont été arrondis à l'unité. * Il n'est pas bien clair, dans le tableau de synthèse établi par le sous-préfet de Tizi Ouzou, si ces 85 habitations sont incluses ou non dans le total du « nombre d'habitations possédées par les indigènes ». Si oui, cela implique que la propriété des habitations par les indigènes s'est accrue de 104 % ; si non, elle s'est accrue de 51 %.</p> <p><i>Source</i> : Sous-préfet de Tizi Ouzou, « Crise du logement – Renseignements demandés le 14 février 1921 », s.d. [février 1921] (ANOM, 915-64).</p>			

Annexe 2-3. Parcours national et urbain des 29 postulants au 6^e programme du Patrimoine coopératif bônois (été 1930)

Nés à l'étranger... (2)		Nés en métropole (6)		Nés en Algérie (17)		Parcours inconnus (4)
...et à Bône depuis plusieurs années	...et à Bône depuis peu	...et à Bône depuis plusieurs années	...et à Bône depuis peu /! tous sont dans le Constantinois depuis plusieurs années.	...et natifs de Bône	...et venus s'installer à Bône	
2 - José Lirola , né près d'Alicante en 1883, en Algérie depuis au moins 1905, naturalisé en 1908. - Léonard Jacono , né à Casamicciola (Campanie) en 1894, <i>a priori</i> naturalisé.	/	2 - Augustin Guillaume , né à Toulon (Var) en 1881, en Algérie et à Bône au moins à partir de 1907. - Jean Sentucq , né à Sabre (Landes) en 1878, installé à Bône au moins en 1904.	4 - Léon Ferrier , né à S ^t -Jean-de-Maurienne (Savoie) en 1889, colon à Khenchela au moins en 1913 et 1919. - Félix Payen , né à Ternay (Loir-et-Cher), habitant le Constantinois au moins depuis 1902, arrivé à Bône à une date inconnue. - Joseph Piéttri , né à Soccia (Corse), résidant à Tébessa et Sédrata dans les années 1920, domicilié à Duzerville (près de Bône) au moins en 1930. - Mme Versini (née Giorgi Mariuccia), née à Ota (Corse), institutrice dans le Constantinois depuis 1905, nommée à Bône en 1933.	8 - Menahim Adad - Alice Allouche - Léon Baptista - Armand Boblin - Daniel Cerrito - Jean Mercieca - Jean Mignemi - Philippe Taranto (né à Bugeaud, très proche de Bône). → Tous sont citoyens français.	9 - Félix Cassegrain , né en 1889 à Philippeville et à Bône au moins en 1927. - Émile Daguet , né à Mondovi en 1886, toujours domicilié dans le Constantinois. - Joseph Debrincat , né à La Calle en 1889 et domicilié à Bône au moins en 1909. - Georges Charles Grignon , né à Oran en 1897, instituteur dans le Constantinois (1918-1925) puis à Bône. - Henri Alexandre Grignon , né à Sétif en 1905 instituteur dans le Constantinois (1924-1929) puis à Bône. - Matilde Rocher est née à Oran en 1882. - René Salette , né à Souk-Ahras en 1897, domicilié à Bône au moins en 1907. - Saïd Benseddik , naturalisé en 1918. - Jeanne Rocher Malek , née en 1882 à Zerizer (à une vingtaine de kilomètres de Bône)	4 - Michel Garcia - M ^{me} Calleja (ép. Joseph Bartoli) - François Fabiani - Édouard Ducombs

Sources :

* « Prêts aux sociétés d'HBM. État donnant la situation détaillée des opérations du Pat. coop. bôn. au 31 août 1930 – 6^e prog. de construction avec affectation hypothécaire au profit de la commune de Bône », s.d. [automne 1930] (CDC, 070195-0031-c. 3040 ; liste des 29 postulants et postulantes).

* Le parcours de ces 29 personnes a été reconstitué grâce :

- aux **registres de matricule militaire numérisés** (ANOM et AD). Nom, prénom, âge, domiciliation et profession ne laissent, lorsqu'il y a des homonymes (situation rare avec ces 29 individus), guère de doute sur l'identification des personnes recherchées.

→ registres consultés (aux ANOM, sauf indication contraire ; avec n° de matricule) : ADAD Menahim (3 RM 56, n° 198 [ou 798]), DEBRINCAT Joseph (3 RM 76, n° 350), GUILLAUME Augustin (3 RM 53, n° 849), BAPTISTA Léon (3 RM 90, n° 1107), BOBLIN Armand (3 RM 102, n° 615), CERRITO Daniel (3 RM 79, n° 341), FERRIER Léon (1 RM 126, n° 1876), GRIGNON Henri Marcel LIROLA José Ramon (2 RM 124, n° 1546), MERCIECA Jean (3 RM 106, n° 969), MIGNEMI Vincent Michel (3 RM 84, n° 1255), PIETRI Joseph (3 RM 102, n° 978), PAYEN Félix Fernand (3 RM 55, n° 476), SALETTE René Victor (3 RM 102, n° 765), TARANTO Philippe Ignace (3 RM 90, n° 1332) ; SENTUCQ Jean (AD40, 89 W 20, n° 1529).

- au **dictionnaire d'Abderrahim Sekfali**. *Les maîtres d'écoles du Constantinois de 1850 à 1950. Dictionnaire biographique* (Alger, Casbah Éditions, 2016, 534 p.). Celui-ci est particulièrement utile pour dresser le parcours d'instituteurs et d'institutrices ; il est d'autant plus précieux pour ces dernières, qui n'ont pas de matricule militaire.

→ notices consultées : ALLOUCHE Alice (p. 30), GRIGNON Georges Charles (p. 257), GRIGNON Henri Alexandre (p. 258), VERSINI née GIORGI MARIUCCIA (p. 506).

- aux **registres d'état civil numérisés** (ANOM).

→ actes consultés : ROCHER Matilde (ANOM, ECA-RN-Oran-1882, née le 3 décembre 1882 ; *a priori* sans lien de parenté avec Jeanne Rocher Malek).

- aux **listes électorales de la municipalité de Bône**, partiellement saisies par Hugo Vermeren : mention de Léonard Jacono sur celle de 1931 (décret de naturalisation non-retrouvé).

Annexe 2-4. Chez M^{me} Bottini-Honot : un exemple de logement de directrice d'école

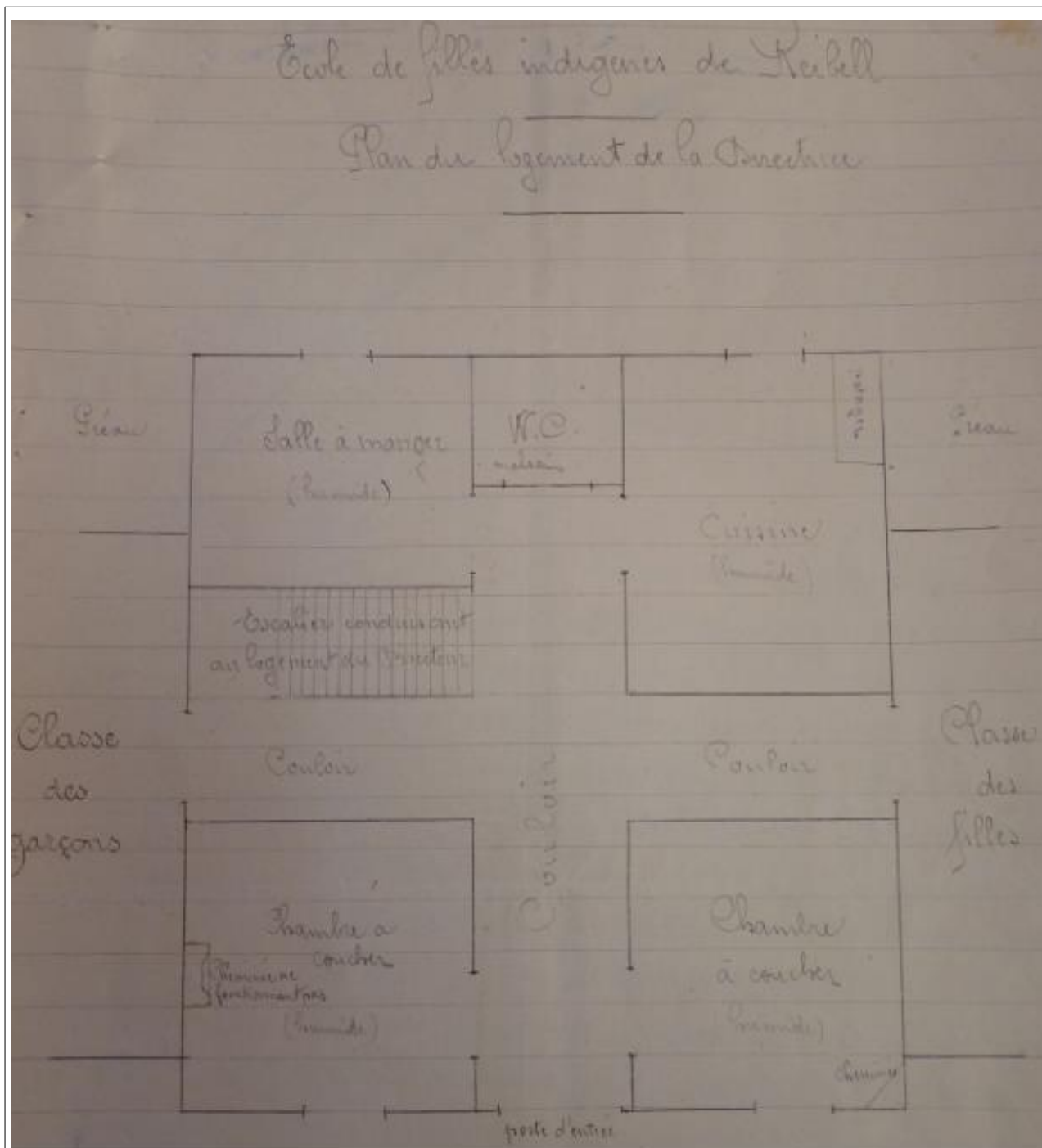


Illustration 1 – « École de filles indigènes de Reibell – Plan du logement de la directrice », s.d.

Source : produit par Eugène Bottini et joint à sa lettre du 11 octobre 1927 adressée au gouverneur général (ANOM, GGA-5M-3).

À croiser avec la description que sa femme, Jeanne Bottini-Honot, en fait dans un témoignage de son travail d'institutrice : « [Nous vivions dans une] maison-taudis arabe (...) qui eût été acceptable, coquet même avec ses murs blanchis à la chaux, sans l'existence d'un WC mal construit et malsain, sans l'humidité qui s'élevait à 1 m 50 au-dessus du sol et donnait des suintements qui faisaient tomber le crépissage » (BOTTINI-HONOT Jeanne, *Parmi des inconnus*, Constantine, Éditions de l'Académie Numidia, 1929, p. 110-113).

Annexe 2-5. Bâtir et réparer les logements des instituteurs : une politique budgétaire très déséquilibrée (1918-1938)

Les sommes sont indiquées en millions de francs	Crédits annuels	Crédits dédiés à l'instruction publique								
		...des Européens					...des « indigènes »			
	Obl. + fac. = Total	Obl. + fac. = Total *	Augm. par rapport à l'année préc.	...dont chapitre dédié aux grosses réparations des écoles européennes		Obl. + fac. = Total ***	En % du budget alloué à l'IP des Euro.	Augm. par rapport à l'année préc.	...dont chapitre dédié aux grosses réparations des écoles « indigènes »	
				Obl. + fac. **	En % du budget alloué à l'IP des Européens (et augm. par rapport à l'année préc.)				Obl. + fac. ****	En % du budget alloué à l'IP des « indigènes » (et augm. par rapport à l'année préc.)
1918	99 + 108 = 207	18,2 + 0,8 = 20	/	0,3 + 0	/	3,1 + 0,2 = 3,3	16,5 %	/	0,1319 + 0	4 %
1920	167 + 335 = 502	36,2 + 1,2 = 37,4	/	0,3 + 0	0,8 % (/)	7,7 + 0,8 = 8,5	22,7 %	/	0,3 + 0	3,5 % (/)
1922	238 + 252 = 490	46,9 + 1,4 = 48,3	/	0,6 + 0	1,2 % (/)	11,3 + 1,6 = 12,9	26,1 %	/	0,5 + 0	3,9 % (/)
1924	253 + 267 = 520	48,3 + 1,6 = 49,9	/	0,7 + 0	1,4 % (/)	11,5 + 2,7 = 14,2	28,5 %	/	0,6 + 0	4,2 % (/)
1925	270 + 381 = 651	49,4 + 2,2 = 51,6	3,4 %	1 + 0	1,9 % (42, 9 %)	11,8 + 2,7 = 14,5	28,1 %	2,1 %	0,825 + 0	5,7 % (37,5 %)
1926	333 + 453 = 786	67,3 + 2,3 = 69,6	34,9 %	1,4 + 0	2 % (40 %)	15,5 + 2,7 = 18,2	26,2 %	25,5 %	0,825 + 0	4,5 % (0 %)
1927	406 + 592 = 998	82,7 + 3,8 = 86,5	24,3 %	1,7	2 % (21,4 %)	19,2 + 3 = 22,2	25,6 %	22 %	1,025 + 0	4,6 % (20 %)
1928	476 + 759 = 1235	99,9 + 3,9 = 103,8	20 %	2,2 + 0	2,1 % (29,4 %)	24,6 + 1,7 = 26,3	25,3 %	18,5 %	1,125 + 0	4,3 % (9,8 %)
1929	544 + 1257 = 1801	107 + 4,4 = 111,4	7,3 %	2,2 + 0	2 % (0 %)	27,7 + 1,8 = 29,5	26,5 %	12,2 %	1,125 + 0	3,8 % (0 %)
1930	587 + 1658 = 2245	(5,3 + 7,5 = 12,8) + (116,9 + 4,7 = 121,6) = 134,4	18 %	3 + 0	2,2 % (36,4 %)	30,4 + 0,2 = 30,6	22,8 %	3,7 %	1,425 + 0	4,7 % (+ 30 %)
1932	717 + 1418 = 2135	(6,8 + 9 = 15,8) + (138,6 + 5,3 = 143,9) = 159,7	20,6 %	3,9 + 0	2,4 % (/)	36,7 + 0,3 = 37	25,7 %	/	1,77125 + 0	4,8 % (/)
1935	921 + 831 = 1752	(4,7 + 0 = 4,7) + (141,6 + 4,6 = 146,2) = 150,9	/	2,7 + 0	1,8 % (/)	37,2 + 1,5 = 37,7	25 %	/	1,04 + 0	2,8 % (/)
1936	979 + 630 = 1609	(0 + 1,15 = 1,2) + (142,7 + 3,8 = 146,5) = 147,7	-2,1 %	0 + 0,7	0,5 % (- 74 %)	37,1 + 1,6 = 38,7	26,2 %	2,7 %	0 + 0,0788	0,2 % (- 92 %)
1937	1073 + 690 = 1763	(0 + 4,6 = 4,6) + (149 + 3,7 = 152,7) = 157,3	6,5 %	0 + 2,5	1,6 % (257 %)	39,2 + 1,8 = 41	26,1 %	5,9 %	0 + 1,0768	2,6 % (1266,5 %)
1938	1176 + 1281 = 2457	(0 + 4,6 = 4,6) + (157,7 + 4,3 = 162) = 166,6	5,9 %	0 + 2,7	1,6 % (8 %)	42,8 + 2,5 = 44,3	26,6 %	8,1 %	0 + 1,277	2,9 % (20 %)

Abréviations : **Augm.** = augmentation ; **préc.** = précédente ; **IP** = Instruction publique ; **obl.** = obligatoire ; **fac** ; = facultatives

PBDF = *Projets budgétaires votés par les assemblées financières algériennes*

* **Section III (Intérieur)**, rubrique « **Instruction publique** » (numérotation des chapitres variable). Cette rubrique est dénommée « Éducation nationale » en 1934 (DF-1934-SO-AP, sé. du 18 juin 1934, p. 1056).

À noter : ce budget « Instruction publique » **est divisé lors de l'établissement du budget de 1930 en deux rubriques** : « service des Constructions scolaires » et « Instruction publique ». Pour la cohérence de la comparaison des données sur plusieurs années, nous tenons compte des deux chapitres (*cf.* données à partir du budget de 1930 et *infra*, « À noter-5 ») en donnant d'abord les crédits votés par les délégations pour le « service des Constructions scolaires » puis ceux votés pour l'« Instruction publique ».

À noter-2 : en 1935, cette rubrique « service des Constructions scolaires » se voit adjoindre un chapitre dédié aux réparations des écoles « indigènes » (*infra*, ***). Pour la cohérence des données, nous avons soustrait ce chapitre du total donné pour les constructions scolaires européennes. Par exemple, pour 1935, les crédits obligatoires votés sont de **5,7 obl. + 0 fac.** (« Section VII, chapitres 56 à 59 : Travaux publics, service des Constructions scolaires (PBDF-1935, p. 82-83)), dont **1,04 obl. + 0 fac.** pour les « écoles indigènes » (Section VII, chapitre 59 : Travaux publics, service des Constructions scolaires, dépenses afférentes aux travaux neufs, etc. » (PBDF-1935, p. 83)). En soustrayant 1,04 à 5,7 on obtient les crédits votés par les délégations pour les « constructions scolaires » dédiées aux écoles européennes, soit 4,66, arrondi à **4,7**.

À noter-3 : en 1938, cette rubrique « Section des constructions scolaires » disparaît. Les chapitres regardant les écoles primaires de l'enseignement européen sont, toujours au sein de la section VII (rubrique « Travaux »), les n° 38 à 40.

** **Section III**, chapitre « **Dépenses afférentes aux grosses réparations d'écoles et de classes, frais d'études et frais de contrôle des projets et des travaux de constructions scolaires de l'enseignement primaire** » (numérotation du chapitre variable).

À noter-4 : les communes ont la charge, avant la **loi du 31 décembre 1920**, des dépenses de construction, d'installation, d'agrandissement ou d'aménagement des écoles ou classes primaires publiques de toute nature destinées aux Européens, des dépenses d'achat de terrains (quand il est constaté par le gouverneur général que la commune ne possède pas en propre de terrain ou de local convenables), les dépenses d'achat du mobilier scolaire et du matériel d'enseignement et les dépenses de grosses réparations (BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 2, p. 438). **Les crédits indiqués ici pour 1918 et 1920** sont ceux votés par les délégations à la section III, chapitre 106 (« subventions en capital aux départements et aux communes pour construction, reconstruction et grosses réparations d'écoles et de classes ; frais d'études et frais de contrôle, à la charge de la colonie, des projets et des travaux de constructions scolaires d'enseignement primaire »).

À noter-5 : à partir du budget établi pour 1930 le chapitre ici considérée est le chapitre « Dépenses afférentes aux grosses réparations d'écoles et de classes d'enseignement primaire élémentaire – Frais d'étude et frais de contrôle – Acquisition de mobilier et de matériel – Aménagement » (inclus dans la rubrique « service des Constructions scolaires » ; numérotation du chapitre variable).

*** **Section IV (Affaires indigènes)**, rubrique « **Instruction publique des indigènes** » (la numérotation des chapitres est variable)

À noter-6 : à partir du budget voté en 1935, voir la rubrique « **Éducation nationale – B. Enseignement des indigènes** » intégré à la **section III bis** (« **Intérieur (1^{er} bureau)** »).

**** **Section IV**, chapitre : « **Dépenses afférentes aux grosses réparations d'écoles et de classes d'enseignement primaire et d'enseignement professionnel, artistique ou agricole dépendant de l'autorité académique – Acquisition de mobilier et de matériel – Location d'immeubles pour installation provisoire de classes** » (numérotation du chapitre variable).

À noter-7 : à partir de 1935, ce chapitre quitte la section IV (Affaires indigènes) pour intégrer la section VII (Travaux publics, chemins de fer et mines), rubrique « Service des constructions scolaires ». Le chapitre considéré à partir du budget voté par les délég. financ. en 1935 est intitulé « Dépenses afférentes aux travaux neufs de faible importance et aux grosses réparations et aux acquisitions de mobilier et de matériel d'écoles et de classes d'enseignement primaire et d'enseignement professionnel, artistique ou agricole dépendant de l'autorité académique – Frais d'études » (numérotation du chapitre variable). Sur cette modification de rubrique, voir DF-1935-SO-AP, sé. du 26 juin 1935, p. 1160-1161. Pour la cohérence des données, nous avons intégré ce chapitre au total des crédits votés pour l'instruction publique des « indigènes ». Par exemple, pour 1935, les crédits obligatoires votés sont de **36,2** obl. + **0** fac. (« Section III bis, B., chapitres 97 à 109 : Intérieur (1^{er} bureau), Éducation nationale, enseignement des indigènes » (PBDF-1935, p. 69)) + **1,04** obl. + **0** fac. (Section VII, chapitre 59 : Travaux publics, service des Constructions scolaires, dépenses afférentes aux travaux neufs, etc. » (PBDF-1935, p. 83)) = 37,24, arrondi à **37,2**.

À noter-8 : pour le budget voté en 1938, voir le chapitre « Dépenses afférentes aux travaux neufs de faible importance et aux grosses réparations et aux acquisitions de mobilier et de matériel d'écoles et de classes d'enseignement primaire et d'enseignement professionnel, artistique ou agricole dépendant de l'autorité académique – Frais d'étude » intégré à la section VII (Travaux publics, chemins de fer, mines et services maritimes), rubrique « Travaux », chapitre 39.

Sources : Projets budgétaires votés par les assemblées financières algériennes-1918, 1920, 1922, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930, 1932, 1935, 1936, 1937, 1938. Chacun de ces projets de budget fournis les dépenses des années précédentes.

Les sommes supérieures à 100 millions ont fait l'objet d'une troncature ; celles inférieures ont été arrondies au dixième. Les données concernant les dépenses de réparations, particulièrement analysées dans le chapitre 2, n'ont été ni arrondies, ni tronquées.

Annexe 2-6. Parcours et niveau de vie d'enseignants demandant une HBM en location-acquisition (Alger, 1922-1926)

Postulants au 1 ^{er} programme de construction du Foyer des cheminots algériens de l'État (1922-1923)						
	Date et lieu de naissance	Parcours avant 1922 et dates de décès [†] ou départ d'Alger	Statut	Adresse en 1922 - 1924	Traitement annuel pour l'année 1921-1922 [F/m = Francs par mois]	Sources
Pierre-Joseph CROUZET [finalement inscrit au 2 ^e programme]	13 janvier 1883 à Camplong (Hérault)	Enseignant en France, notamment à Dignes (jusqu'en octobre 1918) avant d'être à Alger (à partir d'octobre 1918) † ou départ d'Alger inconnus.	Professeur agrégé d'italien (3 ^e classe) au lycée de garçons d'Alger	1924 : 67, route Malakoff (Saint-Eugène)	1922 : 12 900 F (traitement) + 1 500 F (quart colonial) + 650 F (8h d'enseignement au lycée de jeunes filles) = 15 050 F, soit environ 1 250 F par mois.	- « Notice individuelle – Pierre Joseph Crouzet, année 1921-1922 », mars-mai 1922 (ANF, F17-24727)
Fernand Maurice Joseph GALLOT [finalement inscrit au 2 ^e programme]	14 décembre 1888 à Épanay (Calvados)	Enseignant à Constantine (1919) avant d'être à Alger (à partir de mars 1922) Départ d'Alger pour Paris pour la rentrée 1929.	Professeur agrégé de mathématiques (4 ^e classe) au lycée de garçons d'Alger	1923 : 1 bis, rue Trolard (Saint-Eugène)	1923 : 14 600 F (traitement) + 3 650 F (quart colonial) + 600 F (hors classe) = 18 850, soit environ 1 570 Francs par mois	- « Feuille de service de Fernand Gallot », s.d. (ANF, F17-26304) - Fiche de sociétaire...
Marie GHIRARDI (née PERETTI) [n'a finalement pas d'HBM]	26 novembre 1894 à Bonifacio (Corse)	Études en Algérie puis suppléante au lycée de jeunes filles d'Alger à partir de 1920. À Paris pour la rentrée 1937.	Suppléante au lycée de jeunes filles d'Alger	1922 : 16, rue Auber (Alger) [quartier Meissonier, proche de la rue Michelet]	Non renseigné	- Anonyme, « Note sur le parcours de Marie Ghirardi, 27 juillet 1922 (ANF, F17-27717)
Jean GUELFY [finalement inscrit au 2 ^e programme]	29 août 1875 à Targon (Gironde)	A commencé l'enseignement en Algérie à partir de février 1896 (Philippeville). † à Alger le 1 ^{er} avril 1946.	Chef des travaux de physique à la faculté des sciences de l'université d'Alger (2 ^e classe)	1924 : Chalet Saint-Germain, Chemain Pouyanne (Alger) [hauteurs d'Alger centre, au-dessus du Télémy]	1924 : 15 250 F, soit environ 1 270 F par mois.	- « Feuille de service de Jean Ange Guelfy », s.d. (ANF, F17-24958) - Fiche de sociétaire...
François-Joseph LÉONARDON [finalement inscrit au 2 ^e programme]	1 ^{er} décembre 1877 à Pionsat (Puy-de-Dôme)	† à Alger le 1 ^{er} mars 1965.	Ingénieur agronome à la Faculté des sciences	1924 : 1, Chemin des sept merveilles (Alger) [hauteurs d'Alger centre, au-dessus du Télémy]	1924 : 14 670 F, soit environ 1 220 F par mois.	- Fiche de sociétaire... - Aucun dossier personnel aux ANF
Édouard SANSOT [finalement inscrit au 2 ^e programme]	7 mars 1880 à Tlemcen	/	Instituteur	1921 : rue Médée [Casbah ; probablement au sein de l'école où il enseigne]	1923 : 14 825 F, soit environ 1 235 F par mois.	- Fiche de sociétaire... - Aucun dossier personnel aux ANF
Georges VALAT	25 décembre 1881 à Alger	Enseignant en Algérie dès son premier poste, à Bouzaréa (à partir d'octobre 1908) puis à Constantine (à partir de 1914). Quitte Alger courant 1962-1963.	Professeur agrégé d'arabe (3 ^e classe) au lycée de garçons d'Alger	1924 : 4, rue Icosium (Alger) [quartier Nelson, Bab-el-Oued]	1922 : 11 500 F, soit environ 950 F par mois.	- « Notice individuelle – Georges Valat, année 1921-1922 », mars-mai 1922 (ANF, F17-24727)

Inscrits au 2^e programme de construction du Foyer des cheminots algériens de l'État (1923-1926)

→ Sociétaires enseignants déplacés du 1^{er} vers le 2^e programme (voir informations *supra*) :
Pierre-Joseph **Crouzet**, Fernand **Gallot**, Jean Ange **Guelfi**, François-Joseph **Léonardon**, Édouard **Sansot**.

	Date et lieu de naissance	Parcours avant 1922 et dates de décès ou départ d'Alger	Statut	Adresse en 1922 - 1924	Traitement annuel pour l'année 1921-1922	Sources
Maurice MASSEBŒUF	20 octobre 1882 (Périgueux)	À enseigné en France (La Rochelle, Calais) puis en Algérie à partir de 1921 (Blida, janvier ; Alger, juillet). <i>Départ d'Alger pour Bourg-en-B. en 1930, selon son souhait (à la suite de la mort de sa femme)</i>	Inspecteur de l'enseignement primaire (2 ^e classe) à Alger	1924 : 10, rue de la Réserve (Saint-Eugène)	1924 : 17 800 F, soit environ 1 480 F par mois. 1926 : chemin Yusuf	- « Feuille de service de Maurice Masebœuf », s.d. (ANF, F17-24815) - Fiche de sociétaire... - « Convention avec l'entrepreneur Santana », 24 avril 1926 (AP, J.-L. Masebœuf)
Henri-Joseph MOREAU	53 ans en 1923	/	Secrétaire de l'Académie d'Alger	1924 : 27, rue Auber [quartier Meissonier, proche de la rue Michelet]	1924 : 20 730 F, soit environ 1 720 F par mois.	- Fiche de sociétaire...
Pauline Victorine SAVOYE (née BONESTRIE ou BOUESTERIE)	41 ans en 1923	/	Institutrice	1924 : 29, rue de Suez [Belcourt]	1924 : 8 500 F, soit environ 700 F par mois.	- Fiche de sociétaire... - Aucun dossier personnel aux ANF

Sources : « Fiche de sociétaire... » : Fiche de sociétaire (2^e prog. de construction), s.d. [1924] (CDC, 110384-001-c. 1054 ; cf. *infra*, « Informations personnelles »).

* **Postulants au 1^{er} prog. de construction** : « État donnant la situation de la société FCAE à la date du 15 juin 1922 – En projet », s.d. (conforme au 15 juin 1922) (CDC-110384-001-c. 759).

* **Bénéficiaires du 1^{er} prog. de construction** : « 1^{er} programme de construction – Première demande de réalisation » s.d. (conforme au 9 janvier 1924) (CDC-110384-001-c. 759).

* **Postulants au 2^e prog. de construction** : « État donnant la situation de la société FCAE à la date du 23 juillet 1923 », 29 mars 1924 (CDC-110384-001-c. 1054)

* **Informations personnelles** : dossiers de la série ANF, F17 ; ensemble de fiches individuelles pour chaque sociétaire, s.d. [1923 et 1924] (CDC-110384-001-c. 1054).

→ Sauf concernant les naissances de : F.-J. Léonardon, extraite de son registre de matricule militaire (ANOM, 1 RM 72, n° 1730) ; *idem* pour M. É. Sansot (ANOM, 2 RM 81, n° 1726)

→ Sauf concernant les adresses de Marie Ghirardi, extraite du « Certificat d'aptitude de lettres – Concours 1922 », 29 juillet 1922 (ANF, F17-27717), celle de Georges Valat (ANOM, 1RM87) et celle d'Édouard Sansot (« Nécrologie – Edmond Sansot », *L'ÉA*, 8 octobre 1921, p. 3 et « Enseignement primaire – Mouvement du personnel », *L'ÉA*, 3 juillet 1922, p. 2).

→ Les informations relatives au décès ou au départ d'Alger sont tirées des dossiers des ANF, F17. Sauf : AD33, 4E-18822, acte de naissance de J.-A. Guelfi (mention marginale concernant le décès) ; AD63, 6E-279-24, acte de naissance de J.-F. Léonardon (*idem*) ; les actes de naissance et les registres de matricule militaire de P.-J. Crouzet (AD34, 5MI-70-15 ; AD34, 2MI-379-172, matricule n° 1767) et Édouard Sansot (acte de naissance non conservé par les ANOM ; voir *supra* pour son registre de matricule militaire) ne contiennent pas de mention marginale relative au décès ; pour la présence de Georges Valat à Alger en 1954, voir « Traitement de chevalier de la Légion d'honneur – Échéances mensuelles », tampons datés de 1955 à 1966 (ANF, 19800035-1459-68674) ; pour M. Masebœuf voir « Notice individuelle, 1929-1930 », février 1930 (ANF, F17-24815) et MASSEBŒUF Jean-Louis, *Jean Sadek Masebœuf. Itinéraire d'un médecin algérien*, t. 1 : 1908-1962, Saint-Denis, Bouchène, 2017, p. 24-29.

Annexe 2-7. Quelques bidonvilles : un habitat peu documenté (années 1920 – années 1930)

Ville	Quartier	Source
Hussein Dey	Cressonnière	Sé. du cons. mun. d'Hussein-Dey, 7 décembre 1928 et 10 décembre 1929 (citées dans « Cons. mun. d'Hussein-Dey », <i>L'ÉA</i> , 18 décembre 1928, p. 3 et « Cons. mun. d'Hussein-Dey », <i>L'ÉA</i> , 15 décembre 1929, p. 8) ; « À travers Maison-Carrée et sa banlieue – Hussein Dey – Hygiène et salubrité », <i>L'Avenir de Maison-Carrée</i> , 31 octobre 1930, p. 3 et « À travers Maison-Carrée et sa banlieue – La salubrité », <i>L'Avenir de Maison-Carrée</i> , 14 novembre 1930, p. 2 (situé entre la poterie Audoyer et l'usine de la Société algérienne de produits chimiques et d'engrais, route de Birkadem) ; « Maison-Carrée », <i>L'ÉA</i> , 14 juin 1932, p. 6 (situé en bordure de la route de Birkadem et à proximité du quartier PLM) ; « À travers Alger – Hussein-Dey », <i>L'ÉA</i> , 13 août 1940, p. 2. <u>Une maison de « 15 pièces » se trouve « lieu du Village Nègre, près de la Cressonnière [à] d'Hussein Dey, route de Birkadem, près Maison-Carrée »</u> <u>Source</u> : « Vente [v.] sur saisie réelle par M ^e Jules Cuttoli », <i>L'ÉA</i> , 28 juillet 1932, p. 6 (v. d'une maison de 15 pièces ; « rapport brut : 10 200 F par an » – ce qui est très peu pour une telle surface) et « Ventes à la barre du tribunal civil d'Alger – V. du 12 août 1932 – 2 ^e v. », <i>L'ÉA</i> , 21 août 1932, p. 3 (v. de la même maison pour 43 500 F à M. Félix Bouis ; ce dernier est alors adjoint au maire d'Hussein Dey (« À travers Alger – banlieue d'Alger – Hussein Dey », <i>L'ÉA</i> , 14 août 1932, p. 4)) ; pour les suites de cette v., voir « V. sur saisie réelle par M ^e Jules Cuttoli », <i>L'ÉA</i> , 22 septembre 1932, p. 6 et « V. sur saisie réelle par M ^e J. Cuttoli », <i>L'ÉA</i> , 26 septembre 1932, p. 6).
Maison-Carrée	Bords de l'Harrach / Sainte-Corinne	« Arrêté préfectoral de création d'un emploi de chef de fraction [Dahache Mahfoud] au quartier Ste-Corine », 20 janvier 1926 (<i>BMOMC</i> , 15 février 1926, p. 34 ; mention de 1 200 « indigènes » y vivant) ; sé. du cons. mun. de Maison-Carrée, 14 février et 30 mai 1930 (<i>BMOMC</i> , 15 mars et 15 juin 1930, respectivement p. 648-650 (rapport d'Achour Oumedjkane) et p. 687 (réponse de l'ancien maire, Léon Tourenne)) ; « Maison-Carrée », <i>L'ÉA</i> , 14 juin 1932, p. 6 (quartier Sainte-Corinne, 3 000 personnes vivant en bordure de l'Harrach) ; sé. extra. du cons. mun. de Maison-Carrée, 6 avril 1934 et 13 septembre 1935 (<i>BMOMC</i> , 15 avril 1934 et 15 octobre 1935, respectivement p. 1675-1681 et p. 1981-1983 ; cette dernière sé. est longuement évoquée dans la rubrique dédiée dans <i>L'ÉA</i> , 25 septembre 1935, p. 4). Le « village nègre » de Sainte-Corinne jouxte le lotissement défectueux Fouquereau, <i>a priori</i> peuplé d'Européens (sé. du cons. mun. de Maison-Carrée, 17 décembre 1928 (<i>BMOMC</i> , 15 janvier 1929, p. 306). Voir en sus le chapitre 4-II.1.
Oran	Lamur	DJAÏDIR Tayeb, « Le faubourg Lamur », <i>Oran socialiste</i> , 11 février 1939, p. 1 (l'auteur est instituteur à Lamur) ; voir aussi DJAÏDIR Tayeb, « Le faubourg Lamur », <i>Oran socialiste</i> , 25 février 1939, p. 1. Claire Marynower présente ces deux articles en les inscrivant dans l'histoire des désirs de « porter la réforme à la veille de la guerre » (MARYNOWER Claire, <i>Être socialiste...</i> , <i>op. cit.</i> , p. 783-791) ; sur Tayeb Djaïdir, voir BENTABET Fathi, <i>L'Oranie dans les années trente...</i> , <i>op. cit.</i> , vol. 2, p. 425. En 1936, 91 % des habitants du faubourg Lamur sont des « indigènes » (MARYNOWER, <i>Être socialiste...</i> , <i>op. cit.</i> , p. 283).
Constantine	Remblais dit des Béni-Ramassès (Bardo)	GUILLOPÉ Thierry, <i>Édifier la France en Algérie coloniale. Histoire urbaine de Constantine (1901-1914)</i> , Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction d'Anne-Laure Dupont et Rainer Hudemann, Université Paris-Sorbonne, 2013, p. 38, 166 et 234.
Saïda	Lieu-dit Doui-Thabet	BELOUAD Larbi, <i>Production de l'espace bâti et fonctionnement des structures urbaines actuelles de Saïda</i> , Thèse de géographie et aménagement de l'espace sous la direction de Sidi Mohamed Trache, Université Oran 2, 2016, p. 53 et 56-61.
Saint-Denis-du-Sig	Lotissements Bibas et Bendimered	NORAZ André, <i>Sig en Oranie</i> , Paris, Pensée universelle, 1983, p. 181-183.
Bidonvilles mentionnés durant la Seconde Guerre mondiale : voir l'annexe 6-1.		

Annexe 2-8. La « contribution militaire » (1927-1936) : tensions avec la métropole et crédits destinés aux infrastructures coloniales plutôt qu'aux « œuvres indigènes »

La « contribution militaire » de l'Algérie à la métropole est fixée par la loi de finances du 31 décembre 1921 (art. 48). Son montant est, jusqu'en 1937, de 6 % des prévisions de recettes du budget ordinaire de la colonie. Elle fait plus de doubler dans la deuxième moitié des années 1920, passant de 25 millions (projet de budget pour l'exercice 1925) à plus de 54 millions¹ (projet de budget pour 1929). Elle dépasse 70 millions en janvier 1931².

Deux ans après avoir unanimement adopté, en juin 1927, un programme pour l'« enseignement professionnel des indigènes » comprenant un volet d'« habitat indigène », les délégués financiers discutent de ce qui était jusque-là resté un angle mort : les modalités de financement d'un programme qui se présente comme ambitieux. L'ouverture d'un chapitre, doté de 5 million de francs et dédié au paiement des intérêts différentiels sur des emprunts à venir, est décidé à l'unanimité³ (« construction d'habitations pour les indigènes », intégré à la section XI consacrée aux « dépenses extraordinaires »). Les sociétés d'HBM peuvent elles aussi bénéficier, à partir de 1932, de subventions lorsqu'elles bâtissent pour les « indigènes » ; seule celle d'El Affroun semble avoir bénéficié de ce dispositif⁴. Devant la nécessité de trouver d'autres financements, Charles Lévy demande une diminution (ou la suppression) de cette contribution militaire afin de financer la politique d'« habitat indigène », d'abord en 1927⁵ puis en 1931⁶.

Au début des années 1930, le ministre des Finances répond négativement à la demande de prélèvement annuel de trois millions sur le montant de la contribution militaire. Il estime en effet qu'elle reste, « malgré son accroissement régulier, annuellement très inférieure aux dépenses supportées par le budget général pour assurer la sécurité de l'Algérie »⁷. Les délégués financiers organisent en janvier 1931, sur une proposition de Lévy⁸, une mission à Paris afin d'en discuter⁹. Une délégation de dix personnes rencontre, la première quinzaine de mars, le président du Conseil, les ministres intéressés et les commissions du budget et de l'Algérie de la Chambre et du Sénat¹⁰. Elle a pour mandat de plafonner à 70 millions de francs cette contribution militaire¹¹.

Plusieurs vœux sont en parallèle adoptés afin que la métropole abandonne une partie de cette contribution¹². Si Joseph Galle, membre de la mission de Paris, se réjouit deux mois plus tard de

1 DF-1928-SO-PS, p. 84.

2 DF-1930-1931-SO-AP, sé. du 15 janvier 1931, p. 703 (Charles Lévy).

3 DF-1929-SO-AP, sé. du 15 juin 1929, p. 599-601 (sur une proposition de Ch. Lévy) et p. 1265.

4 DF-1930-1931-SO-DC, sé. du 10 décembre 1931, p. 305 et 700-707 (adoption de vœux de Joseph Serda) ; DF-1930-1931-SO-AP, sé. du 15 janvier 1931, p. 699-705.

5 DF-1927-SO-AP, sé. du 14 juin 1927, p. 697-700 (proposition de Ch. Lévy), p. 709 (M. Viollette : « Je ne crois pas qu'il faille se leurrer... ») et 714-715 (Chérif Sisbane est lui aussi dubitatif) ; documents par ailleurs cités dans BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, op. cit., t. 2, p. 512. Voir aussi DF-1929-SO-DI-SA, sé. du 28 mai 1929, p. 88-89 (reprise de cette proposition de financement par l'administration, avalisée par les élus « arabes ») ; DF-1929-SO-AP, sé. du 15 juin 1929 (remarques de J. Galle).

6 DF-1930-1931-SO-AP, sé. du 15 janvier 1931, p. 703 (Charles Lévy).

7 DF-1930-1931-SO-Réponses aux vœux de l'AP, p. 382.

8 DF-1930-1931-SO-AP, sé. du 15 janvier 1931, p. 704.

9 DF-1930-1931-SO-DI-SA, sé. du 19 janvier 1931, p. 293-298 (désignation de Chérif Sisbane, Mohamed Ben Abdallah et Mahmoud Ben Yacoub) ; DF-1930-1931-SO-AP, sé. du 22 janvier 1931 (mission définitivement composée de Ch. Sisbane, Ben Abdallah, Ben Yacoub, Ahmed Hacene, Allaoua Ben Ali Chérif, Émile Bordères, Paul Pantaloni, Amédée Froger, Louis Morard et Joseph Galle).

10 DF-1931-SE-AP, sé. du 15 mai 1931, p. 106-107 ; « La question de l'habitat indigène », *L'Ikdam*, 14 et 31 mars 1931, respectivement p. 2 et 1 (reprise d'un article d'Abdenour Tamzali paru dans *La Presse Libre*) ; « Algérie – La question de l'habitat et les principaux problèmes algériens », *L'Afrique française. Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 3, mars 1931, p. 222 ; T. J., « L'habitat indigène », *La Tribune indigène algérienne*, 20, mars-avril 1931, p. 4 (« organe de défense et des revendications des indigènes algériens », animé par Victor Spielmann).

11 DF-1931-SO-DNC, sé. du 11 décembre 1931, p. 701 (J. Galle).

12 DF-1930-1931-SO-AP, sé. du 15 janvier 1931, p. 702, 703 et 711 (motion présentée par Ch. Sisbane, adoptée) ; DF-1931-SO-AP, sé. du 23 décembre 1931, p. 1314 (vœu de la section arabe) et 1318-1319 (vote d'une baisse de crédits) ; DF-1932-SE-DNC, sé. du 31 mai 1932 (p. 77-79) et du 1^{er} juin 1932 (p. 134-140).

l'accueil qui lui a été réservé¹ (par le président du Conseil André Tardieu, les commissions du budget et de l'Algérie de la Chambre et du Sénat ainsi que les ministres des Finances et de la Guerre), les négociations sur ce point n'avancent nullement les mois qui suivent. À la fin de l'année 1931, Joseph Galle résume à ses collègues la situation : Flandin, le ministre des Finances, a indiqué qu'il « ne posera la question devant le Parlement qu'à une condition, c'est que vous [les délégués financiers] établissiez un statut de l'habitat indigène qui nous donne toutes les garanties nécessaires sur l'utilisation des fonds qui seront mis à votre disposition, financièrement et administrativement » ; il précise que cette question est alors toujours à l'étude auprès d'une commission gubernatoriale².

Les délégués financiers se ressaisissent de la question en 1935³. Ça n'est, finalement, qu'un an plus tard que la métropole consent à abandonner la moitié du montant de la contribution militaire, soit 40 millions de francs – afin de combler le déficit des chemins de fer et financer l'extension du port d'Oran⁴.

1 DF-1931-SE-AP, sé. du 15 mai 1931, p. 106-107 (avec mention de l'aide apporté par Émile Morinaud).

2 DF-1931-SO-DNC, sé. du 8 décembre 1931, p. 508-509 ; voir aussi les précisions de Jean Aris (directeur des services financiers, commissaire du gouvernement général) dans DF-1931-SO-DC, sé. du 10 décembre 1931, p. 635-637 et dans DF-1931-SO-DI-SA, sé. du 4 décembre 1931, p. 218-219.

3 DF-1935-SO-AP, sé. du 22 mai 1935, p. 224 (budget présenté par le président des délégations, Victor Carles) ; DF-1935-SE-DI-SA, sé. du 23 novembre 1935, 131-132 ; DF-1936-DNC, sé. du 29 mai 1936, p. 139 (Ch. Lévy).

4 DF-1936-SO-DI-SK, sé. des 3 et 5 juin 1936, respectivement p. 29 et 45 et DF-1936-SO-AP, sé. du 22 juin 1936, p. 1004 (Abdennour Tamzali) ; DF-1936-SO-Marcel Duclos, *Rapport fait au nom de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget pour l'exercice 1937*, 1936, p. 60.

Chapitre 3. Des villes à l'empire, s'organiser pour bâtir

Annexe 3-1. Les établissements créditeurs selon les lois Siegfried (1894), Strauss (1906), Ribot (1908) et Bonnevey (1912)	42
Annexe 3-2. Financer les HBM en Algérie : particularités et procédures.....	43
3-2-A. Une inclusion dans le cadre métropolitain du financement des HBM.....	43
3-2-B. Le budget colonial : subventions, avances et prise en charge des « intérêts différentiels »	44
3-2-C. La multiplication des institutions prêteuses à compter de la fin des années 1920	46
3-2-D. Obtenir un financement : procédures, pièces et cheminements des dossiers.....	49
Annexe 3-3. Les modalités de création des sociétés et offices HBM	51
Annexe 3-4. Individus assignés « indigènes » actifs dans les organismes HBM (1912-1945)	52
Annexe 3-5. S'approprier la réforme urbaine : un groupe de cheminots d'Alger lié aux notables de la ville (printemps 1920)	59
Annexe 3-6. Déclassement des fortifications et aliénations de terrains militaires.....	61

Annexe 3-1. Les établissements créditeurs selon les lois Siegfried (1894), Strauss (1906), Ribot (1908) et Bonnevey (1912)

Type d'établissement ou d'institution	Type et montant de l'apport possible	Articles de loi autorisant l'établissement à prêter aux organismes HBM
Bureaux de bienfaisance, hospices, hôpitaux	Possibilité de bâtir et de consentir des prêts en faveur de la construction d'HBM jusqu'à concurrence du cinquième de leurs revenus.	Loi Siegfried du 30 novembre 1894 (art. 6) ; disposition reconduite par les lois Strauss du 12 avril 1906 (art. 6) et Bonnevey du 22 décembre 1912 (art. 3 et 24)
Caisse des dépôts et consignations, principale institution créancière des <u>sociétés anonymes</u> , <u>sociétés coopératives</u> et <u>offices publics</u>	Faculté d'utiliser le cinquième de la réserve des Caisses d'épargne obligatoirement déposée à la Caisse. → Des plafonds de 100 millions de F puis de 300 millions de F sont successivement fixés par les lois loi des 29 juillet 1916 (art. 2) et 24 octobre 1919 (art. 3) ; la loi du 5 décembre 1922 (art. 23) maintien un montant de 300 millions ; la loi Loucheur fixe un montant limite de 1 142 506 600 F (art. 4).	Loi Siegfried du 30 novembre 1894 (art. 6) ; disposition reconduite par les lois Strauss du 12 avril 1906 (art. 6) et Bonnevey du 22 décembre 1912 (art. 3 et 24) ; dispositions reconduites avec modifications par les lois des 29 juillet 1916 (art. 2), 24 octobre 1919 (art. 3) ; dispositions confirmées par la loi du 26 février 1921 (art. 2) et la loi du 5 décembre 1922 (art. 23).
Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, principale institution créancière des <u>sociétés de crédit immobilier</u>	La CNRV peut faire des avances représentées par des titres d'annuités. Ces prêts sont effectués par le biais de la CDC. → Le volume maximal de ces prêts est fixé à 100 millions de F par la loi Ribot de 1908 (art. 6) puis est à établir chaque année <i>via</i> la loi de finances. La loi du 24 octobre 1919 porte ce maximum à 200 millions de F (art. 2).	Loi Ribot du 10 avril 1908 (art. 6) ; dispositions reconduites par la loi du 24 octobre 1919 (art. 2) et la loi du 5 décembre 1922 (art. 28).
Caisses d'épargne	L'article 10 de la loi du 20 juillet 1895, complétant celle du 30 novembre 1894, les autorise à employer la totalité du revenu de leur fortune personnelle et le cinquième du capital de cette fortune en acquisition ou construction d'HBM ou en prêts hypothécaires en vue de bâtir des HBM.	Loi du 20 juillet 1895 (art. 10) ; disposition reconduite par les lois Strauss du 12 avril 1906 (art. 16), Ribot du 10 avril 1908 (art. 11), Bonnevey du 22 décembre 1912 (art. 10 et 24) et celle du 29 juillet 1916.
Communes et départements	L'article 6 de loi Strauss du 12 avril 1906 autorise les communes et département à utiliser leurs ressources (prêts, obligations, actions ; apport de terrains).	Loi du 12 avril 1906 (art. 6) ; disposition reconduite par la loi Bonnevey du 22 décembre 1912 (art. 3 et 22).

Annexe 3-2. Financer les HBM en Algérie : particularités et procédures

3-2-A. Une inclusion dans le cadre métropolitain du financement des HBM

Le financement des HBM consiste principalement, de la loi Siegfried (1894) à la loi du 21 juillet 1950 refondant la législation pour faire advenir les HLM, en un double dispositif : d'une part des **prêts à taux réduits**, d'abord uniquement délivrés par la Caisse des dépôts et consignations puis par d'autres organismes financiers ; d'autre part des **exemptions fiscales** accordées pour inciter à bâtir selon des normes d'hygiène et de coûts de construction¹. La loi du 26 février 1921 établit le mécanisme qui a cours durant tout l'entre-deux-guerres. Hélène Frouard le décrit ainsi :

La CDC « est appelée non plus à prêter aux organismes HBM [comme elle le faisait jusqu'alors], mais à avancer au Trésor les sommes nécessaires, celui-ci remboursant périodiquement à la CDC les sommes avancées. C'est donc l'État (et non plus la CDC) qui est responsable des prêts et qui, le cas échéant, supporte la défaillance des emprunteurs. Conséquence directe, la commission de surveillance [de la CDC] est dessaisie du choix des dossiers qui relèvent de la compétence d'une commission mixte [la Commission d'attribution des prêts (CAP)], à l'image de celle fonctionnant pour les fonds de la Caisse nationale de retraite pour la vieillesse² (CNRV). La CDC n'est certes pas écartée du dispositif. (...) [Notamment] parce que l'administration mise en place par la CDC apparaît seule capable de gérer l'ensemble du dispositif (...). Moyennant le remboursement de ses frais administratifs, les services de la CDC sont chargés par l'État d'instruire les demandes, de contracter les prêts et de délivrer les sommes »³.

Durement touchée par une inflation galopante, la Caisse refuse toutefois, à partir de 1925, d'octroyer de nouveaux prêts aux sociétés intéressées⁴. Elle revient sur cette politique restrictive à l'égard des sociétés d'HBM au milieu de l'année 1926, notamment grâce à l'augmentation du total des avances rendues possible par la loi du 19 août 1926⁵. Ainsi, la paix revenue, le financement de la construction d'habitations à bon marché par la CDC reste toutefois heurté, comme l'a démontré Romain Gustiaux : « la guerre ne cesse [pas] de faire sentir ses effets tout au long des années 1920. [Elle obère] pour une décennie le budget de l'État et [empêche] dès lors le financement d'un grand programme de construction de logements jusqu'à la loi Loucheur de 1928 »⁶.

1 FROUARD Hélène, « La Caisse des dépôts et les HBM (1894-1921). Un long apprentissage », *Histoire urbaine*, 23, 2008, p. 23-40 ; KAMOUN Patrick, « Financement du logement social et évolutions de ses missions. De 1894 (loi Siegfried) à nos jours », *Informations Sociales*, 123, 2005, p. 20-33 ; FOURCAUT Annie « La Caisse des dépôts et le logement social : questions en moyenne durée », AGLAN Alya, MARGAIRAZ Michel, VERHEYDE Philippe (dir.), *La Caisse des dépôts et consignations, la Seconde Guerre mondiale et le XX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2003, p. 181-184.

2 La loi Ribot du 10 avril 1908 invite le gouvernement à accorder des avances aux sociétés de crédit immobilier au taux de 2 % et à hauteur de 100 millions ; l'État est autorisé à se procurer les sommes nécessaires auprès de la CNRV (créée le 18 juin 1850, gérée par la CDC, contrôlée par une comm. instituée auprès du ministère du Travail) ; *JORF-LD*, 12 avril 1908, p. 2555-2556 ; FROUARD Hélène, « La Caisse des dépôts et les HBM... », art. cité, p. 33.

3 FROUARD Hélène, « La Caisse des dépôts et les HBM... », art. cité, p. 36 ; voir aussi, sur ce point, CARRIOU Claire, *Loger les ménages et aménager l'espace urbain ? Les politiques d'habitations à bon marché et la question de l'intégration territoriale du logement social (1889-1939)*, Thèse d'urbanisme et aménagement sous la direction de Jean-Claude Driant, Université Paris 12, 2007, p. 60.

4 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, op. cit., t. 2, p. 704.

5 Lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 18 novembre 1926 (AWC, CPE-210) ; *JORF-LD*, 20 août 1926, p. 9460 ; voir aussi DF-1926-SE-AP, sé. du 12 novembre 1926, p. 241 (par ailleurs cité par BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, op. cit., t. 2, p. 704).

6 GUSTIAUX Romain, « L'empreinte de la Grande guerre sur le logement social en France (1912-1928) », *RHPS*, 9, 2016, p. 88-109, ici 89.

3-2-B. Le budget colonial : subventions, avances et prise en charge des « intérêts différentiels »

Face à la non-application en Algérie de plusieurs lois permettant des ouvertures de crédits ou mettant en place des mécanismes financiers, administration et délégués financiers (Charles Lévy, Joseph Serda) décident, pressés par le conseil municipal d'Alger ou encore le CPHBMPS de ce département, de soutenir la construction d'HBM en puisant dans le budget de l'Algérie¹. Charles Brunel, alors directeur des services de l'Agriculture, du commerce et de la colonisation précise toutefois qu'il ne s'agit que d'un « simple adjuvant » au regard des avances que peut faire la CDC². La colonie ne bénéficie par exemple pas des crédits ouverts par l'article 14 de loi du 31 mars 1919 pour des « subventions aux communes, aux OPHBM [et] aux sociétés d'HBM (...) qui construiront [pour] des familles de plus de trois enfants, âgés de moins de seize ans »³. Un chapitre « encouragement à l'œuvre des HBM » (chapitre 48 bis, intégré à la section VIII, « Direction de l'Agriculture, commerce et colonisation – Service du Travail ») est ainsi créé en 1921 afin de **subventionner** les CPHBMPS et les sociétés d'HBM, notamment en vue de leur constitution⁴ (frais de bureaux, frais relatifs aux inscriptions hypothécaires⁵, etc.).

Pour répondre aux demandes de concours financiers qui affluent, l'administration ouvre la même année un autre chapitre : « **avances** aux sociétés et aux OPHBM », intégré à la section XI du budget (« dépenses extraordinaires ») et doté de deux millions de francs⁶. Charles Brunel établit ce dispositif financier et, en parallèle, la réglementation relative à de tels prêts⁷. Il indique en effet que de telles avances à long terme « pourraient être faites après avis d'une commission spéciale de répartition qui examinerait le dossier de chacun des demandeurs et apprécierait dans quelle proportion des avances doivent être consenties. [À terme] nous pourrions maintenir en mouvement un roulement de fonds perpétuel qui pourrait être affecté à d'autres sociétés »⁸. Cette « commission consultative des HBM », annuelle, est instituée par l'arrêté gubernatorial du 20 mars 1922⁹. Quelques mois plus tard, le gouverneur général rappelle la nécessité d'éviter que les sociétés demandeuses reçoivent pour les mêmes constructions un prêt de la CDC et un prêt de la colonie¹⁰.

Un autre point-clef de la législation sur le financement des HBM ne concerne pas l'Algérie : la prise en charge par le Trésor métropolitain du manque à gagner de la Caisse des dépôts. La colonie se trouve, au début des années 1920, « exclue du bénéfice des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations, parce que l'État [le Trésor] métropolitain refuse de prendre à sa charge la différence entre le taux d'intérêt payé à la CDC (3,5 % [en 1922]) et celui réclamé des sociétés d'HBM (2 %). Cette situation rend dès lors impossible la reprise de la construction »¹¹ et ce d'autant plus que le taux d'intérêt réclamé par la CDC peut parfois dépasser 6 % (). Une innovation introduite par la loi du 24 octobre 1919 (art. 3) n'est, en effet, pas rendue applicable à l'Algérie : « l'État prendra à sa charge la différence entre les taux d'intérêt ci-dessus visés [2 % pour la location-acquisition, 2,5 % pour la location simple] et le taux moyen du revenu ressortant de l'ensemble des placements de fonds des

1 DF-1920-SO-AP, sé. du 7 juin 1920, p. 875-877 (délibération du cons. mun. d'Alger en date du 28 mai 1920, proposée par Louis Pasquier-Bronde) et du 9 juin 1920, p. 1005 (vœu de Ch. Lévy) ; DF-1921-SO-DC, sé. du 24 mai 1921, p. 276-279 et 298-301 (vœu de Joseph Serda) ; DF-1921-SO-PS, p. 464 – 465 ; sur les très modestes aides existantes en Algérie avant 1921, voir BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, op. cit., n. 2 p. 703.

2 DF-1922-SO-DC, sé. du 27 mai 1922, p. 233-234.

3 *JORF-LD*, 1^{er} avril 1919, p. 3342 (loi « portant ouverture, sur l'exercice 1919, de crédits provisoires concernant les dépenses militaires et les dépenses exceptionnelles des services civils et applicable au au 2^e trimestre de 1919 »).

4 DF-1921-SO-AP, sé. du 18 juin 1921, p. 815 ; BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, op. cit., t. 2, p. 704. C'est moi qui met en gras les notions de subventions et d'avances (des prêts) afin de les distinguer au mieux.

5 Lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 11 décembre 1922 (AWC, CPE-677).

6 DF-1921-SO-PS, p. 464-465 (dotation « gagée au moyen des fonds du compte prévisionnel constitué par la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre » ; sur cette dernière, voir DF-1921-SO-AP, sé. du 18 juin 1921, p. 839-862).

7 DF-1921-SO-DC, sé. du 24 mai 1921, p. 276-279 et 298-301 (réponse à une interpellation de J. Serda).

8 DF-1921-SO-DC, sé. du 24 mai 1921, p. 299 ; DF-1921-SO-DNC, sé. du 2 juin 1921, p. 699-703.

9 Arrêté gubernatorial, 20 mars 1922 (AWC, CPE-677).

10 Lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 11 décembre 1922 (AWC, CPE-677).

11 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 1^{er} mars 1922 (AWO, 8R-8422 ; intervention de Maurice Guillon).

caisses d'épargne effectués par la CDC pendant l'année précédant la réalisation des prêts à l'exception des emplois à court terme »¹. Comme l'écrit Hélène Frouard, « pour le dire autrement, l'État prend à sa charge le manque à gagner résultant, pour la CDC, de l'opération »².

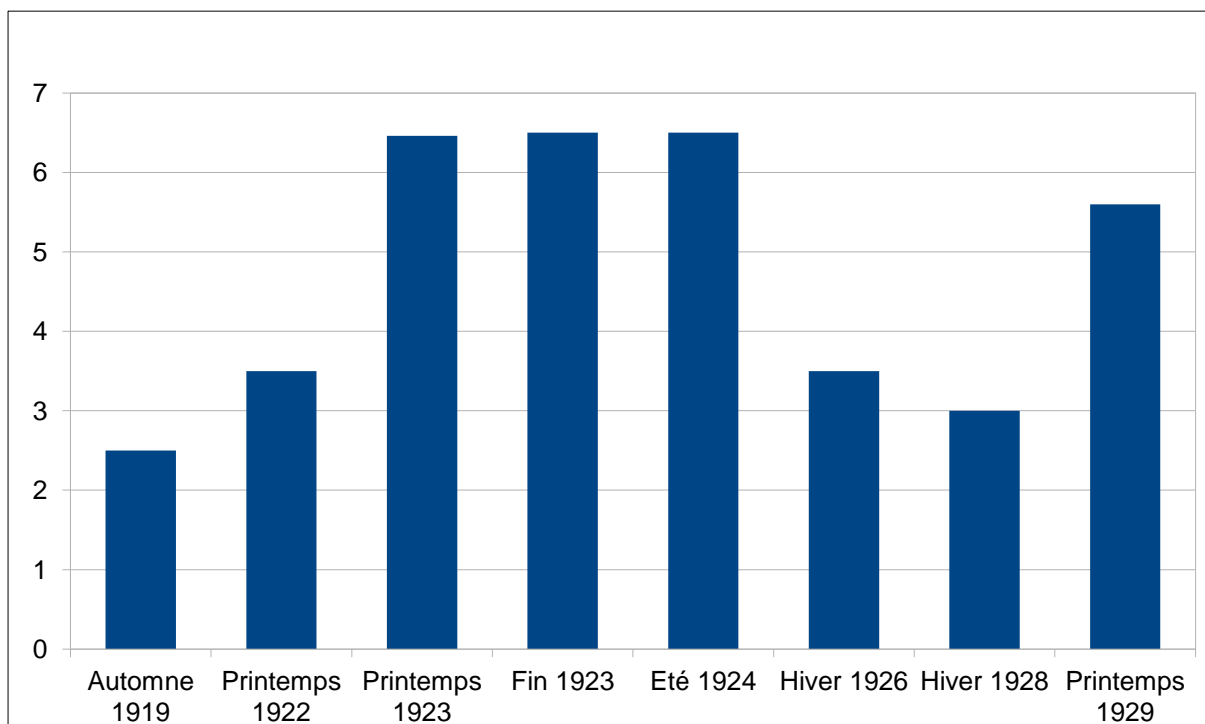


Diagramme 1 – Taux réclamé par la CDC pour ses prêts (1919-1928)

Sources : CARBONNIER Youri, *Les premiers logements sociaux en France*, Paris, La Documentation française, p. 250 (taux à l'automne 1919) ; sé. du CPHBMPS d'Oran, 22 février 1922 et 21 décembre 1923 (AWO, 8R-8422) ; DF-1923-SO-DC, sé. du 16 mai 1923, p. 118 (remarque Brunel) ; DF-1924-SO-DNC, sé. du 6 juin 1924, p. 644 (remarque Brunel) ; DF-1928-SE-AP, sé. du 28 janvier 1928, p. 267 (remarque Lévy) ; DF-1929-SO-DC, sé. du 23 mai 1929, p. 142 ; DF-1929-SO-DNC, sé. du 31 mai 1929, p. 619 (remarque de Maurice Maris).

Le fait que le **budget colonial prenne finalement en charge de tels « intérêts différentiels »** est le fruit d'une négociation entre ministère de l'Intérieur (tutelle de la direction des Affaires algériennes et du gouvernement général de l'Algérie), ministère des Finances et administration gubernatoriale, elle-même interpellée par des membres des organismes HBM de la colonie et des délégués financiers³. Une correspondance est échangée en 1922 entre ces institutions, notamment à la suite de l'examen par la CAP d'une demande de prêt émanant d'une société algérienne d'HBM⁴. Il a finalement été entendu « que le gouvernement général de l'Algérie prendrait à sa charge les dépenses dont il s'agit [la différence entre le taux d'intérêt ordinaire des prêts consentis par la CDC et le taux d'intérêts réduit payé par les sociétés et offices HBM bénéficiaires de prêts], résultant de l'application des dispositions de la loi du 5 décembre 1922, en faveur des organismes algériens s'occupant des HBM »⁵. Cette mesure, saluée par le ministère de tutelle des HBM, est notamment une conséquence de l'autonomie financière de l'Algérie⁶. Ce sont ainsi près de 23 millions de francs qui sont mis à

1 *JORF-LD*, 26 octobre 1919, p. 11913-11914.

2 FROUARD Hélène, « La Caisse des dépôts et les HBM... », art. cité, p. 32.

3 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran du 1^{er} mars 1922 (AWO, 8R-8422 ; interventions de Guillon et Mégias) ; DF-1922-SO-DNC, sé. du 10 juin 1922, p. 774-776 (interpellation et vœu de Ch. Lévy).

4 Lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 17 janvier 1923 (AWC, CPE-677).

5 Lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 17 janvier 1923 (AWC, CPE-677) ; voir aussi DF-1923-SO, Réponses aux vœux, p. 57 et Louis Hudelo, « Rapport sur l'œuvre des HBM en Algérie », DF-SO-Documents, sept.-oct. 1932, p. 155-215, ici p. 160.

6 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, op. cit., t. 1, p. 29-74. DF-SO-Documents, sept.-oct. 1932, p. 157-215, ici p. 160. Le contrôleur Hudelo salue cette initiative de financement, prise par le gouvernement général

contribution par le budget algérien pendant la décennie 1923-1932 pour payer ces « intérêts différentiels »¹ (; absence de données pour les années suivantes).

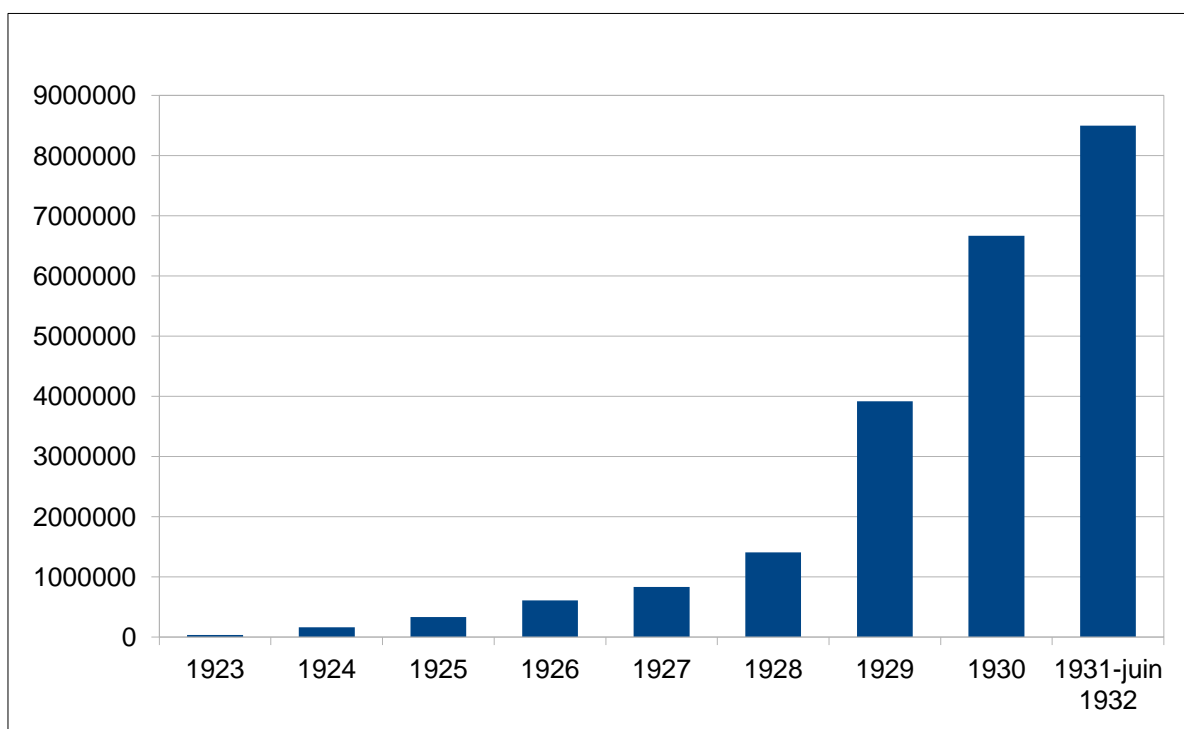


Diagramme 2 – Intérêts différentiels payés par l’Algérie (1923-1932)

Sources : DF-1932-SO-Documents, p. 161 (données fournies par l’inspecteur du ministère de la Santé publique, Louis Hudelo).

3-2-C. La multiplication des institutions prêteuses à compter de la fin des années 1920

Durement touchée par l’inflation, la CDC cesse, de la fin de l’année 1925 à l’automne 1926, d’octroyer de nouveaux prêts aux organismes HBM intéressés². Divers élus locaux s’inquiètent alors du risque que « l’œuvre sociale des sociétés d’HBM [se trouve] arrêtée à bref délai si l’Algérie ne trouve pas d’urgence des ressources susceptibles d’assurer leurs emprunts »³. En mai 1926, le gouverneur général demande aux délégations financières de refondre le système des « encouragements aux HBM [afin de] procurer des ressources aux œuvres d’HBM »⁴. C’est ainsi que les élus de la colonie décident, lors de la session ordinaire du printemps 1926, de « consacrer la plus grande partie des crédits budgétaires au paiement d’un intérêt différentiel non seulement à la CDC, mais aussi aux institutions de crédit existantes, aux établissements spéciaux qui pourraient se créer, tels que des “caisses mutuelles de crédit immobilier” et même aux particuliers qui consentiront des

et pleinement accepté par les délég. financ. et qui permet un « rapide développement » des constructions d’HBM (Hudelo, *Rapport*, s.l., s.d. [adressé au gouvernement général le 8 septembre 1932]) (ANA, IBA-HBM-060).

1 DF-1932-SO-AP, sé. du 28 septembre 1932 (discours du gouverneur général Carde) ; DF-1932-SO-Documents, p. 161 (données fournies par l’inspecteur du ministère de la Santé publique, Louis Hudelo).

2 La loi du 19 août 1926 permet l’ouverture de nouveaux crédits (*JORF-LD*, 20 août 1926, p. 9460) ; DF-1926-SE-AP, sé. du 12 novembre 1926, p. 241 (en sus cité par BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? ...*, op. cit., t. 2, p. 704) ; lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 18 novembre 1926 (AWC, CPE-210).

3 Sé. du cons. gén. de Constantine, 23 avril 1926 (vœu présenté par Morinaud, Bourceret, Valle, Lellouche, Thomas, d’Olivier) (AWC, CPE-210) ; DF-1926-SO-DNC, sé. du 12 mai 1926, p. 143 (vœu de Joseph Barris du Penher) ; « L’assemblée générale de la Fédération des maires d’Algérie », *L’ÉA*, 13 mai 1926, p. 2.

4 Sé. du cons. gén. de Constantine, 22 octobre 1926 (AWC, CPE-210).

prêts hypothécaires à long et moyen terme aux organismes HBM »¹. Ce nouveau dispositif permet d'engager rapidement pour plus de 20 millions de francs de prêts pour les groupements HBM².

En outre, « l'emploi [d'une partie] de l'avance de 30 millions que la **Banque de l'Algérie** a décidé de consentir à la Colonie » – après bien des réticences – peut être envisagé « pour arriver à la réalisation des projets de travaux »³. Sur cet emprunt de 30 millions, 18 millions sont finalement consacrés à la création d'une « caisse agricole » et « les 12 autres millions [sont] affectés aux œuvres sociales et particulièrement à celle du logement »⁴ ; cette somme permet à la colonie de faire de nombreuses avances directes aux organismes HBM⁵. Enfin, la création d'un « **fonds de dotation des HBM** », longuement réclamée par les délégués financiers les plus en pointe sur le sujet (l'omniprésent Charles Lévy) mais aussi par des délégués colons⁶, est présentée par l'administration aux délégués financiers en juin 1927⁷ ; ceux-ci l'adoptent sans discussions⁸. Un tel fonds, avalisé par la loi du 30 décembre 1927⁹, « est créé en vue de l'attribution d'encouragements financiers aux organismes HBM » et regroupe les diverses sources de financement à la gestion jusqu'alors par trop complexe ; le principe central est, que par la circulation d'argent (avances – remboursements – nouvelles avances), les HBM soient dotées d'un budget largement autonome¹⁰. Dès lors, les organismes HBM peuvent emprunter massivement à la colonie et, dans le même temps, se passer des fonds du Trésor métropolitain et de l'intermédiaire de la CDC.

Cette multiplication des institutions pouvant faire des avances aux organismes HBM est une innovation-clef du dernier tiers des années 1920. La **Caisse des retraites de l'Algérie** (CRA), qui a tout à la fois des ressources « très limitées »¹¹ et « florissantes »¹², est l'un des premiers établissements financiers envisagés, sur un modèle métropolitain (prêts de la CNRV gérés par la CDC) existant par ailleurs déjà en Tunisie¹³. Cette institution perçoit sous formes de retenues 6 % du traitement des

1 Lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 18 novembre 1926 (AWC, CPE-210) ; voir aussi DF-1926-SO-PS, 1926, p. 172-178 et DF-1926-SO-DNC, 1926, p. 623-638 (cités par BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, *op. cit.*, t. 2, p. 704 ; ces délibérations des délég. financ. ne sont pas disponibles à la BNF) ; DF-1926-SE-AP, sé. des 3 novembre 1926, p. 13 (discours du gouverneur général, M. Viollette) et 12 novembre 1926, p. 239-241 (remarque de Ch. Lévy) ; DF-1926-SE-DNC, sé. du 9 novembre 1926, p. 265 et 276-277 ; lettre du gouverneur général au président de l'Abri familial de Constantine, 28 juin 1928 (ANA, IBA-HBM-063) ; sé. du cons. gén. de Constantine, 22 octobre 1926 (AWC, CPE-210).

2 Sé. du con. gén. de Constantine, 4 mai 1927 (AWC, CPE-210).

3 Sé. du con. gén. de Constantine, 4 mai 1927 (AWC, CPE-210).

4 Lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 10 mai 1927 (AWC, CPE-210).

5 DF-SO-1929-DC, sé. du 23 mai 1929, p. 142 (remarque de Maurice Maris, commissaire du gouvernement).

6 DF-1923-SO-AP, sé. du 15 juin 1923, p. 134 (demande de Ch. Lévy) et du 19 juin 1923, p. 391-392 (vœu de Ch. Lévy, appuyé par Victor Carles) ; DF-1924-SO-Réponses aux vœux de l'AP, p. 108-109 (réponse négative, les sociétés d'HBM ayant toujours reçu les financements demandés) ; DF-1926-SO-DC, sé. du 12 mai 1926, p. 143 (vœu de J. Barris du Penher, adopté).

7 DF-1927-SO-Réponses aux vœux de la DC, p. 19 et DF-1927-SO-PS, p. 79-80.

8 DF-1927-SO-DI-SA, sé. du 21 mai 1927, p. 191 ; DF-1927-SO-DNC, sé. du 24 mai 1927, p. 553-557 ; DF-1927-SO-DI-SK, sé. du 31 mai 1927, p. 40 ; DF-1927-SO-AP, sé. du 14 juin 1927, p. 731-732.

9 *JORF-LD*, 1^{er} janvier 1928, p. 3-4, ici p. 4 (article 16).

10 Ce fonds est constitué à l'aide : 1° des reliquats disponibles, en fin d'exercice, des crédits inscrits au budget ordinaire en faveur des organismes HBM ; 2° des sommes provenant des remboursements en capital et intérêts des avances consenties au profit de ces organismes ; 3° des sommes provenant des remboursements des avances sans intérêt accordées en faveur des fonctionnaires, mutilés et chefs de familles nombreuses faisant bâtir des maisons individuelles ; 4° des sommes provenant des dividendes que servent à la colonie les sociétés d'HBM pour les actions souscrites par celles-ci ; 5° des sommes provenant du remboursement de ces actions ; 6° des fonds de concours qui pourraient être versés par les communes ou les dép. ; 7° sommes provenant des dons et legs qui pourraient être attribués au fonds de dotation (DF-1927-SO-AP, sé. du 14 juin 1927, p. 731-732 ; sur l'importance relative de ces rubriques, voir DF-1927-SO-DNC, sé. du 24 mai 1927, p. 553-557 (remarques de Ch. Brunel)).

11 DF-1927-SO-DNC, sé. du 24 mai 1927, p. 547 (remarque de Gustave Mercier).

12 DF-1927-DC, sé. du 25 mai 1927, p. 620 (remarque de Dominique Luciani).

13 « Comm. consultative des HBM – session ordinaire de 1926 », 20 juillet 1926, 13 p., ici p. 5 (AWC, CPE-210 ; document produit par le service du Travail, intégré à la Direction de l'Agriculture, du commerce et de la colonisation du gouvernement général) ; DF-1932-SO-Documents, p. 160 (rapport de Louis Hudelo, contrôleur des HBM du ministère de la Santé publique).

fonctionnaires et perçoit chaque année plus de 5 millions de francs du budget spécial¹. Délégués financiers, élus constantinois (conseil général et municipal) et CPHBMPS poussaient en ce sens depuis plusieurs années². Ce n'est toutefois qu'en juin 1927 que les élus de la colonie décident, sur présentation d'un projet par l'administration après que celle-ci ait obtenu l'aval du conseil d'administration de la CRA, de garantir – c'est une obligation légale – les emprunts contractés par les organismes HBM auprès de la CRA³ ; cette décision est intégrée à la loi du 30 décembre 1927⁴. Les fonds de la CRA sont, à la demande de la commission d'assurance et de prévoyance sociales de la Chambre des députés, réservés au financement des logements à loyers moyens⁵.

D'autres institutions ayant une solide assise financière peuvent, après avoir été sollicitées par le gouvernement général, faire des avances aux organismes HBM : la **Caisse des retraites des chemins de fer algériens de l'État**⁶ (CRCFAE), le **Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie** (CFAT, pour les sociétés anonymes, coopératives et de crédit) et le **Crédit foncier de France**⁷ (pour les offices publics). La CRCFAE, sollicitée en 1926 par la municipalité de Constantine indique alors être dans « l'impossibilité matérielle » de financer la construction d'une cité ouvrière puisqu'afin « de répondre à ses charges [elle] doit faire un emploi fructueux de ses capitaux »⁸. Le directeur de cette caisse de retraites se fait plus cinglant quelques mois plus tard : « Je ne vois ni ce qu'on voudrait obtenir de notre caisse de retraites, ni pourquoi on s'adresse à elle. Jouissant de son autonomie absolue et ayant à faire face à des charges croissantes (...) même si la caisse des retraites pouvait s'intéresser à la construction HBM elle devrait le faire avec une prudence particulière »⁹. Cependant, cet organisme indique être d'accord pour faire des avances à partir du milieu de l'année 1928¹⁰. Cet établissement aux fonds importants finance dès lors, à des taux s'élevant parfois à 9,70 %¹¹, une très importante partie des HBM de la colonie¹². Si ses disponibilités en caisse sont parfois épuisées¹³, les services du gouvernement général interviennent par moment pour accélérer – comme durant l'été 1931 pour un volume total de 50 millions de francs – l'octroi de prêts de la part de cette caisse¹⁴.

1 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? ...*, op. cit., t. 2, p. 704.

2 DF-1921-SE-PS, p. 7-10 (projet de décret, explicitement lié au financement de la construction de logements, portant modification du décret du 16 juillet 1907 déterminant les conditions de fonctionnement de la Caisse des retraites de l'Algérie [CRA]) ; DF-1921-SE-DNC, sé. du 20 décembre 1921, p. 47 ; DF-1923-SE-DNC, sé. du 1^{er} décembre 1923, p. 200 (vœu de J.-M. Guastavino soutenu par Morard, Carles, Macé, Laquière, Boniface, Muselli, Marchis et Lévy) ; sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 21 décembre 1923 (AWO, 8R-8422 ; lecture d'une lettre du CPHBMPS du dép. d'Alger, avec laquelle le CPHBMPS oranais est pleinement d'accord) ; sé. du cons. gén. de Constantine, 23 avril 1926 (vœu présenté par Morinaud, Bourceret, Valle, Lellouche, Thomas, d'Olivier), renouvelé lors de la sé. du cons. gén. de Constantine du 22 octobre 1926 (AWC, CPE-210) ; DF-1926-SO-DC, sé. du 12 mai 1926, p. 143 (vœu de Barris du Penher) ; sé. du cons. mun. de Constantine, 21 avril 1927 (CMC, R-92 ; rapport de Joseph Henri Vincent) ; DF-1927-SO-PS, p. 77-78 (mention de la demande du cons. gén. de Constantine) ; DF-1927-SO-DNC, sé. du 12 mai 1927, p. 71-73 (discussion générale sur les placements de la CRA) ; lettre du gouverneur général au président de l'Abri familial constantinois, 28 juin 1928 (ANA, IBA-HBM-063) ; BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? ...*, op. cit., t. 2, p. 704 (le délégué financier non-colon Louis Morard a poussé en ce sens).

3 DF-1927-SO-PS, p. 77-78 ; DF-1927-SO-DI-SA, séance du 8 juin 1927, p. 207 ; DF-1927-SO-DI-SK, séance du 8 juin 1927, p. 46 ; DF-1927-SO-DNC, séance du 9 juin 1927, p. 824 ; DF-1927-SO-AP, séance du 14 juin 1927, p. 733. La délégation des colons ne semble pas avoir délibéré sur cette question.

4 *JORF-LD*, 1^{er} janvier 1928, p. 3-4, ici p. 4 (article 15) ; DF-1928-SE-PS, janvier, p. 33-34.

5 DF-1928-SE-PS, p. 33.

6 Les caisses de retraites sont autorisées à financer la politique HBM « après avis du Conseil supérieur des retraites ouvrières » à partir de 1910 (FROUARD Hélène, « La Caisse des dépôts et les HBM... », art. cité, p. 33).

7 Lettre du gouverneur général au président de l'Abri familial constantinois, 28 juin 1928 (ANA, IBA-HBM-063).

8 Sé. du cons. mun. de Constantine, 20 février et 4 mai 1926 (CMC, R-89 ; rapports de Charles Pélissier).

9 Lettre du directeur des Chemins de fer de l'État au préfet de Constantine, 2 juin 1926 (lue lors de la sé. du cons. mun. de Constantine, 21 août 1926 (CMC, R-90)).

10 Sé. du cons. mun. d'Alger, 6 juin 1928 (*A-BMOVA*, 5-20 août 1928, p. 173) ; Jean Vigouroux (à la tête de la direction de l'Intérieur et des beaux-Arts, qui a alors la tutelle du service du travail, qui s'occupe des HBM) indique en 1932 que les premiers emprunts auprès de la CRCFAE datent de 1927 mais nous n'en avons trouvé aucune trace (DF-1932-SO-DNC, sé. du 6 octobre 1932, p. 175).

11 DF-1930-1931-SO-AP, sé. du 21 janvier 1931, p. 1270 (remarque de M. Maris, commissaire du gouvernement).

12 DF-1929-SO-DNC, sé. du 31 mai 1929, p. 614 (mention de l'importance des fonds dont dispose la CRCFAE).

13 DF-1930-1931-SO-AP, sé. du 21 janvier 1931, p. 1268 (remarque de M. Maris, commissaire du gouvernement).

14 Sé. du cons. gén. de Constantine, 23 octobre 1931 (rapport de H. Lellouche) ; DF-1931-SE-DNC, sé. du 21 mai 1931,

Outre la CRCFAE, des établissements privés comme le CFAT, le CFF ou d'autres banques sont envisagés à partir du printemps 1927, elles aussi pour faire face aux insuffisances de financement de la CDC¹. Le directeur-administrateur du CFAT indique quelques mois plus tard, à la suite d'interventions du gouverneur général, que son établissement « a décidé de seconder l'œuvre du logement populaire » par l'octroi de prêts². Face à l'instabilité des possibilités de prêt de ces institutions créancières et aux longueurs des procédures de la CDC – réputée être une « administration farouchement close »³ – des délégués financiers demandent que cette dernière « d'ouvrir au gouverneur général un crédit d'une certaine importance qui serait administré et géré par lui avec la garantie de la Colonie, de façon que les demandes soient satisfaites aussitôt produites ? Il y aurait là, semble-t-il, une mesure de décentralisation qui serait véritablement féconde »⁴. Il y a, en mai 1931, tant de dossiers en instance auprès de la CDC que les délégués financiers estiment que « l'application de la loi sur les HBM est virtuellement suspendue en Algérie »⁵. En parallèle, la commission consultative des HBM (sous tutelle gubernatoriale) vote un vœu présenté par Wilfrid Lagier demandant à ce qu'un emprunt d'un milliard de francs soit réalisé⁶ ou qu'une « caisse autonome des HBM » pouvant proposer des emprunts soit créée⁷ (avec dotations du budget algérien) ; l'idée de cette dernière est rapidement abandonnée⁸.

3-2-D. Obtenir un financement : procédures, pièces et cheminements des dossiers

Il est décidé, dans le même temps, que « les dossiers des demandes de prêts formulées auprès de la CDC devront être remis au préfet du département dans lequel l'organisme prêteur a son siège social » ; puis le préfet doit transmettre, avec son avis, le dossier aux services du gouvernement général⁹. Ce dernier transfère ensuite ledit dossier à la Caisse.

Les organismes souhaitant obtenir un tel prêt à taux réduit doivent envoyer un dossier avant le 1^{er} octobre à la Caisse des dépôts, dont les bureaux se situent dans le 7^e arrondissement de Paris¹⁰. C'est le 2^e bureau de la 1^{ère} division (« Division des prêts et du contrôle ») qui est en charge « d'instruire les demandes de prêts formulées par les sociétés et offices d'HBM pour la construction de maisons à bon marché, à loyer modéré et à loyer moyen [ainsi que] par les sociétés de crédits immobiliers »¹¹. Une fois le dossier complet (Encadré 1), les agents de la Caisse le transmettent avec

p. 163 (demande du Foy. des anc. comb. d'Alger afin que le gouverneur général intervienne auprès de la CRCFAE) ; DF-1931-SE-AP, sé. du 22 mai 1931 (motion de J.-M. Guastavino) ; DF-1931-SO-Réponses aux vœux de la SE, p. 403.

1 DF-1926-SO-DNC, sé. du 24 mai 1927, p. 547 (remarque de G. Mercier).

2 DF-1928-SE-PS, janvier, p. 34 ; BONIN Hubert, *Un outre-mer bancaire méditerranéen. Histoire du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (1880-1997)*, Paris, Publications de la SFHOM, 2004, ici p. 112 (mentions de prêts non-datés à des organismes HBM en Tunisie).

3 Lettre du président du Foy. des anc. comb. d'Alger (Bernard Rouquet), s.d. (citée par J.-M. Guastavino dans DF-1931-SE-DNC, sé. du 21 mai 1931, p. 163).

4 DF-1929-SO-DNC, sé. du 31 mai 1929, p. 615 (vœu de L. Morard) et 619-620 (aval de M. Maris, commissaire du gouvernement ; adoption du vœu) ; voir aussi DF-1929-SE-AP, sé. du 20 novembre 1929, p. 356 (présentation des modifications au projet de budget de l'exercice 1930 par L. Morard) et 481-486 (adoption du vœu initial de L. Morard) ; DF-1929-SE-CS, sé. du 26 novembre 1929, p. 94-104 ; DF-1930-1931-SO-AP, sé. du 21 janvier 1931, p. 1268 (sur la longueur des procédures de la CDC ; remarque de M. Maris, commissaire du gouvernement).

5 DF-1931-SE-DNC, sé. du 21 mai 1931, p. 160 et DF-1931-SE-AP, sé. du 22 mai 1931, p. 307 (vœu présenté par J.-M. Guastavino ; tout particulièrement appuyé par Paul Pantaloni, Georges Laffont et Charles Lévy).

6 LAGIER Wilfrid, « Les habitations à bon marché », *L'ÉA*, 25 août 1930, p. 2.

7 DF-1931-SO-DNC, sé. du 26 novembre 1931, p. 97-122 (vœu de J.-M. Guastavino, DF-1931-SO-DC, sé. du 2 décembre 1931, p. 412 (vœu de Léon Havard, soutenu par Louis Vagnon, J. Barris du Penher et Raoul Zévaco) et DF-1931-SO-AP, sé. du 21 décembre 1931, p. 988-989 (vœu de J.-M. Guastavino, appuyé par le gouverneur général Pierre Bordes).

8 DF-1932-SO-Documents divers, p. 198-201 (« rapport sur l'œuvre des HBM », avec de larges emprunts au rapport de L. Hudelo, contrôleur des HBM au ministère de la Santé publique) ; DF-1932-SO-DNC, sé. du 6 octobre 1932, p. 167-183.

9 Lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 17 janvier 1923 (AWC, CPE-677).

10 Sé. du cons. gén. de Constantine, 23 octobre 1931 (sur la date-butoir ; AWC-CPE-677 ; ANOM, BIBAOM-50180)

11 Anonyme, Inventaire des fonds, 1920-1950, vol. 1 – Cotes 940558 à 010568 (Introduction aux inventaires 1920 – 1950 traités par le Groupe de travail sur les spoliations et restitutions), s.d. [2001], n. p.

une note synthétisant le projet de construction (historique de la société, volume du financement, bien-fondé de la demande) à la CAP, sous tutelle du ministère de l'Hygiène et de ses divers épigones¹. Cette commission rend ensuite un avis favorable ou défavorable quant à l'octroi du prêt.

Comme pour celles adressées à la CDC, les demandes d'emprunts adressées à d'autres organismes prêteurs transitent par les bureaux du gouvernement général². Ainsi, lorsque la colonie – sur ses fonds propres ou sur ceux de la CRA – et la CRCFAE octroient des prêts, le cheminement administratif se fait dans son intégralité en Algérie. Charles Brunel, directeur de l'Agriculture, du commerce et de la colonisation tient à rappeler l'efficacité nouvelle de ce dispositif : « en 1928, tous les dossiers de demandes d'emprunts présentés par les organismes HBM d'Algérie ont été examinés à Alger par mes services et les prêts nécessaires à la réalisation des programmes ont été consentis dans des délais extrêmement réduits soit par la CRCFAE qui a bien voulu seconder d'une façon très efficace cette œuvre sociale d'une importance considérable, soit directement sur les crédits budgétaires de la Colonie, de telle sorte que ces programmes ont pu être mis à exécution peu après la présentation des dossiers et que certains sont même déjà terminés »³.

- Un exemplaire des statuts certifiés par le président et le secrétaire ;
- La liste des membres du conseil d'administration avec indication de leur qualité et de leur domicile ;
- La liste des souscripteurs avec mention du nombre d'action possédées et du capital versé par chacun d'eux ;
- Les trois derniers bilans annuels, appuyés du compte-rendu des assemblées générales qui les ont arrêtés ;
- Un état détaillé des recettes et des dépenses depuis la date du dernier bilan produit ;
- Un état détaillé des concours financiers accordés par la Colonie, le département ou la commune pendant les trois dernières années ;
- Une note exposant le fonctionnement de la société, sa situation financière, ainsi que l'état détaillé de ses opérations ;
- Les documents nécessaires pour établir l'existence de la garantie, prévue par l'art. 28 de la loi du 23 décembre 1912.

Source : art. 13 de l'arrêté gubernatorial du 20 mars 1922 (AWC, CPE-677 ; celui-ci est calqué sur l'art. 16 du décret du 21 mars 1921 (*JORF-LD*, 22 mars 1921, p. 3575-3577, ici p. 3576)).

Encadré 1 – Pièces à fournir pour bénéficier d'un prêt HBM

1 Pour la période qui nous intéresse, les HBM sont sous tutelle du ministère de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale de 1921 à 1924 ; ils réintègrent un grand ministère du Travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales de 1924 à 1930 ; puis ils sont placés de 1930 à septembre 1940 sous la tutelle du ministère de la Santé publique. La loi du 6 septembre 1940 transfère ses attributions au secrétariat général à la Famille et à la santé (dépendant du secrétariat d'État à l'Intérieur). Les HBM puis HLM (1950) sont ensuite gérés par le ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme (FROUARD Hélène, « Quand le ministère du Travail s'occupait des Habitations à bon marché (1906-1930)... un épisode fécond de l'histoire du logement social », CHATRIOT Alain, JOIN-LAMBERT Odile, VIET Vincent, *Les politiques du Travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, Rennes, PUR, 2006, p. 259-274, ici p. 259 ; *JORF-LD*, 7 septembre 1940, p. 4917-4918, ici p. 4918).

2 Lettre du gouverneur général au président de l'Abri familial, 28 juin 1928 (ANA, IBA-HBM-063).

3 Lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 18 avril 1929 (AWC, CPE-676).

Annexe 3-3. Les modalités de création des sociétés et offices HBM

Les façons de procéder sont fixées par des lois qui sont les mêmes qu'en métropole : loi sur les sociétés de 1867 et diverses lois sur les HBM.

Le processus de création des **sociétés privées** est le suivant :

- 1) la personne ou le groupe à l'initiative de la société fixe les statuts de la société. Ceux-ci sont le plus souvent calqués sur les statuts-types proposés par le ministère de la Santé publique. En parallèle, les sociétaires doivent rassembler un capital minimal de 50 000 F. La société est alors considérée comme créée.
- 2) le ministère de la Santé publique doit ensuite approuver, par décret, ces sociétés ; son avis vient après celui du CPHBMPS, du préfet et du gouverneur général. La validité des statuts et la « bonne moralité » des fondateurs sont les principaux critères d'approbation ou non des statuts. C'est ainsi, par exemple, que la société de crédit immobilier de l'Oranie n'est, en 1931, pas approuvée : son président Maurice Mongin est connu pour avoir fort mal géré la comptabilité d'autres sociétés d'HBM¹ (Foyer Laferriérois)
- 3) l'ensemble des sociétaires-actionnaires doit ensuite approuver, lors d'une assemblée générale constitutive, ce statuts-là.

Pour les **offices publics**, qu'ils soient municipaux ou départementaux, il faut

- 1) qu'un conseil municipal ou général vote une telle création en la justifiant ; il doit en parallèle souscrire un capital minimal de 100 000 F.
- 2) que l'institution créatrice vote une dotation de 100 000 F pour les frais courants et afin d'assurer les apports nécessaires aux prêts.
- 3) le ministère de la Santé publique doit ensuite approuver la création de l'office. Il le fait après la réception des mêmes avis que ceux nécessaires pour les sociétés privés.

1 Lettre du gouverneur général au ministre de la Santé publique, 30 mars 1932 (ANF, 19771106-6).

Annexe 3-4. Individus assignés « indigènes » actifs dans les organismes HBM (1912-1945)

Département	Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre**	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires***
Oran	Oran	Abri familial oranais	Fondateur et administrateur (1928)	BOUDALI Mohammed	Industriel Conseiller prud'hommes	NR
			Fondateur et comm.-vérif. (1928)	BENHAMZA Ali	Secrétaire-greffier et interprète au Conseil des prud'hommes	NR
			Administrateur (1928)	REMAOUN Mohammed	Négociant et conseiller prudhommal	NR
	Tlemcen	Foyer tlemcénien	Actionnaire (1932) A = 42	BENAOUMEUR Harraq	NR	NR
				BEREKSI Senouci Djelloul	NR	NR
			Administrateur (1932)	(BEN) MAHDI	NR	NR
	Relizane	SC d'HBM de Relizane	Administrateur (1929)	DAHMANI Bouchakour	Employé de gare	NR
	Aïn Tédelès	Cité ouvrière tédelesienne	Secrétaire (1933)	BOURASSI Nacer	Instituteur	NR
	Inkermann	L'Inkermannaise	Fondateur, secrétaire, actionnaire (1929) (A= 16)	BENSTAALI Djilali	Instituteur. 5 act. de 100 F.	NR
	Alger	Alger	OMHBM	Administrateur (1934)	BOUMEDDINE	Commerçant
Foyer algérois			Secrétaire d'une AG (1921)	BOUAYED Francis	NR	Fils de Sid Ahmed Bouayed et Françoise Dias.

Département	Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre**	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires***
		Foyer des fonctionnaires alg. vict. de la guerre et AC	Secrétaire adjoint (1928), administrateur (1929, 1937)	AOUIDAD Tahar	Instituteur	Naturalisé français (1918). Membre du bureau de l' Association des instituteurs d'origine indigène en 1930 (<i>La Voix des humbles</i> , 87, 15 mai 1930, p. 25).
	Orléansville	Patrimoine coopératif orléansvillois	Actionnaires (1931) 31 %	74 patronymes assignés « indigènes », dont 7 femmes ; ils et elles ont chacun de une à trois actions de 100 F.		Il y a parmi eux des commerçants, cheminots, « employés », « journalier », « coiffeur », un oukil, un minotier, un policier, un courtier, des commerçants, des bouchers, un clerc d'avoué, etc.
			Actionnaires (1932) 26 %	47 patronymes assignés « indigènes », dont 3 femmes ; ils et elles ont chacun de une à trois actions de 100 F.		
			Administrateur (1932)	BOUZAR Mohammed Seghir	Oukil judiciaire	NR
	Blida	Maison familiale	Fondateur (1922)	ABDELLATIF	Secrétaire de M ^e Weill	Il s'agit très probablement d'Abdelkader Abdellatif, élu municipal de Blida.
	Fort National	Foyer kabyle	Actionnaire et fondateur (1912)	BELAÏD Augustin	NR	NR
IBRAHIM Akli dit Doubledix				NR	NR	
Maison-Carrée	Foyer du personnel des écoles d'agriculture et d'industrie	Administrateur (1941)	SELLAL Mohamed	Instituteur de l'Enseignement public des indigènes à Maison-Carrée	Naturalisé français (1912). Initié à la loge Cirta le 24-8-1918 (GODF, Corr.- 959). Est-ce le Sellal membre de l'Association des instituteurs d'origine indigène (1930) (<i>La Voix des humbles</i> , 87, 15 mai 1930, p. 25) ?	
Constantine	Constantine	Le Patrimoine coopératif constantinois	Discours lors de réunions (1909) Administrateur (1910)	BENELMOUFFOK Amar Benabdelkader	NR	Rédacteur à la préfecture.
			Fondateur (1910) et actionnaire (1915)	BENMAÏZA Mohamed	Commis des PTT	Trésorier de l'Amicale des PTT depuis le 1 ^{er} janvier 1913 ; trésorier du Comité du congrès de la mutualité coloniale et des pays d e protectorat (depuis avril 1909).

Département	Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre**	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires***		
		Actionnaires (1915) 4 %		ABDELKRIM Lefgoun	Interprète militaire. 112 act. de 100 F.	Est-il apparenté à la puissante famille constantinoise des Lefgoun ?		
				BENDIAB Ammar	Instituteur 3 act. de 100 F	Naturalisé française (1906)		
				BENLABED	Professeur à la médersa	NR		
				BOUKERROUYE Ali	Gardien de bureau à l'est-algérien. 6 act. de 100 F	NR		
				FEKAKSI Ahmed	Nettoyeur à l'est algérien.	NR		
				HADJ SMAÏN KHODJA	Chaouch des contrib. diverses. 1 act. de 100 F.	NR		
				MOUSSA M'Hamed	Étudiant. 1 act. de 100 F.	Est-il apparenté au docteur Moussa ?		
				SALEM BEN ALI	Lieutenant en retraite. 88 actions de 100 F.	Aussi dénommé « Boufrioua » (le lien est fait <i>via</i> son dossier de Légion d'honneur).		
				ZENATI Rabah	Instituteur	Naturalisé français (1903)		
		L'Abri familial	Actionnaires (1923)	« 14 indigènes (...) totalement inconnus » de l'inspecteur départemental du travail, Albert Ameye.				
			Administrateur (1935)	BENMANSOUR Rabah	Greffier	NR		
			Comm.-vérif. (1929)	TAHRAT Larbi	Instituteur	Naturalisé française (1924)		
			Administrateur (1938)	GUELLAL	NR	NR		
		SCI de Constantine	Actionnaire (1928) (A = 79)	BEN ABADOU	Propriétaire, rue Nationale. 4 act. de 125 F.	S'agit-il de BEN ABADOU Mohammed ben Zouaoui, président de diverses sociétés « musulmanes », CM d'Aïn Smara (à partir de 1912) ?		
				MOURGHADI	Employé au centre de réforme. 1 act. de 125 F.	Il s'agit probablement de MOURGHADI Smaïn (<i>JORF-LD</i> , 22-4-1931, p. 4416).		

Département	Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre**	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires***
		Foyer du mutilé constantinois	Fondateur (1923)	AMRANI Ahmed	Cafetier maure, 7 ^e [RTA] tirailleur à la Casbah.	Membre du CA de l'Amicale des mutilés, veuves et ascendants de Constantine (1923) (<i>JORF-LD</i> , 6-2-1923, p. 1269).
		OMHBM Constantine	Secrétaire (1928) et administrateur (1931)	BENELMOUFFOK	NR	NR
			Administrateur (1930, 1934)	HAMMOUCHE Ammar	NR	Professeur d'arabe au lycée de Constantine.
	Bône	Patrimoine coopératif bônois	Membre (1929-1930)	BEN SEDDIK Saïd	NR	Naturalisé français (1918)
			Membre (1930)	MEKKI EL DJENDI	NR	Les Djendi sont « une vieille famille annabi de lettrés » (Montoy, <i>La presse de Bône...</i> , p. 14).
			Membre (1930)	TAHAR DJENDI	NR	
			Membre (1930)	ZEROUDJ / ZEROUDZ	NR	NR
			Membre (1928-1930)	ZERROUK Chérif	NR	NR
		SCI de Bône	Actionnaires (1937) 2 %	AFIA Mohamed	Employé. Domicilié Cité Azur. 60 act. de 100 F.	NR
				CHERGUI Abdelhamid	Employé aux CFA. 67 act. de 100 F.	Est-ce le secrétaire de la section SFIO de Duvivier, lui aussi cheminot ? (Montoy, <i>La presse de Bône...</i> , p. 14)
				MAZOUZI Khémissi	Employé CFA. Dom. Frais Vallon. 60 act. de 100 F.	NR
				TERKI Mouloud	Facteur PTT. Dom. Frais Vallon. 60 act de 100 F.	NR
				ZENDAGUI Ali	Instituteur, domicilié cité Beauséjour. 60 act. de 100 F.	Naturalisé français (1933)
	Philippeville	Patrimoine coopératif philippevillois	Administrateur (1936)	CHERIF Cheïk	Architecte	NR
			Fondateur (1923)	SAADI	NR	NR

Département	Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre**	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires***
		OMHBM	Administrateur (1933, 1934)	BOULNEMOUR Salah	NR	NR
	Sétif	Patrimoine sétifien	Administrateur (1929)	DJABALI Ali ben Saïd	NR	Naturalisé français (1913)
		Foyer des cheminots AE	Administrateur (1941)	DJEMILI Messaoud	Retraité des CFA	NR
		Foyer des anciens combattants	Scrétaire (1941)	KOUROUGLI Larbi	NR	Chef de la comptabilité à la municipalité de Sétif (sé. du cons. mun. de Sétif, 28 juin 1933 ; <i>JOA</i> , 17-3-1933, p. 161)
	Bougie	Patrimoine coopératif bougiote	Trésorier adjoint (1933)	GAMGIT Hassinou	Commis principal des PTT, CM	Naturalisé français (1930)
			Administrateur (1933, 1937)	SAIDI Mohamed	Oukil judiciaire, CM	Travail chez l'avocat Galle (1909, 1927). Président de la Fraternelle musulmane de Bougie (1923, 1925, 1934). Administrateur voire président de nombreuses associations.
			Secrétaire (1937)	AIT SAHALIA Mouloud	NR	Instituteur Naturalisé français (1923)
	Souk-Ahras	Patrimoine coopératif souk-ahrassien	Administrateur (1932)	BADJI Hassen	Bachadel	S'agit-il du père de Mokhtar Badji, responsable de l'Organisation spéciale de la région de Souk-Ahras (CHAPEU Sybille, <i>Des chrétiens...</i> , p. 26) ? S'agit-il du père de Merouane Badji, administrateur du Patrimoine souk-ahrassien en 1955 ?
	Tébessa	Patrimoine coopératif tébessien	Actionnaire (1914) A = 74	19 patronymes assignés « indigènes » ; ils et elles ont chacun de une à cinq action de 100 F. Il y a parmi eux un « journalier », un bach-adel, un cafetier, un coiffeur, un cultivateur, un facteur auxiliaire, un négociant en grains, des « cultivateurs », des commerçants, un épicier, des « propriétaires ».		

Département	Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre**	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires***
	Aïn Beïda	Patrimoine coopératif aïn-beidéen	Actionnaire (1930) A = 38	KHACER Amara	Instituteur	NR
	Le Khroub	Patrimoine coopératif du Khroub	Fondateur (1924) Comm.-vérif. (1929)	BENBADIS Mohamed	Propriétaire, CG, DF	Fondateur de très nombreuses sociétés de secours aux indigènes « musulmans » ; juge titulaire au tribunal répressif (1904-1921) ; ancien CM.
			Président (1925, 1947), secrétaire (1929, 1931), trésorier (1939)	BILEK Mohamed	Instituteur	Membre du comité de rédaction de la <i>Voix des humbles</i> . Naturalisé française (1920)
			Fondateur (1924), administrateur (1925, 1929)	BORDJIBA Ramdane	Interprète auxiliaire	Très mauvais avis du maire du Khroub, le disant en conflit avec les élus « indigènes », fourbe et « dangereux pour l'influence française (1926).
			Fondateur (1924)	BOULFA Mohamed	Commis de l'enregistrement	NR
				SAHRAOUI Mohamed Salah	Propriétaire	Serait proche de divers notables constantinois pour soutenir la candidature de Mohamed Zerkine aux cantonales, contre celle de Mohamed Benbadis (1928).
	Oued Zénati	Foyer zénatien	Fondateur, administrateur (1931)	ABBAS Allaoua	Employé de mairie	NR
			Secrétaire (1935)	BOUTTABAH [ou BOUTABAH] Ahmed	Commis greffier	NR
	Aïn M'Lila	Cité familiale	Actionnaire (1929) A = 78	ABDELAZIZ Seddik	Greffier de justice	NR
				BENSMĀÏN Mohammed Larbi	Caïd du douar El Kouahi	NR
				KHENNOUFI Menouar	Commerçant	NR

Département	Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre**	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires***
				SERDIDI Touhami	Facteur des PTT	NR
			Fondateur (1929), secrétaire (1934)	BENELMOUFFOK Abdelouahab	Khodja interprète	NR
			Actionnaire (1929), Vice-Président (1934)	ZIANI Saïd ben Mohammed	Auxiliaire médical	NR
	Biskra	Société coop. de Biskra et des Territoires du Sud	Comm.-vérif suppléant (1934)	KHODJA Bakir	Employé aux CFAE	NR

Abréviations : **act.** = actions **CFA** = chemins de fer algériens **CM** = conseiller municipal **CFAE** = chemins de fer algériens de l'État
Comm.-vérif. = commissaire-vérificateur des comptes **Dom.** = Domicilié **Foyer des cheminots AE** = Foyer des cheminots algériens de l'État
NR = non renseigné **RTA** = régiment de tirailleurs algérien **Vve** = Veuve

Les départements sont listés, par souci de clarté, de l'ouest (Oran) à l'est (Constantine). Les villes sont hiérarchisées en fonction de leur importance dans le réseau urbain.

* Les **sociétés en gras** sont celles qui ont bâti.

** J'indique par « A = xxx » le nombre d'actionnaires total afin de donner un ordre d'idée de la proportion que représentent les souscripteurs d'actions assignés « indigènes ».

Lorsque A > 100, nous fournissons un pourcentage.

*** Les « informations complémentaires » sont de mon fait. Seules celles antérieures à la date indiquée avec la fonction de l'individu concernée sont indiquées (*cf.* sources).

Sources : liste de participants à des AG de société, de souscripteurs d'actions, de membres de CA ; mentions éparses d'administrateurs (dans des contrats de d'emprunt, la presse ou encore de la correspondance) ; décrets de naturalisation ; divers dictionnaires biographiques ; textes dact. de P.-L. Montoy ; dossiers personnels (principalement aux ANF et aux archives de la SNTF) ; CHAPEU Sybille, *Des chrétiens dans la guerre d'Algérie. L'action de la Mission de France*, Paris, Les Éditions de l'Atelier / Éditions ouvrières, 2004, 270 p.

Annexe 3-5. S'appropriier la réforme urbaine : un groupe de cheminots d'Alger lié aux notables de la ville (printemps 1920)

Mi-avril 1920, des cheminots algérois se retrouvent autour des comptes rendus des congrès de l'habitation tenus à Lyon fin 1919 et début 1920¹. Ils considèrent tout d'abord que « le logement insalubre a des répercussions grave sur la santé publique ; qu'il favorise les progrès de l'alcoolisme et de la débauche ; qu'il est un obstacle au développement de la natalité ». Ils prient ensuite l'université d'Alger de mettre en place un laboratoire d'essais et de recherches de matériaux économiques ; à la mairie et à la préfecture, ils demandent respectivement le rapide fonctionnement de l'OMHBM et la mise en place d'un ODHBM ; ils souhaitent que soient utilisés les terrains militaires selon « les règles de l'urbanisme moderne ». Enfin, ils appellent à bâtir des « cités ouvrières » dotées de vastes espaces et de diverses installations² (salles d'études et de récréation, bibliothèques, lavoirs, bains-douches, terrains de jeux). Ce texte s'inscrit dans deux mouvements qui, interrompus par la guerre, sont à nouveau dynamiques à partir de 1919 : celui d'ébullition sociale et politique des travailleurs (à Alger comme dans toute la France) et celui de relance des échanges entre réformateurs urbains³.

Cette réunion se tient dans un contexte où de nombreuses grèves (traminois, gaziers, boulangers) qui, quoiqu'en reflux, ont agité Alger depuis plus d'un an et alors que le syndicalisme cheminot est de plus en plus clivé entre partisans de l'offensive sociale *via* la grève et partisans d'une politique sociale par le biais d'une collaboration plus large avec les autorités⁴. Les participants à cette réunion et auteurs de ce texte appartiennent, par leur lieu de rendez-vous (la mairie) et leur affiliation (« l'Association fraternelle » des cheminots), à cette seconde tendance. Deux jours avant cette assemblée de cheminots, la municipalité vote la récréation, poussée par le socialiste Cayron, d'une bourse du travail au règlement fort rigide⁵. Quant à la direction nationale de l'Association fraternelle, elle se positionne contre la grève du 1^{er} mai 1920⁶. Enfin, ce texte a été communiqué par Wilfrid Lagier, ingénieur en retraite du PLM et président de la Fraternelle, au très conservateur Syndicat commercial dont il est aussi membre et qui est alors un ferme partisan de la lutte contre les grèves ouvrières par la promotion et le financement de la Ligue civique⁷. Ce texte peut donc être compris comme l'émanation d'un groupe de travailleurs du rail « réformistes » en lutte contre la contestation ouvrière qui s'approprient pleinement des thématiques-clefs des réformateurs urbains et contribuent à leur diffusion.

-
- 1 Premier Congrès de l'habitation de Lyon (9 au 12 octobre 1919), 284 p. et Deuxième congrès de l'habitation de Lyon (10 au 14 mars 1920), 548 p. (tous deux édités à Lyon par Noirclerc et Fénérier en 1920) ; Premier Congrès... est aussi longuement cité dans une brochure éditée par le service municipal du logement et des HBM de la ville d'Alger, *Les principes de l'urbanisme. Les parcs et les terrains de jeux. Les cités jardins. L'habitation*, Alger, Impr. coloniale, 1920, 19 p. Sur ces congrès, voir ROBERT François, « Les enjeux du logement social à Lyon », *Longue vie à la cité Mignot. Catalogue d'exposition*, Lyon, Archives municipales de Lyon, « Mémoire Vive, 10 », 2018, p. 10-17 et SAUNIER Pierre-Yves, « Changing the City : urban international information and the Lyon municipality, 1900-1940 », *Planning Perspectives*, 14, 1999, p. 19-48, notamment p. 33 et suivantes.
 - 2 Texte signé par « Les membres de la section d'Alger de l'Asso. fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français », mairie d'Alger, 18 avril 1920 (ANOM, GGA-40S-4) ; « laboratoire » aussi souhaité par le CPHBMPS du dép. d'Alger (« Rapport sur les travaux du comité en 1921 », 8 février 1922 (ANA, IBA-HBM-058).
 - 3 Voir, au sein d'une bibliographie foisonnante, FRIOUX Stéphane, « Henri Sellier. Un maire au service de la circulation des savoirs sur et pour la ville, 1919-1939 », *Histoire urbaine*, 37, 2013, p. 107-123, en particulier p. 108-116 (sur l'après-Première Guerre mondiale).
 - 4 MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX^e siècle*, Saint-Denis, Bouchène, 2015 [1981], p. 677-681 ; KADDACHE Mahfoud, *La vie politique à Alger de 1919 à 1939*, Alger, ENAG, 2009 [1970], p. 31-35 et à MARYNOWER Claire, *Être socialiste dans l'Algérie coloniale. Pratiques, cultures et identités d'un milieu partisan dans le département d'Oran, 1919-1939*, Thèse d'histoire sous la direction de Marc Lazar, IEP de Paris, 2013, p. 102. Pour le contexte en France voir KRIEGEL Annie, *La Grève des cheminots, 1920*, Paris, Armand Colin, 1988 [1966], 255 p.
 - 5 KADDACHE Mahfoud, *La vie politique à Alger...*, op. cit., p. 35.
 - 6 « L'Asso. fraternelle des cheminots se prononce contre la grève », *L'ÉA*, 30 avril 1920, p. 1 ; sur les 1^{er} mai à Alger, voir BOMATI Laure-Anne, *Le 1^{er} mai à Alger de 1919 à 1954. La fête du travail en situation coloniale*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction d'Omar Carlier, Université Paris 1, 2004, 176 p.
 - 7 *L'Alg. éco.*, 27, 1^{er} juin 1920, p. 181 (soutien et financement de la Ligue civique) et p. 183 (vœux de la Fraternelle) ; « Communications – Sociétés – Association fraternelle », *L'ÉA*, 20 avril 1912, p. 5 (Lagier président de la Fraternelle) et 13 mai 1922, p. 4 (Lagier cite en détail des conférences tenues à Lyon) ; KADDACHE Mahfoud, *La vie politique à Alger... op. cit.*, p. 35 (cassage des grèves de 1920 par la Ligue civique).

Annexe 3-6. Déclassement des fortifications et aliénations de terrains militaires

Ville	Date de l'autorisation de déclassement	Déclassement autorisé de...	Source	Date des décrets - d'application pour les déclassements dont la loi formulait la nécessité d'un décret du ministre de la Guerre - exécutoires pour les aliénations de terrains	Source	
Aumale	13 novembre 1911	Maison de commandement des Beni-Mansour , « dans les dépendances de la place d'Aumale » (et rayé du tableau des places de guerre).		Non-trouvé	/	
Mostaganem		Batterie-du-Camp (ouvrage détaché de la place de guerre).		Non-trouvé	/	
Arzew		Toute la place de guerre, à l'exception		...du fort du Nord.	Non-trouvé	/
Sebdou				... du fort et du réduit.	Non-trouvé	/
Médéa				... de la citadelle.	25 mars 1922 « La parcelle de terrain provenant de l'enceinte déclassée de la place de Médéa (...) est incorporée dans la zone des fortifications de ladite place ».	<i>JORF-LD</i> , 13.4.1922, p. 3939.
Ténès		Des places de guerre. → Elles « seront déclassées partiellement sous réserve de constituer avec l'autre partie de la fortification existante un réduit proportionné à la garnison ». → « Les décrets portant déclassement de ces places ne seront rendus qu'après qu'un accord se sera établi avec l'administration civile algérienne sur les conditions de la remise des parties déclassées et de la participation de ladite administration aux dépenses d'organisation d'un réduit dans les parties conservées ».		<i>JORF-LD</i> , 22.11.1911, p. 9278.	Non-trouvé	/
Orléansville					<i>A priori</i> aucun décret avant ceux afférents à la loi du 20 juin 1931 (voir <i>infra</i>)	/
Blida					16 janvier 1929 <u>Déclassé</u> : toute la place.	<i>JORF-LD</i> , 23.1.1929, p. 907.
Relizane					Non-trouvé	/
Sfissifa					9 juin 1924 <u>Déclassé</u> : fort et redoute.	<i>JORF-LD</i> , 22.6.1924, p. 5588.
El-Oued			19 juillet 1929 <u>Déclassé</u> : toute la place.	<i>JORF-LD</i> , 26.9.1929, p. 8419.		

Ville	Date de l'autorisation de déclassement	Déclassement autorisé de...	Source	Date des décrets - d'application pour les déclassements dont la loi formulait la nécessité d'un décret du ministre de la Guerre - exécutoires pour les aliénations de terrains	Source
Collo				Non-retrouvé	/
La Calle				Non-retrouvé	/
Bord Bou Arreridj				7 février 1931 <u>Déclassé</u> : totalité de l'enceinte, à l'exception du fortin A.	JORF-LD, 18.2.1931, p. 2070.
Djidjelli				21 février 1923 <u>Déclassé</u> : enceinte, y compris les ouvrages y attenants.	JORF-LD, 15.3.1923, p. 2462.
Tlemcen	/	/	/	7 novembre 1919 La profondeur de la zone unique des servitudes militaires de l'enceinte est réduite à 50 mètres. Compléments dans <i>JORF-LD</i> , 6.5.1931, p. 5022.	JORF-LD, 14.8.1920, p. 11949
Philippeville	10 janvier 1921	Partie nord-ouest de l'enceinte , comprise entre l'hôpital civil et la mer.	JORF-LD, 13.1.1921, p. 707.	Non-retrouvé	
Constantine	19 novembre 1921	Enceinte, y compris la Casbah (et cesse de faire partie de la liste de classement des places de guerre); la zone de servitudes qui s'étend au sud de l'ouvrage de Bellevue est ramenée de 125 à 50 mètres.	JORF-LD, 22.11.1921, p. 12854	21 février 1923 La limite de la zone unique des servitudes du fort de Bellevue à Constantine est ramenée (...) à 50 mètres des saillants des bastions.	JORF-LD, 15.3.1923, p. 2462.
Mascara	/	/	/	16 mars 1923 La limite de la zone unique des servitudes militaires de la place est reportée .	JORF-LD, 7.4.1923, p. 3511.
Mostaganem	/	/	/	12 avril 1923 La partie de la zone des servitudes militaires de la place, limitée à l'ouest par les bornes 14 et 15 de cette zone, au nord et au sud par la route de Tigidit (partie haute et basse) est constituée en polygone exceptionnel .	JORF-LD, 13.5.1923, p. 4623
Mostaganem	/	/	/	8 mai 1923 Une parcelle de terrain militaire cesse de faire partie	JORF-LD, 12.6.1923 p. 5554.

Ville	Date de l'autorisation de déclassement	Déclassement autorisé de...	Source	Date des décrets - d'application pour les déclassements dont la loi formulait la nécessité d'un décret du ministre de la Guerre - exécutoires pour les aliénations de terrains	Source
				de la zone des fortifications.	
Mascara	/	/	/	18 octobre 1923 Une partie de la zone des servitudes de la place est constituée en polygone exceptionnel .	JORF-LD, 1.11.1923, p. 10386
Khenchela	/	/	/	22 novembre 1923 La limite de la zone unique des servitudes est ramenée dans la région nord et est de la place, partie à la limite du terrain militaire, partie en bordure du chemin de la gare. Une partie de la zone unique de servitude est constituée en polygone exceptionnel .	JORF-LD, 12.12.1923, p. 11598.
Mostaganem	8 décembre 1922	Partie de l'enceinte comprise entre la porte d'Arzew et la porte de Mascara (et rayée du tableau des places de guerre)	JORF-LD, 9.12.1922, p. 11686.	11 février 1924 Approbation du nouveau plan de délimitation de la zone de fortification.	JORF-LD, 20.2.1924, p. 1761.
Constantine	/	/	/	16 février 1923 Arrêté gubernatorial déclassant la porte de Bab el-Djedid (classée monument historique par arrêté du 25 septembre 1923), en vue de la construction d'un immeuble de la Banque de l'Algérie.	MAP, 81-99.01, carton 4, dossier 79
Sidi-Bel-Abbès	21 mars 1924	Fort de Sidi-Ferruch (y compris la batterie ouest) et la batterie est de Sidi-Ferruch (et rayés du tableau de classement des places de guerre).	JORF-LD, 22.3.1924, p. 27382739.	Non-retrouvé	/
Djelfa	/	/	/	20 avril 1924 Une parcelle de terrain militaire cesse de faire partie de la zone des fortifications.	JORF-LD, 30.4.1924 p. 3891.
Alger	/	/	/	2 septembre 1924 La partie de la 1^{ère} zone des servitudes de la place est constitué en polygone exceptionnel .	JORF-LD, 8.9.1924, p. 8311.
Mostaganem	/	/	/	2 septembre 1924 Une partie de la zone des servitudes de la place est constituée en polygone exceptionnel .	

Ville	Date de l'autorisation de déclassement	Déclassement autorisé de...	Source	Date des décrets - d'application pour les déclassements dont la loi formulait la nécessité d'un décret du ministre de la Guerre - exécutoires pour les aliénations de terrains	Source
Philippeville		/	/	7 février 1925 Une partie de la zone des servitudes est constituée en polygone exceptionnel ; les constructions y sont autorisées.	<i>JORF-LD</i> , 14.2.1925, p. 1661 ; complément dans <i>JORF-LD</i> , 2.7.1927, p. 6727.
Bône	6 août 1926	Totalité de l'enceinte de la place de Bône (front de terre).	<i>JORF-LD</i> , 9.8.1926, p. 9005	Non-retrouvé	/
Philippeville	/	/	/	23 octobre 1926 L' emplacement de l'ancienne batterie d'Orléans est distrait de la zone des fortifications. Nouvelle limite de la zone des fortifications.	<i>JORF-LD</i> , 31.10.1926, p. 11757
Sétif	29 novembre 1928	Partie de l'enceinte.	<i>JORF-LD</i> , 1.12.1928, p. 12558.	<i>Pas de décret d'application retrouvé ; loi sans doute devenue caduque après le vote de celle en date du 20 juin 1931.</i>	/
Oran	/	/	/	22 mai 1931 Réduction de la zone des fortifications.	<i>JORF-LD</i> , 11.6.1931, p. 6364.
Oran	17 juin 1931	Enceinte du corps de la place, Casbah , forts Saint-André et Saint-Philippe, lunettes Saint-Louis et de la Campana, Château-Neuf , ouvrage Sainte-Thérèse.	<i>JORF-LD</i> , 18.6.1931, p. 6579.	14 juin 1933 <u>Déclassé</u> : la partie de la fortification dénommée Château-Neuf.	<i>JORF-LD</i> , 21.6.1933, p. 6431.
Oranie, divers		Poste de vigie de Bossuet, kouba de Matemore, blockhaus de Péliissier (Ami-Moussa), Tiaret et Frenda (immédiatement déclassé).		6 septembre 1933 <u>Déclassés</u> : enceinte , Casbah , forts Saint-André et Saint-Philippe, lunettes Saint-Louis et de la Campana, ouvrage Sainte-Thérèse.	<i>JORF-LD</i> , 6.9.1933, p. 9900
Constantine		Fort Bellevue (immédiatement déclassé).		/	/

Ville	Date de l'autorisation de déclassement	Déclassement autorisé de...	Source	Date des décrets - d'application pour les déclassements dont la loi formulait la nécessité d'un décret du ministre de la Guerre - exécutoires pour les aliénations de terrains	Source	
Batna	20 juin 1931	Partie de l'enceinte « sous réserve de conserver un réduit suffisant pour la garnison et la population civile en cas de troubles ou d'insurrection ».	<i>JORF-LD</i> , 22.6.1931, p. 6739.	25 novembre 1931 <u>Déclassé</u> : partie de l'enceinte comprise à l'ouest des portes de Constantine et de Biskra.	<i>JORF-LD</i> , 3.12.1931, p. 12365.	
Orléansville				25 novembre 1931 <u>Déclassé</u> : partie de l'enceinte comprise à l'est des portes du Chélif et de l'Ouarsenis.		
Sétif				25 novembre 1931 <u>Déclassé</u> : enceinte (y compris le blockhaus du chemin de fer), à l'exclusion de l'enceinte de la citadelle.		
Nemours				25 novembre 1931 <u>Déclassé</u> : partie de la fortification comprise entre la mer et la caserne.		
Cherchell				Partie de l'enceinte et de la zone de fortification , « sous réserve de rétablir (...) la continuité du dispositif de protection assurée jusqu'à ce jour par le mur d'enceinte ».		Non-retrouvé
Bouira				Fort Bouira.		
Djidjelli				Forts Valée, Sainte-Eugénie, Galbois et Horain.		
Djidelli	/	/	/	26 février 1931 Une partie du terrain militaire de la place est distraite de la zone des fortifications.	<i>JORF-LD</i> , 6.3.1931, p. 2692.	
Alger	/	/	/	19 novembre 1931 La parcelle de terrain située dans la partie dénommée pointe d'El-Kettani est distraite de la zone des fortifications.	<i>JORF-LD</i> , 27.11.1931, p. 12179	
Philippeville	/	/	/	3 décembre 1931 Une parcelle de l'enceinte est distraite de la zone des fortifications.	<i>JORF-LD</i> , 10.12.1931, p. 12566.	

Ville	Date de l'autorisation de déclassement	Déclassement autorisé de...	Source	Date des décrets - d'application pour les déclassements dont la loi formulait la nécessité d'un décret du ministre de la Guerre - exécutoires pour les aliénations de terrains	Source
Alger	2 janvier 1932	Batteries de la salle d'artifices, de la prison civile et des courtines 10-11 et 12-13, forts du musoir-nord et du musoir-sud (et autorisation de leur aliénation ; la partie comprise entre les bastions 14 à 2 inclus, mais non-compris le bastion 23)	<i>JORF-LD</i> , 8.1.1932, p. 213.	30 avril 1932 <u>Déclassé</u> : une parcelle de terrain dépendant de la fortification d'Alger.	<i>JORF-LD</i> , 11.5.1932, p. 4962.
				27 janvier 1933 <u>Déclassées</u> : deux parcelles de terrain dépendant de la fortification d'Alger.	<i>JORF-LD</i> , 4.2.1933, p. 1226.
				12 janvier 1934 <u>Déclassée</u> : une partie de l'enceinte .	<i>JORF-LD</i> , 17.1.1934, p. 453.
Mostaganem		Partie de l'enceinte.		Non-retrouvé	
Alger	19 juillet 1932	Fort l'Empereur (immédiatement déclassé).	<i>JORF-LD</i> , 20.7.1932, p. 7834.	/	/
Maison-Carrée		Bordj (immédiatement déclassé).		/	/
Bou-Saada		Fort Cavaignac et réduit (immédiatement déclassé).		/	/
Ténès		Mur d'enceinte et blockhaus (immédiatement déclassé).		/	/
Aumale		Enceinte (immédiatement déclassé).		/	/
Teniet-el-Haad		Bordj (immédiatement déclassé).		/	/
Miliana		Enceinte (immédiatement déclassé).		/	/
Oran		Redoute d'Almedia et blockhaus du col de Bou-Sfer .		/	/
Arzew		Fort et batterie nord .		/	/
Relizane		Fortin (immédiatement déclassé).		/	/
Ammi-Moussa		Fortin (immédiatement déclassé).		/	/
Frenda		Redoute (immédiatement déclassé).		/	/

Ville	Date de l'autorisation de déclassement	Déclassement autorisé de...	Source	Date des décrets	
				- d'application pour les déclassements dont la loi formulait la nécessité d'un décret du ministre de la Guerre - exécutoires pour les aliénations de terrains	Source
Marnia		Redoute (immédiatement déclassé).		/	/
Sebdou		Fort et réduit (immédiatement déclassé).		/	/
Philippeville		Enceinte, fort National, avancée du fort National et maison crénelée (immédiatement déclassé).		/	/
Collo		Enceinte et défense du port (immédiatement déclassé).		/	/
Constantine		Ouvrages détachés et quartier défensif du Mansourah (immédiatement déclassé).		/	/
Aïn Beïda		Les deux bordjs et la redoute (immédiatement déclassé).		/	/
Biskra		Enceinte de la Salpêtrière (immédiatement déclassé).		/	/
Souk-Ahras		Grand bordj situé à la sortie de la ville et petit bordj situé à l'est de la ville et à 200 mètres du grand bordj (immédiatement déclassé).		/	/
Bougie		Fortin de la plaine (immédiatement déclassé).		/	/
Bougie		Ancienne et nouvelle ville, Casbah.		23 octobre 1933	<i>JORF-LD</i> , 5.11.1933, p. 11264.
Bougie	28 mars 1933 ¹	Batterie de l'hôpital, fort Barral et batterie du camp Supérieur.	<i>JORF-LD</i> , 31.3.1933, p. 3230-3231.	<u>Déclassés</u> : ancienne et nouvelle ville, y compris la Casbah, ainsi que les batteries de l'hôpital, du camp supérieur et le fort Barral.	/
Bône		Batterie du front 31-32.		/	/
El-Kantara		Batterie.		/	/
Alger		Fort du Coude.		20 juillet 1933	<i>JORF-LD</i> , 27.7.1933, p. 7860.
Oran		Batterie du Ravin-Blanc et batterie Saint-Grégoire.		/	/

1 D'autres ouvrages militaires obtiennent une autorisation de déclassement : batterie d'El Kantara, postes optiques du cap Corbelin (territoire de la CM d'Azeffoun, département d'Alger) et du cap Figalo (territoire de la CPE de Lourmel, département d'Oran), poste vigie du cap Ivy (à 25 kilomètres de Mostaganem). Nous ne les mentionnons pas au sein du tableau, aussi bien pour ne pas le surcharger que parce que ces ouvrages ne concernent nullement le foncier urbain.

Ville	Date de l'autorisation de déclassement	Déclassement autorisé de...	Source	Date des décrets	
				- d'application pour les déclassements dont la loi formulait la nécessité d'un décret du ministre de la Guerre	Source
Guelma	12 mars 1934	Enceinte de Guelma « à l'exception de la citadelle, c'est-à-dire la partie de cette enceinte comprise entre les bastions n° 8 et 19, ces bastions inclus ».	<i>JORF-LD</i> , 14.3.1934, p. 2634.	Non-retrouvé	/
Arzew	27 février 1951	Des parcelles du domaine public militaire.	<i>JORF-LD</i> , 28.2.1951, p. 2060	Non-retrouvé	/
Aumale		Une parcelle du domaine public militaire.		Non-retrouvé	/
Bône		Des parcelles du domaine public militaire.		Non-retrouvé	/
Djelfa		Une parcelle du domaine public militaire.		Non-retrouvé	/
Mascara		Des parcelles du domaine de la fortification de la place de Mascara.		Non-retrouvé	/

Polygones exceptionnels : zones dans lesquelles les constructions sont tolérées dans certaines conditions ; le directeur des Fortifications doit donner son autorisation.

État de la réglementation en 1920¹ :

- la loi du 14 janvier 1809 autorise l'administration des Domaines à aliéner, au mieux du Trésor, et à mesure de leur évacuation par l'autorité militaire, les immeubles domaniaux affectés en Algérie aux services militaires et qui pourraient être distraits sans inconvénient du domaine militaire ;
- le décret du 28 décembre 1900 autorise la cession, à prix réduit, de terrains domaniaux, mais stipule dans son article 4 que toute aliénation ou tout changement d'affectation devait être autorisé par un décret ;
- le décret du 13 septembre 1904 détermine que les immeubles autres que les bois et forêts étaient affectés, en Algérie, au développement de la colonisation, et pouvaient être cédés soit à titre onéreux, soit à titre gratuit aux Français d'origine européenne ou naturalisés, servir à la création de villages ou être attribués à des sociétés françaises qui prendraient l'engagement d'y installer des personnes.

Sources complémentaires :

- Les **délibérations des délégations financières** contiennent nombre de discussions – d'où perle souvent de l'agacement face aux lenteurs administratives et à l'inanité des enceintes existantes – relatives à des demandes de déclassement de terrains militaires afin, systématiquement, d'assurer une urbanisation continue et harmonieuse, tout particulièrement par la construction d'HBM, des villes d'Algérie, notamment de celle qu'ils représentent mais pas uniquement : DF-1910-SO-DNC, sé. du 2 juin 1910, p. 857-892 (rapport d'Émile Morinaud lu par Auguste Bories) ; DF-1911-SO-DC, sé. du 7 juin 1911, p. 820-826 (vœu Bonnefoy et Nicolas Zévaco) ; DF-1913-PS, p. 48-51 (renouvellement d'un vœu relatif à des terrains militaires de Sidi-Mabrouk (Constantine) et résumé des échanges avec le ministère de la Guerre ; voir aussi, à propos de ce vœu, DF-1914-SO-PS, p. 69-70) ; DF-1913-SO-DC, sé. du 4 juin 1913, p. 594-598 (vœu Bons liant terrains militaires, HBM et « hommes plus vigoureux ») et 608-610 (vœu Bons) ; DF-1913-SO-DNC, sé. du 5 juin 1913, p. 697-698 (rapport Lisbonne sur un vœu de Morinaud, Duret, Benoît, Bories et Huc) ; DF-1919-SO-DNC, sé. du 22 mai 1919, p. 409-410 (vœu Passerieu, Morinaud, Bories, Duret, Lisbonne, Petit ; compléments de Galle et Bories) ; DF-1919-SO-DC, sé. du 28 mai 1919, p. 511-513 (vœu Thesmar relatif à la diminution du périmètre de la zone militaire à Tlemcen ; exode rural évoqué ; compléments de Bastide et Nicolas Zévaco) ; DF-1920-SO-DNC, sé. du 29 mai 1920, p. 462-466

1 Synthèse reprise de BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, op. cit., t. 2, n. 6 p. 702 ; bref panorama à compléter avec SARDAIN Marie-France, « Les servitudes militaires autour des fortifications », *Revue historique des armées*, 274, 2014, p. 3-14.

(vœu Guastavino appuyé par Lisbonne, Macé, Boniface et Laquière afin que l'administration militaire cède gratuitement et pour 20 ans des terrains disponibles à des familles nombreuses, mutilés de guerre, artisans et employés aux budgets modestes « pour y édifier des logis de fortune » ; discussion sur la possibilité ou non d'un déclassement général) et sé. du 10 juin 1920, p. 1078-1080 (Macé lit un vœu de Lisbonne ; il résume en outre le circuit administratif des dossiers de demande de déclassement des terrains militaires) ; DF-1920-DNC, sé. du 17 juin 1920, p. 1266-1270 (vœu Passerieu appuyé par Lisbonne, Pantaloni, Saliège, Guastavino, Lisbonne, Passerieu, Marchis, Abeilhé et Boniface) ; DF-1921-SO-AP, sé. du 15 juin 1921, p. 395-404 (vœu de Lévy appuyé par Lisbonne, Marchis, Saurin, Passerieu et Galle) ; DF-1922-Réponse à un vœu de l'AP, p. 142-143 (le ministre de la Guerre indique qu'il ne peut y avoir de mesure générale de déclassement des zones militaires) ; DF-1924-SO-DNC, sé. du 6 juin 1924, p. 643 (vœu Passerieu appuyé par Galle, Lévy, Lisbonne, Aboulker, Macé, Carles) ; DF-1925-Réponse à un vœu de la DNC, p. 33-34 (précisions réglementaires relatives au vœu Passerieu voté le 6 juin 1924) ; DF-1926-SE-DNC, sé. du 5 novembre 1926, p. 108 (Passerieu demande, appuyé par Marchis, des exemptions pour l'achat de terrains militaires par les municipalités ; Georges Laffont fournit des précisions relatives à l'achat du Champ de Manœuvres à Alger ; Charles Messance apporte aussi des précisions concernant Blida) ; DF-1928-SE-AP, sé. du 28 janvier 1928, p. 321-322 (demande de Passerieu au gouverneur général afin que ce dernier intervienne auprès du ministre de la Guerre au sujet de procédures administratives) ; DF-1928-SE-CS, sé. du 17 novembre 1928, p. 26-27 (vœu Mercier afin que la Colonie achète puis répartisse les terrains militaires déclassés).

- Imprimés

* **René Lespès** s'est beaucoup attardé sur l'importance des emprises militaires comme frein à une urbanisation cohérente :

LESPÈS René, *Alger. Esquisse de géographie urbaine. Introduction au plan d'agrandissement et d'embellissement de la ville d'Alger*, Alger, Jules Carbonel, 1925, p. 84, 119 et 141 sq.

—, *Alger. Étude de géographie et d'histoire urbaine*, Paris, Alcan, 1930, p. 374 sq et 433 sq. (le sentiment de nombre d'Algérois quant à l'aspect surannée des enceintes est développé p. 374-382 et 419-420).

—, *Oran. Étude de géographie et d'histoire urbaines*, Paris, Alcan, 1938, p. 194 sq, p. 242-243, 247 et 265.

—, « Les villes (suite) – Oran, capitale de l'Ouest », *CNA*, 8, août 1937, p. 377-384, ici p. 380.

* On trouve nombre de **mentions** sur les fortifications, à chaque fois car elles sont pour les auteurs des signes-clefs de l'espace urbain, dans des **ouvrages très divers** ainsi que dans la **presse**. Par ordre chronologique :

- « La banlieue – Le Champ de Manœuvres », *Feuillets d'El-Djezaïr*, 1937, hors-série, p. 181-182 (sur ce terrain avant son urbanisation par l'OMHBM de la ville d'**Alger**).

- VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône. Migrations méditerranéennes et colonisation et de peuplement en Algérie (1865-1940)*, Thèse d'histoire sous la direction de Marie-Claude Blanc-Chaléard, Université Paris-Ouest Nanterre, 2015, p. 277 (dérasement de l'enceinte autorisé par arrêté du 10 juillet 1865).

- BENZAÂD REDJEL Nadia, *Mutation dans la fabrication des espaces urbains de la ville coloniale de Bône (fortifications, port, cours), 1840-1933*, Thèse de doctorat en architecture sous la direction de Blekacem Labii et Hélène Jannièrre, 2016, 2 vol., 500 p.

- MAHINDAD ABDERRAHIM Naima, *Essai de restitution de l'histoire urbaine de la ville de Béjaïa*, Mémoire de Magistère en architecture et urbanisme, École polytechnique d'architecture et d'urbanisme, 2001, p. 87-113 (sur l'histoire de l'enceinte, des forts et batteries de la ville au XIX^e siècle).

- ARNAUD Louis, *Bône : son histoire, ses histoires*, s.l., 1958, p. 33 (dérasement colline des Santons) et 40 (décret de déclassement des fortifications de 1906).

- NEGADI Sidi Mohamed, TERRASSE Michel, *L'image de Tlemcen dans les archives françaises : catalogue de l'exposition*, Tlemcen, Centre culturel français, 2011, p. 51-77.

- HASSIBI Wassym, *Conflit communal Alger-Mustapha : entre politique urbaine et crise politique. 26 janvier 1871 – 10 avril 1904*, Mémoire de DEA Mondes africain, arabe et asiatique sous la direction de Robert Ilbert, Université de Provence, 1996, p. 77-82 (à propos du dernier quart du XIX^e siècle).

- QUÉMENEUR Tramor, *Vivre en Algérie du XIX^e au XX^e siècle*, Nouveau Monde éditions / Ministère des Armées, 2022, p. 61 [photographie des remparts de **Tébessa**, 1893].

- GOUVION Edmond, *Batna, Bône, Bougie, Constantine, Guelma, Philippeville, Sétif. Guide illustré du département de Constantine*, s.l., L'Oriental Club de Bône, 1909, p. 158 (sur les fortifications de Batna, décrites comme « importantes » autant qu'« inutiles »).

- PHÉLINE Maurice, *Contribution à l'étude des habitations salubres et à bon marché : la question à Alger*, Mascara, P. Muselli fils, 1911, p. 29 (enceinte surannée).

- BENKADA Saddek, *Oran, 1732-1912. Essai d'analyse de la transition historique d'une ville algérienne vers la modernité urbaine*, Oran, Éditions du CRASC, 2019, p. 422-423 (sur ce qu'envisage de faire des terrains militaires la municipalité élue en 1912).

- BENNABI Malek, *Mémoires d'un témoin du siècle*, Alger, Éditions nationales algériennes, 1965, p. 17-21 (description de **Tébessa** avant la Première Guerre mondiale et mention de ses remparts).

- BARTHELET [Léopold], *Crise du logement*, Alger, Impr. adm. V. Heintz, 1921, p. 7-8 (blocage de l'urbanisation causé par une enceinte désuète à **Alger, Blida, Cherchell, Fort-National, Médéa et Orléansville**).
- BEL-ANGE Norbert, *Les Juifs de Mostaganem*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 194 et 253 (sur l'état de l'enceinte au milieu des années 1920).
- « Le ministre de l'Intérieur en Algérie – Le cinquantenaire parlementaire de M. Thomson a été célébré hier avec éclat à **Constantine** », *L'ÉA*, 23 avril 1927, p. 1-2 (§ « inauguration de la plaque commémorative de la prise de Constantine », mentionnant que le poste et le corps de garde turc de Bab el-Djedid ont été démolis en 1925 ; cette plaque est reproduite dans « Constantine. Son passé, son Centenaire (1837-1937) », *RNMSAHGC*, LXIV, 1937, feuillet hors-texte.
- ADOUE Léon, *La ville de Sidi-Bel-Abbès. Histoire, légende, anecdotes*, Sidi-Bel-Abbès, René Roidot, 1927, p. 111-116 (sur l'état de l'enceinte en 1927).
- Sé. du CPHBMPS du département d'Oran, 10 mai 1922 (AWO, 8R-8422) et « Habitations à bon marché », *L'ÉA*, 17 avril 1929, p. 2 (Wilfrid Lagier rend compte de ses voyages à Paris, où il fit des démarches en vue du déclassement des fortifications).
- BRUA Edmond, *Faubourg de l'Espérance. Poèmes*, Paris, Le Bouquet d'œillet, 1931, 93 p. (évoquant de l'espace urbain **phillipevillois**, dont la zone *non aedificandi* et les remparts, par exemple p. 8 (1922)).
- « Commune de **Batna** – Démolition des remparts », *JGTPB*, 7 juin 1933, p. 2 (annonce pour soumissionner à la l'entreprise de démolition des remparts).
- A.-L. [Alexandre-Louis] Breugnot, « Le building du gouvernement général de l'Algérie », *L'ÉA*, 12 octobre 1933, p. 4. (« Mais voici tout à côté, coupés comme un pâté, les restes des vieilles fortifications d'**Alger** : un bastion et ses fossés. Des fortifications ! Comme cela semble désuet maintenant. De fortifications, il n'en est plus besoin – et depuis bien longtemps déjà. Partout elles sont remplacées par un rempart moral plus efficace : la vie paisible et facile que la France a su créer dans le pays et cette confiance forte et sincère que tous, indigènes et Européens, accordent au chef qui dirige avec sûreté, énergie et bonté, la colonie »).
- CHIBANI Kamel, *Si Batna m'était contée. 1844-1962*, Batna, Chez l'auteur, 2015, p. 68 (destruction de l'enceinte de Batna décidée en juin 1934 par le CM).
- « Dans les départements – Constantine – **Guelma** – Nos remparts », *L'ÉA*, 21 janvier 1936, p. 7 (« ...ils tombent sous la pioche des démolisseurs ») ; « Les démarches de M. Thomson pour le déclassement des remparts de Guelma », « La démolition des Remparts » et « Un tour de ville », *Le Progrès de Guelma*, respectivement des 8 février 1932 (p. 1), 20 janvier 1936 (p. 2) et 24 février 1936 (p. 3).
- DARMON Pierre, *L'Algérie des passions. 1870-1939*, Paris, Perrin, 2012 [2009], p. 508 (vente du Champ de manœuvres d'**Oran** à la ville en 1936).
- LLABADOR Francis, *Nemours (Djemâa-Ghazaouât). Monographie illustrée*, Alger, Impr. La Typo-Litho et Jules Carbonel réunies, 1948, p. 454-457 et p. 700-702 (destruction de l'enceinte à la fin des années 1930).
- « Propositions de classement des immeubles militaires comme monuments historiques – 19^e région – Direction du Génie d'Alger, Constantine et Oran », s.d. [1930], 41 p. (MAP, 80-1.119).
- Maire de **Miliana**, « Plan d'action communal – Habitat », 30 août 1946 (ANOM, GGA-1Y-103 ; l'une des rares descriptions des remparts de la ville).
- Maire d'**Orléansville**, « Plan d'action communal – Urbanisme et travaux d'édilité », s.d. [avant le 25 septembre 1946] (ANOM, GGA-1Y-115 ; *idem*).
- Maire de **Bordj Bou Arréridj**, « Plan d'action communal – Urbanisme et travaux d'édilité », s.d. [avant le 30 décembre 1946] (ANOM, GGA-1Y-232 ; *idem*).
- Maire de **Mascara**, « Plan d'action communal – Urbanisme et travaux d'édilité », s.d. [avant mars 1947] (ANOM, GGA-1Y-251 ; *idem*, et importance des emprises militaires).
- *L'Édile algérien*, 14, février 1950, p. 19 (dérasement des remparts **Bordj Bou Arréridj**) ; 15, mars 1950, p. 32 (dérasement des remparts d'**Aumale**) ; 25, janvier 1951, p. 36 (la ceinture de fortifications d'**Aumale** va bientôt être détruite)
- DEBIA René-Yves, *Orléansville. Naissance et destruction d'une ville. Sa résurrection*, Alger, Baconnier, s.d. [1955], p. 56 (remparts en cours de démolition en septembre 1954).
- CRUCK Eugène, *Oran et les témoins de son passé. Récits historiques et anecdotiques*, Oran, Heintz frères, 1956, p. 25-30 (« ...aujourd'hui il ne reste presque plus rien de ces vieux remparts. Un peu partout, ils ont disparu sous la pioche des démolisseurs, ou ont servi de solide plate-forme à des immeubles »).
- DONNAT Gaston, *Afin que nul n'oublie. L'itinéraire d'un anticolonialiste : Algérie, Cameroun, Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1986, p. 298 (description relative au milieu des années 1950 de **Ténès** : « L'agglomération elle-même ne débordait guère à l'extérieur de ses remparts construits par les colonisateurs pour la protéger des attaques venues de l'intérieur du pays (...) Une seule extension hors remparts était développée à partir du port et le long de la route d'Alger. Ténès n'avait donc pas beaucoup progressé depuis les débuts de l'occupation française »).
- Pochette « Terrains militaires » dans le carton « Mairie d'**Alger**, constructions (1952-1958) » des archives de Jacques Chevallier (maison familiale, El Biar) : correspondance, rapports, plans.
- Les **archives du Génie en Algérie** (au SHD) n'ont fait l'objet que d'un rapide sondage. La série est d'importance, allant des cotes 1H-457 à 997, soit 540 cotes.

Chapitre 4. Les logements bâtis : disparités spatiales et ségrégations raciales

Annexe 4-1. Exemples de constructions d'initiative patronale (fin XIX ^e – années 1950).....	72
Annexe 4-2. Nombre d'HBM par habitants dans plusieurs villes d'Algérie et de métropole (1936)	74
Annexe 4-3. Localisations urbaines des HBM et de l'« habitat indigène » dans l'entre-deux- guerres	76
4-3-A. Habitations à bon marché.....	77
4-3-B. Habitat « indigène »	99
Annexe 4-4. Mises à l'étude et approbations de plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension (fin des années 1920 – début des années 1940).....	108

Annexe 4-1. Exemples de constructions d'initiative patronale (fin XIX^e – années 1950)

Ville	Date de construction	Promoteur	Précisions
Logements pour ouvriers agricoles			
1. Staoueli (domaine de La Trappe)	Avant le milieu des années 1920	Borgeaud	105 familles européennes
2. Birtouta	Entre-deux-guerres, <i>a priori</i>	Jeanne Loup	« ...véritables habitations en dur qui contrastaient avec les infâmes gourbis environnants ». Jeanne Loup était pour cela « haïe par les colons ».
3. Dép. d'Oran	« Aucun effort sérieux n'est fait par les employeurs pour améliorer les conditions du logement de la main-d'œuvre permanente. Quant à l'habitat de la main-d'œuvre occasionnelle utilisée à l'occasion des vendanges, Marocains et Espagnols sont entassés à raison de 10 à 12 par chambre » (1929).		
4. Divers villages près de Fleurus	Années 1920	<i>Inconnus</i>	Maisons de 15 m ² avec cheminée, une porte et une fenêtre disposées afin de « cacher [les] femmes » ; ce sont des « gourbis maçonnés ». Mention du village de Legrand.
5. Boufarik	Avant 1930	[Paul] Aymes	« ...[ont] installé sur sa propriété un véritable village indigène composé de maisons en <i>toub</i> [terre] couvertes de tuiles ».
6. El Affroun	Avant 1930	[Gaston] Averseng	En a « fait autant » que M. Aymes de Boufarik.
7. Beni Mered	Avant 1930	[Edgard] Brissonnet	En a « fait autant » que M. Aymes de Boufarik.
8. Meurad	Avant 1930	[Ernest Léopold ?] Despaux	En a « fait autant » que M. Aymes de Boufarik.
9. Voltaire	Avant 1930	[Jules] Klène	En a « fait autant » que M. Aymes de Boufarik.
10. Birkadem	Avant 1936	<i>Inconnu</i>	Logements bâtis pour les travailleurs des cultures maraîchères.
11. Meurad	Avant 1937	Charles Riboulet (viticulteur et maire)	15 familles européennes et 30 familles « indigènes » sont logées. Ch. Riboulet a été élu maire en 1929 et 1935.
12. Burdeau	1941	<i>Inconnu</i>	4 logements, dans un état lamentable en 1955.
13. <i>Inconnue</i> (CM du Sersou)	Avant 1947	[Léon Ernet ?] Langlois	Maisonnettes sans courette. Au domaine de Tasselent (près Trumelet) ?
14. Burdeau	<i>Inconnue</i>	Jarrige	Maisonnettes en dur, avec courette ; bon entretien.
15. Relizane	Avant 1958	Pascal Montréal	« Il a doté chacun de ses ouvriers musulmans d'une petite maison confortable et d'un jardin ».
16. Sidi Bel-Abbès	Avant 1961	Paul Bellat	Visite de De Gaulle à cette cité créée par Paul Bellat pour son « personnel musulman ». Maisonnettes de 3 pièces avec cuisine.
Cités patronales			
17. Maison-Carrée	Fin du XIX ^e siècle	Altairac	500 personnes y seraient logées en 1937 ; une partie dédiée aux Européens, une autre aux « indigènes ».
18. Ouenza et Bou Khadra (CM de Morsott)	Fin des années 1920	Cité des mineurs	Très mauvaise qualité des logements bâtis pour les mineurs de l'Ouenza, <i>a priori</i> « indigènes » dans les deux documents évoquant cette cité.
19. Kenedza	Avant la fin des années 1920	Cité des mineurs	NR

20. Maison-Carrée (El Alia)	1932	Usine LTT	« Petite cité-jardin » d'une dizaine de villas pour les cadres
21. Hussein Dey	Milieu des années 1930	Cité Brossette	250 logements bâtis par une société présidée par Marie Sophie Chabert, veuve de Louis Tramoy de Laubépie.
22. Bugeaud	Milieu des années 1930 ?	Société nord-africaine de construction mécanique et ferroviaire	NR
23. Alger	Avant 1937	Banque de l'Algérie	Pour son personnel.
24. Alger	Avant 1949	Celunaf [ou Cellunaf], Cablaf, Samec, Eternit, Tamali [Tamzali ?], Société agricole et immobilière de l'Harrach	Divers quartiers ; logements patronaux près des ateliers. « Ces rares constructions étaient dues aux investissements des entrepreneurs soucieux d'augmenter la valeur de leurs affaires et d'attirer les spécialistes européens en offrant à leur état-major des facilités de logement ». Il existe une « cité Cellunaf » à Birmandreis (plan Vrillon, 1959, feuille 17).
25. Sidi Bel-Abbès	Avant 1956	Société alfatière non-dénommée.	155 habitants (soit 7 % du faubourg Négrier) sont logés par cette société, à raison de 3 par pièces.

Sources : **1.** « Voyage de M. Jacques Rondot en Algérie, 23 mars – 3 avril 1926 – Marchandises diverses », s.d. [printemps 1926] (AD69, 242J-205). **2.** HADJ ALI LARRIBÈRE Lucette, *Itinéraire d'une militante algérienne (1945-1962)*, Blida, Éditions du Tell, 2011, 130 p. ; « LOUP Jeanne [Maitron] », version mise en ligne le 2 mai 2014, dernière modification le 2 mai 2014 (consultée le 8 décembre 2021). **3.** Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 10 mai 1929 (AWO, 8R-8422). **4.** CAMPOS Christophe, *Fleurus en Oranie : 1848-1962 : monographie communale*, Paris, Riveneuve éditions, 2016, p. 478. **5 à 9.** BERNARD Augustin, « La main-d'œuvre dans l'Afrique du Nord », *L'Afrique française. Bulletin du Comité de l'Afrique française (Renseignements coloniaux et documents)*, 5, 1930, p. 297-311, ici p. 308. **5.** FRANC Julien, *Le chef d'œuvre colonial de la France en Algérie : la colonisation de la Mitidja*, Paris, Honoré Champion, 1928, p. 691 (sur la fabrique de crin végétal de G. Averseng, qui emploie « 375 indigènes ») ; REYGASSE René, *Témoignage d'un "ultra" sur le drame algérien*, Paris, Témoignage chrétien, 1960, p. 5 (seuls les Averseng auraient amélioré la vie de leurs « ouvriers musulmans »). **10.** Maire de Birkadem [Louis Berthier], « Rapport au préfet sur les événements des 12 et 13 juin », 22 juin 1936 (ANOM, 91-1K-35). **11.** *Livre d'or*, p. 259. **12.** Perrin, p. 89. **13.** Architecte en chef, « Note – Obligation pour les propriétaires fonciers de loger leurs ouvriers agricoles sédentaires », s.d. [reçue le 14 février 1947 par le préfet d'Alger] (ANOM, 91-1K-478) ; Perrin, p. 54 et 89) ; prénoms et localisation de son exploitation (3 500 hectares) proposée à partir du dossier de Légion d'honneur coté ANF, 19800035-751-85189 (sur cette exploitation, voir des éléments dans « Vente volontaire », *L'ÉA*, 10-7-1924, p. 6). **14.** Perrin, p. 89 ; COUTELEN Jean, *Quel gâchis ! Fragments d'histoire de l'Algérie française (les vingt dernières années)*, t. 1 : 1942-1954. *Avant la tourmente*, Paris, Les éditions du Panthéon, 1995, p. 74-80. **15.** AUDEBERT Georges, *Au cœur du drame franco-algérien. Sous-préfet dans l'Algérie en guerre*, Ivry-sur-Seine, Phénix Éditions, 2001, p. 76. **16.** RENAUD Bernard, *Paul Bellat. Le colon humaniste*, s.l., Les publications de la revue Prométhée, 1996, p. 12, 65-66 et 78. **17.** *Livre d'or*, p. 14 et DELUZ Jean-Jacques, DELUZ-LABRUYÈRE Joëlle, « L'allogio sociale a Algeri durante il periodo coloniale (1920-1962) », *Storia Urbana*, 35-36, 1986, p. 107-152, ici p. 119. **18 et 19.** « Les fléaux sociaux algériens – Taudis et gourbis », *La Voix des humbles*, 73, avril 1929 ; lettre du gouverneur général à Charles Dumas (chef de cabinet du ministre de l'Intérieur), 7 juin 1939 (IHS, 108J-13) ; plans et photographies dans BÉTIER G., DUSSERT Désiré, *Les mines et les carrières en Algérie*, Paris, Larose, 1930, plan dépliant ; plaquettes dans les archives de Jean Rous (AD66, 96J-240) ; **20.** « La cité-jardin des LTT [Lignes Télégraphiques et Téléphoniques] à El-Alia (Alger) », *CNA*, avril 1932, p. 307-311. **21.** J. G., « “Les Habitations salubres” ». Huit immeubles nouveaux et un marché à Hussein Dey », *CNA*, mai 1935, p. 378-380 ; Légion d'honneur Chabert ; « Mariages mondains », *La Vie algérienne, tunisienne et marocaine*, 19 avril 1925, p. 6 ; « Licitation Brossette – Vente aux enchères publiques », *L'ÉA*, 5 juin 1920, p. 4 ; SCOTTO Jean, *Curé pied-noir, évêque algérien*, Paris, Desclée de Brouwer, 1991, p. 76 (sur une expulsion massive, après la Seconde Guerre mondiale). **22.** BOUKECHOUR Mohammed Salah, *De De Dietrich à Ferrovial : destin d'une entreprise de la colonisation à l'indépendance de l'Algérie*, Alger, Dar Kortoba, 2016, p. 80 ; *Livre d'or*, p. 108 (notice d'Adolphe Dalaise). **23.** *L'habitation en France*, p. 202 ; ANOM, 220AQ. **24.** ISNARD Jean-Claude, *Les problèmes de logement dans l'agglomération algéroise*, Mémoire de stage de l'ENA, décembre 1949, p. 27 (ANOM, GGA-29X-2 ; ANOM, GGA-8X-71). **25.** PRENANT André, « Questions de structure urbaine dans trois faubourgs de Sidi Bel-Abbès », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, 257-258, 1956, p. 62-72, ici p. 66.

L'habitation en France = direction des Travaux publics de l'Algérie, « Habitation et urbanisme en France d'outre-mer – L'Algérie », PARISOT J. [Jacques], *L'habitation en France. Conditions de construction et d'aménagement des habitations au points de vue technique, sanitaire et législatif*, Paris, Impr. nationale, 1937, p. 201-210.

Livre d'or = BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or de l'Algérie*, Alger, Bacconnier, 1937, 305 p.

Perrin = PERRIN René, « Le Sersou. Étude géographique humaine (2^e partie) », *Méditerranée*, 2-1, 1961, p. 33-95.

Mentions dans GUIGNARD Didier, « Les archives vivantes des conservations foncières en Algérie », *L'Année du Maghreb*, 13, 2015, p. 79-108.

Annexe 4-2. Nombre d'HBM par habitants dans plusieurs villes d'Algérie et de métropole (1936)

Ville (ou quartier)	Nombre de log. bâtis par les OPHBM*	Nombre de log. bâtis par les sociétés privées**	Nombre d'HBM bâties (total)	Population totale		Nombre d'HBM bâties par l'OPHBM		Nombre d'HBM bâties par les sociétés privées		Nombre d'HBM bâties (total)	
				Cit. fr.	Pop. tot. (citadins)	Par cit. fr.	Par citadin	Par cit. fr.	Par citadin	Par cit. fr.	Par citadin
Marseille (selon D'Olchanski)	1 909 [dont OD]	<i>Inconnu</i>	/	712 287	914 232	1 pour 373	1 pour 479	<i>Impossible à déterminer en raison de l'ignorance du nombre de logements bâtis par les sociétés privés</i>			
Marseille (selon Dumont)	1 933 [dont OD]	<i>Inconnu</i>	/			1 pour 368	1 pour 472				
Marseille (moyenne)	1921 [dont OD]	<i>Inconnu</i>	/			1 pour 371	1 pour 476				
Lille	1 442	<i>Inconnu</i>	/			1 pour 130	1 pour 139				
Ivry-sur-Seine	833	<i>Inconnu</i>	/	42 551	44 849	1 pour 51	1 pour 54				
Montrouge	895	<i>Inconnu</i>	/	31 929	33 260	1 pour 35	1 pour 37				
Alger	1 677	767	2 444	158 052	252 331	1 pour 94	1 pour 150	1 pour 206	1 pour 328	1 pour 65	1 pour 103
Birmandreïs	0	59	59	5 064	8 376	/	/	1 pour 85	1 pour 142	1 pour 85	1 pour 142
<i>La Redoute</i>				2 738	4 283	/	/	1 pour 46	1 pour 73	1 pour 46	1 pour 73
Oran	308	151	459	117 366	194 746	1 pour 381	1 pour 632	1 pour 777	1 pour 1289	1 pour 256	1 pour 424
Sidi Bel Abbès	0	226	226	24 857	51 094	/	/	1 pour 110	1 pour 226	1 pour 110	1 pour 226
Mostaganem	0	143	143	15 495	35 973	/	/	1 pour 112	1 pour 249	1 pour 112	1 pour 249
Perrégaux	0	100	100	5 354	12 973	/	/	1 pour 53	1 pour 130	1 pour 53	1 pour 130
Constantine	303	669	972	48 853	113 777	1 pour 161	1 pour 375	1 pour 73	1 pour 170	1 pour 50	1 pour 117
Bône	22	580	602	38 542	83 275	1 pour 1751	1 pour 3785	1 pour 66	1 pour 138	1 pour 64	1 pour 138
Philippeville	144	121	265	30 445	49 257	1 pour 211	1 pour 342	1 pour 252	1 pour 407	1 pour 115	1 pour 186
Sétif	0	381	381	7 346	28 350	/	/	1 pour 19	1 pour 74	1 pour 19	1 pour 74
Guelma	0	116	116	2 970	8 332	/	/	1 pour 26	1 pour 72	1 pour 26	1 pour 72
Batna	0	61	61	3 194	10 166	/	/	1 pour 52	1 pour 166	1 pour 52	1 pour 166

Cit. fr = citoyens français, soit l'addition des « Français d'origine » (métropolitains, natifs d'Algérie, natifs d'une autre colonie), « étrangers naturalisés français » et des « indigènes »

musulmans naturalisés français », c'est-à-dire les principaux destinataires (et bénéficiaires) des HBM. Seule la population agglomérée au chef-lieu est ici considérée.

Pop. tot. = population municipale totale sans les « comptés à part ». Seule la population agglomérée au chef-lieu est ici considérée.

* L'ODHBM de la Seine n'a rien bâti à **Montrouge** et à **Ivry-sur-Seine** (BELLANGER Emmanuel, « Les maires et leurs logements sociaux... », art. cité, carte p. 105). Il en va autrement à **Marseille** : les chiffres fournis dans ce tableau pour cette ville sont donc une addition des constructions de l'OM et de l'OD. En outre, les données relatives aux constructions de l'OMHBM sont incertaines (1 211 avant 1936 et 1 487 en 1939 selon G. Dumont). L'ODHBM des Bouches-du-Rhône y a bâti 722 logements en 1934 (toujours selon G. Dumont ; chiffres incompatibles avec ceux fournis par D'Olchanski donnés pour 1938, p. 98). L'ODHBM d'**Oran** n'a bâti qu'à Tlemcen et Arzew.

** Sociétés coopératives, sociétés anonymes et sociétés de crédit immobilier. Nous considérons que la SCI d'Alger a bâti dans la capitale coloniale 56 pavillons (voir, dans le jeu de données indiqué, la ligne 50).

Sources : données contenues dans les liasses concernant chaque société aux ANF (série 19771106) et dans les liasses concernant chaque programme de construction à la CDC (séries diverses) et aux ANA (sous-série IBA-HBM) ; le nombre de logements indiqués correspond autant que possible au nombre de logements réellement bâtis et non ceux initialement prévus (la consultation des liasses évoquées permet de saisir l'évolution des projets de construction) ; *RSCA-1936* ; D'OLCHANSKI Claude, *Le Logement des travailleurs français*, Paris, LGDJ, 1946, p. 98 (logements produits par les OPHBM de métropole) ; BELLANGER Emmanuel, *Ivry, banlieue rouge. Capitale du communisme français, XX^e siècle*, Paris, Créaphis, 2017, p. 166 (pour Ivry-sur-Seine et Montrouge) ; DUMONT Guy, *La question du logement social à Marseille de 1875 à 1939*, Thèse de 3^e cycle en aménagement régional, Université d'Aix-Marseille, 1973, p. 117-118 (pour Marseille) ; base de données « Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui » hébergée par l'EHESS (données de recensement par communes, qu'on retrouve dans la source suivante) ; Ministère de l'Intérieur, *Dénombrement de la population – 1936*, Melun, Impr. administrative, 1937, 1072 p. (pour le nombre de « Français » ; n. 1 p. 184 pour Marseille ; n. 3 p. 665 pour Lille ; p. 847 pour Ivry-sur-Seine et Montrouge).

Jeu de données : Nakala/Tables/CH4_logements_construction_1920-1930/Feuille_hbm_construction (1919-1941).ods

Annexe 4-3. Localisations urbaines des HBM et de l'« habitat indigène » dans l'entre-deux-guerres

Localiser les constructions des offices publics et des organismes privés d'HBM ainsi que les cités d'« habitat indigène » permet d'éclairer l'étalement des villes, les formes urbaines ainsi que les dynamiques de ségrégation.

Toutes les constructions n'ont pu être localisées. C'est par exemple le cas, à défaut de plan d'échelle adéquate, de l'immeuble bâti par l'ODHBM d'Oran à Arzew ou encore des 42 pavillons à bon marché qu'a fait bâtir la coopérative le Toit saïdéen au début des années 1930. Il en va de même de beaucoup de bourgs où, le plus souvent, peu de constructions ont été réalisées (Rio Salado, Aïn Tédèlès, Le Khroub, El Affroun, etc.). Les 26 HBM de Maison-Carrée n'ont pu être localisées faute d'indications précises sur les lieux de leur construction. Il en va de même pour les « cités indigènes » : seules sont ici cartographiées celles qui ont pu être situées dans l'espace urbain.

La cartographie des **HBM** (plans 1 à 24) précède celle des « **cités indigènes** » (plans 25 à 31). Les cités de ce type de Constantine, Philippeville, Mascara et Sétif sont indiquées dans les cartes relatives aux HBM de ces villes. Des photographies sont adjointes à certains des plans afin de mieux donner à comprendre l'implantation spatiale des constructions. L'ordre d'exposition est alphabétique.

Les figurés sont communs à toutes ces cartes :

- ▲ Immeubles HBM ▲ Immeubles HBM réservés aux « indigènes » (uniquement à Alger, boulevard de Verdun)
- Quartiers de pavillons HBM (délimitation bien connue)
- Quartiers de pavillons HBM (délimitation imprécise)
- Quartiers d'« habitat indigène »

Les constructions des organismes privés sont indiquées par des chiffres ; celles des OPHBM le sont par des lettres.
[Le n° 11 n'a été attribué à aucune figure]

HBM

1. [Aïn Beïda](#)
2. [Alger](#)
3. [Batna](#)
4. [Bordj Bou Arréridj](#)
5. [Birmandreis](#)
6. [Bône](#)
7. [Bougie](#)
- 8, 9, 10 et 12. [Constantine](#)*
13. [Guelma](#)
14. [Mascara](#)*
15. [Mostaganem](#)

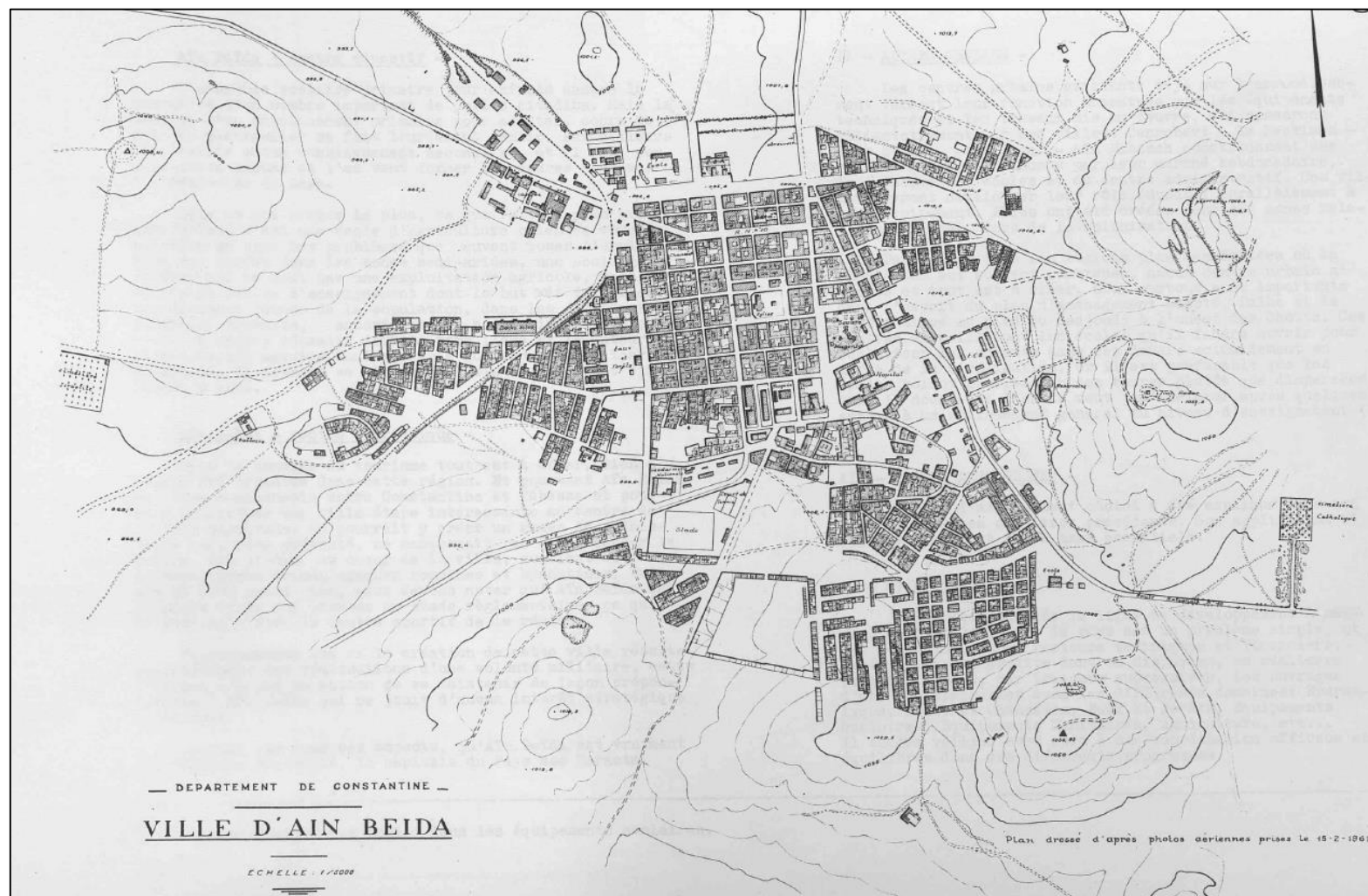
16. [Oran](#)
17. [Oued Zénati](#)
18. [Perrégaux](#)
- 19 et 20. [Philippeville](#)*
21. [Sétif](#)*
22. [Sidi Bel-Abbès](#)
23. [Souk Ahras](#)
24. [Tlemcen](#)

*Dont cité d'« habitat indigène ».

Habitat « indigène »

25. [Ameur el-Aïn](#)
26. [Bordj Ménaïel](#)
27. [Hussein Dey et Maison-Carrée](#)
28. [Hussein Dey](#)
29. [Isserville](#)
30. [Rivet](#)
31. [Staoueli](#)

4-3-A. Habitations à bon marché



Plan 1 – Aïn Beïda (1961)

Source : Anonyme, « Ville d'Aïn Beïda », 1961, 1/5 000^e (reproduit dans MAISON R., *Semi-nomadisme et sédentarisation au pays des Haracta. Éléments d'enquête et principes d'aménagement de l'arrondissement d'Aïn Beïda (Constantine)*, Thèse d'urbanisme sous la direction de Jean Royer, Institut d'urbanisme de l'université de Paris, 1962, p. 188). Il n'a pas été possible de localiser les 20 pavillons d'HBM bâtis à Aïn Beïda.

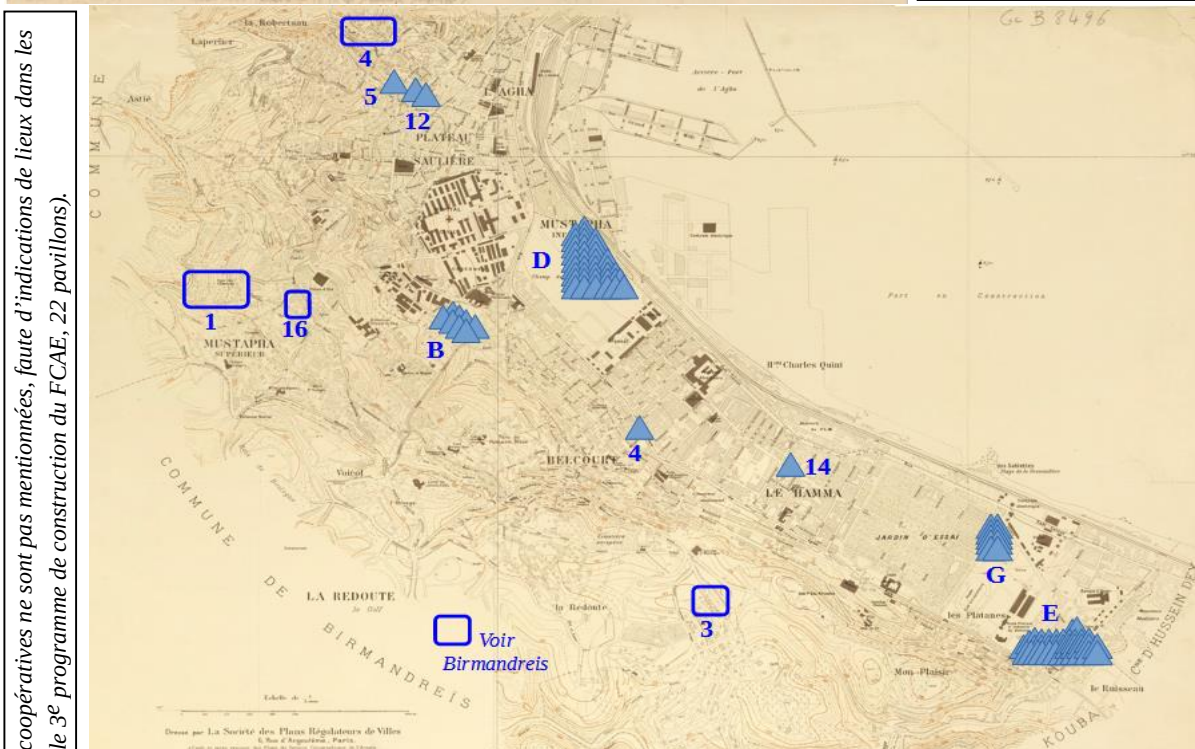


Coopératives

1. FCAE et FPLM (48)
2. FCAE (Télemly, 34)
3. FPLM (Laurent Pichat, 25)
4. Foyer algérois (38)
5. Foyer féminin (65)
6. Foyer des mutilés (52)
7. Foy. de l'Un. des mut. (40)
8. Foy. de l'Un. des mut. (24)
9. Foy. de l'Un. des mut. (106)
10. Foy. des fonc. AC (13)
11. Foy. des fonc. AC (26)
12. Foy. des fonc. AC (76)
13. Foy. des AC alg. (63)
14. SA J. Carnaud (16)
15. Cité sociale (38)
16. Cité familiale de l'AF (7)

OMHBM

- A. Cité Rochembeau (45)
- B. Cité Bobillot (72)
- C. Cité de Picardie (71)
- D. Champ de Manœuvres (578)
- E. Ruisseau (506)
- F. Mizon (43)
- G. Groupe des sports (138)
- H. Cité des Vieux Moulins (124)
- I. Boulevard de Verdun, HBM réservés aux « indigènes » (92)



Des constructions des coopératives ne sont pas mentionnées, faute d'indications de lieux dans les sources (par exemple, le 3^e programme de construction du FCAE, 22 pavillons).

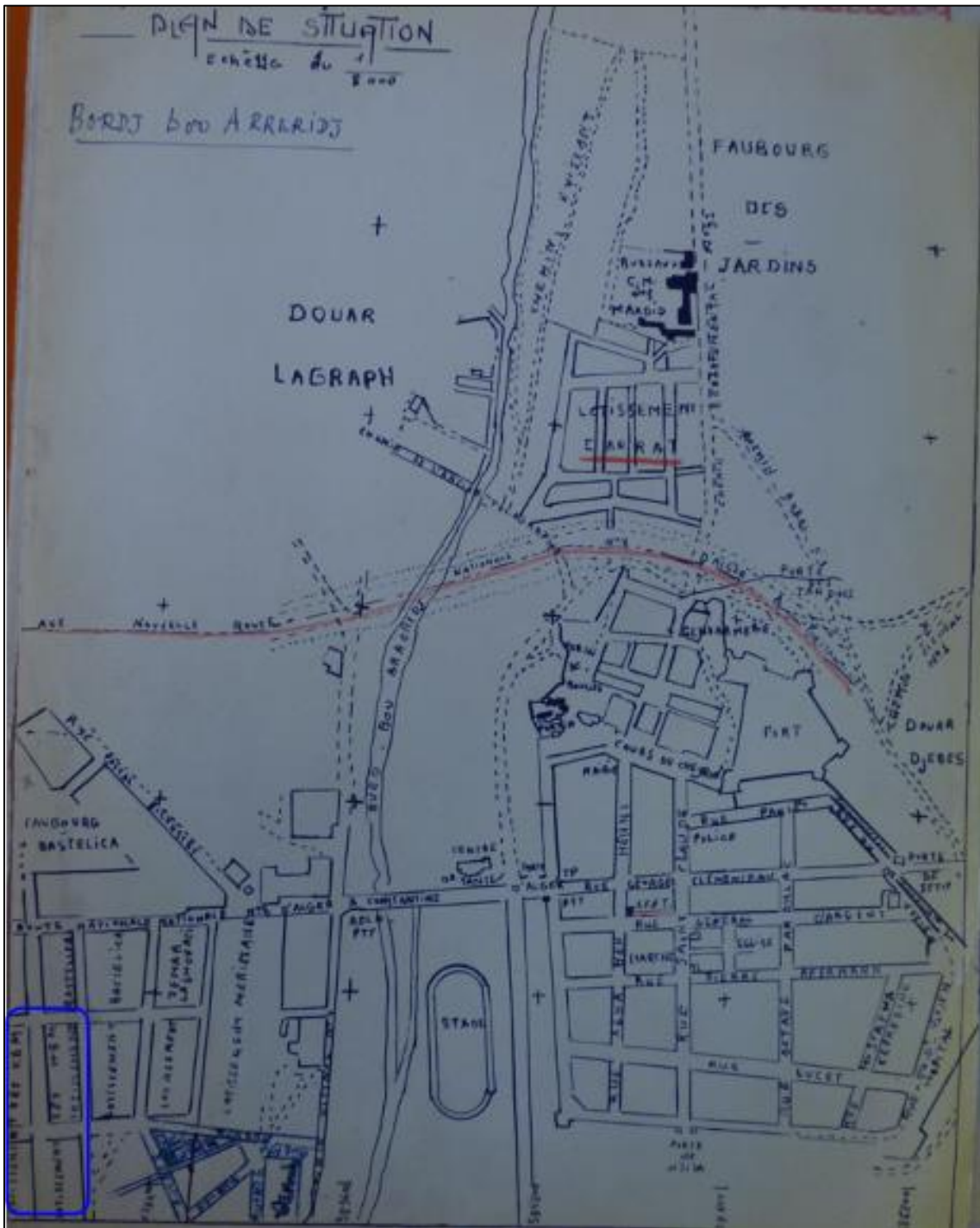
Plan 2 – Alger (1930)

Sources : Société des plans régulateurs de villes (frères Danger), « Ville d'Alger », 1930, 1/5 000^e (BNF, GE B-8496 ; deux feuilles assemblées). **Foy. de l'Un. des mut.** = Foyer de l'Union des mutilés ; **Foy. des fonc. AC** = Foyer des fonctionnaires algériens anciens combattants et victimes de guerre ; **Foy. des AC Alg** = Foyer des anciens combattants algériens ; **Cité familiale de l'AF** = Cité familiale de l'Afrique française.



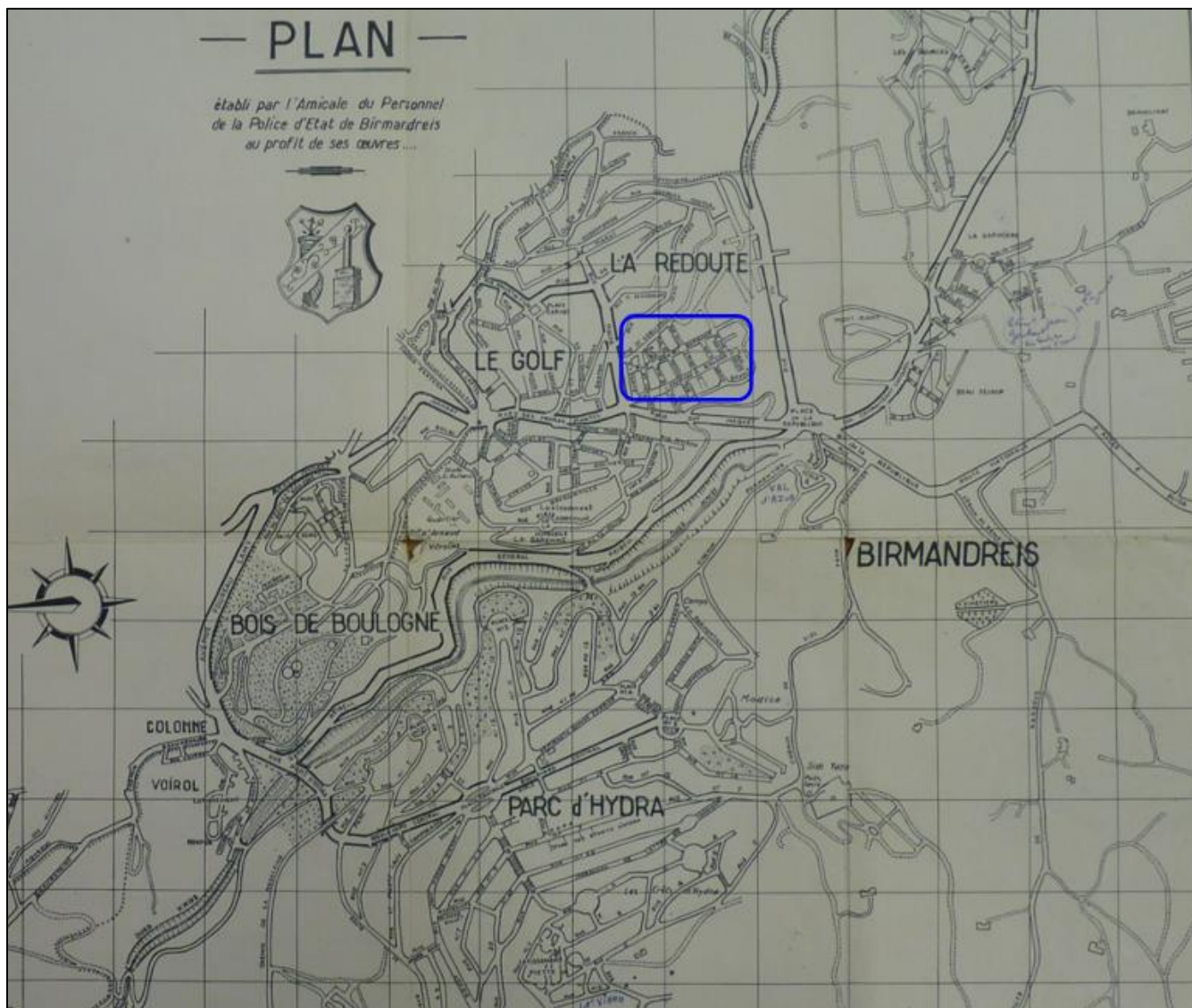
Plan 3 – Batna (s.d.) [années 1950]

Source : Anonyme, « Ville de Batna », s.d. [années 1950], échelle inconnue [environ 1/5 000°] (ANMT, 2001026-3052).



Plan 4 – Bordj Bou Arréridj (s.d.) [années 1950 ?]

Source : Anonyme, « Bordj Bou Arréridj – Plan de situation », s.d. [années 1950 ?], 1/5 000° (ANMT, 2001026-3052). Le patrimoine coopératif bordjien a bâti 37 pavillons HBM.



Plan 5 – Birmandreis (s.d.) [années 1950 ?]

Source : Anonyme, « Commune de Birmandreis – Plan établi par l'Amicale du personnel de la police d'État de Birmandreis au profit de ses œuvres », s.d. [années 1950], échelle inconnue [1/5 000° ?] (ANMT, 2001026-3051).

Coopératives

1. Beauséjour (Patrimoine coopératif bônois).
2. Square Randon / boulevard Garibaldi (Foyer bônois).
3. Palais Loucheur, avenue Garibaldi (Toit collectif bônois).

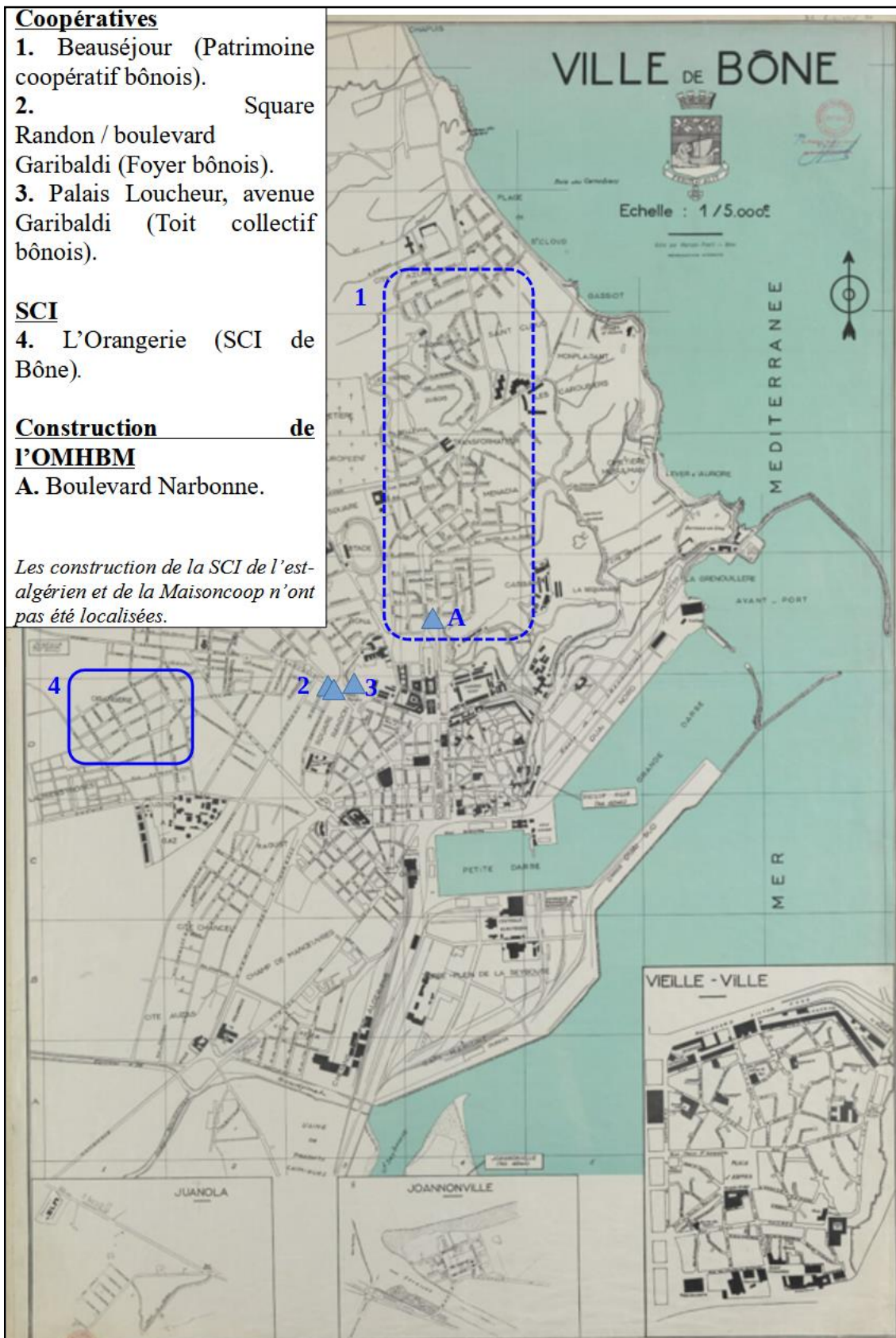
SCI

4. L'Orangerie (SCI de Bône).

Construction de l'OMHBM

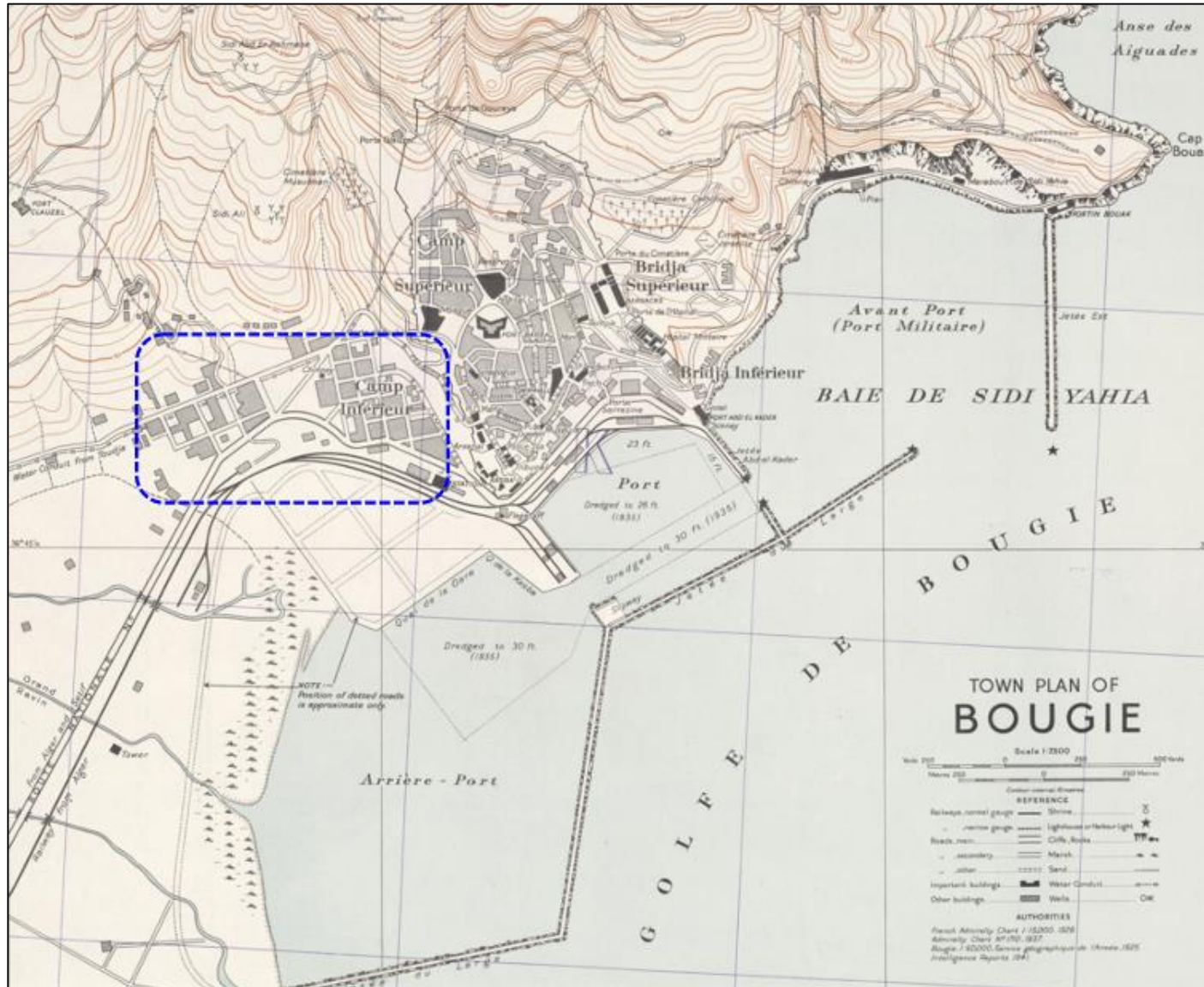
- A. Boulevard Narbonne.

Les constructions de la SCI de l'est-algérien et de la Maisoncoop n'ont pas été localisées.



Plan 6 – Bône (1932)

Source : Soulié (architecte voyer) et Société des plans régulateurs de villes (frères Danger), « Plan topographique de la ville de Bône », 1932, 1/5 000° (BNF, GE C-5990). *S'étendant vers le nord, le faubourg Beauséjour est essentiellement bâti par le Patrimoine coopératif bônois.*

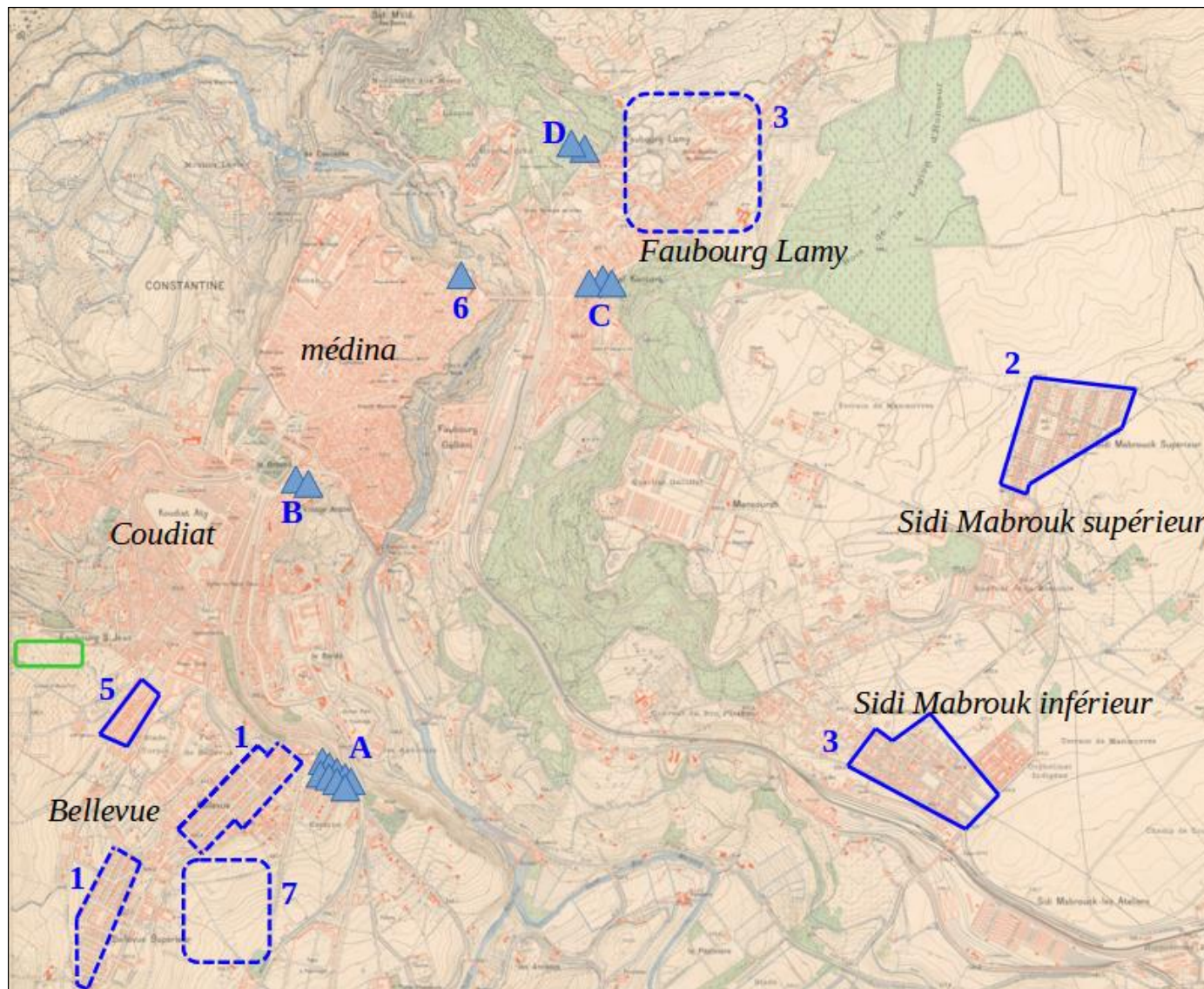


Il n'a pas été possible de localiser précisément les 43 HBM bâties par le Patrimoine coopératif bougiote.

La mention de constructions au « Camp inférieur » est faite dans « Un quartier d'HBM au Camp inférieur », *L'ÉB*, 7 octobre 1923, p. 1 (terrain du Djebel Khalifa, 11 hectares). Sur la proximité des quartiers HBM du Camp Inférieur et du quartier de Moulla, voir « Le corps d'une mauresque est découvert... », *L'ÉA*, 29 novembre 1934, p. 2.

Plan 7 – Bougie

Source : US War office, « Town Plan of Bougie », 1/7 500^e, 1942 (University of Texas Library).



Coopératives

1. Patrimoine coopératif const. (132)
2. Abri familial (132)
3. Patrimoine coopératif const. (30)
4. Patrimoine coopératif const. (51)
5. Abri familial (40)
6. Abri familial (34), rue Thiers
7. Foyer constantinois de l'Ancien combattant (63)

OMHBM

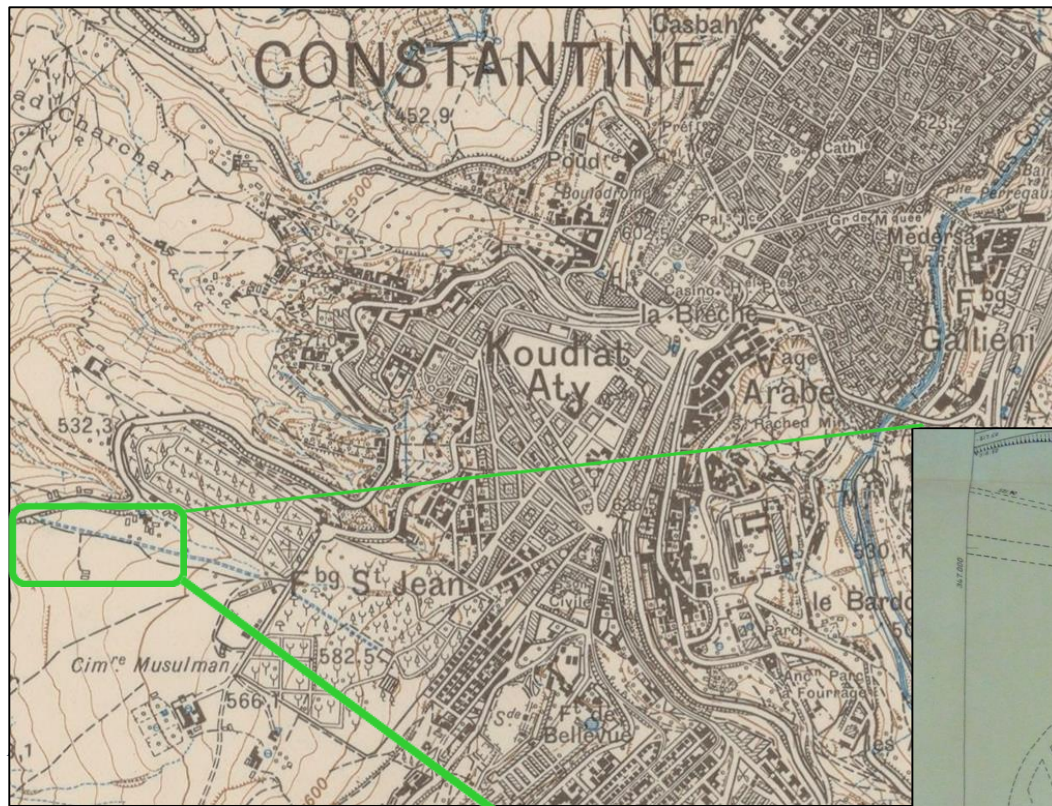
- A. Camp des Oliviers (133)
- B. Avenue Viviani (71)
- C. Rue Dianoux / avenue Forcioli (66)
- D. Cité Gaillard (33)

Seize des HBM bâties par le Patrimoine coopératif constantinois n'ont pas été localisées.

Il en va de même de l'intégralité des constructions de la SCI de Constantine (environ 70 HBM).

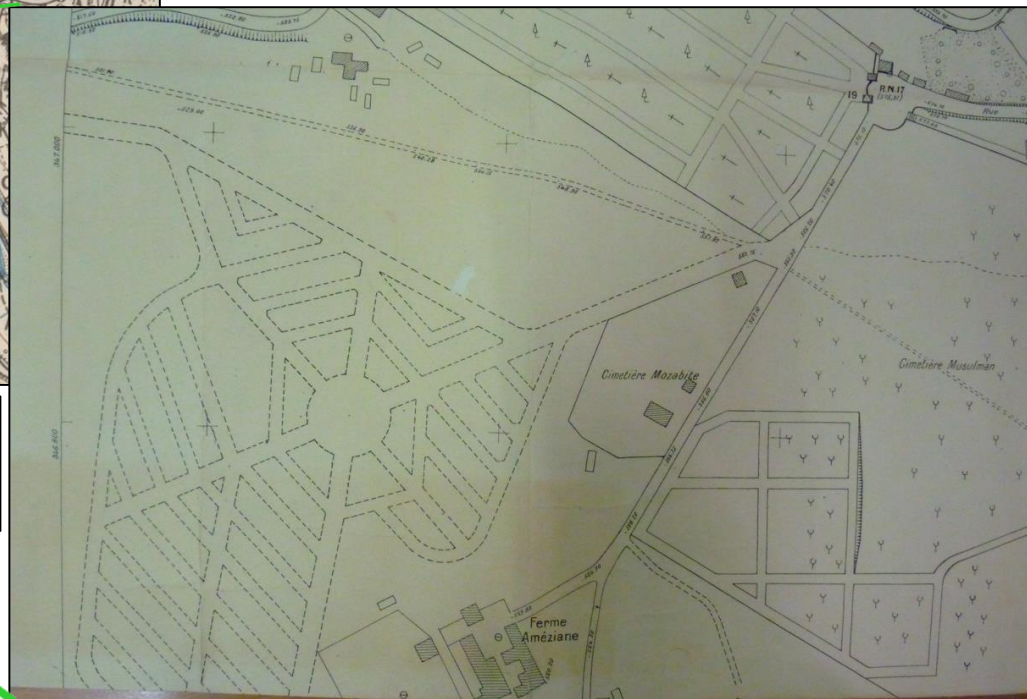
Plan 8 – Constantine (1936)

Source : Service géographique de l'armée, « Plan de Constantine », 1936, 1/5 000° (BNF, GE B-1470).



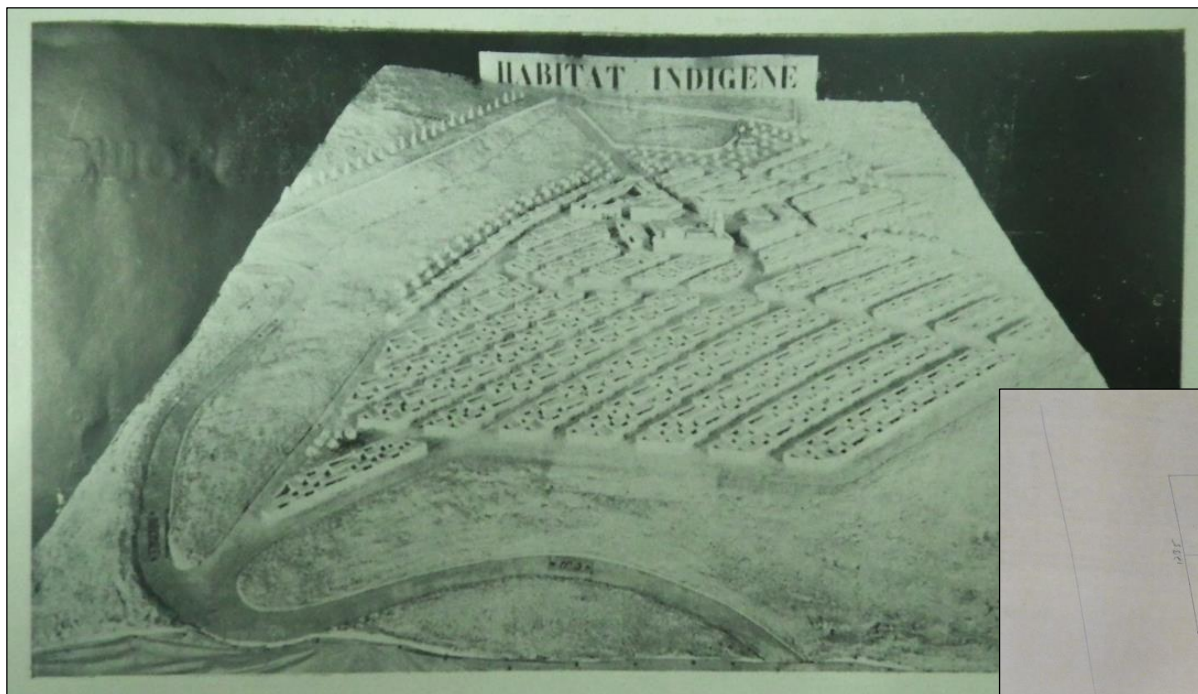
Plan 10 – Constantine (1936, détail)

Source : Service géographique de l'armée, « Constantine », 1936, 1/20 000° (BNF, GE C-5899).



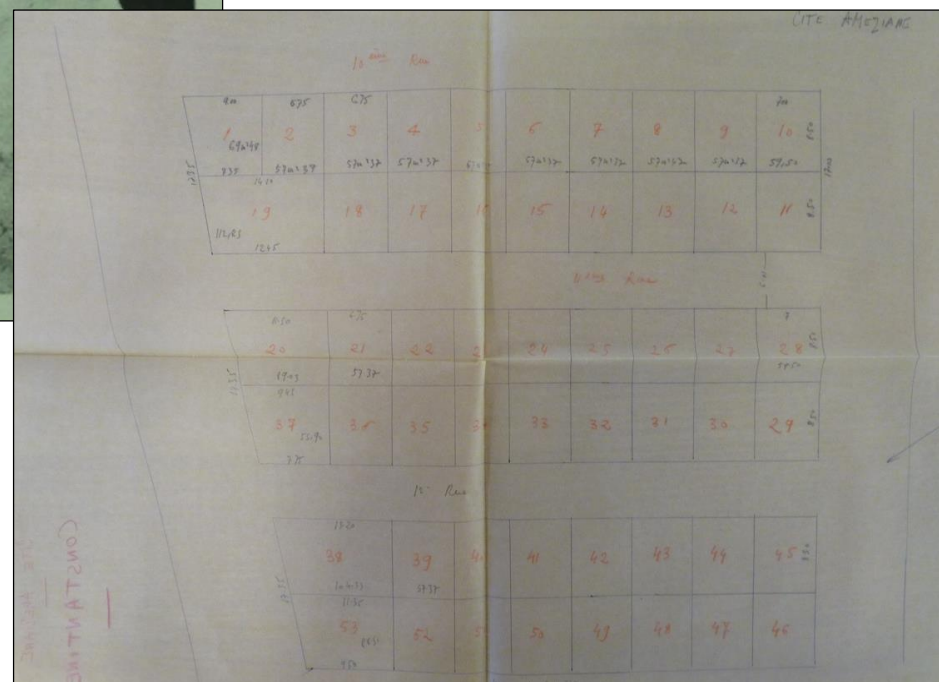
Plan 9 – Constantine, « cité indigène » projetée (détail)

Source : CHIVÉ J. (architecte voyer) et Société des plans régulateurs de villes (frères Danger), « Ville de Constantine », 1/2 000°, 1938 (AWC, cartonnier de cartes-cartes n° 154 et 155 ; IFA, 116 IFA-5).



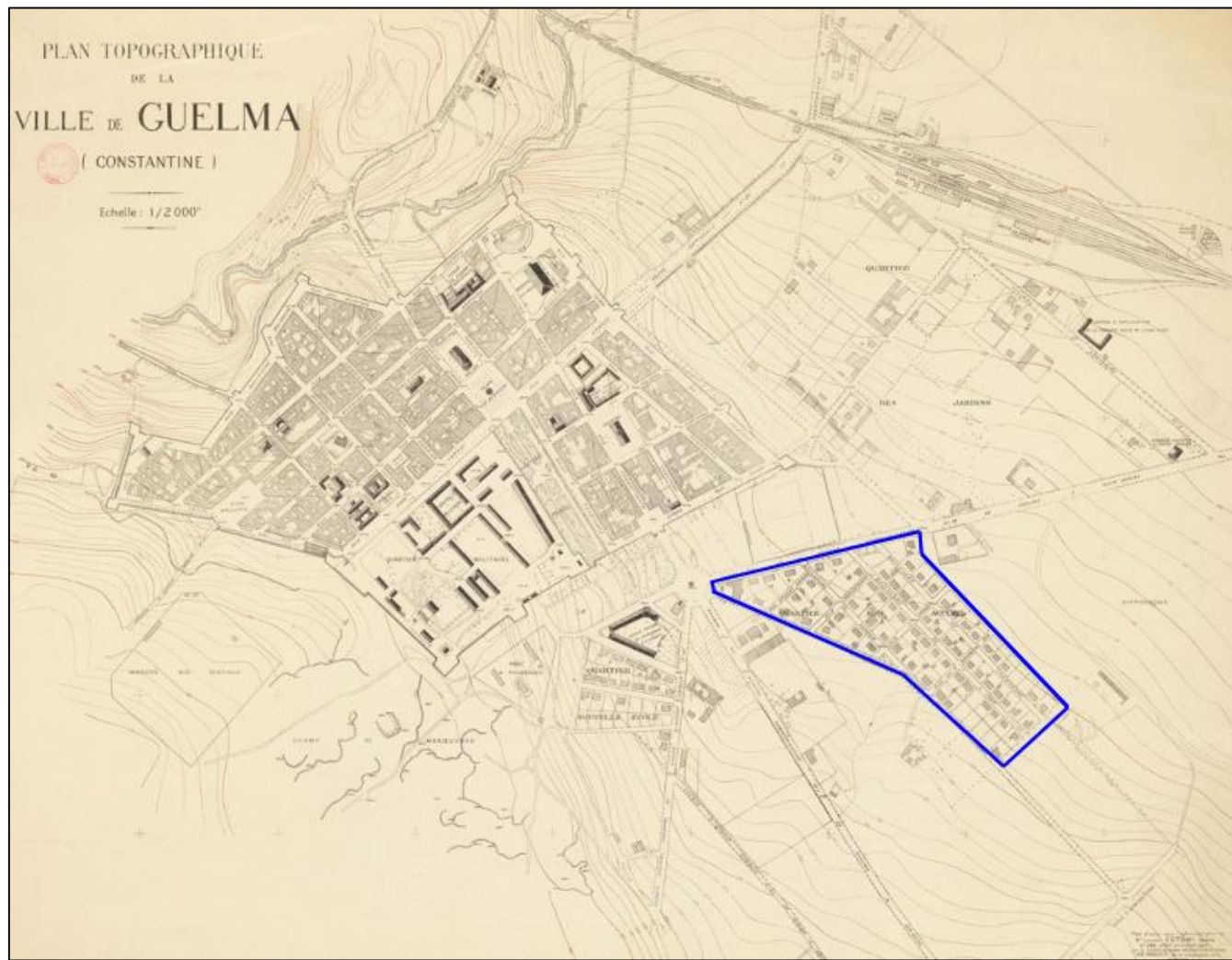
Photographie 12 – Constantine, « cité indigène » projetée (maquette, 1937)

Source : *Centenaire de l'entrée de Constantine dans la patrie française*, Constantine, Auguste Paulette et ses fils éditeurs, 1937, 114 p., ici p. 57 ; cette maquette est présentée à la Foire-Exposition de la ville « Les fêtes du Centenaire de Constantine française », *L'ÉA*, 15 octobre 1937, p. 3).



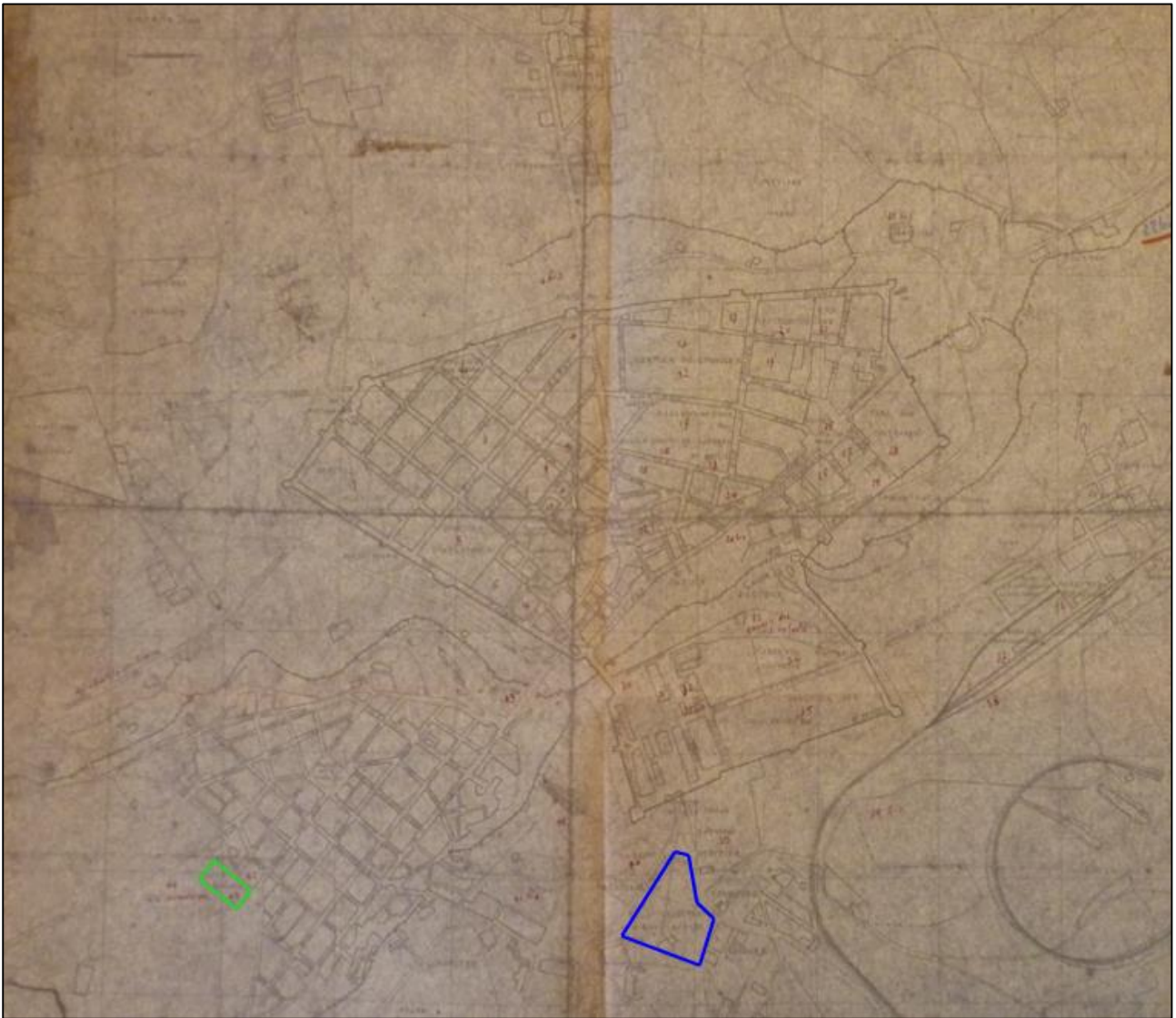
Plan 12 – Constantine, « cité indigène » (dite Améziane) effectivement réalisée (gros œuvre de la 1^{ère} tranche de construction en cours fin juillet 1942)

Source : plan d'une partie de la Cité Améziane, s.d. [années 1958 ?] (ANMT, 2011026-3052 ; la date est proposée en lien avec des documents dans 2001026-3092).



Plan 13 – Guelma (1932)

Source : Jan [Marcel] (architecte voyer) et Société des plans régulateurs de villes (frères Danger), « Plan topographique de la ville de Guelma », 1932, 1/2 000° (BNF, GE B-6032). Le faubourg Bon Accueil, cerclé de bleu, est fait de 116 HBM.



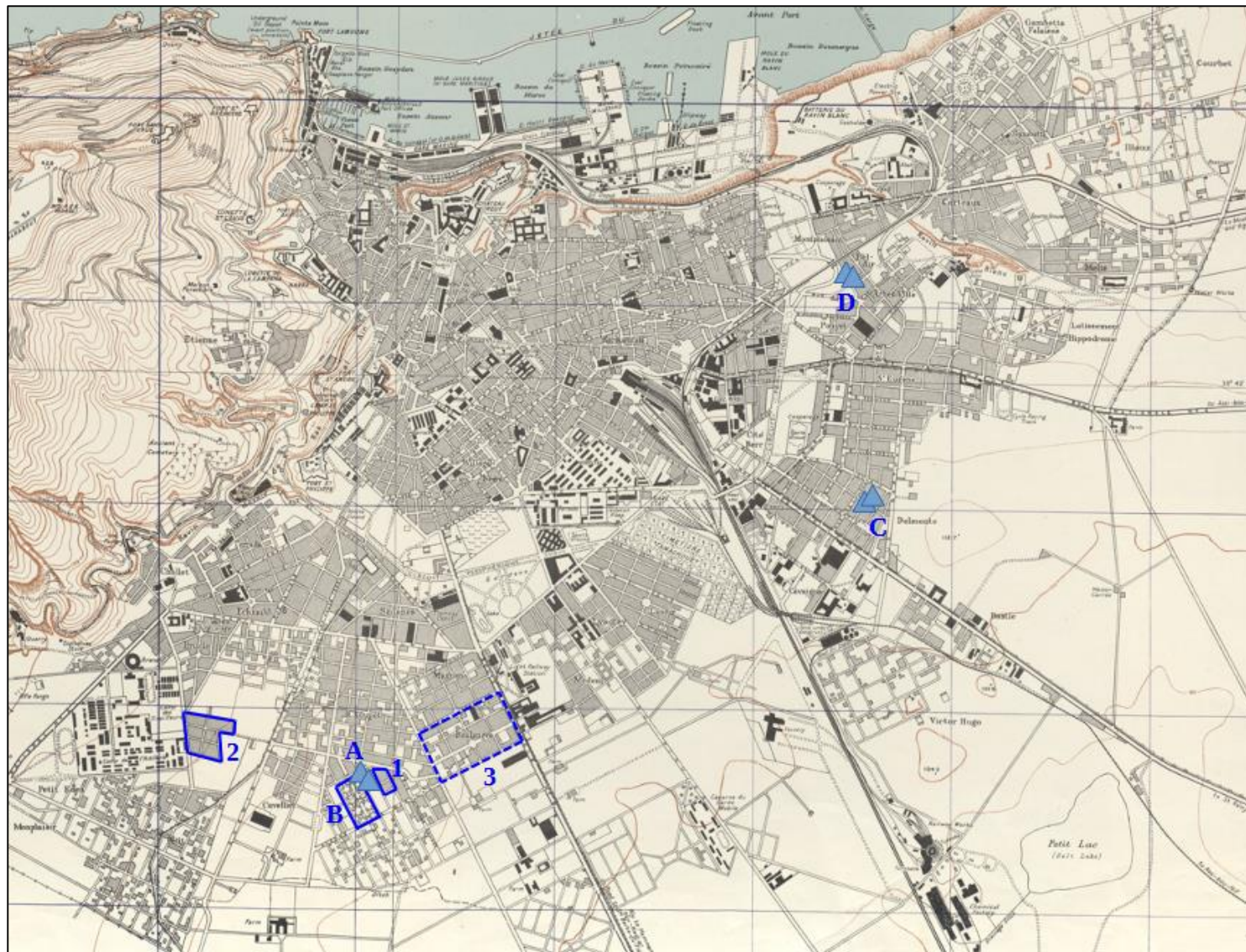
Plan 14 – Mascara (1946)

Source : « Commune de Mascara – Urbanisme et travaux d'édilité », s.d. [avant octobre 1946], 1/5 000° (ANOM, GGA-1Y-251). Le Foyer mascaréen a bâti 30 logements au faubourg Isidore au début des années 1930. La « cité indigène » de 24 logements a été livrée en 1942. Elle est située en lisière du faubourg de Bab Ali, essentiellement peuplé par des « indigènes ».



Plan 15 – Mostaganem (s.d.) [années 1950]

Source : Anonyme, « Ville de Mostaganem – Plan de l'Électricité et Gaz d'Algérie – Direction générale d'Oran – Subdivision de Mostaganem », s.d. [années 1950], 1/5 000^e (ANMT, 2001026-3052). La délimitation de la cité « Adrien Lemoine » composée de 143 pavillons HBM peut être précisée grâce à « Cité coopérative de Mostaganem – Plan d'ensemble – Lotissements », 1^{er} novembre 1949, 1/1 000^e (ANF, 19771106-20).



Plan 16 – Oran (1942)

Source : War Office, « Town plan of Oran », 1942, 1/10 000^e.

Coopératives

1. Foyer oranais (50)

La localisation des 50 maisons du Foyer oranais est incertaine, du moins à la parcelle près. Elle est basée sur la photographie légendée reproduite dans le chapitre 4-II.1.1 de la présente thèse et sur la séance du CPHBMPS du département d'Oran du 9 novembre 1921 (AWO, 8R-8422).

2. Ruche des PTT (60)

Un plan du lotissement existe dans ANF, 19771106-21.

3. L'Abri familial oranais (40)

La localisation des constructions n'est mentionnée sur aucun des documents consultés. Les adresses des bénéficiaires Jules Charles Audibert (2 RM 174 (n° 240) ; rue du général Nivelles prolongée en 1937) et Michel Casagrande (2 RM 184 (n° 2282) ; rue du capitaine Darbos en 1940) et la séance du CPHBMPS du département d'Oran du 11 juin 1932 (AWO, 8R-8422 ; terrain mentionné à Maraval) sont le socle de l'estimation ici proposée.

OMHBM

A. Maraval (62)

B. Maraval (128)

C. Delmonte (54)

D. Bel Air (64)



Plan 17 – Oued Zénati (1933)

Source : [Albert] Morin (architecte voyer) et Société des plans régulateurs de villes (frères Danger), « Ville d'Oued Zénati », 1933, 1/2 000° (BNF, GE B-6033). Il n'a pas été possible de localiser les 14 HBM du Foyer zénatien.

Photographie 13 – Carte postale des HBM d'Oued Zénati (s.d.)

Source : carte postale, s.d. [avant le 26 juin 1940] (coll. particulière).



Plan 18 – Perrégaux (1946)

Source : Architecte communal de la ville, « Plan de la ville de Perrégaux », octobre 1946, 1/4 000° (ANOM, GGA-1Y-311). Cent pavillons à bon marché ont été bâtis à Perrégaux avant la Seconde Guerre mondiale. Les pastilles bleue et rouge mentionnant des habitations sont des projets d'octobre 1946.



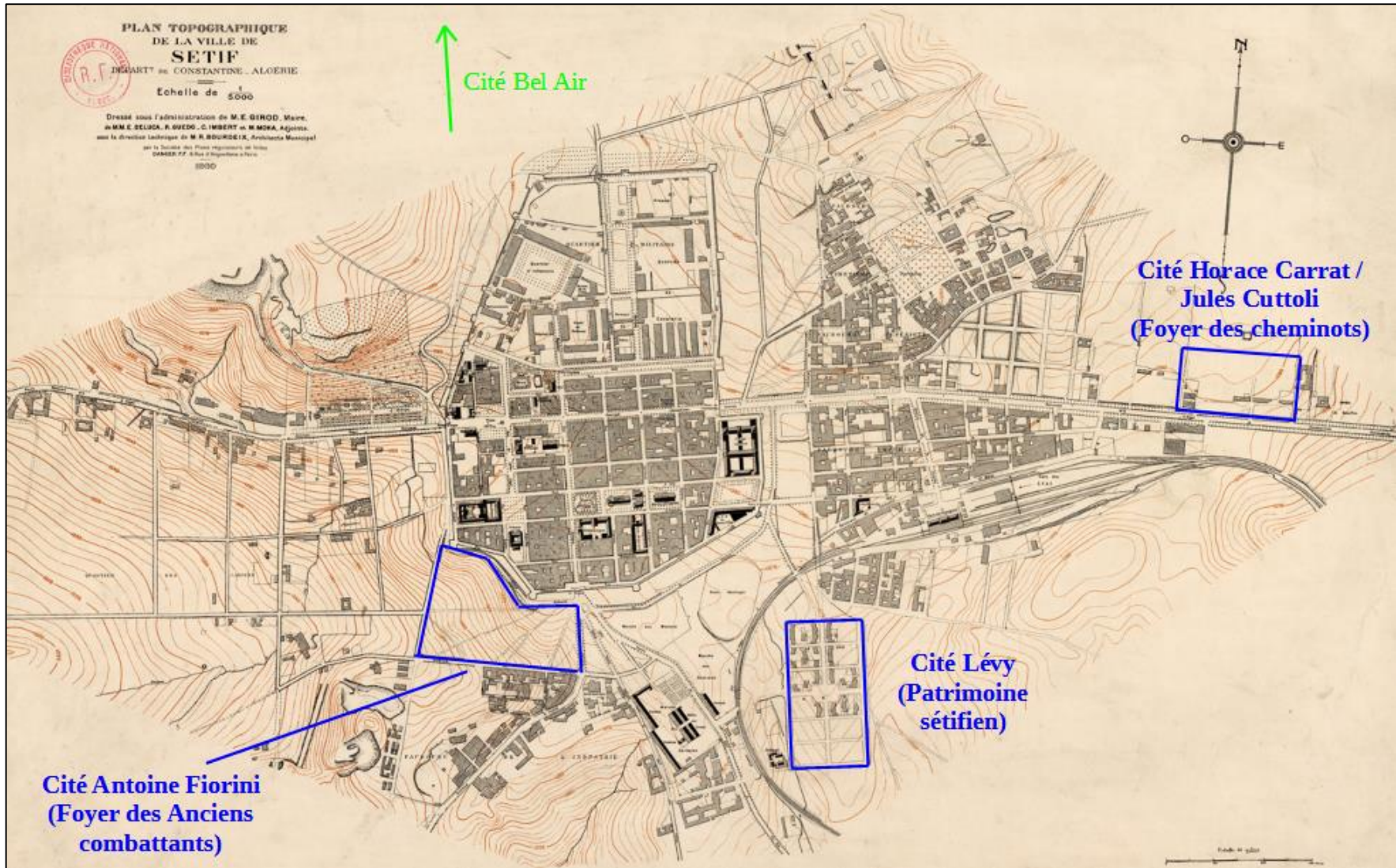
Plan 20 – Philippeville (s.d.) [début des années 1950 ?]

Source : Anonyme, « Philippeville », s.d. [début des années 1950 ?], 1/5 000^e (ANMT, 2001026-3052 ; estimation de l'échelle par un employé du CFAT).



Plan 19 – Lotissement HBM du Patrimoine coopératif philippevillois et « village indigène » (deux tranches de constructions respectivement achevées en 1937 et 1938)

Cette « cité indigène » s'appelle désormais Mohamed Namous (quartier d'El Qoubia).



Plan 21 – Sétif (1930)

Source : Bourdeix [René] (architecte voyer) et Société des plans régulateurs de villes (frères Danger), « Plan topographique de la ville de Sétif », 1930, 1/5 000° (BNF, GE B-8969). La Cité du Foyer des cheminots est localisée grâce à SAMAI-BOUADJADJA Assia, *Sétif. Patrimoine architectural moderne de F. Hennebique à J.-H. Calsat (1930 – 1962)*, Alger, El Ibriz, 2017, p. 74-75.

Le Foyer des anciens combattants à Sétif



Le bel aspect des constructions du foyer des anciens combattants de Sétif (Isly-Photo).

Photographie 16 – Le Foyer des anciens combattants (1936)

Source : L'ÉA, 6 juillet 1936, p. 6.



Photographie 15 – La Cité Lévy (s.d.)

Source : VILLARD Maurice, BASSARD Yves, *Les hauts plateaux sétifiens...*, *op. cit.*, t. 1, p. 363.



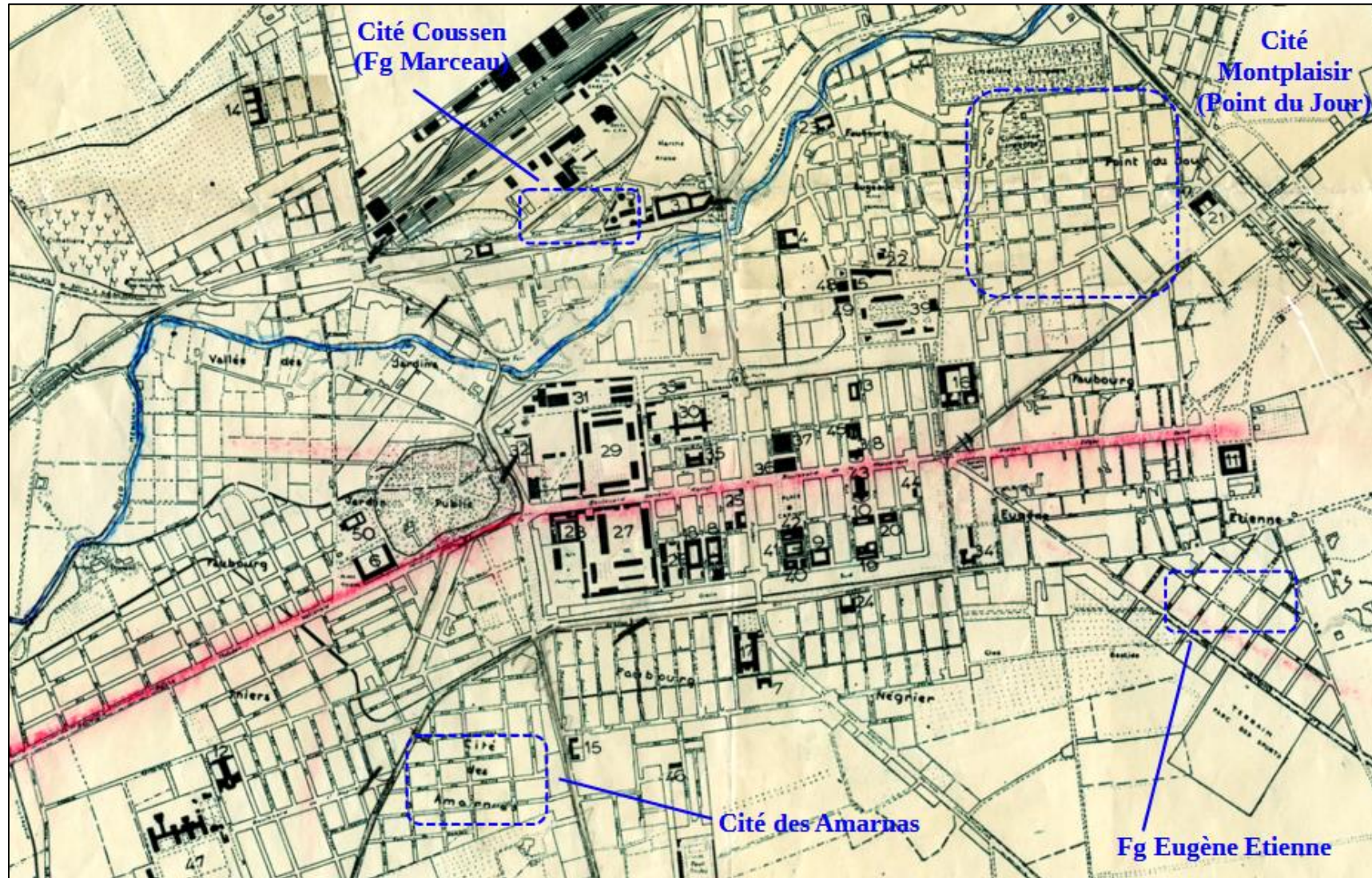
Photographie 17 – La cité du Foyer des combattants (s.d.)

Source : VILLARD Maurice, BASSARD Yves, *Les hauts plateaux sétifiens. Leur histoire, des temps immémoriaux à 1962*, t. 1 : Sétif, Montpellier, Amicale des hauts plateaux de Sétif, 2002, p. 362.



Photographie 14 – La cité du Foyer des cheminots (s.d.)

Source : carte postale, s.d. (coll. particulière).



Plan 22 – Sidi Bel-Abbès (1949)

Source : Anonyme, « Ville de Sidi Bel-Abbès – Plan de la ville et des faubourgs », 1/10 000°, 1949 (ANMT, 2001026-3052).



Plan 23 – Souk Ahras (s.d.) [début des années 1950]

Source : Anonyme, « Ville de Souk Ahras – Plan », s.d. [début des années 1950], échelle inconnue (DEYRON Léon, *Souk Ahras*, Paris, Belin, 1953, carte dépliant en fin d’ouvrage).

Terrain de Frais Vallon : 17 HBM.

Terrain dit de la commune mixte : 17 HBM.



Plan 24 – Tlemcen (1942)

Source : US War Office, « Tlemcen », 1942, 1/5 000^e (University of Texas Library).

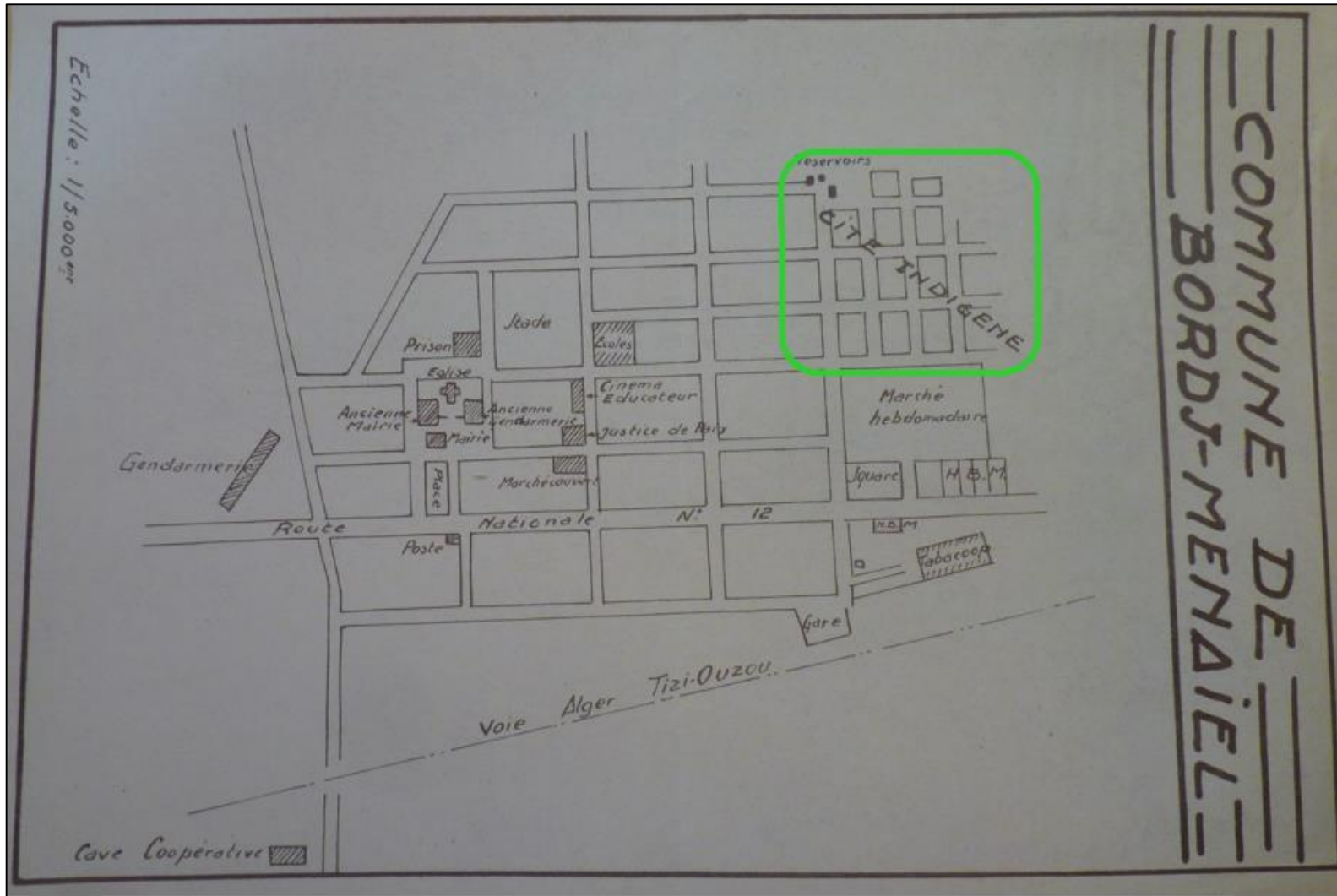
Coopératives

1. Jardin du Curé (26 HBM)
2. El Kalâa (2 HBM)
3. Lotissement Mirande (4 HBM)

Le Foyer tlemcénien a bâti dans chacun de ces trois espaces. Il n'a pas été possible de localiser précisément les constructions.

ODHBM

L'ODHBM fait bâtir à la fin des années 1930 un immeuble de 30 logements à Sidi Chaker, « en bordure du chemin vicinal ordinaire nouvellement ouvert », c'est-à-dire au-delà de porte du sud. Il n'a toutefois pas été possible de localiser précisément cet immeuble.



Plan 26 – Bordj Ménaïel (1946)

Source : Anonyme, « Commune de Bordj Ménaïel », s.d. [avant le 30 août 1946], 1/5 000° (ANOM, GGA-1Y-122).



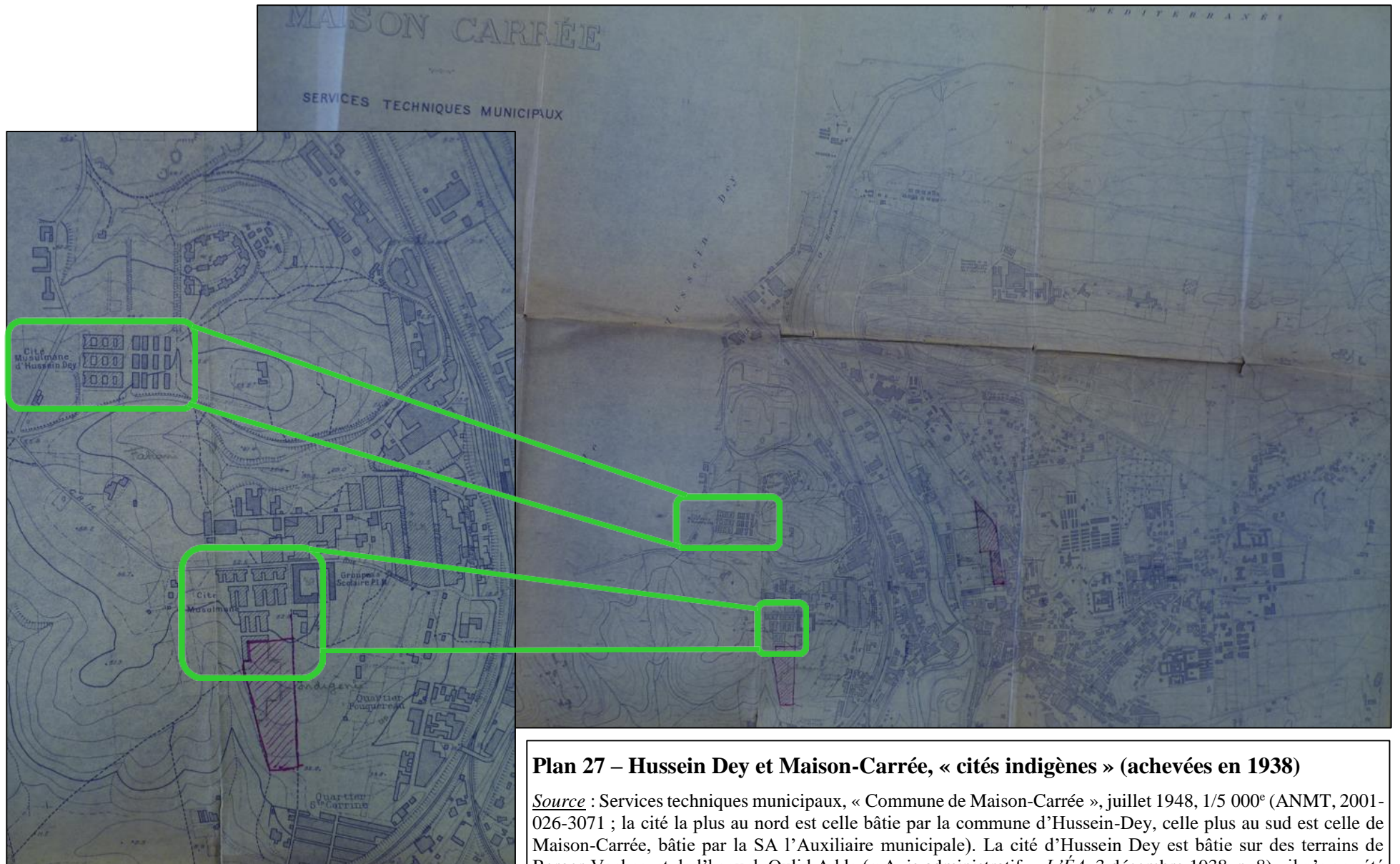
Photographie 18 – Bordj Ménaïel, logements d'« indigènes », s.d. [début des années 1930]

Source : photographies « avant / après » envoyées par le maire de Bordj Ménaïel (Louis Arbes) au sous-préfet de Tizi Ouzou le 25 avril 1940 (ANOM, 915-3).



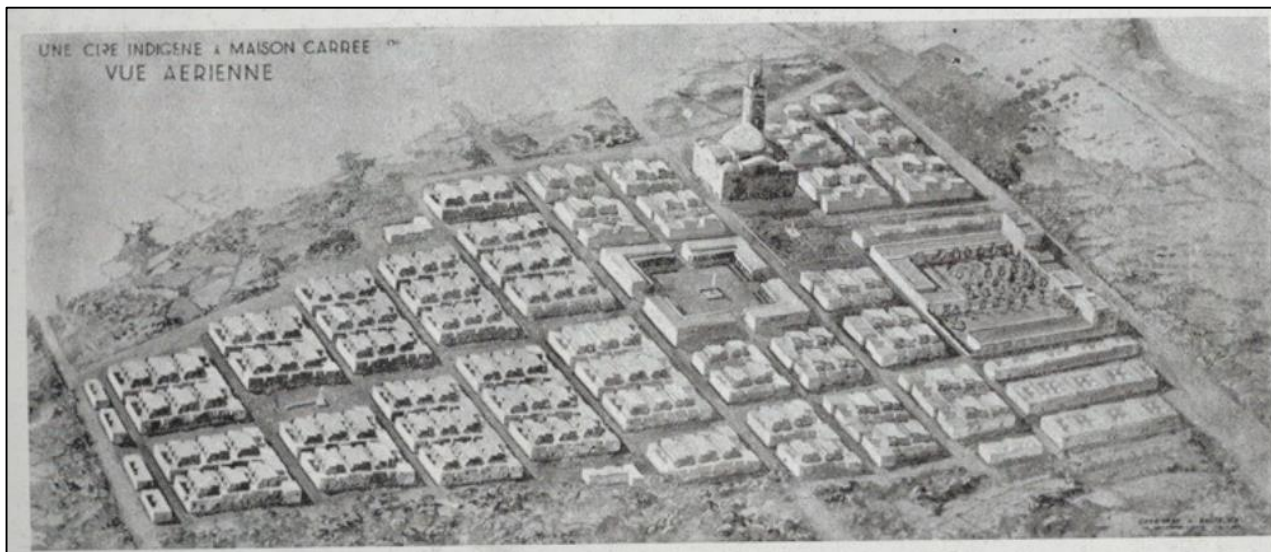
Photographie 19 – Bordj Ménaïel, « cité indigène », s.d. (logements achevés en 1933)

Source : photographies « avant / après » envoyées par le maire de Bordj Ménaïel (Louis Arbes) au sous-préfet de Tizi Ouzou le 25 avril 1940 (ANOM, 915-3).



Plan 27 – Hussein Dey et Maison-Carrée, « cités indigènes » (achevées en 1938)

Source : Services techniques municipaux, « Commune de Maison-Carrée », juillet 1948, 1/5 000^e (ANMT, 2001-026-3071 ; la cité la plus au nord est celle bâtie par la commune d’Hussein-Dey, celle plus au sud est celle de Maison-Carrée, bâtie par la SA l’Auxiliaire municipale). La cité d’Hussein Dey est bâtie sur des terrains de Berger-Vachon et de l’haouch Oulid Adda (« Avis administratif », *L’ÉA*, 3 décembre 1938, p. 8) ; il n’a pas été possible de déterminer ce qu’étaient les bâtiments circulaires en cercle au nord-est de cette cité.



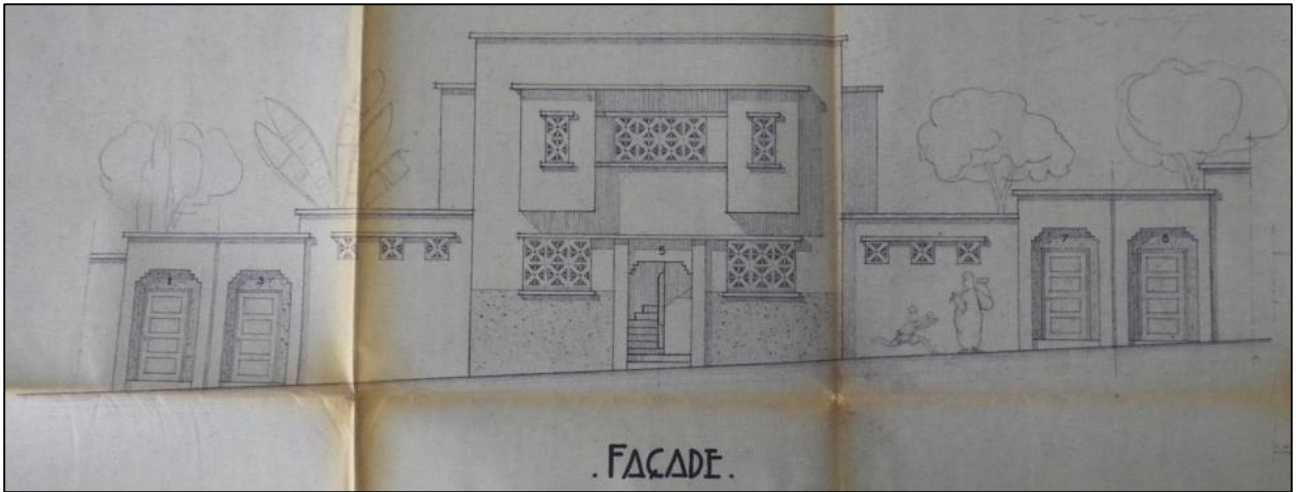
Photographie 21 – Maison-Carrée, « cité indigène » projetée (1937)

Source : « Une cité indigène à Maison-Carrée », *CNA*, février 1937, p. 97.



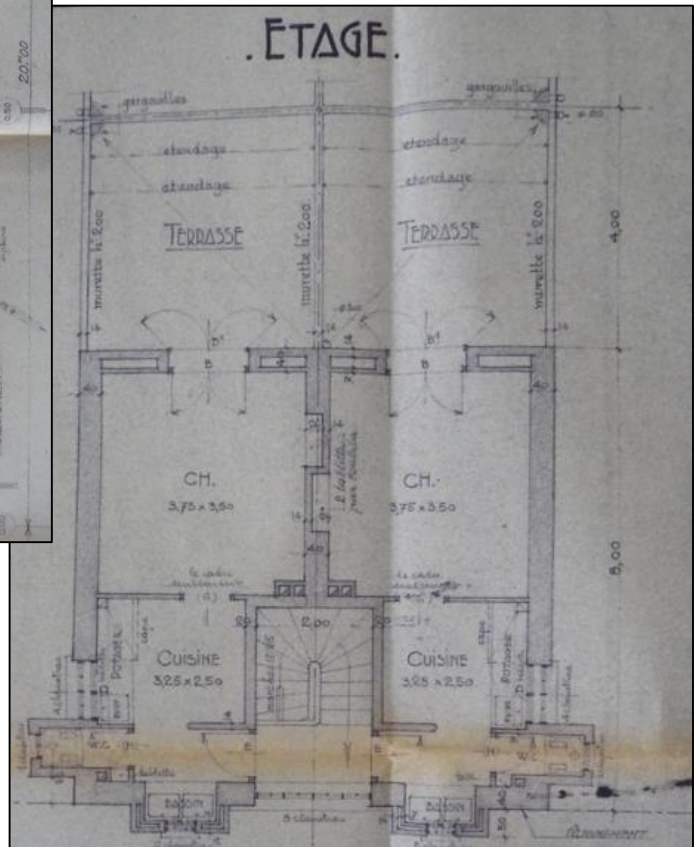
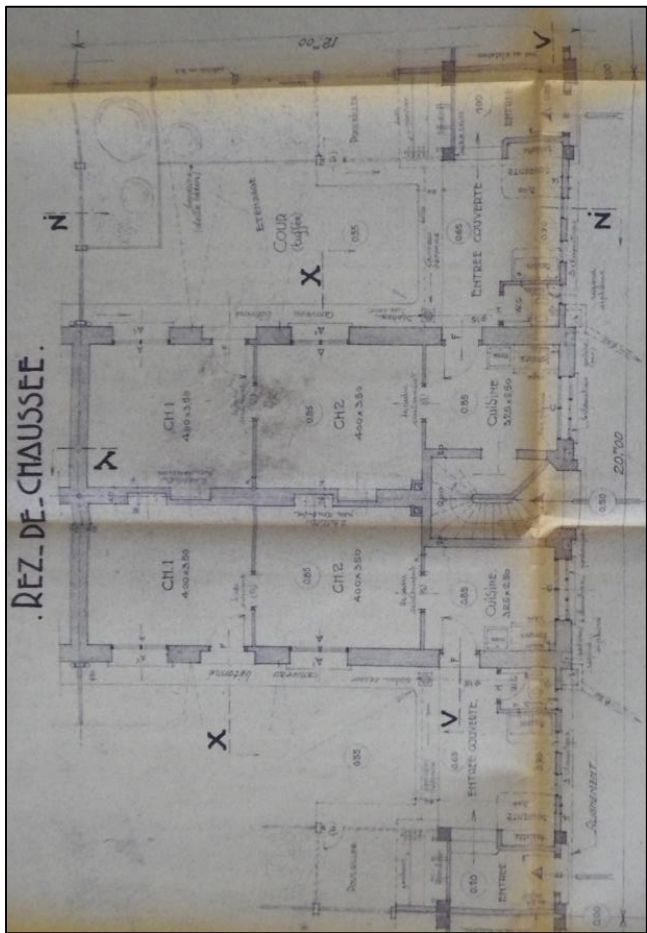
Photographie 20 – Maison-Carrée, « cité indigène » réalisée (1938)

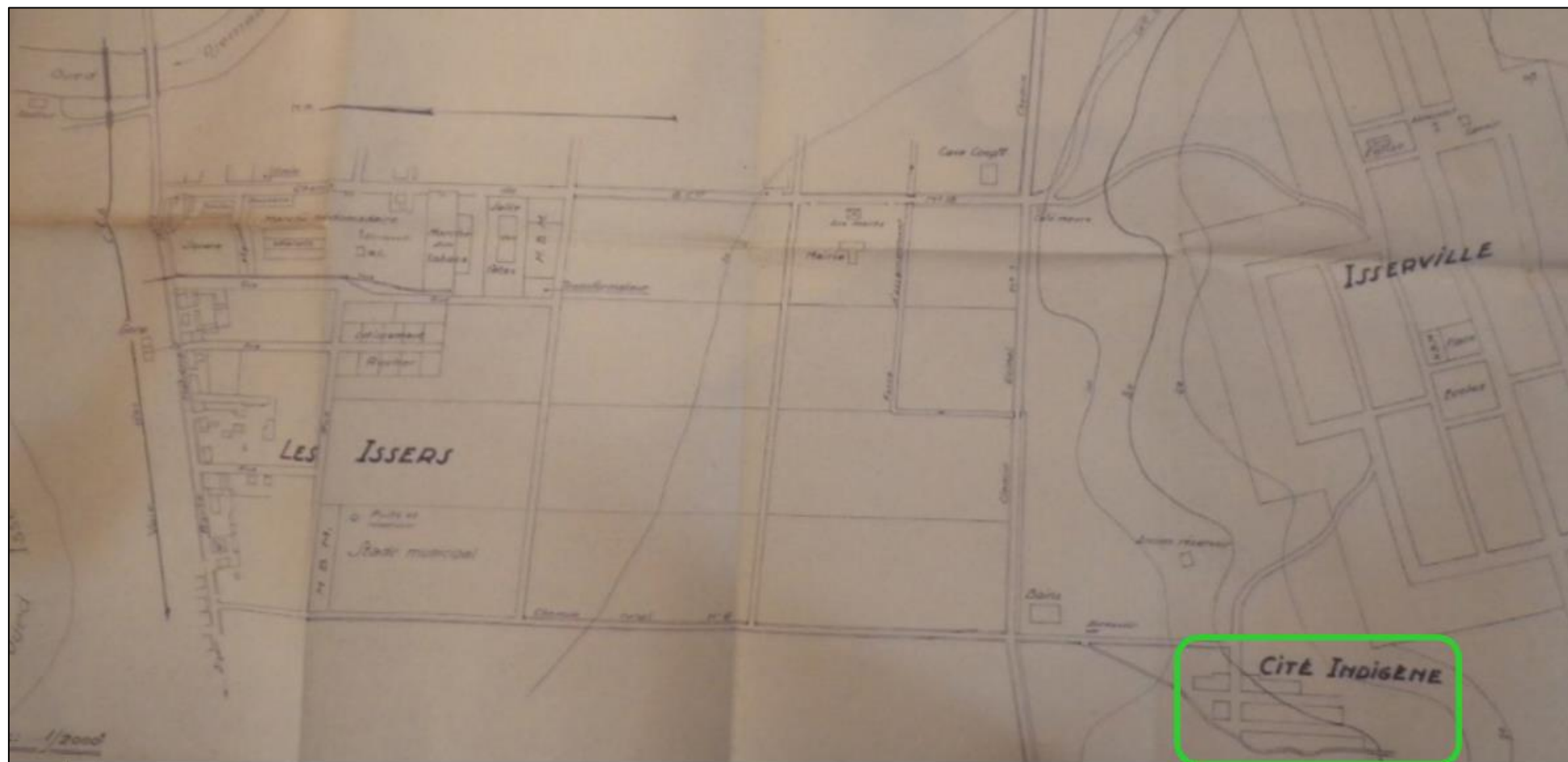
Source : « La nouvelle cité indigène de Maison-Carrée a été inaugurée samedi », *TNA*, 16 mars 1938, p. 1.



Plan 28 – Hussein Dey, projet tel qu’il a été a priori réalisé de « cité indigène » (1938)

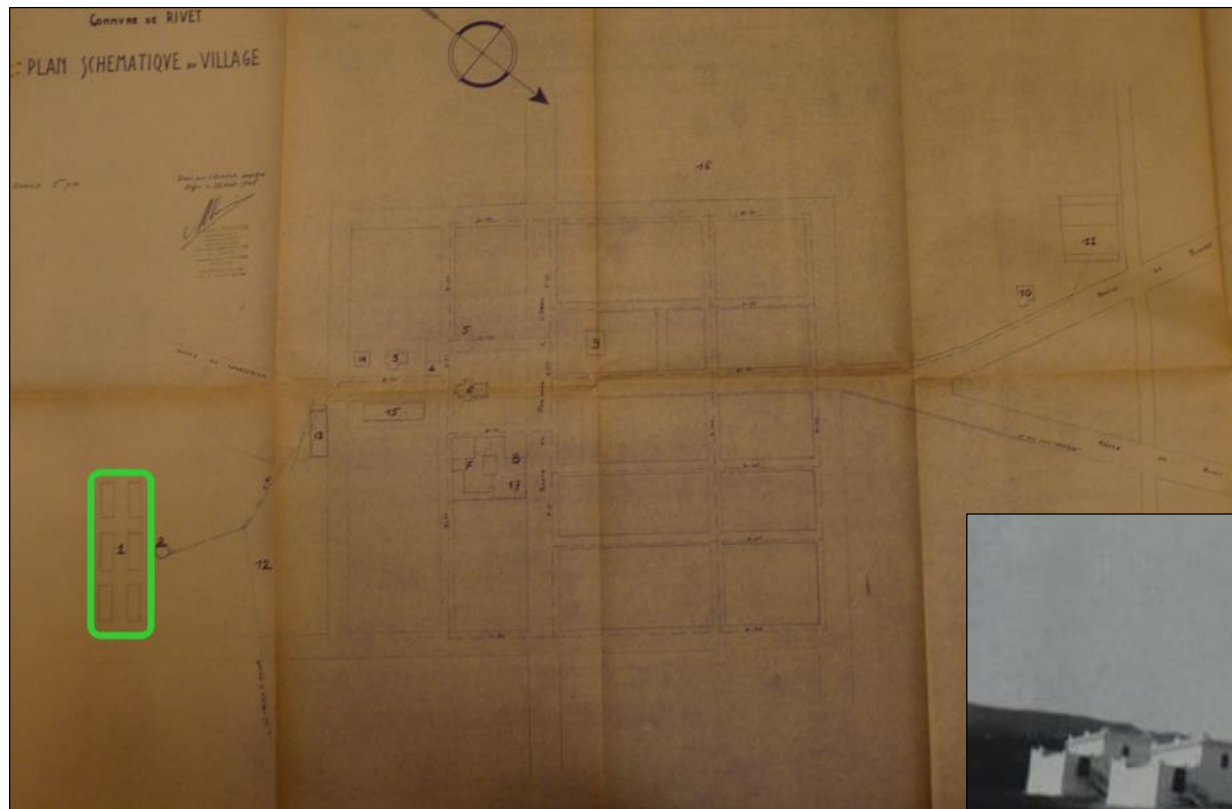
Source : DUPIN R. (architecte communal), « Ville d’Hussein-Dey – Cité indigène – 2^e tranche à édifier sur le domaine d’Haouch Oulid Adda – Plans – Façades », décembre 1938 (AWA, 3L-195) ; *idem* pour le rez-de-chaussée et l’étage ci-dessous.





Plan 29 – Isserville (1935)

Source : « Isserville-les-Issers », décembre 1946 (ANOM, GGA-1Y-132 ; détail).



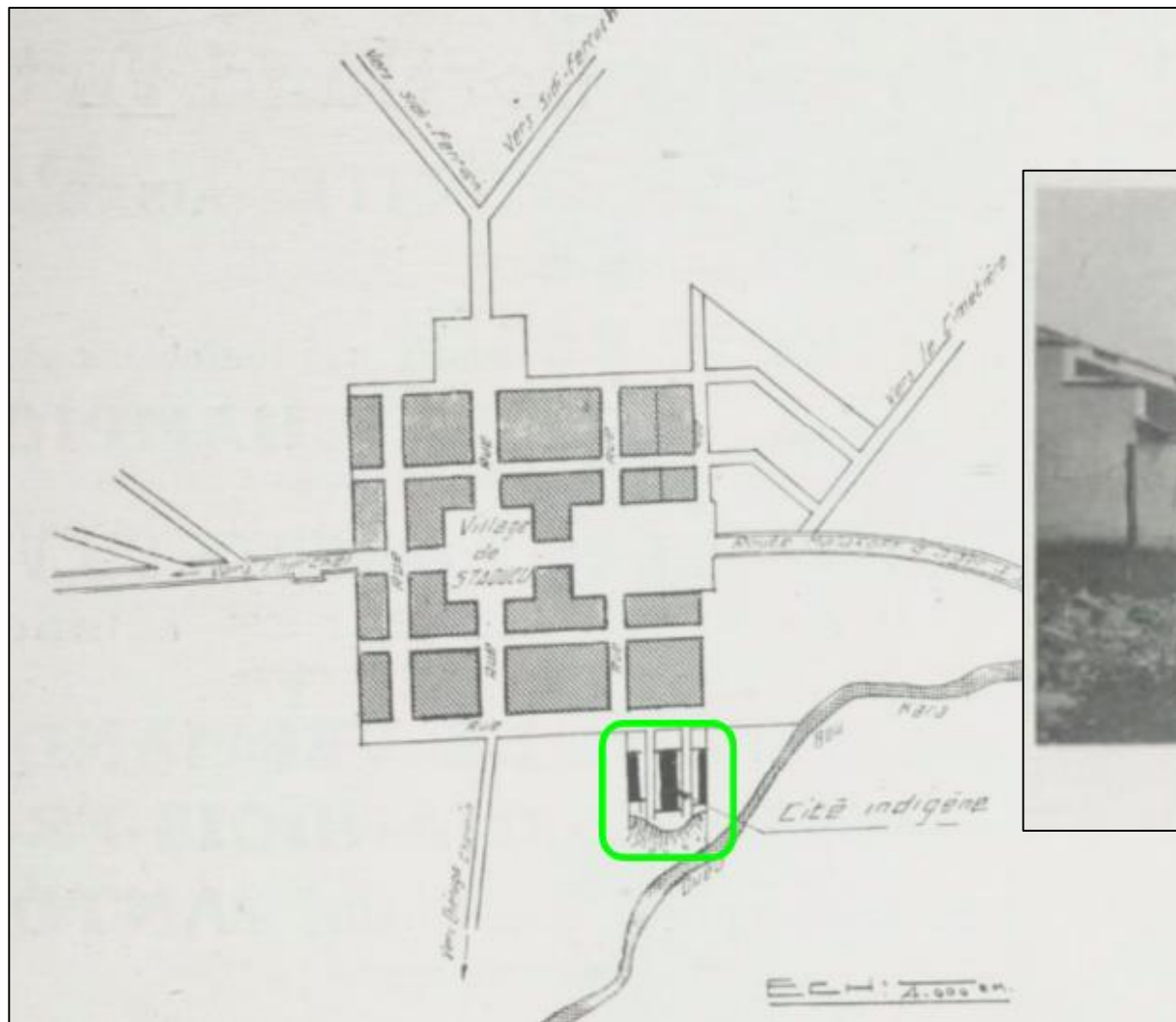
Plan 30 – Rivet (1946)

Source : Michel Voisin (architecte), « Commune de Rivet – Plan schématique du village », 25 août 1946, 1/1 000° (ANOM, 91-5L-16 et ANOM, GGA-1Y- 30).



Photographie 22 – Rivet, « cité indigène » (constructions achevées en 1931)

Source : Rivet, 1934 – 1935, s.l., s.d. [1935], 87 p., ici p. 31 (ANMT, 2001-026-1155 ; brochure éditée par divers groupements agricoles de Rivet).



**Photographie 23 – Staoueli, « cité indigène »
(constructions achevées en octobre 1931)**

Plan 31 – Staoueli (1932)
Source : « Quarante habitations pour indigènes à Staoueli (Alger) », *CNA*, décembre 1932, p. 953 (auteur anonyme, échelle 1/4 000° ; même source pour la photographie).

Annexe 4-4. Mises à l'étude et approbations de plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension (fin des années 1920 – début des années 1940)

Date	Ville	Population de la ville à la date indiquée			Situation du PAEE	Source
		Euro.	ind.	Total		
1928	Bordj Bou Arréridj	1 569	2 348	3 917	PAEE approuvé.	BBA, PAC-U, 1946.
Févr. 1930	Tlemcen	10 513	23 062	33 575	PAEE approuvé.	Note gub., octobre 1941*.
Avril 1930	Alger	159 649	55 271	214 920	PAEE approuvé.	Note gub., octobre 1941.
Août 1932	Sétif	9 700	15 700	25 400	PAEE approuvé.	Sé. du cons. mun. de Sétif, 24 août 1932 (AP-ASB).
Avant fév. 1933	Bou-Hanifia-les-Thermes	146	84	230	PAEE mis à l'étude.	JGTPB, 7 février 1933.
Nov. 1934	Biskra	2 075	8 575	10 650	PAEE approuvé.	Note gub., octobre 1941 ; ESGA-1935, p. 2.
1934	Oran	125 866	33 115	158 981	PAEE approuvé.	Oran. Ville..., p. 37**.
1934	Collo	788	2 394	3 182	PAEE mis à l'étude.	ESGA-1935, p. 2.
1937	Ouargla	212	5 039	5 251	PAEE mis à l'étude ?	CNA, 10, oct. 1937.
Avant 1938	Constantine	50 467	56 363	106 830	PAEE mis à l'étude.	Constantine, PAC-U, 1947 ; PAEE, 1938.
Nov. 1938	Bône	45 048	38 227	83 275	PAEE approuvé.	Note gub., octobre 1941.
1939	Philippeville	31 581	17 676	49 257	PAEE initié par Charles Montaland.	Maire de Philippeville, « PAC – Urbanisme et travaux d'édilité », s.d. [fin 1946].
Févr. 1940	Aïn Beïda	1 499	8731	10 230	PAEE approuvé.	Note gub., octobre 1941.
Oct. 1940	Sidi Aïssa	227	1 234	1 461	PAEE approuvé.	Note gub., octobre 1941.
Avant oct. 1941	Philippeville, Sidi Bel-Abbès, Miliana, Batna, Le Khroub, Tébessa, Collo.				PAEE mis à l'étude.	Note gub., octobre 1941.

* Disponible dans ANOM, GGA-1Y-370.

** PAEE qui n'est que « mis à l'étude » en octobre 1941 (selon Note gub., octobre 1941).

Sources :

- **BBA, PAC-U, 1946** = Maire de Bordj Bou Arréridj, « Plan d'action communal [PAC] – Urbanisme et travaux d'édilité », s.d. [avant le 30 décembre 1946] (ANOM, GGA-1Y-232).

- **JGTPB, 7 février 1933** = « Le PAEE du centre et station thermale de Bou-Hanifia-les-Thermes (Oran) – Architecte : M. A. Brassart », JGTPB, 7 février 1933, p. 1 (à compléter par des documents dans ANOM, GGA-1Y-252).

- **Note gub., octobre 1941** = Anonyme [employé de la direction gubernatoriale de l'Intérieur et de la jeunesse], « Note – Urbanisme », 17 octobre 1941 (SHD, GR-1P-39).

- **Oran. Ville...** = HUEBER Juliette, LOCHARD Thierry, PIATON Claudine, *Oran. Ville & architecture, 1790-1960*, Alger / Arles, Barzakh / Honoré Clair, 2021, p. 37-38.

- **CNA, 10, oct. 1937** = Henri-Paul Eydoux, « Ouargla, ville nouvelle », CNA, 10, octobre 1937, p. 456-461 (sur l'aménagement d'Ouargla, quoique le terme de PAEE ne soit jamais employé). À compléter par MARGUERITTE Lucie Paul, *En Algérie. Enquêtes et souvenirs*, Paris, Chez l'autrice, 1948, p. 94-95 (forte implication du colonel Carbillet) ; sur le Lt-colonel Félix Carbillet, voir BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or de l'Algérie*, Alger, Baconnier, 1937, p. 89 (passé au Maroc, Syrie (chef du bureau politique du Haut-commissariat, gouverneur du djebel Druze, « qu'il transforme complètement » ; éloges de son « œuvre à Ouargla (...) il serait justice que l'oasis d'Ouargla s'appelle "Carbilletville" ») ; « mort du colonel Carbillet », L'ÉA, 4 avril 1940, p. 2.

- **Constantine, PAC-U, 1947** = Maire de Constantine, « PAC – Urbanisme et travaux d'édilité », s.d. [avant février 1947] (ANOM, GGA-1Y-184).

- **PAEE, 1938** = Danger frères, « Plan de Constantine », 1/2 000^e, 1938 (AWC, cartes n° 154 et 155 ; IFA, 116IFA-5).

Sur Bou-Hanifia-les-Thermes, voir en outre le *Livre d'or de l'Oranie*, Alger, L'Afrique du Nord illustrée, 1925, p. 532.

Les indications démographiques proviennent des TGCA et RSCA qui précèdent la date indiquée en colonne de gauche (population agglomérée au chef-lieu).

Chapitre 5. Bénéficiaire d'un logement social : des citoyens aux multiples ressources

Annexe 5-1. Travailleurs des services publics dans la population active des trois principales agglomérations (1931).....	110
Annexe 5-2. Catégories socio-professionnelles des individus domiciliés à Constantine (1931).....	111
Annexe 5-3. Revenus nécessaires pour bénéficier d'HBM en accession à la propriété : deux exemples constantinois (1924, 1930).....	113
Annexe 5-4. Part des actifs selon le genre dans les agglomérations d'Alger, Oran et Constantine (1931).....	114
Annexe 5-5. Maîtrise du français dans les agglomérations d'Alger, Constantine et Oran (1931).....	115
Annexe 5-6. Bénéficiaires d'HBM membres d'autres associations à Constantine et Sétif ...	116
Annexe 5-7. Bâtir une HBM en accession à la propriété : exemples de listes de bénéficiaires.....	117
Annexe 5-8. Analyse quantitative des bénéficiaires : méthodologie	119
Annexe 5-9. Programmes de construction d'HBM en accession à la propriété et bénéficiaires afférents (1922-1936) formant le socle des analyses quantitatives (profession, âge, genre) .	120
Annexe 5-10. Programmes de construction d'HBM en accession à la propriété (1922-1936) : proportion des bénéficiaires connus par villes	121
Annexe 5-11. Catégoriser les professions des bénéficiaires selon les catégories et la hiérarchie professionnelles	121
Annexe 5-12. Des « indigènes » dans les HBM : délimitation du corpus et stratégies de recherche	122
Annexe 5-13. Rapport numérique entre population civique (citoyens français, électeurs et votants) et nombre d'HBM (principales villes)	123

Annexe 5-1. Travailleurs des services publics dans la population active des trois principales agglomérations (1931)

	Européens		« indigènes »		Total			
	Nombre total	En % de la population active...	Nombre total	En % de la population active...	Nombre total	En % de la population active		
Agglomération algéroise N _{total} = 129 188 N _{total_eur} = 85 619 N _{total_ind} = 42 569	13 252	...totale	10,3	4 422	...totale	3,4	17 674	13,7
...européenne		15,5	...« indigène »		10,4			
Agglomération oranaise N _{total} = 57 037 N _{total_eur} = 47 453 N _{total_ind} = 9 584	6 426	...totale	11,3	1 448	...totale	2,5	7 874	13,8
...européenne		13,5	...« indigène »		15,1			
Agglomération constantinoise N _{total} = 30 109 N _{total_eur} = 16 980 N _{total_ind} = 13 129	3 946	...totale	13,1	2 771	...totale	9,2	6 717	22,3
...européenne		23,2	...« indigène »		21,1			
Totaux N _{total} = 216 334 N _{total_eur} = 150 052 N _{total_ind} = 65 282	23 624	...totale	10,9	8 641	...totale	4	32 265	14,9
...européenne		15,7	...« indigène »		13,2			

N_{total} = Population active totale.

N_{total_eur} = Population active totale européenne.

N_{total_ind} = Population active totale « indigène » (sans qu'on sache si cette catégorie inclut ou non les naturalisés).

À noter 1 : l'« agglomération algéroise » comprend Alger, Birmandreis, Bouzaréa, El Biar, Hussein Dey, Kouba, Maison-Carrée, Saint-Eugène ; « l'agglomération oranaise » est constituée d'Oran, Arcole, La Sénia, Mers-el-Kébir ; l'« agglomération constantinoise » correspond à Constantine (centre-ville, faubourgs d'El-Kntara, de Sidi Mabrouk et de Bellevue).

À noter 2 : La catégorie « travailleurs des services publics » englobe ceux travaillant dans l'armée de terre, l'armée de mer, les consulats, les administrations centrales, les inspections et contrôles divers, les services départementaux et communaux, la police, les prisons, les cours et tribunaux, les Ponts-et-Chaussées, la voirie et les services vicinaux, les PTT, les services de l'enregistrement et des hypothèques, les services de contributions, les douanes, l'enseignement public, les archives, bibliothèques et musées, les bureaux de l'assistance publique, aux Eaux et Forêts et les arsenaux, cartoucheries et manutentions militaires.

Source : Service central de statistique (gouvernement général de l'Algérie – direction des Services économiques), *Statistique de la population algérienne*, t. 1 : *Principales agglomérations*, Alger, Impr. E. Pfister, 1934, p. 16 (définition de ce que sont les « agglomérations » considérées), p. 230-234 (« agglomération algéroise »), 274-278 (« agglomération oranaise ») et 308-312 (« agglomération constantinoise »). Charles-Robert Ageron semble ne pas avoir eu accès à ce document, entré aux ANOM le 16 septembre 1982 (n° d'entrée 8 670), soit après qu'il ait travaillé à son article sur « Les classes moyennes en Algérie » (1980).

Annexe 5-2. Catégories socio-professionnelles des individus domiciliés à Constantine (1931)

Professions	Population active (européens et indigènes réunis)			Européens											indigènes										
				Population active			Personnel des établissements				Empl. et ouv. chômeurs		Isolés		Population active			Personnel des établissements				Empl. et ouv. chômeurs		Isolés	
	Chefs		Empl. ou ouv.				Chefs		Empl. ou ouv.																
	Totale	S.M.	S.F.	Totale	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.	Totale	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.
Pêche	12	12	0	5	5	0	0	0	5	0	0	0	0	0	7	7	0	0	0	7	0	0	0	0	0
Forêts et agriculture	977	923	54	309	294	15	197	10	91	5	2	0	4	0	668	629	39	310	39	294	0	19	0	6	0
Industries extractives	66	65	1	36	35	1	1	0	30	1	3	0	1	0	30	30	0	0	0	25	0	5	0	0	0
Industries de transformation	8716	6451	1725	6319	4865	1454	1203	527	3442	924	137	2	83	1	1857	1586	271	330	0	1126	53	106	0	24	218
Manutention et transport	4687	4589	98	1377	1334	43	37	0	1257	41	10	0	30	2	3310	3255	55	34	0	3072	43	127	12	22	0
Commerce et banque	5681	5055	626	2838	2217	621	581	103	1280	510	21	1	335	7	2843	2838	5	1591	0	479	0	37	0	731	5
Professions libérales	1615	1087	528	1302	781	521	30	2	583	468	16	4	152	47	313	306	7	1	0	143	0	6	0	156	7
Soins personnels, domestiques	2178	680	1498	848	217	631	73	2	140	629	4	0	0	0	1330	463	867	50	0	256	805	6	2	151	0
Services publics	6717	6269	448	3946	3498	448	0	0	3493	448	3	0	2	0	2771	2771	0	0	0	2771	0	0	0	0	0
Total général	30109	25131	4978	16980	13246	3734	2122	644	10325	3026	196	7	607	57	13129	11885	1244	2316	39	8173	961	306	14	1090	230

S.M. = sexe masculin

S.F. = sexe féminin

Données remarquables :

* La population active est faite de 56,4 % d'Européens et de 43,6 % d'« indigènes ».

* Chômage : 0,7 % des actifs européens et 2,4 % des actifs « indigènes » sont comptabilisés comme au chômage, sans qu'on sache bien ce que recouvre cette catégorie.

* Les Européens sont particulièrement sur-représentés par rapport aux « indigènes » dans les « **professions libérales** » (+ 316 %), les « **industries de transformation** » (+ 340 %) et les « **services publics** » (+ 143 %). Si les Européens occupent tous types d'emplois libéraux (quoique en particulier ceux de « dactylographes et d'entreprise d'écriture » – 491 individus, dont deux tiers de femmes – et ceux ayant trait à la comptabilité – 321 individus), les « indigènes » sont avant tout des dactylographes isolés (113, sans doute ceux que l'on trouverait dans d'autres sources sous l'appellation d'« écrivains publics »).

* Les « indigènes » sont particulièrement **sur-représentés par rapport aux Européens** dans les emplois de la « **manutention et transport** » (+ 240 %) et relatifs aux « **Forêts et à l'agriculture** » (+ 216 %). Ils sont, parmi ceux catégorisés dans la première de ces catégories, tout particulièrement nombreux à être « journalier », « manœuvre », « portefaix », « commissionnaire », « manutentionnaire », « magasinier », « emballeur » ou « porteur » (2 877) ; les Européens ne sont, eux, que 277 (soit plus de 10 fois moins).

* Les **cheminots** se répartissent ainsi : 886 Européens et 148 « indigènes ». Les **traminots** sont, eux, respectivement 9 et 23 (ce qui est sous-estimé ; nombre de traminots ont probablement été décomptés dans la catégorie des « cheminots »).

* Il y a presque autant d'Européens que d'« indigènes » qui travaillent dans le domaine du « **Commerce et de la banque** ». **Cependant, ces deux catégories de population n'exercent pas du tout les mêmes professions.** Si le détail des salaires n'est pas indiqué dans la source ici commentée, il est certain que les « indigènes » occupent massivement les professions les plus mal rémunérées. Ils sont ainsi 802 à faire de l'épicerie de détail (pour 72 Européens) et 234 à vendre des fruits et légumes au détail (pour 4 Européens). Les Européens sont quant à eux 223 à être catégorisés comme vendeurs de « nouveautés et tissus » et travailleurs de « grands magasins » (pour 45 « indigènes ») ; ils sont par ailleurs 257 à être « représentant de commerce » ou « commis-voyageur » (pour 8 « indigènes »). Les commerçants forains domiciliés à Constantine se répartissent en 49 Européens et 84 « indigènes » (dont 62 « marchands ambulants » ou « colporteurs »). Enfin, les 305 individus travaillant dans la banque se répartissent en 288 Européens et 17 « indigènes ».

Source : Service central de statistique (gouvernement général de l'Algérie – direction des Services économiques), *Statistique de la population algérienne*, t. 1 : *Principales agglomérations*, Alger, Impr. E. Pfister, 1934, p. 310-311 (« résumé par grande catégorie socio-professionnelle ») et, pour le détail par profession, p. 293-295 (« journalier », « manœuvres » et assimilés), p. 296-297 (concernant les cheminots et traminots), 296-303 (métiers du « Commerce et de la banque ») et 304-307 (« professions libérales »).

Annexe 5-3. Revenus nécessaires pour bénéficier d'HBM en accession à la propriété : deux exemples constantinois (1924, 1930)

	Patrimoine coopératif, 5 ^e programme (1924)		Abri familial, 1 ^{er} programme (1930)
	Bellevue (45 pavillons)	Lamy (15 pavillons)	Sidi Mabrouk (93 pavillons)*
Revenu annuel minimal	5 000 F (commis des PTT ¹)	4 600 F (ferreur aux chemins de fer ³)	7 000 F (un tailleur d'habit et un commerçant ⁵) 4 496 F de 1924 avec correction de l'inflation.
Revenu annuel maximal	17 500 F (juge d'instruction ²)	9 850 F (instituteur ⁴)	24 300 F (géomètre ⁶) 15 606 F de 1924 avec correction de l'inflation.
Revenu moyen**	8 913 F <i>Traitement ou salaire brut annuel = 6 557 F.</i>	6 586 F <i>Traitement ou salaire brut annuel = 5 417 F.</i>	10 831 F 6 956 F de 1924 avec correction de l'inflation.
	8 331 F <i>Traitement ou salaire brut annuel = 6 272 F.</i>		
Revenu médian	8 710 F <i>Traitement ou salaire brut annuel = 6 000 F.</i>	6 115 F <i>Traitement ou salaire brut annuel = 5 100 F.</i>	10 127 F 6 503 F de 1924 avec correction de l'inflation.
	7 896 F <i>Traitement ou salaire brut annuel = 5 750 F.</i>		

¹ André Bérout (21 ans en octobre 1924) ; ² Jules Louis Édouard Barrot (né en 1874) ; ³ Pierre Olivès (né en 1891) ; ⁴ Sliman Haddad (né en 1887) ; ⁵ Albert Fredj Barkatz [ou Barkats] (né en 1887) ; ⁶ François Cava (né en 1897).

* Quoique l'Abri familial fasse bâtir 93 pavillons, nous n'avons d'informations relatives aux revenus que pour 62 bénéficiaires ; les 31 autres en sont dépourvus car ils ont remplacé dans le programme de construction des personnes s'étant désisté – pas nécessairement pour des raisons financières – après que le président de la coopérative d'HBM ait envoyé la liste ici analysée. Par conséquent, l'échantillon est constitué d'un total de 122 individus.

** À titre tout à fait indicatif, Thomas Piketty retient comme « salaire ouvrier moyen » en France 5 433 F pour 1924 et 8 664 F pour 1930 ; il retient comme « salaire moyen » en France en 5 856 F en 1924 et 9 515 F en 1930.

Les revenus sont indiqués

- 1) pour les constructions Patrimoine coopératif en prenant en compte le « traitement ou salaire brut annuel » + l'éventuelle « indemnité algérienne ou supplément de traitement » + l'éventuelle « pension de retraite ».
- 2) pour les constructions de l'Abri familial la source ne mentionne que des « ressources annuelles », *a priori* équivalentes à la somme de toutes les rentrées d'argent évoquées au point 1), soit le revenu total par bénéficiaire.

Les données fournies « avec correction de l'inflation » sont proposées à titre indicatif afin de permettre des comparaisons entre 1924 et 1930. Elles sont basées sur les indices de prix à la consommation publiés dans l'ouvrage de Thomas Piketty (voir sources), eux-mêmes élaborés à partir de données de la France métropolitaine.

Sources : Président de la société, « État donnant la situation personnelle complète des 60 futurs locataires-attributaires qui sont compris dans le 5^e programme de construction du Patrimoine coopératif constantinois », s.d. [certifié conforme le 29 octobre 1924] (CDC, 110384-001-c. 922) ; président de la société, « État récapitulatif du 1^{er} programme de construction de l'Abri familial de Constantine », 5 août 1930 (CDC, 110384-004-c. 2334) ; PIKETTY Thomas, *Les hauts revenus en France au XX^e siècle. Inégalités et redistributions, 1901-1998*, Paris, Grasset, 2001, p. 679 (« Annexe E – Tableau E-1 – Le salaire ouvrier moyen sur longue période, 1900-1998 »), 684 (« Annexe E – Tableau E-3 – Le rapport entre salaire moyen et le salaire ouvrier moyen, 1900-1998 ») et 690 (« Annexe F – Tableau F-1 – Les indices de prix à la consommation, 1890-1998 ») (afin d'établir l'équivalent des revenus de 1930 avec ceux 1924 ; élaboré par Piketty à partir des données synthétisées par Pierre Villa, *Un siècle de données macro-économiques*, Paris, Insee, « Résultats – Économie générale », 1994, 266 p. ; les données et les statistiques sont construites pour 87 départements avant la Première Guerre mondiale et 90 départements par la suite (p. 8), excluant ainsi visiblement les départements d'Algérie)).

Jeu de données : Nakala/Tables/CH5_logements_bénéficiaires_nominatifs/Feuille_BN_villes.ods (colonnes CP à CX).

Annexe 5-4. Part des actifs selon le genre dans les agglomérations d'Alger, Oran et Constantine (1931)

	Européens					indigènes				
	H	F	T	soit		H	F	T	soit	
				actifs masculins parmi le total des actifs	actifs féminins parmi le total des actifs				actifs masculins parmi le total des actifs	actifs féminins parmi le total des actifs
Agg. alg.	68 445	17 174	85 619	80 %	20 %	39 546	3 033	42 569	92,9 %	7,1 %
Agg. oran.	38 092	9 361	47 453	80,2 %	19,8 %	9 197	387	9 584	96 %	4 %
Agg. const.	13 246	3 734	16 980	78 %	22 %	11 885	1 244	13 129	90,5 %	9,5 %
<p>H = hommes F = Femmes T = Total Alg. = Agglomération alg. = algéroise oran. = oranaise const. = constantinoise</p>										
<p><i>Source</i> : Service central de statistique (gouvernement général de l'Algérie – direction des Services économiques), <i>Statistique de la population algérienne</i>, t. 1 : <i>Principales agglomérations</i>, Alger, Impr. E. Pfister, 1934, p. 232-233 (« résumé par grande catégorie socio-professionnelle », agglomération d'Alger), 276-277 (<i>idem</i>, agglomération oranaise) et p. 310-311 (<i>idem</i>, agglomération constantinoise).</p>										

Annexe 5-5. Maîtrise du français dans les agglomérations d'Alger, Constantine et Oran (1931)

	citoyens français* (d'origine et naturalisés) N = 271 426									étrangers* (non compris les musulmans) N = 53 652									musulmans (français et étrangers) N _{mus} = 256 440											
	sachant lire et écrire			illettrés			degré d'instruction non-déclaré			sachant lire et écrire			illettrés			degré d'instruction non-déclaré			musulmans sujets français N _{mus_suj_fr} = 248 192			étrangers musulmans N _{mus_étr} = 8 248								
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T			
Agg. alg.	69 593	70 281	139 874	3027	5 216	8 243	2 954	3 905	6 859	7 498	7 533	15 031	3 202	5 317	8 519	2 017	952	2 969	18 524	4 227	22 751	4 782	808	5 590	783	25	808	130	10	140
Agg. oran.	34 043	32 823	66 866	3202	6 194	9 396	1 530	2 546	4 076	5 994	5 943	11 937	3 953	6 713	10 666	1 169	1 483	2 652	5 330	2 472	7 802	671	24	695	579	21	600	14	1	15
Agg. const.	16 800	16 068	32 868	376	1 418	1 794	569	881	1 450	688	700	1 388	67	209	276	96	118	214	1 662	217	1 879	776	61	837	23	0	23	7	0	7
Totaux	120 436	119 172	239 608	6 605	12 828	19 433	5 053	7 332	12 385	14 180	14 176	28 356	7 222	12 239	19 461	3 282	2 553	5 835	25 516	6 916	32 432	6 229	893	7 122	1 385	46	1 431	151	11	162
	88,3 %			7,2 %			4,5 %			52,9 %			36,3 %			10,8 %			13,1 %			2,9 %			17,3 %			2 %		
	musulmans parlant le français = 33 863 (soit 13,2 %) musulmans écrivant le français = 7 284 (soit 2,8 %)																													

Abréviations : **Agg.** = Agglomération **alg.** = algéroise **oran.** = oranaise **const.** = constantinoise
N = population de chaque groupe considéré **H** = hommes **F** = femmes **T** = Total (correspond à la somme de H + F)

* Données concernant les personnes âgées de 10 ans ou plus (et âge non déclaré).

À noter 1 : les données concernant les agglomérations algéroise, oranaise et constantinoise sont issues de la source indiquée *infra*. Les totaux sont des calculs de mon fait, de même que la population de chaque groupe considéré (N et N_{mus}) et pour les totaux « T ».

À noter 2 : l'« agglomération algéroise » comprend Alger, Birmandreis, Bouzaréa, El Biar, Hussein Dey, Kouba, Maison-Carrée, Saint-Eugène ; « l'agglomération oranaise » est constituée d'Oran, Arcole, La Sénia, Mers-el-Kébir » ; l'« agglomération constantinoise » correspond à Constantine (centre-ville, faubourgs d'El-Kantara, de Sidi Mabrouk et de Bellevue).-

À noter 3 : le nombre de « musulmans » (N_{mus}) est obtenu par addition de « N_{mus_suj_fr} » + « N_{mus_étr} ». Les détails par agglomérations sont p. 181, 182 et 183 de la source mentionnée *infra*.

Source : Service central de statistique (Gouvernement général de l'Algérie – Direction des services économiques), *Statistique de la population algérienne*, t. 1 : *Principales agglomérations*, Alger, Impr. E. Pfister, 1934, p. 181-185 (« Instruction – Degré d'instruction suivant la nationalité, le sexe et l'âge »).

Jeu de données : Nakala/Tables/CH5_logements_bénéficiaires_comptables/Feuille_BC_ind_instruction et classes d'âge.ods.

Annexe 5-6. Bénéficiaires d'HBM membres d'autres associations à Constantine et Sétif

	Nombre de bénéficiaires connus*	Francs-maçons**	Membres de la <i>Voix des Humbles</i> ***	Membres de groupements de familles nombreuses****
Constantine	485	6	4	2
Sétif	131	7	/	/

Sources utilisées et leurs limites :

* Ne sont ici considérés que les bénéficiaires d'HBM en accession à la propriété connus. Soient, pour Constantine, une partie de ceux des 7 programmes du Patrimoine coopératif constantinois (1, 6, 6, 41, 71, 60 et 94 logements) et tous ceux des 3 programmes de l'Abri familial (93, 79 et 34 logements) ; et, pour Sétif, une partie de ceux des 6 programmes du Patrimoine sétifien (5, 32, 12, 21, 19 et 42 logements) et tous ceux du programme du Foyer des cheminots algériens de l'État (66 logements).

** Pour déterminer l'appartenance à une loge maçonnique, les liasses cotées Corr.-959, 961, 962 (Constantine), 1715 et 1716 (Sétif) ont été consultées aux archives du Grand Orient de France (GODF). La Grande Loge de France (GLDF) n'a jamais répondu à nos sollicitations ; il a tout de même été possible de déterminer l'appartenance de trois bénéficiaires d'HBM à une loge relevant de cet orient (*La Concorde sétifienne*) grâce à la reproduction d'une archive dans un travail de Fabrice De Jallad (*La Franc-maçonnerie en Algérie*, Mémoire de Master d'histoire sous la direction de Jean-Louis Triaud, Université Aix-Marseille I, 2005, p. 121 ; reproduction d'un tableau des membres à la date du 31 décembre 1921 (GLDF, carton 466)). C'est dire à quel point les données ci-dessus ne sont que le fruit d'un sondage, d'autant que la loge *Les Hospitaliers* (GLDF) de Constantine est réputée comme étant « très importante, tant par le nombre de ses membres que par l'influence qu'elle a su acquérir et conserver » dans le département¹ ; il y aurait en tout environ 300 francs-maçons à Constantine en 1922².

*** Pour déterminer l'implication dans la rédaction et la diffusion de la *Voix des Humbles*, les numéros de ce journal disponible à la BNF ont été intégralement consultés.

**** La mention d'appartenance à un groupement de familles nombreuses apparaît de-ci, de-là (presse, notices biographiques) mais aucune liste exhaustive n'existe, à défaut d'archives constituées par ces groupements parfois importants (il y a par exemple, selon son président, 262 adhérents dans la section d'Orléansville en 1932³).

Jeu de données : Nakala/Tables/CH5_logements_bénéficiaires_nominatif/Feuille_BN_membres d'associations.ods.

-
- 1 Sé. du Suprême Conseil de l'ordre du GODF, 17 mars 1920 (*Compte rendu des travaux du Grand Orient de France. Suprême Conseil pour la France et les possessions françaises – 76^e année (janvier 1920 – décembre 1920)*, Paris, Secrétariat général du Grand Orient de France, 1921, pagination multiple ; rapport de Blanchet, de retour de visites dans les loges d'Algérie et de Tunisie).
 - 2 Lettre de Dessens, Diffre, Lemaire aux T.C.F. [Très chers frères], 25 mars 1922 (GODF, Corr.-961).
 - 3 « Ligue des familles nombreuses françaises d'Algérie (section d'Orléansville) », *Le Progrès*, 16 juin 1932, p. 2.

Annexe 5-7. Bâtir une HBM en accession à la propriété : exemples de listes de bénéficiaires

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

PRÊTS AUX SOCIÉTÉS D'HABITATIONS A BON MARCHÉ

ÉTAT donnant la situation de la Société *Le Patrimoine Coopératif Sétifien* à la date du *25 Août 1925*

ÉTAT GÉNÉRAL DE LA CAISSE DES DEPOTS PRÉSENTANT LES PRÊTS ACCÉDÉS

1° IMMEUBLES APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ (1)

N° d'ordre des maisons	Noms des locataires-acquéreurs	Profession	Âge	Emplacement de l'immeuble	Surface totale des terrains	Année de la construction	Valeur de l'immeuble			Sommes payées par la société			Montant nominal des actions souscrites	Durée de libération	Solde actuel	Hypothèque prise par des tiers créanciers	Compagnie auprès de laquelle l'immeuble est assuré contre l'incendie	n° de police auprès de la CNAD	Observations
							Coût du terrain	Coût de la maison	Coût total	sur terrain	sur construction en cours	sur construction achevée							
1	Devereux		31	Rte de	900 m ²	1926	11 000	11 000	22 000			11 000	10 ans	11 000					
2	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
3	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
4	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
5	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
6	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
7	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
8	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
9	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
10	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
11	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
12	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
13	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
14	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
15	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
16	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
17	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
18	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
19	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
20	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
21	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
22	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
23	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
24	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
25	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
26	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
27	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
28	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
29	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
30	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
31	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
32	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
33	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
34	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
35	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
36	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
37	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
38	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
39	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
40	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
41	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
42	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
43	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
44	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
45	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
46	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
47	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
48	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
49	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
50	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
51	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
52	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
53	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
54	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
55	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
56	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
57	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
58	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
59	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
60	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
61	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
62	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
63	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
64	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
65	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
66	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
67	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
68	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
69	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
70	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
71	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
72	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
73	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
74	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
75	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
76	Devereux		31	Sabran			11 000	11 000	22 000			11 000		11 000					
77	Devereux																		

Nom et prénoms	Professions	Somme demandée	Type de maison
ATHANE Louis	Employé P.L.M.	20.681,95	B ² 4 pièces
LEVEQUE William	" - " Pts et Chées	23.374,25	A ³ 3 " - "
BLASCO Jacques	ouvrier P.L.M.	22.967,50	A ³ 3 " - "
DELMOULY Charles	Commissaire enquêteur	22.079,25	B ² 4 " - "
Vve DJAN Rachel	Couturière	26.970,75	B ³ 4 " - "
EPETIT Eugène	Instituteur	22.407,70	B ² 4 " - "
Vve PONS Adélaïde	Couturière	22.447,95	A ³ 3 pièces
POULET Jules	Employé P.L.M.	23.536,35	A ³ 3 " - "
CANART Emile	ouvrier P.L.M.	19.198,90	A ² 3 " - "
DODEMAN Charles	Chef de brigade P.L.M.	18.739,20	A ² 3 " - "
ANGEVIN Charles	Ouvrier P.L.M.	23.450,05	B ² 4 " - "
AUBINAT Charles	" - " P.L.M.	18.531,70	A ² 3 " - "
BAUTZMANN Jules	" - " P.L.M.	16.076,75	A 3 " - "
BEZIA Pierre	" - " P.L.M.	22.295,25	B ² 4 " - "
CASSAR Léopold	Mécanicien	23.709,55	B ² 4 " - "
Mme MANGAVEL Louise	Couturière	17.558,80	A ² 3 " - "
Mlle MONTHEARD Renée	Employée C.de Commerce	22.841,90	B ² 4 " - "
ORTS François	Ouvrier P.L.M.	23.386,05	B ² 4 " - "
PROU Ernest	" - " P.L.M.	24.109,85	B ² 4 " - "
VANTEY Georges	Comptable	27.329,45	B ³ 4 " - "
ALLES Antoine	Ouvrier P.L.M.	21.247,60	A ² 3 " - "
DEDIEU Paul	Electricien	24.851,25	A ³ 3 " - "

Source : « Le Foyer des cheminots PLM d'Alger – Emprunt à la Caisse des dépôts et consignations de 1925 – État indiquant la somme demandée pour chaque sociétaire, y compris la prime d'assurance sur la vie », 14 mars 1925 (CDC, 110384-001-c. 1134).

— 2 —

concurrentement avec les fonds sociaux, à l'exécution des opérations suivantes :

1° Construction à Sidi Mabrouck Supérieur sur le plateau du Man sourah, de 93 Maisons individuelles devant être louées avec promesse d'attribution et destinées à MM. Melki David Henri, Melki Fredj Michel, Taiele Fredj, Dadoun Messaoud Prosper, Sfedj Ichoua, Bouskelha Mardochee, Boulange Emile Pierre, Doukan Benjamin, Haleimi Joseph, Chemla Benoun, Aouat Maklouf, Aouat Prosper, Sultan Henri Kalfa, Cohen Rubens, Mme Hannoun Judas née Atlan, MM. Zerbib René, Ouzan David, Neff Ferdinand, Zerbib Lazare, Salfati Simon, Salfati David, Me Veuve Dragacci, MM. Mimouni Abraham, Mimouni Benjamin, Nabitz Albert, Ros Vincent Lucien, Di Pietro Angelo, Salfati Michel Robin, Kara Mustapha Ahmed, Mme Benelmouloud née Zakia Achour, Halimi Fredj, Guedj Fredj, Mme Vagnon née Jeanne Fourment, MM. Bounegab Ahmed, Mariani Toussaint, Atlan Chaloum, Lellouche Elie, Zerbib Albert Judas, Festé Armand, Cohen Nessim, Guedj Salomon de Nessim, Me Zerbib née Melki Fortunée Yamina, MM. Guedj Jules, Tolla François, Sultan Jacob, Mangion Jean Henri, Mattera Salvator Aniel Joachim, Ambrosino Louis, Allouche Simon, Nessim, Mimouni Sassi, Allouche Isaac, Hassoun Chaloum, Halimi Messaoud Binhas, Guedj Abraham, Lalloum Lucien, Hlimi Marcel Kalfallah, Mme Seltan née Zaffran Missa, Aouizerate Rahmin, Bismuth Haim, Mme Jager Eugénie née Gillio, MM. Chauvet Adolphe, Tchandarli Braham Omar, Guedj Abraham de Benjamin, Ghrenassia Daniel Gaston, Zemmour Kalfa, Dadoun Meyer, Bensenior Jacob, Guedj Simon, Bonnat Marcel Georges, Cava François, Me Jager Blanche M. Allouche Messaoud Adelphe, Guedj Isaac, Fitoussi Messaoud Kalifa Hai, Barkatz Albert, Gozland Jules Isaac, Allouche Youssef, Aouizerate Joseph, Fitoussi Messaoud Kalfallah, Dukhan Raphael, Bouskila Gaston, Beckouche Michel, Lalloum Albert Abraham, Guedj Raphaël, Guedj Maklouf, Mme Veuve Doukan Abraham, M. Bouskila Judas, Cerf Georges Xavier, Djabali Mohamed Cherif, Chemama Abraham Henri, Djuan Emile, Gros Jean Antoine.

2° Paiement des primes uniques des assurances temporaires à souscrire par les locataires acquéreurs auprès de la Caisse Nationale d'Assurance en cas de décès.

Source : « Contrat de prêt de 4 286 000 F contracté par l'Abri familial de Constantine » (CDC, 140101-011-c. 2334).

Annexe 5-8. Analyse quantitative des bénéficiaires : méthodologie

Les bénéficiaires sont connus par les listes et mentions qu'en font les institutions de contrôle (gouvernement général de l'Algérie, ministère de la Santé publique) et créancières (Caisses des dépôts ; les archives des autres caisses – des retraites des chemins de fer algériens de l'État, des fonctionnaires algériens – n'ont pas été retrouvées).

Bureau gubernatorial des HBM, ministère de la Santé publique, CDC : une exploration exhaustive des fonds

Au gouvernement général, un bureau de la direction de l'Intérieur et des beaux-arts est spécifiquement dédié au traitement des dossiers d'HBM¹ ; ce sont ses archives qui constituent le fonds IBA-HBM des archives nationales d'Algérie (ANA). Aux archives de la CDC, chaque programme de construction a son dossier dédié. Dans les archives du ministère de la Santé publique (ANF), chaque organisme a une liasse le concernant. La correspondance entre bureau gubernatorial, ministère et CDC fait que l'on y retrouve parfois les mêmes documents sous forme d'original et de papier carbone. Toutes ces liasses ont été exhaustivement consultées – exception faite, pour des raisons de difficulté de délivrance des documents, de quelques-unes des ANA. Les premiers mois de thèse ont été consacré à une telle exploration documentaire afin de dégager les programmes de construction les plus à même d'être étudiés ; le critère choisi a été la possibilité de croiser un maximum de dossiers au sein de chacun des divers dépôts d'archives.

Les sources relatives aux bénéficiaires d'HBM en location-acquisition : saisie et codages

Dans un premier temps, les listes de bénéficiaires ont fait l'objet d'une saisie dans des tableurs : un tableur par ville, une feuille de tableur par programme de construction. Dans chacune de ces feuilles, chaque ligne était dédiée à un individu ; autant de colonnes que d'informations contenues dans la source ont été ouvertes : nom, prénom, âge, profession, etc. Ces tableurs constituent les informations « brutes » des sources.

Dans un second temps, deux tableurs dédiés à l'analyse ont été ouverts :

- **bénéficiaires_comptages (BC)** : afin de mener diverses analyses quantitatives.
 - **BC_données nominatives exploitables**, afin de maîtriser le corpus étudié, son intérêt, ses limites et les analyses qui sont fondées dessus.
 - **BC_codages**, afin, en agglomérant les professions connues du corpus de bénéficiaires étudiés selon celles décrites dans le recensement de 1931, de pouvoir établir des comparaisons (voir quelques éléments plus détaillés *infra*, Annexe 5-11).
 - **BC_catégorie professionnelle**, afin d'étudier qui sont, selon leur emploi, les bénéficiaires d'HBM.
 - **BC_catégorie professionnelle_femmes**, afin de faire de même uniquement pour les bénéficiaires identifiées comme femmes (en fonction des indications d'état civil – « Madame », « Mademoiselle », « mariée », « veuve » – et de leur prénom ; les cas ambigus, rarissimes, non pas été pris en compte).
 - **BC_hiérarchie professionnelle**, afin de distinguer les cadres des exécutants c'est-à-dire afin de distinguer, dans chaque profession, la place dans la hiérarchie professionnelle et par conséquence sociale.
 - **BC_ind**, afin d'estimer le nombre d'« indigènes » bénéficiaires d'HBM.
 - **BC_ind_instruction et classes d'âge**, afin d'estimer d'une part le nombre et la proportion d'« indigènes » maîtrisant ou non l'arabe et le français (à l'écrit et à l'oral) et d'autre part de donner une répartition par classes d'âge.
- **bénéficiaires_nominatif (BN)** : afin d'agréger selon des catégories communes des individus éparpillés dans divers programmes de construction – des analyses quantitatives ont aussi été menées dans ce tableur :
 - **BN_villes**, afin d'étudier, pour un corpus défini (voir *infra*, Annexe 5-9), les âges (calculs de moyennes et de médianes) et professions (codage).
 - **BN_femmes**, afin d'étudier qui sont les femmes ayant bénéficié d'une HBM.
 - **BN_ind_détails (sources, etc.)**, afin d'étudier ceux que j'estimais pouvoir être catégorisés comme « indigènes » – d'autres sources l'ont ensuite confirmé ou infirmé (voir *infra*, Annexe 5-12).
 - **BN_ind_synthèse**, afin de mener des analyses quantitatives à partir de celles et ceux dont il s'avérait certain qu'une partie de leur vie ressortait de l'algérianité.
 - **BN_membres d'associations**, afin d'étudier l'inclusion de chacun dans divers groupements (franc-maçonnerie, *Voix des humbles*, ligue des familles nombreuses).

1 Sur ce bureau, voir l'annexe Institutions-4-A.

Annexe 5-9. Programmes de construction d’HBM en accession à la propriété et bénéficiaires afférents (1922-1936) formant le socle des analyses quantitatives (profession, âge, genre)

Départements (avec nombre de bénéficiaires connus)	Ville	Nom de la société	N° du programme de construction	Année de financement	Nombre de bénéficiaires	
Alger (89)	Alger (89)	Foyer des cheminots algériens de l’État (49)	1	1922	20	
			2	1923	29	
		Foyer des cheminots PLM (22)	3	1926	22	
		Foyer des PTT (18)	2	1925	18	
Oran (265)	Sidi Bel Abbès (165)	Foyer bel-abbésien (165)	1	1924	7	
			2	1924	5	
			3	1925	30	
			5	1927	7	
			7	1930	13	
			8	1930	5	
			9	1932	32	
			10	1932	8	
	Perrégaux (100)	Cité Le Travail (100)	1	1923	10	
			2	1924	34	
			3	1928	16	
			4	1936	40	
	Constantine (582)	Constantine (322)	Patrimoine coopératif constantinois (229)	4a (Fg Bellevue)	1922	49
				4b (Fg Lamy)		22
5a (Fg Bellevue)				1925	45	
5b (Fg Lamy)					15	
6				1932	98	
L’Abri familial (93)				1	1930	93
Bône (101)		Patrimoine coopératif bônois (101)	2a	1922	8	
			2b	1923	30	
			3	1926	37	
			5	1932	26	
Guelma (116)		Prévoyance guelmoise (116)	1	1926	17	
			2	1928	29	
			3	1930	16	
			4	1932	54	
Sétif (43)	Patrimoine coopératif sétifien (43)	2	1927	29		
		4a	1931	14		

Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre de bénéficiaires totaux (par société, par ville, par département).

N_{Total} = 936 individus.

Jeux de données: voir l’ensemble des bénéficiaires d’HBM dans chacun des fichier par ville ; Nakala/Tables/CH5_logements_bénéficiaires_nominatif/Feuille_BN_villes.ods (synthèse des bénéficiaires d’HBM pour les sociétés susmentionnées avec informations relatives au nom, prénom, âge, genre, « indigène » ou non, âge, métier).

Annexe 5-10. Programmes de construction d’HBM en accession à la propriété (1922-1936) : proportion des bénéficiaires connus par villes

Départements	Nombre d’HBM bâties – Par département	Nombre d’HBM bâties – Par département (% du total)	Nombre d’HBM bâties dans l’échantillon considéré – Par département (total)	Villes	Nombre d’HBM bâties – Par villes concernées par l’échantillon considéré (total)	Nombre d’HBM bâties – Dans l’échantillon considéré (total) (et % par rapport au total)	Nombre d’HBM bâties dans l’échantillon considéré (% du total de chaque ville)	Nombre d’HBM bâties dans l’échantillon considéré (% du total de chaque département) (et % par rapport au total de l’Algérie)
Alger	1017	26,3	89	Alger	941	89 (9,5 %)	9,5 %	8,8 % (2,3%)
Oran	765	19,8 %	265	Perrégaux	100	100 (10,7 %)	100 %	34,6 % (6,9%)
				Sidi Bel-Abbès	225	165 (17,6 %)	73,3 %	
Constantine	2085	53,9 %	582	Constantine	669	322 (34,4 %)	48,1 %	27,9 % (15,1 %)
				Bône	580	101 (10,8 %)	17,4 %	
				Guelma	116	116 (12,4 %)	100 %	
				Sétif	381	43 (4,6 %)	11,3 %	
Totaux	3867	100 %	936	Totaux	3012	936 (100 %)	31,1 %	24,2 % (24,2 %)

Les chiffres en rouges sont ceux analysés dans la démonstration.

Jeu de données : Nakala/Tables/CH5_logements_bénéficiaires_comptages/Feuille_BC_données_nominatives_exploitable.ods (tableau intitulé « Données relatives aux effectifs analysés (par catégories et hiérarchie professionnelle) », colonnes CO-DB).

Annexe 5-11. Catégoriser les professions des bénéficiaires selon les catégories et la hiérarchie professionnelles

Rassembler, pour des besoins de compréhension et clarification des statuts sociaux et des dynamiques sociales, des métiers et emplois parfois très différents en des groupes est systématiquement « un choix politique »¹. Nul codage n’étant exempt d’angles morts, ni de sur ou sous-valoriser certains groupes sociaux, il a semblé préférable d’en esquisser au moins deux, l’un avec des catégories de l’époque étudiée, l’autre avec des catégories propres à cette thèse.

En l’espèce, les catégories utilisées par le service de statistique du gouvernement général pour interroger les données récoltées lors du recensement de 1931 ont permis d’appréhender les bénéficiaire selon des « catégories professionnelles »². La création de 6 catégories relatives à la place de chaque métier dans les hiérarchies sociales et urbaines a permis, de façon certes approximative, de distinguer la surface sociale de chacun.

Le détail des catégories utilisées est disponible dans la feuille de tableur Nakala/Tables/CH5_logements_bénéficiaires_comptages/Feuille_BC_codages.ods.

1 LEMERCIER Claire, ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l’historien*, Paris, La Découverte, 2007, p. 43 ; voir en outre les réflexions historiques et épistémologiques développées par DESROSIÈRES Alain, « Comment faire des choses qui tiennent : histoire sociale et statistique », *Histoire & Mesure*, 4-3/4, 1989, p. 225-242. Voir également le codage des professions proposé par LE BIHAN Jean, *Au service de l’État. Les fonctionnaires intermédiaires au XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2008, p. 339-340.

2 Gouvernement général (direction des Services économiques – service central de Statistique), *Recensement démographique quinquennal du 8 mars 1931. Statistique de la population algérienne*, Alger, Impr. E. Pfister, t. 1 : *Principales agglomérations*, 1934, 355 p.

Annexe 5-12. Des « indigènes » dans les HBM : délimitation du corpus et stratégies de recherche

1. Au sein des listes de bénéficiaires, les patronymes à **consonance « indigène »** – avec une sélection aussi large que possible – ont été relevés et ont formé une base de donnée préliminaire. Face à la confusion possible avec les patronymes « israélites », seul ceux ayant un prénom en rapport avec l’islam (Mohamed, Ahmed, Abdelouahab, Abdelhafid, Ali, Abdelmalek, etc.) ont été conservés. Ceux n’ayant pas fait leur service militaire – et donc n’étant pas citoyen – ont été intégré à cette première base. Les cas ambigus, peu nombreux, ont été ignorés (« Zenatti » sans prénom connu à Batna par exemple).

2. Afin de ne pas éliminer de l’étude les bénéficiaires qui seraient fils ou fille d’un-e indigène » et d’un-e Européen-ne ou d’un-e « Israélite », chacun des **2 191 bénéficiaires** d’une HBM en accession à la propriété connus par ses nom et prénom a fait l’objet d’une enquête quant à sa **généalogie immédiate**. Le module de requête par nom des ANOM pour la conscription militaire rend possible une telle recherche (registres matricules militaires, numérisés et indexés pour les garçons ayant fait leur service en Algérie et nés au plus tard en 1901) ; il en va de même pour les actes d’état civil (de naissance, de mariage et de décès, numérisés et indexés jusqu’à 1904 et uniquement numérisés pour 1904-1919). Ainsi, une très grande partie des bénéficiaires d’HBM dans l’entre-deux-guerres étant né en Algérie et/ou ayant fait leur service en Algérie sont dans l’une et/ou l’autre de ces bases. Les non-citoyens y sont indexés de façon très aléatoire : leur présence permet de mieux comprendre leur filiation quand leur absence est un indice – faillible (destructions ou non numérisation de registres – de leur qualité d’« indigène »).

3. S’en tenir à assigner soi-même une position à des individus ne se prêtant pas à cet exercice est, en dépit de nombreuses précautions, extrêmement fragile – sans compter les problèmes éthiques et politiques que cela pose¹. **Rassembler des informations en tout genre** sur chacune des personnes identifiées dans un premier temps permet d’**épaissir la connaissance** que l’on a de chacun des bénéficiaires. **Pour cela**, l’OCR développée par la Bibliothèque nationale de France a permis de sonder le **a) Journal officiel de la République française** (1881-1950) et le **b) Journal officiel de l’Algérie** (1927-1938) ainsi que **c) de nombreux titres de presse**. Pour déterminer l’obtention de la citoyenneté de chacun, **d) les volumes de la Liste alphabétique des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret** pour les années 1900 à 1940 ont été largement consultés (complétés par un registre de ceux naturalisés de mars 1927 à 1949 dans le Constantinois par jugement en vertu de la loi du 2 février 1919 (ANOM, 93-7730)). La base **e) « Léonore »** sur laquelle sont indexés plusieurs centaines de milliers de dossiers de Légion d’honneur a aussi été systématiquement consultée. Enfin, tous les **f) dictionnaires biographiques** recelant des informations sur des gens ayant vécu en Algérie ont été dépouillés (Maitron ; A. Sekfali, *Les maîtres d’écoles du Constantinois...* ; A. et J. Brochier, *Livre d’or de l’Algérie...*).

4. Ces axes de recherches qui sont autant de précautions n’éliminent pas les incertitudes, loin s’en faut. Ils permettent toutefois de délimiter au mieux les apports produits : le nombre de bénéficiaires ici étudiés est minimal (seul ceux dont on est absolument certains qu’ils ont été de famille de statut « indigène », au moins un temps, forment le corpus) ; en leur sein, le nombre de naturalisés (difficulté à repérer ceux naturalisés par jugement) et de décorés de la Légion d’honneur (nombreuses lacunes de la base Léonore) sont aussi des minimums.

Jeux de données : 1. Nakala/Tables/CH5_logements_bénéficiaires_nominatifs/Feuille_BN_ind_détails (sources, etc.).ods et 2. Nakala/Tables/CH5_logements_bénéficiaires_comptages/Feuille_BC_ind.ods.

1 Voir par exemple ZALC Claire, *Dénaturalisés. Les retraits de nationalité sous Vichy*, Paris, Seuil, 2016, p. 110-114.

Annexe 5-13. Rapport numérique entre population civique (citoyens français, électeurs et votants) et nombre d’HBM (principales villes)

Villes	Nombre de citoyens français		Électeurs				Nombre d’HBM édifiées		
	1926	1936	1928		1936		1928** (total)	Croissance de 1928 à 1936**	1936** (total)
			Inscrits	Votants	Inscrits	Votants			
Alger*	134 628	158 052 (+ 17,7 %)	30 813	21 062	17 267	13 096	883 (dont 666 de l’OM) /	+ 1 646 (dont + 1 011 de l’OM) /	2 529 (dont 1 677 de l’OM) /
Oran	81 405	117 366 (+ 44,2 %)	20 980	15 836	28 365 (+ 7 385, soit + 35,2 %)	22 204 (+ 6 161, soit + 40,2 %)	105 (dont 62 de l’OM), soit 1 pour 200 électeurs 1 pour 150 votants	+ 353 (dont 246 de l’OM), soit 1 pour 21 nouveaux électeurs 1 pour 17 nouveaux votants	458 (dont 308 de l’OM), soit 1 pour 62 électeurs 1 pour 48 votants
Sidi Bel-Abbès	21 595	24 857 (+ 15,1%)	3 516	2 494	5 667 (+ 2 451, soit + 69,7 %)	4 972 (+ 2 478, soit + 99,4 %)	62, soit 1 pour 56 électeurs 1 pour 40 votants	+ 163, soit 1 pour 15 nouveaux électeurs 1 pour 15 nouveaux votants	225, soit 1 pour 25 électeurs 1 pour 22 votants
Perrégaux	5 453	5 354 (+ 1,8 %)	918	911	1 712 (+ 794, soit + 86,5 %)	1 321 (+ 410, soit + 45 %)	60, soit 1 pour 15 électeurs 1 pour 15 votants	+ 40, soit 1 pour 20 nouveaux électeurs 1 pour 10 nouveaux votants	100, soit 1 pour 17 électeurs 1 pour 13 votants
Constantine	39 479	48 853 (+ 23,7 %)	6 924	5 366	8 333 (+ 1 409, soit + 20,3 %)	6 882 (+ 1 516, soit + 28,2 %)	232, soit 1 pour 30 électeurs 1 pour 23 votants	+ 740 (dont + 303 de l’OM), soit 1 pour 2 nouveaux électeurs 1 pour 2 nouveaux votants	972 (dont 303 de l’OM), soit 1 pour 9 électeurs 1 pour 7 votants
Bône	25 465	38 542 (+ 51,4 %)	6 061	4 728	8 330 (+ 2 269, soit + 37 %)	6 931 (+ 2 203, soit + 46,6 %)	90, soit 1 pour 67 électeurs 1 pour 53 votants	+ 512 (dont + 22 de l’OM), soit 1 pour 4 nouveaux électeurs 1 pour 4 nouveaux votants	602 (dont 22 de l’OM), soit 1 pour 14 électeurs 1 pour 12 votants
Guelma	2 496	2 970 (+19 %)	662	538	880 (+ 218, soit + 32,9 %)	779 (+ 241, soit + 44,8 %)	46, soit 1 pour 14 électeurs 1 pour 12 votants	+ 70, soit 1 pour 3 nouveaux électeurs 1 pour 3 nouveaux votants	116, soit 1 pour 8 électeurs 1 pour 7 votants
Philippeville***	16 461	30 445 (+85 %)	3 686	2 664	4 784 (+ 1 098, soit + 29,8 %)	3 695 (+ 1 031, soit + 38,7 %)	7, soit 1 pour 527 électeurs 1 pour 381 votants	+ 258 (dont + 144 de l’OM), soit 1 pour 4 nouveaux électeurs 1 pour 4 nouveaux votants	265, soit 1 pour 18 électeurs 1 pour 14 votants
Sétif	8 103	7 346 (+ 9,3 %)	1 453	1 070	1 732 (+ 279, soit + 19,2 %)	1 569 (+ 499, soit + 46,6%)	6, soit 1 pour 242 électeurs 1 pour 178 votants	+ 240, soit 1 pour 1 nouvel électeur 1 pour 2 nouveaux votants	246 1 pour 7 électeurs 1 pour 6 votants
Batna	2 610	3 170 (+21,5 %)	719	574	830 (+ 111, soit + 15,4 %)	735 (+ 161, soit + 28 %)	19, soit 1 pour 38 électeurs 1 pour 30 votants	+ 42, soit 1 pour 3 nouveaux électeurs 1 pour 4 nouveaux votants	61, soit 1 pour 14 électeurs 1 pour 12 votants

OM = Office municipal.

Les dates de 1928 et 1936 ont été choisies car elles bornent à peu près l'essentiel des constructions d'HBM en Algérie ; ces dates correspondent aussi à des années d'élections législatives, pour lesquelles les données relatives au vote sont relativement accessibles et complètes.

Ces chiffres sont à prendre à titre **d'ordres de grandeur**. Les individus habitant en HBM mais n'ayant alors pas de droit de vote sont en effet ici comptabilisés (notamment et surtout les militaires qui n'obtiennent un tel droit qu'en 1945 (ordonnance n° 45-1839 du 17 août 1945 (*JORF-LD*, 19 août 1945, p. 5157)). Ceux-ci bénéficient de logements en location-acquisition comme de logements en location simple – certains leurs sont d'ailleurs réservés. C'est ainsi que Charles Giraud, « garde républicain mobile », vit dans une HBM de l'Arsenal à Philippeville en 1939 (carte postale anonyme postée depuis Alger, s.d. [oblitérée en 1939] (collection personnelle)).

* La chute du nombre d'inscrits entre les élections législatives de 1928 et celles de 1936 ne semble pas être une coquille de la presse, que l'on consulte le nombre d'inscrits ou de votants pour les 1^{er} ou 2^e tour, dans *L'Écho d'Alger* ou *La Dépêche algérienne*. La raison d'une telle chute, aussi bien massive (– 44 % d'inscrits entre 1928 et 1936 !) qu'inexplicable a conduit à ne pas proposer de ratio entre le nombre d'HBM bâties et l'évolution du corps électoral.

** Valeurs du nombre de logement par nombre d'électeurs et votants arrondies à l'unité.

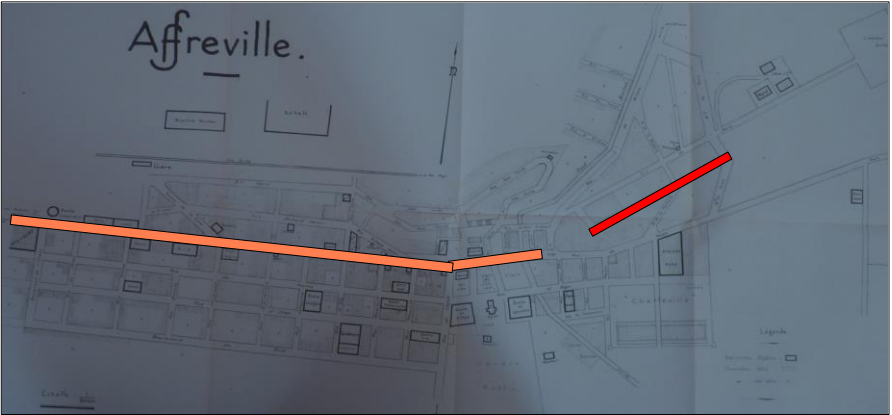

*** La croissance du nombre de citoyens français de Philippeville ne semble pas devoir s'expliquer autrement que par de nouvelles modalités de comptage entre les recensements de 1931 (18 440) et 1936. Une autre possibilité est que de très nombreux Italiens aient obtenu la citoyenneté française (notamment les enfants, une fois leurs 18 ans passés). Cependant, les chiffres des recensements de 1931 et 1936 tendent à infirmer cette hypothèse : les Italiens sont 1914 en 1931 et 610 en 1936 quand les philippevillois italiens devenus français sont 7 646 en 1931 et 8 115 en 1936. Nombre d'Européens ont-ils migré vers Philippeville ? Les cartes d'évolution de la population en Algérie ne vont pas dans ce sens ; les migrations depuis la métropole ne sont, elles, pas du tout de cette ampleur.

Sources : *TGCA-1926* et *RSCA-1931* (pour établir le nombre de citoyens français) ; « Les élections législatives dans le département d'Alger », *L'ÉA*, 23 avril 1928, p. 1 ; « Détail des votes dans le département », *L'ÉA*, 27 avril 1936, p. 2 ; « Les élections législatives en Oranie », *L'ÉO*, 23 avril 1928, p. 2 et 3 ; « Les élections législatives en Oranie », *L'ÉO*, 27 avril 1936, p. 3) ; « Les élections législatives », *La Dépêche de Constantine*, 23 avril 1928, p. 1 et 2 ; « Résultats des élections législatives en Algérie », *La Dépêche de Constantine*, 27 avril 1936, p. 2 (tous ces articles fournissent les données relatives aux corps électoraux ici utilisées ; les documents cotés ANF, C/10027 et C/10055 concernant respectivement les résultats pour l'Algérie des élections législatives de 1928 et 1936 n'ont pu être consultés (reclassements en cours en 2020 et 2021)).

Chapitre 6. Nationalisme, antisémitisme et entre-soi européen à l'épreuve de la guerre (1940-1945)

- Annexe 6-1. Bidonvilles : les sources d'un habitat peu documenté (exemples, années 1940) 126
Annexe 6-2. Procédures d'expulsion d'HBM à Constantine (exemples, 1940-1942) 128

Annexe 6-1. Quelques bidonvilles : les sources d'un habitat peu documenté (exemples, années 1940)

Ville	Quartier	Source	
Constantine	Bardo ; La Charogne	RICHE Pierre, <i>C'était un autre millénaire. Souvenirs d'un professeur de la communale à Nanterre</i> , Paris, Tallandier, 2008, p. 72-73 ; Équipe Saint-Exupéry (clan routier des scouts de France de Constantine), « Enquête sur l'habitat rural indigène dans la région de Constantine », s.d. [1948-1949], 10 p. (20130452-39 ; avec 19 photographies).	
Hussein Dey	Divers	« Des noyaux d'habitations musulmanes sont formés dans les quartiers suivants : Navarre, Supérieur, Nouvel-Ambert-Annexe, Léveilley, Lanzaro, Bel Air, Bérardi (ces trois derniers totalement dépourvus de viabilités) principalement où le terrain était à bas prix et pouvait, il y a quelques années, se morceler sans contrôle. Pas à proprement parler de "bidonvilles" mais pas mal de "gourbis" incrustés dans les groupes de constructions en maçonnerie » (maire de Hussein Dey [Henry Prince], « Plan d'action communal – Habitat [PAC-H] », s.d. [fin 1946 ou début 1947], p. 5 (ANOM, GGA-1Y-20)).	
Affreville	NR	<p>« Travaux à réaliser, soit entre le boulevard du camp et la rue d'Orléansville par expropriation du bidon ville existant (terrain très déclive). Soit en terrain plat – lieu-dit "Dardara" derrière le marché hebdomadaire. Pour le cas où la première solution ne serait pas retenue – expropriation du bidon ville – démolition et aménagement des jardins » (adjoint au maire d'Affreville, « PAC-H », 25 août 1946 (ANOM, GGA-1Y-92, dont provient aussi le plan ci-contre)).</p> <p>Le boulevard du Camp est figuré en rouge. La rue d'Orléansville est figurée en orange ; la rue de Médéa la prolonge vers l'est.</p>	
Maison-Carrée	Rive gauche de l'Harrach	<p>« A Scheraba l'habitation d'une famille se fait soit en gourbis ou constructions légères. Dans l'agglomération, le quartier de la rive gauche est presque totalement habité par des musulmans. Le groupement s'est fait à partir de petits lotissements venus trop vite à une densité importante. Autour se sont installés des bidons-ville où il n'est pas rare de voir 10 personnes logées dans une même pièce de surface inférieure à 10 m². Le quartier dit du PLM était, avant-guerre, habité par les populations laborieuses musulmanes et européennes, des cheminots principalement. Des maisons à 1 et même 2 étages y étaient construites. En conséquence du sinistre du 4 juillet 1943, explosion d'un train de munitions alliées, près de 700 familles ont été privées d'abri. Les Européens ont dû en majorité chercher un hébergement par co-habitation sur la rive droite. Depuis, les ruines n'ont pas été relevées, et le trop-plein de la population musulmane venue du Sud à la recherche de ressources satisfaisantes à la ville, s'en est emparé. C'est ainsi que sur l'emplacement des immeubles, au milieu des gravais et des ossatures démembrées, une cité nouvelle s'est créée (...) » (maire de Maison-Carrée [Giusti], « PAC-H », date illisible [fin de l'été 1946], p. 4-5 (ANOM, GGA-1Y-24) ; la photographie ci-contre provient des collections de l'ECPAD ; elle est référencée TERRE 74-1281A et est titrée, visiblement de façon erronée, « Ruines d'habitations situées à proximité de la gare ferroviaire de Maison-Carrée, cible du bombardement allemand du 4 juillet 1943 »).</p>	

Berrouaghia	NR	Lettre du maire de Berrouaghia (François Garnier-Grizot) au sous-préfet de Médéa, 20 août 1941 (ANOM, 912-106 ; pas de « bidonvilles » mais un « village nègre »).
L'Alma	Lot Marty	<p>Un lot appartenant « à M. Marty (lot n° 79 partie) sur lequel est établi déjà un bidonville, contigu à l'agglomération européenne proprement dite ce qui n'est pas sans inconvénients auditifs et olfactifs » (maire de L'Alma [Pierre Goubet], « PAC-H », s.d. [avant le 7 octobre 1946] (ANOM, GGA-1Y-2).</p> <p>Il s'agit très probablement du terrain de Maurice Marty. Le maire de L'Alma écrit à son sujet en juin 1947 qu'il « se livrerait à une campagne parmi la population musulmane de toute origine, dans le but de procéder à l'installation d'un lotissement [pour ouvriers agricoles] face au camp de prisonniers de guerre (...). Or, à l'heure présente, M. Marty se vante d'avoir perçu des bons de déblocage de matériaux nécessaires à la construction d'un grand nombre d'habitations et de commencer des constructions sans avoir sollicité d'aucune façon l'avis de la municipalité de L'Alma (...). Le conseil municipal estime qu'il s'agit non pas d'une œuvre de bienfaisance mais d'une entreprise commerciale à caractère illégal ». En octobre 1947, le service de l'Urbanisme et des lotissements de la préfecture d'Alger ne peut que constater que « c'est un véritable bidonville qui est en train de s'édifier » où vivent alors, selon M. Marty, 22 familles (lettre du maire de L'Alma au gouverneur général, 25 juin 1947 ; [Jacques Watzet], « rapport concernant les constructions Marty à L'Alma », 20 octobre 1947 ; lettre de M. Marty au préfet d'Alger, 28 octobre 1947 (ANOM, 91-1K-478)).</p>

Annexe 6-2. Procédures d'expulsions d'HBM à Constantine pendant le régime de Vichy (1940-1942)

Prénom NOM	Habite... [AF = Abri familial]	Description situation	Début procédure	Décision finale	Sources
(Salomon de) Nessim GUEDJ	Pavillon à une adresse inconnue (cité Lellouche, lot n° 58) par l'AF (1 ^{er} prog.).	* Condamné le 9-12-1936 par le juge de paix de Constantine à payer ses arriérés de loyer. * Le 3-1-1941 le juge des référés consent à de nouveaux arrangements dans le paiement des arriérés.	Avant décembre 1936	Nessim Guedj décède le 26-2-1943 ; sa maison est attribuée aux héritiers le 10-12-1945.	Lettre du président de l'AF au préfet de Constantine, 11-4-1942 (ANA, IBA-HBM-063) ; attribution de la maison dans ANA, IBA-HBM-062 ; ECA-RN-Constantine-1877.
Abner ZEMMOUR	22, avenue Forcioli (OMHBM).	* En juillet 1942, M ^e Téphaine (huissier) indique être chargé par M ^e Sultan (avocat des HBM) de faire expulser M. Zemmour. * En février 1943, Bourceret (bâtonnier) demande, pour le compte de la direction des chemins de fer, son expulsion.	Avant juillet 1941	L'expulsion de M. Zemmour est prévue pour le 20-5-1943. Il y est toujours domicilié en 1956-1957.	Dossier d'expulsion (ANOM, 93-5439) ; majoration de pension, 1957 (SNCF-Béziers, BZ-D00453171).
BEKOUICHE [Gabriel BECKOUICHE]	Logement de l'avenue Forcioli (bâti par OMHBM)	* Rien dans le dossier d'expulsion n'indique pourquoi il est renvoyé des chemins de fer. Ses archives privées permettent néanmoins de savoir que c'est car il est considéré comme juif.		On l'ignore.	Dossier d'expulsion (ANOM, 93-5439) ; CFAE – Direction – Exécution du décret du 26-12-1940 », (MAHJ, Inv.AR/1110.24).
Eugène VALLON	30, avenue Forcioli (OMHBM)	* En février 1943, Bourceret (bâtonnier) demande, pour le compte de la direction des chemins de fer, son expulsion. On ignore pourquoi il n'est plus agent des chemins de fer.		L'expulsion de M. Vallon est prévue pour le 20-5-1943. Il y est toujours domicilié en 1952 (ANOM, 3 RM 97 (n° 1576)).	Dossier d'expulsion (ANOM, 93-5439).
Mardochee ALLOUCHE	30, avenue Forcioli (OMHBM)	* 1 ^{er} jugement d'expulsion rendu le 9-7-1941 par le juge de paix de Constantine. * Ex-agents des CFA (ou veuve d'agent) pour		Le préfet de Constantine indique que le 31-10-1942 est une « date irrévocable » pour faire expulser M. Allouche. En mars 1943, il indique que la	Dossier d'expulsion (ANOM, 93-5439).

Prénom NOM	Habite... [AF = Abri familial]	Description situation	Début procédure	Décision finale	Sources
		<p>lesquels le directeur de cette institution insiste en juillet 1942 quant à leur expulsion (le logement leur avait été octroyé en relation avec leur emploi).</p>	<p>* Fin septembre 1942, le président des CFA demande au préfet de Constantine de faire expulser M. Allouche afin d'y loger d'autres agents. * En février 1943, Bourceret (bâtonnier) demande, pour le compte de la direction des CFA, son expulsion. * En avril 1943, un chef de service de la préfecture de Constantine juge le seul cas de M. Allouche « digne d'intérêt » (malade, père de famille nombreuse).</p>		<p>date envisagée pour son expulsion est le 30-3-1943 (on ignore si elle a été réalisée). M. Allouche décède le 19-8-1943 (ANOM, 3 RM 111 (n° 1769)).</p>
<p>V^{ve} LABEAUVIE [LABAUVIE] <i>Née Marthe Baptistine Calvet ; mariée à Lucien Jean Gaston Labauvie.</i></p>	<p>Logement de l'avenue Forcioli (bâti par OMHBM) <i>Au n° 20 selon ANOM, 1 RM 188. Son mari est décédé le 15-8-1940.</i></p>	<p>* En février 1943, Bourceret (bâtonnier) demande, pour le compte de la direction des chemins de fer, son expulsion.</p>		<p>On l'ignore.</p>	<p>Dossier d'expulsion (ANOM, 93-5439) ; ANOM, 1 RM 188 (n° 1723) et ANOM, ECA-RN-Constantine-1900 (Labauvie Jean Gaston).</p>
<p>Ismaïl OUELBANI</p>	<p>Chez M^{me} Balzaretti, pavillon n° 102 de la Cité Lamoricière (Bellevue) bâti par le Foyer constantinois de l'Ancien combattant.</p>	<p>* M. Ouelbani, sous-secrétaire du parquet de Constantine, est locataire de M^{me} Balzaretti (veuve) depuis janvier 1941 ; cette dernière souhaite louer son bien à quelqu'un d'autre.</p>	<p>Août 1941</p>	<p>Délai accordé <i>a minima</i> jusqu'au 15-10-1941.</p>	<p>Dossier d'expulsion (ANOM, 93-5443).</p>
<p>V^{ve} Mohamed BOUÏMOUT (née Zébida CHOUBAR)</p>	<p>4, cité Gaillard (OMHBM)</p>	<p>* Veuve d'un cheminot décédé en 1941 ; 41 ans, 5 enfants à charge. * L'administration des chemins de fer algériens de l'État a attribué en 1936 un logement aux HBM de la Cité Gaillard à son mari ; le mari mort (17-10-1941), elle exige que la veuve et ses enfants quittent l'appartement.</p>	<p>Avant octobre 1941</p>	<p>Expulsion en mai 1942.</p>	<p>Dossier d'expulsion (ANOM, 93-5443).</p>

Prénom NOM	Habite... [AF = Abri familial]	Description situation	Début procédure	Décision finale	Sources
Mohamed Bouïmout avait obtenu un « emploi réservé » de cheminot aux CFAE en 1919 (JORF-LD, 14-9- 1919, p. 10082).		* Un jugement d'expulsion est rendu le 20-10-1941. * Le 20-1-1942, M ^{me} Bouïmout supplie le préfet : « je crois que le régime actuel a pour première devise la protection de la famille ». Le préfet demande à l'administration des CFA de donner un délai supplémentaire (« dans un but social »). * En avril 1942, l'huissier Téphaine demande au préfet l'assistance du commissaire de police pour expulser, à la demande de Bourceret (bâtonnier), M ^{me} Bouïmout. Le 6 mai, l'administration des chemins de fer est d'accord pour un nouveau délai de trois mois.			
René NABET	26, rue des Frères Durand (Bellevue, lot n° 35 de la « Cité Buisson », près du stade Turpin), pavillon bâti par l'AF (2 ^e prog.).	* Condamné le 24-12-1941 par le juge de paix de Constantine à payer près de 30 000 F d'arriérés de loyer (confirmé le 20-3-1942 après l'appel de l'AF). René Nabet se dit prêt à payer mais affirme que le président de l'AF préfère qu'il soit expulsé alors même qu'il a 6 enfants de moins de 13 ans (Nabet a pour avoué M ^e Sider ; l'AF a pour avocat M ^e Nicoleau).	15 octobre 1941	L'huissier Eugène Téphaine indique le 6-11-1942 qu'il est chargé de procéder à l'expulsion de René Nabet.	Dossier d'expulsion (ANOM, 93-5439). Lettre du président de l'AF au préfet de Constantine, 28-1-1942 (ANA, IBA-HBM-063).
Rahmin AOUIZERATE	Pavillon bâti à Sidi Mabrouk (cité Lellouche) par l'AF (1 ^{er} prog.).	* Le 21-12-1941 le conseil d'administration de l'AF se prononce pour la résiliation de ces quatre baux de locataires-acquéreurs de la cité Lellouche car ces derniers sont respectivement endettés de plus de 65 000 F (R. Aouizerate) et de 33 000 F (les trois autres). Le président du CPHBMPS (Tailhandier) estime que pour qu'une telle délibération soit valable les résiliations doivent être acceptées par les locataires-acquéreurs ou prononcées par le tribunal. * Le 28-4-1942, le préfet relaie la demande du CA de l'AF à l'administration gubernatoriale afin que celle-ci intervienne. * Le 26-5-1942, cette dernière dit son accord avec le président du CPHBMPS du département de Constantine et conseille de saisir la justice « sans demander pour autant l'expulsion immédiate des locataires ».	21 décembre 1941	<i>A priori</i> aucune suite en raison de la position prise par l'adm. gubernatoriale le 26-5-1942. R. Aouizerate se fait attribuer sa maison le 27-3-1945 et M ^{me} Seltan le 20-10-1950 ; il en va de même pour J. Chouchane le 30-1-1950. La maison de R. Doukhan échoit à Albert Perrot en 1947 (quoiqu'elle soit administrativement attribuée à M ^{me}	Lettre du préfet de Constantine au GGA et réponse (28-4 et 26-5-1942), autorisation d'attribution (30-1-1950) ; CA de l'AF, 24-10-1946 ; doc. relatifs au transfert de la maison Doukhan à Perrot, 1946-1947 (ANA, IBA-HBM-063). Contrat de prêt, 19-1-1935 et lettres du directeur général de la CDC au président de l'AF, 27-3-1945 et 20-10-1950
Rachel DOUKHAN (née Ifrah)	Pavillon bâti au 13, rue Salfati (cité Lellouche) par l'AF (1 ^{er} prog.).				
Joseph CHOUCHANE	Pavillon bâti au 17, rue Assouline (cité Lellouche) par l'AF (2 ^e prog.).				
Eugénie Douda Missa SELTAN	Pavillon bâti à une adresse inconnue				

Prénom NOM	Habite... [AF = Abri familial]	Description situation	Début procédure	Décision finale	Sources
née Zaffran	(cité Lellouche) par l'AF (1 ^{er} prog.).			Doukhan en octobre 1950).	(CDC, 110384-004- c. 2334).
La cité Lellouche est l'un des quartiers de Sidi Mabrouk. La cité Gaillard est sur les hauteurs du faubourg Lamy. L'avenue Forcioli se situe dans le quartier d'El Kantara.					

Chapitre 7. Les politiques du logement, révélateurs des apories du réformisme colonial

Annexe 7-1. Le nombre de logements nécessaires à bâtir et le nombre d'habitants en bidonvilles (1946-1954).....	134
Annexe 7-2. Une affiche contre le mal-logement à Philippeville (1952)	135
Annexe 7-3. Réponses à la proposition du préfet d'Alger d'aider à bâtir pour loger les travailleurs agricoles « musulmans » (1947).....	136
Annexe 7-4. Les évolutions urbaines et sociales d'Alger dans les mémoires de Gaston Donnat	137
Annexe 7-5. Alger, mai 1950 : programme de trois journées de travail entre techniciens algérois et métropolitains (ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme et Caisse des dépôts et consignations).....	139
Annexe 7-6. Composition de la commission chargée d'établir un rapport sur l'habitat « de la population musulmane » pour le Congrès d'Alger (1952).....	141
Annexe 7-7. Individus assignés « musulmans » actifs dans les organismes de logement social (1945-1962).....	142
Annexe 7-8. Les formules de financements du logement à partir de 1947	165
Annexe 7-9. Plan-types de deux cités destinées aux « musulmans » : les Eucalyptus et la Montagne (Alger, 1955)	166

Annexe 7-1. Le nombre de logements nécessaires à bâtir et le nombre d'habitants en bidonvilles (1946-1954)

Ville	1. Besoins en logements (date)	2. Baraques (b.) et personnes (p.) y habitant (date)	Sources
			(PAC-H = Plan d'action communal – Rubrique habitat. Chaque commune a une cote qui lui est dédiée dans la sous-série ANOM, GGA-1Y (se reporter au détail des archives dans leur présentation en annexe))
Oran	15 000 (1947)	4 500 b. pour 30 000 p. (1951) 45 000 p. (1952) 35 000 p. (1954)	1. Lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 6 mai 1947 (ANOM, 81F-2207) ; même chiffre dans une lettre du directeur des Travaux publics et des transports (M. Villevieille) au MRU, 10 avril 1948 (ANF, 19771106-33) ; l'auteur agrège les sans-logis, les gens vivant en logement insalubre ou vétuste et ceux vivant en cohabitation). 2 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 8 novembre 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140) ; selon l'élu Gabriel Lambert, sans qu'il ne cite ses sources) ; Anonyme [employé préfectoral], « Bidonvilles – Compte rendu des réunions tenues à la préfecture les 17 et 19 septembre 1952 », 3 novembre 1952 (ANOM, 92-2591) ; données issues d'un recensement préfectoral lui-même basé sur le travail effectué par les services municipaux (selon la lettre du commissaire divisionnaire ([Ali] Hedef) au préfet d'Oran, 18 octobre 1952 (ANOM, 92-2591) ; chef de la PRG d'Oran avant juin 1950, il devient à cette date commissaire central d'Oran (« Mutations dans la police », <i>L'ÉA</i> , 29 juin 1950, p. 2)) ; [André Marie Eugène] Didelon (chef de la 4 ^e division de la préfecture d'Oran), « Note détaillée sur les bidonvilles de la ville d'Oran » 29 septembre 1954 (ANOM, 92-2591).
Constantine	Des « milliers » (1947)	/	Lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 6 mai 1947 (ANOM, 81F-2207) ; environ 600 personnes sont dites « non logées ».
Tlemcen	1 000 (1947)	/	Lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 6 mai 1947 (ANOM, 81F-2207).
	2 500 (1950)	/	Anonyme [directeur du service des Travaux communaux de Tlemcen], « Création d'un OMHLM à Tlemcen », 24 mars 1950 (ANF, 19771106-33).
Bône	6 000 (1948)	/	Lettre d'Albert Baylet au gouverneur général, 19 septembre 1948 (ANF, 19771106-33).
	15 000 (1955)	20 000 p. (1954)	1. Rapport du CA du Toit collectif bônois, 26 avril 1955 (ANF, 19771106-17) ; selon un rapport du service de l'Hygiène sur les logements insalubres ; nombre de personnes « logeant dans des taudis ». 2. DESCLOÏTRES Claudine et Robert, REVERDY Jean-Claude, <i>L'Algérie des bidonvilles. Le tiers monde dans la cité</i> , La Haye / Paris, Mouton & C ^{ie} / EPHE, 1961, p. 31.
Hussein Dey	2 600 (1947)	/	Maire de Hussein Dey [Henry Prince], « PAC-H », s.d. [fin 1946 ou début 1947] (2 639 personnes, dont 984 Européens (soit 38 %) et 1 645 « musulmans » (soit 62 %)).
Philippeville	1 400 (1946)	/	Maire de Philippeville [Paul Cuttoli], « PAC-H », s.d. [fin 1946 ou début 1947] (200 « familles européennes » sont « non-logées » et 500 autres sont « insuffisamment logées ou dans des conditions déplorables » ; il en va de même pour les « musulmans »).
Sétif	500 (1946)	/	Maire de Sétif [Marcel Méjean], « PAC-H », s.d. [après août 1946], p. 1.
Blida	480 (1949)	/	Lettre du préfet d'Alger au sous-préfet de Blida, 28 février 1949 (ANOM, 917-58). Sur le défaut de logements à Blida à la fin des années 1940, voir le témoignage de Lalia Ducos-Helal (« indigène » née en 1941 à Cherchell ; son père vit un an au bain maure le temps de trouver un logement) recueilli par Julie Maeck le 3 juillet 2020 (dans le cadre du documentaire « En guerre(s) pour l'Algérie – Les grands entretiens » (INA, 2022 ; partie 1, chapitre 3 selon l'indexation en ligne)
Mostaganem	340 (1947)	/	1. Lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 6 mai 1947 (ANOM, 81F-2207) ; « 340 demandes de logement d'office ont été déposées », sans qu'on comprenne si à la fois à Mostaganem et Relizane ou l'addition des demandes dans les deux villes). Il s'agit aussi du nombre de demandes de logement, non du nombre de personnes estimées comme vivant dans des conditions d'insalubrité. 2. Maire de Sidi Bel-Abbès [Raymond Dassié], « Ville de Sidi Bel-Abbès – Projet de construction de 2 000 logements au titre de la résorption des bidonvilles et des taudis », s.d. [entre mai et octobre 1953], p. 6 (11 000 personnes en décomptant les « bidonvilles et taudis »).
Relizane	340 (1947)	/	
Sidi Bel-Abbès	245 (1947)	Des « milliers » (1953)	
Mascara	33 (1947)	/	
S ^t -Denis-du-Sig	100 (1946)	/	Maire de Saint-Denis-du-Sig, « PAC-H », s.d. [fin 1946 ou début 1947].
L'Alma	40 (1950)	/	Maire de l'Alma (Léon Scherne), « Notice sur la situation du logement », 9 décembre 1950 (CDC, 100853-034-c. 61 201).

Seuls sont ici mentionnés les bidonvilles faisant l'objet d'un décompte du nombre d'habitants. Aspects descriptifs d'autres bidonvilles en annexe 6-1.

Annexe 7-2. Une affiche contre le mal-logement à Philippeville (1952)

434

LA VÉRITÉ

ENVERS ET CONTRE TOUT

" H. B. M. "

Tout besoin engendre chez l'être vivant un désir et par suite un effort pour se procurer un certain bien-être parce que ce bien-être lui procure une certaine satisfaction de même que sa privation lui inflige une certaine souffrance.

Il est clair qu'il ne faut à l'homme qu'un bon pardessus pour se garantir du froid. Il lui faut un toit également.

Malheureusement le mot « toit » a été, je crois, rayé du dictionnaire Philippevillois. Mais, je dis, avec force et preuve à l'appui que l'étendue de terrain nécessaire à la construction d' H.B.M est considérable chez nous. Quand aux crédits nécessaires à ces constructions, **c'est aux responsables de ces questions de s'en occuper.**

Ce qu'il faut chercher chez nous, primordialement, c'est une juste proportion entre la répartition des diverses fonctions et des divers travaux. Or, malheureusement, ce juste équilibre est loin d'être réalisé.

Qu'importe le public, on se passe de ses commentaires. Mais le public veut savoir, c'est son droit le plus absolu, et votre devoir est de nous renseigner. Car heureusement en République, les citoyens ont les mêmes droits de pensée et d'expression, d'émettre certaines hypothèses que trop véridiques, qui passent pour être du réalisable, que vous devez prendre en considération.

Puisque vous êtes les chers défenseurs de nos intérêts, c'est vous qui le dites sur scène en affrontant le public, et puisque maintenant nous sommes vos protégés, nous sommes en droit de vous demander des éclaircissements. C'est notre droit le plus absolu. Vous ne pouvez le nier.

Mais de grâce sortez de ce cercle si vicieux et si familier dans lequel vous devez vous plaire. Oui, sortez, agissez, car agir c'est vivre; c'est au contraire l'inaction absolue, dans laquelle vous êtes plongés volontairement, qui trop prolongée, nuira à tous les citoyens.

Mais nous qui endurons, depuis trop longtemps, ce macabre mouvement dans lequel ces responsables nous mettent, nous leur disons : Cessez votre manœuvre qui tente à nous amener qu'au bord d'un abîme, où je puis vous l'assurer, Vous et Vous seuls sombreront. Car vous profitez trop de notre patience qui maintenant est à son terme. Et nous vous disons toutes et tous ensemble : Donnez-nous des toits ; Montrez comme ailleurs vos capacités, vos réalisations ; Est-ce que par hasard que le travail vous implique un certain effort ? A chacun sa part, non de " gâteau ", mais de responsabilités si grosses soient-elles. Donc passez aux actes et vite, prenez exemple dans nos villes et villages voisins. Consultez leurs hommes ; Voyez leur courage, leur audace, leur intelligence ; Voyez toutes ces qualités mises au service du plus redoutable des maux : " l'habitat ". Et ces mêmes hommes, dignes de ce nom, peuvent vous montrer, quand vous le désirez, leurs réalisations. Et vous, qu'avez-vous à nous montrer ? Vous ne pouvez répondre hélas ! que par la négative et c'est un fait incontestable.

Il est donc permis d'espérer que le jour très prochain où l'on rouvrira pour X fois certains dossiers poussiéreux, alors et seulement on pourra exercer dans le domaine actuel une action plus efficace, plus sociale, plus humaine. Et seulement dans ces conditions, on pourra améliorer une tâche que nos prédécesseurs avait su eux mettre au service des humbles, et cela nous le pourrions avec de nouvelles volontés et de nouveaux hommes, si cela est nécessaire.

Vive Philippeville
Vive l'Algérie Française

Gustave DE ANGELIS
Ebéniste
6, Rue des Colons - Philippeville

Imprimerie Moderne - Philippeville

Source : affiche provenant des archives de Gustave de Angelis (ATTARD Gilbert, *Philippeville, ses souvenirs*, t. 6 : *La vie quotidienne à Philippeville*, s.l., Chez l'auteur, 1989, n. p.).

Annexe 7-3. Réponses à la proposition du préfet d'Alger d'aider à bâtir pour loger les travailleurs agricoles « musulmans » (1947)

Ville	Colons envisageant bâtir pour leurs employés ?	Noms des colons	Source
Arr. d'Alger	<i>Aucun document en provenance des communes de cet arrondissement</i>	/	/
Arr. d'Orléansville	<i>Aucun document en provenance des communes de cet arrondissement</i>	/	/
Arr. de Tizi Ouzou	Synthèse : Non, « très peu de propriétaires utilisent des ouvriers agricoles à demeure ». CM d'Azeffoun : Non, aucune demande présentée par les 9 colons de la CM. Les ouvriers habitent les villages près des fermes. Bordj Ménaïel : Oui	Louis Arbes (ferme « La Tourelle ») et Augustin Laville (Bordj Ménaïel).	L. du ss-p. de Tizi Ouzou au p. d'Alger, 13 mai 1947 ; L. de l'adm. de la CM d'Azeffoun (Louis Pérolat) au préfet d'Alger, 26 avril 1947 ; Maire de Bordj Ménaïel [Louis Arbes], « État des propriétaires désireux d'entreprendre la construction de logements pour leurs ouvriers », 17 mai 1947.
Arr. d'Aumale	Synthèse : Non, aucune demande présentée.	/	L. du ss-p. d'Aumale au p. d'Alger, 12 juin 1947.
Arr. de Miliana	Synthèse : Oui Burdeau : Oui, dont certains « en expectative [pour un tel projet car] en présence d'une sécheresse continue qui menace de détruire la récolte ».	Pierre Robert (Aïn Sultan) ; Emmanuel Guennebeaud (Affreville) ; Maxime Hasholder (Voltaire) ; Eugène Collin, Albert Jarrige et d'autres (Burdeau)	Ss-p. de Miliana, « État des propriétaires désireux d'entreprendre la construction de logements pour leurs ouvriers » ; L. du maire de Burdeau au ss-p. de Miliana, 23 avril 1947.
Arr. de Médéa	<i>Pas de synthèse du sous-préfet</i> Moudjebeur (CM Boghari) : Oui, les 15 colons de ce centre sont les seuls intéressés de la CM. CM de Chellalal : Non, aucune demande présentée.	/	L. de l'adm. de la CM de Boghari [Charles Claude Schaëfer] au ss-p. de Médéa, 18 avril 1947 ; L. de l'adm. de la CM de Chellalal (Jean Corréard) au sous-préfet de Médéa, 16 avril 1947.
Arr. de Blida	<i>Pas de synthèse du sous-préfet</i> Blida : Oui Boufarik : Non, « il existe déjà dans la commune de nombreux propriétaires ayant aménagé des logements pour leurs ouvriers sédentaires ou saisonniers ». El Affroun : Non, « les propriétaires de la commune habitent presque tous au village, leurs ouvriers sont logés à la cité musulmane. Quelques propriétaires éloignés du centre ont leur personnel logé dans des petits logements construits avant la guerre ». Tipasa : Oui Sidi Moussa, Renan, Ameur el-Aïn : Non, besoins pourvus.	Paul Rutty et Joseph Seilles (Blida) ; P. Angelvy, J. Coulomel, J. Brausc (Tipasa)	Maire de Blida, « État des propriétaires désireux de construire des logements pour leurs ouvriers », 2 mai 1947 ; Maire de Tipaza, Note, s.d. ; L. du maire de Boufarik au ss-p. de Blida, 29 avril 1947 ; L. du maire d'El Affroun au sous-préfet de Blida, 21 avril 1947 ; PAC-H de Sidi Moussa, Renan, Ameur el-Aïn (ANOM, GGA-1Y).
adm. = administrateur L. = Lettre CM = commune mixte p. = préfet s.p. = sous-préfet Sauf indication contraire, les documents sont disponibles parmi ceux cotés ANOM, 91-1K-478.			

Annexe 7-4. Les évolutions urbaines et sociales d'Alger dans les mémoires de Gaston Donnat

Gaston Donnat (1913-2007) quitte Aix-en-Provence pour Alger en 1931. Devenu instituteur et militant communiste, il y reste jusqu'à la fin de l'année 1965. Ses mémoires sont publiées en 1986. Il se revendique jusqu'à la fin de sa vie du marxisme-léninisme.

« En cette année 1952, tous les terrains vacants situés en bordure de mer étaient devenus des chantiers. Tout avait été loti et des dizaines de villas étaient en construction. Celle de l'oncle était terminée.

La réussite sociale de notre parent réalisée en si peu d'années était frappante. Il avait pu créer une entreprise de maçonnerie assez importante, acheter un terrain à la Madrague, y édifier une grande villa et de plus, acquérir un grand terrain très bien placé sur l'avenue de Notre-Dame-d'Afrique. Deux ou trois ans plus tard, le couple sera propriétaire d'un petit immeuble de trois étages comprenant quatre locaux commerciaux et quatre beaux appartements loués. Il se réservera tout le troisième étage d'où, depuis les fenêtres de l'immense salle de séjour et surtout depuis la terrasse s'étendant sur toute la longueur du bâtiment, il bénéficiera d'un magnifique spectacle. La baie d'Alger, dans son ensemble, s'étalera sous leurs yeux !

Ma famille y sera hébergée lors de mon internement au Camp de Lodi.

Cette prospérité de la corporation du bâtiment qui avait tellement profité à notre oncle m'apparut immédiatement comme un signe du temps. Ce n'était pas un hasard, ni un fait isolé. Très vite, dès notre retour, je notai des transformations importantes dans le niveau de vie de très nombreux Français d'Algérie. Je pourrai citer le cas de la majorité de nos cousins : mon épouse [Liberté, née Caracéna] en compte trente-cinq !... ce qui fait trente-cinq familles !

Sur le plan de l'habitat, par exemple, la plupart d'entre eux se trouvaient maintenant correctement logés, ce qui n'était pas le cas quelques années auparavant. Je retrouvai l'ancien secrétaire du syndicat des tonneliers que j'avais connu au chômage en 1947 : il occupait, en 1952, un poste de planton au Gouvernement général, il était donc devenu un petit fonctionnaire et disposait à Bab el Oued d'un appartement convenable.

Un autre couple dont l'époux avait passé sa jeunesse dans les rues sordides du quartier de la Marine aujourd'hui disparues, l'épouse ayant été placée, toute jeune, chez des riches bourgeois de la rue Michelet comme bonne à tout faire, vivait maintenant dans une belle villa à deux étages au quartier des Sources, dans le faubourg de Birmandreïs. Là aussi, comme à la Madrague, nous découvrîmes une zone entière en chantier. Les villas y poussaient comme des champignons. Ce même phénomène se reproduisait un peu partout autour d'Alger. Si on y ajoute les constructions de grands ensembles comme Diar Mahçoul, il est clair qu'il s'agissait d'une tendance générale : les Français d'Algérie pauvres et moyens connaissaient une amélioration de leurs conditions d'existence qui nous apparut spectaculaire à nous qui rentrions après une longue absence.

Bientôt, chaque couple possédera sa voiture automobile.

Je pense qu'il n'est pas possible d'expliquer ce phénomène par un boum économique qu'aurait connu l'Algérie de cette époque. Je n'ai pas constaté, sur place, la naissance de nouvelles industries importantes : l'Algérie demeurait un pays colonial à vocation agricole telle qu'elle était auparavant...

Alors ?

Eh bien, je suis persuadé, comme je l'avais laissé entendre dans la troisième partie de mon témoignage, que les tenants du système colonial, se sentant menacés, ont pris toutes les mesures pour attacher à la terre algérienne cette population qu'une politique criminelle avait attirée dans ce pays. Ils s'en faisaient ainsi des alliés pour les combats imminents qu'ils prévoyaient.

De quelle manière s'y sont-ils pris ?

D'abord, on a multiplié dans toute la mesure du possible les emplois administratifs. Certaines soi-disantes réformes en donnèrent le prétexte. Je l'ai constaté dans les secteurs que j'ai pu connaître : enseignement, santé, service financiers, police, CRS, voirie, etc. Les traitements, assortis du 33 % algérien et de primes, étaient assez substantiels.

Ce mouvement s'accéléra aux cours de la guerre, à partir de 1958 surtout. À cette date, tous les jeunes Français d'Algérie pouvaient très facilement trouver un emploi d'un niveau supérieur à celui correspondant à leurs capacités réelles. Un décret permit le recrutement d'enseignants, d'agents des impôts ou d'autres administrations pourvus d'un simple BEPC (Brevet d'enseignement du premier cycle) délivré à la fin de la troisième année des collèges, après un examen qui ne souffrait aucune comparaison avec l'ancien Brevet élémentaire.

On avait annoncé, il est vrai, qu'il s'agissait, en principe, de faciliter l'accès des Algériens à la fonction publique. S'il est exact qu'un certain nombre d'entre eux profitèrent de ce décret, en réalité, ce fut un flot de jeunes Français d'Algérie qui fut recruté.

Dans le secteur privé, la même politique fut suivie, favorisant la multiplication des cadres européens.

Un fait typique illustre cette tendance. Le gouvernement général avait institué un système de prêts immobiliers à intérêts très bas. Un nombre considérable d'Européens en ont bénéficié. C'est grâce à cela qu'ils ont pu, aussi rapidement, faire construire leur villa. C'est grâce à cela aussi que de nombreux petits immeubles ont pu être édifiés, celui de notre oncle par exemple.

J'ai connu très, très peu d'Algériens qui ont ainsi accédé à la propriété. Les chiffres devraient être publiés, ils seraient édifiants ! Peut-être, le gouvernement algérien possède-t-il encore les dossiers de prêts : il y a là une enquête intéressante à faire¹⁰³.

Pour ma part, je me suis vu refusé ma demande de prêt parce que j'étais communiste ! Il en fut de même pour tous mes camarades. Je possède encore une lettre de rejet de mon dossier. Cela est la démonstration du caractère politique de cette mesure dite "sociale".
(...) »

Source : DONNAT Gaston, Afin que nul n'oublie. L'itinéraire d'un anticolonialiste : Algérie, Cameroun, Afrique, Paris, L'Harmattan, 1986, p. 255-257. Voir la notice du « Maitron » que lui a consacré René Gallissot (mise en ligne le 22 février 2014, dernière modification le 24 août 2020, consultée le 25 février 2023).

103 Des documents de ce type provenant de la direction générale des Finances sont aux ANOM, cotés IQ-129 à 142.

Annexe 7-5. Alger, mai 1950 : programme de trois journées de travail entre techniciens algérois et métropolitains (ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme et Caisse des dépôts et consignations)

Vendr. 5 mai	11h – 11h30 Après-midi	<u>Réunion</u> du bureau de l'UFHBM chez Louis Pasquier-Bronde. <u>Visite</u> de la région d'Alger sous la conduite de Wattez ^a , Colomb ^b , Stamboul ^c ; ceux-ci exposent les réalisations d'urbanisme et d'habitat ainsi que le plan de la région algéroise. Les architectes Tombarel ^d et Bourlier ^e présentent ce que seront les cités satellites des Anassers et de l'Harrach.
	12h30	Déjeuner au Saint-Georges.
	17h	<u>Conférence</u> au Foyer civique présidée par le préfet d'Alger ou son représentant. Wattez ^a , De Maisonseul ^f , Caron ^g et Emery ^h y prendront la parole.
	20h30	Dîner au Saint-Georges présidé par le préfet d'Alger ⁱ .
Samedi 6 mai	Matinée	<u>Exposés</u> dans la salle des conférences du gouvernement général, présidés par le directeur des Travaux publics ou son représentant : « <i>Les normes et les prix de la construction</i> » - « Les normes architecturales » (par Lathuillière ^j). - « Le règlement municipal d'hygiène, les modifications nécessaires » (par le docteur Salles ^k , directeur du bureau municipal d'hygiène). - « Les prix » (par Salvagnac ^l , ingénieur du service d'architecture). « <i>Les programmes d'HLM en cours</i> » - « Le point de vue des SC, SCI, OP et des maires » (par un représentant de la Fédération des maires du département d'Alger)
	12h30	Déjeuner au Saint-Georges présidé par le directeur des Travaux publics ^m .
	15h	Visite de la Casbah et des bidonvilles.
	Fin d'ap.-midi	<u>Exposés</u> à la mairie d'Alger, présidés par le maire : - « L'habitat musulman » (par Bienvenu ⁿ , président de l'ordre des architectes). - « Le problème des immeubles vétustes » (par Molbert ^o , ingénieur en chef de la ville d'Alger). - « Le problème sanitaire de la Casbah » (par Gaubert ^p , vice-président de la Croix-Rouge).
	19h	Réception au Cercle franco-musulman ^q .
	20h	Dîner au Saint-Georges présidé par le maire d'Alger ^r . Réceptions et cérémonies officielles.
Dimanche 7 mai		
Lundi 8 mai		<u>Exposés</u> dans la salle des conférences du gouvernement général, présidés par le gouverneur général ou son représentant : « <i>Les problèmes posés par l'évolution de la démographie algérienne</i> » - « Les répercussions de l'évolution démographique sur le plan de l'économie, de l'urbanisme et de l'habitat » (par Mercier ^s). - « Le problème de l'habitat rural » (par le colonel Astier ^t). - « Les problèmes posés dans les petites villes par l'évolution démographique » (par Rose ^u). - « Les problèmes posés dans les grandes villes et spécialement Alger » (par Loviconi ^v).
	12h30	Déjeuner à l'École professionnelle de l'Air (Cap Matifou).
	15h30	<u>Exposés</u> : - « Les métiers du bâtiment. La formation de la main-d'œuvre » (par Metzinger ^w , directeur de l'ORTA). - « Les besoins d'industrialisation de l'Algérie » (par le vice-président de l'UNALBA ^x).
	20h	Dîner au Saint-Georges présidé par le maire d'Alger.

dir. = direction **IUUA** = Institut d'urbanisme de l'université d'Alger **ingé.** = ingénieur

^a **Jacques Wattez** : chef du service d'Urbanisme et des lotissements du département d'Alger (Foyer civique).

^b **Eugène Colomb** : ingé. des Ponts et Chaussées et ingé. en chef de la ville d'Alger. Membre du CA de l'Auxiliaire municipale.

^c **Jacques Stamboul** : urbaniste du « Bureau central d'urbanisme » à la dir. gubernatoriale des Travaux publics et des transports.

^d L'architecte **Louis Tombarel** a dessiné les HBM du Ruisseau à la fin des années 1930 ; à compter de 1948, il étudie avec les services d'urbanisme de la ville la cité-satellite des Annassers.

^e L'architecte **Pierre Bourlier** est, depuis 1949, en charge de la construction de l'Aéro-habitat. Cousin de J. de Maisonneul. Le projet qu'ils présentent est publicisé depuis 1947 (« La création de cités... », *Alger républicain*, 13 juin 1947, p. 1 ; trois « cités satellites » prévues à Maison-Carrée (l'Harrach), aux Anassers et à Châteauneuf).

^f **Jean de Maisonneul** est depuis 1944 sous-directeur du service départemental d'urbanisme et depuis 1947 secrétaire de l'IUUA.

^g S'agit-il de **Pierre Caron**, spécialiste de la voirie et des transports ?

^h L'architecte **Pierre-André Émery** « s'impose comme le chef de file du corbusianisme algérois » (Cohen, Kanoun, Oulebsir, p. 310)

ⁱ Le préfet d'Alger est, depuis mai 1947, **Camille Ernst**.

^j L'architecte **Marcel Lathuillière** a remporté dans les années 1930 les concours pour le Foyer civique, les HBM du boulevard de Champagne, du Ruisseau et du Jardin d'Essai.

^k **Christian Salles** (né en 1901) a été médecin de colonisation avant de diriger le bureau municipal d'hygiène (pas avant 1942-1943, quand Gaston Lemaire s'en retire).

^l **Paul Salvagnac** est ingénieur des Travaux publics de l'État ; il vint en Algérie en 1929.

^m Le directeur des Travaux publics (gouvernement général) est, depuis novembre 1943, **Marcel Villeveille**.

ⁿ L'architecte **François Bienvenu** se préoccupe de l'« habitat indigène » à partir du début des années 1930 ; c'est lui qui a dessiné des immeubles du boulevard de Verdun, bâtis au début des années 1930. Il contribue à fonder l'IUUA d'Alger (1942).

^o **Pierre Molbert** est ingénieur en chef de la ville d'Alger depuis 1929.

^p Ce **M. Gaubert** n'a pas été identifié.

^q Le **Cercle franco-musulman** d'Algérie a été fondé sous l'égide du gouverneur Yves Chataigneau ; il est « animé par M. le professeur Marçais et le docteur Sergent, membres de l'Institut, puis le comte de Tocqueville, Abdou Mustapha Pacha, actuellement le bâtonnier Jean Morinaud. (...) Le but de cette fondation qui est en plein essor est le rapprochement des deux races peuplant l'Afrique du Nord dans ce qu'il y a de plus général. Il est un léger reproche que l'on peut adresser à ce cercle luxueusement installé et à cotisation élevée : c'est de ne grouper, en réalité, que l'élite de la société » (Henri Marchand, *La musulmane algérienne*, Rodez, Éditions Subervie, 1960, p. 207). Son siège est au 2, boulevard Carnot (soit au croisement du square Aristide Briand (ou square Bresson)).

^r Le maire d'Alger est alors **Pierre-René Gazagne**.

^s Il s'agit sans doute de **Gustave Mercier**, l'un des piliers des Délégations financières durant l'entre-deux-guerres.

^t Maire de Souma à partir de 1923, **Marcel Astier** y a fondé dans l'entre-deux-guerres des œuvres sociales pour « indigènes ». Membre du CA de l'Auxiliaire municipale.

^u Ce **M. Rose** n'a pas été identifié.

^v **Pierre Paul Loviconi** est entré à la mairie en 1929 ; il en est nommé secrétaire général adjoint en mai 1942.

^w **Lucien Metzinger** est inspecteur du travail depuis novembre 1938. L'ORTA est l'Office régional du travail d'Alger.

^x Pour 1953, le « vice-président délégué » est **M. Faure** ; les « vice-présidents ès-qualité » sont MM. René Bouffet, Louis Farigoule, Eugène Garandel, Paul Jorelle, Henri Laurent, Roland Prescott, Raymond Richard et Chollet ; son président est Roger Bernard (Confédération générale du patronat de l'Algérie, *Annuaire général du patronat de l'Algérie*, Alger, Éditions Zadig, 1953, p. 49-50). L'Unalba est présidée en 1950 par André-Jean Forestier, en outre directeur des entreprises Boussiron à Alger (grande entreprise de travaux publics spécialisée dans le béton armé) et vice-président de la Confédération générale du patronat de l'Algérie. Celui-ci demande en janvier 1950 au préfet et au conseil départemental d'Alger de limiter les crédits octroyés à l'habitat afin de privilégier les grands travaux (par exemple les barrages ; selon une lettre de M. Forestier au préfet d'Alger, 18 janvier 1950 (ANOM, 91-10I-9) ; il était aussi alors membre du bureau directeur de la commission départementale de l'habitat en tant que directeur des entreprises Boussiron (lettre du préfet d'Alger (Camille Ernst) au directeur gubernatorial des Travaux publics et des transports, 6 avril 1949 (ANOM, 91-10I-9)).

Source : Union nationale des Fédérations d'organismes d'HBM, « Mission d'études des hauts fonctionnaires du MRU – Journées d'Alger des 5-6-7 et 8 mai 1950 », s.d. [avant le voyage qui débute le 5 mai 1950] (CDC, 010569-031 à 035-22/2 ; reproduction à l'identique d'un document peu lisible).

Annexe 7-6. Composition de la commission chargée d'établir un rapport sur l'habitat « de la population musulmane » pour le Congrès d'Alger (1952)

René Montaldo (n. A. 1905)	<i>Président de la commission.</i> Conseiller général du dép. d'Alger ; Président de l'ODHLM Alger et de l'Aéro-habitat ; vice-président de l'Interfédération des maires d'Algérie.
Pierre Malaterre (n. A. 1905)	Directeur de l'ODHLM Alger.
Mohand Saïd Lechani (n. A. 1893)	Conseiller général et délégué de l'Union française (SFIO).
Boudjemâ Benjamin Ould Aoudia (n. A. 1887)	Délégué à l'Assemblée algérienne et conseiller général.
Augustin Belkacem Ibazizen (n. A. 1897)	Conseiller général du dép. d'Alger.
Henri Beccarel (n. A. 1895)	Adjoint au maire d'Alger.
Pierre Chatenet	Adm. ODHLM Alger au titre d'architecte.
Pierre Langlade	Adm. ODHLM Alger au titre de l'union des syndicats ; chef de bureau à la préfet.
Pierre Molbert (n. A. 1891)	Ingénieur en chef de la ville d'Alger depuis 1929.
Eugène Pasquali	Employé au service de l'urbanisme de la ville d'Alger ; D-IUUA.
Jacques Stamboul	Urbaniste du « Bureau central d'urbanisme » à la dir. gub. des TP & T. ; D-IUUA
Cauvy	Administrateur civil au service gub. des Constructions nouvelles.
Jacques Wattez	Chef du service d'Urbanisme et des lotissements du département d'Alger.

Jean de Maisonneul (n. A., 1912) Sous-directeur du service départemental d'urbanisme ; F-IUUA.

François Bievenu (n. A., 1897), Marcel Lathuillère (A., *ca* 1930, né 1903), Bernard Rogier (n. A., 1901), Pierre Bourlier (n. A., 1912), Louis Miquel (n. A., 1913), Ferrer [sans doute Laloë-Ferrer] (n. A.), Georges Bize (en 1939 à l'ESBA, né 1920), Jacques Ducollet (n. A, 1918) – architectes.

n. A = né en Algérie.

A. = travail depuis plusieurs années en Algérie (avec date de début d'activité puis de naissance).

TP & T = direction gubernatoriale (**gub.**) des Travaux publics et des transports (tutelle du service des Constructions nouvelles).

D-IUUA et **F-IUUA** = docteur / fondateur de l'Institut d'urbanisme de l'université d'Alger.

ESBA = École supérieure des Beaux-Arts d'Alger.

Les architecte et urbanistes soulignés sont membres du groupe CIAM-Alger (BONILLO Jean-Lucien, « Le CIAM-Alger, Albert Camus et Le Corbusier : modernité et identité », *Id.* (dir.), *Le Corbusier. Visions d'Alger*, Paris, Éditions de La Villette, 2012, p. 219-249, ici p. 219 et 225 ; ALMI Saïd, *Urbanisme et colonisation. Présence française en Algérie*, Sprimont, Mardaga, 2002, p. 109 ; Rachid Ouahès, « Architectes, ingénieurs et urbanistes actifs à Alger », COHEN Jean-Louis, OULEBSIR Nabila, KANOUN Youcef (dir.), *Alger. Paysage urbain et architectures, 1800-2000*, Besançon, Éditions de l'Imprimeur, 2003, p. 305 sq).

Source : MONTALDO René, « Rapport de synthèse », *XIII^e congrès national de d'habitation et d'urbanisme. Alger, 1952*, p. 4-14, ici p. 6 (Ducollet est orthographié Cucollet).

Annexe 7-7. Individus assignés « musulmans » actifs dans les organismes de logement social (1945-1962)

Sont considérés comme « musulmans » ceux appartenant au deuxième collège ou décrits comme tels dans les sources consultées.

Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires**
Algérie					
Toute l'Algérie (siège social à Oran)	Coop. musulmane algérienne d'habitation et d'accèsion à la petite propriété	Président (1954-1960)	SEBBANE Boumeddine	Colonel	Voir le chapitre 8-I.2.1
		Secrétaire général (1961)	BENBASSAL	NR	
		Administrateur	CHERFAOUI	NR	
		Administrateur	NAMANE	NR	
		Administrateur (1958)	MENOUER Mohand	NR	
Département d'Oran					
Oran	OMHLM	Administrateur (1948-1953)	KRALAFA	NR	En septembre 1950, il intervient au conseil municipal d'Oran pour demander l'application de la sécurité sociale à l'Algérie, suscitant un tollé de la « majorité réactionnaire » (<i>Alger républicain</i> , 1-9-1950, p. 2).
		Administrateur (1948-1953)	MERAD Bachir	Représentant de la Fédération des syndicats	« Militant syndicaliste communiste actif et dangereux » (Préfet d'Oran, « Note pour le gouverneur général de l'Algérie », s.d. [après juillet 1953], 5 p. (ANOM, 81F-2210). Il a, après la Seconde Guerre mondiale, des activités syndicales très nombreuses et séjourne en URSS (Touati, p. 161-162).
		Administrateur (1959)	BENSALHI	NR	NR
			BOUALLA	NR	NR
			BENGUELLIL	NR	NR
	MEKKI	NR	NR	NR	
	ODHLM	Administrateur (1953)	SI ALI Saad Achmi	Mandataire aux halles et vice-président du conseil général	NR
		Administrateur (1953)	MEKKI René [dit René Bezzeghoud]	Conseiller général	Son père, adjudant d'artillerie à sa naissance, était de « statut local » (mais pas sa mère) ; marié à Marie Andrée Amo ; neveu de Mekki-Bezzeghoud, gérant de <i>L'Écho d'Oran</i> et député d'Oran de 1946 à 1953.

Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires**
	Castors oranais (puis de l'Arsenal)	Secrétaire adjoint (1951)	BOUKRI L'Habib	Secrétaire comptable	NR
	Coop. algérienne pour l'habitat musulman	Président (1956-1960)	ZBENTABET [ou BENTABED] Zine	NR	Voir le chapitre 8-I.2.1
	Coop. pour l'habitat musulman	Président (1956)	TAGGUEDAIT	Capitaine	Voir le chapitre 8-I.2.1
Sidi Bel-Abbès	Foyer bel-abbésien	Actionnaire (1949) Administrateur (1950-1953)	AZZA Abdelkader	Professeur	Élu UDMA à compter de 1947 (ANOM, 92-51-3). Frère de Bel-Abbès Azza.
		Actionnaire (1949) A = 456	ALLOULA Mohamed	NR	Figurait comme « agent de police, PPF » en 1943 dans une liste saisie aux archives du parti (ANOM, 92-420).
			AGHA MIR Mohamed	NR	Inscrit dans une liste de bénéficiaires d'un programme de location-acquisition en 1956 (immeuble de la rue d'Arcole, faubourg Thiers) (ANF, 19771106-23). Il s'agit vraisemblablement de celui qui, avant de devenir député en 1958, embrasse une carrière militaire : il est sous-lieutenant à Sidi Bel-Abbès en 1936 puis, après la Seconde Guerre mondiale, aux cabinets militaires des gouverneurs généraux Chataigneau, Naegelen et Léonard. Il achève sa carrière avec le grade de commandant.
			AMRANE Abdelkader	NR	NR
			AZZA Bel-Abbès	NR	Secrétaire de l'USMBA lors de sa fondation en 1933 ; greffier au tribunal (s.d.). Frère aîné d'Abdelkader Azza.
			BENABDERRAH MANE Kader	NR	Est-il affilié à Habib Benabderrahmane, inscrit dans un programme de location-acquisition en 1956 (immeuble de la rue d'Arcole, faubourg Thiers) (ANF, 19771106-23) ?
			BESTAOUI Hamid	NR	Inscrit dans une liste de bénéficiaires d'un programme de location-acquisition en 1956 (faubourg Thiers) (ANF, 19771106-23).
			BOUCHENAK Abdelkader	NR	A 39 ans en avril 1952 lorsqu'il est inscrit dans une liste de bénéficiaire d'un programme de location-acquisition (faubourg Thiers) (CDC, 090400-007- c. 4 278).

Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires**
			BENTATA Ali	NR	S'agit-il de l'« agent principal des lignes » qui est élu ou réélu membre du bureau de la section FO des PTT de Sidi Bel-Abbès ?
			BENDELLA Mohamed	NR	Inscrit dans une liste de bénéficiaires d'un programme de location-acquisition en 1956 (immeuble de la rue d'Arcole, faubourg Thiers) (ANF, 19771106-23). Secrétaire de l'USMBA (« Sainte-Barbe-du-Tlélat... », AR, 27-4-1950, p. 6).
			BAGDADI Mohamed	NR	NR
			BERREKCHI Berrama	NR	Inscrit dans une liste de bénéficiaires d'un programme de location-acquisition en 1956 (faubourg Thiers) (ANF, 19771106-23).
			CADI Mahdi	NR	NR
			GADI Khatir	NR	A 37 ans en avril 1952 lorsqu'il est inscrit dans une liste de bénéficiaire d'un programme de location-acquisition (faubourg Thiers) (CDC, c090400-007- c. 4 278).
			ISSAD Mekhfi	NR	NR
			KASSEM Youcef	NR	NR
			LASSOULI Moulay Ali	NR	Citoyen français, marié avec Isabelle Pérez en 1931 ; a fait bâtir un pavillon par le Foyer bel-abbésien en 1932 au Point-du-Jour. Président de l'USMBA lors de sa fondation en 1933. Clerc d'avoué au moins en 1939. Il est au PSF à la fin des années 1930 puis, en 1942, au PPF.
			MERBOUTH Mohamed	NR	NR
			MILIANI Miloud	NR	NR
			MEKHAZENI Belmehel	NR	NR
			SOUFI Mohamed	NR	Inscrit dans une liste de bénéficiaires d'un programme de location-acquisition en 1956 (immeuble de la rue d'Arcole, faubourg Thiers). En outre, est-il affilié à Yamina Soufi, inscrite dans le même programme (ANF, 19771106-23) ? Est-ce l'instituteur qui est considéré en 1948 par le commissaire central de Sidi Bel-Abbès comme « membre de la section locale de la SFIO [et qui] boit parfois » (ANOM, 92-51-26) ?
			TALEB Djilali	NR	S'agit-il de l'instituteur et militant SFIO qui préside, en 1937, le congrès musulman dans l'Oranie ? (Aouimeur, p. 538).
			TEMMAR	NR	A 34 ans en avril 1952 lorsqu'il est inscrit dans une liste de bénéficiaires

Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires**
			Missoum		d'un programme de location-acquisition (faubourg Thiers) (CDC, c090400-007- c. 4 278).
			BENABDERRAH MANE Habib	NR	NR
			BEDJAOUI Kada	NR	Est-ce lui qui est cheminot à la compagnie de l'Ouest algérien à partir de la deuxième moitié des années 1910 (ANMT, 1995063-20536) ?
Tlemcen	OMHLM	Vice-président (1953)	BENKALFATE Ahmed	Instituteur	Nommé en décembre 1945 membre du CPHBMPS de Sidi Bel-Abbès (AWO, 8R-4951). Militant socialiste, comme son grand frère Djelloul (Fouad Soufi, p. 70), il est élu conseiller général de Tlemcen en 1949 (<i>Alger républicain</i> 20-3-1949, p. 3). Admnsitrateur du Foyer tlemcénien depuis 1945 (voir <i>infra</i>).
		Administrateur (1953)	DALI YAYA Redouane	Peintre bâtiment conseiller municipal	en et NR
		Administrateur (1953)	ALLAL Mohamed	Professeur conseiller municipal	et Est-ce l'un des membres, en 1935, de la section tlemcénienne de l'Association des instituteurs d'origine indigène (<i>VH</i> , 164, janvier 1936, p. 342) ?
		Administrateur (1953)	BOUAYED DEBBAH Abdellah	Tonnelier conseiller municipal	et Il n'a guère été possible de rassembler d'informations sur A. Bouayed Debbah. À peine peut-on faire l'hypothèse que des Bouayed et des Kazi (certains sont actionnaires du Foyer tlemcénien, <i>cf. infra</i>) sont liés – mais lesquels ? (registre des permis de construire des AAPCT, permis délivré le 19-7-1939 à Zohra Bouayed ép. Kazi [suite peu lisible]).
	Foyer tlemcénien	Vice-président (1945), administrateur (1947) puis président (1951, 1955 à 1962)	BENKALFATE Ahmed	Instituteur	Voir <i>supra</i> , OMHLM de Tlemcen, dont Ahmed Benkalfate est vice-président au moins en 1953.
		Commissaire de surveillance (1947)	FARDEHEB	NR	NR
		Administrateur (1947)	BEN MAHDI	NR	Est-ce le même Ben Mahdi, instituteur, qui est membre du CA de la société au début des années 1930 ?
		Administrateur (1947)	KAHIA Benali	NR	NR
		Administrateur (1947)	KAHIA Mohamed	NR	NR

Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires**
		Administrateur (1947)	BESTAOUI	NR	NR
		Commissaire aux comptes (1951, 1957)	ALEM Mohamed	NR	NR
		Commissaire aux comptes (1950, 1951)	YEBDRI Ahemd	NR	Est-ce l'agent de police de Tlemcen dont on trouve des mentions de 1932 à 1948 (<i>EA</i> , 10-6-1932, p. 8 ; <i>JORF-LD</i> , 2-12-1949, p. 11586) ? Et/ou celui qui candidate à un concours de greffier en 1948 (<i>EA</i> , 11-6-1948, p. 2) ?
		Commissaire aux comptes (1957) et administrateur (1958 à 1960)	ROSTANE Abderrezak	Employé de banque (1958, 1961, 1962)	A. Rostane est démissionnaire du CA de la société en juin 1962. Les Rostane sont une importante famille de notables de Tlemcen.
		Administrateur (1957) et administrateur-délégué de la société (1957)	BELARBI Djilali	NR	NR
		Commissaire aux comptes (1958 à 1962)	TALEB Ahmed	NR	NR
		Secrétaire de l'AG (1959)	BOURI Boumédien	Instituteur	Décédé entre les AG de juin 1960 et juin 1961.
		Commissaire aux comptes (1959 à 1961)	BOUKHOUMI Kamel	NR	NR
		Commissaire aux comptes (1959, 1960) puis administrateur (1961, 1962)	BENSARI Abdeslam	Agent d'exploitation des PTT (1961)	NR
		Administrateur (1961), trésorier (1962)	HALLOUCHE Abdelkrim	Employé des contributions (1961, 1962)	NR
		Administrateur (1962)	CHAOUCH Belkacem	Moniteur DRS (1962)	NR
		Commissaire aux comptes (1961) puis administrateur (1962)	KHEIRAT Mohamed dit Tayeb	Employé à l'hôpital (1962)	NR
		Administrateur (1962)	BEDRANE Mohammed	Employé CAISOBATRO (1962)	NR

Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires**
		Administrateur (1962)	BENACHENOU Mohammed	Instituteur	NR
		Président de l'AG (1962)	ZERROUKI M'Hamed	NR	NR
		Commissaire aux comptes suppléant (1962)	SOUSSI Mohamed dit Lyazid	NR	NR
		Actionnaires A = 85	Au moins 32 personnes communément assignées comme « musulmanes » dans l'Algérie de la période coloniale sont actionnaires de la société (1957-1960) : Benali Fardeheb, Houcine Kazi, Aoual Kazi, Mohammed Seghir Malti, Larbi Bouayed Agha, Mustapha Benmansour, Youssef Dali, Abdelkrim Benhandil, Merad, Youssef Abd. Dali, Kheireddine Aboura, Benhadji, Benkendil [ou Benkhendil], Omar Amari, Boumedien Fardeheb, Abderrahmane Sbia [ou Slia], Damerdji Oudji, Larbi, Abdellah Halfaoui, Mohamed Zoubir, Mohamed Thami, Mustapha Boulimane, Djilali Arizi, Beldjilali, Abd. Senoussi Bereksi, Mustapha Senoussi Bereksi, Mohammed Alabane, Hamid Berrezoug, Ahmed Bedjaoui, Mohammed Bouri, Mohamed Boudghen Stamb. [Stamboul ou Stambouli]		
Mascara	Foyer mascaréen	Administrateur (1956)	GHASSOUL Ahmed	Employé EGA	NR
		Administrateur (1960, 1961, mai 1962)	MOUADIH Ahmed	Commis à la mairie de Mascara	Né le 22 mars 1922 à Mascara.
		Administrateur (1960, 1961, mai 1962)	KESSIRA Kada	Agent des hypothèques	Né le 26 décembre 1915 à Mascara. « [Kada Kessara est] membre du bureau du syndicat des contributions de Mascara. Élu au congrès de l'union locale de la CGT du 18 mai 1947. Membre de la Commission exécutive » (Touati, p. 142).
Perrégaux	Cité le Travail	Administrateur (1957)	KHEDDOUD Mokhtar	Employé CFA	Conseiller municipal PCA au moins de 1946 à 1953 (séance du conseil municipal de Perrégaux, 13-12-1946 (GGA-1Y-311 (ANOM) ; AR, 12-11-1949, p. 5). Syndiqué à la CGT (Maitron).
Département d'Alger					
Alger	OMHLM	Administrateur (1948, 1950)	BOUCHAKOUR Mustapha	Représentant de la municipalité ; adjoint au maire	Né à Alger vers 1918, chauffeur chez Lesueur ; membre du MTLD, il est candidat aux législatives de 1951 (Stora, p. 198). Lors d'une séance du conseil municipal d'Alger de juin 1950, il interpelle le maire Gazagne : est-il vrai que la municipalité expulse les habitants des immeubles vétustes sur simple arrêté ? (AR, 13-6-1950, p. 6) puis, en décembre, il critique le peu d'action municipale pour reloger les habitants des bidonvilles (AR, 12-12-1950, p. 2). En mars de l'année suivante, il exige, au nom du MTLD, le recasement des 50 familles habitant l'hôtel de l'Amirauté (AR, 20-3-1951, p. 2 ; hôtel au 22, rue de la Marine (voir AR, 16 (article signé Mohamed Dib) et 17-3-1951, p. 2).

Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires**
		Administrateur (1948)	<u>BOUMEDDINE</u>	Agent commercial représentant du Comité départemental d'hygiène Agha honoraire	NR
		Administrateur (1950, 1953)	BEN MERABET	Agent commercial représentant du Comité départemental d'hygiène (1953)	S'agit-il de Selimane Ben Merabet, ayant fait des études de santé (CM Alger, 29 avril 1938 ; alors âgé de 29 ans) et qui devient membre à l'été 1958 de la Délégation spéciale d'Alger (<i>Alger Revue</i> , automne 1958, p. 3) ?
		Administrateur (1953, 1955)	BOUDJEROUDI Saïd	Négociant (1955) ; Représentant de la municipalité ; membre de la commission technique et de la commission d'attribution (1953)	Il dirige la Fédération des marchands de légumes d'Alger (1946) ; élu municipal à partir de 1947 (notice Maitron). Membre de la direction messaliste du MTLD (été 1954). Quoique mentionné parmi les membres du CA en 1955, il est écarté à compter de décembre 1954 (Sidi Moussa, <i>passim</i> ; Stora, p. 313).
		Administrateur (1953, 1955)	MESTOUL Mohamed	Artisan ; représentant de la municipalité.	« Petit industriel » (Stora) ou « Industriel » (Sidi Moussa) ; membre du MTLD ; élu municipal à compter de 1947, il démissionne de son poste le 1 ^{er} janvier 1956 (Sidi Moussa, p. 139 et 238 ; Stora, p. 215).
		Administrateur (août 1958)	ZENTAR	NR	Il s'agit probablement de Saïd Désiré Zentar, ancien gendarme et membre du conseil municipal d'Alger en 1959. Celui-ci, né le 15 mars 1900 aux Ouadhias (Fort-National) avait été fait citoyen français en 1922 (ANF, BB11-7435 (dossier n° 3225 X 21)). Voir sa biographie en annexe.
		Vice-président (août 1958)	HAFIZ	NR	NR
		Secrétaire adjoint (1960)	DJANE HAMED Salem	Inspecteur des contributions	Par ailleurs administrateur des sociétés coopératives Aérohabitat (1959) et Fraternité (1960).

Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires**
	ODHLM	Administrateur (1949)	FARES Abderrahmane	Notaire à Berrouaghia ; représentant du conseil général.	Élu au conseil général d'Alger en 1945 et 1949. Membre de l'Assemblée nationale constituante en 1946 (député socialiste). Élu à l'Assemblée algérienne en 1948.
		Vice-président (1949) Administrateur (1955)	AÏT ALI Mohamed	Propriétaire à Tiggzirt ; représentant du conseil général.	Élu au conseil général d'Alger en 1955.
		Directeur (1955, 1960, 1961)	ABDESSELAM Philippe Mohand	NR	Fils d'Ali Abdesselam et d'Adèle Malaterre. Voir sa biographie en annexe.
		Administrateur (1960, 1961)	BEN KADDOUR Mostéfa	NR	NR
		Administrateur (1960)	KAADA	NR	NR
		Administrateur (1961)	BENAMER	Représentant du conseil général.	NR
	Foyer des cheminots algériens de l'État	Administrateur (1949, 1951)	MEZITI Mustapha	Dessinateur ppal au service de la voirie des CFA.	NR
		Se présente puis se retire à l'élection du CA (1949)	ZEMMITI Lakdar	Employé au service de la voirie	NR
	Foyer universitaire algérois	Administrateur (1951, 1955)	RAHMANI Abderrahmane	Instituteur	Né le 25 novembre 1913 (Liste de bénéficiaires de la société (CDC, 090400-026-c. 4 199)). Il préside la société à l'indépendance (voir la conclusion, 1).
	Cité des fonctionnaires algériens ou assimilés	Administrateur (1948, ca 1950)	ILES Mustapha	Mouderres à la grande mosquée d'Alger	NR

Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires**
	Aéro Habitat	Souscripteur (1949)	SENADJI Amar	Préparateur (1949)	Décrit comme « agent électricien AIA » dans l'un des états de souscripteurs du programme d'accèsion à la propriété du parc Maglaive.
		Scrutateur lors d'une assemblée générale (1959)	DJANE HAMED Salem	NR	Par ailleurs administrateur de la société coopérative Fraternité (1960) et secrétaire adjoint de l'OMHLM d'Alger (1960).
	L'Auxiliaire municipale	Administrateur (1955, juin 1958)	BOUBAKEUR Hamza	Professeur agrégé de l'université	Agrégé d'arabe (1949). H. Boubakeur est à la SFIO au moins dans la deuxième moitié des années 1940 (notice Maitron).
	L'Armaf	Administrateur (1959)	IBAZIZEN Augustin	Avocat	Membre du comité de patronage des HLM à compter de 1952 (AWA, 5K-95). Il devient citoyen français, est baptisé et se marie à une française de métropole dans l'entre-deux-guerres. Élu au conseil général d'Alger de 1949 à 1954 et à l'assemblée de l'Union française en 1953. Membre du MRP à partir de cette date. Il se revendique de Marc Sangnier (Ibazizen, p. 118 et 185).
	Logis postal	Administrateur (1961)	SAHRAOUI Braham	Préposé spécialisé PTT	Né le 4 avril 1929 à Alger.
		Actionnaire (1949) A = 115	BOUTALEB El Khadir	PLM	Vit au 7, rue Charras à Alger. Il est possible que ce soit ce cheminot qui vit dans un appartement de l'OMHBM du 28, rue Forcioli (Constantine) au milieu des années 1930.
	Patrimoine algérois	Administrateur (1949, 1950, 1955, 1959, 1960)	LOUAS Ali	Représentant les ouvriers (1949) ; employé à l'AIA (1955) ; agent principal à l'AIA (1960).	NR
		Secrétaire général (1960)	HAMADI Yahia	Comptable à l'hôpital Maillot	Selon Leila Hamadi, cet « employé à l'hôpital militaire de Bab el Oued » né le 21 octobre 1920 aurait été membre de l'OCFLN (actif à Alger et Hussein Dey) ; il serait disparu le 15 décembre 1959 sur son lieu de travail.
		Administrateur (1960)	ACCACHE [ou ACHACHE] Ahmed	Ouvrier	NR
		Administrateur (1960)	ATTIA Ammar	Employé à la DGGA	Titularisé en février 1959 comme agent technique du service antipaludique (<i>RAA-Algérie</i> , 20-2-1959, p. 461).
		Administrateur (1960)	BOUCHEMAL Ahmed	Instituteur	NR


Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires**
		Actionnaire (1949)	ASSELAL Ali	NR	S'agit-il de celui [Ali ben M'Hamed Asselah] qui est, en septembre 1949, receveur aux Tramways algériens d'Alger ? (« Dans le département d'Alger... », <i>AR</i> , 9-9-1949, p. 3).
Département de Constantine					
Constantine	OMHLM	Administrateur (ca 1941, ca 1950)	<u>HAMMOUCHE Amar</u>	Professeur de lycée (1941, ca 1950) ; conseiller municipal (1941)	NR
		Administrateur (ca 1950)	AOUATI Brahim	Rédacteur comptable et conseiller municipal	Ce natif de Constantine est membre du comité local du PPA de Constantine en 1944 ; organisateur de la manifestation du 8 mai 1945, il est écroué en juillet 1945 et libéré en 1946. Il s'installe à Constantine en tant que marchand de charbon ; il milite au MTLD et est élu à la municipalité en octobre 1947. Il est exclu du MTLD de 1950 à mars 1954 (Stora, p. 140).
		Administrateur (ca 1950)	BENHAMLA Hadj Tayeb	Courtier	NR
		Administrateur (ca 1941, 1954, ca 1955), vice-président (ca 1950, 1953)	<u>MAHDI Abdallah (dit « Abdelkader ») ben Ismaïl</u>	Chef de division à la préfecture (1941, ca 1950), sénateur (ca 1955)	Né le 23 février 1888. Il travaille à la sous-préfecture de Bougie (1908) puis à celle de Constantine (1914). Il est, au moins au début des années 1930 et 1950, secrétaire du CPHBMPS du département de Constantine. Naturalisé et marié à une citoyenne française. Il est élu sénateur de Constantine en 1952.
		Administrateur au titre de délégué des locataires (ca 1950, 1954)	MADOUI Houcine	NR	Est-ce le commerçant qui est, en 1939, administrateur du Comité des Meskines de Constantine (lettre du président de ce comité au préfet de Constantine, 30 avril 1939 (AWC, Association-14/1)) ? Est-ce le vice-président de la Ligue des pères et mères de familles nombreuses musulmanes de Constantine (<i>JORF-LD</i> , 9 octobre 1950, p. 10555) ? H. Madoui habite cité Laloum en 1951 (<i>AR</i> , 15-7-1951, p. 2). Est-ce lui qui est para ailleurs membre du conseil d'administration de la SCI de Constantine en 1950 (voir <i>infra</i>) ?
		Administrateur (ca 1950)	BAGHRICHE Hachemi	Négociant adjoint au maire	Né en janvier 1922 à Constantine. Secrétaire du PPA de Constantine en 1938 ; élu en 1947 sur une liste MTLD au conseil municipal de la ville et fait premier adjoint au maire du 2 ^e collège. « Situation très florissante [grossiste en légumes] grâce aux appuis en particulier de M. Susini, secrétaire général de la mairie » (notes de police ms., 1956 (ANOM, 93-4240)). Il s'accorde souvent sur les positions des élus européens (note de police, janvier 1950 (<i>idem</i>)). Il est exclu du MTLD en 1950 puis réintégré en mars 1954 (Stora,

Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires**	
					p. 141) avec lequel il était en conflit depuis au moins 1948. Quitte l'Algérie pour Marseille après l'insurrection de novembre 1954. Est-ce lui qui est par ailleurs membre du conseil d'administration de la SCI de Constantine en 1950 (voir <i>infra</i>) ? Il est, au moins à la fin des années 1950, domicilié dans l'un des appartements de l'OMHLM au 14, avenue Viviani (ANOM, 8SAS-55).	
		Administrateur (1954, <i>ca</i> 1955)	AHMED YAHIA Hocine	Avocat conseiller municipal	et Hocine Ahmed Yahia est né le 2 avril 1905 à Châteaudun-du-Rhumel ; marié avec une Européenne ; avocat à partir de 1932. Membre de la SFIO et « soutien de Ferhat Abbas au sein des AML » vers 1945 (Maitron) puis sénateur UDMA en 1948. Démissionne du conseil municipal en janvier 1956 et part pour la métropole ; aurait participé à des collectes de fonds pour l'ALN (ANOM, 93-4237).	
		Administrateur (1954, <i>ca</i> 1955)	BENABDERRAH MANE Abdelhamid	Instituteur conseiller municipal	et Personnalité centrale de l'UDMA à Constantine au moins à partir de 1948 (note de police, 24-9-1948 (ANOM, 93-4240) ; Rahal, p. 406).	
		Administrateur (1954, <i>ca</i> 1955)	MESSAD Hocine	Employé EGA et conseiller municipal	et Né le 6 avril 1919 ; encaisseur à l'EGA à partir d'avril 1932 ; rejoint le PCA à partir du Front populaire et du Congrès musulman ; délégué syndical CGT puis, en 1947, secrétaire adjoint de l'union locale. Il est mis en résidence surveillée dans le sud constantinois en juillet 1955 (Maitron ; Siari-Tengour, p. 29).	
		Administrateur (<i>ca</i> 1955)	BENAMEUR Abderrahmane	Cadi	et Né le 15 février 1893 à Constantine ; officier de la Légion d'honneur ; estimé des « musulmans » et des Européens (notice de police, mai 1958 (ANOM, 93-4244)) ; vice-président de l'asso des magistrats, officiers publics et ministériels musulmans d'Algérie (AR, 26-6-1950, p. 3).	
	ODHLM	Secrétaire (1960)	DERROUCHE	NR		Abdelhamid Derrouiche est fait 5 ^e adjoint au maire dans la municipalité élue en avril 1959 (Siari-Tengour, p. 35-36). Ce propriétaire d'une entreprise de matériaux de construction « à la situation florissante » est conseiller général de Constantine à compter du 29 mai 1950 ; il est décrit par la police comme de tendance UDMA modérée et comme ayant rejoint en juin 1961 le Rassemblement démocratique algérien. Il est élu en janvier 1960 vice-président du CA des unions patronales. Il avait présidé en 1948 le Cercle Ben Badis (ANOM, 93-4262).
		Administrateur (1960, 1961)	BEDDREDINE	NR	NR	NR
		Administrateur (1960, 1961)	LAKHDARI	NR	NR	NR

Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires**
		Administrateur (1960, 1961)	BENDJELLOUL	NR	NR
		Administrateur (1960), secrétaire (1961)	BENELMOUFFOK	NR	Il n'a pas été possible de déterminer de qui il s'agissait. Plusieurs Benelmouffok ont des rôles de premier plan dans l'administration de la vie sociale et des logements sociaux dans le constantinois des années 1930 aux années 1960. S'agit-il d'Ali Chérif Benelmouffok (né en 1916), membre du conseil départemental de la promotion sociale de Constantine (<i>cf.</i> Annexe biographique) ?
		Vice-président (1961)	AOUABDIA Sassy	Représentant des Caisse d'épargne au sein du CA de l'ODHLM.	Aurait été au MTLD puis au FLN (voir <i>infra</i>). Domicilié au 9, rue de Joinville (faubourg Lamy) en 1961, soit une HBM en accession à la propriété bâtie par l'instituteur Don [ou Dominique] François Alessandri par le biais du Patrimoine coopératif constantinois (4 ^e programme, 1922-1924 ; vendue sans que l'on connaisse l'acheteur en décembre 1940 (ANMT, 2002059-416)). Y sont domiciliés, à la fin des années 1950, Mohamed Lamine Boutaleb (« retraité de l'enseignement » selon « liste des attributaires de la cité des Mûriers », s.d. [ca 1959] (ANOM, 8SAS-55) ; mentionné dans le dictionnaire Sekfali, p. 82) et une « V ^{te} Bengana » (Annuaire, 1960). Un Gacem Ohamma y a une épicerie à la fin des années 1950 (ANOM, 8SAS-47 ; doc. ms. s.d. et sans titre ; liste d'habitants du faubourg Lamy). Un « Sassi Aouabdia » est mentionné comme membre du comité provisoire de Constantine de la région algérienne de la Fédération française de boxe (<i>L'ÉA</i> , 17-10-1946, p. 4). Mentionné dans A. Sana, <i>Cris de douleurs des profondeurs du Rhumel</i> , p. 92 (entrepreneur en matériaux) et 112 (« à l'exemple de beaucoup de militants messalistes, Aouabdia Saci allait rejoindre le FLN dès 1955 », seule source mentionnant une telle implication). Le dépôt de matériaux de « Sassy Aouabdia » est au 6, rue des frères Fidon (El Kantara) en 1960 (Annuaire, 1960, publicité p. 105). Également administrateur de la SCI de Constantine en 1957 (voir <i>infra</i>). Il existe des « interventions » de S. Aouabdia adressées au préfet de Constantine (ANOM, 93-1012 ; datées de 1957 ; non-consulté). Nommé en mai 1963 membre titulaire pour la région de Constantine du comité provisoire de gestion de la caisse d'assurance vieillesse des commerçants et industriels d'Algérie (CAVCIA) (<i>JORADP</i> , 28-5-1963, p. 543)
		Administrateur (1961)	BENABOUD [ou Benaoud]	Représentant du Comité	NR

Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires**
			Motaha	départemental des HLM au sein du CA de l'ODHLM.	
		Vice-président (1961)	BENSACI	Conseiller général	NR
		Administrateur (1961)	BOUATOURA [ou BOUATTOURA] Derradji	Docteur	NR
		Administrateur (1961)	DIF Mahfoud	Conseiller général	NR
		Administrateur (1961)	FADEL Abdelmadjid	Représentant de la Caisse d'allocations familiales au sein du CA de l'ODHLM.	NR
		Vice-président (1961)	GANIBARDI Tahar	Conseiller général	Naissance présumée en 1929 à El Kantara (près de Biskra) ; élu cantonal en mai 1960. Beau-frère du sénateur suppléant UNR Abdelhamid Ahriche. Exploitant de cinéma à Barkia après avoir été employé des PTT (1953-1958, Paris ; 1959, Barika) ; favorable à la politique d'auto-détermination menée par De Gaulle (notice de police, mai 1960 (93-4266)).
		Administrateur (1961)	HAMDIKEN	Docteur	NR
		Administrateur (1960, 1961)	MAHDI Abdallah	NR	NR
		Administrateur (1961)	MASSALI Rachid	Représentant les sociétés d'HLM au sein du CA de l'ODHLM.	NR
		Administrateur (1961)	ROUDESLI Mostepha	Représentant des locataires au sein du CA de l'ODHLM.	Vice-président de la Délégation spéciale de Constantine à partir de l'été 1958 puis 6 ^e adjoint dans la municipalité élue en avril 1959 (Siari-Tengour, p. 35-36) ; élu au conseil général sur une liste gaulliste fin juin 1960 (ANOM, 93-4288) ; il adhère au Rassemblement démocratique algérien en juin 1961 (<i>Le Monde</i> , 22-6-1961). Figure du cyclisme constantinois (ANOM, 93-4288).

Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires**
		Administrateur (1961)	SI HASSEN Ali	Représentant de l'Union départementale des associations familiales au sein de l'ODHLM.	NR
	L'Abri familial constantinois	Administrateur (1946, 1951, 1952)	DJABALI Mohamed Chérif	Instituteur	Né en 1892 ; naturalisé français en 1915 ; retraité en 1946 ; fait chevalier de la Légion d'honneur en 1951. Il avait été une figure de proue de la revue <i>La Voix des humbles</i> dans l'entre-deux-guerres. Candidat défait aux législatives de 1951 à Constantine. Employé à la préfecture des Ardennes à partir de 1951.
		Administrateur (1946)	BECHIRI [Mohamed ?]	NR	Est-ce le « porteur de contraintes » (1931) qui bénéficie d'un pavillon au stade Turpin en 1932 ?
	Patrimoine coopératif constantinois	Administrateur (1954)	LOUNIS Salah	Instituteur	NR
		Administrateur (1954)	ZOULI Tayeb	Contremaître au collège technique	Assesseur lors de l'assemblée générale de 1952 ; membre sortant du CA en 1956, il ne demande pas à être renouvelé. Il fait une demande de prêt privé à la construction début début 1958 ; celle-ci lui est refusée au motif de son « attitude » sur le « plan national » : il est réputé avoir milité au PCA à la fin des années 1940. Il est membre de la cultuelle musulmane de Sidi Mabrouk ; il « évite de se faire remarquer » à compter du début de l'insurrection de novembre 1954. En octobre 1958 il est membre de la délégation spéciale de Constantine et « s'il a des idées quelques peu avancées, elles ne sont pas incompatibles avec la présence française en Algérie » c'est pourquoi le chef du SLNA de Constantine estime « qu'on doit pouvoir obtenir sa collaboration d'Algérie nouvelle » (ANOM, 93-4295).
		Administrateur (1957, 1960), Vice-président (1959)	BENAZZOUZ Maamar	Agent CASOC	NR
		Administrateur (1958 à 1960)	BENELMIR Maamar	Agent CASOC	NR
		Administrateur (1957 à 1961)	BOUZIDI Tahar	Employé des PTT (1959, 1961)	NR
		Commissaire-vérificateur	BOUCHILAOUM Mahmoud	Inspecteur de police	NR

Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires**
		(1958)			
	SCI de Constantine	Vice-président (1949), administrateur (1950)	MAHDI Abdallah	NR	NR
		Administrateur (1950)	MADOUI	NR	Est-ce lui qui est par ailleurs membre du conseil d'administration de l'OMHLM vers 1950 (voir <i>supra</i>) ?
		Administrateur (1950)	BAGHRICHE	NR	Est-ce lui qui est par ailleurs membre du conseil d'administration de l'OMHLM vers 1950 (voir <i>supra</i>) ?
		Administrateur (1951)	<u>BENABADOU</u>	Propriétaire	« Vieux militant socialiste [qui] n'a cessé depuis toujours et surtout pendant les événements du 8 mai 1945 d'exalter l'œuvre généreuse de la France en Algérie (...) » (dossier de Légion d'honneur, 1946).
		Administrateur (1957, 1960)	AOUABDIA Sassy	NR	Fait partie d'un groupe de 9 personnes qui font, en 1955, bâtir <i>via</i> cette SCI un immeuble rue Plantaz-Floquet (faubourg Lamy) (ANF, 19771106-5). Également membre de l'ODHLM de Constantine en 1961 (voir <i>supra</i>).
		Administrateur (juin 1958)	NOUI Mouloud	NR	Né le 23-4-1907 à Constantine. Élu municipal en 1945-1947 (France combattante) et réélu en 1959 (UNR). Contrôleur des tramways à Constantine et, au moins à compter d'août 1952, syndicaliste CFTC. Il en est secrétaire adjoint de l'union départementale fin 1953 et secrétaire général en octobre 1960 ; il est, au moins en mai 1961, membre du CA de la CASOC. Il est membre du Comité de salut public de Constantine en mai 1958 et opposé à la politique d'autodétermination définie en septembre 1959, du moins selon une notice de police. Fin mai 1960, il est candidat (non-élu) aux élections cantonales sur la liste Allouache-Lapica. Tué « par un terroriste [<i>i.e.</i> un indépendantiste] » le 29 mai 1961 (notice Maitron ; ANOM, 93-4308 ; photographie issue de la <i>Dépêche de Constantine</i> 30-5-1961). 
		Administrateur (1960)	MASSALI Rachid	NR	S'agit-il du « commerçant » ou « industriel » constantinois Mohamed Rachid Massali (<i>AR</i> , 20-12-1946, p. 2 ; <i>RAA-Algérie</i> , 29-4-1960, p. 1048 et 27-9-1960, p. 2289) ?
		Administrateur (1960)	DERROUCHE Abdelhamid	NR	NR

Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires**
Bône	OMHLM	Administrateur (1946, 1959, 1961)	BILEK [Mohamed]	Instituteur en retraite (1959).	Il s'agit très probablement du président du Patrimoine coopératif du Khroub en 1947 (cf. <i>infra</i>). M. Bilek devient 3 ^e adjoint du maire de Bône, le socialiste Raoul Borra. Absent du CA entre 1946 et 1959, il y revient en tant que délégué du préfet ; il est alors, également, conseiller municipal sur une liste socialiste et d'union locale pour la défense des intérêts de la ville de Bône conduite par R. Borra. Il préside la Ligue mixte des familles nombreuses ; il est vice-président de l'Union des associations familiales, des secours musulmans de Bône, et des anciens combattants (Maitron, sans mention de date).
		Administrateur (1947, 1949)	HACENE CHAOUCH	NR [Omar]	Omar Hacene Chaouch est employé aux CFA et élu MTLD (séance du conseil municipal de Bône, 30 octobre 1947 (AAPCA, B.-79). Un Mohamed El Hadi HACENE CHAOUCH, né le 22-9-1919 est gradué de l'ENAM le 30-6-1953 : est-ce un membre de sa famille ? (Frey, 2010, annexe 2) Le même, décrit comme « commis à la mairie de Bône », est membre du Patrimoine coopératif bônois au moins en 1952-1953.
		Administrateur (1947, 1949, avril 1953)	BENOTMANE Sadeck	Agriculteur 3 ^e adjoint maire (1949)	Élu MTLD (séance du conseil municipal de Bône, 30 octobre 1947 (AAPCA, B.-79)).
		Administrateur (1947, 1949, avril 1953)	SNP Ahmed Ben Habib	Ajusteur conseiller municipal (1949)	Élu MTLD (séance du conseil municipal de Bône, 30 octobre 1947 (AAPCA, B.-79)).
		Administrateur (1949, avril et décembre 1953, 1956, 1957)	SAMAR [ou SAMMAR] Mohamed Larbi	Clerc de notaire et conseiller municipal (1949) ; d'avocat et conseiller municipal (1953).	Conseiller municipal en 1946 (AAPCA). Mention d'un « SAMMAR A. » dans le rapport du conseil d'administration pour l'année 1958. Est-il lié à Bochera Sammar, née Belleli, nommée membre de la Délégation spéciale de Bône en juillet 1958 (<i>Rev. muni. Bône</i> , 14, juil.-sept. 1958, p. 8) ?
		Administrateur (décembre 1953, 1956, 1957)	KHALDI Abdelkader	Commerçant et conseiller municipal (1953)	Mentionné comme parti à l'étranger dans le rapport du CA pour l'année 1958 (ANF, 19771106-28).
		Administrateur (décembre 1953, 1956, 1957)	BELAMZAOUI Abdelaziz [Parfois Balhamzaoui ou Benhamzaoui]	Ouvrier spécialisé et conseiller municipal (1953)	Né le 8 mai 1922 à Souk-Ahras, syndicaliste CGT de la métallurgie à Bône (membre de l'union régionale CGT en 1951, réélu en 1954) ; il est tour à tour décrit comme élu MTLD ou communiste (notice Maitron). Mentionné comme décédé dans le rapport du CA pour l'année 1958 (ANF, 19771106-28).

Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires**
		Administrateur (juin 1958)	BOUDJRIRA Mohamed	NR	NR
		Administrateur (juin 1958)	KARCHI Cherif	NR	NR
		Administrateur (juin 1958)	BOUSSAADA Kaddour	NR	NR
		Administrateur (1959, 1961)	OULD BRAHAM	Adjoint technique de la santé	NR
		Administrateur (1959)	TEBIB Abdallah	Commandant en retraite	Il est décrit début 1960 comme vivant dans les HBM des Santons, « employé à la Tabacoop » et membre [depuis juillet 1958] gaulliste du CSP de Bône (« Est-algérien – Députés et sénateurs », s.d. [reçu le 29 février 1960] (ANOM, 8SAS-47).
		Administrateur (1959)	FERRAH Mohamed	Instituteur	Né à Canrobert le 17 septembre 1915. Nommé à la Délégation spéciale de Bône en juillet 1958 (<i>Rev. muni. Bône</i> , 14, juil.-sept. 1958, p. 8).
		Administrateur (1959, 1961)	SNP Mohamed Ben Tahar	Professeur	Nommé à la Délégation spéciale de Bône en juillet 1958 (<i>Rev. Muni. Bône</i> , 14, juil.-sept. 1958, p. 8).
		Administrateur (1959, 1961)	BENOTMANE Abdelghani	Employé maison de l'agriculture (1959) et Tabacoop (1961)	NR
		Administrateur (1961)	MEKKIDECHE Mohamed	Oukil judiciaire	NR
		Administrateur (1961)	ARROUA Abdelkrim	Employé à l'hôpital civil de Bône	NR
	ODHLM	Président (1960)	DERDOUR	NR	Il s'agit <i>a priori</i> de l'architecte Abdelbaki Derdour, nommé membre de la commission administrative du département de Bône en avril 1957 ; il est membre de la délégation spéciale de Bône de mars à juillet 1958.
Président (1961)		LAKHDARI Smaïl	Docteur	Sauf homonymie, il s'agit d'une importante figure politique de Guelma à partir du milieu des années 1930 (ANOM, 93-4277 et SHD, 1H-2858). Il a notamment été élu à l'Assemblée algérienne de 1948 à 1956 puis, au moins en 1961-1962, élu au conseil général de Bône (dossier de Légion d'honneur).	

Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires**
		Directeur (1961)	MALKI Smaïl	Attaché de préfecture mis à la disposition de l'ODHLM.	Est-ce le Smaïl Malki qui fut, les années précédentes (ca 1943-1959) interprète à la commune mixte puis sous-préfecture de Tébessa (ANOM, 9336-113) ? Voir sa notice biographique en annexe.
		Employés (1961)	BENOZENE Ahmed (Commis auxiliaire), BENSADOK Nafissa (dactylographe).		
	Toit collectif bônois	Actionnaire (1949)	FACI Abdelhamid	NR	NR
		Secrétaire de l'AG (1961)	BENCHABANE Mohamed	NR	NR
		Administrateur (1961)	ZAZAR Mohamed	Employé à l'EGA ; immeuble Mermoz.	NR
	SCI de Bône	Administrateur (1961)	CHERGUI Abdelhamid	Retraité des CFA	NR
		Administrateur (1961)	TOUAREF Aïssa	Greffier du tribunal civil de Bône	NR
		Administrateur (1961)	BELHAÏT Lakdar	Commis aux écritures à l'hôpital civil de Bône	NR
	Patrimoine coopératif bônois	Administrateur (1952)	HACENE CHAOUCH	NR	Par ailleurs administrateur de l'OMHLM de Bône (voir <i>supra</i> ; démissionnaire en août 1949).
	Maisoncoop	Vice-président (1959)	BENYACOUB Mohamed	Agriculteur	NR
Administrateur (1959), scrutateur lors d'une assemblée générale (1961)		SADDECK GUECHE Mohamed / GUECHE Mohamed Saddek	Agriculteur	NR	

Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires**
Khroub	Patrimoine coopératif du Khroub	Président (1947)	BILEK	NR	Il s'agit très probablement d'un des administrateurs de l'OMHLM de Bône en 1947 (cf. <i>supra</i>).
Guelma	OMHLM	Vice-président (1953, 1956 à 1959)	ALI KHODJA Mahmoud	Huissier (1956), président de la Ligue des familles nombreuses de Guelma (1959)	Né le 7 février 1897 à Constantine. Nommé huissier en 1927 ; trésorier de la cultuelle de la ville, du moins en 1954 ; « ennemi juré du docteur Lakhdari » selon une notice de police de 1949 (ANOM, 93-4237). Nommé par le préfet au sein de l'OMHLM de Guelma. C'est sans doute lui qui est nommé huissier à Guelma en avril 1932 (<i>JOA</i> , 6-5-1932, p. 373) ; il avait également fait des constats pour le compte de Gervais, l'un des assassins actifs des massacres de Guelma du printemps 1945 (Reggui, p. 181).
		Administrateur (1953, 1956, 1957 et 1958)	MEDDOUR Mohamed	Instituteur	Né le 13 août 1909 à Guelma. Deuxième adjoint au maire de 1947 à, au moins, novembre 1958 ; nommé par le conseil municipal au sein de l'OMHLM de Guelma. Allié à la famille Lakhdari à partir de 1944 (Peyroulou, p. 245) avec qui les relations sont orageuses. Socialiste à compter de 1956, « démissionnaire » fin 1957 puis « indépendant » ; trésorier de du SNI de Guelma menacé par le FLN ; seul instituteur « musulman » de Guelma à assurer son service durant la grève de janvier 1957 (ANOM, 93-4281).
		Administrateur (1953, 1956 à 1958)	HADDADI Saïd	Employé aux CFA	Quatrième adjoint au maire nommé par le conseil municipal au sein de l'OMHLM de Guelma.
		Administrateur (1959)	FACI Abdelkrim	1 ^{er} vice-président de la Délégation spéciale de Guelma.	Nommé en tant que membre de la Délégation spéciale de Guelma à l'OMHLM. C'est sans doute lui qui est proposé par la Légion française des combattants pour être au conseil municipal en 1942 (ANOM, 93-B3-755) puis l'« auxiliaire de police [et] traducteur au tribunal d'exception » institué par les milices de colons à Guelma au printemps 1945 (Maitron, notice d'Henri Garrivet).
		Administrateur (1959)	KACI Mohamed	Rédacteur	Nommé en tant que membre de la Délégation spéciale de Guelma à l'OMHLM.
		Vice-président (1959, 1960)	BENELMOUFFOK Mohamed	Interprète des services civils en retraite.	Membre d'une famille dont de nombreux membres travaillent au sein de l'administration publique française.
		Administrateur (1960)	TERRECHINE Hamou	Commerçant en tissus	NR
		Administrateur délégué (1960)	MARAD [MERAD ?] Abdelmadjid	Caïd des services civils sous-préfecture de Guelma	NR

Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires**
Sétif	Patrimoine sétifien	Administrateur (1945, 1950)	KHOBZI Mohamed	NR	NR
		Administrateur (1950, 1957, 1958)	ARESKI Amara	NE	Remplace Mahfoud Lounis, tué le 5 juin 1957 « par le terrorisme » (selon l'une des assemblées générales de la société) ou lors d'un « règlements de compte » ou « en agent double » (selon la situation confuse relevée par Borrmans et De Peretti).
		Administrateur (1950)	HANOUS Ali	NR	Il s'agit <i>a priori</i> d'un instituteur né le 7 septembre 1909 à Sidi Aïch.
		Administrateur (1950)	ZADI Amar	NR	S'agit-il d'Amar Zadi qui est, en 1958, enregistré comme vendeur de bois et charbons (<i>RAA-Algérie</i> , 23-9-1958, p. 341).
		2 ^e vice-président (1956)	AÏT BRAHAM Embarek	Préparateur en pharmacie	NR
		Secrétaire (1954-1956)	LOUNIS Mahfoud	Professeur d'arabe au lycée	Proche de Louis Massignon, Émile Dermenghem et Jean Scelles.
		Administrateur (1956)	SAFSAF	Chef de service à la mairie	NR
		Administrateur (1956)	NECHADY	Employé aux contributions diverses	S'agit-il d'Abderrahmane Nechadi, titularisé (1958) puis promu contrôleur (1960) des contributions diverses en 1960 (<i>RAA-Algérie</i> , 9-9-1960, p. 2117) ?
		Administrateur (1956)	KHABET	Agent du service de la colonisation et de l'hydraulique	NR
		Administrateur (1956)	DOUMI	Infirmier hôpital régional	NR
Administrateur (1956)	CHADLI	Employé aux CFA	NR		

Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires**
	Foyer des anciens combattants de Sétif	Administrateur (1956, 1957, juin 1958, 1961, 1962)	BEN MAHMOUD Ahmed [ou Hamed]	Retraité de la Sûreté nationale	Né à Constantine le 3 juin 1898.
		Administrateur (1957)	BOUGUOURA Chérif	NR	NR
		Administrateur (1961, 1962)	MENAOUI Moussa	Servant de salle	Né à Aïn el-Ksar le 8 mai 1901.
Bordj Bou Arréridj	Patrimoine coopératif bordjien	Administrateur (1950)	SENHADJI	NR	S'agit-il de Mohammed Benhammou Senhadj (né en 1886) et instituteur à Bordj Bou Arréridj depuis 1908 ? (Sekfali, p. 470).
Bougie	Patrimoine coopératif bougiote	Administrateur (1956)	SI HASSEN Sliman	NR	NR
		Administrateur (1956)	AMIROUCHE	Conseiller municipal	NR
		Administrateur (1956)	BOUBERKA	Agriculteur et conseiller municipal	NR
Aïn Beïda	Patrimoine coopératif aïn-beidéen	Administrateur (1950)	HAMMOUDI	NR	NR
		Administrateur (1950)	BENCHIKLA	NR	NR
		Administrateur (1950)	BENTAHAR	NR	NR
		Administrateur (1950)	ZADANI Rahmani	NR	NR
		Administrateur (1950)	BEN SACHI Ali	NR	NR
Oued Zénati	Foyer zénatien	Administrateur (1944-1955), vice-président (1961)	<u>BOUTTABAH Ahmed</u>	Agriculteur	NR

Ville	Organisme*	Fondateur, administrateur, actionnaire ou membre	NOM Prénom	Présenté comme...	Informations complémentaires**
		Administrateur (1953-1955)	AISSAOUI Zitoun	Oukil judiciaire	NR
		Administrateur (1961)	HENNI Mohamed	Employé de mairie	NR
Souk-Ahras	Patrimoine coopératif souk-ahressien	Administrateur (1955)	BADJI Merouane	NR	S'agit-il du fils de Hassen Badji, administrateur du Patrimoine souk-ahressien en 1932 ?

AR = Alger républicain

AIA = Ateliers industriels de l'Air Constantinois

CFA = Chemins de fer algériens

DGGA = Délégation générale du gouvernement en Algérie région d'Oran

OCFLN = Organisation civile du FLN

USMBA = Unison sportive musulmane de Bel-Abbès

* Les **sociétés en gras** sont celles qui ont bâti.

** Les « informations complémentaires » sont de mon fait. Seules celles antérieures à la date indiquée avec la fonction de l'individu concernée sont indiquées (cf. sources).

Sources : liste de participants à des AG de société, de souscripteurs d'actions, de membres de CA ; mentions éparses d'administrateurs (dans des contrats de d'emprunt, la presse ou encore de la correspondance) ; décrets de naturalisation ; divers dictionnaires biographiques ; bases de données des députés et sénateurs ; base de données « logements_bénéficiaires » (pour Lassouli) ; dossiers personnels (principalement aux ANF et aux archives de la SNTF) ; STORA Benjamin, *Dictionnaire biographique de militants nationalistes algériens*. ENA, PPA, MTL, 1926-1954, Paris, L'Harmattan, 1985, 404 p. ; Annexe au BMOVA, 5 – 20 juin 1938, p. 173 (CM Alger, 29 avril 1938 ; concernant Slimane Ben Merabet, ayant fait l'École de Santé navale de Bordeaux et médecin-capitaine ; à compléter par « À l'hôtel de ville. La municipalité vote... », *L'Écho d'Alger*, 2 avril 1938, p. 2 (mention de son âge)) ; SIDI MOUSSA Nedjib, *Devenirs messalistes (1925 – 2013)*. Sociologie historique d'une aristocratie révolutionnaire, Thèse de doctorat de sciences politiques sous la direction de Johanna Siméant, 2013, p. 143, 221, 233, 364 et 402 (concernant Saïd Boudjeroudi) ; FILIPPI Jean, *La Vie et l'œuvre du Conseil général du département d'Alger (5 décembre 1858 – 6 décembre 1956) : esquisse*, Alger, Imprimerie nord-africaine, 1958, p. 158-161 (concernant Abderrahmane Farès, Mohamed Aït Ali, Belkacem [Augustin] Ibazizen) ; FARÈS Abderrahmane, *La cruelle vérité. L'Algérie de 1945 à l'indépendance*, Paris, Plon, 1982, 250 p. ; « Les élections à l'Assemblée algérienne », *L'Écho d'Alger*, 4 avril 1948, p. 3 ; base de données des députés français (« Sycomore », concernant Abderrahmane Farès et Ahmed Aït Ali) ; acte de décès de Philippe Mohand Abdesselam (décédé le 5 février 2013 ; aimablement communiqué par la mairie de Poitiers) ; sur Mahfoud Lounis, voir DE PERETTI André, BORRMANS Maurice, *Louis Massignon et le Comité chrétien d'entente France-Islam, 1947 – 1962*, Paris, Karthala, 2014, p. 145 et la lettre de Jean Scelles à au ministre de l'Éducation nationale, 14 juin 1957 (AP-Fo-SC, Boîte 9) ; sur Yahia Hamadi, voir <https://www.vitamedz.com/fr/Algerie/le-chahid-yahia-hamadi-271079-Articles-16-18506-1.html> (d'abord publié sur chahid.org) ; BAGHRICHE Hachemi, *Militant à 15 ans au Parti du peuple algérien (PPA)*. Le pont de la liberté, Paris, L'Harmattan, « CREAC-Histoire », 2005, 184 p. ; TOUATI Houari, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier de l'Oranie : les militants syndicaux*, Oran, Centre de documentation des sciences humaines, 1981, 214 p. ; Roger LÉONARD, *Souvenirs du pays perdu. Algérie, 1951 – 1955*, vol. 1, s.d., p. 24 (mention qu'Aghar Mir est membre de son cabinet militaire ; CHSP, RL-1) ; FREY Jean-Pierre, « Les valises du progrès urbanistique. Modèles, échanges et transferts de

savoir entre la France et l'Algérie », *Les Cahiers d'EMAM*, 20, 2010, p. 33-57 (voir en particulier l'annexe 2) ; « La rubrique de Mustapha Hassani », *Ouest info*, 12 juin 2014 (p. 12) et 12 février 2015 (p. 12-13) (sur les frères Abdelkader et Bel-Abbès Azza – avec leurs photographies – ainsi que sur Moulay Ali Lassouli) ; AOUIEUR Mouloud, *Le parti socialiste SFIO en Algérie, 1920-1954*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Benjamin Stora, 1998, 2 vol., 705 p. ; SOUFI Fouad, « Le personnage, la ville, les idées », BENKALFATE Djelloul, *Il était une fois Tlemcen... Récit d'une vie, récit d'une ville*, Tlemcen, Éditions Ibn Khaldoun, 2002, 198 p. ; SEKFALI, *Les maîtres d'école du Constantinois de 1850 à 1950. Dictionnaire biographique*, Alger, Casbah Éditions, 2016, 534 p. ; « L'Oranie a fait à son député M. Mekki d'émouvantes obsèques », *L'Édile algérien*, 56-57, août-sept. 1953, p. 30-31, décision n° 58-107/108/109 AN du Conseil constitutionnel et ANOM, ECA-RN-Oran-1919 (concernant René Charles Mekki) ; REGGUI Marcel, *Les massacres de Guelma. Algérie, mai 1945 : une enquête inédite sur la furie des milices coloniales*, Paris, La Découverte, 2008, p. 181 (au sujet de l'huissier Ali Khodja au printemps 1945) ; PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945. Une subversion française dans l'Algérie coloniale*, Constantine, Média-Plus, 2009, 400 p. (au sujet de M. T. Meddour) ; RAHAL Malika, *L'Union démocratique du Manifeste algérien (1946-1956). Histoire d'un parti politique*, Thèse de doctorat sous la direction de Benjamin Stora, Paris, INALCO, 2007, 476 p. ; SIARI-TENGOUR Ouanassa, « La municipalité de Constantine de 1947 à 1962 », *Bulletin de l'IHTP*, 83, 2004, p. 23-37 ; Délégation générale du gouvernement en Algérie (Service des Postes et télécommunications), *Annuaire officiel des abonnés au téléphone à jour au 1^{er} octobre 1960. Départements de Batna, Bône, Constantine, Sétif, Oasis-Sahara, Philippeville*, Impr. Costantini, 1960, p. 110 (concernant V^o Bengana, mentionnée dans notice Sassy Aouabdia).

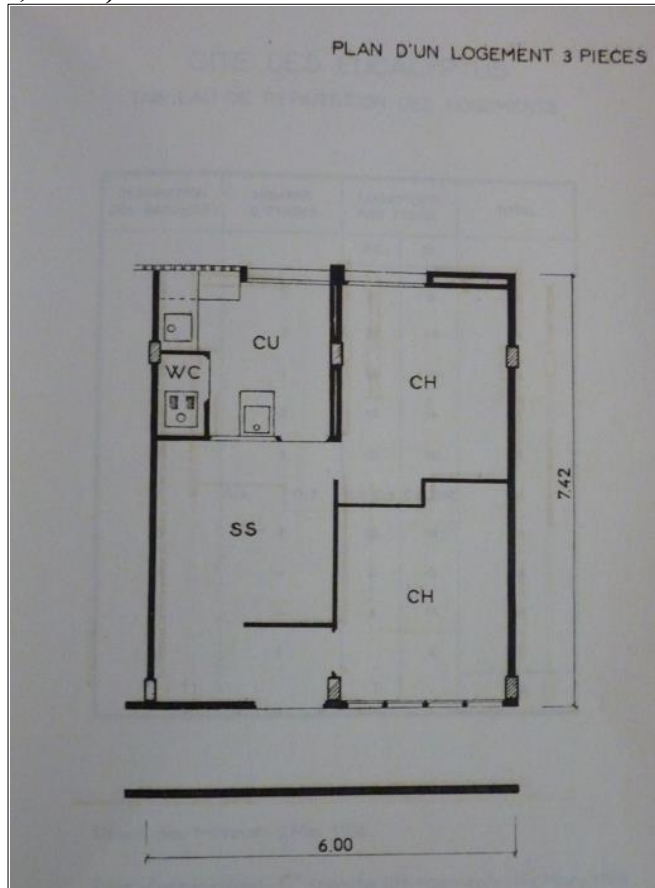
Annexe 7-8. Les formules de financements du logement à partir de 1947

Ce tableau synthétise ce que sont les différents dispositifs (réglementaires, financiers) de la politique du logement en Algérie à compter de 1947. S'il est possible de le compléter sur quelques points de détail (exonération fiscale, changement du taux de subvention de l'Algérie), il a été préféré, pour des raisons de clarté, de limiter le nombre d'informations. Quelques dispositifs de soutien au secteur HLM propres à l'Algérie ont été mentionnés en rouge. Le double dispositif d'aide à l'auto-construction ressort aussi bien de l'« habitat musulman » (prêts de matériaux) que de dispositifs de prêts assez différents (Algérie, Crédit foncier de France (CFF, faisant des prêts à partir de 3 à 4 %)). Les divers textes réglementaires sont consultables dans l'annexe dédiée.

a-gub = arrêté gubernatorial **CFF** = Crédit foncier de France **FDH** = Fond de dotation de l'habitat
SC = société coopérative **SCI** = Sociétés de crédit immobilier **SIP** = Sociétés indigènes de prévoyance

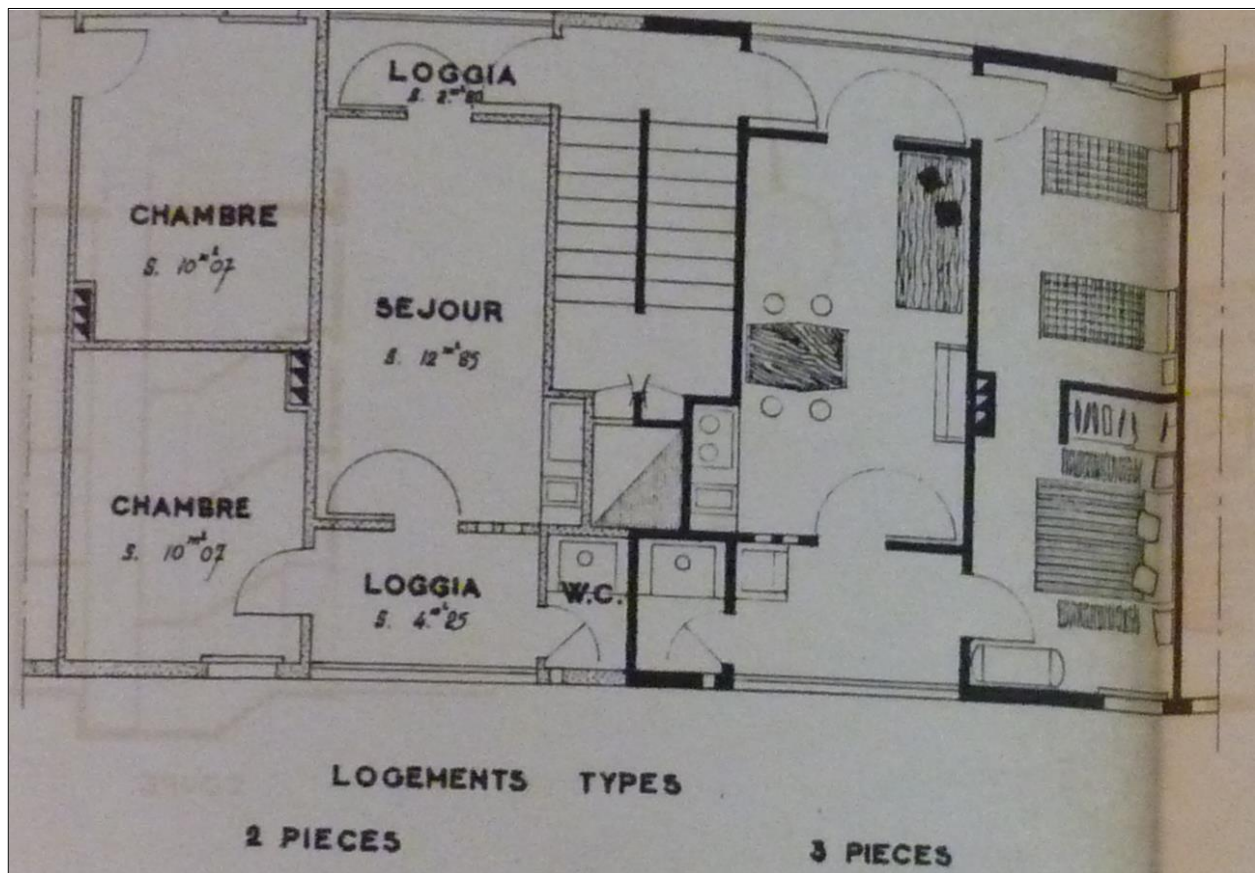
Secteur aidé (prêts spéciaux du CFF)	<p>Formule « 20-80 » * * a-gub, 15-10-1949 SC non-HLM : 20% d'apport initial, 80 % financés par un prêt auprès du CFF (taux de 4 %).</p>
	<p>Formule « 10-20-70 » * * a-gub, 10-7-1950 SC non-HLM : 10 % d'apport initial, subvention de 20 % (par le FDH), prêt de 70 % auprès du CFF.</p>
	<p><i>Les organismes HLM peuvent, à la suite du décret du 2-8-1950, bénéficier des prêts du CFF.</i></p>
	<p>Formule « 10-10-80 » * * a-gub, 9-7-1952 SC non-HLM : 10 % d'apport initial, 10 % de prêt (par le FDH), prêt de 80 % auprès du CFF.</p>
Secteur HLM	<p>Auto-construction * * décision de la comm. cons. de l'hab. du 8-11-1949 - a) Prêts de matériaux dans les communes mixtes (via les SIP) - b) Castors : Apport-travail de 20 %, 80 % financés par un prêt ; prêt de 50 % pour l'achat du terrain (et 100 % pour les SC faisant appel à ce système)</p>
	<p>Accession à la propriété * * loi, 3-9-1947 - SC : 10 % d'apport initial, 90 % financés par un prêt de la CDC (taux de 2 %). - SCI : 20 % d'apport initial, 80 % financés par un prêt hypothécaire de la CDC (taux de 2,75 %).</p>
Secteur de l'habitat des « plus modestes »	<p>Location simple * * loi, 3-9-1947 (« Habitat urbain » selon a-gub, 4-7-1952) 10 % du coût total de la construction est à la charge de l'office, 90 % est financé par un prêt de la CDC (2 % l'an, remboursable en 65 ans).</p>
	<p>Habitat rural * * a-gub, 10-7-1950 - Communes : 34 % d'apport communal, subvention de 66 % (par le FDH).</p>
<p style="text-align: center;">OP, SC, SC non-HLM peuvent avoir des prêts complémentaires pour achat terrain ; SC et SCI peuvent obtenir, pour ceux faisant bâtir, des avances administratives</p>	
<p>Habitat musulman * * a-gub, 4-7-1952 Communes : 34 % d'apport communal, subvention de 66 % (par le FDH).</p>	
<p>Résorption des bidonvilles et lutte contre le taudis * * a-gub, 2-5-1952 * Communes : a) pour l'achat d'un terrain : 50 % d'apport communal, 50 % de subvention (par le FDH) ; b) viabilité et construction : 34 % d'apport communal, 66 % de subvention (par le FDH). * Les sociétés d'économie mixte (type Compagnie immobilière algérienne) peuvent bâtir (cf. Hanoun, « Rapport de synthèse... », doc. cit., tableau annexe).</p>	

Annexe 7-9. Plan-types de deux cités destinées aux « musulmans » : les Eucalyptus et la Montagne (Alger, 1955)



Source : Cité des Eucalyptus – Hussein Dey – 458 logements économiques simplifiés, Alger, CIA, s.d. [après le 2 mai 1955] (BNP, 21CABET-407).

Il s'agit d'appartements « économiques simplifiés », soit la gamme supérieure à ceux dits « simplifiés » (cf. La Montagne).



Source : Cité "la Montagne". 1^{ère} tranche. 1000 logements individuels et collectifs, Alger, CIA, s.d. [mi-1955] (BNP, 21CABET-407). Il s'agit de logements « simplifiés », soit de la plus basse des qualités.

Chapitre 8. Bâtir : de la paix à une guerre qui dure (années 1950)

Annexe 8-1. Le personnel de l'OMHBM d'Alger (1938-1947)	168
Annexe 8-2. Exemples de constructions des Comités interprofessionnels du logement et/ou financées par diverses caisses dédiées à l'action sociale (années 1950).....	169
Annexe 8-3. Une correspondance entre ministère en charge du logement et ministère en charge des finances au milieu des années 1950	170
Annexe 8-4. Les opérations achevées de la CIA à la fin de l'année 1958 : variété des types et disparités géographiques	172

Annexe 8-1. Le personnel de l'OMHBM d'Alger (1938-1947)

Le nombre d'employés est un élément-clé de la bonne marche des organismes de logements¹. Dans un bilan établi au printemps 1948 à la demande du ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme, l'office municipal d'HBM d'Alger qui possède alors près de 1 700 logements fait état de plus d'une quarantaine d'agents ; près de 20 concierges complètent ce personnel.

Personnel de l'OMHBM d'Alger	1938	1947
Agents administratifs permanents	12	9
Agents administratifs temporaires (séquestre des bidonvilles)	0	1
Agents administratifs auxiliaires	3	6
Assistantes sociales titulaires	1	1
Assistantes sociales auxiliaires	0	3
Agents techniques permanents	4	2
Agents ouvriers permanents	0	2
Ouvriers auxiliaires	18	23
Total du personnel (hors concierges ou gardiens)	38	45
Concierges ou gardiens	13	18

Source : « OMHLM d'Alger », s.d. [après le 27 avril 1948, date de la circulaire ministérielle demandant ces informations aux organismes d'HBM], 2 p. (ANF, 19771106-26).

Les directeurs successifs de l'OMHLM d'Alger sont **Lucien Poulain** (1921), **Achille Thévenin** (ca 1925 – 1935), **Pierre Malaterre** (ca 1938 – 1955), **Jean Fleury** (1944-1961), **Paul Graugnard** (1961-?) (voir leurs notices biographiques respectives).

Au moins en 1948-1949, **Joncour** est « sous-directeur des HBM » et **Joseph Pastor** est décrit comme « gestionnaire des HBM » en 1948-1949 (« Pas de démolition ni d'expulsion préalable sans recasement exigent les locataires de la cité Mahieddine », *Alger républicain*, 5 décembre 1948, p. 3 ; « Après les incidents de la cité Mahieddine – M. Pastor, gestionnaire des HBM, essuie un cuisant échec en correctionnelle », *Alger républicain*, 11 janvier 1949, p. 4). Un « **Joncour** » fait partie « des services de l'office » en 1934 (« Inauguration de la deuxième cité des HBM du Ruisseau », *L'ÉA*, 1^{er} juin 1934, p. 3) ; c'est le cas d'un « **Jancour** » en 1950 (« Les arbres de Noël – La ligue des fonctionnaires et retraités d'Algérie », *L'ÉA*, 8 janvier 1950, p. 3). Il s'agit vraisemblablement de « **Charles Joncour**, gérant d'immeubles, syndic de copropriété – “La Sapinière”, Birmandreis » (papier à en-tête, signé du 7 novembre 1956 (ANF, 19771106-9)), né le 10 juillet 1900 à Morlaix (composition du CA de l'Armaf, s.d. [1956] (ANF, 19771106-3)).

¹ Le personnel des offices publics d'HLM est soumis aux dispositions du décret n° 54-1023 du 13 octobre 1954 (*JORF-LD*, 16 octobre 1954, p. 9698-9704) ; applicable à l'Algérie selon la sé. du CA de l'OMHLM de Bône du 29 octobre 1954 (ANF, 19860171-9).

Annexe 8-2. Exemples de constructions des Comités interprofessionnels du logement et/ou financées par diverses caisses dédiées à l'action sociale (années 1950)

Ville	Maître d'ouvrage	Date de construction	Nombre de logements	Source
Alger	CIL Alger	Fin novembre 1955 (prêts octroyés à cette date)	217, dont 100 pour des « allocataires musulmans »	Procès-verbal de la réunion de la commission d'attribution des prêts à la construction de la Caisse centrale de coordination et de surcompensation des allocations familiales, 22 novembre 1955 (BNP, 21CABET-407). Cette Caisse propose les avances au CILA.
		1954-1956	200 (résidence du Petit Hydra)	CNA, 15, 1954, p. 9 ; CNA, 16, 1954, p. 45 ; CNA, 23, 1956, p. 47-49. Aussi dénommé « immeuble Shell », car destiné aux cadres de cette société.
Constantine	Société de prévoyance et de secours mutuel de la Caisse d'assurances sociales interprofessionnelle de Constantine (CASIC)	En construction en 1957	42 (Sidi Mabrouk supérieur)	« Vue générale sur l'habitat », s.d. [1957] (ANOM, 93-1496). <i>A priori</i> à Sidi Mabrouk supérieur (cf. plan de lotissement de la cité Beauséjour, sans échelle, s.d. [fin des années 1950] (ANMT, 2001026-3052) ; voir reproduction <i>infra</i>)
	CIL Constantine	À partir de 1960 ?	NR	Les 6 barres (14 étages) de la cité CILOC ont été réalisées à compter de 1960 selon Fatiha Benidir, p. 303.
Oran (ravin blanc)	CIL Oran	1955-1959	409 (cité La Fontaine)	<i>Oran</i> , p. 336.
Oran (faubourg sud)		1959-1961	150 (cité Charles-de-Foucauld)	<i>Oran</i> , p. 336 (destinée à abriter « une importante proportion de familles musulmanes »).
Oran (Gambetta)		1959-1961	260 (cité Jeanne d'Arc)	<i>JGTPB</i> , 9-12-1960, p. 1 et 8 ; <i>Oran</i> , p. 336.
Total			Au moins 1 278	À comparer aux 12 044 logements bâtis par le CIL de Roubaix-Tourcoing entre 1947 et 1960.

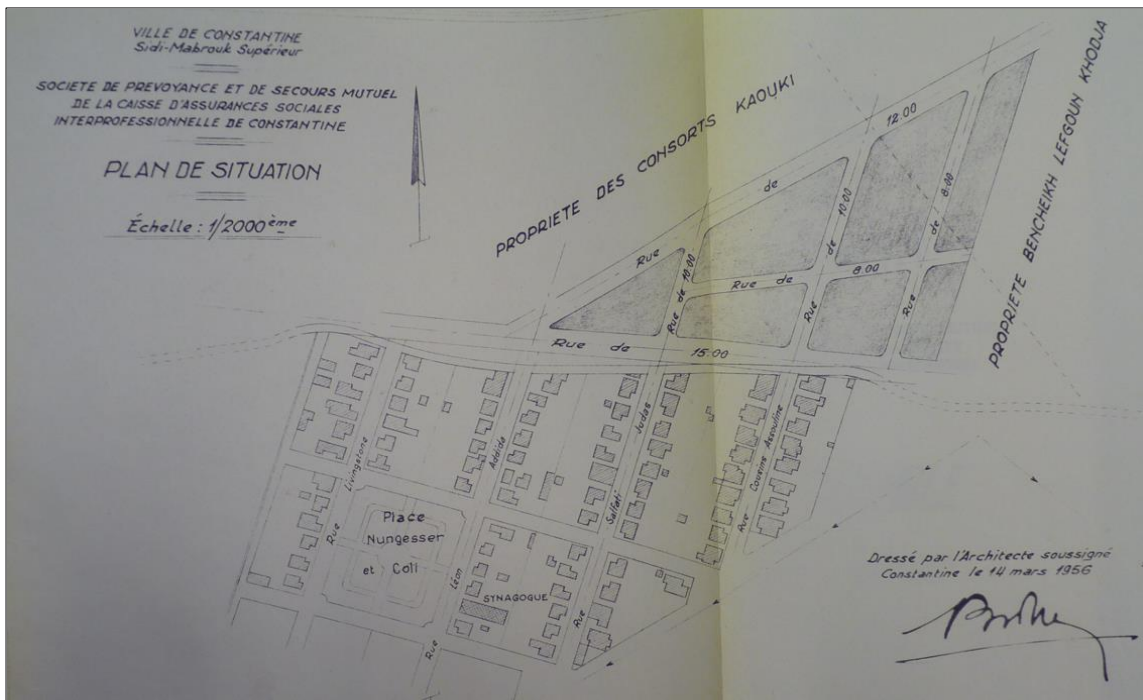
Oran = HUEBER Juliette, LOCHARD Thierry, PIATON Claudine, *Oran. Ville & architecture, 1790-1960*, Alger / Arles, Barzakh / Honoré Clair, 2021, 359 p.

BENIDIR Fatiha, « Constantine : ville fragmentée, ville perturbée », *Villes en parallèle*, 36-37, 2003, p. 288-315.

DURIEZ Bruno, « Du projet d'un habitat individuel à la réalisation d'un habitat collectif. Le Comité interprofessionnel du logement de Roubaix-Tourcoing de 1943 au début des années 1970 », *Revue du Nord*, 381, 2009, p. 535-552, ici p. 547.

Sur le financement de l'habitat par les caisses d'allocations familiales (CAF), voir

- Procès-verbal de la commission mixte [instituée par la préfecture d'Alger] de l'habitat, 9 décembre 1949 (AWA, 5K-97).
- la circulaire n° 56 SS du 4 mars 1949 du ministère du Travail et de la Sécurité sociale (*JORF-LD*, 12 mars 1949, p. 2565-2567) ; ce texte n'est connu par l'administration algérienne que par une lettre du ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme au directeur gubernatorial des Travaux publics et des transports du 18 avril 1951 (ANF, 19771106-33) ;
- sur le financement de constructions par les CAF métropolitaines « dans les communes exportatrices de main-d'œuvre », voir la séance de la commission de l'habitat de l'Assemblée algérienne du 2 décembre 1955 (ANOM, 81F-2203 ; 2^e séance) et une liasse dédiée à cette question dans AWA, 5K-98 (documents de 1955-1956).
- la « Note sur l'action d'habitat des CAF du régime non agricole en Algérie », s.d. [sept. ou oct. 1958] (ANOM, GGA-14CAB-53).



Source : Architecte [non identifié], « Société de prévoyance et de secours mutuel de la Caisse d'assurances sociales interprofessionnelle de Constantine – Plan de situation », 1/2 000^e (ANMT, 2001026-3052).

Annexe 8-3. Une correspondance entre ministère en charge du logement et ministère en charge des finances au milieu des années 1950

8-3-A. Lettre du ministre de la Reconstruction et du logement (direction de la Construction – service des Travaux – sous-direction des HLM) au directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, 7 octobre 1955¹

J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre de la politique d'accroissement des investissements en Algérie, et compte tenu de l'acuité de la crise du logement dans les grandes villes de ce territoire, je me propose d'augmenter très sensiblement la dotation des organismes d'HLM algériens.

Les services du gouvernement général, avec lesquels je me suis entretenu de la question, ont toutefois exprimé la crainte que l'effet des investissements correspondant à cette augmentation ne se trouve annulé en totalité sinon en partie, par une diminution du volume des prêts à taux normal accordés par la Caisse des dépôts aux collectivités locales et établissements publics d'Algérie. Les intéressés m'ont en effet indiqué que votre établissement aurait tendance à limiter le montant total des prêts consentis à celui des dépôts recueillis au titre de l'épargne locale ; les opérations d'HLM dont le financement est en définitive assuré par la Caisse des dépôts entreraient également dans ce contingent.

Vos services que j'ai interrogés verbalement, m'ont fait connaître que les crédits attribués au titre des HLM n'entraient jamais en ligne de compte lors des décisions à prendre à l'égard des demandes de prêt à taux normal, lesquelles ne sont d'ailleurs pas contingentées ; avant d'engager en Algérie de nouveaux crédits et afin d'éviter des difficultés consécutives à une mauvaise interprétation... [veuillez me confirmer ce point ; c'est fait par une réponse du 7 novembre 1955]

8-3-B. Lettre du secrétaire d'État à la Reconstruction et au logement (service des HLM et des travaux d'État – sous-direction des HLM et constructions nouvelles) au ministre des Affaires économiques et financières (direction du Trésor), 26 juin [1956]²

Objet : prêts à taux réduits contractés par les organismes d'HLM d'Algérie.

PJ : 2

J'ai l'honneur d'appeler d'une façon toute particulière votre attention sur les difficultés rencontrées par les organismes d'HLM d'Algérie pour contracter auprès de la Caisse des dépôts et

1 CDC, 100287-0001 (avec la réponse, également disponible dans ANF, 19771136-1).

2 ANF, 19771136-1.

consignations les prêts à taux réduit que je lui ai consentis sur proposition de la Commission interministérielle d'attribution des prêts.

La direction générale des Finances du gouvernement général intervient en effet fréquemment pour réduire le montant desdits prêts, compte tenu des disponibilités du Fonds des prêts et garanties.

C'est ainsi que par lettre du 12 mai 1956 (dont ci-joint copie) adressée à l'Office municipal d'HLM d'Alger, le directeur général des Finances avise cet organisme qu'il lui donne son accord pour l'étude et la concrétisation des emprunts suivants :

Cité du Climat de France

Emprunt à taux réduit de 1 450 millions alors que les décisions que j'ai notifiées à l'organisme s'élèvent à 1 700 millions.

Cité des Eucalyptus

Emprunt de 500 millions en 1956 alors que la décision que j'ai notifiée à l'organisme s'élève à 1 300 millions.

J'avais été alerté à diverses reprises par les organismes d'HLM d'Algérie sur cet état de choses et j'avais appris que la position prise par le directeur général des Finances du gouvernement général de l'Algérie tenait au fait qu'il considérait que les prêts à taux réduit consentis par l'État au titre de la législation HLM et les prêts à taux normal consentis par la Caisse des dépôts et consignation, soit aux collectivités locales, soit aux organismes d'HLM, constituaient une masse qui ne pouvait dépasser chaque année le montant des excédents des dépôts dans les caisses d'épargne d'Algérie.

C'est dans ces conditions que, par lettre du 7 octobre 1955, j'avais interrogé le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations [François Bloch-Lainé] qui, par réponse du 7 novembre 1955 (dont copie jointe [reproduite *infra*]) précisait formellement qu'aucun lien n'existait entre le volume des prêts à taux réduit consentis au titre de la législation HLM et celui des prêts à taux normal.

J'avais, en son temps, communiqué à M. le directeur général des Finances [Claude Tixier] copie de cette dernière lettre.

Vous constaterez que dans sa lettre à l'office d'Alger du 12 mai, ce haut fonctionnaire maintient sa position sur ce point.

Je crois devoir vous rappeler que la répartition entre les organismes d'HLM du volume global des prêts à taux réduit décidé chaque année par le Parlement est exclusivement de mon ressort après avis de la Commission interministérielle d'attribution des prêts où siègent notamment des représentants de la direction du Trésor, de la direction du Budget de la Caisse des dépôts.

Il est paradoxal que les décisions de prêts notifiées par mes soins soient ainsi remises en cause quant à leur volume par votre représentant auprès du gouvernement général de l'Algérie.

Il ne vous échappera pas qu'outre les inconvénients qui résultent pour les organismes d'Algérie de cet état de choses, une partie des crédits que j'ai affectés à l'Algérie se trouvent ainsi bloqués inutilement à la Caisse des dépôts alors que, par ailleurs, les organismes sont contraints de recourir à des formules de préfinancement plus ou moins onéreuses.

Je vous serai obligé, si vous partagez mon point de vue, de vouloir bien donner directement au directeur des Finances du gouvernement général de l'Algérie toutes instructions utiles pour que dans tous les cas mes décisions d'octroi de prêt à taux réduit au profit des organismes d'HLM soient appliquées sans aucune modification et sans étalement dans le temps.

J'estime qu'il conviendrait en même temps de rappeler que depuis la publication du décret n° 55-565 du 20 mai 1955, portant refonde de la législation sur les Habitations à Loyer Modéré, les prêts n'ont plus à autoriser les organismes à contracter les emprunts à taux réduit. L'intervention du gouvernement général dans le domaine du financement des HLM doit être limité à l'examen et à la transmission des demandes de prêts d'État des organismes.

J'attacherais du prix à recevoir copie de la lettre que vous aurez bien voulu adresser au ministre résidant en Algérie.

Signé : A. Spinetta [directeur de la Construction]

Annexe 8-4. Typologie des opérations achevées par la CIA à la fin de l'année 1958

Commune	Programme <i>Tous les programmes ont des logements dédiés à la vente et d'autres à la location</i>	Types de logements				
		simplifiés	économiques simplifiés	économiq. (Logécos)	fonction.	fonction. CILOF
		« Logements traditionnels », en cité horizontale ou immeuble collectif <u>ex. d'un 2 p. (la Montagne)</u> : deux ch. de 9 m ² , un abri cuisine de 6 m ² , un WC-douche de 1 m ² , jardin (env. 35 m ²).	Du 2 au 4 p. <u>ex. d'un 3 p. (la Concorde)</u> : deux ch. de 9 m ² , un séjour de 14 m ² avec coin cuisine, deux loggias (1,4 + 2,1 m ²) avec WC-douche.	De 2 à 5 p. <u>ex. d'un 3 p.</u> : deux ch. de 9 à 14 m ² , un séjour de 14 m ² , une cuisine, une salle d'eau, WC séparés.	<i>Conventions passées avec l'adm.</i>	<i>La CIA représente la CILOF en Alg.</i>
Département d'Alger						
Hussein Dey (tot. = 2723)	Eucalyptus		613			
	La Montagne	1879	48			
	Mer et Soleil			83	25	75
Maison-Carrée (tot. = 1211)	Dessolier	578				
	Cité d'urgence	581				
	Sidi Embarek					52
Birmandreis (tot. = 471)	La Concorde (1 ^{ère} et 2 ^e tranches)		103	13	152	75
	Sidi Yahia (1 ^{ère} tranche)	128				
Kouba (tot. = 312)	Les Lauriers		78			
	Nobleterre			234		
Bouzaréa (Air-de-France) (tot. = 131)	Fougeroux			10	83	38
Aïn Taya	Warot					163
Blida (tot. = 273)	Les Oliviers		145			
	Joinville					64
	Strasbourg					64
Boufarik (tot. = 112)	I					72
	La Mosquée					40
Koléa (tot. = 20)	EMPNA					20
Tizi Ouzou (tot. = 70)	Les Genêts			4	56	10
Orléansville (tot. = 306)	Les Remparts			106		
	Cité ouest	200				
Total dép. Alger = 5 792 (soit 55 %), dont agg. algér. = 4 848 log (soit 84 % du dép. et 46 % du tot.)		3 366 (soit 58 %)	987 (soit 17 %)	450 (soit 8 %)	316 (soit 5 %)	673 (soit 12 %)

Commune	Programme <i>Tous les programmes ont des logements dédiés à la vente et d'autres à la location</i>	Types de logements				
		simplifiés	économiques simplifiés	économiq. (Logécos)	fonction.	fonction. CILOF
		« Logements traditionnels », en cité horizontale ou immeuble collectif <i>ex. d'un 2 p. (la Montagne) :</i> deux ch. de 9 m ² , un abri cuisine de 6 m ² , un WC-douche de 1 m ² , jardin (env. 35 m ²).	Du 2 au 4 p. <i>ex. d'un 3 p. (la Concorde) :</i> deux ch. de 9 m ² , un séjour de 14 m ² avec coin cuisine, deux loggias (1,4 + 2,1 m ²) avec WC-douche.	De 2 à 5 p. <i>ex. d'un 3 p. :</i> deux ch. de 9 à 14 m ² , un séjour de 14 m ² , une cuisine, une salle d'eau, WC séparés.	<i>Conventions passées avec l'adm.</i>	<i>La CIA représente la CILOF en Alg.</i>
Département d'Oran						
Oran (tot. = 2409)	Petit Lac	1 416				
	Choupot		74			
	Protin				80	130
	Victor Hugo (1 ^{ère} et 2 ^e tranches)		338	106		
	Saint-Hubert (1 ^{ère} et 2 ^e tranches)			10	100	60
	Saint-Eugène			95		
Valmy				117		
Aïn el-Turck					50	
Arzew					20	
Mostaganem	Diar el-Hana	98				
Aïn Témouch. (tot. = 195)	Renan				50	
	Diar el-Mahabba	145				
Sidi Bel-Abbès (tot. = 272)	Tessalah					80
	Clos Perret	128				
	Maconnais I		64			
Total dép. Oran = 3 161 (soit 30 %), dont agg. oran. = 2 576 log. (soit 81 % du dép. et 25 % du tot.)		1 787 (soit 56 %)	476 (soit 15 %)	211 (soit 7 %)	347 (soit 11 %)	340 (soit 11 %)
Département de Constantine						
Constantine (tot. = 467)	Les Mûriers	371				
	Les Pins			96		
Bône (tot. = 992, soit 66 % du dép.)	Ruisseau d'Or (1 ^{ère} , 2 ^e et 3 ^e tr.)	653	132			
	Les Frênes			77	100	30
Batna	1 ^{ère} tranche				48	
Total dép. Constantine = 1 507 (soit 15 %)		1 024 (soit 68 %)	132 (soit 9 %)	173 (soit 11 %)	148 (soit 10 %)	30 (soit 2 %)
Total Algérie = 10 460		6 177 (soit 59 %)	1 595 (soit 15 %)	834 (soit 8 %)	811 (soit 8 %)	1 043 (soit 10 %)

économiq. = économiques **fonction.** = fonctionnaires
dép. = département **log.** = logement **tot.** = total
agg. algér. = agglomération algéroise, comprenant Hussein Dey, Maison-Carrée, Kouba, Birmandreis, Bouzaréa.
agg. oran. = agglomération oranaise, comprenant Oran, Valmy, Aïn el-Turck.
Les divers totaux et pourcentages sont de mon fait.

Source : CIA. 1954-1959, Alger, CIA, s.d. [début 1959], n. p. (CHSP, 1DV-34) ; Cité la **Montagne** - 1^{ère} tranche – 1000 logements individuels et collectifs, CIA, s.d. [1955] et Cité la **Concorde** – Construction de 1 064 logements à Birmandreis, Alger, CIA, s.d. [début de l'automne 1958] (BNP, 21CABET-407).

Mouloud Feraoun s'installe cité **Fougereoux** (bâtiment 10/E2) à compter du 23 septembre 1960 (voir ses lettres à Emmanuel Roblès en date des 16 mai, 8 avril et 10 octobre 1960 dans FERAOUN Mouloud, *Lettres à ses amis*, Paris, Seuil, 1969, p. 168-172) ; il déménage un an plus tard à la villa Lung du Clos Salembier (LENZINI José, *Mouloud Feraoun. Un écrivain engagé*, Alger, Casbah Éditions, 2016, p. 339).

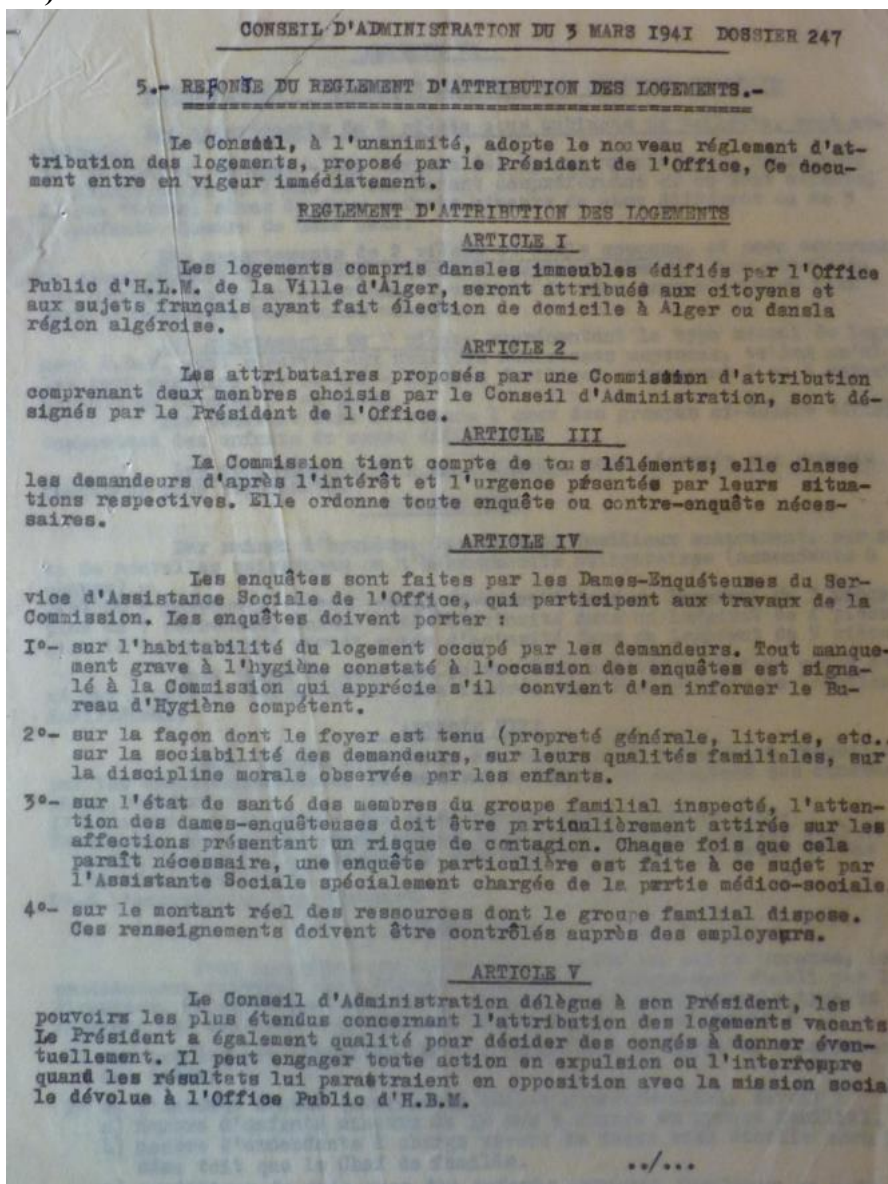
Éléments sur les constructions de la CIA à **Tizi Ouzou** dans COUTELEN Jean, *Quel gâchis ! Fragments d'histoire de l'Algérie française (les vingt dernières années)*, Paris, Les éditions du Panthéon, t. 2 : 1954-1957. *Dans la tourmente*, 1998, p. 184-185.

Éléments sur les constructions de la CIA à Valmy dans FONROQUE René, *Valmy d'Algérie / El Kerma. Un beau village de France*, Le Gros Chêne, Éditions Hugues de Chivré, 2005, p. 144-154.

Chapitre 9. Habiter son logement social en temps de guerre

Annexe 9-1. Règlement d'attribution des logements de l'OMHBM d'Alger (1941-début des années 1950).....	176
Annexe 9-2. Alger : des « musulmans » dans les logements sociaux	180
9-2-A. Quelques habitants de la cité Nador du Clos Salembier (1947-1951)	180
9-2-B. Les habitants des cités HLM, de « recasement » ou « indigènes » connus comme « disparus » (1957)	183
Annexe 9-3. Constantine : un lotissement d'HBM, l'Abri familial de Sidi Mabrouk (début des années 1930 – début des années 1960).....	187

Annexe 9-1. Règlement d'attribution des logements de l'OMHBM d'Alger¹ (1941-début des années 1950)



Transcription :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le nouveau règlement d'attribution des logements, proposé par le président de l'office. Ce document entre en vigueur immédiatement.

Règlement d'attribution des logements

Article 1 : Les logements compris dans les immeubles édifiés par l'OMHLM d'Alger seront attribués aux citoyens et aux sujets français ayant fait élection de domicile à Alger ou dans la région algéroise.

Article 2 : Les attributaires proposés par une commission d'attribution comprenant deux membres choisis par le conseil d'administration sont désignés par le président de l'office.

Article 3 : La commission tient compte de tous les éléments ; elle classe les demandeurs d'après l'intérêt et l'urgence présentés par leurs situations respectives. Elle ordonne toute enquête ou contre-enquête nécessaires.

1 Extrait de la séance du conseil d'administration de l'OMHBM d'Alger, 3 mars 1941 (ANF, 19771106-34 ; envoyé par le directeur de l'office au MRU en juillet 1952).

Article 4 : Les enquêtes sont faites par les dames-enquêtrices du service d'assistance sociale de l'office, qui participent aux travaux de la commission. Les enquêtes doivent porter :

1° sur l'habitabilité du logement occupé par les demandeurs. Tout manquement grave à l'hygiène constaté à l'occasion des enquêtes est signalé à la commission qui apprécie s'il convient d'en informer le bureau d'hygiène compétent.

2° sur la façon dont le foyer est tenu (propreté générale, literie, etc.), sur la sociabilité des demandeurs, sur leurs qualités familiales, sur la discipline morale observée par les enfants.

3° sur l'état de santé des membres du groupe familial inspecté, l'attention des dames-enquêtrices doit être particulièrement attirée sur les affections présentant un risque de contagion. Chaque fois que cela paraît nécessaire, une enquête particulière est faite à ce sujet par l'assistante sociale spécialement chargée de la partie médico-sociale.

4° sur le montant réel des ressources dont le groupe familial dispose. Ces renseignements doivent être contrôlés auprès des employeurs.

Article 5 : le conseil d'administration délègue à son président les pouvoirs les plus étendus concernant l'attribution des logements vacants. Le président a également qualité pour décider des congés à donner éventuellement. Il peut engager toute action en expulsion ou l'interrompre quand les résultats lui paraîtraient en opposition avec la mission sociale dévolue à l'OPHLM.

Article 6 : Cités HBM – Logements destinés aux citoyens français

Les appartements de 2 pièces sans cabinets de toilette sont attribués :

1° aux jeunes ménages – âge maximum des époux : trente ans, constitués depuis moins de 4 ans et comprenant de préférence un ou deux enfants.

2° aux veuves, mères de deux enfants mineurs de sexe différent ou de 3 enfants mineurs de même sexe.

Les appartements de 2 pièces et salle commune et ceux comprenant un grand cabinet de toilette pourront exceptionnellement être attribués aux groupes familiaux comprenant 3 enfants de même sexe n'entrant plus dans la catégorie des jeunes ménages.

Les appartements de 3 pièces représentant le type normal du logement HBM sont réservés aux familles nombreuses moyennes, telles qu'elles sont définies par la loi – groupes familiaux comprenant 3 ou 4 mineurs de 18 ans, 5 au plus.

Ils pourront être attribués à ceux des groupes ci-dessus définis comprenant des enfants de sexe différents.

Les appartements de 4 et 5 pièces sont réservés aux groupes familiaux plus importants.

Article 7 : Par raison d'hygiène, les groupes familiaux comprenant, par suite de nouvelles naissances ou d'hébergement obligatoires (ascendants à charge) :

plus de 5 personnes, seront mutés d'autorité dans un logement de 3 pièces

plus de 7 personnes, seront mutés d'autorité dans un logement de 4 pièces

plus de 9 personnes, seront mutés d'autorité dans un logement de 5 pièces

Tout refus de mutation pourra être sanctionné par un congé donné par l'Office. Cette clause sera insérée dans les contrats de location individuels.

Article 8 : Après examen approfondi des données d'appréciation recueillies par les dames-enquêtrices, la commission soumet au président ses conclusions, tendant :

1° au rejet pur et simple des candidatures jugées indésirables.

2° à l'ajournement des candidatures susceptibles de se modifier soit au point de vue de la sociabilité des demandeurs, soit au point de leur solvabilité.

3° à l'acceptation des demandes.

Article 9 : Pour permettre une attribution rapide en cas de vacance, les candidatures retenues font l'objet d'un premier classement établi par le directeur. Ce classement établi en prenant en considération le type de logement qui convient aux besoins du postulant, tient compte :

1° des préférences indiquées par les demandeurs au sujet de l'emplacement des cités.

2° de l'intérêt social que présente chaque groupe familial, savoir :

a) nombre d'enfants mineurs de 18 ans à charge du groupe familial ;

b) nombre d'ascendants à charge vivant de façon bien établie sous le même toit que le chef de famille ;

c) conditions de naissance des enfants – groupes familiaux en voie d'accroissement probable comprenant :

- des parents encore jeunes ;

- de jeunes enfants nés à intervalles normaux.

Entreront également en ligne de compte dans une mesure qu'il appartiendra à la commission de fixer, les situations dignes d'intérêt : des veuves de guerre, des anciens combattants, des femmes divorcées à leur profit, des pupilles de la nation, des frères et sœurs aînés assurant la charge de leurs frères et sœurs orphelins.

Article 10 : Pour les attributions massives, la commission peut, dans un but de simplification, faire un classement général des candidats en leur donnant une note générale représentant une appréciation chiffrée des différentes particularités qui marquent l'intérêt social du groupe familial.

Article 11 : Il sera établi pour chaque cité et par type de logements, 5 catégories de postulants, savoir :

1^{ère} catégorie : ménages occupant des logements insalubres

2^e catégorie : ménages occupant des garnis, des logements exigus ou hébergés chez des parents

3^e catégorie : ménages sans logements (ayant reçu un congé exécutoire habitant des immeubles expropriés pour cause de vétusté ou d'utilité publique)

4^e catégorie : ménages occupant des logements à loyer trop cher réduisant à l'excès la quotité disponible pour les dépenses familiales

5^e catégorie : ménages occupant des logements normaux (conditions de salubrité et de prix).

Article 12 : formalités concernant les inscriptions.

Les inscriptions seront reçues d'une façon permanente dans les bureaux de l'office. Afin de répondre au questionnaire qui lui sera posé, le chef de famille devra déposer lui-même ou faire déposer par son épouse, les pièces constituant son dossier d'inscription. Les intéressés seront avisés qu'ils doivent notifier à l'office leurs changements d'adresses éventuels ainsi que les modifications affectant leur situation de famille ou leurs ressources, de façon à pouvoir être touchés par les communications dont il y aurait lieu de les saisir en cas d'une attribution à leur profit. Au moment du dépôt de leur demande, ils seront invités à faire connaître le quartier dans lequel ils désireraient plus particulièrement être logés. L'office s'efforcera de satisfaire à cette préférence, dans la mesure du possible.

Tout demandeur à qui un logement aura été offert dans une des cités et qui (sans raison jugée majeure par la commission des locations) refusera l'offre faite, ne sera admis en principe à concourir pour les logements ultérieurement disponibles qu'à défaut d'autres candidatures en instance.

Article 13 : registre matricules d'inscriptions – registre annexes

Il est tenu un registre matricule sur lequel toutes les demandes d'inscription sont enregistrées dans l'ordre chronologique de leur dépôt. Il sera, en outre, ouvert un registre annexe par cité déjà occupée pour y recevoir les inscriptions auxquelles il pourrait être donné une suite favorable en cas de vacances dans la cité choisie par le demandeur.

Ceux des postulants qui poseront leurs candidatures spécialement pour l'une ou l'autre de ces cités seront inscrits sur le registre annexe correspondant et pour mémoire, sur le registre matricule général.

Article 14 : constitution des dossiers d'inscription

Pour obtenir leur inscription, les postulants devront déposer les pièces suivantes :

- 1° pièces établissant le temps de résidence à Alger
- 2° pièces d'identité du chef de famille (livre militaire ou carte d'électeur ou titre de pension)
- 3° livre de famille
- 4° trois derniers reçus de loyer, quand rien ne s'oppose à leur production
- 5° quittance des impôts dus à la commune (ou à l'État) ou extrait de no[rôle ?] d'imposition (suivant le cas)
- 6° état rigoureusement exact des ressources de toute nature (salaires, traitements, pensions, etc.) perçu par chacun des membres de la famille
- 7° carte de combattant pour ceux qui en sont titulaires.

Il sera exigé des postulants auxquels un logement sera attribué et préalablement à leur aménagement, la production d'un extrait de casier judiciaire.

Article 15 : ressources minima pour l'attribution des logements HBM – HBMA – Loyers moyens.

Les ressources doivent être suffisantes, compte tenu du mode de vie respectif des locataires intéressés et du caractère de la cité qu'ils ont choisi (HBM, HBM ou loyers moyens). La commission en égard aux fluctuations des indices retenus pour la détermination du coût de la vie, fixe pour chaque genre d'habitation les ressources limites au-dessous desquelles les demandes ne pourront être retenues.

Annexe 9-2. Alger : des « musulmans » dans les logements sociaux

9-2-A. Quelques habitants de la cité Nador du Clos Salembier (1947-1951)

« ...Il n'y a plus rien pour nous accueillir hors de ce triste radeau de la cité Nador »¹ (Mouloud Feraoun, 1959)

Adresse	Famille ou individus	Mention pour...	Source ATA = rubrique « À travers Alger » A, LV = rubrique « Alger, la ville »
1947			
Cité Nador	Hamed Yettou et Yaya Merabet	Le premier a poignardé le second.	« ATA - Le couteau », <i>L'ÉA</i> , 13-8-1947, p. 3.
1948			
Cité Nador	Mohamed Meziani, maçon	A donné un coup de hachette à son cousin.	« ATA - Un violent », <i>L'ÉA</i> , 5-6-1949, p. 4.
Cité Nador	Lahcène Djouidou et Yasmina Hafs	Gravement brûlés avec de la chaux en ébullition.	« ATA - Accidents », <i>L'ÉA</i> , 15-6-1948, p. 3.
Cité Nador	Messaoud Ayati	Inculpation de « divers délits ».	« ATA - Arrestations », 19-6-1948, <i>L'ÉA</i> , p. 3.
Cité Nador	Abdelkader ben Saïd Raïm, 20 ans	A porté des coups de couteau à quelqu'un.	« Le couteau mène au dépôt », <i>AR</i> , 16-8-1948, p. 3.
Cité Nador, baraque ?	Abdelkader Ramen et Belkacem Allem	Se sont respectivement fait volés 11 000 et 18 500 F.	« ATA - Coup double », <i>L'ÉA</i> , 4-9-1948, p. 3 (« baraque ») et « ATA - Visiteurs du soir », <i>AR</i> , 4-9-1948, p. 3 (« cité Nador »).
16 ou 21, cité Nador	Famille Imanssouren / Ymamsouren	Enfant disparue	« ATA - Disparition », <i>L'ÉA</i> , 10 et 17-9-1948, p. 3.
Cité Nador	Aïssa Chati	A subi un cambriolage.	« ATA - Auteur de 19 vols... », <i>L'ÉA</i> , 26-10-1948, p. 3.
59, Cité Nador	Mme Akli Benrabia (née Drifa Ayad)	Portée disparue.	« ATA - Disparitions », <i>AR</i> , 27-10-1948, p. 3.
Cité Nador	Mme Yaker	S'est fait voler des robes dans sa courette.	« ATA - Vols de linge », <i>L'ÉA</i> , 18-12-1948, p. 3.
1949			
Cité Nador	Belloul Moktari, receveur aux CFRA (38 ans) et Zoubir Amadi (54 ans)	Le premier a reçu des coups de couteau du second.	« ATA - Le receveur...encaisse », <i>L'ÉA</i> , 27-1-1949, p. 3 ; « ATA - Faits et méfaits », <i>AR</i> , 27-1-1949, p. 3.
Cité Nador	Ramdane Sallaoui	Heurté par une voiture.	« ATA - Les accidents », <i>L'ÉA</i> , 26-2-1949, p. 4.
64, Cité Nador	Rabah Moussaoui, 23 ans	A reçu des coups de couteau dans la Casbah.	« A, LV - Faits et méfaits », <i>AR</i> , 20-4-1949, p. 3.
Cité Nador, 2 ^e groupe	Moussa Guerfi, fils de Belkacem Guerfi	Disparu.	« A, LV - Faits et méfaits », <i>AR</i> , 21-4-1949, p. 3.
48, cité Nador	Ahmed ben Mohamed Bey	Renversé par un camion.	« ATA - Les accidents », <i>L'ÉA</i> , 24-4-1949, p. 4.
Cité Nador	Smaïl ben Saïd Gougam, journaliste	Renversé par une voiture.	« ATA - Les accidents », <i>L'ÉA</i> , 20-5-1949, p. 3.

1 Lettre de Mouloud Feraoun (directeur d'école à la cité Nador) à Emmanuel Roblès, 6 avril 1959 (reproduite dans FERAOUN Mouloud, *Lettres à ses amis*, Paris, Seuil, 1969, p. 153-154).

Adresse	Famille ou individus	Mention pour...	Source ATA = rubrique « À travers Alger » A, LV = rubrique « Alger, la ville »
Cité Nador	Abdelkader Raman	Blessé à coups de couteau « par des Américains ».	« ATA - Agression », AR, 6-5-1948, p. 3.
28, Cité Nador	Chérif Rahmani, receveur aux TA	S'est fait volé 10 000 F de valeurs.	« A, LV - Faits et méfaits », AR, 5-6-1949, p. 3.
30, Cité Nador	Boumediène Hamidi	Sa femme a quitté le domicile conjugal.	« A, LV - Faits et méfaits », AR, 13-7-1949, p. 3.
Cité Nador	Abdallah ben Mustapha Lalmi, wattman aux TA	Une voiture a heurté le tramway qu'il conduisait.	« A, LV - Faits et méfaits », AR, 26-10-1949, p. 3.
Cité Nador	Hacène ben Ahmed Moussaoui, 20 ans	A volé 22 000 F à quelqu'un.	« A, LV - Faits et méfaits », AR, 6-12-1949, p. 3.
72, Cité Nador	Fathma Zohra Guelfi, 8 ans.	Renversée par une voiture.	« ATA - Les accidents », L'ÉA, 29-12-1949, p. 5 ; « A, LV - Faits et méfaits », AR, 29-12-1949, p. 3.
1950			
18, Cité Nador	Benaou ben Abdallah Mostéfaoui, 22 ans, employé au service de la voirie et Mohamed Oualine	Le second, ivre, a blessé le premier par balle.	« A, LV - Faits et méfaits », AR, 3-1-1950, p. 3 (seule l'adresse précise du premier est mentionnée).
39, rue Roger Cardona Cité Nador	Nafa Hachid, menuisier ébéniste	Recherche un emploi.	« Petites annonces », AR, 4-2-1950, p. 5.
23, Cité Nador	Mohamed Djillili, 23 ans, « musulman », titulaire du CEP	Cherche un emploi de coursier, pointeur, magasinier, surveillant, etc. ; a deux enfants ;	« Petites annonces », AR, 31-3-1950, p. 5.
23, Cité Nador	Mohamed Djelili, 25 ans, « kabyle », titulaire du CEP	Cherche un emploi de coursier, pointeur, magasinier, surveillant, gardien, etc.	« Petites annonces », AR, 6-4-1950, p. 4.
Cité Nador	Saâdi ben Arezki Diaba, 27 ans.	Arrêté pour vols.	« ATA - Les arrestations », L'ÉA, 25-4-1950, p. 5.
Cité Nador	Mebrouk Benmadi [ou Belmahdi], 15 ans	Tué par l'électrocution due à un trolley.	« Un garçonnet est électrocuté... », L'ÉA, 31-5-1950, p. 8 et « Un garçon de 15 ans... », AR, 31-5-1950, p. 1.
72, cité Nador, rue n° 4	Yahia Belguet, 23 ans, amputé jambe [pour cause d'] accident	Cherche un emploi de gardiennage.	« Petites annonces », L'ÉA, 6-4-1950, p. 6.
Cité Nador, « petit logement »	Mohamed ben Messaoud Djefal, 7 ans, orphelin de père, vivant avec cinq frères et sœurs.	Tué par un camion. Mère travaille à Saint-Eugène, « livré à la rue faute de place dans les écoles ».	Suzanne Lasas, « Un enfant de 7 ans écrasé par une camionnette... », AR, 23-5-1950, p. 1 et 6.

Adresse	Famille ou individus	Mention pour...	Source ATA = rubrique « À travers Alger » A, LV = rubrique « Alger, la ville »
3, Cité Nador	Hachemi Mechik, journalier, 24 ans	Arrêté pour tentative de meurtre.	« A, LV - Faits et méfaits », AR, 6-10-1950, p. 3.
Cité Nador, rue n° 1	Amara Mahi	Arrêté pour vols.	« Messieurs les ronds-de-cuir... », L'ÉA, 19-8-1950, p. 4 ; et « Tribunal correctionnel », L'ÉA, 14-10-1950, p. 4.
Cité Nador	Mohammed Belgeroun, fondeur	Est entré en collision avec une autre voiture.	« ATA - Collision d'automobiles », L'ÉA, 14-11-1950, p. 5.
1951			
Cité Nador	Lakdar Limane, Tahar Zaitri, Snissa Taleb, 13 ans	Les pompiers les ont sauvés d'une grotte dans (ils y étaient bloqués).	« A, LV - Faits et méfaits », AR, 6-2-1951, p. 3.
Cité Nador	Aoïcha ben Mohamed Ouadji, 52 ans	Renversée par une moto.	« ATA - Moto contre piéton », L'ÉA, 7-6-1951, p. 7 ; « A, LV - Faits et méfaits », AR, 7-6-1951, p. 3.
6, cité Nador, rue n° 3	Mustapha Redjem, employé des PTT	S'est fait volé 50 000 F de vêtements.	« ATA - Vol dans la cour », L'ÉA, 24-7-1951, p. 4.
19, cité Nador, rue n° 24	H. Skander.	Obtient le 2 ^e prix du concours de pronostic.	« Tour de France - Pronostics », AR, 25-7-1951, p. 5.
3, cité Nador	Tahar Oulbani, receveur aux CFRA	S'est fait volé sa sacoche avec 11 000 F de valeurs.	« ATA - Circulation ? Non... », L'ÉA, 2-8-1951, p. 4.
72, cité Nador	Mohamed Guelfi, 21 ans	A renversé quelqu'un en conduisant une voiture hippomobile.	« ATA - Dans les choux », L'ÉA, 2-8-1951, p. 4 ; « A, LV - Faits et méfaits », AR, 2-8-1951, p. 3.
Cité Nador, 2 ^e groupe	Abdelkader ben Rabah Goudjil, journalier	Accosté par des inconnus lui ayant volé 3 540 F.	« A, LV - Faits et méfaits », AR, 10-8-1951, p. 3.
Cité Nador	« Quatre jeunes de 14 à 18 ans »	Tentative de vol de zinc.	« Autour d'Alger - Birmandreis », AR, 1-9-1951, p. 2.
2, Cité Nador	Abderrahmane Halim, 14 ans	Blessé à la suite d'une chute de bicyclette.	« A, LV - Faits et méfaits », AR, 9-9-1951, p. 3.
Cité Nador	Belkacem Oulmane	Abus de confiance envers quelqu'un.	« ATA - Il ne fallait pas abuser » L'ÉA, 21-10-1951, p. 6.
5, cité Nador rue n° 11	Youssef Asbelaoui, margeur	Recherche un emploi.	« Petites annonces », AR, 30-11-1951, p. 3.
13, Cité Nador	Ali Oumberaci	Porte d'entrée fracturée, vol de valeurs (14 000 F).	« ATA - Mauvaise surprise », L'ÉA, 15-12-1951, p. 7.

Sur le « 63, cité Nador » comme lieu d'habitation d'Amar Youarti (ou Ouarti ; dit Mohamed « Yeux bleus ») et de rendez-vous de militants, voir LARABI El-Hachemi, *Debbih Cherif et l'ultime bataille d'Alger*, Alger, Necib Éditions, 2013, p. 155-168.

9-2-B. Les habitants des cités HLM, de « recasement » ou « indigènes » connus comme « disparus » (1957)

« Disparus »	Âge en 1957*	Cité	Profession	Famille décrite	Complément
<p><i>Les personnes dont les noms sont en italique sont celles mentionnées dans le Cahier vert (cf. sources).</i> Le domicile des autres « disparus » est documenté par d'autres sources, toutes mentionnées en note. En gras, les personnes qui, après avoir « disparues » et avoir été torturées, ont été libérées pour être jugées. Le site internet 1000autres.org a été largement mis à contribution.</p>					
Boulevard de Verdun (OMHLM)					
<i>Ali Bouabdallah</i>	24	Bât. C	Garçon de café ¹ .	Sa mère, née Khadoudja Badi, y vit aussi.	Arrêté à son dom.
<i>Abderrahmane Zergoud</i>	22	Bât. B ²	Coupeur chez Bata.	NR	Arrêté à son travail.
Benali Boukort	53	Maison 5, n° 12	Publiciste.	NR	Arrêté à son dom.
Cité du Ruisseau (OMHLM)					
<i>Boualem Lardjane</i>	28	1 ^{er} groupe, bât. F	Receveur des PTT à Félix Faure.	Marié ; 2 enfants.	Arrêté à son dom. de Félix Faude
Omar Benchoubane ³	19	4 ^e groupe, bât. D	Employé à l'hôpital de Mustapha.	Très probablement apparentés.	Arrêté le 18-3-1957.
Hacène Benchoubane ⁴	23	4 ^e groupe, bât. D	Commerçant de chaussures.		Arrêté le 11-3-1957.
Jardin d'Essai, rue des Sports (OMHLM)					
Georges Torres⁵	31	NR	Professeur au collège du Champ de manœuvres. Membre du PCA.	NR	Arrêté à son travail.
Cité du Champ de manœuvres (OMHLM)					
<i>Redda Messibah⁶</i>	38	9 ^e groupe, bât. A	Attaché au cabinet du député et maire Jacques Chevallier.	Marié ; 4 enfants.	Arrêté à son dom.
Climat de France (OMHLM)					
<i>Zin Bouzid</i>	30	Bât. F, escalier 4/4	Coiffeur.	NR	Arrêté à son travail.
Diar el-Mahçoul (OMHLM)					
<i>Nenai-Naoui</i>	NR	NR	NR	6 enfants.	Ancien combattant

- 1 Selon le fichier du SLNA de la préfecture d'Alger (ANOM, 91-4I-62 ; notice en ligne sur le site 1000autres.org ; idem pour toute mention de ce fichier) ; la mention sur la Khadoudja Badi vient de cette même source.
- 2 Bâtiment I (ou 1) selon le fichier du SLNA de la préfecture d'Alger ; « 54, boulevard de Verdun – HBM – Bât. 13 » selon l'article « Aidez à retrouver... », *Al-Chaâb*, 5 octobre 1962 (mis en ligne sur le site 1000autres.org).
- 3 Fichier du SLNA de la préfecture d'Alger. L'apparement d'O. et H. Benchoubane est de mon fait (même patronyme, même adresse).
- 4 Fichier du SLNA de la préfecture d'Alger.
- 5 Fichier du SLNA de la préfecture d'Alger ; documents de la justice militaire permettant d'indiquer qu'il a été libéré (notice en ligne sur le site 1000autres.org).
- 6 Voir à son propos FRALON José-Alain, *Jacques Chevallier. L'homme qui voulait empêcher la guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 2012, p. 209 ; KESSEL Patrick, PIRELLI Giovanni, *Le peuple algérien et la guerre. Lettres et témoignages, 1954-1962*, Paris, Maspero, 1962, p. 223-224.

« Disparus »	Âge en 1957*	Cité	Profession	Famille décrite	Complément
					(maréchal des logis), engagé volontaire. Arrêté à son dom.
Amar Ben Mohamed Chatri ¹	34	Bât. 1	Marchand de légumes.	Marié à Fatima Makkti.	NR
Tahar Ladjal ²	25	<i>Peu clair</i>	Commerçant laitier.	NR	Arrêté à son dom.
Mohamed Mouloud ben Mohamed Mahiout ³	20	<i>Peu clair</i>	Employé dans une société de produits pharmaceutiques.	Marié à Keltoum Annane.	Arrêté à son dom.
Rabah Cheikh ⁴	48	Bât. 9, esc. 2, log. 2	Manœuvre à la ville d'Alger	NR	Fortunée Dalou vit à la même adresse.
Amar ben Saïd Habbou ⁵	21	Bât. 11, esc. 10	Employé aux halles centrales.	Marié.	Arrêté à son travail.
Mohamed ben Saïd Naili ⁶	18	Bât. 14, esc. 88, log. 5	Employé au chantier de chômage du Clos Salembier.	NR	Son père, Saïd Naili, vit à la même adresse.
Ali Boukabrine ⁷	21	Bât. 14, esc. 11, log. 6	Cafetier au Saint-Georges.	Soutien d'une famille de 7 personnes.	
Ali Chikhi ⁸	32	Bât. 15, esc. 1	Boucher au Clos Salembier.	Marié ; 2 enfants	Arrêté à son dom.
Rabah Doum	25	Bât. 18, esc. 7, log. 3	Manœuvre au port d'Alger.	Mari ; 9 enfants.	
Mohammed Doum	NR	NR	Pointeur à la Compagnie générale transatlantique	Marié avec F'Touma Boukas	Disparu après s'être rendu au commissariat du 11 ^e arrondissement.
Diar es-Saâda (OMHLM)					
Fatima Benosmane⁹	29	Bât. T, esc. 3	Présentatrice à la RTF.	Mariée à M. Zekal ; 3 enfants.	NR
Mohamed Kettout ¹⁰	NR	Bât. E, esc. 3, n° 8	Présentateur à la RTF.	NR	NR

1 Fichier du SLNA de la préfecture d'Alger.

2 Fichier du SLNA de la préfecture d'Alger ; son adresse indiquée est « Diar el Mahçoul, log N° 11 ».

3 Fichier du SLNA de la préfecture d'Alger ; son adresse indiquée est « 2 esc. 5 M 7 Diar el Mahçoul ».

4 Fichier du SLNA de la préfecture d'Alger.

5 Fichier du SLNA de la préfecture d'Alger.

6 Fichier du SLNA de la préfecture d'Alger.

7 Fichier du SLNA de la préfecture d'Alger.

8 Fichier du SLNA de la préfecture d'Alger.

9 Fichier du SLNA de la préfecture d'Alger ; sur son décès en 1990, voir la notice qui lui est consacrée sur le site 1000autres.org.

10 Fichier du SLNA de la préfecture d'Alger.

« Disparus »	Âge en 1957*	Cité	Profession	Famille décrite	Complément
Mahieddine Oussedik¹	NR	NR	Employé au GG [Gouvernement général]	NR	Arrêté à son dom.
Cité des Eucalyptus (CIA), Hussein Dey					
<i>Bachir ben Saïd Ayoune</i>	45	Bât. D, n° 40 ²	Boulangier.	Marié à Zohra Mehibel ; 3 enfants.	Arrêté à son travail.
<i>Mohamed Belkahla</i>	46	Bât N., n° 30	Receveur RSTA.	Marié ; 7 enfants.	Propriétaire d'une Simca Aronde, au volant de laquelle il est arrêté.
<i>Mohamed Kalloufi</i>		Bât. 1, n° 16 ³		NR	Arrêté à son dom.
Cité indigène (municipalité), Maison-Carrée					
<i>Salah Mokhtari</i>	31	18			Arrêté à son dom. ⁴ .
Cité indigène (municipalité), Hussein Dey					
<i>Djilali Khelifati</i>	52	2 ^e rue, n° 20	Cheminot.	Marié ; 5 enfants.	Arrêté dans un cabinet médical.
<i>Ahmed Mammeri</i>	48	NR	Commerçant.	Marié ; 9 enfants.	/
Cité Révoil (OMHLM), Ruisseau					
<i>Mautour Hadj Moussa</i>	26	Bât. B, n° 19	Employé chez Hamoud Boualem.	NR	Arrêté à son travail, rue Sadi Carnot.
Claude Duclerc ⁵	NR	Bât. Z	NR	NR	NR
Cité d'urgence (CIA), Maison-Carrée					
<i>M^{me} Ahmed Asselah</i>	NR	NR	NR	NR	Belle-mère d'un disparu, Abbès Azzoug.
<i>Mohamed Ben Ali Denhadj</i>	34	n° 1/18	Travaille à la RSTA.	Marié ; 5 enfants.	Tous deux sont arrêtés le 4 février 1957 « par les gardes mobiles de Maison Carrée », sans précision du lieu.
<i>Abderraman Ketir</i>	51	n° 1/16	Chauffeur à la RSTA.	Marié ; 6 enfants.	

1 Fichier du SLNA de la préfecture d'Alger ; sur le fait qu'il ait survécu à son arrestation, voir la notice qui lui est consacrée sur le site 1000autres.org.

2 Mention qu'il est domicilié à la « Cité évolutive (...), Hussein Dey », soit la cité des Eucalyptus.

3 Mention qu'il est domicilié à la « Cité 0 (...), Hussein Dey » ; nous avons estimé, en dépit de l'incertitude, que son adresse était la cité des Eucalyptus.

4 Mention qu'il a été « enlevé par les soldats du Génie à minuit à son domicile (cité Ameziane) », ce qui n'est pas clair : cette cité est à Constantine. Il s'agit d'un centre de torture.

5 Archives des deux commissions de sauvegarde des droits et libertés individuels (1957-1962) (ANF, F60-3124 à 3231 ; mention de sa « disparition » dans la notice qui lui est consacrée sur le site 1000autres.org)

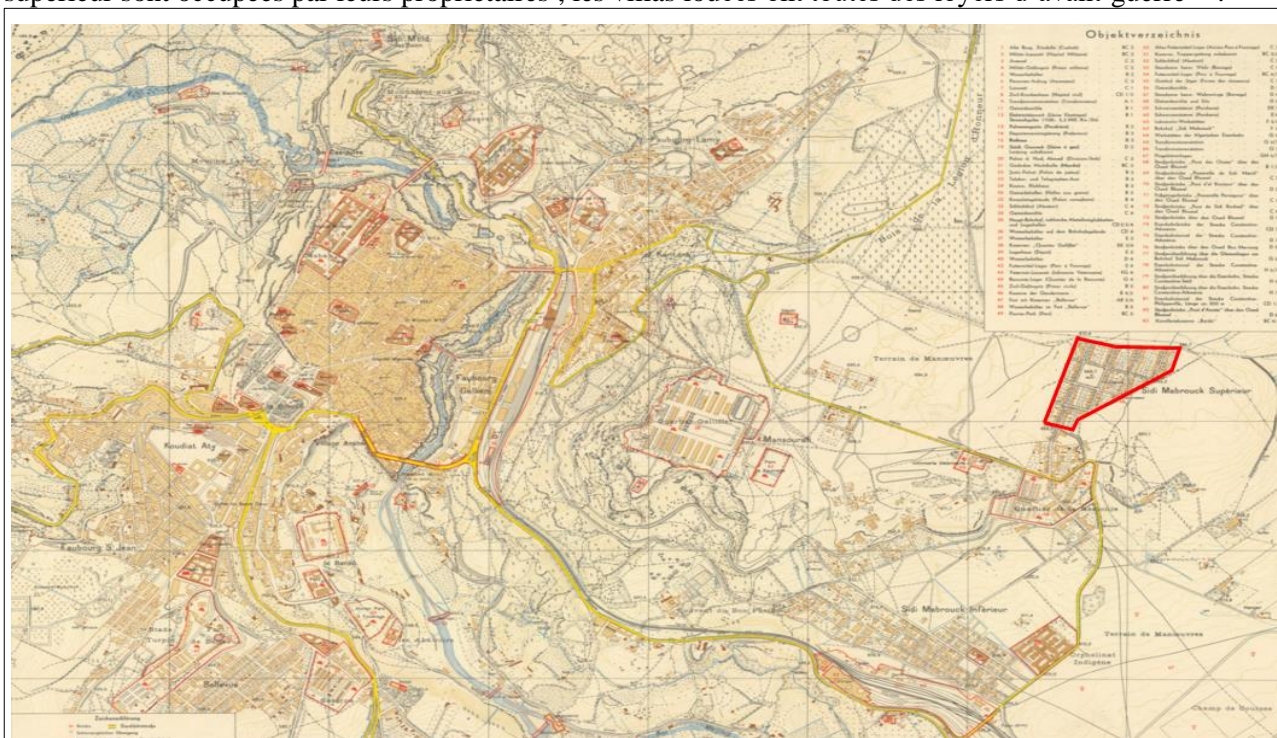
« Disparus »	Âge en 1957*	Cité	Profession	Famille décrite	Complément
<p>dom. = domicile RSTA = Régie syndicale des transports algérois** RTF = Radiodiffusion télévision française</p> <p>* L'âge indiqué est un calcul de mon fait de l'âge de chacun au 31 décembre 1957. Le <i>Cahier vert</i> ne mentionne que les dates (jour précis ou année) de naissance ; il rappelle aussi que les disparus qui ont pu être documenté n'appartiennent pas aux classes les plus misérables (p. 90).</p> <p>** Créée en 1959 ; c'est l'appellation utilisée dans le <i>Cahier vert</i>, lui-même imprimé en décembre 1959.</p> <p>Signalons que le comédien Mohamed Touri vivait à Diar el-Mahçoul ; il est mort le 29 avril 1959 à la suite des sévices endurés en prison (SIDI BOUMEDINE Rachid, <i>Yaouled ! Parcours d'un indigène. Mémoires</i>, Alger, Apic éditions, 2013, p. 67 concernant son logement ; « Mohamed Touri : considéré comme l'un des plus illustres comique de l'histoire de l'Algérie », <i>El Watan</i>, 6 mai 2017 concernant sa carrière et sa mort).</p> <p><u>Source</u> : COURRÉGÉ Maurice, VERGÈS Jacques, ZAVRIAN Michel, <i>Les Disparus. Le Cahier vert</i>, Lausanne, La Cité éditeur, 1959, 118 p. (mention de 175 cas de « disparitions » en 1957 et début 1958) ; diverses sources mentionnées dans les notices du site 1000autres.org ; Mohammed Doum est documenté dans EMBARECH Majid, « Une mise en scène ratée ? La visite perturbée de Michel Debré à Alger (8-11 février 1959) », <i>Histoire@Politique</i>, 48, 2022 [en ligne], § 10 sq.</p>					

Annexe 9-3. Constantine : un lotissement d’HBM, l’Abri familial de Sidi Mabrouk (début des années 1930 – début des années 1960)

La connaissance des villes et de la vie urbaine d’Algérie bute encore sur les échelles infra-urbaines. Nombre de quartiers de métropole et d’Europe et quelques-uns d’autres villes du bassin méditerranéen ont fait l’objet de monographies¹. Ça n’est le cas d’aucun pour les villes de l’Algérie, sauf mentions – parfois substantielles – dans de rares travaux d’histoire urbaine².

Les rues du lotissement d’HBM de l’Abri familial de Sidi Mabrouk ont été bâties au début des années 1930 par le biais de deux programmes de construction. Le premier permet l’édification, par le biais d’un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations (1930), de 93 pavillons. Le second mène, *via* un prêt à la Caisse des retraites des chemins de fer algériens de l’État (1932), à la construction de 39 pavillons (40 autres font partie de ce programme-là et sont bâtis de l’autre côté de la ville, à Bellevue, à proximité du stade Turpin).

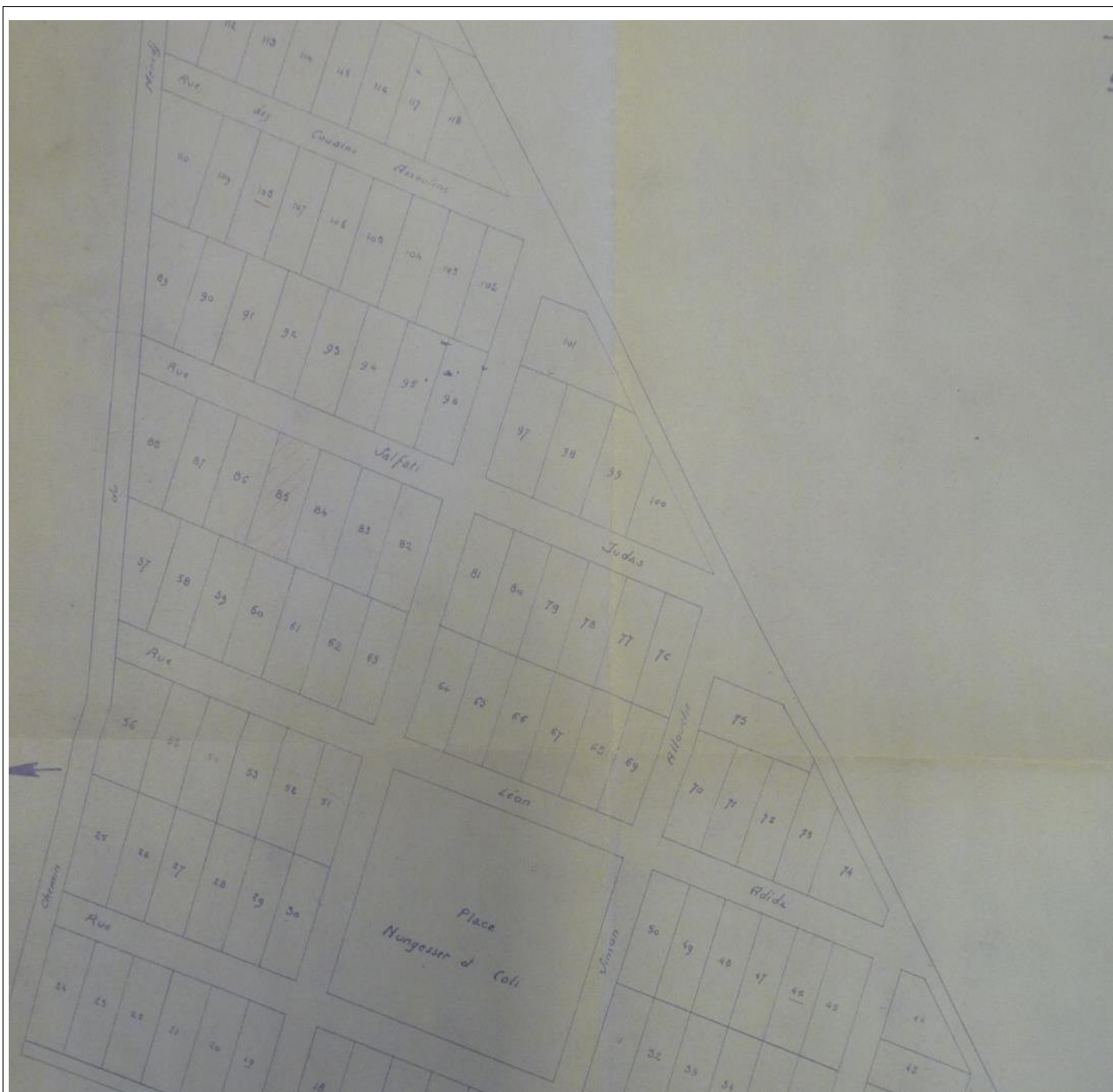
Le quartier de Sidi Mabrouk est connu des spécialistes de l’Algérie comme étant un quartier de cheminots, sans guère plus de détails. Il l’est beaucoup moins pour l’installation de nombreux « israélites » par le biais des constructions de l’Abri familial³ ou pour la vie quotidienne de ses habitants dans toutes ses dimensions. En 1948, le quartier est habité par plus de 10 000 personnes, dont plus de la moitié de « musulmans », environ un tiers d’Européens et environ 10 % d’« israélites »⁴. À cette date, l’inspecteur du Crédit foncier d’Algérie et de Tunisie Brethereau estime que « la presque totalité des villas de Sidi Mabrouk supérieur sont occupées par leurs propriétaires ; les villas louées ont toutes des loyers d’avant-guerre »⁵.



Plan 32 – Les constructions de l’Abri familial à Sidi Mabrouk

Source : « Constantine », 1/5 000^e, 1941 (BNF, GE C-15541 ; plan édité par l’état-major de la Wehrmacht à partir d’un plan de 1936 réalisé par le Service géographique de l’armée). Les constructions de l’Abri familial forment le quartier cerclé de rouge. Le quartier de Sidi Mabrouk l’englobe lui (SM « supérieur ») et les maisons bordant les voies de communication (SM « inférieur »).

- 1 BOISSIÈRE Thierry (textes réunis par), *Chalan. Formation et mutations d’un quartier de Damas, 1920-2010*, Beyrouth / Damas, Presses de l’IFPO, 2020, 304 p. ; LEMIRE Vincent, *Au pied du mur. Vie et mort du quartier maghrébin de Jérusalem*, Paris, Seuil, 2022, 395 p.
- 2 VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône. Migrations méditerranéennes et colonisation de peuplement en Algérie*, Rome, École française de Rome, 2017, 628 p.
- 3 Les Constantinois l’appellent encore l’ex-« village juif » (REDJEM Sandra, *La mutation spatio-fonctionnelle d’un quartier résidentiel colonial. Cas du quartier Sidi Mabrouk*, Mémoire de Magister en architecture et urbanisme sous la direction de Mohamed Djamel Bouhenni, Université de Constantine (Mentouri), 2011, 233 p.).
- 4 FAIDUTTI-RODOLPH [Anne-Marie], « Les grandes lignes du développement urbain de Constantine », *Bulletin de l’Association de Géographes français*, 298, 1961, p. 38-51, ici p. 45.
- 5 Brethereau (inspecteur du CFAT), « Rapport estimatif sur demande de prêt – Emprunteur : Adolphe Guedj au 8, rue Léon Adida », 1949 (n° 1736) (ANMT, 2001026-1157).



Plan 33 – Des rues du lotissement de l’Abri familial à Sidi Mabrouk (Constantine) : Livingstone, Léon Adida, Judas Salfati, Frères Assouline, Simon Allouche

Source : « Ville de Constantine – Village de Sidi Mabrouk supérieur – Projet de travaux d’assainissement et de viabilité nécessités par le 1^{er} programme de constructions d’HBM de la société “l’Abri familial” », 1/1 000^e, s.d. [fin des années 1920 ou début des années 1930] (ANMT, 2001026-3052 ; détail). La rue Livingstone est au nord de la place Nungesser et Coli, qu’elle borde.

Abréviations utilisées

Annuaire	<i>Annuaire des abonnés au téléphone</i> , 1960 [réf. Précise dans Imprimés à valeur de sources > Constantine > Fin des années 1940 – début des années 1960]		
ARAC	Association républicaine des anciens combattants		
AUS	Amis de l’Union soviétique		
dom.	domicilié-e	fam.	Famille
loc.	Locataire	prop.	Propriétaire
p.	personnes	RCA	Régiment de chasseurs d’Afrique

Sources

Voir la présentation générale des sources ; compléments apportés grâce à l’état civil de l’Algérie et des registres matricules de militaires. Pour les documents conservés aux ANMT, voir *infra*, .

Rue Judas Salfati

?	1	2	<p style="text-align: center;">Mars 1942</p> <p>Ahmed Bouadjaballah (ou Boudjaballah ou Bendjaballah) remplace Fredj Guedj au bénéfice du prêt pour devenir loc.-acquéreur [CDC]</p> <p style="text-align: center;">Septembre 1952</p> <p>A. Bouadjaballah vit dans cette maison avec sa fam. [ANA]</p>
<p style="text-align: center;">Novembre 1938</p> <p>Maurice Descaves remplace Askil Bouskila au bénéfice du prêt pour devenir loc.-acquéreur [ANA]</p> <p style="text-align: center;">Février 1947</p> <p>Attribution de ce pavillon à Maurice Descaves [ANA]</p> <p style="text-align: center;">Novembre 1954</p> <p>Maurice Descaves prévoit de faire surélever cette maison [ANMT]</p>	3	4	<p style="text-align: center;">Septembre 1944</p> <p>Mardochée Ghenassia peut devenir prop. de cette maison ; cette dernière est alors habitée par Kalifa Draï, sa femme et leurs 4 enfants [ANA]</p> <p style="text-align: center;">Septembre 1958</p> <p>Vente de cette villa (terrain de 510 m²) pour 2 000 000 F [ANMT]</p>
<p style="text-align: center;"><i>Prop. initial inconnu.</i></p> <p style="text-align: center;">Mars 1935</p> <p>Abraham Halimi y est dom. avant qu'il ne le soit à Bône en 1939 [ANOM, RM]</p>	5	6	<p style="text-align: center;">Septembre 1944</p> <p>Ferdinand Zerbib (« représentant de commerce » en 1931) peut devenir prop. de cette maison ; il y vit avec sa femme et leurs trois enfants [ANA]</p> <p style="text-align: center;">Décembre 1955</p> <p>Arthur Dugardin (« inspecteur de police ») y est dom. [ANF, 19771106-18]</p>
<p style="text-align: center;">Juin 1943</p> <p>Les héritiers de Nicolas Simon sont autorisés à devenir prop. de cette maison, qu'ils louent alors à Henri Constant (« conducteur de travaux au Génie »), qui y vit avec sa femme et un enfant [ANA]</p>	7	8	<p style="text-align: center;">Septembre 1945</p> <p>Anna Salfati peut devenir prop. ; elle sous-loue alors à M. Fusch et ses cinq enfants [ANA]</p>
<p style="text-align: center;">Février 1946</p> <p>Ce pavillon (82 m², terrain de 353 m²) est attribué à Raphaël Guedj [ANMT]</p>	9	10	<p style="text-align: center;">Octobre 1949</p> <p>Fernand Muscat peut devenir prop. ; il y vit alors avec sa fam. [ANA]</p>
?	11	12	?
<p style="text-align: center;">1935</p> <p>Rachel Doukhan (veuve, née Ifrah) quitte Constantine et cesse les paiements dus [ANA]</p> <p style="text-align: center;">1942</p> <p>Rachel Doukhan est alors à Marseille et doit 40 000 F à l'Abri familial [ANA]</p> <p style="text-align: center;">1950</p> <p>Ce pavillon est attribué à Vve Doukhan [CDC]</p>	13	14	?
<p style="text-align: center;">Avril 1946</p> <p>Marcel Mardochée Bouskila [parfois Bouchekila] est autorisé à devenir prop. (il avait remplacé Judas Bouskila, son père, sur le contrat de prêt) ; il y vivait en 1941 avec sa femme et un enfant (et deux enfants et deux parents en 1945) [ANA]</p>	15	16	<p style="text-align: center;">Juin 1943</p> <p>Cette maison est occupée par les héritiers de Joseph Michel [ANA]</p>
<p style="text-align: center;">Janvier 1950</p> <p>Georges Xavier Cerf peut devenir prop. de cette maison [CDC]</p>	17	18	<p style="text-align: center;">Janvier 1949</p> <p>Ludovic Carrol peut devenir prop. ; il y vit alors avec sa fam. [ANA]</p>

<p>Octobre 1942 M. Poinet (« employé aux PTT ») loue un petit appartement à Mohamed Chérif Djabali [ANA]</p> <p>Avril 1945 M. C. Djabali (« instituteur ») peut devenir prop. de cette maison [CDC]</p> <p>Automne 1951 M. C. Djabali y est dom. en novembre [ANF, 19771106-18] tandis qu'il affirme par ailleurs travailler à la préfecture des Ardennes à compter de septembre [ANOM, 93-4263]</p>	19	20	<p>Septembre 1945 Veuve de Jacob Adda (née Assoun) peut devenir prop. ; Laurac, « employé de la C^{ie} du gaz » y vit avec sa femme et un enfant [ANA]</p>
<p>Septembre 1947 Binhas Zemmour peut devenir prop. de cette maison [CDC]</p>	21	22	?
<p>Août 1948 Eliaou Halimi peut devenir prop. de cette maison [CDC]</p>	23	24	<p>Mars 1952 Messaoud Benabbes peut devenir prop. de cette maison ; il y vit alors avec sa fam. [ANA]</p>

Rue Léon Adida

<p>Février 1944 Les héritiers de Nessim Zaouche († 10-2-1939) peuvent devenir prop. [ANA]</p> <p>s.d. [fin des années 1940] Log. loué à René Ferrary, employé à l'usine à gaz ; il vit avec sa femme et sa fille [ANA]</p> <p>Février 1954 Vente aux enchères de cette maison et de ses 429 m² de terrain. Mise à prix de 1,5 million de F [ANMT]</p> <p>Décembre 1955 Gilbert Hassoun (« ouvrier bijoutier ») y est dom. [ANF]</p>	1	2	?
?	3	4	<p><i>Prop. initial inconnu.</i></p> <p>Novembre 1951, juillet 1952 Gilbert Hannoun (« directeur d'école » et secrétaire de l'Abri familial) y est dom. [ANF]</p> <p>Juin 1958 Vente (avec 435 m² de terrain) pour 2 millions de F [ANMT]</p> <p>Octobre 1960 Abdelhak Ben Boualia, « employé à la SDP [?] », y est dom. [Annuaire]</p>
<i>Rue sans nom</i>			
<p>Janvier 1946 Isaac Allouche (« commis principal à la préfecture » en 1929) peut devenir prop. [ANA] Il indique en août 1946 vivre à Toulouse [CDC]</p> <p>Octobre 1946 A cette date, le prop. est Charles Hassoun (surface bâtie de 242 m²). Guedj est mentionné comme loc. de 4 pièces à l'étage (avec cuisine, débarras, cave). Maison fissurée [ANMT]</p>	5	6	<p>1935-1938 Quoiqu'il ait fait bâtir ce pavillon, Youssef [ou Joseph] Allouche [ou Allouch] est dom. à Paris (25, rue de Jouy puis 15, rue Geoffroy Lasnier) [ANOM, RM]</p> <p>Janvier 1949 Guemara Allouch, veuve de Y. Allouche († 25-3-1945 à Mauthausen ; il avait été déporté par le convoi n° 77 qui a quitté Drancy pour Auschwitz le 31-7-1944) peut devenir prop. ; elle y vit avec ses 6 enfants [ANA ; ANOM-ECA ; CDC ; Laloum]</p>

<p>Décembre 1940 Charles Chaloum Hassoun (« bijoutier » en 1929) a remboursé l'intégralité de son emprunt [ANA]</p> <p>Mai 1943 Ch. Hassoun, sa femme [Hadjila Louisa Guedj], leurs six enfants, son beau-père [Menahim Sayoun Jules Guedj] et sa sœur y vivent [ANA ; ANOM-ECA]</p> <p>Février 1944 Ce pavillon est attribué à Ch. Hassoun [ANA]</p> <p>Octobre 1946 – octobre 1960 Ch. Hassoun, dom. au 19, rue de France (c'est l'adresse de sa bijouterie), est toujours prop. de ce pavillon [ANMT ; Annuaire]</p>	7			<p>Novembre 1946 Pavillon est attribué à Adolphe Guedj [ANMT]</p> <p>1949 A. Guedj (« magasinier à l'ERM ») y est toujours dom. ; il souhaite gager ce bien afin d'emprunter pour régler une hypothèque (100 000 F) et acheter des meubles [ANMT]</p>
<p>Août 1948 Messaoud Binhas Alimi (« journalier aux chemins de fer en 1929 ») peut devenir prop. [ANA, CDC]</p>	9		10	<p>Février 1944 Élise Rose Zaffran, veuve de David Henri Melki († 31-3-1943, « employé principal à la remonte » en 1929), peut devenir prop. ; elle y vit avec ses 6 enfants, sa sœur et son mari y vivent [ANA]</p>
<p>Novembre 1961 Vente (avec terrain de 405 m²) pour 32 000 NF [ANMT]</p>	11		12	?
?	13		14	?
?	15		16	?
?	17		18	?
<p>Fin des années 1930 Georges Aouizerate (« coiffeur »), membre de l'ARAC, y est dom. [ANOM, 93-6746]</p> <p>Octobre 1945 Rahmin [ou Rahmim, ou Rahmine] Aouizerate peut devenir prop. [CDC, ANA]</p> <p>Octobre 1960 Marius Aouizerate (« entr. Transp. »), fils de Rahmin, y est dom. [Annuaire]</p>	19		20	<p>Avril 1934 Albert Allouche remplace Blanche Jager dans le prêt contracté auprès de la CDC [CDC]</p> <p>Mars 1945 A. Allouche peut devenir prop. [CDC]</p> <p>Septembre 1961 Vente (avec terrain de 435 m²) à Amor Lahouel [ANMT]. Celui-ci est inscrit dans l'annuaire de 1960 ainsi : « Lahouel (Amor), laboratoire dentaire, 32 av. d'Angleterre »</p>
<p>1939-1940 Haïm [ou Haïem] Bismuth y est dom. [ANOM, RM] Binhas Zemmour y est dom. [ANOM, RM]</p> <p>1948 Haïem Bismuth peut devenir prop. [CDC] ; il y est dom. avec sa femme (Fortunée Diamanti Aouizerate) et leurs enfants [ANA] Un pavillon à cette adresse est attribué à Binhas Zemmour [ANA]</p>	21		22	<p>Avril 1945 François Cava peut devenir prop. [CDC] ; au service des Affaires indigènes (Biskra) durant la guerre [ANOM, RM] et membre de la Légion française des combattants (ca 1942) [ANOM, 93-4522]</p> <p>Octobre 1960 François Cava (« géomètre expert ») y est dom. [Annuaire ; registre de matricule le dit dom. au 12, rue Léon Adida]</p>
<p>Fin des années 1930 Joseph Zabouri (« chauffeur ») y est dom., est syndicaliste cheminot [ANOM, 93-6746] et cotise à la Lica [CDJC, Lica]</p> <p>Juillet 1940 J. Zabouri y est dom. [ANOM, RM] ; Eliaou Halimi y est dom. [ANOM, RM]</p> <p>Mars 1945 J. Zabouri peut devenir prop. [CDC]</p> <p>Août 1948 E. Halimi peut devenir prop. [CDC]</p>	23		24	<p><i>Prop. initial inconnu.</i></p> <p>Septembre 1941 Charles Auloni (« agent principal du 3^e régiment de chasseurs d'Afrique ») y est dom.</p> <p>Octobre 1960 Mme Filhol, veuve, y est dom.</p>

			<p style="text-align: center;">Septembre 1941</p> <p>Le loc.-acquéreur Simon Guedj étant accusé de sous-louer son pavillon (ce qui est interdit sans autorisation du président de l'Abri familial) et d'avoir modifié les plans initiaux, une enquête est faite à son domicile. Celle-ci établit que 9 pièces sont louées à 9 personnes : Abderrahmane Derradji (« employé au 3^e RCA ») et 4 p. ; l'adjudant Kieffer (« chef du 25^e Train ») et 2 p. ; Rabah Azouz (« brigadier de spahis » et 4 p. ; Mme Ducatez et 3 p. ; Alexandre Besnard et 4 p. ; Ben Ahmed Belkacem et 5 p. ; Lakdar Chabi et 2 p. ; Belkacem Nadi et 2 p. ; Allaoua Kalfa, « adjudant au 3^e RCA ».</p> <p style="text-align: center;">1952-1955</p> <p>Zahia Kachbati, loc. en titre censée y vivre a installé à sa place trois fam. [ANOM, 93-74]</p> <p style="text-align: center;">Février 1953</p> <p>Vente pour 2,6 millions de francs [ANMT]</p> <p style="text-align: center;">Février 1955</p> <p>Jugement du tribunal civil rendu : Z. Kachbati (« et tous les occupants d'un local au 26, rue Léon Adida ») est expulsable. Mention manuscrite d'un membre du cabinet du préfet [<i>a priori</i> Pierre Somveille, qui suit en cela le commissaire de police] : « Nous ne pouvons pas mettre 15 personnes [3 fam.] à la rue à l'entrée de l'hiver » [ANOM, 93-74]</p> <p style="text-align: center;">Juillet 1955</p> <p>Jugement du tribunal civil rendu : Albert Guedj (qui vit en fait en France et n'occupe pas les lieux) est expulsable au profit de Simon Guedj [ANOM, 93-74]</p> <p style="text-align: center;">Décembre 1956</p> <p>Ferhat Adouani (<i>a priori</i> époux de Z. Khachbati) et leurs 5 enfants (de 1 à 14 ans) y vivent [ANOM, 93-74]</p> <p style="text-align: center;">1957-1961</p> <p>La fam. de Simon Guedj y vit, hébergeant un temps un enseignant d'histoire venu de métropole [Témoignage d'un des enfants]</p>
<p style="text-align: center;">?</p> <p style="text-align: center;">25</p> <p style="text-align: center;">26</p> <p style="text-align: center;">27</p> <p style="text-align: center;">28</p> <p style="text-align: center;">29</p> <p style="text-align: center;">30</p>			<p style="text-align: center;">Avril 1958 – Juin 1960</p> <p>Mostefa Roudesli (« agent technique de la SAP de Constantine ») y est dom ; il est décrit par les service de surveillance comme étant marié (4 enfants), avec une « éducation primaire supérieure » et « fréquente les débits de boisson ». Il est conseiller municipal UNR (élu en avril 1959) ; avait eu une « attitude très suspecte en mai 1945 » (car dirigeant des scouts musulmans). Élu au conseil général sur une liste gaulliste fin mai 1960 [ANOM, 93-4288] Ce même Roudesli est, en 1961, « représentant des loc. » au conseil d'administration de l'ODHLM [ANF] ; l'armée soutenait sans succès depuis avril 1958 une telle demande auprès de l'OMHLM afin que Roudesli soit plus en sécurité [ANOM, 93-4288]</p> <p style="text-align: center;">Fin des années 1930</p> <p>Haï Sebbah (« cheminot ») y est dom. et est considéré comme communiste, membre de l'ARAC et des AUS ainsi que syndicaliste cheminot [ANOM, 93-6746]</p> <p style="text-align: center;">Décembre 1945</p> <p>Les héritiers de Haï Sebbah (†, date inconnue) peuvent devenir propr. [CDC, ANA]</p> <p style="text-align: center;"><i>Prop. initial inconnu.</i></p> <p style="text-align: center;">Septembre 1961</p> <p>Vente (avec terrain de 435 m²) pour 30 000 NF [ANMT]</p>

?	31	32	<p align="center">Fin des années 1930</p> <p>Kalfa [ou Khalfa] Zemmour (« peintre ») y est dom., est membre de l'ARAC et a 5 enfants [ANOM, 93-6746 ; ANOM, RM] ; marié avec Yasmina Abrahami en 1919 [ANOM, ECA]</p> <p align="center">Octobre 1945</p> <p>K. Zemmour peut devenir prop. [ANA]</p>
?	33	34	<p align="center">Janvier 1961</p> <p>Vente (avec terrain de 435 m²) par Abdelkader Kattabi à Raymond Attal pour 120 000 NF [ANMT]</p>

Rue Livingstone

?	1	2	?
<p align="center"><i>Prop. initial inconnu.</i></p> <p align="center">Janvier 1961</p> <p>Vente de cette maison par Hyppolite Ancelin à Khedidja Boubabara pour 50 000 NF [ANMT]</p>	3	4	?
?	5	6	<p align="center">1949</p> <p>Le « beau-père de M. Boissin » possède une villa à cette adresse ; celle-ci est réquisitionnée au profit du lieutenant Molla [ANOM, 93-7419]</p>
?	7	8	?
?	9	10	<p align="center">s.d. [années 1950]</p> <p>Gilles Jullien (né en 1943) vécut à cette adresse [témoignage]</p>
<p align="center">Novembre 1946</p> <p>Vente (avec un étage ; 670 m² de terrain) pour 700 000 F.</p>	11	12	<p align="center">Février 1941</p> <p>Vente de cette maison (3 pièces au rez-de-chaussée, 4 à l'étage ; jardin de 550 m²) par Marie Philomène Gatt (veuve de Jean Spiteri) à Abdelkrim Bendjelloul (dit Keroum ben Hacène ben Mohamed) pour 150 000 F [ANMT]</p> <p>M. P. Gatt et J. Spiteri s'étaient mariés en 1880 ; ils étaient respectivement nés le 11-8-1863 et le 6-3-1853 [ANOM, ECA-RM]</p>
<p align="center">Juillet 1939</p> <p>Charles Chaloum Hassoun est prop. de cette maison, qu'il compte gager en vue d'un prêt [ANMT]</p> <p align="center">Octobre 1946</p> <p><i>Idem</i> (4 logements en tout), qu'il compte gager en vue d'un prêt supplémentaire [ANMT]</p>	13	14	?
?	15	16	<p align="center">Mars 1946</p> <p>Vente pour 425 000 F [ANMT]</p>
?	17	18	?
?	19	20	?

						<p align="center">Juin 1937 Immeuble vendu [ANMT]</p> <p align="center">Octobre 1940 Vente de cette maison par les époux Caméroni à Jean Ginef [ou Giref] [ANMT]</p> <p align="center">Février 1941 Vente de cette maison pour 800 000 F [ANMT]</p> <p align="center">Juin 1955 Le militant communiste Azzedine Mazri y habiterait [ANOM, 93-48]</p> <p align="center">Décembre 1955 Marie Luciani est dom. à cette adresse [ANF, 19771106-18]</p>
	?	21		22		
	<p align="center">Juin 1943 Les héritiers d'Abdellatif Bencharif († 11 décembre 1942) sont autorisés à devenir prop. ; la maison est alors occupée par Ahmed Smati (« gardien de nuit »), Ferhat Admani et leurs femmes [ANA]</p> <p align="center">août 1946 Vente d'un quart de cette maison de 435 m² pour 400 000 F [ANMT]</p>	23		24	?	
	<p align="center">1952 Benmaksoula [Benmaghsoula, <i>a priori</i>], un abonné de <i>Liberté</i>, y est dom. [ANOM, 93-1109]</p>	25		26	?	
	<p align="center">Juillet 1958 Sélim Hammou, « employé à la CASOC », ex-cégétiste et « nationaliste convaincu » y est dom. [ANOM, 93-4270]</p>	27		28	?	
	?	29		30	?	
	?	31		32	?	
	<p align="center">août 1941 Khalifa Henri Sultan, « secrétaire au consistoire » depuis 1937 et qui a fait bâtir cette maison (il était en 1929 « employé de commerce »), y est dom. [ANOM, 93-3G-14]</p> <p align="center">Début 1942 Pierre Robert Sultan (« commis des contributions » et « indicateur de la sûreté départementale », fils de Khalifa Henri, y est dom. [ANOM, 93-3G-14]</p> <p align="center">Octobre 1945 Henri Sultan devient prop. de cette maison.</p>	33		34	<p align="center">Mars 1945 François Tolla, cheminot à la retraite, peut devenir prop. de ce pavillon [CDC]</p> <p align="center">Février 1960 La veuve de F. Tolla quitte définitivement l'Algérie pour la Corse [SNTF]</p>	
	<p align="center">Décembre 1955 Benjamin Halimi (« agent des contributions diverses ») y est dom. [ANF, 19771106-18]</p>	35		36	?	
	<p align="center">Mars 1945 Ruben Cohen (« épicière ») devient prop. de la maison qu'il a fait bâtir [CDC]</p> <p align="center">Juillet 1947 L'adjudant-chef Le Fiblec, sa femme et leur enfant y vivent ; Amar Ben Hamou a un espace pour tenir une épicerie [ANA]</p>	37		38	<p align="center">Février 1939 Jacques Binhas Zerbib, « palefrenier » qui a fait bâtir cette maison, y est dom. [ANOM, RM]</p>	
	?	39		40		

?	41	42	
?	43	44	
?	45	46	Février 1939 Judas Albert Zerbib, qui a fait bâtir cette maison, y est dom. [ANOM, RM]
Janvier 1948 Simon Salfati peut devenir prop. de cette maison [ANA]	47	48	?
Novembre 1951 Simon Salfati (« agent d'affaires ») y est dom. [ANF, 19771106-18]			
Juillet 1942 Paulette Salfati, institutrice en école privée juive, y est dom. [ANOM, 93-3G-30]	49	50	?
Janvier 1948 David Henri Salfati peut devenir prop. de cette maison et y est dom. avec sa femme, deux enfants et une tante depuis mai 1943 [ANA]			
?	51	52	?
?	53	54	
?	55	56	Mai 1956 Pierre Émile Boulange (« lieutenant »), qui a fait bâtir cette maison, y est dom. [LH]
Mai 1937 Cette maison peut être attribuée à la veuve d'Albert Nabitz († avant février 1937) [CDC]	57	58	?
Décembre 1943 Henriette Sara Barkatte (veuve d'A. Nabitz) y vit avec deux enfants et sa mère [ANA ; ECA-RN]			
Avril 1954 et novembre 1955 Max Elkaïm y est dom. [ANF, 19771106-18]			
?	59	60	Août 1958 Vente (avec terrain de 435 m ²) 2 000 000 F [ANMT]
?	61	62	?
?	63	64	?
Septembre 1961 Michel Robin Salfati, qui a fait bâtir cette maison, la vend à Khaled Hocine pour 13 000 NF [ANMT]	65	66	?
Avril 1954 et novembre 1955 Mohamed Makhloufi y est dom. [ANF, 19771106-18]	67	68	?

Annexes transversales

Glossaire.....	199
Chronologie.....	201
Textes réglementaires.....	205
Institutions : administrer et contrôler les HBM et HLM.....	299
Acteurs et actrices	317
Décompter et cartographier le nombre de logements effectivement bâtis	415
Table des jeux de données.....	421
Correspondance des noms de villes et de rues entre la période coloniale et celle d'aujourd'hui	423

Glossaire

Ce glossaire donne propose certains termes arabes comme ils apparaissent dans les sources consultées ; la translittération était alors le plus souvent francisée.

La traduction propose le sens acquis dans la vie algérienne à l'époque étudiée, principalement à partir de glossaires produits par d'autres chercheurs¹.

Note sur la translittération de l'arabe vers le français : celle proposée par la revue Arabica a été adoptée². Elle est principalement utilisée dans la translittération des titres d'ouvrages et d'articles historiques (cf. bibliographie). Les noms communs et les noms propres passés dans l'historiographie française sont conservés (fidai ou Ferhat Abbas par exemple). L'italique est utilisé pour signifier que l'administration française a réemployé ces termes issus de l'arabe ou, pour certains, du turc. Les termes présents dans les dictionnaires français et souvent utilisés dans la cette thèse sont sans italiques (gourbi par exemple). Pour tous, le pluriel est marqué par le suffixe « s ».

administrateur	Agent nommé et révocable par le gouverneur général. Il dispose de pouvoirs disciplinaires étendus sur les populations non-citoyennes des communes mixtes et préside la commission municipale.
adels	Agent ayant des fonctions de greffier auprès du <i>cadi</i> dans l'exercice de la justice musulmane.
agha	Commandant à l'époque ottomane ; titre de plus en plus honorifique durant la période coloniale.
aoun	Huissier près les <i>mahakmas</i> .
bachadel	Juge suppléant du <i>cadi</i> .
bachagha	Commandant en chef à l'époque ottomane, lui aussi de plus en plus honorifique durant la période coloniale.
berranis	Personnes venant de l'extérieur sans leur famille et travaillant en ville.
cadi	Magistrat rendant la justice dans les <i>mahakmas</i> .
caïd	Agent nommé par le préfet – sur proposition de l'administrateur – pour représenter son village. Il doit, entre autres, renseigner les autorités, aider à collecter l'impôt, s'occuper de l'état civil.
centre de colonisation	Village né de l'appropriation d'une partie des terres des <i>douars</i> voisins. Il est ensuite aménagé pour les colons, auxquels sont attribués des lots à cultiver.
chaouch	Garçon de bureau ou employé de mairie.
djamaâ	Assemblée du village ou de la tribu.
douar	Village, division administrative dans les régions rurales. À la période coloniale, les communes (mixtes ou de plein exercice) comptent plusieurs douars, eux-mêmes divisés en hameaux ou <i>mechta</i> .
fellah	Paysan, agriculteur. Désigne parfois le paysan propriétaire de ses terres par opposition au <i>khammes</i> (métayer au cinquième).
fidai pl. fedayyin	Combattant, littéralement « celui qui se sacrifie ».
gourbi	Habitation rurale sommaire, faite de branchages, de torchis ou de pisé.
hadar pl. hadri	Citadins de longue date, d'origine arabe.
hawma	Vivre ensemble en ville. Renvoie souvent à une expérience juvénile partagée avec d'autres enfants ou jeunes gens d'un espace défini par les lieux

1 Essentiellement CHARNAY Jean-Paul, *La vie musulmane en Algérie*, Paris, PUF, 1991 [1965], p. 413-422. La définition de diverses notions a également été empruntée à LACROIS Annick, *Une histoire sociale et spatiale de l'État dans l'Algérie colonisée. L'administration des postes, télégraphes et téléphones du milieu du XIX^e siècle à la Seconde Guerre mondiale*, Thèse d'histoire sous la direction d'Olivier Wieviorka, ENS Cachan, 2014, vol. 2, p. 963.

2 Lest conventions se retrouvent aisément en ligne. Voir par exemple celle que propose l'INALCO : http://www.inalco.fr/sites/default/files/asset/document/translitteration_arabica.pdf

communs d'habitation : ruelles, placettes, impasses, immeubles... Pratique commune de l'environnement résidentiel.

iṣlāḥ

« Réforme » ou « réformisme » ; mouvement religieux se consacrant à la remise dans la droite voie de la communauté des croyants (suivre les normes de la parole prophétique).

khammès

Paysan sans terre qui a conclu une convention avec un propriétaire terrien pour l'exploitation d'une ferme en échange du cinquième de la récolte.

khodja

Secrétaire, employé dans les bureaux arabes et les communes mixtes.

mahakma

Tribunal musulman. Chaque circonscription judiciaire de l'Algérie est dotée d'une mahakma, composée d'un cadî et d'*adels*.

mechta

Regroupement de quelques habitations, hameau.

nahḍa

Terme arabe signifiant « essor » ou « force » ; mouvement de « renaissance » culturelle, politique et religieux arabe.

oukil

Représentant d'une personnalité pour une tâche précise, chargé d'affaires, fondé de pouvoir, administrateur de bien, régisseur. Les *oukils* judiciaires défendent les justiciables, exclusivement « musulmans », devant la *mahakma*. Les *oukil-s* sont nommés et révoqués par le gouverneur général.

rahniyya

Remise par un débiteur à son créancier de la possession et de la jouissance d'un bien tant qu'il n'est pas remboursé.

ṭunyā

Remise par un débiteur à son créancier de la propriété d'un des biens qui lui fera retour lors du remboursement de la dette.

Chronologie

- 1894 30 novembre** Loi Siegfried : 1^{ère} loi instituant les « logements sociaux ». Elle autorise notamment l'utilisation des fonds de la Caisse des dépôts.
- 1912 23 décembre** Loi Bonnevey : les communes et départements peuvent créer des établissements publics pour construire, gérer et contrôler les HBM.
- 1918 11 novembre** Armistice : fin de la Première Guerre mondiale
- 1920 19 novembre** Circulaire du préfet d'Alger ordonnant une importante enquête sur les raisons de la crise du logement dans son département.
- 1922 20 mars** Arrêté du gouverneur général Théodore Steeg créant la commission consultative des habitations à bon marché.
- 1922** Achèvement des premières HBM de l'après-Première Guerre mondiale : 25 pavillons en accession à la propriété à Alger, par le Foyer algérois.
- 1923** Début de la construction de la cité Bel Air de Sétif, modèle des « cités indigènes » pour deux décennies (près de 450 maisonnettes).
- 16 décembre** Inauguration du 1^{er} immeuble bâti par un office municipal d'HBM (Alger, 45 logements en location simple à Alger, rues Mazagran et Rochambeau, quartier de Bab el Oued).
- 1927 13 avril** Circulaire gubernatoriale invitant préfets et maires à initier des constructions pour les « indigènes ».
- 14 juin** Le délégué financier Charles Lévy présente un important rapport (approuvé à l'unanimité) sur l'enseignement professionnel. C'est en son sein qu'il formule un véritable programme de l'« habitat indigène ».
- septembre** Création à Alger de la Fédération des élus musulmans algériens.
- 30 décembre** Création du Fonds de dotation de l'habitat afin d'attribuer les encouragements financiers gubernatoriaux aux organismes HBM.
- 1928 13 juillet** Loi Loucheur établissant un programme de construction d'HBM.
- 1931** La crise économique et sociale s'étend à l'Algérie.
- 1932 mai-juin** Louis Hudelo, inspecteur des HBM du ministère de la Santé publique, contrôle une très grande partie des organismes HBM de l'Algérie.
- 22 juillet** Une loi autorise l'Algérie à emprunter jusqu'à 70 millions de francs pour financer, entre autres, des habitations pour les « indigènes ».
- 1933 avril** La Caisse des dépôts et consignations cesse de financer les HBM.
- 1934 5 août** Émeutes antijuives à Constantine : 22 « israélites » sont assassinés par des « indigènes » et 21 de ces derniers sont tués lors de la répression.
- 1936 mai-juin** Victoire électorale du Front populaire en France (3 sièges de députés sur 11 en Algérie) et grèves ; constitution du Congrès musulman algérien (par la Fédération des élus, les Oulémas et le Parti communiste algérien).
- 18 août** Loi relative au financements de grands travaux : l'Algérie obtient 100 millions de francs (dont 30 millions sont affectés à l'amélioration de l'habitat).

- 1939 1^{er} septembre** Début de la Seconde Guerre mondiale.
- 1940 16 juin** Le maréchal Philippe Pétain devient président du Conseil. Mise en place de l'État français et de la politique de collaboration.
7 octobre Abolition du décret Crémieux et application du statut des juifs en Algérie.
- 1942 8 novembre** Débarquement anglo-américain en Algérie et au Maroc et présence des armées alliées en Algérie jusqu'à la fin de la guerre.
- 1943 Février** *Manifeste du peuple algérien* rédigé par Ferhat Abbas (et signé par des diverses personnalités « indigènes ») et appelant à une Algérie fédérée à la France après la victoire contre le nazisme (*Manifeste* présenté aux autorités françaises le **26 mai** ; repoussé par le général de Gaulle).
14 mars Abolition de l'essentiel de la législation antisémite.
23 octobre Rétablissement du décret Crémieux.
Décembre Ouverture des travaux de la Commission des réformes musulmanes présidée par le général Catroux.
- 1944 14 mars** Création par Ferhat Abbas et ses partisans de l'association des Amis du Manifeste de la liberté (AML), chargée de populariser les idées du *Manifeste* de 1943 ; immense succès et multiplication des sections locales.
- 1945 mai-juin** Manifestations nationalistes du 8 mai réprimées dans le Nord-Constantinois, à Sétif et à Guelma : 102 morts européens et massacre, les semaines qui suivent, des populations « indigènes » de la région par l'armée et des civils (15 à 20 000 morts).
- 1946** Création de l'Union démocratique du manifeste algérien (UDMA, **avril**) par Ferhat Abbas et du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD, **octobre**) par Messali Hadj.
- 1947 Février** Fondation de l'Organisation spéciale, bras armé clandestin du MTLD.
3 septembre Loi refondant la réglementation relative aux HBM.
20 septembre Adoption par l'Assemblée nationale du « Statut de l'Algérie », rejeté par les partis politiques nationalistes.
19-26 octobre Élections municipales : succès des listes du MTLD.
- 1948 4 avril** Élections de l'Assemblée algérienne : fraude électorale organisée.
- 1949 27 janvier** Création du Fonds de dotation de l'habitat afin d'attribuer les encouragements financiers gubernatoriaux aux organismes, HBM ou non, se destinant à la construction de logements.
- 1950 21 juillet** Une loi renomme les « HBM » en « HLM ».
- 1953 26 avr.-3 mai** Élections municipales : victoire à Alger de Jacques Chevallier. Il travaille avec les élus du MTLD.
- 1954 18 janvier** Création de la C^{ie} immobilière algérienne, une société d'économie mixte.
27 mars Décret du Président du Conseil fixant les conditions d'attribution des logements des organismes HLM (applicable à l'Algérie).

- 31 oct.-1^{er} nov.** Série d'attentats en Algérie et distribution de l'appel du FLN à la lutte armée pour l'indépendance.
- 29 nov.** Assemblée générale constitutive de la « Société coopérative musulmane algérienne d'habitation et d'accession à la petite propriété ».
- 1955 20 août** Soulèvement général dans le Nord-Constantinois.
- 1956 16 mars** Loi dite des « pouvoirs spéciaux », « autorisant le gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre des mesures exceptionnelles ».
- 13 avril** Dissolution de l'Assemblée algérienne ; ses prérogatives passent à l'administration gubernatoriale.
- 5 décembre** Dissolution des conseils généraux et des municipalités d'Algérie. Ils sont respectivement remplacés par des commissions administratives et des délégations spéciales.
- 1957 7 janvier** Le général Jacques Massu reçoit les pouvoirs de police sur le Grand Alger : il organisera les mois suivants la « bataille d'Alger ».
- 1958 13 mai** Prise du gouvernement général par des manifestant pro-« Algérie française », et création d'un Comité de salut public associant civils et militaires.
- 1^{er} juin** Investiture du gouvernement de Gaulle.
- 28 septembre** La Constitution de la V^e République est approuvée par référendum.
- 3 octobre** Discours à Constantine de De Gaulle : il annonce un nouveau plan de développement économique et social, avec notamment l'objectif de loger 1 million de personnes.
- 1959 16 septembre** Le droit des Algériens à l'auto-détermination est reconnu par de Gaulle.
- 1960 24 jan.-1^{er} fév.** « Semaine des barricades » organisée près des Facultés d'Alger à l'initiative des activistes qui entendent maintenir l'Algérie française.
- 19 février** Arrêté gubernatorial instituant le « 1% patronal » en Algérie ; il avait été institué en métropole par un décret du 9 août 1953.
- 9-14 déc.** De Gaulle en Algérie : manifestations européennes et contre-manifestations algérienne. La ségrégation entre Européens et Algériens s'accélère.
- 1961 22-24 avril** À Alger, putsch des généraux partisans de l'Algérie française, qui échoue rapidement. L'Organisation de l'armée secrète (OAS), fondée à Madrid en janvier, étend son emprise sur les principales villes.
- 1962 19 mars** Entrée en vigueur des accord d'Évian, signés entre le gouvernement français et le Gouvernement provisoire de la république algérienne : cessez-le-feu.
- Mai** La cité « musulmane » de Diar el Kef est bombardée (lance-roquettes) au moins à deux reprises depuis les toits de la cité de l'Armaf, repère de l'OAS comme beaucoup d'autres HLM de Bab el Oued.
- mi-juin** Des incendies causés par l'OAS sont réputés avoir détruit les archives des OMHLM d'Alger et d'Oran.
- 5 juillet** Indépendance de l'Algérie.
- 1963 18 février** Protocole d'accord algéro-français établissant la continuation des prêts destinés à financer les HLM.

Textes réglementaires

La construction de logements sociaux, quel que soit leur statut (HBM, HLM, « habitat indigène », etc.) est fortement cadré par tout un ensemble de textes réglementaires¹ (lois, décrets, arrêtés, circulaires, décisions de l'Assemblée algérienne). La législation propre à la métropole est, pour l'essentiel, connue. Ce sont ici les textes spécifiques à l'Algérie qui sont reproduits, d'un décret de 1922 – fixant des conditions spéciales pour les « indigènes » souhaitant devenir locataire-acquéreur par la construction d'une HBM – à un ensemble d'arrêtés du 21 septembre 1971 – qui dissout nombre d'organismes HLM et réaffecte leurs biens, dont leurs archives.

Plusieurs objectifs ont présidé à la constitution de ce corpus :

- la nécessité de s'orienter dans le « maquis »² des textes produits afin de les comprendre, de les historiciser et d'en dégager des périodisations ;
- prendre au sérieux la place du droit, champ d'étude qui reste, pour les villes coloniales, peu investi. François Dumasy constatait à la fin des années 2000 que
« la question du droit offre (...) un angle de lecture encore largement inexploité, touchant aussi bien la capacité d'action des différents acteurs que l'idéologie même du gouvernement colonial. (...) L'élaboration du droit constitue un outillage mental reflétant l'évolution des rapports de force et l'idéologie des cercles dirigeants, elle est le creuset où est reformulée une vision politique de la ville liant le cadre matériel et les diverses catégories sociales (...) Le détour par l'histoire sociale et juridique permet de réévaluer la dimension idéologique et économique de la colonisation »³ ;
- proposer aux lecteurs et lectrices des textes difficile d'accès⁴. La retranscription a été préférée à des reproductions, souvent peu lisibles et ne permettant pas de recherche automatisée ; l'instabilité des stockages en ligne⁵ a conduit à intégrer ces textes à la présente thèse.

Seuls les textes les plus structurants des politiques du logement menées en Algérie des années 1920 aux années 1960 sont ici retranscrits. Sauf exception, ceux qui ont trait à la politique des bonifications d'intérêts et des prêts spéciaux – constitutif du « secteur aidé » – ne le sont pas. Cette politique particulière, brièvement présentée au chapitre 7, mérite une étude en tant que telle. En outre, les textes postérieurs à 1958 n'ont pas été retranscrits. Ils sont à resitués dans la politique du Plan de Constantine qui n'est pas non plus, ici, étudiée. Un arrêté de 1960 sur la « participation

-
- 1 Les personnes ayant attiré mon attention sur tel ou tel point de la réglementation sont nombreuses et je les en remercie ; c'est en particulier le cas de Claudine Piaton, Nabila Stambouli et de plusieurs membres du réseau Rehal (Réseau recherche habitat logement) chez lesquels la sensibilité au droit est souvent plus vive que chez les historiens.
 - 2 Sur cet aspect qui n'est pas propre à l'Algérie voir LACAVE Michel, « La périodisation des politiques urbaines françaises : le point de vue d'un juriste », *Bulletin de l'IHTP*, Suppl. 5, 1984, p. 47-58 (citation p. 48).
 - 3 DUMASY François, « Repenser l'histoire urbaine de la colonisation. Quelques réflexions pour une approche sociale des formes dans le cas maghrébin », BADUEL Pierre Robert (dir.), *Chantiers et défis de la recherche sur le Maghreb contemporain*, Paris / Tunis, Karthala / IRMC, 2009, p. 265-287, ici p. 275, 277 et 279. Rappel de la nécessité de « prendre le droit au sérieux » par ARABEYRE Patrick, WEINDENFELD Katia, « Droit, histoire du droit », DUVAL Frédéric (dir.), *En quête de sources. Dictionnaire critique*, Paris, École nationale des Chartes, 2021, p. 154-157, ici p. 155.
 - 4 C'est pourquoi les importants textes comme la loi Loucheur n'y sont pas reproduits. La présentation et l'analyse de ces textes jalonnent la présente thèse. Les textes qui ne sont pas reproduits ici sont aisés à retrouver en ligne, que ce soit sur Gallica ou sur la « base logement » du CHS. Éléments de réflexion sur la publication de textes juridiques dans GIORDANENGO Gérard, « Publier des textes juridiques ? Pourquoi, lesquels, comment ? », *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de Belgique*, 37, 1996, p. 95-130 (concernant des textes médiévaux mais dont les réflexions peuvent être étendues à la période contemporaine)
 - 5 L'utile « base logement » du Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS) a été longtemps inaccessible. Après avoir été hébergée par le CHS, elle est désormais gérée par Huma-Num (chs-logement.huma-num.fr). La base « Archilog » a été, visiblement, totalement abandonnée (présentation dans CROIZÉ Jean-Claude, « La banque de données référentielle Archilog. Un nouvel instrument de recherche sur l'urbanisme, la construction et l'architecture de la France contemporaine (1945-1975) accessible par internet », *Histoire urbaine*, 16, 2006, p. 149-156).

des employeurs » est tout de même reproduit afin de mettre en valeur le décalage chronologique important existant sur ce point entre la métropole – où un décret sur ce point est pris en 1953 – et l'Algérie.

L'essentiel des textes inédits sont produits par le gouvernement général. Des textes applicables en métropole ont aussi été reproduits, à l'exemple de celui qui cadre le « logement million », souvent évoqué dans la bibliographie spécialisée mais qu'il est le plus souvent très compliqué de retrouver¹.

Un certain nombre de textes ont fait l'objet d'ambiguïtés quant à leur compréhension et application par divers services. Les cas les plus saillants sont évoqués dans un chapô introductif² (encadré).

Ces textes et leurs effets sont présentés et analysés dans l'ensemble de la démonstration. Rappelons ici les principales conclusions :

- aucun texte relatif au logement ne dispose de discriminations raciale ; le principal critère pour distinguer les bénéficiaires est celui de la solvabilité.
- le décret du 21 décembre 1921 crée une discrimination coloniale : il évince les « indigènes » n'ayant pas obtenu les droits de citoyens d'une partie du dispositif d'accès à la propriété permis par les lois HBM. Il ne fut pas appliqué³.
- les réglementations prises en France et celles prises en Algérie sont à penser systématiquement ensemble : une loi doit avoir son texte d'application en Algérie, une décision de l'Assemblée algérienne ou un décret gubernatorial doivent être approuvés à Paris.
- la construction s'est souvent, voire toujours, trouvée ralentie par les difficultés à rendre applicable à la colonie des textes pris en métropole⁴.
- Deux scissions chronologiques peuvent, en termes de droit, être dégagées :
 - avant la fin des années 1940, la seule singularité de la colonie tient à l'un des modes de financement (Fonds de dotation de l'habitat, créé le 30 décembre 1927) ; la politique d'« habitat indigène » ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière.
 - à compter de la fin des années 1940, l'Assemblée algérienne et le gouvernement général créent tout un ensemble de textes particuliers réglementant des financements, normes et commissions.

1 Voir ci-dessous le décret n° 54-1120 du 10 novembre 1954 (*JORF-LD*, 16 novembre 1954, p. 10793) et l'avis du Conseil économique dans sa sé. du 8 mars 1955.

2 Voir par exemple la présentation de l'arrêté gubernatorial du 30 décembre 1954 « fixant les conditions générales d'attribution de prêts pour la construction de logements sur le Fonds de dotation de l'habitat » cadrant ce qui a trait aux « logements évolutifs ».

3 *JORF-LD*, 4 janvier 1922, p. 182.

4 Voir en particulier les textes produits au tournant des années 1950 (analyse dans le chapitre 7-III).

Textes retranscrits

1921-12-21, décret relatif à la vente de terrains pour faciliter la construction d'HBM.....	208
1922-3-22, arrêté gubernatorial instituant une Commission consultative des HBM.....	209
1927-12-30, loi créant un Fonds de dotation de l'habitat.....	212
1941-3-3, règlement d'attribution des logements de l'OMHBM d'Alger.....	213
1946, projet gubernatorial de loi (« habitat social ») pour ceux ne pouvant payer une HBM.....	213
1947-9-3, loi modifiant la législation des HBM et instituant un régime provisoire de prêts	217
1947-9-20, loi portant statut organique de l'Algérie (extrait)	219
1947-12-19, arrêté interministériel fixant les caractéristiques des HBM	220
1947-12-19, arrêté interministériel fixant les maxima de loyer des HBM	222
1949-1-27, décret créant un Fonds de dotation de l'habitat (extrait)	223
1949-3-15, arrêté gubernatorial relatif à la Commission consultative de l'habitat	224
1949-3-15, arrêté gubernatorial relatif aux financements du Fonds de dotation de l'habitat	225
1949-3-15, circulaire gubernatoriale sur le rôle du Fonds de dotation de l'habitat.....	228
1949-8-4, décret relatif aux financements du Crédit Foncier de France	230
1949-10-15, arrêté gubernatorial relatif aux financements du Crédit Foncier de France.....	230
1950-4-11, décret relatif aux bonifications d'intérêt	232
1950-4-27, circulaire gubernatoriale relative au logement des fonctionnaires.....	232
1950-7-10, arrêté gubernatorial relatif aux financements du Fonds de dotation de l'habitat	233
1950-7-20, loi fixant des primes annuelles à la construction et l'appellation « HLM ».....	236
1950-8-2, décret relatif aux prêts du Crédit Foncier de France.....	237
1951-5-4, arrêté interministériel fixant les caractéristiques des HLM	238
1951-5-24, loi contenant des dispositions relatives au logement des fonctionnaires (extraits).....	239
1951-6-20, arrêté gubernatorial relatif aux financements du Crédit Foncier de France.....	240
1951-6-28, arrêté interministériel fixant des maxima de prêt pour l'accession à la propriété.....	243
1951-6-22, arrêté gubernatorial relatif aux financements du Fonds de dotation de l'habitat	245
1952-1-3, loi fixant des primes à la construction pour les organismes privés d'HLM.....	246
1952-5-2, arrêté gubernatorial relatif à la résorption des bidonvilles	246
1952-5-17, décret relatif au logement des fonctionnaires	248
1952-7-4, arrêté gubernatorial relatif aux financements du Fonds de dotation de l'habitat	249
1952-8-5, arrêté gubernatorial relatif aux financements du Crédit Foncier de France.....	249
1952-8-7, décision gubernatoriale relative aux financements du Fonds de dotation de l'habitat.....	254
1952-9-15, arrêté interministériel fixant les caractéristiques de Logements économiques.....	255
1953-3-16, décret relatif aux prêts du Crédit Foncier de France.....	257
1953-3-17, arrêté interminist. fixant les caractéristiques des Logements économiques et familiaux	258
1953-4-15, loi facilitant la construction de Logements économiques.....	260
1953-11-23, arrêté gubernatorial relatif à la résorption des bidonvilles et la lutte contre le taudis.....	261
1953-4-15, loi rendant applicable à l'Algérie la législation HLM intervenue depuis le 20-9-1947.....	263
1954-3-27, décret fixant les conditions d'attribution des logements des organismes HLM	263
1954-3-27, arrêté interministériel fixant un barème pour l'attribution des logements HLM	267
1954-3-31, décret relatif à la réalisation de Logements économiques de première nécessité	268
1954-4-16, arrêté gubernatorial relatif à la construction de Logements économiques.....	269
1954-11-10, décret instituant des mesures destinées à faciliter le logement des fonctionnaires.....	272
1954-11-10, décret relatif à la construction et à l'entretien des logements	272
1954-12-17, décret portant fixation d'un programme de construction de logements.....	273
1954-12-20, arrêté gubernatorial relatif à la construction de Logements économiques.....	274
1954-12-30, arrêté gubernatorial relatif aux financements du Fonds de dotation de l'habitat	275
1955-8-3, avis du Conseil économique relatif aux Logements économiques normalisés (« million »).....	280
1955-7-7, loi étendant à l'Algérie la législation sur l'urbanisme et le permis de construire.....	281
1955-11-23, arrêté interministériel relatif à la normalisation des caractéristiques des HLM.....	283
1956-7-25, arrêté gubernatorial relatif au préfinancement des constructions	284
1957-8-7, loi tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs.....	287
1958-4-3, arrêté gub. créant des prêts spéciaux pour les militaires souhaitant bâtir en Algérie.....	287
1958-5-12, arrêté gub. portant refonte des règles d'aide à la construction privée en Algérie	289
1958-7-22, arrêté gub. suspendant la Commission consultative de l'habitat	289
1958-12-9, arrêté gubernatorial fixant les caractéristiques du logement « million »	290
1960-2-19, arrêté gubernatorial relatif à la participation des employeurs à la construction.....	293
1971-9-21, arrêtés portant dissolution de sociétés HLM et transfert de leurs biens.....	295

Décret du 21 décembre 1921 portant application à l'Algérie de la loi du 31 octobre 1919 qui autorise « les départements et les communes à acquérir des terrains (...) à les lotir et à les revendre en vue de faciliter l'accession à la petite propriété des travailleurs et des personnes peu fortunées »

Source : JORF-LD, 4 janvier 1922, p. 182.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sur le rapport du ministre de l'Intérieur, du ministre de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales et du ministre des Finances,

Vu la loi du 31 octobre 1919 sur l'accession des travailleurs et des personnes peu fortunées à la petite propriété ;

L'ordonnance du 22 juillet 1834,

Le décret du 23 août 1898 sur les attributions du gouverneur général de l'Algérie,

La délibération du conseil de gouvernement de l'Algérie en date du 8 avril 1921¹,

Les propositions du gouverneur général de l'Algérie,

DÉCRÈTE

Article 1^{er} : La loi du 31 octobre 1919 susvisée est déclarée applicable à l'Algérie, sous réserve des modifications et additions ci-après :

Le second alinéa de l'article 2 est modifié ainsi qu'il suit : « Les acquisitions par la commune sont faites aux termes de la loi du 5 avril 1884, de la réglementation concernant les communes mixtes et des lois qui règlent la matière ».

Le second alinéa de l'article 4 est complété ainsi qu'il suit : « ...ne peuvent être admis comme acquéreurs que les Français d'origine ou naturalisés jouissant des droits civils et politiques ».

L'article 8 est ainsi conçu : « À défaut d'accomplissement des conditions imposées par l'article 7, la déchéance est prononcée après mise en demeure régulière, par arrêté préfectoral en conseil de préfecture, sous la réserve du recours en Conseil d'État statuant au contentieux, dans le délai d'un mois après réception de la notification de l'acte de déchéance. Si aucun recours n'est intenté dans ledit délai, l'immeuble est remis en vente, dans les mêmes conditions, par les soins du département ou de la commune qui en a opéré la cession primitive. L'acquéreur déchu reste en possession jusqu'au jour de la revente, à laquelle il ne peut prendre part ».

L'article 9, ainsi conçu, est ajouté au texte de la loi : « Les conditions spéciales du paiement par les acquéreurs des droits de mutation, seront déterminées par une décision de l'assemblée plénière des délégations financières algériennes, homologuée par décret en Conseil d'État ».

Article 2 : Le ministre de l'Intérieur, le ministre de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales et le ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Journal officiel* et publié au *Bulletin officiel du gouvernement général de l'Algérie*.

Fait à Paris, le 21 décembre 1921

Par le Président de la République, A. Millerand,

Le ministre de l'Intérieur, Pierre Marraud,

Le ministre de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale, G. Leredu

Le ministre des Finances, Paul Doumer

1 Consultable dans le registre coté ANOM, 3F-187-2 (rapport présenté par Sabatier).

**Arrêté gubernatorial instituant une « Commission consultative des HBM »,
22 mars 1922**

Source : retranscrit à partir d'une version dact. (5 p.) conservée dans la liasse AWC, CPE-677.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Vu le décret du 23 août 1898 sur le Gouvernement et la haute administration de l'Algérie ;
Vu la loi du 12 avril 1906, sur les habitations à bon marché modifiée par les lois du 23 décembre 1912, 21 mars 1913, 29 juillet 1916, 24 octobre 1919, 31 juillet 1920 (art. 128) et 26 février 1921, et expressément déclarée applicable à l'Algérie par son article 17 ;
Vu la loi du 10 avril 1908, relative à la petite propriété et aux maisons à bon marché, modifiée par les lois des 8 avril 1910 (art. 116) et 26 février 1912 et expressément déclarée applicable à l'Algérie par son article 12 ;
Vu les décrets en forme de règlements d'administration publique rendus pour l'exécution des lois précitées ;
Vu les lois des 3 décembre 1913 et 5 avril 1921 portant affectation des avances et redevances versées par la Banque de l'Algérie et notamment l'article 2 desdites lois disposant qu'une partie des redevances annuelles versées par la Banque de l'Algérie pourra être affectée, en Algérie, à des avances ou participations à des sociétés d'habitations à bon marché ;
Vu l'arrêté du 27 mars 1915 fixant les conditions dans lesquelles les sociétés d'habitations à bon marché seront admises à bénéficier d'avances ou participation par prélèvement sur les avances et redevances versées par la Banque de l'Algérie ;
Vu l'avis du Conseil de gouvernement ;
Sur le rapport du directeur de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation et suivant les propositions du secrétaire général du gouvernement ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est créé à Alger une Commission consultative des habitations à bon marché, placée sous la présidence du gouverneur général.

Article 2 : La Commission consultative des habitations à bon marché peut être saisie de toutes les questions concernant les logements économiques, les jardins ouvriers, les bains-douches à bon marché, et autres institutions similaires.

Elle peut faire toutes suggestions sur les mesures qui lui paraîtraient de nature à remédier à la crise du logement.

Elle peut avoir communication des rapports présentés par les comités départementaux de patronage des habitations à bon marché en exécution de l'article 14 de la loi du 12 avril 1906 et peut être appelée à donner un avis sur les questions qui s'y trouvent soulevées ;

Elle donne enfin son avis sur les demandes de subventions, avances ou participations par souscription d'actions émanant des organismes s'occupant d'habitations à bon marché, de jardins ouvriers et des bains-douches à bon marché et autres institutions similaires.

Article 3¹ : La Commission consultative des habitations à bon marché est ainsi composée :

1 conseiller de gouvernement, membre du Conseil supérieur

3 délégués financiers, dont un par département ;

3 personnalités, dont une par département, particulièrement compétentes en matières d'habitations à bon marché ;

1 Modifié par l'arrêté gubernatorial du 16 juillet 1931 (*JOA-LD*, 7 août 1931, p. 572 ; ces modifications sont la conséquence du rattachement du service des HBM à la direction de l'Intérieur et des beaux-arts (arrêté du 4 mai 1931)). Les personnes indiquées entre crochets remplacent celles désignées par l'arrêté du 22 mars 1922. Il est également mentionné que le « chef du service d'inspection des œuvres de mutualité et de prévoyance sociale » remplace « l'inspecteur divisionnaire du Travail » qui n'apparaît pourtant pas dans l'arrêté gubernatorial du 22 mars 1922.

1 ou 2 architectes spécialisés dans les constructions à bon marché ;
1 délégué de la Fédération des sociétés d'habitations à bon marché d'Algérie ;
2 représentants des syndicats professionnels ouvriers ;
Le directeur de l'Agriculture, du commerce et de la colonisation [directeur de l'Intérieur et des beaux-arts] ;
Le sous-directeur du gouvernement général ayant dans ses attributions les questions relatives aux habitations à bon marché [le chef du bureau ayant dans ses attributions le service des habitations à bon marché] ;
Le professeur d'hygiène à la faculté de médecine ;
Le professeur d'économie politique à la faculté de droit ;
Le chef du service spécial des travaux de Colonisation ;
Le chef du bureau du Commerce, de l'industrie et du travail au gouvernement général [le sous-chef de bureau ayant dans ses attributions le service des habitations à bon marché] ;
Un rédacteur au gouvernement général, secrétaire avec voix consultative.

Article 4 : Le gouverneur général peut appeler aux délibérations de la commission, avec voix consultative, les fonctionnaires ou personnalités qu'il juge pouvoir apporter une collaboration utile à ses travaux, en raison de compétence particulière.

Article 5 : Le conseiller de gouvernement, membre du Conseil supérieur, est désigné pour chaque session par le gouverneur général. Il préside les séances, en l'absence du gouverneur général ou du secrétaire général du gouvernement.

Article 6 : Les délégués financiers, les personnalités compétentes en matière d'habitations à bon marché, les représentants des syndicats professionnels ouvriers, les architectures spécialistes et le délégué de la Fédération des sociétés d'habitations à bon marché d'Algérie sont désignés pour trois ans par le gouverneur général. Sont remplacés les membres de la Commission qui perdent la qualité à raison de laquelle ils ont été nommés.

Article 7 : Le rédacteur secrétaire est désigné pour chaque session par le gouverneur général.

Article 8 : La Commission consultative des habitations à bon marché se réunit une fois par an sur la convocation de son président, qui fixe l'époque et l'objet de chaque session.

Article 9 : Le gouverneur général peut, en outre, convoquer la commission en session extraordinaire chaque fois qu'il le juge nécessaire.

Article 10 : Les subventions dont peuvent bénéficier les organisations s'occupant d'habitations à bon marché et autres institutions de même nature, sont consenties, dans la limite des crédits disponibles, suivant les règles fixées par les lois des 12 avril 1906 (modifiée par les lois des 23 décembre 1912, 29 juillet 1916, 24 octobre 1919 ; 31 juillet 1920 (art. 128) et 26 février 1921), 14 juillet 1913 et 31 mars 1919.

Article 11 : Les avances dont peuvent bénéficier les organismes d'habitations à bon marché et autres institutions de même nature sont consenties, dans la limite des crédits disponibles, suivant les règles fixées en ce qui concerne les prêts de l'État par les lois des 10 avril 1908, 23 décembre 1912 et 21 mars 1913.

Article 12 : Les participations par souscription d'actions dont pourront bénéficier les organismes s'occupant d'habitations à bon marché et autres institutions de même nature, seront consenties, dans la limite des crédits disponibles, suivant les règles fixées, en ce qui concerne le concours des

départements et communes, par la loi du 12 avril 1906, modifiée par les lois des 23 décembre 1912, 29 juillet 1916, 24 octobre 1919, 21 juillet 1920 (art. 128) et 26 février 1921.

Article 13 : Les organismes s'occupant d'habitations à bon marché et autres institutions de même nature qui sollicitent le concours financier de la Colonie doivent joindre à leur demande les pièces ci-après désignées :

Un exemplaire des statuts certifiés par le président et le secrétaire ;

La liste des membres du conseil d'administration avec indication de leur qualité et de leur domicile ;

La liste des souscripteurs avec mention du nombre d'actions possédées et du capital versé par chacun d'eux ;

Les trois derniers bilans annuels, appuyés du compte-rendu des assemblées générales qui les ont arrêtés ;

Un état détaillé des recettes et des dépenses depuis la date du dernier bilan produit ;

Un état détaillé des concours financiers accordés par la Colonie, le département ou la commune pendant les trois dernières années ;

Une note exposant le fonctionnement de la société, sa situation financière, ainsi que l'état détaillé de ses opérations ;

Pour les demandes d'avances, les documents nécessaires pour établir l'existence de la garantie, prévue par l'article 28 de la loi du 23 décembre 1912 ;

La demande doit mentionner la date de l'arrêté d'approbation des statuts de la société par le ministre de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales.

Le dossier, ainsi constitué, est adressé au Préfet du département qui le transmet au gouverneur général avec ses observations et propositions ;

Le gouverneur général peut réclamer, en outre, toutes justifications et tous renseignements jugés nécessaires.

Article 14 : Il est statué sur les demandes par le gouverneur général après avis motivé de la Commission consultative instituée par le présent arrêté. La décision du gouverneur général est notifiée par l'intermédiaire du Préfet.

Article 15 : Le gouverneur général peut charger un fonctionnaire d'examiner le fonctionnement de toute institution s'occupant d'habitations à bon marché à laquelle a été consentie une avance ou une participation. Ce fonctionnaire a qualité pour vérifier la comptabilité et la gestion, pour constater l'exacte observation des prescriptions législatives et réglementaires, ainsi que des statuts. Il peut exiger la production de toutes pièces justificatives. Il consigne ses observations et avis et signale spécialement les cas dans lesquels la violation ou la modification des statuts, diminuant les garanties de remboursement de l'avance, peut faire exiger le remboursement anticipé.

Article 17 : L'arrêté du 27 mars 1915 susvisé est rapporté.

Article 18 : Le secrétaire général du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Alger, le 20 mars 1922
Le gouverneur général de l'Algérie
Signé : T. Steeg

Création d'un Fonds de dotation de l'habitat (30 décembre 1927) – Inclus dans une loi autorisant la perception des droits, produits et revenus applicables au budget spécial de l'Algérie pour l'exercice 1928

Source : JORF-LD, 1^{er} janvier 1928, p. 3-4, ici p. 4 ; à compléter par l'annexe 3-2-C.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

(...)

Article 16 : Un fonds de dotation est créé en vue de l'attribution d'encouragements financiers aux organismes d'habitations à bon marché dans les conditions prévues au budget de l'Algérie.

Ce fonds est constitué à l'aide :

1° Des reliquats disponibles, en fin d'exercice, des crédits inscrits au budget ordinaire en faveur des organismes d'habitations à bon marché ;

2° Des sommes provenant des remboursements en capital et intérêts, des avances consenties au profit des groupements de cette nature ;

3° Des sommes provenant des remboursements des avances sans intérêts qui leur sont accordées en faveur de leurs membres, fonctionnaires, mutilés ou chefs de famille nombreuse faisant construire des maisons individuelles ;

4° Des sommes provenant des dividendes que servent à la colonie les sociétés d'habitations à bon marché pour les actions souscrites par celles-ci ;

5° Des fonds de concours qui pourraient être versés par les communes et les départements ;

7° Des sommes provenant des dons et legs qui pourraient être attribués au fonds de dotation.

Il fera l'objet d'un compte spécial du Trésor, dont la situation sera publiée chaque année, sous forme d'annexe au budget.

(...)

Fait à Paris, le 30 décembre 1927,

Par le Président de la République, Gaston Doumergue,

Le président du Conseil, ministre des Finances, Raymond Poincaré,

Le ministre de l'Intérieur, Albert Sarraut

Règlement d'attribution des logements de l'OMHBM d'Alger (3 mars 1941)

Source : extrait de la sé. du CA de l'OMHBM d'Alger, 3 mars 1941 (ANF, 19771106-34).

Cet exemplaire du règlement est envoyé par le directeur de l'office au MRU en juillet 1952.

Voir annexe 9-1.

Habitat social. Projet de loi proposé par le gouverneur général, s.d. [1946] – Construction d'habitations destinées à des chefs de famille dont les ressources sont insuffisantes pour leur permettre de bénéficier de la législation sur les HBM

Source : exemplaire impr., s.d. [envoyé par le gouverneur général au préfet d'Oran le 29 avril 1946 avec mention que « ce projet de loi est actuellement soumis au pouvoir central »¹], 2 p. (AWO, 8R-4951 ; avec annotation « ~~Je prie le Conseil général de bien vouloir me donner acte de cette communication~~ » ; exemplaire dact., s.d. [envoyé par le gouverneur général au ministre de l'Intérieur le 15 avril 1946] (ANOM, 81F-2207).

Circulaire [du préfet d'Oran] à MM. Les sous-préfets, maires, administrateurs, présidents d'offices publics et de sociétés d'HBM

J'ai l'honneur de vous donner en annexe à la présente circulaire, copie du projet de loi sur l'*Habitat social*, actuellement soumis au pouvoir central par M. le gouverneur général de l'Algérie.

J'appelle tout particulièrement votre attention sur le très grand intérêt que présente pour les populations laborieuses ce projet que M. le gouverneur général m'a transmis par dépêche du 29 avril écoulé ci-après reproduite.

En vous communiquant ce projet de loi et l'exposé des motifs qui le précède, j'insiste auprès de tous les organismes ou collectivités publiques mentionnées en ses chapitre II et III, en priant leurs présidents de bien vouloir, dès maintenant, envisager sa mise en œuvre en commençant par l'élaboration de programmes de constructions dressés avec plans et devis sommaires, dans le cadre de la loi proposée et des règles d'urbanisme qu'il convient de respecter, afin de pouvoir le cas échéant, et en toute connaissance de cause, commencer les travaux d'édilité dès que la loi demandée sera promulguée.

Le préfet, Jean Pompei

Projet de loi instituant l'« habitat social en Algérie » – Exposé des motifs

La nécessité d'apporter des améliorations à la conditions matérielle et morale de certaines catégories de populations d'Algérie, particulièrement dignes d'intérêt en raison de leur situation très modeste, s'est imposée aux pouvoirs publics bien avant le présent conflit mondial.

Au cours des années que l'ont précédé, l'administration s'était déjà préoccupée de déterminer les besoins en logements et de satisfaire à ces derniers au moyen de ressources proprement algériennes et de crédits spéciaux mis à la disposition de l'Algérie par la métropole.

Des programmes, échappant au cadre de la législation sur les HBM ont été réalisés par le gouvernement général de l'Algérie, sous le contrôle des directions des Affaires musulmanes et des Travaux publics, tandis que, dès 1939, une expérience portant sur un petit programme, était entrepris, à Sétif, sous la dénomination de « constructions prolétariennes ».

Tout en confirmant l'intérêt que présente l'habitat populaire, cette dernière tentative, faite en conformité avec la réglementation sur les HBM, a démontré que s'agissant de bénéficiaires dont les ressources sont minimales, il était très difficile, sinon impossible, d'équilibrer, sur le plan financier, une telle opération, sans avoir recours aux subventions et sans abandonner, en définitive, certaines prescriptions relatives aux HBM.

Après six ans de guerre, les circonstances se trouvent être bien moins favorables et les besoins généraux de l'Algérie en logement se révèlent considérablement accrus. La partie la plus pauvre de

1 Voir la lettre d'accusé de réception du préfet d'Oran au gouverneur général, 6 juin 1946 (ANOM, GGA-8CAB-3 ; voir, dans la même liasse, des documents de préparation de cette loi).

la population éprouve des difficultés insurmontables à se loger convenablement du fait de la modicité de ses ressources et des prix de plus en plus élevés exigés pour des appartements souvent insalubres.

Il ne peut, d'autre part, être fait appel à la réglementation sur les HBM proprement dites, en raison de son maniement délicat, de la faible faculté contributive des intéressés, de la hausse des prix des matériaux et de la main-d'œuvre nécessaires à l'édification de maisons correspondant aux anciens types normaux.

En conséquences, et à la suite du désir nettement exprimé par les Assemblées algériennes de participer à la construction d'habitations populaires, le projet de loi ci-joint, qui se situe en bonne place dans le programme des réformes musulmanes actuellement en voie de réalisation, a pour objet :

1° d'instituer une œuvre sociale répondant aux besoins importants de l'Habitat en Algérie. Il est essentiel, en particulier, d'apporter, dans un avenir immédiat une solution au problème du logement et du recasement de nombreux foyers actuellement placés dans des conditions inconfortables et insalubres que réservent les trop nombreux "bidonvilles" placés aux alentours des agglomérations ainsi que les appartements étroits de certains quartiers très anciens, de type indigène.

2° de fournir, sous forme de subventions limitées, l'aide de l'État pour l'édification de logements individuels ou collectifs, tout en exigeant un effort maximum de la part des bénéficiaires.

L'accession à la propriété sera ainsi rendue possible, dans certains cas, sans que, pour autant, le régime ainsi institué participe de l'assistance mais bien de la prévoyance sociale.

À un moment où l'on se préoccupe d'industrialiser l'Afrique du Nord et où il importe de stimuler les initiatives, l'octroi de subventions pourra également être étendu, dans le cas où des conventions auront été passées entre la métropole ou l'Algérie et des entreprises industrielles, à la construction de cités ouvrières, en vue de faciliter la création de ces dernières et de diminuer les charges très lourdes imposées aux employeurs à cette occasion.

3° de confier au gouverneur général de l'Algérie le soin de fixer, par arrêtés, les modalités d'application de cette pratique. Ces arrêtés prévoient notamment des types différents d'habitation, répondant aux besoins des diverses catégories de travailleurs, ainsi que des foyers adaptés, autant que possible, à leurs ressources, tout en constituant un complément nécessaire de l'œuvre des HBM.

Par sa souplesse, cette méthode permettra, en outre, de suivre de plus près les fluctuations possibles des maxima et d'apporter une solution rapide aux difficultés qui pourraient se révéler du fait des circonstances économiques actuelles.

Le présent texte réserve, en contrepartie, toutes les garanties désirables, quant aux conditions essentielles de réalisation des programmes et à leur contrôle technique, administratif et financier.

Enfin, il fixe, dans un dernier article, les conditions dans lesquelles l'Algérie et éventuellement la métropole pourront pour favoriser la construction de cités ouvrières apporter leur concours financier à l'occasion de conventions passées avec certaines entreprises.

Loi n° du 194..... instituant l'Habitat social en Algérie

L'Assemblée nationale constituante ayant adopté,

Le président du gouvernement provisoire de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : L'Habitat social en Algérie a pour but de permettre l'édification de logements salubres destinés à des chefs de famille dont les ressources sont insuffisantes pour leur permettre de bénéficier de la législation sur les HBM.

Cet habitat social comprend :

- l'Habitat social *urbain*, intéressant les populations des agglomérations, même de faible importance ;
- l'Habitat social *rural*, destiné aux logements des petits exploitants agricoles ;
- des cités ouvrières.

Chapitre premier

Champ d'application

Article 2 : Pour être admis à bénéficier de la législation sur l'Habitat social, les chefs de famille devront posséder cette qualité au jour de l'occupation.

D'autre part, les ressources des bénéficiaires devront être suffisantes pour leur permettre d'assurer le paiement régulier de leur loyer ou de l'annuité à leur charge.

Le montant des revenus au-dessus duquel les candidates ne pourront plus prétendre au bénéfice de l'Habitat social sera fixé par arrêté du gouverneur général de l'Algérie.

Article 3 : Le gouverneur général de l'Algérie déterminera par arrêté :

- les conditions de salubrité à remplir par les logements ;
- les différents types d'habitations, notamment en fonction de la situation de famille des bénéficiaires ;
- le montant du loyer et des maxima des prix de revient des différents types d'habitations, qui pourront varier suivant qu'il s'agira d'habitations urbaines ou rurales.

Dans les cités importantes, des locaux sociaux seront aménagés, tels que salles de réunions, bains-douches et lavoirs.

Les sommes qui y seront affectées, en sus des maxima prévus, ne devront pas dépasser le dixième du prix de revient total des constructions.

Article 4 : Les logements réalisés ne pourront faire l'objet que de location simple ou de location-vente.

Article 5 : Dans le cas de l'accession à la propriété, il ne pourra pas être prévu, à l'origine, de délai d'amortissement inférieur à 20 ans ou supérieur à 30 ans.

Toutefois, ce délai pourra être ramené à un minimum de 12 ans, après autorisation du gouverneur général.

Un arrêté du gouverneur général de l'Algérie précisera les modalités selon lesquelles les bénéficiaires pourront être dispensés, totalement ou partiellement, suivant les types prévus, d'effectuer l'apport initial prévu par la législation sur les HBM.

Chapitre II

Réalisation des programmes

Article 6 : Les collectivités publiques ou organismes habilités à construire ou acquérir les logements visés par la présente ordonnance sont :

- les communes ;
- les offices publics d'HBM
- les sociétés coopératives d'HBM
- les sociétés de crédit immobilier, ainsi que les sociétés anonymes ou coopératives spécialement agréées à cet effet.

Leur habilitation devra faire l'objet d'une décision spéciale du gouverneur général de l'Algérie.

En ce qui concerne l'Habitat rural, il pourra, en outre, être fait appel, dans les mêmes conditions, aux sociétés indigènes de prévoyance.

Article 7 : Il est créé un fonds de dotation de l'Habitat social, comprenant une section de l'Habitat urbain et une section de l'Habitat rural. Ce fonds a pour rôle d'encaisser des avances et ressources diverses et d'assurer ensuite la répartition des avances et subventions. Il est constitué par :

- 1° les avances ou subventions consenties par le budget de la métropole, celui de l'Algérie ou prélevées sur les avances et redevances de la Banque de l'Algérie ;
- 2° les reliquats disponibles, en fin d'exercice, de certains crédits inscrits au budget en faveur des organismes d'Habitat social ;

3° les fonds de concours qui pourraient être versés par les communes et les départements ;
4° les sommes provenant des dons et legs qui pourraient être attribuées au fonds de dotation ;
5° les sommes provenant des remboursements en capital et intérêts des avances consenties au profit des groupements d'Habitat social ;
6° les sommes provenant des remboursements des avances sans intérêts qui pourront être accordées en faveur de certains membres.
Il fera l'objet d'un compte spécial du Trésor dont la situation sera publiée chaque année, sous forme d'annexe au budget.

Article 8 : Des prêts sans intérêt ou à un taux n'excédant pas 2 % peuvent être consentis par le fonds de dotation de l'Habitat social.

Des emprunts pourront également être contractés à un taux supérieur auprès des collectivités ou de particuliers, avec l'autorisation de l'Algérie qui, dans ce cas, pourra prendre à sa charge la partie des intérêts dépassant le taux de 2 % prévu ci-dessus.

Article 9 : Le montant des subventions accordées par l'État ou l'Algérie, y compris les intérêts différentiels, ne pourra être supérieur à la moitié du prix de revient des immeubles augmenté, éventuellement, du montant de la prime d'assurances sur la vie et du prix du terrain dans le cas de location-vente.

Les départements et les communes pourront également, ensemble ou séparément, sous réserve des autorisations prévues par les lois en vigueur, consentir eux-mêmes des subventions destinées à couvrir, en partie ou en totalité, les travaux de viabilité et d'aménagement.

Dans les cas de location simple, le terrain devra être apporté par l'organisme qui devient propriétaire des immeubles.

Dans le cas de location-vente, et à défaut de l'apport initial du dixième du prix de revient de l'immeuble, la valeur du terrain sera incorporée dans la dépense totale à amortir.

Le concours des collectivités sera apporté, soit sous forme de participation en capital, soit sous forme de participation au paiement des annuités en capital et intérêts.

Article 10 : Le montant total des avances et des participations en capital pourra couvrir la totalité des dépenses à engager par la société pour la réalisation de chaque programme, la valeur du terrain étant exclue dans le cas de location simple.

La durée de remboursement des prêts consentis aux organismes ne pourra excéder 40 ans.

Article 11 : Pour un type donné, l'attribution des habitations aux bénéficiaires sera soumise aux règles de priorité suivantes :

- la préférence sera accordée au chef de famille ayant à sa charge le plus grand nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans ;
- à égalité de charges de famille, l'ancien combattant sera préféré ;
- à égalité de charges de famille et de titres, les règles de priorité seront fixées par arrêté du gouverneur général de l'Algérie.

Dans chaque programme, le quart des logements sera obligatoirement réservé aux chefs de famille mariés depuis moins de trois ans, l'attribution se faisant en appliquant entre eux les règles de priorité ci-dessus.

Dans le cas où la totalité des logements réservés à cette dernière catégorie de bénéficiaires ne serait pas attribuée, l'excédent serait ajouté à l'ensemble des autres logements.

Article 12 : Dans le cas où, par suite de la disparition de ses organes de gestion, une société s'occupant d'Habitat social ne pourrait plus exercer cette dernière activité, le soin de la suppléer sera confié dans des conditions fixées par conventions, à un autre organisme habilité et, de préférence, à l'office public départemental ou à défaut à l'office public communal le plus proche.

Article 13 : Les infractions à la législation sur l'Habitat social entraîneront les sanctions suivantes prononcées par le préfet, et sans préjudice des dommages-intérêts à réclamer devant les tribunaux :

- contre le locataire simple : l'expulsion.
- contre le bénéficiaire d'une location-vente : la suppression du bénéfice de la législation :
 - 1° le remboursement partiel ou total des différentes sommes mises à la charge des collectivités.
 - 2° expulsion, avec remboursement des sommes versées par lui pour l'amortissement.

Le gouverneur général de l'Algérie pourra exiger le reversement de tout ou partie des subventions accordées aux organismes gestionnaires.

Article 14 : Dans tous les cas où la présente loi et les arrêtés du gouverneur général, pris pour son application, n'auront pas prévu de dispositions spéciales, il sera fait application à l'Habitat social des règles posées en matières d'HBM.

Chapitre III Cités ouvrières

Article 15 : Les dispositions qui précèdent pourront être appliquées pour faciliter la construction de cités ouvrières édifiées au profit du personnel ouvrier et des agents de maîtrise et de certaines entreprises.

L'importance du concours financier de l'Algérie et, éventuellement, de la métropole, sera précisée dans les conventions à passer avec les entreprises, cette participation ne pouvant être supérieure à celle que fournirait, de son côté, la société dont le personnel doit bénéficier de la construction de la cité.

Des dérogations au maximum des revenus des bénéficiaires aux maxima des prix de revient et au montant du loyer pourront être accordées par le gouverneur général.

Chapitre IV Modalités d'applications

Article 16 : Le gouverneur général de l'Algérie déterminera par arrêté les conditions et modalités d'application de la présente loi.

Loi n° 47-1686 du 3 septembre 1947 modifiant la législation des HBM et instituant un régime provisoire de prêts

Source : JORF-LD, 4 septembre 1947, p. 8773-8774.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Au cours de l'année 1947, des prêts spéciaux peuvent être consentis par l'État aux offices et sociétés d'HBM :

1° En vue de la construction ou de l'achèvement par ces organismes d'immeubles satisfaisant à des caractéristiques qui seront déterminées par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre des finances ;

2° En vue de la réalisation de travaux de modernisation, d'agrandissement et d'entretien d'immeubles appartenant à ces organismes construits sous le régime de la législation des HBM ou répondant aux conditions requises par cette législation.

Article 2 : Les prêts accordés en vertu de l'article précédent portent intérêt au taux de 2 % l'an ; ils sont assortis des garanties prévues par la législation des HBM.

Les prêts destinés à la construction ou à l'achèvement d'immeubles sont remboursables en soixante-cinq ans au maximum. L'amortissement peut être différé pendant cinq ans au plus. Au cours des deux premières années de la durée du prêt, les organismes constructeurs bénéficient d'une remise complète des intérêts échus, et au cours des huit années suivantes, d'une remise égale à la moitié des intérêts échus.

Les prêts destinés à des travaux de modernisation, d'agrandissement ou d'entretien sont amortissables entre trente ans au maximum ; les organismes emprunteurs bénéficient au cours des cinq premières années d'une remise égale à la moitié des intérêts échus.

Article 3 : Les prêts qui peuvent être consentis par l'État aux organismes d'HBM et aux sociétés de crédit immobilier sont accordés par le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme sur proposition d'une commission comprenant : un représentant du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, un représentant du ministre de la santé publique et de la population, deux représentants du ministre des finances, un représentant du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, et deux représentants de l'union nationale des fédérations d'organismes d'HBM choisis, l'un parmi les administrateurs d'offices publics ou de sociétés anonymes d'HBM et l'autre parmi les administrateurs de sociétés de crédit immobilier ou de sociétés coopératives d'HBM.

Toutes les fois que la garantie des collectivités locales sera envisagée à l'occasion d'un prêt, la commission sera complétée par un représentant du ministre de l'Intérieur.

Article 4 : Des arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre des finances, pris sur avis de la commission instituée par l'article 3 ci-dessus, fixent le montant maximum des prêts, le montant maximum des prix de revient, le taux des avances ordinaires de l'État et le taux d'intérêt maximum des prêts consentis par les organismes d'HBM aux emprunteurs particuliers.

Article 5 : Des arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre des finances, pris sur avis de la commission instituée par l'article 3, fixent les maxima de loyers applicables aux habitations soumises à la législation sur les HBM.

Pour l'application de ces maxima, sont considérés comme habitations à loyers moyens, les logements conformes aux dispositions des articles 2 et 3 du décret du 20 octobre 1928 et qui remplissent les conditions de confort déterminées par lesdits arrêtés.

Article 6 : En dehors du remboursement des fournitures individuelles faites aux locataires, de la récupération des taxes communales et de l'impôt foncier, les charges communes ne pourront dépasser 20 % des maxima de loyers.

Article 7 : L'alinéa 2 de l'article 13 de la loi du 5 décembre 1922 est modifié ainsi qu'il suit : « Les délibérations concernant les emprunts sont exécutoires en vertu d'un arrêté du préfet, après avis dans les mêmes formes ; cependant, si les sommes dépassent 15 millions de francs ou si, réunies aux chiffres des autres emprunts non encore remboursés, elles dépassent 15 millions de francs, l'emprunt ne peut être autorisé que par un arrêté du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme ».

Article 8 : Toute aliénation volontaire, toute promesse de vente ou tout échange d'un élément du patrimoine immobilier des offices et sociétés d'HBM est nul et de nul effet s'il y a été procédé sans autorisation préalable du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre des finances.

En cas d'inobservation de ces dispositions, la nullité des actes est prononcée, les parties appelées, par le président du tribunal civil statuant suivant la procédure des référés, à la requête du ministère public, sur demande, soit de la partie lésée, soit du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme.

L'action en nullité pourra être exercée, même si les actes remontent à une date antérieure à la promulgation de la présente loi. Elle se prescrit par dix ans à compter de la date de l'acte.

Article 9 : Le troisième alinéa de l'article 10 de la loi du 5 décembre 1922 est remplacé par la disposition suivante : « Ainsi constitué, le conseil d'administration doit s'adjoindre deux locataires élus par les locataires des immeubles qu'il gère, un représentant élu des groupements locaux de sinistrés ; ces représentants ont la qualité d'administrateur au même titre que les dix-huit membres précédemment désignés ».

Article 10 : L'article 8 de l'ordonnance n° 45-2863 du 2 novembre 1945 est remplacé par le suivant : « Article 8 : Les propriétaires sinistrés qui répondent aux conditions prévues par la législation sur les HBM pourront bénéficier de prêt consentis par les sociétés de crédit immobilier dans les conditions prévues au titre I^{er} susvisé ».

Article 11 : Sur le produit de la redevance acquittée par les organismes d'HBM dont l'emploi est prévu par l'article 13 du décret-loi du 24 mai 1938, il peut être prélevé une participation aux frais des fédérations groupant lesdits organismes en vue d'assurer leur meilleur fonctionnement, la coordination de leurs activités et le développement de la propagande en faveur de l'habitation familiale et populaire. Les conditions et l'importance de cette participation seront déterminées par un arrêté du ministre des finances et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme.

Article 12 : Sont abrogées toutes les dispositions contraires à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 3 septembre 1947

Vincent Auriol

Par le Président de la République,

Le président du conseil des ministres, Paul Ramadier

Le garde des sceaux, ministre de la justice, André Marie

Le ministre de l'intérieur, Édouard Depreux,

Le ministre des finances, Schuman

Le ministre de la santé publique, R. Prigent

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, Jean Letourneau

Loi n° 47-1353 du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie

Source : JORF-LD, 21 septembre 1947, p. 9470 sq.

(...)

Titre II

Du régime législatif de l'Algérie

Article 9 : Les lois et décrets intéressant l'exercice et la garantie des libertés constitutionnelles s'appliquent de plein droit en Algérie. Les lois et décrets concernant l'état et la capacité des personnes, les règles du mariage et ses effets sur les personnes et les biens, le droit des successions et les règles d'état civil, réserve faite des dispositions fiscales, sont et demeurent applicables de plein droit aux citoyens de statut français en Algérie.

Article 10 : Les lois ou décrets intéressant le droit des services dits rattachés sont applicables de plein droit en Algérie, sauf dispositions contraires et sous réserve des dispositions fiscales.

Article 11 : Les traités passés avec les puissances étrangères s'appliquent de plein droit à l'Algérie, ainsi que les lois ou décrets qui en font application.

Article 12 : L'organisation militaire et le recrutement, le régime électoral, le statut des assemblées locales, l'organisation administrative, l'organisation judiciaire, la procédure civile ou criminelle, la détermination des crimes et délits et celle de leurs peines, le régime foncier et immobilier, le régime douanier, l'amnistie, le contentieux administratif, le régime de la nationalité française ne peuvent être réglés que par la loi.

Article 13 : Le Parlement peut étendre à l'Algérie les lois qui ne sont pas visées aux articles précédents, sur la proposition de l'assemblée algérienne ou après avis de celle-ci, sauf le cas d'urgence.

Article 14 : Les lois nouvelles non visées par les articles 9 à 12 ne s'appliquent pas à l'Algérie.

Dans les matières qui ne sont pas reprises à ces articles, l'assemblée algérienne peut, sur proposition de l'un de ses membres ou du gouverneur général, prendre des décisions ayant pour objet d'étendre la loi métropolitaine à l'Algérie, soit purement et simplement, soit après adaptation aux conditions locales, ou d'édicter, dans le cadre des lois, une réglementation particulière à l'Algérie.

L'Assemblée algérienne peut, dans les mêmes conditions, modifier les décisions visées à l'alinéa précédent.

(...)

Arrêté du 19 décembre 1947 pris en application de la loi du 3 septembre 1947 fixant les caractéristiques auxquelles doivent répondre les immeubles construits au titre de la législation sur les HBM

Source : Anonyme (direction générale de l'Urbanisme et de l'habitation / service du Contentieux et du logement), *Instruction générale pour les organismes d'HBM et de crédit immobilier désireux de solliciter le concours de l'État*, Ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme, 1948, p. 62-64 (ANOM, 81F-2208) ; publié initialement au *JORF-LD*, 24 décembre 1947, p. 12413.
Abrogé et remplacé par l'arrêté du 4 mai 1951.

LE MINISTRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

ET LE MINISTRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,

Vu les lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928 portant codification de la législation sur les HBM et la petite propriété,

Vu l'article 1^{er} de la loi du 3 septembre 1947 modifiant la législation des HBM et instituant un régime provisoire de prêts,

Vu l'avis de la commission interministérielle d'attribution des prêts instituée par l'article 3 de la loi du 3 septembre 1947,

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Les immeubles construits postérieurement à la date de la publication du présent arrêté, à l'aide de prêts consentis par l'État aux organismes d'HBM, doivent répondre aux caractéristiques ci-dessous indiquées.

Type II A – Deux pièces principales

Surface totale du logement : 44 m²

Salle de séjour de 12 m²

Chambre de 12 m²

Cuisine de 10 m² avec emplacement pour les repas

Salle d'eau, WC, dégagements et placards

Type II B – Deux pièces principales

Surface totale du logement : 46 m²

Salle de séjour de 16 m²

Chambre de 12 m²

- Cuisine de 7 m²
Salle d'eau, WC, dégagements et placards
- Type III A** – Trois pièces principales
Surface totale du logement : 57 m²
Salle de séjour de 14 m²
Deux chambres d'une surface totale de 22 m²
Cuisine de 10 m² avec emplacement pour les repas
Salle d'eau, WC, dégagements et placards
- Type III B** – Trois pièces principales
Surface totale du logement : 59 m²
Salle de séjour de 18 m²
Deux chambres d'une surface totale de 22 m²
Cuisine de 7 m²
Salle d'eau, WC, dégagements et placards
- Type IV A** – Quatre pièces principales
Surface totale du logement : 71 m²
Salle de séjour de 16 m²
Trois chambres d'une surface totale de 33 m²
Cuisine de 10 m² avec emplacement pour les repas
Salle d'eau, WC, dégagements et placards
- Type IV B** – Quatre pièces principales
Surface totale du logement : 73 m²
Salle de séjour de 20 m²
Trois chambres d'une surface totale de 33 m²
Cuisine de 7 m²
Salle d'eau, WC, dégagements et placards

Exceptionnellement, il peut être admis un type I comprenant
Surface totale du logement : 32 m²
Une chambre de 14 m²
Cuisine de 7 m²
Salle d'eau, WC, dégagements et placards

Article 2 : Les surfaces de logement visées à l'article 1^{er}, considérées comme dimensions minima, ne peuvent être augmentées que dans limite de 10 %.

Dans le cas où il est prévu des pièces supplémentaires, la superficie maxima pour chaque pièce supplémentaire est fixée à 15 %.

La salle d'eau doit permettre l'installation d'un équipement minimum comprenant un lavabo et un bac à usage double de bac de douche et de bac à laver.

Article 3 : Des instructions du ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme préciseront les conditions d'application du présent arrêté. Ces instructions concerneront, d'une manière générale, les mesures propres à réduire le coût de la construction et porteront notamment sur :

- l'implantation des constructions ;
- la répartition des pièces, leur orientation et leur équipement ;
- la modulation, la normalisation et l'utilisation des matériaux.

Article 4 : Le directeur général de l'Urbanisme et de l'habitation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 19 décembre 1947,
Pour le ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme,

Le directeur du cabinet, Merveilleux du Vignaux,
Pour le ministre des Finances et des affaires économiques,
Le secrétaire d'État au Budget, Maurice Bourguès-Maunoury

Arrêté du 19 décembre 1947 fixant les maxima de loyer applicables aux HBM nouvellement construites

Source : JORF-LD, 24 décembre 1947, p. 12413.

LE MINISTRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

ET LE MINISTRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,

Vu les lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928 portant codification de la législation sur les HBM et la petite propriété,

Vu l'article 5 de la loi du 3 septembre 1947 modifiant la législation des HBM et instituant un régime provisoire de prêts,

Vu l'avis de la commission interministérielle d'attribution des prêts instituée par l'article 3 de la loi du 3 septembre 1947,

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Les maxima de loyer applicables aux immeubles construits ou achevés par les organismes d'HBM postérieurement à la date de publication du présent arrêté sont fixés comme suit :

Types de logement	Maxima de loyer (en francs)	
	Maisons collectives	Maisons individuelles
I	6 132	7 176
II A	8 256	9 492
II B	8 736	10 008
III A	10 692	12 420
III B	11 076	12 732
IV A	13 128	15 312
IV B	13 728	15 792

Chaque pièce supplémentaire donne lieu à la perception d'une majoration de loyer s'élevant au maximum à 2 100 F ou 2 316 F suivant qu'il s'agit de maisons collectives ou de maisons individuelles.

Article 2 : Les types de logement susvisés sont déterminés par arrêté du ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme et du ministre des Finances et des affaires économiques. Ils doivent offrir les conditions de confort minima prévus par ledit arrêté et par les instructions du ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme en matière d'HBM.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 3 septembre 1947, le montant des fournitures faites aux locataires des taxes communales, de l'impôt foncier et des charges communes peut être perçu en sus des maxima de loyer. Les charges communes ne doivent pas dépasser 20 % de ces maxima.

Article 4 : Les nouveaux maxima prévus par le présent arrêté seront applicables à compter du 15 décembre 1947.

Article 5 : Le directeur général de l'urbanisme et de l'habitation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 19 décembre 1947,
Le ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation, le directeur de cabinet, Merveilleux du Vignaux
Pour le ministre des Finances et des affaires économiques,
Le secrétaire d'État au budget, Bourghès Maunoury

Décision n° 49-011 de l'Assemblée algérienne, relative au budget et au plan d'équipement de l'Algérie pour l'exercice 1949, portant fixation des voies et moyens de ce budget, homologuée par décret du 27 janvier 1949¹ (extraits)

Source : retranscrit à partir de Assemblée algérienne, *Habitat*, Alger, Impr. officielle, 1951, p. 26 (ANOM, GGA-9X-145 ; pour l'article 3) et ANOM, 81F-2201 (articles 40 et 41, dact., 2 p.) ; voir en outre le projet de décision, qui ne subira que quelques modifications à la demande du directeur général des Finances (précision des buts poursuivis par ce Fonds, mention des conditions d'attribution des subventions et prêts), dans ANF, 19771106-33 (envoyé par le gouverneur général au ministre de l'Intérieur le 23 novembre 1948).

(...)

Article 3 : Le gouverneur général pourra consentir sur les disponibilités [du Fonds de dotation pour l'équipement des collectivités publiques algériennes] des avances aux offices ou organismes d'HBM pour faciliter le démarrage des programmes de construction de logement préalablement agréés par le ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme. Le montant maximum de ces avances ne pourra excéder pour chaque dossier le quart du montant de prêt correspondant qui aura été sollicité de la Caisse des dépôts et consignations après l'accord des services techniques et financiers du Gouvernement général.

Article 40 : Il est créé un fonds de dotation dit "de l'habitat" destiné à permettre à l'Algérie :

- de construire des immeubles à usage d'habitation en vue de leur vente aux enchères publiques, en totalité ou par appartement ;
- d'accorder, après avis d'une commission dont la composition et les attributions seront fixées par arrêté du gouverneur général, des subventions ou prêts aux communes, offices, sociétés, entreprises et groupements divers, relevant ou non de la législation sur les HBM et qui demandent à être aidés pour la construction d'immeubles à usage d'habitation.

Des arrêtés du gouverneur général de l'Algérie fixeront les conditions d'attribution de ces subventions et prêts ainsi que la durée, les taux d'intérêt et les modalités de remboursement de ces derniers.

Ce fonds est constitué à l'aide :

- 1° a) d'une dotation initiale versée par le budget de l'Algérie et constituée par les reliquats de crédits au 31 décembre 1948 des chapitres du budget extraordinaire affectés à l'habitat et qui s'ajoutera au reliquat disponible au 31 décembre 1948 du fonds de dotation des HBM ;
 - b) des dotations inscrites annuellement au budget extraordinaire ;
 - c) des avances de trésorerie qui pourraient être consenties au fonds ;
- 2° a) des sommes provenant de la vente, en totalité ou par appartement, des immeubles à usage d'habitation édifiés par l'Algérie ;
 - b) des sommes provenant des remboursements en capital et intérêt des prêts consentis au profit des communes, offices, sociétés, entreprises et groupements divers au titre de l'habitat ;

1 *JORF-LD*, 28 janvier 1949, p. 1029.

c) des sommes provenant des remboursements des prêts sans intérêt pouvant être accordés aux sociétés et groupements relevant ou non de la législation sur les HBM, en faveur de leurs membres, fonctionnaires, mutilés ou chefs de famille nombreuse, faisant construire des maisons ou appartements individuels.

3° a) des sommes provenant des dividendes que servent à l'Algérie les sociétés d'HBM pour les actions souscrites par celles-ci ;

b) des sommes provenant du remboursement de ces actions.

4° a) des fonds de concours qui pourraient être versés par les communes et les départements ;

b) des sommes provenant des dons et legs qui pourraient être attribués au fonds de dotation.

Article 41 : Les opérations du fonds de dotation de l'habitat seront retracées dans les écritures d'un compte spécial du Trésor dont les modalités de fonctionnement seront fixées par arrêté du gouverneur général.

L'article 16 de la loi de finances du 20 décembre 1927 est abrogé.

Arrêté gubernatorial du 15 mars 1949 fixant la composition et les attributions de la Commission prévue à l'article 40 de la décision n° 49-011 de l'Assemblée algérienne homologuée par le décret n° 49-119 du 27 janvier 1949 et portant création d'un Fonds de dotation de l'habitation

Source : JOA-LD, 22 mars 1949, p. 348 (coupure dans ANOM, 81F-2201).

Arrêté modifié par les arrêtés des 31 mars 1949 et 28 juillet 1950.

LE MINISTRE, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Vu l'article 5 de la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie,

Vu l'article 40 de la décision relative au budget et au plan d'équipement de l'Algérie pour l'exercice 1949, votée par l'Assemblée algérienne au cours de sa session ordinaire de décembre 1948 et homologuée par décret n° 49-119 du 27 janvier 1949,

Sur la proposition du secrétaire général du gouvernement,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La Commission visée à l'article 40 susvisé de la décision de l'Assemblée algérienne au budget et au plan d'équipement de l'Algérie pour l'exercice 1949 portera le nom de « Commission consultative de l'Habitat » et sera ainsi composée :

Président : M. le gouverneur général de l'Algérie ou à son défaut : M. le secrétaire général du gouvernement.

Membres : M. le secrétaire général adjoint du gouvernement ; M. le secrétaire général adjoint du gouvernement pour les Affaires économiques ; M. le directeur des Cabinets civil et militaire du Gouverneur général de l'Algérie ou son représentant ; M. le président de la commission des Finances de l'Assemblée algérienne ; M. le rapporteur général de la commission des Finances de l'Assemblée algérienne ; M. le président de la commission de l'Assemblée algérienne ayant l'habitat dans ses attributions¹ ; M. le président de la Fédération des maires² ; M. le président de la Fédération des organismes d'habitat et d'urbanisme ; un représentant des sociétés coopératives d'HBM désigné par la Fédération des organismes d'habitat et d'urbanisme ; M. le directeur général des Finances ; M. le directeur des Travaux publics et des transports ; M. le directeur du Commerce, de l'Énergie et de l'Industrie ; M. le directeur de l'Intérieur ; M. le chef du service des Construction nouvelles.

1 Modification par l'arrêté du 28 juillet 1950 : « M. le président de la commission des Grands travaux de l'Assemblée algérienne », « M. le rapporteur général de la commission des Grands travaux de l'Assemblée algérienne », « M. le président de la commission de l'Habitat à l'Assemblée algérienne » et « M. le rapporteur général de la commission de l'Habitat à l'Assemblée algérienne » (JOA-LD, 4 août 1950, p. 1087).

2 Unique modification de l'arrêté du 31 mars 1949 (JOA-LD, 5 avril 1949, p. 389) : ajout de « ...ou leurs représentants ».

Rapporteur : un administrateur civil du service des Construction nouvelles.

Article 2 : Au cas d'empêchement d'assister aux réunions, les délégués à l'Assemblée algérienne, membres de la commission, peuvent se faire représenter par un autre délégué membre de la commission au titre de laquelle ils ont été désignés. Le président de la Fédération des organismes d'habitat et d'urbanisme peut se faire représenter par un membre du bureau, le représentant des sociétés coopératives d'HBM par une autre personne désignée par la Fédération. Le président et les autres membres fonctionnaires de la commission peuvent se faire représenter par un autre fonctionnaire désigné par eux.

Article 3 : La commission se réunit chaque fois que cela est nécessaire, sur convocation de son président. Un ordre du jour de la séance est joint à la convocation.

Article 4 : La commission consultative de l'habitat est obligatoirement consultée sur toutes les demandes de subventions et prêts formés au titre du Fonds de dotation de l'habitat. Son avis doit être également provoqué préalablement à toute modifications des accords financiers intervenus avec les communes, offices, sociétés et groupements divers.

La commission peut être également saisie de toute proposition intéressant l'habitat sur le plan social, technique ou financier et émettre à ces divers titres toute suggestion qui lui paraîtra opportune.

Article 5 : Les demandes de subventions et prêts sont soumises à la commission après une première instruction comportant un examen technique sommaire du projet et une étude du financement proposé.

Article 6 : La commission peut appeler à ses délibérations, avec voix consultative, toute personne qu'elle estimera devoir entendre.

Article 7 : le secrétaire général du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel de l'Algérie*.

Alger, le 15 mars 1949
Le ministre, gouverneur général de l'Algérie,
Signé : M.-E. Naegelen

Arrêté du 15 mars 1949 fixant les conditions d'attribution de subventions et prêts sur le Fonds de dotation de l'habitat, ainsi que les modalités propres aux prêts

Source : JOA-LD, 22 mars 1949, p. 349-350 (coupure dans ANOM, 81F-2201) ; voir aussi l'arrêté (dact.) et la circulaire gubernatoriale afférente en date du 15 mars 1949 (dact., 5 p.) dans ANOM, GGA-9CAB-140.
Arrêté modifié et complété par les arrêtés gubernatoriaux des 10 juillet 1950 et 20 juin 1951.

LE MINISTRE, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Vu l'article 5 de la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie,

Vu l'article 40 de la décision relative au budget et au plan d'équipement de l'Algérie pour l'exercice 1949, votée par l'Assemblée algérienne au cours de sa session ordinaire de décembre 1948 et homologuée par décret n° 49-119 du 27 janvier 1949,

Sur la proposition du Secrétaire général du gouvernement,

ARRÊTE

Titre 1^{er}

Conditions générales d'attribution des subventions et prêts

Article 1^{er} : Les communes, offices, sociétés, entreprises et groupements divers, relevant ou non de la réglementation sur les HBM peuvent obtenir, pour la construction d'immeubles à usage d'habitation, des subventions et des prêts.

Article 2 : Les subventions peuvent être accordées :

- 1° Aux offices, sociétés anonymes et sociétés coopératives d'HBM dans les conditions prévues à la réglementation propre à ces organismes ;
- 2° Aux communes, sociétés, entreprises et groupements divers sous la double condition, d'une part, que les habitations prévues répondent à une nécessité sociale reconnue, d'autre part, qu'elles ne puissent être réalisées et, par la suite entretenues, sans subvention initiale de l'Algérie : ces subventions ne peuvent dépasser 20 % de la dépense prévue si elles sont données en capital et 30 % de cette même dépense si elles sont données en annuités.

Article 3 : Les prêts sont essentiellement accordés pour favoriser l'emploi de l'épargne privée à la réalisation de logements devant revenir aux épargnants eux-mêmes. Toutefois, des prêts pourront être également accordés :

- 1° Aux offices d'HBM pour couvrir la participation de 10 % de travaux laissée à leur charge pour les projets concernant la location simple ;
- 2° dans le cas prévu au 2° de l'article précédent.

La décision qui accorde les prêts fixe les conditions dont il sont assortis et notamment le taux d'intérêt et la durée.

Il est en outre précisé qu'en aucun cas l'ensemble des prêts et subventions accordés à un même bénéficiaire ne pourra couvrir la totalité des investissements.

Titre II

Présentation des demandes

Article 4 : les demandes doivent être adressées au Gouverneur général de l'Algérie, sous le timbre de la direction des Travaux publics et des Transports (service des Constructions nouvelles) et doivent comporter, obligatoirement, les indications ci-après :

- montant du prêt ou de la subvention sollicitée (un prêt et une subvention peuvent être sollicités simultanément dans les cas prévus aux articles 2 et 3) ;
- taux proposé pour le prêt ;
- durée du prêt ;
- modalité de remboursement du prêt ;
- engagement de n'utiliser les constructions réalisées qu'à l'habitat, à l'exception des dérogations mentionnées expressément dans l'acte de prêt.

Article 5 : Les éléments d'appréciation ci-après doivent être fournis à l'appui de la demande visée à l'article précédent :

- 1° Rapport général sur l'économie du projet précisant notamment :
 - a) les considérations qui motivent l'attribution du concours financier demandé ;
 - b) le mode de réalisation du projet (adjudication, marché de gré à gré, exécution en régie, etc.) ;
 - c) les conditions d'exécution des travaux de viabilité, d'alimentation en eau, d'évacuation des eaux usées – étant précisé que seuls peuvent être pris en considération pour l'appel au concours du Fonds de dotation de l'habitat les travaux de viabilité, d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées qui font partie intégrante et inséparable du projet d'habitat présenté ;
 - d) le financement du projet, les garanties offertes pour le remboursement du prêt, etc.

- 2° avant-projet sommaire des constructions projetées, comportant une évaluation de la dépense totale (terrain compris) ;
- 3° attestation de la mairie faisant connaître que le projet fera l'objet, s'il est maintenu, d'un permis de construire ;
- 4° déclaration accompagnée, le cas échéant, de tout document ou copie de document, concernant la disponibilité du terrain (immédiate ou en application d'une option) ;
- 5° expédition (approuvée par le préfet pour les communes de la délibération du conseil municipal ou du conseil d'administration de l'office ou de la société en cause, autorisant la demande de prêt et approuvant le financement proposé.

Titre III

Examen des demandes et décisions

Article 6 : les dossiers, constitués en conformité des articles 4 et 5 sont, après une instruction sommaire, tant sur le plan technique que sur le plan financier, soumis à la Commission consultative de l'habitat. La décision interviendra après avis de cette commission et sera notifiée au demandeur ainsi qu'au préfet du département et, le cas échéant, au maire de la commune.

Article 7 : la décision prévue à l'article précédent, si elle est favorable, porte indication du délai maximum pendant lequel le demandeur doit mettre complètement au point son dossier, tant en ce qui concerne le projet même d'édification des constructions, qu'en ce qui touche au financement complet de l'opération, compte tenu du concours financier de l'Algérie dont le principe a été émis.

Sauf observations auxquelles pourrait conduire l'examen définitif de ce dossier, l'acte de prêt est établi en même temps que l'autorisation d'entreprendre les travaux est donnée.

Titre IV

Exécution des travaux, contrôle et versement des fonds

Article 8 : Le bénéficiaire du prêt, sauf en cas d'exécution en régie, procède à l'adjudication ou à l'établissement du marché de gré à gré, suivant les modalités d'exécution des travaux qui ont été définitivement retenus. L'adjudication, le marché de gré à gré ne deviennent définitifs qu'après approbation par le Gouvernement général de l'Algérie.

Article 9 : La gestion des offices, entreprises, sociétés et groupements divers, bénéficiaires de prêts, est soumise au contrôle du service de l'Inspection, du Crédit et de la Mutualité (direction générale des Finances) jusqu'au remboursement complet du prêt. La stricte observation du projet approuvé est contrôlée, durant l'exécution des travaux, par le service des Constructions nouvelles (direction des Travaux publics et des Transports).

Article 10 : Dans la limite du montant du prêt (et le cas échéant, de la subvention accordée), les crédits sont mis à la disposition du bénéficiaire du prêt, en principe au fur et à mesure de l'exécution des travaux et après approbation de la demande de versement par le service des Constructions nouvelles.

Cependant, et dans les mêmes conditions, la première tranche du prêt ou de la subvention pourra être mise à la disposition des intéressés avant l'exécution des travaux.

Titre V

Remboursement des prêts

Article 11 : Les prêts sont remboursables par annuités, suivant les modalités prévues à cet égard par la décision accordant le prêt.

Article 12 : Tout retard dans le paiement des annuités expose l'emprunteur au paiement d'un intérêt supplémentaire portant sur les annuités dues et dont le taux est fixé par la Commission consultative de l'habitat.

Titre VI Dispositions transitoires

Article 13 : Lorsque les dossiers auront été déposés depuis moins de trois mois avant la création du Fonds de dotation de l'Habitat, les communes, sociétés, entreprises et groupements divers cités à l'article 2, 2° du présent arrêté pourront bénéficier de subventions supérieures à 20 % sans excéder 50 % de la dépense prévue.

Article 14 : Le Secrétaire général du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel de l'Algérie*.

Alger, le 15 mars 1949
Le ministre, gouverneur général de l'Algérie
Signé : M.-E. Naegelen

Circulaire n° 4277 TP/CN du 15 mars 1949 sur le rôle du Fonds de dotation de l'habitat, à MM. les préfets, sous-préfets, maires et administrateurs des services civils

Source : JOA-LD, 22 mars 1949, p. 350 (coupure dans ANOM, 81F-2201) ; circulaire du service des Constructions nouvelles (direction des Travaux publics et des transports).

Le décret n° 49-119 du 27 janvier 1949 a homologué la décision n° 49-011 de l'Assemblée algérienne relative au budget et au plan d'équipement de l'Algérie pour l'exercice 1949 et qui prévoyait à ses articles 40 et 41 la création d'un Fonds de dotation de l'habitat.

J'estime nécessaire de préciser, tans les raisons qui ont conduit à la création de ce Fonds de dotation que les modalités de son fonctionnement afin d'en assurer l'utilisation la meilleure.

Principes généraux

La nécessité d'atténuer, le plus rapidement possible, la crise du logement et en même temps d'améliorer les conditions d'habitat d'une partie importante de la population, non seulement n'est discutée par personne, mais fait constamment l'objet de sollicitations très vives en vue de réalisations aussi importantes et aussi rapides que possibles.

Aussi, c'est-on préoccupé, depuis plusieurs années déjà, de dégager les moyens les plus adaptés à l'obtention de ce but d'intérêt social majeur. Malgré les difficultés diverses du moment, en particulier celle heureusement atténuée actuellement de ravitaillement en matériaux, des essais divers ont été tentés. En même temps, un effort important était effectué pour une reprise sérieuse de l'édification d'habitations à bon marché, en conformité de la loi du 7 septembre 1947.

Les résultats obtenus n'ont pas toujours été à la mesure de l'effort soutenu qu'ils ont exigé. Ils ont cependant permis de dégager quelques données essentielles qui ont conduit à reprendre la question d'ensemble sur d'autres bases.

Il est apparu principalement que si la réalisation des HBM à location-simple devait être poursuivie à un rythme accéléré, que si des sacrifices sérieux s'imposaient à la collectivité pour améliorer les conditions d'habitat d'une partie importante de la population, il n'en restait pas moins suivant une vérité déjà connue, que les réalisations importantes à obtenir ne pourraient être effectuée que si les capitaux privés et en particulier ceux modestes mais considérables par leur nombre, résultant de l'épargne individuelle, pouvaient de nouveau s'investir dans des constructions à usage d'habitation.

Ainsi, l'idée directrice qui a conduit à la création du Fonds de dotation de l'habitat est-elle de permettre aux sociétés et groupements qui se formeront, sous l'égide ou non de la réglementation sur les HBM, en vue d'assurer à leurs membres la propriété d'un logement, d'être largement aidés par des prêts importants, à longue durée et à taux réduits.

C'est donc sous cette forme que doit être recherchée la présentation du plus grand nombre possible de demandes. La possibilité d'aider les offices d'HBM faisant de la location simple ainsi que les communes poursuivant, sur le plan social, une œuvre d'habitat intéressante, n'a pour cela été

négligé et le concours que cet office et communes peuvent obtenir est précisé dans les lignes qui suivent.

Subventions

Les formalités concernant la présentation et l'instruction des demandes, l'attribution de prêts, les conditions générales de remboursement, sont mentionnées dans un arrêté en date de ce jour et je ne crois pas utile d'insister sur cette réglementation toute dictée par le souci de prendre les garanties indispensables tout en veillant à ne pas retarder, par un contrôle excessif, la réalisation des projets.

Je dois noter cependant que si les versements ne doivent, en principe, être effectués qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux, je suis disposé à examiner favorablement les demandes de crédits de démarrage, lorsqu'elles seront convenablement justifiées.

En outre, je crois devoir insister sur l'esprit dans lequel doivent être orientées et examinées les demandes de prêts. La réglementation prévue à l'arrêté que je viens de citer ne prévoit rien de précis en ce qui concerne le montant, le taux, la durée du prêt, aussi que pour les modalités de remboursement et les garanties à présenter. Il en est de même pour la partie technique (procédé de construction, choix des matériaux, dimensions des pièces, distribution des logements, etc.). Il a paru, en effet, qu'il y avait lieu de laisser à cet égard aux demandeurs une très grande liberté d'action, afin que toute demande puisse être soumise à la Commission consultative de l'habitat, créée également par un arrêté de ce jour, et que les plus intéressantes puissent recevoir satisfaction et servir de guide pour les développements ultérieurs.

Je crois devoir préciser qu'en aucun cas, l'ensemble des prêts et subventions accordés à un même bénéficiaire ne pourra couvrir la totalité des investissements. La préoccupation dominante de la Commission sera celle de concilier l'intérêt du projet avec le souci d'immobiliser le moins de temps possible et à un taux aussi rémunérateur que possible les crédits de la collectivité.

Il s'en suit que les demandeurs auront le plus grand intérêt à rechercher les conditions techniques de réalisation les plus avantageuses en faisant, d'autre part, l'effort maximum en ce qui concerne le montant du prêt, l'intérêt à prévoir et la durée à fixer, pour donner à leur projet les plus grandes chances d'un avis favorable de la Commission de l'habitat et d'une décision conforme de ma part.

Il ne faudrait pas déduire de ces indications que seuls des projets de construction de logements modestes doivent être envisagés. Les facilités de financement résultant de l'institution du Fonds de dotation sont destinées à toutes les catégories de locataires désireux d'acquérir la propriété de leur habitation.

Il est cependant indiscutable que, dans l'intérêt même de ces futurs propriétaires d'appartements, le prix de revient le meilleur doit être recherché, compte tenu des conditions d'habitat désirées par eux, en même temps qu'il est indispensable d'obtenir l'emploi le plus judicieux des crédits du Fonds de dotation.

Ainsi, par l'examen des différents projets et le contrôle de leur exécution, pourront être dégagées des directives techniques d'une importance particulière pour la réalisation du programme général d'Habitat.

Je pense que ces indications vous permettront de bien réaliser la portée exacte de la mesure mise en œuvre et je suis persuadé que vous vous efforcerez de provoquer les études des projets qui vous paraîtront les plus intéressantes et qu'ainsi pourra être entrepris en Algérie, dans un avenir très prochain, un effort important au point de vue de l'Habitat.

La présente circulaire annule toutes les précédentes relatives à l'Habitat (à l'exception de celles intéressant les Habitations à Bon Marché), en particulier la circulaire du 12 août 1946, n° 1249 Réf 1.

Le ministre, gouverneur général de l'Algérie,
Signé : M.-E. Naegelen

Décision n° 49-063, modifiant et complétant la décision n° 49-011 portant fixation des voies et moyens, homologuée par décret du 4 août 1949

Source : ANOM, 81F-2201 (articles 8 et 9, dact., 2 p.) et ANOM, 81F-2208 (coupure).

(...)

Article 8 : Le gouverneur général de l'Algérie est autorisé à passer avec le Crédit Foncier de France une convention accordant la garantie de l'Algérie et des bonifications d'intérêt aux prêts consentis par cet organisme pour la construction de maisons individuelles ou collectives, à usage d'habitation, et répondant aux conditions précisées par arrêté gubernatorial.

Les garanties ainsi accordées pourront être étendues aux avances bancaires de préfinancement de ces opérations.

Le plafond des engagements garantis à ce titre sera fixé chaque année par la décision des voies et moyens.

Dans la limite des engagements garantis et des autorisations spéciales qui seront données par la décision des voies et moyens, des avances provisoires du Trésor pourront être, le cas échéant, consenties au Crédit Foncier de France dans les conditions qui seront précisées par la convention au 1^{er} alinéa.

Article 9 : Le montant des engagements prévus à l'article précédent est fixé à 500 millions pour l'année 1949.

(...)

Arrêté du 15 octobre 1949 fixant les conditions d'attribution de prêts pour la construction de logements

Source : JOA-LD, 21 octobre 1949, p. 1252 – 1253 (coupures dans ANOM, 81F-2201 et 81F-2208) ; *L'Habitat en Algérie. Législation algérienne relative à l'habitat*, Alger, Impr. officielle, 1952, p. 43-46 (ANOM, 81F-2204).
Abrogé et remplacé par l'arrêté gubernatorial du 20 juin 1951.

LE MINISTRE, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Vu l'article 5 de la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie ;

Vu les deux arrêtés en date du 15 mars 1949 relatifs au fonctionnement du Fonds de dotation de l'Habitat,

Vu les articles 8 et 9 de la décision n° 49-063 de l'Assemblée algérienne modifiant et complétant la décision n° 49-011 portant fixation des voies et moyens applicables au budget et au plan d'investissement de l'Algérie pour l'exercice 1949, homologuée par décret du 4 août 1949,

Sur la proposition du secrétaire général du gouvernement,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les particuliers désireux de construire des maisons individuelles ou collectives pour leur propre habitation, ainsi que les industriels, commerçants ou agriculteurs poursuivant le même but pour leur personnel, peuvent obtenir à taux réduit des crédits bancaires consolidés ultérieurement au moyen de prêts à long terme du Crédit foncier de France dans les conditions ci-après définies.

Article 2 : Le montant du crédit et du prêt à long terme ne pourra dépasser :

- d'une part, 80 % du prix de revient réel de la construction, terrain, honoraires et frais accessoires compris,
- d'autre part, les maxima suivants conditionnés par les types de logements correspondant aux situations de famille ci-après :

Types de logements	Prêts	Situation de famille
2 pièces	2 000 000 F	Célibataire
3 pièces	2 500 000 F	Marié sans enfant ; célibataire avec charge
4 pièces	3 000 000 F	Marié avec enfant
5 pièces	3 500 000 F	Marié avec deux enfants

Les types de logements mentionnés ne servent qu'à la détermination des maxima de crédits et de prêts à long terme toute liberté étant laissée aux emprunteurs pour réaliser les logements à leur convenance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Pour les industriels, commerçants et agriculteurs, le montant maximum des crédits et des prêts à long terme sera égal au chiffre multiplié par le nombre de logements de différentes catégories figurant dans le projet.

Article 3 : La partie en capital de l'ouverture de crédit ou du prêt qui peut être garantie par l'Algérie est fixée au maximum à la différence entre les plafonds susvisés et le montant du prêt susceptible d'être accordé après expertise par le Crédit Foncier de France, suivant les règles statutaires de cet organisme. Indépendamment de la garantie ci-dessus, les intérêts et accessoires de la créance des établissements prêteurs font également l'objet d'une garantie partielle de l'Algérie.

Article 4 : La durée additionnée du crédit bancaire et du prêt à long terme sera au maximum de trente ans, le remboursement pourra avoir lieu par anticipation dans les conditions prévues au contrat.

Article 5 : Le taux d'intérêt à payer par l'emprunteur sera de 4 % par l'application des bonifications accordées par l'Algérie. Une bonification complémentaire de 0,50 % sera accordée aux catégories de bénéficiaires ci-après :

- fonctionnaires régis par le statut de la fonction publique ;
- titulaires de la carte de combattant ;
- chefs de famille nombreuse ayant trois enfants à charge aux termes des lois fiscales.

Pour les industriels, commerçants et agriculteurs, empruntant pour le logement de leur personnel, le taux d'intérêt sera de 4 %. Les emprunteurs ne bénéficieront des taux réduits de 4, 3,5 et 2,5 % que dans le cas où une partie de l'ouverture de crédit et du prêt à long terme aura fait l'objet, en capital, de la garantie de l'Algérie, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 3.

Article 6 : En sûreté du remboursement des crédits et des prêts à long terme, du paiement des intérêts et frais accessoires, une hypothèque de premier rang devra être consentie par l'emprunteur sur l'immeuble à construire.

Article 7 : Au cas de vente de l'immeuble, le crédit ou le prêt à long terme sera immédiatement exigible, sauf autorisation spéciale. La bonification d'intérêt cessera d'être acquise à compter de l'acte de vente.

Article 8 : Les personnes désireuses de bénéficier des dispositions ci-dessus indiquées devront en formuler la demande au gouvernement général (service des Constructions nouvelles) en y joignant :

- un avant-projet des travaux avec devis descriptif et estimatif et accompagné du permis de construire
- un certificat de nationalité française
- une attestation relative au nombre d'enfants à charge
- une justification, le cas échéant, de la qualité de fonctionnaire ou d'ancien combattant.

Les industriels, commerçant ou agriculteurs n'auront qu'à présenter un avant-projet des travaux avec devis descriptif et estimatif et accompagné du permis de construire. Un agrément préalable sera prononcé, avis en sera donné aux intéressés qui auront alors à s'adresser à

l'établissement bancaire de leur choix pour l'examen de leurs demandes de crédits et de prêts à long terme.

Article 9 : La garantie et les bonifications d'intérêt seront accordées dans les conditions précisées par la convention à intervenir avec le Crédit Foncier de France, au vu des dossiers présentés par cet établissement.

Article 10 : Le secrétaire général du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel de l'Algérie*.

Alger, le 15 octobre 1949,
Pour le ministre, gouverneur général de l'Algérie,
Le secrétaire général du gouvernement : André Pélabon

Décision n° 50-027 de l'Assemblée algérienne portant fixation des voies et moyens applicables au budget et au plan d'investissement de l'Algérie pour l'exercice 1950 – 1951, homologuée par décret du 11 avril 1950 (extraits)

Source : Assemblée algérienne, *Habitat*, Alger, Impr. officielle, 1951, p. 26 (ANOM, GGA-9X-145 ; art. 28) et *L'Habitat en Algérie. Législation algérienne relative à l'habitat*, Alger, Impr. officielle, 1952, p. 52 (ANOM, 81F-2204 ; art. 30).

Modifié et complété par les décisions n° 51-005 et n° 52-020 (art. 58) de l'Assemblée algérienne.

(...)

Article 28 : le montant des avances pourra toutefois atteindre la totalité du prêt, dès que sera intervenu l'arrêté interministériel d'attribution du prêt, sans attendre l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonnée la signature du contrat.

Article 30 : Le gouverneur général de l'Algérie est habilité à donner, dans la limite de 750 millions de francs, la garantie de l'Algérie aux emprunts qui seront contractés, auprès des sociétés d'assurances notamment, par des sociétés, organismes divers « ou des particuliers » (décision n° 51-020 de l'Assemblée algérienne, article 24) en vue de la construction de maisons à usage principal d'habitation, lorsque ces opérations ne sont pas effectuées dans un but lucratif.

Des bonifications d'intérêt pourront également être accordées pour ces prêts.

Les modalités d'application du présent article seront fixées par arrêté du gouverneur général de l'Algérie.

Circulaire gubernatoriale n° 7046 TP/CN relative au logement des fonctionnaires, 27 avril 1950

Source : ANOM, 91-1K-478 ; voir aussi ANOM, GGA-9CAB-140 (exemplaire s.d.) ; circulaire du service des Constructions nouvelles (direction des Travaux publics et des transports).

Les difficultés de logement éprouvées par les fonctionnaires et notamment ceux ayant fait l'objet d'une première nomination ou d'une mutation provoquent des troubles sérieux dans la vie familiale et le fonctionnement des services publics.

Si jusqu'à présent il n'avait pu être envisagé de remède à cette situation, il semble qu'il soit possible d'y apporter une certaine atténuation dans un avenir assez proche, à la faveur de la réalisation des projets de construction actuellement mis en chantier par les offices d'HBM.

La crise du logement touche bien des familles susceptibles d'être logées en HBM, mais comme les Offices d'HBM ne disposeront tout d'abord que d'un nombre relativement réduit de logements, en attendant l'achèvement des tranches ultérieures plus importantes, il importe d'envisager dès maintenant les réservations qui s'imposent eu égard à l'intérêt général.

Dès lors, j'ai estimé qu'il y avait lieu de réserver en priorité absolue, pour les fonctionnaires et agents des services publics, un certain nombre de nouveaux logements.

Il est en effet devenu absolument indispensable de rechercher la possibilité de mettre un terme aux difficultés de logement dont ils souffrent, en raison des répercussions de plus en plus graves de cette situation sur la bonne marche des services et la vie familiale.

En ce qui concerne plus spécialement l'Office Municipal d'Alger, qui a mis en chantier, pour le moment 158 logements, je vous aviserai par la suite de l'importance de cette réservation, mais je vous signale d'ores et déjà, que pour les Chemins de fer algériens, les besoins à satisfaire sont de 20 logements de 3 à 5 pièces.

Il vous appartiendra également, de votre côté, d'envisager les réservations nécessaires en faveur des personnels placés sous votre autorité directe et en particulier de l'administration préfectorale.

Je vous serais obligé de vouloir bien faire part de la présente décision à M. Le Président de l'Office municipal d'HBM d'Alger, et, s'il y a lieu, intervenir personnellement auprès de l'organisme intéressé, pour lui montrer que la dérogation ainsi faite aux règles d'attribution de logement d'HBM s'inspire strictement de l'intérêt public.

Vous voudrez bien me rendre compte de la suite qui aura été réservée à cette affaire.

Signé : le préfet, directeur du cabinet civil,
Ciosi

Arrêté du 10 juillet 1950 portant fixation des conditions d'attribution de subvention et de prêts sur le Fonds de dotation de l'habitat

Source : Assemblée algérienne, *Habitat*, Alger, Impr. officielle, 1951, p. 39 – 45 (ANOM, GGA-9X-145) ; voir aussi *JOA-LD*, 25 juillet 1950, p. 1063-1064 (coupure dans ANOM, 81F-2201).
Modifié par les arrêtés gubernatoriaux des 22 juin 1951 et 4 juillet 1952.

LE MINISTRE, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Vu l'article 5 de la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie ;

Vu l'article 40 de la décision relative au budget et au plan d'équipement de l'Algérie pour l'exercice 1949, votée par l'Assemblée algérienne au cours de sa séance ordinaire de décembre 1948 et homologuée par décret n° 49-119 du 27 janvier 1949 ;

Vu l'arrêté du 15 mars 1949 fixant les conditions d'attribution de subventions et prêts sur le fonds de dotation de l'habitat ainsi que les modalités propres aux prêts ;

Le Conseil de gouvernement entendu,

Sur la proposition du secrétaire général du gouvernement.

ARRÊTE

Titre 1^{er}

Conditions générales d'attribution des subventions et des prêts

Article 1^{er} : Les communes, offices et sociétés anonymes simples ou coopératives d'HBM et de crédits immobiliers peuvent obtenir, pour la construction d'immeubles à usage d'habitation, des subventions accordées en capital dans les conditions indiquées ci-après :

1° aux offices et sociétés anonymes simples ou coopératives d'HBM dans la limite de 10 % au maximum de la dépense afférente au projet présenté ;

2° aux communes pour leurs seuls projets d'habitat rural, lorsque ceux-ci ne peuvent être dotés et réalisés dans le cadre de la législation sur les HBM. Le taux de subvention ne peut dépasser 66 % de la dépense afférente au projet présenté. Aucun prêt ne peut être accordé.

Article 2 : Les sociétés coopératives agissant en vue de l'accession à la petite propriété en dehors de la législation sur les HBM peuvent obtenir des subventions et des prêts dans les conditions suivantes :

- 1° une subvention en capital dans la limite de 20 % au maximum de la dépense afférente au projet présenté ;
- 2° un prêt dans la limite de 70 % au maximum de la dépense du projet.

Les membres de ces sociétés devront, à cet effet,

- 1° constituer un apport à la société représentant 10 % du prix de revient total du logement qui leur sera attribué ;
- 2° disposer de ressources mensuelles totales, quelle qu'en soit l'origine, inférieures à 60 000 F.
- 3° être tributaires dans le projet présenté d'un logement dont l'amortissement représente au minimum 10 % de ces ressources et au maximum 20 %.

Article 3 : Le prêt est accordé au taux d'intérêt simple de 3 % pour une durée de trente ans au plus et doit être entièrement remboursé pour la part intéressant chaque sociétaire avant que celui-ci ait atteint l'âge de 65 ans. Ce remboursement a lieu par annuités suivant les modalités prévues à cet égard par la décision accordant le prêt. Tout retard dans le paiement des annuités expose l'emprunteur au paiement d'un intérêt au taux légal portant sur le capital restant dû.

En cas de vente des immeubles, le prêt est immédiatement exigible sauf autorisation spéciale.

Article 4 : En sûreté du remboursement du prêt, des intérêts et des frais accessoires, une hypothèque de premier rang devra être consentie par les sociétés indiquées ci-dessus, sur les immeubles à construire. La souscription d'une assurance sur la vie en garantie de remboursement du prêt devra être imposée à chaque sociétaire. Le montant de la prime payée en une seule fois sera ajouté au prêt.

Article 5 : les logements construits par ces sociétés devront avoir les dimensions minima indiquées ci-après, qui pourront être augmentées dans la limite de 10 % :

Type I – une pièce principale : surface totale du logement de 32 m² ; une chambre de 14 m² ; cuisine de 7 m² ; salle d'eau, WC, dégagements et placards ;

Type II – deux pièces principales : surface totale du logement de 44 m² ; salle de séjour de 12 m² ; chambre de 12 m² ; cuisine de 10 m² avec emplacement pour les repas ; salle d'eau, WC, dégagements et placards ;

Type III – trois pièces principales : surface totale du logement de 57 m² ; salle de séjour de 14 m² ; deux chambres d'une surface totale de 22 m² ; cuisine de 10 m² avec emplacement pour les repas ; salle d'eau, WC, dégagements et placards ;

Type IV – quatre pièces principales : surface totale du logement de 71 m² ; salle de séjour de 16 m² ; trois chambres d'une surface totale de 33 m² ; cuisine de 10 m² avec emplacement pour les repas ; salle d'eau, WC, dégagements et placards.

Type V – cinq pièces principales : surface totale du logement de 86 m² ; salle de séjour de 16 m² ; trois chambres d'une surface totale de 33 m² ; une chambre de 15 m² ; cuisine de 10 m² avec emplacement pour les repas ; salle d'eau, WC, dégagements et placards.

Article 6 : les caractéristiques des logements ci-dessus indiquées pourront faire l'objet, sur dérogation spéciale, des modifications nécessitées par les conditions locales et le mode de vie traditionnel des intéressés.

Titre II

Présentation des demandes

Article 7 : les demandes doivent être adressées au gouverneur général de l'Algérie sous le timbre de la direction des Travaux publics et des Transports (service des constructions nouvelles).

Article 8 : les dossiers de demandes de subventions formés par les communes, offices et sociétés anonymes simples ou coopératives d'HBM doivent obligatoirement comporter les indications ci-après :

- 1° rapport général sur l'économie du projet précisant notamment :

- a) les considérations qui motivent l'attribution du concours financier demandé ;
- b) le mode de réalisation du projet (adjudication, marché de gré à gré, exécution en régie, etc.)
- c) les conditions d'exécution des travaux de viabilité, d'alimentation en eau, d'évacuation des eaux usées, étant précisé que seuls peuvent être pris en considération pour l'appel au concours du Fonds de dotation de l'habitat, les travaux de viabilité, d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées qui font partie intégrante et inséparable du projet d'habitat présenté ;
- d) financement du projet.

2° avant-projet sommaire des constructions projetées comportant une évaluation de la dépense totale (terrain compris) ;

3° attestation de la mairie faisant connaître que le projet fera l'objet, s'il est maintenu, d'un permis de construire ;

4° déclaration accompagnée, le cas échéant, de tout document ou copie de document, concernant la disponibilité du terrain (immédiate ou en application d'une option) ;

5° expédition (approuvée par le préfet pour les communes) de la délibération du conseil municipal ou du conseil d'administration de l'office ou de la société en cause autorisant la demande de subvention et approuvant le financement proposé.

Article 9 : les dossiers des demandes de subvention et de prêt formées par les sociétés coopératives agissant en dehors de la législation sur les HBM devront comprendre, outre les pièces indiquées aux n° 1, 2, 3 et 4 de l'article 8 ci-dessus :

1° copie des statuts de la société et dernière situation financière ;

2° attestation de l'employeur ou du débirentier s'il y a lieu, relative au montant du traitement, salaire ou pension servie aux sociétaires ;

3° duplicata de l'avertissement concernant l'impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu pour chaque membre ;

4° déclaration de chaque membre attestant qu'il n'est pas propriétaire d'un logement ;

5° engagement souscrit par chaque membre d'occuper le logement qui sera construit à son profit, et de ne pas y exercer commerce. En outre, la société devra justifier de l'engagement d'une souscription auprès d'une compagnie d'assurances d'une police-incendie couvrant la valeur totale de la construction.

Titre III

Examen des demandes et décisions

Article 10 : Les dossiers constitués en conformité des articles 8 et 9 sont, après instruction tant sur le plan technique que financier, soumis à la commission du fonds de dotation de l'habitat. La décision prévue à l'article précédent, si elle est favorable, porte indication du délai maximum pendant lequel le demandeur doit mettre complètement au point son dossier, tant en ce qui concerne le projet même d'édification des constructions, qu'en ce qui touche au financement complet de l'opération, compte tenu du concours financier de l'Algérie admis.

Sauf observations auxquelles pourrait conduire l'examen définitif de ce dossier, l'acte de prêt est établi en même temps que l'autorisation d'entreprendre les travaux est donnée.

Titre IV

Exécution des travaux – Contrôle et versement des fonds

Article 12 : Le bénéficiaire de la subvention ou du prêt, sauf en cas d'exécution en régie, procède à l'adjudication ou à l'établissement du marché de gré à gré, suivant les modalités d'exécution des travaux qui ont été définitivement retenues. L'adjudication, le marché de gré à gré ne deviennent définitifs qu'après approbation par le Gouvernement général de l'Algérie.

Article 13 : La gestion des sociétés coopératives, bénéficiaires de subventions et prêts, est soumise au contrôle du service de l'inspection du crédit et de la mutualité (direction générale des finances) jusqu'au remboursement complet du prêt. La stricte observation du projet approuvée est contrôlée, durant l'exécution des travaux, par le service des constructions nouvelles (direction des travaux publics et des transports).

Article 14 : Dans la limite du montant de la subvention et, le cas échéant, du prêt accordé, les crédits sont mis à la disposition des bénéficiaires, en principe au fur et à mesure de l'exécution des travaux et après approbation de la demande de versement par le service des constructions nouvelles. Cependant et dans les mêmes conditions, la première tranche de la subvention ou du prêt pourra être mise à la disposition des intéressés avant l'exécution des travaux.

Titre V **Dispositions transitoires**

Article 15 : Les demandes de subventions et de prêts présentées antérieurement à l'intervention du présent arrêté pourront bénéficier du régime en vigueur à l'époque où elles ont été soumises.

Article 16 : Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté, et notamment l'arrêté du 15 mars 1949 susvisé.

Article 17 : Le secrétaire général du Gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel de l'Algérie*.

Alger, le 10 juillet 1950
Le ministre, gouverneur général de l'Algérie,
Signé : Naegelen

Loi n° 50-854 du 21 juillet 1950 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (prêts et garanties) (extraits)

Source : JORF-LD, 23 juillet 1950, p. 7866-7871. Cette loi est partiellement reproduite dans l'annexe 5 de la thèse de Sabine Effosse (*L'invention du logement aidé en France. L'immobilier au temps des Trente Glorieuses*, Paris, IGPDE, 2003, p. 645-646 ; l'article 17 est particulièrement commenté dans le chapitre 3, § 207 de la version mise en ligne).
Loi complétée par l'article 14 de la loi n° 52-5 du 3 janvier 1952.

(...)

Titre II **Dispositions relatives à l'habitation**

Article 14 : Dans les limites et conditions qui seront fixées par décret en conseil d'État pris sur le rapport du ministre des Finances et du ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, des primes annuelles pourront être accordées en vue d'encourager la construction d'immeubles à usage principal d'habitation ainsi que des travaux ayant pour objet d'accroître la surface ou la capacité de logement des immeubles existants. (...)

Article 17 : L'appellation « Habitations à loyer modéré » est substituée dans les textes législatifs et réglementaires en vigueur à l'expression « Habitations à bon marché ». (...)
(...)

La présente loi sera exécutée comme loi de l'État,

Fait à Paris, le 21 juillet 1950,
Par le Président de la République, Vincent Auriol
Le président du conseil des ministres, R. Plevin
Le ministre des Finances et des affaires économiques, Maurice Petsche

Décret n° 50-899 du 2 août 1950 relatif à l'attribution de prêts garantis par l'État pour la construction d'immeubles d'habitation

Source : JORF-LD, 3 août 1950, p. 8177.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Sur le rapport du ministre des Finances et des affaires économiques, du ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme et du ministre du Budget,

Vu l'article 39 de la loi n° 50-854 du 21 juillet 1950 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (prêts et garanties), ainsi conçu :

« La garantie de l'État peut être accordée aux prêts consentis par le Crédit foncier de France et le Sous-comptoir des entrepreneurs pour la construction de maisons individuelles ou collectives à usage principal d'habitation, ainsi que pour les travaux subventionnés par le Fonds nationale d'amélioration de l'habitat, dans les conditions qui seront fixées par décrets pris sur le rapport du ministre des Finances et du ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme

Cette garantie peut également être accordée pour couvrir la différence d'intérêt qui pourrait éventuellement exister, au moment de la consolidation par le Crédit foncier de France, d'une ouverture de crédit ou d'un prêt à moyen terme entre l'intérêt normal des prêts à long terme, au moment de la consolidation et celui en vigueur lors du prêt initial. Toutefois, cette garantie ne jouera que si le taux d'intérêt en vigueur lors du prêt de consolidation est supérieur à un maximum fixé par arrêté.

Le ministre des Finances est autorisé à passer avec les établissements susvisés des conventions prévoyant des modalités d'application des alinéas précédents ».

Vu le décret n° 50-898 du 2 août 1950¹ pris pour l'exécution de l'article 14 de la loi du 21 juillet 1950 susvisée, relative à l'attribution de primes à la construction,

DÉCRÈTE

Article 1^{er} : Les prêts affectés à la construction de maisons individuelles ou collectives à usage principal d'habitation et attribués aux personnes physiques ou morales au profit desquelles sera intervenue la décision provisoire prévue à l'article 7 du décret n° 50-898 du 2 août 1950 pourront être admis au bénéfice de la garantie de l'État prévue à l'alinéa 1^{er} de l'article 39 de la loi du 21 juillet 1950 et, le cas échéant, de la bonification d'intérêts résultant des alinéa 2 et 3 du même article.

Article 2 : Le montant de chaque prêt consenti dans les conditions ci-dessus ne pourra dépasser 60 % du coût des travaux, honoraires et frais accessoires compris.

Article 3 : Les modalités d'application du présent décret seront fixées par arrêtés du ministre des Finances et des affaires économiques et du ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme.

Article 4 : Le ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, le ministre des Finances et des affaires économiques et le ministre du Budget sont chargés de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 2 août 1950,

Par le président du conseil des ministres, R. Plevén

Le ministre des finances et des affaires économiques, Maurice Petsche,

Le ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, Eugène Claudius-Petit

Le ministre du Budget, Edgar Faure

¹ JORF-LD, 3 août 1950, p. 8164-8166.

Arrêté interministériel du 4 mai 1951 pris en application de la loi du 3 septembre 1947 fixant les caractéristiques auxquelles doivent répondre les immeubles construits au titre de la législation sur les HLM

Source : JORF-LD, 9 mai 1951, p. 4839-4840.

Abroge et remplace l'arrêté du 19 décembre 1947.

LE MINISTRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
LE MINISTRE DU BUDGET

ET LE MINISTRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME,

Vu les lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928 portant codification de la législation sur les HLM et la petite propriété,

Vu la loi du 3 septembre 1947 modifiant la législation des HLM et instituant un régime provisoire des prêts et, notamment, son article 1^{er},

Vu la loi n° 50-541 du 14 mai 1950 portant modification à la législation sur les HLM et, notamment, son article 4,

Vu la loi n° 49-310 du 8 mars 1949 relative aux comptes spéciaux du Trésor et, notamment, son article 30,

VU la loi n° 50-654 du 21 juillet 1950 et, notamment, son article 17,

Vu l'avis en date du 24 mai 1950 de la commission interministérielle d'attribution des prêts instituée par l'article 3 de la loi du 3 septembre 1947,

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Les logements financés à l'aide de prêts ou de bonifications d'intérêts consentis par l'État aux offices et sociétés d'HLM, dans le cadre de programmes approuvés postérieurement à la date de publication du présent arrêté, ou aux sociétés de crédit immobilier, doivent répondre aux caractéristiques ci-après :

Type I : surface de 30 m², pouvant être diminuée de 15 % ou augmentée de 10 %.

Programme : pièce principale, cuisine, salle d'eau, WC, dégagements, volumes de rangement.

Type II A : surface du logement : 45 m², pouvant être diminuée ou augmentée de 10 %.

Programme : chambre, salle de séjour, cuisine, salle d'eau, WC, dégagements, volumes de rangement.

Type III A : surface du logement : 57 m², pouvant être diminuée de 5 % ou majorée de 10 %

Programme : deux chambres, salle de séjour, cuisine, salle d'eau, WC, dégagements, volumes de rangement.

Type IV A : surface du logement : 68 m², pouvant être diminuée de 5 % ou majorée de 10 %

Programme : trois chambres, salle de séjour, cuisine, salle d'eau, WC, dégagements, volumes de rangement.

Types II B, III B, IV B : les surfaces des logements et les programmes sont les mêmes que ceux des types II, III et IV A, mais les logements comportent en plus une installation de chauffage central.

Article 2 : Lorsque les besoins familiaux à satisfaire nécessitent un nombre de pièces habitables supérieur à celui des types IV, la surface de 68 m² est majorée par tranche de 14 m².

Article 3 : Les salles d'eau doivent être alimentées en eau froide et chaude. Elles doivent être équipées pour la toilette et comporter un lavabo, ainsi qu'une douche ou une baignoire. Elles doivent être aussi équipées pour le lavage du linge, sauf dans le cas où des installations collectives ou individuelles sont disposées à cet effet dans d'autres locaux.

Les WC doivent être installés à l'intérieur du logement dans un local indépendant ; par exception, l'installation des WC dans la salle d'eau est admissible dans les logements du type I.

Article 4 : Les besoins de rangement doivent être satisfaits par des placards, accessoirement par des volumes entresolés et par un développement de cloisons permettant d'adosser des meubles.

Article 5 : Les immeubles à appartements comprenant quatre étages sur rez-de-chaussée et plus doivent comporter des vide-ordures.

Article 6 : L'arrêté du 19 décembre 1947, pris en application de la loi du 3 septembre 1947 et fixant les caractéristiques des logements construits au titre de la législation sur les HLM, est abrogé. Toutefois, ses dispositions demeurent applicables aux constructions dont le programme uara été approuvé avant la publication du présent arrêté.

Article 7 : Les dispositions de l'arrêté du 29 juin 1949, fixant les maxima de loyer pour les habitations à loyer modéré achevés postérieurement au 3 septembre 1947 sont applicables aux logements répondant aux types définis par le présent arrêté.

Article 8 : Le directeur de la construction au ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 4 mai 1951,

Le ministre des Finances et des affaires économiques, Maurice Petsche

Le ministre du Budget, Edgar Faure,

Le ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, Eugène Claudius-Petit

Loi n° 51-650 du 24 mai 1951 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1951 (Réparation des dommages de guerre et construction) (extraits)

Source : JORF-LD, 30 mai 1951, p. 5675-5681.

L'article 13 est modifié par l'article 69 de la loi n° 53-80 du 7 février 1953 (« relative au développement des dépenses d'investissements pour l'exercice 1953 (Équipement des services civils – Investissements économiques et sociaux – Réparations des dommages de guerre) »).

Selon un article de *La Vie municipale*, journal édité par la mairie d'Oran, le service gubernatorial des Constructions nouvelles a fait connaître (« par téléphone ») le 12 mars 1953 « que les conditions prévues par l'article 13 de la loi de Finances du 24 mai 1951 ne sont pas applicables à l'Algérie »¹. Est-ce bien le cas ? Cette situation se prolonge-t-elle longtemps ? Combien de temps la circulaire gubernatoriale du 27 avril 1950 – qui régleme le nombre de logements que les offices publics d'HLM doivent réserver aux fonctionnaires – s'applique-t-elle ?

Après l'avis de l'Assemblée de l'Union française,

Après l'avis du Conseil économique,

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Titre I^{er}

Autorisation de dépenses

(...)

Article 10 : L'attribution des logements et des locaux commerciaux ou artisanaux construits par les offices et sociétés d'HLM avec le concours financier de l'État sera effectuée selon les modalités qui seront définies par un décret contresigné par le ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, le ministre des Finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le ministre de l'Intérieur et le ministre de la Santé publique et de la population.

¹ « Dans le département – Des lenteurs administratives... à la comédie burlesque ou une véritable histoire de fous... », *La Vie municipale*, 34, avril 1953, p. 29-31, ici p. 31.

Article 13 : Le gouvernement déposera avant le 1^{er} janvier 1952 un projet de loi portant ouverture de crédits d'engagement pour 1952, au titre des opérations spéciales à réaliser dans le cadre de la législation des HLM, en vue de créer des logements destinés aux fonctionnaires et agents de l'État, civils et militaires.

La construction de ces logements fera l'objet de conventions passées par le préfet avec les offices publics et sociétés d'HLM dans le cadre des programmes approuvés par le ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme.

Les prêts consentis à ces organismes, dans les conditions prévues par la loi n° 47-1686 du 3 septembre 1947, pourront atteindre le montant total des dépenses de construction, sans que soit exigée la garantie de la commune ou du département.

L'attribution des logements sera faite ultérieurement par le préfet, selon les modalités définies par le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme. Dans le cas des logements attachés à la fonction, les attributaires ou leurs ayants droits ne bénéficieront du maintien dans les lieux en cas de cessation de services, de mutation ou de décès, que pendant un délai de six mois. (...)

Article 25 : Des prêts de l'État pourront être accordés aux sociétés et offices publics d'HLM, suivant les modalités et conditions prévues par la loi n° 47-1686 du 3 septembre 1947, en vue de permettre la démolition d'immeubles insalubres et la construction de logements de remplacement.

Toutefois, ces prêts pourront être accordés à concurrence de la totalité du coût des opérations d'acquisition des immeubles reconnus insalubres, d'aménagement des terrains et de construction des nouveaux immeubles.

Les caractéristiques techniques des logements à édifier dans le cadre de ces dispositions, le prix de revient maximum de ces logements ainsi que le montant des loyers qui leur seront applicables seront fixés par arrêtés du ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, du ministre des Finances et des affaires économiques et du ministre du Budget.

(...)

La présente loi sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 24 mai 1951,
Par le Président de la République, Vincent Auriol
Le président du conseil des ministres, Henri Queuille,
Le ministre des Finances et des affaires économiques, Maurice Petsche
Le ministre du Budget, Edgar Faure

Arrêté du 20 juin 1951 modifiant et complétant l'arrêté du 15 octobre 1949 fixant les conditions d'attribution de prêts pour la construction de logements

Source : Arrêté (dact.) (ANOM, 81F-2204) ; JOA-LD, 29 juin 1951, p. 736-737 (ANOM, 81F-2201) ; *L'Habitat en Algérie. Législation algérienne relative à l'habitat*, Alger, Impr. officielle, 1952, p. 76-80 (ANOM, 81F-2204).
Abroge et remplace l'arrêté du 15 octobre 1949.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie et notamment son article 3 ;
Vu l'article 8 de la décision n° 49-063 de l'Assemblée algérienne homologuée par décret du 4 août 1949 ;

Vu l'article 22 de la décision n° 51-020 de l'Assemblée algérienne, homologuée par décret du 5 mai 1951 ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 1949, modifié par arrêté du 22 novembre 1949, fixant les conditions d'attribution de prêts pour la construction de logements¹ ;

1 JOA-LD, 29 novembre 1949, p. 1 339 (relatif aux surélévations de constructions existantes).

Le Conseil de gouvernement entendu,
Sur la proposition du secrétaire général du gouvernement

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté du 15 octobre 1949 susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions ci-après.

Article 2 : Les particuliers désireux de construire des maisons individuelles ou collectives pour leur habitation principale et permanente peuvent obtenir, à taux réduit, dans les conditions ci-après définies :

- soit des crédits bancaires consolidés ultérieurement au moyen de prêts à long terme du Crédit Foncier de France ;
- soit des crédits à moyen terme bancaires acceptés à l'escompte par le Crédit Foncier de France.

Le bénéfice de l'une ou l'autre de ces formules peut être choisi par l'intéressé ou imposé par l'Administration.

Article 3 : Le montant du crédit ou du prêt à long terme ne pourra dépasser :

- d'une part, 80 % du prix de revient réel de la construction, terrain honoraires et frais accessoires compris ;
- d'autre part, les maxima suivants, conditionnés par les types de logements correspondant aux situations de famille ci-après.

Types de logements	Prêts maxima	Situations de famille
2 pièces	2 000 000 F	Célibataire, veuf ou divorcé sans enfant.
3 pièces	2 500 000 F	Marié sans enfant, célibataire avec charge.
4 pièces	3 000 000 F	Marié, veuf ou divorcé avec un enfant.
5 pièces	3 500 000 F	Marié, veuf ou divorcé avec deux enfants

Une pièce supplémentaire est admise pour deux enfants à charge en sus des deux premières, le plafond absolu du prêt demeurant fixé à 3 500 000 F. Les logements de moins de deux pièces principales ne peuvent donner lieu à l'octroi d'un prêt.

Article 4 : Les types de logements mentionnés ne servent qu'à la détermination du montant des crédits et des prêts à long terme, toute liberté étant laissée aux emprunteurs pour réaliser des logements à leur convenance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, sous les réserves ci-après :

1° aucun prêt ne pourra être consenti pour des logements d'une surface habitable inférieure à 45 m² et supérieure à 200 m² pour les logements compris dans les immeubles collectifs et 220 m² pour les maisons individuelles ;

2° les surfaces habitables ne devront pas dépasser les maxima ci-après, fixés selon le nombre de pièces principales des logements à :

2 pièces : 65 m²

3 pièces : 85 m²

4 pièces : 110 m²

5 pièces : 135 m²

Plus 20 m² par pièces supplémentaire au-delà de 5, sans pouvoir dépasser les plafonds fixés au paragraphe précédent. Pour l'application de ces dispositions, la surface habitable sera déterminée dans les conditions prévues par l'article 5 de l'arrêté du 15 février 1951 concernant les bonifications forfaitaires d'intérêt pour favoriser la construction.

Article 5 : La partie en capital du crédit ou du prêt qui peut être garantie par l'Algérie est fixée compte tenu des résultats de l'expertise effectuée par le Crédit Foncier de France. Elle ne peut dépasser la différence entre les plafonds visés à l'article 3 et le montant du prêt susceptible d'être accordé suivant les règles statutaires du Crédit Foncier de France.

Indépendant de la garantie ci-dessus, les intérêts et accessoires de la créance des établissements prêteurs font l'objet d'une garantie partielle de l'Algérie.

Article 6 : La durée additionnée du crédit bancaire consolidable et du prêt à long terme sera au maximum de trente ans. En tout état de cause, le prêt devra être entièrement remboursé lorsque l'emprunteur aura atteint l'âge de 65 ans. Le remboursement pourra avoir lieu par anticipation dans les conditions prévues au contrat.

La durée des crédits à moyen terme bancaires sera au maximum de cinq ans renouvelables par fractions annuelles égales, la première étant exigible un an après le versement des fonds.

Article 7 : Le taux d'intérêt à payer par l'emprunteur sera de 4 % par l'application des bonifications accordées par l'Algérie.

Une bonification complémentaire de 0,50 % sera accordée aux catégories de bénéficiaires ci-après :

- fonctionnaires titulaires de l'État et de l'Algérie,
- titulaires de la carte de combattant ;
- veuves de guerre ;
- chefs de famille nombreuse ayant trois enfants à charge aux termes des lois fiscales ;

Pour les personnes contractant un emprunt en vue de l'édification en surélévation de construction déjà existantes, de logements pour leur habitation personnelle, le taux d'intérêt sera de 2,50 %, sans possibilité d'application de la bonification complémentaire visée à l'alinéa précédent.

Le taux de 2,50 % prévu à l'alinéa précédent sera accordé pour les logements :

- 1° édifiés en surélévation de locaux à usage d'habitation, achevés depuis un an au moins à la date du dépôt de la demande et occupés ;
- 2° se suffisant à eux-mêmes.

Les invalides de guerre dont le taux d'invalidité est supérieur à 85 % bénéficieront sur leur demande d'une bonification supplémentaire de 0,50 %.

Les emprunteurs ne bénéficieront des taux réduits ci-dessus que dans le cas où tout ou partie du crédit et du prêt à long terme aura fait l'objet, en capital, de la garantie de l'Algérie conformément à l'article 5 du présent arrêté.

Article 8 : En sûreté du remboursement des crédits et des prêts à long terme, du paiement des intérêts et frais accessoires, une hypothèque de premier rang devra être consentie par l'emprunteur sur l'immeuble à construire, qui devra de plus être assuré contre tout risque d'incendie.

Une assurance sur la vie pourra être imposée au bénéficiaire.

Article 9 : En cas de mutation ou location du logement, le crédit ou le prêt à long terme sera immédiatement exigible sauf autorisation spéciale. La bonification d'intérêt cessera d'être acquise à compter de la mutation ou de la location.

Article 10 : Les personnes désireuses de bénéficier des dispositions ci-dessus indiquées devront en formuler la demande au Gouvernement général (service des Constructions nouvelles) en y joignant :

- un avant-projet des travaux comportant en triple exemplaire les plans, devis descriptif et estimatif, faisant ressortir, notamment, la surface habitable et accompagnée du permis de construire ;
- un certificat de nationalité française ou, pour les fonctionnaires, un certificat de fonctions ;
- une attestation relative à la situation de famille et au nombre d'enfants à charge

- la justification, le cas échéant, des qualités donnant droit aux bonifications complémentaires d'intérêt prévues à l'article 7 ;
- un extrait de rôles concernant les dernières impositions sur le revenu établies au nom du demandeur ;

Un agrément préalable qui comporte un accord technique du projet présenté sans engagement au point de vue financier sera prononcé. Avis en sera donné aux intéressés qui auront alors à s'adresser à l'établissement bancaire de leur choix pour l'examen de leurs demandes de crédits et de prêts à long terme.

Article 11 : La garantie et les bonifications d'intérêt seront accordées dans les conditions précisées par la convention conclue avec le Crédit Foncier de France, au vu des dossiers présentés par cet établissement.

Article 12 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables aux demandes déposées au service des Constructions nouvelles à compter de la publication du présent arrêté. Toutefois, les veuves et invalides de guerre dont les dossiers auront été agréés ou déposés avec cette date pourront obtenir rétroactivement le bénéfice des bonifications spéciales prévues en leur faveur à l'article 7 à condition d'en formuler la demande, accompagnée de toutes justifications utiles, avant le 31 décembre 1951, au service du Crédit.

Article 13 : Les modalités d'application du présent arrêté feront l'objet d'une instruction de la direction générale des Finances et de la direction des Travaux publics et des Transports¹.

Article 14 : le secrétaire général du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel de l'Algérie*.

Alger, le 20 juin 1951
Le Gouverneur général de l'Algérie
Signé : Roger Léonard

Arrêté interministériel du 28 juin 1951 relatif au montant maximum de l'aide financière accordée en faveur de l'accession à la propriété

Source : JORF-LD, 30 juin 1951, p. 6901.

Montants des aides modifiées par l'arrêté interministériel du 15 janvier 1952 (JORF-LD, 20 janvier 1952, p. 891).

LE MINISTRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME ET LE MINISTRE DES
FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,

Vu la loi du 5 décembre 1922 portant codification des lois sur les habitations à loyer modéré et la petite propriété ;

Vu la loi du 13 juillet 1938 [en fait 1928] établissant un programme de construction d'habitations à loyer modéré et de logements à loyer moyen en vue de remédier à la crise de l'habitation ;

Vu la loi du 3 septembre 1947 modifiant la législation des habitations à loyer modéré et instituant un régime provisoire des prêts et notamment l'article 4 de ladite loi ;

Vu la loi n° 50-854 du 21 juillet 1950 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950, et notamment l'article 20 de ladite loi ;

Vu la loi n° 51-656 du 24 mai 1951 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1951, et notamment l'article 23 de ladite loi ;

¹ Direction générale des Finances (service du Crédit), direction générale des Travaux publics et des Transports (service des Constructions nouvelles), « Instruction n° 2 relative aux prêts privés à la construction », s.d. [après le 20 juin 1951], 8 p. (ANOM, 81F-2204 ; par ailleurs reproduit dans *L'Habitat en Algérie. Législation algérienne relative à l'habitat*, Alger, Impr. officielle, 1952, p. 81).

Vu l'avis en date du 4 juin 1951 de la commission interministérielle instituée par l'article 3 de la loi du 3 septembre 1947 précitée,

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Le montant maximum de l'aide susceptible d'être accordée pour les opérations d'accession à la propriété réalisées avec le concours de sociétés coopératives d'habitations à loyer modéré ou de sociétés de crédit immobilier est fixé comme suit :

1° Constructions nouvelles

Logement type II	1 100 000 F
Logement type III	1 425 000 F
Logement type IV	1 800 000 F

Lorsque les constructions nouvelles comportent un nombre de pièces principales supérieur à quatre, le montant maximum fixé pour le type IV peut être majoré de 300 000 F par pièce supplémentaire au profit des chefs de famille, ayant au moins quatre personnes à charge (ascendants ou descendants), dont trois enfants.

Le montant maximum prévu ci-dessous peut être majoré de 50 000 F par logement, quel qu'en soit le type, pour les programmes de construction d'immeubles collectifs ou de groupes d'habitations qui comportent au moins dix logements et font l'objet d'un accord technique du ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme.

2° Modernisation, aménagement ou entretien d'immeubles existants :

Montant par logement	300 000 F
----------------------	-----------

3° Agrandissement d'immeubles existants :

Montant par pièce nouvelle	300 000 F
Montant par logement	750 000 F

Les opérations d'agrandissement, lorsqu'elles ont pour effet de porter le nombre des pièces principales à un chiffre supérieur à celui qui est prévu pour le type IV, ne peuvent donner lieu à l'octroi de prêt que dans les conditions prévues pour les constructions nouvelles au paragraphe 1° ci-dessus.

Article 2 : Les sociétés de crédit immobilier peuvent consentir, à titre exceptionnel, et avec l'accord du ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, des prêts pour l'acquisition et la remise en état d'habitabilité, dans les communes de moins de 2 000 habitants agglomérés au chef-lieu, de bâtiments d'habitation inoccupés et destinés à devenir la résidence principale des acquéreurs.

Les prêts sont consentis dans la limite de 80 % du coût des opérations ou de 90 % par les personnes visées à l'article 20 de la loi du 21 juillet 1950. Ces prêts ne peuvent toutefois excéder un million de francs et doivent être affectés pour les trois quarts au moins de leur montant, au financement des travaux de remise en état.

Article 3 : Le montant maximum de l'aide susceptible d'être accordée au titre des opérations visées au présent arrêté peut être augmenté du montant de la prime d'assurance-vie.

Article 4 : L'arrêté du 8 mars 1949 fixant les maxima de prêts susceptibles d'être consentis par les organismes d'habitations à loyer modéré et le crédit immobilier est abrogé.

Article 5 : Le directeur de la construction ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme et le directeur du Trésor au ministère des Finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juin 1951

Le ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme,

Pour le ministre et par délégation : le directeur du cabinet, R. Bordaz

Le ministre des Finances et des affaires économiques, Maurice Petsche

Le ministre du Budget, Edgar Faure

Arrêté du 22 juin 1951 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1950 fixant les conditions générales d'attribution de subventions et de prêts pour la construction de logements sur le Fonds de dotation de l'habitat

Source : JOA-LD, 29 juin 1951, p. 741 (coupure dans ANOM, 81F-2201 et 81F-2204).

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,

Vu l'article 5 de la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie ;

Vu l'article 40 de la décision relative au budget et au plan d'équipement de l'Algérie pour l'exercice 1949, votée par l'Assemblée algérienne au cours de sa séance ordinaire de décembre 1948 et homologuée par décret n° 49-119 du 27 janvier 1949 ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1950 fixant les conditions d'attribution de subventions et prêts sur le fonds de dotation de l'habitat, ainsi que les modalités propres aux prêts ;

Le conseil de gouvernement entendu,

Sur la proposition du secrétaire général du gouvernement,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté du 10 juillet 1950 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 1^{er} : Les communes, offices et sociétés anonymes simples ou coopératives d'HBM et de crédits immobiliers peuvent obtenir, pour la construction d'immeubles à usage d'habitation, des subventions accordées en capital dans les conditions indiquées ci-après :

1° aux offices et sociétés anonymes simples ou coopératives d'HBM dans la limite de 10 % au maximum de la dépense afférente au projet présenté ;

2° aux communes, pour leurs seuls projets d'habitat rural, lorsque ceux-ci ne peuvent être dotés et réalisés dans le cadre de la législation sur les HBM. Le taux de la subvention ne peut dépasser 66 % de la dépense afférente au projet présenté.

Des prêts peuvent être accordés, notamment pour l'acquisition de terrains.

Article 3 : Le prêt est accordé au taux d'intérêt simple de 3 % pour une durée de 30 ans au plus et doit être entièrement remboursé, pour la part intéressant chaque sociétaire, avant que celui-ci ait atteint l'âge de 65 ans.

Ce taux d'intérêt simple est ramené à 2,50 % pour les grands invalides de guerre.

Le remboursement du prêt a lieu par annuités suivant les modalités prévues à cet égard par la décision accordant le prêt ».

(Le reste sans changement).

Article 2 : Le secrétaire général du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel de l'Algérie*.

Fait à Alger, le 22 juin 1951
Le gouverneur général de l'Algérie,
Signé : Roger Léonard

Loi n° 52-5 du 3 janvier 1952 relative au développement des dépenses de réparation des dommages de guerre et de construction pour l'exercice 1952

Source : JORF-LD, 4 janvier 1952, p. 180 – 184.

L'article 15 de cette loi est brièvement commenté par Sabine Effosse (*L'invention du logement aidé...*, *op. cit.*, chapitre 3, § 243 de la version en ligne), qui indique notamment : « (...) pour des raisons juridiques et économiques, l'accès aux prêts spéciaux est limité aux sociétés anonymes et aux sociétés coopératives. Ces dernières sont ainsi appelées tout spécialement à recourir à ces nouvelles possibilités de financement pour des opérations de location-attribution ».

(...)

Article 15 : (...) II. L'article 14 de la loi n° 50-854 du 21 juillet 1950 est complété par les dispositions suivantes :

« Le bénéfice des primes instituées par le présent article est applicable : aux organismes d'HLM et de crédit immobilier pour les opérations à réaliser sans le concours financier de l'État et à la condition que les logements construits restent soumis aux dispositions de la législation relative aux HLM ».

Arrêté du 2 mai 1952 fixant les conditions d'octroi de subventions pour la résorption des bidonvilles

Source : *L'Habitat en Algérie. Législation algérienne relative à l'habitat*, Alger, Impr. officielle, 1952, p. 101.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Vu l'article 5 de la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie ;

Vu le décret n° 50-1413 du 13 novembre 1950 sur le régime financier de l'Algérie ;

Vu la décision n° 51-020 de l'Assemblée algérienne portant fixation des voies et moyens applicables au budget et au plan d'investissement de l'Algérie pour l'exercice 1951-1952, homologuée par décret du 5 mai 1951 ;

Vu la proposition de résolution adoptée par l'Assemblée algérienne dans sa séance du 25 janvier 1952 ;

Vu l'arrêté du 15 mars 1949, modifié par les arrêtés des 31 mars 1949 et 28 juillet 1950 fixant la composition et les attributions de la Commission consultative de l'habitat, instituée auprès du Fonds de dotation de l'habitat ;

Sur la proposition du secrétaire général du gouvernement,

ARRÊTE

Titre I

Article 1^{er} : Les communes peuvent obtenir en vue de la résorption des bidonvilles, des subventions en capital dont les taux maxima ne peuvent dépasser les pourcentages ci-après :

50 % de la dépense relative à l'achat du terrain, sous la réserve que la commune ne dispose pas déjà du terrain nécessaire à cet effet ;

66 % de la dépense relative à la mise en état de viabilité du terrain ;

66 % de la dépense relative à la construction des logements proprement dits.

Ces subventions sont prélevées sur le chapitre inscrit à la section B du budget extraordinaire, pour la résorption des bidonvilles et la lutte contre le taudis, pour les acquisitions de terrains ou la viabilité et sur le Fonds de dotation de l'habitat pour la construction de logements.

Article 2 : Les projets soumis devront obligatoirement être accompagnés des indications suivantes :

I. Rapport général sur l'économie du projet.

- a) considérations qui motivent l'attribution du concours financier sollicité et relevé, à la date de la demande, des bidonvilles existant sur le territoire de la commune avec toutes précisions sur leur situation et le nombre de leurs occupants, accompagné d'une liste des terrains communaux et leur affectation ;
- b) conditions d'exécution des travaux de viabilité, d'alimentation en eau, d'évacuation des eaux, d'éclairage, ces travaux faisant partie intégrante et inséparable du projet présenté. Le cas échéant, eu égard à l'importance des travaux envisagés, un programme d'échelonnement annuel de ceux-ci devra être annexé ;
- c) mode de réalisation du projet (adjudication, marché de gré à gré, exécution en régie) ;
- d) financement du projet précisant notamment les conditions dans lesquelles la commune réalisera ses différents apports.

II. Avant-projet des constructions projetées comportant une évaluation précise de la dépense afférente au terrain, à la viabilité et à la construction proprement dite, avec indication des échelonnements annuels s'il y a lieu.

III. Attestation du maire de la commune intéressée faisant connaître que le projet fera l'objet, s'il est maintenu, d'un permis de construire.

IV. Expédition approuvée par le préfet de la délibération du conseil municipal autorisant la demande de subvention et approuvant le financement proposé.

La subvention relative à l'acquisition du terrain sera mise à la disposition de la commune dès qu'elle aura financé effectivement sa propre participation. Si dans un délai de trois mois à dater de la décision de principe accordant cette subvention, ce financement n'est pas réalisé, la décision sera annulée de plein droit.

Titre II

Examen des demandes et décisions

Article 3 : Les dossiers constitués en conformité des dispositions de l'article précédent sont adressés au préfet du département et transmis par lui, avec ses observations, au gouvernement général (service des Constructions nouvelles).

Après instruction complète, ils sont soumis pour avis à la commission du Fonds de dotation de l'habitat.

La décision qui intervient ensuite est notifiée au maire de la commune intéressée par le préfet du département.

Titre III

Exécution des travaux de viabilité et de construction des logements

Contrôle – Versement des fonds

Article 4 : La commune, sauf en cas d'exécution en régie, procède à l'adjudication ou à l'établissement du marché de gré à gré, suivant les modalités d'exécution des travaux qui ont été définitivement retenues.

L'adjudication ou le marché de gré à gré ne deviennent définitifs qu'après approbation par le préfet du département, ladite approbation n'intervenant qu'après consultation du gouvernement général (service des Constructions nouvelles).

Article 5 : La stricte observation de l'exécution des travaux est vérifiée par les services préfectoraux compétents et le service des Constructions nouvelles du gouvernement général.

Les travaux de viabilité et de construction des logements devront être entrepris dès l'approbation susvisée. Si, dans un délai de deux mois à partir de cette approbation, ils ne sont pas mis en chantier, les subventions correspondantes seront retirées.

Article 6 : Dans la limite du montant de la subvention concernant la viabilité et la construction, les crédits sont mis à la disposition des communes au fur et à mesure de l'exécution des travaux et après

demande de versement adressée au service des Constructions nouvelles. Cependant, une première tranche de la subvention pourra être mise à la disposition des communes ou des offices avant l'exécution des travaux, à titre d'avance à justifier.

Article 7 : Toutes dispositions devront être prises par les communes pour la disparition totale et définitive du bidonville objet des constructions de recasement et le non développement des autres bidonvilles pouvant exister sur le territoire de la commune.

Un contrôle effectif sera exercé à cet égard et l'inobservation de ces dispositions entraînera la cessation immédiate de tout concours financier de l'Algérie pour les recasements en cours ou ceux que la commune pourrait prévoir ultérieurement.

Article 8 : Le secrétaire général du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel de l'Algérie*.

Décision n° 52-020 de l'Assemblée algérienne, homologuée par décret du 17 mai 1952 (extraits)

Source : *L'Habitat en Algérie. Législation algérienne relative à l'habitat*, Alger, Impr. officielle, 1952, p. 105.

(...)

Article 69 : Le gouverneur général de l'Algérie est habilité à passer toutes conventions utiles avec les offices publics et sociétés d'HLM en vue de la construction en Algérie de logements destinés aux fonctionnaires et agents civils ou militaires, de l'État, de l'Algérie ou des collectivités publiques.

Dans la limite des crédits inscrits annuellement au budget de l'Algérie, des prêts pourront à cet effet être attribués à ces organismes dans les conditions prévues par la loi n° 47-1686 du 3 septembre 1947. Toutefois, ces prêts pourront atteindre le montant des dépenses de construction, sans que soit exigible la garantie de la commune ou du département.

L'attribution des logements sera faite par décision du gouverneur général de l'Algérie. Dans le cas de logements attachés à la fonction, les attributaires ou leurs ayants-droit ne bénéficieront du maintien dans les lieux en cas de cessation de service, de mutation ou de décès, que pendant un délai de six mois.

Article 70 : Les crédits prévus à l'article précédent pourront être utilisés dans les mêmes conditions que celles fixées audit article en faveur des sociétés coopératives non HLM composées des fonctionnaires de l'Algérie, ou de collectivités publiques algériennes.

Article 71 : Il sera ouvert, dans les écritures du Trésor algérien, les comptes nécessaires pour suivre les prêts et avances prévus aux articles précédents.

(...)

Arrêté du 4 juillet 1952 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1950 relatif aux conditions d'attribution de subventions et de prêts aux communes, offices, sociétés d'HLM et sociétés coopératives d'accession à la petite propriété agissant en dehors de la législation sur les HLM

Source : JOA-LD, 15 juillet 1952, n.p. (coupure dans ANOM, 81F-2201).
Abrogé par l'arrêté gubernatorial du 30 décembre 1954.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,

Vu l'article 5 de la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1950, modifié par l'arrêté du 22 juin 1951, fixant les conditions générales d'attribution de subventions et de prêts pour la construction de logements sur le Fonds de dotation de l'habitat ;

Vu le décret du 17 mai 1952 homologuant la décision n° 52-020 de l'Assemblée algérienne portant fixation des voies et moyens applicables au budget et au plan d'investissement de l'Algérie pour l'exercice 1952 – 1953 ;

Le conseil de gouvernement entendu,

Sur la proposition du secrétaire général du gouvernement,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les communes, offices et sociétés anonymes simples d'HLM peuvent obtenir pour la construction d'immeubles à usage d'habitation, des subventions accordées en capital dans les conditions indiquées ci-après :

I. Pour l'habitat urbain

Aux offices et sociétés anonymes simples d'HLM pour des programmes de location simple dans la limite de 5 % au maximum de la dépense afférente au projet présenté.

II. Pour l'habitat musulman

Aux communes ou organismes substitués pour la construction et la gestion de projets non susceptibles d'être dotés dans le cadre de la législation sur les HLM. Le taux de la subvention ne peut dépasser 66 % de la dépense afférente au projet présenté.

Article 1^{er} bis : Des prêts complémentaires à court et moyen terme pourront être consentis aux organismes fonctionnant sous le régime de la législation HLM (location-attribution et prêts hypothécaires des sociétés de crédits immobilier) ou aux coopératives d'habitat algérien non HLM.

Les modalités d'octroi des prêts complémentaires seront fixées par décision administrative.

Article 2 : Le secrétaire général du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel de l'Algérie*.

Alger, le 4 juillet 1952
Le gouverneur général de l'Algérie
Signé : Roger Léonard

Arrêté 5 août 1952 modifiant et complétant l'arrêté du 20 juin 1951 fixant les conditions d'attribution de prêts pour la construction de logements

Source : JOA-LD, 8 août 1952, p. 919-921 (ANOM, 81F-2201 ; avec annexe, p. 921-927) ; *L'Habitat en Algérie. Législation algérienne relative à l'habitat*, Alger, Impr. officielle, 1952, p. 106 (ANOM, 81F-2204).
Modifications réglementaires par les arrêtés du 13 février (JOA-LD, 26 février 1954, p. 178 ; coupure dans ANOM, 81F-2201) et 20 décembre 1954.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie et, notamment, son article 5,
 Vu l'article 9 de la décision n° 49-063 de l'Assemblée algérienne, homologuée par décret du 4 août 1949,
 Vu l'article 22 de la décision n° 51-020 de l'Assemblée algérienne, homologuée par décret du 5 mai 1951,
 Vu l'arrêté du 20 juin 1951 modifiant et complétant l'arrêté du 15 octobre 1949 fixant les conditions d'attribution de prêts pour la construction de logements,
 Le conseil de gouvernement entendu,
 Sur la proposition du secrétaire général du gouvernement,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté du 15 octobre 1949 relatif aux prêts à la construction demeure abrogé. L'arrêté du 20 juin 1951 susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions ci-après.

Article 2 : Les particuliers désireux de construire des maisons individuelles ou collective pour leur habitation personnelle, principale et permanente, peuvent obtenir, à taux réduit, dans les conditions ci-après définies :

- soit des crédits bancaires consolidés ultérieurement au moyen de prêts à long terme du Crédit foncier de France ;
- soit des crédits à moyen terme bancaires acceptés à l'escompte par le Crédit foncier de France.

Le bénéfice de l'une ou l'autre de ces formules peut être choisi par l'intéressé ou imposé par l'administration.

Article 3 : Sont écartées du bénéfice de ces dispositions les personnes qui :

- 1° ne sont pas entièrement libérées d'engagements antérieurement contractés au titre de la législation sur les HLM et le crédit immobilier, en matière de location-attribution ;
- 2° sont déjà propriétaires, au lieu de leur résidence principale, d'un logement correspondant à leurs besoins familiaux et qu'ils occupent ou ont la possibilité d'occuper ;
- 3° ne disposent pas de ressources régulières suffisantes pour assurer le service du prêt sollicité ;
- 4° ont été cotisées à l'impôt complémentaire sur l'ensemble des revenus, au titre de l'année précédant celle du dépôt de la demande, pour une somme supérieure au chiffre qui sera fixé par l'Instruction prévue à l'article 17 du présent arrêté.

Il ne peut être accordé de prêts pour la construction de logements financés au titre de la législation sur les dommages de guerre.

Article 4 : Le montant du crédit ou du prêt à long terme ne pourra dépasser :

- d'une part, 80 % du prix de revient réel de la construction, terrain, honoraires et frais accessoires compris ;
- d'autre part, les maxima suivants, conditionnés par les types de logements correspondants aux situations de famille ci-après :

Types de logements (nombre de pièces habitables)	Prêts maxima (en francs)	Situations de famille
2	2 000 000 F	Célibataire, veuf ou divorcé sans enfant.
3	2 500 000 F	Marié, sans enfant, célibataire avec charge.
4	3 000 000 F	Marié, veuf ou divorcé avec un ou deux enfants.
5	3 500 000 F	Marié, veuf ou divorcé avec trois ou quatre enfants.

Une pièce supplémentaire est admise et le plafond absolu du prêt augmenté de 500 000 F au-delà du sixième enfant. Les logements de moins de deux ou de plus de six pièces principales ne peuvent donner lieu à l'octroi d'un prêt. Sont seules considérées comme pièces habitables celles dont la superficie est d'au moins 9 m².

Article 5 : Les types de logement mentionnés ne servent qu'à la détermination du montant des crédits et des prêts à long terme, toute liberté étant laissée aux emprunteurs pour réaliser des logements à leur convenance, dans les conditions prévues pour la réglementation en vigueur sous les réserves ci-après :

1° aucun prêt ne pourra être consenti pour des logements d'une surface habitable inférieure à 45 m² et supérieure à 125 m² ;

2° Les surfaces habitables ne devront pas dépasser les maxima ci-après, fixés selon le nombre de pièces principales des logements à :

- 60 m² pour 2 pièces

- 75 m² pour 3 pièces

- 90 m² pour 4 pièces

- 110 m² pour 5 pièces

- 125 m² pour 6 pièces

3° La surface totale construite ne devra pas excéder la surface habitable de plus d'un quart de celle-ci ;

4° Les logements ne devront pas comprendre un nombre de pièces habitables supérieur à celui correspondant à la situation de famille du demandeur, tel qu'il est déterminé à l'article 4 du précédent arrêté. Une exception, d'une pièce habitable supplémentaire sans augmentation possible du prêt, est faite en faveur des ménages sans enfant et qui ont moins de trois ans de mariage.

Article 6 : Pour l'application des dispositions prévues à l'article précédent :

- la surface habitable sera déterminée dans les conditions prévues par l'article 5 de l'arrêté du 15 février 1951 concernant les bonifications forfaitaires d'intérêt pour favoriser la construction ;

- la surface totale construite s'entendra de la surface développée, c'est-à-dire de celle qui partant du sol ne retrouve à chacun des planchers, compte tenu de l'épaisseur des murs, escaliers, intérieurs et de toutes dépendances, mais à l'exclusion des balcons extérieurs, escaliers d'accès, terre-pleins...

Article 7 : Ne pourront donner lieu à l'octroi d'un prêt les projets dont le prix de la construction, du terrain, des honoraires et de tous frais compris sera supérieur à 40 000 francs le m² calculé par rapport à la surface totale construite.

Article 8 : La partie en capital du crédit ou du prêt qui peut être garantie par l'Algérie est fixée compte tenu des résultats de l'expertise du Crédit foncier de France Elle ne peut dépasser la différence entre les plafonds visés à l'article 4 et le montant du prêt susceptible d'être accordé suivant les règles statutaires du Crédit foncier de France.

Indépendamment de la garantie ci-dessus, les intérêts et accessoires de la créance des établissements prêteurs font l'objet d'une garantie partielle de l'Algérie.

Article 9 : La durée des ouvertures de crédit bancaires consolidables est fixée au maximum à trois ans, étant entendu que la consolidation pourra être imposée avant ce terme, après l'achèvement des travaux. La durée du prêt à long terme sera au maximum de vingt ans, cette durée pouvant toutefois être augmentée d'une ou deux années si la consolidation a eu lieu moins de deux ans ou moins d'un an après l'ouverture du crédit.

La durée des crédits à moyen terme bancaires, non consolidables, sera au maximum de cinq ans. Le remboursement en aura lieu par fractions annuelles en principe égales, la première étant exigible un an après le versement de la première avance.

En tout état de cause, les crédits et les prêts devront être entièrement remboursés lorsque l'emprunteur aura atteint l'âge de 65 ans. Le remboursement pourra avoir lieu par anticipation dans les conditions prévues au contrat.

Article 10 : Le taux d'intérêt à payer par l'emprunteur sera de 4 %, grâce à l'application des bonifications accordées par l'Algérie. Une bonification complémentaire de 0,50 % sera accordée aux catégories de bénéficiaires ci-après :

- les fonctionnaires titulaires de l'État et de l'Algérie
- titulaires de la carte de combattant
- veuves de guerre
- chefs de famille nombreuse ayant trois enfants à charge aux termes des lois fiscales.

Pour les personnes contractant un emprunt en vue de l'édification, en surélévation de constructions déjà existantes, de logements pour leur habitation personnelle, le taux d'intérêt sera de 2,50 % sans possibilité d'application de la bonification complémentaire visée à l'alinéa précédent.

Le taux de 2,50 % prévu à l'alinéa précédent sera accordé pour les logements :

- 1° édifiés en surélévation de locaux à usage d'habitation, achevés depuis un an au moins à la date du dépôt de la demande, et occupés ;
- 2° se suffisant à eux-mêmes.

Les invalides de guerre, dont le taux d'invalidité est supérieur à 85 % bénéficieront dans tous les cas d'une bonification complémentaire de 0,50 %. Les emprunteurs ne bénéficieront des taux réduits ci-dessus que dans le cas où tout ou partie du crédit et du prêt à long terme aura fait l'objet, en capital, de la garantie de l'Algérie conformément à l'article 8 du présent arrêté.

Article 11 : En sûreté du remboursement des crédits et des prêts à long terme, du paiement des intérêts et frais accessoires, une hypothèque de premier rang devra être consentie à première réquisition par l'emprunteur sur l'immeuble à construire, qui devra, de plus, être assuré contre tout risque d'incendie. Une assurance sur la vie pourra être imposée au bénéficiaire.

Article 12 : En cas de mutation, de location ou de changement d'affectation du logement, le crédit ou le prêt à long terme sera immédiatement exigible, sauf autorisation spéciale. Les bonifications d'intérêt prévues à l'article 10 ci-dessus cesseront d'être acquises à compter de la mutation de la location ou du changement d'affectation. Les bonifications perçues avant cette date seront sujettes à répétition, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourront être réclamés aux intéressés.

Article 13 : Les personnes désireuses de bénéficier des dispositions ci-dessus indiquées devront en formuler la demande à la préfecture du département dans les limites duquel elles envisagent de construire. Cette demande qui doit obligatoirement être présentée par le chef de famille, sera accompagnée d'un questionnaire dûment rempli, conforme au modèle annexé au présent arrêté et d'un extrait de rôles concernant l'impôt complémentaire sur l'ensemble des revenus établi au titre de l'année précédant le dépôt du dossier.

Après examen par les services préfectoraux, cette demande sera transmise au gouvernement général de l'Algérie (direction des Travaux publics et des transports, service des Constructions nouvelles) qui en accusera réception, en précisant les conditions dans lesquelles elle est susceptible, le cas échéant, d'être accueillie au titre du présent arrêté, et la date à laquelle le demandeur pourra remettre le dossier complet auprès du même service.

Article 14 : Ce dossier devra comporter :

- quatre exemplaires du questionnaire prévu au 2° alinéa de l'article précédent ;

- un projet des travaux comportant, en quadruple exemplaire, les plans, devis descriptif et estimatif, faisant ressortir, notamment, la surface totale construite et la surface habitable, accompagnée du permis de construire ;
- le prix payé pour le terrain lors de l'avant-dernière mutation ;
- un certificat de nationalité française ou, pour les fonctionnaires titulaires de l'État ou de l'Algérie, un certificat de fonctions ;
- une attestation relative à la situation de famille et au nombre d'enfants à charge ;
- la justification, le cas échéant, des qualités donnant droit aux bonifications complémentaires d'intérêt prévues à l'article 10 ;
- l'indication de l'établissement bancaire choisi pour la réalisation de l'opération ;
- pour les immeubles collectifs, l'indication du nombre de parts attribuées à chaque logement et aux locaux commerciaux.

Article 15 : Après examen, la direction des Travaux publics et des transports (service des Constructions nouvelles) transmet le dossier à l'établissement bancaire choisi. Après expertise, par le Crédit foncier de France, la garantie et les bonifications d'intérêt seront accordées dans les conditions précisées par la convention conclue avec le Crédit foncier de France.

Les modalités de l'opération seront précisées dans une lettre de garantie délivrée par les soins du service du Crédit.

Article 16 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables aux demandes déposées en préfecture quinze jours francs après sa publication au *Journal officiel de l'Algérie*.

Article 17 : Les modalités d'application du présent arrêté feront l'objet d'une instruction.

Article 18 : Le secrétaire général du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel de l'Algérie*.

Fait à Alger, le 5 août 1952,
Le gouverneur général de l'Algérie,
Signé : Roger Léonard

Annexe à l'arrêté du 5 août 1952

Questionnaire à annexer à une demande de prêt privé à la construction

(...)

Instruction gubernatoriale n° 3 relative aux prêts privés à la construction (5 août 1952)

L'instruction n° 2 du 20 juin 1951 avait fixé, en dernier lieu, les conditions d'octroi des prêts à la construction, en application de l'arrêté du 20 juin 1951. Ce texte vient d'être abrogé par l'arrêté du 5 août 1952 dont les dispositions doivent permettre une application plus stricte des formules d'encouragement à l'habitat.

Il est apparu nécessaire, en effet, de réserver les crédits disponibles à ce titre à la réalisation du plus grand nombre possible de logements, par des personnes dont la situation possible de logements, par des personnes dont la situation permet de prétendre à la propriété, mais qui ne pourraient réellement le faire sans de larges facilités de crédit, chacun de ces projets devant de ce fait demeurer dans des limites raisonnables.

La présente introduction a pour objet de préciser et commenter les modalités du nouveau régime institué.

(...)

II. – Bénéficiaires – Travaux permettant l’octroi d’un prêt

(...) Par ailleurs, seront écartés ceux qui disposent de revenus supérieurs à un certain niveau, déterminé par la cote de l’impôt complémentaire sur l’ensemble des revenus établi au titre de l’année précédant celle du dépôt de la demande. Le montant de cette cote ne devra pas excéder 100 000 F, quelle que soit la situation de famille des intéressés, ce chiffre étant susceptible de révision par voie d’instruction.

Il est précisé que les personnes ainsi écartées du bénéfice de l’arrêté du 5 août 1952 peuvent rechercher l’octroi d’un crédit à moyen terme dans le cadre de l’arrêté du 13 juillet 1950, modifié par arrêté du 21 juin 1951. (...)

Annexe II – Liste des banques intermédiaires agréées du Trésor, habilitées à intervenir dans les opérations de « prêts privés à la construction »¹ :

- Banque industrielle de l’Afrique du Nord (5, boulevard de la République, Alger)
- Banque nationale pour le commerce et l’industrie (Afrique) (17, boulevard Baudin, Alger)
- Barclay’s Bank (6, rue de la Liberté, Alger)
- Société nouvelle de la compagnie algérienne de crédit et de banque (1 bis, rue Dumont-d’Urville, Alger)
- Crédit algérien (6, rue Jules Ferry, Alger)
- Crédit foncier d’Algérie et de Tunisie (8, boulevard de la République, Alger)
- Société générale du crédit industriel et commercial (12, boulevard Carnot, Alger)
- Société générale (11, boulevard Baudin, Alger)
- Société marseillaise (5, rue Dumont-d’Urville, Alger)
- Worms et C^{ie} (7, boulevard de la République, Alger)
- Caisse algérienne de crédit agricole mutuel (12, boulevard Baudin, Alger)
- Caisse centrale algérienne du crédit populaire (1, rue Charles Péguy, Alger)

Décision du 7 août 1952 relative à l’attribution de prêts complémentaires pour l’accession à la petite propriété

Source : JOA-LD, 25 août 1952, n.p. (coupure dans ANOM, 81F-2201) et *L’Habitat en Algérie. Législation algérienne relative à l’habitat*, Alger, Impr. officielle, 1952, p. 137-139 (ANOM, 81F-2204).

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L’ALGÉRIE

Vu l’article 5 de la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l’Algérie ;

Vu l’arrêté du 4 juillet 1952 modifiant l’arrêté du 10 juillet 1950 relatif au Fonds de dotation de l’habitat ;

Sur la proposition du secrétaire général du gouvernement,

DÉCIDE

Article 1^{er}² : Il peut être accordé sur les ressources du Fonds de dotation de l’habitat :

- 1° des prêts pour acquisition de terrain ;
- 2° des avances administratives ;
- 3° des prêts complémentaires.

Article 2 : Les prêts pour acquisition de terrain peuvent être consentis aux offices et sociétés anonymes simples ou coopératives d’HLM ainsi qu’aux sociétés coopératives agissant en vue de l’accession à la petite propriété en dehors de la législation sur les HLM.

1 Toutes ces banques sont susceptibles de receler des archives intéressant l’histoire de la politique de l’habitat en Algérie.

2 Note dans *L’Habitat en Algérie ...*, *op. cit.*, p. 137 : « Des prêts et avances analogues étaient consentis sur le Fonds de dotation de l’habitat avant la publication de cette décision qui n’a fait que fixer la doctrine en la matière ».

Le montant maximum de ces prêts est fixé à 50 % du prix des terrains à acquérir. Il peut toutefois atteindre la totalité du prix pour les sociétés coopératives faisant appel à la formule dite « castor ». Le taux d'intérêt en est fixé par la commission consultative de l'habitat, sans pouvoir être inférieur à 2 %.

Ces prêts, d'une durée maximum de deux ans, doivent d'autre part être remboursés dès que les bénéficiaires disposent des ressources destinées à couvrir normalement leur programme d'habitat.

Article 3 : Des avances administratives peuvent être accordées aux sociétés coopératives d'HLM et aux sociétés de crédit immobilier au profit de certaines catégories de constructeurs.

Le montant de ces avances, consenties au taux de 0,5 % pour une durée de cinq ans, est limité à la moitié de l'apport personnel normalement exigé des intéressés sans pouvoir excéder :

- 500 000 francs par logement pour les fonctionnaires titulaires de l'État ou de l'Algérie ;
- 100 000 francs par logement pour les titulaires de la carte de combattant, les chefs de famille ayant au moins trois enfants à charge au sens des lois fiscales et les agents des services et collectivités publics qui ne sont pas déjà susceptibles de bénéficier à ce titre d'une avance similaire de leur employeur.

Article 4 : En sus des facilités dont elles pourraient bénéficier avec ou sans l'intervention de l'Algérie, auprès du secteur bancaire privé, les sociétés coopératives d'HLM et les sociétés de crédit immobilier, pourront obtenir au titre du Fonds de l'habitat des prêts complémentaires destinés à combler partiellement la différence entre le plafond absolu, fixé par arrêté ministériel, des prêts qu'elles peuvent solliciter de la Caisse des dépôts et consignations et le chiffre résultant de l'application au prix réel de la construction des pourcentages maxima de prêts fixés par la législation sur les HLM et le crédit immobilier.

Le montant de ces prêts est limité à la moitié de cette différence sans pouvoir excéder 500 000 francs par logement. La durée des prêts est fixée à 30 ans au maximum, le remboursement intervenant, par fractions égales, de la sixième à la trentième année.

Le taux d'intérêt est fixé à 2 %, payable semestriellement. Toutefois, le paiement de l'intérêt correspondant aux cinq premières années est reporté de la sixième à la dixième année.

Article 5 : Au cas où la subvention accordée aux sociétés coopératives agissant en vue de l'accession à la petite propriété en dehors de la législation sur les HLM en vertu de l'article 2, paragraphe a) de l'arrêté du 10 juillet 1950 serait inférieur à 20 %, ces sociétés pourraient obtenir un prêt complémentaire égal à la différence entre la subvention réellement accordée et le cinquième de la dépense afférente au projet présenté.

Le taux d'intérêt de ces prêts, remboursables en dix ans au maximum par fractions annuelles égales, est fixé à 3 %, payable semestriellement.

Article 6 : Le secrétaire général du gouvernement est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel de l'Algérie*.

Arrêté du 15 septembre 1952 fixant les caractéristiques techniques des logements économiques édifiés par les offices et sociétés d'HLM

Source : JORF-LD, 17 septembre 1952, p. 9120 – 9121.

LE MINIS DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME,
LE MINISTRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU BUDGET,

Vu l'article 25 de la loi n° 51-650 du 24 mai 1951¹ et notamment le dernier alinéa, ainsi conçu :

1 Cet article régleme la attribution de prêts de l'État aux organismes d'HLM en vue de permettre la démolition

« Les caractéristiques techniques des logements à édifier dans le cadre de ces dispositions, le prix de revient maximum de ces logements, ainsi que le montant des loyers qui leur seront applicables seront fixés par arrêtés du ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, du ministre des Finances et des affaires économiques et du ministre du budget »,

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Les offices et sociétés d'HLM qui envisagent, dans le cadre des dispositions de l'article 25 de la loi n° 51-650 du 24 mai 1951, la construction de logements économiques destinés principalement au relogement des occupants d'immeubles insalubres à démolir, doivent se conformer, pour l'établissement de leurs projets, aux règles ci-après.

Article 2 : Les immeubles doivent avoir le caractère de bâtiments définitifs, susceptibles d'une durée minimum de soixante-cinq ans dans les conditions d'un entretien normal.

Les organismes soumettront à l'appréciation du ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme les procédés constructifs auxquels ils envisagent de recourir, et justifieront que le coefficient de déperdition calorifique exprimé en calorie-degré-heure par m³ n'est pas supérieur pour chaque bâtiment au chiffre correspondant au tableau ci-après :

	Bâtiment en bande à rez-de-chaussée	Immeuble collectif à étages
Région méditerranéenne	1,8	1,5
Région de l'Est et régions de montagne	1,4	1,1
Autres régions	1,6	1,3

Article 3 : Les logements doivent comporter un équipement comprenant au minimum : une douche installée et un évier ainsi qu'un lavabo, à partir du type E 3 défini ci-après. Ces appareils pourront n'être alimentés qu'en eau froide, mais, dans ce cas, toutes dispositions devront être prises pour faciliter l'installation ultérieure d'un appareil individuel de production d'eau chaude.

Les WC obligatoirement accessibles de l'intérieur du logement et les salles d'eau peuvent être ventilés par gaines.

Article 4 : La hauteur sous plafond est fixée à 2,50 mètres. Pour des bâtiments à rez-de-chaussée avec toiture à une seule pente et plafond rampant, la hauteur minimum est ramenée à 2,25 mètres au point le plus bas.

Article 5 : Les divers types de logements sont définis comme suit :

Type	Programme	Minimum de surface utile totale entre murs et cloisons (en m ²)
E 1	Une pièce principale, salle d'eau avec WC, cuisine	23
E 2	Une pièce principale, une chambre, salle d'eau avec WC ou WC indépendant, cuisine	34
E 3	Une pièce principale, deux chambres, salle d'eau, WC indépendant, cuisine	44
E 3 A	Comme E 3 mais en plus : une chambre non fermée donnant sur la pièce principale, mais éclairée par une fenêtre particulière	50

d'immeubles insalubres et de bâtir des logements de remplacement (*JORF-LD*, 30 mai 1951, p. 5678).

E 4	Une pièce principale, trois chambres, salle d'eau, WC indépendant, cuisine	53
-----	--	----

À titre exceptionnel, un projet peut comporter des logements plus grands que le type E 4 si la composition de certaines familles le justifie. La surface minima admissible est alors majorée de 10 m² par chambre supplémentaire.

Article 6 : Le prix de revient maximum par logement, locaux annexes compris (pour la construction seule et les branchements) est fixé comme suit en valeur 1939 sur la base du Bordereau général des prix forfaitaires applicables en matière de reconstruction immobilière.

Type	Prix de revient maximum
E 1	39 000
E 2	52 000
E 3	64 000
E 3 A	70 000
E 4	75 000
Par pièce supplémentaire au-delà du type E4	10 000

Ces maxima peuvent être relevés de 3 000 F lorsqu'un mode spécial de chauffage s'avère nécessaire.

Article 7 : Le taux des loyers applicables à ces logements sera fixé par un arrêté ultérieur.

Article 8 : Le directeur du Trésor au ministère des Finances et des affaires économiques et le directeur de la construction au ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme sont chargés de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 15 septembre 1952

Le ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, Eugène Claudius-Petit

Le ministre des Finances et des affaires économiques,

Pour le ministre et par délégation, le directeur du cabinet, Henri Yrissou,

Le secrétaire d'État au budget, Jean Moreau

Décret n° 53-200 du 16 mars 1953 modifiant le décret n° 50-899 du 2 août 1950 relatif à l'attribution des prêts garantis par l'État pour la construction d'immeubles d'habitations

Source : JORF-LD, 17 mars 1953, p. 2512-2513.

Les caractéristiques de ces « logements économiques » sont fixées par l'arrêté interministériel du 17 mars 1953 (JORF-LD, 18 mars 1953, p. 2562).

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Sur le rapport du ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, du ministre des Finances et du ministre du Budget,

Vu l'article 39 de la loi n° 50-854 du 21 juillet 1950 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (prêts et garanties),

Vu le décret n° 50-899 du 2 août 1950 relatif à l'attribution des prêts garantis par l'État pour la construction d'immeubles d'habitation¹, modifié par les décret n° 52-57 du 15 janvier 1952² et 52-734 du 7 juin 1952³,

DÉCRÈTE

Article 1^{er} : L'article 2 du décret n° 50-899 du 2 août 1950, modifié par le décret n° 52-57 du 15 janvier 1952, est complété comme suit :

« À titre exceptionnel pour la construction de logements économiques et familiaux conformes à des plans-types fixés par le ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, le montant du prêt pourra atteindre 80 % des dépenses, y compris, le cas échéant, le prix d'acquisition du terrain, dans la limite de maxima fixés par arrêté des ministres intéressés ».

Article 2 : Dans les quatre mois qui suivront la publication du présent décret, les projets répondant aux normes et caractéristiques, notamment de surface et de prix maximum fixées par arrêté des ministres intéressés, pourront être assimilés aux constructions visées à l'article 1^{er} du présent décret.

Article 3 : Le ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, le ministre des Finances et le ministre du Budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 16 mars 1953,
Par le président du conseil des ministres, René Mayer,
Le ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, Pierre Courant
Le ministre des Finances, Maurice Bourgès-Maunoury,
Le ministre du Budget, Jean Moreau

Arrêté interministériel du 17 mars 1953 relatif aux caractéristiques auxquelles doivent répondre les logements économiques et familiaux

Source : *JORF-LD*, 18 mars 1953, p. 2562.

Caractéristiques modifiées par l'arrêté du 8 août 1957 (*JORF-LD*, 11 août 1957, p. 7937-7938) ; montant des prêts modifié par l'arrêté du 8 août 1957 (*JORF-LD*, 11 août 1957, p. 7938).

LE MINISTRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME,
LE MINISTRE DES FINANCES
ET LE MINISTRE DU BUDGET,

Vu les décrets n° 50-898 et 50-899 du 2 août 1950, modifiés par les décrets n° 53-201 et 53-200 du 16 mars 1953,

Vu l'arrêté du 16 mars 1953 modifiant l'arrêté du 2 août 1950 relatif aux primes à la construction,

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Les caractéristiques de surface des logements économiques et familiaux visés aux décrets n° 53-200 et 53-201 du 16 mars 1953 sont les suivantes :

1 Concernant la garantie de l'État pour des prêts à la construction réalisés auprès du Crédit foncier de France (*JORF-LD*, 3 août 1950, p. 8177).

2 Concernant le montant maximal des prêts pour la construction d'habitations (*JORF-LD*, 16 janvier 1952, p. 681).

3 Article 1^{er} : « L'article 1^{er} du décret n° 50-899 du 2 août 1950 est complété comme suit : "L'octroi des prêts prévus à l'alinéa précédent pourra être subordonné à la condition que le prix de revient des constructions projetées ne dépasse pas un maximum déterminé par arrêté du ministre des Finances et des affaires économiques et du ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme » (*JORF-LD*, 27 juin 1952, p. 6398-6399).

Type	Composition du logement	Surface habitable (en m ²)	
		Minimum	Maximum
F2	Deux pièces principales	34	45
F3	Trois pièces principales	44	57
F4	Quatre pièces principales	53	68
F5	Cinq pièces principales	63	82

Article 2 : Les prix de revient maximum de ces logements sont les suivants :

F2	F3	F4	F5
1 250 000 F	1 500 000 F	1 750 000 F	2 000 000 F

Pour les immeubles collectifs, les prix indiqués ci-dessus sont majoré de dix pour cent (10 %). Les prix de revient indiqués ci-dessus comprennent le coût de construction du logement et des locaux annexes à l'exclusion du terrain, de la voirie, des réseaux divers, des branchements et des honoraires.

Article 3 : Dans les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise les prix maxima prévus à l'article 2 sont majorés de dix pour cent (10 %)

Article 4 : Les logements doivent avoir le caractère de logements définitifs, susceptibles d'une durée minimum de 50 ans dans les conditions d'entretien normal. Leur coefficient de déperdition calorifique exprimé en calories – degré – heure par m³ ne doit pas être supérieur au chiffre correspondant au tableau ci-dessous :

	Immeuble à rez-de-chaussée	Immeuble à étages
Région méditerranéenne	1,8	1,5
Région de l'est et régions de montagne	1,4	1,1
Autres régions	1,6	1,3

Article 5 : Les logements doivent comporter l'éclairage électrique et un équipement comprenant au minimum une douche installée, un évier et un lavabo ; les WC doivent être installés à l'intérieur du logement.

Ces conditions d'équipement ne sont pas exigibles dans les communes où, par suite de l'absence de réseaux d'adduction d'eau ou d'assainissement ou d'électricité, leur réalisation nécessiterait des aménagements d'une importance disproportionnée au coût de la construction.

Les logements doivent comporter un bûcher ou un cellier ou une cave partielle.

Article 6 : Le prix d'achat du terrain est, s'il y a lieu, pris en considération pour l'octroi des prêts dans la limite de 12 % des prix maxima indiqués aux articles 2 et 3.

Article 7 : Le directeur général de l'aménagement du territoire, le directeur de la construction, le directeur du Trésor et le directeur du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 17 mars 1953

Le ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, Pierre Courant

Le ministre des Finances, Maurice Bourgès-Maunoury

Le ministre du budget, Jean Moreau

Loi n° 53-318 du 15 avril 1953 facilitant la construction de logements économiques

Source : *JORF-LD*, 16 avril 1953, p. 3530-3532. Ce même *JORF-LD* publie également quatre autres lois relatives à l'habitat (n° 53-319, 53-320, 53-321 et 53-322) ; celles-ci forment le Plan Courant.

Les caractéristiques de ces « logements économiques » sont fixées par l'arrêté interministériel du 17 mars 1953 (*JORF-LD*, 18 mars 1953, p. 2562).

La proposition de décision n° 54-A-18 de l'Assemblée algérienne est « relative à l'application à l'Algérie de cette loi (présentée par M. Benquet-Crevaux) (ANOM, 81F-2206).

Commentaire dans BAKOUCHE André, *Les logements économiques et la résorption des bidonvilles*, tiré à part du JOA-AA, séance du 13 décembre 1953, 20 p. (ANOM, B6773 ; rapport pour le compte de la commission de l'habitat de l'assemblée algérienne)

Après avis du Conseil économique,

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT

(...)

Article 2 : Des avantages particuliers sont accordés sous forme de concours financiers spéciaux pour l'acquisition et l'aménagement des terrains et pour la construction d'habitations qui, par leurs normes, leurs caractéristiques et leur destination sociale, présenteront le caractère de logements économiques. Un arrêté du ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme et du ministre des Finances fixe les normes et caractéristiques ci-dessus, notamment en ce qui concerne la surface, la modulation des dimensions, certains éléments de construction et les prix de revient maxima. Les plans types de ces logements sont fixés par le ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme.

Les logements faisant l'objet de la présente loi seront réalisés notamment avec le concours des organismes d'HLM et de crédit immobilier.

(...)

Article 12 : Les articles 2, 3, 9 et 11 de la présente loi sont applicables à l'Algérie. (...)

La présente loi sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 15 avril 1953,
Par le Président de la République, Vincent Auriol,
Le président du conseil des ministres, René Mayer,
Le garde des sceaux, ministre de la Justice, Léon Martinaud-Déplat
Le ministre de l'Intérieur, Charles Brune,
Le ministre des Finances, Maurice Bourgès-Maunoury,
Le ministre du Budget, Jean Moreau,
Le ministre de l'Agriculture, Camille Laurens,
Le ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, Pierre Courant

Arrêté du 23 novembre 1953 fixant les conditions d'octroi de la garantie de l'Algérie et de bonifications d'intérêt aux emprunts contractés pour la résorption des bidonvilles et la lutte contre le taudis

Source : JOA-LD, 4 décembre 1953, p. 1133-1134 ; versions dact. dans ANF, 19771136-1.

Modification relative au taux d'intérêt (art. 8) par l'arrêté du 24 juin 1954 (version dact. dans ANF, 19771136-1).

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie et notamment ses articles 5 et 17 ;

Vu l'article 73 de la décision n° 53-032 de l'Assemblée algérienne, homologuée par décret du 31 mai 1953 portant fixation des voies et moyens applicables au budget et au plan d'investissements de l'Algérie pour l'exercice 1953-1954.

Le Conseil de gouvernement entendu,

Sur la proposition du Secrétaire général du gouvernement,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Dans la limite fixée par l'article 73 de la décision n° 53-032 de l'Assemblée algérienne susvisée, ou les décisions ultérieures qui le modifieraient, la garantie de l'Algérie des bonifications d'intérêt peuvent être accordées dans les conditions ci-après définies aux emprunts contractés pour la résorption des bidonvilles.

Article 2 : Peuvent bénéficier de ces dispositions :

- les collectivités locales (départements, communes et communes mixtes, syndicats des communes, centres municipaux...)
- les organismes d'HLM (offices, sociétés anonymes et sociétés coopératives d'HLM, sociétés de crédit immobilier) ;
- les sociétés quelles qu'en soient la forme ou la nature juridique.

Ces dernières devront toutefois avoir obtenu à cet effet l'agrément du gouverneur général de l'Algérie.

Les demandes d'agrément devront être accompagnées des statuts, de la liste des dirigeants et de tous documents utiles permettant notamment d'apprécier la situation financière de la société.

Article 3 : Les emprunts garantis devront être uniquement destinés à l'acquisition de terrains, à leur mise en état de viabilité et à la construction de logements destinés à la résorption des bidonvilles.

Ils pourront atteindre la totalité de ces dépenses. La garantie de l'Algérie s'appliquera également aux intérêts et accessoires du capital garanti.

Article 4 : Les normes auxquelles devront répondre les projets sont de l'ordre indiqué ci-après :

100 m² environ de terrain par habitation ainsi répartis :

- 25 m² pour la voirie et les espaces libres ;
- 35 m² pour la surface construite de l'habitation comprenant 2 pièces principales, 1 cuisine et 1 WC.
- 30 à 40 m² pour la cour clôturée et les dégagements.

Le prix de revient des projets toutes dépenses comprises (terrain, voirie, construction, honoraires d'architectes, etc.) ne devra pas dépasser les maxima fixés par décision du gouverneur général de l'Algérie.

Article 5 : Les logements ainsi construits pourront être destinés à la vente ou à la location.

Dans chaque programme, l'administration pourra imposer un pourcentage minimum de logements destinés à la location.

En cas de vente, le remboursement anticipé de la fraction d'emprunt correspondant au logement vendu sera en principe exigé. Toutefois, avec l'accord exprès du gouvernement général de

l'Algérie et de l'établissement prêteur, le vendeur pourra réinvestir le produit de la vente dans d'autres opérations immobilières entrant dans le cadre du présent arrêté.

Dans les mêmes conditions, le remboursement pourra être échelonné pour permettre la vente à terme des logements.

L'administration imposera un maximum aux taux de location et aux prix de vente.

Article 6 : Les organismes intéressés devront rechercher eux-mêmes les capitaux qui leur sont nécessaires auprès de toute établissement de leur choix.

Article 7 : La durée des emprunts ne devra en aucun cas excéder trente ans.

En garantie du remboursement des prêts du paiement des intérêts et frais accessoires, une hypothèque de premier rang devra être consentie au prêteur sur les terrains et les immeubles à construire ou toute sûreté suffisante accordée et les immeubles devront être assurés contre tout risque d'incendie.

Le contrat de prêt devra être soumis à l'approbation de la direction générale des Finances. Toute infraction aux stipulations du contrat ou aux clauses de la décision de garantie ainsi que le changement de destination des locaux entraînerait l'exigibilité immédiate du prêt.

Article 8 : Indépendamment de la garantie, il pourra être accordé par l'Algérie des bonifications d'intérêt calculées comme il est dit à l'article 8 (paragraphe 1), de l'arrêté du 13 juillet 1950, pris en exécution de l'article 30 de la décision n° 50-027 de l'Assemblée algérienne.

Ces bonifications, qui permettront de ramener à 4,5 % au minimum le taux à la charge de l'emprunteur seront versées directement par le gouvernement général de l'Algérie au prêteur sur sa demande, aux échéances fixées par le contrat, au vu de décomptes présentés en triple exemplaire un mois avant cette date.

Article 9 : Les avantages résultant du présent arrêté sont exclusifs des concours accordés en exécution des décisions n° 49-063 (article 8), 50-027 (article 30) et 51-005 (article 11) de l'Assemblée algérienne ou des textes qui les ont complétés ou modifiés.

Article 10 : Les demandes établies pour bénéficier des dispositions ci-dessus devront être adressées au service des Constructions nouvelles accompagnées de tous documents utiles sur le demandeur et ses projets.

Après instruction du dossier par les services du Gouvernement général de l'Algérie une décision d'octroi ou de refus de la garantie et des bonifications d'intérêt prise sous le timbre de la direction générale des Finances précisera les conditions de l'opération.

Article 11 : Les bénéficiaires des dispositions du présent arrêté sont soumis au contrôle technique et financier de l'administration qui pourra, notamment, s'assurer à tout moment de l'état d'avancement des travaux et de leur conformité avec les plans agréés et du respect de l'ensemble des mesures financières prévues.

Le gouvernement général pourra également désigner un commissaire du gouvernement ou un contrôleur financier qui sera placé après de l'emprunteur et disposera des pouvoirs prévus par la législation en vigueur.

L'administration pourra, en outre, si elle le juge utile, faire appel à tous experts de son choix.

Tous les frais résultant de l'application du présent article seront à la charge de l'emprunteur.

Article 12 : Le secrétaire général du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *JOA*.

Alger, le 23 novembre 1953,
Le gouverneur général de l'Algérie,
Signé : Roger Léonard

Loi n° 53-320 du 15 avril 1953 modifiant la législation sur les HLM

Source : *JORF-LD*, 16 avril 1953, p. 3533. Les onze premiers articles sont relatifs aux assurances ou encore aux garanties d'emprunt.

(...)

Article 12 : (...) la législation relative aux HLM intervenue postérieurement au 20 septembre 1947 [est] applicable aux départements algériens. Toutefois, les dispositions fiscales et les dispositions financières intéressant le budget spécial de l'Algérie feront l'objet de décisions de l'assemblée algérienne.

Sous les mêmes réserves, et sauf disposition contraires, les modifications qui seront apportées à la législation HLM s'appliqueront de plein droit à l'Algérie.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 15 avril 1953,
Par le Président de la République, Vincent Auriol
Le président du conseil des ministres, René Mayer
Le garde des sceaux, ministre de la Justice, Léon Martinaud-Déplat
Le ministre de l'Intérieur, Charles Brune,
Le ministre des Finances, Maurice Bourgès-Maunoury
Le ministre du Budget, Jean Moreau
Le ministre de l'Agriculture, Camille Laurens
Le ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, Pierre Courant

Décret n° 54-346 du 27 mars 1954 fixant les conditions d'attribution des logements des organismes d'HLM

Source : *JORF-LD*, 28 mars 1954, p. 2972-2973 et *JOA-LD*, 4 mai 1954, p. 390-391 (coupure dans ANOM, GGA-12CAB-147).

Modifié par le décret n° 55-1037 du 26 juillet 1955 (*JORF-LD*, 5 août 1955, p. 7839-7843 ; avec arrêté, circulaire et questionnaire à remplir par le « chef de famille » postulant) et par le décret n° 58-1470 du 31 décembre 1958 (*JORF-LD*, 4 janvier 1959, p. 274). Application de ce dernier en Algérie avec l'arrêté gubernatorial du 31 décembre 1959 (*RAA-Algérie*, 19 janvier 1960, p. 161).

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Sur le rapport du ministre de la Reconstruction et du logement, du ministre des Finances et des affaires économiques, du ministre de l'Intérieur et du ministre de la Santé publique et de la population,

Vu la loi du 5 décembre 1922 portant codification des lois sur les HLM et la petite propriété,

Vu la loi du 13 juillet 1928 établissant un programme de constructions à loyer modéré et de logements en vue de remédier à la crise de l'habitation,

Vu la loi n° 47-1686 du 3 septembre 1947 modifiant la législation sur les HLM et instituant un régime provisoire des prêts,

Vu la loi n° 51-650 du 24 mai 1951 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1951 (réparation des dommages de guerre et construction), et notamment ses articles 10, 13 et 25,

Vu la loi n° 53-80 du 7 février 1953 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1953, et notamment l'article 69,

Vu le décret n° 53-984 du 30 septembre 1953 tendant à faciliter le relogement des occupants d'immeubles expropriés,

Vu l'avis du comité permanent du Conseil supérieur des organismes d'HLM, en date des 17 et 27 novembre 1953,

DÉCRÈTE

Article 1^{er} : Le bénéfice de la législation sur les HLM est réservé aux personnes physiques peu fortunées et notamment aux travailleurs vivant principalement de leur salaire. Un arrêté du ministre des Finances et des affaires économiques, du ministre de la Santé publique et de la population et du ministre de la Reconstruction et du logement fixera le plafond des ressources de l'ensemble des personnes vivant au foyer, compte tenu des personnes à charge.

Article 2 : L'attribution des logements mis en location par les offices publics et les sociétés d'HLM est subordonnée aux conditions d'occupation minima suivantes :

Logements de 2 pièces.....	2 personnes
Logements de 3 pièces.....	4 personnes
Logements de 4 pièces.....	5 personnes
Logements de 5 pièces.....	6 personnes

Peuvent seuls être compris au nombre des personnes occupant le local :

Le chef de famille et son conjoint et plus généralement les personnes à leur charge au sens de la loi n° 46-1835 du 22 août 1946 ;

Les ascendants et descendants ;

Les alliés au premier degré.

Article 3 : Dans les villes de plus de 10 000 habitants, les candidats à l'attribution d'un logement destiné à la location simple dans les HLM font l'objet d'un système de notation fixé par arrêté du ministre de la Reconstruction et du logement, du ministre de l'Intérieur et du ministre de la santé publique et de la population.

Ce système est fondé, notamment, sur les conditions dans lesquelles sont logés les demandeurs et sur la composition de leur famille.

Toutefois, les dispositions des deux premiers alinéas du présent article, ainsi que celles des articles 4 à 8 ci-après, ne sont applicables aux organismes gérant, dans la commune considérée, un patrimoine total de moins de 100 logements, que s'il existe dans la même commune un autre organisme y gérant un nombre de logements supérieur à cette limite.

Le nombre de logements à prendre en considération pour apprécier l'importance de l'organisme comprend les logements gérés et les logements à construire, ces derniers à dater de la signature du contrat de prêt consenti à l'office ou à la société pour la réalisation de son programme de construction.

Article 4 : La liste de classement des candidats est arrêtée et publiée par le conseil d'administration de l'office ou de la société d'HLM le 1^{er} octobre de chaque année pour l'année suivante et pour la première fois avant le 1^{er} mai 1954 pour les logements à attribuer à partir du 1^{er} juillet 1954.

Dans le cas où le conseil d'administration d'un office désigne une sous-commission prise parmi ses membres pour procéder à l'établissement de la liste de classement susvisée, celle-ci doit être composée en nombre égal :

D'administrateurs, nommés par le préfet et n'appartenant pas à l'une des catégories ci-après ;

D'administrateurs désignés par le conseil municipal, par le syndicat de communes ou par le conseil général ;

D'administrateurs élus par les institutions prévues à l'article 10 de la loi du 5 décembre 1922.

La sous-commission est complétée par un des représentants des locataires au sein du conseil d'administration. Elle est présidée par le président de l'office public d'HLM ou par un administrateur désigné par lui.

Article 5 : La liste prévue à l'article 4 ci-dessus comprendra un nombre de candidats excédant d'au moins 50% le nombre de logements susceptibles d'être mis en location ; ces candidats devront remplir les conditions définies aux articles 1^{er} et 2 ci-dessus.

Le classement des candidats est effectué, sur cette liste, dans l'ordre décroissant du nombre total de points attribués à chacun d'eux conformément à l'article 3.

Toutefois, les conseils d'administration des offices publics et des sociétés d'HLM peuvent ne pas inscrire, sur la liste de classement, les candidats qui s'avéreraient, après enquête, soit incapables de jouir des lieux paisiblement et en bon père de famille, soit hors d'état d'acquitter le montant du loyer et de ses accessoires, compte tenu de l'octroi éventuel des allocations logement.

La liste de classement mentionnant le nom, l'adresse, la situation de famille et le nombre de points des candidats retenus est affichée de façon permanente et apparente dans un local ouvert au public, au siège social de l'office ou de la société.

Article 6 : Les logements disponibles sont offerts aux candidats compte tenu de la composition de leur famille dans l'ordre de la liste de classement et sous réserve, s'il y a lieu, des conventions régulièrement intervenues en vue du financement de la construction.

Toutefois, dans une limite maximum de 10 % des logements mis annuellement en location, des attributions peuvent être offertes à des candidats qui ne figureraient pas sur la liste prévue à l'article 4, mais dont le logement répondrait à une nécessité particulièrement urgente d'ordre social, d'ordre économique ou d'intérêt général.

Un délai de quinze jours est accordé aux candidats auquel un logement est offert pour faire connaître leur acceptation ou leur refus ; le défaut d'une réponse dans le délai imparti équivaut à un refus.

La liste des attributaires ayant accepté est affichée selon les formes prévues à l'article 5, avec indication de la situation et du type de logements attribués, un mois avant la signature de location.

Article 7 : Les candidats qui s'estimeraient lésés en matière de classement ou d'attribution peuvent saisir de leurs observations la commission prévue à l'article 8 ci-après, dans un délai d'un mois après la date de l'affichage en matière de classement, quinze jours après la date de l'affichage en matière d'attribution.

Article 8 : Ces observations sont portées devant une commission départementale présidée par le président du comité de patronage siégeant au chef-lieu du département et comprenant en outre :

Un administrateur des offices publics d'HLM désigné par le comité de patronage ;

Un administrateur des sociétés d'HLM désigné par le comité de patronage ;

Le représentant des caisses d'allocations familiales au comité de patronage ;

Le représentant de l'union départementales des associations familiales au comité de patronage ;

Le représentant du conseil départemental d'hygiène au comité de patronage ;

Le directeur des services départementaux du ministère de la Reconstruction et du logement et le directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale ou leurs représentants y assistent à titre consultatif, ainsi que, dans la Seine, un fonctionnaire de la préfecture de la Seine, désigné par le préfet.

Le comité de patronage désigne comme suppléant un administrateur d'office d'HLM et un administrateur de société d'HLM, qui remplacent le titulaire correspondant lorsque celui-ci est empêché ou que des contestations visant son organisme sont examinées par la commission.

Si le nombre de contestations le rend nécessaire, le préfet, sur proposition du comité de patronage, peut installer une ou plusieurs autres commissions où sont représentés les mêmes organismes et administrations. Elle est présidée par un membre du comité de patronage désigné par le président de ce comité.

En cas de partage égal des voix, le président de la commission a voix prépondérante.

Le secrétariat de la commission est assuré par le secrétariat du comité de patronage.

La commission a le droit de se faire communiquer tous documents détenus par l'organisme qui pourraient faciliter ses travaux et de faire procéder à toutes enquêtes.

Les propositions de la commission, si elles sont favorables au réclamant, sont soumises, par le président, au préfet ; ce dernier, s'il le juge utile, invite les organismes à s'y conformer et en informe les intéressés.

Article 9 : Les locaux commerciaux ou artisanaux mis en location par les offices publics et les sociétés d'HLM sont attribués aux personnes physiques ou morales devant exercer une activité commerciale ou artisanale répondant aux besoins du groupe d'habitation. Ils sont attribués aux candidats les plus offrants dans les conditions qui seront fixées par un arrêté du ministre de la Reconstruction et du logement. Cet arrêté fixera notamment les conditions auxquelles une préférence sera donnée aux candidats appartenant aux catégories suivantes :

a) Les commerçants ou artisans sinistrés qui n'ont pas eu la possibilité d'obtenir un local dans les immeubles construits en remplacement de ceux où se trouvaient leurs anciens locaux ;

b) Les commerçants ou artisans qui exerçaient leur activité dans des locaux acquis ou expropriés à la suite d'une déclaration d'utilité publique prononcée au profit d'un service public et qui sont contraints à vider les lieux.

Article 10 : Le présent décret est applicable à tous les logements mis en location et à tous les locaux commerciaux ou artisanaux quelle que soit la date de construction.

Il entrera en vigueur à compter du 1^{er} avril 1954 sous réserve des dispositions prévues au premier alinéa de l'article 4 ci-dessus.

Il n'est pas applicable :

À l'exception des articles 1^{er} et 2, aux opérations de relogement des habitants d'immeubles faites dans les conditions prévues par l'article 25 de la loi n° 51-650 du 24 mai 1951 ;

À l'exception des articles 1^{er} et 2, aux logements construits en application de l'article 13 de la loi n° 51-650 du 24 mai 1951, modifié par l'article 69 de la loi n° 53-80 du 7 février 1953 et destinés aux fonctionnaires et agents de l'État, civils et militaires ;

À l'exception de l'article 2, aux opérations de relogement des expropriés faites dans les conditions prévues par les articles 1^{er} et 2 du décret n° 53-984 du 30 septembre 1953 ;

À l'exception de l'article 1^{er}, aux opérations de location-vente, de location-attribution et de prêts hypothécaires ;

À l'exception de l'article 1^{er}, aux opérations d'HLM effectuées sans le concours financier de l'État.

Article 11 : Le ministre de la Reconstruction et du logement est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 27 mars 1954

Par le président du Conseil des ministres, Joseph Laniel

Le ministre de la Reconstruction et du logement, Maurice Lemaire

Le ministre de l'Intérieur, Léon Martinaud-Déplat,

Le ministre des Finances et des affaires économiques, Edgar Faure

Le ministre de la Santé publique et de la population, Paul Coste-Floret

Arrêté interministériel du 27 mars 1954 fixant un barème pour l'attribution des logements d'HLM

Source : JORF-LD, 28 mars 1954, p. 2974 et JOA-LD, 4 mai 1954, p. 393 (coupure dans ANOM, GGA-12CAB-147).

LE MINISTRE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT,
LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Vu le décret n° 54-346 du 27 mars 1954 fixant les conditions d'attribution des logements des organismes d'HLM ;

Vu l'avis du Comité permanent du Conseil supérieur des organismes d'HLM en date des 17 et 27 novembre 1953,

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Les demandes de logements présentées aux organismes d'HLM pratiquant la location simple font l'objet d'un classement conformément aux articles 3, 4 et 5 du décret n° 54-346 du 27 mars 1954, en tenant compte notamment de la situation actuelle des foyers du point de vue du logement et de la composition familiale.

Article 2 : La composition actuelle des foyers du point de vue du logement fait l'objet des notes suivantes :

Foyers vivant en dehors d'un habitat normal : sous tente, sous abri, dans une cave, une carrière, etc.....	20 points
Foyers résidant dans un centre d'hébergement et logés à l'hôtel ou en garni.....	16 points
Foyers habitant des immeubles qui font l'objet d'un arrêté portant interdiction d'habiter et qui sont déclarés :	
En état de péril.....	15 points
Insalubres.....	14 points
Foyers expulsés de leur logement par décision de justice pour l'exécution de laquelle le concours de la force publique a été demandée (sous réserve que cette expulsion ne soit pas due à l'inexécution des obligations ou à l'immoralité).....	12 points
Autres foyers.....	2 points

Article 3 : Si la situation actuelle d'un foyer du point de vue du logement relève à la fois de plusieurs des rubriques reprises à l'article 2 ci-dessus, ce foyer reçoit la note afférente à celle de ces rubriques qui bénéficie du plus grand nombre de points.

Article 4 : Si les différents membres d'un même foyer demandeur sont contraints, par l'insuffisance de logement, de vivre depuis plus d'un an dans des communes différentes, la note afférente au foyer du chef de famille est majorée de 4 points. Cette majoration est augmentée d'un point pour chaque année supplémentaire de séparation.

Article 5 : Si un foyer habite un logement trop éloigné du lieu de travail du chef de famille, la note afférente à ce foyer est majorée de 2 points. Un arrêté du préfet définira, selon les agglomérations, l'éloignement minimum à prendre en considération pour l'attribution de cette majoration.

Article 6 : Une note de surpeuplement est ajoutée à la note obtenue par application des articles 2,3, 4 et 5 ci-dessus, dans les conditions suivantes :

Si l'occupation moyenne par pièce habitable de plus de 7 m ² est supérieure à deux personnes.....	2 points
Si cette moyenne est supérieure à trois personnes.....	3 points
Si cette moyenne est supérieure à quatre personnes.....	4 points et ainsi de suite

Article 7 : Une note de cohabitation égale à 2 est ajoutée à la note obtenue par application des articles 2,3, 4, 5 et 6 ci-dessus si le foyer demandeur réside avec une ou plusieurs autres familles dans les mêmes locaux d'habitation.

Article 8 : Un coefficient de composition familiale est attribué à chaque foyer demandeur. Ce coefficient est égal à la somme des points attribués à chacun des membres du foyer (tel qu'il est défini à l'article 2 du décret n° 54-346 du 27 avril 1954), à raison de 2 points pour chaque personne âgée de plus de 15 ans et de 1 point pour chaque personne âgée de moins de 15 ans.

Article 9 : La note obtenue par application des articles 2 à 7 ci-dessus est multipliée par le coefficient de composition familiale défini à l'article 3 ci-dessus. Le produit ainsi obtenu constitue la note de classement de chaque foyer demandeur.

Article 10 : Les chefs de famille pensionnés de la loi du 31 mars 1919 ayant un taux d'invalidité de 100 % bénéficient sur la note de classement définie à l'article 9 ci-dessus d'une bonification égale à 5 points.

Article 11 : Lorsque plusieurs foyers bénéficient de la même note de classement, la priorité est accordée au bénéfice de l'ancienneté de la demande déposée auprès de l'organisme.

Article 12 : Pour les logements faisant l'objet d'une première attribution après le 1^{er} juillet 1954, le système défini ci-dessus sera appliqué à l'intérieur de chacun des contingents dont bénéficient, pour le logement de leur personnel ou de leurs ressortissants, certaines personnes de droit privé à raison de leur intervention dans le financement des constructions. Ces personnes auront, toutefois, la possibilité de présenter les candidats de leur choix dans la limite de 20 % du contingent qui leur est attribué.

Article 13 : En cas de fausse déclaration, le demandeur est rayé de la liste de classement.

Article 14 : Le directeur de la Construction au ministère de la Reconstruction et du Logement est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 27 mars 1954

Le ministre de la Reconstruction et du Logement, Maurice Lemaire

Le ministre de l'Intérieur, Léon Martinaud-Deplat

Le ministre de la Santé publique et de la population, Paul Costes-Floret

Décret n° 54-362 du 31 mars 1954 relatif à la réalisation de logements économiques de première nécessité

Source : JORF-LD, 1^{er} avril 1954, p. 3114.

LE PRÉSIDENT ET LE CONSEIL DES MINISTRES,

Sur le rapport du ministre des Finances et des affaires économiques, du ministre de la Reconstruction et du logement et du ministre de l'Intérieur,

Vu le décret du 30 octobre 1935 portant obligation du versement de l'intégralité du capital pour la constitution des sociétés de crédit immobilier et rendant obligatoire le recours à l'adjudication,

Vu le décret n° 53-846 du 18 septembre 1953 tendant à l'abaissement du prix de la construction à l'amélioration de la productivité, à l'accélération des chantiers,

Vu la loi du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier,

Le conseil d'État entendu,

Le conseil des ministres entendu,

DÉCRÈTE

Article 1^{er} : À titre exceptionnel et pendant une période qui prendra fin le 1^{er} octobre 1954, le ministre de la Reconstruction et du logement est autorisé à ouvrir un ou plusieurs concours en vue de la réalisation par les organismes d'habitations à loyer modéré de logements économiques de première nécessité.

L'examen des références, garanties et prix offerts par les concurrents ainsi que le classement des propositions des entreprises sont opérées par un jury dont la composition est fixée par arrêté du ministre de la Reconstruction et du logement.

Article 2 : Les marchés de travaux sont passés à la suite du ou des concours visés à l'article précédent, par les organismes d'habitations à loyer modéré, avec les entreprises, groupements d'entreprises ou équipes de techniciens dont les projets auront été retenus. Ils sont conclus par voie d'entente directe dans la limite des prix fixés auxdits projets.

Article 3 : Le ministre de la Reconstruction et du logement, le ministre des Finances et des affaires économiques et le ministre de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mars 1954,

Par le président du Conseil des ministres, Joseph Laniel

Le ministre de la Reconstruction et du logement, Maurice Lemaire,

Le ministre de l'Intérieur, Léon Martinaud-Déplat,

Le ministre des Finances et des affaires économiques, Edgar Faure

Arrêté gubernatorial du 16 avril 1954 fixant les avantages particuliers accordés pour la construction de logements économiques

Source : ANOM, 81F-2208 (dact., 4 p.)

À comparer à l'arrêté interministériel du 17 mars 1953.

Le rapport d'André Bakouche intitulé *Les logements économiques et la résorption des bidonvilles*, tiré à part du JOA-AA, séance du 13 décembre 1953, 20 p. (ANOM, B6773 ; rapport pour le compte de la commission de l'habitat de l'assemblée algérienne) est le socle de cet arrêté-là.

Modifié par l'arrêté gubernatorial du 20 décembre 1954.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie et notamment son article 9,

Vu la loi n° 53-318 du 15 avril 1953 facilitant la construction de logements économiques et notamment ses articles 2 et 12,

Vu l'article 10 de la décision n° 54-014 de l'Assemblée algérienne homologuée par décret du 4 février 1954,

Vu l'arrêté du 13 juillet 1950, modifié par arrêté du 21 juin 1951 fixant la garantie de l'Algérie aux emprunts pour la construction,

Vu l'arrêté du 15 février 1951, modifié par arrêté du 4 juillet 1952, concernant les conditions d'attribution de bonifications forfaitaires d'intérêt pour favoriser la construction,

Vu l'arrêté du 21 mars 1952 relatif aux bonifications forfaitaires d'intérêt,

Vu l'arrêté du 5 août 1952 fixant les conditions d'attribution de prêts pour la construction de logements,

Le conseil de gouvernement entendu,

Sur la proposition du secrétariat général du gouvernement,

ARRÊTE

Titre 1^{er}

Caractéristiques des logements

Article 1^{er} : Pour bénéficier des avantages prévus au titre II ci-après, les logements économiques devront répondre aux caractéristiques suivantes :

Composition du logement	Surfaces habitables (m ²)	
	Minima	Maxima
Deux pièces principales	35	45
Trois pièces principales	44	57
Quatre pièces principales	53	68
Cinq pièces principales	63	82
Six pièces principales	77	96

Ne pourront être considérés comme logements économiques ceux composés de plus de six pièces principales.

Pour l'application du présent article, la surface habitable sera déterminée dans les conditions prévues par l'article 5 de l'arrêté du 15 février 1951 susvisé.

Article 2 : Les prix de revient maximum de ces logements sont les suivants :

Deux pièces principales	1 250 000 F
Trois pièces principales	1 500 000 F
Quatre pièces principales	1 750 000 F
Cinq pièces principales	2 000 000 F
Six pièces principales	2 400 000 F

Ces prix comprennent le coût de la construction du logement et des locaux annexes à l'exclusion du terrain, de la voirie, des réseaux divers, des branchements et des honoraires. En ce qui concerne les immeubles collectifs, ces prix sont majorés de 10 %. Toutefois, pour les mêmes immeubles, les prix de revient déterminés conformément aux alinéas précédents ne devront pas aboutir à un prix au m² construit supérieur à 23 000 F.

Article 3 : Les logements doivent avoir le caractère de logements définitifs, susceptibles d'une durée minimum de 50 ans dans des conditions d'entretien normal. Leur coefficient de déperdition calorifique exprimé en calories – degré-heure, par m³, compte tenu d'un renouvellement horaire d'air égal à une fois le volume par heure, ne peut pas être supérieur au chiffre correspondant au tableau ci-dessous :

	Logements à rez-de-chaussée isolés ou jumelés	Logements jumelés à deux niveaux et logements à rez-de-chaussée en bandes	Bandes de deux niveaux au moins et immeubles collectifs
Région littorale et sublittorale	2,2	1,8	1,5
Atlas tellien et régions des hautes plaines	2	1,6	1,3

La hauteur sous plafond des pièces principales ne doit pas être inférieure à 2,70 mètres.

Article 4 : Les logements doivent comporter l'éclairage électrique et un équipement comprenant au minimum une douche installée, un évier et un lavabo, les WC doivent être installés à l'intérieur du logement.

Des dérogations pourront toutefois être accordée notamment dans les centres ou par suite de l'absence de réseaux d'adduction d'eau ou d'assainissement ou d'électricité, la réalisation de ces équipements nécessiterait des aménagements disproportionnés au coût de la construction.

Titre II

Avantages accordés pour la construction de logements économiques

Chapitre 1^{er} – Prêts à la construction

Article 5 : Par dérogation à l'article 5 de l'arrêté du 5 août 1952, des prêts pourront être accordés pour la construction de logements économiques dont la surface habitable sera comprise entre 35 et 45 m².

Article 6 : La durée maximum des ouvertures de crédit à la construction fixée à 3 ans par l'article 9 de l'arrêté du 5 août 1952 est portée à 5 ans pour les opérations concernant les logements économiques.

La durée du prêt à long terme pourra excéder 20 ans, sans qu'additionnée à la durée réelle de l'ouverture du crédit elle puisse dépasser 25 ans. Les emprunteurs désirant bénéficier d'une avance de crédit d'une durée supérieur à trois ans devront en formuler la demande expresse lors du dépôt de leur dossier définitif auprès du service des Constructions nouvelles du gouvernement général de l'Algérie.

Chapitre 2 – Emprunts pour la construction

Article 8 : Par dérogation à l'article 8 de l'arrêté susvisé du 13 juillet 1950, modifié par l'arrêté du 21 juin 1951, le taux à la charge de l'emprunteur pourra être ramené à 2,50 % s'il construit des logements économiques au sens du titre I^{er} du présent arrêté.

Chapitre 3 – Bonifications forfaitaires d'intérêt

Article 9 : Le montant des bonifications forfaitaires d'intérêt portée à 700 F par l'arrêté du 31 mars 1952 est fixé exceptionnellement à 1 000 F au m² de surface habitable en faveur de la construction de logements économiques.

Article 10 : Ce taux sera applicable aux logements répondant aux caractéristiques fixées au titre I^{er} sur la décision définitive d'attribution des bonifications forfaitaires n'est pas intervenue à la date de la publication du présent arrêté. Les personnes désirant bénéficier du régime transitoire prévu à l'alinéa précédent devront sous peine de forclusion en faire la demande à la préfecture du lieu de construction avant la notification de la décision définitive et, en toute hypothèse, le 30 juin 1954 au plus tard.

Article 11 : Le secrétaire général du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel de l'Algérie*.

Alger, le 16 avril 1954
Le gouverneur général de l'Algérie,
Signé : Roger Léonard

Décret n° 54-1119 du 10 novembre 1954 instituant des mesures destinées à faciliter le logement des fonctionnaires

Source : JORF-LD, 16 novembre 1954, p. 10762 ; avec rectificatif publié au JORF-LD, 18 novembre 1954, p. 10847 (exemplaire dact. dans ANOM, 81F-2201). L'exposé des motifs, rappelant les mesures déjà prises pour faciliter le logement des fonctionnaires, n'est pas reproduit ici.

Une note – de la direction des Travaux publics et des transports, destinée au secrétaire général adjoint de la délégation générale du gouvernement – précise : « (...) Ces dispositions sont applicables en Algérie, mais uniquement en ce qui concerne les fonctionnaires civils et militaires de l'État. Des programmes ont d'ailleurs été réalisés ou sont en cours de réalisation suivant cette formule [avec le système des conventions mis en place par ce décret n° 54-1119] sur ce territoire [l'Algérie] par les sociétés ci-parès : SOFITECA en particulier construction de gendarmeries ; CIA qui agit pour le compte de la CILOF ; SAFEI, construction de logements pour CRS » (ANOM, GGA-14CAB-39 ; note signée par le sous-directeur, Frédéric Selnet ; citation p. 2-3).

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Sur le rapport du ministre des Finances, des affaires économiques et du plan, du ministre des Travaux publics, du Logement et de la reconstruction, du ministre de la Défense nationale et des forces armées, du secrétaire d'État aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'État à la présidence du conseil,

Vu la loi n° 54-809 du 14 août 1954 autorisant le gouvernement à mettre en œuvre un programme d'équilibre financier, d'expansion économique et de progrès social,

Le conseil d'État entendu,

Le conseil des ministres entendu,

DÉCRÈTE

Article 1^{er} : En vue de faciliter la construction de logements destinés à la location au profit des fonctionnaires ou agents de l'État et des établissements publics de l'État visés au décret n° 53-702 du 9 août 1953, [les ministères cités dans les considérants] sont autorisés à passer des conventions dans des conditions qui seront fixées par décret pris sur le rapport [des ministères cités dans les considérants ainsi que du secrétaire d'État chargé de la fonction publique], avec des organismes et sociétés de construction qui s'engageront à réserver, en contrepartie de la contribution de l'État ou des établissements publics de l'État, des logements destinés à être loués aux fonctionnaires ou agents visés ci-dessus.

(...)

Fait à Paris, le 10 novembre 1954,

Par le président du conseil des ministres, Pierre Mendès-France

Le ministre des Travaux publics, du logement et de la reconstruction, Jacques Chaban-Delmas

Le ministre de la Défense nationale et des forces armées, Emmanuel Temple

Le ministre des Finances, des affaires économiques et du plan, Edgar Faure

Le secrétaire d'État aux finances et aux affaires économiques, Gilbert Jules

Décret n° 54-1120 du 10 novembre 1954 relatif à la construction et à l'entretien des logements

Source : JORF-LD, 16 novembre 1954, p. 10763.

Ce décret « annonce "l'opération million" » selon JORF-Avis et rapports du Conseil économique, 1955-5, 15 mars 1955, p. 189-199, ici p. 191 (séance du 8 mars 1955 ; s'y reporter, *infra*).

Exposé des motifs

(...)

En vue d'accentuer l'orientation sociale de l'activité des organismes d'HLM et de remédier à l'acuité de la crise du logement particulièrement sensible dans les grandes agglomérations, il est envisagé de réaliser à partir de 1955, avec la garantie des collectivités locales, des programmes d'immeubles locatifs qui seraient mis en œuvre selon des modalités techniques permettant d'obtenir des prix de revient à la portée des familles les plus modestes.

La réalisation de tels programmes apparaît nécessaire pour répondre aux besoins de logements qui pourront résulter de la politique d'adaptation de l'industrie et de décentralisation industrielle que tendent à faciliter les mesures prévues par le décret du 14 septembre 1954.

Ces programmes permettraient également, en assurant le relogement des occupants de constructions provisoires édifiées à l'emplacement des immeubles à reconstruire, de poursuivre des opérations de reconstruction dans un certain nombre de villes sinistrées. De même, ils assureraient, dans une certaine mesure, le relogement des occupants de baraquements en mauvais état dont l'entretien représente une charge financière importante pour l'État.

(...)

[suivent des modifications à divers articles du Code de l'urbanisme]

Décret n° 54-1247 du 17 décembre 1954 portant fixation d'un programme de construction de logements

Source : JORF-LD, 21 décembre 1954, p. 11973 – 11974.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Sur le rapport du ministre du logement et de la reconstruction et du ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu le code de l'urbanisme et de l'habitation ;

Vu la loi du 14 août 1954 autorisant le gouvernement à mettre en œuvre un programme d'équilibre financier, d'expansion économique et de progrès social ;

Vu le décret n° 54-951 du 14 septembre 1954 tendant à faciliter l'adaptation de l'industrie, le reclassement de la main-d'œuvre et la décentralisation industrielle ;

Le Conseil d'État entendu ;

Le conseil des ministres entendu ;

Après avis conforme de la commission des finances de l'Assemblée nationale et avis de la commission des finances du Conseil de la République,

DÉCRÈTE :

Article 1^{er} : Pour assurer la continuité des programmes de construction d'HLM et dans le cadre du total des autorisations de programme qui seront accordées par chaque loi de finances, des autorisations de programmes fixées à 255 milliards de francs sont d'ores et déjà ouvertes au ministre chargé du logement et de la reconstruction, et utilisables par tranches annuelles de 85 milliards de francs en 1955, 1956 et 1957.

Ces programmes s'appliqueront à concurrence :

De 200 milliards de francs à des opérations de construction d'HLM à usage locatif dont 75 milliards de francs à des opérations à réaliser comme il est dit au 3^e alinéa de l'article 19 de la loi du 24 mai 1951 ;

De 55 milliards de francs à des opérations d'accession à la propriété réalisées par des sociétés coopératives d'HLM et les emprunteurs des sociétés de crédit immobilier.

Dans la limite d'un montant annuel de 1 milliard de francs pour 1955, 1,5 milliard de francs pour 1956 et 2 milliards de francs pour 1957, ces autorisations de programme seront affectées par priorité et jusqu'au 1^{er} octobre de chaque année aux opérations de modernisation ou d'aménagement ainsi que d'acquisition et de réparation d'immeubles situés dans les localités de moins de 2 000 habitants agglomérées au chef-lieu.

Les modalités de réalisation des programmes visés ci-dessus seront fixées par le ministre chargé du logement et de la reconstruction.

Article 2 : En vue de permettre, dans les centres où sévit particulièrement la crise du logement, la réalisation de programmes continus de construction de logements bénéficiant de primes à la

construction et notamment de programmes de logements destinés à la location, le ministre chargé du logement et de la reconstruction est autorisé à prendre, après avis d'une commission dont la composition est fixée par le décret prévu à l'article 257 du code de l'urbanisme et de l'habitation, des décisions d'octroi de primes imputables sur les autorisations des lois de finances de 1955, 1956 et 1957 dans les limites respectives de 1,5, 2 et 3 milliards de francs.

Les modalités particulières de réalisation des programmes visés à l'alinéa ci-dessus seront fixées par le ministre chargé du logement et de la reconstruction et le ministre des finances, des affaires économiques et du plan.

Le bénéfice des primes accordées pour la réalisation des programmes prévus à l'alinéa précédent restera acquis aux constructions édifiées dans le cadre de ces programmes, dès lors que ces constructions seront conformes aux normes et règlements en vigueur, lors de la prise en considération desdits programmes nonobstant toutes modifications qui auront pu intervenir dans ces normes ou règlements.

Article 3 : Les programmes de construction envisagés dans une même ville en application des articles précédents, ainsi que les projets de construction appelés à bénéficier des primes ou des prêts de l'État, seront coordonnés par le ministre chargé du logement en fonction des besoins en logement à satisfaire.

Article 4 : Au titre des opérations du fonds national d'aménagement du territoire (section A), le ministre chargé du logement et de la reconstruction est autorisé à engager, pour chacune des années 1955 et 1956, un programme d'opérations de 10 milliards imputables sur les autorisations de découvert qui seront accordées par les lois de finances des exercices 1955, 1956 et 1957.

Article 5 : Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le ministre du logement et de la reconstruction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Paris, le 17 décembre 1954

Par le président du conseil des ministres, Pierre Mendès-France

Le ministre du logement et de la reconstruction, Maurice Lemaire

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, Edgar Faure

Arrêté du 20 décembre 1954 modifiant l'arrêté du 16 avril 1954 fixant les avantages particuliers accordés pour la construction de logements économiques

Source : ANOM, 81F-2208 et ANOM, GGA-11CAB-11 (dact., 1 p.) ; *JOA-LD*, 31 décembre 1954, p. 1187.

Correctif publié dans le JOA-LD du 1^{er} février 1955, p. 202 (modification du tableau des prêts maximaux fixés par l'arrêté du 5 août 1952 ; une coupure est présente dans ANOM, 81F-2201).

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie et notamment son article 9,

Vu la loi n° 53-318 du 15 avril 1953 facilitant la construction de logements économiques et notamment ses articles 2 et 12,

Vu l'article 10 de la décision n° 54-014 de l'Assemblée algérienne homologuée par décret du 4 février 1954,

Vu l'arrêté du 5 août 1952 fixant les conditions d'attribution de prêts pour la construction de logements économiques,

Le conseil de gouvernement entendu,

Sur la proposition du secrétariat général du gouvernement,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est ajouté à l'arrêté du 16 avril 1954 susvisé un article ainsi conçu :

« Article 5bis : Par dérogation à l'article 4 de l'arrêté du 5 août 1952, modifié par l'article 1^{er} de l'arrêté du 20 décembre 1954 et à titre exceptionnel, le montant du crédit ou du prêt à long terme pourra atteindre, pour la construction de logements économiques, 80 % du prix de revient réel de la construction, terrain, honoraires et frais accessoires compris ».

Article 2 : Le secrétaire général du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel de l'Algérie*.

Alger, le 20 décembre 1954
Pour le gouverneur général de l'Algérie,
Le secrétaire général du gouvernement,
Signé : Maurice Cuttoli

Arrêté du 30 décembre 1954 fixant les conditions générales d'attribution de prêts pour la construction de logements sur le Fonds de dotation de l'habitat

Source : JOA-LD, 7 janvier 1955, p. 19-20 ; version dact. dans ANF, 19771136-1.

Modifié par l'arrêté du 5 août 1957 (selon le 4^e considérant de l'arrêté du 20 mai 1959 (RAA-Algérie, 2 juin 1959, p. 1387)).

Cet arrêté est le seul qui régleme l'« habitat évolutif » (cf. art. 2). La documentation administrative et réglementaire – dont la précision et l'univocité des catégories est habituellement plus recherchée qu'en d'autres domaines – fait souvent usage d'autres termes comme « habitat rural » ou « habitat musulman ». Une note (mai 1956) de Jacques Saigot, nouveau directeur des Travaux publics et des transports au gouvernement général et pilier de son service dédié à l'habitat (« Constructions nouvelles ») est significative de l'imbrication ou du recouvrement des financements, normes et catégories : « Je crois devoir préciser que les crédits d'habitat rural ont été jusqu'ici utilisés conformément à l'arrêté du 30 décembre 1954 sur le Fonds de dotation de l'habitat, pour des réalisations d'habitat musulman. Celles-ci ont porté dans des communes rurales sur des immeubles horizontaux (logements dits traditionnels) et dans des agglomérations plus importantes, assez souvent et de plus en plus sur des immeubles verticaux à 3 ou 4 étages (logements dits évolutifs¹), l'initiative des projets revenant par ailleurs aux communes ou aux offices d'HLM »².

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie et, notamment, son article 5,
Vu la décision n° 49-011 de l'Assemblée algérienne homologuée par décret du 27 janvier 1949 et notamment son article 40
Vu l'arrêté du 10 juillet 1950 fixant les conditions générales d'attribution de subventions et de prêts pour la construction de logements sur le Fonds de dotation de l'habitat, ensemble les textes qui l'ont modifié,
Vu l'arrêté du 5 août 1952 fixant les conditions d'attribution de prêts pour la construction de logements ;
Vu l'arrêté du 16 avril 1954 fixant les avantages particuliers accordés pour la construction de logements économiques,
Vu l'arrêté du 2 mai 1952 fixant les conditions d'octroi de subventions sur le Fonds de dotation de l'habitat pour la résorption de bidonvilles,
Vu l'arrêté du 23 novembre 1953 fixant les conditions d'octroi de la garantie de l'Algérie et de bonifications d'intérêt aux emprunts contractés pour la résorption des bidonvilles et la lutte contre le taudis,
Vu la résolution adoptée par l'assemblée algérienne au cours de la séance du 23 juin 1954,
Le conseil de gouvernement entendu,
Sur la proposition du secrétaire général du gouvernement,

1 Il est à noter que l'article 2 de cet arrêté situe plutôt les programmes de « logements dits évolutifs » dans les « douars et centres ruraux ».

2 Jacques Saigot, « Note pour M. le ministre résidant en Algérie », 22 mai 1956 (ANF, 19771136-1 ; je souligne). Voir également les propos analogues tenus dans une lettre du secrétaire d'État à la Reconstruction et au logement au ministre de l'Algérie, 16 octobre 1957 (ANF, 19771136-1)

ARRÊTE

Titre I

Condition général d'attribution des prêts

Article 1^{er} : Les sociétés coopératives agissant en dehors de la législation sur les HLM peuvent obtenir un prêt couvrant au maximum 10 % de la dépense afférente au projet présenté, tous éléments compris. Ce prêt est destiné à faciliter la constitution de l'apport personnel de 20 % des sociétaires qui sollicitent d'autre part, à titre individuel, un prêt garanti par l'Algérie, dans le cadre de l'arrêté du 16 avril 1954 sur les logements économiques.

Il est accordé pour une durée de 20 ans et portera intérêt à 2 % l'an.

Article 2 : Lorsque le financement prévu à l'article 1^{er} s'appliquera à des projets situés dans les douars et centres ruraux, les logements qui seront dits évolutifs, devront répondre également aux conditions ci-après :

1° Le nombre de pièces principales ne devra pas excéder 3 ;

2° Les surfaces devront être de l'ordre suivant :

- 35 m² de surface utile pour les logements de 2 pièces principales ;

- 45 m² de surface utile pour les logements de 3 pièces principales ;

3° Le prix de revient au m² construit ne pourra pas dépasser 13 000 F en constructions individuelles et 15 000 F en immeuble collectif.

Dans ce cas, la durée du prêt est ramenée à 12 ans, aucun intérêt ni amortissement n'étant exigé durant les deux premières années.

Article 3 : L'importance des programmes susceptibles d'être réalisés sera fixée par circulaire, en fonction du chiffre de la population dite « agglomérée » des communes.

Article 4 : En sûreté du remboursement du prêt, la souscription d'une assurance sur la vie pourra être imposée à chaque sociétaire. Le montant de la prime payée en une seule fois sera alors ajouté au prêt. En outre, les sociétaires devront s'engager solidairement au remboursement du prêt accordé à la coopérative et au paiement des intérêts et accessoires.

Article 5 : Les sociétaires devront disposer de ressources mensuelles totales telles que la charge d'amortissement du logement représente au minimum 10 % de ces ressources totales et au maximum 20 %.

Article 6 : Les communes ou organismes substitués pourront bénéficier de prêts aux conditions ci-après en vue de la réalisation de projets d'habitat musulman ou de résorption de bidonvilles et de lutte contre le taudis :

a) l'apport communal ou de l'organisme substitué est limité à la fourniture du terrain équipé,

b) la construction proprement dite sera financée à raison de 100 % de la dépense correspondante par un prêt d'une durée de 25 ans et portant intérêt à 2 %, les deux premières années ne comportant ni intérêt, ni amortissement.

c) les prêts seront accordés en priorité aux communes qui accepteront de prendre en charge une partie du service de l'emprunt lorsque les sociétaires seront des salariés agricoles. Le montant de cette participation sera fixé après avis de la commission consultative du Fonds de dotation de l'habitat, lors de l'examen du projet correspondant.

d) le prix au m² construit ne devra pas dépasser 13 000 F en construction individuelle et 15 000 F en immeuble collectif. Ces prix s'entendent, tous éléments compris, pour des surfaces construites couvertes de l'ordre de 35 m² pour le logement de 2 pièces principales à 45 m² pour le logement de 3 pièces principales.

e) les plafonds des prêts sont les suivants :

- en immeuble individuel :

420 000 F pour les logements de 2 pièces ;

- 540 000 F pour les logements de 3 pièces.
- en immeuble collectif :
 - 525 000 F pour les logements de 2 pièces ;
 - 675 000 F pour les logements de 3 pièces.

f) lorsque les communes ou organismes substitués justifieront qu'ils ne disposent pas de terrains libres leur appartenant un prêt complémentaire d'une durée de 2 à 5 ans pourra leur être accordé aux taux d'intérêt pratiqué par la Caisse des dépôts et consignations, à concurrence de 10 % au maximum du prêt principal et dans la limite de 50 % de l'apport réglementaire afin de faciliter la constitution de ce dernier. Une circulaire fixera l'importance des programmes susceptibles d'être réalisés en fonction du chiffre de la population dite « agglomérée » des communes.

Toute nouvelle demande ne pourra être prise en considération qu'une fois les travaux afférents à un programme achevé, les logements occupés et les taux de loyers fixés.

Article 7 : Les avances pourront être consenties aux Sociétés algériennes de prévoyance, pour l'attribution de prêts aux agriculteurs ou non agriculteurs, petits exploitants et ouvriers, en vue de la construction ou l'amélioration de logements ruraux dans les douars, suivant la formule Castors. Ces prêts d'une durée de 5 à 10 ans portant intérêt à 2 % pourront atteindre un maximum de 300 000 F.

Article 8 : Dans l'éventualité où les offices d'HLM feraient la preuve qu'ils ne peuvent obtenir de la Caisse des dépôts et consignations ou de tout autre organisme, le prêt destiné à couvrir leur participation, ce prêt pourra leur être consenti sur le Fonds de dotation de l'habitat aux mêmes conditions que la Caisse des dépôts et consignations.

Article 9 : Des prêts pour acquisition de terrains peuvent être consentis aux offices et sociétés anonymes simples ou coopératives agissant en vue de l'accession à la petite propriété en dehors de la législation sur les HLM.

Le montant maximum de ces prêts est fixé à 50 % du prix des terrains à acquérir. Il peut toutefois atteindre la totalité du prix pour les sociétés coopératives faisant appel à la formule dite « Castors » dans lesquelles l'apport personnel de 20 M du prix du projet est constitué par un apport travail, et pour les offices d'HLM le taux d'intérêt en est fixé après avis de la commission consultative de l'habitat, sans pouvoir être inférieur à 2 %.

Ces prêts d'une durée maximum de deux ans, sauf pour les offices d'HLM pour lesquels cette durée est portée à 5 ans lorsqu'il s'agit de la constitution de réserves foncières, doivent d'autre part être remboursés dès que les bénéficiaires disposent des ressources destinées à couvrir normalement leur programme d'habitat.

En outre, des prêts complémentaires peuvent être accordés aux sociétés coopératives d'HLM à concurrence de 10 % du prêt principal de la Caisse des dépôts et consignations pour une durée de 5 ans et au taux d'intérêt de 4,5 % l'an.

Article 10 : Des avances administratives pour la construction de logements neufs ou des travaux d'agrandissement, d'achèvement ou de mise en état d'habitabilité des logements peuvent être accordées aux sociétés coopératives d'HLM ou non HLM et aux sociétés de crédit immobilier au profit des titulaires de la carte de combattant, des chefs de famille ayant au moins trois enfants à charge au sens des lois fiscales et des agents des services et collectivités publics qui ne sont pas déjà susceptibles de bénéficier à ce titre d'une avance similaire de leur employeur. Le montant de ces avances, consenties au taux de 0,5 % pour une durée de cinq ans, est limité à la moitié de l'apport personnel normalement exigé des intéressés, sans pouvoir excéder 100 000 F.

Titre II

Présentation des demandes

Article 11 : Les demandes doivent être adressées au gouverneur général de l'Algérie sous le timbre de la direction des Travaux publics et des transports (service des Constructions nouvelles).

Article 12 : Les dossiers des demandes de prêts formées par les communes ou organismes substitués au titre de l'habitat musulman, de la résorption des bidonvilles ou de la lutte contre le taudis, doivent obligatoirement comporter les indications ci-après :

- 1° Rapport général sur l'économie du projet précisant notamment :
 - a) les considérations qui motivent l'attribution du concours financier demandé
 - b) le mode de réalisation du projet (adjudication, marché de gré à gré, exécution en régie, etc.)
 - c) les conditions d'exécution et de financement des travaux de viabilité, d'alimentation en eau d'évacuation des eaux usées, d'installation de l'électricité, etc. à la charge de la commune.
- 2° avant-projet sommaire des constructions projetées comportant une évaluation de la dépense totale (terrain compris) ;
- 3° attestation de la mairie faisant connaître que le projet fera l'objet, s'il est maintenu, d'un permis de construire ;
- 4° déclaration accompagnée, le cas échéant, de tout document et copie de document concernant la disponibilité du terrain (immédiate ou en application d'une option) ;
- 5° expédition (approuvée par le préfet pour les communes) de la délibération du conseil municipal ou du conseil d'administration de l'office autorisant la demande de prêt et approuvant le financement proposé.

Article 13 : Les dossiers de demandes de prêts formés par les sociétés coopératives agissant en dehors de la législation sur les HLM devront comprendre, outre les documents visés aux paragraphes 1^{er} et 4 de l'article précédent :

- 1° copie des statuts agréés de la société et dernière situation financière s'il y a lieu ;
- 2° liste des sociétaires accompagnée des pièces justificatives de leurs ressources et de la composition de la famille.

Article 14 : Les dossiers de demandes de prêts pour l'acquisition de terrains devront comprendre un exposé général du projet de construction envisagé et tous renseignements contrôlés sur la valeur du terrain.

Les dossiers de demandes de prêts complémentaires devront comprendre, outre un exposé général du projet la liste des bénéficiaires établie en 3 exemplaires indiquant notamment le coût de l'opération, le montant du prêt de la Caisse des dépôts et consignations et de l'avance administrative, le cas échéant, le montant de l'apport personnel versé et celui du prêt complémentaire demandé.

Article 15 : Les dossiers de demandes d'avances administratives devront comprendre :

- 1° la liste des bénéficiaires établie en 4 exemplaires indiquant notamment le nombre d'enfants, le coût du logement, le montant de l'apport exigé et le montant de l'avance demandée ;
- 2° la copie certifiée conforme et suivant le cas de la carte de combattant ou du titre de pension pour les veuves de guerre, ou l'attestation par le directeur des impôts indirects (familles nombreuses).

Titre III

Examen des demandes et décisions

Article 16 : Les dossiers constitués en conformité des prescriptions ci-dessus sont, après instructions tant sur le plan technique que financier, soumis à la commission consultative du Fonds de dotation de l'habitat. La décision qui intervient après avis de cette commission est notifiée au demandeur ainsi qu'au préfet du département intéressé et au maire de la commune.

Cette décision porte indication, s'il y a lieu, du délai maximum pendant lequel le demandeur doit mettre complètement au point son dossier, tant en ce qui concerne le projet même d'édification

des constructions qu'en ce qui touche au financement complet de l'opération, compte tenu du concours financier de l'Algérie admis. Sauf observation auxquelles pourrait conduire l'examen définitif de ce dossier, l'acte de prêt est établi en même temps que l'autorisation d'entreprendre les travaux est donnée.

Titre IV
Exécution des travaux
Contrôle versement des fonds

Article 17 : Les communes ou organismes substitués, sauf en cas d'exécution en régie, procèdent à l'adjudication ou à l'établissement du marché de gré à gré suivant les modalités d'exécution des travaux qui ont été définitivement retenues, l'adjudication, le marché de gré à gré, ne deviennent définitifs qu'après approbation par le gouverneur général de l'Algérie.

Article 18 : La gestion des organismes et sociétés bénéficiant des prêts est soumise au contrôle du service de l'Inspection du crédit et de la mutualité (direction générale des Finances) jusqu'au remboursement complet du prêt. La stricte observation du projet approuvé est contrôlée durant l'exécution des travaux, par le service des Constructions nouvelles (direction des Travaux publics et des transports).

Article 19 : Dans la limite du montant du prêt accordé pour les constructions, les crédits sont mis à la disposition des bénéficiaires, en principe au fur et à mesure de l'exécution des travaux et après approbation de la demande de versement par le service des Constructions nouvelles. Cependant et dans les mêmes conditions, la première tranche du prêt pourra être mise à la disposition des intéressés avant l'exécution des travaux.

En cas d'acquisition du terrain, le montant global du prêt est mis à la disposition du bénéficiaire, sus sa demande.

Article 20 : Les dispositions des articles ci-dessus s'appliqueront aux demandes présentées postérieurement au 31 mars 1954 et non satisfaites lors de la publication du présent arrêté.

Article 21 : Sont abrogés toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté et notamment celles de l'arrêté du 10 juillet 1950 sur le Fonds de dotation de l'habitat, modifié par les arrêtés des 22 juin 1951 et 4 juillet 1952, de l'arrêté du 2 mai 1954 sur la résorption des bidonvilles et de la décision du 7 août 1952.

Article 22 : Le secrétaire général du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel de l'Algérie*.

À Alger, le 30 décembre 1954,
Le secrétaire général du gouvernement,
Signé : Maurice Cuttoli

Avis du Conseil économique, séance du 8 mars 1955, relatif au « programme de construction d’HLM “économiques normalisés” (rapport présenté, au nom du Conseil économique, par Jean Garnier)

Source : JORF-Avis et rapports du Conseil économique, 1955-5, 15 mars 1955, p. 189-199 (ANOM, 81F-2208).

1^{ère} partie

Chapitre I^{er} – La crise du logement locatif

Chapitre II – « L’opération million » – ses caractéristiques

2^e partie

Chapitre I^{er} – Avis sur les normes de surface de « l’opération million »

Chapitre II – Avis sur la qualité technique des logements projetés dans l’« opération million »

Chapitre III – Possibilité de l’« opération million »

(...)

1^{ère} partie – Chapitre II

« L’opération million » – ses caractéristiques

Elle est définie pour la première fois dans un texte officiel par l’exposé des motifs de l’article 12 du projet de budget du MRL pour 1955 (projet de loi n° 9303, page 124) :

« ...serait entrepris, dans le cadre des 80 milliards prévus pour les immeubles *locatifs* et indépendant des logements d’HLM de type normal, un programme spécial de 25 000 *logements d’HLM économiques normalisés*, dont le prix de revient de *construction seule* serait en moyenne de 1 million pour logement *moyen* de *trois pièces*. Le prix de ce logement d’HLM économique varierait, *toutes dépenses confondues*, entre 1 300 000 francs en province et 1 500 000 francs environ dans la *région parisienne* ».

Dès le 15 novembre 1954 d’ailleurs, l’exposé des motifs du décret-loi n° 54-1120 du 10 novembre 1954 annonçait l’« opération million » en ces termes : « En vue d’accentuer l’orientation sociale des organismes d’HLM et de remédier à l’acuité de la crise du logement particulièrement sensible dans les grandes agglomérations, il est envisagé de réaliser à partir de 1954, avec la garantie des collectivités locales, des programmes d’immeubles locatifs qui seraient mis en œuvre selon des modalités techniques permettant d’obtenir des prix de revient à la portée des familles les plus modestes... En vue de marquer le caractère particulier de ces programmes, il est proposé de *ne pas limiter à 90 % la participation de l’État, la contribution des organismes ou collectivités pouvant ainsi être réduite à l’apport du terrain...* » (...)

Les indications données par M. le ministre du logement et de la reconstruction lors de son audition du 30 novembre, celles qui sont contenues dans l’important dossier comportant tous les modèles des pièces que devront utiliser les organismes d’HLM qui réaliseront « l’opération-million » et les indications complémentaires données par les hauts fonctionnaires du MRL permettent en outre de préciser comme suit les caractères de l’opération :

Les logements seront tous construits *en milieu urbain*, dans des immeubles *collectifs* de cinq *niveaux* (4 étages) au plus, sans ascenseurs ;

Ils seront construits par les *offices et sociétés d’HLM* à la suite de *concours*.

(...)

Les prix plafonds spécifiques à l’« opération million » ne concernent que le coût de la construction proprement dite et les honoraires d’architectes. Le coût de la construction varie selon les départements de 900 000 à 1 200 000 francs pour un logement de trois pièces (plus cuisine, salle d’eau, WC) de 48 m² de surface utile (surface des pièces et dégagements comptés entre murs et cloisons) avec tolérance de 5 % en plus ou en moins sur cette surface, soit surfaces utiles de 45,6 à 50,4 m². Chaque logement comporte en outre un local annexe individuel, cave ou cellier, d’au moins 4 m². Les prix plafonds départementaux ont été fixés par le MRL en fonction du coût moyen de la construction dans le département (...)

Enfin, et ceci est essentiel en vue de l’abaissement du coût de la construction, non seulement dans le cadre de l’« opération million », mais dans tout le secteur du bâtiment qui ne manquera pas d’être fortement influencé par cette dernière, une très large *normalisation* sera imposée. C’est ainsi,

par exemple que, pour toute la France, les HLM construites dans le cadre de « l'opération million » ne compteront que trois types de portes.

2^e partie – Chapitre I^{er}

Avis sur les normes de surface de l'« opération million »

Il n'y a aucune innovation en ce qui concerne les normes des logements pris individuellement : ces normes sont les mêmes que celles des HLM ordinaires (arrêté du 30 décembre 1953). (...)

La seule innovation pour « l'opération million » concerne la moyenne des surfaces des logements de chaque ensemble de logements. De 52 m² pour les HLM ordinaires, depuis le 25 novembre 1951, elle est réduite pour « l'opération million », on l'av vu, à 48 m², soit une diminution de 7,69 %.

Cette diminution peut se traduire aussi bien par une réduction des surfaces habitables des logements construits que par une diminution de la proportion de logements de quatre et cinq pièces. Selon les déclarations du MRL, c'est plutôt cette deuxième interprétation qu'il faut lui donner. (...)

Loi n° 55-900 du 7 juillet 1955 étendant à l'Algérie la législation sur l'urbanisme et le permis de construire

Source : JOA-LD, 26 août 1955, p. 1607sq (ANOM, 81F-2201). Voir en outre, au sein du carton ANOM, 81F-2201, le dossier consacré à « l'extension à l'Algérie de la législation sur l'urbanisme et le permis de construire » et des documents épars, notamment l'avis n° 52-G-17 au sujet d'un projet de loi introduisant en Algérie la législation sur l'urbanisme et le permis de construire (JOA-AA-SO de mai juin 1953 et SE de juin-juillet 1953, juillet 1953, p. 1442-1443 ; voir aussi, dans le même carton, le compte-rendu analytique de la séance du 17 juin 1953 (dact.)).

Tous les textes d'application relatifs aux HLM ne sont néanmoins pas rendus applicables à l'Algérie avec cette loi (Anonyme [membre du cabinet du ministre], « Note – Voyage de M. le ministre de la Reconstruction et du logement », 15 janvier 1958 (ANF, 19771136-1 ; mention des modalités d'instruction des projets d'aménagement, des modalités d'instruction des demandes d'autorisation de lotissement, de textes relatifs à la loi foncière du 6 août 1953)).

*On consultera avec profit *L'urbanisme dans les départements algériens. Législation et réglementation*, Alger, Service gubernatorial de l'urbanisme, novembre 1960, 151 p. (ANOM, GGA-15CAB-13).*

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Sont applicables à l'Algérie :

1° Les articles 1^{er} à 17, 19 à 47, 62 à 78, 82 à 86, 88 à 91, 93 à 118, 141 à 152 et 317 du code de l'urbanisme et de l'habitation ;

2° Les articles 1^{er}, 2, 4, 5, 13, 14, 17, 18 et 19 de la loi n° 53-683 du 6 août 1953 accordant des facilités supplémentaires en vue de l'acquisition de terrains nécessaires à la construction d'habitations et à l'aménagement de zones affectées à l'habitation ou à l'industrie.

Article 2 : L'Algérie assume les obligations mises à la charge de l'État et bénéficie des droits qui sont reconnus à celui-ci par les textes mentionnés à l'article 1^{er} de la présente loi. Sous réserve des dispositions de l'article 7 de la présente loi, le Gouverneur général de l'Algérie exerce, en Algérie, les pouvoirs dévolus par les mêmes textes, dans la métropole, au président du Conseil et aux ministres, à l'exception de ceux qui sont prévus à l'article 5 du code de l'urbanisme et de l'habitation.

Les services de l'urbanisme et de la construction en Algérie relèvent de son autorité.

Article 3 : Il est institué auprès du Gouverneur général de l'Algérie une section algérienne du comité national d'urbanisme. Sous réserve des dispositions de l'article 7, cette section a, pour l'Algérie, les mêmes attributions que celles dévolues dans la métropole au comité national d'urbanisme.

Sa composition et son fonctionnement sont fixés par arrêté concerté du ministre chargé de l'urbanisme pris sur proposition du Gouverneur général.

Article 4 : Par dérogation aux dispositions de l'article 37, 1° du code de l'urbanisme et de l'habitation, sont tenues d'avoir un projet d'aménagement les communes dont la population agglomérée au chef-lieu est égale ou supérieure à 10 000 habitants.

Article 5 : Par dérogation aux dispositions des articles 13, 2° alinéa et 39 du code de l'urbanisme et de l'habitation, les projets d'aménagement sont préparés, soit par les services départementaux assistés, le cas échéant, par des techniciens désignés par le Gouverneur général, soit par des hommes de l'art qualifiés en matière d'urbanisme désignés par arrêté du Gouverneur général, après avis, s'il s'agit de projets d'aménagement communaux, des maires intéressés.

Article 6 : Les projets d'aménagement des communes dont la population agglomérée au chef-lieu est inférieure à 25 000 habitants sont approuvés par arrêté du Gouverneur général, après avis de la commission départementale d'urbanisme et si le Gouverneur général le juge utile, de la section algérienne du comité national d'urbanisme.

Article 7 : Les projets d'aménagement intercommunaux et les projets d'aménagement des communes dont la population agglomérée au chef-lieu est égale ou supérieure à 25 000 habitants sont approuvés dans les formes prévues par le code de l'urbanisme et de l'habitation, après avis de la section algérienne du comité national d'urbanisme.

Article 8 : Les dispositions du titre VII du code de l'urbanisme et de l'habitation, à l'exception de celles des articles 87 et 92, sont immédiatement applicables en Algérie dans les communes ayant un projet d'aménagement ou tenues d'en avoir un. Elles pourront être rendues applicables dans d'autres communes par arrêté du Gouverneur général.

Toutefois, le permis de construire est toujours obligatoire lorsque le constructeur sollicite l'aide financière d'une collectivité publique.

Article 9 : Sauf dans le cas où la décision appartient au Gouverneur général en application de l'article 2 de la présente loi et sous réserve des dispositions de l'article 88, 1° du code de l'urbanisme et de l'habitation, le permis de construire est délivré dans les formes, conditions et délais déterminés par arrêté concerté du ministre de l'Intérieur et du ministre chargé de l'urbanisme, pris sur proposition du Gouverneur général.

L'arrêté fixe les conditions dans lesquelles le préfet et le sous-préfet pourront être saisis, ainsi que le délai dans lequel ils devront statuer et à l'expiration duquel le permis pourra être réputé accordé pour les travaux décrits dans la demande, sous réserve de l'observation des dispositions législatives et réglementaires.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 7 juillet 1955
Par le président de la République, René Coty,
Le président du Conseil des ministres, Edgar Faure
Le ministre de l'Intérieur, Maurice Bourgès-Maunoury
Le ministre de la Reconstruction et du logement, Roger Duchet

Arrêté ministériel du 23 novembre 1955 relatif à la normalisation des caractéristiques des habitations collectives à loyer modéré à usage collectif

Source : JORF-LD, 24 novembre 1955, p. 11404-11405. À compléter avec la circulaire du 29 novembre 1955 relative à la normalisation des caractéristiques des habitations collectives à loyer modéré à usage locatif (JORF-LD, 18 décembre 1955, p. 12284-12291 ; coupure dans ANOM, 81F-2208).

Le secrétaire d'État au logement, Bernard Chochoy, indique dans une lettre qu'il adresse au secrétaire général du ministre de l'Algérie : « (...) Il m'apparaît en effet que ces logements dits "évolutifs" bien que se rapprochant sensiblement du logement de catégorie A défini par l'arrêté du 23 novembre 1955 et la circulaire d'application du 29 novembre 1955 ne peuvent être assimilés ainsi que le laisse croire votre proposition du 30 juillet qui ne comporte que la distinction applicable en métropole entre les logements de catégorie A et ceux de catégorie B. (...) » (ANF, 19771136-1 ; citation p. 3).

LE MINISTRE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT,
LE MINISTRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION,

Vu le code de l'urbanisme et de l'habitation,

Vu la loi n° 50-854 du 21 juillet 1950 et notamment son article 21,

Vu l'arrêté du 30 décembre 1953, modifié par l'arrêté du 26 avril 1954,

Vu l'arrêté du 15 septembre 1952,

Vu l'avis du conseil supérieur des habitations à loyer modéré (comité permanent en date des 12 et 20 octobre 1955)

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Les logements collectifs à usage locatif construits avec le bénéfice de la législation sur les habitations à loyer modéré doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

A – Surface habitable

Composition du logement	Type	HLM – Catégorie A (Populaire et familial [Lopofa]) Surface en m ²		HLM – Catégorie B Surface en m ²	
		Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
1 pièce isolée	I	10	12	12	18
1 pièce principale, cuisine, salle d'eau, WC, dégagements, volumes rangements	I bis	23	12	12	30
2 pièces principales	II	34	26	26	45
3 pièces principales	III	45	39	39	57
4 pièces principales	IV	55	51	51	70
5 pièces principales	V	65	61	61	85
6 pièces principales	VI	75	73	73	100
7 pièces principales	VII	85	85	85	115

(...)

Article 2 : Les caractéristiques techniques auxquelles devront satisfaire les logements définis à l'article premier ci-dessus sont précisées dans des cahiers de prescriptions techniques et fonctionnelles minima, établis par le ministre de la Reconstruction et du logement, auxquels les projets de construction devront obligatoirement se référer.

Article 3 : Les plafonds de prix des logements définis à l'article premier sont fixés comme suit :
1° Construction seule

a)

Type	Prix plafond (en francs par logement)	
	HLM – Catégorie A (Populaire et familial [Lopofa])	HLM – Catégorie B Surface en m ²
I	500 000	650 000
I bis	750 000	1 050 000
II	975 000	1 350 000
III	1 150 000	1 600 000
IV	1 350 000	1 800 000
V	1 550 000	2 080 000
VI	1 800 000	2 350 000
VII	2 100 000	2 600 000

(...)

b) Les prix ainsi déterminés sont majorés :

- De 5 % pour les immeubles comportant plus de cinq niveaux habitables ;
- De 5 % pour l'Algérie et les départements d'outre-mer.

(...)

Fait à Paris, le 23 novembre 1955

Le ministre de la Reconstruction et du logement, Roger Duchet
Le ministre des Finances et des affaires économiques, Pierre Pflimlin
Le ministre de la Santé publique et de la population, Bernard Lafay

Arrêté du 25 juillet 1956 fixant les conditions d'application de l'article 81 de la décision n° 56-011 de l'Assemblée algérienne homologuée par décret du 12 avril 1956 relatif au préfinancement des programmes d'habitat

Source : JOA-LD, 3 août 1956, p. 1397-1398 ; coupure disponible dans ANF, 19771136-1.

LE MINISTRE RÉSIDANT EN ALGÉRIE,

Vu le décret du 15 février 1956 chargeant le Ministre résidant en Algérie des fonctions de gouverneur général de l'Algérie,

Vu la loi n° 47-1853 du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie

Vu l'article 81 de la décision n° 56-011 de l'Assemblée algérienne homologuée par décret du 12 avril 1956,

Vu le décret n° 56-379 du 12 avril 1956 portant dissolution de l'Assemblée algérienne,

Sur la proposition du secrétaire général du gouvernement,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Peuvent bénéficier des dispositions du présent arrêté pris pour l'application de l'article 81 de la décision n° 56-011 de l'Assemblée algérienne susvisée :

- les collectivités publiques, notamment départements, communes et syndicats de communes ou organismes substitués ;

- les OPHLM, les sociétés anonymes ou coopératives d'HLM, les sociétés de crédit immobilier,
- les sociétés coopératives de construction.

Ces dernières sociétés doivent toutefois avoir été au préalable agréées par le gouverneur général de l'Algérie (direction des Travaux publics et des transports). Sont dispensées de l'agrément préalable celles de ces sociétés qui ont déjà bénéficié d'un concours financier de l'Algérie dans le cadre de l'arrêté du 30 décembre 1954 relatif au Fonds de dotation de l'habitat.

Article 2 : Ces collectivités, organismes et sociétés peuvent recevoir sur les fonds libres du Trésor algérien des avances provisoires de préfinancement en vue de la construction d'immeubles à usage principal d'habitation et de la réalisation d'opérations annexes à ces programmes d'habitat, en attendant que soient réunies les ressources nécessaires au financement définitif de ces opérations dans le cadre de la législation en vigueur.

Article 3 : Les logements construits devront répondre aux normes prévues par la réglementation dont l'application est envisagée (prêts à la construction, logements économiques, législation relative aux HLM, à la résorption des bidonvilles ou au Fonds de l'habitat...).

Les logements pourront demeurer la propriété des bénéficiaires des avances et être destinés à la location ou être vendus à leurs sociétaires dans des conditions à déterminer pour chaque opération.

Ils devront dans tous les cas constituer l'habitation principale et permanente de leurs occupants.

Article 4 : Les avances de préfinancement pourront être notamment relayées par l'un ou l'autre des modes de financement suivants :

- emprunts contractés auprès de la CDC dans le cadre de la législation sur les HLM et le crédit immobilier ;
- prêts spéciaux à la construction dans le cadre de l'article 8 de la décision n° 49-063 de l'Assemblée algérienne ou de l'article 10 de la décision n° 54-014 de l'Assemblée algérienne et textes subséquents ;
- emprunts à moyen ou long terme au titre de l'article 30 de la décision n° 50-027 de l'Assemblée algérienne ou de l'article 73 de la décision n° 53-032 de l'Assemblée algérienne et textes subséquentes ;
- émissions publiques d'emprunts, garantis ou non par l'Algérie ;
- prêts du Fonds de dotation de l'habitat ;
- d'une manière générale, prêts ou subventions de l'État, de l'Algérie ou de collectivités locales.

Article 5 : Les bénéficiaires des avances devront à leur initiative et en accord avec la direction générale des Finances faire toute diligences en vue de la consolidation de ces avances selon les modalités prévues à l'origine. Cette consolidation devrait être réalisée sans délai dans le cas où la direction générale des Finances en aurait notifié la possibilité aux intéressés.

Les contrats relatifs aux financements définitifs devront recevoir l'agrément exprès de la direction générale des Finances.

Article 6 : Les conditions de chacune des avances, notamment leur montant, leur taux d'intérêt, leur durée et leurs conditions d'amortissement seront fixées en fonction des modalités de consolidation envisagées.

Le financement définitif ne pourra être réalisé que pour le montant des avances de préfinancement non remboursé à l'époque de la consolidation et pour la durée restant à courir sur celle fixée à l'origine.

Le gouvernement général de l'Algérie pourra imposer toute sûreté réelle ou personnelle qu'il jugera utile. Il pourra de même exiger une assurance des biens et des personnes.

Article 7 : Tout manquement aux conditions du présent arrêté et notamment de son article 5 ou des conventions conclues avec les bénéficiaires entraînera, sauf dispositions spéciales, l'exigibilité immédiate des avances. L'élévation du taux d'intérêt pourra également être décidée par la direction générale des Finances.

Article 8 : Pour bénéficier des dispositions du présent arrêté les collectivités, organismes ou sociétés intéressés devront en formuler la demande auprès de la direction des Travaux publics et des transports (service des Constructions nouvelles).

Cette demande devra être accompagnée de tous documents et justifications utiles concernant notamment :

- le demandeur, avec le cas échéant les statuts et une situation financière récente ;
- le projet, avec plans, devis descriptif et estimatif et, éventuellement, pour les projets HLM, l'accord technique de l'administration ;
- les modalités de préfinancement et de financement envisagées ;
- la destination des locaux et le cas échéant, les conditions de leur exploitation de leur revente ;

Après instruction par la direction des Travaux publics et des transports (service des Constructions nouvelles) une décision prise sous le timbre de la direction générale des Finances (service du Crédit) fixera les conditions du préfinancement qui, si elles sont acceptées par le demandeur, feront l'objet d'une convention conclue avec lui.

Article 9 : Le service du Crédit de la direction générale des Finances est chargé de suivre la réalisation et le recouvrement de ces avances en principal, intérêt et accessoires, ainsi que de toutes les opérations annexes.

Toutefois, la CDC et le Crédit foncier de France pourront selon les modalités des conventions à conclure le cas échéant avec ces établissements, être chargés de tout ou partie de ces opérations moyennant une rémunération qui sera fixée par lesdites conventions.

Article 10 : Outre les bonifications d'intérêt prévues par la réglementation en vigueur, le gouvernement général de l'Algérie versera, le cas échéant, au titre du financement définitif une bonification d'intérêt complémentaire de manière à ramener le taux des prêts de consolidation à celui envisagé à l'origine.

Le bénéfice des dispositions du présent arrêté est exclusif de celui des bonifications forfaitaires d'intérêt prévues par l'arrêté du 15 février 1951 et textes subséquents.

Article 11 : Les intérêts des avances de préfinancement seront encaissées au compte du Trésor algérien prévu à l'article 12 ci-après. Ils seront maintenus en réserve à ce compte pour servir, éventuellement, à l'apurement des créances dont l'irrecouvrabilité aura été dûment constatée par décision du gouverneur général de l'Algérie.

Article 12 : Il est ouvert dans les écritures du Trésor algérien un compte spécial dont le découvert maximum est fixé au plafond prévu par l'article 81 de la décision n° 56-011 de l'Assemblée algérienne.

Ce compte qui sera géré par la direction générale des Finances (service du Crédit) retracera :

- 1) En dépenses
 - a) Les avances de préfinancement consenties ;
 - b) éventuellement les sommes mises à la disposition de la CDC ou du Crédit foncier de France ;
- 2) En recettes

- avant
- a) les sommes remboursées par les bénéficiaires des avances, directement ou par l'intermédiaire des établissements prévus à l'article 9 (2^e alinéa) ci-dessus, consolidation ;
 - b) dans les mêmes conditions, les intérêts de ces avances, déduction faite, le cas échéant, de la rémunération desdits établissements ;
 - c) le produit des prêts de consolidation ou de tout autre financement définitif.

Les recettes d'intérêt mentionnées en b) ci-dessus pourront être transférées au paragraphe a) pour servir à l'apurement total ou partiel des créances comme il est prévu à l'article 11.

Le découvert irrécouvrable du compte devra le vas échéant faire l'objet d'une proposition d'inscription au budget de l'Algérie.

Article 13 : Les bénéficiaires des dispositions prévues au présent arrêté sont soumis au contrôle de l'administration qui pourra notamment s'assurer à tout moment de l'état d'avancement des travaux et de leur conformité avec les projets, ainsi que du respect de l'ensemble des mesures financièrement prévues.

Pour toutes vérifications techniques jugées utiles, l'Administration pourra faire appel à un ou plusieurs experts de son choix, au frais des bénéficiaires.

Article 14 : Le secrétaire général du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel de l'Algérie*.

Fait à Alger, le 25 juillet 1956.
Pour le Ministre résidant en Algérie,
Le Secrétaire général du gouvernement,
Signé : Pierre Chaussade.

Loi n° 57-908 du 7 août 1957 tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs

Source : JORF-LD, 10 août 1957, p. 7906-7915 (coupure dans ANOM, 81F-2201).

Loi relative au troisième « plan de modernisation et d'équipement » (300 000 logements doivent être bâtis par an) et de programmation financière.

Arrêté du 3 avril 1958 instituant des mesures spéciales en matière de prêts à la construction (logements à normes ordinaires ou économiques) en faveur des militaires appelés ou rappelés non originaires d'Algérie et qui désirent s'y installer

Source : JOA-LD, 8 avril 1958, p. 885.

LE MINISTRE DE L'ALGÉRIE,

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie,

Vu le décret du 15 février 1956 chargeant M. Robert Lacoste des fonctions de gouverneur général de l'Algérie,

Vu le décret n° 57-739 du 29 juin 1957 relatif aux attributions du ministre de l'Algérie,

Vu le décret du 6 novembre 1957 portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'article 8 de la décision n° 49-063 de l'Assemblée algérienne modifié par l'article 22 de la décision n° 51-020 de l'Assemblée algérienne,

Vu l'arrêté du 5 août 1952 fixant les conditions d'attribution de prêts pour la construction de logements modifié par les arrêtés des 13 février 1954 et 20 décembre 1954,

Vu l'arrêté du 16 avril 1954 sur les logements économiques,

Vu les arrêtés du 24 mars 1958 modifiant les arrêtés précités,

Vu le décret n° 56-379 du 12 avril 1956 portant dissolution de l'Assemblée algérienne,

Sur la proposition du secrétaire général du ministère de l'Algérie,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les modalités d'attribution de prêts pour la construction de logements à normes ordinaires ou économiques sont modifiées ainsi qu'il suit en faveur des militaires appelés ou rappelés non originaires de l'Algérie et qui désirent s'y installer.

Article 2 : L'apport personnel est ramené à 10 %, le montant du prêt étant ainsi de l'ordre de 90 %.

Article 3 : Le taux d'intérêt applicable aux logements normaux est ramené de 4 à 3 %.

Article 4 : La charge d'amortissement de ces prêts comprenant la part de capital et celle d'intérêt pourra atteindre 30 % des revenus du demandeur.

Article 5 : Ceux-ci devront adresser leur demande à la préfecture du lieu de construction dans un délai maximum de 3 ans à partir de leur libération et fournir un dossier comprenant :

- 1° La demande susvisée sur papier libre ;
- 2° Trois exemplaires conformes au modèle annexé à l'arrêté susvisé du 13 février 1954 ;
- 3° Une justification de leur chef de corps attestant de leur qualité de rappelé ou appelé ;
- 4° Un extrait de rôles établi au titre de l'impôt complémentaire sur les revenus ou une déclaration établie par le pétitionnaire faisant état de la profession déjà exercée, ainsi que des revenus dont il disposait.

Article 6 : Une avance administrative de 200 000 F au maximum portant intérêt simple à 0,5 % l'an et d'une durée maxima de 5 ans, amortissable annuellement, pourra être accordée aux intéressés sous réserve de justifier du diplôme de la médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Afrique du Nord créée par décret n° 58-1032 du 12 octobre 1956. Cette avance sera accordée lorsque le demandeur aura été admis au bénéfice du prêt.

Article 7 : Le secrétaire général du ministère est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Journal officiel de l'Algérie*.

Fait à Alger, le 3 avril 1958.

Pour le ministre de l'Algérie,

Pour le secrétaire général du ministère,

Le préfet-secrétaire général adjoint, M. Lafont de Sentenac

Arrêté du 12 mai 1958 portant refonte des règles relatives aux différentes formes d'aide à la construction privée en Algérie

Source : JOA-LD, 23 mai 1958, p. 1256-1262 ; version imprimée dans ANOM, GGA-14CAB-53.

Une instruction relative aux modalités d'application de cet arrêté est publiée dans *RAA-Algérie*, 7 juillet 1959, p. 1662-1674.

La procédure d'instruction des projets HLM était définie jusqu'à présent pour les départements d'Algérie par la circulaire du 15 mars 1957, modifiée par celle du 7 février 1958 (non-retrouvées, citées dans une lettre du délégué général du gouvernement aux préfets Igame, 14 juin 1958 (ANOM, GGA-14CAB-53).

L'arrêté du ministère de l'Algérie du 12 mai 1958 a notamment pour but de « rapprocher autant que faire se peut l'organisation administrative des départements algériens de celle de la métropole [et] a confié aux ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées les fonctions dévolues en métropole aux directeurs des services départementaux du MRL par les dispositions du Code de l'urbanisme et de l'habitation applicable à l'Algérie » (même lettre).

Arrêté modifiant quelque peu ce qui a trait aux bonifications forfaitaires d'intérêt (primes à la construction) (titre I), les prêts spéciaux à la construction (titre II), les emprunts pour la construction (titre III), les avances administratives (titre IV) et des dispositions générales (titre V).

Arrêté du 22 juillet 1958 suspendant jusqu'à nouvel ordre le fonctionnement de la Commission consultative instituée auprès du Fonds de dotation de l'habitat

Source : RAA-Algérie, 29 juillet 1958, p. 14-15.

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE SALAN,
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT ET COMMANDANT EN CHEF DES FORCES
DE L'ALGÉRIE

Vu la loi n° 47-1853 du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie,

Vu le décret n° 58-524 du 9 juin 1958 nommant en Algérie un Délégué général du gouvernement et définissant ses attributions,

Vu l'arrêté du 28 juillet 1950 fixant la composition et les attributions de la Commission prévue à l'article 40 de la décision n° 49-119 du 27 janvier 1949 et intitulée « Commission consultative du Fonds de dotation de l'habitat »,

Vu l'urgence qui s'attache à la délégation aux organismes constructeurs des crédits du Fonds de dotation de l'habitat, et à l'ouverture immédiate des chantiers de construction que ces crédits doivent financer ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le fonctionnement de la Commission consultative du Fonds de dotation de l'habitat est suspendu jusqu'à nouvel ordre. Les décisions de financement des organismes constructeurs seront donc prises sans son avis.

Article 2 : Le secrétaire général de la délégation générale du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel de l'Algérie*.

Fait à Alger, le 22 juillet 1958

P. le général Salan, Délégué général du gouvernement et commandant en chef des forces en
Algérie,

Le secrétaire général de l'administration en Algérie,
Signé : Baret

Arrêté du 9 décembre 1958 fixant les caractéristiques du logement « Million » (cahier des prescriptions techniques et fonctionnelles)

Source : RAA-Algérie, 19 décembre 1958, p. 883-888.

Le logement « Million » aurait été initialement réglementé, selon Jacques Dreyfus, par une circulaire du 22 octobre 1954.¹ Celui-ci indique n'avoir pu consulter ce texte ; c'est aussi notre cas.

Cet arrêté gubernatorial du 9 décembre 1958 est donc à comparer au rapport que Jean Garnier fait devant le Conseil économique le 8 mars 1955, résumé le plus riche qu'il nous a été possible de consulter (*cf. supra*).

Les « logements millions » sont parfois également dénommé « logements AA »².

Un résumé de cet arrêté du 9 décembre 1958 conclue la note « Type de logement en Algérie », s.d. [début 1960] (ANOM, 81F-2201).

Le général d'armée Salan, délégué général du gouvernement et commandant en chef des forces en Algérie,

Vu la loi n° 47-1853 du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie,

Vu le décret n° 58-524 du 9 juin 1958 relatif aux attributions du Délégué général et commandant en chef des forces en Algérie,

Vu l'arrêté du 12 mai 1958 portant refonte des règles relatives aux différentes formes d'aide à la construction privée en Algérie ;

Sur la proposition du secrétaire général de l'administration,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les caractéristiques des logements « Million » sont définies par les dispositions suivantes et par les prescriptions techniques et fonctionnelles jointes en annexe au présent arrêté.

Article 2 : La surface habitable des logements « Million » doit, suivant leur composition, être comprise dans les limites ci-après :

Composition des logements	Surfaces habitables (en m²)	
	minimum	maximum
2 pièces principales*	31	34
3 pièces principales*	39	43
4 pièces principales*	47	52

* Comprenant en outre cuisine, salle d'eau, loggia, WC, dégagements.

La surface habitable est calculée dans les conditions prévues par l'article 5 de l'arrêté du 12 mai 1958. Toutefois, par dérogation aux dispositions du troisième alinéa de l'article 5 susvisé, les loggias des logements « Million » peuvent être retenues comme surfaces habitables à condition que leur superficie comprise à l'intérieur du gros-œuvre soit au moins égale à 3 m² par loggia.

Article 3 : Des dérogations aux prescriptions techniques ou fonctionnelles annexes au présent arrêté peuvent être accordées dans les centres ou par suite de l'absence de réseau d'adduction d'eau ou d'assainissement ou d'électricité, la réalisation des équipements prescrits entraînerait des dépenses d'aménagement disproportionnées au coût de la construction.

De même que dans les logements économiques définis aux articles 31 et suivants de l'arrêté du 12 mai 1958, la hauteur entre sol et plafond peut être abaissée à 2,70 mètres. Elle peut même être réduite à 2,5 mètres dans les immeubles collectifs répondant aux conditions particulières prévues au cahier de prescriptions annexé au présent arrêté.

¹ DREYFUS Jacques, *La société du confort. Quel enjeu, quelles illusions ?*, Paris, L'Harmattan, 1990, 162 p.

² Lettre du délégué général du gouvernement en Algérie au ministre de la Construction, 10 juin 1960 (ANF, 19771136-1).

Article 4 : Les prix de construction seule des logements « Million » ne peuvent excéder les montants indiqués au tableau ci-après (en milliers de francs) selon la zone géographique où doivent se situer les logements :

Composition des logements	Zones			
	A	B	C	D
2 pièces principales	960	920	880	800
3 pièces principales	1080	1035	990	900
4 pièces principales	1200	1150	1110	1000

La consistance détaillée de ces prix-plafonds est définie dans le cahier des prescriptions annexé au présent arrêté. Ils comprennent notamment le coût de la construction du logement et des locaux annexe à l'exclusion du terrain, de la voirie et réseaux divers, des branchements et des honoraires.

Les zones géographiques auxquelles correspondent ces prix-plafonds sont celles déterminées à l'article 23 de l'arrêté du 12 mai 1958. Les dépenses annexes (terrain, voirie, etc.) ne doivent pas excéder 30 % du coût de la construction seule, sauf dérogation accordée par le Délégué général du gouvernement en Algérie.

Les prix fixés au tableau ci-dessus seront révisés par décisions du Délégué général du gouvernement en Algérie si l'indice du coût de la construction varie de 5 % au moins par rapport au niveau atteint au 1^{er} janvier 1958.

Article 5 : Le secrétaire général de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des actes administratifs* de la Délégation générale du gouvernement en Algérie.

Fait à Alger, le 9 décembre 1958,
P. le général d'armée Salan,
Délégué général du gouvernement et commandant en chef des forces en Algérie,
Le secrétaire général de l'administration,
Regard

Annexe – Cahier des prescriptions techniques et fonctionnelles

Caractéristiques fonctionnelles

A – Utilisation de l'espace

Bâtiments

1°) Nature des bâtiments

Les présentes prescriptions ne concernent que les bâtiments collectifs. Le nombre de niveaux qui, en tout état de cause, ne pourra dépasser six, compris le rez-de-chaussée, sera déterminé pour chaque opération.

(...)

3°) Circulation commune

Escaliers – (...) Les immeubles longs à coursives comporteront au moins deux escaliers accessibles à tous les occupants. Les escaliers placés en position centrale¹ ne seront pas tolérés.

(...)

Logements

1°) Composition des logements

1 « On entend par escaliers placés en position centrale les escaliers faisant communiquer plus de deux étages et ne comportant pas de baies ouvrant directement sur l'extérieur » (*RAA-Algérie*, n. 1 p. 884).

Chaque logement comprendra obligatoirement, au minimum :

- deux, trois ou quatre pièces principales (séjour et chambre) ;
- une cuisine séparée ou incorporée à la salle de séjour, ou à la loggia ;
- une salle d'eau ;
- un WC accessible de l'intérieur du logement, indépendant à partir de trois pièces et pouvant être incorporé à la salle d'eau pour les logements à deux pièces ;
- une loggia ;
- des volumes de rangement définis ci-après ;
- des circulations strictement indispensables.

2°) Limitation du nombre de pièces

Il est rappelé que, pour chaque opération, le nombre total de pièces doit être égal à trois fois le nombre de logements.

3°) Surface « habitable » des logements

La surface habitable de chaque logement sera comprise dans les limites ci-après [voir texte de loi, art. 2] (...).

Le WC aura une surface suffisante pour contenir un siège à la turque et ne devra jamais communiquer directement avec la cuisine, ni ouvrir sur l'une des pièces principales. Il pourra être admis exceptionnellement que la salle d'eau et le WC ne prennent pas jour directement sur l'extérieur (...)

B – Équipement (vie et confort)

la consistance quantitative minimum de l'équipement est définie ci-après, la qualité de ces divers équipements étant précisée au chapitre II (caractéristiques techniques).

Bâtiments

1°) Alimentation eau, gaz et électricité

Les bâtiments seront alimentés en eau, gaz, s'il existe à proximité un réseau de gaz de ville, et électricité dans les conditions ci-après (...)

Logements

L'équipement des logements comportera, au minimum, les installations suivantes :

1°) Lavage corporel et hygiène

Un appareil permettant le lavage du corps (douche), alimenté en eau froide.

Un appareil permettant le lavage du linge (bac à laver, contenance : 70 à 80 litres au trop plein), alimenté en eau froide.

Un WC, obligatoirement à la turque, à chasse d'eau (ou système équivalent) par logement¹.

Un robinet de puisage spécial pour ablution, alimenté en eau froide, à placer sur paroi verticale au droit ou à proximité du receveur de douche ou du siège du WC, si le WC est incorporé à la salle d'eau².

(...)

1 « Dans le cas de WC incorporé à la salle d'eau, le siège à la turque pourra permettre par l'adjonction d'un caillebotis en bois (non compris dans la prestation) de remplir l'office de receveur de douche ; la pomme de douche sera placée au-dessus du siège » (RAA-Algérie, n. 2 p. 885).

2 « L'écoulement des eaux d'ablutions se fera par l'orifice du receveur ou du siège de WC » (RAA-Algérie, n. 3 p. 885).

Arrêté du 19 février 1960 rendant exécutoire la décision n° 59-018 du 14 décembre 1959 relative à la participation des employeurs à l'effort de construction – Texte de la décision n° 59-018 du 14 décembre 1959

Source : RAA-Algérie, 19 février 1960, p. 427.

Une version préliminaire de cet arrêté correspond à une reprise mot-à-mot du décret n° 53-701 du 9 août 1953 ; elle date *a priori* du 20 mai 1959 (date peu lisible sur exemplaire dact. dans ANOM, 81F-2206).

Bien qu'André Bakouche, longtemps rapporteur de la commission de l'habitat à l'Assemblée algérienne, indique que le décret n° 53-701 (participation des employeurs à l'effort de construction en métropole) soit rendu applicable à l'Algérie par « décret-loi du 30 septembre 1953 », cela ne semble pas être le cas. Le seul décret de cette date est relatif à l'adaptation à l'Algérie du nouveau « régime des loyers » (décret n° 53-938 publié au *JORF-LD*, 1^{er} octobre 1953, p. 8597-8598 ; pour l'affirmation de Bakouche, voir son *Rapport général su l'habitat* présenté lors de la session ordinaire de l'Assemblée algérienne de février-mars 1956, dact., p. 4 (ANF, 19771136-1)).

La participation des employeurs au financement de la construction est à nouveau discutée lors de diverses réunions, comme lors d'une « conférence périodique de coordination des politiques d'aménagement du territoire et de construction en Algérie et en métropole » en date du 14 juin 1960 (ordre du jour dans ANF, 19771136-1).

Cet arrêté prend valeur de décret début 1961 (décret n° 61-87 du 25 janvier 1961 (RAA-Algérie, 21 février 1961, p. 581))

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT EN ALGÉRIE

Vu les articles 15 et 16 de la loi n° 47-1853 du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie,

Vu les articles 5 et 6 du décret n° 48-1145 du 19 juillet 1948 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi ;

Vu le décret n° 58-1233 du 16 décembre 1958 complété par le décret n° 60-6 du 12 janvier 1960 relatif à l'exercice de leurs pouvoirs par les Autorités civiles et militaires en Algérie ;

Vu la transmission n° 20.112 TP/HB.-4 du 19 décembre 1959 de sa décision du 14 décembre 1959,

ARRÊTE

Article unique : est exécutoire la décision n° 59-018 du 14 décembre 1959 relative à la participation des employeurs à l'effort de construction.

Fait à Alger, le 19 février 1960,

P. le délégué général du gouvernement en Algérie,

Le secrétaire général de l'administration en Algérie,

Signé : A. Jacomet

**Décision n° 59-018
relative à la participation des employeurs à l'effort de construction**

Le délégué général du gouvernement en Algérie,

Vu la loi n° 47-1853 du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie ;

Vu l'article 2 du décret n° 56-379 du 12 avril 1956 portant dissolution de l'Assemblée algérienne ;

Vu le décret n° 58-1233 du 16 décembre 1958 relatif à l'exercice de leurs pouvoirs par les autorités civiles et militaires en Algérie ;

Vu l'article 10 du décret n° 53-938 du 30 septembre 1953 adaptant en Algérie le régime des loyers à la situation économique et sociale,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Les employeurs exerçant une activité industrielle ou commerciale doivent investir chaque année dans la construction de logements des sommes représentant au moins 1 % du montant, entendu au sens de l'article 205 du Code algérien des impôts directs, des salaires payés par eux au cours de l'année civile précédente, à condition que ce montant ait dépassé quatre millions de francs.

Article 2 : Les employeurs qui n'auront pas procédé dans le délai imparti à l'investissement prévu à l'article 1^{er} ci-dessus seront dans la mesure où ils n'auront pas procédé à cet investissement, assujettis à une cotisation de 2 % calculée sur les bases fixées à l'article 1^{er}.

Cette cotisation sera établie et recouvrée comme en matière de contributions directes.

Article 3 : Toutes contestations seront présentées et jugées comme en matière de contributions directes après avis du représentant du service de l'Habitat.

Article 4 : Les contribuables soumis à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ou à l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole d'après le régime du bénéfice réel, qui construisent ou font construire des immeubles d'habitation destinés au logement de leur personnel, peuvent effectuer l'amortissement de ces constructions sur une durée de 5 ans à raison de 40 % pour la première année et de 15 % pour les quatre autres années.

Un immeuble n'est considéré comme destiné au logement du personnel au sens du premier alinéa ci-dessus que si les trois-quarts au moins de sa superficie totale sont réservés au logement du personnel de l'entreprise.

Article 5 : Les dispositions du premier aliéna de l'article 4 ci-dessus sont applicables aux actions ou parts acquises par les contribuables visés audit article, postérieurement à l'entrée en vigueur de la présente décision, auprès des sociétés d'habitation à loyer modéré, des sociétés de crédit immobilier et des sociétés et organismes ayant pour objet la construction d'immeubles d'habitation et dont la liste est fixée par arrêté du délégué général du gouvernement, à la condition que les actions ou parts soient représentatives de logements réservés au personnel des entreprises qui les ont souscrites.

L'aide apportée à fonds perdus aux mêmes sociétés et organismes, ainsi qu'aux offices d'habitations à loyer modéré peut être portée au compte de frais généraux.

Article 6 : Un arrêté du délégué général du gouvernement fixera les modalités d'application des articles 1^{er} à 5 ci-dessus.

La présente décision sera applicable pour la première fois aux salaires versés à compter du 1^{er} janvier de l'année de la publication de l'arrêté visé à l'alinéa précédent.

P. le délégué général du gouvernement en Algérie,
Le secrétaire général de l'administration en Algérie,
Signé : A. Jacomet

Arrêtés du 21 septembre 1971 portant dissolution des sociétés d'habitat et transfert de leurs biens, droits et obligations aux offices des HLM

Source : JORADP, 28 janvier 1972, p. 118-119 ; les sociétés dont le nom est en italique sont celles dont aucune information n'a été relevé dans les sources consultées.

En sus, les biens, droits et obligations de deux CIL sont également transférés à compter de juillet 1972 à des organismes HLM¹ :

- ceux du Comité interprofessionnel du logement de l'Algérois (CILA ; une association agréée le 27 mai 1959) sont dévolus à l'Office HLM de la wilaya d'Alger ;

- ceux du Comité interprofessionnel du logement constantinois (CILOC) sont dévolus, en fonction de leur implantation, aux offices publics des HLM des wilayas de l'Aurès, Constantine, Sétif et de la ville de Skikda.

Signalons également les arrêtés du 22 février 1968 (JORADP, 22 mars 1968, p. 237) qui transfèrent les biens de l'ODHLM d'Oran à l'OPHLM dont ils ressortent (par exemple les logements bâtis sur le département de Tiaret sont transférés à l'ODHLM de Tiaret).

Signalons, enfin, l'existence de sociétés – dont la liste pourrait sans doute s'allonger – proposant de la location-acquisition sans, *a priori*, le moindre financement public (ni du budget métropolitain, ni de celui de l'Algérie). C'est par exemple le cas du Logis familial de Blida : cette société dirigée par M. Dellouche est visiblement une émanation de Technicas (75, boulevard Saint-Saëns à Alger ; 4, rue Valée à Blida) (voir MAZZARINO Henri, *Les oranges amères de Blida*, Friedberg, Atlantis, 2012, p. 10 et 21 ; « Guide immobilier », *Le Tell*, 9 août 1958, p. 3). Leurs fondation, constructions, bénéficiaires et devenir après 1962 est inconnu.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA CONSTRUCTION,

Par arrêtés du 21 septembre 1971, les sociétés d'habitat suivantes sont dissoutes. L'ensemble de leurs biens, droits et obligations est transféré aux offices HLM territorialement compétents, suivant le tableau ci-après :

Organismes dissous	Offices HLM bénéficiaires
<i>SC des anciens combattants et victimes de guerre de l'Igamié d'Alger</i>	Office HLM de la wilaya d'Alger
<i>SC du Sahel</i>	
<i>SC l'Habitat algérien² (Koléa)</i>	
SC Chez Nous (Boufarik)	
SC la Cité mutualiste des PTT	Office HLM de la ville d'Alger
<i>SC l'Entraide de Baraki</i>	
SA pour le centre et l'est de l'Algérie (CENESTAL)	Offices HLM des wilayas d'Alger, Annaba, Sétif et Tizi Ouzou
SA l'Auxiliaire sociale [municipale ?] d'habitation	Offices HLM des wilayas d'Alger, Constantine et Sétif
SC des fonctionnaires de la police	Offices HLM des wilayas d'Alger, Constantine, Mostaganem et Oran
SA Solis	Offices HLM des wilayas d'Alger, Constantine, Mostaganem et Oran
SC le Patrimoine souk-ahressien	Office HLM de la wilaya d'Annaba
SA la Maisoncoop ³	

1 Arrêtés du ministre des Travaux publics et de la construction, 31 juillet 1972 (JORADP, 26 septembre 1972, p. 958 (CILA) et 958-959 (CILOC)). Le comité interprofessionnel du logement de l'Algérois est *a priori* à distinguer du CIL d'Alger, le premier ayant pour ressort le département, le second la ville d'Alger.

2 CA dissout par arrêté du ministre des Travaux publics et de la construction, 7 mars 1968 (JORADP, 7 mars 1968, p. 254).

3 Transfert envisagé dès 1963 (Lettre de M. Malki (directeur de l'ODHLM de Bône) à Pierre Egal (architecte), 14 août

SC le Toit collectif bônois	
SC Annaba-Habitat	
SC Logis-Gaz	Office HLM de la ville d'Annaba
SCI d'Annaba	
SC le Patrimoine coopératif bônois	
SC Logiscoop d'Annaba	
<i>SC l'Aurasienne d'habitat</i> ¹	
SC l'Abri familial	Office HLM de la ville de Constantine
SC le Foyer constantinois de l'ancien combattant	
SCI de Constantine	
SC des Castors de Constantine	
SC numidienne d'habitation ²	
SC Bellevue Habitat Bel-Air ³	
<i>SC des Amitiés africaines</i>	Office HLM de la wilaya de Constantine
<i>SC des Castors de Chelghoum Laïd</i>	
SC le Foyer zénatien	
SC le Toit familial de Skikda	Office HLM de la ville de Skikda
SC Chateaudunoise d'habitation	Office HLM des wilayas de Constantine et Sétif
<i>SA d'Habitat populaire coopératif constantinois</i> ⁴	
SC le Foyer populaire	Office HLM des wilayas de Constantine et Batna
<i>SC d'accession à la petite propriété de Médéa</i>	Office HLM de la wilaya de Médéa
SC l'Entraide de Sidi Aïssa	
<i>SC d'habitat musulman de Mostaganem</i>	Office HLM de la wilaya de Mostaganem
SC Notre Logis (Mohammadia)	Office HLM de la wilaya d'Oran ⁵
SC Cité le Travail (Mohammadia)	
<i>SC communale de construction</i>	

1963 (citée dans une lettre de Pierre Egal au directeur de la société du Djebel Onk, 23 novembre 1963) (AD38, 58J-305)).

- 1 Un arrêt du ministre des Travaux publics et de la construction en date du 6 décembre 1966 suspend le CA de cette organisme (*JORADP*, 27 décembre 1966, p. 1292 ; mention, aussi, de la suspension de la société d'« Habitat coopératif des anciens combattants et victimes de la guerre de l'IGAMIE d'Alger », sise Maison du Combattant, avenue du 1^{er} novembre à Alger (société totalement inconnue)).
- 2 Cette société (agrée le 27 février 1958) est en fait dissoute par arrêté du 14 février 1974 (*JORADP*, 29 mars 1974, p. 300) ; elle a été incluse dans ce listing afin de proposer un panorama aussi complet que possible des organismes HLM dans les années 1960-1970.
- 3 Même remarque que *supra* (n.).
- 4 CA de cet organisme suspendu par arrêté du 6 décembre 1966 (cité *supra*, n.).
- 5 Un arrêté du ministre des Travaux publics et de la construction en date du 21 juillet 1969 avait nommé Abderrahmane Lalaoui administrateur provisoire de Notre Logis en remplacement de Ben Ali Fodil (lui-même nommé le 15 mai 1968) (*JORADP*, 16 septembre 1969, p. 858). *Idem* pour le Foyer sigois. A. Lalaoui est également nommé administrateur provisoire des sociétés coopératives des Castors de l'Arsenal, des Castors du personnel de la marine, des Castors des CFA d'Oran, de celle de l'électro-habitat (toutes citées Jourdain) et de celle « pour l'habitat musulman d'Oran ».

SC le Foyer sigois	Office HLM de la ville d'Oran
SC des Castors de l'Arsenal de la Marine (Oran)	
SC le Foyer bel-abbésien (Sidi Bel-Abbès)	
SC des Castors du personnel de la Marine (Oran)	
SC des Castors réunis de la Marine (Oran)	
<i>SC Électre Habitat (Oran)</i>	
SC des Castors des CFA (Oran)	
SC des Castors populaires de l'Arsenal (Oran)	
SC des Castors de l'Arsenal de l'Aéro-arbal (Oran)	
SC le Logis familial moderne	
SC ouvrière de construction de Courbet	
SC universitaire d'accession à la petite propriété	
SC des Castors familiaux	
SC la Ruche des PTT	
SC des Jeunes castors d'Oran	
SC ouvrière de construction de Gambetta	
SC le Gai Logis	
SC l'ouvrière de construction de Delmonte	
SC des Castors des traminots	
SC ouvrière de construction d'Oran	
SCI d'Oran	
SC le Logis d'Oran	

<i>SC d'habitat Dar El Hayat</i>	
<i>SC algérienne pour l'habitat musulman</i>	Offices HLM des wilayas d'Oran et de Tlemcen
SC algérienne d'habitat économique du Tessala	Offices HLM des wilayas d'Oran et Mostaganem
SCI d'Oran	
SC des Castors d'Oranie	Offices HLM des wilayas d'Oran, Saïda, Tiaret, Tlemcen et Mostaganem
SC musulmane algérienne d'habitation et d'accession à la petite propriété	Offices HLM des wilayas d'Alger, El Asnam, Médéa, Mostaganem, Oran, Saïda, Sétif, Tiaret et Tlemcen
SC Clair Logis (Saïda)	Office HLM de la wilaya de Saïda

Institutions : administrer et contrôler les HBM et HLM

Les politiques de logements sociaux qui se déploient en Algérie des années 1920 au début des années 1960 se sont appuyées sur plusieurs d'institutions. Celles-ci sont principalement ministérielles, gubernatoriales, départementales et municipales. L'histoire des principales d'entre elles est, en une veine de socio-histoire¹, exposée ici. Il s'est avéré essentiel de s'atteler à ce travail afin de déterminer les cadres, supports et ressorts des politiques étudiées. Ce sont aussi ces institutions qui ont produit la grande majorité des documents sur lesquels ce travail est fondé : comprendre ce qu'elles sont permet donc également de saisir pleinement les logiques des archives consultées et analysés, leurs possibilités comme leurs limites et, en somme, l'histoire qu'il est possible d'écrire à partir d'elles.

L'histoire de divers services qui œuvrent à l'administration des villes en situation coloniale s'est récemment beaucoup renouvelée². Toutefois et au regard de tous ceux ayant existé et de l'intérêt d'une telle démarche en d'autres domaines – notamment en histoire économique³ –, la tâche est encore grande. Pour les colonies et *a fortiori* pour l'Algérie, c'est un objet historiographique presque inexploré⁴. Écrire leur histoire est une contribution à l'histoire de l'État en situation coloniale⁵ autant qu'à des historiographies très diverses (travail, sociabilités, pouvoirs).

-
- 1 BUTON François, MARIOT Nicolas, « Introduction. Surmonter la distance. Ce que la socio-histoire doit aux sciences sociales », *Id.* (dir.), *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, PUF, 2009, p. 9-21 (p. 10 : « S'il fallait résumer en quelques mots l'approche socio-historique, on dirait volontiers que son penchant porte à la fois vers la restitution la plus fine possible des logiques de construction des institutions, au sens anthropologique du terme, et vers l'investigation la plus approfondie possible du rapport des individus (acteurs, agents) à ces mêmes institutions »).
 - 2 BRAULT Romain, *Entre surveillance policière et propagande politique : le centre d'informations et d'études, 1934-1945*, Mémoire de Maîtrise d'histoire sous la direction de Jean-Louis Triaud, Université de Provence, 2002, 135 p. ; THÉLIOL Mylène, « Le Service des Beaux-arts, antiquités et monuments historiques, clef de voûte de la politique patrimoniale française au Maroc sous la résidence de Lyautey », *Outre-Mers*, 370/371, 2011, p. 185-193 ; JELIDI Charlotte, *Fès, la fabrication d'une ville nouvelle (1912-1956)*, Lyon, ENS Éditions, 2012, p. 21-56 ; RENUCCI Florence, *Dictionnaire des juristes. Colonie et outre-mer, XVIII^e – XX^e*, Rennes, PUR, 2022, p. 385-413. Pour l'administration des colonisés en métropole, voir les éléments d'histoire des institutions dans CADIOT Aliénor, *Vichy et les Algériens. Indigènes civils musulmans algériens en France métropolitaine (1939-1944)*, Thèse d'histoire sous la direction de Nancy Green, EHESS, 2020, 493 p. et BOLLENOT Vincent, *Maintenir l'ordre impérial en métropole. Le Service de contrôle et d'assistance en France des indigènes des colonies (1915-1945)*, Thèse d'histoire sous la direction de Pierre Singaravélou, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2022, 711 p.
 - 3 CARRÉ DE MALBERG (dir.), *La direction du Budget face aux grandes mutations des années cinquante, acteur... ou témoin ?*, Vincennes, IGPDE, 1998, 564 p. ; QUENNOUËLLE-CORRE Laure, *La direction du Trésor, 1947-1967. L'État banquier et la croissance*, Vincennes, IGPDE, 2000, 693 p. ; TRISTRAM Frédéric, *Une fiscalité pour la croissance. La direction générale des Impôts*, Vincennes, IGPDE, 2005, 740 p. Voir en d'autres domaines BEAULIEU Bernard, DARDY Michèle, *Histoire administrative du ministère de la Culture, 1959-2002*, Paris, La Documentation française, 2007, 207 p. et DÄNZER-KANTOF Boris, LEFEBVRE Véronique, TORRES Félix, LUCAS Michel, *Un siècle de réformes sociales. Une histoire du Ministère du Travail, 1906-2006*, Paris, La Documentation française, 2006, 260 p. Voir enfin les nombreux travaux de Guy Thuillier que l'on complétera par PILLON Thierry, « Retour sur quelques modèles d'organisation des bureaux de 1945 à aujourd'hui », *Nouvelle revue du Travail*, 9, 2016 [en ligne].
 - 4 Nulle monographie – le genre aurait en l'espèce un intérêt tout particulier – ni microhistoire, par exemple, dans EL MECHAT Samia, *Les administrations coloniales, XIX^e-XX^e siècles. Esquisse d'une histoire comparée*, Rennes, PUR, 2009, 268 p. ; l'immense intérêt de l'ouvrage de BRUTTMANN Tal, *Au bureau des affaires juives. L'administration française et l'application de la législation antisémite, 1940-1944*, Paris, La Découverte, 2006, 286 p. plaide en ce sens (la préfecture de l'Isère est choisie comme objet d'étude).
 - 5 THÉNAULT Sylvie, « L'État colonial », SINGARAVÉLOU Pierre (dir.), *Les empires coloniaux, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2013, p. 215-256 ; contribution récente dans PERRIER Antoine, « Gouverner sans compter. Les effectifs des fonctionnaires marocains et tunisiens entre État colonial et monarchies protégées », *Histoire & Mesure*, 35-2, 2020, p. 19-42.

Institutions-1. En Algérie comme en métropole.....	300
1-A. Les comités de patronage des HBM et de la Prévoyance sociale (CPHBMPS) ...	300
1-B. La Commission d'attribution des prêts (CAP)	302
1-C. Le Conseil supérieur des HBM (CSHBM).....	303
Institutions-2. Spécificités d'Algérie.....	303
2-A. De la direction du Commerce à celle de l'Intérieur... ..	303
2-B. ...puis à celle des Travaux publics et des transports	305
2-C. Surveiller les finances : l'Inspection des institutions de mutualité et de prévoyance sociale.....	312

Institutions-1. En Algérie comme en métropole

1-A. Les comités de patronage des HBM et de la Prévoyance sociale (CPHBMPS)

Les CPHBMPS, à mission départementale et sous tutelle préfectorale, ont pour mission de promouvoir les HBM et de contrôler l'activité des organismes qui relèvent de leur ressort.

L'article 1 de la loi Siegfried du 30 novembre 1894 institue des « comités des HBM » afin de promouvoir (art. 2) la construction de logements à bon marché, soit dès la première loi fixant ce que sont les HBM. Les premiers comités départementaux de patronage sont installés en Algérie au début du XX^e siècle : en 1900 à Alger¹, en 1907 à Oran² et en 1909 à Constantine³. Un CPHBMPS pour les arrondissements de Tlemcen et Sidi Bel-Abbès est créé en 1924⁴. La loi Strauss du 12 avril 1906 rebaptise ces comités, toujours pensés comme départementaux, « comités de patronage des HBM et de la protection sociale » (CPHBMPS) et les rend obligatoires⁵. Leurs compétences sont étendues « à l'encouragement de toutes les manifestations de la prévoyance sociale, dont l'habitation ouvrière n'est qu'une modalité importante. Outre les questions d'habitations à bon marché, [ils] devront étudier toutes celles qui se rapportent au développement de l'épargne et de l'assurance, ainsi que des institutions de mutualité, de crédit populaire ou de retraites »⁶. C'est ainsi, par exemple, que des membres du CPHBMPS du département de Constantine réalisent au printemps 1910 « une tournée de conférences » dans les villes de l'est de la colonie⁷. Ces comités doivent par ailleurs vérifier la valeur des terrains que souhaitent acheter les organismes d'HBM, s'assurer que les constructions sont terminées et conformes aux plans visés lors de la demande de prêt à bon marché et délivrer les certificats de salubrité attestant de la bonne construction des HBM⁸.

1 « Rapport sur l'œuvre des HBM en Algérie », DF-1932-SO-Rapport Hudelo, p. 155-215, ici p. 157.

2 *Le Département d'Oran et son Conseil général : 1830-1930*, Oran, Impr. Heintz, 1930, p. 665 ; DF-SO-1911-DNC, sé. du 2 juin 1910, p. 866.

3 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? ...*, op. cit., t. 2, p. 702. Un vœu du cons. gén. de Constantine du 12 octobre 1900 préconise, sans suites, la création d'un tel comité (ANOM, F80-1715 et GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France en Algérie coloniale. Histoire urbaine de Constantine (1901-1914)*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction d'Anne-Laure Dupont et Rainer Hudemann, Université Paris 4 (Paris-Sorbonne), 2013, p. 203-204).

4 *Le Département d'Oran et son Conseil général...*, op. cit., p. 665 ; AG du Foyer bel-abbésien, 29 mars 1925 (CDC, 070195-0031 à 0035-c. 2926 ; mention d'un décret du 5 juin 1924).

5 Loi Strauss du 12 avril 1906, art. 1 (*JORF-LD*, 15 avril 1906, p. 2473-2475, ici p. 2473). Un ou plusieurs CPHBMPS par département peuvent être établis.

6 Circulaire du ministre du Travail aux préfets, 27 février 1907 (reproduite dans « Les HBM, législation, statuts types, statistiques », *Recueil de documents sur la prévoyance sociale réunis par le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale*, fasc. 14, Paris / Nancy, Berger-Levrault, 1908 et citée par FROUARD Hélène, « Quand le ministère du Travail s'occupait des HBM (1906-1930)... Un épisode fécond de l'histoire du logement social », CHATRIOT Alain, JOIN-LAMBERT Odile, VIET Vincent, *Les politiques du Travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, Rennes, PUR, 2006, p. 259-274, ici p. 261.

7 DF-1910-SO-DNC, sé. du 2 juin 1910, p. 856 et p. 883 (rapport d'Émile Morinaud lu par Auguste Bories).

8 Loi Strauss du 12 avril 1906, art. 4 (*JORF-LD*, 15 avril 1906, p. 2473-2475, ici p. 2473).

Les CPHBMPS entrent en sommeil pendant la guerre ; en Algérie, ils sont réinstallés en 1920-1921¹. Dans le même temps, Conseil supérieur des HBM et ministre de tutelle rappellent leur importance aux préfets². Un contrôleur du ministère de la Santé publique fait de même, en 1932, après une vaste tournée d'inspection dans les trois départements algériens³ ; il en profite aussi pour souligner les médiocres compositions et fonctionnements de certains comités⁴. À titre d'exemple, les membres du CPHBMPS du département d'Alger sont, au début des années 1920, Demangeat, Lehalle, Mourgues, Müller, Pasquier-Bronde, Fieschi, Saladin, Hannedouche, Murat, Lagier, Bévia, Gavarry, Tedeschi, Barthelet, Attané, Jouve, Vautrin, Chauzy, Laurent, Darbéda, Gruny et Beltçaguy. On relève à Oran la présence de Curel, Mégias, Guillon, Krieger, Frassati, Anton, Courcelles, Cazalet, Berdolet⁵, Lecamus, Bartibas, Beaupuy.

Installés par les préfetures, la gestion des documents de ces comités ressort des archives départementales. Pour l'Algérie, leur conservation est inégale en fonction des départements. Elle est plutôt bonne, si ce n'est exhaustive, pour le CPHBMPS du département d'Oran, sans doute parce que dès sa première réunion en juin 1920 le « secrétaire du comité décide de demander une armoire au département pour le classement des archives »⁶. Ces dernières sont désormais fort bien conservées au sein de la sous-série 8R des archives de la wilaya d'Oran, dédiée à l'« urbanisme et [aux] opérations immobilières »⁷. Les liasses et registres cotés 8R-2933, 8R-6557, 8R-8422, 8R-8423 et 8R-15338 recèlent l'essentiel des documents de ce CPHBMPS. Ceux produits par le comité du département d'Alger sont conservés de façon plus lacunaire, surtout dans le carton 5K-99 des archives de la wilaya d'Alger. Cette liasse contient uniquement des pièces justifiant les dépenses du comité de patronage de 1921 à 1933, soit ni procès-verbaux de réunion, ni doubles des certificats de salubrité délivrés aux HBM bâties. Enfin, les papiers du CPHBMPS du département de Constantine n'ont pas fait l'objet, sauf possible découverte à venir, de conservation particulière. Seuls quelques documents isolés sont inclus dans la correspondance entre la municipalité et la préfeture dans la série « Communes de plein exercice » (CPE) des archives de la wilaya⁸.

Par ailleurs, divers documents (correspondance diverse, demandes de subventions, rapports) du CPHBMPS d'Alger envoyés aux services gubernatoriaux (cabinet et service du Travail s'occupant, au sein de la direction de l'Intérieur et des beaux-arts, des HBM) sont conservés dans les fonds de la direction « Intérieur et beaux-Arts » (notamment dans la liasse IBA-HBM-058) des Archives nationales d'Algérie. Des résumés très succincts de l'activité annuelle des CPHBMPS de chaque département sont par ailleurs publiés dans les rapports généraux annuels du Conseil supérieur des HBM ; ils sont réalisés grâce aux comptes rendus détaillés envoyés par le comité de patronage de chaque département⁹.

1 Le CPHBMPS du dép. d'Oran cesse de se réunir entre le 30 décembre 1914 et le 22 janvier 1920. Un comité renouvelé se rassemble à partir du 5 juin 1920 (sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 5 juin 1920 (AWO, 8R-8422)). À Alger, les premières traces de réunion du CPHBMPS datent du 25 mars 1921 (arrêté préfectoral du 25 mars 1921 (AWA, 5K-99)). Nous ignorons la date à laquelle le CPHBMPS du dép. de Constantine reprend ses activités.

2 Circulaire du ministre de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, 17 août 1921 (AWC, CPE-677) ; rappel des termes de cette circulaire dans celle publiée au *JORF-LD*, 13 août 1922, p. 8544.

3 Louis Hudelo (contrôleur des HBM au sein du ministère de la Santé publique), « Observations générales », s.d. [août ou septembre 1932] (ANA, IBA-HBM-060 ; ANF, 19771106-34).

4 Louis Hudelo, « OMHBM de Constantine – Situation financière », s.d. [été 1932] (AWC, CPE-681).

5 Voir en annexe les biographies de Berdolet, Lagier, Pasquier-Bronde et Murat.

6 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 5 juin 1920 (AWO, 8R-8422) ; une telle armoire pour la gestion des archives est rapidement livrée par le préfet (sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 30 juin 1920) (AWO, 8R-8422). La loi Sigfried de 1894 mentionne que « les frais de local et de bureau [donc d'archivage] (...) pourront être mis par le cons. gén. à la charge du budget dép. » (art. 3). La loi Strauss de 1906 mentionne pour sa part que « le dép. doit subvenir aux frais de local et de bureau des comités » (art. 6), ce qui explique peut-être que les premiers documents conservés par le CPHBMPS d'Oran soient immédiatement postérieurs à 1906 (c'est moi qui souligne).

7 Sans auteur, sans titre [*Sous-série 8R – Répertoire de la sous-série « Urbanisme et opérations immobilières*], s.l.n.d., n.p. Cette sous-série qui couvre la période 1919-1962 contient 502 liasses sans compter les permis de construire. Quarante-six liasses concernent nommément à un titre ou un autre les HBM et HLM.

8 Par exemple dans la liasse AWC, CPE-678.

9 Ce comité est à nouveau « constitué » par la loi Strauss du 12 avril 1906 (art. 14). La circulaire du ministre de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales du 28 décembre 1921 rappelle la nécessité de lui envoyer de

Une circulaire [préfectorale ?] du 29 novembre 1955 transforme chaque « comité de patronage » en « comité départemental d'HLM »¹.

1-B. La Commission d'attribution des prêts (CAP)

La Commission d'attribution des prêts (CAP) est mise en place par l'article 8 de la loi du 10 avril 1908² (dite « loi Ribot »). Elle est « nommée par décret sur proposition du ministre du travail et de la prévoyance sociale pour une durée de cinq ans ; elle est composée de seize membres, ainsi qu'il suit :

- Le ministre du travail, président ;
- Deux sénateurs ;
- Deux députés ;
- Un membre du Conseil d'État ;
- Un membre de la Cour des comptes ;
- Deux fonctionnaires du ministère des Finances ;
- Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations ou son délégué ;
- Le directeur de l'assurance et de la prévoyance sociales ou son délégué³ ;
- Le directeur de l'hydraulique et des améliorations agricoles ou son délégué⁴ ;
- Deux représentants des sociétés régionales de crédit immobilier⁵ ;
- Deux membres du Conseil supérieur des habitations à bon marché ».

La CAP est donc une commission mixte composée de parlementaires, de hauts fonctionnaires et de représentants des ministères des Finances, du Travail et de la prévoyance sociale et de l'Agriculture. Elle s'occupe uniquement, de sa création à 1921, de contrôler les avances faites au Trésor par la Caisse nationale des retraites et de la vieillesse (CNRV). C'est parce que le Trésor, pour le compte de l'État, supporte le coût et le risque de ce dispositif que cette commission est composée de parlementaires et de fonctionnaires⁶.

La CNRV, créée le 18 juin 1850, est elle-même gérée par la CDC et contrôlée par une commission instituée auprès du ministère du Travail ; elle est autorisée à employer ses fonds en avance à l'État pour l'application des lois sociales⁷. Les fonds de la CNRV étant gérés par la CDC – quoique juridiquement et financièrement distincts – ce sont les services de la CDC qui gèrent, moyennant dédommagement par le Trésor, les prêts de la CNRV. C'est pour cette même raison que les rapports annuels des opérations de la CDC rendent compte (dans une rubrique distincte) des prêts effectués sur les fonds de la CNRV.

L'article 3 de la loi du 26 février 1921 place les prêts effectués pour le compte de l'État par la CDC sous le contrôle de la CAP⁸. Ainsi, l'intégralité de l'argent prêté, pour le compte de l'État, par la CDC et la CNRV pendant l'entre-deux-guerres est visé, avant conclusion d'un prêt, par la CAP. Cet article 3 mentionne aussi le remplacement des deux représentants des SCI par un représentant des offices publics d'HBM et un représentant des sociétés [anonymes ou coopératives] d'HBM ».

tels rapports « détaillés » (souligné dans le texte), comme le prescrit l'art. 3 de la loi du 10 janvier 1907 (AWC, CPE-677 ; *JORF-LD*, 19 janvier 1907, p. 426). Les rapports du Conseil supérieur des HBM destinés au Président de la République sont consultables dans ANF, 19771140-1) ; 25 fasc. annuels y sont conservés, les années manquantes n'ayant pas fait l'objet d'un tirage spécial ont été normalement publiées au *Journal officiel*.

1 [Employé préfectoral de la 1^{ère} division], « Note – Habitat », s.d. [après le 29 novembre 1955] (AWA, 5K-91).

2 *JORF-LD*, 12 avril 1908, p. 2555-2556, ici p. 2556.

3 Direction intégrée au ministère du Travail ; modifié par l'art. 24 de la loi du 5 décembre 1922 par le « chef de la division des HBM et de l'épargne ou son délégué » (division intégrée au ministère de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales qui prend la suite du ministère du Travail ; *JORF-LD*, 10 décembre 1922, p. 11734-11743, ici p. 11737).

4 Direction intégrée au ministère de l'Agriculture.

5 Modifié par l'art. 1 de la loi du 26 février 1912 (*JORF-LD*, 28 février 1912, p. 1932-1933, ici p. 1933) : « deux représentants des sociétés de crédit immobilier » ; voir *infra* la modification induite par la loi du 26 février 1921.

6 FROUARD Hélène, « La Caisse des dépôts et les HBM (1894-1921). Un long apprentissage », *Histoire urbaine*, 23, 2008, p. 23-40, ici p. 33.

7 FROUARD Hélène, « La Caisse des dépôts et les HBM... », art. cité, n. 42 et 43 p. 33.

8 *JORF-LD*, 27 février 1921, p. 2590-2591, ici p. 2590.

On retrouve trace des décisions de la CAP dans chaque dossier de prêt des archives de la CDC et du ministère de tutelle (ANF, série 19771106).

1-C. Le Conseil supérieur des HBM (CSHBM)

Le CSHBM, à mission nationale et sous tutelle présidentielle, a pour mission de rendre compte de l'activité du mouvement HBM et d'en contrôler les aspects légaux et réglementaires.

La loi Siegfried de 1894 – directement « applicable à l'Algérie » (art. 16) – en provoque la création :

« Il sera institué auprès du ministre du Commerce et de l'Industrie un Conseil supérieur des HBM auquel devront être soumis tous les règlements à faire en vertu de la présente loi, et d'une façon générale toutes les questions concernant les logements économiques. Les comités locaux lui adresseront chaque année, dans le courant de janvier, un rapport détaillé sur leurs travaux. Le Conseil supérieur en donnera le résumé, avec ses observations, dans un rapport d'ensemble adressé au Président de la République »¹.

Le CSHBM doit « rendre compte publiquement de l'activité du mouvement » et produit donc annuellement, sous la forme d'un rapport, un bilan de l'activité des organismes d'HBM. Son activité devient plus substantielle au lendemain du vote de la loi Strauss² (1906). Il s'agit d'un organisme de conseil, de consultation et de coordination « conçu comme l'interface entre le monde de production des HBM, celui des décideurs politiques et plus largement de la sphère publique »³.

Les rapports du CSHBM ont été recueillis et conservés par la direction de l'habitat et de la construction des ministères successifs ayant en charge les HBM. Ils sont colligés sous la cote ANF, 19771140-1 (incomplet, des années n'ayant pas fait l'objet d'un tirage spécial ; voir, le cas échéant, la publication au *Journal officiel*). Les procès-verbaux des réunions de cette institution sont conservés sous la cote ANF, 19771140-2.

Semblant être tombé en désuétude, ce Conseil supérieur est réinstitué en juin 1952 en application de la loi du 5 décembre 1922 et après audition du Conseil d'État⁴.

Institutions-2. Spécificités d'Algérie

2-A. De la direction du Commerce à celle de l'Intérieur...

Appliquer les lois sociales en Algérie : des services marginaux

Après une tournée en Algérie à la fin de l'année 1937, un inspecteur du ministère de la Santé publique décrit le service gubernatorial des HBM :

« ...il ne forme même pas une section [du 2^e bureau de la direction gubernatoriale de l'Intérieur et des beaux-arts]. Il est assuré par (...) deux rédacteurs et un commis-comptable. (...) Le service contrôle les opérations des organismes algériens dont le nombre est un défi au bon sens, joue vis-à-vis d'eux le rôle de la commission d'attribution des prêts pour leurs demandes d'emprunt, tient la comptabilité des dits emprunts et procède accessoirement à des vérifications sur place. On voit que, pour exercer de si nombreuses attributions, le service gagnerait à être renforcé »⁵.

Les années précédentes, le personnel administrant les HBM n'était probablement pas plus nombreux. Le bureau gubernatorial s'en occupant a été placé sous l'autorité successive de diverses directions. Il est tout d'abord intégré à la direction du Commerce et de l'agriculture puis, lors de la scission de celle-ci en 1929, à la direction du Commerce, de l'industrie et de la prévoyance sociale. Le directeur en est alors Maurice Maris, « sous-directeur des mêmes services depuis de longues

1 Loi du 30 novembre 1894, art. 14 (*JORF-LD*, 1^{er} décembre 1894, p. 5821-5823, ici p. 5823).

2 La loi du 10 janvier 1907 précise la composition et les missions de ce Conseil supérieur des HBM (*JORF-LD*, 19 janvier 1907, p. 426).

3 CARRIOU Claire, « Des statistiques imaginées, perdues, oubliées ? Les HBM et leur dénombrement (1894-1939) », *Genèses*, 87, 2012, p. 26-46, ici p. 29.

4 Décret n° 52-706 du MRU, 18 juin 1952 (*JORF-LD*, 19 juin 1952, p. 6156-6157).

5 [Georges] Bonnafous (inspecteur du ministère de la Santé publique), « Rapport », 26 avril 1938, p. 97-98 (ANF, 19771106-34).

années »¹ – précisément depuis 1918, après avoir été cinq ans secrétaire général de la mairie d’Alger². Au sein de cette nouvelle direction du Commerce, c’est le service du Travail qui s’occupe des HBM³ ; celui-ci existait déjà les années précédentes.

À compter de mai 1931, le 1^{er} bureau de l’importante direction de l’Intérieur et des beaux-arts s’en voit attribuer la gestion⁴. Ce bureau a de nombreuses autres attributions : justice, cultes, armée, administration départementale et communale, élections des européens, gestion des servitudes militaires, aménagement et embellissement des villes, caisses de crédit municipal. En 1937 (voire avant), c’est le 2^e bureau qui a la tutelle du service des HBM⁵. Pour s’en tenir à la période durant laquelle les HBM relèvent de la direction de l’Intérieur et des beaux-arts, les directeurs successifs de cette dernière sont Jean Vigouroux⁶ (1930-1934) puis Honoré Guerrin⁷ (1934-1940). En novembre 1940, la direction de l’Intérieur et des beaux-arts devient sous-direction de l’Intérieur et de la jeunesse, elle-même intégrée à la direction de l’Administration générale. Cette sous-direction est dotée de trois bureaux dont le 2^e s’occupe des HBM⁸. Elle devient direction en septembre 1941 et est dirigée au moins une dizaine d’années par Louis Berton⁹.

Au sein du service des HBM : travail et travailleurs

Les rares travailleurs de l’administration gubernatoriale s’occupant des HBM ne sont pas tous connus. Le principal d’entre eux est Rémi Saint-André (1899-1992). Celui-ci peut être particulièrement bien connu grâce à des ouvrages autobiographiques d’une densité exceptionnelle¹⁰. Après trois années comme administrateur adjoint de communes mixtes (1923-1926), il est recruté comme rédacteur au gouvernement général en mai 1926 et affecté au service du Travail¹¹. Dans l’ouvrage que lui consacre sa femme Claudie et auquel il contribua au soir de sa vie, tous deux écrivent :

« Rémi a beaucoup travaillé aux études préparatoires pour l’Algérie : catégories de bénéficiaires, financement, moyens financiers, mode d’habitat particulier. (...) Rémi fait à cette occasion la connaissance d’un autre “Monsieur” pour qui il ressentira toujours le plus grand respect tant pour sa personnalité que pour sa parfaite courtoisie [Louis Pasquier-Bronde]. (...) Rémi, chef du service des HBM et secrétaire de la commission d’attribution, doit mettre à la disposition des organismes les crédits nécessaires à la construction des immeubles ou des maisons individuelles. Pour ce faire, il doit étudier les programmes (...). Pour accomplir ce travail, important en volume et en responsabilité, il est seul : ses chefs directs ne s’intéressent pas beaucoup, au stade de l’instruction, à cette activité très technique sous l’angle de la construction

1 DF-1929-SO-AP, sé. du 21 mars 1929, p. 403 (discours du gouverneur général, Pierre Bordes).

2 « Échos – Au gouvernement général », *L’ÉA*, 11 janvier 1918, p. 2 (Maris est remplacé par Eugène Jacques Gimer ; prénom de ce dernier indiqué dans « Mort de M. Eugène Gimer », *L’ÉA*, 11 septembre 1935, p. 2).

3 Arrêté gubernatorial, 20 février 1929 (*JOA*, 1^{er} mars 1929, p. 68) ; « Réorganisation de la direction... », *L’ÉA*, 10 février 1929, p. 2.

4 Arrêté gubernatorial, 4 mai 1931 (*JOA*, 8 mai 1931, p. 240) et erratum (*JOA-LD*, 15 mai 1931, p. 276) ; lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 21 juillet 1931 (AWC, CPE-679)

5 Georges Bonnafous, « Avant-rapport », 8 décembre 1937 (ANF, 19771106-34).

6 Arrêté gubernatorial, 6 décembre 1930 (*JOA*, 9 janvier 1931, p. 11).

7 « Conseil des ministres – Le gouvernement... », *L’ÉA*, 13 juin 1934, p. 1 ; « Le nouveau directeur de L’Intérieur... », *Le Mutilé de l’Algérie*, 8 juillet 1934, p. 3 ; « La réorganisation de l’administration... », *L’ÉA*, 15 octobre 1940, p. 1 (mention d’un arrêté gubernatorial de cessation de fonctions) ; décret du chef de l’État, 12 décembre 1940 (*JORF-LD*, 14 décembre 1940, p. 6116 ; relevé de ses fonctions).

8 « “Journal officiel de l’Algérie”, *L’ÉA*, 26 novembre 1940, p. 1.

9 « “Journal officiel de l’Algérie” », *L’ÉA*, 4 septembre 1941, p. 2.

10 SAINT-ANDRÉ Claudie, *Rémi Saint-André. De Mostaganem à Paris, l’itinéraire de 1899 à 1992 d’un Français d’Algérie*, Paris, Chez l’auteur, 1994, 2 vol., 800 p. ; SAINT-ANDRÉ Rémi, *Sur les ailes du temps. Mes souvenirs aéronautiques d’Algérie, 1930-1963*, Paris, Chez l’auteur, 1987, 632 p. Claudie Saint-André, rencontrée en septembre 2018 à Paris, doit ici être remerciée pour l’entretien qu’elle m’a accordé et le don de divers ouvrages qu’elle me fit. Des documents ont aussi été versés au CDHA (fonds 266ARC).

11 SAINT-ANDRÉ Claudie, *Rémi Saint-André...*, *op. cit.*, p. 301 et 305 ; les ANOM ne conservent pas de dossier personnel à son nom, *a priori* car il était encore en poste en 1962 (et même jusqu’en 1964).

et des finances. Mais il en résulte que Rémi devient, au gouvernement général, “LE” spécialiste des HBM (...).

Rémi essaie toujours (...) de traiter rapidement les dossiers. Et il y a du mérite ! Car – et ce ne sera pas la dernière fois dans sa carrière – il est seul pour effectuer toutes les études, juridiques comme techniques et financières ; il établit seul les projets de décision d’attribution des crédits ; il les porte lui-même au contrôleur des dépenses engagées (qui deviendra le contrôleur financier) ; cela lui permet d’ailleurs de lier d’excellents contacts qui, de professionnels, deviendront vite amicaux¹, car devant la rectitude des dossiers, les contrôleurs accordent toujours leur visa. La confiance qu’ils en conçoivent à l’égard de Rémi permet ainsi une accélération notable des dossiers (...) [II] emporte tous les soirs des dossiers chez lui et y travaille tard dans la nuit »².

De 1926 à 1936, Rémi Saint-André est ainsi, au titre de rédacteur³, la principale personne s’occupant au gouvernement général des HBM ; il est ensuite détaché à la direction des Finances afin de mettre en place la Loterie algérienne⁴. Un autre rédacteur du bureau des HBM est Charles Courtine⁵ (ca 1933). Jacques Charles Ritter y est un temps commis-comptable⁶ (ca 1942-1946). Sans pouvoir être exhaustif, les chefs de bureau qui ont, entre autres missions, autorité sur les rédacteurs en charge des HBM sont Charles Émile Geiser⁷ (1923-1929), Marcel Paul Douchez⁸ (ca 1933-1939) ou encore René Eugène Passeron⁹ (ca 1933).

2-B. ...puis à celle des Travaux publics et des transports

Manque de spécialistes et modestie des budgets de fonctionnement

La gestion des HBM passe sous la tutelle de la direction des Travaux publics et des transports dès sa création et, en son sein, du service des Constructions nouvelles fin mars 1947¹⁰. Cette direction « a les attributions, en matière de construction, d’habitat et d’urbanisme, d’une direction départementale du secrétariat d’État à la Reconstruction et au logement en métropole (...) Par contre, dans les départements de l’Algérie, les attributions de ce service se trouvent dispersées. En effet, le contrôle administratif est assuré par les services préfectoraux, le contrôle financier par le service des Finances et le contrôle technique par les Ponts et chaussées »¹¹.

En 1953, la direction gubernatoriale des Travaux publics est considérée comme n’étant « pas très au fait des questions de bâtiment ». Quant à sa direction des Constructions nouvelles, elle « s’efforce de seconder [la direction de la Construction du ministère de la Reconstruction et de

-
- 1 Sans être exhaustif, il est ami avec Max Lamouche (p. 432 ; contrôleur financier au gouvernement général selon THUILLIER Guy, « Un monde disparu : Cagayous », *La Revue administrative*, 324, 2001, p. 572-579, ici p. 573), Gaétan Dardignac (p. 441), Émile Dermenghem (p. 444, archiviste du gouvernement général), André V. (p. 450), Serge Agulo, Fernandez, André Cattini, Albert Chatain, Renée Benejean, Albertine Tonnelle, Lydie Pérez, Arlette Schurdevin (p. 451) et Auguste Arnould (p. 455, président de l’influent Comité d’entente des anciens combattants) (tous mentionnés dans SAINT-ANDRÉ Claudie, *Rémi Saint-André...*, *op. cit.*, t. 2, *passim*).
 - 2 SAINT-ANDRÉ Claudie, *Rémi Saint-André...*, *op. cit.*, p. 309-310.
 - 3 « Carrière administrative de Rémi Saint-André », s.d. [avril 1966] (ANF, 19900004-1).
 - 4 Arrêté gubernatorial, 10 janvier 1936 (*JOA*, 17 janvier 1936, p. 32).
 - 5 AG du Foyer des cheminots algériens de l’État et du Foyer algérois, respectivement en date des 19 février et 28 mars 1933 (ANA, IBA-HBM-014) ; « Foyer des cheminots... », *L’ÉA*, 27 février 1933, p. 6.
 - 6 Signataire de divers documents (ANA, IBA-HBM-066 ; ANOM, GGA-1Ga-955 ; ANOM, 1 RM 147 (n° 2041)).
 - 7 « Aux délégations... », *L’ÉA*, 6 décembre 1923, p. 3 ; « Comm. cons. des HBM – session ordinaire de 1926 », 20 juillet 1926, 13 p. (AWC, CPE-210) ; « Foyer des Mutilés d’Alger », *L’ÉA*, 1^{er} août 1928, p. 2 ; « M. le gouverneur général Pierre Bordes a inauguré hier la Cité universitaire... », *L’ÉA*, 23 janvier 1929, p. 2. Il s’agit du fils du photographe Charles Geiser (« Nécrologie », *L’ÉA*, 9 septembre 1923, p. 2).
 - 8 Signataire de divers documents ; arrêté gubernatorial, 10 décembre 1936 (*JOA*, 29 janvier 1937, p. 85) ; « Après la catastrophe du port d’Alger », *L’ÉA*, 13 août 1939, p. 4 ; ANOM, 1 RM 135 (n° 1266)
 - 9 Signataire de divers documents ; tableau d’ancienneté du personnel, 25 février 1927 (*JOA*, 25 février 1927, p. 122) ; ANOM, 3 RM 87 (n° 1218).
 - 10 Arrêté gubernatorial, 25 mars 1947 (*JOA-LD*, 1^{er} avril 1947, p. 334).
 - 11 Anonyme, Note non datée [ca 1956-1957] (ANF, 19771136-1 ; les directions dép. de métropole n’ont qu’une attribution en plus, celle des dommages de guerre).

l'urbanisme (MRU)] dans [son] action en matière d'HLM, mais n'est pas suffisamment équipée. On ne peut, non plus, faire confiance au service des Travaux d'architecture, service extérieur rattaché à la direction des Travaux publics et des transports, qui n'a pas su maintenir une indépendance suffisante à l'égard des architectes algérois »¹. En 1954, l'administration ministérielle souligne qu'il manque au sein de ce service des spécialistes des HLM et des prix de revient de la construction et que, plus largement, les procédures et méthodes utilisées en Algérie sont en retard par rapport à ce qui se fait en métropole². De telles critiques sont-elles communes sous la plume des agents ministériels ou la situation en Algérie est-elle plus critique qu'en d'autres départements ?

En 1955, le service des Travaux du ministère de la Reconstruction et du logement (MRL) dresse un bilan plus sombre encore. Il estime que les services gubernatoriaux

« n'ont en fait jamais assumé le rôle d'animation et de contrôle qu'on aurait souhaité leur voir remplir. Ils se bornaient au rôle d'intermédiaire entre les organismes et les services centraux du MRL et leur intervention a fréquemment entraîné des retards importants et injustifiés puisque les transmissions au service central ne comportaient aucun élément valable d'appréciation sur l'activité des organismes, sur les conditions d'adjudications et reflétaient l'absence totale d'initiative de la part des services du gouvernement général dans ce domaine. Il est évident que dans ces conditions les organismes d'HLM de l'Algérie agissant avec une indépendance et une autonomie quasi-totales, les interventions du service central du MRL et les instructions données restaient lettre morte puisqu'aucune autorité sur le plan local n'était disposée à les faire appliquer »³.

Les crédits affectés à la direction des Travaux publics et des transports ainsi qu'à son service des Constructions nouvelles expliquent en partie la modestie des tâches réalisées par ce dernier (Diagramme 3). Le service des Constructions nouvelles est certes doté de façon croissante : + 705 % entre les exercices budgétaires de 1948 et celui de 1954-1955. Dans le même temps, celui la direction des Travaux publics et des transports n'a cru « que » de 358 % et le budget ordinaire de 242 %. Seules la direction de l'Éducation nationale (section VIII) est mieux dotée que celle des Travaux publics et des transports⁴ (section X). Les dotations du service des Constructions nouvelles représentent toujours entre 3,3 % et 6,2 % du budget ordinaire, celles de la direction des Travaux publics entre 11,5 et 15,5 %. Néanmoins, en s'en tenant aux dotations budgétaires en valeur absolue, le service des Constructions nouvelles est doté de façon bien faible : moins de 90 millions de francs en 1948, plus de 716 millions de francs en 1954-1955. En outre, les services des Ponts et chaussées et celui des Transports accaparent la très grande majorité du budget de cette direction : le budget de fonctionnement du service des Constructions nouvelles est donc fort réduit.

1 Adrien Spinetta (directeur de la Construction au MRU), « Note pour M. Chavanon (directeur de cabinet du MRU) », 27 décembre 1952 (ANF, 19771106-33) ; ce service des Travaux d'architecture est dirigé par Albert Poitevin à compter de mai 1946 (« À l'Officiel... », *L'ÉA*, 26 mai 1948, p. 1) ; il est admis à faire valoir ses droits à la retraite en mai 1955 (*Bulletin du PCM*, 52-7, juillet 1955, p. 22 ; mention d'un décret du 20 mai 1955).

2 Lettre du gouverneur général au MRL, 28 mai 1954 (ANOM, 81F-2211).

3 Anonyme [membre ou chef du service des Travaux du MRL, Pierre Charlet], « Note relative à l'organisation administrative que justifient en Algérie les programmes de construction HLM », s.d. [1955] (ANF, 19771136-1 ; *idem* pour ce qui suit concernant M. Tragasser et le service du MRL à Alger qu'il dirige).

4 Sur la dotation de certaines directions, voire le point de vue de l'ancien directeur de la Sécurité générale, VAUJOUR Jean, *De la révolte à la révolution. Aux premiers jours de la guerre d'Algérie*, Paris, Albin Michel, 1985, p. 31-33.

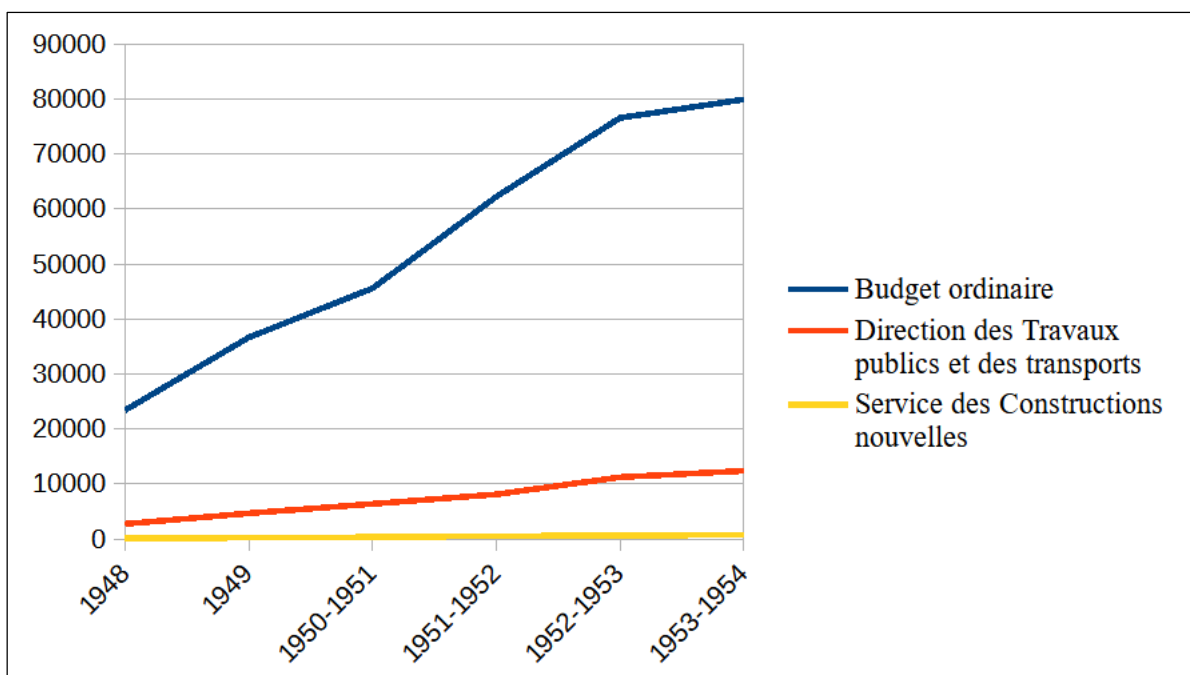


Diagramme 3 - Budgets ordinaire, de la direction des Travaux publics et des transports et du service des Constructions nouvelles : une comparaison (1948-1954, en millions de francs, sans correction de l'inflation)

Sources : Projets de budget pour les exercices 1949 à 1954-1955, Alger, Impr. officielle, 1949-1954 (ANOM, BIB AOM 50203). Les données ici utilisées sont celles des crédits effectivement affectés (par exemple, le projet de budget de 1949 indique les crédits affectés de 1948). La direction des Travaux publics et des transports représente la section X du budget ordinaire de l'Algérie.

À la différence de l'essentiel des autres services, les dotations de celui des Constructions nouvelles servent dans leur quasi-totalité au fonctionnement du service. Le personnel semble en effet être entièrement intégré au cadre métropolitain : en 1952-1953, les dépenses de personnel ne représentent que 1 212 F¹. Ce personnel est-il suffisant et convenablement géré ? Ça n'est en tout cas ni l'avis d'André Bakouche² (rapporteur de la commission de l'habitat à l'assemblée algérienne), ni celui d'un inspecteur général de l'administration qui juge rudement l'ensemble de la gestion du personnel du gouvernement général³. Peu de données chiffrées concernant le personnel ont été retrouvées. On sait néanmoins que l'ensemble du « service de l'Urbanisme et de la construction »⁴ compte, en 1959, 74 personnes en service ; ils sont assistés par 41 agents du ministère de la Construction ; 47 postes sont estimés à pourvoir⁵.

Pour résoudre les problèmes structurels, le directeur de la Construction du MRL et le gouverneur général conviennent début novembre 1954 de nommer Pierre Baptistin Tragasser conseiller technique du service des Constructions nouvelles⁶, notamment pour piloter l'application

1 *Projet de budget pour l'exercice 1952-1953. 2^e fascicule, documents annexes*, Alger, Impr. nationale, 1952 p. 32-33 (« Annexe XII – Décomposition par service des dépenses du personnel »).

2 BAKOUCHE André, *Les logements économiques et la résorption des bidonvilles*, tiré à part du JOA-AA, sé. du 13 décembre 1953, p. 4 (ANOM, BIB AOM B6773 et ANF, 19771136-1).

3 Martin (inspecteur général de l'Administration), « Direction générale de l'Action sociale – Organisation et fonctionnement », 20 juillet 1957, p. 2-3 (ANF, 19900467-77).

4 Éléments relatifs à sa création (années 1940) dans ANOM, GGA-40S-4.

5 « Tableau des effectifs des personnels des services de l'urbanisme et de la construction », s.d. [1959] (ANOM, GGA-14CAB-163).

6 Sur ce dernier, voir son dossier personnel du ministère de l'Équipement (ANF, 19830180-91). Sur la représentation d'un membre du MRU auprès du gouvernement général voir aussi la note du directeur de la Construction du MRU

de l'opération Million¹. Cet ingénieur en chef du MRL était déjà chargé depuis quelques mois, en application d'un protocole conclu le 23 avril 1952 entre son ministère et les départements militaires (Terre, Air, Marine), de la réalisation du programme de logements destinés aux cadres de l'armée en Algérie². Edmond Charlois lui succède à compter d'octobre 1955³. Aux yeux du MRL, les problèmes ne sont, à cette date, pas résolus : Tragasser puis Charlois n'ont qu'un pouvoir de conseil ; le personnel de la mission du MRL à Alger reste trop peu important (12 agents, « en mission temporaire » et aux bureaux sis à Hydra, rue n° 14⁴). Il en va de même au sein du service gubernatorial des Constructions nouvelles. En outre, il est nécessaire d'adapter l'administration de l'Algérie aux évolutions législatives, notamment celles relatives à l'urbanisme et au permis de construire rendus applicables à l'Algérie par une loi du 7 juillet 1955⁵.

En 1956-1957, l'Assemblée algérienne⁶ (jusqu'à sa dissolution en avril 1956), le ministre résidant en Algérie et son directeur des Travaux publics et des transports⁷ demandent à plusieurs reprises la mise à sa disposition de fonctionnaires du MRL⁸. Le ministre est, en raison du développement de la construction dans la colonie, d'accord avec son homologue d'Alger ; il estime néanmoins qu'un tel renforcement doit aller de pair avec une « complète réorganisation » de l'administration gubernatoriale de l'habitat. Il souhaite notamment « la mise sur pied d'un service placé sous une autorité indépendante des grandes directions actuelles du gouvernement général de l'Algérie ». Indiquant que la multiplication des services et bureaux (administratifs, techniques, financiers) s'occupant du logement dans les départements d'Algérie n'est pas claire aux yeux de ses agents, le MRL Bernard Chochoy diligente en avril 1957 une « mission d'information » qu'il confie à Pierre Charlet (contrôleur général) et à Jean-Claude Aron (ingénieur en chef).

Leur rapport pousse à la création, dans les Igamie d'Alger, Oran et Constantine, de directions interdépartementales du MRL calquées sur les direction des services départementaux de la métropole⁹ ; ces directions seraient indépendantes des directions gubernatoriales et seraient coordonnées par un chef de service dépendant tout à la fois du ministre résidant et du MRL¹⁰. Ce sont, au moins depuis 1956, les services des Ponts et chaussées d'Algérie qui s'occupent de missions qui, en métropole, incombe aux directions départementales du MRL¹¹. À la suite de la mission de Charlet et Aron, la procédure de demande de financements auprès de la Caisse des dépôts est simplifiée : désormais, les demandes sont visées par les services des Ponts et chaussées qui les transmettent

(Spinetta) au directeur de cabinet de ce même ministre en date du 27 décembre 1952 (ANF, 19771106-33).

- 1 Tragasser, « Rapport d'activité de la mission du MRL en Algérie, 1954-1955 », s.d. [fin octobre 1955] (ANF, 19771136-1).
- 2 Lettre du ministre de l'Intérieur au MRL, 23 juillet 1954 (ANOM, 81F-2211).
- 3 Directeur adjoint de l'administration générale du MRL, « Note pour le directeur de la Construction », 27 octobre 1955 et « Agent du MRL en fonction en Algérie », s.d. [fin 1957 ou début 1958] (ANF, 19771136-1).
- 4 Lettre de l'ingénieur en chef (chef du service, Tragasser) au directeur de la Construction, 10 mars 1955 (ANF, 19771136-1).
- 5 Lettre du ministre de l'Intérieur au MRL, 23 juillet 1954 (ANOM, 81F-2211).
- 6 André Backouche (rapporteur général), *Rapport général sur l'habitat présenté au nom de la commission de l'habitat*, s.d. [rapport présent à la session ordinaire de l'Assemblée algérienne de février-mars 1956], n. p. (ANF, 19771136-1 ; « vœu »).
- 7 Sé. de la comm. de l'habitat de l'Ass. algérienne, 2 décembre 1955 (ANOM, 81F-2203).
- 8 Lettre du MRL au ministre de l'Algérie, 26 avril 1957 et réponse du 18 septembre 1957 (ANF, 19771136-1) ; voir aussi la lettre du MRL au ministre de l'Intérieur, 1^{er} septembre 1955 et la lettre de l'adjoint au chef de service des Constructions nouvelles (Daniel Hommey) au chef du service des travaux au sein du MRL (Pierre Charlet), 29 novembre 1956 (ANF, 19771136-1).
- 9 Réglementées par le décret n° 53-844 du 18 septembre 1953 (*JORF-LD*, 19 septembre 1953, p. 8207-8208). La création de « services départementaux de l'urbanisme et de l'habitat » avait été discuté (et repoussée) par la comm. cons. de l'habitat lors de sa sé. du 7 avril 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140 ; dos. n° 59) ; même perspective de création dans une note d'Adrien Spinetta (directeur de la Construction au MRU) pour M. Chavanon (directeur de cabinet du MRU), 27 décembre 1952 (ANF, 19771106-33 ; note intitulée « Nécessité d'une représentation du MRU auprès du gouvernement général de l'Algérie »).
- 10 Directeur de la construction (Ernest Fontana), « Note pour M. le ministre », 3 juin 1957 (ANF, 19771136-1 ; résumé des rapports de Charlet et d'Aron ; une copie de celui de ce dernier, en date du 18 mai 1957, est archivé sous la cote ANF, 19771621-167).
- 11 André Backouche (rapporteur général), *Rapport général sur l'habitat...1956...*, doc. cité.

directement à la Caisse, remplaçant ainsi la direction des Travaux publics et des transports ; en outre, les projets faisant plus de 250 logements sont directement instruits par l'administration gubernatoriale¹. L'arrêté disposant de la dévolution à l'ingénieur en chef de chaque département des fonctions dévolues en métropole aux directeurs des services départementaux du MRL est signé le 12 mai 1958². Cette montée en puissance des Ponts et chaussées suscite de vives critiques de certains architectes de la colonie ; une dynamique analogue existe en métropole³.

Le service des Constructions nouvelles s'occupe de la conception et de la mise en œuvre de la politique de l'habitat dans les zones urbaines d'Algérie. La politique d'habitat dans les zones rurales est, elle, sous la tutelle du commissariat à la Reconstruction et à l'habitat rural⁴ institué à la suite du séisme d'Orléansville de septembre 1954⁵ ; Gérard Blachère⁶ (septembre 1954-novembre 1955), Louis Gas⁷ (septembre 1956-mai 1961) puis Jean Le Guillou⁸ (mai 1961) le dirigent. Pierre Malaterre occupe-t-il ce poste de fin 1955 à fin 1956⁹ ? À l'automne 1959, une mission de l'inspection générale de la Construction s'installe de façon permanente à Alger¹⁰. Son principal – et unique ? – membre, Hugues de Fraysseix, rend un rapport relatif à la réorganisation de ces deux services administratifs. Il situe ses propositions dans une préparation de l'indépendance du pays, soit « dans la perspective de la création d'un ministère algérien de la Construction, que l'organisation des services de la Délégation générale se doit de préfigurer (...) Il serait hautement souhaitable que la situation nouvelle dans laquelle l'Algérie peut se trouver placée d'un moment à l'autre soit abordée avec une organisation solide regroupant l'ensemble des services algériens de Construction en une entité rationnellement ordonnée, apte à faire face aux besoins les plus pressants dans le domaine du logement de l'aménagement du territoire »¹¹.

Un décret présidentiel de mars 1961 reconfigure l'administration de la construction en Algérie. Les directions des Travaux publics et des transports et celle de l'Hydraulique et de l'équipement rural sont fondues en une direction des Travaux publics, de l'hydraulique et de la construction¹² ; elle est toujours en place lors de l'indépendance de l'Algérie¹³. Les divisions de la

1 Directeur de la construction (Ernest Fontana), « Note pour M. le ministre », 15 janvier 1958 (ANF, 19771136-1).

2 *JOA-LD*, 23 mai 1958, p. 1256-1262 ; « Les architectes d'Algérie s'inquiètent de certaines mesures administrativement » (ANF, 19820108-13 ; extrait de *L'Écho d'Alger*, 19 juin 1958, dact.) ; cet arrêté est toujours en application en mai 1961 puisqu'il est mentionné dans un arrêté en date du 15 mai 1961 (*RAA-Algérie*, 23 mai 1961, p. 1433).

3 BRUNOT André, COQUAND Roger, *Le corps des Ponts et chaussées*, Paris, Éditions du CNRS, 1982, 915 p.

4 Transformé en commissariat à la Construction par arrêté du 1^{er} avril 1961 (non-retrouvé ; cité dans l'arrêté gubernatorial du 1^{er} mai 1961 (*RAA-Algérie*, 26 mai 1961, p. 1444)).

5 SACRISTE Fabien, *Les camps de regroupement en Algérie. Une histoire des déplacements forcés, 1954-1962*, Paris, Sciences Po Les Presses, 2022, p. 90 (uniquement « commissariat à la Reconstruction » de 1954 à septembre 1956) et 194 (sur l'importance de ce commissariat en 1958) ; les membres de ce commissariat représentent l'essentiel des « Agent du MRL en fonction en Algérie », s.d. [fin 1957 ou début 1958] (ANF, 19771136-1 ; 35 individus ; 4 sont à la direction des Travaux publics et des transports ; 6 constituent la mission du MRL en Algérie).

6 « MM. Mitterrand et Chaban-Delmas mettent au point... », *Le Monde [LM]*, 22 septembre 1954 ; « Nominations au conseil des ministres », *LM*, 19 novembre 1955.

7 SACRISTE Fabien, *Les camps de regroupement en Algérie. Une histoire des déplacements forcés, 1954-1962*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2022, p. 90 ; arrêté gubernatorial, 1^{er} mai 1961 (*RAA-Algérie*, 26 mai 1961, p. 1444).

8 Arrêté gubernatorial, 1^{er} mai 1961 (*RAA-Algérie*, 26 mai 1961, p. 1444).

9 Il est dit « détaché au service [gubernatorial] de la Reconstruction » dans la composition du CA du Foyer algérois, s.d. [1956] (ANF, 19771106-3). Voir en annexe les biographies de Louis Gas et Pierre Malaterre.

10 Hugues de Fraysseix (inspecteur général de la Construction), « Rapport au ministre concernant le regroupement et la réorganisation des services chargés en Algérie des attributions correspondant à celles du ministère », 25 février 1961 (ANF, 19771136-1 ; mission instaurée « il y a plus d'un an et demi »).

11 Hugues de Fraysseix, « Rapport au ministre... », doc. cité, p. 2.

12 Décret présidentiel, 7 mars 1961 (*RAA-Algérie*, 14 mars 1961, p. 804) ; voir un organigramme de cette direction, du moins telle que l'imagine de Fraysseix en février 1961 (« Projet de regroupement et de réorganisation des services chargés pour l'Algérie des attributions correspondant à celle du ministère de la Construction », 25 février 1961 (ANF, 19771136-1)).

13 Mentionnée dans divers arrêtés pris fin juin 1962 (par exemple *RAA-Algérie*, 29 juin 1962, p. 1046).

« construction », de l'« urbanisme » et du « relogement et de la construction » font partie d'un vaste Commissariat à la construction¹.

L'importance croissante des ingénieurs et métropolitains

Comme avant la Seconde Guerre mondiale, la composition intégrale des bureaux gubernatoriaux en charge de la politique de l'habitat n'est pas connue. Ses agents ne forment qu'une petite part des plus de 2 000 agents du gouvernement général² (1953). Les directeurs successifs de la direction des Travaux publics et des transports sont Marcel Villevieille³ (octobre 1943-janvier 1955), Jacques Saigot⁴ (janvier 1955-décembre 1960, auparavant sous-directeur) et Maurice Giraud⁵ (janvier 1961-avril 1962) qui eut « une attitude très coopérative [et fut] un directeur compétent et dévoué »⁶. Au sein de cette direction, l'habitat est piloté par le chef du service des Constructions nouvelles Frédéric Selnét⁷ (ca 1949-ca 1955), par le chef du service de l'Urbanisme et de l'habitat Henri

1 Arrêté gubernatorial, 23 mai 1961 (*RAA-Algérie*, 23 mai 1961, p. 1433) ; légères modifications dans l'arrêté gubernatorial du 24 juillet 1961 (*RAA-Algérie*, 12 septembre 1961, p. 2324).

2 VAUJOUR Jean, *De la révolte à la révolution...*, op. cit., p. 29.

3 « Marcel Villevieille est nommé directeur des Travaux publics », *L'ÉA*, 24 octobre 1943, p. 2 ; directeur du cabinet civil du gouverneur général, « Note pour le secrétaire général du gouvernement », 10 mars 1955 (ANOM, GGA-1Gc-876) ; décédé en 1957 à 59 ans (SAINT-ANDRÉ Rémi et Claudie, *Rémi Saint-André. Sur les ailes...*, op. cit., p. 24, 333 et 489).

4 Note en date du 10 mars 1955 citée *supra* ; LÉONARD Roger, *Souvenirs du pays perdu. Algérie, 1951-1955*, dact., t. 3, p. 57 (CHSP, RL-1) ; « M. Saigot quitte la direction des Travaux publics... », *LM*, 23 décembre 1960 ; dossier de Jacques Saigot au MRU (ANF, 19800315-68).

5 « Nouvelles hautes personnalités », *Alger. Revue municipale*, printemps 1961, p. 11 ; « La réorganisation des Travaux publics », *LM*, 24 avril 1962 (« Giraud serait très prochainement nommé directeur du cabinet de M. Robert Buron, ministre des Travaux publics et des transports ») et 3 mai 1962.

6 KELLE Michel, « La transition. Un instituteur délégué de l'Exécutif provisoire (mars-octobre 1962) », KADRI Aïssa (dir.), *Instituteurs et enseignants en Algérie, 1945-1975. Histoire et mémoires*, Paris, Karthala, 2014, p. 137-153, ici p. 141. Mention de lui durant le putsch des généraux dans JOUHAUD Edmond, *Ô mon pays perdu. De Bou Sfer à Tulle*, Paris, Fayard, 1969, p. 166 (« De toute façon, il est inexact de dire, comme on l'a prétendu, que les fonctionnaires civils s'opposèrent à nous "avec hauteur". Je sais, quant à moi, qu'ayant convoqué le directeur des Travaux publics, M. Guiraud [Giraud], au quartier Rignot, ce dernier ne fit aucune difficulté pour se rendre à mon appel, prit note de mes demandes et me pria de m'adresser à son adjoint pour avoir les réponses »). Voir enfin JACOB Alain, *D'une Algérie à l'autre*, Paris, Grasset, 1963, p. 123 (sur la conduite des fonctionnaires durant le putsch : « À quelques exceptions près, les hauts fonctionnaires n'ont aucune raison d'être fiers de leur propre conduite et se sentent assez mal placés pour tenir un langage de rigueur. Le nombre des "résistants actifs", à la délégation générale, est minime. Ceux qui, le 22 avril, ont échappé à la rafle du petit matin, ont choisi soit de plonger dans une clandestinité aussi discrète que possible, soit de composer momentanément avec ce qu'ils appellent l'"autorité de fait". On compterait sur les doigts d'une main ceux qui ont effectivement engagé le combat contre les rebelles et ont pris, pour cela, quelques risques »). Précisions relatives à l'attitude du sous-directeur des Affaires administratives (Germain Benhamou) dans CHEMOUILLI Henri, *Une diaspora méconnue, les Juifs d'Algérie*, Paris, Impr. moderne de la presse, 1976, p. 305-306.

7 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 29 mars 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140) et 10 mai 1955 (ANOM, GGA-11CAB-11). Sur ce docteur en droit (*Colonisation officielle et crédit agricole en Algérie*, Alger, Impr. Minerva, 1930, 305 p. ; thèse soutenue à l'université d'Alger), voir CÉZILLY Georges, *Cent ans d'une famille française en Algérie*, Plan-de-la-Tour, Éditions d'Aujourd'hui, 1985, p. 257, 274, 280 et 321. Signalons qu'il est secrétaire du Commissariat du Centenaire (« Le congrès de la presse nord-africaine... », *L'ÉA*, 25 avril 1930, p. 2) et sous-directeur du Travail et de la main-d'œuvre (direction gubernatoriale des Services économiques) durant la guerre (« Le dispensaire du Service social... », *L'ÉA*, 9 octobre 1942, 9 octobre 1942, p. 1 ; sur ce service dans la guerre, voir « Note pour la commission [d'épuration] – Recrutement en Algérie de la main-d'œuvre indigène pour l'organisation Todt – Initiatives de Charles Etori », 9 novembre 1943 (ANF, BB30-1727 ; je remercie Aubin Peaudeau de m'avoir communiqué ce document). Il est également nommé conseiller municipal de Birkadem en 1941 (« Dans les dép. – Alger – Birkadem », *L'ÉA*, 28 avril 1941, p. 3) ; sur l'épuration à Birkadem voir AM-Toulouse, 5S-313.

Kemler¹ (novembre 1956-1957) puis par le chef du service de l'Habitat René Mayer² (novembre 1957-juin 1961). Ce service est transféré vers 1959 au 29, rue d'Isly³.

Ils sont entourés de Gilles Le Bars⁴ (ca mars 1949-novembre 1957, adjoint au chef de service des Constructions nouvelles) ; Wladyslas Ratinsky⁵ (ingénieur, au service de l'Habitat ca fin 1956-ca février 1962) qui s'occupe en particulier, du moins jusqu'en novembre 1957, du Fonds de dotation de l'habitat⁶ et « que tous nos amis musulmans connaissent bien » selon Pierre Padovani, vice-président de la coopérative oranaisse bâtissant pour les « anciens combattants musulmans »⁷ ; Daniel Hommey⁸ (adjoint au chef du service de l'Habitat, ca 1956-ca novembre 1959) ; Cauvy⁹ (administrateur civil du service des Constructions nouvelles, 1952) ; MM. Delorme et Leroy ainsi que M^{me} Sintès¹⁰ (ca mi-1957-ca fin 1958) ; les secrétaires M^{lle} Villard et M^{me} Serour, le réviseur en chef Robert Moulin, les vérificateurs techniques Giampartone et Yotte, l'agent comptable Rambert¹¹ (ca mi-1957) ; Valois, « fonctionnaire »¹² (ca août 1960) ; Lamure, ingénieur des Ponts et chaussées¹³

-
- 1 Lettre de Daniel Hommey (détaché du MRL auprès de la direction gubernatoriale des Travaux publics et des transports) à Pierre Charlet (chef du service des travaux au sein du MRL), 29 novembre 1956 (ANF, 19771136-1) ; lettre du gouverneur général au MRL, 7 janvier 1957 (ANF, 19771136-1) ; sé. de la comm. cons. de l'habitat, 19 juillet 1957 (ANOM, GGA-12CAB-109).
 - 2 Lettre de Daniel Hommey (détaché du MRL auprès de la direction gubernatoriale des Travaux publics et des transports) à Pierre Charlet (chef du service des Travaux au sein du MRL), 23 novembre 1957 (ANF, 19771136-1) ; arrêté gubernatorial, 9 juin 1961 (*RAA-Algérie*, 16 juin 1961, p. 1638). L'urbanisme est confié à Raymond Henri Roux-Dufort au moins à compter de la seconde moitié de l'année 1957, voire avant (« Administration centrale », s.d. [mi-1957] (ANF, 19771136-1) ; première mention repérée de son titre de chef du service gubernatorial de l'Urbanisme) ; est-il toujours à ce poste après la réorganisation de mars-mai 1961 ? Il n'apparaît plus, en tous cas, dans le *RAA-Algérie* après janvier 1961 (*RAA-Algérie*, 17 janvier 1961, p. 133) ; sur le parcours de Roux-Dufort jusqu'à la fin de l'année 1958, voir ROUX-DUFORT, « Enquête sur l'habitat en Algérie – III. L'urbanisme en Algérie », *Annales de l'Iteba*, mai 1959, p. 2 (ANF, 19771106-34). Sur René Mayer, outre ses mémoires (*cf. infra*, n. 1 p. 314), voir LE DOUSSAL Roger, *Commissaire de police en Algérie (1952-1962). Une grenouille dans son puits ne voit qu'un coin du ciel*, Paris, Riveneuve Éditions, 2011, n. 61 p. 266. R. Mayer est nommé secrétaire général du Conseil supérieur de l'aménagement du territoire et de la construction en Algérie par arrêté gubernatorial du 9 juin 1961 (*RAA-Algérie*, 16 juin 1961, p. 1638).
 - 3 Papillon vert, s.d. (ANF, 19771106-19 ; liasse du Patrimoine coopératif constantinois). Le 29, rue d'Isly était l'adresse du théâtre de l'Alhambra (bâti en 1912, détruit par un incendie en octobre 1935) avant d'être celle de la direction dép. de l'Artisanat et de sa Maison de l'Artisanat en octobre 1946 (« Échos – Théâtre de l'Alhambra », *DA*, 12 avril (p. 6) et 15 octobre 1912 (p. 6) ; « Le théâtre de l'Alhambra est complètement détruit... », *L'ÉA*, 10 octobre 1935, p. 1 et 4 ; « De tout un peu – Artisans », *L'ÉA*, 12 octobre 1946, p. 2 ; « Les travaux de reconstruction de l'Alhambra commenceront au cours de l'été prochain », *L'ÉA*, 19 novembre 1947, p. 2).
 - 4 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 29 mars 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140) ; lettre de Daniel Hommey à Pierre Charlet, 23 novembre 1957, doc. cité. Retraité en 1958, Le Bars rejoint en juillet de cette année-là le CA de l'Armaf et en est membre jusqu'en 1962 (il est renouvelé en mai) ; il est aussi mentionné comme étant « directeur du service du Plan de la ville d'Alger » lors de la sé. du CA de l'Armaf du 5 janvier 1959 (ANF, 19771106-9).
 - 5 « Société coopérative de construction “Notre Logis” », *Revue municipale de Perrégaux*, 8, oct.-déc. 1956, p. 27-29 ; sé. de la comm. cons. de l'habitat, 19 juillet 1957 (ANOM, GGA-12CAB-109) ; sé. du CA de l'Atelier d'urbanisme algérois, 23 février 1962 (CED, JJD-112).
 - 6 Lettre de Daniel Hommey à Pierre Charlet, 23 novembre 1957, doc. cité.
 - 7 PADOVANI Pierre, « Enquête sur l'habitat... », doc. cité, p. 8.
 - 8 Lettre du MRL au ministre de l'Intérieur, 1^{er} septembre 1955 et la lettre de l'adjoint au chef de service des Constructions nouvelles (Daniel Hommey) à Pierre Charlet (chef du service des travaux au sein du MRL), 29 novembre 1956 (ANF, 19771136-1) ; lettre du ministre de la Construction à Daniel Hommey (adjoint au chef du service gubernatorial de l'habitat), 23 novembre 1959 (ANF, 19771106-33).
 - 9 MONTALDO René, « Rapport de synthèse », *XIII^e congrès national de d'habitation et d'urbanisme. Alger, 1952*, p. 4-14, ici p. 6.
 - 10 « Administration centrale », s.d. [mi-1957] (ANF, 19771136-1) ; PADOVANI Pierre, « Enquête sur l'habitat en Algérie... », doc. cité, p. 8 ; Delorme est également mentionné fin 1956 dans « Société coopérative de construction “Notre Logis”... », art. cité.
 - 11 « Administration centrale », doc. cité ; « Agent du MRL en fonction en Algérie », s.d. [fin 1957 ou début 1958] (ANF, 19771136-1 ; pour le prénom de M. Moulin).
 - 12 Lettre de la cheffe du secrétariat particulier du délégué général du gouvernement au maire du 9^e arrondissement d'Alger (Ahmed Fettah), 16 août 1960 (ANOM, GGA-14CAB-89).
 - 13 « Liste des membres des corps des ingénieurs des Ponts et chaussées et des Mines », *Bulletin du PCM*, 58-8, août 1961, p. 14 ; il s'agit *a priori* de Claude Lamure.

(ca août 1961) ; le « réviseur en chef du MRL » Moulin, « l'ingénieur TPE » Gabriel Delage, l'« ingénieur principal » Baillon¹ (ca 1959). Le jeune énarque Pierre Bonnafy affecté à la direction des Travaux publics mi-1958 travaille-t-il sur des dossiers relatifs à l'habitat² ? Ces individus restent méconnus ; un sondage plus intensif des dossiers administratifs les concernant permettra peut-être – et nécessairement de façon partielle – d'éclairer ce point-là. Quelle a été par exemple, dans leur recrutement et leur travail quotidien, la place du « népotisme habituel »³ ou encore des relations familiales⁴ ?

Après les accords d'Évian et lorsque est mis en place l'Exécutif provisoire, Charles Koenig a le poste de délégué aux Travaux publics qu'il conserve jusqu'à ce que soit mis en place la République algérienne en septembre 1962⁵. Il est notamment chargé d'établir un « inventaire de tous les établissements publics détruits »⁶. Ahmed Boumendjel est le premier ministre algérien de la Reconstruction, des travaux publics et des transports ; sa carrière ministérielle prend fin à la suite du remaniement de décembre 1964⁷. Ahmed Lamine Terfia est au sein de ce ministère l'un des directeurs de l'Urbanisme et de l'habitat qui reste le plus longtemps en poste⁸ (septembre 1966 à avril 1977). Aït Kaci est, au moins fin 1963, l'un des membres de la sous-direction de la Reconstruction et de l'habitat de ce ministère⁹. Au milieu de cette même année, Daniel Hommey avait été nommé sous-directeur de cette même sous-direction¹⁰.

2-C. Surveiller les finances : l'Inspection des institutions de mutualité et de prévoyance sociale

Le service gubernatorial de « l'Inspection des institutions de mutualité et de prévoyance sociale » (IIMPS) est une administration dont les quelques agents produisent de nombreux et importants rapports sur les organismes d'HBM de la colonie. À la fin des années 1930, l'action de cette Inspection gubernatoriale est jugée « rationnelle et efficace » par l'inspection générale des Finances¹¹. Les archives de ce service ne sont, *a priori*, jamais parvenues à Aix-en-Provence¹². Néanmoins et comme le rappelle le gouverneur général aux présidents d'organismes d'HBM,

-
- 1 *Logement semi-urbain*, Alger, Service gubernatorial de l'Habitat, s.d. [1959], p. 2 (ANF, 19771136-1) ; le prénom de Delage est tiré de MAYER René, *Algérie. Mémoire déracinée*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 201 et 209-210 (mention de son assassinat par l'OAS (fin avril 1962 selon « Sept tués lundi matin... », *LM*, 2 mai 1962)).
 - 2 Anonyme, « Plan d'affectation des anciens élèves de l'ENA de la promotion "18 juin" », 29 août 1958 (ANOM, GGA-14CAB-39).
 - 3 Lettre de Lucien Metzinger à Jean Scelles, 4 mai 1956 (AP, Fo-SC, carton « Dossier Jean Scelles – Dossiers politique algérienne + divers » (cave)).
 - 4 Sur les liens familiaux entre divers administrateurs, voir en annexe les notices biographiques de Philippe Mohand Abdesselam, Jean Fleury, Pierre Malaterre ou encore Louis Pasquier-Bronde.
 - 5 Décret du 6 avril 1962 (*JORF-LD*, 7 avril 1962, p. 3644) ; « KOENIG Charles [Maitron] », version mise en ligne le 16 mars 2014, dernière modification le 1^{er} novembre 2018 (consulté le 4 juillet 2022) ; *JORADP*, 25 septembre 1962, p. 351 ; KELLE Michel, « La transition... », art. cité, p. 141 et 146.
 - 6 FARÈS Abderrahmane, *La cruelle vérité. L'Algérie de 1945 à l'indépendance*, Paris, Plon, 1982, p. 101.
 - 7 BELKHODJA Amar, *Ahmed Boumendjel. Avocat, journaliste et diplomate*, Alger, ANEP, 2017, 370 p. ; SELLAM Sadek, *Ahmed Boumendjel, 1908-1962. De la « conquête morale » coloniale à la reconquête de la souveraineté nationale*, Paris, Hémisphères / Maisonneuve & Larose, 2021, 577 p., en particulier p. 487-488.
 - 8 Décrets du ministre des Travaux publics et de la construction des 13 septembre 1966 et 4 avril 1977 (respectivement publiés dans *JORADP*, 16 septembre 1966 (p. 900) et 26 juin 1977 (p. 647)).
 - 9 « À propos des logements en copropriété dans les HLM », *Alger républicain*, 7 janvier 1964 (coupure dans AMAE-CADN, 21PO/1-496). Autres nominations publiées au *JORA-DP*, par exemple dans celui du 6 août 1965, p. 734 (Allaoua Daksi, Boumedienne Marouf, Ali Boumaza).
 - 10 Arrêté ministériel du 20 juin 1963 (*JORADP*, 28 juin 1963, p. 675).
 - 11 Lettre du chef de la mission de l'Inspection générale des Finances à Alger ([Joseph] Fabry) au chef de la division des HBM au sein de l'IGF ([Xavier Colas] Des Francs), 24 juillet 1937 (ANF, 19771140-15). Le contrôle des diverses institutions de la colonie était jugé faible au tournant des XIX^e et XX^e siècle (GUIGNARD Didier, *L'abus de pouvoir dans l'Algérie coloniale, 1880-1914*, Paris, Presses universitaires de Paris Ouest, 2010, conclusion).
 - 12 Ils devraient se trouver dans le fonds ANOM, GGA-1Q (direction des Finances) ; celui-ci possède quelques autres articles sur un autre service de contrôle : l'Inspection des sociétés indigènes de prévoyance et des sociétés agricoles de prévoyance (ANOM, GGA-1Q-55 à 60 ; années 1936-1957). Nul fonds correspondant n'a été repéré aux ANA (dernier passage en février 2022).

un exemplaire de chacun de ces rapports est transmis au ministre de la Santé publique¹ : ils sont consultables dans les liasses que les agents ministériels ont constituées pour chaque organisme (fonds ANF, 19771106). Ce service est dénommé ainsi en avril 1929, conséquemment à la division de la direction de l'Agriculture, du commerce et de la colonisation (en une direction de l'Agriculture et de la colonisation et une direction du Commerce et de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale), remplaçant le service de « l'Inspection du crédit, de la coopération, de la mutualité agricoles »². Ce dernier service avait lui-même remplacé celui du « Contrôle et de la surveillance des caisses régionales de crédit agricole mutuel »³.

L'IIMPS correspond directement avec le secrétaire général du gouvernement général⁴. Ce service contrôle les organismes d'HBM, ceux de crédit et de coopération agricole, les banques populaires et les coopératives de production et de consommation⁵. Il existe en parallèle du corps des contrôleurs des HBM du ministère de la Santé publique, créé en 1926⁶. L'inspection générale des Finances contrôle également les organismes d'HBM. Après une inspection très critique d'un des contrôleurs des HBM du ministère de la Santé publique en mai-juin 1932 (Louis Hudelo), le gouverneur général souligne l'une des incapacités des agents de l'IIMPS : « Spécialement en matière d'HBM, il est un point qui, en raison de leur formation spéciale, échappe aux inspecteurs ; il s'agit de la partie technique architecturale qu'on ne peut cependant songer à laisser sans examen, eu égard à son importance dans l'application de la loi. Il est donc indispensable, pour que l'administration supérieure soit saisie de conclusions complètes à propos de tel ou tel organisme, que des agents qualifiés puisse donner aux inspecteurs tous renseignements utiles sur la préparation et l'exécution techniques des programmes de construction »⁷. Bien que souhaitant renforcer l'IIMPS d'un nouvel agent – selon une prescription du contrôleur ministériel Hudelo⁸ –, le gouverneur général semble ne pouvoir le faire en raison de contraintes budgétaires ; l'inspection technique est finalement déléguée aux agents vicinaux des préfectures⁹.

Les bureaux de l'IIMPS se situent – du moins en juillet 1932 – dans un immeuble administratif au 14, boulevard Baudin qu'il partage avec la direction de la Sécurité générale¹⁰, le service des Travaux de colonisation et du génie rural ou encore celui des Ponts et chaussées¹¹. Les bureaux de l'IIMPS sont dans le nouveau bâtiment du boulevard Laferrière en 1933, voire avant : au 1^{er} octobre de cette année « tous les services de l'Administration centrale fonctionnent dans les nouveaux locaux »¹². En 1935, l'immeuble du 14, boulevard Baudin n'est plus décrit que comme celui « des Ponts et chaussées »¹³. Ce service est dirigé par Bonnet¹⁴ (d'au moins 1930 à 1939), agent des

1 Circulaire gubernatoriale, 3 novembre 1930 (publiée dans *JOA-LD*, 21 novembre 1930, p. 724).

2 Arrêté gubernatorial, 8 avril 1929, art. 1 (*JOA-LD*, 3 mai 1929, p. 224).

3 Mention dans DF-1925-SE-AP, sé. du 9 novembre 1925, p. 77.

4 Arrêté gubernatorial, 8 avril 1929, art. 2 (*JOA-LD*, 3 mai 1929, p. 224).

5 Circulaire gubernatoriale, 29 juillet 1932 (AWC, CPE-681 ; *idem* pour l'adresse du service) ; arrêté gubernatorial, 21 mars 1933 (*JOA-LD*, 7 avril 1933, p. 242-243 ; arrêté régissant le service).

6 Décret du 18 septembre 1926 (*JORF-LD*, 20 septembre 1926, p. 10468 ; copie dact. dans CDC, 100287-0002) ; décret signé par le ministre du Travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales et décrit comme un « règlement d'administration publique pour l'application de l'art. 31 de la loi du 30 janvier 1926 relatif aux HBM ».

7 Circulaire gubernatoriale, 29 juillet 1932 (AWC, CPE-681).

8 « Rapport sur l'œuvre des HBM » dans DF-1932-SO-Documents divers, p. 155-215, ici p. 188 ; voir divers documents relatifs à des projets de modification de ce service dans la pochette « Création d'une redevance... » (novembre – décembre 1932) dans la liasse ANF, 19771106-34.

9 Lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 20 avril 1934 (AWC, CPE-681).

10 Procès-verbal de l'élection des délégués du personnel, 22 juin 1933 (*JOA-LD*, 7 juillet 1933, p. 396).

11 Voir par exemple « Calendrier des prochaines adjudications – 12 avril », *JGTPB*, 21 mars 1933, p. 6 (adresse du service du Génie rural) et « Calendrier des prochaines adjudications – 15 mai », *JGTPB*, 12 mai 1933, p. 5 (adresse du service des Ponts et chaussées).

12 [Alexandre-Louis] Breugnot, « Le building du gouvernement général de l'Algérie », *L'ÉA*, 12 octobre 1933, p. 4.

13 « Avis d'ouverture d'un concours », *JOA-LD*, 17 mai 1935, p. 516. C'est la même dénomination qui apparaît sur le plan Vrillon (fin des années 1950) ; sur le bâtiment du gouvernement général, voir AÏCHE Boussad, HUEBER Juliette, LOCHARD Thierry, PIATON Claudine, *Alger. Ville & architecture. 1830-1940*, Alger / Arles, Barzakh / Honoré Clair, 2016 p. 204-205.

14 Conseil supérieur du gouvernement, sé. du 30 juin 1930, p. 22 (mentionné) ; arrêté gubernatorial, 2 février 1939

contributions diverses depuis 1900¹ ; il est remplacé en 1939 par Pierre-Marie Bordes, agent présent dans le service depuis au moins septembre 1929² (et neveu du gouverneur général Pierre Bordes³). En sont également membres Pierre Joseph Arripe⁴ (1928-1936), Paul Émile Henri Eugène Maury⁵ (1931-1941) et René Marie De Rycke⁶ (1937 – après 1938).

L'IIMPS passe sous tutelle de la direction des Finances en octobre 1940⁷. Armand Charles Henri Alixant y est nommé contrôleur début 1941⁸ (et *a priori* « directeur de la Mutualité » après la guerre⁹). Deux inspecteurs adjoints sont recrutés début 1942¹⁰. Sans qu'il ait été possible d'en savoir plus, un arrêté gubernatorial du 7 juillet 1942 réorganise « le contrôle général de la mutualité et de la prévoyance »¹¹. Avant début 1945, un « service de l'Inspection du crédit et de la mutualité » est intégré à l'ensemble plus large du Contrôle général des organismes économiques et des institutions de prévoyance¹² (direction des Finances). Il s'intitule « service de l'Inspection, de la coopération et de la mutualité » au moins en 1954 et est dirigé, à cette date, par (Pierre¹³ ?) Verbizier¹⁴. Ce service a toujours la même dénomination au début des années 1960¹⁵. Il semble néanmoins avoir changé d'appellation avant septembre 1959¹⁶ (« service de l'Inspection des institutions économiques et sociales (direction générale des Finances – Contrôle général (6^e division)) »). Certains des inspecteurs et inspecteurs-adjoints de ce service sont, au tournant des années 1960¹⁷ : De Rycke¹⁸ (sous-directeur, chef de la division des inspections au sein de la direction générale des Finances, au moins en mi-1959 et 1962), Rossi¹⁹ (chef du service de l'Inspection des institutions économiques et sociales, au moins

(*JOA-LD*, 17 février 1939, p. 392 ; mise à la retraite). Son prénom n'a pas été identifié.

- 1 « Tableau d'ancienneté du personnel de l'administration centrale au 31 décembre 1933 », *JOA-LD*, 6 avril 1934, p. 234.
- 2 Arrêté gubernatorial, 2 septembre 1929 (*JOA-LD*, 13 septembre 1929, p. 785 ; nomination).
- 3 « Échos et nouvelles – Nomination », *DA*, 14 février 1939, p. 2.
- 4 Arrêtés gubernatoriaux, 3 décembre 1928 (*JOA-LD*, 14 décembre 1928, p. 961 ; nomination) et 8 février 1936 (*JOA-LD*, 14 février 1936, p. 128-129 ; détaché au Fonds commun des Sociétés indigènes de prévoyance).
- 5 Arrêté gubernatorial, 11 juillet 1931 (*JOA-LD*, 24 juillet 1931, p. 768) ; mentionné dans le « Tableau d'ancienneté du personnel de l'administration centrale du gouvernement général au 31 décembre 1937 » (*JOA-LD*, 28 janvier 1938, p. 170) ; arrêté gubernatorial, 30 janvier 1941 (cité dans « “Journal officiel de l'Algérie” », *L'ÉA*, 13 février 1941, p. 2).
- 6 Arrêté gubernatorial, 30 juin 1937 (*JOA-LD*, 16 juillet 1937, p. 498 ; nommé) ; « Tableau d'avancement... », doc. cité.
- 7 Arrêté gubernatorial paru au *JOA-LD*, 11 octobre 1940 (cité dans « La réorganisation de l'administration du gouvernement général », *L'ÉA*, 15 octobre 1940, p. 1 ; numéro du *JOA* non-conservé dans les collections de la BNF).
- 8 « Journal officiel de l'Algérie », *DA*, 8 mars 1941, p. 3.
- 9 Il est dit « directeur de la Mutualité » en 1947, sans que cette dénomination soit très précise puisqu'il ne semble pas exister de telle direction gubernatoriale (« Cinq directeurs ont reçu le diplôme du “mérite social” », *L'ÉA*, 30 décembre 1947, p. 2).
- 10 « Recrutement sur titre de deux inspecteurs adjoints de la Mutualité et de la prévoyance sociale au gouvernement général de l'Algérie », *L'ÉA*, 5 janvier 1942, p. 3.
- 11 Arrêté gubernatorial paru au *JOA-LD*, 25 décembre 1942 (évoqué dans « “Journal officiel de l'Algérie” », *L'ÉA*, 26 décembre 1942, p. 2 (le *JOA-LD* correspondant n'a pu être consulté)).
- 12 Documents sous ce timbre dans ANA, IBA-HBM-075 (liasse dédiée au Patrimoine coopératif bônois).
- 13 Mention d'un tel prénom pour l'un des rares Verbizier d'Alger dans « Avis de décès », *L'ÉA*, 29 août 1948, p. 3 et dans « De tout un peu – Carnet – Naissance », *L'ÉA*, 26 novembre 1950, p. 2. Sa signature semble débiter par un P.
- 14 Il contresigne le rapport de [Guillaume Alfred Joseph] Le Mignot (service gubernatorial de l'Inspection, de la coopération et de la mutualité (direction générale des Finances)), « Rapport sur le fonctionnement de la situation financière de l'OMHLM d'Oran », 3 décembre 1954 (ANF, 19771106-31).
- 15 Document de septembre 1960 sous ce timbre dans ANF, 19771106-14 (liasse dédiée au Patrimoine algérois).
- 16 « Avis – Accès à la fonction publique », *RAA-Algérie*, 29 septembre 1959, p. 2222.
- 17 Signalons l'ouverture de 6 postes d'inspecteurs-adjoints fin 1960 (arrêté gubernatorial, 30 septembre 1960 (*RAA-Algérie*, 11 octobre 1960, p. 2364)).
- 18 Arrêté gubernatorial, 7 août 1959 (*RAA-Algérie*, 25 août 1959, p. 1990) ; arrêté gubernatorial, 27 décembre 1961 (*RAA-Algérie*, 19 janvier 1962, p. 156-157).
- 19 Arrêté gubernatorial, 11 décembre 1961 (*RAA-Algérie*, 29 décembre 1961, p. 3092) ; arrêté gubernatorial, 27 décembre 1961 (*RAA-Algérie*, 19 janvier 1962 ; « chef du service de l'Inspection de la coopération, de l'habitat et du crédit »).

fin 1961), Guillaume Le Mignot¹ (inspecteur, au moins en 1954), Jean Malaplate² (inspecteur, au moins en 1954), André Raffali³ (inspecteur-adjoint, au moins en 1958 et 1961-1962), Robert Nouvel⁴ (inspecteur-adjoint, de mi-1958 à 1962), Maurice Pellegrin⁵ (inspecteur-adjoint, de mi-1956 à au moins fin 1959), Armand Conangle⁶ (inspecteur, au moins en 1950 et 1960), Jean Laffon⁷ (inspecteur d'au moins 1959 à 1962), Georges Lacour⁸ (inspecteur, au moins de 1955 à début 1960), Jean Delfaud et André Jullien⁹ (inspecteurs, au moins début 1960), Hubert Cassereau¹⁰ (inspecteur-adjoint, au moins mi-1959 et début 1960), Henri Perraud et Roger Guillemain¹¹ (inspecteurs-adjoints, au moins en 1960-1961), Joseph Di Martino¹² (inspecteur, d'au moins 1959 à 1962), Antoine Such¹³ (inspecteur-adjoint, au moins mi-1959 et début 1960), Thadome¹⁴ (inspecteur-adjoint, 1962), Georges Ali, Abdelmalek Bencharif, Hocine Bennouar et Mohamed Seghir Benazzouz¹⁵ (inspecteurs-adjoints, au moins début 1961), Mohamed Nadjem et Abdelkader Klioua¹⁶ (inspecteurs-adjoints, au moins fin 1961), Claude Sigala et Philippe Vaello¹⁷ (inspecteurs-adjoints, au moins en 1962).

-
- 1 Guillaume Le Mignot, « Rapport sur le fonctionnement (...) de l'OMHLM de la ville d'Oran », doc. cité, p. 9 (ANF, 19771106-31) ; prénom dans l'arrêté du ministre des Finances du 31 août 1950 (*JORF-LD*, 3 septembre 1950, p. 9522).
 - 2 Guillaume Le Mignot et [Jean] Malaplate (service gubernatorial de l'Inspection, de la coopération et de la mutualité (direction générale des Finances), « Rapport sur le fonctionnement et la situation financière du Patrimoine coopératif constantinois », 23 avril 1954, p. 24 (ANF, 1977116-19) ; prénom dans l'arrêté gubernatorial du 19 novembre 1959 (*RAA-Algérie*, 27 novembre 1959, p. 2661-2662).
 - 3 Arrêté gubernatorial, 18 décembre 1958 (*RAA-Algérie*, 20 janvier 1959 ; stagiaire placé en position de « sous les drapeaux ») ; arrêté gubernatorial, 21 mars 1962 (*RAA-Algérie*, 20 avril 1962, p. 700).
 - 4 Arrêté gubernatorial, 11 décembre 1959 (*RAA-Algérie*, 22 décembre 1959, p. 2893 ; titularisation) ; arrêté gubernatorial, 27 décembre 1961 (*RAA-Algérie*, 19 janvier 1962, p. 156-157).
 - 5 Arrêté gubernatorial, 11 décembre 1959 (*RAA-Algérie*, 22 décembre 1959, p. 2893 ; titularisation ; ancienneté de 2 ans et 6 mois).
 - 6 Armand Conangle (inspecteur principal du crédit, de la coopération et de la mutualité), « Rapport sur le fonctionnement et la situation financière du Patrimoine coopératif bônois, août 1953 », 5 septembre 1953 (ANF, 19771106-16) et Armand Conangle et Jean Laffon (inspecteurs de la coopération, du crédit et de l'habitat), « Rapport sur le fonctionnement et la situation financière de la Cité des fonctionnaires algériens ou assimilés (Alger) », mai 1960 (ANF, 19771106-10).
 - 7 Arrêté gubernatorial, 12 mars 1959 (*RAA-Algérie*, 7 avril 1959, p. 920) ; Jean Laffon (inspecteur des institutions économiques et sociales), « Rapport sur le fonctionnement du Patrimoine algérois », septembre 1960 (ANF, 19771106-14) ; arrêté gubernatorial, 27 décembre 1961 (*RAA-Algérie*, 19 janvier 1962, p. 156-157).
 - 8 « Rapport moral présenté lors de l'AG du Foyer de l'Union des mutilés (Alger) », 29 avril 1956 (ANF, 19771106-13 ; avec mention de son prénom) ; arrêté gubernatorial, 7 août 1959 (*RAA-Algérie*, 25 août 1959, p. 1990) ; arrêté gubernatorial, 3 mai 1960 (*RAA-Algérie*, 24 mai 1960, p. 1214).
 - 9 Arrêté gubernatorial, 3 mai 1960 (*RAA-Algérie*, 24 mai 1960, p. 1214).
 - 10 Arrêté gubernatorial, 7 août 1959 (*RAA-Algérie*, 25 août 1959, p. 1990) ; arrêté gubernatorial, 3 mai 1960 (*RAA-Algérie*, 24 mai 1960, p. 1214).
 - 11 Arrêté gubernatorial, 28 décembre 1959 (*RAA-Algérie*, 29 janvier 1960, p. 243) ; arrêté gubernatorial, 17 mars 1961 (*RAA-Algérie*, 17 mars 1961, p. 836 ; titularisation).
 - 12 Arrêté gubernatorial, 7 août 1959 (*RAA-Algérie*, 25 août 1959, p. 1990) ; arrêté gubernatorial, 30 septembre 1959 (*RAA-Algérie*, 9 octobre 1959, p. 2276) ; arrêté gubernatorial, 10 mars 1962 (*RAA-Algérie*, 27 mars 1962, p. 555).
 - 13 Arrêté gubernatorial, 7 août 1959 (*RAA-Algérie*, 25 août 1959, p. 1990) ; arrêté gubernatorial, 3 mai 1960 (*RAA-Algérie*, 24 mai 1960, p. 1214).
 - 14 Arrêté gubernatorial, 27 décembre 1961 (*RAA-Algérie*, 19 janvier 1962, p. 156-157).
 - 15 Arrêté gubernatorial, 27 février 1961 (*RAA-Algérie*, 17 mars 1961, p. 837) ; la nomination de Mohamed Seghir Benazzouz est rapportée – sans que l'on sache pourquoi – par arrêté gubernatorial du 21 juillet 1961 (*RAA-Algérie*, 1^{er} septembre 1961, p. 2261).
 - 16 Arrêté gubernatorial, 17 octobre 1961 (*RAA-Algérie*, 22 décembre 1961, p. 3013).
 - 17 Arrêté gubernatorial, 30 mai 1962 (*RAA-Algérie* 19 juin 1962, p. 971 ; titularisation).

Acteurs et actrices

« Certes, j'ai pu me tromper. J'ai pu ne pas restituer comme il convient les faits tels que je les ai reconstruits à partir des archives, des témoins ou de la bibliographie. Or, l'histoire du FLN, comme l'histoire de la guerre d'Algérie, est une histoire où les faits s'imposent à l'historien, même si l'historien aime "l'histoire-problèmes" chère à Marc Bloch. Et, la plupart du temps, ces faits n'ont guère été scientifiquement relatés. On est donc toujours obligé de repartir du degré 1 de l'Histoire, celui du positivisme, quitte à passer ensuite à d'autres degrés pour comprendre et éclairer »¹.

Le souhait de situer de la façon la plus adéquate possible l'action de chacun des individus croisés dans les documents consultés à rapidement rendu nécessaire l'établissement, ne serait-ce que minimalement, de leur biographie². Les façons d'être un citoyen d'Algérie s'arriment à des parcours sociaux : les reconstituer et les comprendre permet de mieux comprendre les ressorts des ségrégations ou de l'inclusion et de l'exclusion de telle ou telle sphère du quotidien des villes d'Algérie³. Documents administratifs (notamment d'état civil⁴ et de recensement militaire⁵), bribes tirées de la presse⁶, récits de souvenirs, interventions publiques ou privées, rapports de police : tout a été mis à contribution après avoir été passé au crible de la critique historique. Ces vies sont souvent établies de façon minimale : elles rendent au moins possible de contextualiser des documents qui, sinon, pourraient aisément faire l'objet de contresens. Les fragments ici rassemblés ne sont pas sous-tendus par une quelconque « illusion biographique » faisant de chaque vie « un tout, un ensemble cohérent et orienté »⁷.

-
- 1 MEYNIER Gilbert, *Histoire intérieure du FLN*, Paris, Fayard, 2002, p. 27. Cet auteur a plusieurs fois rappelé cette exigence, notamment dans des comptes rendus de lecture : « Compte rendu. *Alger, 1860-1939. Le Modèle ambigu du triomphe colonial et Alger, 1940-1962. Une Ville en guerres* (Autrement, 1999) », *REMMM*, 91-94, 2000, p. 444-449, ici p. 449 ; « Compte rendu. Jean-Pierre Peyroulou, *Guelma 1945. Une subversion française dans l'Algérie coloniale* (La Découverte, 2009) », *Bulletin critique des Annales islamologiques*, 25, 2010, p. 76-78, ici p. 78 ; « Compte rendu. Pierre Bourdieu, *Esquisses algériennes* (Seuil, 2008) », *Raison Présente*, 175, 2010, p. 124-126, ici p. 126 (il conclut : « ...il est vrai que la propension existe, dans nos temps de chronologie post-moderne, à des régressions, se parentelles des vêtements de l'éloquence chamarrée »).
 - 2 Sur les difficultés propres à l'histoire de l'Algérie à la période coloniale d'établir la véracité ou la vraisemblance d'un fait, corrélatives aux sources existantes, voir le débat entre François Buton et Raphaëlle Branche qui a suivi la publication, par la seconde, de *L'embuscade de Palestro* (Paris, Armand Colin, 2010). Ce débat est publié dans *Le Mouvement Social*, 238, p. 81-86 (F. Buton, « Peut-on dévoiler les imaginaires ? Questions sur l'interprétation d'un massacre ») et 87-93 (R. Branche, « Le récit historique et les intentions des acteurs. Réponse à François Buton »).
 - 3 Nécessité rappelée avec profit pour la compréhension des mutineries de 1917 par LOEZ André, « Éléments pour une sociologie des mutins de 1917 », LOEZ André, MARIOT Nicolas (dir.), *Obéir, désobéir*, Paris, La Découverte, 2008, p. 311-328 (questionnements-clefs p. 312).
 - 4 Éléments d'histoire et de méthode dans DELSALLE Paul, *Histoires de familles : les registres paroissiaux et d'état civil, du Moyen Âge à nos jours. Démographie et généalogie*, Besançon, PUFC, 2009, 297 p. (concernant l'état civil des Européens) ; AGERON Charles-Robert, *Les Algériens musulmans et la France, 1871-1919*, Alger, EDIF 2000, 2005 [1968], t. 1, p. 176-183 et KATEB Kamel, « Modernisation coloniale, identification des personnes et ancrage du territoire », GUÉRIN-PLACE France, FILIPPOVA Elena (dir.), *Ces lieux qui nous habitent : identité des territoires, territoires des identités*, Paris / La Tour-d'Aigues, Ined / Éditions de l'Aube, 2008, p. 221-238 (pour l'état civil des « indigènes ») ; voir en outre SUBLET Jacqueline, *Le voile du nom. Essai sur le nom propre arabe*, Paris, PUF, 1991, 207 p. et GRANGAUD Isabelle, MICHEL Nicolas, « Introduction. L'identification. Des origines de l'islam au XIX^e siècle », *REMMM*, 127, 2010, p. 13-27. Les changements de nom, dont l'ampleur n'est pas connue, ne sont pas à ignorer : Lucien Guedj (HBM de la cité Lévy à Sétif) devient par exemple Lucien Camus en 1954 (*JORF-LD*, 15 mai 1952, p. 4918 et ANOM, ECA-RN-Sétif-1899 (Lucien Guedj ; mention marginale).
 - 5 Sur la richesse de ce type de documents, voir MAURIN Jules, *Armée, Guerre, Société. Soldats languedociens (1889-1919)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013 [1982], 750 p. et LECAT Paul, *La fabrique d'un quartier ordinaire. Le quartier de la Réunion entre Charonne et Paris des années 1830 aux années 1930*, Thèse d'histoire sous la direction de Frédéric Moret et Charlotte Vorms, Université Gustave Eiffel, 2021, vol. 1, p. 20 et vol. 2, p. 7-9 (annexe méthodologique).
 - 6 Voir les éléments introductifs à la présentation des périodiques consultés et analysés.
 - 7 BOURDIEU Pierre, « L'illusion biographique », *ARSS*, 62-63, 1986, p. 69-72 ; voir la critique serrée de HEINICH

« Ce qui ne fait toujours pas le début d'un portrait » : ce mot de Marie Cosnay dans *If*, rêverie sur la trajectoire de Mohammed Bellahouel, est valable pour nombre d'entre eux¹. Ils sont autant de trajectoires qui sont intelligibles à mesure que le sont leurs champs d'action et leurs interactions (ou non) les unes avec les autres. C'est en ce sens que des renvois automatisés ont été insérés au sein de chaque notice dans la version numérique de ce travail. Ne serait-ce que les façons qu'a chacun de se présenter ou de présenter les autres sont riches de sens². C'est d'autant plus vrai dans une situation où les assignations structurent puissamment les interactions sociales : elles ont donc été scrutées en redoublant d'attention.

Si cet ensemble de vies peut sembler disparate, ses contours sont clairs : sont ici biographés les personnes qui se sont – d'une façon ou d'une autre et à un moment ou un autre de leur existence – consacrées à bâtir des HBM, HLM ou logements pour « indigènes ». Ces fragments de vie sont une contribution³ à une histoire sociale de l'aménagement urbain⁴ autant qu'à une histoire des reconfigurations de la citoyenneté en Algérie à la période coloniale⁵. Maints dictionnaires biographiques prennent une profession⁶ ou une activité comme élément structurant⁷. Rares sont les trajectoires qui, ici, se retrouvent dans les principaux dictionnaires biographiques consacrés à l'Algérie (ouvriers, syndicalistes et révolutionnaires⁸ ; militants nationalistes⁹ ; figures religieuses¹⁰ ; arabisants¹¹) : si des ouvriers, syndicalistes, nationalistes ou religieux se sont bien investis dans la construction de logements ou les ont habités, ils ne sont qu'une minorité. Administrateurs de sociétés (« hachélémites »¹²), notables locaux, fonctionnaires (dont nombre d'instituteurs¹³) sont quelques-unes des qualités des uns – surtout des hommes – et des autres dans cet ensemble¹⁴. C'est donc, ici,

Nathalie, « Pour en finir avec l'“illusion biographique” », *L'Homme*, 195-196, 2010, p. 421-430.

- 1 COSNAY Marie, *If*, Paris, Éditions de l'Ogre, 2020, p. 140. Sur Bellahouel, voir le chapitre 9-II.2.2 (habitant de la cité l'Armaf de Châteauneuf à El Biar).
- 2 ZALC Claire, *Z ou souvenirs d'historienne*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2021, p. 120 sq ; ASSERAF Arthur, *Le désinformateur. Sur la trace de Messaoud Djebbari, Algérien dans un monde colonisé*, Paris, Fayard, 2022, p. 155-156.
- 3 Pierre-Jean Le Foll-Luciani souligne cette nécessité dans un autre champ (« Les “incidents entre indigènes et israélites” à Constantine (1929-1934). À propos d'une catégorie policière en Algérie coloniale », *Archives Juives*, 53-2, 2020, p. 49-71, en particulier p. 52 : « une histoire sociale de la police constantinoise serait ici d'une grande utilité : il faudrait connaître les trajectoires des agents, les modes de constitution des équipes, la formation reçue dans l'identification des individus, ou encore la part de l'autonomie par rapport aux directives dans la rédaction des rapports [de police] »).
- 4 SAUNIER Pierre-Yves, « Où l'auteur propose un plan de travail pour une histoire dite sociale de l'aménagement urbain », *Recherches contemporaines*, 3, 1995-1996, p. 33-46.
- 5 BERRY-CHIKHAOUI Isabelle, « Les notions de citoyenneté et d'urbanité dans l'analyse des villes du Monde arabe. Essai de clarification », *Les Cahiers d'EMAM*, 18, 2009, p. 9-20.
- 6 CARDONI Fabien, CARRÉ DE MALBERG Nathalie, MARGAIRAZ Michel (dir.), *Dictionnaire historique des inspecteurs des finances, 1801-2009*, Vincennes, IGPDE, 2012, 1131 p.
- 7 NAGAÏ Nobuhito, *Les conseillers municipaux de Paris sous la III^e République (1871-1914)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 375 p. Un tel travail serait plus que nécessaires pour les conseillers analogues d'Algérie.
- 8 GALLISSOT René (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, Algérie. Engagements sociaux et question nationale. De la colonisation à l'indépendance, 1830-1962*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2006, 605 p. (notices désormais mises en ligne).
- 9 STORA Benjamin, *Dictionnaire biographique de militants nationalistes algériens*, Paris, L'Harmattan, 1985, 404 p. ; CHEURFI Achour, *La classe politique algérienne de 1900 à nos jours*, Alger, Casbah Éditions, 2001, 511 p. ; KHETTAB Rachid, *Frères et compagnons. Dictionnaire biographique d'algériens d'origine européenne et juive et la guerre de libération, 1954-1962*, Boudouaou, Dar Khettab, 2016, 413 p.
- 10 CHAUMONT Jean-Philippe, LÉVY Monique (dir.), *Dictionnaire biographique des rabbins et autres ministres du culte israélite. France et Algérie, du Grand Sanhédrin (1807) à la loi de séparation (1905)*, Paris, Berg international, 2007, 1003 p. ; FUDALĀ' Muḥammad al-Ḥasan, *Min a'lām al-iṣlāḥ fi-l-Ġazā'ir* [Les grands noms du réformisme en Algérie], Alger, Dār Hūma, 3 vol., 1999-2000.
- 11 MESSAOUDI Alain, *Les arabisants et la France coloniale. Annexes*, Lyon, ENS Éditions, 2015 [en ligne].
- 12 Rapport du président du CA du Foyer bel-abbésien (Elie Benamara) présenté à l'AG du 14 mai 1961 (ANF, 19771106-23).
- 13 SEKFALI Abderrahim, *Les maîtres d'école du Constantinois de 1850 à 1950. Dictionnaire biographique*, Alger, Casbah Éditions, 2016, 534 p.
- 14 Rares réflexions sur ce type de figure dans BELMESSOUS Fatiha, « Georges Martin, un fonctionnaire ordinaire de l'administration coloniale française à Lyon (1940-1960) », *Terrains & travaux*, 39, 2021, p. 31-59.

un objet urbain (de politiques publiques, de vues idéologiques, de cheminements administratifs, d'adjudications, de désirs, etc.) qui fait le lien entre toutes ces figures. S'y croisent ainsi des élus aussi bien que des employés d'organismes HLM, des administrateurs aussi bien que des entrepreneurs de travaux publics, des civils et des militaires ; beaucoup d'hommes et quelques femmes, une majorité d'Européens et quelques « indigènes ». Beaucoup combinent plusieurs de ces catégories-là. Cette galerie est une introduction à la compréhension de ce qui fait les vies dans l'Algérie du XX^e siècle¹. Elle éclaire aussi « jusqu'à quel point jouent [les] déterminations sociales » ou, dit autrement, elle aide à comprendre ce qu'est le « façonnement social d'une vie d'individu »², ici en situation coloniale. Esquisser un tableau de la vie urbaine ne pouvait se passer d'« établir des vies »³, clef pour scruter les modalités des changements sociaux et urbains autant qu'intimes, les uns et les autres s'alimentant⁴.

Chacune de ces vies est précédée de quelques lignes (en italique⁵) l'inscrivant dans cet ensemble de ceux qui font le « logement social » et les villes d'Algérie : elle s'en trouve ainsi située et problématisée. Elles sont à consulter en parallèle de la chronologie établie pour ce travail doctoral, véritable « itinéraire [pour] éviter de s'égarer » dans la diversité de ces trajectoires⁶ ; les diverses cartes de ce travail sont elles aussi autant de boussoles pour comprendre ces vies. Dit autrement, elles sont des contributions pour penser divers problèmes historiques plutôt que valant pour elles-mêmes. Ces vies susciteront-elles des récits enthousiastes⁷ ou éveilleront-elles d'espiègles imaginations littéraires⁸ ? Gageons au moins qu'elles ancrent l'histoire urbaine de la colonisation de l'Algérie autant que l'histoire sociale de ses villes en ceux qui les font ou les subissent – à la suite d'autres travaux⁹.

1 COHEN Muriel, LACROIX Annick, « Entre Algérie et France. Écrire une histoire sociale des Algériens au vingtième siècle », *French Politics, Culture & Society*, 34-3, 2016, p. 1-10.

2 GRANGER Christophe, *Joseph Kabris ou les possibilités d'une vie, 1780-1822*, Paris, Anamosa, 2022, p. 9-40 et en particulier p. 18-20 et 27.

3 COLONNA Fanny, *Les Versets de l'invincibilité. Permanence et changements religieux dans l'Algérie contemporaine*, Paris, PFNSP, 1995, p. 58 et 65-66.

4 VON OPPEN Achim, STRICKRODT Silke, *Biographies Between Spheres of Empire. Life History Approaches to Colonial Africa*, New York, Routledge, 2019, 130 p. ; LEFEBVRE Camille, *Des pays au crépuscule. Le moment de l'occupation coloniale*, Paris, Fayard, 2021, p. 199-228.

5 Exception faite de quelques fondateurs de l'Abri familial, présentés de façon plus problématisée dans le chapitre 3.

6 LEMIRE Vincent, *Au pied du mur. Vie et mort du quartier maghrébin de Jérusalem (1187-1967)*, Paris, Seuil, 2022, p. 27.

7 PLENEL Edwy, *Voyage en terres d'espoir*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier / Éditions ouvrières, 2016, 479 p. ; cet ouvrage est réalisé à partir des biographies du Maitron ; sur ce dernier, voir plusieurs articles dans *Le Mouvement Social*, 144, Suppl., 1988.

8 PATTIEU Sylvain, *Nous avons arpenté un chemin caillouteux*, Paris, Plein Jour, 2017, 156 p. ; HAENEL Yannick, *Le Trésorier-payeur*, Paris, Gallimard, 2022, 432 p. ; MARTIN Jean-Pierre, *Le Monde des Martin*, Paris, L'Olivier, 2022, 736 p.

9 Revue biographique *Parcours. L'Algérie, les hommes et l'histoire* (1984-1993) et, plus récemment, COLE Joshua, *Lethal Provocation. The Constantine murders and the politics of French Algeria*, Ithaca, CoUP, 2019, p. 202-228 (importance absolument déterminante de l'établissement de la biographie d'un des meneurs des assassinats antisémites du 5 août 1934 à Constantine) ou encore LE FOLL-LUCIANI Pierre-Jean, *Les Juifs algériens dans la lutte anticoloniale. Trajectoires dissidentes, 1934-1965*, Rennes, PUR, 2015, 541 p. et OUALDI M'Hamed, *A Slave between Empires. A Transimperial History of North Africa*, Cambridge, CUP, 2020, 230 p. ; SCHLAEPFER Aline, *Les intellectuels juifs de Bagdad. Discours et allégeances (1908-1951)*, Leiden, Brill, 2016, 318 p. ; etc.

Individus faisant l'objet d'une biographie

ABDELLATIF Abdelkader	322
ABDESSELAM Philippe Mohand.....	322
ADIDA Moïse	323
ADIDA Léon	323
AÏT AMAR Ali.....	324
AMEYE Alexandre Marie Albert.....	324
ANDRÉANI Xavier	325
ARRIGHI Pascal	325
ATTANÉ Jean Raymond Antonin	326
ATTAL Joseph.....	326
AZERAD Abraham	327
BAKOUICHE Ernest	328
BAKOUICHE André Prosper Messaoud	328
BARKATZ Émile Isaac.....	330
BARTHELET Jean Baptiste Léopold	332
BAYLET Albert Joseph.....	334
BATTESTI Hyacinthe	335
BAUDIER André	335
BENDIAB Ammar Benlabbaci	337
BENELMOUFFOK Amar [Omar] Benabdelkader.....	338
BENMAÏZA Mohamed Ben Salah	340
BERDOLET Lucien Eugène Urbain.....	342
BERGEROT Jean Jacques Claude	343
BOTTINI Eugène Émile Gabriel	344
BOTTINI (née HONOT, parfois HOUOT) Jeanne Hachette.....	344
BOURCERET Eugène	346
CAILLA Louis	349
CHAMP Marcel Louis Philippe Gabriel	351
CHASSEVANT Allyre Julien.....	353
CHEKIKEN Mohammed (dit Hamoudou.....	355
CHEMLA Sylvain	357
DARMON Sylvain.....	357
DOUAG Mohammed	357
DUZAN Roger	358
ELGOZI Zarah / Sarah (née Chabbat)	358
EL KAÏM Salomon	360
EL KAÏM Samuel.....	360
FLEURY Jean Médéric	360
FONTANILLE Henri André Lucien	363
FOUDIL René Bachir.....	364
GAMGIT Hassinou	364
GAS Louis.....	365
GENON Paul Joseph.....	365
GHOZLAND (ou GOZLAND) Messaoud Prosper	368
GINER (ou GINER-COURTINE) Gabriel Laurent	368
GOZLAND « Les fils Judas ».....	370
GRAUGNARD Paul Arthur.....	371
GUIGON Bernard	371
HALIMI Ruben Robert	372
ISNARD Jean-Claude Gabriel	372

JAHAN André Octave Antoine	373
LAGIER Wilfrid Charles Maurice	375
LALOUM Maurice Mardochée	377
M ^{lle} LARRUSSE.....	377
LELLOUCHE Henri Haï	378
LEVY Baroch.....	378
LEVY Martin.....	378
LOUNIS Mahfoud.....	379
MAHDI Abdallah	380
MALATERRE Pierre Léonard Philippe.....	382
MALKI Smaïl	384
MARTEL Paulin François	384
MÉDIONI Elie	385
MOATTI Joseph.....	386
MONTALDO Pierre René Marius	387
MURAT Ernest.....	389
NAHON (ou NAHOUN) Abraham Adolphe	391
NARBONI Elie	391
PASQUIER-BRONDE Louis Casimir Jean	392
PERISSE Joël.....	396
POULAIN Lucien	397
POUX Claude.....	399
RAIMBAULT Paul Victor.....	400
RENARD Paul Célestin Firmin	401
RIBET Charles Cyr Clément dit Joseph.....	401
SAÏDI Mohamed ben Omar	402
SCAMARONI Antoine Vincent.....	403
SCHLOTTER Aloïse Adolphe	405
SEBAOUN David	405
SFEDJ (ou SFADJ) Judas.....	406
SULTAN Abraham Adolphe.....	406
TAÏFFOUR Kaddour ben Slimane.....	408
THEVENIN Achille	409
TORETTA Thomas (ou Tomaso)	409
TUBIANA Salomon.....	410
ZAOUÏ Abraham.....	410
ZAOUÏ Benjamin.....	410
ZAOUÏ Benjamin.....	411
ZAOUÏ Charles Chaloum.....	411
ZERBIB Menassi Émile.....	411
WATTEZ Jacques.....	412
ZENTAR Saïd Désiré.....	413

Les prénoms ci-dessus sont ceux apparaissant le plus communément dans les sources.

Il en va de même de ceux soulignés dans les en-têtes des biographies lorsque les individus ont plusieurs prénoms.

L'absence de dates (de naissance et / ou de décès) signifie qu'elles n'ont pas été déterminées.

ABDELLATIF Abdelkader¹ (né le 28 août 1892 à Blida)

Fondateur d'une coopérative d'HBM restée sans suites.

Abdelkader Abellatif est secrétaire de l'avocat Weill et conseiller municipal (1919-1924) de Blida lorsqu'il fonde début 1922 avec six autres personnes la coopérative d'HBM la « Maison familiale des blidéens »². Il préside également le Sporting club blidéen³ (ca 1924-1926). Sans que l'on puisse précisément retracer son parcours en amont de cet engagement, on peut au moins déterminer qu'il s'est impliqué dans la lutte contre les maisons de prostitution clandestines⁴. Il est par ailleurs reçu commis-greffier en mai 1925⁵. Il est nommé greffier de la justice de paix de Nemours au début de l'année 1926⁶ ; il est greffier en chef de la justice de paix de Médéa au moins en 1932-1937⁷.

S'agit-il de celui dénommé « Abdelatif » qui, décrit à la fois comme « greffier en chef du tribunal d'Orléansville » et « pro-allemand notoire », est révoqué en 1944⁸ ?

ABDESSELAM Philippe Mohand⁹ (26 novembre 1927 (Alger) – 5 février 2013 (Poitiers))

Ce fils d'« indigène » citoyen français dirige l'office départemental d'HLM algérois au moins dans la deuxième moitié des années 1950. Étant le neveu du directeur de l'office municipal, il est possible de parler de la direction des HLM à Alger et dans son département comme d'une affaire en partie familiale.

Il succède à son oncle [Pierre Malaterre](#), en outre directeur de l'OMHLM d'Alger de la fin des années 1930 au milieu des années 1950, à la tête de l'ODHLM d'Alger. Il occupe ce poste d'au moins juin 1955 à juin 1962¹⁰. Cet organisme est considéré comme « d'un dynamisme remarquable » par un rapport ministériel de 1959¹¹. Il est également, vers 1955-1956 et au début des années 1960, le directeur de la Terre familiale¹² (Cap Matifou). Deux mois après la dissolution du conseil municipal d'Alger à la suite du putsch des généraux d'avril 1961, il est nommé au sein de la Délégation spéciale par ailleurs composée de Boualem Azem, Cheikh, Hourri, Laouari, Lejeune, Wladyslas Ratynski, Sauvageon, De Vivie de Regie et M^{lle} Zemori¹³ ; cette délégation est présidée par le préfet Saint-Jorre¹⁴. C'est au titre de directeur de l'ODHLM qu'il est membre, au moins en février 1962, du conseil d'administration du nouvel Atelier d'urbanisme de l'Algérois¹⁵.

1 Date de naissance dans BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or de l'Algérie*, Alger, Baconnier, 1937, p. 2.

2 Lettre des fondateurs de la coopérative au ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Protection sociale, 17 janvier 1922 (ANF, 19771106-15 ; les autres fondateurs sont Victator Thisse, Jean Philippot, [Albert] Truphémus, Himbert, L. Prunelier et Moreno).

3 « Sporting club blidéen », *Le Tell*, 9 avril 1924, p. 3 ; « Apéritif d'honneur », *Le Tell*, 13 février 1926, p. 2 (discours à l'occasion de son départ pour Nemours).

4 « Dans les dép. – Dép. d'Alger – Blida – Cons. mun. », *L'ÉA*, 9 septembre 1920, p. 2 ; « Dans les dép. – Dép. d'Alger – Blida – La prostitution clandestine », *L'ÉA*, 2 octobre 1920, p. 3.

5 « Tribunaux – Nouvelles judiciaires – Examen de commis-greffiers », *L'ÉA*, 29 mai 1925, p. 4.

6 « Actes officiels – Dans les justices de paix », *L'ÉA*, 17 janvier 1926, p. 5.

7 BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or...*, *op. cit.*, p. 2.

8 « Liste nominative des fonctionnaires et élus auxquels des sanctions ont été appliquées », s.d. [après le 8 novembre 1942, sans doute en 1943-1944], p. 6 (ANF, BB30-1730) ; il existe aux ANOM un dossier au nom d'« Abdellatif » (né en 1892 à Blida) qui pourrait être le sien (91-4I-107, non-consulté).

9 Acte de décès de l'intéressée communiqué par la mairie de Poitiers (Vienne) ; *idem* pour sa filiation.

10 Pour être certain qu'il s'agit de cet Abdesselam, voir notamment la liste des conseillers généraux du dép. d'Alger, s.d. [ca 1955-1956] (AWA, 5K-91) et la mention ms. apposée sur la lettre du président de l'Ass. algérienne au préfet d'Alger, 8 avril 1955 (ANOM, 91-1K-482) ; concernant sa présence à la direction de l'ODHLM d'Alger en juin 1962, voir la lettre du président des Grands travaux de l'Est (Jean Vichot) à M. Charlet (directeur au MRL), 21 juin 1962 (ANF, 19771085-103).

11 Anonyme, « Office public d'HLM du dép. d'Alger », s.d. [1960] (ANF, 19771106-25).

12 Liste des conseillers généraux du dép. d'Alger, s.d. [ca 1955-1956] (AWA, 5K-91) ; liste des membres de l'Atelier d'urbanisme de l'Algérois, s.d. [début des années 1960] (CED, Deluz-112).

13 Arrêté préfectoral du 19 juin 1961 (*RAA-Algérie*, 14 juillet 1961, p. 1928).

14 « La délégation spéciale d'Alger », *LM*, 21 juin 1961.

15 Sé. du CA de l'Atelier d'urbanisme algérois, 23 février 1962 (CED, JJD-112).

Il est le fils d'Ali Abdesselam et d'Adèle Malaterre, elle-même demi-sœur de Pierre Malaterre. L'un des frères d'Ali est Mehenna Abdesselam, fils aîné du bachagha Moh Ath Abdesselam¹. Le député Robert Abdesselam (fils d'Ali) est son cousin : les relations entre Philippe Mohand et cet élu (1958-1962) ayant des positions pro-Algérie française ne sont pas connues. Sadia Abdesselam est également l'une des filles d'un des deux frères de Mehenna² : est-ce la sœur ou la cousine de Philippe Mohand Abdesselam ? Elle est en tous cas nécessaire proche de lui : Pierre Malaterre est, en 1951, le témoin de de son mari, l'ingénieur aéronautique Edgard Nazare³.

ADIDA Moïse⁴ (22 juillet 1867 (Constantine) – 12 novembre 1955 (Constantine))

Moïse Adida contribue à la fondation de l'Abri familiale de Constantine : ce « négociant » pense, par-là, faire œuvre de philanthropie pour ses « coreligionnaires » juifs.

Moïse Adida a 55 ans lors de la fondation de l'Abri familial de Constantine ; il est alors « négociant ». Il est mentionné comme membre du conseil d'administration de l'Abri familial et domicilié au 21, boulevard Mercier en novembre 1951 et juillet 1952.

Il est l'aîné de [Léon Adida](#) et est, au vu de son absence dans la documentation consultée, moins impliqué que lui dans les activités consistoriales de Constantine. Il s'est marié en 1892 à Oran avec Sara Benzacar, native de cette ville⁵.

D'autres Adida nés à Constantine ont des liens avec Oran : à titre d'exemple, Henri Samuel Adida (né le 6 février 1901) ouvre, après l'obtention de son diplôme d'ingénieur à l'École centrale des arts et manufactures (ou « de Paris »), dans la préfecture de l'ouest-algérien un bureau d'étude de béton armé⁶.

ADIDA Léon⁷ (5 septembre 1880 (Constantine) – décembre 1925 (Constantine))

Léon Adida contribue à la fondation de l'Abri familiale de Constantine : ce banquier a une activité de philanthropie avant tout dirigée vers ses « coreligionnaires » juifs en parallèle d'autres du même ordre tournée vers la sphère de l'enseignement.

Léon Adida a 41 ans lors de la fondation de l'Abri familial de Constantine. Il fonde avec son père, Salomon Adida, une banque qui devint rapidement importante⁸. Il a une importante place dans la communauté juive de Constantine : entre 1911 et 1912, il dirige les travaux de la toute nouvelle école consistoriale⁹ (« Talmud Tora ») puis devient directeur des œuvres de l'Alliance à Constantine¹⁰. Il est membre du premier conseil d'administration de l'Abri familial¹¹. Léon Adida est le beau-frère d'[Elie Narboni](#), lui aussi fondateur de l'Abri familial¹². Il est domicilié, au début des années 1900, au 26, rue Desmoyens¹³.

1 PHÉLINE Christian, *Des Algériens au Barreau. Les avocats d'origine musulmane dans l'Alger coloniale*, Alger, Casbah Éditions, 2017 [2015], p. 112. Sur ce bachagha, voir BELOUET Éric, DREYFUS Michel, *Robert Abdesselam, une vie criblée de balles*, Paris, Les quatre chemins, 2009, p. 21-26.

2 BELOUET Éric, DREYFUS Michel, *Robert Abdesselam...*, *op. cit.*, p. 25.

3 « Autour d'Alger – El Biar – Mariage », *L'ÉA*, 13 juillet 1951, p. 2 et, dans le même numéro, « Alger banlieue », p. 5 (avec mention de M^e L'Admiral) ; BELOUET Éric, DREYFUS Michel, *Robert Abdesselam...*, *op. cit.*, p. 25.

4 ANOM, ECA-RN-Constantine-1867 (Léon Adida, avec mention marginale mentionnant la date de décès).

5 ANOM, ECA-RM-Oran-1892 (Moïse Adida et Sara Benzacar).

6 HUEBER Juliette, LOCARD Thierry, PIATON Claudine, *Oran. Ville et architecture, 1790-1960*, Alger / Arles, Barzakh / Honoré Clair, 2021, p. 339.

7 ANOM, 3 RM 51 (n° 887) ; ADIDA-GOLDBERG, *Lettres à mon père*, s.l., Chez l'autrice, s.d. [décembre 2015], p. 12 ; sur l'univers matériel de la famille, voir p. 20 (appartement du 92, rue Nationale).

8 Témoignage de Josy Adida-Goldberg, petite-fille de Léon Adida.

9 GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France en Algérie coloniale. Histoire urbaine de Constantine (1901-1914)*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction d'Anne-Laure Dupont et Rainer Hudemann, Université Paris-Sorbonne, 2013, p. 142-143.

10 Lettre de Léon Adida au Président de l'AIU, 14 octobre 1920 (AIU, III-E-27).

11 Procès-verbal de l'AG constitutive de l'Abri familial, 13 juillet 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

12 Lettre d'Elie Narboni au Président de l'AIU, 25 janvier 1926 (AIU, II-B-11).

13 ANOM, 3 RM 51 (n° 887).

AÏT AMAR Ali (né le 8 janvier 1938 à Michelet)

N'ayant pas 25 ans, il dirige le service technique de l'OMHLM d'Alger : ainsi Ali Aït Amar est-il l'une des figures de l'ascension sociale que permet l'indépendance et du départ des cadres européens qu'elle occasionne.

Ali Aït Amar est, au moins en novembre 1962, le chef du service technique de l'OMHLM d'Alger – soit avant d'avoir 25 ans. Il est, en parallèle, directeur départemental des chantiers d'urgence et membre de la commission départementale d'intervention économique et financière. Il avait obtenu divers certificats : métreur-vérificateur et projeteur-dessinateur – spécialité particulièrement recherchée à la fin des années 1950¹ – ainsi qu'un autre de l'Institut technique suisse ; il avait également travaillé comme métreur-vérificateur et dessinateur dans le bureau d'étude des entreprises Chemin à Alger².

AMEYE Alexandre Marie Albert³ (17 mai 1878 (La Châtre, Indre) – 16 octobre 1952)

Albert Ameye est inspecteur du Travail à Constantine du milieu des années 1910 (a minima) au début des années 1930. Sa profession l'a amené à travailler avec les figures locales des organismes HBM dans lesquels il s'est par ailleurs impliqué.

Ameye est un inspecteur du travail particulièrement investi dans diverses œuvres de solidarité dans le Constantinois. La première occurrence de cet ordre se repère en 1915 lorsqu'il souscrit 105 actions auprès du déjà florissant Patrimoine coopératif constantinois⁴. Il bénéficie lui-même d'un pavillon HBM dans le quartier de Bellevue – il est domicilié au 3, rue Émile Cheysson au début des années 1920⁵. Il préside, au moins au sortir de la guerre, le « Comité de patronage des apprentis » avec lequel Léon Adida de l'Alliance israélite universelle envisage de travailler afin, selon ce dernier, « d'opérer si possible une fusion des éléments israélites et catholiques dans la masse ouvrière » ; Ameye s'en félicite et lui promet son « concours le plus grand » pour admettre les apprentis des ateliers de l'Alliance dans le Comité de patronage qu'il préside⁶.

Les inspecteurs du travail étant chargé, au début des années 1920, de contrôler les organismes HBM⁷, il rencontre en 1922 les fondateurs de l'Abri familial de Constantine – pour l'essentiel israélites – et échange avec eux ainsi qu'avec certaines « notabilités indigènes » ; il dit sa surprise de voir s'esquisser une collaboration entre individus de ces deux groupes de la ville⁸. En parallèle, il s'applique à diffuser les nouvelles réglementation relatives au travail comme lorsqu'est promulgué la loi fixant la journée de travail à huit heures⁹. Il est aussi membre du comité départemental des mutilés¹⁰.

Il quitte Constantine pour Saint-Fargeau (Yonne) dans la première moitié des années 1930¹¹. Il a reçu diverses décorations : médailles de bronze puis d'argent de la Prévoyance sociale au titre

1 BOUZAR Mourad, *Jean-Jacques Deluz (1930-2009). Itinéraire d'un architecte suisse à Alger. Du tout au fragment*, Thèse d'histoire de l'art sous la direction de Mercedes Volait et Nabila Chérif, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2022, p. 158.

2 L'unique source ici utilisée est la fiche établie à son sujet lorsqu'il effectue un stage en France en tant qu'inspecteur du travail fin 1962 (ANF, 19860265-9). Je remercie Baptiste Mollard de m'avoir communiqué ce document.

3 Dates de naissance et de décès indiquées sur la première page du dossier de Légion d'honneur d'Albert Ameye (ANF, 19800035-0052-6368).

4 « Souscription d'actions », s.d. [joint au dossier du 5 mai 1915 en vue d'obtenir une subvention gubernatoriale] (ANA, IBA-HBM-020).

5 « Avis », *L'ÉA*, 22 mai 1921, p. 5 ; « Légion d'honneur – Récépissé de brevet », 14 mai 1932 (ANF, 19800035-0052-6368).

6 Lettre de Léon Adida au Président de l'AIU, 14 octobre 1920 (AIU, III-E-27).

7 Lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 14 novembre 1922 (AWC, CPE-677) ; DF-1924-SO-AP, sé. du 24 juin 1924, p. 697 (remarque de Charles Brunel).

8 Lettre de l'inspecteur dép. du travail de Constantine [Albert Ameye] à l'inspecteur divisionnaire, 7 août 1923 (ANA, IBA-HBM-020).

9 AMEYE A. [Albert], « Application de la journée de 8 heures », *L'Alg. Eco.*, 2, 15 mai 1919 p. 27 (reprise d'un article paru dans *Les Nouvelles*).

10 Arrêté préfectoral, 7 mars 1929 (*Recueil des actes de la préfecture de Constantine*, 1929, p. 34).

11 « Procès-verbal de réception d'un officier de la Légion d'honneur », 14 juillet 1936 (ANF, 19800035-0052-6368).

d'inspecteur du Travail¹, Légion d'honneur en tant que capitaine de réserve (chevalier, arrêté de 1918) puis lorsqu'il est retraité de l'inspection du Travail (officier, décret de 1935). Il est, du moins en 1935, marié et sans enfants.

ANDRÉANI Xavier² (né le 6 janvier 1884 à Renno (Corse))

Xavier Andréani incarne le cumul des positions des animateurs du mouvement HBM en Algérie durant l'entre-deux-guerres : ce postier est élu syndical confédéré puis dirigeant de l'important Patrimoine coopératif constantinois, membre du CA de l'OMHBM et élu municipal.

Xavier Andréani préside « très activement » l'importante coopérative de construction le Patrimoine coopératif constantinois à compter, au moins, de 1932³. Il l'est au moins jusqu'au début des années 1940 – puis l'on perd sa trace⁴ ; c'est d'ailleurs au titre de représentant des sociétés d'HBM qu'il est aussi membre du conseil d'administration de l'OMHBM de la ville de Constantine⁵.

Ce commis (au moins en 1921) puis contrôleur des PTT (au moins en 1941) était à Constantine depuis au moins 1919⁶. Il avait auparavant bénéficié d'un prêt à bon marché qui lui a permis de faire bâtir un pavillon à Bellevue au milieu des années 1920⁷ au 4, rue Michel Pelusi⁸ (Bellevue). Au même moment, il se présente sans succès aux élections municipales de mai 1925 sur la liste comportant l'essentiel des animateurs du mouvement HBM à Constantine⁹ (Paul Genon, Henri Haï Lellouche). Il est aussi, au milieu des années 1920, l'un des principaux militants de l'union départementale confédérée ce qui lui vaut les foudres des communistes de la capitale de l'est-algérien qui l'accuse de frayer avec l'administration et la bourgeoisie¹⁰.

Xavier Andréani est fait chevalier de la Légion d'honneur en août 1935 au titre de conseiller municipal et président du Patrimoine coopératif constantinois¹¹. Il s'est marié le 15 octobre 1910 à la mairie de Sartène (Corse) avec Marie Antoinette Charlotte Francioni¹².

ARRIGHI Pascal¹³ (27 décembre 1898 (Letia, Corse-du-Sud) – 17 mars 1975 (Paris))

Il s'implique dans la fondation de la coopérative d'HBM l'Abri familial de Constantine. Élu de cette ville, il part ensuite pour Bône où il occupe, à nouveau, des mandats de conseiller municipal.

Pascal Arrighi a 35 ans lors de la fondation de l'Abri familial. Si nous ignorons quand il est arrivé à Constantine, il y est au moins établi à partir du début des années 1910¹⁴. Sur divers fronts de 1914 à 1919, il n'y a donc que peu vécu au regard des autres fondateurs de l'Abri familial¹⁵. Il est élu

1 « Distinctions honorifiques – Médailles de la Prévoyance sociale », *L'ÉA*, 13 août 1925, p. 2 ; « À L' "Officiel" – Récompenses honorifiques pour services rendus aux œuvres de Prévoyance sociale », *L'ÉA*, 31 janvier 1929, p. 4.

2 AD2A, 9-NUM-45/1826 ; AD2A, 6-MI-258/17 (p. 106).

3 HUDELO [contrôleur des HBM du ministère de la Santé publique], « Notice sur la société le "Patrimoine coopératif constantinois" », s.d. [mai 1932] et CA du Patrimoine coopératif constantinois, 4 mars 1932 (ANA, IBA-HBM-060).

4 CA du Patrimoine coopératif constantinois, 2 février 1941 (ANF, 19771106-19).

5 CA de l'OMHBM de Constantine, s.d. [certifié conforme le 4 avril 1941] (ANF, 19771106-29) ; voir aussi CA de l'OMHBM de Constantine, 15 octobre 1929 (AWC, CPE-679).

6 AD2A, 9-NUM-45/1826.

7 « Délibération prise par le CA de la société pour la réalisation d'un emprunt de 1 500 000 francs à la CDC », 19 novembre 1924 (CDC, 110384-001-c. 922).

8 AD2A, 9-NUM-45/1826.

9 « Les élections municipales », *La Dépêche de Constantine*, 4 mai 1925, p. 2.

10 « Dép. de Constantine – Constantine – La Conférence Lapière », 12 mars 1926, p. 3 et 4 ; Tatoudu, « Vie syndicale – Constantine – La revue des syndicalistes nageurs des PTT », 23 avril 1926, p. 4.

11 Décret du 11 août 1935 (*JORF-LD*, 16 août 1935, p. 9137).

12 AD2A, 6-MI-258/17 (p. 106).

13 « Extrait du registre des actes de naissance de la ville de Letia (Corse) », 18 juillet 1947 (ANF, 19800035-1287-48703) ; AD2A, 6MI-141-17 (acte de naissance de Pascal Arrighi).

14 AD2A, 9NUM47-1321 (Registre de matricule militaire de Pascal Arrighi).

15 AD2A, 9NUM47-1321 (Registre de matricule militaire de Pascal Arrighi).

conseiller municipal en 1919¹. En 1920, il fonde, alors qu'il est docteur, une clinique aux 4 et 6, rue Nationale².

Il poursuit à compter des années 1930 sa vie à Bône : il y est chirurgien et en est conseiller municipal de 1935 à 1944. Ces diverses fonctions – il est en outre président de l'ordre des médecins du département de Constantine – lui permettent d'être fait chevalier de la légion d'honneur fin 1950 (il est reçu par Jacques Augarde, député-maire de Bougie, en janvier 1951). Il est alors domicilié à Beauséjour (villa Beausite, rue Molière).

ATTANÉ Jean Raymond Antonin³ (10 mai 1872 (Toulouse, Haute-Garonne) – 18 septembre 1956)

Cet architecte incarne l'implication – parfois intéressée – de cette profession dans les organismes HBM, ne serait-ce que pour une courte durée.

Antonin Attané fait partie en juin 1914 des fondateurs de la SCI d'Alger⁴. Cet architecte est, la guerre passée, membre du CPHBMPS du département d'Alger⁵. Il est fait chevalier de la Légion d'honneur en septembre 1931 en qualité de lieutenant du corps des sapeurs-pompiers de Saint-Eugène. La notice de renseignements en vue de le décorer le dit « architecte communal » de Saint-Eugène, président honoraire du Syndicat des architectes du département d'Alger, ancien président et vice-président de la société « Les Gymnastes Saint-Eugènois », président de l'Amicale de la Haute-Garonne, « architecte expert près les tribunaux d'Alger »⁶ et vice-président de la Société de Tir d'Alger⁷.

ATTAL Joseph⁸ (28 octobre 1871 (Constantine) – 26 mai 1927 (Paris))

Ce médecin est, comme d'autres, dirigeant du consistoire de Constantine et impliqué dans la fondation et l'administration de l'Abri familial, importante société coopérative HBM de la ville.

Joseph Attal a 50 ans lors de la fondation de l'Abri familial de Constantine. Il fait à la fin des années 1890 des études de médecine à Paris⁹. Mentionné comme membre de l'association culturelle israélite de Constantine en 1909 et 1913, il est en président de mai 1920 à février 1926¹⁰. En 1919 il est décrit par le responsable des œuvres de l'Alliance à Constantine comme un « auxiliaire précieux » qui assure « gratuitement les soins médicaux donnés aux apprentis garçons et filles, à nos orphelins de guerre, aux pauvres de la communauté¹¹ ». Il est domicilié, la même année, au 19, rue Nationale¹².

1 Ministre de la Santé publique et de la population, « Renseignements à l'appui d'une proposition de nomination ou promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur », 4 août 1950 (ANF, 19800035-1287-48703) ; *idem* pour les informations qui suivent.

2 *L'Af. Nord ill.*, 31 décembre 1927, p. 39 (n° supplément, « Constantine, la ville du Rocher »).

3 Dates de naissance indiquée sur la première page du dossier de Légion d'honneur d'Antonin Attané (ANF, 19800035-0306-41246).

4 PV de l'AG constitutive, 30 juin 1914 (ANF, 19771106-4).

5 « La crise du logement », *L'ÉA*, 17 avril 1921, p. 2.

6 C'est aussi ce qui figure sur son courrier à en-tête (lettre d'Antonin Attané au grand chancelier de la Légion d'honneur, 21 novembre 1931 (ANF, 19800035-0306-41246)).

7 Préfet d'Alger, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer ATTANE chevalier de la Légion d'honneur », 30 avril 1931 (ANF, 19800035-0306-41246).

8 ANOM, ECA-RN-Constantine-1871 (Joseph Attal), avec mention marginale pour la date et le lieu du décès ; ANOM, 3 RM 31 (n° 716)

9 ANOM, 3 RM 31 (n° 716) ; lettre de Joseph Attal président de l'AIU, 9 mars 1919 (AIU, II-B-5).

10 CURA Raymond, « Cent ans d'administration à Constantine », *RNMSAHGC*, 64, 1937 p. 217-280, ici p. 276-277 (n° consacré à « Constantine, son passé, son centenaire (1837-1937) »). Attal est mentionné comme remplaçant Elie Narboni à la tête de l'association culturelle israélite dans un extrait du registre de l'association culturelle de Constantine, 14 juin 1923 (AIU, II-B-10) ; voir en outre une lettre de Léon Adida au Président de l'AIU, 27 juin 1921 (AIU, I-C-4.08) ; sur l'opposition à Attal, voir la lettre d'Angel (directeur des œuvres de l'AIU à Constantine) au secrétaire de l'AIU, 4 mars 1927 (AIU, III-E-27).

11 Lettre de Guéron (directeur des œuvres de l'AIU à Constantine) au secrétaire de l'AIU, 9 juin 1919 (AIU, II-B-5).

12 ANOM, 3 RM 31 (n° 716).

Il est conseiller général de Constantine en 1921¹. Il est membre du premier conseil d'administration de l'Abri familial².

L'un de ses fils issu de son mariage (le 27 décembre 1890³) avec Rose El Baze est Robert Prosper Attal (né le 2 janvier 1901 à Khenchela⁴). Celui-ci est membre du Comité de salut public de Constantine en 1958 ; ce serait l'un des rares « authentiques gaullistes » au milieu de nombreux « laudateurs de Pétain »⁵. C'est très probablement ce docteur que William Sportisse décrit comme étant un parent de sa mère, Sarah Guedj⁶ ; cette dernière et son mari, Simah Sportisse, vivent d'ailleurs dans le même immeuble que le docteur Attal en 1919⁷.

AZERAD Abraham

Abraham Azerad est un notable impliqué dans la fondation de l'Abri familial. En dépit de sa surface sociale, sa connaissance échoppe sur le défaut de documents relatifs à son état civil.

À défaut d'informations précises sur cet « Abraham Azerad, négociant » mentionné dans la liste des fondateurs de l'Abri familial, on ne peut qu'émettre des hypothèses. Peut-être s'agit-il d'Abraham Azerad, marié à Constantine en 1878 avec Cete Serfati, avec laquelle ils eurent 11 enfants⁸ ? Il aurait 68 ou 69 ans lors de la fondation de l'Abri familial.

Selon l'état civil de l'Algérie conservé – incomplètement – aux ANOM, cet Abraham Azerad et son frère Isaac semblent être les seuls titulaires de ce patronyme à Constantine à la fin du XIX^e siècle⁹. Plusieurs liens familiaux unissent Abraham Azerad aux autres fondateurs de l'Abri familial de Constantine. Clara, l'une de ses filles, se marie avec Félix, fils de Joseph Moatti¹⁰. Isaac Azerad est par ailleurs éventuellement proche, au début des années 1920, de la famille Adida : Salomon Adida (père de [Léon Adida](#), fondateur avec Abraham Azerad de l'Abri familial) a par exemple été en 1893 le témoin du mariage en secondes noces d'Isaac Azerad¹¹ ; Salomon Adida est aussi présent à la mairie lors de la déclaration de naissance d'Esther Azerad, fille d'Isaac (et par conséquent nièce d'Abraham Azerad) née le 26 avril 1894¹².

C'est sans doute cet Abraham Azerad – « négociant », membre du conseil d'administration de la Banque d'Algérie, « vieille figure constantinoise » et « grand philanthrope » qui a longtemps été vice-président du bureau de bienfaisance de Constantine et membre de nombreuses institutions charitables – qui disparaît au début de l'année 1925¹³. Ses obsèques auraient été suivies par « tout Constantine »¹⁴.

1 Lettre de Léon Adida (délégué de l'AIU à Constantine) au Président de l'AIU, 27 juin 1921 (AIU, I-C-4.08) ; « Rapport concernant l'antisémitisme à Constantine », 27 juin 1921 (AIU, I-C-1).

2 Procès-verbal de l'AG constitutive de l'Abri familial, 13 juillet 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

3 ANOM, ECA-RN-Constantine-1871 (mention marginale sur l'acte de naissance de Joseph Attal).

4 ANOM, 3 RM 117 (n° 1099) ; le registre des naissances de Khenchela n'est pas numérisé pour l'année 1901.

5 ATTAL Robert, *Constantine. Ombres du passé, récits*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 71 (Robert Prosper Attal est décrit comme le cousin du père de l'auteur de cet ouvrage).

6 SPORTISSE William (entretiens avec Pierre-Jean Le Foll-Luciani), *Le camp des oliviers. Parcours d'un communiste algérien*, Alger, Édition El-Ijtihad, 2013 [Rennes, PUR, 2012], p. 13-14.

7 ANOM, 3 RM 31 (n° 593).

8 Pour la date de leur mariage, voir notamment ANOM, ECA-RN-Constantine-1879 (Émilie Azerad, une de leurs filles). Les ANOM ne conservent pas les registres de mariage de l'année 1878 de la ville de Constantine. Les autres enfants de ce couple sont Esther, Joseph, Menahem, Marie, Esther, Moïse, Fortunée, Rose, Blanche, Clara.

9 Pour établir qu'Abraham Azerad et Isaac Azerad sont frères, voir ANOM, ECA-RM-Constantine-1898 (Samuel Pimienta et Emilie Azerad).

10 « Carnet de famille – Hymenée », *La Vérité*, 5 janvier 1923, p. 2 ; ANOM, ECA-Constantine-RN-1895 (Clara Azerad).

11 ANOM, ECA-RM-Constantine-1893 (Isaac Azerad et Alia Lévy).

12 ANOM, ECA-RN-Constantine-1894 (Esther Azerad).

13 *L'Action sociale*, 11 janvier 1925 et 4 juin 1925. *L'Action sociale* se dit être un journal de « Républicains de gauche » (« Notre programme », *L'Action sociale*, n° 1, 11 novembre 1923, p. 1) qui paraît de novembre 1923 à juin 1925. Il soutient avec ténacité l'action de l'Abri familial.

14 *L'Action sociale*, 18 janvier 1925. Léon Temime, Léon Adida et le grand rabbin y font un discours.

BAKOUCHE Ernest¹ (né le 24 juin 1882 à Constantine)

Ernest Bakouche est impliqué dans la fondation de la coopérative d'HBM l'Abri familial sans l'être, a priori, dans les institutions du judaïsme constantinois. C'était le cas de son père.

Le « représentant » Ernest Bakouche a 40 ans lors de la fondation de l'Abri familial de Constantine². Avant d'être représentant, il était, au moins au début du siècle, « cleric de défenseur »³. Ernest Bakouche est domicilié, en 1919, au 2, rue Blanqui⁴ (en face du lycée d'Aumale, dans le quartier israélite).

Son père, **Chaloum Bakouche** [parfois **Bakkouche**] (né le 8 janvier 1862), est membre de a sous-commission israélite du bureau préfectoral de bienfaisance depuis la fin du XIX^e siècle⁵. Il est aussi membre fondateur du *Keren Hayesod* de Constantine⁶ (1923). La légion d'honneur lui est remise en avril 1934 par Émile Morinaud pour ses activités dans les œuvres sociales constantinoises. Sa mère est M'Barka Lévy. Il a pour frère Edgard Amédée⁷ (né le 24 septembre 1895).

BAKOUCHE André Prosper Messaoud⁸ (né le 5 juillet 1902 à Constantine)

Son rôle de rapporteur de la commission de l'habitat au sein de l'assemblée algérienne fait de lui un pivot de la politique de l'habitat à l'échelle de l'Algérie. Président de l'ODHLM de Constantine, il pilote les très nombreuses constructions (1956-1962) de cet office. Son influence s'étend par le biais d'une activité soutenue dans au moins deux autres sphères : l'organisation du judaïsme constantinois et algérien et les groupements patronaux. Ses activités après 1962 sont dans cette continuité : il est impliqué dans l'habitat, l'urbanisme et le judaïsme francilien.

Son action pour l'habitat en Algérie est conduite, après la Seconde Guerre mondiale, selon deux directions : politique au sein de l'assemblée algérienne, administrative au sein de l'ODHLM de Constantine. Élu au palais Carnot en avril 1948 (et réélu en 1951), il est sans discontinuer jusqu'en 1956 le rapporteur de la commission de l'habitat pour laquelle il rend d'importants rapports qui sont autant de bilans relatifs à la politique menée à l'échelle de l'Algérie que de recueils de propositions. En 1953, le président de cette assemblée dit ainsi de lui qu'il a la maîtrise de la « science de l'habitat »⁹ ; à Constantine, l'élus municipal Gilbert Hannoun estime qu'il est le meilleur connaisseur du problème de l'habitat¹⁰. Bakouche publicise ses idées dans *L'Édile algérien*, organe de l'Interfédération des maires d'Algérie¹¹. Il est également, dans les années 1950, conseiller général de Constantine. Ferhat Abbas le décrit comme un soutien à l'une de ses motions d'avril 1955 défendant la recherche d'une solution autre que la répression¹².



André Bakouche (1953)

Source : L'Édile algérien, 56-57, août-sept. 1953, p. 29.

1 ANOM, ECA-RN-Constantine-1882 (Khalfallah Marrou Ernest Bakouche) ; ANOM, 3 RM 55 (n° 493).

2 Procès-verbal de l'AG constitutive de l'Abri familial de Constantine, 13 juillet 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

3 ANOM, 3 RM 55 (n° 493).

4 ANOM, 3 RM 55 (n° 493).

5 Procès-verbaux des AG de la sous-comm. israélite du bureau préfectoral de bienfaisance, 3 février 1929 et 7 juin 1931 (ACHJ, AL-Co-185).

6 « Keren Hayesod – Un comité dép. est créé à Constantine », *La Vérité*, 2 février 1923, p. 1-2.

7 ANOM, 3 RM 96 (n° 1302).

8 Chef de la section politique (cabinet) de la préfecture de Constantine, « Notice de renseignements », 5 décembre 1958 (ANOM, 93-4240 ; *idem* pour toutes les informations qui n'ont pas de source mentionnée) ; son acte de naissance n'est pas conservé par les ANOM.

9 Sé. de de la commission de l'habitat de l'Ass. algérienne, 27 mars 1953, p. 9 (ANOM, 81F-2201).

10 Gilbert Hannoun (conseiller municipal et délégué du maire de Constantine pour l'habitat), « Rapport de synthèse sur l'habitat », s.d. [fin 1953], p. 24 (CMC, R-118 ; rapport inséré au début du registre ; il a été discuté lors de la sé. du cons. mun. de Constantine du 22 décembre 1953 et cite divers rapports de René Montaldo et André Bakouche).

11 Voir par exemple « L'urbanisme en Algérie », 56-57, *L'Éd. Alg.*, août.-sept. 1953, p. 28-29 ; Gilbert Hannoun, « Rapport de synthèse sur l'habitat », doc. cité.

12 ABBAS Ferhat, *Autopsie d'une guerre*, Paris, Garnier, 1980, 346 p.

André Bakouche est également le président de l'ODHLM de Constantine au moins de février 1956¹ à novembre 1961. En 1956, René Mayer dit de lui que c'est « un homme politique absorbé par ses occupations et qui prend contact pour la première fois avec les méthodes de travail administratives ». Est-ce parce qu'il est « ami »² avec Gérard Blachère (directeur de la Construction au moins en 1956) que le ministère de tutelle, le MRL, ne sévit guère envers une gestion administrative très critiquée par les agents subalternes³ ?

A. Bakouche est diplômé de l'école de notariat de Paris⁴ puis avocat⁵. Avant de devenir un homme politique et administrateur d'office HLM, il s'est beaucoup impliqué dans les structures du judaïsme constantinois : directeur intérimaire des écoles du Talmud Tora⁶ (1932), co-fondateur d'une Société de rééducation de la population israélite⁷ (1935), président du consistoire⁸ (à compter de 1938) – particulièrement agité à la fin des années 1930⁹. Son action dans cette sphère prend ensuite une dimension plus large : il devient en août 1942 administrateur délégué de l'Union générale des Juifs d'Algérie¹⁰ en remplacement de Paul Stora¹¹. Quelques jours avant le débarquement des troupes alliées en novembre 1942 en Algérie, il tient des propos défendant, devant les membres du consistoire, la pratique religieuse¹². Le 8 novembre, il organise une veille du quartier « israélite » de Constantine afin d'éviter d'éventuels troubles envers ses habitants¹³. Il devient membre du Consistoire central des israélites de France et d'Algérie en 1944 ; il est délégué de l'Algérie au Congrès juif mondial de 1947. Il préside, à la fin des années 1940 ou au début des années 1950, la Fédération des communautés israélites d'Algérie. En 1953, il fait un don de 100 000 F pour créer un étage au Talmud Tora de Constantine¹⁴. Trois ans plus tard, il intervient auprès des pouvoirs publics afin que la population israélite soit particulièrement protégée par les autorités¹⁵ ; la même année, il préside l'Union universelle de la jeunesse juive. Il défendit aussi le sionisme : fin 1922, il signe dans *La Vérité* (« organe d'action républicaine politique et d'informations israélites » édité à Constantine), un article soutenant les entreprises juives en Palestine¹⁶. Il poursuit en ce sens dans les années 1950 et 1960 si l'on en croit une notice biographique publiée par l'Association des Juifs originaires du Constantinois¹⁷.

Cette dernière mentionne également d'importantes responsabilités au sein tout à la fois du judaïsme français et d'institutions publiques dédiées au logement et à l'aménagement du territoire,

1 Lettre de l'ingénieur des Ponts et chaussées de Constantine (René Mayer) au directeur de la Construction au MRL (Gérard Blachère), 27 février 1956 (ANF, 19771085-72 ; *idem* pour ce qui suit).

2 Ajout manuscrit des termes « ...et cher ami » à une lettre dact. qu'André Bakouche adresse à Gérard Blachère (alors directeur de la Construction), 26 avril 1956 (ANF, 19771085-72).

3 Notes ms. anonymes en date des 30 mars et 30 mai 1956 (ANF, 19771085-72).

4 « Régionale – Constantine », *L'Avenir de Tébessa*, 3 août 1924, p. 3.

5 William Oualid, « Rapport sur l'inspection des écoles du Talmud Tora de Constantine », octobre 1932 (AIU, III-E-30). Un dossier à son nom de la direction des Affaires civiles et du sceau (ministère de la Justice) n'a pu être consulté (ANF, 19930405-1 ; dossier produit par le bureau de la gestion des professions (officiers ministériels et de la déontologie).

6 William Oualid, « Rapport sur l'inspection... », doc. cité.

7 Lettre du commissaire central de la ville de Constantine au préfet de Constantine, 10 septembre 1935 (ANOM, 93-B3-390).

8 Sé. de l'association consistoriale israélite de Constantine, 1^{er} novembre 1942 (ACHJ, AL-Co-18 ; mention qu'il est à ce poste « depuis 4 ans ») ; mention qu'il en est membre depuis 1937 dans la notice de police le concernant (1958) citée *supra*.

9 Lettre de Reinhold au Comité central de l'AIU, 17 février 1939 (AIU, II-B-11).

10 Sé. de l'association consistoriale israélite de Constantine, 17 septembre 1942 (ACHJ, AL-Co-18).

11 MSELLATI Henri, *Les Juifs d'Algérie sous le régime de Vichy*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 87-88 (mention de réticences initiales).

12 Sé. de l'association consistoriale, 1^{er} novembre 1942 (ACHJ, AL-Co-12).

13 Sé. de l'association consistoriale, 8 et 10 novembre 1942 (ACHJ, AL-Co-12).

14 Sé. de l'association consistoriale, 12 avril 1953 (ACHJ, AL-Co-13).

15 Sé. de l'association consistoriale, 20 mai 1956 (ACHJ, AL-Co-13).

16 « Encore une fois », *La Vérité*, 1^{er} novembre 1922, p. 1.

17 <http://ajoc.fr/index.php/personnalites-constantinoises/>, consulté le 29 août 2022 : « président d'honneur du mouvement Siona [et] président d'honneur du KKL » (sans mention de date)).

sans qu'elles soient datées : « ...membre du Consistoire israélite de Paris [à compter de 1973¹] (...), conseiller du commerce extérieur, membre de la section [?] du Conseil économique et social, président de la commission des logements insalubres de la ville de Paris, membre du Comité parisien d'action pour l'aménagement du territoire, membre du Conseil des OPHLM de France, président de la Fédération sépharadi de France ». Il n'a néanmoins pas été possible de croiser ces dires avec d'autres sources.

Cette figure de l'urbanisme et de la vie israélite constantinoise a aussi d'importantes responsabilités économiques après la Seconde Guerre mondiale : il est vice-président des chambres syndicales du commerce et de l'industrie², administrateur de la Banque populaire et de la Caisse interprofessionnelle de compensation des allocations familiales (CICAF). Le revers d'une telle activité est qu'André Bakouche et son entourage sont plusieurs fois mentionnés comme recevant des bénéfices indus, notamment immobiliers. Mi-1957, il se défait d'un appartement en location-acquisition au bénéfice de Richard Siari³, faisant là une « excellente opération »⁴. Au même moment, un agent du CFAT juge qu'il est le « type du client mauvais payeur » ; pour leur part, son frère et sa sœur ne paient pas les annuités qu'ils doivent à cette institution créancière⁵.

Quoiqu'aucun document d'état civil le concernant n'ait été retrouvé, il est possible de déterminer qu'il s'agit du fils de Simon Bakouche⁶. Celui-ci est notamment banquier⁷, trésorier de la cultuelle israélite de Constantine⁸ et membre du *Keren Hayesod* au milieu des années 1920⁹ (organisation collectant des fonds pour financer le mouvement sioniste). Il se marie avec Sahra Adrienne Bencazar – de laquelle il divorce en 1895 – puis avec Valentine Nedjema Lévy¹⁰ (1900). André Bakouche a au moins un frère, Charles¹¹.

BARKATZ Émile Isaac¹² (3 septembre 1868 (Batna) – 24 août 1936)

Émile Barkatz fait partie des fondateurs de l'Abri familial impliqué dans de nombreuses instances constantinoises, du judaïsme comme de la vie municipale.

« Industriel doublé d'un licencié en droit »¹³, Émile Isaac Barkatz est en 1922, alors qu'il a 53 ans, l'un des fondateurs de l'importante coopérative d'HBM l'Abri familial de Constantine. Il est membre de son conseil d'administration au moins jusqu'en mars 1935, ce qui lui permet de contribuer à ce qu'il estime en 1926 être « une tâche très sérieuse : combattre le paupérisme et le taudis par l'éducation et l'instruction professionnelle »¹⁴. Il avait par ailleurs été, près de vingt ans plus tôt, membre d'une commission préfectorale (section « israélite ») en vue de bâtir des « habitations salubres »¹⁵. Il est également membre de la société le Travail, société d'apprentissage

1 « Le Consistoire israélite de Paris a renouvelé... », *LM*, 28 novembre 1973.

2 Outre la notice de police citée *supra*, voir *Annuaire général du patronat de l'Algérie. 1953*, Alger, Confédération générale du patronat de l'Algérie / Éditions Zadig, 1953, p. 9.

3 Lettres du MRL au président de l'Aéro-habitat, 1^{er} août 1957 (ANF, 19771106-7).

4 Armand Conangle (inspecteur principal gubernatorial de la Coopération et de la mutualité), « Rapport sur le fonctionnement et la situation financière de l'Aéro-habitat », 17 mars 1958, p. 16 (ANF, 19771106-7).

5 « Poursuite – Visite du 23 juillet 1957 », 3 août 1957 (ANMT, 2001026-3092).

6 Lettre du directeur des œuvres de l'AIU à Constantine (Angel) au président de l'AIU, 2 juin 1937 (AIU, III-E-16 à 33).

7 Lettre de Maurice Laloum au secrétaire de l'AIU, 23 août 1926 (AIU, II-B-9).

8 Lettre citée *supra* en date du 23 août 1926 ; Association consistoriale israélite de Constantine, *Assemblée générale du 17 mars 1929. Annexes (Budgets, comptes de gestion et rapports des années 1926 à 1929)*, Constantine, Impr. Attali, 1929, p. 38.

9 « Keren Hayesod – Un comité... », doc. cité ; SAADOUN Haïm, « Le sionisme en Algérie (1898-1962) : une option marginale », *Archives Juives*, 45-2, p. 68-88.

10 ANOM, ECA-RM-Constantine-1900 (mariage du 19 septembre 1900).

11 « Poursuite – Visite... », doc. cité.

12 ANOM, ECA-RN-Batna-1868 (Isaac Barkatz) ; ANOM, ECA-RM-Constantine-1895 (Isaac Barkatz et Fortunée Lévy-Valensi ; avec mention marginale pour la date du décès).

13 Lettre d'Abraham Navon au président de l'AIU, 5 août 1904 (AIU, IV-E-35b) ; il est fait chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur en 1924 par le ministre du Commerce (*JORF-LD*, 18 juillet 1924, p. 6431).

14 Émile Barkatz, « Exposé sur la communauté juive à Constantine », 29 avril 1926 (AIU, II-B-4).

15 Lettre d'Abraham Navon au président de l'AIU, 14 novembre 1904 (AIU, IV-E-35b) et « Procès-verbal de la sé. de

professionnel et « œuvre de solidarité et de prévoyance sociale » fondée en 1895 par le consistoire israélite¹.

Émile Barkatz est élu au conseil municipal de Constantine en 1908, 1912, 1919, 1925 et 1929, occupant divers postes d'adjoints dans les municipalités dirigées par Émile Morinaud². Il est, selon ce dernier avec qui il ne s'est pas toujours entendu (il ne se joint pas tout de suite à la Conciliation de 1906³ ; il est désavoué par Morinaud quelques semaines après les émeutes antisémites meurtrières d'août 1934⁴), un « homme doux et conciliant, si conciliant qu'il donnait toujours raison à la personne qui lui parlait. (...) Il cherchait à nouer des relations, surtout avec les Français réputés hostiles aux Juifs »⁵. En parallèle de son mandat municipal, il est vice-président puis président du consistoire israélite de la ville à partir du début des années 1920 puis président de février 1926 à janvier 1935⁶ ; il en était membre au moins depuis octobre 1904⁷. Il est très estimé par les directeurs successifs des œuvres de l'Alliance israélite universelle à Constantine⁸.

Par la famille de sa femme (Fortunée Lévy-Valensin), il est apparenté à [Elie Médioni](#)⁹ (lui aussi fondateur de l'Abri familial, marié à Esther Lévy-Valensin, aînée de Fortunée). Il vit au début des années 1920 au pied du plateau dérasé du Coudiat, dans la cossue et aérée rue Séguy-Villevalaix¹⁰.

la commission d'enquête des habitations ouvrières à Constantine », 29 octobre 1904 (AWC, CPE-210).

- 1 « Société Le Travail – Comité pour 1911 », s.d. [1911] (AIU, II-B-10-Chemise 10) ; ASSAN Valérie, « Charité et philanthropie dans les communautés juives d'Algérie au XIX^e siècle », *Les Cahiers de Framespa*, 15, 2014, n. 74 § 43 ; GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France...*, *op. cit.*, p. 240 ; lettre d'Abraham Navon au président de l'AIU, 25 juillet 1902 (AIU, E-35a).
- 2 GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France...*, *op. cit.*, p. 268 ; « Les élections municipales », *L'ÉA*, 2 décembre 1919, p. 1 ; « Élections municipales », *L'ÉA*, 5 mai 1925, p. 4 ; « L'élection à la municipalité de Constantine », *L'ÉA*, 15 mai 1929, p. 2.
- 3 Lettre du directeur des œuvres de l'AIU à Constantine (Navon) au président de l'AIU, 2 juillet 1907 (AIU, IV-E-35c).
- 4 Maurice Eisenbeth, « Rapport sur le rôle de Morinaud dans les événements de Constantine », 21 novembre 1934 (AIU, I-C-4).
- 5 MORINAUD Émile, *Mes Mémoires. Cinquante années d'histoire politique du département de Constantine. Première campagne contre le décret Crémieux*, Alger, Baconnier Frères, 1941, p. 331.
- 6 Sé. de l'association culturelle israélite, 14 juin 1923 (AIU, II-B-10 ; mention qu'il est vice-président) ; lettre de Maurice Laloum au président de l'AIU, 23 août 1926 (AIU, II-B-9 ; *idem*) ; Émile Barkatz, « exposé sur la communauté juive... », doc. cité (mention qu'il est président) ; lettre du directeur des œuvres de l'AIU à Constantine (Angel) au président de l'AIU, 12 octobre 1926 (AIU, III-E-27 ; *idem*) ; procès-verbal de l'AG de l'association culturelle israélite, 16 janvier 1927 (ACHJ, AL-Co-185 ; *idem*) ; télégramme, octobre 1933 (AIU, II-B-6 ; *idem*) ; CURA Raymond, « Cent ans d'administration à Constantine », *RNMSAHGC*, 64, 1937 p. 217-280, ici p. 277.
- 7 Lettres du directeur des œuvres de l'AIU à Constantine (Navon) au président de l'AIU, 17 octobre 1904 (AIU, IV-E-35b ; il obtient le plus de voix, davantage qu'Elie Narboni avec qui il est alors en concurrence) et 8 février 1909 (AIU, IV-E-35c).
- 8 Lettres du directeur des œuvres de l'AIU à Constantine (Navon puis Angel) au président de l'AIU, 17 octobre 1904 et 12 octobre 1926 (respectivement AIU, IV-E-35b et AIU, III-E-27) ; à nuancer par les lettres de Navon au président de l'AIU, 27 mai 1904 (AIU, I-C-4) et 2 juillet 1907 (AIU, IV-E-35c).
- 9 ANOM, ECA-RM-Constantine (Isaac Barkatz et Fortunée Lévy-Valensin) ; ANOM, ECA-RN-1874 (Fortunée Lévy-Valensin) ; ANOM, ECA-RN-Constantine-1870 (Esther Lévy-Valensin) ; ANOM, ECA-RM-Constantine-1887 (Elie Médioni et Esther Lévy-Valensin). Dans une de ses lettres, Abraham Navon indique qu'Émile Barkatz et Elie Médioni seraient beaux-frères (lettre d'Abraham Navon au président de l'AIU, 27 mai 1904 (AIU, I-C-4.09)).
- 10 Procès-verbal de l'AG constitutive de l'Abri familial, 13 juillet 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

BARTHELET Jean Baptiste Léopold¹ (5 février 1871 (Richemont, Moselle) – 16 octobre 1955 (Gémenos, Bouches-du-Rhône))

Léopold Barthelet s'affirme durant toute l'entre-deux-guerres comme un pilier de la préfecture d'Alger, notamment au sein du service s'occupant de la vie chère et du logement. Il œuvre aussi pour l'organisation des fonctionnaires préfectoraux et la promotion des familles nombreuses. Son implication à la préfecture et dans diverses associations est-il le signe d'une volonté d'entrisme de l'administration coloniale dans les groupements européens² ou le dynamisme particulier de cet agent de l'État ? Au-delà de cet indéfinissable dilemme, c'est au moins le symptôme du peu d'autonomie de la société civile européenne par rapport à l'administration.

Ce fils d'optant alsacien³ est bachelier ès lettres et élève de l'école d'administration militaire de Vincennes⁴ puis « adjudant d'administration à l'hôpital militaire du Dey »⁵ ; il débute dans l'administration préfectorale d'Alger en mars 1905 comme commis auxiliaire⁶. Il gravit ensuite tous les échelons du *cursus honorum* d'employé de préfecture, est officier d'administration gestionnaire de l'hôpital d'évacuation 17/2 de la 1^{ère} armée (Meuse) durant la guerre⁷ et est fait, de retour à la vie civile, sous-chef de bureau de 1^{ère} classe en février 1919⁸. Il est chef de bureau à compter du 1^{er} janvier 1929 et retraité en août 1934⁹.

Il est décrit, à la fin de l'année 1919, comme un « collaborateur précieux » à l'« activité toujours en éveil [qui le] classe parmi les fonctionnaires les mieux doués ». Ses supérieurs louent son activité au sein du 1^{er} bureau de la 5^e division de la préfecture (chargé de l'administration communale) et ses brochures et rapports sur les « questions d'ordre économiques »¹⁰. Barthelet est en effet extrêmement actif sur l'étude de « vie chère » de l'après-guerre : il est nommé secrétaire de la commission préfectorale *ad hoc* en 1919 et publie plusieurs brochures sur ce thème¹¹ qui sont largement commentées dans la presse¹². Il contribue ainsi grandement à établir cette catégorie de l'action publique à Alger. Il dirige, à partir de 1929, « la division la plus importante de la préfecture, où par son esprit de décision et son activité il est arrivé à obtenir des résultats inespérés »¹³.

Ce fonctionnaire est par ailleurs très versé dans tout ce qui concerne le logement et la résolution de sa crise : il synthétise les réponses de l'enquête préfectorale de novembre et décembre 1920 et devient, fin mars 1921, l'un des piliers du CPHBMPs du département d'Alger¹⁴ (il en est

1 Acte de naissance de Jean-Baptiste Léopold Barthelet (AD57, 9NUM-1MIE585-4 ; avec mention marginale concernant les date et lieu de son décès).

2 C'est par exemple le cas pour la « Ligue pour l'habitation salubre » à Hanoi (HERBELIN Caroline, « Des HBM au Viêt Nam. La question du logement social en situation coloniale », *Moussons*, 13/14, 2009, ici § 20. Sur les associations à Alger, voir en particulier PUCCINI Olivier, *Le tissu associatif dans le département d'Alger (fin XIX^e – XX^e siècle)*, Maîtrise d'histoire sous la direction de Robert Ilbert, Aix-en-Provence, 1992, p. 68-75 sur le lien entre associations, municipalités et administration).

3 « Déclaration d'option pour la nationalité française [des parents Barthelet] », 5 mai 1872 (ANOM, GGA-1Ga-148).

4 Gouvernement général de l'Algérie (Personnel de l'administration dép.), « Feuille signalétique pour l'année 1920 [FS-1920] », s.d. [détail des services au 31 décembre 1919] (ANOM, GGA-1Ga-148).

5 Lettre de Barthelet au préfet d'Alger, datée du 1^{er} mars 1904 [en fait 1905] (ANOM, GGA-1Ga-148).

6 Gouvernement général (cabinet du secrétaire général), « Personnel de l'administration – Barthelet Jean Baptiste Léopold », diverses dates (ANOM, GGA-1Ga-148).

7 Ministère de la guerre, « Ordre national de la Légion d'honneur », 25 octobre 1916 (ANF, 19800035-1463-69245).

8 Gouvernement général (cabinet du secrétaire général), « Personnel de l'administration – Barthelet Jean Baptiste Léopold », diverses dates (ANOM, GGA-1Ga-148). *Idem* pour l'information qui suit.

9 Arrêté gubernatorial, 6 août 1934 (*ROAPC. 2^e partie*, août-sept.-oct. 1934, p. 102).

10 *FS-1920* ; remarques du secrétaire général de la préfecture et du préfet.

11 Arrêté préfectoral nommant la « Commission départementale chargée de la fixation des prix normaux », 29 août 1919 (*RAA-DA*, 19, 1919, p. 385-386). On trouvera l'essentiel de ses brochures à la bibliothèque municipale d'Alger : *La vie chère à Alger. La hausse des prix*, Alger, 1919, 12 p. ; *La vie chère à Alger. Novembre 1921*, Alger, 1922, 16 p. ; *La vie chère à Alger. Décembre 1922 et février 1923*, Alger, 1923, 12 p. ; etc. (voir les brochures numérotées 600 à 609) ; sur la seconde de ces brochures, voir le bref commentaire de KADDACHE Mahfoud, *La vie politique à Alger de 1919 à 1939*, Alger, ENAG, 2009 [1970], p. 31.

12 Voir par exemple Pierre-Edmond [BERLUREAU ?], « La vie chère », *L'ÉA*, 26 février 1925, p. 2 (comparaison de la vie chère à Alger et Marseille ; réflexions sur les prix, sur les courtiers et sur une « politique de l'alimentation »).

13 *FS-1931* [détail des services au 31 décembre 1931] (ANOM, GGA-1Ga-148).

14 *Crise du logement (février 1921) – Extrait du PV de la séance du 7 mars 1921*, Alger, Impr. adm. V. Heintz, 1921, 12

secrétaire et trésorier). Il œuvre aussi à la fondation de sociétés coopératives d'HBM par diverses conférences¹.

Hors de ses activités administratives, Barthelet s'implique aussi fortement dans le mouvement familialiste en Algérie². Il fait ainsi parti, en mai 1925, des fondateurs de la « Confédération des ligues et associations des familles nombreuses d'Algérie »³. Il devient plusieurs années le secrétaire général⁴ ou, alternativement, le vice-président de cette « Ligue des familles nombreuses françaises d'Algérie »⁵ qui s'intéresse aussi bien aux HBM, aux cités ouvrières patronales et à la lutte contre l'expulsion des familles nombreuses de leur logement⁶. Il est par ailleurs l'auteur de textes natalistes qui trouvent un écho jusqu'en métropole⁷.

L'organisation des fonctionnaires d'Algérie lui tient aussi à cœur. Il est, au moins au milieu des années 1920, président de l'Amicale du personnel de la préfecture d'Alger⁸ et secrétaire général du Syndicat du personnel de la même institution⁹. Il est ainsi nommé, lors de son assemblée générale annuelle de 1926, secrétaire général suppléant de l'Union générale des fonctionnaires de l'Algérie¹⁰. Combinant défense des familles nombreuses et des fonctionnaires, il est aussi président de la « Ligue des fonctionnaires de l'Algérie pères ou mères de familles nombreuses »¹¹.

p. ; arrêté préfectoral, 25 mars 1921 (AWA, 5K-99) ; il est au moins encore secrétaire et trésorier du CPHBMPS du dép. d'Alger en 1922 (« Liste des membres du CPHBMPS au 8 février 1922 », s.d. [printemps 1922] (ANA, IBA-HBM-058)), 1925 (« Distinctions honorifiques – Médailles de la Prévoyance sociale », *L'ÉA*, 13 août 1925, p. 2), 1927 (« Rapport sur les travaux du comité pendant l'année 1926 présenté par L. Barthelet, secrétaire-trésorier », 18 janvier 1927, 5 p. (ANA, IBA-HBM-058) et 1932 (*JORF-LD*, 27 mai 1932, p. 5508 ; décoré de la médaille d'argent de la Prévoyance sociale).

- 1 Voir par exemple « À travers Alger – Guyotville », *L'ÉA*, 12 mars 1922, p. 3 (conférence à Guyotville).
- 2 Pour un cadrage d'ensemble, voir BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? Les Délégations financières algériennes, 1898-1945*, t. 2 : *Le déséquilibre des réalisations*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2010, p. 705-709 ; ANDERSEN Margaret Cook, *Regeneration through Empire*, Lincoln, UNP, 2015, 325 p.
- 3 « Confédération des ligues et association des familles nombreuses d'Algérie », *L'ÉA*, 26 mai 1925, p. 4.
- 4 « Deux protestations – Ligue des familles nombreuses françaises », *L'ÉA*, 5 septembre 1925, p. 2 ; « Ligue des familles nombreuses françaises d'Algérie », *L'ÉA*, 27 février 1926, p. 5 ; BARTHELET L., « Peuplement et natalité dans l'Afrique du Nord », *BSGAAN*, XXVIII, 112, 1927, p. 478-508, ici p. 508 ; « Ligue des familles nombreuses françaises d'Algérie », *L'ÉA*, 1^{er} avril 1929, p. 3 ; « Les manifestations du Centenaire – Le premier Congrès de la Mutualité nord-africaine a tenu hier ses assises », *L'ÉA*, 9 février 1930, p. 5 ; « Ligue des familles nombreuses françaises d'Algérie », *L'ÉA*, 25 juin 1932, p. 6.
- 5 A. A., « Pour les familles nombreuses – À propos du congrès de Clermont-Ferrand », *L'ÉA*, 9 novembre 1925, p. 3 (compte rendu du VII^e Congrès de la Natalité ; digression élogieuse sur la cité ouvrière Michelin ; au même moment l'entreprise publie largement ses constructions, cf. *La construction des maisons ouvrières en série chez Michelin*, Clermont-Ferrand, Michelin et C^{ie}, 1925, 44 p. (cité par FROUARD Hélène, *Du coron au HLM. Patronat et logement social (1894-1953)*, Rennes, PUR, 2008, p. 47-48)).
- 6 « Ligue des familles nombreuses françaises d'Algérie – Les familles nombreuses et le logement », *L'ÉA*, 10 septembre 1925, p. 3.
- 7 *Les fonctionnaires et la natalité. Rapport présenté au 7^e Congrès national de la natalité organisé par la Ligue des familles nombreuses françaises de l'Algérie*, Alger, 1925, 16 p. et *La population européenne en Algérie et l'application à la colonie des lois d'assistance aux familles nombreuses. Rapport présenté au 7^e Congrès national de la natalité organisé par la Ligue des familles nombreuses françaises de l'Algérie*, Alger, 1925, 12 p. (BMA, brochures n^o 612 et 613) ; BARTHELET L., « Peuplement et natalité... », art. cité, synthétisé dans HAURY Paul (membre du Conseil supérieur de la Natalité), « Le peuplement de l'Afrique du Nord (d'après M. L. Barthelet) », *RANAPF*, 193, août 1928, p. 232-238 ; THÉBAUD Françoise, « Le mouvement nataliste dans la France de l'entre-deux-guerres : l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française », *RHMC*, 32-2, 1985, p. 276-301 (pour resituer l'action de cette « Alliance nationale »).
- 8 « Banlieue d'Alger – Saint-Eugène », *L'ÉA*, 31 octobre 1924, p. 4 ; « À la préfecture – Une belle manifestation de sympathie », *L'ÉA*, 5 novembre 1927, p. 2.
- 9 « La réforme administrative en Algérie », *L'ÉA*, 31 juillet 1925, p. 2.
- 10 « Union générale des fonctionnaires de l'Algérie », *L'ÉA*, 21 février 1926, p. 3 ; Maurice Guillon, professeur de l'enseignement primaire supérieur, en est le secrétaire général. Voir les réflexions d'AYACHE Albert, « Essai sur la vie syndicale en Algérie, l'année du Centenaire (1930) », *Le Mouvement Social*, 78, 1972, p. 95-114, ici p. 113-114.
- 11 « Ligue des fonctionnaires de l'Algérie pères ou mères de famille nombreuse », *L'ÉA*, 5 février 1926, p. 4 ; « Ligue des fonctionnaires d'Algérie, pères ou mères de famille nombreuse », *L'ÉA*, 27 mars 1927, p. 3 ; « Ligue des fonctionnaires d'Algérie pères ou mères de famille nombreuse », *L'Effort algérien*, 11 juillet 1930, p. 5 ; « Les familles nombreuses de l'Algérie », *RANAPF*, 217, août 1930, p. 253. On contextualisera cette attention portée aux fonctionnaires en même temps qu'à leurs familles avec DE LUCA BARRUSSE Virginie, « Des liaisons

Mis à la retraite en avril 1934, il s'installe à Géménos, près de Marseille¹. Il conserve toutefois des liens avec Alger puisqu'il est fait président d'honneur de la « Ligue des fonctionnaires d'Algérie pères ou mères de familles nombreuses » et secrétaire honoraire de la « Ligue des familles nombreuses françaises d'Algérie », deux groupements qu'il a porté durant de longues années².

Léopold Barthelet s'est marié le 2 août 1902 avec Marie Angèle Mattéi, fille d'un instituteur et sœur du médecin Charles Joseph Mattéi³. Il dit, deux ans plus tard, avoir voulu rester en Algérie « pour des raisons de famille »⁴. Le couple Barthelet-Mattéi a trois enfants, Maurice Léon, Charles et une fille d'un nom inconnu née à la fin de l'hiver 1920⁵.

BAYLET Albert Joseph⁶ (20 juillet 1878 (Saint-Omer (Pas-de-Calais) – Nice (7 juillet 1958))

Albert Baylet, président de l'important Patrimoine coopératif bônois, est un instituteur qui a consacré l'essentiel de sa vie à l'organisation des organismes HBM en Algérie, notamment à Bône.

Albert Baylet, né en 1868 à Saint-Omer (Pas-de-Calais), est en Algérie dès l'année suivante⁷. Il a grandi à Robertville, petit bourg européen près de Skikda. Il est instituteur de 1886 à 1930⁸. Il affirme, sans que l'on puisse recouper cette information, avoir fondé les sections du syndicat national des instituteurs et de la SFIO de Bône qu'il aurait quittées dès qu'il se mit à s'occuper des HBM. Il se décrit comme un « laïc convaincu » et un « républicain de gauche »⁹.

Albert Baylet est président de l'importante coopérative de construction d'HBM le Patrimoine coopératif bônois au moins de 1922 à la fin de l'année 1937¹⁰. Il en était le vice-président dès sa fondation¹¹. Il siège également au début des années 1930 au CPHBMPS du département de Constantine et à l'OMHBM de Bône. Il est élu municipal dans les années 1920¹² ; il est également nommé au conseil municipal de Bône en décembre 1941¹³.

Il devient, en juin 1935, président de la Fédération des HBM du département de Constantine¹⁴. Il est par ailleurs, au moins en juin 1938, président de la Fédération algérienne des HBM. Il est fait chevalier de la Légion d'honneur en février 1926 en récompense de son engagement pour les HBM ; il est reçu par [Paul Genon](#), autre figure constantinoise et algérienne de cet habitat¹⁵. Louis Leclerc, personnalité des coopératives d'HBM de métropole, fait l'éloge de son « œuvre » à Bône, notamment

avantageuses : l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population françaises et les fonctionnaires (1890-1914) », *Annales de démographie historique*, 116, 2008, p. 255-280.

1 Gouvernement général (cabinet du secrétaire général), « Personnel de l'administration – Barthelet Jean Baptiste Léopold », diverses dates (ANOM, GGA-1Ga-148) ; lettre de Léopold Barthelet au grand chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur, 12 septembre 1935 (ANF, 19800035-1463-69245).

2 « Ligue des fonctionnaires d'Algérie pères ou mères de familles nombreuses », *L'ÉA*, 22 décembre 1937, p. 4 ; « Groupements et sociétés – Ligue des familles nombreuses françaises d'Algérie », *L'ÉA*, 26 mai 1938, p. 6.

3 *FS-1920*.

4 Lettre de Barthelet au préfet d'Alger, datée du 1^{er} mars 1904 [en fait 1905] (ANOM, GGA-1Ga-148).

5 *FS-1920* ; « Échos – Mariage », *L'ÉA*, 27 février 1928, p. 2 (sur Charles Barthelet, instituteur) ; « Fiche de renseignements », s.d. [1948-1949] (ANF, 19800035-965-11968 ; sur Maurice Léon Barthelet, capitaine de gendarmerie).

6 Mentions d'état civil sur la couverture de son dossier de Légion d'honneur (ANF, 1980035-767-87105).

7 ANOM, ECA-RM-Robertville-1869 (Joseph Marc Antoine Baylet et Silvie Bollengier).

8 Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui d'un projet de décret tendant à nommer officier de la Légion d'honneur Albert Joseph Baylet », 31 octobre 1946 (ANF, 19800035-767-87105).

9 Lettre d'Albert Baylet au gouverneur général, 19 septembre 1948 (copie envoyée par l'auteur au ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme le 2 octobre 1948) (ANF, 19771106-33).

10 Il démissionne ; voir à ce propos « La vie de nos sociétés – Le Patrimoine coopératif bônois », *Notre Maison*, 132-133, nov.-déc. 1937, p. 12.

11 Lettre du vice-président du Patrimoine coopératif bônois (Albert Baylet) au maire de Bône, 27 juillet 1912 (AAPCA, non cotée).

12 « Les élections municipales », *La Dépêche de Constantine*, 5 mai 1925, p. 2 (élu sur la liste de Pétrolacci, un « vieil ami » de Baylet selon le procès-verbal de l'AG du Patrimoine coopératif bônois du 20 mai 1928, p. 4 (CDC, 070195-0031 à 0035-c. 3040)).

13 Arrêté du ministre secrétaire d'État à l'Intérieur, 15 décembre 1941 (*JORF-LD* 18 décembre 1941, p. 5431).

14 « Le congrès des HBM du dép. de Constantine s'est tenu à Bône », *L'ÉA*, 1^{er} juillet 1935, p. 2.

15 Procès-verbal de réception d'un chevalier de la Légion d'honneur, 23 février 1926 (ANF, 19800035-767-87105).

pour l'un des projets du Patrimoine coopératif bônois de 1936-1937 : « Les indigènes – qui doivent devenir propriétaires de leur maison – ne sont pas rejetés de la communauté, ni exilés en un lointain faubourg »¹.

Son implication dans les organismes HLM bônois reprend après la Seconde Guerre mondiale : il est administrateur de l'office municipal au moins en 1946 et 1953. En outre et bien qu'il n'en soit que « président d'honneur »², il consacre presque tout son temps à la gestion du Patrimoine coopératif bônois³. Le quartier des Crêtes (Beauséjour) prend son nom début 1959⁴.

Marié en 1905 avec Aurélie Sophie Martin⁵, ils ont au moins un fils, Paul Baylet⁶.

BATTESTI Hyacinthe⁷ (né le 4 février 1876 à Sartène (Corse))

Cet employé de bureau s'occupe pendant près d'une quinzaine d'années de la gestion des HBM à l'échelle de la préfecture de Constantine. Il est aussi l'une des figures qui serait restée invisible sans le dépouillement des séries relatives aux décorations conservées aux ANOM.

Ce chef de division à la préfecture de Constantine est en charge des HBM de 1921 à sa retraite en 1934⁸. Il est aussi membre de diverses commissions, comme celle en charge de classer les candidats aux emplois réservés communaux⁹. Lorsqu'il le présente pour être décoré de la Légion d'honneur, le préfet de Constantine (Taussac) décrit ainsi cet ancien commis parvenu à un poste administratif d'autorité : « fonctionnaire de haute valeur professionnelle et morale, M. Battesti n'a cessé de rendre au cours d'une carrière de 35 années les services les plus distingués. Chef de division, chargé de l'administration communale, du contentieux électoral et des œuvres de prévoyance sociale, il s'est toujours acquitté de ses fonctions avec une compétence, un zèle et un dévouement qui méritent les plus grands éloges. Dans la direction du service dont il a la charge, il fait preuve de qualités remarquables de travail méthodique et de probité professionnelle ».

Il est remplacé en 1934 par Roger Mercadier, auparavant chef de bureau¹⁰. Ce dernier avait brièvement été membre du CPHBMPS du département d'Oran ; rédacteur principal à la préfecture, il y avait été nommé par le préfet¹¹.

BAUDIER André

André Baudier est commis à l'ODHLM d'Alger. Il est aussi l'un des fers-de-lance de la prise du gouvernement général le 13 mai 1958 ; il est ensuite membre du Comité de salut public. Quels effets son engagement à la cause de l'Algérie française a-t-il dans son travail quotidien à l'office départemental des HLM ?

André Baudier est, au moins en 1956-1958, commis de l'office départemental des HLM d'Alger¹². Le général Massu, préfet Igame d'Alger, le recommande au directeur de cet office afin

1 Louis Leclerc, « La chronique des HBM – Les HBM en Algérie – Le logement indigène. Une magnifique initiative de la société coopérative “Le Patrimoine coopératif bônois” », *Notre Maison*, 124-125, jan.-fév. 1937, p. 3.

2 Lettre d'Albert Baylet à [Léon] Robert (chef de service des HBM au MRU), 21 janvier 1950 (ANF, 19771106-16).

3 Armand Conangle (inspecteur principal du Crédit, de la coopération et de la mutualité), « Rapport sur le fonctionnement et la situation financière du Patrimoine coopératif bônois, août 1953 », 5 septembre 1953, p. 22 (ANF, 19771106-16)

4 Sé. de la délégation spéciale de Bône, 27 février 1959 (*Bône. Rev. mun.*, 18, juil.-sept. 1959, p. 5)

5 Extrait des registres aux actes de naissance de la ville de Saint-Omer », 5 novembre 1963 (ANF, 1980035-767-87105).

6 Lettre du maire de Bugeaud (Paul Baylet) au ministère de la Construction, 4 février 1960 (ANF, 19771106-18 ; en vue de relever la coopérative d'HLM L'Hortensia (Bugeaud)).

7 Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer M. BATTESTI Hyacinthe chevalier de la Légion d'honneur », 6 novembre 1933 (ANOM, 93-6352) ; ANOM, 3 RM 52 (n° 508) ; AD2A, 6-MI-272/56 (p.148 ; pas de mention marginale).

8 Préfet de Constantine, « Renseignements produits... », doc. cité ; arrêté gubernatorial, 6 août 1934 (*ROAPC*, 1934, p. 101 ; concernant sa mise à la retraite).

9 Arrêté préfectoral, 7 mars 1929 (*ROAPC*, 3, 1929, p. 33).

10 Arrêté gubernatorial, 6 août 1923 (*ROAPC*, 1934, p. 102) ; son prénom est déterminé par ANOM, 3 RM 96 (Roger Félix Landry Mercadier).

11 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 1^{er} juillet 1926 (AWO, 8R-8422).

12 Fiches de notation, 1956 et 1958 (ANOM, 91-1K-1277).

qu'il soit promu¹. Massu ne le soutient pas sans le connaître : il se sont croisés, le 13 mai 1958 en fin de journée, lorsque le gouvernement général est pris par une foule d'Européens. Massu s'en rappelle une quinzaine d'années plus tard en ces termes :

« Le général Salan s'avance sur le balcon pour haranguer la foule. Un hurlement couvre sa voix. C'est comme une vague qui déferle : "Massu, Massu !" (...) Je demeure seul, aux prises avec les meneurs qui m'exposent leur plan. C'est *André Baudier*, le "grand à lunettes", qui prend le plus facilement la parole. Il s'est dit représentant "la foule" ; j'apprendrai qu'il est commis aux HLM, modeste emploi du secteur tertiaire auquel appartenait le plus grand nombre des Algériens de souche européenne »².

Baudier est décrit par Alain de Sérigny comme l'un des plus offensif des manifestants dans la prise du gouvernement général ; tous deux ont poussé Massu à former un Comité de salut public³ (CSP). Joseph Ortiz, un autre défenseur de l'Algérie française, rapporte que Baudier a, sans succès, refusé qu'il ait droit de vote au sein du CSP⁴. Il aurait emporté avec lui le buste de Marianne qui trônait en haut de l'escalier monumental et avait été mis à bas dans la soirée du 13 mai⁵. Baudier signe en juillet 1958, avec treize autres membres du CSP le *Manifeste des Quatorze*, essai défendant une « troisième voie entre le "retour au système et la tentation fasciste" »⁶.

André Baudier est candidat aux élections législatives de novembre 1958 dans l'Eure contre Pierre Mendès-France. Il se désiste au profit de Rémy Montagne. Il démissionne le 5 mai 1959 du Comité de salut public⁷.



André Baudier, commis des HLM et figure du 13 mai 1958

Source : *Alger. Revue municipale*, Automne 1958, « 13 mai », p. 14-25, ici p. 21.

Légende : « Après l'arrivée du général Massu. Au même balcon [du 1^{er} étage du gouvernement général], Parachini (de dos) et Baudier (dont on ne voit que le bras) brandissent devant la foule le même panneau portant sur l'autre face : "Nous avons un Comité de Salut Public" ».

- 1 Lettre du général Massu (préfet Igame d'Alger) au directeur [de l'ODHLM d'Alger], 17 janvier 1959 (ANOM, 91-1K-1277).
- 2 MASSU Jacques, *Le torrent et la digue. Alger, du 13 mai aux barricades*, Paris, Plon, 1972, p. 45 ; souligné par l'auteur. Propos analogue chez DE SÉRIGNY Alain, *La Révolution du 13 mai*, Plon, 1958, p. 61 et chez BROMBERGER Merry et Serge, *Les 13 complots du 13 mai*, Paris, Arthème Fayard, 1959, p. 184-185.
- 3 DE SÉRIGNY Alain, *La Révolution...*, *op. cit.*, p. 68 et 75.
- 4 ORTIZ Joseph, *Mes combats. Carnets de route, 1954-1962*, Paris, Éditions de la Pensée moderne, 1964, p. 69 ; autres mentions de Baudier p. 76 et 79.
- 5 BROMBERGER Merry et Serge, *Les 13 complots...*, *op. cit.*, p. 180.
- 6 SCHMITT Laura, *Une approche de la recomposition des droits nationalistes et traditionalistes en Algérie du printemps 1943 à juillet 1962. Itinéraires croisés de quelques personnalités politiques marquantes*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction de Pascal Ory, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2013, p. 133 (la citation entre guillemets anglais provient de *Pour une France nouvelle dans l'esprit du 13 mai. Manifeste des Quatorze*, Alger, Impr. Mauguin, 1958, p. 1 ; voir, sur les auteurs de cette brochure, ANOM, 91-1K-1163 (non consulté)). Sur les CSP de l'Algérois, voir *Salut public de l'Algérie française* (« organe de liaison, d'information et de coordination des CSP de l'Algérois » ; non consulté).
- 7 « Les personnalités civiles », *LM*, 11 mai 1959 ; éléments sur la législative dans l'Eure dans « Les candidatures », *LM*, 30 octobre 1958 et Raymond Barrillon, « M. Mendès-France a quatre concurrents mais un seul adversaire à Louviers », *LM*, 22 novembre 1958. Les archives dép. de l'Eure sont sans doute riches de notes de police concernant Baudier.

BENDIAB Ammar Benlabbaci¹ (né le 6 décembre 1875 à Bordj Bou Arréridj)

Cet instituteur natif de Bordj Bou Arréridj et naturalisé lorsqu'il atteint la trentaine est représentatif d'une partie des « indigènes » qui obtiennent une HBM dans l'entre-deux-guerres : titulaire d'un emploi stable, francophone, inscrit dans des réseaux de sociabilité européens.

Ammar Bendiab est décrit comme « membre du Patrimoine des maisons à bon marché » par le préfet de Constantine qui, en 1933, le présente au ministre de l'Intérieur pour qu'il soit nommé chevalier de la légion d'honneur. Si cet instituteur est bien actionnaire de cet organisme en 1915, nulle trace, pour les années documentées (1915, 1921, 1924, 1926, 1931-1933, 1936, 1941, 1952-1961), de sa présence au sein du conseil d'administration. Il fait bâtir par le biais de cette coopérative une HBM au faubourg Lamy en 1923.

Bendiab se francise de diverses façons : diplômé de l'école normale d'instituteur, il exerce à partir de 1898 ; il est naturalisé en 1906 et secrétaire de l'Amicale des citoyens français d'origine indigène² ; il est membre de divers groupements rassemblant très majoritairement des Européens, comme la franc-maçonnerie (il est au Grand Orient à compter, au moins, de 1916) ou le groupe musical des cheminots³ ; il rend durant la Première Guerre mondiale des services qui lui valent les félicitations du gouverneur général ; il milite au début des années 1930 pour l'« assimilation (...) la naturalisation [et] le rôle civilisateur de la France »⁴ et s'oppose sur de mêmes lignes à la Fédération des élus musulmans dans les colonnes de son journal, *L'Écho indigène*⁵. La Ligue constantinoise des familles nombreuses de Constantine dont il est membre regroupe, sans qu'on en connaisse les proportions, Européens et « indigènes »⁶.

Il semble avant tout sociabiliser avec les « indigènes » devenus citoyens français : les instituteurs Rabah Zénati, Sliman Haddad⁷ et Ould Braham, en outre eux aussi bénéficiaires d'un pavillon HBM dans les années 1930 ; Abdallah Mahdi, employé préfectoral qui devient de plus en plus important dans l'administration locale de l'habitat ; ou encore Louis Cherif Cheik⁸, ingénieur des travaux publics qui remporte un concours d'architecture pour la construction du premier immeuble de l'OMHBM de Bône⁹, finalement non-bâti. Il fréquente toutefois aussi des Européens (Joseph Lucien Pinot¹⁰ par exemple et fort probablement des collègues à lui de l'école Arago) et même un natif du Liban devenu français¹¹ et établi à Saint-Arnaud, près de Sétif (Constantin Sarkis¹²). Il décrit sa femme, dans les années 1900, comme « très religieuse », de même que sa famille – toutes personnes auxquelles il souhaite cacher sa demande de naturalisation¹³.

Comment est-il considéré par les autres Constantinois ? A-t-il été frappé d'un coup de bâton à la tête en ayant été ou non visé lors de la journée émeutière, antisémite et meurtrière du 5 août 1934¹⁴ ?

1 Extrait d'acte de naissance de la mairie de Bordj Bou Arréridj pour l'année 1875, 16 février 1934 (ANF, 19800035-1306-50983) ; ANOM, 3 RM 67 (n° 401).

2 ANF, BB11-4209 (dossier n° 1535 X 04) ; SEKFALI Abderrahim, *Les maîtres des écoles primaires de l'enseignement public dans le département de Constantine (1890-1993)*, Thèse d'État en histoire sous la direction de Jean-Louis Miège, Université de Provence, 1993, vol. 1, p. 271 ; « L'Amicale des citoyens français d'origine indigène adresse l'appel suivant », *L'Action sociale*, 16 mars 1924, p. 2.

3 Avis d'initiation de Joseph Lucien Pinot, 4 décembre 1916 (GODF, Corr.-959) ; préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Amar Benlabbaci Bendiab chevalier de la Légion d'honneur », 22 mai 1933 (ANF, 19800035-1306-50983 ; *idem* pour l'information qui suit).

4 SEKFALI Abderrahim, *Les maîtres des écoles primaires ...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 271-272.

5 SEKFALI Abderrahim, *Les maîtres des écoles primaires ...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 274.

6 « Le Congrès des Ligues de familles nombreuses », *L'Action sociale*, 9 mars 1924, p. 2.

7 Il l'introduit à la maçonnerie au sein de la loge Cirta (Avis d'initiation, 20 février 1919 (GODF, Corr.-959)).

8 « L'Amicale des citoyens... », art. cité (mention, entre autres, de Cherif Cheikh, Mahdi et Ould Braham) ; sur Chérif Cheikh, voir aussi ANOM, 3 RM 87 (n° 1060).

9 « Les habitations à bon marché », *L'Af. Nord ill.*, 8 septembre 1928, p. 11 ; voir aussi « Chronique locale – L'œuvre de demain », *L'Avenir de l'Est*, 9 avril 1927, p. 1.

10 Il l'introduit à la maçonnerie au sein de la loge Cirta (Avis d'initiation, 4 décembre 1916 (GODF, Corr.-959)).

11 ANOM, 3 RM 97 (n° 1659 ; mention qu'il est naturalisé par décret du 15 août 1914).

12 Il l'introduit à la maçonnerie au sein de la loge Cirta (Avis d'initiation, 13 juillet 1918 (GODF, Corr.-959)).

13 Lettre du préfet de Constantine au gouverneur général, 17 juillet 1904 (ANF, BB11-4209).

14 « Maison de secours de Constantine – Liste des blessés dans les émeutes des 3, 4 et 5 août 1934 », s.d.

BENELMOUFFOK Amar [Omar] Benabdelkader¹ (décédé en 1937)

Amar Benelmouffok est l'un des rares et des plus actifs « indigènes » à s'impliquer dans la gestion des HBM, aussi bien comme administrateur de coopérative que d'office public pour le compte de la préfecture. Sa famille est particulièrement importante dans l'ensemble du Constantinois.

Dès la fin des années 1900, ce rédacteur de préfecture puis greffier en conseil de préfecture est particulièrement actif dans la promotion de l'habitat à bon marché : il donne une conférence en arabe (sous les auspices du cercle Salah Bey, devant 300 « indigènes ») sur l'utilité des HBM², est administrateur du nouveau Patrimoine coopératif constantinois³, administrateur de l'OMHBM de Constantine (au moins en 1926, 1928-1931 et 1934) en tant que représentant du préfet⁴.

Il est par ailleurs, au début des années 1930, vice-président de la section musulmane de la Ligue des familles nombreuses – lui et sa femme ont 13 enfants⁵ – et d'El Hilel⁶ (association de musique arabe, jamais active). Il est fait chevalier de la légion d'honneur (1925), du mérite agricole (officier, 1928) et de la médaille de la prévoyance sociale⁷ (médaille de bronze, 1930).

Les Benelmouffok sont nombreux à avoir, notamment dans le Constantinois, des professions leur donnant un statut de personnalités publiques :

- **Salah Ben Abdelkader**, cadi à El Kantara puis à Mondovi (1916) et domicilié au Khroub en 1930⁸. Il s'agit du père de Mohamed (khodja en 1916) ;
- **Mahmoud Ben Abdelkader**, Bachadel à El Milia⁹ (1916) puis à Saint-Arnaud¹⁰ (1917) ; cadi à La Calle¹¹ (1919). Il s'agit de l'oncle de Mohamed, khodja en 1916.
- **Mohamed**, khodja à la commune mixte des Eulmas¹² (1916) ; c'est sans doute lui qui est khodja à la commune mixte de l'Oued Cherf¹³ (fin des années 1930, décrit comme « fils d'un ancien cadi du Khroub, apparenté à la famille Benelmouffok de Constantine ») et « passe pour nourrir des idées antifrancaises »¹⁴. Est-ce lui qui, alors « interprète des services civils en retraite », est vice-président de l'OMHLM de Guelma¹⁵ (1959, 1960) ?

[début août 1934] (ANOM, GGA-9H-52).

- 1 BADJADJA Abdelkrim, « Les associations musulmanes à Constantine de 1917 à 1941 », *Revue d'histoire maghrébine*, 65/66, 1992, p. 115-139.
- 2 *La Dépêche de Constantine*, 8, 10 et 22 décembre 1909 (cité par GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France...*, op. cit., p. 226 et 235).
- 3 *Le Républicain de Constantine*, 11 avril 1910 (cité par GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France...*, op. cit., p. 229).
- 4 Lettre du président de l'OMHBM de Constantine au préfet de Constantine, s.d. [2^e moitié de l'année 1926] (AWC, CPE-676) et lettre de Rouzaud (directeur des CFAE) au président de l'OMHBM de Constantine, 21 avril 1928 (Benelmouffok est indiqué comme « secrétaire ») ; lettre du préfet de Constantine au président de l'OMHBM de Constantine, 11 juillet 1931 (AWC, CPE-679) ; Pierre Arripe (inspecteur du service gubernatorial de l'Inspection des Institutions de Mutualité et de la Prévoyance sociale) au président de la comm. adm. d'enquête sur les événements qui se sont déroulés à Constantine du 3 au 6 août 1934, s.d. [jointe à une lettre datée du 15 septembre 1934] (ANOM, GGA-9H-52).
- 5 *JORF-LD*, 15 mai 1924, p. 4358 (médaille d'or de la Famille française) ; « Ligue des fonctionnaires pères ou mères de familles nombreuses », *L'ÉA*, 8 février 1929, p. 5.
- 6 BADJADJA Abdelkrim, « Les associations musulmanes ... », art. cité.
- 7 « Légion d'honneur », *L'ÉA*, 6 août 1925, p. 4 ; « Distinctions honorifiques », *L'ÉA*, 30 juillet 1927, p. 1 ; « La médaille de la Prévoyance sociale », *L'ÉA*, 8 septembre 1930, p. 4.
- 8 « Dans les dép. – Justice musulmane », *L'ÉA*, 21 mars 1916, p. 3 ; « Promotion violette – Officiers de l'Instruction publique », *L'ÉA*, 29 octobre 1930, p. 4.
- 9 « Dans les dép. – Justice musulmane », *L'ÉA*, 21 mars 1916, p. 3 ; « Dans les dép. – De passage », *L'ÉA*, 27 octobre 1916, p. 3.
- 10 « Dans les dép. – Justice musulmane », *L'ÉA*, 28 mai 1917, p. 2.
- 11 « Dans les dép. – Justice musulmane », *L'ÉA*, 26 décembre 1919, p. 2.
- 12 « Dans les dép. – Justice musulmane », *L'ÉA*, 21 mars 1916, p. 3.
- 13 Le siège en est à Guelma.
- 14 Fiche de renseignement du SLNA de Constantine, complétée à diverses dates (ANOM, 93-4234).
- 15 Listes des membres du CA de l'OMHLM de Guelma, 10 avril et 30 novembre 1959 et 30 décembre 1960 (ANF, 19771106-30).

- **Omar** est commis de préfecture¹ (1911) puis secrétaire-greffier du conseil de préfecture² (1942).
- **Abdelmadjid**, né le 1^{er} février 1888 à Constantine, est oukil judiciaire³ (au moins en 1929-1942) et particulièrement investi dans la vie citadine constantinoise⁴ (membre fondateur du Comité des Meskines, membre de la Société archéologique de Constantine). C'est l'un des fils de Mahmoud Ben Abdelkader, cadi décrit au début des années 1930 comme « entièrement acquis aux idées françaises dont il est un très zélé et très éclairé propagateur dans les milieux musulmans »⁵.
- **Abderrahmane** (dit « Bachir », né le 20 décembre 1904 à Constantine⁶ ; « 35 ans environ » en octobre 1942, fils d'un « commis interprète au service de la propriété indigène » (**Saïd**⁷, frère d'Omar et d'Abdelmadjid) de la préfecture de Constantine et d'Arrafa Bent Mohamed Bedjoudi) étudie la médecine à la fin des années 1920 ; il est un temps secrétaire adjoint de l'Association des étudiants musulmans⁸. Il est diplômé de la faculté de Montpellier, marié à une française et élu sur la liste du docteur Bendjelloul – avec qui il se brouilla rapidement avant de démissionner⁹ – au conseil municipal de Constantine en mai 1935 puis à celui du Hamma en mai 1937 sur une liste de tendance communiste¹⁰ et/ou ouléma¹¹. Il est membre de la Fédération des diplômés des universités françaises en 1935¹² ; il reçoit à ce titre le ministre de l'Intérieur Marcel Régnier en mars 1935. Il préside en outre, au moins pour 1937, la Ligue des familles nombreuses « indigène » ; il est aussi l'un des administrateurs du Comité des Meskines à partir de 1936¹³.
- **Abdelouahab**, khodja (1934) et bénéficiaire d'un programme de construction d'HBM de la Cité familiale d'Aïn M'Lila.
- **Ali Chérif**¹⁴, né en 1916, est pharmacien¹⁵ (son officine est au 13, rue Rouaud). Il est le fils d'Omar Benelmouffok et Zéhira Chaouch Hassen. Il est nommé en septembre 1960 membre du conseil départemental de la promotion sociale de Constantine¹⁶.

1 RNMSAHGC, 43, 1909, p. VII.

2 Fiche de renseignement du SLNA de Constantine, complétée à diverses dates (ANOM, 93-4234).

3 *Bulletin mensuel de la société archéologique, historique et géographique de Constantine*, 32, 1929, p. 1 ; fiche de renseignement du SLNA de Constantine, complétée à diverses dates (ANOM, 93-4234).

4 « Renseignements produits à l'appui... », doc. cité et « Fiche du SLNA de Constantine – Abderrahmane Benelmouffok », 13 octobre 1942 (ANOM, 93-4234) ; *idem* pour la citation qui suit.

5 Préfecture de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Benelmouffok Abdelmadjid Ben Mahmoud chevalier de la Légion d'honneur », s.d. [1932] (ANOM, 93-6388).

6 Directeur de la Sûreté dép. d'Alger, « Rapport », 19 décembre 1928 (AD66, 56J-76 ; *idem* pour les noms de ses parents).

7 Préfecture de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Benelmouffok Abdelmadjid... », doc. cité.

8 Directeur de la Sûreté dép. d'Alger, « Rapport », 19 décembre 1928, doc. cité.

9 « Élections municipales indigènes à Constantine », *L'ÉA*, 18 janvier 1937, p. 2.

10 Fiche de renseignement du SLNA de Constantine, complétée à diverses dates (ANOM, 93-4234).

11 SEKFALI Abderrahim, « Enquête sur les instituteurs et les élections dans le Constantinois (1913-1939) », *Cirta*, 12, 1999, p. 5-15, ici p. 8 (à partir de *La Dépêche de Constantine*, 31 mai 1937).

12 « Amicale des étudiants musulmans de l'Afrique du Nord », *L'ÉA*, 27 novembre 1928, p. 4 (il est secrétaire adjoint ; Ferhat Abbas en est alors le président) ; « Les audiences de M. Marcel Régnier à Constantine et à Philippeville », *L'ÉA*, 10 mars 1935, p. 5. Sur cette Amicale, voir HELLAL Amar, *Les intellectuels arabophones algériens entre l'identité, le modernisme, le nationalisme et l'indépendance (1918-1962)*, Thèse d'histoire sous la direction de Gilbert Meynier, Université Nancy 2, 1990, p. 673-680.

13 FROMAGE Julien, *Innovation politique et mobilisation de masse en « situation coloniale » : un « printemps algérien » des années 1930 ? L'expérience de la Fédération des élus musulmans du département de Constantine*, Thèse d'histoire sous la direction d'Omar Carlier, EHESS, 2012, vol. 1, p. 199 et 221-222.

14 Un dossier le concernant est conservé au sein du fonds du SLNA central (ANOM, GGA-7G-1404).

15 Police des renseignements généraux du dép. de Constantine, « Notice de renseignements », 12 août 1958 (ANOM, GGA-7G-1404) ; voir aussi MONTROY Pierre-Louis, « Médecins, pharmaciens, dentistes algériens dans le département de Constantine (1914-1954) », MEYNIER Gilbert, PLANCHE Jean-Louis (dir.), *Intelligentsias francisées au Maghreb*, Laboratoire Tiers-monde (université Paris 7), 1990, p. 44-53.

16 Arrêté gubernatorial du 24 septembre 1960 (*RAA-Algérie*, 27 septembre 1960, p. 2289).

Selon une fiche de renseignements du SLNA de Constantine datant du début des années 1940 « cette famille est peu estimée, en raison semble-t-il des intrigues [d'Omar Benelmouffok] qui s'était un moment très activement occupé de politique indigène ». En 1958, Ali Chérif est considéré par les renseignements généraux de Constantine comme ayant beaucoup d'influence au sein des « milieux musulmans. [Il] ne s'est pas manifesté mais des sentiments nationalistes lui sont attribués. L'intéressé qui est entré dans plusieurs associations (Ligue des familles nombreuses, Alliance culturelle de l'Institut El Kettania, Association de Sidi Slimane) a attiré l'attention [des renseignements généraux] en fréquentant assidûment le commandant en retraite Haderbache¹, à qui il a été interdit de séjourner dans l'est algérien ». Hélène Vandeveld, installée à Constantine au début des années 1950, se souvient qu'il fut « l'objet de menaces ou de visites après le couvre-feu » par des activistes européens pro-Algérie française².

- **Mohamed** – dont on ne connaît pas la filiation ou la proximité avec ceux précédemment cités (est-il le fils d'Abdelmadjid³ ?) – est délégué aux fonctions de secrétaire général de la préfecture de Constantine à compter du 10 juillet 1962⁴. Est-ce lui qui est « attaché de préfecture » et qui, marié et ayant ses parents à charge, demande à son administration de lui obtenir un logement⁵ ?

BENMAÏZA Mohamed Ben Salah⁶ (né le 2 mai 1883 à Constantine)

Bénéficiaire d'un pavillon HBM à Bellevue avant la Première Guerre mondiale, cette figure des associations de travailleurs des PTT a été très impliqué dans le mouvement de Mutualité de l'est-algérien sans parvenir à y intégrer ceux qui, comme lui, sont assignés à une position de « sujet indigène ».

Quoique Benmaïza soit décrit, en vue de sa promotion dans l'ordre de la légion d'honneur, comme « membre fondateur » de l'important organismes HBM le Patrimoine coopératif constantinois il ne semble pas s'être impliqué dans la fondation puis dans l'administration de cette société⁷. Il s'est tout de même fait bâtir en 1913-1914 un pavillon à Bellevue (19, boulevard Pasteur) par le biais du 3^e programme de construction de cette coopérative⁸.

Ce clerc de notaire puis commis puis contrôleur des PTT est impliqué dans de nombreuses sociétés constantinoises, sans que l'on connaisse toujours précisément son rôle ; il s'implique tout d'abord dans celles professionnelles avant d'animer des cercles plus larges : trésorier de l'association amicale des PTT ; membre de l'association mutuelle postale et télégraphique du département de Constantine ; société de secours mutuel de l'école Jules Ferry ; société de préparation militaire l'Avant-garde musulmane de Cirta ; fondateur et président d'honneur de l'association des postiers d'origine indigène⁹ (1933, il est alors contrôleur) ; membre honoraire du Club sportif constantinois ;

1 VANDEVELDE-DAILLIÈRE Hélène, *Malgré la Tourmente*, La Ravoire, Éditions GAP, 1994, p. 202 (« un ménage mixte de nos amis, le commandant Haderbache musulman de l'armée française... »). Voir à son propos son dossier d'officier (SHD, GR-8Ye-117728) et celui constitué par le SLNA de Constantine (ANOM, 93-4268). Il est nommé préfet de Constantine le début juin 1962 (*LM*, 8 juin 1962).

2 VANDEVELDE-DAILLIÈRE Hélène, *Malgré la Tourmente...*, *op. cit.*, p. 202 (vers 1956).

3 Une note agrafée à une autre (*cf. infra*, n. 5) le mentionnant indique : « Benelmouffok, chevalier de la Légion d'honneur, doyen des oukils judiciaires de Constantine » (ANOM, 93-1262).

4 Arrêté du délégué aux Affaires administratives, 21 août 1962 (*JORADP*, 4 septembre 1962, p. 127).

5 « Liste des fonctionnaires mutés qui sollicitent un appartement HLM », s.d. [fin des années 1950 ou début des années 1960] (ANOM, 93-1262). Une note en vue d'une audience du 5 juillet 1957 le présente ainsi : « Benelmouffok Mohammed, attaché, 1^{ère} division [de la préfecture], marié sans enfant, appartement HLM av. Viviani » : c'est *a priori* car il en fait la demande (ANOM, 93-1262).

6 Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer BENMAÏZA Mohamed Ben Salah officier de la Légion d'honneur », s.d. [promu en 1936] (ANOM, 93-6352 ; toutes les citations et informations non-sourcées proviennent de ce document).

7 Il n'apparaît pas dans la liste des membres élus au premier CA (*Le Républicain*, 11 avril 1910).

8 « État donnant la situation du Patrimoine Coopératif Constantinois à la date du 14 juin 1924 – Immeubles appartenant à la société et maisons en cours d'achat », s.d. [certifié conforme le 14 juin 1924] (CDC, 110384-001-c. 922).

9 LACROIX Annick, *Une histoire sociale et spatiale de l'État dans l'Algérie colonisée. L'administration des postes*,

membre de l'Union des sténo-dactylographes de Constantine ; membre de l'œuvre de protection des orphelins de la guerre du personnel des PTT ; membre de la Société archéologique, historique et géographique de Constantine¹. Il est décrit comme membre bienfaiteur de nombreuses sociétés (société de secours mutuels des sapeurs-pompiers de Constantine ; Foyer des PTT ; Foyer de l'étudiant).

Ce « publiciste distingué en matière de mutualité et de coopération indigène » s'est aussi investi dans des discussions à l'échelle de toute la colonie ainsi que de tout le Maghreb. Il est par exemple trésorier adjoint du 3^e Congrès de la mutualité coloniale² (1911) ; il effectue en outre des voyages d'études en Tunisie (1923) et au Maroc (1927) notamment à l'occasion de tels congrès.

Benmaïza a reçu de nombreuses décorations, faisant de lui une figure des « indigènes » pleinement insérée dans les institutions républicaines tant il a rendu des « services très distingués (...) à l'influence française en Algérie » (notamment pendant la Première Guerre mondiale) : Nicham Iftikhar (1911), mention honorable (1920) puis médaille de bronze (1924) de la Mutualité, officier d'académie (1924), chevalier³ (1926), officier⁴ (1936) puis commandeur (1945) de la Légion d'honneur⁵. Il a été élevé, si l'on en croit une notice de police le concernant, par la famille Bencheikh Lefgoun⁶. Il a par ailleurs été élève à l'École primaire supérieure de Constantine.

À compter de septembre 1941, la famille Benmaïza a comme voisins, à Bellevue, la famille Morin qui s'installe au 17, boulevard Pasteur. Georges Morin, fils du couple (né en mars 1942) y prenant un bail de location, se souvient des Benmaïza en ces termes :

« Le premier dimanche qui suivit leur installation, ma mère fut réveillée par une délicieuse odeur de café. Elle ouvrit les persiennes et, dans la cour de la maison d'en face, elle put enfin repérer la source de ce premier bonheur dominical : assise à même le sol, une dame, à la robe multicolore, s'activait autour d'un *kanoun* (petit brasero traditionnel du Maghreb). Sur la braise rougeoyante, une cafetière laissait échapper les derniers effluves. N'y tenant plus, elle apostropha sa voisine : “Vous savez, Madame, c'est votre café qui m'a réveillée. Qu'est-ce qu'il sent bon !”. “Eh bien, viens, ma fille, viens partager une tasse avec moi”. Et c'est ainsi que Marie-Madeleine [mère de Georges Morin] franchi pour la première fois, à l'initiative de M^{me} Benmaïza, la porte du 19, boulevard Pasteur, qui allait devenir notre “deuxième maison” »⁷.

Au-delà de cette amitié naissante sur laquelle il n'est pas possible d'en savoir plus (*a priori* racontée à Georges Morin par sa mère), deux éléments s'imposent : M^{me} Benmaïza parle *a priori* français et, quoiqu'installée dans un pavillon aux normes françaises, se sert de la cour pour cuisiner avec un ustensile qui ne ressort pas de ces dernières.

télégraphes et téléphones du milieu du XIX^e siècle à la Seconde Guerre mondiale, Thèse d'histoire sous la direction de Raphaëlle Branche et Olivier Wieviorka, ENS Cachan, 2014, p. 738-740.

1 « Liste des membres de la société », *RNMSAHGC*, 59, 1928-1929, p. XIII.

2 « Le congrès de Constantine », *La Mutualité algérienne*, 10 décembre 1910, p. 7.

3 *JORF-LD*, 21 juillet 1926, p. 8004.

4 *JORF-LD*, 2 novembre 1936, p. 11420.

5 *JORF-LD*, 14 juillet 1945, p. 4347.

6 « Fiche du SLNA de Constantine – Mohamed Ben Salah Benmaïza », s.d. [fin des années 1930] (ANOM, 93-4234).

7 MORIN Georges, « L'aadjouz... El Djazaïr », SEBBAR Leïla (dir.), *Ma mère*, Montpellier, Chèvre-feuille étoilée, 2008, p. 289-309, ici p. 304.

BERDOLET Lucien Eugène Urbain¹ (né le 16 août 1876 à Poissy (Seine-et-Oise))

Lucien Berdolet administre, depuis les bureaux de la préfecture, les HBM dans le département d'Oran dans les années 1920 et dans la première moitié des années 1930. Il s'est impliqué en parallèle dans de très nombreuses œuvres tout à la fois de prévoyance sociale et de d'amélioration du cadre urbain. Sa famille – mère², frère, neveux – s'est par ailleurs impliquée dans divers chantiers de l'Oranie.

Cet engagé volontaire dans la Marine a fait la campagne du Tonkin (1895-1897) avant de s'installer en Algérie³ (il est domicilié dans la commune mixte de Saïda en 1901) et de devenir rapidement rédacteur à la préfecture d'Oran (au moins en 1901), rédacteur principal (au moins en 1913) puis sous-chef (au moins en 1923) et chef de bureau⁴ (au moins en 1926). Il atteint le grade de chef de division – il s'occupe des services financiers⁵, soit la 5^e division⁶ – à la fin des années 1920 et le reste jusqu'à la fin des années 1930⁷. Il est à partir de juin 1920 secrétaire du CPHBMPS du département d'Oran⁸, poste qu'il conserve plus d'une quinzaine d'années⁹. Lucien Berdolet rejoint le conseil d'administration de l'OMHBM d'Oran en octobre 1927¹⁰ ; il en est, au moins pour 1934, le vice-président¹¹.

Il semble avoir été actif en maints domaines : secrétaire d'une coopérative de consommation pour fonctionnaires¹² (1906), administrateur de la Charité oranaise¹³ (1908) et tout à la fois – ne serait-ce que pour les années 1912 et 1913 – écriture d'un ouvrage sur l'assistance publique¹⁴, membre du bureau de l'Amicale du personnel de la préfecture¹⁵, conférences concernant les HBM et fondation d'une société¹⁶ (*a priori* sans suites), membre du comité de quartier Saint-Pierre et représentant ce dernier à la Fédération des comités de quartier¹⁷ et, enfin, membre du comité d'organisation de l'Office central des œuvres de bienfaisance¹⁸. Dans les années 1930 il est tout à la fois contributeur à

1 ANOM, 2 RM 60 (n° 26) ; AD78, 2083576, p. 181 (pas de mention marginale).

2 Anne Carpozen est dite « inspecteur des travaux communaux » d'Oran en 1901 (ANOM, ECA-RN-Oran-1901 (Georges Urbain Frédéric Eugène Fernand Berdolet)).

3 ANOM, 2 RM 60 (n° 26).

4 ANOM, ECA-RM-Oran-1901 (Georges Stanislas Henri Urbain Berdolet et Louise Hermance Keller ; pour 1901) ; ANOM, 2 RM 60 (pour 1903) ; « Pour l'école de Dellys », *L'ÉO*, 24 juin 1913, p. 3 ; sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 14 juin 1923 et 1^{er} juillet 1926 (AWO, 8R-8422).

5 Il est remercié à ce titre lors de diverses sé. du cons. gén. d'Oran (voir *L'ÉO* des 28 avril 1929 (p. 2), 3 mai 1931 (p. 3), 28 avril 1932 (p. 6) et 2 mai 1934 (p. 4)) ; voir en particulier sa contribution intitulée « Le budget départemental » dans *Le département d'Oran et son conseil général, 1830-1930*, Oran, Impr. Heintz Frères, 1930, p. 79-94.

6 « Nouvelles locales – Con. gén. d'Oran », *Le Petit Oranais*, 22 mai 1934, p. 2.

7 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 3 octobre 1929 (AWO, 8R-8422) ; « Le camps de vacances d'Aïn-el-Turck », *L'ÉO*, 8 octobre 1934, p. 7 ; « Mérite agricole », *L'ÉA*, 11 novembre 1938, p. 2.

8 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 5 juin 1920 (AWO, 8R-8422).

9 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 18 juin 1932 (AWO, 8R-8422) ; il est encore mentionné comme tel dans BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or... , op. cit.*, p. 59.

10 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 29 octobre 1927 (élu) et 18 juin 1932 (réélu) (AWO, 8R-8422).

11 « La vie municipale – La question des HBM pour les indigènes – Communiqué de l'OMHBM », *L'ÉO*, 20 septembre 1934, p. 4.

12 « La ménagère oranaise », *L'ÉO*, 24 mai 1907, p. 4 ; « La ménagère oranaise », *Le Petit Oranais*, 21 avril 1906, p. 3.

13 « Nouvelles locales – Charité oranaise », *Le Petit Oranais*, 14 janvier 1908 (p. 3) et 19 janvier 1909 (p. 2), 26 janvier 1911 (p. 3).

14 Voir les publicités pour *L'Assistance publique en Algérie*, Oran, D. Heintz et fils, 1912 (avec R. Lafage) dans *L'ÉO*, 5 mars 1912 (p. 3) et 30 mars 1912 (p. 5) ; DELORME André, « Les livres – L'Assistance publique en Algérie », *Le Petit Oranais*, 27 mars 1914, p. 2 (mention de l'épuisement rapide de cet ouvrage de 140 pages) ; voir, enfin, « Protection des Enfants de premier âge », *Le Petit Oranais*, 18 août 1912, p. 1. Lafage est « rédacteur détaché à l'inspection des établissements de bienfaisance » (« École pratique de commerce », *Le Petit Oranais*, 13 octobre 1913, p. 2).

15 « Nouvelles locales – À la préfecture d'Oran », *L'ÉO*, 5 juin 1912, p. 3.

16 « Société d'habitations à bon marché », *L'ÉO*, 11 décembre 1912 (p. 2), 20 avril 1913 (p. 2), 29 avril 1913 (p. 4).

17 « À Saint-Eugène », *Le Petit Oranais*, 10 novembre 1913, p. 2 ; « Nouvelles locales – Fédération des Syndicats et Associations des arrondissements et faubourgs d'Oran », *Le Petit Oranais*, 26 novembre 1913 (p. 2), 11 février 1914 (p. 2) et 22 avril 1921 (p. 2).

18 « Création à Oran d'un Office central des œuvres de bienfaisance », *Le Petit Oranais*, 4 décembre 1913, p. 2.

une « œuvre israélite pour la suppression de la mendicité »¹, proche de l'Association Amicale des Coloniaux d'Oran² et vice-président de la Fédération des œuvres laïques du département d'Oran³. Enfin, c'est probablement lui qui est mentionné comme membre de la Fédération du parti républicain socialiste en 1932⁴. Il s'agit d'un groupement se réclamant des idées d'Aristide Briand, Maurice Viollette et Paul Painlevé dont sont localement membres d'autres personnes impliquées dans des organismes HBM⁵ (Abel Abeilhé, Maurice Mongin).

Lucien Berdolet a été fait officier d'académie⁶ et officier de l'Instruction publique⁷ ; il est par ailleurs décoré de la Prévoyance sociale⁸ (médaille d'argent), de la Légion d'honneur⁹ (chevalier), du Dragon d'Annam¹⁰ (officier) et du Mérite agricole¹¹. Ces nombreuses activités et ces décorations lui font une réputation telle qu'une notice lui est dédiée dans le *Livre d'Or de l'Algérie*¹².

Il est le grand frère de Georges Stanislas Berdolet¹³. Celui-ci est « agent-voyer » au début du siècle et « inspecteur des études et travaux aux CFAE » lorsqu'il meurt le 12 juillet 1930¹⁴. Ce dernier a deux fils, Georges (né en 1901) et Roger¹⁵ (né en 1908). Ce sont *a priori* eux qui ont bâti des villas à Nemours et Trouville¹⁶ (Oranie, 1934) ou encore l'église d'Aïn Témouchent¹⁷ (1937). C'est *a priori* ce Georges, alors installé à Tiaret, qui est « architecte-géomètre et expert près les tribunaux et le conseil de préfecture » en 1925 et associé avec Louis Gorsse en 1929¹⁸.

BERGEROT Jean Jacques Claude¹⁹ (23 décembre 1893 (Paris) – 2 novembre 1960 (Neuilly-sur-Seine, Seine))

Le rôle d'administrateur de la Régie foncière de la ville d'Alger qu'a Jean Bergerot dans les années 1930 n'est que l'un des nombreux mandats de ce genre qu'il détient durant sa carrière d'ingénieur et de gestionnaire de sociétés (notamment de logements et d'aménagement), en France, dans l'Empire et dans le monde.

Cet ingénieur est nommé administrateur-conseil du conseil d'administration de la Régie foncière de la ville d'Alger (RFVA) en 1932²⁰. Cette société en charge du réaménagement du quartier de la Marine est alors dirigée par M. Altairac ; les vice-présidents en sont Charles Brunel (maire d'Alger) et Edmond Philippar (alors vice-président et administrateur-délégué du CFAT²¹, actionnaire de la RFVA). Il a auparavant été ingénieur-chef du service technique de l'*American Railroad*

1 « Dans les dép. – Oran », *L'ÉA*, 7 novembre 1933, p. 8.

2 « Une matinée de propagande coloniale », *L'ÉO*, 9 mars 1935, p. 4.

3 « Dans les dép. – À travers Oran », *L'ÉA*, 25 avril 1937, p. 5.

4 « Chronique des dép. algériens – Oran – Oran », *L'ÉO*, 17 juin 1932, p. 8.

5 MARYNOWER Claire, *Être socialiste dans l'Algérie coloniale. Pratiques, cultures et identités d'un milieu partisan dans le département d'Oran, 1919-1939*, Thèse d'histoire sous la direction de Marc Lazar, IEP de Paris, 2013, p. 329.

6 *JORF-LD*, 20 janvier 1913, p. 566 ; « Nouvelles locales », *Le Petit Oranais*, 28 janvier 1913, p. 2.

7 « Promotion violette », *L'ÉA*, 15 février 1925, p. 1.

8 « Récompenses honorifiques », *L'ÉA*, 6 août 1928, p. 2.

9 *JORF-LD*, 25 août 1930, p. 9894.

10 *Bulletin officiel du ministère des Colonies*, 1936, p. 692

11 « Mérite agricole », *L'ÉA*, 11 novembre 1938, p. 2.

12 BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or...*, *op. cit.*, p. 59.

13 ANOM, 2 RM 60 (n° 26) et ANOM, 2 RM 82 (n° 31).

14 ANOM, 2 RM 82 (n° 31) ; *Le Réveil républicain*, 1^{er} janvier 1925, p. 3 ; *L'ÉO*, 13 juillet 1930, p. 5 (mention de la profession et de nombreux membres de la famille élargie) et 14 juillet 1930, p. 6 (complément sur sa profession) ; voir aussi « Dans les dép. – Oran », *L'ÉA*, 18 juillet 1930, p. 4.

15 « Les Ancêtres de Nicole Cerdan », gw.geneanet.org/winicole [consulté le 30 avril 2021 ; mention, aussi, de deux filles] ; sur Georges Urbain Frédéric Eugène Fernand, voir ANOM, ECA-RN-Oran-1901.

16 « Une villa du type provençal [Trouville] – Projet de villas à Nemours », *CNA*, octobre 1934, p. 761-766.

17 « L'église Saint-Laurent à Aïn-Témouchent », *L'Effort algérien*, 10 mai 1935, p. 2 ; « L'Église Saint-Laurent à Aïn-Témouchent », *CNA*, mai 1935, p. 403 ; « Dans le dép. – Aïn Témouchent », *L'ÉO*, 15 avril 1937, p. 6 (inauguration).

18 « Avis », *L'Écho de Tiaret*, 12 janvier 1929, p. 2 ; « Avis », *L'Écho de Tiaret*, 12 avril 1930, p. 2.

19 Dates de naissance et de décès indiquées sur la première page du dossier de Légion d'honneur de Jean Bergerot (ANF, 19800035-0314-42354).

20 Sé. du cons. mun. d'Alger, 1^{er} juillet 1932 (*A-BMOVA*, 5-20 juillet 1932, p. 182).

21 BONNIN Hubert, *Un outre-mer bancaire méditerranéen. Histoire du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (1880-1997)*, Paris, Publications de la SFHOM, 2004, p. 206-207.

Company à Porto-Rico (novembre 1919 – fin 1920), ingénieur-chef du Service technique de la Compagnie des Ciments Portland à Bilbao (août 1922 – août 1923), ingénieur en chef de la Régie immobilière de la ville de Paris, ingénieur-conseil de Compagnie nouvelle foncière et financière (à partir de février 1929) et administrateur-délégué de la Compagnie parisienne de gestion¹ (à partir de septembre 1931). En 1925 il « a été classé second sur 46 concurrents de 13 nationalités différentes au Concours international ouvert en 1925 en vue de rechercher les mesures techniques et administratives les plus propres à favoriser la construction d'habitation pour la classe moyenne ».

Il est attaché, à partir d'octobre 1935, au cabinet du Commissaire général de l'Exposition internationale de 1937. Il est nommé en 1938 administrateur-délégué de la RFVA². Lorsqu'il est fait chevalier de la Légion d'honneur en 1937 (il est reçu par Henry Ader, inspecteur général des Ponts et Chaussées), son implication dans « d'importantes opérations d'urbanisme (...) notamment à Alger » est tout particulièrement mise en avant.

BOTTINI Eugène Émile Gabriel³ (né le 17 mars 1889 à Aïn Témouchent)

BOTTINI (née HONOT, parfois HOUOT⁴) Jeanne Hachette⁵ (23 avril 1889 (Bône) – 23 juillet 1953 (El Biar))

Jeanne et Eugène Bottini louent à la famille Stambouli une HBM de la Cité Lévy lorsqu'ils arrivent à Sétif au début de l'automne 1928. Le témoignage de la première, sa correspondance avec l'administration gubernatoriale et divers documents concernant son mari (dossier de fonctionnaire, archives de sa loge maçonnique) permettent de documenter particulièrement bien le parcours, la vie quotidienne et la position dans la société coloniale de ce couple.

Eugène et Jeanne Bottini sont respectivement commissaire enquêteur de classe exceptionnelle⁶ au service de la propriété indigène du département de Constantine et institutrice lorsqu'ils s'installent, début octobre 1928⁷, dans une HBM – la « maison Stambouli »⁸ – de la Cité Lévy de Sétif. Il s'agit d'une des plus grandes du lotissement⁹. Ce sont les Stambouli, locataire-acquéreurs, qui la leur louent pour 500 F par mois¹⁰. La tuberculose de Jeanne Bottini avait fait demander à ce couple de fonctionnaires des mutations dans des villes au climat moins rude que Chellala-Reibell, lieu d'enseignement de celle-ci depuis 1923¹¹. Eugène n'est pas en meilleure santé : il est atteint de sévères crise paludiques à compter de 1921¹² ; il est nommé à Sétif en août 1928¹³.

Avant d'être commissaire-enquêteur, Eugène Bottini avait été dessinateur auxiliaire dans les services topographiques des départements de Constantine (1907-1910) et d'Oran (1912-1913).

1 Ministre des Travaux publics, « Renseignements produits à l'appui d'une candidature à la décoration de la Légion d'honneur », 11 janvier 1937 (ANF, 19800035-0314-42354). *Idem* pour les informations qui suivent.

2 Sé. du cons. mun. d'Alger, 1^{er} avril 1938 (*A-BMOVA*, 5-20 mai 1938, p. 139).

3 ANOM, ECA-RN-Aïn Témouchent-1889 ; ANOM, 3 RM 78 (n° 1222).

4 ANOM, ECA-RN-Bône-1889 ; sur le changement de nom de Houot en Honot, voir la mention marginale dans l'acte de décès de son père, Eugène Honot (ANOM, ECA-RD-Bône-1895, décédé le 25 novembre 1889 ; mention d'un jugement de changement de nom en date du 18 juin 1897).

5 ANOM, ECA-RN-Bône-1889.

6 Couverture de son dossier au sein de l'administration gubernatoriale (ANOM, GGA-5M-3).

7 Lettre du préfet d'Oran au gouverneur général, 13 octobre 1928 (ANOM, GGA-5M-3) ; ANOM, 3 RM 78 (n° 1222).

8 Lettre du préfet d'Oran au directeur des Affaires indigènes, 13 octobre 1928 (ANOM, GGA-5M-3) ; voir aussi ANOM, 3 RM 51 (n° 1222) mentionnant que ce dernier est domicilié « Cité Charles Lévy – Maison Stambouly » au 20 novembre 1928). Il s'agit très probablement de la maison de M^{me} Stambouli (née Terguini), bâtie grâce à un prêt de la Colonie, en 1926-1927. Sur l'année de construction de cette maison, voir « État donnant la situation du PS, 1^{er} prog. à la date du 15 octobre 1926 – 3^o Terrains et maisons loués avec promesse de vente ou d'attribution », 15 octobre 1926 (CDC, 110384-001-c. 1459) ; ce même document indique qu'elle est veuve, probablement de l'adjoint indigène Stambouli récemment décédé (« Sétif – Nécrologie », *L'ÉA*, 22 août 1926, p. 4).

9 « Type A3 » (3 pièces et cuisine) d'une valeur de 34 700 F, soit l'un des deux plus grands pavillon prévus (sur 32) (Ch. Lévy (président de la société), « Prog. de construction – Note relative au prog. envisagé », 25 août 1925 et, du même, « Prog. de construction – État des constructions à édifier », s.d. [octobre 1926] (CDC, 110384-001-c. 1459)).

10 Lettre de Jeanne Bottini au gouverneur général, 10 juin 1929 (AD66, 56J-110).

11 Lettre d'Eugène Bottini au gouverneur général, 11 octobre 1927 (ANOM, GGA-5M-3).

12 Lettre d'Eugène Bottini au gouverneur général, 22 novembre 1927 (ANOM, GGA-5M-3).

13 Arrêté gubernatorial, 16 août 1928 (ANOM, GGA-5M-3).

Il avait ensuite été opérateur auxiliaire au service topographique d'Oran¹ (1914-1920). Il a été engagé dans la campagne contre l'Allemagne de 1914 à 1919². Jeanne, formée à l'école normale d'institutrice (1908-1911), est en poste à Alger (1912-1913) puis dans le département d'Oran (1912-1918) ; elle est à Guelma de février 1920 à octobre 1923 ; elle est ensuite mutée à Reibell³. Au début des années 1920, le travail artisanal qu'elle mène dans cette dernière localité avec les jeunes filles « indigènes » est remarqué par Augustin Berque, administrateur des Affaires indigènes, qui en fait l'éloge⁴. Elle a rédigé un très riche témoignage (*Parmi des inconnus*, 1929) sur sa vie d'institutrice, son travail, ses relations avec l'administration et ses réflexions sur la société d'Algérie des années 1920⁵. Cet opuscule la classe parmi les « indigénophiles »⁶.

Jeanne et Eugène Bottini s'impliquent tous deux dans la vie associative sétifienne. Jeanne crée (1934⁷) et préside la Ménagère musulmane, groupement « pour venir en aide aux populations musulmanes »⁸. Eugène est à compter de 1930 et au moins jusqu'en 1942 trésorier de la société sportive Le Saint-Hubert sétifien⁹ ; il est en parallèle membre de la Ligue des familles nombreuses et aide sa femme au sein de la Ménagère musulmane¹⁰. Il est aussi très impliqué dans la loge maçonnique l'Union sétifienne, à laquelle il est initiée début 1929 et dont il est 1^{er} Servant au moins en 1936 ; il avait auparavant été membre d'une loge de Bougie¹¹. C'est pour cette appartenance associative qu'il est relevé de ses fonctions le 10 avril 1942 par le régime de Vichy, en dépit de son activité dans la Légion française des combattants et d'attestations en sa faveur (notables musulmans¹², président de la Saint-Hubert¹³). Il est réintégré le 21 juin 1943 avant d'être mis à la retraite à la fin des hostilités¹⁴. Ce sont probablement aussi ses relations maçonniques qui lui ont permis de louer une HBM dès son arrivée à Sétif : nombre des dignitaires de cette loge sont eux-mêmes des fondateurs et administrateurs

-
- 1 Directeur des Affaires musulmanes et des Territoires du Sud, « État succinct des services civils de M. Bottini, commissaire-enquêteur du service de la Propriété indigène, du 7 mars 1907 au 16 mars 1945 inclus », 16 janvier 1945 (ANOM, GGA-5M-3).
 - 2 Commandant du recrutement d'Oran, « État signalétique des services », 19 avril 1923 (ANOM, GGA-5M-3) ; ANOM, 3 RM 78 (n° 1222).
 - 3 SEKFALI Abderrahim, *Les maîtres d'école...*, op. cit., p. 73.
 - 4 Selon une lettre de Jeanne Bottini à Augustin Berque, 20 juin 1942 (ANOM, GGA-5M-3) ; éloges seraient selon elle dans BERQUE Augustin, *Les arts indigènes algériens en 1924*, Alger, Impr. adm. É. Pfister, 1924, 379 p.
 - 5 BOTTINI-HONOT Jeanne, *Parmi des inconnus*, Constantine, Éditions de l'Académie Numidia, 1929, 184 p. ; voir également une lettre qu'elle a adressée au gouverneur général en date du 10 juin 1929 (AD66, 56J-110) et un article qu'elle a fait publier dans *La Presse libre*, 29 septembre 1929 (coupure dans AD66, 56J-63)
 - 6 A. G., « Dans l'enseignement », *La Tribune indigène algérienne*, novembre 1930, p. 4 (organe dirigé par Victor Spielmann).
 - 7 Déclaration à la sous-préfecture de Sétif, 27 juin 1931 (selon *JORF-LD*, 15 juillet 1934, p. 7264).
 - 8 Lettre de de Jeanne Bottini au directeur du service de la Propriété indigène, 20 juin 1942 (ANOM, GGA-5M-3) ; pour « former les jeunes filles musulmanes ne fréquentant pas l'école à leur futur rôle de ménagère et de mère de famille » selon la déclaration d'association (*JORF-LD*, 15 juillet 1934, p. 7264).
 - 9 Attestation signée par le président de cette société (E. Thomas), 12 juin 1942 (ANOM, GGA-5M-3).
 - 10 Attestation signée par des notables musulmans (cf. *infra*), 15 juin 1942 (ANOM, GGA-5M-3).
 - 11 « Affiliation à la loge l'Union sétifienne [l'US] du f. [frère] BOTTINI Eugène Émile », 21 janvier 1929 (GODF, Corr.-1716). Il demandera d'ailleurs en 1929 au secrétariat du GODF de Paris d'intervenir pour que sa femme soit nommée à la direction de l'école indigène de Sétif (lettre de Philippe Casanova (vénérable de la loge l'US) au secrétariat du GODF, 13 juillet 1929 (GODF, Corr.-1716)) ; sé. de l'US, 15 novembre 1936 (GODF, Corr.-1716).
 - 12 Attestation signée par Ferhat Abbas (conseiller municipal et membre de la comm. financière), le capitaine Zebiche (officier de la Légion d'honneur), Tayeb Mezaache, Mostefai, Moussa Chaoui, Aïssa Attar (conseillers municipaux), 15 juin 1942 (ANOM, GGA-5M-3).
 - 13 Attestation signée par le président de cette société (E. Thomas), 12 juin 1942 (ANOM, GGA-5M-3).
 - 14 Couverture de son dossier au sein de l'administration gubernatoriale (ANOM, GGA-5M-3).

du Patrimoine sétifien (Alexandre Delort¹, Raymond Guedj², Paul Renard³). Enfin, El Hachemi Stambouli, fils de la locataire-acquéreuse bailleuse des époux Bottini est lui aussi membre de cette loge⁴.

Jeanne Honot et Eugène Bottini se sont mariés le 28 juillet 1913 à Souk-Ahras⁵. Ils ont quatre enfants : Yves (né en 1914), Guy (né en 1918), Jeannie (née en 1922) et Odile⁶ (née en 1924).

BOURCERET Eugène⁷ (16 mars 1879 (Constantine) – 8 août 1963 (Paris, 14^e))

Cet élu municipal et départemental de Constantine peut être considéré comme un cas limite des individus qui ont lié leurs mandats électifs à une implication dans des organismes HBM (ou à leur soutien). Il est en effet partie prenante de près ou de loin de l'ensemble des quatre groupements qui, dans la préfecture de l'est, bâtissent de nombreux logements de ce type.

Eugène Bourceret contribue en 1922 à la fondation de l'Abri familial de Constantine, premier organisme d'HBM dans lequel il s'implique. S'il n'en rejoint néanmoins pas le premier conseil d'administration⁸, il préside toutefois en avril 1941 une assemblée générale extraordinaire de cet organisme⁹. Son implication dans cet organisme ainsi que son soutien en tant qu'élu (municipal et départemental) est un élément-clé de son assise électorale dans le quartier de Sidi Mabrouk supérieur, quartier essentiellement fait des HBM bâties par l'Abri familial. Début juillet 1938, un agent de police qui surveille une réunion électorale du « Rassemblement populaire » – groupant, derrière Bourceret, radicaux-socialistes, socialistes et communistes – note en effet que

« M. [Henri] Melki¹⁰, secrétaire général des HBM du plateau du Mansourah, apporte aux candidats les sentiments d'attachement au Front populaire de tous les habitants de Sidi Mabrouk supérieur. [Après la réunion] les candidats accompagnés du sieur Melki se rendent à Sidi Mabrouk supérieur où un apéritif amical les réunit »¹¹.

Bourceret fait aussi parti des fondateurs de la SCI de la ville en 1928 ; il est mentionné comme administrateur de cette société longuement présidée par Maurice Laloum en 1928, 1938, 1948, 1950, 1951 (il est aussi, à cette date, président du CPHLM¹²) et en 1958 (non-renouvelé, car malade). Enfin,

-
- 1 Initié à l'US en 1926 (« Affiliation à la loge l'US du f. DELORT Alexandre », 28 avril 1926 (GODF, Corr.-1716)) ; membre du CA du PS au moins en 1927 (CA du PS, 27 décembre 1927 (CDC, 110384-001-c. 1459)).
 - 2 Membre de la loge l'US à partir de 1904 et élu vénérable en 1924 (« Notification de l'élection du président de la loge l'US du 26 octobre 1924 », 14 novembre 1924 (GODF, Corr.-1716)) ; fondateur du PS en 1921 (Dépôt d'une délibération de la société le PS chez M. Bourdin (notaire à Sétif), 16 mars 1922 (ANF, 19771106-23)) et membre de son CA au moins en 1926 et 1927 (CA du PS, s.d. [fin 1926] et 27 décembre 1927 (CDC, 110384-001-c. 1459)). Sur Raymond Rahmine Guedj par ailleurs élu municipal et président du consistoire israélite, voir chapitre 3-II.1.1.
 - 3 Fondateur du PS en 1921 et membre de son CA au moins en 1926 et 1927 (voir note *supra*).
 - 4 « Affiliation à la loge l'US du f. STAMBOULI Hachemi », 29 janvier 1927 (GODF, Corr.-1716) ; il y est mentionné qu'il est « maître-répétiteur au collège de Sétif », comme dans la nécrologie dédiée à son père (« Sétif – Nécrologie », *L'ÉA*, 22 août 1926, p. 4). El Hachemi Stambouli est effectivement nommé maître-répétiteur au collège de Sétif le 28 mai 1925 (« État des services civils de M. Stambouli », 28 juin 1960 (ANF, F17-27779)).
 - 5 ANOM, ECA-RN-Aïn Témouchent-1889 (mention marginale à l'acte de naissance d'Eugène Bottini).
 - 6 « État civil », s.d. [juin 1942] (ANOM, GGA-5M-3).
 - 7 ANOM, ECA-RN-Constantine-1879 (Eugène Bourceret, avec mention marginale quant à son décès) ; ANOM, 3 RM 49 (n° 829).
 - 8 Lettre de l'inspecteur dép. du Travail de Constantine au gouverneur général, 28 décembre 1922 (ANA, IBA-HBM-063).
 - 9 AGE, 27 avril 1941 (ANF, 19771106-18) ; il est dit « ancien administrateur » sur le départ lors de l'AG du 20 mai 1951 (ANF, 19771106-18).
 - 10 « Employé principal à la Remonte », administrateur (à compter de 1928) puis secrétaire (au moins en 1929, 1934-1935 et 1937) de l'Abri familial et bénéficiaire d'une HBM par le biais du 1^{er} prog. de construction de cet organisme. Né le 30 mai 1900 à Constantine et décédé dans la même ville le 31 mars 1943 (ANOM, 3 RM 114 (n° 1340)). Il est, au moins d'avril 1937 à fin mai 1938, vice-président du consistoire israélite de Constantine (AG du consistoire israélite de Constantine, 30 mai 1937 et 29 mai 1938 (ACHJ, AL-Co-8 ; il en démissionne lors de cette dernière AG)).
 - 11 Lettre du commissaire de police du 2^e arrondissement (Fusero) au commissaire central, 2 juillet 1938 et, en date du même jour, le rapport de la police spéciale dép. (ANOM, GGA-3CAB94). Sur le quartier de Sidi Mabrouk, voir l'annexe 9-7.
 - 12 Liste des membres du CA, s.d. [fin avril ou début mai 1951] (ANF, 19771106-5).

il est membre du conseil d'administration de l'OMHBM de Constantine au moins pour les années 1926-1933, 1941, 1953-1955 (et sans doute sans discontinuer) ; il en est parfois le vice-président¹ et l'avocat². Le dernier groupement HBM, le Foyer constantinois de l'ancien combattant, le remercie vivement de son soutien en tant qu' élu municipal³.

Clerc d'avoué à la fin du XIX^e siècle, il devient en 1903, après des études de droit à Aix-en-Provence⁴, avocat au barreau de Constantine⁵. Il y est élu au Conseil de l'ordre en juillet 1919⁶. Sa carrière d' élu commence en décembre de la même année par son élection au conseil municipal⁷ (élu 2^e adjoint, il démissionne immédiatement et est remplacé par [Bernard Guigon](#)). Il est, au moins en juillet 1922, 1^{er} adjoint au maire⁸. C'est toujours le cas (après un intermède comme 2^e adjoint⁹ ?) jusqu'à fin 1924¹⁰ (il démissionne de son poste d'adjoint) puis du printemps 1925 – lorsqu'il est réélu au conseil municipal sur la liste d'Émile Morinaud¹¹ (dite d'« union républicaine et démocratique pour la défense des intérêts constantinois ») – jusqu'en 1929¹², *a priori* sans discontinuer. Le député-maire Émile Morinaud étant souvent à Paris, son rôle n'en est que plus important. Bourceret est réélu au conseil municipal en mai 1929¹³ (sans redevenir 1^{er} adjoint¹⁴, poste qui échoit à Pierre Liagre¹⁵). Il est en parallèle conseiller général¹⁶ (élu en 1922, 1928 et 1934). C'est à ce titre qu'il est, de 1928 à la fin des années 1930, membre élu par ses pairs au Conseil supérieur du gouvernement¹⁷ ; il en est le rapporteur général du budget en 1929, 1930, 1931 et 1937¹⁸. Lors de la réinstallation des diverses assemblées après la fin du régime de Vichy en Algérie, il est élu vice-président de ce Conseil¹⁹ (fin 1943) ainsi que du conseil général de Constantine²⁰ (fin 1944). Il est néanmoins évincé de cette dernière institution en septembre 1945, défait par le socialiste Massieu²¹.

-
- 1 Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Eugène Bourceret officier de la Légion d'honneur », s.d. [avant le 3 novembre 1933] (ANF, 19800035-440-58915).
 - 2 Extrait des minutes du greffe de la justice de paix du canton de Constantine, 9 juillet 1941 (MAHJ, AP-André Beckouche, pièces conservées au MAHJ sous les cotes Inv. AR/1110.23).
 - 3 AGE, 3 avril 1932 (ANF, 19771106-18 ; remerciements, aussi, à Émile Morinaud (maire), Maurice Laloum, Albert Rédarès et Mohamed Zerkine).
 - 4 « Chronique locale », *L'Écho du Soir*, 25 juillet 1903 (p. 2) et 7 novembre 1903 (p. 3) ; Bourceret contribue un temps à ce journal (« À nos lecteurs », *L'Écho du Soir*, 4 mars 1909, p. 1).
 - 5 ANOM, 3 RM 49 (n° 829) ; lettre du directeur adjoint des Affaires algériennes (ministère de l'Intérieur) au grand chancelier de la Légion d'honneur, 28 février 1934 (ANF, 19800035-440-58915).
 - 6 « Dernière heure – Au barreau de Constantine », *L'ÉA*, 27 juillet 1919, p. 4.
 - 7 « Les élections municipales – Dans le dép. de Constantine », *L'ÉA*, 2 décembre 1919, p. 1 ; « Les élections municipales », *L'ÉA*, 11 décembre 1919, p. 2 ; sur les combinaisons électorales relatives à sa démission immédiate de 2^e adjoint, voir « Échos – Bourceret et Guigon », *L'Écho du Soir*, 5 juillet 1923, p. 1.
 - 8 « Dernière heure – Une mine explose dans une carrière », *L'ÉA*, 28 juillet 1922, p. 2.
 - 9 « Échos – Bourceret et Guigon », *L'Écho du Soir*, 5 juillet 1923, p. 1 ; mention analogue dans Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Eugène Bourceret chevalier de la Légion d'honneur », 26 mai 1926 (ANF, 19800035-440-58915).
 - 10 *L'Action sociale*, 1^{er} janvier 1925.
 - 11 « Les élections – Le devoir électoral », *La Dépêche de Constantine*, 1^{er} mai 1925, p. 2 ; « Les élections municipales », *La Dépêche de Constantine*, 4 mai 1925, p. 2.
 - 12 « Échos – À Constantine », *L'ÉA*, 17 mai 1925, p. 2 ; préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui (...) chevalier (...) », doc. cité.
 - 13 « Élections municipales à Alger et dans les dép. – Dép. de Constantine », *L'ÉA*, 7 mai 1929, p. 4.
 - 14 Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui (...) officier (...) », doc. cité.
 - 15 « L'élection de la municipalité de Constantine », *L'ÉA*, 15 mai 1929, p. 2.
 - 16 « Les élections dép. », *L'ÉA*, 9 octobre 1922, p. 2 (avec le soutien de Morinaud (« Échos – Le docteur Liagre », *L'Écho du Soir*, 28 juin 1923, p. 1)) ; « Élections dép. », *L'ÉA*, 15 octobre 1928, p. 1 ; « Dernière heure – Élections dép. », *L'ÉA*, 15 octobre 1934, p. 6.
 - 17 Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui (...) officier (...) », doc. cité.
 - 18 Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui (...) officier (...) », doc. cité ; « Au Conseil supérieur de gouvernement », *L'ÉA*, 27 juin 1937, p. 4.
 - 19 « Le général Catroux a présidé la sé. d'ouverture du Conseil de gouvernement », *L'ÉA*, 30 décembre 1943, p. 1.
 - 20 « Au cons. gén. de Constantine », *L'ÉA*, 17 octobre 1944, p. 2.
 - 21 « Les résultats des élections au cons. gén. », *L'ÉA*, 30 septembre 1945, p. 1.

Il ne se représente pas aux élections municipales de mai 1935¹ lors desquelles Pierre Liagre – docteur, ancien premier adjoint du maire Morinaud² et membre du conseil d’administration de l’OMHBM – est élu maire³. Ce dernier décède⁴ (début juin 1938), Bourceret mène une liste radicale-socialiste pour le remplacer⁵. Élu début juillet à la tête de la commune grâce à une alliance avec les socialistes⁶, il en démissionne en novembre tout en restant élu municipal⁷ (il est remplacé par Joseph Durieu de Leyritz⁸ qui, décédé quatre mois plus tard⁹, est lui-même remplacé par Jean-Baptiste Cazaux¹⁰).

En sus de ses activités au sein des groupements d’HBM et de ses divers mandats, il s’active au sein du milieu associatif constantinois : constitution d’un groupement d’anciens combattants¹¹ (1919), reconstitution de l’Université populaire¹² (1924), conseiller juridique de la section constantinoise de la Ligue des droits de l’homme¹³ (1924), président d’honneur de l’Association sportive constantinoise¹⁴ (1932). L’ensemble de ses activités et sa proximité avec le maire Émile Morinaud lui permettent d’être fait chevalier (1926) puis officier (1934) de la Légion d’honneur ; c’est ce dernier qui le reçoit par deux fois dans cet ordre. Le préfet écrit de lui qu’il est

« l’exemple des plus belles qualités d’intelligence, d’initiative, de générosité et de dévouement aux œuvres de mutualité, d’assistance et de prévoyance sociales ; unanimement estimé à Constantine où Français et indigènes se plaisent à rendre hommage à sa compétence éclairée, son sens averti des affaires et sa haute conscience professionnelle ; apôtre fervent, au sein des diverses assemblées dont il fait partie (conseil général de Constantine, conseiller municipal du chef-lieu, Conseil supérieur de gouvernement de l’Algérie) de tout ce qui peut contribuer au bien-être matériel et au progrès moral de la collectivité (...) »¹⁵.

Sa carrière professionnelle, politique et administrative après la Seconde Guerre mondiale reste à mieux connaître ; il semble toutefois être absent des diverses assemblées de la colonie. Il s’est marié trois fois : en avril 1909 avec Marie Louise Aimée de Boisson et, rapidement veuf¹⁶, en novembre 1911 avec Eva Louise Marie Yon. Il divorce de cette dernière le 15 octobre 1920¹⁷. Il se marie une dernière fois en mars 1950 avec Messaouda Hassoun¹⁸. Fils de Pierre Paul Bourceret et d’Eugénie Népoty, il ne semble pas lié à Roger Pierre Népoty, natif de Blida et directeur à compter de fin 1925 de l’Assistance et de l’hygiène publique au ministère du Travail, service administratif qui s’occupe

1 « Dép. de Constantine », *L’ÉA*, 7 mai 1935, p. 6.

2 « Élections municipales à Alger et dans les dép. – Dép. de Constantine », *L’ÉA*, 7 mai 1929, p. 4.

3 « Le docteur Liagre est élu maire de Constantine », *L’ÉA*, 19 mai 1935, p. 3.

4 « Constantine a fait au docteur Pierre Liagre de solennelles et émouvantes obsèques », *L’ÉA*, 5 juin 1938, p. 1-2 (avec photographie).

5 « Les élections municipales de Constantine », *L’ÉA*, 27 juin 1938, p. 2 ; voir divers rapports de police relatifs à cette élection complémentaire dans ANOM, GGA-3CAB-94).

6 « Le dimanche politique – La liste de Rassemblement populaire est élue », *L’ÉA*, 4 juillet 1938, p. 2 ; « M. Bourceret est élu maire de Constantine », *L’ÉA*, 7 juillet 1938, p. 2.

7 « M. Bourceret donne sa démission de maire de Constantine », *L’ÉA*, 24 novembre 1938, p. 2.

8 « M. Durieu de Leyritz est élu maire de Constantine », *L’ÉA*, 23 décembre 1938, p. 1 (avec photographie) et 3.

9 « M. Durieu de Leyritz, maire de Constantine et conseiller général est décédé », *L’ÉA*, 2 avril 1939, p. 1 et 5.

10 « M. Cazaux est élu maire de Constantine », *L’ÉA*, 6 mai 1939, p. 5.

11 Sûreté dép. de Constantine, « Rapport », 27 octobre 1919 (ANOM, 93-3B-390) ; sur l’union des combattants à Constantine voir en outre « Échos – Chez les combattants », *L’Écho du Soir*, 5 juillet 1923, p. 1. Le journal *Après le Feu* (Constantine, 1922-1939) n’a pu être consulté à la BNF en raison de son état de dégradation avancé (il a néanmoins été numérisé en septembre 2022, trop tardivement pour être exploité dans le cadre de cette thèse).

12 « L’université populaire de Constantine », *L’Action sociale*, 24 février 1924, p. 2.

13 « Ligue des droits de l’homme et du citoyen – Section de Constantine, réunion du 21 décembre 1924 », *L’Action sociale*, 1^{er} janvier 1925.

14 Lettre du chef de la sûreté dép. de Constantine au préfet, 1^{er} décembre 1932 (ANOM, 93-3B-390).

15 Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l’appui (...) officier (...) », doc. cité.

16 « Remerciements », *L’Écho du Soir*, 30 septembre 1909, p. 3 ; sur son père, Granier de Boisson, propriétaire du domaine de Zardézas à El Arrouch, voir « Nécrologie », *L’Écho du Soir*, 11 novembre 1909, p. 2.

17 Pour ses deux premiers mariages et son divorce, voir ANOM, ECA-RN-Constantine-1879 (mention marginale de son acte de naissance).

18 Pour ce troisième mariage, le premier prénom de la mariée n’est que très peu lisible : Aline ?

des HBM¹. Eugène Bourceret est domicilié à compter de la fin de la Première Guerre mondiale en plein centre-ville : il est en février 1919 au 44, rue Caraman² (rue du centre-ville délimitant les quartiers « européen » et « israélite ») puis, au moins en 1955, au 6 de cette même rue³.

CAILLA Louis

Louis Cailla est l'un des rares ingénieurs qui soit membre, dans les années 1930, d'un conseil d'administration d'organisme d'HBM. Ce sera davantage le cas dans les années 1950, comme en témoigne la place de Jean Fleury à la direction de l'OMHLM de la ville d'Alger. Louis Cailla est aussi très actif dans de nombreuses associations orléansvilloises.

En juillet 1939, l'ingénieur des Ponts et Chaussées Louis Cailla dirige le service vicinal d'Orléansville – il a intégré ce service en avril 1931⁴, deux mois après avoir été admis à cet emploi sur concours⁵ – lorsqu'il réunit à son bureau le « conseil d'administration des HBM »⁶. Quoique cet encart du *Progrès d'Orléansville* ne précise pas de quel organisme sont ces administrateurs, il s'agit du Patrimoine coopératif orléansvillois : d'une part il n'existe pas d'office public et, d'autre part, Louis Cailla préside⁷ depuis au moins cinq ans⁸ cet organisme auquel il a souscrit des actions dès sa fondation en 1932⁹. Cette réunion semble ponctuer une longue crise de cet organisme qui, en dépit d'avancées (achat¹⁰ et viabilisation¹¹ d'un terrain, établissement d'une liste de priorité¹², travaux entamés¹³, réalisation d'un emprunt¹⁴), ne semble pas avoir construit. Début 1939, le conseil municipal avait voté la substitution de la commune à la société dans la réalisation d'un emprunt (auprès du Crédit Foncier de France¹⁵) destiné à mettre en chantier des HBM¹⁶. En 1946 et alors que les projets de constructions sont plus que jamais bloqués – l'armée a réquisitionné le terrain du Patrimoine coopératif orléansvillois –, le président est le géomètre Paul Brochery¹⁷.

-
- 1 Décret ministériel du 20 octobre 1925 (*JORF-LD*, 23 octobre 1925, p. 10143). Ils n'ont aucun grands-parents en commun (ANOM, consultation de divers actes d'état civil afin de reconstituer la généalogie de chacun).
 - 2 ANOM, 3 RM 49 (n° 894).
 - 3 Liste des administrateurs de l'OMHLM de Constantine, s.d. [1955] (ANF, 19771106-29).
 - 4 « Chronique locale – Dans les Ponts et Chaussées », *Le Progrès*, 9 avril 1931, p. 2 (« Louis Cailla » remplace M. Beaupuis).
 - 5 « Service vicinal du dép. d'Alger », *DA*, 8 février 1931, p. 7.
 - 6 « Chronique locale – Habitations à bon marché », *Le Progrès*, 6 juillet 1939, p. 3.
 - 7 « Dans les dép. – Orléansville », *L'ÉA*, 25 février 1939, p. 5 (les autres membres du CA sont MM. Coutelier, Djabour, Médioni, Oriol, Rouche, Delimal, Barrès, Noël, Albéro, Delaguila, Malek, Vendheuil).
 - 8 « Habitations à bon marché », *Le Progrès*, 21 mars 1935, p. 1.
 - 9 Liste des souscripteurs et état des versements effectués par chacun d'eux, 28 juillet 1932 (ANF, 19771106-32) ; organisme approuvé le 30 septembre 1932.
 - 10 « Société des habitations à bon marché », *Le Progrès*, 10 novembre 1932, p. 1 (2 ha 10, hors des remparts) ; « Chronique locale – cons. mun. », *Le Progrès*, 1^{er} décembre 1932, p. 2 (la société demande et obtient que lui soit cédée une partie du terrain à provenir du déclassement des fortifications comprises ultra-muros « entre le prolongement de la rue Jean Jaurès et la route de l'Ouarsenis ») ; « Chronique locale – Société des HBM », *Le Progrès*, 16 novembre 1933, p. 2 (répartition prochaine des lots de l'« ancienne propriété Gallay »).
 - 11 « Habitations à bon marché », *Le Progrès*, 21 mars 1935, p. 1 (la commune prend en charge « les travaux d'édilité » du lotissement)
 - 12 « Habitations à bon marché », *Le Progrès*, 26 juillet 1934, p. 3 (avec liste des individus : Ali Turki Kaddour, Aboura Abdelkader, Abderrahman, Auclair Joseph, Attard, Benaouari ben Djelloul, Bordenave Lucien, Barrès Pierre, Belle Marcelle, Cixous Léon, Charbit Alfred, Cailla Louis, Cohen Salomon, Djabour Cherif, Djabat Sliman, Dellali Maamar, Driouch Ahmed, Duquennois Hilaire, Fechoz Aimé, Grangier Marius, Gatti Angelo, Guillem Auguste, Guillaume René, Eck Firmin, Khetib Ali, Landrie [ou Landric] Julien, Macia Louis, Macia Lucienne, Mongrelet Henri, Malek, Navarro Louis, Pelissier Camille, Dinand Arnold, Pasqualini Fernand, Sahnoun Abed, Saint-Julien Etienne, Vivès Roch).
 - 13 « Patrimoine coopératif orléansvillois », *Le Progrès*, 18 février 1937, p. 3 (mention d'une « 2^e tranche de travaux ») ; « Orléansville – M. Savelli, inspecteur au gouvernement général a visité... », *L'ÉA*, 2 juillet 1937, p. 5.
 - 14 « Dans les dép. – Orléansville – Cons. mun. – Sé. du 9 janvier 1939 », *L'ÉA*, 21 janvier 1939, p. 5.
 - 15 « Patrimoine coopératif orléansvillois – AG », *Le Progrès*, 23 février 1939, p. 2.
 - 16 « Dans les dép. – Orléansville – Cons. mun. – Sé. du 9 janvier 1939 », doc. cité.
 - 17 Télégramme de Paul Brochery (président du Patrimoine coopératif orléansvillois) à Rencurel (député), s.d. [avant le 19 juillet 1946] (ANOM, GGA-8CAB-3) ; « Expropriation », *Le Progrès*, 11 mai 1939, p. 4 (géomètre). C'est sans doute lui qui a des jumeaux (« Dans les dép. – Alger – Orléansville – Naissances », *Le Progrès*, 1^{er} août 1940, p. 2 ;

Dans le cadre de son travail, Louis Cailla est nommé en septembre 1934 à la tête d'une commission de techniciens qui, à la suite d'un tremblement de terre ayant ravagé Carnot et ses alentours, doit « passer dans les centres éprouvés dans le but d'évaluer les dégâts et de déterminer la valeur qu'avait chaque immeuble détruit avant le tremblement de terre »¹. En parallèle, il est un notable-pivot de divers groupements associatifs : membre de l'Amicale des dessinateurs et agents techniques du département d'Alger² (1929, 1930), Amicale des anciens élèves de l'école primaire supérieure d'Alger³ (1930, 1933), administrateur du Tennis club d'Orléansville⁴ (1934), vice-président de la Lyre orléansvilloise⁵ (1934), président de la Ligue de l'Enseignement⁶ (1939) Vice-président⁷ (1937) du Cercle des Sports du Chéiff (CSC, ex-Cercle des nageurs), son rôle est décisif dans la construction du stade de la ville, inauguré en mai 1938⁸.



M. Périllier accomplit le geste symbolique pour l'inauguration du stade. On reconnaît, de gauche à droite : MM. Pasqualini, président du C.S.C. ; Périllier, sous-préfet ; Racouré, conseiller général ; Cailla, ingénieur du service vicinal, principal animateur du C.S.C.

Louis Cailla lors de l'inauguration du stade d'Orléansville (1938)

Source : « M. Périllier, sous-préfet d'Orléansville a inauguré le stade du "Cercle des Sports", *ÉA*, 25 mai 1938, p. 5.

Quel lien a-t-il avec Alfred Cailla (qui signe parfois L. Cailla⁹), employé des Ponts et Chaussées, délégué à la section algérienne du Conseil supérieur de la fonction publique et membre du bureau du Cartel des fonctionnaires et des services publics (CGT-FO) au moins à compter d'octobre 1949¹⁰ ? Peut-être ne sont-ce qu'une seule et même personne. En effet, Louis Cailla est le fils d'un Albert Cailla « d'Alger »¹¹ ; Louis a une sœur prénommée Fernande¹². Un « Alfred Cailla » se présente par ailleurs – sans succès¹³ – aux élections municipales de mai 1935 à Orléansville ; celui-ci est décrit comme « ingénieur adjoint au service vicinal »¹⁴.

Paul-Christian et Jean-Pierre, nés fin juillet 1940).

- 1 « M. Rencurel, conseiller général d'Oued Fodda, visite les centres du Chéiff... », *L'ÉA*, 18 septembre 1934, p. 3.
- 2 « Amicale... », *DA*, 21 juillet 1929, p. 7 (trésorier adjoint) ; « Communication des sociétés », *DA*, 5 mars 1930, p. 7 (trésorier adjoint).
- 3 « Anciens élèves des écoles primaires », *DA*, 4 juin 1930, p. 5 ; « Orientation professionnelle », *DA*, 30 janvier 1933, p. 3.
- 4 « Au Tennis-Club orléansvillois », *Le Progrès*, 19 avril 1934, p. 1.
- 5 « Chronique des dép. algériens – Orléansville », *ÉA*, 28 juillet 1934, p. 6.
- 6 « Dans les dép. – Orléansville », *ÉA*, 3 juillet 1939, p. 5 ; 700 membres en 1935 selon « Chronique des dép. – Orléansville », *L'ÉA*, 3 mars 1935, p. 7.
- 7 « Chronique régionale de l'Afrique du Nord – Orléansville », *DA*, 1^{er} décembre 1937, p. 5.
- 8 « M. Périllier, sous-préfet d'Orléansville a inauguré le stade du "Cercle des Sports" », *ÉA*, 25 mai 1938, p. 5.
- 9 L. Cailla, « Sécurité sociale des fonctionnaires », *L'ÉA*, 26 janvier 1950, p. 5.
- 10 « La vie syndicale », *L'ÉA*, 26 octobre 1949, p. 6 ; voir aussi « Un protocole d'accord... », *L'ÉA*, 17 mai 1951, p. 5. Photographie peu lisible dans « 5 000 fonctionnaires réclament la parité... », *L'ÉA*, 22 juin 1951, p. 8.
- 11 « Chronique régionale de l'Afrique du Nord – Malakoff », *DA*, 25 septembre 1933, p. 4 ; « Chronique locale », *Le Progrès*, 28 septembre 1933, p. 2.
- 12 « Mariage », *DA*, 21 février 1937, p. 6 (« sœur de M. Cailla, ingénieur du service vicinal d'Orléansville » ; elle se marie avec le fils du secrétaire général de la commune mixte du Chéiff) ; « Renault – Mariage », *DA*, 28 février 1937, p. 6 (mariage avec Émile Marzocchi, « des chemins de fer »).
- 13 « Résultat des élections municipales du 5 mai 1935 », *Le Progrès*, 9 mai 1935, p. 1 (non élu au premier tour) et 16 mai 1935, p. 1 (ne semble pas s'être représenté pour le second tour).
- 14 « Chronique régionale de l'Afrique du Nord – Orléansville », *DA*, 3 mai 1935, p. 5.

Louis Cailla se marie en septembre 1933 avec Henriette Rollaz¹. Cette dernière est *a priori* la fille d'un important viticulteur de la vallée du Chélif ayant des propriétés à Malakoff². Ils ont au moins deux filles, Collette³ (née en juillet 1934) et Marie-France⁴ (née en juillet 1939).

CHAMP Marcel Louis Philippe Gabriel⁵ (né le 19 août 1892 (Guelma))

Important notable guelmois, Marcel Champ est le principal promoteur de la centaine d'HBM de la ville au sein desquelles logent, à la fin des années 1930, plus d'un dixième des familles européennes. Ses réseaux associatifs anciens combattants font de lui une figure d'importance maghrébine. Des membres de sa famille occupent des postes administratifs d'envergure, dans le Constantinois comme à Alger.



Marcel Champ

Source : *Le Mutilé de l'Algérie*, 19 avril 1931, p. 19.

Marcel Champ est un pilier du petit monde financier de Guelma : cet ancien étudiant de l'École supérieure de commerce de Toulouse y est commis à la banque d'Algérie (à compter du début des années 1910) avant d'être agent d'assurances, prenant la suite du cabinet de son oncle Louis. Sa première trace d'engagement civique se situe dans la sphère militaire : il est président de sa classe de recrutement (1912) avant, blessé au front dès août 1914, d'être élu secrétaire adjoint de la Fédération des Anciens combattants du Constantinois (au moins à compter de 1918), poste clef qu'il occupe de longues années. Il préside l'Amicale des mutilés de Guelma de 1923 à 1931⁶ (au moins) puis l'Interfédération des anciens combattants, d'envergure maghrébine⁷.

Il est tout à la fois, en parallèle de son mandat municipal, membre du Comité des Meskines lors de sa fondation⁸, impliqué dans la section locale de la Ligue des familles nombreuses⁹, membre du bureau de bienfaisance européen¹⁰ et secrétaire général de la société de tir Pro Patria¹¹. Les HBM sont, à Guelma, principalement portées par Marcel Champ : il préside l'importante Prévoyance guelmoise de sa fondation en février 1924 à, au moins, 1938. Cette société est l'un des principaux socles de son pouvoir politique à Guelma (5-III.1). Son frère aîné **Aimé Champ** (né le 11 juillet 1890¹²) en est le trésorier (1924) avant de le remplacer à la présidence (au moins en 1950). C'est son action en ce domaine qui justifie qu'il est décoré chevalier de la légion d'honneur en décembre 1930¹³.

- 1 « Chronique régionale de l'Afrique du Nord – Malakoff », *DA*, 25 septembre 1933, p. 4 ; « Chronique locale », *Le Progrès*, 28 septembre 1933, p. 2.
- 2 « Les viticulteurs de la région du Chélif s'organisent », *L'ÉA*, 13 mai 1934, p. 2 (élu président de la section locale des Confédération des viticulteurs) ; « Fédération des vignerons du dép. d'Alger », *L'ÉA*, 11 octobre 1935, p. 6 ; « Avis de décès », *L'ÉA*, 13 novembre 1945, p. 2 (pour l'établissement des liens familiaux).
- 3 « État civil », *L'ÉA*, 2 août 1934, p. 5 (née le 29 juillet 1934) ; « Chronique régionale de l'Afrique du Nord – Orléansville – Naissance », *DA*, 5 août 1934, p. 6.
- 4 « Dans les dép. – Orléansville », *L'ÉA*, 7 juillet 1939, p. 5 ; « Chronique régionale de l'Afrique du Nord – Orléansville – Naissance », *DA*, 8 juillet 1939, p. 4.
- 5 ANOM, ECA-RN-Guelma-1892 (Marcel Louis Philippe Gabriel Champ) ; ANOM, 3 RM 85 (n° 141).
- 6 Mentions dans « La Sainte-Cécile », *Le Progrès de Guelma*, 24 décembre 1923, p. 1 ; « VII^e Congrès des mutilés », *Le Progrès de Guelma*, 11 février 1924, p. 2 ; « Le 11 novembre à Guelma », *Le Progrès de Guelma*, 16 novembre 1925, p. 1 ; « Le Congrès interfédéral », *Le Mutilé de l'Algérie*, 19 avril 1931, p. 18.
- 7 « Le VII^e Congrès interfédéral », *La Tranchée*, 1^{er} avril 1929, p. 1-2, ici p. 2 (trésorier) ; « Le Congrès interfédéral », *Le Mutilé de l'Algérie*, 19 avril 1931, p. 18 ; « Conseil interfédéral », *La Tranchée*, mai 1938, p. 6 (président d'honneur).
- 8 « Comité des Meskines », *Le Progrès de Guelma*, 29 décembre 1924, p. 2.
- 9 « Ligue des familles nombreuses », *Le Progrès de Guelma*, 23 mai 1927, p. 1.
- 10 Sous-préfet de Guelma, « Renseignements produits à l'appui... », doc. cité.
- 11 « Pro-Patria », *Le Progrès de Guelma*, 18 février 1929, p. 1.
- 12 ANOM, 3 RM 80 (n° 627) ; ANOM, ECA-RN-Guelma-1890 (Aimé Désiré Augustin Champ).
- 13 Sous-préfet de Guelma, « Renseignements produits à l'appui... », doc. cité ; « Dans la Légion d'honneur » et « Manifestation de sympathie », *Le Progrès de Guelma*, respectivement 17 novembre et 22 décembre 1930, p. 1.

Il est également membre du conseil d'administration de l'office municipal de la ville qui, toutefois, ne bâti rien durant l'entre-deux-guerres¹.

Son engagement auprès des anciens combattants et dans de très nombreux groupements forment les piliers d'une durable assise municipale : il est conseiller municipal de Guelma de 1919 à 1942, le plus souvent élu 2^e adjoint². Radical-socialiste dirigeant l'*Avenir de Guelma* (1925-1929), Jean-Pierre Peyroulou le dit membre de la SFIO³. Quoiqu'il en soit, c'est incontestablement son action municipale auprès de ses concitoyens européens – seuls bénéficiaires des pavillons HBM du quartier « Bon Accueil » – qui le fait diriger la milice de la ville en mai 1945, tout particulièrement constituée d'anciens combattants⁴. Son contemporain guelmois Marcel Reggui le décrit comme un « esprit médiocre [et] arabophobe virulent »⁵.

Marcel Champ est le fils d'Eugène Paul (1859-1904⁶) et de Léontine Mistre. Le frère de celui-ci – l'oncle de Marcel Champ – est Louis Léon Champ⁷, personnalité centrale du commerce guelmois (fondateur et vice-président du Syndicat commercial et industriel de la ville⁸) et lui aussi agent d'assurance (du moins en 1893⁹), premier adjoint au maire (élu au moins en 1908 et 1912¹⁰) et actif à compter de 1910 dans une société de construction immobilière, L'Avenir du Prolétariat¹¹. Léon Alfred Marc est un autre oncle de Marcel Champ. Celui-ci a servi dans l'administration des communes mixtes¹² (il est installé à Souk-Ahras après la guerre) ; il a pour fils **Maxime Champ** (né en 1900¹³), promoteur de l'« habitat indigène »¹⁴ puis administrateur au sein de la direction des Affaires indigènes à la fin des années 1930 et de la direction générale des services économiques à compter de fin 1944¹⁵.

-
- 1 « Note sur l'OMHBM de Guelma », 29 décembre 1933 (ANF, 19771106-30 ; délégué par le CPHBMPS du dép. de Constantine).
 - 2 Sous-préfet de Guelma, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Marcel Champ chevalier de la Légion d'honneur », 19 avril 1930 (ANOM, 93-6354) ; « Au cons. mun. de Guelma », *Le Progrès de Guelma*, 8 novembre 1926, p. 1, « Élection de la municipalité », *Le Progrès de Guelma*, 13 mai 1929, p. 2 et « Élection de la municipalité », *Le Progrès de Guelma*, 27 mai 1935, p. 1 (élu 2^e adjoint au maire, Maubert) ; « Le gouverneur général Yves Châtel », *Le Progrès de Guelma*, 4 mai 1942, p. 1 (mentionné comme 1^{er} adjoint).
 - 3 MONTROY Louis-Pierre, *La presse dans le département de Constantine (1870-1918)*, Thèse de 3^e cycle d'histoire sous la direction de Jean-Louis Miège, 1982, vol. 3, p. 2138 ; PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945. Une subversion française dans l'Algérie coloniale*, Constantine, Média-Plus, 2009, p. 92 (cependant, ni Nora Benallegue ni Mouloud Aouimeur n'en font mention dans leurs thèses).
 - 4 PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma...*, *op. cit.*, p. 130.
 - 5 REGGUI Marcel, *Les Massacres de Guelma. Algérie, mai 1945 : une enquête sur les furies des milices coloniales*, Paris, La Découverte, 2008, p. 100.
 - 6 ANOM, ECA-RN-Guelma-1859 (Eugène Paul Champ) ; ANOM, 3 RM 13 (n° 170) ; son décès est mentionné dans BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or...*, *op. cit.*, p. 94.
 - 7 ANOM, ECA-RN-Guelma-1867 (Louis Léon Champs) ; ANOM, 3 RM 22 (n° 194).
 - 8 « Syndicats commerciaux et Chambres de commerce », *Le Progrès de Guelma*, 19 août 1910, p. 2 ; « Syndicat commercial et industriel guelmois », *Le Progrès de Guelma*, 18 novembre 1910, p. 2.
 - 9 ANOM, ECA-RN-Guelma-1893 (Louis Léon Champ et Émélie Adrienne Françoise Joséphine Sala).
 - 10 « Foire-Concours », *Le Progrès de Guelma*, 3 mai 1910, p. 2 ; « Élection de la municipalité », *Le Progrès de Guelma*, 21 mai 1912, p. 2.
 - 11 « L'Avenir du Prolétariat », *Le Progrès de Guelma*, 28 juin 1910, p. 2 (président du conseil de surveillance).
 - 12 Renseignements produits à l'appui du décret tendant à nommer Léon Champ chevalier de la Légion d'honneur », 14 octobre 1931 (ANOM, 93-6355) ; ANOM, 3 RM 52 (n° 444).
 - 13 ANOM, ECA-RN-Constantine-1900 (Maxime Champ) ; ANOM, 3 RM 112 (n° 43).
 - 14 Articles dans *La Dépêche de Constantine*, 9 juillet 1934 (cité par BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? ...*, *op. cit.*, t. 2, p. 513)
 - 15 ANOM, 3 RM 112 (n° 43) ; ANOM, ECA-RN-Constantine-1890 (Maxime Champ).

Marié à Mareille Léontine Joséphine Caperoni¹ (visiblement elle aussi membre de sociétés locales²), Marcel Champ a au moins deux enfants, Suzel Eugénie Claudine Champ (24 novembre 1925 – 11 avril 2020³) et Denis Marcel Champ (5 mai 1938 – 6 août 2017⁴).

CHASSEVANT Allyre Julien⁵ (24 mars 1865 (Paris) – 22 mai 1933 (Paris))

Professeur de médecine titulaire de la chaire d'hygiène de la faculté mixte de médecine et de pharmacie d'Alger de 1920 à 1933. Très impliqué dans de nombreuses institutions et réseaux hygiénistes.

Allyre Chassevant naît dans une famille de la bourgeoisie parisienne⁶. Il passe l'essentiel de sa scolarité (1875-1882) dans la toute nouvelle école alsacienne au sein de laquelle il est particulièrement investi puisqu'il préside l'association des anciens élèves une année⁷ (1888-1889). Inscrit à la faculté de médecine de Paris, il y soutient sa thèse de doctorat le 22 novembre 1893 puis y est préparateur et enseignant jusqu'en 1919⁸. Il devient par ailleurs pharmacien en 1892⁹ et obtient l'agrégation de chimie en 1895¹⁰.

Membre de la commission des logements insalubres de la ville de Paris (1899-1901), auditeur au Conseil supérieur d'Hygiène de France (1906-1912), délégué du ministère de l'Intérieur et secrétaire de la délégation française au Congrès international d'hygiène de Berlin (1907), membre de la Commission permanente d'assainissement de l'habitation, Chassevant est fortement impliqué dans les instances et réseaux hygiénistes français d'avant 1914¹¹. Rédacteur en chef de *L'Hygiène générale et appliquée* (1906-1910), il fait partie des médecins que Stéphane Frioux décrit comme de « véritables entrepreneurs éditoriaux »¹². Il affirme avoir créé (avec les docteurs Chantemesse et Borel) cette revue « pour vulgariser l'enseignement de l'hygiène et éduquer les médecins chargé des services hygiéniques »¹³. Il est en outre actif au sein de la Société de médecine publique et de génie sanitaire, dont il est l'archiviste-bibliothécaire à partir de janvier 1911¹⁴. Personnalité discrète du

1 ANOM, ECA-RN-Guelma-1892 (Marcel Louis Philippe Gabriel Champ ; mention marginale « Caperoney ») ; « Chronique locale – Décès », *Le Progrès de Guelma*, 18 février 1935, p. 5 (mention de « Capéroni »).

2 « Œuvre de la maternité et de l'enfance », *Le Progrès de Guelma*, 5 avril 1926, p. 2.

3 « Chronique locale – Carnet rose », *Le Progrès de Guelma*, 30 novembre 1925, p. 2 ; acte de décès de l'intéressée communiqué par la mairie de Porri (Haute-Corse).

4 « Chronique locale – Carnet rose », *Le Progrès de Guelma*, 9 mai 1938, p. 2 ; acte de décès de l'intéressé communiqué par la mairie de Nîmes (Gard).

5 Dates de naissance et de décès indiquées sur la première page du dossier de Légion d'honneur d'Allyre Chassevant (ANF, LH-500-73) ; voir aussi A. Baudouin, « A. Chassevant (1865-1933) », *Paris médical*, 8 juillet 1933 (nécrologie ; coupure de presse disponible dans son dossier biographique de l'Académie nationale de médecine). Je remercie Stéphane Frioux pour les échanges développés autour d'Allyre Chassevant.

6 AD75, V4E-900 (acte de mariage du 18 juin 1864 de Julien Auguste Chassevant, « pharmacien », et Alice Bureau) ; AD75, V4E-8658 (acte de mariage du 22 juillet 1899 d'Allyre Julien Chassevant et Julie Louise Leroy).

7 Vingt-cinquième anniversaire de l'école alsacienne, 1873-1898, Paris, Impr. Chamérot et Renouard, 1898, p. 215 et 258.

8 « Thèse – Procès-verbal », 22 novembre 1893 (ANF, AJ16-6875). Sa thèse porte sur l'« action des sels métalliques sur la fermentation lactique » ; ALLYRE Chassevant, *Titres et travaux scientifiques*, dact., 1919, p. 1 et 2 (disponible sur le site de la bibliothèque interuniversitaire de santé, consulté le 4 août 2020).

9 ALLYRE Chassevant, *Titres et travaux...*, *op. cit.*, p. 1.

10 BAUDOIN A., « A. Chassevant (1865-1933) », art. cité.

11 ALLYRE Chassevant, *Titres et travaux...*, *op. cit.*, p. 3 et 4. Chassevant démissionne de son poste d'auditeur au Conseil supérieur d'hygiène publique de France en février 1912 (*JORF-LD*, 27 février 1912, p. 1836). Il n'indique pas la date de sa présence au sein de la dernière commission citée, dont il est *a priori* « membre titulaire » au moins de 1904 à 1913 (*Commission permanente d'assainissement de l'habitation. Compte rendu des travaux, 1904-1913*, Paris, Impr. des sociétés savantes, s.d., p. 9 et 26).

12 FRIOUX Stéphane, *Les réseaux de la modernité. Amélioration de l'environnement et diffusion de l'innovation dans la France urbaine (fin XIX^e siècle – années 1950)*, Thèse d'histoire sous la direction de Jean-Luc Pinol, Université Lumière – Lyon 2, 2009, p. 101.

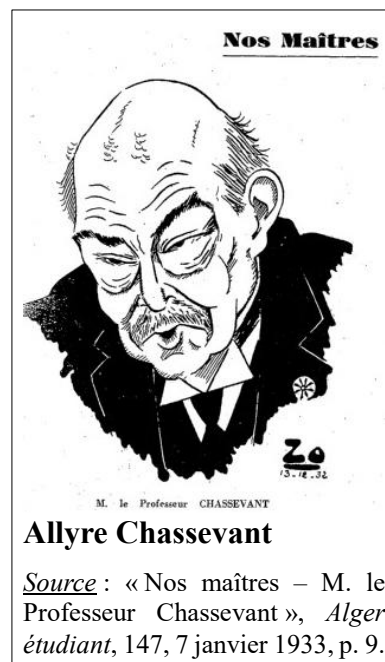
13 CHASSEVANT Allyre, *Titres et travaux...*, *op. cit.*, p. 4 et 16 – 17.

14 Courriel de Stéphane Frioux, 5 mai 2020.

développement de l'hygiène en France, il pousse au développement des bureaux d'hygiène municipaux et à leur collaboration avec les médecins praticiens¹.

Son premier contact avec le nord de l'Afrique semble être un bref voyage en Égypte en 1910 ou 1911 afin d'étudier les épidémies qui s'y déploient et y transitent de l'Asie à l'Europe². Chassevant décrit les Égyptiens en reconduisant des clichés racistes : dans les grandes villes « grouille un ramassis de peuple, rebut des humanités de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique (...) réfractaire à tous les principes de l'hygiène et de la propreté la plus élémentaire »³. Après la guerre de 1914-1918 à laquelle il participe dans divers services et hôpitaux⁴, Allyre Chassevant est nommé le 26 novembre 1919 à la chaire d'hygiène de la faculté mixte de médecine et de pharmacie d'Alger⁵. Cette dernière est transformée en 1922 en chaire d'« hygiène, d'hydrologie et de climatologie »⁶, visiblement taillée sur mesure pour ce médecin rompu à la climatologie, à l'hydrologie ou encore à la géologie⁷. Une maîtrise de toutes ces connaissances annexes autant que nécessaire à l'hygiène publique est alors particulièrement rare⁸.

Il s'implique tout particulièrement, à Alger, dans la lutte antituberculeuse⁹ et, de façon plus large, dans la santé publique¹⁰. Il est par ailleurs membre de l'« Office d'hygiène sociale et de Préservation antituberculeuse » du département d'Alger (créé en 1916¹¹) au sein duquel il se charge de la « technique et propagande »¹² (au moins pour l'année 1922). Dans la même veine de diffusion d'une culture de l'hygiène, il projette des films afin d'expliquer, par exemple, « comment se défendre contre la tuberculose »¹³ (1924) et rédige un manuel d'hygiène¹⁴ (1925). Il fonde par ailleurs un comité local de l'association « L'Hygiène par l'exemple »¹⁵ (1925) qui œuvre à une transformation matérielle des écoles et du



- 1 « Collaboration des directeurs des bureaux d'hygiène et des médecins praticiens, seul moyen d'appliquer les lois de l'hygiène (communication à la réunion sanitaire provinciale) », *Revue d'Hygiène et de police sanitaire*, XXXII, 1910, p. 1388-1390.
- 2 CHASSEVANT Allyre, « L'hygiène en Égypte. Impression d'un rapide voyage », *Revue d'hygiène et de police sanitaire*, XXXIII, 1911, p. 692-704, ici p. 696. Pour contextualiser ce voyage, voir MOISAN Dorothee, *Médecine et médecins français en Égypte (1882-1914)*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Dominique Chevallier, Université Paris 4, 1997, 280 p. (sur le passage de Chassevant en Égypte, voir les p. 113, 146 et 188).
- 3 CHASSEVANT Allyre, « L'hygiène en Égypte... », art. cité, p. 692.1
- 4 CHASSEVANT Allyre, *Titres et travaux...*, *op. cit.*, p. 18-19. Il est promu dans l'ordre de la Légion d'honneur (chevalier en 1915 puis officier en 1921) pour ses faits de guerre (AN, LH-500-73).
- 5 « À "L'Officiel" », *L'ÉA*, 27 novembre 1919, p. 1 (nomination à la faculté mixte d'Alger le 26 novembre 1919).
- 6 *JORF-LD*, 28 mai 1922, p. 5356
- 7 A. Baudouin, « A. Chassevant (1865-1933) », art. cité.
- 8 FRIOUX Stéphane, *Les réseaux de la modernité...*, *op. cit.*, p. 163.
- 9 CHASSEVANT Allyre, « Organisation de la lutte sociale contre la tuberculose en Algérie », *Journal de médecine et de chirurgie de l'Afrique du Nord*, 3^e série, 26^e année, 7, juill.-sept. 1922, p. 340-358 (cité dans SENEVET G., « Bibliographie algérienne des travaux de microbiologie et de parasitologie parus en 1922 », *Archives de l'Institut Pasteur*, 1-2, mai 1923, p. 240-249, ici p. 248).
- 10 CHASSEVANT Allyre, « La médecine sociale en Algérie », *Le Musée Social*, XXXIV^e année, 8, août 1927, p. 225-232.
- 11 LEMAIRE Gaston, *Compte rendu des travaux du bureau municipal d'hygiène pour 1914 à 1921 inclus*, Alger, Impr. algérienne, 1922, p. 252.
- 12 ARGENSON (médecin chef), *Rapport sur le fonctionnement de l'Office public d'hygiène sociale du département d'Alger pendant l'année 1922*, Alger, Société anonyme des anciens établissements F. Montégut, 1923, p. 23.
- 13 « Association algérienne contre la tuberculose », *L'ÉA*, 8 juin 1924, p. 2 (titre d'une conférence avec projection de films).
- 14 CHASSEVANT Allyre, *Hygiène pratique*, Alger, Impr. La Typo-Litho, 1925, 119 p.
- 15 « Comité algérien de l'Hygiène par l'exemple », *L'Hygiène par l'exemple*, 5^e année, 1, janv.-fév. 1926, p. 43. Cette revue est sous-titrée « Ligue d'hygiène scolaire ». Voir aussi tout particulièrement le numéro spécial consacrée à la section d'Alger : *L'Hygiène par l'exemple*, 11^e année, 1, janv.-fév. 1932, p. 1-64, notamment p. 3-5 (historique).

quotidien des écoliers¹. La fondation de ce comité local est aussi une façon de poursuivre l'édification de réseaux médicaux qu'il a tôt entamée. De la même façon, il fait adhérer l'Institut d'Hygiène et de Médecine coloniale de l'Afrique du Nord qu'il préside à la Société de médecine publique² (1927). On relève quelques mois plus tard sa présence au Congrès algérien des sociétés et groupements d'HBM³.

L'auteur de sa nécrologie indique qu'« il n'hésitait pas à traverser la Méditerranée pour venir assister à des réunions scientifiques ou corporatives »⁴. Hygiéniste présent dans de très nombreuses instances, actifs en maints domaines, il échoue, néanmoins, dans son souhait de devenir correspondant de l'Académie de médecine⁵.

Sa fille, Alice Chassevant (puis Triboulet-Chassevant, du nom de son mari), a mis à la disposition de sa cousine Gabrielle Cadier-Rey ses archives. Cette chercheuse a ainsi écrit la biographie du grand-père maternel du docteur Chassevant, Allyre Bureau⁶. Alice Chassevant a eu un fils, le docteur François Triboulet, décédé en 2011⁷. Il n'a pas été possible de retrouver la trace de ses descendants ayant éventuellement conservé d'autres papiers familiaux.

CHEKIKEN Mohammed⁸ (dit Hamoudou) (1888-1978)

Ce notable « indigène » particulièrement lié à diverses sphères européennes (commerciales, artistiques, associatives) a occupé plusieurs postes électifs dans les assemblées algéroises, dont dans leurs commissions relatives aux logements et aux HBM. En 1932, il fonde – sans suites – le Foyer musulman, société de construction dont le conseil d'administration est intégralement composé d'« indigènes ».

Chekiken appartient à l'une des familles « indigènes » les plus aisées de la capitale coloniale au tournant du siècle⁹. Il est conseiller municipal d'Alger à partir de 1921 et conseiller général à partir de 1923¹⁰. Initialement proche de l'Émir Khaled, il tient davantage, à partir de la deuxième moitié des années 1920, une ligne « jeune algérienne » – c'est à dire partisane d'une modernité « à la française » – au sein des assemblées municipale et cantonale. Il y prend de plus en plus la parole, parfois en haussant le ton face aux conseillers européens (défense des mendiants algériens, défense de la scolarisation des jeunes « indigènes », critique des violences policières, etc.¹¹), parfois pour s'accorder avec eux (critique des colporteurs concurrençant les marchands patentés, critique des grévistes, etc.¹²). Il est, durant son mandat municipal de 1925 à 1929, membre de la commission de l'OMHBM¹³. Lors de la répartition des conseillers municipaux en commissions pour la mandature qui débute en mai 1929 et sans que l'on sache pourquoi, Louis Pasquier-Bronde, qui anime cette

1 DELCAMBRE Nils, « L'Hygiène par l'exemple » : analyse d'un réseau et d'un projet social en France dans l'entre-deux-guerres, 1920-1939, Mémoire de Master 1 d'histoire sous la direction d'Isabelle Lespinet Moret, Université Paris 10 – Nanterre, 2010, 86 p.

2 « Actes de la Société – Sé. du 26 janvier 1927 », *Le Mouvement sanitaire*, III, 34, 28 février 1927, p. 133. Sur cet Institut, voir SINGARAVÉLOU Pierre, « "L'enseignement supérieur colonial". Un état des lieux », *Histoire de l'éducation*, 122, 2009, p. 71-92, ici n. 56 p. 83 ; sur la Société de médecine publique voir FRIOUX Stéphane, *Les réseaux de la modernité...*, *op. cit.*, n. 1 p. 67, p. 70-75 et p. 100.

3 « Congrès algérien des sociétés et groupements d'HBM », *L'ÉA*, 18 mai 1927, p. 4.

4 A. Baudouin, « A. Chassevant (1865-1933) », art. cité.

5 Lettres d'Allyre Chassevant au président de l'Académie nationale de médecine, 8 novembre 1922 et 29 décembre 1923 (ANM, Dossiers biographiques-Allyre Chassevant).

6 REY Gabrielle, *Le fourrieriste Allyre Bureau (1810-1859)*, Aix-en-Provence, Publications des Annales de la Faculté des lettres / La Pensée universitaire, 1962, 590 p.

7 Courriel de Gabrielle Cadier, 7 novembre 2019.

8 Dates proposées par la page facebook « Chekiken – Rue Salluste » (@Chekiken), sans mention de source.

9 « Vente », *L'ÉA*, 17 mai 1922, p. 6 (mention, à titre d'exemple, d'une trentaine de propriétés).

10 KADDACHE Mahfoud, *La vie politique à Alger*, Alger, ENAG Éditions, 2009 [1970], p. 59, 60, 72 ; THEOLEYRE Malcolm, *Musique arabe, folklore de France ? Musique, politique et communautés musicales en contact à Alger durant la période coloniale (1862-1962)*, Thèse d'histoire sous la direction d'Emmanuelle Loyer, IEP de Paris, 2016, p. 131-134.

11 KADDACHE Mahfoud, *La vie politique à Alger...*, *op. cit.*, p. 128, 144, 146 et 149.

12 KADDACHE Mahfoud, *La vie politique à Alger...*, *op. cit.*, p. 136 et 149.

13 Sé. du con. mun. d'Alger, 24 mai 1929 (*A-BMOVA*, 5-20 juin 1929, p. 532).

commission, souhaite qu'il n'y soit pas réélu, ce avec quoi Chekiken est parfaitement d'accord. Il rejoint toutefois les commission des travaux et des finances et celle relative aux logements insalubres au sein desquelles il travaille avec [Louis Pasquier-Bronde](#) et [Ernest Murat](#), conseillers municipaux des plus actifs en matière d'HBM¹. Il est rapporteur, lors de la session de mai 1925 du conseil général d'Alger, d'un vœu demandant la création d'un ODHBM². Il dépose avec [René Foudil](#), début octobre 1932, les statuts du Foyer musulman ; cette société anonyme approuvée par le ministre de la Santé le 27 janvier 1923 ne déploie cependant aucune activité³.

Hors des assemblées municipale et départementale, il a fondé plusieurs associations musicales et artistiques, ce qui permet de souligner son dynamisme associatif autant que le fait qu'il soit rompu aux mécanismes administratifs français⁴. Signalons enfin que ces associations promeuvent de façon centrale, à la fin des années 1920, des objectifs d'« intégration »⁵ par le sport, la musique arabe et l'instruction populaire (*L'Ifrikia Club*, fondée en 1924) et « la cohésion sociale »⁶ (*El Mossilia*, initiée en 1927), notamment en envisageant des rencontres musicales interconfessionnelles. En 1930, il devient président d'honneur de la nouvelle *Djazairia*, une autre société musicale⁷. Riche industriel, il incarne une élite algéroise se caractérisant « par des liens de parenté et des espaces de sociabilité en interaction avec la société européenne »⁸. Ce puissant et résistible mouvement d'intégration à la société européenne est contrarié – mais pas stoppé – par les célébrations du Centenaire de la conquête française, lors desquelles les desiderata des colonisés reçoivent systématiquement une fin de non-recevoir⁹. C'est dans ce contexte et à la suite des fédérations de l'Oranais et du Constantinois qu'il fonde, le 31 octobre 1930, la Fédération des élus musulmans du département d'Alger (avec Zerrouk Mahiedinne, Tamzali, Bensiam, Bouderra, Haddou, Ben Smala, Ben Redouane, Aziz Lekhal, Ben Semane, Guellali, Bou Kemiati, Touhami Ahmed, Zaaf Mohamed, Amara) : « l'année du Centenaire sur laquelle le peuple indigène comptait pour la réalisation de ses espoirs se termine par d'amères désillusions (...) Nous sommes en grande partie responsables de cet état de choses et les victimes de notre indifférence »¹⁰. Hamoudou Chekiken en devient le vice-président¹¹.

Si l'on perd quelque peu sa trace pendant et après la Seconde Guerre mondiale, il ne cesse pas de s'exprimer pour autant. Une prise de position de février 1956 en témoigne. Il revient alors sur son implication passée dans la vie politique :

« Les musulmans, fatigués d'une situation de plus en plus intenable, malgré leur collaboration loyale sur tous les domaines, lésés dans leurs intérêts, froissés dans leur dignité, se refusent aujourd'hui à une obéissance passive. Ni nos cris, ni nos alarmes n'ont ému les autorités algériennes, nos doléances, hélas !, n'avaient aucun écho dans la métropole, gagnée à la cause du colonialisme, comme tous ceux qui venaient de France étaient assiégés par les agents de l'orthodoxie algérienne, qui ne leur montraient que le mauvais côté de la question indigène »¹².

L'un de ses parents, Abderrahmane Chekiken (né le 16 janvier 1896) est suspecté par les services de police d'être un fervent soutien du FLN¹³.

1 Sé. du con. mun. d'Alger, 24 mai 1929 (*A-BMOVA*, 5-20 juin 1929, p. 529 et 531).

2 Sé. du con. mun. d'Alger, 20 mai 1925 (ANA, IBA-HBM-058).

3 Mention sur la couverture de la liasse contenant les quelques papiers que cette société a fait parvenir au ministre de la Santé publique (ANF, 19771106-2) ; ce décret d'approbation n'a pas été retrouvé dans le *JORF-LD*.

4 THEOLEYRE Malcolm, *Musique arabe...*, *op. cit.*, p. 154.

5 THEOLEYRE Malcolm, *Musique arabe...*, *op. cit.*, p. 133.

6 THEOLEYRE Malcolm, *Musique arabe...*, *op. cit.*, p. 137. Les statuts n'ont finalement jamais été déposés.

7 THEOLEYRE Malcolm, *Musique arabe...*, *op. cit.*, p. 145.

8 THEOLEYRE Malcolm, *Musique arabe...*, *op. cit.*, p. 152.

9 HENRY Jean-Robert, « Le centenaire de l'Algérie, triomphe éphémère de la pensée algérienne », BOUCHÈNE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THÉNAULT Sylvie (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, 2014 [2012], p. 369-375. Pour un récit détaillé des évolutions politiques, voir aussi BOUVERESSE Jacques, *Un Parlement colonial ? Les Délégations financières algériennes, 1898-1945*, t. 1 : *L'institution et les hommes*, 2008, p. 881-937, notamment p. 887.

10 « Aux élus musulmans du dép. d'Alger », *L'ÉA*, 31 octobre 1930, p. 3.

11 « Fédération des élus du dép. d'Alger », *L'ÉA*, 1^{er} novembre 1930, p. 2.

12 Hamoudou Chekiken, « Le conflit en Algérie ne pouvait pas ne pas éclater », *LM*, 22 février 1956.

13 Lettre du commissaire divisionnaire et chef du SDRG d'Alger au préfet d'Alger, 13 juin 1960 (ANOM, 91-3F-118).

CHEMLA Sylvain¹ (18 février 1883 (Constantine) – 6 août 1956 (Nice))

Le « négociant » Mardochée Sylvain (ou Sylvin) Chemla a 39 ans lors de la fondation de l'Abri familial de Constantine². Il rejoint le premier conseil d'administration de l'Abri familial³. Il est reçu dans l'ordre de la Légion d'honneur par Émile Morinaud en 1933. Il est alors décrit comme « négociant-exportateur en textiles, juge au tribunal de commerce de Constantine, membre du Comité d'escompte et de la Banque de l'Algérie, membre fondateur et administrateur de la société d'HBM "L'Abri familial", membre du conseil d'administration de la Pouponnière et membre du conseil d'administration de l'Union scolaire »⁴.

Sylvain Chemla est domicilié en 1919 au 26, rue Cahoreau⁵ et en 1933 au 18, rue Nationale⁶.

DARMON Sylvain⁷ (né le 22 septembre 1886 à Constantine)

L'unique Martin Darmon que l'on relève dans l'état civil de l'Algérie et dans les registres de matricules militaires est né le 22 septembre 1886 à Constantine. Il a 35 ans lors de la fondation de l'Abri familial de Constantine en mai 1922 ; il est, à cette date, « représentant de la maison F. Hassoun »⁸. Il est domicilié en mars 1919 au 4, rue Négrier⁹ (c'est-à-dire au cœur du quartier israélien).

DOUAG Mohammed¹⁰ (19 janvier 1919 (Beni Isguen) – 9 septembre 1998 (Créteil))

Rare ingénieur « indigène » de l'immédiat après-Deuxième Guerre mondiale, M. Douag est délégué par le MRU en Algérie pour œuvrer à la reconstruction d'Orléansville fin 1954. Une fois l'Algérie indépendante, il continue d'avoir des responsabilités au sein du ministère dédié aux Travaux publics (1962-1964).

Mohamed Douag est diplômé de l'École spéciale des Travaux publics au sein de la promotion 1944-1945¹¹. Ainsi est-il l'un des très rares algériens qui soit à cette date-là ingénieur. Il devient à une date indéterminée agent du ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme. Il travaille en Algérie à compter du 21 décembre 1954 pour le compte du Commissariat à la reconstruction¹², créé à la suite du séisme d'Orléansville qui avait ravagé la ville quelques mois plus tôt et auquel est confié, plus largement, de conduire la politique d'habitat rural. Vers 1957-1958 il y est indiqué « ingénieur de 1^{ère} classe ». Devenu « ingénieur en chef » du ministère de la Construction, il est pressenti par un inspecteur général des Travaux publics en charge de réorganiser les services de la construction en Algérie pour diriger le service « édification de cités de relogement et Reconstruction »¹³ (début 1961) ; occupe-t-il effectivement ce poste ? Il est au même moment administrateur de l'Armaf,

1 ANOM, ECA-RN-Constantine-1883 (Mardochée Sylvain Chemla), avec mention marginale pour les date et lieu de décès ; ANOM, 3 RM 59 (n° 853).

2 Procès-verbal de l'AG constitutive de l'Abri familial de Constantine, 13 juillet 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

3 Lettre de l'inspecteur dép. du Travail de Constantine au gouverneur général, 28 décembre 1922 (ANA-IBA-HBM-063).

4 Ministre du Commerce et de l'industrie, « [Renseignements sur] Sylvain Mardochée CHEMLA », s.d. [avant août 1933] (ANF, 19800035-134-16937).

5 ANOM, 3 RM 59 (n° 853).

6 Procès-verbal de réception de chevalier de la Légion d'honneur, 15 octobre 1933 (ANF, 19800035-134-16937).

7 ANOM, ECA-RN-Constantine-1886 (Martin Darmon).

8 Procès-verbal de l'AG constitutive de l'Abri familial de Constantine, 13 juillet 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

9 ANOM, 3 RM 68 (n° 886).

10 Acte de décès de l'intéressée communiqué par la mairie de Créteil.

11 Mention dans *JORF-LD*, 23 décembre 1950, p. 13121.

12 « Agent du MRL en fonction en Algérie », s.d. [fin 1957 ou début 1958] (ANF, 19771136-1).

13 Hubert de Fraysseix (chef de la mission d'Inspection générale de la Construction, président du comité "O" et "M" [organisation et méthodes] du ministère de la Construction), « Projet de regroupement et de réorganisation des services chargés pour l'Algérie des attributions correspondant à celles du ministère de la Construction, 25 février 1961 (ANF, 19771136-1).

coopérative HLM dédiant principalement ses efforts de constructions aux militaires et fonctionnaires¹ (au moins en 1959-1961).

Il est à l'automne 1962 « commissaire à la construction » (conseiller technique²) au sein du nouveau ministère de la Reconstruction, des Travaux publics et des Transports que dirige Ahmed Boumedjel³. En juin 1963, il a entre autres collègues Roland Fargeon (directeur de la construction) et Daniel Hommey⁴ (sous-directeur de la reconstruction et de l'habitat). Il suit à ce titre les opérations d'HLM alors en cours, arrêtées ou nécessitant de nouvelles avances de la Caisse des dépôts et consignations. Quelles sont, les mois suivant, ses activités ? Il est en tous cas démis de ses fonctions en novembre 1964 pour « abandon de poste »⁵. Sans en savoir davantage sur les années qui suivent, il meurt à Créteil en 1998.

DUZAN Roger⁶

Roger Duzan entre, sans concours, comme « secrétaire administratif » à l'ODHLM d'Oran le 1^{er} janvier 1954 ; il est titularisé directeur le 1^{er} octobre 1955 et est encore à ce poste début 1959⁷. Il assure seul, d'octobre 1955 à mai 1957, la marche de l'office. Il est rejoint à cette dernière date par Pierre Muller – responsable des mandatements – puis par un ou une sténodactylographe (juillet 1958).

Le président de l'office départemental, Lucien Laugier, demande (*a priori* en 1958) la révocation de Duzan, sans qu'il ait été possible de savoir pourquoi. La commission administrative des personnels d'HLM rejette cette demande en janvier 1959. En cette fin d'hiver 1959, il est considéré par René Mayer, directeur gubernatorial de l'habitat comme n'étant « pas à la hauteur de sa tâche, mais qu'il ferait un bon adjoint ». Elliptique, il ajoute « qu'il [Duzan] sera très content de voir d'autres fonctionnaires assumer sa tâche normale pour faire obstacle à leur action. Il appartiendra au futur président de l'office départemental de faire comprendre à M. Duzan que son intérêt est de rétrograder au grade de chef de bureau, et de mettre un nouveau directeur à la place, ceci au cours d'une étape ultérieure dans le redressement de la situation de l'office »⁸.

Signalons qu'en 1962, le directeur de l'ODHLM d'Oran – dont le nom n'a pas été retrouvé – a été « enlevé à son bureau » (*a priori* au siège de cet organisme au 111, rue de Mostaganem (immeuble Sémiramis)) le 5 juillet 1962 ou dans les jours qui suivent⁹.

ELGOZI Zarah / Sarah¹⁰ (née Chabbat) (née le 6 juin 1863)

Cette femme qui a consacré une importante énergie aux œuvres de bienfaisance sociale est visiblement la seule qui occupe un poste d'administratrice d'organisme d'HBM dans l'entre-deux-guerres. Quoiqu'elle est liée par sa famille – des notables – à divers membres du consistoire de la ville, les sociétés dont elle s'occupe ne sont nullement confessionnelles.

Sarah Elgozi est mentionnée comme administratrice de l'OMHBM d'Oran en 1925, 1936 et 1939¹¹. Elle y a été nommée par le préfet en tant que « présidente d'œuvres sociales » : elle préside

1 AG de l'Armaf, 16 mai 1959 ; rapport du CA à l'AG de l'Armaf pour l'exercice 1959, s.d. [début 1960] ; CA de l'Armaf, s.d. [fin 1960], publié dans *Bulletin de l'Armaf*, 14, 4^e trimestre 1960, n. p. (ANF, 19771106-9).

2 Arrêté ministériel, 15 mai 1963 (*JORADP*, 28 juin 1963 ; il l'est à compter du 3 octobre 1962).

3 Lettre de Mohamed Douag (commissaire à la Construction) à l'ambassadeur de France en Algérie (à l'attention de M. Dommel, conseiller économique et financier), 12 novembre 1962 (CDC, 110287-001).

4 Décisions ministérielles, 20 juin 1963 (*JORADP*, 28 juin 1963, p. 675)

5 Arrêté ministériel, 16 novembre 1964 (*JORADP*, 12 janvier 1965, p. 24).

6 Le « fichier décès » de l'INSEE mentionne un acte relatif à « Roger Jean Eugène Duzan », né dans le département d'Oran le 19 décembre 1921 et décédé à Sigoulès (Dordogne) le 25 février 2012 ; son acte de décès n'a pas été consulté.

7 Jean-René Bernard (inspecteur adjoint des Finances), « Rapport concernant la vérification de l'ODHLM d'Oran, la gestion administrative de l'office et ses conséquences financières », 31 janvier 1959, p. 6-7 (ANF, 19771106-31).

8 Anonyme (employé du service de l'Aide à la construction (ministère de la Construction, sous-direction des HLM, bureau des organismes)), « Compte rendu à M. Charlet », 11 mars 1959 (ANF, 19771106-30).

9 MAYER René, *Algérie. Mémoire déracinée*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 214.

10 ANOM, ECA-RN-Oran-1863 (Zarah Chabbat) ; ANOM, ECA-RM-Oran-1885 (Moïse Elgozi et Zarah Chabbat) ; BENSADOUN Henry, VALEROY Luc, *L'Oranie biographique*, Oran, Éditions Heintz Frères, 1935, p.117.

11 Et non « membre du CA de l'Office nationale des HBM » comme mentionné dans *L'Oranie biographique*.

en effet la Pouponnière oranaise au moins à compter de la fin des années 1920¹ – et sans doute des années avant puisqu'elle est décorée de la médaille de la Mutualité dès 1927². Elle est également membre de la société La Ruche³. Elle est décrite dans la notice que lui consacrent les auteurs de *L'Oranie biographique* comme l'une des figures des activités de charité d'Oran : elle a obtenu « la médaille de guerre pour services rendus à l'ouvroir de la Croix Rouge, la médaille de bronze de l'Assistance et de la Prévoyance sociale, la médaille d'argent de l'Assistance publique », est « diplômée du Comité national de défense contre la tuberculose » et « officier d'Académie ».

Son mari, Moïse Elgozi⁴ (né le 4 mars 1854, avec qui elle s'est marié le 10 août 1885⁵), est lui aussi très impliqué dans les œuvres de mutualité de la ville. Tous deux ont été naturalisés par décret du 19 mai 1891 : Moïse car il est né à Oran de parents tétouanais, Sarah au titre de la « réintégration des femmes d'étrangers » dans la nationalité française⁶. Il est singulièrement compliqué de comprendre le lien entre Sarah Elgozi et « Moïse El-Ghozi » – membre élu du CPHBMPS du département d'Oran en 1923⁷ – avec « Elghozi Aboab » – administrateur de l'Association oranienne pour favoriser le développement des organismes HBM et des institutions de prévoyance sociale⁸. S'agit-il de la même personne, ce qui est probable ? Est-ce son mari, sur lequel fort peu de traces ont été retrouvées ?

Néanmoins, deux autres Moïse d'Oran sont susceptibles d'être dénommés « Elghozi Aboab » : Moïse Elghozi (né le 23 août 1876 à Mascara ; neveu par alliance du mari de Zarah), marié avec Yacot Aboab (le 7 mars 1906 à Oran) ; le frère de cette dernière, Moïse Aboab (né le 10 octobre 1888 à Oran), fils de Simha El-Ghozi et Jonas Aboab (mariés le 31 décembre 1878). Cette alliance « Elghozi Aboab » possède une importante minoterie à Oran⁹. En outre, quel est le « Moïse Elghozi » qui, en 1931, est un « ancien trésorier » du consistoire israélite d'Oran¹⁰ ?

Quoiqu'il en soit, Sarah Elgozi est liée familialement avec tous ces individus, sans qu'on connaisse la nature et l'intensité de leurs relations. Il convient en dernier lieu d'évoquer **Elie** (ou **Ely**) **Elghozi** (né le 4 juillet 1887), très important commerçant de la place d'Oran et figure de l'association consistoriale de la ville, dont il est le « dévoué trésorier » avant d'être élu, peu avant sa mort, vice-président¹¹.

1 « Nouvelles locales – Pouponnière oranaise », *L'ÉO*, 22 décembre 1928, p. 2 ; « Dans les dép. – À travers Oran – À la Pouponnière oranaise », *L'ÉA*, 30 octobre 1936, p. 6 et 3 janvier 1938, p. 5.

2 *JORF-LD*, 4 août 1927, p. 8321 (médaille de bronze) ; « À l'officiel », *L'ÉA*, 5 août 1927, p. 1.

3 « Dans les dép. – Oran – L'arbre de Noël de la Ruche », *L'ÉA*, 6 janvier 1936, p. 6.

4 « Récompenses honorifiques – Services rendus à la mutualité », *L'ÉA*, 19 juillet 1920, p. 1 et *JORF-LD*, 18 juillet 1920, p. 10244 (« Elgozi (Moïse), membre honoraire de la société de secours mutuels d'Oran » – cet « honorariat » permet de s'assurer qu'il s'agit bien de ce Moïse, son homonyme étant né en 1876, donc *a priori* trop jeune pour un tel statut) ; « Société de secours mutuels n° 1 d'Oran et œuvre maternelle des nouveaux-nés – AG de commémoration du 75^e anniversaire », *L'ÉO*, 12 juin 1928, p. 4.

5 ANOM, ECA-RN-Oran-1855 (Moïse Elgosi) ; ANOM, 2 RM 40 (n° 208 ; mention qu'il est né le 4 mars 1854) ; ANOM, ECA-RM-Oran-1885 (Moïse Elgosi et Zarah Chabbat).

6 ANF, BB11-2535 (dossier 3196 X 91).

7 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 14 juin 1923 (AWO, 8R-8422).

8 PV de l'AG constitutive et PV du CA de l'association, 21 août 1928 (ANOM, 92-3300).

9 « La question du pain à Oran », *L'ÉO*, 28 mars 1920, p. 1 (Aboab est visiblement président du Syndicat des minotiers de l'Oranie – sur ce dernier, voir *L'Oranie biographique...*, *op. cit.*, p. 261) ; « Dans les dép. – Dép. d'Oran – Oran – Affaire classée », *L'ÉA*, 2 mai 1920, p. 3 ; « Chambre de commerce d'Alger », *L'ÉA*, 19 avril 1925, p. 3 (« diplôme de médaille d'or » obtenu à l'exposition coloniale de Strasbourg) ; « Tribunaux – Homologation de concordats », *L'ÉO*, 25 avril 1934, p. 3.

10 « Dans les dép. algériens – Oran – AG consistoriale », *L'ÉA*, 5 juillet 1931, p. 6.

11 « Dans les dép. algériens – Oran – AG consistoriale », *L'ÉA*, 5 juillet 1931, p. 6 ; « Nouvelles locales – Au consistoire israélite », *L'ÉO*, 26 janvier 1932, p. 6 ; « Chronique des dép. algériens – Oran – Nécrologie », *L'ÉA*, 29 novembre 1933, p. 7.

EL KAÏM Salomon¹ (né à Oran le 25 juillet 1863)

EL KAÏM Samuel² (25 juillet 1873 (Constantine) – 5 octobre 1958 (Paris))

Les frères Salomon et Samuel El Kaïm ont respectivement 59 et 49 ans lors de la fondation de l'Abri familial de Constantine, à laquelle ils contribuent (sans s'y impliquer par la suite³) ; le premier est né à Oran, le second à Constantine. Leur père Moïse était un natif de Tétouan⁴ (Maroc). Ils sont, à la fin du XIX^e siècle, à Aïn Beïda⁵. Salomon s'y installe pour longtemps et s'investit dans l'assemblée communale (il y est élu de 1906 à 1925 et adjoint au maire à partir de 1912) et préside des institutions charitables⁶ (comité de bienfaisance, œuvre des orphelins de guerre). Il est par ailleurs – sans que l'on sache précisément quand – président de l'association culturelle israélite d'Aïn Beïda.

Samuel El Kaïm est, lui, de retour à Constantine vers 1904⁷. Son nom n'apparaît guère dans la documentation des années 1920 (au contraire de la décennie suivante).

FLEURY Jean Médéric⁸ (30 mars 1913 (Alger) – 19 août 1961 (Relecq-Kerhuon (Finistère))

D'une famille installée de longue date en Algérie, Jean Fleury dirige l'OMHLM d'Alger après une expérience militaire dans les troupes du Génie et dans des entreprises privées dans de grands chantiers de travaux publics. Il est à ce poste pendant cinq années décisives (1955-1960) pour le suivi des chantiers initiés par la municipalité de Jacques Chevallier et l'élaboration de nouvelles cités. Il incarne la place croissante que prennent les polytechniciens dans la colonie et, en particulier, dans le domaine de l'habitat. Les personnes et groupes qu'il connut à Polytechnique, dans le secteur privé et les « catholiques sociaux », d'Algérie et de métropole, forment l'essentiel de ses relations et sont une part importante de son quotidien algérois.

Jean Fleury dirige l'OMHLM d'Alger du 1^{er} février 1955 à la fin de l'année 1960⁹. Son bureau est dans l'un des immeubles de l'office, au 11, rue Clément Ader. Ce polytechnicien (1934) y a été introduit par [Louis Pasquier-Bronde](#) qui estime qu'il a les connaissances et l'expérience nécessaire pour ce poste. Ils sont en outre tous deux apparentés : Jean Fleury s'est marié en 1938 avec Yvette Gérodias qu'il avait rencontrée à Paris ; celle-ci avait une cousine s'étant mariée avec un Pasquier-Bronde¹⁰. J. Fleury recrutera à l'office sa belle-sœur, Monique Ambrosino (née Gérodias) comme employée au service médico-social.

Son service militaire – essentiellement dans les troupes du Génie – le mène à Versailles, Bizerte, Tunis. Il est dans cette dernière ville en juillet 1940, à Hussein Dey en août 1941 puis à Dakar *via* Casablanca un mois plus tard. Il est de septembre 1941 à avril 1943 à Koulikoro (ancien Soudan français (AOF), actuel Mali) puis retourne à Hussein Dey *via* Dakar et Casablanca en octobre-novembre 1943. Il débarque à Marseille le 14 septembre 1944. Il est en Allemagne à l'hiver 1945 où il prend notamment en charge la construction de ponts pour le franchissement du Rhin. Il enseigne

1 ANOM, ECA-RN-Oran-1863 (Salomon El Kaïm) ; ANOM, ECA-RM-Aïn Beïda (Salomon El Kaïm et Rosa Gozlan).

2 ANOM, ECA-RN-Constantine-1873 (Samuel El Kaïm), avec mention marginale mentionnant ses date et lieu de décès.

3 Lettre de l'inspecteur dép. du Travail de Constantine au gouverneur général, 28 décembre 1922 (ANA-IBA-HBM-063).

4 ANOM, ECA-RD-Sétif-1879 (Moïse El Kaïm).

5 ANOM, ECA-RM-Aïn Beïda-1889 (Salomon El Kaïm et Rosa Gozlan) ; sé. du CA de l'association culturelle israélite, 14 décembre 1936 (ACHJ, AL-Co-8).

6 Maire d'Aïn Beïda, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Salomon Elkaim chevalier de la Légion d'honneur », 15 mai 1928 (ANOM, 93-6358). *Ibid.* pour l'information qui suit.

7 Sé. du CA de l'association culturelle israélite, 14 décembre 1936 (ACHJ, AL-Co-8).

8 ANOM, ECA-RN-Alger-1913 (avec mention marginale de son décès ; mention marginale de son mariage).

9 Décision du CA de l'OMHLM d'Alger, 18 janvier 1955 (AP-OF, pochette « Office HLM d'Alger ») ; lettre du président [institution non-nommée] (René Montaldo) au président de l'Union nationale des fédérations d'organismes HLM, 22 décembre 1960 (AP-OF, pochette « Légion d'honneur Jean »).

10 Entretiens avec Odile et Alain Fleury, enfants de Jean Fleury, au domicile de la première, mai et juin 2022 ; toutes les informations non référencées proviennent de ces entretiens.

un an à l'école militaire d'application du Génie d'Angers puis démissionne de l'armée en novembre 1946 avec le grade de capitaine¹.

« Puis, attiré par le secteur privé et les activités du plan d'équipement Monnet », il devient ingénieur dans une entreprise de travaux publics. Il coordonne des chantiers à Pralognan (Savoie, 1946-1947), en Normandie (1947-1949) puis en Algérie où il est chef de succursale d'une entreprise de travaux publics, la Theg² (travaux hydrauliques et entreprises générales) ; il s'occupe notamment d'un barrage sur l'oued Agrioun³ et de la nouvelle gare maritime d'Alger. Ses enfants disent qu'il revint en Algérie se sentant investi d'une mission, « sortir l'Algérie de ses problèmes ». En parallèle, il est membre du Conseil supérieur de la formation professionnelle (1951-1952). Il devient directeur technique de l'Union algérienne des syndicats professionnels des travaux publics et du bâtiment (l'UNALBA) le 1^{er} juin 1952 ; il occupe ce poste jusqu'à sa nomination à la direction de l'OMHLM algérois. Il est également jusqu'en 1960 expert auprès des tribunaux pour la section des travaux publics et chargé de conférences à l'École d'ingénieur des travaux publics d'Alger.



Jean Fleury dans son bureau de l'OMHLM d'Alger, s.d. [seconde moitié des années 1950]

Source : AP-OF.

- 1 « État des services de Fleury Jean Médéric », diverses dates (AP-OF, pochette « Office HLM d'Alger » ; Alain et Odile Fleury possèdent plusieurs photos de la campagne d'Allemagne de 1944-1945) ; René Montaldo, « Rapport sur la proposition de nomination de Jean Fleury dans l'ordre de la Légion d'honneur », 19 décembre 1960 (AP-OF, pochette « Office HLM d'Alger » ; *idem* pour la mention sur son passage dans le privé) ; SHD, 2000Z-202-4006).
- 2 DARCISSAC Emmanuel, « Travaux hydrauliques et entreprises générales. Histoire d'une entreprise du bâtiment et des travaux publics de 1919-1945 » *Bulletin d'histoire de l'électricité*, 26, 1995, p. 25-46 (nombreuses mentions des activités en Algérie).
- 3 « L'aménagement hydroélectrique de l'oued Agrioun », *Documents Algériens*, « Série économique, 25 », 25 mai 1947, 4 p. ; Jean Marien Thomas, « Installation hydroélectriques de la vallée d'Oued Agiroun », 2 vol., 1950, n. p. (BNF, GE-EE-7943-79-1 et 2) ; voir également les liasses ANOM, GGA-3N-6 à 8.

Ses activités à l'OMHLM d'Alger sont prenantes et éminemment stratégiques pour l'évolution de la ville aussi bien que de la guerre ; elles sont aussi tendues, aussi bien en raison du nombre de demandeurs de logements que dans ses rapports avec Fernand Pouillon en raison, *a priori*, de paiement d'honoraires¹. Il est en parallèle « chargé de mission » auprès de l'Agence du Plan en vue de l'étude des « problèmes d'habitat »². Après 1957-1958, il multiplie son implication dans tout ce qui a trait au logement en Algérie : président de groupes de travail en charge de l'élaboration « d'un type de logement économique simplifié adapté au milieu social de l'Algérie (...), le logement de type AA ou Million Algérie » ainsi que de celui dédié à l'étude de l'« habitat semi-urbain »³ (1959) ; président de la commission algérienne d'agrément du Centre scientifique et technique du bâtiment⁴ (CSTB). Ces groupes siégeant au sein du Centre algérien d'organisation économique et sociale (CAOES, Maison du bâtiment à Alger⁵) sont centraux dans la réalisation du plan de Constantine⁶.

Jean Fleury est nommé en mars 1960 membre d'un concours de projets destiné à concevoir des modèles-types de différentes gammes de logements : il y côtoie Camille Bonnomet (inspecteur général de la Construction, président du jury) ou encore Pierre Bourdieu⁷. Il est également administrateur des organismes HLM l'Auxiliaire municipale (une SA, renommée Auxiliaire sociale d'habitation à la fin des années 1950) au moins à partir de mi-1957 ainsi que conseiller technique de la SA le Foyer pour tous et de la société coopérative Fraternité⁸. Il dirige l'Union des organismes HLM du département d'Alger d'octobre 1959 – date de sa refondation, après un échec en 1958⁹ – à fin décembre 1960¹⁰. Il s'installe à Paris au début de l'année 1961 : remplacé à la tête de l'OMHLM d'Alger par [Paul Graugnard](#), il est désormais inspecteur général au Centre national d'études techniques de l'Union nationale des offices HLM¹¹. Malade, il meurt quelques mois plus tard.

L'un des aïeux de Jean Fleury, Médéric (*ca* fin des années 1830-*ca* 1900) s'est installé en Algérie en 1848¹². Il se constitue un domaine d'environ 90 hectares à La Ferme, à proximité immédiate d'Orléansville¹³. Son père, Maurice¹⁴ (né en 1887), est le dernier d'une famille comptant au total quatre garçons et une fille. Dessinateur à la compagnie PLM, il devient ingénieur des chemins

-
- 1 Lettre de Fernand Pouillon au maire et président de l'OMHLM d'Alger (Jacques Chevallier), 4 février 1958 (AP-OF, pochette « Affaire Pouillon » ; copie destinée à J. Fleury).
 - 2 Président de l'Agence du Plan et maire d'Alger (Jacques Chevallier), « Décision », 14 janvier 1955 (AP-OF, pochette « Office HLM d'Alger »).
 - 3 René Montaldo, « Rapport sur la proposition de nomination... », doc. cité. Les autres personnes membres de ce groupe de travail sont Keller (ingénieur TPE, rapporteur), Janssen et Bourrague (pour le Centre algérien d'expansion économique et social), Moulin, Delage et Baillon (service gubernatorial de l'Habitat), Georges Ordonnaud (direction du Plan et des études économiques), Schnell (direction des Mines), Corpet (ingénieur du corps des Mines), commandant Evrard (secteur Alger-Sahel) (*Logement semi-urbain*, Alger, Service gubernatorial de l'Habitat, s.d. [1959], p. 2 et 3 (ANF, 19771136-1)).
 - 4 Sur l'histoire du CSTB, voir FRAPIER Christel, *Les ingénieurs-conseils dans l'architecture en France, 1945-1975. Réseaux et internationalisation du savoir technique*, Thèse d'histoire de l'art sous la direction d'Antoine Picon, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2009, vol. 1, p. 282-293.
 - 5 Rue des Quatre Canons ; sur le devenir de celle-ci après 1962, voir AYADI Mohammed, *D'El Ouricia à Lagos. Parcours d'un ingénieur des travaux publics*, s.l., Chez l'auteur, 2017, p. 154 sq et 202 (archives de cette institution).
 - 6 René Montaldo, « Rapport sur la proposition de nomination... », doc. cité.
 - 7 Les autres membres de ce jury sont Courant, Djebari, Forestier, Herbé, Janssen, Lathuillière, le colonel Legrand, Mayer, Ould Aoudia et Roux-Dufort (arrêté gubernatorial du 8 mars 1960 (*RAA-Algérie*, 22 mars 1960, p. 716)).
 - 8 AG constitutive de la SA Fraternité, 28 octobre 1960 (ANF, 19771106-13).
 - 9 Rapport du CA de l'Armaf à l'AG, 16 mai 1959, p. 4 (ANF, 19771106-8).
 - 10 Réunion du bureau de l'Union des organismes HLM des dép. d'Algérie, 27 octobre 1959 (ANOM, 91-1K-1277)
 - 11 Lettre du président [institution non-nommée] (René Montaldo) au président de l'Union nationale des fédérations d'organismes HLM, 22 décembre 1960 (AP-OF, pochette « Légion d'honneur Jean ») ; précisions sur son poste apportées par Alain et Odile Fleury.
 - 12 Sauf indications contraire les informations familiales concernant Jean et Yvette Fleury proviennent des entretiens avec leurs enfants Alain et Odile (mai et juin 2022 au domicile de cette dernière).
 - 13 Celui-ci achète une ferme dans « Purge d'hypothèques légales », *Le Progrès d'Orléansville*, 23 mai 1896 (p. 3) et 13 mars 1897 (p. 3).
 - 14 ANOM, 1 RM 114 (n° 1905 ; *idem* concernant sa profession de « dessinateur à la C^{ie} PLM », en 1907).

de fer. Il se marie avec Marguerite Sarlin, une drômoise ayant reçue une formation d'institutrice ; ils ont trois autres enfants, René, Yvonne et Annie¹.

Jean Fleury passa sa jeunesse à Alger, où il connut Albert Camus à l'école Aumerat dans la classe de M. Germain² (« ...Fleury, une sorte de phénomène qui réussissait également bien dans toutes les matières, "il a la tête polytechnique", disait le maître »³). Comme d'autres, il s'imprègne à Polytechnique d'idées saint-simoniennes. De retour à Alger au début des années 1950, il vit dans l'appartement familial du 60, boulevard Saint-Saëns⁴ fréquentant divers chrétiens – il va à la messe tous les dimanches – qui cherchent à élaborer une politique sociale dans la colonie. Il voit également des polytechniciens, dont des officiers d'active comme son ancien camarade de chambrée à l'X, Antoine Argoud⁵. Il en accueille d'autres de passage, comme Gérard Blachère, commissaire à la reconstruction d'Orléansville (septembre 1954-novembre 1955), directeur de la Construction au MRU (1956) puis directeur du CSTB à compter de 1957⁶. Jean et Yvette Fleury recevaient beaucoup dans leur appartement du boulevard Saint-Saëns : Germaine Tillion y vint et, incertain souvenir de ses enfants, Guy Mollet y serait venu après la « journée des tomates » du 6 février 1956⁷. *L'Express* côtoie chez eux *Carrefour*, hebdomadaire d'inspiration démocrate-chrétienne. Les mois passant, Jean Fleury pressent que la domination française en Algérie est de plus en plus fragile. Il éprouve l'assassinat d'Ali Boumendjel par l'armée française comme un drame.

Yvette Fleury (née Gérodiàs) était très impliquée dans la section algéroise de l'Union féminine civique et sociale, un mouvement catholique fondé en 1925⁸. Elle s'y retrouvait avec, entre autres, Marie-Louise Pasquier-Bronde. L'idée d'y faire adhérer des « arabes » que défend Yvette Fleury est facteur de tensions avec cette dernière. Elle fonde un mouvement franco-musulman qui rassemble surtout des personnes de la bourgeoisie algérienne (familles Benmerabet, Attika Abdelouahab, etc.), se rend parfois dans les bidonvilles, se lie d'amitié avec le peintre Sauveur Galliéro ou encore Mouloud Feraoun qu'elle rencontre à la librairie Charlot. C'est elle, décédée presque centenaire (1918-2014), qui contribua à transmettre de larges pans de la mémoire familiale.

FONTANILLE Henri André Lucien

Voir la notice biographique de [Louis Pasquier-Bronde](#).

1 Généalogie des descendants de Paulus et Georges Gaudel [[en ligne](#)].

2 DEMEERLEER Patrick, *Louis Germain. Instituteur et père spirituel d'Albert Camus*, Pézenas, Domens, 2022, 231 p.

3 CAMUS Albert, *Le premier homme*, Paris, Gallimard, 1994, p. 149.

4 C'est aussi l'adresse algéroise des entreprises Boussiron (voir par exemple *La Rouge et la Jaune*, 1^{er} mars 1948, p. 13.

5 Est-ce lui qu'il a prévu de voir le 17 février 1960 à 18h ? (AP-OF, Agenda pour l'année 1960). « Argoud » y est en tous cas mentionné ; celui-ci, chef d'état-major du général Massu lors de la « semaine des barricades » (fin janvier), est rappelé en métropole début février (« Plusieurs officiers supérieurs sont rappelés en métropole », *LM*, 6 février 1960). Il lui envoie également une carte de vœu à un « Argoud » à la fin de l'année, de même qu'à « Chevallier », « Solacroup », « Montaldo », « Saigot », « Bonnome », « Denvers », « Charlet » et à plus d'une quarantaine d'autres personnes. Argoud passera dans la clandestinité puis à l'OAS après l'échec du putsch des généraux d'avril 1961.

6 « MM. Mitterrand et Chaban-Delmas mettent au point... », *LM*, 22 septembre 1954 ; « Nominations au conseil des ministres », *LM*, 19 novembre 1955 ; « Nominations au conseil des ministres », *LM*, 19 novembre 1955 ; à compléter par la nécrologie que lui a consacré le CSTB (juillet 2011). Né en 1914, décédé en 2011 ; promotion de l'X de 1933.

7 Le carton conservé à l'OURS et côté AGM-81 (« Algérie, 1956-1958 ») pourrait être ici mis à contribution.

8 Les revues *Femmes dans la cité* et *La Femme algérienne* pourraient être utilement consultées. Les archives de l'UFCS (Centre des archives du féminisme, Angers) pourraient également être analysées (voir notamment 16AF-460 à 467 et 16AF-804).

FOUDIL René Bachir (né à Médéa le 29 octobre 1885)

René Foudil est une figure de la délégation financière indigène. Il y défend notamment diverses façons d'améliorer les conditions de vie des colonisés. Il tente à partir de l'automne 1932, sans succès ni détermination bien visible, de bâtir des HBM par le biais du Foyer musulman.

René Bachir Foudil est le fils de Bachir ben Ali Foudhil [Foudil], capitaine de zouaves, et de Jeanne Marie Louise Brisson¹, mariés le 27 décembre 1883 et divorcés en 1895. Il est, à partir de ses dix ans et si l'on en croit le jugement de divorce du 21 janvier 1895, à la garde de son père².

Considéré comme « naturalisé » français³, René Foudil devient un élu central de la vie politique de la colonie à partir de la fin des années 1920. Il est élu en décembre 1928 délégué financier (section arabe) de Blida⁴. En novembre 1930, il est membre du conseil d'administration de la Fédération des élus des musulmans d'Algérie⁵. « Moderniste » proche d'[Hamoudou Chekiken](#), il n'en aurait pas moins été rapidement, si l'on suit Jacques Bouveresse, hostile à la Fédération des élus du département d'Alger, dont les notables qui la compose sont au demeurant eux-mêmes changeants⁶. Il fonde avec Hamoudou Chekiken, à l'automne 1932 mais sans suites, la société anonyme d'HBM le Foyer musulman ; les premiers souscripteurs de cet éphémère groupement sont tous des « indigènes »⁷.

De la même manière que Chekiken le fait au conseil municipal d'Alger, il s'exprime au sein des délégations financières contre un certain nombre d'abus (violences des gardes-champêtres, amendes abusives, etc.⁸). Il semble particulièrement concerné par les questions d'amélioration des conditions matérielles d'existence des « indigènes », notamment en souhaitant la refonte des dispositifs de crédit agricole⁹. La grande loi d'emprunt de juillet 1932, discutée et votée aux délégations financières, trouve en lui un pourfendeur des disproportions de l'effort financier consenti aux Européens d'une part et aux « indigènes » d'autre part¹⁰. Le souhait de Foudil de fonder une société de construction d'HBM s'inscrit donc dans la continuité de divers engagements : élargissement du crédit – central dans les dispositifs d'habitat à bon marché – aux « indigènes », relèvement de leur situation matérielle et diffusion de l'habitat de type européen et des modes de vie supposés afférents.

GAMGIT Hassinou¹¹ (né le 1^{er} août 1877 à Bougie)

Hassinou Gamgit est l'un des nombreux postiers – en outre « indigène » et naturalisé alors qu'il a 53 ans – particulièrement actif dans les œuvres de mutualité (dont les HBM) et les associations de sa ville.

Commis principal (1901) puis contrôleur adjoint (1938) aux PTT¹², Hassinou Gamgit est trésorier du Patrimoine coopératif bougiote au moins de 1921 à 1936 et administrateur au moins en 1937 et 1941 (notamment avec [Mohamed Ben Omar Saïdi](#)). Il est décrit par le maire et le sous-préfet de Bougie comme particulièrement pro-français, actif « en vue de ramener à la norme les divers militants locaux de la politique indigène pour que triomphe l'évolution indigène sincèrement orientée

1 ANOM, 1 RM 106 (n° 1611).

2 ANOM, ECA-RM-Médéa-1883 (El Bachir Ben Ali et Jeanne Marie Louise Brisson) ; ANOM, ECA-Jugement-Divorce-Médéa-1895).

3 « Dans les dép. – Alger – Berrouaghia », *L'ÉA*, 13 décembre 1928, p. 5.

4 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, op. cit., t. 1, p. 884 et 954.

5 « Fédération des élus des musulmans d'Algérie », *L'ÉA*, 11 novembre 1930, p. 3.

6 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, op. cit., t. 1, p. 884.

7 « Étude de M. Cohen-Choulal (notaire à Alger) – Déclaration de souscription d'action par “Le Foyer musulman” – Versement », 7 octobre 1932 (ANF, 19771106-2).

8 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, op. cit., t. 1, p. 142.

9 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, op. cit., t. 2, p. 204 et 213.

10 BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ?...*, op. cit., t. 2, p. 688.

11 Maire de Bougie, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer M. Gamgit Hassinou chevalier de la Légion d'honneur », 8 décembre 1936 (ANOM, 93-6362).

12 « Dans les dép. algériens – Constantine – Bougie – Dans les PTT », *L'ÉA*, 18 avril 1938, p. 5.

dans le sens de l'intérêt supérieur de la France »¹ – ce qui lui permet, dix-huit mois plus tard, d'être fait chevalier de la Légion d'honneur².

Hassinou Gamgit est par ailleurs élu municipal de 1929 à 1935, président du *Rachidia Club bougiote*³ et de l'ASPTT ainsi que correspondant régional de l'Amicale des PTT. Il est fait citoyen français par jugement le 2 décembre 1930⁴. Fils de Belkacem Hassinou⁵, il a lui-même plusieurs enfants : Hafid⁶ (né en 1931), Wassyla⁷ (née en 1934) et Namick⁸ (né en 1939).

GAS Louis

Louis Gas dirige un service gubernatorial créé après le tremblement de terre d'Orléansville et dont l'action se généralise à l'habitat rural et aux camps de regroupement. Il poursuit son travail, en France, dans le domaine du logement à un échelon ministériel après l'indépendance de l'Algérie.

Louis Gas dirige de septembre 1956 à mai 1961 le commissariat à la Reconstruction et à l'habitat rural, institué à la suite du séisme d'Orléansville de septembre 1954⁹. Fabien Sacriste indique que, « d'emblée », il « cherche à aller au-delà de sa mission : il voit là l'occasion de transformer un habitat traditionnel qu'il considère, du fait des risques d'incendie et d'effondrement qu'il présente, comme lui-même responsable de l'ampleur de la catastrophe [et plus généralement comme] un archaïsme à combattre »¹⁰.

Ce que fait Louis Gas après mai 1961 n'est pas connu. A-t-il, d'ailleurs, été déchu de son poste en raison d'un quelconque engagement auprès des putschistes, fin avril 1961 ? Marie-Claude Blanc-Chaléard relève qu'il est en charge, au moins en 1964-1965, du dossier des bidonvilles pour le ministère de la Construction¹¹. Il est également membre, au titre de la Fédération nationale du bâtiment et des foyers de bâtiment, du « sous-groupe de travail constitué pour l'étude des problèmes sociaux posés par la résorption des bidonvilles »¹².

GENON Paul Joseph¹³ (2 décembre 1878 (Grenoble, Isère) – novembre 1939 (Grenoble, Isère))

Le Constantinois Paul Joseph Genon, postier né en métropole, est l'un des piliers des coopératives d'HBM en Algérie durant les trente premières années du XX^e siècle. Considérant que les HBM représentent le « plus grand progrès social obtenu par la 3^e République »¹⁴, il devient l'un des principaux artisans de la mise en œuvre de la politique d'accession à la propriété

1 Maire de Bougie, « Renseignements produits à l'appui du projet... », doc. cité (commentaire du sous-préfet).

2 « Légion d'honneur – Promotions et nominations », *L'ÉA*, 28 mai 1938, p. 2.

3 *L'ÉB*, 5 (p. 3) et 12 mai 1929 (p. 1) ainsi que 27 juillet 1930 (p. 2).

4 « Dans les dép. algériens – Constantine – Bougie – Naturalisations », *L'ÉA*, 22 décembre 1930, p. 7 ; maire de Bougie, « Renseignements produits à l'appui du projet... », doc. cité.

5 « Dans les dép. algériens – Constantine – Bougie – Décès », *L'ÉA*, 24 décembre 1941, p. 4.

6 « Dans les dép. algériens – Constantine – Bougie – Naissances », *L'ÉA*, 11 janvier 1931, p. 5.

7 « Dans les dép. algériens – Constantine – Bougie – Carnet », *L'ÉA*, 5 février 1934, p. 10 ; celle-ci devient par ailleurs attachée de cabinet du délégué aux Affaires administratives au sein de l'Exécutif provisoire (arrêté du 8 avril 1962 (*RAA*, 18 mai 1962, p. 833)).

8 « Dans les dép. algériens – Constantine – Bougie – Naissances », *L'ÉA*, 22 mai 1939, p. 6.

9 Voir l'annexe Institutions-2-B.

10 SACRISTE Fabien, *Les camps de regroupement en Algérie. Une histoire des déplacements forcés, 1954-1962*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2022, p. 90

11 BLANC-CHALÉARD Marie-Claude, *En finir avec les bidonvilles. Immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016, p. 203-205 (à partir de papiers archivés sous la cote ANF, 19910712-5 ; voir aussi ANF, 20110125-4).

12 BLANC-CHALÉARD Marie-Claude, *En finir avec les bidonvilles...*, *op. cit.*, p. 252 (l'auteur cite le rapport Pour une politique concertée du relogement et de l'action socio-éducative appliquée à la résorption des bidonvilles, mai 1967, p. 191 ; produit par les ministères de l'Équipement et du logement et des Affaires sociales et archivé sous la cote ANF, 19780447-3).

13 ANOM, 3 RM 46 (n° 955) ; ANOM, ECA-RM-Oued Athménia-1904 (Paul Genon et Désirée Maillet) ; « GENON Paul [Maitron] », version mise en ligne le 16 décembre 2013, dernière modification le 31 janvier 2014 (consulté le 3 mai 2021 ; mention de sa date de décès dans *La Dépêche de Constantine*, 1^{er} décembre 1939).

14 *Le Républicain*, 22 octobre 1909 ; GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France...*, *op. cit.*, p. 223-224.

Paul Genon est une figure centrale du mouvement HBM en Algérie. Arrivé dans la colonie lorsqu'il a 18 ans¹, il débute sa longue carrière aux PTT à Aïn Beïda en janvier 1898². Son père, Laurent Genon, s'était peut-être rendu en Algérie pour travailler sur le chantier de dérasement de la colline du Coudiat³ (il y est chef de travaux en 1904). Surnuméraire des postes à Alger puis Aïn Beïda, Paul Genon travaille à Constantine aux environs de 1900 ; il devient contrôleur en juillet 1921⁴. Il est à Constantine lorsqu'il débute ses engagements dans la vie sociale par le biais de l'organisation professionnelle des employés des PTT⁵ puis dans l'organisation de la mutualité à l'échelle de toute l'Algérie⁶. Il participe, à la fin des années 1900 à la fondation du Patrimoine coopératif constantinois. Il est le premier vice-président⁷ (1910) puis président⁸ (1913) de ce groupement qui « n'exerce pas seulement une heureuse influence dans [la] province [de Constantine] mais sur toute l'Algérie »⁹. Il est en même temps longuement membre du CPHBMPS du département de Constantine et anime à ce titre de nombreuses conférences dans toute l'Algérie dans lesquelles il se tourne parfois tout particulièrement vers les « indigènes » (Constantine, décembre 1909) et les femmes¹⁰ (Mostaganem, mai 1914). L'énergie qu'il met à défendre les lois relatives aux HBM conduit les délégués financiers à l'entendre en vue d'ajuster le mieux la réglementation à la situation de l'Algérie. En parallèle, il est très régulièrement présent pour accueillir les autorités de passage qui, bien souvent, inaugurent entre autres des groupes de logements¹¹. Il est ainsi décrit comme un « mutualiste distingué et l'un des plus zélés promoteurs [des HBM] »¹² ou encore comme un « véritable apôtre » des HBM¹³. Il s'est par ailleurs rapidement fait bâtir un pavillon à bon marché à Bellevue¹⁴ (7, rue Émile Cheysson).

Paul Genon semble en outre avoir été un membre actif du socialisme à Constantine dans les années 1900-1910¹⁵. Il est encore, le 1^{er} mai 1919, l'un des discoureurs d'après le défilé¹⁶. Il rejoint le conseil municipal de Constantine en décembre 1919¹⁷ et est réélu en mai 1925, sur une liste adverse

1 « GENON Paul [Maitron] », notice citée.

2 « Fiche de personnel de GENON Paul Joseph – Services dans l'Administration des PTT », s.d. [1898-1939] (ANF, F90-22132).

3 ANOM, ECA-RM-Oued-Athménia-1904 (Paul Genon et Désirée Maillet).

4 « Fiche de personnel de GENON Paul Joseph », doc. cité.

5 « Le congrès des Postes », *Le Républicain*, 17 juin 1904, p. 2 ; c'est par ailleurs probablement lui qui fait un rapport sur la situation des agents en Algérie (Association générale des agents des PTT de France et des Colonies, *Assemblée générale de 1903. Compte rendu in extenso des débats*, Paris, Charles Noblet, 1903, p. 81, cité par LACROIX Annick, *Une histoire sociale et spatiale...*, op. cit., p. 327-329 (elle le prénomme Pierre)).

6 « Le congrès de Constantine », *La Mutualité algérienne*, 10 décembre 1910 (p. 7) et 25 avril 1911 (p. 3) (il en est le secrétaire général).

7 *Le Républicain*, 11 avril 1910 ; voir aussi Robert Armerigo, « Ce qui a été fait », *La Mutualité algérienne*, 25 mars 1911, p. 1. Jules Pastor, par ailleurs conseiller municipal, en est le président ; il démissionne en 1913 (« À Constantine », *L'ÉA*, 11 mai 1913, p. 3 ; sur Pastor, voir GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France...*, op. cit., p. 279).

8 « À Constantine – Le Pat. coop. Const. des HBM », *L'ÉA*, 11 mai 1913, p. 3 (il remplace Pastor, démissionnaire).

9 DF-1913-SO-DNC, sé. du 2 juin 1913, p. 553 (remarque d'Auguste Bories, « ami » de Genon selon « Fondation à Mostaganem d'une Cité ouvrière », *L'Indépendant de Mostaganem*, 24 mars 1912, p. 2).

10 *La Dépêche de Constantine*, 10 décembre 1909 ; GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France...*, op. cit., p. 226 ; « Habitations à bon marché », *L'Indépendant de Mostaganem*, 17 et 31 mai 1914, p. 3 ; « Dép. d'Oran – Saïda », *L'ÉA*, 2 juin 1914, p. 5.

11 « Les ministres en Algérie – M. Renoult à Constantine », *L'ÉA*, 5 mai 1914, p. 4 (réception du ministre des Finances) ; « Le voyage présidentiel – Millerand à Constantine », *L'ÉA*, 26 avril 1922, p. 1 (Millerand ne fournit aucun détail de ce voyage dans *Mes souvenirs, 1859-1941, contribution à l'histoire de la III^e République* (dact., s.d. [ca 1942], p. 115-116 pour ce voyage en Algérie) ; voir ANF, IAG-25 et MAE-LC, K-46 pour l'organisation pratique de ce voyage).

12 DF-1910-SO-DNC, sé. du 2 juin 1910, p. 864 (remarque d'A. Bories).

13 DF-1910-SO-DNC, sé. du 2 juin 1910, p. 891 (remarque de Morinaud) ; on retrouve ce même qualificatif d'« apôtre » dans « À Constantine – Le Pat. coop. const. des HBM », *L'ÉA*, 11 mai 1913, p. 3 ; « L'exécution du programme social des HBM », *La Dépêche de Constantine*, 22 août 1931 ; etc.

14 « Souscription d'actions », 5 septembre 1915 (ANA, IBA-HBM-020) ;

15 JUVING Alexandre, *Le socialisme en Algérie*, Alger, Jules Carboneel, 1924, p. 115 (l'auteur n'indique pas de prénom, ainsi s'agit-il peut-être du père de Paul Genon, Laurent).

16 *L'ÉA* (1^{er} et 2 mai 1919, p. 2) écrit avec emphase que « la violence était la caractéristique de [ce] discours ».

17 « Les élections municipales – Dans le dép. de Constantine », *L'ÉA*, 2 décembre 1919, p. 1.

à celle du maire, Émile Morinaud¹. Il ne s'oppose toutefois pas franchement à ce dernier qui fait, par ailleurs, son panégyrique lorsqu'il le propose, en 1921, pour être décoré de la Légion d'honneur². Il préside toujours le Patrimoine coopératif au milieu des années 1920³ ; il contribue aussi, en juillet 1922, à la constitution de l'Abri familial, autre coopérative constantinoise d'HBM très active⁴. Recommandé au gouverneur général comme « personnalité compétente » par le préfet de Constantine, il est membre dans les années 1920 de la Commission consultative des HBM instituée en 1922⁵. Par ailleurs membre du conseil d'administration de la Compagnie des tramways électriques de Constantine, il œuvre pour que les nouveaux quartiers d'HBM (Bellevue, Lamy, Sidi Mabrouk) soit reliés au centre-ville⁶. Il préside en 1927 la Fédération des sociétés d'HBM du département⁷ et, en mai, le Congrès algérien des sociétés et groupements d'HBM⁸. Ayant obtenu un avancement, il est muté à Batna en octobre 1927 et « n'a [ainsi] plus été en mesure de s'occuper activement des groupements constantinois dont il faisait partie »⁹. Il reste toutefois très actif pour promouvoir les habitations à bon marché, comme lorsqu'il s'exprime à Sétif lors du passage du gouverneur général Pierre Bordes¹⁰ (novembre 1928) ; des éloges de son action sont régulièrement faits lorsque sont évoquées les constructions en Algérie¹¹.

Il est muté à Bastia (1931) puis à Bône¹² (1934) avant de prendre sa retraite au début de l'année 1939. Visiblement moins actif dans la promotion des habitations à bon marché à compter du début des années 1930, il est tout de même désigné comme président d'honneur de la Fédération des HBM du département de Constantine¹³ (juin 1935). Son action au sein de la gestion des employés des postes et télégraphes se maintient durant toute l'entre-deux-guerres, par exemple au sein du Conseil des PTT où il est élu au titre des personnels d'exécution¹⁴. Il est aussi membre de plusieurs groupements et instances : association mutuelle postale et télégraphique¹⁵, union des Dauphinois et savoyards du département de Constantine¹⁶ (qu'il préside), administrateur de la Caisse de crédit municipal de Constantine, administrateur du Comité départemental des mutilés et réformés de la guerre, délégué des sociétés de bienfaisance à l'Office départemental des pupilles de la nation, fondateur et

1 « Les élections municipales », *La Dépêche de Constantine*, 4 mai 1925, p. 2.

2 Maire-député de Constantine [Émile Morinaud], « Motifs de la présentation de Genon comme chevalier de la Légion d'honneur – Promotion du 1^{er} janvier 1922 », 28 octobre 1921 (ANOM, 93-6360) ; « À Constantine – Le lunch offert à M. Genon », *L'Af. Nord ill.*, 18 février 1922, p. 8 ; sé. du cons. mun. de Constantine, 8 avril 1927 (CMC, R-92 ; Genon fait l'éloge de Morinaud).

3 AGE, 18 décembre 1921 (ANF, 19771106-19) ; CA du Pat. coop. Const., 14 juin 1924 et 14 janvier 1926 (CDC, 110384-001-c. 922).

4 AG constitutive de l'Abri familial, 13 juillet 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

5 « Comm. consultative des HBM – session 1926 », 20 juillet 1926 (AWC, CPE-210) et télégrammes du préfet de Constantine au gouverneur général, 8 et 29 mars 1922 (AWC, CPE-677) ; voir aussi « Dans les dép. – Dép. de Constantine – Société d'HBM », *L'ÉA*, 5 octobre 1925, p. 6.

6 « Rapport de M. Genon », *L'Action sociale*, 9 mars 1924, p. 1 et 2 ; CFAT, *Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1926-1927, p. 149.

7 Sé. du cons. mun. de Constantine, 8 avril 1927 (CMC, R-92).

8 « Congrès algérien des sociétés et groupements d'HBM », *L'ÉA*, 18 mai 1927, p. 4

9 Lettre du gouverneur général au préfet de Constantine, 18 avril 1929 (AWC, CPE-677).

10 Sé. du CPHBMPS du dép. de Constantine, 28 novembre 1928 (AWC, CPE-677 ; retranscription du discours de Genon) ; voir aussi « M. le Gouverneur général Bordes dans le dép. de Constantine », *L'ÉA*, 31 octobre 1928 (p. 2) et 5 novembre 1928 (p. 2 et 3).

11 AG du Pat. coop. bôn., 20 mai 1928 (CDC, 070195-0031-c. 3040 ; remarques du président, A. Baylet).

12 « Fiche de personnel de GENON Paul Joseph », doc. cité.

13 « Le congrès des HBM du dép. de Constantine s'est tenu à Bône », *L'ÉA*, 1^{er} juillet 1935, p. 2.

14 « La réunion du Conseil des PTT d'Algérie », *L'ÉA*, 15 août 1928, p. 2 ; voir la liste complète des membres de ce Conseil dans *DA*, 15 juin 1928, p. 7 ; voir, enfin, LACROIX Annick, *Une histoire sociale et spatiale...*, op. cit., p. 522.

15 Commissaire de police, « État des groupements et association existants dans le 3^e arrondissement [de Constantine] », 22 juin 1925 (ANOM, 93-B3-390).

16 Voir la lettre qu'il écrit à ce titre à Henri Bordeaux le 24 mars 1921 (AD73, 73F-106) ; MONTREDON Julia, PICO Anne-Sophie, « Les migrants hauts-alpins et isérois en Algérie de 1830 à 1930 », *Français d'Isère et d'Algérie*, Grenoble, Musée dauphinois, 2003, p. 21-34 ne contient aucune information sur ce groupement.

commissaire-vérificateur de l'Union coopérative de consommation¹. Il est en outre membre de la société archéologique, historique et géographique de Constantine² (à compter de 1922) et s'implique dans la reconstitution de l'université populaire³ (1924). Un « Genon » est aussi vice-président de la section constantinoise de la Ligue des droits de l'homme au début des années 1920⁴ (peut-être s'agit-il de son père, Laurent⁵ ?)

Son inlassable activité lui fait obtenir de nombreuses décorations : officier d'Académie (1910), mention spéciale du ministère du Travail (1912), médaille d'or à l'exposition internationale de Lyon (1914), Légion d'honneur (1922). C'est par ailleurs lui qui reçoit dans ce dernier ordre d'autres figures des HBM comme Paulin Martel (1925) et Albert Baylet (1926).

Paul Genon est le fils de Laurent Genon et Pauline Joséphine Sougey, tous deux installés à Constantine lorsque Paul Jean Genon s'y marie avec Désirée Marguerite Mailliet⁶. Paul Genon a au moins deux enfants, Paul⁷ et Marguerite⁸. Le premier fit l'école des arts et métiers d'Aix-en-Provence⁹.

GHOZLAND (ou GOZLAND) Messaoud Prosper¹⁰ (29 juillet 1879 (Constantine) – 25 février 1956 (Constantine))

Messaoud Prosper Ghozland (ou Gozland) est un « négociant » de 42 ans lors de la création de l'Abri familial de Constantine. S'il ne semble pas encore impliqué, au tout début des années 1920, dans la vie municipale ou juive, son père, Haïem Ghozland, est membre de la section israélite du bureau de bienfaisance de la ville¹¹. Il est, *via* le mariage de sa sœur, lié à [Émile Menassi Zerbib](#), un autre des fondateurs de l'Abri familial qui, comme lui, ne rejoint pas après la fondation de la société son conseil d'administration¹² ; Messaoud Prosper Ghozland est domicilié au début des années 1920 au 23, rue Rouaud¹³.

GINER (ou GINER-COURTINE) Gabriel Laurent¹⁴ (né le 18 novembre 1900 à Alger)

C'est au titre d'ingénieur de l'OMHBM d'Alger que cet ancien conducteur de travaux a contribué de la fin des années 1930 à la fin des années 1950 aux constructions de cet organisme. Comme c'est souvent le cas pour les techniciens de son genre, il est tout à fait méconnu de l'historiographie. Son activité – au croisement des milieux de la construction, de la politique municipale et de l'esthétique urbaine – est pourtant essentielle. La porosité de ses conceptions d'architecte-ingénieur et de peintre « orientaliste » reste à déterminer.

1 Maire-député de Constantine [Morinaud], « Motifs de la présentation de Genon comme chevalier de la Légion d'honneur – Promotion du 1^{er} janvier 1922 », 28 octobre 1921 (ANOM, 93-6360).

2 « Liste des membres de la société », *RNMSAHGC*, 56, 1925, p. XI.

3 « L'Université populaire de Constantine », *L'Action sociale*, 24 février 1924, p. 2.

4 « Ligue des droits de l'homme », *L'Avenir de l'Est*, 21 juillet 1923, p. 1.

5 On ignore quand il quitte l'Algérie ; il décède à Grenoble le 17 février 1930 (« Avis de décès », *Dépêche de Constantine*, 19 février 1930, p. 4).

6 ANOM, 3 RM 46 (n° 955) ; ANOM, ECA-RM-Oued Athménia-1904 (Paul Genon et Désirée Mailliet).

7 Sé. du cons. mun. de Constantine, s.d [date illisible, printemps 1926] (CMC, R-90).

8 « Chronique locale – Carnet rose », *L'Action sociale*, 18 janvier 1925, p. 2. Elle est décédée le 30 janvier 2016 à Condé-sur-l'Escaut (acte de décès aimablement communiqué par cette mairie).

9 Sé. du cons. mun. de Constantine, 4 mai 1926 (CMC, R-90 ; demande de bourse du père pour son fils) ; « Échos – École nationale des arts et métiers », *TNA*, 27 août 1927, p. 1 (acceptation dans l'école)

10 ANOM, ECA-RN-Constantine-1879 (Messaoud Prosper Ghozland) ; « Extrait du registre des actes de naissance de la ville de Constantine pour l'année 1879 », 8 octobre 1954 et Maire de Constantine, « État nominatif des décorés décédés durant le premier trimestre 1956 », s.d. [fin du 1^{er} trimestre 1956] (ANF, 19800035-0220-28900).

11 Sé. du CA de la société de bienfaisance israélite de Constantine, 17 septembre 1925 (ACHJ, AL-Co-185) ; ANOM, ECA-RN-Constantine-1855 (Haïem Ghozland).

12 ANOM, ECA-RN-Constantine-1877 (Menassi Émile Zerbib) avec mention marginale indiquant son mariage, le 12 septembre 1910 à Constantine, avec Oureïda Rose Ghozland ; ANOM, ECA-RN-Constantine-1890 (Oureïda Rose Ghozland), avec mention marginale *idem* ; lettre de l'inspecteur dép. du Travail de Constantine au gouverneur général, 28 décembre 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

13 ANOM, 3 RM 49 (n° 862).

14 ANOM, ECA-RN-Alger-1900 ; ANOM, 1 RM 188 (n° 1638 ; mention qu'il est toujours en vie en 1964).

Giner est ingénieur de l'OMHLM d'Alger au moins à compter de l'été 1937 ; il est alors l'adjoint de Paul Guion¹. Il a toujours ce statut en 1948-1949². Il est décrit comme « ingénieur » de l'office en 1950³ et y travaille sans doute encore en 1957⁴. Il en préside en outre l'Amicale des employés. C'est sans doute aussi lui qui est « architecte conseil »⁵ (1955, 1960) de l'Auxiliaire municipale, société anonyme d'HLM créée par [Louis Pasquier-Bronde](#). Il multiplie, à compter de 1948, les conférences pour encourager la construction d'HBM et d'HLM, dans des salles communales⁶ comme dans des cercles catholiques⁷. Il s'implique aussi dans des groupements et discussions sur la Casbah d'Alger : il préside un groupement dit « d'action sociale pour les jeunes des HBM de la Casbah » qui a pour objectif de proposer des cours d'artisanat voire à encourager, pour ceux le pouvant, les études⁸ ; il participe à au moins une réunion d'information au cinéma Bijou (rue Rosetti, Bab el Oued) au sujet des « maisons vétustes » de la Casbah lors de laquelle sont discutées « la démolition ainsi que la préservation de leur caractère oriental »⁹. Est-il l'auteur d'une brochure qui n'est plus répertoriée nulle part, *La Grande pitié de la Casbah d'Alger*¹⁰ (1952) ? Il est, plus largement, préoccupé par l'évolution urbaine d'Alger : il fonde en avril 1951 la Ligue algérienne de l'esthétique urbaine et rurale et donne, dans le même temps, une conférence sur « le sort d'Alger »¹¹ (au cercle catholique Albert de Mun) ; il avait également été quelques semaines plus tôt l'un des fondateurs des nouveaux « Amis d'Alger »¹². S'il n'est pas certain qu'il soit croyant, il est en tous cas proche des catholiques sociaux d'Alger : il intervient au cercle Albert de Mun et il fréquente Louis et Paul Pasquier-Bronde ou encore de Maurice Cochard¹³.

Gabriel Giner – c'est l'appellation que l'on trouve majoritairement dans la presse consultée – a été « dessinateur de meubles » puis « conducteur de travaux »¹⁴ ; il est, parfois, mentionné comme « dessinateur-architecte »¹⁵ ou « architecte »¹⁶. Il est très impliqué, en parallèle de ses activités à l'OMHBM de la ville d'Alger, dans des activités liées à la peinture¹⁷. Illustrateur d'ouvrages¹⁸ et peintre lui-même – notamment des confins désertiques d'Algérie, Maroc, Tunisie et Libye¹⁹ –, il est

-
- 1 « M. Grégoire inaugure deux groupes des HBM... », *L'ÉA*, 6 juin 1937, p. 4. Sur Paul Guion, voir COHEN Jean-Louis, KANOUN Youcef, OULEBSIR Nabila, *Alger. Paysage urbain et architecture, 1800-2000*, Besançon, Les Éditions de l'Imprimeur, 2003, p. 311.
 - 2 « À travers Alger – Ruisseau-Kouba », *L'ÉA*, 28 janvier 1948, p. 3 ; « Un groupement d'action sociale est créé pour les jeunes des HBM de la Casbah », *L'ÉA*, 10 février 1949, p. 5 (immeuble du boulevard de Verdun ; nommé « Giner-Courtine »).
 - 3 « Alger banlieue – HBM », *L'ÉA*, 8 juillet 1950, p. 5 (mention, aussi, de l'Amicale des employés).
 - 4 ANOM, 1 RM 188 (n° 1638 ; mention qu'il reçoit du courrier à l'OMHLM d'Alger).
 - 5 Sé. du CA de l'Auxiliaire municipale, 1^{er} avril 1955 et 31 mars 1960 (ANF, 19771106-1 ; mention uniquement du patronyme « Giner »).
 - 6 « Alger banlieue – Bouzaréa – HBM », *L'ÉA*, 12 janvier 1950, p. 6 ; « Alger banlieue – Bouzaréa », *L'ÉA*, 14 janvier 1950, p. 6 (« Comité d'action sociale du Puits du zouaves et environs (Comité de défense des intérêts de Sidi Youssef) »).
 - 7 « Conférences – La crise du logement et les organismes HBM », *L'ÉA*, 22 décembre 1948, p. 2 (nommé « Giner-Courtine »).
 - 8 « Un groupement d'action sociale... », art. cité (mentions de Mohamed Hamani, Mohanne Adade, Mohamed Ben Rabah, Salem Zeggane, Saadi Tazalart, Marie-Louise Pasquier-Bronde, Mmes Hamani, Guéman, Scanderani).
 - 9 « À travers Alger – Comité de défense des habitants de la “Casbah” », *L'ÉA*, 9 décembre 1949, p. 5 (participation, aussi, de MM. [Marius] Dalloni, [Louis] Pasquier-Bronde et [Pierre] Pétauton).
 - 10 Sur celle-ci, voir les indications proposées dans la liste des imprimés ayant valeur de source (témoignages, Alger).
 - 11 « Groupements et sociétés – Cercle de Mun », *L'ÉA*, 10 avril 1951, p. 7.
 - 12 « Les nouveaux “Amis d'Alger” viennent de constituer un comité provisoire... », *L'ÉA*, 22 mars 1951, p. 3.
 - 13 Cochard siège au CA de l'Auxiliaire municipale au moins lors des sé. des 6 juin 1953, 1^{er} avril 1955 et 25 mai 1956 (ANF, 19771106-1) ; il est annoncé comme décédé lors de l'AG du 28 mars 1957.
 - 14 ANOM, 1 RM 188 (n° 1638 ; ces professions ne sont pas datées).
 - 15 « Chez les victimes de la guerre », *Le Mutilé de l'Algérie*, 30 janvier 1927, p. 4.
 - 16 « Villas algériennes », *CNA*, 9, 1936, p. 476 ; « Les nouveaux “Amis d'Alger”... », art. cité.
 - 17 CAZENAVE Élisabeth, *Les artistes de l'Algérie. Dictionnaire des peintres, sculpteurs, graveurs, 1830-1962*, s.l., Éditions de l'Onde / Association Abd el-Tif, 2010, notice sur Giner Gabriel ; Marion Vidal-Bué ne l'a pas inclus dans les notices biographiques qu'elle consacre aux peintres dans *L'Algérie des peintres. 1830-1960*, Alger / Paris, EDIF 2000 / Paris-Méditerranée, 2002, p. 272-314
 - 18 « L'exposition du livre illustré... », *L'Af. Nord ill.*, 26 décembre 1936, p. 2.
 - 19 « Les artistes peintres en vedette », *Le Mutilé de l'Algérie*, 9 juillet 1922, p. 4 ; « Propos sur le 36^e salon... », *L'Af.*

administrateur de la Société des peintres orientalistes à partir de 1937¹. Il en devient le secrétaire général en 1938² ; c'est toujours le cas en 1949³. Sa peinture est également de plus en plus reconnue, du moins parmi les cénacles officiels⁴. Il contribue à la fondation, à l'hiver 1951, du Syndicat profession des artistes peintres et sculpteurs d'Algérie⁵ ; il le préside au moins à l'été 1951⁶. Il est également le vice-président de l'Amicale artistique de Bab el Oued⁷. Il est également membre de la société des aquarellistes de la France d'outre-mer⁸. **Gaston Bouchinet**, ingénieur et chef du Service municipal des Eaux (du moins en 1957) est un autre technicien qui, tout à la fois, fit la ville et la peignit⁹.

Gabriel Giner est domicilié l'essentiel de sa vie au 11 bis, boulevard Gambetta (l'une des principales artères de Bab el Oued) ; son père y vit déjà au début du XX^e siècle : sans doute a-t-il hérité de son logement.

GOZLAND « Les fils Judas »

Le grand magasin « Les fils de Judas Gozland » est situé au 1, rue Germon¹⁰ (à l'angle de la rue Nationale, avant de pénétrer dans le quartier algérien). Les fils de Judas Gozlan¹¹ (plutôt que Gozland, si l'on suit l'état civil de l'Algérie) et de Hanina Adda sont David Jules¹² (33 ans en juillet 1922), Elie Gaston Amari¹³ (27 ans), Marcel Nessim¹⁴ (25 ans), Maurice Sadia¹⁵ (24 ans) et René Chaloum¹⁶ (21 ans). Ces quatre fils sont tous mentionnés comme « étudiants » lorsqu'ils sont inscrits aux registres de matricule militaire puis tous se voient surajouter la mention « négociants en tissus ». Ils sont, après la guerre, domiciliés au 36, rue Henri Namia (David Jules, Marcel Nessim, Maurice Sadia, René Chaloum) et au 29, rue Cahoreau (Elie Gaston Amari, par ailleurs le seul alors marié).

Tous ont visiblement suivi des études avant de travailler, *a priori* ensemble, dans une entreprise de négoce de tissus qui se développe entre Alger, le Constantinois et la Tunisie. Aucun d'eux ne rejoint le premier conseil d'administration de l'Abri familial, qu'ils ont aidé à fonder¹⁷.

Nord ill., 29 février 1936, p. 4 ; « La Semaine artistique », *L'Af. Nord ill.*, 29 août 1936, p. 19 ; « Les expositions », *L'ÉA*, 7 février 1937, p. 4 ; « Les Arts », *L'Af. Nord ill.*, 20 février 1937, p. 20 ; « Le XXXVII^e salon », *L'Af. Nord ill.*, 10 mars 1937, p. 10.

1 « Le vernissage du Salon des orientalistes », *L'ÉA*, 21 février 1937, p. 4.

2 « Groupements et sociétés – Société des artistes algériens et orientalistes », *L'ÉA*, 13 janvier 1938, p. 5.

3 « Aujourd'hui – La vie artistique – Société des artistes algériens et orientalistes », *L'ÉA*, 19 janvier 1949, p. 2.

4 « Société des artistes algériens et orientalistes », *L'ÉA*, 14 mai 1946, p. 2 ; « Dernières nouvelles – Officiers d'académie », *L'ÉA*, 14 février 1947, p. 3.

5 « La vie artistique », *L'ÉA*, 24 janvier 1951, p. 2.

6 « La vie artistique », *L'ÉA*, 3 août 1951, p. 2.

7 « De tout un peu », *L'ÉA*, 9 mars 1951, p. 2.

8 « La vie artistique », *L'ÉA*, 28 décembre 1949, p. 2.

9 BOUCHINET G., « Eau. Course-poursuite infernale... », *Alger. Rev. mun.*, juin 1957, p. 16-21 ; « Verdun-sur-Garonne. Gaston Bouchinet, peintre algérien », *La Dépêche du Midi*, 23 novembre 2013.

10 Sur ce magasin, pillé lors de la meurtrière émeute antisémite du 5 août 1934, voir ANOM, 93-7032.

11 Né le 5 septembre 1851 à Constantine (ANOM, ECA-RM-Constantine-1879 (Judas Gozlan et Hanina Adda)) ; ANOM, ECA-RN-Constantine-1851 (Ihouda Gozlan).

12 ANOM, ECA-RN-Constantine-1889 (David Jules Gozlan) ; ANOM, 3 RM 78 (n° 1032).

13 ANOM, ECA-RN-Constantine-1894 (Elie Gaston Amari Gozlan) ; ANOM, 3 RM 91 (n° 344).

14 ANOM, 3 RM 100 (n° 1116).

15 ANOM, ECA-RN-Constantine-1898 (Maurice Sadia Gozlan) ; ANOM, 3 RM 105 (n° 76).

16 ANOM, ECA-RN-Constantine-1900 (René Chaloum Gozland) ; ANOM, 3 RM 114 (n° 1289 ; René Chaloum Gozland).

17 Procès-verbal de l'AG constitutive de l'Abri familial de Constantine, 13 juillet 1922 (ANA, IBA-HBM-063) ; lettre de l'inspecteur dép. du Travail de Constantine au gouverneur général, 28 décembre 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

GRAUGNARD Paul Arthur¹ (2 décembre 1916 (Alger) – 25 août 1991 (Vichy))

Un Paul Graugnard est mentionné comme « receveur » de l'OMHLM d'Alger pour l'année 1957². Il est promu directeur du même office au printemps 1961³, prenant la suite de [Jean Fleury](#). Il fréquente depuis au moins le début des années 1950 des personnes qui prennent lors de cette décennie une place importante dans l'administration de cet office municipal : il est listé parmi les membres du conseil de l'union CFTC de l'Algérie pour l'année 1950-1951 aux côtés d'[André Jahan](#)⁴.

Il est, au moins vers la fin des années 1940, inspecteur principal adjoint aux contributions indirectes et membre du comité directeur de la CFTC. Il est vice-président (1951) puis président (1959-1960) de l'Union des fonctionnaires d'Algérie au sein de cette centrale. Pivotal de ce syndicat, il en est vice-président pour l'Algérie en 1959⁵.

Son père est François Graugnard, chef du bureau « renseignement » au Crédit foncier en 1916 ; sa mère est Germaine Eugénie Bouveret. Paul Graugnard se marie le 28 février 1947 avec Berthe Delphine Lagane. La date de son départ d'Algérie n'est pas connue.



**Paul Graugnard
(1961)**

GUIGON Bernard⁶ (10 août 1867 (Constantine) – 24 mars 1944 (Constantine))

Bernard Guigon a 54 ans lors de la fondation de l'Abri familial de Constantine, qu'il contribue à fonder mais dans laquelle il ne s'implique pas par la suite⁷. Né à Constantine, il fait la faculté de médecine à Alger avant de soutenir une thèse à Paris en 1893 puis de s'établir dans sa ville natale⁸. Il entre au conseil municipal en 1912 et est réélu en 1919⁹. Il est, au moins pour 1920, le vice-président de la Fédération des municipalités d'Algérie¹⁰. De 2^e adjoint au maire après son élection en 1919, il devient en mars 1921 1^e adjoint à la suite de la démission d'Eugène Momy¹¹. Bernard Guigon est domicilié en 1920 au 3, rue Nationale¹².

-
- 1 Sa date de naissance est mentionnée dans la « Liste des membres du conseil... » (doc. cité, *infra*) ; il a été, ensuite, possible de retrouver son acte de naissance (ANOM, ECA-RN-Alger-1916, acte n° 2418 ; les mentions de filiation en sont tirées) ; acte de décès de l'intéressée communiqué par la mairie de Vichy.
 - 2 « OMHLM d'Alger – Compte financier de l'année 1957 », s.d. [1958] (ANF, 19771106-27).
 - 3 « Images d'Alger », *Alger. Rev. mun.*, printemps 1961, p. 4-5 (sa photographie en est tirée).
 - 4 « Liste des membres du conseil de l'union au titre de l'année 1950-1951 », s.d. [ca 1950] (CFDT, CP-11-20).
 - 5 « GRAUGNARD Paul [Maitron] », version mise en ligne le 22 juillet 2013, dernière modification le 9 décembre 2013 (consultée le 1^{er} juin 2022).
 - 6 ANOM, ECA-RN-Constantine-1867 (Bernard Guigon), avec mention marginale indiquant les date et lieu de décès ; ANOM, 3 RM 22 (n° 257).
 - 7 Procès-verbal de l'AG constitutive de l'Abri familial de Constantine, 13 juillet 1922 (ANA, IBA-HBM-063) ; lettre de l'inspecteur dép. du Travail de Constantine au gouverneur général, 28 décembre 1922 (ANA-IBA-HBM-063).
 - 8 MOUTHON Jean-Marie, *Étudiants en médecine, nés en Algérie, Maroc et Tunisie, ayant soutenu leur thèse à la faculté de Paris, de 1830 à 1907*, 2018 [base de données en ligne hébergée par la bibliothèque interuniversitaire de santé] ; ANOM, 3 RM 22 (n° 257).
 - 9 Sé. du cons. mun. de Constantine, 20 mai 1924 (AWC, CPE-225).
 - 10 Lettre d'Émile Morinaud (député-maire de Constantine) au préfet de Constantine, 2 octobre 1920 (ANOM, 93-6360).
 - 11 Sé. du cons. mun. de Constantine, 20 mai 1924 (AWC, CPE-225).
 - 12 Anonyme, « Renseignements à l'appui d'une proposition de nomination ou promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur », 25 septembre 1920 (ANOM, 93-6360).

HALIMI Ruben Robert¹ (né le 31 juillet 1880 à Constantine)

Ruben Robert Halimi a 42 ans lors de la création de l'Abri familial de Constantine ; il est alors « négociant »². Il ne semble pas être, au début des années 1920, investi dans les instances israélites. Selon son registre de matricule militaire, il est « comptable » en 1900 puis, sans que l'on sache à partir de quand, « négociant » ; il est domicilié en 1919 au 18, rue Nationale³. Il ne rejoint pas, par la suite, le conseil d'administration de l'Abri familial⁴.

ISNARD Jean-Claude Gabriel⁵ (19 octobre 1928 (Mayence (Allemagne)) 25 mars 2020 – Eaubonne (Val-d'Oise))

Cet élève de l'ENA est l'auteur d'une enquête sur l'habitat à Alger à la fin des années 1940.

Jean-Claude Isnard fait partie de la promotion « Europe » de l'ENA (1949-1951). C'est dans ce cadre qu'il passe l'année 1949 en Algérie⁶. Il séjourne un mois à Alger où il rencontre les chefs de service du gouvernement général puis cinq mois dans trois communes mixtes (Berrouaghia, Laghouat, Fort-National). Il est ensuite employé quatre mois à la préfecture d'Alger. Il se souvient en ces termes de ses journées dans ces administrations :

« Je n'avais guère de travail précis à faire, et moins encore de responsabilités. C'était particulièrement le cas dans la première commune mixte [Berrouaghia], où une réforme administrative avait réduit les attributions de l'administrateur (...). À la préfecture [d'Alger], j'étais placé au cabinet du préfet, auprès du chef et du directeur de cabinet. Mes activités n'étaient pas non plus bien nombreuses. Peut-être aurais-je dû demander à travailler auprès des chefs de division, qui traitaient beaucoup d'affaires concrètes, mais cela ne m'a pas été proposé »⁷.

Jean-Claude Isnard « passe pas mal de temps au gouvernement général et auprès de l'office HLM et des services sociaux pour préparer [son] mémoire de stage sur le logement »⁸. L'« acuité » du problème du logement à Alger – et plus généralement dans toute l'Algérie – lui donne un caractère « exceptionnel »⁹. Ce rapport riche d'informations de première main n'a semble-t-il guère circulé au-delà de la préfecture algéroise et du gouvernement général.

1 ANOM, 3 RM 51 (n° 970). Les registres de naissance de l'année 1880 ne sont pas conservés aux ANOM.

2 Procès-verbal de l'AG constitutive de l'Abri familial de Constantine, 13 juillet 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

3 ANOM, 3 RM 51 (n° 970).

4 Lettre de l'inspecteur dép. du Travail de Constantine au gouverneur général, 28 décembre 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

5 Acte de décès de l'intéressée communiqué par la mairie d'Eaubonne.

6 ISNARD Jean-Claude, « Du lycée Rollin à la rue Cambon, en passant par la rue des Saint-Pères », *Cahiers pour une histoire de l'ENA. Promotion Europe, janvier 1949 – décembre 1951*, Paris, La Documentation française, 2016, p. 135-146, ici p. 140 (avec photographie). Le Comité d'histoire de la Cour des Comptes a réalisé un entretien avec Isnard (1h59 ; non consulté).

7 ISNARD Jean-Claude, « Du lycée Rollin à la rue Cambon... », art. cité, p. 142.

8 ISNARD Jean-Claude, « Du lycée Rollin à la rue Cambon... », art. cité, p. 142.

9 ISNARD Jean-Claude, *Les problèmes de logement dans l'agglomération algéroise*, Mémoire de stage de l'ENA, décembre 1949, 38 p. (citation p. 1) + 16 pièces annexes (ANOM, GGA-29X-2 ; ANOM, GGA-8X-71).

JAHAN André Octave Antoine (né le 3 mars 1914 à Tanger)

Cet opiniâtre militant syndicaliste chrétien prend une place centrale dans la vie municipale algéroise en mai 1953 lorsqu'il est élu auprès de Jacques Chevallier. Il rejoint alors le conseil d'administration de l'office et s'occupe en particulier, comme au sein du conseil municipal, des aspects financiers. Le cabinet de Raoul Salan s'agace qu'il en devienne le président en août 1958, sans qu'on en connaisse les conséquences. Sans que l'on sache bien précisément ses positionnements politiques, il ne partage ni les positions pro-indépendance du « chrétien de gauche » Pierre Popie, ni la défense armée de l'Algérie française.

L'administrateur civil André Jahan un l'un des principaux animateurs du syndicalisme chrétien en Algérie après la Seconde Guerre mondiale¹. Il préside notamment l'union algérienne CFTC des fonctionnaires. Il est dans les années 1930, dès le lycée puis lors de ses études de droit², actif dans les cercles chrétiens³. Était-il aussi, comme le prétend une note de police de l'automne 1958⁴, membre du groupe éditant *Consciences algériennes* (1950-1951) autour d'André Mandouze ? Si le pluralisme de la revue rend cette hypothèse possible⁵, elle n'a en tous cas plus guère de sens à cette date.

Élu à la mairie d'Alger en mai 1953 sur la liste de Jacques Chevallier, il en devient le 8^e adjoint et démissionne de ses mandats syndicaux⁶. Il semble continuer à travailler au sein de l'administration gubernatoriale en parallèle de ses activités d'élu : un « Jahan » – qui serait-ce d'autre que lui à Alger ? – est mentionné comme présent à l'une des réunions de la commission consultative de l'habitat en mai 1955 au titre de représentant du directeur du Commerce, de l'énergie et de l'Industrie⁷. Enfin, il est dans le même temps militant au MRP, ce qu'il reste au moins jusqu'à fin 1960⁸ (il est alors porte-parole du parti à Alger). Il s'oppose politiquement en son sein à Pierre Popie, plus proche des positions indépendantistes⁹. Il est toutefois lui aussi l'objet d'au moins un attentat : son domicile de la rue Pouyanne est plastiqué en juillet 1961¹⁰. Contrairement à Popie assassiné en janvier 1961 par des membres de l'extrême-droite européenne, Jahan en réchappe. Louis de Montauzan, autre administrateur d'organisme HLM a son appartement plastiqué quelques mois plus tard, en mai 1961¹¹.



André Jahan (1956)

S'il est court, son rôle tenu au sein de l'OMHLM d'Alger est central : de 1955¹² à environ juin 1960 (voire au-delà ?) il est, en même temps qu'adjoint aux finances (mai 1955-mai 1958) au sein

1 « JAHAN André [Maitron] », version mise en ligne le 16 octobre 2013, dernière modification le 9 décembre 2020 (consultée le 2 juin 2022).

2 « Dép. d'Alger – Jeunesse catholique », *L'Effort algérien*, 8 juillet 1932, p. 3.

3 « Alger – Association de prières des élèves du lycée d'Alger », *L'Effort algérien*, 7 mars 1931, p. 3 ; « Dép. d'Alger – Jeunesse catholique », *L'Effort algérien*, 10 novembre 1933, p. 3 ; « Conférences – Le dernier né de l'ACJF », *L'ÉA*, 25 novembre 1938, p. 2.

4 Note anonyme concernant André Jahan, s.d. [septembre 1958] (ANOM, GGA-14CAB-39).

5 HENRY Jean-Robert, « *Consciences algériennes et Consciences maghrébines : résister au colonialisme* », Communication au colloque « Des chrétiens dans la guerre, 1954-1962 » (Centre d'études diocésain des Glycines, 25 mai 2013) [en ligne].

6 Note anonyme concernant André Jahan, s.d. [septembre 1958] (ANOM, GGA-14CAB-39).

7 Sé. de la comm. cons. de l'habitat, 10 mai 1955 (ANOM, GGA-11CAB-11).

8 « Une psychose d'inquiétude persiste à Alger », *LM*, 31 décembre 1960.

9 FERHATI Barkahoum, « Maître Pierre Popie (1930-1961), un "chrétien de gauche" victime des ultras », BERERHI Afifa, KHADDA Naget, PHÉLINE Christian, SPIQUEL Agnès (dir.), *Défis démocratiques et affirmation nationale*, Alger, Chihab éditions, p. 383-400, ici p. 392-393.

10 « Attentat au plastic contre le domicile d'un ancien colistier de M. Jacques Chevallier », *LM*, 31 juillet 1961.

11 « Un blessé grave », *LM*, 30 mai 1961 (« ...directeur des HLM » ; l'organisme qu'il dirige n'a cependant pas été identifié). Il est le secrétaire de l'AG de la SA de l'ouest algérien (SOAL) du 7 octobre 1960 (ANF, 19771106-3). S'agit-il de Louis Germain de Montauzan, né à Saint-Étienne le 16 juin 1928 et décédé à Paris le 4 décembre 2014 (unique personne enregistrée à ces prénom et nom dans la base décès de l'INSEE ; acte de décès non consulté) ?

12 « La bataille du logement sera livrée... », *Alger. Rev. mun.*, 2, 1955, p. 11-13, ici p. 13 (la photographie d'A. Jahan provient de ce même article).

de la municipalité, administrateur-délégué de l'office¹. Il y travaille alors avec le directeur [Jean Fleury](#) ; leurs familles se lient d'amitié² (ou l'étaient-elle déjà ?). Il s'exaspère fin 1955, dans une note adressée à Fleury, d'agissements de Pouillon (architecte) et Colomb (conseiller technique) qui outrepassent par trop souvent la réglementation³. En dépit de l'éviction de la municipalité dont il était membre, il en devient début août 1958 le président⁴. Son accession à ce poste suscite l'ire de l'entourage du délégué général du gouvernement d'alors (Raoul Salan), en particulier de Jacques de Mari, alors « chargé de mission au cabinet civil » de ce dernier⁵. De Mari indique

« combien il est inopportun que M. Jahan ait remplacé M. Chevallier à la tête de l'OMHLM de la ville d'Alger. Chrétien progressiste, mendésiste ardent, ancien adjoint au maire de la municipalité Chevallier, ancien secrétaire général de l'Union des Syndicats CFTC d'Algérie, M. Jahan aura en mains un instrument admirable pour les prochaines élections. Tenir à Alger, à l'heure actuelle, l'office des HLM et la faculté de disposer de plusieurs centaines de logements constitue un lever d'une importance politique énorme qu'il est ridicule et regrettable de laisser entre les mains d'un adversaire »⁶.

Se remémorant son arrivée à Alger début 1959, Michel Rocard se souvient d'une même offensive teintée de mépris voire de haine chez le général Massu. Se présentant à lui « par courtoisie » afin de lui indiquer qu'il va, jeune inspecteur des finances, vérifier avec deux collègues les réalisations de l'OMHLM d'Alger, il se voit répondre : « “Ah, très bien, vous m'amènerez la tête de Jacques Chevallier [l'ancien maire et ancien président de l'office] sur un plateau !” »⁷. En mars 1949, une note anonyme *a priori* rédigée par un membre entourant le gouverneur général rapporte ce qui se dit à son propos : « il serait inaccessible (...) retranché dans sa tour d'ivoire, protégé par sa secrétaire Madame Garcia, il ne répondrait même pas quand on lui écrit »⁸.

Jusqu'à quand André Jahan préside-t-il l'OMHLM d'Alger ? Une lettre lui est encore adressée à ce titre en juin 1960⁹. Il est en tous cas, à la fin de l'année 1961, le secrétaire général de l'union des organismes HLM d'Algérie ; c'est à ce titre qu'il est nommé membre du conseil supérieur de l'aménagement du territoire et de la construction¹⁰. Il occupe dans le même temps un poste au gouvernement général : il est, au moins fin 1959 et début 1961, administrateur civil à la direction générale de l'Action sociale¹¹.

1 Sé. de la comm. de coordination des chantiers (Climat de France), 25 avril 1958 (AP-CB, boîte « Constructions ») ; Jean-Eudes Roullier, « Rapport concernant la vérification de l'OMHLM d'Alger (opération “Climat de France”) », 23 mars 1960, p. 24 (ANF, 19771106-27).

2 Entretien avec Odile et Alain Fleury au domicile de la première, 26 mai 2022.

3 Jahan (administrateur délégué), « Note pour M. le président de l'OMHLM d'Alger », 15 novembre 1955 (AP-OF).

4 Lettre du président de l'OMHLM d'Alger au MRU, 19 août 1958 (ANF, 19771106-26 ; liste des membres du bureau du CA constitué le 5 août 1958).

5 Carte de visite de Jacques de Mari, s.d. (ANOM, 91-1K-1246 ; épinglé à la note citée *infra*).

6 « Note au sujet d'André Jahan, administrateur civil au gouvernement général, administrateur de l'Office HLM de la ville d'Alger », 1^{er} septembre 1958 (ANOM, 91-1K-1246). Cette note a fait l'objet d'échanges avec le colonel Godard alors à la direction de la Sûreté nationale de l'Algérie (divers documents dans ANOM, GGA-14CAB-39).

7 Entretien de Claire Andrieu, Pierre Encrevé et Sylvie Thénault avec Michel Rocard, s.d. [octobre 2002] p. 14 (ANF, 680AP-2) ; ce texte correspond à « Premiers engagements », ROCARD Michel, *Rapport sur les camps de regroupement et autres textes sur la guerre d'Algérie*, Paris, Mille et une nuits, 2003, p. 155-209 (p. 192-193 pour le passage ici cité).

8 Anonyme [employé gubernatorial, *a priori*], « Note au sujet des HLM de la ville d'Alger », 19 mars 1959 (ANOM, GGA-14CAB-33).

9 Lettre adressée à M. Jahan (président de l'OMHLM d'Alger), 5 juin 1960 (AWA, 5K-99 ; l'auteur est anonyme). Il semble bien que la « liste des membres du CA », 23 mars 1960 (ANF, 19771106-20) sur laquelle est mentionné au crayon « OMHLM de la ville d'Alger » soit un document qui concerne l'ODHLM du dép. d'Alger ; l'inscription est probablement une erreur de l'employé ministériel ayant réceptionné ce document (le nombre de conseillers généraux de ce CA plaide en ce sens).

10 Arrêté gubernatorial du 11 décembre 1961 (*RAA-Algérie*, 19 décembre 1961, p. 2981).

11 Arrêté gubernatorial du 24 novembre 1949 (*RAA-Algérie*, 8 décembre 1959, p. 2757) ; décision gubernatoriale du 22 janvier 1961 (*RAA-Algérie*, 7 février 1961, p. 395-396).

A. Jahan vit un temps (1941, 1950) rue du Commandant Loche¹ puis au 15 ter, chemin Pouyanne² (près du Télémy ; 1958, 1961). Fils d'Albert Jahan et de Marthe Leca³, il est marié avec Renée Garaud⁴. Il a, en 1958, 8 enfants (dont Thérèse et Albert, les aînés⁵).

LAGIER Wilfrid Charles Maurice⁶ (22 septembre 1868 (Puyméras, Vaucluse) – 29 octobre 1958 (Alger))

Ce cadre des chemins de fer est, à plusieurs titres, une figure algéroise de la propagande et de l'administration des HBM dans l'entre-deux-guerres (organisme, Fédération, congrès, etc.). Cumulant les genres, il est aussi impliqué en politique et dans la construction.

Wilfrid Lagier est, dans les années 1920, inspecteur des chemins de fer au PLM (il est retraité au moins en 1925⁷). Outre de ce statut de cadre dans sa profession, il est également l'un des principaux animateurs du mouvement HBM dans la colonie. Il est en effet l'un des fondateurs (1921) et le président (jusqu'au milieu des années 1930) du Foyer des cheminots PLM⁸, l'un des administrateurs de l'OMHBM de la ville d'Alger⁹ (nommé en 1923 pour 4 ans) et membre du CPHBMPS du département d'Alger¹⁰ (au moins en 1921-1922). Il est en outre, au moins à compter du mitan de l'année 1922, en 1927 et en 1930, le président de la Fédération algérienne des sociétés d'HBM¹¹. Il présente aussi ce que sont les HBM lors de diverses conférences¹² et se déplace lors de congrès – comme celui des comités de patronage qui se tient à Paris en avril 1922¹³ – quand il ne les organise pas – comme celui des organismes HBM d'Algérie en mai 1927¹⁴. Il est membre (au moins en 1926) de la commission consultative de l'habitat instituée en 1922 par le gouverneur général¹⁵. Il crée en février 1930 – soit six mois après le meurtrier effondrement d'un immeuble rue des Consuls (quartier de la Marine) – une Ligue pour la sauvegarde de l'Abri familial, notamment avec [Louis Pasquier-Bronde](#)¹⁶. Il est fait chevalier de la Légion d'honneur pour ses activités professionnelles (1923) et décoré de la médaille d'or de la prévoyance sociale pour ses diverses activités liées aux HBM¹⁷ (1931).

1 « À travers Alger – Pendant une alerte », *L'ÉA*, 8 décembre 1942, p. 2 ; « Liste des membres... », doc. cité. des archives de la CFDT.

2 Note anonyme concernant André Jahan, s.d. [septembre 1958], doc. cité ; « Attentat au plastic... », doc. cité.

3 « Liste des membres... », doc. cité. des archives de la CFDT.

4 Biographie d'Albert Jahan (décédé le 4 avril 2002) dans le *Who's Who France*.

5 « De tout un peu – Carnet », *L'ÉA*, 28 juillet 1943, p. 1.

6 AD84, acte de naissance de Wilfrid Lagier (non côté, acte de naissance n° 42 du volume d'actes de 1868 ; avec mention marginale du décès) ; ANOM, ECA-RM-Mustapha-1897 (Wilfrid Charles Maurice Lagier et Julie Parodi) ; décès également mentionné dans *L'Escrime française*, 130, janvier 1959, p. 22.

7 Sé. du CA du Foyer des cheminots PLM, 9 mars 1925 (CDC, 110384-001-c. 1134).

8 PV de l'AG constitutive du Foyer des cheminots PLM d'Alger, 27 décembre 1921 (ANF, 19771106-11 ; également publié dans *L'ÉA*, 21 janvier 1922, p. 4)

9 Arrêté préfectoral maintenant en fonction trois membres du CA de l'OMHBM d'Alger, 6 mars 1923 (*RAA-DA*, 9, 1923, p. 268-269)

10 « La crise du logement », *L'ÉA*, 17 avril 1921, p. 2 ; « Liste des membres du CPHMBPS du dép. d'Alger au 8 février 1922 », s.d. [avant le 6 mars 1922] (ANA, IBA-HBM-058).

11 Sé. du cons. mun. de Maison-Carrée, 30 mai 1922 (*BMOMC*, 15 juin 1922, p. 19) ; « Congrès algérien des sociétés et groupements d'HBM », *L'ÉA*, 8 mai 1927, p. 4 ; « Habitations à bon marché », *L'ÉA*, 25 août 1930, p. 2.

12 CPHBMPS du dép. d'Alger, « Rapport sur les travaux du Comité pendant l'année 1921 », 8 février 1922 (ANA, IBA-HBM-058) ; « À travers Alger – Guyotville », *L'ÉA*, 12 mars 1922, p. 3 (conf. avec Barthelet dans une commune du littoral algérois en vue de la constitution d'une coopérative HBM) ; « Ligue des Locataires du dép. d'Alger », *L'ÉA*, 14 mars 1923, p. 3 (diffusion de films sur les cités-jardins) ; sé. du cons. mun. de Maison-Carrée, 30 mai 1922 (*BMOMC*, 15 juin 1922, p. 19 ; conf. de Lagier) ; JUVING Alexandre, *Le socialisme en Algérie...*, op. cit., p. 170 ; « Habitations à bon marché », *L'ÉA*, 17 avril 1929, p. 2 ; « Chronique des dép. algériens – Un foyer des cheminots », *L'ÉA*, 19 juillet 1930, p. 6 ; « Dans les dép. algériens – Orléansville – Habitations à bon marché », 16 avril 1931, p. 6 et « Chronique locale », *Le Progrès d'Orléansville*, 23 avril 1931, p. 2.

13 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 10 mai 1922 (AWO, 8R-8422).

14 « Congrès algérien des sociétés et groupements d'HBM », *L'ÉA*, 8 mai 1927, p. 4.

15 « Commission consultative des HBM – Session ordinaire de 1926 », 20 juillet 1926 (AWC, CPE 210).

16 « La question du logement à Alger », *L'ÉA*, 7 février 1930, p. 3.

17 Voir son dossier de Légion d'honneur ; « Suite du service télégraphique – Médaille de la prévoyance sociale », *L'ÉA*,

Il était déjà, au moins à compter de la fin des années 1890, actif dans le domaine de la coopération : il fonde en 1895 la « société coopérative de consommation des chemins de fer algériens » dans l'objectif de combattre le syndicalisme et le « socialisme »¹ – *a priori*, en ce sens, sa tendance révolutionnaire – et est membre de l'Association fraternelle des chemins de fer, organisme proche de la direction du PLM² ; il préside également le comité algérois de l'Orphelinat des chemins de fer français³ (1914). Les conceptions sociales et politiques de W. Lagier ainsi que ses réseaux de sociabilité ne sont pas aisés à saisir. Il se présente par exemple sur une liste de la SFIO dans l'une des circonscriptions d'Alger lors d'une élection aux délégations financières en avril 1923⁴. Il est décrit avec acrimonie – et dans un contexte de luttes électorales – dans *Le Tell* comme un « socialiste international et politicien sectaire. (...) Au syndicat commercial, comme on le questionnait sur la crise des chemins de fer, il a daubé sur la Compagnie qui le paie et sur les chefs qui la dirigent. (...) Ce pseudo socialiste a toutes les qualités requises pour jouer un rôle dans la secte vulgaire des bas politiciens, mais pas pour entrer aux Délégations »⁵. Edmond Brua (*L'Écho d'Alger*) est moins acerbe avec ce candidat⁶, par ailleurs fait chevalier de la Légion d'honneur quelques jours avant les élections. Il est en même temps trésorier du Ski Club d'Alger, association qui regroupe de grands notables de la capitale coloniale⁷.

Cet homme visiblement très actif et inséré dans divers réseaux algérois de pouvoir est, en outre, membre de la X^e section (Génie civil) du Syndicat commercial⁸ (au moins en 1920). Il fonde fin 1923 l'Avenir du bâtiment⁹ (aussi dite « Guilde du bâtiment ») dont le fonctionnement est, au début des années 1930, difficile : Lagier accuse tout à la fois la hausse du prix des matériaux selon W. Lagier et la « trop grande camaraderie qui existe entre certains chefs de chantiers et les ouvriers »¹⁰. Son activité au croisement du bâtiment, de la coopération et de la politique semble faire de lui un affairiste. Voyant et faisant circuler de considérables sommes d'argent, il est accusé au printemps 1932 « d'avoir commis des détournements [de l'ordre] de 500 000 F » ; il est mis sous mandat de dépôt¹¹. Si cette affaire reste à éclaircir, elle semble avoir eu pour conséquence de faire cesser ses activités sociales, politiques et économiques : sa trace se perd les années suivantes.

8 janvier 2023, p. 2.

- 1 Selon les propres dires de Lagier au doctorant Alexandre Juving, rapportés dans JUVING Alexandre, *Le socialisme...*, *op. cit.*, p. 170.
- 2 « Communications – Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français », *L'ÉA*, 20 avril 1912, p. 5.
- 3 « Fêtes et banquets – Chez les cheminots », *L'ÉA*, 13 juillet 1914, p. 3.
- 4 « Élections au délég. financ. », *L'ÉA*, 30 mars 1923, p. 4 (Lagier est candidat) ; « Élections aux délég. financ. », *L'ÉA*, 16 avril 1923, p. 3 (résultats ; Lagier est en 6^e place) et JUVING Alexandre, *Le socialisme...*, *op. cit.*, p. 219) ; voir également le journal de Poulalion en date du 17 avril 1923 (p. 70 ; CDHA, 159ARC-04).
- 5 « Lettres d'Alger », *Le Tell*, 14 avril 1923, p. 1 (par ailleurs cité dans BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? ...*, *op. cit.*, t. 1, p. 550).
- 6 « La situation électorale », *L'ÉA*, 11 avril 1923, p. 2.
- 7 « AG du Ski Club algérien », *L'ÉA*, 1^{er} avril 1923, p. 3 (« Lagier » ; il ne s'agit probablement pas d'un homonyme puisque c'est le président de cette association, Marcel Granger, qui le reçoit dans l'ordre le 1^{er} mars 1926 (*cf.* son dossier de Légion d'honneur)).
- 8 « Habitations à bon marché », *L'Alg. éco.*, 27, 1^{er} juin 1920, p. 183.
- 9 JUVING Alexandre, *Le socialisme...*, *op. cit.*, p. 178-183.
- 10 *Demain*, 8 mars 1930 (cité par AOUIMEUR Mouloud, « Contribution à l'étude de la propagande socialiste en Algérie dans les années 20 et 30 », *RFHOM*, 324-325, 1999, p. 151-171, ici p. 161.
- 11 « Importante affaire de détournements », *L'ÉA*, 13 avril 1932, p. 3 ; échos en métropole dans un entrefilet du *Temps*, 14 avril 1932, p. 5 (section « Faits-divers – Arrestation pour détournements »).

LALOUM Maurice Mardochée¹ (18 avril 1881 (Constantine) – 25 février 1956 (Constantine))

Maurice Mardochée Laloum, « négociant », a 41 ans lors de la création de l'Abri familial de Constantine². Il est en 1911 secrétaire de la société « Le Travail », société d'apprentissage professionnel et « œuvre de solidarité et de prévoyance sociale » fondée en 1895 par le consistoire israélite³. A partir de 1912 il est vice-président du Syndicat commercial et industriel du département de Constantine⁴. En 1913, il entre au bureau de bienfaisance⁵. En 1919, il entre au conseil municipal de Constantine ; il y est réélu en 1925, 1929 et 1935. et devient dans le même temps directeur de la Caisse d'épargne municipale ; il devient la même année président de la chambre et du tribunal de commerce⁶. Ce dernier est localisé sur le Coudiat, quartier européen en face de la vieille ville et où réside aussi Maurice Laloum en 1919⁷ (5, boulevard Carnot). Il est enfin trésorier du Syndicat d'initiative et de tourisme de Constantine (à partir de 1920) et membre de la société archéologique, au sein de laquelle se regroupe de nombreux notables constantinois⁸ (à partir de 1922). Abraham Sultan est, depuis l'époque de l'école primaire puis du lycée, très proche de Maurice Laloum et de Henri Lellouche⁹. Il devient le premier vice-président de l'Abri familial¹⁰.

M^{lle} LARRUSSE

Les informations rassemblées sur cette dame sont rares. Elle est directrice de l'ODHLM d'Oran au début des années 1950¹¹, sauf si les deux documents retrouvés qui la mentionnent indiquent qu'elle a ce statut alors même qu'elle représente, en fait, le directeur. Elle serait la seule femme qui occupe un tel poste durant toute la période étudiée¹².

Sans pouvoir être exhaustif, deux nouveau-nées Larrusse sont enregistrées par l'état civil d'Oran au tournant des XIX^e et XX^e siècle et sont susceptibles d'être cette « M^{lle} Larrusse » : Odette Marie Jeanne¹³ (1899), ou encore Marie Michelle Julienne¹⁴ (1901).

-
- 1 ANOM, 3 RM 53 (n° 551) ; « Extrait du registre des actes de naissance de la ville de Constantine », 28 août 1922 (ANF, 19800035-0222-29149 ; les ANOM ne conservent pas les registres de naissance de l'année 1881 de la ville de Constantine) ; « État nominatif des décorés décédés durant le premier trimestre 1956 », s.d. [fin du 1^{er} trimestre 1956] (ANF, 19800035-0220-28900 [dossier de Messaoud Prosper Ghozland]) ; les dates et lieux de décès de Maurice Laloum sont aussi mentionnées sur la pochette de son dossier de Légion d'honneur (ANF, 19800035-440-58915).
 - 2 « Extrait du registre des actes de naissance de la ville de Constantine », 28 août 1922 (ANF, 19800035-0222-29149 ; les ANOM ne conservent pas les registres de naissance de l'année 1881 de la ville de Constantine) ; ANOM, 3 RM 53 (n° 551).
 - 3 « Société Le Travail – Comité pour 1911 », s.d. [1911] (AIU, II-B-10-Chemise 10) ; Valérie ASSAN, « Charité et philanthropie... », art. cité, n. 74 §43 ; GUILLOPE Thierry, *Édifier la France...*, op. cit., p. 240 ; lettre d'Abraham Navon au président de l'AIU, 25 juillet 1902 (AIU, IV-E-35a).
 - 4 « Notice concernant M. Laloum – Services civils », 17 novembre 1950 (ANOM, 93-6343).
 - 5 « Notice concernant M. Laloum – Services civils », 17 novembre 1950 (ANOM, 93-6343).
 - 6 « Notice concernant M. Laloum – Services civils », 17 novembre 1950 (ANOM, 93-6343).
 - 7 ANOM, 3 RM 53 (n° 551).
 - 8 « Notice concernant M. Laloum – Services civils », 17 novembre 1950 (ANOM, 93-6343).
 - 9 AG de l'association consistoriale, 13 mars 1929 (ACHJ, AL-Co-7 ; AIU, II-B-4).
 - 10 Procès-verbal de l'AG constitutive de l'Abri familial, 13 juillet 1922 (ANA, IBA-HBM-063) ; lettre de l'inspecteur dép. du Travail de Constantine au gouverneur général, 28 décembre 1922 (ANA, IBA-HBM-063).
 - 11 M^{lle} Larrusse (directrice de l'ODHLM), « Rapport du directeur de l'ODHLM Oran », 9 juillet 1952 (ANF, 19771106-30) ; CA de l'ODHLM d'Oran, 24 juin 1953 (AWO, 8R-8423).
 - 12 Il existe bien une mention de « directrice » pour l'OMHLM de Constantine en avril 1958 mais il n'a pas été possible de recouper cette information (agent du SLNA de Constantine, Note ms., 17 avril 1958 (ANOM, 93-4288 ; dos. de Mostefa Roudesli)).
 - 13 ANOM, ECA-RN-Oran-1899 (née le 10 avril 1899).
 - 14 ANOM, ECA-RN-Oran-1899 (née le 9 août 1901 ; mariée à Jean Germain Chamayou le 12 décembre 1923).

LELLOUCHE Henri Haï¹ (5 juin 1880 (Constantine) – septembre 1940)

Henri Haï Lellouche a 41 ans lors de la fondation de l'Abri familial de Constantine, dont il serait à l'initiative². Plus propriétaire qu'agriculteur exploitant, il fait des études en droit³. Il entre au conseil municipal de Constantine en 1919. Il est, depuis l'époque de l'école primaire puis du lycée, très proche de Maurice Laloum et d'Abraham Sultan⁴. Il est domicilié en mars 1919 au 7, rue Thiers⁵ (dans le quartier israélite, surplombant le ravin). Il devient le premier président du Conseil d'administration de l'Abri familial⁶.

LEVY Baroch

Un « Baroch Lévy, négociant » figure parmi les 21 membres fondateurs de l'Abri familial de Constantine. Les traces le concernant sont très ténues.

L'état civil de l'Algérie contient un acte de mariage de Barouk Livi (« bijoutier », né au Maroc en 1851) et de Simaâ Danan⁷ (1871). Une mention marginale indique un changement de nom devant le tribunal de première instance de Constantine (jugement du 17 juin 1909) : « Barouk Livi » est désormais désigné comme « Barok Lévy ». Il semblerait tout de même âgé au regard des autres fondateurs de l'Abri familial.

Les lacunes de l'état civil algérien peuvent être contournées par d'autres massifs archivistiques. Ainsi, l'étude des papiers du Grand Orient de France – mené pour étudier les éventuelles sociabilités maçonniques des membres des conseils d'administration des sociétés d'HBM – est riche de renseignements⁸. Un « Elie Barok Lévy », né à Constantine le 23 septembre 1888 (il aurait alors 33 ans en juillet 1922, lorsqu'est fondé l'Abri familial), a été initié au sein de la loge Cirta de Constantine en mai 1929⁹. Par recoupement, il s'agit du fils de Barok Livi/Lévy et de Simaâ Danan précédemment évoqués¹⁰.

En 1919, ce « négociant » est domicilié au 65, rue Nationale¹¹. C'est plus probablement lui, plutôt que son père, qui a participé à la fondation de la société de construction d'HBM « l'Abri familial de Constantine ». Il ne rejoint toutefois pas le premier conseil d'administration de l'Abri familial¹².

LEVY Martin

Un « Baroch Lévy, représentant » figure parmi les 21 membres fondateurs de l'Abri familial de Constantine. Comme pour Baroch Lévy, les traces le concernant sont très ténues.

S'agit-il de Mardochée Martin Lévy, frère de Elie Barok (Baroch) Lévy, né le 26 avril 1893¹³ ? C'est en tous cas, dans les registres d'état civil de l'Algérie, l'un des deux seuls prénommés Martin ayant pour patronyme « Lévi » ou « Lévy ». Blessé sur le front serbe en mai 1915, il rentre à Constantine. Il est, comme son frère, domicilié en 1919 au 65, rue Nationale ; rengagé dans le

1 ANOM, 3 RM 51 (n° 986). Les ANOM ne conservent pas les registres de naissance de l'année 1880 de la ville de Constantine. Pour sa date de décès, voir CANTIER Jacques, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 333.

2 Lettre de l'inspecteur dép. du Travail de Constantine au gouverneur général, 28 décembre 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

3 ANOM, 3 RM 51 (n° 986) ; préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Henri Haï Lellouche chevalier de la Légion d'honneur », 25 juillet 1930 (ANOM, 93-6367).

4 AG de l'association consistoriale, 13 mars 1929 (ACHJ, AL-Co-7 ; AIU, II-B-4).

5 ANOM, 3 RM 51 (n° 986).

6 Procès-verbal de l'AG constitutive de l'Abri familial, 13 juillet 1922 (ANA, IBA-HBM-063) ; sé. du municipal de Constantine, 23 novembre 1922 (ANF, 19771106-18) ; lettre de l'inspecteur dép. du Travail de Constantine au gouverneur général, 28 décembre 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

7 ANOM, ECA-RM-Constantine-1871 (Barouk Livi / Barok Lévy et Simaâ Danan).

8 Nous nous inscrivons en cela dans le sillage, entre autres, de Claire Marynower (*Être socialiste...*, *op. cit.*).

9 « Avis d'initiation d'Elie Barok Lévy », 3 mai 1929 (GODF, 961).

10 ANOM, 3 RM 74 (n° 731 ; ~~Livi~~ Lévy Elie).

11 ANOM, 3 RM 74 (n° 731 ; ~~Livi~~ Lévy Elie).

12 Lettre de l'inspecteur dép. du Travail de Constantine au gouverneur général, 28 décembre 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

13 ANOM, 3 RM 88 (n° 455 ; Mardochée Martin Lévy) ; ANOM, ECA-RN-Constantine-1893 (Mardochée Livi / Lévy).

« service auxiliaire », il est domicilié en 1920 et 1922 en Loire-Inférieure¹. Lorsque sa fiche de matricule militaire est créée en 1922, il est indiqué comme « comptable ».

Ce « Martin Lévy » mentionné parmi les membres fondateurs, en mai 1922, de l'Abri familial pourrait éventuellement être Mardochée Martin Lévy Balensi/Valensi, né le 30 juillet 1877 à Constantine². Celui-ci est, au moins au tournant du siècle, « clerc de défenseur » et éventuellement proche de la famille d'Elie Narboni³ ; son père était proche d'Elie Médioni, autre fondateur de cette société coopérative de construction⁴.

LOUNIS Mahfoud⁵ (30 mars 1914 (Djidjelli) – 5 juin 1957)

Mahfoud Lounis est brièvement secrétaire général de la coopérative d'HLM de Sétif. Ce francophone et arabisant est, comme beaucoup de « musulmans » membres de ces coopératives, un instituteur en contact avec les Européens de diverses façons. Ses relations avec le groupement catholique de Louis Massignon et les incertitudes qu'ont les autorités sur ses positions politiques font toutefois l'originalité de sa position. Il est assassiné par un « terroriste ».

Mahfoud Lounis est secrétaire générale de la coopérative d'HLM le Patrimoine sétifien de 1954 à son assassinat en juin 1957⁶. Cet organisme n'est plus guère actif à cette date et sans doute a-t-il comme principale activité de gérer les affaires en instance, notamment la fin du remboursement des prêts contractés avant la Seconde Guerre mondiale. Ce professeur d'arabe⁷ au lycée de la ville (Albertini) ne vit pas dans l'importante cité Lévy qu'a bâti cet organisme mais au 3, rue Casanova⁸.

M. Lounis est, comme d'autres « musulmans » – son statut civil est toutefois inconnu – membre des coopératives d'HLM, en lien avec des Européens de diverses façons. Ses amis, très investis dans un christianisme œuvrant pour se rapprocher des musulmans, se souviennent qu'il « s'était volontairement associé à des jeûnes et veillées de prières de chrétiens “substitués par le désir” à leurs amis musulmans persécutés ; [il] s'était offert, la Nuit du Destin (27 Ramadan) le 25 avril 1957 (...) (“règlement de compte”, “agent double” osera-t-on dire...victime sacralisée) »⁹.

Les services de sécurité de l'Algérie ont une opinion changeante sur Mahfoud Lounis : en juin 1957, il est considéré comme ayant fait preuve de « loyalisme »¹⁰ ; un mois plus tard, « son comportement équivoque (...) durant la période qui précéda sa mort » fait que ses enfants n'ont pas droit à des subsides¹¹. Selon Louis Massignon, la « collusion » de Mahfoud Lounis avec le

1 ANOM, 3 RM 88 (n° 455 ; Mardochée Martin Lévy).

2 ANOM, 3 RM 44 (n° 1009 ; Lévy BValensi Mardochée Martin) ; ANOM, ECA-RN-Constantine-1877 (Mardochée Martin Lévy-Balensi).

3 ANOM, 3 RM 44 (n° 1009 ; Lévy BValensi Mardochée Martin) ; ANOM, ECA-RM-Constantine-1901 (mariage de Jacob Aboucaya et Hermance Anna Narboni, pour lequel Martin Lévy, « 24 ans, clerc de défenseur », est témoin ; la mariée est la nièce d'Elie Narboni, autre fondateur de l'Abri familial de Constantine).

4 ANOM, ECA-Constantine-1887 (mariage d'Elie Médioni et Esther Lévy-Valensi, pour lequel Isaac Lévy-Valensi, « 37 ans, employé de commerce », est témoin ; ce même Isaac est le père de Mardochée Martin Lévy-Valensi/Balensi).

5 SEKFALI Abderrahim, *Les maîtres d'école...*, op. cit., p. 328 (date de naissance) ; BORRMANS Maurice, DE PERETTI André, *Louis Massignon et le Comité chrétien d'entente France-Islam, 1947-1962*, Paris, Karthala, 2014, p. 145 (date de décès).

6 AG du Patrimoine sétifien, 23 juin 1957 (ANF, 19771106-23). Son assassin est, si l'on suit les informations du *Monde*, Mohamed Tahar Bellout, un habitant de Sétif (*LM*, 8 juin 1957 ; *idem* dans *La Dépêche de Constantine*, 6-7 octobre 1957 (coupure dans ANOM, 93-4308 ; il est condamné à mort).

7 Jean Scelles, ami de L. Mahfoud, le dit agrégé (lettre au ministre de l'Éducation nationale, 14 juin 1957 (AP-Fo-SC, Boîte n° 9 ; lettre évoquant surtout le proviseur du lycée, Abdesselam Meziane)) ; Lounis n'apparaît cependant pas dans le répertoire mis en ligne par le LARHRA « Les agrégés de l'enseignement secondaire, 1809-1960 » et Sekfali mentionne qu'il est diplômé d'un certificat d'aptitude au professorat.

8 « Notice individuelle », 28 mars 1956 (ANOM, 93-4308).

9 MASSIGNON Louis, *Opera Minora*, t. III : *La science de la compassion*, Paris, PUF, 1969 [1963], p. 705

10 Lettre du directeur général des Affaires politiques et de la fonction publique au préfet de Sétif, 19 juin 1957 (ANOM, 93-4308).

11 Lettre du directeur général des Affaires politiques et de la fonction publique au préfet de Sétif, 22 juillet 1957 (ANOM, 93-4308 ; c'est le préfet de Sétif qui avait qualifié précédemment M. Lounis ainsi).

« panarabisme » serait un bruit répandu par le grand cadî d'Amman, qui cherche à mettre la main sur la fondation pieuse gérant le quartier maghrébin de Jérusalem¹ (sur lequel la France a alors la tutelle).

Il a rassemblé, avec Émile Dermenghem (archiviste du gouvernement général), Louis Massignon et d'autres savants, des documents sur la légende des « sept dormants d'Éphèse » ; Massignon en fera l'un des socles d'un pèlerinage islamo-chrétien en Bretagne². Il a été « inspecteur des waqfs maghrébins de Palestine »³. Il s'est, à ce titre, rendu à deux reprises à Jérusalem⁴, *a priori* par le biais du Comité d'Entente France Islam⁵ (1955, 1956). Il s'était peu avant proposé (du moins selon le SLNA), en échange d'un voyage gratuit, pour remplir « toute mission » qui lui serait confiée⁶. Il effectue de telles missions après El Okbi, le cadî Benhoura et Kireche.

Marié, M. Lounis a deux enfants de 12 et 8 ans (en 1956). Son frère Tahar, gardien de la paix, est « candidat caïd » selon une note de police de mars 1956⁷.

MAHDI Abdallah (« dit Abdelkader ») ben Ismaïl⁸ (23 août 1888 (Bougie) – 25 mars 1973 (Villeneuve-sur-Lot))

Abdallah Mahdi est l'un des natifs de Kabylie très impliqué à Constantine dans l'entre-deux-guerres : dans l'administration préfectorale – jusqu'à devenir chef de division –, dans des associations et dans l'édification d'HBM.

Titulaire d'un diplôme supérieur de législation algérienne et de droit, Abdallah Mahdi fait toute sa carrière dans l'administration préfectorale : attaché à la sous-préfecture de Bougie⁹ (novembre 1908 – avril 1914), rédacteur à la préfecture de Constantine (avril 1914), chef de bureau¹⁰ (1929) puis chef de division (de 1933 à 1952), chargé de l'administration départementale¹¹ puis financière¹². Si la police estime « qu'il a joué un rôle prépondérant dans l'organisation départementale de la Légion française des combattants, dont il a été vice-président »¹³, il n'est nullement mentionné parmi les membres de l'union départementale en 1942-1943¹⁴. Dix ans plus tard et une fois sa retraite prise, il est élu sénateur (1952) ; il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique et du rassemblement des gauches républicaines et siège, jusqu'en mai 1959, dans la chambre haute où il y défend l'arrêt de la guerre – il n'est pas réélu¹⁵.

1 Louis Massignon, « Égypte, Liban, Jordanie, Syrie. 7 janvier – 17 février 1959. 18^e rapport culturel annuel », p. 12 (cité par LEMIRE Vincent, *Au pied du mur...*, *op. cit.*, p. 181 ; voir aussi la n. 76 p. 342 (à partir de ANOM, 81F-844)).

2 MASSIGNON Louis, *Les Sept dormants d'Éphèse en islam et en chrétienté*, Paris, Geuthner, 1955, p. 59-112 (tiré à part de la *Revue des études islamiques*, 1954).

3 Mention dans l'inventaire du fonds Louis Massignon de la BNF (NAF28658 ; voir dossiers 151-152).

4 Lettre du directeur général des Affaires politiques et de la fonction publique au préfet de Sétif, 22 juillet 1957 (ANOM, 93-4308).

5 Le gouvernement général finance l'un de ses voyages en virant de l'argent à ce Comité (lettre du directeur général des Affaires politiques et de la fonction publique à Mahfoud Lounis, 5 juillet 1956 (ANOM, 93-4308)).

6 Lettre du SLNA (service gubernatorial) à Mahfoud Lounis, 8 juin 1955 (ANOM, 93-4308 ; *idem* concernant les mentions d'El Okbi, Benhoura et Kireche).

7 « Notice individuelle », 28 mars 1956 (ANOM, 93-4308).

8 Couverture du dossier de Légion d'honneur (ANF, 19800035-34-4281) ; ANOM, 3 RM 75 (n° 1274).

9 Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Abdallah Mahdi chevalier de la Légion d'honneur », 8 novembre 1932 (ANF, 19800035-1217-40514 ; *idem* concernant son mariage, la mention du Foyer kabyle de Constantine et son poste de secrétaire du CPHBMPS du dép. de Constantine en 1932) ; s'il n'y a pas, aux ANOM, de dossier le concernant, il existe une « Feuille signalétique pour l'année 1949 » dans ANOM, 93-4279.

10 Couverture du dossier de Légion d'honneur (ANF, 19800035-34-4281).

11 Procès-verbal de réception d'un chevalier de la Légion d'honneur, 3 juillet 1938 (ANF, 19800035-0085-10575) ; gouverneur général, « Proposition de Légion d'honneur pour le grade d'officier », s.d. [avant le 3 juin 1949] (ANF, 19800035-1217-40514).

12 Fiche signalétique citée *supra*, n. 9 (ANOM, 93-4279).

13 SDRG de Sétif, « Notice de renseignements – Abdallah dit Abdelkader Mahdi », 25 mai 1959 (ANOM, 93-4279).

14 Liste des membres de la Légion française des combattants de l'union dép. de Constantine, s.d. [1943] (ANOM, 93-4522).

15 SDRG de Sétif, « Notice... », doc. cité *supra*, n. 13.

Il s'implique dans plusieurs associations : il est trésorier (1929) de la Ligue des Français d'origine musulmane du département de Constantine¹ (groupant ceux ayant obtenu les droits citoyens) et président (1932) du Foyer kabyle à Constantine. Est-ce lui qui est, au début des années 1930, trésorier des Croix de feu de Constantine² ? Il semble toutefois que c'est dans les institutions parapubliques qu'il est le plus investi, notamment dans celles relatives à l'organisation des HBM : secrétaire et trésorier du comité départemental de patronage des HBM et de la prévoyance sociale³ (1932, 1934, 1950). Il fait partie de ceux qui établissent les statuts de la Maison familiale, la coopérative que tente de mettre sur pied, en 1938, Mohammed Chérif Bendjelloul, le leader de la Fédération des élus musulmans du Constantinois⁴ : souhaite-t-il pleinement contribuer à l'élaboration de cet organisme où n'y contribue-t-il que pour mieux le surveiller ? Il est en tous cas nommé au conseil d'administration de cet organisme qui restera sans suites⁵. Il est en outre membre du conseil d'administration de l'OMHBM de la ville de Constantine du début des années 1940 au milieu des années 1950 (on y repère sa présence en 1941, 1943, 1953, 1955).

Abdallah Mahdi est français par son père, un interprète judiciaire naturalisé (1868⁶, 1869⁷ ou 1872⁸) « qui a su faire de ses fils d'excellents citoyens »⁹. Brochier indique que cette famille d'ascendance maraboutique a commandé sous les Turcs¹⁰. Il s'est marié avec une « française, économiste du lycée de jeunes filles de Constantine » (Madeleine Terrieux¹¹). Abdallah Mahdi a au moins quatre frères :

- **Mahmoud**¹² (né le 31 juillet 1883) ;

- **Mohammed Sadek**¹³ (né le 14 septembre 1885) est interprète judiciaire ainsi que conseiller municipal (1912-1919) puis conseiller général de Bougie¹⁴ (élu en 1936). Il y a également créé, selon Brochier, la « société de bienfaisance musulmane » et la cultuelle musulmane.

- juge de paix dans les années 1920, **Salah**¹⁵ (né le 6 avril 1894) achève sa carrière comme avocat général à Bordeaux (1963) après avoir été président de chambre à la cour d'appel d'Alger (1958) ;

- **Rachid**¹⁶ (né le 18 mars 1896), lui aussi interprète.

Il a également un oncle (frère de sa mère), **Hamou Si Hassen**, qui est secrétaire de la chambre de commerce de Bougie¹⁷ (1932) et lui aussi naturalisé français¹⁸. Il est également lié aux familles Allouache, Dhemané, Tamzali et Héraïl¹⁹.

1 « Ligue des Français d'origine musulmane du dép. de Constantine », *La Voix des Humbles*, 72, mars 1929.

2 COLE Joshua, *Lethal Provocation...*, *op. cit.*, p. 78 et n. 37 p. 274.

3 Tailhandier, « Rapport », 28 mars 1934 (ANF, 19771106-7) ; lettre du maire de Constantine au préfet de Constantine, 27 mars 1950 (ANF, 19771106-19).

4 Procès-verbal de l'AG constitutive, 23 octobre 1938 (ANF, 19771106-19).

5 CA, s.d. [entre le 23 octobre et le 19 novembre 1938] (ANF, 19771106-19).

6 BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or...*, *op. cit.*, p. 207.

7 Fiche biographique sur www.senat.fr.

8 Fiche de police concernant Mohamed Sadek Mahdi, s.d. (ANOM, 93-4235).

9 Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret... », doc. cité *supra*, n. 9 p. 382) ; *idem* pour les informations concernant les frères d'Abdallah Mahdi. Le métier du père d'Abdallah Mahdi, Ismaël Mahdi, est mentionné dans l'acte de naissance d'A. Mahdi (ANF, 19800035-1217-40514).

10 BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or...*, *op. cit.*, p. 207.

11 Anonyme [SDRG de Sétif ?], « Notice sur des personnalités susceptibles de figurer sur la liste Augarde aux élections sénatoriales (Sétif-Batna) », 4 mai 1959 et la Fiche signalétique citée *supra*, n. 9 p. 382 (ANOM, 93-4279).

12 ANOM, 3 RM 58 (n° 204).

13 Fiches de police concernant Mohamed Sadek Mahdi, s.d. (ANOM, 93-4235 ; *idem* concernant son frère Salah) et 6 janvier 1936 (ANOM, 93-4279) ; ANOM, 3 RM 65 (n° 636) ; voir également BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or...*, *op. cit.*, p. 207 (avec photographie).

14 Est-ce toujours lui qui est conseiller général lorsque De Gaulle se rend à Bougie fin 1960 (*LM*, 13 décembre 1960) ?

15 ANOM, 3 RM 93 (n° 1165) ; ANF, 19890147-94 (dossier personnel de magistrat).

16 ANOM, 3 RM 98 (n° 200).

17 Fiche de police concernant Mohamed Sadek Mahdi, s.d. (ANOM, 93-4235).

18 Sous-préfet de Bougie, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Ahmed "dit Hamoud" Si Hassen chevalier de la Légion d'honneur », 19 novembre 1931 (ANF, 19800035-1334-54721).

19 Faire-part de décès, *LM*, 23 décembre 1975 (coupure dans ANF, 19800035-1217-40514 ; naturalisé en 1929).

MALATERRE Pierre Léonard Philippe¹ (12 décembre 1905 (Alger) – 19 mars 1994 (Toulon))

Collaborateur pendant plus d'un quart de siècle de Louis Pasquier-Bronde pour tout ce qui concerne les HBM puis HLM², Pierre Malaterre est une figure de l'évolution urbaine algéroise : d'abord très impliqué dans les activités étudiantes, il dirige à compter de la fin des années 1930 l'OMHLM de la ville une vingtaine d'années, non sans heurts avec les locataires. En outre, il administre aussi plusieurs sociétés anonymes et coopératives ainsi que la Fédération algérienne des organismes HLM et se rend régulièrement en France auprès des administrations ministérielles et aux congrès annuels des HLM. Au milieu des années 1950, il fait installer son neveu [Philippe Mohand Abdesselam](#) à la tête de l'office départemental d'HLM : la direction de ces constructions est ainsi, au moins en partie, une affaire familiale.



Pierre Malaterre (1952)

Source : TNA, 29 mai 1952, p. 3.

Après des études de droit, Pierre Malaterre devient à partir de la fin des années 1930 l'une des figures centrales de l'office municipal des HBM d'Alger : sous-directeur au moins au milieu des années 1930, il en devient directeur vers 1938 en remplacement d'[Achille Thevenin](#)³. Jusqu'à quand le reste-t-il ? Il est en tous cas mentionné à ce poste pour les années 1941-1942⁴, 1948-1949⁵, 1952⁶ et 1955⁷, date à laquelle il est aussi « détaché au service de la reconstruction » au gouvernement général de l'Algérie ; en 1959, il n'est indiqué que comme « fonctionnaire »⁸. C'est au titre de directeur de l'OMHLM qu'il est membre du Comité de lutte contre le taudis⁹ (au moins en 1947) et de la commission départementale de l'habitat (au moins en 1949. Il est *a priori* remplacé par [Jean Fleury](#) à la tête de la direction générale de l'office municipal d'HLM d'Alger en août 1955¹⁰. Début 1961, il est pressenti pour diriger la division « législation et documentation » de la nouvelle organisation du Commissariat à la construction¹¹ (direction gubernatoriale).

Il est également administrateur de l'Auxiliaire municipale (1955, 1957, 1958, 1961), de l'Armaf (ex-Maison familiale ; 1952-1962) et du Foyer pour tous, société anonyme approuvée en 1960 dont il est l'un des fondateurs¹². Il occupe le premier poste de directeur de l'office départemental d'HLM algérois, organisme qui reprend tout une partie des activités de l'Auxiliaire municipale¹³. Son

1 ANOM, ECA-RN-Alger-1905 (Pierre Léonard Philippe Malaterre) ; acte de décès de l'intéressé communiqué par la mairie de Toulon (Var).

2 Anonyme, « Éditorial – Bienvenue à tous », *L'Éd. alg.*, 40, avril 1952, p. 6.

3 « Extrait du rapport général sur l'Algérie », s.d. [*a priori* 1937 puisqu'il s'agit du rapport de M. Bonnafous] (ANF, 19771106-27) ; « M. Grégoire inaugure deux groupes des habitations à bon marché », *L'ÉA*, 6 juin 1937, p. 4 ; « Une magnifique cité indigène... », *L'ÉA*, 13 mars 1938, p. 4.

4 « Le général Weygand a posé la première pierre... », *L'ÉA*, 2 mai 1941, p. 2 (mentionné comme Malletterre) ; « Habitat indigène – Réunion du 23 mars 1942 sous la présidence de M. l'intendant Leclerc, 1^{er} adjoint » (ANOM, 91-10I-9).

5 Rapport du maire (Pierre-René Gazagne) au cons. mun. d'Alger, 1^{er} octobre 1948 (ANOM, 9CAB-115) ; Lettre du préfet d'Alger au directeur des Travaux publics et des transports, 6 avril 1949 (ANOM, 91-10I-9 ; *idem* pour l'information sur la commission dép. de l'habitat).

6 AG de la Maison familiale, 26 avril 1952 (ANF, 19771106-9).

7 Composition du CA du Foyer algérois, s.d. [1956] (ANF, 19771106-3) ; sé. du CA de l'Auxiliaire municipale, 12 juillet 1955 (ANF, 19771106-1).

8 Composition du CA de l'Armaf, 5 janvier 1959 (ANF, 19771106-9).

9 « Le préfet d'Alger à la Cité-Bidonville de Mahieddine », *L'ÉA*, 4 juillet 1947, p. 2.

10 « Pose de la première pierre de l'église de Diar el-Mahçoul – Samedi 13 août 1955 », 10 août 1955 (AAA, C-152).

11 Hubert de Fraysseix (inspecteur général, chef de la mission d'inspection générale de la Construction en Algérie), « Projet de regroupement et de réorganisation des services chargés pour l'Algérie des attributions correspondant à celles du ministère de la Construction », 25 février 1961 (ANF, 19771136-1).

12 Lettre de René Montaldo au ministre de la Construction, 25 mars 1959 (ANF, 19771106-2).

13 Rapport de présentation du budget de l'ODHLM d'Alger pour l'année 1951, s.d. [fin 1951 ou début 1952]

rôle de secrétaire général de la Fédération algérienne des organismes HLM lui donne un rôle à l'échelle de toute la colonie. Il l'est au moins de 1948 à 1952¹ ; cette fonction lui permet de siéger – pas systématiquement – à la commission consultative de l'habitat qui fixe les lignes de la politique du logement dans la colonie et décide de la distribution des subventions et avances du Fonds de dotation de l'habitat². Il est aussi conseiller de l'Union nationale des Fédérations d'organismes HBM³ (au moins en 1949 et 1950). C'est pour ces multiples implications qu'il est fait chevalier de la Légion d'honneur en 1951⁴. Il est également membre du Comité de travail en charge du lancement de la Maison de l'ingénieur qui, en 1955, doit rassembler divers groupements et services⁵.

Si d'aucuns disent qu'il « brûle pour l'habitat » et que « s'il n'existait pas, il faudrait le créer »⁶, d'autres estiment qu'il souhaite diriger l'ensemble des constructions en Algérie et s'en agacent⁷. Des locataires des groupes d'HLM du Champ de manœuvres le décrivent comme un « dictateur », notamment concernant les loyers : « gare qu'un jour, la masse des locataires abusés lui fasse une conduite de Grenoble »⁸ ! Il aurait également appelé, en avril 1950, la police pour expulser une réunion animée aux HLM par Pierre Fayet, député communiste d'Alger⁹. De façon analogue, le directeur de l'OMHLM d'Oran (Marcel Deville) « et consorts » sont décrits comme formant « un clan directeur » faisant de cet organisme un « organisme familial et autoritaire »¹⁰.

Pierre Malaterre est le fils de Christine Elisabeth Giraud (née en 1873) et de Philippe Pierre Malaterre¹¹ (1867-1938), mariés le 10 avril 1902¹². La première est institutrice¹³ ; le second est un important employé préfectoral algérois qui fut, à la fin de sa carrière, chef de service du secrétariat général des Affaires indigènes (au moins dans la deuxième moitié des années 1920¹⁴). Il a au moins deux sœurs, Léontine Henriette Christine (née en 1903¹⁵) et Christiane Elisabeth¹⁶ (née en 1909). La première, surnommée « Totty », se marie avec Raoul Malaterre¹⁷ (un parent ?), ingénieur de l'aviation civile amenée à diriger, après la Seconde Guerre mondiale, l'école nationale professionnelle de l'Air du Cap Matifou.

Adèle Anna Malaterre est sa demi-sœur¹⁸ (1896-1938), née d'un premier mariage de Philippe Pierre Malaterre avec Anna Pierrette Barret, décédée en 1901¹⁹. Celle-ci est institutrice²⁰ ; elle se marie le 21 août 1922 avec l'avocat naturalisé français Ali Abdesselam (1890-1942²¹), membre d'une

(ANF, 19771106-25).

- 1 « À la Fédération algérienne des organismes HBM », *L'ÉA*, 17 février 1948, p. 3 ; « Le problème de l'habitat souci national n° 1 », *L'ÉA*, 5 juillet 1951, p. 1 ; lettre de l'intendant militaire Picquart au ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, 2 avril 1951 (ANF, 19771106-9).
- 2 Sé. de la commission consultative de l'habitat du 29 mars 1949 (ANOM, GGA-9CAB-140).
- 3 « M. le docteur Montaldo expose les grandes lignes... », *L'ÉA*, 23 juin 1950, p. 8 et 3.
- 4 « La croix de la Légion d'honneur... », *L'ÉA*, 12 mai 1951, p. 8.
- 5 « La maison de l'ingénieur », *Alger revue*, octobre 1955, n. p.
- 6 Anonyme, « Éditorial – Bienvenue à tous », *L'Éd. alg.*, 40, avril 1952, p. 6.
- 7 Sé. du CA de l'ODHLM d'Oran, 24 juin 1953 (AWO, 8R-8423 ; propos du président de sé., Adrien Lemoine).
- 8 Lettre du comité de défense des locataires des groupes HLM du Champ de manœuvres, 8 juin 1953 (ANF, 19771106-27).
- 9 « La police disperse brutalement une réunion... », *Alger républicain*, 15 avril 1950, p. 1.
- 10 Lettre « d'un groupe de locataires des HLM d'Oran » au ministre de la Construction, 27 juillet 1960 (ANF, 19771106-34).
- 11 La mention du décès de Philippe Pierre Malaterre se trouve dans « Avis de décès », *L'ÉA*, 27 novembre 1938, p. 6.
- 12 ANOM, ECA-RM-Mustapha-1902 (mariés le 10 avril 1904 ; la mariée est née à Angoulême).
- 13 « Mutualité scolaire », *L'ÉA*, 16 février 1930, p. 6.
- 14 « Distinctions honorifiques », *L'ÉA*, 10 juillet 1924, p. 3 ; « Échos – Mariages », *L'ÉA*, 28 février 1929, p. 2.
- 15 ANOM, ECA-RN-Mustapha-1903 (née le 16 mai 1903).
- 16 ANOM, ECA-RN-Alger-1909 (née le 7 avril 1909).
- 17 « Fiançailles », *Alger étudiant*, 89, septembre 1928, p. 12 ; ANOM, ECA-RN-Mustapha-1903 (mention marginale de l'acte de naissance de la mariée mentionnant son union le 2 mars 1929 avec Raoul Jules Célestin Malaterre).
- 18 ANOM, ECA-RN-Mustapha-1896 (née le 1^{er} novembre 1896 ; avec mention marginale relative à son mariage) ; « Avis de décès », *L'ÉA*, 28 octobre 1938, p. 6.
- 19 ANOM, ECA-RM-Mustapha-1896 (Philippe Pierre Malaterre et Anna Pierrette Barret, marié le 26 mars 1896) ; ANOM, ECA-RM-Mustapha-1902 (pour le décès de sa première femme).
- 20 « Palmes académiques », *L'ÉA*, 5 avril 1937, p. 2.
- 21 « Avis de décès », *L'ÉA*, 15 mai 1942, p. 2 (mention d'une fille, C. Abdesselam).

famille de grands notables d'Aït Hichem¹ (à proximité de Michelet, en Kabylie) « qui apporta toute son aide à la pénétration française en Kabylie »². Ils ont au moins un fils, [Philippe Mohand Abdesselam](#), directeur de l'ODHLM d'Alger à partir, au moins, de 1955.

Figure des étudiants algérois à la fin des années 1920³, Pierre Léonard Philippe Malaterre s'est marié le 16 avril 1932 avec Simonne Vacher⁴. Ils ont au moins une fille, Michelle, née le 2 juillet 1936⁵.

MALKI Smaïl

Quoique les informations à son propos soient très ténues, Smaïl Malki est l'une des figures de l'algérianisation de la direction des organismes HLM après 1962.

Smaïl Malki dirige l'ODHLM de Bône au moins l'été et l'automne 1963⁶. L'est-il jusqu'en novembre 1965, date à laquelle il est réintégré comme attaché de préfecture⁷ ? En outre, est-ce lui qui est titularisé (avril 1959), promu à un meilleur échelon (mai 1960) alors qu'il est secrétaire administratif de l'administration départementale⁸ ?

MARTEL Paulin François⁹ (né le 7 juin 1851 à Grenoble)

Paulin Martel est l'une des figures de l'hygiénisme en Algérie à compter des années 1890. Il œuvre pour l'approfondissement des échanges avec des collègues d'Alger ou de France, du moins en a-t-on la trace dans les années 1920. Il partage son temps entre soin des malades, commissions administratives et enquêtes urbaines. Son action dans les institutions ou organismes HBM de Constantine s'inscrit dans cette continuité.

Pharmacien-chef à l'hôpital civil de Constantine à partir de juillet 1893, Paulin Martel est très impliqué dans les institutions d'hygiène et de construction d'HBM de la principale ville de l'est-algérien.

Natif de Grenoble, il y est préparateur en chimie à l'université de 1872 à 1875¹⁰. Il est à Lyon de 1881 à 1883 où il dirige la station agronomique avant d'« installer ensuite les méthodes pastoriennes à l'hôpital civil de Constantine et d'y créer le laboratoire de bactériologie en 1895 » tout en étant le secrétaire du conseil départemental d'hygiène (à compter de 1895) et d'organiser, au milieu des années 1920, le dispensaire départemental anti-tuberculeux de la ville¹¹. Lorsqu'il ne lutte pas contre diverses épidémies (choléra 1893 ; peste 1899 ; typhus 1862, 1902 et 1905), il mène des enquêtes sur l'hygiène de certains quartiers, comme c'est le cas pour celui dit « israélite » de la vieille ville de Constantine fin 1904¹². Il y défend en particulier l'application rigoureuse des lois existantes

1 « Le bach-acha Abdesselam », *Le monde colonial illustré*, 47, juillet 1927, p. 168 (père d'Ali Abdesselam ; avec mention que ce dernier est naturalisé) ; « Chronique des dép. algériens – Michelet Aït Hichem », *L'ÉA*, 2 septembre 1933, p. 6.

2 BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or...*, *op. cit.*, p. 4 (avec notice biographique d'Ali et Adèle Abdesselam).

3 Voir par exemple « Pierre Malaterre », *Alger étudiant*, 124, 24 décembre 1931, p. 1 (président d'honneur de l'Association générale des étudiants d'Alger).

4 ANOM, ECA-RN-Alger-1905 (mention marginale de son acte de naissance).

5 « État civil », *L'ÉA*, 4 juillet 1936, p. 8 et « À travers Alger », *L'ÉA*, 11 juillet 1936, p. 5 ; mentionnée comme fille unique dans « Avis de décès », *L'ÉA*, 3 novembre 1936, p. 7.

6 Lettre de Smaïl Malki (directeur de l'ODHLM de Bône) à Pierre Egal (architecte), 14 août 1963 ; lettre de Pierre Egal à M. Dumesnil (directeur administratif et financier de la société du Djebel Onk), 12 novembre 1963 (AD38, 58J-305).

7 *JORADP*, 17 décembre 1965, p. 1173.

8 Arrêtés gubernatoriaux, 3 avril 1959, 9 mai et 28 novembre 1960 (*RAA-Algérie*, 28 avril 1959 (p. 1165), 7 juin (p. 1315) et 13 décembre 1960 (p. 2832)).

9 Préfecture de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Paulin François Martel chevalier de la Légion d'honneur », s.d. (minute) (ANOM, 93-6368 et ANF, 19800035-556-63460) ; AD38, 9NUM-5E-186-24-199 (acte de naissance, sans mention marginale).

10 Dossier d'enseignant de Paulin Martel (ANF, F17-21 260-B) ; préfecture de Constantine, « Renseignements produits à l'appui... », doc. cité (ANOM, 93-6368). Sauf indication contraire, les informations proviennent de ce document.

11 Alexandre François Xavier Vincent Henry est un autre bactériologiste travaillant, à compter de 1911, à Constantine (ANOM, 93-6363).

12 « Habitation à bon marché. Enquête. 2^e section. Israélite. Rapport de M. Martel. Hygiène », novembre 1904, 6 p.

(comme la récente loi du 15 février 1902 sur la salubrité publique) et la construction d’HBM. Cette figure de l’hygiénisme constantinois est en lien avec des homologues qui dépasse l’échelle départementale, comme lorsqu’il fait adhérer – en collaboration avec [Allyre Chassevant](#) – l’Institut d’hygiène et de médecine coloniale de l’Afrique du Nord (sis à l’université d’Alger) à la Société de médecine publique et de génie sanitaire¹. Il aurait introduit, en même temps que d’autres médecins et pharmaciens dans toute la Méditerranée, les « méthodes pastorienne, inconnues avant lui »².

Il est, en ce dernier domaine, tout à la fois président du comité de patronage des HBM et de la Prévoyance sociale du département³ (au moins dans les quinze premières années qui suivent le retour de la paix), actionnaire⁴ (dès 1915) du Patrimoine coopératif constantinois dont l’action est pionnière en Algérie et impliqué dans le conseil d’administration de cet organisme⁵ (il y est commissaire-vérificateur au moins en 1924 et 1931).

Il est reçu le 30 janvier 1925 chevalier de la Légion d’honneur par [Paul Genon](#), lui aussi natif de Grenoble.

MÉDIONI Elie (14 octobre 1852 (Alger) – 25 mai 1933 (Paris, 6^e))

Elie Médioni a 69 ans lors de la création de la coopérative d’HBM l’Abri familial de Constantine⁶. Il est négociant en « tissus et rouenneries », qu’il vend dans son magasin du 18, rue Nationale⁷. Comme [Elie Narboni](#), son père (Mardochée Médioni) est né à Alger au début des années 1820, avant de s’établir à Constantine et d’y fonder l’une des maisons de commerce « juive » les plus florissantes du département de Constantine⁸. En parallèle, il s’investit surtout dans les institutions économiques de la ville, notamment la Chambre de commerce, dont il devient vice-président en 1919 et dont il est toujours membre au moins en août 1927⁹. En revanche, il semble se tenir à distance de l’assemblée municipale, dont il est toutefois membre de 1884 à 1888¹⁰. Il est membre du consistoire de 1897 au début des années 1910¹¹ au sein duquel il est trésorier de janvier 1898 à juin 1908¹² (il y est réélu les 16 octobre 1904 et 7 février 1909) ; peut-être en fait-il partie

(AWC, CPE-210).

- 1 « Sé. du 26 janvier 1927 », *Le Mouvement sanitaire*, 33, 31 janvier 1927, p. 133.
- 2 Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l’appui du projet de décret tendant à nommer MARTEL Paul-François chevalier de la Légion d’honneur », s.d. [1924] (ANOM, 93-6368) ; pour une contextualisation est-méditerranéenne, voir MOULIN Anne-Marie, « Ville ottomanes de l’Empire », DUMONT Paul, GEORGEON François (dir.), *L’hygiène dans la ville : la médecine ottomane à l’heure pastorienne (1887-1908)*, Paris, L’Harmattan, 1991, p. 186-209.
- 3 Préfecture de Constantine, « Renseignements produits à l’appui... », doc. cité (ANOM, 93-6368) et procès-verbal du CPHBMPS du dép. de Constantine, 27 décembre 1932 (AWC, CPE-678).
- 4 « Souscriptions d’actions », s.d. [joint à un dossier en date du 5 mai 1915] (ANA, IBA-HBM-020).
- 5 « Rapport des commissaires-vérificateurs annexe au procès-verbal de l’AG », 30 mars 1924 (CDC, 110384-001-c. 922) ; liste des membres des administrateurs et commissaires-vérificateurs », 5 septembre 1931 (ANA, IBA-HBM-044).
- 6 « Extrait du registre des actes de naissance de la ville de Constantine », 24 septembre 1927 (ANF, LH-1815-55).
- 7 Lettre d’Elie Médioni au grand chancelier de la Légion d’honneur », 29 septembre 1927 (ANF, LH-1815-55).
- 8 ANOM, ECA-RD-1888 (Mardochée Médioni, décédé à 65 ans) ; lettre d’Abraham Navon au Président de l’AIU, 6 janvier 1903 (AIU, IV-E-35a). Les puissantes maisons de commerce nommées sont celles des Stora, Narboni, Medioni, Valensi, Bacri – toutes fondées par des familles venues dans la première moitié du XX^e siècle d’hors de Constantine.
- 9 Ministre du commerce et de l’industrie, « Renseignements à l’appui d’une proposition de nomination ou promotion dans l’ordre de la Légion d’honneur », s.d. [avant août 1927] (ANF, LH-1815-55) ; sé. de la chambre de commerce de Constantine, 26 septembre 1921 (AWC, CPE-677).
- 10 Ministre du commerce et de l’industrie, « Renseignements à l’appui d’une proposition de nomination ou promotion dans l’ordre de la Légion d’honneur », s.d. [avant août 1927] (ANF, LH-1815-55).
- 11 Lettre du consistoire de Constantine au consistoire central, 17 septembre 1897 (citée par ATTAL Robert, *Les communautés juives de l’Est algérien de 1865 à 1906*, Paris, L’Harmattan, 2004, p. 89) ; lettre d’Abraham Navon au président de l’AIU, 27 mai 1904 (AIU, I-C-4.09) ; lettre d’Abraham Navon au président de l’AIU, 17 octobre 1904 (AIU, IV-E-35b) ; lettre d’Elie Médioni au président de l’AIU, 16 juillet 1905 (AIU, II-B-11) ; lettre d’Abraham Navon au président de l’AIU, 8 février 1909 (AIU, IV-E-35c).
- 12 *Inventaire « Collection des documents d’Algérie*, Jérusalem, The Central Archives for the History of the Jewish People Jerusalem (CAHJP), s.d., p. 13 et 14.

jusqu'au début des années 1920. C'est en tant que membre de cette institution communautaire qu'il fait partie en octobre 1904 de la section « israélite » de la commission d'enquête sur la situation des habitations ouvrières à Constantine¹. Il devient membre du premier conseil d'administration de l'Abri familial².

Par la famille de sa femme (Esther Lévy-Valensin), il est apparenté à [Émile Barkatz](#)³ (lui aussi fondateur de l'Abri familial, marié à Fortunée Lévy-Valensin, sœur d'Esther)).

MOATTI Joseph (né le 12 décembre 1852 à Alger⁴)

Les informations glanées sur Joseph Moatti sont lacunaires et incertaines – d'autant plus que l'orthographe du patronyme est flottante, entre Moatti, Moati, Moaty et Moatty. Le Joseph Moatti qui a le plus probablement contribué à la fondation de l'Abri familial de Constantine est celui né à Alger le 12 décembre 1852 ; le 1^{er} février 1877 il se marie avec Reine Gozlan à la mairie de Constantine sous le patronyme de « Moati »⁵. Cinq ans plus tôt, il était inscrit sur le registre de matricules militaires sous le nom de « Moatti »⁶.

Tous ses garçons ayant atteint l'âge adulte (David Eugène⁷, Edmond Mardochée⁸, Isaac Félix⁹, Marcel Nessim¹⁰, Prosper André¹¹, Benjamin Paul¹²) sont domiciliés à un moment ou un autre du premier quart du XX^e siècle dans le domicile familial du 80, rue Nationale. Sur leur fiche de matricule militaire, tous sont « commerçants », sauf Benjamin Paul, qui est « docteur en médecine ». Félix Moatti se marie par ailleurs en janvier 1923 avec Clara Azerad, fille d'[Abraham Azerad](#), autre fondateur de l'Abri familial de Constantine¹³. Toutes ces informations – seul qui s'appelle ainsi dans les registres constantinois, appartement familial dans une rue cossue percée sous le Second empire, famille de commerçants et pouvant financer des études de médecine – rendent crédible le fait que ce Joseph Moatti soit le même que celui mentionné dans la liste des fondateurs de l'Abri familial. Ayant 69 ans en juillet 1922, il serait donc, avec [Elie Médioni](#), l'un des plus âgés des fondateurs de cette société coopérative.

1 « Procès-verbal de la sé. de la commission d'enquête des habitations ouvrières à Constantine », 29 octobre 1904 (AWC, CPE-210).

2 Lettre de l'inspecteur dép. du Travail de Constantine au gouverneur général, 28 décembre 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

3 ANOM, ECA-RM-Constantine (Isaac Barkatz et Fortunée Lévy-Valensin) ; ANOM, ECA-RN-1874 (Fortunée Lévy-Valensin) ; ANOM, ECA-RN-Constantine-1870 (Esther Lévy-Valensin) ; ANOM, ECA-RM-Constantine-1887 (Elie Médioni et Esther Lévy-Valensi). Dans une de ses lettres, Abraham Navon indique qu'Émile Barkatz et Elie Médioni seraient beaux-frères (lettre d'Abraham Navon au président de l'AIU, 27 mai 1904 (AIU, I-C-4.09)).

4 ANOM, ECA-RM-Constantine-1877 (Joseph Moati et Reine Gozlan) ; ANOM, 3 RM 6 (n° 89).

5 ANOM, ECA-RM-Constantine-1877 (Joseph Moati et Reine Gozlan). Aucun des autres Moatti, Moati, Moatty ou Moaty repérés dans l'état civil de l'Algérie ou dans les registres de matricules militaires ne peut correspondre au fondateur de l'Abri familial (car décédé avant 1922 ou pas du tout lié aux autres fondateurs constantinois).

6 ANOM, 3 RM 6 (n° 89).

7 ANOM, 3 RM 51 (David Eugène Moati ; n° 1000) ; il n'y a pas de registre des naissances de la ville de Constantine pour 1880.

8 ANOM, 3 RM56 (n° 593) ; ANOM, ECA-RN-1882 (Edmond Mardochée Moatti).

9 ANOM, 3 RM 62 (n° 858 ; Isaac Félix Moati) ; ANOM, ECA-RN-1884 (Isaac Félix Moati).

10 ANOM, 3 RM 70 (n° 351 ; Marcel Nessim Moatti) ; ANOM, ECA-RN-1887 (Marcel Nessim Moati).

11 ANOM, 3 RM 96 (n° 1433 ; Prosper André Moatti) ; ANOM, ECA-RN-1895 (Prosper André Moati).

12 ANOM, 3 RM 105 (n° 133 ; Benjamin Paul Moati) ; ANOM, ECA-RN-1898 (Benjamin Paul Moati).

13 « Carnet de famille – Hymenée », *La Vérité*, 5 janvier 1923, p. 2 ; ANOM, ECA-Constantine-RN-1895 (Clara Azerad).

MONTALDO Pierre René Marius¹ (7 septembre 1905 (Bône) – 20 août 1969 (Paris))

René Montaldo devient maire du petit village de Teniet el-Haâd à 30 ans. Ce médecin est après la Seconde Guerre mondiale et jusqu'en 1962 l'un des piliers de la construction d'HLM, en étant tout à la fois élu, administrateur de plusieurs organismes publics et privés et président de la Fédération des HLM de la colonie. Il défend dès le début des années 1950 une politique de construction d'HLM qui soit le support d'une politique de « contact » entre Européens et Algériens². Il conserve cette ligne jusqu'en 1961-1962 tout en défendant une Algérie française avant, tardivement, de sembler se résigner à l'indépendance.

Le docteur René Montaldo obtient son premier mandat en mai 1935 : il accède alors à la mairie de Teniet el-Haâd, petit bourg à environ 70 kilomètres au sud de Miliana³. C'est surtout après la Seconde Guerre mondiale⁴ et après plus de dix années de « médecine de colonisation » qu'il devient une figure de la vie politique du département d'Alger en même temps qu'une personnalité centrale de la politique de construction des HLM dans toute l'Algérie⁵. Il est élu au conseil général d'Alger en septembre 1947, en remplacement du défunt docteur Désiré Duboucher⁶ ; il devient rapidement membre du bureau directeur de sa commission de l'habitat⁷. Outre les HLM, il y défend l'aménagement des lotissements défectueux⁸ ou encore une vigoureuse politique de réservation de terrains⁹. Il est également l'un des trois vice-présidents de la puissante Fédération des maires d'Algérie¹⁰. Il publie beaucoup dans l'organe de ce dernier, *L'Édile algérien*¹¹. En 1954, il est battu par Berger-Vachon lors des élections pour le renouvellement partiel de l'Assemblée algérienne¹².

« Apôtre de l'habitat »¹³, il administre de nombreux et importants organismes HLM : l'ODHLM d'Alger au moins en décembre 1949¹⁴ (il en est alors secrétaire général), en 1954 et en juin



René Montaldo

Source : « Teniet el-Haâd... », *L'Édile algérien*, 49, janvier 1953, p. 15.

- 1 Fiche biographique de sénateur sur www.senat.fr ; ANOM, ECA-RN-Bône-1905 (Pierre René Marius Moltado, corrigé en Montaldo par jugement du 5 mars 1914 ; fils de Pierre Dominique Montaldo et d'Irma Berthe Cornet) ; sa mère décède le 7 décembre 1935 (« Dans les dép. – Constantine – Bône – Nécrologie », *L'ÉA*, 15 décembre 1935, p. 6).
- 2 René Montaldo, « Rapport de synthèse », *XIII^e Congrès national d'habitation et d'urbanisme – Alger 1952*, Alger, Impr. Nord-africaine, Alger, s.d. [1952], p. 5 (CDC, 010569-031 à 035-22/2).
- 3 Préfet d'Alger, « Proposition de Légion d'honneur pour le grade de chevalier », 19 novembre 1951 (ANF, 1980035-1012-16974 ; toutes les informations non-sourcées concernant R. Montaldo proviennent de ce document).
- 4 Il préside la Légion française des combattants au moins fin 1941, sans qu'on en sache plus (« Le gouverneur général Châtel a vu le magnifique effort dans l'union des colons et fellahs », *L'ÉA*, 30 décembre 1941, p. 1).
- 5 Préfet d'Alger, « Proposition de Légion d'honneur... », doc. cité (médecin de colonisation de 1935 à 1946).
- 6 FILIPPI Jean, *La Vie et l'œuvre du Conseil général du département d'Alger (5 décembre 1858 – 6 décembre 1956) : esquisse*, Alger, Impr. nord-africaine, 1958, p. 158 ; « Le docteur Montaldo est élu... », *Alger Républicain*, 14 septembre 1947, p. 1.
- 7 « Membres du bureau directeur du comité dép. de l'habitat », s.d. [joint à une lettre du préfet d'Alger au gouverneur général, 6 avril 1949] (ANOM, 91-10I-9).
- 8 Sé. du cons. gén. d'Alger, 26 octobre 1951 (ANOM, 91-1K-593) ; sur cette question, voir la liasse dédiée dans ANOM, GGA-10CAB-39.
- 9 Anonyme [employé de la 1^{ère} direction de la préfecture d'Alger (service du Logement)], « Note pour M. le préfet », 31 mars 1952 (ANOM, 91-1K-478).
- 10 MONTALDO René, *Rapport sur l'Habitat présenté lors du Congrès des Présidents des Conseils généraux de France – séance de commission du mardi 16 juin 1953*, s.d. [1953], p. 2 (ANOM, 81F-2204 et 92-2576 ; § « La prise de conscience du problème par le cons. gén. d'Alger »).
- 11 Voir par exemple « Soyons à la page... L'habitat. Faisons le point », *L'Éd. alg.*, 20-21, août-sept. 1950, p. 16-18 ; « Des intentions aux actes. La lutte contre le taudis... », *L'Éd. alg.*, 23, nov. 1950, p. 16-17 ; etc.
- 12 « L'Assemblée algérienne reprend ses travaux... », *LM*, 9 février 1954.
- 13 FILIPPI Jean, *La Vie et l'œuvre du Conseil général...*, *op. cit.*, n. 1 p. 119.
- 14 Liste des membres du CA de l'ODHLM d'Alger, 15 décembre 1949 (CDC, 100853-034-c. 61 200)

1955¹ (il en est alors le président) ; l'OMHLM de la ville d'Alger à compter d'avril 1955² (son mandat doit expirer le 31 décembre 1958) et qu'il préside en mars 1960 ; l'Aéro-habitat, une coopérative, qu'il préside au moins en 1950, 1954, 1956, 1958 et 1959³. Il fonde également à la fin de l'année 1958 une société (« Fraternité ») dédiée aux familles « autochtones »⁴. En 1953, il présente lors du congrès des présidents des Conseils généraux de France un *Rapport sur l'habitat* souvent cité ; il préside alors également la Fédération algérienne des organismes HLM (c'est toujours le cas fin 1958⁶). Il se rend également en métropole dans les congrès des organismes HLM (comme à Aix-les-Bains en juin 1954⁷) et voyage en Europe (Zurich, Rotterdam, Delft) pour étudier l'urbanisme qui s'y fait⁸. Il est président de l'Union des organismes HLM des départements d'Algérie, fondée en mars 1959⁹. Quels sont ses rapports avec les diverses administrations publiques ? Il sont, au moins à la moins des années 1950, *a priori* tendus avec la Délégation générale, du moins si l'on suit une note manuscrite d'un employé du MRU : « En fait, le vrai problème est celui des rapports de M. Montaldo avec la D^{on} g^{le} d'Algérie »¹⁰.

En 1952, ce notable décrit comme ami et successeur de [Louis Pasquier-Bronde](#) est l'« homme qui monte »¹¹ ; il est alors secrétaire général de l'important congrès national des HLM qui se tient à Alger¹². Il est, la même année, fait chevalier de la Légion d'honneur pour ses très nombreuses activités : outre celles déjà mentionnées, il est président du comité de gestion du lait de l'agglomération algéroise, vice-président du syndicat des médecins, membre du conseil de l'ordre départemental, médecin contrôleur de l'Électricité et gaz d'Algérie. Il est en outre décrit comme ayant rationalisé l'élevage du mouton, central dans l'activité pastorale de sa circonscription (le Sersou). Il est également membre de plusieurs commissions mixtes dans lesquelles élus et administrateurs mettent en œuvre les politiques décidées par l'Assemblée algérienne : Caisse de solidarité des communes d'Algérie¹³ ou encore Commission consultative de l'habitat¹⁴. Fin 1953, il est qualifié de « Père de l'habitat » par le président de l'Interfédération des maires d'Algérie¹⁵.

René Montaldo est élu au Sénat le 31 mai 1959 ; il conduit alors une liste « républicaine pour une vraie fraternité ». Il s'inscrit au groupe de la « Gauche démocratique »¹⁶ (dont sont notamment

-
- 1 Sé. du Comité de patronage des HLM du dép. d'Alger, 9 mars 1954 (AWA 5K-95) ; sé. du CA de l'ODHLM d'Alger, 2 juin 1955 (AWA, 5K-101).
 - 2 Liste des membres du CA de l'OMHLM d'Alger, s.d. [joint à une lettre du député-maire d'Alger et président de l'OMHLM [Jacques Chevallier] au ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, 8 juillet 1955] (ANF, 19771106-26 ; il y est nommé au titre de représentant des sociétés d'HLM et de crédit immobilier). Préside-t-il encore l'OMHLM d'Alger en mars 1930 comme l'indique la liste des membres du CA en date du 23 mars 1960 (ANF, 19771106-26) ? Cette liste semble plutôt décrire le CA de l'ODHLM du dép. d'Alger (sur ce point, voir la notice biographique consacrée à André Jahan).
 - 3 AG de l'Aéro-habitat, 5 novembre 1950, 14 octobre 1956, 22 juin 1958 et 27 juin 1959 et lettre du président de l'Aéro-habitat au gouverneur général, 18 mai 1954 (ANF, 19771106-7)
 - 4 Lettre du docteur Montaldo (président d'organismes HLM, président de la Fédération algérienne des organismes HLM et d'urbanisme) au ministre de la Construction, 18 décembre 1958 (ANF, 19771106-13).
 - 5 MONTALDO René, *Rapport sur l'Habitat...*, *op. cit.*, couverture ; Gilbert Hannoun (conseiller municipal et délégué du maire de Constantine pour l'habitat), « Rapport de synthèse sur l'habitat », s.d. [fin 1953], 24 p. (CMC, R-118).
 - 6 Lettre du docteur Montaldo au ministre de la Construction, 18 décembre 1958, doc. cité.
 - 7 Anonyme [chef de la 1^{ère} division de la préfecture d'Alger (service du Logement)], « Note pour M. le préfet », 25 (ou 29) juin 1954 (ANOM, 91-1K-478).
 - 8 MONTALDO René, *Rapport sur l'Habitat...*, *op. cit.*, p. 1 (voyages non-datés, *a priori* entre 1945 et 1953).
 - 9 Lettre de René Montaldo (président de ladite Union) au préfet Igame d'Alger, 4 novembre 1959 et sé. du bureau de cette Union, 27 octobre 1959 (ANOM, 91-1K-1277).
 - 10 Anonyme [employé du ministère de la Construction], « Montrer à M. Charlet », s.d. [ca juillet 1960] (ANF, 19771085-103).
 - 11 « Bienvenu à tous », *L'Éd. alg.*, 40, avril 1952, p. 6 (notamment présent dans CDC, 010569-0031 à 0035).
 - 12 Sur ce congrès, voir le numéro spécial que lui dédie *L'Éd. alg.*, 41, mai 1952.
 - 13 MONTALDO René, « Pour que nos communes vivent. Faisons connaître et aidons la Caisse de solidarité », *L'Éd. alg.*, 38, février 1952, p. 28-29.
 - 14 Voir les divers comptes rendus de sé. dans ANOM, GGA-9CAB-140, GGA-10CAB-62 et GGA-10CAB-162.
 - 15 Fédération des maires du dép. de Constantine (éd.), *premier Congrès des Maires d'Algérie*, Constantine, Impr. Audrino, s.d. [fin 1953-début 1954], p. 81 (propos d'Amédée Froger ; ce congrès se tient début décembre 1953).
 - 16 Fiche biographique de sénateur sur www.senat.fr ; *idem* pour les informations non-sourcées qui suivent.

membres Edgar Faure et François Mitterrand). Il devient également membre de la commission des finances, ce qui l'amène à intervenir dans les discussions des projets de loi portant fixation des crédits ouverts aux services civils en Algérie pour 1960, 1961 et 1962¹. Il prend également la parole, en son nom propre, sur le budget de la construction² ; il est alors également membre du Conseil supérieur de l'habitat en Algérie. Il dénonce dans ces instances les désordres dans la conception et l'application des programmes d'habitat³. Il est également élu par ses pairs pour siéger au sein de la commission d'« étude des relations entre les communautés »⁴ (1960). De façon plus générale, il s'active pour la défense de la souveraineté française sur l'Algérie : entretiens avec le Premier ministre⁵, conférences de presse⁶, motions politiques⁷ ou encore interventions au Sénat⁸.

Son mandat de député prend fin le 4 juillet 1962 conséquemment à l'indépendance de l'Algérie. Il se retire alors de la vie politique, redevient principalement médecin⁹ et s'implique dans des associations d'Européens d'Algérie, comme le Comité d'études des législations sociales des Français¹⁰ ou un groupement de médecins rapatriés¹¹.

René Montaldo s'est marié le 20 novembre 1937 avec Lucette Evelyne Anouilh¹². Il a au moins un fils, le journaliste Jean Montaldo (né le 6 septembre 1941) ; il a également au moins une fille¹³ (née en octobre 1938).

MURAT Ernest¹⁴ (8 décembre 1871 (Constantine) – 21 décembre 1951 (Cannes))

Le docteur Murat est une figure omniprésente de la promotion et de l'administration des HBM en Algérie. Il allie investissement dans les sphères de la médecine, du logement – sans oublier, au moins un temps, les indigènes – et de la municipalité. Plusieurs membres de sa famille, à la surface sociale a priori importante dans l'Algérie de la III^e République, sont d'importants géomètres et administrateurs de communes mixtes.

Lorsqu'il décède¹⁵, Ernest Murat est présenté comme « chef de service honoraire » de l'Institut Pasteur d'Alger « spécialement chargé naguère encore de l'application du traitement de la rage » et ayant « accompli avec compétence et dévouement une tâche lourde et délicate entre toutes » ; ses diverses fonctions et mandats sont aussi rappelés : médecin des hôpitaux d'Alger, chef du service du laboratoire de bactériologie¹⁶, co-fondateur de l'Office algérien de médecine préventive et d'hygiène¹⁷ (1928), créateur de la clinique [municipale] Gémy et des services de radiologie de

1 Outre la fiche biographique de sénateur sur www.senat.fr, voir « Le Sénat examine le budget de l'Algérie », *LM*, 27 novembre 1961 et « Le Sénat a sensiblement amendé le collectif budgétaire pour 1961 », *LM*, 15 décembre 1961.

2 Outre la fiche biographique de sénateur sur www.senat.fr, voir « Le Sénat a repoussé plusieurs dispositions du budget de la construction », *LM*, 24 novembre 1961.

3 Outre la fiche biographique de sénateur sur www.senat.fr, voir « Le Sénat examine la politique du logement en Algérie », *LM*, 16 décembre 1959.

4 « Au Sénat : pas de difficultés », *LM*, 25 juillet 1960.

5 « Dix parlementaires d'Algérie sont attendus à Paris », *LM*, 27 janvier 1960.

6 « Les onze parlementaires venus d'Alger se déclarent “prêts à mourir pour rester Français” », *LM*, 28 janvier 1960 ; « Dans une motion, les parlementaires algériens proposent une “mobilisation générale” », *LM*, 2 février 1960 (reproduite dans ORTIZ Joseph, *Mes combats...*, *op. cit.*, p. 224).

7 « Huit sénateurs européens d'Algérie protestent contre le référendum », *LM*, 6 décembre 1960.

8 « Au Sénat, de nombreux orateurs se sont efforcés d'explorer l'avenir de la coopération », *LM*, 23 mars 1962.

9 « La plupart des anciens parlementaires d'Algérie se sont installés en France », *LM*, 18 avril 1963.

10 Lettre du président du Comité d'études des législations sociales des Français de retour d'Algérie (René Montaldo) au ministère de la Construction, 6 septembre 1962 (ANF, 19771106-27 ; sur ce Comité, voir « Le Comité d'études des législations... », *LM*, 16 mars 1963).

11 « Rapatriés », *LM*, 15 juin 1965 (Montaldo préside ce « Syndicat national de défense » des droits et intérêts des « médecins rapatriés d'outre-mer âgés de plus de soixante ans »).

12 ANOM, ECA-RN-Bône-1905 (mention marginale dans son acte de naissance).

13 « De tout un peu – Naissance », *L'ÉA*, 16 octobre 1938, p. 2 ; aucune autre information n'a été retrouvée à son propos.

14 Couverture du dossier de Légion d'honneur (ANF, 19800035-34-4281).

15 « Ernest Murat (1871-1951) », *Archives de l'Institut Pasteur d'Algérie*, 29-4, décembre 1951, p. 316 (coupure aimablement transmise par le service des archives de l'Institut Pasteur).

16 *JOA-LD*, 4 juin 1937, p. 408 (atteint par la limite d'âge, il est remplacé par le docteur Thiodet).

17 DF-1929-SO-PS, p. 228-229 ; déclaré d'utilité publique par décret le 19 décembre 1936 (*Paris médical*, 104, 1937, p. 527).

l'hôpital de Mustapha à Alger, membre du conseil départemental d'hygiène, médecin en chef des chemins de fer algériens, conseiller municipal (1929-1935¹), adjoint au maire puis président de la Délégation spéciale de la ville d'Alger² (août 1943³ – 1945). Sa liste « républicaine d'unité française » (faite d'hommes de droite, de radicaux et de représentants du MRP, soutenue par *L'Écho d'Alger*) échoue en juillet 1945 face à celle du général Tubert, « d'union démocratique et antifasciste »⁴ ; Murat est néanmoins élu dans l'opposition⁵. Il a aussi été membre du CA de l'Office départemental d'hygiène sociale d'Alger⁶.

En plus de ses fonctions médicales, Murat est très présent dans les institutions dédiées aux HBM puis HLM : il est de longues années membre du comité de patronage des HBM et de la Prévoyance sociale du département d'Alger⁷ (au moins des années 1920 à 1940) et vice-président de l'office d'HBM de la ville d'Alger⁸ (au moins dans les années 1930 et 1940). Il devient membre, à sa création après la Seconde Guerre mondiale, de l'office départemental⁹. Son vœu, en 1926 devant une commission gubernatoriale dédiée à l'habitat, pour la création d'immeubles « et, au besoin, de quartiers à l'usage des indigènes peu fortunés » est l'un des premiers du genre¹⁰. Il est en outre membre de la commission départementale d'extension et d'embellissement des villes et de la direction du Service de Nettoyement de la ville¹¹ (au moins au début des années 1930).

Ernest Murat s'est marié à Paris le 6 juillet 1901 avec Anais Rose Gervais¹². Il a un fils, Paul Raymond, qui occupera d'importants postes au gouvernement général¹³. Les frères Édouard et Paul Murat sont ses cousins¹⁴. Le premier est administrateur de commune mixte qui fait carrière dans le Constantinois¹⁵ avant, la retraite venue, d'administrer des sociétés à Constantine¹⁶ (caisse d'épargne communale, crédit immobilier) ; le second débute sa carrière comme commis à la sous-préfecture de

-
- 1 « Les élections municipales d'Alger », *L'ÉA*, 14 mai 1929, p. 2 (élu sur la liste de Charles Brunel).
 - 2 Alain de Sérigny le dit « chef du RPF pour le dép. d'Alger et sous-préfet en Corse au moment de la Libération » (*Échos d'Alger*, t. 2 : *L'Abandon*, Paris, Presses de la Cité, 1974, p. 138) ; cette information n'a pu être recoupée (la presse a été consultée).
 - 3 « Marcel Duclos devient président de la Délégation spéciale de la ville d'Alger », *L'ÉA*, 25 août 1943, p. 1.
 - 4 JORDI Jean-Jacques, « L'inconscience ou le péril », JORDI Jean-Jacques, PERVILLE Guy (dir.), *Alger, 1940-1962. Une ville en guerres*, Paris, Autrement, 1999, p. 82-99, ici p. 84 ; « Liste républicaine... », *L'ÉA*, 2 août 1945, p. 1 (membres de la liste de Murat) et « Élections municipales d'Alger-ville », *L'ÉA*, 5 août 1945, p. 1 (victoire de la liste de Tubert). Je remercie vivement Victor Delaporte pour toutes les discussions sur ces élections.
 - 5 « La Fédération d'Alger du parti radical-socialiste a élu son nouveau bureau », *L'ÉA*, 29 décembre 1945, p. 2.
 - 6 « CA au 31 décembre 1922 », ARGENSON Docteur, *Rapport sur le fonctionnement de l'Office public d'hygiène sociale du département d'Alger pendant l'année 1922*, Alger, Soc. anon. des anc. établ. d'Impr. F. Montégut, 1923, p. 22.
 - 7 Liste des membres du CPHBMPS du dép. d'Alger, 8 février 1922 et rapports sur les travaux du CPHBMPS du dép. d'Alger pour les années 1926, 1931 et 1941 (ANA, IBA-HBM-058) ; mention dans la liste des administrateurs de l'OMHBM d'Alger, 1^{er} juin 1948 (CDC, 100853-018-c. 60 668).
 - 8 « OPHBM de la ville d'Alger », *L'ÉA*, 16 décembre 1931, p. 4 ; CA de l'OMHBM d'Alger, s.d. [1934] (ANF, 19771106-27) ; liste des administrateurs et PV du CA de l'OMHBM, respectivement en date du 1^{er} juin 1948 et 20 septembre 1950 (CDC, 100853-018-c. 60 668).
 - 9 Liste des membres du CA de l'ODHBM d'Alger, 15 décembre 1949 (CDC, 100853-034-c. 61 200).
 - 10 « Comm. consultative des HBM – session ordinaire de 1926 », 20 juillet 1926 (AWC, CPE-210).
 - 11 « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer officier de la Légion d'honneur Ernest Murat », mai 1933 (ANF, 19800035-34-4281).
 - 12 Mention marginale de son acte de naissance (ANF, 19800035-34-4281).
 - 13 *JORF-LD*, 20 avril 1951, p. 3967 (Paul Raymond Murat est fait chevalier de la Légion d'honneur en tant que « sous-directeur de l'énergie et de l'industrie au gouvernement général de l'Algérie ») ; pour la filiation, voir ANOM, ECA-RN-Alger-1901 (né le 26 décembre 1901).
 - 14 ANOM, 3 RM 117 (n° 24) et ECA-RN-Bône-1863 (Édouard Auguste Murat) permet d'établir qu'il est le fils de Pierre Paul Murat (ECA-RD-Bône-1891), frère de Paul Barthélémy Murat (ECA-RN-Alger-1873), lui-même père du docteur Ernest Murat. Pour Paul Murat, voir ANOM, 3 RM 5 (n° 77).
 - 15 BROCHIER André, *Dictionnaire des administrateurs de commune mixte en Algérie, t. 1 : Dictionnaire biographique (1873-1962)*, Aix-en-Provence, Amarom, 2018, p. 242.
 - 16 Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Édouard Auguste Murat chevalier de la Légion d'honneur », 3 juin 1929 (ANF, 19800035-763-86641) ; listes des administrateurs de la société de crédit immobilier de Constantine, 1928, s.d. [autour de 1930 ?] et 1939 (ANF, 19771106-5).

Guelma avant d'être administrateur de commune mixte¹. Ernest Murat est par ailleurs l'un des grands amis de Victor Barrucand².

Le CDHA conserve un fonds Murat (69 ARC) qui ne permet guère de documenter la vie d'Ernest Murat, mis à part une médaille des cheminots qui lui a été attribuée en 1946, sans qu'il soit possible de savoir pour quelle raison³.

NAHON (ou NAHOUN) Abraham Adolphe⁴ (né le 24 novembre 1877 à Tiaret)

Abraham Adolphe Nahon (ou Nahoun) a 44 ans lors de la création de l'Abri familial de Constantine. N'apparaissant que très peu dans les sources consultées (municipales, policières, consistoriales), il nous est très peu connu. L'état civil de Tiaret (département d'Oran) n'étant pas conservé aux ANOM, il est dur de reconstituer son univers familial. Visiblement moins impliqué dans les instances israélites que d'autres fondateurs de l'Abri familial, il est toutefois élu à partir de 1919 au conseil municipal de Constantine⁵. Il est mentionné comme secrétaire et trésorier du premier conseil d'administration de l'Abri familial⁶ (poste qu'il ne conserve *a priori* pas longtemps).

Il semble s'être concentré sur ses activités de commerçant en tissu, ayant notamment d'importants liens avec Alger, où il vécut dans la décennie 1900⁷. Il est domicilié successivement à Alger en 1911 au très chic et très européen boulevard Lafférière puis en 1912 à Constantine, boulevard Mercier (quartier neuf du Coudiat, très largement européen et aisé) et enfin, en 1914, rue des Zouaves⁸ (quartier commerçant plus algérien et plus populaire).

NARBONI Elie⁹ (28 juin 1863 (Constantine) – 3 août 1934 (Constantine))

Elie Narboni a 58 ans lors de la création de l'Abri familial de Constantine. Il est le petit-fils de Salomon Narboni « qui, arrivé en Algérie en 1817, participa à la prise de Constantine ; et fils de David Narboni qui, né à Alger le 15 avril 1828 et arrivé à Constantine en 1840, fut successivement conseiller municipal de 1870 à 1880 et conseiller général de 1879 à 1885 ». S'il est « étudiant » en 1880, sa profession reste incertaine : qu'il soit « propriétaire » signifie-t-il qu'il vit de ses biens immeubles¹⁰ (notamment le Grand hôtel de Paris, place de la Brèche ou encore le « Bazar Narboni », place Négrier, soit au cœur du quartier israélite), qui seraient alors parmi les plus riches de la ville¹¹ ? Outre cette filiation, il est le beau-frère de [Léon Adida](#), que l'on retrouve lui aussi parmi les membres fondateurs de l'Abri familial¹². Par ailleurs et comme beaucoup de notables de la ville, il est domicilié rue Nationale¹³ (au n° 7 au début des années 1920¹⁴).

1 BROCHIER André, *Dictionnaire des administrateurs...*, op. cit., t. 1, p. 242 ; voir aussi FREDJ Claire (éd.), *Journal de Dorothée Chellier, 1895-1899*, Paris, Belin, 2015, p. 301 ; sur ces administrateurs, voir les nombreuses mentions dans CHAUVIN BILOUTA Mélissa, *Modalités de fabrication et d'application du régime dit de l'indigénat en Algérie (des années 1870 aux années 1920)*, Thèse d'histoire sous la direction de Sylvie Thénault, 2022, 483 p., *passim*.

2 KELLER Céline, *Victor Barrucand, écrivain, esthète et militant en Algérie*, Thèse d'histoire sous la direction de François Pouillon, EHESS, 2010, 2 vol., 529 p., ici vol. 1, p. 419.

3 CDHA, 602 OBJ.

4 ANOM, 1 RM 71 (n° 1014). Aucun registre d'état civil n'est conservé pour Tiaret aux ANOM.

5 « Rapport concernant l'antisémitisme à Constantine », 27 juin 1921 (AIU, I-C-1).

6 Procès-verbal de l'AG constitutive de l'Abri familial, 13 juillet 1922 (ANA, IBA-HBM-063) ; lettre de l'inspecteur dép. du Travail de Constantine au gouverneur général, 28 décembre 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

7 ANOM, 1 RM 71 (n° 1014).

8 ANOM, 1 RM 71 (n° 1014).

9 ANOM, ECA-RN-Constantine-1863 (Elie Narboni), avec mention marginale concernant son décès.

10 ANOM, 3 RM 17 (n° 118) ; « Antécédents de la famille Narboni », s.d. [novembre 1933] (ANOM, 93-6371 ; *ibid* pour les informations sur son père et grand-père). David Narboni est par ailleurs membre du consistoire de Constantine pour 1895 (ATTAL Robert, *Les communautés juives...*, op. cit., p. 90).

11 Lettre du grand rabbin Haguenauer au grand rabbin Lévy, 30 octobre 1901 (citée par ATTAL Robert, op. cit., p. 109).

12 Lettre d'Elie Narboni au président de l'AIU, 25 janvier 1926 (AIU, II-B-11).

13 Procès-verbal de l'AG constitutive de l'Abri familial, 13 juillet 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

14 Voir les divers documents de cette époque dans son dossier de Légion d'honneur (19800035-561-63950).

Il est, en 1895, l'un des fondateurs de la société israélite d'apprentissage professionnel *Le Travail*¹. Il est, en 1897, trésorier du Consistoire israélite de Constantine² ; il préside cet organisme de juillet 1899 à 1902 et de 1907 à 1920³. En 1906, il est avec Émile Morinaud – qui lui rendra hommage dans les mêmes termes qu'à Émile Barkatz – l'artisan de la conciliation entre la majorité des Juifs de Constantine et les anciens antijuifs de la ville⁴. C'est dans ce contexte qu'il est élu, en mai 1908, conseiller municipal⁵. Il est, à partir de cette date, à la fois administrateur du Mont-de-Piété, président d'honneur de la société de secours aux indigents musulmans, rapporteur du budget de la commune et membre de la commission municipale d'hygiène. A partir d'août 1914, il s'investit dans la distribution des secours aux indigents ; il fonde et préside également l'œuvre des orphelins israélites de la guerre⁶. Ces diverses activités, notamment durant la guerre, font l'objet d'un long et élogieux rapport en vue de le faire introduire dans l'ordre de la Légion d'honneur, au sein duquel il est reçu le 17 avril 1921 par Émile Morinaud.

Il avait été, une quinzaine d'années avant de contribuer à la création de l'Abri familial, l'un des fondateurs de la « société constantinoise d'habitations populaires à Constantine » avec une dizaine de notables, exclusivement « européens ». Cette société ne bâtit aucun logement⁷. Il devient membre du premier conseil d'administration de l'Abri familial⁸.

PASQUIER-BRONDE Louis Casimir Jean⁹ (16 octobre 1875 (Bône) – 13 mai 1956 (El Biar))

« Le plus grand, le plus incontesté – le vénéré et souriant M. Pasquier-Bronde... »¹⁰ : *ce docteur en droit animé d'un inébranlable christianisme social est l'un des principaux animateurs de la construction d'HBM puis d'HLM en Algérie, que ce soit dans des organismes privés ou publics ou dans des groupements d'organismes. En sus d'être omniprésent dans la sphère du logement, il l'est dans celle de l'urbanisme algérois et dans le domaine de la mutualité agricole. Il est aussi élu municipal d'Alger pour deux mandatures (1919-1925, 1929-1934).*

Élève en Tunisie dans une école catholique¹¹ puis étudiant en droit à l'université d'Alger dans les années 1890¹², arabophone¹³, Louis Pasquier-Bronde est dès cette fin de siècle l'une des figures de proue du christianisme social en Algérie – et ce jusqu'à la fin de sa vie. Il est l'un des fondateurs du cercle Saint-Augustin¹⁴ (1898-1904) puis de la section algéroise du Sillon : c'est « dans sa foi

1 ASSAN Valérie, « Charité et philanthropie... », art. cité, n. 74 § 43. Il préside encore *Le Travail* en 1911 et ce jusqu'en 1926, date à laquelle Maurice Laloum lui succède (lettre de Maurice Laloum au président de l'AIU, 23 août 1926 (AIU, II-B-9)).

2 Inventaire « Collection des documents d'Algérie... », *op. cit.*, p. 13.

3 GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France...*, *op. cit.* p. 280-281 ; CURA Raymond, « Cent ans d'administration ... », art. cité, p. 276-277. En mai 1923, Narboni est aussi mentionné comme président de la cultuelle israélite (extrait du registre de l'association cultuelle de Constantine, 27 mai 1923 (AIU, II-B-10)).

4 MORINAUD Émile, *Mes Mémoires...*, *op. cit.*, p. 331, 334 et 347 ; GUIGNARD Didier, *L'abus de pouvoir en Algérie coloniale, 1880-1914*, Paris, Presses universitaires de Paris-Ouest, 2010, p. 169-258.

5 Ministre des Pensions, « Renseignements à l'appui d'une proposition de nomination ou promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur », octobre 1920 (ANF, 19800035-561-63950) ; lettre d'Émile Morinaud à Elie Narboni, 12 mai 1909 (ANOM, 93-6371).

6 Ministre des Pensions, « Renseignements à l'appui... », doc. cité.

7 « Statuts de la société constantinoise d'habitations populaires à Constantine », 7 juillet 1906 (ANF, 19771106-18).

8 Lettre de l'inspecteur dép. du Travail de Constantine au gouverneur général, 28 décembre 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

9 ANOM, ECA-RN-Bône-1875 (Louis Casimir Jean Pasquier ; avec mention marginale de son décès).

10 Anonyme, « Éditorial – Bienvenue à tous », *L'Éd. alg.*, 40, avril 1952, p. 6.

11 PASQUIER-BRONDE Louis et Marie-Louise, *Louis Pasquier-Bronde, 1875-1956 ou Soixante ans au service de la cité, biographie d'après ses notes*, Alger, Baconnier, 1957, p. 17-18.

12 ANOM, 1 RM 64 (n° 1578) ; sur cette faculté quand Paquier-Bronde y est étudiant, voir BASTIER Jean, « L'enseignement du droit à Alger de 1879 à 1914 », NÉLIDOFF Philippe (dir.), *Les facultés de droit de province au XIX^e siècle*, t. 1 : *Bilan et perspectives de recherche*, Toulouse, Presse de l'université Toulouse 1 Capitole, 2009, p. 519-542.

13 Entretien avec Odile et Alain Fleury au domicile de la première, 26 mai 2022.

14 *Louis Pasquier-Bronde, 1875-1956...*, *op. cit.*, p. 20.

chrétienne profonde » péguyste et fermement contre-révolutionnaire¹ qu'il enracine son action économique et sociale². Jean et Jeanne (née Millie) Scelles, très impliqués dans la Jeune République et figures du dialogue entre chrétiens et musulmans à Alger, sont de ses amis³.

Il contribue à la création d'une première société de crédit pour bâtir des logements à bon marché alors que, jeune avocat, il a 26 ans⁴ ; celle-ci reste sans suites. Dans le même temps, il s'implique dans le mutuellisme agricole en fondant la Caisse régionale de crédit agricole mutuel du département d'Alger ; son investissement en ce domaine dure un demi-siècle⁵. Il fonde en avril 1908 le Foyer algérois puis en juin 1914 la SCI d'Alger ; cette dernière n'est réellement active qu'après la Première Guerre mondiale, période qu'il passe dans le monde agricole de métropole, en Bretagne et dans le Rhône⁶. Il est également le fondateur et président de trois autres organismes HBM : l'Auxiliaire municipale (1927), le Foyer féminin (avril 1931) et la Cité sociale (juin 1931). La gestion simultanée de ceux-ci (avec, par ailleurs, celle de la Banque populaire) suscite de vives critiques d'un contrôleur des HBM en mission en Algérie en juin 1932⁷ (« arrangements » divers).



Louis Pasquier-Bronde en 1952

Source : TNA, 29 mai 1952, p. 1.

Pasquier-Bronde administre également divers groupements : l'Union familiale ouvrière d'Alger⁸ (secours mutuels), l'obscur Ligue pour la sauvegarde de l'abri familial⁹ (1930, notamment avec [Wilfrid Lagier](#)), la puissante Confédération générale des agriculteurs¹⁰ (il en est le vice-président en 1930) ou encore l'Entr'aide familiale algéroise¹¹ (d'inspiration catholique). Il contribue à fonder le journal d'inspiration sillonniste *L'Effort algérien* en 1927¹² et la Maison de l'agriculture au début des années 1930¹³. Celle-ci, sise au 12, boulevard Baudin, est l'un des lieux où se retrouvent, du moins en 1955-1958, les défenseurs de l'Algérie

1 *Louis Pasquier-Bronde, 1875-1956...*, *op. cit.*, p. 29 et 44.

2 Jean Scelles, « Louis Pasquier-Bronde », s.d. [après le décès de ce dernier] (AP-Fo-SC, boîte n° 11) ; *Louis Pasquier-Bronde, 1875-1956...*, *op. cit.*, p. 76.

3 SCELLES-MILLIE Jeanne, *Algérie, dialogue entre christianisme et Islam*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 17 ; BOUDON Jacques-Olivier, *La Jeune République de 1912 à nos jours. Histoire et influence*, Paris, Honoré Champion, 2017, p. 248.

4 Lettre collective adressée au président du comité dép. des HBM, 4 décembre 1901 (ANF, 19771106-21 ; les autres signataires sont Castan, Tiné, Warot, Altairac, Gilibert et Bachy) ; P. de Myciecle « Alger il y a 50 ans », *L'ÉA*, 20 décembre 1951, p. 2.

5 *Louis Pasquier-Bronde, 1875-1956...*, *op. cit.*, p. 7 et 23-37 ; il préside toujours la Fédération algérienne des Caisses régionales de crédit agricole en 1948 (« M. le président Munck a remis la croix... », *L'ÉA*, 4 novembre 1948, p. 2) ; il en est fait président d'honneur en 1950 (« M. Voilley de Constantine est élu président... », *L'ÉA*, 30 novembre 1950, p. 6) ; commandeur du Mérite social, il est à l'honneur en mars 1951 (*L'ÉA*, 18 mars 1951, p. 8). Signalons ici le fonds d'archives de Georges Siegwald, très riche sur cette question (CDHA, 330ARC).

6 ANOM, 1 RM 64 (n° 1578).

7 Louis Hudelo, « Rapport – Observations générales », s.d. [juin-août 1932] (ANA, IBA-HBM-060).

8 Déclaration des statuts, 3 novembre 1908 (*RAA-DA*, 19, 1908, p. 589).

9 « La question du logement à Alger », *L'ÉA*, 7 février 1930, p. 3.

10 LARNAUDIE Marcel, « La colonisation rurale en Algérie », *Annales de géographie*, 233, 1932, p. 537-539, ici p. 538 ; « L'activité de l'union algérienne de la CGA », *L'ÉA*, 30 octobre 1951, p. 3.

11 « Œuvres sociales d'Alger s'occupant des femmes ou enfants musulmans », 28 février 1954 et Anonyme [employé préfectoral], « Œuvres catholiques, protestantes, juives, musulmanes et laïques », s.d. [ca mars 1955] (ANOM, 91-4I-52(A)).

12 MONNOYER Maurice, *Journaliste en Algérie ou l'histoire d'une utopie*, Montpellier, Chez l'auteur, 1989, p. 131.

13 Jacques Guiauchain, « La Maison de l'agriculture algérienne », *CNA*, février 1929, p. 143-145 ; Jean Cotereau, « La Maison de l'agriculture d'Alger », *CNA*, août 1932, p. 633-639 ; il est aussi possible, pour des particuliers, de louer des bureaux dans cette Maison (PUTFIN Guy, *Démétrio de San Felix Garcia, 1872-1936*, s.l., Chez l'auteur, 2022, p. 34) ; des conférences y sont également données (« La ville et la banlieue – Conf. – L'enfant et l'habitat indigène », *L'ÉA*, 1^{er} juin 1937, p. 5 ; conf. de Jeanne Scelles-Millie sur « l'enfant et l'habitat indigène »).

française¹ ; en mai 1954, le Secrétariat social d'Alger – groupement catholique critique des inégalités coloniales – y organisait quatre journées d'études portant sur « la lutte des Algériens contre la faim »².

C'est au titre de membre d'organismes HBM qu'il est nommé au conseil d'administration de l'office municipal pendant un tiers de siècle (1920-1953) ; il le préside – parfois dans des discussions crispées avec les maires³ – au moins en 1930, 1931, 1934, 1948, 1950 et jusqu'en mai 1953 ; le nouveau maire Jacques Chevallier prend sa place⁴. C'est *a priori* par son entremise que Jean Fleury – apparentés par leurs mariages – intègre l'office en tant que directeur⁵ (1955). Alors que croissent à la fin des années 1920 les revendications des élus municipaux « indigènes » pour que des logements soient bâtis pour les Algériens, il s'engage en ce sens⁶ et obtient la confiance de quelques-uns d'entre eux⁷ (Sidi Boumedine, Kerrad Khelifa). Il est également membre du comité départemental de patronage des HBM et de la prévoyance sociale, dont il est le vice-président au moins dans les années 1920 et au début des années 1930⁸ ; il en est toujours membre en 1952-1954⁹. En 1949, il est membre de la commission départementale de l'habitat¹⁰. En 1927, il avait été l'un des organisateurs (« assesseur ») du Congrès algérien des sociétés et groupements d'HBM qui se tient dans le local des associations agricoles, qu'il met à disposition¹¹. Il avait initié, trois ans plus tard, une Fédération des institutions d'HBM du département d'Alger¹². C'est aussi lui qui, en 1947, fonde la Fédération algérienne des organismes d'habitation et d'urbanisme¹³, cadre d'invitation d'administrateurs de la Caisse des dépôts et consignations et du MRU lors d'une réunion à Alger en mai 1950 puis de l'important congrès de mai 1952¹⁴. Il est réélu, lors de ce dernier, vice-président de l'Union nationale des Fédérations d'organismes HLM¹⁵.

Il est en outre élu dans la municipalité Raffi (1919-1925, 1^{er} adjoint) puis Brunel (1929-1935, 1^{er} adjoint) ; il ne s'était pas présenté aux élections de mai 1925¹⁶ et échoue à celles de 1935. M. Kaddache le décrit à cette date comme le « chef des catholiques démocrates populaires », accusé par la très droitière *Dépêche algérienne* de vouloir se rapprocher du Front populaire¹⁷. Sans être ici exhaustif sur ses activités d' élu, il préside durant une partie de son premier mandat la commission

1 THÉNAULT Sylvie, *Les ratonnades d'Alger, 1956. Une histoire du racisme colonial*, Paris, Seuil, 2022, p. 108 ; voir aussi ORTIZ Joseph, *Mes combats...*, *op. cit.*, p. 93 (réunion du Mouvement populaire du 13 Mai). Signalons que le boulevard Baudin est, durant la Seconde Guerre mondiale, une artère centrale des activités des Alliés, notamment des États-Uniens (PERRUSSEL Kamil, *Alger, une ville en guerre. Une urbanité à inventer, 1942-1945*, Mémoire de Master d'histoire sous la direction de Guillaume Piketty, IEP de Paris, 2022, p. 172).

2 MONNOYER Maurice, *Journaliste en Algérie...*, *op. cit.*, p. 45 sq.

3 Lettre du maire d'Alger (Pierre-René Gazagne) au MRU, 14 février 1951 (ANF, 538AP-34) ; et *infra*, n. 4.

4 Il se décharge fin mai 1953 de son rôle de président « pour des raisons de convenances personnelles » (lettre du député-maire d'Alger (Jacques Chevallier) au MRU, 8 juin 1953 (ANF, 19771106-27)).

5 Entretien avec Odile et Alain Fleury au domicile de la première, 26 mai 2022.

6 Sé. du cons. mun. d'Alger, 20 septembre 1929 (*A-BMOVA*, 5-20 octobre 1929, p. 624).

7 Sé. du cons. mun. d'Alger, 30 octobre 1929 (*A-BMOVA*, 5-20 novembre 1929, p. 646).

8 Rapports sur les travaux du CPHBMPS en 1921, 1926 et 1931, respectivement datés des 8 février 1922, 18 janvier 1927 et s.d. ; sé. du CPHBMPS du dép. d'Alger, 23 décembre 1924 (ANA, IBA-HBM-058).

9 Sé. du CPHLM du dép. d'Alger, 23 janvier 1952, 10 et 24 mars 1953 et 9 mars 1954 (AWA, 5K-95).

10 Lettre du préfet d'Alger au directeur des Travaux publics et des transports et procès-verbal d'une réunion du comité, respectivement en date des 6 avril et 5 décembre 1949 (ANOM, 91-9I-9).

11 « Congrès algérien... », *L'ÉA*, 18 mai 1927, p. 4.

12 « Fédération des institutions d'HBM de la province d'Alger », *L'ÉA*, 22 avril 1932, p. 3 ; Louis Pasquier-Bronde (pour la Fédération algéroise des institutions d'HBM), « Réponse à la critique des HBM algériennes parue dans le rapport officiel », s.d. [envoyée à M. André (membre de la commission consultative des HBM) le 28 décembre 1932 par l'entremise du sénateur Duroux] (IBA-HBM-060 ; « M. André » est en fait Rémi Saint-André).

13 « La Fédération algérienne des organismes d'habitation et d'urbanisme expose... », *L'ÉA*, 5 juin 1947, p. 2.

14 Voir les analyses qui sont dédiées à cette réunion dans le chapitre 7-II.1.2.

15 « Après le congrès de l'habitat et de l'urbanisme... », *L'ÉA*, 23 juin 1950, p. 3.

16 « Élections municipales d'Alger... », *L'ÉA*, 11 mai 1925, p. 1.

17 KADDACHE Mahfoud, *La vie politique à Alger...*, *op. cit.*, p. 266 et 268.

des logements insalubres¹, initie le PAEE de la ville² ou encore s'affirme contre l'expulsion de locataires impécunieux étant donné les catastrophes que cela provoque, comme la mort d'enfants³.

Il intervient également de façon très régulière dans le débat public, que ce soit par des essais, la presse ou lors de rencontres en tous genre (congrès à Alger ; catholiques Semaines sociales de France⁴ et Journées sociales nord-africaines⁵) : sur la mutualité agricole⁶ (objet de sa thèse⁷), la démocratie⁸, l'administration des colonies⁹, la colonisation rurale¹⁰, les femmes dans la vie municipale¹¹, la vie économique et l'organisation du travail¹² et de façon plus régulière encore sur Alger et ses transformations¹³ – il fonde les Amis d'Alger¹⁴ (très opposé aux grands immeubles¹⁵) et est considéré comme le « père de l'urbanisme algérois »¹⁶.

S'il semble moins actif à compter du début des années 1950 – il a alors 75 ans –, il prend tout de même parti dans les débats de son temps. Il résume ainsi les problèmes de l'Algérie : « Tout problème social a un aspect moral et la morale confine à la religion »¹⁷. Il prend également position aux débuts de l'insurrection nationaliste : il s'adresse en 1955 aux « élites musulmanes algériennes » en les appelant à s'investir dans l'« activité sociale privée qui s'ouvre à tous les hommes de bonne volonté »¹⁸. La même année, son nom est attribué à l'une des rues de la cité policière des Sources à Birmandreïs¹⁹. Ses enfants Marie-Louise et Paul font paraître à titre posthume sa biographie²⁰ et l'un de ses textes, *La petite patrie algérienne dans le cœur de la grande patrie française*²¹ (1958). Une salle de réunion de l'Union des organismes HLM d'Algérie prend en son honneur son nom²² (1959). Parmi les nombreuses personnes qu'il fréquente, citons Henri Fontanille²³

-
- 1 Sé. du cons. mun. d'Alger, 27 février 1920 (*A-BMOVA*, 5-20 mars 1920, p. 64) ; ça n'est plus lui qui l'est au moins en 1922 (arrêté municipal du 31 décembre 1922 (*BMOVA*, 5 février 1923, p. 298).
 - 2 Sé. du cons. mun. d'Alger, 3 mars 1922 (*A-BMOVA*, 5-20 mars 1922, p. 69-70).
 - 3 Sé. du cons. mun. d'Alger, 21 novembre 1930 (extrait dans ANA, IBA-HBM-058).
 - 4 CATY Claude, *Les Semaines sociales de 1930 et de 1936 et leur impact sur l'opinion publique*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Jacques Gandille, Université Lyon 3, 1981, p. 120 (diverses conférences) ; sur sa présence assidue à ces journées, voir *Louis Pasquier-Bronde, 1875-1956...*, *op. cit.*, p. 79 ; voir, enfin, les documents consacrés aux Semaines sociales de 1933 d'Alger dans AM-Lyon, 131-II-098.
 - 5 « Journées sociales nord-africaines », *L'ÉA*, 18 avril 1941 (p. 2) et 16 mars 1942 (p. 1 et 2) ; les conférences de 1941 sont éditées dans *Le problème social nord-africain*, Maison-Carrée, Impr. polyglotte africaine, 1941, 213 p.
 - 6 PASQUIER-BRONDE Louis, *Organisation en Algérie de l'assurance mutuelle agricole contre l'incendie*, Alger, Impr. de Baldachino-Laronde-Viguié, 1909, 23 p. ; *Id.*, *Étude sur la représentation professionnelle agricole par les chambres d'agriculture : le point de vue algérien*, Alger, Union des syndicats agricoles du dép. d'Alger, 1913, 56 p. ; *Id.*, *La maison de l'agriculture algérienne au service du pays*, Alger, P. et G. Soubiron, 1934, 203 p.
 - 7 *Id.*, *Les Associations agricoles en Algérie*, Alger, Impr. Baldachino-Laronde-Viguié, 1911, 488 p.
 - 8 *Id.*, *Vers une démocratie organisée. Idéalisme et réalisme*, Alger, Impr. de F. Montégut, 1922, 117 p. ; *Id.*, *Les promotions démocratiques en Algérie, esprit ou rite ?*, Meknès, Éditions CREER, 1946, 31 p.
 - 9 *Id.*, « Le problème de l'autorité dans les colonies – Semaines sociales de France », 1925 (cité dans BARTHELET Léopold, « Peuplement et natalité en Algérie et dans l'Afrique du Nord », *BSGAAN*, p. 478-508, ici p. 498).
 - 10 *Id.*, *La Réforme des méthodes de colonisation*, Alger, Impr. Imbert, 1924, 12 p. ; LARNAUDIE Marcel, « La colonisation rurale en Algérie », art. cité.
 - 11 « Conférences », 6 mars 1941, *L'ÉA*, 6 mars 1941, p. 2.
 - 12 « Les Journées sociales nord-africaines », *L'ÉA*, 19 et 20 avril 1941, p. 2.
 - 13 « L'Aménagement de nos cités », *L'Effort algérien*, 23 juillet 1927, p. 1 (dont citation de Raymond Unwin) ; « L'urbanisation d'Alger (1922-1933). Où en sommes-nous », *CNA*, février 1934, p. 119-122.
 - 14 « Les Amis d'Alger », *L'Af. Nord ill.*, 29 juin 1929, p. 3 ; « Les nouveaux "Amis d'Alger"... », *L'ÉA*, 22 mars 1951, p. 3 (renouveau de cette association).
 - 15 Louis Pasquier-Bronde, « Une nouvelle mode : le logement en building », *L'ÉA*, 17 avril 1951, p. 3.
 - 16 PASQUALI Eugène, *La Casbah d'Alger. Ce qu'elle a été, ce qu'elle est, ce qu'elle pourrait être*, Thèse d'urbanisme sous la direction de Georges Marçais, Institut d'urbanisme de l'université d'Alger, 1951, n. 1 p. 182.
 - 17 « Tribune libre – Dialogue entre Algériens », *L'ÉA*, 6 janvier 1951, p. 3 (il cite entre autres Saint-Exupéry).
 - 18 PASQUIER-BRONDE Louis, *Les droits de l'homme au service de l'homme. D'un certain aspect du problème algérien. Lettre ouverte aux élites musulmanes algériennes*, Alger, Impr. E. Imbert, 1955, p. 3.
 - 19 *L'Indispensable*, Alger, Impr. nord-africaine, 1957, p. 71.
 - 20 *Louis Pasquier-Bronde, 1875-1956...*, *op. cit.*
 - 21 Alger, Baconnier, 1958, 37 p.
 - 22 Réunion du bureau de l'Union des organismes HLM des dép. d'Algérie (118, boulevard du Télémy, c'est-à-dire l'immeuble de l'Aéro-habitat), 27 octobre 1959 (ANOM, 91-1K-1277).
 - 23 ANOM, 1 RM 133 (n° 419). Est-ce aussi lui le « Fontanille » qui est scrutateur d'une AG (28 mars 1958) de

(né en 1891), avec lequel il partage les mêmes diplômes et les mêmes activités : docteur en droit¹ (1926, faculté d'Alger), directeur de l'Union des syndicats agricoles d'Alger, secrétaire de nombreux groupements agricoles² (confédération des vignerons, fédération des caisses régionales, caisse foncière agricole) ou encore membre de l'équipe de rédaction de *L'Effort algérien*³ et président du cercle Albert de Mun⁴ et du comité diocésain d'action catholique⁵.

Louis Pasquier-Bronde fait partie d'une famille de Français d'Algérie bourgeoise et notable de longue date. Il est le petit-fils de Casimir Bronde, venu en Algérie au titre d'agent de banque de Marseille, adjoint au maire (1855-1870) et conseiller général de Bône⁶. Ses parents eurent notamment comme témoins de mariage un directeur de la succursale bônoise de la Banque de l'Algérie et un vice-consul d'Autriche et du Portugal⁷. Il a une sœur, Jeanne Suzarine Augustine⁸ (1870-1965). Il s'est marié avec Marianne (ou Marie-Anne⁹) Eliza Goinard le 9 juin 1903¹⁰. Ce mariage le fait gendre du docteur Ernest Goinard et le rattache à une famille comptant plusieurs médecins. Ils ont deux enfants, Marie-Louise (« Lisette »¹¹) Yvonne¹² (1904-1990) et Paul Marie Ernest¹³ (né en 1912). Louis Pasquier-Bronde vit, au moins à compter du milieu des années 1940, dans une propriété d'El Biar, au 124, chemin de la Madeleine¹⁴.

PERISSE Joël¹⁵ (26 février 1924 (Arudy (Hautes-Pyrénées)) – 31 juillet 1987 (Pierre-Bénite (Rhône)))

S'il n'intervient pas directement dans la politique du logement en Algérie, Joël Perisse (ou Périssé ?) est ici mentionné car il est l'un des rares employés municipaux qui œuvre dans un service d'urbanisme qu'il a été possible de connaître a minima. Il est par ailleurs locataire-acquéreur d'une HLM. Enfin, il est proche – sans qu'il soit possible d'être plus précis – d'Européens et de « musulmans » défendant de différentes façons l'indépendance de l'Algérie.

Joël Perisse est indiqué comme « employé au service de l'urbanisme à la mairie d'Alger » en 1960¹⁶. Il est plus vraisemblable qu'il travaille encore, à cette date, au sein de l'Agence du plan : c'était le cas en 1954 où il était responsable des études démographiques avec son collègue Gabriel

l'Auxiliaire municipale, société anonyme d'HLM dans laquelle Louis Pasquier-Bronde a longuement été impliqué (ANF, 19771106-1) ?

1 FONTANILLE Henri, *L'Œuvre sociale d'Albert de Mun*, Paris, Spes, 1926, 276 p.

2 « Dans la Légion d'honneur – Henri Fontanille », *L'ÉA*, 27 janvier 1934, p. 2 (avec photographie) ; voir aussi son ouvrage co-écrit avec Raoul Messerschmitt (directeur de l'école supérieure de commerce d'Alger), *Le régime fiscal de la mutualité et de la coopération agricoles en Algérie. Caisses de crédit mutuel, sociétés coopératives, syndicats agricoles et leurs unions*, Alger, Impr. La Typo-Litho et Jules Carbonnel réunies, 1937, 64 p.

3 MONNOYER Maurice, *Journaliste en Algérie...*, *op. cit.*, 1989, p. 131 ; « Rapport de M. Counil sur la situation présente et les perspectives d'avenir de *L'Effort algérien*, 27 décembre 1935, p. 1-2.

4 « AG du Cercle de Mun », *L'Effort algérien*, 28 octobre 1929, p. 3 (se démet alors de ses fonctions ; remplacé par Chavanon, avocat ; Cercle fondé par M^{sr} Bollon) ; « Au Cercle Albert de Mun », *L'Effort algérien*, 22 mars 1935, p. 2 (à cette date, président d'honneur).

5 « Quinzaine nationale de la jeunesse étudiante chrétienne », *L'ÉA*, 23 mars 1941, p. 2.

6 *Louis Pasquier-Bronde, 1875-1956...*, *op. cit.*, p. 16 ; dossier de titulaire de la Légion d'honneur (ANF, LH-371-61).

7 ANOM, ECA-RM-Bône-1869 (mariage d'Auguste Georges Louis Pasquier et Julie Fortunée Blanche Bronde).

8 ANOM, ECA-RN-Bône-1870 (née le 3 septembre 1870 ; avec mention marginale relative au décès).

9 *Louis Pasquier-Bronde, 1875-1956...*, *op. cit.*, p. 40.

10 ANOM, ECA-RN-Bône-1875 (Louis Casimir Jean Pasquier ; avec mention marginale de son mariage) ; ANOM, ECA-RM-Alger-1903 (mariage du 9 juin 1903).

11 Entretien avec Odile et Alain Fleury au domicile de la première, 26 mai 2022.

12 ANOM, ECA-RN-Alger-1904 (née le 11 avril 1904) ; acte de décès de l'intéressée communiqué par la mairie de Rennes (décédée le 13 février 1990).

13 ANOM, ECA-RN-Alger-1912 (né le 13 juillet 1912).

14 « Petites annonces classées – Chasse », *L'ÉA*, 28 novembre 1945, p. 2 ; « À travers Alger – Le feu », *L'ÉA*, 9 août 1946, p. 2 (important incendie). Ou au n° 4 (selon « Petites annonces classées – Chasse », *L'ÉA*, 7 novembre 1946, p. 4) ?

15 Commissaire divisionnaire du SDRG d'Alger (Robert Aublet), « Notice individuelle – Joël Périssé », 23 janvier 1960 (ANOM, 91-1K-1159 ; mention de sa date et lieu de naissance) ; acte de décès de l'intéressée communiqué par la mairie de Pierre-Bénite.

16 « Notice individuelle... », doc. cité *supra*.

Jallais¹. Il y travaille toujours en février 1957 : il participe par exemple à ce titre à une réunion sur les bidonvilles algérois organisée par les militaires² (il y est accompagné d'un autre travailleur municipal, Monserrat). Plus d'un an plus tard, il est qualifié d'« enquet. [enquêteur ?] urban. [urbanisme ?] »³.

La police s'intéresse à lui début 1960 car il était, six ans plus tôt, mentionné comme secrétaire de l'« association des travailleurs sociaux d'Hussein Dey »⁴ (déclarée le 27 février 1954). Il était alors « secrétaire au Service social d'Hussein-Dey » ; les autres membres du bureau étaient Paul Houdart, Labidi Neddaf, Mohamed Boudjema, Emma Serra, Simone Gallice et Jeanne Rouanet. Ce groupement se donnait comme but d'« établir la liaison entre les différents services sociaux d'Hussein-Dey pour développer l'éducation de base sur le plan sanitaire et social et faire arriver les familles à une plus grande autonomie intellectuelle, professionnelle et sociale ». Cette association est décrite comme agissant en relations étroites avec les centres sociaux de l'Éducation nationale qui apportent parfois leur aide au FLN et à l'ALN : Paul Houdart est indiqué comme ayant été « impliqué dans une entreprise de démoralisation de l'armée », Gallice et Serra se sont « mêlées » et « compromises » dans des affaires de complicité avec le FLN.

Il aurait été, avant même la fondation de cette association, « le premier français membre de la Jeunesse de l'Union du manifeste algérien »⁵. Plus tard, mi-1957, il est repéré comme ayant « photographié des magasins saccagés à la suite des incidents du 11 juin 1957 à Alger, après inhumation des victimes du casino de la Corniche ».

Après avoir vécu (ou pendant qu'il y vit ?) au 3, impasse Aristide Briand à Hussein Dey⁶ (1954), il devient locataire-acquéreur d'un quatre pièces à la cité Henri Sellier édifée par la coopérative d'HLM l'Aéro-habitat⁷ (1958) ; il est mentionné comme marié et ayant deux enfants. En 1960, la police le dit domicilié au 32, rue de Constantine à Hussein Dey⁸.

POULAIN Lucien⁹ (né le 3 juillet 1876 à Alger, décédé avant janvier 1945)

Ce chef de la voirie algéroise est le premier et fugace organisateur de l'OMHBM d'Alger lors de sa fondation au début de l'été 1921. Il avait aussi fondé l'une des premières sociétés d'HBM de l'Algérie (1903). Lucien Poulain suit son père au sein des services techniques de la capitale coloniale et y précède son fils : cette famille est ainsi, avec ces trois représentants, l'une des plus présentes parmi les cadres des services dédiés à la gestion urbaine (service de la voirie, service des bâtiments). Lucien Poulain et son fils Marcel ont également joué un rôle décisif dans l'écriture par René Lespès de la monumentale Étude de géographie et d'histoire urbaines sur Alger : du moins ce dernier les remercient-ils en introduction de cet ouvrage¹⁰.

En juin 1921, Lucien Poulain est « chef de service hors-classe » de la voirie au sein de la municipalité algéroise lorsqu'il est « mis provisoirement à la disposition » de Louis Pasquier-Bronde pour organiser l'OMHBM de la ville¹¹. Il est réintégré dans son service d'origine quelques mois plus tard, une fois l'été passé¹². Est-ce [Achille Thévenin](#) qui le remplace ou quelqu'un d'autre qui n'aurait

1 « Le bureau du plan de la ville d'Alger », *Alger, ville-pilote* (n° spécial d'*Alger. Rev. mun.*), mai 1955, n. p.).

2 Compte rendu d'une réunion tenue à l'état-major mixte du général Massu (absent), 14 février 1957 (AP-CB, Boîte « Constructions » ; réunion dirigée par le colonel Trinquet [Trinquier ?]).

3 « État détaillé des opérations d'accession à la propriété – situation au 31 décembre 1958 », s.d. [1959] (ANF, 19771106-7)

4 Commissaire divisionnaire du SDRG d'Alger (Robert Aublet), « Note de renseignements », 3 mars 1960 (ANOM, 91-1K-1159 ; ce document est utilisé pour toutes les informations qui suivent).

5 Son nom n'apparaît pas dans l'index de la thèse de Malika Rahal (*L'Union démocratique du Manifeste algérien (1946-1956). Histoire d'un parti politique, l'autre nationalisme algérien*, Thèse d'histoire sous la direction de Benjamin Stora, INALCO, 2007, 2 vol., 476 + 202 p.).

6 « Note de renseignements », 3 mars 1960, doc. cité.

7 « État détaillé des opérations d'accession à la propriété... », doc. cité.

8 « Notice individuelle – Joël Périssé », doc. cité.

9 ANOM, ECA-RN-Alger-1876 (Lucien Poulain ; sans mention marginale) ; ANOM, 1 RM 66 (n° 986) ; « Avis de décès », *DA*, 18 janvier 1945, p. 2 (mention que sa femme, née Léonie Urios, est décédée en étant veuve).

10 LESPÈS René, *Alger. Étude de géographie et d'histoire urbaines*, Paris, Félix Lacan, 1930, p. 10.

11 *BMOVA*, 5 juin 1921, p. 136.

12 *BMOVA*, 5 octobre 1921, p. 230.

pas été identifié ? Près de vingt ans plus tôt, L. Poulain avait été l'un des fondateurs d'une « société anonyme coopérative mixte de construction d'habitations à bon marché » dénommée la Famille algéroise¹ (1903). Cette société, l'une des premières du genre dans la colonie, avait été dissoute en novembre 1905 en raison de l'absence de soutien de la municipalité et du comité local des HBM².

Lucien Poulain fait toute sa carrière au sein de la municipalité : sa fiche-matricule militaire le dit « employé de mairie »³ (1896) puis « sous-ingénieur de la voirie » (s.d.). Il est réintégré au service des travaux communaux en tant que « dessinateur auxiliaire » après son service militaire⁴ (1898). Il est ensuite dit « agent-voyer » (1905), « architecte-voyer » (1907), « chef de la section voirie »⁵ (1914, 1919, 1920). Il coordonne plusieurs opérations importantes de l'urbanisme algérois : établissement du plan des égouts d'Alger⁶ (1913) ; coordination des travaux d'utilisation et de déclassement des terrains militaires, notamment ceux du Champ de manœuvres⁷ (première moitié des années 1920) ; plan de la ville⁸ (avant 1925 ; « plan Poulain », matrice du « plan Danger »). Il est décoré de la médaille d'honneur communale en 1923⁹. Il est enfin le premier président de l'association amicale et de prévoyance des employés municipaux de la ville d'Alger, fondée au printemps 1919¹⁰. Une fois retraité, il devient directeur du Consortium immobilier africain, une agence immobilière dont l'activité semble se restreindre aux années 1931-1932¹¹.

Son père Eugène Maximilien Poulain¹² (1849-1919) a été « chef de bureau à la mairie »¹³ (1890, 1896). Lucien a au moins une sœur¹⁴ (Jeanne Célestine, née en 1879), un frère¹⁵ (Charles, né en 1890) et un demi-frère¹⁶ (Edgard, né en 1899). Il s'est marié le 3 octobre 1896 avec Léonie Camille Urios¹⁷ (1877-1945). Ils ont au moins un fils, **Marcel Poulain** (né en 1897), « comptable » (1917) puis « chef de service des bâtiments » de la municipalité d'Alger¹⁸ (au moins en 1932, 1935, 1937, 1938 et 1949). Il avait été nommé en 1920 « dessinateur-opérateur »¹⁹ et « géomètre-opérateur »²⁰ de

1 « Constitution de société », *DA*, 29 septembre 1903, p. 2 et Statuts de la société, s.d. [certifiés conforme le 29 juillet 1903] (ANF, 19771106-11) (avec Édouard Charles Souleroy (secrétaire de la Bourse du travail), Eugène Raymond Pellegrini, Guillaume Gardel, Louis Ollieu, Eugène Bonnet, Édouard Herréro).

2 « Note pour M. le directeur [en charge des HBM au sein du ministère du Commerce, de l'industrie et du travail ?] », 29 mars 1906 (ANF, 19771106-11).

3 *Idem* selon son acte de mariage du 3 octobre 1896 (ANOM, ECA-RM-Alger-1896).

4 *BMOVA*, 5 novembre 1898, p. 839.

5 *BMOVA*, 5 janvier 1905 (p. 9), 5 mai 1907 (p. 130), 20 janvier 1914 (p. 17), *BMOVA*, 5 janvier 1919 (p. 12) ; sé. du cons. mun. d'Alger, 27 février 1920 (*A-BMOVA*, 5-20 mars 1920, p. 64).

6 *BMOVA*, 5 octobre 1913, p. 276.

7 *BMOVA*, 5-20 décembre 1920, p. 321 ; André Sarrouy, « La crise du logement », *L'Af. Nord ill.*, 7 juillet 1928, p. 7.

8 « Le plan d'Alger », *L'ÉA*, 7 janvier 1930, p. 3 ; sé. du cons. mun. d'Alger, 4 avril (*A-BMOVA*, 5-20 avril 1930, p. 91 ; remarque d'Otto Mantoux) et 13 juin 1930 (*A-BMOVA*, 5-20 juin 1920, p. 139 ; remarque d'O. Mantoux) ; HAKIMI Zohra, *Alger. Politiques urbaines, 1846-1958*, Sainte-Denis, Bouchène, 2011, p. 71-72.

9 Arrêté du ministre de l'Intérieur, 28 juin 1923 (reproduit dans *BMOVA*, 20 juillet 1923, p. 399).

10 « Le mouvement corporatif », *DA*, 10 avril 1919, p. 6 (300 employés présents ou représentés).

11 « À nos lecteurs », *L'Af. Nord ill.*, 24 octobre 1931, p. 15 ; publicités dans *CNA*, 12, 1931, p. 1248 ainsi que dans *JGTPB*, 22 mars (p. 2) et 5 avril 1932 (p. 2).

12 ANOM, ECA-RM-Alger-1873 (Eugène Maximilien Poulain et Anne Marie Eugénie Gimer) ; annonce du décès dans *DA*, 12 février 1919, p. 4. Fils de Célestine Louise Joséphine Leblond, « transporté » vers l'Algérie lors de la répression des révoltes contre le coup d'État du 2 décembre 1851 (« Échos – Carnet », *DA*, 12 juin 1899, p. 4).

13 ANOM, ECA-RN-Alger-1890 (naissance le 10 octobre 1890 de son neveu Maxime Eugène Poulain, fils d'Amédée Célestin Poulain ; mention de la profession d'E. M. Poulain, témoin).

14 ANOM, ECA-RN-Alger-1879 (née le 7 août) ; annonce de son décès dans *DA*, 11 décembre 1913, p. 5.

15 Mention dans l'annonce du décès de leur mère (*DA*, 12 février 1919, p. 4).

16 ANOM, ECA-RN-Alger-1899 (né le 2 mars 1899, fils d'Eugène Maximilien Poulain et Marie Bujosa avec lequel il s'est marié (ANOM, ECA-RM-Alger-1894) quelques mois après être devenu veuf d'A. M. E. Gimer).

17 ANOM, ECA-RM-1896 ; « Avis de décès », *DA*, 18 janvier 1945, p. 2

18 ANOM, 1 RM 166 (n° 1111) ; « Le bordereau officiel des prix de la ville d'Alger... », *JGTPB*, p. 1 ; sé. du cons. mun. d'Alger, 9 août 1935 (*A-BMOVA*, 5-20 septembre 1935, p. 202 ; « La Caisse des écoles d'Alger... », *L'ÉA*, 11 août 1937, p. 4 ; « Animation joyeuse à la Foire d'Alger », *L'ÉA*, 15 avril 1938, p. 4 ; « M. Gazagne, maire d'Alger, a inauguré le stade Revoil », *L'ÉA*, 8 mai 1949, p. 2) ;

19 *BMOVA*, 5-20 février 1920, p. 63.

20 LESPÈS René, *Alger...*, *op. cit.*, p. 10.

la ville. Il est décoré en 1938 de la médaille d'honneur communale¹. Son implication dans la Légion française des combattants sous le gouvernement de Vichy n'a fait l'objet que d'un « blâme sans inscription au dossier », n'interrompant *a priori* pas sa carrière au sein de la municipalité².

Un **Jules « Poulain »**³ (ou « Poulin »⁴) a été nommé en juin 1921 au premier conseil d'administration de l'OMHBM d'Alger par le préfet (pour le compte du Conseil de la Caisse d'épargne) ; celui-ci est *a priori* décédé en 1928-1929⁵. Il n'a néanmoins pas été possible d'établir son lien de parenté (ou non) avec Lucien Poulain.

POUX Claude⁶ (7 mai 1903 (Alger) – 1^{er} juin 1992 (Fréjus))

Claude Poux est « dessinateur au service cartographie »⁷ (1928) du gouvernement général de l'Algérie au moins de la fin des années 1920 au milieu des années 1950. C'est en tous cas lui qui signe diverses cartes de l'Algérie durant cette période⁸ :

- « Département d'Alger – Limites administratives », 1/400 000^e, 1943 et 1955 ;
- « Algérie – Réseau de distribution d'énergie électrique », 1/1 500 000^e, 1946 ;
- « Fezzan – Voies de communication », 1/3 000 000^e, 1948 ;
- « Département de Constantine – Voies de communication », 1/400 000^e, 1949 (avec P. Agostini) ;
- « Département d'Oran – Voies de communication », 1/400 000^e, 1949 (avec H. Thomas) ;
- « Département de Constantine – Limites administratives », 1/400 000^e, 1949 ;
- « Département d'Oran – Limites administratives », 1/400 000^e, 1949 et 1952 ;
- « Limites judiciaires », 1/9 000 000^e, 2 feuilles, 1953 et 1957 ;
- « Assemblée algérienne, limites des circonscriptions », 1/610 000^e environ, 1954 ;
- « Département de Constantine – Voies de communication », 1/400 000^e, 1956 (avec P. Agostini) ;
- « Département d'Oran – Voies de communication », 1/400 000^e, 1956 (avec H. Thomas) ;
- « Réorganisation territoriale de l'Algérie, décret du 28 juin 1956 », 1956 ;
- « Département d'Alger – Voies de communication », 1/400 000^e, 1956 (avec P. Agostini) ;
- « Département de Constantine et Bône – Limites administratives », 1/400 000^e, 1956.

La mesure et la description du territoire algérien est, en quelque sorte, une question familiale chez les Poux : il est le fils d'Adrien Alfred Poux, « géomètre au service topographique »⁹ (1898, 1902, 1903) et de Léontine Marie Pezé. Il se marie, civilement comme religieusement, avec Marie-Rose Morelli (1928). Il a également au moins cinq frères et sœurs : Adrienne, Yvonne, Jules, Claude et Marcel¹⁰.

1 « La réception de fin d'année à l'hôtel de ville d'Alger », *L'ÉA*, 1^{er} janvier 1938, p. 2.

2 Président de la délégation spéciale d'Alger (Marcel Duclos), « État nominatif des agents municipaux ayant fait l'objet de sanctions », 10 janvier 1944, p. 1 (ANF, BB30-1730).

3 *Louis Pasquier-Bronde. 1875-1956, op. cit.*, p. 51-52.

4 Arrêté du préfet d'Alger, 15 juin 1921 (« OPHBM de la ville d'Alger », *L'ÉA*, 19 juin 1921, p. 2 ; un Poulin avait été nommé administrateur de la Caisse d'épargne d'Alger en juin 1920 (« Échos », *L'ÉA*, 28 juin 1920, p. 1).

5 Sé. du cons. mun d'Alger, 27 jui 1930 (*A-BMOVA*, 27 juin 1930, p. 164). S'agit-il de « Jules Poulain », décédé à 68 ans fin 1929 (« État civil de la ville d'Alger », *L'ÉA*, 21 décembre 1929, p. 11) ?

6 ANOM, ECA-RN-Alger-1903 (Claude Étienne Poux ; *idem* pour la mention de ses parents) ; acte de décès de l'intéressé communiqué par la mairie de Fréjus.

7 « Échos – Mariages », *L'ÉA*, 28 juin 1928, p. 2 (mariage avec Marie-Rose Morelli).

8 Catalogue informatisé de la BNF (consulté le 4 juin 2022).

9 ANOM, ECA-RN-Alger-1898 (Adrienne Marie Antoinette Poux) ; ANOM, ECA-RN-Alger-1902 (Jules Joseph Poux).

10 « Avis de décès – Madame Veuve Poux née Leca », *L'ÉA*, 21 novembre 1919, p. 3.

RAIMBAULT Paul Victor¹ (né le 30 mai 1877 à Constantine)

Paul Victor Raimbault est un enseignant actif dans de très nombreuses associations sociales et politiques à Constantine à compter de 1910 et ce jusqu'au moins le premier tiers des années 1940. Maîtrisant l'arabe – qu'il enseigne – il peut s'exprimer avec les « indigènes » maîtrisant mal le français mais se tournant vers l'Abri familial, le Patrimoine coopératif et l'OMHBM de la ville, trois organismes dont il est administrateur un temps. Ce rôle reste cependant à prouver et, le cas échéant, à décrire et analyser.

Paul Victor Raimbault (à ne pas confondre avec son cadet, Auguste Paul Raimbault, cheminot) a 45 ans lors de la fondation de l'Abri familial en juillet 1922. Il se désengage ensuite de l'administration de cet organisme, s'impliquant plutôt dans celle du Patrimoine coopératif constantinois (au moins 1924, 1926, 1932-1933, 1936, 1941) et dans celle de l'OMHBM (au moins en 1932, 1941-1943).

Il avait été élève instituteur à l'école normale de Bouzaréa ; il obtient des brevets d'arabe (1898) et de kabyle (1900) puis enseigne principalement à Bône dans la décennie 1900². Il y crée une coopérative de consommation et propose des cours gratuits d'arabe³. Il est à partir de 1910 à Constantine, professeur d'arabe à l'école primaire supérieure de garçon⁴. Il est élu au conseil municipal de Constantine en décembre 1919 sur une liste « socialiste⁵ » ; il est réélu en mai 1925⁶. Il y fait de « grands efforts comme adjoint au maire pour améliorer la situation matérielle des écoles de Constantine : d'une activité inlassable, doué d'un grand sens pratique, il réalise sans bruit de belles choses au point de vue hygiène et matériel scolaire⁷ ». Comme d'autres fondateurs de l'Abri familial, il est domicilié au tout début des années 1920 rue Nationale⁸ (au n° 74).

P. V. Raimbault préside également la section constantinoise de la Ligue des droits de l'homme⁹ (1923 ; Henri Lellouche en est alors le vice-président). Il est décrit, lors de sa présentation dans l'ordre de la Légion d'honneur, comme administrateur de l'œuvre des Pupilles de la nation, de la Ligue de l'enseignement, du Comité national de l'enfance, de l'Université populaire (vice-président) et de l'Orphelinat mutuel du peuple de l'Afrique du Nord (président). Il se marie le 13 juin 1900 avec Marie Anne Léontine Castelli, elle aussi institutrice native de Constantine¹⁰.

1 ANOM, ECA-RN-Constantine-1877 (Paul Victor Raimbault) ; ANOM, 3 RM 44 (n° 1055) ; dossier personnel côté ANF, F17-24634 (avec de nombreux éloges d'inspecteurs d'académie).

2 SEKFALI Abderrahim, *Les maîtres d'école...*, *op. cit.*, p. 427 ; « État des services de Paul Victor Raimbault », s.d. [feuille de carrière, 1895-1936] (ANF, F17-24634) ; voir en outre, sur sa carrière dans l'enseignement, sa correspondance avec André Basset dans les archives de ce dernier (BULAC ; je remercie Margo Stemmelin pour la mention de cette correspondance).

3 Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Paul Victor Raimbault chevalier de la Légion d'honneur », 31 mai 1932 (ANOM, 93-6374). Il est décoré mais nous en ignorons la date.

4 SEKFALI Abderrahim, *Les maîtres d'école...*, *op. cit.*, p. 427 ; « État des services... », doc. cité.

5 SEKFALI Abderrahim, « Enquête sur les instituteurs... », art. cité, p. 6.

6 « Les élections municipales », *La Dépêche de Constantine*, 4 mai 1925, p. 2.

7 Inspecteur de l'académie d'Alger, « Appréciations », 18 avril 1921 (ANF, F17-24634).

8 ANOM, 3 RM 44 (n° 1055).

9 « Ligue des droits de l'homme – Section de Constantine », *L'Action sociale*, 2 décembre 1923, p. 2.

10 ANOM, ECA-RM-Bône-1900 ; SEKFALI Abderrahim, *Les maîtres d'école...*, *op. cit.*, p. 427.

RENARD Paul Célestin Firmin¹ (8 novembre 1874 (Valognes, Manche) – 23 avril 1962 (Nantes))

L'inspecteur des chemins de fer Paul Renard a contribué à l'édification de nombreuses HBM à Sétif. Il représente les cadres cheminots impliqués dans les groupements et activités qui animent, dans le premier tiers du XX^e siècle, un pôle de tendance socialiste puis radical-socialiste dans les petites villes.

Paul Renard est, en décembre 1931, l'un des membres fondateurs de l'importante coopérative le Patrimoine sétifien. Il est membre de son conseil d'administration au moins en 1926 et secrétaire en 1927. Lorsqu'il s'implique dans cette société d'HBM il est inspecteur des chemins de fer ; il avait commencé dans le réseau de l'est en 1900 comme intérimaire². Muté à Constantine à la fin des années 1920³, il tente avec d'autres employés des chemins de fer d'y fonder un nouvel organisme d'HBM, la Maison moderne⁴ ; la fondation de la société restera sans suites. Il quitte Constantine en octobre 1936⁵.

Il est dès avant-guerre une figure de la vie politique républicaine et socialisante de Sétif et des alentours. Il se présente en effet aux élections législatives de juin 1912 pour le compte de la Fédération socialiste de l'Algérie avec l'objectif de « travailler à la transformation sociale par la conquête des pouvoirs publics »⁶ ; allié aux radicaux-socialistes, il n'est toutefois pas élu. Après-guerre, il s'implique dans plusieurs groupes ou organismes actifs à l'échelle municipale : caisse des écoles de Sétif, président du comité des fêtes du faubourg de la gare et de la ville de Sétif (à partir de 1920), membre de la loge maçonnique de l'Union sétifienne⁷ (à partir de 1923 ; affiliée au Grand Orient de France), vice-président de la section sétifienne de la Ligue de la République.

Il est fait chevalier de la Légion d'honneur en juillet 1934 en raison de toutes ces activités ; vingt ans plus tard, les nombreuses lettres de recommandation ne lui permettent pas, à défaut d'activité soutenue dans une quelconque action sociale, d'être élevé au grade d'officier⁸.

RIBET Charles Cyr Clément dit Joseph⁹ (né le 2 janvier 1861 à La Réole (Gironde))

Joseph Ribet est médecin à Perrégaux, un bourg cheminot. Il est proche d'une partie des travailleurs du rail, qu'il soigne tout en administrant l'importante société coopérative. Il resterait à déterminer l'importance de son rôle dans le fait que presque aucun des pavillons qu'il contribue à édifier ne revient à un « indigène ».

Ce docteur formé à la faculté de Paris (1886) est médecin sanitaire au sein de la Compagnie générale transatlantique (1888-1891) puis médecin communal à Arzew (1891-1896) avant de se fixer à Perrégaux (1897), important nœud ferroviaire à une soixantaine de kilomètres à l'est d'Oran¹⁰.

Il est très lié aux cheminots : il y est à la fois le médecin attitré de la Compagnie franco-algérienne (qui devient chemins de fers algériens de l'État) et celui de la Compagnie PLM, respectivement à compter de 1894 à 1897. S'il ne semble pas faire partie, en 1912, des fondateurs de l'organisme d'HBM la Cité le Travail, il en devient administrateur puis vice-président au début

1 Acte de naissance de Paul Célestin Firmin Renard (AD50, 3E-615/75 ; avec mentions marginales relatives à ses trois mariages et à son décès).

2 Préfet de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Paul Renard chevalier de la Légion d'honneur », s.d. [avant juillet 1934] (ANOM, 93-6374).

3 Lettre de Paul Renard au gouverneur général, 6 juillet 1929 (AD66, 56J-125 ; remerciements pour sa promotion).

4 Statuts de la Maison moderne, 1932, 7 p. (ANF, 19771106-19).

5 Lettre de Paul Renard au préfet de Constantine, 20 juin 1950 (ANF, 19771106-19).

6 JUVING Alexandre, *Le socialisme...*, op. cit., p. 216-217.

7 Élections de Paul Renard comme vénérable de la loge l'Union sétifienne, 15 novembre 1925 (GODF, Corr.-1716 ; il avait été élevé au grade de maître en août 1917, sans doute affilié à une autre loge) et 7 novembre 1926.

8 Voir le dossier le concernant aux ANF, 19800035-768-87166 (lettres de Borgeaud, Fiori (élus ou anciens élus) Lussy, Ardoin, Come, Ducluzeau, Leconaet, Patin (nombreuses figures dirigeantes des Chemins de fer algériens)).

9 Couverture du dossier de Légion d'honneur (ANF, 19800035-1331-54303).

10 Préfecture d'Oran, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Joseph Ribet chevalier de la Légion d'honneur », s.d. [contresigné par le ministre de l'Intérieur le 5 août 1929] (ANF, 19800035-1331-54303 ; toutes les informations proviennent, sauf indication contraire, de cette source).

des années 1920 et, enfin, président au début des années 1930¹. Il est en outre membre du CPHBMPS départemental² (au moins en 1922 et 1933). La Cité le Travail bâtit 90 pavillons HBM durant l'entre-deux-guerres. Il est notable que seul un « indigène » en bénéficie – encore n'est-ce pas certain –, à la différence de Sétif (cité « Horace Carrat » du Foyer des cheminots, près une vingtaine d'« indigènes » bénéficiaires) mais de même qu'avec les organismes cheminots d'Alger. Il arrive par ailleurs à Joseph Ribet de traverser la Méditerranée pour se rendre à des discussions concernant les HBM : il est par exemple à Paris début avril 1922 pour assister au Congrès des comités de patronage des HBM³. Sans que l'on sache quand, son nom est d'ailleurs donné à un ensemble de villas situées au sud de la ville⁴ (près de l'actuel stade Ouali Mohamed, ex-stade de la société sportive la Perrégauloise).

Ce notable est en outre actif dans les institutions judiciaires (juge au tribunal répressif, suppléant au juge de paix, médecin légiste) et au conseil municipal (1912-1919), au sein duquel il est adjoint au maire. Il est enfin l'un des promoteurs de la station thermale de Bou-Hanifia-les-Thermes (à une cinquantaine de kilomètres au sud-ouest de Perrégaux), localité dont il défend la qualité des eaux.

Marié (1893) puis divorcé (1912) de Marie Antoinette Vauthier, il se remarie avec Henriette Honorine Joseph Bayart⁵ (1920). Il est reçu en 1929 chevalier de la Légion d'honneur par son neveu Jean Joseph Pierre Ribet, industriel dans l'Eure⁶.

SAÏDI Mohamed ben Omar⁷ (décédé fin mars 1944 à Bougie⁸)

Mohamed Saïdi est l'un des administrateurs de coopérative d'HBM aux engagements multiples, qu'ils soient municipaux ou associatifs – dans les domaines du sport, de l'organisation religieuse, de la politique ou économique. Il poussa aussi à la création de logements pour les « indigènes ».

Mohamed Saïdi ben Omar administre le Patrimoine coopératif bougiote au moins en 1933 et 1937, soit au moins quelques temps avec [Hassinou Gamgit](#). C'est peut-être également lui qui est indiqué comme secrétaire de la coopérative de consommation La Fourmi au début des années 1920⁹ et de l'« université coopérative La Fourmilière »¹⁰ ainsi que membre de la section bougiote de la Ligue des droits de l'homme¹¹. Il préside la Fraternelle musulmane de Bougie dans le même temps et ce jusqu'au mois au début des années 1930¹². C'est aussi très probablement lui qui demande au gouverneur général de bâtir un « quartier ouvrier » pour la population musulmane¹³ (1928).

Il est en outre administrateur de nombreuses associations. C'est par exemple le cas du Football Club bougiote au milieu des années 1920¹⁴. Il administre ensuite deux associations sportives uniquement dirigées par des algériens : le Football Club espérance bougiote, dont il est le vice-président (1927) et le Rachidia Club bougiote qu'il contribue à refonder (1928) ; il est rapidement fait président d'honneur de ces deux clubs¹⁵ (respectivement en 1932 et 1930). Il est par ailleurs vice-

1 AG de la société, 27 décembre 1921 et 10 avril 1922 et CA de la société, 19 février 1925 (ANA, IBA-HBM-118) ; préfecture d'Oran, « Renseignements produits à l'appui... », doc. cité ; « Perrégaux », *L'ÉO*, 15 mai 1932, p. 7.

2 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 10 mai 1922 et 27 décembre 1933 (AWO, 8R-8422).

3 Sé. du CPHBMPS du dép. d'Oran, 10 mai 1922 (AWO, 8R-8422).

4 « Plan d'ensemble de Perrégaux », s.d. [joint à un dossier de novembre 1946] (ANOM, GGA-1Y-311).

5 ANOM, ECA-RM-Oran-1893 (Charles Cyr Clément Ribet et Antoinette Vauthier ; avec mention marginale concernant le divorce) ; « Extrait du registre des actes de naissance de La Réole », 13 août 1929 (ANF, 19800035-1331-54303 ; avec mention marginale concernant le remariage).

6 Lettre de Joseph Ribet au chancelier de la Légion d'honneur, 17 août 1929 (ANF, 19800035-1331-54303).

7 Dénommé comme étant « Mohamed Ben Omar » dans « Licitacion Consorts Zaouche », *L'ÉB*, 21 août 1927, p. 5.

8 « Dans les dép. – Constantine – Bougie – Obsèques », *L'ÉA*, 25 mars 1944, p. 2.

9 « AG de La Fourmi – 17 mars 1923 », *L'ÉB*, 4 mars 1923, p. 2 et 11 janvier 1925, p. 2 (mention de « SAÏDI M. »).

10 « Université coopérative La Fourmilière », *L'Oued Sahel*, 29 avril 1926, p. 2.

11 « Ligue des droits de l'homme et du citoyen », *L'ÉB*, 30 décembre 1923, p. 2.

12 « Apéritif d'adieu », *L'ÉB*, 23 septembre 1923, p. 1 et 2 ; « Constitution d'un Comité de secours pour les combattants du Maroc », *L'ÉB*, 26 juillet 1925, p. 3 ; « Dans la Légion d'honneur », *L'ÉB*, 3 mai 1931, p. 2.

13 Lettre de la Fraternelle des musulmans de Bougie au gouverneur général, s.d. [novembre 1928] (AD66, 56J-117).

14 « Football club bougiote », *L'ÉB*, 12 septembre 1926, p. 3 ; « Récompenses honorifiques », *L'ÉB*, 4 mars 1928, p. 3.

15 « Football club espérance bougiote », *L'ÉB*, 6 novembre 1927 (p. 3) et 25 septembre 1932 (p. 2) ; « La Rachidia Club bougiote », *L'ÉB*, 13 mai 1928 (p. 2) et 27 juillet 1930 (p. 2).

président (1928) puis assesseur (1934) de l'Amicale franco-arabe, une fanfare¹. Enfin, il est – aux côtés de nombre de notables européens et « indigènes » de la ville – le Secrétaire du comité bougiote de secours aux victimes des émeutes antijuives du 5 août 1934².

Sa carrière professionnelle avait débuté dans les années 1900 auprès de l'avocat Joseph Galle, qui deviendra dans l'entre-deux-guerres l'un des principaux notables de la ville et même de l'Algérie (il est longtemps délégué financier). Il est d'abord chaouch interprète chez ce dernier et reçu à l'examen d'oukil judiciaire³ (1909) ; il travaille toujours chez Galle dans les années 1920⁴ tout en étant, en parallèle oukil judiciaire à Bougie à compter de 1924⁵.

Il se présente aux élections municipales en 1919 – visiblement sans succès⁶ – et est élu en 1925 et 1929⁷. Il est membre dès le début de son premier mandat de la commission d'hygiène, des logements insalubres, de l'embellissement de la ville et du nettoyage ; c'est notamment à ce titre qu'il demande aux autres élus de faire débiter avant tout autres travaux ceux prévus pour les quartiers « indigènes »⁸. Il est, au moins avant d'être élu municipal, membre du bureau de bienfaisance musulman⁹. Il ne semble pas qu'il soit, en dépit d'une nouvelle candidature, réélu en 1935¹⁰. Il semble alors poursuivre son activité municipale au sein du Syndicat d'initiative de Bougie et du Comité des amitiés africaines¹¹.

Mohamed Saïdi a un frère prénommé Abdelkader¹² (cadi à la mahakma d'Akbou en 1928) et a pour beau-frère, *via* la femme de ce dernier, Benzerara¹³ (conseiller municipal de Bougie). Il se marie en 1922¹⁴ ; il a au moins deux fils (Nourdine, né en 1923 ; Zahir, décédé en 1933) et une fille¹⁵ (Ounissa, née en 1937). Il est décoré de la Légion d'honneur en 1931.

SCAMARONI Antoine Vincent¹⁶ (né le 13 janvier 1871 à Bonifacio, Corse)

En 1915, le travailleur – « employé »¹⁷ (1896) et « commis »¹⁸ (1910) puis « adjoint technique principal de la voirie départementale » (1924) – des Ponts et Chaussées Antoine Scamaroni fait partie des plus de 200 premiers sociétaires du Patrimoine coopératif constantinois¹⁹ ; il fait bâtir une HBM par cette coopérative vers 1914-1915 à Bellevue, rue Émile Cheysson (3^e programme de construction). Il est probablement proche d'[Adolphe Schlotter](#), lui aussi travailleur du service des Ponts et Chaussées et administrateur du Patrimoine coopératif constantinois dans les années 1920.

1 « Fanfare “Amicale franco-arabe” », *L'ÉB*, 29 avril 1928 (p. 2) et 20 mai 1934 (p. 3).

2 « Comité de secours aux victimes de Constantine », *L'ÉB*, 9 août 1934, p. 2.

3 « M^c Laboris indigène », *L'ÉB*, 25 novembre 1909, p. 3.

4 « Naissance », *L'ÉB*, 26 août 1923, p. 3 ; « Nichan Iftikhar », *L'ÉB*, 31 juillet 1927, p. 3

5 « Dans la justice », *L'ÉB*, 6 janvier 1924, p. 4.

6 « Élections municipales du 30 novembre 1919 », *L'ÉB*, 28 novembre 1919, p. 1 (il n'est ensuite plus jamais évoqué au sein du cons. mun. avant 1925).

7 « Élections municipales », *L'ÉB*, 10 mai 1925, p. 1 et « Élections municipales indigènes », *L'ÉB*, 12 mai 1929, p. 1.

8 « Cons. mun. du 13 juin 1925 », *L'Oued Sahel*, 18 juin 1925, p. 2 ; « cons. mun. du 14 décembre 1925 », *L'Oued Sahel*, 17 décembre 1925, p. 3 ; « cons. mun. du 26 avril 1930 », *L'Oued Sahel*, 1^{er} mai 1930, p. 2.

9 « Élections municipales du 3 mai 1925 – Liste des candidats indigènes », *L'ÉB*, 3 mai 1925, p. 3.

10 « Résultats du scrutin du dimanche 5 mai 1935 – Dans l'arrondissement », *L'ÉB*, 12 mai 1935, p. 1.

11 « Syndicat d'initiative et de tourisme de Bougie », *L'ÉB*, 8 décembre 1935 (p. 1), 26 janvier (p. 2), 1^{er} mars (p. 1), 24 mai (p. 1) et 14 juin 1936 (p. 1) ; « Comité des Amitiés africaines de Bougie », *L'ÉB*, 9 février 1936, p. 2 et 18 avril 1937, p. 1 (il est le secrétaire adjoint de ce comité).

12 « Naissance », *L'ÉB*, 18 novembre 1928, p. 4 (naissance de la fille d'Abdelkader, Nedjma).

13 « Naissance », *L'ÉB*, 18 novembre 1928, p. 4 ; « Fiançailles », *L'ÉB*, 4 septembre 1927, p. 4 (mariage d'Abdelkader Saïdi avec la fille d'Ismaël Zerara, « boulanger et conseiller municipal »).

14 « Hyménée », *L'ÉB*, 1^{er} octobre 1922, p. 3.

15 « Naissance », *L'ÉB*, 26 août 1923, p. 3 et « Nécrologie », *L'ÉB*, 21 mai 1933, p. 3 ; « Dans les dép. – Constantine – Bougie – Naissance », *L'ÉA*, 22 juillet 1937, p. 6.

16 AD2A, 9NUM-32/434 (registre matricule n° 434 (classe 1891)) ; AD2A, 6MI-41/70 (acte de naissance, sans mention marginale).

17 ANOM, ECA-RM-Souk Ahras-1896 (Antoine Vincent Scamaroni et Antoinette Greck).

18 « À L'Officiel », *DA*, 3 janvier 1910, p. 1 (promu officier de l'Instruction publique ; détaché au service des Ponts et chaussées).

19 « Patrimoine coopératif constantinois – Liste des souscripteurs et actionnaires [du 4^e prog. de construction] », s.d. [joint une lettre du président de la société au gouvernement général datée du 5 mai 1915] (ANA, IBA-HBM -020).

Âgé d'une cinquantaine d'années, il s'implique davantage dans cet organisme dans la première moitié des années 1920 et peut-être au-delà : il est mentionné comme étant le secrétaire en 1921, 1924 et 1926. C'est à ce titre que le préfet de Constantine estime qu'il est assez compétent pour intégrer la commission consultative des HBM que met en place le gouverneur général en 1922 – lui préférant finalement le pharmacien [Martel](#)¹.

Antoine Scamaroni préside au moins en 1910, 1913, 1924 et 1925 la section constantinoise de l'association mutualiste des Travailleurs de la route² (il reçoit à ce titre la médaille d'or de la mutualité), fondée en 1905 et comptant 320 membres en 1907³. À cette date, il lance avec Francis Cousin⁴, l'organe de l'association, *Le Travailleur de la route* qui se donne pour but de « défendre les revendications des commis, agents et cantonniers de la voirie du département »⁵. Il se rend pour cela plusieurs fois à Alger auprès de l'administration gubernatoriale, par exemple en 1920⁶. Il s'implique dans l'organisation de la mutualité à l'échelle des colonies d'Afrique du Nord : il est par exemple secrétaire de la commission dédiée à l'« hygiène et à l'éducation sociale » du 2^e congrès de la « Mutualité coloniale » au printemps 1909⁷. En 1917 et 1918 au moins, il fait partie d'un « comité constantinois des fonctionnaires de l'État, du département et des communes »⁸. Il est, au même moment, intégré aux réseaux maçonniques⁹ (membre de la loge Cirta). Il occupe également un poste d'administrateur au sein de la Société des tramways de Constantine au début des années 1920¹⁰. Un Scamaroni contribue en 1924 à la refondation de l'Université populaire de Constantine¹¹.

L'avocat **Marc Scamaroni** est *a priori* son fils, sans qu'il ait été possible de l'attester. À l'automne 1930, un fichier de police – fondé sur des perquisitions chez le secrétaire de la section communiste de Constantine, Fernand Manchon¹² – décrit les Scamaroni « père et fils », domiciliés rue Émile Cheysson (Bellevue, bâtie d'HBM) comme membres de l'association des Amis de l'union soviétique¹³. Il est licencié en droit en juillet 1925¹⁴. Devenu avocat au barreau de Constantine et militant de la SFIO, il se présente aux élections municipales complémentaires de juin 1938¹⁵. Devenu conseiller municipal¹⁶, il vote pour que Joseph Durieu de Leyritz devienne maire¹⁷ ; ce dernier était le premier adjoint de [Bourceret](#), démissionnaire. Il intègre le conseil de l'ordre des avocats de la ville

1 Télégramme du préfet au gouverneur général, 29 mars 1922 (AWC, CPE-677).

2 « Questions algériennes », *DA*, 25 mars 1910, p. 8 ; « Constantine – Le Congrès des travailleurs de la route », *L'ÉA*, 23 avril 1913 p. 3 (mention, aussi, de Cousin, Dudart, Martin, Gulphe et Modena) ; *JORF-LD*, 8 février 1924, p. 1363 (médaille d'argent en 1910 (« Questions algériennes », *DA*, 25 mars 1910, p. 8) ou 1914 (« Récompenses honorifiques », *DA*, 19 janvier 1914, p. 6)) ; commissaire de police de Constantine, « État des groupements et associations existant dans le 3^e arrondissement », 22 juin 1925 (ANOM, 93-B3-390 ; siège social au 52, rue Pinget).

3 « Correspondance régionale – Dép. de Constantine – Constantine », *DA*, 14 juin 1907, p. 4.

4 Secrétaire général de la société selon « Questions algériennes », *DA*, 25 mars 1910, p. 8 (il est décoré de la médaille d'argent de la mutualité). Il s'agit *a priori* de Francis Félix Cousin, né le 4 août 1879 (ANOM, 3 RM 48 (n° 251)).

5 *Le Républicain de Constantine*, 14 février 1910 (cité par MONTROY Louis-Pierre, *La presse dans le département de Constantine...*, *op. cit.*, p. 657 ; « aucun numéro retrouvé » ; Montroy écrit « Cusin ») ; autre mention dans « Le Congrès des Ponts et Chaussées à Constantine », *DA*, 1^{er} mai 1908, p. 5. Une publication de la Fédération nationale est indexée dans le catalogue de la BNF (JO-40503 ; années 1911, 1922 et 1924-1939).

6 « Pour les travailleurs de la route », *DA*, 30 mai 1920, p. 6 (mention aussi, pour Constantine, de Cousin, Francioni et Aurières).

7 « 2^e Congrès de la Mutualité coloniale – Sé. d'ouverture », *DA*, 17 avril 1909, p. 4.

8 « Réunion des fonctionnaires algériens », *DA*, 10 et 13 septembre 1917, respectivement p. 2 (mention de MM. Bauzon, Diffre, Paoli) et 4 ; « Congrès des fonctionnaires algériens », *L'ÉA*, 1^{er} octobre 1918, p. 2 (fondation de l'Union générale de fonctionnaires de l'Algérie ; mention aussi de Servent (président), Millon, Maillet, Diffre, Scraffini, Baur, Casalta, Taxil).

9 Circulaire adressée aux membres de la loge Cirta, 29 novembre 1917 (GODF, Corr-959).

10 « Échos – Les tramways à Constantine », *DA*, 2 mars 1922, p. 6.

11 « L'Université populaire de Constantine », *L'Action sociale*, 24 février 1924, p. 2.s

12 Chef de la police spéciale dép. (commissaire divisionnaire), « Rapport », 19 septembre 1939 (ANOM, 93-6746).

13 « Liste des communistes ou sympathisants de ce parti », s.d. [fin septembre 1939], p. 66 (ANOM, 93-6746).

14 « Chronique locale – Succès », *Le Petit Guelma*, 18 juillet 1925, p. 2.

15 Lettre du gouverneur général au ministre de l'Intérieur, 23 juin 1938 (ANOM, GGA-3CAB-94).

16 « La liste de Rassemblement populaire est élue », *L'ÉA*, 4 juillet 1938, p. 2 ; « M. Bourceret est élu maire de Constantine », *L'ÉA*, 7 juillet 1938, p. 2.

17 « M. Durieu de Leyritz est élu maire de Constantine », *L'ÉA*, 23 décembre 1938, p. 3.

en octobre 1938¹ ; au même moment, il défend et obtient l'acquittement du communiste Maurice Laban, jugé pour insoumission². Il exerce toujours à Constantine à la fin des années 1940³ et au printemps 1964⁴. En 1960, sa vie quotidienne est au centre-ville : son cabinet est au 21, rue Cahoreau et son domicile est au 36, avenue de France⁵.

Marc Scamaroni s'est marié avant 1933 avec la fille de Charles Dumont, directeur de la succursale du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie de Constantine⁶.

SCHLOTTER Aloïse Adolphe⁷ (14 novembre 1866 (Schweighausen) – 31 mars 1949 (Constantine))

Adolphe Schlotter est l'un des membres du premier conseil d'administration du Patrimoine coopératif constantinois, élu le 16 mars 1910⁸. Il en est membre au moins en 1915, 1923, 1924, 1926 et 1931⁹. Divers documents administratifs le décrivent comme « dessinateur au service topographique »¹⁰ (1886, 1891, 1893), « commis au service topographique »¹¹ (1898), « commis des Ponts & Chaussées » (1915) puis « adjoint technique des Ponts & Chaussées » (1924). Il est probablement proche de son collègue [Antoine Scamaroni](#), lui aussi membre de cette coopérative d'HBM. Il est, au moins en 1915, trésorier de l'association des Alsaciens-Lorrains de Constantine.

Aloïse Schlotter a au moins quatre frères et une sœur : Anne Madeleine¹² (née le 12 avril 1856), Charles¹³ (8 mars 1857 – 1^{er} janvier 1942), Eugène¹⁴ (né le 23 mars 1858), Gervais¹⁵ (décédé en 1881 à 19 ans) et Jacques Antoine¹⁶ (1^{er} février 1865 – 12 août 1940). Charles est, la retraite venue, « inspecteur honoraire des CFA »¹⁷. Aloïse Adolphe Schlotter a en outre un fils, Georges Alfred Eugène, né le 15 juin 1893¹⁸.

SEBAOUN David

Nous ne sommes guère parvenu à rassembler d'informations sûres à propos de ce David Sebaoun, « fondé de pouvoir de M. Nahon » qui fait partie des fondateurs de l'Abri familial de Constantine¹⁹. Probablement est-ce celui qui s'inscrit début janvier 1923 pour le 1^{er} programme de construction de l'Abri familial, sans poursuivre son projet par la suite. Ce « fondé de pouvoir » est alors domicilié au 2, rue Mercuri²⁰ (au pied du Coudiat). Monsieur Nahon, son employeur, est probablement Adolphe Nahon, autre fondateur de l'Abri familial.

1 « Au barreau de Constantine », *Alger républicain*, 26 octobre 1938, p. 2.

2 « Du littoral au Sahara – Poursuivi pour insoumission un étudiant engagé volontaire en Espagne est acquitté », *Alger républicain*, 28 octobre 1938, p. 6.

3 « Faits divers d'Afrique du Nord – Constantine », *Alger républicain*, 1^{er} décembre 1948, p. 4.

4 « Tableau des avocats agréés pour exercer près la Cour suprême – Annexe à l'arrêté du 28 février 1964 », *JORADP*, 21 avril 1964, p. 479-480.

5 Délégation générale du gouvernement en Algérie (service des Postes et télécommunications), *Annuaire officiel des abonnés au téléphone à jour au 1^{er} octobre 1960. Départements de Batna, Bône, Constantine, Sétif, Oasis-Sahara, Philippeville*, Impr. Costantini, 1960, p. 152.

6 « Avis de décès », *L'ÉA*, 6 août 1933, p. 6.

7 AD67, acte de naissance avec mention marginale relative au décès (pas de cote pour ce registre-là).

8 GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France...*, *op. cit.*, p. 228-229.

9 Base de données dédiée aux administrateurs de cette société ; *idem* pour les informations relatives à l'indication de profession et à celle concernant l'association des Alsaciens-Lorrains. Pour 1923, voir *JORF-LD*, 9 septembre 1923, p. 8886 ; pour 1931, voir « Médaille de la Prévoyance sociale », *L'ÉA*, 30 août 1931, p. 2.

10 ANOM, 3 RM 20 (n° 242) ; ANOM, ECA-RM-Constantine-1891 (Aloïse Adolphe Schlotter et Marguerite Jullien) ; ANOM, ECA-RN-Constantine-1893 (Georges Adolphe Eugène Schlotter).

11 ANOM, ECA-RN-Constantine-1898 (Eugène Auguste Schlotter).

12 ANOM, ECA-RM-Constantine-1877 (Claude Marie Gonod et Anne Madeleine Schlotter).

13 ANOM, 3 RM 11 (n° 144)

14 ANOM, 3 RM 12 (n° 111).

15 ANOM, ECA-RD-Constantine-1881 (Gervais Schlotter).

16 ANOM, 3 RM 19 (n° 283) ; « État civil d'Alger », *L'ÉA*, 15 août 1940, p. 2.

17 « Agricola – À la société d'aviculture », *L'ÉA*, 17 février 1925, p. 3 ; « Avis de décès », *L'ÉA*, 27 janvier 1942, p. 2.

18 ANOM, 3 RM 89 (n° 528).

19 PV de l'AG constitutive de l'Abri familial de Constantine », 13 juillet 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

20 « Demandes d'inscription par ordre de date », s.d. [liste jointe à la lettre de l'inspecteur dép. du Travail de Constantine

L'état civil de l'Algérie et les registres de matricules militaires numérisés contiennent des documents concernant deux « David Sebaoun », nés à Alger en août 1870¹ et août 1886². Toutefois, cordonniers n'ayant visiblement aucun lien avec les autres familles de notables constantinoises (Narboni, Médioni, etc.), il est peu probable qu'il s'agisse d'eux. Le « David Sebaoun » qui contribua, sans s'y investir ensuite, à fonder l'Abri familial est peut-être « Édouard David Benamor », né le 2 août 1882 à Constantine, fils de « David Benamor / David Sebaoun Benamour », lui-même affilié à la famille Narboni par le biais de son frère, « Joseph Sebaoun dit Ben Amor », marié à Louna Narboni³ (sœur d'Elie Narboni). Cet Édouard David Benamor est « employé de commerce » en 1902 ; après avoir été blessé en Serbie, il « se retire à Bône » en 1916⁴.

SFEDJ (ou SFADJ) Judas (8 avril 1868 (Constantine) – 27 mars 1923)

L'unique Judas Sfedj ou Sfadj que l'on retrouve dans l'état civil (lacunaire) des départements algériens est né le 8 avril 1868⁵. Celui-ci aurait donc 54 ans lors de la fondation de l'Abri familial de Constantine. Il est mentionné comme « limonadier » lors de son mariage, le 22 janvier 1902, avec Mouni Hlimi ; le même est indiqué comme décédé le 27 mars 1923.

SULTAN Abraham Adolphe⁶ (8 août 1881 (Constantine) – fin 1955)

Cet avocat est impliqué au premier chef dans la construction d'HBM à Constantine par le biais de l'importante coopérative l'Abri familial de Constantine. Comme d'autres, il inscrit cette action en parallèle de nombreuses autres (judaïsme constantinois, associations diverses, sionisme, mandats électoraux).

Abraham Adolphe Sultan a 40 ans lors de la création de l'Abri familial de Constantine (juillet 1922). Il était entré en 1919 au conseil municipal de Constantine⁷ et en est membre sans discontinuer jusqu'en 1941⁸. Il serait par ailleurs administrateur, à partir de 1920, de la société « Le Travail », de la Ligue de l'enseignement et de l'Université populaire. Il avait été initié au sein de la loge Cirta en octobre 1917⁹ et y est actif durant au moins toute l'entre-deux-guerres¹⁰. À partir de 1921, il serait membre du conseil d'administration du lycée de jeunes filles et présiderait, enfin, la section constantinoise de la Ligue des droits de l'homme¹¹ (1921, 1934). Il est, depuis sa l'école primaire,

à l'inspecteur divisionnaire, 7 août 1923] (ANA, IBA-HBM-063).

- 1 ANOM, 1 RM 43 (n° 356) ; ANOM, ECA-RN-Alger-1870 (David Sebaoun) ; ANOM, ECA-RM-Alger-1894 (David Sebaoun et Sultana Ouzilou).
- 2 ANOM, ECA-RN-Alger-1886 (David Sebaoun) ; ANOM, 1 RM 109 (n° 560).
- 3 Pour la reconstitution de toute cette filiation, voir ANOM, ECA-RN-Constantine-1882 (Edouard David Benamor ; indique sa filiation) ; ANOM, ECA-RD-El Arrouch-1882 (David Sebaoun Benamour ; indique sa filiation) ; ANOM, ECA-RM-Constantine-1872 (Joseph Sebaoun Ben Amor et Louna Narboni ; indique leurs filiations ; le moteur de recherche des ANOM indexe « Sebaoun » à « Sabaoun ») ; ANOM, ECA-RN-Constantine-1854 (Louna Narboni). Ce couple Benamour-Narboni a comme autre fils, Edmond Sebaoun Benamour, entre autre nommé pour cinq ans conseiller du commerce extérieur en 1929 (décret du ministre du Commerce et de l'industrie du 28 juillet 1929 (*JORF-LD*, 1^{er} août 1929, p. 8745)).
- 4 ANOM, 3 RM 55 (n° 497).
- 5 ANOM, ECA-RN-Constantine-1868 (Judas Sfedj) ; ANOM, ECA-Mariages-1902 (Judas Sfadj et Mouni Hlimi). Toutes les informations concernant Judas Sfedj (ou Sfadj) proviennent de ces documents.
- 6 ANOM, 3 RM 53 (n° 2456). Les registres d'état civil de Constantine de l'année 1881 ne sont pas conservés aux ANOM ; sur son décès, voir les condoléances que le consistoire de Constantine adresse à sa famille en sa sé. du 11 décembre 1955 (ACHJ, AL-Co-13).
- 7 Préfecture de Constantine, « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer Abraham Adolphe Sultan chevalier de la Légion d'honneur », 5 novembre 1931 (ANF, 19800035-0085-10644).
- 8 Cabinet du maire de Constantine, « Naturalisation – Rapport confidentiel », 14 mai 1941 (ANOM, 93-3G-14) ; lettre d'Angel (directeur des œuvres de l'AIU à Constantine) au président de l'AIU, 17 mai 1935 (AIU, I-C-4) ; sur ses réticences précédentes à se présenter aux élections de 1935, voir la lettre du même auteur au même destinataire datée du 15 mars 1935 (AIU, I-C-4).
- 9 Avis d'initiation, 28 octobre 1917 (GODF, 959 ; présenté par Mourot). Il présentera lui-même Raymond Rahmin Sultan (1926) et Mohamed Salah Lehtihet (1927).
- 10 « Tableau des membres actifs », certifié exact le 13 février 1937 (GODF, Corr.-962).
- 11 Préfecture de Constantine, « Renseignements produits... », doc. cité. Ces informations sont données au conditionnel étant donné que cette notice préfectorale contient des erreurs avérées quant aux informations sur les activités

très proche de Maurice Laloum et de Henri Lellouche¹. Comme eux, il rejoint tout de suite le conseil d'administration de l'Abri familial². Il en reste membre durant toute l'entre-deux-guerres et en dirige la commission juridique – « qui doit batailler avec les entrepreneurs – au moins en 1938³.

Avocat et un temps bâtonnier⁴ (1937-1940), il est actif socialement et politiquement en diverses sphères : soutien à l'activité juive en Palestine⁵ (promotion de la cité-jardin Max Nordau, 1923), membre du consistoire de Constantine⁶ (secrétaire en 1924, vice-président en 1935) jusqu'à l'importante démission collective de janvier 1936⁷ ; directeur de publication de *L'Action sociale*⁸ (1923-1925). C'est au titre de son action sociale qu'il est décoré de la Légion d'honneur par le maire de Constantine, Émile Morinaud, en mai 1932⁹.

Outre ses réseaux constantinois, il est lié au bureau central de l'Alliance israélite universelle, à la fois par la nombreuse correspondance qu'il signe depuis le milieu des années 1900 et en étant le genre de Jacques Bigart, secrétaire général de l'AIU à partir de 1892¹⁰. Sans être exhaustif concernant sa famille, il a pour parents Mardochee Sultan et Messaouda Attal et pour frères Binhas Victor¹¹ (né en 1876) et Khalfa Henri¹² (né en 1884). Abraham Sultan est domicilié en 1919 rue Nationale, peut-être au n° 17 comme c'est le cas au moins au début des années 1930 et, toujours, au début des années 1940¹³.

associatives d'Abraham Adolphe Sultan. Concernant la LDH, voir aussi la lettre d'Angel au président de l'AIU, 15 février 1934 (AIU, III-E-16 à 33).

- 1 AG de l'association culturelle israélite, 13 mars 1929 (ACHJ, AL-Co-7 ; AIU, II-B-4).
- 2 Lettre de l'inspecteur dép. du Travail de Constantine au gouverneur général, 28 décembre 1922 (ANA, IBA-HBM-063).
- 3 Rapport moral présenté lors de l'AG du 24 avril 1938 (ANA, IBA-HBM-063).
- 4 Son rôle de bâtonnier de Constantine est mentionné dans « Notice individuelle », s.d. [1941] (ANOM, 93-3G-14).
- 5 « Nouvelles palestiniennes », *La Vérité*, 18 avril 1923, p. 2 ; SAADOUN Haïm, « Le sionisme en Algérie... », art. cité, n. 11 p. 87 (membre du *Keren Hayesod* de Constantine).
- 6 Sé. du consistoire israélite de Constantine, 14 juin 1923 et 24 juin 1924 (AIU, II-B-10) ; Association consistoriale israélite de Constantine, *Assemblée générale du 17 mars 1929. Annexes (Budgets, comptes de gestion et rapports des années 1926 à 1929)*, Constantine, Impr. Attali, 1929, p. 2 ; lettre d'Angel au président de l'AIU, 8 janvier 1935 (AIU, I-C-5 ; il est renouvelé à la vice-présidence avec Maurice Laloum).
- 7 Sé. du consistoire israélite de Constantine, 27 janvier 1936 (ACHJ, AL-Co-8).
- 8 Voir la collection, lacunaire, conservée à la BNF.
- 9 Procès-verbal de réception de chevalier de la Légion d'honneur d'Abraham Sultan, 7 mai 1932 (ANF, 19800035-85-10644).
- 10 Lettre d'Adolphe Abraham Sultan au président de l'AIU, 26 mai 1909 (AIU, II-B-5).
- 11 ANOM, 3 RM 42 (n° 996).
- 12 ANOM, 3 RM 62 (n° 908) ; sur celui-ci, voir un dossier lui étant consacré dans ANOM, 93-3G-14 (« secrétaire au consistoire » en 1941).
- 13 ANOM, 3 RM 53 (n° 2456) ; lettre d'Abraham Sultan (dit « Adolphe ») au grand chancelier de la Légion d'honneur, 14 avril 1932 (ANF-19800035-0085-10644) ; « Notice individuelle », s.d. [1941] (ANOM, 93-3G-14).

TAÏFFOUR Kaddour ben Slimane

Kaddour Taïffour est l'unique algérien repéré à obtenir un contrat d'adjudication pour la construction d'une cité d'habitat « indigène », à El Affroun. Est-ce uniquement en raison du rabais qu'il propose ou pour des raisons de relations de pouvoir dans cette localité ? Il est effectivement, en parallèle, élu municipal. Plus généralement, les entrepreneurs en travaux publics sont absolument méconnus, qu'il s'agisse d'Européens¹ ou d'« indigènes »².

Kaddour Taïffour obtient la construction d'une « cité indigène » à El Affroun en 1933³ ; ayant proposé le rabais le plus important, c'est lui qui est choisi plutôt que des entrepreneurs européens⁴ – fait *a priori* unique dans la construction des cités d'« habitat indigène ». Il avait aussi été fait, deux ans plus tôt, adjudicataire de la mosquée de la même localité⁵. En avril 1931, il s'exprime devant la commission sénatoriale qui effectue alors un « voyage d'étude » sous la présidence de Maurice Viollette, par ailleurs ancien gouverneur général. Il demande que les loyers pour les habitations « indigènes » tout juste achevées soient moins chers et que soit bâtie une école professionnelle à El Affroun⁶.

Des décennies plus tard, un homme de 93 ans se souvient de lui ainsi : « un notable très respecté, connu pour sa grande piété et sa prodigalité qui s'était [pour construire la mosquée évoquée d'El Affroun] déplacé à Tlemcen pour s'inspirer de l'architecture des mosquées et médersas »⁷. Une journaliste dira de lui – à partir de descriptions faites par son fils Mohammed – que cet « ancien maçon devenu patron du bâtiment et commerçant a des relations difficiles avec les colons »⁸. Il s'était marié avec Kheira bent Mohammed Bouamra et au moins un fils, Mohammed⁹ (1924-2018).

1 Signalons ici sans exhaustivité ni hiérarchie et afin de servir à de futures recherches, Edmond Rigal (né en 1897), Romain Garcia (n. 1874) et la famille Coste (*L'Algérie biographique*, t. 1 : *L'Oranie*, Sidi Bel-Abbès, Office de diffusion de la pensée française, 1956, p. 47, 112 et 754-755); Jérôme Tarting (n. 1861), Joseph Bathasar Chini (n. 1868), Jacques Martial (n. 1875), Marcellin (n. 1876) et Vincent (n. 1872) Gregori, René Faraonne (« Dans les HBM », *Le Progrès de Guelma*, 4 novembre 1929, p. 1), César Comolli (n. 1895), Urbain fils Gavalda (« Mascara – Liste du Comité républicain », *L'ÉA*, 2 mai 1912, p. 4 ; n. 1883) et Sauveur Serres (*idem* ; né en 1861 ?), José Giner (« État civil d'Alger », *L'ÉA*, 3 octobre 1936, p. 6), Wilfrid Lagier (n. 1868), Albert Lehalle (n. 1887), Gabriel Rogier (n. 1866) et son fils Bernard (n. 1901), Jacques Waligorski (n. 1893), Maurice Robert Wattin (n. 1887), Joseph Andréani (n. 1892), Armand Bettoli (n. 1906), Louis Émile Nicolle (n. 1881), Joseph Alexandre Gabriel Pineda (n. 1864), Marcel Robbe (n. 1889), Léon Ruillat, Célestin Vanoni (n. 1867), Bertin Augier (n. 1870) (sauf indication autre, voir le dictionnaire des époux Brochier (1937) ainsi que les Légions d'honneur d'une partie de ces individus ; voir les actes d'état civil et les registres matricules ; voir la presse et notamment *L'Algérie économique*) ; voir, enfin, PUTFIN Guy, *Démétrie de San Felix Garcia...*, *op. cit.* (voir notamment, p. 33 : le biographé s'occupe des serrureries et ferronneries des cinq premiers groupes d'HBM du Champ de manœuvres (Alger)).

2 Aïssa ben Hadj Yahia, Belkassem Ben el Hadj Orif Hadj Ahmed (BROCHIER André et Jeanne, *Livre d'Or...*, *op. cit.*, p. 160).

3 « L'activité municipale », *JGTPB*, 2 mai 1933, p. 5.

4 « Résultats d'adjudications », *JGTPB*, 14 février 1933, p. 6.

5 « Dans les dép. algériens – El Affroun », *L'ÉA* 8 juin 1931, p. 7.

6 « La Commission sénatoriale de l'Algérie a enquêté à El Affroun », *Le Tell*, 15 avril 1931, p. 1-2.

7 Entretien de F.S. avec Hadj Ahmed Zerkaoui (né en 1921) publié dans « Un témoin vivant du début du siècle dernier », *Liberté*, 22 avril 2014 (consulté en ligne le 30 septembre 2021).

8 Catherine Simon, « Mohammed Taïffour : le cheikh de Montreuil », *LM*, 3 mars 2008.

9 Acte de décès de l'intéressée communiqué par la mairie de Noisy-le-Sec ; mention de la filiation de son père, « ben Slimane ».

THEVENIN Achille¹ (25 avril 1873 (Île des Pins, Nouvelle-Calédonie) – décembre 1942 (Alger))

Premier directeur de l'OMHBM d'Alger ; prédécesseur de [Pierre Malaterre](#). Comme d'autres administrateurs d'organismes HBM puis HLM, il a une substantielle expérience de l'armée. Il la combine à une autre, dans l'administration des contributions.

Après avoir été plus de dix ans sous-officier (1893-1907) puis commis des contributions diverses² (Cherchell, 1908) et dirigeant d'une société de « commerce de la distillation de vins »³ (Cherchell, 1920), il est « secrétaire administratif »⁴ (1925, 1929), « chef du service »⁵ (1928) et « directeur »⁶ (1929, 1938) de l'office municipal d'HBM d'Alger dans les années 1920 et 1930. Il est ensuite administrateur de ce même office⁷. C'est lui qui a organisé ses services à ses débuts⁸ (à la suite de [Lucien Poulain](#), premier technicien s'occupant de cet office mais uniquement durant l'été 1921).

Il est le fils d'un militaire de l'infanterie de marine passé du grade de soldat (1855) à celui de capitaine⁹ (1871) et qui acheva sa carrière comme commissaire du gouvernement au premier conseil de guerre à Oran¹⁰ (1883). Celui-ci alla de la Martinique et Guyane (1862-1867) à l'Algérie en passant par la Cochinchine (1869-1871) et la Nouvelle-Calédonie (1872-1875) où naquit son fils Achille. Sa mère est née à Sidi Bel-Abbès en 1851, ville où elle se marie vingt ans plus tard¹¹ ; veuve, elle se remarie en 1894¹².

Achille Thévenin a trois enfants, Maurice, Christiane¹³ (1909-1929) et Simone¹⁴ (1925-2011). Il a également au moins un frère, Gaston¹⁵ (né en 1877).



Achille Thévenin (1934)

TORRETTA Thomas¹⁶ (ou Tomaso) (3 juillet 1872 (Constantine) – 25 janvier 1924 (Alger))

Thomas (Tomaso) Constantin Toretta a 50 ans lors de la création de l'Abri familial de Constantine. Ses parents sont tous deux natifs d'Italie. Il est élu conseiller municipal « indigène » en 1904, 1908, 1912 et 1919. En 1907, il est vice-président du comité radical et radical-socialiste de Constantine¹⁷. Il collaborait régulièrement à divers journaux constantinois (*Le Républicain*, *L'Union républicaine*, *L'Indépendant*, *L'Écho du soir*) en ayant des positions offensives face à l'antisémitisme

1 ANOM, 25 avril 1873 (n° 1005) ; « Avis de décès », *L'ÉA*, 7 décembre 1942, p. 2. La photographie de Thévenin provient de *L'ÉA*, 1^{er} juin 1934, p. 3.

2 Anonyme [Hudelo], « Office public municipal d'Alger », s.d. [1932] (ANF, 19771106-34).

3 « Formation de société », *L'ÉA*, 21 avril 1920, p. 3 (avec Joseph Bossi) ; à croiser avec sa feuille de matricule militaire mentionnant qu'à cette date il réside à Cherchell.

4 « Inauguration du 2^e groupe d'habitations à bon marché », *L'ÉA*, 20 avril 1925, p. 3 ; « Médaille de la Prévoyance sociale », *L'ÉA*, 9 août 1929, p. 1.

5 « La crise du logement », *L'Aff. Nord ill.*, 7 juillet 1928, p. 7.

6 « Remerciements », *L'ÉA*, 8 décembre 1929, p. 10 ; « M. Grégoire inaugure deux groupes des habitations à bon marché », *L'ÉA*, 6 juin 1937, p. 4 ; « Une magnifique cité indigène... », *L'ÉA*, 13 mars 1938, p. 4.

7 « La matinée d'éducation physique de la société sportive des HBM », *L'ÉA*, 28 mai 1939, p. 8 ; liste des administrateurs de l'OMHBM d'Alger, s.d. [1942] (ANA, IBA-HBM-058).

8 « L'œuvre de l'OPHBM de la ville d'Alger », *CNA*, juin 1929, p. 389-396, ici p. 390.

9 « Extrait du registre matricule des officiers », 7 décembre 1876 (ANF, LH-2587-7).

10 ANOM, ECA-RD-Oran-1883 (décès de Théodore Achille Thévenin le 25 mai 1883).

11 ANOM, ECA-RM-Sidi Bel-Abbès-1871 (mariage du 29 août 1871).

12 ANOM, ECA-RM-Sidi Bel-Abbès-1894 (mariage du 1^{er} mars 1894 avec Jean Sylvain Audan) ; « Avis de décès », *L'ÉA*, 6 décembre 1933, p. 9 (mention de son décès).

13 « Avis de décès », *L'ÉA*, 22 novembre 1929, p. 7 (dont mention de Simone et Maurice, enfants d'Achille Thévenin).

14 « État civil », *L'ÉA*, 9 janvier 1925, p. 6 ; « Avis de décès », *L'ÉA*, 7 décembre 1942, p. 2 ; acte de décès de Simone Thévenin communiqué par la mairie de Bombom (Seine-et-Marne).

15 ANOM, 2 RM 67 (n° 1549) ; ANOM, ECA-RN-Sidi Bel-Abbès-1877 (né le 3 juillet 1877).

16 ANOM, ECA-RN-Constantine-1872 (Tomaso Constantin Toretta) ; ANOM, 3 RM 33 (n° 1007).

17 GUILLOPÉ Thierry, *Édifier la France...*, op. cit., p. 281.

de l'extrême-fin du XIX^e siècle et des premières années du XX^e siècle¹. Il est membre du premier conseil d'administration de l'Abri familial². Il est alors domicilié rue de France, en plein cœur du quartier « israélite »³. A son décès en 1924, Thomas Toretta est bâtonnier de l'ordre des avocats⁴.

TUBIANA Salomon (né le 23 septembre 1865)

Salomon Tubiana est l'un des fondateurs de l'Abri familial constantinois, importante coopérative de la préfecture de l'est-algérien. S'impliquant alors qu'il est quinquagénaire, il fait figure de soutien à la nouvelle génération d'« israélites » qui s'engage plus avant dans la vie municipale à compter des années 1920 (Henri Haï Lellouche, Adolphe Abraham Sultan, Maurice Mardochée Laloum).

Un Salomon Tubiana de 56 ans et décrit comme « négociant » fait partie des fondateurs de l'Abri familial de Constantine en juillet 1922⁵. Le dépouillement de l'état civil de l'Algérie laisse penser qu'il s'agit probablement de Salomon Tubiana, né le 23 septembre 1865 à Alger et établi en 1896 – lorsqu'il se marie avec Messaouda Nathan – à Constantine en tant que « commerçant »⁶. Judas Gozlan, père des frères indiqués comme fondateurs de l'Abri familial, est témoin de son mariage.

Il s'agit sans doute du « Salomon Tubiana » qui est membre de la section constantinoise du *Keren Hayesod* – organisme financier du mouvement sioniste – qui se constitue début 1923⁷. Plus incertain, s'agit-il du Tubiana (ou Toubiana) auteur d'une correspondance concernant les écoles et l'antisémitisme de la municipalité constantinoise à l'extrême fin du XIX^e siècle⁸ ?

ZAOUI Abraham (né le 3 juin 1872 à Constantine)

Abraham Zaoui est bijoutier à Constantine, du moins à la fin du XIX^e siècle ; son commerce est toutefois déclaré en liquidation judiciaire en 1906⁹. Il est membre, au moins en 1925 et 1928, de la société de bienfaisance israélite de Constantine, qu'il quitte lorsqu'il est élu au conseil d'administration du consistoire israélite de la ville¹⁰. C'est probablement lui qui est membre, avec nombre d'autres personnalités israélites de Constantine, du *Keren Hayesod* de Constantine qui se constitue en 1923¹¹.

Son fils Benjamin Zaoui naît le 18 décembre 1898.

ZAOUI Benjamin¹² (né le 18 décembre 1898 à Constantine)

Benjamin Zaoui devient avocat au début des années 1920¹³. Il est le fils d'Abraham Zaoui, bijoutier (du moins à la fin du XIX^e siècle) et impliqué dans les instances confessionnelles israélites de Constantine. En 1928, ce dernier souhaite que son fils Benjamin le remplace au sein du conseil d'administration de la société de bienfaisance israélite de Constantine¹⁴. C'est chose faite lors des élections de février 1929¹⁵. C'est sans doute lui – plutôt que son homonyme, qui lui est par ailleurs apparenté¹⁶ – qui est, quelques mois plus tard, élu au conseil municipal de Constantine sur la liste

1 MONTROY Louis-Pierre, *La presse dans le département de Constantine...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 562.

2 Lettre de l'inspecteur dép. du Travail de Constantine au gouverneur général, 28 décembre 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

3 Procès-verbal de l'AG constitutive de l'Abri familial, 13 juillet 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

4 *L'ÉA*, 26 janvier 1924, p. 2.

5 Procès-verbal de l'AG constitutive de l'Abri familial de Constantine, 13 juillet 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

6 ANOM, ECA-RM-Constantine-1896 (Salomon Tubiana et Messaouda Nathan).

7 « Keren Hayesod – Un comité dép. est créé à Constantine », *La Vérité*, 2 février 1923, p. 1-2.

8 Lettres de Tubiana (ou Toubiana) au président de l'AIU, janvier 1899 (AIU, I-C-4.07).

9 ANOM, 3 RM 33 (n° 1011).

10 PV des réunions de la société de bienfaisance israélite de Constantine, 17 septembre 1925 et 8 octobre 1928 (ACHJ, AL-Co-185).

11 *La Vérité*, 2 février 1923, p. 2.

12 ANOM, ECA-RN-Constantine-1898 (Benjamin Zaoui) ; ANOM, 3 RM 105 (n° 188).

13 ANOM, 3 RM 105 (n° 188).

14 PV de la réunion de la société de bienfaisance israélite de Constantine, 8 octobre 1928 (ACHJ, AL-Co-185).

15 PV de la réunion de la société de bienfaisance israélite de Constantine, 20 février 1929 (ACHJ, AL-Co-185).

16 Par leur grand-père Benjamin Zaoui, décédé le 18 mars 1880. Ce dernier est, d'une part, le père d'Abraham Zaoui, né le 3 juin 1872 (ANOM, ECA-RM-Constantine-1897 (Abraham Zaoui et Messaouda Lellouche) ; la mère est

d'Émile Morinaud¹. Il en est, au moins en 1932, le secrétaire général². Il fait partie, en février de la même année, du premier conseil d'administration de la société coopérative d'HBM « La Maison moderne »³ ; cette dernière n'a néanmoins rien construit.

Il est domicilié en février 1935 à Paris et en janvier 1938 à Mantes-la-Jolie⁴. C'est sans doute lui qui est nommé chevalier du Mérite social en 1938 en tant que « secrétaire général de la société de secours mutuels “la Fraternelle israélite de l'Afrique du Nord” (Paris) »⁵. Il se marie en 1946 à Casablanca et est domicilié en novembre 1952 à Tanger⁶.

ZAOUI Benjamin⁷ (16 juillet 1886 (Constantine) – 30 mai 1936 (Constantine))

Bijoutier et frère de Charles Chaloum Zaoui⁸. À ne pas confondre avec son homonyme né le 18 décembre 1898 et avocat.

ZAOUI Charles Chaloum⁹ (25 décembre 1893 (Constantine) – 1^{er} février 1951)

Il est décrit comme « étudiant » lorsqu'il est incorporé à l'occasion de la mobilisation générale d'août 1914¹⁰. Benjamin Stora le dit « interprète dans l'armée »¹¹. C'est lui qui est vu avec un revolver au marché de la place des Galettes, là où explosent les tensions entre « musulmans » et « israélites » le matin du 5 août 1934¹². En février 1935, il est disculpé des charges pesant contre lui¹³ (« provocations »).

Lorsqu'il est décoré de la Légion d'honneur en 1947, il signe un courrier sur papier à en-tête le disant « bijoutier » au 7, rue Richepanse¹⁴.

ZERBIB Menassi Émile¹⁵ (né le 16 septembre 1877 à Constantine)

Menassi Émile Zerbibi a 45 ans lors de la création de l'Abri familial de Constantine. Il s'agit très probablement de celui qui, décédé dans la deuxième moitié du mois de décembre 1936, est honoré lors de la séance de l'association culturelle israélite comme « ancien trésorier », sans que l'on sache quand il eut cette fonction¹⁶. Émile Zerbib était, par son mariage du 12 septembre 1910 avec Oureïda

Messaouda Zaoui), lui-même père de Benjamin Zaoui (né le 18 décembre 1898) ; il est, d'autre part, le père d'Amar Zaoui (sa mère est Khadouma Allouche), lui-même père de Benjamin Zaoui (né le 16 juillet 1886) (ANOM, ECA-RM-Constantine-1884 (Amar Zaoui et Bedaïra Abrahami) ; ANOM, ECA-RN-Constantine-1886 (Benjamin Zaoui) ; ANOM, 3 RM 68 (Benjamin Zaoui).

Joshua Cole indique que c'est le Benjamin Zaoui, né le 16 juillet 1886 et grand-père de Benjamin Stora, qui est conseiller municipal de Constantine lors des émeutes antijuives de Constantine (COLE Joshua, *Lethal Provocation...*, *op. cit.*, p. 67, 123, 147, n. 8 p. 272 et n. 79 p. 291.

1 « Élections municipales à Alger et dans les dép. – Constantine », *L'ÉA*, 7 mai 1929, p. 4.

2 « Fiche sur la “Société de bienfaisance israélite de Constantine – Bureau de bienfaisance israélite de Constantine” », s.d. [mars 1942] (ANOM, 93-3G-30). Document communiqué le 20 mars 1942 par l'inspecteur de l'Assistance publique (Office dép. d'hygiène sociale) au chef de service des Questions juives et sociétés secrètes.

3 PV de l'AG constitutive, 28 février 1932 (ANF, 19771106-19).

4 ANOM, 3 RM 105 (n° 188). *Idem* pour sa domiciliation à Tanger en 1952.

5 Arrêté du ministre du travail du 28 février 1938 (*JORF-LD*, 12 mars 1938, p. 2975).

6 ANOM, ECA-RN-Constantine-1898 (Benjamin Zaoui ; avec mention marginale annonçant un divorce et un second mariage).

7 ANOM, ECA-RN-Constantine-1886 (Benjamin Zaoui ; avec mention marginale concernant le décès) ; ANOM, 3 RM 68 (n° 844).

8 Benjamin Stora, son petit-fils, l'évoque dans *Les clefs retrouvées*, Paris, Stock, 2015, 142 p.

9 ANOM, ECA-RN-Constantine-1893 (Chaloum Zaoui) ; ANOM, 3 RM 89 (n° 559) ; couverture du dossier de Légion d'honneur (ANF, LH-2766-10 ; mentionne la date de décès).

10 ANOM, 3 RM 89 (n° 559) ;

11 STORA Benjamin, *Les clefs retrouvées...*, *op. cit.*

12 Rapport du commissaire Fusero, 13 septembre 1934 (ANOM, GGA-9H-53 ; cité par COLE Joshua, *Lethal Provocation...*, *op. cit.* p. 132 et n. 17 et 18 p. 286).

13 COLE Joshua, *Lethal Provocation...*, *op. cit.*, p. 232, 238 et n. 2 p. 306.

14 Lettre de Charles Chaloum Zaoui (bijoutier, 37, rue Richepanse) au grand chancelier de la Légion d'honneur, 21 septembre 1947 (ANF, LH-2766-10).

15 ANOM, ECA-RN-Constantine-1877 (Menassi Émile Zerbib) ; ANOM, 3 RM 44 (n° 1081).

16 Sé. du CA de l'association culturelle israélite, 28 décembre 1936 (ACHJ, AL-Co-8).

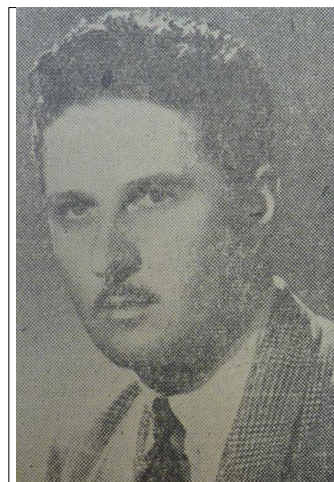
Rose Ghozland, le beau-frère de [Messaoud Prosper Ghozland](#), lui aussi fondateur de l'Abri familial¹. Il est domicilié, au moins pour l'année 1897, au 29, rue Desmoyens². Il ne rejoint pas le premier conseil d'administration de l'Abri familial³.

WATTEZ Jacques

Au mitan des années 1980, Jean-Jacques Deluz, arrivé en Algérie un quart de siècle plus tôt, se souvient avec admiration de Jacques Wattez : il était « l'organisateur, collaborant, donnant le coup de pouce qu'il fallait, parce qu'en fait, c'était lui le roi. D'ailleurs, pour les Annassers, la signature du gouverneur, c'était lui, Wattez. C'était le patron de l'urbanisme en Algérie, mais l'urbanisme en tant qu'aménagement du territoire, au sens complet, économique, etc. C'était un des grands directeurs... »⁴.

En dépit de sa stature, les informations retrouvées le concernant sont ténues. Où et dans quel milieu naît J. Wattez ? Que fait-il avant, au moins en juin 1947, de diriger le service départemental de l'urbanisme et des lotissements d'Alger⁵ ? Son travail le mène du Foyer civique où se trouvent les bureaux de ce service⁶ à de très diverses localités de l'Algérois⁷ en passant par l'ensemble des quartiers de la capitale coloniale, bidonvilles compris⁸. À ce titre, il observe, amende, valide ou refuse les plans d'aménagement des villes aussi bien que les projets de construction d'HLM ou de lotissements divers. Il est également une figure-clef de l'accueil des administrateurs et ministres se rendant à Alger⁹. Sans qu'il soit, en l'état de la documentation consultée, possible d'en savoir plus, il dirige des travaux d'étudiants à l'Institut d'urbanisme de l'université d'Alger, comme la thèse d'Yves Fehr¹⁰. Enfin, il est, en parallèle, « collaborateur » de la société de construction Guimal¹¹ (ou Grimal ?).

Il est intégré à l'automne 1960 comme « conseiller technique » de la société d'HLM « Fraternité » que dirige André Delara. Les premiers administrateurs sont Charles Baujard, Jacques Breton, Paul Colombier, Salem Djane-Hamed, Gout, Gabriel Garnier, [René Montaldo](#), Claude Solacroup. Le directeur de l'OMHLM d'Alger, [Jean Fleury](#), a un titre similaire¹². Il est probable qu'il s'y investit peu, car la société n'a finalement guère d'activité et car il quitte Alger – « pour des raisons soit de carrière, soit de politique » – à la fin de l'année 1960 ou début 1961¹³.



Jacques Wattez (1952)
Source : TNA, 29 mai 1952, p. 2.

1 ANOM, ECA-RN-Constantine-1890 (Oureïda Rose Ghozland) ; ANOM, ECA-RN-Constantine-1879 (Messaoud Prosper Ghozland).

2 ANOM, 3 RM 44 (n° 1081).

3 Lettre de l'inspecteur dép. du Travail de Constantine au gouverneur général, 28 décembre 1922 (ANA, IBA-HBM-063).

4 « Entretien avec Robert Hansberger, Avignon (Avignon, été 1984) », DELUZ Jean-Jacques, *L'urbanisme et l'architecture d'Alger. Aperçu critique*, Liège, Mardaga, 1995 p. 167-174, ici p. 172.

5 « La construction de trois cités satellites... », *L'ÉA*, 13 juin 1947, p. 2.

6 Voir par exemple la mention dans « Conférence de presse de l'urbanisme... », *L'ÉA*, 11 juillet 1950, p. 3.

7 « Aumale – Cons. mun. », *L'ÉA*, 25 décembre 1951, p. 7

8 « Le préfet d'Alger à la Cité-Bidonville de Mahieddine », *L'ÉA*, 4 juillet 1947, p. 2.

9 Union nationale des Fédérations d'organismes HBM, « Mission d'études des hauts fonctionnaires du MRU – Journées d'Alger des 5-6-7 et 8 mai 1950 », s.d. [avant le voyage qui débute le 5 mai 1950] (CDC, 010569-031 à 035-22/2 ; visite d'Alger organisée par Jacques Wattez) ; « M. Claudius-Petit a visité hier les groupes d'habitations du Champ-de-Manœuvre... », *L'ÉA*, 13 février 1951, p. 8 (avec photographie de Wattez).

10 FREY Jean-Pierre, « Les valises du progrès urbanistique. Modèles, échanges et transferts de savoir entre la France et l'Algérie », *Cahiers d'EMAM*, 20, 2010 (bibliographie).

11 Note ms. à en-tête du chef de cabinet du préfet d'Alger, 13 août 1954 (ANOM, 91-1K-478).

12 Procès-verbal de l'AG constitutive, s.d. [intégré à un titre notarié en date du 15 novembre 1960] (ANF, 19771106-13).

13 Lettre de Pierre Dalloz au chef du service du plan d'aménagement du ministère de la Construction (Arrou-Vignod), 25 mai 1961 (CED, Deluz-112 ; Wattez est indiqué comme ayant quitté son poste).

ZENTAR Saïd Désiré¹ (15 mars 1900 (Taourirt Abdallah (Ouadhias, commune mixte de Fort-National) – 26 août 1966 (Perpignan))

Saïd Désiré Zentar devient, à la suite de l'éviction de la municipalité de Jacques Chevallier en juin 1958, l'une des personnalités centrales de la commission d'attribution des logements de l'OMHLM d'Alger. Ce chrétien né en Kabylie avait été naturalisé quelques années après la Première Guerre mondiale ; il avait ensuite effectué une carrière dans la gendarmerie au sein de laquelle il devient au moins sous-officier. Élu à la délégation spéciale d'Alger, il est gaulliste puis, à l'automne 1959, s'agrège aux défenseurs de l'Algérie française.

Saïd Zentar devient citoyen français lorsqu'il est sergent au 9^e régiment de tirailleurs algériens² (1922). Il se fait alors prénommer Désiré ou Saïd-Désiré³. Il exerce à compter de 1929 comme gendarme, d'abord à Chabet el-Ameur⁴ (commune d'Isserville) puis, promu maréchal des logis, à Boghari⁵ (1936). La presse le félicite, par exemple lorsqu'il contribue à l'arrestation d'individus suspectés d'incendie⁶. Il est également décoré pour son zèle professionnel⁷ (1934) ainsi que pour son engagement durant la Première Guerre mondiale⁸ (1936). Il est « adjudant-chef, commandant les brigades de gendarmerie d'Alger » au moins en 1947⁹. Il est assez influent parmi les gendarmes d'Alger pour donner un discours devant « 150 gradés et gendarmes » à l'occasion du départ du commandant de la 10^e Légion de gendarmerie¹⁰.

C'est visiblement après qu'a été balayée la municipalité de Jacques Chevallier que Désiré Zentar débute sa carrière d'édile algérois. En août 1958, il est fait « assesseur » du nouveau conseil d'administration de l'OMHLM¹¹, placé à ce poste par le nouveau président de la délégation spéciale de la ville d'Alger notamment afin « de s'occuper des répartitions de logements »¹². Des hauts fonctionnaires gubernatoriaux estiment qu'il est l'un des « membres les plus influents »¹³ de la commission d'attribution de cet office et « l'une des rares personnes dont on ne parle qu'en bien »¹⁴. Il est ensuite membre de la délégation spéciale algéroise au moins en janvier 1959¹⁵ ; il avait accepté, en octobre 1958, de rejoindre une liste électorale du Comité d'entente des anciens combattants¹⁶ (CEAC). Fin 1958, un décret le fait chevalier de la Légion d'honneur en récompense de ses services dans l'armée¹⁷. En avril 1959, il affirme qu'il ne tolérera pas « que l'on donne à l'assemblée municipale une orientation délibérément hostile au gouvernement et au général de Gaulle »¹⁸ ; il est

1 Dates mentionnées sur son dossier de titulaire de la Légion d'honneur.

2 Dossier de naturalisation n° 3225 X 21 (ANF, BB11-7435).

3 Voir par exemple « Chronique des dép. algériens – Alger – Tizi Ouzou », *L'ÉA*, 4 et 10 août 1929, p. 4 ; il demande en 1948 au Garde des Sceaux à changer son patronyme en Désiré Ranzet (« Petites annonces », *Alger républicain*, 27 juillet 1948, p. 3), visiblement sans succès.

4 « Chronique des dép. algériens – Alger – Tizi Ouzou », *L'ÉA*, 4 et 10 août 1929, p. 4.

5 « Chronique des dép. algériens – Alger – Chabet el-Ameur », *L'ÉA*, 3 avril 1936, p. 6 ; mention qu'il est à Boghar dans « Dans les dép. – Chabet el-Ameur – Médaille militaire », *L'ÉA*, 26 juillet 1936, p. 6.

6 « L'incendie de Palestro », *L'ÉA*, 31 juillet 1931, p. 2.

7 « Dans l'armée – Médaille de courage et de de dévouement », *L'ÉA*, 10 mai 1934, p. 2.

8 « Dans les dép. – Chabet el-Ameur – Médaille militaire », *L'ÉA*, 26 juillet 1936, p. 6.

9 « Dans le dép. », *L'ÉA*, 1^{er} juin 1947, p. 4.

10 « Le colonel Roubaud a été l'objet de deux belles manifestations de sympathie », *L'ÉA*, 21 octobre 1948, p. 2.

11 Bureau du CA constitué le 5 août 1958 (ANF, 19771106-26).

12 Lettre du président de la délégation spéciale de la ville d'Alger à [Georges] Hirtz (membre du cabinet civil du délégué général du gouvernement en Algérie et « cher ami » de Richardot), 31 mars 1959 (ANOM, GGA-14CAB-33).

13 Fontaine [administrateur, X^e Région militaire], « Note à l'attention de M. [Georges] Hirtz », 27 février 1959 (ANOM, GGA-14CAB-33).

14 Anonyme [employé gubernatorial, *a priori*], « Note au sujet des HLM de la ville d'Alger », 19 mars 1959 (ANOM, GGA-14CAB-33).

15 Lettre de Désiré Zentar au grand chancelier de la Légion d'honneur, 21 janvier 1959 (ANF, 19800035-714-81356).

16 « Le comité d'entente et les élections », Bulletin de liaison du CEAC, 30, octobre 1958 (cité par ANDRÉ-BERCOVICI Samuel, *Les anciens combattants dans l'Algérie coloniale : les associations d'anciens combattants et l'Algérie française*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction de Sylvie Thénault, Université Paris 1, 2014, p. 198).

17 Couverture du dossier de Légion d'honneur (décret du 2 décembre 1958).

18 Eugène Mannoni, « Les tendances à la modération semblent l'emporter parmi les mouvements politiques algérois », *LM*, 25 avril 1959.

toutefois alors apparenté au Front national pour l'intégration et la fraternité, soutenu par divers groupements bien plus offensifs à l'égard du gouvernement et, plus largement, du régime parlementaire¹.

Après le discours de De Gaulle appelant à l'auto-détermination des Algériens du 16 septembre 1959, il se fait beaucoup plus critique à l'endroit de celui-ci. Il quitte alors l'UNR. Lors de la « semaine des barricades » (fin janvier 1960), il est du côté des insurgés : il fait partie du Comité directeur de la manifestation qui tient réunion au début du mouvement dans le local de la Fédération des unités territoriales² (dans l'immeuble de la Compagnie algérienne, à l'angle du boulevard Laferrière et de la rue Charles Péguy). Quelques semaines plus tard, il est proche de Charles Corbin, membre de la délégation spéciale qui se présente à sa présidence³ (et sera élu). Pendant le putsch des généraux d'avril 1961, il fait un discours en arabe en soutien aux séditeux⁴. Il n'a pas été possible de rassembler d'informations le concernant pour les années suivantes ; il meurt à 66 ans à Perpignan.

Il est le fils d'Ali / Auguste Zentar et de Keltoum / Madeleine Gamar⁵. Il s'est marié une première fois avec Tassadit / Marie-Hélène Saidi (décédée en 1942, dotée des sacrements de l'église⁶), avec laquelle il a au moins un fils⁷ (Raymond Fernand, 1925-1990) et une fille⁸ (Jacqueline, 1930-1996). Veuf, il se remarie avec Mercédès Louise Joséphine Rodolfo en 1947⁹, fille de Joseph Rodolfo « industriel à Alger »¹⁰ ; ils ont au moins un fils, Jean-Luc¹¹ (1948-2013). Saïd Zentar est, enfin, le cousin germain¹² de Joseph Zentar, cheminot¹³ et successivement directeur du *M'Tourni* (1933-1934, « revue mensuelle de défense indigène et d'union des races », catholique) puis « écrivain public »¹⁴ (1944), « secrétaire de centres municipaux » (1948) et correspondant d'*Alger républicain* et de *L'Écho d'Alger* à la fin des années 1940¹⁵.

Il est domicilié fin 1958 au 4, rue Cavelier de la Salle¹⁶ (Bab el Oued), visiblement dans un appartement ayant auparavant appartenu à son beau-père, Joseph Rodolfo¹⁷.



Désiré Zentar (1959)

Source : « Les textes officiels qui régissent l'organisation municipale d'Alger », art. non-référencé (1959) mis en ligne sur alger-roi.fr (« Désiré » est le prénom indiqué sous sa photographie »).

1 « Le Grand Alger », *LM*, 21 avril 1959.

2 « Le film des événements à Alger en état de siège », *LM*, 26 janvier 1960 (sont aussi mentionnés Ortiz, Ménegaud, Arnould, Pérez, Susini, Lopinto, Schambill, Filippi) ; « Selon “L'ÉA” ... », *LM*, 27 janvier 1960.

3 « Le cons. mun. du Grand Alger est appelé à élire son nouveau président », *LM*, 24 février 1960.

4 *La Dépêche d'Algérie*, 24 avril 1961 (citée par MOUSTEFAOUI Mahmoud, *Afin que nul n'oublie. La bataille de Maison-Carrée*, s.l., Chez l'auteur, 2009, p. 86).

5 « Fiche familiale d'état civil », certifiée le 18 janvier 1959 (ANF, 19771106-26 ; mention des prénoms « Ali » et « Keltoum » pour ses parents) ; acte de décès de Saïd Désiré Zentar communiqué par la mairie de Perpignan (mention des prénoms « Auguste » et « Madeleine » pour ses parents).

6 « Avis de décès », *L'ÉA*, 3 octobre 1942, p. 2.

7 Acte de décès de l'intéressé communiqué par la mairie de Trébabu ; mention du prénom Tassadit de sa mère.

8 « Chronique des dép. – Alger – Chabet el-Ameur », *L'ÉA*, 3 septembre 1930, p. 6 et acte de décès de l'intéressée communiqué par la mairie de Fontainebleau.

9 « Fiche familiale... », doc. cité (mariage du 23 mai 1947).

10 « Dans le dép. – Les Ouadias », *Alger républicain*, 1^{er} juin 1947, p. 4 ; « De tout un peu – Carnet », *L'ÉA*, 28 mai 1947, p. 2 ; sa mère, Claire Sodano, est italienne (ANOM, ECA-RM-Alger-1904 ; mariage du 24 septembre 1904)

11 « Fiche familiale... », doc. cité ; acte de décès de l'intéressé communiqué par la mairie de Marseille (9^e).

12 « Dans le dép. – Les Ouadias », *Alger républicain*, 1^{er} juin 1947, p. 4.

13 « Dans les dép. – Alger – Ouadhias », *L'ÉA*, 25 mai 1938, p. 5 (« ancien délégué du personnel PLM »).

14 « Dans les dép. – Alger », *L'ÉA*, 4 février 1944, p. 2.

15 « Dans le dép. – Alger – Les Ouadhias », *Alger républicain*, 1^{er} juin 1947, p. 4 ; « Nos correspondants à la pointe de la bataille des 3 millions », *Alger républicain*, 23 novembre 1950, p. 4 ; « Chronique régionale – Alger – Amicale des élèves de l'école libre d'Aït-Larba », *L'ÉA*, 18 septembre 1948, p. 4.

16 Couverture de son dossier de Légion d'honneur.

17 Celui-ci y est du moins domicilié en 1925 et 1928 (ANOM, 1 RM 82 (n° 307)).

Décompter et cartographier le nombre de logements effectivement bâtis

En dépit de l'expansion des techniques de gouvernement (dont la statistique), le dénombrement des HBM est singulièrement flou, en métropole comme en Algérie¹. Ni les ministères successifs s'en occupant, ni les bureaux gubernatoriaux des HBM et HLM (intégrés à différentes directions) n'ont produit d'états statistiques synthétiques. Les administrateurs de la Caisse des dépôts et consignations – qui n'a financé qu'une partie des HBM – affirment eux aussi être dans l'incapacité de fournir des résultats précis².

Estimer le nombre de logements effectivement bâtis nécessite de rassembler des données éparpillées et de ne surtout pas se cantonner à la documentation ne faisant état que de projets. Jean-Jacques Deluz et Joëlle Deluz-Labruyère sont les seuls à avoir proposé un décompte du nombre de logements sociaux bâtis des années 1920 aux années 1950 ; ils s'en sont tenus à la ville d'Alger³. Ils ont également réalisé une cartographie des constructions dans la capitale coloniale. Ce premier panorama est, en raison des sources dont disposaient les auteurs, daté : ils agglomèrent des logements effectivement bâtis et des projets, en oublient certains et mélangent parfois les maîtres d'ouvrages. Le couple Deluz avait pleinement conscience de ces limites⁴.

Plusieurs raisons ont rendu nécessaire la reprise d'ensemble de ce travail quantitatif, systématique et avec des sources plus diversifiées : décompter et cartographier les constructions à l'échelle de toute l'Algérie ; les localiser à l'échelle urbaine ; ventiler les constructions en fonction des organismes constructeurs ou encore de leurs normes et destinataires potentiels ou réels ; saisir des données dans un système d'information géographique.

Dans les années 1920-1930

Les données établies par la direction générale des contributions directes et du cadastre (ministère des Finances) utilisées par Claire Carriou pour clarifier le nombre d'**HBM bâties** (exemptées d'impôts, on en trouve la trace dans les publications de cette direction) ne renseignent pas l'Algérie⁵. Il existe tout de même des données relatives aux contributions foncières pour l'Algérie⁶ ; néanmoins, celles-ci ne formant une série continue qu'à compter de 1929, il a été choisi d'établir le nombre d'HBM édifiées par le biais des dossiers d'emprunts. Les séries ANF, 19771106 et ANA, IBA-HBM ont été mobilisées, de même que les contrats de prêts de la Caisse des dépôts. Dans toutes ces séries, l'ampleur des informations existantes est très inégale, que l'on s'interroge sur l'amont des constructions (projet, établissement de demandes de prêt ou de subventions) ou sur leur aval (contrôle de ce qui a été bâti et des bénéficiaires). Ainsi, les coopératives de constructions,

1 CARRIOU Claire, « Des statistiques imaginées, perdues, oubliées ? Les HBM et leur dénombrement (1894-1939) », *Genèses*, 87, 2012, p. 26-46. Réflexions sur l'usage des statistiques pour écrire l'histoire du logement dans *Le Mouvement Social*, 245, 2013 (voir en particulier les articles de Danièle Voldman et Frédéric Saly-Giocanti).

2 Anonyme [employé du bureau central du Secrétariat général de la CDC], « Note », s.d. [entre le 18 et le 26 janvier 1949] (CDC, 010569-0031-22/6).

3 DELUZ Jean-Jacques et DELUZ-LABRUYERE Joëlle, « L'allogio sociale a Algeri durante il periodo coloniale (1920-1962) », *Storia Urbana*, 35/36, 1986, p. 107-152, ici p. 149-151. Les épreuves et brouillons de ce texte sont disponibles dans le fonds Jean-Jacques Deluz des Glycines (3-32-321-321.3-148 ; en français) ; une corr. avec Federico Cresti concernant cet article y est aussi conservée (5-51-114).

4 *Ibid*, p. 147.

5 Direction générale des contributions directes (ministère des Finances), *Renseignements statistiques relatifs aux contributions directes et aux taxes assimilées*, Paris, Impr. nationale, 1890-1975 (états statistiques nationaux établis à partir de données fournies annuellement par les directeurs départementaux des contributions directes).

6 *États des revenus des impôts directs et taxes assimilées*, 1929-1943 (ANOM, GGA-1Q-98) ; sur l'impôt foncier en Algérie et son application aux HBM voir BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial ? Les délégations financières algériennes, 1898-1945*, t. 2 : *Le déséquilibre des réalisations*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2010, p. 402-403.

plus étroitement contrôlées, sont bien davantage documentées que des offices publics et les sociétés de crédit immobilier. La presse et quelques imprimés sont utilisés à titre de complément.

Connaître les projets et constructions d'« **habitat indigène** » renvoie à trois sources distinctes : la série des *Exposés de la situation générale de l'Algérie* indique ce qui est prévu et bâti, avec des lacunes ; la presse ; la série de dossiers (rubrique « habitat ») produits en 1946-1947 en vue du Plan d'action communal (ANOM, séries GGA-1Y et, pour le département d'Alger, 91-5L) permettent de connaître ce qui a été effectivement bâti et, parfois, les façons d'habiter des « indigènes » qui sont locataires de ces logements¹.

Les résultats d'adjudication ont aussi été consultés. Le chiffre de logements à bâtir ne correspond pas toujours à celui annoncé par ailleurs : quand l'*Exposé sur la situation générale de l'Algérie de 1936* mentionne 50 « logements terminés »², la *Kabylie française* donne en avril 1934 des résultats d'adjudication pour 15 « maisons indigènes »³. Le maire évoque les années suivantes une cité de 50 puis 40 logements⁴. Si un tel constat est mineur pour qualifier la politique sociale menée et réalisée, il doit conduire à interroger et à relativiser la fiabilité des données chiffrées et à penser les tenants et les aboutissants de ces incertitudes.

Dans les années 1940-1950

Le nombre, les normes et la localisation des constructions après la Seconde Guerre mondiale sont plus compliqués à déterminer. L'administration des HBM puis HLM passe à la direction des Constructions nouvelles (direction des Travaux publics et des transports) en mars 1947⁵. L'accès erratique au fonds d'archives de cette direction⁶, conservé aux ANA, n'a pas rendu possible la consultation des documents produits par le service des Constructions nouvelles. En outre, la presse est moins aisément consultable en raison de sa non-numérisation au-delà du début des années 1950. Enfin, un point central de la politique du logement influence la production documentaire et, *in fine*, les archives existantes : la multiplication des dispositifs de financement a pour effet de multiplier les administrations actives en ce domaine qui, toutes, sont placées sous diverses tutelles. Ainsi, les sociétés coopératives d'habitat algérien (SCHA) ne sont que sous contrôle gubernatorial. La Compagnie immobilière algérienne (CIA), principal producteur de logement en Algérie à partir du milieu des années 1950, est sous tutelle de ses actionnaires, c'est-à-dire de grands groupes financiers et de la Caisse des dépôts.

Les principaux corpus pour penser les politiques du logement durant ces années sont donc :

- les archives du ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme (MRU) et de ses successeurs (Reconstruction et logement puis Construction) conservées aux ANF.
- les archives des actionnaires de la CIA : Crédit foncier de l'Algérie et de la Tunisie (CFAT, aux ANMT de Roubaix) et BNP Paribas (Paris). Les archives de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord n'ont pas été repérées ; celles de la CDC ne contiennent, en s'en tenant aux documents classés, rien qui concerne la CIA.

Pour les logements bâtis par les organismes HLM, la série ANF, 19771106 (dossiers des organismes d'Algérie) est la principale source mobilisable⁷. Elle n'est pas dénuée de lacunes : il n'existe par exemple aucun dossier pour les offices municipaux d'HLM de Philippeville, Orléansville et Tlemcen, respectivement créés par des arrêtés ministériels des 6 mars 1927, 19 janvier 1951 et 9 juillet 1951. Fin 1957, ils ont respectivement édifié environ 800, 100 et 45, ce qu'un seul document – produit pour fournir au ministre de la Construction les organismes actifs

1 BOUFASSA Sami, « Autour des projets d'habitat pour “Indigènes” en Algérie. Expressions d'un discours ethniciant », *Al-Sabil. Revue d'histoire, d'archéologie et d'architecture maghrébines*, 9, 2020 [en ligne]

2 *ESGA-1936*, p. 199.

3 « Résultats d'adjudications – Isserville-les-Issers », *La Kabylie française*, 28 avril 1934, p. 1.

4 Maire d'Isserville-les-Issers [Louis Mermier], « Rapport sur les œuvres réalisées en faveur des indigènes », 26 avril 1940 (ANOM, 915-3) ; « Plan d'action communal – Habitat », s.d. [fin 1946] (ANOM, GGA-1Y-132).

5 Arrêté gubernatorial, 25 mars 1947 (*JOA-LD*, 1^{er} avril 1947, p. 334).

6 L'inventaire de ce fonds était lui-même, de 2017 à 2022, introuvable aux ANA. Voir à ce sujet les précisions fournies dans l'annexe dédiée à la présentation des Archives nationales de l'Algérie.

7 À compléter entre autres par les archives des HLM bâties sous l'égide du « secteur industrialisé » (ANF, 19771085).

en Algérie en amont d'un voyage – permet d'établir¹. En outre, les documents envoyés au MRU (procès-verbaux d'assemblées générales et de conseils d'administration, budgets annuels, bilans comptables) ou produits par ce dernier et celui des Finances (rapports d'inspection) sont parfois assez pauvres. Ainsi, les dates de début et de fin des chantiers ne sont que rarement mentionnées dans les documents archivés². Pour certains organismes HLM ayant contracté un emprunt auprès du CFAT, du CFF ou de tout autre bailleur de fonds (notamment diverses caisses de retraites) plutôt que de la Caisse, les informations sont plus ténues encore. C'est par exemple le cas de 104 logements à l'initiative de la Cité des fonctionnaires (une coopérative) achevés en 1954 avenue du 8 novembre : seul un article d'*Alger. Revue municipale* en témoigne³. Enfin, l'*Annuaire statistique de l'Algérie* propose des données à la fois bien trop imprécises et assez différentes des logements dont la construction effective a été constatée⁴ ; ce constat fait, il n'a pas été mobilisé.

Concernant les constructions de la CIA, les archives du CFAT sont *très* denses : seule une fraction a été consultée. Les archives du ministère chargé des Affaires algériennes (ANOM, 81F), du cabinet du gouvernement général (ANOM, GGA) voire de l'un des gouverneurs (Sciences Po, fonds Delouvrier⁵) et celles de la BNP ont été aussi mobilisées : il s'y trouve des bilans des constructions achevés.

Le nombre de logements

Une fois ces ensembles documentaires repérés et consultés, il n'est pas rare de constater au sein de mêmes sources et, plus encore, de sources que l'on compare, des incohérences dans le nombre de logements mentionnés. S'il n'est donc possible que d'en fournir une approximation, celle-ci est tout de même précise. Pour ne donner que trois exemples, qu'on ne peut pour autant généraliser :

- Cité des Eucalyptus à Hussein Dey : la CIA indique dans un même document avoir achevé avant 1959 tantôt 565, tantôt 613 « logements économiques simplifiés »⁶ (en quatre tranches de construction). Dans un autre document qu'elle produit, elle indiquait que cette cité devait être bâtie en quatre tranches représentant 800 logements⁷.

- Cité des Mûriers à Constantine : en 1959, la CIA évoque une cité faite de 371 « logements simplifiés » ; dans un bilan que l'on peut dater de février 1956, 481 logements sont indiqués comme ayant été mis en chantier en 1955 et devant être finis en juin 1957 – chiffre que reprennent les services préfectoraux constantinois⁸.

- Cités Terrade (ou « de l'Amitié »), Brunie (Oran) ; Diar Sidi Yassine (Sidi Bel-Abbès) ; Diar es-Saïda (Saïda) : ces quatre cités bâties par la « Société coopérative musulmane algérienne d'habitation et d'accession à la petite propriété » en 1956-1957 totalisent, selon un rapport de l'Inspection générale de l'administration d'avril 1958, 822 logements. La

1 « Algérie – Liste des organismes HLM les plus actifs », s.d. [joint à une note à l'attention du ministre de la Construction communiquée le 15 janvier 1958 à ce dernier par Charlet (du service des HLM)] (ANF, 19771136-1). Les 424 logements du « parc ancien » (soit d'avant 1940) et « 84 + 67 » logements bâtis entre 1947 et 1959 mentionnés dans « Situation des organismes d'Algérie au 1^{er} mai 1957 14 janvier 1958 20 mai 1959 » constituent *a priori* un chiffre tout à fait incohérent (ANF, 19771106-31).

2 Diverses instructions d'après-guerre rendent obligatoire l'envoi annuel de ces documents au MRU (par exemple l'instruction n° 53-173 du 4 novembre 1953, citée dans les rappels que le MRU fait aux organismes HLM (ANF, 19771106, divers cartons)).

3 « Les 104 nouveaux logements de “la Cité des fonctionnaires” », *Alger. Rev. mun.*, 7, 1954, p. 46-47 (mention d'un financement par le « Crédit foncier », sans qu'on sache s'il s'agit du CFAT ou du CFF).

4 Service de statistique générale (direction générale des Finances du gouvernement général de l'Algérie), *Annuaire statistique de l'Algérie*, Alger, Service de statistique générale, 1955, t. 8, p. 127-128 (« Tableau XVIII. Constructions entreprises dans les 58 communes de caractère urbain ». Mention de la construction pour 1954 de 2392 HLM de « type européen » (TE) et de 202 HLM de « type local » (TL) ; pour 1955 de 3 334 HLM TE et de 820 HLM TL).

5 CIA, *Compagnie immobilière algérienne, 1954-1959*, Alger, s.d. [fin 1959-début 1960] (CHSP, 1DV-34).

6 CIA, *Compagnie immobilière algérienne...*, doc. cité, n. p (légende de la photographie des Eucalyptus et annexe terminale indiquant les opérations terminées).

7 CIA, *Notice documentaire. Réalisations et projets de la CIA dans les quatre départements de l'Algérois (Alger – Médéa – Orléansville – Tizi-Ouzou)*, s.l.n.d., 1957 (« éditée le 1^{er} juin 1957 »), n. p. (BNP, 21CABET-407).

8 « Annexe – Programme de la CIA », s.d. [février 1956] (BNP, 21CABET-407) ; « Cité des Mûriers », s.d. [1957] (ANOM, 93-1496).

revue *Chantiers* indique en 1959 qu'elles comptent respectivement 152, 70, 210 et 180 appartements soit 612 au total.

De manière générale, les chiffres fournis par la source semblant la mieux documentée ont été choisis. Dans d'autres cas, les rapports administratifs ont été préférés à la communication municipale qu'on peut légitimement soupçonner d'exagérer quelque peu les chiffres : par exemple, à Alger, les chiffres de construction proposés par les inspecteurs des Finances en 1959¹ ont été privilégiés par rapport à ceux d'*Alger revue* qu'édite la mairie². En outre, les différences ont été également retenues afin de souligner si un projet de construction a pris de l'ampleur ou, inversement, a été réduit.

Au total et contrairement à l'entre-deux-guerres, les décomptes obtenus sont cohérents avec les rares bilans d'ensemble que l'on trouve épars dans les archives et les affinent largement³. Le gain se situe dans la finesse des informations récoltées : localisation, acteurs à l'œuvre et types de logement. Soit autant d'informations qui permettent de

- proposer des distinctions entre territoires bénéficiant des politiques du logement social (échelle de la colonie) ;
- déterminer l'ampleur et les mécanismes de la ségrégation urbaine (échelle des villes) ;
- connaître ceux qui se saisissent d'une telle politique ;
- de quantifier les logements en fonction de leur catégorie (HLM, normes simplifiées, etc.).

Le maître d'ouvrage des logements

En certains cas, le maître d'ouvrage peut s'avérer incertain. Deux cas de figure prédominent :

1. si elles sont rares, il existe des mentions de construction d'HLM qu'il est impossible de recouper. C'est par exemple le cas d'un permis de construire délivré début 1958 à la « société coopérative de construction ouvrière "L'Abri familial" » (9, rue de Liège) pour 54 villas au lotissement Illouz⁴ (Gambetta supérieur). Il existe bien à Oran une coopérative d'HBM dénommée ainsi mais, approuvée par le ministère le 19 septembre 1928, elle a été dissoute le 17 décembre 1937⁵. En tout état de cause, ces constructions n'ont pas été décomptées comme constructions HLM.

2. un organisme cède un projet à un autre. C'est le cas du premier immeuble élaboré par l'OMHBM de Bône : il reprend un projet initialement porté par le Patrimoine coopératif bônois⁶ (1933). C'est aussi le cas de logements pour travailleurs initialement diligentés par la Maisoncoop avant que le dossier ne soit, confusément, repris par l'office public de la wilaya de Bône⁷.

3. divers historiens ou historiennes relaient des erreurs factuelles – le manque de précision est certes courante dans la documentation la plus utilisée – alors même qu'il n'y a nul flou dans la

1 Rapports de Jean-René Bernard (sur le programme « Eucalyptus-Revoil », daté du 30 octobre 1959), Michel Rocard (sur les cités Diar el-Mahçoul et Diar es-Saada, daté du 17 juillet 1959) et Jean-Eudes Roullier (sur l'opération Climat-de-France, daté du 23 mars 1960 ; ces enquêtes ont été menées en janvier 1959 et son consultable dans le carton ANF, 19771106-27. Sur leur contexte de production, voir le chapitre 9-I.1.3.

2 Voir par exemple « Bataille du logement. Bilan d'une année, mai 1953 – mai 1954 », *Alger. Rev. mun.*, 3, 1954, p. 19 (et d'innombrables articles présentant les cités initiées par la municipalité de Jacques Chevallier).

3 André Bakouche, *Rapport général sur l'habitat...1953...* (ANOM, 81F-2201 ; annexe n° 10, intitulée « nombre de logements depuis 1949 à fin février 1953 ») ; anonyme, « Préambule », s.d. [joint à la lettre de du directeur du cabinet civil du gouverneur général de l'Algérie et responsable du Bureau du Plan (Fracis Graëve) au ministre de l'Intérieur, 12 octobre 1953] (ANOM, 81F-2011) ; Claude Garnier, « Des cités, des lois et des hommes... », *Alger. Rev. mun.*, janvier 1956, p. 18-25, ici p. 25 (logements bâtis par l'OMHLM d'Alger et l'initiative privée).

4 « Autorisations de bâtis de la ville d'Oran – Mois de janvier et février 1958 », *La Vie municipale*, 72, s.d. [printemps 1958], p. 87-94 (architectes H. D. Cantie et J. Martinez).

5 Pochette relative à la société (ANF, 19771106-21). Aucun « Abri familial » ne semble se reconstituer après la Seconde Guerre mondiale. Deux auteurs indiquent que des « Castors » ont fait construire au lotissement Illouz (BELAS Nadia, CHACHOUR Madjid, « D'un mode d'habiter à l'autre : modalités et significations de la réappropriation d'un pavillonnaire des Castors à Oran (Algérie) », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et d'aménagement*, 38, 2018 [en ligne], sans plus de détails).

6 Sé. de la commission d'attribution des prêts, 23 mars 1933 (ANF, 19771106-28) ; voir également les liasses dédiées à la Caisse des dépôts et consignations (CDC, 110385-010-c. 35013 et 35014).

7 Construction de 110 logements au Djebel Onk, lieu d'extraction de phosphates à plus de 300 kilomètres au sud d'Annaba (ensemble documentaire (1962-1963) dans AD38, 58J-305).

diversité des sources existantes. Djenan el-Hassan est par exemple un projet porté par la Régie foncière de la ville d'Alger¹ (RFVA) et non par la CIA².

Ce point ne saurait être assimilé à un détail : les acteurs à l'œuvre ne sont pas les mêmes. Si la RFVA propose des appartements aux appartements et loyers sensiblement équivalents à ceux de l'OMHLM, elle n'est pas soutenue par une quelconque politique de crédit à bon marché comme les HLM. Ses constructions n'ont donc pas été comptabilisées dans ce travail. Enfin et sans doute plus important encore, les logiques archivistiques ne sont pas les mêmes. Si la CIA conduit la recherche rue de Hanovre à Paris (BNP) et à Roubaix (CFAT, dépôt des ANMT), les archives de la RFVA ne sont pour l'instant guère identifiées³ (quoique la BNP elle-même, actionnaire, possède quelques documents).

Le type de logements

À partir de la fin des années 1940, les normes HLM et d'habitat soutenu par les pouvoirs publics se diversifient⁴. Par exemple, la CIA distingue en 1959 des « logements simplifiés », des « logements économiques simplifiés », des « logements économiques », des « logements [pour] fonctionnaires » et des « logements [pour] fonctionnaires CILOF », du nom de l'organisme dont elle est la mandataire en Algérie (Compagnie immobilière pour le logement des fonctionnaires).

Il importe d'avoir à l'esprit que diverses appellations peuvent renvoyer à une seule et même norme de construction. Par exemple, ce qui est parfois dénommé « logements évolutifs » s'appelle ailleurs « logements économiques simplifiés ». De telles circonlocutions rendent parfois peu claires la situation pour les employés ministériels. Le secrétaire d'État à la Reconstruction et au logement indique par exemple qu'

« il conviendrait d'ailleurs, en tenant compte des diverses réalisations algériennes ce domaine, de préciser les normes et caractéristiques techniques et fonctionnelles des logements dits "évolutifs". (...) Il m'apparaît en effet que ces logements dits "évolutifs" bien que se rapprochant sensiblement du logement de catégorie A défini par l'arrêté du 23 novembre 1955 et la circulaire d'application du 29 novembre 1955 ne peuvent être assimilés ainsi que le laisse croire votre proposition (...) »⁵.

Cette absence de normes et de descriptions précises du « logement évolutif » les fait définir par ceux qui les évoquent de la façon qui leur semble la plus adéquate : certains parlent avant tout de la « réduction des servitudes de vue (suppression des moucharabiehs, des murs de clôture, etc.) »⁶ ; d'autres souhaitent qu'il conduise à « un mode de vie évolutif, c'est-à-dire qu'il permet[e] le passage de la natte au lit et de la cuisine au kanoun à celle au butane ou au gaz de ville »⁷ – définition que reprennent J.-J. Deluz et J. Deluz-Labruyère dans leur article⁸.

Jeux de données :

Pour l'entre-deux-guerres : Nakala/Tables/CH4_logements_construction_1920-1930/Feuille_hbm_construction (1919-1941).ods (les sources sont exhaustivement indiquées en colonne Z) et, dans la même table, Feuille_hab_ind_construction (1919-1942).ods (les sources sont exhaustivement indiquées en colonne W et Z).

Pour l'après Seconde Guerre mondiale : Nakala/Tables/CH8_logements_construction_post1945.ods.

1 « Cité de recasement de Djenan el-Hassan (Alger) », *CNA*, 27, 1957, p. 18 (pas de précision du maître d'ouvrage) ; « Pour résorber les bidonvilles... », *Alger. Rev. mun.*, février 1957, p. 30-35, ici p. 32 (avec précision).

2 DELUZ Jean-Jacques et DELUZ-LABRUYERE Joëlle, « L'allogio sociale... », art. cité, p. 151.

3 Sont-elles dans les locaux de l'actuelle Régie foncière (organisme de la wilaya) ?

4 Voir le chapitre 7-III.2.

5 Lettre du secrétaire d'État à la Reconstruction et au logement au ministre résidant en Algérie, 16 octobre 1957 (ANF, 19771136-1) ; voir également les propos analogues de Jacques Saigot reproduits dans la présentation de l'arrêté gubernatorial du 30 décembre 1954 (annexe des Textes réglementaires).

6 MONTALDO René, « Rapport de synthèse », *XIII^e congrès national de d'habitation et d'urbanisme. Alger, 1952*, p. 4-14, ici p. 10.

7 Anonyme, « Les réalisations de la coopérative musulmane algérienne d'habitation et d'accession à la petite propriété », *CNA*, 32, 1959, p. 9-11, ici p. 10.

8 DELUZ Jean-Jacques et DELUZ-LABRUYERE Joëlle, « L'allogio sociale... », art. cité, p. 130.

Table des jeux de données

Ces jeux de données sont disponibles sur la plateforme Nakala (Huma-Num).

CH3, CH4, etc. signifie qu'ils sont analysés dans le chapitre 3, le chapitre 4, etc.

CH3_organismes_créés et bâtisseurs (1903-1939).ods.

CH3_organismes_liens avec municipalité, AC, cheminots, etc (1919-1939).ods.

CH4_logements_construction_1920-1930.ods.

CH5_logements_bénéficiaires_comptages (BC).ods.

CH5_logements_bénéficiaires_nominatif (BN).ods.

CH6_Guelma_bénéficiaires HBM.ods.

CH8_logements_construction_post-1945.ods.

CH9_bénéficiaires.ods.

Correspondance des noms de villes et de rues entre la période coloniale et celle d'aujourd'hui

Les villes et rues d'Algérie ont été maintes fois renommés, par les colonisateurs dès leur appropriation du territoire, à diverses occasions¹, puis à l'indépendance². Les dénominations d'après 1962 ne sont pas toujours celle du langage courant. Entre mille exemples, l'un des quartiers centraux de Constantine est par exemple toujours communément désigné, de nos jours, comme le quartier « Saint-Jean ».

Seul les dénominations utilisées dans cette thèse sont ici développées.

Les villes n'ayant pas changé de nom ne sont pas mentionnées (El Affroun, Mascara, etc.)

Abréviations

av.	avenue
bd.	boulevard
c.	cité
ch.	chemin
fg	faubourg
pl.	place
q.	quartier
r.	rue
–	Pas de changement de nom.

Affreville

du Camp (bd.)

Médéa (r.)

Orléansville (r.)

Aïn Beïda

Alger

8 Novembre	<i>1^{er} Novembre</i>
Allobroges (c.)	<i>Malki</i>
Bab Azoun (r.)	<i>Bab Azzoun</i>
Bab el Oued (q.)	<i>Bab el Oued</i>
Bab el Oued (r.)	<i>Bab el Oued</i>
Baudin (bd.)	<i>Amirouche</i>
Belcourt (q.)	<i>Belouizdad</i>
Birmandreis	<i>Bir Mourad Raïs</i>
Bobillot (c.)	–
Bouzaréah (av.)	<i>Colonel Lotfi</i>
Bugeaud (bd.)	<i>Mostefa Ben Boulaïd</i>
Burdeau (r.)	<i>Ahmed et Boualem Khalfi</i>

1 Par exemple après la Seconde Guerre mondiale, lorsque sont honorés les figures de la Résistance (PERRUSSEL Kamil, *Alger, une ville en guerre. Une urbanité à inventer, 1942-1945*, Mémoire de Master d'histoire sous la direction de Guillaume Piketty, IEP de Paris, 2022, p. 219-220).

2 « De l'avenue De Lattre-de-Tassigny à l'avenue Frantz Fanon », *Le Monde*, 29 octobre 1962 (plusieurs modifications, décidées par la délégation spéciale de la ville d'Alger). Voir SIBLOT Paul, « La bataille des noms de rues d'Alger. Discours et idéologie d'une toponymie coloniale », *Cahiers de sociolinguistique*, 11, 2006, p. 145-174.

Camille Douls (r.)	<i>Rabah Bissas</i>
Carnot (bd.)	<i>Youcef Zighoud</i>
Champ de Manœuvres	– ; les groupes d’HBM sont toujours dénommés « les groupes ».
Champagne (bd.)	<i>Saïd Touati</i>
Clos Salembier	<i>Madania</i>
Consuls (r.)	Cette rue a disparue lors de la destruction du quartier de la Marine.
Daguerre (r.)	<i>Moussa Abou Hamou</i>
Danton (r.)	<i>Ibn Batouta</i>
Edmond Rostand (bd.)	<i>Abdelkader Benali Khodja</i>
Flaubert (r.)	<i>Dahmane Abdi</i>
Gambetta (bd.)	<i>Ourida Meddad</i>
Général Verneau (av.)	<i>Ahcène Askri</i>
Guy Moquet ¹ (r.)	<i>Oukil Hadi Mohamed</i>
Hélène Boucher (r.)	<i>Rabah Takjourt</i>
Isly (r.)	<i>Larbi Ben M’Hidi</i>
Jonnart (av.)	<i>Pékin</i>
Jules Cambon (r.)	<i>Nacer Hammadi</i>
Lalahoum (r.)	–
Laurent Pichat (bd.)	<i>Abderrahmane Laala</i>
Léon Roches (av.)	<i>Rachid Kouach</i>
Livingstone (r.)	<i>Frères Achachi</i>
Lyon (r.)	<i>Mohamed Belouizdad</i>
Malakoff (av.)	<i>Abderrahmane Mira</i>
Marengo (r.)	<i>Abderrahmane Arbadji</i>
Mazagran (r.)	<i>Fodil Benzine</i>
Michelet (r.)	<i>Mourad Didouche</i>
Mizon (r.)	<i>Mohamed Tazairt</i>
Mustapha (q.)	<i>Mustapha</i>
Parmentier (r.)	<i>Hocine Rouibah</i>
Parnet (hôpital)	<i>Nafissa Hamoud</i>
Patrimoine algérois (c.)	Patrimoine algérois (pavillons à l’ouest, sud et est de la cité Mer et Soleil)
Picardie (<i>puis</i> Cardinal Verdier)	<i>Amar Benaïssa</i>
Porte neuve (r.)	<i>Rabah Riah</i>
Randon (r.)	<i>Ali Amar</i>
Redoute (La) (q.)	<i>El Mouradia</i>
Renan Ernest (r.)	<i>Mohamed Mada</i>
République (bd.)	<i>Ernesto Che Guevara</i>
Révoil (r.)	<i>Mohamed Harizi</i>
Rochambeau (r.)	<i>Mohamed Boumezrag</i>
Rovigo (r.)	<i>Chérif Debbih</i>
Sadi Carnot (r.)	<i>Hassiba Benbouali</i>
Sainte-Corinne (q.)	<i>Sankouri</i>
Serpaggi (r.)	<i>24 février 1956</i>
Ruisseau	<i>El Anasser</i>
Télemly (bd.)	<i>Krim Belkacem</i>
Verdun (bd.)	<i>Hahad Abderrazak</i>
Général Verneau (av.)	<i>Ahcène Askri</i>
Victoire (bd.)	<i>Victoire</i>

Affreville – Khemis Miliana

1 Birmandreis.

Alma (L') – Boudouaou

Aumale – Sour el-Ghozlane

Berthelot – Daoud

Birkadem – Birkhadem

Bône – Annaba

13 Mai (c.)	8 mai 1945
Clémenceau (c.)	11 décembre 1960
Lauriers Roses (c.)	Didouche Mourad
Léon Dubois (r.)	Malawi / Nyassaland
Orangerie (L') (c.)	L'Orangerie
Pétrolacci (bd.)	Mustapha Ben Boulaïd
Saint-Vincent-de-Paul (r.)	Mokrane Zouaoui

Bougie – Béjaïa

Cap Matifou – Bordj el-Bahri

Castiglione – Bou Ismaïl

Carnot – El Abadia

Châteaudun-du-Rhummel – Chelghoum Laïd

Chéragas – Chéraga

Combes – Asfour

Constantine

Bellevue (fg.)	–
Cherbonneau (r.)	Brahim Bensihamdi
Dianoux (r.) puis (après la Seconde Guerre mondiale)	Sergent Quenza
El Kantara (q.)	–
Fernand Gaudin (r.)	Saïd Souici
Forcioli (av.)	Frères Khaznadar
Gaillard	Mohamed Loucif
Lamy (fg.)	Émir Abdelkader
Léon Adida	Amar Zouieche
Pasteur (r.)	Bouزيد Menouar
Plantaz Floquet (r.)	Frères Amirèche
Sidi Mabrouk (q.)	–
Les Terrasses (c.)	Frères Benzekri
Thiers (r.)	Belgique (bd.)
Viviani (av.)	Zaabane

Djidjelli – Jijel

Duperré – Aïn Defla

Fort-de-l'Eau – Bordj el-Kiffan

Fort-National – Larbaâ Nath Irathen

Guyotville – Aïn Benian

Hamma-Plaisance *Hamma Bouziane*

Haussonvillers – Naciria

Hussein Dey

Marty (c.)	<i>Cité Amirouche</i>
musulmane (c.)	<i>Cité Djenan Mabrouk</i> (quartier Bachdjarah)
Parnet (hôpital)	<i>Nafissa Hamoud</i>
Vauban (ch.)	<i>Fernane Hanafi</i>

Isserville-les-Issers – Issers

Lamoricière – Ouled Mimoun

Lavarande – Sidi Lakhdar

Le Khroub – El Khroub

Maison-Blanche – Dar el-Beïda

Maison-Carrée – El-Harrach

Lavagerie (q.)	<i>Mohammadia</i> [devenu une commune à part entière]
Les Dunes (c.)	<i>Les Dunes, al-kuṭbān</i>

Marengo – Hadjout

Ménerville – Thénia

Michelet – Aïn el-Hammam

Mostaganem

Bel Hacel (route de)	<i>Hamida Amara</i>
----------------------	---------------------

Mouzaïaville – Mouzaïa

Oran

Castors (c.)	<i>Chouhada</i>
Cercle militaire (r.)	<i>Mehali Mokhtar</i>
Delmonte	<i>Khaledia</i>
Eckmülh (q.)	<i>Mahieddine</i>
Korte (pl.)	<i>Frères Messaoudi</i>
Marquis de Morès (r.)	<i>Kefreti Krazaïzi</i>
Saint-Eugène (q.)	<i>El-Makkari</i>
Sidi-Chami (av.)	<i>Avenue des 40 martyrs</i>
Tardieu (r.)	<i>El Bayedh</i>

Maraval (c.)	<i>Othmania</i>
Valmy (av.)	<i>Avenue des martyrs de la Révolution</i>
Vauchez (bd.)	<i>Hocine Ibn Ali</i>
Victor Hugo (c., q.)	<i>Ibn Sina</i>

Orléansville – Chlef

Oued el Alleug – Oued Alleug

Canrobert – Oum el-Bouaghi

Perrégaux – Mohammadia

Rovigo – Bougara

Saint-Arnaud – El Eulma

Saint-Cloud – Gdyel

Saint-Denis-du-Sig – Sig

Saint-Eugène – Bologhine

Sétif

Bel Air (c.)	–
Lévy (c.)	<i>Abderrahmane Tlidjene</i>
Orléans (c.)	<i>Le Caire</i>

Sidi Bel-Abbès

Amarnas	<i>Haï el-Houria</i>
Bugeaud ¹ (q.)	<i>Émir Abdelkader</i>
Mâconnais (q.)	<i>Adim Fatiha</i>
Point du Jour (q.)	<i>Cheikh Ben Badis</i>
Thiers (fg.)	<i>Sakiet el-Hamra</i>

Trézel – Sougueur

Vialar – Tissemsilt

Victor Hugo – Hamadia

1 Anciennement « village nègre ».

Table des matières

Sommaire	4
Abréviations	5
Annexes des chapitres.....	13
Chapitre 1. L’habitat au sortir de la Première guerre mondiale.....	15
Chapitre 2. Des politiques de l’habitat au service de l’ordre colonial	27
Chapitre 3. Des villes à l’empire, s’organiser pour bâtir	41
Chapitre 4. Les logements bâtis : disparités spatiales et ségrégations raciales.....	71
Chapitre 5. Bénéficiaire d’un logement social : des citoyens aux multiples ressources	109
Chapitre 6. Nationalisme, antisémitisme et entre-soi européen à l’épreuve de la guerre (1940-1945)	125
Chapitre 7. Les politiques du logement, révélateurs des apories du réformisme colonial.....	133
Chapitre 8. Bâtir : de la paix à une guerre qui dure (années 1950).....	167
Chapitre 9. Habiter son logement social en temps de guerre.....	175
Annexes transversales.....	197
Glossaire.....	199
Chronologie.....	201
Textes réglementaires.....	205
Institutions : administrer et contrôler les HBM et HLM.....	299
Acteurs et actrices	317
Décompter et cartographier le nombre de logements effectivement bâtis	415
Table des jeux de données.....	421
Correspondance des noms de villes et de rues entre la période coloniale et celle d’aujourd’hui....	421